



DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES.

TOME TROISIÈME.

C





Ref

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES,

PRÉSENTANT

LA DÉFINITION, L'ANALYSE ET L'HISTOIRE

DE

TOUS LES ÊTRES QUI COMPOSENT LES TROIS RÈGNES,

LEUR APPLICATION GÉNÉRALE

AUX ARTS, A L'AGRICULTURE, A LA MÉDECINE, A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, ETC.;

RÉSUMANT

TOUS LES FAITS PRÉSENTÉS PAR LES DICTIONNAIRES D'HISTOIRE NATURELLE;

AUGMENTÉ

DES NOMBREUSES DÉCOUVERTES ACQUISES DEPUIS LA PUBLICATION DE CES OUVRAGES.

Par M. Drapiez.

TOME TROISIÈME.



Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1858



SCIENCES NATURELLES.

C

COMA, COME. BOT. Synonymes anciens de Salsifis.

COMA-AUREA. BOT. *V. CHRYSOCOME.*

COMAÇAI. BOT. Synonyme de *Ficus citrifolia.*

COMACON ou COMAKON. BOT. S. ancien de Muscadier.

COMAN. BOT. *V. СОМОН.*

COMANDRA. BOT. Le *Thesium umbellatum* de Linné a servi de type à ce genre proposé par Nuttall, dans son *Genera* de l'Amérique du Nord. La description que ce botaniste en donne offre en effet des caractères fort différents de ceux du genre *Thesium* ; mais ayant analysé avec soin ces deux genres, Richard n'a pu saisir leur distinction. En effet, ce que Nuttall décrit comme une corolle formée de cinq pétales, dans son genre *Comandra*, n'est rien autre chose que le limbe du calice qui est à cinq divisions profondes. L'ovaire, contenant trois ovules pendants, est un caractère que présente également le genre *Thesium*, d'après l'observation d'Auguste St-Hilaire, consignée dans le quatrième volume des Mémoires du Muséum.

COMARET. *Comarum.* BOT. C'est dans la famille des Rosacées que vient se placer ce genre composé d'une seule espèce qui a le port et les caractères des Potentilles ; son seul caractère distinctif, c'est qu'après la fécondation, son réceptacle se gonfle un peu, et devient spongieux ; mais cette différence suffit-elle pour établir un genre distinct ? Le *Comarum palustre* est une plante vivace qui se plaît dans les marécages inondés. Elle porte des feuilles quelquefois pinnées et quelquefois digitées, et des fleurs d'un pourpre noirâtre. *V. POTENTILLE.*

COMAROIDES. BOT. Nom générique donné par Pontédéra, aux Potentilles à feuilles ternées et à réceptacle non charnu, ayant pour type le *Fragaria sterilis*, L. Séguier le donne comme spécifique au *Potentilla nitida.* *V. POTENTILLE.*

COMARON. BOT. Synonyme ancien de Fraise.

COMAROPSIDE. *Comaropsis.* BOT. Nestler a établi, dans la famille des Rosacées, sous le nom de *Comaropsis*, un genre qu'il a ainsi caractérisé : calice sans bractées, dont le tube est turbiné et couronné par un appendice crénelé, en forme d'anneau, et placé en dessous

des étamines ; pétales non ongiculés ; étamines indéfinies ; deux à quatre ovaires supportés au fond du calice par de petites gynophores, et terminés par des styles allongés ; akènes non rétrécis à la base.

Ces caractères rapprochent singulièrement ce genre des *Waldsteinia*, et pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les figures comparatives faites par Richard père, et gravées en tête de l'ouvrage de Nestler. L'unique espèce dont il se compose, avait été d'abord placée dans le genre *Dalibarda* (Rich., in *Michx. Fl. boreali-Amer.*, I, p. 500, t. 28). C'est une petite plante à souche rampante, à feuilles ternées, à pédoncules multiflores, et qui a le port de nos Fraisiers : aussi lui avait-on donné le nom spécifique de *fragarioides*. Elle croît dans l'Amérique du Nord, et peut-être en Sibérie, si le synonyme de *Dryas triplicata*, que lui donne Steudel, est bien exact.

COMARUM. BOT. *V. COMARET.*

COMASIN. *Comasinus.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Megerle, aux dépens du genre Charanson. *V. ce mot.*

COMASTRE. *Comaster.* ÉCHIN. Ce genre de la famille des Crinoïdes, établi par le Dr Agassiz, a la même organisation que les *Comatules* dont nous allons nous occuper fort amplement ; il en diffère néanmoins d'une manière sensible, en ce que les espèces qui le composent ont les bras ramifiés, au lieu de les avoir simplement fourchus. Le type du genre est le *Comaster multiradiatus* ; *Comatula multiradiata*, Lamarck, tome II, p. 555, n° 2. Les rayons principaux sont au nombre de cinq ; mais ils se divisent ensuite en douze branches pinnées et même davantage, de manière qu'il en résulte une multitude plus ou moins considérable de rayons. Les pinnules sont un peu déprimées, avec des rayons dorsaux assez grands et crochus à la pointe. Cette espèce habite l'Océan Indien.

COMATULE. *Comatula.* ÉCHIN. Genre établi par Lamarck, aux dépens des Astéries de Linné, et placé par lui dans la première section de ses Radiaires échinodermes. Ce genre a été nommé Alecto par Nodder et

Leach, et Antedon par Fréminville. Caractères : corps orbiculaire, déprimé, à rayons de deux sortes : dorsaux et marginaux, tous munis d'articulations calcaires; rayons dorsaux très-simples, filiformes, cirreux, petits, rangés en couronne sur le dos du disque; rayons marginaux toujours pinnés, beaucoup plus grands que les rayons simples; leurs pinnules inférieures allongées, abaissées en dessous, entourant le disque ventral; bouche inférieure, centrale, isolée, membraneuse, tubuleuse, saillante.

Les Comatules sont éminemment distinguées de toutes les autres Stellérides, non-seulement parce qu'elles ont deux sortes de rayons disposés comme sur deux rangs, mais en outre parce que leur bouche est saillante, membraneuse, et offre un tube en forme de sac ou de bourse, au centre du disque inférieur. Ces Stellérides ont d'ailleurs des habitudes qui leur sont particulières; ce que confirme l'ongle crochu et solide qui termine leurs rayons dorsaux. Elles doivent donc former un genre séparé des Euryales et des Ophiures. Effectivement, le corps est petit, orbiculaire, déprimé en dessus et en dessous, véritablement discoïde, éminemment rayonné, et en outre ayant des cirres ou des rayons simples, les uns sur le dos du disque, les autres abaissés sous le ventre, entourant la bouche et à quelque distance d'elle. Ces derniers ne sont que les pinnules inférieures des grands rayons, qui sont allongées et abaissées en dessous. Les rayons latéraux ou grands rayons sont constamment pinnés, et ont des articulations calcaires, recouvertes dans le vivant par une peau mince, transparente, qui disparaît dans les individus desséchés. Chacune des articulations de ces rayons est épaisse d'un côté et mince de l'autre. Par la disposition de ces articulations entre elles, les côtés épais alternent avec les côtés minces, en sorte que les sutures des articulations sont obliques et en zigzag. Chaque articulation soutient une seule pinnule qui s'insère sur son côté épais, et il en résulte que les pinnules sont alternes. Ces pinnules sont linéaires, subulées, articulées comme les rayons et moins calcaires. On voit ici le contraire de ce qui a lieu dans les Ophiures; car le disque dorsal des Comatules est beaucoup plus petit que le disque ventral; il soutient une rangée de rayons simples, cirreux, terminés chacun par un ongle ou un ergot crochu. Le disque inférieur ou ventral offre un plateau orbiculaire, plus large que le dorsal, entouré de rayons simples, cirreux. Prés de la circonférence de ce plateau, on aperçoit un sillon irrégulièrement circulaire, qui s'ouvre sur la base des rayons pinnés, et se propage le long de leur face inférieure, ainsi que de celle des pinnules. Ce sillon, néanmoins, ne s'approche point de la bouche et ne vient point s'y réunir, comme cela a lieu pour la gouttière des rayons dans les Astéries. Au centre du disque inférieur ou ventral des Comatules, la bouche membraneuse, tubuleuse ou en forme de sac, fait une saillie plus ou moins considérable, suivant les espèces. Ce caractère singulier, qu'on ne rencontre jamais dans les Euryales ni dans les Ophiures, semble rapprocher les Comatules de certaines Médusaires. Quant aux habitudes particulières des Comatules, elles consistent en ce que ces Stellérides se servent de leurs rayons simples, dorsaux,

pour s'accrocher et se suspendre soit aux Fucus, soit aux Polypiers rameux. Là, fixées, elles attendent leur proie, l'arrêtent avec leurs grands rayons pinnés, et l'amènent à la bouche avec leurs rayons simples inférieurs. Les Ophiures et les Euryales, n'ayant point de rayons dorsaux, ne peuvent se suspendre comme les Comatules, mais seulement se traîner sur le sable ou sur les rochers, ou s'accrocher aux plantes marines avec leurs rayons.

Le nombre naturel des grands rayons ou rayons pinnés des Comatules est de cinq; mais dans certaines espèces, ces rayons divisés, presque jusqu'à leur base, en deux, trois, quatre et quelquefois cinq branches soutenues sur un pédicule très-court, paraissent bien plus nombreux. Néanmoins les divisions de ces rayons ne forment point de dichotomie semblable à celle des Euryales. Les Comatules se rapprochent tellement des Encrinetes que l'on pourrait presque regarder ces derniers animaux comme des Comatules pédicellées. Il est difficile de ne pas les réunir dans la même classe, malgré le grand caractère que présente la faculté locomotrice qui manque aux Encrinetes. Ce rapprochement a déjà été fait par Miller et d'autres naturalistes. Les espèces de Comatules répandues dans les différentes mers du monde paraissent assez nombreuses; il en existe plusieurs d'inédites dans les collections, et beaucoup doivent avoir échappé aux recherches des naturalistes. Ces Échinodermes se plaisent dans les zones chaudes; elles sont rares dans les tempérées, et n'ont pas encore été trouvées au delà du 45° degré de latitude.

COMATULE FRANÇAISE. *Comatula fimbriata*, Lamk., l. II, p. 554, n° 4; Miller. Dans cette espèce, confondue avec beaucoup d'autres sous le nom d'*Asterias pectinata*, les rayons pinnés, au nombre de douze à trente, sont grêles, à peine longs de trois pouces, et divisés jusqu'à la base en deux à cinq branches; articulations à bords ciliés. Des mers de l'Inde.

COMATULE DE LA MÉDITERRANÉE. *Comatula Mediterranea*, Lamk., Enc. Méth., pl. 124, f. 6. Dix rayons pinnés, avec des pinnules longues, subulées, et trente cirres dorsaux ou griffes. Cette espèce, assez commune dans les mers d'Europe, principalement dans la Méditerranée, a été confondue par Gmelin avec la Comatule française.

Lamarck cite encore dans son ouvrage la Comatule solaire, originaire des mers Australes. — La Comatule rotatoire, de la Nouvelle-Hollande. — La Comatule carinée, de l'Île-de-France. — La Comatule de l'Adéone, des mers de l'Australasie. — Enfin la Comatule branchiolée, *Asterias tenella*, Gm., de l'Océan Atlantique.

CO-MAY. BOT. S. de *Panicum colonum*. V. PANIC.

COMBA. BOT. Synonyme de *Solanum Melongena*, L., sur les côtes d'Afrique au nord du Zaïre, où les naturels se nourrissent des fruits de cette plante.

COMBA-SOU. OIS. Espèce du genre Gros-Bec.

COMBATTANT. OIS. Une espèce du genre Turnix, et un autre Oiseau qui sert de type au sous-genre des Combattants parmi les Bécasseaux, portent ce nom.

COMBÈBE. BOT. Même chose que Cubèbe.

COMBILI. BOT. Synonyme de *Dioscorea aculeata*.

COMBOPHORE. *Combophora*. 1785. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des

Cicadaïres, établi par Germar, aux dépens du genre *Centrote* de Fabricius. Caractères : antennes de trois articles, insérées entre les yeux; tête horizontale, arpiculée en dessus comme en dessous, et sans rebord; yeux écartés et placés à l'extrémité du vertex; corps comprimé; partie supérieure du corselet dilatée; élytres étalées, découpées auprès de l'angle interne du bord postérieur; jambes triangulaires, dépourvues d'épines. Le genre *Combophore* se compose des *Centrotus horridus*, *Trifidus*, etc., de Fabricius, et d'une douzaine d'espèces nouvelles du Brésil.

COMBRE. pois. Espèce du genre *Labre*.

COMBRET. *Combretum*. bot. Vulgairement *Chigomier*. Ce genre, placé autrefois parmi les Onagracées, est devenu le type d'une famille nouvelle, à laquelle il a donné son nom. Il a pour caractères : un calice adhérent à l'ovaire articulé avec lui et au-dessus de cette articulation, évasé en entonnoir, caduc, campaniforme, que terminent quatre ou cinq lobes égaux et dressés; dans leurs intervalles s'insèrent autant de pétales égaux entre eux, ordinairement assez petits; huit ou dix étamines s'insèrent également au calice : la moitié d'entre elles, presque à la même hauteur que les pétales auxquels elles sont opposées, l'autre moitié sur une ligne circulaire inférieure; celles-ci alternent avec les premières. Les anthères, à deux loges qui s'ouvrent longitudinalement, sont vacillantes, et fixées par leur dos au filet aminci à son extrémité. Le style, saillant, se termine par un stigmate aigu. L'ovaire, uniloculaire, renferme de deux à cinq ovules, suspendus au sommet de la loge. Le péricarpe se réfléchit en dehors, de manière à former quatre ou cinq ailes; il renferme une graine unique dans une loge indéhiscente. Cette graine, qui se moule plus ou moins sur la loge, est composée d'un tégument mince et membraneux, d'un embryon à radicule supérieure, à cotylédons foliacés, qui tantôt s'enveloppent l'un l'autre en se contournant, tantôt, au contraire, se plient chacun en deux moitiés réfléchies extérieurement et divariquées. On doit remarquer que la première de ces deux dispositions s'observe dans les espèces à dix étamines, la seconde dans les espèces octandres. Ce genre comprend des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, très-rarement ternées ou alternes, simples, très-entières, dépourvues de stipules. Les fleurs sont accompagnées de bractées, et disposées en épis terminaux ou axillaires, quelquefois paniculés. On en compte une dizaine d'espèces, toutes exotiques. L'une d'elles, le *Combretum coccineum*, est connue vulgairement sous le nom d'Aigrette de Madagascar; Commerson, dans ses manuscrits, l'appelle *Pevraea*, et Sonnerat *Cristaria*. Une autre, le *Combretum frangulaefolium*, a été figurée dans les *Nova Genera* de Kunth (Pl. VI, 108, t. 558) qui, en faisant connaître plusieurs autres espèces nouvelles, a développé et fixé les caractères génériques tels que nous les avons exposés ici. V. aussi Lamarck (III, tab. 282), Roxburg (*Pl. Corom.*, t. 59), Jacq. (*Amer.*, tab. 176 et 260), Venten. (Choix de Pl., 58).

COMBRÉTACÉES. *Combrétaceæ*. bot. Jussieu avait réuni, dans sa famille des Élaéagnées, des genres dont la structure offre des différences tranchées. C'est ainsi,

par exemple, que les genres *Hippophae* et *Elæagnus* ont l'ovaire libre, uniloculaire et contenant un seul ovule ascendant; que les genres *Thesium*, *Fusanus*, etc., ont l'ovaire infère, à une seule loge contenant plusieurs ovules (2 ou 5) attachés à la partie supérieure d'un trophosperme ou placenta central; enfin dans les genres *Bucida*, *Terminalia*, *Chunchoa*, etc., l'ovaire est infère, et les ovules sont pendants au sommet de la loge, sans placenta central. Dans ces derniers genres, il n'y a pas d'endosperme. tandis que cet organe existe dans ceux précédemment mentionnés. Plus tard, Jussieu sépara des Élaéagnées les genres *Terminalia*, *Bucida*, *Chunchoa*, etc., et en fit une famille nouvelle qu'il nomma Myrobalanées; enfin Brown reprenant les travaux de Jussieu, a formé trois familles des genres autrefois réunis sous le nom d'Élaéagnées, savoir : 1^o les Élaéagnées qui se composent seulement des genres *Hippophae* et *Elæagnus*; 2^o les Santalacées qui comprennent les genres *Santalum*, *Quinchamalium*, *Thesium*, *Leptoneria*, *Fusanus*, etc.; 3^o enfin les Combrétacées, où il réunit les genres *Bucida*, *Terminalia*, *Chunchoa*, d'abord placés dans les Élaéagnées, et les genres *Combretum*, *Cacocchia*, etc., qui faisaient partie des Onagracées.

Les Combrétacées sont des arbres, des arbrisseaux ou même des arbustes portant des feuilles opposées, alternes, éparses, entières et sans stipules; des fleurs hermaphrodites ou polygames, diversement disposées en épis axillaires ou terminaux; leur calice est adhérent par sa base avec l'ovaire qui est infère. Son limbe est allongé ou campaniforme, à quatre ou cinq lobes; il est articulé avec la partie supérieure de l'ovaire, et s'en détache circulairement après la fécondation. La corolle manque dans plusieurs genres. Lorsqu'elle existe, elle se compose de quatre à cinq pétales insérés à la base et entre les lobes du calice. Le nombre des étamines est, en général, double de celui des pétales ou des divisions du calice dans les genres où la corolle manque; cependant ce nombre n'est pas rigoureusement limité, et dans certaines espèces, on en trouve quatre, cinq, douze, quatorze et même quinze. Elles sont toujours insérées à la base du limbe calicinal; leurs anthères sont à deux loges s'ouvrant longitudinalement. L'ovaire est constamment infère, à une seule loge, contenant de deux à quatre ovules pendants, et attachés au sommet de la cavité par un petit prolongement filiforme, plus ou moins allongé, sans aucune trace de trophosperme central. Du sommet de l'ovaire on voit s'élever un style long et grêle, que termine un stigmate simple. Le fruit offre dans sa forme et sa consistance, des différences assez tranchées; il est toujours uniloculaire, monosperme par avortement, et reste constamment clos. Tantôt il est sec, et présente deux, trois ou cinq angles saillants, membraneux et en forme d'ailes; tantôt il est ovoïde ou globuleux et charnu. La graine qu'il contient est suspendue au sommet de la loge, et offre à peu près la même forme que le péricarpe, c'est-à-dire qu'elle est anguleuse dans le premier cas et ovoïde, allongée dans le second; son épisperme ou tégument propre est simple et membraneux, et recouvre immédiatement l'embryon. Celui-ci a la même direction

que la graine, c'est-à-dire que sa radicule correspond exactement à son point d'attache. Les cotylédons sont foliacés, rarement plans, et plus souvent roulés sur eux-mêmes.

Cette famille ne paraît pas, au premier abord, réunir des genres ayant entre eux une très-grande affinité. En effet les uns sont pourvus de pétales, et les autres en manquent; ceux-ci ont les cotylédons plans, et ceux-là les ont contournés et roulés sur eux-mêmes; mais ces différences, ainsi que celles qui proviennent de la forme et de la consistance du péricarpe, ne sont pas d'une assez haute importance pour nécessiter leur désunion. Le caractère vraiment distinctif de cette famille consiste dans son ovaire uniloculaire, contenant un ou plusieurs ovules attachés au sommet de la loge et pendants. Parmi les genres apétales, elle tient aux Santalacées, qui s'en distinguent par la présence d'un endosperme et par leur placenta central. Par ses genres pétalés, elle se rapproche beaucoup des Onagracées et des Myrtacées entre lesquelles elle vient se placer.

Les genres qui composent cette famille sont peu nombreux, et peuvent être partagés en deux sections; dans la première on placera ceux qui sont dépourvus de corolle, tels que *Bucida*, L., *Terminalia*, L., auquel il faut réunir le *Tanibouca* et le *Pamea* d'Aublet; *Chunchoa*, Pavon., *Conocarpus*, L., *Quisqualis*, L., à moins que l'on ne considère les cinq écailles qui garnissent l'intérieur de son calice, comme une corolle polypétale, et dans ce cas il ferait partie de la seconde section. La deuxième comprendra les genres qui ont une corolle polypétale régulière: tels sont *Laguncularia*, Gaertner fils, *Combretum*, Læfl., *Cacucia*, Aubl., et *Costonia*, Roxburgh.

COMBURENTS (CORPS). On a qualifié ainsi les corps qui, dans la combustion, s'unissaient à d'autres corps dont ils changeaient ou modifiaient les propriétés. Longtemps on a cru que l'Oxygène était l'unique Comburent, que seul aussi il jouissait de la propriété de produire les Acides; mais des travaux récents ont prouvé que plusieurs autres corps, placés même parmi les combustibles, étaient susceptibles de favoriser la combustion et de donner naissance à des Acides. En outre, on a découvert que l'Oxygène, en se combinant avec les combustibles, communiquait aux uns l'acidité, aux autres l'alcalinité, et souvent aussi formait des produits absolument neutres. Dès lors, il a été difficile d'attacher un véritable sens au mot Comburent, et de désigner clairement les corps qui jouissent exclusivement de cette propriété.

COMBUSTIBLES (CORPS). Qualification attachée aux corps qui jouissent de la propriété de dégager du feu, de la lumière, ou de la chaleur; de se combiner avec l'Oxygène, le Chlore, l'Iode et le Phlore ou Fluore; d'être transformés en Acides par la combustion, etc. Cette qualification est devenue assez inexacte depuis que l'on a vu des Combustibles remplir, dans certaines circonstances, le rôle de comburents.

COMBUSTION. Phénomène que l'état actuel de nos connaissances ne permet pas de bien définir. Quand on admettait l'Oxygène comme seul comburent, on pouvait dire qu'il y avait Combustion lorsqu'il y avait fixation d'Oxygène dans un combustible quelconque, soit que

le phénomène fut accompagné d'un dégagement apparent de feu, soit que ce dégagement ne fût point sensible à nos organes. Mais l'Oxygène n'est plus le seul comburent, et d'autres corps qui jouissent de cette propriété, peuvent, dans certains cas, se combiner avec les combustibles sans qu'il y ait Combustion, et, de plus, devenir combustibles eux-mêmes. En attendant que les idées soient mieux fixées sur la Combustion, on pourrait se contenter d'appliquer ce nom au dégagement du feu produit par un échange de principes entre deux ou plusieurs corps, et donnant lieu à des combinaisons nouvelles, dont la capacité à contenir la matière du feu serait moindre que celle des composants.

COME. POIS. Synonyme de Pleuronecte Plie.

COME. BOT. *V.* СОМА.

COMEPHORE. POIS. *V.* CALLIONYME.

COMESPERME. *Comesperma*. BOT. Genre établi par Labillardière (*Sp. n. hol.*) dans la famille des Polygalées; Diadelphie Octandrie. Caractères: calice à cinq divisions ordinairement inégales, deux étant presque toujours plus grandes que les trois autres; corolle formée de cinq pétales irréguliers, inégaux, soudés ensemble par le moyen des filets staminaux, de manière à représenter une corolle monopétale irrégulière, à deux lèvres: l'une supérieure bifide, l'autre inférieure concave et à trois lobes. Les étamines sont au nombre de huit et diadelphes. Le stigmate est bifide. Le fruit est une capsule comprimée, en forme de spatule, à deux loges contenant chacune une graine couverte de poils renversés. Ces caractères, ainsi qu'il est facile de le voir, rapprochent singulièrement ce genre du Polygala, dont il diffère seulement par son calice caduc, sa capsule en forme de spatule, ses graines recouvertes de poils, et la caroncule linéaire, qui règne sur l'un de ses côtés.

Labillardière décrit et figure cinq espèces, savoir: *Comesperma virgata*, tab. 159; *Comesperma retusa*, tab. 160; *Comesperma conferta*, t. 161; *Comesperma calymega*, t. 162; et *Comesperma volubilis*, t. 163. Ces cinq plantes sont de petits arbrustes ou des herbes vivaces, ayant des feuilles alternes, ordinairement étroites, et des fleurs assez petites, qui forment un épi au sommet de la tige.

COMETE. *IVF.* Espèce du genre *Trichode* et du genre *Cercaire*.

COMÉTÈS. *Cometes*. BOT. Une plante de Surate, aux Indes-Orientales, avait reçu ce nom générique de Burmann (*Flora Indica*, p. 59); elle le devait à l'aspect de ses enveloppes florales, hérissées de poils dont les faisceaux divergents simulaient la queue des comètes. Linné accueillit ce genre, et tous les auteurs d'ouvrages généraux l'ont ensuite adopté, en copiant les caractères inexactes donnés par Burmann. Il n'est donc pas étonnant qu'on l'ait méconnu, et que Jussieu lui-même l'ait confiné parmi les *Genera incerta sedis*. Lorsque M. Benjamin Delessert eut fait l'acquisition de l'herbier de Burmann, on s'est empressé de venir vérifier la plante que celui-ci a décrite et figurée (*loc. cit.*, t. 15). Jussieu vit de suite que cette plante était une Amaranthacée, et non pas une Euphorbiacée, comme avait semblé l'indiquer le faux caractère de capsule à trois coques, donné par Burmann. De Candolle reconnut en

elle le nouveau genre qu'il avait proposé sous le nom de *Desmochæta*, et dont il avait décrit six espèces, dans le Catalogue du Jardin de Montpellier, p. 101. Dans le second volume des Annales du Muséum, p. 152, Jussieu avait antérieurement fondé ce genre sur l'*Achyranthes lappacea*, L., plante vivante au Jardin de Paris. Il lui avait imposé le nom de *Pupalia*, dérivé de *Pupal-calli*, donné par Rhédeé (*Hort. Malab.*, v. 7, t. 44) à une plante de l'Inde, que Jussieu croyait identique avec l'*Achyranthes lappacea*, mais qui, selon De Candolle, ne lui est pas même congénère. Loureiro paraît aussi avoir eu en vue le genre dont nous traitons, en décrivant le *Cyathula* qui, selon Jussieu, se rapporte à l'*Achyranthes prostrata*, L. Les caractères tracés par Jussieu sont très-exacts; De Candolle les a développés, et Guillemin a pu, de son côté, en faire une description complète sur le vivant. Il lui a restitué le nom de Comètes, parce qu'il est le plus ancien, et qu'on serait incertain pour l'adoption de l'une des deux dénominations proposées par les botanistes modernes. C'est aussi l'avis de R. Brown, dans une note manuscrite sur l'échantillon de Burmann. Voici ses caractères : fleurs ramassées en faisceaux, disposées le long d'un axe commun; chaque faisceau a deux bractées triflores; les deux fleurs latérales ont un calice à cinq pétales munis de deux bractéoles disposées à angles droits par rapport aux bractées de l'invulcure; dans l'aisselle de chacune de ces bractéoles se trouve une masse de poils longs, roides et crochus comme des hameçons; la fleur du milieu n'a point d'appendices bractéiformes; elle est plus grande, à cinq sépales lancéolés, aigus, connivents, membraneux sur leurs bords, et très-laineux extérieurement; chaque fleur renferme cinq étamines dont les filets sont réunis à la base en un urcéole appliqué contre l'ovaire; les anthères sont globuleuses; l'ovaire est sphérique, divisible transversalement en deux parties, surmonté par un style de la longueur des étamines et par un stigmate glanduleux, capité; toute sa capacité est remplie par un seul ovule scrofuliforme ou, si l'on veut, globuleux, avec un appendice latéral très-grand, et tellement proéminent, qu'il lui donne la forme d'une corne de chimiste.

Ce genre est bien suffisamment distinct de l'*Achyranthes*, dont les fleurs sont séparées et accompagnées chacune de trois bractées, et les filets d'étamines réunis en un tube garni d'appendices intermédiaires. La place qu'il occupait dans le système sexuel ne lui convenait pas, car, au lieu d'appartenir à la Tétrandrie, il suit de la description précédente qu'on doit le placer dans la Pentandrie Monogynie. Les Comètes sont des plantes herbacées, originaires des Indes-Orientales ou de l'Afrique et de l'Arabie. Elles se cultivent assez facilement; mais leurs fleurs, sans éclat, ne peuvent intéresser que les botanistes. Parmi les six espèces décrites par De Candolle, trois avaient reçu de Linné le nom d'*Achyranthes*; ce sont ses *Achyranthes lappacea*, *Achyranthes prostrata*, L., et *Achyranthes alternifolia*, L. Lamarck en avait nommé une autre *Achyris styracifolia*. Le *Cometes alterniflora*, L., ou *Cometes suratensis*, Burm., paraît être la même espèce que le *Desmochæta alternifolia* de De Candolle. Le nom

de Comètes désignait un Euphorbe, dans Dioscoride.

COMÈTES. *Cometes*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Lep-turidés, institué par Serville pour un insecte du Brésil, que Dejean avait provisoirement placé parmi les Calidies. Caractères : antennes filiformes, rapprochées à leur base, velues, un peu plus longues que le corps, insérées hors des yeux, à articles cylindrico-coniques; labre court, transversal; mandibules fortes, courtes, obtuses à l'extrémité; palpes inégales : les maxillaires trois fois plus longues que les labiales, les premières de quatre articles, les autres de trois; tête rétrécie postérieurement, portant un bourrelet transversal entre les yeux, immédiatement au-dessus de l'insertion des antennes, ayant une petite ligne enfoncée, qui part de ce bourrelet, et atteint presque le bord postérieur; chaperon transversal; yeux réniformes; corselet à peu près de la largeur de la tête, plus étroit que les élytres, inégal en dessus, rétréci postérieurement, ainsi qu'en devant, muni latéralement d'un tubercule épineux; écusson petit; élytres linéaires, rebordées, un peu déprimées en dessus, avec leur extrémité arrondie et mutique; pattes courtes; cuisses un peu renflées; jambes antérieures subitement dilatées et renflées à leur extrémité. Le Comètes hirticornis est d'un noir mat en dessus, un peu luisant en dessous, avec le corselet ferrugineux et les élytres pointillées. Taille, cinq lignes.

COMETITE. POLYP. Ce nom a été donné à des Poly-piers fossiles du genre *Astrée*.

COMINIA. BOT. Ce nom désigne l'Olive dans Plin. Brown l'avait appliqué à un genre qui se trouve avoir été réuni au *Sumac*.

COMMANDEUR. OIS. Espèce du genre *Troupiale*. Un Traquet et un Bruant portent aussi ce nom.

COMÉLINACÉES. *Commelinaceæ*. BOT. Brown a formé cette petite famille de plantes Monocotylédones, avec quelques genres de la famille des Joncées de Jussieu, et dont il a considéré le *Commelina* comme type. Caractères : calice ou périanthe simple, à six divisions profondes, disposées sur deux rangées; les trois extérieures, en général plus petites, sont vertes et calicinales, tandis que les trois intérieures sont minces, colorées et pétaloïdes. Tantôt elles sont munies d'un ongle, tantôt elles en sont dépourvues; dans le premier cas, elles sont quelquefois réunies entre elles par la base de leurs ongles. Les étamines sont généralement au nombre de six; cependant quelques-unes avortent parfois ou sont stériles et difformes par suite de l'imperfection de leurs anthères. Ces étamines sont toujours attachées sous l'ovaire; elles ont des anthères à deux loges souvent écartées l'une de l'autre par le moyen d'un connectif placé entre elles. L'ovaire, entièrement libre, offre trois loges contenant chacune un petit nombre d'ovules fixés à l'axe interne : il est surmonté par un style et un stigmate simple, et se change en une capsule globuleuse, trigone ou comprimée, à deux ou à trois loges, et s'ouvrant en autant de valves qui portent les cloisons sur le milieu de leur face interne. Les graines sont rarement au delà de deux dans chaque loge; outre leur tégument propre, elles se composent d'un endosperme dur et charnu, contenant un

embryon en forme de poulie, placé dans une cavité opposée au point d'attache de la graine. Toutes les plantes de la famille des Commélinées sont herbacées, tantôt annuelles, tantôt vivaces; leur racine est fibreuse ou formée de tubercules charnus; leurs feuilles sont alternes, simples et engainantes à leur base. Leurs fleurs sont nues ou enveloppées dans une spathe foliacée. Les genres qui entrent dans cette famille sont les suivants : *Commelina*, L., *Campelia*, Rich., *Tradescantia*, L., *Cartonema*, R. Br., *Callisia*, L., *Dichorisandra*, Mik., et *Aneilema*, R. Br. Dumortier partage cette famille en deux tribus : les Commélinées, dont les fleurs sont munies de bractées, et les Dichorisandrées, qui n'ont point de bractées aux fleurs; il place dans l'une les quatre premiers de ces genres, et dans l'autre les trois derniers.

COMMÉLINE. *Commelina*. BOT. Le père Plumier a perpétué le souvenir de deux botanistes hollandais, Jean et Gaspard Commelin, par ce genre qui se compose de jolies plantes herbacées, annuelles ou vivaces, croissant dans les contrées chaudes de l'ancien et du nouveau continent, et même à la Nouvelle-Hollande et dans les archipels de l'Océan Pacifique. Ce genre de plantes Monocotylédones fut d'abord placé par Jussieu dans sa famille des Junces, mais aujourd'hui il appartient à un ordre naturel distinct, qui en a emprunté son nom. Les Commélines se reconnaissent à leur calice à six divisions profondes et inégales : trois extérieures persistantes, vertes et caliciformes; trois intérieures péta-loïdes, ongiculées et caduques. Les étamines sont au nombre de six, dont quelques-unes rudimentaires et privées d'anthères. Les fleurs sont généralement bleues ou roses, réunies plusieurs ensemble dans un involucre monophylle, persistant, replié ou roulé en cornet. Les feuilles sont alternes, terminées à leur partie inférieure par une gaine entière.

Plusieurs espèces, d'abord placées dans ce genre, en ont été retirées pour former des genres distincts. Ainsi le professeur Richard a fait du *Commelina Zanonia* de Linné le genre *Campelia*. Brown, dans son Prodrome de la Nouvelle-Hollande, propose comme genre différent les espèces de Commélines, qui sont dépourvues d'involucre. Il les nomme *Aneilema*. Quoi qu'il en soit, le nombre des espèces qui restent parmi les Commélines est encore assez considérable, et peut être évalué à une soixantaine environ. Elles sont de peu d'intérêt. Deux seulement sont quelquefois cultivées dans les jardins d'agrément :

COMMÉLINE VULGAIRE. *Commelina communis*, L., Lamk., Ill. t. 35, f. 1. Elle croît naturellement en Amérique et peut-être même en Asie, puisque Thunberg et Kœmpfer l'ont trouvée au Japon. Cependant il serait très-possible que la plante mentionnée par ces auteurs, fût spécifiquement différente de celle d'Amérique. Quoi qu'il en soit, la Comméline commune offre une tige cylindrique, rameuse, un peu étalée, noueuse, portant des feuilles alternes, ovales, lancéolées, aiguës, entières, glabres, terminées à leur base par une gaine entière un peu ciliée sur ses bords. Les fleurs sont d'un bleu tendre, réunies plusieurs ensemble dans une spathe formée par la feuille la plus supérieure de la tige.

COMMÉLINE TUBÉREUSE. *Commelina tuberosa*, L. Elle est originaire du Mexique et vivace. Sa racine est formée d'un ou de plusieurs tubercules charnus, d'où naissent plusieurs tiges articulées, cylindriques et grêles. Les feuilles sont cordiformes, allongées, sessiles, engainantes, velues, quelquefois rougeâtres dans leur partie inférieure. Les fleurs sont d'un beau bleu, portées sur des pédoncules pourprés, et d'abord renfermées dans une spathe foliacée. On la multiplie de graines ou par la séparation des racines.

COMMERSIS. BOT. Nom donné par Du Petit-Thouars à une plante de la famille des Orchidées (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afrique), et qui constitue à elle seule la section nommée *Commersorchis*.

COMMERSONIE. *Commersonia*. BOT. Deux genres de plantes ont successivement porté ce nom qui rappelle celui d'un des naturalistes français, auxquels la botanique doit le plus grand nombre de découvertes, de Commerson qui accompagna Bougainville dans son voyage autour du monde. Forster, le premier, lui consacra une plante observée par lui, dans l'archipel des Amis, d'abord placée parmi les Tiliacées, puis enfin faisant partie de la famille des Buttneriacées de Brown. Sonnerat fit également un genre *Commersonia* de la plante désignée par Rumph, sous le nom de *Butonica*, et qui appartient à la famille des Myrtacées. Ce dernier genre doit être rejeté, et le *Commersonia* de Forster doit seul conserver ce nom. Ce genre offre pour caractères : des fleurs hermaphrodites dont le calice étalé et en forme d'étoile, présente cinq divisions très-profondes, lancéolées et aiguës; corolle composée de cinq pétales dressés, plus courts que le calice, concaves à leur partie inférieure, qui est beaucoup plus large et offre deux lobes arrondis terminés en pointe à leur sommet; étamines monadelphes par leur base seulement, au nombre de dix, dont cinq sont stériles et difformes par suite de l'avortement des anthères. Les filaments sont courts et les anthères à deux lobes et presque didymes dans les étamines fertiles qui sont placées en face des pétales. La plupart des auteurs ne donnent à ce genre que cinq étamines, considérant les cinq qui sont stériles comme un nectaire à cinq lobes velus. L'ovaire est libre, globuleux, à cinq côtes et à cinq loges, contenant chacune plusieurs ovules; cinq styles grêles naissent du sommet de cet ovaire et se terminent par autant de petits stigmates simples. Le fruit est une capsule globuleuse, hérissée de pointes roides et plumeuses, à cinq loges contenant chacune deux graines.

Une seule espèce compose jusqu'à présent ce genre encore assez mal connu dans ses caractères; c'est le *Commersonia echinata*, Forst., Gen. p. 44, t. 22. Cet arbre, qui ne s'élève qu'à une hauteur médiocre, est le *Restiaria alba* de Rumph (Amb. 3, t. 119). Il porte des feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, glabres, à l'aisselle desquelles existent de petites fleurs, portées sur des pédoncules grêles et rameux. Cet arbre croît à Otaïti et dans les Moluques.

COMMERSOPHYLLIS. BOT. V. *PHYLLORCHIS*.

COMMIA. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Loureiro. Les fleurs sont dioïques : les mâles disposées en chatons courts et axillaires, dans lesquels

les écailles imbriquées portent chacune un filet surmonté d'une anthère multiloculaire, ou plutôt de plusieurs anthères biloculaires accolées. Les femelles, disposées en grappes nombreuses, petites, presque terminales, présentent un calice tripartit, court, persistant; trois styles courts et réfléchis; des stigmates légèrement épaissis; une capsule trilobée, à trois loges monospermes, percées d'une ouverture de leur côté interne. On en cite une seule espèce; c'est un arbuste de la Cochinchine, plein d'un suc résineux, qui jouit de propriétés émétiques et purgatives. Ses feuilles sont alternes, très-entières et glabres.

COMMIDENDRE. *Commidendrum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, formé par De Candolle pour cinq espèces arborescentes, originaires de l'île de Ste-Jérôme, et dont plusieurs avaient été disséminées par Roxburgh dans les genres *Coniza*, *Aster* et *Solidago*. Les caractères du genre nouveau sont : calathide multiflore, hétérogame; fleurs du rayon femelles, ligulées et disposées sur un seul rang; celles du disque hermaphrodites, tubuleuses et à cinq dents; réceptacle nu et rétréci; involucre imbriqué, composé d'écailles linéaires, acuminées, disposées sur quelques rangs seulement; anthères appendiculées, mais point en queue; stigmates courts; akène glabre, plan, comprimé et dépourvu de bec; aigrette scabre, mais garnie d'une rangée de poils. Les espèces qui constituent ce genre peuvent être divisées en deux sections : dans l'une seraient rangées celles à feuilles glabres, à pédoncules rameux et corymbifères; l'autre offrirait les *Commidendres* à feuilles velues et à pédoncules simples ou rameux dès la base.

COMMIER. BOT. *V. GOMMIER*.

COMMINGTONITE. MIN. Substance particulière, découverte récemment à Commington dans le Massachusetts, par T. Muir qui lui a reconnu les caractères suivants : amorphe ou en masses imparfaitement cristallisées; d'un vert grisâtre; translucide sur les bords; pesanteur spécifique : 3,20; dureté : 2,75; infusible au chalumeau; composée de : silice 57,5; protoxide de fer 22; protoxide de manganèse 8,5; soude 9; eau 5. Ce minéral constitue une roche avec le quartz et le mica.

COMMIPHORE. *Commiphora*. BOT. Sous le nom de *Commiphora Madagascariensis*, Jacq. (*H. Schœnb.* t. 49) a décrit et figuré un arbrisseau de Madagascar appartenant à la Diœcie Oclandrie, mais dont les caractères incomplets ne permettent pas de déterminer la place dans les familles naturelles. Sa tige, droite et rameuse, s'élève à la hauteur d'un mètre et plus. Les branches, d'un brun cendré, sont très-étalées, garnies de feuilles alternes, pétiolées, glabres, oblongues, aiguës et dentées en scie; à la base de chaque feuille se trouvent deux folioles opposées et arrondies; fleurs dioïques; les mâles, petites et jaunâtres, naissent avec les feuilles; elles sont agrégées et presque sessiles sur les rameaux; leur calice est campanulé, à quatre dents aiguës et étroites; la corolle a quatre pétales concaves, aigus et un peu réfléchis; huit étamines insérées sur le réceptacle, incluses et alternes avec les pétales, à filets subulés et à anthères oblongues et dressées. Les fleurs femelles sont inconnues.

COMMISSURE. BOT. On donne ce nom à la ligne de jonction que forme l'application l'un contre l'autre, des deux akènes, dans les graines des Umbellifères.

COMOCLADIE. *Comocladia*. BOT. Les manuscrits de Plumier avaient fait connaître un genre de plantes appelé *Pseudo-Brasilium*, composé de deux espèces, l'une glabre, l'autre hérissée de poils, toutes les deux à feuilles pinnées, à fleurs en panicules, ayant un fruit drupacé à un seul noyau, et pleines d'un suc qui noircit à l'air, etc. Ces caractères s'accordent parfaitement avec ceux donnés par Browne, Linné et Jacquin, pour le genre *Comocladia*. Ce genre est du petit nombre de ceux des Dicotylédones qui se placent dans la Triandrie Monogynie. Jussieu l'a rangé dans la seconde section des Térébinthacées, près des genres *Cneorum*, *Rumphia* et *Canarium*. Caractères : calice très-petit, à trois divisions très-profondes; corolle formée de trois pétales plus grands que le calice, étalés, ovales et aigus; trois étamines à filets très-courts et à anthères didymes; un stigmate obtus et sessile sur l'ovaire. Le fruit est une drupe oblongue, arquée et succulente, marquée de trois points au sommet et contenant un noyau de même forme, uniloculaire et monosperme. Les espèces sont encore en petit nombre, mais leur connaissance offre assez d'intérêt en raison des usages variés auxquels on les emploie, ou des dangereuses propriétés qu'on leur attribue. Ce sont des arbres de moyenne grandeur, indigènes de l'Amérique méridionale et des Antilles.

COMOCLADIE A FEUILLES ENTIÈRES. *Comocladia integrifolia*, L. Sloane, *Jamaïc.* t. 222. Arbre de six à huit mètres de hauteur, branchu et portant des feuilles pinnées avec impair, à folioles pétiolées, opposées, ovales, lancéolées, aiguës et très-entières; ses fleurs forment de grandes grappes axillaires et sont de couleur pourpre-foncée. On lui donne à Saint-Domingue le nom impropre de *Brésillet*, parce qu'il fournit une couleur analogue à celle du bois de Brésil, (*Cæsalpinia echinata*), mais d'un rouge terne, plus foncé. Il sert à faire quelques ouvrages de tour et de menuiserie. Son fruit a une saveur acide, et une couleur pourpre foncée lorsqu'il est mur. Les autres parties de l'arbre sont pleines d'un suc tellement caustique qu'il désorganise entièrement les tissus cutanés, ce qui l'a fait employer par des colons inhumains pour imprimer leur nom sur de malheureux nègres.

COMOCLADIE DENTÉE. *Comocladia dentata*, Willd. Cet arbre ne diffère du précédent que par ses feuilles bordées de dents épineuses, et parce que ses fruits ne sont pas comestibles. L'odeur infecte d'Hydrogène sulfuré que dégagent ses feuilles lorsqu'on les froisse, indique des qualités assez actives; on va même jusqu'à dire que ses émanations sont si dangereuses que des personnes endormies sous son ombrage y ont péri, expérience que Jacquin a voulu jusqu'à un certain point vérifier, mais qui, heureusement, ne lui a pas réussi. Au reste, ces propriétés délétères que partagent avec les *Comocladies* quelques espèces de *Rhus* où elles sont même beaucoup plus exaltées, confirment les corrélatons indiquées par Jussieu et De Candolle entre la nature et les formes extérieures des plantes de même famille.

COMOLANGA. BOT. *V. CAMALANCA.*

COMOLIE. *Comolia*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, Décandrie Monogynie, auquel De Candolle assigne pour caractères : tube du calice campanulato-cylindracé : les quatre lobes du limbe sont linéaires ; quatre pétales ovales ; anthères oblongues-linéaires, en faux, monoporeuses, égales, jointes par un court article ; ovaire glabre ; capsule ovale, biloculaire, renfermant des graines concaves d'un côté, élevées, rugueuses et tuberculées de l'autre. Un arbrisseau du Brésil, *Comolia berberifolia*, donné d'abord par Humboldt et Bonpland pour une *Rhexie*, fait le type du genre ; ses feuilles sont ovales, et ses fleurs axillaires, solitaires, presque sessiles et blanches.

COMON. BOT. Palmier du genre *Bactris*.

COMORICHA. BOT. S. de *Phyllirée* à feuilles étroites.

COMOSPERME. BOT. Même chose que *Comesperme*.

COMPACITÉ. MIN. On dit que les corps sont Compacts, lorsque leur cassure ne présente jamais, en aucun sens, que des fragments de forme irrégulière et indéterminée. Il faut distinguer la Compacité qui dépend de la nature même du corps cristallin, de celle qui est le résultat d'une aggrégation de particules irrégulières, extrêmement fines, ou de très-petits cristaux, que l'on doit regarder comme une structure accidentelle. Il est souvent difficile de distinguer ces deux Compacités, et ce n'est souvent que par des passages à des structures d'aggrégations distinctes que l'on peut établir la différence entre le second et le premier cas.

COMPAGNON. MAM. *V. CAMPAGNOL.*

COMPAGNON BLANC. BOT. Syn. vulgaire de *Lychnide dioïque*.

COMPARETTIE. *Comparettia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., institué par Poppig et Endlicher, pour une plante nouvelle, apportée du Pérou et dans laquelle ils ont reconnu les caractères génériques suivants : sépales et pétales soudés par leur base : les premiers étroits, avec ceux des côtés prolongés inférieurement en éperon et l'intermédiaire adhérent au gynostème ; les pétales sont semblables, mais non adhérents au gynostème et plus larges ; labelle placé postérieurement, articulé au gynostème par une sorte d'onglet qui se divise et se prolonge en deux cornes contournées, réniformes, entières ou bidentées à leur base convexes, échancrées et créées ; gynostème demi-cylindrique, membraneux, échancré, renflé au milieu ; anthère biloculaire et membraneuse ; deux masses polliniques ; deux caudicules filiformes, élastiques, adhérentes à une glandule ovale et un peu convexe. La *Comparettie* est une plante épiphyte, à pseudobulbes exigus, d'où sort une seule feuille oblongue, obtusiuscule, nerveuse ; les fleurs sont réunies en grappe radicale, simple ou rameuse, munie de bractées.

COMPAS-SCALLOP. MOLL. Syn. vulgaire de *Peigne*.

COMPÈDES. OIS. Nom sous lequel divers auteurs distinguent les Oiseaux à pieds palmés, qui ont la majeure partie de la jambe engagée dans l'abdomen.

COMPÈRE-LORiot. OIS. Nom vulgaire du *Loriot* d'Europe.

COMPÈRE-GUILLAUME. OIS. Nom vulgaire du *Bruant proyer*.

COMPLECTIF. *Complectivus*. BOT. On admet que la préfoliation est *Complective*, lorsque les disques des feuilles en s'embrassant mutuellement, se recouvrent par le côté et le sommet.

COMPLET. BOT. Se dit d'une partie quelconque des végétaux, munie de tous les organes dont elle peut se composer. Ainsi une fleur complète est celle qui réunit pistil ou pistils, étamine ou étamines, calice et corolle ; elle est incomplète lorsqu'il lui manque l'un ou l'autre de ces organes. Le fruit complet désignait jadis celui qui avait son péricarpe, et on appelait incomplet celui que l'on en croyait privé et auquel nous donnons aujourd'hui le nom des semences nues. Les cloisons qui se trouvent dans l'intérieur d'un fruit, séparent complètement ou incomplètement la cavité de ce fruit. La *Giroflée* a le fruit divisé en deux loges par une cloison complète. Le fruit du *Pavot*, quoique muni de plusieurs cloisons, n'offre qu'une loge parce que les cloisons sont incomplètes. L'*Arille*, ce tégument particulier qui revêt certaines graines, les recouvre quelquefois en totalité, et quelquefois ne les recouvre qu'en partie ; dans le premier cas l'*arille* est complet, c'est ce qu'on peut voir dans la graine des *Axalides* ; et il est incomplet dans celle du *Fusain* galeux.

COMPOSÉE (FLEUR). BOT. Dans le *Chardon*, l'*Artichaut*, le *Souci*, la *Chicorée*, etc., les fleurs sont fort petites, rapprochées les unes contre les autres sur un réceptacle commun, et environnées de folioles disposées symétriquement. C'est à cet assemblage de fleurs que les anciens botanistes donnaient le nom de fleur composée. Mais cette expression impropre n'est plus employée aujourd'hui, et l'inflorescence des plantes réunies dans la *Syngénésie* est aujourd'hui considérée, et avec raison, comme un simple capitule que la plupart des auteurs ont nommé *Calathide*. Pendant fort longtemps, on a également donné le nom de *Composées* à la famille naturelle de plantes formée par la *Syngénésie*. Mais ce nom rappelant celui de fleur composée, dont il vient d'être question et dont on avait reconnu l'impropriété, *Richard* lui a substitué celui de *Synanthérées*, qui a été presque généralement adopté.

COMPOSITIFLORES. BOT. Syn. de *Synanthérées*.

COMPRESSICAUDE. *Compressicaudus*. ZOOLOG. Queue comprimée, serrée dans le sens d'un côté à l'autre.

COMPRESSICAULE. *Compressicaulis*. BOT. Tige comprimée, serrée par deux côtés opposés, ce qui occasionne deux surfaces larges et deux étroites.

COMPRIMÉ. *Compressus*. BOT. S'entend de tout organe dont la coupe transversale présente la forme d'une ellipse, comme s'il avait été serré par les côtés.

COMPANthe. *Companthus*. BOT. Genre de la famille des *Joncées*, *Hexandrie Monogynie*. Caractères : corolle campanulée, composée de six pétales renflés extérieurement et plus épais vers l'extrémité ; filets des étamines dilatés à leur base ; anthères peltées ; trois stigmates bifides, roulés au sommet ; capsule siliiforme, triloculaire et polysperme. Le *Companthus maculatus*, unique espèce du genre, avait été précédemment décrit par *Don*, sous le nom de *Compsoa maculata*.

COMPSOCÈRE. *Compsocerus*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des *Longicornes*, établi

par Serville aux dépens du genre *Saperda* de Fabricius. Caractères : tête dirigée en avant, peu ou point comprimée ; mandibules fortes, saillantes, creusées en dessus ; palpes de longueur moyenne : les maxillaires guère plus longues que les labiales, et toutes ayant leur article terminal assez long, cylindrique, tronqué au bout ; antennes de douze articles, le dernier plus court que le précédent, le troisième plus long que le quatrième ; corselet arrondi latéralement, mutique, point dilaté, déprimé en dessus, sans crénelures latérales ; élytres longues, linéaires, déprimées en dessus, arrondies et mutiques à l'extrémité ; corps linéaire, un peu pubescent ; pattes assez grandes ; cuisses simples ; jambes droites, un peu comprimées. La *Saperda* barbicorne est encore l'unique espèce du genre. On la trouve au Brésil, sur les feuilles, les troncs d'arbres contre lesquels elle grimpe avec facilité ; on la rencontre aussi volant pendant le jour, dans les bois, et produisant alors un son aigu, par le frottement des élytres contre le corselet.

COMPTONIE. *Comptonia*. BOT. Genre formé par Gærtner et rangé dans la famille des Myricées. Caractères : fleurs monoïques, disposées en chatons. Les chatons mâles, plus nombreux, sont placés à la partie supérieure des jeunes rameaux, naissent immédiatement au-dessus de la cicatrice des feuilles de l'année précédente, et sont alternes comme elles. Ils sont cylindriques et allongés. Les chatons femelles, au nombre de deux, plus souvent même solitaires, sont beaucoup plus courts que les chatons mâles, au-dessous desquels ils sont immédiatement placés. Dans les chatons mâles, les écailles sont imbriquées, très-serrées les unes contre les autres ; à leur base interne, on trouve quatre ou cinq étamines dont les filets sont fort courts et les anthères didymes. On trouve quelquefois des chatons dont toutes les fleurs sont à quatre étamines, et d'autres qui en présentent constamment cinq. Les chatons femelles sont beaucoup plus courts que les mâles ; ils sont ovoïdes, allongés, formés d'écailles également imbriquées. À la base interne de chaque écaille se trouve une fleur femelle. Celle-ci se compose d'un calice formé de trois folioles lancéolées et inégales, les deux latérales étant un peu plus longues. Chacune d'elles est accompagnée à sa base interne, d'un petit corps charnu et comme glanduleux. Ces folioles s'accroissent sensiblement après la fécondation, et accompagnent le fruit. L'ovaire sessile, un peu comprimé, à une seule loge, renfermant un seul ovule dressé. Le style est extrêmement court et à peine distinct du sommet de l'ovaire. Il se termine par deux stigmates subulés, glanduleux, beaucoup plus longs que les écailles du chaton. Le chaton fructifère est globuleux, hérissé d'écailles linéaires et ciliées sur leurs bords. Les fruits sont ovoïdes, allongés, un peu comprimés. Leur péricarpe est légèrement charnu en dehors, dur et crustacé en dedans ; il renferme une seule graine dressée. Une seule espèce forme le genre *Comptonia*, qui a les plus grands rapports avec le *Myrica*. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale et porte le nom de *Comptonia asplenifolia*, Michx. C'est un arbrisseau rameux, que l'on cultive quelquefois dans les jardins. Ses feuilles sont alternes,

allongées, profondément crénelées et un peu velues en dessous.

COMPTONITE. MIN. Substance blanchâtre, en petits cristaux brillants, dérivant du prisme droit, rhomboïdal, faisant gelée avec les acides. Elle a été trouvée par Monticelli, dans les cavités de quelques laves du Vésuve, avec la gimonidine ; elle a de l'analogie avec la brewstérite et la tomsonite ; son analyse a donné : silice 37 ; alumine 51,5 ; chaux 15,5 ; eau 15 ; fer 1 ; perte 2.

CONABIBY. OIS. Synonyme vulgaire d'Autour de Cayenne. V. FAUCON.

CONAMI. BOT. Sous ce nom Aublet a désigné un genre qui n'est autre chose qu'une espèce du *Phyllanthus*. Cette plante paraît douée de propriétés narcotiques telles que, mêlée à l'eau, elle jette les Poissons dans un état de stupeur. Aublet apprend que ce nom de *Conami* est appliqué dans la Guiane aux divers végétaux qui ont le même effet, et, par suite, les mêmes usages.

CONANA. BOT. Synonyme de Corossol.

CONANAM. BOT. Synonyme d'*Elais Guianensis*.

CONANTHÈRE. *Conanthera*. BOT. Genre établi par Ruiz et Pavon, dans la famille des Asphodélées, Hexandrie Monogynie, Lin., avec les caractères suivants : périanthe supère, à six divisions réfléchies ; anthères réunies en forme de cône ; capsule oblongue, trilobulaire et trivalve ; semences peu nombreuses et presque rondes. Une seule espèce constituait primitivement ce genre, c'était le *Conanthera bifolia*, Fl. Peruv., figurée par Trew, T. III, sous le nom de *Bermudiana pulposa*. Cette plante est indigène du Chili ; ses fleurs sont d'un bleu violet, panachées à la base des pétales. On mange ses bulbes. À cette espèce, Perseon a réuni une plante qui doit faire modifier les caractères du genre. C'est l'*Echeandia terniflora* d'Ortuga, dont la hampe est simple, les feuilles linéaires ; les fleurs jaunes et les filets des étamines garnis de points glanduleux. On ignore sa patrie ; elle est remarquable par la soudure de ses anthères, cas très-rare chez les Monocotylédones. Dans cette espèce, le périanthe n'est point supère ; on voit, au contraire, un ovaire libre, sous lequel sont insérées les étamines ; ce n'est donc pas parmi les Narcissées qu'on doit placer cette plante, ainsi qu'on l'a imprimé quelque part, mais bien plutôt près des Asphodélées, dont son organisation et son port indiquent l'affinité. Cavanilles avait également senti ces rapports, en la réunissant aux *Anthericum*. On pourrait ajouter qu'elle ressemble beaucoup, par son faciès, à certains *Sisyrinchium* ; mais le nombre et l'insertion des étamines sont trop différents pour qu'on voulût les rapprocher.

CONASTELLO ET CONASTRELLO. BOT. Syn. vulgaires de Troëne.

CONCEPTACLE. BOT. Sous le nom de *Conceptaculum seminum*, Jungius et Medikus ont désigné le péricarpe des fruits, quelle que fût sa forme ou sa nature, réservant le mot *Pericarpium* pour les péricarpes secs. On l'a aussi appliqué spécialement au réceptacle des organes reproducteurs des végétaux Cryptogames, tels que les Champignons, les Lichens, les Hypoxylées et les Algues ; mais cet organe a reçu des noms qui non-seulement diffèrent d'une famille à l'autre, mais qui

sont encore très-multipliés dans la même famille. Ainsi le Conceptacle des Champignons est appelé Péridion, celui des Hypoxylées Sphérule, Lirvelle; dans les Lichens, il est assez communément désigné sous le nom d'*Apothecium* ou *Apothecia*, quoiqu'on l'ait aussi nommé Scutelle, Orbille, Patellule, Gyrome, Globule, Cistule, Céphalode, etc.

CONCEPTACULAIRE. *Conceptacularis*. BOT. Qui s'opère au moyen de Conceptacles; on emploie cette épithète pour caractériser un mode de fructification.

CONCEPTACULIFÈRE. *Conceptaculiferus*. BOT. Organe muni de conceptacles ou qui en supporte.

CONCEVEIBA. BOT. Aublet (Plantes de la Guiane, t. 353) a nommé ainsi un arbre dont il n'a connu que les fleurs femelles; elles sont portées sur des pédoncules épaissis et articulés, disposés sur un axe commun. Le calice est composé de cinq ou six divisions aiguës et roides, au-dessous desquelles sont, extérieurement, des glandes souvent bilobées. Le style est court, triparti; les trois stigmates se partagent à leur extrémité; l'ovaire est trigone, parsemé d'une poussière qu'on reconnaît, à l'aide de la loupe, être formée par des petits poils étoilés; il présente trois loges, dont chacune, un peu velue à sa base, contient un ovule unique, surmonté d'un appendice plus ou moins long. Le fruit se sépare en trois portions, dont chacune se subdivise en deux valves, et les graines sont revêtues d'une coiffe charnue, bonne à manger. Les feuilles sont alternes, portées sur un long pétiole accompagné de stipules légèrement dentées, glabres sur leur surface supérieure, et marquées sur l'inférieure, d'un réseau de vaisseaux assez saillants. A l'espèce décrite par Aublet, Blume en a ajouté une seconde qu'il a découverte à Java, et qu'il a nommée *Conceveiba* ou *Conceveibum Javanense*. Cette découverte a permis à son auteur de compléter les caractères génériques, et de reconnaître que les fleurs mâles ont le calice à trois ou quatre divisions; trois ou quatre étamines visibles, à filaments soudés à leur base et dressés, à anthères bien apparentes.

CONCEVEIBUM. BOT. Rich. *V.* CONCEVEIBA.

CONCHA TRILOBA. CRUST. Nom sous lequel on a désigné anciennement les queues des Trilobites que l'on croyait être des Coquilles.

CONCHACÉES. MOLL. Famille de la méthode de Blainville, qui correspond à celle des Cardiacées. *V.* ce mot.

CONCHELA. BOT. Syn. portugais de *Cotyledon Umbilicus-Veneris*.

CONCHIFÈRE. *Conchifera*. ZOO. Classe établie par Lamarck (Anim. sans vert. T. v, p. 411) et qu'il distingue par les caractères suivants : animaux mous, sans tête et sans yeux; ayant la bouche nue, cachée, dépourvue de parties dures, et un manteau ample, enveloppant tout le corps, formant deux lobes lamelliformes, à lames souvent libres, quelquefois réunies par devant; génération ovo-vivipare; point d'accouplement; branchies externes, situées de chaque côté entre le corps et le manteau; circulation simple; le cœur a un seul ventricule; quelques ganglions rares; des nerfs divers, mais point de cordon médullaire ganglionné; coquille enveloppant entièrement ou en partie

l'animal, tantôt libre, tantôt fixée; à valves le plus souvent réunies d'un côté par une charnière ou un ligament; quelquefois des pièces testacées accessoires et étrangères aux valves augmentent la coquille.

Les Conchifères, n'ayant point de tête, sont conséquemment dépourvus de tentacules; leur bouche, cachée entre les lobes du manteau, n'est munie que d'appendices labiaux; elle est toujours dépourvue de parties dures, parce qu'elle n'est destinée qu'à recevoir des aliments qui n'ont pas besoin d'être broyés; c'est, à bien dire, l'entrée de l'œsophage qui, lui-même, est court et large; il aboutit directement à l'estomac qui n'en est qu'un renflement. Le système de circulation et de respiration se compose de branchies en nombre pair, variables, externes, grandes quelquefois autant que le manteau, formées de plusieurs feuillettes résultant d'une multitude de petits vaisseaux parallèles, serrés, qui vont se rendre dans un tronc commun, lequel aboutit lui-même au cœur situé vers le dos. Quant au système nerveux, il est moins avancé dans sa composition; un ganglion se remarque au-dessus de la bouche, et ce ganglion a été considéré comme le cerveau; un autre plus éloigné est lié au premier par deux filets nerveux et par d'autres branches qui en partent; il donne la sensibilité à presque toutes les parties. La manière dont les Conchifères se meuvent est bien différente de celle qu'emploient les Mollusques proprement dits; ils n'ont point sous le corps un disque pour ramper, mais quelques-uns ont un corps charnu, musculéux, qui leur sert à s'avancer en s'enfonçant dans le sable, et même à exécuter des sauts; et ce corps, devenant même tendineux, se divise en une multitude de filaments plus ou moins fins, et sert à fixer l'animal; il se nomme alors *Byssus*. Tous les Conchifères sont revêtus d'une coquille formée de deux pièces uniques ou principales, le plus souvent semblables, dures, testacées, réunies à leur base par un ligament élastique, ligament qui, par sa structure, agit toujours de la même manière, soit qu'il existe intérieurement, soit qu'il se montre à l'extérieur; les valves sont encore retenues dans leur position par des dents cardinales plus ou moins nombreuses, disposées comme des engrénages dont les parties saillantes sont reçues dans des enfoncements et réciproquement. Lamarck est le premier qui se soit servi du nombre des muscles, pour diviser les Conchifères en deux ordres; cette méthode a été adoptée en 1810 par Ocken, et depuis par presque tous les conchyliologues. Il a employé aussi des caractères secondaires non moins faciles à saisir : ces caractères consistent dans l'égalité ou la non égalité des valves, dans le bâillement plus ou moins considérable de ces valves, etc. Les muscles des Conchifères laissent sur les coquilles des impressions plus ou moins profondes qu'il est toujours très-facile de reconnaître. Ces impressions sont subcentrales dans les Monomyaires (Conchifères à un seul muscle); alors le muscle traverse le corps de l'animal dans son milieu; dans les Conchifères Dimyaires (à deux muscles), au contraire, ils sont placés aux extrémités de la coquille, et semblent traverser ces mêmes extrémités; ces muscles sont fermes, durs, surtout vers les points d'attache.

Tous les animaux de cette classe ne peuvent respirer que dans l'eau; ils vivent donc sans exception au milieu de ce fluide. Le plus grand nombre habite les eaux de la mer; ceux qui se trouvent dans les eaux douces sont moins nombreux, quoique la quantité s'en augmente à mesure que les recherches et les observations se multiplient.

Plusieurs classes d'animaux qui rentrent dans les Mollusques et parmi les Annélides de Cuvier, étant susceptibles de se couvrir d'un corps protecteur que l'on est convenu de nommer Coquille, c'est à cet article qu'il faut recourir pour tous les détails de formation et de structure.

Voici la distribution systématique des Conchifères par Lamarck.

I. Conchifères Dimyaires.

A. Coquille régulière, le plus souvent équivalve.

‡ Coquilles généralement béantes aux extrémités, les valves étant rapprochées.

α. Conchifères Crassipèdes. Cette division renferme les familles suivantes : TUBICOLÉES; PHALADIAIRES; SOLENACÉES; MYAIRES.

β. Conchifères Tenuipèdes.

§ Ligament intérieur. Familles : MACTRACÉES; CORULÉES.

§§ Ligament uniquement extérieur. Familles : LITHOPHAGES; NYMPHACÉES.

‡‡ Coquille close aux extrémités, les valves étant rapprochées. Familles : CONQUES; CARDIACÉES; ARCA-CÉES; TRIGONÉES; NAYADES.

B. Coquille irrégulière toujours inéquivalve. Famille : CAMACÉES.

II. Conchifères Monomyaires.

A. Ligament marginal allongé sur le bord.

§ Coquille régulière, transversale. Famille : TRIDAC-NÉES.

§§ Coquille longitudinale. Famille : MYTILACÉES; MALLÉACÉES.

B. Ligament non marginal, resserré dans un court espace, sous les crochets.

§ Coquille régulière, compacte; ligament intérieur. Famille : PECTINIDES.

§§ Coquille irrégulière, feuilletée; ligament interno-externe. Famille : OSTRACÉES.

C. Ligament soit nul ou inconnu, soit représenté par un cordon tendineux soutenant la Coquille.

§ Ligament et animal inconnus; Coquille très-inéquivalve. Famille : RUDISTES.

§§ Coquille adhérente, animal pourvu de deux bras. Famille : BRACHYPODES.

CONCHILLE. BOT. Syn. ancien de *Quercus coc-cifera*. V. CHÈNE.

CONCHITES. MOLL. FOSS. Nom que l'on a donné indistinctement aux Patelles et aux Coquilles bivalves, que l'on trouve faisant partie des couches des différents terrains.

CONCHIUM. BOT. V. HAKÉE.

CONCHOCARPE. *Conchocarpus*. BOT. Genre établi par Mikán dans la famille des *Rutacées*. Caractères : calice court, cylindrique et à cinq dents; corolle composée de cinq pétales soudés intimement de manière à

représenter une corolle monopétale, tubuleuse, hypocratéiforme, dont le limbe est à cinq divisions inégales. Des sept étamines, deux seulement sont fertiles et anthérifères; elles sont insérées vers la base du tube; leurs anthères sont allongées, à deux loges, sans appendices à leur base; les cinq étamines stériles sont sous la forme de filaments subulés plus longs et glanduleux; l'ovaire est à cinq côtes et cinq loges, porté sur un disque hypogyne, qui les recouvre dans leur partie inférieure; le style se termine par un stigmate cylindrique; le fruit se compose de cinq coques monospermes, coriaces, s'ouvrant intérieurement par une suture longitudinale. Ce genre se compose de deux espèces qui croissent dans les forêts du Brésil. Ce sont deux arbrisseaux à feuilles simples ou ternées, glabres, ponctuées, allernés, sans stipules, ils portent des fleurs d'un rose pâle, munies de bractées et disposées en grappes allongées. L'une, *Conchocarpus macrophyllus*, Mikán, a les feuilles très-grandes, simples, pétiolées, elliptiques, allongées, arrondies à leur base. La seconde a été décrite et figurée par Nées d'Esenbeck et Martius (*Fraxinellæ*, p. 16, t. 21), sous le nom de *Conchocarpus cuneifolius*; elle se distingue de la précédente par ses feuilles également pétiolées, mais rétrécies à leur base et cunéiformes.

CONCHODERME. *Conchoderma*. MOLL. Olfers a donné, le premier, ce nom au *Lepas aurita* de Linné, dont Leach a fait le genre Otion.

CONCHOIDALE ET CONCHOÏDE. MIN. Dans les caractères tirés de l'aspect de la cassure, on dit qu'elle est Conchoïde quand elle présente sur l'une des faces de la fracture, une cavité arrondie, et sur la face opposée un relief qui en est la contre-épreuve. Il y a ordinairement sur ces deux faces des stries concentriques, coupées par d'autres en rayon, ce qui amène quelque ressemblance avec les valves d'une coquille, d'où est venue l'épithète de Conchoïde.

CONCHOLÉPAS. *Concholepas*. MOLL. Le Concholépas est un de ces genres dont les caractères, peu tranchés, ont fait douter de la véritable place qu'il devait occuper. D'Argenville, qui fut le premier à faire connaître cette Coquille, la plaça parmi ses Lépés ou Patelles. Dacosta la plaça parmi ces mêmes Patelles, mais il lui trouva une forme analogue à celle d'une valve séparée. Favanne, se servant de cette comparaison, la nomma le grand *Concholepas*, parce que, dit-il, elle tient de la forme et des Conques et des Patelles. Schrœters admit le nom de Favanne, et Martini lui donna celui de *Conchopatella*. Bruguière, saisissant mieux que ses devanciers les vrais caractères génériques de cette Coquille, la plaça dans le genre Buccin, dont elle n'a pourtant pas tous les traits de ressemblance, et Lamarck sentit qu'il fallait en faire un genre séparé, qu'il plaça près des *Monoceros*. Les conchyliologues, après lui, ont généralement admis ce genre. Cuvier, pourtant, n'en fait aucune mention, et Férussac (Tabl. Syst. des Moll. Prod. p. 25) le place dans le genre Pourpre, à côté des *Monoceros*, des *Cancellaires*, etc. Cette Coquille singulière fut trouvée par Dombey, sur les côtes du Pérou, où il l'observa marchant sur un disque charnu. Jusqu'à présent une seule espèce a été connue; elle a

dù conséquemment servir de type au genre qui peut être caractérisé comme il suit : coquille ovale, bombée, en demi-spirale, à sommet incliné obliquement vers le bord gauche ; ouverture ample, longitudinale, oblique, ayant inférieurement une légère échancrure ; deux dents à la base du bord droit ; animal trachélopode, muni d'un opercule corné, mince et oblong.

CONCHOLÉPAS DU PÉROU. *Concholepas Peruvianus*, D'Argenville (Conchyl. t. 6, fig. D), Dacosta (Élém. t. 2, fig. 7, et t. 5, fig. 9), Favanne (Conchyl. T. 1, p. 545, t. 4, fig. H, 2), Martini (Conchyl. T. X, p. 522, t. min. fig. 19, A-B). Il paraît, d'après ce qu'en dit Bruguière (Encyc. p. 252, n° 10), que le Concholépas peut prendre d'assez grandes dimensions, car celui qu'il décrit, long de trois pouces et demi, et large de deux pouces huit lignes, était un individu de moyenne taille. A l'extérieur, la coquille est chargée de côtes rugueuses ou squammières, entre lesquelles se voient trois stries peu profondes. L'ouverture est ample ; elle présente une légère échancrure à sa base, à côté de laquelle se remarquent deux dents, ce qui a déterminé Lamarck à placer ce genre à côté de celui des Licornes.

CONCHYLIE. *Conchilium*. MOLL. Sous ce nom, Cuvier (Règn. Anim. T. II, p. 425) propose, parmi les Pectinibranches trochoïdes, un nouveau genre auquel il donne, comme sous-genres, les Ampullaires, les Mélanies, les Phasianelles et les Janthines.

CONCHYLOGIE. ZOOLOGIE. La Conchylogie, d'après l'étymologie du mot, ne devrait s'occuper que du test calcaire qui recouvre presque tous les animaux Mollusques et Conchifères ; mais dans l'état actuel de la zoologie, on ne peut plus considérer séparément, ainsi qu'on l'a fait longtemps, et l'animal et son enveloppe ; la nature, qui marche selon des lois uniformes, a toujours mis en rapport les enveloppes extérieures avec les modifications de l'organisation. Que les enveloppes soient destinées, par leur solidité ou par les parties accessoires dont elles sont revêtues, à protéger plutôt certains organes essentiels que d'autres, elles n'en sont pas moins soumises à la loi générale ; c'est ainsi, comme l'a dit Blainville, que dans les Mollusques univalves, la coquille est destinée surtout à protéger les organes de la respiration ; c'est sur ces organes qu'elle vient pour ainsi dire se mouler ; les modifications de la coquille seront donc des traces certaines de celles des organes de l'animal qui l'habite. Cette proposition rentre entièrement dans l'ordre naturel ; et l'on peut ajouter que les poumons des Vertébrés qui respirent l'air, que les branchies qui sont ces poumons modifiés pour respirer l'eau dans les Poissons, se trouvant parfaitement en rapport avec les enveloppes extérieures qui les protègent et en facilitent les fonctions, de même, dans les Invertébrés où la respiration n'est guère moins importante, et surtout dans les Mollusques dont l'organisation est la plus avancée, les parties protectrices de la fonction ont dû y être modifiées, et on doit voir sur elles comme dans tous les êtres, les traces plus ou moins sensibles de cette modification.

Il serait superflu de chercher à prouver l'utilité de l'étude des Mollusques ; quand même leur connaissance ne fournirait aucune application utile à l'économie et

aux arts, elle n'en serait pas moins nécessaire à l'histoire de l'ensemble des êtres. Mais en la présentant sous un autre point de vue, c'est-à-dire son application à la géologie, elle prend alors un intérêt que les anciens conchyliologues ne lui connaissaient pas. En effet, que sont les Coquilles, et en général les restes fossiles des autres animaux, sinon d'antiques médailles qui sont la preuve la plus évidente des changements qu'a éprouvés la surface de la terre ? Et ces débris mettent à portée d'apprécier, jusqu'à un certain point, les changements qui, journellement, se font d'une manière si peu sensible. Un autre fait où conduit cette application est celui relatif aux analogues : pour arriver à ce résultat, il a fallu étudier avec soin toutes les espèces en particulier, les comparer ensuite avec les Coquilles fossiles des différentes régions, et constater l'analogie, non pas par une ressemblance même frappante, mais par une ressemblance exacte dans les plus petits détails. Quel a dû être l'étonnement du naturaliste, après une suite nombreuse de pareilles comparaisons, lorsqu'il a retrouvé au milieu des terres, dans d'autres climats, à des températures actuellement différentes, les Coquilles les plus parfaitement analogues ? Quelles conclusions a-t-il dû tirer d'un tel fait que l'on peut regarder comme général ? Deux idées se présentent en se rattachant à deux systèmes : le premier, le plus ancien, qui admet des bouleversements, des cataclysmes, d'énormes transports de terrains, et qui ne trouve plus de sectateurs aujourd'hui parmi les géologues. On supposerait alors que les Coquilles ainsi que les couches où elles se trouvent, auraient été déposées loin de l'endroit de leur première formation, et que des restes d'animaux qui ne vivent plus que dans la zone torride, se seraient trouvés rejetés à plusieurs milliers de lieues, dans les pays tempérés et même septentrionaux, par un de ces bouleversements que l'on a longtemps supposés pour se rendre compte des faits. Mais comment se ferait-il que des Coquilles, quelquefois très-minces et très-déli-cates dans leur structure, se soient trouvées transportées à des distances énormes, comme par enchantement, sans éprouver de fracture, sans même que de légères aspérités y aient été usées, quand on voit sur les côtes, et même dans les rivières, les Coquilles s'user et devenir méconnaissables en fort peu de temps, lorsqu'elles sont simplement soumises au ballonnement des flots. L'autre hypothèse, qui acquiert chaque jour quelque nouveau degré de probabilité, est celle qui suppose un changement de température dans les lieux où les animaux dont on trouve les têts fossiles, ont vécu et ont été enfouis. Que le changement de température ait eu lieu par un refroidissement de la terre, comme quelques-uns le pensent d'après Buffon, ou par une toute autre cause que l'on ne peut apprécier, le fait n'en est pas moins constant, et l'observation journalière, faite sur les Fossiles de tous les pays, prouve qu'ils ont autrefois vécu dans le lieu de l'enfouissement, ou à très-peu de distance, puisqu'on les retrouve d'une conservation parfaite, dans les parties les plus délicates et les plus fragiles.

Aristote a le premier consigné dans ses écrits quelques notions sur les Coquilles. Il les a distinguées,

d'après leur habitation, en terrestres et en marines; il divise ensuite ces dernières en univalves et en bivalves. Il fait une section dans laquelle il place les Turbinées qu'il ne distingue que par le volume, la prééminence de la spire, la mollesse plus ou moins grande de l'animal. Mais le nom de Mollusques a été appliqué par lui à des animaux mous ou qui ont un os à l'intérieur, comme les Sèches, les Calmars, etc.; ceux-ci font aujourd'hui la troisième division des Céphalopodes de Lamarck. Les écrits du philosophe grec sont d'ailleurs remplis d'une foule d'observations très-justes; ne pouvant les consigner ici, nous renverrons le lecteur à son Histoire des Animaux (liv. 4, p. 189, parag. 4, traduction française de Camus, 1785). Nous ne cherchons qu'à établir ce fait, que c'est à Aristote qu'on doit la division des Coquilles d'après leur habitation, division qui a été longtemps admise par beaucoup d'auteurs après lui. Pline et quelques naturalistes qui le suivirent, en ne faisant que répéter ce qu'avait écrit Aristote, n'ajoutèrent rien à l'histoire naturelle des animaux que la postérité doit à ce grand homme. On peut même dire que depuis Aristote jusqu'à Daniel Major, en 1675, rien n'a été fait dans le véritable intérêt de la science; en effet, est-ce en réunissant des collections pour le vain plaisir de récréer les yeux, sans y mettre d'autre soin que de les embellir par des objets d'un grand prix, riches en couleur, et souvent même dénaturés par le poli artificiel qu'on leur donne, que l'on peut faire marcher une science? Pendant longtemps il en a été ainsi de la Conchyliologie, et, comme la plupart des autres parties de l'histoire naturelle, elle a suivi à peu près les phases et les progrès de la philosophie moderne; présentant néanmoins, sous quelques rapports, un moindre intérêt aux zoologistes par le peu d'utilité dont ils la jugeaient et par le peu de connaissance qu'ils en avaient, ils l'abandonnèrent pour ainsi dire; et si quelques hommes supérieurs n'avaient tenté de la mettre au rang des autres parties de la science, et n'avaient jeté de temps à autre quelque lumière sur elle, Linné l'eût encore trouvée dans l'enfance.

Pour faire convenablement l'histoire de la Conchyliologie, il faut la diviser en deux grandes époques : 1^o considérer ce qu'elle était avant Linné, établir par conséquent ses progrès et ses changements avant l'apparition de ce génie réformateur; 2^o la reprendre depuis Linné pour en suivre les modifications et l'avancement jusqu'à notre époque. Nous allons passer rapidement en revue, et par ordre chronologique, les principaux travaux qui, depuis Daniel Major, ont précédé ceux du célèbre professeur d'Upsal. En 1675, Daniel Major donna, à la fin du Traité de la Pourpre de Fabius Columna, dix tables synoptiques dans lesquelles il chercha à saisir quelques caractères généraux et spéciaux, qui amenèrent à des coupes plus ou moins heureuses, et dont quelques-unes furent même longtemps admises. Comme il se borna, dans ce travail qu'il aurait pu rendre plus complet, à se servir des notes qu'il avait données dans l'ouvrage de Columna, il a dû nécessairement résulter de l'insuffisance des matériaux, une imperfection dépendant seulement du petit nombre d'objets observés. En 1679, Harder donna,

dans une petite brochure in-12, quelques détails sur l'anatomie de l'Animal des Hélices, mais ce travail est incomplet, et se ressent beaucoup du temps où il a été composé; il ne présente d'ailleurs qu'un fait isolé. En 1681, Grew publia des tables systématiques des genres de Coquilles; ses principales coupes qui sont encore admises aujourd'hui, sont tirées du nombre des pièces : les Coquilles simples (nos Univalves), les Coquilles bivalves, et les multivalves. Il donne en outre beaucoup d'excellentes indications qui peuvent conduire à des genres établis sur de bons caractères. Heyde, en 1684, publia, sous le titre d'*Anatome Mytuli belgicæ Mossel*, etc., un petit volume in-12 avec des figures fort médiocres. L'animal qu'il décrit paraît appartenir au genre Modiole de Lamarck, et peut-être à l'espèce connue sous le nom de *Modiola Tutipa*.

En 1684, Sibbald, dans la *Scotica illustrata*, divisa les Coquilles d'après Aristote, c'est-à-dire suivant leur habitation; ainsi il les rangea en deux ordres, les terrestres et les aquatiques, et ces dernières en fluviales et en marines. Du reste, rien qui puisse intéresser la science ne se trouve dans cet ouvrage. Tels étaient, en 1685, les antécédents de Lister; placé dans des circonstances plus favorables, ce médecin de la reine Anne sut en profiter; le commerce étendu de l'Angleterre, et ses nombreuses relations, le mirent en état d'embrasser l'universalité de ce qui était connu en Conchyliologie, et de donner un plus vaste champ à ses observations; cependant il s'attacha encore aux grandes divisions d'Aristote, et son système ne différa de celui du philosophe grec que par quelques détails dont nous allons donner un aperçu.

Lister renferme toutes les Coquilles dans quatre livres : le premier comprend les Coquilles terrestres qu'il partage en deux parties : l'une traite de *Buccinis et Turbinibus terrestribus*; l'autre est intitulée : *Cochleæ nudæ terrestres, Limaces quibusdam dictæ*. Dans le second livre, il s'occupe des Coquilles d'eau douce, qu'il divise également en deux parties : la première est consacrée aux Coquilles univalves, et la suivante aux bivalves. Le livre troisième traite des Coquilles bivalves marines, dans lesquelles l'auteur fait entrer les multivalves. La première partie de ce livre a pour titre : *Testaceis bivalvibus imparibus testis*; la seconde : *Testaceis bivalvibus paribus testis*, et la troisième : *Testaceis multivalvibus*. Il faut faire d'autant plus attention à cette distinction des Coquilles équivalentes ou inéquivalentes, qu'elle se trouve justifiée par la solidité des caractères, et que Lister est le premier qui s'en soit servi. Le quatrième livre renferme toutes les univalves marines divisées en seize sections, conduisant quelquefois à des familles assez naturelles ou à de bons genres, tels que les Patelles perforées au sommet (les Fissurelles), celles qui ont une lame intérieure courbée (les Calyptrées), etc., etc. L'ouvrage que nous venons d'analyser est d'ailleurs précieux par le grand nombre de bonnes figures qu'il renferme. Après Lister, en 1705, Rumph publia un hollandais un ouvrage où il rassembla tout ce que les Coquilles d'Amboine offraient de curieux; mais il n'ajouta rien à la science. Tournefort, après avoir soumis les Végétaux à

une savante classification, essaya aussi d'en appliquer une aux Coquilles; mais Tournefort mourut en 1708, et ne la publia pas lui-même; son manuscrit fut communiqué à Gualtiéri qui en fit l'application dans son ouvrage. Voici sur quoi cette méthode est basée : Toutes les Coquilles, dit-il, peuvent être séparées en trois classes : les *Monotoma*, les *Ditoma* et les *Polytoma*. Les Monotomes sont divisés, d'après la forme générale, en Univalves, c'est-à-dire les Patelles, en Coquilles spirales et en Coquilles fistuleuses; les Ditomes sont considérés d'après un caractère auquel on n'avait fait jusqu'alors aucune attention, et dont on est entièrement redevable au grand naturaliste. Il comprit dans une première famille tous les Ditomes parfaitement clos, et dans une seconde tous ceux qui sont bâillants; mais, par une erreur palpable, il rangea les Pholades dans sa première famille. Enfin, dans les Polytomes, où il plaça les Oursins, il établit encore deux familles: la première renferme les Oursins regardés comme des Coquilles articulées, et la seconde contient les Balanes dont les pièces sont réunies par un cartilage. — En 1711, Rumph, dans son *Thesaurus imaginum Piscium, Testaceorum, Cochlearum*, etc., sans établir des divisions méthodiques, sentit pourtant les rapports de certains genres, les moins difficiles à saisir il est vrai; ainsi il circoncrivit assez bien le genre Cône, celui des Porcelaines, celui des Ptéroécères, et dirigea ensuite son attention sur les Coquilles operculées; il les distingua en Coquilles dont l'opercule est rond comme celui des Turbots, et en Coquilles dont l'opercule est semi-lunaire comme celui des Nérites.

Langius, en 1722, se servit de plusieurs divisions établies avant lui, et se contenta de les modifier; c'est ainsi qu'il réunit dans une même coupe les Balanes, les Lépés et les Vermisseaux de Tournefort, auxquels il ajouta, dans ses sections séparées, les Coquilles enroulées sur elles-mêmes, telles que les Nautilés, les Porcelaines et les Cornes d'Ammon; dans une seconde partie, il rangea toutes les Coquilles dont la spire est saillante, et dans les sous-divisions il sut se servir de la forme de l'ouverture, ce qu'on n'avait pas fait jusqu'alors. Les Coquilles bivalves sont comprises dans une dernière grande division, et Langius se sert, pour les distinguer, des caractères tirés par Lister, de l'égalité ou de l'inégalité des valves; mais comme les Coquilles inéquivalves sont en très-petit nombre, il les regarde comme des anomalies et les rejette dans une dernière section. Il ne fait pas mention des Multivalves.

Dans une dissertation publiée à Dantzick par Breyne, en 1752, celui-ci propose une nouvelle division qui est encore en usage aujourd'hui, parce qu'elle est juste dans l'application qu'il en fit; mais, si l'on excepte cette idée saillante, tout le système est défectueux. L'auteur y sépare en deux sortes toutes les Coquilles, celles qui ont la forme d'un tube, et celles qui ont la forme d'une coupe plus ou moins évasée. Il divise ensuite, 1^o les Coquilles tubuleuses en Monothalames ou formées d'une seule cavité, et en Polythalames ou séparées en plusieurs cavités par des cloisons; 2^o les Coquilles en forme de coupe ou vase sont divisées à leur tour en deux parties, les simples et les composées. Les Coquilles simples,

sous le nom de Lépés, comprennent toutes les Univalves dont l'embouchure est large comme les Patelles, et les Coquilles composées renferment indistinctement les Bivalves, les Multivalves, les Balanes séparées des Anatifères, et les Oursins. Après Breyne, on doit citer dans l'ordre chronologique l'ouvrage de Plancus en 1750, qui le premier donna de l'intérêt aux Coquilles microscopiques. Il fit figurer avec soin celles que l'on trouve dans les sables de Rimini; c'est ce travail qui a donné par la suite à Soldani l'idée d'en essayer un plus parfait. Gualtiéri, qui fit en 1742 l'application du système de Tournefort, publia un gros volume in-folio qui n'a pas même le mérite des bonnes figures; il n'en a d'autre que d'en avoir rassemblé un assez grand nombre. La même année, D'Argenville, qui jouit longtemps d'une grande réputation, publia un ouvrage ayant pour titre : *L'Histoire Naturelle éclaircie dans deux de ses parties, la Lithologie et la Conchyliologie*; mais, au lieu d'avancer cette science comme le titre semble l'annoncer, D'Argenville ne profita nullement de ce qui avait été fait avant lui, et se servit encore de l'habitation des Coquilles, comme Aristote l'avait fait le premier, pour établir de grandes divisions entre elles. Aussi, dans cet ouvrage, une première partie est destinée aux Coquilles marines, et une seconde aux Coquilles terrestres et fluviales; les subdivisions sont les mêmes que celles qu'avaient établies les auteurs précédents; seulement il rendit la méthode encore plus mauvaise, en plaçant dans les Multivalves les Oursins, les Tuyaux marins, les Glands de mer, les Pousse-Pieds, les Conques anatifères et les Pholades. On peut dire pourtant que, si l'ouvrage de D'Argenville est médiocre pour la distribution, il est un des premiers qui ait fixé l'attention sur les animaux des Coquilles dont il fit figurer quelques espèces dans sa Zoomorphose : ce travail est, néanmoins, trop incomplet pour servir de base à un système. — En 1755, Klein proposa une nouvelle méthode pour classer les Coquilles; mais cette méthode ne présente pas des coupes assez naturelles, pour être admise; elle fut bientôt oubliée, quoiqu'elle eût le mérite d'avoir dirigé l'observation vers la forme de la bouche des Univalves; la division principale est prise comme dans la plupart des systèmes antérieurs, du nombre des parties. Au lieu des *Monotoma*, *Ditoma*, *Polytoma* de Tournefort, ce sont des *Monoconchæ*, *Diconchæ*, *Polyconchæ*, ce qui revient absolument au même, et ce qui ramène à la division de Lister, et aux Univalves, Bivalves et Multivalves de Linné. — Enfin parut la sixième édition du *Systema Naturæ*. Avant Linné, personne n'avait cherché à appliquer la zoologie aux animaux testacés, et conséquemment on n'avait pas tenté de faire accorder la connaissance de l'habitant avec les caractères extérieurs de sa demeure. Il trouva néanmoins quelques idées justes, solidement établies par ses prédécesseurs. En effet, Grew avait proposé la division en Univalves, Bivalves, Multivalves; Lister avait fait voir que l'on pourrait tirer de bons caractères de l'égalité ou de l'inégalité des valves; Tournefort y ajouta celui du bâillement ou du non bâillement des valves; Breyne proposa les Monothalames et les Polythalames. Cependant une chose essentielle

manquait à la partie des sciences qu'il fallait restaurer ; c'était les connaissances zoologiques. Aussi, dans les premières éditions de Linné, on s'aperçut facilement, quoique son système valût mieux que les précédents, qu'il manquait de fondements solides.

C'est à l'époque où les six premières éditions du *Systema* se succédaient avec rapidité, que parut l'ouvrage si important d'Adanson, qui dut avoir sur la manière de voir de Linné une très-grande influence par le point de vue tout à la fois nouveau et juste sous lequel ce savant considéra l'étude de la Conchyliologie ; et l'on vit aux éditions suivantes de son grand ouvrage combien Linné avait profité de celui du voyageur français. Adanson admet, sous d'autres noms, les trois divisions principales : les Limaçons sont ses Univalves, les Conques ses Bivalves, et les Conques multivalves ses Multivalves. Il divise les Limaçons en ceux qui sont sans opercules ou univalves proprement dits, et en ceux qui sont operculés. Les Limaçons proprement dits sont partagés en cinq familles : 1° ceux qui n'ont ni yeux ni cornes ; 2° ceux qui ont deux cornes, et les yeux placés à la base de la partie interne ; 3° ceux qui ont quatre cornes : les extérieures portant les yeux à leur sommet ; 4° ceux qui ont deux cornes, les yeux à la base, au côté externe ou par derrière ; 5° enfin ceux qui ont deux cornes, les yeux vers le milieu, sur le côté externe. Les Limaçons operculés sont divisés en trois familles : 1° ceux qui ont deux cornes avec un renflement, et qui portent les yeux au-dessus de la base, au côté externe ; 2° ceux qui ont deux cornes sans renflement, les yeux à la base, au côté externe ; 3° ceux qui ont quatre cornes, dont les deux extérieures portent les yeux au sommet. Telles sont les divisions principales établies entre les Univalves ou Limaçons. Cette distribution, où l'on n'a tenu compte que d'un caractère unique, fondé sur les tentacules et les organes qu'ils portent, a cet inconvénient grave qu'elle met en contact des êtres fort différents, tels, par exemple, que le Limaçon terrestre (*Helix*) et l'Haliotide ; tels encore que le Lépas ou Patelle, l'Yet qui est une espèce de Volute, et la Vis, etc. — Les Conques ou Bivalves sont distribuées en trois familles, d'après la forme du manteau : 1° les Conques qui ont les lobes du manteau séparés dans tout leur contour ; 2° les Conques dont les deux lobes du manteau forment trois ouvertures sans aucun tuyau ; 3° les Conques dont les deux lobes du manteau forment trois ouvertures dont deux prennent la figure d'un tuyau assez long. Par ces caractères, le genre Huitre lui seul est bien circonscrit ; quant aux autres, et surtout celui du Jambonneau, ils rassemblent des Coquillages bien différents. On y voit des Modioles, des Moules, des Pinnes, des Avicules, et même une Cardite. De ses Conques multivalves il a judicieusement écarté tout ce que différents auteurs y avaient pour ainsi dire jeté au hasard, afin de n'y conserver que les Pholades et les Tarets.

Linné, auquel toutes les parties de l'histoire naturelle sont redevables d'une sorte de régénération, qui porta sur chacune d'elles cet esprit investigateur et d'observation qui a été le cachet de ses nombreux écrits, n'a pu perfectionner, autant qu'il l'aurait voulu, la classi-

fication des Coquilles. Les connaissances zoologiques n'étaient point assez exactes, ni assez multipliées de son temps pour établir un système invariable ; cependant ce grand homme en sentit l'importance, et ouvrit la marche à cet égard, en faisant entrer pour quelque chose la forme de l'animal dans la composition du genre. En vain l'on pourra objecter que la plupart de ses applications comparatives des animaux mollusques étaient fausses, il ne reste pas moins à Linné le mérite d'avoir fait le premier cette application ; faisant abstraction de l'importance de cette idée, et considérant ensuite son système comme simplement basé sur les caractères des Coquilles, il l'emporterait encore de beaucoup sur tous ceux qu'on avait établis avant lui. On pourra se convaincre de cette vérité par l'exposé rapide que nous allons en faire. Linné admet les trois coupes principales établies avant lui : les Multivalves, les Bivalves et les Univalves. Les Multivalves comprennent trois genres : *Chilton*, *Lepas* et *Pholas*. Les Bivalves sont divisées, comme il suit, en quatorze genres : 1. *Mya* ; 2. *Solen* ; 3. *Tellina* ; 4. *Cardium* ; 5. *Macra* ; 6. *Donax* ; 7. *Venus* ; 8. *Spondylus* ; 9. *Chama* ; 10. *Arca* ; 11. *Ostrea* ; 12. *Anomia* ; 13. *Mytilus* ; 14. *Pinna*. Toutes les Univalves, dont les Serpules, les Dentales et le Taret ne furent pas séparés, sont renfermées dans dix-neuf genres : 1. *Argonauta* ; 2. *Nautilus* ; 3. *Conus* ; 4. *Cypræa* ; 5. *Bulla* ; 6. *Voluta* ; 7. *Buccinum* ; 8. *Strombus* ; 9. *Murex* ; 10. *Trochus* ; 11. *Turbo* ; 12. *Helix* ; 13. *Nerita* ; 14. *Haliotis* ; 15. *Patella* ; 16. *Dentalium* ; 17. *Sabella* ; 18. *Teredo* ; 19. *Serpula*. La plupart de ces genres sont bien circonscrits ; cependant, à mesure que la science, appuyée d'une saine observation, a marché vers son but, on a trouvé des caractères échappés à Linné, assez solides pour démembrer ses genres en plusieurs autres. Son système présente, on ne peut en disconvenir, plusieurs défauts ; mais il a l'avantage sur tous les autres, d'avoir indiqué des rapports de relation d'un genre à son voisin ; d'avoir, dans les Bivalves, considéré la forme de la charnière comme un caractère essentiel pour la circonscription du genre ; et, dans les Univalves, la forme de la bouche ; il a rendu plus facile par là, ainsi que par ses phrases caractéristiques, la détermination exacte de l'espèce. Son auteur a senti, mieux que personne avant lui, la valeur de mots techniques qu'il n'a jamais employés que pour signaler des différences réelles. On peut dire qu'il a mis les naturalistes sur le vrai chemin nécessaire pour atteindre la perfection que l'on peut désirer à la science des Coquilles. Après Adanson et Linné, parut en 1758, l'ouvrage de Séba, qui, quoique mal fait sous le rapport des descriptions, a le mérite, ainsi que ceux de Regenfusen de la même année et de Knorr en 1764, d'augmenter de beaucoup, par de bonnes figures, le nombre des espèces connues. En 1767, Geoffroy, après avoir publié les insectes des environs de la capitale qu'il habitait, donna aussi un traité sommaire des Coquilles, tant fluviatiles que terrestres, qui s'y trouvent. Ce petit ouvrage, dans lequel on s'est servi des animaux pour établir des genres, est réellement précieux pour la quantité de bonnes observations que

l'on y rencontre; il divise les Coquilles terrestres et fluviatiles en univalves et en bivalves. Les univalves renferment cinq genres : 1^o le Limas, *Cochlea*; 2^o le Buccin, *Buccinum*; 3^o le Planorbe, *Planorbis*; 4^o la Nérîte, *Nerita*; 5^o l'Anchyle, *Ancylus*. Les bivalves sont divisées en deux genres : 1^o la Came, *Chama*; 2^o la Moule, *Mytilus*. Tous ces genres sont établis sur les caractères tirés des Animaux et des Coquilles.

En 1769 commença à paraître le grand recueil de Martini, remarquable par le grand nombre de figures qu'il contient, par leur belle coloration et leur exactitude. Quant au système adopté pour la classification, il est calqué sur celui de Linné. Cet ouvrage fut commencé par Martini qui en donna lui-même les trois premiers volumes; les huit autres sont de Chemnitz et de Schræter. Viennent ensuite les ouvrages de Dacosta, en 1770; six numéros d'une Conchyliologie de Schræter, de la même année; une classification systématique des Coquilles terrestres, de Murray, 1771, publiée dans les *Amenitates Acad.* T. VIII; l'Histoire naturelle des Coquilles terrestres, 1772, de Schiracs. Enfin les ouvrages de Müller, qui ont commencé à paraître dès 1775. Mais des deux ouvrages de cet auteur, le dernier est bien préférable; de même que Linné, l'auteur y admet les trois grandes coupes ou familles d'Univalves, de Bivalves et de Multivalves. Les changements qu'il a fait subir à la méthode de Linné sont sensibles, surtout dans les Univalves qu'il partage en trois sections : 1^o *Testacea univalvia, testâ perçivâ*, qui renferme les genres *Echinus*, *Spatangus*, *Dentalium*; 2^o *Testacea univalvia, testâ patulâ*. On y trouve onze genres, ce sont : *Akera*, *Argonauta*, *Bulla*, *Buccinum*, *Cerithium*, *Vertigo*, *Turbo*, *Helix*, *Planorbis*, *Ancylus*, *Patella*, *Haliotis*; 3^o la troisième section des *Testacea univalvia, testâ operculatâ*, ne contient que les cinq genres *Trilonium*, *Trochus*, *Nerita*, *Valvata* et *Serpula*. Parmi les Bivalves dont les genres sont presque les mêmes que ceux de Linné, on remarque qu'il a judicieusement séparé des *Anomia* de ce dernier, le genre des Térébratules. On voit par ce léger aperçu de l'ouvrage de Müller que, s'étant servi, comme Adanson, de la forme des tentacules et de la position des yeux, il est tombé comme lui, dans quelques rapprochements évidemment faux, comme de la *Bulla* à l'*Argonauta*, comme de la *Serpula* à la *Nerita*, et de quelques autres; mais, en général, les genres, pris séparément, sont bien circonscrits; ils ressemblent d'ailleurs pour la plupart à ceux de Linné, ou en sont déjà des démembrements. — Schræter, qui fit tant de travaux pour la Conchyliologie, publia, en 1774, le premier numéro de son Journal de Minéralogie et de Conchyliologie. On connaissait déjà ce savant par quelques ouvrages dont un a déjà été cité, et il acquit ensuite une réputation méritée, non-seulement par des Mémoires publiés dans divers journaux, par son Introduction à la Conchyliologie de Linné, mais encore par son Histoire des Coquilles fluviatiles, spécialement de celles qui vivent dans les eaux de la Thuringe. Il est fâcheux que les figures dont cet ouvrage est accompagné soient médiocres.

En 1776, Dacosta donna en anglais et en français des

Éléments de Conchyliologie; et le système de cet auteur diffère très-peu de celui de Linné. Il publia aussi, en 1778, une Conchyliologie britannique assez complète. — Soldani, si célèbre par ses nombreuses recherches sur les Coquilles microscopiques, avait été devancé par Plancus. Quoiqu'il eût surpassé de beaucoup son prédécesseur, il ne put jouir, pendant sa vie, d'une réputation acquise par tant d'années de travaux et de recherches. Son ouvrage ne se vendit pas; et il en éprouva tant de chagrin, qu'après avoir mis en vente la dernière partie dont il ne sortit qu'un seul exemplaire de chez le libraire, il se décida à la détruire. Le feu consuma toute cette partie, et laissa incomplet le reste de l'ouvrage. Ce fait a été recueilli sur les lieux, par Ménard de la Groye. Quoiqu'il en soit, ce qui reste de la *Testaceographia ac Zoophytographia parva et microscopica*, 1780, suffit pour illustrer à jamais son auteur. Cet ouvrage a besoin d'être vu et consulté souvent pour qu'on puisse l'apprécier ce qu'il vaut.

Quoique le système de Linné ait prévalu chez presque tous les conchyliologues, Favanne, en 1780, se servit encore de la méthode de D'Argenville, de laquelle, en donnant pour ainsi dire une nouvelle édition, il se contenta d'augmenter d'un nombre assez considérable les bonnes figures. Dans la même année parut l'ouvrage de Born, intitulé : *Testacea Musei Cæsaris Vindobonensis*. — Martyn, en 1784, publia un Traité de Conchyliologie universelle, qui est accompagné de bonnes planches et d'espèces en général peu connues. Chemnitz, à peu près dans le même temps, donna, dans un volume in-4^o avec des figures, des observations sur une famille de Coquilles multivalves, les Oscabrions, qu'il regarde comme des animaux articulés. Enfin, en 1792, parut la première partie du premier volume de l'Encyclopédie, fait par Bruguière, qui ramena la Conchyliologie à ce qu'elle devait être, et la remplaça avec succès dans le chemin où Linné l'avait mise, et d'où elle avait dévié. Bruguière rendit à la Conchyliologie l'importance qu'elle n'eût jamais dû perdre en France où fut son berceau; il en sut habilement rassembler les matériaux épars dans les ouvrages de ses prédécesseurs; se servant du système de Linné comme d'une base solide, il le modifia en y faisant entrer, pour servir à ses divisions, des caractères déjà aperçus, mais qu'on avait trop souvent méconnus. C'est ainsi qu'il se servit, comme Linné, de l'ancienne division en Multivalves, Bivalves et Univalves. L'importance des travaux de Bruguière est telle, qu'on trouvera soigneusement rapportés à chacun des genres de Coquilles traités dans ce Dictionnaire, les modifications et les changements qu'il fit subir à la science.

C'est à l'époque où florissait Bruguière que commença à paraître l'important ouvrage de Poli, si utile aux conchyliologues, par les belles anatomies de Mollusques que l'on y trouve. Que de regrets l'on éprouve qu'un si habile observateur n'ait donné que la partie des Multivalves et des Bivalves! Ses ouvrages sont des dépôts où l'on viendra longtemps puiser les observations les plus précieuses, pour classer convenablement cette partie des Invertébrés. — L'ouvrage d'Olivi, publié la même année, est bien inférieur au précédent; il présente

pourtant d'utiles détails sur le même sujet, et il donne une liste assez complète de ce qui se trouve dans les eaux du golfe Adriatique. — Lamarck, qui avait marqué son époque dans la botanique, par des ouvrages qui auraient seuls suffi pour constituer une brillante réputation, devenu, au Muséum d'Histoire naturelle, professeur de zoologie pour les animaux sans vertèbres, soumit cette nombreuse partie des êtres vivants à cet esprit de philosophie analytique, qui caractérise tout ce qui sort de sa plume sévère. Il embrassa d'un coup d'œil rapide tous les Invertébrés; et chacune des parties de la science qui renferme ceux-ci, a subi entre ses mains des modifications et des changements qui dévoilent avec quelle justesse et quelle sagacité l'illustre professeur a saisi les lois générales par lesquelles la nature se régit, et paraît avoir conçu le vaste ensemble des êtres organisés vivants. On peut déjà se faire une idée des premiers travaux de l'auteur dans l'ouvrage qui a pour titre *Système des animaux sans vertèbres*, publié en 1801. Les observations zoologiques y sont déjà assez nombreuses pour établir un système basé sur elles; et l'auteur s'en sert déjà pour établir les grandes divisions en Mollusques céphalés et en Mollusques acéphalés. L'une et l'autre de ces coupes sont divisées ensuite en Mollusques céphalés nus et en Mollusques céphalés conchylières, enfin en Mollusques acéphalés nus et en Mollusques acéphalés conchylières. Ces divisions principales, qui ne permettent plus d'agglomérations de genres incohérents, excluent d'abord de la série les coquilles des Vermisseaux marins des anciens, dont les animaux doivent former une classe à part sous le nom d'Annélides. Les genres eux-mêmes, dont le nombre est considérablement augmenté, sont rangés presque tous dans le meilleur ordre de rapport. Bruguière, qui des trente-cinq genres de Linné en avait fait soixante et un, n'avait pas encore approché du nombre convenable pour rendre ces genres rigoureusement distincts et précis. Lamarck les augmenta alors de quatre-vingt-dix-huit, ce qui les porta en tout à cent cinquante-neuf.

Bientôt après le second essai de Lamarck, parurent les Mémoires de Cuvier sur les Mollusques, Mémoires qui servent toujours de modèle aux esprits justes quand ils voudront aider les rapides progrès à la science; ces précieux matériaux ont servi de base au système exposé dans la première des deux distributions ci-jointes. — En 1803, Fichtel et Moll publièrent une brochure in-4^o, qui renferme beaucoup de Nautiliacés microscopiques, très-bien figurés. Cet ouvrage peut être considéré comme un complément à celui de Soldani.

Draparnaud laissa après lui, un excellent ouvrage sur les Coquilles terrestres et fluviatiles de la France. Il adopta les deux grandes coupes de Lamarck, les Céphalés et les Acéphalés, et dans cette première division, sous le nom général de Gastéropodes, il rangea toutes les Coquilles terrestres qui rampent sur un disque ou pied placé sous le ventre. Il proposa plusieurs nouveaux genres, tous établis avec cette sagacité qui le caractérisait, et décrivit un assez grand nombre de nouvelles espèces. — Férussac, connu par son magnifique ouvrage des Coquilles terrestres et fluviatiles, donna,

en 1807, une seconde édition d'un opuscule de son père, qu'il augmenta d'excellentes observations, et qui est important sous ce rapport qu'il présente un tableau de concordance dans la synonymie de Geoffroy, Poirét, Draparnaud, Muller et Linné. Suivant l'idée de son père, il propose de faire coïncider les caractères pris de l'animal avec les caractères tirés de la coquille, chose ordonnée par l'exemple de Linné et qu'aucun conchyliologue ne devrait oublier. — Denis de Montfort, auquel on peut reprocher non-seulement de faire inutilement une foule de genres, mais encore le défaut plus grave de ne pas être toujours exact, donna, en 1808, deux volumes d'une Conchyliologie méthodique; le premier renferme les Coquilles univalves cloisonnées, et le second les Coquilles univalves non cloisonnées. Cet ouvrage présente quelques genres à conserver, et il a surtout le mérite d'avoir fixé l'attention des naturalistes sur les Coquilles cloisonnées microscopiques. — En 1811, Megerle a donné, dans le Magasin de Berlin, un nouveau système de Conchyliologie dont la partie qui traite des Bivalves seulement a paru.

Lamarck, en 1812, dans une petite brochure intitulée *Extrait du Cours*, etc., fait pressentir les changements qu'il se propose de faire subir à sa première méthode, changements qu'il commença à établir en 1815, et qu'il termina en 1822. Cet ouvrage, l'un des plus importants qui aient été publiés sur les animaux sans vertèbres, présente pour les Mollusques une division basée à la fois sur les caractères pris dans les animaux, ce qui sert à former les principales coupes, et sur ceux tirés de la coquille, qui servent presque toujours seuls à former les genres. — Cuvier, en 1817, considérant les Mollusques plutôt d'après les rapports de structure interne que d'après tout autre, donna aux caractères tirés des différences organiques, une bien plus grande importance que ne l'avait fait Lamarck lui-même, ce qui le ramena aussi à diminuer le nombre des genres, mais à admettre dans ceux-ci, avec la désignation de sous-genres, un certain nombre de coupes secondaires, dans lesquelles rentrent presque tous les genres que Lamarck avait proposés dans la première édition de son *Système*. Blainville, dès 1814, posa à son tour les fondements d'une nouvelle classification des êtres vivants, à laquelle il donna quelques développements, en 1816, dans le *Journal de physique*, etc. (octobre). Voici, pour la partie des Mollusques, ce qu'il a proposé. Il divise les Mollusques ou Malacozoaires en deux classes, en Céphalophores et en Acéphalophores (Mollusques céphalés et acéphalés, Cuv.). Les Céphalophores se distinguent en espèces qui ont les organes de la respiration et la coquille symétriques, et en espèces qui ne sont pas symétriques. Les premières ou les symétriques sont distinguées : 1^o en Cryptodibranches, 2^o Ptérodibranches, 3^o Polybranches, 4^o Cyclobranches, 5^o Inférobanches, 6^o Nucléobanches, 7^o Cervicobanches. Les non symétriques sont distinguées : 1^o en Chismobranches, 2^o Pulmobranches, 3^o Syphonobranches, 4^o Monopleurobranches. La seconde classe ou les Acéphalophores est divisée en trois ordres : 1^o les Palliobranches, 2^o les Lamellibranches, 3^o les Hétérobanches, divisés eux-mêmes en fixés ou Ascidines simples et agrégés, et

en libres ou Biphores simples et agrégés aussi. Férusac a ajouté aux ouvrages ci-dessus mentionnés, une magnifique histoire des Coquilles terrestres et fluviatiles; et Sowerby publie en Angleterre d'excellentes figures de Coquilles fossiles.

DISTRIBUTION SYSTÉMATIQUE DES MOLLUSQUES,
D'APRÈS LA MÉTHODE DE LAMARCK.

I. PRÉROPODES. Famille des *Hyales*.

II. GASTÉROPODES.

A. Branchies, quelle que soit leur position, s'élevant soit en filets, soit en lames, en peignes ou en panaches, et ne respirant que l'eau (*Hydrobranchés*).

† Branchies extérieures au-dessus du manteau, sur le dos ou les côtés; point de cavité branchiale. Famille des *Tritoniens*.

†† Branchies extérieures sur le rebord du manteau, sériales autour du corps ou d'un seul côté; point de cavité branchiale. Familles des *Phyllidiens*, des *Semiphyllidiens*.

††† Branchies dans une cavité particulière, dorsale. Famille des *Calyptraciens*.

†††† Branchies dans une cavité particulière, vers la partie postérieure du dos, et recouvertes soit par le manteau, soit par un écusson operculaire.

α. Point de tentacules. Famille des *Bulléens*.

β. Des tentacules. Famille des *Laplysiens*.

B. Branchies rampantes sous la forme d'un réseau vasculaire, dans une cavité ouverte à l'air atmosphérique (*Pneumobranchés*). Famille des *Limaciens*.

III. TRACHÉLOPODES.

A. TrachélopoDES sans siphon saillant, respirant en général par un trou, presque tous *phytiphages*, munis de mâchoires. Coquille à ouverture entière.

† TrachélopoDES ne respirant que l'air.

α. Ceux qui habitent hors des eaux. Famille des *Columinacés*.

β. Ceux qui habitent les eaux, mais qui respirent l'air. Famille des *Lyméens*.

†† TrachélopoDES ne respirant que l'eau.

α. Coquille fluviatile, dont le bord gauche n'imité pas une demi-cloison.

§ Coquille à bords désunis. Famille des *Mélanien*s.

§§ Coquille à bords réunis. Famille des *Péristomiens*.

β. Coquille fluviatile ou marine, dont le bord gauche imite une demi-cloison. Famille des *Neritacés*.

γ. Coquille marine, dont le bord gauche n'imité pas une demi-cloison.

§ Coquille flottante à la surface des eaux. Famille des *Janthines*.

§§ Coquille non flottante; ouverture très-ample; point de columelle. Famille des *Macrostomes*.

§§§ Ouverture sans évasement particulier; des plis à la columelle. Famille des *Plicacés*.

§§§§ Point de plis à la columelle; les bords de l'ouverture réunis. Famille des *Scalariens*.

§§§§§ Point de plis à la columelle; bords de l'ouverture désunis. Famille des *Turbinacés*.

B. TrachélopoDES à siphon saillant, ne respirant que l'eau. Tous marins *zoophages* sans mâchoires; ouver-

ture de la coquille canaliculée, échancrée ou versante à la base.

† Coquille canaliculée à la base; bord droit de l'ouverture ne changeant point de forme avec l'âge. Famille des *Canalifères*.

†† Coquille canaliculée à la base; bord droit changeant avec l'âge, et ayant un sinus inférieurement. Famille des *Ailées*.

††† Coquille ayant un canal court, ascendant postérieurement, ou une échancrure oblique, en demi-canal, se dirigeant sur le dos. Famille des *Purpurifères*.

†††† Point de canal à la base de l'ouverture, mais une échancrure; des plis à la columelle. Famille des *Columellaires*.

††††† Coquille échancrée, enroulée, le dernier tour enveloppant presque entièrement tous les autres. Famille des *Enroulés*.

IV. CÉPHALOPODES.

A. Céphalopodes polythalamés.

† Coquille multiloculaire, à cloisons simples.

α. Coquille droite ou presque droite; point de spirale. Famille des *Orthocères*.

β. Coquille portée en spirale; le dernier tour terminé en ligne droite. Famille des *Litoolées*.

γ. Coquille semi-discoidé, à spire excentrique. Famille des *Cristacés*.

δ. Coquille globuleuse, sphéroïdale ou ovale; tours enveloppans ou tours réunis en tunique. Famille des *Sphérolées*.

ε. Coquille discoïde, à spire centrale; loges rayonnantes du centre à la circonférence. Famille des *Radiolées*.

ζ. Coquille discoïde, à spire centrale; loges qui ne s'étendent pas du centre à la circonférence. Famille des *Nautilacés*.

†† Coquille multiloculaire, à cloisons découpés sur les bords. Famille des *Ammonées*.

B. Céphalopodes monothalamés. Famille des *Argonautes*.

C. Céphalopodes sépiaires. Famille des *Sèches*.

V. HÉTÉROPODES. Famille des *Carinaires*.

DISTRIBUTION SYSTÉMATIQUE DES MOLLUSQUES,
D'APRÈS LA MÉTHODE DE CUVIER.

I. CÉPHALOPODES. Genres : Sèche, Nautile, Belemnite, Hippurite, Ammonite, Camérine, Argonaute.

II. PRÉROPODES.

A. *A tête distincte*. Genres : Clio, Clergodore, Cymbulie, Limacine.

B. *Sans tête*. Genre : Hyale.

III. GASTÉROPODES.

A. *Nudibranchés*. Genres : Doris, Polyure, Tritonie, Thetys, Scyllée, Glaucus, Eolide, Tergipe.

B. *Infèrobranchés*. Genres : Phyllidie, Diphyllide.

C. *Tectibranchés*. Genres : Pleurobranche, Aplysie, Dolabelle, Notarche, Acère.

D. *Pulmonés*.

† *Pulmonés terrestres*. Genres : Limace, Escarrot, Clausilie, Agathine.

†† *Pulmonés aquatiques*. Genres : Onchydie, Pla-

norbe, Lymnée, Physe, Auricule, Melampe, Actéon, Pyramidelle.

E. *Pectinibranches.*

† *Trochoïdes.* Genres : Sabot, Toupie, Conchylie, Nerite.

†† *Buccinoïdes.* Genres : Cornet, Porcelaine, Ovuie, Tarière, Volute, Buccine, Cérète, Rocher, Strombe.

††† *Cachés.* Genre : Sigaret.

F. *Scutibranches.*

† *Non symétriques.* Genres : Hormier, Cabochon, Crépidule.

†† *Symétriques.* Genres : Fissurelle, Émarginule, Septaire, Carinaire, Calyptrée.

G. *Cyclobranches.* Genres : Patelle, Oscabron.

IV. ACÉPHALES.

A. *Aestacés.*

† *A un muscle.*

Ostracés. Genres : Huitre, Anomie, Placune, Spondyle, Marteau, Vulselle, Perne.

†† *A deux muscles.*

α. *Pinnacés.* Genres : Aronde, Jambonneau, Arche.

β. *Mytilacés.* Genres : Moule, Anodonte, Mule, Cardite, Crassatelle.

γ. *Bénitiers.* Genre : Tridacne.

δ. *Cardiacés.* Genres : Came, Bucarde, Donace, Cyclade, Corbeille, Telline, Loripède, Lucine, Venus, Corbule, Mactre.

B. *Enfermés.* Genres : Mye, Gastrochène, Byssomie, Hyatelle, Solen, Pholade, Taret, Fistulane.

C. *Sans coquille.*

† *Stimples.* Genres : Biphore, Ascidie.

†† *Composés.* Genres : Botrille, Pyrosome, Polycléne.

V. BRACHIOPODES. Genres : Lingule, Térébratule, Orbicule.

VI. CIRRHOPODES. Genre : Lepas.

CONCHYLIOPTYPOLITHES. MOLL. FOSS. Empreintes de Coquilles fossiles, dont le moule a disparu.

CONCHYTES. MOLL. FOSS. Même chose que Conchites.

CONCILIUM. BOT. Synonyme de Jasionne.

CONCIRRUS. POIS. Synonyme de Cirrhitte tachetée.

CONCOLORE. *Concolor.* Se dit d'un organe entièrement d'une même couleur.

CONCOMBRE. *Cucumis.* BOT. L'un des genres les plus intéressants et les plus considérables de la famille des Cucurbitacées. Il se compose d'un grand nombre d'espèces annuelles, toutes exotiques; plusieurs sont cultivées dans les jardins potagers, et donnent des fruits délicieux. Caractères : calice adhérent par sa base avec l'ovaire infère, à cinq divisions recourbées; corolle monopétale régulière, campanulacée et à cinq lobes, intimement soudée et confondue par sa base avec le calice. Dans les fleurs mâles, on trouve cinq étamines réunies en trois faisceaux, savoir : deux faisceaux ou filets soudés, portant chacun deux anthères linéaires, recourbées trois fois sur elles-mêmes, et un faisceau formé d'une seule étamine. Au centre des fleurs mâles, on voit un tubercule charnu, trilobé, recouvert par les étamines. Dans les fleurs femelles, le style est court, surmonté par trois gros stigmates, ordinairement bilobés. Le fruit est une pépoude de forme et

de consistance variables, ordinairement relevée de côtes plus ou moins nombreuses, tantôt entièrement charnue, tantôt plus ou moins dure et coriace à l'extérieur : tels sont les caractères du genre Concombre. Il se rapproche beaucoup du genre Courge, *Cucurbita*, dont il ne diffère guère que par sa corolle campanulée, qui est étalée et comme rosacée dans ce dernier genre.

CONCOMBRE CULTIVÉ. *Cucumis sativus*, Lin. Cette espèce s'étale sur la terre. Sa tige est fort longue, rampeuse, cylindrique, très-rude au toucher, ainsi que ses feuilles qui sont pétiolées, échanquées en cœur à leur base, découpées en cinq lobes aigus et inégaux. De l'aisselle des feuilles naissent de longues vrilles simples, tordues en spirale. Les fleurs sont monoïques : les mâles, plus nombreuses que les femelles, ont le calice campanulé, velu, à cinq divisions linéaires et réfléchies; la corolle campanulée, à cinq lobes acuminés à leur sommet. Dans les fleurs femelles, l'ovaire est très-allongé, hérissé de piquants très-rudes. La corolle offre la même forme. Les fruits sont allongés, obtus à leurs deux extrémités, ayant leur surface lisse ou hérissée, tantôt blanche, tantôt verte, tantôt jaune, suivant les variétés. Ce Concombre est originaire d'Orient. Ses fruits forment un aliment assez agréable. Ils sont peu nourrissants, fort aqueux, et d'un goût peu prononcé. Ordinairement on les fait cuire et on les assaisonne de différentes manières. Quelquefois on les mange crus, après les avoir coupés par tranches minces, que l'on arrose avec du vinaigre. Cette plante présente plusieurs variétés qui tiennent à leur forme, à leur grosseur et à leur couleur : tels sont le *Concombre blanc*, dont la peau est blanchâtre et lisse, et que l'on estime beaucoup à Paris; le *jaune*, qui a la peau d'un jaune plus ou moins intense; le *vert petit*, connu surtout sous le nom de *Cornichons*, et dont on confit les fruits au vinaigre; le *Concombre de Russie*, qui est fort petit, presque rond, et dont les fruits sont groupés par bouquets; c'est la variété la plus hâtive.

La culture du Concombre diffère peu de celle du Melon. Les graines doivent être semées au commencement de mars, sur des couches à Melon; on repique les jeunes pieds en avril sur des couches sèches, ou bien on les met en pleine terre, au commencement de mai, dans des trous que l'on a eu soin de remplir de bon terreau. Les graines de Concombre peuvent se conserver pendant huit à dix ans sans se détériorer.

CONCOMBRE MELON. *Cucumis Melo*, L. Originaire des contrées les plus chaudes de l'Asie, le Melon est cultivé en Europe depuis un temps immémorial. Ses feuilles sont grandes, à lobes arrondis et peu profonds; ses fruits sont gros, globuleux ou ovoïdes, ayant la chair rougeâtre, fondante, sucrée et d'un goût agréable. Les Melons sont fort recherchés et font l'ornement des repas. Aussi leur culture est-elle fort étendue et pratiquée avec un soin particulier. Le nombre des variétés qu'elle a produites est extrêmement considérable. On peut les rapporter à trois races principales qui ont pour types : le Melon Maraicher ou galeux, le Cantaloup et le Melon de Malte. Les variétés du Melon Maraicher sont faciles à re-

connaître à leur surface qui est grisâtre, crevascée et rugueuse. Elles manquent en général de côtes et sont peu estimées. On distingue surtout parmi elles : le *Sucin de Tours*, dont la chair est rouge, ferme et très-sucrée; le *Melon de Honfleur*, qui est allongé, d'une grosseur très-considérable, très-fondant et d'un bon goût. Les *Melons Cantaloups* sont sans contredit les plus estimés et les plus délicats. On les reconnaît à leurs côtes très-saillantes, séparées par des sillons profonds, à leur surface qui est verte, jaune ou quelquefois d'un brun plus ou moins intense, et très-inégale. Leur chair est fort épaisse; mais il n'y a guère que leur moitié interne qui soit tendre et bonne à manger. On distingue parmi les meilleures variétés : le petit et le grand Prescott, la Boule de Siam, le Fin hâtif, etc. Les *Melons de Malte*, qui forment la troisième race, se distinguent par leur peau fine, peu épaisse et lisse. Leur chair est blanche ou rouge, suivant les variétés qui sont peu nombreuses.

Dans les provinces du Midi et même du centre de la France, les Melons n'exigent pas beaucoup de soins de la part du cultivateur. On les sème en plein champ, après avoir bien préparé et surtout bien fumé la place qu'ils doivent occuper, et là ils mûrissent leurs fruits; mais à Paris, et plus au nord, la culture des Melons est fort dispendieuse. Il faut semer les graines à la fin de janvier ou au commencement de février, sous châssis ou dans des baches convenablement chaudes. Pour cela, on enterre des pots d'environ quatre pouces d'ouverture, remplis de terreau bien consommé et dans lesquels on place une ou quelquefois deux graines. Quand les graines sont levées, on les accoutume graduellement au jour et à la température extérieure, en enlevant les paillassons et en soulevant légèrement les châssis dans les beaux jours, et surtout quand le soleil luit. Il est inutile de prévenir que, lorsque le froid est trop vif et pendant la nuit, les paillassons, qui couvrent les châssis, ne doivent pas être enlevés. A l'époque où la jeune plante a déjà poussé deux feuilles, sans compter les deux cotylédons ou feuilles séminales, on pince le bourgeon terminal, opération qui favorise le développement des bourgeons latéraux, sur lesquels les fleurs se développent principalement. C'est alors le temps de mettre en place les jeunes plants. A cet effet, on prépare une couche inclinée vers le midi, pleine de terreau, mêlée d'environ un sixième de terre franche, et recouverte de châssis; on place les jeunes plants sans les démotter, de manière à laisser entre eux un espace convenable, pour que leurs ramifications puissent se développer facilement. Tant que le froid ne permet pas de les exposer à l'air, on les recouvre des châssis que l'on ouvre plus fréquemment, à mesure que le temps devient plus doux et les jeunes plants plus vigoureux. Enfin, on les découvre entièrement, lorsque l'on n'a plus à redouter les gelées. On a soin d'arroser convenablement jusqu'à la parfaite maturité des fruits, et de retrancher les branches gourmandes ou les fleurs mâles surabondantes, qui fatiguent inutilement le sujet. Lorsque les fruits approchent de leur maturité, on les soulève, on les place sur une tuile ou sur un morceau de planche. Ce procédé a l'avantage de permettre la

libre circulation de l'air tout autour du fruit, et de faciliter sa maturation.

Lorsque l'on veut manger les Melons six semaines ou deux mois plus tard, on s'évite beaucoup de soins et de dépenses. On sème en avril sous châssis ou simplement sur couche bien préparée, et l'on recouvre d'une cloche chaque place où l'on a semé une graine. On recouvre les cloches de paille ou de paillassons pendant les nuits froides. On donne fréquemment de l'air; et enfin on enlève les cloches quand la chaleur permet d'exposer les jeunes plantes à l'air libre. Ce procédé, beaucoup moins dispendieux, donne des fruits incomparablement plus savoureux.

CONCOMBRE COLOQUINTE. *Cucumis Colocynthis*, L., vulgairement Concombre amer. L'Asie septentrionale est la patrie de cette plante. On la trouve également dans les îles de l'Archipel. Elle est annuelle, et présente une tige herbacée, couchée à terre ou s'élevant sur les corps voisins, au moyen des vrilles nombreuses, qui naissent sur les côtes de ses feuilles; cette tige est charnue, cassante, cylindrique, et porte des feuilles alternes, subtrifolées, aiguës, pubescentes, à cinq lobes dentés et aigus. Aux fleurs femelles succèdent des fruits globuleux, jaunes, de la grosseur d'un Orange, glabres et recouverts d'une écorce dure, coriace, assez mince, renfermant une pulpe blanche et spongieuse, dans laquelle on trouve des graines nombreuses, ovales, comprimées et blanches. Cette pulpe et ces graines sont d'une amertume excessive. On en fait usage comme d'un médicament violemment purgatif. La Coloquinte du commerce est le fruit dépouillé de son enveloppe crustacée. Elle est en masses blanches et spongieuses. Son excessive amertume provient de la résine qu'elle contient. C'est un drastique très-violent, que l'on ne doit administrer qu'avec de grandes précautions, et à fort petites doses.

Les jardiniers nomment vulgairement :

CONCOMBRE DE CARÈME, une variété de Courge.

CONCOMBRE D'HIVER ou de MALTE, des variétés de Giraumont.

CONCOMBRE AUX ANES, le *Momordica Elaterium*.

On appelle aussi CONCOMBRE SAUVAGE, le *Melothria pendula*.

CONCOMBRE. MOLL. Nom vulgaire du *Voluta glabella*, qui est devenu le type du genre Marginelle, de Lamarck.

CONCOMBRES DE MER. ECHIN. Plusieurs Holothuries et quelques autres Echinodermes, de forme allongée, sont ainsi nommés par les marins et les pêcheurs de nos côtes.

CONCOMBRES PÉTRIFIÉS. ECHIN. FOSS. Ce sont des pointes d'Oursins et des Alcyons fossiles.

CONCRÉTIONNÉ. MIN. On appelle Concrétionnée, dans les minéraux, la forme qui résulte d'un dépôt occasionné par des infiltrations. Ce sont presque toujours des couches concentriques, quelquefois accidentellement colorées, qui se superposent et donnent naissance à des protubérances plus ou moins étendues, nombreuses et variées.

CONCRÉTIONS. MIN. ZOOL. BOT. Toute substance solide, irrégulière, formée dans des milieux moins denses,

de particules qui se sont agglomérées plus ou moins lentement, a reçu le nom de Concrétion. On en rencontre dans les trois règnes; mais l'acception de ce mot n'est pas toujours la même. En minéralogie, par exemple, tantôt on nomme Concrétion une substance pierreuse et saline, dont la structure en couches parallèles, s'emboîtant les unes dans les autres, indique une formation lente et successive; ce n'est qu'un état différent du même corps. Ce cas est très-fréquent: les Stalactites, les Stalagmites, sont des Concrétions de Chaux carbonatée ou sulfatée; toutes les variétés de Minéraux, dites concrétionnées, se rangent aussi sous cette même manière de voir. Les minéralogistes entendent encore par Concrétions les nodules ou parties grossièrement arrondies, que l'on rencontre dans l'intérieur de certaines roches ou de terrains calcaires, schisteux et argileux. Leur consistance est toujours plus grande que celle de ces terrains; leur composition souvent dissemblable, et les formes bizarres qu'elles affectent quelquefois, les ont fait distinguer par des noms tirés des objets avec lesquels on a voulu leur trouver de la ressemblance.

Les animaux, de leur côté, n'offrent malheureusement que trop d'exemples de Concrétions. Comme ce sont des corps entièrement inorganiques et inertes, loin d'être essentiels à la vie, leur présence est presque toujours funeste; elle indique d'ailleurs une précession de phénomènes morbides, qui ont plus ou moins lésés les organes. Tels sont les calculs biliaires, arthritiques, etc. Cette classe de Concrétions est très-nombreuse; non-seulement les calculs diffèrent entre eux par l'organe où ils sont logés, mais encore leur nature varie singulièrement, dans le même organe: ainsi les calculs vésicaux, par exemple, sont très-diversifiés, chimiquement parlant, quoiqu'ils se présentent tous sous forme concrétionnée. Les viscères de certains animaux contiennent quelquefois des Concrétions auxquelles on attribuait jadis de merveilleuses propriétés, et que l'on nommait Bézards. On a aussi appliqué la dénomination d'Égagropiles à celles dont la formation était due à des substances ingérées parmi les aliments des animaux, et qui constituaient de véritables masses agglomérées.

Dans le règne végétal, les Concrétions sont plus rares; cela tient probablement à la simplicité et à l'uniformité de leurs sucs alimentaires. Cependant on en a observé de bien singulières et dont il est difficile de concevoir la formation. Telles sont, par exemple, les Concrétions siliceuses du Bambou et d'autres Graminées. Dans la charpente toute calcaire de quelques plantes aquatiques, comme celle de certains *Chara* qui, selon Théodore de Saussure, contiennent 74 pour 100 de Carbonate de Chaux, ne peut-on pas aussi voir une sorte de Concrétion? Ce sont, en effet, de même que les calculs animaux, des corps produits par des dépôts successifs de molécules inorganiques et qui tendent à la désorganisation complète de l'individu.

CONDALIE. *Condalia*. BOT. L'absence des pétales et l'unité de style ont été les motifs qui ont engagé Cavanilles à établir ce genre rapporté aux Jujubiers par Ortéga, quoique ceux-ci aient tous des pétales et un

double style. Si l'on conserve ce genre, il doit être placé parmi les Rhamnées et dans la Pentagrie Monogyne; ses fleurs sont néanmoins assez souvent tétrandres, mais ses affinités avec les *Rhamnus* empêchent de l'en éloigner, quel que soit le système adopté. Il se compose d'une seule espèce, *Condalia microphylla* (Cav. Icon. T. VI, p. 16, t. 525) ou *Ziziphus myrtilloides*, Ortéga. C'est un arbuste épineux, indigène du Chili. — Ruiz et Pavon ont aussi établi un genre sous le même nom, mais qui est identique avec le *Coccoeypsile*.

CONDAMINÉE. *Condaminea*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, auquel De Candolle donne pour caractères: un calice décidu, à cinq divisions, dont le tube est campanulato-cyathiforme; une corolle infundibulaire, à tube faiblement recourbé, un peu plus long que le calice, à gorge dilatée, à limbe divisé en cinq lobes ovales, aigus, ouverts, un peu plus épais à la pointe; étamines insérées au-dessus du milieu de la gorge de la corolle, à filaments plus courts qu'elle, à anthères oblongues-linéaires, bifides à leur base, atteignant la hauteur de la corolle; stigmaté bilobé; capsule turbinée, un peu comprimée, tronquée, ombiliquée, biloculaire; semences petites et cunéiformes. Les cinq espèces composant actuellement ce genre, sont toutes des arbrisseaux à feuilles opposées, à inflorescence en corymbe terminal, et qui ont le Pérou pour patrie.

CONDEA. BOT. PHAN. (Adanson.) Synonyme de *Satureia Americana*, Poir. V. SARIETTE.

CONDENSATION. CHIM. MIN. Phénomène du rapprochement des molécules des corps, qui s'opère presque toujours au moyen d'un abaissement de température.

CONDOMA. MAM. Espèce du genre Antilope.

CONDOR. OIS. Espèce du genre Catharte. V. ce mot.

CONDORIA ou CONDOUMANI. BOT. Synonyme de *Acanthara*.

CONDOUS. MAM. V. CONDOMA.

CONDRACHANTE. INTEST. V. CHONDRACHANTE.

CONDRILLE. *Chondrilla*. BOT. V. CHONDRILLE.

CONDRIS ou CHONDRIS. BOT. Synonyme de *Marrubium Pseudo-Dictamnus*.

CONDRODITE ou CHONDRODITE. MIN. Brucite des Américains. Nom donné par Berzélius, à une substance qui ne s'est encore présentée que sous la forme de grains jaunes ou brunâtres, à texture lamelleuse, dissimulés dans une gangue calcaire. Ce savant la regarde, d'après l'analyse qu'il en a faite, comme un Silicate de Magnésie, pénétré d'Oxyde de Fer. Haüy lui assigne pour forme primitive un prisme rectangulaire, dont la base est oblique, et repose sur une arête horizontale, en faisant avec le pan adjacent un angle de 112 d. 12'. Sa pesanteur spécifique est de 5,2. Elle a un degré de dureté suffisant pour rayer le verre. Elle est infusible sur le charbon; l'action de la chaleur lui fait perdre seulement sa couleur et la rend opaque. Elle fond avec le Borax en un verre transparent et légèrement coloré. Ce Minéral a été d'abord découvert à New-Jersey, aux États-Unis, dans le Calcaire lamellaire, qui renferme le Graphite; il y est disséminé en petites masses arrondies et jaunâtres, que les minéralogistes du pays prirent pour une variété de Titane silico-calcaire. La même substance a été retrouvée depuis en Finlande,

dans la gangue de la Pargasite, et à Aker en Sudermanie, dans un Calcaire laminaire. La Condrolite de Eden, dans le New-York, analysée par Thompson, lui a donné : silice 56; magnésie 55; peroxyde de fer 4; acide fluorique 4; eau 1. C'est-à-dire 1 atome de fluaté de magnésie et 6 atomes de silicate de magnésie.

CONDUCTEUR DU REQUIN ET CONDUCTEUR DE L'ÉGLEFIN. pois. Synonymes vulgaires de Gade et de Centronote.

CONDUPLICATIF ET CONDUPLIQUE. *Conduplicatus*. BOT. C'est-à-dire plié dans le sens de la longueur; se dit des feuilles ou de tout autre organe dont deux faces se placent l'une à côté de l'autre sans, néanmoins, s'embrasser.

CONDUR. ois. Même chose que Condor.

CONDURI. BOT. Nom vulgaire de la Graine de l'*Abrus precatorius*, L.

CONDURITE. MIN. Substance d'un brun noirâtre, passant au bleuâtre; cassure largement conchoïde, tendre, recevant le poli sous l'ongle. Composition : acide arsenieux 26; oxyde de cuivre 61; soufre 5; arsenic 1,5; eau 8,5. Trouvée dans la mine de Adurow, en Cornwall.

CONDYLE. zool. V. SQUELETTE et Os.

CONDYLOCARPE. *Condylocarpus*. BOT. Desfontaines (*Mém. du Mus. vol. 2*) a établi ce genre dans la famille des Apocynées; il est extrêmement rapproché du genre *Echites* dont il diffère seulement par son fruit. Le **CONDYLOCARPE DE LA GUIANE**, *Condylocarpus Guianensis*, Desf. (*Mém. du Mus. vol. 8*), est un arbrisseau dont la tige est ligneuse, les rameaux flexibles, noueux à la naissance des feuilles, très-légèrement striés et tuberculeux. Ses feuilles sont ternées, elliptiques, lancéolées, entières, lisses et persistantes, portées sur des pétioles grêles, longs de quatre à cinq lignes. On ne connaît point encore ses fleurs. Le fruit se compose de deux follicules, dont un avorte quelquefois; ils sont formés chacun de trois ou quatre lobes oblongs, aplatis, un peu épais, articulés les uns à la suite des autres, rétrécis au point de jonction, longs d'un pouce ou plus, sur quatre à cinq lignes de largeur. Ils restent indéhiscentes et se séparent les uns des autres, à l'époque de leur maturité; chacun d'eux renferme une seule graine, allongée et sans aigrette.

CONDYLOPES. zool. Nom formé de deux mots grecs qui signifient *nœud* et *pied*, et sous lequel Latreille (*Mém. du Mus. d'Hist. nat. T. VIII, p. 169*) propose de désigner les animaux articulés, à pieds articulés, ou les Insectes de Linné, qui comprennent trois classes : les Crustacés, les Arachnides et les Insectes. V. ARTICULÉS.

CONDYLURE. MAM. Genre de Carnassiers insectivores, caractérisé par six incisives en haut, dont les deux intermédiaires, très-larges, garnissent tout le bord de la mâchoire et sont creusées en cuiller, à tranchant un peu oblique; les deux incisives latérales, longues et coniques, ressemblent à des canines; quatre incisives en bas, aplaties, inclinées en avant et en forme de cuiller; trois fausses molaires coniques en haut, suivies de quatre vraies molaires formées chacune de deux replis d'émail, dessinant deux tubercules aigus sur le côté interne, et une gouttière sur le côté

externe; il y a un talon évidé à la base interne de ces quatre dents qui vont en augmentant de volume jusqu'à la troisième; la quatrième et dernière est moindre que celle qui la précède; il y a en bas cinq fausses molaires à plusieurs lobes, dont la première, qui est de beaucoup plus grande, a trois lobes, ainsi que la seconde où le lobe postérieur est le plus apparent; la troisième a quatre lobes, la quatrième est presque semblable à la troisième, et la cinquième ne diffère de la quatrième que par sa largeur qui égale presque celle de la première vraie molaire; enfin les trois vraies molaires inférieures résultent aussi de deux replis d'émail dont les côtés se dessinent à l'opposite de ceux d'en haut. Il n'y a pas d'oreille extérieure; les yeux sont très-petits; les pieds de devant, courts et larges, ont cinq doigts avec de forts ongles propres à fouir; les pieds de derrière, très-grêles, ont aussi cinq doigts. Ce genre paraît propre à l'Amérique septentrionale.

CONDYLURE A MUSEAU ÉTOILÉ. *Condytura cristata*, Buff., Suppl., t. VI, fig. 57. Reconnaissable au premier coup d'œil, par les nombreuses nodosités de la queue et le disque rayonné qui termine son museau. Ce long museau est supporté par un axe osseux, analogue à l'os du boutoir des Cochons. Les narines s'ouvrent au centre du disque dont les bords sont découpés en languettes cartilagineuses, de couleur rose, mobiles et à surfaces granulées, au nombre de vingt. Les deux languettes d'en haut et les quatre d'en bas, qui sont en dessus ou le plus près de la ligne médiane, sont un peu plus saillantes que les autres. Les pattes représentent de petites mains larges, nues, écailleuses, à tranchant inférieur bien moins marqué que dans la Taupe. Les ongles sont bien moins forts qu'à la Taupe, mais plus longs. Les pieds de derrière, au contraire de ce qui existe dans les Taupes, la Chrysochlore, les Scalopes, sont plus grands d'un tiers que ceux de devant; les doigts en sont divisés profondément. Toutes les phalanges sont libres, tandis qu'à aux pieds de devant une palmure correspond à la phalange métacarpienne. Le bord interne du pied est garni d'une large écaille membraneuse et mince. La queue est remarquable par des replis transverses, correspondant à chaque vertèbre, mais dont les intervalles ne sont pas renflés en nodosités, comme le représente la figure de Buffon. Les intervalles de ces replis donnent naissance à des poils plus rares et plus longs que ceux du reste du corps. Le pelage est un peu moins fin que celui de la Taupe, mais de la même couleur. Les moustaches ne prédominent pas de côté, mais se dirigent toutes parallèlement en avant. On voit plutôt la place des yeux, indiquée par les poils du sourcil que par les yeux eux-mêmes. Le tranchant extérieur de la main est bordé d'une rangée de poils roides. Enfin cet animal n'a pas la physiologie lourde de la Taupe; c'est plutôt la figure d'un Rat. Sa queue est le tiers ou la moitié de la longueur du corps qui a quatre pouces. Il n'est pas probable que le Condylure étoilé se serve de son museau pour fouir. Ses tapinières sont peu nombreuses et assez petites. Ses habitudes sont inconnues.

CONDYLURE A LONGUE QUEUE. *Condytura longicaudata*, Erxleben, Encyc., pl. 28, f. 5, Boddaert, *Elench.*

Animal, Sp. 2. Pas de crêtes nasales; queue aussi longue que la moitié du corps; mains antérieures larges et conformées comme celles de la Taupé d'Europe; pieds de derrière écailleux et parsemés de poils rares et courts; les doigts en sont longs et grêles. C'est le *Long-Tailed* mâle de Pennant, Syn. Quadrup., n° 244, tab. 18, f. 2. On ignore ses habitudes: il habite aussi l'Amérique septentrionale.

CÔNE. *Conus*. MOLL. Genre fort nombreux en espèces, la plupart très-belles, et fondé sur les caractères suivants: coquille turbinée ou en cône renversé, roulée sur elle-même; ouverture longitudinale, étroite, non dentée, versante à sa base. Animal: tête cylindrique, surmontée de deux tentacules oculés près du sommet; manteau petit, sortant par l'échancrure de la coquille, sous forme d'un siphon placé au-dessus du cou; pied petit, elliptique, portant à son extrémité postérieure un très-petit opercule que l'on peut dire rudimentaire.

Les Cônes se rencontrent ordinairement sur les fonds de sable, à une profondeur de dix ou douze brasses, dans les mers des pays chauds où ils sont plus abondants que partout ailleurs. Pour obtenir leur coquille en bon état, il faut tâcher de les avoir pendant la vie de l'animal; ils sont alors revêtus à l'extérieur de cette croûte nommée *Drap de mer*, et qui, étant enlevée, laisse voir au-dessous les couleurs vives et brillantes qui caractérisent ce beau genre. Lamarck, pour faciliter la distinction des espèces, les a séparées en deux coupes: 1° les Cônes dont la spire est couronnée de tubercules plus ou moins saillants; 2° ceux qui ont la spire non couronnée. Les espèces les plus remarquables sont:

† Coquilles dont la spire est couronnée.

CÔNE DAMIER. *Conus marmoratus*. Sur un fond d'un beau noir, il présente des taches blanches, bien distinctes et triangulaires. C'est le *Rhombus cylindro-pyramidalis* de Lister (*Synopsis*, t. 787, fig. 39); le *Cylindrus indicus* de Bonanni (*Recreat.*, p. 128, fig. 123). D'Argenville l'a nommé le vrai Tigre (pl. 15, fig. 0); il est bien figuré par Martini (*Conchyl.* 2, t. 62, fig. 685) et dans l'Encyclopédie (pl. 517, fig. 5), où sont figurées plusieurs variétés. Des mers d'Asie.

CÔNE CÉDONULLI. *Conus Cædonulli*; *Cædonulli Amiralis*, L. Il offre, sur le milieu du dernier tour, deux bandes transverses et composées de taches irrégulières blanches, circonscrites de brun; de plus, outre les lignes ponctuées, on remarque quatre cordonnets perlés, dont un au-dessus des bandes et trois en-dessous. Cette Coquille est figurée dans la Conchyliologie de D'Argenville (Append., pl. 1, fig. 5), dans Favanne (pl. 16, fig. D, 5, D, 8) et dans l'Encyclopédie (pl. 516, f. 1). Les variétés, au nombre de huit, sont nommées par Bruguière dans l'Encyclopédie et par Lamarck (*Hist. des Anim. sans vert.*, tom. VII, pl. 447, n° 11): 1° *Cædonulli Mappa* (Encycl., pl. 516, fig. 7); 2° *Cædonulli Curassaviensis* (*ibid.*, fig. 4); 3° *Cædonulli Trinitarius* (*ibid.*, fig. 2); 4° *Cædonulli Martinicanus* (*ibid.*, fig. 3); 5° *Cædonulli Dominicanus* (*ibid.*, fig. 8); 6° *Cædonulli Surinamensis* (*ibid.*, fig. 9); 7° *Cædonulli Granadensis* (*ibid.*, fig. 5); 8° *Cædonulli Caracanus* (*ibid.*, fig. 6). Des mers de l'Amérique méridionale.

CÔNE PIQUE DE MOUCHE. *Conus arenatus*. Celui-ci, sur un fond blanc, présente une multitude de points bruns ou rougeâtres parsemés irrégulièrement sur toute la surface. C'est encore un *Rhombus cylindro-pyramidalis* de Lister (*Synops.*, t. 761, fig. 10). Rumph l'a nommé *Voluta arenata minor* (*Thes.*, t. 35, fig. a, A), et Linné *Conus Stercus Muscarum*. Il l'a confondu avec des espèces voisines, car il ne le distingue que comme variété ordinairement couronnée. Ce Cône est bien figuré dans Favanne (*Conch.*, p. 495, pl. 15, f. 2) et dans l'Encyc. (pl. 520, fig. 6). Il présente deux variétés, d'après Bruguière et Lamarck: la première prise dans des individus plus petits, qui offrent à leur surface des points plus petits et plus rapprochés. La seconde est toute granuleuse; elle a une forme différente et pourrait bien être une espèce distincte. Toutes deux sont figurées dans l'Encyclopédie (pl. 520, fig. 5 et 4) parmi les Cônes couronnés.

CÔNE CROISÉ. *Conus decussatus*. Espèce fossile, découverte aux environs de Paris par Deshayes. Ce Cône, long d'un pouce neuf lignes, outre qu'il présente une spire bien étagée et élégamment couronnée, ce qui ne s'était pas encore remarqué parmi les espèces des environs de Paris, offre, surtout dans les jeunes individus, toute sa surface chargée de stries transverses, élevées, qui sont croisées par d'autres descendant perpendiculairement et deux par deux de chaque tubercule.

†† Coquilles dont la spire n'est pas couronnée.

CÔNE TIGRE. *Conus millepunctatus*. Ce Cône est pour ainsi dire le géant du genre. Sa coquille, épaisse et pesante, présente, sur un fond blanc, un grand nombre de points disposés par lignes parallèles. Ces points varient, quant à la forme, à l'étendue, au nombre et à la couleur, ce qui a fait établir plusieurs variétés. Il est à noter que, dans cette espèce, les taches sur la spire sont plus grandes que les autres. La spire est elle-même assez aplatie, obtuse, et tous ses tours sont légèrement canaliculés. Parmi les variétés, l'une a les taches brunes, semi-lunaires; une autre, sur un fond rougeâtre, a des taches serrées, quadrangulaires, et des rangées de points interposées; une quatrième enfin a des taches fauves et ovales. Toutes ces variétés sont figurées dans l'Encyclopédie (pl. 525, fig. 5, 5, 2, et pl. 524, fig. 5, 4). Dans l'Océan Indien.

CÔNE AMIRAL. *Conus Amiralis*. C'est encore une de ces Coquilles, que ses belles couleurs et ses variétés font rechercher avec empressement. Cette espèce, en effet, rivalise pour la rareté et la beauté avec le Cône Cædonulli. Linné l'a nommée *Conus Amiralis*; mais Rumph lui avait donné le nom d'*Architalassus primus*. Tous les auteurs, depuis Linné, lui ont conservé le nom d'Amiral, et l'on a désigné les variétés d'après le nombre des bandes; c'est ce que firent Born (*Ind. Mus. Cæsar.*, p. 154 et 145, Tab. Min., fig. 6), Favanne (*Conchyl.*, t. II, p. 370, pl. 17, fig. J. 1), Bruguière (*Encyc.*, p. 658, n° 57, pl. 528, fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9), et Lamarck (*Anim. sans vert.*, t. VIII, p. 475, n° 69). Ce Cône, sur un fond jaune fauve, est parsemé de taches triangulaires blanc de lait; le fond est interrompu par un plus grand nombre de bandes finement réticulées et d'un jaune citron, peu foncé. Quelques variétés sont chargées

de granulations comme chagrinées, ce qui les rend plus remarquables. Des mers du Sud.

CÔNE STRIÉ. *Conus striatus*, Lamk. Brug. (Encycl. pl. 345, fig. 1, 5 et 4), *Voluta tigrina*, Rumph. (Thes., tab. 51, fig. r), le Méla, Adanson (pl. 6, fig. 2), l'Écorché, D'Argenville (Conchyl., 2^e édit., pl. 15, fig. c), et Favanne (Conchyl., pl. 19, fig. n). Cette belle Coquille, qui n'est pas rare, est finement striée en travers sur toute sa surface; elle est blanche, rosée, avec des taches irrégulières, brunes ou fauves, plus ou moins grandes.

CÔNE. *Conus*. BOT. Dans les Pins, les Cèdres, les Sapins, etc., les fleurs femelles sont placées à l'aisselle d'écaillés persistantes, ordinairement disposées en forme conique. C'est à cette espèce d'inflorescence que l'on a donné le nom de *Cône* ou de *Strobile*; de là le nom de *Conifères*, donné aux Végétaux qui offrent ce mode particulier d'inflorescence. Cette disposition des fleurs n'est pas un caractère uniquement réservé aux Conifères proprement dites, c'est-à-dire à cette famille intéressante de végétaux dont les Pins, les Sapins, les Cèdres et les Météles sont les modèles; on l'observe aussi dans quelques autres arbres appartenant à d'autres familles, et en particulier dans l'Aune et le Bouleau dont le fruit est un véritable Cône. Il y a plus; quelques arbres, appartenant à la famille des Conifères, par l'ensemble de tous leurs autres caractères, n'offrent pas ce mode d'inflorescence; tels sont par exemple l'If, le Génévrier, le Gincko et plusieurs autres. V. CONIFÈRES.

CÔNE-D'OR ou **CÔNE DORÉ.** BOT. Ce nom, emprunté de Tournefort, a été donné, par Paulet, à divers Champignons qu'il regarde comme des variétés d'une même espèce, en y ajoutant des épithètes non moins impropres.

CÔNEINE. BOT. Synonyme de Cicutine.

CÔNEPATE ET **CÔNOPALM.** MAM. Variétés de la Mouffette Zorille, dont l'une a six raies blanches sur le dos, et l'autre deux.

CONESSI. BOT. V. CONASSI.

CONFANON. BOT. Syn. ancien de Pavot Coquelicot.

CONFERVACÉES. *Confervaceæ*. BOT. Dans ses *Commentations Botanicae* (Tournay, 1825) Dumortier a créé cette famille de plantes Cryptogames; elle est formée d'Algues granulaires, offrant pour caractères: des frondes filamenteuses, libres et non contenues dans une masse gélatineuse. Les filaments, simples et articulés, ne se réunissent point par copulation. Dumortier n'avait admis d'abord dans cette famille que le seul genre *Conferva*; depuis, dans son analyse des familles des plantes, publiée également à Tournay, en 1829, il a joint au *Conferva* le genre *Lemanea* de Bory (Annal. du Muséum, tome XII, p. 177).

Endlicher, dans son *Genera plantarum* (décembre 1856), adopte une famille de Confervacées, dans la classe des Algues, et lui donne pour caractères: filaments articulés, libres ou réticulés, simples ou rameux. Il divise cette famille en cinq tribus qu'il caractérise ainsi:

I. LEPTOMITÈES. *Leptomitææ*. Filaments arachnoïdes, hyalins, confusément articulés. Cette tribu ne comprend que deux genres.

II. OSCILLATORIÈES. *Oscillatorieæ*. Filaments mu-

queux, mais susceptibles de durcir; la matière gélatineuse est tapissée d'une multitude de grains arrangés par bandes circulaires. Il y a douze genres dans cette série.

III. BATRACHOSPERMÈES. *Batrachospermeæ*. Filaments muqueux, avec des ramifications transversales. Quatre genres.

IV. CONFERVÈES. *Confervææ*. Filaments roides, ordinairement verdâtres, libres ou réticulés, tapissés de sporidions. Trois genres.

V. CÉRANICÈES. *Ceramiceæ*. Filaments rigides, diversement colorés, avec l'extrémité des ramifications garnie de conceptacles ou de tubercules. Dix-sept genres.

CONFERVE. *Conferva*. BOT. Genre de plantes Cryptogames aquatiques, de la famille à laquelle il a donné son nom, et dont il est le type. Caractères: des filaments cylindriques, renfermant une matière colorante qui paraît contenue dans un tube interne, tube qui n'atteint pas toujours au tube externe, et qu'interceptent des articulations paraissant formées par sections transverses, à l'aide de valvules, ou indiquées par l'espace transparent, qui sépare le tube interne rempli de matière colorante. Les Conferves ont leurs filaments simples, très-flexibles, généralement verts; elles adhèrent un peu moins au papier que la plupart des Chaodinéées et des Céraniacées, se trouvent dans les eaux douces aussi bien que dans la mer, et y sont fort nombreuses.

Le genre Conferve se divise en trois sous-genres qui, lorsqu'on aura acquis sur l'hydrophytologie des connaissances plus approfondies, pourront être totalement séparés.

‡ CONFERVES PROPREMENT DITES, où l'articulation, évidemment formée au moyen de valvules fort distinctes, et qui se détachent en un trait vif et comme une section sur la transparence du tube, contient une matière colorante disposée en fascie transverse et généralement plus étroite dans le sens de la longueur de l'article. Les *Conferva compacta*, *zonata*, *fugacissima*, *dissiliens*, viennent se ranger dans ce sous-genre qui pourrait bien rentrer un jour parmi les Zoocarpées dont elles ont parfaitement l'aspect, avant l'époque où ces dernières préparent intérieurement et émettent leurs gemmes vivantes.

†† CHANTRANSIES, où l'articulation est absolument conformée comme dans les Conferves proprement dites; la matière colorante s'y agglomère en taches fort différentes des fascies, plus ou moins approchant de la forme carrée, et s'allongeant dans le sens de la longueur de l'article. Les espèces de ce sous-genre deviennent surtout percussaires en se desséchant, et leurs articles paraissent alors alternativement ovoïdes et comprimés en fil, ce qui leur donne plus communément qu'aux autres Conferves, une figure qu'on ne peut guère comparer qu'à un chapelet à grains ovales, allongés. Le *Conferva Ericetorum*, s'il n'est un Leda, les *Conferva alpina*, *quadrangula*, *capillaris* et *fucicola*, sont les espèces les plus communes de ce sous-genre; la dernière abonde sur les Fucus, et les recouvre d'un duvet brunâtre; l'avant-dernière se rencontre dans les eaux douces où on la confond souvent avec le *Rivu-*

laris qui paraît appartenir aux Zoocarpées, ou peut-être aux Vauchéries.

††† LAMOUROUELLES, où l'article n'est indiqué par aucune valvule ou par aucun trait vif, remarquable sur le tube extérieur, mais où la matière colorante affecte dans l'intérieur, la forme d'une série de carrés. Les *Conferva flacca, implexa, tortuosa* et *linum*, donnent d'excellents exemples de ce sous-genre où se range le *Conferva antennina*.

CONFERVITES. *Confervites*. PL. FOSS. Nom donné par Ad. Brongniard à une famille de plantes reconnues par lui, dans les fossiles des terrains crayeux; elles font partie de la classe des Agames.

CONFLUENT. *Confluens*. BOT. On emploie cette épithète pour exprimer que deux organes se confondent en totalité, ou par quelqu'une de leurs parties, ou que plusieurs parties d'un même organe, qui doivent être naturellement séparées, se réunissent, se soudent ou se confondent.

CONGÉE. *Congea*. BOT. Genre de la famille des Verbenacées, Dydinamie Angyospermie, établi par Roxburg qui lui assigne pour caractères : involucre triphylle; calice tubuleux, à cinq divisions; corolle bilabée : la lèvre supérieure allongée, bifide; filets des étamines allongés et minces; drupe en baie monosperme. La Congée tomenteuse est un arbrisseau de l'Inde, à feuilles ovales-cordiformes un peu velues; les fleurs sont disposées en panicules axillaires.

CONGÉLATION. Terme qui exprime le passage d'un liquide à l'état solide par soustraction de chaleur. Ce phénomène se fait observer naturellement et fréquemment, pendant l'hiver, sur l'eau météorique comme sur celle des fleuves et des rivières sur celle interposée entre les molécules des corps, etc.

CONGÉNÈRE. Appartenant au même genre qu'une autre espèce.

CONGRIÈRE. *Congeria*. MOLL. FOSS. Genre institué par Partsch qui ne l'a encore observé qu'à l'état fossile, et qui, conséquemment, lui assigne sa place à la suite des Cardites de Bruguière et des Isocardites de Lamarck, dans la famille des Cardiacés, de l'ordre des Acéphalés testacés. Caractères : test à valves égales, plus ou moins baillantes sur les côtés, et postérieurement, convexes, obliques, carénées, spatulées, triangulaires ou subsemi-globuleuses, à crochets divergents et roulés en spirale; dents cardinales au nombre de deux dont l'une plus grande, sublatérale, placée à la partie supérieure et la plus large des valves; l'autre petite, s'avancant vers la fossette du ligament. L'auteur décrit quatre espèces : *Congeria subglobosa, triangularis, balatonica* et *spatulata*, dont les figures remplissent les planches XI et XII des *Annalen des wiener museums der Naturgeschichte*, etc., an 1855.

CONGESTIF. BOT. La préfoliation est congestive quand les disques des feuilles sont reployés irrégulièrement les uns contre les autres.

CONGLOBÉ. *Conglobatus*. BOT. C'est-à-dire ramassé en boule.

CONGLOMÉRÉ. *Conglomeratus*. Se dit d'un assemblage d'organes, sans qu'il doive en résulter une masse déterminée.

CONGONA, CONGONITA. BOT. Syn. de Pépéromie.

CONGRE. POIS. Espèce du genre Murène, qui est le type d'un sous-genre auquel cette espèce a donné son nom. V. MURÈNE.

CONGRE SERPET. POIS. Syn. de *Murena mystax*.

CONGYLES. BOT. Synonyme de Rave.

CONIA. BOT. Ventenat avait proposé de donner ce nom aux Byssus pulvérulentes de Linné, qui forment actuellement le genre *Lepra* ou *Lepraria*. V. LEPRARIA.

CONIANGIUM. BOT. Ce genre, fondé par Fries, présente beaucoup d'analogie avec le genre *Conioluma* de Floerke; sa fronde est crustacée, très-mince, adhérente; les apothécies sont sessiles, arrondies ou elliptiques, sans bord distinct; leur surface est formée par une membrane solide, rude, qui ne se détruit jamais, et qui recouvre des sporules pulvérulentes, colorées, très-abondantes. Fries cite comme type de ce genre, sous le nom de *Coniangium vulgare*, le *Spiloma paradoxum*, Ach., dont le *Lecidea dryina* n'est suivant lui qu'un état imparfait. Cette espèce est commune sur les écorces des Chênes, des Sapins, des Bouleaux.

CONIANTHOS. BOT. Beauvois désignait, sous ce nom, un genre séparé des *Jungermannes* de Linné, et qui correspondait exactement aux *Jungermannia* de Micheli. Il était caractérisé par ses semences (fleurs mâles d'Hedwig) rassemblées en boules nues au sommet des rameaux ou des feuilles. V. JUNGERMANNIA.

CONIAT. *Coniatus*. INS. Coléoptères tétramères; genre formé par Schoonherr, dans la famille des Rhyngophores ou Curculionides, pour quelques Insectes encore rares dans les collections. Ce genre offre pour principaux caractères : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs, les autres courts, tronqués au sommet; la massue allongée, ovale, étroite; trompe plus longue de moitié que la tête, presque cylindrique et droite; yeux arrondis et médiocrement proéminents; corselet légèrement bisinué à sa base, élargi sur les côtés, tronqué au bout et convexe en dessus; élytres ovales, plus larges que le corselet à sa base, avec les épaules obtusément anguleuses. Le type de ce genre est le *Curculio tamarisci* de Fab., que l'on trouve dans le midi de l'Europe.

CONICHRITE. MIN. Substance nouvellement envoyée de l'île d'Elbe, où on la trouve accompagnée d'une autre substance qui paraît également nouvelle, mais que l'on n'a point encore analysée, et de pyroschlorite. Elle est compacte, à cassure inégale, imparfaitement conchoïde, d'un blanc sablé de jaune et de gris, mate et translucide seulement sur les bords; elle raye le sel gemme; elle est rayée par la chaux carbonatée; sa pesanteur spécifique est de 2,95. Composition : silice 56,5; protoxide de manganèse 25; alumine 17; chaux 15; protoxide de fer 1,5; eau 9.

CONICHYDONTES. POIS. FOSS. Syn. de Glossopètes. Gesner appelait CONIC-TÉRÈTES, les dents de Poissons fossiles.

CONICINE. BOT. Synonyme de Cicutine.

CONIDIE. *Conidium*. BOT. Se dit des Corpuscules arrondis, que l'on rencontre sur différents Lichens,

tantôt solitaires, mais le plus souvent agrégés, et dans ce dernier cas, Acharius donne à l'agrégation le nom de Sorédie (*Soredium*). Leurs fonctions sont peu connues.

CONIE. *Conia*. MOLL. Ce genre a été institué par Leach pour le *Lepas porosa* de Linné, et une nouvelle espèce encore très-rare. Caractères : test divisé en quatre parties bien distinctes; opercule formé de deux parties seulement.

LA CONIE POREUSE, *Conia porosa*, est rare aussi; elle vient des mers de l'Inde; récente, elle est verte à l'extérieur, noire en dessus et blanche en dessous.

CONIE. BOT. *V. CONIA*.

CONIELLE. BOT. Syn. italien de Conyse squammeuse.

CONIER. MOLL. *V. CÔNE*.

CONIFÈRES. *Conifereæ*. BOT. Groupe de végétaux placé par Jussieu dans sa classe des Diclinales, mais qui doit être rangé parmi les familles Dicotylédones à pétales super-ovariées. Les Conifères s'éloignent de toutes les autres familles de plantes Phanérogames par plusieurs caractères de la plus haute importance : les fleurs sont constamment unisexuées, ordinairement monoïques, plus rarement portées sur deux individus distincts. Les fleurs mâles se composent essentiellement d'une seule étamine, en sorte que l'on doit compter autant de fleurs qu'il existe d'étamines. Tantôt ces étamines ou fleurs mâles sont isolées les unes des autres et entièrement nues, c'est-à-dire sans aucune écaille; tantôt elles sont réunies et diversement groupées, soit à l'aisselle, soit à la face inférieure d'écailles dont l'ensemble constitue généralement une sorte de cône. Dans ce dernier cas, ces étamines s'entre-greffent souvent entre elles par le moyen de leurs filets, et sont monadelphes. Les anthères sont membraneuses, à une ou à deux loges généralement écartées l'une de l'autre, et s'ouvrant soit par une fente longitudinale, soit par un trou qui se pratique à leur partie supérieure. La disposition générale des fleurs mâles offre aussi beaucoup de variations dans les différents genres; ainsi elles forment quelquefois des épis plus ou moins longs, dépourvus d'écailles (*Podocarpus*, *Phyllocladus*, *Salisburia*, etc.). D'autres fois elles sont placées à la face inférieure ou à l'aisselle d'écailles minces, qui forment des cônes, des épis simples ou rameux. L'inflorescence des fleurs femelles n'est pas moins variable. Ainsi elles sont solitaires et axillaires dans le *Podocarpus*; le *Taxus*; solitaires et terminales dans le *Dacrydium*; réunies au nombre de trois à cinq au milieu d'un involucre formé d'écailles dans le Génévrier, l'*Ephedra*, le *Callitris*; enfin placées à l'aisselle d'écailles disposées en cônes dans une foule d'autres genres, tels que les Pins, les Sapins, les Cèdres, etc. Chacune des fleurs, considérée en particulier, offre une organisation qui a une analogie extrêmement frappante dans les différents genres; un calice monosépale, quelquefois renflé à sa partie inférieure, quelquefois très-comprimé, et formant latéralement une expansion membraneuse, plus ou moins étendue, enveloppe un pistil libre ou semi-adhérent. Le calice se prolonge supérieurement en un tube plus ou moins étroit, dont le bord, quelquefois évasé, est entier ou bifide, et assez souvent épaissi par une substance glanduleuse. Il est extrêmement difficile de distinguer avec

précision la véritable structure du pistil renfermé dans l'intérieur de ce calice. Il paraît être à une seule loge, et contenir un seul ovule. Le style et le stigmate sont simples et fort peu distincts des autres parties du pistil. La position des fleurs femelles n'est pas la même dans tous les genres; en effet, elles sont dressées dans un certain nombre, tandis qu'elles sont renversées dans d'autres; ainsi elles sont dressées dans les genres *Taxus*, *Phyllocladus*, *Salisburia*, *Ephedra*, *Juniperus*, *Thuja*, *Callitris*, *Cupressus*, *Taxodium*; elles sont au contraire renversées dans les genres *Podocarpus*, *Pinus*, *Abies*, *Cedrus*, *Larix*, *Agathis*, *Araucaria*.

Le fruit offre, dans son aspect et sa consistance, des différences fort notables. En parlant de l'inflorescence, nous avons déjà fait remarquer que les fleurs femelles étaient parfois solitaires, parfois réunies, et diversement groupées. Ce caractère entraîne une différence très-marquée dans le fruit considéré d'une manière générale. On trouve dans la famille des Conifères des fruits simples, c'est-à-dire provenant d'une seule fleur : tels sont ceux du *Taxus*, du *Podocarpus*; et des fruits agrégés ou composés, c'est-à-dire résultant d'un nombre plus ou moins considérable de fleurs : tels sont les fruits du Sapin, du Génévrier, du Cèdre, etc. Dans tous ces fruits le calice est persistant, et prend un accroissement plus ou moins considérable; ainsi, dans les genres qui ont les fleurs renversées, le calice se dilate sur ses parties latérales, et donne naissance à des expansions membraneuses en forme d'ailes (Pin, Sapin, Cèdre, *Agathis*, etc.); d'autres fois ce calice s'épaissit, devient plus ou moins charnu, et forme autour du véritable fruit une sorte de péricarpe accessoire (*Taxus*, *Dacrydium*, *Podocarpus*, *Gincko*, etc.). Dans les genres dont les fleurs femelles sont munies d'écailles, celles-ci persistent constamment, et prennent dans le fruit un accroissement très-considérable. Dans le genre Génévrier, ces écailles, d'abord distinctes quand on les examine dans la fleur, finissent par se souder entre elles, s'épaississent, deviennent charnues, recouvrent les véritables fruits, et leur forment un péricarpe accessoire. Ainsi la partie charnue, dans le Génévrier, n'est pas du tout la même que celle de l'If. Dans le premier de ces genres, elle est formée par les écailles de l'involucre, tandis que c'est le calice qui la constitue dans le second cas. En examinant la structure du fruit proprement dit, et dépouillé du calice qui l'enveloppe constamment, on remarque d'abord que, dans certains genres et en particulier dans ceux qui ont les fleurs renversées, le calice est intimement soudé avec la paroi externe du péricarpe dans les trois quarts au moins de son étendue, en sorte qu'ils ne peuvent être isolés l'un de l'autre. Quoi qu'il en soit, le péricarpe est toujours assez mince, crustacé ou simplement membraneux, toujours indéhiscence, à une seule loge qui renferme une seule graine. Le tégument propre de la graine est peu distinct de la paroi interne du péricarpe, avec laquelle il contracte une adhérence plus ou moins intime. L'intérieur de la graine est rempli par un endosperme charnu contenant un embryon axillaire plus ou moins cylindrique, et dont la structure s'éloigne beaucoup de celle des autres plantes Phanérogames. Il est constamment renversé, c'est-à-dire que

sa radicule est opposée au point d'attache de la graine. Cette extrémité radulaire de l'embryon n'est pas libre, ainsi qu'on l'observe pour tous les autres végétaux; elle est intimement soudée et confondue avec l'endosperme dont on ne peut la séparer sans déchirement. C'est cette considération qui avait engagé Richard à former avec les Conifères et des Cycadées, dans lesquelles cette particularité s'observe également, une classe à part, dans le règne végétal, sous le nom de *Synorhizes*, c'est-à-dire Végétaux dont la radicule est soudée.

Le corps ou extrémité cotylédonaire de l'embryon n'est pas moins remarquable. Quelquefois il n'offre que deux cotylédons, mais dans un grand nombre d'espèces on trouve de trois à douze cotylédons. Quelques auteurs, pour ramener cette anomalie à la loi générale de l'embryon dicotylédon, ont dit que, dans les Conifères, il n'existait réellement que deux cotylédons, mais que souvent ces deux corps étaient divisés plus ou moins profondément en un certain nombre de segments. Cette assertion n'est pas confirmée par l'observation; en effet, dans le Pin-Pignon, par exemple, dont l'embryon offre de dix à douze cotylédons, chacune des incisions qui les séparent a la même profondeur, et, par conséquent, chacun d'eux doit être considéré comme distinct.

Les genres qui composent la famille des Conifères ne sont pas très-nombreux, et leurs caractères distinctifs sont quelquefois fondés sur des différences assez difficiles à apprécier, tant est grande l'analogie qui existe entre eux. Cependant ces genres peuvent être facilement divisés en trois ordres distincts dont nous allons exposer brièvement les caractères, et indiquer les genres qui entrent dans chacun d'eux.

I^{er} ORDRE. — TAXINÉES.

Ce premier ordre renferme les genres ayant les fleurs femelles distinctes les unes des autres, attachées à l'aisselle d'une écaille, ou au fond d'une sorte de cupule. Les fruits sont simples. Les genres qui entrent dans cet ordre sont les suivants : *Podocarpus*, Labillardière; *Dacrydium*, Richard; *Taxus*, Linné; *Salisburia*, Richard; *Phyllocladus*, Richard; *Ephedra*, Linné.

II^e ORDRE. — CUPRESSINÉES.

Dans cet ordre les fleurs femelles sont dressées, réunies plusieurs ensemble à l'aisselle d'écailles peu nombreuses, qui forment un fruit plus ou moins arrondi, quelquefois charnu. On compte dans cet ordre les genres : *Juniperus*, L.; *Thuja*, L.; *Callitris*, Desfont.; *Cupressus*, L.; *Taxodium*, Rich.

III^e ORDRE. — ABIÉTINÉES.

Il se compose des genres qui ont pour fruit un cône formé d'écailles imbriquées, à l'aisselle de chacune desquelles on trouve deux fleurs femelles renversées : *Pinus*, L.; *Larix*, Rich.; *Cedrus*, Rich.; *Abies*, Rich.; *Cunninghamia*, Rich.; *Agathis*, Rich.; *Araucaria*, Juss.

Jacques, directeur du domaine royal de Neuilly, vient de publier (Paris, 1857, chez Rousselon) une Monographie de la famille des Conifères, dans laquelle il introduit le nouveau genre *Schubertia* de Mirbel; ce

genre est le même que le *Taxodium* de Richard; mais au lieu de le laisser dans l'ordre des Cupressinées, Jacques le place à la fin de celui des Taxinées. Le genre *Allingia*, dans l'ordre des Abiétinées, est également nouveau. Il se compose des *Araucaria excelsa*, Nor.; *Araucaria excelsa*, Lamb.; et *Araucaria Cunninghami*, G. Don et Desf.

Le même auteur relègue dans un quatrième ordre, comme ayant les plus grands rapports avec les Conifères, le genre *Casuarina* de Willdenow, Persoon, Desfontaines, etc.

La famille des Conifères n'est pas moins intéressante par ses usages dans l'économie domestique, les arts et la thérapeutique, que par les particularités de son organisation. La tige des Pins et des Sapins, qui souvent s'élève à une hauteur de quatre-vingt-dix à cent pieds, est employée avec avantage, comme bois de mâture dans les constructions navales, et quoique le grain de ce bois soit un peu lâche, cependant on en fait un usage très-fréquent dans les ouvrages de menuiserie et de charpente. Les Conifères sont également fort remarquables par la grande quantité de substances balsamiques et résineuses qu'elles produisent.

CONIFFEL. МАМ. Synonyme ancien de Lapin.

CONILA. БОТ. Synonyme ancien d'Origan.

CONILIRE. *Conilira*. CRUST. Genre d'Isopodes, établi par Leach, dans la famille des Cymothoàdées. Caractères : deuxième, troisième et quatrième paires d'ongles très-courbés; les autres peu arqués; les huit dernières pattes de derrière épineuses, au moins à l'extrémité de leur article; tête non saillante en avant; yeux granuleux, petits, écartés, nullement proéminents; antennes supérieures : premier et deuxième articles presque cylindriques; côtés des articles de l'abdomen presque droits, involutes. Leach ne cite qu'une espèce : le CONILIRE DE MONTAGU, *Conilira Montagu*. Son corps est lisse, non ponctué; le dernier article de l'abdomen est plus long que large; les côtés sont arqués vers leur milieu; l'extrémité est arrondie. On le trouve en Europe.

CONILITE. *Conilites*. MOLL. FOSS. Sous ce nom générale, Lamarck a séparé des Bélemnites et des Hippurites, des Coquilles multiloculaires, pétrifiées, qui paraissent se distinguer parfaitement de ces deux genres. Il paraîtrait que les Coquilles qui doivent y rentrer sont rares, ou sont restées confondues avec les genres voisins. Aussi Lamarck n'a proposé ce genre que pour signaler ces corps et en donner un bon exemple. Voici les caractères par lesquels il les sépare : coquille conique, droite, légèrement inclinée, ayant un fourreau mince, distinct du noyau qu'il contient; noyau subséparable, multiloculaire, cloisonné transversalement. Ce qui distingue principalement ce genre, c'est le peu d'épaisseur du fourreau; il sépare effectivement ce genre des Bélemnites qui sont toujours très-épaisses, et qui ne revêtent un cône cloisonné que par une faible portion de leur étendue. Une seule espèce a été signalée : c'est la CONILITE PYRAMIDALE, *Conilites pyramidata*, longue de deux pouces, qui a été trouvée à l'état pyriteux aux Vaches-Noires, sur les côtes de Bretagne.

CONINE. БОТ. Synonyme de Cicutine.

CONIOCARPE. *Coniocarpon*. БОТ. Genre de la famille

des Lichens, établi par De Candolle, pour y placer quelques espèces qui croissent sur les écorces des arbres et y forment des taches plus ou moins grandes. Ces espèces offrent une croûte extrêmement mince, à peine visible, qui pourrait être prise pour une décoloration de l'épiderme, blanche ou grisâtre et comme lépreuse. De nombreux conceptacles s'élèvent au-dessus de cette croûte; ils sont fort petits, difformes, sans bords, et composés d'un amas de poussière colorée, qu'on dit être une réunion de graines. Acharius nomme ce genre *Spiloma* et y ramène seize espèces, toutes d'Europe; telles sont: CONIOLOMA ROUGE, *Coniolarpon cinnabarinum*, DC., *Spiloma tumidulum*, var. Ach., sur le Chêne, le Peuplier; CONIOLOMA OLIVATRE, sur le Saule; CONIOLOMA NOIR, *Coniolarpon nigrum*, DC., *Spiloma melaleucum*, var. Ach.; CONIOLOMA TACHÉTÉ, *Coniolarpon vitiligo*, DC., sur le Sapin, etc., etc. A ces seize Coniolarpes, Fée, dans son Essai sur les Cryptogames des écorces officinales, en a ajouté trois: *Coniolarpon caribæum*, *myriadeum* et *cascaillæ*, qui vraisemblablement seront suivis d'un plus grand nombre que l'on pourra découvrir par la suite.

CONIOCYBE. bot. Acharius a séparé du genre Calycium cinq espèces, pour en former le genre dont il est ici question; ce sont du reste des Cryptogames aussi difficiles à bien définir qu'à analyser. On les trouve sur les surfaces humides, le bois pourri, etc.

CONIOCYSTES. *Coniocytes*. bot. Nom sous lequel Agardh désigne les tubercules des corps reproducteurs des Fougères.

CONIOGETON. *Coniogeton*. bot. Genre de la famille des Térébinthacées, établi par le Dr Blume, dans son essai d'une Flore javanaise, pour un arbre des forêts montagneuses de l'immense possession hollandaise dont il a fait, avec beaucoup de bonheur, la topographie botanique. Caractères: calice infère, divisé en cinq segments; à cinq pétales; dix étamines à filaments égaux; quatre ou cinq ovaires monostyles, à un seul ovule, entourés d'un urcéole denticulé; stigmates obtus; drupes solitaires, en forme de baie, à noyau lenticulaire, monosperme. Le *Coniogeton arborescens* est les feuilles alternes, simples, oblongues, en coin, obtuses, très-entières, coriaces et glabres. Les fleurs sont rassemblées en panicle terminale.

CONIOLOMA. bot. Flerke a séparé, sous ce nom, un genre qui comprend quelques espèces de *Spiloma* d'Acharius; il est ainsi caractérisé: fronde crustacée, adhérente; apothécies oblongues, irrégulières, déprimées, ensuite convexes et bordées; disque à surface inégale, portant de petites vésicules; bord pulvérulent ou floconneux, semblable à la croûte. Les espèces qui appartiennent à ce genre sont: 1. *Conioluma coccineum*, Flerke, *Spiloma tumidulum*, var. *B. rubrum*, Ach. — 2. *Spiloma vitiligo*, Ach. — 3. *Spiloma auratum*, Engl. Bot. 2078. — 4. *Spiloma tuberculatum*, Engl. Bot. 2556. Toutes ces espèces croissent sur les écorces des arbres.

CONIOMYCES. *Coniomyci*, *Coniomyces*. bot. Nées réunit sous ce nom un grand nombre de petits Champignons caractérisés par l'absence de périidium, de membrane séminifère et de filaments réguliers; ils

sont formés soit uniquement de petites capsules réunies en groupes sous l'épiderme des plantes comme dans les Uredos, Puccinies, etc., soit d'une base charnue ou filamenteuse, sur laquelle ces capsules sont éparées. V. UREDO.

CONION. bot. Ce nom grec, sous lequel Dioscoride désignait la Ciguë, a été repris par Linné pour désigner la même plante, quoique tous les auteurs intermédiaires, et même les traducteurs de Dioscoride, l'aient toujours produite sous le nom de *Cicuta*, qui lui est donné dans la plupart des ouvrages de pharmacie. C'est ce motif qui, dans les publications du *Genera plantarum*, disposé en familles, a fait rétablir le nom de *Cicuta*, pour la Ciguë employée en médecine.

CONIOPHORE. *Coniophora*. bot. Ce genre, fondé par De Candolle, est voisin des Théléphores dont il diffère par ses sporules réunies en amas nombreux et pulvérulents, qui forment des zones concentriques sur la surface fructifère. Ces Champignons sont membraneux et charnus; ils adhèrent par toute leur surface stérile aux corps sur lesquels ils croissent. De Candolle n'en a décrit qu'une espèce, le Coniophore membraneux, *Coniophora membranacea*, figuré par Sowerby sous le nom d'*Auricularia pulverulenta*, *Fung. t. 214*. Il croît sur les poutres, dans les serres chaudes. Sa surface adhérente est noirâtre, l'autre est rousse. Persoon, dans sa *Mycologia Europæa*, y a ajouté trois autres espèces, sous les noms de *Coniophora fatida* (*Thelephora fatida*, Ehrenb.); *Coniophora cuticularis*, *Coniophora cerebella* (*Thelephora cerebella*, Pers., *Synops. p. 580*). Il pense que les *Thelephora olivacea*, *marginata*, *puleana* et *lactea*, doivent peut-être se rapporter à ce genre.

CONIOPHORUS. bot. Beauvois donnait ce nom à un genre séparé du *Dematium* de Persoon, et qui faisait partie du genre *Byssus* de Linné. Il y rapportait le *Dematium Petrum*, Pers. (*Byssus aureus*, L.), et quelques autres espèces inédites. V. DEMATIUM.

CONIOSELINE. *Conioselinum*. bot. Genre de la famille des Umbellifères, établi par Fischer, sur les caractères suivants: calice faiblement échancré sur ses bords; pétales cordiformes ou ovalaires, avec une petite découpe inclinée; styles divergents et recourbés; fruit comprimé, relevé de cinq côtes saillantes, membraneux sur les bords. La seule espèce connue, *Conioselinum Fischeri*, est une plante bisannuelle que l'on trouve dans les vallons de la Sibérie.

CONIOSPORIER. *Coniosporium*. bot. Ce genre de plantes Cryptogames, de la famille des Gastéromycètes ou Uredinées, a été établi par Link qui l'a ainsi caractérisé: capsules (sporidies) oblongues, non cloisonnées, couvertes extérieurement d'une poussière fine, grumeleuse. Link pense que cette poussière est formée par les sporules. La seule espèce connue de ce genre, le *Coniosporium olivaceum*, n'a encore été trouvée qu'en Portugal, sur les Pins maritimes. Elle y forme des groupes arrondis et irréguliers, verdâtres, d'une demi-ligne environ, composés de capsules agglomérées. Ce genre ne diffère des *Stilbospora* que par la poussière qui recouvre ses capsules.

CONIOTHALAMES. *Coniothalami*. bot. Famille de

plantes Cryptogames, instituée par Fries, dans la classe des LICHENS. Elle fait partie de la méthode que son auteur a publiée, en 1811, dans les actes de l'Académie de Stockholm. Elle est partagée en deux tribus : les Lepiaires, comprenant les genres *Lepraria*, *Pulveraria*, *Pityria*, et *Isidium*; les Variolaires, où sont les genres *Variolaria*, *Spiloma*, *Conioluma* et *Coniangium*.

CONIOTHÈLE. *Coniothele*. BOT. Genre de la famille des Synanthères, tribu des Sénécionides, établi par le professeur De Candolle, pour une plante nouvelle, rapportée par Douglas, de la Californie. Caractères : capitule multiflore, monoïque; languettes de la circonférence au nombre de sept à dix et femelles; fleurons du centre plus nombreux, mâles, tubuleux, renflés vers la gorge, avec l'extrémité découpée en cinq dents; involucre presque campanulé, consistant en huit ou dix écailles oblongues, disposées sur un seul rang; réceptacle convexe, dépourvu de paillettes; akènes cylindriques, chauves, couverts d'une multitude de petites papilles serrées, qui les font paraître comme veloutés : ceux du disque sont nuls. Le *Coniothele Californica* est une plante herbacée, annuelle, très-glabre, droite, à feuilles alternes, pinnatifides, bi ou trijugués, avec les lobes linéaires; les capitules sont terminaux, pédoncels et solitaires, garnis de fleurs d'un jaune pâle.

CONIOTHÈQUE. *Coniotheca*. BOT. Nom que donne à la loge de l'anthère, le professeur Purkinje, dans ses recherches microscopiques sur le pollen.

CONIPHYLIS. BOT. Nom proposé par Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afrique) pour le *Bulbophyllum conicum*, qui appartient à la section des *Phylorchis*. V. ce mot. Cette plante est figurée, dans cet ouvrage, t. 99.

CONIROSTRES. ois. Qualification donnée par quelques ornithologistes, à une famille d'Oiseaux dont le bec offre l'aspect d'un cône; tel est par exemple celui du Corbeau.

CONISE. BOT. V. CONYSE.

CONISPORIER. *Conisporium*. BOT. V. CONIOSPORIER.

CONITE. MIN. Nom donné par Schumacher, d'après Retzius, à un Minéral d'un blanc grisâtre, qui se trouve en morceaux roulés, plus ou moins gros. Il a une cassure compacte, un peu écailleuse, quelquefois conchoïde. Sa dureté est assez considérable pour faire feu sous le choc du briquet, mais point assez pour résister à l'acier qui raye facilement cette pierre. Elle fait effervescence avec l'Acide nitrique. Elle vient d'Islande. On avait regardé ce Minéral comme un mélange naturel de Chaux carbonatée et de Silice, et on l'avait rapporté à la substance pierreuse décrite par Saussure sous le nom de Silicifcalce. On a aussi rapporté au Conite différentes variétés de Chaux carbonatée, et un Calcaire jaunâtre, dur, presque translucide sur les bords, qui se trouve aux environs de Meissner, et dans lequel Stromeyer a reconnu de la Silice. On a encore donné le nom de Conite spathique au *Tafelspath*.

CONIUM. BOT. V. CIGUE.

CONIVALVE. MOLL. V. CALYPTRACIEN.

CONJUGACÉES. *Conjugaceæ*. BOT. Dumortier a formé cette famille de plantes Hydrophytes, pour y comprendre l'ancien genre *Conjugata*, de Vaucher, que l'on a par-

tagé en plusieurs genres bien distincts. Cette famille remarquable est caractérisée par ses frondes filamenteuses et libres, à filaments simples, articulés, se réunissant par copulation, pour donner naissance à des graines. Elle se compose des genres *Zygnema*, *Spirogera* et *Globulina* de Link.

CONJUGUÉES. *Conjugatæ*. BOT. On appelle ainsi les feuilles pennées, dont les folioles sont attachées par les bases, c'est-à-dire opposées deux à deux. Les épis sont Conjugués quand ils sont également attachés deux à deux; il en est ainsi des autres organes.

CONJUGULA. BOT. Synonyme de Myrte.

CONNARACÉES. *Connaraceæ*. BOT. Famille proposée par Brown, pour trois genres placés dans les Térébinthacées de Jussieu. Dans ces genres, qui sont les *Connarus*, Linné; *Cnestis*, Jussieu; *Rourea*, Aubl., l'insertion, quoique ambiguë, est néanmoins plutôt hypogyne que pérygyne; mais ce qui les caractérise plus particulièrement, c'est la position de deux ovules collatéraux à la base de chacun des pistils, et la situation de la racine de l'embryon à la partie supérieure ou à l'extrémité opposée de la graine. Les Connaracées se lient aux Légumineuses par le genre *Connarus*, qui se distingue de celles-ci seulement par la situation des parties de l'embryon, relativement à l'ombilic de la graine. D'un autre côté, l'affinité du genre *Cnestis* avec l'*Averrhoa*, et de celui-ci avec l'*Oxalis*, établit un passage entre la nouvelle famille et celle des Oxalidées.

CONNARE. *Connarus*. BOT. Genre de la Monadelphie Décandrie, fondé par Linné et placé par Jussieu, dans la famille des Térébinthacées. Caractères : calice à cinq divisions profondes; corolle à cinq pétales plus longs que le calice; dix étamines dont les filets sont soudés par la base; cinq d'entre eux alternes, de la moitié plus courts; un seul ovaire supportant un seul style et un seul stigmate. Le fruit est une capsule légumineuse, un peu serrée vers son milieu, à deux valves et monosperme, que Gærtner a figurée sous le nom d'*Omphalobium*. La graine présente à sa base un arille très-remarquable, et n'a point d'albumen. Les Connares sont des arbres ou arbrisseaux indigènes de l'Afrique et de l'Inde. Les feuilles sont composées, le plus souvent ternées ou imparipennées, ovales ou pointues, marquées à la partie inférieure de veines saillantes. Ils ont des fleurs nombreuses, petites, et disposées ordinairement en panicules. Lamarck a joint aux *Connarus* le *Rhus Zeylanicus trifoliatus*, figuré dans Burmann (*Zeylan.*, t. 89), et lui a donné le nom de *Connarus pentagynus*, rapprochement douteux selon Jussieu, à moins qu'on ne considère le fruit des Connares comme le seul survivant de cinq carpelles dont l'ovaire est originairement composé. Une autre espèce de ce genre, décrite par Lamarck, est le *Connarus Africanus* ou l'*Omphalobium indicum* de Gærtner. Jussieu observe que la graine de cette plante germe dans la capsule, et que sa racine se répand latéralement comme un appendice cirrhiforme; mais cette prétendue racine ne paraît être que l'arille. Les autres espèces sont peu connues. Thunberg a réuni à ce genre, sous le nom de *Connarus decumbens*, l'*Hermannia tri-*

phylla de Linné; mais le port de cette plante, très-différent de celui des autres *Conarus*, indique que ce n'est pas encore là sa véritable place.

CONNATISQUAME. C'est-à-dire à squames connées. Quelques botanistes emploient cette épithète dans la conformation du clinanthe des Synanthérées, pour indiquer que les écailles dont se compose l'involucre, sont soudées entre elles par leur base.

CONNÉ. *Connatus.* C'est-à-dire uni, conjoint.

CONNECTICULE. *Connecticulus.* BOT. Nom que l'on donne à l'anneau élastique des Fougères.

CONNECTIF. *Connectivum.* BOT. Les deux loges qui forment l'anthère, dans le plus grand nombre des plantes Phanérogames, peuvent être réunies l'une à l'autre de trois manières principales : 1° tantôt elles sont accolées par leur côté interne, et soudées sans le secours d'aucun autre corps intermédiaire; 2° tantôt la partie supérieure du filet est placée entre elles et leur sert de moyen d'union; 3° quelquefois enfin elles sont soudées par l'intermède d'un corps particulier, tout à fait distinct du filet, et qu'on nomme *Connectif*. Le *Connectif* est donc un corps très-variable dans sa forme, distinct du filet staminal, et servant à unir les deux loges de l'anthère, qu'il écarte plus ou moins l'une de l'autre. L'Éphémère de Virginie et surtout les diverses espèces du genre Sauge, en offrent des exemples extrêmement marqués. Dans toutes les Sauges, le *Connectif* est sous la forme d'un filet plus ou moins recourbé et allongé, placé transversalement sur le sommet du filament comme les deux branches d'un T, et portant les deux loges de l'anthère à chacune de ses extrémités. Quelquefois l'une des deux loges avorte, comme par exemple dans la Sauge des prés. V. ÉTAMINE.

CONNIL, CONNIN. MAM. Synonymes anciens de Lapin.

CONNILUS. OIS. L'un des synonym. d'Engoulevent.

CONNINA. BOT. Syn. de *Chenopodium Vulvaria*.

CONNIVENT. *Connivens.* BOT. Se dit des organes lorsqu'ils se rapprochent par leur sommet : telles sont les feuilles quand elles ont une disposition opposée, qu'elles se redressent et s'appliquent contre la tige. On observe souvent cette Connivence temporaire, dans le sommeil des plantes.

CONNORO. OIS. Synonyme d'Ara rouge.

CONOBÉE. *Conobea.* BOT. Aublet (*Pl. de la Guiane*, t. 258) a établi, sous ce nom, un genre de la Didymie Angiospermie, que Jussieu a placé à la suite des Lysimachiées ou Primulacées. Caractères : calice tubuleux, à cinq dents, muni à sa base de deux petites bractées; corolle tubuleuse, divisée en deux lèvres : la supérieure relevée et échancrée, l'inférieure à trois lobes inégaux; quatre étamines didymines, à anthères sagittées; un style et un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule pisiforme, entourée par le calice, uniloculaire, marquée de quatre sillons qui la divisent en quatre valves, polysperme. C'est à tort qu'Aublet lui donne un placenta central, s'élevant du fond de la capsule. Saint-Hilaire a fait voir que la capsule du *Conobea* est réellement à deux loges séparées par une cloison dont le milieu porte, dans chaque loge, un placenta volumineux. Ce caractère est décisif, et fait placer le *Conobea* parmi les Scrophularinées de Brown, ce que confirment d'ailleurs ses éta-

mines didymines, sa corolle irrégulière, le mode de déhiscence de sa capsule et la ressemblance de son port avec le *Tozzia*, quoique, d'un autre côté, il ait aussi des rapports de physionomie avec l'*Anagallis*. La forme de l'embryon, observée par Saint-Hilaire, est aussi celle des Scrophularinées; car il est droit, à radicule tournée vers l'ombilic, occupant l'axe d'un périsperme charnu. Le *Conobea repens* est une petite plante herbacée, à tige perfoliée et traçante, à feuilles opposées et réniformes, à fleurs solitaires au sommet d'un long pédoncule axillaire. Elle croît à Cayenne, le long des ruisseaux. Sprengel en a décrit deux nouvelles espèces sous les noms de *Conobea verticillaris* et *Conobea viscosa*.

CONOCARPE. *Conocarpus.* BOT. Genre de la famille des Combrétacées de Brown et de la Pentandrie Monogynie, que l'on reconnaît facilement à ses fleurs très-serrées les unes contre les autres, et formant des capitules globuleux ou ovoïdes. Chaque fleur est accompagnée d'une écaille persistante, et offre un calice adhérent avec l'ovaire infère, ayant son limbe oblique, renflé, caduc, à cinq divisions régulières. Il n'existe pas de corolle. Les étamines, dont le nombre varie de cinq à dix, sont saillantes au-dessus du calice, à la face interne duquel elles sont insérées. Leurs anthères sont cordiformes, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est comprimé, à une seule loge, du sommet de laquelle pendent deux ovules attachés à deux podospermes filiformes. Le style se termine par un petit stigmate simple. Le fruit est agrégé et présente l'apparence d'un petit cône, c'est-à-dire qu'il se compose d'écailles imbriquées, à l'aisselle desquelles sont de véritables akènes imbriqués, renversés, convexes extérieurement, concaves du côté interne. Ils sont monospermes, et restent indéhiscents. La graine qu'ils renferment est oblongue, terminée en pointe à sa partie supérieure. Son tégument propre est mince et membraneux. L'embryon en est immédiatement recouvert; ses deux cotylédons sont foliacés et roulés sur eux-mêmes longitudinalement.

Ce genre ne se compose que de deux espèces qui sont de grands arbrisseaux croissant sur les plages maritimes de l'Amérique et de l'Afrique. Leurs feuilles sont alternes, assez épaisses, coriaces, entières, dépourvues de stipules. Leurs fleurs, qui sont fort petites et hermaphrodites, forment des capitules plus ou moins nombreux. Le **CONOCARPE DRESSÉ**, *Conocarpus erecta*, L., Jacq., *Am. t. 52, f. 1*, a pour variétés le *Conocarpus procumbens*, Jacq., et le *Conocarpus acutifolius*, Willd.; il croît sur les bords de la mer, dans presque tout le continent américain et les Antilles. C'est un arbre de trente à quarante pieds d'élévation, ou simplement un arbuste étalé, suivant les localités dans lesquelles il se trouve. Les jeunes rameaux sont anguleux, ornés de feuilles alternes, obovales, allongées, tantôt aiguës, tantôt obtuses et simplement acuminées, entières, glabres et un peu coriaces. Leur pétiole, qui est très-court, est glanduleux latéralement. Les fleurs sont petites, formant des capitules nombreux disposés en une sorte de panicule.

La seconde espèce est nouvelle; Richard lui donne

le nom de **CONOCARPE** A GROS FRUITS, *Conocarpus macrocarpos*; elle diffère de la précédente par ses feuilles plus grandes, plus épaisses, légèrement glauques, et par ses cônes deux fois plus gros. Elle croit sur les rivages sablonneux de l'Afrique. Quant au *Conocarpus racemosus*, L., il forme le genre *Spaenocarpus* de Richard, ou *Loguncularia* de Gærtner fils.

CONOCARPODENDRON. BOT. Sous ce nom, Boerhaave (*Index Plantarum Horti Lugduno Batavi*) a désigné un groupe de Protéacées que R. Brown a nommé **LEUCADENDRON.** V. ce mot.

CONOCÉPHALE. *Conocephalus.* BOT. Genre de la Cryptogamie, institué parmi les Hépatiques, dans la famille des Marchantiacées, par Hill., *Syst.* 119. Caractères : fleurs mâles disciformes, sessiles, submarginales; fleurs femelles en capitule, groupées sur un axe central peu épais, formant une sorte de mamelon dont toutes les fleurs seraient disposées inférieurement; point d'involucre; involucre tubuleux, avec des fissures obliques au sommet, soudés entre eux et à l'axe avec lequel ils se confondent; coiffe persistante, bi-quinque-lobée au sommet; sporangion s'ouvrant par cinq à neuf dents placées en spirale, décidu, porté sur un court pédicelle. Les Conocéphales se trouvent en Europe.

CONOCÉPHALE. *Conocephalus.* BOT. Nom donné par Blume à un genre de la famille des Urticées, qui lui a présenté pour caractères : fleurs dioïques, en épi, avec le calice quadrifide; fleurs mâles; quatre étamines à filaments charnus, à peine visibles. Fleurs femelles : un ovaire oblong, cylindracé, monosperme; style long, entier; akène presque en baie, recouvert par les excroissances calicinales; embryon exalbumineux, inverse; cotylédons foliacés, un peu convexes. Ce genre a quelques rapports avec le Gynocéphale, et la seule espèce qu'il renferme à la tige ligneuse, grimpante, garnie de feuilles alternes, elliptiques, oblongues, avec des capitules en corymbes axillaires. C'est le *Conocephalus suaveolens*, originaire de Java, où il fleurit pendant toute l'année. Le mot Conocéphale ayant déjà été employé comme dénomination d'un genre de la botanique cryptogamique, celle du docteur Blume devra nécessairement être changée.

CONOCÉPHALE. *Conocephalus.* INS. Thunberg a distingué, sous ce nom générique, les Sauterelles dont le front est élevé en manière de cône ou de pyramide. V. SAUTERELLE.

CONOCHIA ou **CONOCHIE.** BOT. Syn. vulg. d'*Agaricus procerus.*

CONOCLINIEN. *Conoclinium.* BOT. Le professeur De Candolle a distrait du genre *Eupatorium*, famille des Synanthérées, une espèce qui lui offrait une anomalie constante de caractères avec ses congénères, et il en a formé le type d'un genre nouveau, dans lequel il a placé plusieurs autres plantes récemment observées ou introduites dans les collections. Les caractères assignés au genre *Conoclinium* sont : capitule multiflore; involucre campanulé, consistant en deux ou trois rangs d'écailles linéaires, aiguës, presque égales; réceptacle nu et conique; akène anguleux; aigrette formée d'un rang de poils scabreux. Les Conocliniens sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux à tiges arrondies et

striées, à feuilles opposées, pétiolées et dentées; les capitules sont réunis en corymbe serré au sommet des tiges, et garnis de fleurs bleues ou purpurines. Toutes les espèces connues sont américaines comme le *Conoclinium caelestinum*, *Eupatorium caelestinum*, L., qui est le type du genre.

CONOCRAMBE ou **CYNOCRAMBE.** BOT. V. **THELIGONE.**

CONODÈRE. *Conoderus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, institué par Eschscholtz, pour quelques Insectes nouveaux de l'Amérique, qu'il a caractérisés ainsi : antennes longues, grêles, simples ou légèrement en scie; front terminé antérieurement par un chaperon arrondi, plus élevé que le labre; corselet long, peu dilaté latéralement; élytres linéaires, épineuses à l'extrémité; tarses allongés; pénultième article muni en dessous, d'une palette membraneuse, allongée et arrondie au bout, le suivant découvert; crochet simple.

CONOËLICE. *Conoëlix.* MOLL. Ce genre, proposé par Swainson, dans ses Illustrations de zoologie, a pour caractères : un test turbiné; une spire très-courte; la bouche extérieure simple; la columelle plissée; l'ouverture linéaire, étroite, plus longue que la spire. Swainson en figure trois espèces : les *Conoëlix marmoratus*, *lineatus* et *punctulatus*. Lesson, dans la zoologie de la Coquille, y a ajouté le *Conoëlix Swainsonii* (pl. XI, f. 5), qu'il a observé sur les bancs de coraux de l'île d'Oualan, dans l'archipel des Carolines.

CONOGNATHE. *Conognatha.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Eschscholtz, dans la famille des Sternoxes. Caractères : antennes de onze articles : le premier allongé, le second le plus court, les suivants plus longs, mais diminuant insensiblement jusqu'à l'extrémité; palpes maxillaires de trois articles : le deuxième très-court; menton grand, nullement transversal, corné à sa base, membraneux et tronqué antérieurement; mâchoires longues, dépassant l'extrémité des mandibules; labre avancé, bifide à son extrémité; yeux grands, ovales; corselet trilobé, court, transversal, aussi large à sa base que les élytres; écusson grand; corps étroit; élytres subparallèles, arrondies et dentées en scie à leur extrémité; tarses grêles, avec le dernier article long et étroit. Le *Buprestis amena* de Kirby est le type de ce genre; il est du Brésil.

CONOHRIA ET **CONONOU.** BOT. V. **CONORI.**

CONOMORPHE. *Conomorpha.* BOT. Genre de la famille des Myrsinées, créé par Alphonse De Candolle, dans sa monographie de cette famille. Il a pour type une plante brésilienne dont Pohl avait fait un genre, sous le nom de *Conostylus*; mais comme il existait déjà un genre *Conostylis* dans la famille des Hæmodoracées, il est devenu presque indispensable de rejeter le nom de Pohl. Les caractères principaux des Conomorphes sont : calice et corolle quadrifides, infundibulaires; quatre étamines du double plus courtes que la corolle, avec leurs filaments très-courts, libres et insérés à la partie supérieure de cette corolle; anthères dressées, ovoïdo-triangulaires, incluses, attachées par la base, et dont les loges s'ouvrent longitudinalement; ovaire conique dans les fleurs susceptibles d'avortement, et globuleux dans les fleurs fertiles; style court; stigmat simple; drupe mo-

nosperme. Deux espèces sont connues : l'une a été nommée *Conostylus oblongifolius* par Pohl, et l'autre *Wal-lenia laxiflora*, par Martius.

CONOOR. ois. V. CONDOR.

CONOPALPE. *Conopalpus*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, établi par Gyllenhal qui lui donne pour caractères principaux : un corps mou, des palpes maxillaires peu dentées en scie; un corselet transversal; des tarses médiocrement allongés avec le pénultième article bilobé. Trois espèces figurent dans ce genre : la première a été appelée *Flavicollis* par Gyll., elle est de Suède; les deux autres, découvertes par Dejean, en Dalmatie, ont reçu les noms de *Thoracicus* et de *Collaris*.

CONOPE. *Conopus*. BOT. Se dit de certains Agarics qui ont le pied ou le stipe conique.

CONOPHORE. INS. V. PLOAS.

CONOPHOROS. BOT. Syn. de *Protea rosacea*, L.

CONOPIE. *Conopia*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, voisin du genre *Ægérie*, et même formé en partie à ses dépens, par Hubner qui le caractérise ainsi : palpes allongées; antennes ciliées dans le mâle, et plus longues que le corselet; abdomen comprimé vers le milieu, dans le même sexe, très-grêle dans la femelle, et chez tous, garnis de poils très-longs, disposés en trois faisceaux ou lobes. Hubner admet dans ce genre les trois espèces suivantes, qu'il nomme *Conopia myopæformis*, *formicæformis* et *Euliciformis*, toutes d'Europe.

CONOPLÉE. *Conoplea*. BOT. Ce genre, créé par Persoon, est caractérisé par un tubercule globuleux ou déprimé, solide et recouvert de sporidies ou capsules allongées, souvent cloisonnées; on connaît sept à huit espèces de ce genre; elles croissent sur les feuilles ou les rameaux des plantes mortes; leur couleur est brune ou noire; elles diffèrent par la forme de leurs capsules et par celle de la base ou du tubercule sur lequel ces capsules sont portées.

CONOPODIER. *Conopodium*. BOT. Ce genre, que Koch avait établi dans la famille des Umbellifères, n'a point été adopté par les botanistes, et les espèces qui le composaient font actuellement partie des genres *Cryptotaenia* et *Bunium* de De Candolle; le nom *Conopodium* est même devenu celui d'une section dans le dernier de ces genres.

CONOPOPHAGE. ois. Genre établi par Vieillot, et dans lequel il place deux espèces du genre Fourmilier : *Turdus auritus*, L., et *Pipra nœvia*, L. Lesson en a fait une sous-division de son genre Moucherolle.

CONOPS. *Conops*. INS. Genre de Diptères, famille des Athéricères, tribu des Conopsaires de Latreille, établi par Linné, et ayant pour caractères : antennes beaucoup plus longues que la tête, droites, en massue ou presque en massue, de trois articles; le second fort long, cylindrique; le dernier court, conique, terminé par une petite pointe; trompe courbée à sa base, de trois articles, avancée, renfermant deux soies qui forment le suçoir; soie inférieure beaucoup plus longue que la supérieure; point de palpes ni de petits yeux lisses. Les Conops sont remarquables par une tête grosse, plus large que le thorax, présentant à sa partie inférieure

un sillon pour recevoir la trompe; celle-ci, coudée seulement à sa base, se porte ensuite en avant et ne change plus de direction. Le thorax est court et cubique; il supporte des ailes étroites, écartées, atteignant l'extrémité de l'abdomen, et des balanciers allongés; les pattes sont minces et longues, munies de tarses à deux pelotes au bout et à crochets; l'abdomen est comme pétiolé; son extrémité libre se termine par une sorte de renflement ou de massue. Ces Insectes diffèrent des Myopes et des Bucentes par la direction de leur trompe; ils ressemblent, sous ce rapport, aux Zodions et aux Stomoxes; mais ils s'éloignent principalement de ces deux genres par le seul caractère tiré de la longueur des antennes. Les Conops, auxquels Latreille (*loc. cit.*) associe le genre Toxophore de Meigen, ont été confondus avec les Asiles et avec les Myopes par Geoffroy; on les trouve assez souvent sur les fleurs dont ils suçent le suc mielleux; il paraît que les femelles déposent leurs œufs dans les larves des Bourdons ou dans le corps de ces insectes à l'état parfait. On peut considérer, comme type du genre, le CONOPS A PIEDS FAUVES, *Conops rufipes*, Fab. On le rencontre vers le milieu de l'été sur les fleurs des prairies. Latreille dit avoir observé plusieurs fois cet Insecte parfait sortir de l'abdomen des Bourdons. Audouin trouva, au mois de juillet, dans le corps d'un Bourdon (*Bombus lapidarius* de Fabricius), une larve Apode qu'il supposa appartenir au Conops à pieds fauves. Cette larve blanchâtre (Mém. de la Soc. d'Hist. natur. T. I, page 350, pl. 22), très-molle et sans pieds, était située entre les ovaires, au-dessus de l'estomac, entre celui-ci et l'aiguillon, et sous le vaisseau dorsal d'un Bourdon dépourvu de graisse; elle avait onze anneaux, un long cou, une bouche, deux lèvres, deux crochets et des mamelons dépendants de la peau; le reste de son corps était renflé, un peu sillonné en dessus et en dessous, par une série longitudinale de points groupés ordinairement trois par trois, sur les côtés de chaque anneau qui lui-même paraissait légèrement étranglé. L'extrémité opposée à la bouche correspondante au rectum du Bourdon, avait un anus fendu verticalement, et deux plaques latérales plus élevées, voisines l'une de l'autre, et très-curieuses par leur organisation et leur importance. Il a décrit avec assez de soin les différentes parties de cette larve curieuse; il a remarqué d'abord deux membranes qui recouvrent tout le corps : l'une externe et l'autre interne; elles forment les deux mamelons saillants au-dessus de la bouche, parallèles entre eux et à la longueur du corps. Les organes de la digestion consistent en une bouche munie de deux crochets; les premiers sont latéraux, d'un brun jaunâtre, comprimés, plus larges à leur moitié postérieure qu'en avant, où ils sont terminés par une pointe doucement infléchie en dehors, arrivant petit à petit, depuis une brusque échancrure du bord extérieur. L'extrémité postérieure est étroitement unie aux téguments et au tube digestif. Non loin de cette base, ils ont entre eux une sorte de pivot très-grêle, transversal, concave en avant, dur et corné comme eux, qui les tient éloignés, et devient le centre de leurs mouvements, dont les uns ont lieu de haut en bas et les autres latéralement; ceux-ci, plus étendus, ne permettent cependant

point aux bouts des crochets de se mettre en contact dans leur plus grand rapprochement. Les lèvres, placées horizontalement entre les crochets et moins avancées qu'eux, sont molles à leur base, et bordées d'une ligne qui paraît être cornée; la supérieure est arrondie, et l'inférieure, moins large, est un triangle inéquilatéral. Pendant l'action des crochets, elles s'éloignent ou se rapprochent, et jouent lentement de bas en haut et de haut en bas. L'œsophage naît à leur base; il est assez étendu et d'une égale largeur dans toute sa longueur; l'estomac est très-spacieux, il est muni de deux vaisseaux opposés qui se divisent presque aussitôt en deux branches, lesquelles sont remplies de grains miliaires jaunâtres, d'une finesse extrême. Les deux troncs de ces vaisseaux marquent le terme de l'estomac et l'origine du colon. En examinant un autre appareil situé sous le précédent, on est embarrassé pour en déterminer exactement la naissance. Il mesure la moitié antérieure de l'œsophage, se dilate et se divise en deux branches plus grosses, moins transparentes que leurs troncs, et qui s'engagent entre l'estomac et les vaisseaux aveugles. Au soleil, dans l'eau et au foyer d'une lampe, elles paraissent garnies en dedans de plaques hexagonales, presque continues entre elles, obliquement alignées cinq par cinq, blanchâtres sur leur bord, diaphanes au centre. Elles ressemblent beaucoup aux plaques que Lyonnet a légèrement exprimées sur les vaisseaux soyeux de la Chenille, auxquels on peut les comparer directement.

On voit à la partie postérieure et supérieure du corps de la larve deux éminences en forme de reins, dont le côté interne est concave, le gros bout en bas, la face postérieure d'un marron clair, bordée d'une teinte noirâtre, très-légère, avec un point rond, blanc, transparent, central et un peu en dedans. Ces éminences sont parsemées d'un grand nombre de points de même couleur, disposés irrégulièrement deux par deux, trois par trois, quatre par quatre, rapprochés ou confondus par leurs côtés voisins. Chacun d'eux est composé d'autres points infiniment plus petits, saillants, dont la plupart sont circulairement arrangés dans leur étroite enceinte. Ils brillent comme des pierres agréables. Les trachées reçoivent l'air par ces petits points; elles sont doubles sur les côtés du corps, où elles s'étendent comme deux arbres taillés en quenouille, dont les racines seraient fixées à ces éminences, et le sommet se terminerait vers la bouche, dont les rameaux iraient se diviser sur l'enveloppe générale extérieure, et qui, par d'innombrables ramifications, la plupart à peine perceptibles à la loupe, ramperaient sur tous les tissus et lieraient tous les organes. En rassemblant tous ces faits, on trouve que la larve dont il est question, est composée d'une double enveloppe, d'un double organe pour la respiration, d'une sorte de tissu grasieux abondant, d'une bouche où sont deux crochets très-mobiles et deux lèvres, d'un anneau situé au bout d'un canal intestinal très-étendu. On voit enfin qu'elle a un canal analogue aux vaisseaux soyeux des chenilles.

Fabricius a décrit une douzaine de Conops, mais ce nombre a été augmenté depuis. L'un des plus remarquables est le Conops à grosse tête, *Conops macrocephala*, L. Il ressemble beaucoup à une Guêpe.

CONOPSAIRES. *Conopsaria*. 1RS. Famille de l'ordre des Diptères, établie par Latreille, et convertie depuis en une section de la famille des Athéricères.

CONORAMPHES. *Conoramphi*. OIS. Duméril, puis Ranzani, ont désigné, sous ce nom, une famille de l'ordre des Passereaux, qui correspond à celle des Conirostres.

CONORHIN. *Conorhinus*. 1RS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour un insecte découvert dans la Cafrerie par Ecklon et Zeyher qui l'en ont rapporté. Caractères : antennes médiocres, minces et condées, composées de douze articles dont les deux premiers, un peu plus longs que les autres, sont subturbinés; les cinq suivants sont petits, lenticulaires et tronqués antérieurement, les autres forment la massue qui est ovale; trompe assez longue, forte, conique et courbée, un peu plus élevée que les yeux; ceux-ci sont latéraux, subovales et un peu convexes; corselet bisinué à sa base, se relevant un peu vers les côtés, et se rétrécissant brusquement en arrière : les angles sont arrondis, et l'on distingue parfaitement une échancrure vers le milieu de l'extrémité; le dessus est légèrement convexe; corps oblong, presque ovale, médiocrement arrondi, garni d'ailes que recouvrent des élytres oblongues-ovales, trisinuées à leur base, et sensiblement atténuées vers l'extrémité; pieds de médiocre longueur, presque égaux, robustes : les antérieurs rapprochés à leur base; cuisses un peu renflées au milieu et mutiques; jambes cylindriques et droites. Le *Conorhinus vestitus* est noir, couvert d'écaillés piliformes, blanchâtres; il a les élytres striées et ponctuées, les antennes et les jambes testacées.

CONORHINE. *Conorhina*. 1RS. Hémiptères. Genre de la famille des Réduviens, institué par Laporte aux dépens du genre *Reduvius* de Fab. Caractères : antennes terminées par deux articles plus minces que les précédents; pattes courtes; corps large et aplati; tête longue et étroite, avec le premier article des antennes long au plus comme la moitié de la tête. Le *Reduvius Gigas*, Fab., est le type du genre nouveau.

CONORI. *Conoria* ou *Conohoria*. BOT. Genre de la famille des Violariées, établi par Aublet, mais dont on a singulièrement modifié les caractères, puisqu'on y a réuni les genres *Passura*, *Riana*, *Rinoria* et *Piparea* d'Aublet, *Alsodeia* de Du Petit-Thouars et *Ceranthra* de Beauvois. Voici comment on peut caractériser ce genre : son calice est persistant, à cinq divisions profondes et égales : sa corolle est régulière, formée de cinq pétales hypogynes, ainsi que les cinq étamines qui alternent avec eux. Leurs filets sont courts, libres ou réunis en une sorte d'urcéole. Les anthères sont à deux loges et surmontées d'un appendice membraneux. Il n'existe point de disque ni d'appendice en forme de corne, caractère qui paraît tenir à la régularité de la corolle. L'ovaire est sessile et comme triangulaire, surmonté d'un style simple. Le fruit est une capsule coriace à parois épaisses, à une seule loge, s'ouvrant en trois valves qui portent les graines sur le milieu de leur face interne. L'embryon, qui a ses cotylédons plans et sa radicule tournée vers le hile, est renfermé dans

l'intérieur d'un endosperme charnu. Le genre *Conoria* forme avec le *Sauvagesia* une petite section distincte dans la famille des Violariées. La régularité de la corolle est en effet un caractère remarquable dans une famille où tous les autres genres ont leurs fleurs plus ou moins irrégulières. C'est à ce groupe que Brown avait donné le nom d'ALBODIÈRES, et l'on pourrait l'appeler SAUVAGÉSIÈRES, si, comme le veut Kunth, et comme l'observation semble le confirmer, le genre *Alsodeia* de Du Petit-Thouars doit rentrer dans le genre *Conoria*.

Aublet (*Guian.* 1, p. 239, t. 95) a décrit et figuré une seule espèce de *Conoria*, qu'il nomme *Conoria flavescens*. Il n'a vu et décrit cette plante qu'en fleur. Mais son *Passura Guianensis*, t. 580, n'est rien autre chose que le *Conoria flavescens* en fruits, ainsi que Richard s'en est assuré en les recueillant sur un même individu. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses. Elles se composent des espèces antérieurement rapportées aux genres *Riana*, *Rinoria*, *Piparea*, *Alsodeia* et *Ceranihera*, et en outre d'une belle espèce très-voisine du *Conoria flavescens* d'Aublet, que Kunth décrit et figure (*in Humboldt Nov. Gen.* 5, p. 587, t. 91) sous le nom de *Conoria ulmifolia*. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes ou plus rarement opposées, entières ou plus ou moins dentées, munies de stipules. Leurs fleurs sont axillaires et terminales, disposées en grappes ou en panicules.

CONOSPERME. *Conospermum*. BOT. Genre de la famille des Protéacées, institué par Smith qui lui assigne pour caractères : calice ou périgone tubuleux, irrégulier, staminifère; la division supérieure concave; trois anthères incluses, les deux latérales de la moitié plus petites que la supérieure qui est bilobée; ces anthères sont d'abord réunies et constituent une loge par la connexion des lobes voisins; stigmaté libre. Le fruit est une sorte de noix obconique, surmontée d'une aigrette. Indépendamment de ces caractères, le Conosperme a un embryon droit, un style terminal, et l'estivation de son calice est valvaire, ce qui le fait placer très-convenablement dans les Protéacées, rapprochement fortifié par ses affinités avec le *Simsia*, genre de cette dernière famille. Tous les Conospermes ont pour patrie la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbrisseaux, dont le port est celui des Protées, ont les feuilles éparses, très-entières, des épis axillaires ou terminaux, quelquefois des corymbes. Les fleurs sont solitaires et sessiles au sommet des pédicelles, blanches ou bleuâtres, et munies d'une bractée persistante. Smith en a figuré une jolie espèce sous le nom de *Conospermum longifolium* (*Exot. Bot.*, t. 82). Elle est cultivée dans les jardins. Les espèces décrites par Brown sont au nombre de neuf, distribuées en trois tribus. Il les a recueillies près du port Jackson.

CONOSTEGIE. *Conostegia*. BOT. Genre établi aux dépens de celui des *Melastoma*, par David Don. Caractères : calice à limbe indivis, conique, formant une coiffe qui se sépare horizontalement du tube, pendant l'estivation; cinq à six pétales; anthères munies de deux oreillettes à la base; baie capsulaire, à huit loges. La forme particulière du calice distingue suffisamment ce genre de ses voisins. Il est composé d'arbres ou d'ar-

brisseaux indigènes de l'Amérique équinoxiale et des îles de la Société. Son auteur y rapporte les *Melastoma glabra*, Forst.; *Melastoma procera*, Swartz et Bonpl.; *Melastoma montana*, Sw.; *Melastoma superba*, Bonpl. inéd.; *Melastoma extinctoria*, Bonpl.; *Melastoma Xalapensis*, Bonpl.; *Melastoma calyptrata*, Lamk.; enfin, les *Melastoma cucullata* et *holosericea*, Pavon, Mss.

CONOSTOME. *Conostomum*. BOT. Ce genre, établi par Swartz, est l'un des plus distincts de la famille des Mousses; ses caractères le rapprochent des *Weissia*; son port a beaucoup d'analogie avec celui des *Barthramia* parmi lesquels même Bridel a placé le *Conostomum australe*; il est ainsi caractérisé : capsule terminale; péristome simple à seize dents également espacées, réunies au sommet; coiffe fendue latéralement. On ne connaît que deux espèces : le *Conostomum boreale* habite les montagnes des pays voisins du pôle arctique, et les hautes Alpes de la Suisse, au-dessus de douze cents toises. Le *Conostomum australe* est propre aux régions voisines du pôle austral; il n'a été trouvé qu'auprés du détroit de Magellan, par Commerson, et à la Terre-des-États, par Menzies. La première espèce a tout à fait l'aspect du *Barthramia fontana*, mais elle est beaucoup moins grande. C'est une des Mousses les plus rares d'Europe.

CONOSTYLE. *Conostylis*. BOT. Genre de l'Hexandrie Monogynie, fondé par Brown (*Prodr.*, p. 500) pour plusieurs plantes de l'Austrasie, qu'il place dans sa nouvelle famille des *Haemodoracées*. Il l'a ainsi caractérisé : périanthe supère, persistant, coloré, campanulé, à six divisions profondes, régulières, couvertes de poils laineux et rameux; six étamines à anthères dressées; ovaire à trois loges polyspermes, surmonté d'un style conique dilaté et creux, et d'un court stigmate. La capsule, déhiscente par son sommet où l'on voit les débris du style divisé en trois, renferme un placenta central triquètre, auquel sont attachées des semences nombreuses. Ce genre est extrêmement voisin de l'*Anigosanthos* de Labillardière, dont il ne se distingue que par une légère différence dans la forme et la nature du périanthe, ainsi que par la persistance du style. Robert Brown le fait différer encore du *Lanaria* d'Aiton, ou *Argolasia* de Jussieu, par la structure de l'ovaire et du fruit. Ainsi que l'*Anigosanthos*, il s'éloigne des autres genres de la famille par le nombre indéfini de ses graines; mais ce caractère n'est pas d'une telle valeur, qu'on doive pour cela les en distraire. Les quatre espèces décrites par Brown, et qu'il a nommées *Conostylis aculeata*, *Conostylis serrulata*, *Conostylis setigera* et *Conostylis breviscapa*, habitent la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande.

Pursh (*Flor. Am. sept.*) a rapporté à ce genre une belle espèce de la Caroline, qu'il avait d'abord nommée *Argolasia aurea*. La figure qu'il en donne n'étant malheureusement pas accompagnée de détails, on est obligé de s'en rapporter à la description dans laquelle l'ovaire est donné comme supérieur. Ce caractère seulement devrait suffire pour admettre sa distinction d'avec le *Conostylis*. Nuttall observe judicieusement que le *Conostylis Americana*, de Pursh, n'est probablement pas

congénère des espèces de la Nouvelle-Hollande. Peut-être devra-t-on rétablir en sa faveur le nom de *Lophiola aurea*, proposé dans le *Botanical Magazine*.

CONOTROCHITES. MOLL. ROSS. C'est le nom sous lequel les anciens désignaient les espèces fossiles du genre *Volute*; mais il est à remarquer que ce genre renfermait les Cônes dans la plupart des auteurs qui ont précédé Linné, et il ne serait pas étonnant que ce fût plutôt aux Cônes qu'à nos véritables *Volutes* qu'on ait appliqué ce nom.

CONOTZQUI. OIS. Espèce du genre *Faucon*.

CONOVULE (et non **CONOVALVE**.) *Conovula*. MOLL. Ce genre fait partie des *Auricules*. *V.* ce mot.

CONQUE. MOLL. Nom anciennement employé par Aristote, pour désigner, en général, toutes les Coquilles bivalves; il a été adopté par Langius, dans sa Méthode, pour exprimer les mêmes objets; mais depuis il a été appliqué particulièrement à des Coquilles de différents genres, et il est devenu familier aux marchands qui, sous cette dénomination, ont l'habitude de désigner des Coquilles qui, pour la plupart, n'ont aucune ressemblance entre elles. C'est principalement parmi les Conchifères que l'on trouve cette application vulgaire, et surtout dans le genre *Vénus*, de Linné. C'est ainsi qu'on nomma Conque de *Vénus maléficiée*, la *Venus verrucosa*, L.; Conque de *Vénus orientale*, la *Venus dysera*; Conque de *Vénus épineuse*, la *Venus Dione*. On donna également le nom de Conques à des Coquilles du genre *Cardium*; le *Cardium pectinatum*, L., reçut celui de Conque de *Vénus sans pointes*; le *Cardium Isocardia*, celui de Conque tuilée, et le *Cardium costatum*, celui de Conque exotique. L'*Hippopus maculatus*, Lamk., fut nommé Conque onglée, et on alla même jusqu'à appliquer le mot Conque à des Coquilles univalves telles que le *Murex Tritonis*, Linné, et la *Purpura dersica*, Lamk. Le premier nommé Conque de Triton, et le second Conque persique. Les anciens conchyliologues donnaient le nom de Conque de *Vénus* à toutes les Coquilles du genre *Porcelaine*, et Rumph l'appliqua aux *Trigones* fossiles. La Conque anatifère n'est autre chose que l'*Anatife*.

CONQUES-OREILLES. BOT. Paulet a donné ce nom à un groupe de Champignons, formé d'espèces incohérentes et qui renferme des *Auriculaires*, des *Tremelles*, des *Collèmes* et des *Pezizes*.

CONRINGIE. *Couringia*. BOT. Link a formé, dans la famille des *Crucifères*, et aux dépens du genre *Brassica* de Linné, ce genre qui n'est adopté que par un très-petit nombre de botanistes. Les *Brassica orientalis* et *alpina*, sont les espèces constitutives du genre secondaire.

CONSANA. BOT. Synonyme de *Subularia aquatica*.

CONSEILLER. OIS. Syn. vulg. de *Sylvie Rouge-Gorge*.

CONSILIGO. BOT. Synonyme ancien d'*Helleborus viridis*, et d'*Adonis vernalis*.

CONSIRE. BOT. Synonyme ancien de *Consoude*.

CONSOLIDA. BOT. Synonyme de *Consoude*.

CONSOUDE. *Symphytum*. BOT. Genre de la famille des *Borraginées*, *Pentandrie Monogynie*, établi par Tournefort, et ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes; corolle campanulée, tubuleuse, dont le limbe, resserré à sa base, est à cinq lobes courts, droits et pres-

que fermés; entrée du tube munie d'écaillés oblongues, acuminées et rapprochées en cône; stigmate simple. Les fleurs des *Consoudes* sont terminales et axillaires, disposées en panicules corymbiformes; leurs feuilles caulinaires sont décurrentes, hérissées de poils roides et épais, comme dans la plupart des *Borraginées*; certaines espèces ont leurs feuilles florales géminées. Le nombre des plantes de ce genre n'est pas fort considérable; il ne s'élève qu'à sept ou huit, mais leur disposition à varier a pu le faire augmenter inutilement. On cultive seulement dans les jardins de botanique le *Symphytum orientale*, L., et le *Symphytum tauricum*, Willd. Leurs fleurs, d'un aspect agréable, diversement colorées de bleu et de rouge, de violet et de blanc, ont encore l'avantage de durer pendant une bonne partie de l'été. Le *Symphytum officinale* croît naturellement en France; c'est une plante herbacée, dont la tige, haute de cinq à six décimètres, est très-branchue, velue et succulente; elle porte des feuilles ovales, lancéolées, rudes au toucher, et des fleurs pédonculées au sommet de la tige, disposées sur une sorte de panicule dont le haut est courbé en crosse avant le développement. La couleur des fleurs varie du rouge purpurin au blanc sale. Sa racine fusiforme, charnue et noirâtre extérieurement; ses propriétés astringentes sont tempérées par le mucilage abondant qu'elle renferme; on la prescrit dans la dysenterie, l'hémoptysie, la leucorrhée, etc. On nomme vulgairement *Consoude* des plantes toutes différentes de celle-ci; la **PETITE CONSOUDE** est une Bugle; la **CONSOUDE ROYALE** est le Pied-d'Alouette des jardins, etc.

CONSTRICTEUR. REPT. Espèce du genre *Boa*.

CONSUL. MAM. Synonyme ancien de *Renard*.

CONSUL. OIS. Synonyme vulgaire de *Pétrel blanc*.

CONSYRE. BOT. *V.* **CONSIRE**.

CONTARENA. BOT. *V.* **CORYMBIOLE**.

CONTARENIE. *Contarenia*. BOT. Une plante du Brésil que l'on ne saurait positivement rapporter à sa famille naturelle, vu le défaut de renseignements sur la structure de son fruit, a été décrite sous ce nom par Vandell. Elle a un calice tubulé, à deux divisions; une corolle monopétale, divisée supérieurement en trois lobes; quatre étamines courtes; un style grêle, persistant et une capsule à deux loges remplies de graines. Les fleurs sont petites et disposées en épis colorés, et les feuilles marquées de trois nervures. D'après ces caractères incomplets, on peut tout au plus assigner à ce genre une place près des *Acanthacées* ou des *Scrophularinées*.

CONTIA. BOT. Variété d'*Olive*.

CONTOUR. OIS. Synonyme de *Condor*.

CONTRA. OIS. Espèce du genre *Étourneau*.

CONTRA. BOT. Espèce du genre *Armoise*.

CONTRA-CAPETAN. BOT. Synonyme vulgaire d'*Aristolochia angucida*.

CONTRA-COULEVRA. BOT. Sur les rives de l'Orénoque, on trouve une plante qui exhale une odeur nauséuse, dont les habitants vantent la décoction de la racine, contre la morsure des Serpents, et qu'ils nomment pour cette raison *Contra-Coulevra*. Cette plante est l'*Agiphila salutaris*, Kunth.

CONTRACTILITÉ. ZOOLOG. *Irritabilité*, selon Glisson et

Haller; *Contractilité animale et organique sensible* de Bichat; *Myotilité* de Chaussier, etc. Propriété qu'ont les muscles de se raccourcir avec effort, quand un corps étranger les touche, ou que la volonté le leur commande par l'intermédiaire des nerfs.

La *Contractilité ou irritabilité musculaire*, ressort général des mouvements du corps, doit être étudiée dans ses phénomènes, dans ses conditions, dans ses causes. L'état du muscle contracté; la forme que prennent ses fibres quand il se contracte; la coopération du fluide sanguin dans la contraction; le rôle surtout que joue le nerf dans ce phénomène, sont autant de questions qui, comme chacun sait, ont successivement occupé presque tout ce qu'il y a eu d'habiles physiologistes depuis Haller. Nous renvoyons au mot IRRITABILITÉ le développement de ces questions importantes.

CONTRAYERVA. BOT. Espèce des genres *Dorstenia* et *Millera*.

CONTREFAISANT. OIS. Synonyme vulgaire de Sylvie des Roseaux.

CONTRE-UNIQUE. MOLL. On a généralement donné ce nom à toutes les Coquilles dont la spire, au lieu de tourner à droite, tourne à gauche, et il s'applique plus particulièrement à celles dans lesquelles cette disposition n'est qu'accidentelle, où, conséquemment, on a la même Coquille à droite et à gauche.

CONTRIOUX. OIS. Syn. vulgaire d'Alouette Cujelier.

CONTURNIX. BOT. Synonyme de Plantain.

CONULE. *Conulus*. ЭСЯН. Nom donné par Klein, à un genre d'Oursins, réuni par Lamarck au genre Galérite. *V.* ce mot.

CONULE. BOT. Synonyme de Conostome.

CONULÉ. *Conuleum*. BOT. Richard a proposé ce genre dans la famille des Éléagnées, pour un arbuste des forêts de la Guiane, dont les fleurs mâles ne sont pas encore connues; les fleurs femelles, qui naissent dans les aiselles des feuilles, ont le limbe du calice conique, entier, perforé à l'extrémité; le disque conique, perforé au sommet.

CONURUS. OIS. Nom latin d'une division du genre Perroquet.

CONUS. MOLL. Synonyme de Cône.

CONVALLAIRE. *Convallaria*. BOT. Dans ce genre, qui fait partie de la famille des Asparaginées et de l'Hexandrie Monogynie, Linné et Jussieu ont réuni les genres *Polygonatum*, *Lilium Convallium* et *Smilax* de Tournefort. Mais les auteurs modernes, et particulièrement Mœnch et Desfontaines, ont de nouveau divisé le genre *Convallaria*. Ainsi ils nomment *Polygonatum* les espèces dont le calice est allongé et plus ou moins cylindrique, comme par exemple les *Convallaria Polygonatum*, *Convallaria multiflora*, etc. Desfontaines appelle *Smilacina*, Mœnch et Roth *Maianthemum*, les espèces dont le calice est plan, rotacé, à quatre lobes et à quatre étamines; telles sont les *Convallaria bifolia*, *trifolia*, *racemosa*, *stellata*, etc. Enfin le genre *Convallaria* proprement dit renferme que les espèces dont le calice est en forme de cloche ou de grelot. Le *Convallaria maialis* est le type de ce genre qui correspond au *Lilium Convallium* de Tournefort. *V.* MAIANTHEMUM, POLYGONATUM, SMILACINA.

Le genre *Convallaria*, que l'on appelle vulgairement en français *Muguet*, offre les caractères suivants: son calice est campanulé ou en forme de grelot, à six divisions égales et peu profondes; ses étamines sont incluses et au nombre de six; leurs anthères sont cordiformes, lancéolées; leur ovaire est libre, à trois loges contenant chacune trois ou quatre ovules attachés à l'angle interne; le style est épais, triangulaire, terminé par un stigmate à trois angles. Le fruit est une baie globuleuse, ordinairement à trois loges monospermes par suite de l'avortement d'un grand nombre des ovules.

Ce genre ne se compose guère que d'une seule espèce qui croît en Europe: c'est le MUGUET DE MAI, *Convallaria maialis*, qui, au printemps, embaume les bois de son odeur suave, et les pare de sa fleur d'un blanc d'ivoire. Sa racine, qui est vivace, pousse une tige haute de six à huit pouces, grêle, nue, embrassée à sa base par trois ou quatre feuilles radicales, dressées, elliptiques, lancéolées, aiguës, très-entières, d'un vert clair, et glabres. Ses fleurs sont quelquefois lavées de rouge, pédicellées et renversées, et forment un épi unilatéral et recourbé. Cette plante est extrêmement commune dans nos bois. On la recherche pour en faire des bouquets. Le *Convallaria Japonica*, que l'on avait placé dans ce genre, forme le genre *Flugga* de Richard.

CONVALLARINE. *Convallarina*. INF. Genre microscopique, proposé par Bory, dans sa famille des Vorticellaires. Caractères: un corps sphérique, ovoïde dans l'état de contraction, devenant plus ou moins campanulé par le développement que peut lui donner l'animal; muni d'un pédoncule plus ou moins contractile, l'orifice est dépourvu de tout organe ciliaire, ou du moins on n'a pu encore les y découvrir. Les Convallarines habitent les eaux sans exception, soit douces, soit marines, soit pures, soit putrides.

CONVALLARITES. PL. FOSS. Ad. Brongniard, dans son Histoire des végétaux Fossiles, a donné ce nom à des tiges et feuilles de deux espèces du Grès bigarré, ayant de l'analogie avec les *Convallaria polygonatum* et *verticillatum*.

CONVERS. POIS. Nom vulgaire de l'Alose. *V.* CLUPE.

CONVOLUTÉ. *Convolutus*. BOT. C'est-à-dire roulé en cornet spiral sur lui-même, dans un organe quelconque, et le plus ordinairement dans les cotylédons, les feuilles, les vrilles, etc.

CONVOLUTIF. *Convolutivus*. BOT. C'est ainsi que l'on désigne les feuilles roulées en cornet, de manière que l'un des bords sert d'axe autour duquel se roule le reste de la feuille, comme dans les Balisiers, etc.

CONVOLVULACÉES. *Convolvulaceae*. BOT. Le genre *Convolvulus* a donné son nom scientifique à cette famille qui fait partie des plantes dicotylédones, monopétales, hypocorollées, c'est-à-dire ayant la corolle attachée sous l'ovaire. Les Convolvulacées sont des plantes herbacées ou frutescentes, souvent volubiles, c'est-à-dire dont la tige s'enlace autour des corps environnants, quelquefois lactescentes; leurs feuilles sont alternes, dépouillées de stipules, simples, lobées ou profondément pinnatifides. Les fleurs sont quelquefois très-grandes, diversement groupées, tantôt axillaires, tantôt terminales. Leur calice est monosépale, persis-

tant, à cinq divisions plus ou moins profondes. La corolle est monopétale, régulière, caduque, à cinq lobes égaux, qui sont ordinairement plus ou moins rabattus. Les cinq étamines sont attachées à la partie inférieure de la corolle ou vers la base de ses divisions. Leurs filets sont distincts; leurs anthères à deux loges. L'ovaire est simple et libre, à deux ou quatre loges, contenant un très-petit nombre d'ovules. Un disque glanduleux environne l'ovaire à sa base; dans la Cuscuté, ce disque hypogyne manque; il est remplacé par cinq appendices frangés, recouvrant l'ovaire, et naissant de la partie inférieure de la corolle. Dans un certain nombre de genres, on ne trouve qu'un style surmonté d'un, de deux ou de trois stigmates; dans quelques autres on observe deux styles distincts. Le fruit est toujours une capsule qui présente d'une à quatre loges, contenant ordinairement une ou deux graines attachées à la base des cloisons. En général cette capsule s'ouvre en deux ou en quatre valves, dont les bords sont appliqués sur les cloisons qui restent en place; quelquefois cette capsule s'ouvre par une scissure transversale, ou enfin reste close. Les graines sont en général dures et comme osseuses, à surface chagrinée ou hérissée de poils; elles renferment un embryon roulé sur lui-même et dont les deux cotylédons qui sont plans, sont repliés plusieurs fois sur eux-mêmes. Cet embryon est placé au centre d'un endosperme peu épais, mou et comme mucilagineux.

Le genre Cuscuté, qui fait évidemment partie de cette famille, s'en éloigne par quelques particularités dans la structure de son embryon; celui-ci est cylindrique, roulé en hélice et parfaitement indivis à ses deux extrémités. Au lieu de dire, comme tous les auteurs, qu'il est dépourvu de cotylédons, n'est-il pas plus rationnel de penser que ses deux cotylédons sont soudés, ainsi qu'on l'observe fréquemment dans plusieurs autres embryons, tels que ceux du Marronnier d'Inde, du Châtaignier, etc. ? L'un des caractères les plus tranchés de la famille des Convolvulacées consiste dans sa capsule dont les sutures correspondent aux cloisons, et dans leur embryon roulé sur lui-même au centre d'un endosperme mucilagineux. Ce dernier caractère a même paru assez important à Brown pour séparer des Convolvulacées les genres *Hydrolea*, *Nama*, *Sagonea* et *Diapensia*, qui ne le présentent point, et pour en former un ordre distinct qu'il nomme Hydroléées. Les Convolvulacées ont plusieurs points de ressemblance avec les Borraginées et les Polémoniacées; mais elles se distinguent des premières par leur capsule à deux ou quatre loges déhiscentes, et des secondes par la position respective des valves et des cloisons de cette même capsule.

On peut grouper les genres qui composent cette famille en deux sections, suivant qu'ils offrent un seul ou deux styles.

† Un seul style.

Argyrea, Lour.; *Mariya*, Aublet; *Murucoa*, Aublet; *Endrachium*, Juss.; *Ipomea*, L.; *Convolvulus*, L.; *Polymeria*, Brown; *Calystegia*, Brown; *Calboa*, Cavanilles; *Wilsonia*, Brown.

†† Deux styles.

Evolvulus, L.; *Cladostyles*, Humb. et Bonpl.;

Eryube, Roxburgh; *Porana*, Aublet; *Cressa*, L.; *Breweria*, Brown; *Dufourea*, Kunth; *Dichondra*, Forster; *Cuscuta*, L., Juss.

CONVOLVULOIDES. BOT. (Mœnch.) Ce genre, formé aux dépens des Liserons et des Ipomées, dont les étamines sont velues à la base et le style muni d'un stigmate, n'a pas été adopté. V. LISERON et IPOMÉE.

CONVOLVULUS. BOT. V. LISERON.

CONYZA. *Conyza*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, établi par Tournefort. Linné l'a ensuite adopté, sauf le retranchement des espèces avec lesquelles il a formé le genre *Baccharis*. Caractères: involucre composé de plusieurs folioles imbriquées, linéaires et nullement scarieuses; réceptacle nu; fleurs nombreux, tubuleux et réguliers; ceux du centre sont hermaphrodites, ou rarement mâles par avortement, et ceux de la circonférence femelles; aigrette poilue. Les Conyzees sont des arbres, des arbrisseaux ou des herbes à feuilles alternes, décurrentes dans quelques espèces, à fleurs terminales, en corymbes ou en panicules, rarement solitaires. Le nombre de leurs espèces est très-considérable; il s'élève aujourd'hui à plus de cent vingt, déduction faite de tous les *Gnaphalium*, *Baccharis* et autres Synanthérées qu'on y avait associées mal à propos; elles sont pour la plupart indigènes des contrées chaudes tant de l'ancien que du nouveau continent. La CONYZE RUDE, *Conyza squarrosa*, L., est très-commune en France; elle croît dans les terrains secs, les vignes et sur le bord des bois. Sa tige, haute de deux à trois pieds, est droite, velue et rameuse; elle porte des feuilles sessiles, ovales, lancéolées, et des fleurs jaunâtres, disposées en corymbe terminal. Son odeur pénétrante et désagréable fait périr les Insectes, ce qui lui a valu le nom vulg. d'HERBE AUX MOUCHES. Les autres espèces européennes, au nombre de quatre, sont de petites plantes sous-frutescentes, à fleurs jaunes et à feuilles étroites et blanches, qui leur donnent un air si particulier qu'on les reconnaît facilement au premier coup d'œil. Dans le grand nombre des Conyzees exotiques on remarque comme modèle d'élegance et de beauté le *Conyza candidissima*, L., dont la tige, les involucrees et le feuillage sont couverts d'un coton fin, serré et de la plus éclatante blancheur. Elle est abondante sur les rochers de Samos.

CONIZIS AFFINIS. BOT. Nom donné par Gaspard Bauhin, à l'*Inula britannica*.

CONYZOIDES. BOT. Synonyme de *Carpesium*.

CONZAMBOE. BOT. Syn. de *Pancreatium maritimum*, L.

COOKIE. *Cookia*. BOT. L'arbre que les Chinois nomment *Vampi* a été dédié au célèbre navigateur Cook par Sonnerat. Ce genre, de la Décandrie Monogynie, et que Jussieu a placé dans la famille des Hespéridées, entre le *Murraya* et le *Citrus*, offre les caractères suivants: calice très-petit, à cinq divisions; cinq pétales ouverts; dix étamines distinctes, courtes, à anthères presque arrondies; ovaire pédicellé, hérissé, ovale et pentagone; un style court, terminé par un stigmate capité. Le fruit est une petite baie ponctuée, multiloculaire, ne renfermant qu'une seule graine dans

chaque loge. Selon Retz, la baie du *Cookia* contient cinq capsules à semences solitaires et oblongues. Ce genre que Corrêa de Serra (Ann. du Mus. T. vi, p. 384) a voulu éloigner des Hespéridées ou Aurantiacées, parce qu'il n'en connaissait le fruit que d'après des documents inexacts, paraît à Mirbel (Bull. Philom. 1815, n° 75) et à Jussieu (Mém. du Mus. T. II, p. 437) devoir y rester. Corrêa ajoute que son organisation le rapproche du *Quinaria Lansium* de Loureiro ou *Lansium sylvestre* de Rumph, et doit former avec lui une nouvelle famille qui se placera naturellement entre les Orangers et les Guttifères; mais il n'assure pas que la plante de Loureiro soit bien le *Cookia punctata* de Sonnerat. Plusieurs auteurs néanmoins n'hésitent pas à donner ces plantes comme synonymes.

LA COOKIE PONCTUÉE, *Cookia punctata*, est un arbre à feuilles pinnées, dont les folioles sont lancéolées, entières, l'impaire plus grande. Son écorce est verruqueuse et ses pétioles hispides. Les fleurs sont disposées en panicules, et leurs pédoncules sont très-ramifiés. Elle croît naturellement dans la Chine méridionale. Blume en a découvert deux autres espèces au mont Salak à Java, et il les a décrites sous le nom de *Cookia chlorosperma* et *cyanocarpa*.

COOPERIE. *Cooperia*. BOT. Genre de la famille des Amaryllidées, Hexandrie Monogynie, Lin., voisin du genre Zephyranthe avec lequel même il pourrait être confondu, sans la difformité de son pollen. W. Herbert l'a caractérisé ainsi qu'il suit : tube du périanthe cylindrique, dressé; limbe régulier et ouvert; filaments staminaux unis au tube; anthères droites, sessiles sur l'orifice du tube; semences planes, membraneuses, superposées et recouvertes d'un tégument noirâtre.

COOPERIE DE DRUMMOND. *Cooperia Drummondii*, Bot. regist., t. 1835. Son bulbe est de la grosseur d'une forte noisette, ovale, revêtu d'une tunique brune, avec quelques écailles de même nature, qui entourent l'origine des feuilles; celles-ci sont grêles, canaliculées, tortillées ou ondulées, peu consistantes, presque aiguës, glabres, d'un vert agréable, longues de douze à treize pouces et larges d'une ligne; leur base est d'un rose pourpré. La hampe n'a que quatre pouces et demi de hauteur, elle est verte, cylindrique, creuse, enveloppée d'une spathe engageante, univalve, membraneuse, striée et d'un blanc jaunâtre; elle est terminée par une seule fleur dont le tube, d'un rouge pourpré, est grêle et strié; le limbe est divisé très-profondément en six lobes ovales, étalés et blancs, dont trois intérieurs ou sépales un peu plus étroits, presque obtus, et trois extérieurs ou pétales presque ovales, terminés vers la pointe par un petit corps calleux; ces lobes sont striés et marqués d'une bande intermédiaire et longitudinale, rose sur leur face postérieure. Les anthères, longues de trois lignes, sont portées sur des filaments un peu plus courts; elles sont garnies de pollen jaune à grains arrondis et irréguliers. Le style est un peu plus court que les étamines, couronné par un stigmatte obtus, à trois lobes; l'ovaire est dressé. La capsule est allongée.

COOPERIE A TUBE VERT. *Cooperia chlorosen*, Botanical mag., 3482. Cette seconde espèce n'est pas moins remarquable que la précédente; et, comme elle, nous la

devons au botaniste voyageur Drummond qui l'a également trouvée dans la province mexicaine du Texas. Son bulbe est oblong, presque sphérique, gros comme une noix et recouvert de tuniques brunâtres; il donne naissance à trois ou quatre feuilles linéaires, planes, flexueuses, canaliculées, longues d'un pied et demi, larges au plus de deux lignes et d'un vert glauque. La hampe qui s'élève de la base latérale du bulbe, est tubuleuse, haute de dix-huit à vingt pouces, épaisse de deux lignes, d'un blanc rougâtre à sa base, verte dans le reste de son étendue. La fleur, qui précède une spathe tubuleuse, est blanchâtre et longue d'un pouce et demi; elle a son périanthe composé de six folioles dont trois extérieures ovales, lancéolées d'un blanc verdâtre, ongiculé et vert au sommet; les trois segments intérieurs sont d'un blanc plus pur et uniforme; le tube est long de quatre pouces et renferme l'ovaire qui est dressé.

COOT. ORS. Nom vulgaire des Foulques et des Gallinules.

COP. ORS. Synonyme vulgaire de Chouette petit Duc.

COPAIBU. BOT. Substance balsamique, d'une consistance sirupeuse, transparente, d'un blanc jaunâtre, d'une odeur très-pénétrante, qui découle par incision de l'écorce du *Copaifera officinalis*, arbre originaire du Brésil. On appelle *COPAHU* à Saint-Domingue le *Croton origanifolium*.

COPAIA. BOT. Nom vulgaire d'une Bignoniacée, *Jacarana procera*, Willd.

COPAIBA. BOT. V. COPAÏER.

COPAÏER. *Copaifera*. BOT. Jacquin, auteur de ce genre qu'il nomme *Copaiva*, pense qu'il est le même que le *Copaiba* de Marcgraaff et Pison, si incomplètement décrit et figuré par ces auteurs, dans leur Histoire naturelle du Brésil. Cette opinion a été partagée par Linné et Jussieu qui ont changé le nom de *Copaiva* en celui de *Copaifera*. Mais, ainsi que l'observe Desfontaines, dans les observations qu'il a publiées sur le genre *Copaifera* (Mém. du Mus. 7, p. 375), le *Copaiba* de Jacquin diffère sous plus d'un rapport du *Copaiba* de Marcgraaff : son calice n'a que quatre divisions. Le genre de Marcgraaff a une fleur à cinq folioles. Plusieurs autres différences se font également remarquer entre ces deux genres. Ce point a donc encore besoin d'être éclairci de nouveau.

Le genre *Copaifera*, qui fait partie de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, offre les caractères suivants : fleurs hermaphrodites, en général petites, sessiles et groupées en une sorte de grappe à l'aisselle des feuilles; chacune d'elles en particulier est accompagnée d'une petite bractée; leur calice est monosépale, à quatre divisions profondes, elliptiques, dont deux sont plus extérieures. Il n'existe pas de corolle. Les dix étamines sont tout à fait libres, égales entre elles et distinctes les unes des autres; leurs filaments sont grêles et leurs anthères oblongues, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal; l'ovaire, légèrement pédicellé, est globuleux, comprimé, renfermant deux ovules attachés à l'une des sutures; le style qui naît du sommet de l'ovaire, est filiforme et se termine par un stigmatte glanduleux et simple. Le fruit est une gousse arrondie, à deux valves, contenant une

seule graine enveloppée dans une substance pulpeuse.

On n'a longtemps connu qu'une seule espèce de Copaière, désignée par Linné sous le nom de *Copaifera officinalis*, et qui est celle dont on retire en Amérique la Térébenthine vulgairement nommée *Baume de Copahu*. Ræusche en a fait connaître une seconde espèce qu'il appelle *Copaifera disperma*, parce que les deux ovules sont fécondés, et que la gousse contient deux graines. Enfin, très-récemment, le professeur Desfontaines a donné la description et la figure de deux espèces nouvelles, qu'il nomme *Copaifera Guianensis* et *Copaifera Langsdorffii*. Ces quatre espèces sont toutes des arbres élevés, croissant dans l'Amérique méridionale, et dont les feuilles, alternes, sont pinnées sans impaire.

Le COPAIÈRE OFFICINALE, *Copaifera officinalis*, L., Jacq. (*Amer.* 155, t. 86), est un grand et bel arbre touffu, d'une forme élégante, orné de feuilles alternes, composées de cinq à huit folioles ovales, acuminées, entières, très-glabres, un peu luisantes, ponctuées et presque sessiles. Les fleurs sont petites, blanchâtres, formant des grappes rameuses, placées à l'aisselle des feuilles. Leur calice est à quatre lobes un peu inégaux, étalés, décrits par Jacquin et Linné comme une corolle de quatre pétales, tandis que cet organe manque réellement. Les dix étamines sont libres, égales et étalées. Le fruit, que l'on n'a pas encore observé à son état parfait de maturité, est orbiculaire, comprimé, bivalve, contenant une ou deux graines. C'est des incisions que l'on pratique à son écorce, que découle la substance résineuse, connue vulgairement sous le nom de *Copahu* ou *Baume de Copahu*. Elle est extrêmement fluide, incolore lorsqu'elle est récente, devenant un peu citrine en vieillissant. Elle contient à peu près le tiers de son poids d'huile volatile. Son odeur est forte et pénétrante, sa saveur âcre, chaude et térébinthacée. Dans ces derniers temps, les médecins en ont fait un fréquent usage dans les maladies des voies urinaires, et surtout à forte dose, dans les blennorrhagies rebelles.

Le COPAIÈRE DE LANGSDORFF, *Copaifera Langsdorffii*, Desfont. (*Mém. du Mus.* 7), a été observé par Langsdorff au Brésil. Sa tige est ligneuse; ses feuilles paripennées, à folioles elliptiques, obtuses, au nombre de dix; ses fleurs sont en panicule et ses pétioles pubescents.

Le COPAIÈRE DE LA GUIANE, *Copaifera Guianensis*, Desfont., est indigène des forêts de la Guiane, et croit dans le voisinage du Rio Negro. Il se distingue par ses folioles opposées, au nombre de six à huit, glabres, très-entières, elliptiques, mucronées et ponctuées.

COPAIÈRE. BOT. V. COPAIÈRE.

COPAÏVA. BOT. V. COPAIÈRE.

COPALE, COPALE ou COPALLE. BOT. Matière résineuse improprement appelée Gomme, qui découle du *Rhus copallinum*, arbre de l'Amérique, et qui, en se desséchant, devient fragile, cassante, transparente, d'un blanc jaunâtre, plus ou moins foncé. Elle est insoluble dans l'eau, et ne se dissout que très-difficilement dans l'éther, l'alcool et les huiles essentielles. Cette résine forme la base des vernis les plus solides.

COPALCHI. BOT. Nom d'une écorce que l'on emploie

fréquemment au Mexique comme fébrifuge, et que l'on présume être celle du *Croton suberosum*. L'analyse chimique de cette écorce a été faite par Macardieu, et insérée dans le journal de Chimie médicale, du mois de juin 1826.

COPALLINE ou COPALME. BOT. Noms d'une matière résineuse, qui découle du *Liquidambar styraciflua*.

COPALON. BOT. Synonyme vulgaire d'Agaric élevé.

COPAYER. BOT. V. COPAIÈRE.

COPELATE. *Copelatus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, proposé dans la famille des Hydrocanthares, aux dépens du genre *Dytiscus*, par Erichson qui lui donne pour caractères distinctifs : écusson visible; pieds postérieurs ciliés des deux côtés, dans l'un et l'autre sexe : ongles mobiles et égaux. Le *Dytiscus posticatus* de Fabricius serait le type du genre nouveau, auquel l'auteur ajoute deux autres espèces encore non décrites, et ainsi que la précédente, originaires de l'Amérique méridionale.

COPERTOIVOLE. BOT. Syn. vulgaire de *Cotyledon umbilicus*, L.

COPEVI. BOT. V. COPAÏBA.

COPHER. BOT. Syn. ancien de *Lawsonia inermis*.

COPHIAS. REPT. Fitzinger a formé, sous ce nom, un genre dont les caractères se confondent avec ceux des Chalcides de Lacépède et Daudin. V. CRASPÉDOCÉPHALE.

COPHOSE. *Cophosus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, indiqué sous ce nom par Ziegler, et adopté par Dejean. Latreille pense que ce nouveau genre pourrait bien ne former qu'une division dans les Pterostiques de Bonelli. Les antennes plus courtes, le prothorax proportionnellement plus long, la forme du corps étroite et cylindrique, sont les caractères distinctifs les plus importants. L'espèce désignée par Duffschmidt, sous le nom de *Cophosus cylindricus*, peut être considérée comme le type du genre. Elle est originaire de Hongrie.

COPIE. *Copius*. INS. Hémiptères. Genre de la famille des Coréens, institué par Thunberg qui reconnaît pour caractères principaux : élytres transparentes dans toute leur étendue; les deux derniers articles des antennes, élargis; jambes postérieures élargies sur un de leurs côtés. Ce genre, propre à l'Amérique méridionale, a pour type le Copie bouffon, *Copius histrio*; *Alydus histrio*, Fab.

COPORAL. OIS. Syn. vulgaire d'Engoulevent varié.

COPOUN-GAUNE. ROIS. Syn. vulg. de Scorpène jaune.

COPRA. BOT. C'est ainsi qu'on appelle l'amande du Coco, dépouillée et préparée pour être mise dans le moulin destiné à en extraire de l'huile.

COPRIDE. INS. Synonyme de Bousier.

COPRIN. *Coprinus*. BOT. Persoon a donné ce nom à une section du genre Agaric. Elle renferme la plupart des espèces qui croissent sur les fumiers; son caractère le plus facile à observer consiste dans la manière dont les lamelles se résolvent en une liqueur noire comme de l'encre, à l'époque de la dissémination des sporules. Link a fait remarquer un autre caractère beaucoup plus difficile à observer, mais unique dans la famille des Champignons; il consiste dans la disposition des spo-

rules, dans les capsules (*Thecæ, Ascæ*) qui couvrent les lames du chapeau. Ces capsules sont beaucoup plus grandes que celles des autres Agarics. Elles sont éloignées les unes des autres et non rapprochées comme dans presque tous les Champignons, et au lieu de ne renfermer qu'un seul rang de sporules, elles en contiennent quatre rangées parallèles. Ces caractères très-remarquables avaient engagé Link à séparer ces plantes des Agarics, et à en faire un genre distinct; mais le reste de la structure de ces Champignons, leur forme, etc., se rapprochent tellement de celles d'autres espèces de vrais Agarics, que nous pensons qu'on doit ne les regarder que comme une simple section.

Tous les Coprins sont minces, délicats; leur chapeau est membraneux, en forme de cloche; leur pédicule est fistuleux, très-fragile; ils sont de peu de durée, et finissent par se résoudre entièrement en une liqueur d'un noir foncé. Ces Champignons sont très-communs sur les fumiers.

COPRINARIUS. BOT. Section du genre Agaric, établie par Fries, et qui est très-voisine des *Coprinus* de Persoon. Ces Champignons se résolvent comme eux en un liquide noir; mais ils ne présentent pas la même singularité dans la disposition des sporules. Leurs capsules ont la même structure que celles des autres Agarics. Ils croissent, comme les Coprins, sur les fumiers.

COPRIOLA, COPRIOLE. BOT. Syn. vulg. de *Plantago Coronopus*. V. PLANTAIN.

COPRIS. INS. V. BOUSIER.

COPROBIE. *Coprobius*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, institué par Latreille. Les espèces qui le composent, parmi lesquelles on remarque les *Ateuchus volvens, violaceus, triangularis, sex-punctatus*, etc., de Fab., diffèrent des autres Coprophages par un corps ovoïde, peu bombé, avec le milieu des bords latéraux du corselet dilaté en manière d'angle mousse ou arrondi, l'abdomen presque carré et le chaperon bidenté. Les Coprobies appartiennent à l'Amérique méridionale.

COPROPHAGES. *Coprophagi*. INS. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établie par Latreille qui lui assigne pour caractères: antennes de huit à neuf articles; chaperon arrondi, presque demi-circulaire; labre, mandibules et pièce terminant les mâchoires membraneux: cette pièce est large ou transversale; palpes labiales plus grêles ou allant en pointe vers leur extrémité supérieure; écusson souvent nul ou distinct; les deux pieds postérieurs plus rapprochés du bout de l'abdomen que dans les autres Coléoptères. A l'état de larve et d'insecte parfait, les Coprophages se nourrissent des excréments des divers animaux. Latreille divise cette famille en plusieurs genres qu'il groupe de la manière suivante:

I. Pieds de la seconde paire beaucoup plus écartés entre eux, à leur naissance, que les autres; palpes labiales très-velues, avec le troisième ou dernier article beaucoup plus petit que le précédent, ou peu distinct; écusson nul ou à peine visible.

Genres: *ATEUCHE, GYMNOPLEURE, SISTYPHE, ONITIS, BOUSIER, ONTHOPHAGE.*

II. Tous les pieds séparés entre eux, à leur naissance,

par des intervalles égaux; palpes labiales peu velues ou presque glabres, composées d'articles presque semblables et cylindriques; un écusson très-distinct.

Genre: *APHODIE.*

COPROPHILE. *Coprophilus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Latreille dans sa famille des Brachélytres, pour séparer du genre *Omalie* quelques espèces Anomales. Caractères différentiels: antennes beaucoup plus longues que la tête, grossissant insensiblement vers le bout, à articles grenus; mandibules arquées extérieurement, presque en croissant, peu sensiblement dentées; corps aplati, avec toutes les jambes dentées ou épineuses extérieurement. Le *COPROPHILE RUGEUX*, *Omalium rugosum*, Grav., est le type de ce genre.

COPROSE, CORNROSE. BOT. Synonymes de Coquelicot. V. PAVOT.

COPROSME. *Coprosma*. BOT. Ce genre, établi par Forster (*Characteres Generum Plantarum*, p. 158, n° 69), avait d'abord assez mal été caractérisé pour que Lamarck l'ait placé parmi les Gentianées. Son ovaire adhérent et la structure de son fruit le rapportent aux Rubiacées, ainsi que l'a indiqué Labillardière (*Nov.-Hollandiæ Plant. Specimen*, T. I, p. 70). C'est à cet auteur que nous emprunterons la description des caractères suivants: fleurs hermaphrodites; calice supérieur à cinq ou six divisions profondes; corolle infundibuliforme, pareillement à cinq ou sept découpures; cinq ou sept étamines incluses dans la plante de Labillardière, et exertes dans les espèces de Forster; deux styles très-longs et hérissés; baie adhérente, contenant deux coques accolées et des graines dont l'embryon, à radicle inférieure, est au centre d'un périsperme charnu. On y trouve des fleurs mâles et des fleurs femelles probablement résultantes d'avortements. Les deux espèces que Forster a rapportées ont été publiées par Linné fils (Suppl. 178) sous les noms de *Coprosma lucida* et *Coprosma foetidissima*. Ce sont deux arbrisseaux indigènes de la Nouvelle-Zélande, dont le port ressemble à celui des *Phyllis*. La dernière de ces espèces exhale, selon Forster, une odeur d'excréments tellement puante, qu'elle fait reconnaître facilement cette plante, et on s'est servi de ce caractère pour former le nom générique. Labillardière a décrit et figuré, t. 95, une troisième espèce qu'il a nommée *Coprosma hirtella*. C'est un arbuste du cap de Van-Diemen, à feuilles ovales, lancéolées, possédant les stipules interfoliaires, qui caractérisent si bien les Rubiacées. Malgré l'anomalie du nombre de ses étamines, Labillardière le place dans la Pentandrie Digynie, L., parce que le nombre quinaire du système floral est le plus fréquent.

COPS, COPSO, VOIS. Synonymes d'Esturgeon.

COPTIDE. *Coptis*. BOT. Genre de la famille des Renonculacées, tribu des Helléboreés de De Candolle, Polyandrie Polygynie, L. Confondues avec les Helléborees par L. et Jus., les espèces de ce genre en ont été séparées par Salisbury (*Transact. Societ. Linn. T. VIII, 505*); et De Candolle (*Systema Regn. Veget. p. 321*) a adopté cette distinction. Voici les caractères génériques tels qu'ils sont exposés dans ce dernier ouvrage: calice à cinq ou six sépales colorés, pétaloïdes et caducs; pétales en

forme de petits capuchons; vingt à vingt-cinq étamines; six à dix capsules longuement stipitées, disposées en étoile, membraneuses, oblongues, terminées en pointe par le style persistant, à quatre ou à six graines. Ce genre, que distinguent suffisamment et son port et ses caractères, se compose de deux espèces indigènes des contrées boréales de l'un et l'autre continent. Ce sont de petites plantes herbacées, vivaces et consistantes, à feuilles radicales longuement pétiolées, divisées en trois segments dentés ou multifides, à fleurs blanches solitaires ou géminées au sommet d'une sorte de hampe, munies d'une très-petite bractée. Le *Coptis trifolia*, Salisb., *Helleborus trifolius*, L., croît dans les lieux humides et montueux du nord de l'Europe et de l'Amérique septentrionale, depuis le Canada jusqu'en Virginie. Le peuple de Boston emploie sa racine, qui est jaunâtre et purement amère, sans mélange d'astringence, comme remède contre les aphtes de la bouche. L'autre espèce, *Coptis asplenifolia*, Salisb., a été trouvée sur les côtes occidentales de l'Amérique boréale. On lui donne pour synonyme le *Thalictrum Japonicum* de Thunberg (*Act. Soc. Linn.* T. II, p. 537).

COPTIE. *Coptia*. Irs. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Brullé pour un Insecte nouveau, rapporté récemment de Cayenne. Caractères : dernier article des palpes maxillaires grêle et ovalaire, tronqué très-obliquement et dont l'extrémité se termine en pointe; dernier article des palpes labiales plus large et coupé presque en travers, ce qui le rend triangulaire; lèvre supérieure courte; les trois premiers articles des tarsi antérieurs élargis, du moins dans le mâle. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce, la Coptie armée, *Coptia armata*; tout son corps est noir; mais les palpes, les antennes et les tarsi sont bruns; son corselet est court, large, couvert de gros points enfoncés, marqué de trois impressions profondes et longitudinales, et armé de chaque côté de deux fortes épines qui sont dirigées en arrière; ses élytres sont profondément striées avec des séries de gros points enfoncés dans les stries. Taille, quatre lignes.

COPTODÈRE. *Coptodera*. Irs. Genre de Coléoptères pentamères de la famille des Carnassiers, dont la création est due à Dejean. Caractères : palpes extérieures terminées par un article presque cylindrique; antennes grenues; corselet terminé postérieurement par une ligne droite; les trois premiers articles des tarsi antérieurs courts, larges : les mêmes des quatre postérieurs étroits, presque filiformes, et le pénultième de tous bifide, mais non divisé en deux lobes. Presque tous les Coptodères sont propres à l'Amérique méridionale.

COPTOPTÈRE. *Coptopterus*. Irs. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, institué par Hope qui lui assigne pour caractères : antennes comprimées, avec le premier article plus gros et implanté dans une échancrure des yeux; tête assez petite et penchée; palpes maxillaires et labiales assez courtes : le dernier article plus gros que les précédents; corselet arrondi sur les côtés, et rétréci antérieurement; extrémité des élytres pointue et incisée

obliquement; pieds assez courts. Les espèces sont toutes de la Nouvelle-Hollande.

COPTORHINE. *Coptorhina*. Irs. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Coprides, institué par le docteur Hope qui lui donne pour caractères essentiels : antennes se terminant par une masse lamelleuse; chaperon très-profondément incisé; corps grand; élytres sinuées à leur base latérale; mandibules membraneuses; pieds de la seconde paire très-écartés entre eux, à leur origine; les quatre jambes antérieures en forme de cône allongé, très-dilatées ou beaucoup plus épaisses à leur extrémité. Ce genre ne présente encore que deux espèces, toutes deux africaines; leurs couleurs sont obscures ou noires; leur taille de six à huit lignes.

COPTORNIE. *Coptornia*. Irs. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Coprides, dont on doit encore l'établissement à Hope. Caractères : mandibules et mâchoires membraneuses; labre caché sous le chaperon qui est très-fortement échancré; corps ovale; jambes courtes, épaisses et écartées; les autres organes sont en tout semblables à ceux des Bousiers. Ce genre se compose de deux espèces : *Coptornia Africana*, long de huit lignes; noir, avec le corselet retus ou coupé antérieurement, sensiblement élevé à la partie postérieure; élytres convexes, marquées de stries de points peu apparents. La seconde espèce est le *Coptornia Klugii* long de six lignes, également noir avec les deux dents du chaperon réfléchies; la partie relevée et médiane du corselet ne présente que quelques fossettes à peine distinctes. Cette espèce se trouve à Sierra-Leone.

COPTOSMA. *Coptosma*. Irs. Genre d'Hémiptères, proposé par Delaporte dans la famille des Scutellérites; ses caractères seraient : antennes courtes, insérées sous les yeux; premier article beaucoup plus grand que le suivant qui est fort court, le troisième allongé et les deux autres égaux, ovales et comprimés; bec assez grêle, atteignant la base des pieds postérieurs; corps très-convexe, tronqué postérieurement; tête arrondie; yeux saillants; corselet grand, transversal; cuisses assez longues. Ce sont des Insectes exotiques, de petite taille, mais ornés de brillantes couleurs. Tel est le *Tetyra globus*, de Fab.

COPTOTOME. *Coptotomus*. Irs. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Hydrocanthares, tribu des Dyticiens, établi par Say, aux dépens du genre *Dytiscus* de Fab. Le genre nouveau en diffère par plusieurs caractères; ses antennes ont les quatre derniers articles plus longs et plus grêles que les autres; la dernière de ses palpes présente une échancrure oblique; enfin les crochets de ses tarsi postérieurs sont inégaux. Le type de ce genre est le *Dytiscus interrogatus*, Fab., auquel Say a ajouté une espèce nouvelle, de l'Amérique septentrionale.

COPULATION. 2901. Ce mot, dans son acception la plus générale, désigne l'acte de l'accouplement, quelle que soit d'ailleurs la manière dont il s'opère. Le mâle adulte possède une liqueur prolifique, caractérisée par la présence des animalcules spermatiques; la femelle renferme des ovaires à l'intérieur desquels on remarque des corps globuleux, de diverses dimensions : ce

sont les œufs. Ceux-ci resteraient toujours inhabiles à se développer s'ils n'arrivaient au contact de la liqueur séminale. C'est afin de remplir cette condition que les animaux se livrent à l'acte de l'accouplement, auquel ils sont d'ailleurs excités par le désir de se procurer une jouissance que la nature a su faire servir à la perpétuation des espèces.

Chez les Mammifères, le mâle est pourvu d'une verge qu'il introduit dans le vagin de la femelle, et qui lui sert à transporter ainsi tout près de l'ouverture de la matrice le liquide sécrété par les testicules. A l'instant de l'accouplement, l'appareil génital de la femelle éprouve un état d'orgasme et d'irritation dont Blundell a donné le premier une description soignée. Il a vu chez les Lapines sacrifiées au moment même où le mâle venait de terminer ses fonctions, le vagin et les cornes de la matrice se contracter rapidement, puis se dilater tout à coup et offrir les mouvements péristaltiques les plus prononcés. Mais tous ces phénomènes ne se passaient point au hasard, et l'on voyait qu'ils avaient évidemment pour but de faire passer dans les cornes le liquide déposé dans le vagin. Celui-ci se contractait par exemple, dans un point quelconque de sa longueur, tandis qu'au même instant l'ouverture béante des cornes s'avavançait avec rapidité, de manière à faire pénétrer dans leur intérieur la semence ainsi comprimée. Ces observations expliquent tous les détails de l'accouplement des Mammifères, et suffisent pour montrer que les mouvements dont les femmes assurent avoir la sensation à l'instant de la conception, ne diffèrent probablement pas des précédents. Il est du moins bien certain que l'accouplement ne sera pas fécond, si la liqueur séminale ne peut pénétrer jusque dans la matrice, et qu'il ne saurait y arriver qu'au moyen des contractions du vagin et d'une espèce de succion exercée par le museau de tanche. Peut-être qu'il existe des Mammifères chez lesquels le bout du gland peut atteindre l'orifice de la matrice, et il y a quelque raison de penser que le Chien est dans ce cas. Quoi qu'il en soit, tous les Mammifères présentent cette espèce de Copulation qui amène la liqueur fécondante précisément dans l'organe où doivent se développer les fœtus.

Chez les Oiseaux et les Reptiles, c'est encore dans les oviductes ou cornes de la matrice que se rend la liqueur fécondante; et l'acte qui sert à son introduction, consiste le plus souvent en une simple application de l'orifice du cloaque du mâle sur celui de la femelle. Les recherches de Geoffroy de Saint-Hilaire ont éclairé toutes les difficultés que ce mode d'accouplement pourrait offrir, et l'on conçoit fort bien aujourd'hui comment les orifices des canaux déférents du mâle viennent seuls verser dans l'organe sexuel de la femelle, la liqueur qu'ils reçoivent des testicules.

Dans les Grenouilles et les Crapauds, le mâle se place sur la femelle, la saisit vigoureusement au moyen de ses deux pattes de devant et se cramponne à elle par les petits tubercules dont ses pouces se trouvent munis. Il attend dans cette posture la sortie des œufs, et il les arrose au passage avec sa liqueur spermatique. Il paraît que la manière dont s'opère la fécondation des œufs chez les Poissons se rapproche beaucoup de ces

conditions, à cela près que le mâle et la femelle restent entièrement séparés. Ce ne serait par conséquent qu'après la ponte que le mâle viendrait épancher le liquide prolifique, mais il faut avouer que l'on connaît peu les détails de cet acte dans cette classe d'animaux. Il n'en est pas de même des Salamandres, et Rusconi a donné d'excellentes observations qui viennent à l'appui de celles de Spallanzani. Le mâle se place à côté de la femelle, la caresse avec sa queue en la frappant légèrement, et répand en même temps dans l'eau sa liqueur spermatique. Il est probable que la femelle aspire cette eau spermatisée, car à l'instant où elle se sépare du mâle, elle va pondre des œufs fécondés sur les plantes que renferme l'étang. D'après nos idées sur la génération, il faut qu'elle ait un réceptacle propre à contenir le liquide prolifique, et l'on est porté à penser que la vessie urinaire se charge de cette fonction. Il serait curieux et important de rechercher les animalcules spermatiques dans l'appareil sexuel de la femelle fécondée, et ce moyen serait le seul qui fût propre à lever tous les doutes.

Enfin, dans les Mollusques et les Insectes, il se présente des particularités dignes d'attention. Quant à ces derniers, Audouin pense que la vessie qui existe constamment dans l'appareil génital de la femelle, et qui vient s'ouvrir dans le vagin, doit être considérée comme le réservoir de la semence. Les œufs se fécondent par conséquent au passage et non point dans l'ovaire. Chez un Bourdon, Audouin a trouvé l'organe mâle engagé dans le tuyau de cette vessie, et les observations de Prévost sur le Colimaçon, montrent qu'il en est de même pour les Mollusques. Il a trouvé les animalcules spermatiques dans l'organe désigné sous le nom de vessie au long col, par Swammerdam. On ne les y rencontre qu'après l'accouplement et seulement dans l'animal qui a fait fonction de femelle, car on sait, depuis les expériences de Gaspard, que bien que l'Escargot soit androgyne, l'accouplement s'opère de telle sorte qu'il n'en résulte qu'une fécondation. — Il est donc évident que la Copulation est toujours calculée de manière que le contact entre la liqueur spermatique et les œufs n'a lieu qu'après que ces derniers ont été expulsés de l'ovaire. Cet acte doit, par conséquent, éprouver beaucoup de modifications qui le mettent en harmonie avec les conditions d'existence de l'ovule. En effet, chez les Mammifères, l'éducation utérine du fœtus exige que la fécondation s'opère dans le sein de la mère. Aussi la liqueur séminale s'y trouve-t-elle portée pendant le coit. Chez les Oiseaux, l'action fécondante doit s'exercer dans un moment intermédiaire entre la chute de l'ovule et la formation de la coquille qui vient le recouvrir. La seule circonstance de l'existence d'une coque calcaire amène la nécessité d'une fécondation utérine dans les Reptiles et les Oiseaux, dont les organes semblaient tracés sur le plan d'une fécondation extérieure. Cette dernière a lieu chez les Batraciens dont les ovules perméables sont tout aussi propres à la fécondation au moment de la ponte que lorsqu'on les prend dans les oviductes.

COPY-BARA. MAM. P. COPYBARA.

COQ. *Gallus*. ois. Genre de l'ordre des Gallinacées. Caractères : bec médiocre, robuste, assez épais, nu à sa

base, courbé à la pointe; mandibule supérieure voûtée, convexe, plus longue que l'inférieure, dont la base (surtout chez les mâles) est garnie, de chaque côté, de membranes charnues; narines placées latéralement près de la base du bec, ovalaires, en partie recouvertes d'une membrane épaisse; tête surmontée d'une crête charnue, ou d'un fort bouquet de plumes longues, qui retombent en panache sur le bec; un espace nu sur les joues; quatre doigts : trois devant, réunis jusqu'à la première articulation; un derrière, articulé sur le tarse et posant rarement à terre; un éperon long et courbé; ailes fortement concaves et arrondies; la première rémige la plus courte, les troisième et quatrième les plus longues; queue ordinairement formée de deux plans verticaux, réunis sur une arête; les rectrices intermédiaires les plus longues, retombant en arc.

Quoique les espèces et variétés du genre Coq soient généralement et très-abondamment répandues sur tous les points de la terre où l'homme vit en société, on n'a su pendant longtemps quelle patrie assigner à la souche originaire de ces Oiseaux, dont la domesticité a fait oublier et presque disparaître l'état sauvage. L'on n'aurait même encore que des conjectures à cet égard, sans les recherches de Sonnerat. Ce voyageur a retrouvé le Coq sauvage dans la chaîne des Gates, qui sépare en deux grandes provinces la péninsule de l'Inde, en deçà du Gange; il en a rapporté l'espèce mâle et femelle. D'autres espèces ont, depuis, été trouvées dans l'immense archipel de l'Inde. Ces Oiseaux, concentrés dans les forêts les plus épaisses, ne paraissent qu'accidentellement vers leurs lisières; ils font remarquer avec la défiance et une férocité qui contrastent avec la confiance et la douceur des Coqs domestiques, et qui, jusqu'ici, ont empêché que l'on pût recueillir des faits bien exacts sur leurs mœurs, leurs habitudes, et particulièrement sur tout ce qui concerne leur reproduction. On pourrait en revanche s'étendre longuement sur les faits que l'éducation du Coq reproduit chaque jour; mais comment se décider, dans un ouvrage où la place est précieuse, à entretenir le lecteur de choses qui ne peuvent lui être étrangères? Comment hasarder, après les pages si éloquentes de Buffon, quelques phrases sur la noblesse et la gravité de la démarche du Coq, sur la fertilité et le courage de cet Oiseau, qui, se développant et reprenant l'ascendant naturel dans des combats corps à corps, procurent souvent à l'homme, qui se pique de raison, un amusement barbare; sur sa vigilance, sur sa galanterie, sa tendresse, ses prévenances, ses soins envers des compagnes que, malgré leur multiplicité, il sait rendre toutes heureuses et fécondes; sur la jalousie qui l'enflamme contre toute sorte de rivaux, particulièrement contre ceux de sa propre race; sur son utilité par les ressources qu'il offre, dans tous les âges, comme aliment sain, léger et délicat, etc. Cependant il faut bien, avant d'en venir aux détails spécifiques, jeter un coup d'œil sur cet Oiseau dans la basse-cour dont il est l'hôte le plus précieux.

Le nombre des races élevées en domesticité est assez grand; les unes le sont par pure curiosité, d'autres dans des vues de croisement avantageux; la plupart pour leur utilité réelle, et parmi ces dernières, on paraît

s'être arrêté à celle qui a généralement reçu le surnom de Coq et Poule domestiques. On choisit un Coq dont la taille ne soit ni trop élancée, ni trop basse; d'une allure noble et leste; d'une voix bien sonore; la poitrine large, les membres forts et nerveux, l'encolure épaisse. A l'âge de trois à quatre mois, il est en état de féconder les Poules qu'on lui donne, et dont on augmente progressivement le nombre jusqu'à quinze et dix-huit, qui est jugé le plus favorable pour conserver la vigueur et la santé du sultan, et pour éloigner du sérail la jalousie et la discorde. Les Poules, d'après l'observation, doivent être d'une taille moyenne, d'une constitution robuste, d'un caractère à la fois vif et tranquille, gai, quoique enclin au silence; on les préfère surtout avec la tête grosse, les yeux très-animés, la crête flottante et la couleur du plumage noire ou fort sombre. Quoique assurées d'une nourriture abondante, les Poules, conduites par le Coq, sont constamment occupées à gratter la terre, à fouiller le fumier pour y chercher des aliments moins bons, sans doute, que le grain ou la pâtée qu'on leur distribue, mais enfin qu'elles recherchent avec un goût particulier : or, il faut être attentif à leur procurer ce moyen de jouissance, qui, en définitive, ne laisse pas d'être avantageux, et qui, quelquefois, suffit à l'existence de ces Oiseaux. Dans cet état social la Poule ne construit point de nid, et le Coq non-seulement ne s'occupe pas de ces soins, mais ne songe pas même à les rappeler à la Poule : un enfoncement pratiqué négligemment dans la terre, dans le sable ou la poussière, ordinairement dérobé à tous les regards, reçoit, chaque jour, l'œuf que la Poule y dépose, et qu'elle finit par couvrir lorsque le nombre s'en est accumulé jusqu'à un certain point. Pour éviter les incubations furtives, qui pourraient se faire à contre-temps et contre la volonté du fermier, celui-ci a soin de construire, à proximité de l'habitation, un appartement peu élevé, et disposé de manière que les Poules puissent y pondre tranquillement et commodément, s'y retirer tous les soirs avec le Coq. La ponte est continue; elle n'a d'interruption que pendant le temps de la mue qui, pour cet Oiseau, est vraisemblablement une époque périodique de maladie. Cette mue a lieu ordinairement vers la fin de la belle saison ou pendant l'hiver. La Poule, aussitôt après la ponte, cède sa délivrance par des accents joyeux; ses chants de plaisir avertissent son propriétaire qui bientôt court recueillir le tribut journalier. Lorsque la saison favorable, les besoins du fermier ou la disposition de la Poule, qui s'annonce par un gloussement, déterminent l'incubation, on accumule sous la couveuse des œufs bien choisis, fécondés et dont le nombre puisse facilement être contenu sous l'aile de la Poule; pendant cette opération qui dure environ vingt jours, on veille particulièrement à la nourriture de la couveuse.

Les petits sont nommés Poussins; ils mangent seuls en naissant; ordinairement on dispose autour d'eux des miettes de pain trempé, qu'ils digèrent plus aisément que tout autre aliment. La mère, autant qu'elle le peut, tient rassemblée sous son aile protectrice sa jeune couvée, toujours disposée à prendre l'essor et à jouer d'une entière liberté; on ne saurait voir sans attendris-

sement l'amour attentif de ces mères passionnées, qui, tour à tour, grondent et caressent leurs petits, leur montrent la nourriture dont, souvent, elles se privent avec le dévouement le plus absolu. Après trois ou quatre ans, le Coq est susceptible de s'énerver, de perdre sa vigueur : il convient alors de le remplacer; les Poules peuvent donner pendant cinq ou six ans; mais passé ce temps, il est également avantageux de pourvoir à leur renouvellement.

A la description du petit nombre d'espèces du genre Coq, jusqu'ici connues, il a paru indispensable d'ajouter l'énumération des races ou variétés mentionnées dans les principaux ouvrages d'ornithologie et d'économie rurale. Les croisements multipliés qu'ont éprouvés ces races, et les dégradations infinies qui en sont résultées, rendent cette énumération assez conjecturale.

COQ D'ADRIA, COQ ADRIATIQUE. Race de petite taille, vantée par les anciens, et que l'on élevait particulièrement aux environs de l'antique Adria, en Italie.

COQ AGATE. Variété dont les teintes du plumage ont de la ressemblance avec les couleurs qu'offrent certains Quarz-Agates.

COQ ALAS. *Gallus furcatus*, Temm. Pl. col., 48. Plumes de la nuque et du cou brunes à la base, d'un bleu irisé en violet vers le milieu, et d'un vert doré, mêlé de noir à l'extrémité; plumes du dos brunes à la base, puis d'un noir doré, bordé de jaune terne; tectrices alaires semblables aux plumes dorsales, mais bordées de roux vif; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices d'un vert doré; crête entière, non dentelée; un seul appendice membraneux sous le bec, l'une et l'autre d'un beau rouge violet, ainsi que les autres parties nues de la tête; iris, bec et pieds jaunes; éperon très-aigu. Taille, deux pieds; celle de la Poule est de quatorze pouces; elle n'a en outre ni crête ni membrane sur la gorge; la peau nue, qui entoure l'œil, est d'un jaune rougeâtre; le sommet de la tête et le cou sont d'un gris brun; les parties supérieures d'un vert noirâtre doré, rayées et frangées de gris-brun; la gorge blanche, duveteuse; les parties inférieures d'un cendré brunâtre; les rectrices brunes, bordées de roussâtre. Java.

COQ D'ALEXANDRIE. Variété du Coq domestique.

COQ ARDOISÉ. Variété du Coq domestique; elle est huppée; la couleur dominante de son plumage est le gris bleuâtre.

COQ ARGENTÉ. La variété précédente ornée de taches régulières d'un blanc pur.

COQ AYAM-ALAS. V. COQ ALAS.

COQ DE BAHIA. Variété du Coq domestique, dont la taille est très-élevée.

COQ DE BANKIVA. *Gallus Bankiva*, Temm. Plumes de la nuque, du cou, du dos, et tectrices alaires (à l'exception des grandes qui sont noires, irisées) d'un brun marron pourpré; tectrices caudales longues, pendantes, d'un jaune rougeâtre, éclatant; rémiges noires, bordées de roux; parties inférieures et rectrices d'un noir irisé; crête, appendices membraneux et parties nues d'un rouge assez vif; bec et pieds gris; iris jaune. Taille, dix à onze pouces, la queue étant relevée. La femelle est d'un roux brun, vermiculé, avec la poitrine d'un roux

clair, parsemé de longues flammes blanchâtres. Java et Philippines.

COQ DE BANTAM. *Phasianus pusillus*, Lath. Il paraît être une variété de l'espèce précédente, du moins il lui ressemble par la taille et les couleurs; il a en outre les pieds garnis, au côté extérieur, de plumes assez longues, qui descendent jusque sur les doigts.

COQ BLANC, A HUPPE NOIRE. Variété du Coq huppé.

COQ DE BRESSE. Variété du Coq domestique.

COQ BRONZÉ. *Gallus œneus*, Cuv. Temm. Pl. col. 374. Crête entière, dressée; un fanon mince en devant; plumes de la collerette peu marquées, oblongues, d'un rouge cuivreux intense; tout le plumage bronzé, brillant; tectrices caudales d'un roux vif, flammé de noir; rectrices bronzées. Taille, quatorze pouces, la queue étant relevée. Sumatra.

COQ DE CAMBOCHE. Race très-médiocre, dont les pattes sont fort courtes et les ailes pendantes; ce qui occasionne un sautiller presque continu, dans la marche de cet Oiseau.

COQ DE CAUX. *Phasianus Patavinus*, Lath. Variété du Coq domestique, qui le surpasse en taille presque du double.

COQ CHAMOIS. Variété du Coq huppé; elle est d'un jaune tirant sur le fauve.

COQ DE CHOLCUIDE. Variété du Coq domestique.

COQ A CINQ DOIGTS. *Phasianus pentadactylus*, Lath. Variété du Coq domestique; elle a cinq doigts : trois en devant et deux en arrière. Cette monstruosité s'est transmise de génération en génération.

COQ COMMUN. V. COQ DOMESTIQUE.

COQ COULEUR DE FEU. Variété du Coq huppé. On donne aussi ce nom au Coq ignicolor. V. ce mot.

COQ A CULOTTE DE VELOURS. Variété du Coq domestique; elle a le ventre et les cuisses d'un beau noir velouté, la poitrine tachetée de la même teinte, une touffe de plumes noires sous la crête, et un cercle de plumes blanches autour des yeux; le bec est très-pointu et les pieds sont grisâtres.

COQ DEMI-COQ D'INDE. Race javane assez élevée.

COQ DES BOIS. V. COQ ALAS.

COQ DOMESTIQUE. *Gallus domesticus*, Briss. *Phasianus Gallus*, L. Pl. enl. 1 et 49. Cette espèce, dont les couleurs du plumage ont extrêmement varié, se distingue principalement par une crête rouge, charnue, festonnée et souvent disposée en couronne, et par les deux appendices membraneux, de même nature, qui pendent de chaque côté de la mandibule inférieure; queue composée de quatorze rectrices relevées en deux plans verticaux : les deux intermédiaires, plus longues et fortement arquées, retombent en panache flottant; tarsi armés d'ergots longs et fortement acérés. La Poule, beaucoup plus petite que le Coq, n'a point, comme lui, le cou et l'extrémité du dos couverts de plumes longues et étroites.

COQ DORÉ. Coq huppé dont la couleur dominante du plumage est le jaune doré, fortement lustré.

COQ A DUVET DU JAPON. *Phasianus lanatus*, Lath. Plumage entièrement blanc, composé de barbeles inadhérentes entre elles, ce qui donne aux plumes une apparence de duvet; crête, joues et parties nues de la gorge

d'un rouge vif tirant sur le pourpré; bec et pieds d'un gris bleuâtre foncé : ceux-ci sont robustes et couverts de plumes extérieurement jusqu'à l'origine des doigts. Taille, vingt-huit pouces. La Poule est plus petite, et la couleur de son plumage tire sur le gris. C'est vraisemblablement une variété du Coq domestique.

COQ A ÉCAILLE. Variété du Coq huppé, dont les taches blanches, maillées, ressemblent à des écailles de Poisson.

COQ DE LA FLÈCHE. *V.* COQ DE CAUX.

COQ FRISÉ. *Phasianus crispus*, Lath. Cette espèce ou variété, que l'on assure être originaire des parties méridionales de l'Asie, est remarquable par la singulière disposition de ses plumes qui sont retournées et ont un aspect frisé. Ses couleurs sont aussi variées que celles du Coq domestique, et sa femelle est de la taille de la Poule ordinaire. Cet oiseau est très-sensible au froid, ce qui est cause sans doute de sa rareté dans les pays du Nord.

COQ DE GATES. *V.* COQ SONNERAT.

COQ DE HAMBOURG. *V.* COQ A CULOTTE DE VELOURS.

COQ HERMINÉ. C'est le Coq huppé blanc, avec quelques taches noires.

COQ HUPPÉ. *Phasianus cristatus*, Lath. Il diffère du Coq domestique en ce que la crête, extrêmement petite, est environnée et cachée par une touffe de plumes ordinairement assez longues et étroites, retombant en panache sur le bec. Ce Coq est souvent privé des caroncules membraneuses de la mandibule inférieure. La Poule est plus petite; elle n'a point de longues plumes étroites sur le cou. Les couleurs de cette race, dont l'origine n'est pas bien connue, varient considérablement; en général, le corps est noir avec la huppe blanche, ou le corps blanc avec la huppe noire.

COQ HUPPÉ D'ANGLETERRE. Variété à huppe très-petite et à jambes fort élevées.

COQ HUPPÉ TOUT BLANC. Aldrovande, qui a figuré cette variété, lui donne une huppe conique et pointue.

COQ IGNICOLOR. *Phasianus ignitus*, Lath. Parties supérieures d'un noir irisé, ainsi que la poitrine et le ventre; tectrices alaires noires avec une large zone d'un vert doré à leur extrémité; croupion garni de plumes larges, d'un rouge orangé, irisé en pourpre et en violet; rectrices intermédiaires longues, d'un roux clair; flancs variés de rouge-orangé brillant; huppe de la couleur du dos, formée d'un gros bouquet de plumes droites, à barbules décomposées, en éventail; une membrane d'un rouge violet sur la joue, se terminant en pointe à l'angle du bec. Taille, vingt-quatre pouces. La poule est moins grande d'un sixième; elle n'a point de membrane saillante aux joues, et diffère encore par la huppe et les couleurs qui sont d'un brun marron, varié de brun clair et de noirâtre. De Sumatra.

COQ D'ITALIE. Variété ressemblant au Coq de Caux.

COQ DE L'ISTHME DE DARIEN. Race de petite taille, dont la queue, dit-on, est droite et fort épaisse; elle a, au pied, une manchette de plumes.

COQ JAGO. *Gallus giganteus*, Temm. Espèce encore trop peu connue pour pouvoir en donner la description; tout ce que l'on sait de plus positif, c'est que sa taille surpasse celle de toutes les autres espèces. De Sumatra.

COQ DE JAVA. Race fort grande, très-élevée sur ses jambes, dépourvue de crête et de huppe, avec la queue longue et pointue.

COQ JAVAN. *V.* COQ BANKIVA.

COQ LAFAYETTE. *Gallus Lafayettii*, Lesch. Deux petits barbillons à la mandibule inférieure; plumes de la colerette effilées, d'un jaune d'or, avec une flamme brune au centre; poitrine recouverte de longues plumes étroites, d'un rouge doré, flammé de noir; abdomen noir; queue courte, brune; un demi-collier violet sous la peau nue du devant du cou. Ceylan.

COQ LAINEUX. *V.* COQ A DUVET DU JAPON.

COQ DE LOMBARDIE. Semblable au Coq de Caux.

COQ MACARTNEY. *V.* COQ IGNICOLOR.

COQ DE MADAGASCAR. Race de très-petite taille, encore peu connue.

COQ DU MANS. *V.* COQ DE CAUX.

COQ DE MÉDIE. Race de grande et forte taille.

COQ DE MELON. *V.* COQ DE MÉDIE.

COQ DE MOZAMBIQUE. *Gallus Morio*, Temm. Plumage entièrement noir, ainsi que la peau et le périoste; crête dentelée, d'un violet noirâtre, ainsi que les appendices membraneux de la mandibule inférieure; bec et pieds d'un bleu noirâtre. Inde, d'où l'on prétend qu'il a été transporté dans l'Amérique méridionale.

COQ NAIN D'ANGLETERRE. Race très-petite, de la grosseur d'un fort Pigeon; sa couleur, originairement blanche, s'allère par les croisements.

COQ NAIN DE LA CHINE. Race encore plus petite que la précédente, et bigarrée de diverses couleurs.

COQ NAIN DE JAVA. *Phasianus Pumilio*, Lath. Race très-petite et dont les pieds sont extrêmement courts. Elle a beaucoup de ressemblance avec le Coq nain d'Angleterre. Le Coq NAIN DE FRANCE paraît être la même race qui aurait acquis un peu plus de force.

COQ NAIN PATTU. De la taille d'un Pigeon ordinaire; plumage blanc ou blanc varié de jaune doré.

COQ NAIN PATTU D'ANGLETERRE. Paraît être la race précédente qui aurait acquis une double crête.

COQ NÈGRE. *V.* COQ DE MOZAMBIQUE.

COQ NOIR A HUPPE BLANCHE. *V.* COQ HUPPÉ.

COQ DE PADOUE. *V.* COQ DE CAUX.

COQ PATTU D'ANGLETERRE. *Phasianus plumipes*. Race de moyenne taille, non huppée, avec les pieds emplumés.

COQ PATTU DE FRANCE. Race un peu moins forte que la précédente, et qui en diffère encore en ce que souvent les doigts sont, ainsi que les pieds, couverts de plumes.

COQ PATTU DE SIAM. Moins grand que le Coq domestique; entièrement blanc; pieds emplumés.

COQ DE PÉGU. *V.* COQ DE CAUX.

COQ DE PERSE. Race qui, d'après ce qu'en dit Chardin, a beaucoup de ressemblance avec le Coq de Caux.

COQ PÉRINET. *V.* COQ ARDOISÉ.

COQ (PETIT) DE PÉGU. On assure qu'il n'est pas plus gros qu'une Tourterelle.

COQ DES PHILIPPINES. Paraît être la race du Coq huppé d'Angleterre.

COQ PIERRE. Variété du Coq huppé, dont le fond du plumage est blanc, bigarré de diverses teintes.

COQ PORTE-SOIE. *V.* COQ A DUVET DU JAPON.
 COQ DE RHODES. Race très-grande, que l'on a négligée à cause de son peu d'utilité, dans les basses-cours.
 COQ SANS CROUPION. *V.* COQ WALLIKIKITI.
 COQ SANS PLUMES. Race douteuse, qui paraît n'être autre que le Coq domestique, dans une longue et forte mue.
 COQ SANS QUEUE. *Phasianus ecaudatus*, Lath. *V.* COQ WALLIKIKITI.
 COQ DE SANSEVARRE. Race persane qui, au rapport de Tavernier, est d'une taille gigantesque.
 COQ A SIX DOIGTS. Monstruosité du Coq domestique.
 COQ SONNERAT. *Gallus Sonneratii*, Vieill. Tête et cou garnis de longues plumes étroites, aplaties, à barbes désunies et soyeuses, terminées par une sorte de palette ovalaire, d'un gris de perle luisant, bordée de roussâtre; plumes du dos longues, étroites, rayées de blanc et de noir; rémiges variées de roux et de blanchâtre, rayées de noir et de blanc; tectrices caudales longues, flottantes, d'un violet noirâtre, irisé; quatorze rectrices relevées en deux plans verticaux, les deux intermédiaires longues et arquées; poitrine d'un roux luisant; parties inférieures garnies d'un duvet noir et blanc; tête ornée d'une crête d'un rouge vif, aplatie sur les côtés et découpée; joues, côtés et dessous de la gorge nus, ainsi qu'une ligne longitudinale sur le sommet de la tête; une tache de très-petites plumes grises, entre la crête et l'œil; bec et pieds noirâtres; ergots coniques, allongés et pointus. Taille, vingt-huit pouces. La femelle est plus petite, et diffère peu de la Poule domestique. Indé.
 COQ DE TANAGRA. Race ancienne sur l'existence de laquelle l'opinion n'est pas bien fixée.
 COQ TOUT NOIR. Variété qui paraît identique avec le Coq de Mozambique.
 COQ DE TURQUIE. Variété du Coq domestique, remarquable par la beauté de son plumage où s'étendent des nuances d'or ou d'argent, sur un fond ordinairement blanchâtre; ailes noires; queue verte et noire; pieds bleuâtres; la tête quelquefois ornée d'une huppe.
 COQ VEUF. Variété du Coq huppé, ornée de petites taches blanches, sur un fond noirâtre.
 COQ VILLAGEOIS. *V.* COQ DOMESTIQUE.
 COQ WALLIKIKITI. *Gallus ecaudatus*, Temm. Plumes des parties supérieures d'un roux orangé, celles de la nuque noires, bordées de jaune, longues, effilées, à barbules décomposées; rémiges d'un brun mat; tectrices alaires intermédiaires noires, irisées en violet; plumes du bas du dos longues, effilées, arquées, d'un brun violet, irisé; celles des parties inférieures brunes, bordées de jaune-orangé; bas de la gorge noir, à reflets violets et pourprés; crête entière, d'un rouge brillant, ainsi que les deux appendices de la mandibule inférieure; joues, oreilles et partie de la gorge nues; point de queue ni même de croupion; bec et pieds d'un gris brun; éperons robustes et très-aigus. Taille, quinze pouces. Cette espèce, à laquelle on avait donné, lorsqu'elle était moins connue, la Perse et successivement l'Amérique septentrionale pour patrie, est originaire de Ceylan où le nom de Wallikikiti peut se traduire par celui de Coq sauvage; elle y construit son nid à peu

près comme font les Perdrix, il est composé d'herbes amoncelées sans ordre.

On a étendu le nom de Coq à beaucoup d'Oiseaux qui n'ont avec le genre dont il vient d'être question que peu ou point de rapports. Ainsi l'on a appelé :

COQ D'AMÉRIQUE, le Hocco Mitu, *Crax Alector*, L.
 COQ DE BOIS, le Tétrás Auerhan, *Tetrao Urogallus*, Gmelin.
 COQ DES BOIS D'AMÉRIQUE, la Gelinotte à fraise, *Tetrao umbellatus*, Lath.
 COQ DE BOIS D'ÉCOSSE, la Gelinotte d'Écosse, *Tetrao Scoticus*.
 COQ DE BOULEAU, le Tétrás Birkhan, *Tetrao Tetrix*.
 COQ BRUANT, le Tétrás Auerhan, *Tetrao Urogallus*.
 COQ DE BRUYÈRE BRUN ET TACHÉTÉ, la Gelinotte de la baie d'Hudson, *Tetrao Canadensis*, Lath.
 COQ DE BRUYÈRE (GRAND), le Tétrás Auerhan, *Tetrao Urogallus*.
 COQ DE BRUYÈRE (PETIT) A DEUX FILETS A LA QUEUE, le *Ganga Cata*.
 COQ DE BRUYÈRE A QUEUE FOURCHUE, le Tétrás Birkhan, *Tetrao Tetrix*.
 COQ DE CURAÇAO, le Hocco de Curaçao.
 COQ D'ÉTÉ, la Huppe, *Upupa Epops*.
 COQ D'INDE, le Dindon, *Meleagris Gallopavo*, L.
 COQ INDIEN, le Hocco Mitu, *Crax Alector*, L.
 COQ DE LIMOGES, le Tétrás Auerhan, *Tetrao Urogallus*, L.
 COQ DE MARAIS, la Gelinotte, *Tetrao Bonasia*.
 COQ DE MER, le Canard à longue queue, *Anas acuta*, L.
 COQ DE MONTAGNE, le Tétrás Auerhan, *Tetrao Urogallus*.
 COQ DE ROCHE, le Rupicole, *Pipra rupicola*, L.
 COQ. POIS. Nom vulgaire du *Zeus Gallus*. *V.* GALL.
 COQ. MOLL. FOSS. L'un des noms vulgaires des Térébratules qu'on nomme aussi Poule et Poulette.
 COQ DE MER. CRUST. *V.* CALAPPE.
 COQ DES JARDINS, HERBE AU COQ OU MENTHE
 COQ. BOT. Syn. vulgaires de *Tanacetum Balsamita*, L., et de *Balsamita suaveolens*, Desf. *V.* TANAISIE et BALSAMITE.
 COQ DORÉ. POIS. Syn. vulgaire de *Zeus Vomer*.
 COQU. OIS. Syn. vulgaire et ancien de Coucou, *Cuculus Canorus*, L. *V.* COUCOU.
 COQUALIN. MAM. Syn. vulg. de *Sciurus variegatus*, *V.* ÉCUREUIL.
 COQUANT. OIS. Nom vulgaire de Gallinule Marouette, *Rallus Porzana*, L. *V.* GALLINULE.
 COQUAR. OIS. Nom donné au métis provenant du croisement du Faisan avec la Poule de basse-cour.
 COQUE. OIS. *V.* ŒUF.
 COQUE. INS. *V.* COCON.
 COQUE OU SOURDON. MOLL. Espèce du genre Buccarde.
 COQUE. *Cocca*. BOT. On désigne communément sous ce nom, chacune des parties d'un péricarpe sec, plus ou moins sphéroïdal et présentant, à son contour, des bosses ou côtes bien manifestes, et ordinairement en nombre déterminé, séparées par autant d'enfoncements ou de sillons longitudinaux, et se détachant les

unes des autres par la séparation de leurs cloisons en deux lames. De là les noms de fruits *Bicoque*, *Tricoque*, etc. Cependant Gærtner a donné à ce mot une autre signification, en l'appliquant au fruit lui-même, qui se compose ainsi de plusieurs parties séparables les unes des autres. Voici la manière dont il le définit : fruit pluriloculaire, oligosperme, muni d'une columelle centrale, s'ouvrant ordinairement par les cloisons en autant de loges distinctes et renfermant exactement une ou deux graines renversées. La paroi interne de ces loges est cartilagineuse ou même osseuse, et se rompt ordinairement avec élasticité, en se dépouillant plus ou moins complètement de la partie extérieure du fruit. La vaste famille des Euphorbiacées offre des exemples nombreux de Coques. C'est à cette espèce de fruit que, dans sa nomenclature carpologique, Richard donne le nom d'Élatérie.

COQUECULE. BOT. Synonyme vulgaire de *Cocculus*. *V.* ce mot.

COQUELICOT. BOT. Espèce, fort commune, du genre Pavot. *V.* ce mot.

COQUELOURDE. BOT. Nom vulgaire appliqué au *Narcissus Pseudonarcissus*, à l'*Anemone coronaria* ainsi qu'au *Pulsatilla*, mais plus particulièrement à l'*Agrostemma coronaria*.

COQUELUCHE. OIS. Syn. vulgaire de Bruant Ortolan des Roseaux.

COQUELUCHIOLE. *Cornucopiae*. BOT. Genre de la famille des Graminées, qui ne comprend qu'une espèce, le *Cornucopiae cucullatum*, L., Beauv., Agr. t. 4, fig. 3, 4, Lamk., Illust. t. 40. Cette petite plante annuelle est originaire d'Orient, ses chaumes sont rameux, hauts de six à huit pouces, portant des feuilles dont la gaine est renflée et comme vésiculeuse. De la gaine des feuilles supérieures, qui sont courtes, naissent plusieurs pédoncules inégaux, recourbés, simples et terminés chacun par un involucre infundibuliforme, crénelé à son bord, et strié longitudinalement. Dans l'intérieur de chaque involucre, on trouve un assez grand nombre de fleurs hermaphrodites, pressées les unes contre les autres, et formant un capitule ovoïde, allongé, qui dépasse un peu l'involucre dans sa partie supérieure. Chaque fleur offre l'organisation suivante : la lépicène est composée de deux valves carénées, égales, obtuses, mutiques, soudées l'une à l'autre par leur partie inférieure, quelquefois même jusqu'au milieu de leur hauteur. La glume est formée d'une seule paillette de la même hauteur et quelquefois plus longue que la glume, bifide et obtuse à son sommet, recourbée autour des organes sexuels qu'elle recouvre entièrement. Les étamines sont au nombre de trois. Leurs filets sont capillaires et leurs anthères bifides aux deux extrémités. L'ovaire est ovoïde, allongé, surmonté d'un style court et glabre, qui se termine par deux stigmates capillaires et velus. Quelquefois il n'y a qu'un seul stigmat. La glumelle n'existe pas. Le fruit est recouvert par les écailles florales.

Ce genre fait partie de la section des Agrostidées; il est très-voisin de l'*Alopecurus* dont il diffère par son involucre, par son style simple et ses écailles florales toutes mutiques, c'est-à-dire dépourvues d'arête. Plus

sieurs espèces qui y avaient été placées, ont été portées dans d'autres genres. Ainsi le *Cornucopiae alopecuroides*, L., est l'*Alopecurus utriculatus* de Schrader. Le *Cornucopiae allissimum* de Walther est l'*Agrostis dispar* de Michaux; les *Cornucopiae hyemale* et *perennans* de Walther font partie du genre *Trichodium* de Richard.

COQUELUCHON DE MOINE. MOLL. Nom vulgaire d'une espèce du genre Arche. *V.* ce mot.

COQUEMELLE. BOT. On donne ce nom ou celui de *Cocoumelle*, dans beaucoup de provinces et particulièrement dans l'ouest de la France, à l'*Agaricus procerus* (*Agaricus colubrinus*, Bull., t. 78). Cette espèce est très-facile à reconnaître à son chapeau en large parasol, légèrement convexe, d'une couleur un peu bistrée, couvert de taches d'un brun plus foncé; elle a son pédicule creux, renflé en un gros tubercule à la base, moucheté de brun, et portant, vers sa partie supérieure, un collier ou anneau libre; sa chair est sèche, odorante et très-bonne à manger; elle a un goût beaucoup plus délicat que le Champignon de couche. Elle est connue, dans quelques provinces, sous le nom de *Grisette*.

COQUEMOLLIER. BOT. Nom adopté par quelques botanistes, comme la désignation française du genre Théophrastée. *V.* ce mot.

COQUERELLE. BOT. C'est ainsi qu'on appelle la Noisette, dans ses enveloppes, avant son entière maturité.

COQUERET. BOT. Vieux nom français d'*Alkekengi*, *Physalis Alkekengi*, donné par quelques botanistes modernes pour celui du genre Physalide. *V.* ce mot.

COQUES DU LEVANT. BOT. Nom que l'on donne vulgairement aux fruits du *Menispermum cocculus*.

COQUESIGRUE. BOT. *V.* COCCIGRUE.

COQUETON. BOT. Synonyme ancien de Narcisse.

COQUETTE. POIS. Synonyme vulgaire de Chætodon.

COQUILLADE. OIS. Synonyme d'Alouette Cochevis.

COQUILLADE. POIS. Espèce du genre Blennie.

COQUILLAGE. MOLL. *V.* COQUILLE.

COQUILLE. MOLL. On entend par ce mot un corps testacé, calcaire, le plus souvent extérieur, quelquefois intérieur, c'est-à-dire développé dans l'épaisseur de la peau d'un animal mollusque, mais, dans tous les cas, destiné à protéger l'animal ou certaines de ses parties contre les chocs extérieurs. Plusieurs animaux, autres que les Mollusques, sont pourvus de semblables protecteurs. Tels sont les Oursins ou Échinides, quelques Annélides, les Crustacés; mais on ne peut confondre tous ces corps avec les véritables Coquilles. On distinguera les Oursins des Coquilles par leur porosité et leur cassure polygone, régulière, ce qui n'arrive jamais dans la Coquille dont la cassure est nette, quelquefois écaillée; on reconnaît le test des Annélides, en ce qu'il est tubuleux, arqué ou irrégulièrement contourné sur lui-même, et ne renferme jamais de pièces accessoires comparables à des valves de Conchifères. On aperçoit très-facilement les différences qui existent entre une véritable Coquille et le test d'un Crustacé : l'une est articulée à charnière dans deux de ses principales parties; l'autre, au contraire, présente un grand nombre d'articulations pour les mouvements partiels des

appendices ou des membres. Pour faciliter l'étude de la glossologie, nous diviserons cet article en trois parties : la première concernera les Coquilles des Cirrhipèdes ou de la plupart des Multivalves des anciens; la seconde, les Coquilles des Conchifères ou Bivalves; et la troisième, celles des Mollusques proprement dits ou Univalves.

Des Coquilles multivalves.

Les anciens, sous cette dénomination, rangeaient une multitude de corps différents : les Oursins, les Tuyaux marins, les Pouce-Pieds, les Pholades, les Tarets, etc. Aujourd'hui, que l'on a remis chaque chose à une place plus convenable, on ne peut plus entendre par Multivalves que les Coquilles des Cirrhipèdes, dont les parties ne sont point articulées en charnière, mais simplement soudées entre elles ou réunies par la peau elle-même où elles se sont développées. Nous renvoyons, pour beaucoup de détails, aux articles CIRRHIPÈDES, BALANE, ANATIFE, et nous ajoutons seulement que l'on nomme *sériales*, dans les Cirrhipèdes pédonculés, des pièces dorsales symétriques, c'est-à-dire, qui, étant divisées par une ligne médiane, présentent deux parties parfaitement semblables, et *latérales*, celles qui forment, par leur plus ou moins grand nombre et par leur étendue variable, les parties latérales du test. Toutes ces pièces sont réunies au moyen du manteau ou de la peau dans laquelle elles se sont formées; elles sont symétriques par paires, et ne sont point articulées; quelquefois elles reposent les unes sur les autres, par des biseaux réciproques. Dans les Cirrhipèdes sessiles ou fixés, toutes les pièces, le plus souvent soudées entre elles, viennent se grouper autour d'une cavité centrale occupée par l'animal. Cette cavité est quelquefois ouverte inférieurement, mais elle est toujours close supérieurement par deux ou quatre petites pièces mobiles dont l'ensemble se nomme opercule.

Des Coquilles bivalves.

Les Coquilles bivalves, ou formées de deux parties principales, articulées à charnière, peuvent être considérées de plusieurs manières; mais avant tout, il est nécessaire de convenir dans quelle position on les placera, pour qu'il n'y ait point d'équivoque dans la position relative des parties. Si on suit ce qu'enseigne Linné, on posera la Coquille bivalve sur les crochets, de manière que le ligament se trouve en face de l'observateur. La valve droite est conséquemment à la droite, et la gauche à la gauche de celui qui observe la Coquille. Cette position, qui est arbitraire, n'a pas été admise par tous les conchyliologues. Bruguière, au lieu de placer le ligament devant l'observateur, le met à l'opposé, ce qui retourne la Coquille sur elle-même et sur le même plan; alors la valve qui, dans la manière de Linné, était à droite, est à gauche dans celle de Bruguière, et réciproquement. Une autre méthode a été proposée par Blainville dans le Dictionnaire des Sciences naturelles; il prétend que la manière la plus convenable est celle qui consiste à mettre la Coquille dans la position qu'elle a sur l'animal, lorsqu'il marche devant l'observateur, c'est-à-dire placer la Coquille sur son bord tranchant, les crochets en arrière, le ligament en haut et en avant, ce qui fait que les valves restent réel-

lement dans les mêmes rapports avec l'observateur, que dans la manière de Linné; la valve droite reste à droite et la valve gauche à gauche. Cette méthode vaut beaucoup mieux que les autres : aussi, au lieu de nommer base la région des crochets, on dit que c'est le bord supérieur; le bord inférieur est celui qui est libre et tranchant; le bord antérieur, quelquefois allongé plus ou moins en bec, est celui qui donne passage aux siphons que porte l'animal, et où vient s'insérer le ligament, et le bord postérieur, celui où se trouvent la courbure des crochets ainsi que la lunule. Il y a également, pour la Coquille prise dans son ensemble, deux faces latérales, qui correspondent à chacune des valves : ces faces sont bombées le plus ordinairement, quelquefois aplaties; d'autres fois l'une est bombée et l'autre plate.

On peut considérer les Coquilles des Conchifères, d'après leur habitation, en fluviatiles et en marines. Les *fluviatiles* sont celles qui vivent dans les eaux douces, et elles se distinguent en général par la nature et la couleur de l'épiderme qui les recouvre; celui-ci étant brun-foncé ou vert-foncé, et le plus souvent détruit, rongé vers les crochets : aussi dit-on que les Coquilles fluviatiles ont les crochets *rongés* ou *carriés*, lorsque l'épiderme et quelquefois même une partie de l'épaisseur du test, se trouvent enlevés dans cet endroit. Il est plus difficile qu'on ne l'imagine vulgairement, de préciser au juste les genres qui appartiennent à l'eau douce, pour les séparer de ceux qui ne se trouvent que dans la mer. En effet, des *Éthéries* ont été trouvées dans le Nil, et des Moulles dans le Danube; ce qui, d'après ces observations récentes et authentiques, nous jette dans un embarras que les anciens conchyliologues ne connaissaient pas. Quoi qu'il en soit, il est encore difficile, dans l'état actuel de la science, de décider si ce sont les Coquilles marines qui, subissant des modifications, ont peuplé les eaux douces, ou si ce sont, au contraire, celles des eaux douces qui, descendues dans la mer, y ont éprouvé les changements considérables qui constituent la différence existante entre celles-ci et les dernières. On pourrait dire seulement, encore avec la circonspection nécessaire lorsqu'il est question d'un fait qui n'est pas absolument matériel, mais simplement probable, qu'il y a des Coquilles marines qui, s'habituant d'abord à vivre à l'embouchure des fleuves dans des eaux peu salées, se sont insensiblement accoutumées à vivre dans un milieu différent, et ont éprouvé, par ce changement, des modifications plus ou moins notables. Il en est de même pour quelques espèces fluviatiles, qui, peu à peu, sont devenues des races marines en prenant tous les caractères de celles-ci, et n'ont conservé qu'une analogie éloignée avec leur type primitif. Les Coquilles marines se distinguent, en général, en ce qu'elles sont presque toujours dépourvues d'épiderme, et qu'elles sont ordinairement chargées de côtes, d'aspérités, de sillons, d'épines, etc.

On peut également considérer les Coquilles bivalves, sous le rapport de la fixité, en *libres* et en *adhérentes*. Les Coquilles libres sont celles qui ne sont retenues par aucune attache, et qui peuvent changer de lieu, à chaque moment, à l'aide du pied de l'animal qui les habite. Les Coquilles adhérentes sont celles qui se fixent aux corps

sous-marins, plus ou moins immédiatement, par différens moyens. Les unes, comme les Ostracées et les Camacées, se fixent immédiatement, par la propre substance de la Coquille, sur les corps environnans; d'autres, comme les Mytilacées et les Mallacées, se fixent au moyen de ce qu'on appelle *Byssus*; d'autres enfin ne sont fixées que par un ligament postérieur, qui s'attache aux crochets, comme dans les Brachiopodes, les Térébratules, les Lingules. Sous le rapport de la manière particulière de vivre, on trouve parmi les Bivalves : des Tubicoles qui vivent dans l'intérieur d'un tube accessoire aux valves; des Lignicoles qui habitent dans les bois; des Pétricoles qui ont la faculté de percer la pierre en la dissolvant, pour y demeurer à l'abri des accidens extérieurs; des Arénicoles qui vivent enfoncées dans le sable, etc. — Le plus grand nombre des Coquilles bivalves sont *symétriques*, c'est-à-dire formées de deux parties absolument semblables; quelques-unes pourtant ne le sont pas, et elles rentrent parmi celles que l'on nomme *Inéquivalves*. Les Coquilles *Équivalves* présentent deux valves semblables et égales dans toutes leurs dimensions; les *Inéquivalves* ont une valve plus grande ou plus profonde que l'autre. Parmi celles-ci, on en remarque qui sont *régulières*, et d'autres *irrégulières*; les premières sont celles dont tous les individus d'une même espèce sont absolument pareils; les Corbulées en sont un exemple. Les irrégulières présentent au contraire des différences dans les individus de même espèce, comme les Camacées et les Ostracées le font voir.

— On entend par *Équilatérale*, une Coquille qui, partagée par une ligne médiane, dirigée des crochets vers le milieu du bord inférieur, présente deux parties semblables; *Subéquilatérale*, celle dont les deux parties sont presque semblables, et *Inéquilatérale*, celle dont les deux parties ne présentent aucune similitude. Toutes les Coquilles qui ne sont pas closes exactement, sont dites *baïllantes*; c'est ainsi que les Tubicolées, les Pholadaires, les Solénacées, etc., renferment toutes des Coquilles baïllantes. Par opposition, on nomme *closes* toutes les Coquilles dont les bords, rapprochés, ne laissent aucune ouverture, comme dans les Conques soit marines soit fluviatiles. Toutes les fois que l'espace compris entre les crochets et le milieu du bord inférieur est plus grand que celui compris dans un diamètre opposé, on nomme la Coquille *longitudinale*, comme dans les Mytilacées; lorsque, au contraire, la ligne comprise entre le bord antérieur et le bord postérieur est plus grande que celle qui descend perpendiculairement des crochets, on dit que la Coquille est *transversale*, comme dans les Solénacées.

Si l'on considère les accidens particuliers à quelques genres et même à quelques espèces, on dira qu'une Coquille est *auriculée*, toutes les fois que de chaque côté des crochets, ou d'un côté seulement, elle présentera des appendices saillans, comme dans les Peignes; qu'elle est *rostrée* lorsqu'une de ses faces, ou les deux, présentent à l'un des angles un appendice plus ou moins long, comme dans quelques Anatinés, quelques Tellines, etc.; *barbue*, lorsque l'épiderme qui la recouvre est divisé en un grand nombre de poils roides, comme dans quelques Arches; *tronquée*, si elle offre ses valves comme coupées dans

une de leurs parties : quelques Donaces, quelques Bucardes en donnent des exemples. Quant à ce qui concerne la forme générale de la Coquille, on la dit *cylindrique* lorsque, également bombée des deux côtés, elle présente à peu près la forme d'un cylindre, comme quelques Modioles, surtout les Lithodomes, Cuv.; *orbiculaire*, lorsque les valves, prises dans leur centre, présentent leurs bords également ou presque également éloignés : telles sont quelques Cythérées, une Huître à cause de cela nommée orbiculaire; *globuleuse*, quand les valves, très-gonflées, présentent chacune la forme exacte d'un hémisphère; *lenticulaire*, lorsque le centre, étant le point le plus élevé, diminue régulièrement en s'amincissant vers les bords, à peu près comme dans les Verres lenticulaires. On dit également qu'une Coquille est *comprimée* lorsque la cavité, entre les deux valves, est peu considérable en épaisseur, la Coquille paraissant aplatie au delà de ce qu'elle l'est ordinairement : la Cythérée écrite est une Coquille comprimée; *cordée*, toutes les fois qu'elle présente la forme d'un cœur, comme quelques Bucardes et surtout les Hémicardes, Cuv., ainsi que les Isocardes, etc.; *linguiforme*, lorsqu'elle est aplatie, allongée et oblongue, comme les Vulselles et la Lingule; *naviculaire* ou *rhomboidale*, celle qui approche, dans sa coupe transversale, de la figure d'un petit bateau ou d'une nacelle, comme quelques Arches, les Cucullées, etc.; *coulée*, lorsqu'elle est comme ployée dans toutes les parties, et s'approche plus ou moins du demi-cercle : une très-petite espèce de Modiole fossile, ainsi que quelques Arches et des Cardites, en offrent l'exemple; *pliée*, toutes les fois que les valves présentent, l'une un pli saillant, et l'autre un pli rentrant, destiné à recevoir le premier : ce caractère est très-sensible dans toutes les Tellines. L'expression *linéaire*, enfin, s'applique à toutes les Coquilles dont une des dimensions surpasse l'autre de beaucoup, comme dans le Solen Sabre, le Solen Gainé, etc.

Pour mettre autant que possible de la méthode dans l'exposition des définitions nombreuses qui ont une application plus directe et qui sont d'une connaissance plus nécessaire, nous considérerons : 1^o la face externe des valves; 2^o leur face interne; 3^o les bords; 4^o les moyens que la nature a employés pour réunir et tenir en contact les deux valves principales et les parties accessoires lorsqu'elles en présentent.

1^o La face extérieure des valves est toute cette surface, le plus souvent convexe, comprise entre les crochets, la lunule, l'insertion du ligament et les bords. Cette surface est *lisse* lorsque, dans sa courbure, aucun de ses points ne s'élève plus qu'un autre. C'est ainsi que la Telline Soleil-Levant, que beaucoup de Solens, de Cythérées, etc., etc., sont des Coquilles lisses; *raboteuse*, lorsque des aspérités tronquées, relevées comme celles d'une rape, se présentent à la surface, comme dans la Telline raboteuse, vulgairement la Langue de Chat; *striée*, *sillonnée* et à *côtes* : ces trois mots expriment la même chose quant au fond, il n'y a de différence que du plus au moins; une Coquille est *striée* lorsque des enfoncements et des élévations concentriques ou rayonnantes, plus ou moins serrées et déliées, se voient à la surface; elle est *sillonnée* lorsque ces alternatives sont plus espacées et plus grosses, et elle est

à côtes lorsque ces espaces sont encore plus grands et plus relevés. Ces stries, sillons ou côtes, sont *aigus*, *tranchants*, *carrés* ou *arrondis*; on dit qu'ils sont *perpendiculaires* ou *longitudinaux* lorsque, partant des crochets, ils viennent se terminer au bord de la Coquille, comme dans les Vénéricides, les Bucardes, etc.; ils sont *obliques* lorsqu'ils coupent obliquement les deux plans de la Coquille; ils sont *transverses* quand ils vont du bord antérieur au bord postérieur, en suivant parallèlement le bord inférieur de la Coquille. On entend par Coquille *treillisée* celle dont la surface présente ou des stries ou des sillons, ou des côtes perpendiculaires, rencontrés ou traversés par d'autres transverses. Cette expression est synonyme de pectinée; *lamelleuse*, lorsque les stries ou les sillons, au lieu d'être obtus et élargis à la base, sont relevés en lames plus ou moins minces, plus ou moins élevés et plus ou moins nombreuses. C'est ainsi que cette belle Vénus levantine, la Crassatelle lamelleuse, etc., sont des Coquilles lamelleuses. Il y a cette différence entre lamelleuse et feuilletée, que la première a un test solide à la surface duquel on remarque des lames saillantes, et qu'à la seconde c'est le test lui-même, qui est formé de beaucoup de feuilletés réunis, dont les extrémités font souvent saillie au dehors, comme dans les Huitres, par exemple; *crépue*, lorsque la surface étant lamelleuse, ces lames sont découpées régulièrement et quelquefois traversées à angle droit par des sillons. La Pholade crépue et quelques autres du même genre, les Corbeilles, la Vénus crépue, présentent cette structure; *onduleuse*, toutes les fois que les lames, les stries, les sillons et les côtes, au lieu d'être dirigés régulièrement, d'un point vers un autre, sont brisés plusieurs fois en formant divers angles: telles sont les stries du Solen rose, les côtes de la Moule de Magellan, de quelques Pinnes, de plusieurs Huitres pétrifiées ou fossiles, etc.; *noduleuse*, lorsque des séries plus ou moins régulières, de petites élévations arrondies se montrent sur certains points de la Coquille vers le corselet ou la lunule. On l'appelle quelquefois *verruqueuse*, telle est la *Venus verrucosa*, et même *tuberculeuse*, lorsque ces élévations sont placées sur une base plus large, comme dans quelques Trigones pétrifiées; *rustiquée*, lorsque les côtes perpendiculaires dont est garnie la surface, se trouvent coupées transversalement par des stries d'accroissement. Les stries d'accroissement se distinguent des autres, en ce qu'elles sont irrégulièrement espacées; c'est même un défaut dans la Coquille, lorsqu'elles sont trop apparentes.

Une Coquille *épineuse* est celle qui présente sur toute sa surface ou seulement sur quelques-unes de ses parties, des cônes allongés, pointus, qui y sont implantés par la base. Les épines sont courtes, longues, courbées, tubuleuses. La Bucarde épineuse est couverte d'épines sur toute sa surface; la Cythérée épineuse n'en présente qu'autour du corselet; elle est *écailleuse* lorsque les côtes ou la surface présentent des éminences minces, aplaties et saillantes, toujours séparées des voisines par une échancrure qui se prolonge jusqu'à sa base, ou par l'espace qui sépare les sillons ou les côtes sur lesquelles elles sont fixées. Les écailles peuvent être sim-

ples, c'est-à-dire non découpées à leur bord, comme dans les Bénéitiers. Elles peuvent être découpées ou divisées à leur circonférence en plusieurs appendices inégaux, comme dans la Came feuilletée; elles deviennent quelquefois *tubuleuses* lorsque, les deux bords venant à se rapprocher et à se confondre, elles présentent un véritable tube cylindrique, comme il arrive souvent dans la Pinne rouge. Elles sont *tuilées* quand elles sont placées les unes au-dessus des autres, sur des lignes parallèles ou sur les côtes de la Coquille, rangées de la même manière que des tuiles sur un toit; et enfin elles sont *voutées* lorsqu'elles sont convexes d'un côté et concaves de l'autre. Une Coquille *rayonnée* est pour nous la même que celle qui est à côtes. Que les côtes partent d'un point ou d'un autre, pour prendre une direction quelconque, ce ne sont pas moins des côtes, et nous pensons que Linné et Bruguière ont à tort séparé par deux expressions deux choses semblables. Effectivement, ils ont entendu par rayons les côtes qui descendent des crochets vers le bord des valves, par Coquille rayonnée celle qui présente à sa surface cette disposition, comme la plupart des Peignes, et ils ont réservé le nom de côtes à celles qui suivent la direction des bords de la Coquille et qui lui sont parallèles. Nous croyons qu'il vaut mieux désigner la direction des côtes, comme nous l'avons fait précédemment pour les stries, les sillons et les côtes, en perpendiculaires, longitudinales et obliques. Avant de terminer ce qui a rapport à la surface des valves, nous dirons que l'on est convenu d'appeler *ventre* la partie la plus saillante de la Coquille, *disque* cette partie convexe, qui est au-dessous du ventre, et *limbe* la circonférence des valves depuis le disque jusqu'aux bords. Ces dénominations, qui ne sont presque plus usitées, présentent peu d'exactitude dans l'application qu'on en pourrait faire, puisqu'on ne peut en déterminer les limites qu'arbitrairement. Nous ajouterons également que l'on est convenu de nommer *carénée* la Coquille dont une partie offre une côte aiguë et saillante, semblable à une crête, comme dans les Bucardes, nommées Hémicardes par Cuvier, et *sinueuse* lorsqu'une partie des valves et de leurs bords offre d'un côté un enfoncement, et de l'autre une partie saillante proportionnelle, comme la plupart des Térébratules, et surtout la Térébratule Magellanique.

2^o La *face interne des valves* est cette surface le plus souvent concave, qui est en contact immédiat avec l'animal renfermé entre les deux valves de la Coquille. Cette surface est limitée par la charnière et les bords, ou donne à ceux-ci une ligne ou deux de largeur. Cette face est presque toujours *lisse*; il arrive pourtant, et cela presque uniquement dans les Peignes, que les côtes qui sont à l'extérieur, se voient à la partie interne, mais dans un ordre inverse; c'est-à-dire que les côtes saillantes en dehors sont creuses en dedans, tandis que les espaces qui les séparent et qui sont enfoncés, font saillie au dedans; mais, en général, et à l'exception des Coquilles très-minces, on peut juger, par la seule inspection de la face interne, des nombreux accidents de cette nature, qui peuvent se trouver à l'extérieur. La concavité des valves ne répond pas toujours à la con-

vérité de la face extérieure; cela arrive lorsque la Coquille est épaisse : la matière calcaire qui les forme, étant déposée en bien plus grande quantité sous les crochets que vers les bords. Les valves sont rarement colorées en dedans; si quelquefois elles présentent des couleurs, ce n'est jamais que dans certaines espèces et nullement par familles ou par genres, et en général ce sont des teintes douces et fondues qui n'ont aucun rapport avec la coloration extérieure, quelques cas rares exceptés; presque toujours elles sont blanches ou nacrées. Cette couleur nacrée paraît quelquefois être le propre de certains genres, comme celui des Mulettes, des Pernes et surtout des Pintadines qui, à elles seules, fournissent presque toute la nacre employée dans les arts, et qui, de plus, produisent les perles si recherchées pour la parure. On remarque dans l'intérieur des valves, des impressions qui sont les traces que l'animal a laissées de son organisation. Les premières, les plus apparentes, les plus profondes, sont les *impressions musculaires*. Lamarck s'est servi, avec avantage, de ces impressions pour diviser les Conchifères en deux ordres : Conchifères à deux impressions musculaires, et Conchifères à une seule. Cette division repose évidemment sur des organisations différentes; l'animal qui avait deux muscles a laissé deux impressions, celui qui n'en avait qu'un n'en a laissé qu'une. On nomme *Dimiaires* les Conchifères à deux muscles, et *Monomiales* ceux à un seul muscle. Elles sont *latérales* lorsqu'étant au nombre de deux, l'une se dirige vers le bord antérieur et l'autre vers le bord postérieur; elles sont ordinairement *semi-lunaires*, d'autres fois *quadrangulaires*, et, dans le seul genre des Lucines, l'une d'elles s'allonge et se rétrécit en se dirigeant en avant. Lorsqu'il n'existe qu'une impression, elle est *centrale* ou presque centrale; elle est alors le plus ordinairement *circulaire*, *enfoncée*, et d'autres fois elle est en *hache* ou *semi-lunaire*. Les autres impressions sont dues à ce que l'on nomme manteau ou enveloppe charnue et extérieure de l'animal. Les diverses formes du manteau laissent diverses impressions; le plus ordinairement c'est une impression linéaire qui suit la direction du bord inférieur, depuis les attaches musculaires, et qui quelquefois vers l'angle antérieur se découpe en un angle plus ou moins grand. Quelquefois, au-dessous du manteau, on remarque de petites élévations qui paraissent correspondre à des glandes ou à des organes particuliers, parsemés sur le manteau.

5^o Les *bords des valves* comprennent toute la surface entre le bord extérieur et l'impression du manteau, c'est-à-dire à une ligne ou deux de largeur. Ils peuvent être *canaliculés* lorsqu'une partie de la circonférence intérieure des valves présente une gouttière, comme dans la *Venus Casina*; *simples* ou *lisses* quand ils n'offrent ni crénelures, ni dentelures, ni stries, etc.; *striés* lorsque des stries perpendiculaires se remarquent à leur surface : elles aboutissent ordinairement à une dentelure très-fine; *plissés*, lorsqu'ils sont composés de plis qui se reçoivent réciproquement dans chaque valve; *crénelés*, quand ils présentent une dentelure intérieure, arrondie, comme dans quelques Arches; et *dentés*, toutes les fois que les bords sont armés de dents

pointues ou quadrangulaires, comme dans la Bucarde poruleuse, la Bucarde dentée et d'autres.

Au commencement de cet article, nous avons distingué, d'après la position que nous avons adoptée pour examiner la Coquille, les bords en antérieurs, postérieurs, inférieurs et supérieurs. Ces bords, excepté le supérieur, ne présentent rien qui n'ait été indiqué plus haut, lorsque nous avons parlé des divers accidents qui se remarquent à la surface extérieure des valves; mais le bord supérieur nous offre plusieurs choses qu'il est nécessaire de bien connaître; ce sont les crochets, le corselet et la lunule.

Il arrive pourtant que le corselet et la lunule sont quelquefois placés de manière à appartenir, l'un au bord antérieur, l'autre au bord postérieur, et cela dépend uniquement de la forme générale de la Coquille. C'est ainsi que lorsque la Coquille est longitudinale, ces parties sont placées sur les bords antérieur et postérieur, tandis qu'elles sont placées sur le bord supérieur, lorsque la Coquille est transversale.

Les *crochets* ou *sommets* sont ces protubérances coniques, plus ou moins recourbées l'une vers l'autre, et qui couronnent la charnière, c'est-à-dire qu'ils sont immédiatement au-dessus. Ils varient pour la forme. Ils sont *nuls* ou presque nuls, lorsqu'ils ne font pas ou presque pas de saillie venant se confondre dans le bord de la charnière, comme cela se voit dans les Solens Gaine, Silique, Sabre, etc.; *aplatés*, lorsqu'à la place d'une saillie on observe une dépression remarquable; *crochus*, lorsqu'ils s'inclinent l'un vers l'autre, en se dirigeant vers l'axe perpendiculaire de la Coquille, comme dans les Pétoncles; *recourbés*, lorsqu'ils se dirigent vers la lunule. Cette direction est la plus ordinaire et la plus générale. Il n'y a que quelques espèces, dans certains genres, où l'on remarque le contraire, et, dans ce cas seulement, le ligament semble être placé dans la lunule par sa position et le rapport de forme et de direction des bords de la Coquille. C'est ce qui a lieu dans quelques Donaces et dans presque toutes les Tellines qui présentent par là une exception à la règle générale, au moins pour les Coquilles régulières et Dimiaires. Ils sont *cornus*, lorsque, fortement prolongés, ils sont tournés en spirale plus ou moins régulière, comme dans la Came unicomme et les Dicérates; *appuyés*, s'ils se touchent; *écartés*, si la distance qui les sépare est au moins d'une ligne; *éloignés*, si un plus grand espace les sépare, et *recouverts*, si celui d'une valve recouvre ou cache une partie de celui qui lui est opposé, comme cela a lieu dans la Bucarde Cœur de Vénus. Ils sont *auriformes* lorsque, peu saillants et tournés en spirale, ils sont appliqués sur le ventre de la Coquille; *volutés*, quand ils offrent une spirale qui a plus d'un tour, comme les Isocardes; *ridés*, quand des côtes saillantes et onduleuses les garnissent, et *rongés*, toutes les fois que l'épiderme qui les recouvre ou une portion de leur test sont enlevés et cariés; ces deux circonstances s'observent presque exclusivement dans les Coquilles fluviatiles.

Le *corselet*. Bruguière sépara du corselet l'*écusson* qui, à ce qu'il semble, doit en faire partie, ainsi que les *lèvres*. La raison en est sensible, c'est que si l'on ôte

les lèvres et l'écusson du corselet, il ne restera rien ou presque rien de ce dernier dans le plus grand nombre des Coquilles. Nous dirons en conséquence que le corselet est toute la partie antérieure des crochets, dans laquelle s'insère le ligament lorsqu'il est extérieur. Nous ajouterons qu'il est nécessairement séparé en deux parties, la moitié se trouvant sur chaque valve. Il varie dans la forme; tantôt il est *allongé*, quelquefois *raccourci*, d'autres fois *lancéolé*, *écussonné*. Il présente aussi des accidents qui lui sont communs avec ceux qui se remarquent à la surface des valves. Il est *épineux*, *lamelleux*, *caréné*, *nu*. Il n'est pas nécessaire d'expliquer ce que c'est qu'un corselet allongé, raccourci, épineux, lamelleux, caréné, nu. Ce que nous avons dit précédemment, suffira pour faire apprécier ces mots à leur valeur. Il nous reste à ajouter seulement qu'il est *lancéolé*, lorsque présentant la figure d'un ovale allongé, cet ovale se termine inférieurement par une pointe plus ou moins aiguë; *écussonné*, lorsqu'il est séparé en deux parties par une ligne, ou par des stries ou par un changement de couleur. Cet écusson peut être *canaliculé*, c'est-à-dire creusé en gouttière dans toute sa longueur, comme dans la Donacée Méroc; *litturé*, lorsqu'il présente des lignes colorées, semblables à des lettres mal écrites; et *replié*, quand le bord des lèvres est recourbé vers l'intérieur des valves.

On est convenu de nommer *lèvres* les bords de la Coquille qui sont compris dans le corselet; ces lèvres ne devraient pas être distinguées du reste des bords. Elles en font une partie essentielle, et elles en présentent toutes les modifications et tous les accidents. Un seul pourtant leur est particulier, c'est lorsque la lèvre d'une des deux valves étant plus avancée, elle recouvre l'autre dans toute sa longueur; elle est alors *appuyée*.

La *lunule* est d'ordinaire un enfoncement circonscrit par une ligne déprimée, qui se trouve au-dessous de la courbure des crochets. Ceux-ci se dirigeant presque toujours vers la lunule, chaque valve en présente la moitié. La lunule peut être *lancéolée*, *ovale-oblongue*, *ovale*, *en forme de croissant*. Tous ces termes n'ont plus besoin d'explication. Elle est aussi *bordée*, c'est-à-dire limitée par un bourrelet saillant; *dentée*, lorsqu'elle est circonscrite par des dents ou des crénelures; *cordée*, quand elle a la forme d'un cœur, et *ouverte* lorsque ses bords écartés présentent une ouverture ou un hâillement plus ou moins considérable, qui pénètre à l'intérieur des valves.

4^o Les *moyens d'union des valves* sont de deux sortes : la *charnière* et le *ligament*.

La *charnière* est cette partie du bord supérieur qui est modifiée de plusieurs manières, pour assurer plus de solidité à l'articulation des valves. Les modifications de la charnière ont présenté des caractères faciles à saisir, pour établir des distinctions génériques. On s'est fondé ou sur l'absence de dents, ou sur leur présence en plus ou moins grand nombre, pour dire qu'une charnière est *édentée* ou *dentée*; on a donné le nom de *cardinales* aux dents principales, qui la forment. En la considérant sous le rapport de sa forme générale, on reconnaît qu'elle a le plus ordinairement celle du bord supérieur lui-même; ainsi elle peut être ou *droite*,

ou *courbée*, ou *repliée*, ou *tronquée*. Lorsqu'elle est *anguleuse*, c'est qu'elle est en partie sur le bord supérieur et en partie sur le bord antérieur ou postérieur. La charnière est *terminale* lorsqu'elle est en dehors des crochets, comme dans les Limes, les Peignes, etc. Elle est *callose* lorsqu'à la place des dents on remarque un bourrelet arrondi et calleux, les Glycimères, par exemple. Les dents de la charnière sont ces parties saillantes, séparées par des intervalles ou fossettes. Les dents sont *cardinales*, lorsqu'elles sont placées vis-à-vis le sommet des crochets. Une dent peut être unique sur chaque valve, comme dans les Solens; il peut y en avoir deux, et on nomme *postérieure* celle qui est du côté de la lunule; et *antérieure*, celle du côté du corselet; s'il y en a trois, celle du milieu se nomme *médiane*; s'il y en a un plus grand nombre, on les nomme *sériales*. Lorsqu'elles sont placées le long de la lunule ou du corselet, en suivant la direction du bord, on dit qu'elles sont *latérales*. Ces dents latérales peuvent être au nombre de deux : une de chaque côté des dents cardinales, comme dans les Cyrenes, les Cyclades et les Tellines, ou bien il n'y en a qu'une, comme dans les Cypriens. Si nous dirigeons notre attention vers les formes, nous verrons des dents *comprimées*, comme si, étant molles, on les avait serrées entre les doigts : celle de la Mye en est un exemple; nous en trouverons de *bifides*, c'est-à-dire creusées à leur sommet par une petite gouttière; d'*auriculées* ou *en cuilleron*, lorsqu'elles présentent un aplatissement considérable et une cavité plus ou moins arrondie pour recevoir le ligament, comme dans les Lutraires et quelques Anatinés; en *forme de V*, lorsqu'une dent mince et presque lamellaire est pliée sous un angle aigu, comme dans les Mactres; *lamelleuse*, lorsque deux surfaces opposées sont plus étendues que toutes les autres dimensions; *irrégulière*, lorsque sa saillie présente des enfoncements ou des élévations qui n'ont rien de constant dans leur position; *divisée*, lorsqu'une seule dent est divisée en plusieurs parties, comme celle de l'Hyrie.

Si l'on place une valve sur son côté convexe, sur un plan horizontal, et que les dents de la charnière y soient implantées perpendiculairement, on dira qu'elles sont *droites*; elles seront *obliques* si elles forment un angle avec l'horizon, et *horizontales* lorsqu'elles seront parallèles au plan de l'horizon. Les dents sont *divergentes* quand, partant du sommet des crochets, elles se dirigent en rayonnant; elles sont *parallèles* lorsqu'elles sont placées sur des lignes dont tous les points sont également distants; quelquefois les dents, au lieu d'être lisses, comme dans la plupart des Coquilles, sont *striées* ou *sillonnées*, comme dans quelques Mulettes, les Trigonies, les Plicatules; quelquefois elles sont *courbées* supérieurement, comme dans les Corbules; ou en *forme de crochets*, comme dans les Spondyles. Elles sont *fixées* lorsqu'elles retiennent en place les deux valves que l'on ne peut séparer sans les briser, comme dans les Térébratules. La lame perpendiculaire et saillante, qui coupe la cavité de la Coquille en deux parties inégales, qui sépare la cavité des crochets du reste, et sur laquelle se trouve la charnière, se nomme *lame cardinale*. Cette lame quelquefois n'existe pas, et la char-

nière repose sur le bord supérieur, comme dans la Glycimère.

Les *fossettes* sont les intervalles creux, qui séparent les dents de la charnière; elles sont destinées à recevoir les dents de la valve opposée. On consacre la même expression ou celle de *gouttière*, à la fossette présentant plus particulièrement cette forme, lorsque la charnière est sans dents, et que les deux valves ne sont retenues que par un ligament inséré dans la fossette; lorsque cette fossette est unique, elle se nomme *cardinale*, comme dans le Marteau; s'il y en a plusieurs sur une même ligne, comme les Crénatules et les Pernes en donnent un exemple, on dit alors qu'elles sont *sérielles*.

Le *ligament* est cette substance cornée, destinée à réunir solidement les deux valves de la Coquille, et à les ouvrir pendant la vie de l'animal; quelle que soit sa position, il tend toujours à les ouvrir, parce qu'il est comprimé toutes les fois que les valves sont rapprochées; et, comme il est formé d'une substance très-élastique, il tend constamment à reprendre le volume que la compression lui a fait perdre; il agit indépendamment de l'animal qui est dépourvu de muscles destinés à ouvrir la Coquille; il suffit qu'il ne contracte plus ceux qui la ferment pour que le ligament agisse par son élasticité, pour qu'il l'entre-bâille autant qu'il est nécessaire aux fonctions de l'animal. Lorsque le ligament est *extérieur*, il est inséré à la partie supérieure ou moyenne du corselet; et alors on le voit dans toute sa longueur; il est *extérieur enfoncé*, lorsque les saillies, sur lesquelles il est ordinairement fixé, et que l'on nomme nymphes, sont enfoncées profondément sous les bords du corselet; il semblerait alors qu'il est interne, quoique réellement il soit externe; cela se remarque dans la Vénus Zigzag. Il est *intérieur* lorsqu'il ne se voit pas du tout à l'extérieur; il est placé alors sur une partie de charnière, dans une fossette particulière destinée à son insertion, comme dans les Crassatelles, les Mactres, etc.; il est *interno-externe* lorsque le même ligament s'aperçoit à l'extérieur et à l'intérieur des valves, comme dans les Huitres, les Limes, etc.; il est *double* lorsqu'il y en a deux: l'un externe et l'autre interne, comme dans les Amphidesmes; il est *multiple* ou *interrompu* quand une série de cavités ou de fossettes, destinées à le recevoir, se montrent sur une même charnière, comme dans les Pernes, les Crénatules. Dans l'endroit où se terminent les nymphes inférieurement, on remarque un petit espace, une petite fente qui pénètre dans l'intérieur des valves; cette fente se nomme *suture*; et l'on dit que le ligament est *tronqué* lorsqu'il ne couvre pas la suture; il est *entier*, au contraire, lorsqu'il la recouvre entièrement; il est *bâillant* lorsque son extrémité inférieure est divisée en deux lames écartées; il est *saillant* toutes les fois qu'il se montre au-dessus des bords du corselet; il est *bombé* quand il est fortement saillant et recourbé sur lui-même, dans la Calathée, par exemple; il est *fourchu* lorsqu'il se bifurque pour se prolonger sous la courbure des crochets, comme dans les Isocardes; il est *long* lorsqu'il se prolonge sur tout le bord du corselet; il est *court* quand il n'en occupe qu'une petite étendue; il est *plat* ou *étalé* toutes les fois qu'il est disposé

comme une toile collée derrière la charnière; comme dans les Cucullées, les Arches; il est *marginal* lorsqu'il est situé le long du bord supérieur. Lorsque le ligament est interne, il a la forme de la fossette elle-même sur laquelle il est implanté; il est *ovale* lorsque la fossette est ovale; il est *trigone* lorsqu'elle est triangulaire, et c'est la forme la plus ordinaire; elle se remarque dans les Peignes, la plupart des Huitres, les Plagiostomes, les Gryphées, etc.

Avant de terminer ce qui a rapport aux Coquilles bivalves, nous ferons observer que dans les Coquilles qui ont une valve plus grande que l'autre (celles surtout qui sont fixées), on est convenu de nommer *operculaire* la plus petite des deux, comme cela a lieu dans les Huitres, les Cryphées, les Cames, etc. On est également convenu qu'en mettant la préposition *sub* devant la plupart des mots dont nous avons donné l'explication, cela remplacerait presque, ou une périphrase équivalente; ainsi, on dit d'une Coquille qu'elle est *subovale*, *subcylindrique*, etc., lorsqu'elle est plus allongée ou plus raccourcie qu'un ovale ordinaire, ou lorsqu'elle approche de la forme cylindrique; on dit, dans le même sens, que la surface extérieure est *sublamelleuse*, *substriée*, etc. Toutes les expressions analogues à celles-ci n'ont au reste nullement besoin d'explication; on doit les entendre au premier mot.

Des Coquilles univalves.

Les Coquilles univalves ou formées d'une seule partie, le plus souvent tournée en spirale, sont distinguées, d'après l'habitation, en *terrestres*, *fluviales* et *marines*. Les terrestres, dont les animaux vivent à l'air libre à la surface de la terre, ne se distinguent pas facilement des Coquilles fluviales et de certaines Coquilles marines. Elles sont pourtant généralement plus minces, ne présentent jamais d'épines, et très-rarement des tubercules; elles ont d'ailleurs la bouche arrondie, jamais canaliculée, seulement quelquefois anguleuse. Les Coquilles univalves fluviales, c'est-à-dire dont les animaux vivent dans les eaux douces, tiennent, pour la forme, des Coquilles terrestres et des Coquilles marines. On les distingue néanmoins par leur épiderme qui est vert ou brun. Quelques-unes sont tuberculeuses; il en est parfois qui sont épineuses, et, à l'exception des Mélanopsides, aucune n'est échancrée à la base. Les Coquilles marines sont généralement épaisses; elles présentent souvent des bourrelets, des épines ou d'autres traces d'une organisation particulière; le plus grand nombre est canaliculé à la base. Au reste, ces différences ressortiront mieux lorsque nous aurons considéré toutes les parties constitutives des Coquilles; mais avant de passer outre, et pour qu'il n'y ait point d'équivoque relativement à la position des parties, nous indiquerons quelle position nous donnons à la Coquille pour l'examiner. Nous la supposons toujours, avec Brugière et Blainville, placée sur l'animal qui marche devant l'observateur, et nous nous figurerons qu'elle est placée entre six plans: un inférieur et un supérieur horizontaux; un antérieur, un postérieur et deux latéraux; l'un de ceux-ci droit et l'autre gauche. Alors toutes les parties, dirigées dans l'un de ces plans, seront antérieures, postérieures, latérales, supérieures, inférieures. Si main-

tenant, nous plaçons la Coquille sur l'animal entre ces plans, nous verrons que la partie antérieure est toute cette face où se montre l'ombilic, et que l'on nomme également la base; la partie postérieure correspondra au sommet de la spire; la face inférieure renfermera la bouche de la Coquille et cette portion de spire qui est au-dessus; la partie supérieure comprendra le dos de la Coquille et la partie de spire qui le surmonte; enfin, des deux faces latérales, la droite correspondra à la lèvre droite, et la gauche à la lèvre gauche de la Coquille.

Parmi les Coquilles univalves, on en trouve, et c'est le plus grand nombre, qui ont une cavité simple, continue, non interrompue par des cloisons; on dit alors qu'elles sont *monothalames* ou *uniloculaires*; elles sont au contraire *polythalames* ou *multiloculaires* lorsque cette cavité est divisée par un nombre variable de cloisons: les Nautilus, les Ammonites, etc. Lorsque les Coquilles multiloculaires présentent à l'extérieur des traces de leurs cloisons, et que ces traces sont plus ou moins ressemblantes aux sutures qui unissent les os des Mammifères, on dit qu'elles sont *articulées*. Une Coquille est *canaliculée* ou *canalifère* lorsque de la base ou face antérieure part un canal plus ou moins long, ordinairement droit ou légèrement flexueux, comme dans les Fuseaux; elle est *échancrée* lorsque sa base, au lieu d'un canal, n'offre qu'une simple échancrure, comme dans les Pourprés, les Volutes, etc. Elle est *ros-trée* lorsque le canal de la base se termine en un bec pointu, comme dans les Rostellaires. On nomme *globuleuse* une Coquille arrondie sur presque tous ses points, comme la plupart des Hélices, l'Hélice des jardins, les Natices, les Turbos, etc. On donne plus particulièrement le nom de *convexes* aux Coquilles dont l'ouverture est très-ample et très-évasée, comme dans quelques Patelles, des Calyptrées, etc. Si la surface extérieure de ces Coquilles est convexe, leur surface interne est *concave*; elle est *orbiculaire* lorsque la circonférence décrit un cercle, et qu'elle est d'ailleurs aplatie: les Nummulites, par exemple. *Discoïde* a la même signification qu'orbiculaire; *ovale* se dit d'une Coquille dont l'ensemble ou la coupe présente cette forme; *oblongue*, lorsque l'ovale est allongé; *ovoïde*, quand elle présente à peu près la forme d'un œuf; *conique*, lorsque sa forme est celle d'un cône plus ou moins aigu, comme les Troques, les Conilites, la plupart des Patelles; *conoïde*, lorsque sa forme approche de celle d'un cône; en *cône oblique*, quand la Coquille est conique, et que, placée sur sa base horizontale, elle se dirige obliquement en se courbant, comme les Cabochons et quelques Patelles. Une Coquille est *uncinée* ou *pointue* lorsqu'ayant une large base, son sommet est aigu, comme dans les Cabochons, quelques Émarginules; elle est *perforée* quand le sommet est tronqué et remplacé par un trou, comme toutes les Fissurèles en donnent un exemple. *Enroulée* se dit des Coquilles dont le dernier tour enveloppe tous les autres, en faisant disparaître l'ombilic et soutient la spire, comme dans les Bulles, les Ovules, les Porcelaines, les Cônes; *partiellement enroulée*, lorsque la Coquille est formée d'une simple lame courbée sur elle-même seulement d'un côté, comme dans la

Bullée, la Dolabelle. Toutes les fois qu'une Coquille est enroulée de manière à laisser voir en saillie, au dehors, les différents tours de cet enroulement, on dit qu'elle est *spirale* ou à *spire*; elle est *sans spire* lorsque cet enroulement ne paraît point au dehors, comme dans la plupart des Bulles; elle est *partie en spirale* quand elle a commencé à faire plusieurs tours de spire qui se terminent ensuite par une portion droite, comme dans la Litouë.

Tubuleuse se dit d'une Coquille qui, ayant commencé sa spire régulièrement, se disjoint pour se terminer en tube plus ou moins régulier; le Vermet en est le seul exemple pour les Mollusques; quelques Annélides présentent à peu près la même disposition; *déprimée*, *aplatie*, lorsque, ayant une large base, la spire de la Coquille se trouve très-courte, comme dans le Troque Éperon ou dans les Macrostomes, le Sigaret, l'Haliotide, etc. Elle est *droite* lorsqu'étant placée sur sa base horizontale, elle s'élève perpendiculairement, comme la Bèlemnite; elle est *arquée* lorsque, placée de la même manière, elle s'élève en décrivant un arc de cercle, comme les Hippurites, les Orthocères, etc. Elle est *anguleuse* lorsque, sa base étant aplatie, elle forme avec la spire un angle aigu, comme dans les genres *Imperator* et *Calcar* de Montfort. Elle est *carénée* lorsque, sur le milieu de la spire, s'élève une côte saillante et aiguë. Souvent on a comparé la forme générale des Coquilles à des objets déjà connus. Aussi il y en a de *clypéiformes*, d'*ombrelliformes*, d'*auriformes*, de *cyllindracées*, de *cyllindriques*, de *fusiformes*, de *pyriformes*, de *réniformes*, de *lenticulaires*, de *sphériques*, de *naviculaires*, d'*infundibuliformes*. Ces expressions, qui s'appliquent à des comparaisons assez exactes, n'ont pas besoin d'explications; il nous suffira de donner un exemple de chacune d'elles: clypéiformes, les Parmophores; ombrelliformes, les Ombrelles elles-mêmes que l'on nomme vulgairement Parasols chinois; auriformes, les Oreilles de mer des anciens ou Haliotides; cyllindracées, la plupart des Maillots; fusiformes, les Fuseaux; pyriformes, les Pyrules; réniformes, les Rénulines; lenticulaires, les Nummulites, les Placéntules, etc.; sphériques, les Mélonnes; naviculaires, les Argonautes; infundibuliformes, le Troque concave, vulgairement l'Entonnoir, et d'autres dont l'ombilic est largement ouvert, comme dans les Cadrans. Enfin on dit qu'une Coquille est *turriculée* quand la spire, formée d'un grand nombre de tours, s'élève en un cône allongé, comme les Cérites, les Turritelles, les Vis, etc. *Turbinée* se dit au contraire des Coquilles dont la spire est peu saillante et dont le dernier tour est presque enveloppant: les Cônes, les Olives, les Turbinelles, sont des Coquilles turbinées; on dit qu'elles sont à *diaphragme* lorsqu'une lame horizontale ou inclinée ferme une partie de l'ouverture de la Coquille, comme dans les Navicelles, les Crépidules et quelques Calyptrées.

Si nous considérons les Coquilles sous le rapport de leur consistance, nous en trouverons de *solides*, et c'est le plus grand nombre. Quelques-unes sont *osseuses*, c'est-à-dire qu'elles ont presque la structure et la fonction d'un os, comme celle des Sèches: quelques autres sont *cartilagineuses* quand elles ont la consistance des

cartilages qui revêtent les surfaces articulaires desos des Mammifères, comme celle des Clions, des Limaciens, des Lapyliens. Si on fait attention à la position qu'occupe la Coquille dans ses rapports avec l'animal, on ne peut en trouver que de trois sortes : d'*externes*, lorsqu'elles sont entièrement extérieures : celles-ci sont en très-grand nombre ; d'*interno-externes*, qui sont en partie internes et en partie externes, comme des Bulles, la Spirule ; enfin, elles sont *internes* lorsqu'elles sont entièrement cachées par les parties molles de l'animal, comme les Dolabelles, les Sigarets.

Toutes les dénominations dont nous venons de donner la signification, s'appliquent, comme on a dû le remarquer, d'abord à la forme générale ou d'ensemble de la Coquille univalve ; ensuite à la consistance considérée également en général ; enfin à sa position relative avec l'animal. Il nous reste maintenant à donner celles qui sont relatives aux accidents indépendants de la forme, de la consistance et de la position, c'est-à-dire celles qui ont rapport à ce que l'on remarque à la surface. On voit, par exemple, des Coquilles dont on n'aperçoit pas toujours les couleurs, parce qu'elles sont cachées sous une enveloppe extérieure que l'on nomme *épiderme*, ou mieux *drap marin*, car ce n'est pas un véritable épiderme, comme on le verra à l'article MOLLUSQUE. Il y en a, au contraire, qui sont constamment dépourvues de cette croûte extérieure et qui se montrent avec tout leur coloris : celles-là sont nues, comme les Porcelaines, les Olives, etc. On en voit également qui sont pourvues d'une partie accessoire que l'on nomme *opercule*, lequel a la forme de l'ouverture de la Coquille : il est destiné à la clore. Lorsque la Coquille présente cette partie, on la dit à *opercule* ou *operculée*, et sans *opercule* lorsqu'elle en est dépourvue. V. OPERCULE. Ensuite, elles peuvent être *noduleuses*, lorsqu'elles présentent des aspérités arrondis sur une large base ; à *côtes*, lorsque des élévations ou protubérances, convexes ou aiguës, descendent en suivant l'axe de la Coquille ou dans le sens de l'axe : telles sont les Harpes ; *cerclées*, quand les côtes partent de l'ombilic ou du bord gauche de la Coquille pour se rendre en forme de ceinture vers la lèvres droite où elles se terminent, comme dans les Tonnes, les Monoceros ou Licornes, etc. Lorsqu'une Coquille est épineuse, et que ces épines sont creuses, on la dit *tubifère*, comme le Rocher tubifère en donne un exemple. Elle est *ailée* lorsque son bord droit se dilate largement, comme dans la plupart des Strombes et des Rostellaires. Elle est *digitée* quand ce même bord droit présente de longs appendices convexes, quelquefois noueux, en nombre variable, creusés en dessous en gouttière dans toute leur longueur, comme dans tous les Pterocères. On dit qu'une Coquille est *variqueuse* lorsque sa spire offre des bourrelets plus ou moins réguliers dans leur position, et qui ne sont autre chose que les traces des accroissements successifs de la Coquille. Les varices sont *régulières* lorsqu'elles se montrent à des espaces toujours les mêmes, comme dans les Rochers ; elles sont *opposées* quand il n'y en a que deux sur chaque tour, mais toujours éloignées de l'espace d'un demi-tour, comme dans les Ranelles : on dit alors que la Coquille

est *bordée*. Elles sont *irrégulières* lorsqu'elles sont disposées sans ordre, comme dans les Tritons, quelques Cérîtes, etc. Enfin, elles sont *opposées* lorsqu'il y en a une du côté opposé à l'ouverture de la Coquille, comme dans quelques Tritons et quelques Cérîtes, dans la Cérite Obélique, par exemple. Les Coquilles univalves présentent souvent des accidents extérieurs semblables à ceux que l'on remarque à la surface des Coquilles bivalves. Ainsi on en trouve de *lisses*, *tuberculeuses*, *épineuses*, *écailleuses*, *tuilées*, *lamelleuses*, *striées*, *sillonées*, *rayonnées*, etc. Comme ces expressions ne changent point de valeur en s'appliquant à des Coquilles d'une autre classe, nous renvoyons à ce que nous avons dit en parlant des Bivalves au commencement de cet article.

Avant de parler et de définir les parties constituantes de la Coquille, nous dirons ce que l'on doit entendre par les dimensions ou diamètres. En général, les dimensions d'un corps sont limitées par l'espace qu'il occupe, et peuvent être prises dans la longueur, la largeur et l'épaisseur : ainsi l'on devra entendre par longueur de la Coquille, l'étendue de son axe, pris depuis le sommet de la spire jusqu'à la base. La largeur sera prise à la partie la plus saillante du dernier tour, et l'épaisseur se mesurera à l'endroit le plus élevé du dernier tour, en supposant une ligne perpendiculaire qui traverse l'axe de la Coquille. On distingue dans une Coquille plusieurs portions, mais il y en a deux principales et plus essentielles à bien connaître : ce sont la base et la spire. Si l'on examine tout ce qui se remarque de particulier dans chacune d'elles, on aura une idée complète, en y ajoutant ce que nous avons déjà dit plus haut, de la terminologie des Coquilles. Nous diviserons donc la Coquille en base et en spire. Examinons d'abord la première de ces parties.

La *base* est la partie la plus saillante, opposée au sommet. Elle peut être *tronquée*, c'est-à-dire coupée et aplatie, comme dans les Troques. Elle est *simple* ou *entière* lorsqu'elle ne présente ni échancre ni canal, comme dans les Natices. La base comprend : 1^o l'ouverture ou la bouche qui répond quelquefois à la face inférieure de la Coquille ; 2^o l'échancre ; 3^o le canal ; 4^o l'ombilic.

1^o *L'ouverture* ou la *bouche* de la Coquille est cette partie ouverte, variable dans sa forme et ses dimensions, par laquelle l'animal entre et sort de sa Coquille. L'ouverture prise dans sa forme en général est *longitudinale*, lorsqu'elle a plus de longueur que de largeur, et qu'elle est d'ailleurs parallèle à l'axe de la Coquille ; *transversale*, au contraire, lorsqu'elle est plus large que longue, et dirigée parallèlement au sens de la largeur, comme dans les Hélices. Elle est *triangulaire*, *quadrangulaire*, *en croissant* ou *lunulée*, *demi-ronde*, *arrondie*, *circulaire*, *anguleuse*, lorsqu'elle a ou trois angles, la Janthine ; ou quatre angles, le Cadran ; ou qu'elle a la forme de croissant, le Planorbe, le Nautille ; en demi-cercle, les Nérites ; presque circulaire, les Turbos ; tout à fait circulaire, les Cyclostomes ; ou avec des angles variables, les Troques, etc. L'ouverture est *détachée* quand elle est tout à fait libre, comme celle du Vermet, de quelques Scalaire. Elle est

dentée ou *grimaçante*, lorsqu'elle est dentée sur tout son pourtour, comme celle de l'Anostome, de quelques Auricules, des Clausilées; *renversée*, quand, au lieu de se trouver dans le sens des autres tours, elle se dirige vers le sommet de la spire, comme l'Anostome en offre le seul exemple; *évasée*, toutes les fois qu'elle est très-ample, comme celle des Macrostromes, Sigarets, Haliotides, Stomate, Stomatelle; *linéaire*, lorsqu'elle est plusieurs fois plus longue que large, comme dans les Cônes, les Olives, les Porcelaines; *étroite* se dit dans les mêmes circonstances; *sinueuse*, lorsqu'elle présente plusieurs échancrures peu profondes et larges, comme dans la Struthiolaire. Elle est *oblique* lorsque les bords sont coupés obliquement au plan de l'axe. L'ouverture est *close* ou *fermée* lorsqu'une cloison est placée sur les bords ou se fait apercevoir dans le fond. Cette *cloison* est le plus souvent lisse et concave : quelquefois elle est convexe, et d'autres fois elle est sinueuse, enfoncée vers les bords, comme dans les Ammonites, etc. Elle présente en outre différents accidents : elle est *fendue* , comme dans les Sphinctères de Montfort; *percée* , quand un ou plusieurs trous s'y remarquent. Lorsque ces trous aboutissent à un canal cylindrique, qui traverse toutes les cloisons, on dit que la Coquille est *siphonculée* . Le siphon peut être unique ou double; on n'en a jamais observé un plus grand nombre. Il varie dans sa position; c'est ainsi qu'il est *dorsal* lorsqu'il est placé le long du dos de la Coquille, comme dans les Ammonites; il est *marginal* lorsqu'il se trouve près d'un bord; il est *central* lorsqu'il occupe à peu près le centre des cloisons; il est *en entonnoir* lorsqu'il s'évase en entrant dans chaque cloison; enfin il est *articulé* quand chaque cloison présente une partie du siphon qui vient à la rencontre de son voisin, pour s'unir avec lui.

L'ouverture, considérée dans ses parties prises séparément, est composée de bords ou de lèvres que Darnaud a nommés *péristome* . Ils se distinguent en droit et gauche ou columellaire; dans la position que nous avons assignée à la Coquille, le bord droit est à la droite de l'observateur, le bord gauche à sa gauche. Vus dans leur ensemble, les bords sont *bimarginés* ou formés de deux bords réunis; *continus* , lorsqu'ils n'offrent aucune interruption dans leur contour, comme ceux des Cyclostomes; *désunis* , lorsqu'ils sont séparés dans une portion de leur étendue, comme dans les Hélices; *tranchants* , lorsqu'ils s'amincissent, comme ceux des Ombrelles; *simples* , lorsqu'ils n'offrent aucun accident particulier, comme dans les Planorbes, les Turbos, etc.; *échancrés* , quand, dans un point quelconque de leur circonférence, ils ont un ou plusieurs échancrures : les Pleurotomes; *réflechis* , lorsqu'ils se renversent au dehors en forme d'entonnoir, pour s'appliquer sur un bourrelet ou sur la columelle; *striés* , *crénelés* , *dentés* , à *gouttière* , lorsqu'ils présentent des stries ou des crénelures, ou des dents, ou des gouttières. Enfin ils sont *sinués* ou *sinueux* , quand on remarque dans leur contour des échancrures arrondies, peu profondes et larges; à *bourrelet* , lorsqu'un bourrelet plus ou moins prononcé les termine, comme dans quelques Cyclostomes; et *renflés* , toutes les fois que leur épais-

siment diminue l'ouverture, comme cela a lieu dans les Colombelles.

Tout ce que nous venons de dire sur les bords pris dans leur ensemble peut s'appliquer particulièrement au bord droit de l'ouverture à l'exception de ceci : bords désunis, bords continus, qui ne peuvent s'entendre que pour les bords pris en même temps. Nous n'avons rien à ajouter qui concerne particulièrement ce bord. Nous examinerons sur-le-champ ce qui a rapport au bord columellaire ou gauche, et à la columelle elle-même.

Le *bord gauche* ou *columellaire* n'existe pas toujours; les Volutes, par exemple, en sont dépourvues. Le plus souvent il est renversé et appliqué sur la région columellaire qu'il revêt dans sa longueur. Présentant cette disposition dans le plus grand nombre des cas, ce bord est *mince* et laisse quelquefois apercevoir les couleurs de la Coquille, comme celui du Casque pavé. Il est *épais* , comme dans quelques Nasses; *répandu* , lorsqu'il s'étend derrière la columelle, ou qu'il couvre la face inférieure de la Coquille, comme dans la Struthiolaire, la Nasse Casquillon, la plupart des Casques. Il est *calleux* lorsqu'il se termine irrégulièrement par des éminences arrondies, comme dans les Natices. Il est *granuleux* lorsqu'il est parsemé de grains élevés, comme dans le Casque granuleux; il est *tuberculeux* lorsque ces grains sont plus gros et plus irréguliers. Le bord gauche est libre ou relevé, lorsqu'il borde la Coquille du côté de la columelle, de manière à se mettre à la même hauteur que le bord droit, comme il arrive dans quelques Fuseaux et dans presque tous les Rochers, et en général dans toutes les Coquilles dont les bords sont continus.

La *columelle* est cette partie du côté gauche, qui se voit dans l'intérieur et qui fait partie, ou mieux qui s'applique sur l'axe de la Coquille. Elle présente un grand nombre de modifications qui, généralement, présentent de bons caractères, soit pour former des genres, soit pour distinguer des espèces. Ces modifications sont les suivantes : *lisse* , lorsqu'elle ne présente d'aspérités d'aucun genre, comme dans les Fuseaux, les Pyrules, les Cônes; *plissée* , lorsqu'elle offre un ou plusieurs plis; ces plis sont distingués en obliques et en transversaux; *dentée* , quand les plis sont remplacés par des dents sur une columelle ordinairement tranchante, comme dans les Nérites; *calleuse* , lorsqu'elle se termine par un bourrelet arrondi, souvent strié, comme dans les Ancillaires, les Olives; *ridée* , toutes les fois qu'elle présente des stries ou des sillons irréguliers et ployés sur eux-mêmes, comme dans plusieurs Casques; *striée* , lorsqu'elle offre une série de stries transversales et obliques, comme dans les Olives. La columelle est *aplatie* , lorsqu'elle paraît avoir été comprimée dans toute sa longueur, comme celle des Planaxes. Elle est *tranchante* quand son bord libre s'amincit beaucoup dans toute sa longueur, comme celle des Nérites et des Nérinites, surtout celle que l'on trouve dans la Seine; *septiforme* , lorsqu'elle semble faire par sa saillie une cloison ou un diaphragme, comme dans les Navicelles. Elle est *droite* lorsqu'elle suit la direction de l'axe de la Coquille, comme dans les Cônes; elle est *arquée* , quand elle est courbée en arc de cercle, comme dans le plus

grand nombre des Pourpres et des Buccins; *torse*, toutes les fois qu'elle paraît comme tordue sur elle-même, comme celle du Cérîte Téslescope; *oblique*, lorsqu'elle prend une direction oblique à l'axe de la Coquille; elle est *tronquée* quand elle se termine brusquement, qu'elle est comme coupée transversalement avant d'avoir atteint la hauteur des bords, et ne se continue ni en échancrure, ni en canal, comme dans les Agathines; elle est *atténuée* ou *pointue* lorsque, d'abord élargie, elle se termine par une pointe plus ou moins aiguë; comme dans la Pyrula Figue et la plupart des Buccins; elle est *saillante* quand elle dépasse les bords de la Coquille antérieurement, comme celle des Pyramidelles. Il arrive quelquefois, mais cela est assez rare, que l'ombilic, au lieu d'être placé derrière la columelle, se trouve percé dans son intérieur; alors la columelle est *porforée* si l'ombilic est petit, comme dans les Pyramides, et *ombiliquée* lorsque l'ombilic est largement ouvert, comme dans les Eburnes.

2° L'échancrure est cette sinuosité plus ou moins profonde, plus ou moins oblique, qui se voit à la base des Coquilles dites échancrées. Cette partie varie peu quant à la forme; mais il faut la distinguer du canal, ce qui n'est pas toujours facile lorsque le canal est très-court : aussi il arrive quelquefois que l'on serait porté à confondre des Coquilles canaliculées avec celles qui ne sont qu'échancrées. Pour ne point commettre d'erreur à cet égard, il suffit de se souvenir que le canal n'est presque jamais échancré. Nous observons des échancrures *profondes*, comme celle de la plupart des Volutes; nous en voyons de *superficielles*, comme celle des Pourpres, des Mélanopsides; nous en trouvons quelquefois qui sont *bordées*, comme celles de la Nasse Casquillon, des Harpes, c'est-à-dire que leur contour est exactement suivi par un bourrelet.

3° Le canal est ce prolongement convexe en dessus, concave en dessous, qui se remarque à la base des Coquilles, nommées à cause de cela Canaliculées, et qui forme pour ainsi dire un appendice à l'axe de la Coquille; le canal offre quelques modifications qu'il est nécessaire de comprendre : il peut être *très-court* ou *très-long*, et présenter ensuite tous les intermédiaires; il est *tronqué* lorsqu'il se termine comme s'il avait été coupé transversalement; il est *droit* lorsque sa direction est parallèle à celle de l'axe; il est *courbé* quand il forme un ou plusieurs arcs de cercle; il est *relevé* ou *ascendant* lorsqu'il se courbe subitement vers le dos de la Coquille, comme dans les Cassidaires et les Casques; il est *ouvert* lorsque, dans toute sa longueur, on aperçoit sa concavité découverte; il est *couvert* lorsqu'une lame cache sa concavité sans la fermer tout à fait, comme dans la plupart des Rochers; enfin il est *fermé* lorsqu'il présente la forme d'un véritable tuyau, la lame qui couvre sa concavité se réunissant aux deux bords, comme dans le Rocher tubifère et dans les Coquilles de notre genre Trifore.

4° L'ombilic est cette cavité que l'on remarque au centre de la base de quelques Coquilles, et qui représente, comme le dit Bruguière, l'axe vide, autour duquel la spire tourne dans ses accroissements. Cet ombilic est *simple*, s'il ne présente ni dentelures, ni stries, ni

sillons, etc. Il est *fermé* lorsque la lèvre gauche ne l'a pas fermé entièrement, et qu'on n'aperçoit plus à la place qu'une petite fente, comme dans quelques Hélices, et notamment dans l'Hélice Vignerone; il est *canaliculé* lorsqu'il a dans son intérieur une gouttière spirale, comme dans les Cadrans; il est *crénélé* lorsqu'il est entouré de granulations ou de crénelures serrées; il est *denté* quand il présente près de son ouverture une ou plusieurs excroissances obtuses, ou que sa cavité est remplie de petites saillies dentiformes.

Tous les tours de spirale qui composent la Coquille, pris dans leur ensemble, se nomment *spire*. La spire présente trois choses : les tours de spire, le sommet et les sutures. Avant d'en parler, il est bon de considérer la spire dans son ensemble; et depuis l'aplatissement le plus complet, qui fait qu'une Coquille est discoïde, jusqu'au moment où tous les tours sont placés pour ainsi dire les uns au-dessus des autres, ce qui fait une Coquille turriculée, on trouve une suite d'intermédiaires qui font passer insensiblement d'une modification à sa voisine, pour lier les deux extrêmes; dans ce cas la spire ne varie que du plus au moins : aussi les mots qui expriment ces simples changements n'ont pas besoin de définitions. Nous passerons donc de suite aux autres modifications qu'elle présente. La spire est *aiguë* lorsque l'ensemble de ses tours présente la forme d'un angle très-aigu, comme en général toutes les Coquilles turriculées; elle est *couronnée* quand tous les tours sont surmontés par un rang de tubercules plus ou moins saillants, comme dans le Cône Damier; en *forme de tête*, lorsque tous les tours réunis offrent un renflement remarquable, comme dans le Rocher Scorpion. Presque tout ce que nous avons dit sur la Coquille considérée d'une manière générale, et sur tout ce qui a rapport aux accidents extérieurs, peut s'appliquer à la spire prise aussi en général; nous ne répéterons pas ici des définitions de mots qui ont la même signification, et qu'il est si facile, d'ailleurs, d'appliquer parfaitement à l'objet qui nous occupe; il nous suffira de les indiquer. Ainsi, la spire, comme la Coquille, peut être *ovale*, *oblongue*, *discoïde*, *conique*, *pyramidale*, *aplatie*, *cylindracée*, *turriculée*, *turbinée*, *enroulée*, *bombée*, *bosue*, *tubuleuse*, *anguleuse*, *carénée*, *droite*, *noueuse*. On entend par tour de spire une des circonvolutions de la Coquille autour de la columelle ou de l'axe. On les compte en suivant la direction de l'axe, et en prenant pour un celui où est l'ouverture. Ici peuvent s'appliquer la plupart des expressions que nous avons indiquées, pour désigner en général les modifications extérieures; nous nous contenterons de les rappeler. Les tours de spire peuvent être *lisses*, *noduleux*, *à côtes*, *cerclés*, *tubulifères*, *tuberculeux*, *épineux*, *écailleux*, *tuilés*, *variqueux*, *lamelleux*, *sillonés*, *striés*, *rayonnés*. Nous ajouterons que les tours de spire sont *bifides* quand ils sont séparés en deux parties à peu près égales par un sillon transversal et spiral comme la Coquille elle-même : telle est la Vis crénélée; ils sont *canaliculés* lorsque leur bord supérieur est creusé par une gouttière qui se prolonge jusqu'au sommet, comme dans le Cône Damier; ils sont *à rampe* lorsque leur bord supérieur, au lieu d'être creusé par une

gouttière, est plat, et ressemble à une rampe pratiquée autour d'un tour, pour atteindre son sommet, comme dans le Fuseau en escalier; *cordonnés*, lorsqu'ils sont bordés par une côte saillante, comme dans la Cérîte cordonnée. Les tours tournent à droite ou sont *dextres*, lorsque, comme cela arrive dans le plus grand nombre des cas, la Coquille présente la disposition de parties que nous avons indiquées plus haut; les tours tournent à gauche ou sont *gauches*, lorsque le bord droit se place à la gauche de l'observateur, et que la columelle qui est à gauche se place à droite. Dans ce cas il y a une inversion totale dans la position des parties; mais comme ce n'est qu'une anomalie assez rare, on n'a pas établi de dénomination nouvelle pour l'exprimer. Il y a des Coquilles qui, naturellement, tournent à gauche, et cela est constant dans une même espèce; et il y en a d'autres où ce n'est qu'accidentel: aussi il est peu de genres où l'on ait eu quelquefois à remarquer cette anomalie. Trois seulement, d'après Bruguière, sembleraient n'en avoir point encore fourni d'exemple, et ce sont, parmi les Coquilles enroulées, les Cônes, les Porcelaines et les Bulles.

Linné a nommé *sutures* les points de contact des tours de spire ou la ligne spirale, qui marque la limite d'un tour à son voisin, et l'endroit où ces tours sont liés entre eux. Les sutures sont *canaliculées* lorsqu'elles sont placées au fond d'un petit canal qui les suit, comme dans les Olives; elles sont *saillantes* lorsqu'elles sont marquées par un bourrelet, une côte ou une carène. Elles sont *effacées* lorsque l'union d'un tour à son voisin est si intime qu'on a peine à l'apercevoir, comme dans les Ancillaires; elles sont *doubles* lorsqu'un sillon qui leur ressemble est placé au-dessus d'elles, et les suit le long de la spire. Il est d'autres particularités qu'elles présentent, mais qu'il suffit d'indiquer: il y en a de *crémelées*, d'*obtusées*, d'*onduleuses*, d'*enfoncées*.

Il est facile de comprendre que la *sommet* est la partie supérieure la plus saillante de la spire et la plus opposée à la base. Le *sommet*, qui dans le plus grand nombre des Coquilles n'est qu'un point, ne présente qu'un petit nombre de modifications qui lui soient particulières. On en remarque pourtant qui sont *pointus* ou *acuminés*, et c'est pour la plupart des Coquilles; d'autres sont *tronqués* ou *décollés*, lorsque cette partie de spire, abandonnée par l'animal, est cassée, soit par lui-même ou par accident, et qu'il répare la cassure en la fermant complètement, comme dans le Bulime décollé et d'autres; quelquefois il est *mamelonné*, c'est-à-dire qu'il est obtus et demi-sphérique, comme dans la Volute Couronne d'Éthiopie et d'autres du même genre; *caré*, quand la pointe est dépouillée de son épiderme, et que le test lui-même est rongé d'une manière analogue aux crochets des bivalves d'eau douce. Cette particularité ne se remarque que dans les Coquilles-fluviatiles. Le *sommet* ne peut être *enveloppé*, *enfoncé* ou *ombiliqué* que lorsque la Coquille, étant enroulée, porte la spire très-près des bords, et peut être couverte ou enveloppée par la matière calcaire que l'animal dépose au dehors, comme dans la plupart des Porcelaines; il est *entouré* lorsque, dans le même cas, il offre une dépression sans être caché tout à fait; enfin

il est *ombiliqué*, ou plutôt il n'existe pas, lorsqu'il est remplacé par un enfoncement semblable à celui de l'ombilic, comme on le remarque dans quelques Bulles, et notamment dans la Bulle Ampoule et la Bulle cylindrique.

Le mot Coquille, que Deshayes vient de traiter dans ses généralités, est quelquefois devenu spécifique quand il est accompagné de quelque épithète; par exemple:

COQUILLE DES PEINTRES. Ce nom vulgaire s'applique ordinairement à l'*Unio pictorum* qui se trouve abondamment dans nos rivières, et quelquefois à de véritables Moules marines, dont les Coquilles servent aussi à recueillir des couleurs préparées pour la peinture.

COQUILLE DE PHARAON. C'est encore un nom appliqué à une Coquille qui en a déjà reçu plusieurs, et qui n'est autre que le Monodonte vulgairement nommé Bouton de Camisole. *V.* ce mot.

COQUILLE DE SAINT-JACQUES. On donne vulgairement ce nom à toutes les Coquilles du genre Peigne, qui, comme on le sait, étaient portées autrefois en colliers par les pèlerins; mais les marchands appliquent plus particulièrement ce nom au *Pecten jacobæus*.

COQUILLE. BOT. Synonyme vulgaire de Valérianelle.

COQUILLE D'OR. INS. *V.* ADELÉ.

COQUILLÈRE et COQUILLERS. BOT. Noms donnés par Paultet à des familles de Champignons.

COQUINKO. BOT. Synonyme de Coco des Maldives.

COQUIOULE. BOT. Syn. vulgaire d'*Avena fatua* et de *Festuca ovina*.

CORACA. POIS. Syn. vulgaire de *Sciæna Umbra*.

CORACAS. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Corbeau mantelé.

CORACES. OIS. Famille de la méthode de Vieillot, qui renferme les genres *Corbeau*, *Cassican*, *Casse-Noix*, *Rolliers*, etc.

CORACIAS. OIS. Nom scientifique, imposé par Linné au genre qui comprend les Rolliers. *V.* ce mot. Vieillot, d'après Brisson, a francisé ce nom et l'a appliqué à un genre qui n'est encore composé que de trois ou quatre espèces, dont la principale forme le type de notre genre Pyrrhocorax.

CORACINE. *Coracina*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères: bec gros, robuste, dur, anguleux, convexe en dessus, voûté, fléchi vers la pointe qui est comprimée et ordinairement échancrée, un peu déprimé à la base qui est garnie de poils roides et courts; mandibule inférieure droite, aplatie en dessous; narines placées à la base du bec, arrondies, ouvertes en avant, fermées en arrière par une membrane quelquefois emplumée; pieds forts et même robustes; quatre doigts: trois antérieurs, presque égaux et plus longs que le tarse, l'externe uni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation, l'interne soudé à la base; ailes assez longues; les deux premières rémiges plus courtes que les troisième, quatrième et cinquième. Vieillot, créateur de ce genre, l'a composé de neuf ou dix espèces, dont la plupart avaient précédemment été confondues parmi les Corbeaux. Temminck, en travaillant ce genre, en a séparé diverses espèces qu'il a réunies aux Échenilleurs de Cuvier; en revanche, il y en a ajouté d'autres que Vieillot avait laissées dans ses

Cotingas, ainsi que celle dont il a formé son genre Piauhau. Cette nouvelle composition, qui nous a paru plus naturelle, est celle que nous donnons ici. Les mœurs de ces Oiseaux, que l'on assure être farouches, sont encore peu connues. Le Brésil, dont presque toutes les Coracines sont originaires, étant en ce moment exploré par des naturalistes très-versés dans les différentes parties des sciences naturelles, il est à espérer que bientôt leurs recherches nous expliqueront plusieurs points encore trop obscurs de l'histoire de ces Oiseaux.

CORACINE CENDRÉE. *Ampelis cinerea*, Vieill., Levaill., Ois. rares, pl. 44. Parties supérieures d'un gris cendré; les inférieures d'une teinte plus claire; rémiges et rectrices brunâtres; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces environ. Amérique méridionale.

CORACINE CÉPHALOPTÈRE. *Coracina Cephaloptera*, Vieill.; *Cephalopterus ornatus*, Geoffroy, Annal. du Mus., v. pl. 15. Tout le plumage d'un noir luisant, irisé; tête garnie d'un bouquet de plumes flottantes et en partie décomposées, noires et blanches, qui retombent en panache sur le bec et l'occiput; un appendice membraneux sous la gorge, garni de plumes allongées qui, se réunissant en faisceaux, laissent à découvert une partie de la peau du cou dont la couleur est bleue. Taille, treize pouces. Brésil.

CORACINE CHAUVE. *Coracina gymnocephala*, Vieill.; *Corvus calvus*, Lath., Levaill., Oiseaux rares et nouveaux, pl. 49. Parties supérieures d'un roux brunâtre; les inférieures un peu plus pâles; sommet de la tête dégarni de plumes; petites tectrices alaires rousses; les moyennes blanches, les grandes noirâtres; rémiges noires, bordées de gris; rectrices noires, ainsi que le bec et les pieds; les jeunes ont la tête emplumée, grise, pointillée de blanchâtre. Taille, treize pouces. Guiane.

CORACINE CHOUCARD. *Coracina Papuensis*, Vieill. V. ÉCHENILLEUR CHOUCARD.

CORACINE COU-NU. *Coracina gymnodera*, Vieill.; *Gracula fetida*, Gmel.; *Corvus nudus*, Lath., Levaill., Oiseaux rares et nouveaux, pl. 45. Plumage noir, avec des reflets bleuâtres sur la queue et les tectrices alaires, qui sont ainsi que le bord extérieur des rémiges d'un gris bleuâtre; une grande partie du cou dénuée de plumes; un espace nu, jaunâtre au-dessous de l'œil; bec blanchâtre, noir à l'extrémité; iris rougeâtre; pieds noirs. Taille, seize pouces. Guiane.

CORACINE A FRONT BLANC. *Coracina albifrons*, Vieill.; *Corvus pacificus*, Lath. Parties supérieures d'un gris cendré; les inférieures d'un gris rougeâtre; front blanc; sommet de la tête noir, ainsi que les rémiges et les rectrices qui, en outre, sont terminées de blanchâtre; gorge blanche; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. Iles de la mer du Sud.

CORACINE IGNITE. *Coracina scutata*, Tem. pl. col. 40; *Coracina rubricollis*, Vieill.; *Coracias scutata*, Lath. Tout le plumage noir, à l'exception d'un plastron rouge-vif, qui s'étend depuis le haut de la gorge jusque bien avant sur la poitrine; bec jaunâtre; iris et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, quinze pouces. La femelle a les couleurs rouges plus ternes et moins tranchées sur le fond noir. Elle a le bec brun. Brésil.

CORACINE GYMNOCÉPHALE. V. CORACINE CHAUVE.

CORACINE GYMNODÈRE. V. CORACINE COU-NU.

CORACINE KAILORA. *Coracina melanops*, Vieill.; *Corvus melanops*, Lath. V. ÉCHENILLEUR KAILORA.

CORACINE ORNÉE. V. CORACINE CÉPHALOPTÈRE.

CORACINE PIAUHOU. *Querula rubricollis*, Vieill.; *Muscicapa rubricollis*, Lath., Buff., pl. enl. 581. Tout le plumage noir, à l'exception d'un large hausse-col pourpre, qui couvre presque toute la gorge; bec et pieds noirs; iris brun. Taille, onze pouces. La femelle est entièrement noire. Guiane.

CORACINE PONCEAU. *Ampelis militaris*, Vieill.; *Coracias militaris*, Lath., Levaill. Parties supérieures d'un beau rouge, un peu plus pâle sur les parties inférieures; tête et partie du cou ornées de plumes longues et effilées; bec cramois, entouré à sa base de soies roides et de petites plumes qui cachent les narines; pieds gris. Taille, quinze pouces. La femelle est un peu plus petite; elle a les parties supérieures d'un cendré brunâtre, les rémiges brunes, les parties inférieures blanchâtres et la huppe plus courte. Guiane.

CORACINE A VENTRE RAYÉ. *Coracina fasciata*, Vieill.; *Corvus Novæ-Guinææ*, Lath. V. ÉCHENILLEUR A VENTRE RAYÉ.

CORACINO. POIS. Même chose que Corassin.

CORACITES. MOLL. FOSS. Mot que l'on employait autrefois pour désigner les Bélemnites qui, par leur séjour dans un calcaire noir, avaient acquis cette couleur.

CORAIL. *Corallium.* POLYP. Genre qui termine l'ordre des Gorgoniées, dans la section des Polyptiers corticifères, la dernière des flexibles ou non entièrement pierreux. Caractères : Polyptier dendroïde, inarticulé, ayant l'axe pierreux, plein, solide, strié à sa surface, et susceptible de prendre un beau poli, recouvert par une écorce charnue, adhérente à l'axe au moyen d'une membrane intermédiaire très-mince, invisible dans l'état sec; cette écorce devient crétacée et friable par la dessiccation. Le genre Corail diffère des autres Gorgoniées par la substance de l'axe, d'une nature tellement particulière que les auteurs ont classé ce genre, tantôt parmi les Madrépores, tantôt parmi les Isis, quelquefois parmi les Gorgones.

LE CORAIL ROUGE. *Corallium rubrum*, Lamk.; Lamk., Genr. Polyp., p. 57, t. 15, f. 5, 14. Cette seule espèce du genre *Corallium* était connue dès la plus haute antiquité, et les Grecs, en la nommant Korallion, nom composé de deux mots qui signifient *j'orne la mer*; ne l'avaient appelée ainsi que parce qu'elle était pour eux la plus élégante production de l'empire de Neptune. Malgré cette antiquité, les nombreux auteurs qui ont écrit sur le Corail, ont ignoré longtemps la véritable nature de cette belle substance. Théophraste en fait mention comme d'une Pierre précieuse. Pline en parle dans son Histoire naturelle, et désigne les lieux d'où le retirait les pêcheurs; il fait connaître les propriétés médicinales qu'on lui attribuait, ainsi que l'usage qu'on en faisait comme objet de luxe. De son temps, les Indiens avaient, pour les grains de Corail, la même passion que les Européens ont eue depuis pour les Perles. Les aruspices et les devins considéraient ces grains comme des amulettes, et les portaient comme un objet d'ornement agréable aux dieux; les Gaulois ornaient les

boucliers, les glaives et les casques de cette production brillante; les Romains en plaçaient sur le berceau des nouveau-nés pour les préserver des maladies si dangereuses de l'enfance, et les médecins prescrivaient diverses préparations de Corail aux malades atteints de fièvres, d'insomnies, de crachement de sang, d'ophtalmies, d'ulcères, etc. Enfin Orphée, dans ses chants, a vanté le Corail, et Ovide, dans ses Métamorphoses, compare à ce Polyfier les corps qui durcissent avec le temps ou par le contact de l'air. Tournefort, le père de la botanique française, à qui son enthousiasme pour les plantes faisait regarder presque toute la nature comme appartenant au règne végétal, et aux yeux duquel les Pierres même végétaient, Tournefort figura le Corail dans ses Institutions comme une plante de la mer. Marsigli, imbu des principes du botaniste français, découvrant les Polypes du Corail, les décrit comme des fleurs dont la corolle, composée de huit pétales ciliés, s'épanouissait sur des branches dépourvues de feuilles, et dont la couleur blanche était relevée par le rouge éclatant du rameau sur lequel cette fleur singulière se trouvait fixée. Enfin les travaux de Peyssonnel, Réaumur, Bernard de Jussieu, Donati, Ellis, en éclairant cette partie de la science, fixèrent définitivement la nature du Corail, et sa place parmi les Polyfiers; ils le firent considérer comme un des premiers échelons de l'organisation animale. Linné classa le Corail dans les Madrépores, sous le nom de *Madrepora rubra*. Pallas confondit le Corail avec les Isis, et l'appela *Isis nobilis*. Solander et Gmelin, ne reconnaissant pas, dans ce Polyfier, les caractères qui distinguent les Isis, crurent y trouver ceux des Gorgones, et le placèrent dans ce genre : le premier sous le nom de *Gorgonia pretiosa*, et le second sous celui de *Gorgonia nobilis*. Enfin, Lamarck a fait du Corail un genre particulier sous le nom de *Corallium*. Le Corail est un Polyfier qui ressemble parfaitement, mais en petit, à un arbre dépourvu de feuilles et de rameaux, n'ayant que le tronc et les branches. Il est fixé aux rochers par un large empatement, et s'élève tout au plus à trois décimètres (environ un pied). Il est composé d'un axe calcaire et d'une écorce gélatino-crétacée. L'axe égale le Marbre en dureté, même au fond de la mer; et c'est par un préjugé fondé sur l'ignorance que l'on a cru longtemps, et que le vulgaire croit encore qu'il durcissait à l'air. Cet axe est formé de couches concentriques, faciles à apercevoir par la calcination; sa surface est plus ou moins striée; les stries sont parallèles et inégales en profondeur. Un corps réticulaire, formé de petites membranes, de nombreux vaisseaux et de glandes remplies d'un suc laiteux, semble lier l'écorce à l'axe; ce corps réticulaire se trouve dans tous les Polyfiers corticifères; l'écorce, d'une couleur moins foncée, d'une substance molle, est formée de petites membranes et de petits filaments très-déliés; elle est traversée par des tubes ou des vaisseaux, et couverte de tubercules épars, clairsemés, à large base, dont le sommet est terminé par une ouverture divisée en huit parties. Dans l'intérieur existe une cavité dans laquelle se retire un Polyfier blanc, presque diaphane et mou; elle renferme les organes destinés aux fonctions vitales de l'animal.

Sa bouche est entourée de huit tentacules coniques, légèrement comprimés et ciliés sur leurs bords. Cette courte description est extraite de celle que Donati a donnée dans ses ouvrages; elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exactitude, et prouve que le Polyfie du Corail possède une organisation analogue à celle de l'Alcyon lobé; organisation qui doit exister plus ou moins développée dans tous les Polyfiers corticifères. Le précieux Polyfier qui fait le sujet de cet article, croît dans différentes parties de la Méditerranée et dans la mer Rouge. Quelques auteurs ont cru qu'il ne s'attachait jamais qu'aux voûtes des grottes sous-marines, et que ses extrémités étaient toujours tournées vers le centre du globe. C'est une erreur qui a été reconnue; l'on s'est assuré que le Corail se dirigeait dans tous les sens, et que chaque tronc était perpendiculaire au plan sur lequel il avait pris naissance. Il se trouve à différentes profondeurs dans le sein des eaux, et malgré la densité du milieu dans lequel il existe, toutes les expositions ne lui conviennent pas. Sur les côtes de France il couvre les roches exposées au midi; il est rare sur celles du levant ou de l'ouest; celles qui sont inclinées vers le nord en sont toujours dépourvues. On ne le voit jamais au-dessus de trois mètres de profondeur, ni au-dessous de trois cents. Dans le détroit de Messine, c'est du côté de l'orient que se plaît le Corail; le midi en présente peu; les roches du nord et de l'ouest sont privées de ce beau Polyfier. On le pêche à une profondeur qui varie de cent à deux cents mètres. Dans ce détroit, que les chants d'Homère et de Virgile ont immortalisé, les eaux, étant frappées par les rayons solaires plus perpendiculaires que sur les côtes de France, sont pénétrées par la chaleur à une plus grande distance, et le Corail se trouve encore à plus de trois cents mètres; mais alors sa qualité ne compense pas la peine, les risques et les nombreuses difficultés que présente cette pêche. Sur les côtes de l'Afrique septentrionale, les coralliens ne commencent à le chercher qu'à trente ou quarante mètres de profondeur, et à une distance de trois à quatre lieues de la terre; ils l'abandonnent lorsqu'ils arrivent à deux cent cinquante ou trois cents mètres. L'influence de la lumière paraît agir d'une manière très-énergique sur la croissance du Corail. Un pied de cette production animale, pour acquérir une grandeur déterminée, a besoin de huit ans dans une eau profonde de trois à dix brasses, de dix ans si l'eau a de dix à quinze brasses de profondeur, de vingt-cinq à trente ans à une distance de cent brasses de la surface, et de quarante ans au moins à celle de cent cinquante.

Le Corail des côtes de France, mieux choisi peut-être que celui des autres pays, passe pour avoir la couleur la plus vive et la plus éclatante; celui d'Italie rivalise de beauté avec ce dernier; sur les côtes de Barbarie, le Corail a plus de grosseur; mais la nuance dont il est coloré est moins vive et moins brillante. On distingue dans le commerce jusqu'à quinze variétés de Corail, qui, à raison de la beauté de leurs couleurs, portent les noms de Corail écume de sang, Corail fleur de sang, Corail premier, second, troisième sang, etc. Aucun n'est plus en usage en médecine, si ce n'est comme

absorbant : on s'en sert comme dentifrice, après lui avoir fait subir diverses préparations, qui diffèrent très-peu les unes des autres ; elles consistent presque toutes à le réduire en poudre impalpable et à le confectonner en opiat. Si les médecins ont banni le Corail de leurs ordonnances, la mode capricieuse s'en est emparée de nouveau, et semble, depuis plusieurs années, s'être fixée pour employer cette brillante matière à une foule d'objets qui en ont considérablement augmenté le prix. Les diadèmes, les peignes qui ornent, relèvent ou retiennent d'une manière si élégante les cheveux des jeunes personnes, sont garnis de grains de Corail, unis ou taillés à facettes. Les colliers et les bracelets en sont quelquefois entièrement composés. L'Asie et l'Afrique recherchent toujours cette substance avec la même passion que du temps de Pline, et l'emploient aux mêmes usages. Maintenant encore le bramine et le faquir indiens s'en servent pour compter leurs prières. L'infatigable Bédouin, le dévot Musulman, le corsaire d'Alger, croiraient livrer au mauvais génie le corps de l'être chéri qu'on dépose dans la tombe, s'il n'était accompagné d'un chapelet de grains de Corail. Cette riche production orne toujours le poignard de l'Asiatique efféminé, fait ressortir la blancheur de l'esclave de Circassie ou l'ébène de la noire Africaine ; elle embellit la souple bayadère, et donne de l'éclat à la couleur olivâtre de son teint.

Le Corail pâlit ; il devient quelquefois blanc et poreux, lorsqu'il est porté sur la peau dans un lieu très-chaud. Quelle que soit sa densité, quelque belle, quelque foncée que soit sa couleur, elle se détruit par la transpiration de certaines personnes.

C'est par erreur que l'on indique le Corail dans les différentes mers des pays chauds ; le commerce le transporte dans tous les climats, chez tous les peuples ; mais c'est dans la Méditerranée seulement que croit et se développe le plus précieux de tous les Polypiers.

L'on appela anciennement CORAIL BLANC, dans les pharmacies, des rameaux d'Oculines ou de Caryophyllies, et CORAIL NOIR, les Antipathes.

CORAIL. BOT. On a étendu ce nom à plusieurs plantes dont la couleur de certaines parties, ou dont la forme rappelait le corail rouge ; ainsi l'on a appelé :

CORAIL DES JARDINS, l'*Erythrina Corallodendron* et le *Capsicum annuum*.

PETIT CORAIL, le Buisson ardent, *Mespilus Pyracantha*, L.

CORAIL TERRESTRE, la plupart des Cénomycètes, et particulièrement le *Lichen rangiferinus*, L.

CORAIL FOSSILE. POLYP. Les oryctographes donnent souvent ce nom aux Polypiers fossiles rameux. Le véritable Corail n'a pas encore été trouvé fossile dans la nature.

CORALLACHATES. MIN. Agathes couleur de Corail, ou parsemées de points et de taches qui ont l'apparence de l'or.

CORALLAIRES. POLYP. Blainville a donné ce nom à un ordre de Polypiers, dans lequel il réunit les genres Corail, Isis et Gorgone. Il lui donne pour caractères d'avoir des Polypes à huit tentacules penniformes à la bouche, communiquant entre eux en plus ou moins

grand nombre, au moyen d'une pulpe charnue, contractile, entourant un axe central, calcaire ou corné, plein ou articulé, formant un Polyfier phytoïde, fixé aux corps sous-marins par un empatement de sa base.

CORALLARIA. BOT. Synonyme d'*Adenanthera*.

CORALLE. *Corallus*. REPT. Daudin a établi sous ce nom, et aux dépens des Boas, un genre auquel il a assigné pour caractères : un corps cylindrique ; une queue courte ; des écailles nombreuses sur la tête, le corps et la queue ; des rangées de doubles plaques sous le cou ; des plaques entières sous le ventre et sous la queue. La seule espèce de Coralle, mentionnée par le fondateur du genre, est le *Boa Merremii* de Schneider, qu'on suppose être un Serpent américain, non venimeux.

CORALLIGÈNES-SCYTALES. POLYP. Nom que l'on a donné aux Polypes des Coraux.

CORALLINAIRES. POLYP. Blainville appelle ainsi la seconde division de la deuxième classe de son troisième sous-règne, appelé Hétéromorphes ou Agastrozoaires ; il y place comme en dehors du règne animal les Corallines où il n'a pu découvrir d'habitants, et que R. Brown réclame, selon lui, dans le domaine de la botanique.

CORALLINE. MOLL. Synonyme vulgaire de *Pecten sanguineus*.

CORALLINE. *Corallina*. POLYP. Genre de Corallinées, dans la division des Polypiers flexibles. Caractères : Polyfier phytoïde, articulé, rameux, trichotome ; axe entièrement composé de fibres cornées ; écorce crétacée, cellulaire ; cellules invisibles à l'œil nu. Les Polypiers auxquels nous conservons le nom générique de Corallines varient peu, et offrent toujours des tiges articulées, plus ou moins comprimées, plus ou moins rameuses et trichotomes. Leurs couleurs, lorsqu'elles sont fraîches, sont en général rougeâtres ou purpurines. Exposées peu de temps à l'action de l'air, de la lumière et de l'humidité, elles présentent une grande quantité de nuances plus éclatantes les unes que les autres. Depuis le rose tendre et vif jusqu'au brun terne ou verdâtre, on observe des gradations infinies ; toutes deviennent blanches assez promptement par l'action des fluides atmosphériques. Les Corallines se trouvent à toutes les latitudes, à toutes les profondeurs, et sur les côtes des cinq parties du monde. On observe cependant que, dans les mers équatoriales, elles sont plus grandes, plus brillamment colorées, et d'une forme plus singulière ou plus élégante. Fixées ordinairement sur les rochers ou d'autres corps durs, presque immobiles, elles y bravent l'action des vagues, et sont bien rarement jetées sur les rivages. Deux ou trois espèces seulement sont parasites sur les Thalassiophytes, tandis que la presque totalité des Janies ne croissent ou ne se développent que sur ces végétaux. La grandeur des Corallines varie peu ; elle dépasse rarement un décimètre ; en général elle est plus petite. Les anciens faisaient un grand usage de la Coralline officinale comme un puissant anthelmintique et un absorbant. Au commencement du dix-huitième siècle, l'usage de ce Polyfier était presque tombé en désuétude ; depuis il a été remis en vogue par la réputation que s'est acquise le

Gigartina Helminthochorton (*Fucus Helminthochorton auct.*), vulgairement appelé Mousse de Corse, et dont les propriétés paraissent de même nature. La Coralline officinale est constamment mêlée avec une foule de productions marines, polypeuses ou végétales, qui n'altèrent en aucune manière son action sur l'économie animale, et il en est de même de la Mousse de Corse, dans laquelle Lamx. a reconnu plus de cent cinquante espèces de productions marines de tout genre. Bouvier de Marseille a donné une très-bonne analyse de la Coralline officinale, telle qu'elle existe chez les pharmaciens et dans les collections. Il l'a trouvée composée, sur mille parties, de : Sel marin, 10; Gélatine, 66; Albumine, 64; Sulfate de Chaux, 19; Silice, 7; Fer, 2; Phosphate de Chaux, 5; Magnésie, 25; Chaux, 418; Acide carbonique combiné avec la Chaux, 196; *idem* avec la Magnésie, 51; Eau 141. Total, 1,000. (Annal. de Chimie, T. VIII, p. 508 à 517.) Cette analyse ne diffère pas essentiellement de celle de la Mousse de Corse, publiée par le même auteur; cependant on ne doit rien en conclure, parce qu'elles ont été faites sur des Polypiers dont l'espèce n'est pas bien certaine, et qui étaient dépouillés par la dessiccation, le froissement, l'exposition à l'air, à la lumière, à l'humidité, et peut-être encore par les lavages de beaucoup de substances animales, dissolubles ou friables. Il est probable qu'une analyse faite sur le Polypier en bon état, au sortir de la mer, et dont les Polypes seraient encore vivants, différerait beaucoup de celle de Bouvier qui n'a opéré que sur un squelette dépouillé de toutes les parties animales.

CORALLINE OFFICINALE. *Corallina officinalis*, L., Gm., *Syst. Nat.* XIII, f. 1, p. 5858, n° 2; Lamx. *Hist. Polyp.*, p. 285, n° 414. Aucune Coralline ne varie autant que l'officinale; elle est, dans ce genre, ce que sont le *Fucus vésiculeux* et le *Chondrus polymorphe*, parmi les Hydrophytes. Il est impossible de décrire ces nombreuses variétés à cause des nuances insensibles qui les lient entre elles. Néanmoins il serait possible de distinguer quelques espèces confondues avec l'officinale, si l'on trouvait des mots pour exprimer de légères différences dans les caractères, mais constantes et indépendantes de l'influence des positions, etc.

CORALLINE DE CUVIER. *Corallina Cuvieri*, Lamx. *Genr. Polyp.*, p. 24, t. 59, fig. 13-14. Elle est très-rameuse, à rameaux bipinnés, avec des divisions planes, partant de chaque article, et comme imbriquées entr'elles. Les articulations sont presque globuleuses dans les tiges, comprimées dans les rameaux et les divisions, cylindriques dans les pinnules. Des ovaires ovoïdes ou globuleux terminent quelquefois ces dernières. Cette belle espèce habite les côtes de l'Australasie.

CORALLINE GRÈLE. *Corallina gracilis*, Lamx., *Hist. Polyp.*, p. 288, n° 425, pl. 10, f. 1, a, b. Elle est remarquable par sa tige élancée, se courbant avec grâce, ainsi que par ses rameaux nombreux et allongés, composés d'articulations rapprochées, cylindriques dans la partie inférieure du Polypier, et comprimées dans les supérieures. Des mers australes.

CORALLINE DE TURNER. *Corallina Turneri*, Lamx., *Hist. Polyp.*, p. 288, n° 426, pl. 10, fig. 2, a, b. Cette

Coralline, une des plus élégantes qui existe, offre des articulations cunéiformes, comprimées sur les côtés dans les tiges et les principaux rameaux, et cylindriques dans leurs divisions. Des mers australes.

CORALLINE DU CALVADOS. *Corallina Calvadosii*, Lamx., *genre Polyp.*, p. 25, t. 25, fig. 14, 15. Solander regarde cette espèce comme une variété de la Coralline officinale. Elle se rapproche davantage de la Coralline palmée, originaire d'Amérique. Elle diffère de l'une et de l'autre par ses articulations irrégulièrement comprimées, quelquefois zonées et polymorphes. Trouvée sur les rochers du Calvados.

A ces espèces l'on doit ajouter les Coralline cuivrassée, Sol. et Ellis. Méditerranée. — Coralline nodulaire, Pallas. Méditerranée. — Coralline allongée, Sol. et Ellis. Mers d'Europe. — Coralline polychotome, Lamx. Malte, Gibraltar, etc. — Coralline lobée, Lamx. Canaries. — Coralline Cyprès, Esper. Ténériffe, Calvados. — Coralline écailleuse, Sol. et Ellis. Océan européen. — Coralline granifère, Sol. et Ellis. Méditerranée, etc. — Coralline subulée, Sol. et Ellis. Antilles. — Coralline sagittée, *Spec. nov.*, rapportée de l'Île-de-France par Quoy et Gaymard, ainsi que la Coralline à petites panicules. Île-de-France. — Coralline frisée, Lamx. Australasie. — Coralline pilifère, Lamx. Australasie. — Coralline simple, Lamx. Amérique. — Coralline palmée, Sol. et Ellis. Mers d'Amérique. — Coralline prolifère, Lamx. Indes-Orientales. — Coralline pinnée, Sol. et Ellis. Habitation inconnue. Il existe dans les collections encore un grand nombre d'espèces nouvelles de ce genre déjà si considérable : nous avons cru inutile de les mentionner.

Fortis, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire naturelle de l'Italie, T. 1, p. 45, dit avoir trouvé des rameaux de Corallines fossiles, dans les montagnes de Brendola en Italie. Ce fait est très-possible, puisque l'on découvre chaque jour des *Flostres*, des *Alcyonées* et d'autres Polypiers mous ou cornés parmi les débris de l'ancien monde.

CORALLINE DE PAQUES. *bot.* Synonyme vulgaire de *Stereocaulon pascale*.

CORALLINÉES. *Corallinææ*. Ordre de la division des Polypiers flexibles, dans la section des Calcifères. Caractères : Polypiers phytoides, formés de deux substances : l'une, intérieure ou axe, membraneuse ou fibreuse, fistuleuse ou pleine; l'autre, extérieure ou écorce, plus ou moins épaisse, calcaire et parsemée de cellules polypifères, très-rarement visibles à l'œil nu dans l'état de vie, encore moins dans l'état de dessiccation. Les auteurs anciens avaient réuni, sous le nom de Corallines, tous les Polypiers flexibles, tels que les *Sertulariées*, les *Tubulariées*, etc. Les modernes ont conservé cette dénomination à un groupe d'êtres que Lamouroux a divisé en plusieurs genres, à cause des nombreux caractères que l'on y observe; en effet, ces Polypiers diffèrent par le *facies*, la forme, la division des rameaux et par l'organisation, caractères essentiels, qui ne permettent pas de douter que les constructeurs de ces élégants édifices, quoique présentant entre eux des rapports généraux, n'offrent des différences suffisantes pour constituer des genres; il n'est pas possible qu'un

naturaliste puisse attribuer à des animaux de même forme les *Corallinæ Peniculus, Tuna, flabellata, officinalis et rubens*, L. Tous les Polypiers de ce groupe ont été regardés par Linné comme des productions animales, à cause de la matière calcaire qui entre dans leur composition; le naturaliste suédois avait fondé son opinion sur ce principe, que tout être organisé dans lequel la Chaux entre comme principe constituant, ne peut être qu'un animal. Spallanzani, considérant cette matière calcaire comme un dépôt des eaux de la mer, place les Corallines parmi les végétaux, et prétend avoir découvert leurs graines. Les auteurs qui regardent, d'après Pallas et Spallanzani, les Corallines comme des végétaux, disent que la Chaux est une terre primitive, et qu'elle n'est pas due uniquement aux animaux; que tous les efforts que l'on a faits jusqu'à présent pour découvrir les Polypes des Corallines ont été vains, et que s'ils existaient, ils n'auraient point échappé aux Ellis, aux Donati et à tant d'autres zoologistes célèbres : mais si l'on considère les détails anatomiques de l'Halimède Raquette, figurés par Ellis, et principalement ceux de la Coralline Rosaire, figurés dans Solander et Ellis, il sera facile de se convaincre de l'existence des Polypes, par celle des cellules qui leur servent de demeure. Les Corallines d'Europe ont leurs cellules polypeuses, d'une telle petitesse, et si sujettes à s'oblitérer, qu'il n'est pas extraordinaire qu'on n'ait pu les découvrir; dans celles des mers équatoriales, les cellules sont beaucoup plus grandes, visibles souvent à l'œil nu, et il ne faut qu'une circonstance favorable pour faire découvrir les animaux inconnus qui les habitent, et mettre à même d'étudier les divers phénomènes de leur nutrition, de leur croissance et de leur reproduction.

Pallas regarde les Corallines comme des plantes, et les place cependant parmi les Zoophytes douteux; il y a ajouté le *Dictyota pavonia (Fucus pavonius auct.)*, d'après sa ressemblance avec l'Udotée flabelliforme, et l'Acétabulaire de la Méditerranée, à cause de sa substance, quoiqu'il reconnaisse, dans ces êtres, des différences de croissance et d'organisation. Il a également observé la composition des Corallines tubuleuses, dont Lamouroux a formé son genre Galaxaura; n'en ayant décrit qu'une seule espèce, il n'y a pas trouvé des caractères assez tranchés pour en faire un genre particulier. Aucun zoologiste n'a encore fait connaître les Corallines des mers des Indes; on doutait même qu'il y en existât. Bosc, dirigé par ce génie particulier qui distingue le philosophe naturaliste, a avancé qu'il devait s'y en trouver, et peut-être en plus grande quantité que dans les autres parties du monde. En effet, Péron, Lesueur, Quoy, Gaynard, Leschenault ont rapporté de leurs voyages plusieurs Corallines plus élégantes et plus singulières, dans leurs formes, qu'aucune de celles connues.

On observe quelquefois dans les Corallinées des genres *Corallina* et *Jania*, de petits globules plus ou moins volumineux et variant dans leur substance; les tubercules que l'on trouve sur les Amphiroës, les Halimèdes, les Udotées et les Mélobésies, nous semblent analogues. Ellis pensait que les vésicules des premières étaient

uniquement destinées à les soutenir flottantes dans l'eau; mais ces vésicules sont rarement vides; elles sont ou solides ou remplies de petits grains dont la nature est inconnue. Ne seraient-ce pas des ovaires renfermant des germes de nouveaux Polypiers? Cette opinion est fondée sur l'analogie qui lie entre eux tous les Polypiers flexibles, se multipliant par des ovaires. Les Corallinées varient prodigieusement dans leurs formes, et l'on trouve tous les intermédiaires entre les Janies capillaires et filiformes, et les Udotées flabellées qui offrent une expansion plane, en forme d'éventail. La couleur des Corallinées varie peu; elle dépasse quelquefois un décimètre; en général elle est plus petite. La couleur des Corallinées varie beaucoup dans l'état de dessiccation et de mort, par l'action que les fluides atmosphériques ont exercée sur ces élégants Polypiers. Les collections en présentent de toutes les nuances, depuis le blanc de neige jusqu'aux nuances les plus sombres et les plus foncées; en général, elles sont parées de teintes jaunes, rouges, purpurines, vertes et bleues, isolées ou fondues les unes dans les autres, en nombre plus considérable. Ces variations de couleur, très-souvent dans les mêmes espèces, rapprochent, sous ce rapport, les Corallinées des Floridées, dont le tissu est presque aussi délicat que celui des corolles des plantes; et cependant quelle énorme différence entre ce tissu que l'on ne peut toucher sans l'altérer, et cette écorce pierreuse presque solide qui recouvre les Corallinées! Il faut donc en faire une nouvelle classe d'Hydrophytes. Dans l'état de vie, les Corallinées sont en général rosâtres ou d'un vert d'herbe clair et brillant, avec des nuances intermédiaires entre ces deux couleurs. Elles habitent toutes les latitudes, se trouvent à toutes les profondeurs et sur toutes les côtes. On trouve sur les côtes de la Manche une Corallinée très-grande, qui paraît être une variété de la Coralline officinale, mais qui est couverte de filaments simples, diaphanes, ayant un mouvement particulier, et disparaissant pour peu que l'eau soit agitée; il serait bien intéressant d'étudier ces filaments, et de s'assurer si ce sont véritablement des Polypiers; car rien ne s'oppose à ce que l'on pense qu'ils puissent être tout aussi bien des Hydrophytes et appartenir ainsi aux végétaux.

Les Corallinées se divisent en trois sous-ordres : le premier se compose du genre Galaxaura à tige et rameaux tubuleux; le second comprend les genres Nésée, Janie, Coralline, Cymopolie, Amphiroë et Halimède à rameaux articulés; le troisième n'est composé que des Udotées sans aucune sorte d'articulations.

CORALLINITES. Nom vulgaire des Polypiers fossiles à petits rameaux. On appelle Corallites ceux dont les rameaux sont plus gros.

CORALLINOÏDES. bot. Hoffman avait désigné sous ce nom quelques Lichens appartenant aux genres *Sphaerophoron, Stereocaulon et Cornicularia*.

CORALLIOLE. POLYP. Syn. de *Millepora truncata*.

CORALLIOPHAGE. MOLL. Blainville a séparé, sous ce nom générique, des Mytilacés, les Acéphales dont la coquille est mince et la lame latérale très-effacée, ce qui pourrait les faire rapprocher des Vénus. L'espèce principale, Coralliophage carditoïde, *Cardita dac-*

tylus, Brug., perce les masses de coraux pour s'y loger.

CORALLIS. MIN. Nom d'un Jaspe rouge de Syène.

CORALLITES. POLYP. FOSS. V. CORALLINITES.

CORALLODENDRON. POLYP. Séba à figuré et décrit, sous le nom de *Corallodendron pertense*, l'*Eschara crustulenta* de Pallas, et le *Melitea ochracea* sous le nom de *Corallodendron vulgare rubrum*.

CORALLODENDRUM. BOT. C'est-à-dire *Arbre de Corail*. Espèces du genre *Erythrina* et du genre *Sophora*. Ce nom désignait une Rudolphe, dans Plumier.

CORALLO-FUNGUS. BOT. Vaillant a donné ce nom à quelques espèces de Clavaires rameuses, de la section des *Ramaria* de Persoon, dont la forme rappelle celle des Polypiers ou du Corail. Il a aussi désigné sous le nom de *Corallo-Fungus argenteus*, le *Byssus parietina* de Linné, ou *Hypha argentea* de Persoon, et sous celui de *Corallo-Fungus niger compressus*, le *Rhizomorpha subcorticalis*.

CORALLOIDE. BOT. Syn. de Dentaire ennéaphylle.

CORALLOIDES. POLYP. FOSS. Nom donné, pour leur ressemblance grossière avec des rameaux de Corail, à plusieurs Fossiles difficiles à caractériser.

CORALLOIDES. BOT. On a appelé ainsi plusieurs espèces de Clavaires rameuses et analogues, par leur forme, à certains Polypiers. Quelques Lichens des genres *Sphærophore* et *Cénomyc* ont également été désignées sous ce nom.

CORALLOPÈTRES. POLYP. S. vulg. de Polypier fossile.

CORALLOPHYLLÉ. *Corallophyllum*. BOT. Ce genre, de l'Octandrie Monogynie de Linné, doit sa naissance à Kunth qui l'institua dans le *Nov. Gen.* de Humboldt (7. t. 660), pour une plante nouvelle du Mexique. Il a pour caractères : calice à cinq divisions et coloré ; corolle moins grande que le calice, tubuleuse, avec son limbe partagé en huit dents ; huit étamines insérées à la corolle, portant des anthères biloculaires ; ovaire supère, à plusieurs loges monospermes ; stigmaté capitulé. Le *Corallophyllum cæruleum* est une plante en gazon, à tiges épaisses, à feuilles charnues, laciniées, à fleurs sessiles et bleues.

CORALLOPSIDE. *Corallopsis*. BOT. Nom que donne Greville à un genre de productions marines, Thalassiophytes, de la famille des Floridées, et qui consiste en des frondes cartilagineuses, d'un rose pâle, composées d'articles concaves, prolifères à leur centre ; sporidies elliptiques, disposées en chapelet entre les apothécies qui sont disséminées, et nichées même dans le tissu de la fronde.

CORALLORHIZE. *Corallorhiza*. BOT. Haller a proposé ce nom générique, pour une petite plante de la famille des Orchidées, remarquable par sa racine formée de ramifications irrégulières et rougeâtres, qui offrent quelque ressemblance avec les branches du Corail. Linné en fit une espèce de son genre *Ophrys* ; plus tard, Swartz la transporta dans le genre *Cymbidium* ; enfin Brown et Richard en ont fait un genre distinct, sous le nom de *Corallorhiza*. Caractères : ovaire légèrement pédicellé, un peu tordu, à sa base surtout. Les cinq divisions du calice un peu inégales, étalées ou rapprochées en casque. Labelle ovale-oblong, légèrement canaliculé. A la base des divisions externes

du calice et du labelle est une petite hourse ou pérule peu profonde, adhérente par son côté interne. Le gynostème est long, dressé, un peu canaliculé antérieurement. Le stigmaté est concave, glanduleux, surmonté d'un petit appendice en forme de bec. L'anthère est terminale, et s'ouvre d'avant en arrière, par le moyen d'une sorte d'opercule. Elle offre deux loges principales, subdivisées chacune en deux autres cavités qui, chacune, contiennent une masse globuleuse de pollen solide.

Deux espèces composent ce genre. L'une est la *Corallorhiza Hallerii*, Rich., ou *Ophrys Corallorhiza*, L. Elle croît dans les Alpes ; des tubercules allongés et irrégulièrement mamelonnés, formant sa racine, s'élève une tige simple, haute de six à dix pouces, dépouillée de feuilles qui sont remplacées par quelques écailles engageantes, et terminée par une dizaine de fleurs blanchâtres, peu apparentes, réunies en épi terminal. Son labelle est légèrement trilobé. La seconde espèce, appelée par Willd. *Cymbidium Odontorhizon*, est la *Corallorhiza Odontorhiza* de Nuttall. Elle est abondante dans la Pensylvanie, et ne diffère de la précédente que par sa racine plus rameuse, son labelle entier et marqué de pourpre.

CORALRAG. MIN. Synonyme de Calcaire zoophitique.

CORAPICA. OIS. Synonyme de *Kitta*. V. PIROLLE.

CORASSIN. POIS. Espèce du genre Cyprin.

CORAX. OIS. Synonyme de Corbeau noir et de Grand Cormoran.

CORAX. POIS. Synonyme de Trigle Hirondelle.

CORAYA. OIS. Espèce du genre Batara.

CORAZON. MOLL. Synonyme espagnol de Bucarde.

CORB. POIS. Espèce du genre Sciène, dont Cuvier a fait le type d'un sous-genre.

CORBAT. OIS. Synon. vulgaire de Grand Cormoran.

CORBEAU. *Corvus*. OIS. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec droit, gros, comprimé sur les côtés, tranchant sur les bords et courbé vers la pointe ; narines placées à la base du bec, ovales, ouvertes, cachées par des poils dirigés en avant, qui entourent la base du bec ; quatre doigts : trois en avant presque entièrement divisés, l'intermédiaire plus court que le tarse, un derrière ; ailes longues, pointues ; les deuxième et troisième rémiges plus courtes que la quatrième ; rectrices ordinairement égales, quelquefois arrondissant la queue.

Il n'est pas de genre dont les principales espèces, confondues vulgairement sous la seule dénomination de Corbeau, se retrouvent plus fréquemment et plus universellement ; de même il est peu d'Oiseaux qui, sur toute l'étendue du globe, aient plus diversement fixé l'attention des hommes. Considérés dans certains cantons comme des bienfaiteurs sans cesse occupés à purger la terre de Vers et d'Insectes, ou comme des envoyés du destin pour présider au sort des malades, on leur accorde toutes protections ; dans d'autres pays, au contraire, en butte aux poursuites dirigées contre des bandes affamantes, leur tête, mise à prix, est l'objet d'un salaire public. Du reste, les persécutions que l'on exerce envers eux n'en diminuent pas sensiblement le nombre ; leurs troupes n'en couvrent pas moins, pendant la saison morte surtout, nos routes et nos cam-

pagnes ensemencées, où leur présence paraît ne pas occasionner de dommages considérables. Ils s'y promènent d'un pas grave et tranquille, et ne s'effrayent point de l'approche de l'homme, à moins que celui-ci ne soit armé d'un fusil, ce qu'ils savent distinguer d'assez loin pour se tenir hors de sa portée. Ils sont d'un caractère turbulent, bavard, querelleur, défiant, et, soit prévoyance ou manie, ce qui est plus probable, puisqu'ils ne paraissent pas conserver le souvenir de leurs actions, ils cachent tout ce qu'ils accumulent, surtout en fait de provisions superflues. Ils se font assez facilement à la domesticité, retiennent les mots qu'on leur a répétés souvent dans leur jeunesse, et finissent par les rendre avec beaucoup de pureté dans la modulation. L'analogie de mœurs s'étend à tout le genre; il est cependant quelques nuances particulières à différentes espèces; les unes, par exemple, aiment les longs voyages, cherchent les frimats, donnent une préférence exclusive à la vie sociale; d'autres sont sédentaires, ne se montrent que par couples et dans toutes les saisons. En général les Corbeaux sont monogames, et dès qu'ils ont contracté une union, elle paraît n'avoir de terme qu'à la mort de l'un des sexes. Il est peu d'Oiseaux dont l'instinct ou les facultés intellectuelles soient plus perfectionnées; s'il faut en croire Dupont de Nemours, qui dit avoir passé deux hivers dans la société des Corbeaux, occupé à les observer dans l'état de liberté, ils auraient un langage communicatif, qu'il ne serait pas impossible à l'homme de comprendre. Cet observateur a même publié un fragment de son Dictionnaire d'un langage jusqu'ici non interprété, au moyen duquel il a traduit plusieurs de leurs mots.

CORBEAU AUSTRAL. *Corvus australis*, Gmel. Entièrement d'un noir brunâtre, avec les plumes de la gorge lâches, peu serrées; bec épais à sa base et très-comprimé sur les côtés. Taille, huit pouces. Ile des Amis.

CORBEAU À BEC ALLONGÉ. *Corvus coronoides*, Less. Plumage d'un noir bronzé; rectrices médiocres; bec mince, pointu; tarses assez longs. Taille, seize pouces. Nouvelle-Hollande.

CORBEAU À BEC ÉLEVÉ. *Corvus culminatus*, Sykes. Parties supérieures d'un noir splendidement irisé, les inférieures d'un noir mat; carène du bec fort élevée. Taille, vingt et un pouces, dont sept pour la queue. De l'Himalaya.

CORBEAU À BEC ÉPAIS. *Corvus crassirostris*, Ruppell. Faun. Abyssin. p. 19, pl. 8. Tout le plumage noir, avec des reflets pourprés sur le cou et la poitrine, bleuâtres sur les rémiges; rectrices nuancées de brun; nuque blanche; queue arrondie; bec grand, comprimé, arqué, avec l'extrémité blanche et obtuse; sillons des narines très-profonds; pieds noirs. Taille, vingt-deux pouces. Cette grande espèce habite les montagnes du Simen.

CORBEAU EDEAUD. *V. CORBEAU MANTELÉ.*

CORBEAU BLANC. Variété accidentelle du Corbeau noir.

CORBEAU BLANC DE FÉROÉ. *V. CORBEAU LEUCOPHÉE.*

CORBEAU DU CAP. *Corvus Levaillantii*, *Corvus Corone*, var. Lev. Ois. d' Af. 52. Plumage d'un noir bronzé; bec déprimé à la base et sur les côtés. Taille, seize pouces. Bengale. Cette espèce, que l'on avait prise d'abord pour une variété de la Corbine, en diffère suffisamment,

comme l'a prouvé récemment encore le naturaliste-voyageur Ruppell, qui a observé cet Oiseau en Abyssinie; la conformation du bec, comparée à celle du même organe dans la Corbine, est tout à fait différente.

CORBEAU CENDRÉ. *V. CORBEAU MANTELÉ.*

CORBEAU CHAUVÉ. *V. CORBEAU FREUX.*

CORBEAU CHOU. *Corvus sperlomogus*, Frisch, Buff., pl. enl. 522. *V. CORBEAU CHOUCAS.*

CORBEAU CHOUCAS. *Corvus Monedula*, L., Buff., pl. enl. 525. Parties supérieures noires, irisées en violet, ainsi que le sommet de la tête; occiput et dessus du cou cendrés; parties inférieures noires; bec et pieds noirs; iris blanc. Taille, treize pouces. La femelle est d'un noir moins brillant; elle est même grisâtre aux parties inférieures. On rencontre accidentellement des individus mélangés de blanc et même entièrement blancs. Habitants des tours, des clochers et des vieux châteaux, les Choucas y demeurent toute l'année; chez eux la saison des amours s'annonce par une recherche bruyante; les couples se réunissent ou se forment, se répandent dans les jardins où ils brisent les jeunes tiges d'arbres ou d'arbustes qui doivent servir à la construction ou à la réparation des nids qui sont toujours rassemblés dans le même édifice ou sur le même arbre, et souvent accablés les uns contre les autres. La ponte est de cinq ou six œufs verdâtres parsemés de quelques taches brunes. Les familles restent unies longtemps encore après que les jeunes sont en état de pourvoir à leurs besoins; et c'est même alors que les parents leur témoignent plus de tendresse, tant ils semblent redouter le moment de la séparation.

CORBEAU CHOUCAS GRIS DU BENGALÉ. *Corvus splendens*, Vieill. Variété du Corbeau Choucas.

CORBEAU CHOUCAS MOUSTACHE. *Corvus Hottentotus*, Lath., Buff., pl. enl. 226. Noir; plumes du dessus du cou longues et flexibles, formant une crinière; bec entouré de soies longues et étagées; queue longue. Taille, quatorze pouces. Cap de Bonne-Espérance.

CORBEAU À COLLIER. *Corvus torquatus*. *V. CORBEAU GEAI TORQUEOLE.*

CORBEAU COLOMBIEN. *Corvus columbiana*, Wils., Ornith. amér., pl. 20, f. 2. Plumage d'une teinte isabelle plus foncée aux parties inférieures; rémiges bordées de noir bronzé; un trait blanc sur l'aile, formé par la bordure de quelques rémiges; rectrices blanches, les deux latérales noires; bec cendré; pieds noirs. Taille, treize pouces. Amérique septentrionale.

CORBEAU CORBINE. *Corvus Corone*, L., Buff., pl. enl. 485. Plumage d'un noir lustré, irisé en violet; plumes de la poitrine larges et arrondies à l'extrémité; queue faiblement arrondie; bec et pieds noirs; iris brun. Taille, dix-huit pouces. Varie accidentellement en gris roussâtre. Europe. Les Corbines paraissent être également communes sur les deux continents, ou moins dans leurs régions septentrionales; on les voit pendant l'hiver se réunir aux Frayonnes et aux Corneilles mantelées, et chercher en bonne intelligence la nourriture qui leur convient. Les troupes ne se séparent pas même au déclin du jour, tous les individus qui les composent prennent simultanément leur essor, et d'un vol rapide gagnent, en faisant retentir les airs d'un croassement

désagréable, les bois ou les bosquets qu'ils ont adoptés pour retraite de toutes les nuits. Le matin les ramène tous ensemble aux champs pour y butiner de nouveau. Au printemps, ces grandes sociétés sont rompues; les couples fidèles dans leur union se choisissent un domaine où les ressources sont assurées, et s'occupent isolément de tout ce qui est relatif à leur future famille. Le nid qu'ils placent sur l'arbre le plus élevé, composé de branches épineuses entrelacées et mastiquées avec de la terre, est tapissé intérieurement de menues racines et d'herbes molles. La femelle y pond cinq à six œufs blanchâtres, marqués de taches et de traits obscurs, que les deux sexes couvent alternativement, pendant vingt jours, avec une extrême persévérance qui se change en tendresse non moins grande lorsque les petits sont éclos; on voit alors les Corbines résister avec un courage opiniâtre aux attaques que des Oiseaux de proie, supérieurs en force, dirigent contre la jeune famille dont ils sont très-friands, et parvenir quelquefois, après un combat sanglant, à mettre l'assaillant à mort. Les Corbines sont omnivores, se jettent sur les charognes et attaquent même à leur tour le petit gibier. Leur chair, noire et dure, exhale une odeur fétide; elle est dédaignée du pauvre qui n'y a recours que dans les cas de disette absolue.

CORBEAU CORBIVEAU. *Corvus albicollis*, Lath., Levaill., Ois. d'Af. pl. 50. Plumage noir, lustré, avec une grande tache blanche sur le cou; cette tache forme, de chaque côté, une pointe qui s'étend sur la poitrine; ailes plus longues que la queue qui est étagée; bec noir à sa base qui est entourée de plumes roides, dirigées en avant, blanchâtre à la pointe. Taille, dix-huit pouces. Afrique orientale. Levaillant assure que cette espèce ne se contente pas de charognes, qu'elle attaque les agneaux, les jeunes gazelles, et qu'elle les dévore; plus souvent elle se perche sur le dos des Buffles, des Éléphants et des Rhinocéros, et recherche les larves et Insectes qui occupent les pustules dont la peau de ces grands Mammifères est ordinairement couverte. Lesson en a fait un sous-genre que caractérise son bec très-haut, très-convexe, à arête épaisse; ses narines ovales, creusées dans une large fosse, ses tarses allongés, largement scutellés.

CORBEAU A DUVET BLANC. *Corvus leucognathus*, Daud. Plumage noir, avec la base des plumes garnie d'un duvet blanc. Taille, dix-huit pouces. Antilles.

CORBEAU ÉCLATANT. *Corvus splendens*, Vieill. Tem., Ois. color. pl. 425. Parties supérieures noires, irisées de violet et de pourpre; front, devant de la face, et gorge d'un noir lustré; tête, joues, nuque et poitrine cendrés; cuisses et abdomen d'un gris ardoisé. Taille, quinze pouces. Inde.

CORBEAU FRAYONNE OU FREUX. *Corvus frugilegus*, Lath., Buff., pl. enl. 484. Plumage noir, à reflets pourprés; bec noir, raboteux, assez grêle et droit, blanchâtre à sa base qui est environnée d'une peau nue et calleuse; iris d'un noir bleuâtre. Taille, dix-sept pouces. Cette espèce s'éloigne, par ses mœurs, de la Corbine avec laquelle une similitude de plumage l'a fait souvent confondre. Elle n'habite les climats tempérés que dans la saison des frimas; aux approches du printemps, pres-

que tous les Freux se retirent vers le Nord où ils s'occupent d'abord de leur reproduction. Leurs nids diffèrent de ceux des Corbines en ce qu'il n'entre point de mastic de terre dans leur construction, qu'ils sont en outre très-rapprochés sur le même terrain, et souvent sur le même arbre. La ponte consiste en trois, quatre ou cinq œufs oblongs, verdâtres, tachés de cendré brun. Les Freux ont beaucoup de tendresse pour leurs petits; ceux-ci, au sortir du nid, ont la base du bec garnie de petites plumes qui disparaissent bientôt par le frottement continu qu'éprouve cette partie que l'Oiseau enfonce dans la terre pour y saisir les graines, les vers et les larves dont il fait, ainsi que des fruits, son unique nourriture; il faut qu'il soit singulièrement tourmenté par la faim pour toucher aux charognes qui, au contraire, sont le mets favori des Corbines; du reste, les deux espèces, également criardes et nombreuses en individus, couvrent pêle-mêle nos campagnes, pendant l'hiver. La chair du Freux, assez bonne et même délicate, dans les jeunes, n'est point rebutée du pauvre comme celle du Corbeau noir et des Corbines.

CORBEAU-GEAI AZERIN. *Graculus cyaneus*, Vieill. Variété du Corbeau-Geai de Steller.

CORBEAU-GEAI DE LA BAIE DE NOOTKA. *V. CORBEAU-GEAI DE STELLER.*

CORBEAU-GEAI BLANCHE-COIFFE. *V. CORBEAU-PIE BLANCHE-COIFFE.*

CORBEAU-GEAI BLEU DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, DU CANADA, CORBEAU-GEAI BLEU HUPPE. *Corvus cristatus*, Lath., Buff., enl. 529. Parties supérieures d'un bleu cendré, luisant; plumes du sommet de la tête longues et susceptibles de se relever en huppe; front noir; un collier de cette couleur entourant la gorge et formant une bande sur la nuque; tectrices alaires et rectrices d'un beau bleu d'azur, rayées de noir et terminées de blanc, à l'exception des deux rectrices intermédiaires; rémiges noires, d'un bleu cendré à l'extérieur; gorge blanchâtre, bleuâtre chez les adultes; poitrine d'un gris cendré, qui s'éclaircit insensiblement sur l'abdomen; bec et pieds noirs; iris bleuâtre. Taille, onze pouces. Très-commun dans l'Amérique septentrionale où ses habitudes sont à peu près celles de notre Geai d'Europe.

CORBEAU-GEAI BLEU-VERDIN. *Graculus melanogaster*, Vieill., Lev., Oiseaux de Paradis, pl. 44. Parties supérieures et poitrine d'un cendré brunâtre, nuancé de bleu et de vert; rémiges et rectrices bleues, rayées de noir; croupion et abdomen noirs, ainsi que le bec et les pieds; iris bleu. Taille, douze pouces.

CORBEAU-GEAI BORÉAL. *V. CORBEAU-GEAI IMITATEUR.*

CORBEAU-GEAI BRUN DU CANADA. *Corvus Canadensis*, Lath. Buff. pl. enl. 550. Wils. pl. 51. Parties supérieures brunes, plus foncées sur la tête; base du bec garnie de plumes blanchâtres; joues d'un gris roussâtre; ailes et queue brunes; celle-ci étagée et terminée de blanc; parties inférieures cendrées, avec la poitrine plus claire; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

CORBEAU-GEAI DE CAYENNE. *V. CORBEAU-PIE BLANCHE-COIFFE.*

CORBEAU-GEAI DE LA CHINE A BEC ROUGE. *V. CORBEAU-PIE BLEUE A BEC ROUGE.*

CORBEAU-GEAI COMMANDEUR. *Garrula gubernatrix*,

Temm., pl. color. 450. Parties supérieures d'un bleu sale; une huppe noire, bordée de bleu; région oculaire et gorge blanches, bordées ou encadrées de noir; rémiges bleues, terminées de noir; rectrices d'un bleu d'azur en dessus, brunâtres en dessous; les latérales terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc sale; pieds noirs. Taille, dix-huit pouces. Mexique.

CORBEAU-GEAI COMMUN, CORBEAU-GEAI D'EUROPE. *Corvus glandarius*, L., Buff., pl. enl. 481. Parties supérieures d'un roux vineux, avec le croupion blanchâtre; tête garnie de plumes assez longues, d'un cendré rougeâtre, parsemé de quelques traits noirs; tectrices alaires d'un bleu soyeux, rayé transversalement de nuances alternativement plus pâles et plus obscures; grandes rémiges noires, avec la moitié du bord extérieur blanc; rectrices cendrées, noires à l'extrémité; parties inférieures d'un cendré rougeâtre; bec noir, blanchâtre à l'extrémité; iris bleu; pieds noirs. Taille, treize pouces. Les habitudes du Geai diffèrent peu de celles de la Pie; l'un et l'autre sont susceptibles de la même éducation, et si l'on semble accorder la préférence au Geai, ce n'est qu'en faveur de la beauté de son plumage. Il est d'un naturel pétulant, fort bavard et très-étourdi; il choisit de préférence, pour sa nourriture, les glands, les châtaignes, les fruits rouges et surtout les racines bulbeuses qu'il a l'art de découvrir et d'arracher avec le bec. Il construit assez négligemment son nid qu'ordinairement il place au sommet des Chênes les plus élevés; la ponte consiste en cinq œufs d'un gris verdâtre, faiblement tachetés de brun. La tendresse du Geai pour ses petits est très-grande; il les garde même, près de lui, jusqu'à ce qu'une nouvelle couvée réclame pour d'autres les mêmes soins.

CORBEAU-GEAI GRIS-BLEU. Paraît être le Geai azuré dans son jeune âge.

CORBEAU-GEAI IMITATEUR. *Corvus infustus*, Lath.; *Corvus Sibiricus*, Gmel., Buff., pl. enl. 608. Parties supérieures d'un gris cendré; tête huppée, noirâtre; petites-tectrices alaires et croupion d'un roux vif; rectrices intermédiaires cendrées, toutes les latérales rousses; parties inférieures roussâtres; abdomen d'un beau roux; bec noir, avec sa base entourée de plumes blanches; pieds bruns. Taille, onze pouces. Des régions les plus septentrionales de l'Europe et de l'Asie.

CORBEAU-GEAI LONGUE. *Garrulus galericulatus*, Cuv., Levaill., Ois. Par. pl. 42. Noir, avec un collier blanc sur la nuque; deux longues plumes formant une huppe; bec et pieds noirâtres; iris blanchâtre. Taille, dix pouces. Java.

CORBEAU-GEAI ORANGÉ. Levaill., Ois. de Paradis, pl. 47. V. CORBEAU-GEAI IMITATEUR.

CORBEAU-GEAI OUTREMER. *Garrulus ultramarinus*, Bonap. Temm., Ois. color. pl. 459. Parties supérieures d'un bleu cendré; rectrices et rémiges d'un beau bleu d'outrémer en dessus, brunâtres en dessous; sommet de la tête, nuque et joues d'un bleu céleste pur; gorge, abdomen et tectrices caudales d'un blanc pur; le reste des parties inférieures d'un brun cendré. Queue longue, carrée. Bec et pieds noirs. Taille, treize pouces. Mexique.

CORBEAU-GEAI DU PÉROU. *Corvus Peruvianus*, Lath.,

Buff., pl. enl. 625. Parties supérieures d'un beau vert pâle; sommet de la tête orné d'une couronne blanche; œil entouré, ainsi que la base du bec, de plumes d'un bleu céleste; nuque bleuâtre; les trois rectrices latérales jaunes; gorge et devant du cou d'un noir pur; poitrine et parties inférieures jaunes; queue étagée; bec noirâtre. Taille, onze pouces.

CORBEAU-GEAI DE SIBÉRIE. V. CORBEAU-GEAI IMITATEUR.

CORBEAU-GEAI DE STELLER. *Corvus Stelleri*, Lath. Parties supérieures d'un noir pourpré; huppe brune, formée de plumes longues et étroites; tectrices alaires brunes et d'un bleu foncé; une partie des rémiges bleues, rayées de noir, les autres noires bordées de vert bleuâtre; rectrices bleues, avec la tige noire; parties inférieures d'un bleu céleste avec la gorge et la poitrine noires. Taille, treize pouces. Amérique septentrionale.

CORBEAU-GEAI A TÊTE POURPRÉE. *Corvus purpurascens*, Lath. Parties supérieures roussâtres, avec la tête d'un rouge pourpré assez vif; ailes et queue noires; parties inférieures jaunes; bec cendré; pieds rougeâtres. Taille, douze pouces. Chine.

CORBEAU-GEAI TORQUÉOLE. *Garrulus torquata*, Temm., Ois. color. pl. 444. Plumage noir; un large collier gris sur la nuque; poitrine blanche. Taille, treize pouces. Nouvelle-Hollande.

CORBEAU-GEAI VERT. *Corvus Surinamensis*, Gmel.; *Corvus argyrophthalmus*, Lath. Parties supérieures verdâtres, avec le sommet de la tête d'un vert très-foncé et marqué de bleu; tectrices alaires d'un vert irisé; rémiges noirâtres, terminées de bleu; rectrices noirâtres, terminées de blanc; parties inférieures d'un vert foncé; bec noirâtre; iris blanc; pieds rougeâtres. Taille, dix-sept pouces. Amérique méridionale.

GRAND CORBEAU. *Corvus major*, Levaill., Ois. d'Afr., pl. 51. Ne diffère du Corbeau noir, d'Europe, que par sa taille plus élevée, son bec plus fort et plus courbé. Cette espèce se retrouve aussi dans l'Inde.

CORBEAU D'HIVER. V. CORBEAU MANTELÉ.

CORBEAU HOIZANA. *Corvus Mexicanus*, Lath. D'un noir azuré, avec le bec et les pieds d'un noir mat. Taille, quatorze pouces. Mexique.

CORBEAU HOUPPETTE, Vieill. Parties supérieures, ailes et base de la queue d'un beau bleu; tête, front, cou, gorge et poitrine supérieure noirs; bas de la poitrine, parties inférieures et les trois quarts de la longueur des rectrices d'un blanc pur; bec dont la base n'est pas couverte de plumes dirigées en avant, noir ainsi que les pieds. Taille, seize pouces. Brésil.

CORBEAU JACOBIN. V. CORBEAU MANTELÉ.

CORBEAU DE LA JAMAÏQUE. *Corvus Jamaicensis*, Lath. Plumage tout noir; bec moins fort que celui de la Corbine; queue assez courte. Taille, seize pouces.

CORBEAU A LONG BEC. V. CORBEAU DES TERRES-AUSTRALES.

CORBEAU LEUCOPHÉE. *Corvus Leucophæus*, Vieill. Plumage d'un noir azuré, à l'exception du sommet et des côtés de la tête, de la gorge, du ventre, des tectrices alaires et caudales inférieures, de la plupart des rémiges, qui sont d'un blanc pur; toutes les plumes en-

tourées d'un duvet gris; bec très-long et noir. Taille, vingt-quatre pouces.

CORBEAU MANTELÉ. *Corvus Cornix*, L., Buff., pl. enl. 76. Corps cendré; tête, gorge, ailes et queue noires, à reflets bronzés; bec et pieds noirs; iris brun. Taille, dix-neuf pouces. Europe. Ses mœurs ne diffèrent presque pas de celles du Freux; les deux espèces hivernent dans nos climats et regagnent au printemps les chaînes élevées et les pays septentrionaux. Les Corneilles mantelées se nourrissent de graines, de fruits, de vers, de limaces, de crabes et de petits poissons; dans l'extrême disette seulement, on les voit se repaître de charognes qu'elles ne mangent que par nécessité.

CORBEAU MANTELÉ DE RUSSIE. *V. CORBEAU CHOUCAS.*

CORBEAU OU CORNEILLE MARINE. Surnom de la Corneille mantelée, que lui a valu sans doute l'usage qu'elle fait des petits Poissons, après les avoir saisis à la manière des Mouettes.

CORBEAU MEUNIER. *V. CORBEAU MANTELÉ.*

CORBEAU MOISSONNEUR. *V. CORBEAU FREUX.*

CORBEAU DES MOISSONS. *V. CORBEAU DU CAP.*

CORBEAU MONTAGNARD. *V. GRAND CORBEAU.*

CORBEAU NASIQUE. *Corvus nasicus*, Tem., pl. color. 415. Plumage noir; bec large et fort, dilaté vers ses bords; narines découvertes, avec les poils de la base courbés vers le haut; pieds robustes; ongles très-courbés. Taille, dix-sept pouces. Cuba.

CORBEAU NOIR. *Corvus Corax*, L., Buff., pl. enl. 495. Entièrement d'un beau noir, à reflets pourprés; queue fortement arrondie; bec noir, fort; iris d'un gris blanchâtre, entouré d'un cercle brunâtre. Taille, vingt-quatre pouces. Europe. Reléguée dans les grandes forêts montagneuses, cette espèce se montre très-rarement dans les plaines; elle fait sa nourriture de petites proies, de levreaux, de lapins, de canards; à défaut, elle se jette sur les charognes. Son nid, placé dans les anfractures de rochers, dans les crevasses de vieilles murailles, est construit comme ceux des Oiseaux de proie; la ponte est de trois à six œufs d'un vert sale, tachetés et rayés de brun-noirâtre.

CORBEAU NOIR ET BLANC DE L'ÎLE DE FÉROÉ. *V. CORBEAU LEUCOPHÉE.*

CORBEAU OU CORNEILLE NOIRE. *V. CORBEAU CORBINE.*

CORBEAU OSSIFRAGUE. *Corvus Ossifragus*, Wilson. Entièrement noir; des cils très-longs à la base supérieure du bec dont l'inférieure est dénuée de plumes; les deux mandibules à bords rentrants: la supérieure échancrée vers la pointe; yeux très-petits, rapprochés de l'angle du bec; iris bleu; pieds forts; ongles crochus et grands. Taille, seize pouces. Amérique septentrionale.

CORBEAU-PIE ACAHÉ. *Corvus pileatus*, Illig.; *Pica Chrysops*, Temm., pl. color. 58. Parties supérieures d'un beau bleu, un peu plus pâle à l'occiput; sommet de la tête, gorge, côtés et devant du cou noirs; deux taches bleues demi-circulaires au-dessus et au-dessous de l'œil; queue arrondie, terminée de blanc; parties inférieures blanches; bec et pieds noirâtres; iris jaune. Taille, treize pouces. Amérique méridionale.

CORBEAU-PIE DES ANTILLES. *Corvus Caribæus*, Lath. Parties supérieures brunes, avec la tête et le cou bleus;

une tache blanche, tiquetée de noir va de l'origine du bec à la nuque; un collier blanc; croupion et rectrices caudales jaunes; ailes d'un bleu verdâtre, nuancées de bleu; rectrices bleues, rayées de blanc: les deux intermédiaires beaucoup plus longues, bleues et terminées de blanc. Taille, dix-huit pouces.

CORBEAU-PIE BLANCHE-COIFFE. *Corvus Cayanus*, Lath., Buff., pl. enl. 575. Parties supérieures d'un noir violet; sommet de la tête, cou, parties inférieures, extrémité de la queue d'un blanc pur; front, joues, gorge et devant du cou noirs; une tache blanche à l'origine du bec, une autre autour des yeux dont l'iris est brun; bec et pieds noirâtres. Taille, treize pouces. Guiane.

CORBEAU-PIE BLEUE A BEC ROUGE. *Corvus erythrorhynchus*, Lath.; *Coracias melanocephala*, *Coracias Sinensis*, Buff., pl. enl. 622. Parties supérieures d'un cendré violet, plus brun sur le dos, et tacheté de noir sur le sommet de la tête; une bande noire à l'occiput; rectrices étagées, bleues, bordées de blanc avec une tache de cette couleur vers l'extrémité qui est noire, les deux intermédiaires très-longues; front, cou et poitrine d'un noir velouté; parties inférieures d'un cendré rougeâtre clair; bec rougeâtre; iris orangé; pieds rouges, avec les ongles blancs, longs et crochus. Taille, dix pouces. Chine.

CORBEAU-PIE BLEUE DE CIEL, CORBEAU-PIE BLEUE ET NOIRE. *Pica cyanomelas*, Vieill.; *Corvus azureus*, Azara. Tem., Ois. color. pl. 168. Parties supérieures d'un bleu foncé, irisé; front, côtés de la tête, gorge, devant du cou noirs; sommet tirant sur le brun; bec et pieds noirs. Taille, treize pouc. Amérique méridionale.

CORBEAU-PIE BLEUE A TÊTE NOIRE. *Corvus cyanus*, L., Levaill., Oiseaux d'Afr., pl. 58. Parties supérieures bleues; sommet de la tête garni de longues plumes dont la couleur comme celle des joues et de la gorge, est noire; rectrices terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc sale; bec noir; pieds bruns. Taille, onze pouces. Chine.

CORBEAU-PIE CHAUVÉ. *Corvus Gymnocephalus*, Tem. Ois. color. pl. 527. Parties supérieures d'un noir bleuâtre; tête presque entièrement nue; une sorte de plaque noire recouvrant l'organe de l'ouïe; rémiges et rectrices étagées, d'un noir brunâtre. Parties inférieures, devant du cou et de la gorge blancs. Bec convexe, peu robuste. Taille, quatorze pouces.

CORBEAU-PIE A COIFFE BLANCHE. *V. CORBEAU-PIE BLANCHE-COIFFE.*

CORBEAU-PIE A COU BLANC. *Pica albicollis*, Vieill., Labill., Voya. pl. 59. *Garrula torquata*, Tem., Ois. col. pl. 444. *Corvus Caledonicus*, Lath. Noir, à l'exception du cou et de la partie supérieure du dos et du ventre qui sont blancs; queue très-étagée; bec noir avec l'extrémité jaunâtre; pieds noirs. Taille, vingt pouces. Nouvelle-Calédonie.

CORBEAU-PIE CULOTTE DE PEAU. *V. CORBEAU-PIE RUFAGASTRE.*

CORBEAU-PIE ENFUMÉE. *Corvus fuliginosus*, *Pica fuliginosa*, Less.; *Corvus morio*, Lichst. Parties supérieures brunes; tête, cou et poitrine d'un brun noirâtre; parties inférieures grises; queue longue; bec et tarse

jaunes. Taille, dix-huit pouces. Le jeune a les rectrices externes brunes, terminées de blanc; les parties inférieures presque blanches, le bec et les tarses noirs. Mexique.

CORBEAU-PIE DE FRANCE. *V.* CORBEAU-PIE VULGAIRE.

CORBEAU-PIE GENG. *Corvus Cyanopogon*, Wied., Tem., Ois. color. pl. 169. Parties supérieures d'un noir brunâtre; tête blanche; une huppe noire; devant de la face et gorge noirs, bordés de gris-bleuâtre; angles du bec et de l'œil d'un bleu d'azur; sourcils blancs; rectrices noires, terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc sale. Taille, douze pouces. Brésil.

CORBEAU-PIE HOUPETTE. *V.* CORBEAU HOUPETTE.

CORBEAU-PIE A HUIT PENNES. *V.* CORBEAU-PIE RUFIGASTRE.

CORBEAU-PIE DES INDES A LONGUE QUEUE. *V.* CORBEAU-PIE DES ANTILLES.

CORBEAU-PIE AUX JOUES BLANCHES. *Corvus olivaceus*, Lath. Parties supérieures d'un brun ferrugineux; tête noirâtre, fortement emplumée; rectrices étagées, les latérales bordées de blanc extérieurement; parties inférieures noirâtres, avec la gorge et la poitrine variées de blanc; bec et pieds noirâtres. De la Nouvelle-Hollande.

CORBEAU-PIE A MANTEAU BLEU. *Corvus Beecheii*, *Pica Beecheii*, Vig. Zool. Journ., t. 4. Parties supérieures d'un bleu de ciel très-vif; tête, cou, poitrine et abdomen d'un noir profond; tectrices caudales inférieures noires, nuancées de bleu. Bec et pieds jaunâtres, nuancés de rougeâtre. Taille, quinze pouces. De la Californie.

CORBEAU-PIE DU MEXIQUE. *V.* CORBEAU-PIE ZANOE.

CORBEAU-PIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE. *V.* CORBEAU-PIE A COU BLANC.

CORBEAU-PIE PIAPAC. *Corvus Senegalensis*, Lath., Buff., pl. enl. 558. Parties supérieures d'un noir lustré, les inférieures d'un noir mat; rémiges et rectrices latérales d'un brun noirâtre; ces dernières très-étagées et pointues. Taille, treize pouces. Afrique.

CORBEAU-PIE POURPRÉE. *Corvus Africanus*, Lath. Parties supérieures brunes; tête et cou d'un noir pourpré, avec chaque plume terminée de gris; rémiges bleuâtres à l'extérieur; rectrices blanches à leur extrémité; parties inférieures cendrées. Taille, vingt pouces. Afrique.

CORBEAU-PIE ROUSSE DE LA CRINE. *Corvus rufus*, Lath., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 59. *Corvus rufiventris*, Vieil. Parties supérieures d'un roux jaunâtre, avec la tête et le cou bruns; petites tectrices alaires d'un roux cendré; les autres d'un gris clair; rémiges noirâtres; rectrices intermédiaires brunes à la base, grises dans l'autre moitié et terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc roussâtre; bec et pieds noirs; iris roussâtre. Taille, dix pouces. Bengale.

CORBEAU-PIE RUFIGASTRE. *Corvus rufigaster*, Lath., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 55. Plumage noir, irisé en bleu; parties inférieures d'un roux clair, ainsi que les barbes extérieures des deux rémiges intermédiaires. Taille, douze pouces. Afrique.

CORBEAU-PIE SAN-HIA. *V.* CORBEAU-PIE BLEUE A BEC ROUGE.

CORBEAU-PIE DU SÉNÉGAL. *V.* CORBEAU-PIE PIAPAC.

CORBEAU-PIE A TÊTE NOIRE. *V.* CORBEAU-PIE BLEUE A TÊTE NOIRE.

CORBEAU-PIE VAGABONDE. *Coracias vagabunda*, Lath. Parties supérieures brunes; tête, cou et grandes tectrices alaires noirs; petites tectrices et rémiges intermédiaires d'un blanc bleuâtre; rectrices cendrées dans leur moitié inférieure; les intermédiaires entièrement noires; parties inférieures d'un cendré bleuâtre; queue très-longue, étagée. Taille, seize pouces. Indes.

CORBEAU-PIE A VENTRE JAUNE. *Corvus luteolus*, Parties supérieures vertes; tête et occiput blancs; devant de la face d'un bleu d'azur; devant du cou noir, abdomen jaune. Taille, quatorze pouces.

CORBEAU-PIE VULGAIRE. *Corvus Pica*, Lin., Buff., pl. enl. 488. Tête, gorge, cou, haut de la poitrine et dos noirs; rectrices très-étagées à reflets bronzés; scapulaires, poitrine et ventre blancs; bec, pieds et iris noirs. Taille, dix-huit pouces. Europe. Les Pies, dont les mœurs sont généralement connues, s'éloignent rarement des lieux qui les ont vu naître; la conformation de leurs ailes très-courtes relativement à la longueur totale de l'Oiseau, s'oppose à tout voyage qui demanderait un vol élevé et soutenu. Se posent-elles à terre, ordinairement elles y sautillent plutôt qu'elles n'y marchent. De toutes les espèces de ce genre, aucune ne s'accoutume plus facilement à la domesticité, et ne retient plus vite les mots et les phrases qu'on leur apprend; ces mots, répétés avec une volubilité fatigante, ont donné lieu à un vieil adage qui, dans la société, s'applique au babil insipide. La Pie met beaucoup d'art dans la construction de son nid; elle le place au sommet des plus grands arbres, le fortifie extérieurement avec des buchettes et du mortier de terre, le garnit en dedans de racines filamenteuses, et y pond quatre à cinq œufs d'un vert bleuâtre, parsemé de taches brunes. Pendant l'incubation, elle a continuellement l'œil au guet, se bat vigoureusement contre les Corneilles qui approchent du nid, et les oblige à fuir: la témérité de ce faible Oiseau est telle en ce moment, qu'on l'a vu attaquer même le Faucon qui cherchait à s'emparer de sa couvée. On rencontre quelquefois des Pies tout à fait blanches.

CORBEAU-PIE ZANOE. *Corvus Zanoë*, Lath. Plumage noir, à l'exception de la tête et du cou qui sont d'un brun fauve. Taille, seize pouces. Mexique.

CORBEAU PIOM. *V.* CORBEAU-PIE HOUPETTE.

CORBEAU A PLUMES GRISSES. Paraît être une variété métis de la Corbine et de la Corneille mantelée; elle a le dos mélangé de noir et de gris. On la trouve assez communément en Sibérie.

CORBEAU A RABAT. *Corvus clericus*, Lath. Variété du Corbeau noir, dont quelques parties du corps sont blanches ou rousses.

CORBEAU RESSEMBLANT. *Corvus affinis*, Rupp. Cette espèce, qui a été observée par Ruppell, en Nubie et en Abyssinie, a la plus grande ressemblance avec la Corbine: elle a le bec fort, la mandibule supérieure triangulaire à sa base et courbée au sommet, en partie couverte par les poils du front qui divergent tout en se dirigeant en avant; les plumes jugulaires sont bifides, celles des ailes sont allongées, surpassant de beaucoup

l'extrémité de la queue; celle-ci est arrondie. En général la couleur du plumage est le noir profond, irisé de bleuâtre sur les parties principales du corps.

CORBEAU DE ROYSTON, CORBEAU SAUVAGE. Même chose que Corbeau mantelé.

CORBEAU A SCAPULAIRE BLANC. *Corvus dauricus*, Lath., Buff., pl. enl. 527. *Corvus scapularis*, Tem. Tête, gorge, dos, ailes et queue d'un noir luisant, irisé; le reste du plumage blanc; bec et pieds noirs; queue arrondie, assez courte. Taille, onze pouces. Afrique.

CORBEAU OU CORNEILLE DU SÉNÉGAL. *V.* CORBEAU A SCAPULAIRE BLANC.

CORBEAU SOLITAIRE. *V.* CORBEAU NOIR.

CORBEAU DES TERRES-AUSTRALES. *Corvus australis*, Lath. Plumage noir, irisé, avec les rémiges et les rectrices d'un brun noirâtre; les plumes de la gorge molles et peu serrées; bec très-épais à sa base et fort comprimé sur les côtés, noir, ainsi que les pieds. Taille, dix-huit pouces. Océanique.

CORBEAU A TÊTE NOIRE. *V.* CORBEAU A SCAPULAIRE BLANC.

CORBEAU A TÊTE ROUSSE. *Corvus ruficollis*, Less. Plumage noir; tête et cou d'un brun roussâtre; bec robuste, élevé; rectrices longues; tarsi allongés. Taille, seize pouces. Nouvelle-Hollande.

CORBEAU TIGRÉ. *V.* CORBEAU A SCAPULAIRE BLANC.

CORBEAU TRISTE. *Corvus tristis*, Less., Zool. de la Coq. pl. 24. Plumage d'un roux blanchâtre, un peu plus foncé sur les ailes et la queue; bec blanc; joues et narines nues; rectrices étagées, longues; tarsi médiocres; doigt intermédiaire très-long, muni d'un ongle très-renflé. Taille, douze pouces. Nouvelle-Guinée. Cette espèce est encore, pour Lesson, le type d'un sous-genre particulier.

CORBEAU VAUTOURIN. *V.* CORBEAU CORBEAUX.

CORBEAU VULGAIRE. *V.* CORBEAU CORBEINE.

On a étendu le nom de Corbeau à plusieurs Oiseaux de genres et d'ordres très-différents. Ainsi on a appelé :

CORBEAU AQUATIQUE, l'*Ibis Acalot*.

CORBEAU DU BENGALÉ, le brève Brachyure.

CORBEAU BLANC, le Catharte Papa.

CORBEAU BLEU, le Rollier vulgaire.

CORBEAU CHAUVÉ, le Pyrrhocorax et la Coracine.

CORBEAU DE CORNOUILLES, le Pyrrhocorax.

CORBEAU CORNU, le Calao de Malabar.

CORBEAU DU DÉSERT, le Pyrrhocorax.

CORBEAU DES INDES, le Calao des Moluques.

CORBEAU A MASQUE NOIR, l'Echenilleur Kailora.

CORBEAU DE MER, le grand Cormoran.

CORBEAU DU MEXIQUE, le Troupiale Yapou.

CORBEAU DE LA NOUVELLE-GUINÉE, l'Echenilleur à ventre rayé.

CORBEAU NU, la Coracine.

CORBEAU DE NUIT, la Chouette-Hulotte et l'Engoulevet d'Europe.

CORBEAU DE PARADIS, le Moucherolle Tyran.

CORBEAU RHINOCÉROS, le Calao Rhinocéros.

CORBEAU DE MER. POIS. L'un des synonymes vulgaires de *Sciæna umbra*, L. *V.* SCIÈNE.

CORBEAU DU NIL. POIS. Même chose que Corbeau de mer.

CORBEDWYN. BOT. Syn. ancien de *Bouleau nain*.
CORBEAUX, CORBEAUX. ois. Synonyme vulgaire de Courlis d'Europe.

CORBILLE. *Corbis*. MOLL. Ce genre, établi par Cuvier (Règn. Anim. T. II, p. 480), avec la *Venus fimbriata* de Gmelin, a été adopté par presque tous les conchyliologues. En effet, il présente des caractères saillants, qui le font distinguer facilement. Megerle l'a proposé sous le nom de *Fimbria*; Bruguière, dans les planches de l'Encyclopédie, l'avait placé parmi les Lucines, et Lamarck l'avait également admis au nombre de celles-ci, lorsqu'il l'adopta dans son Histoire des Animaux sans vertèbres. (T. v, p. 556, 1818). Il lui donne les caractères suivants : coquille transverse, équivalve, sans pli irrégulier au bord antérieur, ayant les crochets courbés en dedans et opposés; deux dents cardinales; deux dents latérales, dont une plus rapprochée de la charnière; impressions musculaires simples. Ce genre a évidemment des rapports avec les Tellines par sa charnière; mais il n'en diffère que par le pli irrégulier, qu'elles ont toutes, et dont il est presque toujours dépourvu; il se rapproche également des Lucines par la charnière; mais il ne présente pas leur impression musculaire en languette. Il a d'autant plus de rapports avec les Tellines, que par une anomalie singulière on a observé un individu de la collection de feu Valenciennes, qui est actuellement dans la riche collection de Duclos, présentant un pli sinueux, semblable à celui des Tellines. Ce genre est peu nombreux en espèces : une seule à l'état frais ou vivant, et deux fossiles. Nous allons les faire connaître.

CORBILLE RENFLÉE. *Corbis fimbriata*, Cuv. (Règn. Anim. T. II, p. 480) et Lamk. (Anim. sans vert. T. v, p. 556). C'est la *Venus fimbriata* de Linné, figurée dans l'Encyclopédie, pl. 286, fig. 5, A, B, C. Cette Coquille, qui vient de l'Océan Indien, est ovale, transverse, gonflée, élégamment striée; les stries coupées perpendiculairement par des lames obtuses et onduleuses, qui suivent la direction des bords; ceux-ci sont obtus et crénelés. Elle est longue de deux pouces et large de deux et demi.

CORBILLE PÉTONCLE. *Corbis Petunculus*, Lamk. (Anim. sans vert. T. v, p. 557), DeFrance (Dict. des Sciences nat.). Cette belle et grande Coquille fossile, que l'on ne connaissait que des falaises de Valognes, a été également trouvée aux environs de Paris, à Parne et à Chaumont. Sa forme est presque orbiculaire, plus aplatie que l'espèce vivante, striée suivant la longueur, et lamelleuse suivant les bords. Les lames sont simples dans toute leur longueur, excepté vers le bord antérieur de la Coquille, où elles sont crépues. Les bords sont crénelés et épais. Longueur, trois pouces trois lignes, sur trois pouces six lignes de large.

CORBILLE LAMELLEUSE. *Corbis lamellosa*, Lamk.; *Lucina lamellosa* (Ann. du Mus. T. XII, pl. 42, fig. 5, Encycl. pl. 286, fig. 2, A, B, C). Cette espèce, plus petite que les deux précédentes, présente également une forme elliptique. Elle est finement triée longitudinalement, et les stries sont coupées par des lames saillantes, quelquefois assez écartées entre elles, simples dans toute leur étendue, excepté vers le côté antérieur de la Coquille

où elles sont dentées. Cette espèce est généralement plus inéquilatérale que les deux précédentes, et ses bords crénelés sont moins épais. Aux environs de Paris. Longueur, deux pouces trois lignes de large et un pouce neuf lignes de long.

CORBEILLE. INS. Les entomologistes désignent, sous ce nom, la face externe de la jambe postérieure des abeilles ouvrières, qui est légèrement concave et bordée de longs poils, de manière à retenir la cife et le miel que ces Insectes vont butiner sur les fleurs, pour venir ensuite élaborer ces deux produits dans la ruche.

V. ABEILLE.

CORBEILLE D'OR. BOT. Synonyme vulgaire d'*Alyssum saxatile*. V. ALYSSUM.

CORBEL. OIS. Synonyme ancien de Corbeau noir.

CORBI. REPT. L'un des noms vulgaires du Crocodile du Nil.

CORBI-CALAO. OIS. Syn. de Philedon cornu. Cette espèce forme le genre *Tropidorynchus* de Swainson.

CORBICHET. OIS. Synonyme vulgaire de Courlis.

CORBICHONIA. BOT. (Scopoli.) Synonyme d'*Orygia*. V. TALIN.

CORBICRAVE. *Corcorax*. OIS. Genre de l'ordre des Omnivores, auquel Lesson donne les caractères suivants : bec moyen, élevé, fort, fendu jusque sous les yeux ; comprimé sur les côtés ; mandibule supérieure voûtée, élevée ; arrête arrondie ; narines en partie cachées par les plumes avancées du front ; branche de la mandibule inférieure écartée, distante ; ailes allongées, pointues ; queue longue, étagée, ample et arrondie ; tarses longs, forts, largement scutellés ; scutelles des doigts renflées. La seule espèce connue, le **CORBICRAVE AUSTRALIEN**, *Corcorax Australis* ; Crave noir, *Fregilus leucopterus*, Vig., est entièrement d'un noir profond. Il habite la Nouvelle-Hollande, et y vit très-retiré, dans les sombres forêts où abondent les plus grandes espèces d'Eucalyptus, dont le Corbicrave aime les jeunes bourgeons.

CORBICULE. *Corbicula*. MOLL. Ce genre, proposé par Megerle, pour la *Tellina fluminalis* de Gmelin, et d'autres espèces voisines, présente des caractères absolument semblables à ceux des Cyrènes : effectivement, trois dents cardinales et deux dents latérales conviennent au genre de Megerle comme à celui de Lamarck. Le genre Cyrène étant plus généralement adopté, nous y renvoyons.

CORBIGEAU. OIS. V. CORBEGEAU.

CORBILLARD, CORBILLAT. OIS. Noms vulgaires du jeune Corbeau.

CORBIN. OIS. Synonyme ancien de Corbeau noir.

CORBINE. OIS. Espèce du genre Corbeau.

CORDIS. OIS. Synonyme vulgaire de la Corbine, *Corvus corone*, L. V. CORBEAU.

CORBIS. MOLL. V. CORBEILLE.

CORBIVEAU. OIS. Espèce du genre Corbeau, *Corvus albicollis*, Lath., Levaill., Oiseaux d'Afrique, pl. 50. V. CORBEAU.

CORBULAIRE. *Corbularia*. BOT. Genre établi par Salisbury dans l'Hexandrie Monogynie, famille des Amaryllidées, aux dépens du genre *Narcissus* de Linné, dont il ne doit être considéré que comme une section,

de même que les prétendus genres *Ajax*, *Diomedes*, *Quellia*, *Schizanthus*, *Ganymedes*, *Phylogyne* et *Hermione*. Les Corbulaires sont des Narcisses dont les étamines, ascendantes et courbées, ont leurs filets égaux et renfermés dans le périanthe ; trois sont insérés sur le tube lui-même et trois à la base de ce tube ; les segments du périanthe sont étroits, plus petits que la couronne qui est très-grande et turbinée. On regarde comme Corbulaires les *Narcissus tenuifolius*, *lobulatus*, *obesus*, *albicans* et *Bulbocodium*. Ce sont des plantes indigènes des pays montagneux de la péninsule espagnole, que l'on cultive dans les jardins, et qui sont remarquables par leurs feuilles filiformes et creusées en gouttières.

CORBULE. *Corbula*. MOLL. Genre établi par Bruguière qui lui donne les caractères suivants : coquille régulière, inéquilatérale, point ou presque point baillante. Une dent cardinale sur chaque valve, conique, courbée, ascendante, et à côté une fossette ; point de dents latérales ; ligament intérieur fixé dans les fossettes. Les Corbules sont généralement des Coquilles d'une taille fort médiocre : elles sont rares et recherchées à l'état vivant ; certaines espèces fourmillent, à l'état fossile, dans certaines localités du calcaire grossier désagrégé, des environs de Paris. Les espèces les plus remarquables sont :

CORBULE AUSTRALE, *Corbula Australis*, Lamk. (An. sans vert. T. v, p. 495, n° 1). Cette espèce, une des plus grandes du genre, est ovale, très-inéquilatérale, un peu baillante latéralement ; son bord antérieur est allongé, subrostré, anguleux ; elle est blanchâtre ; les crochets sont peu proéminents. Une de ses variétés est plus petite et plus comprimée antérieurement. Elle a un pouce quatre lignes de largeur, et se trouve notamment à la Nouvelle-Hollande, au port du roi Georges.

CORBULE SILLONNÉE, *Corbula sulcata*, Lamk. (Syst. des Anim. sans vert., p. 107, et Hist. des Anim. sans vert. T. v, p. 495, n° 2), figurée dans l'Encyclopédie, pl. 250, fig. 1, A, B, C. Celle-ci présente de gros sillons à l'extérieur : elle est épaisse, bombée, ovulaire, subrayonnée, subinéquilatérale ; ses crochets sont proéminents, d'un rouge pourpré ; le reste de la Coquille est brunâtre ou verdâtre. Elle n'a que neuf à dix lignes de largeur. C'est avec doute qu'on l'indique de l'Océan Indien.

Parmi les espèces fossiles, on peut citer :

La **CORBULE GAULOISE**, *Corbula gallica*, Lamk. (Ann. du Mus. T. VIII, p. 466), figurée dans les Vélins, n° 40, fig. 5, et probablement que c'est elle que l'on a voulu représenter dans l'Encyclopédie, pl. 250, fig. 5, A, B, C. Cette espèce est sans contredit la plus grande du genre. Il y a des individus qui ont jusqu'à un pouce neuf lignes de large. C'est à tort que Lamarck (Anim. sans vert. T. v, p. 497, n° 11) a établi l'espèce qu'il a nommée *Corbule* à petites côtes ; ce n'est réellement, comme il l'avait d'abord dit dans les Annales (*loc. cit.*), que la petite valve de la Corbule gauloise. Comme il est rare de rencontrer encore réunies les valves d'un même individu de cette espèce, il n'est pas étonnant qu'on en ait fait deux espèces ; mais comme Deshaies a eu occasion, dans ses recherches aux environs de Paris, d'en

recueillir huit ou dix individus parfaits, il lui a été facile de rectifier cette erreur. Cette Coquille est ovale, transverse, ventruë; ses crochets sont très-proéminents; la plus grande valve est lisse, tandis que l'autre présente ordinairement de petites côtes irrégulières, peu saillantes; elle est peu ou point baillante; les dents cardinales sont remarquables par leur saillie. On trouve fréquemment cette Coquille à Grignon, à Parne, à la Chapelle près Senlis, etc.

CORBULE A GROS SILLONS. *Corbula exarata*, Desh. Cette Corbule très-belle et très-rare, que Deshaies a trouvée à l'état fossile, à Saint-Félix près Beauvais, dans les calcaires grossiers, est remarquable par sa taille autant que par les gros sillons transverses, réguliers, qui se remarquent sur la valve inférieure, tandis que la supérieure est lisse, ovale, transverse, inéquilatérale; la valve inférieure est très-grande, bombée, à crochet très-saillant, très-inéquivale; la valve supérieure subtriangulaire, lisse, ou présentant de petites côtes longitudinales, inégales, semblables à celles qui ont été indiquées sur la valve supérieure de la Corbule gauloise, à crochet peu saillant; elle est généralement très-aplatie, et Deshaies l'aurait regardée comme appartenant à une espèce distincte, s'il n'en avait trouvé lui-même un individu complet, qui ne lui a plus laissé le moindre doute. La valve inférieure est longue d'un pouce trois lignes, large d'un pouce et demi. La valve supérieure est longue seulement de onze lignes, et large d'un pouce deux lignes.

CORBULÉES. MOLL. Lamarck, en établissant cette famille, a rempli une indication très-juste. En effet, les Corbulées ne peuvent se rapporter à aucune famille déjà établie. Leur ligament intérieur les rapproche sans contredit des Mactracées, mais l'inégalité constante des valves les éloigne de tout ce qui les avoisine. La régularité de la Coquille les place d'ailleurs fort loin des Camacées, et plus loin encore des Ostracées ou des Pectinidés. Cette famille, qui n'a d'autres caractères généraux que la coquille inéquivale, le ligament intérieur, fait partie des Conchifères ténui-pèdes. Elle se compose seulement des genres Corbule et Pandore.

CORCAT. BOT. Syn. ancien de *Lichen tartareus*, L.

CORCELET. INS. *V.* CORSELET.

CORCHORON, CORCHORUS. BOT. *V.* CORÈTE ou CORLETTE.

CORCOITA. BOT. Synonyme vulgaire de Courge.

CORCOLEN. BOT. Synonyme vulgaire d'Azara.

CORCORAX. OIS. Synonyme latin de Corbicrave.

CORCOROS, CORCORUS. BOT. Synonyme de *Corchorus*. *V.* CORÈTE ou CORLETTE.

CORCULE. *Corculum*. BOT. *V.* EMBRYON.

CORCUBORCHIS. BOT. *V.* CORYMBORCHIS.

CORDA. BOT. *V.* CHORDA.

CORDA ANGUINA, CORDA MARINA. ÉCHIN. Noms que l'on donne quelquefois à des Oursins fossiles.

CORDE. POIS. *V.* LAMPROIE.

CORDE A VIOLON. BOT. *V.* ACHRYR.

CORDÉ. *Cordatus*. Qui a la forme d'un cœur tel qu'on le figure vulgairement sur les cartes à jouer.

CORDÉ ou CORDIFORME. *Cordatus*. BOT. C'est-à-dire ayant la figure d'un cœur. Cet adjectif s'emploie pour

désigner les corps plans, dont la figure approche plus ou moins de celle d'un cœur de carte à jouer. En général, la plupart des naturalistes confondent ensemble les expressions destinées à représenter la figure des corps et celles qui s'appliquent à leur forme. Il y a cependant une très-grande différence entre elles. Les expressions figuraires ne peuvent s'employer que pour les corps plans; les expressions formaires au contraire ne conviennent qu'aux corps munis des trois dimensions, la largeur, la longueur et l'épaisseur. Ainsi les mots Ovale, Cordé, Elliptique, etc., étant des expressions figuraires signifiant qui a la figure ovale, celle d'un cœur ou d'une ellipse, ne peuvent être employés que pour des corps plans, tels que les feuilles, les pétales, etc., tandis que les mots Ovoïde, Cordiforme, Ellipsoïde, étant des expressions formaires signifiant qui a la forme d'un œuf, d'un cœur ou d'une ellipse, ne peuvent s'appliquer qu'à des corps munis des trois dimensions, tels que des fruits, des bourgeons, des bulbes, des tubercules, etc. C'est donc à tort que l'on voit la plupart des naturalistes négliger ces différences et dire des feuilles *ovoïdes*, des fruits *ovales*. Nous croyons avoir suffisamment fait sentir l'impropriété de ces expressions.

CORDELIERE. MOLL. On a donné ce nom à des Coquilles qui sur un fond blanc présentent des séries de nœuds ou d'aspérités bleuâtres ou brunes, les comparant ainsi à la corde qui servait à ceindre les cordeliers.

CORDELIERES. BOT. Nom vulgaire de diverses Amarantes à longues panicules, cultivées dans les jardins.

COR DE MER. MOLL. S. vulg. de *Murex olearium*, L.

CORPERA. BOT. *V.* KORDERA.

CORDIA. BOT. Synonyme de Sébestier. *V.* ce mot.

CORDIERIE. *Cordia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Richard, pour une plante observée à la Guiane par le professeur Richard et qui fait partie de son herbier. Caractères : fleurs unisépales sur des rameaux différents; les mâles ont le calice cupuliforme, solide, avec le bord entier; la corolle hypocraterimorphe, avec le tube long, sensiblement alterne vers le bout et un peu courbé, coriace, luisant, imitant la corne; le limbe est plan, étoilé, divisé en quatre ou cinq lobes oblongs, aigus; l'orifice est nu et très-étroit; les étamines, au nombre de quatre ou cinq, sont incluses et insérées vers le milieu du tube, avec des anthères sessiles et linéaires; on n'aperçoit qu'un vestige de style. Les fleurs femelles ont le calice presque globuleux, adné à l'ovaire, avec le bord entier; la corolle est dressée, moins atténuée au sommet que celle des fleurs mâles, avec son limbe divisé en quatre ou cinq parties; les étamines sont petites et avortées; le disque est déprimé au centre; il y a quatre ou cinq stigmates subulés; le fruit consiste en une baie globulos-déprimée, ombilicée, charnue, à quatre ou huit loges monospermes; les graines sont noires et lisses, l'albumen charnu, avec le hile parallèle à l'embryon, la radicule arrondie, les cotylédons presque cordiformes, de la longueur de la radicule. La **CORDIERIE A TROIS FLEURS**, *Cordia triflora*, est un arbrisseau touffu, de quatre ou cinq pieds de haut, à feuilles opposées, elliptiques, acuminées, glabres, à stipules très-aiguës, soudées entre

elles par leur base, à fleurs blanches et terminales : les mâles disposées trois par trois, sessiles, enveloppées de quatre bractées squamiformes; les femelles solitaires, accompagnées de quatre bractées simples.

CORDIÉRITE. MIN. *V.* DICHROÏTE.

CORDIFORME. *Cordiformis.* Même chose que Gordé.

CORDILIA. BOT. *V.* CORBYLIE.

CORDIMANE. *Cordimanus.* CRUST. Qui a les serres ou mains en forme de cœur.

CORDISTE. *Cordistes.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Caraïques, établi par Latreille aux dépens des Odacanthes de Fab. On en connaît bien deux espèces désignées sous les noms de *Cordistes maculatus* et *acuminatus*; la première est nouvelle, et la seconde a été décrite par Olivier. L'une et l'autre sont originaires de Cayenne. Ce genre se distingue de tous ceux de la même famille par la forme singulière des tarsi, dont les trois premiers articles sont très-élargis et triangulaires; le quatrième est bilobé, garni en dessous de poils serrés; le premier article des antennes est long, droit et un peu en massue, le second fort court, tous les autres minces et très-longs; les palpes sont terminées par un article ovalaire et presque pointu.

CORDON BLEU. OIS. Espèces des genres Cotinga et Gros-Bec.

CORDON BLEU. MOLL. Nom vulg. d'une Ampullaire.

CORDON BLEU. INS. Nom vulgaire de la Noctuelle du frêne, *Noctua fraxini*, Lin.; Lichenée bleue, engramelle.

CORDON DE CARDINAL. BOT. Synonyme vulgaire de *Polygonum orientale*, L. *V.* RENOUÉE.

CORDONNIER. OIS. Nom vulgaire du Goëland brun, *Larus Catarrhactes*, L. *V.* MAUVE.

CORDON NOIR. OIS. Espèce du genre Sylvie.

CORDON OMBLICAL. ZOOL. et BOT. *V.* FOËTUS, FRUIT et GÉNÉRATION.

CORDONS PISTILLAIRES. *Chorda pistillares.* BOT. Outre les vaisseaux destinés à porter la nourriture aux jeunes ovules renfermés dans l'intérieur de l'ovaire, on en rencontre d'autres dans les parois de cet organe, auxquels paraît être confié le soin de transmettre aux jeunes embryons l'action vitale, au moment où la fécondation s'opère. C'est à ces vaisseaux généralement disposés par faisceaux simples ou ramifiés, que l'on a donné le nom de Cordons pistillaires. En général, ils s'accolent avec les vaisseaux nourriciers du péricarpe et constituent les nervules, de Mirbel. Ils s'étendent depuis les ovules, auxquels ils parviennent en traversant le trophosperme, jusqu'au stigmate où ils se changent insensiblement en un tissu cellulaire plus ou moins fin et délicat. Leur nombre est en général rigoureusement déterminé, et correspond exactement au nombre des trophospermes ou de leurs divisions. *V.* PISTIL.

CORRUDA ou **CORRUDA.** BOT. Synonyme vulgaire d'*Asparagus acutifolius*.

CORDYLA. BOT. Plume a donné ce nom à un genre d'Orchidées dont les deux espèces connues sont originaires de Java. Caractères : périanthe composé de cinq sépales connivents : les extérieurs carénés, les autres d'une moindre étendue; labelle sans éperon, dressé,

avec le limbe presque lobé; gynostème épais, profondément impressionné à l'extrémité où l'anthere est reçue dans une cavité; anthère charnue, biloculaire, attachée au gynostème par une dent dorsale; deux masses pollinaires presque bilobées, granuleuses, supportées par les bords des stigmates. Les *Cordyla concolor* et *discolor* sont des plantes terrestres, acaules, dont les feuilles sont pétiolées, cordées, nerveuses, les fleurs pédicellées, réunies en épi.

CORDYLE. *Cordylus.* REPT. Genre de la famille des Scinques, dont les caractères essentiels consistent dans un corps couvert d'écailles solides, osseuses, lisses, polymériques; une langue large, épaisse, papilleuse, plus ou moins échancrée, non exsertile, ni pourvue de gaine à sa base; un sillon latéral; des écailles carénées, épineuses et verticillées sur le dos; quatre pieds. La tête est couverte de plaques et présente un bouclier osseux, continu. Le cap de Bonne-Espérance produit plusieurs espèces de ce genre, qui ont été longtemps confondues sous le nom de *Lacerta Cordylus*, donné par Linné à l'une d'elles. Ces Sauriens, si bien cuirassés, un peu plus grands que notre Léopard vert commun, se nourrissent d'insectes; on remarque surtout les *Cordylus griseus*, *niger*, *dorsalis*, *microlepidotus*, etc.

CORDYLE. *Cordyla.* INS. Genre de Diptères, famille des Némocères, fondé par Meigen. Les antennes sont courtes, grosses, en forme de fuseau et perforées comme dans les Bibions. Mais elles sont composées de douze articles, et la tête ne présente pas d'yeux lisses, ce qui est un caractère distinctif. La forme générale du corps et les pieds épineux rapprochent les Cordyles des Mycétophiles. Meigen en décrit deux espèces : il désigne la première sous le nom de *Cordyla fusca*, et figure la tête et une des ailes; la seconde espèce porte le nom de *Cordyla crassicornis*; elle est représentée en entier, tab. 10, fig. 1.

CORDYLIE. *Cordylia.* BOT. Genre fondé par Loureiro (*Fl. Coch.*) pour un arbre africain de la Monadelphie Polyandre, L., mais qui n'a pas encore été rapporté à l'une des familles naturelles. Caractères : calice campanulé, à quatre découpures; corolle nulle; étamines nombreuses et monadelphes; ovaire libre, surmonté d'un style; baie pédicellée, uniloculaire et polysperme. Le *Cordylia Africana* est élevé, avec les branches très-étalées, garnies de feuilles alternes et ailées, à folioles glabres, petites et obcordées. Les fleurs nombreuses sont supportées par des pédoncules solitaires, latéraux et ordinairement axillaires.

CORDYLIE. *Cordylina.* BOT. Genre établi par Commerson, faisant partie de la famille des Asparaginnées et de l'Hexandrie Monogynie. Caractères : calice campanulé, caduc, à six divisions égales; les six étamines insérées à la base de ces divisions ont leurs filets subulés, glabres, non dilatés dans leur partie moyenne, comme sont les *Dracæna*, ni à leur partie supérieure, comme sont les *Dianella*. Les anthères sont bifides à leur base; l'ovaire est à trois loges polyspermes, surmonté par un style que termine un stigmate trilobé. Le fruit est une baie globuleuse, généralement à trois loges contenant plusieurs graines, très-rarement une seule par l'avortement des autres. Ce genre ne se

compose encore que de trois espèces qui ont quelque ressemblance avec certains Palmiers. Elles sont vivaces et sous-frutescentes; leurs feuilles sont très-allongées, entières, striées longitudinalement; leurs fleurs constituent des panicules rameuses; elles sont en général articulées avec le pédicelle qui les supporte. De ces trois espèces, l'une a été mentionnée par Commerson sous le nom de *Cordylone hemichrysa*. Thunberg l'avait placée dans le genre *Dracæna*, et Lamarck parmi les *Dianella*. Elle croît au Cap et aux îles de France et de Bourbon. La seconde est le *Cordylone cannaefolia* de Brown, qui croît à la Nouvelle-Hollande; enfin la troisième a été décrite par Kunth sous le nom de *Cordylone parviflora*. Elle est originaire du Mexique.

CORDYLOCARPE. *Cordyllocarpus*. BOT. Desfontaines est l'auteur de ce genre qui fait partie de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliquieuse. Caractères : quatre sépales dressés et égaux; pétales onguiculés à leur base, avec leur limbe entier; filets des étamines dépourvus de dents; siliques cylindriques, un peu toruleuses, indéhiscentes, renflées dans leur partie supérieure en un appendice globuleux, monosperme, hérissé de pointes, et surmonté par le style qui est persistant; graines au nombre de trois à quatre dans chaque silique, ellipsoïdes et comprimées. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, *Cordyllocarpus muricatus*, Desf., Fl. Atl. 2, p. 79, t. 152. C'est une plante annuelle, dont la tige est dressée, rameuse, glabre ou légèrement poilue, portant à sa base des feuilles lyrées, et dans sa partie supérieure des feuilles lancéolées; les fleurs sont jaunes, et forment des épis allongés. Desfontaines a trouvé cette plante sur la lisière des champs, dans le royaume d'Alger. Ce genre, voisin de l'*Ericaria*, s'en distingue surtout par la structure de la silique.

CORDYLOMÈRE. *Cordylomera*. INS. Coléoptères tétramères. Quelques insectes de la famille des Longicornes, dont un placé par Fabricius, dans son genre *Cerambyx*, avaient toujours fait penser aux entomologistes qu'ils devaient être réunis sous un nom générique particulier; en effet la masse des caractères que nous allons rapporter, suffit parfaitement pour justifier la séparation : les quatre palpes égales, avec l'article terminal ovale-cylindrique; antennes de onze articles, dont le troisième et les quatre suivants munis d'une épine à leur extrémité extérieure; ceux de six à onze, dentés intérieurement, le terminal ayant une petite dent avant son extrémité; corselet cylindrique, inégal en dessus, ayant de chaque côté un tubercule mousse; élytres presque parallèles, terminées par une épine médiane, distincte; écusson triangulaire, un peu allongé et pointu postérieurement; corps glabre et lisse. Le *Cerambyx spincornis*, Fab., et le *Stenecorus nitidipennis*, Dej., sont les espèces connues de ce genre; elles appartiennent au Sénégal.

CORÉ. INS. V. **CORÉE.**

CORÉE. *Coreus*. INS. Genre d'Hémiptères hétéroptères, établi par Fabricius, aux dépens du grand genre *Cimex* de Linné. Caractères : antennes droites, toujours découvertes, de quatre articles; dont le dernier, plus court que le précédent, est renflé ou en massue; elles sont insérées au bord supérieur du museau, au-dessus d'une

ligne idéale, tirée des yeux à l'origine du labre; bec courbé, presque parallèle au corps, de quatre articles un peu différents en longueur; tarse à trois articles, dont le premier et le dernier longs. Ces Insectes ont en général la tête trigone, sans cou apparent, enfoncée dans le prothorax, supportant des yeux proéminents, mais petits. Le prothorax est étroit antérieurement et large à la partie postérieure. L'écusson est triangulaire et très-apparent. Les élytres égalent l'abdomen en longueur; elles sont coriaces, avec l'extrémité membraneuse. Les pattes sont longues et grêles. L'abdomen est déprimé sur sa face inférieure et relevé sur les côtés. Les Corées ont de très-grands rapports avec les Alydes qu'on pourrait à la rigueur leur associer. En effet, ce dernier genre, fondé par Fabricius, n'en diffère guère que par la forme du dernier article des antennes, qui est allongé, presque cylindrique et de la longueur du précédent. Il partage ce caractère et ressemble d'ailleurs beaucoup aux Lygées, et surtout aux Gerris qui sont des Alydes très-allongés. Les Corées se rencontrent, pendant l'été, sur plusieurs plantes. Ils en pompent le suc au moyen de leur bec, et se nourrissent aussi, dans leurs différents états, de toutes sortes d'insectes. Les femelles pondent une grande quantité d'œufs qu'elles collent sur les feuilles, à côté les uns des autres. Ce genre est assez nombreux en espèces européennes.

Le **CORÉE BORDÉ.** *Coreus marginatus*, ou le *Cimex marginatus*, L., décrit par Geoffroy sous le nom de Punaise à oreilles, peut être considéré comme le type du genre. Il a été figuré par Wolff. *Icon. Cimic.* fasc. 1, p. 20, t. 3, fig. 20. Cette espèce répand une forte odeur de Pomme. On la trouve en Europe.

Le **CORÉE PORC-ÉPIC.** *Coreus Hystrix*, Lat. Cet Insecte, bizarre par sa forme, se trouve assez communément dans le midi de la France. Sparmann a recueilli au Cap, une espèce voisine de celle-ci, et qui est le *Coreus paradoxus* de Fabricius.

CORÉGONE. *Coregonus*. POIS. Artdi, le premier, a donné ce nom à un genre de Poissons abdominaux, voisins des Saumons et des Truites, lesquels ont la pupille des yeux anguleuse, comme leur nom, tiré du grec, semble l'indiquer (*κόρη*, *pupilla*, et *γωνία*, *angulus*). Le genre des Corégones appartient à la famille des Dermoptères, et présente les caractères suivants : bouche très-peu fendue, à l'extrémité du museau, et sans barbilles; dents à peine visibles, manquant même quelquefois au palais, à la langue et à la mâchoire inférieure; écailles grandes; ventre arrondi; membrane des branchies à sept ou huit rayons. L'estomac de ces Poissons est un sac très-épais, suivi de fort nombreux cœcums; leur vessie natatoire s'étend d'un bout de l'abdomen à l'autre, et communique, dans le haut, avec l'œsophage; leur chair est en général extrêmement estimée. Ils habitent les rivières et les lacs; on en trouve dans les ruisseaux les plus élevés des montagnes.

On distinguera facilement les **CORÉGONES** des **OSMÈRES** et des **SAUMONS**, parce que ceux-ci ont les dents longues et fort apparentes; des **CHARACINS**, **ANOSTOMES**, **SERRALSALMES**, etc., qui n'ont que quatre rayons aux branchies. On en connaît un assez grand nombre d'espèces; les plus remarquables sont :

CORÉGONE OMBRE D'Auvergne. *Coregonus thymallus*, Lacép.; *Salmo thymallus*, Linn.; Θύμαλλος, *Ælian.*, lib. 14, c. 22, pag. 851; Bloch, 24. Première nageoire dorsale très-haute et très-longue; nageoire caudale fourchue; mâchoire supérieure avancée; ligne latérale droite; des points noirs sur la tête; corps brunâtre rayé en long de noirâtre; dos d'un vert noirâtre; ventre d'un gris blanc; quelques nageoires rougeâtres. Ce Poisson a une rangée de petites dents sur les deux mâchoires, et quelques-unes éparées sur le devant du palais et près de l'œsophage. La langue est unie; le corps allongé; le dos arrondi; le ventre gros; les écailles sont dures et épaisses; la membrane de la première nageoire dorsale est d'un beau violet, rayée et tachetée de brun; ses rayons et sa base sont verdâtres. Les membranes de l'estomac sont presque cartilagineuses; le foie est jaune et transparent.

L'Ombre d'Auvergne croit fort vite; il parvient à la taille de dix-huit pouces, et pèse quelquefois plus de quatre livres. En automne, il descend ordinairement dans les grands fleuves, et gagne la mer, d'où il remonte vers le milieu du printemps. C'est alors qu'on le pêche dans les ruisseaux et les petites rivières, dans lesquelles il cherche à venir frayer. Sa chair est blanche, ferme et d'une saveur fort agréable, spécialement dans les temps froids: en automne, elle est plus grasse que dans toute autre saison. Ce Poisson n'est pas commun; les Oiseaux de proie en détruisent beaucoup. Il meurt presque aussitôt après qu'on l'a tiré de l'eau, et même lorsqu'il est dans une eau tranquille. Il habite plusieurs rivières d'Italie et de France. On le trouve dans celles qui descendent des Alpes, des Apennins, des montagnes de l'Auvergne, et dont les eaux sont pures et limpides. On en rencontre dans quelques lacs, et en particulier dans le Léman, vers les lieux où l'eau coule sur un fond de cailloux ou de sable. Il est connu en Sibérie.

On pêche ce Poisson à la ligne avec des vers ou une mouche artificielle. Quelquefois même, au rapport de Gessner, il suffit d'armer l'hameçon avec des plumes d'Oiseau, et en particulier de Pintades. En Bavière, il est défendu par les lois de retenir les Thymalles qui ont moins de trois doigts de longueur.

On a cru pendant longtemps que la graisse recueillie dans les intestins du Thymalle avait des vertus médicinales prononcées. Elle a passé comme un remède contre les brûlures récentes et contre les taches que laissent les pustules de la variole. Du temps de Gessner, les pêcheurs du lac Léman regardaient son sang comme un médicament utile contre la surdité; et les pharmaciens suisses conservaient, dans leurs officines, sa graisse et quelques-uns de ses organes.

CORÉGONE LAVARET. *Coregonus Lavaretus*, Lacép.; *Salmo Lavaretus*, Linn.; Bloch, 25. Nageoire caudale fourchue; mâchoire supérieure prolongée en forme de trompe; un appendice auprès de chaque catope; écailles échanrées; pas de dents aux mâchoires. La tête est petite et demi-transparente jusqu'aux yeux; la mâchoire inférieure courte; la langue blanche, cartilagineuse, un peu rude; la ligne latérale presque droite et marquée de petits points bruns; la teinte géné-

rale bleuâtre; le dos d'un bleu mêlé de gris; les opercules et les joues sont jaunâtres; le ventre est argentin, avec des reflets jaunes.

On trouve le Lavaret, dont le nom paraît dérivé de l'extrême propreté de son corps, dans l'Océan atlantique septentrional, dans la Baltique, dans le lac de Genève, où il porte le nom de *Ferrat*. Il se tient souvent plongé dans les endroits les plus profonds, et il abandonne la haute mer, au moment où les Harengs commencent à frayer, et cela pour manger leur frai. Lorsque lui-même doit frayer, il se rapproche des rivages, ce qui arrive ordinairement à la fin de l'été ou en automne; on lui voit fréquenter alors les embouchures des fleuves dont les eaux coulent avec le plus de rapidité. La femelle, suivie du mâle, frotte son ventre contre les cailloux, pour abandonner plus facilement ses œufs.

Quand les Poissons de cette espèce remontent les fleuves, ils s'avancent en troupe, sur deux rangs réunis à angle aigu, et précédés d'un individu plus fort ou plus hardi. Si les vents bouleversent la surface de l'eau, ils s'enfoncent et demeurent cachés jusqu'à la fin de la tempête: on prétend même qu'ils pressentent celle-ci longtemps avant qu'elle éclate. Après la ponte et la fécondation des œufs, ils retournent à la mer, accompagnés par les jeunes individus qui ont atteint la taille de trois à quatre pouces. Ils marchent alors sans ordre. On assure qu'ils pressent leur retour lorsque les grands froids doivent arriver de bonne heure, et qu'ils le diffèrent si l'hiver doit être retardé. Ils meurent presque aussitôt qu'on les a retirés de l'eau; on peut cependant, avec des précautions, les transporter et les élever dans des étangs profonds, à fond de sable. C'est ce qui a lieu en Prusse, pays où ces Poissons sont fort abondants.

Les Lavarets se nourrissent d'insectes. Odier, médecin de Genève, a trouvé, dans le canal intestinal d'un individu qu'il a disséqué, un grand nombre de larves de Libellules, mêlées avec une substance grise. Ils multiplient peu, parce que beaucoup de Poissons et eux-mêmes dévorent leurs œufs. Les Squales leur font aussi une chasse très-active. On pêche les Lavarets avec de grands filets ou bien au harpon. Leur chair est blanche et d'une saveur fort agréable. Dans les lieux où la pêche en est abondante, on les fume et on les sale.

Ils varient un peu suivant les lieux où on les observe. Dans le lac de Genève, entre Rolle et Morges, on les nomme *Gravans*, *Gravanches* ou *Gravranches*. Là, ils ont le museau plus pointu, la chair moins délicate, et ordinairement les dimensions plus petites. Pendant onze mois de l'année, ils se tiennent constamment dans les fonds, c'est-à-dire, à la profondeur de cent cinquante à deux cents brasses; et ce n'est que vers la fin de l'automne qu'on peut les prendre, à l'aide d'un filet et d'une lanterne pour la nuit. Dans le lac de Neuchâtel, il existe des Lavarets qu'on nomme *Palées* et *Bondelles*. On en sale beaucoup, et on les envoie au loin comme les Sardines.

CORÉGONE GRANDE MARENE. *Coregonus Maræna*, Lacép.; *Salmo Maræna*, Linn.; Bloch, 27. Nageoire caudale fourchue; point de dents; lèvres supérieure comme retroussée, à cause de deux tubercules des os maxillaires; mâchoire inférieure ovale, plus étroite et

plus courte que la supérieure; ligne latérale un peu courbée; yeux gros; écailles grandes, minces et brillantes; point de taches, de bandes ni de raies; nez, front et dos noirs ou bleuâtres; menton et ventre blancs; côtés argentins; nageoires bleues, bordées de noir, excepté l'adipéuse qui est noirâtre; des points blancs le long de la ligne latérale. Taille, d'un à trois pieds. Le canal intestinal est très-court, mais il y a près de cent cinquante appendices vers le pylore. Ce Poisson est celui que Rondelet et Belon ont désigné sous le nom de *Lavaret*, ce qui a pu amener de la confusion dans la Synonymie. On le pêche dans les lacs du Bourget et d'Aigue-Belette, en Savoie, et il ne se trouve point ailleurs, dit Rondelet (part. 11, p. 118, édit. franç.). Cependant il y en a dans le lac Maduit, et dans quelques autres lacs de la Poméranie ou de la Nouvelle-Marche de Brandebourg.

Les Marènes recherchent les eaux profondes, dont le fond est de sable ou de glaise. Elles y vivent en grandes troupes, et viennent frayer, vers la fin de l'automne, dans les endroits herbeux et remplis de mousse. Elles ne commencent à se reproduire que vers l'âge de cinq ou six ans. Pendant l'hiver, on les pêche sous la glace avec des filets dont les mailles sont assez larges pour laisser échapper les individus trop petits. Elles meurent dès qu'elles sortent de l'eau. Néanmoins, au rapport de Bloch, M. de Marwitz de Zernickow est parvenu à en transporter de vivantes dans ses terres, à huit lieues du lac Maduit, et où elles se sont acclimatées. Leur chair est grasse, blanche, et d'une très-bonne saveur.

CORÉGONE MARÉNULE. *Coregonus Marœnula*, Lacép.; *Salmo Marœnula*, L.; *Cyprinus Marœnula*, Wulff., Bloch, 28, 5. Point de dents; nageoire caudale fourchue; mâchoire inférieure recourbée, plus étroite et plus longue que la supérieure; ligne latérale droite; couleur générale argentée; dos bleuâtre; nageoire d'un gris blanc, ligne latérale à points noirs. Taille, un pied environ. Elle a les mêmes habitudes que la Marène. On la prend dans les lacs à fond de sable, du Danemarck, de la Suède et de l'Allemagne septentrionale. Dans certains lieux, on la fume après l'avoir arrosée de bière. Risso dit qu'on en pêche quelquefois à l'embouchure du Var. Ses œufs sont plus petits que ceux de presque tous les autres Corégones. Ce poisson se nourrit de vers, d'insectes, et de petits mollusques, comme le précédent.

CORÉGONE OMBRE BLEUE OU BÉSOLE. *Coregonus Wartmanni*, Lacép.; *Salmo Wartmanni*, L.; Bloch, 105. Nageoire caudale en croissant; museau conique, tronqué; point de dents; mâchoires égales; ligne latérale droite; teinte générale bleue et sans taches; nageoires jaunes, bordées de bleu; une série de points noirs le long de la ligne latérale; appendice assez long auprès de chaque catope. Taille, de dix-huit pouces à deux pieds. Ce Poisson porte le nom d'un médecin de Saint-Gall, qui l'a décrit avec beaucoup d'exactitude. On le trouve dans plusieurs lacs de la Suisse et surtout dans celui de Constance, où il est, pour les pêcheurs du pays, ce que les Harengs sont pour ceux du Nord. Pendant tout l'été, il part pour sa pêche de vingt à cinquante bateaux, et on en prend, durant la saison, plusieurs

millions d'individus. On marine tous ceux qu'on ne mange pas frais, et on les envoie en France et en Allemagne.

Ce Poisson fraye vers le commencement de l'hiver; il se tient le plus souvent à une profondeur de cinquante brasses, et ne se rapproche de la surface, à vingt ou dix brasses, que lorsqu'il tombe une grande pluie, ou qu'il règne un orage. Quand le froid commence à se faire sentir, il se retire dans des profondeurs inaccessibles. Il se nourrit d'insectes, de vers, de débris de végétaux. Vers l'âge de trois ans, il a quelquefois une maladie qui lui donne une teinte rouge, ce qui empêche alors de le manger.

CORÉGONE OXYRRHINQUE. *Coregonus Oxtyrhinchus*, Lacép.; *Salmo Oxtyrhinchus*, L. Point de dents; crâne transparent; mâchoire supérieure avancée, conique; écailles grandes; couleur généralement blanchâtre. De l'Océan atlantique septentrional. Cuvier pense que c'est la même espèce que le *Corégone Lavaret* et le *Houting* des Hollandais et des Flamands.

CORÉGONE LARGE. *Coregonus latus*, Lacép.; *Salmo thymallus latus*, Linn.; Bloch, 26. Nageoire caudale fourchue; mâchoire supérieure prolongée en forme de petite trompe; dos élevé, caréné en devant; ventre gros et arrondi; nageoires courtes; la dorsale logée dans une concavité; écailles rondes; des raies longitudinales. Ce Poisson habite à peu près les mêmes lieux que le Lavaret. Il acquiert la pesanteur de six livres, et quelquefois plus.

CORÉGONE PIDSCHIAN. *Coregonus Pidschian*, Lacép.; *Salmo Pidschian*, Linn. Nageoire caudale fourchue; appendice triangulaire, aigu auprès des catopes, et plus long qu'eux; dos élevé et arrondi en bosse; mâchoire supérieure avancée. Découvert par Pallas dans la mer du Nord, sur les côtes de Sibérie.

CORÉGONE SCHOKUR. *Coregonus Schokur*, Lacép.; *Salmo Schokur*, Linn. Nageoire caudale fourchue; appendice court et obtus auprès de chaque catope; dos caréné en avant; deux tubercules sur le museau; mâchoire supérieure avancée. De la Sibérie, où il a été découvert par Pallas. *Pidschian* et *Schokur* sont deux noms de pays.

CORÉGONE NEZ. *Coregonus nasus*, Lacép.; *Salmo nasus*, L.; *Salmo chycalle*, Bonnaterre. Nageoire caudale fourchue; tête grosse; mâchoire supérieure avancée, arrondie, convexe et bossue au-devant des yeux; appendices des catopes triangulaires et très-courts; écailles grandes. De la Sibérie. Il atteint la taille de dix-huit pouces. Les Samois les nomment *Chycalla*, et les Russes, *Tschar*.

CORÉGONE VIMBA. *Coregonus Vimba*, Lacép.; *Salmo Vimba*, L. Nageoire adipeuse un peu dentelée. Du lac de Wener, en Suède, où on le nomme *Wimba*.

CORÉGONE ÉMIGRANT. *Coregonus migratorius*, Lac.; *Salmo migratorius*, L. Mâchoires égales, sans dents; museau un peu conique; couleur générale argentée, sans taches ni raies; catopes et nageoire anale d'un blanc rougeâtre. Ce Poisson habite le fameux lac Baïkal, sur les frontières de la Chine et de la Sibérie. Il remonte dans les rivières qui s'y jettent, dans le temps du frai; il atteint la taille de dix-huit pouces; ses œufs

sont jaunes et fort bons à manger; on en prépare du caviar, et on tire de l'huile de ses intestins.

CORÉONE MULLER. *Coregonus Mulleri*, Lacép.; *Salmo Mulleri*, et *Salmo Stroemii*, Linn. Mâchoires sans dents: l'inférieure avancée; nageoire caudale fourchue; ventre moucheté. On le trouve dans les mers du Nord, et dans les eaux du Danemarck.

CORÉONE AUTOMNAL. *Coregonus autumnalis*, Lac.; *Salmo autumnalis*, Linn.; *Salmone nesangchalle*, Bonnat; *Omal* et *Omul* des Russes. Nageoire caudale fourchue; mâchoire inférieure avancée; pas de dents; couleur générale argentée. Taille, dix-huit pouces. Le Coréone automnal passe l'hiver dans l'Océan glacial arctique, d'où il remonte dans les fleuves après la fonte des neiges. On en voit des individus dans le lac Baïkal et dans d'autres lacs très-éloignés de la mer; mais ils le abandonnent en automne. Il perd très-prompement la vie quand il est hors de l'eau; sa chair est grasse.

CORÉONE ABLE. *Coregonus Albula*, Lacép.; *Salmo Albula*, L. Nageoire caudale fourchue; mâchoire sans dents: l'inférieure avancée; dos caréné en devant; écailles sans échancrures et pointillées de brun; dos d'un vert brunâtre; côtés argentins; des points noirs sur les nageoires. Taille, six à sept pouces. Ce Poisson abonde dans plusieurs lacs de la Suède. Il jette son frai au commencement de l'hiver. Le nom d'*Albula* qu'il porte, a été souvent donné à d'autres Poissons des genres Saumon, Coréone et Cyprin. Voyez, à ce sujet, Gessner, de *Aquatil. lit. A.*

CORÉONE PELED. *Coregonus Peled*, Lepéchin, It., 5, p. 226, t. 12; Lacép.; *Salmo Peled*, L. Mâchoires sans dents: l'inférieure avancée; dos bleuâtre; tête parsemée de points bruns. Il atteint la taille de dix-huit pouces à deux pieds. Du nord de la Sibérie.

CORÉONE LEUCICHTHYDE. *Coregonus Leucichthys*, Lac.; *Salmo Leucichthys*, Linné; *Belaja rbyza* des Russes. Nageoire caudale en croissant; mâchoire supérieure très-large et plus courte que l'inférieure, qui est recourbée et tuberculeuse à son extrémité; teinte générale argentée, avec des points noirs. Taille, trois à quatre pieds. De la mer Caspienne.

CORÉONE OMBRE DE RIVIÈRE. *Coregonus Umbra*, Lacép. Nageoire caudale fourchue; tête petite; mâchoire supérieure avancée, et hérissée d'aspérités, ainsi que l'inférieure; corps et queue très-allongés et très-comprimés; couleur générale dorée; dos d'un brun mêlé de vert; des raies longitudinales et obscures de chaque côté; des raies dorées entre les catopes et les nageoires pectorales. Des rivières d'Allemagne et d'Angleterre.

CORÉONE ROUGE. *Coregonus ruber*, Lacép. Nageoire caudale fourchue; museau arrondi et aplati; mâchoire inférieure avancée; tout le corps d'un rouge vif, et fort allongé; nageoire adipeuse recourbée en forme de massue. Des mers chaudes de l'Amérique, où il a été dessiné par Plumier.

CORÉONE CLUPÉOÏDE OU HARENG D'EAU DOUCE. *Coregonus clupeoides*, Lacép. Mâchoires égales, sans dents; deux orifices à chaque narine; ligne latérale droite. Taille, de dix à quinze pouces. Ce Poisson parcourt, en

troupes nombreuses, le lac Lochlמוד, dans les montagnes de l'Écosse occidentale, et se pêche surtout à Inchtouachon, une des îles de ce lac. Ses œufs sont d'un rouge orangé; sa chair est blanche, feuilletée et très-délicate. On le prend au filet, en été et en automne, dans les endroits où il y a le moins d'eau. C'est Noël, de Rouen, qui a eu occasion de l'observer, et qui en a communiqué la description à Lacépède.

CORELLIANA. BOT. Variété de Châtaigne.

CORÉMIE. *Coremia*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Serville qui le caractérise de la manière suivante: les quatre palpes courtes et égales, avec le dernier article plus large que le précédent et comprimé; antennes glabres, mutiques, grossissant un peu vers l'extrémité, de la longueur du corps, et composées de onze articles; tête un peu prolongée en avant; corselet cylindrique, faiblement bituberculé, plus long que la tête, plus étroit que les élytres, allant un peu en se rétrécissant du milieu à sa partie antérieure; élytres linéaires, mutiques à leur extrémité; écusson petit, triangulaire; pattes inégales: les postérieures beaucoup plus longues; cuisses brusquement en massue; jambes cylindriques; tarses postérieurs d'une grandeur remarquable, moitié plus longs que la jambe; leur premier article plus grand que les trois autres réunis. La *Saperde hirtipède* d'Olivier, Ent. t. 4, n° 13, pl. 1, fig. 8, forme le type du genre nouveau; elle est de l'Amérique méridionale, de même que ses autres congénères.

CORÉMIER. *Coremium*. BOT. Ce genre, établi par Link (*Bert. Mag.* 1809, p. 19) dans la famille des Mucédinées, est voisin des genres *Penicillium*, *Aspergillus*, etc. Il est ainsi caractérisé: filaments fertiles, cloisonnés, entre-croisés en forme de capitule stipté; capitule et stipe couverts de filaments en pinceau qui portent des sporidies simples, éparées. Ce genre a l'aspect des *Stilbum* et des *Isaria*, mais il est évidemment formé par des filaments simplement entre-croisés et non réunis en une seule masse. Link n'en décrit qu'une seule espèce, sous le nom de *Coremium glaucum*; elle croit sur les fruits confits, qui se sont gâtés. Le *Monilia Penicillus* de Persoon appartient probablement à ce genre; il y en a ajouté deux autres: *Coremium leucopus*, et *Coremium citrinum*; enfin un quatrième, *Coremium candidum*, est dû à Nées.

CORÉOCORE. *Coreocoris*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Coreéens, établi par D. Hahn, qui lui donne pour caractères: dernier article des antennes en fuseau et aussi mince que le précédent dont il a la longueur; abdomen ovale, élargi, dépassant les élytres sur les côtés. Ce genre, dans lequel paraissent avoir été reloguées un grand nombre d'espèces encore peu connues, représente conséquemment presque tous les points du globe.

CORÉOPE. BOT. V. CORÉOPSIDE.

CORÉOPSIDE. *Coreopsis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, ou Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie frustranée. Linné retira des genres *Bidens* et *Corona solis* de Tournefort, quelques espèces dont il fit un nouveau genre qu'il nomma *Coreopsis*. Les auteurs ont ensuite ajouté à celui-ci un grand nombre

de plantes dont quelques-unes doivent en être séparées. Ces additions étrangères ont fait varier les caractères généraux que l'on a pourtant fixés de la manière suivante : calathide radiée ; fleurons du disque tubuleux, nombreux et hermaphrodites ; ceux de la circonférence sur un seul rang, en languettes et neutres ; involucre formé de plusieurs folioles disposées sur deux rangs : les extérieures foliacées et étalées, les intérieures appliquées et presque membraneuses ; réceptacle plan et paléacé ; akènes comprimés, terminés par deux barbes persistantes, non crochues et nues selon Kunth, se confondant avec des rudiments de *squamellules barbelleuses* d'après Cassini. Ce genre est composé de plantes herbacées ou quelquefois, mais rarement, frutescentes, à branches et à feuilles opposées, le plus souvent partagées en un grand nombre de segments filiformes, à fleurs terminales et ordinairement jaunes.

Quarante espèces, à peu près, ont été décrites soit sous le nom de *Coreopsis*, soit sous d'autres noms génériques. Ainsi les *Coreopsis amplexicaulis*, *Coreopsis foetida* et *Coreopsis heterophylla* de Cavanilles, ont été réunis par Persoon qui en a fait le genre *Simsia*. Le nom a été rejeté parce qu'il existe un autre genre *Simsia* fondé par R. Brown, et placé dans la famille des Protéacées. Le *Coreopsis alata*, Pursh, et le *Coreopsis proceca*, Ait., forment le genre *Actinomeris* de Nuttall. Moench a voulu aussi séparer le *Coreopsis lanceolata*, L., sous le nom de *Coreopsoides*. La plupart des *Coreopsis* habitent les contrées boréales de l'Amérique ; leur culture est assez facile en Europe, dans les jardins d'agrément, qu'elles continuent d'embellir quand le règne des autres fleurs a cessé. C'est en effet au commencement de l'automne que ces plantes fleurissent chez nous ; à cette époque, plusieurs espèces, et entre autres les *Coreopsis ferulaefolia*, Jacq., *Coreopsis tripteris*, L., *Coreopsis verticillata*, L., et le *Coreopsis tinctoria*, récemment introduit, ont des corymbes élégants de fleurs dont les rayons, d'un jaune intense, contrastent élégamment avec le brun obscur de leur disque. Nous donnerons ici la description de quelques espèces choisies parmi les plus nouvelles.

CORÉOPSIDE A COURONNE. *Coreopsis coronata*. Botan. magaz., t. 5460. Cette espèce a été découverte en 1854, dans la province mexicaine du Texas, par le botaniste Drummond, qui en a fait parvenir des graines en Angleterre. C'est une jolie plante annuelle, destinée à soutenir l'éclat de nos parterres ; ses tiges sont droites, cylindriques, flexibles, hautes de deux à trois pieds, et médiocrement rameuses. Les feuilles inférieures sont deux ou trois fois ailées, pétiolées, à folioles oblongues, lancéolées. Les Calathides sont radiées ; l'involucre inférieur est velu ; les demi-fleurons, placés à la circonférence, sont étalés, profondément échancrés ou divisés en quatre lobes irréguliers, d'un beau jaune doré avec une bande fort irrégulière et pourprée un peu au-dessus de l'onglet, qui dessine une sorte de couronne au milieu de la calathide, quand elle est bien ouverte ; les fleurons du disque sont plus nombreux, forts, petits, d'un jaune orangé avec le sommet pourpré, fertiles, renfermant dans la partie inférieure les organes de la reproduction. Les étamines sont au nombre de cinq,

réunies par leurs anthères. L'ovaire est surmonté d'un style cylindrique, qui se divise au sommet en deux stigmates foliacés. L'akène est oblong, ovale, comprimé, terminé par deux barbes persistantes.

CORÉOPSIDE A FEUILLES TRÈS-MENUES. *Coreopsis filifolia*, Botan. magaz., 3505. C'est encore à Drummond que l'on est redevable de cette *Coreopsis* qu'il a observée dans les mêmes parages et à la même époque que la précédente. Elle est également annuelle, ses tiges sont droites, rameuses, striées et glabres ; les feuilles sont opposées, ailées ou doublement ailées à folioles linéari-filiformes, épaisses, canelées en dessus, longues de dix-huit à vingt lignes et d'un vert très-pâle. Les calathides terminales sont portées sur un pédoncule cylindrique, grêle ; le diamètre du capitule est d'un pouce et demi. L'involucre est presque globuleux, composé de six ou huit écailles imbriquées, avec un pareil nombre de segments linéaires-subulés et étalés. Les fleurons de la circonférence sont allongés, au nombre de huit ou neuf, ovales, irrégulièrement partagés en trois ou cinq lobes et d'un jaune doré vif. Les fleurons du disque sont petits, d'un rouge pourpré, glabres, tubuleux, avec des anthères saillantes et noirâtres.

CORÉOPSIDE A SIX FOLIOLES. *Coreopsis senifolia*, Mich. Am. 2, 138. Cette *Coreopsis*, originaire de la Caroline et de la Georgie, où elle a été observée par Michaux, est une plante vivace ; ses tiges sont hautes de trois pieds et même plus, cylindriques, striées, vertes, faiblement pubescentes, garnies de feuilles opposées, divisées en trois folioles chacune : ces folioles sont égales, entières, glabres ou très-légèrement pubescentes, longues de deux pouces, larges de trois lignes et d'un vert très-agréable. La calathide est radiée, avec les fleurons du disque tubuleux, verdâtres, nombreux et hermaphrodites ; ceux de la circonférence, au nombre de huit, sont neutres, à languette large, ovale, tridentée au sommet, d'un jaune brillant, et disposés en un seul rang : l'involucre est formé de plusieurs folioles en double rangée : les extérieures foliacées, étalées et vertes, les intérieures dressées, appliquées, presque membraneuses et jaunâtres.

CORÉOPSIDE A FEUILLES VARIÉES. *Coreopsis diversifolia*, Bot. magaz., 3474. C'est Elliott qui a découvert cette *Coreopsis*, dans le nord de l'Amérique ; mais, soit qu'il n'ait point porté dans son examen toute l'attention que demandait la plante, soit qu'il ait eu la ferme croyance qu'elle n'était qu'une variété de la *Coreopsis auriculée*, toujours est-il vrai qu'il ne l'a point produite aux yeux des botanistes, comme espèce distincte. Il était réservé à Drummond de nous en tracer les véritables caractères. La plante est annuelle ; sa tige a un pied et demi environ de hauteur, et se divise en plusieurs branches dont le sommet porte une fleur ou plutôt une calathide. Les feuilles sont pétiolées et très-sujettes à varier dans leurs formes ; elles sont ou ternées ou ailées, et même quelquefois doublement ailées ; en général les folioles qui les composent, sont ovales, sessiles ou spatulées, avec l'intermédiaire constamment plus grande ; leur couleur est le vert tirant sur le glauque, beaucoup plus intense à la face supérieure. Les calathides sont portées chacune sur un pédoncule terminal ou axillaire, ordinairement glabre, mais quel-

quefois pubérent. L'involucre est assez petit, composé d'une double rangée de segments linéaires et faiblement acuminés. Les fleurons du disque sont tubuleux, courts, nombreux, hermaphrodites et d'un brun pourpré; ceux du rayon ou de la circonférence, au nombre de huit, sont disposés sur un seul rang, présentant chacun une languette, longue et large, découpée au sommet en quatre dents irrégulières, les deux intermédiaires étant plus rapprochées entre elles; ces languettes sont d'un beau jaune tirant sur l'orangé, avec une tache sanguine à la base.

CORÉOPSIDÉES. *Coreopsidae*. BOT. Section formée par H. Cassini dans la tribu des Hélianthées, famille des Synanthérées. Elle est caractérisée par un ovaire tétragon, comprimé antérieurement et postérieurement, de sorte que son plus grand diamètre est de droite à gauche. Cette section comprend les genres *Bidens*, *Heterospermum*, *Glossocardia*, Cassini; *Coreopsis*, *Cosmos*, *Dahlia* ou *Georgina*, *Sylphium* et *Parthenium*. Les *Verbesina* et les *Spilanthus*, que l'on regardait comme voisins des *Bidens*, tellement que Lamarck avait fondu en un seul ces deux derniers genres (*Bidens* et *Spilanthus*), se trouvent maintenant distribués dans deux sections différentes, vu l'importance attachée, par Cassini, à la diversité de l'organisation de leurs fruits.

CORÉOPSOIDES. BOT. Genre proposé par Mönch pour le *Coreopsis lanceolata*, L., dont les akènes sont muriqués et un peu différents, quant à la forme, de ceux des autres *Coreopsis*. Sa dénomination est trop vicieuse pour qu'on ne lui en substituât pas une autre, si on se déterminait à adopter le genre; mais ce cas n'est pas probable, attendu le peu de gravité des caractères.

CORÉOSME. *Coreosma*. BOT. Genre de la famille des Grassulariées, établi aux dépens du genre *Ribes*, par Spach qui lui assigne pour caractères: fleurs hermaphrodites; tube du calice campanulé, renflé; le limbe plus court, divisé en cinq segments roulés, et imbriqués sur leurs bords, avant la floraison parfaite; nectaire petit, adné au calice; pétales dressés ou réfléchis, spatulés, insérés à l'orifice du tube calicinal, un peu plus longs que les étamines; celles-ci insérées sur la gorge du tube; anthères elliptiques, obtuses au sommet, échancrees à la base; ovaire adné, quelquefois libre vers le sommet; style simple, quelquefois bi ou quadrifide; stigmates obtus; semences anguleuses. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses, et l'on peut en regarder comme type, le *Ribes floridum* de L'Héritier. *Ribes recurvatum*, Mich. Ce sont en général des arbrisseaux inermes, à feuilles rudes, parsemées, sur leurs deux faces, de glandules résineuses ou pubérentes; les rameaux sont pendants, chargés d'une multitude de fleurs qu'accompagnent des bractées membraneuses; ces fleurs sont ordinairement blanchâtres, quelquefois jaunes.

CORÈTE ou **CORETTE.** *Corchorus*. BOT. Genre de la famille des Tiliacées, Polyandrie Monogynie, fondé par Tournefort. Caractères: calice à cinq divisions profondes et caduques; cinq pétales; étamines en nombre indéfini, à anthères arrondies; un à trois stigmates portés par un style court, qui, quelquefois, n'existe pas; capsule allongée en forme de silique, à deux ou cinq loges polyspermes. Les Corètes sont des plantes herba-

cées ou rarement des arbrisseaux, qui habitent les climats chauds de l'Amérique et des Indes. Elles ont des feuilles simples, quelquefois munies, à la partie inférieure du limbe, de dents qui se prolongent en une barbe sétacée; les fleurs sont petites, jaunes et axillaires. Le nombre des espèces décrites n'est pas très-considérable; il ne s'élève qu'à une quinzaine. La **CORÈTE** **POTAGÈRE**, *Corchorus olitorius*, L., pousse des tiges herbacées, peu rameuses, hautes de six à huit décimètres; ses feuilles sont glabres, alternes, pétiolées et lancéolées, à dentelures aiguës; les inférieures prolongées en filets sétacés; ses capsules sont un peu ventrues et fusiformes. Cette plante, qui habite les deux continents et particulièrement l'Amérique, est cultivée dans l'Inde et en Égypte comme plante alimentaire. Selon Olivier, les Égyptiens mangent ses feuilles avec plaisir, soit crues, soit bouillies, et assaisonnées avec de l'huile d'olive; mais cet aliment est plus agréable que sain et nourrissant. Le *Corchorus Japonicus* de Thunberg, que l'on cultive assez communément en Europe dans les jardins d'agrément, n'est autre chose que le *Rubus Japonicus*, L., suivant De Candolle qui a vu cette plante dans l'herbier de Linné. Cet auteur en a constitué un nouveau genre sous le nom de *Kerria*.

CORÈTHRE. *Corethra*. INS. Genre de Diptères, établi par Meigen, et rangé par Latreille dans la famille des Némocères. Caractères: antennes filiformes, plumées et verticillées dans les mâles, poilues dans les femelles, de quatorze articles pour la plupart ovoïdes: les deux derniers plus longs et plus grêles; palpes de quatre articles dont le premier très-court; ailes couchées horizontalement sur le corps; pattes antérieures longues, avancées et rapprochées de la tête. Les larves des Corèthres sont aquatiques et très-abondantes dans les étangs.

CORÈTHRE **A ANTENNES PLUMEUSES.** *Corethra plumicornis*, Meig. Desc. 1, f. 22. *Chironomus plumicornis*, Fab.; *Corethra lateralis*, Lat.; *Tipula cristallina*, Degèer, Réaumur (Mém. sur les Ins. T. v, p. 40, t. 6, fig. 4-15). Sa larve vit dans l'eau; elle est parfaitement transparente, à la tête, immobile par intervalles, et donnant des coups de queue pour se faire changer de place. Du dessous de la tête part un grand crochet qui se porte en avant et se contourne en bas et en arrière. Ce crochet, qui paraît simple, est composé de deux parties semblables, exactement appliquées l'une contre l'autre, mais qui peuvent s'écarter à la volonté de l'animal. C'est vers l'origine de ces deux crochets que la bouche est placée; à chaque côté de celle-ci est une mâchoire un peu aplatie et bordée d'épines. Au près des crochets on voit, à droite et à gauche, une tache brune; à quelque distance de la tête, on remarque en dessus, mais dans l'intérieur du corps, deux parties brunes, qui ont chacune la forme d'un rein; deux corps de même figure, plus petits et moins bruns, se voient aussi dans l'intérieur, à peu de distance de l'extrémité postérieure. Celle-ci se termine par deux appendices droits et charnus. Au-dessous d'eux, et vers leur origine, est une nageoire verticale, placée dans le sens de la longueur du corps, d'une grande transparence et de forme ovale; du point où elle s'attache partent des lignes qui, comme

des rayons, se dirigent vers différents endroits du contour de l'ovale. Vers le mois de juillet ou d'août, cette larve se transforme en nymphe. Celle-ci ressemble pour l'arrangement et la disposition des jambes à celles de plusieurs autres Tipules; mais elle a deux appendices qui s'élèvent au-dessus de la tête. Grêles et aplaties à leur origine, ces sortes de cornes s'élargissent et se rétrécissent de nouveau pour finir en pointe assez aiguë. La nymphe tient ordinairement leur extrémité au-dessus de la surface de l'eau, et on ne peut guère douter qu'elles ne soient des organes respiratoires. Réaumur croit que ces parties, dont la surface examinée au microscope paraît chagrinée, sont formées par les deux corps antérieurs en forme de rein qu'on aperçoit dans la larve. Quoi qu'il en soit, l'extrémité postérieure des corps présente deux nageoires égales et semblables, foliacées, transparentes et parcourues par des rameaux trachéens. L'état de nymphe dure peu de temps, et on voit éclore l'insecte parfait au bout de dix ou douze jours.

CORÈTHRE CULICIFORME. *Corethra culiciformis*, Meig. *Tipula culiciformis*, Degée (Mém. Ins. T. VI, p. 372, t. 25, fig. 5-12). La larve ressemble assez à celle de la Corèthre à antennes plumeuses; elle a toujours une position horizontale, ce qui la distingue de celle des Cousins. Sa tête, grosse, arrondie, distincte du corps, n'offre pas de crochets, mais simplement des barbillons. La nageoire caudale est remplacée par un assemblage de poils placés en rayons, et qui sert évidemment à la natation. Les organes qui ressemblaient à des reins se retrouvent également, mais ils affectent aux deux extrémités du corps une toute autre forme. Ils sont oblongs et paraissent être des réservoirs d'airs. La nymphe présente aussi deux cornes qu'elle fait sortir de l'eau afin de respirer.

Latreille pense qu'on doit rapporter au genre Corèthre la Tipule crucifiée, *Tipula crucifixa*, représentée par Slabber dans ses Observations microscopiques. Elle est, dit-il, très-voisine de la Corèthre culiciforme.

CORÉTHROGYNE. *Corethrogyne* ~~...~~ **BOT.** Le professeur ~~...~~ a établi ce genre dans la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdes, pour une plante qui a été rapportée de la Californie par Douglas, et qui lui a offert pour caractères génériques : capitules multiflores à fleurs du rayon ligulées, neutres et disposées sur un seul rang; celles du disque ont leur tube très-court, la gorge cylindrique, avec l'orifice découpé en cinq petites dents; écailles de l'involvcre lancéolées-linéaires, presque égales et disposées sur deux ou trois rangs; réceptacle plan, chargé de paillettes linéaires, placées entre les fleurs; styles rameux, exsertes, linéaires à la base, glanduleux sur les bords, portant au sommet des soies roides, ou pénicilliformes; akène turbiné, couvert d'un duvet serré; aigrette garnie de plusieurs rangées de soies rudes. Le *Corethrogyne Californica* est une plante herbacée, à tiges couvertes d'un duvet blanchâtre et mou, à feuilles alternes, aiguës : les inférieures oblongues-lancéolées, alternes à la base, dentées au sommet; les supérieures très-entières et linéaires; les capitules sont solitaires au sommet des rameaux; les

fleurs du disque sont jaunes et celles du rayon purpurines.

CORETT. **POIS.** Synonyme de Sombre Albicor.

CORETTE. **BOT.** *V.* CORÈTE.

COREX. **OIS.** Synonyme de Gros-Bec Serin.

CORF. **OIS.** Synonyme vulgaire de Corbine.

CORF et **CORFO.** **POIS.** Synon. de *Sciæna Umbra*. *V.* SCÏENE.

CORGNO. **BOT.** Nom vulg. des fruits du Cornouiller.

CORGOLOIN. **GÉOL.** On appelle ainsi vulgairement un Marbre de Bourgogne; c'est un Calcaire oolithique, compacte, homogène, dur et susceptible de poli.

CORGUE. **BOT.** *V.* CORÈNE.

CORIAÇE. *Coriaceus.* **BOT.** Dur et tenace comme du cuir, comme un cartilage; on emploie cette épithète, principalement dans la qualification des feuilles.

CORIAÇES. *Coriaceæ.* **INS.** Famille de Diptères, établie par Latreille, et embrassant le grand genre Hippobosque de Linné, avec ses subdivisions.

CORIAIRE. *Coriaria.* **BOT.** Quoique la structure de ce genre soit parfaitement connue, on n'a pu néanmoins jusqu'à présent, le rapporter, avec certitude, à aucun des ordres naturels établis. Il se compose de quatre à cinq espèces : trois sont originaires du Pérou, une de la Nouvelle-Zélande et une des contrées méridionales de l'Europe. Les fleurs sont généralement polygames, tantôt monoïques, tantôt dioïques; leur calice est persistant, à cinq divisions égales et dressées; les étamines, au nombre de dix, saillantes et deux fois plus longues que le calice; leurs filets sont grêles et distincts; leurs anthères ovoïdes, allongées, introrsées et à deux loges qui s'ouvrent par un sillon longitudinal; en face et en dehors de chacune des étamines qui alternent avec les lobes du calice, on trouve une écaille dressée, épaisse, convexe en dehors, recourbée sur les pistils, et à peu près de la même longueur que le calice, lesquelles ont été considérées par Linné et un grand nombre d'auteurs, comme une corolle formée de cinq pétales; les pistils sont au nombre de cinq, réunis sur un réceptacle charnu, peu développé, et adhérents latéralement entre eux; ils sont attachés au réceptacle par leur moitié supérieure seulement, l'inférieure restant libre; chaque pistil se compose d'un ovaire ovoïde, allongé, terminé en pointe à la partie supérieure, à une seule loge qui renferme un ovule renversé, et remplissant exactement la cavité de la loge; de la partie supérieure et un peu latérale de l'ovaire, naît un long stigmate filiforme, subulé et glanduleux, trois ou quatre fois plus long que le calice, un peu recourbé en dehors dans sa partie supérieure. Le fruit offre la structure suivante : le calice persiste, et ses lobes s'épaississent un peu; ils sont d'abord étalés, puis se renversent. Les cinq écailles prennent un très-grand accroissement; elles s'allongent, deviennent charnues, épaisses, et forment cinq cornes saillantes au-dessus des fruits. Ceux-ci sont au nombre de cinq, disposés, sous forme d'étoile, en dedans des cinq appendices charnus. Chacun d'eux est ovoïde, terminé en pointe à son sommet, strié et légèrement charnu extérieurement. Il reste indéhiscant, et contient une graine renversée, composée de son tégument propre, et d'un gros embryon ayant la même

direction, et dont les cotylédons sont épais et charnus.

Les espèces qui forment ce genre, sont des arbrustes ou des arbrisseaux dont les rameaux sont souvent anguleux et garnis de feuilles opposées, simples, sessiles et dépourvues de stipules ; les fleurs sont solitaires ou en épis ; l'espèce que l'on voit assez fréquemment dans les jardins, est la Coriaire à feuilles de Myrte, *Coriaria myrtifolia*, L. C'est un arbruste rameux, haut de cinq à six pieds, et qui croît naturellement dans le midi de la France, en Espagne et en Barbarie, aux lieux secs et pierreux des coteaux bien exposés. Ses feuilles sont ovales, allongées, aiguës, légèrement pétiolées, marquées de trois nervures. Ses fleurs sont d'une teinte pourpre, obscure.

CORIANDRE. *Coriandrum*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, Pentandrie Digynie, fondé par Tournefort, et ainsi caractérisé : involucre nul ou composé d'une seule foliole linéaire ; involuclées de plusieurs folioles ; calice à cinq dents ; pétales infléchis et cordiformes : les extérieurs plus grands ; akènes sphériques ou didymes.

CORIANDRE CULTIVÉE, *Coriandrum sativum*, Linné, plante originaire d'Italie, mais que sa culture extrêmement facile a presque naturalisée en France ; elle porte des fleurs blanches, rosées, plus grandes à la circonférence de l'ombelle. L'involucre général manque, mais chaque ombellule est munie à sa base d'un involuclle de quatre à huit folioles linéaires. Le fruit est un diakène globuleux, couronné par les dents du calice et les styles, et séparable en deux portions hémisphériques ; la racine est annuelle, fusiforme, surmontée d'une tige un peu rameuse, couverte de feuilles à segments très-étroits : les inférieures bipinnatifides, celles du collet de la racine presque entières ou incisées-cunéiformes. Toute la plante, lorsqu'elle est fraîche, exhale une odeur de Punaise, d'où elle a tiré son nom ; mais les fruits acquièrent par la dessiccation une odeur et un saveur si agréables que les confiseurs et les liquoristes en font une grande consommation. En médecine ils passent pour stomachiques et carminatifs.

CORIANDRE TESTICULÉE, *Coriandrum testiculatum*, L., *Bifora testiculata*, Hoffm. Elle est remarquable par son involucre monophylle foliacé, ses fleurs égales et ses fruits didymes bosselés, ayant deux pores au sommet du raphé. Elle habite les contrées méridionales de l'Europe. Divers auteurs ont à tort fait entrer dans le genre Coriandre des plantes qui appartiennent certainement à d'autres genres ; ainsi on a nommé *Coriandrum Cicuta*, le *Cicuta virosa* ; *Coriandrum maculatum*, la grande Ciguë ; *Coriandrum Cynapium*, l'*Aethusa* ou la petite Ciguë ; et *Coriandrum latifolium*, le *Sium* ou la Berle à larges feuilles.

CORIAIRA. BOT. V. CORIAIRE.

CORICARPE. *Coricarpus*. BOT. Genre de la famille des Malvacées, et de la Monadelphie Polyandrie, établi par Auguste St-Hilaire, dans son premier Mémoire sur le Gynobase (Mém. Mus. 10, p. 160), et qui se compose de deux espèces, recueillies par ce botaniste dans le Brésil. Les caractères principaux de ce genre consistent dans son double calice à cinq divisions, dans sa corolle formée de cinq pétales entiers. Son androphore est

cylindrique, chargé d'étamines dans toute sa longueur. L'ovaire est à cinq loges parfaitement distinctes, insérées obliquement par leur base, sur un réceptacle court et conique. Le style est simple et s'insère, non sur les lobes de l'ovaire, mais sur le réceptacle qui est un véritable gynobase. Les stigmates sont au nombre de dix. Dans chaque loge on trouve un seul ovule dressé et très-rapproché de la paroi voisine du style.

CORICUS. POIS. V. SUBLET et LABRE.

CORIDE. *Coris*. BOT. Une petite plante, qui croît en abondance dans les lieux découverts et pierreux des provinces méridionales de la France, constitue ce genre de la famille des Primulacées, et de la Pentandrie Monogynie, L. Le *Coris Monspeliensis* offre à peu près le port d'une Bruyère. Sa tige est sous-frutescente à sa base, étalée, très-rameuse, cylindrique, pubescente, longue de huit à dix pouces. Les feuilles sont éparses, très-nombreuses, sessiles, étroites, linéaires, planes, glabres, légèrement sinueuses. Les fleurs sont roses et forment un épi terminal à la partie supérieure des ramifications de la tige. Chacune d'elles est sessile et offre un calice vésiculeux cylindrique, à dix stries qui se terminent chacune par une dent aiguë. L'entrée du calice est garnie de cinq lames triangulaires conniventes, et qui la bouchent exactement lorsqu'elles se rapprochent. Chacune de ces lames offre, vers son milieu, une grosse glande saillante. La corolle est monopétale, irrégulière, longuement tubulée à sa base, évasée dans sa partie supérieure qui présente cinq lobes écartés, inégaux, obtus, bifides, dont trois supérieurs sont plus longs. Les cinq étamines sont insérées vers le milieu du tube de la corolle ; elles sont opposées aux divisions de son limbe, caractère qui s'observe dans presque tous les autres genres de la famille des Primulacées. Les filets sont subulés ; les anthères, d'abord ellipsoïdes, obtuses à leurs deux extrémités, deviennent planes et lenticulaires lorsque le pollen s'en est échappé. L'ovaire est globuleux, entouré à sa base, d'un disque annulaire qui en est à peine distinct. Le style est long, grêle et terminé par un stigmate simple, orbiculaire et comme pelté. Cet ovaire offre une seule loge presque totalement remplie par un gros trophosperme qui en occupe les deux tiers inférieurs, qui est porté à sa base par un pédicule central, et adhère par son sommet, à la base du style au moyen d'un prolongement manifeste. La face supérieure du trophosperme offre cinq petites fossettes superficielles, contenant chacune un ovule attaché par sa face inférieure. Le fruit est renfermé dans l'intérieur du calice qui est persistant. C'est une capsule globuleuse, déprimée, offrant cinq sutures qui ne sont marquées que dans la moitié supérieure, et par lesquelles elle s'ouvre en cinq valves. Le trophosperme remplit encore presque à lui seul l'intérieur de la capsule. Cette structure du trophosperme est extrêmement remarquable et n'existe pas dans les autres genres de la même famille.

CORIDON. INS. Syn. vulgaire de *Papilio Janira*.

CORIM. MIN. Synonyme de Quartz.

CORIMBE. BOT. V. CORYMBE.

CORINDE. BOT. Espèce du genre *Cardiosperme*.

CORINDON. MIN. On doit réunir sous ce nom, et rap-

porter à une même espèce, plusieurs minéraux connus depuis longtemps, et regardés comme très-différents les uns des autres. Ils ont d'abord été désignés sous les noms de *Gemmes orientales*, de *Saphir*, d'*Astérie*, de *Spath adamantin* et d'*Émeril*. Ils ont été ensuite réunis par Haüy en trois groupes, dont deux considérés comme espèce propre, sous les noms de *Corindon* et de *Télesie*, et le troisième, l'*Émeril*, placé comme appendice à la suite des minerais de fer.

Enfin, les travaux minéralogiques de Bournon, et les analyses chimiques de Chenevix, Tennant, etc., ont amené la réunion de toutes ces pierres en une seule espèce sous le nom de *Corindon*. Nous reviendrons sur l'histoire de cette réunion, à la fin de l'article.

Les caractères communs aux variétés nombreuses et si disparates qui sont renfermées dans cette espèce, ne peuvent être pris que de la densité, de la pesanteur et de la composition.

Les *Corindons* sont les plus durs de tous les minéraux, après le diamant; ils les rayent tous, et ne sont rayés par aucun. Leur pesanteur spécifique est un peu au-dessus de 4. Enfin ils sont essentiellement composés d'alumine, dans la proportion de 90 à 98 pour cent. Mais, lorsque ces minéraux sont cristallisés, ou lorsqu'ils ont une structure assez lamelleuse pour qu'on puisse déterminer la direction et l'incidence des joints, circonstances assez communes, on arrive à leur forme primitive, caractère qui complète la détermination rigoureuse de l'espèce.

La forme primitive ou fondamentale des *Corindons* est un rhomboïde aigu, dans lequel l'incidence de deux faces adjacentes est de $86^{\circ} 26'$, et de $95^{\circ} 54'$, suivant Haüy; mais, suivant Philips, et à l'aide du goniomètre à réflexion de Wollaston, ces incidences sont de $86^{\circ} 4'$ et $95^{\circ} 56'$, différences bien faibles.

Les joints parallèles aux faces d'un rhomboïde sont très-sensibles dans les cristaux opaques; ils le sont beaucoup moins dans les cristaux transparents qui constituaient autrefois l'espèce de la *Télesie*. Mais on remarque dans ceux-ci d'autres joints qui sont perpendiculaires à l'axe du rhomboïde. Ces seconds joints, qu'on voit aussi quelquefois dans les cristaux opaques, divisent le rhomboïde primitif parallèlement à sa diagonale horizontale, et peuvent le résoudre en deux tétraèdres et un octaèdre.

Les *Corindons* sont tous infusibles au chalumeau ordinaire; ils jouissent de la double réfraction, mais à un faible degré.

Les variétés de formes qu'ils présentent, peuvent se rapporter à trois types principaux :

Le rhomboïde, le prisme hexaèdre, et les dodécaèdres bipyramidaux.

Les formes qu'on peut rapporter au rhomboïde, sont rares et en petit nombre. Nous citerons :

Le *Corindon primitif*. C'est une variété très-rare.

Le *Corindon basé*. Le rhomboïde primitif dont les angles solides sont remplacés par une facette triangulaire, perpendiculaire à l'axe. De Gellivara, en Laponie.

Le *Corindon annulaire*. C'est le rhomboïde primitif, dont toutes les arêtes latérales sont remplacées par des

facettes linéaires obliques, qui dépendent des pans d'un prisme hexaèdre.

Cette forme mène au second type, ou prisme hexaèdre, qui renferme, entre autres variétés :

Le *Corindon prismatique*. C'est le prisme hexaèdre régulier.

Le *Corindon bisalterne*. Le prisme hexaèdre, dont les angles solides des bases sont alternativement remplacés par des facettes triangulaires, parallèles aux faces du rhomboïde primitif. Du Pégu et de Ceylan.

Le *Corindon additif*. La variété précédente, avec des facettes linéaires sur les arêtes des bases des prismes, qui, si elles étaient prolongées au point de se réunir de toutes parts, donneraient un dodécaèdre bipyramidal, troisième type, ou forme générale, qui est due à des facettes qui naissent avec plus ou moins d'inclinaison sur les angles solides latéraux E et e du rhomboïde. On a deux de ces dodécaèdres.

Le *Corindon ternaire*, dans lequel l'incidence d'une face de la pyramide sur celles de la pyramide opposée est de $122^{\circ} \frac{1}{2}$.

Le *Corindon assorti*, dans lequel la même incidence est d'environ 140° , ce qui donne des pyramides beaucoup plus aiguës.

Le *Corindon octododécimal*, la variété assortie, dont le sommet est remplacé par une facette perpendiculaire à l'axe, et dont trois des six angles solides, résultant de cette espèce de troncature de la pyramide, présentent une facette triangulaire, parallèle aux faces du rhomboïde primitif.

Presque toutes les autres formes ne sont que des combinaisons des trois types ou sous-types précédents, et peuvent être rattachées à l'un d'eux, suivant la prédominance des formes.

Les cristaux de *Corindon*, malgré la dureté dont ils jouissent, se présentent très-fréquemment avec les arêtes et les angles tellement émoussés, qu'on a de la peine à y reconnaître des polyèdres réguliers. Quelquefois aussi, et cela se remarque surtout dans les bipyramidaux, les faces des pyramides sont chargées de stries, sillons ou ressauts transversaux, qui les courbent ou les allongent tellement que ces cristaux ressemblent plutôt à des fuseaux qu'à des polyèdres bipyramidaux. On les désigne sous les noms de *cylindroïdes* et de *fusiformes*.

Les *Corindons*, considérés dans l'ensemble de leurs propriétés ou de leurs modifications, peuvent se séparer en trois variétés principales, auxquelles nous conserverons les noms qui leur avaient été donnés quand on les considérait comme des espèces distinctes, ces noms étant univoques et généralement admis.

1^{re} variété. *CORINDON TÉLÉSIE*. *Corindon hyalin*, H. C'est le minéral qui, n'ayant point de nom commun ou général, avait été nommé par Haüy *Télesie* : ce sont le *Saphir*, le *Rubis*, l'*Émeraude*, la *Topaze*, etc., orientaux.

Il est transparent, ou au moins très-translucide; sa structure est peu lamelleuse : cependant il fait voir, soit par la fracture, soit par les reflets qui font naître une lumière vive, des joints perpendiculaires à l'axe de ses cristaux, et quelquefois, comme l'ont observé

Bournon sur différentes Télésies, et Haüy sur celles de Ceylan, mais plus rarement et plus difficilement, d'autres joints obliques à l'axe et parallèles aux faces du rhomboïde primitif, ou au moins des stries très-distinctes, qui indiquent par leur direction comme les bords des lames composant le rhomboïde primitif.

La Télésie paraît contenir en général plus d'alumine que la variété suivante. Le maximum de cette terre, trouvé dans la variété bleue par Klaproth, est de 98,5, et le minimum, d'après Chenevix, de 90. La pesanteur spécifique la plus ordinaire est de 4 au moins, et quelquefois de 4,5.

Les formes secondaires que cette variété affecte plus particulièrement, sont la prismatique, l'additive et celles qui appartiennent aux dodécaèdres bipyramidaux. Ses cristaux sont généralement petits.

Ses variétés de couleurs sont nombreuses, remarquables et connues depuis longtemps sous des noms différents.

Corindon Télésie limpide (Saphir blanc, et même Rubis blanc de Romé-de-Lisle). Cette variété est sans couleur, ou avec une légère nuance bleuâtre.

Corindon Télésie Saphir (Saphir proprement dit). Sa couleur varie entre le bleu pâle, le bleu d'azur, le bleu barbeau et le bleu d'indigo. Ces dernières sont les plus estimées. Leur poids dépasse rarement trois grammes.

Corindon Télésie Améthyste (Améthyste orientale). Ses couleurs sont le rouge violet et le rouge-giroflée. Cette dernière est la plus estimée.

Ces trois variétés conservent pendant plusieurs heures l'électricité acquise par le frottement (Haüy).

Corindon Télésie Rubis (Escarboucle et Rubis orientaux, *Manca* ou *Tokes* des Indiens), présentant les nuances du rose, du rose foncé, du cramoisi et du rouge écarlate, avec un éclat très-vif et quelques reflets laiteux. Ils sont généralement petits, leur poids ne s'élevant pas au-dessus de 1^{er} 5^d. Ce sont les pierres gemmes les plus recherchées, et par conséquent du prix le plus élevé. Leur valeur, à qualité et volume égaux, passe celle du diamant.

Corindon Télésie vermeille (vermeille orientale, Rubis calcédonieux, Hyacinthe orientale). Elle est d'un rouge aurore, avec des reflets blanchâtres ou jaunâtres.

Corindon Télésie Topaze (Topaze orientale). Le jaune de ces Corindons offre les nuances de jaune pâle, de jaune foncé souci et de jaune doré, avec un éclat très-vif. Celle de la dernière couleur est la plus recherchée, et sa valeur égale presque celle de la Télésie Rubis.

Corindon Télésie Émeraude (Émeraude orientale). Elle est d'un vert foncé, offrant quelquefois des reflets chatoyants.

Corindon Télésie berillin (Aigue-marine orientale). Elle est d'un bleu verdâtre, et jouit d'un éclat assez vif.

Corindon Télésie Périidot (Périidot oriental), d'un vert tirant sur le jaune.

Plusieurs de ces couleurs sont quelquefois réunies et diversement disposées dans le même échantillon. On en connaît de bleu et de blanc, par taches nuancées

de bleu et rouge; ils sont bleus, lorsqu'on les voit par réflexion, et paraissent rouges, lorsqu'on les place entre la lumière et l'œil : de jaune et bleu, ou jaune et rouge, nommés *Nilacandi* par les Indiens.

On distingue encore les Corindons Télésies suivant les jeux de lumière qu'ils présentent.

Corindon Télésie girasol. Le fond de sa couleur est un blanc laiteux et comme savonneux, avec des reflets jaunâtres ou bleuâtres flottants.

Corindon Télésie chatoyant. Il fait voir, dans sa coupe perpendiculaire au rhomboïde, des lignes chatoyantes et des reflets satinés, formant des hexagones ou parties d'hexagone.

Corindon Télésie Astérie. On nomme ainsi les Télésies, quelle que soit leur couleur, qui, taillées en cabochons, présentent à une vive lumière, une étoile lumineuse à six ou même douze rayons linéaires, et qui change de place suivant les inclinaisons qu'on donne à la pierre. Cette propriété, assez remarquable dans les Corindons Télésies, n'est pas particulière à cette pierre. Elle paraît propre aux minéraux transparents qui ont un rhomboïde pour noyau, et due à la réunion de certaines circonstances de taille et de structure.

Les Télésies dont les couleurs sont vives ou remarquables, et qui jouissent en outre d'une limpidité parfaite, sont fort recherchées comme pierres d'ornement, et ont quelquefois, comme on vient de le dire, une très-haute valeur. On en fait dans l'Orient, et surtout dans l'Inde, un usage beaucoup plus fréquent qu'en Europe.

La pierre nommée *Saphir* par Théophraste et Pline n'est pas notre Corindon Télésie, mais paraît devoir être rapportée au Lazulithe. Il ne paraît pas que les anciens aient gravé, soit en creux, soit en relief, sur les Télésies. On assure que toutes les pierres de cette espèce, qui sont gravées, sont modernes. Une des plus célèbres représente un portrait en relief de Henri IV, gravé par Colderé.

On a d'abord cru que les Corindons Télésies venaient exclusivement de l'Inde et de Ceylan, et il paraît certain que toutes celles de ces pierres qui, en raison de leurs qualités, sont mises dans le commerce de la joaillerie, viennent de ces lieux; mais l'espèce minéralogique, offrant même des variétés assez remarquables par leur couleur, est connue maintenant dans un très-grand nombre de lieux, dont nous allons citer les principaux.

Les Corindons Télésies se trouvent dans deux sortes de gisements et de terrains différents.

1^o En grains et en cristaux plus ou moins nets, mais très-fréquemment à arêtes et angles émoussés, dans des terrains meubles, formés d'un sable grossier, renfermant une grande variété de minéraux particuliers, et notamment du Fer titané, des Zircons tant hyacinthe que jargon, des Spinelles, du Quartz, des Topazes. C'est le cas le plus ordinaire, et celui qui fournit les plus belles pierres. C'est ainsi qu'on les trouve dans les sables de plusieurs rivières de l'Inde, au pied du mont Capelan dans le Pégu, dans le royaume d'Avâ, et surtout dans l'île de Ceylan; en Sibérie; en Europe, près de Bilin et de Meronitz en Bohême; dans les sables des ruisseaux d'Expailly près du Puy en Velay. Enfin Cor-

dier les a rencontrés dans un sable du rivage de la mer, près de Piriac, sur les côtes de Bretagne. Ce sable, qui renferme une grande quantité d'étain, contient aussi de petits cristaux de Corindon Télésie, de Topaze, de Spinelle, de Zircon, de Fer titané, etc. On remarque que, dans tous les lieux précédents, à l'exception du dernier, le fond du sol, ou au moins une partie des montagnes voisines, est principalement composé de Basalte et d'autres roches de la formation qu'on nomme Trappéenne.

2^o En cristaux disséminés dans des roches qui appartiennent aux terrains primordiaux, et qui n'ont aucun rapport immédiat avec les terrains basaltiques ou trapéens. La roche micacée, qui donne l'Émeril de Naxos, est remplie, suivant Bournon, d'une multitude de petits cristaux de Corindons Télésies. Une roche de Calcaire-Dolomie du St-Gothard présente disséminés, ou peut-être même implantés, des cristaux assez nets de Télésies-Rubis d'un assez beau rouge.

1^{re} variété. CORINDON ADAMANTIN. *Spath Adamantin*; Corindon harmophane, H.

Ce Corindon est généralement opaque, ou tout au plus translucide. Il a une structure très-sensiblement lamelleuse et un clivage facile, au moyen duquel on peut souvent extraire de ses masses un noyau rhomboïdal, fort net. Les joints perpendiculaires à l'axe sont ici très-peu sensibles. Sa pesanteur spécifique est un peu plus de 3,9. Il renferme moins d'alumine que le Corindon Télésie. Le maximum de cette terre paraît y être de 91 pour cent.

Il se présente tantôt en masses amorphes, tantôt en cristaux qui appartiennent aux variétés *prismatique*, *subalterne*, *additive* et *fusiforme*. On doit remarquer que la variété de forme, nommée *additive*, est commune aux deux variétés principales de Corindons. Les cristaux du Corindon Adamantin acquièrent un très-gros volume, en comparaison des précédents; mais leurs faces sont généralement raboteuses et altérées par des sillons transversaux.

Son éclat est souvent chatoyant, mais jamais vitreux comme dans la Télésie. Ses couleurs sont aussi moins prononcées et beaucoup moins variées. Sous ce point de vue, on peut en distinguer trois variétés principales :

Corindon Adamantin grisâtre. Le fond grisâtre de ces Corindons est accompagné de nuances, soit jaunâtres, soit verdâtres, soit même roussâtres : ils sont translucides.

Ils viennent principalement du Carnate, dans le Bengale.

Corindon Adamantin rougeâtre. La couleur fondamentale de ceux-ci est le rouge qui varie du rouge foncé incarnat au rouge sombre et même brunâtre. Les premiers, en gros cristaux prismatiques, viennent probablement aussi du Bengale; les seconds, en cristaux fusiformes opaques, viennent du Malabar; les troisièmes, en gros cristaux opaques, se trouvent dans le Thibet.

Corindon Adamantin noirâtre. Ces Corindons ont tantôt en cristaux assez nets, d'une la texture très-sensiblement lamellaire; ils font voir des reflets cha-

toyants et comme métalliques; ils sont du Malabar et de la Chine : tantôt leur teinte noire tire sur le gris bleuâtre, et leur texture est presque compacte; ceux-ci sont en cristaux pyramidaux, peu nets, et se trouvent en Piémont.

Les Corindons Adamantins sont rarement assez remarquables par leur couleur, leur éclat et leur homogénéité, pour être employés comme pierres d'ornement. Cependant il paraît qu'on les a quelquefois appliqués à cet usage dans l'Inde; mais celui auquel ils ont plus particulièrement servi dans ce pays, c'est à user et polir les autres pierres gemmes. Un gros morceau de Corindon, qu'on voyait dans la collection de Greville à Londres, montrait, dans son milieu, une cavité produite par le frottement des pierres dures qu'on y avait usées.

Les Corindons Adamantins se trouvent en cristaux disséminés dans les granites, ou dans les roches granitoïdes, qui font partie des terrains primordiaux. C'est ainsi qu'on les trouve dans toute l'Asie. Celui de la presqu'île de l'Inde est dans une roche saccharoïde, renfermant un peu de Calcaire; il y est accompagné d'Amphibole, d'Epidote, de Quartz, de Mica, de Chlorite, de Zircon jargon, de Fer oxidulé, et de quelques minéraux particuliers que Bournon a nommés FIBROLITE et INDIANITE. V. ces mots. Celui de la Chine et du Thibet est dans un granite à Feldspath rougeâtre et à Mica argentin; il est aussi accompagné de Fer oxidulé. Celui du Thibet, qui est rougeâtre, est recouvert de Stéatite verte.

Le Corindon noirâtre du Piémont vient de la commune d'Etenengo, près Mozzo, arrondissement de Biella; il est renfermé dans une roche à base de Felspath, qui fait partie d'un terrain de Diabase porphyritique, compacte, stratifiée. Cette roche se désagrège, et il en résulte une terre rougeâtre, dans laquelle se trouvent des blocs composés de Feldspath, de Mica et de Corindon (Muthuon et Lelièvre). Brochi a trouvé aussi, dans la vallée de Camonica, un Corindon rougeâtre translucide, disséminé dans un Micaschiste.

Le minéral massif, mais granuleux, de Fer oxidulé de Gellivara, en Laponie, renferme de petits cristaux basés de Corindon jaunâtre. (Swedenstierna.)

11^o variété. CORINDON ÉMERIL. *Corindon granulaire*, Haüy.

Ce Corindon se présente sous l'apparence d'une roche à texture grenue, d'une couleur noirâtre, comme certains minerais de Fer; mêlée tantôt d'une nuance bleuâtre, tantôt d'une nuance rougeâtre. Sa pesanteur spécifique, qui est au moins de 4, sa densité supérieure à celle de tous les minéraux, excepté le Diamant, et sa grande ténacité, le font aisément distinguer.

L'Émeril considéré minéralogiquement, c'est-à-dire, le Corindon massif, offre quelquefois, dans son premier degré de pureté, la couleur rouge violâtre qui appartient à la plupart des variétés de Corindons; tel est celui qui fait partie des collections du Muséum britannique et de celle de M. de Drée, et qui vient de Madras.

Mais l'Émeril proprement dit est rarement une roche homogène : le Fer oxidulé y est en quantité considérable et en grains distincts; il est aussi souvent mêlé de

Mica et de lamelles de Talc : dans quelques cas, le Corindon s'y montre en petits grains ou même en petits cristaux. C'est Tennant qui a fait remarquer le premier que la pierre dure, nommée Émeril, et considérée jusqu'à lui comme un minéral de Fer très-siliceux, appartenait à l'espèce du Corindon; il a trouvé dans l'Émeril employé à Londres, et venant de l'île de Naxos 80 pour cent d'Alumine, et Vauquelin a reconnu dans celui dont se sert la manufacture des glaces de St-Gobin 66 pour cent de cette terre, et 24 de Fer.

Tout ce qu'on peut présumer sur le gisement de l'Émeril, d'après le peu d'observations directes qu'on possède, et ce que nous apprennent les morceaux d'Émeril du commerce, c'est que tantôt, comme dans l'Inde, il se trouve dans les mêmes roches granitiques que celles qui renferment les Corindons Adamantins, et tantôt dans des roches à base de Talc ou de Serpentine.

Les lieux où l'on connaît l'Émeril sont :

Les Indes orientales; il y est très-compacte, et ne présente pas de Talc lamelleux.

L'île de Naxos, d'où vient l'Émeril connu dans le commerce sous le nom d'Émeril du Levant ou de Smyrne, ainsi que sous ceux d'Émeril d'Angleterre et d'Émeril de Jersey, car Mac-Culloch a constaté que cette dernière île n'en fournit pas. Cet Émeril renferme beaucoup de paillettes de Mica, du Fer oxydulé octaèdre et des pyrites; on le trouve dans l'île de Naxos, en fragments roulés au milieu des terres labourées. Tournefort dit que les montagnes de l'île sont primitives. Bournon a vu, sur des morceaux d'Émeril venant de cette île, de petits cristaux prismatiques de Corindon Télésie d'un beau bleu, disséminés dans de l'Amphibole grammatite.

A Ochsenkopf, près de Schwarzenberg en Saxe, le gisement de cet Émeril est bien connu. Il se présente en nodules d'un gris foncé, un peu bleuâtre, dans une Ophiolite verdâtre, qui est en lit subordonné dans le Micaschiste de ces contrées.

On cite aussi de l'Émeril dans les monts Altai, près la ville de Charlowa; en Italie, dans le duché de Parme; en Espagne dans le royaume de Grenade, près de Ronda; au Pérou et au Mexique. Mais il n'est pas sûr que ces minéraux, peu connus, appartiennent réellement au Corindon Émeril.

Usages. L'Émeril est très-précieux dans les arts, en raison de sa dureté qui le rend propre à polir les métaux et les pierres; mais, pour s'en servir, il faut le réduire en poudre de diverses grosseurs. On emploie, pour obtenir ces poudres, la méthode suivante :

On broie cette pierre à l'aide de moulins d'acier; ensuite, pour en séparer des poudres de différents degrés de finesse, on délaye dans de l'eau, la masse broyée; on laisse cette eau reposer une demi-heure, et on la jette, parce qu'elle ne contient qu'une poussière trop tendre : on délaye de nouveau le dépôt; on laisse reposer l'eau une demi-heure, et on la décante encore trouble; la poudre qu'elle dépose est de l'Émeril de la plus grande finesse. On délaye ainsi le premier dépôt jusqu'à ce qu'au bout d'une demi-heure, l'eau ne laisse plus rien précipiter. Alors on ne laisse plus reposer les eaux, dans lesquelles on agite toujours ce premier dépôt, que

quinze minutes, ensuite que huit minutes, quatre minutes, deux minutes, une minute, et enfin trente secondes; et on a par ce procédé des Émerils de diverses grosseurs.

L'Émeril est employé avec de l'eau pour le travail des pierres, et avec de l'huile pour celui des métaux.

Romé-de-Lisle fit remarquer (Journ. de Phys., tome 50, mai 1787, pag.-568) que le prétendu Spath Adamantin, d'après sa forme, sa pesanteur et sa dureté, paraissait être du même genre que la pierre dite orientale. Bournon, ayant rassemblé beaucoup d'observations en faveur de ce rapprochement, effectua la réunion en une seule espèce de la Télésie et du Corindon, comme nous l'apprend Haüy lui-même, dans son Traité de Minéralogie, publié en 1801; mais, à cette époque, les motifs allégués pour cette réunion ne lui parurent pas encore suffisants : ce n'est qu'en 1804, deux ans après la publication du Mémoire de Bournon, inséré dans les Transactions philosophiques de la Société royale de Londres pour 1802, que Haüy se décida à regarder définitivement la Télésie et le Corindon Adamantin comme deux variétés principales d'une même espèce.

Cette réunion est admise par tous les minéralogistes qui n'appliquent pas le nom d'espèces arbitrairement, mais qui suivent dans cette application des principes fixes et fondés sur des différences dont la valeur a été déterminée avec précision.

CORINDUM. BOT. Espèce du genre *Cardiosperme*, que Tournefort avait érigée en genre distinct; Mœnch et Adanson ont tenté de rétablir ce genre.

CORINE ou **CORINNE.** MAM. Espèce du genre Antilope.

CORINE. POLYP. *V.* **CORYNE.**

CORINGIA. BOT. Ce nom, que Persoon a adopté pour un petit groupe de Crucifères du genre *Brassica* de Linné, est employé dans le *Systema Vegetabilium universale* de De Candolle, pour désigner une section du genre *Erysimum*. Elle est caractérisée par un style court, des pétales dressés et des glandules situées entre le pistil et les étamines. Ce sont des plantes en général très-glabres, à feuilles amplexicaules, et à fleurs blanches ou jaune pâle. Elle ne renferme que trois espèces dont deux étaient les *Brassica alpina* et *Brassica orientalis* de Linné. Adanson et Heister ont employé le mot de *Couringia*, pour exprimer le même genre que celui de Persoon.

CORINNE. MAM. Espèce du genre Antilope.

CORINOCARPE. BOT. *V.* **CORYNOCARPE.**

CORINTHEN. BOT. Ce nom qui, chez les Allemands, désigne le Raisin de Corinthe, a été étendu au Groseiller rouge.

CORIOCELLE. *Coriocella.* MOLL. Genre de la famille des Gastéropodes, institué par Blainville, et dont les espèces, principalement la **CORIOCELLE NOIRE**, Blainv. Mulac. XLII, f. 1, ne diffèrent des Sigares que parce que leur coquille est presque membraneuse comme celle des Aplysies.

CORION. BOT. Synonyme vulgaire de Coriandre et de Sainfoin commun.

CORIOPE. BOT. *V.* **CORÉOPSIDE.**

CORIOPHORE. *Coriophora.* BOT. Espèce du genre

Orchide, qu'on a aussi nommée Coriosmites. *V. ORCHIDA*.
CORIOTRAGEMATODENDROS. BOT. Nom donné par Plukenet à deux espèces de Myrica.

CORIPHÉE. OIS. Espèce du genre Sylvie.

CORIS. POIS. Genre institué par Laccépède, qui n'a pas été adopté et qui rentre parmi les Labres.

CORIS. MOLL. Synonyme vulg. de *Cypræa Moneta*.

CORIS. BOT. *V. CORIDE*.

CORISANTHÉRIE. *Corisantheria*. BOT. Jussieu appelle ainsi la onzième classe de sa méthode, qui renferme les végétaux dicotylédons, à corolle monopétale épigyne, dont les anthères sont distinctes et non soudées. Telles sont les Dipsacées, les Valérianiées, les Ruciées, les Caprifoliacées et les Loranthées.

CORISE. *Corixa*. INS. Genre d'Hémiptères hétéroptères, établi par Geoffroy et rangé par Latreille dans la famille des Hydrocorises, avec ces caractères : antennes insérées et cachées sous les yeux, très-courtes, en forme de cône allongé, de quatre articles dont le dernier plus grêle et pointu ; bec fort court et triangulaire, strié transversalement, percé d'un trou à son extrémité ; pieds antérieurs beaucoup plus courts que les autres, courbes, terminés par un tarse d'un seul article, comprimé, cilié et sans crochets ; les autres pattes allongées, avec les tarsi de deux articles ; deux longs crochets à l'extrémité des tarsi de la seconde paire ; point d'écusson ; élytres couchées horizontalement. Si on ajoute à ces caractères que les Corises ont une forme allongée, le corps aplati, avec la tête large et verticale, les yeux triangulaires, le prothorax plus développé transversalement que d'avant en arrière, et prolongé en une pointe dans ce dernier sens, on pourra distinguer facilement ce genre de celui des Naucoces, et principalement de celui des Notonectes, qui l'avoisine davantage. Elles sont aquatiques, nagent avec facilité à l'aide de leurs tarsi postérieurs qui sont élargis, allongés et munis de poils roudes. Jamais elles ne se tiennent sur le dos, mais constamment sur le ventre. Cette partie de leur corps présente inférieurement les deux rangs de stigmates, et les Corises viennent souvent à la surface de l'eau pour mettre ces ouvertures en contact avec l'air. Elles sont carnassières, se nourrissent d'insectes aquatiques qu'elles sucent à l'aide de leur bec. Ce bec est très-aigu, et lorsqu'on les saisit, elles cherchent à l'insinuer dans la peau ; la douleur qui suit cette piqure est très-sensible, et il en résulte quelquefois un gonflement assez considérable. Ce genre est peu nombreux. La CORISE STRIÉE, *Corixa striata*, Fabricius, peut être considérée comme type du genre. Geoffroy n'en connaissait pas d'autre ; il l'a décrite avec soin et en a donné une figure assez médiocre (pl. 9, fig. 7). On la trouve abondamment, en Europe, dans les étangs et les mares.

CORISIES. *Corisæ*. INS. Famille d'Hémiptères hétéroptères, établie par Latreille qui lui assigne pour caractères : gaine du suçoir formée de quatre articles distincts et découverts ; labre très-prolongé au delà de la tête, en forme d'âlène et strié en dessus ; tarsi ayant toujours trois articles distincts, dont le premier presque égal au second ou plus long que lui.

CORISPERME. *Corispermum*. BOT. Genre de la fa-

mille des Chenopodées, établi par Linné, et ainsi caractérisé : périgone divisé en deux parties, supportant une, deux, trois, quatre ou cinq étamines ; deux styles ; cariope ovale, comprimée, plane d'un côté, bossue de l'autre, entourée d'un rebord membraneux, et non recouverte par le périgone. Quoiqu'on place communément ce genre dans la Monandrie Digynie, peut-être serait-il plus convenable de le reporter dans la Pentandrie, comme Kitaibel l'a proposé. Il ne serait pas alors éloigné des *Salsola* et des *Salicornia*, avec lesquelles il a beaucoup d'affinités de port et de structure. Les Corispermes sont des plantes herbacées, à tiges effilées et garnies de feuilles ordinairement étroites, à fleurs axillaires, solitaires et sessiles. On en connaît une douzaine d'espèces qui croissent dans les endroits sablonneux de l'ancien continent, et principalement vers le littoral des mers Méditerranée, Caspienne, et du lac Baïkal en Sibérie.

CORITHAIX. OIS. *V. TOURACO*.

CORIUDO. REPT. Fleming donne ce nom aux Chélonées dont le test n'a point d'écaïlles ; il n'est revêtu que d'une sorte de cuir.

CORIUM. BOT. Nom donné par Wibel, aux Bolets du sous-genre que Persoon a nommé *Poria*. Ces espèces ont quelquefois l'aspect du cuir, et sont étendues sur les morceaux de bois, presque sans chapeau distinct ; elles font partie du genre Polypore, de Fries.

CORIVE. BOT. Variété de Châtaignier dont le fruit est fort petit.

CORIXA. INS. *V. CORISE*.

CORIZÈME. BOT. *V. CROIZÈME*.

CORLIZOLA. BOT. Synonyme de Scammonée.

CORKBOON. BOT. Synonyme de Liège.

CORKIR. BOT. *V. KORKIR*.

CORLI, CORLIS, CORLU, COURLEU ET COURLUI. OIS. Noms vulgaires du grand Courlis, *Scolopax arcuata*, L. *V. COURLIS*.

CORLIEU. OIS. Espèce du genre Courlis, *Scolopax Phæopus*, L., Buff., pl. enl. 842. *V. COURLIS*. Cuvier en a fait le type d'une sous-division de son genre Courlis. On a encore appelé :

CORLIEU BLANC (Catesby), l'Ibis blanc d'Amérique.

CORLIEU BRUN, l'Ibis brun.

CORLIEU ROUGE, l'Ibis rouge.

CORMARAN OU CORMORIN. OIS. Synonyme vulg. de grand Cormoran, *Pelecanus Carbo*, L. *V. CORMORAN*.

CORME. BOT. Nom vulgaire du fruit du Sorbier.

CORMIER. BOT. Synonyme vulgaire de Sorbier.

CORMIGONE. *Cormigonus*. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Raffinesque, Ann. gén. des sc. phys. 6, p. 85, pour le *Portlandia tetrandra* de Forster, n'a point été adopté, et cette espèce a été comprise dans le genre Bikkie, de Reinward, sous le nom de *Bikkia australis*.

CORMORAN. *Carbo*. OIS. *Hydrocorax*, Vieill. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec assez long, droit, comprimé, arrondi en dessus ; mandibule supérieure sillonnée, très-courbée à la pointe ; l'inférieure comprimée, plus courte, obtuse et peu courbée ; narines linéaires, placées à la base du bec, engagé dans une petite membrane qui s'étend sur la gorge, cette membrane est

nue ainsi que la face; pieds courts, robustes, retirés dans l'abdomen; quatre doigts réunis par une seule membrane, l'extérieur le plus long, celui de derrière s'articulant intérieurement; ongle du doigt intermédiaire dentelé en scie; ailes médiocres: la première rémige plus courte que la deuxième qui est la plus longue.

Les Cormorans appartiennent à cette petite division que Cuvier a qualifiée de Totipalmes, et qui, peu nombreuse en espèces comme en genres, ne comprend que les Oiseaux dont la conformation du pied offre la plus grande ressemblance avec la rame antique. Grands consommateurs de Poissons, de ceux de rivière surtout, les Cormorans les poursuivent avec une rapidité extraordinaire. Dès que l'un d'eux a aperçu la proie qui nage paisiblement au sein du fleuve, en un clin d'œil il plonge, saisit d'un de ses pieds la victime qui chercherait en vain à se dégager de la fatale membrane, et la ramène, en s'aidant de l'autre rame, à la surface de l'eau; là, par une manœuvre agile, le Poisson lancé en l'air, retombant immédiatement la tête la première, est reçu sans résistance de la part des nageoires dont les rayons sont alors naturellement couchés en arrière, dans le gosier très-dilatable de l'Oiseau. Si ce dernier manque d'adresse, ce qui arrive rarement, le Poisson n'a point pour cela échappé à la voracité de son terrible adversaire; il est de nouveau saisi et lancé jusqu'à ce que sa chute se soit faite d'une manière convenable. Dans plusieurs pays on a réussi à utiliser l'habileté des Cormorans à la pêche, et on les a amenés à rendre au pêcheur les mêmes services que le chasseur obtient du Faucon qu'il a dressé. Cette pêche, autrefois très-usitée en Angleterre, l'est encore, à ce que l'on assure, dans toute la partie orientale de l'Asie: le Cormoran domestique, portant au cou un anneau assez juste, debout sur l'extrémité de la nacelle que dirige son maître, plonge, s'élance sur le Poisson qu'il a aperçu, et le rapporte à bord avec une fidélité dont sans doute le plus sûr garant est l'anneau qui interdit l'entrée du Poisson dans l'estomac du Cormoran. La plupart de ces Oiseaux, aussi bons voiliers que grands nageurs, recherchent la société de leurs congénères; hors la saison des amours, pendant laquelle ils sont constamment appariés, on les voit presque toujours par petites troupes. Leur grande consommation de nourriture en fait le fléau des étangs, et les empêche de rester longtemps sédentaires dans le même canton. Le Poisson dont ils paraissent le plus friand est l'Anguille, du moins c'est celui que l'on a trouvé plus souvent dans l'estomac des Cormorans. Leur chair fétide et noire est un aliment qui répugne: aussi n'en fait-on usage que par nécessité. Le Cormoran est du petit nombre des Palmipèdes doués de la faculté de percher, et c'est ainsi que, sur les plages désertes, ils se livrent au sommeil. C'est aussi sur des arbres plus souvent que dans des anfractuosités de rochers, qu'ils établissent leurs nids composés d'herbes fines, placées au milieu d'un tissu grossier de joncs. La ponte ordinaire est de trois ou quatre œufs parfaitement ovales.

Les Cormorans avaient été confondus par Linné avec les Fous, les Frégates et les Pélicans, sous cette dernière dénomination.

CORMORAN AFRICAÏN. *Pelecanus africanus*, Gmel., Lath. Tout le plumage d'un noir profond. La femelle a les plumes bordées de grisâtre et les parties inférieures blanchâtres. Bec blanc en dessous. Taille, dix-huit pouces. Inde.

CORMORAN CARONCULÉ. *Pelecanus carunculatus*, Lath. Parties supérieures noires, avec une bande blanche sur les tectrices alaires; côtés de la tête nus, rouges et couverts de caroncules; membrane aréolaire de l'œil, grise; l'orbite est bleue, avec une caroncule au-dessus; parties inférieures blanches; bec noirâtre; iris blanc; pieds rougeâtres. Taille, vingt-six pouces. Australasie.

CORMORAN DE LA CHINE. *Pelecanus Sinensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; les inférieures blanchâtres, tachetées de brun, avec la gorge blanche; douze rectrices; bec jaune; iris bleu; pieds noirâtres. Cette espèce est celle que les Chinois dressent à la pêche.

CORMORAN DESMAREST. *Carbo Desmarestii*, Puyraud. C'est le grand Cormoran dans son jeune âge.

CORMORAN DILOPHE, Vieill.; *Pelecanus Nævius*, L.; *Pelecanus punctatus*, Lath.; *Hydrocorax dilophus*, Vieill.; *Carbo auritus*, Less. Parties supérieures noires; un bouquet de plumes noires sur la tête, et un autre plus effilé sur la nuque; une longue bande blanche de chaque côté du cou; membrane aréolaire de l'œil rouge; tectrices alaires brunes, avec une tache noire à l'extrémité de chacune d'elles; rémiges et rectrices noires; gorge et parties inférieures d'un noir irisé; bec rougeâtre; pieds jaunâtres. Les jeunes n'ont point de huppe; leur gorge est blanchâtre; ils ont aussi des traits de cette couleur sur le ventre. Taille, vingt-quatre pouces. Australasie.

CORMORAN DE GAYMARD. *Carbo Gaymardi*; Zool. de la Coquille, pl. 48. Plumage brun; deux taches blanches longitudinales sur les côtés du cou; bec jaune, avec la base rutilante; pieds rouges. Taille, vingt-quatre pouces. Pérou.

GRAND CORMORAN. *Carbo Cormoranus*, *Pelecanus Carbo*, L., Buff., pl. enl. 927. Parties supérieures d'un brun bronzé, avec le bord des plumes d'un noir verdâtre irisé; quatorze rectrices noires ainsi que les rémiges; parties inférieures d'un noir verdâtre; un large collier blanchâtre sous la gorge; membrane aréolaire de l'œil d'un jaune verdâtre, ainsi que la membrane du poche gutturale; bec noirâtre; iris vert; pieds noirs. Taille, vingt-sept à vingt-neuf pouces. Plumage d'amour: une huppe de longues plumes irisées sur la nuque; des plumes effilées, blanchâtres, sur la tête, le cou et les cuisses; le collier parfaitement blanc. Les jeunes ont les plumes des parties supérieures cendrées, bordées de brun, les parties inférieures cendrées, variées de blanchâtre. La femelle diffère peu du mâle. Du Nord des deux continents.

CORMORAN GROS-BEC. *Carbo macrorhynchus*, Laphyl. Plumage noir-bronzé; gorge blanche; bec fort épais. La femelle a les parties supérieures d'un gris roux et brun; les inférieures noires. Taille, vingt-six pouces. Terre-Neuve.

CORMORAN LONGUP. *Pelecanus cristatus*, Lath.;

Carbo cristatus, Temm. Oiseaux col., pl. 522. Parties supérieures bronzées, avec le bord de chaque plume noir; rémiges et rectrices noires; le reste du plumage d'un vert foncé; douze rectrices courtes; bec effilé, brun, jaunâtre à sa base; iris vert; pieds noirs. Dans la saison des amours, une touffe de plumes larges et épanouies couronne le sommet de la tête, indépendamment de la huppe composée de plumes subulées, qui garnit l'occiput. Taille, vingt-six pouces. La femelle est grise. Nord de l'Europe.

CORMORAN LEUCOTE. *Carbo mystacalis*, Less. Entièrement d'un noir bronzé, avec chaque plume cerclée de brun; deux longues taches blanches sous les oreilles. Taille, vingt-huit pouces. Brésil.

CORMORAN LEU-TZÉ. *V. CORMORAN DE LA CHINE.*

CORMORAN MAGELLANIQUE. *Pelecanus Magellanicus*, Lath. Parties supérieures noires, avec des reflets verdâtres sur la tête et le cou; membranes des joues et de la gorge rougeâtres; une tache blanche derrière l'œil; parties inférieures blanches; bec noir; pieds bruns. Taille, vingt-sept pouces. Terre-de-Feu.

CORMORAN NIGAUD. *Pelecanus Graculus*, Gmel. Plumage d'un noir verdâtre mat, avec les tectrices alaires cendrées, bordées de noir; membranes aréolaire de l'œil et gutturale d'un jaune rougeâtre; douze rectrices très-longues, très-étagées; bec noir en dessus, rougeâtre en dessous; iris brun; pieds noirs. Taille, vingt-quatre pouces. Plumage d'amour: une touffe de longues plumes vertes, irisées sur l'occiput; de petites plumes effilées, soyeuses, blanches sur la tête, le cou et les cuisses; parties supérieures d'un noir verdâtre, bronzé, avec les plumes bordées de noir velouté. Les jeunes ont un peu de cendré sur la gorge; les parties supérieures sont cendrées, bordées de brun, les inférieures brunes, etc. C'est alors le *petit Fou de Cayenne*, Buff., pl. enl. 974. Des deux continents.

CORMORAN NOIR. *Hydrocorax niger*, Vieill. Entièrement noir, avec le bec rougeâtre. Taille, dix-huit pouces. Indes.

CORMORAN NOIR ET BLANC. *Hydrocorax melano-leucos*, Vieill. Parties supérieures noires; sourcils, joues et parties inférieures d'un blanc assez pur; bec et pieds noirâtres. Taille, vingt pouces. Australasie.

CORMORAN OREILLARD. *Pelecanus leucotis*, Cuvier. Parties supérieures d'un noir irisé; tête et cou d'un noir profond; oreilles blanches; parties inférieures blanchâtres. Taille, trente pouces. Malouines.

CORMORAN OURIL. *Pelecanus Urile*, Lath. Parties supérieures d'un noir irisé; tête et cou d'un vert noirâtre; quelques plumes blanches, éparées sur le cou; parties inférieures noires; membrane aréolaire rouge; bec d'un vert rougeâtre; pieds noirs. Taille, vingt-quatre pouces. Sibérie.

PETIT CORMORAN. *V. CORMORAN NIGAUD.*

CORMORAN PYGMÉE. *Pelecanus Pygmæus*, Lath. Parties supérieures cendrées, avec chaque plume bordée de noir brillant; tête, cou et parties inférieures d'un noir verdâtre; des petits points blancs au-dessus des yeux; membranes aréolaire et gutturale noires; douze rémiges longues et très-étagées; bec et pieds cendrés. Taille, vingt et un pouces. Les jeunes ont la tête d'un

brun noirâtre, la gorge blanche, les parties inférieures d'un cendré blanchâtre, etc. Le plumage d'amour est plus brillant, les plumes du cou et des cuisses ont la tige blanche. Nord de l'Europe.

CORMORAN TACHETÉ. *V. CORMORAN DILOPHE.*

CORMORAN TIMIK. *V. CORMORAN LARGUP.*

CORMORAN URILE. *V. CORMORAN OURILE.*

CORMORAN VARIÉ. *Pelecanus varius*, Lath. Parties supérieures brunes; tectrices alaires bordées de blanc; rémiges et rectrices noires, ces dernières bordées de blanc; parties inférieures blanchâtres; dessus du bec noir, le dessous jaune, ainsi que la membrane aréolaire de l'œil; pieds rougeâtres. Les jeunes ont le plumage plus ou moins varié de blanchâtre. Taille, vingt-quatre pouces. Australasie.

CORMORAN A VENTRE BLANC. *Carbo albiventer*, Less. Parties supérieures brunes, irisées en violet; les inférieures d'un blanc satiné; bec et pieds noirâtres. Taille, vingt-quatre pouces. Malouines.

CORMORAN A VENTRE NOIR. *Carbo melanogaster*, Cuv. Noir, avec le sommet de la tête brun, le cou noir. Taille, trente pouces. Afrique.

CORMORAN VIGUA. *Hydrocorax Vigua*, Vieill. Parties supérieures noires, irisées; quelques plumes blanches de chaque côté de la tête et sur le cou; parties inférieures noires; dessus du bec noir, le dessous jaune, la base entourée d'un trait blanc; iris vert; douze rectrices. Les jeunes n'ont point de plumes noires sur la tête et le cou, mais ils ont des veines blanches sur la gorge et les couleurs plus ternes. Amérique méridionale.

CORMORAN VIOLET. *Pelecanus violaceus*, Lath. Entièrement noir, avec des reflets violets. Kamtschatka.

CORMORAN ZARAMAGULLAN. C'est le Cormoran Vigua, jeune.

CORMORAN PAILLEUR DES AMAZONES. ois. Syn. vulgaire des Cathartes Aura et Urubu.

CORMUS. bot. Willdenow donne ce nom général à la partie des plantes Cryptogames, qui s'élève hors de terre ou des corps qui servent de supports à ces plantes, et qui soutient la fructification et les feuilles lorsqu'il en existe; cette partie a reçu, suivant les familles, les noms de Tige, de Stipe, de Fronde, de Thallus, de Filaments, etc. *V. CRYPTOGAME.*

CORNACCIA. bot. Syn. vulgaire de *Valeriana rubra*, L. *✓. CENTRANTE.*

CORNAL. ois. Espèce du genre Pintade.

CORNALINE. min. Variété de Quartz translucide, colorée en rouge, dont les nuances varient à l'infini. Cette pierre est fort en vogue dans la fabrication et le commerce des bijoux; on la trouve en abondance à Oberstein, à Königsbruck, à Tarnau, etc.

CORNARD, CORNARET. bot. *V. MARTYNE.*

CORNÉ. *Corneus*. Qui a l'apparence et la consistance de la corne.

CORNE D'ABONDANCE. moll. Nom vulgaire de l'Huitre plissée.

CORNE D'ABONDANCE. bot. Nom vulgaire du *Merulius cornucopioides* de Persoon. Paulet a donné ce même nom à une espèce d'Agaric qu'il a figurée tab. 28, fig. 1-5, de son Traité des Champignons.

CORNE D'AMMON ou **DE BÉLIER**. MOLL. FOSS. *V. AMMONITE*.

CORNE DE CERF. BOT. Ce nom a été donné à diverses plantes très-différentes, telles qu'au *Plantago Coronopus*, à une espèce de Sysimbre, à une Sauge, à un Hypoxylon, à quelques espèces d'*Hydnum* du sous-genre des *Hericium*, à quelques Clavaires, aux espèces de Sphæries à tiges rameuses, telles que le *Sphæria Hypoxylon* (*Clavaria Hypoxylon*, L.) et le *Sphæria digitata* (*Clavaria digitata*, Bull. tab. 220), auxquelles on trouve quelque ressemblance avec les bois de Cerfs.

CORNE DE DAIM. POLYP. Des Millepores grands et rameux portent ce nom dans quelques anciens ouvrages. On l'a appliqué, mais rarement, aux Madrépores de Linné.

CORNÉE. ZOOL. Première membrane de l'œil.

CORNÉENNE. MIN. Ce nom a été donné par les auteurs, à des minéraux bien différents. Brongniart l'adopte pour désigner un minéral caractérisé par Dolomieu, et qui a pour type, la pâte brune, tirant sur le violet, des Variolites de Drac (*Mandelstein*). Les caractères qu'il lui assigne sont : d'être généralement compacte et solide, d'avoir la cassure raboteuse ou irrégulière, l'aspect terne, et de répandre par l'insufflation une odeur argileuse très-sensible. Ce minéral est difficile à casser, fait rebondir le marteau et offre une sorte de ténacité qui l'éloigne du Wake, en le rapprochant du Basalte : il a souvent assez de dureté pour ne point se laisser rayer par le Cuivre qui y imprime sa trace. Le Fer même a quelquefois de la peine à l'entamer.

La Cornéenne se présente rarement seule et en masse; elle est presque toujours la base de diverses roches mélangées. C'est une pâte qui les réunit, et dans laquelle on ne peut voir, à l'œil nu et même à l'aide de la loupe, aucune agrégation distincte de minéraux différents. Brongniart ne doute cependant pas que la Cornéenne ne soit réellement le résultat de l'agrégation de plusieurs espèces minérales qui, réduites en particules d'une grande ténuité, échappent à nos sens : le résultat de leur mélange est regardé par lui comme homogène. Cette homogénéité étant admise, on peut considérer cette pâte comme espèce réelle et rigoureuse; car elle ne peut être regardée, avec certitude, comme de l'Amphibole compacte et terreux, ni comme du Pyroxène : elle ne se rapporte à aucune des variétés du Quartz, qui portent les noms de Silix corné et de Jaspe schistoïde (*Kieselschiefer*); ce n'est ni une Argile, ni un Basalte, ni un Schiste ou Wake : c'est donc une espèce bien distincte, qui doit être dénommée et caractérisée séparément des roches mélangées dont elle fait la base.

Toutes les variétés de Cornéenne agissent presque toujours sur l'aiguille aimantée; elles se fondent assez facilement en un émail noir et brillant. Ce dernier caractère les distingue du Schiste, lorsqu'elles en ont la texture, et du Jaspe schisteux, quand leur dureté les en rapproche. On a analysé plusieurs variétés de Cornéennes, et l'on a vu, dans leurs principes constituants, une permanence et une constance de proportion fort remarquables. En prenant le terme moyen de toutes ces analyses, on voit qu'en général ce Minéral est composé d'environ 50 parties de Silice, 15 d'Alumine, 6 de Chaux,

1 de Magnésie, 18 de Fer, et 6 de Soude et de Potasse.

Les Cornéennes ont été regardées par beaucoup de minéralogistes, comme un mélange intime et invisible d'Amphibole et d'Argile; mais aucune observation directe ne le prouve. Le nom de Cornéenne a été admis par presque tous les minéralogistes qui lui ont donné des acceptions très-variées. Les Cornéennes compactes et les Cornéennes Trapp, de Brongniart, présentent entre elles si peu de différences, que ces deux variétés ont été désignées indistinctement par le nom de Cornéenne ou celui de Trapp. Cronstedt et Wallerius ont employé ce dernier nom pour désigner des Roches de Norwège et de Suède, qui appartiennent non-seulement aux Cornéennes-Trapp, mais à la pâte des Roches composées, que Brongniart nomme Variolites, et dont la Variolite de Drac est le type. Faujas a employé le nom de Trapp dans ce sens, et, par conséquent, les Roches homogènes, qu'il nomme ainsi, appartiennent toutes à la vraie Cornéenne. Ce minéralogiste paraît être le seul qui ait circonscrit l'espèce dans les mêmes limites que Brongniart, en lui appliquant le nom de Trapp. Haty a donné le nom de Roche Cornéenne à la Variolite de Drac, dont la pâte ou base appartient à la vraie Cornéenne; mais il a réuni, sous ce nom, trois autres Roches dont la pâte paraît différente : depuis, il a changé le nom de Cornéenne en celui d'*Aphanite*. Le genre *Corneus* de Wallerius, qu'il divise en *Corneus Trapezius* et *Corneus fissilis, durior* et *mollior*, est la deuxième et peut-être la troisième variété de Brongniart. Les Pierres vulgairement nommées Pierre de Corne et Roche de Corne ou *Hornstein* des Allemands, sont, tantôt des Silix, tantôt des Pétrosilix : ce sont le plus souvent, selon De Saussure, des Diabates à petits grains, des Eurites schistoïdes noirâtres, etc. Laméthrie comprend sous le nom de Cornéenne une seule des variétés de la Cornéenne de Brongniart; enfin Cordier a appliqué ce nom à des Schistes argileux tendres, etc., et a donné pour caractère à ce genre, de ne renfermer aucune concrétion en forme d'amande. Ce caractère, tout à fait opposé à celui de la Variolite de Drac dont la pâte est le type du genre, fait croire qu'il a en vue des minéraux très-différents.

Brongniart a établi trois variétés de Cornéenne :

CORNÉENNE COMPACTE. Elle est solide, difficile à casser. Sa cassure est raboteuse, passant à la cassure conchoïde. Exemples : la pâte brune de la Variolite de Drac, que Dolomieu considère comme une Cornéenne bien caractérisée, la pâte noirâtre des Variolites du Derbyshire, appelée *Toadstone*, etc.

CORNÉENNE TRAPP. Elle est dure, use le Fer, mais n'est point scintillante; son grain est fin, serré, absolument mat, et surtout homogène au microscope. Le Trapp se distingue du Basalte, parce que ce dernier offre toujours, dans sa cassure, un grain un peu cristallin, et dans sa poussière des grains de diverse nature. La couleur du Trapp est ordinairement noire; mais il y en a de rougeâtre, de bleuâtre et de verdâtre; il se brise en morceaux parallépipédiques, et a quelquefois la cassure conchoïde. Le mot Trapp signifie escalier, et l'on donne ce nom à cette variété, parce que, en raison de sa cassure, les montagnes qui en sont composées, pré-

sentent, dans leurs pentes escarpées, l'apparence de gradins. Faujas fit ressortir des petits cristaux de Felspath, de Trapps dont la surface a été polie en les laissant séjourner pendant quelques jours dans de l'Acide sulfurique étendu d'eau. Le Trapp est très-commun dans diverses parties de la Suède; il est rare dans les autres parties de l'Europe. Le sommet de la colline nommée le Petit-Donnon de Minguette, près de Rothau dans les Vosges, en est formé.

CORNÉENNE LYDIENNE. Elle est noire, terne, compacte, plus tendre que le Trapp et n'a pas sa texture parallépipédique. La Lydienne se laisse rayer par le Fer et par le Cuivre, lorsqu'on agit avec l'angle ou la pointe d'un morceau de ce dernier métal; mais si c'est avec sa partie plane ou arrondie, elle en reçoit la trace. Cette propriété de recevoir la trace du Cuivre, distingue cette Cornéenne du Schiste, qui est toujours rayé par ce métal et n'en reçoit jamais la trace. C'est sur cette propriété qu'est fondé l'usage que l'on fait de cette pierre pour juger, par aperçu, du titre de l'Or; elle porte vulgairement le nom de Pierre de touche. Les anciens la connaissaient sous celui de Lydienne; mais il n'en vient plus de la Lydie. Presque toutes celles dont on fait usage actuellement, viennent de Saxe, de Bohême et de Silésie. On ne peut cependant assurer que les Pierres de touche de ces pays, se rapportent toutes à la Cornéenne dont nous nous occupons; il est même probable que plusieurs sont des Basaltes. Ludovici (Dict. du commerce; Leipsick, 1768) dit que les Pierres de touche se trouvent près de Hidelsheim et de Goslar. Il paraît qu'on se sert aussi pour le même usage du Basalte de Stoplen en Misnie. La Pierre de touche des orfèvres et essayeurs de Paris, est la vraie Cornéenne Lydienne; on dit qu'on en trouve dans le Rhône près de Lyon. Outre l'emploi qu'en font les orfèvres, on s'en sert pour polir le Stuc et le Calcaire marneux dur de Château-Landon, qui est employé à la construction des grands monuments.

Les Cornéennes appartiennent aux terrains primordiaux, anciens ou transitifs. Elles se présentent tantôt en masses dans lesquelles la stratification n'est pas sensible, tantôt elles forment des couches épaisses.

CORNÉES. *Cornæa*. BOT. Famille nouvellement établie par le professeur De Candolle, pour un groupe de plantes suffisamment distinctes des *Hamamélidées* et des *Caprifoliacées*, par leur estivation valvaire, les étamines égales en nombre à celui des pétales, un seul style, le fruit drupacé, l'albumen charnu. Elle se distingue aussi des *Sambucées* par la corolle polypétale, les parties florales toujours au nombre de quatre, etc.; des *Loranthées*, par les étamines alternant avec les pétales, et non opposées à ceux-ci. Outre le genre *Cornus*; *vomita*, Aublet; *Mastixia*, Blume; *Polyosma*, Blume, cette famille comprend l'*Aucuba* de Thunberg, rapporté aux Rhamnées par Jussieu et aux Loranthées par Richard. Son inflorescence paraît devoir le faire admettre parmi les Cornées, jusqu'à ce que la connaissance de son fruit permette de lui assigner une place définitive.

CORNEILLAR, CORNEILLON. OIS. Noms vulgaires des jeunes Corbeaux.

CORNEILLE. OIS. *F.* CORBEAU.

CORNEILLE. BOT. Synonyme vulgaire de Lysimache.

CORNELIA. BOT. (Arduin.) Ce genre de la famille des Lythariées, n'a pas été conservé; il fait partie du genre *Anmania*, dans le *Prodromus* de De Candolle.

CORNEROTTE. OIS. S. vulg. de Chouette moyen Duc.

CORNES. ZOOL. Faisceaux pleins ou tubuleux, formés d'une sorte particulière de fibres épidermiques, quant à la composition chimique, et fort analogues aux poils. La meilleure manière de démontrer cette analogie, c'est de comparer la Corne du Rhinocéros ou même la base de celles des vieux Bœufs et surtout du Buffle du Cap, ou du Bœuf musqué, au poil de l'Hippopotame. En séparant des fibres de la Corne d'un Rhinocéros, on leur trouve une grande ressemblance avec le bouquet de filaments rugueux et grossiers, qui termine chaque poil de la moustache ou de la queue de l'Hippopotame. Le corps même de ce poil, au delà du bouquet, est absolument semblable à la corne des Bœufs ou des Moutons, à la dureté près. Mais la cohésion des fibres n'est guère inférieure à celle de la Corne des Rhinocéros. La structure pileuse des Cornes sera donc évidemment démontrée pour qui aura pu examiner les poils de l'Hippopotame.

Les Cornes creuses ont des chevilles osseuses, qui sont des prolongements de l'os frontal; les faisceaux pleins ou Cornes solides, reposent par une base plane ou peu concave, sur les os du nez, par l'intermédiaire du derme qui, à cet endroit, prend plus de cohésion. Il est une troisième sorte de Cornes qui, sous le rapport anatomique et physiologique, tient le milieu entre les Cornes creuses et le bois des Cerfs. Ce sont les Cornes de la Girafe.

Voici, d'après Cuvier, le mécanisme de la formation des Cornes creuses qui sont un des caractères des genres Bœuf, Antilope, Chèvre et Mouton.

1^o Au troisième mois de la conception, dans le genre Bœuf, l'os frontal du fœtus, encore cartilagineux, ne diffère en rien d'un frontal ordinaire. Mais au septième mois, en partie ossifié, chaque frontal développe un petit tubercule par le soulèvement de quelques lames osseuses. Bientôt ces tubercules proéminent et soulèvent la peau qui devient même calleuse en cet endroit: après la naissance, le prolongement osseux entraîne devant lui la callosité qui se durcit et devient Corne en s'allongeant. La gaine du prolongement osseux est donc, à l'origine, le derme même; mais la texture du derme change par son adossement à l'os: c'est ainsi que la peau humaine devient cornée, par l'accumulation de la matière épidermique, là où s'exerce trop de frottement ou de compression. Mais il est douteux que la partie supérieure du fourreau de peau, entraîné par le prolongement osseux, continue de produire de la fibre cornée. L'allongement de la gaine se fait par la production continue des fibres de la base, immédiatement sessiles sur la peau qui, en cet endroit, offre une structure particulière.

2^o Dans la Girafe, les chevilles osseuses sont cylindriques, ne prennent qu'un accroissement en hauteur et en diamètre, très-borné; elles se terminent par une face plane: le fourreau de peau, entraîné par la che-

ville, ne change pas de nature; il continue de produire des poils semblables à ceux du reste du corps; seulement la surface terminale est calleuse, et les poils y sont usés par les frottements que l'animal fait subir à cette partie: le quart inférieur de cette cheville osseuse est dilaté par d'énormes cellules continues à celles du frontal. Cette cheville n'est pas, comme dans les Cerfs, les Bœufs, les Antilopes, etc., une continuation de l'os frontal. Sur la jeune Girafe rapportée par Delalande, la base de chaque Corne déjà longue d'environ trois pouces (la moitié de sa longueur finale), est séparée du frontal et du pariétal par un espace membraneux; c'est comme un os vormien, dont les rayons osseux ne se sont pas encore rencontrés avec les bords dentelés des os voisins.

3^o Les Cornes des Rhinocéros, simples ou doubles suivant les espèces, reposent par l'intermédiaire du derme sur les os du nez, soudés ensemble et fort épais. Quand on scie cette Corne en travers, dit Cuvier, on peut distinguer à la loupe une infinité de pores, indices des intervalles qui séparent les poils agglutinés: si la section est faite sur la longueur, des sillons nombreux, longitudinaux et parallèles, démontrent encore cette structure. On voit les mêmes dispositions à l'œil nu sur le corps du poil de l'Hippopotame, d'autant plus aisément que les fibres cornées sont agglutinées d'une manière moins serrée, et que, se séparant en bouquet dès le second quart de leur longueur, on peut suivre plus facilement leur continuité. L'on peut dire avec vérité que chaque poil de l'Hippopotame est une petite Corne. Dans le Rhinocéros unicolore, entre l'os et le derme sous la base de la Corne, il y a une sorte de matière crétacée interposée, qui se solidifie après la mort par l'évaporation. Il en existe probablement une semblable dans les autres espèces.

Les organes les plus analogues aux Cornes dans les Mammifères, sont les ergots tubuleux des pieds de derrière, dans les mâles de l'Échidné et de l'Ornithorinque: c'est une véritable Corne creuse, canaliculée sur son axe comme les crochets venimeux de la Vipère pour l'écoulement d'un liquide probablement vénéneux. Mais il n'y a aucune cheville osseuse. Chez les Oiseaux, les tarses des Gallinacées, ceux du Kamichi et autres Macroductyles, les doigts de l'aile dans le même Kamichi et autres Échassiers, dans l'Oie de Gambie chez les Palmipèdes, et enfin dans les Casoars, sont aussi armés de productions très-analogues aux Cornes; néanmoins, leur cohésion les rend peut-être encore plus comparables aux ongles. Les protubérances osseuses de la tête, dans les Calaos, la Pintade, le Casoar, sont revêtues d'une gaine ou calotte de matière réellement cornée, quoiqu'on n'y voie pas de disposition fibreuse. Ces protubérances osseuses sont creusées d'innombrables cellules dans le Casoar et les Calaos; mais dans le Crax Pauxi et dans une espèce dont on ne connaît que le crâne mutilé, et qui, sans doute, sera le type d'un genre nouveau, cette protubérance est d'une dureté pierreuse.

Il sera parlé, au mot DENT, de la Corne qui revêt les mâchoires des Oiseaux et de quelques Reptiles; et au mot ONGLE, de la Corne des pieds des Ruminants et des Solipèdes.

CORNES D'AMMON. MOLL. FOSS. *V.* AMMONITES.

CORNET ET CORNETE. MOLL. Syn. vulg. des Coquilles du genre Cône et de quelques-unes du genre Olive. Le CORNET DE DARGENVILLE est le *Conus geographicus*, etc.

CORNET. BOT. On appelle ainsi les appendices variés creux et évasés, que l'on observe dans certaines fleurs irrégulières. Ainsi, dans la fleur des Asclépiades, on trouve cinq Cornets. Les pétales de l'Ancolie, des Hellébore, ont souvent été décrits sous le nom de Cornets.

CORNET A BOUQUIN. MOLL. *V.* ARGONAUTE.

CORNET DE POSTILLON, CORNET DE SAINT-HUBERT ET CORNET CHAMBRE. MOLL. Syn. vulg. de la Spirule. *V.* ce mot.

CORNICHE. MOLL. *V.* CALMAR.

CORNICHON. BOT. Variété du Concombre cultivé.

CORNICULAIRE. *Cornicularia*. BOT. Ce genre de Lichens, établi par Hoffmann, est ainsi caractérisé: fronde cartilagineuse, solide ou celluleuse intérieurement, rameuse et en forme de buisson; apothécies terminales, orbiculaires, en forme de scutelles, entièrement formées d'une substance analogue à celle de la fronde, entourées d'un rebord peu saillant, quelquefois cilié. Les espèces sont peu nombreuses; la plupart croissent sur les collines sèches et dans les bruyères, et plusieurs sont particulières aux montagnes assez élevées; la plus commune est le *Cornicularia aculeata*, qui croît abondamment dans toutes les collines sablonneuses, et jusque sur le sable mobile des dunes de l'Océan. Sa tige est d'un brun marron, arrondie ou peu comprimée, plus ou moins rameuse, à rameaux roides et pointus. Une autre espèce, le Corniculaire pubescent, *Cornicularia pubescens*, Ach., croît sur les rochers continuellement arrosés, et ses rameaux capillaires, filamenteux, l'ont fait regarder par quelques auteurs récents, tels que Dillwyn et Agardh, comme une Conferve: le premier l'a figurée sous le nom de *Conferva atrovirens* (Conf. Brit., tab. 25); le second l'a rangée, sous le même nom spécifique, dans son genre *Scytonema*. Achard affirme, sur l'autorité de Schrader, que cette plante présente des apothécies, ce qui l'a déterminé à la placer parmi les Lichens.

CORNICULES. INS. Nom donné assez vulgairement aux antennes des Insectes.

CORNIDENT. BOT. Synonyme vulgaire de Cératodon.

CORNIDIE. *Cornidia*. BOT. Ruiz et Pavon (*Fl. Perou*. p. 91) ont donné génériquement ce nom à une plante qui appartient à l'Octandrie Tryginie, mais que le défaut de renseignements empêche de rapporter parfaitement à l'une des familles naturelles établies. Caractères: calice à trois angles peu prononcés, très-entier, à demi adhérent à l'ovaire; corolle à quatre pétales; styles divergents; capsule trilobulaire à trois valves corniculées; semences nombreuses. Le *Cornidia umbellata* est un arbre très-élevé, indigène des forêts du Pérou. Ce genre est dédié à Cornide, naturaliste espagnol fort habile, qui habitait la Corogne, et auquel on doit, entre autres bons ouvrages, un Traité à la manière linnéenne sur les Poissons des côtes de Galice.

CORNIER. BOT. *V.* CORNOUILLE.

CORNIFLE ou CORNILLE. BOT. Syn. de Cératophylle.

CORNILLET. BOT. *V. CARNILLET* et *CUCUBALE*.

CORNILLON. BOT. Syn. vulg. de Corbeau Choucas.

CORNIOLE. BOT. Même chose que *Corgne*.

CORNIOLE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Macre et de la Coronille.

CORNIOLE. OIS. Syn. vulg. de Courlis Corlieu, *Scelopax Phæopus*, L. *V. COURLIS*.

CORNIX. OIS. Synonyme de Corbeau mantelé.

CORNOUILLE. BOT. On appelle ainsi le fruit du Cornouiller.

CORNOUILLE. *Cornus*. BOT. Ce genre se compose d'une vingtaine d'espèces, dont les deux tiers, environ, sont originaires des diverses contrées de l'Amérique septentrionale. Ce sont toutes des arbrisseaux ou des arbustes portant des feuilles simples, opposées, rarement alternes, dépourvues de stipules, et dont les fleurs, généralement blanches, offrent divers modes d'inflorescence; mais plus généralement elles sont disposées en cime, rarement en panicule. Quelquefois elles sont accompagnées d'un involucre formé de plusieurs folioles. Dans toutes, l'ovaire est globuleux, adhérent, couronné par le limbe du calice, qui offre quatre dents, quelquefois très-petites, et par un disque épigyne, concave à son centre pour l'insertion du style; celui-ci est simple, et se termine par un stigmate glanduleux, également simple. La corolle est formée de quatre pétales étalés, ordinairement sessiles; les étamines, en même nombre que les pétales, alternent avec eux. Leurs anthères sont à deux loges, tournées vers le centre de la fleur. Ces étamines s'insèrent en dehors du bourrelet formé par le disque. Coupé en travers, l'ovaire présente deux loges, dans chacune desquelles existe un seul ovule attaché vers la partie supérieure. Le fruit est une drupe charnue, globuleuse, ombiliquée à son sommet, contenant un noyau osseux, à deux loges monospermes.

Ce genre a été placé dans la famille des Caprifoliacées de Jussieu. Mais sa corolle vraiment polypétale, ses étamines immédiatement épigynes, forment des caractères assez saillants, pour que l'on doive considérer ce genre, ainsi que le *Lierre* qui offre les mêmes particularités, comme le type d'un nouvel ordre naturel, formant le passage entre les Caprifoliacées et les Araliacées, c'est-à-dire entre les Monopétales et les Polypétales épigynes, et auquel Richard a donné le nom d'*Hédéracées*.

CORNOUILLE MALE. *Cornus mascula*, L. Arbre de moyenne grandeur qui abonde dans les bois. Son tronc est inégal, peu élevé, et d'une très-grande dureté. Il se divise en branches très-nombreuses sur lesquelles s'épanouissent des petits bouquets de fleurs jaunes, qui se montrent avant le développement des feuilles; celles-ci sont opposées, ovales, aiguës, entières, légèrement pubescentes à leur face inférieure. Les nervures sont convergentes et parallèles. Les fleurs forment des petits sertules ou ombelles simples, composées de dix à quinze fleurs pédicellées, et environnées à leur base d'un involucre de quatre folioles régulières, égales entre elles et jaunâtres. A ces fleurs qui s'épanouissent dès le mois de février, succèdent des drupes ovoïdes, de la grosseur d'une Cerise, mais allongées, ordinairement rouges, quelquefois jaunes extérieurement. Elles ont une saveur

acerbe, assez agréable. On les mange dans les campagnes sous les noms de *Cormes* ou *Cornouilles*.

CORNOUILLE SANGUIN. *Cornus sanguinea*, L. Arbrisseau d'un port élégant, qui figure agréablement dans les jardins et les bosquets. Sa hauteur est d'une dizaine de pieds environ. Ses rameaux sont dressés, effilés, d'un rouge plus ou moins vif, surtout aux approches de l'hiver. Ils sont ornés de feuilles opposées, pétiolées, ovales, aiguës, entières, plus grandes que dans l'espèce précédente et également pubescentes à leur face inférieure. Les fleurs sont blanches et forment une cime étalée à la partie supérieure des ramifications de la tige. Ces fleurs sont remplacées par de petites drupes globuleuses, pisiformes, ombiliquées, d'une couleur noirâtre à l'époque de leur parfaite maturité. Cet arbrisseau est indigène des forêts de l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

CORNOUILLE BLANC. *Cornus alba*, L. Pour le port, cette espèce ressemble beaucoup à celle qui précède. Comme elle, c'est un arbrisseau de huit à dix pieds d'élévation, ayant ses rameaux effilés, verdâtres et parsemés de tubercules. Ses feuilles sont pétiolées, ovales, aiguës, entières, encore plus grandes que dans le Cornouiller sanguin, glabres des deux côtés, glauques et blanchâtres à leur face inférieure. Les fleurs, qui sont blanches, constituent une cime ombelliforme au sommet des principales ramifications de la tige. Les fruits sont pisiformes, d'une couleur blanche, laiteuse et comme transparente, lorsqu'ils sont mûrs. On cultive fréquemment cet arbrisseau dans nos jardins d'agrément. Originaire de l'Amérique septentrionale, il passe très-bien l'hiver en pleine terre sous le climat de Paris, de même que les espèces suivantes :

CORNOUILLE A FLEURS. *Cornus florida*, L. Il se fait surtout remarquer par ses fleurs petites, jaunâtres, disposées en sertules environnées d'un involucre de quatre grandes folioles blanches, irrégulièrement cordiformes, en sorte qu'au premier abord, chaque sertule ressemble à une grande fleur blanche. Hauteur, 25 à 30 pieds. Amérique septentrionale.

CORNOUILLE DU CANADA. *Cornus Canadensis*, L., L'Héritier (*Cornus*, T. I). Il offre le même mode d'inflorescence; mais c'est un petit arbuste rampant, presque herbacé, dont les feuilles supérieures sont verticillées.

CORNOUILLE A FEUILLES ALTERNES. *Cornus alternifolia*, L'Hérit. (T. VI). Il se distingue par ses feuilles alternes, ovales, aiguës, blanchâtres à leur face inférieure. Ses fleurs blanches forment des cimes déprimées.

CORNOUILLE SOYEUX. *Cornus sericea*, L'Hérit. (*loc. cit.* T. II). Il a ses feuilles ovales, aiguës, pubescentes et comme ferrugineuses inférieurement. Ses fruits sont d'une belle couleur bleue.

Les Cornouillers ne sont pas difficiles sur la nature du terrain, et leur culture n'exige presque aucun soin. Ils réussissent mieux à l'ombre que dans les lieux trop exposés au soleil. On les multiplie de graines, de marcottes, ou en greffant les espèces exotiques sur le Cornouiller mâle.

CORNSBRASH. GÉOL. Les naturalistes anglais donnent ce nom à une division du calcaire jurassique, qui forme

un petit système ordinairement schistoïde qui présente un aspect particulier, mais qui se rattache au calcaire à Gryphites et aux marbres les plus abondants en Coquilles.

CORNUCOPLÈ. MOLL. FOSS. Espèce du genre Hippurite.

CORNUCOPLÈ. BOT. *V.* COQUELUCHIOLE.

CORNUE DIGITALE. MOLL. Syn. vulg. de *Pterocera Lambis*.

CORNUELLE. BOT. Synonyme vulgaire de Macre.

CORNUET. BOT. Syn. vulg. de *Bidens tripartita*.

CORNUHAMMONIS. MOLL. Synonyme de Spirule.

CORNULACA. BOT. *V.* CORNULAQUE.

CORNULAIRE. *Cornularia*. POLYP. Genre de l'ordre des Tubulariées, dans la division des Polypiers flexibles, à cellules non irritables, ou cellulifères, établi par Lamarck, dans la section de ses Polypiers vaginiformes. Caractères : Polypier corné, fixé par sa base, à tiges simples, en forme de long entonnoir, contenant chacune un Polype; Polypes solitaires, terminaux, à bouche munie de huit tentacules pinnés, disposés sur un seul rang. Les Cornulaires, quoique placées parmi les Tubulariées, présentent une organisation plus compliquée que celle des animaux de cet ordre, et nous ne doutons point qu'on ne les place avec les Tubiporées, lorsque ces animaux seront mieux connus. D'après les figures que l'on en a données, pl. 475 de l'Encyclopédie méthodique, figures copiées dans Cavalini, les Polypes ont une bouche au centre d'un petit disque entouré de huit tentacules ciliés; sous le disque se voit un corps cylindrique, enfermé dans une large enveloppe, de la base de laquelle partent six à huit filaments qui se perdent dans l'intérieur du tube. Cette description ne diffère presque pas de celle que l'on doit faire du Polype des Lobulaires, de celui du Tubipore musqué. Ainsi l'on ne doit pas considérer comme exacte la classification des Cornulaires. Le Polypier présente une tige rampante, stolonifère, qui supporte des jets épars, en forme de cornet ou de long entonnoir à surface ridée transversalement, de substance cornée et de couleur jaunâtre. Ces caractères éloignent les Cornulaires de tous les genres connus.

Ce genre n'est encore composé que d'une seule espèce, la **CORNULAIRE RIDÉE**, *Tubularia Cornucopie*, Cavalini, Polyp. mar., p. 250, tab. 9, fig. 11, 12. Elle se trouve dans la Méditerranée.

CORNULAQUE. *Cornulaca*. BOT. Delile, dans la Botanique du grand ouvrage d'Égypte, a décrit et figuré (p. 62, t. 22), sous le nom de *Cornulaca monacantha*, une plante voisine des *Salsola*. Voici les caractères que cet auteur assigne à son nouveau genre : involucre épais, formé de poils pressés autour du calice, entre trois bractées; calice persistant, à cinq divisions dont une seule porte, sur le milieu de sa face dorsale, une épine dressée; les cinq étamines, qui sont hypogynes, ont leurs filets réunis à leur base en un tube membraneux, terminé par cinq dents obtuses, alternes avec les filets anthérifères; la graine est déprimée; l'embryon est roulé en spirale.

Ce genre, ainsi que l'indiquent les caractères énoncés ci-dessus, est très-voisin de la Soude, dont il diffère

surtout par l'absence des cinq appendices membraneux qui, dans le genre *Salsola*, bouchent l'ouverture du calice, par ses filets monadelphes et l'épine de son calice. Il se rapproche surtout du genre *Kochia* de Roth, dont il diffère par son embryon roulé en spirale.

CORNULUS. BOT. Espèce du genre Cornouiller.

CORNUPÉDES. MAM. Animaux qui ont les pieds munis de corne.

CORNUS. BOT. *V.* CORNOUILLER.

CORNUTIE. *Cornutia*. BOT. Genre de la famille des Guttifères ou Verbénacées de Jussieu; Didynamie Angiospermie, Lin. (*Plum. Gen.* 52, *IC.* 106, f. 1). Caractères : calice monophyllé, court, à cinq dents; corolle monopétale, beaucoup plus longue, dont le limbe est à quatre divisions inégales; quatre étamines dont deux exertes; style très-long, terminé par un stigmate bifide; baie globuleuse, monosperme, entourée par le calice persistant. Jacques-Philippe Cornuti, qui pratiquait à Paris la médecine, vers le milieu du dix-septième siècle, a rendu de grands services aux sciences en général, et à la botanique en particulier, par la manière avec laquelle il provoquait le développement de leurs progrès. Son zèle était infatigable; c'est lui qui préleva de la ruine dont il était menacé, le premier jardin botanique de certaine importance, que l'on possédait alors à Paris, et qu'avait créé, à ses frais, Jean Robin, nommé, en 1590, par Henri IV, son boriste et garde du Jardin des Plantes, qu'il eut ordre de former aux Tuileries. Cornuti fit la description des végétaux remarquables que renfermait la collection de J. Robin, et il la publia, en 1601, ornée d'une soixantaine de planches gravées au simple trait, mais avec la plus scrupuleuse exactitude. Plus tard, Cornuti fit paraître un second ouvrage intitulé : *Enchiridium botanicum parisiense, continens indicem plantarum que in pagis, sylvis, pratis et montosis circa quatuor locis nascuntur*. C'est la première esquisse qui ait paru d'une Flore des environs de Paris; quatre cent soixante-deux espèces la composent. En 1625, Vespasien Robin, qui parcourait dignement la carrière que son père lui avait ouverte, et pour lequel Cornuti avait une estime toute particulière, ajouta, dans une seconde édition de l'ouvrage de son ami, un grand nombre d'autres plantes observées ou cultivées par lui. Cornuti est encore l'auteur du *Canadensium plantarum aliarumque nondum editarum historia*; Paris, 1635.

C'est la mémoire de cet homme d'un modeste et véritable mérite, que le père Plumier a dédié un genre qu'il a établi pour une plante d'un port très-élégant (*Gen.* 32, *Icon.* 106, fig. 1), observée par lui dans les Antilles, et retrouvée depuis au Mexique et dans d'autres parties de l'Amérique méridionale. Les Indiens ont soumis cette plante, qu'ils appellent vulgairement Bois de savane, à quelques applications industrielles : la décoction de ses parties ligneuses produit, par exemple, une belle teinture jaune, que nous employions vraisemblablement, si nous n'avions pas d'autres moyens de nous procurer la même teinture plus facilement et à meilleur compte. L'introduction dans nos serres, de la Cornutie pyramidale, date de 1735, elle est due au célèbre Dr Houstoun qui comprit cette plante dans les nombreux envois qu'il fit, des diverses parties des Indes

occidentales, à la Société royale de Londres, dont il était membre.

CORNUTIE PYRAMIDALE. *Cornutia pyramidalis*. P. Arbrisseau dont la tige s'élève à la hauteur de douze pieds ou environ, en se divisant en branches et en rameaux pubescents, à quatre angles tranchants, formés par le prolongement saillant des pétioles. Les feuilles sont opposées, ovales, aiguës à leur sommet, verdâtres en dessus, blanchâtres et un peu cotonneuses en dessous, dentées dans leur jeunesse, presque entières lors de leur parfait développement, rétrécies à leur base en un pétiole décurrent sur les rameaux. Les fleurs sont bleues, de grandeur médiocre, portées sur des pédoncules trichotomes, allongées en petites grappes horizontales et rapprochées par étages aux sommets des rameaux, de manière à former une belle panicule pyramidale. Le calice est monophylle, court, partagé en quatre ou cinq dents. La corolle est monopétale, tubulée, beaucoup plus grande que le calice : son limbe est divisé en quatre découpures arrondies, irrégulières. Les étamines sont au nombre de quatre, dont deux saillantes hors de la corolle. L'ovaire est supère, arrondi, surmonté d'un style de la longueur des étamines, terminé par un stigmate bifide. Le fruit est une petite baie arrondie, succulente, lisse, d'un brun pourpré foncé, renfermant une seule graine. La Cornutie pyramidale est une plante de serre chaude, que l'on cultive difficilement, et que l'on voit rarement fleurir, ce qui-la fait un peu négliger des amateurs. On la propage par le moyen des boutures.

CORNUTIOIDES. bot. Synonyme de *Premna*.

CORO. pois. Espèce du genre *Scièna*.

COROLLANTHÉES ou **CORONANTHÉES.** bot. L'une des grandes sous-divisions établies par Dumortier, dans sa distribution des végétaux Endoxylés ou Monocotylédons, et qui comprend les fleurs complètes dont la corolle est monopétale. Elle se divise en deux classes : les Torocorollées et les Gynocorollées. V. au mot MÉTHODE.

COROLLAIRES. ÉCHIN. Nom donné par Klein, à un genre d'Oursins, dans son ouvrage sur les Échinodermes ; il n'a pas été adopté.

COROLLE. *Corolla*. bot. La plus intérieure des deux enveloppes florales d'un périanthe double. C'est, en général, la partie de la fleur la plus apparente, celle qui, par l'éclat et la variété des couleurs dont elle est peinte, la délicatesse de son tissu, l'odeur suave qu'elle exhale fort souvent, attire principalement les regards du vulgaire, et constitue à ses yeux la véritable fleur. Le périanthe simple ne doit jamais être considéré comme une corolle, quels que soient d'ailleurs sa forme, son tissu, sa coloration, etc. La présence de la Corolle nécessite constamment celle d'un calice. Toutes les fois, en effet, qu'il n'existe qu'une seule enveloppe florale autour des organes sexuels, cette enveloppe unique est un calice. Telle est l'opinion professée par le savant auteur du *Genera Plantarum*, et par tous les botanistes sectateurs de la méthode des familles naturelles. V. le mot CALICE, où nous avons développé ce principe. On a dit que le calice était un prolongement de la partie externe de l'écorce, et la Corolle un appendice du liber. Cette opinion est peu exacte : aucune des deux enveloppes

de la fleur n'est un prolongement de l'écorce ; elles reçoivent leurs vaisseaux de l'intérieur de la tige.

La Corolle peut être formée d'une seule pièce ; on dit alors qu'elle est monopétale. Elle peut être composée de plusieurs pièces distinctes tombant séparément les unes des autres, et qu'on nomme pétales ; dans ce cas, la Corolle est appelée polypétale. Considérée d'une manière générale, la Corolle peut être régulière ou irrégulière. Nous étudierons bientôt cet organe sous ces divers points de vue, qui servent de caractères pour la distinction des végétaux et leur classification. La structure anatomique de la Corolle est à peu près la même que celle des feuilles : ce sont des vaisseaux provenant de la tige, se ramifiant, s'anastomosant entre eux, et formant un réseau dont les mailles sont remplies par un tissu cellulaire lâche et peu résistant. Parmi ces vaisseaux on trouve des trachées roulées en spirale, qui existent surtout dans la nervure moyenne de certains pétales. Ces organes ont la plus grande analogie avec les filets des étamines, et l'on voit fréquemment ces derniers se changer en pétales. Cette transformation se fait en quelque sorte sous nos yeux, dans les fleurs qui doublent. Ce phénomène en effet n'est que le résultat du changement des filets staminaux en pétales. On peut en quelque sorte suivre pas à pas, tous les degrés de cette transmutation : on voit successivement les filets s'élargir, devenir minces, plans, et, à mesure qu'ils absorbent les fluides destinés au développement de l'étamine, l'anthère se flétrit, diminue, et finit par disparaître complètement. Rien ne prouve mieux la grande analogie, et en quelque sorte l'identité qui existe entre ces deux organes : aussi plusieurs auteurs pensent-ils que les pétales ne sont jamais que des étamines transformées et stériles. La famille des Renonculacées présente un grand nombre de faits propres à étayer cette opinion.

Étudiions maintenant les modifications principales de la Corolle.

De la Corolle monopétale. — Toute Corolle monopétale offre à considérer trois parties, savoir : le tube ou partie inférieure plus ou moins rétrécie et tubuleuse ; le limbe surmontant le tube, et qui est tantôt évasé et tantôt plan ; la gorge ou ligne de démarcation entre le tube et le limbe. Chacune de ces trois parties, par les variations qu'elle éprouve, sert à fournir des caractères de genres ou d'espèces. Il est une chose digne de remarque, c'est que, lorsque la Corolle est monopétale, elle porte constamment les étamines, et détermine, par conséquent, leur insertion. Ce caractère sert à distinguer les Corolles vraiment monopétales des pseudomonopétales qui, généralement, ne donnent pas attache aux étamines. Plusieurs genres de la famille des Rutacées offrent des exemples de cette dernière conformation. La Corolle monopétale peut être régulière ou irrégulière ; dans le premier cas, on dit qu'elle est : 1° *campanulée*, *campaniforme* ou *en cloche*, lorsqu'elle n'a point de tube, et qu'elle s'évase insensiblement de la base vers le sommet, de manière à ressembler à peu près à une cloche ; par exemple, les *Lisérans*, les *Campanules*, etc. ; 2° *infundibuliforme* ou *en entonnoir*, quand son tube est surmonté d'un limbe qui va en s'évasant, comme dans le *Tabac* ; 3° *hypocraté-*

riforme, si le tube est long et terminé par un limbe plan, ainsi qu'on l'observe dans le Jasmin, le Lilas; 4° *rotacée* ou *en roue*, celle dont le tube est excessivement court ou nul, et le limbe étalé à plat, telle est celle de l'Anagallis, de la Bourrache; 5° *urcéolée*, quand elle est presque globuleuse et resserrée à son oriñce, comme celle de certaines Bruyères.

La Corolle monopétale irrégulière porte également différents noms, suivant sa forme. Ainsi on l'appelle : 1° *bilabiée*, lorsque son limbe est partagé en deux lèvres écartées l'une de l'autre; de là le nom de Labiées donné aux plantes qui présentent cette conformation, comme la Sauge, le Thym, etc.; 2° *personnée*, quand les deux lèvres sont rapprochées, comme dans la Linnaire; 3° *anormale*, quand sa forme est bizarre, et ne peut être rapportée ni à la Corolle bilabiée, ni à la Corolle personnée : celle de la Digitale, de l'Utriculaire, etc. La Corolle monopétale irrégulière et anormale présente assez fréquemment à sa base un appendice creux en forme de sac ou de cornet, et qu'on nomme éperon; de là le nom de Corolle éperonnée, donné à celle qui offre cette particularité.

De la Corolle polypétale. — La Corolle monopétale tombe d'une seule pièce; la Corolle polypétale au contraire tombe en autant de pièces qu'il y a de pétales. Cependant il y a certaines Corolles vraiment polypétales, qui se détachent d'une seule pièce, telle est, par exemple, la Corolle d'une foule de Malvacées, dont les cinq pétales sont soudés à leur base par la substance des filets des étamines. Un autre caractère propre à distinguer ces deux sortes de Corolles, c'est que la Corolle polypétale ne donne réellement jamais attache aux étamines. Le nombre des pétales varie considérablement; il est tantôt déterminé, tantôt indéterminé. Il y a des Corolles de deux, de trois, de quatre, de cinq, de six pétales; de là les noms de *Corolle dipétalée*, *tripétalée*, *tétrapétalée*, *pentapétalée*, *hexapétalée*. Lorsque le nombre est plus grand et indéterminé, on dit simplement de la Corolle qu'elle est *polypétalée*. La figure, la forme, la grandeur, la disposition des pétales sont fort variables. En général tout pétale se compose de deux parties, savoir : la lame ou partie élargie et supérieure, et l'onglet ou partie inférieure plus ou moins longue et rétrécie. — De même que la Corolle monopétale, la polypétale peut être régulière ou irrégulière. D'après le nombre et la disposition générale des pétales, la Corolle polypétale régulière prend les noms : 1° de *cruciforme*, quand elle est formée de quatre pétales étalés et disposés en croix, comme dans toutes les Crucifères; 2° *rosacée*, composée de cinq pétales étalés en forme de Rose, comme dans la famille des Rosacées; 3° *caryophyllée*, formée de cinq pétales longuement onguiculés et renfermés dans un calice tubuleux, comme l'Œillet, le Silène, l'Agrostemma, etc. La Corolle polypétale irrégulière porte le nom de *papilionacée* quand elle se compose de cinq pétales inégaux et irréguliers, mais qui, affectant constamment une même disposition respective, ont reçu des noms particuliers. Ainsi on nomme étendard le pétale supérieur plus grand que les autres qu'il enveloppe généralement; ailes, les deux pétales latéraux qui sont égaux et sem-

blables entre eux; carène, les deux pétales inférieurs également semblables et souvent soudés par leur côté inférieur. La famille des Légumineuses offre des exemples de cette forme de Corolle. La Corolle polypétale est dite *anormale* quand ses pétales, inégaux et dissémbables, n'offrent pas la disposition qui constitue la Corolle papilionacée, par exemple, celle de la Capucine, de la Fraxinelle, des Violettes, etc.

Assez généralement, le nombre des pétales est le même que celui des étamines, et, dans ce cas, ils alternent avec elles. Quelquefois cependant les pétales, au lieu d'alterner avec les organes sexuels mâles, leur sont opposés. Cette circonstance, assez rare, est importante à noter, et fournit un caractère souvent fort utile pour distinguer certaines familles. Ainsi les pétales sont opposés aux étamines dans tous les genres qui composent la famille des Berbéridées, dans la Vigne, etc. Il en est de même quand la Corolle est monopétale. Les lobes de son limbe alternent généralement avec les étamines. Il est fort rare qu'elles leur soient opposées, ainsi qu'on le remarque dans la famille des Primulacées, par exemple.

COROLLÉ, COROLLIFÈRE. bot. Qui est muni d'une corolle. Expression par laquelle on désigne les plantes ou simplement les fleurs munies d'une corolle, c'est-à-dire d'un périanthe double.

COROLLIFLORES. bot. Végétaux dont les fleurs sont munies d'une corolle hypogyne. Ce mot est employé par opposition à celui de Calyciflores.

COROLLIQUE. bot. Se dit de l'insertion quand les étamines sont soudées avec la corolle.

COROLLULE. bot. Plusieurs auteurs appellent ainsi la corolle des fleurons dans les plantes de la famille des Syanthérées.

CORONA. bot. Ce nom latin, passé dans les dialectes méridionaux, signifie couronne, d'où l'on a nommé :

CORONA ou **CORONILLA** DE FRAYLE, le *Globularia Alypum*.

CORONA ou **CORONILLA** DE REY, le Mélilot et le *Coronilla Valentina*.

CORONA REAL et **CORONA DEL SOL**, l'*Helianthus annuus*, L.

CORONA DE CHRISTO, divers *Mespilus*.

CORONA SOLIS, des Hélianthes, des Rudbecks, des Co-réopsides, etc.

CORONALES. ÉCHIN. Klein, dans son ouvrage sur les Échinodermes, nomme ainsi un genre d'Oursins, dont les caractères n'ont point paru assez nettement établis pour le faire admettre.

CORONE. ois. Syn. latin de Corbine, *Corvus Corone*, L. V. COREBAU.

CORONELLE. REPT. V. COULEUVRE.

CORONEOLA. bot. Pline désignait sous ce nom, quel-que Rosier sauvage dont on faisait des couronnes. Cæsalpin le donne à *Genista tinctoria*. D'autres l'ont étendu à la *Lysimache* commune, d'où est peut-être venu le nom vulgaire de Cornielle, sous lequel on a quelquefois désigné cette dernière plante.

CORONIDE. *Coronis.* crust. Genre de la famille des Unipeltés, de l'ordre des Stomapodes, établi par Latreille qui lui donne pour caractères : segments du

thorax découverts en dessus; bouclier coriace, avec ses côtés plans; une petite plaque en forme d'écusson, obtuse ou simplement acuminée sur l'article antérieur, portant les antennes moyennes et les yeux; appendice latéral et postérieur du troisième article des six derniers pieds (les didactyles et thoraciques) en forme de lame (ou de palette) membraneuse, presque orbiculaire ou un peu rebordée. La Coronide Scolopendre a le corps d'un brun foncé, généralement uni, avec quelques petites lignes élevées en forme de stries fines et longitudinales, sur une dépression du milieu du dos de la plupart des segments; les deux serres sont blanchâtres, pointillées de brun, avec l'avant-dernier article ovale, très-comprimé, mais un peu plus convexe sur l'une de ses faces; le bord interne est garni de cils très-petits et nombreux; il est armé à sa base de trois à quatre épines mobiles.

CORONILLA DE FRAYLE. BOT. Même chose que *Corona de frayle*.

CORONILLE. *Coronilla*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, dans lequel Linné a réuni les genres *Emerus*, *Securidaca* et *Coronilla*, institués par Tournefort. Cette réunion, quant au premier de ces genres, fut depuis généralement adoptée, excepté par Miller qui fit revivre l'*Emerus*, et en caractérisa les espèces. A l'égard du *Securidaca*, Gærtner, Mœnch, Lamarck et Jacquin ne firent point de difficultés pour le séparer du *Coronilla*. Necker lui avait donné inutilement le nouveau nom de *Bonaveria*; et De Candolle, tout en adoptant le genre, modifia sa dénomination en celle de *Securigera*. Si, ayant égard à l'organisation, certainement bien différente de celui-ci, on admet sa distinction, et que l'on conserve la réunion de l'*Emerus* avec le *Coronilla*, à cause de la moindre valeur de ses caractères, on trouvera pour ce dernier genre les caractères suivants : calice court, persistant, bilabié, à cinq dents, dont deux supérieures rapprochées, et trois inférieures plus petites; étendard de la même longueur à peu près que les ailes; pétales munis d'un ongle souvent plus long que le calice; légume cylindrique, très-long, divisible, au moyen d'articulations (peu apparentes dans le *Coronilla Emerus*), en plusieurs segments monospermes; graines cylindriques et oblongues. Les Coronilles sont des herbes ou rarement des sous-arbrisseaux qui ont leurs feuilles imparipennées, les stipules distinctes du pétiole, et les fleurs en ombelles soutenues par des pédoncules axillaires ou terminaux. On en a décrit une vingtaine d'espèces, sans compter quelques plantes que certains auteurs y ont ajoutées, comme, par exemple, le *Coronilla Sesban* de Willdenow, qui se rapporte au *Sesbania Egyptiaca* de Persoon. D'un autre côté, il est douteux que le *Coronilla cretica*, L., doive être séparé pour former le genre *Artrolobium*, ainsi que Desvaux l'a proposé dans le Journal de Botanique. Les Coronilles peuvent à juste titre être regardées comme plantes de la région méditerranéenne, puisqu'à l'exception du *Coronilla varia*, qui se trouve par toute l'Europe, et du *Coronilla minima*, que l'on rencontre dans l'intérieur, jusque près de Fontainebleau, elles sont indigènes du midi de la France, de l'Espagne, de l'Italie

et de la Grèce. Une d'entre elles, il est vrai, se trouve en Cochinchine, selon Loureiro; et Plumier en a décrit une autre de l'Amérique méridionale. Parmi les espèces de ce joli genre, nous mentionnerons les deux suivantes comme plus intéressantes.

CORONILLE EMERUS. *Coronilla Emerus*, *Emerus major* et *minor*, Miller (*Icones*, tab. 152). C'est un arbrisseau dont le port a quelque analogie avec celui du Baguenaudier; mais qui est glabre dans toutes ses parties. Sa tige, très-ramifiée, est couverte de feuilles ailées à cinq ou sept folioles ovales, obtuses et comme tronquées au sommet, les stipules petites et caduques. Les fleurs sont jaunes avec une nuance rougeâtre en dehors de l'étendard, au nombre de deux à trois sur chaque pédoncule; ceux-ci sont extrêmement multipliés, ce qui donne à la plante un aspect très-fleuri; les onglets des pétales sont, dans cette espèce, extraordinairement longs. Cet arbrisseau croît spontanément dans la France méridionale; il est surtout fort commun le long de la chaîne du Jura, aux environs de Genève et en Savoie, où l'abondance de ses belles fleurs jaunes le fait remarquer au milieu des haies et des buissons. La culture en a fait un arbuste domestique, et il est maintenant répandu dans tous les parcs et les jardins d'agrément. Ses feuilles, douées de propriétés purgatives, lui ont valu le nom vulgaire de *Séné bâtard*. On lui donne aussi les noms de *Faux Baguenaudier* et de *Securidaca des jardiniers*.

CORONILLE BIGARRÉE. *Coronilla varia*, L. Ses tiges sont couchées et cannelées; aux aisselles de ses feuilles ailées avec impaire, naissent des pédoncules supportant dix à douze fleurs disposées en couronnes, dont le mélange agréable des couleurs rose, blanche et violette, ajoute encore à leur élégante symétrie. Cette plante croît abondamment dans les fossés, sur le bord des chemins et des champs.

CORONIS. OIS. V. CORACINE.

CORONIS. INS. Genre de Lépidoptères Crépusculaires, établi également par Latreille, pour séparer des Sphinx ceux qui ont les palpes inférieures allongées, avec le second article très-comprimé et le dernier grêle, les antennes terminées brusquement en massue, avec un crochet court au bout. Les Coronis appartiennent au Brésil.

CORONOBO. BOT. V. MORONOBEE.

CORONOCARPE. *Coronocarpus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie Frustranée, L., établi par Schumacher dans la description des plantes de Guinée, recueillies par Thonning. Caractères : réceptacle paléacé; aigrette offrant une coronule ciliée; calice imbriqué, à folioles squarreuses; huit fleurons hermaphrodites à la circonférence. La seule espèce décrite est le *Coronocarpus helianthoides*, qui paraît être la même plante que le *Wedelia Africana*, Pers. et Palis. Beauv.

CORONOPE. *Coronopus*. BOT. Haller, Gærtner et Lamarck ont donné ce nom à un genre de Crucifères que Smith a beaucoup étendu. De Candolle en avait retranché les espèces dont la silicule est échancrée au sommet et didyme, et avec lesquelles il avait constitué le genre *Senebiera*; l'examen d'un plus grand nombre de Crucifères a plus tard déterminé ce savant à réunir les deux

genres sous le nom commun de *Senebiera*. Le *Coronopus*, malgré son antériorité, a disparu de la famille des Crucifères, parce que, dans les divers auteurs, ce mot désigne un grand nombre de plantes très-différentes. Ainsi, le *Coronopus* de Dioscoride est évidemment le *Plantago Coronopus*, L.; le *Coronopon* de Pline paraît être une Cinarocéphale; dans Tragus c'est le *Myosurus minimus*; dans Ruellius enfin, il désigne le *Cochlearia Coronopus*, L., ou *Senebiera*, DC. Pour se reconnaître au milieu d'une telle confusion, il était convenable de supprimer ce mot comme nom générique, ou de le conserver pour la section des Plantains, dont le *Plantago Coronopus* est le type.

CORONOIFEUILLE. *Coronopifolia*. BOT. Stackhouse, dans la deuxième édition de sa Néréide Britannique, donne le nom de *Coronopifolia* à son vingt-troisième genre, composé d'une seule espèce, le *Fucus Coronopifolius* de Turner. Il appartient à notre genre Gélidie. V. ce mot.

CORONULE. *Coronula*. MOLL. Genre établi par Lamarck, dans la famille des Cirrhipèdes. Caractères : corps sessile, enveloppé dans une coquille, faisant saillir supérieurement de petits bras, sétacés et cirrheux; coquille sessile, paraissant univalve, mais réellement formée de six pièces soudées, suborbiculaire, conoïde ou en cône rétus, tronquée aux extrémités, à parois épaisses, intérieurement creusées en cellules rayonnantes; opercule de quatre valves obtuses. Les bords de la coquille ne présentent jamais ce bourrelet qui forme les bords de celle des Tubicinelles, et encore moins cette série d'anneaux circulaires et horizontaux, qui composent celle de ces dernières. L'ouverture est ovale et arrondie, formée en partie par l'opercule qui est trop petit pour la remplir, et en partie par une membrane mince, qui adhère au pourtour. La cavité intérieure est conique et entièrement tapissée par le manteau; la lame qui recouvre les cellulosités, et qui, dans les Balanes, est toujours incomplète, est ici entière et descend jusqu'au fond. On a remarqué que l'un des caractères des Balanes est d'être formées inférieurement par une lame festacée, adhérente; dans les Coronules, l'ouverture inférieure est simplement close par une membrane assez épaisse. La coquille, dont l'épaississement va en augmentant vers la base, est composée d'une multitude de lames rayonnantes, dont les unes sont complètes, c'est-à-dire qu'elles s'étendent de la paroi interne à la paroi externe, tandis que d'autres intermédiaires partent de la paroi externe pour ne s'avancer que jusqu'au milieu de la cavité que laissent entre elles les premières. Les Coronules sont toutes adhérentes par leur base. Le plus grand nombre se fixent sur la peau des grands animaux marins, s'y enfoncent de quelques lignes et s'y montrent quelquefois en grande abondance; d'autres se fixent sur les Tortues et les corps durs, sous-marins. Ce genre est peu nombreux en espèces; trois seulement sont connues.

CORONULE DIADÈME. *Coronula Diadema*, Lamk.; *Lepas Diadema*, L.; *Balanus Diadema*, Brug. (Encycl., pl. 165, fig. 15 et 14). Elle est subcylindrique, tronquée, sexangulaire, avec les angles formés de quatre côtes longitudinales, crénelés inférieurement par des lignes

de points élevés, très-serrés : les intervalles des angles sont lisses; un opercule bivalve, semi-lunaire, en croissant, petit, remplissant à peine le quart de l'ouverture supérieure, qui du reste, est close par une membrane résultant probablement d'une partie du manteau desséché. Cette membrane est fendue entre les deux cornes du croissant de l'opercule, et son bord est garni d'une portion membraneuse libre, qui l'entoure comme un jabot. Cette même membrane était destinée sans doute à clore cette partie de l'ouverture que l'opercule, par sa petitesse, ne pouvait fermer.

CORONULE RAYONNÉE. *Coronula balenaris*, Lamk.; *Lepas balenaris*, L.; *Pediculus balenaris*, Chem. (Conch. t. 8, p. 99, fig. 845 et 846); *Balanus balenaris*, Brug. (Encycl. p. 165, fig. 17 et 18). Celle-ci se distingue facilement de la précédente; elle est orbiculaire, convexe, pourvue de six rayons étroits, striés transversalement; les intervalles qui séparent les rayons sont également striés, mais les stries sont rayonnantes en partant du sommet pour se diriger à la base. Linné dit que l'opercule est seulement formé de deux parties, et qu'il est presque membraneux.

CORONULE DES TORTUES. *Coronula testudinaria*, Lamk.; *Lepas testudinarius*, L.; *Pediculus testudinarius*, Chem. (Conch. t. 8, pl. 99, fig. 847 et 848); *Verrua testudinaria*, Rumph (Mus. t. 48, fig. k); *Balanus testudinarius*, Brug. (Encycl. pl. 165, fig. 15 et 16). Cette espèce est généralement plus aplatie que les deux autres; elle est convexe, blanche; son ouverture est ovale, fermée par un opercule quadrivalve. Elle présente six rayons étroits, striés transversalement et séparés par des espaces lisses. La cavité intérieure est plus grande inférieurement que supérieurement.

CORONULIDES. *Coronulidea*. MOLL. Famille nouvelle, proposée par Leach, pour circonscire avec plus de précision et pour séparer des animaux qui, quoique ayant beaucoup de rapports avec les Balanides, présentent pourtant des différences notables. Les genres de cette famille se reconnaissent au défaut de lame testacée, fermant l'ouverture inférieure de la Coquille, cette ouverture étant close seulement par une membrane plus ou moins mince, et le test formé de deux lames, l'une interne, l'autre externe, réunies par une multitude de cloisons rayonnantes. Les genres qui la composent sont Coronule, Tubicinelle, Chélonobie.

COROPHIER. *Corophium*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, établi par Latreille et ayant pour caractères quatre antennes : les inférieures beaucoup plus grandes que les deux supérieures, en forme de pieds, coudées, grosses, dont la dernière pièce n'est composée que de trois articles, et paraît se terminer par un petit crochet. Ces Crustacés ont plusieurs points de ressemblance avec les Talitres; mais ils s'en distinguent par les articles peu nombreux de la dernière pièce des antennes. Ils avoisinent singulièrement les genres Podocère et Jasse de Leach, que Latreille (Règne Animal de Cuvier) leur a réunis. Les Corophiers ont le corps presque cylindrique, les yeux saillants, comprimés; leur tronc est divisé en sept anneaux supportant chacun une paire de pattes; la première paire et la seconde sont terminées par une main ou serre monodactyle; ces

doigts sont crochus, mobiles et presque égaux entre eux. Suivant d'Orbigny qui a donné (Journ. de physi- que, t. 95, pag. 194) des détails curieux sur ces Crustacés, il existe près de la base inférieure des pieds des femelles, à l'exception de la première paire, des lames membraneuses en forme d'écailles, dont la réunion forme une sorte de poche : elles servent à retenir les œufs et même les petits, jusqu'à ce qu'ils aient acquis assez de force pour s'isoler. L'abdomen est également divisé en sept anneaux qui offrent chacun, en dessous, une paire de fausses pattes, sous forme de filets divisés en deux branches très-mobiles et analogues aux pieds nageurs et branchiaux des Stomopodes. L'extrémité de l'abdomen est courbée en dessous, et munie d'appendices natatoires.

On ne connaît encore que le COROPHIER LONGICORNE, *Corophium longicorne*, Latr., ou le *Cancer grossipes* de Linné, et le *Gammarus longicornis* de Fab. Il a été représenté et décrit par Pallas (*Spicilegia Zoolog.* p. 59, t. 1, fig. 9) sous le nom d'*Oniscus rotulator*. On en trouve une meilleure figure dans l'Encyclopédie méthodique (24^e partie, pl. 528, fig. 7 et 8). D'Orbigny (*loc. cit.*) a fait connaître les mœurs de ces singuliers Crustacés qui paraissent se multiplier pendant la belle saison. En automne, on en observe de toutes les grandeurs, et l'on rencontre souvent des femelles portant des œufs ou des petits depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre. Ils ne sautent point comme les Talitres et les Crevettes, et ne nagent point sur le côté, mais sur le ventre et dans une position horizontale. Ils s'accouplent à la manière des Insectes; le mâle se place sur la femelle; et celle-ci, pendant le temps de l'accouplement, qui dure plusieurs heures, peut faire usage des organes de la locomotion, quoique ayant le mâle attaché à elle, et qui n'exécute aucun mouvement. On trouve les Corophiers dans le limon ou la vase des bords de l'Océan; ils se nourrissent principalement de plusieurs Annélides des genres Néréide, Aphrodite, Arénicole, Thalassème, etc., et leur font une guerre sans relâche. Il est curieux, à ce que dit d'Orbigny, de voir à marée montante des myriades de ces petits Crustacés s'agiter en tout sens, battre la vase de leurs grandes antennes, la délayer pour tâcher d'y découvrir ou faire sortir leur proie : ont-ils rencontré une Néréide, une Arénicole, souvent cent fois plus grosse que chacun d'eux, ils se réunissent et semblent agir d'accord pour l'attaquer et ensuite la dévorer; ils ne cessent leur carnage que lorsqu'ayant fouillé et aplani toute la vase, ils ne trouvent plus de quoi assouvir leur voracité; alors ils se jettent sur les Mollusques et les Poissons qui sont restés à sec, pendant la marée basse, et sur les Moules qui se sont détachées des palissades des bouchots.

Ce nom de *bouchot* exige une définition. On désigne ainsi dans le golfe de Gascogne, et principalement dans les communes d'Esnaudes et Charon, près La Rochelle, des espèces de paires à Moules artificiels, formés par des pieux et des palissades avancés quelquefois d'une lieue en mer. Ces pieux et palissades sont tapissés de Fucus, et les Moules qui s'attachent à ces végétations marines, sont recueillies par des pêcheurs qui portent le nom de *Boucheleux*. Lorsque la marée est basse, le boucheleux se rend à son bouchot; mais pour y arriver et afin de

ne pas enfoncer dans la vase, il fait usage d'une sorte de nacelle qu'il dirige et pousse en mettant un pied dehors et l'appuyant obliquement sur le sol mou. Sans l'usage de cette nacelle, la récolte des Moules serait impossible. Ces détails, qui pourraient paraître étrangers à notre sujet, s'y rattachent d'une manière bien singulière. Pendant l'hiver, le vent qui règne le plus souvent du sud au nord-ouest, rend la mer très-grosse; la vase est délayée et inégalement amoncelée; le sol de l'intérieur des bouchots a l'aspect d'un champ préparé en sillons presque égaux et souvent élevés de trois pieds. Lorsque la saison devient chaude, les sommets de ces sillons restent exposés à l'ardeur du soleil pendant le temps de la mer basse, s'égaissent, se durcissent, et les petites nacelles des boucheleux ne pouvant surmonter de semblables obstacles, la pêche des Moules devient dès lors impraticable. Ce que des milliers d'hommes ne parviendraient pas à exécuter dans tout le cours de l'été, nos Corophiers l'achèvent en quelques semaines; ils démolissent et aplanissent plusieurs lieues carrées couvertes de ces sillons; ils délayent la vase qui est emportée hors des bouchots par la mer à chaque marée, et peu de temps après leur arrivée, le sol de la vase se trouve avoir une surface aussi plane qu'à la fin de l'automne précédent. A cette époque seulement, le boucheleux peut recommencer la pêche des Moules. — Soit que les Corophiers s'enfoncent profondément dans la vase pour y passer l'hiver, soit qu'à la manière de la plupart des Crustacés, ils se retirent pendant la saison froide dans des mers plus profondes, ce qui est plus probable, ils ne commencent à paraître dans les bouchots que vers le milieu du mois de mai, et ce temps est celui où les Annélides dont ils se nourrissent sont le plus abondants. C'est vers la fin d'octobre qu'ils quittent les bouchots; l'émigration est générale, et il n'est pas rare alors de n'en plus rencontrer un seul là où ils étaient très-nombreux quelques jours avant.

COROPSIS. BOT. *V.* CORÉOPSIDE.

COROSSOL ou CACHIMENT. BOT. Fruit du Corossolier, quelquefois nommé Pomme Cannelle. *V.* ANONE.

COROSSOLIER. BOT. Syn. d'*Anona muricata*, *L.* *V.* ANONE.

COROWIS. OIS. Synon. de Gros-Bec des Philippines.

COROYA. OIS. Espèce du genre *Batara*.

COROYÈRE. BOT. Syn. vulg. de Sumac. *V.* ce mot.

COROZO. BOT. Synonyme vulgaire d'*Alfortia oleifera* et de *Martinezia caryotafolia*.

CORP. POIS. Synonyme ancien de *Sciæna Umbra*.

CORPS. On nomme Corps tout ce qui est susceptible d'exercer sur nos organes une influence quelconque, de produire en nous une sensation physique. Les Corps diffèrent par leurs propriétés que les méthodistes pourraient diviser en naturelles et en chimiques. Les propriétés naturelles seraient celles qui s'offrent directement à nos sens, telles que la consistance soit solide, liquide ou fluide, la pesanteur ou densité, la dureté, la forme, la couleur, la transparence, l'éclat, la sonorité, l'odeur, la saveur, etc., etc. On considérerait comme chimiques les propriétés qui ne se développent que par le secours de divers agents dont on fait successivement usage. Ces propriétés sont : l'électricité, le

magnétisme, la polarité, la capacité pour le calorique ou calorique spécifique, l'affinité, la ténacité, la fusibilité, la combustibilité, l'inflammabilité, la combustibilité, la dissolubilité, l'acidité, l'alcalinité, etc. Les Corps sont considérés comme simples, lorsque, ayant épuisé sur eux tous les moyens connus de la chimie, il n'a plus été possible d'amener ces Corps à une séparation en principes différents; ils sont composés tant que, subissant l'épreuve des réactifs, ils ne présentent pas le caractère de l'homogénéité chimique.

On a proposé de diviser les Corps en organiques, c'est-à-dire doués de la vie et se perpétuant par génération, et en inorganiques, ayant été produits par dépôts successifs ou par aggrégation régulière ou irrégulière; mais cette division, étant susceptible d'un grand nombre d'exceptions, n'a point reçu une application aussi générale qu'on avait espéré d'abord. On a encore divisé les Corps en pondérables et impondérables, etc. V. MATIÈRE.

CORPS COTYLÉDONAIRE. BOT. V. COTYLÉDON.

CORPS LIGNEUX. BOT. V. BOIS.

CORPS RADICULAIRE. BOT. V. RADICULE.

CORRAGO. BOT. Synonyme de Bourrache.

CORRÉE. *Correa*. BOT. Ce nom, qui rappelle celui

du savant carpologue Correa de Serra, a successivement été porté par plusieurs plantes. D'abord Smith, qui l'a employé le premier, l'a consacré à quelques arbrisseaux originaires de la Nouvelle-Hollande : ils font partie de la famille des Rutacées et de l'Octandrie Monogynie. C'est ce même genre que Labillardière a nommé *Mazeutoaeron*. Les genres *Feronia*, *Doryanthes*, etc., ont également reçu le nom de *Correa*; mais ce nom ne doit être conservé que pour le genre établi par Smith, dans la famille des Rutacées. Caractères : calice monosépale, campanulé, ayant son bord tronqué et denté; corolle tantôt monopétale, tubuleuse, à quatre divisions, tantôt formée de quatre pétales dressés et distincts les uns des autres; étamines, au nombre de huit, ayant leurs filets attachés autour d'un disque hypogyne, même lorsque la corolle est monopétale, ce qui prouve qu'elle ne l'est qu'accidentellement, par la soudure des quatre pétales entre eux; anthères introrsées et attachées par leur base; ovaire libre, à quatre côtes obtuses et saillantes, à quatre loges contenant chacune deux ovules superposés, insérés à leur angle interne; style long et terminé par un stigmaté à quatre lobes aigus; cet ovaire est supporté par un disque hypogyne, souvent plus large que la base de l'ovaire, et présentant quatre lobes; le fruit se compose de quatre capsules écartées les unes des autres dans leur partie supérieure, s'ouvrant par leur côté interne, au moyen d'une suture longitudinale; chacune d'elles contient une ou deux graines; la paroi interne de leur péricarpe, c'est-à-dire l'endocarpe, se sépare de la paroi externe, et forme comme un tégument particulier aux graines; une petite portion de cet endocarpe adhère à chaque graine, et constitue comme une sorte d'arille par sa position; chaque graine contient un embryon cylindrique, ayant la radicule supérieure; il est placé au centre d'un endosperme charnu.

Les espèces de ce genre, encore peu nombreuses, sont

des arbrisseaux à feuilles opposées, entières, sans stipules, à fleurs axillaires, croissant sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. On en cultive plusieurs dans les jardins : tels sont le *Correa alba*, Vent., Malm., t. 15. C'est un arbrisseau de cinq à huit pieds de hauteur, ayant le port d'un Croton. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, arrondies, obtuses, blanchâtres et recouvertes de petites écailles furfuracées, surtout à leur face inférieure; les fleurs sont blanches, à quatre pétales, situées au nombre de deux à quatre à l'aisselle des feuilles supérieures. Le *Correa rubra* de Smith, ou *Correa speciosa*, Andrews, Bot. Mag. t. 1746, que quelques auteurs considèrent à tort comme une simple variété du précédent, s'en distingue par ses feuilles ovales, lancéolées, denticulées, et surtout par ses fleurs rouges dont la corolle est monopétale et tubuleuse. Dans notre climat, ces végétaux doivent être abrités pendant l'hiver.

CORRÉGONE. POIS. V. CORÉGONE.

CORREIE. *Correia*. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Vellozo, a été réuni au *Gomphia* par De Candolle. V. GOMPHIE.

CORRENDERA. OIS. Espèce du genre Pipit, *Anthus Correndera*, Vieill. V. PIPIT.

CORRESO. OIS. Synonyme de Hocco, *Crax alector*.

CORREVELA. BOT. V. CORREGUELA.

CORRHÉCÈRE. CORRHECERUS. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, créé par Schoenherr pour quelques Insectes nouveaux du Brésil, auxquels il a reconnu pour caractères : antennes assez courtes et grêles, garnies de quelques poils longs et rares, insérées dans une fossette creusée près des yeux, composées de onze articles dont les deux premiers oblongs et épais, les six suivants presque filiformes et les trois derniers épais, oblongs et serrés; trompe courte, large, droite et fortement échancrée au bout; yeux grands, peu écartés sur le front, légèrement échancrés et déprimés; corselet transverse, subbisinué postérieurement, avec les angles aigus, traversé à sa base par une strie élevée; élytres oblongues, presque cylindriques, arrondies antérieurement, avec le bord élevé. Les espèces décrites sont les *Corrhecerus flucidus* et *mixtus*; Germar a placé ce dernier parmi les Anthribes; tous deux sont du Brésil.

CORRIGIOLACÉES. *Corrigiolaceæ*. BOT. Famille de plantes Dicotylédones, établie par Dumortier, et dont les caractères consistent en des pétales insérés sur le réceptacle et squammiformes; en un fruit uniloculaire, offrant un placentaire central, libre, et un embryon périphérique; des feuilles alternes et simples. Cette famille comprend les genres *Corrigiola* et *Telephium*; elle est intermédiaire des Stellariacées et des Elatinidées.

CORRIGIOLE. *Corrigiola*. BOT. Genre de la famille des Portulacées et de la Pentandrie Trigynie, ainsi caractérisé : calice persistant, à cinq divisions membranées et blanchâtres sur les bords; cinq pétales très-courts; cinq étamines à anthères incombantes; trois stigmates sessiles. Le fruit est une sorte de noix recouverte par le calice, arrondie et triquetre, renfermant une seule graine attachée par un cordon ombilical au fond de la noix. Ce genre que Vaillant avait désigné

autrefois sous le nom impropre de *Poligonifolia*, ne diffère du *Telephium* que par l'organisation de son fruit, ici monosperme, sans placenta proéminent, dans l'autre polysperme avec un placenta central. On n'en connaît que trois espèces dont deux indigènes de France. Celle qui a servi de type au genre, la CORRIGOLE DES RIVES, *Corrigiola littoralis*, L., est une plante couchée et traçante, à feuilles stipulées et à fleurs blanches, très-petites et ramassées en bouquets, aux extrémités des rameaux et des tiges. Elle habite la France méridionale. La seconde espèce, *Corrigiola telephifolia*, Pourret, qui n'était autrefois regardée que comme une variété de la précédente, croit dans les Pyrénées-Orientales. Willdenow a aussi distingué, sous le nom de *Corrigiola capensis*, une plante du cap de Bonne-Espérance que Thunberg avait confondue avec le *Corrigiola littoralis*.

CORRINANTHO. BOT. V. CANTANOS.

CORRIOLA. BOT. Synonyme vulgaire de Corrigiole.

CORRIRA. OIS. V. DROME.

CORROSON. OIS. Même chose que Correso. V. ce mot.

CORROYÈRE. BOT. V. COROYÈRE.

CORRUDE. BOT. V. CORDUEA.

CORS. MAM. Parties des cornes ou andouillers qui, dans les Cerfs, sortent de la tige qu'on nomme Perche, en terme de vénerie. V. BOIS.

CORSAC. MAM. Espèce du genre Chien.

CORSAIRE. OIS. Nom donné par les marins à l'Épervier commun, *Falco Nisus*, L., quand il voltige au-dessus de la Méditerranée, pour prendre les Cailles à leur passage.

CORSELET. INS. Premier anneau du thorax, autre que celui supportant les ailes, et donnant insertion à la première paire de pattes; il faut bien se garder de confondre le corselet avec l'ensemble du thorax, comme on l'a fait trop souvent dans certains ordres d'Insectes.

CORSELET. MOLL. Partie, dans les Coquilles bivalves, où le ligament s'insère lorsqu'il est extérieur.

CORSINIE. *Corsinia*. BOT. Le genre décrit d'abord sous ce nom par Raddi (*Opusc. sc. di Bologna*, 1818), a été publié, peu après, par Treviranus (*Jahrb. der Gewachskunde von Sprengel, Schrader und Link*, 1820) qui l'a désigné par le nom de *Gueutheria*. Le nom de Raddi, étant le plus ancien, doit être adopté; mais on doit observer que, si ces auteurs ont décrit deux plantes du même genre, ces plantes, quoique rapportées toutes deux à la même figure de Micheli, *Nov. Gen.* p. 106, t. 57, fig. 1, paraissent former deux espèces très-distinctes. Elles poussent sur la terre humide, des frondes d'un beau vert, semblables à celles des Marchanties, mais dont la surface est régulièrement réticulée, ce qui les distingue au premier aspect des feuilles des Marchanties et des Jungermannes, avec lesquelles on pourrait, sans cela, facilement les confondre. Ces feuilles présentent, vers leur partie moyenne, plusieurs petites excavations recouvertes par une sorte d'involucre formé d'une, de deux ou de trois petites folioles insérées au pourtour de cette excavation. Sous cet involucre, on trouve de deux à cinq capsules enveloppées chacune dans une coiffe membraneuse, indéhiscente; ces capsules renferment des sporules dépourvues d'élaters ou filaments en spirale. Cette description s'applique également

aux deux espèces, si ce n'est que Raddi n'a pas parlé de l'enveloppe membraneuse, propre à chaque capsule. Les deux espèces de ce genre ayant été confondues, nous allons indiquer leurs différences.

CORSINIE MARCHANTIOÏDE. *Corsinia marchantioides*, Raddi, *loc. cit.* t. 1, fig. 1; *Riccia major Coriandri sapore*, etc., Micheli, *Nov. Gen.* p. 106, t. 57, fig. 1; *Riccia coriandrina*, Sprengel. Anleit. 3. Frondes de plus d'un pouce de long, à deux ou trois lobes profonds, réunies en rosette par leur base; involucre formé d'une seule foliole qui recouvre les capsules comme une sorte d'opercule, et reste attachée à un des côtés du pourtour de l'excavation qui renferme les capsules; celles-ci sont au nombre d'une à cinq. Europe.

CORSINIE ODOURANTE. *Corsinia graveolens*, *Gueutheria graveolens*, Trevir., *loc. cit.* Toutes ses frondes sont simples et n'ont que trois à quatre lignes de long. Chaque involucre est formé de deux ou trois petites folioles courtes et dentelées au sommet, et recouvre deux ou trois capsules. Allemagne.

Ce genre se rapproche, par ces caractères, beaucoup plus des Targionies et des Sphærocarpes; que des véritables Riccies dont il est parfaitement distinct.

CORSIUM. BOT. Synonyme de Colocasie. V. GOUE.

CORSOÏDE. MIN. Synonyme ancien d'Amiante.

CORSOMYZE. *Corsomyza*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, établi par Wiedemann, dans la famille des Bombyliens, avec les caractères suivants: antennes rapprochées, composées de trois articles dont le premier cylindrique, le second cyathiforme et très-court ainsi que le précédent, le troisième comprimé, dilaté au sommet et de plus du double de longueur que les deux autres réunis; trois ocelles; les yeux larges et distants dans les femelles; comme on trouve aussi longue que le corselet, saillante, sétacée, bivalve; tête grosse, presque globuleuse; corps court; ailes grandes, écartées et horizontales; balanciers petits; pattes longues, menues, avec des tarsi sans pelottes distinctes. Ce genre se borne à quatre espèces toutes nouvelles, du cap de Bonne-Espérance.

CORSYRE. *Corsyra*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Stéven qui lui donne pour caractères: dernier article des palpes labiales ovulaire, légèrement tronqué à l'extrémité; une dent au milieu de l'échancre du menton; labre transverse, rectangulaire; antennes de onze articles cylindriques, filiformes; corselet plus large que la tête, convexe et arrondi; corps large et aplati; élytres larges, ovales, un peu allongées; articles des tarsi presque cylindriques: ceux antérieurs très-légèrement dilatés dans les mâles. Un insecte de Sibérie, placé par Fischer dans le genre *Cymindis*, sous le nom spécifique de *Fusula*, est le type de ce genre nouveau, auquel nulle autre espèce, que nous sachions, n'a été admise. Cet insecte a trois lignes et demie de longueur sur une et demie de largeur; la couleur du corps est le brun ferrugineux; les élytres sont striées, ponctuées et pubescentes; elles ont à l'angle de la base une grande tache jaune, lamellée, qui descend jusqu'à moitié des élytres, et une bordure de la même couleur.

CORTALE. *Cortalus*. MOLL. Ce genre de Montfort,

quoique microscopique, présente une transition remarquable entre les Polythalamas dont les tours s'enroulent sur un même plan, et ceux dont la spire s'élève en cône allongé comme dans la Turrilite. Il présente la forme d'un Trochus; le type en a été pris dans les figures de Soldani (Testac. t. 85, vas. 162, x). Voici ses caractères : coquille libre, univalve, cloisonnée, à spire saillante, élevée en cône; base aplatie; bouche triangulaire, ouverte, recevant verticalement le retour de la spire; dos caréné et armé; cloisons unies. L'espèce qui sert de type au genre est le CORTALE PAGODE, *Cortalus Pagodus*; Coquille mince, diaphane, irisée, dont on voit les cloisons à travers le test; elle est carénée, et sa carène est découpée en festons; elle n'a qu'une ligne de diamètre. On la trouve dans la Méditerranée, particulièrement à Livourne.

CORTElina. bot. Syn. vulg. de *Fallisneria spiralis*.

CORTÉSIE. *Cortesia*. bot. Un arbrisseau des Pampas de Buenos-Ayres, a reçu ce nom générique de Cavanilles (*Icon. Rar. 4*, p. 55, t. 577) qui lui assigne pour caractères : calice monophylle à cinq dents, persistant, velu sur ses deux faces; corolle monopétale, à cinq découpures, dont le tube égale celui du calice, et le limbe est étalé; cinq étamines exsertes; ovaire libre, ovale, surmonté d'un long style bifide et de deux stigmates globuleux; fruit bacciforme, ovale, pulpeux, et contenant deux semences planes d'un côté et convexes de l'autre. Le fruit, ainsi décrit, ne conviendrait guère à celui d'une Borraginée, quoiqu'on ait rapporté ce genre à la famille de ce nom; mais en admittant ces affinités, il y a eu sans doute erreur, soit sur le nombre, soit sur la nature des parties qui le composent, et si c'est bien une Borraginée, elle doit se placer dans la section de celles à fruit en baie, à côté des *Tournefortia*, *Varronia*, etc. D'un autre côté, le rapprochement que l'auteur fait de cette plante avec le *Roche-fortia* de Swartz, que l'on indique dans la famille des Rhamnées, donne à penser qu'on doit être en garde sur l'adoption de ce qu'a dit à ce sujet Cavanilles. Au surplus, la CORTÉSIE CUNEIFORME, *Cortesia cuneiformis*, Cav., unique espèce de ce genre dédié à la mémoire de l'intrépide Fernand Cortès, conquérant du Mexique, est une plante dont les tiges, hautes de trois pieds, sont très-rameuses, et portent des feuilles alternes, sessiles, cunéiformes, à trois lobes mucronés et munis de tubercules de chacun desquels sort un poil blanc et caduc. Les fleurs sont solitaires, non pédonculées et le plus souvent terminales.

CORTIA. bot. Une espèce du genre *Schultzia* a fourni à Decandolle les caractères de ce nouveau genre de la famille des Umbellifères; il les établit ainsi : dents du calice allongées, aiguës; pétales lancéolés, pointus, entiers; stilopodes coniques; styles divergents; fruit elliptique, aplati, relevé de cinq côtes saillantes, ailé et membraneux sur les bords. Le *Cortia Lindleyi* est une plante herbacée, annuelle, à feuilles pétiolées et très-découpées. Les fleurs sont blanches. Elle est indigène au Népal.

CORTICAIRE. *Corticaria*. ins. Genre de Coléoptères Tétramères, établi par Marsham, et ayant pour caractères : antennes en masse perfoliée; tête proémi-

nente; corselet et élytres bordés; corps presque linéaire. le plus souvent déprimé. Ce genre comprend les Lyctes de Fabricius et les espèces désignées sous le nom de *Notoxus bipunctatus* et *Cucujus dermestoides*.

CORTICAL. *Corticalis*. bot. C'est-à-dire faisant partie ou concernant l'écorce.

CORTICATÉ. *Corticatus*. bot. Beauvois donne cette épithète aux semences de la famille des Graminées, quand elles sont recouvertes d'une paillette supérieure et fortement adhérente.

CORTICIER. *Corticium*. bot. Genre de Champignons proposé par Persoon, et qui n'a point été adopté. La seule espèce qui le constituait, *Corticium laciniatum*, a été réunie par Persoon lui-même, au genre Théléphore, sous le nom de *Thelephora luciniata*; et le mot *Corticium*, étant devenu libre, a été appliqué à une section du genre *Thelephora*, renfermant les espèces qui sont étendues et adhérentes par l'une de leurs surfaces, aux corps qui les supportent; une membrane séminifère recouvre la surface opposée.

CORTICINE. bot. Matière floconneuse, brune, découverte par Braconnot dans l'écorce du Tremble, *Populus tremula*. L'aspect de cet Alcaloïde est presque semblable en tout à celui de l'Ulmine.

CORTICULAIRE. zool. Nom d'une dent fossile.

CORTICUS. ins. Dejean désigne sous ce nom un petit genre voisin de l'*Orthocerus* de Lat., ou *Sarrotrium* de Fabricius. On n'en connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce, le *Corticus Celtis*, Dej. Elle n'a guère qu'une demi-ligne de longueur; on l'a trouvée en Dalmatie.

CORTIFICÈRE. acal. Genre de l'ordre des Acaléphes fixes, établi par Lesueur pour des animaux voisins des Zoanthes. Ce sont des Polypiers de l'Amérique septentrionale, dont les parois s'encroûtent pour ainsi dire de matière sablonneuse, se collent les unes contre les autres, et produisent de larges expansions à la surface des corps sous-marins.

CORTIFICÈRES. POLYP. Troisième section de la division des Polypiers flexibles ou non entièrement pierreux. Les caractères des Cortificères sont d'être composés de deux substances : une extérieure et enveloppante, nommée écorce ou encroûtement; l'autre appelée axe, placée au centre, soutient la première. Trois ordres appartiennent à cette section; ce sont ceux des Spongiées, des Gorgoniées et des Isidiées.

CORTINARIA. bot. Sous-genre d'Agarics, dans la méthode de Persoon, caractérisé par un tégument filamenteux, qui forme sur les feuillettes un réseau semblable à une toile d'Araignée, dont une partie adhère au pédicule, et l'autre au bord du chapeau. Plusieurs espèces d'Agarics, remarquables par leurs couleurs agréables et brillantes, appartiennent à ce sous-genre; telles sont toutes les variétés de l'*Agaricus araneosus* figurées par Bulliard, t. 250, t. 451, t. 544, et de l'*Agaricus castaneus*, Bull., t. 268.

CORTINE. *Cortina*. bot. Sorte de frange filamenteuse, qui entoure le chapeau de plusieurs Champignons du genre Agaric, et qui est produite par les débris d'un tégument membraneux, très-mince, qui couvrirait le dessous du chapeau avant son développement complet, tégument qui s'est déchiré par suite de son extension.

CORTIQUEUX. *Corticus*. BOT. On surnomme ainsi les fruits pulpeux, recouverts d'une écorce consistante et coriace, comme cela se voit, par exemple, dans le Citron.

CORTOM. BOT. Syn. vulgaire de Carthame des teinturiers.

CORTUSE. *Cortusa*. BOT. Genre de la famille des Primulacées, Pentandrie Monogynie, que Tournefort confondait avec l'Androsace et quelques Primevères, sous le nom d'*Auricula Ursi*. Linné lui a donné les caractères suivants : calice à cinq divisions ; corolle rotacée, dont l'anneau qui entoure la gorge est situé très-haut, ou, en d'autres termes, dont le tube s'élargit insensiblement en un limbe à cinq lobes ; cinq étamines à anthères adnées et linéaires ; un seul stigmate ; capsule s'ouvrant par le sommet en cinq valves.

CORTUSE DE MATTHIOLÉ. *Cortusa Matthioli*, L., Jacq. (*Icones*, t. 52). Feuilles radicales au nombre de trois ou quatre, pétiolées, arrondies et divisées en plusieurs lobes peu profonds et très-dentés, hérissées de poils épars ; fleurs d'une couleur rose violette, formant une sorte d'ombelle au sommet d'une hampe cylindrique haute d'un à deux décimètres. Cette plante est exclusivement le partage des Alpes d'Italie et d'Autriche ; car, quoi qu'en ait dit Lapeyrouse, il est certain qu'on ne l'a rencontrée ni dans les Pyrénées, ni même sur le revers occidental des Alpes françaises et piémontaises. C'est à cette plante que l'on a imposé, pour la première fois parmi les modernes, un nom patronimique. L'Écluse, en la dédiant à son ami Cortusus, a fait revivre un usage accrédité chez les anciens, et dont on accuse plusieurs auteurs contemporains d'abuser, sans réfléchir que ces noms patronimiques valent mieux que les noms génériques significatifs qui finissent presque toujours par devenir contradictoires.

Il existe en Sibérie une autre Cortuse qui a le calice plus long que la corolle. C'est le *Cortusa Gmelini*, Linné (*Amœn*, II, p. 540), dont Gmelin a donné une figure (*Flora Sibirica*, IV, t. 45, fig. 1).

CORU. BOT. Apocinée de l'Asie orientale, qui paraît voisine des *Tabernæmontana* et du *Nerium antidysentericum*.

CORUDALE. BOT. Synonyme de Laurier.

CORUNDUM. MIN. Même chose que Corindon.

CORVA. POIS. S. de *Sciæna nigra*, Bloch. V. SCËNE.

CORVETTO. POIS. Syn. de *Sciæna Umbra*. V. SCËNE.

CORVINE. POIS. Syn. de *Sparus chiliensis*. V. SPARE.

CORVISARTIE. *Corvisartia*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, proposé par Mèrat dans sa Flore des environs de Paris, avait été compris par H. Cassini dans son grand travail sur les Corymbifères ; mais ensuite, les caractères sur lesquels il reposait ayant paru beaucoup trop faibles, le genre a été réuni à celui des Inulés, et il est devenu le type d'une section à laquelle néanmoins De Candolle a conservé la dénomination de *Corvisartia*, comme un hommage bien légitime à la mémoire du grand praticien qu'elle rappelle.

CORVO. POIS. V. CORVETTO.

CORVULTUR. OIS. V. CORBIVAU.

CORVUS. OIS. Synonyme latin de Corbeau.

CORYANTHE. *Coryanthes*. BOT. Le Dr Hooker a institué ce genre dans la famille des Orchidées, pour une

plante nouvelle, découverte dans les forêts de Demérary, par M. James Ankers, et que ce dernier a fait parvenir, en 1850, à M. C. S. Parker, de Liverpool. Le nom imposé au genre est tiré des mots grecs *xopos*, casque, et *ανθος*, fleur ; il exprime une forme particulière de la corolle dont le labelle ressemble parfaitement à un casque ou bien à une marmite renversée. Les caractères du genre sont exposés dans la description suivante :

CORYANTHE TACHETÉE. *Coryanthes maculata*. Son pseudo-bulbe est long de cinq à six pouces, arrondi à sa base qui se rétrécit insensiblement jusqu'au sommet ; il est marqué de dix cannelures profondes ; il en sort deux feuilles longues d'un pied environ, glabres, lancéolées, engainantes à leur base, acuminées à l'extrémité, d'un vert brillant en dessus et jaunâtres en dessous, impressionnées longitudinalement de trois stries profondes, remplacées en dessous par autant de nervures très-saillantes. La hampe prend naissance à la partie inférieure du pseudo-bulbe, s'élève un peu au-dessus de celui-ci et sur le côté, se recourbe et se penche vers le sol ; elle n'est guère plus longue que les feuilles, et est garnie, à distances, de cinq ou six spathes membraneuses, qui l'embrassent et la font paraître articulée. Cette hampe, cylindrique et verte, se termine par une grappe composée de cinq ou six grandes fleurs, affectant, comme la majeure partie des Orchidées, une forme des plus bizarres. Le périanthe est très-ouvert ; les sépales sont dilatés, ondulés, largement striés, à bords roulés ou recoquillés, d'un jaune verdâtre, parsemés de points verts et purpurins ; l'intermédiaire est moins grand que les deux latéraux qui n'ont pas moins de deux pouces et demi. Les pétales sont plus courts, lancéolés, ondulés, sinués, colorés comme les sépales et penchés vers le labelle. Celui-ci est varié de rouge, de pourpre et de jaune, épais, charnu, aussi long que les sépales latéraux, ongiculé, arrondi en casque au sommet, dilaté à la base qui forme l'ypochilium, avec les bords roulés intérieurement ; l'épichilium est très-grand, moins épais que les autres parties du labelle, ovalaire et recourbé à l'extrémité. Le gynostème est libre, terminé inférieurement par deux cornes allongées, d'où distille un suc fluide ; il est arrondi en massue au sommet, avec ses bords latéraux recourbés en forme d'ailes. Le stigmate offre des rides ou crevasses transversales. L'anthère a deux loges renfermant deux masses polliniques, comprimées, sillonnées inférieurement, portées sur une caudicule linéaire, arquée, à laquelle adhère une glandule lamellaire, dont les extrémités sont recourbées et rapprochées entre elles, de manière à faire paraître le support unique.

Une seconde espèce, **CORIANTHE A GRANDES FLEURS**, *Coryanthes macrantha*, Hook. *Bot. Mag. Fol.* 5102, *in textu*. — Lindl. *Gen. et sp. of Orch. pl.* 159. *P. Bot. Regist.* t. 1841. **GONGORA MACRANTHA**, Hook. *Botan. Misc.* 2, 151, t. 80, n'est ni moins intéressante ni moins remarquable que la précédente ; elle a été trouvée aux environs de Carracas, par M. Lockhart qui en a fait l'envoi à M. Knigt, dans la collection duquel elle a fleuri au mois d'octobre dernier. Sa fleur est sans contredit l'une des productions les plus extraordinaires et les plus bizarres du règne organique végétal. Son pseu-

dobulbe est ovale, allongé, cannelé, long de deux pouces, épais de dix lignes, d'un vert jaunâtre, orné supérieurement d'une couronne d'un brun fauve; il donne naissance à deux feuilles lancéolées, longues de six à sept pouces, larges de quinze à dix-huit lignes, marquées de stries qui se dessinent longitudinalement vers les bords et entre trois côtes parallèles, épaisses et rougeâtres; la couleur des feuilles est un vert plus pur et plus prononcé que celui des pseudobulbes; leur base est engainante. La tige ou plutôt la hampe s'éclance de l'extrémité inférieure du pseudobulbe, et prend une direction latérale et horizontale, cherchant à surmonter les obstacles qu'elle rencontre, traversant les mailles ou interstices que laissent entre eux les brins d'osier dont se compose le panier dans lequel on fait ordinairement végéter la plante; elle a le double de longueur des feuilles; ses articulations sont à la distance de plusieurs pouces et recouvertes chacune d'une bractée spathiforme, membraneuse, engainante, lancéolée, presque obtuse, striée et d'un fauve verdâtre; elle est cylindrique et présente assez souvent quelques bifurcations; à son extrémité se développe une fleur de six pouces d'étendue. Les sépales, implantés sur un ovaire rigide, cylindrique, cannelé, long de trois pouces, épais de trois lignes au plus, sont très dilatés, ondulés et plissés, d'une forme très-irrégulière et bizarre, à bord roulés, d'un jaune ochracé, parsemés de taches et de points d'un rouge pourpré, foncé et moins apparents sur la face extérieure. Les pétales sont beaucoup plus petits, lancéolés, ondulés, à bord roulés intérieurement, de la même couleur que les sépales, mais nuancés de blanchâtre, pointillés de rouge purpurin ou sanguin. Le labelle est épais, arrondi en casque au sommet, d'un jaune orangé, nuancé de brun et d'écarlate, avec des taches allongées et purpurines; il adhère au gynostème par un épichillum allongé, arrondi et d'un pourpre obscur. Le gynostème est libre, très-étendu, en masse ridée à sa base, dilaté en deux ailes repliées au sommet, marquées de quatre ou cinq rides d'un rouge sanguin, sur un fond jaune, parsemé de taches brunes et purpurines.

CORYBANTES. MOLL. FOSS. Syn. ancien de Bèlemnite.

CORYBAS. BOT. Syn. de *Corysanthes bicarata*.

CORYCARPE. *Corycarpus*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Zéa qui lui donne pour caractères : un calice à deux glumes rigides; trois à six fleurs; corolle coriace, cartilagineuse; valve inférieure enveloppant par ses bords, qui sont très-larges, la valve supérieure. Le CORYCARPE ARUNDINACÉ, originaire de l'Amérique septentrionale, a le chaume simple, un peu rude vers le sommet, avec la panicule ou épi également simple.

CORYCIE. *Corycia*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, établi dans la famille des Phalénites, par Duponchel qui lui assigne les caractères suivants : antennes simples dans les deux sexes; articles des palpes très-courts; trompe fort longue; bord terminal des ailes simple et entier; un point au centre de chaque aile indépendamment d'autres taches qui varient suivant chaque espèce. Ce genre, formé aux dépens de celui des Zérènes de Treitschke, ne présente que deux espèces, les *Corycia tenerata* et *taminata* (Phal. punctata

et *bimaculata*, Fab.), qui se trouvent assez communément dans les bois de l'intérieur de la France.

CORYCIER. *Corycium*. BOT. Swartz a formé ce genre de quelques Orchidées du Cap, auparavant éparées dans les genres *Ophrys*, *Satyrium* et *Arethusa*. Les Coryciers ont l'ovaire légèrement tordu en spirale; quatre des divisions du calice sont extérieures, dressées; les trois supérieures sont rapprochées, soudées entre elles, et forment un casque terminé à sa partie postérieure et inférieure par deux bosses obtuses, creusé d'un sillon profond dans toute sa longueur; la division inférieure est également dressée, légèrement bombée dans sa partie inférieure, tronquée à son sommet. L'organisation et surtout la position des deux divisions internes est extrêmement singulière, et forme le caractère tranché de ce genre. Du sommet du gynostème, au-dessus de l'anthère, naissent : 1^o antérieurement le labelle, qui est petit, spathulé, crénelé à son bord, rétréci et onguculé inférieurement; 2^o un peu au-dessus du labelle, également du sommet du gynostème, deux appendices membraneux placés de champ, arrondis à leur partie antérieure, se prolongent insensiblement à leur partie postérieure en une sorte de queue recourbée, qui recouvre la face postérieure du gynostème, et descendent ainsi jusqu'au fond du casque. Ces deux appendices sont soudés à leur partie antérieure et inférieure, et paraissent être ou du moins remplacer la sixième division du calice. Le gynostème est court, et porte l'anthère à sa face antérieure et supérieure; celle-ci se compose de deux loges ovoïdes ou globuleuses, un peu écartées l'une de l'autre, s'ouvrant par un sillon longitudinal et contenant une masse pollinique, caudiculée à sa base, qui se termine par un rétinacle. Ces deux masses polliniques, et par conséquent l'anthère qui les renferme, sont renversées; ce qui explique la singulière position du labelle et de la division interne du périanthe.

Swartz rapporte à ce genre quatre espèces, toutes originaires du cap de Bonne-Espérance, savoir : *Corycium orobanchoïdes*, Sw., qui est le *Satyrium orobanchoïdes* de Linné et de Thunberg, et qui se distingue par ses feuilles étroites, linéaires et presque distiques. *Corycium crispum*, Sw., *Arethusa crispa*, Thunb. Ses feuilles sont élargies et engainantes à leur base, allongées, sinueuses sur leurs bords, et terminées par une longue pointe. Elle est figurée dans Buxbaum, Cent. 5, T. XI. Les deux autres sont les *Corycium vestitum* et *Corycium bicolor*. Celles-ci ont été mentionnées par Thunberg sous le nom générique d'*Ophrys*.

CORYDALE. *Corydalis*. INS. Genre de Névrotères, famille des Planipennes, tribu des Hémérobins (Règn. Anim. de Cuv.), établi par Latreille aux dépens du genre *Hemerobius* de Linné et ayant pour caractères : cinq articles à tous les tarses; premier segment du tronc, grand, en forme de corselet; ailes couchées sur le corps; mandibules fort coniques, étroites, pointues, avancées, en forme de cornes; antennes sétacées. Latreille (*loc. cit.*) réunit les Corydales, les Chauliodes et les Sialis au genre Semblide. On n'en connaît encore qu'une espèce : CORYDALE CORNUE, *Corydalis cornuta*; *Hemerobius cornutus* de Linné et de Fabricius. Elle a été décrite et représentée par Degèr (*Mem. Ins. T. III, p. 559, pl. 27,*

fig. 1) et par Palisot de Beauvois (Insect. recueillis en Afrique et en Amérique, 1^{re} livr., Névrop., pl. 1, fig. 1). Amérique septentrionale.

CORYDALIDE. *Corydalis*. BOT. Le genre Fumeterre avait été placé dans la famille des Papavéracées dont il se rapproche par plusieurs points, mais dont il s'éloigne cependant par des caractères importants. De Candolle a pensé que ce genre devait être considéré comme le type d'un nouvel ordre naturel. Déjà Gærtner avait divisé le genre *Fumaria* en deux, appelant *Capnoïdes* les espèces dont le fruit est une capsule uniloculaire et polysperme. C'est ce genre Capnoïde, de Gærtner, que Ventenat a nommé plus tard *Corydalis*, nom qui a prévalu. Enfin le genre *Corydalis* lui-même a été successivement divisé en plusieurs autres genres peu distincts, de sorte qu'aujourd'hui, on compte six genres dans la famille des Fumariacées, qui faisaient partie du genre *Fumaria* de Linné. Les caractères qui distinguent le genre *Corydalis* tel qu'il a été circonscrit par les travaux récents des auteurs, et en particulier par De Candolle (*Syst. Nat.* II, p. 115), sont : calice formé de deux sépales opposés, généralement très-petits et caducs, souvent prolongés à leur base, au-dessous de leur point d'attache; corolle tubuleuse et composée de quatre pétales irréguliers, inégaux et quelquefois légèrement soudés entre eux par la base : le supérieur est le plus grand; il se prolonge à sa partie inférieure, au-dessous de son point d'attache, en un éperon obtus et plus ou moins recourbé; le pétale inférieur est de la même forme et de la même largeur que le supérieur, mais il n'offre point d'éperon; les deux latéraux sont égaux et semblables, et presque entièrement recouverts par les deux pétales supérieur et inférieur. On compte six étamines diadelphes; chaque androphore, dont l'un est supérieur et l'autre inférieur, est plan, étroit, et porte à son sommet trois anthères dont la moyenne est biloculaire, et les deux latérales uniloculaires (structure singulière propre à toutes les plantes qui composent la famille des Fumariacées); l'ovaire est allongé, comprimé, et se termine insensiblement en un style grêle, que couronne un stigmate glanduleux et simple. Le fruit est une capsule allongée, comprimée, à une seule loge, contenant plusieurs graines réniformes, attachées à deux trophospermes suturales. Cette capsule s'ouvre en deux valves.

De Candolle a décrit vingt-huit espèces de ce genre. Ce sont toutes des herbes annuelles ou vivaces, ayant la racine fibreuse ou formée d'un tubercule charnu, la tige herbacée, simple ou rameuse, quelquefois nue ou simplement écaillée dans sa partie inférieure, portant des feuilles décomposées, alternes, rarement opposées; des fleurs jaunes ou purpurines, disposées en épis terminaux. Toutes ces espèces croissent dans l'hémisphère boréal. On en trouve sept en Europe, dix dans l'Asie septentrionale, deux en Tauride, deux en Orient qui sont les seules dont les feuilles soient opposées, quatre au Japon et deux dans l'Amérique septentrionale.

CORYDALIDE JAUNE. *Corydalis lutea*, DC., *Fumaria lutea*, L., *Capnoïdes lutea*, Gærtner (*de Fr.* 2, p. 163, t. 115, f. 3). D'une racine fibreuse s'élèvent plusieurs tiges grêles, hautes de huit à dix pouces,

charnues, portant des feuilles découpées profondément en un grand nombre de lobes ou folioles pétiolées, obtuses, d'un vert glauque; les fleurs sont jaunes et forment un épi terminal. Europe; dans les lieux humides et dans les fentes des vieux murs.

CORYDALIDE BULBEUSE. *Corydalis bulbosa*, DC., Fl. fr., *Fumaria bulbosa*, L. Un tubercule solide, irrégulièrement arrondi, enveloppé de tuniques membranées, donne naissance, par sa partie inférieure, à des fibres radicales, et par sa partie supérieure à une tige d'abord simple, nue inférieurement où elle porte des écailles au lieu de feuilles. Celles-ci, au nombre de deux à trois seulement, naissent de la partie supérieure de la tige; elles sont trois fois divisées en pétiotes portant des folioles oblongues entières ou trifides; la tige se termine par un épi de fleurs purpurines, assez petites, supportées par des bractées multifides. Europe tempérée.

CORYDALIDE TUBÉREUSE. *Corydalis tuberosa*, DC. Cette espèce diffère de la précédente par son tubercule généralement creux, par sa tige feuillée dès sa base, par ses folioles cunéiformes, ses fleurs plus grandes et ses bractées indivises. Elle se montre dans les mêmes localités.

CORYDALIDE A BRACTÉES. *Corydalis bracteata*, Pers. *Syn. pl.* 2, 269. — De Cand. *Prodr.* 1, 128. *Fumaria bracteata*, Willd. *Sp. pl.* 3, 858. Quoique cette espèce soit, depuis longtemps, mentionnée et décrite dans la plupart des ouvrages systématiques de botanique, elle n'avait point encore paru dans les collections européennes de plantes vivantes; on la doit au professeur Ledebour, qui l'a recueillie dans son intéressant voyage au mont Altaï, et l'a communiquée au jardin Botanique de Birmingham. Ses tiges sont hautes de quinze à dix-huit pouces, droites, simples, un peu épaisses, garnies de feuilles à cinq ou six découpures profondes : les feuilles radicales sont grandes, trois fois ternées, à folioles élargies et profondément divisées, glabres, d'un vert glauque, portées sur des pétiotes presque cylindriques, et de la longueur des folioles; les fleurs sont grandes, d'un jaune pâle et disposées en grappe terminale; la lèvre supérieure est bipartite, l'inférieure a trois lobes, dont l'intermédiaire très-petit et acuminé, les latéraux grands et arrondis; l'éperon est allongé, presque droit; les bractées sont de la longueur des fleurs, cunéiformes, à plusieurs découpures, presque digitées.

CORYDALIDE A LONGUES FLEURS. *Corydalis longiflora*, De Cand. Cette espèce est originaire des monts Altaïques en Sibérie. Elle a pour racine un tubercule solide, arrondi, de la grosseur d'une aveline, recouvert d'une pellicule brune, et garni inférieurement de racines fibreuses; il donne naissance à une ou deux tiges droites, simples, hautes de huit à neuf pouces, glabres, garnies à leur base de feuilles biternées, à lobes ovales, oblongs, d'un vert glauque; les fleurs, réunies en grappe terminale, sont d'un rouge pourpré pâle, variées de pourpré vif; le calice est formé de deux folioles opposées, caduques; la corolle est irrégulière, composée de quatre pétales inégaux, dont un supérieur prolongé en un seul éperon à sa base.

On cultive quelquefois, dans les jardins, la *Corydalis nobilis*, Jacq., *Hort. Vind.* t. 116, originaire de Sibérie.

sa racine est noduleuse, tubéreuse, souvent creuse; sa tige est simple et dépourvue d'écaillés; ses feuilles sont bipinnées, à lobes cunéiformes, incisés au sommet. Ses fleurs, d'un jaune pâle et assez grandes, forment un épi terminal.

Plusieurs plantes, d'abord placées dans ce genre, en ont été séparées pour former des genres nouveaux. Ainsi les *Corydalis cucullaria* et *Corydalis spectabilis* de Persoon forment le genre *Diclytra*. Le *Corydalis fungosa*, Vent., constitue le genre *Adlumia*. Le *Corydalis vesicaria*, Pers., le genre *Cysticapnos*. Le *Corydalis enneaphylla*, DC., Fl. fr. Suppl., le genre *Sarcopanos*.

Dans sa Flore belge, Dumortier a séparé de ce genre les espèces bulbeuses, dont il a formé le genre *Capnites*; ce genre nouveau est caractérisé par la présence d'un embryon monocotylédon et par son calice caduc avant la floraison. Les *Capnites cava*, Dum., *Corydalis cava*, Wahlenb.; *C. digitata*, Dum.; *Corydalis digitata*, Pers.; *C. fabacea*, Dum.; *Corydalis fabacea*, Pers., et plusieurs autres, composent le genre nouveau.

CORYDALINE. BOT. Alcaïode découvert assez récemment par Wackenroder, dans quelques espèces de Corydalides; il est en cristaux prismatiques, allongés ou en écailles fines, incolores, inodores et presque insipides; il est peu soluble dans l'eau, davantage dans les dissolutions d'alcalis fixes, et parfaitement dans l'alcool et l'éther; il est fusible au-dessous de 100° et se décompose au-dessus de cette température. Il forme avec les acides, des sels particuliers et diversement cristallisables.

CORYDALION. BOT. Dioscoride désignait une Fumétrose sous ce nom, dont on a tiré celui du genre Corydalide.

CORYDALLA. OIS. V. PIPI.

CORYDIE. *Corydia*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Blattaires, institué par Audinet-Serville qui lui donne pour caractères: antennes courtes, assez épaisses, à articles très-serrés, distincts et moniliformes; tête cachée sous le corselet qui est demi-circulaire, transversal, arrondi à ses bords, excepté postérieurement où il est coupé droit; corps court, un peu convexe, ne se contractant pas, étroitement rebordé et pubescent en dessous; élytres peu convexes, dépassant à peine l'extrémité de l'abdomen: la gauche s'avancant obliquement sur la droite, et recouvrant la partie suturale; portion de la droite recouverte par la gauche, membraneuse comme les ailes, et de leur couleur; disque sans strie arquée; appendices de l'anus pubescents; pattes de longueur moyenne; premier article des tarsi très-grand; une pelote entre les crochets qui sont très-petits. Une seule espèce, *Blatta petivierana*, Fabr., Oliv.; *Cassida petivierana*, Lin., constitue jusqu'à présent ce genre; elle est originaire des Indes et se trouve aussi en Afrique et en Amérique, suivant Palisot de Beauvois.

CORYDON. OIS. V. EURYLAIMÉ.

CORYDON. INS. Synonyme de *Papilio Janira*.

CORYDONIE. OIS. V. COUCAL.

CORYDONIX. OIS. Syn. latin de Toulou, nom que Vieillot a appliqué au genre Coucal.

CORYDORAS. POIS. Genre établi par Lacépède qui lui attribue pour caractères, la position de la bouche au bout du museau; une dorsale double; pas de dents; de grandes lames à chaque côté du corps et de la queue; des pièces larges et dures qui couvrent la tête; point de barbillons, et plus d'un rayon à chaque nageoire du dos. Ce genre, qui paraît appartenir à la famille des Siluroïdes, n'a qu'une seule espèce, et elle a été dédiée à Geoffroy de Saint-Hilaire; la couverture de ses nages est double; la caudale est fourchue; les lames latérales hexagones et disposées sur deux rangs très-larges. Le second rang de la dorsale est denté. Sa patrie est inconnue.

CORYLUS. BOT. V. COUDRIER.

CORYLUS. OIS. L'un des Syn. de Martin-Pêcheur.

CORYMBE. *Corymbus*. BOT. Mode particulier d'inflorescence dans lequel un nombre plus ou moins considérable de fleurs sont portées sur des pédoncules partant de points différents de la tige, mais arrivant tous à la même hauteur. Le Sorbier, la Matricaire, la Millefeuille et plusieurs autres Corymbifères en offrent des exemples. Ce mode d'inflorescence a la plus grande analogie avec la cime et l'ombelle.

CORYMBIER. *Corymbium*. BOT. Genre établi par Linné qui le rapportait à sa Syngénésie Monogynie, mais que Willdenow, Roemer et Schultes ont placé dans la Pentandrie Monogynie. Persoon, d'un autre côté, en a fait un genre de sa Syngénésie ségréguée. Adanson lui a donné, postérieurement à Linné, le nom de *Contarena*. Ses caractères, d'après Jussieu, sont: calice long, cylindrique, composé de deux folioles glumacées, conniventes, ne renfermant qu'une seule fleur flosculeuse, et muni à sa base d'un calicule très-court et tétraphylle; stigmate bifide; akène oblong, velu, couronné par le calice urcéolé et paléacé. Si les auteurs sont loin de s'accorder sur la place que doit occuper ce genre dans le système sexuel, la détermination de ses affinités naturelles est peut-être encore moins résolue. De Jussieu, tout en convenant qu'il n'a point d'analogie parmi les Cinarocéphales, le place dans cette dernière tribu; mais l'anomalie de ses caractères et la singularité de son port indiquent qu'on doit peut-être l'en éloigner. Attendons qu'une description complète et exacte éclaire les recherches sur ce point important. On connaît quatre ou cinq espèces de ce genre, toutes indigènes du cap de Bonne-Espérance; ce sont des plantes herbacées, dont la tige, haute de trois à quatre décimètres, est sous-ligneuse; les feuilles radicales sont longues, alternes, graminiformes, roides et à plusieurs nervures; celles de la tige sont plus courtes et amplexicaules; les fleurs sont nombreuses, terminales et disposées en corymbes. Lamarck (Illustr. t. 725, f. 1 et 2) en a très-bien figuré deux espèces: les *Corymbium scabrum*, L., et *Corymbium glabrum*, L.

CORYMBIFERA. BOT. Nom donné par Rai à l'*Achillea microphylla*, L.

CORYMBIFÈRES. *Corymbifereæ*. BOT. Ce groupe, établi par Vaillant dans la famille des Synanthérées, correspond à peu près aux Radicées de Tournefort. Il a été adopté par Jussieu dans son *Genera*. Si l'on voulait chercher dans cette division de la vaste famille des

Synanthérées une réunion bien naturelle de genres ayant tous entre eux des rapports intimes, ce groupe, que Jussieu considère comme une famille distincte, n'offrirait pas cet avantage. En effet, il existe de très-grandes différences entre les genres, extrêmement nombreux, qui le composent. Cependant il n'est point impossible de caractériser les Corymbifères de manière à les distinguer des Chicoracées et des Carduacées, qui sont les deux autres grandes sections des Synanthérées. Les travaux de plusieurs botanistes modernes sur cette famille, et en particulier ceux de Cassini, de R. Brown et de Kunth, ont fait voir qu'elle ne présentait aucune coupe bien nette ni bien tranchée, et que, pour coordonner ses genres de manière à conserver leurs affinités mutuelles, il fallait établir un grand nombre de petits groupes ou tribus naturelles. Mais tous ces auteurs s'accordent sur ce point, qu'il est impossible d'assigner à ces tribus des caractères tranchés. C'est dans l'ensemble de leurs différents organes floraux qu'il faut saisir les ressemblances d'après lesquelles on peut les réunir. Nous allons donc faire connaître les caractères généraux des Corymbifères, après quoi nous indiquerons les divisions qu'on leur a fait subir.

Les capitules sont tantôt tous flosculeux, c'est-à-dire entièrement composés de fleurons tubuleux et réguliers; tantôt, et plus fréquemment, ils sont radiés, c'est-à-dire que leur centre est occupé par des fleurons, et leur circonférence par des demi-fleurons. Dans le premier cas, les fleurons sont tous hermaphrodites, ou les uns sont hermaphrodites, les autres unisexués ou même neutres. Quand les capitules sont ainsi flosculeux, les Corymbifères ressemblent beaucoup aux Carduacées. Cependant elles en diffèrent par les caractères suivants: 1° jamais leur réceptacle ou phoranthe n'est chargé d'un aussi grand nombre de soies ou de paillettes, que dans les Carduacées. Quand il en porte, il n'y en a jamais qu'une seule pour chaque fleur, tandis qu'on en compte toujours plusieurs pour chacune d'elles dans toutes les Carduacées; 2° un caractère commun à toutes les Carduacées, c'est qu'au sommet de leur style, immédiatement au-dessous du stigmate, on trouve un renflement plus ou moins considérable, généralement chargé de poils glanduleux auxquels Cassini donne le nom de collecteurs. Ce renflement, qui forme le caractère distinctif des Carduacées, n'existe jamais dans les Corymbifères. Mais quand les capitules sont radiés, ce qui est beaucoup plus fréquent, la distinction entre ces deux familles est très-facile, puisque les Carduacées sont toujours flosculeuses. Les fleurons qui occupent le centre sont généralement hermaphrodites, tandis que les demi-fleurons sont unisexués mâles ou femelles, stériles ou fructifères. La corolle des premiers a son limbe tantôt régulièrement évasé et à cinq dents, tantôt à quatre ou même à trois dents seulement. Il en est de même des demi-fleurons qui présentent un nombre variable de dents à leur sommet. L'involucre varie beaucoup dans sa forme, le nombre et la disposition de ses écailles ou folioles. Le réceptacle n'offre pas des différences moins nombreuses. Il est plan, concave ou convexe, et même presque conique, nu ou garni d'écailles, de soies, d'alvéoles, etc. Le style et le stigmate fournissent, dans leurs

modifications, des caractères d'une haute importance pour la formation et la coordination des genres. Il en est de même du fruit dont la forme présente des variations sensibles, et qui tantôt est nu, tantôt couronné par un simple bord membraneux, tantôt par une aigrette.

Si maintenant nous étudions le port et les caractères généraux que présentent les Corymbifères, dans leurs organes de la végétation, nous verrons que ce sont tantôt des plantes herbacées annuelles ou vivaces, tantôt des arbustes ou même des arbrisseaux; leurs feuilles, généralement alternes, mais quelquefois opposées, sont ou simples ou profondément divisées en lobes plus ou moins nombreux; leurs fleurs ou capitules sont assez communément disposées en corymbe: de là leur nom de Corymbifères; mais très-souvent ils n'offrent pas ce mode d'inflorescence, et sont ou solitaires ou diversement groupés.

Dans son *Genera Plantarum*, Jussieu a divisé les Corymbifères en neuf sections artificielles, dont les caractères sont principalement tirés du réceptacle nu ou paléacé, des fruits couronnés ou non par un aigrette, des fleurs flosculeuses ou radiées, etc. Cassini, rejetant la division primaire des Synanthérées en trois grandes familles, dispose les divers genres d'abord placés dans les Corymbifères en treize tribus qui sont: 1° les Vernoniées, 2° les Eupatoriées, 3° les Adenostylées, 4° les Tussilaginéas, 5° les Mutisiées, 6° les Sénécionées, 7° les Astérées, 8° les Inulées, 9° les Anthémidées, 10° les Ambrosiées, 11° les Hélianthées, 12° les Calendulées, 13° les Arctotidées. Ces tribus, dont quelques-unes pourraient être facilement réunies, tant leur distinction est difficile, sont certainement beaucoup plus naturelles que les sections établies par Jussieu; mais elles ont le grand inconvénient de ne pouvoir être nettement définies, et ne peuvent, par conséquent, être employées dans la pratique, soit pour la classification des herbiers, soit dans les ouvrages généraux, qui doivent servir à faire connaître les végétaux. Dans l'état actuel de la science, il est donc indispensable d'employer encore, pour la classification des genres de cette famille, un arrangement artificiel, mais d'une application facile, d'autant plus que le nombre des genres qui y sont renfermés est extrêmement considérable. Nous allons énumérer les genres principaux des Corymbifères en les disposant dans un ordre qui paraît facile et commode dans son application. Nous ferons remarquer que cette énumération est loin d'être complète, et que notre intention a seulement été de citer les genres principaux appartenant à chacune des divisions que nous allons établir.

I. Phoranthe nu.

† Point d'aigrette ou aigrette marginale.

α. Fleurs radiées. *Calendula*, L.; *Osteospermum*, L.; *Chrysanthemum*, L.; *Matricaria*, L.; *Bellis*, L.; *Centa*, Commers.

β. Fleurs flosculeuses. *Cotula*, L.; *Gymnostyles*, Juss.; *Hippia*, L.; *Ethulia*, L.; *Piqueria*, Cavan.; *Flaveria*, Juss.; *Grangea*, Adans.; *Carpesium*, L.; *Balsamita*, Desf.; *Tanacetum*, L.; *Artemisia*, L.

†† Aigrette formée d'écailles ou d'arêtes.

α. Fleurs radiées. *Togetes*, L.; *Sekuhria*, Roth;

Pectis, L.; *Boltonia*, L'Hérit.; *Bellium*, L.; *Arctotis*, L.; *Gorteria*, L.; *Chabræa*, De Cand.; *Chætanthera*, Ruiz. et Pav.; *Arnica*, L.; *Doronicum*, L.

β. Fleurs flosculeuses. *Calomeria*, Vent.; *Sphæranthus*, Burm.; *Ageratum*, L.; *Hymenopappus*, L'Hérit.; *Cephalophora*, Cav.; *Adenostemma*, Forst.; *Stevia*, Cavan.

††† *Aigrette poilue ou plumeuse.*

α. Fleurs radiées. *Inula*, L.; *Pulicaria*, Gært.; *Asper*, L.; *Solidago*, L.; *Senecio*, L.; *Cineraria*, L.; *Tus-silago*, L.; *Othonna*, L.; *Erigeron*, L.

β. Fleurs flosculeuses. *Critonia*, Browne; *Porphyrillum*, *Cacalia*, L.; *Cælestina*, Cassini; *Eupatorium*, L.; *Chrysocoma*, L.; *Baccharis*, L.; *Gnaphalium*, L.; *Culciturium*, Humb. et Bonpl.

II. Phorante palacée.

† *Aigrette poilue.*

Filago, L.; *Micropus*, L.; *Balbisia*, Willd.; *Andromachia*, Bonpl.; *Rhanterium*, Desf.; *Athanasia*, L.; *Dumerilia*, DC.; *Neurotæna*, Browne; *Coryza*, L.

††† *Aigrette formée de paillettes ou d'arêtes.*

α. Aigrette aristée. *Melanthera*, Rich.; *Spilanthus*, L.; *Salmia*; *Bidens*, L.; *Synedrella*, Gært.; *Verbesina*, L.; *Coreopsis*, L.; *Cosmos*, Cavan.; *Zinnia*, L.; *Didelta*, L'Hérit.; *Sanvitalia*, Cavan.; *Amel-tus*, L.

β. Aigrette palacée. *Eclipta*, L.; *Galinsoga*, Cav.; *Sylphium*, L.; *Helianthus*, Juss.; *Helenium*, L.; *Galaria*, Juss.; *Tithonia*, Desf.; *Persoonia*, Rich.

††† *Aigrette marginale ou nulle.*

α. Aigrette marginale. *Rudbeckia*, L.; *Dahlia*, Desf.; *Wedelia*, Jacq.; *Chrysogonium*, L.; *Melanpodium*, L.; *Buphthalmum*, L.; *Pascalina*, Orléga; *Anthemis*, L.; *Anacyclus*, L.; *Pyrethrum*, Gærtner.

β. Aigrette nulle. *Santolina*, L.; *Milleria*, L.; *Baltimora*, L.; *Dysodium*, Persoon; *Alcina*, Cavan.; *Acnella*, Rich.; *Sclerocarpus*, Jacq.; *Sigesbeckia*, L.; *Unzia*, L.; *Polymnia*, L.; *Tetragonotheca*, L.; *Encelia*, Adans.; *Ximenesia*, Cavan.; *Eriocephalus*, L.; *Achillæa*, L.; *Seriphium*, L.; *Parthenium*, L.

CORYMBIOLE. *Corymbium*. BOT. Même chose que Corymbier.

CORYMBITE. *Corymbites*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, établi par Latreille, aux dépens du grand genre *Elater* de Linné et de Fab. Caractères : antennes semi-pectinées; tête penchée; front plan; bord postérieur du corselet sans appendices particuliers près de ses angles latéraux; corps étroit et allongé; pénultième article des tarses de la largeur des précédents. Ce genre se compose des *Elater pectinicornis*, *cupreus*, *hematodes* et *castaneus* de Fab.

CORYMBITES. BOT. Syn. d'*Euphorbia Characias*, L. V. EUPHORBE.

CORYMBIUM. BOT. V. CORYMBIER.

CORYNANDRE. *Corynandra*. BOT. Genre de la famille des Capparidées, Polyandrie Polygynie, institué par Schrader qui lui assigne pour caractères : calice formé de quatre sépales; quatre pétales; filets des étamines colorés et terminés en massue; anthères courbées; silique sessile, à deux valves polyspermes. L'au-

teur de ce genre en décrit une espèce qu'il a nommée *Corynandra pulchella*.

CORYNE. *Coryna*. POLYP. Genre de Polyypes nus, établi par Bruguière; nommé Capsulaire par Ocken, Clava par Gmelin, et confondu avec les Hydres par Müller. Caractères : corps renflé en massue ou oviforme, charnu, à bouche terminale, supporté par un pédicule plus ou moins long et charnu, simple ou rameux; alors le Polype est composé de plusieurs individus; ce corps est couvert d'appendices épars et mobiles. Ce genre, disent Bruguière, Bosc et Lamarck, est très-voisin des Hydres par ses rapports naturels. Il existe cependant une très-grande différence entre les animaux de ces deux groupes : dans le premier, des tentacules environnent la bouche; dans le second, ces tentacules n'existent point, ou bien, n'étant plus situés autour de la bouche ou des parties qui en dépendent, on ne peut les regarder comme tels, quoique Gærtner dise expressément que ces appendices servent à saisir la proie et à l'approcher de la bouche; il faut, dans ce cas, que ces tentacules soient susceptibles de beaucoup de mouvements, ou que le corps soit éminemment contractile. Bosc, au contraire, pense que ces prétendus tentacules ne sont que la base des bourgeons qui doivent par la suite donner naissance à de nouveaux individus. Cette dernière hypothèse semble préférable, ne serait-ce que par les rapports de forme qui existent entre ces appendices et le Polype parfait.

Les Corynes sont des animaux presque microscopiques, portés sur un pédicule long et très-souple qui leur permet toute sorte de mouvements; leur bouche, très-apparente, est située au sommet du corps; l'un et l'autre se contractent, se dilatent et s'allongent d'une manière remarquable; les unes sont portées sur un pédicule simple, les autres forment un petit arbuscule par leur réunion. Ce pédicule est uni, contourné ou annelé; à la base du corps et des appendices se voient souvent des bourgeons graniformes, qui se détachent à des époques inconnues, pour produire d'autres animaux. Les Corynes paraissent vivre dans la mer Atlantique, depuis l'équateur jusque dans la mer du Nord. On ne connaît pas celles des autres parties de l'Océan, qui ne doivent pas en être dépourvues, d'après la dissémination des espèces décrites par les auteurs.

CORYNE MULTICORNE. *Coryna multicornis*, Lamk., Anim., II, p. 62, n° 5; Encycl. Méth., pl. 69, fig. 12, 15. Elle est très-petite, à pédicule court et simple, un peu en massue, terminé par un corps oblong, couvert de nombreux appendices sétacés; elle a été trouvée sur des Hydrophytes de la mer Rouge.

CORYNE ÉCAILLEUSE. *Coryna squammata*, Bosc, II, p. 259; Encycl. Méth., pl. 69, fig. 10, 11. Elle habite la mer du Nord, et présente un pédicelle simple, cylindrique, portant un corps ovale, terminé en pointe ou tronqué, suivant la forme que l'animal donne à sa bouche. Des bourgeons graniformes ou écailloux sont placés au bas du corps.

CORYNE GLANDULEUSE. *Coryna glandulosa*, Lamk., II, p. 62, n° 2; Encycl. Méth., pl. 69, fig. 15, 16. Cette espèce a été décrite par Gærtner auquel on doit la formation du genre Coryne. Elle n'est pas rare sur les

Hydrophytes et les Sertulaires du nord de la France, de l'Angleterre et de la Belgique.

Il faut ajouter à ces espèces la Coryne sétifère de l'Atlantique, Bosc, II, tab. 22, fig. 7. — Coryne amphore, Bosc, pl. 22, fig. 6. Sur le *Fucus natans* comme la précédente. — Coryne prolifique, Bosc, pl. 22, fig. 8. Sur le même Fucus. — La fig. 14, pl. 69 de l'Encycl. Méth., représente une Coryne que Lamarck n'a pas décrite. On pourrait la nommer *Coryna pistillar*. Le *Clava parasitica* de Gmelin est regardé par Bosc comme une Coryne. Le *Conserva stipitata* de l'Engl. Botan. se rapproche de ce genre.

CORYNÉ. *Coryneum*. BOT. Genre fondé par Nées, dans sa famille des Tuberculariacées (Urédinées), et caractérisé de la manière suivante : sporidies fusiformes, opaques, annelées, insérées par un pédicelle plus mince et renflé inférieurement sur une base granuleuse. Les productions de ce genre croissent sur les rameaux morts de divers arbres; elles sortent de dessous l'écorce qu'elles rompent, et sur laquelle se forment de petites taches noires. On n'en connaît qu'une espèce figurée par Nées (*Syst. der Schwam*, tab. 11, fig. 31). Ce professeur avait encore proposé, sous cette même dénomination, un sous-genre de la famille des Tremellacées, dont l'admission est impossible, du moins sous le nom de *Coryneum*.

CORYNELLE. *Corynelia*. BOT. Genre de la Cryptogamie, famille des Pyrenomycètes, institué par Achar. Il a pour caractères : périthécium arrondi, presque globuleux, porté sur un stype creux, allant en s'évasant de la base au sommet; le périthécium est inégalement ouvert par un pore au sommet, renfermant des sporidies rassemblées en masses qui produisent beaucoup de poussière. On trouve cette plante en abondance sur la plupart des Iridées qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

CORYNELLE. *Corynella*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, institué par De Candolle qui lui assigne les caractères suivants : calice à cinq dents dont deux à la lèvre supérieure; corolle papilionacée, à pétales très-courts, onguiculés; carène obtuse; étamines à filets presque égaux; style glabre; légume lancéolé, comprimé. Les deux espèces connues, *Corynella polyantha* et *paucifolia*, sont originaires du Mexique et des Antilles; ce sont de grands arbrisseaux à feuilles pinnées, à fleurs purpurines.

CORYNÉPHORE. *Corynephorus*. BOT. Genre de la famille des Graminées, Triandrie Digynie, L., établi par Paliset de Beauvois aux dépens du genre *Aira* de Linné. Ce genre, adopté généralement, a pour caractères essentiels : paléole extérieure entière; arête basilair, tortillée à sa base, articulée dans le milieu et en masse au sommet. Le type de ce genre est le *Corynephorus canescens*, *Aira canescens*, L.; *Weingaertneria*, Bernh; *Avena*, Wel. Cette plante a les chaumes nombreux, droits, glabres, d'un pied environ de hauteur; elle a beaucoup de feuillés sétacées, glabres, un peu dures, d'un vert blanchâtre, ramassées en gazon; la supérieure est munie d'une longue gaine rougeâtre, en forme de spathe, entourant la panicule avant la floraison; les fleurs sont paniculées en forme d'épi; elles ont l'arête plus courte que la glume. Cette espèce, qui produit plu-

sieurs variétés, est assez commune dans les terres sablonneuses de l'Europe tempérée. Elle est annuelle.

— Le professeur Agard avait établi aussi un genre Corynéphore, mais dans la famille des Champignons, tribu des Tremellinées; la seule espèce de ce genre, *Corynephora marina*, a été réunie au genre *Chaetophora*.

CORYNESPHERE. *Corynesphaera*. BOT. Genre de plantes Cryptogames, institué par Dumortier, dans sa famille des Sphériacées; il offre pour caractères : des sphères déhiscentes par un trou, et situées sur un réceptacle claviforme, allongé et dont la substance est charnue. Les principales espèces du genre nouveau sont : *Corynesphaera alutacea*, *militaris*, *larvicola*, *entomorrhiza*; *ophioglossoides*, etc., qui, toutes, sont des *Sphaeria* selon Persoon, Ehrhard, Dickson et autres cryptogamistes.

CORYNÈTE. *Corynetes*. INS. V. NÉCROBIE.

CORYNITIS. BOT. Spreng. Même chose que *Corynella*, De Cand.

CORYNOCARPE. *Corynocarpus*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, établi par Forster, et ainsi caractérisé : calice à cinq sépales; corolle de cinq pétales; cinq petites écailles alternes avec les pétales, les plus petites pétaliformes, munies de glandes intérieurement et à la base; cinq étamines sur les onglets des pétales, à anthères oblongues; un seul style et un seul stigmate. Le fruit est une sorte de noix conoïde et monosperme. A. L. Jussieu a placé ce genre à la fin des Berbérées, mais De Candolle, dans sa Monographie de cette famille (*Syst. Veget. nat.* T. II, p. 3), pense qu'il doit en être éloigné à cause de l'insertion, et reporté dans la sous-classe qu'il a proposée sous le nom de Calyciflores. Une seule espèce le constitue, c'est le *Corynocarpus laevigata*, Forst. et L., Pl. Suppl., arbrisseau de la Nouvelle-Zélande, à feuilles alternes, entières et obovées, et à fleurs terminales et disposées en panicules.

CORYNOCÈRE. *Corynocerus*. INS. Genre d'Hyménoptères, institué par Nées d'Esembeck dans la famille des Pervivores, tribu des Chalcidites. Caractères : antennes de dix articles, en masse; tête concave à son point d'insertion au corselet; mandibules lisses au côté interne; écusson assez grand; abdomen sessile, déprimé; tarière exserte; prothorax court, un peu proéminent antérieurement. Ce genre se compose de deux espèces assez récemment découvertes en Allemagne.

CORYNOPE. *Corynopus*. INS. Hyménoptères. Genre de la famille des Fouisseurs, institué par Brullé qui lui donne pour caractères : antennes presque filiformes, de douze articles apparents, le quatrième fortement échancré en dessous, tous allant en grossissant un peu vers l'extrémité; ocelles disposés en triangle équilatéral; prothorax mutique; abdomen plus long que le corselet; son premier segment pyriforme, aminci en pédicule à sa base et fortement rétréci à son extrémité; anus un peu creusé en gouttière en dessus; presque acuminé, muni de poils roides sur les côtés; hanches des pattes postérieures plus longues que les cuisses; ces dernières et leurs jambes courtes, fort grosses; les jambes garnies d'épines; appendice de la cellule radiale des ailes supérieures à peine tracé, mais paraissant droit et ne se recourbant pas à son extrémité. L'espèce qui constitue ce

genre se trouve en Europe et aux environs de Paris; c'est le *Pemphredon tibialis* de Fab. et de Panzer.

CORYNOSTYLIDE. *Corynostylis*. bot. Martius, dans ses *Nova Spec. et Gen. Pl. Bras.*, a établi sous ce nom, un genre dans lequel il place le *Viola hybanthus* d'Aublet, qui est devenu successivement un *Jonidium* pour Roem. et Schult., et un Calyptrion (*C. aubletii*) pour Ging. et De Cand.

CORYPHE. *Corypha*. bot. Genre de la famille des Palmiers, Hexandrie Monogynie, établi par Linné et adopté par Gærtner, R. Brown et Kunth qui l'ont ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites; périanthe double, l'un et l'autre à trois divisions profondes; six étamines dont les filets sont distincts et dilatés à la base; trois ovaires adhérents par leur face intérieure; styles soudés, surmontés d'un stigmate indivis; fruit bacciforme, réduit à un seul carpelle à la maturité, sphérique et monosperme; albumen creux; embryon basilair. Ce genre, dont C. Kunth a fait le type de la première section des Palmiers, se compose d'environ quinze espèces : ce sont des arbres de diverses grandeurs, ayant leur cime garnie de frondes élégamment palmées, et leurs régimes rameux, enveloppés dans une spathe polyphyllé. Ils ne croissent que dans les climats équatoriaux, mais on en rencontre également dans l'ancien comme dans le nouveau monde.

CORYPHE PARASOL. *Corypha umbraculifera*, L. Il peut être considéré comme le type du genre. Cet arbre est d'ailleurs la première espèce décrite et la plus intéressante à connaître, par sa beauté et ses usages. Au sommet d'une colonne droite, parfaitement cylindrique et élevée de soixante à quatre-vingts pieds, sort un faisceau de huit à dix feuilles disposées en parasol, et si grandes qu'elles occupent un espace de plus de cent pieds de circonférence. Ces feuilles sont composées de folioles plissées et jointes par leur partie inférieure, de manière à ce qu'elles paraissent palmées quoique en réalité elles soient pinnées le long du prolongement du pétiole qui est bordé de petites dents épineuses. Vers les deux tiers de leur longueur, ces folioles se séparent et laissent à découvert un petit filet par lequel elles étaient réunies. Au centre des feuilles qui couronnent la tige, s'élève un spadice conique, allongé, couvert d'écailles imbriquées, et produisant latéralement des rameaux simples, alternes et couverts également d'écailles. L'aspect de ce pédoncule général ainsi ramifié, et d'une hauteur qui atteint jusqu'à trente pieds, est celui d'un immense candélabre. Les fleurs sont disposées en panicules nombreuses, qui sortent des écailles du spadice, et qui sont formées d'épis cylindriques et pendants. Il leur succède des baies sphériques, grosses comme des Pommes de Reinette, lisses, vertes et succulentes, contenant un noyau dont l'amande a une chair ferme.

Ce luxe de floraison que la nature déploie dans un arbre remarquable par sa beauté, entre les Palmiers même, semble être une compensation de la stérilité dont elle l'a frappé pendant de longues années. Jusqu'à trente-cinq ans, le Coryphe Parasol ne fait que s'accroître en hauteur, et produire des couronnes de feuilles, qui font un effet magnifique, car leur grandeur est telle, qu'une seule d'entre elles peut couvrir et protéger

quinze ou vingt personnes contre les injures du temps. Mais tout à coup l'exertion des fleurs se manifeste, et l'arbre est orné de superbes spadices florifères, auxquels succèdent des fruits dont le nombre est quelquefois si prodigieux, qu'un seul Palmier en produit, dit-on, jusqu'à vingt mille; ces fruits continuent de mûrir durant quatorze mois. Ce phénomène ne se représente plus, l'arbre reste épuisé par un tel excès générateur, et sa vie demeure languissante, jusqu'à ce qu'enfin la mort succède à cet excès de fécondité.

Le Coryphe ombraculifère croit dans les endroits montueux des Indes, à la côte du Malabar et à Ceylan. Rai l'a mentionné dans son Histoire des Plantes, n° 1567; Rhéede (*Hort. Malab.* III, pl. 1, t. 1 à 12) l'a décrit et figuré sous le nom de *Coddapanna*, et on lui a donné aussi le nom vulgaire de Talipot de Ceylan. Les Indiens font avec ses feuilles des tentes et des parapluies; ils s'en servent aussi pour couvrir leurs habitations. Les livres des Malais en sont composés : leur épiderme supérieur, pénétré par la pointe d'un stylet de fer, avec lequel ces peuples tracent leurs caractères, conserve des empreintes ineffaçables. On fait avec les noyaux de ces fruits, tournés, polis et peints en rouge, des colliers qui imitent le Corail. Enfin, il suinte des spathes, lorsqu'on les coupe, un suc qui, desséché au soleil, devient un vomitif très-violent.

Les autres espèces de *Corypha* présentent en général des arbres très-remarquables. Le *Corypha minor*, Jacq., forme le genre *Sabal* d'Adanson, on trouve dans le bel ouvrage sur les plantes équinoxiales de Humboldt et Bonpland, publié par C. Kunth, la description de plusieurs espèces de Coryphes, dont quelques-unes offrent des particularités assez piquantes.

CORYPHÉE. ois. Espèce du genre Sylvie.

CORYPHÈNE. pois. *V. CORYPHOÈNE.*

CORYPHÉNOÏDE. pois. *V. CORYPHOÏDE.*

CORYPHINÉES. *Coryphinæ*. bot. Nom de la première section des Palmiers, établie par C. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nova Genera et Spec. Plant. æquin.* T. 1, p. 259) et caractérisée par trois ovaires monospermes, dont deux avortent le plus souvent. Elle comprend les genres *Corypha*, *Phoenix*, *Morenia*, *Livistonia*, *Chamærops*, etc.

CORYPHOÈNE. *Coriphæna*. pois. Genre de l'ordre des Thoraciques de Linné, placé par Cuvier, dans celui des Acanthoptérygiens, famille des Scombroïdes, et par Duméril parmi les Lophiodontes. Caractères : dorsale naissant sur la tête qui est carénée et comme tranchante en dessus; opercules lisses; pas de carène à la queue; corps ovale, allongé, comprimé et revêtu de fort petites écailles. Les Coryphœnes peuvent être mis au rang des plus brillants hôtes des mers. Presque tous habitent les hauts parages, et l'un d'eux la Méditerranée. « Il faut, dit Bosc, avoir vu ces Poissons suivre les vaisseaux en troupes plus ou moins nombreuses, pour se former une idée de leur beauté. En effet, lorsqu'ils nagent à la surface de la mer, et surtout lorsque le soleil luit, leur corps brille de l'éclat de l'or uni à celui des saphirs, des émeraudes ou des topazes, et frappe les yeux de mille nuances plus resplendissantes les unes que les autres, selon l'aspect sous lequel ces Poissons

se présentent. La vivacité, la variété et la grâce de leurs mouvements ajoutent encore au magnifique assortiment de couleurs dont ils sont parés. C'est un spectacle qu'on ne peut se lasser d'admirer, lorsque, isolé au milieu des mers, le voyageur rencontre pour la première fois ces Poissons.»

Les Coryphènes sont extrêmement voraces, hardis et agiles; ils paraissent à peine se mouvoir dans les flots qu'ils sillonnent, et l'on pourrait les y croire poussés par une force de projection des plus irrésistibles, si l'on ne découvrait, dans la vélocité de leur-marche, un mouvement d'ondulation continu sur la longue dorsale dont ils sont ornés; mouvement qui contribue à multiplier les reflets qui jaillissent de leur surface. Ils poursuivent avec acharnement les Poissons volants, et voyagent par bandes, à la suite des troupes que forment ces petits animaux, se renvoyant pour ainsi dire ceux-ci, comme les chasseurs lancent le gibier qu'ils poursuivent avec leurs meutes. L'Exocet qui n'est pas dévoré par le Coryphène dont la poursuite le détermina à s'élaner de l'Océan, l'est par celui près duquel il retombe, lorsque l'Oiseau vorace ne se saisit pas de lui à son passage dans les airs. Les Coryphènes ne mâchent pas, ils avalent; et l'on a trouvé tout entiers, dans leur estomac, des Poissons volants de six à huit pouces. Telle est la voracité des Coryphènes, qu'engloutissant tous les objets qui tombent des navires et qui peuvent être admis par leur bouche, on en a vu avaler jusqu'à de grands clous. On les prend fort aisément à la seine, et lorsqu'ils se rapprochent des côtes pour jeter leur frai, la ligne est encore une excellente manière de s'en procurer. Il suffit de disposer un bouchon auquel on fixe deux petites plumes avec du fil, pour imiter tant bien que mal les ailes d'un Exocet, d'y laisser pendre l'hameçon en guise de queue, et de faire filer ce grossier appât à l'arrière du bâtiment, pour voir, dès que le mouvement du tangage fait que le bouchon s'élançait hors de l'eau, les Coryphènes se disputer à qui doit mourir. Cette pêche est fort utile à bord où, lorsque depuis longtemps on ne vit que de viande salée, d'adobages, de légumes vermoulus, ou de Poulets malades, la chair fraîche et savoureuse d'un Poisson bon à manger, vient faire diversion à la monotonie de la mauvaise chère. On accommode les Coryphènes de diverses manières; mais on s'en dégoûte bientôt, peut-être, comme l'observe fort judicieusement Bosc, parce que l'on en prend trop, quand on commence à les pêcher, après avoir fait une longue abstinence ou beaucoup de tristes repas.

Le genre Coryphène, tel que Linné l'avait établi, a été divisé en plusieurs genres dont le principal, auquel on a conservé l'ancien nom tiré du grec, se subdivise de la manière suivante, et renferme une quinzaine d'espèces.

† CENTROLOPHES. Ils ont en avant de la dorsale des proéminences épineuses, mais tellement courtes qu'elles se sentent à peine quand on presse la peau avec le doigt; on n'y voit d'ailleurs ni carène à la queue, ni épines libres devant l'anale, ni fausses nageoires; leur corps est comprimé, leurs écailles menues; leur tête oblongue et obtuse, et les dents fines sur une seule rangée.

CORYPHÈNE POMPILE, Lac.; *Coryphæna Pompilus*, L., Lac.; le Lumpuge, Encycl. Pois., p. 60, pl. 54, fig. 150. Cette espèce a plus de douze pouces de longueur. Sa forme est postérieurement un peu acuminée; la surface de son corps est grasse et onctueuse au toucher; son dos est marqué de bandes jaunâtres, une raie dorée, en forme de sourcils, surmonte ses yeux; la mâchoire inférieure est plus longue que la supérieure. D. 8/55, p. 14, v. 6, A. 2/24, c. 16. Océan, Méditerranée.

†† LEPTOPODES; Oligopodes, Risso. Ils ont, comme les Centrolophes, des proéminences dorsales sensibles seulement au doigt; mais leur dorsale et leur anale s'unissent à la caudale qui finit en pointe, et il n'y a qu'un rayon aux ventrales. On n'en connaît qu'une espèce.

CORYPHÈNE NOIR. *Coryphæna ater*; *Oligopodus ater*, Risso, pl. 11, fig. 41. Ce petit Poisson, découvert dans la mer de Nice, faible et timide, se tient toute l'année dans les plus grandes profondeurs des eaux, et n'approche du rivage que vers le mois d'août, pour y déposer des œufs d'un bleu foncé, liés par un réseau blanc; sa chair est molle et d'une saveur fade; son museau est arrondi; ses yeux petits, noirâtres, avec l'iris doré; sa taille est de six pouces, et sa teinte générale d'un noir d'ébène, avec de beaux reflets d'un rouge violet.

††† CORYPHÈNES PROPREMENT DITS. Ils ont leur dorsale étendue depuis la nuque jusqu'au voisinage de la caudale, dont elle est cependant toujours distincte. Cette caudale est fourchue, rectiligne, arrondie ou lancéolée.

α. Caudale fourchue.

CORYPHÈNE HIPPURE. *Coryphæna Hippurus*, L., Gmel.; Bloch, pl. 174; le Dauphin, Encycl. Pois., p. 59, pl. 55, f. 125. Cette belle espèce est la plus grande de toutes; elle atteint jusqu'à cinq pieds de long; elle se trouve dans l'Océan et dans la Méditerranée. Sa longue dorsale est à peu près parallèle au corps, et l'angle que forme la fourche de sa queue est très-aigu. Son dos est d'un vert de mer, parsemé de taches orangées; le ventre est argenté; la ligne latérale jaune; la dorsale, qui est d'un bleu céleste, a ses rayons couleur d'or; la caudale est environnée d'une teinte verte; les autres nageoires sont jaunes. B. 7-10, D. 60, P. 19-21, V. 6, A. 26-27, C. 18-20.

CORYPHÈNE DORADON. *Coryphæna œquifelis*, L., Gmel.; *Syst. Nat.* XIII, t. I, p. 1190; Enc. Pois., p. 50; *Coryphæna aurata*, Lac., Pois. III, p. 185, pl. 10, fig. 2. Cette espèce diffère de la précédente par sa dorsale plus courte, quoique toujours parallèle au corps. Cette nageoire n'a d'ailleurs pas ses rayons jaunes, mais bleus comme la membrane. La queue, très-profondément anguleuse et bifide, a, dans toute sa surface, l'éclat et la couleur de l'or poli. Le reste de ce Poisson est varié des plus riches couleurs, disposées avec harmonie. Sa taille est moins grande que celle de l'Hippure. C. 6, D. 55, P. 19, V. 6, A. 25, C. 20. Des mers de l'Inde.

CORYPHÈNE DE BORY. *Coryphæna Boryi*, Drap., Bory, Voyag. aux quatre îles d'Afrique, T. I, p. 116, pl. 10, f. 5, sous le nom d'Hippure. Cette espèce tient le milieu entre le Doradon et le Chrysure. Comme chez ce dernier,

sa dorsale commence bien plus en avant, et loin d'être parallèle au corps, c'est-à-dire pas plus large en avant qu'en arrière, elle est très-haute sur le vertex, disposée en crête, et va toujours en diminuant vers la queue. Elle est du plus beau bleu de lapis, variée de lignes obliques, irrégulièrement parallèles, d'un bleu d'indigo beaucoup plus foncé. Le dessus de la tête est d'un brun qui va se fondant et se mariant avec des teintes d'émeraude sur le dos; les flancs sont, ainsi que la queue, couleur d'or, avec des teintes grisâtres et le ventre argenté; le reste des nageoires est jaune. La caudale est profondément bifide; l'anale est parallèle au corps, et ne présente pas antérieurement des rayons plus longs, comme dans le Doradon ou dans le Chrysure. Cette espèce n'atteint guère plus de deux pieds de long. B. 6, D. 57, 64, V. 6, P. 20, A. 25, 26. Océan atlantique.

CORYPHŒNE CHRYSURE. *Coryphæna Chrysurus*, Lac., Pois. T. III, p. 186, et tab. 2, pl. 18, fig. 2. Cette espèce a le corps très-allongé et non ovoïde, comme dans la précédente; l'anale présente en avant quelques rayons plus longs que les postérieurs, et la queue fourchue n'est pas disposée en large croissant. Ses belles teintes sont rehaussées par des taches bleues, lenticulaires, disposées au hasard et assez nombreuses; sa queue brille de l'éclat de l'or; la gorge et la poitrine ont la couleur de l'argent; le dos d'un bleu céleste; la dorsale tachetée de jaune, et les pectorales ont la teinte de l'azur. B. 6, D. 58, P. 20, V. 5, A. 28, C. 5. Mer du Sud.

β. *Caudale rectiligne.*

CORYPHŒNE RECHIGNÉ. Encyc. Pois., p. 61; le Camus, Lacép., Pois. T. III, p. 207; *Coryphæna Sina*, Gmel. D. 52, P. 16, V. 6, A. 9-16, C. 16. Mers d'Asie.

γ. *Caudale arrondie.*

CORYPHŒNE CHINOIS. *Coryphæna Chinensis*, Lac., Pois. T. III, p. 209. Cette espèce a été décrite d'après une peinture chinoise, de sorte qu'on ne connaît ni les habitudes ni le nombre des rayons des nageoires de ce Poisson dont l'existence n'est pas même suffisamment garantie.

δ. *Caudale lancéolée.*

Coryphæna acuta, L., Gmel., *Syst. Nat.* XIII, t. 1, p. 1194. Espèce peu connue, des mers d'Asie, et la seule dont se compose jusqu'ici cette section. D. 45, P. 16, V. 6, A. 9, C. 6.

Les *Coryphæna Novacula*, *pentadactyla*, *cærulea*, *Psittacus* et *lineata* de Linné, ont été détachés de ce genre pour former celui auquel Cuvier a donné le nom de Rason.

Le *Coryphæna Plumerii* de Bloch n'est qu'un Labre, et le *C. rupestris* un Macroure.

Il paraît que les Coryphœnes se rencontrent à l'état fossile; du moins Faujas Saint-Fond (Ann. Mus. T. I, pl. 24) a fait graver l'empreinte d'un Poisson trouvé dans le calcaire de Nanterre près Paris, qui paraît avoir dû être fort voisin du Chrysure.

†††† **CORYPHŒNOIDES.** Ils diffèrent des Coryphœnes proprement dits, par leur tête encore plus comprimée et tranchante, assez loin de laquelle commence la dorsale beaucoup moins longue que dans les espèces précédentes. L'ouverture des branchies est peu distincte.

CORYPHŒNE HOUTTUYNII. Lacép., Pois. III, p. 220;

Coryphæna Branchiostega, L., Gmel., *Syst. Nat.* XII, t. 1, p. 1194. Espèce peu connue, d'après ce qu'en dit Houttuyn qui seul l'a mentionnée, et qui la croit des mers du Japon. Ce Poisson n'a guère plus de six pouces de longueur; sa couleur tire sur le jaune. D. 24, P. 14, V. 6, A. 10, C. 16. Cuvier semble regarder cette espèce comme douteuse.

†††† **OLIGOPODES.** Ils ont une énorme dorsale et une anale non moins étendue. Cette seconde est si longue qu'elle égale presque la première en grandeur, et détermine l'ouverture de l'anus presque sous la gorge. Les ventrales sont extrêmement petites, formées d'un seul rayon, placées en avant des pectorales. Le corps est fort comprimé; les dents disposées sur un seul rang en haut, et sur deux en bas. Leurs écailles sont plus grandes que celles des autres Coryphœnes, et légèrement épineuses. On n'en connaît qu'une espèce.

CORYPHŒNE ÉVENTAIL. Encycl. Pois., p. 60, pl. 54, fig. 128; *Coryphæna velifera*, Gmel., *Syst. Nat.*, t. 1, p. 1195. Ce beau et singulier Poisson, des mers de l'Inde, a son corps fort comprimé et oblong, d'une teinte brune, couvert de points blancs, ainsi que les nageoires qui sont prodigieusement grandes, tachetées, et donnent au Poisson la forme générale d'un losange, dont les angles seraient arrondis. B. 7, D. 55, P. 14, V. 1, A. 51, C. 22.

CORYPHŒNOIDES. POIS. V. **CORYPHŒNE.**

CORYPHOPHYTES. *Coryphophytæ*. BOT. Sont ainsi appelées par Necker, les plantes qui ont leurs étamines peu nombreuses et insérées au sommet du calice.

CORYSANTHES. *Corysanthes*. BOT. R. Brown, dans son Prodrome de la Flore de la Nouvelle-Hollande, a formé ce nouveau genre, dans la famille des Orchidées, pour trois petites plantes qu'il avait recueillies sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Voici les caractères qu'il lui assigne : son calice est inégal et comme à deux lèvres; le casque est grand et concave; la labele est très-grand, également concave, et cache la lèvre inférieure qui est fort petite et à quatre divisions; l'anthere est placée au sommet du gynostème; elle est persistante, et s'ouvre en deux valves incomplètes; elle renferme, dans sa loge qui est simple, quatre masses de pollen pulvérulentes. Les plantes dont ce genre se compose sont petites, herbacées, et croissent dans les lieux ombragés; leur racine est munie d'un petit tubercule arrondi; leur tige est simple, grêle et parfaitement glabre; elle porte une seule feuille, et se termine par une fleur unique, tantôt droite, tantôt penchée, ayant assez de ressemblance extérieure avec les fleurs du genre *Cypripedium*.

Brown en a figuré et décrit une espèce (*Gener. Remarcks*, p. 78, t. 10) avec le soin et l'exactitude qui distinguent cet habile observateur; c'est le *Corysanthes fimbriata*, déjà mentionnée par lui dans son Prodrome, p. 528. Cette petite plante, remarquable par son labelle cilié sur son bord, est assez commune aux environs de la ville de Sydney, dans la colonie de Port-Jackson.

Le genre *Corybas* de Salisbury (*Paradis*, t. 85) paraît devoir être réuni au genre *Corysanthes* de Brown.

CORYSSOMÈRE. *Coryssomerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre institué dans la famille des Rhy-

chophores, par Schoonherr; caractères: museau-trompe plus court que le corps; antennes composées de douze articles dont le premier fort allongé et les quatre derniers insensiblement plus gros, formant une massue ovale; corselet plus large que long; écusson visible; ailes recouvertes par des élytres; pieds antérieurs différant peu des suivants, assez robustes, avec les jambes dilaté et anguleuses vers le milieu du côté interne. Ce genre a pour type le *Rhynchænus capucinus* de Beck.

CORYSTE. *Corystes*. CRUST. Genre de Décapodes, famille des Brachyures, établi par Latreille. Caractères: test ovale; antennes extérieures longues, avancées, ciliées; second article des pieds-mâchoires extérieurs allongé, rétréci en pointe obtuse à son sommet, avec une échancrure au-dessous; yeux écartés, situés à l'extrémité d'un pédicule de longueur moyenne, presque cylindrique, un peu courbe; longueur des trois premières paires de pieds diminuant progressivement; les deux antérieurs beaucoup plus longs dans les mâles que dans les femelles. Les Corystes ont de grands rapports avec les Leucosies et les Thies; ils s'éloignent des premiers par la longueur de leurs antennes, l'allongement du pédoncule des yeux, la forme du second article des pieds-mâchoires, la cavité ovale qui est carrée, et par leur test qui est moins bombé. Cette partie du corps est oblongue, ovale, tronquée postérieurement. Les régions indiquées par Desmarest y sont légèrement marquées, et représentent, dans certains individus, une sorte de figure humaine grimacée; les branchiales ou latérales sont très-allongées; la cordiale manque. Les Corystes diffèrent des Thies par des caractères analogues, à l'exception que leur carapace est plus oblongue; l'abdomen, nommé improprement queue, est composé de sept anneaux dans les femelles, et seulement de cinq dans les mâles; mais ce petit nombre est évidemment dû à la soudure de deux d'entre eux; quoi qu'il en soit, les deux premiers segments sont plus larges que les suivants. L'abdomen des femelles est presque ovale; celui des mâles a la forme d'un triangle allongé. On ne connaît encore qu'une espèce propre à ce genre, le **CORYSTE DENTÉ**, *Corystes dentata* de Latreille, ou l'*Albunea dentata* de Fabricius (*Suppl.*, p. 598), qui est le même que le *Corystes cassicelaunus* de Leach (*Malacost. Brit.*, fasc. 6, tab. 1). Il a été figuré par Pennant (*Brit. Zool.*, t. iv, tab. 7), ainsi que par Herbst qui l'a nommé *Cancer personatus*. On le rencontre sur les côtes d'Angleterre; d'Orbigny l'a souvent pêché dans le golfe de Gascogne, sur une assez grande étendue en mer. Il n'est pas certain que ce genre se trouve à l'état fossile; cependant Desmarest (*Hist. des Crust. foss.*, p. 125) pense qu'on pourrait y rapporter une carapace ellipsoïde, dentelée sur ses bords latéraux antérieurs, découverte dans la craie d'Angleterre, par Mantell.

CORYSTION. POIS. Genre de Klein, dont les espèces ont été réparties parmi les Callyonimes, les Uranoscopes, les Trachines, les Cottés, les Trigles, etc.

CORATHAIX. OIS. Synonyme de Touraco. V. ce mot.

CORYTHUS. OIS. Syn. de Dur-Bec. V. Gros-Bec.

CORYTOPHANE. *Corytophanus*. REPT. Boyé, dans

un ouvrage sur les Reptiles de Java, que la mort de l'auteur a laissé jusqu'ici inédit, mais que les soins de l'amitié se disposent à mettre au jour, a érigé, sous ce nom, en genre nouveau, l'*Agama cristata* de Merthem.

CORYTOPHYTES. *Corytophytes*. BOT. Necker emploie cette épithète pour désigner les plantes dont la partie supérieure de la corolle a la forme d'un casque.

CORYZA. BOT. Synonyme de *Stæbe Africana*, L.

COS. MIN. V. PSAMMITE.

COSA-COSAMACHO. BOT. Syn. vulgaire de *Pavonia spinifera*.

COSAIRE. *Cosaria*. BOT. Même chose que *Kosaria*. V. DORSTÉITE.

COSCINIE. *Coscinia*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères principaux: antennes longues, avec le premier article court et gros; dernier article des palpes ovulaire; menton d'une seule pièce, avec une échancrure profonde; lèvres supérieure plus large que longue, arrondie sur les côtés, échancrée en avant; corps plat; corselet en cœur, plus long que large; élytres peu allongées. La *Coscinia Schuppelii*, qui forme le type de ce genre, a été trouvée en Égypte; elle est d'un brun noirâtre, avec la première moitié des élytres rousse, ainsi que les pattes; ses antennes sont brunes, avec le premier article roux; la lèvre supérieure, les palpes et le dessous du corps sont aussi de cette couleur.

COSCINIUM. BOT. Colebrooke a fait, sous ce nom, un genre nouveau du *Menispermum fenestratum* de Gærner (*de Fruct.*, t. 1, p. 219, t. 46, f. 5). Le caractère distinctif de ce genre consiste surtout dans ses étamines au nombre de six seulement et monadelphes. Cette plante est sarmenteuse, grimpante et originaire de Ceylan. V. MÉNISPERME.

COSCINODON. BOT. Ce genre, séparé des *Weissia* par Sprengel et par Bridel, en diffère par un caractère trop léger et trop peu constant pour qu'on puisse l'admettre; la seule différence consiste dans les dents de péristome, qui présentent, dans les espèces que Bridel range dans son genre *Coscinodon*, une série de petits trous; du reste la structure de la capsule et la forme de la coiffe sont les mêmes que celles des vrais *Weissia*. Le port des espèces est aussi le même; ainsi le *Coscinodon nudum* a trop d'analogie avec le *Weissia nigrita*, et le *Coscinodon lanceolatum* avec les *Weissia Starkeana* et *affinis*, pour qu'on puisse les placer dans des genres différents. Bridel lui-même avait regardé longtemps cette dernière espèce comme une simple variété du *Weissia lanceolata* ou *Coscinodon lanceolatum*.

COSCOROBA. OIS. Espèce du genre Canard, division des Oies, *Anas Coscoroba*.

COSCUI. MAM. Synonyme de Cochon Pécari.

COSLORDILOS. REPT. Synonyme de Stellion.

COSMÉE. *Cosmea*. BOT. V. COSMOS.

COSMÉLIE. *Cosmelia*. BOT. Genre établi par Brown pour une plante de la famille des Épacridées, qu'il a observée sur les rivages bas et marécageux de la partie méridionale de la Nouvelle-Hollande, pendant son séjour sur cette terre si vaste, si peu connue encore, mais

qui laisse présager d'immenses trésors pour l'étude de la botanique. Le savant auteur du Prodrome des plantes de l'Australasie a choisi pour le genre nouveau un nom évidemment dérivé de Κοσμεω, qui signifie ornement, faisant allusion à la beauté des fleurs de la seule espèce que renferme encore ce genre. Le genre *Cosmelia* est ainsi caractérisé : calice imbriqué; corolle tubuleuse, portant et renfermant les étamines dont les anthères sont adnées aux sommets ciliés des filaments; cinq petites écailles hypogynes; fruit capsulaire; placentas adnés à une colonne centrale, et libres à chaque extrémité.

LA COSMÉLIE ROUGE, *Cosmelia rubra*, a été introduite en Europe en 1826; c'est un bel arbrisseau à rameaux droits, un peu diffus, dont les tiges, d'une belle couleur purpurine, sont cylindriques, lisses, sans aucune trace de cicatrices, munies de feuilles demi-embrassantes, courtes, épaisses, roides, lancéolées, pointues, cuculliformes à leur base et d'un vert agréable. Les fleurs, d'un rouge de carmin très-vif, sont solitaires au sommet des branches latérales, lequel est ordinairement penché ou incliné. Le calice est foliacé; la corolle est fortement renflée, divisée au sommet, qui est rétréci, en cinq dents courtes et presque obtuses. Les cinq étamines ont leurs anthères biloculaires, allongées, portées sur des filaments ciliés au sommet; on remarque, en outre, cinq petites écailles hypogynes. Le fruit consiste en une capsule polysperme; les graines sont petites, arrondies, attachées au placenta par un court pédoncule.

COSMÉE. *bot.* Dombey avait établi ce genre pour une plante qu'il avait observée au Mexique, et qu'il avait nommée *Cosmia caulescens*. Depuis cette plante a été réunie au genre *Talinum* en conservant son nom spécifique.

COSMIBUENA. *bot.* Deux genres ont été successivement formés, sous ce nom, par Ruiz et Pavon; le premier a été bientôt reconnu pour être le même que *Hirtella*, précédemment adopté dans la famille des Chrysobalanées, et l'autre est très-voisin du *Cinchona*, dans la famille des Rubiacées; mais il en diffère parce que le calice tombe après la floraison; que le tube de la corolle est large, souvent un peu courbé; que la capsule s'ouvre de haut en bas; enfin qu'à la maturité, le tube du calice se sépare du fruit auquel il était adhérent; tels sont les caractères différentiels qui distinguent principalement le genre *Cosmibuena*, que DeCandolle (*Prod.*, vol. 4, p. 556), d'après Pohl, nomme simplement *Buena*. *V.* ce mot.

COSMIE. *Cosmius*. *INS.* Duméril, dans sa Zoologie analytique, a désigné, sous ce nom, un genre de Diptères à bouche en trompe charnue et rétractile; à antennes garnies d'un poil isolé, latéral et simple; à ailes variées de taches colorées et de bandes sinueuses, etc. Ce genre n'a point été adopté par les entomologistes qui se sont particulièrement occupés de l'ordre des Diptères, et les espèces qui le composaient ont été réparties entre les genres Téphrites et Chétocères.

COSMISOME. *Cosmisoma*. *INS.* Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, institué par Serville qui lui donne pour caractères : les quatre palpes d'égale longueur, avec le dernier article presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; antennes velues,

composées de onze articles allongés, cylindriques, un peu plus longues que le corps dans les mâles, avec le sixième article garni de poils dans les deux sexes; tête un peu allongée en avant; corselet cylindrique, mutique latéralement, plus étroit que les élytres, plus long que la tête, avec deux sillons transversaux aux deux extrémités; élytres presque linéaires, un peu déprimées en dessus, arrondies à leur extrémité; écusson petit, triangulaire; pattes velues; cuisses longues, subitement en forme de massue; jambes un peu arquées. Les Insectes de ce genre ont tous le Brésil pour patrie; ils se tiennent sur les feuilles et les troncs d'arbres contre lesquels ils grimpent avec facilité; ils volent pendant le jour, dans les bois, et produisent un son aigu, par un certain frottement des pièces du corselet.

COSMORHIN. *Cosmorhinus*. *INS.* Coléoptères tétramères; genre de la famille de Rhyngophores, tribu des Curculionides, institué par le Dr Schoonherr qui lui a reconnu pour principaux caractères : museau-trompe court, épais, de même grosseur partout; premier article des antennes brusquement dilaté; massue composée des quatre derniers articles; corps aptère; élytres un peu rugueuses; jambes assez fortes. On n'en connaît encore qu'une seule espèce que l'on a observée aux environs du cap de Bonne-Espérance.

COSMOS. *bot.* Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, section des Hélianthées de Kunth et des Coréopsidées de Cassini, Syngénésies frustanées, L. Fondé par Cavanilles (*Icones*, 1, p. 10), il fut adopté par Willdenow et Persoon qui, lui ajoutant quelques espèces, ont changé sans nécessité son nom en ceux de *Cosmea* et de *Cosmus*. Rétablissant dans sa pureté le nom donné par son auteur, C. Kunth (*Nova Genera et Spec. Plantar. æquinoct.* 4, p. 259) exprime ainsi les caractères de ce genre : involucre double, l'un et l'autre à huit divisions profondes; réceptacle plan, paléacé; fleurons du disque tubuleux et hermaphrodites, ceux de la circonférence, au nombre de huit environ, ligulés et stériles; akènes tétragones, amincis au sommet, et surmontés de deux ou quatre barbes persistantes et couvertes de poils dirigés en arrière. De grands rapports de structure unissent le *Cosmos* au *Coreopsis*, et cependant ce sont deux genres bien distincts. Le *Cosmos bipinnatus*, espèce qui a servi de type au genre, et que l'on cultive au Jardin du roi à Paris, a un *facies* très-différent des *Coreopsis* de son voisinage. Peut-être que les espèces ajoutées par Willdenow, telles que les *Cosmos sulphureus* et *Cosmos parviflorus*, qui étaient des *Coreopsis* de Jacquin, se distinguent aussi, de ce dernier genre, par le port. Nous avons sous les yeux la figure du *Cosmos chrysanthemifolius* de Kunth, dont l'aspect rappelle un peu celui du *Cosmos bipinnatus*, quoique la plante soit naine en comparaison de cette dernière. Les caractères assignés par les auteurs à ces deux genres, ne sont pourtant pas tranchés, car Willdenow et Persoon, tout en avertissant que la seule différence consiste dans la structure de l'involucre, n'expriment cette différence que par la distinction des folioles de celui-ci dans le *Coreopsis*, ou, en d'autres termes, que par son involucre absolument polyphylle. Kunth ne s'est pas con-

lente de ce caractère unique et si léger, il y a ajouté, pour le Cosmos, celui des barbes ou aigrettes à poils rebroussés. Il a donné des descriptions extrêmement soignées de huit espèces, parmi lesquelles se trouvent deux de celles anciennement connues, savoir : le *Cosmos bipinnatus* et le *Cosmos parviflorus*. Ce sont des plantes herbacées, à branches et à feuilles opposées, très-incisées et décomposées. Les fleurs sont terminales ou pédonculées, elles ont des rayons le plus souvent de couleur rose ou pourprée, ce en quoi les *Cosmos* diffèrent encore des *Coreopsis* où les rayons sont presque toujours jaunes. Elles sont exclusivement indigènes du Mexique et des vastes contrées du nord de l'Amérique méridionale. En parlant du *Cosmos bipinnatus*, Kunth assure que sa plante est bien identique avec celle cultivée, sous ce nom, au Jardin des plantes à Paris, et il observe qu'elle ne diffère du *Cosmos bipinnatus* de Cavanilles, que par ses akènes chauves. D'après cela, il serait tenté de réunir cette plante au *Georgina* ou *Dahlia*. La réalité de ce rapprochement semble en effet justifiée et par le port et par les caractères.

V. GEORGINE.

COSMUS. BOT. V. COSMOS.

COSSAC. MAM. V. COSSAC.

COSSARD ET COSSARDE. OIS. Syn. vulg. de Buse commune, *Falco buteo*, L. V. FAUCON.

COSSE. BOT. Synonyme vulgaire de Légume.

COSSIGNIE. *Cossignia* ou *Cossinia*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Commerson en l'honneur de Cossigny, auteur d'un Traité sur l'Indigoterie, et l'un des cultivateurs les plus zélés de l'Île-de-France. Jussieu (*Genera Plantarum*, p. 248) et Lamarck (Encycl. méth.) l'ont caractérisé de la manière suivante : calice persistant, divisé profondément en cinq parties ovales, concaves et cotonneuses en dehors; quatre pétales, rarement cinq, onguiculés à la base; six étamines; ovaire supérieure, obtusément trigone, surmonté d'un style court et d'un stigmate entier; capsule ovée, cotonneuse, trigone, s'ouvrant par le sommet en trois loges à deux ou trois graines globuleuses et fixées à un réceptacle central. Les Cossignies sont des arbrisseaux à feuilles ternées ou pinnées, composées de cinq folioles. Leurs fleurs sont axillaires, terminales et disposées en panicules. On ne connaît encore que les deux espèces primitivement rapportées par Commerson : l'une, *Cossignia triphylla*, Lamarck, qui se trouve au mont du Rempart de l'Île Mascareigne; et l'autre, *Cossignia pinnata*, Lamk., que l'on rencontre à l'Île-de-France. Cette dernière a été figurée par Lamk. (Illust., t. 256).

COSSON. *Cossonus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Clairville dans la famille des Rhynchophores, et caractérisé ainsi qu'il suit : antennes insérées sur un avancement antérieur de la tête, en forme de trompe, coudées, n'ayant que neuf articles distincts, dont le dernier en masse ovoïde ou conique; corps étroit, allongé et presque cylindrique; jambes terminées par un fort ongle; tarsi filiformes. Les Cossons, confondus d'abord avec les Charançons, sont très-voisins des Calandres, et se rapprochent encore davantage du genre *Bulbifer* qui a été créé à leurs dépens

par Megerle. Ce sont des Insectes petits, vivant sous les écorces des arbres, et dont les espèces sont encore peu nombreuses et très-peu connues.

Le COSSON LINÉAIRE, *Cossonus linearis*, Clairv. (Entom. helv., t. I, p. 60, tab. I, fig. 12), figuré par Olivier (Entom., n° 85, pl. 55, fig. 554, a, b, c), peut être regardé comme le type du genre. On le trouve dans toute l'Europe. Le COSSON LYMEXYLON, *Cossonus Lymeaxylon*, figuré par Olivier (Ent., n° 85, pl. 55, f. 558), a été considéré par Megerle comme type de son genre *Bulbifer*.

COSSONIDES. *Cossonides*. INS. Nom donné par Schoenherr à un groupe de Curculionides Gonatocères mécorhynques, dont le genre *Cosson* est le type.

COSSU. OIS. Espèce du genre Souf-Manga, *Certhia pulchella*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 295. V. SOUF-MANGA.

COSSUS. MAM. Nom d'une race indienne de Chèvre.

COSSUS. *Cossus*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Bombycites, fondé par Fabricius. Caractères : palpes extérieures cylindriques, assez épaisses, couvertes d'écaillés; antennes sétacées, de la longueur de la tête et du tronc, avec une série de dents courtes, transverses et obtuses, le long de leur côté intérieur; ailes en toit. Les *Cossus* ont quelques rapports avec les Bombyces dont la larve est très-différente, mais qui ne s'en distinguent guère à l'état parfait que par les antennes; ils ressemblent beaucoup aux Hépiques qui s'en éloignent aussi par les antennes. Enfin, ils ont les plus grands rapports avec le genre *Zeuzère* qui a été créé à leurs dépens, et c'est encore dans les antennes que se trouvent les caractères distinctifs. Les *Cossus* volent la nuit, et vivent très-peu de temps à l'état de Papillons. Ils déposent leurs œufs aux pieds de plusieurs espèces d'arbres. Leurs chenilles sont nues ou presque rases, lisses et peu variées en couleurs. Elles ont seize pattes. On les trouve dans le tronc des arbres qu'elles rongent profondément, à la manière des larves des Capricornes, et auxquels elles font le plus grand tort; elles filent une sorte de coque qu'elles composent avec des débris de bois, mêlés de terre, et elles subsistent, dans son intérieur, leur métamorphose en nymphe. Celle-ci présente, au pourtour de chaque anneau, des petites dents ou épines qui leur servent, dit-on, à cheminer dans l'intérieur des galeries, et à se rapprocher de l'écorce de l'arbre afin d'en sortir facilement à l'époque de la dernière transformation. Cette observation ne pourrait s'accorder avec l'existence d'une coque qu'en supposant qu'elle n'est pour la nymphe qu'une demeure provisoire, et que celle-ci s'en échappe avant l'état parfait.

Le COSSUS GATE-BOIS, *Cossus ligniperda* de Fab., peut être considéré comme le type du genre; il a été figuré sous le nom de *Cossus*, par Engrameille (Papill. d'Eur. pl. 189 et 190). Il est commun dans toute l'Europe. Sa chenille est très-nuisible à l'agriculture; elle détruit un nombre prodigieux d'Ormes, et est tellement commune aux environs des villes, qu'il n'est guère d'arbres de cette espèce, âgé de plus de quinze ans, qui n'en soit attaqué, et que les plus vieux meurent ordinairement par suite de ses ravages. Ce mal est d'au-

tant plus redoutable qu'on ne connaît aucun moyen efficace de préservation. On ne peut jusqu'à présent arrêter l'étendue des désastres, qu'en diminuant le nombre des Cossus au moyen des chasses faites au moment où ils viennent d'éclorre et avant qu'ils aient eu le temps de s'accoupler ou de pondre. Cette chenille, si remarquable par ses dégâts, a fourni à Lyonnet le sujet d'un travail non moins admirable par son exécution que par la patience qu'il a exigée de la part de l'observateur. Elle a une odeur extrêmement désagréable, qui paraît être due au liquide huileux, qui suinte de toutes les parties de son corps, et principalement de sa bouche. Cette particularité ne permet pas de supposer, avec Linné, que ce soit cette même larve dont parle Pline sous le nom de *Cossus*, et qui était pour les Romains un mets délicieux. Il paraît très-probable que le *Cossus* des anciens appartenait au genre Lucane ou Capricorne.

On peut rapporter encore au genre dont il est question, et tel qu'il a été circonscrit par Latreille, les *Cossus terebra* de Fabricius, *lituratus* et *nebulosus* de Donovan, et le *Phalæna striv* de Linné; ces trois dernières espèces sont fort grandes et exotiques.

COSSYPHE. *Cossyphus*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes, établi par Olivier avec ces caractères : antennes terminées en une massue perfoliée; le dernier article des palpes maxillaires plus grand que les précédents, en forme de hache; corps ovale, très-plat, en forme de bouclier, débordé tout autour par le corselet et les élytres; prothorax presque en demi-cercle, cachant la tête. Les Cossyphes, dont le caractère essentiel est d'avoir la tête entièrement recouverte par le corselet, présentent des antennes plus courtes que le prothorax, composées de deux articles dont les quatre derniers seulement en une massue; une lèvre supérieure cornée, arrondie, ciliée; des mandibules cornées, arquées, bifides; des mâchoires également bifides, avec la division interne, courte, presque cylindrique, et la division externe plus grande, renflée, terminée en pointe; enfin une lèvre inférieure cornée, légèrement échancrée, munie de palpes triarticulées: le premier article plus petit, les deux autres presque égaux. Olivier ne représente et ne décrit qu'une espèce, le COSSYPHE DÉPRIMÉ, *Cossyphus depressus*, *Lampyrus depressa*, Fabr. Cet Insecte se trouve dans les Indes-Orientales, en Barbarie et en Égypte.

On a décrit, sous le nom de Cossyphes d'Hoffmansegg, une seconde espèce, qui avait été regardée comme une variété de la précédente. On la trouve en Barbarie, dans l'île de Corse, en Espagne. Enfin on en connaît une troisième recueillie en Égypte par Savigny.

COSSYPHEURS. *Cossyphores*. INS. Famille de Coléoptères hétéromères, fondée par Latreille. V. TAXICORNES.

COSSYPHORES. INS. V. COSSYPHEURS.

COSTA. BOT. Synonyme d'Opopanax. V. PANAIS.

COSTE. *Costus*. BOT. Genre de la famille des Balisiers de Jussieu ou Scitaminees de Brown, Monandrie Monogynie; caractères : anthère double; filament placé en dehors de l'anthere, allongé, plan, ovale, lancéolé à son sommet; capsule triloculaire, s'ouvrant en dehors,

contenant un grand nombre de graines. A ces caractères essentiels nous ajouterons, pour faire mieux connaître le genre *Costus*, ceux qu'il partage plus ou moins avec les autres genres de la famille : le périanthé extérieur est trifide, bossu, l'intérieur tripétaloïde; nectaire auquel est adné le filament lancéolé; style filiforme; stigmaté bilobé. Selon Roscoë (*loc. cit.*), les plantes de ce genre se distinguent des autres Scitaminees par leurs tiges inclinées ou spirales, fréquemment hérissées et quelquefois frutescentes. R. Brown (*Prodr. Floræ-Novæ Hollandiæ*, p. 508) ajoute encore un caractère qui fait distinguer, dit-il, les *Costus* même sans fructification; c'est la structure particulière de la gaine qui, au-dessus de l'insertion de la feuille, forme une sorte de réservoir (*Ocrea*).

On a décrit une quinzaine d'espèces de ce genre, parmi lesquelles figuraient autrefois plusieurs *Alpinia* de Jacquin. A l'exception du *Costus speciosus*, Smith, espèce fondamentale du genre et dont nous allons donner une description très-succincte, elles sont toutes indigènes des Antilles, de la Guiane, du Pérou et des autres contrées chaudes d'Amérique.

COSTE ÉLÉANT. *Costus speciosus*, Sm. et Rosc. II pousse des tiges feuillées, simples et hautes d'environ un mètre. Ses feuilles sont alternes, acuminées, très-grandes, vertes supérieurement, et couvertes de poils soyeux en dessous; l'épi est terminal, court, sessile, conoïde et imbriqué d'écaillés ovales et terminées en pointe. Les fleurs ne s'épanouissent que successivement; leur périanthé soyeux, extérieurement blanc ou jaunâtre, est composé de trois pièces dont une fort grande et repliée en dehors. La racine de cette plante est blanche, rampante, noueuse, tendre et très-fibreuse. C'est d'elle que Commelin et Linné ont cru que provenait le Coste arabe, si vanté autrefois dans les préparations monstrueuses de la pharmacie. Mais est-il probable qu'une racine aussi peu odorante et aussi aqueuse que celle de cette plante, fût, même dans sa patrie, celle qu'on décrit comme d'un goût âcre, amer et très-aromatique; et, selon Lamarck, le *Costus Arabicus* des anciens ne serait-il pas plutôt le Gingembre même? Le *Costus speciosus* croît à Java, Sumatra et dans les autres îles de la Sonde. Cette plante a été très-bien figurée par Rhéde (*Hort. Malab.* vol. XI, t. 8) sous le nom de *Tsojana Kua*. Lamarck l'a reproduite, avec quelques modifications dans ses divers organes, sous celui d'*Amomum hirsutum* (Illust. tab. 3), et lui a donné pour synonyme le *Costus Arabicus* de Linné. Mais tout porte à croire que celui-ci avait en vue une toute autre plante, et, selon Rømer et Schultes, ce serait une plante des Antilles, pour laquelle, d'après Willdenow, Roscoë, etc., ils réservent le nom de *Costus Arabicus*; dénomination vicieuse, puisqu'elle induit en erreur sur la patrie de l'espèce, et qui ne convient pas même à la plante figurée par Rhéde, qui est exclusive à l'archipel Indien.

COSTE PEINT. *Costus pictus*, Botanical regist. t. 1595. Cette espèce nouvelle a été découverte au Mexique, par Deppe, savant naturaliste de Berlin, qui en a adressé des graines aux horticulteurs de Londres, en 1852. Le Coste peint a la tige simple, dressée, haute d'un pied et

demi, et de la grosseur du doigt; ses feuilles, portées sur un court pétiole, sont lancéolées, acuminées, poilues en dessus, glabres en dessous; elles embrassent la tige par une gaine très-courte, membraneuse, légèrement ciliée, d'un gris roussâtre à son orifice; les fleurs sont terminales et réunies en petit nombre, formant un épi; les bractées sont ovalaires, mucronées, coriaces, imbriquées et vertes; les trois folioles extérieures du périanthe sont lancéolées, presque égales et jaunes; le labelle est oblong, contourné, dilaté au sommet, trilobé, varié de jaune doré et de pourpre: les divisions extérieures sont arrondies, très-entières, l'intermédiaire est dentée, roulée et très-courte, le filament est ligulé, pétaaloïde; les loges de l'anthère sont oblongues, parallèles, adnées au milieu du filament; le style est grêle, comprimé, atténué inférieurement et caché entre les loges de l'anthère; le stigmate a la forme de deux lèvres plissées, bilobées, frangées, avec un appendice également bilobé à sa base. La capsule est à trois loges remplies de semences arillées.

COSTOTOL. ois. Espèce du genre Troupiale.

COSTUS. BOT. *V. COSTE.*

COTA. BOT. *V. COTULE.*

COTAN ou COTAU. MOLL. Syn. de *Venus exoleta*, Lin. *V. CYTHÉRÉE.*

COTE. ZOOL. *V. SQUELETTE.*

COTE. GÉOL. *V. MONTAGNE.*

COTÉE. ois. Syn. ancien de Canard Morillon, et de Gallinule Poule d'eau.

COTELET. BOT. Syn. vulgaire de Citharexylon.

COTES. GÉOL. *V. MER.*

COTETTE. BOT. Synonyme vulgaire de Cynosure.

COTEVET. ois. Nom vulgaire de la Corbine, *Corvus Corone*, L. *V. CORBEAU.*

COTHURNIE. *Cothurnia*. INFUS. Ehrenberg, dans sa nouvelle méthode de classer les Infusoires, a adopté ce genre qu'il place dans sa famille des Ophrydines, en lui assignant pour caractères: corps pédicellé, renfermé dans une gaine membraneuse, également pédicellée.

COTIA. MAM. Synonyme vulgaire d'Agouti.

COTINGA. *Ampelis*. ois. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères: bec médiocre, un peu déprimé, plus haut que large, trigone à sa base, comprimé à l'extrémité, assez dur; mandibule supérieure convexe, carénée, échancrée vers la pointe qui est courbée; inférieure un peu aplatie en dessous; narines placées à la base et sur les côtés du bec, arrondies, à demi fermées par une membrane et couvertes par quelques soies; pieds médiocres; quatre doigts, trois devant, dont les deux extérieurs réunis jusqu'à la deuxième articulation, un derrière, aussi long que l'extérieur; ailes assez courtes; la première rémige moins longue que la deuxième qui surpasse toutes les autres. Ces Oiseaux dont le caractère sauvage, défiant et taciturne, ne répond ni au luxe ni à l'éclat de leur robe, n'ont encore été trouvés que dans les régions méridionales de l'Amérique; ils y vivent solitaires et se tiennent de préférence dans les lieux humides et ombragés; les fruits savoureux et sucrés, quelques insectes forment leur nourriture. Leurs voyages courts et momentanés ne paraissent être déterminés que par le caprice et la gourmandise,

car leurs migrations ne se font point à des époques fixes, ainsi qu'on le voit chez presque tous les Oiseaux voyageurs. Les précautions que prennent les Cotingas pour mettre leurs couvées hors de la portée de quelques Quadrupèdes grimpeurs, qui en sont très-friands, ont jusqu'ici dérobé aux regards de l'homme le berceau qui renferme la famille naissante de la plupart des espèces qui constituent ce genre; l'on ne saurait établir des généralités sur ce point, d'après quelques nids trouvés au hasard sur les arbres les plus élevés, et qui même ne sont que soupçonnés être ceux d'une espèce de ce genre: il vaut mieux attendre que l'observation et le temps viennent confirmer des faits qui ne sont encore que des conjectures.

Le genre Cotinga, tel qu'il a été établi par Linné, et quoique peu nombreux, a fourni des types à plusieurs divisions génériques; Vieillot, à qui on n'adressera pas le reproche de n'avoir point assez multiplié les genres, a néanmoins laissé parmi ses Cotingas des espèces dont Temminck n'a pu s'empêcher de former un genre nouveau, qui avait aussi été indiqué par Desmarest. *V. AVÉRANO.*

COTINGA BLANC. *V. AVÉRANO CARONCULÉ.*

COTINGA BLEU. *Ampelis Cotinga*, Lath., Buff., pl. enl. 186. *Ampelis cœrulea*, Vieill. Le plumage est d'un bleu azuré éclatant, à l'exception de la gorge, du cou et de la poitrine qui sont d'une belle couleur de pourpre, des rémiges et des rectrices qui sont noires, ainsi que le bec et les pieds. Taille, huit pouces six lignes. La femelle est d'un brun noirâtre, avec des reflets verdâtres aux parties inférieures; chaque plume est légèrement bordée de blanc; elle a la gorge et les tectrices caudales inférieures rousses. Les jeunes ressemblent aux femelles; cependant leurs teintes sont plus sombres, et le visérisé des plumes est roussâtre. Guiane.

COTINGA DU BRÉSIL. Buff., pl. enl. 188. Parties supérieures d'un bleu d'azur très-vif, les inférieures d'un violet pourpré, avec une bande bleue qui traverse la poitrine. C'est une variété du Cotinga bleu.

COTINGA CARONCULÉ. *V. AVÉRANO CARONCULÉ.*

COTINGA DE CAYENNE. *V. COTINGA QUEIREVA.*

COTINGA CENDRÉ. *V. CORACINE CENDRÉE.*

COTINGA A COQUELUCHON. *Ampelis cucullata*, Temm. Ois. color. pl. 565. *Procnias melanocephala*, Swains. Plumage jaune; tête et cou noirs; une large bande dorsale brunâtre; rémiges et rectrices vertes; tectrices alaires d'un vert foncé, bordées de jaune; bec ardoisé; pieds bruns. Taille, huit pouces. Brésil.

COTINGA CORDON-BLEU. *V. COTINGA DU BRÉSIL.*

COTINGA CUIVRÉ. *Ampelis cuprea*, Merrem, *Icon. Av.* pl. 2. Parties supérieures d'un olivâtre cuivreux; sommet de la tête rouge; joues orangées; plumes de la poitrine et du ventre d'un rouge sanguin, bordées de vert; bec jaune; pieds bruns. Taille, sept pouces. De Surinam. C'est probablement une variété du Cotinga Ouelle.

COTINGA DORÉ. *Ampelis aurata*, Vieill. Parties supérieures pourprées; sommet de la tête, petites tectrices alaires, poitrine et flancs d'un jaune brillant; rectrices blanches. Pérou.

COTINGA A FLANCS ROUX. *Ampelis Hypopyrra*, Vieill.

Parties supérieures d'un gris foncé; dos verdâtre ainsi que le bord extérieur des rectrices; les inférieures cendrées; flancs, poignets, extrémité des petites tectrices alaires et des rectrices d'un roux orangé; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Guiane.

COTINGA A GORGE NUE. *V. AVÉRAÑO A GORGE NUE.*

GRAND COTINGA. *V. CORACINE PONCEAU.*

COTINGA GRIS. *Ampelis cinerea.* C'est le Cotinga Pacapac jeune.

COTINGA GRIS-POURPRÉ. C'est le Cotinga Pacapac prenant la livrée adulte.

COTINGA QUEIREIVA. *V. COTINGA QUEIREIVA.*

COTINGA GUIRA-PANGA. *V. AVÉRAÑO CARONCULÉ.*

COTINGA DES MAYNAS. *Ampelis Maynana*, Lath., *Lev.*, Buff., pl. enl. 229. Parties supérieures, poitrine et ventre couverts de plumes d'un violet pourpré, blanches à leur base, bleues à leur extrémité; les plumes de la tête et du cou longues, étroites, brunes à leur base, puis d'un bleu éclatant; rémiges et rectrices brunes, bordées de bleu; gorge violette; bec brun; pieds noirs. Taille, sept pouces.

COTINGA OUETTE. *Ampelis Carnifex*, L. *Ampelis coccinea*, Edw. Buff., pl. enlum. 578. Parties supérieures d'un rouge obscur, qui s'éclaircit vers le croupion et la queue; une sorte de huppe d'un rouge vif, composée de plumes étroites et roides; extrémité des rectrices d'un rouge brun; tectrices alaires d'un brun roux, bordées de rouge; rémiges d'un brun rougeâtre; parties inférieures rouges, nuancées de brun; bec rougeâtre; pieds jaunâtres, garnis postérieurement d'un léger duvet. Taille, sept pouces. La femelle est privée de huppe, son plumage tire davantage sur le brun. Amérique méridionale.

COTINGA PACAPAC. *Ampelis Pompadora*, L., Buff., pl. enl. 279; *Ampelis Porphyrio*, Mus. de Paris; *Ampelis Purpurea*, Licht. Parties supérieures d'un rouge pourpré foncé; avec la base des plumes blanche; rémiges et tectrices alaires inférieures blanches; grandes tectrices longues, étroites, roides, pointues, formant la gouttière, ayant leurs barbes désunies; parties inférieures d'un pourpre plus clair, de même que la queue; bec d'un brun rougeâtre; pieds noirâtres. Taille, sept pouces six lignes. Les jeunes sont d'un gris cendré, plus clair sur les parties inférieures, les rémiges et les rectrices. On assure que les femelles ont un plumage mixte entre celui des jeunes et celui de l'adulte. De la Guiane.

COTINGA A PLUMES SOYEUSES. *V. COTINGA DES MAYNAS.*

COTINGA POMPADOUR, et COTINGA POURPRÉ. *V. COTINGA PACAPAC.*

COTINGA QUEIREIVA. *Ampelis Cayana*, Lath., Buff., pl. enl. 624; *Levaill.*, Ois. rares, pl. 27, 28, 29 et 50. Parties supérieures d'un bleu changeant en vert, paraissant tachetées de noir par la couleur de la base des plumes, qui perce çà et là; tectrices alaires, rémiges et rectrices noires, frangées de bleu verdâtre; un plastron violet pourpré sur la gorge et le haut de la poitrine; parties inférieures un peu plus pâles que les supérieures; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. La femelle est un peu plus petite; en outre, elle a les parties supérieures d'un brun nuancé de vert, les tectrices alaires roussâtres, frangées de vert ainsi que les ré-

miges et les rectrices qui sont noires; les parties inférieures d'un brun cendré, nuancé de vert. Les jeunes ont les parties supérieures d'un brun plus ou moins foncé, avec chaque plume frangée de roux; les parties inférieures nuancées de roussâtre, dans un âge plus avancé. Ils ressemblent davantage à la femelle; ils ne prennent leur beau plumage de noces qu'à l'âge de dix-huit mois. De l'Amérique méridionale.

COTINGA ROUGE DE CAYENNE. *V. COTINGA OUETTE.*

COTINGA TACHETÉ. *V. AVÉRAÑO CARONCULÉ, jeune.*

COTINOS. BOT. Synonyme d'Olivier sauvage.

COTINUS. BOT. Nom latin d'un Sumac.

COTIQUE BLANC. MOLL. Syn. vulgaire de *Cypræa Anulus*.

COTOGNA et COTOGNO. BOT. Syn. vulgaires de Coing et de Coignassier.

COTON. *Gossypium*. BOT. *V. COTONNIER.*

COTONARIA. BOT. Syn. d'*Athanasia maritima*, L., *Diotis*, Desfontaines. *V. ce mot.*

COTONEA. BOT. Synonyme vulgaire de Coing.

COTONEASTER. *Cotoneaster*. BOT. Medicus a établi, aux dépens du genre *Mespilus*, celui *Cotoneaster*, dont il a fait dériver le nom de *Χαϊδαντον*, Coing. Ce genre n'ayant point été adopté par la majorité des botanistes, est demeuré dans l'oubli jusqu'à ce qu'il eut été reproduit par le professeur Lindley, dans son excellente Monographie de la famille des Pomacées. Le genre *Cotoneaster*, tel qu'il a été réformé, présente pour caractères: des fleurs polygames, ayant le calice turbiné, à cinq dents obtuses; la corolle formée de cinq pétales courts et dressés; les étamines incluses, plus longues que les trois styles qui sont glabres; le fruit consiste en trois akènes osseux, attachés aux parois du calice qui les recouvre. Ce genre se compose de cinq espèces qui sont des arbustes à feuilles simples, entières, lanugineuses à leur face inférieure, portant des fleurs axillaires ou en corymbes latéraux. Ces espèces sont: 1^o le *Cotoneaster vulgaris*, ou *Mespilus Cotoneaster*, Willd., qui croit dans les Alpes de l'Europe et de la Sibérie; 2^o le *Cotoneaster tomentosus*, Lindley, ou *Mespilus tomentosus*, Willd., qui habite les Alpes du Tyrol; 3^o le *Cotoneaster offinis*, Lindley, voisin du précédent, mais distinct par ses feuilles atténuées en pointe à leurs deux extrémités; 4^o le *Cotoneaster acuminata*, Lindley (*Trans. Lin. Soc. XIII*, t. 9, p. 101), qui a été découvert dans le Népal par Wallich; 5^o le *Cotoneaster laxifolia*, qui a été découvert assez récemment dans les montagnes du Népal par le docteur Ledebourg, qui en a envoyé des graines au professeur Jacquin à Vienne. C'est un bel arbuste, qui, chaque année, vers le mois de mai, se couvre d'une multitude de fleurs. Il s'élève à la hauteur de cinq ou six pieds; ses tiges, ainsi que leurs rameaux, sont recouverts d'une écorce brunâtre, lisse et luisante. Les feuilles sont ovales ou elliptiques, et le plus souvent oblongues, entières, pétiolées, nervurées, d'un vert luisant assez intense, tirant un peu sur le glauque, surtout à la face inférieure, qui est d'un vert blanchâtre et duveteuse, longues de deux pouces et larges de dix lignes; le pétiole est court, presque demi-cylindrique. Les fleurs sont réunies en panicules latérales et pendantes au sommet de petits rameaux;

chacune d'elles est portée sur un pédicelle grêle et flexible; elles sont polygames; le calice est de la grandeur de plus de la moitié de la fleur, d'un vert pâle, qui se nuance de pourpre vif, turbiné, partagé au sommet en cinq dents obtuses. La corolle est formée de cinq pétales arrondis, concaves et blanchâtres. Les étamines sont nombreuses, incluses, à filaments capillaires, terminés par des anthères biloculaires, jaunes et dépassant les styles, qui sont au nombre de trois, glabres, couronnés d'un pareil nombre de stigmates. Le fruit consiste en trois akènes osseux, attachés aux parois du calice qui les recouvre. Cet arbuste n'exige aucun soin particulier, et se plaît également dans tous les sols. On le propage facilement de boutures.

COTONEUM. POLYP. Pallas a donné le nom spécifique de *Cotoneum* à l'*Alcyonium pyramidale* de Bruguère, différent de l'*Alcyon Cydonium* de Linné, que des auteurs ont confondu avec le Polypier décrit par Pallas.

COTONNIER. Gossypium. BOT. Genre de la famille des Malvacées, et de la Monadelphie Polyandrie. Caractères : calice double : l'extérieur à trois divisions larges, profondes et frangées; l'intérieur, beaucoup plus petit, en forme de soucoupe presque plane, ayant son bord sinueux et obscurément lobé. Corolle composée de cinq pétales dressés, se recouvrant par leurs parties latérales, et soudés entre eux à leur base par le moyen de la substance des filets staminaux. Étamines fort nombreuses; filets soudés, monadelphes, et formant un tube cylindrique, plus ou moins allongé, mais généralement plus court que la corolle. Anthères cordiformes. Ovaire simple, globuleux, acuminé, se terminant par un style simple, un peu épaissi à son sommet, offrant de trois à cinq sillons qui semblent annoncer qu'il se compose de cinq styles intimement soudés. Le nombre des stigmates varie de trois à cinq, et se trouve en rapport avec celui des sillons du style et des loges de l'ovaire. En effet, quand on coupe celui-ci transversalement, il présente de trois à cinq loges contenant chacune plusieurs ovules. Le fruit est une capsule ovoïde, à trois ou cinq sillons longitudinaux, accompagnée à sa base par le calice, offrant de trois à cinq loges qui contiennent chacune de trois à huit graines recouvertes de la substance nommée Coton. Cette capsule s'ouvre en autant de valves qu'il y a de loges. Les Cottonniers sont des arbustes plus ou moins élevés, généralement parsemés de glandes. Leurs feuilles sont alternes, pétiolées, divisées en lobes digités plus ou moins profonds, et accompagnées à leur base de deux stipules. Les fleurs sont grandes, purpurines ou jaunâtres, solitaires à l'aisselle des feuilles supérieures, et portées sur des pédoncules plus ou moins longs.

L'histoire botanique des Cottonniers est loin d'être éclaircie dans tous ses points. La même remarque peut également être faite pour la plupart des végétaux utiles, qui sont l'objet d'une culture étendue et soignée. En effet, quelques auteurs doutent encore de l'existence des Cottonniers en Amérique, avant l'arrivée des Européens. Néanmoins tout porte à croire que les habitants du nouvel hémisphère possédaient ce précieux végétal, mais qu'ils ignoraient tous les avantages qu'on peut

en retirer. Il paraît donc prouvé que les Cottonniers sont tout à la fois originaires de l'ancien et du nouveau continent. La détermination des espèces de ce genre est le point le plus difficile de son histoire. Comment en effet pouvoir nettement reconnaître les modifications de forme et de structure, que plusieurs siècles d'une culture assidue ont dû apporter aux espèces primitives de ce genre, lorsque nous songeons au nombre infini de variétés que la culture a produites dans les genres Pommier, Poirier, Pêcher, etc.? Par quels caractères peut-on parvenir à distinguer nettement parmi les Cottonniers, ce que l'on doit regarder comme espèce, ou ce qu'il ne faut considérer que comme de simples variétés? Cependant cette distinction des espèces est très-importante, puisque les unes, par exemple, fructifient deux fois par année, les autres une fois seulement; celles-ci donnent un Coton dont les fils sont longs, fins et d'une blancheur éclatante; celles-là n'en fournissent qu'un d'une médiocre qualité; quelques-unes produisent de huit à dix onces de Coton par pied, tandis que d'autres en donnent à peine une once. De quelle importance n'est-il donc pas pour le planteur, pour le négociant, de pouvoir reconnaître, par des caractères certains, les variétés qui méritent la préférence? Mais c'est ici que gît la difficulté. Quels sont les organes d'après lesquels devront être pris les caractères? Les feuilles varient dans leur figure, dans le nombre de leurs lobes, non-seulement chez les individus d'une même espèce, mais encore d'une même variété; la grandeur et la couleur des fleurs ne sont pas fixes. Il en est de même des stipules et des glandes qui ont tour à tour été considérées comme fournissant les caractères les plus constants. Rohr, qui a résidé pendant un grand nombre d'années à Sainte-Croix, l'une des Antilles, où il a cultivé avec un soin extrême les diverses espèces de Cottonniers, et auquel on doit le meilleur traité sur la culture de ce végétal, a reconnu l'insuffisance des caractères tirés des organes de la végétation. Une longue expérience et une étude approfondie lui ont appris que les graines seules fournissaient, dans leur forme et les diverses modifications qu'elles peuvent présenter, les vrais caractères distinctifs des espèces. Il est donc arrivé, par ce procédé, à établir les différences caractéristiques, qui existent entre elles. Malheureusement il est à regretter que Rohr, qui était très-versé dans la botanique, n'ait pas cherché à distinguer scientifiquement les espèces qu'il a établies, et qu'il ne leur ait donné que des noms vulgaires, sans les rapporter aux espèces déjà connues et établies par les botanistes; en sorte qu'aujourd'hui l'on ne peut déterminer exactement si les trente variétés qu'il a reconnues et qu'il considère comme des espèces distinctes, doivent être rapportées à une ou à plusieurs espèces établies précédemment. Ce point mérite cependant toute l'attention des naturalistes, et il serait important de l'éclaircir. Pour cela il faudrait posséder des échantillons des diverses sortes de Cottonniers cultivés en Amérique et en Asie, pouvoir les étudier comparativement dans tous leurs organes, en suivre le développement depuis la germination jusqu'à l'époque de leur fructification. Par ce procédé, on parviendrait enfin à connaître ce qui, dans

ce genre, doit être considéré comme espèce, ou ce qui constitue de simples variétés, et surtout on ferait condescendre ensemble les dénominations vulgaires avec les noms systématiques. Ce travail a déjà été fait pour les Orangers et pour une foule d'autres arbres fruitiers. Les Cotonniers, plus qu'eux tous, méritent la préférence par leur importance dans l'économie domestique, le commerce et les arts manufacturiers.

Nous allons d'abord faire connaître les espèces principales de ce genre, telles qu'elles ont été établies par les naturalistes; nous indiquerons ensuite les variétés cultivées en Amérique, et les noms vulgaires sous lesquels on les connaît; nous terminerons cet article par exposer en peu de mots les procédés divers, suivis pour la culture des Cotonniers.

Linné n'a décrit que quatre espèces du genre qui nous occupe, et leur a donné les noms de *Gossypium herbaceum*, *Gossypium Barbadense*, *Gossypium arboreum*, *Gossypium hirsutum*. Dans l'Encyclopédie méthodique, Lamarck en fait connaître huit, savoir les quatre décrites par Linné et quatre autres qu'il nomme *Gossypium indicum*, *Gossypium vitifolium*, *Gossypium tricuspidatum* et *Gossypium glabrum*. Cavanilles, dans sa sixième Dissertation sur les plantes Monadelphes, décrit et figure les diverses espèces publiées par ses prédécesseurs, et en fait connaître deux nouvelles qu'il appelle *Gossypium micranthum* et *Gossypium Peruvianum*. De plus il réunit ensemble les *Gossypium vitifolium* et *Gossypium glabrum* de Lamarck. Le *Gossypium rubrum* de Forskahl paraît être une simple variété du Cotonnier en arbre. Enfin Desfontaines, Poirét et Rœusch ont chacun décrit une espèce nouvelle, sous les noms de *Gossypium purpurascens*, Desf., *Gossypium racemosum*, Poir., et *Gossypium glandulosum*, Rœusch. En réunissant ces diverses publications, on voit que le nombre des espèces de Cotonniers est d'environ douze à treize. C'est à ces espèces, dont quelques-unes ne sont probablement que de simples variétés, qu'il faut rapporter toutes les sortes de Cotonniers, cultivées dans les différentes parties du monde.

COTONNIER HERBACÉ. *Gossypium herbaceum*, L., Cavanilles, Diss. 6, t. 164, f. 2. Cette espèce est fort variable dans son port. C'est quelquefois une plante herbacée, annuelle, s'élevant à peine à une hauteur de dix-huit à vingt pouces; tandis que d'autres fois elle forme un arbuste de quatre à six pieds d'élévation, dont la tige est ligneuse et vivace à sa partie inférieure. Le nom de Cotonnier herbacé est donc fort impropre. Deille en a formé deux variétés auxquelles il a donné les noms de Cotonnier herbacé, annuel, et de Cotonnier herbacé, frutescent. Les rameaux sont cylindriques, d'un brun rougeâtre inférieurement, velus et parsemés de petits points glanduleux et brunâtres. Les feuilles sont alternes, longuement pétiolées, vertes, molles, pubescentes, divisées en cinq lobes inégaux, assez courts, entiers, obtus et brusquement acuminés. On remarque sur leur nervure médiane, une glande verdâtre, située près de la base de la feuille. Les deux stipules sont lancéolées, étroites et entières. Les fleurs naissent à l'aisselle des feuilles supérieures, et sont por-

tées sur des pédoncules solitaires. Les divisions de leur calicule ou calice extérieur sont larges, terminées en pointe très-allongée et déchiquetées profondément sur leurs bords; la corolle est jaune; chaque pétale est marqué d'une tache pourpre à la base de la face interne; par sa forme et sa grandeur, elle ressemble beaucoup à la Ketmie des jardins (*Hibiscus syriacus*, Linné). Les capsules sont ovoïdes, acuminées au sommet, enveloppées dans le calice, ordinairement à trois loges s'ouvrant en trois valves, terminées par une pointe brusque au sommet, portant une cloison sur le milieu de leur face interne. Ce Cotonnier croit en Égypte, en Syrie, en Arabie, dans quelques îles de l'Archipel et dans l'Inde. On le cultive en Sicile et à Malte; c'est également avec cette espèce que l'on a tenté des essais en Italie et dans le midi de la France. Elle se distingue surtout par les lobes de ses feuilles qui sont courts, arrondis et terminés par une pointe brusque, et par la glande qui existe à leur base.

COTONNIER ARBORESCENT. *Gossypium arboreum*, L., Cavan., loc. cit., t. 165. Il constitue un arbrisseau qui peut s'élever jusqu'à la hauteur de quinze à vingt pieds. Sa tige est tout à fait ligneuse dans sa partie inférieure; ses rameaux, cylindriques, sont glabres, excepté dans leur partie supérieure où ils sont pubescents. Les feuilles, portées sur de longs pétioles velus, sont divisées en cinq lobes digités, profonds, lancéolés, terminés par une petite pointe sétiforme; à la base des pétioles existent deux stipules subulées. Les fleurs sont pédonculées, axillaires et solitaires, tout à fait purpurines; les trois divisions de leur calicule sont quelquefois entières, plus rarement un peu denticulées; les capsules sont ovoïdes, acuminées, à trois ou quatre loges et à autant de valves; on trouve dans chaque loge trois ou quatre graines recouvertes d'un coton d'une excellente qualité. Cet arbrisseau croit dans l'Inde, l'Arabie et l'Égypte. Il a été transporté aux Canaries et en Amérique où on le cultive depuis fort longtemps.

COTONNIER DE L'INDE. *Gossypium Indicum*, Lamk., Enc. T. II, p. 154, Cavan., loc. cit., t. 169. Cette espèce paraît tenir le milieu entre les deux précédentes. Sa tige, ligneuse inférieurement, est élevée de dix à douze pieds et persiste pendant plusieurs années; ses rameaux sont velus et même presque laineux à leur partie supérieure; ils portent des feuilles alternes, pétiolées, généralement petites, à trois ou cinq lobes allongés, aigus, et non arrondis et acuminés comme dans le Cotonnier herbacé. Leur face inférieure est pubescente, et, selon Cavanilles, porte une glande sur la nervure médiane. Lamarck, au contraire, dit qu'elles en sont dépourvues. Les fleurs sont généralement jaunes, avec une tache pourpre à la base de chaque pétale; quelquefois elles sont entièrement rouges comme dans le Cotonnier arborecent. Les divisions du calicule sont généralement entières. Les capsules sont ovoïdes, allongées, à quatre loges et à quatre valves.

COTONNIER VELU. *Gossypium hirsutum*, L., Cavan., loc. cit., t. 167. L'Amérique méridionale est la patrie de ce Cotonnier, qui se distingue des autres espèces par sa tige herbacée, annuelle ou bisannuelle, cylindrique, rameuse, velue ainsi que les pétioles qui sou-

tiennent des feuilles larges, molles, pubescentes des deux côtés, divisées en cinq lobes peu profonds, acuminés à leur sommet, inégaux, celui du milieu étant manifestement plus grand que les autres. Une glande est placée sur la nervure médiane de chaque feuille. Les stipules sont lancéolées. Les fleurs sont jaunes et solitaires. Les divisions du calicule sont entières ou trifides à leur sommet.

COTONNIER A FEUILLES DE VIGNE. *Gossypium vitifolium*, Lamk., *loc. cit.*, Cavan., *loc. cit.*, t. 166. Cet arbuste porte des feuilles grandes, découpées en cinq lobes profonds. (Les feuilles de la partie supérieure des rameaux n'en présentent que trois). Ces lobes sont ovales, lancéolés, très-aigus, glabres en dessus, légèrement pubescents à leur face inférieure, et portant chacun une glande sur leur nervure médiane, très-près de leur base. Les deux stipules sont très-longues et étroites. A l'aisselle des feuilles supérieures naissent les fleurs qui sont grandes, pédonculées, solitaires, jaunes, avec une tache rouge à la base interne de chaque pétale. Les découpures du calicule sont très-grandes, profondément laciniées. Le calice est court et à cinq dents. La capsule est ovoïde, à trois loges qui contiennent chacune de six à dix graines noirâtres. On trouve ce Cotonnier dans les Indes. On le cultive à l'Île-de-France où Commerson l'a observé. Selon lui, il existe en dehors et à la base du calicule et du calice trois grosses glandes. Le nombre des stigmates et celui des loges de la capsule varient de trois à cinq.

COTONNIER A TROIS POINTES. *Gossypium tricuspidatum*, Lamk., Cavan., *loc. cit.*, t. 164, fig. 1; *Gossypium religiosum*, L. L'un des caractères les plus marqués de cette espèce consiste dans son style extrêmement long et qui, même avant l'épanouissement de la fleur, est saillant au-dessus de la corolle. Lamarck avait déjà remarqué que son Cotonnier à trois pointes n'était probablement pas différent du Cotonnier religieux de Linné. C'est un petit arbuste de trois à quatre pieds d'élevation, dont la tige est dressée, cylindrique, rougeâtre et poilue; dont les feuilles sont pétiolées, glabres, tantôt entières, tantôt et plus fréquemment, partagées en trois ou cinq lobes peu profonds; une seule glande est placée sur la nervure moyenne de chaque feuille. Les fleurs axillaires, solitaires et pédonculées, sont d'abord blanchâtres, puis roses et enfin rouges. Les lanières du calicule sont velues et laciniées. Le style est saillant au-dessus de la corolle. La capsule est ovoïde, acuminée, à trois loges et à trois valves. On ne connaît pas positivement la patrie de ce Cotonnier. Lamarck le croit originaire des contrées les plus chaudes de l'Amérique, et Cavanilles prétend qu'il vient du cap de Bonne-Espérance. On le cultive dans diverses contrées, à l'Île-de-France par exemple. Il paraît qu'il offre deux variétés principales. Dans l'une, le coton est d'une blancheur éclatante; dans l'autre, il est d'une couleur rousse.

Ici doit se borner, pour nous, la description des principales espèces de ce genre, afin de pouvoir nous occuper des variétés qui sont l'objet d'une grande culture. On ne possède sur ce sujet important que les notions transmises par Rohr dans son excellent ouvrage: encore n'a-t-il

parlé que des variétés cultivées à Sainte-Croix, dans les autres Antilles et à la Guiane française. Mais on n'a rien de positif sur celles des autres parties de l'Amérique, ni sur celles des Indes. A chaque pas de l'histoire du Cotonnier, on sent le besoin d'une monographie de ce genre, faite par un homme qui, à des connaissances botaniques, joigne des notions sur la culture et le commerce de ce précieux végétal, dans le nouveau ainsi que dans l'ancien continent. C'est d'après les diverses modifications des graines que, selon Rohr, on peut reconnaître les nombreux variétés de Cotonniers cultivées. Cet habile observateur en a établi trente-quatre, qu'il range en quatre sections. On pourrait aussi diviser ces variétés en deux groupes, suivant qu'elles donnent une ou deux et même plusieurs récoltes dans l'année. Cette distinction est même de la plus haute importance pour décider le choix du planteur qui, toutes choses égales d'ailleurs, devra préférer les variétés qui donnent deux récoltes, si ces variétés viennent également bien dans le terrain qu'il cultive. Il y a encore une distinction à faire entre les variétés, suivant que le Coton qu'ils produisent est blanc, ce qui a lieu pour la plupart, et suivant qu'il est fauve ou roussâtre, comme dans le Coton de Siam et plusieurs autres. Il est à remarquer que les variétés ou espèces qui donnent deux ou même plusieurs récoltes dans une année, joignent à cet avantage celui de fournir en général un Coton de qualité plus belle et plus estimée. Telles sont, par exemple, les variétés désignées sous les noms de Sorel rouge, Cotonnier indien, Cotonnier de la Guiane ou de Cayenne, Cotonnier de Siam couronné brun, Cotonnier de Siam blanc, Cotonnier de Saint-Domingue couronné, etc. Mais à laquelle des espèces précédemment décrites faut-il rapporter ces variétés? Il n'y a rien de certain à cet égard. Voici sommairement les caractères des variétés reconnues par Rohr.

A. *Cotons dont les graines sont rudes et noires.*

Coton nu ou sauvage. — Nullement estimé. Il produit à peine deux gros de Coton épluché par plante.

Coton à petits flocons. — Peu estimé, peu cultivé. Sa graine porte seulement quelques fils en haut, des deux côtés de sa suture.

Coton couronné vert ou Coton fin de la Martinique. — Ainsi nommé parce que le duvet qui se trouve sur la pointe de la graine fraîche est vert. Ses fils sont très-fins, estimés et très-blancs. Il s'élève à trois pieds environ, s'étend peu. Sa récolte est facile et donne environ deux onces et demie de Coton net par pied.

Sorel vert. — La pointe de la graine est garnie de quelques fils clair-semés, plus courts que la pointe, s'étendant un peu le long de la suture. Bonne variété donnant à peu près quatre onces de Coton net par récolte.

Sorel rouge. — On le confond généralement aux Antilles avec le précédent, dont il diffère par la teinte rouge, répandue sur ses tiges et ses feuilles. Il donne deux récoltes par an, et fournit de sept à huit onces d'un Coton très-fin et très-blanc. C'est une des variétés les plus estimées. Il réussit mieux dans les terrains secs et sablonneux.

Coton à barbe pointue. — La graine est longue et très-

pointue. Le duvet qui garnit la pointe, est court et frisé. Il donne environ trois onces de Coton net.

Coton à crochet barbu. — La graine porte une petite houe de duvet au-dessus du crochet qui la termine. Il produit, chaque année, environ cinq onces de Coton fin et blanc.

Year-Rund. — La graine a une petite houe de duvet sur la pointe et au-dessus du crochet. On en distingue deux sortes : Year-Rund grossier et Year-Rund fin. L'un et l'autre donnent un Coton fin, blanc, très-long, mais plus fin dans la seconde sorte. Chaque récolte fournit environ sept onces de Coton net.

Coton à gros flocons. — Les graines sont grosses et portent autour de la pointe un duvet qui s'étend le long de la suture. Quelques taches velues s'observent fréquemment sur leur surface. Il est peu estimé, parce que son Coton se salit très-facilement. Il donne à peu près quatre onces de Coton net.

Coton de la Guiane. — Il est aussi connu sous les noms de Coton de Cayenne, de Surinam, de Demerary, de Berbice et d'Essequibo. C'est un des plus estimés en Europe, à cause de la blancheur, de la finesse, de la force et de la longueur de ses fils. Aussi est-ce celui que l'on cultive en plus grande abondance, dans la Guiane et une partie des Antilles. Il lui faut un terrain humide. Il prend alors un très-grand accroissement, donne deux récoltes par an et fournit de dix à douze onces du plus beau Coton. Dans chaque loge de la capsule les graines sont étroitement serrées les unes contre les autres, en forme de pyramide longue et étroite.

Coton du Brésil. — Il diffère du précédent par ses graines formant une pyramide courte et large dans chaque loge du fruit. Son Coton est également très-fin. C'est l'espèce cultivée principalement au Brésil. Il n'existe ni à la Guiane ni dans les Antilles.

B. Cotons dont les graines sont lisses, d'un brun noir et veinées.

Coton indien. — L'une des variétés qui portent deux fois l'année. La pointe de sa graine n'a que des fils sur le dos; la suture et le crochet sont peu marqués. Son Coton est très-blanc et plus fin qu'aucune des variétés précédentes. Il donne de sept à huit onces de Coton net. On le cultive dans quelques parties de l'Amérique.

Coton lisse de Siam brun. — Sa graine est très-pointue. La pointe est plus élevée que la suture, et porte quelques fils sur le dos. Son crochet est très-visible. Ses fils sont très-fins et de couleur nankin, mais il ne donne guère que trois onces de Coton net.

Coton de Saint-Thomas. — Quoique ce Cotonnier ne soit pas extrêmement productif, puisqu'il ne donne guère que trois onces à trois onces et demie par année, il est fort estimé, en ce que son Coton est très-fin, très-blanc et très-long. On le reconnaît à sa graine oblongue, ayant sur la pointe un duvet épais, à poils pénicilliformes, plus longs que la pointe. Le crochet est très-apparent.

Coton aux cayes. — Sa graine est comprimée d'un côté, convexe de l'autre. Le crochet est à peine marqué; la pointe est garnie d'un duvet court. Son Coton est fin, très-long et de bonne qualité. Son produit n'est que de deux onces et demie par récolte.

Coton de Siam brun couronné. — Il produit deux récoltes par année. Ses fils sont très-fins, élastiques et d'une couleur nankin pâle. Néanmoins sa culture est peu étendue, parce qu'il ne donne qu'environ trois onces de Coton net par année.

Coton de Carthagène. — On en distingue deux sortes sous les noms de Coton Carthagène à petits flocons et de Coton Carthagène à gros flocons. Ils donnent l'un et l'autre, mais en petite quantité, un Coton fin et blanc.

Coton de Siam blanc. — Il réunit à des fils d'une blancheur éclatante, très-fins, très-longs et très-élastiques, l'avantage de produire deux récoltes par année et environ six onces d'un Coton extrêmement recherché. Sa graine est courte, presque globuleuse inférieurement; le duvet placé autour de la pointe est long. Le crochet est peu marqué.

C. Cotons à graines dont la surface est garnie de poils courts et clair-semés.

Coton de Curaçao. — La graine est petite, garnie d'un petit nombre de poils couchés. La pointe est courte et recourbée. Son Coton est extrêmement fin et d'une grande blancheur. On récolte sur chaque pied environ sept onces et demie de Coton nettoyé.

Coton de Saint-Domingue couronné. — Il donne deux récoltes par année et fournit jusqu'à douze onces et demie d'un Coton très-fin et très-blanc. Sa graine, oblongue et garnie de poils clair-semés, a la pointe courte, droite, et le crochet très-marqué.

Coton rampant. — Ainsi nommé parce que sa tige s'étale et rampe sur le sol. Peu estimé et peu productif.

D. Cotons à graines couvertes presque en totalité, de duvet très-serré, qui les cache entièrement.

Coton lisse, tacheté. — Sa graine est grosse, à angles obtus, raboteuse et toute couverte de poils roux. Son Coton est fin, d'une couleur de rouille claire.

Coton gros. — La graine, presque cylindrique, est couverte d'un duvet grisâtre. Il est peu productif et généralement peu cultivé.

Coton de Siam brun. — Le duvet qui recouvre sa graine, est d'un brun rougeâtre. Ses fils sont très-fins, de couleur isabelle, très-forts et élastiques.

Coton Mousseline. — On en connaît quatre variétés : le Coton Mousseline à gros grains, dont les fils sont rudes, blancs, et la récolte de trois à quatre onces; le Coton Mousseline rougeâtre ayant les fils fins, incarnat, mais ne produisant au plus qu'une once et demie par pied; le Coton Mousseline de la Trinité : ses fils sont extrêmement fins et d'une blancheur pure; il donne quatre onces de Coton par année; enfin le Coton Mousseline Remire ne donne qu'un Coton grossier, d'un blanc sale.

Coton à feuilles rouges ou Coton rouge. — Ses jeunes pousses, ses pétioles et les veines de ses feuilles sont d'un rouge intense. Sa graine est couverte de poils, à l'exception de la pointe. Son Coton est extrêmement fin; mais on n'en récolte qu'une once et demie par année.

Coton des nonnes de Tranquebar. — La graine est petite, presque globuleuse, couverte d'un duvet gris blanchâtre. Il fournit très-peu. C'est la seule variété que Rohr ait rapportée à une espèce décrite; c'est, selon lui, le *Gossypium religiosum*, L.

Coton de Porto-Rico. — Ses graines sont disposées en pyramide longue et étroite, comme dans le Cotonnier de la Guiane; elles sont de plus toutes couvertes de duvet. Chaque pied donne environ douze onces d'un beau Coton.

Telles sont les diverses variétés observées par Rohr dans la petite île de Sainte-Croix, une partie des Antilles et la Guiane; mais combien d'autres n'en existe-t-il pas sur le continent américain, dans les Indes-Orientales et les autres contrées du globe où l'on s'occupe de la culture du Cotonnier! Il serait extrêmement important de comparer les variétés des Indes avec celles du nouveau continent.

Le Coton paraît avoir été connu par les anciens; cependant l'usage de ses tissus n'était pas aussi répandu, chez eux, que celui des tissus de laine. On lit dans Pline qu'il existe dans la partie de la Haute-Égypte qui avoisine l'Arabie un petit arbuste que les uns nomment *Xilon* et les autres *Gossypion*, et dont les graines sont entourées d'un duvet d'une blancheur éclatante, qui sert à fabriquer des tissus précieux, très-recherchés par les prêtres égyptiens; mais ce ne fut qu'à une époque beaucoup plus reculée que l'usage d'employer les étoffes de Coton à faire des vêtements, devint plus général. L'Europe dut, à cet égard, être l'une des dernières à profiter de cet avantage, ne possédant pas le Cotonnier parmi les végétaux de son sol. En effet, ceux qui, aujourd'hui, sont cultivés dans les îles de l'Archipel, à Malte, en Sicile et dans quelques parties méridionales du continent européen, y ont été transportés primitivement, à une époque plus ou moins reculée, soit de l'Égypte, soit de l'Asie-Mineure ou de la Perse. Mais aujourd'hui que la libre communication entre l'Europe et les autres contrées du globe a facilité l'introduction des denrées coloniales, et en a si considérablement diminué le prix, l'usage des étoffes de Coton est devenu presque universel, et à considérablement diminué la consommation des tissus de Chanvre et de Lin. Cependant ces derniers l'emportent de beaucoup sur les autres, dans une foule de circonstances, et, malgré la modicité du prix du Coton, les toiles faites avec nos fils indigènes sont incomparablement préférables pour l'usage et la durée. Aujourd'hui le Coton doit être considéré comme une des denrées les plus importantes dans la balance commerciale. Le gouvernement français l'avait bien senti à une époque où le système continental séparait en quelque sorte l'Europe du reste du globe. Aussi chercha-t-on alors à introduire la culture du Cotonnier en Italie, en Corse, et jusque dans nos départements méridionaux. Cette culture a réussi dans plusieurs endroits. Kirkpatric, consul des États-Unis à Malaga, introduisit aux environs de cette ville, la culture du Cotonnier, qui avait été négligée même des Arabes. Il planta ce végétal précieux dans un lieu inculte, du village de Churriana, au pied de la Sierra de Mijas. Le Coton a tellement réussi dans cette exposition, ainsi qu'à Motril et jusqu'à Alméria, le long de la côte méditerranéenne, qu'il y est aujourd'hui la source d'un commerce considérable.

Les Cotonniers en général sont peu difficiles sur la nature du terrain; ils viennent à peu près dans tous

les sols et à toutes les expositions. Cependant ils réussissent beaucoup mieux au voisinage de la mer, dans les lieux très-aérés, dans des terres fortes, légèrement sèches et chaudes. Quelques variétés ne viennent bien que dans un sol humide et profond. Le Cotonnier de la Guiane, l'une des variétés les plus estimées, est dans ce cas, et à cet égard il est difficile d'établir des règles générales bien fixes, car il est quelques variétés qui demandent un terrain dont la nature est entièrement opposée. Lorsque l'on a choisi un emplacement pour y établir une plantation de Cotonniers, il faut commencer par le préparer au moyen de labours profonds et d'engrais que l'on répand à sa surface; on pratique ensuite des trous de quelques pouces de profondeur que l'on espace à trois pieds environ les uns des autres. La graine doit être bien choisie pour la qualité et pour l'espèce qui convient le mieux à la nature du terrain et à son exposition. Ces graines doivent avoir été dépouillées des fils de Coton. Quelques planteurs ont l'habitude de les laisser tremper dans l'eau pendant quelques heures, et de les rouler ensuite dans du sable, de la cendre ou une terre légère, afin de les isoler les unes des autres et de faciliter ainsi leur dispersion. D'autres les y laissent pendant vingt-quatre heures, surtout lorsque le temps est très-sec. Par ce procédé on accélère singulièrement leur germination. On place deux ou trois graines dans chaque trou que l'on recouvre ensuite de terre. Au bout de huit jours, surtout quand il a plu, les graines commencent à se montrer au-dessus du sol. Quelquefois cependant elles mettent un temps beaucoup plus long, ce qui en général a lieu quand le temps est resté sec. Lorsque les jeunes pieds sont levés, on retranche ceux qui sont les plus faibles, de manière à n'en laisser qu'un seul à chaque trou. Il faut avoir soin de sarcler fréquemment, et de biner autour des Cotonniers afin d'enlever toutes les mauvaises herbes qui nuiraient au développement des jeunes plants, et finiraient même par les étouffer. Dans les lieux où cela est possible, on suppléera au manque de pluie par des irrigations fréquentes. Lorsque les jeunes plants ont acquis à peu près un pied de hauteur, on pince leur bourgeon terminal. Cette pratique a pour but de retarder leur accroissement en hauteur, de faciliter le développement des branches latérales, et de donner de la force au pied. On retranche aussi, à mesure que l'individu s'accroît, quelques-unes des feuilles inférieures qui absorbent inutilement une grande quantité de sève. Ces soins doivent être continués jusqu'à l'époque de la floraison et de la maturité des fruits, époque qui varie singulièrement suivant les contrées et les variétés cultivées, puisque quelques-unes donnent deux récoltes chaque année. Cette époque s'annonce constamment par l'écartement spontané des valves de la capsule. Il est alors temps de commencer la récolte. Celle-ci se fait par deux procédés différents; dans l'un, qui se pratique généralement en Orient, on cueille les capsules entr'ouvertes, et on les place dans des sacs ou des paniers; dans l'autre, qui est beaucoup plus répandu, on se contente d'enlever les graines, en laissant les capsules en place. Le premier de ces procédés, qui paraît plus expéditif, offre cependant d'assez graves inconvénients

en ce que les folioles qui forment le calicule se brisent en fragments très-petits, se mêlent au Coton dont il est difficile, et surtout fort long de les séparer. Quel que soit le procédé que l'on mette en usage, cette opération doit être faite le matin, avant que le soleil, en entr'ouvrant trop les capsules, n'en ait détaché les graines qui, en tombant à terre, se salissent et se détériorent. On doit continuer la récolte tous les quatre à cinq jours, et tant que la plante donne de nouvelles capsules. En général, lorsque la saison a été favorable, on peut récolter le Coton sept à huit mois après qu'il a été semé. Un arpent de Cotonniers peut, dans un bon terrain et dans une année favorable, donner de trois à quatre cents livres de Coton net et épluché. On ne doit pas s'occuper de récolter le Coton immédiatement après la pluie; il faut attendre que le soleil l'ait séché de nouveau.

C'est principalement aux Antilles, à la Guiane et dans les vastes contrées du Brésil, qu'on cultive la plus grande quantité de Cotonniers. Les variétés y sont très-multipliées, ainsi qu'on a pu le voir par l'énumération que nous en avons donnée d'après Rohr. En général ils n'y durent guère que de quatre à six ans, après quoi il faut les renouveler. Quand les sujets sont parvenus à une hauteur de quatre à cinq pieds, on les étête afin d'en faciliter la récolte. Lorsque celle-ci est faite, on recèpe les jeunes pieds de la base afin de renouveler les jeunes branches. Dans quelques contrées, cette opération ne se pratique que tous les deux ou même tous les trois ans.

A mesure que la récolte du Coton a lieu, l'on doit s'occuper de le faire sécher. Pour cela on l'étend sur des claies ou des nattes que l'on expose au soleil ou que l'on place dans une étuve. Cette opération est indispensable. En effet, si l'on emmagasinait le Coton encore humide, ou bien il pourrait se moisir, ou bien il entretrait en fermentation, et l'on a vu dans ce cas d'énormes quantités de Coton s'enflammer. Tantôt on épluche le Coton et on le prive de ses graines immédiatement après la récolte, tantôt on attend qu'il soit sec. Cette dernière opération est la plus dispendieuse et la plus longue; car les fils du Coton adhèrent fortement à la graine, et si l'on réfléchit à la légèreté de cette denrée, on verra combien il faut de temps pour le bien nettoyer. Avant l'emploi des machines à cylindres, un homme ne pouvait guère faire au delà d'une livre de Coton net dans l'espace de vingt-quatre heures, ce qui devait augmenter considérablement le prix de cette denrée; mais aujourd'hui, par l'emploi de machines fort simples et qui se composent surtout de deux cylindres tournant en sens inverse et entre lesquels on fait passer les graines chargées de Coton, un seul homme peut nettoyer de trente à cinquante livres de Coton, suivant la construction de la machine. On en trouve la description détaillée et la figure dans le Traité de la culture du Cotonnier par Lasteyrie. Le même auteur dit qu'en ces derniers temps on a inventé sur le continent de l'Amérique du nord des moulins qui expédient de huit à neuf cents livres de Coton par jour, et qui n'exigent, pour être servis, qu'un petit nombre d'ouvriers. Ici l'on pourrait se demander si, par ces procédés économiques, on n'altère pas la qualité et par conséquent la valeur du

Coton, en détruisant le parallélisme de ses fils? Mais l'expérience a déjà répondu à cette question, et comme les négociants et les fabricants ne s'en plaignent pas, il est très probable qu'ils ne portent aucun préjudice à ceux qui en font usage. Cependant dans la plus grande partie de l'Inde, l'usage des machines est inconnu, et tout le Coton se nettoie à la main. Plusieurs personnes attribuent à cette coutume la supériorité des fils et des tissus de Coton des Indes. Ce point aurait besoin d'être éclairci; mais néanmoins on ne fera jamais renoncer le planteur à l'immense économie qu'il retire de l'emploi des machines à cylindres. Le Coton, bien épluché et bien sec, est mis en balles et enveloppé dans des toiles de chanvre très-fortes, pour être livré au commerce et à l'exportation. Celui qui vient d'Orient est contenu dans des toiles faites avec des poils de Chèvre. Le poids de ces balles varie de trois cents à trois cent cinquante livres. On a inventé, en certains endroits, des machines propres à fouler le Coton, afin de lui faire occuper le moins d'espace possible. Cette pratique est surtout avantageuse pour le Coton que l'on importe en Europe, afin d'en pouvoir placer une plus grande quantité sur les navires.

Les graines dépouillées du Coton servent à plusieurs usages : une partie est réservée pour servir à la sémence. En général on peut conserver les graines de Cotonniers pendant un ou deux ans; cependant quelques variétés doivent être plantées presque immédiatement après avoir été récoltées. Le surplus de celles qui sont employées à la sémence, sert à la nourriture des Bestiaux. On en extrait aussi de l'huile qui est employée à plusieurs usages économiques.

COTONNIER DE FLÉAU OU COTONNIER STOT. *V. BOMBAX GOSYPINUM.*

COTONNIER MAPOU. *Bombax Ceiba. V. FROMAGER. COTONNIÈRE. BOT.* On a donné ce nom à des Filages et à des Gnaphaliers. *V. ces mots.*

COTORRA. *ois.* Espèce du genre Perroquet.

COTRELLA, COTRILOUX. *ois. Syn. vulg. d'Alouette Cujelier.*

COTTA. *ois.* Synonyme de Foulque.

COTTAM. *bot. Syn. d'Ocymumpetiolare. V. BASILIC.*

COTTANA. *bot.* Variété de Figue de Syrie.

COTTE. *Cottus. pois.* Genre de la famille des Percoides, établi par Artedi. Les espèces sont assez nombreuses et d'un aspect généralement hideux, soit par la grosseur de leur tête, soit par la forme de leur corps, soit par les teintes sombres de leur peau que recouvre un enduit muqueux, auquel ces Poissons doivent la faculté de s'échapper facilement en glissant entre les doigts du pêcheur qui les voudrait saisir. La plupart habitent les eaux douces, vivent de proie, sont agiles, voraces, et se cachent sous les pierres dans l'obscurité; plusieurs même passent pour se creuser de petits terriers, à l'orifice desquels on les voit épier l'approche des autres petits poissons ou des vers et des larves aquatiques sur lesquels ils se jettent; mais leur hardiesse et leur gloutonnerie causent souvent leur perte : les Brochets et autres gros Poissons qui sont friands de leur chair les dévorent. Malgré la chasse que leur font ces tyrans des fleuves et des ruisseaux, la race des Cottés ne diminue guère, et leur fécondité fait qu'ils sont des Poissons

généralement fort communs, aux lieux qu'ils habitent. Les Cottés ont de grands rapports, surtout par l'étrange aspect de leur tête, avec les Scorpènes; ils s'en rapprochent par leurs grandes pectorales, leurs ventrales, leurs thorachiques, et par toute leur structure interne; ils se rapprochent encore des Uranoscopes par l'aplatissement horizontal de leur tête, et en ce que leur dorsale antérieure ou épineuse est entièrement distincte de la molle ou postérieure. Leurs mœurs sont à peu près les mêmes. Quand on les irrite, ils renflent encore leur tête en remplissant leurs ouïes d'air; ils peuvent, par ce moyen, vivre assez longtemps hors de l'eau; plusieurs font entendre un grognement distinct, mais qu'on aurait tort de prendre pour une voix, parce qu'il n'est dû qu'à l'émission violente de cet air, provoquée par l'irritation lorsqu'on tourmente l'animal. Les caractères du genre sont : tête un peu conique, plus large que le corps; des aiguillons ou des tubercules sur la tête ou sur ces opercules; deux ou trois dorsales dont une adipeuse; plus de trois rayons aux pectorales; six rayons aux branchiostèges. Yeux situés verticalement, et munis d'une membrane clignotante. On peut diviser le genre Cotte en cinq sous-genres :

† CHABOTS. Tête presque lisse; une ou deux épines seulement au préopercule, deux dorsales; écailles fort petites, à peine visibles; corps arrondi.

COTTE CHABOT. *Cottus Gobio*, L., Gmel., *Syst. Nat.* XIII, t. I, p. 1211; Bloch, pl. 58, fig. 1-2; *Encycl. Pois.*, p. 68, pl. 57, fig. 149; Lacép., *Pois.* T. III, p. 252. Cette espèce, commune dans les ruisseaux de l'Europe, de la Sibérie et de l'Amérique septentrionale, n'atteint guère que cinq pouces de longueur. Le dos est d'un brun noirâtre, parsemé de taches plus foncées dans le mâle, et jaunâtres dans la femelle. Le ventre est gris dans l'un, et blanc dans l'autre. Les nageoires sont également jaunâtres ou tachetées. n. 4, d. 7-17, p. 14, v. 4, a. 12-15, c. 8-10. Sa chair est saine et savoureuse.

COTTE NOIR. *Cottus nigricans*, Lacép., *Pois.* T. III, p. 2.

†† SCORPIONS. Ils ne diffèrent des Chabots que par les épines dont leur tête est hérissée.

COTTE SCORPION OU CRAPAUD DE MER. *Cottus Scorpius*, L., Gmel., Bloch, pl. 57; *Encycl. Pois.* pl. 57, fig. 148; Lacép. La figure de ce Poisson est effrayante sans être positivement horrible; modèle d'agilité, il est armé de piquants redoutables qui menacent la main qui le voudrait saisir; il parcourt les parages septentrionaux, et à l'abri de toute attaque par ses armes, il fait une guerre cruelle aux Clupées et autres animaux jetés sans défense au milieu des mers. Sa chair est médiocre : aussi n'est-elle pas recherchée, mais les Groenlandais emploient son foie pour faire de l'huile. Il est extrêmement vorace. Son corps est varié de couleurs qui, pour être sombres, ne sont pas sans beauté, et ajoutent à la singularité de sa figure, ainsi que les raies noires, blanches ou rouges, qui, selon les sexes, décorent les nageoires. n. 7-10, 14-17, p. 16, 17, v. 5, 4, a. 10, 15, c. 81, 8. Sa taille est d'un pied environ.

COTTE QUADRICORNE. *Cottus Quadricornis*, L., Gmel.,

le Quatre-Cornes, Enc. pl. 57, fig. 146. Non moins vorace que le Scorpion et non moins bien armé, le Quadrucorne, à l'aide de ses pectorales encore plus développées, nage avec une plus grande rapidité. Il acquiert une taille moins considérable. Sa chair est meilleure. Il habite les mêmes mers. n. 9-14, p. 17, v. 4, a. 14, c. 12.

Le *Cottus Bubalis*, Euphras.; le *Cottus Diceraus*, Pall., et le *Cottus Hemilepidotus*, Til., appartiennent encore à ce sous-genre.

††† CRIPTÈRES A TROIS NAGEOIRES DORSALES. Ce sous-genre, fort remarquable par une disposition de nageoires qui pourrait presque suffire pour motiver une séparation plus tranchée, ne se compose jusqu'ici que de deux espèces, le *Cottus hispidus* de Schneider, et le *Cottus acadianus* de Pennant. Ces deux Poissons, qui sont d'une petite taille, habitent les côtes de l'Amérique septentrionale.

†††† ASPIDOPHORES. Ils sont enveloppés de plaques écaillées serrées comme des pavés, et qui rendent leur corps anguleux ou prismatique.

COTTE ARMÉE. *Cottus cataphractus*, L., Gmel., Bloch, pl. 58, f. 5-4; *Encycl. Pois.*, p. 66, pl. 57, f. 145; l'Aspidophore armé, Lac. *Pois.* T. III, p. 222. La forme singulière de ce Poisson, et la manière dont il est vêtu, le rapprochent des Syngnathes et des Pégases. Il acquiert un peu plus d'un pied de long, a sa mâchoire inférieure munie de barbillons, vit dans les mers du Nord, non loin des rivages sablonneux et semés de rochers. Il se nourrit de petits poissons et de Crustacés. Moins constitué pour l'attaque que pour la défense, ce Cotte est aussi moins agile et moins audacieux que ne le sont les espèces du second sous-genre. n. 5-7, p. 15, 16, v. 2, 5, a. 6, 7, c. 10, 11. Lacépède pense que le *Cottus Brodume*, reproduit par Bonnatte (Encycl. *Pois.*, p. 67) d'après Olaffen et Müller, n'est tout au plus qu'une variété du Cotte armé.

COTTE JAPONAISE. *Cottus Japonicus*, Gmel., le Lisiza, *Encycl. Pois.*, p. 67, pl. 58, f. 150; Aspidophore Lisiza, Lac.; *Pois.* T. III, p. 225. C'est le plus allongé des Cottés; il habite les mers du Japon et des Kuriles, où il atteint un peu plus d'un pied de longueur. n. 6, d. 6-7, p. 12, v. 2, a. 8, c. 12.

Le *Cottus Stelleri* de Schneider avec l'*Agonus decagonus* du même auteur, et l'*Agonus stagopthalmus* de Tilésius, complètent ce sous-genre.

††††† PLATYCEPHALES. Ils ont la tête plus aplatie; ses larges sous-orbitaires la font ressembler à une sorte de bouclier ou de disque. Cette tête est moins tuberculeuse, mais seulement armée de quelques épines. Les ventrales, quoique portées sur un appareil suspendu aux épaules, sont cependant situées manifestement en arrière des pectorales, et très-écartées.

COTTE RABOTEUX. *Cottus scaber*, L., Gmel., Bloch, pl. 180; *Encycl. Pois.*, p. 67 (sans figure); Cotte raboteux, Lac., *Pois.* T. III, p. 245. Ce Poisson a ses écailles petites, mais fortement attachées, dures et dentées; quatre piquants se voient sur sa tête qui est allongée, et dont la mâchoire inférieure est plus longue que la supérieure. Sa bouche est très-grande. Il habite les mers de l'Inde. n. 6, 7, d. 6-12, p. 18, v. 6, a. 11, 12, c. 12, 16.

COTTE INSIDIATEUR. Lac., Pois., III, p. 247; *Cottus insidiator*, Forsk., fig. Arab. p. 25, n. 8; Gmelk.; *Platycephalus spatula*, Bloch, pl. 424; le Raked, Encycl. Pois., p. 68 (sans figure). Cette espèce, qui habite la mer Rouge et dont les teintes sombres n'ont rien de remarquable, vit dans le sable, et s'y cache pour saisir sa proie. Cuvier soupçonne que ce Poisson est le *Callionymus indicus*, et le Calliomore indien, de Lacépède. B. 8, D. 8-15, P. 19, V. 6, A. 14, C. 15.

COTTE MADAGASCHE. Lac., Pois. III, p. 249, pl. 11, f. 1-2 (en dessus et en dessous); *Cottus Madagascarensis*, Commers., Mass. Cette espèce, observée à Madagascar, aux environs du fort Dauphin, acquiert jusqu'à deux pieds de longueur. Sa tête est armée, de chaque côté, de deux aiguillons recourbés; elle est profondément sillonnée entre les deux yeux. Son corps est couvert d'écailles assez grandes, et la mâchoire inférieure est plus avancée que la supérieure. La caudale paraît échancrée en trois lobes. B. 8-15, P. 12, V. 5, 6, A. 7, C. 7.

COTTÉE. *Cottæa*. Bot. Genre de la famille des Graminées, institué par Humboldt et Bonpland qui lui donnent pour caractères : spécules composés de six à neuf fleurs distantes, distiques, celle du sommet constamment desséchée; deux glumes membraneuses, concaves, à plusieurs nervures, couronnées par trois lobes mucronés; la supérieure est un peu plus petite et a quelquefois son sommet simplement aigu et entier; deux paillettes membraneuses : la supérieure à deux carènes, avec l'extrémité bifide; l'inférieure à cinq divisions, concave, garnie de onze soies dressées, continues, scarieuses, inégales, trois étant plus grandes; deux écailles entières et glabres; trois étamines. L'ovaire est glabre, surmonté de deux styles que terminent un nombre semblable de stigmates plumeux; cariopse oblong, cylindroïde, lisse, glabre, non sillonné, libre, chargé de paillettes; péricarpe mince et membraneux; embryon deux ou trois fois plus petit que le fruit. Ce genre, comme on le voit, est voisin du *Pappophorum* dont il diffère par le nombre des fleurs, par la paillette inférieure quinquéfide, et par la panicule diffuse. On n'en connaît encore qu'une seule espèce; elle est du Pérou.

COTTENDORFIE. *Cottendorfia*. Bot. Genre de la famille des Broméliacées, institué par Schult., qui lui assigne pour caractères : périgone libre, divisé en six parties dont les extérieures, remplaçant le calice, sont dressées et un peu plus courtes que les intérieures qui tiennent lieu de pétales; celles-ci sont étalées et nues à la base interne; six étamines hypogynes, à filaments subulés et glabres, à anthères un peu couchées, ovales et échancrées en fer de flèche; ovaire libre, pyramidato-trilobé et triloculaire; chaque loge renfermant de trois à six ovules attachés à un angle central, près de la base; style presque nul; trois stigmates filiformes, un peu étalés et tordus en spirale. Le *Cottendorfia Brasiliensis*, seule espèce du genre, est une plante herbacée, qui croît sur les rochers arides; ses feuilles sont linéaires, subulées, acuminées; de leur centre s'élève une hampe assez haute que termine une panicule ample et lâche de jolies fleurs.

COTTERET-GARU. ois. Syn. vulgaire de Bécasseau Combattant.

COTTONERZ. MIN. Nom donné au minerai de Tellure contenant du plomb et de l'argent, que l'on trouve à Nagyag en Transylvanie.

COTTUS. pois. V. COTTE.

COTULE. *Cotula*. Bot. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie superflue, proposé par Vaillant, sous le nom d'*Ananthocyclus*; Linné, en lui imposant cette dénomination, définitivement adoptée, le caractérise de la manière suivante: involucre court, hémisphérique, polyphylle; fleurons du centre hermaphrodites, tubuleux, à corolle quadri-fide, et à quatre étamines; fleurons de la circonférence femelles, ayant le plus souvent la même apparence que ceux du centre; réceptacle ordinairement dépourvu de paillettes; akènes munis d'un rebord au sommet. Depuis l'établissement de ce genre, et même parmi les espèces décrites par Linné, les auteurs y ont introduit plusieurs changements. Ainsi, le *Cotula turbinata*, L., est devenu le type du genre *Cenia* de Commerson et Jussieu. Desfontaines rapporte à son genre *Balsamita*, le *Cotula grandis*, L. Bergius a établi, et Jussieu ainsi que Willdenow ont adopté le genre *Lidbeckia*, aux dépens des *Cotula quinqueloba* et *Cotula stricta*, L.; mais Lamarck (Illustr. t. 701) a changé le nom générique en celui de *Lancisia*. Persoon, qui a admis ce changement, ne s'est servi du mot *Lidbeckia* que pour désigner une section de ce genre. D'un autre côté, le *Grangea* d'Adanson, que Linné confondait avec ses *Artemisia*, et dont plusieurs auteurs n'ont fait qu'une sous-division du *Cotula*, en a été séparé par Jussieu, Lamarck et Desfontaines. Les Cotules sont des plantes herbacées, qui, par le port, se rapprochent des Anacycles et des Tanaïses; elles sont indigènes des contrées chaudes de l'Europe méridionale et du cap de Bonne Espérance. On n'en a décrit qu'une douzaine d'espèces, déduction faite de celles qui constituent maintenant de nouveaux genres. Persoon en mentionne vingt-deux, mais outre qu'il agglomère plusieurs genres distincts, il adopte aussi la réunion du *Cotula pyrethra*, L., unique espèce américaine, qui, à cause de son réceptacle palléacé, pourrait, par la suite, être aussi séparée et constituer un genre nouveau. Aucune espèce n'est cultivée comme plante d'agrément ou pour des usages économiques.

COTUNNIA. MIN. V. PLOMB MURIATÉ.

COTURNIX. ois. Synonyme de Caille. V. PERDRIX.

COTYLANTHÈRE. *Cotylanthera*. Bot. Genre dont la place est encore incertaine, mais qui paraît ne pas devoir s'éloigner beaucoup de la famille des Solanées. Il a été institué par Blume, pour une petite plante qui se trouve assez abondamment dans les forêts ombragées de l'île de Java. Caractères : calice campanulé, quadri-fide, persistant; corolle hypocratériforme, quadripartite, marcescente, à divisions égales, ouvertes; quatre étamines égales, à filets courts et lisses, à anthères conniventes, déhiscentes au sommet par un seul pore; style à deux sillons; stigmate en tête, déprimé; capsule ovulaire, biloculaire, polysperme. Le *Cotylanthera tenuis*, Bl., a les feuilles petites, presque succulentes; les fleurs sont bleuâtres, portées sur des pédicelles solitaires ou géminés, garnis, vers le milieu, de deux petites bractées.

COTYLÉDON. BOT. *V.* COTYLET.

COTYLÉDON MARIN. POLYP. Syn. ancien d'Acétabulaire de la Méditerranée.

COTYLÉDONAIRE. BOT. *V.* COTYLÉDONS.

COTYLÉDONS. *Cotyledo.* BOT. Dans tout embryon végétal, on distingue trois parties principales, savoir : 1^o l'extrémité inférieure ou corps radulaire qui doit former la racine; 2^o la gemmule ou premier bourgeon de la plante; 3^o enfin le corps cotylédonaire ou extrémité supérieure de l'embryon. Dans le Haricot, la Belle-de-Nuit, etc., le corps cotylédonaire est séparé en deux parties distinctes, qui portent le nom de *Cotylédons*. Dans le Blé, l'Orge, l'Asperge, le Lis, etc., le corps cotylédonaire est simple, indivis et formé d'un seul Cotylédon. De là les noms de plantes monocotylédonées ou dicotylédonées, suivant qu'elles offrent un ou bien deux Cotylédons. Tous les végétaux phanérogames présentent l'une de ces deux modifications, c'est-à-dire que leur embryon est à un seul ou à deux Cotylédons; et il en résulte la division de ces végétaux en deux groupes principaux : les MONOCOTYLÉDONS et les DICOTYLÉDONS. *V.* ces mots. Cependant il y a certaines plantes dont le nombre des Cotylédons excède constamment deux; ainsi on en compte trois dans le *Cupressus pendula*, quatre dans le *Pinus Inops* et dans le *Ceratophyllum demersum*; cinq dans le *Pinus Laricio*; six dans le Cyprès chauve; huit dans le *Pinus Strobus*; enfin, dix ou douze dans le Pin-Pignon.

Dans certains végétaux Dicotylédonés, les deux Cotylédons, que l'on nomme aussi quelquefois *Lobes séminaux*, sont plus ou moins soudés ensemble, de manière qu'au premier abord le corps cotylédonaire paraît simple; c'est ce que l'on observe dans le Marronnier d'Inde, certaines espèces de Chênes, et probablement dans la Cuscute que l'on considère généralement comme privée de Cotylédons.

Les Cotylédons sont d'autant plus épais et plus charnus que l'embryon est privé d'endosperme, c'est-à-dire qu'il est immédiatement recouvert par le tégument propre de la graine. Ainsi dans le Pois, le Haricot, le Marronnier, les deux Cotylédons sont charnus et très-épais; ils sont au contraire minces et foliacés dans les graines munies d'un endosperme. comme le montrent les Euphorbiacées par exemple. Les Cotylédons, surtout quand il n'y a pas d'endosperme, paraissent destinés à fournir au jeune embryon, au moment où il commence à germer, les premiers matériaux de son accroissement. Aussi les voit-on se faner, diminuer de volume à mesure que la jeune plante se développe. Tantôt les deux Cotylédons restent cachés sous la terre, après l'évolution du germe, tantôt ils sont élevés au-dessus du sol par l'accroissement de la tigelle. Dans le premier cas, on dit qu'ils sont *hypogés*; on les nomme *épigés* dans le second cas, où ils forment les feuilles séminales, comme dans le Haricot. Dans les plantes munies d'un endosperme, les Cotylédons sont en général minces et comme foliacés; c'est alors l'endosperme qui fournit aux premiers développements du jeune embryon. *V.* EMBRYON et GERMINATION.

COTYLÉPHORE. POTS. Espèce du genre Asprède. *V.* ce mot.

COTYLES. *Cotylæ.* ACAL. Péron et Lesueur ont donné ce nom à des organes particuliers situés sur les bras de quelques Méduses, appelés par Pallas *bras cotylifères* à cause de ces appendices ou feuilles séminales semblables à certains cotylédons végétaux. Ils n'appartiennent qu'à un très-petit nombre d'espèces, et semblent constituer les organes de la génération suivant Péron et Lesueur.

COTYLET. *Cotyledon.* BOT. Genre de la famille des Crassulacées et de la Décandrie Pentagynie, fondé par Tournefort, adopté et caractérisé par Linné de la manière suivante : calice court, à cinq divisions profondes; corolle monopétale, campanulée ou tubuleuse, à cinq découpures; dix étamines insérées sur la corolle, à anthères arrondies; cinq ovaires supérieurs, coniques, chacun muni à sa base externe d'une écaille concave, nectarifère, et se terminant aussi chacun en un style de la longueur des étamines, à stigmates simples, courbés en dehors. A ces ovaires succèdent autant de capsules oblongues, ventruës, pointues, uniloculaires et s'ouvrant longitudinalement par le côté intérieur; semences petites et nombreuses. Adanson a séparé de ce genre toutes les espèces dont le système floral est quaternaire, et en a constitué le genre *Kalanchoë*, qui a été adopté par De Candolle et Haworth. Nous avons suivi leur exemple, et dans la précédente description générique, nous n'avons eu égard qu'aux Cotylets décandriques et à corolles quinquéfides. Si nous admettions également le genre *Umbilicus* formé par De Candolle (Plantes grasses, t. 156) avec les deux variétés du *Cotyledon Umbilicus* de Linné, que l'on rencontre fréquemment dans la France méridionale, et auxquels on joindrait les espèces d'Orient et de Sibérie, il s'en suivrait que tous les vrais Cotylets seraient étrangers à l'Europe, et se réduiraient à environ une trentaine. *V.* d'ailleurs les mots KALANCHOË et UMBILICUS. Les Cotylets sont en général des plantes grasses, herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées, quelquefois alternes, à fleurs terminales, en corymbes ou en épis, indigènes du cap de Bonne-Espérance et de l'Afrique méridionale. On les cultive avec la plus grande facilité dans les jardins d'Europe, où la singularité de leurs tiges et de leurs feuilles attire l'attention. Quelques espèces ont, en outre, des fleurs assez agréables à l'œil; tels sont les *Cotyledon orbiculata*, L., *Cotyledon fuscicularis*, H. Kew, et *Cotyledon spuria*. Comme ces plantes sont d'une nature succulente et aqueuse, elles exigent, en été, une exposition méridienne, abritée des grands vents et de la grêle, et en hiver une serre sèche, aérée, jamais imprégnée d'une humidité stagnante. Ce sont néanmoins des végétaux dont la vie est, si l'on peut s'exprimer ainsi, excessivement tenace; nous avons laissé un individu de *Cotyledon orbiculata*, L., exposé à toute la rigueur de l'hiver de 1822 à 1823, et l'été suivant, la plante n'en a pas moins continué à végéter avec la plus grande vigueur.

COTYLIER. BOT. Même chose que Cotylet. *V.* ce mot.

COTYLISQUE. *Cotyliscus.* BOT. Genre nouveau, proposé par Desvaux, dans la famille des Crucifères, pour le *Cochlearia nilotica* de Delile (Descript. de l'Égypte, p. 101, t. 54, fig. 2). De Candolle, dans le second volume de son *Systema Naturale*, le réunit au genre

Senebiera où il forme une section particulière caractérisée par ses silicules non émarginées au sommet, concaves d'un côté, n'ayant leurs valves ni rugueuses, ni ornées d'une crête sur leur dos. V. SÉNÉBIÈRE.

COUZYPHOS, COTTYPHOS. ois. Syn. ancien de Merle noir.

COTZ. BOT. V. BRAYERA.

COU. ZOOLOG. et BOT. Partie du corps de l'animal, qui unit la tête au tronc. Il n'existe guère que dans les Vertébrés; encore n'y est-il pas toujours distinct, puisque les Cétacés et les Poissons n'en offrent pas d'exemple. Il est toujours sensible dans les autres Mammifères, quoique grossièrement prononcé dans quelques-uns, tels que l'Éléphant, souvent indéfini dans les Reptiles, et très-remarquable chez les Oiseaux où il s'allonge ordinairement d'une manière démesurée. Chez ces derniers la couleur ou la forme de cette partie a déterminé divers noms spécifiques.

COU COUPÉ. ois. Syn. vulgaire de Gros-Bec fascié.

COU JAUNE. ois. Espèce du genre Sylvie.

COU ROUGE. Syn. vulgaire de Sylvie Rouge-Gorge.

COU TORT. ois. Synonymie vulgaire de Torcol.

COUA. *Coccyzus*. ois. Genre de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec robuste, épais à sa base, comprimé dans toute sa longueur, convexe en dessus, avec une arête distincte, courbé légèrement, fléchi à la pointe; narines placées à la base du bec et sur ses côtés, ovales, à moitié fermées par une membrane nue; pieds grêles; quatre doigts : deux devant, dont l'extérieur beaucoup moins long que le tarse, deux derrière; ongles courts, peu courbés; ailes courtes, arrondies; les cinq premières rémiges étagées, la cinquième la plus longue; dix rectrices.

Les Couas, dont la séparation d'avec les véritables Coucouas a été indiquée par Levaillant, s'éloignent de ces derniers autant par différentes nuances de mœurs que par quelques caractères physiques ou extérieurs dont les plus saillants sont : l'absence des plumes longues et flottantes qui garnissent l'origine du tarse, chez les Coucouas : la longueur graduée des rémiges, qui donne à l'aile des Couas un développement régulièrement arqué, etc., etc. Les Couas ont en général une forme plus raccourcie; ils paraissent plus robustes; leur chant, grave et plein, ne tient aucunement des sons plaintifs et langoureux qu'exprime celui des Coucouas. Ils construisent eux-mêmes leurs nids et les placent soit sous l'abri touffu qu'offrent plusieurs branches entrelacées, soit dans le tronc d'un vieux arbre carié; leurs pontes consistent ordinairement en quatre ou cinq œufs d'un blanc verdâtre tiqueté de brun; ils élèvent leurs petits, et leur tendresse pour ces fruits de leur amour, égale celle que l'on remarque dans la plupart des oiseaux. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes. Vieillot a substitué au nom de Coua, celui de Coulicou, qui ne paraît pas présenter une idée plus exacte, et qui sans doute ne peut exprimer aussi qu'un cri de l'Oiseau.

COUA AUX AILES COURTES. V. COUA PIAGE.

COUA AUX AILES ROUSSSES. *Cuculus Americanus*, Lath., Buff., pl. enl. 816. *Cuculus cinereus*, Tem. Parties supérieures grises, s'irisant sous certains aspects; rémiges bordées de roux extérieurement; rec-

trices latérales noires terminées de blanc; parties inférieures blanchâtres; bec noirâtre; iris rougeâtre; pieds noirs. Taille, onze pouces. La femelle a les parties supérieures brunâtres, sans reflets. Antilles.

COUA AMÉRICAIN. V. COUA AUX AILES ROUSSSES.

COUA ATINGACU. V. COUA CORNU.

COUA DES BARRIÈRES. *Coccyzus septorum*, Vieill. Parties supérieures grises; rectrices terminées de blanc; parties inférieures blanchâtres, avec la gorge cendrée; bec noirâtre; pieds cendrés. Taille, onze pouces. De la Guiane.

COUA A BEC NOIR. *Cuculus melanorhynchus*, Cuv. Parties supérieures d'un gris cendré, plus clair sur la tête; un trait noir derrière l'œil; parties inférieures d'un jaune roussâtre; gorge blanche; bec noir. Taille, huit pouces. Brésil.

COUA A BEC ROUGE. *Coccyzus erythrorhynchus*, Cuv. *Coccyzus rubrirostris*, Drap. Parties supérieures d'un gris cendré, passant au noirâtre, irisé de vert et de bleu sur les ailes et la queue; rectrices longues, étagées et terminées de blanc; joues, gorge et devant du cou d'un roux vif; poitrine et ventre cendrés; le reste des parties inférieures d'un roux fauve; bec d'un roux vif; pieds gris. Taille, seize pouces. Java. Un individu à peu près semblable et que nous soupçonnons être une femelle, nous a été envoyé de Bornéo; il n'en diffère que par le plastron qui est d'un brun terne.

COUA DE BOTTA. *Coccyzus Bottaë*, *Saurola Bottaë*, Blainv.; *S. Californiana*, Less. Parties supérieures roussâtres, variées de vert et de blanc; tête, cou et poitrine roux, tachetés de brun et de blanc; rectrices caudales vertes, bordées de blanc; huppe d'un bleu d'acier foncé, bordée de roux; rectrices bleues-noirâtres, terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc grisâtre; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. Californie.

COUA BRUN, VARIÉ DE ROUX. *Cuculus Navius*, L., pl. enl. 812. Parties supérieures brunes, variées de cendré et de roussâtre; plumes du sommet de la tête assez longues et terminées par une tache roussâtre qui est aussi la couleur qui borde les scapulaires; gorge et devant du cou roussâtres, avec quelques petits traits bruns; parties inférieures blanchâtres; rémiges et rectrices brunes, bordées de roux; bec noir, roussâtre en dessous; pieds noirâtres. Taille, dix pouces. Guiane.

COUA A CALOTTE NOIRE. *Coccyzus melacoryphus*, Vieill. Parties supérieures brunes, avec le sommet de la tête et un trait de chaque côté, au-dessus de l'œil, noirâtres; rectrices intermédiaires brunes, les autres noires, toutes sont terminées de blanc; parties inférieures blanches, tiquetées de roux; bec noir; iris brun; pieds d'un cendré bleuâtre. Taille, dix pouces six lignes. Guiane.

COUA CENDRÉ. *Coccyzus cinereus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun cendré, avec les rectrices terminées de blanc que précède une ligne noire; gorge et devant du cou d'un cendré pâle; parties inférieures blanches, avec les flancs roussâtres; bec noir; iris brun; pieds verdâtres. Taille, huit pouces six lignes. Amérique méridionale.

COUA CENDRILLARD. V. COUA AUX AILES ROUSSSES, femelle.

COUA CHIRIRI. *Coccyzus Chiriri*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, avec les plumes de la nuque assez longues et étroites, noires, terminées de roux; le bas du dos et le croupion roux, rayés de noirâtre; quatre traits blancs en dessus et en dessous de l'œil; gorge et devant du cou fauves, rayés de noir; parties inférieures blanchâtres, nuancées de brun; bec noir, blanchâtre en dessous, à sa base; pieds blanchâtres. Taille, neuf pouces. Le mâle, dans la saison des amours, a les tectrices et les rémiges terminées de brun vif, et une bande blanche sur le milieu de l'aile. Guiane.

COUA CROCHI. *Coccyzus Chochi*, Vieill. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec les plumes bordées de cendré et de roussâtre, celles de la nuque longues, noires et bordées largement de roux foncé; sourcils blancs; tectrices alaires brunes, bordées de cendré et de roussâtre, ce qui forme sur l'aile trois sortes de bandes brunes, cendrées et roussâtres; tectrices caudales longues; rémiges frangées de blanchâtre; rectrices étagées, plus ou moins terminées de blanc: les latérales presque entièrement noires en dessous; cette couleur est aussi celle du poignet; parties inférieures cendrées, roussâtres sur la gorge et vers l'anus, blanchâtres sur les flancs; bec roussâtre, noir sur l'arête; pieds cendrés. Taille, onze pouces. Guiane.

COUA CORNU. *Cuculus cornutus* et *Coccyzus cornutus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun foncé, avec la nuque garnie de longues plumes formant une double huppe; rectrices noirâtres, terminées de blanc; parties inférieures cendrées; bec verdâtre; iris rouge; pieds cendrés. Taille, douze pouces. Brésil.

COUA DELALANDE. *Coccyzus Delalandi*, Temm., Ois. col., pl. 440. Parties supérieures d'un bleu azuré; les inférieures blanches, avec l'abdomen, les cuisses, les tectrices caudales inférieures d'un roux brunâtre; rectrices étagées, d'un bleu métallique, terminé de blanc; bec bleuâtre; pieds noirs. Taille, vingt et un pouces. Madagascar.

COUA GEOFFROY. *Coccyzus Geoffroyi*, Temm., pl. color. 7. Parties supérieures vertes, avec le bord des tectrices roussâtre; des plumes écaillées de fauve et de noir sur le front; une huppe bleue d'acier sur le sommet de la tête; bord des moyennes rémiges bleu; grandes rémiges et tectrices d'un brun violet; rectrices latérales bordées de vert; gorge et devant du cou maillés de brun et de fauve; un demi-collier noir sur le haut de la poitrine; ventre fauve; abdomen d'un roux brunâtre. Taille, vingt pouces. Brésil.

COUA GRAND VIEILLARD. *V.* COUA AUX AILES ROUSSES.

COUA HUPPÉ DE MADAGASCAR. *Cuculus cristatus*, Lath.; *Coulicou Coua*, Vieill., Buff., pl. enl. 589. Parties supérieures d'un cendré verdâtre, avec la nuque ornée de longues plumes susceptibles de se redresser; rémiges et rectrices d'un verdâtre irisé extérieurement, les dernières étagées et terminées de blanc; parties inférieures blanchâtres, avec la poitrine rougeâtre; bec et pieds noirs; iris orangé. Taille, quatorze pouces.

COUA DE LESCHENAULT. *Coua Leschenaultii*, *Tacocoua Leschenaultii*, Lesson. Parties supérieures et devant du cou d'un gris cendré; rectrices longues, étagées, d'un bleu d'acier, terminées de blanc; parties

inférieures d'un jaune ferrugineux; bec corné; pieds verdâtres. Taille, seize pouces. Inde.

COUA OISEAU DE PLUIE *Cuculus pluvialis*, Lath. *V.* COUA TACCO.

COUA DES PALÉTOUVIERS. *Cuculus seniculus*, Lath., Buff., pl. enl. 815; *Cuculus Minor*, Gmel. Parties supérieures cendrées; une bande grise à l'angle postérieur de l'œil; rectrices bleuâtres, terminées de blanc, les deux intermédiaires totalement grises; parties inférieures jaunes; bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces. La femelle a les couleurs moins foncées. Guiane.

COUA PETIT COULICOU. *Coccyzus minutus*, Vieill.; *Cuculus Cayenensis*, Var., Lath. Parties supérieures d'un marron pourpré; rémiges bordées et terminées de brun; rectrices bordées de blanc; gorge et poitrine d'une teinte plus pâle que le dos; parties inférieures d'un marron foncé; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. La femelle a les couleurs moins foncées. Guiane.

COUA PETIT VIEILLARD. *V.* COUA DES PALÉTOUVIERS.

COUA PIAYE. *Cuculus Caianus*, Lath., Buff., pl. enl. 211. Parties supérieures d'un marron pourpré, avec les rémiges terminées de brun et les rectrices blanches à l'extrémité qui a aussi une raie noire; gorge et poitrine d'un marron clair; parties inférieures cendrées; bec et pieds bruns. Taille, seize pouces. Guiane.

COUA POINTILLÉ. *Coccyzus punctulatus*, Vieill.; *Cuculus punctulatus*, Lath. Parties supérieures brunes, légèrement irisées, avec chaque plume terminée de roux; rémiges et rectrices d'un brun foncé, tachetées de roux à l'extrémité; parties inférieures blanchâtres; bec noir. Taille, neuf pouces. Guiane.

COUA QUAPACTOL. *Cuculus ridibundus*, Lath. Parties supérieures d'un brun fauve; gorge, devant du cou et poitrine cendrés; ventre et tectrices caudales inférieures noirs; bec noirâtre; iris blanc; pieds noirs. Taille, seize pouces. Mexique.

COUA ROUX. *Coccyzus rutilus*, Vieill. Parties supérieures d'un roux ardent; nuque garnie de longues plumes susceptibles de se relever en huppe; gorge et poitrine roussâtres; parties inférieures cendrées; bec jaunâtre; pieds bruns; queue très étagée. Taille, dix pouces. Brésil.

COUA DE SAINT-DOMINGUE. *V.* COUA AUX AILES ROUSSES.

COUA TACCO. *Cuculus vetula*, L., *Cuculus pluvialis*, L.; *Saurathera vetula*, Vieill., Buff., pl. enl. 772. Parties supérieures d'un cendré olivâtre; rectrices étagées: les latérales terminées par deux taches, l'une noire et l'autre blanche; gorge et poitrine cendrées; parties inférieures rousses; bec brunâtre; iris brun; peau nue qui entoure les yeux rouge; pieds cendrés. Taille, seize pouces. La femelle est plus petite; elle a les couleurs plus claires, la gorge et la poitrine blanchâtres. Guiane.

COUA TACHETÉ DE CAYENNE. *V.* COUA BRUN, VARIÉ DE ROUX.

COUA TACHETÉ DE LA CHINE. *Cuculus maculatus*, Lath., Buff., pl. enl. 764. Parties supérieures d'un gris verdâtre, variées de blanc et de brun, à reflets dorés; tête et cou noirs, avec quelques taches blanches au-dessus des yeux; rectrices rayées de blanc et de brun; gorge

et poitrine variées de blanc et de brun; les parties inférieures rayées de ces mêmes couleurs; bec noirâtre, jaune en dessous; pieds jaunâtres, couverts par les plumes tombantes de la jambe. Taille, quatorze pouces.

COUA TAIT-SOU. *Cuculus caeruleus*, Buff., pl. enl. 295, fig. 2. Tout le plumage d'un bleu foncé, irisé sur les ailes et principalement sur la queue où les reflets verts et violets sont très-éclatants; bec et pieds noirs; yeux entourés d'une membrane rouge. Taille, dix-sept pouces. Les jeunes sont d'un bleu vert, sans reflets. Madagascar.

COUA A TÊTE ROUSSE. *Coccyzus ruficapillus*, Vieill. Parties supérieures variées de blanc et de brun; sommet de la tête garni de longues plumes rousses; une tache rousse de chaque côté de la tête; nuque et parties inférieures blanches; bec et pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. Australasie.

COUA TINGAZU. *Coccyzus Tingazu*. Parties supérieures d'un brun jaunâtre; rémiges et rectrices brunes; gorge et devant du cou brunâtres; parties inférieures cendrées, teintées de roux; bec verdâtre; iris et paupières rouges; pieds noirâtres. Taille, dix-neuf pouces. Amérique méridionale.

COUA A VENTRE MARRON. *Coccyzus chrysogaster*, Cuv. Parties supérieures d'un gris ardoisé; front et devant du cou d'un roux jaunâtre; rectrices très-longues, très-étagées, d'un bleu d'acier, terminées de blanc; poitrine bleuâtre; parties inférieures d'un roux brun; bec roux; pieds noirâtres. Taille, quinze pouces. Guiane.

COUA VERDATRE. *Cuculus Madagascariensis*, Lath., Buff., pl. enl. 815. Parties supérieures brunes, variées d'olivâtre; rectrices latérales terminées de blanc; gorge olivâtre, nuancée de jaune; poitrine fauve; parties inférieures brunes; bec noir; iris orangé; pieds d'un brun jaunâtre. Taille, vingt et un pouces. Afrique.

COUA VIEILLARD. V. COUA TACCO.

COUA AUX YEUX ROUGES. *Coccyzus erythrophthalmus*, Bonap., *Cuculus erythrophthalmus*, Wils. pl. 28, f. 2. Parties supérieures d'un gris cendré; les inférieures blanches; tour des yeux rouge; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. Amérique septentrionale.

COUACHO. ois. L'un des noms vulgaires de la Bergeronnette.

COUAGGA. MAM. Espèce du genre Cheval.

COUALE. ois. L'un des noms vulgaires de la Corneille mantelée. V. CORBEAU.

COUAMELLE ET COUANELLE. BOT. V. COLMELLE.

COUANA. BOT. Nom que l'on donne au bourgeon comestible d'un Palmier du genre Avoira.

COUANDOU. MAM. Même chose que Coendou.

COUARCH. BOT. V. COARCH.

COUATA. MAM. V. SAPAJOU COAÏTA.

COUATI. MAM. V. COATI.

COUBLANDIE. *Coublandia*. BOT. Dans sa Flore de la Guiane, Aublet avait formé ce genre, et lui avait attribué le feuillage d'une Mimeuse et le fruit du *Mullera*. Le professeur Richard, qui a visité pendant huit années les mêmes contrées qu'Aublet, a reconnu que ce prétendu genre n'existe pas, et que cette erreur avait été causée par l'entrelacement du *Mullera montiformis* et d'une espèce de *Mimosa*.

COUCAL. ois. Syn. vulgaire de Sterne Épouvantail.

COUCAL. *Centropus*. ois. Genre de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec robuste, dur, plus haut que large, courbé surtout à la pointe, et comprimé; arête élevée en carène; narines placées à la base du bec et sur les côtés, étroites, diagonalement fendues, à demi fermées par une membrane nue; quatre doigts : deux devant soudés à la base, deux derrière dont l'extérieur versatile; ongle du pouce allongé, presque droit, subulé; ailes courtes : les trois premières rémiges également étagées; la quatrième presque égale à la cinquième qui est la plus longue. C'est encore du démembrement indiqué dans le genre Coucou, par Levaillant, qu'est résultée la création du genre Coucal dont les espèces, il est vrai, tiennent de près aux véritables Coucous tant par leurs formes générales que par quelques - unes de leurs habitudes, mais qui cependant s'en éloignent suffisamment par divers caractères bien prononcés, et surtout par celui qu'offre l'extrême longueur et l'amai-grissement de l'ongle du pouce. La longueur de cet ongle qui rappelle la conformation du pied de l'Alouette, n'est probablement pas un attribut inutile, accordé à ces Oiseaux; mais jusqu'ici l'observation n'a pu faire deviner l'intention de la nature dans une modification que l'on serait tenté de regarder comme un écart, si elle ne se faisait remarquer dans tous les congénères.

COUCAL AFFINIS. *Centropus affinis*. Plumage varié de noir, de brun et de gris; ailes rousses; rectrices d'un bleu noirâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatorze pouces. Afrique.

COUCAL ATRALBIN. *Centropus ateralbus*, Less. Zool. de la Coquille, pl. 54. Parties supérieures et abdomen d'un bleu noir pourpré; front noir; cou, poitrine et miroir sur les ailes d'un blanc pur; bec et pieds noirâtres. Taille, seize pouces. Nouvelle-Irlande.

COUCAL BICOLORE. *Centropus bicolor*, Cuv. Parties supérieures d'un gris cendré, les inférieures presque blanchâtres; abdomen teinté de rouge obscur; rectrices longues, étagées et rousses; bec et pieds noirs. Taille, treize pouces. Moluques.

COUCAL CALOBATE. *Centropus calobatus*. Parties supérieures d'un vert bronzé; sommet de la tête d'un bleu d'acier; cou ardoisé; rémiges bleues, terminées de verdâtre et de cuivreux; rectrices d'un bleu noir à reflets verts et cuivreux; tour des yeux d'un rouge vif; oreilles grises, pointillées de noirâtre; menton et haut de la gorge noirs; parties inférieures cendrées, traversées de lignes brunes; bec et pieds verts. Taille, vingt et un pouces. Moluques.

COUCAL DES CÉLÈBES. *Centropus celebensis*, Quoy et Gaym. Zool. de l'Australasie, pl. 20. Parties supérieures d'un marron clair; gorge et poitrine fauves; tige des plumes blanchâtres; bec et pieds noirs. Taille, dix-huit pouces.

COUCAL A FACE NOIRE. *Centropus melanops*, Cuv. Parties supérieures d'un roux brun, plus foncé sur les ailes; front, joues, tour des yeux et parties inférieures noirs; rectrices très-étagées, d'un bleu noirâtre; gorge blanche; cou et poitrine d'un roux ferrugineux. Bec et pieds noirs. Taille, quinze pouces. Java.

COUCAL FAISAN. *Cuculus Phasianus*, Lath. Parties supérieures variées de jaune, de noir et de roux, formant sur la queue des raies transversales; parties inférieures noires, ainsi que la tête et le cou; bec et pieds noirâtres. Taille, dix-sept pouces. Australasie.

COUCAL FERRUGINEUX. *Cuculus Bengalensis*, Lath. Parties supérieures variées de brunâtre, striées de blanc et de noir; les premières rémiges brunes, rougeâtres; les autres rayées de noir et de brun; parties inférieures brunes; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. Bengale.

COUCAL GÉANT. *Corydonix giganteus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 225. Parties supérieures d'un roux verdâtre, avec un trait blanc sur le milieu des tectrices alaires, qui sont aussi traversées par des bandes noirâtres; rectrices d'un brun noir, terminées de blanchâtre; gorge, devant du cou et poitrine variés de fauve et de brun; parties inférieures fauves, rayées de brun; bec et pieds noirâtres. Taille, vingt-trois pouces. Australasie.

COUCAL HOUBOU. *Cuculus ægyptius*, *Cuculus Senegalensis*, Lath., Buff., pl. enl. 542. Parties supérieures d'un vert obscur, irisé; tectrices alaires d'un roux verdâtre; rémiges rousses, terminées de vert; croupion brun; rectrices vertes, avec des reflets brillants; parties inférieures d'un blanc roussâtre; bec noir; iris rouge; pieds noirâtres. Taille, quinze pouces. Sénégal.

COUCAL MENEBIKI. *Centropus Menebiki*, Garnot, Zool. de la Coquille, pl. 53. Plumage d'un vert très-foncé et irisé en bleu; nuque garnie de plumes longues et effilées; bec et pieds gris. Taille, vingt-cinq pouces. Nouvelle-Guinée.

COUCAL MOINE. *Centropus Monachus*, Ruppell, Faun. Abyssin., page 57, pl. 21, fig. 2. Front, sommet de la tête, dessus du cou et rectrices d'un noir bleuâtre, les dernières frangées de blanc, peu étagées à l'extrémité, ce qui rend la queue arrondie; parties supérieures d'un brun marron, les inférieures d'un blanc lavé de roussâtre; bec et pieds bruns. Taille, seize pouces. Trouvé dans la province de Kulla.

COUCAL NAIN. *Centropus pumilus*, Cuv. Plumage d'un brun noir, teinté de roux; rémiges d'un roux clair; rectrices étagées, brunes; bec noir, avec une tache blanche; pieds bruns. La femelle a le plumage d'un brun roussâtre, rayé de brun. Taille, neuf pouces. Inde.

COUCAL NÈGRE. *Corydonix Nigerrimus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 222; *Cuculus Ethiops*, Cuv. Parties supérieures noires; les inférieures d'un noir tirant sur le brun, chez la femelle; bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. Afrique méridionale.

COUCAL NOIROU. *Cuculus nigrorufus*, Cuv., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 220. Le plumage noir, à l'exception des ailes qui sont rousses; rectrices à barbes fort larges; bec et pieds noirs et robustes; iris brun. Taille, dix-huit pouces. La femelle est un quart plus petite. Afrique et Inde.

COUCAL DES PHILIPPINES. *Corydonix pyropterus*, Vieill.; *Cuculus Ægyptius*, Var. A. Lath., Buff., pl. enl. 824. Plumage d'un noir brillant, à l'exception des ailes qui sont rousses. Taille, quinze pouces.

COUCAL ROUGEÂTRE ET TACHÉTÉ. *V.* COUCAL FERRUGINEUX.

COUCAL RUFALBIN. *V.* COUCAL HOUBOU.

COUCAL RUFIN. *Corydonix Rufinus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 221. Parties supérieures d'un roux brunâtre, rayées longitudinalement de roux jaunâtre; tectrices alaires rousses; rémiges secondaires largement rayées de brun; rectrices d'un roux clair, rayées transversalement de brun; parties inférieures blanchâtres, lavées de roux; bec et pieds jaunâtres. Taille, onze pouces. Afrique.

COUCAL A SOURCILS CLAIRS. *Centropus superciliosus*, Ruppell, Faun. Abyssin., page 56, pl. 21, fig. 1. Sommet de la tête noirâtre; un sourcil blanc, rougeâtre au-dessus de l'œil; dessus du cou et dos brunâtres, avec la tige des plumes blanchâtre; gorge d'un blanc nuancé de fauve; poitrine grisâtre, striée longitudinalement de brun; rémiges largement bordées de roux brunâtre; rectrices étagées d'un noir verdâtre, terminées de blanc; tectrices caudales noires, traversées par de nombreux traits rapprochés, d'un cendré jaunâtre; parties inférieures fauves, rayées de brun; bec et pieds noirâtres. Taille, quinze pouces. Abyssinie.

COUCAL TOULOU. *Cuculus Tolu*, Lath., Buff., pl. enl. 295, fig. 1. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec le milieu des plumes d'un blanc roussâtre; scapulaires et tectrices alaires d'un brun marron, bordées de noirâtre; gorge rousse, variée de brun; parties inférieures, croupion et rectrices d'un vert noirâtre; bec brun; pieds noirâtres. Taille, quatorze pouces. Madagascar.

COUCAL VARIÉ. *Corydonix variegatus*, Vieill. Parties supérieures brunes, variées de roux et de noir, avec une partie du dos et du croupion garnie de plumes noires, à barbes filamenteuses, désunies; rectrices très-longues, étagées, brunes, rayées transversalement de roux; parties inférieures d'un brun roussâtre, avec la tige des plumes blanche et roide; bec et pieds rougeâtre. Taille, vingt et un pouces. Nouvelle-Hollande.

COUCAL A VENTRE BLANC. *Corydonix leucogaster*, Vieill. Parties supérieures noires, rayées transversalement de blanc; tête, cou et parties inférieures noirs, avec la tige des plumes blanches; plumes des jambes jaunes; bec et pieds noirs. De l'Australasie.

COUCAL VERT ANTIQUE. *Corydonix viridis*, Vieill.; *Cuculus ægyptius*, Var. β. Lath. Le plumage d'un vert noirâtre, à l'exception des ailes qui sont d'un rouge brun foncé; les barbes des plumes roides et effilées, portant elles-mêmes d'autres barbes assez longues; bec et pieds noirs. Taille, seize pouces. Nouvelle-Guinée.

COUCAL VIOLET. *Corydonix violaceus*, Gaym., Zool. du Voy. de l'Astralabe, pl. 19. Plumage d'un noir violet, irisé; bec noir; pieds forts et jaunâtres. Taille, vingt-six pouces. Nouvelle-Irlande.

COUCARELA. BOT. Nom d'une variété de Figue jaune en dehors, rouge en dedans.

COUCARELO. BOT. Syn. vulgaire de Cotylet Ombilic.

COUCHE. MIN. La plus grande partie de l'écorce du globe est divisée, par des séparations à peu près parallèles, en tranches dont on voit distinctement les deux surfaces. On donne à cette disposition ou structure

principale le nom de stratification, et on nomme *Couches* les tranches qui les composent.

Quoique le nom de *Couche* ne soit pas très-exact, parce qu'il suppose des tranches *couchées*, c'est-à-dire, à peu près horizontales, et qu'il y a, au contraire, de ces tranches qui sont verticales, il a tellement prévalu que nous l'adopterons, en lui donnant une définition précise.

Les *Couches*, en général, sont les parties ou tranches, soit droites, soit sinuées, à surfaces à peu près parallèles, dans lesquelles se divise un *terrain stratifié*. Les Couches des terrains de sédiments sont particulièrement nommées *Couches de dépôts*.

Les Couches se subdivisent en

ASSISES : ce sont les premières ou grandes subdivisions d'une Couche, lorsqu'elles sont toutes de même nature;

FEUILLETS, qui sont les subdivisions d'une Couche, d'une assise ou d'un lit en parties minces;

BANCS : ce sont des Couches d'une nature différente de celles qui composent une montagne ou un terrain, et qui ne se présentent qu'une ou deux fois au milieu de ce terrain. On rencontre souvent des bancs de pyrites dans le micaschiste : on voit un banc de grenat dans du gneiss auprès d'Elhnenfriedersdorf;

LITS : ce sont des Couches de matières différentes, stratifiées parallèlement, et constituant un terrain à Couche. Nous citerons pour exemple, un terrain bien connu de tout le monde, la montagne de Montmartre, près de Paris; c'est un terrain en *Couches*, composé de lits de gypse et de lits de marne : les lits de gypse sont divisés en assises puissantes; les lits de marne se séparent souvent en *feuillets minces*.

La montagne de Breitenbrunn près de Schneeberg, en Saxe, est composée de lits alternatifs de gneiss et d'amphibolite, entre lesquels on trouve un banc de fer sulfuré magnétique : le gneiss est beaucoup plus feuilleté que l'amphibolite.

On nomme *toit* d'une couche ou d'un banc, la paroi supérieure de cette couche, et *mur* ou même *lit*, la paroi inférieure.

§ 1^{er}. Des couches considérées isolément.

En étudiant les couches isolément, c'est-à-dire, sans avoir égard aux rapports de structure et de position qu'elles peuvent avoir entre elles, on remarque d'abord que leur *épaisseur* ou puissance a des dimensions très-éloignées. Dans quelques-unes cette épaisseur est telle qu'il est souvent difficile de voir en même temps dans les coupes, soit naturelles, soit artificielles, les deux surfaces de ces couches : cela est rare, et ne se rencontre guère que dans le Granite, la Syénite, le Porphyre, le Calcaire saccharoïde, la Craie, etc. Il est assez difficile alors de distinguer ces couches des masses ou des coulées. Dans d'autres cas, les assises deviennent si minces qu'elles dépassent à peine l'épaisseur d'une feuille de papier, ainsi qu'on l'observe dans les Schistes, dans les Phyllades, dans les Micascistes, Stéascistes, Marnes, etc. Les roches argiloïdes sont, en général, celles dont les assises ont le moins d'épaisseur. Humboldt a cru remarquer que les Couches, entre les tropiques, avaient plus d'épaisseur que dans les autres

régions de la terre. Il est des Couches de grès, près de Cuenca au Pérou, qui ont environ 1,400 mètres de puissance, et un autre grès plus ancien, à Yanaguanga, en offre d'une épaisseur de plus de 2,800 mètres.

Inclinaison. Les Couches ne sont pas toujours horizontales, et cette position est même plus rare sur la terre que les positions obliques ou inclinées. Les Couches se présentent donc sous des inclinaisons qui varient depuis l'horizontale jusqu'à la verticale.

L'inclinaison des Couches, qui approche si souvent de la verticale, est un des phénomènes les plus remarquables de la structure de la terre; c'est, comme on le verra, un de ceux qui ont donné naissance au plus grand nombre d'explications hypothétiques. Il suffira d'en résumer ici les généralités.

On n'a encore reconnu aucune règle constante dans cette inclinaison, ni par rapport à la latitude, ni par rapport à la position respective des montagnes, ni par rapport aux espèces de roches. On a seulement observé que, dans une chaîne de montagnes, les Couches des montagnes des bords de la chaîne semblaient généralement être inclinées vers l'axe de cette chaîne, dont les Couches sont presque verticales, ainsi que de Saussure dit l'avoir observé dans le Jura; dans un groupe, celles des montagnes de la circonférence semblent aussi s'incliner vers la masse centrale, et l'envelopper, à la manière des feuilles d'un artichaut, d'après la comparaison de Saussure qui donne, comme exemple de cette disposition, la montagne pyramidale que l'on nomme l'Aiguille du midi au Nord-Est du Montblanc, celle du Cramont, etc. Ramond a observé la même chose aux Pyrénées, dans les montagnes qui entourent le Mont-Perdu. Mais cette disposition est loin d'être générale, et les exceptions sont peut-être aussi nombreuses que les faits à l'appui de cette règle.

Dans les hautes montagnes et dans les montagnes moyennes qui les avoisinent et qui semblent les entourer, les Couches sont généralement très-inclinées. Dans les plaines et dans les collines qui sont loin des hautes chaînes de montagnes, et surtout de celles qui sont composées de granite, de gneiss, de micascistes, etc., les couches sont ordinairement horizontales : en général, les Couches superficielles du globe, ou plutôt celles qui recouvrent toutes les autres, c'est-à-dire, les plus nouvelles, sont presque toujours horizontales; tandis que les Couches profondes et moyennes, ou les plus anciennes, sont plus ou moins inclinées.

Les Couches, en s'inclinant sous divers angles, conservent ordinairement entre elles leur parallélisme. Cependant il arrive quelquefois qu'elles le perdent peu à peu, en sorte que des Couches qui se présentent d'abord à peu près horizontales, se relèvent insensiblement, à mesure qu'on s'éloigne du lieu où elles étaient horizontales, et semblent se redresser au point de devenir verticales, et font voir, dans leur coupe, la disposition des branches d'un éventail ouvert. De Saussure a observé cette singulière divergence dans les Couches des montagnes qui bordent au Sud-Est la vallée de Chambery. Ramond l'a également remarquée dans les Couches de Marboré et dans celles des murailles d'Estaubé aux Pyrénées.

Les Couches de certaines roches ne se présentent jamais dans une position parfaitement horizontale : tels sont,

Le Gneiss, le Micaschiste, les Phyllades, les Diabases schistoïdes, etc.

D'autres, au contraire, ne quittent jamais cette position : tels sont,

Le Calcaire grossier, la Marne, le Gypse à ossements, le Grès à bâtir.

D'autres, enfin, affectent l'une et l'autre position : ce sont particulièrement,

Le Basanite, les Calcaires compactes, les Gypses, les Psammites, les Poudings, les Houilles, etc.

La manière dont les Couches sont situées, par rapport à l'horizon, contribue aussi à donner aux montagnes des aspects différents, comme l'a fait observer Ramond.

Ainsi les Couches horizontales forment de vastes plateaux terminés par des escarpements ordinairement peu élevés : telles sont les Couches Calcaires des environs de Paris, les Couches de craie des rivages de la Manche, du Calvados, etc., qui se terminent par ces hautes coupures verticales, nommées Falaises; les Couches de craie tufau (variété particulière de cette roche Calcaire) qui bordent l'île entre Périgueux et Libourne, etc.

Les Couches verticales produisent des escarpements encore plus hauts et d'un aspect souvent imposant par leur continuité, ou des sortes de gradins à marches gigantesques et terminés par des plateaux horizontaux, mais peu étendus.

Tels se présentent la Houle du cirque de Gavarnie, et les Tours de Marboré dans les Pyrénées.

Les Couches situées obliquement, quand d'ailleurs elles sont peu épaisses, donnent naissance à des montagnes d'autant plus pointues que les Couches sont plus minces, que les roches qui les composent sont plus dures, et que l'angle qu'elles forment avec l'horizon approche plus de l'angle droit. La plupart des montagnes composées de Gneiss, de Micaschiste, etc., présentent cette disposition.

Direction. La ligne perpendiculaire à la ligne d'inclinaison d'une Couche, indique la direction de cette même Couche, c'est-à-dire, vers quelle partie de l'horizon se dirige cette Couche inclinée. Les Couches ont une direction d'autant mieux déterminée qu'elles approchent davantage de la verticale : les Couches horizontales n'ont aucune direction.

On a recherché avec beaucoup de soin si l'on peut découvrir, dans les directions des Couches de la terre, quelques règles générales : si, par exemple, les Couches d'une même sorte de roche, ou d'une même époque de formation, ont une direction commune vers une partie du globe, ou même vers plusieurs autres. Humboldt a cru remarquer que la masse des plus anciennes Couches de la terre, telles que les Granites, les Gneiss, les Micaschistes, etc., ont une direction moyenne vers le N.-O. et une inclinaison d'environ 52 degrés. Mais cette loi générale n'a point été confirmée par de nouvelles observations. On a cru remarquer une autre règle qui paraît plus constante, c'est le parallélisme des Couches d'une chaîne de montagnes avec la direction de l'axe de cette chaîne, et par conséquent avec

celles des grandes vallées longitudinales, quand il en existe. De Saussure donne, comme exemple de la première disposition, le Mont-Mallet, et comme preuve de la seconde, les montagnes qui bordent la vallée du Rhône, dans le Velais, depuis Martigny jusqu'à la source de ce fleuve. Dolomieu a confirmé cette curieuse observation.

Cette règle est encore confirmée par les observations de Werner dans l'Erzgebirge, de Ramond et Palassou dans les Pyrénées, de Daubuisson dans la Bretagne, aux environs de Poullaouen.

Humboldt, qui s'est beaucoup occupé de ce sujet, pense que la direction des hautes chaînes de montagnes exerce la plus grande influence sur la direction des Couches, et même à des distances très-considérables de la chaîne centrale, comme on peut l'observer dans les montagnes alpines de l'Europe et au Mexique. Dans ce dernier pays, les Couches de Phyllade, du district de Quanaxuato, se dirigent du S.-E. au N.-O., et sont inclinées d'environ 50 degrés au S.-E.

Dans l'Amérique septentrionale, suivant Maclure, les Couches des roches primitives se dirigent S.-S.-O. et N.-N.-E., et sont inclinées au S.-E. de 45 à 90 degrés.

Dans la vallée de la Tarentaise, les roches de la nature de celles que nous venons de citer sont généralement dirigées du N.-O. au S.-E., et cette direction, qu'on observe dans une grande partie des Alpes, est parallèle à celle de la chaîne centrale. L'inclinaison la plus générale des Couches primitives, dans les Alpes, est vers le S.-E. (Ebel.)

Flexion et sinuosité. Les Couches des terrains qui avoisinent les grandes et hautes chaînes de montagnes ne sont pas seulement inclinées, elles diffèrent encore des Couches qui composent ordinairement les grandes plaines, par les sinuosités très-variées, les flexions très-nombreuses, qu'elles présentent souvent.

Les Couches *sinueuses* sont celles qui se présentent en lignes de toutes sortes de courbures, mais sans aucune flexion anguleuse réelle et bien déterminée.

Les Couches *fléchies* ou *pliées* sont celles qui offrent des plis anguleux, plus ou moins multipliés. Ces deux sortes de figures se présentent souvent dans le même terrain et dans les mêmes Couches; mais aussi elles sont quelquefois distinctes, et chacune d'elles est propre à des Couches d'une classe particulière.

Ainsi, la *sinuosité* des Couches sans flexion se remarque principalement dans les Couches de roches feuilletées et de structure cristalline, c'est-à-dire, dans :

Le Gneiss, le Micaschiste, le Quartz, le Phyllade, l'Eurite, l'Amphibolite, le Calcschiste, le Stéaschiste, le Gypse, l'Anthracite.

Nous ne parlons ici que de celles de ces roches qui ont la structure feuilletée, et par conséquent une figure sinueuse plutôt en petit qu'en grand.

Des roches à assises plus épaisses offrent cependant de réelles sinuosités très-variées, mais à plus grands contours, et toujours en grand, jamais en petit. Ces roches sont plutôt à texture compacte qu'à structure cristalline, tels sont :

Le Jaspe;

Le Silex corné;

Le Calcaire compacte bleuâtre, qui est la roche à laquelle semble appartenir plus particulièrement la disposition que nous décrivons ici ;

Le Sel gemme et l'Argile qui l'accompagne ;

La Marne, les Psammites, la Houille, etc.

Quant à la *flexion*, on sent qu'elle peut s'appliquer à presque toutes les structures de roches, et elle s'y applique en effet ; mais les roches auxquelles elle semble plus particulièrement appartenir, sont :

Quelques Eurites, plusieurs Gypses, des Psammites, des Grès, des Poudings, des Anthracites, des Houilles, des Lignites même, quoique plus rarement.

Elle appartient donc aussi bien aux roches de cristallisation qu'à celles de sédiment ; mais cependant elle est plus particulièrement propre à ces dernières.

Les causes qui ont produit la *sinuosité* des Couches en petit, sont certainement très-différentes de celles qui ont produit la *sinuosité* en grand, et surtout la *flexion*.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher quelles sont ces causes, ni de présenter les explications qu'on a données de ces singulières dispositions, ces explications étant fondées sur des phénomènes que nous ferons connaître ailleurs ; il nous suffira d'éclaircir par des exemples ce que nous venons de dire de ces diverses sortes de *flexion* et de *sinuosité* des Couches.

Parmi les *Couches sinueuses en petit* nous citerons :

Les roches de *Diabase schistoïde* et d'*Amphibolite* de la montagne des Chalanches, près d'Allemond en Dauphiné, qui offrent les sinuosités les plus variées et les plus grandes ;

Celles de *Gneiss* de Saint-George d'Huretière, près d'Aiguebelle dans la Savoie ;

Celles de *Silex corné*, ou de *Silicicalce*, de la vallée de Louron et de la descente orientale du Tourmalet, dans les Pyrénées : ces *Silex* présentent l'image de rubans pliés dans toutes sortes de directions ;

L'*anthracite* d'Arrache, de Macot, etc., près de Pesey, dans la Tarentaise.

Les Couches sinueuses en grand, appartiennent presque toutes au Calcaire compacte, gris-bleuâtre ; il n'y a point de montagnes de cette nature qui ne présentent de nombreux exemples de cette remarquable disposition.

Un des plus célèbres exemples est celui que cite De Saussure. Dans la vallée de Cluse, près de Salanche, à l'entrée des Alpes de Savoie, les Couches calcaires, qui constituent la montagne du Nant ou ruisseau d'Arpenas, sont courbées en deux demi-cercles, dont les courbures, en sens opposés et placées l'une au-dessus de l'autre, représentent grossièrement une S, dont la hauteur est d'environ 270 mètres.

On voit dans les Psammites qui bordent la Sarre, près de Sarre-Louis, de petites Couches de fer oxydé, inclinées et formant de nombreux replis en zigzag.

Les montagnes calcaires des environs de Salzbourg, et notamment celles dont on voit la coupe sur la route de Hallein à Berchtholdsgaden, sont composées de Couches alternatives de Calcaire compacte bleuâtre, et de Calcaire marneux, peu épaisses, qui présentent de nombreuses et remarquables sinuosités.

Le Jura offre une grande variété de sinuosités dans

ses Couches calcaires. Lemaître en a décrit une des plus remarquables, qu'il a observée dans la vallée de la Loue, près de Pontarlier.

Palassou a figuré, dans sa Description des Pyrénées, un nombre considérable de montagnes à Couches sinueuses, qu'on rencontre dans cette chaîne.

Patrin a vu, dans les montagnes Calcaires de Tighe-reck, au pied des montagnes primitives de l'Altaï, des Couches extrêmement contournées, dans lesquelles il n'a aperçu aucune solution ni même aucune gerçure.

Les exemples de flexion dans les Couches ne sont pas moins nombreux ; mais il n'est pas toujours facile de séparer nettement cette manière d'être des sinuosités ou courbures des Couches.

Nous prendrons des exemples de cette disposition.

Dans les Couches de Calcaires bleuâtres de Durbuy, terrains d'entre Sambre et Meuse, elles sont fléchies en chevrons brisés, emboîtés l'un dans l'autre.

Les Couches de Houille, ainsi que les Phyllades micacés et les Psammites qui les accompagnent, présentent des replis nombreux très-anguleux, et tels que le même puits vertical peut traverser le même lit de Houille en y entrant tantôt par la roche qui formait son toit, tantôt par celle qui, dans un autre endroit, formait son lit. C'est ce qu'on observe très-fréquemment dans les mines de Houille des environs de Valenciennes, où ces replis portent le nom de crochets.

Brongniart a donné un exemple remarquable des plis de lits de Houille et des Couches qui les accompagnent, tiré des mines d'Anzin, dans son traité de minéralogie.

Continuité. Les Couches offrent, dans leur prolongement, des dérangements différents de ceux qui résultent de leur flexion ou de leur sinuosité.

Leur épaisseur varie quelquefois considérablement à de courts intervalles, et il en résulte ce que l'on appelle des renflements et des *étranglements* : dans ce cas, le toit et le mur se rapprochent à peu près de la même quantité.

Lorsqu'une portion d'une Couche, ou d'un ensemble de lits, vient à s'enfoncer ou à s'élever tout à coup de manière que les divers lits, assises ou bancs ne se suivent plus, on donne à cette solution de continuité les noms d'*enfouissement superficiel*, lorsqu'il est faible, et d'*enfouissement profond*, lorsqu'il est considérable.

On nomme faille, crans ou crain, les fissures de séparation perpendiculaires, ou très-fortement inclinées aux assises et par conséquent aux fissures de stratification.

§ II. Des Couches considérées dans leurs rapports de position entre elles.

Les Couches qui composent la plus grande partie de la surface de la terre, ne sont ni continues, ni même parallèles entre elles, dans toutes leurs sinuosités, comme cela aurait dû arriver si le globe eût été enveloppé dans le même moment et sur tous les points de la même Couche.

Non-seulement les Couches offrent des replis et des sinuosités très-anguleuses, mais elles sont interrompues, brisées, placées sous toutes sortes d'inclinaisons, les unes par rapport aux autres, en sorte qu'un système

de Couches formant un terrain particulier, est quelquefois placé horizontalement sur les tranches d'un autre terrain ou système de Couches verticales, etc.

L'étude de ces rapports de position est une branche importante de l'histoire de la structure du globe en grand, et cette étude, portée très-loin à l'école de Freyberg, a créé une branche nouvelle et nécessité une terminologie dans la science de la géognosie. C'est à l'illustre professeur de cette école, à Werner, qu'on doit presque toutes les parties de cette considération.

Les Couches peuvent être considérées,

- 1° Par rapport à leur étendue et à leur continuité;
- 2° Par rapport à leur situation respective;
- 3° Par rapport à leur niveau relatif.

I. Étendue de continuité des Couches.

On remarque que certaines Couches ont été :

A. *Généralement étendues*, lorsqu'elles se présentent sans interruption, sur une étendue de plusieurs milles, dans toutes les parties du globe : le Gneiss, le Micaschiste, le Calcaire compacte, etc.;

B. *Partiellement déposées*, lorsqu'elles ne sont déposées que par cantons isolés et d'une étendue peu considérable, telle cependant que l'œil ne puisse pas en apercevoir les limites : le Grès, le Porphyre, l'Ampeville, etc.;

C. *Morcelées*. Elles ont quelquefois si peu d'étendue qu'on peut ou qu'on pourrait en voir en même temps la circonscription : le Gypse, le Calcaire grossier, le Basalte, etc.

Les Couches morcelées offrent en outre des formes particulières, qui ont reçu des noms différents :

A. *A sommet aplati* : les Basaltes de Saxe, d'Auvergne; les Calcaires grossiers des environs de Paris;

B. *A sommet arrondi* : les montagnes gypseuses des environs de Paris, Montmartre, le mont Valérien, quelques Basaltes du Vivarais, etc.;

C. *Concave* : les Couches de Houille et de Psammite de la montagne de Saint-Gilles, près de Liège, et de beaucoup d'autres lieux;

D. *Peltiforme* : ce sont des Couches convexes appliquées sur le penchant d'une montagne; le Gypse de Taconaz, vallée de Chamouny.

II. Situation respective des Couches.

On examine ici de quelle manière les Couches sont disposées les unes par rapport aux autres, sans cependant qu'il soit encore question de leur ordre de superposition ou de succession.

Quand on considère deux Couches, ou systèmes de Couches, de différentes natures, on nomme *Couche* ou *roche fondamentale* celle qui est dessous, et *Couche* ou *roche superposée* celle qui est dessus.

On nomme *fissures de stratification*, celles qui séparent les assises d'une même Couche ou des Couches de même nature, et *fissures de superposition*, celles qui séparent des Couches de diverses natures.

Les *fissures de stratification* sont généralement parallèles entre elles, ou du moins, quand le parallélisme n'existe plus entre les fissures très-éloignées, cette divergence n'a ordinairement lieu que peu à peu.

Les *fissures de superposition* présentent plus de

variétés dans leurs rapports avec les *fissures de stratification*.

On dit qu'elles sont *concordantes*, *uniformes* ou *parallèles*, lorsqu'elles sont parallèles aux fissures de stratification de la roche fondamentale et de la roche superposée.

Contrastantes ou *différentes*, lorsque les fissures ne sont point parallèles aux deux roches : elles peuvent être, dans ce cas,

Parallèles à la stratification de la roche fondamentale, mais contrastantes avec celle de la roche superposée; *parallèles à la stratification de la roche superposée*, et contrastantes avec celle de la roche fondamentale.

Quand on considère la manière dont la roche superposée est placée sur la roche fondamentale, on dit que la superposition est

Totale, lorsque les Couches superposées enveloppent totalement et cachent la roche fondamentale. Ordinairement ces Couches semblent se diriger toutes, plus ou moins régulièrement, vers l'axe de la montagne;

Environnante, lorsque les Couches superposées entourent seulement la base de la roche ou montagne fondamentale : alors le sommet de cette dernière semble percer la roche superposée;

Latérale, lorsque les Couches superposées ne sont appliquées que d'un seul côté sur la roche fondamentale.

III. Niveau relatif des Couches.

Cette considération, très-importante, n'est pas aussi facile à saisir et à développer que son énoncé semble l'indiquer.

Elle a pour objet les niveaux ou hauteurs relatives des Couches de diverses natures, soit sur toute la surface de la terre, soit dans différents cantons.

En considérant le niveau des Couches en général, on doit déterminer ce que nous appellerons

Le plus haut niveau de chaque roche, c'est-à-dire, la plus haute élévation que chaque sorte de roche ait atteinte au-dessus du niveau actuel de la mer.

Une Couche ou une roche est située à un *niveau inférieur* à une autre, lorsque, dans sa plus grande élévation au-dessus de la mer, elle n'a jamais dépassé la plus grande élévation de l'autre roche.

Ainsi le *Calcaire* est à un niveau inférieur au *Granite*, quoiqu'il y ait des Calcaires à une très-grande élévation, et des granites qui leur sont de beaucoup inférieurs.

Le Basalte est à un niveau inférieur au Calcaire; car le Basalte le plus élevé est encore plus bas que le Calcaire le plus élevé.

Cette considération n'a pas encore été portée très-loin, et on n'a encore qu'un très-petit nombre d'observations propres à asseoir les niveaux des différentes roches qui composent la surface du globe.

On peut considérer les niveaux des diverses sortes de Couches dans un même canton, et on remarque :

A. Que les têtes de Couches sont à un *même niveau*, lorsque, parmi deux ou plusieurs Couches de différentes

natures, il n'y en a aucune qui soit constamment placée à un niveau supérieur aux autres ;

B. Que les têtes des Couches sont en échelons descendants, lorsque les têtes d'une Couche sont constamment plus basses que les têtes d'une Couche d'une autre nature.

Dans le premier cas, les Couches déposées à des époques différentes sont au même niveau : dans le second cas, les Couches les plus anciennes sont à un niveau plus élevé que les Couches déposées postérieurement.

En suivant cette considération sur l'ordre de succession des dépôts, déterminé par le niveau relatif des Couches, on peut observer deux nouveaux modes de superposition ou gisement :

A. *Le gisement, ou la superposition en recouvrement*, désigne des Couches qui sont venues se déposer horizontalement, ou à peu près, sur des Couches plus anciennes qu'elles, et les recouvrant en se tenant toujours à un niveau supérieur ;

B. *Le gisement, ou la superposition transgressive*, se dit de Couches qui sont venues se déposer sur des Couches de différentes natures et à différents niveaux, en remontant par-dessus ces Couches ; elles sont nécessairement plus ou moins inclinées.

COUCHES A CHAMPIGNONS. *NOT.* Quelle volupté trouve-t-on à faire usage d'un aliment équivoque ! s'écrie Pline, au sujet des Champignons, et à propos de la fin malheureuse de l'empereur Claude et de celle de plusieurs familles consulaires. Le goût pour les Champignons était, en effet, porté à l'excès chez les anciens. Un empereur romain les appelait *le manger des dieux*. On a voulu qu'ils fussent la *manne* du désert, et le *dudaim* des Hébreux. On ne servait certaines espèces de Champignons que dans des bassins d'argent et qu'avec des couteaux du succin. On n'épargnait rien pour s'en procurer ou pour favoriser leur multiplication. Les habitants de la Bithynie ramassaient les Champignons et les faisaient dessécher après les avoir enfilés ; ils étaient un objet de commerce : on pouvait se procurer ainsi des Champignons dans les saisons où on n'en trouvait plus dans les prés et les bois. Pline assure qu'on peut semer en quelque sorte des Truffes, en arrosant les terres avec les eaux des ruisseaux qui ont traversé d'autres terrains abondants en Truffes. Les terres des environs de Mitylène en produisaient qu'autant qu'elles avaient reçu les eaux pluviales de Thiar, pays abondant en truffes : ce fait est rapporté par Athénée.

On peut dire que le goût pour les Champignons est universel. Ces végétaux sont la nourriture habituelle de certains peuples qui, par l'expérience, sont parvenus à distinguer les bonnes et les mauvaises espèces qui croissent chez eux. Pour d'autres nations ils sont des aliments de luxe, auxquels on s'est habitué, parce qu'on ne s'est fixé qu'à quelques espèces dont les bonnes qualités sont bien constatées. Les accidents qui arrivent alors sont les suites de l'imprudence de ceux qui, sans connaissance, emploient des espèces qui ne sont point du nombre de celles que l'usage a fait reconnaître pour n'être point malfaisantes. C'est à la constance de ce goût pour les Champignons qu'on doit l'invention de

divers procédés pour multiplier, par des moyens artificiels, les bonnes espèces qui ne se refusent pas à une sorte de culture. Les anciens en connaissaient plusieurs : nous en avons parlé aux articles *ÆGERITA* et *CHAMPIGNONS ARTIFICIELS* ; mais ils nous sont très-imparfaitement connus. Dioscoride d'Anazarbe en Cilicie (la Caramanie des modernes) indique un procédé pour avoir de bons Champignons pendant toute l'année : il consiste à répandre sur une Couche de terre bien fumée, de l'écorce des peupliers noir et blanc, réduite en poudre. Les anciens estimaient beaucoup les Champignons qui croissaient au pied du peuplier. On sait qu'ils croyaient que les Champignons étaient produits par la putréfaction des matières végétales ou animales ; voilà pourquoi ils construisaient ainsi leurs Couches à Champignons. Peut-être cette construction était-elle fondée sur un autre raisonnement : c'est ce que nous ne pouvons savoir, le peu que les anciens auteurs ont écrit à ce sujet ne donnant aucun éclaircissement. Ce qu'il y a de certain, c'est que de temps immémorial on s'est servi de Couches à Champignons, et que maintenant on s'en sert plus que jamais. Tous les Champignons qu'on mange dans certaines villes, à Paris, par exemple, proviennent de Couches à Champignons. La construction de ces Couches est la même partout, mais à quelques modifications près, dues à la nature du climat. Chez les modernes elle est plus raisonnée que chez les anciens, et les Couches n'y produisent des Champignons que lorsqu'on y a répandu de la graine, ou ce que nous avons dit qu'on peut regarder comme la graine de Champignons, et que l'on nomme vulgairement *Blanc de Champignons*. Nos Couches ont encore cela de particulier, qu'elles ne servent que pour une seule espèce de Champignons, l'*Agaric comestible* (*V. FONGE*), qui, pour cette raison, porte le nom vulgaire de *Champignon de couches*. Toute autre espèce de Champignons se prête difficilement ou se refuse à cette culture.

L'art de construire les Couches à Champignons présente ses difficultés, et il n'est pas aussi aisé qu'on le croit d'établir de bonnes couches à Champignons : c'est le chef-d'œuvre du jardinier. Voici comment on s'y prend à Paris et dans les environs, où l'on voit des Couches à Champignons dans presque tous ces jardins et potagers qu'on nomme *marais*.

En décembre, dans un terrain sec et sablonneux, exposé au midi ou au levant, on fait une tranchée ou fosse de longueur à volonté, large de deux pieds à deux pieds et demi, profonde de six pouces, bordée des terres de la fouille. Dans un terrain humide on fait la tranchée plus profonde, en remplissant l'excédant des six pouces de profondeur d'un lit de plâtre ou de pierrailles, recouvert d'un peu de terre et de sable. On y fait une couche de fumier, couverte avec beaucoup de crotin qui ne soit pas trop gras. On préfère, pour cela, celui des chevaux qui ne mangent pas de son. On la dresse bien, c'est-à-dire, qu'on y met le *Blanc de Champignon* pris dans une bonne couche ; on la foule aux pieds ; on l'élève en dos d'âne ou de cône à la hauteur de deux pieds ; on la couvre d'environ un pouce de terre, mêlée de sable et de terreau si elle est compacte. Au commencement d'avril on la couvre de deux pouces, ou plus,

de grande litière secouée : c'est ce qu'on nomme chemise. A la fin de mai elle doit commencer à produire. On peut se dispenser à la rigueur de creuser une fosse, et on peut faire la couche dans tous les mois du printemps et au commencement de l'été. On suppose ici que le jardinier n'a point de fumier préparé. Comme le développement du *Blanc de Champignon* n'a lieu qu'à une chaleur et une humidité convenablement combinées, le jardinier ne saurait trop y mettre d'attention. La chaleur convenable est celle de 17 à 18 degrés du thermomètre de Réaumur (ou 21 à 22 $\frac{1}{2}$ degrés centigrade), et il est aisé de maintenir une Couche à ce degré de chaleur : il suffit d'augmenter ou de diminuer l'épaisseur de la chemise, c'est-à-dire, de la litière. Il faut observer encore qu'on peut élever sans inconvénient la chaleur jusqu'à 22° R. ou 27° centigr. En été il faut humecter souvent la Couche, et entretenir l'humidité à la même température. L'atmosphère étant à 15° R. ou 19° centigr., la couche n'a pas besoin de chemise ; le Champignon pousse naturellement.

On établit les Couches en plein air ou dans les caves : celles qu'on forme dans les caves dont l'air est à peu près à la température de 15° R., réussissent en général beaucoup mieux et exigent moins de soins. Si la chemise prend trop de chaleur ou d'humidité, elle se pourrit, et peut nuire encore à la Couche et au Champignon, dont la tête se trouve alors dans la pourriture. Pour prévenir cet inconvénient, on donne de temps en temps un peu d'air à la couche, et dans les jours doux on renouvelle la chemise et on écarte un peu le fumier. On cueille les Champignons tous les trois, quatre ou cinq jours, selon qu'ils paraissent avec plus ou moins d'abondance et qu'ils ont acquis une certaine grosseur. On doit laisser les pieds qui ont pris tout leur développement. Une Couche à Champignons, faite au commencement d'août, peut produire deux mois après, et une Couche établie à la fin de l'été produit en hiver. On conserve une Couche, en laissant quelques Champignons sécher sur pied, en renouvelant le fumier, et en arrosant avec l'eau qui a servi à laver les Champignons dont on a fait usage. Voici comment on larde de blanc de Champignon la Couche de fumier. Lorsque celui-ci n'a plus qu'une légère tiédeur, ce qui arrive sept à huit jours après sa mise en place, on met des morceaux de blanc de Champignon de six pouces de long sur deux de large, en échaquier, à la distance d'un pied l'un de l'autre, et dans les trois quarts de la Couche à un demi-pied de terre. On recouvre de litière, et, huit jours après, on examine si le blanc a rougi, s'il est devenu plus odorant et s'il a jeté des filets. S'il a travaillé, on l'arrose un peu, et on le couvre d'un demi-pouce de terreau, qu'on foule dessus, et puis on couvre le tout de litière fraîche. Une Couche à Champignons peut durer plusieurs années ; mais il faut renouveler le fumier, car on a remarqué que, sans cela, le Champignon dégénère. Il faut aussi, lorsqu'on choisit du blanc de Champignon, prendre celui d'une Couche de bonne qualité. On conserve le blanc aisément, à l'ombre et dans une cave.

Nous avons dit que le Champignon de Couches ne se rapporte qu'à une seule espèce, l'Agaric comestible. Le même Champignon sauvage est plus agréable, d'une

odeur plus musquée et d'une saveur plus délicate. On observe aussi de la différence dans le Champignon produit par une Couche faite à l'air libre, ou par une Couche faite dans une cave.

Il y a encore plusieurs manières de préparer les Couches ou meules à Champignons ; mais, comme elles ne diffèrent que très-peu de celle que nous avons indiquée, nous n'en parlerons pas. Dans tous les cas il faut un fumier qui ne soit pas consommé, et qui renferme ainsi beaucoup de principes végétaux et animalisés.

Malgré la bonté et l'abondance avec laquelle on obtient les Champignons de Couches, plusieurs personnes préfèrent ceux qui viennent naturellement et sans soin. Dans le cas de méprise, elles ne doivent s'en prendre qu'à elles-mêmes, si elles viennent à éprouver le malheureux sort de l'empereur Jovien, du pape Clément VII, de Charles VI, de la veuve du czar Alexis, de la femme et des enfants du poète Euripide, qui périrent tous pour avoir mangé imprudemment des Champignons sauvages, dont les qualités vénéneuses n'étaient pas connues. *V. CHAMPIGNONS.*

COUCHES CORTICALES. *BOT. V. ÉCORCE.*

COUCHES LIGNEUSES. *BOT. V. BOIS.*

COUCHILLE. *BOT. Syn. ancien de Chêne Kermès.*

COUCHOCHA. *ois. Syn. vulgaire de Merle Litorne.*

COUCLA. *ois. Syn. de Pigeon Pompadour, Columba Pompadora, Lath. V. PIGEON.*

COUCOÏDE. *ois. Espèce du genre Faucon, Falco cuculoides, Temm. pl. color. 110. V. FAUCON, division des Autours.*

COUCOU. *Cuculus. ois. Genre de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec médiocre, de la longueur de la tête, légèrement arqué, comprimé ; mandibules non échanrées ; narines placées à la base du bec et près des bords de la mandibule, entourées d'une membrane saillante ; pieds emplumés au-dessous des genoux, assez courts ; deux doigts devant soudés à leur base, et deux derrière entièrement divisés, dont l'extérieur réversible ; queue longue, ordinairement étagée ; dix rectrices ; ailes médiocres : la première rémige de moyenne longueur, la deuxième un peu plus courte que la troisième qui est la plus longue.*

Une habitude que des physiologistes ont prétendu faire dépendre de la position de quelques viscères dans la constitution physique des Coucous, distingue, isole même ces Oiseaux de tous les autres. Cette habitude, en opposition avec les lois naturelles, et qui, d'après divers observateurs dignes de foi, n'est point particulière à certaine espèce, mais commune à toutes celles qui composent le genre, porte les femelles à déposer le fruit de leurs amours dans des nids étrangers, souvent même dans ceux de très-petites espèces de Sylviés. Ce fait, unique dans l'histoire des Oiseaux, devait nécessairement ne point échapper à l'observation des premiers temps : aussi a-t-il donné lieu aux conjectures les plus ridicules et les plus erronées sans que l'on soit parvenu encore à en pénétrer la véritable cause. Parmi les probabilités suggérées par l'imagination, on remarque celle du collaborateur de Buffon ; elle serait déduite de l'instinct de la femelle du Coucou à dérober sa future famille à la glotonnerie du mâle qui, dévorant en général, dans

les nids les œufs qu'il y rencontre, n'épargnerait pas même sa progéniture. Cette supposition, bien hasardée, est néanmoins celle à laquelle il répugne le moins de s'arrêter. Aux conjectures sur ce qui peut condamner la triste femelle du Coucou à ignorer les douceurs de l'incubation, douceurs bien grandes sans doute, puisque souvent on les a vues préférées à la conservation de l'existence, on ont succédé d'autres sur les motifs qui font choisir le nid d'un très-petit Oiseau, plutôt que tel autre où le jeune Coucou, au sortir de l'œuf, se trouverait plus à l'aise; on a pensé que le même instinct portait les femelles à démêler, parmi les Oiseaux, l'espèce qui témoigne le plus de tendresse dans l'éducation de ses petits, celle qui se nourrit des mêmes aliments, celle encore peut-être qui ne serait pas douée d'une force suffisante pour se venger sur le jeune Coucou, à l'instant où il viendrait à éclore, de la supercherie de la mère. Ces conjectures ne sont pas moins admissibles que les précédentes; mais qu'elles peuvent être loin encore de la réalité! On a cru longtemps que la femelle du Coucou faisait sa ponte directement dans le nid qu'elle avait choisi; mais comment penser qu'un aussi gros Oiseau puisse s'accroûpir dans un très-petit nid sans le déformer et le détruire, qu'il puisse se soutenir sur le branchage faible et flexible où se trouve construit un semblable nid? Levailant, qui assure avoir saisi sur le fait la mère trop prudente ou la marâtre insensible, selon que l'on voudra prendre la chose, dit que l'œuf, d'abord déposé par terre, est immédiatement avalé par la femelle, de manière qu'il passe intact de l'oviducte dans l'œsophage avant d'arriver au nid, ce qui est un fait absolument particulier. Les quatre à six œufs, dont se compose la ponte, sont ainsi successivement déposés dans autant de nids différents; ce seul œuf n'alarme pas la couveuse, dont l'attachement pour les siens lui fait surmonter la répugnance de partager ses soins entre eux et un étranger, lequel, presque aussitôt après sa naissance, se trouve forcé d'user d'ingratitude et de rejeter furtivement l'un après l'autre, du lit qui ne pourrait les contenir tous ensemble, ses possesseurs naturels et légitimes.

Le vol des Coucous est en général bas et tortueux; on ne le voit presque jamais se poser à terre; il est vrai que la conformation de leurs pieds et de leurs cuisses les rend peu propres à la marche; leur chant, que tout le monde connaît, a beaucoup d'analogie dans les diverses espèces, et toutes ne le font entendre que pendant la saison des amours; ils fréquentent de préférence les bois et y vivent solitaires; quoique peu sauvages, ils se laissent difficilement approcher; bien des fois ils ont, par un mouvement continu, qui indique chez eux beaucoup d'inquiétude, poussé à bout la patience du chasseur; ils ne se nourrissent que d'insectes, de larves et de vers, ce qui les confine dans les pays chauds et ne les porte à visiter les climats tempérés que dans la saison où les Insectes s'y montrent.

Le genre Coucou, que Linné avait rendu très-nombreux, a été partagé, dans les méthodes plus récentes, en divers autres genres; de là sont nés les genres Coucou proprement dit, Coua, Coucal, Courol, Indicateur, Malcoha, Touraco, etc.

COUCOU D'ANDALOUSIE. *Cuculus Andalusiae*, Briss.; *Cuculus glandarius*, Gm., Temm., Ois. col., pl. 414. Parties supérieures d'un brun-noirâtre; tête garnie de plumes grises, soyeuses, assez longues pour se relever en huppe; une bande noire traversant les yeux; rémiges et tectrices alaires terminées par une tache blanche; rectrices étagées, noirâtres en dessus, cendrées en dessous; les latérales terminées de blanc; parties inférieures d'un roux brunâtre; bec et pieds noirs. Taille, seize pouces. Afrique. De passage dans le midi de l'Europe.

COUCOU ARAVEREVA. *Cuculus Taitensis*, Lath. Parties supérieures brunes, rayées et traversées de roux; deux traits blancs de chaque côté de la tête; rectrices longues, étagées, avec de nombreuses raies brunâtres, terminées de blanc; parties inférieures blanchâtres, rayées de brun; bec noirâtre en dessus, blanc en dessous; iris jaune; pieds noirâtres. Taille, dix-huit pouces. Océanique.

COUCOU BARIOLÉ. *Cuculus variegatus*, Vieill. Parties supérieures variées de brun et de blanc; rémiges brunes, avec des sortes de festons blancs; rectrices brunes, bariolées de blanc, égales; gorge, devant du cou et poitrine bleuâtres; parties inférieures blanches. Taille, quatorze pouces. Australasie.

COUCOU DU BENGALÉ. *V. COUCAL FERRUGINEUX.*

COUCOU BLEU DE LA CHINE. *V. CORBEAU-PIE BLEUE A BEC ROUGE.*

COUCOU BLEU DE MADAGASCAR. *V. COUA TAIT-SOU.*

COUCOU BLEUATRE. *Cuculus caeruleus*, Vieillot. Parties supérieures d'un brun cendré; rectrices longues, rayées de noir et de blanc; parties inférieures d'un cendré bleuâtre, blanches sur l'abdomen; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. Australasie.

COUCOU BOUTSALLICK. *Cuculus Scolopaceus*, Lath., Buff., pl. enl. 586. Parties supérieures brunes, tachetées de fauve; les inférieures tachetées de blanc, de roux et de noir; queue étagée; bec et pieds jaunâtres. Taille, quatorze pouces. Bengale. C'est une variété d'âge du Coucou à gros bec, femelle.

COUCOU BRUN ET JAUNE A VENTRE RAYÉ. *Cuculus radiatus*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sommet de la tête cendré; côtés de la tête et gorge rougeâtres; rectrices noires, rayées et terminées de blanc; parties inférieures jaunâtres, rayées de noir; bec noir; iris orangé; pieds roux. Taille, quatorze pouces. Inde.

COUCOU BRUN PIQUETÉ DE ROUX. *Cuculus punctatus*, Lath., Buff., pl. enl. 771. Parties supérieures brunes, rayées et tachetées de roux; une bande rousse de chaque côté de la tête; parties inférieures rousses, finement rayées de noirâtre; queue étagée; bec grisâtre; pieds bruns. C'est le Coucou à gros bec, jeune.

COUCOU BRUN RAYÉ A CROUPION ROUSSATRE. *V. COUCOU GRIS D'EUROPE, femelle.*

COUCOU BRUN ET TACHÉTÉ DES INDES. *V. COUCOU BOUTSALLICK.*

COUCOU BRUN VARIÉ DE NOIR. *V. COUCOU ARAVEREVA.*

COUCOU BRUN VARIÉ DE ROUX. *V. COUA CHOCHI.*

COUCOU DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *Cuculus Ca-*

pensis, L., Buff., pl. enl. 590. Parties supérieures d'un brun roussâtre; rectrices terminées de blanc; rémiges brunes; gorge et devant du cou roussâtres; parties inférieures blanches, rayées transversalement de cendré; bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces. Divers auteurs pensent que c'est une variété du Coucou d'Europe.

COUCOU DE LA CAROLINE. *V. COUA AUX AILES ROUSSSES.*

COUCOU DE CAYENNE. *V. COUA PIAYE.*

COUCOU CENDRÉ. *Cuculus cinereus*, Vieill. Plumage cendré, plus clair sur le ventre et l'abdomen; rémiges et rectrices bordées inférieurement d'une petite dentelure blanche; queue étagée; bec brun; pieds gris. Taille, onze pouces. Nouvelle-Hollande.

COUCOU CENDRILLARD. *V. COUA AUX AILES ROUSSSES, femelle.*

COUCOU CHALCITE. *Cuculus Chalcites*, Illig., Temm., pl. color. 102, fig. 2. Parties supérieures d'un brun faiblement bronzé, avec le bord des tectrices d'un brun fauve foncé; sommet de la tête et dessus du cou d'un fauve foncé; rémiges et rectrices bordées de fauve; ces dernières étagées et terminées de blanc; les latérales coupées de taches blanchâtres; parties inférieures blanches; bec cendré; pieds bruns. Taille, cinq pouces et demi. Nouvelle-Hollande.

COUCOU A COLLIER, COUCOU A COLLIER BLANC. *V. COUCOU HUPPÉ A COLLIER.*

COUCOU COMMUN. *V. COUCOU D'EUROPE.*

COUCOU CORNU. *V. COUA CORNU.*

COUCOU COUA. *V. COUA PETIT COULICOU.*

COUCOU COUKEEL. *Cuculus orientalis*, Lath., Buff., pl. enl. 274, fig. 1. Tout le plumage noir, irisé en vert, violet et pourpré; bec et pieds gris. Taille, seize pouces. Bengale. *V. COUCOU A GROS-BEC.*

COUCOU CRIARD. *Cuculus clamosus*, Lath., Levaill., pl. 204 et 205. Plumage d'un noir bleuâtre; rémiges noires vers l'extrémité; rectrices étagées, terminées de blanc; bec noir; pieds jaunâtres. La femelle a les plumes des parties inférieures bordées de roux, et le jeune mâle a les parties traversées de lignes rouges. Taille, douze pouces. Afrique, où ses cris, presque continuel et diversement répétés, ont valu à cet Oiseau le nom qui lui a été imposé.

COUCOU CUIL. *Cuculus honoratus*, L., Buffon, pl. enl. 294. Parties supérieures noirâtres, avec deux taches blanches à l'extrémité de chaque plume; une seule tache termine les tectrices caudales; rémiges cendrées; rectrices noirâtres; les unes et les autres rayées transversalement de blanc; parties inférieures blanches, rayées de cendré; bec et pieds gris; iris orangé. Taille, douze pouces. Inde.

COUCOU CUIVRE. *Cuculus cupreus*, L. Parties supérieures vertes, à reflets cuivreux, brillants; une tache triangulaire blanche à l'extrémité de chaque rectrice latérale; parties inférieures d'un beau jaune; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Afrique.

COUCOU DIDRIC. *Cuculus auratus*, L., Buffon, pl. enl. 657; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 210 et 211. Parties supérieures d'un vert doré, avec cinq bandes blanches sur la tête; rémiges d'un brun verdâtre, tachetées de blanc; rectrices peu étagées, terminées de blanc; les

latérales tachetées de blanc; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns; iris orangé. Taille, sept pouces six lignes. La femelle a les parties supérieures rougeâtres et les inférieures roussâtres. Le jeune mâle a ces dernières parties nuancées de gris.

COUCOU DE SAINT-DOMINGUE. *V. COUA AUX AILES ROUSSSES, femelle.*

COUCOU ÉCLATANT. *Cuculus lucidus*, Lath., Temm., pl. col. 102, fig. 1. Parties supérieures brunes, à reflets brillants, dorés et verdâtres; chacune des plumes bordée de blanchâtre; parties inférieures blanchâtres, rayées transversalement de brun doré; rectrices inférieures rousses à leur origine; les latérales entièrement tachetées de blanc et de noir; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. La femelle a le sommet de la tête d'un brun cendré; les reflets des parties supérieures absolument verts, les parties inférieures d'un blanc sale, rayées de brun.

COUCOU EDOLIO. *Cuculus ater*, Gmel.; *Cuculus edolius*, Cuv.; *Cuculus serratus*, Spar., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 207 et 208, Buff., pl. enl. 872. Plumage noir, avec les plumes de la nuque longues et effilées; rémiges et rectrices à reflets verts; une plaque blanche sur les rémiges intermédiaires; bec noir; pieds bruns. Taille, douze pouces. La femelle, Buff., pl. enl. 872, a les parties inférieures et l'extrémité de la queue blanches. Le jeune mâle a les parties supérieures d'un noir brunâtre et les inférieures d'un blanc grisâtre. Inde.

COUCOU A ÉPAULETTES. *V. COUA BRUN VARIÉ DE ROUX.*

COUCOU ÉPERVIER. *Cuculus Sparverioides*, Vigors. Parties supérieures d'un brun cendré; tête d'un cendré bleuâtre; parties inférieures blanches; cou strié de roux; abdomen rayé de brun; poitrine nuancée de fauve; bord extérieur des rémiges légèrement tacheté de roux; rectrices brunes, bordées de roux et traversées par quatre rayes de la même nuance. Taille, seize pouces. Himalaya.

COUCOU GEAI. *V. COUCOU D'ANDALOUSIE.*

COUCOU GEAI. *Cuculus glandarius*, Tem. Ois. col. pl. 414. L. *V. COUCOU D'ANDALOUSIE.*

COUCOU FAISAN. *V. COUCAL FAISAN.*

COUCOU (GRAND) DE MADAGASCAR. *V. COUROL VOUROU-DRIEU.*

COUCOU (GRAND) TACHETÉ. *V. COUCOU D'ANDALOUSIE.*

COUCOU GRIS-BRONZÉ. *Cuculus œreus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 215. Parties supérieures d'un vert foncé et brillant; les inférieures grises, avec quelques reflets verts; bec jaunâtre; pieds noirs. Taille, douze pouces. Afrique.

COUCOU GRIS D'EUROPE. *Cuculus Canorus*, L., Buff., pl. enl. 811. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre, plus foncé sur les ailes, plus clair sur la gorge et la poitrine; des taches blanches sur les barbes internes des rémiges; rectrices noirâtres, tachées et terminées de blanc; parties inférieures blanchâtres, rayées transversalement de noir; bord du bec, iris et pieds jaunes. Taille, onze pouces. Les jeunes ont les plumes tachées de roux et bordées de blanc; dans un âge très-avancé, la teinte générale est olivâtre, avec des bandes roussâtres; les parties inférieures sont blanchâtres, rayées transversalement de cendré, de roussâtre et de noir.

COUCOU A GROS BEC. *Cuculus crassirostris*, Vieill., Ois. d'Afrique, pl. 214. *Cuculus orientalis*, Gmel., Enl. 274, 277 et 586. Entièrement noir, avec des reflets bleus sur les ailes et la queue; bec verdâtre; pieds d'un brun jaunâtre. Taille, douze pouces. La femelle a les parties inférieures d'un brun noirâtre. Il varie beaucoup suivant l'âge. Afrique.

COUCOU GUIRA-ACANTARA. *Cuculus Guira*, Lath.; *Guira acangatara*, Marg.; *Crotophaga piririgua*, Vieill. Plumage mélangé de roux, de flammelles longitudinales brunes sur un fond blanc; plumes de la huppe blanchâtres, rousses à la pointe; ailes brunes, variées de brun et de blanc; queue blanche en dessous, traversée par une très-large bande noire; bec rouge; pieds jaunes. Taille, quinze pouces. Brésil.

COUCOU HUPPÉ A COLLIER. *Cuculus Coromandus*, L., Buff., pl. enl. 274, fig. 2; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 215. Parties supérieures noirâtres, avec les plumes bordées de roux; des plumes longues et larges forment sur la nuque une huppe assez roide; une petite tache grise près de l'œil; un collier blanc sur le cou; parties inférieures blanches, avec la gorge rousse ou noirâtre; queue noirâtre, longue et étagée; bec et pieds cendrés; iris jaunâtre. Taille, douze pouces. La femelle a les ailes roussâtres et la gorge blanche. De la côte de Coromandel.

COUCOU HUPPÉ DE COROMANDEL. *V.* COUCOU HUPPÉ A COLLIER.

COUCOU HUPPÉ DE GUINÉE. *V.* TOURACO GRIS.

COUCOU HUPPÉ DE MADAGASCAR. *V.* COUA HUPPÉ.

COUCOU D'HYMALAYA. *Cuculushimalayanus*, Vigors. Parties supérieures rousses, rayées de brun; les inférieures blanches, rayées de noir; poitrine teinte de roussâtre; rémiges et rectrices brunes, avec le bord extérieur roux et des taches blanches sur les barbes internes; les deux rectrices intermédiaires rayées obliquement de roux, les autres de brun et de blanc, avec des taches assez régulières. Taille, onze pouces.

COUCOU INDICATEUR. *V.* INDICATEUR MANGE-MIEL.

COUCOU JACOBIN HUPPÉ. *V.* COUCOU ÉDOLIO, femelle.

COUCOU DE LA JAMAÏQUE. *V.* COUA TACCO.

COUCOU DE KLAAS. *Cuculus Klaasii*, Cuv., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 212. Parties supérieures d'un vert cuivreux; un petit trait blanc au-dessus de l'œil; rémiges d'un vert noirâtre bronzé, tachetées de blanc en dessous; rectrices cuivrées: les trois latérales presque entièrement blanches; parties inférieures blanches, avec quelques traits longitudinaux sur l'abdomen; bec et pieds bruns; iris jaune. Taille, huit pouces. Afrique.

COUCOU LEVAILLANT. *Cuculus Levillantii*, Less. *Cuculus edolio*, Var. Ois. d'Afrique, 209. Plumage et huppe d'un noir lustré, irisé; devant du cou et poitrine flammés de noir vif; abdomen blanc; rectrices larges, noires, les latérales grises, toutes terminées de blanc; un miroir de cette couleur sur les ailes; bec noir. Taille, douze pouces. Afrique.

COUCOU A LONG BEC DE LA JAMAÏQUE. *V.* COUA TACCO.

COUCOU A LONGS BRINS. *V.* DRONGO A RAQUETTES.

COUCOU DE MADAGASCAR. *V.* COUCAL TOULOU.

COUCOU DE MALABAR. *V.* COUCOU CUIL.

COUCOU MAROC OU MOROC. *Cuculus Abyssinicus*,

Lath. Parties supérieures brunes, avec quelques mouchetures blanches; tête noirâtre; rémiges terminées de blanc, les primaires rousses extérieurement; rectrices noirâtres terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec brun, avec la base de la mandibule inférieure jaunâtre. Taille, quatorze pouces six lignes. Égypte.

COUCOU NOIR DU BENGALE. *Cuculus niger Bengalensis*, Briss. Tout le plumage d'un noir irisé en vert pourpré; bec orangé; pieds bruns. C'est le Coucou tiqueté de blanc, mâle.

COUCOU NOIR DE CAYENNE. *Cuculus tranquillus*, *V.* BARBACOU A BEC ROUGE.

COUCOU NOIR HUPPÉ. *Cuculus ater*, Lath. *V.* COUCOU ÉDOLIO.

COUCOU NOIR DES INDES. *V.* COUCOU COUKEEL A GROS BEC.

COUCOU DES PALÉTUVIERS. *V.* COUA DES PALÉTUVIERS.

COUCOU DE PARADIS. *V.* DRONGO.

COUCOU PERLÉ. *Cuculus perlatus*, Vieillot. Parties supérieures brunes, tachetées de noirâtre; rectrices tachetées de brun et de blanchâtre; parties inférieures rousses, avec des traits longitudinaux bruns; bec et pieds cendrés. Taille, dix pouces. Afrique.

COUCOU LUGUEBRE. *Cuculus lugubris*, Horsf. *V.* COUCOU TIKUÉTÉ DE BLANC.

COUCOU (PETIT) DE L'ÎLE PANAY. *V.* PETIT COUCOU A TÊTE GRISE ET VENTRE JAUNE.

COUCOU (PETIT) NOIR DE CAYENNE. *Cuculus tenebrosus*, Lath. *V.* BARBACOU A CROUPION BLANC.

COUCOU (PETIT) SONNERAT OU DES INDES. *Cuculus Sonneratii*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre, rayées transversalement de noir; quelques taches noires, irrégulières, sur la tige des rectrices; parties inférieures blanches, rayées transversalement de noir; bec, iris et pieds jaunes. Taille, dix pouces.

COUCOU (PETIT) A TÊTE GRISE ET VENTRE JAUNE. *Cuculus flavus*, Lath., Buff., pl. enl. 804. Parties supérieures brunes; sommet de la tête et gorge cendrés; rectrices noires, rayées de blanc; parties inférieures d'un jaune roussâtre; bec jaune, noir à la base; iris et pieds jaunes. Taille, huit pouces. Ile Panay.

COUCOU DES PHILIPPINES. *V.* COUCAL DES PHILIPPINES.

COUCOU PIAYE. *V.* COUA PIAYE.

COUCOU PIRIRIGUA. *V.* COUCOU GUIRA-ACANTHARA.

COUCOU A PLAQUES DENTELÉES AUX AILES. *V.* COUCOU ÉDOLIO, mâle.

COUCOU POOPO-AROWRO. *V.* COUCOU ÉCLATANT, femelle.

COUCOU A QUEUE EN ÉVENTAIL. *Cuculus flabelliformis*, Lath., Synops., pl. 126. Parties supérieures noires; rectrices, à l'exception des deux intermédiaires, ondulées de blanc à l'intérieur; parties inférieures d'un jaune obscur; bec noir; pieds jaunes. Taille, dix pouces. Nouvelle-Hollande.

COUCOU RAYÉ DE ROUX. *Cuculus rufo-vittatus*, Drap. Parties supérieures d'un brun noirâtre, rayées de roux vif; plumes du front blanches à leur base; rémiges brunes, dentelées de roux à leurs bords; rectrices bordées de roux, avec l'extrémité blanche; elles sont d'un roux fauve en dessous; gorge, devant et côtés du cou, poitrine blancs, finement rayés de noirâtre; parties

inférieures d'un blanc roussâtre; bec noir, brun en dessous à sa base; pieds d'une jaune rougeâtre. Taille, sept pouces. La femelle a fauve tout ce qui est d'un roux vif chez le mâle; elle a le sommet de la tête cendré, la gorge et les côtés du cou teints de fauve, et toutes les parties inférieures rayées de noirâtre. Java.

COUCOU ROUGE HUPPÉ DU BRÉSIL. *V. COUROUCOU A VENTRE ROUGE.*

COUCOU ROUGEÂTRE A VENTRE TACHETÉ DE BLANC ET DE NOIR. *V. COUCAL FERRUGINEUX.*

COUCOU ROUSSÂTRE. *Cuculus rufulus*, Vieill. Parties supérieures variées de brun et de roussâtre; rémiges cendrées; rectrices grises, bordées de roussâtre; gorge et poitrine roussâtres, pointillées de blanc; parties inférieures d'un cendré blanchâtre; bec noir; pieds gris. Taille, neuf pouces. Nouvelle-Hollande.

COUCOU ROUX ET BRUN. *Cuculus pyrrhophanus*, Vieill. Parties supérieures brunes; tête d'un cendré bleuâtre; rectrices terminées de blanc; parties inférieures rousses; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. La femelle et le jeune ont les teintes plus pâles et les pieds rougeâtres. Nouvelle-Hollande.

COUCOU RUFALBIN. *V. COUCAL HOUBOU.*

COUCOU DE SAINT-DOMINGE. *V. COUA CENDRILLARD.*

COUCOU DU SÉNÉGAL. *V. COUCAL HOUBOU.*

COUCOU SOLITAIRE. *Cuculus solitarius*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, avec l'extrémité des barbules cendrée; rectrices terminées de blanc: les tiges des latérales sont tachées de blanc; grandes rémiges noirâtres; gorge roussâtre; devant du cou, poitrine et ventre ondes et rayés transversalement de noirâtre; parties inférieures rousses; bec brun, jaunâtre en dessous à sa base. Taille, dix pouces. La femelle a les parties supérieures rousses, rayées de brun. Cap.

COUCOU SONNERAT. *V. PETIT COUCOU DES INDES.*

COUCOU TACHETÉ DU BENGAL. *V. COUCOU BOUTSALICK.*

COUCOU TACHETÉ DE CAYENNE. *V. COUA BRUN VARIÉ DE ROUX.*

COUCOU TACHETÉ DE LA CHINE. *V. COUA TACHETÉ DE LA CHINE.*

COUCOU TACHETÉ DE L'ÎLE PANAY. *Cuculus Panayanus*, Lath., Sonnerat, Voy. pl. 78. Parties supérieures brunes, tachetées de roux jaunâtre; rémiges rayées de roux et pointillées de blanc; rectrices rousses, rayées de noir; gorge noire, tachetée de roux; parties inférieures roussâtres, rayées de noirâtre; pieds cendrés. Taille, douze pouces.

COUCOU TACHETÉ DES INDES. *V. COUCOU BRUN PIQUETÉ DE ROUX.*

COUCOU TACHETÉ DE MALABAR. *V. COUCOU CEIL.*

COUCOU TACHETÉ DE MINDANAO. *Cuculus Mindanensis*, Lath., Buff., pl. enlum. 277. Parties supérieures d'un brun verdâtre, irisées, tachetées de blanc et de roussâtre; rémiges rayées transversalement de blanc roussâtre; rectrices égales, irisées en vert doré brillant, rayées transversalement de roussâtre et souvent terminées de blanc; parties inférieures blanches, tachetées et rayées en travers de noirâtre; bec noir, roussâtre en dessous; pieds d'un gris brun. Taille, quatorze pouces six lignes. C'est le Coucou à gros bec, femelle.

COUCOU TACHIROU. C'est, selon Levaillant qui l'a figuré

pl. 216 des Oiseaux d'Afrique, le même que le Coucou Cuil.

COUCOU TAIT-SOU. *V. COUA TAIT-SOU.*

COUCOU DE TAÏTI. *V. COUCOU ARAYEREVA.*

COUCOU TENUIROSTRE. *Centropus tenuirostris*, Chv. Parties supérieures brunes, variées et rayées de roux, de noir et de gris; tête et joues grises; rectrices blanches en dessous, rayées de noir; gorge blanchâtre; poitrine rousse; abdomen blanc, rayé de brun, de roux et de noir; bec grêle et noir. Taille, dix pouces. Inde.

COUCOU A TÊTE BLEUE. *Cuculus cyanocephalus*, Lath. Parties supérieures brunâtres, pointillées et rayées de blanc; sommet de la tête, nuque et côtés du cou d'un bleu noirâtre; rectrices longues et presque égales; gorge et devant du cou jaunâtres; parties inférieures blanches, rayées transversalement de noir; bec et pieds bleuâtres. Taille, neuf pouces. Nouvelle-Hollande.

COUCOU A TÊTE GRISE. *Cuculus poliocephalus*, Lath. Parties supérieures d'un cendré plus obscur sur la tête et le cou; rectrices blanchâtres, rayées transversalement de noirâtre; parties inférieures blanches, rayées de cendré; bec et pieds brunâtres. Taille, huit pouces. Inde.

COUCOU A TÊTE GRISE ET VENTRE JAUNE. *V. PETIT COUCOU A TÊTE GRISE ET VENTRE JAUNE.*

COUCOU TIQUETÉ DE BLANC. *Cuculus albo-punctulatus*, Drap. Plumage d'un noir irisé, avec des points blancs sur la tête, les rectrices alaires et les parties inférieures; rémiges inférieures marquées d'une tache blanche; rectrices terminées par un petit point blanc sur la tige, les deux latérales beaucoup plus courtes et rayées de blanc en dessous, de même que les rectrices caudales inférieures; bec et pieds noirs; quelques plumes à moitié blanches sur les plumes des jambes qui garnissent aussi un côté des tarses. Taille, huit pouces. Java. Le mâle est entièrement d'un noir lustré, à l'exception de quelques petites raies blanches sur la queue.

COUCOU VARIÉ DE MINDANAO. *V. COUCOU TACHETÉ DE MINDANAO.*

COUCOU A VENTRE FAUVE. *Cuculus pyrogaster*, Drap. Parties supérieures d'un brun bronzé, rayées transversalement de fauve; sommet de la tête tirant sur le cendré; rémiges intermédiaires bordées à l'extérieur de taches fauves; rectrices intermédiaires dentelées de fauve, les latérales de blanc, toutes étagées et terminées de blanc; gorge, dessous du cou, poitrine et ventre d'un fauve pâle, rayés transversalement de brun et de blanc; parties les plus inférieures fauves; bec noir, brunâtre à sa base et en dessous; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces six lignes.

COUCOU A VENTRE NOIR. *Cuculus melanogaster*, Vieill. Parties supérieures ferrugineuses; sommet de la tête cendré; rectrices longues, étagées, noires et terminées de blanc; gorge, devant du cou et poitrine roussâtres; parties inférieures noires. Taille, quinze pouces. Java.

COUCOU A VENTRE RAYÉ. *Cuculus lineatus, striatus*, Drap. Parties supérieures d'un brun cendré, bleuâtre; rémiges brunes, frangées de blanchâtre, les deux premières dentelées de roussâtre; rectrices peu étagées, noirâtres, avec l'extrémité et des taches blanches le long de la tige; gorge et devant du cou d'un cendré

bleuâtre, très-clair; parties inférieures blanchâtres, rayées transversalement de noir; bec noir, roussâtre en dessous à sa base; pieds rougeâtres. Taille, douze pouces. Java.

COUCOU A VENTRE RAYÉ DE L'ÎLE DE PANAY. *V.* COUCOU BRUN ET JAUNE A VENTRE RAYÉ.

COUCOU A VENTRE ROUX. *Cuculus rufiventor*, Less. Parties supérieures d'un noir bleuâtre, brillant; ailes et queue brunâtres; un trait blanc, partant de l'angle du bec; parties inférieures rousses, finement tachetées de brun. Bec et pieds noirs. Taille, treize pouces. Nouvelle-Guinée.

COUCOU VERDATRE DE MADAGASCAR. *V.* COUA VERDATRE.

COUCOU VERT-D'ANTIQUE. *V.* COUCAL VERT-D'ANTIQUE.

COUCOU VERT ET BLANC. *Cuculus palliolatus*, Lath. Parties supérieures d'un vert sombre; sommet de la tête, côtés du cou et rémiges noirs; rectrices courtes, tachetées de blanc à l'extrémité; parties inférieures blanches; dessous des ailes jaunâtre; bec brun; iris orangé; pieds bleuâtres. Taille, douze pouces. Nouvelle-Hollande.

COUCOU VERT DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* COUCOU DIDRIC.

COUCOU VERT-DORÉ ET BLANC. *V.* COUCOU DIDRIC.

COUCOU VERT HUPPÉ DE GUINÉE. *V.* TOURACO PAULINE.

COUCOU VERT HUPPÉ DE SIAM. *V.* DRONGO A RAQUETTES, jeune.

COUCOU (FLEUR DE). BOT. Nom vulgaire du *Lychnis Flos Cuculi*, du *Narcissus Pseudo-Narcissus*, et du *Primula officinalis*.

COUCOUA. *Coccyua*. ois. Genre de l'ordre des Zygodyctyles, institué par Lesson qui en trace ainsi les caractères : bec très-court, peu élevé, très-comprimé; mandibules égales : la supérieure voûtée; narines marginales, ouvertes, basales; ailes très-courtes, concaves, arrondies; cinquième, sixième et septième rémiges les plus longues; tarses courts, grêles, scutellés; queue étagée, longue, cunéiforme.

COUCOUA CAPUCIN. *Coccyua monachus*, Less. Tout le plumage d'un brun ferrugineux, à l'exception de l'abdomen qui est d'un gris ardoisé; rectrices terminées de blanc : les extérieures rousses; bec jaune. Taille, huit pouces. Cayenne.

COUCOUAT. ois. Nom vulgaire donné aux jeunes Coucous.

COUCOULIADO. ois. Synonyme vulgaire d'Alouette Cochevis.

COUCOUMELLE. BOT. Synonyme vulgaire d'Orange blanche, et d'Amanite engainée.

COUCOUNASSOUX. BOT. Syn. ancien de Concombre.

COUCOUPIC. *Cucupicus*. ois. Genre établi par Lesson, pour y placer le Promépic de Levailant, *Picus Cafer*, Lath., espèce intermédiaire des Pics et des Coucous. *V.* PIC.

COUCOURDE. BOT. L'une des nombreuses variétés de la Courge calebasse, *Cucurbita lagenaria*, L. *V.* COURGE.

COUCOURELO. BOT. Nom vulgaire d'une variété de Figue, nommée aussi petite Violette.

COUCOUREN-MASSON. BOT. Synonyme vulgaire de *Momordica Elaterium*, L. *V.* MOMORDIQUE.

COUCOURZELLE. BOT. Nom vulgaire d'une variété du Potiron. *V.* COURGE A GROS FRUITS.

COUCUT. ois. Synonyme vulgaire de Coucou gris.

COUDE. Palisot de Beauvois se sert de cette épithète et l'applique à l'arête des Graminées, lorsqu'elle est pliée dans son milieu et que l'extrémité, conséquemment, se rapproche de la base. Il en est de même des antennes, chez la plupart des insectes de la famille des Rhynchophores, qui, pliées ou brisées dans leur milieu, font une sorte de chevron.

COUDEY. ois. Espèce du genre Jacana.

COUDIOU. ois. Synonyme vulgaire de Coucou gris.

COUDOUDOU. MAM. Même chose que Condou. *V.* ANTILOPE.

COUDOUGAN, COUDOUGNAN. ois. Synonymes vulgaires de Lorioi à tête noire.

COUDOUGIE, COUDOQUIER, COUDONIER. BOT. Synonymes vulgaires de Coignassier.

COUDOUMBRE. BOT. Syn. vulgaire de Concombre.

COUDRE. BOT. Synonyme vulgaire de Coudrier et de Viorne.

COUDRIER. *Corylus*. BOT. Genre de la famille des Amentacées, Monœcie Octandrie. Caractères : fleurs monoïques : les mâles formant de longs chatons cylindriques et pendants. Chacune d'elles se compose d'une écaille profondément bifide, soudée avec une autre écaille plus extérieure, entière, plus grande que la précédente et l'enveloppant, de huit étamines à filets courts et grêles, à anthères ovoïdes allongées et uniloculaires, marquées d'un seul sillon longitudinal, par lequel elles s'ouvrent. Les fleurs femelles sont en général réunies plusieurs ensemble à l'aisselle d'écailles qui constituent quelquefois une sorte de bourgeon conoïde. On trouve pour chaque fleur un involucre monophylle, persistant, recouvrant complètement la fleur, tantôt profondément biparti, tantôt simplement denté à son bord, et que tous les auteurs considèrent à tort comme le calice. Celui-ci, en effet, est adhérent avec l'ovaire qui est infère et plus ou moins globuleux; son limbe est fort court et irrégulièrement denticulé. Coupé en travers, l'ovaire offre deux loges, très-petites comparativement à sa masse, et dans chacune d'elles, un ovule renversé est attaché à sa partie supérieure et un peu interne. Du sommet de l'ovaire naissent deux stigmates subulés, plus longs que l'involucre et finement glanduleux. Le fruit est un véritable gland osseux, enveloppé dans un involucre monophylle ou cupule foliacée, plus longue que lui, au fond de laquelle il est attaché par une base large. Le péricarpe est osseux, indéhiscents, plus ou moins globuleux, terminé en pointe à son sommet où il offre un petit ombilic formé par les dents du limbe calicinal. Ce péricarpe n'a en général qu'une seule graine et une seule loge, plus rarement deux loges et deux graines séparées par une cloison mince, irrégulière et celluleuse. La graine est dépourvue d'endosperme et se compose d'un gros embryon dont les deux cotylédons sont très-épais. Les Coudriers sont des arbres, ou plus souvent des arbrisseaux à feuilles alternes et entières, munies à leur base de deux stipules écailleuses et caduques. En général, leurs fleurs s'épanouissent avant que leurs feuilles commencent à se développer.

COUDRIER COMMUN OU NOISETIER, *Corylus Avellana*, Linné. Il croît en abondance dans nos bois et nos forêts, et forme un arbrisseau de dix à douze pieds d'élévation, dont les rameaux sont effilés, cylindriques et pubescents. Ses feuilles sont alternes, courtement pétiolées, cordiformes, arrondies, acuminées au sommet, doublement dentées en scie sur leurs bords, pubescentes et un peu rudes au toucher sur leurs deux faces. Les deux stipules qui accompagnent chaque feuille, et qui constituaient les écailles du bourgeon dans lequel elles étaient d'abord renfermées, sont très-caduques. Les chatons mâles sont longs, cylindriques, et pendent de la partie supérieure des jeunes rameaux de l'année précédente. Chaque fleur se compose de huit étamines à anthères vraiment uniloculaires et barbues à leur sommet. Les fleurs femelles constituent une sorte de petit bourgeon conique. Il leur succède des fruits ou glands désignés sous le nom de Noisettes, enveloppés dans une cupule monophylle, foliacée, frangée, plus longue qu'eux. Les principales variétés produites par la culture sont : le Coudrier franc à fruits blancs, le Coudrier à amandes rouges, et l'Avelinier qui se distingue par la grosseur de ses fruits. L'amande du Noisetier est très-agréable et très-recherchée, surtout lorsqu'elle est récente. Elle a une saveur douce et contient une quantité considérable d'huile grasse, que l'on peut en extraire par le moyen de la presse. Le Coudrier n'est pas difficile sur la nature du terrain dans lequel on le plante; cependant les terres légères et un peu humides sont celles qui lui conviennent le mieux. On le multiplie soit par les rejets nombreux qui poussent de son pied, soit par ses graines. Les sujets que l'on obtient par ce dernier moyen sont plus vigoureux.

COUDRIER DE BYZANCE, *Corylus Colurna*, L., *Corylus Byzantina*, Desf. Cette espèce se distingue de la précédente par sa tige en arbre, par ses stipules étroites et lancéolées, par ses feuilles plus velues et comme anguleuses, par ses fruits enveloppés d'un double involucre : l'un extérieur, multiparti; l'autre interne, à trois divisions. Ces fruits sont plus gros que dans l'espèce vulgaire, mais leur enveloppe osseuse est plus épaisse et plus dure. Cet arbre, que l'on trouve fréquemment dans les jardins, croît naturellement aux environs de Constantinople. L'Écluse fut le premier botaniste qui cultiva le Coudrier de Byzance; il reçut des graines de Constantinople, en 1582. Linné dit qu'en 1756, il en existait un très-bel individu dans le Jardin botanique de Leyde, qui avait été planté par l'Écluse.

COUDRIER D'AMÉRIQUE, *Corylus Americana*, Michx., Fl. Bor. Am. Cette belle espèce, qui croît dans les diverses contrées de l'Amérique septentrionale, a les feuilles très-larges. L'involucre qui environne ses fruits est évasé et comme campanulé, irrégulièrement découpé, chargé de poils glanduleux. Le fruit est déprimé.

On cultive encore quelquefois dans les jardins, le **COUDRIER CORNU**, *Corylus rostrata*, Michx., qui vient de l'Amérique septentrionale, dont l'involucre, très-allongé, un peu tordu, forme une sorte de corne. Ses fruits mûrissent en Europe, et donnent des amandes bonnes à manger.

COUENDOU. MAM. *V. COENDOU*.

COUÉPI, COUPI. *Couepia* et *Acioa*. BOT. Aublet (Plantes de la Guiane) a distingué, sous ces noms, deux arbres de Cayenne. Jussieu et Lamarck ont indiqué les grands rapports qui unissent ces plantes. Enfin, Schreber et Willdenow les ont comprises dans un seul genre auquel ils ont donné le nom d'*Acioa*. Ses caractères sont : calice tubuleux ou turbiné, à cinq lobes; corolle de cinq pétales inégaux; étamines nombreuses dont les filets sont soudés en une membrane épaisse, insérée sur le calice, entre les deux plus petits pétales; ovaire légèrement pédicellé ou fixé à un processus du fond du calice; un seul style et un seul stigmate; drupe ovée, sèche, couverte d'une écorce épaisse et coriace qui se fendille par la maturation; saveur unique, grosse, enveloppée dans un tégument fragile.

Ce genre a été placé par Jussieu, dans la famille des Rosacées, section des Amygdalées, et il appartient à l'icosandrie Monogynie. Les deux espèces dont il se compose habitent les forêts de la Guiane; ce sont des arbres très-élevés, à feuilles stipulacées, alternes et ovales, très-rameux et garnis de fleurs terminales, disposées en corymbes. L'un est le *Couepia Guianensis*, Aublet (t. 207), ou *Acioa amara*, Willd.; l'autre, l'*Acioa Guianensis*, Aublet (t. 280), ou *Acioa dulcis*, Willd. L'amande du premier est très-amère, tandis que celle du second, au contraire, a une saveur si agréable que les habitants de la Guiane les mangent avec autant de plaisir que l'on mange en Europe les Noisettes et les Cerneaux. Elle fournit aussi une huile analogue, pour sa fluidité et sa saveur, à l'huile d'Amendes.

COUETTE. ois. Syn. vulgaire de Mouette rieuse. *V. MAUVE*.

COUGAR, COUGUAR. MAM. Espèce du genre Chat.

COUGHIOULO. BOT. Synonyme vulgaire de *Primula veris* et d'*Avena fatua*.

COUGOURDE, COUGOURLE. BOT. Synonymes anciens de *Cucurbita lagenaria*, L. *V. COURGE*.

COUGOURDETTE. BOT. Nom vulgaire d'une variété de Pépon. *V. COURGE*.

COUGUAR. MAM. *V. COUGAR*.

COUGUOU. ois. Synonyme vulgaire de Coucou gris.

COUHIEH, COUHYEH. ois. Espèce du genre Faucon, *Falco melanopterus*.

COUI. REPT. Espèce du genre Tortue.

COUIA, COUJA. MAM. Race de Cochons rouges de la côte d'Afrique.

COUKEEL. ois. Espèce du genre Coucou.

COULA ET COULAK. pois. Même chose que Cola et Colac. Synonymes d'Alose, sur les bords de la Garonne et de la Dordogne.

COULARD, COULART. BOT. Variété de Cerisier, qui produit peu de fruits.

COULASSADE. ois. Syn. vulgaire d'Alouette Calandre.

COULAVAN. ois. Espèce du genre Loriot.

COULECOU. ois. *V. COUROUCOU*.

COULÉE. GÉOL. *V. LAVE*.

COULEMELLE, COLOUMELLE, COLEMELLE ou **COUAMELLE**. BOT. Noms vulgaires de l'*Agaricus procerus*, de l'*Agaricus colubrinus*.

COULEQUIN. BOT. Synonyme de Cécropie.

COULEURS. En général il est difficile d'emprunter

des caractères constants de cette modification; en minéralogie, ils doivent être considérés sous deux points de vue très-différents, suivant la nature diverse des corps qui en sont pourvus: ou la couleur n'est qu'un accident fugitif, dû aux molécules d'un principe étranger, ordinairement de nature métallique, disséminé entre les molécules propres du corps coloré, tel qu'on le voit dans presque toutes les substances acidifères et terreuses; ou dans d'autres minéraux, tels que les substances métalliques, le soufre, le succin, etc., la réflexion des rayons qui produisent la couleur, se fait sur les parties propres du corps coloré; elle dépend de son tissu et du degré de ténuité de ses molécules; elle peut être mise alors au rang des caractères spécifiques.

COULEUVRE. *Coluber*. REPT. Genre de l'ordre des Serpents non venimeux, caractérisé par l'absence de crochets mobiles dans la bouche, par des scutelles ou plaques abdominales, et par de doubles plaques sous la queue. Quoiqu'on en ait à juste titre séparé les espèces venimeuses, les Couleuvres, telles qu'on les distingue aujourd'hui, forment le genre le plus difficile à étudier de la classe des Reptiles; se ressemblant entièrement par leur forme extérieure, les couleurs susceptibles de s'altérer par la conservation, la taille et le nombre des plaques plus ou moins variables, en forment presque les seuls caractères qu'on ne peut pas toujours apprécier exactement. La tête des Couleuvres est généralement aplatie, ovale, oblongue, ayant le museau obtus et même un peu échancré, couverte de plaques plus grandes, au nombre de neuf; leur langue est fourchue, et s'agit avec vivacité. On la prend vulgairement pour un dard, et l'on pense que, dans ses pointes, réside un venin mortel qui n'existe cependant pas. Des écailles un peu plus grandes que celles du reste du corps revêtent les lèvres; des dents aiguës et recourbées garnissent les mâchoires, des écailles imbriquées, ordinairement en forme de losange, couvrent le corps. Toutes les espèces paraissent être ovipares, et déposent, dans des lieux où la chaleur peut les faire éclore, leurs œufs de forme arrondie, oblongue, souvent disposés en chapelets, et revêtus d'une enveloppe blanchâtre, membraneuse comme du parchemin, se durcissant à l'air. Le jeune animal, contourné et nageant dans une matière albumineuse semblable au blanc de l'œuf de la Poule, y est muni d'un véritable cordon ombilical qui aboutit sous le ventre un peu au-dessus de l'anus. Les Couleuvres fort innocentes, susceptibles de se familiariser avec l'homme et d'acquiescer une certaine éducation, inspirent cependant une sorte d'horreur aux Européens, tandis que des peuplades sauvages ou demi-civilisées les révèrent et regardent comme d'un bon augure qu'elles fréquentent leurs habitations. L'accouplement des Couleuvres n'a pas été bien observé. Ces animaux changent de peau comme les autres Serpents; ils se nourrissent de proie et de substances animales, telles qu'insectes, petits poissons, têtards, grenouilles, reptiles, petits oiseaux, souris et coquillages. Pour s'emparer de ces diverses proies, elles nagent dans les eaux, s'insinuent dans les terriers, et grimpent agilement aux arbres. Leurs mâchoires sont très-dilatables, et l'on voit les Couleuvres avaler des animaux beaucoup

plus gros qu'elles. Il est des espèces qui n'excèdent pas quelques pouces de longueur; il en est qui acquièrent plusieurs toises. Leurs couleurs sont souvent fort brillantes et de la plus grande élégance; leur voix est une sorte de sifflement, quelquefois très-aigu; elles s'enfoncent, en hiver, dans la terre où la plupart s'engourdissent. Aux premiers jours du printemps, on les voit sortir pour venir se réchauffer aux rayons du soleil; elles se plaisent à s'en pénétrer, et deviennent d'autant plus agiles qu'il fait plus chaud; elles se roulent alors dans les endroits les plus exposés à la lumière, comme pour en savourer l'influence, dans un grand état de repos, et pour peu que le moindre bruit appelle alors leur attention, on les voit relever la tête en regardant de tout côté, et prêtes à fuir comme un trait au moindre péril. Lorsqu'on les irrite, elles s'élancent sur qui les menace et mordent comme les Lézards, mais sans qu'il en résulte le moindre danger. On assure que leur existence est fort longue; elles peuvent supporter une abstinence prolongée, et, transpirant peu, vivre longtemps dans des lieux presque privés d'air. L'ancienne médecine employait la chair des Couleuvres comme remède; on la mange en divers cantons où ces animaux sont vulgairement appelés Anguilles de baie; on prétend même que cette chair est excellente et surtout fort saine; leur graisse passe pour un des meilleurs topiques calmants et résolutifs qu'on puisse employer.

Ce genre peut être divisé ainsi qu'il suit :

† PYTHONS. Ils ont des plaques ventrales plus étroites, et des crochets à l'anus. Les Pythons deviennent fort grands; ils ont beaucoup de ressemblance, pour l'aspect et pour la taille, avec les Boas, et il paraît que tous les prétendus Boas de l'ancien continent ne sont que des Pythons.

PYTHON DE JAVA. *Coluber Javanicus*, Schn., Python Améthiste, Daud.; grande Couleuvre des îles de la Sonde, appelée vulgairement *Oularsava*. Elle est d'un cendré bleuâtre, varié de blanc, de noir et de brun; elle parvient à plus de trente pieds de long.

PYTHON BAY-ROUGE. *Coluber annulatus*, L., Encycl. pl. 25, f. 51. Elle acquiert deux pieds de longueur; elle est remarquable par les taches hémisphériques qui forment, en alternant, une ligne sur le dos. Plaques 190, écailles 96.

PYTHON TIGRE. *Pithon Tigris*, D.; *Boa cas'anea*, Schneider. Couleur grise, avec une ligne derrière les yeux; une grande tache fendue, en devant, sur la nuque. Les *Boa reticulata*, *ordinata* et *rhombica* de Schneider, et le *Bora*, de Russell, appartiennent à ce sous-genre. Le *Coluber Betin* de Ceylan en fait peut-être également partie, ainsi que l'Hikkanelle.

†† HURRIAS. Ils ont les plaques de la base de la queue constamment simples, mais celles de la pointe sont doubles. Cuvier regarde de tels caractères comme de simples anomalies. L'espèce de ce sous-genre, à laquelle on a conservé son nom de pays et qu'a figurée Russell, a été reproduite par Daudin.

HURRIAH FAUX-BOIGA. *Coluber Pseudo-Boiga*. Mince, très-longue; d'un gris pourpré en dessus, avec des points blancs en travers. Indé.

††† DIPSAS. Leur corps est comprimé, moins large

que la tête, et la rangée d'écailles, qui règne le long de l'épine du dos, est plus grande que les autres, comme dans les Bongares, avec lesquels Oppel les a confondus. C'est à Laurenti qu'on doit l'établissement de ce genre. Le nom de Dipsas est emprunté des Grecs, qui le donnaient à un Serpent dont ils prétendaient que la morsure causait une inextinguible soif, et qui lui-même était si tourmenté du besoin de boire, qu'il buvait souvent jusqu'à en crever. Il ne faut pas confondre, comme l'ont fait Linné et Daudin, le *Dipsas Indica* avec le *Vipera atrox*, qui est un Serpent venimeux.

DIPSAS CARÈNE. *Coluber carinatus*, L. Gris-blanc, avec des zones brunâtres entourant le corps et la queue; elle est de grande taille, et présente sur le dos une carène dont les écailles paraissent avoir une autre forme que celles du reste du corps. p. 157, E. 150. On pourrait peut-être rapporter encore à ce sous-genre la Couleuvre Minime, *Coluber pullatus*, L., Encycl. Oph., pl. 27, f. 57; et le *Coluber vittatus*, L., Encycl. Oph., pl. 15, f. 22, qui ont le corps latéralement comprimé et le dos conséquemment disposé en carène.

+++ COULEUVRES PROPRESMENT DITES. Elles sont les plus nombreuses et celles qui réunissent sans aucune sorte d'aberration les caractères imposés au genre *Coluber*. Daudin les divise en huit sections.

α. Qui ont deux dents simples, plus longues, et dont le type est la Couleuvre cannelée.

β. A tête de Vipère; la Couleuvre à stries.

γ. A neuf grandes plaques sur la tête; la Couleuvre à collier.

δ. A ventre plat; la Couleuvre comprimée.

ε. Filiformes; la Couleuvre Boiga.

λ. A large tête; la Couleuvre à tête large.

μ. A tête cylindrique; la Couleuvre à tête écarlatée.

ν. Anguiformes; la Couleuvre anguiforme.

O. A encore divisé les Couleuvres en deux grandes sections, selon que leurs écailles sont plates et unies ou qu'elles sont relevées par une cannelure longitudinale en saillie.

Nous nous bornerons à mentionner ici les espèces auxquelles on a donné un nom particulier, et à faire connaître avec quelque détail celles qu'on sait aujourd'hui se trouver en Europe.

Espèces européennes.

COULEUVRE BORDELAISE. *Coluber Girondicus*, Daud. Tête comprimée sur les côtés; couleur, le gris cendré; écailles lisses; des bandes transversales, nombreuses et formées par le bord noir des écailles; ventre tacheté de jaune et de noir, en damier, avec une marque en croissant sur le front. Taille, deux pieds.

COULEUVRE A COLLIER. *Coluber Natrix*, L., Gmel. *Syst. Nat.* T. 1, p. 1100; Encycl. Oph., pl. 44, fig. 55, f. 3 (fort bonne description, mais mauvaise figure). Espèce fort commune en France, où on la nomme vulgairement Serpent d'eau ou Serpent nageur, parce qu'on la trouve ordinairement au voisinage des mares, où elle nage avec facilité. Elle acquiert jusqu'à trois pieds. Une tache derrière la tête, formant un collier; dessus du corps brun, tirant sur la teinte de l'acier. p. 178, E. 55.

COULEUVRE CORONELLE. *Coluber Coronella*, Laurenti;

Encycl., pl. 56, fig. 2. Elle diffère surtout de la précédente par ses écailles parfaitement lisses. Deux taches triangulaires, jaunes, se voient derrière la tête qui est ovale et revêtue de très-grandes écailles. Le dessus du corps est bleuâtre, avec deux rangs de taches noirâtres, lenticulaires, placées de manière que celles d'une rangée correspondent aux intervalles de celles de l'autre; les côtés sont roux, obscurcis de quelques nuances plus foncées. p. 178, E. 46.

COULEUVRE D'ESCALAPE. *Coluber Esculapii*, Shaw; *Coluber flavescens*, Scopoli. D'un gris terreux, avec une bande longitudinale plus obscure, sur chaque côté du corps; écailles voisines des plaques abdominales blanches, bordées de noir en dessous; ventre blanchâtre, marbré de gris; écailles du dos lisses ou presque lisses.

COULEUVRE LISSE. *Coluber Austriaca*, Laurenti. D'un gris roussâtre, très-luisant en dessus, à cinq petites lignes derrière les yeux; une bande derrière la tête, et deux rangs de taches alternes le long du dos, brunes ou noirâtres; le dessous est marbré et de couleur d'acier. p. 172, E. 46. De la taille des petites Couleuvres à collier: deux à trois pieds.

COULEUVRE PROVENÇALE. *Coluber meridionalis*, Daud. Dos grisâtre, avec de grandes taches cendrées, sur la tête et derrière les yeux, ainsi que des plaques latérales vertes; quatre rangées longitudinales de taches cendrées, nombreuses, marquées presque toutes de noirâtre autour des écailles. Les taches dorsales se touchent alternativement, et toutes celles des flancs sont séparées. L'extrémité des plaques transversales est noire, leur milieu est blanc, avec des taches noires, carrées, alternes. Le dos est légèrement caréné. p. 148, E. 50. Taille, deux pieds.

COULEUVRE A QUATRE RAIES. *Coluber quadrilineatus*, Lacép., Encycl., pl. 59, fig. 1; *Coluber Elaphis*, Shaw. C'est le plus grand des Serpents d'Europe. Il parvient à plus de six pieds de long. On le trouve en Provence et en Italie. Le dessus du corps est fauve, avec quatre lignes longitudinales, noires ou brunes. Le ventre est noir, luisant, semblable à de l'acier poli. Les écailles du dos sont carénées; celles des flancs sont lisses. p. 218, E. 75.

COULEUVRE ROUGEÂTRE. *Coluber Rubens*, Gachet. Roussâtre et fort luisant en dessus, avec une double rangée de taches presque rouges; jaune en dessous, rougeâtre sur les flancs. p. 180, E. 70. Taille, dix-sept pouces. Cette espèce a beaucoup de rapport avec la Couleuvre lisse; mais la différence des couleurs, jointe au nombre des plaques abdominales, celui des écailles, et la longueur relative de la queue, sont des caractères suffisants pour en former une espèce. Quelques individus ont été pris, pendant le mois de mai, sur l'un des coteaux de la rive droite de la Garonne, dans un endroit rocailloux. Cette Couleuvre exhale une odeur désagréable, analogue à celle de certains poissons, et qui devient beaucoup plus forte lorsqu'on tourmente l'animal ou qu'on l'expose à toute l'ardeur des rayons solaires; son sifflement est très-faible, son audace presque nulle.

COULEUVRE SANGUINOLENTE. *Coluber sanguinolenta*,

Bory. Cette espèce ressemble assez, pour la forme, à la Couleuvre d'Esculape dont elle a à peu près la taille. Sa couleur est le brun cendré; des taches arrondies d'un rouge tirant sur le brun, et quelquefois munies d'un point central noir, sont disposées sur tout son corps, comme seraient des gouttes de sang; sa tête est épaisse; ses écailles sont carénées. Midi de la France.

COULEUVRE TÉTRAGONE. *Coluber Tetragonus*. Luisante; écailles lisses; couleur, le gris verdâtre, cendré, avec une série dorsale de points noirs; deux lignes pareilles règnent sur les côtés de l'abdomen dont la nuance tire sur le fauve. Corps quadrangulaire. p. 188, E. 40. Taille, douze pouces.

COULEUVRE COMMUNE OU VERTE ET JAUNE. *Coluber viridiflavus*, Lac., Serp., pl. 6, fig. 1; Encycl., pl. 58, fig. 5. Cette belle espèce est la plus répandue dans le midi de la France, où elle acquiert de deux à cinq pieds. La tête est assez grosse; tout le dessus du corps est de la plus grande beauté, chaque écaille étant ou d'un noir brillant ou d'un vert agréable. Le ventre et les parties inférieures sont d'un jaune tendre; queue ornée de lignes jaunes et noires. p. 206, E. 107.

COULEUVRE VIPÉRINE. *Coluber Viperinus*, Latreil. D'un brun grisâtre, avec des taches dont le centre est jaune et le pourtour noirâtre, formant un zigzag le long du dos; une rangée d'autres petites taches ocellées règne de chaque côté. Ventre tacheté en damier de noir et de grisâtre; écailles carénées. Midi de la France.

Rasoumofsky, dans son Histoire naturelle du mont Jura, a fait encore connaître deux Couleuvres européennes qui doivent se trouver en diverses parties de la France; il appelle l'une d'elles la Chatoyante, et l'autre la Vulgaire. Celle-ci est la Suisse de Lacépède. La première n'est pas plus grosse qu'une plume d'Oie. La seconde acquiert deux pieds de longueur. Ces animaux sont aussi innocents que les autres Couleuvres, encore que les habitants de la campagne les disent venimeux.

Scopoli mentionne comme habitant du Tyrol, un *Coluber bipes* qui vit, dans les eaux, de poissons et de grenouilles, et qu'il dit être brun tacheté de blanc, ainsi qu'un *Coluber Tyrolensis* dont il ne donne aucune description. Laurenti mentionne encore, sous le nom de *Coluber longissimus*, un autre Ophidien européen, qui est décrit dans l'Encyclopédie, sous le nom spécifique de Très-Long.

Espèces exotiques.

COULEUVRE AFRICAINE. *Coluber africanus*; Bonnat. Vulgairement Serpent bleu d'Afrique. Dos bleuâtre; ventre blanc, avec des taches transversales. p. 142, E. 60.

COULEUVRE AGILE. *Coluber agilis*, L., Encycl., pl. 16, fig. 26. Tête ovale, un peu aplatie; corps alternativement marqué de bandes brunes et de bandes blanchâtres. p. 181-184, E. 44-50. Inde.

COULEUVRE ALIDRE. *Coluber Alidris*, L. Entièrement blanche. p. 121, E. 58. Inde.

COULEUVRE ANGLEUSE. *Coluber angulosus*, L., Enc. pl. 10, f. 11. Tête ovale, à peine distincte du tronc; corps anguleux; couleur grisâtre, tirant sur le brun, avec des bandes transversales. p. 117, 120, E. 60, 70. Asie.

COULEUVRE ANNÉLÉE. *Coluber doliatus*, L.; la Cercleée de quelques-uns. Très-petite espèce qui n'a guère

que six à huit pouces de long, dont le corps blanchâtre est marqué d'anneaux noirâtres, circulaires, qui, de deux en deux, sont plus rapprochés. p. 164, E. 45. Caroline.

COULEUVRE APRE. *Coluber scaber*, L., Enc. pl. 22, f. 45. Nuque marquée d'une tache noire fourchue; écailles carénées; des taches noires, disposées en nuages sur tout le corps. p. 228, E. 44. Inde.

COULEUVRE ARABE. *Coluber arabicus*. On ne sait pourquoi Bonmatte, en décrivant ce Serpent, d'après Gronovius, lui donne Surinam pour patrie. Il est bien véritablement arabe. Sa couleur est sombre; il atteint à plus de trois pieds de longueur. p. 170-174, E. 54-60.

COULEUVRE ARGENTÉE. *Coluber argenteus*, Daud. On ignore le pays de cette Couleuvre dont l'individu décrit avait trois pieds de longueur. p. 270, E. 177.

COULEUVRE ARGUS. *Coluber Argus*, L., Enc. pl. 30, f. 66. Tête large et comme formée postérieurement de deux lobes prononcés. Corps couvert de plusieurs rangs de taches ocelliformes. Afrique.

COULEUVRE AUDACIEUSE. *Coluber audaux*. Corps comprimé, jaunâtre, avec des bandes transversales, brunes et dentelées. p. 205, E. 99.

COULEUVRE AULIQUE. *Coluber aulicus*, L.; le Lorange, Encycl. Oph., pl. 16, fig. 28. Grisâtre, avec plusieurs fascies linéaires blanches et deux taches trigones, confluentes sur la nuque. Elle n'a guère plus de six pouces de longueur. p. 184, E. 60. Amérique méridionale.

COULEUVRE AURORE. *Coluber aurora*, L., Encycl. Oph., p. 55, pl. 14, fig. 20. Belle espèce à laquelle sa couleur orangée a mérité le nom qui la caractérise. Elle n'a que deux pieds de longueur; mais sa circonférence n'a pas moins de deux pouces; on la trouve dans les parties chaudes de l'Amérique méridionale. p. 17, E. 37.

COULEUVRE AZURÉE. Lacép., Serp., p. 276. Cette belle espèce, de couleur d'azur, vient du Cap-Vert. p. 171, E. 64.

COULEUVRE BALI. *Coluber plicatilis*, L., Enc., pl. 9, fig. 7. Couleur livide, avec une bande brunâtre sur chaque côté. p. 150, E. 56. Inde.

COULEUVRE BANDE-NOIRE. *Coluber nigrofasciatus*, L., Encycl. Oph., p. 40, pl. 15, fig. 25. Ce Serpent, qui parvient à la longueur de deux pieds, paraît se trouver dans la région des deux mondes; on en cite des individus rapportés de l'Inde, de Guinée et de l'Amérique méridionale. Son corps est gris, traversé par des bandes qui lui ont mérité le nom qu'on lui a donné. Il se pourrait cependant que plusieurs espèces fussent ici confondues, si l'on en juge par la différence d'habitat et du nombre des grandes plaques comptées sur différents Serpents rapportés à cette espèce. p. 158-189, E. 42-44.

COULEUVRE BARIOLÉE. *Coluber variegatus*. Blanche; dos traversé de petites lignes noires. p. 155, E. 50.

COULEUVRE BLANCHÂTRE. *Coluber candidus*, L., Enc., pl. 21, fig. 41. Tête semblable pour la forme à celle de l'Anguille; couleur blanche, parsemée de quelques teintes brunes sur le dos. p. 220, E. 50. Inde.

COULEUVRE BLANCHE. *Coluber albus*, L., Enc. Oph., p. 10, pl. 11, fig. 15. Totalement blanche, sans taches. Taille, un pied. p. 170, E. 20. Inde.

COULEVRE BLEUATRE. *Coluber cærulescens*, L., Encycl. Oph., p. 15, pl. 29, fig. 61. Ce joli Serpent, dont le nom indique la couleur, vient des Indes; il présente quelque ressemblance avec le Boiga. p. 215, e. 170. Inde.

COULEVRE BLEUET. *Coluber cæruleus*, L., Enc. Oph., p. 20, pl. 10, fig. 12. Grande espèce américaine, dont la queue, fort déliée, est d'une couleur bleue, beaucoup plus foncée que celle du reste du corps. p. 165, e. 24.

COULEVRE BOIGA. Lac., Serp., pl. 225, pl. XI, fig. 1; *Coluber Ahatulla*, L., Enc., pl. 22, fig. 55. Dessus de la tête d'un vert brillant, d'où s'échappent des lignes minces longitudinales, qui règnent sur tout le dos, dont certains reflets changeants relèvent l'élégance, en donnant quelque chose de métallique et de cuivreux à l'animal lorsqu'il se meut; le ventre est blanc; une bandelette noire règne de l'extrémité du museau jusque derrière les yeux, en séparant ainsi les couleurs qui ornent la tête. p. 165, e. 150. Asie.

COULEVRE BONCORAGE. *Coluber Boncorage*, Less. D'un jaune clair, cerclé de brunâtre roux et marquée de noir; deux cent soixante-deux plaques ventrales blanches, bordées de noir; plaque médiane capitrale et pointue en arrière, avec deux plaques occipitales en arrière et en triangle; maxillaires garnis de dents aiguës, serrées et recourbées. Taille, sept pieds six pouces. Bengale.

COULEVRE BRUNE. *Coluber brunneus*. D'un brun pâle, avec des taches plus foncées sur le dos et sur les côtés. Taille, deux pieds. p. 202, e. 96. Surinam.

COULEVRE CABERE. *Coluber Caberus*, Daud. Tête assez grosse; couleurs et aspect de la Vipère noire; écailles larges et carénées. p. 144, e. 59. Bengale.

COULEVRE CALAMAR. *Coluber Calamaria*, L., Enc. Oph., p. 45, pl. 8, fig. 5. Cette espèce n'a guère que huit pouces de long, et la grosseur d'un tuyau de plume d'Oie; le dessous de son corps, peint de taches carrées, imite le Damier. p. 140, e. 22. Amérique.

COULEVRE CAMUS. *Coluber Simus*, L. Corps panaché de noir et de blanc. p. 124, e. 46. Amérique septentrionale.

COULEVRE CARACARA. *Coluber Caracara*. Des taches noires, vertes et purpurines sur un fond rougeâtre. Taille, trois pieds. p. 190, e. 155. Amérique méridionale.

COULEVRE CENCO. *Coluber Cenchoa*, L., Enc., pl. 29, fig. 60. Sa taille s'étend à plus de quatre pieds, et son diamètre n'excède guère celui d'une plume d'Oie; tête presque globuleuse; dessous du corps d'un blanc éblouissant, ainsi que des bandes, au nombre de plus de vingt, qui règnent dans toute la longueur du dos sur un fond brunâtre parsemé de taches pâles. p. 220, e. 124. Il en existe une variété non moins élégante, également originaire de l'Amérique méridionale.

COULEVRE CENDRÉE. *Coluber cinereus*, L. Teinte uniforme; ventre anguleux. p. 200, e. 157. Inde.

COULEVRE CHAÎNE. *Coluber Getulus*, L., Encycl., pl. 18, fig. 55. D'un bleu noirâtre en dessus, avec de petites lignes transversales jaunes, imitant la figure de chaîne, et qui, s'arrêtant aux plaques centrales, ne font pas le tour de l'animal, lequel n'a guère que deux pieds de longueur. p. 215, e. 44. Caroline.

COULEVRE CHAPELET. *Coluber margaritiferus*, Lac., Serp., p. 246; Encycl. Oph., p. 56, pl. 41, fig. 1. Corps orné de trois bandelettes longitudinales blanches; celle du milieu est formée de petites taches imitant un chapelet. p. 166, e. 105.

COULEVRE CLÉLIE. *Coluber Clelia*, Daud. Dessus du cou et du dos d'un brun foncé; nuque marquée d'une grande bande transversale blanche; ventre blanchâtre. p. 209, e. 95. Taille, trois pieds. Amérique méridionale.

COULEVRE COBEL. *Coluber Cobella*, L. Encycl. Oph., p. 49, pl. 12, fig. 16. Tête ovale, oblongue; corps noir, avec de petites lignes transversales blanches. p. 158-150, e. 51-62.

COULEVRE COLLIER. *Coluber Monilis*, L. Corps brun, avec des bandes transversales, blanchâtres, lisérées de noir. p. 164-170, e. 82-85. Taille, dix-huit pouces. Amérique.

COULEVRE COURERESSE. *Coluber Cursor*, Lac., Serp. p. 281; Encycl. Oph., p. 27, pl. 42, fig. 5. Dessus du corps vert, marqué de taches blanches, allongées, disposées sur deux rangs; le dessous et les côtés blanchâtres. p. 185, e. 105. Martinique.

COULEVRE CRAYATE. *Coluber torquatus*. Corps livide; extrémité des écailles blanche, ainsi qu'un collier. p. 201, e. 68. Guinée.

COULEVRE CURASSÉE. *Coluber scutatus*, Pall. Cette espèce, qui atteint jusqu'à quatre pieds de longueur, se trouve sur les bords du Jaïck, dans l'Asie septentrionale. Sa couleur est noire, mais le dessous présente des taches carrées, d'un jaune blanchâtre, posées alternativement de droite à gauche. p. 190, e. 50.

COULEVRE DABOIE. *Coluber Daboia*, Lac., Serp. p. 255; Enc. pl. 42, fig. 1. Corps blanchâtre, avec trois rangées longitudinales de grandes taches ovales, rous-ses, bordées de noirâtre. Taille, trois pieds. p. 169, e. 46. Afrique.

COULEVRE DARD. *Coluber jaculatrix*, L. Tête ovale et petite; corps cendré, relevé par trois bandes noirâtres. p. 155, e. 77. Amérique méridionale.

COULEVRE DÉCOLORÉE. *Coluber exoletus*, L., Enc., p. 10, pl. 55, fig. 47. Cette espèce, assez ressemblante au Boiga, a son corps d'un gris bleuâtre. p. 147, e. 152. Inde.

COULEVRE DHARA. *Coluber Dhara*, Forsk. Écailles rous-sâtres, bordées de blanc. p. 255, e. 48. Taille, deux pieds. Arabie.

COULEVRE DIONE. *Coluber Dione*. Pallas a fait connaître cette Couleuvre qui se plaît dans les déserts imprégnés de sel et parmi les rochers arides des environs de la mer Caspienne. Le dessus de son corps est d'un gris bleuâtre, relevé par trois bandelettes brunes et blanches alternativement placées. p. 190-200, e. 58-66.

COULEVRE DOUBLE-RAIE. *Coluber bilineatus*, Lac., Serp. p. 220; Encycl., p. 42, pl. 40, fig. 5. Corps d'un roux foncé, avec deux bandelettes d'un jaune doré. Écailles bordées de la même couleur. p. 205, e. 99. Inde.

COULEVRE DOUBLE-TACHE. *Coluber bimaculatus*, Lacép., Serp., p. 222. Deux grandes taches sur la partie postérieure de la tête qui est fort élargie; d'autres taches ocelliformes, répandues sur le corps qui est rous-sâtre. p. 297, e. 72.

COULEUVRE ÉCLATANTE. *Coluber splendidus*, Gronov. Musée large et obtus; corps noir; ventre et flancs d'un jaune de citron. p. 164, E. 115.

COULEUVRE FARINEUSE. *Coluber farinosus*, L. Corps brun, parsemé de petits points d'une blancheur éclatante, disposés avec une certaine symétrie. p. 142, E. 55. Guinée.

COULEUVRE FER-A-CHEVAL. *Coluber Hippocrepis*, L., Encycl. Oph., p. 26, pl. 28, f. 58. Une marque en forme de croissant sur la nuque. p. 252, E. 94. Amérique méridionale.

COULEUVRE FIL. *Coluber filiformis*, L., Encycl. Oph., p. 57, pl. 27, fig. 56. Cette Couleuvre, qui égale à peine un tuyau de plume ordinaire en diamètre, et qui n'a pas moins d'un pied et demi de longueur, vient des Indes. Elle est parfaitement noire en dessus, et totalement blanche en dessous. p. 165, E. 158.

COULEUVRE GÉNONE. *Coluber Gemonensis*. Corps couvert de taches jaunes, bordées de brun, disposées symétriquement sur la partie antérieure du dos, et confusément sur la postérieure.

COULEUVRE GRENOUILLE. *Coluber raninus*, Gronov. Corps blanchâtre, varié de lignes et de taches noires. p. 149, E. 65. Taille, dix-sept pouces. Surinam.

COULEUVRE GRISON. *Coluber Canus*, L., Enc. Oph., p. 59, pl. 18, f. 52. Corps blanchâtre, marqué de bandes transversales brunes, tachetées de points couleur de lait de chaque côté. p. 188-200, E. 64-70. Amérique méridionale.

COULEUVRE GRIVELÉE. *Coluber virgata*. Dos noirâtre, varié sur les côtés de lignes transversales noires, brunes et blanches; écailles grandes et carrées. Taille, dix-huit pouces. p. 160, E. 60. Surinam.

COULEUVRE GRONOVienne. *Coluber Gronovianus*, Laurenti. Corps bleuâtre, ondé de petites lignes noires transversales. Le dessous est noir. p. 178, E. 46.

COULEUVRE GROS-NEZ. *Coluber Nasica*, Gronov. Musée surmonté d'une membrane ronde et relevé qui donne à la tête un aspect particulier. Corps brun, parsemé de petites taches noires. p. 149-154, E. 42-45. Taille, douze pouces.

COULEUVRE GROSSE-TÊTE. *Coluber capitatus*, Lac., Serp., p. 280; Encycl. Oph., p. 46, pl. 42, f. 2. Couleur foncée, avec des zones plus pâles. p. 195, E. 77. Ainé-rique.

COULEUVRE GUIMPE. *Coluber oviatorus*, L. Ventre d'une couleur argentée, fort éclatante; le reste du corps mélangé de noir et de blanc. p. 205, E. 75. Taille, quatre pieds. Brésil.

COULEUVRE GUINÉENNE. *Coluber Guineensis*. Tête ovale, aplatie; corps blanchâtre, panaché de taches transversales, entremêlées de noir et de blanc. p. 155, E. 42.

COULEUVRE HAJE. *V. VIFÈRE.*

COULEUVRE HÉBÉ. *Coluber Hebe*, Daud. D'un gris cendré avec des taches obscures, et une vingtaine de bandes transversales, étroites, sur le dos, toutes blanches ou jaunâtres; le ventre est nacré. p. 192, E. 62.

COULEUVRE HOTTAMBEËJA. Gronov. Corps d'un roux tirant sur le blanc, avec le derrière de la tête jaunâtre. Taille, deux pieds. p. 159, E. 42. Inde.

COULEUVRE IEBOBOCA. *Coluber Ibiboboca*, Daud. Dessus du corps orangé, varié de beau noir luisant. Taille, trois pieds. p. 209, E. 129. Coromandel.

COULEUVRE IKAKÈQUE. *Coluber Ikakeca*, Less. Zool. de la Coq., pl. 5. Brunâtre en dessus, avec la tête et le cou jaunes; des taches plus foncées sur le milieu de chaque écaille; plaques ventrales blanchâtres, bordées d'une raie brune; tête courte, obtuse et de la largeur du cou; bouche assez largement fendue; bout du museau épais, obtus, d'une seule pièce; dents aiguës, saillantes; langue charnue et bifurquée. Taille, quatre pieds neuf pouces. Nouvelle-Guinée.

COULEUVRE KORROS. *Coluber Korros*, Less. Dessous du corps blanchâtre; dessus d'un noir bleu; une ligne moyenne tout le long du corps, blanche, bordée de deux autres noires et interrompues; des anneaux blancs sur les côtés; tête rougeâtre; un croissant noir en travers du museau. Taille, sept pieds quatre pouces. p. 246, E. 90. Inde.

COULEUVRE LEMNISQUE. *Coluber Lemniscatus*, L., Enc. Oph., p. 47, pl. 24, f. 49. Cette petite Couleuvre, qui n'a guère plus de six pouces, et dont la grosseur est celle d'une plume de Cygne, est décorée de fascies blanches et noires, disposées par anneaux. p. 241-250, E. 50-57. Asie.

COULEUVRE LICHTENSTEIN. *Coluber Lichtensteinii*, Wied. Cette espèce, longue de six pieds, a été trouvée par le prince Maximilien, aux environs de Rio de Janeiro; ses couleurs sont belles et variées de jaune, de gris et de brun; tête allongée, ovale, un peu renflée au-devant du cou; queue formant le huitième de la longueur totale. Plaques abdominales 180; plaques caudales 90 paires.

COULEUVRE LIEN. *Coluber Constrictor*, L., Encycl. Oph., p. 15, pl. 25, f. 46. Dessus du corps noir, le dessous bronzé. p. 186, E. 92. Taille, six pieds.

COULEUVRE LUTRIX. *Coluber Lutrix*, L. Dos et abdomen bleuâtres, avec les côtes jaunes. p. 154, E. 27.

COULEUVRE MAURE. *Coluber Maurus*, L. Dos brun, avec deux lignes longitudinales, qui finissent par se confondre avec l'abdomen, lequel est d'un beau noir; écailles carénées. p. 152, E. 66. Alger.

COULEUVRE MILIAIRE. *Coluber miliaris*, L. Cette espèce de l'Inde, qui n'a guère plus de six pouces, et qui n'est pas plus grosse que le doigt, a sa tête ovale, couverte d'écailles vertes; et le corps est brun, tacheté de blanc. p. 162, E. 59.

COULEUVRE MINERVE. *Coluber Minervæ*, L. Sa couleur est le vert de mer, avec une bandelette brune sur le dos. p. 258, E. 90. Inde.

COULEUVRE MOUCHÉE. *Coluber guttatus*, L., Enc., pl. 25, f. 48. Corps couvert de taches d'un rouge vif. p. 225-250, E. 60. Caroline.

COULEUVRE NÉBULEUSE. *Coluber nebulosus*, L. Enc. Oph., p. 56, pl. 20, f. 58. Dessus du corps nuancé de brun et de gris; le dessous blanchâtre et moucheté de brun. p. 185, E. 81. Amérique.

COULEUVRE NEZ RETROUSSÉ. *Coluber Mycteriscus*, Encycl. Oph., p. 55, pl. 58, f. 62; le Fouet de cocher, *Coluber flagelliformis*, Daud. Mâchoire supérieure se prolongeant en nez retroussé; corps couleur de chair,

avec une bandelette pâle sur chaque côté. p. 192, E. 167.

COULEUVRE OÛILLÉE. *Coluber ocellatus*, Laur. Dos couvert de taches ocelliformes, de couleur écarlate.

COULEUVRE PADÈRE. *Coluber Padera*, L. Corps blanc, avec des taches noires, disposées par paires sur le dos, et réunies par une petite ligne longitudinale. D'autres taches isolées se voient sur les côtés. p. 198, E. 55. Taille, douze pouces. Inde.

COULEUVRE PALE. *Coluber pallidus*, L., Enc., pl. 16, f. 29. Corps pâle, semé de taches grises et de points bruns, avec deux petites lignes noirâtres de chaque côté. p. 155-158, E. 94-98. Inde.

COULEUVRE PANACHÉE. *Coluber varius*, Gronov. Panachée de blanc, de bleu, de noir et de couleur de rouille. p. 156, E. 49.

COULEUVRE PANTHÉRINE. *Coluber pantherinus*, Daud. Brun-cendré, avec quelques taches plus brunes. Taille, trois pieds.

COULEUVRE PARQUETÉE. *Coluber tessellatus*, Laurenti. Corps marqué de taches noires et brunes, qui forment une sorte de compartiment très-régulier.

COULEUVRE PELIAS. *Coluber Pelias*, L. Deux bandelettes noires sur le dos, le dessous vert et une bandelette jaune de chaque côté. p. 187, E. 105. Inde.

COULEUVRE PÉTALAIRE. *Coluber petalarius*, L., Enc. Oph., p. 48, pl. 26, f. 54. Corps brun, marqué d'environ cinquante bandelettes transversales de couleur blanche, et qui s'élargissent sur les côtes. p. 219-212, E. 102-106. Inde.

COULEUVRE PÉTHOLE. *Coluber Pethola*, L., Encycl. Oph., p. 45, pl. 25, f. 52. Corps plombé, avec des bandes brunes annulaires. Taille, deux pieds. Laurenti avait fait de cette espèce le type de son genre *Coronella*, lequel contenait sept autres espèces qui ne paraissent être que de simples variétés selon Gmelin. Ses caractères consistaient dans la grandeur des plaques supérieures de la tête, dont la frontale plus considérable que les autres. p. 207-209, E. 85-90.

COULEUVRE PONCTUÉE. *Coluber punctatus*, L. Corps cendré en dessus, jaune en dessous, et marqué de trois rangées de points noirs. p. 156, E. 45. Caroline.

COULEUVRE POURPRÉE. *Coluber purpurascens*, Scheuchzer. Corps pourpré, avec des taches noires irrégulières sur le dos. p. 189, E. 122. Surinam.

COULEUVRE RAYÉE. *Coluber lineatus*, L., Enc. Oph., p. 58, pl. 17, f. 50. Corps bleuâtre, marqué de quatre lignes brunes, avec une bande plus bleue sur le milieu du dos. p. 165-169, E. 80-85. Asie.

COULEUVRE RÉGINE. *Coluber Regina*, L. Encyclop. pl. 12, f. 17. Une bandelette verte derrière les yeux ; corps brun sur le bleu, avec ses écailles en dessous de blanc et de noir. p. 157, E. 70. Taille, dix pouces. Inde.

COULEUVRE RÉSEAU NOIR. *Coluber atro-reticulata*, Scheuchzer (*Phys. sacr.*, pl. 746, f. 5). Corps d'un blanc tirant sur le bleu, avec ses écailles bordées de noir. p. 141, E. 56. Guinée.

COULEUVRE RÉTICULAIRE. *Coluber reticulatus*, Lac., Serp., 555; Encycl. Oph., p. 24, pl. 42, f. 4. Corps couvert d'écailles lisses, grisâtres, bordées de blanc. p. 218, E. 80. Louisiane.

COULEUVRE RHOMBOÏDALE. *Coluber rhombeatus*, Enc.

Oph., p. 29, pl. 16, f. 24. Dos bleuâtre, orné de trois rangées de taches rhomboïdales, noirâtres, bleues vers leur centre. p. 157, E. 70. Inde.

COULEUVRE DE RICHARD. *Coluber Richardi*, Bory. Tête allongée, ovale, un peu élargie vers l'occiput qui est aplati; elle est couverte de neuf grandes plaques d'un beau vert de topaze; les écailles sont légèrement carénées sur le dos; elles le sont plus sensiblement sur les flancs; ventre blanc et plat; le dessus est d'un brun chatoyant, qui produit des reflets comme le ferait du cuivre de Rosette; trois lignes d'un brun clair vif et brillant règnent dans toute la largeur; une petite bande noire, partant de la pointe du museau et passant sous l'œil, sépare la teinte verte du vertex, de la couleur blanche, qui règne sur les mâchoires; celles-ci ont leurs lèvres garnies d'écailles un peu plus grandes que celles qu'on trouve sur le reste de l'animal, y compris les écailles des commissures, et une impaire en avant; il y en a dix-neuf en haut, et treize en bas. p. 165-171. Taille, quatre pieds. De la Guiane.

COULEUVRE ROUGE-GORGE. *Coluber jugularis*, L. Tête blanche; corps noir; gorge rouge. Taille, quatre pieds. p. 195, E. 102. Égypte.

COULEUVRE ROUSSE. *Coluber rufus*, Lacép. Corps rouge en dessus et blanc en dessous. Taille, un pied et demi environ. p. 224, E. 68.

COULEUVRE RUBANÉE. *Coluber fasciata*, Laurenti. Corps blanc, d'une grosseur égale, et orné de bandelettes brunes, irrégulières, obliquement disposées.

COULEUVRE SATURNIN. *Coluber Saturninus*, L., Enc. pl. 21, f. 40. Ce Serpent est peut-être le plus mince de tous; il n'a pas quatre lignes de diamètre, et sa longueur, dont la queue fait le tiers, est au moins de trois pieds; il est assez élégamment nuancé de teintes bleuâtres et livides. p. 147-149, E. 120-125. Guinée.

COULEUVRE SAURITE. *Coluber Saurita*, L., Encycl. Oph., p. 58, pl. 25, f. 45. Dos brunâtre, avec trois raies longitudinales, bleuâtres ou blanches. p. 156, E. 121. Caroline.

COULEUVRE SCHOKARI. *Coluber Schokari*, Forskahl. Deux bandelettes blanches le long du corps, et dont une seule est lisérée de noir. p. 185, E. 144. Arabie.

COULEUVRE DES DAMES. *Coluber domicella*, L., Enc. Oph., p. 58, pl. 9, fig. 8. Elle n'a guère que huit à dix pouces de longueur; elle est gracieusement variée de blanc et de noir. p. 118, E. 60. Malabar.

COULEUVRE SIBON. *Coluber Sibon*, L., Encycl. Oph., p. 55, pl. 19, fig. 55. Cette espèce est africaine; sa couleur est un mélange de rouille et de blanc; les parties inférieures sont tachetées de brun. p. 180, E. 85.

COULEUVRE SITULE. *Coluber Situla*, L. Corps d'une couleur grise, rembrunie; une ligne noirâtre règne de chaque côté comme pour séparer le dos du ventre. Taille, trois pieds. p. 255, E. 45. Égypte.

COULEUVRE SUPERBE. *Coluber speciosus*, Gronov. Corps rayé de blanc et de noir. p. 272, E. 70. Taille, quatre pieds. Brésil.

COULEUVRE SYMÉTRIQUE. *Coluber symmetricus*, Lac., Serp., p. 250. Corps brun, avec de petites taches noires de part et d'autre, rangées en file. p. 142, E. 26. Taille, dix pouces. Ceylan.

COULEUVRE TACHETÉE. *Coluber maculatus*, Lac., Serp., p. 529. Corps blanchâtre ou d'un brun pâle; des taches rhomboidales rousses, bordées de noir et formant une bande en zigzag sur le dos. P. 119, E. 70. Taille, deux pieds. Ceylan.

COULEUVRE TÊTE-NOIRE. *Coluber melanocephalus*, L., Enc. pl. 12, fig. 15. Tête variée de blanc et de noir, avec tout le corps brun. P. 140, E. 62. Amérique.

COULEUVRE TRIANGLE. *Coluber Triangulum*, Lac., Serp., p. 551. Tête, un peu ovale, marquée sur le sommet de deux figures en triangle; corps blanchâtre, avec des taches rousses, bordées de noir, éparées sur le dos, et disposées à la file sur les côtés. P. 215, E. 48. Amérique méridionale.

COULEUVRE TRIANGULAIRE. *Coluber buccatus*, L. Corps brun, avec environ trente bandelettes blanches, transversales. P. 107, E. 72. Inde.

COULEUVRE TRIPLE-RANG. *Coluber Triseriatus*, Lac., Serp., p. 552; Enc. Oph., p. 50, pl. 42, fig. 5. Corps blanchâtre, avec trois rangées de taches brunes sur le dos. P. 150, E. 52. Amérique méridionale.

COULEUVRE TRISCALE. *Coluber Triscalis*, L. Dessus du corps d'une belle couleur de vert de mer, avec quatre lignes rousses, qui se réunissent en une seule, à l'extrémité du corps. P. 195, E. 86. Inde.

COULEUVRE TROIS-RAIES. *Coluber Trilineatus*, Lac., Serp., p. 254; Encycl. Oph., p. 42, pl. 41, fig. 5. Corps roux, marqué de trois fascies longitudinales. P. 169, E. 54.

COULEUVRE TYPHIE. *Coluber Typhius*, L. Corps d'un vert foncé, avec les écailles relevées en arêtes. P. 140, E. 53. Inde.

COULEUVRE TYRIE. *Coluber Tyria*, L. Corps blanchâtre, avec des taches brunes, rhomboidales, disposées sur trois rangs. P. 210, E. 85. Égypte.

COULEUVRÉE. BOT. Synonyme vulgaire de Bryone.

COULEUVRIN. REPT. Synonyme d'Erix.

COULAVAN. OIS. V. COULAVAN.

COULICOU. OIS. V. COUA.

COULILABAN, COULILAVAN. BOT. V. CULILAWAN.

COULIN. OIS. Synonyme vulgaire de Pigeon Ramier, et de Martin chauve.

COULOMBA. BOT. Nom vulgaire d'une variété de Mûrier.

COULON, COULOUN. OIS. Syn. vulgaires de Pigeon.

COULON-CHAUD. OIS. V. TOURNE-PIERRE.

COULON-DE-MER. OIS. Syn. vulgaire de Mouette. V. MAUVE.

COULORT. BOT. Syn. de *Glycine tomentosa*.

COULOURIGNÉ, COULOUBRINÉ. BOT. Synonymes vulgaires de Sureau.

COULOUMB, COULOM ET COULOUN. Syn. anciens de Pigeon.

COULSE. BOT. Syn. vulgaire d'*Agaricus procerus*.

COULTÉRIE. *Coulleria*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Kunth, d'après Humboldt et Bonpland. Caractères : calice quinquéfide, turbiné à sa base, avec son limbe divisé en cinq lobes dont les quatre supérieurs presque égaux, et l'inférieur plus grand et glanduloso-dentelé; cinq pétales dont le supérieur plus grand; dix étamines libres et barbelées à la base des

filaments; glandules nectarifères disposées le long du côté supérieur de l'ovaire; style court; stigmate glanduleux et cilié. Le fruit est un légume comprimé, plan, spongieux, à peine déhiscent et le plus souvent loculaire intérieurement, entre les étranglements des valves; quatre à six semences; embryon dressé. Les Coultériés, au nombre de cinq ou six espèces, sont des arbres et des arbrisseaux à feuilles brusquement ailées, avec des épines dans les aisselles; les fleurs sont jaunes, réunies en grappes et portées sur des pédicelles articulés. Toutes ces plantes ont l'Amérique méridionale pour patrie.

COUMA. BOT. V. COUMIER.

COUMAROU. *Coumarouna*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, établi par Aublet. Caractères : calice coriacé, turbiné, à trois divisions, dont les deux supérieures sont dressées, très-grandes, l'inférieure très-petite, aiguë; corolle papilionacée, formée de cinq pétales dont les trois supérieurs dressés et marqués de veines violettes; les deux inférieurs déclinés et plus petits; huit étamines réellement monadelphes, quoique le genre ait été placé dans la Diadelphie du système sexuel. Le fruit est une sorte de noix ovée, oblongue, extérieurement drupacée et cotonneuse, renfermant une seule semence oblongue ayant l'apparence d'une amande. Willdenow a substitué au nom de *Coumarouna* celui de *Dipteria*, et lui a ajouté comme congénère le *Taralea oppositifolia* d'Aublet.

COUMAROU ODORANT. *Coumarouna odorata*, Aublet (Plantes de la Guiane, t. 296). C'est un arbre qui s'élève à près de quatre-vingt pieds, sur trois à quatre de diamètre. Il est très-rameux au sommet; ses feuilles sont grandes, alternes et pinnées, et ses fleurs purpurines, disposées en grappes axillaires et terminales. Cet arbre croit dans les grandes forêts de la Guiane. Son nom de Coumarou est celui que lui donnent les Galibis et les Garipons. L'amande de son fruit que Gærtner a figuré sous le nom de *Baryosma Tongo* (*De Fr.* 2, t. 95), est remarquable par la suavité de son odeur; on la connaît en Europe sous le nom de *Fève de Tonka* où elle est employée principalement à parfumer le Tabac. Les naturels de la Guiane enfilent ces amandes pour faire des colliers odorants. Le tronc de l'arbre est d'une telle dureté que les créoles l'emploient aux mêmes usages que celui du Gayac.

COUMÈNE. BOT. Syn. vulgaire de Lycopo européen.

COUMIER. *Couma*. BOT. Genre de la famille des Apocinées, établi par Aublet (Plantes de la Guiane, Suppl., t. 592), et confirmé par Richard pendant son séjour à la Guiane. (*Ann. Hist. Nat.*, t. 1.)

COUMIER DE LA GUIANE. *Couma Guianensis*, Aublet. Arbre lacteux qui croît sur le bord des fleuves. Il peut s'élever à une trentaine de pieds. Ses jeunes rameaux sont triangulaires, recouverts d'une écorce grisâtre et glabre. Ses feuilles sont verticillées par trois et non trifoliolées. Elles sont ovales, acuminées, entières, très-glabres des deux côtés, presque cordiformes à leur base qui se termine par un pétiole membraneux, en gouttière, long d'environ un pouce. Les pétioles des trois feuilles, surtout dans celles qui occupent le sommet des rameaux, se réunissent. s'emboîtent les uns dans

les autres, de manière à simuler un pétiole commun portant trois folioles. C'est ce qui a induit en erreur les auteurs qui ont attribué à cet arbre des feuilles trifoliolées. Les fleurs sont roses, de grandeur moyenne; elles forment à la partie supérieure des jeunes rameaux; et des panicules trichotomes, dont les pédoncules et leurs ramifications sont triangulaires et comme articulés. Le calice est turbiné, à cinq divisions étroites, dressées et persistantes; la corolle est monopétale, tubuleuse; son tube est cylindrique, un peu renflé vers sa partie moyenne; le limbe est étalé, à cinq divisions étroites, aiguës, réfléchies; l'entrée du tube est garnie d'une grande quantité de poils; les étamines, au nombre de cinq, sont insérées à la partie inférieure du renflement que l'on remarque vers le milieu du tube calicinal. Les filets sont courts, grêles, un peu velus; les anthères sont biloculaires, allongées et sagittées; l'ovaire est déprimé, enveloppé, dans sa moitié inférieure, par un disque assez mince, dont le bord est sinueux. Cet ovaire présente une seule loge, dans laquelle un grand nombre d'ovules sont attachés à deux trophospermes pariétaux. Le style est subulé, glabre; il atteint à peu près la hauteur des étamines; le stigmatte est à deux lobes allongés et rapprochés, au-dessous desquels on voit une petite lame disciforme. Les fruits sont de la grosseur d'une prune, arrondis, un peu déprimés, roussâtres, renfermant de trois à cinq graines dans une pulpe de couleur ferrugineuse. Ces fruits, d'abord âcres, deviennent ensuite doux et agréables. On les vend dans les marchés de Cayenne sous le nom de *Poires de Couma*.

Dans le Choix des Plantes de la Guiane, publié par Rudge, on trouve, pl. 48, sous le nom de *Cerbera triphylla*, le *Couma Guianensis* d'Aublet; mais l'auteur, en décrivant la plante qu'il représente, n'a pas reconnu celle d'Aublet, qui ne peut, en aucune manière, être rapportée au genre *Cerbera*.

COUMON. BOT. Fruit d'un Palmier de la Guiane, avec lequel on fait une boisson fort agréable.

COUNANA. INS. Nom vulgaire de la larve du *Bruchus Bactris*, L. V. BRUCHE.

COUPAYA. BOT. V. COPAIA.

COUPE-BOURGEON, BÊCHE, LISETTE ou PIQUE-BROTS. INS. On a donné ces noms vulgaires à plusieurs insectes des genres *Atelabe*, *Gribouri*, *Eumolpe*, *Pyrale*, qui font beaucoup de torts aux bourgeons des Vignes, aux greffes des Abricotiers et des Pêchers. Parmi ces Insectes, on connaît davantage l'*Eumolpe* de la Vigne, *Eumolpus Vitis*, Fabr. V. EUMOLPE.

COUPE-FAUCILLE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Linaira et de l'*Anthirrinum Orotium*, espèces de Muffier.

COUPEROSES BLANCHE, BLEUE ou VERTE. MIN. Noms vulgaires qui correspondent à ceux de Zinc, de Cuivre et de Fer sulfatés. V. ces différents mots.

COUPET. MOLL. Syn. vulgaire de Cône hébraïque.

COUPEUR-D'EAU. OIS. V. BEC-EN-CISEAUX.

COUPI. BOT. V. COUËPI.

COUPOUI. BOT. Aublet a décrit, sous le nom de *Coupoi aquatica* (Guian., Supp. pl. 16, t. 377), un arbre originaire de la Guiane dont le fruit seulement est connu, et qui paraît se rapprocher de la famille des

Myrtacées. Ses feuilles sont pétiolées, obovales, aiguës, échancrées en cœur à leur base et très-grandes. Les fruits sont ovoïdes, de la grosseur d'un Citron, couronnés par les cinq lobes du calice; ils contiennent une seule amande.

COUQUELOURDE. BOT. V. COQUELOURDE.

COURAQUET. OIS. Syn. vulgaire de Sylvie Roussette.

COURATARI. *Courataria*. BOT. Le grand et bel arbre décrit et figuré par Aublet (Guian., 724, t. 290) sous le nom de *Courataria Guianensis*, a ses rameaux étalés, ses feuilles alternes, pendantes, courtement pétiolées, elliptiques, acuminées, très-entières, parfaitement glabres, longues d'environ quatre à cinq pouces, et larges de deux à trois, un peu coriaces, ayant les nervures latérales très-rapprochées, dépourvues de stipules. Les fleurs sont grandes, d'un blanc agréablement lavé de pourpre et formant des épis axillaires plus courts que les feuilles. Chaque fleur est brièvement pédonculée et articulée vers la base de son pédoncule. Le calice est court, turbiné inférieurement, à six divisions très-profondes, aiguës et persistantes. La corolle, beaucoup plus grande et presque étalée, se compose de six pétales un peu inégaux, arrondis, très-obtus, soudés ensemble à leur base par les filets staminaux et semblant former une corolle monopétale rotacée. Les étamines sont fort nombreuses, leurs filets se réunissent pour constituer un androphore concave, pétaloïde, déclivé, un peu plus long que les pétales, et dont la face supérieure ou concave est chargée d'anthères. Cet organe est généralement décrit comme un nectaire. L'ovaire est semi-infère, déprimé, et se termine par un style simple et assez court. Le fruit offre une forme et une structure extrêmement singulières. C'est une capsule ligneuse, oblongue, évasée et presque campaniforme, tronquée à son sommet, quelquefois à trois angles obtus, peu marqués. Ses parois sont parsemées de points blanchâtres. Elle est fermée supérieurement par une sorte d'opercule circulaire qui se prolonge, dans sa partie interne ou inférieure, en une columelle ou axe central, triangulaire, marqué de trois dépressions longitudinales, lequel se prolonge jusqu'au fond de la capsule. Les graines, au nombre de huit à douze, sont oblongues, aplaties, membraneuses sur leurs bords. Elles contiennent un embryon recourbé, ayant la radicule longue, cylindrique et appliquée sur la face d'un des cotylédons qui sont minces, foliacés et chiffonnés. Le Couratari a les plus grands rapports avec les espèces du genre *Lecythis*, et pourrait même leur être réuni. Néanmoins, il en diffère par la forme de son fruit, ses graines membraneuses, attachées au fond de la capsule, et par la structure de son embryon. St-Hilaire a proposé de le placer dans sa famille des Nandhirobées, à cause de l'analogie que présentent ses fruits avec ceux du *Fevillea* et du *Zannonia* que quelques auteurs ont fait le type de la nouvelle famille.

COURATOUN. OIS. Synonyme d'Œdicnème criard.

COURBARIL. BOT. Espèce du genre Hyménée.

COURBAS, COURBATAS, COURBEAU. OIS. Syn. vulgaires de Corbeau.

COURBINE. OIS. Synonyme vulgaire de Corbine.

COURCHO. INS. Nom que l'on donne au Ver-à-soie qui se change en Chrysalide, sans filer de cocon.

COURDI. BOT. *V. COURONDI.*

COUREJHOL. BOT. Syn. vulg. de Liseron commun.

COURELIOU. OIS. Synonyme de Courlis.

COURESSE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

COUREUR. *Corriva.* OIS. Aldrovande a le premier décrit cet Oiseau que, depuis, l'on n'a jamais revu. Cet animal, qui devrait faire le type d'un genre particulier, laisse de grands doutes sur son existence, et plusieurs auteurs présumant que la bonne foi d'Aldrovande a été surprise par des récits mensongers ou par un Oiseau fabriqué artificieusement avec des parties empruntées à d'autres Oiseaux de genres différents. On a donné le surnom de Coureur à une espèce du genre Traquet, *Ænanthe cursoria*, Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 190. *V. TRAQUET.*

COUREUR DE COUSINS. OIS. Syn. vulgaire de Gobe-Mouche gris.

COUREURS. *Cursors.* OIS. Douzième ordre de la méthode ornithologique de Temminck. Caractères : bec médiocre ou court; pieds longs, nus au-dessus du genou; les doigts, au nombre de deux ou de trois seulement, dirigés en avant. Cet ordre se compose des genres Autruche, Rhéa, Casoar, Outarde et Coure-Vite. Il en est peu qui renferment moins d'espèces, et nos climats n'en comptent guère que trois ou quatre. Le nom de Coureurs leur a été imposé à cause de la grande aptitude qu'ils ont pour la course, aux dépens du vol qui même, faute d'organes convenables à son exécution, est absolument interdit à plusieurs espèces de ce genre. Ils habitent de préférence les plaines les plus vastes et même les déserts. L'herbe tendre, les graines, les insectes concourent indistinctement à leur nourriture. Ils fuient la société et paraissent se dérober surtout aux regards des hommes; ils mettent peu de soins à la construction de leurs nids, et ceux qu'ils apportent dans l'incubation se ressentent du peu de tendresse, du peu d'empressement qu'en général on observe dans la recherche mutuelle des deux sexes.

Le nom de Coureurs a été aussi donné à plusieurs divisions des différentes branches de la Zoologie : par Blainville, à une famille de Mammifères rongeurs qui, comme le Lièvre, sont très-aptés à la course; par Latreille à un groupe d'Insectes orthoptères, plus habitués à courir qu'à voler; par Harvorth à une famille de Crustacés, renfermant ceux de ces animaux dont les pieds sont uniquement propres à la course, ou que leur agilité rend très-remarquables.

COURE-VITE. *Cursorius.* OIS. Genre de l'ordre des Coureurs. Caractères : bec plus court que la tête, grêle, presque cylindrique, déprimé à la base, faiblement voûté et courbé à la pointe; narines ovales, surmontées d'une petite protubérance; tarse élevé, grêle; trois doigts en avant très-courts, presque entièrement divisés; l'intérieur moins long de moitié que l'intermédiaire; ongles très-petits; point de pouce; ailes médiocres : la deuxième rémige la plus longue; tectrices recouvrant entièrement les rémiges.

Ces Oiseaux sont particuliers aux contrées brûlantes de l'ancien continent, et ce n'est qu'improprement que

l'on a donné le nom d'Européenne à l'une des espèces d'Afrique, parce que quelques individus égarés ont été trouvés, par hasard, sur les plages de l'Italie, de l'Espagne et même de l'Angleterre. Ces Oiseaux, sauvages et fugitifs, retirés dans les sables arides et déserts, ont encore été fort peu étudiés, et le petit nombre d'individus qui parent les collections, ont succombé par surprise dans des pièges, car la rapidité de leur course peut, à ce qu'on assure, les mettre hors de toute atteinte des armes à feu. Tout ce qui concerne leur nidification, l'incubation, l'éducation de leurs petits et leurs différentes mœurs, est absolument ignoré.

COURE-VITE A AILES VIOLETTES. *Cursorius chalcopertus*, Temm. Ois. col., pl. 298. Parties supérieures d'un cendré roussâtre; les inférieures grises; front blanchâtre; sommet de la tête roussâtre; une large bande marron sous les yeux et une autre sur les côtés de l'occiput; commissure du bec et gorge brunâtres, tachetées de noir, demi-collier et bord externe des rémiges noirs; celles-ci sont terminées d'un brun violet clair, et bordées de vert chatoyant; tectrices noirâtres, terminées de blanc; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, dix pouces six lignes. Sénégal.

COURE-VITE DE COROMANDEL. *Cursorius asiaticus*, Lath.; *Charadrius Coromandelicus*, Gmel., Buff., pl. enl. 892. Parties supérieures brunes; croupion et tectrices caudales blanches; sommet de la tête, devant du cou et poitrine d'un roux marron; rémiges et bas-ventre noirs; cuisses et tectrices anales blanches; un trait blanc et un autre noir derrière l'œil; tectrices cendrées, avec une tache noire vers l'extrémité qui est blanche; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, huit pouces. Inde.

COURE-VITE A DOUBLE COLLIER. *Cursorius bicinctus*, Temm.; *Tachydromus collaris*, Vieill. Parties supérieures d'un brun cendré; chaque plume bordée de blanc roussâtre; tectrices alaires intermédiaires rouges; rémiges noires; croupion blanc; un collier noir, fort étroit au bas du cou, et un autre plus large sur la poitrine; parties inférieures roussâtres. Taille, dix pouces. Afrique.

COURE-VITE ISABELLE. *Cursorius Europæus*, Lath.; *Cursorius isabellinus*, Meyer; *Charadrius gallicus*, Gmel., Buff., pl. enl. 795. Plumage d'un roux isabelle; une double raie noire, séparée par un trait blanc, derrière l'œil; sommet de la tête roux; tectrices alaires bordées de cendré; rémiges noires; une tache noire entourant l'extrémité des tectrices, qui est blanche; les deux intermédiaires unicolores; bec noir; pieds cendrés. Taille, neuf pouces. Afrique. Il a été observé quelquefois en Europe.

COURE-VITE A LORUM NOIR. *V. COURE-VITE DE COROMANDEL.*

COURE-VITE DE TEMMINCK. *Cursorius Temminckii*, Swains. Ill. Zool. pl. 106. Ne paraît différer du Coure-Vite de Coromandel que par la tache blanche du lorum, qui est beaucoup plus étendue, et par une taille supérieure de près d'un tiers. Afrique.

COURGE. *Cucurbita.* BOT. Genre de plantes à fleurs monoïques, de la famille des Cucurbitacées, de la Monœcie monadelphie de Linné. Ce genre ne diffère

essentiellement des Concombres que par ses semences entourées d'un bourrelet très-sensible. Ses fleurs sont pourvues d'un calice à cinq dents, dont le tube est soudé avec la base de la corolle; une corolle (calice, Juss.) monopétale, adhérente au calice, campanulée, à cinq divisions; une cavité particulière au centre de la fleur, en partie recouverte par la base des étamines; trois étamines; les filaments libres à leur base, réunis à leur sommet; les anthères adhérentes entre elles; dans les fleurs femelles, le calice et la corolle comme dans les mâles; dans le fond de la fleur une cavité orbiculaire, à bord saillant, à cinq ou six petites dents fort courtes; un ovaire inférieur, chargé d'un style court, trifide à son sommet. Le fruit est une grosse baie ou pomme charnue, divisée intérieurement en trois ou cinq loges par des cloisons molles et membraneuses, renfermant un grand nombre de semences elliptiques et bordées.

Les Courges sont des herbes annuelles, quoiqu'elles soient des plantes très-fortes, et qu'elles produisent les plus gros fruits connus. Elles sont originaires des climats brûlants des Indes et de l'Afrique, également cultivées en Amérique et dans les contrées méridionales de l'Europe. Rien de plus varié que les espèces, les races et les variétés de ce genre. Ces plantes, soumises à la culture depuis très-longtemps, ont tellement perdu les traits de leur caractère originel, qu'il est très-difficile d'assigner les limites qui séparent l'espèce et la variété, rien n'étant constant ni dans la forme des fruits, ni dans les découpages des feuilles, ni dans la disposition des branches, tendant à s'élever ou à ramper: les vrilles quelquefois se convertissent en feuilles, quelquefois aussi elles disparaissent entièrement; elles sont chargées, sur toutes leurs parties, de poils permanents, excepté sur les fruits. Duchesne, qui a cultivé pendant plusieurs années les plantes de ce genre, pour en suivre les différentes races et les variétés, nous a laissé le travail le plus complet qui eût été donné jusqu'alors sur ce genre intéressant, et dont nous présentons ici l'analyse. Cet auteur a établi la différence des espèces particulièrement sur la forme et la couleur des fleurs, sur la figure des semences. Il trouve qu'on peut reconnaître quatre ou cinq espèces distinctes, et les rapporter à trois sections, subdivisées dans leurs races principales, ainsi qu'il suit.

§ I. *Fleurs blanches très-ouvertes; feuilles arrondies; semences échancrées au sommet et de couleur grise.*

COURGE-CALÉBASSE, COURGE À FLEURS BLANCHES. *Cucurbita leucantha*, Duch., Enc., 2, p. 150; *Cucurbita lagenaria*, L. Cette espèce se reconnaît, même dans toutes ses variétés, par ses feuilles arrondies, molles, lanugineuses, d'un vert pâle, légèrement gluantes et odorantes. Ses fleurs sont blanches, fort évasées, formant dans leur limbe une étoile, comme celle de la bourrache; les semences ont la peau plus épaisse que l'amande; leur bourrelet, échancré par le haut et par le bas, ne forme que des appendices qui donnent à ces semences une figure carrée. Dans toutes les variétés la pulpe du fruit devient spongieuse, fort blanche, d'abord d'un vert pâle, puis d'un jaune sale dans la maturité. On y distingue les trois variétés suivantes :

1^o LA COUGOURDE, GOURDE DES PÈLERINS, COURGE-BOU-TEILLE. *Cucurbita lagenaria*, J. Bauh., 2, p. 216; Tournefort, *Inst.*; 107; *Cucurbita prior.*, Dodon., *Pempt.*, 688; Moris., *Hist.*, 2, § 1, tab. 5, fig. 1. Cette variété a son fruit en forme de bouteille; souvent la partie voisine du pédoncule est elle-même renflée, imitant, en plus petit, la figure du ventre, dont elle n'est séparée que par un étranglement. Les fruits sont souvent marqués de taches foncées, peu régulières.

2^o LA GOURDE. *Cucurbita latior*, Dodon., 669; J. Bauh., 2, p. 215; Moris., § 1, tab. 5, fig. 2. C'est une Calébasse à coque dure et à gros fruits renflés, point ou presque point étranglés ni allongés. Les nageurs novices en font usage pour se soutenir plus aisément à la surface de l'eau, en s'attachant à chaque aisselle un de ces fruits secs et vides.

3^o LA TROMPETTE OU COURGE-TROMPETTE. *Cucurbita longior*, Dodon., *Pempt.*, 669; J. Bauh. 2, p. 215; Moris., § 1, tab. 5, fig. 3; Rumph, *Amb.*, 5, tab. 144; la COURGE LONGUE, Tourn. 107. Cette variété se reconnaît à ses fruits allongés: s'ils restent à terre, ils se courbent souvent en forme de faux, ou même se renflent par les deux bouts en forme de pilon: ils varient en grosseur; les plus gros ont la coque plus tendre, la pulpe plus charnue. On les mange en Amérique et dans les parties méridionales de l'Europe; mais il faut alors les cueillir bien avant leur maturité. Lorsque ces fruits sont secs, les nègres, en les creusant, en font une sorte d'instrument de musique, dont ils tirent le son en frappant sur l'ouverture avec la paume de la main, comme sur un cornet à jouet aux dés.

Il paraît que les Calébasses ont été connues des anciens. Les voyageurs en ont trouvé dans l'Amérique méridionale, ainsi qu'à Amboine et dans d'autres contrées de l'Inde, et c'est depuis ce temps que le nombre de leurs espèces s'est multiplié. Quand leurs fruits sont bien secs, leur peau dure et presque ligneuse, on les vide, et l'on en fait des bouteilles et divers ustensiles commodes, dont se servent les voyageurs et les pauvres gens. Les jardiniers font usage des plus petites pour serrer diverses graines, qui s'y conservent très-bien.

Dans les régions un peu froides, il est nécessaire de hâter sur couche, la végétation des Calébasses: on les élève sous cloche, en les semant dans le courant de mars. Il faut les placer dans une exposition chaude, et ne pas leur épargner le fumier. Comme la plante grimpe volontiers, et que son fruit réussit mieux suspendu que traînant à terre, c'est ordinairement au poutour des carrés de couches qu'on en élève.

§ II. *Fleurs jaunes, en entonnoir; semences ovales, de couleur blanche.*

COURGE MELONÉE. *Cucurbita moschata*, Duch.; CITROUILLE MELONÉE OU CITROUILLE MUSQUÉE, *Cucurbita Indica rotunda*, Dalech., *Hist.*, 616. Cette espèce, très-difficile à circonscrire, se divise en plusieurs variétés trop peu observées pour les bien déterminer. De Chanvalon est le premier qui, dans son voyage de la Martinique, ait parlé de cette plante. Duchesne la regarde comme une espèce distincte du Pepon. Lamarck l'y réunit, n'y trouvant pas de différences suffisantes.

On peut cependant en indiquer deux, savoir : dans sa fleur, le resserrement du bas du calice; dans ses feuilles, leur mollesse et leur duvet doux et serré. Elle tient de la Calebasse par ses fleurs blanches en dehors, par l'allongement des pointes vertes du calice, par la saveur musquée de son fruit. Les feuilles ressemblent à celles des Pepons : elles sont anguleuses ou découpées. Le fruit est le plus souvent aplati, sphérique ou ovale; quelquefois aussi il est cylindrique, en masse ou en pilon : la couleur de la pulpe varie depuis le jaune soufré jusqu'au rouge orangé.

On cultive cette plante comme les Calebasses. Malgré son nom vulgaire de *Citrouille musquée*, elle ne fournit qu'un fruit médiocre, qu'on mange rarement cru : cependant on en fait quelque cas dans les départements méridionaux de la France, en Italie et dans les îles de l'Amérique; la finesse de leur chair et leur bon goût les font préférer à la plupart des Giraumons.

COURGE A GROS FRUITS, POTIRON. *Cucurbita maxima*, Duch.; *Cucurbita Pepo*, L., var.; *Pepo maximus*, etc., Lob., *Icon.*, 641; *Cucurbita aspera*, etc., J. Bauh., 2, p. 221. Cette espèce se distingue du Pepon par ses fleurs plus évasées, plus élargies dans le fond du calice; le limbe rabattu. Les feuilles sont très-amples, en cœur arrondi, assez molles, couvertes de poils presque sans rigueur. Les fruits sont très-gros, de forme sphérique aplatie, à côtes régulières, avec des renforcements très-considérables au sommet et à la base : la pulpe est ferme, juteuse, fondante, la peau fine.

Les principales variétés sont : 1^o *Le Potiron jaune commun*. C'est le plus gros et le plus creux : il s'en trouve de trente à quarante livres; on en a vu quelquefois de soixante. La couleur de la pulpe est d'un beau jaune; plus ce jaune est vif, meilleure elle se trouve au goût : la nuance extérieure du jaune est toujours un peu rougeâtre; souvent il existe une bande blanche entre les côtes. 2^o *Le gros Potiron vert*. Ce vert est toujours grisâtre, quelquefois ardoisé avec des bandes blanches : sa chair varie de couleur. En général, les Potirons verts un peu moins gros sont estimés les meilleurs; ils se gardent plus longtemps. 3^o *Le petit Potiron vert*, sous-variété du précédent, qui est recherchée, parce que son fruit, fort aplati, plus plein, moins aqueux, se conserve plusieurs semaines de plus, et reste bon à manger jusqu'à la fin de mars. Enfin, il existe encore un petit Potiron jaune, dont la queue même est jaune, et qui est le plus hâtif.

Les Potirons sont plus délicats que les Citrouilles, moins que les Courges melonnées et les Pastèques. On en fait, avec le lait, des soupes très-agréables : d'habiles cuisiniers ont aussi trouvé le moyen d'en faire des crèmes, des tourtes et autres entremets délicats; mais ils préfèrent les *Giraumons*. La culture des Potirons n'exige de soins que dans le printemps. C'est au commencement de mars, si l'on veut récolter de bonne heure, ou à la fin d'avril, si l'on préfère des fruits de garde, qu'il faut les semer dans des trous remplis de fumier, recouverts de terreau, les arroser fréquemment, et les couvrir de cloches jusqu'à la fin des temps rigoureux. Quand le fruit paraît, il faut placer dessous, pour le sauver de l'humidité, une tuile, une planche ou une

ierre plate et inclinée : les Potirons étant cueillis, il convient de les laisser quelques jours au soleil, puis de les rentrer dans un lieu sec, aéré, mais à l'abri de la gelée, et il faut éviter qu'ils se touchent.

COURGE PEPON, PEPON POLY MORPHE. *Cucurbita Pepo*, var. *polymorpha*, Duch.; *Cucurbita Pepo*, var. *melo-pepo*, L. Cette espèce est tellement variable dans la figure de toutes ses parties, qu'elle est très-difficile à bien caractériser. La grandeur des fleurs, leur forme régulièrement conique, la direction oblique ou presque droite et jamais horizontale de ses feuilles, leur couleur brune, leur apreté, voilà tout ce qu'on peut observer de commun entre les nombreuses variétés que fournit cette espèce. Avant de les mentionner, il ne sera pas inutile de présenter ici, d'après Duchesne, quelques observations qui, sans être très-générales, sont du moins communes au plus grand nombre des variétés.

Les fruits dont le vert est le plus noir, deviennent du jaune le plus foncé à la maturité. Le soleil, au lieu de colorer le dessus de ces fruits, les pâlit. La privation de lumière, causée par le contact de la terre, blanchit le dessous; alors le pourtour de cette tache reste très-longtemps vert, aussi bien que les bords des parties blessées. Les Pepons panachés le sont principalement dans le milieu; le côté de la tête, c'est-à-dire, de la fleur, conserve une ceinture verte, toujours plus grande que celle du côté du pédoncule. Ces parties vertes, quelquefois unies par une bande, font toujours des pointes comme pour se rejoindre, et les pointes sont prolongées sur les cloisons des graines. Les parties panachées sont toujours plus minces, quelquefois d'une manière fort sensible.

Outre les grandes pointes, qui ont rapport à l'intérieur du fruit, on en voit de moindres marquer le passage des fibres principales, qui passent du pédoncule au calice de la fleur : c'est en rapport avec ces nervures que se trouvent les bandes colorées, ce qui en établit ordinairement cinq principales entre cinq autres moins fortes. Les bandes sont, indifféremment, pâle sur foncée, ou foncée sur pâle; quelques-unes même se trouvent pâles au milieu, et foncées aux deux extrémités; enfin, dans quelques autres, elles restent d'abord pâles, même lactées, tandis que le fond est verdâtre, puis deviennent d'un vert noir lorsque le fruit jaunit. Les bandes morcelées forment des mouchetures plus ou moins grandes, et agrégées de diverses manières, mais quadrangulaires et non arrondies ni étoilées, comme celles des Pastèques : à ces mêmes bandes répondent des côtes proéminentes et des cornes très-saillantes dans les variétés contractées du Pastisson, qui ont d'abord la peau très-fine, très-mince et très-lisse.

Une autre inégalité d'accroissement, dans les Giraumons à peau fine et à chair aqueuse, y forme des ondes. Les Pepons à peau ou coque épaisse, particulièrement les Barbarines, au lieu d'ondes, sont sujets à des bosselures, nommées vulgairement *verruës*, qui sont si sensiblement l'effet d'une maladie que ceux qui en sont entièrement couverts ont rarement de bonnes graines.

Enfin, la peau des Pepons est susceptible de ces gergures exsudantes qui forment la broderie dans les

Melons; mais cet accident est peu commun, et seulement par places. Les races ou variétés des *Pepons polymorphes* sont :

1° L'ORANGIN et les COLOQUINELLES, vulgairement les FAUSSES ORANGES et les FAUSSES COLOQUINTES. *Cucurbita colocyntha*, Duch.; *Cucurbita minima lutea*, J. Bauh., 2, p. 251. Les feuilles sont médiocrement découpées; les fleurs mâles et femelles également distribuées sur toute la plante, qui en acquiert une grande fécondité. Le fruit est de forme sphérique, d'un diamètre double de celui de la fleur, à trois loges régulières; les semences nombreuses, assez grosses; la pulpe jaunâtre, fibreuse, un peu amère, se desséchant facilement, acquérant alors une odeur un peu musquée; la peau forme une coque solide, d'un vert noir dans sa fraîcheur, puis d'un jaune orangé très-vif: tels sont les Orangins. Dans les Coloquinelles la peau est beaucoup plus mince, plus panachée, à bandes claires; la pulpe assez mince et sèche. Tous ces fruits sont très-agréables. Ceux de l'Orangin ressemblent tellement aux Oranges qu'on s'amuse quelquefois à les mêler dans les desserts pour en faire des plats d'attrape: cette plaisanterie réussit presque toujours.

2° La COUGOURDETTE, vulgairement FAUSSES POIRES, COLOQUINTES LACTÉES. *Cucurbita pyridaria*, Duch.; *Cucurbita seu colocynthis amara*, C. J. Bauh., 2, p. 250. Ses feuilles sont un peu plus découpées, et l'ensemble de la plante plus grêle que dans l'Orangin: ses fleurs sont les plus petites de toutes, aussi bien que les semencés, dont la forme est très-allongée: le fruit est ovale ou en forme de Poire; la coque épaisse et solide; la pulpe fraîche d'abord, puis fibreuse et friable, très-blanche; la peau d'un vert brun, marquée de bandes et mouchetures d'un blanc de lait. Les Cougourdettes sont plus robustes que la plupart des Cucurbitacées; elles ne demandent qu'un terrain chaud pour fructifier abondamment; elles grimpent bien d'elles-mêmes, et leurs fruits en sont plus jolis: ils servent de parure dans les orangeries, ainsi que sur les cheminées; en les creusant, on en fait des vases assez agréables.

3° La BARBARINE, vulgairement BARBARESQUE SAUVAGE. *Cucurbita verrucosa*, Duch., Linn., *Spec.* Ses fruits, ordinairement plus gros que les précédents, ont une grande disposition aux bosselures, ce qui semble analogue au défaut de couleur de ces fruits, qui sont la plupart entièrement jaunes ou panachés, quelquefois marqués de bandes vertes. Leur forme et leur grosseur varient beaucoup. On en voit d'orbiculaires, de sphériques, d'ovales, d'allongés en Concombre. Ils n'exigent pas, pour leur culture, plus de soins que les Coloquinelles; ces plantes produisent beaucoup, et réussissent surtout très-bien quand elles trouvent à grimper: mais il n'y a de bon à manger que les fruits très-pâles et lorsqu'ils sont jeunes. Ils sont meilleurs frits que de toute autre manière. Il s'en trouve de blancs, à peau tendre et à pulpe très-aqueuse, qui peuvent se manger en salade, comme les Concombres.

4° Le TURBAN, vulgairement le PEPON TURBAN. *Cucurbita piliformis*, Duch. Cette belle variété tient beaucoup de la nature des Barbarines, mais la forme particulière de ses fruits la rend très-remarquable. Leur

partie inférieure, très-large, est légèrement sillonnée, mais ces côtes s'arrêtent vers le milieu, et au-dessus de la contraction formée en cet endroit on ne voit plus que quatre cornes correspondantes aux quatre loges du fruit: les mouchetures sont également interrompues, de manière que, ne se répondant point, il semble que la moitié supérieure soit un fruit différent et beaucoup moindre, qu'on aurait pris plaisir à faire entrer dans le gros: enfin les deux moitiés sont séparées par un cordon de petites verrues grises, qui se touchent sans intervalle, et qui, au dedans de la coque, répondent à une augmentation d'épaisseur fort remarquable. Cette coque est solide; la pulpe sèche, fort colorée: les semences sont ovales; le bourrelet n'y est que tracé et non relevé. Ce Pepon doit être cultivé comme les Coloquinelles; il réussit facilement: on fait profiler les fruits, en retranchant les branches surabondantes; ils sont toujours plus beaux lorsqu'ils pendent, et sont fort bons à manger, quoique la pulpe crue en soit fort dure et d'un jaune assez foncé.

5° Les CITROUILLES et les GIRAUMONS. *Cucurbita Pepo*, L., var.; *Cucurbita foliis asperis, seu zuccha, flore luteo*, J. Bauh., 2, p. 218; vulgairement COURGE DE ST-JEAN, CONCOMBRE D'HIVER, CONCOMBRE DE MALTE OU DE BARBARIE, CITROUILLE IROQUISE, etc. Sans les intermédiaires et les fécondations métisses, il serait difficile de soupçonner les petits Pepons, tels que des Coloquinelles ou des Cougourdettes, de même espèce que nos Citrouilles et nos gros Giraumons; et si, au contraire, ces énormes différences ne se rencontraient pas entre les races diverses des Pepons, les Citrouilles pourraient bien être distinguées des Giraumons, ces derniers ayant une pulpe ordinairement plus pâle, toujours plus fine, les feuilles plus profondément découpées, tandis que celles des Citrouilles ne sont souvent qu'anguleuses. Les variétés principales sont :

A. La *Citrouille verte*, à peau tendre, fort luisante; la chair très-colorée, quelquefois jaune: sa forme est ovale, ou plutôt cylindrique, arrondie aux deux extrémités.

B. La *Citrouille grise ou vert-pâle*, de forme ovale, un peu en poire.

C. La *Citrouille blanche ou sans couleur*, si molle que son poids altère sa forme qui est naturellement en poire.

D. La *Citrouille jaune*, également arrondie à ses deux extrémités, la plus commune à Paris, avant que le Pepon l'ait fait abandonner.

E. Le *Giraumon vert bosselé*, énorme en grosseur, égal à ses deux extrémités, comme les Citrouilles.

F. Le *Giraumon noir*, effilé du côté de la queue, quelquefois du côté de la tête; peau fort lisse, pulpe ferme. Il y en a de panachés et de jaunes.

G. Le *gros Giraumon rond*, de forme peu constante, qui a probablement porté le premier le nom de Giraumon, rocher roulant.

H. Les *Giraumons moyens*, à bandes et mouchetures, nommés communément *Concombres de Malte* ou de *Barbarie*, et par d'autres, *Citrouilles iroquoises*; tous variés en forme, en nuances de vert et de jaune, et en mouchetures.

1. Les *Giraumons blancs* ou *d'un vert pâle*, appelés aussi *Concombres d'hiver*, qu'on peut regarder comme les plus dégénérés de l'espèce primitive.

2. Les *Giraumons vert-tendre*, à bandes et mouchetés, soit pâles, soit foncés.

Culture et usages. Le fumier, plus ou moins consommé, est l'aliment des Citrouilles et des Giraumons. A la campagne on fait assez communément courir les Citrouilles sur des tas de fumier, qui ne se consomme que mieux tout en les alimentant. Dans les terrains bien amendés des potagers, il suffit, pour la culture des Giraumons, de les planter dans de bons terrains, comme les Cardons, soit qu'on les y élève, soit qu'on les y transporte semés sur couche et, pour le mieux, dans de petits pots. Il est presque nécessaire d'arrêter la pousse directe, en coupant chaque branche deux ou trois yeux au-dessus du fruit noué, ou du second nœud, si deux se trouvaient près l'un de l'autre. On doit supprimer toutes les branches latérales, et on leur fait grand bien en fixant les branches de place en place avec une ou deux béchées de terre. Il est bien essentiel, en transportant les Giraumons et Citrouilles dans la serre, de prendre garde de heurter la queue : c'est communément à sa jonction avec le fruit que se déclare le moisi, et bientôt une pourriture, qui gagne successivement tout le reste.

Les Citrouilles se mangent, comme les Potirons, cuites et frittées, ou en soupe au lait : il est nécessaire de mettre en coulis toutes celles dont la chair est un peu grossière. On a vu autrefois, à Paris, un boulanger célèbre par ses petits pains mollets à la Citrouille. Les Giraumons, qui ont la chair plus blanche et plus fine, s'apprennent comme les Concombres, coupés en morceaux. En général, les Giraumons vert-pâle sont les plus délicats à manger. Quand on en a une bonne espèce, il faut en garder précieusement la graine, et surtout éviter d'en élever de moins bons dans le même jardin : il en résulte souvent des métisses qui altèrent les bonnes espèces.

6° Le PASTISSON. *Cucurbita melopepo*, Duch., Linn., var.; *Melopepones latiores clypeiformes*, Lob., Icon., 642; J. Bauh., 2, p. 224; connu vulgairement sous les noms de BONNET D'ÉLECTEUR, BONNET DE PRÊTRE, COURONNE IMPÉRIALE; ARTICHAUT DE JÉRUSALEM, D'ESPAGNE; ARBOUSTE D'ASTRACAN. La forme du Pastisson, ses nombreuses variétés, qui se perpétuent depuis plusieurs siècles par le plaisir que l'on prend à ressemer les fruits les plus régulièrement déformés, offrent un phénomène très-curieux en botanique. Ces fruits ont, en général, la peau fine, comme les Coloquinelles, mais ordinairement plus molle; la pulpe plus ferme, blanche et assez sèche, ce qui fait qu'ils se gardent fort longtemps : ils se divisent intérieurement en quatre et cinq loges. Quant à la forme, il s'en trouve quelquefois de ronds, de turbinés ou en poire; mais plus souvent, dans les races franches, comme s'ils étaient serrés par les nervures du calice, la pulpe se boursouffle, s'échappe dans les interstices, formant tantôt dix côtes dans toute la longueur, seulement plus élevées vers le milieu, tantôt des proéminences dirigées vers la tête ou vers la queue, qu'elles entourent en forme de couronne. D'autres fois

aussi le fruit se trouve étranglé par le milieu, et renflé aussitôt en un large chapiteau, comme dans un Champignon qui n'est pas encore épanoui; ou bien, il est entièrement aplati en bouclier, quelquefois goudronné inégalement, quelquefois régulièrement. Cette dernière forme, la plus éloignée de la nature, est aussi la plus rare de toutes, et celle qui se reproduit le moins constamment. Une partie des semences renfermées dans ces fruits contractés, sont elles-mêmes bossues, fort courtes et presque de forme ronde, suivant la proportion qui s'observe en général dans les Pepons, dont les fruits les plus longs ont aussi les semences les plus allongées. La même contraction affecte la plante entière dès le commencement de sa végétation : ses rameaux, plus fermes par le rapprochement des nœuds, s'élevant verticalement jusqu'à ce que le poids des fruits les abatte; ce à quoi concourt le grand allongement des pédoncules des fleurs mâles, des pétioles des feuilles, et de la figure de ces mêmes feuilles. Enfin les vrilles, toujours plus petites, lorsqu'il y en a, se trouvent quelquefois changées en petites feuilles à pétiole tortillé, dont la pointe se prolonge en une très-petite vrille, qui n'existe pas toujours.

Les *Pastissons barbarins* sont des Pepons qui s'allongent moins que les autres, et dont les fruits médiocres et allongés ont des bossures et une peau jaune.

Les *Pastissons giraumonés* sont cultivés, chez divers curieux, sous les noms impropres de *Concombre de carême*, de *Potiron d'Espagne*, et sous celui de *Sept-en-toise*, nom plaisant, mais exact, en ce qu'il peint la fécondité et la végétation resserrée des Pastissons. Quelques-uns sont si serrés que les fruits en demeurent défectueux; d'autres s'allongent, prennent diverses figures et varient de grosseur. Dans leur état de perfection, ils sont comme de médiocres Giraumons, de vingt-quatre à trente pouces de long, en masse, et peints de belles bandes d'un vert gai, sur un fond d'un jaune pâle, un peu verdâtre; la pulpe est fort blanche, d'un grain fin, et se conserve bien plus délicate qu'en aucun autre Giraumon.

La végétation des Pastissons étant plus resserrée que celle des Giraumons, les fruits sont plus exposés à mal nouer, si on ne les place pas à une bonne exposition : au reste, leur culture exige moins de peine, leur disposition dispensant de fixer leurs branches, et même de les tailler. Ces fruits se gardent communément tout l'hiver, et sont bons à manger jusqu'en février et mars : c'est en friture qu'ils réussissent le mieux, ce qui leur a fait donner le nom d'Artichaut.

COURGE PASTÈQUE OU COURGE LACINIÉE. *Cucurbita anguria*, Duch.; *Cucurbita citrullus*, L.; *Anguria*, Dodon., *Pempt.*, 664; Rumph., *Amb.*, 5, tab. 146, fig. 1; *Citrullus officinarum*, Lob., *Icon.*, 640; vulgairement le MELON D'EAU. Cette espèce se distingue par ses feuilles très-profondément laciniées, placées dans une direction verticale, et d'une consistance ferme et cassante; par son fruit orbiculaire ou ovale, lisse, moucheté de taches étoilées; par sa chair souvent rougeâtre; par ses semences noires ou rouges, non blanchâtres. Le nom de *Pastèque* est réservé aux variétés dont le fruit, plus ferme, ne se mange que cuit

fricassé, et l'on donne celui de *Melon d'eau* aux variétés dont le fruit est très-fondant, que l'on mange cru comme le Melon, qui se résout dans la bouche en eau rafraîchissante, d'un goût agréable et sucré.

On cite encore plusieurs espèces de Courges, jusqu'à présent peu connues, telles que la *Cucurbita hispida*, Thunb., dont le fruit est oblong, les fleurs blanches, les feuilles velues, se rapprochant dans la Calebasse, ainsi que la *Cucurbita idolatrica*, Willd., originaire de la Guinée. Le *Cucurbita siceraria*, observé au Chili par Molina : ses fruits sont globuleux, leur écorce ligneuse ; ses feuilles anguleuses et tomenteuses. Le *Cucurbita mammeata*, du même pays, à fruits sphériques, mamelonnés, à feuilles découpées. Les *Cucurbita aurantia* et *subverrucosa* ne sont probablement que des variétés produites par la culture. Le *Cucurbita umbellata* de l'Inde a des feuilles rudes, en cœur, anguleuses, à cinq lobes denticulés : les fleurs mâles réunies en ombelle ; les femelles solitaires ; le fruit elliptique tomenteux.

COURGNÉ. BOT. Synonyme de Cournoillier.

COURICACA. OIS. V. TANTALE.

COURIKIL. OIS. Synonyme vulgaire d'Hirondelle.

COURIL. OIS. Syn. de *Psittacus Novæ-Hollandiæ*, L. V. PERRQUET.

COURIMARI. BOT. Le végétal décrit par Aublet dans son supplément des Plantes de la Guiane, page 28, pl. 584, est trop imparfaitement connu pour qu'on en puisse déterminer les rapports naturels. C'est un arbre de quatre-vingts pieds d'élévation, dont le tronc est supporté à sa base par des sortes d'arcades de six à huit pieds de hauteur, formées par les racines qui s'élèvent ainsi au-dessus du sol. Les feuilles sont simples, alternes, entières, vertes et glabres à leur face supérieure, couvertes inférieurement de poils roussâtres et ferrugineux. Leur longueur est de quatre à cinq pouces sur une largeur de deux pouces à deux pouces et demi. On n'en connaît pas les fleurs. Mais à en juger par ce qui en reste avec le fruit non parvenu à sa maturité, elles se composent d'un calice et d'une corolle persistante, à cinq découpures très-profondes. L'ovaire est libre, et devient un fruit globuleux, charnu, à cinq loges qui contiennent chacune une seule graine.

COURINGIE. BOT. V. CORINGIA.

COURITIS. BOT. Synonyme de Verveine.

COURJO, COURJËTO. BOT. V. COUGOURLO.

COURLAN. *Aramus*. OIS. Genre de l'ordre des Gralles. Caractères : bec plus long que la tête, dur, épais, comprimé latéralement, droit, incliné à la pointe qui est renflée ; mandibule supérieure légèrement sillonnée : l'inférieure renflée vers le milieu, angulaire, pointue ; narines linéaires, latérales, placées assez loin de la base du bec, dans de longues fosses nasales et percées de part en part ; tarse élevé ; quatre doigts entièrement divisés : trois devant, lisses en dessous, longs et grêles ; un derrière, articulé sur la partie postérieure du tarse et portant à terre sur plusieurs articulations ; ailes médiocres : la première rémige assez courte, la troisième la plus longue.

L'histoire du Courlan, encore très-peu connue, n'offre que des données assez incertaines sur les mœurs et les

habitudes de cet Oiseau sauvage et solitaire. Habitant les plaines arides et désertes des contrées équatoriales du nouveau continent, il semble prendre un soin particulier à se dérober aux regards, et part comme un trait pour s'élever à perte de vue, lorsqu'il se croit découvert. On présume que, pour la nourriture et la reproduction, il se rapproche des Hérons avec lesquels il a pendant longtemps été confondu. Cependant D'Azara, qui a découvert dans le Paraguay une seconde espèce de Courlan, assure que cet Oiseau n'est point pêcheur, que jamais il n'entre dans l'eau, qu'il dédaigne pour sa nourriture les Poissons et les Serpents, etc. Cet observateur ajoute qu'il cache soigneusement son nid au sein des savannes ; que la ponte consiste en deux œufs, et que les petits, aussitôt après leur naissance, se trouvent en état de suivre leurs parents. Il est possible qu'Azara ait été induit en erreur, car les faits qu'il rapporte sont un peu contradictoires.

COURLAN CARAU. *Aramus Carau*, Vieill., Azara. Parties supérieures d'un brun noirâtre, qui prend une teinte pourprée sur le dos et le croupion ; plumes des côtés de la tête, de la gorge et du cou, blanches à leur centre ; parties inférieures brunes, tachetées de blanc sur le ventre ; bec jaune, noirâtre aux deux extrémités ; iris roussâtre ; pieds cendrés. Taille, vingt-six pouces. Paraguay.

COURLAN COURLRI. *Ardea scolopacea*, Gmel., Buff., pl. enl. 848. Plumage d'un brun foncé, irisé de vert et de rougeâtre sur les rémiges et les rectrices ; gorge blanche dans sa partie supérieure ; les plumes du cou de cette couleur, mais bordées de blanc ; bec d'un cendré roux, bleuâtre à la pointe ; pieds noirâtres. Taille, trente-deux pouces. Guiane.

Il faut avouer qu'il y a bien peu de différence entre ces deux espèces ; aussi Temminck, dont l'opinion en ornithologie est d'un grand poids, les regarde comme identiques.

COURLERET. OIS. Syn. vulg. de grand Courlis cendré.

COURLERIC. INS. Même chose que Courlerole.

COURLEROLE. INS. Nom vulgaire de la Courtillière et de la larve du Hanneton commun.

COURLI. MOLL. Nom vulgaire du *Murex houstellum*, L. V. ROCHER.

COURLI ÉPINEUX. MOLL. Syn. vulgaire de *Murex Branderis*, L.

COURLRI. OIS. V. COURLAN.

COURLIS. *Numenius*. OIS. Genre de l'ordre des Gralles. Caractères : bec très-long, grêle, arqué, un peu comprimé, presque rond ; mandibule supérieure dépassant l'inférieure, faiblement obtuse vers l'extrémité, cannelée jusqu'aux trois quarts de sa longueur ; narines placées latéralement dans la cannelure près de la base du bec, linéaires et longitudinales ; face entièrement emplumée ; pieds grêles ; quatre doigts : les trois antérieurs réunis jusqu'à la première articulation ; le postérieur articulé sur le tarse et posant à terre ; ailes médiocres, la première rémige la plus longue.

Les rives fangeuses, les marais bourbeux sont la retraite favorite des Courlis ; on les trouve aussi quelquefois sur les dunes humides ; mais ce n'est que pendant leurs voyages, lorsque sur leur route ils ne trouvent

point de plages marécageuses; forcés de descendre pour prendre leur nourriture, ils s'abattent sur ces sables trempés où la multitude énorme de Vers et de Mollusques, dont ils sont le refuge, serait plus que suffisante pour nourrir des milliers de Courlis, si la nature, en donnant à l'extrémité du long bec de ces Oiseaux une consistance assez flexible, ne les eût destinés en quelque sorte à choisir de préférence la vase des marais. Quoi qu'il en soit, les Courlis s'éloignent peu des côtes, et rarement on les rencontre à une grande distance de celles-ci ou des rivages des grands fleuves; ils entreprennent de longs voyages, en troupes assez nombreuses, et ne se séparent qu'au temps de la ponte; cette ponte consiste en quatre ou cinq œufs que l'on trouve ordinairement sur quelques brins de Joncs ou de Graminées, amoncelés au centre de quelques touffes d'herbes ou de bruyères élevées qui les cachent; quelquefois ces œufs sont déposés, dans des fossettes, sur le sable des dunes. Les Courlis soignent peu leurs petits qui, presque en naissant, sont aptes à chercher eux-mêmes leur nourriture et à se passer des soins de leurs parents. Quoique d'un naturel beaucoup plus farouche que les Chevaliers et les Bécasseaux, les Courlis se plient cependant à la domesticité dans les jardins clos; mais les Vers et les Limaces qu'ils y trouvent, ne pouvant suffire à leurs besoins, ils ne tardent pas à périr autant d'inanition que d'ennui. Ces Oiseaux sont peu estimés des amateurs de gibier; dans certains cantons l'on recherche leurs œufs, avec lesquels on confond ceux de presque tous les autres Gralles qui nichent dans les mêmes lieux. Les Courlis, dont le nom français dérive de leur cri, et que la forme du bec a fait appeler *Numenius* par les latinistes, paraissent avoir partagé avec les Ibis, les honneurs divins, chez les peuples de la haute antiquité soumis au culte d'Isis; du moins on en reconnaît des figures sur les hiéroglyphes qui sont parvenus jusqu'à nous. Ce genre, quoique peu nombreux en espèces, est répandu sur tous les littoraux des deux mondes; il doit sa formation à Brisson qui l'a détaché des *Scotopax* de Linné. Cuvier a distrait de ce genre le Corlieu, dont il a fait le sous-genre *Phæopus*, et le plus petit des Courlis, qui est devenu le sous-genre *Falcinelle*. Temminck, en adoptant cette dernière séparation, s'est contenté de placer l'espèce qui en est l'objet, parmi les Bécasseaux.

COURLIS ADDARANA, Raffinesque, *Numenius aterrimus*, Vieill. C'est une variété de l'*Ibis vert*. (V. IBIS FALCINELLE.)

COURLIS D'AFRIQUE, *Scotopax Africana*, L. Parties supérieures cendrées; les inférieures blanches, tachetées de brunâtre; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. C'est le Bécasseau Cocoli, dans son plumage d'hiver.

COURLIS DE LA BAIE D'HUDSON. V. COURLIS CORLIEU.

COURLIS A BEC GRÈLE, *Numenius tenuirostris*, C. Bonap., Vieill. Parties supérieures brunes, avec les plumes bordées de roussâtre; rémiges brunes; rectrices rayées transversalement de blanc sur un fond brun; parties inférieures, devant du cou, poitrine et ventre couverts de taches allongées brunes; bec long et mince, jaunâtre à sa base, brun dans sa longueur; pieds bruns. Taille, quinze pouces. Égypte.

COURLIS A BEC NOIR, *Numenius melanopsis*, Vieill.; *Scotopax arcuata*, Var., Gmel. Parties supérieures roussâtres, striées de brun noirâtre; sommet de la tête noir; les quatre premières rémiges noires à l'extérieur; celles rapprochées du dos entièrement tachetées de brun; rectrices roussâtres, tachetées de brun à l'intérieur; parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec quelques traits bruns; bec noir; pieds noirâtres; plumage des jeunes un peu différent; ils ont la tête brune, avec une bande rousse sur le milieu, les sourcils blancs, des taches noires sur le dos et brunes sur les flancs; de larges raies noires sur les rectrices, etc., etc. Taille, seize à dix-huit pouces. Amérique septentrionale.

COURLIS BLANC. V. IBIS BLANC D'AMÉRIQUE.

COURLIS BOREAL, *Numenius borealis*, Lath. Parties supérieures brunes, avec les plumes bordées de gris blanchâtre; front brun, tacheté de brunâtre; tête blanchâtre, tachetée de brun; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, avec le cou et la poitrine finement tachetés de brun; rémiges brunes; rectrices courtes, brunes, rayées de blanchâtre; bec très-mince, noirâtre, avec la base de la mandibule inférieure jaune; pieds noirâtres. Taille, douze pouces. Amérique septentrionale.

COURLIS DU BRÉSIL. V. IBIS ROUGE.

COURLIS BRILLANT. V. IBIS ROUGE.

COURLIS BRUN. V. IBIS BRUN.

COURLIS BRUN D'AMÉRIQUE. V. COURLIS GOVARAUNA.

COURLIS A CALOTTE NOIRE, *Numenius atricapillus*, Vieill.; *Scotopax Luzoniensis*, Gmel. Parties supérieures brunâtres, avec le bord des plumes tacheté de blanc; sommet de la tête noir; parties inférieures blanches, avec des traits longitudinaux noirs; rémiges noires; rectrices roussâtres, rayées de noir; bec et pieds noirs. Taille, dix-huit pouces. Ile de Louis.

COURLIS CARNAY, **COURLIS CHIHÍ**, *Numenius Chihí*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, irisées de vert et de violet; tête et cou garnis de plumes très-serrées, d'un brun foncé, bordées de blanc; parties inférieures noirâtres, avec des reflets violets; bec cendré; pieds bruns. Taille, dix-huit pouces. Paraguay.

COURLIS COMMUN. V. GRAND COURLIS CENDRÉ.

COURLIS CORLIEU, *Scotopax Phæopus*, L., Buff., pl. enl. 842. Parties supérieures brunes, avec les plumes bordées de brunâtre; sommet de la tête brun, avec une raie variée de blanc dans le milieu; joues blanchâtres, finement rayées de noirâtre, traversées par une raie obscure, qui part de l'angle du bec et s'étend un peu au delà de l'œil; grandes rémiges noirâtres, avec la tige blanchâtre; les autres bordées de taches blanches et terminées de cette couleur; rectrices cendrées, rayées de brun; gorge et abdomen d'un blanc assez pur; le reste des parties inférieures marqué de taches et de traits bruns; bec court et presque droit dans les jeunes, long et arqué dans les adultes, brun avec la base de la mandibule inférieure blanchâtre; iris brun; pieds cendrés. Taille, seize pouces. Europe, Asie, Inde, etc., etc.

COURLIS A COU BLANC. V. IBIS A COU BLANC.

COURLIS A COU VARIÉ OU CURUCAU. V. COURLIS CARNAY.

COURLIS CRIARD, *Numenius vociferus*, Lath. Plumage cendré, avec les plumes bordées de blanc; rectrices brunâtres, les intermédiaires les plus longues, les

latérales les plus courtes et entièrement blanches ; bec très-long, d'un noir verdâtre, plus clair à la base ; yeux grands, placés près du sommet de la tête ; iris brun ; pieds grêles et longs, cendrés. Taille, vingt-quatre pouces. Amérique septentrionale.

COURLIS DEMI-BEC. *Numenius brevirostris*, Temm., pl. col. 581 ; *Chortilo champetre*, Azara, 2, 275. Parties supérieures brunâtres, avec les plumes bordées de blanchâtre ; sommet de la tête brun ; rémiges brunes, terminées de blanc ; rectrices rayées de brun en dessous ; parties inférieures et cou linéolés, puis marqués de chevrons bruns ; bec noir avec la moitié de la mandibule inférieure jaunâtre ; pieds bruns. Taille, douze pouces. Amérique méridionale.

COURLIS D'ÉGYPTE. *V. COURLIS A BEC GRÊLE.*

COURLIS EPHOUSKICA, *Tantalus pictus.* *V. COURLIS CRIARD.*

COURLIS DES ESQUIMAUX. *V. COURLIS CORLIEU.*

COURLIS ESPAGNOL. *V. IBIS BLANC D'AMÉRIQUE.*

COURLIS D'EUROPE. *V. GRAND COURLIS CENDRÉ.*

COURLIS GOUARAUNA. *Scolopax Gouarauna*, L. ; *Numenius americanus fuscus*, Briss. Parties supérieures brunes, variées de roussâtre, avec des reflets verts ; tête et cou bruns avec les plumes bordées de blanchâtre ; rémiges et rectrices brunes, irisées à l'extérieur, tachetées ou rayées à l'intérieur ; parties inférieures d'un brun marron ; bec jaunâtre à sa base, brun à la pointe ; pieds cendrés. Taille, vingt-cinq pouces. Du Brésil.

COURLIS (GRAND) D'AMÉRIQUE. *V. TANTALE D'AMÉRIQUE.*

COURLIS (GRAND) DE CAYENNE. *V. IBIS A COU BLANC.*

COURLIS (GRAND) CENDRÉ. *Scolopax arcuata*, L., Buff., pl. enl. 818. Parties supérieures d'un cendré clair varié de brun noirâtre ; sommet de la tête brun, avec le bord des plumes cendré ; front brunâtre ; joues et cou cendrés, avec chaque plume rayée longitudinalement de brun dans son milieu ; croupion blanchâtre ; rémiges noirâtres extérieurement, tachetées de cendré à l'intérieur ; rectrices cendrées, rayées transversalement de brun et de roussâtre ; gorge et parties inférieures blanchâtres ; poitrine et ventre rayés longitudinalement de brun ; bec noirâtre, jaunâtre à la base de la mandibule inférieure ; iris brun ; pieds cendrés. Taille, vingt-cinq pouces. Europe.

COURLIS DE L'ILE DE LUÇON. *V. COURLIS A CALOTTE NOIRE.*

COURLIS D'ITALIE. *V. IBIS FALCINELLE.*

COURLIS DE MADAGASCAR. *Scolopax Madagascariensis*, Buff., pl. enl. 198. Parties supérieures brunes, avec les plumes bordées de cendré ; rémiges noirâtres à l'extérieur, tachetées de blanc à l'intérieur ; rectrices cendrées, rayées transversalement de brun ; gorge blanche ; devant du cou blanchâtre, rayé de brun ; poitrine d'un gris roussâtre, tachetée de brun ; abdomen blanc ; tectrices caudales inférieures roussâtres, variées de brun ; bec rougeâtre à la base, noir vers la pointe, blanchâtre en dessous ; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, vingt-six pouces.

COURLIS MARRON. *V. IBIS FALCINELLE.*

COURLIS (PETIT). *V. COURLIS CORLIEU.*

COURLIS (PETIT) D'AMÉRIQUE. *V. IBIS MATUTILI.*

COURLIS A PIEDS BLEUS. *Numenius cyanopus*, Vieill. ; *Numenius arcuatus*, Var., Lath. Plumage d'un brun ferrugineux, varié de noirâtre ; bec très-long ; iris jaune ; pieds bleuâtres. Taille, vingt-cinq pouces. Nouvelle-Hollande.

COURLIS (LE PLUS PETIT DES), *Numenius pygmaeus.* *V. BECASSEAU COCORLI.*

COURLIS ROUGE. *V. IBIS ROUGE.*

COURLIS ROUSSÂTRE. *V. COURLIS A BEC NOIR.*

COURLIS DE SURINAM. *V. IBIS.*

COURLIS TACHETÉ. *V. COURLIS A CALOTTE NOIRE.*

COURLIS DE TERRE. *V. OEDICNÈME CRIARD.*

COURLIS A TÊTE BLANCHE. *Numenius leucocephalus*, Lath. Plumage d'un bleu très-foncé, avec les rémiges et les rectrices noires ; tête et partie du cou blanches ; bec rouge ; pieds cendrés. Taille, vingt-quatre pouces. Cap de Bonne-Espérance.

COURLIS A TÊTE NUE. *V. IBIS A TÊTE NUE.*

COURLIS TEWREA. *Numenius Tahitiensis*, Lath. Parties supérieures brunes, bordées de brun roussâtre ; tête et cou d'un blanc rougeâtre, avec de petites lignes longitudinales brunes ; sommet de la tête brun ; sourcils blanchâtres ; rémiges noirâtres ; rectrices fauves, rayées de brun ; parties inférieures d'un brun roussâtre, avec quelques taches noires sur les cuisses ; bec brun, rougeâtre à la base ; pieds d'un cendré bleuâtre. Taille, douze pouces. Océanique.

COURLIS VARIÉ DU MEXIQUE. *V. IBIS ACALAT.*

COURLIS VERT. *V. IBIS FALCINELLE.*

COURLIS VERT DE CAYENNE. *V. IBIS DES BOIS.*

COURLIS MOLL. Nom vulgaire du *Murex haustellum.* *V. ROCHER TÊTE DE BECASSE.*

COURMOTTE. BOT. *V. COULMOTTE.*

COURNÉ. BOT. Variété de Courge longue.

COURNEBIOU. BOT. Synon. vulgaire de *Vicia lutea* et *hybrida.*

COURNIAOU. BOT. Variété d'Olive fort allongée.

COUROL. *Leptosomus*. ois. Genre de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec presque triangulaire, déprimé à la base, comprimé à la pointe ; mandibule supérieure fortement carénée, un peu courbée, l'inférieure droite ; narines placées au milieu du bec, fendues diagonalement, légèrement évasées, recouvertes et à demi fermées par le prolongement de la substance cornée ; quatre doigts, deux devant, soudés à leur base ; deux derrière ; ailes allongées ; les trois premières rémiges étagées, la quatrième la plus longue ; douze rectrices toutes égales et longues.

COUROL VOUROUDRIOU. *Cuculus Afer*, Lath., Buff., pl. enl. 587 et 588 ; Levaill., Ois. d'Afr., pl. 226 et 227. Parties supérieures et sommet de la tête d'un vert foncé, irisé ; front, joues, gorge, devant du cou cendrés ; occiput, derrière du cou d'un gris bleuâtre ; un trait noir entre l'œil et le bec ; parties inférieures blanchâtres ; bec brun ; iris orangé ; pieds rougeâtres. Taille, quinze pouces. La femelle est sensiblement plus grande ; elle a les parties supérieures roussâtres, maillees de brun ; le croupion, la gorge et la poitrine orangés, avec le bord des plumes brun ; les parties inférieures blanchâtres, avec de larges écailles rouges ; les grandes tectrices

aires d'un brun noirâtre, irisé. Les jeunes mâles tiennent du plumage des femelles. Afrique.

La grande différence que l'on observe dans la robe des deux sexes a fait penser à plusieurs auteurs qu'il aurait pu se faire que ce fût deux espèces; mais Levaillant a dissipé les doutes à cet égard en publiant diverses observations qu'il a été à portée de faire sur ces Oiseaux pendant son séjour en Afrique. Le Courol, sédentaire dans les parties les plus boisées, ne se montre guère à la lisière des forêts; il s'y nourrit particulièrement de fruits et quelquefois d'insectes. L'on n'a aucune donnée certaine sur sa nidification, mais Levaillant est très-porté à croire que la ponte consiste en deux œufs, car il n'a jamais vu au delà de deux petits sous la conduite protectrice des parents. Les mâles de ces Oiseaux sont appelés par les naturels *Fouroug-Driou* et les femelles *Cromb*.

COURONDI. BOT. Rhéede a décrit sous ce nom (*Hort. Malab.*, 4, p. 105, t. 50) un grand arbre du Malabar, qui porte des feuilles opposées, lancéolées, lisses; les fleurs, groupées aux aisselles des feuilles, sont petites; leur corolle est formée de cinq pétales; les étamines sont nombreuses. L'ovaire est libre et se change en un fruit charnu, arrondi, mou, de couleur safranée, contenant un seul noyau dans son centre. Cet arbre est aussi désigné sous le nom de *Courdy*. On ne pourra déterminer la place qu'il doit occuper dans la série des ordres naturels, que quand de nouveaux renseignements, et surtout la possession de la plante, que l'on ne connaît encore que par la description incomplète et la figure de Rhéede, en auront mieux fait connaître la structure.

COURONNE. *Corona*. BOT. Cassini appelle ainsi, dans la famille des Synanthérées, l'ensemble des fleurs qui occupent la circonférence d'un capitule, quand ces fleurs sont manifestement différentes de celles du disque, comme dans la plupart des Corymbifères, des Centaurées, etc. De là les noms de Capitule ou Calathide *couronnée* ou *incouronnée*, suivant que les fleurs extérieures sont ou ne sont pas plus grandes et différentes. On donne aussi le nom de Couronne aux appendices libres ou soudés, qui surmontent l'orifice du nectaire des Narcissées, à l'intérieur du périspère des Passiflores, au limbe persistant du calice, dans certains fruits et principalement ceux du genre *Pyrus*, à la partie supérieure de la gaine des Graminées.

COURONNE. ZOO. On donne ce nom à l'ensemble des protubérances qui naissent, dans les premiers temps, sur l'os frontal du Faon de six mois, croissent, s'allongent, deviennent cylindriques et se terminent par une surface concave, sur laquelle porte l'extrémité inférieure du bois; à l'extrémité supérieure du bois des Cerfs âgés de quatre ans et plus; à la partie supérieure des dents, celle qui fait saillie hors des parties molles de la bouche; au bord supérieur des sabots, celui qui entoure l'orteil; au duvet qui garnit la base du bec, chez les Oiseaux de proie; au bouquet de plumes redressées, qui surmonte la tête de certains oiseaux, etc., etc.

COURONNÉ. *Coronatus*. BOT. On dit qu'un arbre est Couronné quand le sommet de la tige a péri, et que les branches qui l'avoisinent, par leur développement gradué, ont formé une sorte de Couronne.

COURONNE D'ÉTHIOPIE. MOLL. Nom vulgaire d'une Volute et d'un Cône.

COURONNE DES FRÈRES. BOT. *V. CARDUUS ERIO-PHORUS*.

COURONNE IMPÉRIALE. BOT. *V. FRITILLARIA IMPERIALIS*.

COURONNE IMPÉRIALE. MOLL. Nom vulg. du Cône impérial.

COURONNE DE MOINE. BOT. *V. PISSENLIT*.

COURONNE PAPALE. MOLL. *V. VOLUTE MITRE*.

COURONNE ROYALE. BOT. *V. MËLLOT OFFICINAL*.

COURONNE DE SERPENT. MOLL. Synonyme vulgaire d'*Anatifa mitella*, L.

COURONNE DE SOLEIL. BOT. *V. HELIANTHUS ANNUUS*.

COURONNE DE TERRE. BOT. *V. GLËCOME HËDËRACË*.

COUROUALY. BOT. Syn. vulgaire de Balisier d'Inde.

COUROUCOU. *Trogon*. OIS. Genre de l'ordre des Zygodactyles. Caractères: bec plus court que la tête, épais, convexe, plus haut que large à sa base qui est garnie de poils roides et longs; mandibule supérieure arquée, courbée à la pointe qui est émoussée, l'inférieure presque droite; à toutes deux les bords dentelés chez les adultes; narines placées à la base du bec, rondes, ouvertes et cachées sous les poils; pieds très-courts; tarse moins long que le doigt externe; ongles peu courbés et aigus; ailes médiocres: les trois premières rémiges étagées, les quatrième et cinquième les plus longues; queue large et longue.

Le luxe et l'éclat de la parure sont pour ainsi dire les seuls dons échus en partage aux Couroucous: ni l'élégance de formes, ni la noblesse de maintien, l'agilité de vol, ou la docilité et l'amabilité de caractère ne se retrouvent chez eux. On pourrait les comparer à ces Orientaux stupides, qui s'efforcent de cacher des difformités naturelles sous de brillants tissus d'or et de pourpre. Leur cou très-raccourci, joint à une volumineuse accumulation de plumes sous lesquelles se cachent de très-petits pieds, enlèvent à ces Oiseaux toute espèce de grâce. Perchés ou blottis sur une branche du bocage touffu, qui les dérobe aux regards, il est difficile de les apercevoir. Ils conservent silencieusement cette attitude pendant toute la journée, et s'ils viennent à être découverts, loin de chercher leur salut dans une fuite tortueuse, ils se laissent nonchalamment approcher, et donnent au chasseur qui les recherche pour la délicatesse de leur chair, tout le temps de ne les pas manquer. La nourriture des Couroucous consiste exclusivement en insectes, et, pour la rechercher, ils abandonnent leur retraite aux deux extrémités du jour, ce qui tendrait à faire croire que, comme les Chouettes, ces Oiseaux doivent avoir l'organe de la vue extrêmement sensible. L'époque des amours, qui se renouvelle deux fois dans l'année, vient arracher le Couroucou à sa solitude; alors seulement il rompt le silence, et fait entendre des chants ou plutôt des cris assez tristes, exprimés à peu près par son nom qui en est dérivé. Le mâle et la femelle unissent leurs soins pour creuser ou préparer assez négligemment un nid dans le tronc carié de quelque vieil arbre; ce nid reçoit trois à quatre œufs. En naissant, les petits sont absolument nus, et ce n'est qu'au bout de quelques jours qu'un léger duvet com-

mence à les couvrir. Plus tard se montre leur robe ; elle est sujette à plusieurs changements successifs.

COUROUCOU ALBANE. *Trogon Albanus*, Levaill., pl. 5. Variété du Couroucou Ourroucouai.

COUROUCOU AURORA. *Trogon rufus*, Gmel. *V.* COUROUCOU OURROUCOUAI.

COUROUCOU A BANDE BLANCHE. *Trogon fasciatus*, Lath., Ind. Zool., pl. 5. Parties supérieures brunâtres ; tête et cou noirs ; tectrices alaires variées de blanc et de noir ; rémiges noirâtres, bordées de blanc ; rectrices longues, terminées de noir ; une bande blanche sur la poitrine ; parties inférieures orangées ; bec et pieds noirâtres. Taille, dix pouces. Inde.

COUROUCOU DU BRÉSIL. *V.* COUROUCOU ROSALBA.

COUROUCOU CALEÇON ROUGE. *V.* COUROUCOU DAMOISEAU.

COUROUCOU CANNELLE. *Trogon rutilus*, Vieill., Levaill., Cour., pl. 14. Parties supérieures d'un roux brunâtre ; tête et cou d'un vert foncé ; rectrices intermédiaires terminées de noir, les latérales noires et tachées de blanc à l'extérieur ; rémiges noires, avec la tige blanche ; tectrices alaires finement rayées de blanc et de noir ; parties inférieures d'un rose foncé ; bec et pieds noirâtres. Les jeunes ont les parties supérieures d'un roux pâle, et les inférieures blanches. Ceylan.

COUROUCOU DE CAYENNE. *V.* COUROUCOU OURROUCOUAI.

COUROUCOU CENDRÉ DE CAYENNE. *V.* COUROUCOU OURROUCOUAI, femelle.

COUROUCOU A CHAPERON VIOLET. *Trogon violaceus*, Lath. *V.* COUROUCOU OURROUCOUAI.

COUROUCOU DAME ANGLAISE. *V.* COUROUCOU DAMOISEAU.

COUROUCOU DAMOISEAU. *Trogon Roseigaster*, Vieill., Levaill., Cour., pl. 15. Parties supérieures d'un vert d'aigue-marine très-brillant ; tectrices alaires finement rayées de noir verdâtre et de blanc ; rémiges noires, tachetées de blanc ; rectrices intermédiaires d'un bleu verdâtre, les latérales étagées, blanches en dehors et à l'extrémité ; la plus extérieure a une tache d'un noir verdâtre ; gorge, devant du cou et poitrine d'un gris clair, irisé ; le reste des parties inférieures d'un rose foncé ; bec et pieds jaunes. Taille, trois pouces. Amérique méridionale.

COUROUCOU DIARD. *Trogon Diardii*, Temm. Ois. col. pl. 541. Parties supérieures d'un rouge brunâtre ; sommet de la tête cramoiisé foncé ; rémiges noirâtres ; tectrices alaires cendrées, rayées de brun ; commissure du bec et région oculaire d'un lilas terne ; gorge et poitrine noires ; collier et parties inférieures roses ; rectrices brunes en dessus, grises, vermicellées de brun en dessous ; bec ardoisé, pieds bruns. Taille, treize pouces. Bornéo.

COUROUCOU DUVAUCEL. *Trogon Duvaucelii*, Temm. Ois. col. pl. 291. Parties supérieures rousses ; tête et cou noirs ; cou, croupion, poitrine et parties inférieures d'un rouge vermillon ; ailes striées en travers de noir et de blanc ; rectrices brunes, terminées de noir. Taille, douze pouces. Sumatra.

COUROUCOU GÉANT. *Trogon Gigas*, Vieill., Levaill., Cour., pl. 12. Parties supérieures d'un vert jaunâtre doré ; tectrices alaires finement rayées de blanc et de vert noirâtre ; rémiges d'un noir brun en dessus et cen-

drées en dessous ; rectrices cendrées en dessous, étagées ; poitrine et parties inférieures blanches ; bec jaune ; pieds bruns. Taille, dix-huit pouces. Java.

COUROUCOU A GORGE BLEUE. *Trogon Asiaticus*, Lath. Parties supérieures vertes ; front rouge, bordé de blanc ; tête rougeâtre, variée de blanc et de noir ; rémiges et rectrices noires ; gorge bleue avec une tache rouge ; parties inférieures verdâtres, ainsi que les pieds. Taille, huit pouces six lignes. Inde.

COUROUCOU (GRAND) A VENTRE BLANC. *V.* COUROUCOU GÉANT.

COUROUCOU (GRAND) A VENTRE JAUNE DE LA GUIANE. *V.* COUROUCOU OURROUCOUAI.

COUROUCOU (GRAND) A VENTRE ROUGE DE LA GUIANE. *V.* COUROUCOU ROCOU.

COUROUCOU GRIS A LONGUE QUEUE DE CAYENNE. Buff., pl. enl. 757. *V.* COUROUCOU ROCOU, jeune.

COUROUCOU DE LA GUIANE. Buff., pl. enl. 765. *V.* COUROUCOU OURROUCOUAI, jeune âge.

COUROUCOU KONDEA. *V.* COUROUCOU A BANDE BLANCHE.

COUROUCOU LEVERIAN. *Trogon Leverianus*, Lath.

Parties supérieures vertes, à reflets dorés ; tête, cou et poitrine d'un violet foncé, irisé en bleu ; rémiges noires, les plus grandes bordées de blanc ; rectrices noires, irisées en vert, les deux latérales bordées de blanc ; parties inférieures d'un blanc roussâtre ; bec d'un cendré bleuâtre ; pieds noirs. Taille, onze pouces. Amérique méridionale. Temminck pense que cette espèce est une variété du Couroucou Ourroucouai.

COUROUCOU MONTAGNARD. *Trogon Oreskios*, Temm., Ois. col. pl. 181. Parties supérieures d'un brun marron tirant sur l'orangé ; ailes noires, avec les tectrices rayées transversalement de blanc ; sommet de la tête, joues et nuque d'un vert olivâtre ; rectrices intermédiaires brunes, terminées de noir, les autres noires avec les trois extérieures terminées de blanc ; devant du cou et abdomen jaunes ; le reste des parties inférieures orangé ; cuisses noires ; bec et pieds d'un noir bleuâtre. Taille, neuf à dix pouces. Java.

COUROUCOU NARINA. *Trogon Narina*, Vieill. Levaill., Ois. d'Afr., pl. 227 et 228, Cour., pl. 10 et 11. Parties supérieures d'un vert doré, ainsi que la gorge et le devant du cou ; grandes tectrices alaires grises, rayées de zigzags noirâtres ; rectrices latérales blanches en dehors, noires intérieurement ; parties inférieures d'un rouge de roses foncé ; bec jaune avec la pointe noire ; pieds bruns. Taille, neuf pouces. La femelle a le front, la gorge et le devant du cou d'un roux brunâtre, le haut de la poitrine d'un brun cendré ; les rémiges noirâtres avec la tige blanche, etc., etc. Les jeunes ont la gorge, le cou et la poitrine d'un cendré roux ; les parties inférieures d'un gris rosé. Afrique.

COUROUCOU ORANGA. *Trogon atricollis*, Vieill., Levaill., Cour., pl. 7 et 8. *Trogon sulphuraceus*, Spix. Parties supérieures vertes, à reflets dorés ; front, joues et gorge noirs ; tectrices alaires grises, finement rayées et pointillées de noir verdâtre ; rémiges d'un noir brunâtre avec les tiges jaunâtres ; rectrices intermédiaires terminées de noir : les latérales étagées, noires, rayées et terminées de blanc ; devant du cou et poitrine d'un vert doré, irisé en bleu ; parties inférieures jaunes ; bec

jaune; pieds bruns avec le tarse duveteux, noir. Taille, huit pouces six lignes. Les jeunes ont la majeure partie du plumage d'un roux brunâtre avec le ventre fauve. Amérique méridionale.

COUROUCOU OURROUCOUI. *Trogon violaceus*, *Trogon viridis*, Lath., Buff., pl. enlum. 736 et 765; Levaill., Cour., pl. 3 et 4. Parties supérieures d'un vert doré, irisé en bleu; front, joues et gorge noirs; cou bleu; rectrices intermédiaires terminées de noir: les latérales blanches en dehors, noires à l'intérieur; rémiges primaires lisérées de blanc; poitrine et parties inférieures d'un jaune orangé; bec et pieds verdâtres. Taille, onze pouces. La femelle a la tête, le cou, la poitrine, les scapulaires, les rémiges et les rectrices d'un noir nuancé de gris; les tectrices alaires sont grises, très-finement rayées de noir; les rectrices latérales sont noires, barrées de jaune et de blanc; le ventre est d'un jaune rougeâtre, etc., etc. Amérique méridionale.

COUROUCOU PAVONIN. *Trogon Pavoninus*, Spix. Tem. Ois. color. pl. 379. Parties supérieures d'un vert très-brillant, glacé d'or, à reflets pourprés; une huppe comprimée sur le sommet de la tête; tectrices caudales très-longues se divisant en quatre parties flottantes d'un éclat éblouissant; rémiges noires; tectrices alaires longues et semblables aux caudales; rectrices étagées, les latérales blanches; parties inférieures d'un rouge vif; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, vingt-deux pouces. Pérou.

COUROUCOU (PETIT) A VENTRE JAUNE D'AMÉRIQUE. *V.* **COUROUCOU ORANGA.**

COUROUCOU (PETIT) A VENTRE ROUGE D'AMÉRIQUE. *V.* **COUROUCOU ROSALBA.**

COUROUCOU A QUEUE ROUSSE DE CAYENNE. *V.* **COUROUCOU AÛRORA.**

COUROUCOU REINWARDT. *Trogon Reinwardtii*, Tem., Oiseaux color., planch. 124. Parties supérieures d'un vert doré, tirant à l'olivâtre sur la tête et le cou; rémiges noires, frangées extérieurement de blanc; rectrices noires, à reflets brillants verts et bleus; les trois latérales étagées, bordées extérieurement et terminées de blanc; gorge et devant du cou d'un beau jaune; poitrine d'un vert olivâtre; parties inférieures d'un jaune vif, qui prend une teinte orangée vers l'anus; bec rouge; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, treize pouces. Java.

COUROUCOU ROCOU. *Trogon Curucui*, Lath., Buff., pl. enlum. 452; Levaill., Cour. pl. 1 et 2. Parties supérieures d'un vert brillant, doré et irisé de pourpre; face et menton noirs; rémiges noires avec la tige blanche; tectrices alaires cendrées, rayées de zigzags d'un vert noirâtre; rectrices latérales noires: la plus extérieure marquée de zigzags cendrés; devant du cou vert, entouré d'une ligne blanche; parties inférieures rouges; bec orangé; pieds bruns. Taille, huit pouces six lignes. Le jeune a les parties supérieures d'un cendré noirâtre; les inférieures d'un rouge terne, et les rectrices latérales rayées de noir et de blanc. Amérique méridionale.

COUROUCOU ROSALBA. *Trogon collaris*, Vieill., Levaill., Cour., pl. 6. Parties supérieures d'un vert d'éméraude; gorge verte; un collier blanc sur le cou; par-

ties inférieures rouges; les trois rectrices latérales barrées alternativement de noir et de blanc; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. Les jeunes ont les parties supérieures roussâtres et les inférieures d'un cendré rouge. De la Guiane.

COUROUCOU ROUSSEAU. *Trogon ardens*, Temm., Ois. col. pl. 404. Parties supérieures d'un brun foncé; rémiges noires, bordées extérieurement de blanc; tectrices alaires rousses, rayées de brun; rectrices brunes en dessus, bordées de roux, grises en dessous; tectrices caudales et parties inférieures rousses; gorge noire; bec jaune; pieds cendrés. Taille, treize pouces. Moluques.

COUROUCOU ROUX A VENTRE JAUNE DES MOULOUQUES. *V.* **COUROUCOU OURROUCOUI.**

COUROUCOU ROUX A VENTRE ROUGE DE CEYLAN. *V.* **COUROUCOU CANNELLE.**

COUROUCOU SURUCURA. *Trogon Surucura*, Vieill. Parties supérieures vertes, à reflets dorés; tête et cou noirs, irisés en bleu et en pourpre; croupion d'un bleu irisé; rémiges noirâtres, bordées de blanc; grandes tectrices alaires tiquetées de blanc et de noir; rectrices intermédiaires bleues, terminées de noir, les latérales tachées de blanc à l'extrémité, et la plus extérieure blanche sur ses bords avec le reste noir; parties inférieures rouges; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, dix pouces. La femelle a les parties supérieures d'un cendré noirâtre, les tectrices alaires noires, rayées de blanc, les six rectrices intermédiaires terminées de noir, les six autres noires, terminées de blanc. Paraguay.

COUROUCOU TEMMINCK. *V.* **COUROUCOU GEANT.**

COUROUCOU TEMNURE. *Trogon Temnurus*, Temm., pl. col. 526. Parties supérieures d'un vert irisé; rémiges rayées de blanc; gorge, cou et abdomen d'un gris ardoisé; région anale d'un rouge vif; rectrices découpées à l'extrémité, noires: les latérales blanches. Taille, douze pouces. Cuba.

COUROUCOU A VENTRE BLANC D'AMÉRIQUE. *V.* **COUROUCOU LEVERIAN.**

COUROUCOU A VENTRE JAUNE DES MOULOUQUES. *V.* **COUROUCOU OURROUCOUI.**

COUROUCOU A VENTRE JAUNE DE SAINT-DOMINGUE. C'est le **COUROUCOU OURROUCOUI**, passant à l'état adulte.

COUROUCOU A VENTRE ROUGE D'AFRIQUE. *V.* **COUROUCOU NARINA.**

COUROUCOU A VENTRE ROUGE DE CAYENNE. *V.* **COUROUCOU ROCOU.**

COUROUCOU A VENTRE ROUGE DE CEYLAN. *V.* **COUROUCOU CANNELLE.**

COUROUCOU A VENTRE ROUGE DE SAINT-DOMINGUE. *V.* **COUROUCOU DAMOISEAU.**

COUROUCOU VERT DE BRÉSIL. *V.* **COUROUCOU ROCOU.**

COUROUCOU VERT DE CAYENNE. *V.* **COUROUCOU OURROUCOUI.**

COUROUCOU VERT A VENTRE BLANC DE CAYENNE. *V.* **COUROUCOU LEVERIAN.**

COUROUCOUIAL, COUROUCOUIAL. ois. Synonymes de **COUROUCOU.**

COUROUCOUCOU. ois. Cet animal n'est connu que d'après une figure qu'en a donnée Séba dans le tome 1^{er}, p. 102, de son *Thesaurus*. Quoique depuis Séba plu-

sieurs auteurs aient placé, ainsi que lui, cet Oiseau dans le genre Coucou, rien n'est moins certain, non-seulement que ce soit sa véritable place, mais encore que l'auteur n'ait pas décrit une espèce idéale. Quoi qu'il en soit, on le représente ayant la tête rouge, surmontée d'une huppe d'un rouge plus vif et variée de noir; le bec rougeâtre, ainsi que le dessous du corps; le dessus d'un rouge brillant, avec les rémiges et les rectrices jaunes, nuancées de noirâtre. Sa taille serait de dix pouces.

COUROUMOU. ois. Syn. ancien de Catharte Aura.

COUROUPITE. *Couroupita*. bot. Aublet a décrit et figuré sous le nom de *Couroupita Guianensis*, p. 708, t. 282, un arbre très-singulier, qui croit dans les forêts de la Guiane. Son tronc s'éleve à une hauteur de trente à cinquante pieds, et se divise en branches et en rameaux plus ou moins étalés, recouverts d'une écorce grisâtre, qui se sépare facilement en longues lanières avec lesquelles on peut fabriquer diverses sortes de cordages; les feuilles sont alternes, très-rapprochées les unes des autres à la partie supérieure des jeunes rameaux; l'arbre s'en dépouille deux fois dans l'année. Elles sont obovales, allongées, entières, acuminées au sommet, glabres, finissant insensiblement à leur base en un pétiole canaliculé, de huit à douze lignes de longueur; les fleurs sont extrêmement grandes, ayant de trois à quatre pouces de diamètre, et d'une belle couleur pourpre; elles forment des épis de plus d'un pied de longueur, qui naissent en général sur les grosses branches, mais quelquefois cependant sur les rameaux; chaque fleur est pédunculée, articulée avec la partie supérieure du pédoncule qui est accompagné à sa base d'une bractée étroite; ces fleurs sont très-caduques, mais les pédoncules persistent pendant un temps plus ou moins long; le calice est turbiné à sa base qui est adhérente avec l'ovaire, ouvert et à six divisions épaisses et obtuses dans sa moitié supérieure; il est persistant; la corolle est formée de six pétales un peu inégaux, concaves, très-obtus, réunis à leur base par l'intermédiaire des étamines, et simulant ainsi une corolle monopétale rotacée; elle tombe en effet d'une seule pièce, comme cela a lieu dans un grand nombre de Malvacées, emportant avec elle les étamines; celles-ci sont excessivement nombreuses, monadelphes et réunies toutes ensemble par leurs filets, de manière à former un androphore urcéolé, concave, très-peu saillant d'un côté, déjeté du côté opposé, et formant une sorte de languette très-large, très-creuse, laciniée à son sommet qui est tronqué et recouvert, dans toute sa paroi interne, d'une multitude innombrable d'étamines; les filets de ces étamines, qui sont libres dans une certaine étendue, sont renflés dans leur partie supérieure qui se termine par une anthère cordiforme, biloculaire, échan-crée à ses deux extrémités. L'ovaire est à demi infère; la partie saillante au-dessus du tube calicinal est déprimée, et vers son centre elle se termine par un petit mamelon conique, tenant lieu de style, et offrant six petits lobes dressés, glanduleux sur leur face interne, et qui sont autant de stigmates ou les divisions d'un stigmate unique; coupé transversalement, l'ovaire présente six loges; de l'angle interne de chacune d'elles on voit

saillir un trophosperme longitudinal sur lequel sont attachés un très-grand nombre d'ovules. De toutes les fleurs qui composent chaque épi, une seule en général est fertile; toutes les autres sont caduques et infécondes. Le fruit parvenu à sa maturité est sphérique, de la grosseur de la tête d'un enfant, très-pesant lorsqu'il est frais, offrant vers la réunion de son tiers supérieur avec ses deux tiers inférieurs, une sorte d'anneau légèrement saillant, présentant les six lobes du limbe calicinal, qui ont éprouvé peu d'accroissement; la surface externe du péricarpe est d'une couleur brune et ferrugineuse, rude et inégale; elle ressemble beaucoup à un objet en fer un peu rouillé, ce qui, joint à la forme du fruit, lui a fait donner le nom vulgaire de *Boulet de canon*; le péricarpe est épais de cinq à six lignes; sa partie externe est dure et presque osseuse, assez mince; la partie interne est pulpeuse, charnue, et renferme une énorme noix de la même forme que le péricarpe lui-même dont elle est la paroi interne. Assez souvent la partie charnue intermédiaire entre la noix et l'épicerpe se dessèche, et la noix est vacillante dans l'intérieur du fruit. Cette noix est elle-même pulpeuse à son intérieur qui est partagé par six cloisons membranueuses. Les graines sont éparées au milieu de la pulpe, à laquelle elles adhèrent fortement par toute leur surface externe. Ce fruit reste constamment indéhiscent. Chaque graine se compose d'un double tégument: l'externe plus épais et recouvert de fibrilles à sa face intérieure, l'interne mince et comme pellucide, renfermant immédiatement l'embryon. Celui-ci offre une radicule très-longue, cylindrique, roulée en cercle et contenant au centre de l'anneau qu'elle forme, les deux cotylédons qui sont minces et chiffonnés sur eux-mêmes.

Ce genre singulier a les plus grands rapports avec le *Lecythis*, et Willdenow l'y avait réuni sous le nom de *Lecythis bracteata*. Néanmoins il s'en distingue par la forme de son stigmate et par son fruit qui reste constamment indéhiscent. Il appartient à la Monadelphie Polyandrie; Jussieu l'avait placé à la fin de la famille des Myrtées, dont il se distingue par plusieurs caractères importants; Richard l'a placé dans sa nouvelle famille des Lécythidées, qui se compose des genres *Bertholletia*, *Gustavia*, *Lecythis*, *Couroupita* et *Courarari*. Cette petite famille paraît tenir le milieu entre celle des Myrtées et celle des Malvacées dont elle se rapproche peut-être davantage. V. LÉCYTHIDÉES. Cet arbre, dont le fruit porte le nom vulgaire de Boulet de canon, est désigné sous les noms de Calchasse-Bois, Calchasse à Colin.

COURPATA. pois. Syn. vulgaire de Tétragonure de Cuvier.

COURPATAS. ois. Synonyme vulgaire de Corbeau.

COURPENDU. ois. Syn. vulgaire de Lorient d'Europe.

COURREGEOLO. bot. Même chose que Coureholo. V. ce mot.

COURRETTE. rept. Espèce du genre Couleuvre.

COURRIER. ois. Synonyme vulgaire de Chevalier aux pieds rouges, *Tringa gambetta*, Gmel. V. CHEVALIER.

COURRUGIANO. pois. Syn. vulg. d'Ophidie barbue.

COURSETIE. *Coursetia*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, dédié par De Can-

dolle à la mémoire de l'auteur du Botaniste cultivateur. Caractères : calice à cinq divisions presque égales, les deux qui forment la lèvre supérieure sont un peu plus courtes et plus rapprochées que les autres; l'étendard de la corolle est presque cordé, et la carène obtuse, plus courte que les ailes; style recourbé, glabre, épais à sa base, filiforme et velu à l'extrémité; stigmaté en tête et glabre; légume comprimé, atténué à l'extrémité que le style a rendu mucronée, renfermant de cinq à huit graines. Les trois espèces décrites par De Candolle sont des arbrisseaux tomenteux, à feuilles pinnées et fleurs jaunes. Elles sont du Pérou.

COURSON. *Resex.* BOT. Nom que l'on donne à la nouvelle pousse produite par le tronc ou la tige.

COURTE-ÉPINE. ROIS. Syn. vulg. de *Diodon Attinga*. COURTEROLLE. 1785. Même chose que Courlerole.

COURTILIÈRE. *Gryllo-Taipa*. 1785. Genre d'Orthoptères, famille des Sautiers, établi par Latreille, aux dépens des Grillons de Fabricius. Caractères : pieds postérieurs propres pour le saut; tarsi à trois articles; ceux des pattes moyennes et postérieures terminés par deux crochets; antennes composées d'un grand nombre d'articles; jambes et tarsi des deux pieds antérieurs, larges, aplatis, dentés, en forme de mains et propres à fouir la terre. Ces Insectes ont beaucoup de rapports avec les genres *Tridactyle* et *Grillon* proprement dit; ils se distinguent du premier par les tarsi des deux paires de pattes postérieures, ainsi que par les antennes; ils diffèrent du second par la présence de pieds servant à fouir la terre, et par l'absence d'une tarière saillante à l'extrémité postérieure de l'abdomen. Les Courtilières ont une forme très-singulière; leur corps est allongé; leurs yeux sont petits, ovales, de couleur brune; les yeux lisses sont assez apparents; leur tête est ovale, avancée, non verticale, mais penchée et profondément enfoncée dans le prothorax. Celui-ci, beaucoup plus long d'avant en arrière, que transversalement, est remarquable par le développement du tergum ou de la pièce supérieure; en effet elle ressemble à la carapace d'un Crustacé, en ce sens qu'elle se prolonge sur les côtés, et que, au lieu de s'aboucher avec les flancs, elle les recouvre et semble les protéger. Si on enlève cette pièce supérieure, on voit au-dessous d'elle le sternum à peine visible à l'extérieur, et les flancs composés de l'épisternum et de l'épimère qui, se rapprochant insensiblement l'un de l'autre, finissent par se souder vers leur sommet, et constituent une sorte d'anneau corné, tout à fait indépendant du tergum ou de la pièce supérieure. Les élytres sont courtes chez le mâle, beaucoup plus encore dans la femelle, où elles recouvrent des ailes plus longues que l'abdomen, et terminées en lanières plus ou moins recourbées et enroulées sur elles-mêmes; les deux pattes antérieures sont remarquables par leur volume et leur forme. L'abdomen est allongé, très-mou, terminé postérieurement dans chaque sexe, par deux appendices sétacés et articulés. Selon Marcel de Serres, le tube intestinal est très-allongé; il se compose d'un œsophage étroit, cylindrique, fort long, s'étendant jusque dans l'abdomen. L'estomac, dont la forme approche de celle d'une cornemuse, est situé sur le côté et forme un angle obtus avec l'œsophage. Quant aux

ouvertures cardiaque et pylorique, elles sont situées à côté l'une de l'autre et presque conniventes, tandis que le ventricule présente à son autre extrémité un cul-de-sac très-ample. De l'ouverture pylorique, part un canal étroit de même nature que l'œsophage, qui en paraît une continuation et qui fait communiquer le ventricule avec le gésier. Celui-ci, situé en arrière de l'estomac, est charnu et fort épais; sa forme approche assez d'une sphère allongée; si on l'examine à l'intérieur, on y voit six rangées doubles d'écailles saillantes, dentées, et d'une nature cornée, analogue à celles dont sont composés les dents des mâchoires des Insectes. La disposition de ces rangées est telle, que toutes sont parallèles, et vont se terminer avant l'extrémité supérieure et inférieure du gésier, par des écailles moins fortes et moins cornées. Il en résulte que le gésier peut, dans ses contractions, acquérir un très-petit diamètre à ses deux extrémités. Le gésier se trouve comme enveloppé par deux poches biliaires, qui s'insèrent vers son extrémité, ayant cependant leurs ouvertures dans le duodénum. Ces poches, très-larges et très-développées, sont arrondies et garnies à leur sommet, qui est comprimé, d'une houpe de petits vaisseaux capillaires, dont la longueur est peu considérable. Ces vaisseaux sont sécréteurs. En fendant ces poches, que Marcel de Serres nomme biliaires, on observe qu'elles sont plissées longitudinalement; leurs plissures, très-amples, sont au nombre de six ou huit. Quant à leurs membranes, la seule muqueuse est très-développée; enfin, l'ouverture de ces vaisseaux hépatiques supérieurs est telle, qu'elle correspond à la partie inférieure du gésier, au lieu précis où commence le premier intestin et un peu au-dessus du point où se terminent les écailles dont le gésier est revêtu. Suivent les intestins qu'on peut distinguer en plusieurs portions; la première est cylindrique et assez étroite; elle paraît moins remplir les usages de duodénum que la seconde. Celle-ci, ou le duodénum proprement dit, est la plus longue et la plus grosse des trois portions. Vers son milieu sont placés les vaisseaux hépatiques qui y sont fixés par un seul canal déférent, dans lequel tous les autres viennent s'ouvrir. Ces vaisseaux très-longs, fort déliés et fort nombreux, flottent librement dans l'intérieur du corps où ils ne sont retenus que par le seul canal déférent : Cuvier les compare à une queue de cheval en miniature. La membrane muqueuse du duodénum est très-prononcée et garnie d'une infinité de lacunes ou de cryptes disposés, chez quelques individus, avec une certaine régularité et comme sur quatre lignes parallèles; la valvule qui ferme le duodénum, résulte de l'étranglement des membranes de cet intestin, dont les plis se rapprochent toujours de plus en plus. Le rectum ou la troisième portion de l'intestin est la plus grosse et la plus extensible. On remarque encore des cryptes glanduleux dans les membranes; un sphincter assez distinct termine le tube intestinal. On trouve la représentation du canal intestinal dans un Mémoire de Cuvier sur la nutrition dans les Insectes (Mém. de l'ancienne Société d'hist. nat. de Paris, an VII). Les Courtilières, dont le nom paraît évidemment dériver du vieux mot français *Courtille*, qui signifiait un grand jardin entouré de murailles, sont des Insectes très-nuisibles à

l'horticulture, et malheureusement trop communs dans toute l'Europe; ils creusent dans l'intérieur de la terre de nombreuses galeries, et font périr les végétaux en coupant leurs racines. On les désigne vulgairement sous les noms de *Jardinière* et de *Taupe-Grillon*, à cause de la ressemblance qu'ils présentent pour la forme avec les Grillons, et pour les mœurs avec les Taupes.

La COURTIÈRE commune, *Gryllo-Talpa vulgaris*, Latr., ou le *Gryllus Gryllo-Talpa* de Linné, est figurée et décrite par Roesel (Ins. tom. II, t. 14, 15), et représentée par Panzer (*Faun. Ins. Germ.* fasc. 88, fig. 5). Février, membre de la société d'agriculture de Versailles, a donné (Nouv. Cours d'Agriculture, deux. édit., t. V, p. 165) des détails fort curieux sur cette espèce, et que nous allons extraire. La Courtière commune pratique de préférence ses galeries dans les jardins légumiers, dans les pépinières, et souvent même dans les prairies et les terres à blé. Après avoir passé l'hiver dans un trou plus ou moins profond, suivant la qualité de la terre et l'intensité du froid, sans avoir fait de provisions, comme quelques auteurs le supposent, mais dans un état d'engourdissement, elle remonte au retour de la belle saison, en prolongeant son trou par une ligne verticale jusqu'à la surface de la terre, à moins que quelques obstacles ne la forcent à l'incliner; rendue à la surface, elle travaille à former une infinité de galeries à un demi-pouce, un pouce et quelquefois deux pouces de la surface, suivant la saison. Elle les prolonge plus ou moins, en raison de l'abondance de la nourriture, et elle a l'attention de faire plusieurs galeries en pente, et qui viennent aboutir au trou vertical, à quatre ou six pouces, et jusqu'à un pied de profondeur pour parvenir à sa retraite et s'échapper quand elle est poursuivie. Cet Insecte travaille fort vite et ruine en peu de temps les espérances du jardinier, si des mesures ne sont promptement prises pour sa destruction, non parce qu'il mange les racines des plantes, comme on l'a prétendu, mais parce qu'il les coupe quand elles se trouvent sur son passage; en effet les Courtières, suivant l'observation de Février, sont carnivores; il le prouve à l'aide de plusieurs faits. On remarque d'abord que leurs galeries sont d'autant plus multipliées que la terre contient moins d'insectes; on voit ensuite que, dans les jardins où les végétaux sont plantés avec ordre, et où on a l'attention de détruire les mauvaises herbes, les galeries ne vont pas d'une plante à une autre en ligne directe, qu'elles passent même fréquemment à un quart de pouce des racines sans y toucher, et qu'elles ne les détruisent que lorsqu'elles sont tendres et offrent moins de résistance que la terre qui les environne; si celle-ci est humide, elles préfèrent allonger leur route pour la creuser. Enfin, si on place auprès d'un terrain où il y a des Courtières un tas de fumier, et principalement de celui de Vache, elles s'y rendront quand il n'y aurait pas un brin d'herbe sur ce fumier, et ce n'est pas pour y pondre, comme on l'a cru, afin que la chaleur fasse éclore plus facilement leurs œufs, puisqu'elles choisissent toujours un terrain dur pour y faire leurs nids, et que lorsque la terre des planches n'a point de consistance, elles préfèrent les sentiers pour y pondre; elles ne sont donc attirées vers les fumiers que par la certi-

tude qu'elles ont d'y rencontrer un plus grand nombre d'insectes. Février a d'ailleurs acquis positivement la preuve qu'elles sont carnivores: il en a placé plusieurs dans un pot de terre, et il a trouvé l'une d'elles dévorée par ses compagnes.

Lorsque la température devient plus élevée, les mâles viennent à l'entrée de leurs galeries, et se font entendre des femelles par un petit bruissement assez analogue à celui du Grillon, mais beaucoup plus faible; il paraît résulter du frottement de quelques parties extérieures, peut-être du corselet sur les autres pièces du thorax, ou des pattes contre les ailes, ou de celles-ci entre elles. L'accouplement ayant eu lieu, la femelle s'occupe de la construction du nid. Après avoir choisi une terre ferme pour que les pluies ne la fassent pas ébouler, elle trace une galerie circulaire, et se creuse une nouvelle retraite à quelques pouces de là, si la sienne est trop éloignée. Ensuite elle fait son nid au centre de cette galerie, à un, deux, trois pouces et plus de profondeur, suivant la chaleur, c'est-à-dire qu'elle le creuse plus profondément à mesure que la chaleur augmente. Il en est de même des galeries. Ce nid consiste en un trou dont les parois sont lisses et consistantes: il adhère fortement aux terres environnantes, et il est impossible à la Courtière de le remuer, ainsi qu'on l'a prétendu, pour élever ou enfoncer ses œufs suivant le changement de temps et de température. La ponte a lieu dans le printemps, à des époques variées suivant le retard ou l'avancement de la chaleur; elle est très-considérable; on compte depuis cent quatre-vingts jusqu'à deux cent vingt œufs. Les petits éclosent après un mois; ces petits en sortant de l'œuf, sont blancs; ils ne diffèrent de leur mère que par la couleur et par l'absence des ailes qui ne leur poussent qu'au retour du printemps et après la quatrième ou la cinquième mue. Février pense qu'ils ne sont susceptibles de se reproduire que la troisième année. Suivant quelques auteurs les petits se disperseraient après le premier changement de peau; ce qui est certain, c'est que jusqu'au moment de leur émigration la mère en prend le plus grand soin, et ne les quitte que pour aller chercher des provisions.

Les agriculteurs ont dû s'occuper sérieusement des moyens de détruire ces insectes nuisibles, ou du moins d'en arrêter le plus possible les ravages. Les procédés mis en usage se réduisent aux suivants: le premier point était de savoir distinguer les lieux habités par les Courtières. On les reconnaît à plusieurs signes; on voit souvent dans les prés, les champs et les potagers, de grandes places jaunes dont la végétation est éteinte: elles sont leur ouvrage. On remarque aussi des élévations qui représentent en petit, celles des Taupes, et qui correspondent aux galeries supérieures que l'Insecte s'est creusées; elles aboutissent au carrefour de leur habitation ou à ce trou vertical, qui s'enfonce en terre. On aperçoit encore, surtout au commencement de l'été, des ouvertures nombreuses, pratiquées à la surface de la terre; chacune d'elles aboutit à un nid. La présence du nid se manifeste encore dans les champs ou sur le gazon, par de petits espaces presque circulaires, où la végétation est languissante. C'est principalement dans ces divers endroits que l'agriculteur doit tenter un moyen

de destruction fort simple, mais qui n'est guère exécutable à cause du temps qu'il exige ; c'est de faire la chasse aux nids et aux insectes comme on la fait individuellement aux Taupes. Comme les Courtilières aiment beaucoup du fumier, on a proposé d'en établir des petits tas de distance en distance ; elles s'y réfugient, et on peut ensuite les atteindre et les faire périr plus facilement. On emploie aussi l'huile en arrosage ; mais ce procédé, qui fait périr l'Insecte en bouchant les trachées, ne produit l'effet désirable que dans les couches. On se sert encore de pots remplis aux deux tiers d'eau ; on les enfonce en terre au niveau ou même un peu au-dessous de sa surface, et les Courtilières tombent souvent dedans. Ces divers moyens et plusieurs autres sont consignés en détail dans l'ouvrage de Février.

LA COURTIÈRE DIDACTYLE, *Gryllo-Taipa didactyla*, originaire de Cayenne et de Surinam, elle avait été regardée par Olivier comme une variété de la Courtilière commune ; Latreille en fait une espèce distincte ; elle est de moitié plus petite que la nôtre.

COURTINE. BOT. Syn. vulg. de *Plantago Lagopus*.

COURT-PENDU. BOT. Nom d'une variété de Pomme.

COURTRIAUX. ois. Synon. vulgaire d'Alouette Lulu.

COURTRIOUX. ois. Syn. vulgaire de Bruant Proyer.

COURY. ois. Synonyme vulgaire de Gros-Bec tacheté.

COUS. pois. Espèce du genre Pimélode.

COUSAMBI. BOT. On présume que la matière grasse et végétale connue à Timor sous ce nom, et dont on fait des chandelles dans cette île, provient du *Croton sebiferum*.

COUSCOUS. MAM. V. PHALANGER.

COUSCUILLE. BOT. Syn. de *Ligusticum peloponense*.

COUSI-COUSI. MAM. Synonyme vulgaire de Sapajou.

COUSIN. *Culex*. INS. Genre de Diptères, famille des Némécères, établi par Linné. Caractères : antennes filiformes, de quatorze articles, plumeuses dans les mâles, simplement poilues dans les femelles ; trompe longue renfermant un suçoir de cinq pièces ; ailes couchées horizontalement sur le corps, avec des écailles sur les nervures. Corps fort allongé, grêle, cylindrique et monté sur des pattes très-longues et très-minces. Tête petite, arrondie, beaucoup plus basse que le thorax ; point d'yeux lisses ; de grands yeux à réseau, verdâtres, et à reflets rouges dans quelques espèces ; antennes poilues qui, dans les mâles, sont très-longues, verticillées, et représentent des panaches ; trompe composée de deux parties assez distinctes : 1^o le fourreau ou l'étui, fendu supérieurement dans presque toute sa longueur, formé de deux portions égales soudées sur la ligne moyenne, et qui, terminées en bouton, représentent la lèvre inférieure des Mouches ; 2^o l'aiguillon, c'est-à-dire les autres pièces de la bouche, au nombre de quatre, selon Réaumur, et de cinq suivant Swammerdam, sont réunies, mais non soudées entre elles, et contenues dans le fourreau. Deux de ces pièces paraissent ordinairement dentées ; elles pénètrent toutes ensemble dans les corps que le Cousin pique ; ces corps sont la chair de l'homme et des animaux, et quelquefois aussi les végétaux. Réaumur (T. IV, p. 585) est le premier observateur qui ait examiné avec soin ce curieux mécanisme. Il le décrit de la manière suivante :

« Après qu'un Cousin s'était venu poser sur la main que je lui avais offerte, je voyais qu'il faisait sortir du bout de sa trompe une pointe très-fine, qu'il tâitait avec le bout de cette pointe successivement quatre à cinq endroits de ma peau. Il sait choisir apparemment celui qui est le plus aisé à percer, et celui au-dessous duquel se trouve un vaisseau dans lequel le sang peut être puisé à souhait. Enfin il a bientôt fait son choix, et on sent qu'il l'a fait ; on en est averti par la petite douleur que la piqûre cause sur-le-champ. La pointe de l'aiguillon composé, car, pour nous exprimer plus brièvement, nous ne regarderons désormais que comme une seule pointe celle qui est formée de plusieurs pointes extrêmement fines, et que comme un seul aiguillon l'assemblage de plusieurs ; la pointe, dis-je, de l'aiguillon s'introduit dans la peau ; elle y pénètre, elle sort par le bout du bouton qui termine l'étui. A quoi sert donc la fente qui est presque tout du long de cet étui ? C'est ce qui mérite le plus d'être expliqué, ou plutôt d'être vu ici ; c'est ce que la mécanique de la trompe des Cousins a de plus particulier. L'aiguillon doit pénétrer dans la chair, et la nature ne l'a pas fait capable d'être allongé, ou au moins d'être allongé d'autant qu'il doit y pénétrer. Cependant il ne saurait s'introduire dans la chair couvert de son étui ; car le diamètre de cet étui était beaucoup plus grand que celui de l'aiguillon, l'ouverture capable de laisser passer l'étui serait beaucoup plus grande que celle que l'aiguillon peut faire ; le bout de l'étui reste donc nécessairement sur le bord de la plaie. Si cet étui n'était composé que d'une seule membrane très-mince et très-flexible, il pourrait se plisser pendant que l'aiguillon s'enfonce, et lorsque l'aiguillon serait sorti de la chair, le ressort de cette membrane lui ferait reprendre sa première forme. Mais les pièces déliées, qui composent l'aiguillon, demandaient un fourreau plus solide que ne serait une membrane si mince, et quelque chose qu'elle eût été, il eût été difficile qu'elle se fût plissée assez, et qu'elle eût été réduite à assez peu de volume, car l'aiguillon doit pénétrer presque tout entier dans la chair ; il s'y enfonce jusqu'àuprès de son origine. La nature a donc eu besoin d'employer ici une toute autre mécanique pour que l'étui auquel de la solidité était nécessaire, pût être raccourci à mesure que la partie de l'aiguillon qui est hors de la plaie devient plus courte. Le moyen auquel elle a eu recours est simple ; l'étui, quoique solide, a une sorte de flexibilité ; il se courbe à mesure que l'aiguillon pénètre dans la chair ; il s'éloigne de l'aiguillon qui doit toujours rester tendu et droit ; l'étui qui s'ouvre peut se tirer en arrière, et s'y tirer sans y amener l'aiguillon. Mais celui-ci a besoin d'être soutenu immédiatement au-dessus du bord du trou. Aussi l'étui ne fait-il, comme nous venons de le dire, que se courber. Il devient d'abord un arc dont l'aiguillon est la corde. Le bouton de l'étui doit toujours rester sur le bord du trou, pour aider à y maintenir et à empêcher de vaciller un instrument délicat et faible. C'est par un expédient semblable que les ouvriers qui ont percé de très-petits trous dans des corps durs, savent maintenir la pointe déliée du foret. Enfin à mesure que l'aiguillon pénètre, l'étui se courbe de plus en plus. Il s'y fait même quelque part un angle

dont le sommet est variable; au moins ne nous a-t-il pas toujours paru placé dans le même endroit. Cet angle d'abord obtus le devient de moins en moins; il passe à être aigu, et l'est à un tel point, quand l'aiguillon a pénétré aussi avant qu'il lui est possible, c'est-à-dire quand la tête du Cousin est prête à toucher la peau, qu'alors l'étui est plié en deux; sa moitié inférieure est appliquée contre sa moitié supérieure. »

La piqure d'un seul Cousin n'est rien en elle-même; il en résulte une tumeur plus ou moins rouge et cuisante, qui paraît due à un liquide irritant que l'Insecte dépose dans la plaie; mais lorsque ces Insectes sont très-nombreux, ils incommodent singulièrement. L'homme s'en garantit aisément, mais il est difficile d'en préserver les animaux. La multiplicité des blessures les affaiblit et les tourmente quelquefois au point de les faire périr. On observe principalement ces fâcheux résultats dans les endroits marécageux des parties chaudes de l'Amérique, où ils portent le nom de *Maringouins*. Ils sont aussi très-communs en Laponie, et les habitants de ces tristes contrées ne s'en garantissent qu'en s'en-duisant le corps de matière grasse et en allumant des feux autour de leurs cabutes. Dans les contrées méridionales de la France, on s'en préserve pendant la nuit au moyen de gaze dont on entoure les lits, et qu'on nomme Cousinières. Lorsqu'on a été piqué, le remède le plus simple est de comprimer ou de sucer la petite plaie afin d'en faire sortir un peu de sang qui dégorge les vaisseaux capillaires, et entraîne en tout ou en partie le liquide vénéneux qui y a été introduit. Si l'irritation était trop considérable, on devrait appliquer sur la partie enflammée des cataplasmes de plantes émollientes, ou un peu d'ammoniaque liquide.

Les autres parties qu'on observe extérieurement dans le Cousin sont le thorax et l'abdomen. Le thorax est fort élevé, il supporte des pattes très-grêles, munies à leur extrémité d'une petite pelote et de deux crochets; supérieurement il donne insertion aux ailes, qui sont membraneuses et garnies seulement dans l'étendue des nervures, de petites écailles pétiolées. Il n'existe pas de coulleron; mais les balanciers sont très-distincts; l'abdomen est long, cylindroïde et recouvert principalement sur les côtés de poils et d'écailles; il se termine dans la femelle par deux petits appendices en pelote; le mâle est pourvu de deux ou quatre crochets qui lui servent à saisir la femelle et à s'accoupler.

L'accouplement paraît avoir lieu le soir et dans les airs; il dure fort peu de temps, et les entomologistes observateurs ont rarement eu occasion d'en être témoins; quelques-uns, Duméril entre autres, ont même pensé qu'il n'y avait pas de jonction des sexes, et que la fécondation des œufs avait lieu après la ponte; l'existence d'appareils copulateurs très-développés chez le mâle, ne paraît pas venir à l'appui de cette opinion.

Outre que les femelles sont très-fécondes, et que chacune d'elles donne naissance à deux ou trois cents œufs, il y a de cinq à six générations par année. Les œufs sont allongés, oblongs, pointus et rétrécis brusquement à l'extrémité opposée en un petit col dont l'ouverture circulaire paraît bouchée par une membrane. Tous ces œufs sont réunis en un tas qui s'enfonce un peu dans

l'eau, et qui vogue à sa surface à la manière d'un radeau qui aurait le dessous formé par l'assemblage des petits goulots dont nous avons parlé, et la face supérieure hérissée par le bout pointu de chaque œuf. Il était curieux d'observer la femelle au moment de la ponte, et de voir comment elle s'y prenait pour opérer cet heureux arrangement. La difficulté était de saisir l'heure à laquelle tout cela se faisait. Réaumur ayant découvert que c'était vers les six heures du matin, en a été témoin à plusieurs reprises, et il en a donné une description fort exacte. La femelle pour commencer la ponte se fixe, à l'aide des deux paires de pattes antérieures, sur une feuille ou quelque corps plus léger que l'eau. Les pattes postérieures sont croisées en X, et des deux angles qui en résultent, l'intérieur, c'est-à-dire celui compris entre le point de contact des branches et l'anus, est destiné à soutenir les premiers œufs qui sont pondus; le pénultième anneau de l'abdomen de la femelle touche l'eau, et le dernier au contraire se redresse au-dessus de la surface du liquide; c'est alors qu'on voit sortir un œuf qui est poussé dans une direction verticale, et est placé immédiatement dans l'angle formé par l'entre-croisement des pattes. De pondre un œuf, dit Réaumur, et de le mettre en place, est pour le Cousin l'affaire d'un instant; et dès qu'il en a fait sortir un, il en expulse un autre de son corps, et peut ainsi en pondre plus de trente en moins de deux minutes. Ils ne tardent donc pas à s'accumuler, étant collés les uns aux autres, et toujours soutenus par les pattes à la surface de l'eau ou au-dessus; mais à mesure que la petite masse s'allonge, l'endroit où les jambes se croisent devient plus éloigné du derrière, et enfin ces deux jambes finissent par se poser parallèlement, soutenant toujours le petit bateau que l'insecte n'abandonne que lorsque, la ponte étant terminée, il se trouve en état de flotter sans danger.

Au bout de deux ou trois jours, des larves sortent par le col de ces œufs. On se rappelle que ce col plonge dans l'eau, et que les larves, qui sont aquatiques, se trouvent à leur sortie dans un milieu indispensable à leur existence. Ces larves sont apodes; leur corps est allongé et formé par dix anneaux; la tête, qui constitue le premier anneau, est grosse, déprimée, arrondie à son contour, et présente une bouche autour de laquelle on voit plusieurs houppes ou barbillons que le Cousin fait mouvoir avec beaucoup de vitesse, ce qui paraît déterminer des petits courants de liquides qui se dirigent vers elle; on remarque aussi des sortes d'antennes ou de palpes velues. Le second anneau, qui correspond au thorax de l'Insecte parfait, est garni de trois faisceaux de poils; chacun des autres segments n'en porte plus qu'un seul; le dernier anneau du corps est très-remarquable: il est comme fourchu et se termine par deux tuyaux allongés, dont le premier, assez court, contient le rectum, et est terminé par quatre lames minces, transparentes, posées par paires; le second tuyau est un organe destiné à venir respirer l'air à la surface du liquide. Ces larves changent trois ou quatre fois de peau en quinze jours ou trois semaines, suivant la température. Lorsque le Cousin veut quitter une dépouille, il se met, dit Réaumur, à la surface de l'eau, dans une

position différente de celle où il avait coutume de s'y tenir : d'abord allongé et étendu, ayant le dos en dessus, il se recourbe ensuite un peu, enfonce sa tête et sa queue sous l'eau, à fleur de laquelle est l'anneau correspondant au thorax. Suivant Duméril, cet anneau se fend alors par un véritable dessèchement ; bientôt la fente se prolonge, et elle devient assez considérable pour laisser sortir le corselet de la larve et successivement les autres parties : à l'époque de la transformation en nymphe, le changement de peau a lieu de la même manière. Cette nymphe a une apparence lenticulaire, la tête et le thorax formant une seule masse qui s'augmente par le repliement de l'abdomen autour de ces parties ; mais cette forme change toutes les fois que l'animal déploie sa queue. Sous cette forme comme sous celle de la larve, le Cousin est porté naturellement par sa légèreté, à la surface de l'eau ; il est obligé de donner des coups de queue quand il veut descendre dans le liquide ; et dès qu'il cesse de se mouvoir il est ramené à la surface. Dans son nouvel état il n'a plus besoin de prendre de nourriture, et n'a plus d'organes propres à la recevoir ; mais il a toujours besoin de respirer l'air. Ce que la métamorphose offre ici de plus singulier, c'est la différente position des organes par lesquels il respire ; en se défilant de l'enveloppe de larve, il a perdu ce long tuyau qu'il avait à la partie postérieure de l'abdomen, et il a acquis deux sortes de cornets ou tuyaux respiratoires qui prennent naissance sur le thorax.

La nymphe se transforme après dix jours. L'insecte qui est parvenu au moment où ses enveloppes ne lui sont plus nécessaires, et qui veut s'en tirer, se tient, comme auparavant, en repos à la surface de l'eau ; mais au lieu que dans les autres temps où il ne changeait pas de place, la partie postérieure de son corps était courbée et comme roulée en dessous, il redresse alors cette partie, et la tient étendue à la surface de l'eau, au-dessus de laquelle son corselet est élevé. A peine a-t-il été un moment dans cette position, qu'en gonflant les parties intérieures et antérieures de son corselet, il oblige la peau de se fendre assez près de ces deux stigmates, ou même entre les deux stigmates qui ont la figure d'oreilles ou de cornets ; cette fente n'a pas plutôt paru, qu'on la voit s'allonger et s'élargir très-vite ; elle laisse à découvert une portion du corselet de l'insecte parfait. Dès que la fente a été assez agrandie, et l'agrandir assez est l'affaire d'un instant, la partie antérieure du Cousin ne tarde pas à se montrer ; bientôt on voit paraître sa tête qui se lève au-dessus des bords de l'ouverture. Mais ce moment et ceux qui suivront jusqu'à ce que le Cousin soit entièrement hors de sa dépouille, sont des moments bien critiques pour lui, des moments où il court un terrible danger.

Cet Insecte qui vivait dans l'eau, qui aurait péri s'il en eût été tenu dehors pendant un temps assez court, a subitement passé à un état où il n'a rien autant à craindre que l'eau ; s'il était renversé sur l'eau, si elle touchait son corselet ou son corps, c'en serait fait de lui. Voici comment il se conduit dans une situation si délicate. Dès qu'il a fait paraître sa tête et son corselet, il les élève autant qu'il peut au-dessus des bords de

l'ouverture qui leur a permis de paraître au jour. Le Cousin tire la partie postérieure de son corps vers la même ouverture, ou plutôt cette partie s'y pousse en se contractant un peu et s'allongeant ensuite ; les rugosités de la dépouille dont elle s'efforce de sortir, lui donnent des appuis. Une plus longue portion du Cousin paraît donc à découvert, et en même temps la tête s'est plus avancée vers le bout antérieur de la dépouille ; mais à mesure qu'elle s'avance vers ce côté, elle se redresse et s'élève de plus en plus. Ce bout antérieur du fourreau et son bout postérieur se trouvent donc vides. Le fourreau alors est devenu pour le Cousin un bateau dans lequel l'eau n'entre point, et où il serait bien dangereux qu'elle entrât. Le Cousin est lui-même le mât du petit bateau qui le porte. Les grands bateaux qui doivent passer sous les ponts ont des mâts qu'on peut coucher ; dès que le bateau est hors du pont, on hisse son mât en le faisant passer successivement par différentes inclinaisons ; on l'amène à être perpendiculaire au plan horizontal. Le Cousin s'élève ainsi successivement jusqu'à devenir lui-même le mât de son petit bateau, et un mât posé verticalement. Toute la différence qu'il y a ici, c'est que le Cousin est un mât qui devient plus long à mesure qu'il s'élève davantage ; à mesure qu'il s'élève, une nouvelle partie du corps sort du fourreau ; quand il est parvenu à être presque dans un plan vertical, il ne reste plus dans le fourreau qu'une portion assez courte de son bout postérieur. On a peine à s'imaginer comment il a pu se mettre dans une position si singulière, qui lui est absolument nécessaire, et comment il peut s'y conserver. Ni les jambes ni les ailes n'ont pu l'aider en rien ; celles-ci sont encore trop molles et comme empaquetées, et les autres sont étendues et couchées tout du long du ventre ; ses anneaux seuls ont pu agir. Le devant du bateau est beaucoup plus chargé que le reste : aussi a-t-il beaucoup plus de volume.

L'observateur qui voit combien ce devant de bateau enfonce, combien ses bords sont près de l'eau, oublie dans l'instant que le Cousin est un Insecte auquel il donnera volontiers la mort dans un autre temps. Il devient inquiet pour son sort, et il le devient bientôt davantage pour peu qu'il s'élève de vent, pour peu que ce vent agisse sur la surface de l'eau. On voit pourtant d'abord avec plaisir la petite agitation de l'air, qui suffit pour faire voguer le Cousin avec vitesse ; il est porté de différents côtés ; il fait différents tours dans le baquet. (C'était dans un baquet, rempli à moitié d'eau ou aux trois quarts que Réaumur faisait ses observations.) Quoiqu'il ne soit que comme un mât, parce que les ailes et les jambes sont appliquées contre le corps, il est peut-être, par rapport à son petit bateau, une voile plus grande qu'aucune de celles qu'on ose donner à un vaisseau. On ne peut s'empêcher de craindre que le petit bateau ne soit couché sur le côté, ce qui arrive quelquefois dans les temps ordinaires, et très-souvent lorsque les Cousins se transforment dans des jours où le vent a trop de prise sur la surface de l'eau. Dès que le bateau a été renversé ; dès que le Cousin a été couché sur la surface de l'eau, il n'y a plus de ressource pour lui. Il est pourtant plus ordinaire que le Cousin

parvient à faire son opération heureusement; elle n'est pas de longue durée. Tout le danger peut être passé dans une minute. Le Cousin, après s'être dressé perpendiculairement, tire les deux premières jambes du fourreau, et il les porte en avant; il tire ensuite les deux suivantes. Alors il ne cherche plus à conserver sa position gênante; il se penche vers l'eau; il s'en approche; il pose dessus les jambes; l'eau est pour elles un terrain assez ferme et assez solide qui, sans céder trop, peut les soutenir, quoique chargées du corps de l'Insecte. Dès que le Cousin est ainsi sur l'eau, il est en sûreté; ses ailes achèvent de se déplier et de se sécher, ce qui est fait plus vite qu'on ne peut le dire. Enfin le Cousin est en état d'en faire usage, et bientôt on le voit s'envoler, surtout si on tente de le prendre. Cette description intéressante faite par Réaumur et que, malgré son étendue, on n'aura sans doute pas eu de regret de trouver consignée ici, a eu pour sujet principal le Cousin commun, *Culex pipiens* des auteurs. Il a été décrit et représenté par Degér (Mém. sur les Insectes, T. VI, p. 127 et tab. 27) et par Geoffroy (Hist. des Ins. T. II, p. 579, tab. 19, fig. 4). Réaumur (*loc. cit.* tab. 43 et 44) figure tous les détails dont il vient d'être question. Cet Insecte est très-abondant dans toute l'Europe. V., pour les autres espèces, Meigen (Descript. systém. des Diptères d'Europe, T. I, p. 1) qui en décrit quatorze espèces. V. aussi l'Encyclopédie méthodique.

COUSIN. bot. Nom vulgaire de quelques plantes dont les fruits, chargés d'aspérités, s'accrochent aux vêtements.

COUSINES ou COUSINET. bot. Syn. vulg. d'Airelle Myrtille et d'Oxycoccus.

COUSINETTE ou CGUSINOTTE. bot. Variété de Pomme.

COUSINIE. *Cousinia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carlinées, de H. Cassini, établi par ce botaniste aux dépens du genre *Carduus* de Linné, et auquel il assigne pour caractères : calathide non couronnée, égaliflore, pluriflore, obringentiflore et androgyniflore; péricline à peu près égal aux fleurs, ovoïde-oblong, formé de squames nombreuses, régulièrement imbriquées, presque uniformes : les intermédiaires appliquées, oblongues-lancéolées, coriaces, surmontées d'un appendice inappliqué, long, étroit, subulé, triangulaire, roide, terminé par une épine; clinanthe plan, garni de fimbriilles nombreuses, absolument libres jusqu'à la base, très-longues, très-inégaies et filiformes; fruits comprimés bilatéralement, anguleux, irrégulièrement subpentagones, obovoïdes, étrécis à la base, un peu ridés, glabres, noirâtres : les extérieurs obcomprimés ou irrégulièrement anguleux; aréole basilaire un peu oblique; bourrelet apiculaire, à peine distinct extérieurement, mais saillant au-dessus de l'aréole apiculaire, épais, aminci au sommet qui est ondulé ou sinué; plateau nul ou non manifeste; péricarpe coriace, un peu dur, un peu épais; aigrette courte, très-caduque, située en dedans du bourrelet apiculaire, composée de squamellules subunisiérées, inégales, libres, filiformes en apparence, mais réellement laminées, membraneuses, blanchâtres, linéaires-subulées, barbellulées sur les deux bords latéraux, un peu tor-

dues en hélice; corolles glabres; limbe plus long que le tube, obringent, à base coriace; étamines à filets laminés et glabres; anthères très-longues; loges longues; appendices basilaires très-longes, barbus ou plumeux; styles à deux stigmatophores longs, libres, non divergents, point articulés sur le style, pubescents en dehors comme la partie supérieure du style.

La seule espèce connue jusqu'à ce jour, *Cassinia carduiformis*, Cass.; *Carduus orientalis*, Marsch., est une plante herbacée, dont la tige est peu élevée, dressée, un peu tortueuse et ramifiée supérieurement, cylindrique, striée, tomenteuse et blanche, garnie de feuilles peu distantes, alternes, plus ou moins courtement décurrentes, coriaces, roides, à face supérieure glabre, verte et luisante, à face inférieure tomenteuse et blanchâtre. Les feuilles inférieures sont plus grandes, étrécies vers la base, presque en forme de pétiole, oblongues-lancéolées, presque pinnatifides, à divisions lancéolées, séparées par de larges sinus, terminées par une longue épine, et accompagnées à la base de quelques grandes dents épineuses. Les calathides sont hautes d'environ neuf lignes, irrégulièrement disposées, terminales, sessiles, plus ou moins rapprochées, souvent comme agglomérées, accompagnées de bractées ou petites feuilles inégales et dissemblables; péricline presque glabre, un peu scabre, faiblement glanduleux; corolle d'un jaune assez pâle. Cette espèce se trouve au Caucase.

COUSSA. bot. Synonyme vulgaire de Houx.

COUSSAIRE. bot. Synon. vulgaire d'*Urena lobata*.

COUSSAPIER. *Coussapoa*. bot. Genre établi par Aublet (Plantes de la Guiane, p. 955) et placé dans la famille des Urticées. La description incomplète de ce genre rend sa place fort douteuse, quoique Lamarck dise (Encyclop. méth.) qu'il a des rapports avec les *Artocarpus* et les *Milhridateg*. Sa fleur est entièrement inconnue; on sait seulement que le fruit est un réceptacle sphérique, chargé de sémences ou plutôt de capsules enveloppées dans une pulpe. Les deux espèces décrites par Aublet (tab. 562 et 565) sont appelées l'une et l'autre *Coussapoui* par les indigènes. Ce sont des arbres pleins d'un suc jaune, résineux, à feuilles alternes, dont les plus jeunes sont, comme dans le Figuier, accompagnées de stipules toutes caduques et laissant des vestiges. Les réceptacles sont disposés en grappes dans les aisselles des feuilles.

COUSSAPOA. bot. V. COUSSAPIER.

COUSSAPOUL. bot. V. COUSSAPIER.

COUSSARÉE. *Coussarea*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, Tétrandrie Monogynie, établi par Aublet, t. 58. Caractères : un calice à cinq dents; une corolle dont le tube est court, et le limbe à quatre divisions aiguës; anthères oblongues, presque sessiles, quoique saillantes hors de la corolle; stigmaté à quatre ou cinq lobes; baie environnant une graine solitaire (par avortement?) enveloppée d'un tégument coriace. Une seule espèce, *Coussarea Guianensis*, compose ce genre. C'est un arbrisseau de la Guiane, dont les fleurs, peu nombreuses, sont portées par un pédoncule commun, court et terminal. Jussieu donne comme synonyme de ce genre le *Pecheya* de Scopoli. Il doute que,

dans ce genre, le calice soit vraiment quinquéfide ; et en effet il serait étonnant que cet organe ne correspondît point, pour le nombre des parties, à la corolle et aux étamines.

COUSSEGAL. BOT. Syn. vulgaire de Froment Météil.

COUSSINET. BOT. Nom donné à la Canneberge qui constitue aujourd'hui le genre *Oxycooccus*. V. ce mot. C'est encore le nom spécifique d'une Mousse, *Bryum pulvinatum*, L., du genre *Dicranum*. V. DICRANE.

De Candolle a donné le nom de COUSSINET à un petit renflement de la tige, qui est situé sous la feuille et lui sert comme de support. Ce renflement est très-visible dans les Légumineuses surtout ; Dutrochet l'appelle Bourrelet de pétiole.

COUSSOU. INS. Syn. vulgaire de Calandre des Blés.

COUTARDE. BOT. L'un des synonymes d'Hydroleée. V. ce mot.

COUTARÉE. *Coutarea*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, Hexandrie Monogynie, établi par Aublet dans son Histoire des plantes de la Guiane, pour un arbrisseau appelé dans le pays Coutar, et dont il a tiré son nom générique. Ce genre a été adopté par Jussieu, avec les caractères suivants : calice à six divisions subulées ; corolle grande, infundibuliforme, dont l'entrée du tube est renflée et courbée, et le limbe à six parties ; six étamines insérées au haut du tube, à anthères longues, linéaires et saillantes ; stigmate sillonné ; capsule obovée, plane, comprimée, sillonnée sur le milieu de chaque côté, à deux loges et à deux valves carénées, dont les bords rentrants constituent une petite cloison ; semences nombreuses, orbiculées, membraneuses sur leurs bords, fixées et imbriquées sur le placenta appliqué aux bords communs des valves par où s'opère la déhiscence du fruit. Linné et Jacquin ont confondu ce genre avec le *Portlandia*, malgré l'anomalie du nombre des étamines. Pour bien en fixer la distinction, il a été nécessaire à Jussieu d'en donner plutôt une description qu'un caractère différentiel.

La COUTARÉE ÉLÉGANTE, *Coutarea speciosa*, Aublet (t. 122) ; *Portlandia hexandra*, Jacq. (*Amer.*, ed pict. t. 65), est un arbre indigène des forêts de la Guiane. Ses belles fleurs, agréablement odorantes, de couleur de chair, et ayant trois pouces de longueur, sont souvent au nombre de trois, pédonculées et munies de bractées. Le nombre des parties du système floral est variable selon Aublet ; il en a rencontré des individus à sept étamines et à sept divisions à la corolle.

Pendant longtemps le genre Coutarée a été borné à cette seule espèce ; mais le docteur Pohl, dans ses importantes recherches botaniques au Brésil, en a découvert une seconde qu'il a nommée COUTARÉE PUBESCENTE, *Coutarea pubescens*. C'est un arbrisseau de trois ou quatre pieds de hauteur, dressé, divisé en nombreux rameaux ligneux, cylindriques, garnis de feuilles membraneuses, décidues, simples, opposées par paires croisées, pétiolées, oblongues-ovales, pointues, entières, planes, nervurées, veinées, d'un vert foncé en dessus, d'un vert légèrement brunâtre en dessous, pubescentes, poilues sur les nervures et les veines, longues de trois pouces sur moitié de large ; les pétioles sont linéaires, cylindriques, pubescents et longs de sept lignes. Les

stipules sont très-petites, élargies à leur base et sessiles sur les côtés des pétioles. Les fleurs sont réunies en corymbes terminaux, portées sur des pédicelles inégaux, arrondis, filiformes, pubescents, articulés sur un pédoncule commun. Les bractées qui garnissent la base du pédoncule et des pédicelles sont petites, larges, aiguës, poilues. Le calice est monophylle, turbiné, oblong, vert, chargé d'un duvet brunâtre, accompagné à sa base de deux apophyses plus longues que les bractées, linéaires, droites, opposées, profondément divisé en six découpures linéaires, lancéolées, droites, ouvertes, jaunâtres et pubescentes. La corolle est simple, égale, régulière, monopétale, infundibuliforme, blanche et striée de rose à l'extérieur, entièrement blanche intérieurement, longue de deux pouces et demi ; le tube est fort allongé, ample, cylindrique, évasé, ventru, recourbé, légèrement velu, inséré sur le disque de l'ovaire ; le limbe est partagé en six lobes lancéolés, plans, entiers et étalés. Les six étamines ont leurs filaments glabres, filiformes, un peu plus longs que le tube de la corolle à la base de laquelle ils sont insérés ; les anthères sont très-longues, linéaires, arquées, biloculaires, échancrees à leur base, dépassant le limbe de la corolle, et d'un jaune doré. L'ovaire est inférieur, adné au fond du calice, ovale, comprimé, couronné par le disque. Le style est très-long, filiforme, presque droit, surmonté d'un stigmate en tête. Le fruit consiste en une capsule ovalaire, brunâtre, marquée d'un sillon longitudinal, couronnée des vestiges du calice, comprimée, à deux valves et à deux loges renfermant plusieurs graines orbiculaires, aplaties, imbriquées et ailées.

COUTEAU. POIS. Espèce du genre Able.

COUTEAU ou MANCHE DE COUTEAU. MOLL. V. SOLEN.

COUTELASSE. BOT. L'un des noms vulg. du Glayeur commun.

COUTELO. OIS. Vieux nom de la Poule, *Phasianus Gallus*. V. Coq.

COUTELOU. OIS. Synonyme vulgaire d'Alouette des champs, *Alauda arvensis*. V. ALOUETTE.

COUTILLE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Fétuque dorée.

COUTOIR. MOLL. Syn. vulgaire de *Venus Clonissa*.

COUTOUBÉE. *Coutoubea*. BOT. Genre de la famille des Gentianées, Tétrandrie Monogynie, établi par Aublet. Caractères : calice quadripartite et accompagné de trois bractées ; corolle hypocratériforme, dont le tube est court, la gorge resserrée, et le limbe quadripartite, étalé ; quatre étamines à filets élargis, munis à leur base de quatre écailles, et à anthères sagittées ; un seul style terminé par un stigmate composé de deux lamelles ; capsule biloculaire selon Kunth, uniloculaire d'après Jussieu ; mais ce caractère n'a qu'une faible importance, si l'on fait attention à la structure de la capsule des Gentianées, qui, d'uniloculaire qu'elle est dans les genres formant les types de la famille, devient biloculaire dans beaucoup d'autres par l'introflexion de leurs valves. La place de ce genre ne saurait être douteuse ; et par l'inflorescence de ses espèces, il a des rapports que Jussieu a indiqués avec les *Erythraea* ; mais le nombre quaternaire du système floral, et surtout les écailles des étamines et la forme des anthères suffisent

pour l'en distinguer. Les deux espèces primitives, décrites et figurées par Aublet (t. 27, et t. 28) sous les noms de *Coutoubea spicata* et *Coutoubea ramosa*, habitent les bords des ruisseaux de la Guiane. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles oblongues, opposées, et à fleurs disposées en épis simples ou rameux. Celles-ci sont pourpres dans la seconde espèce à laquelle Lamk. (Illust., p. 519) donne, pour cette raison, le nom de *Coutoubea purpurea*. Il a également changé le nom spécifique du *Coutoubea spicata* par un motif semblable, et l'a appelé *Coutoubea alba*. Cavanilles a décrit et figuré (*Icon.* IV, p. 14, t. 528) une troisième espèce indigène de Panama, à feuilles ternées; mais il y a lieu de croire que ce n'est qu'une variété accidentelle de la précédente, les feuilles opposées ayant beaucoup de disposition à devenir verticillées par trois dans les espèces d'*Erythraea* et d'autres genres voisins. Kunth (*Nova Genera et Species Plant. æquin.*, vol. 5, p. 79) a encore ajouté une nouvelle espèce d'une stature exigüe, à laquelle il donne le nom de *Coutoubea minor*. Elle a été recueillie par Humboldt et Bonpland sur les rives de l'Orénoque. Ces illustres voyageurs ont aussi trouvé le *Coutoubea spicata* d'Aublet près de Honda, dans les montagnes chaudes de la Nouvelle-Grenade, à une hauteur à cent mètres au-dessus du niveau de la mer.

COUTOUBOU. BOT. Même chose que Ballieria.

COUTOUILLE. OIS. Nom vulgaire du Torcol, *Yunx Torquilla*, L.

COUTRIAUX. OIS. Synonyme vulgaire de Cujelier, *Alauda arborea*. V. ALOUETTE.

COUTURIÈRE. OIS. Espèce du genre Sylvie.

COUVAIN. INS. On désigne vulgairement, sous ce nom, les larves d'Abeilles, contenues dans les alvéoles et les œufs des Vers à soie.

COUVAISON. ZOOLOG. Même chose que Incubation. V. ŒUF.

COUVE. BOT. Synonyme vulgaire de *Pinus Cembra*.

COUVÉE. OIS. On nomme ainsi la quantité d'œufs que peut faire éclore une femelle. Cette quantité varie, selon les espèces, depuis un jusqu'à vingt et même plus.

COUVERCLE. MOLL. V. OPERCULE.

COUVERTURES. OIS. V. TECTRICES.

COUX. OIS. Synonyme vulgaire de Coucou.

COUXIO. MAM. Syn. vulgaire de *Simia Satanas*. V. SAPAJOU.

COUZERANITE. MIN. Substance noire, en prismes obliques, rhomboïdaux; rayant le verre; fusible au chalumeau en émail blanc; pesant spécifiquement 2,69; composée de 52,5 de Silice; 24 d'Alumine; 12 de Chaux; 1,5 de Magnésie; 6 de Potasse; 4 de Soude; trouvée par Charpentier dans la vallée de Vicdessos, aux Pyrénées.

COVALAM. BOT. Synonyme d'Églé.

COVARELLA. OIS. Synonyme de Cochevis, *Alauda cristata*, L. V. ALOUETTE.

COVELLITE. MIN. Cuivre sulfuré volcanique, d'un bleu foncé verdâtre, qui tapise la surface des laves, dans les fumerolles du Vésuve.

COVET. MOLL. Syn. de Buccin Condor.

COWANIA. BOT. Genre de la famille des Rosacées,

Icosandrie Polygynie, formé par Don qui le caractérise ainsi : calice à cinq divisions; cinq pétales; cinq à onze styles plumeux; et des akènes couronnés en même nombre que les styles. La seule espèce connue a été nommée *Mexicana*, de son lieu natal. C'est un arbrisseau très-rameux, couvert d'une pubescence longue et épaisse, à feuilles serrées, 3-partito-pinnatifides, roulées, garnies en dessous d'un duvet blanchâtre, à stipules membraneuses, dilatées, à fleurs sessiles, terminales et d'un jaune doré.

COXÈLE. *Coxelus*. INS. Genre de Coléoptères Hétéromères, établi par Stieglér, qui comprend le *Boletophagus pictus* de Zurm.

COXOCISSO ou COXOLITL. OIS. Espèce du genre Hocco.

COY. MAM. Synonyme vulgaire de *Lepus minimus*.

COYAMETL, QUAUHCYAMELT. MAM. Synon. de Pécar. V. COCRON.

COYAU. FOIS. Nom vulgaire d'une espèce du genre Spare.

COYOLCOS, COYOLCOZQUE. OIS. (Hernandez.) Espèce du genre Perdrix, *Tetrao Coyolcos*, L. Du Mexique. V. PERDRIX, division des Colins.

COYOPOLLIN. MAM. Même chose que Cayopollin.

COYPOU, COYPU ou COYPUS. MAM. Espèce du genre Hydromis.

COYUTA. REPT. Synonyme de Bongare.

COZIRIHAN. BOT. Syn. de *Seryphium latifolium*.

COZTICPATLI. BOT. Espèce du genre Pigamon.

CRA. OIS. Synonyme vulgaire de Corbeau.

CRABE. *Cancer*. CRUST. Ce nom générique avait, dans la classification de Linné, une acception très-générale, et embrassait tous les Crustacés Décapodes, Stomapodes, Amphipodes, et une portion des Isopodes. V. chacun de ces ordres. Depuis, il a été successivement restreint, et il ne comprend plus aujourd'hui, dans la méthode de Latreille, que les espèces offrant pour caractères : tous les pieds inférieurs et ambulatoires; test large, évasé à sa partie antérieure en forme de segment de cercle; second article des pieds-mâchoires extérieurs presque carré, avec une échancrure ou troncature à l'angle externe de son extrémité supérieure pour l'insertion de l'article suivant. Ainsi réduit, ce genre renferme la première division de celui des *Cancer* de Fabricius, à l'exception du *Cancer spinifrons*, qui constitue le genre Eriphie de Leach. Cet entomologiste anglais, se basant sur des caractères d'une valeur très-secondaire, a établi, aux dépens des Crabes de Latreille, plusieurs petits genres qu'on pourrait tout au plus admettre comme des subdivisions; tels sont ceux qu'il nomme : Pilumne, Carcin, Xanthe. V. ces mots. Quant à son genre Crabe proprement dit, il lui assigne pour caractères : antennes extérieures courtes, insérées entre le canthus des yeux et le front, et les intermédiaires dans de petites fossettes creusées au milieu du chaperon; troisième article des pieds-mâchoires extérieurs court, presque carré, échancré vers son extrémité et du côté interne; pinces inégales; carapace large antérieurement, arquée, horizontale ou légèrement inclinée à sa partie frontale, souvent dentée sur les côtés avec son angle latéral très-obtus : partie postérieure de ce test

rebordée; orbites ayant une seule fissure au bord postérieur, tant en dessus qu'en dessous; yeux portés sur un pédicule court. Leach décrit deux espèces: le *Cancer Pagurus* et le *Cancer variolosus*. Sans nous arrêter davantage à cette distinction, jetons de nouveau les yeux sur le genre Crabe de Latreille. Ce genre, de l'ordre des Décapodes, appartient à la famille des Brachyures, section ou tribu des Arqués. Les individus qui le composent ont une carapace plus large que longue, et dont le bord antérieur présente tantôt des dents en scie, tantôt de larges crénelures qui se confondent presque avec les rides du test; d'autres fois des crénelures nombreuses et régulières au bord d'un test uni; souvent enfin des dentelures qui elles-mêmes sont divisées. Il arrive aussi que le bord antérieur est moussé sans dentelure, et qu'il y a une dent seulement à l'angle externe, ou bien qu'il en existe une très-petite au milieu du bord. Cette carapace est plus ou moins rétrécie postérieurement. Desmarest a trouvé que dans le genre Crabe les régions de la carapace sont plus ou moins senties et quelquefois très-marquées; la stomacale est très-grande et forme, avec la génitale, une sorte de trapèze; celle-ci se prolonge en pointe sur le milieu de la première; les régions hépatiques antérieures sont assez grandes et situées sur la même ligne que la région stomacale; les régions branchiales commencent en avant des angles latéraux de la carapace, et sont bien indiquées; enfin la région cordiale, placée aux deux tiers de la ligne moyenne du corps, laisse en arrière un espace pour la région hépatique postérieure. A la partie antérieure de la carapace on remarque les yeux rapprochés, portés sur un pédicule court, et les antennes au nombre de quatre, dont les extérieures petites, sétacées, et les intermédiaires ou internes repliées sur elles-mêmes, et cachées le plus souvent dans deux fossettes ordinairement transverses. Les pattes antérieures sont très-fortes, et atteignent quelquefois un volume extraordinaire; dans un Crabe de la Nouvelle-Hollande, elles égalent en grosseur le bras d'un homme; l'abdomen de la femelle est proportionnellement moins large et plus oblong que dans plusieurs autres genres de la famille des Brachyures; celui du mâle est étroit et généralement rétréci d'une manière brusque vers son milieu. Les Crabes, très-communs sur les côtes de l'Océan, paraissent être bien plus abondants aux régions équatoriales et vers les tropiques; ils sont carnassiers, se nourrissent indistinctement de toutes sortes d'animaux marins privés de vie; ils chassent ordinairement la nuit; ils sont craintifs, fuient les endroits fréquentés, et se retirent dans les fentes des rochers. Risso a observé dans la mer de Nice, que chaque portée était de quatre à six cents individus qui n'atteignent tout leur développement qu'au bout d'une année. Quelques espèces sont assez bonnes à manger: telles sont sur nos côtes les Crabes Tourteau et Menade. Latreille classe les Crabes de la manière suivante:

† Les huit tarse postérieurs peu ou point comprimés, et en forme de cône allongé.

I. Antennes extérieures insérées au-dessus du canthus oculaire, presque sur les bords du test; les intermédiaires reçues dans des cavités longitudinales.

CRABE PAGURÉ. *Cancer Pagurus*, L., ou le Tourteau des côtes occidentales de la France, et le *Cancer fibriatus* d'Olivier; il a été figuré par Herbst (*Canc.* tab. 9, fig. 59).

II. Antennes extérieures insérées très-près de la base intérieure des pédicules oculaires; cavités recevant les antennes intermédiaires, transversales.

CRABE CORALLIN. *Cancer corallinus*, Fabr., figuré par Herbst (*loc. cit.* tab. 5, fig. 40). Il est originaire des Indes-Orientales.

CRABE BRONZÉ. *Cancer œneus*, L., Fabr., représenté par Herbst (*loc. cit.* tab. 5, fig. 59; tab. 10, fig. 58; tab. 21, fig. 120; tab. 55, fig. 1). On le trouve dans les mêmes contrées que le précédent.

CRABE VARIOLEUX. *Cancer variolosus*, Fabr. Il habite l'Océan.

CRABE CENDRÉ. *Cancer cinereus*, Bosc, ou le *Cancer rivulosus* de Risso. Très-commun sur les côtes de France.

CRABE CHAUVÉ-SOURIS. *Cancer Vespertilio*, Fabr., représenté par Leach (*Fasc.* 8, tab. 12).

CRABE PORESSA. *Cancer Poressa* d'Olivier et de Risso. De la Méditerranée.

†† Les huit tarse postérieurs fortement comprimés, lancéolés.

CRABE MENADE, *Cancer Mœnas*, L., Fabr., ou le *Grancio Granciol* et *Grancellia*. Herbst (*loc. cit.*, tab. 7, fig. 46 et 47) le représente exactement.

L'espèce désignée par Risso et Olivier, sous le nom d'Arrondi, appartient au genre Atélécycle. *V.* ce mot.

Desmarest (*Hist. natur. des Crustacés fossiles*, p. 90) a rapporté à ce genre six espèces antédiluviennes.

CRABE PAGUROÏDE. *Cancer Paguroides*, Desm. (*loc. cit.*, pl. 5, fig. 9, la pince seulement). Il a été observé dans une Pierre de nature argilo-sablonneuse dont on ignore la localité.

CRABE A GROSSES PINCES. *Cancer macrochelus*, Desm. (*loc. cit.*, pl. 7, fig. 1, 2), ou le *Cancer lapidescens* de Rumph (*Amboinsche Rareiteit, Kamer*, lib. 11, ch. 84, pl. 60, fig. 5). Cette espèce est incrustée dans un Calcaire qu'on croit originaire de la Chine.

CRABE POINTILLÉ. *Cancer punctulatus*, Desm. (*loc. cit.*, pl. 7, fig. 3, 4), ou le Crabe pétrifié de Knorr et Walch (*Monum. du déluge*, t. 1, pl. 16, a, fig. 2, 5). Il vient particulièrement des environs de Vérone, et appartient probablement aux formations calcaires, qui se remarquent près de cette ville. On le trouve aussi dans quelques autres points de l'Italie.

CRABE QUADRILOBÉ. *Cancer quadrilobatus*, Desm. (*loc. cit.*, fig. 1, 2). Il a été trouvé assez communément dans le dépôt de Coquilles, des environs de Dax.

CRABE DE BOSC. *Cancer Boscii*, Desm. (*loc. cit.*, pl. 8, fig. 3, 4). Bosc a trouvé cette espèce dans une couche de Marne sablonneuse, très-épaisse, située au-dessous de plusieurs bancs de Pierre calcaire grossière, de la colline sur laquelle est construite la citadelle de Vérone.

CRABE DE LEACH. *Cancer Leachii*, Desm. (*loc. cit.*, pl. 8, fig. 5, 6). On l'a trouvé principalement dans les Argiles plastiques de l'île Shepey (à l'embouchure de la Tamise). Cette espèce paraît appartenir au genre Xanthe de Leach.

Sous le nom de Crabe on a aussi décrit les Crustacés suivants :

CRABE D'HERACLÉE, HÉRACLÉOTIQUE. Synonyme de Calappe migrane. *V.* CALAPPE.

CRABE DES MOULQUES. *V.* LIMULE.

CRABE DES PALÉTUVIERS OU CRABE DE VASE. *V.* UCA.

CRABE FLUVIATILE. *V.* POTAMOPHILE.

CRABE HONTEUX. *V.* CALAPPE.

CRABE À NOEUD. MOLL. Nom vulgaire du Pterocère Scorpion; coquille tuberculée, blanche ou pourprée, tachetée de brun, de fauve ou de jaune orangé; avec sa bouche striée ou dentée, partagée en digitations noduleuses et crochues, qui arment sa lèvre extérieure.

CRABIER. MAM. Nom donné à une espèce de Chien du sous-genre Renard, à un Didelphe et à un Raton. *V.* ces mots.

CRABIERS. OIS. On a appelle ainsi quelques petites espèces du genre HÉRON.

CRABITES. Nom donné aux Crustacés fossiles.

CRABRAN. OIS. Synonyme vulgaire de Canard Bernache, *Anas erythropus*, L. *V.* CANARD, division des Oies.

CRABRON. INS. *Crabro*. Genre d'Hyménoptères, famille des Fouisseurs, établi par Fabricius aux dépens du genre SpheX de Linné. Caractères : antennes insérées près de la bouche, filiformes ou en fuseau, et dentées dans quelques mâles, de douze à treize articles dont le premier long et cylindrique; yeux entiers; mandibules longues, étroites, bifides ou bidentées au bout; palpes courtes, presque égales; languette presque entière. L'insertion des antennes et la forme des mandibules distinguent les Crabrons des Philanthes, des Mellines et de quelques petits genres associés à ces derniers. Ils en diffèrent encore par quelques particularités remarquables de leur organisation. Corps allongé; tête grosse; sa partie antérieure située au-dessus du labre présente un reflet brillant, doré ou nacré; yeux entiers, c'est-à-dire sans échancrure, comme dans les Guêpes; palpes courtes : les maxillaires ont six articles, souvent presque égaux, courts, conico-arrondis, et ne présentant guère plus de longueur que les labiales; celles-ci n'offrent que six articles; partie membraneuse et terminale de la lèvre inférieure échancrée, évasée et festonnée. La première paire de pattes est remarquable chez les mâles et dans plusieurs espèces, par une dilatation considérable de la jambe qui représente une sorte de coquille très-mince, convexe en dehors, concave en dedans, à l'intérieur de laquelle on croit voir une infinité de petits trous qui ne sont autre chose que des points transparents. C'est à Degér (t. II, p. 810, pl. 28) qu'on doit la description exacte et détaillée de cette organisation curieuse. Au bout de cette jambe difforme est attaché le tarse qui n'est pas moins monstrueux qu'elle, quoiqu'il ait le même nombre d'articles que les tarses des autres pattes; ces pièces sont tout autrement figurées; elles sont comprimées ou raccourcies, et gagnent en largeur ce que celles des autres pieds ont en longueur. Le premier article de ce tarse singulier est torse ou courbe, et le plus long de tous; les trois qui suivent sont beaucoup plus courts, mais d'égale largeur que le précédent à son extrémité. Le cinquième et dernier ar-

ticte a une figure très-irrégulière, il supporte deux pelotes et deux crochets; l'un des crochets est fort court, mais l'autre est long et comme difforme; ces pattes antérieures ont quelque analogie avec celles des Dytiques mâles, à cette différence près qu'ici c'est plutôt la jambe que le tarse qui présente un développement monstrueux. Frappé de cette ressemblance, et ayant d'ailleurs observé que cet organe était propre aux mâles, Degér a supposé, avec beaucoup de fondement, qu'il leur servait à saisir la femelle et à la retenir pendant la durée de l'accouplement. Les autres pattes des Crabrons n'offrent rien de remarquable. Le thorax est convexe, et donne insertion à deux paires d'ailes de moyenne grandeur, dont les antérieures non plissées dans leur longueur, comme chez les Guêpes, offrent, suivant Jurine (Class. des Hyménopt., p. 209) une cellule radiale, grande, ovale, très-légèrement appendicée, et une cellule cubitale également grande et très-éloignée du bout de l'aile; cette cellule reçoit une seule nervure récurrente; l'abdomen, de forme elliptique, est composé de six ou de sept anneaux, suivant le sexe; les mâles, qui en offrent le plus grand nombre, se font remarquer par l'appareil copulateur dont ils sont armés, et que Degér a décrit avec soin.

Les Crabrons se nourrissent du suc mielleux des fleurs. On les y rencontre souvent; leurs larves, au contraire, sont carnassières; les femelles pratiquent des trous dans la terre à la manière des SpheX ou des Pompiles. Elles déposent un œuf dans chacun de ces trous, et bouchent leur orifice après y avoir introduit le cadavre de quelques Insectes appartenant ordinairement à l'ordre des Diptères. La larve qui vient à éclore trouve dans cette provision une nourriture toujours suffisante. Walckenaer, dans un travail sur les Abeilles solitaires, a eu occasion d'observer plusieurs Crabrons qui planaient sans cesse au-dessus des habitations des Halictes perceurs, et cherchaient à y pénétrer. Peut-être étaient-ce des femelles qui butinaient pour leurs petits. Ce genre paraît nombreux; Jurine a eu occasion d'examiner vingt-quatre mâles et vingt-sept femelles d'espèces différentes. La plus connue est le CRABRON CRIBLE OU CRIBLÉ, *Crabro cribrarius*, Fab., qui peut être considéré comme le type du genre. Panzer en a représenté plusieurs sous les noms spécifiques de *serripes*, *lituratus*, *signatus*, *varus*, *vagabundus*, *dentipes*, *lapidarius*, etc. Jurine, pl. 11, figure une nouvelle espèce sous le nom de *Crabro 5-notatus*. Cet auteur rapporte au genre Crabron les *Pemphredron tibialis*, *geniculatus* et *albilabris* de Fab.

CRABRONITES. *Crabronites*. INS. Famille d'Hyménoptères, établie par Latreille, avec ces caractères: premier segment du corselet linéaire et transversal; pieds courts ou de longueur moyenne; labre caché ou peu découvert; mandibules sans échancrure au bord inférieur; abdomen rétréci à sa base, ovalaire ou elliptique dans les uns, allongé, étroit et terminé en masse dans les autres; tête ordinairement fort grosse. Les femelles ont l'habitude de percer des trous dans la terre ou les vieux arbres pour y déposer leurs œufs, et d'approvisionner ces trous de cadavres d'autres Insectes, seule nourriture qui convienne à leurs larves.

Latreille a établi dans la famille des Crabronites les divisions suivantes :

† Antennes insérées près de la bouche ou au-dessous du milieu de la face de la tête (le plus souvent filiformes).

I. Yeux échanrés. Genre : *TRYPOXYLON*.

II. Yeux entiers.

A. Mandibules très-étroites et seulement dentées au bout. Genres : *GORYTE*, *CRABRON*, *STIGME*.

B. Mandibules fortes, dentées au côté interne. Genres : *PEMPHREDON*, *MELLINE*, *ALYSON*.

†† Antennes insérées au milieu de la face de la tête (toujours plus grosses vers le bout). Genres : *PSEN*, *CERCERIS*, *PHILANTHE*.

CRACCA. BOT. Espèce du genre *Vesce*. *V.* ce mot.

CRACÉLOT. INS. Synonyme de *Blatte Kakerlac*.

CRACHAT DE LUNE. BOT. Syn. vulgaire de *Nostoc*.

CRACIDÈS. *Cracidi*. OIS. Vigors a établi, sous ce nom, une famille dans l'ordre des Gallinacés, dont le genre *Hocco* est le type.

CRA-CRA. OIS. L'un des noms vulgaires de la Rousserole, *Sylvia Turdoides*, L.

CRA-CRA. BOT. C'est ainsi qu'on appelle vulgairement le fruit de l'*Arbutus Uva Ursi*. *V.* *ARBOUSIER*.

CRATICUS. OIS. *V.* *CASSICAN*.

CRADEAU. POIS. Synonyme vulgaire de Sardine.

CRADÔS. POIS. Syn. vulgaire de Cyprin brème, jeune.

CRÆPULA. BOT. L'un des synonymes d'Acanthe.

CRÆSUS. *Cræsus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Tenthredinides, établi par Leach aux dépens du genre *Némate* de Jurine, et qui a pour type son *Nematus septentrionalis*.

CRAFORDIE. *Crafordia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, institué par Rafinesque, pour une plante qu'il a découverte en Pensylvanie. Caractères : calice campanulé, quinquéfide; étendard de la corolle grand et réfléchi; les ailes auriculées; la carène obtuse et plus longue que les ailes; ovaire linéaire; style filiforme; stigmatte punctifère et glabre; légume linéaire, ordinairement disperme, toruleux, strié; semences oblongues, réniformes. La *CRAFORDIEBRACTÉE*, *Crafordia bracteata*, est une plante grimpanche, à feuilles imparipinnées, à folioles sessiles, oblongues et mucronées, à fleurs blanches, portées par des pédoncules aussi longs que les feuilles et garnis de bractées persistantes, rudes, subulées et ciliées.

CRAHATE. POIS. Espèce du genre Labre.

CRAIE. *Creta*. GÉOL. Substance regardée comme une variété de Chaux carbonatée, dont elle est en effet presque entièrement composée. La Craie est d'autant plus blanche qu'elle est moins pénétrée de corps étrangers, qui lui donnent ordinairement une couleur jaunâtre, grisâtre ou tirant sur le vert; sa texture est lâche, son aspect mat, sans la moindre trace cristalline; son grain fin, peu cohérent, presque impalpable; sa cassure un peu conchoïde. Sa pesanteur spécifique varie entre 2,51 et 2,65. La Craie, toujours opaque, est friable dans son état de sécheresse, et happe à la langue; elle est très-employée dans les arts; on en forme des crayons blancs grossiers; elle sert pour nettoyer les Métaux et le Verre; préparée par pains, après que

par des lavages, on l'a dégagée de toutes parties hétérogènes, elle donne ce que l'on appelle vulgairement le Blanc d'Espagne, qui fait la base de toute peinture en détrempe.

On confond souvent la Craie avec des substances fort différentes, et l'on en étend généralement le nom à beaucoup de Calcaires différents. Il est probable que le *Creta* des anciens, qu'on a regardé comme identique, n'était qu'une Argile propre à faire de la poterie; ils distinguaient le *Fullonia* employé pour le dégraissage des draps et l'*Argentaria* avec laquelle on marquait en blanc. Il est au reste facile de ne pas reconnaître la Craie quand on n'en étudie que des échantillons isolés; mais si on l'examine répandue en grandes masses dans la nature, toute incertitude disparaît, et ses caractères géologiques ne permettent plus de la méconnaître: elle avait été, jusqu'à ces derniers temps, considérée comme une roche de formation récente, peu distincte, et ne jouant, dans la structure du globe, qu'un rôle secondaire. Il résulte de cette fautive opinion qu'on lui a donné des caractères incertains, tant minéralogiques que géognostiques, et qu'on applique souvent son nom à des Marnes calcaires, blanches et tendres, qui ne sont de la Craie ni minéralogiquement, ni géognostiquement.

La Craie se présente en immenses dépôts, formant le sol de provinces entières. Ces dépôts ne présentent aucune assise continue ou régulière, appartenant à la masse même, c'est-à-dire qu'on ne voit aucune couche nettement séparée dans leur substance, et qui indique la moindre stratification. Partout ces masses paraissent être le résultat d'un immense délayement; et quand des couches siliceuses s'y sont présentées, on explique la formation de celles-ci par un mécanisme particulier, dont l'effet est extrêmement moderne comparativement à la formation de la Craie.

Une grande partie de la Belgique et du nord de la France est de formation crayeuse. Dans le bassin de Paris, fond d'un golfe immense, cette Craie forme des collines entières et des monticules qui durent être des îles ou des écueils, dont les côtes antiques étaient hérissées. Les plaines arides de la Champagne Pouilleuse en sont formées; les côtes du Nord et celles de l'Angleterre, qui leur correspondent, en empruntent cette éblouissante blancheur qui leur valut le nom d'Albion. La Gallicie, partie autrichienne de la Pologne, d'autres vastes pays de l'Europe, des cantons de l'Afrique, et probablement beaucoup d'autres régions du globe, sont de formation crayeuse. Dans tous ces gisements, la Craie paraît reposer sur des couches d'Argile; elle est d'autant moins pure, que ses bancs sont plus profonds, et les Fossiles qu'on y rencontre sont de nature fort différente de celle des Fossiles qui abondent dans les couches supérieures; le Silix s'y dépose par bancs ou assises plus régulièrement qu'ailleurs où on n'en trouve que par rognons; enfin on n'a jamais reconnu au-dessous la moindre trace de terrains d'eau douce.

CRAIE DE BRIANÇON. MIN. *V.* *TALC*.

CRAIN. MIN. Nom donné par les mineurs, aux fissures qui séparent les couches de minerais lorsqu'elles sont très-fortement inclinées et même perpendiculaires aux couches de stratification. *V.* *FILONS* et *FAILLES*.

CRATONITE ou **CRICHTONITE**. MIN. Fer oxidulé titané, Haüy. Espèce établie par de Bournon, et ainsi dénommée en l'honneur de son ami le docteur Crichton. Sa forme primitive est un rhomboïde très-aigu, dont l'angle plan au sommet est de dix-huit degrés, et qui se divise dans le sens perpendiculaire à son axe. La couleur de ses cristaux est le noir de Fer, joint à un éclat très-vif; celle de la poussière est le noir foncé. Elle raye la Chaux fluatée et non le Verre; sa cassure est conchoïde et éclatante; elle est sans action sur l'aiguille aimantée; au chalumeau elle est infusible et inaltérable, lorsqu'elle est seule, elle se comporte avec les flux comme l'Oxidule de Fer pur. Les formes sous lesquelles la Craitonite se présente le plus ordinairement sont des rhomboïdes aigus ou obtus, dont les sommets sont remplacés très-profondément par deux faces perpendiculaires à l'axe; on en connaît aussi une variété lamellaire. Ce Minéral se trouve dans le département de l'Isère, sur le même Feldspath qui sert de gangue aux Cristaux d'Anatase.

GRAM. BOT. Même chose que Cran.

GRAMBE. *Crambus*. INS. Genre de Lépidoptères, famille des Nocturnes, établi par Fabricius. Caractères: quatre palpes; les antérieures plus courtes, plus épaisses à leur extrémité et tronquées obliquement; les postérieures avancées, comprimées, conniventes; antennes sétacées. Latreille, prenant en considération le port des ailes qui, tantôt forment un triangle aplati et allongé, et tantôt sont roulées autour du corps à la manière de plusieurs teignes, a dispersé les espèces qui offrent le premier de ces deux arrangements, dans les genres *Aglosse*, *Botis*, *Herminie*, et il a restreint le genre *Crambus*, de Fabricius, à celles qui présentent pour caractères: palpes inférieures grandes, avancées; ailes roulées autour du corps, et lui donnant une forme presque cylindrique. Ainsi restreint, ce genre comprend plusieurs espèces européennes, figurées par Hübnér, et dont les plus remarquables sont le **GRAMBE DES PRÉS**, *Crambus pratensis*; le **GRAMBE DES PINS**, *Crambus Pineti*; et le **GRAMBE ARGENTÉ**, *Crambus argenteus*. On trouve ces Lépidoptères dans les pâturages secs, sur les plantes. Le **GRAMBE INCARNAT**, *Crambus carneus*, et quelques autres espèces, pourraient, suivant Latreille, former un sous-genre propre.

GRAMBE. *Crambe*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., établi par Tournefort qui l'a ainsi caractérisé: calice étalé, égal à sa base; pétales égaux et entiers; filets des étamines très-longs, munis d'une dent située près de leur sommet et latéralement; ovaire ovoïde; style nul ou très-court; stigmate capité; silicule coriace, à deux articulations; chaque article indéchiré et uniloculaire; l'inférieur stérile et faisant fonction de pédicelle, le supérieur monosperme et globuleux. Le cordon ombilical s'élève de la base de la loge, se recourbe vers son sommet, et suspend une semence sphérique, dont les cotylédons sont épais, presque foliacés, profondément émarginés et dupliqués, c'est-à-dire pliés longitudinalement de manière à cacher la radicule dans leur plicature. Cette disposition des cotylédons, jointe à la structure du fruit, a fait placer les *Crambes*, par De Candolle, dans

sa seizième tribu qu'il nomme **RAPHANÉES** ou **Orthoplocées Lomentacées**.

Ce genre, un des plus naturels entre les Crucifères, et des plus faciles à distinguer, se compose de plantes herbacées ou sous-frutescentes. Elles ont des feuilles caulinaires, alternes, pétiolées, dentées ou incisées, pinnatifides ou lyrées. Leurs fleurs sont blanches, portées sur des pédicelles droits, filiformes et sans bractées; elles sont très-nombreuses, et forment des grappes allongées disposées en panicules très-lâches.

Treize espèces sont maintenant décrites par De Candolle (*loc. cit.*); il les a distribuées en trois sections auxquelles il a donné les noms de *Sarcocrambe*, *Lep-tocrambe* et *Dendrocrambe*. La première de ces sections contient à elle seule les deux tiers des espèces; elle renferme le *Crambe maritima*, L., dont nous allons donner une description succincte; en général, les plantes de ce genre habitent la région méditerranéenne, depuis les îles Canaries jusqu'en Orient, et principalement en Perse. Le *Crambe maritima* fait seul exception à cette spécialité de distribution géographique. On le trouve aussi sur les côtes des mers de l'Europe boréale. Il a une racine épaisse dont le collet porte plusieurs tiges hautes de près d'un mètre, très-rameuses, lisses, glauques et charnues. Ses feuilles inférieures sont pétiolées, oblongues ou presque arrondies, ondulées, sinuées et dentées; les supérieures sont presque linéaires, aiguës et entières. Cette plante, connue vulgairement sous le nom de *Chou de Mer*, est maintenant cultivée dans les jardins potagers. Goodenough a donné un procédé pour rendre plus tendres et plus agréables ses turions ou premières tiges naissant du collet de la racine. Il consiste à les faire étioiler, en les abritant de la lumière solaire au moyen de vases cylindriques percés au sommet. Ils deviennent alors tendres et charnus; on les fait cuire à la manière des Asperges, et leur saveur est à peu près celle des Choux-Fleurs.

GRAMBION. BOT. *V. EUPHORBIE.*

GRAMBITES. *Crambites*. INS. Famille de l'ordre des Lépidoptères, établie par Latreille avec ce caractère: quatre palpes apparentes. Cette famille, qui comprenait les genres *Botys*, *Aglosse*, *Gallerie*, *Crambe* et *Alucite*, a été réunie (Règn. Anim. de Cuv.) à celle des Nocturnes, et fait partie de la quatrième et de la septième tribu.

GRAMBUS. INS. *V. GRAMBE.*

GRAMERIA. BOT. *V. KRAMERIE.*

GRAMPE. FOIS. Synonyme vulgaire de Torpille.

GRAMPIRE et **CROMPIRE.** BOT. Noms vulg. de la Pomme de terre, *Solanum tuberosum*, L. *V. MORELLE.*

GRAMPONS. *Fulcræ*. BOT. On appelle ainsi des organes particuliers, qui servent à fixer certains végétaux, comme les *Fucus* sur les rochers, le *Lierre* sur les arbres, mais qui n'y puisent jamais de nourriture comme les racines, et qui ne sont jamais roulés en spirale comme les vrilles.

CRAN DE BRETAGNE. BOT. On l'écrivit aussi **GRAM**. Noms vulgaires du *Cochlearia Armoracia*, Linné, *Armoracia rustica*, Baumg. *V. ARMORACIA* et **COCHLEARIA**.

CRAN ET CRON. ΜΑΥ. Syn. de Craie et de Falhun.

CRANBERRY. BOT. Nom vulgaire des fruits du Myrtille des Alpes, *Vaccinium myrtillus*.

CRANCHIE. *Cranchia*. MOLL. Leach a divisé les Céphalopodes Décapodes en deux familles, les Sépiolidées et les Sépiacés; dans les Sépiolidées il propose deux nouveaux genres: Sépiole et Cranchie. Ce dernier, qu'il dédie à Cranch, voyageur-naturaliste anglais, est caractérisé de la manière suivante: nageoires terminales, rapprochées et libres à leur sommet; les pieds ordinaires inégaux; la paire supérieure très-courte; la deuxième et la troisième graduellement plus longues; le cou réuni au sac postérieurement et de chaque côté, par des brides épaisses. On en connaît deux espèces; elles viennent des mers de l'Afrique occidentale; ce sont: 1^o CRANCHIE RUDE, *Cranchia scabra*, Leach, Journ. de Phys., mai 1818, p. 595, et juin 1818, fig. 6. Le sac est couvert de petits tubercules. 2^o CRANCHIE TACHETÉE, *Cranchia maculata*, Leach, loc. cit., fig. 5. Celle-ci a le sac lisse, maculé de taches ovales ou ronds.

CRANDANG. BOT. Synonyme de Limon à Java.

CRANE. ZOOLOG. Ce mot, dans son acception la plus restreinte, signifie seulement la boîte osseuse de l'encéphale; mais comme la face est immédiatement continue au Crâne, comme tous les os antérieurs du Crâne font partie de la face, et comme tous les os de la face, sans exception, s'articulent avec ceux du Crâne, même dans plusieurs genres de Mammifères, par exemple, les intermaxillaires dans l'Aie-Aie, les Cachalots; comme enfin le mot Crâne en zoologie s'entend de la totalité de la charpente osseuse de la tête, c'est dans toute l'extension de ce dernier sens qu'il en sera traité ici.

Le Crâne proprement dit, renferme les organes encéphaliques ou cérébraux et l'organe de l'ouïe; la face est le siège des organes de la vue, de l'odorat et du goût, et dans tous les animaux pourvus de muflle, de l'organe spécial du touché. Plus les organes des sens sont développés, plus la proportion de la face au Crâne grandit; et plus les organes cérébraux se développent, plus la proportion du Crâne à la face augmente. Comme le volume des organes cérébraux avait été pris pour mesure de l'intelligence, attendu qu'en général, dans les Mammifères et les Oiseaux, l'amplitude de la capacité du Crâne représente le volume de l'encéphale, on avait pris le rapport que l'aire de la capacité du Crâne offre avec l'aire de la face, pour mesure proportionnelle de l'intelligence des animaux. C'est Cuvier qui avait proposé cette dernière mesure. En général, le Crâne et la face se balancent ainsi par la réciprocité de leurs développements; mais ce n'est pas une règle absolue. Ainsi chez plusieurs Phoques et Dauphins, le Crâne et le cerveau, proportions gardées, sont presque aussi développés que chez l'homme, et cependant la face n'y en a pas moins elle-même un très-grand excès de développement.

Camper observant que, dans l'homme, le degré de prééminence du front coïncide assez ordinairement avec le degré des facultés intellectuelles, et que dans les diverses espèces d'hommes, cette prééminence du front diminue avec l'ensemble de leurs facultés, exprima la quantité de cette prééminence par l'angle que

la ligne tangente au point le plus saillant du front et aux incisives supérieures, fait avec une autre ligne qui partage en deux le plan passant par les trous auditifs extérieurs et le bord inférieur de l'ouverture antérieure des narines. Cette mesure ne peut qu'exprimer à peu près, dans l'homme même, la proportion du volume du cerveau; car elle suppose les contours extérieurs du Crâne parallèles à ses contours intérieurs. Or, dans l'homme, il arrive chez certains individus que ce parallélisme est loin d'exister. Les sinus frontaux creusés dans l'épaisseur du coronal, en se propageant quelquefois outre mesure, causent une saillie des contours extérieurs, derrière laquelle le cerveau se trouve fort reculé. Dans les animaux, l'angle facial devient bien plus infidèle. Par exemple, dans l'Éléphant, chez les Mammifères, et chez les Oiseaux, dans la Chouette et le Hibou, à qui le volume de leur Crâne et la prééminence de leur front faisaient attribuer une certaine supériorité d'intelligence, la table intérieure du Crâne est écartée de l'externe d'une quantité qui équivaut au quart, ou même sur le front, à la moitié du diamètre total du Crâne. Or, on voit que pour que la ligne faciale représentât le volume du cerveau, il faudrait la conduire du bord de l'intermaxillaire à travers la face, de manière à ce qu'elle fût tangente au point le plus saillant, en avant du contour intérieur du Crâne. Mais dans ce trajet une grande partie de la face se trouverait éliminée, et l'on ne pourrait rien conclure du résultat, puisqu'une partie de l'un des termes du rapport serait ainsi retranchée. L'angle facial doit donc être exclu comme mesure proportionnelle de l'intelligence des animaux. Il ne doit plus servir qu'aux artistes pour mesurer, d'après nos idées sur le beau, le degré de majesté de la figure humaine, et la mettre en proportion avec la supériorité de nature ou de génie attribuée aux hommes et aux divinités que la politique et la religion exposent aux adorations et aux respects du peuple.

Si le volume de l'encéphale, ou, ce qui est la même chose, des organes cérébraux, donnait une mesure proportionnelle de l'intelligence, le rapport qu'a proposé Cuvier entre l'aire du Crâne, dans ses contours intérieurs, et l'aire de la face, ne serait pas encore une expression constante de cette mesure. Desmoulins a fait voir (Rech. anat. et phys. sur le syst. nerveux) que ce n'est pas le volume hydrostatique de l'encéphale, mais l'étendue des surfaces que développe ce volume qui est la mesure la plus approximative des facultés intellectuelles dans tous les animaux. Or, comme le nombre et la profondeur des sillons et des replis dont se creuse le cerveau, sont tout à fait indépendants de l'amplitude du Crâne; et, comme un cerveau plus petit, mais plissé, peut, selon le nombre et la profondeur de ses plis, offrir quatre, huit ou dix fois plus de surfaces qu'un cerveau double, mais dont les contours forment des courbes régulières, on voit que l'aire du Crâne ne peut point offrir de données pour le calcul qu'on se propose. En outre, dans les Poissons comme dans les Reptiles, jamais l'encéphale ne remplit le Crâne; il n'en occupe pas ordinairement plus de la moitié ou au plus les trois quarts. Dans la Tortue européenne, par exemple, l'aire de la coupe ventrale de l'encéphale est pres-

qu'un tiers plus petite que l'aire de la cavité cérébrale, et dans les Poissons, soit osseux, soit cartilagineux, la disproportion est constamment plus grande encore. L'aire du Crâne ne peut donc ici servir de mesure au cerveau, ni conséquemment aux facultés intellectuelles. Le rapport de l'aire du Crâne à l'aire de la face ne pourrait donc être appliqué qu'à des animaux où les contours de l'encéphale ont des courbes régulières, c'est-à-dire où l'encéphale n'a point d'anfractuosités et où la périphérie de la cavité cérébrale représente justement le volume de l'encéphale; tel est le cas de la plupart des Rongeurs, des Édentés, etc., chez les Mammifères, et de tous les Oiseaux.

Ce qui constitue l'individualité ou la nature particulière de chaque animal, c'est le nombre des facultés qu'il possède, le degré de perfection de chacune d'elles, et leur combinaison harmonique sous le rapport du nombre et de la perfection. Chacune de ces données et l'ensemble qui en résulte, varient à l'infini, comme on sait, d'une espèce à l'autre. De là cette diversité de structure et de proportions réciproques dans les organes des sens et du cerveau, organes dont l'activité en exercice constitue ces facultés. Et comme le développement de ces organes produit nécessairement le degré d'amplitude de la cavité osseuse qui les contient, on voit d'abord quelle doit être la diversité des Crânes parmi les animaux vertébrés. Or, nonobstant cette diversité dans la configuration des têtes osseuses, et dans la proportion de leurs parties, il est à peu près démontré aujourd'hui que le nombre de leurs éléments ou pièces osseuses primitives est uniforme, et qu'à travers la diversité de formes et de fonctions qui, d'une classe à l'autre, déguise ces éléments osseux, et même les transporte d'un organe à un autre, chacun de ces éléments conserve invariablement avec les autres les mêmes rapports de situation; et qu'il s'anéantit plutôt que de perdre son rang dans le système, pour enjamber en avant ou en arrière, à droite ou à gauche de sa position ordinaire. C'est surtout Geoffroy Saint-Hilaire (Ann. et Mém. du Muséum et Philos. anat. T. I et II) qui a analysé la multitude de toutes ces combinaisons de formes et de nombres auxquelles sont assujettis les os de la tête des Vertébrés dans leur état adulte. Il reconnut qu'en remontant pour tous les animaux vertébrés le plus près possible de la formation de l'être, quel que soit le nombre d'os définitifs dont se compose le Crâne de l'adulte, ce nombre est identique pour tous dans les premiers temps de la vie; que la diminution ultérieure du nombre des os dans les Mammifères et surtout dans les Oiseaux, n'est qu'apparente, et dépend de la réunion de deux, trois à trois ou même davantage, de pièces voisines; que, par l'effet de ces réunions, des os pairs deviennent des os symétriques: tel est, par exemple, le frontal de l'homme adulte comparé aux frontaux de l'enfant ou bien aux frontaux de la plupart des Mammifères; que ces réunions ne confondent pas seulement des os situés sur la ligne médiane, comme les frontaux que nous venons de citer, mais confondent aussi des os collatéraux à droite ou à gauche de cette ligne: tel est, par exemple, le temporal de l'homme où se trouvent soudés le tympanal, le rocher, la caisse, le

mastoïdien, le styloïde, etc. Il en conclut donc que les variations dans le nombre des os définitifs du Crâne chez les différents Vertébrés adultes dépendent du degré d'ossification propre à chacun d'eux, et que, selon l'extension de ce degré, un plus grand nombre de pièces se réunissent, et qu'ainsi un plus petit nombre en reste définitivement isolé.

Voici, d'après les principes précédents, la composition du Crâne dans tous les animaux Vertébrés en procédant d'avant en arrière: 1^o le premier sphénoïde formant la partie antérieure du sphénoïde humain résulte de deux paires de pièces latérales: l'une supérieure, savoir les Ingrassias ou ailes d'Ingrassias; l'autre inférieure, les Bertinaux ou cornets sphénoïdaux de Bertin. Ces deux paires de pièces latérales flanquent à droite et à gauche une pièce médiane dite entosphénal; les deux frontaux forment l'arc supérieur de la cavité médullaire de cette sorte de vertèbre; 2^o le second sphénoïde a pour base l'hyposphénal flanqué également de deux paires de pièces latérales. L'une en haut, l'autre en bas. La paire supérieure résulte des pteréaux ou grandes ailes du sphénoïde; la paire inférieure des ptérigoidaux ou apophyses ptérigoides externes. Les deux pariétaux forment l'arc supérieur de la cavité médullaire de cette autre vertèbre. La cavité du système sanguin de ces deux vertèbres est fermée inférieurement par les deux palatins pour la première, et par les hériseaux ou apophyses ptérigoides internes pour la seconde. L'on voit, d'après l'ordre de connexion de ces parties osseuses, rattachées ainsi à deux systèmes de pièces similaires ou de vertèbres, que l'étude de la face est inséparable de celle du Crâne, puisque plusieurs os de la face sont des dépendances de l'une ou de l'autre de ces deux premières vertèbres crâniennes; 3^o l'occipital humain résulte de trois paires de pièces osseuses, étagées l'une sur l'autre, et dont l'inférieure repose sur une pièce unique et médiane, dite basilaire ou sous-occipitale. Cette pièce impaire répond à l'entosphénal de la première vertèbre crânienne, à l'hyposphénal de la seconde. C'est donc l'analogue du corps d'une vertèbre. Les deux pièces de la paire inférieure restent écartées l'une de l'autre, vers la ligne médiane où leurs bords internes plus ou moins échancrés circonscrivent la moelle allongée, et forment la plus grande partie du trou occipital; ce sont les occipitaux latéraux ou ex-occipitaux. Les pièces de la paire intermédiaire sont au contraire juxtaposées sur la ligne médiane, et complètent supérieurement le trou occipital. Ce sont les occipitaux supérieurs ou sur-occipitaux; enfin les pièces de la paire supérieure ou troisième paire, soudées aussi par leurs bords internes, ont reçu le nom d'interpariétal parce qu'elles se trouvent plus ou moins engagées entre les pariétaux. Or, il y a un rapport constant entre l'étendue en surface de ces os, et le développement de parties encéphaliques déterminées. Ainsi, par exemple, les occipitaux latéraux et les occipitaux supérieurs de la troisième vertèbre grandissent les premiers comme les lobes latéraux; les seconds comme le lobe médian du cervelet. Les interpariétaux ou troisième paire d'occipitaux grandissent comme les lobes optiques ou tubercules quadrijux-

meaux; les pariétaux représentent le développement des deux lobes postérieurs de chaque hémisphère cérébral; voilà pourquoi ils sont plus grands dans l'homme que dans tout le reste des Vertébrés. Les frontaux paraissent en rapport avec le lobe antérieur des hémisphères cérébraux. Ils le sont aussi avec les lobes olfactifs et les narines. Voilà pourquoi ils sont quelquefois plus développés ailleurs que dans l'homme, quoique le cerveau soit, alors seulement, plus petit. Mais à mesure que chaque appareil encéphalique diminue, et surtout que l'ensemble de l'encéphale ne se compose plus que des lobes correspondants aux nerfs des sens, des os qui faisaient partie du Crâne dans les Mammifères, par exemple, et dont la face interne était contiguë à une partie encéphalique, cessent aussi à mesure de faire partie de la boîte cérébrale, et deviennent tout à fait libres en dehors pour servir à d'autres usages. Tels sont, par exemple, dans les Poissons et les Reptiles, le temporal, le mastoïdien, la caisse, le rocher, etc. Alors ces os non-seulement ne s'élargissent plus en une même et commune surface, comme dans l'homme et les Mammifères voisins, mais jouent librement les uns sur les autres par des articulations plus ou moins mobiles: de là deux ou trois bras de levier ajoutés à la mâchoire inférieure dans les Ophidiens; à cette mâchoire et à l'opercule dans les Poissons. Pour en revenir à la mesure des facultés intellectuelles par une proportion anatomique prise sur les parois du Crâne, plus il y a d'os employés à former ces parois, et plus larges sont les surfaces pour lesquelles chacun de ces os intervient, plus grand paraît être le développement de la masse encéphalique, et surtout l'organe cérébral contigu à chacune de ces surfaces, ou, ce qui revient au même, la faculté ou le talent dont cet organe est le siège.

On a vu que les os intercalaires de la deuxième et de la troisième vertèbre céphalique avaient, par rapport au cerveau, des rapports de voisinage variables. Mais malgré ces variations, ils restent constamment dans les mêmes connexions ordinales; voici cet ordre: le mastoïdien s'interpose entre l'occipital latéral en arrière, le temporal et la caisse en avant; en dedans de la caisse est le rocher; en dehors, le tympanal ou cadre du tympan; en avant la portion écaillée du temporal s'unit au pariétal en haut, et au sphénoïde en bas.

Dans les Reptiles et les Poissons, le temporal et le mastoïdien ne faisant plus partie des parois de la cavité cérébrale, les deux vertèbres encéphaliques postérieures se touchent sur tous les points de leur contour, excepté à l'endroit de l'intercalation du rocher. Le repoussement de cet os en dehors du Crâne, disperse sur le côté de la tête, dans les deux dernières classes, toutes les pièces osseuses qui, dans les deux autres, étaient accumulées autour ou dans l'intérieur de l'organe de l'ouïe.

Les os de l'organe de l'ouïe qui, dans l'homme et la plupart des Mammifères, sont le plus profondément situés en apparence et le moins susceptibles de dislocation, sont donc, comme on va voir, précisément ceux qui en subissent le plus.

Les appendices inférieurs de la première vertèbre encéphalique sont les palatins. Les appendices inférieurs de la seconde, sont les apophyses ptérygoïdes internes,

dans les Mammifères, les seuls palatins ne sont pas continus avec la base de la première vertèbre ou le premier sphénoïde; toutes les autres dépendances de cette première vertèbre et de la seconde leur sont soudées. Tout cela forme chez eux, soit le sphénoïde unique, soit les deux sphénoïdes; et ces dépendances ont alors des dimensions d'autant plus courtes que la face est plus petite, par rapport au Crâne. C'est sur ces appendices inférieurs, savoir les palatins et les apophyses ptérygoïdes internes et externes, que la face appuie en bas; en haut, elle repose sur les frontaux, et entre deux, sur l'entosphénoïde ou le corps même du premier sphénoïde.

La face se divise en autant de régions osseuses qu'elle contient d'organes de sens: 1^o sur la ligne médiane, la région nasale; 2^o en bas, la palatine; 5^o latéralement, l'oculaire.

Comme tous les animaux Vertébrés diffèrent moins entre eux par le nombre ou le développement proportionnel de leurs sens que par le nombre et le développement de leurs organes intellectuels ou cérébraux, et comme chaque organe, soit sensitif, soit intellectuel ou cérébral, est en rapport avec un certain nombre de pièces osseuses qui en dépendent, on ne trouvera pas dans la combinaison des os de la face, les mêmes différences de nombre apparent, que l'on a vues au Crâne.

1^o La cavité osseuse de l'odorat se compose en haut de l'ethmoïde, dont la pièce la plus constante est la lame verticale, de la partie du frontal où s'articulent les os propres du nez, de ces mêmes os; en dehors, des maxillaires et de leurs cornets, et quelquefois de l'intermaxillaire; en bas, de l'intermaxillaire, du maxillaire et du palatin antérieur. L'ethmoïde et ses cornets, et les parties des autres os voisins qui interviennent dans la cavité osseuse de l'odorat, croissent en raison de la prédominance de ce sens; mais c'est surtout suivant l'axe longitudinal de la tête que se fait cet accroissement; de là la longueur de la face dans les Chiens, les Cochons, les Ruminants, etc.

2^o La cavité palatine ou du goût, formée en haut, par les palatins en arrière, les maxillaires au milieu, et les intermaxillaires en avant, est limitée en bas par les branches de la mâchoire en avant et en dehors, en arrière par l'hyoïde qui lui-même est réellement une dépendance du Crâne auquel, même dans l'homme quelquefois, il est articulé par une chaîne de trois osselets dont l'apophyse styloïde, articulée ou soudée au rocher, est le supérieur. Selon que cet organe est plus dominant, la partie inférieure de la face, savoir les maxillaires inférieurs et supérieurs, s'allonge davantage ainsi que les intermaxillaires; la région nasale peut être alors presque avortée. C'est ce qui s'observe pour la partie supérieure de cette région chez les Orangs, les Macaques et les Cynocéphales, parmi les Quadrumanes; les Gallinacés, chez les Oiseaux, etc.

5^o La cavité oculaire varie dans les Mammifères plus que dans les trois autres classes. Tantôt elle est fermée de toutes parts excepté en avant, c'est le cas de l'homme et des Quadrumanes; tantôt elle n'a de parois qu'en dedans, c'est le cas du plus grand nombre des Mammifères. Mais ici, à la différence des autres sens, la per-

fection de l'organe ne répond pas au nombre d'os qui sont en rapport avec lui par leurs surfaces. Tout le monde connaît la construction de l'orbite de l'homme, ouvert en avant, de manière que les bords de cette ouverture sont à peu près dans le même plan, et que les plans des deux orbites ne sont inclinés l'un sur l'autre que de quatre ou cinq degrés : trois os contribuent à ses bords : le frontal, le maxillaire et le jugal. Sept os forment ses parois : le frontal, l'éthmoïde, le lacrymal, le palatin, le maxillaire, le jugal et le sphénoïde ; les axes des deux orbites forment un angle d'environ quarante-cinq degrés. Dans les Singes, les orbites, composées et dirigées comme dans l'homme, ont même l'angle de leurs axes encore plus petit. Mais à partir des Chauves-Souris, en allant par les Carnassiers aux Rongeurs, aux Pachydermes, jusqu'aux Cétacés chez les Mammifères ; chez tous les Oiseaux, les Reptiles et les Poissons, l'angle que forment les axes des orbites va toujours en s'agrandissant, de sorte que, même chez beaucoup de Reptiles et de Poissons, ces deux axes se trouvent sur le prolongement d'une même ligne transversale. Tels sont entre autres les Caméléons qui peuvent, ainsi que la plupart des Cétacés, voir à la fois deux points opposés de l'espace. Dans la plupart des Mammifères, l'orbite n'est formée que par le frontal, le maxillaire et le jugal ; la projection des organes de l'odorat et du goût, en avant des orbites, a entraîné dans ce sens l'éthmoïde, le palatin, la partie dentaire et cavernueuse du maxillaire, et le lacrymal, en même temps que, par la diminution des parties encéphaliques correspondantes, le sphénoïde s'est trouvé rentré et reculé. Les seuls os qui alors appartiennent à l'œil, sont donc les trois qui forment les bords de l'orbite dans l'homme ; et même dans les Oiseaux, beaucoup de Reptiles et de Poissons, le maxillaire n'entre plus dans l'orbite par aucune de ses faces ni même de ses bords. Mais alors le lacrymal intervient ordinairement, de sorte que trois os continuent d'encadrer le globe de l'œil.

Mais si, dans les Reptiles et les Poissons, les os dont nous venons de parler s'écartent l'un de l'autre sur la plus grande étendue de leurs bords, pour former des fentes, des trous, des cavités nouvelles, ou bien agrandir d'autres cavités que celles de l'œil, les os annexés invariablement à cet organe reçoivent des développements proportionnés au volume et à l'énergie d'action de cet organe, chez la plupart des animaux de ces deux classes. Déjà, dans les Oiseaux de haut vol surtout, il se développe, sur l'arcade orbitaire ou frontal, un os aplati, très-saillant dans les *Falco*, et que l'on a nommé, à cause de sa position, os palpébral ou susorbitaire.

Dans la plupart des Reptiles et des Poissons osseux, chaque frontal est divisé en trois parties toujours distinctes, nommées antérieure, intermédiaire et postérieure d'après leur ordre de position d'avant en arrière. Sur le frontal intermédiaire des Reptiles, se développe, en formant un ressaut, l'os susorbitaire ou palpébral, déjà cité dans les Oiseaux. Cet os manque aux Poissons, mais chez la plupart des Osseux, depuis l'os nasal et le cornet inférieur, jusqu'au frontal postérieur, s'étend au-dessous de l'œil un arc de pièces osseuses dont le nombre est de six dans la Morue (*V. Cuvier, Règn.*

Anim., T. IV, pl. 8, fig. 3). Ces os surnuméraires dans le Crâne, et plusieurs autres dont il sera question ailleurs, et qui existent, soit isolés, soit en différents points du squelette, n'ont évidemment pas d'analogues, et dérogent, il faut le dire, à la loi de l'unité de composition du système osseux.

4^o La cavité auditive éprouve encore plus de variations que celle de l'œil, au point qu'elle finit par s'effacer tout à fait, et que ses os se projettent dans un même plan, tout en conservant leurs rapports ordinaires. Cette cavité se prolonge de dehors en dedans au travers du cadre du tympan ou tympanal, et de la caisse où se trouvent articulés l'un sur l'autre, dans l'ordre suivant, le marteau, l'enclume, le lenticulaire et l'étrier. Le marteau s'articule sur le tympanal par l'intermédiaire de la membrane du tympan, et l'étrier sur le rocher par l'intermédiaire de la membrane de la fenêtre ovale. La cavité de ce sens se termine dans le rocher qui en est la partie nécessaire et fondamentale. C'est à quoi se réduit la cavité auditive dans la plupart des Reptiles, en y comprenant toutefois un ou deux des osselets de l'ouïe dans quelques Reptiles, les Batraciens par exemple. Tous ces osselets subsistent néanmoins à leur place dans les Sauriens et les Oiseaux (*Phil. Anat.*, pl. 1, fig. 7, 10 et 11). Dans beaucoup de Mammifères, le mastoïdien agrandit encore la cavité auditive par la communication de la caisse avec les cellules dont il est creusé ; et dans les Oiseaux de proie nocturnes, tout le pourtour du Crâne est véritablement un immense développement des cavités auditives par la communication avec le rocher des cellules qui, tout autour du Crâne, écartent les deux tables de ses os. Dans ces mêmes reptiles, le mastoïdien, le temporal et la caisse n'appartiennent pas plus à la cavité de l'ouïe qu'à celle du cerveau. Projetés en arcades sur les côtés du Crâne en arrière des orbites, ils interceptent des voûtes, des cavités plus ou moins profondes, qui servent soit de points fixes aux muscles moteurs de la mâchoire inférieure sur la tête, soit de points mobiles aux muscles qui meuvent la tête sur le cou. Ce dernier cas a lieu chez les Crocodiles ; l'autre a lieu chez les Ophidiens ordinaires. Mais chez ceux à mâchoires dilatables, les Pythons, les Boas et les Vipères, le mastoïdien et la caisse deviennent eux-mêmes des bras de levier angulaires, congénères du maxillaire inférieur dans ses mouvements. (*V.*, pour les Sauriens, *Geoff. St.-Hil.*, *Ann. du Mus.*, t. 10, pl. 4 ; la tête du Crocodile, *Cuv. Règn. Anim.*, t. 4, pl. 6, f. 7, 8 et 9 ; la tête de l'Ophisaur, et pl. 7, fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ; tête du Python et du Serpent à sonnette.)

Dans les Poissons, le rocher lui-même n'est plus employé dans l'organe de l'ouïe. Celui-ci est tout entier contenu dans la cavité même du Crâne, ainsi que les appareils membranés qui, dans les trois autres classes, occupent les conduits et les cavités du rocher. Tous ces os creux chez les Mammifères et les osselets même qui étaient contenus dans leur cavité, sont produits au dehors pour servir à de nouvelles fonctions relatives à un autre milieu d'existence. Tous sont mobiles l'un sur l'autre, excepté le rocher. La caisse, centre de mouvement des pièces de l'opercule et des deux mâchoires

(Geoff., Phil. Anat., pl. 1, fig. 8), arquée en arrière l'étrier, en dehors le tympanal, en avant le temporal et le styhyal (apophyse styloïde). L'étrier, l'enclume, le lenticulaire et le marteau, sous forme écaillée, constituent le plan mobile, connu sous le nom d'opercule. Le tympanal, par son extrémité inférieure, sert à l'articulation de la partie articulaire du maxillaire inférieur, et le styhyal en dedans rattache au Crâne l'hyoïde, par l'intermédiaire de deux branches osseuses dont il sera parlé au mot Opercule.

CRANE DE MER. ПОЛЪР. Syn. vulgaire d'*Alcyonium Cranium*.

CRANGON. *Crangon*. CRUST. Genre établi par Fabricius, et placé par Latreille dans la famille des Macroures. Caractères : antennes latérales situées au-dessous des mitoyennes, et recouvertes à leur base, par une grande écaille annexée à leur pédoncule ; antennes mitoyennes ou supérieures à deux filets ; les deux pieds antérieurs terminés par une main renflée, à un seul doigt ; l'intérieur ou celui qui est immobile, simplement avancé en manière de dent ; la seconde paire de pieds filiforme, coudée et repliée sur elle-même dans le repos, terminée par un article bifide, mais à divisions peu distinctes ; prolongement antérieur du test, ou le bec, très-court. Les Crangons ressemblent aux Alphées par le nombre et la correspondance des pieds en pince, mais ils en diffèrent essentiellement par le doigt inférieur ou immobile des deux premiers pieds et par ceux de la seconde paire qui sont coudés et filiformes. Ce genre, qu'on pourrait confondre au premier abord avec celui des Palémons, s'en éloigne par les deux filets des antennes mitoyennes, par la petitesse du prolongement antérieur de leur carapace et par la manière dont se terminent les deux premières paires de pattes. Ces Crustacés ont un test incolore ou tirant un peu sur le vert, marqué souvent d'une infinité de points ou de lignes noires. Ces couleurs changent singulièrement lorsqu'on les cuit ou quand on les plonge dans l'esprit de vin. Alors ils se colorent en rouge. On les trouve communément sur nos côtes dans les endroits sablonneux. Ils ont des mouvements très-brusques, nagent ordinairement sur le dos, et frappent souvent l'eau avec leur abdomen qu'ils replient contre le thorax, et qu'ils distendent ensuite avec force. Les pêcheurs en prennent en grande quantité dans leurs filets, et s'en servent quelquefois comme d'amorce pour attirer plusieurs Poissons rivaux, qui s'en nourrissent. On les sert aussi, sur nos tables, mais leur chair n'est pas à beaucoup près aussi délicate que celle des Chevrettes. On les confond cependant quelquefois avec celles-ci, et on les nomme indistinctement Crevette de mer, Chevette, Cardon ; mais les Chevrettes proprement dites appartiennent au genre Palémon.

Les espèces les plus connues sont : le CRANGON BORÉAL, *Crangon boreas*, décrit et représenté par Philipps (Voy. au Nord, pl. 11, fig. 1). Il est le plus grand de ceux que l'on connaisse ; Herbst (*Canc.* tab. 59, fig. 2) a copié cette figure. Le CRANGON VULGAIRE, *Crangon vulgaris*, Fab., vulgairement le Cardon, représenté par Roësel (T. III, tab. 63, fig. 1, 2). Il est très-commun sur les côtes de l'Océan. Le CRANGON ÉPINEUX, *Crangon*

spinosus, Leach, sur les côtes méridionales de l'Angleterre.

Risso (Hist. des Crust. de Nice, p. 81) décrit deux espèces nouvelles de Crangons : la première, qu'il nomme Crangon fascié, *Crangon fasciatus*, et qu'il représente tab. 3, fig. 5, semble appartenir, suivant Latreille, à un autre genre ; la seconde, qu'il ne figure pas, porte le nom de Crangon ponctué de rouge, *Crangon rubro-punctatus*. L'une et l'autre ont été trouvées dans la mer de Nice, sur les bas-fonds sablonneux.

CRANIA. BOT. Synonyme de Cornouiller mâle.

CRANIACÉS. *Craniacei*. MOLL. Nom donné par Menke à une famille de la classe des Brachiopodes, qui a pour type le genre Cranie.

CARNICHIS. *Cranichis*. BOT. Famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie. Swartz, qui a établi ce genre dans sa Flore des Indes-Occidentales, lui a donné pour caractères : un calice déjeté latéralement ; les trois divisions externes et les deux divisions internes à peu près égales entre elles, rapprochées dans leurs parties inférieure et moyenne, un peu écartées supérieurement, quelquefois tout à fait écartées ; le labelle est supérieur, placé entre les deux folioles internes ; il est concave et recouvre les organes sexuels ; le gynostème est dressé, un peu dilaté dans sa partie supérieure qui porte en avant une anthère à deux loges, terminée en pointe à sa partie supérieure. Chaque loge renferme une masse de pollen pulvérulent. Le stigmate est placé au-dessous de l'anthère, à la face antérieure du gynostème ; l'ovaire est à peine tordu. Le fruit est une capsule trigone, s'ouvrant en trois valves. Ce genre ne se compose que d'espèces américaines ; la plupart originaires de la Jamaïque. Ce sont en général de petites plantes à racines fasciculées, à tige simple, quelquefois dépourvue de feuilles, portant des fleurs assez petites, disposées en épi.

CRANIE. CRANIA. MOLL. Le genre Cranie, institué par Bruguière, avait été confondu par Linné parmi les Anomies. On ne connaissait alors qu'une seule espèce qui pût se rapporter au genre de Bruguière, c'est l'*Anomia Craniolaris* qui est encore, à ce qu'il paraît, la seule espèce vivante connue. Depuis Bruguière, presque tous les conchyliologues ont admis ce genre ; Lamarck, Megerle, Ocken, Férussac, DeFrance, Blainville, sont de ce nombre ; Cuvier n'en fait pas mention, il ne le cite même pas parmi les Anomies. Quoi qu'il en soit, ce genre ne doit plus être placé parmi les Multivalves comme le pensait Bruguière, car il n'a, avec eux, aucun rapport de forme et de structure, et ces trous dont la valve inférieure paraissait percée pour l'insertion des muscles, sur des osselets analogues à ceux des Anomies, sont un fait que l'observation a détruit. Les Cranies n'ont aucune charnière ; dépourvues de ligaments et de dents propres à retenir les deux valves, il est fort rare de les trouver ensemble dans les espèces fossiles surtout ; il n'y en a que quelques-unes qui soient connues parfaites ; la valve inférieure seule des autres, fixée aux différents corps sous-marins, se retrouve plus facilement. Le nombre des espèces connues n'est pas encore considérable ; c'est DeFrance qui en a fait con-

naitre le plus dans le Dictionnaire des Sciences naturelles. C'est d'après lui et d'après ce que Deshaies possède dans sa collection, que ce savant a tracé les caractères généraux suivants : coquille inéquivalve, suborbiculaire; valve inférieure presque plane, percée du côté interne de trois trous inégaux et obliques; valve supérieure convexe ou conique, semblable à une petite patelle, munie intérieurement de deux callosités saillantes; point de dents ni de ligament cardinal; animal inconnu. — On sera toujours embarrassé de placer convenablement les Cranes dans l'ordre des rapports, avant de connaître l'animal qui habite cette singulière Coquille. Les Hipponices de DeFrance, également placés sur une base adhérente tantôt par une grande surface, tantôt par un point seulement de leur face inférieure, sembleraient indiquer des rapports entre des genres que l'on a éloignés dans des classes différentes. Pourquoi, avant de connaître les animaux des uns et des autres, a-t-on placé les uns parmi les Univalves dans le genre Cabochon, tandis que les autres sont rangés parmi les Bivalves dans cette famille des Rudistes de Lamarck, qui semble être un réceptacle où l'on a jeté des genres dont les caractères sont peu connus? On ne pourra répondre à cette question que lorsque l'on aura quelques connaissances positives des animaux, les caractères tirés des coquilles étant insuffisants.

CRANIE EN MASQUE. *Crania personata*, Lamk. (Anim. sans vert. T. VI, 1^{re} part., p. 258); Blainville (Dictionn. des Sc. Nat.); *Anomia Craniolaris*, L. (p. 3540), figurée dans l'Encyclopédie (pl. 171, fig. 1 et 2) et dans Chemnitz (T. VIII, t. 76, fig. 687). C'est une Coquille orbiculaire, que l'on trouve non-seulement dans la mer des Indes, mais aussi dans la Méditerranée, sur les Polypiers; sa valve inférieure est plane, adhérente, présentant trois impressions dont la position en forme de triangle, et la forme de celle du milieu, lui donnent assez l'apparence d'un masque de tête de mort; la valve supérieure est convexe, conique, blanchâtre, munie à l'intérieur, de deux callosités qui semblent avoir servi à l'insertion des muscles.

CRANIE ÉPAISSE. *Crania Parisiensis*, Lamk. (loc. cit.); DeFrance (Dict. des Sc. nat.). Elle est très-bien figurée dans les Vélins du Mus. d'Hist. naturelle (n^o 47, fig. 7 bis), d'après un bel individu de la collection de DeFrance. On la trouve assez fréquemment à Meudon et dans les autres lieux des environs de Paris, où l'on exploite la Craie. On ne connaît que la valve inférieure qui soit fixée, soit aux Oursins, soit à des fragments de *Caillius*. Cette valve est épaisse, plane, ovale, arrondie, adhérente par sa face inférieure; elle présente en dedans des stries rayonnantes et trois impressions profondes; le bord est élevé, lisse, fort épais.

CRANIE MONNAIE. *Crania Nummulus*, Lamk. (loc. cit. n^o 2). Cette espèce fossile avait été prise par Linné, mais à tort, pour l'analogue de l'*Anomia Craniolaris*. Cette Coquille, que l'on nomme vulgairement *Monnaie de Bratenbourg*, est une espèce distincte, dont on ne connaît également qu'une valve qui est probablement l'inférieure, quoiqu'on n'y remarque pas de traces évidentes d'adhérence; elle est suborbiculaire, présentant des stries rayonnantes à l'intérieur, ainsi que trois fos-

settes obliques; quelques stries concentriques se remarquent vers le bord qui lui-même est lisse; elle est fossile. De Suède. POUR LA CRANIE ANTIQUE, *Crania antiqua*, et la CRANIE STRIÉE, *Crania striata*, V. Lamk., Anim. sans vert. T. VI, 1^{re} part.

CRANIOIDES. Bertrand Scheuzer a donné ce nom à un Polypière fossile du genre Méandrine, ou bien à la portion supérieure de quelque grand Echinite.

CRANIOLAIRE. *Craniolaria*. BOT. Ce genre, établi par Linné, et placé dans sa Didymie Angiospermie, appartient à la famille des Bignoniacées. Lamarck a réuni aux *Martynia* le *Craniolaria annua*, L., en lui donnant le nom de *M. spathacea*; d'un autre côté, le *Craniolaria fruticosa*, L., ayant été reconnu par Jussieu, comme appartenant aux *Gesneria*, la plupart des auteurs, et entre autres Swartz, Willdenow et Persoon, ont cessé de compter le *Craniolaria* au nombre des genres, et ses deux espèces ont été fondus dans les deux genres précités, avec le nom spécifique de *Craniolaria*. Cependant, ce genre avait été bien distingué par Jussieu, et dans ces derniers temps, Kunth (*Nova Genera et Spec. Plant. Equin.* vol. III, p. 155) l'a caractérisé de la manière suivante : calice campanulé, spathiforme, à cinq dents et fendu latéralement; corolle à tube très-long, à gorge campanulée, à limbe bilabié; la lèvre supérieure bifide, l'inférieure trifide; le lobe du milieu plus large; quatre étamines didymes, avec une cinquième rudimentaire; stigmathe bilamellé; drupe ovoïde, pointu, renfermant une noix ligneuse, dont le sommet a deux petites cornes et qui est quadriloculaire; quatre graines, souvent réduites à une seule dans chaque loge, ovées, un peu comprimées et non ailées. LA CRANIOLAIRE ANNUELLE, *Craniolaria annua*, L., unique espèce du genre, est une plante herbacée, très-velue et visqueuse, à feuilles opposées, quinquelobées, à fleurs blanches, panachées vers l'entrée de la corolle et disposées en grappes. Elle croît en Amérique, principalement parmi les touffes de Graminées, dans la république de Colombie, où, selon Humboldt et Bonpland, les habitants, qui donnent à sa racine le nom de *Scorzonera*, en préparent une boisson amère, rafraîchissante.

CRANIOLARIS. MOLL. V. CRANIE.

CRANION. BOT. Ce nom, chez les anciens, désignait plus particulièrement la Truffe ou de fort gros Lycoperdon qui devenaient semblables au crâne des enfants.

CRANIOSPERME. *Craniospermum*. BOT. Genre de la famille des Boraginées, Pentandrie Monogynie, établi par Lehman. Caractères : calice à cinq divisions; corolle monopétale, cylindrique; filets des étamines dépassant de beaucoup la corolle; anthères oblongues; quatre semences distinctes, hémisphériques, perforées à leur base. Le *Craniospermum subvillosum* est une plante de la Sibérie, à feuilles velues et spatulées, à fleurs capitulées, d'un rouge de rose.

CRANIOTOME. *Craniotome*. BOT. Reichenbach a institué, sous ce nom, dans la famille des Labiées, Didymie Gynospermie, un genre avec une plante du Népal qui fut successivement promené dans quatre genres différents : *Plectranthus furcatus*, Wallich;

Ajugo furcata, Link; *Nepeta versicolor*, Treviranus; *Anisomeles Nepalensis*, Spreng. Cette plante, déjà anciennement connue, mais figurée pour la première fois dans l'Iconographie exot. de Reichembach, pl. 54, sous le nom de *Craniotome versicolor*, est enfin devenue le type d'un genre auquel on donne pour principaux caractères : un calice oviforme à cinq dents égales et connatives; le casque de la corolle tronqué.

CRANIQUE. BOT. V. CRANICHS.

CRANIUM. MOLL. Synonyme de *Crania*. V. CRANIE.

CRANQUILLIER. BOT. L'un des noms vulgaires du *Lonicera Peryclimenum*. V. CHÈVREFEUILLE.

CRANSON. BOT. V. COCHLÉARIA.

CRANTZIE. *Crantzia*. BOT. Plusieurs genres ont successivement été établis sous ce nom qui rappelle celui du botaniste Crantz connu par plusieurs travaux importants. Mais aucun de ces genres n'a été adopté par les botanistes actuels, en sorte qu'aujourd'hui il n'existe réellement pas un genre qui porte ce nom. Ainsi le *Crantzia aculeata* de Schreber est le *Toddalia aculeata* de Lamarck. Le *Crantzia* de Scopoli est le *Besleria cristata* de Linné. Le genre *Crantzia*, proposé par Swartz, est le même que le genre *Pachysandra*, établi par le professeur Richard dans la Flore de l'Amérique septentrionale de Michaux. Nuttall, dans ses genres de l'Amérique septentrionale, a proposé un genre *Crantzia* pour l'*Hydrocotyle lutea* de Michaux. Mais Richard, qui a vu et examiné plus d'espèces d'Hydrocotyles qu'aucun autre botaniste, assure que ce genre ne peut être admis, et que si l'on voulait séparer les espèces nombreuses de ce genre d'après les différences qu'elles offrent, il faudrait établir au moins six ou sept genres. Le *Crantzia* de Vahl et de Swartz (*Prodrom.*) est le *Tricera laevigata* du même auteur (*Flor. Ind.-Occident.*). Enfin, dans le second volume de son *Syst. Nat.*, De Candolle cite un genre *Crantzia* de Lagasca (*Flor. Hispan. ined.*), qui se compose de deux espèces : l'une, *Crantzia ochroleuca*, Lag., est la *Brassica austriaca* de Jacquin et l'*Erysimum austriacum* de De Candolle; l'autre, *Crantzia frutescens*, Lagasc., est la *Brassica turvensis* de Linné ou *Moricandia arvensis* de De Candolle.

CRAOUILLE ou CRAOUILLÈRE. OIS. Syn. vulgaire de Pie-Grièche grise.

CRAPA. POIS. Espèce du genre Serran.

CRAPAUD. *Bufo*. REPT. Genre de la famille des Anoures, de l'ordre des Batraciens, longtemps confondu avec les Grenouilles, par les naturalistes qui avaient adopté sans exception la classification de Linné, et que Cuvier n'a conservé que comme sous-genre dans son Histoire du Règne animal. Laurenti avait indiqué la séparation des Crapauds d'avec les Grenouilles, d'après Bradley, mais les caractères sur lesquels il établissait cette division étaient la plupart faux. Ceux qu'on doit adopter consistent : dans la dimension des pattes de derrière qui n'excèdent jamais la longueur du corps; dans la disposition des doigts antérieurs qui sont unis, courts, plats et inégaux; langue molle, fixée aux bords de la mâchoire inférieure; corps ventru; peau rude, couverte de verrues ou papilles d'où suinte une humeur fétide : deux de ces verrues beaucoup plus grosses,

appelées parotides, sont situées sur le cou. Les Crapauds ont un aspect hideux avec des couleurs tristes et mal assorties; leur allure est ignoble, leurs mœurs sauvages et abjectes. On les regarde généralement comme venimeux, et l'on raconte dans les campagnes, une foule de fables sur la propriété qu'ils ont de charmer les hommes et les animaux par l'effet de leurs regards et de leur souffle. Ils se nourrissent de Vers, de Chenilles, de petits Insectes, d'Abeilles mortes, rejetés des ruches, de Fraises, etc. Ils sont en général nocturnes; ils recherchent les endroits frais et obscurs, les trous des vieux murs, les crevasses sous les pierres et dans la terre; n'en sortent que lorsque des pluies abondantes viennent, en été, pénétrer le sol, et paraissent souvent, dans ce cas, en très-grande quantité. Ils habitent beaucoup moins les eaux que ne le font les Grenouilles; ils ne semblent même s'en rapprocher que pour y venir déposer leurs œufs. Ils y deviennent souvent la proie des Brochets et même des Anguilles; à terre, ce sont les Serpents, les Hérons, les Cigognes et les Buses, qui leur font une guerre cruelle. Bory assure en avoir trouvé dans des Couleuvres, qui, ayant été avalés tout vifs, n'étaient pas encore morts après être demeurés quelques jours dans l'estomac de leur vorace ennemi.

L'anatomie de ces animaux, grâce aux recherches de Roësel et de Klœtzke, est assez bien connue. Les os de la région supérieure de leur tête sont rugueux à leur superficie; à l'exception de la symphise du menton et des intermaxillaires, ceux du crâne et de la face sont totalement soudés chez les adultes. Les osselets de l'ouïe, au nombre de deux, savoir : le marteau et l'étrier, sont proportionnellement fort grands et cartilagineux; un ou deux Crapauds seulement ont des dents; leur morsure n'est pas venimeuse. Le nombre des vertèbres est, selon les espèces, de sept à huit; leurs apophyses sont fortes et longues, et les transverses fort larges. Le sacrum est robuste, comprimé, terminé par une longue pointe, mais sans coccyx. Il n'y a aucune apparence de côtes; le sternum est large, uni en devant avec les os de la fourchette et les clavicules; il varie de forme dans quelques espèces; l'omoplate est brisée et composée de deux pièces articulées, dont la supérieure se rapporte vers l'épéine. Les os de l'avant-bras sont soudés entre eux de manière à n'en former qu'un seul qui est cependant creusé inférieurement par un sillon peu prononcé. Le nombre des os du carpe est ordinairement de huit sur trois rangs, d'autres fois de six sur deux rangs; ceux du métacarpe sont au nombre de quatre, avec quatre doigts et un pouce rudimentaire; le fémur est dépourvu de trochanter. Un os particulier aux Batraciens, considéré à tort par quelques naturalistes comme l'analogue des os de la jambe, vient ensuite. La rotule, qui a la forme de celle de l'homme, est placée dans l'épaisseur des tendons. Le tibia et le péroné demeurent séparés dans toute leur longueur. Le tarse se compose de quatre os dont le dernier est fortement crochu, et le métatarse de cinq. — L'appareil musculaire est peu compliqué, mais la fibre qui le compose est très-forte, très-irritable et très-sensible à l'action galvanique. — Quoique les nerfs soient très-distincts et très-gros chez les Crapauds, la cavité du crâne qui

en est le point de départ, est très-resserrée, et le cerveau y occupe un fort petit espace; ses hémisphères sont lisses, sans convolutions, allongés et étroits; les couches optiques, placées en arrière, sont grandes avec un ventricule qui communique au ventricule moyen; le cervelet est aplati, triangulaire, appliqué en arrière sur la moelle allongée; il n'existe ni tubercules quadrjumeaux, ni pont de Varole. Le sens de l'odorat ne doit pas être très-développé; celui de la vue l'est beaucoup davantage; trois paupières garantissent l'œil qu'humecte un liquide analogue aux larmes. La membrane du tympan est à fleur de tête en arrière et au-dessous de l'œil, sans qu'il y ait ni conque ni pavillon, en un mot, d'oreille externe; l'appareil de l'ouïe offre du reste plus d'un rapport avec celui des Poissons cartilagineux. Les doigts, dépourvus d'ongles, sont revêtus d'une peau très-fine qui peut faire supposer que le tact y est très-développé. La langue est entièrement charnue, attachée au bord de la mâchoire inférieure, et repliée dans la bouche dont elle peut sortir pour y rentrer à volonté; elle doit être sensible au goût si l'on en juge par la couche glanduleuse qui la revêt. — L'estomac, qui est assez dilaté, se rétrécit graduellement, puis, se recourbant en un petit tuyau étroit dont les parois sont épaisses, aboutit au pylore; la longueur des intestins équivalait à peu près au double de celle du corps; le rectum est cylindrique, et l'anus garni d'un sphincter; cet anus correspond à un cloaque et sert conséquemment au passage du résultat des organes de la digestion et de la génération. Le cœur, fort simple, n'a qu'une seule oreille plus large que sa base, et affirmée par des colonnes charnues; il renferme un seul ventricule conique, dont la cavité s'ouvre dans le tronc commun des artères, par un orifice unique au-dessous de l'ouverture auriculo-ventriculaire. Par la répartition des artères qui y aboutissent, une partie du sang seulement passe par les poumons; ceux-ci forment deux sacs dont les parois intérieures sont divisées par des feuillettes membraneux, en cellules polygonales, nombreuses, où la respiration s'opère suivant un mode particulier, puisqu'il n'y a ni côtes ni diaphragme. L'air y est introduit par la déglutition; la bouche se ferme, la gorge se dilate, il s'y produit un vide, et l'air extérieur se précipite par les narines; alors le pharynx se ferme et l'air ne trouve d'autre issue que la glotte. L'expiration a lieu par la contraction des muscles du bas-ventre, de sorte que si l'on ouvre le ventre à un Crapaud, l'action de ses muscles venant à cesser, les poumons se dilatent sans pouvoir plus s'affaisser, et si l'on contractait l'animal à tenir la bouche ouverte, ne pouvant plus renouveler l'air de ses poumons, il meurt asphyxié. Roësel a figuré (*Hist. Nat. Ranar. nost.*, pl. 19, 21, 23 et 24) l'anatomie de quelques Crapauds d'Europe.

Les Crapauds mâles ont, durant le temps des amours, les pouces des mains armés de pelotes composées de papilles dures, qui s'étendent jusque sur la paume; c'est au moyen de ces pelotes qu'ils se cramponnent sur le dos des femelles pendant la ponte. Cette opération a lieu au premier printemps, et elle varie selon les espèces. Les Crapauds passent pour jouir d'une grande longévité; on en cite un qui, s'étant familiarisé avec

les habitants d'une maison sous l'escalier de laquelle il se tenait, mourut au bout de trente ans par un accident, et qui, parvenu à une taille monstrueuse, semblerait devoir vivre encore fort longtemps. Ils peuvent aussi vivre presque privés d'air et sans manger. On connaît les expériences à l'aide desquelles on a prouvé la certitude de ce fait étrange. Des Crapauds ayant été enveloppés dans des boules de plâtre, et blottis dans le centre, n'y étaient pas morts au bout de dix-huit mois de solitude, d'obscurité et de privations. On eût tort cependant d'en conclure que l'air n'était pas nécessaire à ces animaux pour exister. Edwards a prouvé qu'un peu d'air parvenait au Crapaud à travers les pores du plâtre, et que ces Reptiles y mouraient assez promptement si le plâtre demeurait plongé dans l'eau.

On a souvent parlé de pluies de Crapauds; le docteur Pontus, professeur à Cahors, raconte sur ce phénomène, et dans une lettre adressée à l'Académie des Sciences, en juillet 1856, que se trouvant au mois d'août 1804 dans la diligence d'Albi à Toulouse, vint à crever un nuage orageux, qui joncha la route et les champs voisins, dans un espace de plus d'un quart de lieue, d'une quantité de Crapauds, tellement nombreuse qu'il n'était plus permis de distinguer le sol; il y en avait jusqu'à trois ou quatre couches superposées, et les individus avaient depuis un pouce jusqu'à près de deux en tous sens, ce qui prouvait que ces Crapauds avaient dépassé l'âge d'un à deux mois. Les pieds des chevaux et les roues de la voiture en écrasèrent par milliers. Nous ne connaissons point l'opinion qu'ont émise les académiciens de Paris sur ce phénomène aussi rare que difficile à expliquer.

On connaît aujourd'hui au moins une trentaine d'espèces de Crapauds que l'on répartit en trois sections :

‡ Les doigts des pattes postérieures totalement libres comme ceux des pattes antérieures; ou à peine semi-palmés.

CRAPAUD CALAMITE OU CRAPAUD DES JONCS. *Bufo Calamita*, Laur., *Amph.* n° 9; Enc. Rept., p. 18, pl. 4, f. 6 (copiée de Roësel); Daudin, pl. 28; *Bufo terrestris foetidus*, Roës., pl. 24; *Rana Bufo*, β, L.; Gmel., *Syst. Nat.* XIII, 1, p. 1047. Si la vivacité ou l'élégance des couleurs pouvait déguiser la laideur ou l'abjection des formes, l'on pourrait dire du Calamite qu'il est le plus beau des Crapauds. L'iris brillant de son œil est du plus beau vert tendre, mélangé de filets noirs; son dos présente la teinte verdoyante du feuillage, et de nombreuses taches vertes se voient encore sur ses flancs, sur ses cuisses et sur ses bras. On digait des perles d'émail sur un fond de perles blanches; une raie jaune règne tout le long du dos, depuis l'extrémité de la tête jusqu'à l'anus; une large broderie de la même couleur règne également sur les flancs; ces teintes sont relevées de points écarlates, et cette dernière nuance forme une tache en manière de sourcil rouge, au-dessus de l'œil, ainsi que d'autres taches à l'extrémité de tous les doigts; mais une telle parure couvre un corps raccourci, grossièrement arrondi, que traînent avec peine sur la terre quatre membres épais et grossiers. L'animal n'a guère que deux pouces de longueur. Il est assez commun dans les parties tempérées de l'Europe, et il

s'introduit jusque dans les maisons. Il habite en général les lieux secs, parmi les Graminées, et se réunit, en petites sociétés, pour passer l'hiver, engourdi parmi les rochers et entre les fentes des vieux murs. Il ne s'approche des eaux qu'au temps de la ponte qui a lieu vers le mois de juin.

CRAPAUD RAYON VERT. *Bufo variabilis*, Encycl. pl. 6, f. 2; *Bufo Schreberianus*, Laur., *Amph.*, n° 7. Cette espèce, plus svelte que la précédente, et dont la forme approche un peu de celle de la Grenouille, se trouve surtout en Allemagne où on la mange. Elle se tient dans les lieux sombres, et la propriété qu'elle a de changer de couleur la rend fort remarquable; selon qu'elle dort ou qu'elle veille, et qu'elle se tient au soleil ou dans l'obscurité, elle est blanchâtre ou brune, et tachetée de jaune ou de vert.

CRAPAUD ACCOUCHEUR. *Bufo obetricans*, Laurenti, *Amph.*, n° 12; Daudin, pl. 22, fig. 1. Cette petite espèce n'est pas rare en Europe; cependant ses mœurs singulières n'ont été observées que fort tard, et c'est à Brongniart que l'on en doit la connaissance. Sa couleur est grisâtre; il est ponctué de noir sur le dos, et de blanc sur les côtés; l'iris de l'œil est doré; les parotides sont peu saillantes. L'Accoucheur vit à terre et loin des eaux que la femelle ne fréquente pas même au temps de la ponte. A cette époque, le mâle débarrasse sa compagne de ses œufs qui sont assez gros et au nombre de soixante environ. Après cette opération, il se les attache sur le dos au moyen de filets de matière glutineuse dont ils sont accompagnés, et chargé de ce précieux fardeau il le porte partout avec lui, prenant les plus grandes précautions pour qu'il n'arrive aucun accident à une progéniture dont, contre l'ordre habituel de la nature, la mère ne s'occupe plus, laissant au père tous les soins de la famille. Lorsque les yeux des Têtards que renferment ces œufs, commencent à devenir apparents dans leur transparence, ce qui a lieu après quelques jours, et qui indique que les petits ne tarderont pas à éclore, le Crapaud Accoucheur recherche une eau stagnante pour les y abandonner; ici finit son ministère; les Têtards ne tardent pas à éclore et nagent aussitôt, destinés par le mécanisme de leur organisation à reproduire la merveille de leur accouchement sans en avoir reçu de leçons que par le développement d'un instinct irrésistible.

CRAPAUD ÉPINEUX. *Bufo spinosus*. Bosc a le premier mentionné cette espèce; elle se trouve assez communément dans la France tempérée où elle acquiert la plus grande taille parmi les Crapauds. Son diamètre n'a pas moins que trois à cinq pouces; sa couleur est brune, et les tubercules de sa peau rugueuse sont terminés sur les flancs par des pointes hérissées. L'Épineux habite dans la terre, et fuit soigneusement la lumière du jour. Les labourers le trouvent assez fréquemment dans le sol d'où la charrue le déloge, et prétendent qu'il n'en sortirait jamais s'il n'y était ainsi forcé. On ne le voit nulle part dans le voisinage des eaux, ce qui fait supposer qu'il dépose ses œufs dans les sources souterraines ou du moins dans les infiltrations qui pénètrent le sol. Ces œufs n'ont jamais été observés, non plus que les Têtards qui en résultent.

Les *Bufo Surinamensis*, Daud., pl. 53, f. 2; — *Benagalensis*, Daud., pl. 25, fig. 1; — *horridus*, Daud., pl. 56; — *gutturosus*, Daud., pl. 50, f. 2; — *lævis*, Daud., pl. 50, fig. 1; — *Bufo pustulosus*, Laurenti, *Amph.*, n° 4; Encycl. Rept., p. 15, pl. 7, f. 1; *Rana ventricosa*, β, Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, 1, p. 1049; — *Bufo Agua*, Daud.; *Bufo Brasiliensis*, Laur., *Amph.*, n° 5, espèce presque gigantesque, de sept à huit pouces de long; *Bufo viridis*, Laur., *Amph.*, n° 8; le Vert, Lac., *Quadr. Ov.*, p. 587; *Rana Siibunda*, Pall., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, 1, p. 1050; *Bufo gibbosus*, Laurenti, *Amph.*, n° 6, Lac., *Quadr. Ov.*, pl. XI, reproduite dans l'Encycl., pl. 6, f. 7; Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, 1, p. 1047; *Bufo ventricosus*, Laur., *Amph.*, n° 5; les *Rana fusca*, *ovalis* et *lineata*; enfin le Coureur, *Bufo cursor* de Lépéchin, sont, avec quelques autres espèces plus ou moins connues, celles qui complètent cette première division.

†† Les doigts des pieds postérieurs palmés; ceux des mains toujours libres.

CRAPAUD COMMUN. *Bufo vulgaris*, Enc. Rept., p. 16, pl. 6, fig. 1 (mauvaise, ne représentant que trois doigts non palmés aux pieds de derrière); Daud., 24; *Rana Bufo*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, 1, p. 1047, *Bufo terrestris*, dorso tuberculis exasperato, oculis rubris, Roësel, *Ran. nost.*, pl. 20. Ce Crapaud, le type du genre, le plus abject de tous, celui qui se présente le plus souvent sous les pas de l'homme, n'a pas besoin d'être décrit. On sait que sa taille s'étend de deux à cinq pouces. La manière dont il se gonfle quand on le tourmente vient de ce que sa peau n'est point attachée à son corps; elle n'y est fixée que par le bord des mâchoires, les articulations et la ligne dorsale; l'animal y est comme dans un sac, et lorsqu'il se sent surpris, loin de chercher son salut dans une fuite que sa lourdeur rendrait inutile, il ne semble l'attendre que du mépris qu'il inspire; il s'arrête aussitôt, se hursauffe, et se forme, de l'air dont il sait s'environner, comme un matelas sur lequel les coups qu'on lui porte viennent s'amortir. Fort commun dans les jardins, il y fait la chasse aux Cloportes, aux jeunes Limaces, aux Cousins et aux Mouches. Il fait souvent entendre un bruit qui ressemble à la voix de l'homme irrité ou à l'aboïement du Chien. La durée de sa vie est ordinairement de quinze ans; il ne produit qu'à quatre. L'époque de ses amours a lieu vers le mois d'avril. L'accouplement se fait ordinairement dans l'eau; il a cependant quelquefois lieu sur terre; dans ce cas, la femelle, après l'acte, se rend dans quelque marais en y portant le mâle sur son dos. Là, celui-ci retire avec ses pieds de derrière des œufs qu'il féconde encore à mesure qu'ils sortent en longs cordons glaireux où ils sont disposés alternativement par paires. Ces cordons ont quelquefois jusqu'à quarante pieds d'étendue. De ces œufs sortent de très-petits Têtards tout noirs qui, d'abord, se fixent par leur bouche contre les plantes aquatiques, et bientôt, munis de branchies externes, comme des Poissons, se mettent à nager dans les eaux. Leur ventre est souvent doré. On en trouve d'innombrables quantités dans les mares, et même dans les ornières où, jusqu'aux Hironnelles, des milliers d'ennemis les viennent attaquer.

Les dessèchements en font périr un fort grand nombre.

CRAPAUD CENDRÉ. *Bufo cinereus*, Daud., pl. 25, t. Ce Crapaud est encore européen. On le confond généralement avec le précédent; mais ses yeux, d'un jaune doré, sont plus petits; sa tête arrondie est moins large; sa teinte est cendrée, uniforme, sa taille de deux pouces tout au plus. Il vit par troupes, dans les parties sèches et sablonneuses des pays de montagne. Ses verrues présentent quelquefois des teintes cuivreuses; il pénètre jusque dans les maisons.

CRAPAUD BRUN. *Bufo fuscus*, Laurenti, *Amph.* n° 10; *Encycl. Rept.*, p. 15, pl. 6, f. 5; Daud., pl. 26, f. 1-2-5; *Rana Bombina*, 7, Gmel. (*Syst. Nat.*, XIII, 1, p. 1048); *Bufo aquaticus allium redolens, maculis fuscis*, Roësel, *Ran. nostr.*, pl. 69, pl. 17-19. Cette espèce, plus leste que les autres, et qui saute à peu près comme les Grenouilles, habite aussi le voisinage des eaux dans lesquelles on la trouve assez souvent; elle est variée de brun et de blanchâtre; on dirait de l'écaille; ses yeux brillants présentent cette particularité que la pupille y est verticale, au lieu d'être horizontale comme dans les autres espèces; les doigts de derrière sont longs et entièrement palmés, ce qui facilite beaucoup la natation. Quand on tourmente cet animal, il répand une forte odeur d'ail. Ses œufs sortent en un seul cordon moins long, mais plus épais que dans le Crapaud commun, et disposés presque confusément sur plusieurs rangs. Le Têtard qui en naît, n'a qu'une ouverture branchiale du côté gauche; il est le plus gros de ceux d'Europe. Ce Crapaud coasse à peu près comme la Grenouille.

CRAPAUD SONNANT OU PLUVIAL. *Bufo Bombinus*, Daud., pl. 26, fig. 1-5; Crapaud à ventre jaune, Cuv.; *Bufo igneus*, Laur., n° 13; Crapaud couleur de feu, *Encycl. pl.* 6, fig. 5-6; Roësel, pl. 22-25; vulg. Crapaud d'eau. Cette petite espèce, qui n'a guère plus de deux pouces de long, n'a presque rien de la laideur des autres; et si ce n'était les pustules verruqueuses de son dos et la teinte noire et terreuse de ses parties supérieures, on dirait, à la longueur de ses pattes postérieures, une Grenouille. La partie inférieure de la tête, le ventre et le dessous des cuisses et des bras, avec la paume de la main et la plante des pieds, sont d'une teinte jaune brillante, avec des reflets d'un roux vif, marbrés de taches d'un bleu souvent assez agréable à l'œil. Ce Crapaud se tient presque toujours dans l'eau; il ne fuit pas la lumière comme les autres espèces, et semble au contraire se complaire à la clarté du soleil le plus ardent; alors, si l'on vient à le tourmenter, il répand une odeur d'ail très-sensible. Son cri, assez triste, se compose d'un seul son qu'on a comparé assez mal à propos à celui d'une cloche; pendant les nuits d'été, il se mêle souvent à celui des Grenouilles dont il fait une sorte de basse. Le Crapaud sonnante pond des œufs un peu plus gros que ceux de ses congénères, disposés par paquets et non en cordons; il forme conséquemment le passage des Crapauds aux Grenouilles. Les Têtards qui en proviennent sont fauves, et de bonne heure présentent de petites taches bleues sous le ventre; leur queue est fort large dans le sens vertical, et d'abord munie de crêtes ou de quelques dentelures en forme de frange. Le Crapaud sonnante, lorsqu'on le surprend hors de l'eau,

essaye d'abord de fuir en sautant; s'il sent l'inutilité de ses efforts, il s'arrête et se recourbe le plus qu'il peut, en rapprochant sa tête de sa partie postérieure, et en creusant son dos pour renfler l'abdomen.

Les *Bufo Chlorogaster*, Daud., pl. 25, f. 2, de Java; — *salsus* de Schranck, qui habite les eaux salées des réservoirs du pays de Saltzbourg et d'Autriche, espèce très-réelle, encore qu'on l'ait regardée comme une variété du Sonnante; — *Ridibunda* de Pallas, qu'il ne faut pas confondre avec le *Bombinus*; — *Vespertina*, Pall., qui, de même que le précédent, se trouve en Sibérie et dans le bassin de la Caspienne; — *Margaritifera*, Daud., pl. 33, f. 1; *Rana Typhonias*, Gmel., *Syst. Nat.*; XIII, 1, p. 1052, qui n'est pas une Grenouille; *Bufo nasutus* de Schneider, qu'on appelle *Aquagua* du Brésil; — *Musicus*, Daud., pl. 33, f. 5; vulgairement le Criard à la Nouvelle-Angleterre; *Rana musica*, L., qui se trouve aussi à Surinam; — *Humoralis*, Daud.; *Rana marina*, L., vulgairement l'Épaule armée à Cayenne, où sa taille n'est pas moindre de huit à neuf pouces; — *semi-lunatus*, Schn., de Surinam; — *Cyanophlyctis*, Daud., des Indes-Orientales; — et *cornutus*, Daud., pl. 38, de Surinam, le Cornu, *Encycl. Rept.*, p. 7, f. 5, sont à peu près les principales espèces qui complètent cette division. La dernière surtout est d'une figure monstrueuse; sa taille est assez grande; sa tête presque aussi grosse que son corps; sur les yeux s'élevaient comme deux cornes.

††† Tous les doigts palmés ou semi-palmés, même ceux des mains.

Les *Bufo Panamensis*, Daud., — *Arunco* de Molina, qui se trouve au Chili, et — *Spinipes*, Schn., rapporté de la Nouvelle-Hollande, forment cette section.

CRAPAUD. MOLL. Denys Montfort a formé avec une Coquille du genre *Murex* de Lamarck, *Murex ranella*, un genre particulier dans la famille des Canalifères, qu'il caractérise ainsi : coquille libre, univalve, à spire élevée; cordons latéraux; bouche allongée, dentée, offrant une gouttière à la jointure supérieure des deux lèvres; base échancrée. Le **CRAPAUD VENTRE DE BICHE**, *Bufo spadiceus*, est la seule espèce comprise dans ce genre. Cette Coquille, qui a plus de deux pouces de hauteur, est turriculée, aplatie, chagrinée et de couleur jaunâtre; chaque tour de spire portée des tubercules encore plus élevés que les protubérances et les stries; les cordons latéraux sont épais; la Columelle est armée, plissée, ridée, blanche, etc.; elle présente un canal profond et en partie recouvert antérieurement; la lèvre extérieure est dentée, formant, vers sa base, un canal court, d'accord avec la Columelle. On trouve abondamment cette Coquille dans les parages de Botany-Bay. Nous ignorons si les conchyliologues ont adopté le nouveau genre de Montfort.

CRAPAUD AILÉ. MOLL. Nom vulgaire du Strombe très-large; *Strombus latissimus*, Gmel.

CRAPAUD DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, **CRAPAUD PALE.** Syn. vulgaire du Mollusque dont Montfort a fait son genre Crapaud.

CRAPAUD DE MER. POIS. Syn. de *Scorpena horrida*, L.; et de *Lophius Histrio*, L.

CRAPAUD ÉPINEUX. REPT. Syn. d'Agame Tapaye.

CRAPAUD-VOLANT. ois. Syn. vulg. d'Engoulevant.
CRAPAUDINE. pois. Synonyme vulgaire d'Anarrhique Loup.

CRAPAUDINE. bot. Syn. vulgaire de *Sideritis canariensis*.

CRAPAUDINE. MIN. Nom donné par Galitzin au Minéral que Withering a trouvé composé de Silice, 65; Alumine, 14; Chaux, 7; Fer oxydé, 16. Ce Minéral paraît être la base de la Variolite.

CRAPAUDINES. pois. FOSS. V. BUFONITES.

CRAPE. CRUST. V. CRAËB.

CRAPECHEROT. ois. V. CRAPECHEROT.

CRAQUELINS ou **CRAQUELOT.** CRUST. Nom vulg. que donnent les pêcheurs aux Crustacés qui, venant de changer de peau, sont encore mous; ils les emploient comme appât.

CRASPÉDARIUM. MOLL. V. VERTICELLE CARRÉE.

CRASPÈDE. *Craspedum.* bot. Loureiro (*Fl. Cochinch.* 2, p. 441) avait institué ce genre pour une plante que Poiret (*Encycl. Suppl.* 2, p. 104) a réunie au genre *Elæocarpus*, et que De Candolle (*Prodrom. Syst. Veg.* 1, p. 520) rapporte au genre *Dicera* de Forster, exprimant toutefois ses doutes sur la justesse de cette réunion. Le *Craspedum tectorium*, Lour., habite les forêts de la Cochinchine. Ses feuilles sont oblongues, crénelées et acuminées; ses fleurs monogynes, réunies en masse et formant une sorte d'épi terminal; sa baie est uniloculaire et polysperme.

CRASPÉDIE. *Craspedia.* bot. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie ségrégée. Forster, dans son prodrome de la Flore des îles Australes, a établi les caractères du genre *Craspedia*, sans doute d'après quelques espèces que lui-même avait observées, mais dont il n'a pas donné la description; ce qui a fait que Willdenow et Persoon n'ont pu que rapporter ces caractères génériques, purement et simplement, sans entrer dans la moindre critique. Labillardière est venu ensuite, dans la publication de son voyage à la recherche de Lapeyrouse, décrire la même plante qu'avait observée Forster, mais en lui donnant le nom de *Richea glauca*, faute de moyens de constater l'identité de cette plante avec le *Craspedia uniflora* de Forster. Ce que n'a pu faire Labillardière devint chose facile pour Robert Brown qui, à l'aide de l'Herbier de Banks, fut non-seulement à même de sanctionner le genre de Forster, mais d'en faire ressortir tous les caractères par une foule de remarques qui sont le cachet du profond savoir de l'observateur anglais. Il était donc convenable de faire disparaître, quant à l'espèce de Labillardière, le nom de *Richea* et de lui préférer comme antérieur, celui de *Craspedia*, dérivé de *κρᾶσπεδος*; frange; à cause de l'apparence frangée qu'offre le fruit de ces végétaux, dans les dessins d'objets d'histoire naturelle rapportés du second voyage de Cook, et conservés dans la bibliothèque de sir Joseph Banks. Voici les caractères génériques tracés par Labillardière, et dont Brown (*Observations on the Compositæ*, p. 106) a vérifié l'exactitude, en ajoutant quelques remarques que nous exposerons plus bas : involucre général composé de folioles nombreuses, égales et disposées sur un seul rang; capitules ou calicules nombreux, contenant cinq à six fleurs

hermaphrodites, à corolle infundibuliforme; réceptacle paléacé; akènes obovés, un peu velus et couronnés par une aigrette plumeuse. Brown observe que l'involucre général est formé de bractées qui soutiennent les capitules partiels et sont en même nombre qu'eux; les paillettes du réceptacle sont analogues à ces bractées. Il est essentiel de faire attention à cette structure qui devient surtout importante, si on veut établir une comparaison entre le *Craspedia* et deux autres genres voisins, nommés par l'auteur *Calocephalus* et *Leucophyta*. Indépendamment du *Craspedia uniflora* de Forster, Brown dit en avoir encore observé une autre espèce qui pourrait bien être celle que W. Hooker a décrite dans le Bot. Magaz. t. 5415, sous le nom de *Craspedia macrocephala*, Craspédie à larges capitules. Sa racine est vivace; il s'en élève une tige simple, de sept à huit pouces, entourée à sa base de feuilles radicales, linéaires-lancéolées, spatulées, aiguës, entières, velues, longues de trois pouces environ, larges de six à sept lignes, d'un vert glauque, fort pâle en dessus, presque blanchâtres en dessous; les feuilles caulinaires sont beaucoup moins longues, surtout à mesure qu'elles s'éloignent de la base; elles sont alternes, sessiles et assez irrégulières. La tige est terminée par un large capitule, composé d'une multitude de fleurs, entourées à leur base d'un involucre général, composé de folioles nombreuses et disposées sur un seul rang. Ces calicules ou capitules partiels contiennent cinq à six fleurs à corolles infundibuliformes, hermaphrodites. Le réceptacle est paléacé; les akènes sont obovés, un peu velus et couronnés par une aigrette plumeuse. Cette espèce a été découverte par M. William Davidson, curateur du jardin botanique de Hobart-Town, à la terre de Diemen, et qui en a recueilli des graines sur le mont Wellington, à trois mille pieds au-dessus du niveau de la mer. D'autres graines apportées récemment par le docteur Wilson, ont mis les botanistes de l'Angleterre à même de cultiver cet intéressant végétal, qui doit bientôt se répandre dans nos serres tempérées et contribuer à leur ornement, par ses larges capitules qui paraissent au mois de juillet.

CRASPÉDIE A FEUILLES GLAUQUES. *Craspedia glauca*, Bot. regist. 1908; *Richea glauca*, Labill. Fl. Nov.-Hol. Plante herbacée, d'un vert glauque, garnie de poils épars, qui s'enfrelacent quelquefois et prennent l'aspect d'une toile d'Araignée qui recouvrirait les parties de la plante. Les feuilles sont linéaires-lancéolées, acuminées, un peu décurrentes; la tige est assez souvent pourvue de folioles semblables aux feuilles, mais d'un quart ou d'un sixième seulement de leur longueur qui est trois pouces, terminée par un capitule sphérique, involucre, composé d'une multitude innombrable de fleurs réunies de cinq à neuf, dans un involucre partiel, que l'on peut en quelque sorte considérer comme une involucrelle. Le réceptacle est planiuscule, garni d'écaillés dentelées, membraneuses, plus courtes que les corolles; aigrette en forme d'anneau à sa base, composée de seize soies plumeuses de la longueur de la corolle; celle-ci en entonnoir, jaune, avec son tube allongé et son limbe partagé en six segments réfléchis; anthères prolongées en forme de queue sétacée; style

bulbeux à sa base, divisé en deux branches tronquées, canaliculées, dilatées à l'extrémité.

CRASPÉDOCEPHALE. *Craspedocephalus*. REPT. Genre de la famille des Ophiidiens, institué par Fitzinger qui lui donne pour caractères : os maxillaires supérieurs petits et longuement pédicellés, avec un petit crochet aigu et percé d'un petit canal par où se sécrète la liqueur veinieuse; tête large, garnie ainsi que le dos d'écaillés tout à fait semblables; des plaques transversales simples sous le corps et doubles sous la queue. On remarque comme type de ce genre le Craspédocephale jaune, Trigonocéphale jaune, Opp.; Vipère fer-de-lance, Lacép., *Vipera lanceolata*, Daud.; *Vipera megæra*, Schneid. Il a le museau épais, plat en dessus et sur les côtés, arrondi et comme tronqué à son extrémité; les yeux sont revêtus, chacun en dessus, d'une large plaque; les narines sont placées vers le bout du museau; entre chacune d'elles et l'œil, il y a une petite ouverture oblongue, qui paraît aboutir à l'organe de l'ouïe; la langue est très-extensible, étroite, fourchue et susceptible de se retirer dans une gaine membraneuse placée à sa base, sur la partie inférieure de la bouche; le cou est étroit, aminci, couvert ainsi que le corps et la tête, d'écaillés grandes, carénées, ovales et comme tronquées à leurs deux extrémités; leur direction est réticulée, de manière qu'elles forment des rangées transversales, obliques et croisées entre elles. On a compté deux cent vingt-huit plaques simples sous le ventre, et soixante et une plaques doubles sous la queue; sa couleur est généralement le jaune nuancé de taches plus ou moins étendues et brunâtres; sa longueur est de quatre à cinq pieds et même plus; il fait sa nourriture de Rats, d'Oiseaux, de Lézards, d'Œufs, d'Insectes, etc. Il est malheureusement très-commun dans les plantations de Canne à sucre, à la Martinique où sa morsure cause journellement la mort à quelque nègre ainsi qu'à des voyageurs moins défiant encore. Il habite aussi au Brésil et probablement sur d'autres parties du continent américain.

On doit encore rapporter à ce genre le Trimérisure vert de Lacépède, *Trimeresurus viridis*, Ann. du Mus. vol. 4, pl. 56, fig. 2; il a cent soixante-cinq grandes plaques sous le corps; soixante-onze paires de petites plaques, trois grandes plaques et une paire de petites plaques sous la queue; le dessus de la tête couvert d'écaillés semblables à celles du dos et du même vert. Ce Reptile paraît avoir environ deux pieds de longueur; il appartient à la Nouvelle-Hollande.

Le genre *Cophias*, également de Fitzinger, ne présentant point de caractères assez distincts de celui dont nous traitons ici, Cuvier pense qu'il doit lui être réuni; conséquemment il faudrait regarder comme Craspédocephales les *Cophias bilineatus*, Pr. Maxim. liv. 5; *Cophias atrox*; *Cophias jacaraca*, etc.

CRASPEDON. bot. Fée a proposé l'établissement de ce genre pour une plante Cryptogame, que Sprengel a décrite sous le nom de *Stigmatidium concretum*. Les caractères principaux sont : thalle irrégulier, parsemé d'impressions punctiformes, nombreuses; apothécies éparses, entières, non perforées, homogènes à l'intérieur.

CRASPÉDOSOME. *Craspedosoma*. INS. Genre de Myriapode établi par Leach (*Trans. of the Linn. Societ.* T. XI) et rangé par Latreille, dans la famille des Chilognathes, à côté des Jules et dans le genre Polydème. Ils ressemblent à ces derniers par la forme linéaire de leur corps, par l'habitude de se rouler en spirale, et par les segments comprimés sur les côtés inférieurs, avec une saillie en forme de rebord ou d'arête en dessus. Ils en diffèrent par leurs yeux distincts. V. POLYDÈME.

CRASSANGIS. bot. Du Petit-Thouars, dans son Histoire des Orchidées des îles australes d'Afrique, a ainsi nommé une plante du genre *Angræcum*, auquel il substitué le nouveau nom d'*Angorochis*; le mot de *Crassangis* est lui-même formé de la réunion des deux noms générique et spécifique, *Angræcum crassum*, de la nomenclature généralement adoptée. Cette plante (figurée *loc. cit.*, t. 70 et 71) croît dans l'île de Madagascar où elle fleurit au mois de juillet. Ses feuilles sont rubanées, terminées par deux lobes; ses fleurs grandes et blanchâtres, ayant un labelle concave, à bords entiers, capuchonné et terminé par un éperon allongé, sont disposées le long d'un axe qui part latéralement de l'aisselle des feuilles. Sa hauteur est de quinze pouces.

CRASSATELLE. *Crassatella*. MOLL. Ce genre, que Lamarck avait d'abord fait connaître sous le nom de *PAPHIA*, *Paphia*, dans la première édition des Animaux sans vertèbres, reçut de lui le nom de *Crassatelle*, d'abord dans les Annales du Muséum, et ensuite dans la seconde édition des Animaux sans vertèbres; c'est cette seconde dénomination qui a été adoptée par les conchyliologues. Autant ce genre est peu nombreux en espèces vivantes, autant il se trouve abondamment fossile; mais, comme le remarque DeFrance (*Dict. des Sc. nat.*), il ne se rencontre jamais dans la Craie où dans les terrains qui sont au-dessous d'elle; on ne le voit que dans les terrains tertiaires et surtout dans ceux des environs de Paris, quoiqu'il y en ait aussi quelques espèces en Angleterre, dans l'Argile de Londres, qui remplace, par sa position géologique et la nature des Fossiles qu'elle renferme, les terrains parisiens. Quelques espèces avaient été connues de Chemnitz, de Gmelin, de Brugière; mais les deux premiers les avaient confondues parmi les Vénus, et le dernier parmi les Mactres, avec lesquelles elles ont effectivement bien des rapports; mais on n'avait aucune idée de ces belles Crassatelles si rares et si précieuses qui furent rapportées, dans ces derniers temps, de la Nouvelle-Hollande, espèces d'autant plus intéressantes que l'une d'elles offre l'analogie d'une des plus communes Coquilles fossiles des environs de Paris. Ce fait ainsi que celui relatif au Cérithie Géant, et quelques autres semblables, font penser que ce pourrait bien être dans ces mers éloignées que l'on devra chercher, non pas tous les analogues de nos espèces fossiles en général, mais peut-être une quantité suffisante pour en tirer des conclusions satisfaisantes, qui tendraient à prouver un changement notable de température, quelle qu'en soit la cause première. Voici les caractères qui distinguent les Crassatelles des genres voisins : coquille inéquilatérale,

suborbiculaire ou transverse; valves non baïllantes; deux dents cardinales, subdivergentes, et une fossette à côté; ligament intérieur inséré dans la fossette de chaque valve; dents latérales nulles. D'après ces caractères, les Crassatelles doivent se rapprocher beaucoup des Mactres dont elles ont le ligament intérieur, et des Érycines, avec lesquelles plusieurs conchyologues les ont confondues. Cuvier (Règn. Anim. T. II, p. 474) place les Crassatelles à côté des Cardites et des Vénéricardes, quoique, dans ces derniers genres, la position du ligament et la disposition de la charnière soient bien différentes. Il dit: « Je ne doute guère que ce ne soit encore la place des Crassatelles que l'on a rapprochées tantôt des Mactres, tantôt des Vénus; » et plus bas: « Leurs valves deviennent très-épaisses avec l'âge, et l'empreinte des bords du manteau donne à croire que, comme les précédentes (les Cardites et les Vénéricardes), elles n'ont pas de tubes extensibles. » Cette manière d'énoncer avec doute et avec une grande réserve, les caractères qui pourraient le mieux servir à placer convenablement ce genre, fait penser que Cuvier avait lui-même peu de données, et que ce n'est que par une analogie éloignée qu'il l'a provisoirement placé comme cinquième genre des Mytilacés. Ferrussac établit une famille pour les Crassatelles, en y joignant le genre Crassine. Ces deux genres, s'ils ont entre eux certains rapports, manquent de ceux relatifs à la charnière et à la position du ligament. Voici les Crassatelles qui paraissent mériter le plus de fixer l'attention :

CRASSATELLE DE KING. *Crassatella Kingicola*, Lamk., Animaux sans vert. T. V, p. 481, n° 1. Espèce rare et précieuse, revêtue d'un épiderme brun, qui disparaît vers les crochets; elle est ovale, orbiculaire, épaisse, enflée, d'un blanc jaunâtre, obscurément rayonnée et ornée, à sa surface de stries très-fines et très-serrées, quelquefois irrégulières, présentant plutôt des traces d'accroissement; les crochets sont plissés, peu proéminents. Cette Coquille, large de deux pouces neuf lignes, se trouve dans les mers de la Nouvelle-Hollande, à l'île de King.

CRASSATELLE SILLONNÉE. *Crassatella sulcata*, Lamk., Ann. du Mus., p. 408 et 409, n° 2; pour la fossile, Anim. sans vert., loc. cit., n° 5. Celle-ci est une des espèces les plus intéressantes, puisqu'elle offre l'analogie d'une des espèces fossiles que l'on trouve abondamment aux environs de Beauvais, à Bracheux et à Abbecourt. C'est une Coquille ovale, trigone, très-inéquilatérale, un peu enflée, élégamment sillonnée transversalement; le côté antérieur est anguleux, proéminent; les sillons diminuent de grosseur vers les crochets, deviennent des stries très-fines, qui finissent par disparaître au sommet; la lunule et le corselet sont bien marqués et enfoncés. Cette espèce, qui vient de la baie des Chiens-Marins, présente trois variétés: la première ne diffère que par le volume, c'est le Fossile de Bracheux; la seconde est moins arrondie, bien plus transverse, mais plus épaisse et plus globuleuse, presque bossue, également fossile de Bracheux et d'Abbecourt; la troisième enfin est plus déprimée et présente des sillons ou des plis plus réguliers, ce qui rend la Coquille plus élégante.

Aux espèces fossiles, figurées par Sowerby dans le *Mineral Conchology*, et à celles décrites par Lamarck dans les *Annales du Muséum*, on pourrait en ajouter un assez grand nombre, trouvées par Deshaies dans les environs de Paris; nous nous bornerons à décrire la suivante :

CRASSATELLE SCUTELLAIRE. *Crassatella scutellaria*, Deshaies. Cette grande Coquille ovale, trigone, aplatie, dont le test est très-épais, a le bord antérieur anguleux, subrostré. De la lunule et du bord postérieur partent des sillons qui s'aplatissent sur la surface de la Coquille, et qui y disparaissent vers le milieu; la lunule est très-enfoncée; le corselet l'est aussi, et il est circonscrit par une côte saillante; les crochets sont peu proéminents; la lame cardinale est large; l'impression du ligament est grande, irrégulièrement triangulaire; le bord inférieur des valves est crénelé; elle est longue de deux pouces trois lignes et large de deux pouces neuf lignes. Deshaies l'a découverte à Abbecourt, à deux lieues de Beauvais, dans une localité semblable à celle de Bracheux, mais plus importante; car elle pourra servir à décider l'âge et la vraie position géologique des Fossiles de cette dernière localité.

CRASSICAUDE. *Crassicaudus*. zool. C'est-à-dire queue épaisse ou touffue.

CRASSICAULE. *Crassicaulis*. bot. Plante dont la tige est épaisse et charnue.

CRASSICEPS. zool. A tête fort épaisse.

CRASSICORNE. INSECT. Dont les antennes sont fort épaisses.

CRASSIFOLIÉ. *Crassifolius*. bot. Plante dont les feuilles sont épaisses ou succulentes.

CRASSINA. bot. Ce genre de Scopoli, répond au genre *Zinnia*.

CRASSINE. *Crassina*. MOLL. Genre établi par Lamarck dans sa famille des Nymphacées, de l'ordre des Mollusques Conchifères, avec les caractères suivants: coquille suborbiculée, transverse, équivalente, close; charnière ayant deux dents fortes, divergentes, sur la valve droite, et deux dents très-inégales sur l'autre valve; dents latérales nulles; ligament externe sur le côté le plus long. Ce genre avait été indiqué par Sowerby, dans le *Mineral Conchology*, sous le nom d'*Astarte*, avant que Lamarck ne lui donnât celui de *Crassine*, dans son Histoire des Animaux sans vertèbres; il serait donc convenable de le rétablir sous son premier et véritable nom, et Lamarck lui-même se serait empressé de le faire s'il en eut eu connaissance, mais l'ouvrage de ce savant est tellement répandu que le droit de priorité devient un sujet de confusion. Avant la formation de ce genre, les Coquilles qui le composent faisaient partie des Vénus; si l'on étudie ces dernières, on voit, à mesure que les espèces deviennent plus épaisses et plus aplaties, que la charnière se modifie: l'une des trois dents cardinales diminue, finit par disparaître, et cette disparition est complète dans la *Venus Brongnarte* (Payr.) par exemple. Une différence principale reste toujours entre ces Coquilles; elle se montre dans l'impression palléale, simple dans les Crassines, sinuose postérieurement dans les Vénus; il existe donc dans la forme des Coquilles et les caractères de la char-

nière de grands rapports entre les deux genres qui viennent d'être mentionnés. L'animal des *Crassines* n'est point encore connu; il en existe cependant plusieurs espèces très-abondantes dans les mers du Nord, et quelques autres dans les mers tempérées; on n'en connaît pas jusqu'ici dans les mers tropicales. Le nombre des espèces vivantes est restreint à cinq ou six; celui des fossiles est beaucoup plus considérable: on en trouve dans presque tous les terrains, depuis le Lias jusqu'aux tertiaires les plus récents.

CRASSINERVÉ. *Crassinervius*. BOT. Se dit de feuilles dont les nervures sont épaisses et fort saillantes.

CRASSIPÈDE. *Crassipes*. INS. Dont les cuisses et les jambes sont fort épaisses.

Le nom de Crassipèdes a été donné par Lamarck, à une section de l'ordre des Conchyfères Dimyriaires, comprenant ceux de ces animaux qui ont le pied épais.

CRASSIROSTRE. *Crassirostris*. OIS. C'est-à-dire qui a le bec épais et fort. Cette épithète a servi à Goldfuss pour désigner une famille d'Oiseaux grimpeurs, qui se caractérise par un bec épais.

CRASSOCÉPHALE. *Crassocephalum* ou *Cremocephalum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, proposé par Mœnch, adopté par H. Cassini qui l'a caractérisé de la manière suivante: calathide cylindrique, incouronnée, égaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore; péricline cylindrique, égal aux fleurs, formé de squames unisériées, contiguës, parfaitement libres, non entrecroisées, appliquées, égales, étroites, linéaires, canaliculées, sphacélées au sommet; la base du péricline entourée de plusieurs squamules surnuméraires, irrégulièrement disposées, inégales, courtes, linéaires-subulées, ciliées; clinanthe plan ou concave, alvéolé, à cloisons basses, charnues, irrégulièrement denticulées; ovaires pédicellulés, cylindriques, glabricsules ou papillés, munis de dix côtes cylindriques et d'un bourrelet apicalaire; aigrette longue, blanche, caduque, composée de squamellules nombreuses, très-inégales, droites, filiformes, très-grêles, munies de barbellules irrégulièrement disposées, très-distancées, très-courtes, à peine saillantes, obtuses; corolles (purpurines) toutes uniformes, très-longues, très-grêles, presque filiformes, à limbe beaucoup plus court que le tube, et muni de nervures surnuméraires; étamines paraissant souvent imparfaites, surtout dans les fleurs extérieures; filet inséré vers le milieu de la hauteur du tube; article anthérifère excessivement long; anthère extrêmement grêle; appendice apicalaire long, subulé; styles à deux stigmatophores, surmontés chacun d'un appendice collectifère, en forme de languette subulée, longue comme la moitié des vrais stigmatophores, qui portent aussi des collecteurs épars sur leur face extérieure convexe, principalement sur les bords.

En lisant cette description, on reconnaît: 1^o que le genre *Crassocephalum* a la plus intime affinité avec le genre *Noceis*, quoiqu'il s'en distingue nettement par sa calathide incouronnée; 2^o qu'il semble se confondre, par ses caractères techniques les plus apparents, avec le vrai genre *Senecio* (*Senecio vulgaris*, Lin.), quoiqu'il s'en éloigne certainement par d'autres caractères

moins manifestes, mais dignes d'être considérés par les botanistes exacts; 3^o que ses vrais caractères distinctifs, à l'égard du genre *Senecio*, résident dans la structure de la corolle, des étamines, du style; 4^o que le caractère unique sur lequel Mœnch a fondé ce genre, est absolument faux; ce faux caractère paraît cependant avoir déterminé ce botaniste à rapprocher le *Crassocephalum* du *Tarchoanthus* et du *Tagetes*; mais on ne devine pas pourquoi il a placé ces trois genres dans une division éloignée de celle où il admet les autres Synanthérées. Ce seul exemple peut suffire pour faire juger la méthode générale de Mœnch, qui est peut-être la plus bizarre, la plus inextricable, la plus mauvaise à tous égards, qui ait jamais été imaginée. Ajoutons qu'en général ses descriptions génériques, fondées sur des observations assez subtiles, mais très-souvent inexactes, ne valent guère mieux que sa classification. Si le genre *Crassocephalum* doit être maintenu, il faut non-seulement lui assigner d'autres caractères que ceux de Mœnch, mais peut-être aussi changer son nom, comme étant hybride ou composé d'un mot latin et d'un mot grec. Nous proposons celui de *Cremocephalum*, exprimant que les calathides, penchées ou pendantes, sont comme suspendues au sommet de leurs pédoncules.

Le genre Crémocéphale ne présente encore qu'une seule espèce: *Cremocephalum cernuum*, qui paraît assez abondant aux Indes-Orientales et dans les îles des mers Australes.

CRASSOPETALON. BOT. V. CROSSOPETALON.

CRASSOUVIE. *Crassouvia*. BOT. Commerson avait donné ce nom à un genre de la famille des Crassulacées, et qui a été reconnu comme identique avec le genre *Bryophylla* de Salisbury.

CRASSULA. BOT. V. CRASSULE.

CRASSULACÉES. *Crassulaceæ*. BOT. Famille des Dicotylédones à étamines périgynes; elle se compose de plantes généralement herbacées ou plus rarement frutescentes, et son nom rappelle une des particularités les plus remarquables de leur organisation, qui consiste à avoir des feuilles épaisses et charnues, tantôt alternes, tantôt opposées. Les fleurs, qui présentent quelquefois un éclat très-vif, offrent différents modes d'inflorescence. Leur calice est profondément divisé; la corolle est composée d'un nombre plus ou moins considérable de pétales, égal à celui des divisions du calice, avec lesquelles ils alternent; quelquefois la corolle est complètement monopétale. Le nombre des étamines est le même ou plus rarement double de celui des pétales ou des lobes de la corolle monopétale; quand elles sont en nombre double, il arrive quelquefois que la rangée intérieure avorte ou se compose de corpuscules ou appendices de forme variée. Les étamines sont insérées à la base ou à l'onglet de chaque pétale, et l'insertion est toujours périgynique. Au fond de la fleur, on trouve constamment plusieurs pistils distincts et supérieurs, quelquefois légèrement soudés entre eux par leur base. Leur nombre varie de trois à douze et même au delà. Chacun d'eux se compose d'un ovaire plus ou moins allongé, à une seule loge, qui contient plusieurs ovules attachés à un trophosperme sutural et placé du côté

interne. Le style est un peu oblique et se termine par un stigmate simple et petit; en sorte que chaque pistil ressemble beaucoup à celui des Renonculacées polyspermes. Le fruit se compose d'autant de capsules uniloculaires et polyspermes qu'il y avait de pistils dans chaque fleur. Ces capsules s'ouvrent par la suture longitudinale qui règne sur leur côté interne; les graines sont attachées aux deux bords rentrants de la suture. Elles se composent d'un embryon plus ou moins recourbé, enveloppant en quelque sorte un endosperme farineux. Cette famille se rapproche des Caryophyllées, dont elle diffère par son insertion périgynique. Elle a aussi de grands rapports avec les Saxifragées, les Nopalées, les Portulacées et les Ficoidées, qui sont également pourvues d'un endosperme farineux; mais elle s'en distingue surtout par la pluralité de ses pistils.

Les genres de cette famille sont peu nombreux. Les principaux sont : *Tillæa*, L.; *Bulliarda*, DC.; *Crassula*, L., auquel il faut réunir les genres *Rochea*, *Globulæa*, DC.; *Grammanthes*, DC.; *Curtogyne*, Haw.; *Dasytemon*, DC.; *Cotyledon*, DC.; *Kalanchoe*, Adans.; *Bryophyllum*, Lamk.; *Sedum*, L.; *Sempervivum*, L.; *Septa*, L.; *Echeveria*, DC.; *Umbilicus*, DC.; *Pistorinia*, DC. Jussieu rapproche également de cette famille les genres *Penthorum* de Gronovius et *Cephalotus* de Labillardière et de R. Brown.

CRASSULE. *Crassula*. BOR. L'un des genres les plus considérables de la famille des Crassulacées, qui en a tiré son nom, et qui lui-même emprunte le sien du latin *crassus*, épais. Il fait partie de la Pentandrie Pentagynie, L., il se compose de près d'une centaine d'espèces, qui croissent pour la plupart dans les contrées chaudes du globe, particulièrement au cap de Bonne-Espérance. Les auteurs modernes, et spécialement De Candolle (Plantes grasses) et Haworth (*Plantæ succulentæ*), ont modifié les caractères du genre *Crassula* de Linné et de Jussieu. Ainsi le premier en a retiré, pour en former un genre nouveau, sous le nom de *Rochea*, les espèces peu nombreuses qui ont la corolle monopétale, ne laissant parmi les véritables Crassules que celles dont la corolle est formée de cinq pétales. Haworth a beaucoup multiplié le nombre des divisions génériques, et a formé sept genres avec les espèces décrites par les différents auteurs, sous le nom de *Crassula*. De ces genres trois contiennent les espèces à corolle monopétale : ce sont *Larochea* ou *Rochea*, *Kalosanthès* et *Vauanithès* ou *Grammanthes*; quatre, celles dont la corolle est pentapétale : ils portent les noms de *Crassula*, *Curtogyne*, *Turgosea* et *Globulæa*. Peut-être, dans un groupe aussi naturel, ces coupes ne doivent-elles être considérées que comme de simples sections, et non comme des genres réellement distincts; quoi qu'il en soit, on peut distinguer les Crassules aux caractères suivants : leur calice est à cinq divisions très-profondes; la corolle est formée de cinq pétales, quelquefois légèrement soudés entre eux à leur base; les étamines, au nombre de cinq, sont insérées sous les ovaires ou à la base de la corolle monopétale. On trouve généralement à la base des ovaires cinq écailles glanduleuses, qui ne sont probablement que des étamines difformes et stériles. Les pistils sont au nombre de cinq;

chacun d'eux se compose d'un ovaire uniloculaire, polyperme, et d'un style plus ou moins allongé; le fruit est formé de cinq capsules uniloculaires et polyspermes.

Les Crassules, ainsi que l'indique leur nom, sont toutes des plantes succulentes; leurs tiges et leurs feuilles sont épaisses et charnues; leurs fleurs, qui offrent une inflorescence très-variée, sont quelquefois peintes des couleurs les plus vives : aussi en cultive-t-on un grand nombre dans les serres des amateurs. Voici quelques-unes des espèces les plus remarquables, de celles qui sont restées dans le véritable genre *Crassula*, tel que l'a modifié le professeur De Candolle.

CRASSULE TÉTRAGONE. *Crassula tetragona*, DC., Pl. gr., t. 19. Arbeste de trois pieds, à tige lisse, droite et roussâtre, portant des feuilles à quatre angles obtus, arquées en dessus, très-rapprochées et disposées sur quatre rangs; ses fleurs, blanches et assez petites, forment des cimes rameuses et terminales. Elle vient du Cap.

CRASSULE A FLEURS BLANCHES. *Crassula lactea*, Willd., Sp., DC. Cette espèce est assez petite; ses tiges sont ordinairement étalées, épaisses et roides; ses feuilles sont rapprochées, opposées et presque connées à leur base qui est rétrécie; les fleurs sont assez grandes, d'un blanc pur, et disposées en cimes paniculées. Elle croit au cap de Bonne-Espérance.

CRASSULE ARGENTÉE. *Crassula argentea*, L. Suppl. Elles a ses feuilles soudées, entières, ovales, charnues, glabres, argentées; les fleurs sont blanches, en corymbe. Du Cap.

CRASSULE ROUGEÂTRE. *Crassula rubens*, L., DC., t. 55. Petite plante annuelle, très-commune en France dans les vignes et au pied des haies; ses tiges sont hautes de trois à quatre pouces, un peu velues, rougeâtres; ses feuilles sont alternes, charnues et presque cylindriques; ses fleurs sont rosâtres et sessiles.

CRASSULE D'ANGERS. *Crassula Andegavensis*, DC., Fl. fr., Suppl., p. 522. Cette petite espèce ressemble beaucoup, par son port, au *Sedum atratum* dont elle diffère par ses caractères. Elle est entièrement glabre; sa tige est grêle, simple à sa base, divisée en trois rameaux dressés; ses feuilles sont opposées dans le bas, alternes dans le haut, ovoïdes, allongées et dressées; ses fleurs, très-petites et d'un blanc rougeâtre, naissent sur les ramifications de la tige. Elle croit en Anjou et dans d'autres parties de la France.

CRASSULE ORBICULAIRE. *Crassula orbicularis*, L. Feuilles radicales, imbriquées, ovales-oblongues, disposées en rosette, ciliées; hampes droites, nues, chargées de petits bouquets de fleurs glomérulées, presque en épi, d'un blanc rougeâtre et très-odorantes.

CRASSULE CILIÉE. *Crassula ciliata*, L. Tiges courtes, jetant des rameaux élanés en longs jets faibles, cylindriques, chargés de feuilles planes, opposées, vertes, ovales, obtuses, à bords frangés et ciliés; fleurs terminales, réunies en corymbe, petites et jaunes.

CRASSULE RUDE. *Crassula scabra*, L. Tiges et feuilles hérissées d'aspérités ou de poils cartilagineux, réfléchis; feuilles très-ouvertes, conniventes à leur base. oblongues et aigües; fleurs jaunâtres, disposées en cime ombelliforme.

CRASSULE LUISANTE. *Crassula lucida*, Lam.; *Cras-*

sula spatulata, DC. Feuilles opposées, pétiolées, arrondies, presque cordées, charnues, finement crénelées et d'un beau vert luisant en dessus; fleurs petites, stelliformes, blanches à l'intérieur, purpurines extérieurement, disposées en corymbe lâche ou en panicule; elles ont leurs pétales fort étroits et plus longs que le calice.

CRASSULE PERCÉE. *Crassula perfossa*, Lam. Cette singulière espèce est remarquable par la manière dont les feuilles, réunies à leur base, sont traversées par la tige; elles sont épaisses, de couleur glauque, et purpurines en leurs bords; les tiges sont simples, terminées par une panicule de fleurs nombreuses.

Toutes ces Crassules, à l'exception du petit nombre de celles qui sont indigènes de l'Europe, viennent du Cap; elles demandent la serre chaude. Elles doivent être plantées dans une bonne terre franche, mélangée d'un peu de sable, mais sans addition d'aucun engrais. Il ne faut les arroser que très-rarement. La serre dans laquelle on les place, doit être bien aérée et non humide. Rien n'est plus facile que la multiplication des plantes grasses en général, et particulièrement des Crassules, par le moyen des boutures; il suffit d'en séparer une feuille ou un jeune rameau vers le mois de juin, de laisser la plaie se bien sécher pendant une huitaine de jours avant de l'enterrer, et de placer la bouture dans une couche où la chaleur soit modérée. Elle ne tarde pas à pousser de nouvelles racines, et à former un nouveau sujet. On peut encore les multiplier par le moyen des graines.

CRASSULÉES. BOT. Même chose que Crassulacées.

CRASSUVIA. BOT. Commerson avait donné le nom de *Crassuvia floripendula* à une Crassulacée de l'île-de-France, que l'on a reconnue depuis être la même plante que la *Kalanchoe pinnata*, Lamarck. *V. KALANCHOE*.

CRAT. POIS. Synonyme d'Esturgeon.

CRATACANTHE. *Cratacanthus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Harpaliens, institué par Dejean sur un Carabique de la Pensylvanie, qu'il avait primitivement confondu dans son genre *Pangus*. Caractères: dernier article des palpes très-légèrement ovalaire et tronqué à l'extrémité; antennes courtes et filiformes; lèvres supérieure en carré moins long que large, légèrement échancrée antérieurement; mandibules fortes, peu avancées, assez arquées et aiguës; une forte dent épineuse au milieu de l'échancrure du menton; tête assez grosse, presque carrée et point rétrécie postérieurement; corselet presque carré; élytres courtes; presque parallèles, arrondies en arrière; corps court et épais; les quatre premiers articles des quatre tarsi antérieurs, très-légèrement dilatés dans les mâles, assez courts et triangulaires ou cordiformes.

CRATÆA. BOT. *V. PHILOMÉDION*.

CRATÆGONUM. BOT. Synonyme de Mélampyre.

CRATÆGUS. BOT. *V. ALISIER*.

CRATÆVA. BOT. Synonyme de Cratévier.

CRATEIA. BOT. *V. CRATÆA*.

CRATEOGONON. BOT. *V. CRATÆGONUM*.

CRATÈRE. GÉOL. *V. VOLCAN*.

CRATERELLA. BOT. (*Champignons*.) Persoon avait d'abord séparé, sous ce nom, les espèces de Thélé-

phores à chapeau contourné en forme d'entonnoir. Telles sont celles qui croissent sur la terre, le *Thelephora caryophyllea* et le *Thelephora terrestris*. Il en a depuis formé une section parmi les Théléphores, sous le nom de *Phylacteria*. *V. ce mot et THÉLÉPHORE*.

CRATERELLE. *Craterella*. BOT. Persoon a proposé la formation de ce genre, pour une Cryptogame qui a été placée dans le genre Théléphore, sous le nom de *Thelephora pallida*.

CRATÉRICARPE. *Cratericarpium*. BOT. Genre de la famille des Onagracées, Octandrie Monogynie, Linné, institué par E. Spach dans la Monographie qu'il a publiée de cette famille, pour une plante du Pérou, placée par Ruiz et Pavon dans le genre *Oenothera*. Le genre nouveau est caractérisé ainsi qu'il suit: calice infundibulaire; pétales bilobés; étamines plus longues que les pétales, insérées à leur base, et alternativement placées sur deux rangs; loges de l'ovaire renfermant chacune six ovules ascendants et disposés sur une seule rangée; stigmaté à quatre dents. Le fruit consiste en une capsule stipitée, cylindrique, en masse, tétragone, tétrapète au sommet; à une loge s'ouvrant antérieurement en quatre valves; placenta rétréci, tétragone. Le Cratéricarpe argyrophylla, *Oenothera subulata*, Ruiz et Pavon, a ses tiges suffrutescentes, velues, ses feuilles subulées, ses fleurs sessiles, à pétales bifides; sa capsule est formée en masse à huit angles ailés.

CRATÉRIE. *Crateria*. BOT. Ce genre a été réuni au genre Caséarie. *V. ce mot*.

CRATÉRIER. *Craterium*. BOT. Ce genre a été établi par Trentepohl dans les *Catalecta* de Roth, fasc. 1, p. 224; il est un des mieux caractérisés de ce groupe de Lycoperdées. Son périidium est pédicellé, membraneux, et en forme de coupe ou de godet; il est tronqué au sommet, et fermé par un opercule plat; les sporules sont entremêlées de filaments. La forme de ce périidium et de son opercule rappelle celle des capsules de certaines Mousses, telles que les Gymnostomes. Deux espèces extrêmement petites appartiennent à ce genre; elles croissent sur les bois morts et sur les feuilles pourries; leur couleur est le brun marron; l'opercule est blanc; une troisième espèce ne se range qu'avec doute dans ce genre, c'est l'*Arcyria leucocephala* de Persoon; son opercule, au lieu de se détacher complètement du périidium, se détruit irrégulièrement.

CRATÉRIINE. Dans son Essai d'une classification des animaux microscopiques, Bory de St.-Vincent donne ce nom comme générique, à un groupe qui serait composé de véritables Urcéolaires, si leur orifice était cirrheux. Les Cratérines, parmi lesquels Bory place plusieurs Vorticelles de Müller, ont le corps membraneux, cylindracé, complètement urcéolé.

CRATÉROIDÉES. *Crateroideæ*. BOT. Reichenbach a nommé ainsi une famille de Lichens, si l'on comprend ceux qui portent des réceptacles de corps reproducteurs en forme de coupe.

CRATEROMYCE. *Crateromyces*. BOT. Corda a établi ce genre de plantes Cryptogames, dans la famille des Hyphomycètes ou Lycoperdées, aux dépens des *Mucor* de Michel. Il lui donne pour caractères: périidioles ovales,

hyalins, formant une ouverture orbiculaire, entourée d'un tissu floconneux; sporidies subglobuleuses et en petit nombre; flocons très-simples, attachés aux cloisons.

CRATÈVE. *Cratæva*. BOTAN. Vulgairement Tapier. Genre de la famille des Capparidées, et placé par Linné, qui l'a établi, dans la Dodécandrie Monogynie. Caractères : calice à quatre sépales; quatre pétales plus grands que le calice: étamines en nombre qui varie de huit à vingt-huit; torus allongé ou hémisphérique; baie stipitée, ovée, globuleuse, pulpeuse intérieurement, munie d'une écorce mince. Ce genre est composé maintenant de douze espèces dont la plupart étaient des Capriers, dans différents auteurs. Ainsi les *Capparis magna* et *falcata* de Loureiro, le *Capparis radiiflora* de la Flore du Pérou, etc., sont à présent rapportés au genre *Cratæva*. Le genre *Othrys* de Du Petit-Thouars (*Gener. Nov. Madag.*, n° 44) est composé uniquement du *Cratæva obovata*, Vahl, espèce conservée par De Candolle. En général les plantes de ce genre sont des arbrisseaux inermes, à feuilles composées de trois folioles.

CRATÈVE TAPIER. *Cratæva Tapia*, L. Arbre élevé de quarante pieds et plus, dont la cime, étalée et fort touffue, est formée de rameaux nombreux, garnis de feuilles ternées et pétiolées, dont les fleurs sont terminales, portées sur de longs pédoncules, et disposées en une panicule lâche et étalée. Cet arbre croît dans le Brésil et à la Jamaïque. Plumier en a donné une figure sous le nom de *Tapia arborea triphylla* (*Gener. Amer.* t. 21); mais c'est à tort qu'on lui a ajouté comme synonymes le *Cratæva inermis* de la *Flora Zeylonica*, ainsi que le *Niirvala* de Rhéede, qui se rapportent à l'espèce suivante.

CRATÈVE RELIGIEUX. *Cratæva religiosa*. Il croît dans les Indes-Orientales et dans les îles de la Société. C'est aussi un arbre assez élevé, qui a les plus grands rapports avec le précédent, mais que son bois plus dur, ses rameaux plus nombreux, ses feuilles lancéolées, elliptiques, amincies aux deux extrémités, distinguent suffisamment. On en trouve une très-belle figure dans Rhéede (*Hort. Malab.* 3, t. 42) qui lui a conservé le nom malabare de *Niirvala*. Il est aussi nommé dans le pays *Ranabelou* et *Pretonou* par les Brames, et *Pee do morto* par les Portugais. Les Indous emploient ses diverses parties, son écorce, ses feuilles, et surtout son fruit, en cataplasmes pour résoudre les tumeurs lymphatiques et pour provoquer les urines.

CRATOCÈRE. *Cratocerus*. INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Carnassiers, tribu des Harpaliens, fondé par le général Dejean sur un Carabique récemment apporté du Brésil. Caractères : dernier article des palpes maxillaires allongé et presque terminé en pointe; celui des labiales plus court et ovulaire; antennes courtes, fortes et moniliformes; lèvres supérieure presque carrée; mandibules faiblement arquées, assez fortes et assez aiguës; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; corps assez court et assez épais; tête presque triangulaire; yeux saillants; corselet presque carré, arrondi sur les côtés; élytres ovales, assez convexes; les quatre premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires légèrement dilatés,

courts, serrés, un peu triangulaires ou cordiformes. Le **CRATOCÈRE MONILICORNE** est encore l'unique espèce du genre.

CRATOCHWILIA. BOT. Synonyme de Cluytia.

CRATOGNATHE. *Cratognathus*. INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Carnassiers, tribu des Harpaliens, institué par Dejean qui lui assigne pour caractères : dernier article des palpes assez allongé, très-légèrement ovulaire, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; antennes filiformes et assez courtes; lèvres supérieure presque carrée, échancrée antérieurement; mandibules fortes, avancées, arquées et aiguës; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; tête grosse, presque carrée et point rétrécie postérieurement; corselet cordiforme; élytres peu allongées, presque parallèles; les quatre premiers articles des quatre tarses antérieurs très-légèrement dilatés, assez courts, triangulaires ou cordiformes. On voit par l'exposition de ces caractères que ce genre diffère peu du précédent; la seule espèce que Dejean y place lui a été envoyée par Schuppel; on l'a trouvée à Buenos-Ayres; elle est d'un noir de poix, avec les pieds et les antennes ferrugineux; ses élytres sont striées et offrent un point enfoncé.

CRATOMÈRE. *Cratomerus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Sternoxes, institué par Solier qui le caractérise ainsi : antennes de onze articles : le premier oblong, en masse; le deuxième très-court, orbiculaire; les suivants transversaux, comprimés, le dernier plus carré et plus grand que le dixième; palpes maxillaires de trois articles, le deuxième très-court; palpes labiales de deux articles assez petits; menton grand, peu transversal, plus large près de la base qu'à la partie antérieure, qui est tronquée et membraneuse; labre petit, un peu épais et comme divisé en deux lobes; épistome échancré en un sinus anguleux; mandibules courtes, épaisses, à dent terminale assez aiguë, yeux très-grands, ovales, un peu rapprochés à la partie supérieure; corselet déprimé, subrectangulaire, acuminé postérieurement; corps déprimé en dessous; cuisses renflées, ciliées, droites et dentées en dedans, arquées en dehors; jambes antérieures courbées en dehors, les intermédiaires droites et les postérieures courbées en dedans. Le *Buprestis cyanicornis* de Fab. est le type de ce genre; on le trouve en Autriche.

CRATOPE. *Cratopus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr qui lui donne pour caractères : museau trompe allongé, un peu aplati; sillon dans lequel sont logées les antennes, courbe; celles-ci de onze articles dont les trois derniers forment une masse; corselet transversal; élytres recouvrant des ailes; corps oblong; cuisses postérieures renflées; pieds antérieurs plus grands que les intermédiaires; tarses dilatés et ciliés. Ce genre, peu nombreux, a été trouvé par le Brésil; on y trouve les *Curculio striga* et *roralis* de Fab.

CRATOSOME. *Cratosomus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : bec courbé en dessous et reçu dans un canal sous-pectoral; yeux bien séparés en dessous; antennes composées de

douze articles, dont le premier plus long et reçu dans un sinus latéral, les quatre derniers en masse; corselet transversal, presque isométrique; un écusson distinct; corps ovoïde-oblong, convexe en dessus; élytres recouvrant des ailes et s'étendant au delà de l'abdomen dont elles enveloppent l'extrémité; jambes antérieures armées d'un crochet à leur extrémité interne. Ce genre se compose de plusieurs *Cryptorhynchus* de Germar, des *Rhynchænus taurus*, *vaginalis*, *scaber*, etc., de Fab., ainsi que du *Lixus dubius* de ce dernier auteur.

CRAUTOXYLE. *Cratoxylum*. BOT. Le docteur Blume a formé, sous ce nom, un genre de la Polyadelphie, auquel il assigne les caractères suivants : calice à cinq divisions; cinq pétales; filets des étamines réunis en trois faisceaux; capsule triloculaire, à trois valves renfermant plusieurs semences obliquement ailées au sommet. Le *Cratoxylum horschuchii* est un arbre élevé, à feuilles opposées, oblongues, lancéolées, pointues, entières, glabres; les fleurs sont réunies en panicule d'un beau rouge ponceau. On le trouve à Java.

CRAUPHEROT. OIS. Syn. vulgaire de Balusard.

CRAUROPHYLLON. BOT. Syn. de *Cucubalus Otilis*.

CRAVAN. MOLL. V. ANATIFE.

CRAVANT. OIS. Espèce du genre Canard.

CRAVATE. OIS. Sous ce nom, avec quelque épithète, on a désigné vulgairement les espèces suivantes d'Oiseaux :

CRAVATE-BLANCHE, *Lanius albicollis*, Levaill., Ois. d'Afr., pl. 115, dont Vieillot a fait, ainsi que de plusieurs autres espèces, son genre Gonolek. V. PIERGRIÈCHE.

CRAVATE-DORÉE, l'Oiseau-Mouche Rubis-Topaze, jeune âge. V. COLIBRI.

CRAVATE-FRISÉE (Levaillant), le Philédon Kogo, *Meropis Cincinnatus*, Lath. V. PHILÉDON.

CRAVATE-JAUNE, l'*Alauda Capensis*, L., Buff., pl. enl. 504, f. 2. V. ALOUETTE.

CRAVATE-NOIRE, le *Trochilus nigricollis*, Vieill. De l'Amérique méridionale. V. COLIBRI.

CRAVATE-VERTE, le *Trochilus gularis*, Lath., qui est le Housse-Col vert dans son premier plumage. V. COLIBRI.

CRÀVE. OIS. V. PYRRHOCORAX.

CRAVICHON. BOT. L'un des noms vulg. du Prunellier.

CRAX. OIS. V. HOCCHO.

CRAÏE. MIN. V. CRAÏE.

CRÉAC. POIS. Synonyme vulgaire d'Esturgeon.

CRÉADION. OIS. Vieillot a établi, sous ce nom, un genre qu'il a formé aux dépens de quatre espèces de Philédons, des méthodes de Cuvier et de Temminck. L'étymologie grecque de ce nom générique exprime un caractère essentiel, celui des caroncules qui garnissent diverses parties de la tête de ces Oiseaux. V. PHILÉDON.

CRÉAL. POIS. V. CRÉAC.

CRÉAM. BOT. Même chose que Codlings. V. ce mot.

CRÉCER. OIS. Synonyme vulgaire de Merle Draine.

CRÉCERELLE. OIS. Espèce du genre Faucon.

CRÉCHET. OIS. Syn. vulgaire de Traquet Molteux.

CREIDION. BOT. Syn. ancien d'Æthuse et de Ciguë.

CREIN. BOT. Synonyme vulgaire de Pin Punilio.

CRÉMAILLÈRE. BOT. Synon. vulgaire de Cuscute.

CRÉMANIER. *Cremanium*. BOT. Ce genre de la famille des Mélastomacées, a été constitué par David Don, aux dépens du genre *Melastoma*, et a été ainsi caractérisé : calice campanulé, dont le limbe urcéolé, à quatre ou plus rarement à cinq dents, est persistant; quatre ou cinq pétales; anthères courtes, cunéiformes, s'ouvrant au sommet par deux trous; stigmata orbiculé et pelté; baie capsulaire, à quatre ou cinq loges. Ce genre a le port du *Blakea*, et il concorde avec lui par la déhiscence de ses anthères; mais son inflorescence et les formes de son calice ainsi que de son stigmathe l'en éloignent beaucoup. Il se compose d'arbrisseaux du Pérou, rameux, étalés, grimpants ou dressés. Les feuilles sont pétiolées, coriaces, dentées en scie ou rarement entières; assez souvent à trois ou cinq nervures. Onze espèces composent ce genre et ont été partagées en deux sections, selon que les fleurs sont octandres ou décandres. Presque toutes sont nouvelles ou inédites dans les herbiers. Le *Melastoma vaccinioides* (Bonpl. Monogr. p. 15, t. 18) appartient à ce genre.

CREMASTOCHEILE. *Cremastocheilus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Wilhem Knoch (*Neue Beytraege zur Insectenkunde*, p. 115), et adopté par Latreille qui le classe (Règn. Anim. de Cuv.) dans la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides. Caractères : antennes composées de dix articles dont le premier triangulaire, très-grand, recouvre le second, et dont les trois derniers sont réunis en une masse courte et lamellée; chaperon transversal, à bord antérieur relevé et arqué; mandibules cornées, membraneuses à leur partie moyenne; mâchoires cornées, se terminant par une dent aiguë en forme de faux, et garnies à leur côté interne de soies roides; palpes maxillaires filiformes, de quatre articles : le premier très-court et le dernier cylindrique, plus long que tous les autres; menton ayant la forme d'un bassin ovale et transversal et recouvrant presque tout le dessous de la tête; corselet en carré plus large que long, échancré aux angles qui se dilatent et finissent en manière de tubercule; pieds courts, avec les crochets des tarses petits. Knoch donne le développement détaillé de tous ces caractères et les représente avec soin (pl. 3, fig. 2-12, et pl. 9, fig. 9); Latreille s'accorde avec lui sur tous les points, à l'exception d'un seul. Il considère comme le menton cette pièce remarquable et caractéristique que Knoch appelle la lèvre inférieure. Sous beaucoup d'autres rapports, les *Cremastocheilus* ressemblent aux Trichies.

CREMASTOCHEILE DU CHATAIGNIER. *Cremastocheilus Castanea*, K. Noir, luisant, velu, avec des empreintes distinctes; corselet garni d'une touffe de poils jaunâtres, près de chacun de ses angles postérieurs; la base des tubercules antérieurs se continue sur le disque sous forme d'une ligne saillante, stigméodale. Dans cette espèce comme dans les suivantes, le mâle diffère de la femelle en ce qu'il est plus petit, et qu'il a l'extrémité anale plus arrondie que cette dernière.

CREMASTOCHEILE DE HENTZ. *Cremastocheilus Hentzii*, Harris. Noir, opaque; élytres rugueuses, avec des empreintes confluentes; derrière le milieu de chaque

élytre, et près du bord externe, il y a une tache transversale, couverte de poils. Taille du mâle six lignes, sur moitié de largeur.

CREMASTOCHEILE DE SAY. *Cremastocheilus Sayi*, HAR. Noir, opaque, soyeux; menton légèrement échanuré en dessous; corselet très-obtus, recourbé en dehors, de chaque côté de la base, et se terminant par un tubercule saillant et arrondi. Ces trois espèces, les seules bien connues jusqu'ici, appartiennent à l'Amérique septentrionale.

CREMASTRE. *Cremastra*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périsome ou sépales, presque égales aux intérieures ou pétales, toutes libres, soudées en tube à leur base, étalées à leur sommité; labele parallèle au gynostème, longuement onguiculé, dilaté au sommet, trifide, avec un appendice charnu à la base du limbe; gynostème allongé, libre, dressé et demi-cylindrique; quatre masses polliniques planes et ovales; glandule dilatée. La seule espèce connue de ce genre est le *Cremastra appendiculata*; *Cymbidium appendiculatum*, DON. C'est une plante herbacée, dont les pseudobulbes sont annelés et aggrégés, les feuilles membraneuses et presque plissées, la hampe en fourreau, les fleurs réunies en grappe et pendantes. Cette plante se trouve au Népal.

CREMASTRE. *Cremaster*. INS. Kirby a donné ce nom aux crochets voisins de l'anus, au moyen desquels certaines Chrysalides s'attachent aux corps solides et s'y tiennent suspendues.

CRÈME. ZOOL. Matière qui se sépare du lait, et surpasse ce liquide animal, quand il a reposé sans altération, dans un lieu frais. La Crème, quoiqu'épaisse, est plus légère que le lait. Elle est d'un blanc jaunâtre, d'une odeur et d'un saveur douces et agréables. Elle paraît composée de stéarine, d'élaïne, d'acide butyrique et d'une matière colorante jaune, tenus en dissolution dans une eau chargée de caséum. L'analyse chimique en a fait obtenir, en outre des acides lactique, acétique et carbonique, du chlorure de potassium, du phosphate de chaux, etc.

CRÈME DE CHAUX. MIN. On donne ce nom à la pellicule crouteuse, qui se forme au-dessus de la dissolution aqueuse de la Chaux. C'est un véritable carbonate de Chaux, produit aux dépens de l'acide carbonique, dont l'atmosphère est presque toujours chargée.

CRÈME DE TARTRE. BOT. Surtartrate de potasse qui se rassemble en croute cristalline au-dessus de la dissolution saturée de tartre brut. Ce sel est employé en médecine, comme purgatif doux et l'un des moins désagréables. On s'en sert quelquefois dans l'économie domestique, comme assaisonnement de certains mets.

CREMIS. POIS. V. CHROMIS.

CRÉMOCARPE. *Cremocarpium*. BOT. Le fruit des Umbellifères, qui se compose de deux akènes ou coques monospermes et indéhiscentes, réunies par le moyen d'une columelle centrale, offre l'exemple de l'espèce de fruit que Mirbel appelle Crémocarpe. C'est le Diakène de Richard.

CRÉMOCÉPHALE. *Cremocephalum*. BOT. Ce genre

de Henri Cassini, est le même que celui de Mœnch sous le nom de Crassocéphale. V. ce mot.

CRÉMOLOBE. *Cremolobus*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, Tétradynamie siliculeuse, fondé par De Candolle aux dépens des Biscutelles, et caractérisé ainsi : sépales du calice égaux à leur base; pétales entiers; étamines libres, sans appendices; silicule pédicellée, à deux écussons, supportant un style persistant, court, épais, à peu près pyramidal; scutelles très-comprimées, comme pendantes de la base du style, orbiculées, adnées par leur côté le plus étroit, entourées d'un rebord membraneux, ailé; semence comprimée, solitaire dans chaque loge; embryon dont la radicule est ascendante et les cotylédons accombants. Ce genre, qui présente beaucoup d'affinités avec les Biscutelles, s'en distingue par son style épais, pyramidal, sa silicule pédicellée, à loges pendantes et non adnées dans toute leur longueur, et par son embryon non renversé, c'est-à-dire que sa radicule est ascendante au lieu d'être descendante, comme dans le genre Biscutelle. Trois espèces connues, *Cremolobus Peruviana*, *suffruticosa* et *Chilensis*, DC., An. du Mus. 18, pl. 4, 5 et 6, habitent le Pérou et le Chili. Ce sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux glabres, à tiges cylindriques unies, à feuilles caulinaires, ovales ou oblongues, dentées en scie ou entières, à fleurs jaunes, nombreuses, disposées en grappes allongées et portées sur des pédicelles filiformes et dépourvus de bractées. Les trois espèces dont ce genre se compose, ont été figurées sous les noms de *Biscutella Peruviana*, *Biscutella suffruticosa* et *Biscutella Chilensis*, dans la Dissertation sur les Biscutelles par De Candolle (Ann. du Mus. 18, t. 4, 5 et 6).

CREMONIUM. BOT. Genre de Champignons Byssoides établi par Link. Ce sont des filaments rameux, réunis et enlacés de manière à représenter en quelque sorte une toile d'Araignée. Ils sont cloisonnés intérieurement, et portent, à la partie interne de leurs extrémités, de petits globules. Link en a décrit deux espèces qui vivent sur le tronc et les feuilles des arbres.

CRÉMONTIE. *Cremontia*. BOT. V. KETMIE.

CRÉMOSPERME. *Cremospermus*. BOT. Épithète qui désigne des graines attachées au placenta par le sommet ou par la partie moyenne.

CRENAMON. *Crenamum*. BOT. Genre créé par Adanson, mais qui n'a pas été admis. Ses espèces appartiennent aux genres Barkhausie, Crépide et Helminthe.

CRÉNATULE. *Crenatula*. MOLL. Les caractères distinctifs de ce genre, créé par Lamarck, sont faciles à saisir : une coquille subéquivalve, aplatie, feuilletée, un peu irrégulière; aucune ouverture latérale pour le byssus; charnière latérale, linéaire, marginale, crénelée; crénelures sériales, calleuses, creusées en fossettes, et qui reçoivent le ligament. Tels sont ceux exprimés par Lamarck (Anim. sans vert. T. VI, part. 1, p. 156), et qui s'aperçoivent à la simple inspection des Coquilles. Bruguière avait connu une espèce de ce genre, mais il l'avait confondue avec les Moules, comme on le voit par la figure 2 de la 216^e planche de l'Encyclopédie. Cuvier (Règn. Anim. T. II, p. 466) l'a adoptée et l'a placée entre les Arrondes (Avicules, Brug.), les

Pernes et les Jambonneaux (Pinnes, Lamk.).—Fé-russac (Tableaux syst. des Anim. moll.) place, dans sa famille des Aviculées, le genre Crénatule qui, comme Lamarck l'a dit le premier, sert de passage des Pernes et des Inocérames de Sow. (*Catillus*, Brong.) aux Pinnes; enfin, il a été adopté par Schweiger, Ocken, Blainville, etc. Les espèces du genre Crénatule sont rares et encore peu connues; elles habitent les mers chaudes.

CRÉNATULE AVICULAIRE. *Crenatula avicularis*, Lamarck, Ann. du Mus. T. III, t. 2, f. 12. Coquille rhomboïdale, arrondie, comprimée, très-mince, presque membraneuse, rouge, avec des bandes rayonnantes, blanches sur la surface. Amérique méridionale.

CRÉNATULE MYTILOÏDE. *Crenatula mytiloides*, Lamk., Ann. du Mus. T. III, pl. 2, fig. 3 et 4. Celle-ci est petite, violette, ovale, oblongue, aiguë vers les sommets, obscurément rayonnée; elle se reconnaît surtout par des lames voûtées, qui garnissent intérieurement les crochets. Mer Rouge.

CRÉNATULE VERTE. *Crenatula viridis*, Lamk. Cette espèce singulière mérite d'être citée d'abord comme la plus grande du genre; ensuite par ces appendices linguiformes, qui prolongent les crochets. C'est une Coquille peu régulière, ovale, oblongue, verdâtre et présentant des appendices terminaux, des crochets obliquement proéminents; elle est longue de six à sept pouces, en y comprenant l'appendice des crochets. Elle se trouve dans l'Asie australe.

CRÉNÉE. *Crenæa*. BOT. Genre fondé par Aublet, et rapporté à la famille des Salicariées, Icosandrie Poly-gynie. Caractères : calice urcéolé, à quatre divisions larges, aiguës et égales entre elles; quatre pétales blancs, arrondis, attachés entre les divisions du calice; quatorze étamines insérées sur la partie supérieure du calice, au-dessous des pétales, déjetées du même côté après l'épanouissement de la fleur; ovaire sphérique, surmonté d'un style courbé, et terminé par un stigmat oblong et rouge; capsule verte, petite, acuminée, enveloppée par le calice persistant, à cinq loges renfermant une multitude de graines très-petites.

CRÉNÉE MARITIME. *Crenæa maritima*, Aublet, Pl. de la Guiane, 209. Elle croît dans les eaux saumâtres; elle pousse plusieurs tiges hautes environ de trois pieds, quadrangulaires et garnies de feuilles opposées, lisses, entières, ovales, obtuses et rétrécies près de leur base. Les fleurs sont portées sur des pédicelles supportés eux-mêmes par des pédoncules axillaires, accompagnés de deux bractées squamiformes. Meyer (*Primitiæ Floræ Essequiboensis*) a fait connaître une seconde espèce, et lui a donné le nom de *Crenæa repens*.

CRÉNÉLÉ. *Crenelæ*. BOT. Cette épithète s'emploie pour les organes plans des végétaux, dont le bord offre des lobes très-courts, arrondis, séparés par des sinus aigus et peu profonds. Ainsi, les feuilles de la Bétouine, du Tremble, de l'Hydrocotyle vulgaire, sont crénéelées.

CRÉNÉLURES. *Crenaturæ*. BOT. Petites divisions saillantes et arrondies, qui sont séparées par des angles rentrants, sur les bords ou à la surface d'un organe quelconque des végétaux, des insectes, des crustacés et des coquilles.

CRÉNADE. *Crenias*. BOT. Sprengel a établi, sous ce nom, un genre de la famille des Podostémées, Monadelphie Diandrie, qui est tout à fait identique avec le genre *Miriopsis* de Martius.

CRÉNIDE. *Crenis*. INS. Lépidoptères diurnes. Genre établi par Boisduval, dans la famille des Papillionides. Caractères : tête petite; yeux saillants; palpes rapprochées, ascendantes, dépassant peu le chaperon; antennes longues, grêles, renflées insensiblement en massue à leur extrémité; corselet médiocre et de la largeur de la tête; ailes supérieures légèrement concaves sur leur bord extérieur, les inférieures arrondies, faiblement dentelées; les deux premières nervures des ailes supérieures dilatées à la base. Ce genre ne compte encore qu'une seule espèce, *Crenis Madagascariensis*. Le dessus des ailes est d'un jaune fauve, avec le sommet des supérieures largement noirâtre et marqué de deux ou trois petites taches fauves, peu prononcées; les inférieures ont, au delà du milieu, une rangée de quatre à cinq points noirâtres; le dessous de celles-ci est d'un gris cendré, teint de violâtre, traversé par trois petites raies noirâtres, peu marquées, ondulées; entre les deux raies postérieures, on voit une rangée d'yeux très-peu caractérisés, à prunelle bleuâtre, correspondant aux points noirs du dessus. Taille, vingt lignes.

CRÉNILABRE. *Crenilabrus*. POIS. V. LABRE.

CRÉNIROSTRES. Dénomination particulière aux Oiseaux dont le bec a des échancrures sur les bords tranchants de ses mandibules.

CRÉODE. *Creodus*. BOT. Synonyme de Chloranthe.

CRÉOLE. MOLL. Nom marchand de la *Venus Dysera*.

CRÉOPHAGES. *Creophagi*. INS. Famille de Coléoptères, établie par Duméril et correspondant à celle désignée par Latreille sous le nom de Carnassiers.

CRÉOSOTE. BOT. Substance particulière, assez récemment observée, par Reichenbach, comme l'un des produits de la distillation du bois; elle est liquide, oléagineuse, un peu grasse au toucher, incolore dans son état de pureté, d'une saveur caustique et brûlante, à tel point qu'elle parvient à détruire l'épiderme en peu de temps, d'une odeur pénétrante et désagréable, qui rappelle celle du goudron. L'analyse de la Créosote, faite par Ettling, lui a donné carbone 76,2; hydrogène 7,8; oxygène 16. Entre autres propriétés toutes particulières de la Créosote, nous citerons celle de préserver la viande de la corruption; à cet effet, il ne s'agit que de la tremper, de même que le poisson, pendant un quart d'heure dans une dissolution aqueuse de Créosote et de l'exposer ensuite au soleil. On s'en sert avec succès comme odontalgique en en imbibant un tampon de coton, pour l'appliquer ensuite sur la dent; la douleur se calme presque sur-le-champ.

CREPANELLA. BOT. Synonyme de Dentelaire.

CRÉPELIA. BOT. Synon. de *Lolium temulentum*. V. IVRAIE.

CRÉPIDAIRE. *Crepidaria*. BOT. Haworth, dans son *Synopsis* des plantes grasses, sépare, sous ce nom, plusieurs espèces d'Euphorbes, dans lesquelles l'involucre rappelle par sa forme, celle d'un chausson. Ce genre est le même que le Pédilanthe. V. ce mot.

CRÉPIDÉ. *Crepis*. BOT. Genre de la famille des Sy-

nanthérées, Syngénésie égale. Tournefort et Vaillant confondaient ce genre avec celui des Épervières (*Hieracium*); il en fut séparé par Linné qui, en le constituant, ne sut à son tour éviter la confusion de plusieurs genres dont la distinction a plus tard été généralement admise. Ce fut Mœnch qui, le premier, constitua un genre à part, sous le nom de *Barckhausia*, aux dépens de quelques *Crepis* de Linné. Ce genre a été adopté par De Candolle, dans la seconde édition de la Flore française; mais plusieurs botanistes ont continué de le regarder comme identique avec le Crépide, malgré ses aigrettes stipitées. Ce caractère, joint à un ensemble de notes particulières, paraît néanmoins assez bien le distinguer; et si un auteur aussi célèbre que Lamarck s'est abstenu d'en faire un genre particulier, il l'a du moins éloigné des Crépidées, en le plaçant (moins heureusement peut-être) parmi les Picridées. Adanson, Gærtner et Willdenow ont détaché des Crépidées un genre que le premier avait nommé *Tolpis*. Jussieu (*Genera Plantarum*, p. 169) lui donna des caractères précis; et quoique la dénomination de *Drepania* qu'il proposa, fût postérieure à celle d'Adanson, elle n'en a pas moins été adoptée, contre l'usage, par Desfontaines, De Candolle et d'autres botanistes français. *F. DREPANIA*. Toutes les espèces Linnéennes ne font pas partie du genre en question; ainsi le *Crepis pulchra*, L., appartient aux *Prenanthes*; le *Crepis albida*, de Villars, est devenu un *Picridium*; et le *Crepis rhagadioloides* doit être réuni au *Zacintha*, ou, d'après Mœnch, former un genre particulier. On peut se dispenser de parler ici des autres petits démembrements de ce genre, qui n'ont été admis que par ceux qui les ont proposés, tels que le *Wibelia* de la Flore de Wettéravie, le *Berinia* de Brignoli, les *Medicinia* et *Hostia* de Mœnch, etc. De même ce n'est pas le lieu de signaler les nombreuses transpositions des espèces de *Crepis*, parmi les genres *Hieracium*, *Apargia*, *Andryala*, *Picris*, *Chondrilla*, etc.; et réciproquement la réunion de quelques espèces de ces derniers genres avec celles des Crépidées; mais il paraît qu'en admettant le retranchement du *Barckhausia* et du *Tolpis* ou *Drepania*, on peut assigner aux Crépidées les caractères suivants : involucre sillonné, composé d'une série simple de folioles, ventru à sa base et ceint d'un calicule composé de folioles courtes et étalées; aigrette sessile, formée de poils simples.

Après avoir éliminé des Crépidées les espèces qui composent les genres *Barckhausia* et *Drepania*, le nombre de celles qui appartiennent légitimement au genre, se trouve encore assez considérable. Il s'élève à plus de soixante; mais il faut convenir que ces espèces sont encore dans une déplorable confusion, et demandent l'examen d'un monographe judicieux et riche en matériaux. Comme les *Chicoracées* forment une tribu très-naturelle, leurs genres et leurs espèces se nuancent de manière à offrir de fréquentes ambiguïtés; et l'on serait tenté d'accuser uniquement la nature d'être la source de nos erreurs. Mais le défaut d'observation, et peut-être aussi un vain amour-propre, ont contribué puissamment à embrouiller ce genre. Sur de mauvaises descriptions, on a cru reconnaître telle espèce, et telle autre a été méconnue et considérée comme nouvelle,

parce qu'elle paraissait légèrement s'éloigner d'une autre précédemment décrite. Chacun peut pressentir les fâcheuses conséquences d'un tel procédé d'étude; nous n'insisterons donc pas sur ce sujet; car pour nous borner à un petit nombre d'exemples, croira-t-on qu'une seule espèce, le *Crepis taurinensis*, Willd., a reçu jusqu'à douze noms différents? Si l'on remarque ensuite que le *Crepis virens* de Linné est une autre plante que le *Crepis virens* de De Candolle; qu'il y a aussi deux *Crepis radicata*, plusieurs *Crepis tectorum* décrits par différents auteurs, on aura quelque idée de l'embarras où est jeté celui qui veut connaître les Crépidées, et on partagera sans doute les doléances que l'intérêt de la science nous a inspirées.

Les cinq espèces décrites dans la Flore française, sont des plantes herbacées, qui se trouvent dans les prés, sur les bords des routes et des champs, et sur les toits de chaume, ainsi que sur les vieux murs. Elles ont un involucre pubescent; leurs fleurs, d'un beau jaune, disposées en corymbes ou en panicules lâches, font un assez joli effet. Le *Crepis tectorum* est commun en certaines contrées de la France. Le *Crepis virens* couvre, sur la fin de l'été, les endroits secs de toute l'Europe. Son extrême abondance l'y fait remarquer; car s'accroissant de toutes sortes de terrains, cette petite plante vient partout, mais elle préfère pour station le long des murs et des haies. Enfin elle pénètre jusque dans l'intérieur des villes, et figure au premier rang dans la Flore des places publiques de Paris.

Les Crépidées, malgré le nombre considérable et l'élégance de leurs espèces, sont peu estimées comme plantes d'ornement. On n'en cultive que quatre ou cinq, dont deux, les *Crepis rigens* et *filiformis*, originaires des Açores et de Madère, exigent l'orangerie. La *Crépidée rouge*, *Crepis rubra*, L., est une jolie plante qui, par ses fleurs d'un beau rose foncé, a pour ainsi dire forcé les amateurs de la distinguer de ses congénères. Elle est originaire d'Italie, et se cultive avec la plus grande facilité dans nos jardins où on la multiplie très-facilement par ses graines. Cette plante a été rapportée au genre *Barckhausia* par quelques auteurs, et aux *Picridées* par Lamarck.

CRÉPIDION. *Crepidium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, formé par Blume (*Bydrag. Fl. ind.* 587). Caractères : cinq sépales réfléchis, à bords roulés; labelle concave à sa base, uni inférieurement au gynostème, avec le limbe ouvert en forme de demi-lune; anthère biloculaire, à deux masses polliniques, ovales, recourbées, pulpeuses, céréeuses, appuyées contre les bords du stigmate. Les deux espèces de Crépicion, décrites par Blume, sont des plantes herbacées, à racines fibreuses; les feuilles sont membraneuses, nervurées, lancéolées, inégales; les fleurs, rassemblées en épis, sont portées sur de longs pédoncules.

CRÉPIDOPODES. *Crepidopoda*. MOLL. Goldfuss a ainsi appelé un ordre de la classe des Mollusques, qui comprend ceux dont la partie inférieure du corps consiste en un disque charnu, semblable à une semelle.

CRÉPIDOTUS. BOT. Nom donné par Nées à une section des Agarics à pédicule excentrique, ou *Pleurospus* de Persoon, caractérisée par son pédicule tout à fait

latéral, et son chapeau demi-circulaire; tels sont les *Agaricus stipticus*, *spathulatus*, etc.

CRÉPIDULE. *Crepidula*. MOLL. Ce genre, fait par Lamarck, aux dépens des Patelles de Linné, s'en distingue en effet d'une manière bien tranchée, ainsi que les Calyptrées et quelques autres qui y étaient confondus. Placées dans la famille des Calyptriaciens, les Crépidules sont mises dans l'ordre le plus convenable de leurs rapports, et la connaissance de l'animal donnée par Adanson (Voyage au Sénégal, p. 58, pl. 2, n° 8, 9, 10) confirme de plus en plus l'opinion de Lamarck sur ces animaux, touchant l'ordre et la famille où ils doivent être placés. Marchant sur un disque ventral, l'animal des Crépidules offre des organes respiratoires qu'Adanson avait indiqués, sans qu'on pût trop les reconnaître, mais que les observations de Beudant sur l'animal vivant, ainsi que celles de Lamarck sur un animal conservé dans l'alcool, ont fait connaître exactement; cependant les caractères énoncés par Cuvier, diffèrent un peu de ceux donnés par Beudant et par Lamarck, ce qui tiendrait peut-être à ce que l'individu observé par l'auteur du Règne Animal, était d'une autre espèce. Quoi qu'il en soit des légers changements qui peuvent se remarquer dans le mode respiratoire, selon les diverses espèces, tous ces animaux offrent les caractères propres à la famille, et tous ceux qui sont nécessaires pour former un genre bien tranché et fait sur de bons caractères. Les voici tels que Lamarck les a donnés : animal ayant la tête fourchue antérieurement; deux tentacules coniques, portant les yeux à leur base extérieure; bouche simple, sans mâchoires, placée dans la bifurcation de la tête; une branchie en panache, saillante hors de la cavité branchiale, et flottant sur le côté droit du cou; manteau ne débordant jamais la coquille; pied petit; anus latéral; coquille ovale, oblongue, à dos presque toujours convexe, concave en dessous, ayant la spire fort inclinée sur le bord; ouverture en partie fermée par une lame horizontale.

CRÉPIDULE PORCELLANE. *Crepidula Porcellana*, Lam., Anim. sans vert.; *Patella Porcellana*. Gualtiéri (Ind., p. 9, tab. 69, f. 9) dit dans sa phrase latine, que Petro Michelio l'a nommée Patelle Crépidule; d'où il est bien probable qu'on a employé depuis ce nom comme générique de spécifique qu'il était. Adanson a connu la coquille et l'animal de la Crépidule Porcellane; il l'a nommé le Sulin (Voyage au Sénégal, p. 58, pl. 2, fig. 8). Il a donné de l'animal une description peu satisfaisante, et il ne l'a pas fait représenter dans ses figures. La coquille est bien figurée dans Lister (Conch., tab. 545, fig. 54) et dans Martini (Conch., T. I, tab. 13, fig. 127 et 128). Elle est ovale, oblongue; son sommet est recourbé sur le bord; sa couleur est le plus souvent blanche, parsemée de taches triangulaires, roussâtres ou brunes. D'après la figure d'Adanson, elle aurait jusqu'à un pouce et demi de longueur. Dans les mers de l'Inde et à l'île de Gorée où il paraît qu'elle est assez commune. Elle adhère aux rochers, et s'y fixe avec tant de force, qu'on casse quelquefois la coquille sans avoir détaché l'animal.

CRÉPIDULE DE GORÉE. *Crepidula Goreensis*, *Patella Goreensis*, L. C'est une espèce qu'Adanson le premier

a reconnue; il l'a nommée le Jénac (Voyage au Sénégal, p. 41, tab. 2, fig. 10); il donne pour l'animal de cette espèce des détails assez curieux; les tentacules ont vers leur extrémité, de petits tubercules blancs, qui les font paraître chagrinés; le pied et le manteau le sont également; du manteau et vers le derrière de la tête, on aperçoit huit filets cylindriques, assez longs, qui, d'après Cuvier, seraient les branchies sortant hors de la cavité branchiale. Cette espèce, longue de cinq à six lignes, se trouve sur les rochers de l'île de Gorée, mais elle y est rare : elle est blanche, lisse, très-mince, ovale et très-aplatie.

CRÉPIDULE ÉPINEUSE. *Crepidula aculeata*, Lamk., Animaux sans vert. T. VI, part. 2, p. 25, n° 5; *Patella aculeata*, Lin., p. 5695, n° 6, figurée dans Favannes (Conch., pl. 4, f. 5) et dans Dacosta (Conch., tab. 2, fig. 2) : elle est ovale, aplatie; son sommet, courbé vers le bord gauche, fait un tour de spire environ; elle est blanche, avec des flammules roussâtres, et chargée de petites côtes peu régulières, qui portent des épines ou des écailles. Sa longueur est de onze ou douze lignes; elle habite les mers de l'Amérique méridionale.

Defrance, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, a fait connaître trois Crépidules fossiles.

CRÉPIDULE DE HAUTEVILLE. *Crepidula Altavillensis*, Def., que nous présumons devoir appartenir à notre genre Tomostome : son sommet est subcentral, ce qui est assez étonnant pour une Coquille de ce genre; ouverture petite, opposée au sommet; coquille épaisse et aplatie.

CRÉPIDULE BOSSUE. *Crepidula gibbosa*, Def. (*loc. cit.*), qui se trouve dans les falunières de la Touraine, et à Léognan près Bordeaux. Elle est convexe, bossue, profonde; sommet s'inclinant vers le bord; elle est toute chargée de petites aspérités irrégulières.

CRÉPIDULE D'ITALIE. *Crepidula Italica*, Def., espèce remarquable en ce qu'elle offre l'exemple d'un analogue avec une Coquille actuellement vivante dans la mer de l'Inde, et que l'on nomme vulgairement la Sandale. Elle est encore remarquable en cela qu'elle paraît se fixer dans l'intérieur des Coquilles abandonnées où elle se moule pour ainsi dire tout entière sur les diverses formes que ces corps présentent : aussi elle est irrégulière, lisse, très-mince, tantôt concave, tantôt convexe; son sommet est appuyé sur le bord. On regrette que Defrance n'ait pas donné le nom linnéen de la Crépidule que l'on nomme vulgairement la Sandale. Il nous est impossible, d'après cette indication, de préciser l'espèce, les marchands donnant ce nom vulgaire à toutes les Coquilles du genre.

CRÉPIDULIER. MOLL. Animal des Crépidules.

CRÉPIDULITE. *Crepidulita*. MOLL. Nom que donnent les géologues aux Crépidules fossiles.

CRÉPIE. BOT. *V.* CRÉPIDE.

CRÉPINETTE. BOT. Synonyme de Renouée aviculaire.

CRÉPINIÈRE. BOT. Syn. vulg. de Vinettier de Crète.

CRÉPIPATELLE. *Crepidatella*. MOLL. Genre de Gastéropodes Pectinibranches, formé par Lesson aux dépens du genre *Crepidula*, pour toutes les espèces chez lesquelles on reconnaît une coquille obovale, très-concave en dessous, à onglet latéral et subterminal. La lame

transversale est arrondie, semi-oblique, à bord antérieur libre et taillé en biseau, occupant toute la largeur de la cavité intérieure. Parmi les espèces attribuées à ce genre nouveau, nous citerons celles découvertes récemment et apportées par les naturalistes français faisant partie de l'expédition de Circumnavigation sur la Corvette la Coquille.

CREPIS. bot. V. CRÉPIDE.

CRÉPITACLE. *Crepitaculum*. bot. Sorte de fruit qui s'ouvre avec élasticité et bruit.

CRÉPOLE. bot. Synonyme de Crépide.

CRÉPUSCULAIRES. *Crepuscularia*. ins. Grande famille de Lépidoptères, instituée par Latreille, et comprenant tous les individus qui ont près de l'origine du bord externe de leurs ailes inférieures, une soie roide, écailleuse, en forme d'épine ou de crin, qui passe dans un crochet du dessous des ailes supérieures, et les maintient, lorsqu'elles sont en repos, dans une situation horizontale ou inclinée. Ce caractère se retrouve encore dans la famille des Nocturnes; mais les Crépusculaires diffèrent de celles-ci par leurs antennes en masse allongée, soit prismatique, soit en fuseau. Latreille ajoute que les Chenilles ont toujours seize pattes; leurs chrysalides ne présentent point ces pointes ou ces angles que l'on voit dans la plupart des chrysalides des Lépidoptères diurnes, et sont ordinairement renfermées dans une coque, ou cachées, soit dans la terre, soit sous quelques corps. Les Crépusculaires ne volent ordinairement que le matin ou le soir. Pendant le jour ils restent fixés contre différents corps, tels que des murailles, des troncs, des branches ou des feuilles d'arbres. Cette famille embrasse le genre Sphinx de Linné, qui a été subdivisé en plusieurs sous-genres dont les plus importants sont: Castnie, Sphinx, Smérinthe, Sésie, Zygène, Glaucopide, etc.

CRÉQUIER. bot. Synonyme vulgaire de Prunellier.

CRESCENTIACÉES. *Crescentiaceæ*. bot. Famille de plantes Dicotylédones, établie par Dumortier et offrant pour caractères: une corolle monopétale asymétrique, insérée sur le réceptacle; des étamines didyames; un fruit à placentaire adhérent, indéhiscet et pulpeux à l'intérieur. On voit par les caractères qui précèdent que cette famille est intermédiaire entre les Rhinanthidées, dont elle se rapproche par sa fleur, et les Solanées, dont elle se rapproche par son fruit. Les genres qui la composent sont le *Crescentia*, le *Brunfelsia* et le *Tanacium*. Ces genres ont successivement été rejetés à la suite de plusieurs familles; Jussieu les plaçait à la suite des Solanées; Bartling les place à la suite des Scrophularinées, Lindley à la suite des Bignoniacées, ce qui semble établir leurs analogues avec ces diverses familles et la nécessité d'en former un groupe distinct.

CRESCENTIE. *Crescentia*. bot. Vulgairement Calebassier ou Couis. Ce genre de la Didymie Angiospermie, fut établi par Linné qui le caractérisa ainsi: calice caduc, à deux divisions égales; corolle presque campanulée, à tube très-court, dont l'entrée est ventrue et courbée, à limbe droit, quinquéfide, divisé en segments dentés, sinueux et inégaux; quatre étamines didyames. avec une cinquième rudimentaire; anthères

bilobées; un style surmonté d'un stigmate capité, ou plutôt bilamellé, d'après Jacquin et Kunth. Le fruit est une baie cucurbitiforme, uniloculaire, couverte d'une écorce solide, pulpeuse intérieurement et remplie d'un grand nombre de semences nageant au milieu de la pulpe. Dans son *Genera Plantarum*, p. 127, Jussieu place ce genre à la suite des Solanées. D'un autre côté Kunth (*Genera Nov. et Spec. Plant. æquin.* T. III, p. 157) le range dans les genres voisins des Bignoniacées, et le place près du nouveau genre *Aragoa*. Plumier l'avait autrefois désigné sous le nom de *Cujète* qui a été admis comme spécifique pour l'espèce la plus remarquable et la plus répandue. Les Crescenties sont de petits arbres à feuilles alternes, le plus souvent réunies en touffes simples, ou quelquefois ternées et pinnées; leurs fleurs sont presque solitaires sur le tronc ou sur les rameaux. On en compte sept espèces, toutes des contrées équinoxiales de l'Amérique.

La CRESCENTIE CUJÈTE, *Crescentia Cujete*, L., dont Persoon a élevé au rang d'espèces les deux variétés déjà indiquées par Plumier et Lamarck, sous les noms de *Crescentia angustifolia* et *minima*, est un arbre de médiocre grandeur, très-commun dans les Antilles et dans toute l'Amérique équinoxiale, ayant le tronc tortueux, assez épais et recouvert d'une écorce ridée et grisâtre; ses rameaux forts, longs, très-divisés et étendus horizontalement, sont garnis à chaque nœud de neuf à dix feuilles fasciculées, lancéolées, rétrécies vers la base et terminées par une longue pointe, entières, glabres et presque sessiles. Les fleurs, d'un blanc pâle et d'une odeur désagréable, pendent chacune au moyen d'un pédoncule long d'un pouce. Il leur succède des fruits ovoïdes, qui varient de grosseur selon les individus, depuis deux pouces jusqu'à douze. Ces fruits, couverts d'une écorce verte, unie et presque ligneuse, sont composés intérieurement d'une chair pulpeuse, succulente, ayant un goût aigrelet, que les habitants des lieux où croit le Cujète regardent comme une panacée contre une foule de maladies différentes, telles que la diarrhée, l'hydropisie, les contusions, etc., etc., et qu'ils administrent sous forme de sirop; mais c'est l'écorce ligneuse de ces fruits qui augmente leur utilité. On vide leur intérieur en faisant macérer dans l'eau bouillante leur pulpe, afin de les vider, ou en les faisant cuire au four. La pulpe étant évacuée, il ne reste que l'enveloppe crustacée, qui sert aux Américains à fabriquer des vases de diverses formes qu'ils enjolivent en les peignant de couleurs variées, soit avec le Rocou, soit avec l'Indigo, etc. Ces usages étant à peu près les mêmes, et la forme du fruit ayant beaucoup de rapports avec celle de nos Courges ou Calebasses, c'est de là que provient le nom de Calebassier, vulgaire chez les créoles.

CRÉSEÏDE. *Creseis*. MOLL. Genre de la classe des Ptéropodes, selon Cuvier, des Aporobranches de Blainville, créé par Rang, qui lui donne pour caractères: tête non distincte; un test sans expansions latérales; organes du mouvement bornés à des nageoires placées comme des ailes, aux deux côtés de la bouche; ouïes cachées dans le manteau; coquille mince, conique, allongée et presque diaphane. Ce genre est le résultat du démem-

brement de celui des Cléodores, dont il formait primitivement la seconde section. On y place les *Creseis vaginella*, Fér.; *Gudus*, Fér.; *spinifera*, Rang; *susbula*, Quoy; *striata*, Rang; *Virgula*, Rang; *obtusata*, Quoy; *clava*, Rang; *aciculata*, Rang; *rosea*, Quoy. A l'exception des deux premières qui sont de la Méditerranée et de l'Océan, les autres habitent les mers des Indes et de l'Australie.

CRESPIS. BOT. Même chose que Crépis.

CRESSABOUT. BOT. Syn. vulg. de Cucubale Behen.

CRESE. *Cressa*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, Pentandrie Digynie, établi par Linné. Caractères : calice à cinq divisions profondes; corolle infundibuliforme, un peu plus grande que le calice, à limbe divisé en cinq segments plans; étamines saillantes; ovaire biloculaire, à loges dispermes, surmonté de deux styles et de deux stigmates capités; capsule uniloculaire et monosperme (par avortement), à deux valves qui se séparent par la base à la maturité. Les Cresses sont de petites Herbes non lactescentes, couvertes d'un duvet soyeux; leurs feuilles sont éparées et très-entières; les fleurs axillaires, disposées en bouquets serrés aux extrémités des rameaux, et accompagnées de deux petites bractées.

La CRESE DE CRÈTE, *Cressa Cretica*, seule espèce décrite par Linné, a les fleurs jaunes, la tige très-rameuse couchée et étalée par terre. Elle habite toute la région méditerranéenne, depuis la Crète et les autres îles de l'Archipel grec jusque sur les côtes de France et d'Espagne, particulièrement en Andalousie où on la brûle avec les autres plantes destinées à faire de la Soude; elle a été aussi trouvée, par Desfontaines, près de Tunis en Afrique.

Retz (*Obs.* 4, p. 24) a fait connaître une autre espèce fort voisine de la précédente; car elle n'en diffère que par sa corolle un peu soyeuse au sommet, et par sa capsule tétrasperme. Or, d'après la description du caractère générique, l'ovaire étant toujours biloculaire et les loges dispermes, ce serait le cas de la Cresse de Crète dont la capsule n'aurait pas été modifiée par des avortements. Il l'a nommée *Cressa Indica*, parce qu'elle croît dans les lieux maritimes de l'Inde. De même Kunth (*Nova Genera et Species Plant. æquinoct.*, T. III, p. 119) a donné le nom de *Cressa Truxillensis* à une nouvelle espèce qui a beaucoup de rapports avec la précédente, et qui croît près de Truxillo au Pérou. C'est la même plante que Roemer et Schultes (*Syst. Veget.* 6, p. 207) ont encore nommée *Cressa arenaria* d'après Willdenow.

CRESSERELLE. OIS. Espèce du genre Faucon.

CRESSERELLETTTE. OIS. Espèce du genre Faucon.

CRESSINE. MOLL. Même chose que Crassine.

CRESSON. BOT. Ce nom, qui est synonyme de *Cardamine*, a été donné à un grand nombre de végétaux appartenant à des genres et à des familles différentes, mais qui tous sont remarquables par une saveur piquante, plus ou moins agréable. Ainsi on a nommé :

CRESSON ALÉNOIS OU NASITORT, le *Lepidium sativum*, L., ou *Thlaspi sativum*, Desf.

CRESSON DU BRÉSIL, le *Spilanthes oleracea*, L.

CRESSON DE CHIEN, le *Veronica Beccabunga*, L.

CRESSON D'EAU, le *Sisymbrium Nasturtium*, L., ou *Nasturtium officinale*, DC.

CRESSON D'INDE, la Capucine ordinaire, *Tropæolum majus*, L., appelée *Nasturtium Indicum* par les anciens botanistes.

CRESSON DE L'ÎLE-DE-FRANCE. Dans cette île, où le Cresson d'eau est naturalisé, on nomme aussi Cresson le *Spilanthes Acmelletta*, L., qui forme aujourd'hui un genre distinct sous le nom d'*Acmelletta*.

CRESSON DORÉ, la Saxifrage dorée.

CRESSON DE FONTAINE, le *Nasturtium officinale*, DC.

CRESSON DE JARDIN, le *Thlaspi sativum*, Desf.

CRESSON DU PARA, le *Spilanthes oleracea*.

CRESSON DU PÉROU, la Capucine.

CRESSON DES PRÉS, la Cardamine.

CRESSON DE RIVIÈRE, le *Sisymbrium sylvestris*, L.

CRESSON DE ROCHE, la Saxifrage dorée.

CRESSON DES RUINES, le *Lepidium ruderale*, L.

CRESSON SAUVAGE, le *Coronopus Ruellii*, DC.

CRESSON DE SAVANNE, le *Lepidium didymum*, L.

CRESSON DE TERRE, le *Barbarea vulgaris*.

CRÉTACÉ. GÉOL. De la nature de la Craie. V. ce mot.

CRÈTE. *Crista*. OIS. Caroncule charnue, ordinairement colorée d'un rouge très-vif, et qui décore la tête du Coq domestique. Elle manque dans quelques variétés. On a étendu ce nom à d'autres appendices qui, dans certains animaux ou dans quelques parties de ceux-ci, rappellent la figure de la Crête du Coq.

CRÉTÉ. *Cristatus*. BOT. Epithète donnée aux organes des végétaux munis d'appendices dont l'ensemble représente une Crête.

CRÈTE-DE-COQ. MOLL. Dénomination vulgaire qui s'applique à l'*Ostrea Crista Galli* de Linné, et, en général, à toutes les Huitres qui ont à peu près la même forme.

CRÈTE-DE-COQ. BOT. Syn. vulgaire de *Celosia cristata*. V. CÉLOSIE.

CRÈTE DE PAON. BOT. Nom vulgaire des *Guilandina Bonducella* et *paniculata*, du *Cesalpinia Sappan*, de l'*Adenantha pavonina*, de la Poinciane, du Pongam, et autres arbres dont les fleurs produisent des étamines prolongées hors de la corolle, et imitant la figure de l'aigrette qui couronne la tête du Paon.

CRÉTELLE. *Cynosurus*. BOT. Genre de la famille des Graminées, Triandrie Digynie. La structure de ce genre, qui cependant est fort simple, n'a pas encore été exposée d'une manière claire et précise par aucun agrostographe, même parmi les modernes, et c'est faute de cette connaissance exacte que l'on a séparé de ce genre quelques espèces, pour en former le genre *Chrysura* ou *Lamarckie*. En effet on va voir tout à l'heure, en comparant les caractères des vraies Crételles ou *Cynosurus* avec ceux des *Chrysures* précédemment exposés, qu'il n'existe aucune différence réelle. Le type du genre *Cynosurus* est le *Cynosurus cristatus*, L., jolie petite Graminée très-commune dans tous les prés. Son chaume est simple, grêle, haut d'environ deux pieds; il porte des feuilles alternes et étroites. Les fleurs forment au sommet du chaume un épi unilatéral. A chaque dent de l'axe qui est un peu sinueux et comprimé, on trouve quatre épillets disposés deux par deux et légèrement

pédonculés. Chaque couple se compose donc de deux épillets très-rapprochés l'un de l'autre; l'extérieur est comprimé et formé simplement d'écaillés minces, distiques, lancéolées, très-aiguës, fortement carénées et denticulées sur leur carène; ces écaillés sont autant de fleurs avortées. L'épillet intérieur est fertile; il contient quatre et plus souvent cinq fleurs dont la supérieure seulement est mâle ou neutre. La lépicène est à deux valves lancéolées, très-aiguës, minces, à peu près égales, légèrement carénées sur leur dos; chaque fleur offre une glume formée de deux paillettes presque égales entre elles, un peu carénées; l'extérieure un peu plus longue est obtuse à son sommet qui offre une soie très-courte et roide; la supérieure est légèrement bifide à son sommet; les deux paléoles de la glumelle sont courtes, ovales et poilues; le style est simple à sa base, bifide supérieurement où il porte deux stigmates velus; le fruit est enveloppé dans les écaillés florales.

Pour peu que l'on compare ces caractères avec ceux précédemment donnés du genre *Chrysure*, il sera facile de s'assurer qu'ils n'offrent entre eux aucune différence notable. En effet, la prétendue bractée des Crételles est évidemment, ainsi que l'involucre des Chrysures, formée par les écaillés florales d'épillets dont les fleurs sont restées stériles par l'absence des organes sexuels. Donc ces deux genres doivent être de nouveau réunis en un seul qui pourra conserver le nom de *Cynosurus*.

CRÊTE-MARINE. BOT. *V. CHRISTE MARINE.*

CRÊTE-MARINE. BOT. Synonyme vulgaire de *Crithme commun*.

CRÉTOIS. POIS. Espèce du genre *Scare*.

CREUSET. BOT. Paulet appelle ainsi une petite espèce d'Agaric, qui croît dans les caves, et qu'il figure pl. 59 de son *Traité des Champignons*.

CREUSIE. *Creusia*. MOLL. Leach, dans sa classification des Cirrhipèdes, a proposé, sous ce nom, un genre nouveau, démembré des Balannes, parce que l'opercule n'a que deux pièces au lieu de quatre; une seule espèce a été indiquée par l'auteur. C'est la *CREUSIE ÉPINEUSE*, *Creusia spinulosa*.

CREUSOT. BOT. Syn. vulgaire de grande *Pezize* en entonnoir.

CREUTZBOCK. MAM. Synonyme d'Antilope Guib.

CREVALE. POIS. Espèce du genre *Gastérostée*.

CRÈVE-CHASSIS. OIS. Syn. vulgaire de *Mésange Charbonnière*.

CREVETTE ou CHEVRETTE. *Gammarus*. CRUST. Ce genre, établi originairement par Fabricius, et qui correspond à l'ordre des Amphipodes de Latreille, principalement au genre *Talitrea*, a subi depuis sa fondation un grand nombre de changements importants et a été beaucoup subdivisé. Il ne comprend plus aujourd'hui, dans les méthodes de Leach et de Latreille, que les espèces qui offrent pour caractères : quatre antennes, dont les deux supérieures aussi longues ou plus longues que les deux autres, et dont le pédoncule est de trois articles, avec une petite soie articulée au bout du troisième; les quatre pieds antérieurs semblables dans les deux sexes, et terminés par un seul doigt. Les Crevettes ont les antennes insérées entre les yeux, au-devant de la tête,

composées de trois articles principaux qui en sont la base et d'un quatrième sétacé, multarticulé et terminal; un petit appendice sétacé, de quelques articles, se remarque à l'extrémité interne de la troisième pièce des antennes supérieures. Quatorze pieds, dont les quatre antérieurs sont terminés par une main large, comprimée, munie d'un crochet robuste, susceptible de mouvements, et qui correspond au doigt mobile des pinces des autres Crustacés. Les pieds qui suivent finissent insensiblement en un ongle simple et légèrement courbé dans quelques-uns. L'abdomen est pourvu de longs filets bifides et très-mobiles, placés de chaque côté. Il se termine en une queue à laquelle on remarque trois paires d'appendices allongés, bifurqués, ciliés, étendus à peu près dans la direction du corps; celui-ci est oblong, comprimé, arqué et divisé en treize articulations, y compris la tête; les premiers anneaux présentent une pièce latérale, mobile, articulée avec eux et recouvrant la base des pattes; ces pièces singulières correspondent aux flancs des Insectes et des autres Crustacés. Les Crevettes sont très-abondantes dans les eaux douces courantes et dans la mer. L'espèce la mieux connue et qui peut être considérée comme le type du genre, est la *CREVETTE DES RUISSEAUX*, *Gammarus Pulex*, Fabr., figurée par Roësel, Geoffroy et Degér. Ce dernier observateur, qui nomme cette espèce *Squille aquatique* (t. VII, pl. 55), décrit et représente avec soin ses différentes parties; elle est petite et ne dépasse guère un demi-pouce; le corps, allongé et diminuant peu à peu de grosseur, est aplati et comme comprimé, de sorte qu'il paraît plus haut que large, et c'est la raison pour laquelle la Crevette, quand elle est placée sur le fond de l'eau, s'y trouve toujours couchée sur l'un ou l'autre côté et nage sur ce fond, dans cette position, sans pouvoir prendre une autre attitude; mais quand elle nage au milieu de l'eau ou entre deux eaux, elle tient son corps de champ ou perpendiculairement sur le ventre, et ne paraît se poser sur le dos qu'accidentellement, lorsqu'elle est entraînée par le mouvement du liquide. C'est principalement à l'aide de leur abdomen et de leur queue, qu'ils rapprochent alternativement de la face inférieure du corps et redressent ensuite, que ces Crustacés opèrent les changements de place. Degér a reconnu qu'ils étaient carnassiers et se nourrissaient d'Insectes, de Poissons et d'autres animaux privés de vie; il a aussi remarqué qu'ils changeaient de peau à la manière des Écrevisses. Cette espèce est très-commune aux environs de Paris. Roësel avait laissé soupçonner qu'il eût bien pu se faire qu'il y eût deux espèces de Crevettes fluviales, mais il ne l'avait pas affirmé; c'est Paul Gervais qui, tout récemment, a observé qu'il existe dans les eaux douces deux espèces au moins, et toutes deux également abondantes. Elles diffèrent entre elles non-seulement par leurs caractères zoologiques, mais par une particularité assez remarquable de leurs habitudes : jamais elles ne s'accouplent ensemble, et l'une a sur le dessus des anneaux de l'abdomen des épines que l'autre ne présente pas. Gervais laisse à celle de ces espèces primitivement décrite, le nom sous lequel nous venons de la rapporter, et il applique à l'autre la dénomination de *Crevette*

de Roësel, qui rappellera qu'on en doit la première connaissance au naturaliste dont elle porte le nom.

LA CREVETTE MARINE, *Gammarus marinus*, Leach, qui est la même que son *Gammarus Pulex*, habite les côtes de l'Angleterre. LA CREVETTE LOCUSTE, *Gammarus locusta*, Leach, ou le *Cancer Gammarus*, de Montagu (*Trans. of the Linn. Societ.*, t. IX, p. 92), a été confondu avec le *Gammarus Pulex* de Linné; elle est assez rare en France, mais on la trouve communément sur les côtes d'Angleterre. Surriray, naturaliste distingué du Havre, a observé qu'elle était phosphorescente.

CREVETTINES. *Gammarinæ*. CRUST. Famille établie par Latreille, qui l'a rangée dans l'ordre des Amphipodes.

CREVICHES. CRUST. Synonyme vulgaire de Crevette.

CREX. OIS. *V. GALLINULE*.

CRIS. BOT. Synonyme de Grassette commune.

CRIBLETTE. BOT. Synonyme de *Cinclidium*.

CRIBRAIRE. *Cribraria*. BOT. Schrader a fondé ce genre, et en a décrit et figuré plusieurs espèces, avec beaucoup de soin, dans ses *Nova Plantarum Genera*. Il diffère des autres genres du même groupe par son périidium membraneux, presque globuleux, stipité, qui se détruit dans sa moitié supérieure, de manière à n'être plus formé dans cette partie que par un réseau délicat, produit par les filaments du périidium; ce périidium est rempli de sporules agglomérées, qui s'échappent par les ouvertures du réseau filamenteux. Les espèces sont très-petites, mais d'une forme très-élégante; elles croissent en groupes, souvent assez nombreux, sur le bois mort ou sur les feuilles sèches. Persoon a réuni, sous le nom de *Cribraria*, les deux genres *Dictydium* et *Cribraria* de Schrader. De Candolle n'en fait qu'une section de *Trichia*; la différence de ces deux genres est trop grande pour qu'on puisse les réunir; mais quant au *Dictydium*, il diffère en effet très-peu des *Cribraria*.

CRICERAC. OIS. L'un des noms vulgaires de la Rousserole, *Sylvia turdoides*. *V. ROUSSEROLE*.

CRICET. *Cricetus*. MAM. Synonyme de Rat-Taupe. *V. ASPALAX* et *HAMSTER*.

CRICETINS. MAM. Desmarest a proposé d'établir, sous ce nom, une petite famille de Rongeurs, qui renfermerait les Marmottes et les Hamsters.

CRICETUS. MAM. *V. HAMSTER*.

CRICHTONITE. MIN. *V. CRAITONITE*.

CRICKS. OIS. On nomme ainsi divers Oiseaux qui forment une division dans le genre Perroquet.

CRICOMPHALOS. MOLL. Klein, dans sa Méthode conchyliologique, donne ce nom générique, qu'il écrit *Circumphalos*, mais à tort, à toutes les Coquilles bivalves ombiliquées, arrondies. Ce genre est placé dans sa famille des *Diconchæ ombilicatæ*, qui renferme toutes les Coquilles bivalves dont la lunule, plus ou moins enfoncée, était nommée par lui ombilic. On sent qu'une division établie sur de tels caractères devait rassembler dans un même cadre les objets les plus disparates, et renfermer des Coquilles de genres fort différents. Il n'est pas étonnant de voir tout cela tomber dans un juste oubli.

CRICOSTOME. MOLL. Klein a encore donné ce nom générique à toutes les Coquilles univalves dont le dernier tour, ayant son diamètre plus grand que la spire, offre une ouverture entière, circulaire, sans dents, ou striée. Cette division, si l'on ne considère que la forme de la coquille, sans porter aucune attention aux autres caractères, réunit beaucoup de Coquilles qui ont entre elles une assez grande ressemblance; aussi, vers ces derniers temps, Blainville, dans le tableau où il a exposé sa méthode conchyliologique d'après les formes, a employé ce mot pour réunir sous le même caractère un certain nombre de genres, et en faire une famille.

CRICOSTOMES. MOLL. Ce mot, emprunté à Klein, et qui se trouve également dans la table alphabétique des mots employés en histoire naturelle, donnée par d'Argenville à la fin de la Zoomorphose, a été employé par Blainville pour une famille qu'il propose de former avec tous les genres qui ont l'ouverture arrondie, le péristome continu, et qui offrent constamment un opercule; ainsi les Paludines, les Valvées, les Cyclostomes, les Sculaires, les Dauphinules, les Turbos, etc., en feraient partie. Cette famille, composée de Coquilles qui renferment des animaux différents, ne peut être convenable que dans une méthode basée seulement sur les formes, abstraction faite de tout autre caractère.

CRICRI. OIS. Synonyme vulgaire de Bruant Proyer.

CRICRI. INS. Nom vulgaire du Grillon domestique, *Acheta domestica*, Fab.

CRIGNARD ET CRIOUET. OIS. Synonymes vulgaires de Canard Sarcelle d'hiver.

CRIGNON ou CRINON. INS. Synonyme vulgaire de Grillon domestique.

CRISKS. OIS. *V. CRICKS*.

CRIMNON. BOT. Nom ancien de la Farine de Maïs.

CRIN. ZOOL. *V. POIL*.

CRIN. POIS. Espèce du genre Labre.

CRIN DE CHEVAL. BOT. Nom vulgaire de l'*Alectoria jubata*. *V. ALECTORIE*.

CRIN DE FONTAINE OU DE MER. ANNÉL. Synonyme vulgaire de Dragonneau.

CRINCELLE. OIS. Syn. vulgaire de Faucon Crécerelle.

CRINCHON. INS. Nom donné vulgairement, dans le nord de la France, au Grillon domestique.

CRINIGER. OIS. Synonyme de Crinon.

CRINITAIRE. *Crinitaria*. BOT. Ce genre, de la famille des Synanthérées, est tout à fait le même que le genre *Crinita* de Mönch. Lesson en avait changé la terminaison pour éviter qu'il ne soit confondu avec le genre *Crinita* d'Houttuyn qui appartient à la famille des Rubiacées.

CRINITE. *Crinita*. BOT. Les deux genres établis sous ce nom par Houttuyn et Mönch, n'ont été ni l'un ni l'autre adoptés. Le *Crinita Capensis* d'Houttuyn est le *Pavetta cafra*. Les *Crinita linearifolia* et *punctata* de Mönch sont deux espèces du genre *Chrysocome*.

CRINIUM. BOT. *V. CRINULAS*.

CRINODENDRE. *Crinodendron*. BOT. Genre établi par Molina (*Hist. nat. du Chili*, 179), adopté par Cavanilles (*Dissert.* 5, p. 500, t. 158, fig. 1) et par Jussieu, mais dont on n'a pu encore bien déterminer la place dans la série des ordres naturels. Il appartient à la Mona-

delphie Décandrie. Caractères : fleurs incomplètes ; calice pétaloïde, subcampanulé, formé de six sépales rapprochés et contigus latéralement ; étamines, au nombre de six, monadelphes par la moitié inférieure de leurs filets : la moitié supérieure est libre ; anthères ovoïdes et dressées ; ovaire supère, ovoïde, terminé par un style simple, subulé, un peu plus long que les étamines. Le fruit est une capsule coriace, trigone, à une seule loge, s'ouvrant avec élasticité par son sommet, et contenant trois graines arrondies, à peu près de la grosseur d'un Pois. Une seule espèce constitue ce genre, c'est le *Crinodendron Patagua*, grand arbre élégant, toujours orné de son feuillage, et dont le tronc a jusqu'à sept pieds de diamètre. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, lancéolées, dentées en scie, d'un vert clair, dépourvues de stipules ; les fleurs, qui exhalent l'odeur du Lis, sont portées sur des pédoncules axillaires et uniflores. C'est un arbre, originaire du Chili, y est connu sous le nom vulgaire de *Patagua*.

CRINOÏDES. *Crinoidea*. ЭКРИН. Famille établie par Muller pour les animaux du genre Encrine de Lamarck. Muller a publié, en 1821, un excellent et bel ouvrage sur ces êtres. Il est intitulé Histoire naturelle des Crinoïdes ou Animaux en forme de Lis, avec des observations sur les genres Astérie, Euryale, Comatule et Marsupites (un vol. in-4^e, avec gravures enluminées). Ce sont des animaux à colonnes rondes, ovales ou angulaires, composés de nombreuses articulations ayant à leur sommet une série de lames ou de plaques formant un corps qui ressemble à une coupe contenant les viscères. Du bord supérieur de ce corps sortent cinq bras articulés, se divisant en doigts tentaculés, plus ou moins nombreux, qui entourent l'ouverture de la bouche située au centre d'un tégument écaillé, qui s'étend sur la cavité abdominale, et qui peut se contracter en forme de cône ou de trompe. Tous les Crinoïdes adhèrent à des corps solides par des appendices radiciformes ; ce sont des animaux fixes ou dépourvus de la faculté locomotive. Les colonnes et les fragments de colonnes des Crinoïdes, si communs dans les terrains à Fossiles, soit anciens, soit modernes, ont attiré l'attention des naturalistes dès la plus haute antiquité. Les noms qu'on leur a donnés, fondés sur des idées superstitieuses, sur leur ressemblance avec d'autres corps et sur leur usage, variaient beaucoup. On les nommait Grains de rosaire, Larmes de géants, Pierres de fée, Pierres à roue, Torchites, Entrochites, Astéries, Pierres étoilées, etc. Agricola considérait ces corps comme des infiltrations inorganiques, semblables aux Stalactites. D'autres les ont regardés comme des articulations vertébrales de Poissons, comme des Coraux, etc., et quelques-uns, qui ont plus soigneusement observé la colonne et sa terminaison, les ont comparés aux plantes, d'où le nom de Lis pierreux a été donné aux extrémités supérieures du genre *Encrinus*. Lhuïd a été le premier qui les ait considérés comme faisant partie d'un animal étoilé, et quand cette idée fut accueillie par des observateurs, quand il fut admis qu'ils appartenaient probablement à l'Astérie (l'Euryale Stellerée de Lamarck), et qu'ils pouvaient même exister dans des mers non encore explorées, on commença des recherches

pour tâcher de les découvrir dans un état de vie ou au moins récent. Bientôt parut pour la première fois le *Pennatula Encrinus* de Linné, qu'Ellis décrit comme une Hydre. Mais un plus sévère examen a prouvé qu'il diffère si matériellement de l'Encrinite, qu'il a fourni à Lamarck le type de son nouveau genre *Umbellularia*. Peu de temps après, on trouva une portion d'animal, qui ressemblait aux colonnes astériales, si fréquentes dans les terrains secondaires, offrant les mêmes caractères génériques. Linné a improprement classé cette espèce dans le genre *Isis* sous le nom d'*Isis Asteria*, erreur que Lamarck a rectifiée en plaçant cette échinite dans son genre *Encrinus*, sous le nom d'*Encrinus caput Medusæ*, et Lamouroux l'a reportée dans le genre *Pentacrinites*, en conservant le nom spécifique adopté par Lamarck.

Quelques espèces, comme le *Cyathocrinites rugosus*, se trouvent parmi les plus anciennes traces de restes organiques dont la gangue est une Pierre calcaire de transition. D'autres espèces des genres *Poteroicrinites* et *Cyathocrinites* se rencontrent dans les premiers terrains secondaires, dans tous ceux qui ont succédé jusqu'à ceux de l'époque actuelle, puisque l'on en rencontre une espèce encore vivante dans nos mers, mais très-rarement. L'*Apiocrinites rotundus* ne se trouve qu'adhérent à un lit de formation oolithique, et l'*Apiocrinites ellipticus* dans la Craie et dans le Calcaire jurassique. Il paraît aussi que beaucoup d'espèces de Crinoïdes ont été très-généralement distribuées sur notre globe, tandis que d'autres ne s'observent que dans des localités très-circonscrites.

Le caractère essentiellement distinctif de la famille des Crinoïdes est la colonne formée d'articulations nombreuses, qui la séparent des Polypes, tandis que les bras et les doigts qui entourent la bouche, prouvent son affinité avec les Stellérides. Les téguments des Crinoïdes paraissent avoir joui de la faculté de former, par sécrétion, un nombre de concrétions calcaires, qui sont devenues des articulations ou ossicules composant ce qu'on peut appeler le squelette de l'animal. On ne peut pas, il est vrai, les nommer strictement des os, depuis que cette dénomination est presque limitée par l'usage aux parties constitutives des animaux à vertèbres, au lieu que les concrétions ossiculaires des Crinoïdes ont, en plusieurs points (et probablement aussi dans leur composition chimique), une plus grande analogie avec les plaques du test des Oursins et les articulations des Astéries. Quelle que soit la différence, tant pour la disposition que pour l'arrangement, qui existe entre les ossicules et les os des animaux à vertèbres, ils ont évidemment les mêmes usages généraux, ils sont destinés à former la charpente solide de tout le corps, à protéger les viscères, et, autant qu'on peut raisonnablement le croire aujourd'hui, à former les points d'attache d'un système musculaire régulier. Les dépressions et les trous qui se voient dans les ossicules prouvent que le tégument gélatineux, qui les recouvrait, était doué de l'action musculaire, et pouvait produire les effets qui résultent de cette action. Le mouvement des bras, des doigts et des tentacules, ne pouvait avoir lieu que de cette manière. Sur le sommet de la colonne sont

placés des séries d'ossicules que leur position et leur usage ont fait nommer le bassin, les épaules, les jointures des plaques costales et intercostales, qui varient de nombre, et qui manquent partiellement dans quelques genres. Ils forment (avec les plaques de la poitrine et de la tête) une sorte de corps sous-globulaire ayant la bouche au centre, et contenant les viscères et l'estomac de l'animal, d'où les fluides nourriciers sont portés par un canal alimentaire, dans la colonne, aux bras et aux doigts tentaculés. Lorsque ces ossicules sont courts et épais, qu'ils sont liés par des surfaces régulièrement articulées, comme dans les *Apiocrinites*, ou ankylosées peut-être ensemble, comme dans les *Eugénocrinites*, Muller les nomme des joints. Quand ils prennent une forme plus variée et plus plate, et qu'ils n'adhèrent que par des sutures recouvertes d'un tégument musculaire, il les appelle plaques. La différence de ces modes de structure a mis à même de former quatre divisions dans la famille des Crinoïdes, et comme le nombre de plaques ou joints sur lesquels l'épaupe est assise, et aussi le nombre des doigts et l'arrangement des phalanges varient, ils offrent, avec la forme de la colonne, de bons caractères pour établir des genres et déterminer des espèces. Il est à présumer que les Crinoïdes se nourrissaient d'animaux moins solides qu'eux-mêmes, probablement d'Infusoires, de Polypes, de Méduses, etc. Ce qui rend la chose plus certaine, ce sont leurs nombreux doigts tentaculés, formant un admirable appareil rétifforme, pour saisir les corps les plus petits. Muller pense que les Crinoïdes ne se propageaient que par des œufs, leur structure organique, si compliquée, ne leur permettant pas de s'accroître par la séparation des parties de l'animal ou par des bourgeons. Les accidents multipliés auxquels sont exposées les nombreuses parties constituant les Crinoïdes, font croire qu'ils possédaient la faculté de réparer leurs pertes par la reproduction de ces mêmes parties, et l'Échantillon du *Pentacrinus caput Medusæ*, que possède depuis peu John Tobin, semble en donner une preuve évidente.

La manière dont les nombreuses concrétions ossiculaires sont liées ensemble par une substance musculaire, gélatineuse, rend leur séparation après la mort de l'animal très-aisée à expliquer; elle démontre également pourquoi les échantillons parfaits sont si rares dans l'état fossile.

Les animaux qui composent cette famille sont classés dans trois grandes sections, et répartis en neuf genres.

1. CRINOÏDES ARTICULÉS : genres *Apiocrinites*, *Pentacrinites*, *Encrinites*.

2. CRINOÏDES A DEMI ARTICULÉS : genres *Potériocrinites*, *Cyathocrinites*, *Actinocrinites*, *Rhodocrinites*, *Platycrinites*.

3. CRINOÏDES RÉUNIS : Genre *Eugénocrinites*.

CRINOLE. *Crinum*. BOT. Genre de la famille des Amaryllidées et de l'Hexandrie Monogynie de Linné. Le mot grec κρινον, est synonyme de λειπτον, lis; Linné l'a traduit littéralement par *Crinum*, et en a fait l'application à un genre autrefois très-voisin des Lis, quoique, maintenant, il ne fasse plus partie de la même famille. Certaines Crinoles présentent en effet, dans leur

inflorescence, quelques points de similitude avec les Lis, mais la ressemblance n'est pas tellement grande qu'elle puisse tromper l'amateur; elle se borne même presque exclusivement à la fleur; on ne la trouve plus, lorsqu'on descend à la tige et à la souche. Ce sont des plantes à racines bulbifères; à feuilles ordinairement longues et larges, s'élançant du sommet du bulbe. Les fleurs sont généralement blanches ou rougeâtres, disposées en ombelle simple ou en sertule, couronnant une hampe également simple, et enveloppées dans leur épanouissement, par une spathe de plusieurs folioles. Leur périanthe forme un long tube à sa partie inférieure; il est soudé avec l'ovaire qui est infère; son limbe est à six divisions égales, étalées ou réfléchies; les étamines, au nombre de six, ont leurs filaments distincts et insérés vers le sommet du tube; l'ovaire a trois loges polyspermes; il est surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate obtus; le fruit est une capsule fréquemment à une seule loge, par suite d'avortement, contenant un très-petit nombre de graines arrondies, bulbiformes et grosses. A l'époque où Linné institua le genre *Crinum*, on n'y comptait que quatre espèces, réduites à trois, par la séparation de son *Crinum Africanum*, qui est devenu le type du genre *Agapanthus*; aujourd'hui le nombre des Crinoles cultivées dans les collections, est porté à quatre-vingt-quatorze. Toutes les contrées chaudes du globe, l'Europe exceptée, ont fourni leur contingent à ce groupe où l'on trouve des espèces vraiment gigantesques; la circonférence d'un bulbe ou oignon du *Crinum amabile* a donné vingt-huit pouces.

La chaleur est une condition indispensable de la culture des Crinoles, et comme ces plantes ont une tendance constante à donner beaucoup de fleurs, il faut leur choisir, dans la serre, une place parfaitement éclairée. On les plante dans un compost formé de terreau de bruyère et de terre fort substantielle. Arrivant assez fréquemment à l'état de maturité sous nos climats factices, il est aisé de propager ces plantes par le semis, mais le moyen est lent et on lui préfère, en général, celui qu'offrent les cayeux que l'on sépare lorsque les feuilles commencent à se flétrir. On les détache du bulbe avec précaution, puis on les distribue immédiatement dans les pots où ils doivent continuer à croître et que l'on plonge dans la tannée. Les jeunes plantes demandent des arrosages fréquents, mais modérés, car la pourriture s'y met avec beaucoup de facilité.

CRINOLE D'ASIE. *Crinum Asiaticum*, L. *Mant.* 562; *L'Hérit. Sert. angl.* 8; *Willd. Sp. pl.* 2, 45. Cette magnifique Crinole est originaire de l'Inde, où on la trouve encore sauvage dans plusieurs de ses contrées; il paraît qu'elle existe également en Chine et dans la Nouvelle-Galles du Sud. On la cultive dans les serres européennes, depuis un siècle environ. Elle fleurit pendant tout l'été. Son bulbe parvient à une grosseur considérable; il est allongé, cylindroïde, renflé à sa base qui est garnie de racines nombreuses, assez épaisses, simples, disposées en faisceaux et d'un blanc jaunâtre; la hampe est cylindrique, haute d'un à deux pieds, épaisse de dix huit à vingt lignes; elle naît entre les feuilles qui s'élèvent du bulbe. Ces feuilles sont assez

nombreuses, embrassantes, oblongues-lancéolées. Les fleurs sont réunies au nombre de quinze à vingt en une ombelle terminale, entourée à sa base, de deux spathe membraneuses, inégales, lancéolées, presque aiguës et d'un vert rougeâtre; chacune d'elles, longue de six à sept pouces, est portée sur un pédicelle fort court, accompagné inférieurement d'une sorte de bractée en lanière fort étroite et fort longue, d'un blanc rougeâtre; le périanthe a son tube assez grêle, allongé, cylindrique, cannelé, renflé à sa base, terminé par un limbe à six divisions profondes, linéaires, rétrécies à leur base, concaves, ouvertes, réfléchies à l'extrémité qui est pointue et onguiculée aux trois divisions extérieures, d'un pourpre sanguin, fort intense extérieurement, d'un blanc rougeâtre à l'intérieur, avec une bande longitudinale et centrale formée de lignes purpurines. Les étamines; au nombre de six, ont leurs filaments subulés, pourprés, insérés près de l'orifice du tube et terminés à leur sommet par des anthères linéaires, arquées, vacillantes et jaunes. L'ovaire est infère, à trois angles arrondis, surmonté d'un style droit ou faiblement arqué, cylindrique, d'un brun pourpre, moins long que les filaments, terminé par un stigmate très-petit et triangulaire. La capsule est ovale, charnue, à trois loges, à trois valves renfermant plusieurs graines. A la place des graines, on trouve presque constamment dans la capsule, des tubercules arrondis, charnus, blanchâtres, de la grosseur d'une petite Noix, et que l'on considère généralement comme des bulbilles solides, analogues à celles qui se développent sur différentes parties, et quelquefois à la place des fleurs dans beaucoup de Liliacées. Mais ces prétendues bulbilles n'avaient point encore été examinées avec soin, et leur structure n'était pas encore bien connue. Une analyse soignée, faite sur deux espèces (*Crinum Tailense* et *Crinum erubescens*), a démontré que ces corps n'étaient ni des tubercules, ni des bulbilles, ainsi qu'on l'avait cru jusqu'alors. Ce sont de véritables graines, mais qui, par des circonstances particulières, ont pris un développement extraordinaire. A l'extérieur, ces graines sont recouvertes d'une pellicule assez épaisse, sèche, cassante, s'enlevant par plaques. Quoiqu'elles soient ordinairement globuleuses, elles offrent une dépression sur un de leurs côtés, dépression qui est le véritable hile ou point d'attache. Toute la masse intérieure se compose d'un corps charnu, blanc, légèrement verdâtre à sa circonférence. Vers la partie inférieure de la graine, près du hile, on trouve un petit corps irrégulièrement ovoïde, un peu recourbé, plus renflé à sa partie moyenne qu'à ses deux extrémités qui sont obtuses; ce corps est l'embryon; l'extrémité inférieure est la radicule, qui, au moment de la germination, s'allonge, perce l'endosperme et le tégument propre de la graine, entraînant avec elle, au dehors, la gemmule qui, comme dans tous les autres embryons monocotylédons, est renfermée dans le cotylédon. D'après ce court exposé, il est impossible de ne pas reconnaître la structure de la graine dans ces corps considérés jusqu'à présent comme des bourgeons solides ou des bulbilles.

CRINOLE BRILLANTE. *Crinum speciosum*, Thunb. Bot. Magaz. 2217 et 2121. Les Indes-Orientales sont la patrie

de cette jolie espèce qui a été découverte au nord du Bengale par le docteur Carey, et que l'on possède depuis l'année 1819. Sa floraison commence au mois de juin et se prolonge jusqu'à la fin de septembre. Son bulbe est large, sphéroïdal et revêtu de tuniques rougeâtres; il donne naissance à une multitude de feuilles longues de deux à trois pieds, larges de deux pouces, striées, pointues, marquées d'une côte médiane assez épaisse, à bords rudes, d'un vert obscur un peu terne. La hampe s'élève latéralement des écailles du bulbe et s'élève à la hauteur de deux pieds et quelquefois plus; elle se couronne d'une ombelle composée de six ou sept fleurs sessiles, longues de cinq pouces, compris le tube qui est égal au limbe et d'un blanc verdâtre, parsemé de traits et de taches d'un rouge pourpre assez pâle; les six divisions du limbe sont blanches avec une bande formée de lignes purpurines à l'extérieur; elles sont ovales, lancéolées et pointues, avec l'extrémité réfléchie; les spathe sont membraneuses, allongées, aiguës, de même que les bractées qui sont beaucoup plus étroites et ondulées. Les filaments sont fort grêles, courbés, terminés par des anthères vacillantes et blanchâtres. L'ovaire est peu saillant, terminé par un style courbé, avec un stigmate trifide.

CRINOLE ÉLÉGANTE. *Crinum elegans*, Herb., Bot. Magaz. 2592. Elle appartient aux Indes, et fut envoyée du royaume de Pégou, en 1820, au docteur Carey, dans la collection duquel on la vit fleurir au mois de septembre 1854. Le bulbe est ovale, long de six pouces et d'un diamètre proportionné, recouvert de tuniques ou écailles quasi imbriquées, d'un gris brunâtre; il se termine par six ou huit feuilles longues de trois à quatre pieds, larges d'un à deux pouces, striées, pointues, avec un pli longitudinal et central, d'un vert agréable. La hampe, qui prend naissance sur l'un des côtés du bulbe, est cylindrique, un peu plus courte que les feuilles, avec une ombelle de quatorze à quinze fleurs entourées d'une spathe membraneuse, blanchâtre, longue de quatre pouces et atténuée au sommet. Les fleurs sont sessiles: une bractée en lanière allongée, étroite, blanchâtre, accompagne le tube qui est cylindrique, verdâtre et long de deux pouces et demi; les six découpures du limbe ont un peu moins de longueur, elles sont ovales-linéaires, pointues et blanches. Les étamines ont leurs filaments faiblement courbés, blanchâtres, supportant des anthères en croissant et à pollen jaune. L'ovaire est oblong, verdâtre, surmonté d'un style de la même longueur que les filaments et moindre que la corolle, rougeâtre, avec un petit stigmate blanc.

CRINOLE ÉLÉGANTE. *Crinum procerum*, Herb., Bot. Magaz. 2684. Son bulbe est épais, arrondi, peu prolongé, garni au sommet d'une touffe majestueuse de feuilles presque dressées, longues de quatre à cinq pieds, larges de six pouces, striées, d'un vert agréable, marquées de trois bandes longitudinales d'un vert plus obscur; les bords sont entièrement lisses. La tige n'a guère plus de deux pieds, elle est cylindrique, épaisse, ornée au sommet d'une ombelle de quinze à vingt-cinq fleurs, accompagnées à leur base d'une spathe flétrie, jaunâtre, qui les a primitivement renfermées. Le pédoncule et l'ovaire ont environ un demi-pouce; leur couleur est

le vert pâle, de même que celle du tube qui est long de cinq pouces; les six divisions du périanthe ont la même étendue; elles sont étroites, aiguës, blanches à l'intérieur, rayées de rouge pourpré extérieurement. Les filaments des étamines, à peu près aussi longs que les divisions pétales, sont blancs à leur base et purpurins au sommet; les anthères sont jaunes, linéaires et vacillantes; le style, un peu plus court que les étamines, est de la même nuance, avec un stigmate très-petit et blanchâtre. De l'Inde.

CRINOLE RACCOURCIE. *Crinum strictum*, Herb., *Bot. Magaz.* 2655. L'horticulteur anglais Tate a reçu, en 1820, cette Crinole, qu'il croit originaire de l'Amérique du Sud. Elle fleurit aux mois d'août et de septembre. Toute la plante ne surpasse guère quinze pouces en hauteur; le bulbe est ovale, petit, recouvert de tuniques fauves; la hampe qui s'en élève est entourée, à sa base, d'une dizaine de feuilles courtes, obtuses, presque droites et d'un vert assez pâle; elle est cylindrique, du double de la longueur des feuilles, terminée par une ombelle de quatre fleurs, environnée avant le développement, d'une spathe marcescente, longue de deux pouces et un quart. L'ovaire est sessile et le tube cylindrique, long de cinq pouces, d'un vert très-pâle. Les six divisions du périanthe sont fort étroites, longues de trois pouces et un quart, pointues, blanchâtres, avec les extérieures onguiculées. Les filaments des étamines sont blancs à leur base, rouges ensuite et filiformes; les anthères sont arquées et jaunes, attachées comme dans les autres espèces, par le centre. Le style, plus long que les étamines et moindre que les divisions du limbe, est rouge avec sa base blanche; le stigmate est peu visible.

CRINOLE D'AMÉRIQUE. *Crinum Americanum*, L'Hér. *Sert. Angl.* 8. Cette espèce a été envoyée de l'Amérique méridionale, à Philippe Miller en 1752. Elle commence à fleurir en juillet, et sa floraison se prolonge jusqu'à l'automne. Son bulbe est ovale, allongé et d'un diamètre assez considérable; les feuilles sont longues de plus d'un pied, larges de vingt à vingt-deux lignes, striées, d'un vert peu éclatant; la hampe, qui prend naissance sur le côté de la touffe des feuilles, est cylindrique, épaisse, longue de dix à douze pouces. Les fleurs sont sessiles au sommet de la hampe, réunies cinq ou six en ombelle enveloppée de deux spathe membraneuses, verdâtres, oblongues, obtuses et opposées. Les bractées sont en forme de lanières, très-étroites et roulées; le tube est canelé, vert, long de trois pouces; les divisions du périanthe sont un peu moins longues, étroites, striées, à bords ondulés, onguiculées, blanches, tirant un peu sur le verdâtre à l'extérieur. Les filaments staminaux, plus courts que les pétales, sont rouges avec les deux extrémités blanches, et les anthères jaunes. L'ovaire est ovale, surmonté d'un style subulé, rouge et qui ne dépasse pas les filaments.

CRINOLE A FEUILLES SOUPLES. *Crinum flaccidum*, Herb., *Botan. Magaz.*, 2121, 2155; Spreng., *Syst. veget.* 2, 55. *Amaryllis australasia*, *Bot. Regist.* 426. La Crinole à feuilles souples, originaire de l'Australasie, et considérée d'abord comme devant faire partie des *Amaryllis*, dont elle se rapproche réellement par le facies général, est connue en Europe depuis 1820;

elle avait été découverte l'année précédente par les botanistes chargés d'explorer l'intérieur des terres de la Nouvelle-Hollande, qui l'ont observée sous la latitude de 55 degrés, et la longitude de 146. Son bulbe est oblong, arrondi, recouvert de tuniques brunes; le sommet se garnit de feuilles étroites, d'une faible consistance, pliées en gouttière ou canaliculées, atténuées et acuminées au bout, longues de deux pieds environ, dressées jusqu'au milieu, se repliant alors et retombant extérieurement, d'un vert agréable. Les fleurs, d'une odeur suave, sont groupées en ombelle, au nombre de dix ou douze, qu'entourent à leur base une spathe acuminée, bifide, d'un roux blanchâtre sur les bords. Le pédoncule est court, épais, à trois côtes et d'un vert jaunâtre, de même que l'ovaire qui est renflé, oblong, mais plus court que le pédoncule. Le tube est aussi d'un vert très-pâle, triangulaire, strié, long de trois pouces. Le limbe est profondément divisé en six pétales ouverts, oblongs, pointus, striés, d'un blanc nuancé de verdâtre, surtout à la face extérieure, vers les bords, et aux deux extrémités. Les étamines n'égalent pas en longueur la moitié de celle des divisions du limbe; elles ont leurs filaments grêles, filiformes, recourbés, verdâtres, portant des anthères linéaires, vacillantes et d'un jaune orangé. Le style est aussi long que le périanthe, courbé et relevé en S, cylindrique, jaunâtre à sa base, vert à l'extrémité qui est couronnée par un stigmate à peine visible. La capsule est bulbisperme.

CRINOLE ROUGEÂTRE. *Crinum erubescens*, Jacq., *Hort. schoen.* 4, t. 50; *Hort. Kew.* 1, 413. *Redout.*, *Lil.* 17. Willd., *Sp. pl.* 3, 46. Spreng., *Syst. veg.* 2, 54. *Bot. Mag.* 1232. *Crinum Americanum*, v. β . Linn., *Sp. pl.* 419. Linné, qui a connu cette espèce, l'avait regardée comme une variété du *Crinum Americanum*; elle est en effet native de la partie espagnole de l'Amérique, mais sept ou huit autres espèces sont également de cette contrée, et ne présentent pas d'autres points d'analogie avec la Crinole que, par cette raison, l'on n'aurait pas dû continuer à appeler spécifiquement américaine. Quoi qu'il en soit, la Crinole rougeâtre est une plante magnifique, qui contribue puissamment à orner les serres chaudes, surtout lorsqu'elle est en pleine floraison, vers le mois de juillet. Son bulbe est arrondi, un peu allongé, de trois pouces environ de diamètre et recouvert de tuniques grisâtres. Les feuilles sont grandes de plus d'un pied et larges de deux pouces environ, à bords rudes et dentelés, striées, d'un vert intense et brillant. La tige surpasse les feuilles; elle est épaisse de huit ou neuf lignes, d'un rouge pourpré, vif et foncé. Les fleurs, ordinairement au nombre de six, sont enveloppées dans une spathe bifide, rougeâtre et pointue; elles ont en outre chacune une bractée qui accompagne le tube à son origine; il est d'un rouge purpurin très-vif à sa base, verdâtre à l'orifice. Le périanthe ou plutôt ses six divisions sont réfléchies et même un peu roulées en dehors, blanches intérieurement, purpurines à l'extérieur, longues de trois pouces, larges de trois à quatre lignes, avec la pointe membraneuse, plus épaisse et verdâtre. Les filaments staminaux sont rouges au sommet et les anthères jaunes, presque transversales. Le style les dépasse et

sa termine par un stigmate à peine visible; l'un et l'autre sont d'un pourpre vif.

CRINOLE ARENAIRE. *Crinum arenarium*, Sims, in *Bot. Mag.*, 2555. Spreng., *Syst. veget.*, 2, 55. Cette espèce, importée en Europe en 1818, par les soins de lord Carnarvon, a pour patrie le littoral de l'Australasie et presque tout l'Archipel de l'Océan pacifique. Son bulbe est ovale, enveloppé d'une tunique brunâtre, réticulée : il en sort deux feuilles, longues de deux pieds, larges de dix-huit à vingt lignes, striées, scabreuses sur les bords et d'un vert tirant sur le glauque. La hampe est de moitié environ moins longue que les feuilles, terminée par une ombelle de cinq ou six fleurs, portées chacune sur un pédicelle fort court, accompagné d'une petite bractée linéaire, et le tout enveloppé dans une spathe membraneuse, fauve, acuminée, bifide et longue d'un pouce et demi. Le tube du périlanthe est jaunâtre, long de quatre pouces, renfermant dans sa base, l'ovaire qui est globuleux et d'un vert foncé comme la hampe; les divisions du limbe, au nombre de six, sont lancéolées, assez étroites, acuminées, rétrécies à leur base, d'un blanc très-faiblement teinté de pourpre et terminées par une sorte d'ongle verdâtre. Les étamines ont leurs filaments purpurins et leurs anthères d'un jaune orangé; celles-ci sont versatiles, attachées par leur centre.

CRINOLE DES MARES. *Crinum submersum*, Herb., *Bot. Magaz.*, 2465. Sprengel considère comme une simple variété du *Crinum crubescens*, cette Crinole, que les botanistes anglais ont donnée comme espèce distincte, et qu'ils persistent à ne pas admettre autrement. Elle a été découverte, en 1825, dans les mares ou lacs qui avoisinent Rio-Janeiro.

Son bulbe est ovale, allongé, recouvert de tuniques striées, membraneuses, d'un rouge brunâtre; les feuilles sortent en assez grand nombre du sommet de ce bulbe; elles sont allongées, ondulées, striées, canaliculées, engageantes à leur base, acuminées, très-scabreuses sur leurs bords et d'un vert assez pur. La hampe, de près de moitié moins longue que les feuilles, a bien souvent au delà d'un pied; elle s'élève à côté du bouquet de feuilles; elle est comprimée, épaisse, verte, nuancée de rougeâtre et tachetée comme la peau d'un Serpent. L'ombelle qui la termine a sept ou huit fleurs, portées chacune sur un pédicelle; l'ovaire est globuleux, beaucoup plus gros que le tube, ce qui occasionne à sa base un renflement très-sensible; celui-ci est long de trois pouces, d'un jaune verdâtre; les six divisions du limbe sont égales, lancéolées, longues de deux pouces et larges de dix lignes, acuminées, blanches, avec une ligne intermédiaire rougeâtre, et le bord terminal d'un pourpre vif, comme les filaments des étamines et le style, qui est recourbé; les anthères sont jaunes. La spathe qui enveloppe l'ombelle est verdâtre, bifide et longue de trois à quatre poences.

CRINOLE A FEUILLES ÉPAISSES. *Crinum crassifolium*, *Hort. Britann.*, ed. 2, 512. *Amaryllis resoluta*, Var. *Bot. Magaz.*, 1178. *Amaryllis variabilis*, Jacq. *Hort. Schoen.*, 4, 428. Son bulbe est presque sphérique, très-volumineux, enveloppé de tuniques, d'un gris brunâtre; les feuilles sont longues de deux pieds environ et

larges de plus de deux pouces, concaves au centre, repliées ou roulées vers les bords, striées et d'un vert intense. La hampe est fort élevée, cylindrique, comprimée et du même vert que les feuilles; la spathe est bifide, membraneuse, acuminée et brunâtre. L'ombelle est composée de sept ou huit fleurs, dont le tube est courbé, long d'un pouce et demi et verdâtre; le limbe est partagé en six divisions ovales, lancéolées, blanches intérieurement, d'un rouge pourpre à l'extérieur, avec les bords blancs et une bande intermédiaire verdâtre. Les étamines ont leurs filaments rougeâtres, recourbés, supportant des anthères jaunes, en croissant et attachées par le centre. Le style est plus long, porté sur un ovaire globuleux, terminé par un stigmate capité.

CRINOLE A FEUILLES EN GLAIVE. *Crinum ensifolium*, Roxb., *Hort. Bengal.*, 2501. Spreng., *Syst. veg.*, 2, 54. Le docteur Roxbourg a découvert et recueilli cette espèce dans le royaume de Pégu, et l'a apportée en 1820, au jardin de Calcutta d'où elle est parvenue en Europe. Elle fleurit, dans nos serres, de très-bonne heure, au mois d'avril. Son bulbe a la forme ovale et deux pouces environ de diamètre; il est vert, recouvert de tuniques brunes; le faisceau qui le surmonte se compose de sept ou huit feuilles presque droites, aiguës, engageantes à la base, d'un vert assez foncé, en forme de glaive ou d'épée, longues de douze ou quinze pouces et larges de huit ou neuf lignes. La tige s'élève sur le côté de ce faisceau; elle est cylindrique, comprimée, épaisse, d'un pourpre sale et longue de quatre à cinq pouces seulement; elle est couronnée par une ombelle de cinq ou six fleurs presque sessiles, entourée d'une spathe membraneuse, de deux folioles verdâtres, lancéolées, aiguës, longues de deux pouces. Le tube du périlanthe est d'un pourpre obscur, long de quatre pouces; l'ovaire est peu renflé et verdâtre; le pédicelle est presque nul; le limbe est profondément divisé en six parties linéaires, aussi longues que le tube, terminées par un appendice onguiculé, épais et vert; la face intérieure est presque blanche, l'extérieure est marquée de lignes purpurines et verdâtres. Le style est fort allongé, dépassant les étamines, filiforme et d'un rouge pourpre, de même que les filaments staminaux. Les anthères sont très-minces et fort longues, vacillantes et jaunes.

CRINOLE MODESTE. *Crinum humile*, Herb., *Bot. Mag.*, 2656. Son bulbe est arrondi, presque régulièrement sphérique et d'un vert brunâtre; le faisceau de feuilles en présente ordinairement une douzaine, longues de plus d'un pied, à bords lisses, presque aiguës au sommet, engageantes à la base, d'un vert assez pur, avec la face supérieure marquée de fossettes plus obscures, du moins en apparence. La hampe a dix pouces de hauteur; elle est cylindrique, verte, terminée par une ombelle de neuf fleurs d'un blanc assez pur; la spathe est bifide, aiguë, et longue de deux pouces. Les bractées sont linéaires, très-étroites et blanches. Le tube est arqué, verdâtre et long d'un peu plus de deux pouces; l'ovaire est presque sphérique et vert. Les divisions du périlanthe sont étroites, un peu plus courtes que le tube, ondulées, et faiblement onguiculées vers le bout. Le style est plus long que les filaments staminaux et pour-

pre comme ils le sont vers l'extrémité. Les anthères sont linéaires, vacillantes et jaunes.

CRINOLE DE CAREY. *Crinum Careyanum*, Hook., Bot. Mag., 2466. *Crinum Ornatum*, Carey, Mss. Le docteur Carey a obtenu cette espèce en 1820, du capitaine d'un bâtiment venant de l'île Maurice, qui, par hasard, l'avait à bord. La plante n'a point d'époque fixe pour sa floraison. Le bulbe est sphérique, volumineux et rougeâtre; les feuilles sont longues d'un pied et demi environ, et larges de dix-huit lignes, ondulées, à bords rydes, d'un vert tirant un peu sur le jaunâtre. La hampe est moins longue que les feuilles, arrondie, comprimée, portant une ombelle de six ou huit grandes fleurs étalées, ayant chacune leur pédicelle assez court et enveloppé primitivement dans une spathe bifide et membraneuse, striée, d'un vert brunâtre. Le tube du périanthe est incliné ou courbé, d'un vert pâle; l'ovaire est globuleux, à loges polyspermes; le limbe est partagé en six divisions ouvertes, longues de trois pouces et larges de quatorze lignes; les trois internes sont un peu plus étroites; elles ont l'extrémité irrégulièrement découpée, brunâtre et garnie d'un ongle en éperon; leur couleur est le blanc verdâtre, avec une bande intermédiaire plus prononcée et qui prend une teinte rougeâtre vers le sommet, surtout à la face extérieure. Le style est rougeâtre et recourbé; les filaments staminateux ont la même courbure, mais ils sont blanchâtres, avec des anthères réuniformes et jaunâtres.

CRINOLE A OMBELLE SERRÉE. *Crinum confertum*, Hook., Bot. Mag., 2522. Nous devons à M. Carnarvon la connaissance de cette Crinole qu'il a reçue, en 1822, de l'Australie d'où elle est originaire. Elle fleurit en juin et juillet. Son bulbe est gros et ovale; les feuilles sont longues de deux pieds environ, larges de quatorze à quinze lignes, canaliculées, à bords lisses et se terminant insensiblement en pointe assez effilée; leur couleur est le vert sombre. La hampe est de moitié moins longue que les feuilles, cylindrique, comprimée, d'un vert jaunâtre, portant une ombelle terminale, composée de huit ou dix fleurs serrées l'une contre l'autre. La spathe est de la même couleur que la hampe, striée, bifide, acuminée, et longue de trois pouces. Le tube du périanthe est sessile, verdâtre; l'ovaire est globuleux; les six divisions sont profondes, ondulées, blanches, verdâtres à la base extérieure et au sommet, longues de trois pouces, larges de six ou sept lignes. Le style est presque aussi long que le périanthe, d'un pourpre très-obscur, avec le stigmate capité et blanchâtre; les filaments staminateux sont moins longs que le style, de la même couleur, et dressés comme lui; les anthères qui les couronnent sont linéaires, réuniformes et d'un jaune foncé.

CRINON. *Criniger*. 015. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec médiocre, même assez court, fort, comprimé vers la pointe, un peu élargi à la base qui est garnie de soies longues et roides; mandibule supérieure inclinée et légèrement échancrée vers la pointe; narines ovoïdes, ouvertes, placées près de la base du bec; pieds courts; tarse moins long que le doigt du milieu; le doigt externe uni à l'intermédiaire jusqu'à la seconde articulation, plus allongé que l'in-

terne qui est libre; les trois premières rémiges étagées, les trois suivantes les plus longues.

Ce genre a été établi par Temminck, sur l'inspection de cinq espèces qui n'avaient jusqu'alors trouvé place dans aucune méthode; comme elles étaient toutes africaines, ce savant ornithologiste a cru que les Crinons étaient propres aux régions occidentales de l'Afrique; une sixième espèce nous a été envoyée récemment de Java; conséquemment, on peut regarder les Crinons comme habitants de toutes les parties méridionales de l'ancien continent. Il n'a encore été rien publié sur les mœurs et les habitudes de ces Oiseaux qui probablement ne se sont point montrés dans les parties de l'Afrique qui ont été parcourues, d'une manière si utile pour la science, par l'intrépide Levaillant.

CRINON BARBU. *Criniger barbatus*, Temm., pl. color. 88. Parties supérieures d'un vert olive foncé, avec le bord extérieur des rémiges d'un vert plus pâle; nuque garnie de soies roides et assez longues; parties inférieures d'un vert olivâtre, clair; plumes du menton et du haut de la gorge, longues, lâches et jaunes, bordées de verdâtre; de semblables plumes, mais plus étroites, recouvrent toute la région des oreilles; rectrices un peu étagées, d'un vert brunâtre supérieurement, et jaunâtres inférieurement; bec brun, bordé de fauve; iris orangé; pieds bruns. Taille, sept pouces. De la Guinée.

CRINON CENDRÉ. *Criniger cinerascens*, Temm. Parties supérieures d'un gris cendré, tirant sur le bleuâtre; rémiges et rectrices d'un cendré noirâtre; parties inférieures blanches; joues et flancs d'un cendré bleuâtre; plumes de la poitrine et du cou bordées de cendré clair; des soies très-fines et très-courtes à la nuque; bec noirâtre; pieds blanchâtres. Taille, sept pouces. D'Afrique.

CRINON OLIVATRE. *Criniger olivaceus*, Temm. Parties supérieures olivâtres; rectrices brunes; parties inférieures jaunes, avec les flancs verdâtres; menton, gorge et poitrine jaunes; de fines soies à la nuque; bec et pieds cendrés. Taille, sept pouces. La femelle a les parties supérieures d'un brun cendré olivâtre, les rémiges frangées d'olivâtre, les rectrices noirâtres, le menton jaune; les parties inférieures cendrées, avec le milieu du ventre jaunâtre; le bec cendré et les pieds jaunâtres. De la côte occidentale d'Afrique.

CRINON POLIOCÉPHALE. *Criniger Poliocephalus*, Temm. Parties supérieures d'un fauve de feuille-morte; tête et joues d'un cendré noirâtre; une bande blanche entre l'œil et les narines; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; parties inférieures d'un fauve isabelle; gorge d'un blanc pur; soies de la nuque courtes et très-fines; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, six pouces six lignes. De la côte de Guinée.

CRINON A QUEUE ROUSSE. *Criniger ruficaudus*, Temm. Parties supérieures d'un vert d'olive assez sombre, avec les plumes liserées d'une teinte un peu plus claire; parties inférieures d'un vert jaunâtre; plumes de la gorge lâches et jaunes, bordées de verdâtre; rémiges liserées de brun; rectrices d'un roux foncé; les soies de la nuque assez longues et roides; bec noirâtre; pieds fauves. Taille, sept pouces. De Sierra-Leone.

CRINON A TÊTE BRUNE. *Criniger fuscicapillus*. Parties supérieures d'un vert olivâtre; front, sommet de la tête et nuque bruns; celle-ci est garnie de quelques poils assez longs et minces; rémiges bordées de brun, à reflets noirâtres; rectrices d'un roux irisé de brun et d'olivâtre; parties inférieures jaunes, avec les flancs verdâtres; menton et gorge d'un blanc qui se nuance de grisâtre vers le haut de la poitrine; dessous des ailes d'un roux changeant en brun; bec d'un brun plombé; pieds fauves. Taille, six pouces six lignes. De Java.

CRINON. *Crino*. INTEST. Ce genre, observé par Chabert et Bruguière, aurait pour caractères : un corps allongé, cylindrique, grêle, nu, atténué vers ses bouts, et ayant sous l'extrémité antérieure, un ou deux pores, ou une fente transversale; un morceau de crin blanc, d'un à deux pouces de longueur, donnerait une idée complète de la forme, de la grosseur et de la couleur des êtres de ce genre, qu'on trouve en quantité dans les artères, les intestins ainsi qu'à la surface externe de tous les viscères, notamment dans le bas-ventre des animaux domestiques et même de l'homme. Les Crinons sont articulés; leur tête paraît fendue; leur queue est plus grosse et l'anus paraît situé vers le milieu. On assure que ces animaux, dont la multiplication chez l'homme, cause une maladie dont les symptômes ressemblent à ceux du scorbut, sortent quelquefois du corps des animaux en quantité considérable, à travers la peau, par les yeux, les oreilles, les naseaux et l'anus, ce qui cause un grand soulagement. Bruguière dit en avoir vu sortir de la région dorsale d'un enfant; ils ressemblaient à des petits poils gris, et l'on ne distinguait leur animalité qu'au mouvement de quelques-uns d'entre eux. Chabert indique l'huile empyreumatique, comme le remède propre à détruire un tel fléau. Lamarck avait d'abord adopté ce genre; mais Rudolphi prétend que les observations sur lesquelles le genre fut établi, sont imparfaites, et que les prétendus Crinons ne sont que de jeunes Strongles, de naissances Filaires, des Hamulaires, ou même des corps inorganisés. Il croit pouvoir assurer qu'il n'en a trouvé point dans l'homme. Cependant il existe dans les vaisseaux artériels, un Ver dans lequel on reconnaît tout ce que les helminthologues français ont dit de leur Crinon, et on ne trouve entre cet animal et les véritables Vibrions qu'une différence de taille. De nouvelles observations deviennent donc nécessaires pour lever tous les doutes à cet égard.

CRINON. BOT. V. CRINOLE.

CRINONIE. *Crinonia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, formé par Blume (Bydrag. Fl. ind. 558). Caractères : cinq sépales ératostalés; les extérieurs plus larges, faiblement carénés, les latéraux superposés au labelle, qui est uni au gynostème par un petit onglet concave; anthère terminant postérieurement le gynostème à deux loges bilocellées; quatre masses polliniques obovales, déprimées à la base, adhérentes par paires, au bord glanduleux du stigmaté. Ces plantes sont des herbes parasites, caulescentes et bulbifères; les fleurs sont rassemblées en épi couvert de bractées imbriquées. Elles ont été observées dans les forêts ombragées de l'île de Java.

CRINULE. *Crinula*. BOT. Genre de la Cryptogamie,

famille des Hyménocètes, institué par Fries qui le caractérise ainsi : réceptacle dressé, cylindrique, portant l'hyménion ou membrane fructifère qui en pénètre et enveloppe le sommet; cette membrane est hétérogène, séparée ou divisée, capituliforme, déliquescente et sporigère. Les Crinules sont assez rares; on les trouve ordinairement groupés sur les écorces; le stype est toujours simple, corné, noirâtre; le sommet ou capitule gélatineux, verdâtre d'abord, blanchit ensuite.

CRINULES. *Crinuli*. BOT. Mirbel désigne, sous ce nom, les poils tordus que l'on observe dans la fructification des Marchanties.

CRINUM. BOT. V. CRINOLE.

CRIOCÈRE. *Crioceris*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Geoffroy qui lui assignait pour caractères : antennes filiformes, à articles globuleux; corselet cylindrique. Ce genre très-naturel, adopté par la plupart des entomologistes, et correspondant au genre *Lema* de Fabricius, appartient à la famille des Eumolpes. Latreille le distingue de la manière suivante : languette entière; un peu échancrée; mandibules bidentées à leur extrémité; pieds presque de la même grandeur; antennes moniliformes; yeux échanrés et saillants; tête très-distincte; antennes plus courtes que le corps, rapprochées à leur insertion et composées de onze articles offrant des dimensions différentes : le premier est renflé, assez gros; les deux ou trois suivants sont courts et plus petits; les autres ont un volume égal et sont cylindriques; la bouche se compose : 1° d'une lèvre supérieure cornée, arrondie et ciliée antérieurement; 2° d'une paire de mandibules assez courtes dont le sommet est échancré ou terminé par deux dents; 3° de deux mâchoires avancées, bifides, supportant des palpes composées de quatre articles dont le premier petit, les deux suivants courts, arrondis, presque coniques, et le dernier ovale; 4° d'une lèvre inférieure très-courte, entière, donnant insertion à deux palpes de trois articles, dont le premier petit, le second presque conique, et le dernier ovale; le prothorax est cylindrique et beaucoup plus étroit que les élytres; celles-ci sont dures, très-coriaces, de la longueur de l'abdomen, et recouvrent deux ailes membraneuses; les pattes ont une grandeur moyenne, et sont terminées par des tarsi de quatre articles, dont les trois premiers larges, garnis de houpes en dessous, et le troisième bilobé, le quatrième mince, arqué et terminé par deux crochets.

Les Criocères sont des insectes assez petits, dont le corps étroit et allongé est orné de couleurs vives. Elles se nourrissent des feuilles de plusieurs plantes; on les trouve sur les fleurs, dans les jardins et les prés; lorsqu'on les saisit, elles font entendre un bruit assez aigu qui résulte du frottement de l'extrémité supérieure de l'abdomen contre l'extrémité inférieure des élytres. Les espèces sont très-nombreuses; nous citerons parmi les indigènes les suivantes comme les plus remarquables, en empruntant à Réaumur des détails du plus haut intérêt.

CRIOCÈRE DU LIS. *Crioceris meridigera*; *Chrysomela meridigera*, Linné; Criocère rouge du Lis, *Crioceris rubra* de Geoffroy (Hist. des Ins. T. 1, p. 259). Cette espèce, décrite et représentée par Réaumur (Mém. sur

les Insectes, vol. III, p. 220 et pl. 17), se nourrit des feuilles du Lis. Après que l'accouplement est fini, dit Réaumur, la femelle se promène sur le Lis, elle cherche un endroit à son gré pour y déposer ses œufs, et cet endroit est toujours le dessous de quelque feuille; elle les y arrange les uns auprès des autres, mais avec peu d'art et de régularité. Chaque œuf sort du corps enduit d'une liqueur propre à le coller sur la feuille contre laquelle il est ensuite appliqué. La femelle en dépose environ huit ou dix les uns auprès des autres; mais Réaumur ne pense pas que la ponte consiste en un seul de ces tas. Les œufs sont oblongs, allongés; les plus récemment pondus sont rougeâtres, ils brunissent quand la liqueur visqueuse qui les couvre commence à se dessécher. Au bout de quinze jours on voit les petites larves de ces œufs paraître sur le Lis, sans qu'on ait pu encore retrouver une coque vide. Dès que les petits Vers d'une même nichée sont en état de marcher, ils s'arrangent les uns à côté des autres dans un ordre régulier, ayant leur tête sur une même ligne; ils mangent ensemble, et ne mangent que la substance de la feuille du côté sur lequel ils sont placés; à mesure qu'ils croissent, ils s'écartent les uns des autres, et enfin ils se dispersent sur différents endroits de la feuille, et sur différentes feuilles. Alors la larve attaque tantôt le bout de la feuille, tantôt un de ses bords; assez souvent elle la perce au milieu et la mange dans toute son épaisseur. Néanmoins, elle se donne peu de mouvement, ne marche guère, ou au moins ne va en avant que quand la feuille qu'elle a attaquée lui manque. Dans quatorze ou quinze jours, ces larves ont pris tout leur accroissement et se disposent à se métamorphoser en nymphe; mais avant de décrire celle-ci, il est essentiel de présenter, d'après Réaumur, une particularité extrêmement remarquable de l'Insecte à l'état de larve. Sur les feuilles de Lis maltraitées, on voit de petits tas d'une matière humide, de la couleur et de la consistance des feuilles un peu macérées et broyées. Chacun de ces petits tas a une figure assez irrégulière, mais pourtant arrondie et un peu oblongue. Cette matière n'est autre chose qu'une couverture propre à chaque larve, et qui la cache presque en entier. Si on y regarde de près, on distingue à un des bouts du tas la tête du Ver; elle est toute noire et ordinairement occupée à faire agir contre la feuille du Lis les deux dents dont elle est armée. On peut aussi apercevoir de chaque côté et assez près de la tête trois jambes noires et écaillées; elles sont terminées par deux petits crochets que l'Insecte cramponne dans la substance de la feuille. Pour l'ordinaire, tout le reste du corps est caché; le ventre l'est par la feuille même contre laquelle il est appliqué, et le dessus l'est de même par la matière dont nous venons de parler. Au reste, elle lui est peu adhérente, et il est aisé de l'emporter par un frottement assez léger. Lorsqu'on a mis la larve à nu, on la trouve assez semblable à d'autres larves de différents Coléoptères. Sa tête est petite par rapport à la grosseur de son corps; le dessus de ce dernier est arrondi; il se termine par deux mamelons membraneux, qui aident aux six jambes écaillées à le porter en avant; sa couleur est d'un jaune brunâtre ou verdâtre; on remarque deux plaques noires et luisantes

sur le dessus du premier anneau; et de chaque côté on voit une file de points noirs; un de ces points est placé sur chaque anneau sans jambes, et sur le premier et le dernier de ceux qui en ont, ce sont les stigmates ou les ouvertures des organes respiratoires.

La peau de cette larve paraît extrêmement délicate; elle a une transparence qui porte à la juger telle, car cette transparence permet d'apercevoir les mouvements de la plupart des parties intérieures. La nature a appris à l'Insecte une façon singulière de mettre sa peau tendre à couvert des impressions de l'air extérieur, et de celles des rayons du soleil; elle lui a appris à la couvrir avec ses propres excréments, et a tout disposé pour qu'il le pût faire aisément. L'ouverture de l'anus des autres insectes est au bout ou près du bout du dernier anneau, et ordinairement dirigée inférieurement. L'anus de notre larve est un peu plus éloigné du bout postérieur, il est placé à la jonction du pénultième anneau avec le dernier; mais ce que sa position a de plus remarquable, c'est qu'il est du côté du dos. La disposition du rectum ou de l'intestin qui conduit les excréments à l'anus et celle des muscles qui servent à les faire sortir, répondent à la fin que la nature s'est proposée en mettant là cette ouverture. Les excréments qui sortent du corps des insectes sont en général poussés en arrière dans la ligne de leur corps; ceux que notre larve fait sortir, s'élèvent au-dessus du corps et sont dirigés du côté de la tête. Ils ne sont pourtant pas poussés loin; quand ils sont entièrement hors de l'anus, ils toiment sur la partie du dos qui en est proche; ils y sont retenus par leur viscosité; mais ils n'y sont retenus que faiblement. Sans changer lui-même de place, l'Insecte donne à ses anneaux des mouvements qui, peu à peu, conduisent les excréments de l'endroit sur lequel ils sont tombés jusqu'à la tête. Pour voir distinctement comment tout cela se passe, il faut mettre l'Insecte à nu, et après l'avoir posé sur une feuille de Lis jeune et fraîche, l'observer avec une loupe. Bientôt il se met à manger, et peu de temps après, on voit son anus se gonfler; il montre des rebords qu'il ne faisait pas paraître auparavant. Enfin l'anus s'entr'ouvre et le bout d'une petite masse d'excréments en sort. Ce que l'Insecte jette est une espèce de cylindre dont les deux bouts sont arrondis. Nous avons déjà dit (c'est Réaumur qui parle) que quand ce grain d'excrément sort, il est dirigé vers la tête; cependant, peu après être sorti, il se trouve posé transversalement, ou au moins incliné à la longueur du corps. Les frottements qu'il essuie et la manière peu régulière dont il est poussé lui donnent cette direction. Il y a des temps où ces grains sont arrangés avec assez d'ordre, où ils sont parallèlement les uns aux autres et perpendiculairement à la longueur du corps; mais ce n'est guère que sur la partie postérieure et quand l'anus en a fourni un grand nombre, dans un temps court, qu'ils sont si bien arrangés.

L'Insecte qui a été mis à nu a besoin de manger pendant environ deux heures, pour que son anus puisse fournir à différentes reprises la quantité de matière nécessaire pour couvrir tout le dessus du corps. Au bout de deux heures cette couverture est complète; mais elle est si mince qu'elle n'a que l'épaisseur d'un grain d'ex-

crément; peu à peu elle s'épaissit. Le même mécanisme qui a conduit les grains jusqu'au près de la tête, les force à se presser les uns contre les autres. Pour faire place aux excréments qui sortent, il faut que les excréments qui sont aux environs de la partie postérieure soient poussés et portés en avant; ils sont mous, cèdent à la pression, s'aplatissent dans un sens et s'élèvent dans un autre, dans celui qui rend plus épaisse la couche qui couvre le corps. La couverture s'épaissit donc peu à peu, et à un tel point que si on l'enlève dans certains temps de dessus le corps de la larve, on juge que le volume de cette couverture est au moins trois fois plus grand que celui de l'Insecte même et qu'elle est d'un poids qui semble devoir le surcharger; plus la couverture est épaisse, plus la figure est irrégulière et plus aussi la couleur brunit. Nous avons dit que les excréments dont elle est faite ont la couleur et la consistance de feuilles de Lis broyées et macérées; ils ne sont aussi que cela, ils sont d'un jaune verdâtre; mais leur surface supérieure se dessèche peu à peu, et prend des nuances de plus brunes en plus brunes jusqu'au noir; l'habit devient lourd et plus roide; l'Insecte s'en défait apparemment alors; ce qui le prouve, c'est qu'on voit quelquefois des larves de cette espèce qui sont nues; mais ce n'est pas pour rester longtemps dans cet état. Il est aisé à la larve de se débarrasser d'une trop pesante couverture, soit en entier soit en partie; elle n'a qu'à se placer de manière qu'elle touche et frotte contre quelque partie du Lis, et se tirer ensuite en avant. Un frottement assez médiocre suffit pour arrêter cette masse et la retenir en arrière. Quand l'Insecte conserve longtemps sa couverture, elle déborde quelquefois sa tête; ce qui la déborde et ce qui recouvre les premiers anneaux est souvent noir et sec pendant que le reste est humide et verdâtre. Cette partie sèche, qui va au delà de la tête, tombe quelquefois par lambeaux.

Parvenues à l'époque de leur métamorphose en nymphes, les larves s'enfoncent en terre et se construisent avec elle des coques fort irrégulières en dehors, mais qui intérieurement sont tapissées d'une sorte d'étoffe blanche, luisante et argentée, qui est produite par le dessèchement d'un liquide écumeux, qui sort de la bouche de l'Insecte, dessiccation qui s'opère très-promptement. Deux ou trois jours après la construction de ces coques, la larve se change en une nymphe semblable pour la disposition de ses parties à celles des autres Coléoptères, et ce n'est que douze jours après que l'on voit paraître l'Insecte parfait.

CRIOCÈRE A DOUZE POINTS. *Crioceris duodecim-punctata*, Oliv., Ent. VI, p. 757, pl. 1, fig. 17. *Lema 12-punctata*, Fab. Antennes et yeux noirs; tête et corselet rouges; élytres striées, rougeâtres, avec six petites taches noires sur chaque; écusson noir; dessous du corps rouge, à l'exception de la poitrine, des genoux et des tarses qui sont noirs. On trouve assez communément cette espèce sur l'Asperge.

CRIOCÈRE BRUNE. *Crioceris brunnea*, Oliv., Ent. VI, p. 755, pl. 1, fig. 9. *Crioceris ferruginea*, Fab. Antennes noires; tête et corselet d'un fauve luisant; écusson brunâtre; élytres brunes, avec des stries de points enfoncés; dessous du corps noir, avec les derniers an-

neaux de l'abdomen fauves; pattes fauves, avec les genoux et les tarses noirs. On la trouve ordinairement sur le Muguet.

CRIOCÈRE A CINQ TACHES. *Crioceris 5-punctata*, Oliv. Ent. p. 759, pl. 1, fig. 19. *Lema 5-punctata*, Fabr. Antennes noires, ainsi que la tête et l'écusson; un sillon sur le front; corselet arrondi, d'un rouge luisant; élytres striées et ponctuées, d'un rouge jaunâtre, avec un point noir à l'angle de la base, une tache ronde au delà du milieu, une autre ovale, plus grande sur la suture qui est également noire; tout le dessous du corps noir. Elle se trouve en Allemagne.

CRIOCÈRE DE L'ASPERGE. *Crioceris Asparagi*, Oliv., Ent. p. 744, pl. 2, fig. 28. Antennes et tête noires; corselet d'un rouge foncé, quelquefois taché de noir; écusson noir; élytres d'un bleu foncé, avec le bord extérieur et l'extrémité rouges, et trois taches jaunes, plus ou moins élargies sur chaque; dessous du corps d'un noir bronzé; base des jambes rouge. On la trouve dans toute l'Europe, sur l'Asperge.

CRIOCÈRE MÉLANOPE. *Crioceris melanopa*, Olivier, p. 746, pl. 2, fig. 51. *Lema melanopa*, Fab. C'est la Criocère bleue, à corselet rouge et antennes noires, de Geoffroy; le nom spécifique en fait toute la description. On trouve sa larve sur les tiges des plantes de la famille des Graminées.

CRIOCÉRIDES. *Criocerides*. INS. Division établie par Latreille (*Gener. Crust. et Ins.* T. III, p. 45) dans la famille des Chrysomélines, et comprenant les genres Sagre, Orsodacne, Mégalope, Donacie, Criocère et quelques autres. Cette division correspond (Rég. Anim. de Cuv.) à la famille des Eupodes. V. ce mot.

CRIDIION. *Criodion*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, établi par Serville, aux dépens du genre *Cerambyx*, pour quelques espèces de l'Amérique méridionale, qui offrent pour caractères constants: des antennes velues, plus longues que le corps, dans les mâles, et de onze articles simples, cylindriques; les quatre palpes égales, avec leur article terminal assez long et cylindrico-conique; mandibules lobées, saillantes et très-distinctes; labre aussi large que la partie antérieure de la tête; corselet cylindrique, mutique, inégal en dessus, à peine plus long que la tête; écusson petit, triangulaire; élytres longues, linéaires, avec leurs angles huméraux peu saillants, arrondies à l'extrémité et munies d'une épine suturale, ou bien tronquées, avec chaque angle de la troncature unipéneux; corps allongé, linéaire, un peu déprimé en dessous. Ces Insectes vivent sur les feuilles, et produisent en volant un bruit aigu, que l'on ne peut attribuer qu'à un frottement des élytres sur le corselet.

CRIOPUS. *Criopus*. MOLL. Synonyme de Criopoderme.

CRIOPODERME. *Criopodermon*. MOLL. Poli (Test. des Deux-Siciles) a établi ce genre, pour l'animal de l'*Anomia Caput Serpentis* de Linné, et non pas pour la *Crania*, comme cela a été dit, puisque le genre *Crania* avait été confondu par Linné avec les Anomies, et que c'est Bruguière qui, le premier, l'a formé dans les planches de l'Encyclopédie; au reste, les Criopodermes de Poli appartiennent aux Orbicules de Lamarck.

CRIOPROSOPE. *Crioprosopus*. INS. Coléoptères tétra-

mères ; genre de la famille des Longicornes, établi par Serville qui le caractérise ainsi : palpes courtes ; mandibules fortes, terminées en pointe aiguë ; antennes à peine pubescentes, de la longueur du corps, de onze articles, presque cylindriques, un peu renflés à leur extrémité : le premier beaucoup plus gros et conique, le second petit, court, le terminal presque pointu, rétréci au milieu, ce qui simule un douzième article ; corselet dilaté latéralement, uniterculé de chaque côté, rebordé postérieurement, avec son disque lisse ; présternum peu saillant, à peine creusé transversalement ; mésosternum sans saillie évidente ; élytres presque parallèles, avec leurs angles huméraux saillants, mousses, ayant près d'eux une petite cavité, rebordées latéralement, arrondies et mutiques au bout ; écusson triangulaire et pointu ; pattes presque égales et de longueur moyenne ; cuisses mutiques, un peu allongées et comprimées ; dernier article des tarsi aussi long que les autres réunis ; corps glabre ; poitrine pubescente. Le Crioprosope de Serville, type du genre, est un bel Insecte long de dix-huit lignes, dont les parties inférieures sont d'un brun marron ; en dessus le corselet est lisse, d'un rouge foncé, brillant, avec une raie transversale noire au milieu du bord antérieur ; l'écusson est noir ; les élytres sont d'un jaune pâle, avec une tache humérale, une autre scutellaire, une bande ondulée transversale et une tache apicale noires. Du Mexique.

CRIOU. ois. L'un des noms vulgaires du Pipit, *Anthus arboreus*, Bechst. V. PIPIT.

CRIPART. ois. Synonyme vulgaire de Grimpeau.

CRICUARD. ois. Nom vulgaire de la Sarcelle d'été, *Anas crecca*. V. CANARD.

CRICQUET. *Acrydium.* ins. Genre d'Orthoptères, établi par Geoffroy, et correspondant à la dénomination latine de *Gryllus* de Fabr. Duméril le désigne aussi sous le nom français d'Acridie. Il appartient à la famille des Sauteurs, et a pour caractères, suivant Latreille : antennes composées d'une vingtaine d'articles, filiformes, insérées entre les yeux à quelque distance de leur bord interne ; bouche découverte ; palpes point comprimées ; pattes propres à sauter ; tarsi à trois articles ; une pelote entre les crochets. Tête très-développée ; yeux à réseaux ovales, saillants, situés sur les côtés ; trois petits yeux lisses placés en triangle sur son sommet ; bouche composée d'une lèvre supérieure grande, large, légèrement échancrée à son bord antérieur ; de mandibules fortes, tranchantes, irrégulièrement dentées ; de mâchoires terminées par trois dents, et supportant à la fois les galettes qui les recouvrent entièrement, et une paire de palpes filiformes, formées de cinq articles ; enfin d'une lèvre inférieure, large, avancée, bifide à son extrémité, à divisions égales, et donnant insertion à deux palpes filiformes de quatre articles ; le prothorax, de même largeur que le corps, présente quelquefois à sa partie supérieure des carènes se prolongeant transversalement sur les côtés en de légères impressions qui paraissent être les indices des divisions naturelles de cette partie ; la poitrine du mésothorax et du métathorax, ou plutôt le sternum, est large, aplati et très-différent de celui des Sauterelles, chez lesquelles il a l'apparence de deux lames triangulaires foliacées ; les

élytres sont coriaces, étroites, et aussi longues que les secondes ailes ; celles-ci, recouvertes par les premières, sont fort amples, réticulées, pliées longitudinalement à la manière d'un éventail, et colorées souvent en bleu ou en rouge très-vif ; les pattes ont des longueurs inégales ; les quatre antérieures sont de grandeur moyenne, mais les postérieures acquièrent des dimensions considérables, et sont propres au saut ; l'abdomen est remarquable par l'absence d'une tarière saillante chez la femelle, et par un organe particulier, situé de ce chaque côté, tout près de la base, au-dessus des cuisses des pattes postérieures, et sur le premier segment nommé médiaire par Latreille. Cet organe, qui se montre à l'extérieur par une ouverture ovulaire, assez profonde, qui est fermée en partie par une membrane, a été décrite par Degéer, par Olivier, et, dans ces derniers temps (Mém. du Mus. d'Hist. nat., T. VIII, p. 122), par Latreille, qui compare directement cet appareil à celui des Cigales, et le considère comme une poche pneumatique formant un véritable instrument acoustique. Quoiqu'il en soit, les sons aigus et interrompus que font entendre les Criquets paraissent être dus essentiellement au frottement alternatif de la face interne des cuisses postérieures contre la surface supérieure des élytres. Degéer (Mém., T. III) a décrit et représenté avec soin les organes générateurs de ces Insectes. Les femelles ne tardent pas à pondre après l'accouplement ; leurs œufs sont tantôt déposés contre quelques tiges de Gramen, et alors une matière écumeuse, qui se durcit ensuite, les enveloppe et les protège ; tantôt ils sont enfoncés en terre. Les larves, les nymphes et l'insecte parfait se nourrissent de diverses plantes, et sont très-communs dans les prairies et dans les champs. Il n'est personne qui ne connaisse les ravages considérables que les Criquets de passage occasionnent partout où ils s'arrêtent, et les voyageurs ont souvent parlé de leurs dévastations dans le Levant et en Afrique. Le midi de l'Europe a plus d'une fois éprouvé de semblables dégâts ; la France même en fut témoin à plusieurs reprises. D'Ombres-Firmes rapporte, dans une Notice, que la Provence fut ravagée à certaines époques, et surtout pendant les années 1615, 1720 et 1721, par des troupes innombrables de Criquets ; leur nombre fut aussi très-grand en 1819. Pendant cinq semaines on enterra chaque jour trente-cinq à quarante quintaux de ces Insectes qui, alors, étaient à l'état de larve ou de nymphe. Dans les contrées où les espèces de Criquets sont grosses et nombreuses, par exemple en Barbarie, les habitants les font rôtir, et les considèrent comme un excellent manger. Ils les conservent dans la saumure après leur avoir arraché les ailes et les élytres.

Le genre est très-nombreux en espèces ; le **CRICQUET STRIDULE**, *Acrydium Stridulum*, Oliv., Criquet à ailes rouges, Geoffroy (Histoire des Ins., T. I, p. 595, n° 5), peut être considéré comme le type du genre. On le trouve dans presque toute l'Europe.

Le **CRICQUET ÉMIGRANT**, *Acrydium migratorium*, Oliv., vulgairement la Sauterelle de passage ou le Criquet de passage, Degéer (Mém. sur les Ins., T. III, p. 466, n° 1, pl. 25, fig. 1), se trouve dans l'Orient, en Barbarie, en Égypte ; il vole en troupes innombrables, et

dévaste toutes les contrées qu'il parcourt; c'est à cette espèce que se rapportent les dégâts observés en Provence et dans d'autres pays.

CRISEIS. MOLL. Même chose que Créséide.

CRISIE. *Crisia*. POLYP. Genre de l'ordres Cellariées, dans la division des Polypiers flexibles, à Polypes placés dans des cellules non irritables, confondus avec les Cellaires par Lamarck. Caractère : Polypier phytode, dichotome ou rameux, à cellules à peine saillantes, alternes, rarement opposées avec leur ouverture sur la même face. Les Crisies, placées par les naturalistes parmi les Cellaires et les Sertulaires, en diffèrent par la forme des cellules, leur situation, et par plusieurs autres caractères tellement tranchés, que l'on peut s'étonner, avec raison, que des zoologistes célèbres aient réuni, dans le même genre, des Polypiers aussi disparates que le *Cellaria salicornia* et le *Crisia ciliata* ou toute autre espèce. Dans la première, les cellules sont éparées sur toute la surface; dans la seconde, elles sont alternes, très-rarement opposées à l'ouverture sur la même face, ce qui fait paraître les cellules situées de la même manière, quoique leur position soit différente. Toutes les Crisies présentent des formes analogues entre elles, et qui rendent les Polypiers de ce groupe faciles à distinguer; leur substance est en général calcaire, avec des articulations plus ou moins cornées. La couleur varie peu dans les Crisies desséchées; c'est un blanc plus ou moins sale, quelquefois très-pur, d'autres fois tirant sur le jaune ou le violet. La grandeur ordinaire est d'un pouce et demi; dans quelques espèces, elle est environ de trois pouces, et il est rare d'en trouver au-dessus de cette hauteur. Les Cellaires ne sont jamais parasites sur les Hydrophytes, tandis que la plupart des Crisies semblent se plaire exclusivement sur ces végétaux qu'elles embellissent de leurs petites touffes blanches et crétaées; on les trouve à toutes les époques de l'année dans les mers tempérées de l'hémisphère boréal; elles sont rares dans les climats froids ainsi que dans les mers équatoriales; au-delà du tropique du capricorne, elles se représentent de nouveau, mais avec trois cellules sur la même face; très-peu se rapprochent de celles d'Europe; leur existence dans tous les lieux paraît dépendre de celle de la plante marine sur laquelle elles se fixent. Elles ne sont d'aucun usage ni dans les arts ni dans l'économie domestique.

CRISIE IVOIRE. *Crisia eburnea*, Lamx., Hist. Polyp., p. 158, n° 224; Ellis Coral., p. 54, tab. 21, fig. a, a. Joli petit Polypier remarquable par le blanc nacré de ses articulations séparées les unes des autres par un petit disque noirâtre; il forme des touffes nombreuses sur les Hydrophytes et les Polypiers des mers d'Europe.

CRISIE VELUE. *Crisia pilosa*, Lamx., p. 159, n° 240; *Cellularia pilosa*, Pall. Elench., p. 72, n° 29. Sa tige est droite, dichotome, formée de cellules alternes, obliques, unilatérales, avec l'ouverture garnie d'un ou de deux poils longs et flexibles. Assez commune sur les productions marines de la Méditerranée.

CRISIE FLUSTROÏDE. *Crisia flustroïdea*, Lamx., p. 141, n° 252; Ellis Corall., p. 119, tab. 38, fig. 7, a, n. Frondecente, plane, tronquée aux extrémités, couverte de cellules allongées, avec deux petites dents au bord anté-

rieur. Pallas la cite comme une variété de la Cellulaire aviculaire, quoiqu'elle en diffère beaucoup par sa ramification, son port, ainsi que par les cellules sur deux rangs au moins dans la Crisie flustroïde. Elle couvre de ses petites houppes les productions marines que l'on trouve sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

CRISIE A TROIS CELLULES. *Crisia tricyttara*, Lamx., p. 142, pl. 3, fig. 1, A, B, C. Belle espèce à articulations obliques, composées de deux ou trois rangs de cellules oblongues. Elle n'est pas rare sur les Hydrophytes des mers australes, qui renferment d'autres espèces analogues à celles-ci, mais inédites et très-différentes de celles d'Europe.

CRISIE ÉLÉGANTE. *Crisia elegans*, Lamk., Gen. Polyp., p. 6, tab. 65, fig. 4, 7. Sa tige se ramifie et se courbe avec grâce, caractère rare parmi les Crisies, en général presque pierreuses et roides; ses articulations sont peu distinctes et composées de cellules lyrées. Elle se trouve au Cap.

Ce genre offre encore la CRISIE CILIÉE, Lamx., p. 158. Mers d'Europe. — CRISIE RABOTEUSE, Lamx., p. 159. Mers d'Europe. — CRISIE ÉPINEUSE, Lamx., p. 140. Mers du Japon. — CRISIE RAMPANTE, Lamx., p. 140. Mers d'Europe. — CRISIE AVICULAIRE, Lamx., p. 141. Europe. — CRISIE TERNEE, Lamx., p. 142. Mers d'Écosse. — CRISIE PLUMEUSE, Lamx., p. 142. Mers d'Europe, etc.

CRISISTRIX ET CRISITE. BOT. Même chose que Chrystrix.

CRISOCOME. BOT. *V. CHRYSOCOME.*

CRISOGONE. BOT. *V. CHRYSOGONE.*

CRISONIUM ET CRISSONIUM. BOT. *V. CRESSE.*

CRISPATIF. *Crispativus*. BOT. La préfoliation est Crispative quand le disque de la feuille est replié ou roulé fort inégalement et imite une chose frisée.

CRISPÉ. *Crispatus*. BOT. Surnom donné à tout organe muni de lanières fines et courtes, qui se dirigent en tout sens.

CRISPITE. MAM. *V. TITANE.*

CRISSUM. OIS. Extrémité de la partie inférieure du corps depuis les cuisses jusqu'à la queue; les plumes qui la garantissent et la couvrent sont appelées TECTRICES ANALES. *V. ces mots.*

CRISTA. BOT. Ce mot, qui en latin signifie Crête, a été employé, soit seul, soit avec des épithètes, pour désigner diverses plantes. Le Crista de Casalpin était le *Melampyrum pratense* et le *Pedicularis tuberosa*. Linné appelle ainsi un *Cesalpinia*. *Crista-Galli* encore est un Rhinanthé et un Sainfoin, etc., etc.

CRISTACÉES. *Cristaceæ*. MOLL. Lamarck a institué, sous ce nom, une famille dans l'ordre des Céphalopodes, et Blainville dans celui des Céphalopores polythalamacés. Elle renferme des animaux dont la coquille est aplatie de manière à représenter une carène.

CRISTA-GALLI. BOT. Nom spécifique donné à plusieurs plantes dont la fleur a quelque ressemblance avec la crête du Coq; telles sont, par exemple, leur ou pour mieux dire toutes les espèces du genre *Erythrina*, quelques variétés de la *Celosia cristata*, etc.

CRISTAIRE OU CRISTARIE. *Cristaria*. BOT. Genre de la famille des Malvacées et de la Monadelphie Po-

lyandrie, proposé par Cavanilles et adopté par Persoon et Pursh, qui y ont chacun ajouté une espèce nouvelle. Caractères : calice simple, à cinq divisions profondes, lancéolées et aiguës; corolle formée de cinq pétales onguiculés à leur base; étamines très-nombreuses et monadelphes; ovaire arrondi, déprimé, multiloculaire, surmonté d'un grand nombre de styles qui correspondent chacun à une loge. Le fruit se compose d'autant de capsules uniloculaires, réniformes, rapprochées les unes contre les autres latéralement, qu'il y a de styles; chacune d'elles est percée d'un trou sur ses deux côtés, et surmontée de deux ailes membraneuses dressées. Ce genre est fort voisin des *Sida* et des *Anoda*. Il se compose de trois espèces originaires du Chili et du Pérou. L'une, *Cristaria glaucophylla*, est figurée par Cavanilles (*Icon.*, 5, p. 11, t. 418). Une seconde a été décrite et figurée avec soin, par L'Héritier (*Stirpes*, 1, p. 119, t. 57). Sonnerat, dans son Voyage aux Indes, a décrit et figuré, sous le nom de *Cristaria coccinea*, le *Combretum purpureum*.

CRISTAL. MIN. Mot tiré du grec *Krystallos*, dont le sens est *Eau congelée*; c'était le nom que les anciens donnaient à la variété incolore de Quartz hyalin, qu'ils regardaient comme provenant d'une eau qui avait subi une forte congélation. C'est par l'effet d'une semblable comparaison que, dans les arts, on applique aujourd'hui le même nom à cette espèce de Verre blanc, très-pesant, dont on fait des vases, et que l'on emploie à la garniture des lustres. Anciennement le mot de Cristal rappelait l'idée d'un certain corps régulier, savoir d'un prisme hexaèdre terminé par deux pyramides à six faces; dans la suite, le même nom a été appliqué par extension à tous les autres corps naturels, qui se montraient aussi sous des formes géométriques. *V. CRISTALLISATION.*

CRISTAL MINÉRAL. MIN. Syn. vulg. de Salpêtre ou Potasse nitratée fondue, en partie desséchée au feu.

CRISTALLINE. BOT. Synonyme vulgaire de *Mesembryanthemum crystallinum*, L.

CRISTALLISATION ET CRISTALLOGRAPHIE. MIN. Parmi les différents modes d'équilibre auxquels parviennent les molécules homogènes des corps inorganiques pendant l'acte de leur solidification, et qui donnent lieu à ces nombreuses variétés de texture observées dans les individus d'une même espèce minérale, il en est un sur lequel influent particulièrement les forces d'attraction dépendantes de la forme de ces molécules, et qui réunit à un ensemble de propriétés remarquables l'avantage de pouvoir être défini d'une manière géométrique. Telle est en effet la condition générale à laquelle cet équilibre est assujéti, que les particules similaires dont le solide est l'assemblage, sont toutes situées parallèlement les unes aux autres, en même temps qu'elles sont espacées symétriquement entre elles. Leurs faces homologues, leurs axes correspondants, sont tournés dans le même sens, et leurs centres de gravité sont alignés sur des plans suivant un certain nombre de directions fixes.

Cette agrégation régulière des particules intégrantes d'un corps est ce qu'on nomme Cristallisation : elle se manifeste à nos yeux par des caractères qui la distin-

guent nettement de l'agrégation irrégulière et confuse. Ces caractères sont : une structure laminaire à l'intérieur, dans plusieurs sens à la fois, et à l'extérieur une configuration polyédrique, qui est toujours en rapport avec la structure interne. D'autres indices non moins sûrs de cet arrangement compassé des molécules d'un corps, se joignent aux caractères précédents, ou même suppléent à leur absence dans certains cas. Telles sont les actions diverses qu'éprouvent les rayons lumineux dans leur passage à travers les interstices de ces molécules, suivant les sens différents dans lesquels ils les pénètrent, actions qui feront l'objet d'un examen plus particulier à l'article RÉFRACTION DOUBLE.

Tout Cristal, c'est-à-dire tout corps que la Cristallisation a marqué de son empreinte, est susceptible d'être divisé mécaniquement ou de se séparer par la percussion en une multitude de lames planes parallèles entre elles. Ce mode particulier de division ou de cassure, que l'on désigne communément par le nom de clivage, se répète avec plus ou moins de facilité dans un certain nombre de directions, en sorte que si l'on considère isolément ces différents sens de clivage, on peut se figurer le Cristal comme étant dans chacun d'eux un assemblage de lames planes superposées les unes aux autres, tandis qu'au contraire, si l'on a égard à tous les sens de clivage à la fois, on peut se représenter le même Cristal comme une succession de couches ou d'enveloppes polyédriques qui se recouvrent mutuellement depuis le centre jusqu'à la surface. Quant à la forme extérieure, elle est toujours celle d'un polyèdre, soit régulier, soit simplement symétrique, c'est-à-dire terminé par des faces égales et parallèles deux à deux. Quelquefois elle ressemble à celle du solide intérieur, ou de cette sorte de noyau central que détermine l'ensemble des plans de clivage; mais le plus souvent elle en diffère, et elle éprouve dans la même espèce, c'est-à-dire dans une série de Cristaux composés de molécules identiques, des variations assez grandes, soumises toutefois à certaines règles que nous ferons bientôt connaître.

Mais avant de passer à l'examen de ces résultats généraux déduits de l'observation des formes extérieures, il faut considérer le Cristal en lui-même, ou relativement à sa structure polyédrique, et pour se rendre facilement compte de cette structure, on doit prendre pour exemple le cas le plus simple et le plus ordinaire, celui dans lequel le clivage a lieu dans trois directions seulement. Que l'on suppose donc le Cristal divisible dans ces trois sens, suivant des plans parfaitement lisses, que Haüy nomme *jointis naturels*, parce qu'ils passent entre ses lames composantes. Ces joints ne sont pas le produit immédiat de l'opération mécanique que subit le corps. Ils préexistaient dans le Cristal encore intact, et le clivage ne fait réellement que les mettre à découvert. On est donc conduit à se représenter la matière de ce Cristal comme naturellement divisée par trois séries de plans parallèles, en petits parallépipèdes, tous de la même forme, et c'est ce que l'observation directe paraît confirmer. En effet, si on frappe avec un marteau sur ce Cristal, on le verra se partager aussitôt en fragments réguliers, d'une figure constante,

qui seront par exemple des rhomboïdes de cent cinq degrés environ, si le Cristal appartient au Spath d'Islande. Ces rhomboïdes, à leur tour, se sépareront en d'autres rhomboïdes plus petits, lesquels se subdiviseront ultérieurement en fragments toujours semblables, et en poursuivant l'opération de la même manière, on finira par obtenir des corpuscules rhomboïdaux, qui échapperont à nos sens par leur extrême petitesse. Au delà de ce terme apparent, uniquement relatif à l'imperfection de nos organes, l'analogie nous porte à continuer par la pensée, les mêmes divisions successives. Mais il faut bien que ces divisions aient des bornes réelles si la matière est physiquement composée d'atomes, comme le supposent toutes nos théories. Que l'on aille jusqu'à cette limite, et on aura, en dernière analyse, décomposé le Cristal en rhomboïdes élémentaires, dont tel était l'assortiment dans le Cristal entier, que leurs faces se trouvaient de niveau dans le sens des plans de clivage, en sorte que l'on pourra se représenter ce Cristal comme étant un assemblage de rhomboïdes égaux et juxtaposés par leurs faces.

Cette manière de concevoir la structure des Cristaux comme une agrégation de particules réunies entre elles par des plans, paraît la plus simple et la plus naturelle lorsqu'on ne considère que le résultat sensible de l'espèce d'anatomie qui vient d'être exécutée, et qu'on fait abstraction des données particulières que peut fournir la physique sur la constitution moléculaire des corps. En effet, elle suppose que les choses sont en elles-mêmes telles qu'elles s'offrent à l'observation, et l'on ne peut, par conséquent, lui refuser une sorte de réalité apparente; aussi a-t-elle été admise (au moins hypothétiquement) par Haüy, comme base de ses explications théoriques des phénomènes de la Crystallisation, et comme fondement de toutes ses déterminations cristallographiques, auxquelles elle ne peut d'ailleurs rien ôter de leur certitude. Mais, à considérer la chose sous le point de vue de la physique, il répugne aux notions admises, concernant les effets généraux de l'attraction moléculaire, et la variété des combinaisons auxquelles elle donne naissance, que la forme polyédrique puisse convenir à la fois aux éléments des corps simples et à cette multitude d'éléments composés de différents ordres, qui résultent du concours de leurs affinités mutuelles, et qui ne sont probablement que des agrégats de parties simples en équilibre autour d'un centre. Il est plus conforme aux lois de la mécanique de se représenter ces éléments comme des corpuscules sphéroïdaux, ayant des pôles de diverse force, ou, si l'on veut, des axes différents, qui déterminent les directions de plus grande ou de moindre affinité. Il importe donc de remarquer ici que la division par plans, qui est un des caractères essentiels des Cristaux, n'entraîne pas nécessairement l'existence de molécules polyédriques juxtaposées par leurs faces, et que les joints naturels qu'ils présentent sont moins la conséquence immédiate de la forme des molécules que de la manière symétrique dont elles sont espacées entre elles, en sorte que l'on conçoit que ces joints subsisteraient encore si toutes les molécules, sans changer de place, étaient réduites à leurs centres de gravité. Il résulte en effet de la disposition en quin-

conce et du parallélisme des éléments d'un Cristal, que sa masse est traversée par des fissures planes dans une infinité de sens, suivant lesquels les éléments se tiennent avec des degrés de force plus ou moins considérables. Vient-on à rompre leur équilibre par un effort extérieur, ils tendent alors à se séparer en couches régulières dans les directions de la moindre cohérence.

Ce qu'on nomme joint naturel n'est donc rien autre chose qu'un plan mené dans l'une de ces directions, et qui touche à la fois dans des points correspondants, toutes les molécules des diverses files ou rangées dont se compose une même lame. Par conséquent, les petits solides qui résultent de la combinaison des différents joints naturels, et qu'on suppose donner les véritables formes des molécules, ne représentent réellement que polyèdres circonscrits à ces molécules, mais qui peuvent en tenir lieu comme élément de la structure et comme caractère spécifique, parce qu'ils sont invariablement liés avec elles par leurs dimensions.

L'explication précédente de la structure des Cristaux et de leur constitution moléculaire, laisse un plus grand nombre de chances aux proportions variées des combinaisons chimiques, et permet d'entrevoir la possibilité d'une relation entre la composition atomistique et la forme cristalline, telle qu'elle paraît résulter des curieuses recherches de Mitscherlich. En effet, que l'on suppose deux sels dont la formule de composition soit la même, ou qui renferment des nombres égaux d'atomes de base et d'acide. Si l'acide est de même nature dans les deux sels, et si les bases qui les différencient sont d'ailleurs chimiquement équivalentes, ou du moins très-voisines par leurs affinités, on concevra sans peine que ces éléments, dont les uns sont identiques, les autres analogues, étant en pareil nombre de part et d'autre, se réunissent entre eux de la même manière, et produisent par leur assortiment des molécules complexes de forme à peu près semblable, dont les forces de cohésion soient peu différentes. Dans ce cas les deux sels devront présenter des Cristaux du même genre, qui seront très-rapprochés par les mesures de leurs angles. Des molécules *isomorphes* de nature diverse, pourront même cristalliser ensemble, ou les unes au milieu des autres, comme si elles étaient de la même espèce, et ce mélange pourra avoir lieu en toutes proportions, sans qu'il en résulte dans la forme du mixte des variations sensibles.

Ce qui a été dit de la différence de force avec laquelle les lames d'un Cristal adhèrent les unes aux autres, suivant la direction qu'elles ont dans l'intérieur de la masse, donne lieu à distinguer les clivages, ou les joints naturels sensibles, en divers ordres d'après le degré de netteté ou de facilité avec lequel on peut les obtenir; mais on doit remarquer auparavant que, dans un Cristal, le même clivage est souvent multiple, ou se répète en plusieurs sens avec une égale netteté. Ce cas est celui des clivages parallèles aux faces du rhomboïde de la Chaux carbonatée, de l'octaèdre du Spath fluor, du cube de la Galène, etc. En général, lorsque le nombre des clivages également nets est suffisant pour qu'il puisse résulter de leur combinaison un polyèdre complet, ce solide est toujours une forme simple, régulière ou sym-

trique, c'est-à-dire terminée par des faces égales, semblables et semblablement placées par rapport à un point ou à un axe central. Le clivage le plus apparent, soit simple, soit multiple, que présente une substance cristallisée, lorsqu'elle est pure et transparente, est son clivage principal ou du premier ordre : tel est celui qui donne les faces du rhomboïde ordinaire de la Chaux carbonatée. Mais ce même rhomboïde laisse quelquefois apercevoir des clivages secondaires parallèles à ses bords supérieurs ou à son axe, et beaucoup moins sensibles que le premier. Lorsque les joints naturels d'un ordre élevé ne se montrent ainsi qu'accidentellement, et le plus souvent sous l'influence d'une substance étrangère, régulièrement interposée entre les couches du Cristal, on les désigne par le nom de joints surnuméraires. Si le clivage principal n'a lieu que dans une ou deux directions seulement, auxquels cas il ne peut plus produire par lui-même de forme simple et complète, il se combine alors avec des clivages de différents ordres, et le noyau résultant de leur ensemble est composé d'autant de sortes de faces, distinguées par leurs figures et par leurs positions, qu'il y a d'ordres différents de clivages. Dans ces cas, on observe fréquemment une grande inégalité d'éclat entre les divers joints naturels, dont quelques-uns ne peuvent plus s'obtenir d'une manière continue, et ne se reconnaissent qu'à la coïncidence des reflets qui partent d'une multitude de petites lames parallèles, et que l'on voit briller dans les fractures du Cristal, lorsqu'on le présente à une vive lumière.

Ce qui précède suffit pour donner une idée de l'importance dont peut être la considération de la structure cristalline, relativement à la distinction des espèces minérales. Cette structure est une sorte d'organisation constante pour chaque espèce, mais variable d'une espèce à l'autre par des différences que l'on peut apprécier avec une exactitude rigoureuse. La détermination de cette structure est en effet toute géométrique, puisqu'elle se réduit à celle du solide de clivage, ou de cette espèce de noyau polyédrique que l'on peut concevoir inscrit dans chaque Cristal, et qui est donné par la réunion de ses principaux joints naturels. On arrive à la connaissance de ce solide, en partie par l'observation directe des plans qui le terminent, en partie par l'étude de la forme extérieure, qui est le second caractère essentiel du Cristal. A la vérité cette forme est sujette à varier dans les différents Cristaux d'une même espèce; mais cette variation est soumise à des lois qui le restreignent dans de justes limites, de manière qu'à chaque solide de clivage correspond un ensemble de formes qui lui est propre. Toutes ces formes ont avec lui, et conséquemment entre elles, des relations qui permettent de les déduire les unes des autres. On peut regarder leur noyau comme une unité à laquelle on les ramène, ou comme une sorte de moyen terme qui sert à les comparer plus aisément.

C'est ici le moment de s'arrêter aux résultats généraux d'observation, qui sont relatifs aux formes extérieures des Cristaux. Sous ce rapport, la Cristallisation peut être considérée de deux manières : ou géométriquement, en ce qui concerne les relations mathématiques

des différentes formes entre elles, ou physiquement, en ce qui concerne les causes de leurs variations dans la même espèce. Il faut traiter en premier lieu de la Cristallisation considérée géométriquement, la seule qui intéresse la minéralogie proprement dite. On sait tout ce que cette belle partie de la science doit aux profondes recherches de Haüy, que l'on peut regarder, à si juste titre, comme le fondateur de la Cristallographie. Présenter l'histoire de nos connaissances en ce genre, c'est pour ainsi dire faire une analyse complète des travaux de ce savant illustre, dont la vie tout entière a été consacrée au perfectionnement de son ingénieuse théorie. Il suffira de résumer ici rapidement, et dans l'ordre qui paraît le plus naturel, les résultats de ces importants travaux, en renvoyant le lecteur, pour les développements nécessaires, au Traité de Cristallographie, publié en 1822, où ces résultats ont été exposés avec tout le soin convenable. Il sera ensuite question des différents points de vue sous lesquels ce sujet intéressant a été envisagé par quelques minéralogistes, et principalement par ceux de l'école allemande.

On doit examiner d'abord quels sont les faits généraux donnés par la simple observation des Cristaux naturels. Le premier consiste dans la diversité des formes sous lesquelles la même substance peut s'offrir. La Chaux carbonatée, par exemple, prend, suivant les circonstances, la forme d'un rhomboïde, celle d'un prisme à six pans, celle d'un dodécaèdre à triangles scalènes, celle d'un autre dodécaèdre à faces pentagonales, etc. Le Fer sulfuré cristallise tantôt en cube, tantôt en octaèdre régulier, souvent en dodécaèdre, dont les faces sont des pentagones, ou en icosaèdre à faces triangulaires. On rencontre quelquefois le même minéral sous des formes du même genre, mais distinguées entre elles par la mesure de leurs angles. Ainsi la Chaux carbonatée présente un certain nombre de rhomboïdes dont les uns sont aigus et les autres obtus. Ces variations remarquables que subissent les formes des Cristaux originaires d'une même espèce, ne se font point au hasard, ni par nuances insensibles. Il y a constance dans les angles de chacune des formes en particulier, comme il est aisé de le reconnaître sur les individus semblables qui proviennent de diverses localités; et si l'on compare entre elles des formes du même genre, mais dissimilaires, on trouve toujours entre leurs angles des différences appréciables et constantes.

Cette invariabilité dans les inclinaisons des faces des Cristaux est un second fait d'observation, de la plus haute importance en Cristallographie, et qui a été constaté pour la première fois par les travaux de Romé de l'Isle. Il fournit au minéralogiste un caractère d'une grande précision, et qui a sur tous les autres l'avantage d'être comme un point fixe au milieu des diverses causes qui altèrent soit la composition, soit la symétrie des Cristaux. Mais on sent que, pour en faire usage, il est indispensable d'avoir des moyens de mesurer les angles des Cristaux avec beaucoup d'exactitude. On emploie à cet effet des instruments nommés Goniomètres, et qui sont de deux sortes : les uns prennent l'ouverture de l'angle que l'on cherche en s'appliquant immédiatement sur les faces du Cristal. Les autres en donnent indi-

rectement la valeur, à l'aide de la réflexion d'un objet lointain et linéaire sur ces mêmes faces, lorsqu'elles sont miroitantes.

Le principe de la constance des angles dans chacune des formes diverses d'un Minéral, semble annoncer que leurs variations ont été soumises à des règles d'après lesquelles toutes ces formes sont liées entre elles dans la même espèce. Aussi, quelque disparates que soient au premier abord les Cristaux d'une substance, lorsqu'on les rapproche l'un de l'autre au hasard, on s'aperçoit aisément, en les comparant tous ensemble avec attention, qu'ils ne sont en réalité que des modifications les uns des autres, et qu'on peut les ordonner en une série qui rende sensible le passage graduel de l'une des formes regardée comme *primitive* ou fondamentale à toutes les autres qui, relativement à elle, sont les formes *secondaires* ou les dérivées. Les modifications qui caractérisent chacun des termes de cette série, consistent dans le remplacement des bords ou des angles de l'un des termes précédents, par des facettes qui d'abord très-petites, et n'altérant que faiblement la forme à laquelle elles s'ajoutent, augmentent peu à peu d'étendue aux dépens des faces primordiales, jusqu'à ce que celles-ci disparaissent entièrement, auquel cas on obtient un solide tout nouveau, qui n'a plus rien de commun avec le premier. Dans la succession des formes intermédiaires, composées de deux ordres différents de faces, toutes celles qui se rapprochent de l'un des deux extrêmes, portent plus particulièrement son empreinte : on dit alors que cette forme est *dominante* dans le Cristal, et l'on comprend sous le nom de *modifications* toutes les facettes additionnelles, qui mènent à l'autre forme par leur extension progressive. On voit d'après cela que l'ensemble des formes cristallines, qui se rencontrent dans la même espèce, se partage en formes complètes, sans modifications, et en formes dominantes avec modifications, offrant les passages des premiers solides les uns aux autres.

Les facettes qui modifient une forme dominante quelconque, sont assujetties, dans leur disposition générale, à une loi, à laquelle Haüy a donné le nom de *loi de symétrie*, et qui consiste en ce que les bords ou les angles solides de cette forme qui sont identiques entre eux, reçoivent tous à la fois les mêmes modifications, tandis que les bords ou angles qui diffèrent, ne sont pas semblablement modifiés. De plus, les facettes particulières qui modifient telle arête ou tel angle solide, sont en rapport avec le nombre et la figure des faces qui concourent à la formation de cette arête ou de cet angle solide. Si ces faces sont égales et semblables, ou bien la modification est simple, et alors elle résulte d'une seule facette également inclinée sur chaque face, ou bien elle est multiple et se compose alors de plusieurs facettes également disposées à l'égard des mêmes faces. Au contraire, si ces dernières sont inégales et dissemblables, la modification est simple et différemment inclinée sur chacune d'elles.

La loi qui vient d'être exposée est extrêmement importante, en ce qu'elle permet de circonscrire nettement et pour ainsi dire d'embrasser d'un seul coup d'œil l'en-

semble des variétés de formes, sous lesquelles un minéral peut s'offrir. Il suffit en effet de connaître une seule des formes simples ou dominantes de la série, pour être en état de reproduire la série tout entière, par une gradation de passages d'un terme à l'autre, et en épuisant toutes les combinaisons possibles de facettes modifiantes, lesquelles combinaisons sont toujours en nombre très-limité, et dépendent du degré de symétrie qui règne entre les parties du type fondamental. On comprend sous le nom de *Système de Cristallisation*, toutes les formes qui peuvent ainsi se déduire les unes des autres, et coexister dans la même espèce minérale. Il y a six principaux systèmes de Cristallisation, qui se font distinguer entre eux par leurs formes fondamentales, c'est-à-dire par celles que l'on emploie comme bases de la dérivation de toutes les autres, et que l'on choisit ordinairement parmi les plus simples, telles que les prismes ou les octaèdres. Le choix de la forme fondamentale est d'ailleurs parfaitement arbitraire, puisque les rapports de symétrie qui servent à établir la dérivation, sont réciproques entre toutes les formes dominantes, ainsi qu'on le verra par les développements dans lesquels nous allons entrer au sujet de chaque système.

I. *Système de Cristallisation du cube, ou de l'Octaèdre régulier.*

La forme fondamentale de ce système ayant tous ses angles identiques ainsi que tous ses bords, la modification qui atteindra l'un des angles ou des bords, devra se répéter sur tous les autres. On doit se borner à considérer ici les formes complètes qui résultent de chaque espèce de modification, supposée parvenue à sa limite : 1^o modification par une face sur tous les angles du cube; forme dérivée : octaèdre régulier. Ce dernier solide, modifié de la même manière, reproduirait le cube. 2^o Modification par une face sur tous les bords; forme dérivée : dodécaèdre rhomboïdal. 3^o Modification par deux faces sur tous les bords; forme dérivée : hexaèdreaèdre, ou solide composé de vingt-quatre triangles égaux et isocèles, offrant l'aspect d'un cube dont les six faces sont recouvertes de pyramides droites quadrangulaires. 4^o Modification sur les angles par trois faces tournées vers celles du cube; forme dérivée : solide composé de vingt-quatre trapézoïdes égaux et semblables. On n'en connaît qu'un seul dans la nature; c'est celui que l'on nomme plus particulièrement *Trapezoèdre*, et que reproduit le dodécaèdre rhomboïdal par une modification simple sur tous ses bords. 5^o Modification sur les angles par trois faces tournées vers les arêtes du cube; forme dérivée : solide composé de vingt-quatre triangles égaux et isocèles, offrant l'aspect d'un octaèdre régulier, dont les faces sont surmontées de pyramides droites triangulaires. On voit que le même solide se déduirait de l'octaèdre, par une modification double sur tous ses bords. 6^o Modification sur les angles par six faces disposées deux à deux, au-dessus de celles du cube; forme dérivée : solide composé de quarante-huit triangles scalènes, offrant l'aspect d'un dodécaèdre rhomboïdal, dont les faces sont recouvertes de pyramides droites quadrangulaires.

Telles sont toutes les modifications symétriques dont

le cube est susceptible. Ainsi, les sept formes suivantes, le cube, l'octaèdre régulier, le dodécaèdre rhomboïdal, le trapézoèdre, les deux espèces de solides à vingt-quatre triangles isocèles, et enfin le solide à quarante-huit triangles scalènes, sont les seules formes simples qui composent le premier système de Cristallisation. Ce sont du moins celles qui remplissent dans leur dérivation mutuelle toutes les conditions de la loi de symétrie que nous avons exposée plus haut. Il est encore d'autres formes qui ont, avec les précédentes, des rapports évidents, et qui se rencontrent avec plusieurs d'entre elles dans la même espèce, mais qu'on ne peut faire rentrer dans le système du cube, qu'en ajoutant une condition nouvelle à cette loi de symétrie. Ces formes s'obtiennent par la séparation de quelques-unes des premières en deux solides semblables, ayant chacun la moitié du nombre des faces de la forme entière, et se trouvant l'un à l'égard de l'autre dans une position renversée. C'est ainsi que l'octaèdre originaire du cube peut être considéré comme une réunion de deux tétraèdres réguliers; l'hexatétraèdre, comme un assemblage de deux dodécaèdres à faces pentagonales symétriques, etc. Ces deux nouveaux polyèdres, savoir le tétraèdre régulier et le dodécaèdre à plans pentagones, peuvent être pris pour les types de deux systèmes secondaires, qui ont leur existence propre dans la nature, et que nous allons essayer de développer ici en peu de mots.

A. Système du tétraèdre régulier.

Ce solide fondamental ayant, comme le cube, tous ses bords égaux, et tous ses angles identiques, admet pareillement six espèces de modifications symétriques. La première a lieu par une seule face sur les bords; elle produit un cube. La seconde a lieu par deux faces sur les bords; son résultat est un dodécaèdre à triangles égaux et isocèles, offrant l'aspect d'un tétraèdre dont les faces sont surmontées de pyramides droites, triangulaires. On obtiendrait ce solide par la suppression de la moitié des faces du trapézoèdre. La troisième modification a lieu par une seule face sur les angles; elle reproduit le tétraèdre régulier dans une position inverse, et par conséquent de sa combinaison avec les faces primitives doit résulter un octaèdre régulier. La quatrième modification a lieu sur les angles par trois faces tournées vers celles du tétraèdre; elle conduit en général à un dodécaèdre à faces trapézoïdales, et dans un cas particulier au dodécaèdre à plans rhombes. La cinquième modification a lieu sur les angles par trois faces tournées vers les arêtes; elle reproduit le dodécaèdre à triangles isocèles, donné par la seconde modification, mais dans une position inverse; et de la combinaison de ces deux formes semblables résulte le trapézoèdre. Enfin, la sixième modification a lieu sur les angles par six facettes disposées deux à deux au-dessus des faces primitives. Son résultat est un solide à vingt-quatre triangles isocèles, analogue à celui que nous avons nommé plus haut *hexatétraèdre*. Telles sont les formes simples qui peuvent être dérivées du tétraèdre par des modifications symétriques. Parmi les espèces minérales connues, deux seulement se rapportent à ce système, savoir : le Cuivre gris et le Zinc sulfuré.

B. Système du dodécaèdre pentagonal.

Ce solide, qui est la moitié de l'hexatétraèdre, est terminé par douze pentagones semblables, ayant chacun quatre côtés égaux, et un cinquième plus grand que les quatre autres et qu'on peut considérer comme la base du pentagone. Le dodécaèdre pentagonal régulier, ou celui dans lequel tous les côtés des pentagones seraient égaux, n'existe point parmi les Cristaux naturels; on n'y connaît même qu'un seul dodécaèdre symétrique, quoiqu'on puisse aisément en concevoir une infinité d'autres différents par la mesure de leurs angles. Ce solide a six grandes arêtes dont chacune sert de base à deux pentagones voisins, et qui sont identiques entre elles; elles sont situées deux à deux, dans trois plans qui se coupent à angles droits. Les autres arêtes plus petites, au nombre de vingt-quatre, sont pareillement identiques entre elles, mais non avec les précédentes. Il y a deux espèces d'angles solides, savoir : huit angles composés de trois angles plans égaux, et douze autres composés de deux angles plans égaux, et d'un troisième plus ouvert. D'après cette disposition symétrique des parties du dodécaèdre, il est aisé de voir quelles sont les différentes modifications dont il est susceptible. Voici, pour exemples, celles qui ont été observées dans la nature : 1^o modification par une face sur les grandes arêtes; forme dérivée : le cube. 2^o Modification par une face sur les huit angles de la première espèce; forme dérivée : octaèdre régulier. De la combinaison de cette forme avec la fondamentale résulte l'icosaèdre symétrique, composé de deux espèces de triangles, huit équilatéraux, et douze isocèles. 3^o Modification sur les mêmes angles par trois faces tournées vers celles du dodécaèdre; forme dérivée : solide à vingt-quatre faces triangulaires isocèles, portant l'empreinte de l'octaèdre. Ce solide en se combinant avec les six faces du cube, donne le triacontaèdre, composé de six faces rhombes, et de vingt-quatre trapézoïdes irréguliers. 4^o Modification sur les mêmes angles par trois faces tournées vers les petites arêtes du dodécaèdre; forme dérivée : le trapézoèdre. 5^o Modification par une seule face sur les douze angles solides de la seconde espèce, forme dérivée : solide à douze faces trapézoïdales, qui, dans un cas particulier, devient le dodécaèdre à plans rhombes. Parmi les espèces minérales connues, deux seulement se rapportent au système du dodécaèdre pentagonal, savoir : le Fer sulfuré commun et le Cobalt gris. On voit que les deux systèmes secondaires dont nous venons de parler sont extrêmement rares dans la nature; le nombre des espèces qui rentrent dans le système régulier est beaucoup plus considérable; il s'élève presque jusqu'à trente.

II. Système de Cristallisation du prisme droit à base carrée, ou de l'octaèdre à base carrée.

La première de ces formes a deux espèces d'arêtes, les arêtes longitudinales et les arêtes des bases. Tous ses angles solides sont identiques, mais compris sous des faces de deux figures différentes. D'après cela, elle peut être modifiée : 1^o par une simple face sur les arêtes des bases; forme dérivée : octaèdre à base carrée. 2^o Par une seule face sur les arêtes longitudinales; forme dérivée : prisme droit à base carrée, différent du pre-

mier par sa position; les sections principales des deux prismes étant à 45° l'une de l'autre. La combinaison des deux prismes donnerait un prisme octogone régulier, si leurs dimensions étaient respectivement égales. 5° Par une seule face sur les angles; forme dérivée: octaèdre à base carrée, ayant à l'égard du premier la même position relative que les deux prismes précédents ont l'un avec l'autre. De la combinaison des deux octaèdres peut résulter une pyramide double, régulière, à base octogone. 4° Par deux faces sur les angles; forme dérivée: double pyramide à huit triangles scalènes, tous égaux entre eux. On connaît à peu près vingt espèces minérales qui se rapportent au système de Crystallisation du prisme droit à base carrée. De ce nombre sont le Zircon, l'Idocrase, l'Harmotome, la Méionite, etc.

III. *Système du prisme droit à base rectangule, ou de l'octaèdre rhomboïdal.*

On peut prendre indifféremment pour type du troisième système le prisme ou l'octaèdre droit, à base rectangule ou rhombe; nous adopterons pour forme fondamentale le prisme rectangulaire. Ce prisme a tous ses angles identiques, mais composés de faces inégales; les arêtes sont de trois sortes: celles qui ont une même direction sont identiques entre elles, et diffèrent de toutes les autres. D'après cette corrélation des parties du prisme, il peut être modifié: 1° par une face sur chacun des quatre bords d'une même espèce. Cette modification, en se combinant avec les deux faces de la forme fondamentale dont les arêtes sont restées intactes, donne un prisme rhomboïdal droit; et comme une modification de ce genre peut avoir lieu sur chaque sorte d'arêtes, il en résulte trois prismes rhomboïdaux qui diffèrent par leur position et par la mesure de leurs angles. Si ces modifications, au lieu de se combiner chacune avec deux faces de la forme fondamentale, se combinent deux à deux entre elles, elles produiront trois octaèdres rectangulaires, qui auront entre eux les mêmes positions relatives que les trois prismes rhomboïdaux dont nous venons de parler, c'est-à-dire que leurs axes se couperont mutuellement à angles droits. 2° Le prisme rectangulaire peut être modifié par une face sur chacun des huit angles solides; le solide dérivé est un octaèdre rhomboïdal composé de huit triangles égaux et scalènes. Telles sont les formes simples auxquelles peuvent se ramener toutes celles qui font partie du troisième système de Crystallisation. Le nombre des espèces minérales qui se rapportent à ce système s'élève à plus de quarante, parmi lesquelles se trouvent le Soufre, l'Arragonite, la Topaze, le Périodot, le Sulfate de Baryte, etc.

IV. *Système du prisme droit à base obliquangule, ou du prisme oblique à base rectangule.*

La forme fondamentale de ce système est composée de deux sortes de faces, savoir de quatre rectangles et de deux parallélogrammes obliquangles. Elle peut être considérée de deux manières, suivant que la position de ces parallélogrammes est horizontale ou verticale. Dans le premier cas, elle se présente comme un prisme droit à base obliquangule, et dans le second cas, comme un prisme oblique rectangulaire. Ces deux

sortes de prismes ne faisant réellement qu'un seul et même solide, leurs systèmes de Crystallisation doivent être parfaitement identiques. Nous les réunirons ici en adoptant pour type unique le prisme droit irrégulier. Les angles solides de ce prisme sont égaux quatre à quatre, et formés chacun de trois faces inégales. Parmi les arêtes, celles qui sont horizontales et parallèles sont identiques; les bords verticaux ne sont égaux que deux à deux. D'après cette corrélation des parties du prisme, nous avons à distinguer trois sortes de modifications: 1° modification simple sur deux arêtes verticales opposées; elle transforme le solide fondamental en un prisme hexaèdre. Si les deux modifications relatives aux deux couples d'arêtes ont lieu simultanément, la forme qui en résulte est un second prisme droit à base obliquangle, de même hauteur que le premier, mais tourné dans un autre sens. 2° Modification simple sur quatre arêtes horizontales et parallèles; forme dérivée: prisme oblique à base rhombe dans une position renversée. Une modification analogue sur les quatre autres arêtes horizontales donne un second prisme rhomboïdal, tourné dans un sens différent. Si les deux modifications ont lieu simultanément, elles produisent un octaèdre droit à base obliquangle située horizontalement. 3° Modification simple sur les quatre angles solides dont les sommets sont dans un même plan diagonal. En se combinant avec les pans de la forme fondamentale, elle donne naissance à un octaèdre dont la base est verticale. Une semblable modification sur les autres angles solides produit un second octaèdre à base verticale et tourné dans un sens différent. Si les deux modifications se combinent, on obtient encore un octaèdre à base obliquangle horizontale comme dans le cas de la seconde modification. Enfin, si les deux modifications sur les arêtes verticales ont lieu avec l'une ou l'autre des modifications sur les arêtes horizontales, il en résulte encore deux nouveaux octaèdres à base verticale. Ainsi les prismes droits à base obliquangle, les prismes obliques rhomboïdaux, les octaèdres droits à base de parallélogramme, sont les seules formes simples auxquelles se ramènent toutes celles du quatrième système de Crystallisation. Le nombre des espèces connues qui rentrent dans ce système est de seize au moins; parmi elles se trouvent le Feldspath, le Gypse, l'Épidote, le Pyroxène, l'Amphibole, l'Euclase, le Cuivre carbonaté bleu, etc.

V. *Système du rhomboïde.*

Ce solide fondamental est susceptible d'un grand nombre de modifications, qui s'identifient tellement dans leurs résultats que l'ensemble des formes simples du système peut se réduire à deux solides secondaires; encore l'un de ces solides peut-il être considéré comme un assemblage de deux solides égaux de la première espèce. Mais toutes les formes du même genre, qui résultent de modifications diverses, sont distinguées entre elles par leurs positions relatives dans les combinaisons. Le rhomboïde fondamental peut être modifié: 1° par une simple face sur les arêtes des sommets; forme dérivée: rhomboïde plus obtus que le générateur; 2° par une face sur les angles des sommets; cette modification produit deux faces horizontales qui de-

viennent les bases des Cristaux, dans lesquels elles se combinent avec d'autres formes; 3^o par une face sur les bords inférieurs; le résultat est six plans verticaux également distants de l'axe, et qui forment avec les deux plans horizontaux de la modification précédente, un prisme hexaèdre régulier; 4^o par une face sur chacun des six angles latéraux, laquelle peut être tournée, soit vers les faces du rhomboïde, soit vers les arêtes; il en résulte six plans qui, en général, s'inclinent également trois à trois des deux côtés de l'axe, et produisent un rhomboïde; dans un cas particulier, les six plans sont parallèles à l'axe, et donnent naissance, par leur combinaison avec les faces de la seconde modification, à un autre prisme hexaèdre, qui est tourné de trente degrés dans le sens horizontal par rapport au premier. Le rhomboïde dérivé peut être semblable au rhomboïde générateur, lorsqu'il se trouve placé à son égard en sens contraire; dans ce cas, les deux rhomboïdes, en se combinant, composent un dodécaèdre bipyramidal, formé de deux pyramides hexaèdres régulières, opposées base à base; 5^o sur les angles des sommets par trois faces tournées, soit vers les plans, soit vers les arêtes du solide fondamental; forme dérivée: rhomboïde, dont la position varie dans l'un et l'autre cas; 6^o par deux faces sur les arêtes des sommets; forme dérivée: dodécaèdre à triangles scalènes égaux, que l'on peut considérer comme la réunion de deux rhomboïdes égaux, disposés de manière que l'un est censé avoir tourné de 60^o par rapport à l'autre, autour de l'axe commun; 7^o par deux faces sur les arêtes latérales; forme dérivée: autre dodécaèdre à triangles scalènes; 8^o sur les angles latéraux, par deux faces reposant sur les arêtes des sommets; forme dérivée: dodécaèdre à triangles scalènes; 9^o sur les angles des sommets, par six faces disposées deux à deux au-dessus des plans du solide fondamental; forme dérivée: nouveau dodécaèdre à triangles scalènes, qui peut se changer dans un cas en double pyramide droite hexaèdre. — On connaît environ trente espèces minérales, dont les Cristaux se rapportent au système du rhomboïde: parmi ces espèces se trouvent le Carbonate de chaux, l'Émeraude, etc.

VI. Système de Cristallisation du prisme quadrangulaire irrégulier ou de l'octaèdre irrégulier.

Il serait superflu de développer ce système, dont le type n'offre de parties identiques que celles qui sont opposées l'une à l'autre, et n'admet par conséquent que des modifications simples, produisant chacune un couple de faces parallèles. En combinant ces modifications trois à trois ou quatre à quatre, on obtient des prismes ou des octaèdres irréguliers. Parmi le très-petit nombre de substances minérales, dont les Cristaux peuvent être rapportés à ce système, nous citerons l'Axinite et le Sulfate de cuivre.

Dans l'énumération rapide qui vient d'être faite, des formes simples, produites par les différentes sortes de modifications prises isolément, il a été fait abstraction des variations qu'elles peuvent éprouver dans les mesures de leurs angles, pour ne considérer que le nombre et la disposition de leurs faces; mais on n'a ainsi que des types généraux, auxquels se ramènent toutes les

formes individuelles existantes dans la nature. Chacun de ces types comprend sous lui un certain nombre de variétés de la même espèce de solide; et tous ces polyèdres simples peuvent ensuite se combiner entre eux deux à deux, trois à trois, etc., pour donner naissance à des polyèdres très-composés. De là ce nombre prodigieux de formes décrites par les minéralogistes, et que la Cristallographie apprend à distinguer nettement les unes des autres; car de même que la Cristallisation a prescrit des règles aux modifications qui altèrent complètement la forme d'un minéral, de même elle a soumis à des lois les simples changements qu'une même espèce de forme éprouve dans l'assortiment de ses faces, en établissant des relations entre les angles variables de cette forme, et les dimensions constantes du solide fondamental. Ce sont ces relations mathématiques qui constituent ce qu'Haüy a nommé la Théorie de la structure des Cristaux.

On a vu que les directions de clivage étaient constantes et en nombre déterminé dans tous les Cristaux originaires d'une même substance, quelles que fussent leurs formes extérieures; et que par conséquent ces Cristaux pouvaient être considérés comme composés intérieurement de lames planes, dans chacune de ces directions. On a également remarqué que ces lames, prises par couples dans tous les sens de clivage à la fois, et combinées entre elles, donnaient une suite d'enveloppes polyédriques, superposées l'une à l'autre, et croissant en étendue sans changer de forme, depuis le centre du Cristal jusqu'au terme où elles atteignaient sa surface. Tous les Cristaux qui appartiennent à une même espèce minérale, renferment donc un solide de forme invariable, inscrit dans chacun d'eux, et qu'on peut en extraire à l'aide de la division mécanique. Haüy a donné à ce solide le nom de Noyau ou de forme primitive. Il se rencontre quelquefois comme produit immédiat de la Cristallisation. La forme du noyau, qui est constante dans les Cristaux composés des mêmes molécules, varie en général d'une espèce à l'autre, soit par le nombre et par la figure de ses faces, soit seulement par la mesure de leurs incidences mutuelles. Les noyaux de toutes les substances connues se rapportent aux cinq genres suivants: le parallépipède, l'octaèdre, le tétraèdre régulier, le prisme hexaèdre parallèlement régulier et le dodécaèdre rhomboïdal.

La molécule intégrante d'un Cristal est le dernier résultat de sa division mécanique, ou le solide le plus simple auquel on arrive en sous-divisant le noyau parallèlement à ses différentes faces. Si ce noyau est un parallépipède, il est évident que sa sous-division donne de petits parallépipèdes semblables à lui-même et réunis par leurs faces. Mais toutes les autres formes primitives, sous-divisées de la même manière, se résolvent en petits solides d'une forme différente. Dans le prisme hexaèdre régulier, les plans diagonaux étant parallèles aux faces latérales, il existe trois clivages qui passent par l'axe, et qui décomposent le prisme hexaèdre en six prismes triangulaires équilatéraux, réunis par leurs faces, et représentant les molécules intégrantes. Dans le dodécaèdre rhomboïdal, il y a six clivages qui passent par le centre, et qui sous-divisent le solide en

vingt-quatre tétraèdres symétriques, réunis par leurs faces, lesquelles sont des triangles isocèles tous égaux entre eux. Dans l'octaèdre et le tétraèdre, les clivages qui passent par le centre sont au nombre de quatre, et mènent à des solides partiels de deux formes différentes, savoir : des tétraèdres et des octaèdres. Mais comme on ne peut admettre deux sortes de molécules dans un même Cristal, Haüy choisit dans ce cas, pour représenter la forme élémentaire, le solide le plus simple ou le tétraèdre, et il suppose que les molécules, au lieu d'être juxtaposées par leurs faces, comme dans les cas précédents, sont réunies par leurs bords de manière à laisser entre elles des vacuoles de figure octaèdre. C'est en effet la seule manière dont les tétraèdres réguliers puissent être symétriquement agrégés entre eux. On voit, par les détails dans lesquels nous venons d'entrer, qu'il n'existe que trois formes de molécules intégrantes, employées par la Cristallisation comme éléments de la structure des corps polyédriques : ces formes sont le tétraèdre, le prisme triangulaire équilatéral et le parallépipède. On peut même, par une considération ultérieure, les réduire à une seule qui est celle de ce dernier solide; car les prismes triangulaires et les tétraèdres sont toujours assortis de manière qu'étant pris deux à deux, ou six à six, ils composent des parallépipèdes, en sorte que le Cristal peut être conçu comme un assemblage de ces mêmes parallépipèdes juxtaposés par leurs faces. Ce sont des molécules du second ordre, qui remplacent les premières avec avantage dans les applications de la théorie. Haüy leur donne le nom de *molécules soustractives*; on sentira bientôt la raison de cette dénomination.

Ainsi, en dernière analyse, un Cristal quelconque peut être regardé comme un agrégat de petits parallépipèdes similaires, disposés parallèlement de manière que si on les suppose rapprochés jusqu'au contact, ils ne laissent aucun vide entre eux. Si l'on considère seulement ceux de ces parallépipèdes dont les centres sont également espacés sur une même ligne droite, on aura ce qu'on appelle une file ou une rangée de molécules. Plusieurs rangées semblables, juxtaposées par leurs faces, composeront les lames cristallines; et ces lames, superposées entre elles, reproduiront la masse du Cristal. Les petits parallépipèdes, les rangées linéaires de ces molécules, les lames planes formées de ces rangées, tels sont les divers éléments qu'il faut considérer dans la structure des Cristaux. Remarquons, avant d'aller plus loin, que l'on peut distinguer trois sortes de rangées de molécules. Dans la première, les molécules sont simples et réunies par leurs faces; la ligne qui traverse leurs centres est parallèle à l'un de leurs bords. Dans la seconde, les molécules sont pareillement simples, mais elles se réunissent par une de leurs arêtes, en formant des rentrées et des saillies alternatives; la ligne centrale est alors parallèle à l'une des diagonales de ces molécules. Enfin, dans la troisième espèce de rangée, les molécules sont composées, ou résultent du groupement des molécules simples deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, etc. Ces molécules composées se réunissent de même par leurs arêtes; mais la ligne centrale, passant par une de leurs diago-

nales, se trouve par cela même inclinée en même temps au côté et à la diagonale des molécules simples. On peut donc concevoir, dans une lame cristalline, des rangées de molécules dont la direction soit variable à l'infini, et intermédiaire entre celle des bords et des diagonales de chaque molécule simple.

Il est aisé maintenant de se rendre compte des différences que présentent dans leur structure les formes cristallines d'une même espèce minérale. Toutes ces formes ayant une partie constante qui est leur noyau, il ne s'agit que de déterminer la partie enveloppante, qui varie pour chacune d'elles; or, cette variation ne peut provenir que des changements que subissent, dans leur figure et leur étendue, les lames cristallines qui s'élèvent pyramidalement au-dessus des faces du noyau. Ces lames doivent décroître en général par la soustraction régulière d'une ou de plusieurs rangées de molécules, puisqu'elles produisent, par la retraite successive de leurs bords, des faces planes, inclinées à celles du noyau; et ce décroissement uniforme doit avoir lieu tantôt parallèlement aux arêtes du solide primitif, tantôt parallèlement à ses diagonales, ou dans un sens quelconque intermédiaire, puisque les faces du solide secondaire circonscrivent le noyau dans toutes sortes de directions, en le touchant, soit par un de ses bords, soit par un de ses angles. Haüy donne le nom de *Décroissements sur les bords* à ceux qui se font par la soustraction de rangées parallèles aux bords; celui de *Décroissements sur les angles* à ceux dans lesquels les rangées soustraites sont parallèles aux diagonales; et celui de *Décroissements intermédiaires* à ceux dans lesquels la direction de ces rangées est inclinée en même temps au côté et à la diagonale. Les lames successives sur lesquelles le décroissement opère uniformément, sont tantôt simples ou n'ayant que l'épaisseur d'une seule molécule, et tantôt composées de plusieurs lames simples, qui sont censées n'en faire qu'une. Dans le premier cas, la quantité qui indique la loi du décroissement ou le nombre de rangées soustraites est toujours un nombre entier; dans le second cas on lui donne la forme d'une fraction dont le numérateur représente le nombre de rangées soustraites dans le sens de la largeur de la lame, et le dénominateur celui des rangées soustraites dans le sens de la hauteur. L'expérience prouve que les lois de décroissement dans les Cristaux naturels, sont toujours extrêmement simples ou exprimées par les plus petits nombres, tels que 1, 2, 1/2, etc., et que celles dont l'expression est la plus simple sont en même temps les plus ordinaires. Lorsqu'on connaît la loi d'un décroissement et les dimensions du solide primitif, la face qui en résulte est par là même déterminée, et le calcul de ses inclinaisons sur les faces du noyau se réduit à la solution d'un problème de trigonométrie.

La manière dont on vient de concevoir la génération des formes secondaires suppose que la forme primitive est modifiée par une addition de lames empilées sur ses différentes faces. On pourrait imaginer au contraire qu'au lieu de s'accroître elle diminue par la soustraction de plusieurs rangées de molécules dont l'effet serait de tronquer ses arêtes ou ses angles solides, et de les remplacer par de nouveaux plans. Ces plans retran-

cheraient alors du solide primitif de petites pyramides ou des sortes de coins dont les dimensions seraient en rapport avec les nombres de rangées soustraites à la naissance du décroissement, et l'on déterminerait la position de chaque plan par le calcul des angles du solide retranché. Ce calcul ne présente aucune difficulté. Mais il ne suffit pas souvent de connaître les incidences de ces plans sur les faces du noyau; il importe encore de calculer les incidences mutuelles des faces secondaires, soit d'un même ordre, soit de différents ordres. C'est à quoi l'on parvient à l'aide de la trigonométrie sphérique, ou de formules algébriques préparées pour cet objet. Haüy a construit des formules de ce genre, qui peuvent servir avec avantage dans la solution des principaux problèmes de la cristallographie. Cependant la multiplicité des cas différents, auxquels il applique des formules particulières restreint beaucoup leur degré de généralité. Pour en obtenir une qui convienne à tous les cas à la fois, et donne immédiatement l'angle de deux faces quelconques dont la génération est connue, il faut avoir recours au seul moyen que fournit la géométrie de Descartes, et qui consiste à rapporter les positions de toutes les faces cristallines à trois axes fixes pris dans l'intérieur du noyau. Lamé a déjà indiqué ce moyen aux Cristallographes dans un des numéros des Annales des Mines (V. T. IV, p. 69); mais il s'est contenté de généraliser la formule ordinaire de l'inclinaison de deux plans, en supposant les axes obliques, et en les dirigeant constamment dans le sens des côtés de la molécule soustractive. Cette formule devient alors d'une complication telle, qu'on peut à peine la développer dans son entier, et elle renferme, sous le signe radical, des lignes trigonométriques, dont l'expression est elle-même irrationnelle, ce qui rend la solution presque impossible. Pour avoir une formule simple et praticable, il faut que les axes soient rectangulaires; alors elle n'est plus fonction que de neuf quantités élevées au carré, savoir : trois constantes qui représentent les dimensions du solide primitif parallèlement aux axes, et six variables qui mesurent les effets des décroissements dans le sens des mêmes axes. On appréciera l'avantage de cette formule si l'on fait attention que plus des deux tiers des substances connues se rapportent à un système de Cristallisation rectangulaire, et qu'ainsi elle est à leur égard d'une application immédiate. Les autres substances, à l'exception d'un très-petit nombre, peuvent se ramener à un système en partie rectangulaire, tel que celui du prisme rectangle à base oblique, dans lequel deux des trois axes sont encore déterminés par la nature du solide primitif. On fait usage de la formule dans ce cas, après avoir préalablement substitué un noyau hypothétique, entièrement rectangulaire, au véritable noyau, ce qui revient à opérer ce que les géomètres appellent un changement de coordonnées.

On vient de voir en quoi consistent les relations dont il a été parlé plus haut, entre les inclinaisons variables des faces secondaires et les dimensions constantes du solide primitif; comment ces relations s'établissent au moyen de certaines indéterminées qui représentent l'effet initial des décroissements sur les côtés du noyau,

et ne varient qu'entre des limites très-resserrées, en restant toujours simples et rationnelles; comment enfin ces mêmes relations peuvent s'exprimer de la manière la plus générale par une seule formule analytique. Cette formule fournit la solution de deux problèmes inverses l'un de l'autre. Le premier a pour but de calculer toutes les formes secondaires possibles d'une substance, d'après la forme primitive supposée connue; le second consiste à retrouver les dimensions de cette forme primitive en partant des formes secondaires, déterminées par l'expérience. Ce dernier est d'une grande importance en Cristallographie; car, s'il est quelques formes primitives dont les dimensions soient données *à priori* ou par la seule observation du clivage, il en est d'autres que la division mécanique ne fait connaître qu'imparfaitement, et pour lesquelles il est absolument indispensable d'avoir recours au calcul. V., pour la manière de résoudre ce problème, le Traité de Cristallographie d'Haüy (T. II, p. 340).

Si l'on compare entre elles toutes les formes secondaires du même genre, qui proviennent d'une même forme primitive, on trouve qu'elles composent des séries dont tous les termes se déduisent les uns des autres par le même procédé, et sont liés entre eux par une même loi mathématique, en sorte qu'il suffit d'en connaître un seul pour pouvoir les connaître tous. On peut même obtenir directement la relation qui existe entre les formes séparées par un nombre quelconque de formes intermédiaires; et cette relation fournit un caractère général pour reconnaître de suite si une forme donnée se trouve comprise ou non dans une certaine série. Malus est le premier savant qui ait enseigné la génération et le calcul de ces séries, du moins en ce qui concerne les formes rhomboïdales (V. sa Théorie de la double réfraction; Paris, 1810, pages 121 et 258). Haüy et Weiss en ont également fait mention dans leurs ouvrages.

Mohs a fondé sur l'existence de semblables séries dans chaque espèce de formes secondaires simples, le principal caractère distinctif des systèmes de Cristallisation. Les formes qu'il regarde comme *simples*, sont celles que terminent des faces parfaitement identiques, c'est-à-dire égales, semblables et semblablement placées. Tels sont les rhomboïdes et les doubles pyramides à quatre, ou six, ou huit triangles isocèles ou scalènes. Les formes *composées* résultent de l'assemblage de différents ordres de faces, dont chacun appartient à une forme simple particulière : Mohs leur donne le nom de *combinaisons*. L'analyse ou le développement des combinaisons est, suivant lui, l'un des points les plus importants de la Cristallographie. Ce développement se réduit à montrer quelles sont les formes simples qui entrent dans une combinaison, dans quels rapports de position ces formes sont l'une à l'égard de l'autre, et quel rang elles occupent dans les séries dont elles font partie. Tous les termes de chaque série procèdent suivant des lois constantes, qui permettent d'en calculer un quelconque, lorsque son rang est connu. Mohs considère d'abord la série de rhomboïdes dont telle est la loi de dérivation, que les faces de chacun d'eux sont tangentes aux arêtes de celui qui précède. Tous ces

rhomboïdes ont alors le même axe, et diffèrent par leurs projections horizontales. Mais si l'on fait varier leurs volumes, de manière qu'ils aient tous la même projection, les axes suivront entre eux la progression géométrique 1, 2, 4, 8, etc.; et celui de la forme dérivée dont le rang est marqué par le nombre n , sera égal à l'axe de la forme fondamentale multiplié par la puissance n de 2. Quand on connaît dans un rhomboïde le rapport de l'axe au côté de la projection horizontale, ce rhomboïde est parfaitement déterminé : or, le côté de la projection horizontale, étant le même pour tous les termes de la série, doit être regardé comme égal à l'unité; le nombre qui marque le rang d'un terme, fait connaître l'axe de ce terme; donc il en est le véritable signe cristallographique. La série que nous venons de considérer, se prolonge de part et d'autre de la forme fondamentale, vers des limites qu'elle atteint lorsque le nombre n devient infini. Ces limites ne sont autre chose que des prismes hexaèdres réguliers, dont l'axe est infiniment grand ou infiniment petit, c'est-à-dire qu'elles donnent les pans et les bases des formes prismatiques que l'on observe dans le système rhomboédrique. On doit distinguer dans les différents termes d'une même série leur position relative, telle qu'elle est amenée par la dérivation : deux rhomboïdes sont en position parallèle, lorsque leurs faces sont dirigées dans le même sens; ils sont en position tournée (*in versuendeter Stellung*), lorsque les faces de l'un sont tournées vers les arêtes de l'autre; alors leurs sections principales s'inclinent sous un angle de 60° ou de 180° . En général, deux termes d'une série, entre lesquels se trouve un nombre pair de termes, sont l'un à l'égard de l'autre dans cette dernière position : ils sont au contraire en position parallèle, lorsqu'il y a un nombre impair de formes intermédiaires. La position relative de deux rhomboïdes qui font partie d'une même combinaison se détermine d'après celle des arêtes de leur commune intersection. — Les pyramides doubles à six côtés scalènes forment entre elles des séries qui précèdent suivant la même loi que les séries de rhomboïdes auxquelles elles correspondent : on les déduit de ces dernières, en multipliant tous les axes à la fois par un même nombre rationnel, et en menant par les extrémités des nouveaux axes des plans qui passent par les arêtes latérales des rhomboïdes. Ces séries ont pour limites des prismes à douze pans, dont les angles sont alternativement égaux, et dont la coupe transversale est égale à celle de la série des pyramides. — Ces séries de pyramides à leur tour produisent de nouvelles séries de rhomboïdes, que Mohs appelle *secondaires* (*Neben-Reihen*). On les obtient en plaçant des plans sur les bords analogues des pyramides déduites de la série principale. Enfin les pyramides à six côtés isocèles, forment encore des séries qui suivent la loi générale des formes dérivées des rhomboïdes. Toutes ces séries de formes homogènes, procédant suivant la même loi, composent par leur assemblage ce que Mohs appelle le *Système de Crystallisation rhomboédrique*. — Il existe deux autres formes fondamentales, dont chacune donne naissance à des séries de formes homogènes, procédant suivant une loi qui leur est propre, et

composant par leur ensemble, un système particulier. Ces formes sont les doubles pyramides à quatre triangles isocèles, et les doubles pyramides à quatre triangles scalènes. Les premières produisent seulement des séries de formes pyramidales; les secondes au contraire produisent deux sortes de séries, les unes de pyramides à quatre triangles scalènes, et les autres de prismes rhomboïdaux illimités dans le sens de leur axe, que l'on peut encore considérer comme des pyramides à triangles scalènes, dont une des diagonales de la base est devenue infiniment grande. Deux prismes de ce genre, en se combinant de manière que leurs axes soient perpendiculaires l'un à l'autre, donnent naissance à un octaèdre rectangulaire. Les limites des séries de prismes rhomboïdaux sont de simples couples de faces parallèles, dirigés les uns dans le sens de l'axe de la forme fondamentale, et les autres perpendiculairement à cet axe.

— La dernière forme fondamentale admise par Mohs, est le cube : ici les formes en rapport les unes avec les autres par leurs propriétés, ne sont plus de la même espèce; elles ne composent plus des séries infinies dont les termes ne se distinguent entre eux que par la mesure de leurs angles; mais elles sont en nombre limité et de nature différente. Quelques-uns des solides dérivés du cube, sont susceptibles de se résoudre en deux formes simples, identiques, et possédant chacune la moitié du nombre des faces de la forme entière. Ces subdivisions régulières d'une même forme, peuvent exister individuellement ou faire partie des combinaisons dans les Cristaux naturels. — On voit par ce qui précède que Mohs n'admet que quatre formes simples comme fondamentales, et par conséquent quatre systèmes de Crystallisation, comprenant l'ensemble des formes qui en dérivent. Le premier système est le *rhomboédrique*; il est ainsi nommé, parce que les formes qu'il renferme possèdent les propriétés générales du rhomboïde. Le second est le système *pyramidal*, dont toutes les formes sont en général des pyramides : il dérive de l'octaèdre à base carrée. Le troisième est le système *prismatique*, qui renferme une grande variété de prismes quadrangulaires : il dérive de l'octaèdre rhomboïdal. Enfin le quatrième système est le *tessulaire*, dont toutes les formes possèdent les propriétés générales du cube. La dénomination de *système* de Crystallisation ne s'emploie, pour désigner un ensemble de formes dérivées, que d'une manière générale, et lorsqu'on a seulement égard à l'espèce de la forme fondamentale. Mais si l'on considère particulièrement une forme de dimensions données, comme celle qui est propre à une certaine substance, alors l'ensemble de ses dérivés prend le nom de *série de Crystallisation*. Une pareille série est déterminée, lorsque l'on connaît les mesures de l'un de ses membres, pourvu que ce ne soit pas une limite. — Les combinaisons des formes simples sont soumises à deux lois générales : la première est que la nature ne combine entre elles que des formes qui appartiennent à une même série de Crystallisation; la seconde consiste en ce que la jonction de deux formes se fait dans les positions que leur donne le procédé de leur dérivation. De ces deux lois dépend la *symétrie*

des combinaisons, qui ne doit pas être considérée, suivant Mohs, comme la loi fondamentale de la Cristallisation. Il arrive quelquefois que les combinaisons ne renferment que la moitié du nombre des faces que possèdent les formes simples avant leur réunion : telles sont les combinaisons que Mohs appelle héli-tessulaires, héli-rhombodriques, héli-pyramidales, héli-prismatiques et tétrarto-prismatiques. Ces deux dernières servent à rendre raison des prismes à base oblique que l'on observe dans la nature. Ce ne sont point des formes simples, mais de véritables combinaisons qui appartiennent au système prismatique. (Mohs, *die Charaktere der Klassen, Ordnungen*, etc. Dresde, 1821).

Weiss a cherché, dans un de ses Mémoires, à assigner un caractère géométrique aux différents systèmes de Cristallisation. Il les partage d'abord en deux grandes divisions, suivant que les formes dont ils se composent sont susceptibles d'être ramenées à trois dimensions perpendiculaires entre elles, ou bien à quatre dimensions, dont trois sont dirigées dans un même plan sous des angles de 120°, et la quatrième est perpendiculaire aux trois autres. Il admet ensuite que dans les Cristaux naturels, où ces dimensions sont déterminées et font la fonction d'axes, les faces qui se coordonnent symétriquement alentour de ces axes, peuvent exister toutes ensemble, ou être réduites à la moitié de leur nombre, par l'effet de certaines vertus polaires, propres aux différents côtés des mêmes axes.

1^{re} DIVISION. — Trois axes perpendiculaires entre eux. Il peut arriver trois cas : 1^o les trois axes peuvent être égaux entre eux ; le système de Cristallisation relatif à ce cas est nommé par Weiss *Sphaeroedrisches System*. Si toutes les faces que détermine l'ensemble des axes existent sur le Cristal, le système a pour type l'octaèdre régulier, et il prend le nom de *Homospheroedrisches System*. S'il n'existe que la moitié des faces exigées par la symétrie, c'est alors le système hémisphéroédrique, auquel se rapportent le tétraèdre régulier et le dodécaèdre pentagonal. 2^o Deux axes sont égaux et le troisième est différent ; forme fondamentale : octaèdre à base carrée. 3^o Aucun des trois axes n'est égal aux autres.

a. Toutes les faces qu'ils déterminent existent sur le Cristal (*Zwei-und-Zweigliedriges System*). Type fondamental : octaèdre rhomboïdal.

b. La moitié d'un certain ordre de faces existe ; l'autre moitié a disparu par le prolongement des premières (*Zwei-und-Eingliedriges System*). Type : prisme oblique rhomboïdal.

c. La suppression de certaines faces a eu lieu dans plusieurs sens, de manière à produire des formes qui paraissent tout à fait irrégulières (*Ein-und-Eingliedriges System*). Type fondamental : prisme oblique irrégulier.

II^e DIVISION. — Quatre axes, dont un perpendiculaire aux trois autres. 1^o Toutes les faces existent sur les Cristaux (*Sechsgliedriges System*). Forme fondamentale : dodécaèdre à triangles isocèles. 2^o La moitié du nombre des faces a disparu par le prolongement des autres (*Drei-und-Dreigliedriges System*). Forme fondamentale : rhomboïde. V. la Dissertation de Weiss,

qui a pour titre : *De Indagando formarum Crystallinarum Character*, etc. Leipsick, 1809, et son Mémoire intitulé : *Natürliche-Abtheilung der Crystallisations Systeme*, parmi ceux de l'Académie de Berlin pour l'année 1814.

Léonhard admet des divisions analogues dans l'ensemble des systèmes de Cristallisation, et pour rendre raison de cette dérogation remarquable à la loi de symétrie, par laquelle certaines formes semblent perdre la moitié de leurs faces, il combine avec cette loi une autre loi de Cristallisation qu'il nomme *Loi de polarité*, et qui tend à modifier l'action de la première. Elle consiste en ce que certaines parties d'un parallépipède rectangle, opposées diamétralement l'une à l'autre, et par conséquent identiques, se comportent comme si elles étaient différentes, tandis que celles qui sont diagonalement opposées sur une même face se comportent comme identiques, et réciproquement (*Handbuch der Oryktognosie*, p. 41. Heidelberg, 1821).

Dans la description donnée plus haut, des différents systèmes de Cristallisation, on s'est borné, pour établir le caractère général et déterminer l'étendue de chacun d'eux, à la seule considération de la symétrie des modifications, admise comme un résultat d'expérience. En cela on a suivi la marche qui a été tracée par Brochant, et qu'ont adoptée plusieurs minéralogistes. Beudant, dans ses cours, et Brooke, dans un ouvrage récent, ont rendu très-clair et très-méthodique un exposé semblable qu'ils ont fait du même sujet, en classant avec soin les différentes sortes de modifications, et les représentant par des figures qui indiquent le passage successif d'une forme à une autre. (V. l'ouvrage de Brooke, intitulé : *A familiar Introduction to Crystallography*, etc. Londres, 1825.)

— Jusqu'à présent on a considéré dans cet article la Cristallisation sous un point de vue purement géométrique, se bornant à décrire ses produits, sans examiner les circonstances de leur formation. A la vérité nous avons conçu théoriquement les formes secondaires comme devant leur origine à une addition progressive de lames planes sur les différentes faces d'un noyau primitif ; mais ce n'était là qu'une hypothèse propre à faciliter l'expression des lois de leur structure. Il est prouvé par l'expérience, que les Cristaux s'accroissent au contraire par une superposition d'enveloppes concentriques, qui, en se succédant l'une à l'autre, augmentent de dimensions sans changer de forme, du moins tant que les forces cristallisantes ne varient pas sensiblement. Il resterait maintenant à envisager la Cristallisation sous le point de vue de la physique, à remonter aux causes qui déterminent un arrangement constant des molécules dans l'intérieur des Cristaux, et à rechercher celles qui font varier leurs formes extérieures dans la même espèce. Mais on n'a à cet égard que des conjectures vagues ou des faits en petit nombre, qui ne permettent pas encore la solution de cette importante question. On peut entrevoir tout au plus la raison des lois symétriques auxquelles les modifications sont assujetties, et apprécier quelques-unes des circonstances qui ont pu influer sur ces modifications. Beudant a fait un grand nombre de recherches sur les

substances qui cristallisent dans les laboratoires, et il a reconnu qu'en général les causes qui paraissent produire des variations de forme dans les Cristaux d'un même Sel, pouvaient se réduire à trois, savoir : 1^o les mélanges mécaniques qui existent dans la solution, et qui sont entraînés par la Cristallisation du Sel; 2^o la nature du liquide dans lequel cette Cristallisation a lieu; 3^o les mélanges chimiques de matières étrangères qui se combinent avec le Sel en proportions indéfinies. Les mélanges mécaniques rendent en général la forme d'une substance beaucoup plus simple et plus nette qu'elle ne le serait dans le Cristal supposé pur. C'est ainsi que dans la nature, le Carbonate de Chaux mélangé de Sable, que l'on a appelé Grès de Fontainebleau, cristallise toujours en rhomboïde complet et d'une parfaite régularité. Le changement de nature du dissolvant entraîne ordinairement un changement de forme dans les Cristaux : Beudant a trouvé, par exemple, que l'Alun qui, dans l'eau pure cristallise en octaèdres légèrement modifiés sur les bords, donne constamment des Cristaux cubo-octaèdres dans l'Acide nitrique, et des Cristaux cubo-icosaèdres dans l'Acide hydrochlorique. Enfin les mélanges chimiques ont également une grande influence sur la Cristallisation des Sels, et l'on peut conclure par analogie, qu'il doit en être de même dans les produits de la nature. Ainsi, le Sulfate de Fer cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, très-approchant d'un rhomboïde, et parfaitement simples, lorsqu'il est mélangé de Sulfate de Cuivre ou de Sulfate de Nickel; mais ces prismes sont modifiés plus ou moins profondément sur deux angles solides opposés, si le mélange a lieu avec le Sulfate de Zinc. Un excès de base ou d'Acide dans la solution produit également des modifications de forme dans les dépôts cristallins. Relativement aux Cristaux naturels, on remarque que les modifications sont toujours en rapport avec les localités d'où proviennent les Cristaux, c'est-à-dire avec la nature des terrains ou des gangues, dans lesquels ils se rencontrent. Ainsi les Cristaux de Carbonate de Chaux du Derbyshire sont tous des dodécédraes à triangles scalènes, plus ou moins modifiés sur leurs angles ou sur leurs bords, tandis qu'au contraire la forme prismatique domine constamment dans les Cristaux du Hartz. On pourrait multiplier les observations de ce genre à l'égard de beaucoup d'autres espèces (V. le Mémoire de Beudant sur les Sels artificiels, Annales des Mines, 1818).

CRISTARIE. BOT. V. CRISTAIRE.

CRISTATELLE. *Cristatella*. POLYP. Genre de Polypes nus, classé par Lamarck parmi les Polyypiers fluviatiles. Ce sont, dit ce dernier auteur, des Polyypiers globuliformes, gélatineux, libres, à superficie chargée de tubercules courts, épars, polyypifères. Du sommet de chaque tubercule sort un Polype, dont l'extrémité se divise en deux branches rétractiles, arquées, garnies de tentacules disposés en dents de peignes; bouche située au point de réunion des deux branches tentaculaires. Les animaux que Roësel a fait connaître, et dont le genre Cristatelle a été formé, sont des Polypes composés, très-singuliers, et qui semblent à peine appartenir à l'ordre des Polypes à Polyypier. Ils présentent un très-petit corps globuleux, gélatineux, jaunâtre et muni de

quelques tubercules courts et épars. Ces petits corps sont libres, nagent ou se déplacent dans les eaux, et semblent ainsi se mouvoir à l'aide des deux branches tentaculaires de chacun de leurs Polyypes. Ces Polyypes sont très-voisins des Vorticelles, dans la famille desquelles les place Bory, et cependant ne sont plus réellement des Rotifères. En effet, sans posséder, à leur bouche, un organe uniquement rotatoire, les Cristatelles en présentent un moyen entre celui des Rotifères et les tentacules en rayons des autres Polyypes, et surtout des Plumatelles, avec lesquelles on sent qu'elles ont déjà des rapports. Ce qui appuie cette considération, c'est que si les deux branches pectinées des Cristatelles représentent les deux demi-cercles ciliés des Rotifères, elles ne se bornent point aux mêmes fonctions; car ces parties peuvent se contracter et se mouvoir indépendamment les unes des autres, et n'ont que des mouvements semi-rotatoires. Le corps globuleux et commun des Cristatelles a une enveloppe mince, submembraneuse et transparente, qui en forme le Polyypier, et qui fournit à chaque tubercule de ce corps un tube très-court qui est la cellule de chaque Polype. Cette considération indique les rapports des Cristatelles avec les Plumatelles, dont le Polyypier tubuleux est bien connu. Elle montre que les Cristatelles, ainsi que la Diffugie, offrent réellement les ébauches ou les plus imparfaits des Polyypiers, et en même temps la singularité particulière d'avoir un Polyypier libre, qui nage avec elles. Les Cristatelles habitent les eaux douces et vives, partout où se trouvent des Conferves et des Ephydiates; leur couleur jaune, leur grosseur égale à celle d'une graine de Chou, les rendent faciles à observer; elles ne sont pas rares en France.

CRISTAUX ÉPIGÈNES. MIN. V. ÉPIGÉNÈS.

CRISTAUX HÉMITROPIES. MIN. V. HÉMITROPIES.

CRISTAUX MACLÉS. V. HÉMITROPIES.

CRISTÉ. BOT. V. CRÉTÉ.

CRISTELLAIRE. *Cristellaria*. MOL. Genre établi par Lamarck, et dont on peut résumer les caractères ainsi qu'il suit : coquille semi-discoïde, multiloculaire, à tours contigus, simples, s'élargissant progressivement; spire excentrique, sublatérale; cloisons imperforées. On connaît plusieurs espèces de Cristellaires à l'état frais et marin; mais il paraît que ces petits Coquillages sont rares, et que l'on n'a pas souvent occasion d'en observer. Il en est autrement des espèces fossiles qui sont bien connues, soit par les figures de l'Encyclopédie, soit par celles de Soldani ou de Fichtel.

CRISTELLAIRE PETITE ÉCAILLE. *Cristellaria squamula*, Lamk., An. sans vert. T. VI, p. 607, n^o 1, et Encycl., pl. 467, fig. 1, a, b, c, et fig. 2, a, b, c, la même sous le nom de *Cristellaria dilatata*. Montfort en a fait son genre Pénéroplide, *Peneroplis* (*Conchyl. Syst. T. 1, p. 258*). C'est le *Nautilus planatus* de Fichtel, *Test. Microscop.*, p. 95, tab. 16, fig. a à h. Cette petite Coquille, à peine d'une ligne de diamètre, se trouve à l'état frais, d'après Montfort, sur les plages de Livourne. Elle est transparente, irisée, formée d'une série de cloisons marquées à l'extérieur par un renflement ou une côte; elle s'élargit en forme de corne d'abondance à sa base; elle est très-aplatie; et le plus

grand nombre des individus présentent une flexuosité à la base.

CRISTELLAIRE PAPILLEUSE. *Cristellaria papillosa*, Lamk., Anim. sans vert. T. VII, p. 607; Encycl., pl. 467, fig. 5, a, b, c, d, et la même sous les noms de *Cristellaria producta*, *serrata* et *nudata*, fig. 5, 4 et 5. — *Cristellaria Cassis*, Def.; le Linthurus casqué, *Linthurus cassidatus*, Montf., *Conch. Syst.* T. 1, p. 254. — *Nautilus Cassis*, Fichtel, *Test. Microsc.*, tab. 17, fig. A à J, et tab. 18, fig. A, B, C. Celle-ci se distingue constamment et facilement par des granulations plus ou moins régulières, quelquefois suivant la direction des loges qui cachent la spire, ainsi que par une crête le plus souvent régulière ou un peu onduleuse sur les bords, qui entoure toute la coquille, à l'exception de l'ouverture qui est étroite et fermée par un diaphragme fendu dans toute la longueur; quelques individus ont deux à trois lignes de longueur. Ils se trouvent fossiles à la Corconine près de Sienne en Toscane.

CRISTE MARINE. BOT. V. CHRISTE MARINE.

CRITAME. *Critamus*. BOT. Hoffman, dans son travail sur les Ombellifères, a fait pour le *Sium cicutifolium* un genre distinct, qu'il a nommé *Critamus*; ce genre n'a point été adopté par le professeur De Candolle qui en a réuni l'unique espèce à son genre *Falcaria*, sous le nom de *Falcaria Dahurica*.

CRITHAGRA. ois. Swainson a proposé la formation de ce genre dont les *Loxia sulphurata* et *flaviventris* seraient le type; il le caractérise par un bec court, presque conique, épais, entier, avec l'arête recourbée de même que les bords; ailes assez allongées; les quatre premières rémiges très-longues; queue médiocre, un peu fourchue. Ce genre est essentiellement propre à l'Afrique.

CRITHME. *Crithmum*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L. Caractères: involucre et involuclles composés de plusieurs folioles linéaires; pétales roulés et égaux entre eux; fleurs jaunâtres; fruits ellipsoïdes, striés, un peu comprimés.

Le CRITHME COMMUN OU BACILLE, PERCEPIERRE, etc., *Crithmum maritimum*, L., est une plante vivace qui croit en abondance sur les rochers des bords de la mer. Sa tige herbacée, cylindrique, glauque, rameuse, charnue, haute d'un pied et plus, porte des feuilles également charnues, engainantes à leur base, décomposées en un très-grand nombre de folioles ovales, lancéolées, aiguës, épaisses, glabres et d'un vert glauque; les fleurs sont polygames et d'un blanc jaunâtre, disposées en ombelles terminales à l'extrémité des ramifications de la tige; celle du centre, qui est plus grande, se compose de fleurs hermaphrodites et fertiles; toutes les autres ombelles n'ont que des fleurs mâles et stériles par l'absence des styles et des stigmates; l'involucre est régulier, composé de huit à douze folioles lancéolées, aiguës, charnues et réfléchies; chaque ombelle, portée sur un pédoncule strié, cylindrique, long d'un pouce, est environnée par un involuclle de neuf à douze folioles ovales, aiguës, étalées, disposées sur deux rangs; le fruit est ellipsoïde, glabre, comprimé et strié longitudinalement. Toute la plante est odorante et

aromatique; elle jouit d'une saveur légèrement piquante ou salée. On la cultive fréquemment dans les jardins sous le nom de Passe-Pierre, et on l'emploie beaucoup, comme assaisonnement, après l'avoir fait confire dans le vinaigre. Elle est diurétique. Dans son travail sur les Ombellifères (*In Rœmer et Schultes Syst. Veg.* 6), Sprengel place la plante qui vient d'être décrite parmi les Cachrydes.

CRITHMUS. BOT. S. de *Sesuvium portulacastrum*.

CRITONIE. *Critonia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, dont le nom a été substitué par Browne à celui de *Dalea* d'abord employé par lui. Ce genre a été rapporté à l'Eupatoire par Linné. Gærtner a pensé que le genre *Kuhnia* de Linné fils ne différait pas de *Critonia*. Mais il paraît, d'après les caractères indiqués par Browné lui-même, que sa plante est différente de celle de Linné fils. Au reste, voici ces caractères tels qu'ils ont été adoptés par De Candolle: capitule composé de trois à cinq fleurs; involucre oblong, formé de deux ou trois rangées d'écaillures imbriquées, oblongues, obtuses et striées; réceptacle étroit et nu; style non bulbeux à sa base; akènes à cinq angles aigus, atténués et stipités à leur base, hispides et glandifères entre les angles; aigrette consistant en une rangée de soies scabreuses. Les Critonies sont d'élégants arbrisseaux de l'Amérique équatoriale; leurs rameaux sont arrondis et striés, garnis de feuilles opposées, pétiolées, ovales, acuminées aux deux extrémités, un peu dentées et chargées de points glanduleux et brillants; les capitules sont réunis en corymbe. Gærtner avait donné le nom de *Critonia* à un autre genre de la même famille, qui a été fondu par Willdenow, dans le genre *Kuhnia* de Linné.

CRO. ois. Nom vulgaire du Cravant, *Anas bernicla*. V. CANARD.

CROACE. ois. Syn. vulgaire de Corbeau Corbine.

CROC. MAM. V. DENT.

CROC ET CROC DE CHIEN. BOT. On donne ce nom, dans les colonies françaises, à diverses plantes armées de forts aiguillons, telles qu'une Pitonie, un Jububier, une Ximénie, une Morelle, etc. On appelle aussi Croc, dans le midi de la France, le *Vicia cracca* et autres espèces du même genre, qui s'accrochent au moyen de vrilles.

CROCALITE. MIN. Nom donné à une variété de Méso-type en globules radiés, trouvée dans la vallée de Fassa, en Tyrol.

CROCALLE. *Crocallis*. INS. Genre de Lépidoptères, de la famille des Phalénites, institué par Treitschke, qui le caractérise ainsi: dernier article des palpes aigu, dépassant le chaperon; trompe nulle; antennes pectinées dans les mâles, simples dans les femelles; corselet large et très-velu; les quatre ailes légèrement dentées, avec un point au centre de chacune d'elles; deux ailes transversales et divergentes sur les supérieures et une seule sur les inférieures. On peut considérer comme type de ce genre le *Phalœna elinguaris* de Fabricius; une autre espèce européenne, *Geometra extimaria*, Hubner, fait encore partie de ce genre.

CROCANTHÈME. *Crocanthemum*. BOT. Genre de la famille des Crustacés, établi par E. Spach, pour quel-

ques plantes américaines que Ventenat et Lamarck avaient placées dans leur genre *Cistus*, puis Michaux et Persoon dans leur genre *Helianthemum*. Le genre nouveau a pour caractères : cinq sépales dont deux extérieurs, petits; cinq pétales à toutes les fleurs; étamines nombreuses, disposées sur plusieurs rangs; ovaire uniloculaire ou sous-uniloculaire; trois placentas filiformes, garnis de nombreux ovules dont les cordons sont capillaires, allongés, presque dressés, et nidulants; ovules renversés; capsule testacée, fragile, à une seule loge, à trois valves et polysperme. Les Crocanthèmes, comme l'indique leur nom, ont les fleurs d'un jaune safranée; elles sont terminales, quelquefois solitaires et portées sur des pédicelles, le plus souvent réunies en grappes paniciformes. Le Crocanthème du Brésil, *Cistus Brasiliensis*, Lam., *Helianthemum Brasiliense*, Pers., est un sous-arbrisseau peu élevé, entièrement couvert de poils blanchâtres et presque soyeux; sa tige est feuillée, un peu fléchie en zigzag; les feuilles sont alternes, sessiles : les inférieures ovales et les supérieures oblongues, avec une petite pointe au sommet; les pédoncules sont alternes, uniflores et réunis deux ou trois à l'extrémité de la tige. Le Crocanthème de Caroline, *Cistus Carolinianus*, Vent., diffère peu du précédent; il est aussi velu, mais les tiges sont droites et d'une consistance plus herbacée.

CROCHET DE MATELOT. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Strombus Chiragra*, L., espèce du genre Ptéroccère.

CROCHETS. MAM. V. DENTS.

CROCISE. *Crocisa*. INS. Genre d'Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, établi par Jurine et ayant pour caractères : une cellule radiale, petite, d'une forme ovale-arrondie; trois cellules cubitales : la première grande, la deuxième petite, très-resserrée dans sa partie antérieure et recevant la première nervure récurrente; la troisième plus grande recevant la seconde nervure et étant bien distante du bout de l'aile; mandibules bidentées; antennes filiformes, composées de douze anneaux dans les femelles, et de treize dans les mâles; le premier anneau conique et allongé. Ce genre, très-voisin de celui des Nomades auquel il ressemble sous plusieurs rapports, a été rangé par Latreille dans la famille des Mellifères. Les Crocises ont, suivant Latreille, les antennes courtes, filiformes, un peu divergentes au troisième article, les trois petits yeux lisses disposés sur une ligne droite et transverse, le labre extérieur incliné ou courbé et en demi-ovale, les mandibules étroites, arquées, pointues, avec une seule dent au côté interne, et les divisions latérales de la languette ou les paraglosses en forme de soie, presque aussi longues que les palpes labiales; leur corps offre des espaces presque ras ou peu velus, et d'autres garnis de poils assez épais, et formant çà et là des taches tantôt blanches ou grises, tantôt verdâtres ou bleuâtres sur un fond très-noir; l'écusson est prolongé, aplati, échancré ou terminé par deux dents; l'abdomen est ovoïde-conique. A cette description de Latreille on peut ajouter les observations suivantes de Jurine : les mâles ont le dernier segment abdominal terminé par une lame

large et un peu échancrée, tandis que celui des femelles paraît trifide, c'est-à-dire composé du bout de l'aiguillon et de deux petites palettes latérales, couvertes de poils; les taches blanches, dont les jambes des Crocises sont souvent annelées, ont plus d'étendue chez les mâles que chez les femelles. Ces Insectes ne paraissent pas recueillir le pollen des fleurs; mais ils déposent leurs œufs dans les nids des autres Apiaires; aussi les voit-on voltiger sans cesse aux environs des murs qui contiennent ces nids et qui sont exposés au soleil.

CROCISE PONCTUÉE. *Crocisa punctata* ou *Melecta punctata*, Fabr.; elle est commune en Europe.

CROCISE SCUTELLAIRE. *Crocisa scutellaris*, Panzer (*Faun. Insect. Germ.*, fasc. 52, fig. 7). Elle paraît être distincte du *Melecta scutellaris* de Fabr.; on la trouve moins communément que l'espèce précédente. Le *Crocisa atra* de Jurine appartient au genre Melecte de Latreille.

CROCODILE. *Crocôdilus*. REPT. Ce genre compose seul une famille naturelle très-remarquable. Caractères : queue aplatie par les côtés, revêtue, ainsi que le dessus et le dessous du corps, d'écaillés carrées et souvent relevées de crêtes; pieds de derrière palmés ou demi-palmés; cinq doigts devant et quatre postérieurement, dont trois seulement armés d'ongles; langue charnue, plate, attachée jusque très-près des bords de la bouche, nullement extensible, ce qui porte le vulgaire à croire que ces animaux en sont privés; dents aiguës, disposées sur une seule rangée; une seule verge; des plaques plus ou moins saillantes, relevées d'arêtes, couvrent les parties supérieures; les oreilles sont fermées extérieurement par deux lèvres charnues; les narines forment un long canal étroit, qui ne communique intérieurement que dans le gosier; les yeux sont munis de trois paupières; deux petites poches qui s'ouvrent sous la gorge, contiennent une substance musquée; on observe la même chose près de l'anus. — L'anatomie des Crocodiliens présente aussi des caractères communs à toutes les espèces, et qui distinguent très-bien leur squelette de celui des autres Sauriens; Faujas en a fait graver un très-beau de l'espèce des Indes (*Hist. de la Mont. de Maëstr.*, pl. XLIV), qu'il croyait appartenir à celle du Nil, et cette excellente figure, jointe à la parfaite description de Cuvier (*Ann. du Mus.*, t. XII, p. 1-26), donnera une idée exacte de l'ostéologie des animaux de cette importante famille. Les vertèbres du cou y portent des organes regardés comme de fausses côtes qui, se touchant par leurs extrémités, empêchent l'animal de tourner la tête entièrement de côté; leur sternum se prolonge au delà des côtes et porte d'autres fausses côtes qui ne s'articulent pas avec les vertèbres, mais ne servent qu'à garantir le bas-ventre. La mâchoire inférieure se prolongeant derrière le crâne, il semble que la supérieure soit mobile, et les anciens, qui l'ont cru, ont établi cette erreur, quoiqu'il soit certain que cette mâchoire supérieure ne remue qu'avec le reste de la tête. Ce sont les seuls Sauriens qui manquent d'os claviculaires; mais leurs apophyses coracoïdes s'attachent au sternum comme dans toutes les autres. Les poumons ne s'enfoncent pas dans l'abdomen, comme il arrive chez le reste des Reptiles; et des fibres charnues,

adhérentes à la partie du péritoine qui recouvre le foie, leur donnent une apparence de diaphragme, ce qui, joint, dit Cuvier (Règn. Anim., t. II, p. 19), à leur cœur divisé en trois loges, et où le sang, qui vient du poulmon, ne se mêle pas avec celui du corps aussi complètement que dans les autres Reptiles, rapproche d'avantage les Crocodiles des Quadrupèdes à sang chaud. Leur caisse et leurs apophyses ptérygoïdes sont fixées au crâne, comme dans les Tortues. La conformation des mâchoires ne permet pas à ces animaux de broyer leur nourriture; ils ne peuvent que déchirer leur proie et la briser avant de l'avaler. Leurs yeux sont généralement très-rapprochés l'un de l'autre, et placés obliquement au-dessus de la tête. Leur cerveau est très-petit; leur œsophage très-ample et susceptible d'une grande dilatation; ils n'ont pas de vessie; le nombre de leurs vertèbres est de soixante, dont sept pour le cou et trente-trois pour la queue. Leur peau, fort dure, est défendue par des écailles et des plaques carénées qui, la recouvrant comme une armure, les mettent à l'abri des attaques de tous les autres animaux. De tels avantages défensifs n'existent qu'aux dépens de l'agilité: aussi, les Crocodiles sont-ils les plus pesants des animaux. Cependant ils ont quelque supériorité sur le reste de la classe des Reptiles en tête de laquelle ils sont placés; leur force semble leur donner une confiance en eux-mêmes, d'où résulte une démarche grave et qui n'est pas sans majesté; aussi, dans l'antiquité, les hommes leur portèrent-ils un respect qui dégénéra bientôt en culte. Toutes les espèces se tiennent habituellement dans les eaux douces; mais non-seulement quelques-unes les quittent parfois pour s'avancer assez loin dans la mer, on en voit souvent se promener sur le rivage des grands fleuves ou des marais des pays chauds, et venir y déposer leurs œufs, sous l'influence d'un soleil ardent. La femelle n'abandonne pas au hasard le sort de sa progéniture. Elle lui construit des nids, veille sur ses petits et leur prodigue des soins protecteurs d'autant plus tendres, que le mâle cherche, dit-on, à les dévorer.

La plus grande confusion a longtemps régné dans l'histoire des Crocodiliens, et les naturalistes les plus célèbres croyaient encore naguère qu'il n'existait qu'une seule espèce là où on en connaît aujourd'hui au moins seize. Telle est l'erreur où jette souvent le premier aspect de ces grandes races d'animaux que caractérisent des formes très-prononcées ou quelques traits frappants communs à tous leurs individus, que, se bornant à remarquer une étrange physionomie dont l'imagination est fortement émue, on croit d'abord voir toujours le même être dans des espèces différentes. Longtemps on a cru à une seule espèce d'Éléphant, à un seul Rhinocéros, à un ou deux Cachalots; aujourd'hui ces groupes extraordinaires par leur taille et leur forme se sont accrues; et depuis que, pour s'occuper des spécialités, on ne s'arrête plus à ce premier coup d'œil superficiel, qui surprit tant de voyageurs et de naturalistes, on n'est pas moins en garde contre la tendance à réunir des espèces différentes sous une même désignation, que contre la tendance contraire, qui porte certaines personnes à multiplier sans nécessité les espèces

et jusqu'aux genres. « La détermination précise des espèces et de leurs caractères distinctifs fait, dit judicieusement Cuvier (Ann. du Mus., t. X, p. 8), la première base sur laquelle toutes les recherches en histoire naturelle doivent être fondées. Les observations les plus curieuses, les vues les plus nouvelles perdent tout leur mérite quand elles sont dépourvues de cet appui, et, malgré l'aridité d'un tel travail, c'est par là que doivent commencer tous ceux qui se proposent d'arriver à des résultats solides. » Il appartenait à l'illustre et laborieux Cuvier de débrouiller l'histoire confuse des Crocodiles. En se procurant un grand nombre de ces animaux conservés dans les collections de Paris, ou des débris de celles des espèces qu'il ne pouvait trouver entières dans nos musées, et consultant tout ce qui avait été écrit avant lui sur une matière obscure, il publia, en 1807, dans les Annales du Muséum d'Histoire naturelle, un Mémoire sur les différentes espèces de Crocodiles vivants, qui fixa toutes les incertitudes. Il est aujourd'hui même impossible de rien ajouter à ce grand travail quant au fond; tout y a été examiné, comparé, pesé et discuté; les incertitudes qu'on y signalait se sont peu à peu résolues d'après la marche philosophique qu'indiquait l'auteur; le temps ne pourra que confirmer des observations si bien faites, et ajouter tout au plus quelques espèces inédites à celles que Cuvier sut établir avec une rare sagacité. — Linné, rapportant à un même animal tout ce qu'on avait écrit sur les Crocodiles, soit du nouveau, soit de l'ancien monde, et même dans l'antiquité, ne reconnaissait que son *Lacerta Crocodilus*. Jusqu'à ces temps, le nombre des Crocodiles varia de trois à quatre, suivant les auteurs qui, rapportant tour à tour et comme s'ils ne se fussent pas même donné la peine de les consulter, les figures de Crocodiles qu'ils trouvaient dans les relations de voyages, dans Séba ou dans tout autre ouvrage publié, embrouillèrent leur synonymie d'une manière inextricable. On peut donc regarder comme à peu près indifférent pour la science, tout ce qui fut écrit ou compilé sur l'histoire des Crocodiles avant Cuvier; on ne doit excepter de cet amas d'erreurs et d'inutilités que les recherches de Geoffroy St-Hilaire, qui, travaillant dans le même esprit que Cuvier, s'est associé à sa gloire en faisant connaître les espèces du Nil.

Cuvier, après avoir isolé les Crocodiles des autres Sauriens, les divise en trois sous-genres qu'il nomme Caïmans (*Alligatores*), Crocodiles proprement dits (*Crocodili*), et Gavials (*Longirostres*).

† CAÏMANS. *Alligatores*. Ils ont la tête moins oblongue que les Crocodiles proprement dits; la longueur et la largeur de cette partie, prise à l'articulation des mâchoires, est le plus souvent comme trois à deux; elle n'a jamais plus du double; la largeur du crâne fait plus du quart de la longueur totale de cette tête; les dents sont inégales; on en compte au moins dix-neuf, et quelquefois jusqu'à vingt-deux de chaque côté; en bas au moins dix-neuf, et souvent vingt en haut; les premières de la mâchoire inférieure percent à un certain âge la mâchoire supérieure; les quatrièmes, qui sont les plus longues, entrent dans le creux de cette mâchoire supérieure, où elles sont cachées quand la bouche est fermée;

elles ne passent point dans les échancrures; les jambes et les pieds de derrière sont arrondis et n'ont ni crêtes ni dentelures à leurs bords; les intervalles des doigts ne sont remplis qu'à moitié par une membrane courte; les trous du crâne, dans les espèces qui en ont, sont fort petits; une de ces espèces en manque entièrement. — Le nom de Caïman est emprunté du langage créole; il désigne, dans les colonies espagnoles, tous les Crocodiles indifféremment. Les colons anglais appellent ces mêmes animaux *Alligators*. On dit *Alligator* dérivé d'*Allegater*, qui, ajoute-t-on, désigne le Crocodile dans l'Inde. C'est une erreur; *Allegater* ainsi qu'*Alligator* sont venus par corruption de l'espagnol et du portugais et *Lagarto*, le Lézard. — Tous les Caïmans connus jusqu'à ce jour, et dont la patrie est constatée, sont de l'Amérique.

CAÏMAN A MUSEAU DE BROCHET. *Alligator (Lucius) rôstro depresso parabolico, scutis nuchæ quatuor*, Cuv., Ann. Mus. T. x, p. 28, pl. 1, fig. 8 (le squelette de la tête en dessus), fig. 15 (le même vu de profil); et pl. 2, fig. 4 (les plaques nuchales et cervicales); *Lacertus maximus*, Catesb. Carol. 2, t. 65. Cette espèce paraît être propre à l'Amérique septentrionale et peut être unique dans cette partie du nouveau monde. C'est à elle qu'on doit rapporter tout ce qui a été dit sur les Crocodiles des Carolines, des Florides et de la Louisiane. La figure citée de Catesby, quoique médiocre, lui convient assez bien, tandis que celle de Hernandez (*Hist. Nat. Mex.* 325) semble être celle d'un vrai Crocodile. L'espèce dont il s'agit a été rapportée par Michaux; elle s'élève assez loin vers le nord, et remonte le Mississipi ou ses affluents jusque vers le 52^e degré de latitude nord, c'est-à-dire hors de la région équinoxiale passée laquelle on ne voit plus de Crocodiles dans l'ancien monde. En Amérique il fait cependant quelquefois très-froid en hiver à de telles latitudes. On rapporte que ces animaux, à la Louisiane, se tiennent dans la boue, s'y enfouissent quand vient la mauvaise saison, et y tombent dans un sommeil léthargique, même avant la gelée. Leur sommeil est si profond, qu'on les peut couper en morceaux sans qu'ils donnent le moindre signe de sensibilité; mais les jours chauds les ramènent aussitôt. Catesby dit la même chose de ceux qu'il a observés en Caroline, et qui ont été depuis fort bien étudiés par Bosc. « Les œufs du Caïman, dit ce savant, sont à peine égaux à ceux d'une Poule d'Inde; ils sont blanchâtres comme ceux du Crocodile du Nil, mais plus petits, et leur coque est d'une nature parfaitement semblable à celle des œufs d'Oiseaux; ils sont bons à manger, quoique sentant un peu le musc, et les habitants les recherchent. Dès que les petits sont nés, ils vont se jeter à l'eau; mais la plus grande partie y devient la proie des Tortues, des Poissons voraces, des animaux amphibies, et même, à ce que l'on assure, des vieux Crocodiles. Ceux qui survivent ne se nourrissent la première année que de larves d'Insectes et de très-petits Poissons. J'en ai conservé pendant plusieurs mois une nichée entière, composée d'une quinzaine d'individus, et que j'avais prise au filet dans une mare voisine de mon habitation; j'ai observé qu'ils ne mangeaient jamais que les Insectes vivants, et qu'il fallait même que ces Insectes se mis-

sent en mouvement pour les déterminer à se jeter dessus, ce qu'ils faisaient alors avec une grande voracité, et en se disputant souvent le même objet. Au reste, ils ne cherchaient en aucune manière à me faire de mal lorsque je les prenais dans les mains. Au bout de la première année, les Crocodiles ne sont que de petits et faibles animaux; ce n'est que dans le courant de la seconde qu'ils prennent des dents redoutables, et que leur crâne acquiert une épaisseur suffisante pour les mettre à l'abri des coups. La durée de leur vie est inconnue; mais il y a des faits qui tendent à prouver qu'elle doit s'étendre autant et plus même que celle de l'homme. Ils ne muent pas, et par là évitent une crise qui est fatale à la plupart des Reptiles. Le nombre des ennemis capables de les détruire est d'ailleurs fort peu nombreux lorsqu'ils ont acquis toute leur force. Ils peuvent rester très-longtemps sans manger. C'est sur le rivage des grands fleuves, au milieu des lacs marécageux, qu'ils s'établissent de préférence: ils s'y rencontrent quelquefois en troupes nombreuses; là ils trouvent sécurité d'un côté et abondance de l'autre; ils y vivent de Grenouilles, de Poissons, d'Oiseaux aquatiques, enfin de tous les animaux qu'ils peuvent attraper. Les Chiens, les Cochons et même les Bœufs, ne sont pas à l'abri de leur voracité. On rapporte qu'ils les saisissent au musée ou par les jambes quand ils vont boire, et les entraînent dans l'eau afin de les noyer. Je me suis amusé quelquefois à les faire sortir de leurs retraites et accourir vers moi en faisant japer mon Chien de chasse sur les bords des rivières. Je leur lâchais ordinairement mes deux coups de fusil; mais quelquefois je les laissais approcher pour pouvoir leur donner quelques coups de bâton; ce dont ils ne s'effrayaient pas beaucoup. Jamais ils n'ont cherché à m'attaquer; ils se retiraient gravement lorsqu'ils voyaient qu'il n'y avait rien à gagner pour eux autour de moi. Quoique lourds, ils nagent avec facilité; mais leurs mouvements deviennent encore plus pesants lorsqu'ils sont à terre. Dès que les Nègres en aperçoivent qui sont trop éloignés de leur retraite, ils leur coupent le chemin, se mettent plusieurs à leur poursuite, les tuent à coups de hache, et se régalent de leur queue. J'en ai trouvé souvent morts ainsi mutilés, qui répandaient une odeur d'ammoniaque si infecte, que, quelque désir que j'eusse d'observer la marche de leur décomposition, et de chercher des insectes que je pouvais espérer de récolter autour d'eux, je n'ai jamais pu en approcher. Les Vautours même, pour qui la chair la plus corrompue est un régal, abandonnent celle-ci dès qu'elle est arrivée à un certain degré d'altération. En Caroline les Crocodiles se font des trous ou des terriers très-profonds, où ils passent l'hiver en entier, et même toute la journée pendant l'été. Ces trous sont non-seulement le plus souvent placés dans les marais qui accompagnent presque toutes les rivières, mais aussi quelquefois sur le bord des mares très-petites, situées au milieu des bois. J'ai tenté tous les moyens possibles d'en prendre avec des pièges de plusieurs sortes, à l'entrée de ces trous, mais je n'ai jamais pu y réussir. Tous les matins mes pièges étaient détendus, et les Crocodiles étaient sortis sains et saufs. On les prend cependant assez facilement dans ce pays avec des Oiseaux et de

petits Quadrupèdes vivants, qu'on lie à un gros hameçon attaché à un arbre par le moyen d'une chaîne de fer. Dans la Floride, où la population est moins nombreuse et la chaleur plus considérable, les Crocodiles se trouvent en bien plus grande abondance; Bartram, dans la Relation de son voyage sur la rivière Saint-Jean, rapporte en avoir vu les eaux couvertes dans des espaces considérables : ils y gênaient la navigation au point de l'obliger plusieurs fois de l'interrompre. » Ce même Bartram ajoute que la femelle dépose ses œufs par couches avec des lits alternatifs de terre gâchée et en forme de petits tertres de trois à quatre pieds de hauteur. Il assure avoir trouvé des Crocodiles dans le bassin d'une fontaine thermale dont l'eau vitriolique était à un degré de chaleur fort élevé. Ce qu'il dit des combats que ses compagnons armés soutinrent avec un de ces animaux qui venait attaquer son camp, peut paraître exagéré à ceux qui ont vu ailleurs les Crocodiles attaquer rarement les hommes, et qui ont lu ce qu'en rapporte Bosc. Celui-ci dit encore qu'en été, et surtout au temps des amours, les Crocodiles font entendre des mugissements presque aussi forts que ceux d'un Bœuf, et qu'on ne peut comparer à aucun autre cri.

Outre les caractères communs avec ses congénères, le Caïman à mâchoire de Brochet a son museau aplati, dont les côtés sont presque parallèles et se réunissent en avant, par une courbe à peu près parabolique; les bords des orbites sont très-relevés, mais il n'y a point, comme dans l'espèce suivante, une crête transversale qui les unisse; il y a sur le dos dix-huit rangées transversales de plaques relevées chacune d'une arête; le nombre des arêtes ou des plaques de chaque rangée est ainsi qu'il suit : une rangée à deux arêtes, deux à quatre, trois à six, six à huit, deux à six; et le reste à quatre, sans compter les impaires qui se trouvent quelquefois sur les côtés; ces arêtes sont assez élevées et à peu près égales; mais sur la queue les arêtes latérales dominent, comme dans tous les Crocodiles proprement dits, jusqu'à ce qu'elles se réunissent. Il y en a dix-neuf rangées transversales jusqu'à la réunion des deux crêtes, et autant après; mais ce dernier nombre est plus sujet à varier que celui des plaques du dos; la couleur du dessus est d'un brun verdâtre, très-foncé; le dessous est d'un blanc teint de vert, et les flancs sont rayés assez régulièrement des deux couleurs. La longueur totale comprend sept largeurs et demie de tête. Ces animaux ne mangent jamais dans l'eau, d'où ils tirent leur proie pour la dévorer à terre après l'avoir noyée. Ils préfèrent la chair du nègre à celle du blanc, évitent les eaux saumâtres, ne se rendent jamais dans la mer par la crainte que leur inspirent les grandes Tortues et les Requins qui les attaquent; enfin ils tiennent toujours leur gueule fermée pendant leur sommeil.

CAÏMAN A LUNETTES. *Alligator (Sclerops) porcă transversâ inter orbitas, nuchâ fasciis osseis quatuor cataphracæ*, Cuv., *loc. cit.*, p. 31, pl. 1, fig. 7 (le squelette de la tête en dessus), fig. 16 (le même vu de profil), et pl. 2 (les plaques nuchales et cervicales); le Caïman, *Encycl. Rept.*, p. 35, pl. 2, fig. 1 et 2; *Lacerta Crocodilus*, L., *Amœn. ac.* 1, p. 151; Séba, I, pl. CIV, f. 10; *Crocodilus Americanus*, Laur., *Amph.*,

n° 841; Jacare, *Marogr. : Brasil.*, 242. Cet animal, connu plus particulièrement sous le nom de Crocodile de la Guiane, et que D'Azara appelle Yacaré, est évidemment le même que le Jacare de Marcgraaff, et l'un de ceux dont Gmelin a entassé confusément divers synonymes sous le nom de *Lacerta Alligator*. Son museau, quoique large, n'a pas ses bords parallèles; la figure de ce museau est un peu plus triangulaire que dans l'espèce précédente; la surface des os de la tête est très-inégale, et comme cariée et rongée par de petits trous; les bords inférieurs des orbites sont très-relevés; le crâne n'est percé derrière les yeux que de deux trous assez petits; outre quelques écailles répandues derrière l'occiput, la nuque est armée de quatre bandes transversales, très-robustes, qui se touchent et vont se rendre à la série des bandes du dos. Les deux premières sont chacune de quatre écailles, et, par conséquent, relevées de quatre arêtes dont les moyennes sont quelquefois très-effacées; les deux autres n'en ont plus souvent que deux; les plaques transversales du dos sont au nombre de deux rangées à deux arêtes, de quatre à six, de cinq à huit, de deux à six, et de quatre à quatre; mais, avec l'âge, des écailles latérales, peu marquées d'abord, prennent la forme des autres, et il faut ajouter deux au nombre des plaques à arêtes de chaque rangée. Il est d'ailleurs rare de trouver deux individus parfaitement semblables à cet égard. La couleur de l'animal est d'un vert bleu en dessus, avec des marbrures irrégulières, verdâtres et jaunâtres, plus ou moins pâles, en dessous. D'Azara parle d'une variété rousse plus grande et plus féroce que la variété ordinaire. Correa de Serra a rapporté à Cuvier que les Jacares du Brésil méridional différaient aussi un peu de ceux du Brésil septentrional, qui sont les mêmes que les Caïmans de Cayenne. Tous acquièrent une fort grande taille; le Muséum d'Histoire naturelle en possède un individu de onze pieds; Cuvier en a vu de quatorze. Le Caïman à lunettes est proprement le Crocodile de l'Amérique méridionale; il s'y étend jusque par le trente-deuxième degré sud, c'est-à-dire à la même distance de l'équateur que le précédent remonte dans le Nord. Sa vitesse à la course n'équivalait pas à la moitié de celle de l'homme, qu'il n'attaque jamais, ou du moins que très-rarement, et dans le cas seulement où celui-ci menace ses œufs que la femelle défend courageusement; elle en pond jusqu'à soixante et elle les dépose dans le sable, en prenant la précaution de les cacher sous une légère couche de paille ou de feuilles sèches, qui n'intercepte pas l'influence salutaire de la chaleur du soleil. Ce Crocodile passe la nuit dans l'eau, et le jour étendu sur le sable, exposé à l'ardeur du jour; mais à peine aperçoit-il le chasseur ou son chien, qu'il se précipite dans les rivières ou dans les marais où il se plaît. On assure qu'en certains lieux, quand ces marais se dessèchent, ce qui reste de vase fluide dans leurs enfoncements est tellement rempli de ces Caïmans qu'on ne voit plus que leur dos, leur tête et leur queue. Probablement alors les gros dévorent les petits. Ils évitent l'eau de la mer, et sont très-communs à Cayenne.

CAÏMAN A PAUPIÈRES OSSEUSES. *Alligator (palpebrosus) palpebris osseis, nuchâ fasciis osseis quatuor*

cataphractæ, Cuv., *loc. cit.*, p. 35, pl. 1, fig. 6 (le squelette de la tête vu par-dessus), fig. 17 (le même vu de profil), et pl. 2, fig. 2 (les plaques nuchales et cervicales). Cuvier pense que cette espèce est celle que Blumenbach avait sous les yeux, quand il voulut désigner le Crocodile qu'il appelait *Lacerta Crocodilus*. La plus grande confusion règne dans l'histoire de cette espèce qui vient de Cayenne, et qu'on a quelquefois regardée comme la femelle de l'espèce précédente. Elle a d'abord un rang de quatre plaques carénées, séparées derrière la nuque que suit un autre rang de six plaques plus petites, isolées, par paires, et après lequel viennent cinq paires de plaques plus grandes, étroitement contiguës par leur côté intérieur. Les plaques dorsales commencent par un rang de quatre plus petites; les autres, par six sur chaque rang, forment un carrelage assez régulier, marqué d'arêtes très-vives et continues.

CAÏMAN HÉRISSE. *Alligator trigonatus*, Schneider, *Hist. Amph.*, II, pl. 1 et 2; Caïman à paupières osseuses, seconde variété, Cuv., *loc. cit.*, pl. 2, fig. 1 (les plaques nuchales et cervicales). Cette espèce, encore moins bien connue que la précédente, paraît néanmoins appartenir à l'Amérique.

CAÏMAN DE CUVIER. *Alligator Cuvierii*, N.; *Crocodilus Cuvierii*, Leach., *Mis. zool.* pl. 102. Cette espèce est originaire de l'île Dauphine, dépendante de l'Amérique méridionale.

†† CROCODILES PROPREMENT DITS. *Crocodili*. Ils ont la tête oblongue, deux fois plus longue que large, et quelquefois plus large encore; la longueur du crâne fait moins de la longueur totale de cette tête; les dents inégales sont au nombre de quinze à chaque côté en bas, et de dix-neuf en haut. Les premières de la mâchoire inférieure percent à un certain âge les supérieures; les quatrièmes, qui sont les plus longues de toutes, passent dans des échancrures, et ne sont point logées dans des creux de la mâchoire supérieure. Les pieds de derrière ont le plus souvent à leur bord externe une crête dentelée; les intervalles de leurs doigts, au moins des externes, sont entièrement palmés; leur crâne a derrière les yeux deux larges trous ovales, que l'on sent au travers de la peau, même dans les individus desséchés. On distingue facilement les vrais Crocodiles des Caïmans, parce que les quatrièmes dents inférieures de ceux-ci sont reçues dans des creux de la mâchoire supérieure, et des Gavials, dont le museau est incomparablement plus mince et plus allongé, et dont les deux premières dents, ainsi que les deux quatrièmes inférieures, passent dans des échancrures de la mâchoire supérieure. — Le nom de Crocodile, employé dès l'antiquité la plus reculée, est, selon Hérodote, de racine ionienne. Les Grecs le donnèrent à l'animal du Nil, que les habitants du pays appelaient *Chamsès*, d'où les Égyptiens modernes ont tiré le nom actuel de *Temsach*, parce qu'ils lui trouvèrent des rapports de figure avec le *Kostor-chylos* de leurs haies, qui était le vrai *Stellio* des Latins, devenu aujourd'hui un *Gecko*.

CROCODILE VULGAIRE OU DU NIL. *Crocodilus vulgaris*, Cuv. *loc. cit.* p. 40, pl. 1, fig. 5 (le squelette de la tête vu en dessus); fig. 12 (le même vu de profil), et pl. 2, fig. 7 (les plaques nuchales et cervicales); Geoffr.,

Ann. Mus. T. x, p. 82, pl. 3, fig. 1. *Lacerta Crocodilus*, L. Le Chamès. Sa tête est dans la proportion de 10 à 20, ou, autrement, a deux fois la longueur de sa base. Ses yeux sont plus écartés que dans les autres espèces : l'intervalle qui les sépare est creusé en gouttière, sans offrir la moindre apparence de crête. Son chanfrein en avant est aussi parfaitement plane; les deux dernières rangées de plaques sur le cou sont plus rapprochées l'une de l'autre et les plaques plus larges que longues : celles de la première rangée sont à peu près à une même distance respective. Quant aux rangées d'écaillés sur le dos, Geoffr. en a compté dix-sept; puis dix-huit sur le gros tronçon de la queue, et vingt et une sur la seconde portion qui la termine en ne comprenant dans ce nombre que les rangées à une seule crête médiane : ce qui donne cinquante-six en tout, ou six de moins que dans le Crocodile de Saint-Domingue. Les plaques du dos sont remarquables par l'égalité de leur volume, leur forme exactement carrée, et les crêtes de chacune, qui sont peu et également élevées. La couleur est d'un vert tirant sur le bronze; c'est le même arrangement que le Crocodile de Saint-Domingue, sauf que le noir est étendu par plaques dans celui-ci, et qu'il est apparent dans l'autre, sous la figure de rayures étroites, qui partent des crêtes comme, d'autant de centres distincts; les écaillés sont en outre crues dans le même sens. Les flancs et le dessus des jambes ne sont que nuancés de noir : le vert y domine davantage que sur le dos; il est l'unique couleur du ventre. Le Muséum d'Histoire naturelle possède des individus du Crocodile vulgaire qui ont au delà de douze pieds de longueur. Cette espèce habite les grands fleuves de l'Afrique. Il est du moins certain qu'on la trouve dans le Sénégal, le Zaïre et dans le Jooliba. Elle était autrefois commune jusque dans le Delta; aujourd'hui il faut remonter beaucoup le Nil pour la rencontrer : ce qui prouve que ces régions, maintenant beaucoup moins peuplées sans doute qu'elles pourraient l'être, ne l'ont cependant jamais été autant qu'on l'a prétendu, malgré les grands monuments qui sont restés de la magnificence de leurs premiers habitants. En dépit du respect que parent avoir ces hommes superstitieux pour les Crocodiles, il n'est pas croyable qu'ils l'eussent laissé se multiplier au point, qu'aux environs d'Ambos et d'Arinoé, y eût du danger à se laver les pieds ou les mains dans la rivière. Ces animaux parviennent, d'après le voyageur Hasselquitz qui a confirmé les traditions anciennes à l'égard de leur taille, aux plus fortes dimensions. On prétend qu'il en existe aujourd'hui même qui ont jusqu'à trente pieds et plus de longueur, ce qui n'est pas une preuve qu'on en ait jamais vu de vingt-six coudees, comme les historiens l'ont avancé. La femelle pond deux ou trois fois par an, mais à des distances très-rapprochées, une vingtaine d'œufs qu'elle enterre dans le sable et qu'elle abandonne à la chaleur équinoxiale, qui les fait éclore au bout d'une quinzaine de jours selon les uns, et d'une vingtaine selon les autres. Les Ichneumons détruisent beaucoup de ces œufs, dont la grosseur est double de celle des œufs d'Oie, qu'enveloppe une coque blanche et calcaire, et auxquels la mère, bien différente de la femelle des Caï-

mans, ne prend aucun intérêt. Malgré la forte odeur de musc que répand ce Crocodile, les habitants des rivages qu'il fréquente recherchent beaucoup sa chair, ainsi que le faisaient, selon Hérodote, chez les anciens Égyptiens, les habitants d'Éléphantine.

CROCODILE SUCHOS. *Crocodilus Suchus*, Geoffroy, *loc. cit.*, p. 84, pl. 3, fig. 2, 3 et 4 (le squelette de la tête d'après un individu momifié). « Il existe au moins une variété de Crocodiles, dit Cuvier, et dont Geoffroy a trouvé la tête embaumée dans les grottes de Thèbes. Elle est un peu plus plate et plus allongée que celle du Crocodile vulgaire. Nous en avons au Muséum deux individus entiers et deux têtes de même forme. L'un des deux premiers a été donné par Adanson et étiqueté de sa main *Krokodile vert du Niger*. Outre les différences dans la forme de la tête, ces individus en offrent quelques-unes dans les nuances de leurs couleurs. Ces différences, jointes au témoignage des pêcheurs de la Thébaïde, autorisent la distinction admise par Geoffroy, sinon d'une espèce, au moins d'une race particulière de Crocodile vivant avec l'autre en Égypte. » — « Si je n'avais eu à ma disposition, dit Geoffroy, que le crâne de ma momie, je ne me serais pas permis d'établir cette espèce, dans la crainte que les différences dont j'ai parlé ci-dessus, ou fussent simplement particulières à l'individu qu'on avait embaumé, ou ne tinsent qu'à l'âge sous des points de vue que je n'aurais pas saisis; mais j'ai eu occasion de voir un crâne deux fois plus long, et qui est d'ailleurs parfaitement semblable à celui que j'ai extrait de ma momie, et j'ai aussi trouvé dans nos collections un individu très-bien préparé, qui appartient certainement à la même espèce. Le Suchos tient beaucoup plus du Crocodile de Saint-Domingue que du précédent; il s'en rapproche surtout par sa forme effilée et par les proportions de son crâne. Toutefois, il n'en a pas les bosses au-devant des yeux; son chanfrein n'est ni sillonné ni aplati comme celui de l'autre espèce; mais, sous le rapport de la disposition et de la forme des plaques, le Suchos de la collection du Muséum offre plus de rapports avec l'autre Crocodile du Nil ou Chamsès. Ces plaques sont en même nombre et pourvues de crêtes toutes aussi saillantes les unes que les autres; les plaques du cou sont toutefois différentes en ce qu'elles sont beaucoup plus larges; les couleurs sont à peu près les mêmes que celles des autres Crocodiles, à cette différence près que le noir est distribué par petites taches sur un fond vert clair. » Geoffroy ne croit pas que son Crocodile atteigne au delà de sept pieds de longueur, et pense qu'il doit se trouver, comme le précédent, dans tous les grands fleuves de l'Afrique, mais surtout dans le Niger. Ce n'est point ici le lieu d'examiner si le Suchos de Geoffroy, moins féroce et plus timide que le grand Crocodile ordinaire du Nil, fut celui que les anciens Égyptiens adoraient spécialement sous le nom de Suchus, et si ce nom de Suchus était un nom spécifique ou le nom propre de l'individu adoré, comme Apis ne signifiait pas un Bœuf, mais le Bœuf exposé à l'adoration des fidèles de ce temps. Qu'importe ce qu'ont pu dire à ce sujet Hérodote, Aristote, Diodore, Plin., Élien, Strabon, Plutarque, Cicéron, Damasio cité par Photius, et, après tous ces anciens, Bochart, Kircher, Paw,

Jablonski et Larcher? Les doctes controverses qui résulteraient de la comparaison de leurs écrits n'ont pas, en histoire naturelle, le mérite qu'y acquiert la description exacte de la moindre partie d'un crâne embaumé depuis plusieurs milliers d'années, quand cette description aide à exhumer une espèce inédite à travers la poussière des sépulcres, et que cette espèce a survécu non-seulement à des peuples qui lui adressèrent des vœux, mais encore à la plus grande partie des monuments et des usages par lesquels ces peuples orgueilleux croyaient triompher de l'oubli, et rendre leur mémoire éternelle.

CROCODILE A DEUX ARÊTES. *Crocodilus (biporcatus) rostro porcis 2 subparallelis, scutis nuchæ 6, squamis dorsi ovalibus, octofariam positis*, Cuv., *loc. cit.*, p. 48, pl. 1, fig. 4 (squelette de la tête vu en dessus); fig. 15 (le même vu de profil), et pl. 2, fig. 8 (les plaques nuchales et cervicales); *Crocodilus porosus*, Schn. Cette espèce est à proprement parler le Crocodile des Indes et des archipels asiatiques. C'est elle qui habite les rivages des Séchelles, de Ceylan, de Java et de Timor où n'existent cependant pas de grands fleuves. Le Crocodile à deux arêtes s'avance quelquefois dans les flots de la mer, sans cependant s'éloigner jamais du rivage. On en possède au Muséum des individus, depuis leur sortie de l'œuf jusqu'à la taille de douze pieds. Il ressemble assez aux *Chamsès*, mais il en diffère parce que ses plaques cervicales sont très-différemment groupées, et que les dorsales, plus petites et plus nombreuses, ont une tout autre forme, et laissent entre elles des espaces triangulaires qui, par l'opposition de leur base, forment des bandes intermédiaires, des losanges ou de petits carrés joints par leurs angles aigus; des pores qui ne sont sensibles dans le Crocodile du Nil que sur le reste des écailles des très-jeunes individus, se développent au contraire avec l'âge dans celui-ci, et lui donnent un aspect tout particulier. La couleur de ce Crocodile est plus brune que dans les précédents, et des taches encore plus foncées, isolées sur les flanes, se rapprochent en bandes noires sur le dos. Selon L'abbé Lardière, on croit généralement à Java que l'animal dont il est question ne dévore jamais sa proie sur-le-champ, mais qu'il l'enfouit dans la vase où, après l'avoir laissée trois ou quatre jours se corrompre, il va la rechercher. La même habitude s'observe dans d'autres espèces.

CROCODILE A LOSANGE. *Crocodilus (rhombifer) rostro convexiore; porcis 2 convergentibus, scutis nuchæ 6, squamis dorsi quadratis seafariam positis; membrorum squamis crassis, carinatis*, Cuv., *loc. cit.*, pag. 65, pl. 1, f. 1-5 (le squelette de la tête vu en dessus, en dessous et de profil). On ignore la patrie de cette espèce très-imparfaitement connue, décrite sur deux individus mutilés, dont aucune figure n'a été gravée, dont les écailles affectent à peu près la même disposition que celle du Chamsès du Nil, et dont enfin le fond de la couleur verdâtre est tout piqueté en dessus de petites taches brunes très-marquées.

CROCODILE A CASQUE. *Crocodilus (galeatus) cristâ elevatâ, bidentatâ in vertice, scutis nuchæ 6*, Cuv., *loc. cit.*, p. 51, pl. 1, fig. 9 (le squelette de la tête en dessus); *Crocodilus Siamensis*, Schn., *Encycl. Rept.*,

pl. 1, fig. 3. Faujas, Hist. de la Mont. de Saint-Pierre de Maestricht, pl. 45. Cette espèce, dont on doit la connaissance aux missionnaires français, qui en firent la description à Siam (V. Mém. de l'Acad. des Sc. avant 1699, f. III, p. 2, p. 255, pl. 64), est à peu près la seule que Cuvier n'ait point vue. Sa figure a été reproduite dans l'Hist. génér. des Voyages et jusque dans le Dictionnaire de Déterville comme celle du Crocodile de l'antiquité, et, dans toutes ces copies, on a soigneusement conservé les deux crêtes dentelées que le dessinateur fit régner jusqu'à l'extrémité de la queue, et omis les palmures des pieds de derrière, qui sont des fautes grossières que contredit formellement la description. Le Crocodile à casque, remarquable par les deux crêtes triangulaires, osseuses, implantées l'une derrière l'autre sur la ligne moyenne du crâne, est aussi de la grande taille. L'individu décrit avait dix pieds de long.

CROCODILE A DEUX PLAQUES. *Crocodylus (bisulcatus) squamis dorsi intermedis quadratis, exterioribus irregularibus subsparis, scutis nuchæ 2, Cuv., loc. cit., p. 55, pl. 2, f. 6* (les plaques nuchales et cervicales). Il paraît que cette espèce, imparfaitement connue, décrite d'après deux individus en assez mauvais état, est le Crocodile noir d'Adanson (Sénégal, p. 73), dont Gmelin et Gronovius ont fait, on ne voit pas pourquoi, un synonyme, de leur *Lacerta Gangelica* qui est le Gavial. On ne connaît pas positivement sa patrie qu'on présume être la côte occidentale d'Afrique. Sa couleur est plus foncée que celle des autres Crocodiles; ses mâchoires sont plus allongées que celles du Chamæsa, mais moins que celles de l'espèce de Saint-Domingue à laquelle il ressemble d'ailleurs par la disposition des plaques du dos. Il est surtout caractérisé par les cervicales qui sont au nombre de quatre, dont deux plus petites, situées près de la nuque, et deux fort grandes, qui semblent isolées au milieu du cou.

12. CROCODILE PLANIROSTRE. *Crocodylus (planirostris) rostro æquali ad basin plano, scutis nuchæ sex, squamis omnibus tuberculosis, dorsalibus quinque scaphariam dispositis, pedibus cristatis; Crocodylus planirostris, Graves, Ann. gén. des Sc. phys. T. II, p. 548.* Cette espèce est africaine; l'épaisseur de son corps et de ses membres lui donne une forme trapue et un aspect de pesantier qu'on ne retrouve dans aucun autre Saurien. Sa largeur est au moins le cinquième de sa longueur totale, tandis que dans les autres elle n'est jamais que le huitième au plus. Sa tête fait le neuvième de sa longueur totale qui, dans l'individu décrit, est de trois pieds dix pouces et demi. Sa plus grande circonférence par le milieu du corps est de deux pieds trois pouces. La tête ne présente aucune convexité ni saillie de bosses frontales, de sorte que le chanfrein est parfaitement plan. Le crâne est percé de deux fosses ovales, médiocres; tous les os en sont comme rongés et percés de petits trous, ainsi que dans le Caïman à lunettes; il est muni à son bord postérieur de cinq petits tubercules en forme de dents. Sa tête représente un triangle isocèle allongé; l'extrémité du museau arrondie, et sa surface couverte de gros tubercules obtus, disposés sans ordre régulier; le grand diamètre des yeux qui sont à seize lignes de distance l'un de l'autre

est de dix lignes; la mâchoire supérieure est garnie de dix-huit dents pointues de chaque côté, dont la quatrième et la dixième sont les plus fortes; l'une des quatrième ayant été cassée, on remarque dans sa cavité une petite dent de la même forme; la mâchoire inférieure a quinze dents de chaque côté; la quatrième est reçue dans une échancrure latérale de la mâchoire supérieure; une autre échancrure prolongée reçoit aussi les neuvième, dixième et onzième dents; cette mâchoire inférieure est remarquable par son épaisseur qui, au premier coup d'œil, la fait paraître plus large que la supérieure; le cou est encore plus large et plus gros que la tête; derrière l'occiput on voit quatre nuchales tuberculeuses, transverses; à quinze lignes de celles-ci se trouvent six cervicales, disposées sur deux lignes parfaitement droites, quatre antérieures et deux postérieures, assez petites, élevées en tubercules pointus, à côtés inégaux, et entremêlées dans leur distance de petits tubercules, tels qu'on les trouve sur le reste du cou; le dos est recouvert de dix-huit rangées de petites plaques carrées, dont les unes se terminent en tête de clou, d'autres en pointes un peu recourbées, et quelques autres en lames tranchantes. La première rangée a seulement deux plaques; les onze suivantes en ont chacune six; puis viennent cinq rangées de quatre plaques, et enfin une dernière de dix; dans les intervalles de ces rangées on observe quelques autres tubercules très-petits; le plastron dorsal, composé de toutes ces plaques, est large de quatre pouces, et forme un parallélogramme assez régulier; les flancs sont garnis, ainsi que les côtés du cou, de petites écailles arrondies, portant chacune un tubercule émousé, et entremêlées d'autres très-petites écailles bosselées; la queue ne présente que vingt-neuf rangées transversales au lieu de trente-cinq qu'on trouve ordinairement dans les autres Crocodiles; elle occupe seule la moitié de la longueur totale de l'animal; les plaques qui la recouvrent, tant en dessus que latéralement, sont parfaitement semblables en petit à celles du dos, c'est-à-dire carrées et tuberculeuses; les crêtes peu sensibles, qui résultent du prolongement de leurs tubercules, sont épaisses, obtuses, immobiles et comme osseuses; elles commencent à la sixième rangée, et se réunissent à la dix-septième; la crête terminale n'est pas plus saillante que les autres; les membres, qui sont très-gros, ont leurs plaques supérieures et latérales prolongées en tubercules obtus, en sorte que la superficie de l'animal paraît hérissée de protubérances; les pieds antérieurs ont cinq doigts; les postérieurs en ont quatre entièrement palmés, dont les trois intérieurs présentent des ongles totalement émousés; le contour des pattes est arrondi, et ne porte aucune apparence de crête semblable à celles de la queue; le dessous est entièrement revêtu de plaques carrées, disposées par bandes transversales, lisses et unies, mais dans lesquelles on observe une certaine disposition à devenir tuberculeuses; sous le cou et la mâchoire inférieure, ces petites plaques sont plus épaisses et munies d'un pore; des pores pareils se trouvent dans les rangées qui avoisinent les cuisses et sous les membres; la couleur des parties supérieures est d'un brun foncé, noirâtre; celle des parties infé-

rieures est d'un jaune sombre. L'individu décrit paraît avoir été fort vieux, à en juger par l'épaisseur des os et la force des tubercules qui ne sont pas le produit d'une disposition particulière de l'épiderme, mais qui résultent de la substance même des plaques. Cet animal s'éloigne, par ses formes, du sous-genre dont il présente du reste exactement tous les caractères. Il pourrait bien en être une espèce plus terrestre qu'aquatique, si l'on en juge par la petitesse et l'immobilité de ses crêtes, et peut-être Laurenti l'a-t-il eu en vue en mentionnant son *Crocodylus terrestris* (Amph., n° 86) dont la synonymie, établie comme au hasard, ne convient pas à son Saurien. L'individu d'après lequel Graves a fait la description qui précède, existe dans les collections de l'Académie de Bordeaux, à laquelle feu Journu-Aubert, comte de Tustal, en a fait don.

CROCODYLE A MUSEAU EFFILÉ OU CROCODYLE DE SAINT-DOMINGUE; *Crocodylus (acutus) 2 squamis dorsi intermediis quadratis; exterioribus irregularibus subsparsis, scutis nuchæ 6, rostro productiore ad basim convexo*, Cuv., loc. cit., p. 55, pl. 1, fig. 3 (le squelette de la tête vu par-dessus), fig. 14 (le même vu de profil), et pl. 2, fig. 5 (les plaques nuchales et cervicales); Geoffroy, Ann. du Mus. T. X, p. 79, et T. II, pl. 27, fig. 1. Geoffroy Saint-Hilaire a le premier bien caractérisé et décrit cette espèce, qui est le Crocodile des Antilles. Il est très-commun dans toutes les rivières et les mares de Saint-Domingue. La largeur de la tête à l'articulation des mâchoires est deux fois et un quart sa longueur. Le crâne ne fait qu'un peu plus du cinquième de la longueur de la tête. Les bords des mâchoires sont plus fortement festonnés en ligne sinueuse que dans les autres espèces. Les plaques nuchales et cervicales sont à peu près pareilles à celles du Chamsès, mais les dorsales sont fort différemment disposées, ne formant proprement que quatre lignes d'arêtes, comme dans le Crocodile à deux plaques. La tête équivaut à un peu plus du septième de la longueur totale. Les écailles inférieures ont chacune un pore. Le dessus du corps est d'un vert foncé, tacheté et marbré de noir, le dessous est d'un vert pâle. Descourtils a soigneusement observé les mœurs du Crocodile de Saint-Domingue; il dit que les mâles sont beaucoup moins nombreux que les femelles; qu'ils se battent entre eux avec acharnement; que l'accouplement se fait dans l'eau, sur le côté; que l'intromission dure à peine vingt-cinq secondes; que les mâles sont propres à la génération à dix ans, et les femelles à huit ou neuf; que la fécondité de celle-ci ne dure guère que quatre ou cinq ans; que ces femelles se creusent avec les pattes et le museau, un trou circulaire dans le sable, sur un tertre un peu élevé, afin d'y déposer vingt-huit œufs humectés d'une liqueur visqueuse, rangés par couches séparées d'un peu de terre, et recouverts d'un peu de limon battu; enfin que la ponte a lieu en mars, avril et mai, et que les petits éclosent au bout d'un mois. Ces petits n'ont que neuf à dix pouces au sortir de l'œuf; mais ils croissent jusqu'à plus de vingt ans et atteignent seize pieds au moins de longueur. Lorsqu'ils éclosent, la femelle vient gratter la terre pour les délivrer, les conduit, les défend et les nourrit en leur dégorgeant la pâture pendant trois mois,

espace de temps pendant lequel le mâle cherche à les dévorer. Comme les autres Crocodiles, celui de Saint-Domingue ne peut manger sous l'eau sans courir risque de s'étouffer, mais il y entraîne ses victimes, les y enfouit durant quelques jours sous la vase, et ne les mange qu'après que la putréfaction s'y est manifestée. Il préfère aussi la chair du nègre à celle du blanc.

CROCODYLE INTERMÉDIAIRE. *Crocodylus (intermedius) rostro productiore subcylindrico; scutis nuchæ sex; squamis dorsi subrotundis sexferiam dispositis; squamis omnibus eporosis; Crocodylus intermedius*, Graves, loc. cit., p. 544. *Crocodylus Journui*, Bory. La longueur de ce Crocodile est de huit pieds huit pouces, où la tête entre pour plus d'un sixième et la queue pour près de la moitié. La longueur de la tête est plus du double de sa largeur; cette partie est oblongue, ayant son museau beaucoup plus effilé que celui des autres Crocodiles, et se rapprochant déjà, par sa forme, du museau des espèces de la division suivante. Ce museau est convexe et allongé, presque en cylindre dans son tiers inférieur, ce qui donne d'abord au Crocodile intermédiaire l'aspect d'un Gavial dont la tête serait antérieurement tronquée; le dessus du crâne est revêtu d'une plaque saillante, un peu déprimée, à peu près quadrangulaire et ondulée à son bord postérieur. Les yeux sont placés antérieurement à cette convexité; au-dessus de chacun d'eux se trouve un sillon large et profond qui se continue vers l'occiput. Les oreilles sont percées dans ce sillon; le museau est parfaitement lisse, nu, arrondi et légèrement élargi à son extrémité; les narines y sont percées dans un enfoncement membraneux. La mâchoire supérieure porte dix-huit dents pointues, fortes et coniques de chaque côté; les quatrièmes et dixièmes sont une fois plus grandes que les autres. La mâchoire inférieure est munie de seize dents de chaque côté; les deux extérieures traversent en entier l'extrémité de la mâchoire supérieure; les quatrièmes, longues de quinze lignes, sont reçues dans une échancrure latérale de la mâchoire supérieure; les yeux, un peu enfoncés, situés à deux pouces l'un de l'autre, ont leurs paupières rudes et écailleuses. Le cou, gros et à peu près cylindrique, supporte immédiatement derrière le crâne cinq nuchales ovales, petites, très-écailleuses, disposées sur une ligne transverse. A quatre pouces en arrière sont les cervicales, au nombre de six; deux sont antérieures, quadrangulaires, à côté convexe; deux latérales plus petites de moitié, à arêtes plus tranchantes, et deux postérieures semblables aux latérales, mais plus petites de moitié. A quatre pouces derrière ces plaques commencent les dorsales, distinctement disposées sur six rangs. Celles des deux rangs du milieu sont à peu près carrées, celles des autres rangs se rapprochent d'autant plus de la forme ovale ou arrondie, qu'elles sont plus voisines des flancs. Toutes sont munies d'arêtes longitudinales très-fortes. On compte seize rangées transversales jusqu'à l'origine de la queue; la première n'est composée que de cinq plaques, les dix suivantes en ont chacune six; premièrement deux rangs de cinq, ensuite un rang de quatre, et enfin deux de trois. Indépendamment des six rangées longitudinales, on aperçoit de chaque côté, un autre

rang écarté de plus de trois pouces des autres, et composé seulement de six plaques ovales, éloignées les unes des autres. La queue a dix-huit rangées transversales jusqu'à la réunion des crêtes, et dix-sept après cette réunion. Les arêtes des rangées externes ne se changent en crêtes qu'au septième rang, et celles des plaques intermédiaires cessent d'être sensibles dès le quatrième. La crête caudale est très-forte, formée de lanières distinctes, longues de trois pouces, dirigées en arrière. Les côtés du cou et les flancs sont couverts d'écaillés nues, luisantes, ovales ou arrondies, plus grandes sur les flancs, plus petites, comme réticulées sur le cou. Le dessous est garni de rangs transversaux d'écaillés carrées. Celles des côtés de la queue sont ovales. Les membres sont gros sans être trapus, arrondis dans leurs contours, munis chacun sur le bord extérieur de la dernière articulation d'une crête semblable à la crête caudale, mais plus petite; ils sont revêtus d'écaillés irrégulières en dessus, parfaitement rhomboïdes et réticulées à la surface inférieure. Les pieds antérieurs ont cinq doigts libres dont les deux extérieurs sont privés d'ongles, et les trois intérieurs munis chacun d'un ongle pointu, long de six lignes. Les pieds de derrière sont bien palmés; ils ont trois doigts munis chacun d'un ongle droit très-fort, long de dix-huit lignes, et un quatrième doigt extérieur sans ongle. Le Crocodile intermédiaire est d'un vert jaunâtre foncé. Les plaques carénées sont couvertes de points bruns. Les flancs sont jaunâtres, le ventre tout à fait jaune et la queue verte, marbrée en dessous. On croit cette espèce d'Amérique; elle est, avec le Crocodile planirostre, au musée de Bordeaux.

CROCODILE DES MARAIS. *Crocodilus palustris*, Less. Tête courte, un peu bombée, élargie, à museau arrondi; dents fortes, coniques et d'inégale grandeur; plus petites de moitié que celles du *Crocodilus biporcatus*, à dimensions égales. On compte quatre écaillés nuchales, bombées et convexes en croissant; le bouclier a six grandes écaillés convexes et bombées, à crête déprimée; quatre en haut et deux en dessous. De petites écaillés convexes à sommet anguleux ou lisse, recouvrent les côtés du cou. Tout le dessus du corps présente des plaques ou des scutelles obarrondies, à arête convexe, comprimée, plus saillante sur les côtés où ces plaques forment deux lignes élevées, latérales; une rangée de crêtes verticales sur la queue. Toutes les écaillés de ce Crocodile sont couvertes de petites stries rayonnantes très-fines. Les plaques du dessous du corps sont lisses et quadrilatères. La peau est verdâtre, largement tachée de brunâtre et de noir en dessus, avec le relief des scutelles doré; il est verdâtre en dessous. Les membres sont recouverts de scutelles obliquates, striées, un peu élevées à leur milieu, dentelées sur leur bord externe. Les trois doigts antérieurs sont armés d'ongles puissants, convexes et déprimés en dessous; les deux doigts inermes et à moignon sont libres; des quatre postérieurs, trois sont puissamment onglés; le quatrième est court et inerme. Ce Crocodile ne va jamais dans le Gange; il ne quitte point les marécages et les grands étangs où il se fixe jusqu'à ce qu'il ait épuisé la nourriture qu'il y rencontre; il dépose ses œufs dans un trou, en terre, et il les abrite

profondément et avec soin. Sa taille est de 6 pieds et demi.

Les *Crocodilus carinatus*, *oopholis* et *palmatus* de Schneider, appartiennent encore à cette division.

††† **GAVIALS.** *Longirostres*. Ils ont le museau rétréci, cylindrique, extrêmement allongé, un peu renflé au bout; la longueur de leur crâne répond à peine au cinquième de la longueur totale de la tête; les dents sont presque égales; vingt-cinq à vingt-sept de chaque côté en bas; vingt-sept à vingt-huit en haut; les deux premières et les deux quatrièmes de la mâchoire inférieure passent dans les échancrures de la supérieure, et nos pas dans des trous; le crâne a de grands trous derrière les yeux, et les pieds de derrière sont dentés et palmés comme ceux des Crocodiles proprement dits; la forme grêle de leur museau les rend, à taille égale d'ailleurs, beaucoup moins redoutables que les Crocodiles des deux autres divisions; ils vivent de Poissons, et sont jusqu'ici tous asiatiques. Le nom de Gavial est indien. C'est Lacépède qui, le premier, l'a fait passer dans notre langue pour désigner l'espèce principale.

GRAND GAVIAL. *Crocodilus Gangeticus*; *vertice et orbitis transversis*, *nuchæ scutis* 2, Cuv., *loc. cit.*, p. 60, pl. 1 (le squelette de la tête vu en dessus); fig. 10 (le même vu de profil), et pl. 2, fig. 11; le Gavial, Lacép., *Quadr.*, *ov.*, p. 255, pl. xv; Crocodile du Gange ou Gavial, Faujas, *Hist. de la Montagne de Saint-Pierre*, pag. 255, pl. XLVI, et le squelette de la tête, pl. XLVII. *Crocodilus longirostris*, Schn. *Lacerta Gangetica*, Gmel. Cette espèce indienne fut évidemment connue des anciens; car *Ælien* (*lib. XII, cap. 41*) s'exprime ainsi : « Le Gange nourrit deux sortes de Crocodiles; les uns sont innocents et les autres cruels. » Or, le Gavial qui fait sa nourriture unique de Poissons et de Reptiles aquatiques, n'attaque jamais les autres animaux, et encore moins l'homme. Il n'en parvient pas moins à une taille gigantesque; son museau est presque cylindrique; sa tête s'élargit singulièrement en arrière. On lui compte vingt-cinq dents de chaque côté de la mâchoire inférieure, et vingt-huit de chaque côté de la supérieure, en tout cent six; la longueur du bec est à celle du corps comme un est à sept et demi.

PETIT GAVIAL. *Crocodilus tenuirostris*; *vertice et orbitis angustioribus*, *nuchæ scutis* 4, Cuv., *loc. cit.*, p. 61, pl. 1. fig. 1 (le squelette de la tête vu par-dessus); fig. 11 (le même vu de profil), et pl. 2, fig. 12 (les nuchales et les cervicales sous le nom de petit Caïman); petit Crocodile d'Asie et petit Gavial à gueule très-allongée, Fauj., *loc. cit.*, p. 257, pl. XLVIII. La longueur de son museau ou plutôt de son bec, dans l'individu décrit, est à celle du corps comme un est à sept; la nuque est armée derrière le crâne de deux paires d'écussons ovales, que suivent quatre rangées transversales; la première de deux grandes plaques; les deux suivantes de deux grandes et deux petites; la quatrième de deux grandes, dont les dorsales sont la continuation. On n'est pas fixé sur le nombre des dents, qui paraît devoir être le même que dans l'espèce précédente.

Crocodiles fossiles.

Les Crocodiles sont des animaux antiques sur le globe;

ils y précédèrent sans doute la plupart des Mammifères; du moins les ossements fossiles, assez nombreux, qui en ont été retrouvés et décrits par les naturalistes, viennent de bancs de Marne durcie, grisâtre et pyriteuse, inférieure à la Craie et conséquemment antérieure à cette Craie, c'est-à-dire de formation très-ancienne. Les côtes de la Manche surtout, soit au Hâvre, soit à Honfleur, soit enfin au Calvados, ont fourni des débris de Crocodiles tellement constatés, qu'on peut déterminer à quelles divisions appartiennent les espèces dont ces débris attestent l'existence contemporaine de Coquilles dont les analogues vivants ne se retrouvent plus. C'est encore Cuvier qui a établi dans un Mémoire lumineux sur les ossements fossiles de Crocodiles (inséré au tome XII des Annales du Muséum, p. 75 à 110), 1^o que les bancs marneux des côtes de la Normandie recèlent les ossements de deux espèces appartenant l'une et l'autre au sous-genre Gavial, mais toutes deux inconnues; 2^o que l'une des deux au moins se retrouve en d'autres lieux de la France, particulièrement à Alençon ainsi que dans les environs d'Angers et du Mans; 3^o que le squelette découvert au pied des falaises de Whitby, dans le comté d'York en Angleterre, et que Faujas avait regardé comme celui d'un Cachalot, avait appartenu à l'une des deux espèces trouvées à Honfleur; 4^o que les débris de Crocodile, trouvés dans le Vicentin lui appartenaient encore; 5^o que des fragments trouvés à Altorf, dans les environs de Nuremberg, ont appartenu à un Crocodile différent du Gavial, quoique voisin, qui pouvait bien être identique avec l'une des espèces d'Honfleur, mais qui différait de celle dont il reste le plus de fragments reconnaissables; 6^o que les portions trouvées à Elston, dans le comté de Nottingham en Angleterre, et décrites par Stukely, appartenaient au squelette d'une espèce indéterminable; 7^o que les prétendus Crocodiles trouvés avec des Poissons dans les Schistes pyriteux de Thuringe sont des Reptiles d'un tout autre genre, et probablement des Monitors; 8^o enfin que tous ces Quadrupèdes ovipares, fossiles, se rencontrent dans des couches très-anciennes parmi les secondaires, et bien antérieures même aux couches pierreuses, régulières, qui recèlent des ossements de Quadrupèdes de genres inconnus, tels que des Palæotherium et Anoplotherium; ce qui n'empêche pas qu'on ne retrouve aussi, avec ces derniers, quelques vestiges de Crocodiles entre les couches gypseuses des environs de Paris. —

Le grand Saurien de Maëstricht, dont Faujas a fait graver la tête pétrifiée, conservée dans les galeries du Muséum, et que ce savant regardait comme ayant dépendu d'un Crocodile gigantesque, fut un Monitor; il en sera traité à l'article consacré à ce genre de Sauriens.

CROCODILIENS. REPT. Famille de Sauriens qui ne se compose que du genre Crocodile.

CROCODILION. *Crocodylion*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Cinarocéphales de Jussieu, tribu des Centaurées de Cassini et de la Syngénésie Polygamie frustranée, L. Constitué par Vaillant aux dépens des *Carduus* et *Jacea* de Tournefort, il avait ensuite été réuni au *Centauria* par Linné; mais Jussieu l'en a séparé de nouveau, et se fondant sur la dégénérescence épineuse des écailles de l'involucre, a même

distribué les deux genres *Crocodylion* et *Centauria* dans deux sections différentes. Voici les caractères qui servent à le distinguer : calathide radiée; fleurons du centre nombreux et hermaphrodites; ceux de la circonférence disposés sur un seul rang, très-développés et stériles; involucre formé d'écailles imbriquées, coriaces, prolongées en un appendice suborbiculaire, scarioux et terminé au sommet par une épine; akènes surmontés de deux aigrettes, comme dans le genre *Centauria*. Le type de ce genre est le *CROCODILION DE SYRIE*, *Crocodylion Syriacum*, Cass. *Centauria Crocodylion*, L., plante annuelle, à tige rameuse, striée et hérissée; à feuilles pinnatifides, terminées par un grand lobe denticulé. Ses fleurs, solitaires au sommet de longs pédoncules, sont d'une fort belle couleur pourpre. Cette plante est indigène du Levant. Dans la Flore française, De Candolle, réduisant de nouveau le groupe des *Crocodylion* au rang de simple section du genre *Centauria*, n'en décrit qu'une seule espèce, C'est le *CROCODILION DE SALAMANQUE*, *Centauria Salamantica*, L., très-jolie plante à fleurs d'un rouge intense, et qui est très-commune dans les contrées les plus méridionales de la France, et notamment dans le département des Bouches du Rhône.

Les anciens, notamment Dioscoride et Plin, appelaient *Crocodylion* une plante épineuse des bords des eaux, dont les modernes empruntèrent le nom pour désigner le genre précédent, et qu'Adanson croit être l'*Echinops Ritro*.

CROCODILODES. BOT. Quatre plantes de la famille des Synanthérées ont ainsi été nommées par Vaillant. Linné les avait rapportées à son genre *Arctylis*; mais d'après Gærtner, deux seulement doivent demeurer dans ce genre; une troisième entre dans le genre *Circellium*, et la quatrième constitue le genre *Agriphylum* de Jussieu, ou *Apuleia* de Gærtner.

CROCODILOIDEA. BOT. Section du genre *Centauria*, établi par Linné et correspondant au genre *Crocodylion* de Vaillant.

CROCODILUS. BOT. *V. BERCKEHEYE.*

CROCOISE. MIN. Beudant a donné ce nom au plomb chromaté. *V. PLOMB.*

CROCOTE ou **CROCOTTE.** MAM. D'où *Crocota*, qui est le nom scientifique d'une espèce d'Hyène. Ces mots paraissent avoir désigné le même animal chez les anciens qui les appliquaient aussi au méris du Loup et du Chien.

CROQUE. BOT. Synonyme vulgaire de *Vicia cracca*, espèce du genre *Vesce*.

CROCUS. BOT. *V. SAFRAN.* On a mal à propos étendu ce nom à quelques espèces du genre *Amome* de l'Inde, dont les racines, aromatiques et teignant en jaune, sont employées dans le commerce.

CROCUS METALLORUM. MIN. *V. FOIE D'ANTIMOINE.*

CROCUTA. MAM. Synonyme d'Hyène tachetée.

CROCYNIA. BOT. Achar a désigné sous ce nom la troisième section du genre *Lecidea* qui ne renferme que le *Lecidea Gossypina*.

CRODISPERME. *Crodisperma.* BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, proposé par Poiteau pour une plante qu'il a observée à la Guiane, a été réuni par De Candolle au genre *Wulfie*.

CROISEAU. ois. Nom vulgaire du Pigeon Biset.

CROISSETTE. bot. Synonyme de Crucianelle. Ce nom est encore vulgairement appliqué à plusieurs Rubiacées qui ont leurs feuilles disposées en croix.

CROISSETTE. MIN. *V.* STAUROTIDE.

CROISEURS. ois. Synonyme vulgaire de Mouette.

CROISSANT. pois. Espèces des genres Labre et Tétracodon.

CROIX DE CALATRAYA. bot. Synonyme vulgaire d'*Amaryllis formosissima*, L.

CROIX DE CHEVALIER DE JÉRUSALEM ou DE MALTE. bot. Synonyme vulgaire de *Lychnis Chalcedonica*.

CROIX DE LORRAINE. bot. Synonyme vulgaire de *Cactus spinosissimus*.

CROIX DE SAINT-ANDRÉ. bot. Synonyme vulgaire de *Valantia cruciata*.

CROIX DE SAINT-JACQUES. bot. Synonyme vulgaire d'*Amaryllis formosissima*.

CROIX ou CRUCIFIX DE MER. MOLL. Synonyme vulgaire d'*Ostra Malleus*, L. *V.* MARTEAU.

CROKALITE. MIN. *V.* MÉSOTYPE.

CROKER. pois. Synonyme de *Perca undulata*, *V.* SCIÈNE.

CROKIDOLITHE. MIN. *V.* KROKIDOLITHE.

CRONARTIER. *Cronartium*. bot. Fries a donné ce nom à un genre de la famille des Muçédinées qu'il a séparé des *Erineum* dont il diffère par ses filaments simples, cylindriques, non cloisonnés, égaux dans toute leur étendue. Ce genre, qui a pour type l'*Erineum asclepideum* de Funck, ne paraît pas devoir être séparé des vrais *Erineum* dont il diffère à peine.

CRONE. L'un des noms anciens du Poivre long, *Cap-sicum annum*. *V.* PIMENT.

CRONION. bot. Synonyme de Pied-d'Alouette. *V.* DAUPHINELLE.

CROQUE-ABEILLES. ois. Synonyme vulgaire de Mésange.

CROQUET. ois. L'un des noms vulgaires de la Bernache. *Anas Bernicla*. *V.* CANARD.

CROSSANDRE. *Crossandra*. bot. Genre de la famille des Acanthacées; Didynamie Angiospermie, Lin. L'établissement du genre Crossandre est l'un des résultats des nombreuses modifications ou soustractions qu'a éprouvées le grand genre *Justicia*, après la révision qui en a été faite presque simultanément par divers botanistes. C'est ainsi que, tout à la fois, Salisbury en Angleterre, et Jacquin en Autriche, détachèrent de ce genre le *Justicia infundibuliformis*, qu'y avait placé Linné, pour en constituer, l'un, le genre *Crossandra*, l'autre, le genre *Harrachia*. Comme il fallait choisir entre les deux dénominations génériques, la majorité des botanistes a penché en faveur de la première, comme plus expressive. *Crossandra*, dérivé de *κροσος*, frange, et *ανδρος*, homme ou mâle, exprime la conformation particulière des anthères (organe mâle), dont un des côtés est finement découpé et frangé. Les autres caractères consistent dans un calice à cinq divisions dont deux plus petites; dans une corolle monopétale, à tube grêle, à lèvre partagée en cinq lobes. Quatre étamines incluses, didymines, terminées par des anthères à une loge;

ovaire supère; style filiforme; stigmate bifide; capsule biloculaire, à deux valves et polysperme.

La CROSSANDRE A FEUILLES ONDULÉES, *Crossandra undulata* folia, Salisb.; *Justicia infundibuliformis*, Linné; *Harrachia speciosa*, Jacq., est un arbrisseau dont la tige s'élève à la hauteur de deux ou trois pieds, en se divisant en plusieurs rameaux cylindriques, glabres, garnis de feuilles opposées, ovales-lancéolées, ondulées en leurs bords, et un peu décourbées sur leur pétiole, glabres en dessus et en dessous, luisantes, d'un vert foncé, de même que les rameaux. Les fleurs sont d'un rouge orangé, imbriquées sur quatre rangs, et disposées, au nombre de quarante à soixante, en épis serrés, portés dans les aisselles des feuilles, sur des pédoncules de la longueur des pétioles. Chacune de ces fleurs est munie, à sa base, d'une bractée ovale-lancéolée, concave, foliacée, et de deux autres bractées opposées, linéaires; toutes les trois plus longues que le calice. Cette plante est originaire du Malabar d'où elle a été apportée par le docteur Roxbourg, en 1800. Ses fleurs sont d'un très bel effet dans les serres, et se succèdent presque sans interruption, depuis le mois de juin jusqu'à la fin de l'année.

CROSSARCHUS. MAM. Synonyme de Mangue.

CROSSETTE. *Malleolus*. bot. On donne ce nom à une nouvelle pousse portant à sa base un tronçon de vieux bois, et que l'on met en terre pour prendre racine et former un nouveau sujet. *V.* BOUTURE.

CROSSOCÈRE. *Crossocerus*. INS. Hyménoptères. Genre de la famille des Fousseurs, institué par Brullé, aux dépens du grand genre *Crabro* de Fabricius. Les principaux caractères du genre nouveau sont: antennes filiformes, de treize articles distincts, garnis en dessous d'une frange de poils, à partir du troisième article jusqu'au dernier; ocelles disposés en triangle équilatéral; prothorax un peu anguleux sur les côtés; abdomen à peu près de la longueur du corselet; son premier segment de forme ordinaire et court; anus convexe, mutique et non creusé en gouttière; hanches des pattes postérieures beaucoup plus courtes que les cuisses, ces dernières et leurs jambes minces, point renflées; tarses antérieurs frangés, mais point ciliés; appendice de la cellule radiale des ailes supérieures dessiné par une nervure qui se rapproche d'abord de la côte et se recourbe ensuite en dedans, à l'extrémité. Le genre Crossocère se compose d'une trentaine d'espèces parmi lesquelles se rangent les *Crabro scutatus*, et *maculatus*, le *Pempredon leucostoma* de Fab. et autres espèces non décrites jusque-là.

CROSSOLEPIDE. *Crossolepis*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lesson qui l'a caractérisé de la manière suivante: capitules composés d'un petit nombre de fleurs; axe central nu; involucre formé de deux rangées d'écaillés scarieuses, découpées et frangées, à peine plus courtes que les fleurs; aigrette nulle. Ce genre consiste jusqu'à ce jour, en deux espèces: *Crossolepis linifolia* et *Crossolepis pusilla*, toutes deux de la Nouvelle-Hollande. Ce sont de petites plantes annuelles, fort délicates, couvertes d'un duvet peu apparent et dont les feuilles sont linéaires et très-étroites.

CROSSOPETRE. *MIM.* Gmelin. Syn. d'Harmotome.

CROSSOPHYTON. *BOT.* Synonyme de *Leontopodium*.

CROSSOSTEPHIER. *Crossostephium*. *BOT.* Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lesson, pour une plante qui se trouve en Chine, dans l'île de Luçon, et que quelques botanistes avaient antérieurement placée parmi les Armoises. Caractères : capitules renfermant un grand nombre de fleurs hétérogames : celles du rayon femelles, filiformes, renflées à leur base en un tube dont l'orifice est légèrement denté, et disposées sur plusieurs rangs; les autres hermaphrodites, fertiles, cylindracées, amples et à cinq dents; involucre campanulé, formé de plusieurs rangées d'écaillés; réceptacle nu et conique; akène anguleux; aigrette composée de petites paillettes semi-lancéolées et inégales. Le *Crossostephium arthemisioides*, Less., est un arbuste dont toutes les parties sont recouvertes d'un duvet blanchâtre; les feuilles sont alternes et d'une consistance assez ferme; les inférieures sont cunéiformes, avec le sommet trilobé; les capitules sont globuliformes, rassemblés en grappes, avec leurs fleurons jaunes.

CROSSOSTIGMA. *BOT.* Genre de la famille des Onagracées, Octandrie Monogynie de Linné, institué par E. Spach, dans la monographie qu'il a publiée de cette famille. Caractères : calice profondément découpé en quatre segments, avec son tube infundibulaire; nectaire formant un anneau épais sous le sommet du tube calicinal; pétales égaux, dressés, oblongs, cunéiformes, profondément bilobés; étamines petites, disposées sur deux rangs, dont quatre plus petites et posées alternativement en avant des pétales; les filaments sont dressés, terminés par des anthères très-petites, presque rondes et attachées par leur centre; ovaire à quatre loges renfermant chacune de huit à dix ovules ascendants, superposés en une seule rangée; style droit; stigmatte oblique, tronqué, concave, étalé et frangé. Le fruit consiste en une capsule grêle, toruleuse, stipitée, à quatre côtes peu saillantes, à quatre loges, à quatre valves s'ouvrant de la base au sommet. Une seule espèce, *Crossostigma minuta*, Spach; *Epilobium minutum*, Lindl., compose jusqu'à présent tout le genre.

CROSSOSTYLIDE. *Crossostylis*. *BOT.* Genre de la Polyandrie Monogynie, L., établi par Forster (*Nova Genera*, 88, t. 44), et que Jussieu, dans son *Genera Plantarum*, a placé parmi les plantes *incertæ sedis*, en indiquant toutefois ses affinités avec les Salicariées. Voici ses caractères : calice tétragone, à quatre divisions, persistant et inséré au sommet de l'ovaire; corolle périgyne, composée de quatre pétales ongiculés et alternes avec les divisions du calice; étamines au nombre de vingt ou environ, à filets soudés et formant un anneau urcéolé, qui porte aussi de petits filets stériles et alternes avec les étamines; ovaire unique, portant un style persistant et un stigmatte à quatre lobes divisés eux-mêmes en trois parties; le fruit est une baie hémisphérique, striée, uniloculaire et contenant un grand nombre de graines très-petites, attachées à un placenta central. La *Crossostylide* à deux fleurs, *Crossostylis biflora*, seule espèce connue, a été découverte par Forster, dans les îles de l'océan Pacifique.

CROTALAIRE. *Crotalaria*. *BOT.* Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, établi par Tournefort, quoiqu'il fût antérieurement connu. Dillen et Linné l'ont adopté et ont ainsi fixé ses caractères : calice divisé en trois segments profonds, dont l'inférieur est légèrement trifide, ou, ce qui revient au même partagé en cinq découpures inégales, étendard de la corolle souvent beaucoup plus long que les ailes et la carène; celle-ci est très-recourbée, obtuse ou arrondie antérieurement, et terminée en pointe; toutes les étamines réunies, avec une fissure latérale, monadelphes, quoiqu'on ait placé ce genre dans la Diadelphie pour ne pas l'éloigner de ses voisins naturels; légume renflé, ovale, cylindrique, pédicellé, uniloculaire et ne contenant qu'un petit nombre de semences réniformes. Les plantes de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles quelquefois simples, le plus souvent ternées, rarement digitées, munies de stipules distinctes du pétiole; leurs fleurs sont disposées en épis, soit terminaux, soit axillaires, ou opposés aux feuilles.

Thunberg (*Prodr. Fl. capens. præf.*, T. II) en a séparé plusieurs espèces dont il a constitué le genre *Rafnia* que Willd. a adopté, en y faisant entrer le *Crotalaria perfoliata*, L., et le *Borbonia cordata* d'Andrews. Il est difficile de se ranger à l'avis de Willdenow, relativement à la première de ces deux plantes. Le *Crotalaria perfoliata*, L., plante de la Caroline, ne doit pas être intercalé au milieu d'un groupe de plantes toutes indigènes du cap de Bonne-Espérance, et doit rester un *Crotalaria* tant qu'on ne sera pas fixé sur la place qu'il occupe, soit dans le genre *Sophora*, selon Walter, soit parmi les *Podalyria*, d'après Michaux. Aiton en a aussi fait le type de son genre *Baptisia*. D'un autre côté, l'établissement d'un nouveau genre aux dépens des *Crotalaria*, a encore été proposé par Desvaux; il l'a nommé *Neurocarpum* et l'a formé avec le *Crotalaria Guianensis*, Aubl., et le *Crotalaria elliptica*, Poir. Enfin, Thunberg a encore distingué comme genre particulier, le *Crotalaria cordifolia*, L., et lui a donné le nom d'*Hypocalyptus obcordatus*; c'est cette plante que Bergius avait appelée *Spartium sophoroides*. La distinction de ces divers genres laisse encore dans celui des Crotalaires un grand nombre d'espèces. On en compte aujourd'hui plus de quatre-vingts dans les Catalogues de celles cultivées en Angleterre; De Candolle en décrit cent trente-sept qu'il répartit en deux sections, selon que les feuilles sont simples ou composées; la première présente cinq sous-divisions, et la seconde quatre. La plupart de ces espèces sont particulières à l'Afrique et aux régions ardentes de l'Inde; d'autres, en plus petit nombre, appartiennent à l'Amérique; mais jusqu'à présent, on n'en a trouvé aucune qui fût indigène de l'Europe.

Nous choisirons dans ce genre nombreux quelques-unes des espèces qui font particulièrement l'ornement des serres ou des orangeries.

CROTALAIRE RENFLÉE. *Crotalaria turgida*, De Candolle, *Prodr.* 2, 150. Petit arbrisseau divisé, dès sa base, en plusieurs rameaux pubescents dans leur jeunesse, hauts d'un pied ou un peu plus, garnis de feuilles épar- ses, pétioles, composées de trois folioles ovales, gla-

bres, d'un vert clair, bordées de quelques cils; la base du pétiole est munie de deux stipules ovales-arrondies, qui tombent de bonne heure. Les fleurs sont jaunes, parsemées de lignes rougeâtres, pédonculées et portées trois à six ensemble au sommet des rameaux. Leur calice est campanulé, partagé jusqu'à moitié, en cinq découpures presque égales, aiguës. La corolle, papilionacée, assez grande, a son étendard ovale, réfléchi en arrière, et muni, à sa base, de deux petites callosités; ses ailes sont oblongues, plus courtes que l'étendard; sa carène, presque égale à la longueur de l'étendard, paraît formée de deux pétales en sa partie inférieure, et réunie en un seul dans la supérieure. Les étamines, au nombre de dix, ont leurs filaments réunis en un seul corps dans la moitié de leur longueur, libres dans le reste de leur étendue, et terminés alternativement par des anthères arrondies et des anthères allongées, aiguës : les unes et les autres également à deux loges. L'ovaire est supérieur, oblong, pédonculé, horizontal, surmonté d'un style subulé, coudé presque à angle droit, et terminé par un stigmate simple.

CROTALAIRES À FLEURS PURPURINES. *Crotalaria purpurea*, Venten., Malm. T. II, tab. 66. Arbrisseau originaire du cap de Bonne-Espérance, qui, par l'agrément et la belle couleur de ses fleurs, se distingue facilement de ses congénères. Il fleurit vers le milieu du printemps, et on le rentre dans l'orangerie à l'approche de l'hiver. Ventenat observe que cette plante a beaucoup d'affinités avec le *Crotalaria cordifolia*, L., mais qu'elle s'en distingue essentiellement par son légume renflé; il incline donc à séparer celle-ci, comme l'a fait Thunberg, et à adopter son genre *Hypocalyptus*.

CROTALAIRES ARBORESCENTES. *Crotalaria arborescens*, Lamk. Arbrisseau indigène, comme le précédent, du Cap. Ses fleurs sont d'un jaune très-brillant. Parmi les espèces ou variétés introduites récemment dans la culture des jardins, on remarque le *Crotalaria juncea*, L., à laquelle une tige effilée, des feuilles lancéolées et couvertes d'un duvet argenté et de grandes fleurs d'une vive couleur de Soufre, donnent un aspect fort élégant.

CROTALE. *Crotalus*. REPT. Vulgairement *Serpent à sonnettes*. Nom auquel répond à peu près celui qu'ont adopté les naturalistes; ce nom, tiré du grec, signifie dans cette langue une cresselle ou tout autre petit instrument faisant du bruit par percussion. Ce genre appartient à la famille des Venimeux à crochets isolés de Cuvier, et à celle des Hétérodermes de Duméril. Caractères : des plaques transversales simples sous le corps et sous la queue, dont l'extrémité est garnie de plusieurs grelots vides, ayant leur substance pareille à celle des écailles, emboîtés lâchement les uns dans les autres et se mouvant en causant un certain bruit qu'on a comparé à celui produit par du parchemin froissé ou deux grosses plumes d'Oiseau frottées l'une contre l'autre. — De tous les Serpents, les Crotales passent pour être les plus dangereux par leur morsure, dont l'effet n'avait pas besoin d'être exagéré pour être encore des plus terribles. Il est heureux que la nature n'ait pas joint à ce puissant moyen de destruction la grande agilité des Boas; les Crotales seraient devenus alors un véritable fléau dans l'ensemble de la

création. Leurs habitudes sont tranquilles et leur démarche est lente; ils ne font usage de leur venin que pour se procurer la nourriture nécessaire, n'attaquant jamais sans y être poussés par le besoin ou par des provocations répétées. Les Crotales habitent exclusivement l'Amérique, depuis le midi des États-Unis jusque vers le milieu du Brésil; les parties les moins peuplées de la Caroline surtout, sont la patrie de prédilection de ces animaux; et c'est là qu'on en rencontre le plus. C'est encore là que Bosc, dont les recherches ont presque épuisé l'histoire naturelle de ce pays, a parfaitement observé leur histoire; nous ne pouvons mieux faire que de répéter textuellement ce qu'en a dit ce naturaliste. Le nombre des grelots de la queue des Crotales varie non-seulement dans toutes les espèces, mais même dans beaucoup d'individus d'une même espèce. Ce sont des pyramides tronquées à quatre faces, dont deux, opposées, sont beaucoup plus courtes que les autres, et qui s'emboîtent réciproquement, de manière qu'on ne voit que le tiers de chacune. Cet emboîtement a lieu par le moyen de trois bourrelets circulaires, répondant à autant de cavités de la pyramide supérieure, de sorte que la première pyramide qui tient à la chair, n'a que deux cavités, et que la dernière, celle qui est à l'extrémité, n'en a pas du tout. C'est par le moyen de ces bourrelets de diamètres inégaux, que les grelots se tiennent sans être liés ensemble, et qu'ils peuvent se mouvoir avec bruit dès que l'animal agite sa queue. Ces pièces, excepté la première, ne tenant point à l'animal, ne peuvent recevoir de nourriture; aussi ne croissent-elles pas; la dernière, c'est-à-dire la première formée, est toujours close et plus petite. De l'accroissement des dernières vertèbres de la queue, dépend la grandeur de la dernière pièce des grelots, puisque ces pièces se moulevent primitivement sur elles. Il est très-probable qu'il s'en produit une tous les ans, par suite de la mue. Bosc a observé un assez grand nombre de Crotales de différentes espèces, dans la Caroline, et il croit avoir remarqué que, si le nombre des sonnettes varie dans la même espèce de même âge, c'est parce qu'elles sont sujettes à se séparer par accident. Il est très-certain, d'après ces observations et le dire des habitants du pays, que les Crotales ne perdent et ne renouvellent pas leurs sonnettes chaque année, et qu'on peut toujours, par le moyen du calcul, trouver le nombre de celles qui manquent, puisque toutes croissent dans une proportion régulière. Un individu comparé à plusieurs autres plus grands et plus petits, a prouvé à Bosc qu'un Crotale qui a six grelots, dont le dernier est entièrement fermé à son extrémité, doit avoir cinq ans. C'est cette fermeture du dernier grelot qui annonce l'intégrité du nombre de ceux produits depuis la naissance de l'animal. On dit que le bruit de ces sonnettes s'entend à plus de soixante pieds, et cela se peut pour quelques espèces; mais il ne l'a jamais pu entendre à plus de douze ou quinze pieds, encore était-ce celui d'un individu qu'il avait attaché par le cou à un arbre et qui se débattait avec une grande violence. Dans l'état de marche ordinaire, le bruit est si faible, qu'il faut être sur l'animal et même prêter l'oreille pour l'entendre. — L'odeur des Crotales est très-mauvaise et se sent souvent de fort

loin; elle est principalement due à la décomposition des animaux qu'ils ont mangés, décomposition qui est singulièrement accélérée par le venin dont ces animaux ont été imprégnés. J'ai remarqué que ceux qui avaient le ventre vide, ne transmettaient qu'une bien plus faible odeur, analogue à celle de la Couleuvre à collier, et qui est fournie par les glandes voisines de l'anus. Lorsqu'ils sont morts, ils se décomposent eux-mêmes très-rapidement, et l'odeur putride que leur corps exhale est si fétide, qu'il faut un grand courage pour en approcher, et qu'il est presque impossible de les remuer sans se trouver mal. — Les Serpents à sonnettes peuvent vivre longtemps; on en cite qui avaient quarante à cinquante sonnettes, c'est-à-dire quarante à cinquante ans, et huit à dix pieds de long; mais on n'a cependant à cet égard que des notions fort confuses. Dans les pays où il y a un hiver, en Caroline, par exemple, ils se terrent pendant les froids comme les Serpents d'Europe, tandis qu'à Cayenne on les trouve toute l'année en activité. — C'est aux dépens de petits Quadrupèdes, tels que les Lièvres, les Écureuils, les Rats, etc., d'Oiseaux qui cherchent leur nourriture sur la terre et de divers Reptiles, que vivent les Serpents à sonnettes. Ils se tiennent ordinairement contournés en spirale dans les lieux dégarnis d'herbes et de bois, le long des passages habituels des animaux sauvages, surtout dans ceux qui conduisent aux abreuvoirs : là ils attendent tranquillement que quelque victime se présente; dès que celle-ci se trouve à leur portée, ils s'élançant sur elle avec la rapidité d'un trait, et lui versent leur poison dans les veines. Rarement un animal surpris par un Serpent à sonnettes cherche-t-il à fuir : il est comme pétrifié de terreur à son aspect, et va même, dit-on, au-devant du triste sort qui l'attend. De ce fait exagéré, découle naturellement l'opinion où l'on est généralement, en Amérique comme en Europe, qu'il suffit qu'un Serpent fixe un Écureuil ou même un Oiseau placés sur un arbre, pour les charmer, c'est-à-dire les obliger à descendre et à venir se faire avaler. Lorsqu'on met des animaux dans une cage où il y a de ces Serpents, ils sont saisis d'une frayeur mortelle, s'éloignent le plus qu'ils peuvent de lui, mais ne perdent point leurs facultés physiques : il est, au reste, rare que dans ce cas, les premiers les acceptent pour nourriture; ils se laissent ordinairement mourir de faim, lorsqu'ils sont réduits en captivité. — Tous les animaux, excepté les Cochons qui s'en nourrissent, craignent les Serpents à sonnettes; les Chevaux, et surtout les Chiens, les évitent de loin, et se gardent bien de passer auprès d'eux. Bosc dit s'être amusé plusieurs fois à vouloir violenter son cheval et son chien pour les diriger vers un de ces Serpents; mais ils auraient été plutôt assommés sur la place que de s'en approcher. Ils sont cependant assez souvent leurs victimes. C'est principalement dans les temps orageux et lorsque l'atmosphère est fort chargée d'électricité, enfin lorsque le temps est lourd et chaud, qu'ils sont le plus dangereux. Mais l'homme en devient facilement le maître, lorsqu'il peut les apercevoir de loin et prendre ses précautions. D'abord ils ne l'attaquent jamais; en second lieu ils ne sont point craintifs, se laissent approcher, et par conséquent on peut choisir

une position avantageuse, et les tuer d'un seul coup de bâton donné sur l'épine du dos. Lorsqu'ils sont saisis par la tête, ils ne peuvent, comme les autres Serpents, relever leur queue et l'entortiller autour des bras de l'agresseur, et par conséquent faire usage de leur force pour se dégager. Ils sont au reste très-vivaces. Tyson en disséqua un qui vécut quelques jours après qu'on lui eut arraché la plupart des viscères et que sa peau eut été déchirée; ses poumons, qui étaient composés de petites cellules, et terminés par une grande vessie, demeurèrent enflés jusqu'à ce qu'il fût expiré. — Quoique les plaies que produit un Serpent à sonnettes soient de plus d'un pouce de large, sa morsure, dit-on, se sent à peine; mais au bout de quelques secondes, une enflure, accompagnée d'élançements, se développe autour du membre; bientôt elle gagne tout le corps, et souvent au bout de quelques minutes, l'homme ou l'animal blessé n'existe déjà plus. Les derniers degrés de l'agonie sont extrêmement douloureux : on éprouve une soif dévorante qui redouble si l'on cherche à l'éteindre; la langue sort de la bouche et acquiert un volume énorme; un sang noir coule de toutes les parties du corps, et la gangrène se montre sur la blessure. Malgré la violence de ces symptômes et la rapidité des progrès du mal, on guérit souvent de la morsure des Crotales; mais il faut pour cela que les crochets n'aient point pénétré dans une artère, et pas trop près du cou. Bosc croit pouvoir déduire d'une observation qui lui est propre, que souvent dans ce cas on meurt asphyxié par suite de l'enflure des organes de la respiration; et qu'alors l'opération de la bronchotomie pourrait sauver le malade. — Le poison des Crotales se conserve sur le linge, même après qu'il a été mis à la lessive; et on a des faits qui constatent la mort de personnes dont les plaies avaient été pansées avec ce linge. Il se conserve sur la dent de l'animal après qu'il est mort. On cite qu'un homme fut mordu à travers ses bottes et mourut. Ces bottes furent successivement vendues à deux autres personnes qui moururent également, parce que l'extrémité d'un des crochets à venin était restée engagée dans le cuir. — On emploie communément contre la morsure des Crotales trois moyens qui consistent dans la succion et la ligature au-dessus de l'endroit mordu si la chose est possible, dans les caustiques et dans les médicaments internes. Ces derniers viennent ordinairement trop tard et sont d'un faible secours dans un cas où les accidents se succèdent avec une telle promptitude, qu'on cite des exemples où des hommes mordus ont péri en peu de minutes. Les caustiques peuvent produire un meilleur effet d'abord, mais leur emploi est bien douloureux et peut augmenter le mal, pour peu que le ravage ait commencé. Les chasseurs se servent de la poudre de leur fusil, allumée sur la plaie, après avoir dilaté celle-ci au moyen d'une scarification. La succion paraît ce qu'il y a de plus efficace, mais on trouve rarement quelqu'un qui veuille prodiguer ce secours, dans le préjugé où l'on est que le venin du Crotale est mortel de quelque manière qu'il parvienne dans le corps. C'est une erreur, et il paraît que non-seulement le venin des Serpents n'est dangereux qu'autant que des morsures l'introduisent dans la circulation, mais qu'il en est de même de tous les virus

dont l'absorption est le résultat de morsures. On recommande contre la morsure des Crotales le *Prenanthes alba*, une espèce d'Hélianthe, la Spirée trifoliée, le *Polygala Seneka*, avec les *Aristolochia serpentaria* et *anguicida*. Paliset de Beauvois ajoute qu'on peut aussi se servir utilement de l'écorce pilée des racines de Tulipier : en général les médicaments purgatifs, sudorifiques, ceux appliqués en cataplasme et en fomentation au plus haut degré de chaleur supportable, peuvent soulager, guérir même; mais parmi les personnes blessées, qui échappent à la mort, il en est peu qui ne conservent des traces profondes de l'accident qui menaçait leur vie. Bosc affirme que des taches jaunes sur la partie intéressée, des enflures, de grandes douleurs et une faiblesse périodique, en perpétuent le pénible souvenir. Les effets de la morsure des Crotales sont fort prompts; si l'on s'en rapporte aux expériences faites par plusieurs personnes et insérées dans divers recueils scientifiques, des chiens y ont succombé en quinze secondes. Cependant l'effet ordinaire se prolonge de dix minutes à trois heures. Un Crotale contraint à se mordre lui-même a succombé en douze minutes. Par l'action du poison, non-seulement ces Serpents s'approprient la possession de leurs victimes, mais encore ils en accélèrent la décomposition, ce qui hâte l'opération digestive dans l'estomac de l'animal, lequel, de même que les autres Serpents, ne mâche pas sa proie, mais l'avale tout entière. — Les Crotales ne montent pas aux arbres; ils ne se replient pas avec cette grâce flexible, qui sied si bien aux Couleuvres; ils rampent presque en ligne droite, et pas assez vite pour atteindre un homme à la course; dans leur position habituelle et lorsqu'ils se tiennent en embuscade, ils se contournent en spirale. Un assez gros individu vivant, que Bory a eu occasion d'observer, se blotissait habituellement de la sorte, et dressait quelquefois la partie supérieure de son corps jusqu'à la moitié de sa longueur en ligne droite, tenant sa tête horizontalement, pour observer avec une sorte de gravité ce qui se passait autour de lui. — On prétend qu'avant la découverte de l'Amérique, les Crotales étaient pour les Sauvages des objets de respect et d'adoration, parce qu'ils détruisent les autres Reptiles. Depuis que la civilisation a pénétré dans cette partie du monde et conquis à la culture le sol que couvrent si longtemps d'impénétrables forêts, les naturels ont partagé l'horreur que les Crotales inspirent aux Européens; plusieurs hordes en mettent la tête à prix; les colons leur font une guerre active, et le nombre en diminue considérablement. On n'en voit même plus de gros que dans les environs des villes et des habitations. Il était autrefois commun d'en rencontrer qui dépassaient six ou huit pieds de longueur; ils ont aujourd'hui rarement le temps d'atteindre à cinq. Les Sauvages mangent leur chair. Dans les contrées où l'hiver se fait ressentir, les Crotales s'engourdissent. On les rencontre alors dans les trous, dans les cavernes et sous les couches épaisses que forment les Sphaignes dans les marais; ils y sont presque toujours réunis en certaine quantité, et même avec des Crapauds qui n'en ont rien à craindre, saisis qu'ils sont du froid qui leur est commun. A Cayenne, les Crotales ne s'engourdissent jamais,

ils sont dangereux toute l'année. Disposés à attaquer leur proie, les Crotales se roulent, agitent leurs gretots avec rapidité, retirent leur cou qui s'aplatit ainsi que la tête; bientôt leurs yeux étincellent, leurs joues se gonflent, leurs lèvres se contractent, enfin une large gueule s'ouvre et montre les redoutables crochets. — Comme les autres grands Serpents, les Crotales sont ovipares; cependant on assure qu'ils n'abandonnent pas leur progéniture éclos. C'est une opinion commune, dans quelques-unes des Antilles, qu'ils la dévorent; mais cette erreur tient à la manière dont au contraire ils la protègent. Beauvois a vu, et d'autres personnes ont vu également, de vieux Crotales surpris, s'arrêter tout à coup, ouvrir leur bouche le plus possible et y recevoir leurs petits hâtés de s'y réfugier. Ce fait est irrécusable, attesté par un homme tel que Beauvois, mais n'en est pas moins fort extraordinaire; il a donné lieu au préjugé des colons à l'égard de la voracité des Crotales. — Le nombre des espèces de ce genre se monte à huit selon Latreille. Le voyage de Humboldt l'a grossi de deux nouvelles. On divise ces espèces en deux sections selon qu'elles ont la tête garnie, en dessus, d'écaillés semblables à celles qui recouvrent le corps, ou que la tête est couronnée de plaques au lieu d'écaillés.

† Tête couverte d'écaillés.

CROTALE BOIQUIRA. *Crotalus horridus*, L., Encycl. Serp., pl. 2, f. 5. *Caudisona terrifica*, Laur., Amph., n° 205; *Boicininga* de Pison et Marcgraaff; *Teuhlacot-Zauhqui*, Hern. L'un des plus redoutables Crotalés par l'activité de son venin. Son nom mexicain signifie reine des Serpents, par allusion à sa puissance. Il atteint de quatre à six pieds de longueur; une suite de grandes taches noires en losange, bordées de jaunâtre, règne le long du dos. Le reste des teintes est d'un cendré brunâtre. P. 166, E. 26.

CROTALE A QUEUE NOIRE. *Crotalus atricaudatus*. C'est à Bosc que les naturalistes doivent la connaissance de cette espèce qui n'a plus été observée depuis qu'il l'a découverte. Deux taches brunes se voient à l'extrémité postérieure du corps; le dos est d'un gris rougeâtre, ponctué de brun, avec des fascies de la même teinte, irrégulières, anguleuses ou chevronnées, transversales, et d'autres taches plus claires, latérales; une raie fauve règne le long du dos, la queue est noire. Cette espèce a de trois à quatre pieds de long. P. 170, E. 26.

CROTALE DURISSUS. *Crotalus Durissus*, L., le Muet; Encycl. Serp., pl. 5, fig. 4; *Caudisona Durissus*, Laurent., Amph. n° 204. Cette espèce, qui habite jusqu'au quarante-cinquième degré de latitude, est la plus répandue dans l'Amérique septentrionale. C'est elle qu'on y appelle par excellence le Serpent à sonnettes et sur laquelle Bosc a principalement observé les mœurs des Crotales. Les plus gros individus qu'il ait vus ne dépassaient pas cinq pieds; l'un d'eux avait dans son estomac un Lièvre tout entier. Ce Serpent a aussi été l'objet des recherches de Galesby, de Kalm et de Beauvois; il se tient souvent près des eaux où il nage avec la plus grande facilité, en distendant sa peau et la gonflant d'air. Sa couleur est le gris jaunâtre, avec plus de vingt bandes noires, irrégulières et transverses sur le dos. P. 170-172, E. 21-50.

CROTALE DRYNAS. *Crotalus Drynas*, L., Teuthlaco; Encycl. Serp., pl. 1, f. 2; *Caudisona Drynas*, Laurent., *Amph.*, n° 206. Son corps est tout blanc, avec quatre rangées longitudinales de taches ovales, d'un brun clair. P. 165, E. 50.

CROTALE CAMARD. *Crotalus Sinus*, Latr. Sa taille n'atteint que celle du Boiquira, dont les couleurs en losanges noirs, qui règnent sur son dos, le rapprochent; mais il a le museau tronqué d'une manière fort remarquable, avec treize taches noires, en forme de chevrons bordés de gris, sur les flancs; le ventre est blanc. P. 165, E. 19.

LES CROTALES A LOSANGE, *Crotalus rhombifer*, P. 242, E. 25, BRUYANT, *Crotalus strepitans*, Daud., et SANS TACHE, Lair., *Caudisona orientalis*, Laur., *Amph.*, n° 207, P. 164, E. 28, sont les autres espèces de cette division.

†† Tête couverte de plaques.

CROTALE MILLET. *Crotalus miliarius*, L., Encycl. Serp., t. 1, f. 1. Ce Crotale est fort connu dans quelques parties de l'Amérique septentrionale, sous le nom de Vipère de la Louisiane, que ses morsures cruelles ont rendu effroyablement célèbre. On le regarde comme le plus dangereux de tous; on prétend que nul être n'a survécu trois heures à l'effet meurtrier de ses crochets, et le Millet est d'autant plus à craindre que, fort petit et n'exécédant pas un pied et demi de longueur, il se glisse inaperçu près de ses victimes. D'autres fois il se tient roulé sur les troncs des arbres abattus au milieu des lieux marécageux, où il guette les Grenouilles dont il fait sa nourriture habituelle. Il ne s'épouvante de la présence d'aucun animal, et ne se sauve pas à l'aspect de l'homme souvent exposé à poser sa main au lieu même où se blottit le Millet, ou à s'asseoir dessus. Ses couleurs rappellent, par leur variété et leur disposition, mais en petit, celles dont s'embellit la robe du Boa Devin. On le trouve depuis la Caroline jusque dans les régions désertes, qui s'étendent à l'ouest de la Nouvelle-Orléans. P. 152, E. 52.

CROTALINE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

CROTALOPHORE. REPT. Synonyme de Crotale.

CROTON. BOT. Ce genre, qui appartient aux Euphorbiacées, est, parmi elles, le plus riche en espèces après l'Euphorbe, et mériterait, peut-être mieux que ce dernier, de servir de type à cette famille. Comme on lui a réuni beaucoup de plantes peu semblables entre elles, la définition du genre serait confuse et mal déterminée, si on les conservait toutes. Il devient donc nécessaire d'en écarter un certain nombre d'espèces, et les caractères établis avec plus de rigueur, d'après la masse encore considérable qui reste, sont les suivants : fleurs monoïques, ou très-rarement dioïques; dans les mâles, un calice quinquépart; cinq pétales avec lesquels alternent cinq petites glandes; des étamines en nombre défini (ordinairement de dix à vingt), ou plus rarement indéfini, dont les filets libres, infléchis dans le bouton et redressés après l'expansion de la fleur, s'insèrent à un réceptacle dépourvu ou couvert de poils, et dont les anthères adnées au sommet de ces filets regardent du côté interne; dans les femelles, un calice quinquépart, persistant; pas de pétales; trois styles tantôt

bifides, tantôt divisés régulièrement en un plus grand nombre de parties, et des stigmates en rapport avec ces divisions; un ovaire entouré à sa base de cinq glandes ou appendices d'autre consistance, creusé intérieurement de trois loges contenant chacune un ovule, et devenant un fruit capsulaire, à trois coques qui s'ouvrent en deux valves.

Ce genre renferme des arbres, des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux et des herbes. Leurs feuilles, pourvues de stipules, sont alternes, souvent munies inférieurement de deux glandes, entières, dentées ou lobées, couvertes tantôt d'écaillies argentées ou dorées, tantôt de poils en étoiles qu'on doit regarder comme très-caractéristiques; on en retrouve ordinairement de semblables sur les rameaux, les pédoncules, les calices et les capsules. Les fleurs, munies chacune de bractées, sont disposées en épis ou en grappes axillaires ou plus souvent terminales, lâches ou serrées, tantôt courtes et ressemblant à des têtes, tantôt plus ou moins allongées; elles sont toutes du même sexe dans le même épi, ou bien des mâles sont entremêlées à des femelles, ou enfin, ce qui est le plus ordinaire, les mâles sont supérieures, les femelles situées plus bas. On peut diviser les espèces de ce genre, comme l'a fait Kunth dans son bel ouvrage où il en fait connaître un très-grand nombre de nouvelles, en celles dont les feuilles sont revêtues d'écaillies, et celles dont les feuilles sont couvertes de poils étoilés; dans ces dernières, ces feuilles sont entières, et se tiennent leur contour présente des différences qui peuvent servir de base à une subdivision nouvelle; ou bien elles sont découpées en lobes assez profonds. La tige, herbacée ou frutescente, fournit encore des caractères utiles.

Le genre Croton, resserré dans ces limites, comprend encore près de cent cinquante espèces. Les régions équinoxiales des deux Amériques semblent presque exclusivement leur patrie, puisque les neuf dixièmes environ en sont originaires. La plupart des Crotons sont remarquables par leurs usages et leurs propriétés. — Toutes les parties du *Croton Tiglium*, et surtout les graines connues communément sous le nom de graines des Moluques ou de Tilly, sont imprégnées d'un principe acre que l'on retrouve du reste dans tous les individus de la famille. La médecine, qui les avait autrefois employées, en avait presque entièrement rejeté l'usage plus tard, à cause de quelques expériences malheureuses. Il vient d'être introduit de nouveau en Angleterre, où l'huile de Tiglium est administrée comme purgation dans les cas où il est besoin d'un agent très-énergique à faible dose. Cette énergie paraît due à un principe de nature résineuse, qu'on a proposé de nommer Tigline. — L'écorce connue en médecine sous le nom de Cascarille, et souvent employée comme succédané du Quinquina avec lequel elle fut même confondue dans le principe, appartient à une autre espèce de Croton. — Les *Croton balsamiferum*, *origanifolium*, *niveum* et *aromaticum*, possèdent une propriété analogue, mais moins prononcée; et, dans ces espèces, le principe excitant se borne à des effets faibles et généraux. Le *Croton tinctorium*, L., plante qui fournit le Tournesol, paraît s'éloigner de ce genre, et devoir en former un dis-

tinct, que Necker a nommé *Crozophora*, et dans lequel plusieurs autres espèces viennent se grouper.

Les espèces dépourvues de pétales, et dans lesquelles l'ovaire est surmonté de trois styles plumeux, doivent être réunies au *Rottlera* de Roxburgh.

Le *Croton variegatum* de Linné ou *Codiaeum* de Rumph, paraît aussi devoir former un genre distinct. *V. CODIAEUM*. Enfin les *Croton castanifolium* et *palustris*, dans lesquels dix étamines sont réunies en une colonne qui supporte un rudiment de pistil; les trois styles découpés profondément en un grand nombre de divisions divergentes et simulant un éventail; les diverses parties hérissées de poils simples, terminés quelquefois par une glande; ce sont deux espèces pourraient peut-être former elles-mêmes un nouveau genre, ainsi que le *Croton tricuspidatum* qui n'a que cinq étamines monadelphes. D'un autre côté, plusieurs genres établis par divers auteurs, doivent se fonder dans le *Croton*; tels sont l'*Aroton*, le *Luntia*, le *Cinogasum*, que Necker a établis sur des espèces presque isolées et qu'il ne paraît pas avoir étudiées. Tel est encore le *Tridesmis* de Loureiro, qui, d'après un échantillon conservé dans l'herbier du Muséum, n'est autre chose qu'une espèce de *Croton* à styles multipartis. Il existe de ce genre une monographie assez étendue, celle de Geiseler, mais dont les descriptions sont trop souvent incomplètes. La partie botanique du Voyage de Humboldt, rédigée par Kunth, et l'Encyclopédie méthodique, sont les ouvrages où l'on trouve le plus de documents pour l'étude de ses espèces.

Le nom de *Croton*, emprunté des anciens, désignait, chez eux, le Ricin.

CROTONINE. bot. Nom donné par Brandes à un Alcaloïde qu'il a découvert dans la graine du *Croton Tiglium*, et dont l'action sur l'économie interne, paraît être extrêmement énergique et violente.

CROTONOPSIDE. *Crotonopsis.* bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Michaux dans sa Flore de l'Amérique septentrionale. Caractères : fleurs monoïques; dans les mâles, un calice à cinq divisions avec lesquelles alternent cinq pétales; cinq étamines dont les filets libres et saillants portent des anthères appliquées en dedans de leur sommet légèrement dilaté: dans les femelles, un calice à cinq divisions, dont les deux qui regardent le côté de la tige avortent en général, et à chacune desquelles est opposée une petite écaille; trois stigmates presque sessiles et légèrement bilobés; un ovaire uniloculaire, renfermant un ovule unique, inséré à son sommet. Le fruit est sec et indéhiscent; la tige herbacée et parsemée de petites écailles furfuracées, qui, répandues en grand nombre sur les feuilles, en argentent la surface inférieure. Les fleurs sont situées aux aisselles des dernières feuilles, et après la chute de celles-ci forment des sortes d'épis. Les calices et les fruits sont couverts de poils disposés en étoile. On en connaît une espèce dont les feuilles, alternes, varient par leur forme tantôt linéaire, tantôt elliptique; ce qui en a fait admettre deux par plusieurs auteurs. Ce genre, évidemment voisin du *Croton*, forme une anomalie dans la famille, par l'unité de loge, qui est peut-être le résultat de l'avortement, mais qui néanmoins

est confirmée par l'examen de l'ovaire. Au reste, la situation et la structure de la graine sont bien celles d'une Euphorbiacée; car l'embryon à radicule supérieure est enveloppé par un périsperme charnu.

CROTOPHAGA. ois. *V.* ANI.

CROUAS. ois. Syn. vulgaire de Corbine, *Corvus corone*, L. *V.* CORBEAU.

CROULARD. ois. Nom vulgaire du Traquet mouette, *Saxicola ananthe*.

CROUPATAS. ois. Syn. vulgaire de grand Corbeau, *Corvus corax*, L. *V.* CORBEAU.

CROUPION. *Uropygium.* ois. L'extrémité du tronc, composé des dernières vertèbres dorsales, et que termine une sorte de coccyx ressemblant à un soc de charrie ou bien à un disque comprimé. — Il existe dans la partie charnue du Croupion deux glandes qui contiennent une substance oléagineuse, plus abondante chez les Oiseaux aquatiques que chez les autres, et dont ils se servent pour lustrer leurs plumes, et les soustraire à l'action de l'eau qui ne les mouille plus dès que l'Oiseau les a frottées avec son bec imprimé de cette substance. Les plumes uropygiales répondent aux vertèbres, et les plumes de la queue à l'os caudal ou coccyx. Dans les descriptions ornithologiques, le mot Croupion s'étend à toute la partie inférieure du dos.

CROUTE A CHARBON, CROUTE A GLANDÉE. bot. *V.* SPHÈRE.

CROVÉ. bot. *V.* CROWÉE.

CROWÉE. *Crowea.* bot. Genre établi par Smith pour un arbuste de la Nouvelle-Hollande, qui vient se placer dans la famille des Rutacées, Décandrie Monogynie. La **CROWÉE A FEUILLES DE SAULE**, *Crowea saligna* (*Andrew. Reposit.*, nat. 79; Venten., Malm. T. VII), est un petit arbuste dressé, très-glabre, ayant ses rameaux alternes et triangulaires; ses feuilles également alternes sont sessiles, linéaires, lancéolées, aiguës, très-entières, glabres, luisantes et parsemées de petits points glanduleux et translucides, comme dans les Myrtes et les Millepertuis. A l'aisselle de chacune des feuilles supérieures, on trouve une seule fleur pédonculée, dressée, assez grande, d'une couleur pourpre. Le calice est étalé, à cinq divisions profondes, obtuses, plus courtes que la corolle et ciliées. La corolle se compose de cinq pétales étalés, se recouvrant mutuellement dans leur partie inférieure, sessiles, ovales, lancéolés, aigus. Les étamines sont au nombre de dix, beaucoup plus courtes que la corolle, rapprochées en forme de cône au centre de la fleur et offrant une structure extrêmement singulière. De ces dix étamines qui sont, ainsi que les pétales, insérées au contour d'un disque hypogyne épais et lobé, cinq sont plus courtes que les autres et alternent avec elles; les filaments plans, lancéolés, glabres et recourbés dans leur partie externe et inférieure, velus des deux côtés dans leur moitié supérieure, qui est brusquement réfléchie vers son milieu dans les cinq étamines plus longues, tandis qu'ils sont dressés dans les cinq plus courtes. Les anthères sont introrses et appliquées sur la face interne des filets, vers le milieu de leur hauteur. Ces anthères sont bifides à leur base, à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Le disque est plus large que la base de

l'ovaire, au-dessous duquel il est placé, et offre cinq lobes séparés par autant de sinus arrondis, auxquels s'insèrent les pétales. L'ovaire est hémisphérique, très-déprimé à son centre par l'insertion du style. Il présente cinq côtes séparées par autant de sillons longitudinaux. Chacune d'elles correspond à une des cinq loges, qui contiennent chacune deux ovules superposés et alternes, et ne sont adhérentes entre elles par leur centre, qu'à leur sommet et à leur base, tandis qu'elles sont séparées par une fente longitudinale dans presque toute leur hauteur : circonstance qui indique qu'ici le pistil se compose de cinq pistils soudés, caractère commun à presque toutes les autres Rutacées. Le style est extrêmement court, épaissi dans sa partie supérieure qui se termine par un stigmate hémisphérique, glanduleux, et à cinq côtes arrondies. Ce style est garni et hérissé de poils très-longs et glanduleux à leur base. Le fruit se compose de cinq capsules soudées entre elles, à une seule loge, contenant chacune une ou deux graines arillées. Ce joli arbuste est cultivé dans les jardins des amateurs. Pendant l'hiver il doit être placé dans la serre tempérée. Il demande la terre de bruyère. On le multiplie de boutures sur couches tièdes et sous châssis.

Quant au prétendu *Crocea nereifolia*, non-seulement il n'appartient pas à ce genre, mais encore il doit être placé dans une autre famille, celle des Myrtacées : c'est le *Tristania nereifolia*.

CROZOPHORE. *Crozophora*. BOT. Sous ce nom Necker a fait un genre distinct d'une des espèces les plus remarquables du genre *Croton*, le *Crozophora tinctorium*, L., que Scopoli nommait *Tournesolia*. Sept espèces environ doivent lui être réunies, et l'on peut les caractériser de la manière suivante : fleurs monoïques. Dans les mâles, calice quinquéparti; cinq pétales souvent réunis en partie et couverts d'écaillés furfuracées; cinq ou, plus souvent, huit à dix étamines, dont les filets inégaux sont soudés entre eux jusqu'à une assez grande hauteur, et dont les anthères, insérées un peu au-dessous du sommet des filets, regardent en dehors. Dans les femelles, un calice à dix divisions linéaires, sans pétales; trois styles bifides; un ovaire ordinairement revêtu d'écaillés, à trois loges contenant chacune un ovule; un fruit capsulaire à trois coques. — Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux ou plus ordinairement des herbes à feuilles accompagnées de stipules caduques, sinueuses dans leur contour, souvent molles et plissées. Les fleurs sont disposées au sommet ou dans l'écartement des rameaux, en grappes dans lesquelles les femelles sont inférieures et portées sur des pédoncules plus longs; les mâles serrées et situées supérieurement. Les diverses parties de la plante sont ordinairement couvertes de poils étoilés. — Il est à remarquer que ces espèces diffèrent aussi des véritables *Crotons* par leur patrie, puisqu'elles sont toutes originaires de l'Europe, de l'Asie, ou de l'Afrique, presque toujours des diverses régions qui forment le littoral de la Méditerranée. Dans plusieurs, et surtout dans le *Crozophora tinctoria*, la plante est imprégnée d'un principe colorant, rougeâtre, qui, extrait et combiné avec les Alcaïcs, est répandu dans le commerce sous le nom de Tournesol. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails

sur ce produit utile aux arts et à la chimie (*V. TOURNESOL*); il suffit de dire qu'il paraît se retrouver dans plusieurs végétaux de la même famille.

CRUCIALIS. BOT. Synonyme de *Valantia cruciata*.

CRUCIANELLE. *Crucianella*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, Tétrandrie Digynie, L. Ses caractères n'ont encore été donnés que d'une manière incomplète. En effet ce que les auteurs décrivent comme un calice formé de deux ou trois folioles opposées, fortement carénées, n'est qu'un véritable involucre embrassant immédiatement la base de chaque fleur. Le calice est adhérent avec l'ovaire, comme dans toutes les autres Rubiacées, et son limbe n'est pas marqué. La corolle forme un tube long et grêle, et se termine par un limbe à quatre ou à cinq divisions. Le nombre des étamines est égal à celui des lobes de la corolle. L'ovaire est surmonté par un style bifide à son sommet, et dont chaque branche porte un très-petit stigmate. Le fruit se compose de deux coques accolées, non couronnées par le calice, mais enveloppées et cachées par l'involucre qui est persistant. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces qui sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, et quelquefois sous-frutescentes à leur base. Leurs tiges sont anguleuses; leurs feuilles, généralement étroites, opposées ou verticillées; les fleurs sont petites et constituent des épis simples, très-rarement une sorte de corymbe. La plupart des Crucianelles croissent en Europe et dans le voisinage de la Méditerranée. Ce genre correspond au *Rubeola* de Tournefort.

CRUCIANELLE A FEUILLES ÉTROITES. *Crucianella angustifolia*, L., Lamk., Ill., t. 61. Sa tige est haute de six à huit pouces, carrée, rude au toucher, tantôt simple, tantôt rameuse, articulée; ses feuilles sont linéaires, étroites, courtes, verticillées par six. Les fleurs sont petites et forment des épis simples au sommet des ramifications de la tige. On la trouve dans les champs après la récolte, dans tout le midi de la France.

CRUCIANELLE A FEUILLES LARGES. *Crucianella latifolia*, L. Annuelle comme la précédente, elle croît dans les mêmes localités. Elle s'en distingue par ses feuilles verticillées par quatre seulement et plus larges. Lamarck les avait réunies ainsi que la suivante, sous le nom de *Crucianella spicata*.

CRUCIANELLE DE MONTPELLIER. *Crucianella Montpellieraca*, L. Cette espèce présente en quelque sorte réunis les caractères des deux précédentes, c'est-à-dire que ses feuilles inférieures sont ovales et verticillées par quatre, tandis que les supérieures sont linéaires, lancéolées et verticillées par cinq ou six. Peut-être cette plante et les deux précédentes ne sont-elles que des variétés d'une même espèce, ainsi que le pense Lamarck.

CRUCIANELLE MARITIME. *Crucianella maritima*, L. Cette espèce se distingue bien facilement des autres; elle est vivace et d'un blanc verdâtre; sa tige est étalée, très-rameuse, rude sur ses angles, portant des feuilles quaternées, ovales, lancéolées, aiguës, rudes au toucher. Ses fleurs sont petites et d'un blanc jaunâtre. Elle couvre les rochers des bords de la Méditerranée.

CRUCIATA. BOT. Genre établi par Tournefort, réparti ensuite parmi les Gaillats, les Aspérules et les Valanties.

CRUCIELLA. BOT. Lesch. *V. XANTHOSIE*.

CRUCIELLE. *Cruciella*. bot. Ce genre de la famille des Ombellifères, créé par Leschenault pour une espèce, *Cruciella candida*, observée par lui sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, n'a point été adopté par le professeur De Candolle, dans son *Prodromus Syst. Nat.*; mais il en a fait une section de son genre *Xanthosia*. V. ce mot.

CRUCIFÈRES. *Cruciferae*. bot. Les Crucifères constituent l'une des familles les plus naturelles du règne végétal. Aussi, tous les genres qui la composent ont-ils été constamment réunis dans une même classe, par tous les auteurs systématiques. Ils forment la Tétradynamie ou quinzisième classe du système sexuel de Linné. Tournefort les avait tous placés dans la cinquième classe de son système. L'on ne devra donc pas s'étonner de ce que, dans cette famille, les caractères des genres soient en général peu tranchés et fondés sur des modifications souvent fort légères. Les travaux de Rai, de Crantz, de Gärtner, de Desvaux, de Brown, et surtout ceux de De Candolle, ont successivement jeté du jour sur l'histoire des Crucifères. Le calice est toujours formé de quatre sépales généralement caducs, tantôt dressés, tantôt étalés; deux des sépales qui correspondent aux côtés du fruit, c'est-à-dire aux deux trophospermes, sont quelquefois un peu plus grands, bossus à leur base ou même prolongés en une sorte d'éperon. Les pétales sont au nombre de quatre, opposés deux à deux par leur base, et représentant en quelque sorte une croix; de là le nom de Crucifères, donné aux végétaux de cette famille. Ces pétales sont rétrécis et plus ou moins longuement onguiculés à leur base; ils alternent avec les sépales du calice; leur lame, dont la figure est très-variable, est tantôt entière, tantôt divisée en deux lobes plus ou moins profonds. Le plus souvent la corolle est parfaitement régulière; dans quelques genres deux des pétales sont plus grands. Le nombre des étamines est de six dans presque toutes les Crucifères: ces étamines sont tétradynames, c'est-à-dire que quatre sont plus grandes que les deux autres. Les quatre grandes sont disposées en deux paires opposées et placées chacune en face d'un des côtés du fruit: les deux petites correspondent chacune à l'une des faces du fruit. Quelquefois les deux étamines qui forment chaque paire, sont soudées ensemble par leurs filets dans une étendue plus ou moins considérable; de même que ceux des deux petites, ils peuvent présenter une ou deux dents sur leurs parties latérales. Les anthères, dont la forme varie beaucoup, sont introrses et à deux loges. Toutes ces parties, savoir le calice, la corolle et les étamines, sont hypogynes, c'est-à-dire insérées à un réceptacle ou *torus* placé sous l'ovaire. Ce réceptacle présente de deux à quatre tubercules glanduleux, placés soit en dehors des grandes étamines, soit à la base même des petites, qui semblent être implantés dessus. Ces corps glanduleux, qui servent souvent de caractères distinctifs entre les genres, constituent un véritable disque épipodique. L'ovaire est constamment simple, ordinairement comprimé, tantôt allongé, tantôt raccourci, à deux loges séparées par une fausse cloison. Chaque loge contient un ou plusieurs ovules attachés au bord externe de la cloison membraneuse, qui n'est qu'un prolonge-

ment des deux trophospermes suturaux. Le style est grêle, quelquefois presque nul. Il semble être le prolongement de la fausse cloison, et se termine par un stigmaté simple ou bilobé. Le fruit est une silicule ou une silicule. Dans le premier cas il est allongé, tantôt comprimé, tantôt cylindrique, quadrangulaire ou conique; dans le second il est court, globuleux ou comprimé. C'est surtout d'après les modifications extrêmement nombreuses que présente le fruit dans sa structure, que sont fondés les caractères des genres dans cette famille. Le nombre des graines renfermées dans chaque loge varie beaucoup. Il n'en existe quelquefois qu'une seule, d'autres fois deux ou un très-grand nombre. Elles sont globuleuses ou planes, et membraneuses sur les bords. Toujours elles sont insérées à la base de la cloison, par un podosperme plus ou moins long. Leur embryon est immédiatement situé sous le tégument propre de la graine, et présente, dans la position relative de sa radicule et de ses cotylédons, des différences très-sensibles, indiquées par Gärtner, et dont R. Brown et De Candolle ont montré toute l'importance pour la classification des genres. Ces modifications sont au nombre de cinq: 1^o la radicule est redressée et correspond à la fente qui sépare les deux cotylédons que l'on dit alors être *accobants*; 2^o la radicule est appliquée sur le dos d'un des cotylédons qui restent plans et sont dits *incombants*; 3^o les deux cotylédons, pliés longitudinalement, reçoivent la radicule dans la gouttière qu'ils forment: de là le nom de cotylédons *condoublés*; 4^o les cotylédons sont étroits et roulés en spirale, cotylédons *spiraux*; 5^o enfin ils peuvent être repliés deux fois sur eux-mêmes transversalement; on les dit alors *bipliés*.

Les Crucifères sont des plantes herbacées, annuelles, bisannuelles ou vivaces. On en compte à peine quelques-unes qui sont sous-frutescentes à leur base. Leur racine est généralement perpendiculaire, tantôt grêle et mince, tantôt épaisse et plus ou moins charnue; leur tige est simple ou rameuse, et porte des feuilles alternes, simples ou plus ou moins profondément divisées. Les fleurs sont pédicellées et disposées en grappes simples, opposées aux feuilles ou terminales. Quelquefois ces grappes étant très-courtes et les fleurs très-rapprochées, constituent en quelque sorte des corymbes. Le nombre des Crucifères connues aujourd'hui, est extrêmement considérable et s'est accru très-rapidement, par les recherches des botanistes et des voyageurs. Linné n'en décrit que 254; Willdenow, 415; Persoon, 504. De Candolle vient d'en faire connaître 970, disposées en 94 genres.

Les Crucifères peuvent être considérées comme une famille presque entièrement européenne. Quelques-unes cependant sont éparses dans les diverses autres contrées du globe; mais leur nombre est loin d'égaliser celui des Crucifères européennes. L'analogie qui existe entre les caractères botaniques des plantes de cette famille, se montre également dans leurs propriétés médicales. Toutes les Crucifères sont plus ou moins âcres et antiscorbutiques. Ces propriétés sont dues à la présence d'une huile volatile, très-active. Lorsque cette huile est en grande quantité, les Crucifères sont très-âcres et irritantes,

comme on le remarque également dans les graines des *Sinapis*, les feuilles de la Passerage, etc. Si à cette huile volatile il se joint des fluides aqueux, sucrés ou mucilagineux, les Crucifères conservent encore un peu de leur action stimulante, mais elles peuvent en même temps servir d'aliment. La culture est surtout très-propre à développer en elles les sucs aqueux, le mucilage et le sucre, et à augmenter leurs propriétés alibiles : aussi cultive-t-on, dans les jardins, un grand nombre de plantes de cette famille, qui servent d'aliments, tels sont les Choux, les Navets, les Turneps, les Choux-fleurs, etc.

Jusqu'en ces derniers temps, tous les auteurs systématiques avaient divisé les genres de la famille des Crucifères en deux grandes sections, savoir les *Siliquieuses* et les *Siliculeuses*. Les observations de Brown et de De Candolle les ont amenés à reconnaître le peu de fixité et de valeur de cette division. En effet il n'est pas toujours facile de déterminer la limite précise entre la siliquie et la silicule, puisque la différence entre ces deux fruits ne consiste que dans leur longueur plus ou moins grande. En second lieu, il y a des genres fort naturels du reste, qui offrent à la fois, dans les diverses espèces qui les composent, des siliques et des silicules. Cette division ne peut donc pas être regardée comme la meilleure : c'est dans la structure de l'embryon, et particulièrement dans la position respective des cotylédons et de la radicule, que De Candolle a puisé les bases des divisions qu'il a établies dans la famille des Crucifères. D'après les cinq modifications que peut présenter l'embryon envisagé sous ce point de vue, l'auteur du *Systema universale* établit cinq ordres de Crucifères ; ces cinq ordres ou divisions primaires sont ensuite partagés en vingt et une tribus ou divisions secondaires, dont les caractères sont surtout déduits de la forme générale du fruit et de la largeur de la cloison.

ORDRE PREMIER. — Crucifères pleurorhizées.

Les cotylédons sont plans, accombants, c'est-à-dire que la radicule correspond à la fente qui sépare les deux cotylédons. Les graines sont comprimées.

1^{re} Tribu. ARABIDÉES.

Silique s'ouvrant longitudinalement; cloison étroite; graines souvent membraneuses sur les bords.

Genres : *Mathiola*, Brown, DC.; *Cheiranthus*, Br., DC.; *Nasturtium*, Br., DC.; *Leptocarpæa*, DC.; *Notoceras*, Br., DC.; *Barbarea*, Scopoli, DC.; *Stevenia*, Adams et Fisch., DC.; *Braya*, Sterneb. et Hop., DC.; *Turritis*, Dillen, DC.; *Arabis*, L., DC.; *Macropodium*, Br., DC.; *Cardamine*, L., DC.; *Pteronevrum*, DC.; *Dentaria*, L., DC.

II^e Tribu. ALYSSINÉES.

Silicule s'ouvrant longitudinalement; cloison large et membraneuse; valves concaves ou planes; graines souvent membraneuses.

Genres : *Lunaria*, L., DC.; *Savignya*, DC.; *Ricotia*, L., DC.; *Farseitia*, Br., DC.; *Berteroa*, DC.; *Aubrieta*, Adams, DC.; *Vesicaria*, Lamk., DC.; *Schivereckia*, Besser et Andr., DC.; *Alyssum*, L., DC.; *Meniocus*, Desv., DC.; *Clypeola*, L.; *Pellaria*, L., DC.; *Petrocalis*, Br., DC.; *Draba*, L., DC.; *Erophila*, DC.; *Cochlearia*, L., DC.

III^e Tribu. THLASPIDÉES.

Silicule s'ouvrant longitudinalement; cloison étroite; valves carénées; graines ovoïdes, quelquefois membraneuses sur les bords.

Genres : *Thlaspi*, Méd., DC.; *Capsella*, Desv., DC.; *Hutchinsia*, Br., DC.; *Teesdalia*, Br., DC.; *Iberis*, L.; *Biscutella*, L., DC.; *Megacarpæa*, DC.; *Cremolobus*, DC.; *Menonvillea*, DC.

IV^e Tribu. EUCLIDIÉES.

Silicule indéhiscence; graines au nombre d'une à deux dans chaque loge.

Genres : *Euclidium*, Br., DC.; *Ochthodium*, DC.; *Pugonium*, Gært., DC.

V^e Tribu. ANASTATICÉES.

Silicule s'ouvrant longitudinalement; valves offrant à leur face interne de petites cloisons, entre chacune desquelles on trouve une seule graine.

Genres : *Anastatica*, L., DC.; *Morettia*, DC.

VI^e Tribu. CAKILINÉES.

Silicule ou silicule se rompant transversalement en plusieurs pièces articulées, à une ou deux loges contenant chacune une ou deux graines non membraneuses.

Genres : *Cakile*, Scopol., DC.; *Rapistrum*, Méd., DC.; *Cordylotarpus*, Desf., DC.; *Chorispora*, DC.

ORDRE DEUXIÈME. — Crucifères notorhizées.

Les cotylédons sont plans et incombants, c'est-à-dire que la radicule est pressée contre une de leurs faces. Les graines sont ovoïdes et jamais marginées.

VII^e Tribu. SISYMBRIÉES.

Silique s'ouvrant longitudinalement; cloison étroite; valves concaves ou carénées; graines ovoïdes ou oblongues.

Genres : *Malcomia*, Br., DC.; *Hesperis*, L., DC.; *Sisymbrium*, Allion., DC.; *Alliaria*, Bieb., DC.; *Erysimum*, L., DC.; *Leptaleum*, DC.; *Stanleya*, Nuttall, DC.

VIII^e Tribu. CAMELINÉES.

Silicule ayant les valves concaves, la cloison large.

Genres : *Stenopetalum*, Br., DC.; *Camelina*, Crantz, DC.; *Eudesma*, Humb. et Bonpl.; *Neslia*, Desv., DC.

IX^e Tribu. LÉPIDINÉES.

Silicule ayant la cloison très-étroite, les valves carénées ou très-convexes; graines ovoïdes et en petit nombre.

Genres : *Senebiera*, DC.; *Lepidium*, L., DC.; *Bivonæa*, DC.; *Eunomia*, DC.; *Ethionema*, Br., DC.

X^e Tribu. ISATIDÉES.

Silicule ordinairement indéhiscence, monosperme et uniloculaire, ayant ses valves carénées; graines ovoïdes, oblongues.

Genres : *Tauscheria*, Fischer, DC.; *Isatis*, L., DC.; *Myagrurn*, Tournef., DC.; *Sobolewskia*, Bieb., DC.

XI^e Tribu. ANCHONIÉES.

Silicule ou silicule s'ouvrant transversalement en plusieurs pièces articulées, monospermes.

Genres : *Goldbachia*, DC.; *Anchonium*, DC.; *Sterigma*, DC.

ORDRE TROISIÈME. — Crucifères orthoplocées.

Cotylédons incombants et condoublés, c'est-à-dire pliés longitudinalement, et recevant la radicule dans la gouttière qu'ils forment; graines presque toujours globuleuses.

XII^e Tribu. BRASSICÉES.

Silique s'ouvrant longitudinalement ; cloison étroite.

Genres : *Brassica*, L., DC. ; *Sinapis*, L., DC. ; *Moricandia*, DC. ; *Diploclaxis*, DC. ; *Eruca*, Cavan., DC.

XIII^e Tribu. VELLÉES.

Silicule à valves concaves, à large cloison.

Genres : *Vella*, L., DC. ; *Boleum*, Desv., DC. ; *Carriehtera*, Adams, DC. ; *Succowia*, Méd., DC.

XIV^e Tribu. PSYCHINÉES.

Silicule ayant les valves carénées ; la cloison étroite, les graines comprimées.

Genres : *Schowia*, DC. ; *Psychine*, Desf., DC.

XV^e Tribu. ZILLÉES.

Silicule indéhiscente, à une ou deux loges monospermes ; graines globuleuses.

Genres : *Zilla*, Forsk., DC. ; *Muricaria*, Desv., DC. ; *Calepina*, Adans., DC.

XVI^e Tribu. RAPHANÉES.

Silicule ou silique s'ouvrant transversalement en pièces articulées, monospermes, ou divisées en plusieurs fausses loges monospermes.

Genres : *Crambe*, L., DC. ; *Didesmus*, Desv., DC. ; *Enarthrocarpus*, DC. ; *Raphanus*, L., DC.

ORDRE QUATRIÈME. — *Crucifères spiraloobées*.

Cotylédons linéaires, incombants, roulés en spirale.

XVII^e Tribu. BUNIADÉES.

Silicule indéhiscente à deux ou quatre loges.

Genre : *Bunias*, L., DC.

XVIII^e Tribu. ERUCARIÉES.

Silicule articulée ; article inférieur à deux loges.

Genre : *Erucaria*, Gært., DC.

ORDRE CINQUIÈME. — *Crucifères diptécolobées*.

Cotylédons linéaires incombants, repliés deux fois transversalement.

XIX^e Tribu. HÉLIOPHILÉES.

Silique oblongue ; cloison allongée, étroite ; valves planes ou légèrement concaves.

Genres : *Chamira*, Thunb., DC. ; *Heliophila*, L., DC.

XX^e Tribu. SUBULARIÉES.

Silicule ovoidé ; cloison large, elliptique ; valves convexes ; loges polyspermes.

Genre : *Subularia*, L., DC.

XXI^e Tribu. BRACHYCARPÉES.

Silicule didyme ; cloison très-étroite ; valves fort convexes ; loges monospermes.

Genre : *Brachycarpæa*, DC.

Où les ouvrages mentionnés dans le cours de cet article, on peut consulter avec fruit le second volume des *Icones selectæ* de M. Benj. Delessert, qui contient la figure de plus de quatre-vingts espèces rares ou nouvelles.

La méthode de classification proposée par De Candolle, toute savante qu'elle est, offre cependant beaucoup de difficultés dans son application, puisqu'elle exige la dissection des graines de Crucifères. Dumortier, dans sa Flore belge, a proposé une classification également basée sur le fruit, mais beaucoup plus simple, et dont voici l'exposé.

† SILICULOSÆ. — Fruit siliculeux.

Tribu I. Biscutelleæ. — Silicule à valves carénées. — *Thlaspi*. *Capsella*. *Lepidium*. *Cardaria*. *Iberis*. *Teesdalia*.

Hutchinsia. *Senebiera*. *Biscutella*. *Megacarpæa*. *Menonvillea*. *Bivonæa*. *Eunomia*. *Ethionema*.

Tribu II. Lunarieæ. — Silicules à valves écarinées. — *Camelina*. *Cochlearia*. *Draba*. *Erophila*. *Subularia*. *Alyssum*. *Berteroa*. *Lunaria*. *Ricotia*. *Clypeola*. *Farsetia*. *Aubrieta*. *Vesicaria*. *Peltaria*. *Vella*. *Carichtera*.
†† SILIQUASTRÆ. — Fruit indéhiscent ou lomentacé.

Tribu III. Buniadææ. — Fruit globuleux. — *Calepina*. *Neslia*. *Bunias*. *Crambe*.

Tribu IV. Isatidææ. — Fruit dilaté transversalement. *Isatis*. *Myagrum*.

Tribu V. Raphanistrææ. — Fruit siliquiforme ou lomentacé. — *Chorispora*. *Rapistrum*. *Cakile*. *Raphanus*.

††† SILIQUOSÆ. — Fruit en silique.

Tribu VI. Brassicææ. — Cotylédons condupliques. — *Moricandia*. *Sinapis*. *Diploclaxis*. *Brassica*. *Eruca*.

Tribu VII. Erysimææ. — Cotylédons plans ; valves écarinées. — *Notoceras*. *Conringia*. *Cheiranthus*. *Cheirina*. *Barbarræa*. *Erysimum*. *Alliaria*. *Hesperis*.

Tribu VIII. Brayaçææ. — Cotylédons plans ; valves carénées. — *Heliophila*. *Stevenia*. *Leptocarpyæa*. *Mathiola*. *Malcolmia*. *Nasturtium*. *Sisymbrium*. *Turritris*. *Braya*. *Arabis*. *Cardamine*. *Pteroneurum*. *Dentaria*.

CRUCIFIX. MOLL. *V. CROIX DE MER*.

CRUCIFORME. *Cruciformis*. BOT. Qui a la forme d'une croix.

CRUCIGÉNIE. *Crucigenia*. BOT. Nouveau genre de végétaux Microscopiques, observé par le professeur Morren, à l'aide d'un instrument de son invention. Il a nommé l'espèce qui en fait le type Crucigénie carrée (Ann. des Sc. nat. vol. XX, pl. 15) ; elle est composée d'une croix à quatre cellules principales, augmentées chacune de quatre cellules plus petites. Ce végétal a un mode de reproduction fort remarquable : chaque cellule propagatrice, après s'être isolée, se divise en quatre, et grandit ; chacune de ses divisions se divise à son tour et l'on parvient ainsi à revoir l'état complet. Des vides particuliers se trouvent au centre de la croix et des quatre cellules principales. L'auteur a découvert cette espèce dans l'eau d'un des étangs d'Ixelles, près de Bruxelles.

CRUCIROSTRE. OIS. *V. LOXIE*.

CRUCITE. BOT. *V. CRUZITE*.

CRUCITE. MIN. *V. MACLE*.

CRUDIE. *Crudia*. BOT. Schreber a donné ce nom au genre *Apalat* d'Aublet.

CRUMEN ou CRUMÈNE. BOT. *V. LYCOPE*.

CRUMENAIRE. *Crumenaria*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées ; *Pentandrie Monogynie*, L., établi par Martius, pour une petite plante annuelle, qu'il a découverte dans les terrains sablonneux, parmi les herbes sauvages et sur les limites des forêts de tout le littoral du Brésil. Caractères : calice campanulé, quinquéfide ; cinq pétales insérés sur les bords du calice, et alternant avec ses divisions ou découpures ; cinq étamines hypopétales, à filaments filiformes, à anthères presque globuleuses, bivalves. Un style court et cylindrique ; trois stigmates oblongs ; une capsule papyracée, à trois coques ailées sur les bords, monospermes, et attachées à un réceptacle central, filiforme et tripartite. Le *Cruc*

menaria decumbens (Mait. *Pl. Bras.* 1, 69), seule espèce connue jusqu'à ce jour, est une plante rameuse, de quatre à cinq pouces, à feuilles ovales, un peu cordiformes, glabres; à stipules ciliées, à très-petits fleurs axillaires d'un blanc sale ou jaunâtre.

CRUMÉNOPHTHALME. pois. Espèce du genre *Scombre*.

CRUMINIER. *Cruminium*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, proposé par Desvoux qui lui assigne pour caractères : calice cupulaire, tronqué; légume comprimé, plan, polysperme, entièrement bordé. La seule espèce de ce genre, et que Desvoux nomme *Cruminium gigantema*, est originaire du Pérou.

CRUPINE. *Crupina*. bot. Genre de la famille des Carduacées, Syngénésie Polygamie frustranée, établi par Henri Cassini. Caractères : capitules ayant les fleurs du centre en très-petit nombre, flosculeuses et hermaphrodites, tandis que celles de la circonférence sont neutres, plus grandes et irrégulières; fruits attachés immédiatement par leur base, et non latéralement comme dans toutes les autres Centauriées; aigrette double : l'extérieure plus grande, composée d'écailles imbriquées, minces, très-étroites et plumbeuses, l'intérieure formée de dix autres écailles plus courtes et tronquées. Cassini ne rapporte à ce genre qu'une seule espèce, *Centaurea Crupina*, L., jolie petite plante annuelle, qui croît spontanément dans les provinces méridionales de la France. Sa tige, haute d'un pied et plus, porte des feuilles dont les inférieures sont presque entières, tandis que les supérieures sont profondément pinnatifides, à lobes très-étroits. Les capitules sont groupés au sommet des ramifications de la tige et composés de fleurs purpurines.

CRUSÉE. *Crusea*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, Tétrandrie Monogynie, établi par Chamisso aux dépens d'un démembrement des Spermacocées, auquel il a joint quelques nouvelles espèces mexicaines. Caractères : tube du calice ovato-didyme; le limbe resserré à sa base, au-dessus de l'ovaire, profondément séparé, sans néanmoins être réellement divisé en quatre lobes linéaires, subulés, allongés, velus, plus quatre dents beaucoup plus petites; corolle hypocratériforme, avec son tube allongé et presque conique à l'extrémité, sa gorge glabre et son limbe divisé en quatre lobes; étamines moins longues que le style dont l'extrémité est faiblement bifide; fruit consistant en deux coques indéhiscentes, monospermes. Les espèces décrites par Chamisso sont des plantes herbacées, dont la tige est quelquefois suffrutescente à sa base; les feuilles sont opposées, ovales, à stipules engainantes, ciliées; les fleurs sont réunies en ombelle terminale, involucree; elles sont ordinairement rouges. Les *Spermacocce hirta* et *coccinea*, Pavon, *strigosa*, Sims, font partie de ce genre nouveau, qu'il ne faut pas confondre avec celui que Richard a également appelé *Crusea* et auquel De Candolle, pour éviter toute confusion, a substitué celui de *Chione*.

CRUSTACÉS. *Crustacea*. Grande classe du règne animal, qui comprend tous les animaux articulés, à pieds articulés et respirant par des branchies. Leur circulation est double; le sang qui a éprouvé l'effet de la

respiration se rend dans un grand vaisseau ventral, qui le distribue à tout le corps, d'où il revient à un vaisseau ou même à un vrai ventricule situé dans le dos, lequel le renvoie aux branchies. Leurs branchies sont des pyramides composées de lames ou hérissées de filets, de panaches ou de lames simples, et tiennent en général aux bases d'une partie des pieds. Ceux-ci ne sont jamais en nombre moindre de cinq paires, et prennent des formes variées selon le genre de mouvement des animaux. Il y a presque généralement quatre antennes et au moins six mâchoires; mais jamais il n'existe de lèvre inférieure proprement dite. Tels sont les signes essentiels, qui caractérisent cette classe importante.

Le corps des Crustacés ne saurait être constamment divisé en tête, thorax et abdomen; à cet égard les différences sont énormes, mais peuvent être ramenées à deux types principaux. Tantôt la tête est bien séparée, et les anneaux qui suivent sont aussi distincts les uns des autres, et ne constituent un thorax qu'autant qu'ils supportent chacun une paire de pattes; du reste ils sont également développés, et leur diamètre pris transversalement ou dans le sens de la longueur ne dépasse guère celui de l'abdomen; tantôt la tête est confondue avec les anneaux qui suivent, et ceux-ci, au nombre de cinq, sont plus ou moins confondus entre eux et développés outre mesure, de telle sorte que la partie qui suit, ou l'abdomen, a toujours une dimension moindre. Que la tête se confonde avec le corps ou qu'elle s'en distingue, elle supporte ordinairement des yeux, des antennes et une bouche. Les yeux sont ordinairement au nombre de deux; quelquefois on en aperçoit quatre, et dans quelques cas rares, ils paraissent manquer. On en distingue de deux genres: les uns lisses et les autres composés; ces derniers ont un caractère assez constant et qui leur est propre; ils sont pédonculés, c'est-à-dire situés à l'extrémité ou dans le trajet d'une tige de même nature que le test, très-mobile à sa base et située quelquefois dans une fossette particulière. Ces yeux lisses sont toujours sessiles, peu saillants, ronds et ovales.

Les antennes sont très-variables quant à leur nombre, leur composition, leur développement et leur forme. Il y en a tantôt quatre, tantôt deux seulement; ou bien elles disparaissent complètement; chaque antenne est formée de deux parties: le pédoncule et le filet; le pédoncule, qui constitue la base proprement dite, est formé d'un petit nombre de pièces inégalement développées et de figures variables; le filet, qui est triple, double ou simple, se compose au contraire d'une multitude de petits anneaux ajoutés à la suite les uns des autres et ne différant entre eux que par leur dimension qui va en diminuant de la base au sommet. La bouche est de toutes les parties de la tête la plus variable, quant au nombre, à la forme, au développement et aux usages des diverses pièces qui entrent dans sa composition. Savigny (Mém. sur les Anim. sans vert. 1^{re} part., 1^{er} fasc., 2^e Mém., p. 59) a le premier fixé l'attention des zoologistes sur cette partie importante, en déterminant, avec une sagacité rare et selon une méthode toute nouvelle dans la science, la nature des pièces qui concourent à la former. Latreille a depuis abordé ce

genre d'étude, et après avoir rappelé au mot **BOUCHE** les travaux de Savigny, il a présenté avec clarté le résultat de ses propres observations.

Le thorax offre des caractères très-différents suivant qu'il est distinct de la tête ou confondu avec elle; dans le premier cas il se compose d'une série d'anneaux également développés, et supportant chacun une paire de pattes; dans le second cette uniformité dans le développement n'est plus aussi sensible, surtout à la partie supérieure, qui ne paraît composée que d'une vaste pièce, laquelle a reçu le nom de test ou de carapace. Examinant avec soin les carapaces d'un très-grand nombre de Crabes de divers genres que Fabricius et des entomologistes ont distingués, Desmarest a reconnu que le hasard ne présidait point à la distribution des parties saillantes de ces carapaces, quelques formes irrégulières ou bizarres qu'elles semblent affecter, et qu'au contraire, dans tous les genres de Crustacés, la disposition de ces inégalités était constante et soumise à quelques lois qui n'étaient jamais contrariées. Réfléchissant d'ailleurs que les Crustacés ont leurs principaux organes intérieurs situés immédiatement sous le test ou la carapace, il a été conduit à rechercher s'il existait des rapports marqués entre la place qu'occupent ces viscères et la distribution des inégalités extérieures du test. Il était d'autant plus fondé à admettre ces rapports, qu'on sait qu'à une certaine époque de l'année tous les Crustacés, après avoir perdu leur vieille enveloppe solide, se trouvent revêtus d'une peau tendre, qui durcit à son tour, et se change, au bout de quelques jours, en une croûte aussi résistante que celle qu'elle remplace; et il pouvait présumer que, dans les premiers moments, la nouvelle peau se moulat jusqu'à un certain point sur les organes intérieurs, et que son ossification était ensuite influencée par les mouvements propres à ces organes, ou par le plus ou le moins de développement de chacun d'eux. Partant de cette idée, Desmarest a fait en quelque sorte, sur une carapace de Crustacé, l'application du système du docteur Gall sur le crâne humain; et il s'est cru d'autant plus autorisé à faire cette application, que les organes mous qui, chez les Crustacés, peuvent modifier les formes extérieures, sont parfaitement distincts les uns des autres, et ont des fonctions bien reconnues. Il est facile de s'assurer, en effet, que ces rapports existent; car, si l'on enlève, avec quelques précautions, le test d'un Crabe de l'espèce la plus commune (*Cancer Menas*, L.), on observe derrière le bord interoculaire un estomac membraneux vésiculeux, ayant deux grands lobes en avant et deux petits en arrière, soutenu dans son milieu par un mince osselet transversal, en forme d'arc, et ayant en dessus, entre les deux grands lobes et sur la ligne moyenne, deux muscles longitudinaux, qui s'attachent d'une part au bord antérieur du test, et de l'autre à l'osselet transversal. Si l'on examine comparativement la carapace que l'on a détachée, on reconnaît sur celle-ci l'indication des deux lobes antérieurs de l'estomac avec une ligne enfoncée, moyenne, correspondant à l'intervalle qui sépare les deux muscles dont il a été fait mention; derrière l'estomac se voient des corps blanchâtres, sinueux, en forme d'intestins, et fai-

sant plusieurs circonvolutions: ce sont les organes préparateurs de la génération, les vésicules spermatiques chez les mâles, et les ovaires chez les femelles; ils aboutissent en dessous dans des lieux différents; chez les mâles à la base de la queue à droite et à gauche, et chez les femelles vers le milieu de la seconde pièce sternale de chaque côté: mais en dessus ils occupent la même place dans les deux sexes; rapprochés de la carapace, ces organes nous ont paru occuper l'espace qui se trouve circonscrit par des lignes enfoncées, et que l'on voit derrière celui qui répond à l'estomac. En arrière encore, dans un enfoncement assez marqué, on trouve le cœur qui est déprimé en dessus, et qui en remplit toute l'étendue; les battements font facilement reconnaître cet organe; chaque bord latéral de la cavité où il est placé est solide, très-relévé, et fermé par une cloison verticale, qui se rend du sternum à la carapace, et qui contribue à donner de la solidité à celle-ci, en étant fixée entre ces deux surfaces, à peu près comme l'est l'âme d'un violon entre ses deux tables. Cette même cloison sert de support à d'autres cloisons transversales, qui sont en nombre égal à celui des séparations des pièces sternales, et dans l'intervalle desquelles sont situés les muscles moteurs des pattes. A droite et à gauche des organes préparateurs de la génération et du cœur, sont deux grands espaces où les branchies sont rangées et étendues sur deux tables osseuses, obliques, qui ferment en dessus toutes les loges où sont fixés les muscles des pattes. Ces branchies sont au nombre de cinq de chaque côté, et chacune présente un double rang de petites lames branchiales transverses; leur point d'attache est en dehors, et toutes leurs sommités sont dirigées vers la ligne qui sépare du cœur les organes préparateurs de la génération. Le test présente au-dessus de ces parties, de chaque côté du corps, un espace bombé qui, par son étendue, se rapporte parfaitement avec la place qu'elles occupent en dessous; enfin des deux côtés de l'estomac, et en avant des branchies, se montre le foie qui est très-volumineux; sa consistance est molle, sa couleur est jaunâtre, et sa surface présente une multitude de petites parties vermiculées. Ce foie plonge en dessous des viscères médians, que nous avons décrits, et se prolonge fort en arrière, jusqu'à la base de la queue, de telle façon qu'on le voit encore de derrière le cœur; il a, dans ce point, le même aspect et la même structure qu'en avant du corps, et il est divisé en deux lobes qui, d'ailleurs, se touchent assez exactement. Dans la carapace les parties qui recouvrent les endroits où le foie est visible, lorsqu'on l'a enlevé, sont moins bombées que les autres, et sont distinctes à cause même de ce manque de saillie, surtout les antérieures.

Ayant disséqué dans les mêmes vues, plusieurs autres Crustacés d'espèces variées, qu'il est possible de se procurer vivants à Paris, tels que le Crabe Tourteau (*Cancer Pagarus*), l'Étrille (*Portunus puber*), l'Araignée de mer (*Inachus squinado*), Desmarest a reconnu les mêmes rapports entre la distribution des organes internes et la configuration extérieure du test. Dès lors pouvant s'étayer de l'analogie, il a recherché et il a trouvé dans presque la totalité des Crustacés

brachyures ou des Cancres de Linné, les lignes enfoncées qui séparent les espaces qui répondent aux parties internes dont nous venons d'indiquer les dispositions relatives. Dans quelques-uns néanmoins plusieurs de ces indications manquent presque tout à fait comme dans certaines Leucosies, par exemple; mais, dans ce cas, la carapace est toute lisse, et aucun sillon n'indique de divisions qui ne seraient pas correspondantes à celles que nous avons annoncées. Dans quelques autres la surface de la carapace est, au contraire, marquée d'une infinité de lignes enfoncées et de nombreuses aspérités (*Cancer variolosus* et *Cancer incisus*); mais les divisions principales se retrouvent toujours dans la même disposition.

Desmarest a cru devoir donner le nom de Régions aux divers espaces de la carapace, qui recouvrent les organes intérieurs, et distinguer ces régions par des désignations spéciales, qui rappellent le rapport qu'elles ont avec ces mêmes organes; ainsi la région stomacale ou celle qui recouvre l'estomac est médiane ou antérieure; la région génitale est médiane et située immédiatement en arrière de la stomacale; la région cordiale est médiane et placée en arrière de la génitale; les régions hépatiques sont au nombre de trois: deux antérieures, situées une de chaque côté de la stomacale et en avant des branchiales, une postérieure, médiane, qui vient entre la cordiale et le bord postérieur de la carapace; les régions branchiales, au nombre de deux, une de chaque côté, sont placées entre les régions cordiale et génitale d'une part, et les bords latéraux de la carapace de l'autre. Ces régions varient en étendue dans les divers genres de Crustacés brachyures, et sont plus ou moins fortement tracées. Ainsi les Leucosies, les Dromies, les Pinnothères et les Corystes les ont pour la plupart à peine distinctes, tandis que les Inachus, les Dorippes et les Mictyris surtout les ont au contraire très-prononcées. Les Crabes proprement dits, les Portunes, les Gonoplaces tiennent à peu près le milieu entre tous, sous ce rapport. La région stomacale est ordinairement très-développée dans la plupart de ces Crustacés, et située sur la même ligne transversale que les régions hépatiques antérieures; mais dans quelques genres, comme les Inachus, les Macropodes et autres Crustacés oxyrhynques, et dans les Dorippes, elle fait saillie en avant et contribue à donner à la forme du corps une figure triangulaire. La région génitale est en général assez distincte et se prolonge presque toujours sur le centre de la stomacale, en formant une sorte de pointe qui paraît diviser celle-ci en deux. La région du cœur est constamment apparente et toujours située à la même place, c'est-à-dire un peu en arrière du centre de la carapace, si ce n'est dans les Dorippes où elle confine au bord postérieur de cette même carapace, en faisant disparaître la région hépatique postérieure. Les régions branchiales, au contraire, varient beaucoup; elles n'ont rien de bien remarquable dans les Crabes et les Portunes, tandis qu'elles sont très-saillantes et bombées dans les Dorippes et les Inachus. Dans le dernier de ces genres, elles sont même tellement renflées qu'elles se touchent en arrière et prennent à leur tour la place de la région hépatique postérieure. Dans les

Ocypodes ou Crabes de terre, elles sont planes en dessus, et indiquent sur les côtés une partie de la forme carrée de ces Crustacés. Affectant la même figure dans les Grapes ou Crabes d'eau douce, elles présentent chez ceux-ci, à la surface, des lignes saillantes obliques, qui paraissent correspondre aux paquets de branchies qui sont au-dessous. Dans la plupart des espèces dont les angles latéraux de la carapace sont très-marqués, il en part une ligne transverse, saillante, qui dessine le bord antérieur de ces régions branchiales; c'est surtout ce qu'on remarque dans la plupart des Portunes et dans les Podophthalmes. Les Gécarcins ou Tourlouroux, dont le test est en cœur et largement tronqué en arrière, ont les régions branchiales si bombées en avant, qu'elles envahissent la place des régions hépatiques. Quant aux régions hépatiques recouvrant des organes inertes de leur nature, elles ne forment jamais de saillies très-marquées; elles se distinguent même des autres régions par leur aplatissement. Les deux antérieures sont le plus ordinairement bien apparentes dans les Crustacés brachyures dont la carapace est carrée ou demi-circulaire, tandis qu'elles sont presque effacées chez ceux dont la forme est triangulaire. La postérieure suit à peu près les mêmes lois.

Après les Crustacés brachyures, les Macroures doivent attirer l'attention, et l'on doit y chercher les régions qui ont été reconnues dans les premiers. Si on prend l'Écrevisse (*Astacus fluviatilis*) pour type de cette famille, on remarque que le test de ce Crustacé présente une ligne transversale, enfoncée, arquée en arrière, qui se partage en deux portions à peu près égales et qui semble indiquer la séparation d'une tête et d'un corselet; mais lorsqu'on enlève le test, on reconnaît que ce qui est en avant de cette ligne, recouvre non-seulement les parties qui appartiennent à la tête, mais encore l'estomac et le foie. L'estomac est situé dans la ligne moyenne, et le foie se trouve placé sur les côtés et en arrière de celui-ci; deux forts muscles attachés contre la paroi interne de la carapace, servent à mouvoir les mâchoires. La trace de leur insertion est indiquée au dehors par un espace ovalaire, plus finement ponctué et rugueux que ce qui l'environne; sur la seconde partie de la carapace, celle qui est placée derrière le sillon transversal, dont nous avons parlé plus haut, se voit en dessus deux lignes enfoncées, longitudinales, tout à fait analogues à celles qu'on observe dans les Crabes à droite et à gauche du cœur, et qui, chez ceux-ci, séparent la région cordiale des branchiales. L'inspection du dessous montre la même disposition, c'est-à-dire le cœur au milieu placé dans une cavité formée par la carapace en dessus, et par les cloisons qui donnent attache aux muscles des pattes de chaque côté, et les branchies sur les parties latérales, dans la portion la plus large du test. Les organes préparateurs de la génération sont situés auprès et en avant du cœur, à peu près comme dans les Crustacés brachyures, mais derrière le foie. En dehors, leur place n'est marquée que par quelques rides. Le foie se montre de nouveau en arrière du cœur, mais se trouve tout à fait sous le bord postérieur de la carapace.

Il est donc possible de distinguer dans la carapace

de l'Écrevisse plusieurs régions, savoir, en avant du sillon transversal : 1^o une région stomacale fort vaste, avec laquelle les régions hépatiques antérieures sont confondues de manière à ne pouvoir être séparées; en arrière de ce sillon, 2^o une région cordiale moyenne avec laquelle se trouve aussi confondue la région génitale; 3^o deux régions branchiales situées latéralement. Le Homard (*Astacus marinus*) présente les mêmes détails. D'autres Crustacés macroures ont cependant les régions hépatiques antérieures et génitales assez bien marquées. Les Galathées ont une région stomacale, une cordiale, deux branchiales, et de plus deux hépatiques tout à fait latérales, comme chez les Crabes. Les Scyllares ont la région stomacale triangulaire et très-large en avant, deux petites hépatiques latérales, une génitale très-bombée et épineuse, une cordiale encore plus relevée, également épineuse, et deux branchiales étroites tout à fait latérales. La Langouste (*Palinurus quadricornis*) a son test plus compliqué; la région génitale y est plus indiquée, et dans quelques espèces du même genre, les branchiales forment, de chaque côté, une saillie très-remarquable. Dans les Bernard-l'Ermites ou Pagures, ce test mou, tout déformé et modifié qu'il est par la coquille dans laquelle il est enfoncé, n'en présente pas moins les régions stomacales et hépatiques séparées des cordiales et des branchiales par le sillon transverse qu'on trouve dans les Écrevisses et les Homards. Ces diverses régions ne sont plus distinctes dans les Crustacés macroures dont le test très-mince et flexible conserve l'apparence cornée, tels que les Palémons, les Pénéés, les Alphées, les Crangons, etc. Quant aux Squilles ou Crustacés stomapodes, leur carapace n'offre plus que la région stomacale dans son milieu, avec deux ailes ou appendices libres, un de chaque côté. La position du cœur dans la partie caudale et celle des branchies, changées en sorte de pattes, sous cette même partie, ne laisse aucune trace, sur le test proprement dit, des régions destinées à recouvrir les viscères.

Envisagée sous ce point de vue, la carapace offre certainement des considérations zoologiques très-curieuses; Desmarest en a tiré un excellent parti pour l'étude des Crustacés fossiles; et il a pu, à l'aide de ses observations ingénieuses, arriver à une détermination exacte du genre et de l'espèce, lorsque les pattes, les parties de la bouche et autres parties caractéristiques manquaient complètement ou étaient tellement détériorées qu'on ne pouvait en faire aucun usage.

Les membres sont, de toutes les parties, celles qui sont le plus sujettes à varier. Leur nombre, leur disposition, leurs fonctions offrent de très-grandes différences suivant qu'on les examine dans chaque ordre. En général, on distingue deux sortes de pattes, les vraies et les fausses. Les vraies appartiennent au thorax, et sont composées de six pièces ou articles dont le dernier est nommé tarse ou ongle. La première paire de pattes proprement dites a reçu le nom de pinces, lorsque le pénultième article, développé outre mesure, constitue une sorte de doigt immobile, sur lequel se meut de haut en bas le dernier article ou le tarse, de manière à constituer une véritable pince. On a nommé aussi *pièdes-mâchoires* un certain nombre d'appendices loco-

teurs, qui viennent s'ajouter accessoirement aux parties de la bouche.

Les fausses pattes s'observent sous l'abdomen et à son origine; elles sont terminées par deux lames ou deux filets. Ces appendices sont tantôt des auxiliaires de l'appareil locomoteur, tantôt des parties accessoires des organes de la respiration; d'autres fois ils réunissent ces deux usages, et dans la plupart des cas, ils servent tous, ou du moins plusieurs d'entre eux, à soutenir les œufs. L'abdomen, qui fait suite au thorax et qui termine le corps, a été désigné improprement sous le nom de queue; il varie singulièrement par sa forme, ses proportions et ses usages; dans tous les cas, il contient l'extrémité du canal intestinal et est pourvu d'appendices particuliers dont les fonctions ont été indiquées plus haut.

Le système nerveux a beaucoup d'analogie avec celui des Arachnides et des Insectes : il se compose d'un cerveau plus large que long, et dont la face supérieure est quadrilobée. De cette masse encéphalique, partent des filets nerveux, pour les yeux et les antennes, et postérieurement deux cordons allongés, embrassant l'œsophage, se réunissant au-dessous de lui en un renflement ou ganglion médian, qui fournit des nerfs aux mandibules, aux mâchoires, etc., et qui, en arrière, donne naissance à la continuation ou au système médullaire proprement dit. Ce système médullaire se compose de ganglions plus ou moins nombreux, qui sont réunis entre eux au moyen d'une paire longitudinale de nerfs. Les organes des sens, la vue, le toucher, l'ouïe, l'odorat et le goût existent évidemment; mais il n'y a que les trois premiers pour lesquels on ait démontré l'existence d'appareil propre à remplir ces fonctions; le sens de l'ouïe offre même encore quelques doutes quant à son siège.

Les Crustacés ont une circulation double, qui s'effectue à l'aide d'un cœur, sorte de ventricule pulmonaire, situé sur le dos, et d'un vaisseau ventral qui peut être considéré comme le ventricule aortique. Le sang qui a respiré, se rend dans le vaisseau ventral, qui le distribue à toutes les parties du corps, d'où il revient au vaisseau dorsal qui le renvoie aux branchies. Le cœur varie dans sa forme et dans ses proportions. La respiration est une fonction très-développée, et pour laquelle il existe des organes spéciaux, nommés branchies; ce sont des sacs pyramidaux, foliacés ou hérissés de filets et de panaches, dont la position est très-variable, qui, par exemple, sont fixés tantôt à la base des pattes ambulatoires, tantôt aux appendices extérieurs de la bouche, d'autres fois à l'extrémité postérieure et inférieure du corps; souvent aussi elles remplacent les pattes, et servent en même temps à la locomotion et à la respiration.

Les Crustacés sont tous carnassiers; leur système digestif se compose d'une bouche assez compliquée, à laquelle on voit succéder un canal intestinal, généralement droit et court, et auquel on distingue l'œsophage qui a peu de longueur, l'estomac qui offre des différences remarquables dans son développement, et qui, dans le plus grand nombre, est muni d'un appareil crustacé, sur lequel Geoffroy Saint-Hilaire a fixé d'une

manière toute spéciale, l'attention des anatomistes. A la suite de l'estomac, le canal intestinal se rétrécit et poursuit directement son trajet vers l'anus situé à l'extrémité de l'abdomen. Au-dessous de l'estomac et du cœur, on observe dans le plus grand nombre des Crustacés le foie, organe souvent très-volumineux dans certains temps de l'année; il sécrète la bile qui est versée ensuite dans l'intestin. Les fonctions génératrices sont analogues à ce qu'on trouve ordinairement ailleurs; les sexes sont séparés, à l'exception peut-être d'un ordre, celui des Entomostracés chez le plus grand nombre desquels on n'a pu encore découvrir de sexes distincts. Les mâles ont des canaux déférents, qui aboutissent à deux verges, lesquelles sortent du thorax, derrière la dernière paire de pattes; les femelles ont deux vulves s'ouvrant, tantôt sur la troisième pièce sternale, et tantôt à la base même des pattes qui correspondent à ce segment sternal, et qui, par conséquent, sont la troisième paire. Les Crustacés sont ovipares ou ovovivipares, le développement des œufs étant plus ou moins prompt; tantôt ils sont attachés, immédiatement après la ponte, à des appendices garnissant la face inférieure de l'abdomen, et connus sous le nom de fausses pattes, ou bien à des feuillets particuliers, ou bien encore ils se trouvent enveloppés dans une enveloppe membraneuse, sorte de matrice externe, adhérant au corps de l'animal; tantôt ils sont contenus quelque temps dans le corps de la mère, et y éclosent; d'autres fois enfin, et ce fait paraît bien extraordinaire, ils semblent se conserver desséchés pendant un grand nombre d'années à la manière de certaines graines, et n'éclore que lorsque les circonstances favorables à leur développement sont réunies.

Quant à la distribution géographique des Crustacés, on trouve 1° les genres Lithode, Coriste, Galathée, Homole et Phronyme, dans les mers d'Europe; 2° ceux d'Hépaté et d'Hiippe n'ont encore été trouvés que dans l'Océan Américain; 3° du même et des côtes de la Chine et des Moluques viennent les Limules; 4° les genres Dorippe et Leucosie habitent particulièrement la Méditerranée et les mers des Indes-Orientales; 5° celles-ci donnent exclusivement les Orithyes, les Matutes, les Ranines, les Alunées, les Thalassines; 6° les autres genres sont communs à toutes les mers; mais les Ocyподes ne se trouvent que dans les pays chauds. Les Grapses les plus grands viennent de l'Amérique méridionale et de la Nouvelle-Hollande.

En général les lieux d'habitation des Crustacés sont très-variés: les uns, et c'est le plus grand nombre, habitent les mers, et vivent à des profondeurs considérables, ou bien sur la plage entre les rochers; les autres se rencontrent dans les eaux douces; plusieurs sont terrestres et se creusent des terriers assez profonds.

Les auteurs ont longtemps varié sur le rang que devaient occuper les Crustacés dans la série des êtres créés; mais la plupart sont tombés d'accord pour les placer à la suite des animaux vertébrés; personne ne s'était occupé de signaler leurs points de contact avec cette dernière classe, lorsque Geoffroy Saint-Hilaire entreprit un travail spécialement destiné à faire connaître l'analogie intime qui existe entre le système solide

extérieur des Crustacés, des Arachnides et des Insectes, et le squelette des animaux vertébrés. Ce travail est d'une telle importance, et les résultats qu'il comprend, intéressent si vivement les entomologistes, qu'il est ici indispensable d'entrer à son égard dans tous les développements nécessaires à l'intelligence du sujet. Voici l'extrait d'un travail qu'il a présenté à l'Académie des sciences, dans la séance du 26 août 1822. On n'a pas oublié que dès l'année 1820 Geoffroy St-Hilaire a commencé la publication de ses recherches sur le système solide des animaux articulés, en déclarant que les Insectes (c'est-à-dire les Arachnides, les Insectes proprement dits, et plus particulièrement les Crustacés) vivent au dedans de leur colonne vertébrale comme les Mollusques au sein de leur coquille; véritable squelette pour ces derniers, sorte de squelette contracté. Cette proposition, toute nouvelle et directement opposée aux idées reçues, ne pouvait être admise ou même contestée que lorsque son auteur aurait fait part des motifs sur lesquels était basée sa conviction personnelle; que lorsqu'il aurait fourni les diverses preuves à l'appui de son opinion; adopter plus tôt ses idées ou entrer à leur égard dans une discussion, eût été en même temps prématuré et peu convenable. Geoffroy Saint-Hilaire, dont le nom se rattache à un si grand nombre de travaux importants, ne pouvait interpréter autrement cette espèce de réserve que les savants ont eue à son égard, et il paraît en avoir saisi le véritable motif, puisque c'est par de nouvelles observations qu'il interroge aujourd'hui leur silence. Il a compris que pour faire admettre la présence d'une vertèbre dans les Insectes, il fallait, avant tout, l'étudier là où elle existe pour tout le monde; aussi a-t-il entrepris, sur sa composition, un travail fort curieux qu'il est d'abord nécessaire de faire connaître.

Le Carrelet, *Pleuronectes rhombeus*, dont la vertèbre est composée de matériaux distincts, a présenté à l'auteur des conditions très-favorables, et une manière d'être qui, d'une part, lie ce Poisson aux animaux des classes élevées, et le fait tenir de l'autre à ceux des séries inférieures. C'est principalement de cette espèce de Poisson qu'il sera ici question.

Geoffroy distingue dans une vertèbre deux parties essentielles, le noyau et les branches latérales. Le noyau vertébral, que les anatomistes appellent corps de vertèbre, et que l'auteur nomme *cycléal*, n'est pas toujours plein, comme on le remarque dès le jeune âge chez l'homme et les autres Mammifères; dans son principe il est tubulaire, c'est-à-dire qu'il constitue une sorte d'anneau qui, se remplissant à l'intérieur par une suite de couches concentriques, s'oblitére de jour en jour, et ne laisse plus enfin, dans certains Poissons seulement, qu'un trou qui le perce au centre.—Les branches latérales sont supérieurement les lames vertébrales qui, par leur réunion, constituent le canal vertébral, et inférieurement les côtes, qui, tantôt réunies forment un véritable canal, et tantôt libres deviennent flottantes par une de leurs extrémités. Le système médullaire, situé au-dessus et le long des corps vertébraux; et le vaisseau aortique placé au-dessous, et dirigé dans le même sens, avaient besoin de protecteurs, et ce sont les

branches latérales qui, en haut et en bas, les leur fournissent. Ici Geoffroy Saint-Hilaire a cru devoir établir des distinctions qui n'avaient pas encore été faites, et créer de nouveaux noms pour des parties dont l'étude avait été en général fort négligée. Supérieurement le système médullaire est recouvert par deux tiges osseuses, qu'il nomme individuellement *périal*. Chez les Mammifères où la moelle épinière est d'un certain volume, les périaux qui correspondent aux lames vertébrales, s'étendent dans toute leur longueur, autour de la tige médullaire, et constituent par leur réunion le canal propre de la vertèbre. Il en est tout autrement si on examine les vertèbres de la région post-abdominale des Poissons. La moelle épinière, étant en ce lieu réduite à l'état d'un filet grêle, ce ne sont plus les périaux dans toute leur longueur, mais seulement une partie d'eux-mêmes qui la cloisonnent; cependant une dimension ne se perd point qu'elle ne donne lieu à l'augmentation dans un sens opposé, et en vertu de cette loi invariable, les périaux des Poissons, au lieu d'être épais et courts, comme dans les Mammifères, sont grêles, prodigieusement longs, et soudés entre eux dans la plus grande portion de leur étendue. Les périaux ne sont pas les seules pièces qui se montrent à la partie supérieure du cycléal. Lorsqu'il arrive que la moelle épinière occupe un grand espace, les périaux ne suffisent plus pour l'entourer; alors ils s'écartent, et on distingue de nouvelles pièces, au nombre de deux de chaque côté, et portant individuellement le nom d'*épial*. Les épiaux sont, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des protecteurs auxiliaires pour la moelle épinière toutes les fois que celle-ci est très-développée; ils ont pour usage de la recouvrir et de lui constituer une enveloppe; c'est ce qui a lieu constamment dans le crâne. Si, au contraire, la tige médullaire, très-peu développée, ne réclame pas leur secours, ils sont employés à des usages secondaires assez variés. On les voit, dans ce cas, servir de baguette aux nageoires dorsales, se désunir et se superposer de manière que l'un, après avoir monté sur l'autre, devient quelquefois extérieur, tandis que le second se maintient au dedans. Ce changement de place n'a cependant rien de réel, et chacune des pièces conserve l'une à l'égard de l'autre, des relations invariables. Voulant exprimer à la fois, d'une part, l'origine et la destination commune de ces pièces, lorsqu'elles appartiennent à un appareil au dedans duquel s'exécutent les plus importants phénomènes de la vie, et d'autre part, leur variation et leur isolement pour le cas où l'une de ces pièces se sépare et se distingue de sa congénère, Geoffroy ne s'est pas borné aux dénominations simples qui précèdent, il leur a joint une préposition significative, qu'on devra ajouter au nom principal, lorsque les pièces seront disposées en série unique. On remarquera donc alors au-dessus du cycléal, non pas le périal et l'épial qui, étant doubles et en regard, constituent quatre pièces, mais bien le *méta-périal* et le *cyclo-périal*, auxquels feront suite le *pro-épial* et l'*en-épial*.

Telles sont les parties que Geoffroy Saint-Hilaire a distinguées au-dessus du corps de la vertèbre, et que les anatomistes avaient confondues sous le nom de lames vertébrales: très-visibles dans certains Poissons,

elles ne sont pas moins distinctes dans les Mammifères; seulement il faut les étudier dans l'état de fœtus, et avant qu'elles ne se soient confondues en se soudant. Ceci conçu, il devient très-aisé d'acquérir la connaissance des pièces situées au-dessous du cycléal; elles sont en même nombre, et se comportent dans bien des cas de la même manière que les précédentes. Supérieurement, c'était la moelle épinière qui devait être protégée par les appendices de la vertèbre; ici, c'est le système sanguin, auquel viennent s'ajouter quelquefois les organes de la digestion et ceux de la respiration, qui réclament la même assistance. Les deux pièces qui s'observent d'abord et qui s'appuient sur le cycléal, portent chacune le nom de *paraal*; les paraaux se conduisent exactement comme les périaux. Dans les vertèbres post-abdominales des Poissons, et en particulier du Carrelet, le paraal de droite est soudé au paraal de gauche et constitue un anneau pour le vaisseau sanguin. A la partie antérieure du corps, au contraire, où il existe un système sanguin très-développé, un canal intestinal, etc., ils s'écartent et forment ce qu'on avait désigné sous le nom de *côtes*, et particulièrement sous celui de *côtes vertébrales*; c'est alors que, ne pouvant se réunir par leur sommet, les paraaux sont suivis et aidés par deux pièces désignées par les anatomistes sous le nom de *côtes sternales*, et que Geoffroy nomme individuellement *cataal*. Les cataaux sont aux paraaux, ce que les épiaux étaient supérieurement aux périaux; ils sont des auxiliaires protecteurs du système sanguin, respiratoire et digestif; ils ont, en outre, cet autre point de ressemblance, que, devenant dans plusieurs circonstances, inutiles pour cet usage, ils passent à des fonctions secondaires, font partie des nageoires anales, constituent des aiguillons extérieurs, etc. Dans ce cas, Geoffroy ajoute les mêmes prépositions employées pour la partie supérieure; ainsi, lorsque les pièces seront rangées en séries, on trouvera au-dessous du cycléal le *cyclo-paraal* et le *méta-paraal*, puis l'*en-cataal* et le *pro-cataal*. Tels sont les rapprochements curieux et bien dignes d'intérêt, que Geoffroy Saint-Hilaire a d'abord eu pour but d'établir.

Les Crustacés vivent au dedans de leur colonne vertébrale, c'est-à-dire que leur cycléal n'étant pas entièrement plein comme dans les hauts animaux vertébrés, ou n'étant pas rempli de couches concentriques qui ne laissent au plus qu'un trou à peine perceptible, comme dans les Poissons, se trouve contenir chez eux le cordon nerveux, le vaisseau sanguin, les viscères, les muscles, etc., et constitue par cela même un anneau très-ample, dont le diamètre égale la largeur tout entière de l'animal.

Ceci admis, les résultats suivants en découleront naturellement: 1° l'épaisseur de cet anneau ou la solidité du tube vertébral sera toujours en raison inverse de l'étendue de sa circonférence; 2° le tube vertébral se trouvant rejeté au dehors, sur la limite du derme, en sera immédiatement revêtu; 3° les muscles ne s'opposant pas au contact immédiat, puisqu'ils sont renfermés dans le cycléal, ce tube osseux s'unira et se confondra avec le tube épidermique; 4° les volumes respectifs des deux tubes osseux et épidermique pourront varier gra-

duellement, en raison directe ou en raison inverse l'un de l'autre ; ainsi, que le tissu dermoïque soit plus abondamment nourri que le tissu osseux, et acquière en proportion plus d'épaisseur, on aura les enveloppes solides et de consistance cornée des Coléoptères ; qu'au contraire, le tissu osseux prédomine sur l'épidermique, il en résultera le test résistant des Crabes, des Homards, etc. ; 5^e enfin tous les organes restant concentrés dans le tube vertébral, aucun autre tube ne sera nécessaire au dehors, et il ne devra plus exister de doubles pièces qui fassent la fourche en dessus et en dessous du cycléal, ou qui, en se réunissant, constituent des cloisons pour enfermer le système médullaire et le système sanguin. — Si donc les autres parties de la vertèbre, qu'on se rappellera avoir été distinguées dans les Poissons en périaux et épiaux situés en haut, et en paraux et cataux placés en bas, se retrouvent chez les Crustacés, elles ne seront plus que des dépendances fort peu importantes du cycléal, ne pouvant être appropriées qu'au mouvement progressif. Or, l'observation fait apercevoir dans la classe des animaux articulés, sur le dehors de chaque tube vertébral, ou de chaque anneau, une double série de pièces que tout le monde sait être des appendices locomoteurs, et que Geoffroy considère comme les analogues de celles qui viennent d'être nommées. La manière de voir de l'illustre auteur de l'Anatomie philosophique, se réduit donc à considérer chaque anneau d'un animal articulé comme un corps de vertèbre creux, et chaque paire de pattes qu'il supporte comme les appendices de ce corps vertébral qui, ici, passent aux usages secondaires de la locomotion, tandis que dans les animaux élevés, ils se réunissent le plus souvent pour former des anneaux protecteurs du cordon nerveux, du système sanguin, etc. On pouvait cependant opposer à ces résultats un fait plausible : les appendices vertébraux des Poissons et leurs nageoires dorsales ou anales s'élèvent verticalement ; au contraire, les pattes des insectes qu'on compare, sont étendues horizontalement. Est-ce bien là ce qu'indique le principe des connexions ? Geoffroy Saint-Hilaire a prévu cette objection ; pour y répondre, il établit qu'il n'est pas inhérent aux animaux que leur thorax soit transporté en présentant toujours la même surface au sol. Personne n'ignore que les Pleuronectes nagent étant posés sur leurs flancs, d'où il arrive que quelques-unes de leurs nageoires qui, dans d'autres Poissons, sont dirigées verticalement, se trouvent chez eux étendues horizontalement. Il se demande alors si ces Insectes ne sont pas, sous le rapport de la station, des animaux semblables aux Pleuronectes, c'est-à-dire s'ils n'étendent pas de la même manière à droite et à gauche les moyens dont ils disposent pour leur transport ; Geoffroy pense donc que les Crustacés (car c'est toujours cette classe qu'il entend donner pour exemple), dans la position où nous les voyons, ne marchent pas, comme il nous semble, sur le ventre, mais sur le côté, convertissant ainsi l'un de leurs flancs en face ventrale, et l'autre en face dorsale ; dès lors on conçoit comment ils rendent horizontales (les portant à droite et à gauche) les parties qui dans les Poissons sont généralement verticales. La queue ne fait pas exception, et il

est aisé de voir qu'elle est elle-même horizontale. On doit observer d'ailleurs que la position du corps, relativement au sol, est très-variable chez les animaux articulés ; la plupart marchent à la manière des Crabes, des Araignées et des Scarabées, et convertissent, suivant l'expression de Geoffroy, l'un de leurs flancs en face ventrale ; mais on en trouve un assez grand nombre qui affectent des positions toutes différentes. Les Amphipodes, par exemple, qui constituent un ordre dans la classe des Crustacés, sont toujours placés sur le côté ; leurs appendices ont par cela même une direction verticale, et si l'opinion de l'auteur a été bien saisie dans cet article, ces animaux présenteraient l'état normal, puisque le côté sur lequel ils sont couchés, et qui pour lui, n'est autre chose que la face ventrale, dans le Pleuronecte, par exemple, repose immédiatement sur le sol. Les Phronimes, les Chevrettes (*Gammarus*), les Talitres, les Corophies sont dans ce cas. L'Achlysie du Dytique, espèce d'un genre nouveau établi dans la classe des Arachnides, est, à cause de son organisation singulière, placée sur le flanc. D'autres animaux articulés sont tout à fait renversés, et convertissent réellement leur dos en face ventrale. Plusieurs Crustacés de l'ordre des Branchiopodes présentent cet entier renversement ; les Apus, les Branchipes, etc., nagent presque constamment sur le dos. Tout le monde sait que plusieurs insectes Hexapodes, le Notonecte en particulier, se trouvent dans le même cas.

Les rapports qui existent entre les Crustacés et les classes voisines, telles que les Annélides, les Arachnides et les Insectes, ont été signalés depuis longtemps par les classificateurs. Les anciens naturalistes plaçaient les Crustacés entre les Poissons et les Mollusques ; Linné les réunissait aux Insectes qui comprenaient également les Arachnides, et il les rangeait avec celles-ci dans une division particulière désignée sous le nom d'Aptères. Brisson revint à la classification ancienne ; il distingua les Crustacés des Insectes, les plaça à la suite des Poissons ; mais il leur associa les Myriapodes et les Arachnides. Dans la méthode de Fabricius, les Crustacés firent de nouveau partie des Insectes, et ils constituèrent le quatrième ordre sous le nom d'*Agnata*. Latreille (Précis des caractères généraux des Insectes) établit trois ordres : le premier sous le nom de Crustacés, le second sous celui d'Entomostracés, et le troisième sous celui de Myriapodes. Plus tard, Cuvier, se fondant sur des caractères anatomiques, effectua un changement motivé ; il transporta d'abord (Tableau élémentaire de l'histoire nat. des Anim.) les Crustacés à la tête de la classe des Insectes, et peu de temps après (Leçons d'Anatomie comparée), il établit d'une manière distincte et nullement arbitraire la classe des Crustacés.

Si l'on jette un coup d'œil sur les divisions qui ont été établies dans les Crustacés constituant une classe ou simplement un ordre, on verra qu'à mesure que la science a marché, elles ont augmenté dans une proportion considérable. Linné partageait les Crustacés en trois genres : les Crabes, *Cancer*, qu'il subdivisait en Brachyures (queue courte) et en Macroures (queue longue), les Cloportes, *Oniscus*, et les Monocles,

Monoculus. Fabricius, profitant des observations de Daldorff, a divisé (*Entom. Syst. Suppl.*) les Crustacés en trois ordres : 1^o les *Polygonata*, composés des genres *Oniscus* et *Monoculus* de Linné; 2^o les *Kleistagnata*, comprenant les Crabes Brachyures du même auteur et une portion des Limules de Müller; 3^o les *Exochnata*, embrassant la division des Crabes Macroures de Linné. Cuvier (Tableau élément. de l'hist. des Anim.) établit des coupes qui renferment les grands genres *Monoculus*, *Cancer* et *Oniscus*, L.

Lamarck (*Syst. des Anim. sans vert.*) divise la classe des Crustacés en deux ordres : les Pédicocles (yeux pédiculés) et les Sessilocles (yeux sessiles). Latreille (*Gener. Crust. et Ins.* et Considér. génér.) partage cette classe en deux ordres : le premier porte le nom d'Entomotraccés et le second est désigné sous celui de Malacostraccés; dans cet arrangement, les *Oniscus* étaient réunis aux Arachnides. Quelques années plus tard (en 1817, Règn. Anim. de Cuv.), le même savant a publié une nouvelle méthode dans laquelle, prenant pour bases de ses divisions la situation et la forme des branchies, la manière dont la tête s'articule avec le tronc et les organes masticateurs, il divise la classe des Crustacés en cinq ordres : 1^o les DÉCAPODES, *Decapoda* (dix pieds); 2^o les STOMAPODES, *Stomapoda* (bouche-pieds); 3^o les AMPHIPODES, *Amphipoda* (pieds dirigés en tout sens); 4^o les ISOPODES, *Isopoda* (pieds égaux); 5^o les BRANCHIOPODES, *Branchiopoda* (pieds-branchies).

Leach a fait connaître (*Trans. of the Linn. Societ. T. XI*) une classification complète de l'ordre des Crustacés, dans laquelle il établit un grand nombre de genres nouveaux et plusieurs divisions.

Classe : CRUSTACÉS. — Sous-classe première : Malacostraccés, *Malacostraca*. Bouche composée de mandibules, de plusieurs mâchoires, et recouverte par des pieds-mâchoires, tenant lieu de lèvre inférieure ou la représentant; mandibules souvent palpigères; dix à quatorze pattes uniquement propres à la locomotion ou à la préhension, ayant souvent les organes respiratoires annexés à leur base; corps tantôt recouvert par un test calcaire ou plus ou moins solide, sur lequel la tête est confondue; tantôt divisé en anneaux avec la tête distincte; point de métamorphose.

Légion 1^{re}, Podophthalmes, *Podophthalma* (Pédicocles, Lamk.) Des yeux composés, placés au bout d'un pédoncule mobile; point d'yeux simples; mandibules pourvues d'une palpe; pieds-mâchoires ayant tous une palpe adhérente à leur base. Cette division comprend les Décapodes et les Stomapodes de Latreille.

Légion 2^e, Edriophthalmes, *Edriophthalma* (Sessilocles, Lamk.). Des yeux sessiles, ordinairement composés, mais quelquefois situés sur les côtés de la tête; les mandibules souvent munies d'une palpe; tête presque toujours distincte du corps. La légion des Edriophthalmes embrasse les Amphipodes, les Isopodes et les Branchiopodes de l'entomologiste français.

Crustacés fossiles.

Depuis que la connaissance des corps organisés fossiles a été reconnue indispensable pour l'étude de la géologie, on s'est occupé avec soin de les recueillir et

de les décrire. Les animaux vertébrés et les Coquilles ont principalement fixé l'attention des zoologistes et des géologues. Les uns étaient trop remarquables et les autres trop nombreux pour ne pas être d'abord observés; à cet égard il suffit de rappeler les travaux de Cuvier et Lamarck; mais il restait une lacune à remplir. Quelques animaux articulés avaient accidentellement été observés; Gesner, Aldrovand, Scheuchzer, Bajer, Séba, Sachs, Linné, Mercatus, Rumph, Knorr, Walch, Schlottheim, Wahlenberg, etc., en avaient signalé ou fait connaître un plus ou moins grand nombre; le besoin de la science exigeait qu'on réunît tous ces faits et qu'on en ajoutât de nouveaux. Ce travail important a été entrepris dans un ouvrage ayant pour titre : Histoire naturelle des Crustacés fossiles sous les rapports zoologiques et géologiques, savoir : les Trilobites, par Alexandre Brongniart, et les Crustacés proprement dits, par Anselme-Gaëtan Desmarest (un vol. in-4^o avec fig. Paris, 1822. Levrault). Le nombre des vrais Crustacés fossiles que nous avons pu examiner, dit Desmarest, est de trente-quatre. Ils ont été trouvés dans divers terrains, et leur mode de pétrification n'est pas toujours le même; les uns ont gardé leur propre test, et les autres n'offrent que des empreintes extérieures ou des moules intérieurs; quelques-uns sont pétrifiés en matière calcaire, et d'autres sont changés en fer sulfuré. Les plus anciennement enfouis sont ceux des bancs de la pierre calcaire argileuse, de Pappenheim, qu'on est fondé à considérer comme dépendante de la formation du calcaire du Jura; c'est là que l'on trouve la seule espèce assez différente de celles qui vivent maintenant, pour être considérée comme appartenant à un genre distinct; c'est là aussi que l'on rencontre le Limule qui constitue un genre étranger aux rivages européens. Les Argiles bleues inférieures à la Craie, auxquelles les Anglais donnent le nom de *Blue-Lias*, et qui composent une partie du pied des falaises de Normandie, entre le Havre et Dives; les écueils connus sous le nom de Vaches-Noires, et une partie des rochers du Calvados, renferment, avec des ossements de Crocodiles, des débris de Crustacés, et notamment ceux d'une espèce à longues pattes et à grande queue, qui paraît être une Langouste, ainsi que ceux de deux autres en trop mauvais état pour être décrites, mais dont une se rapporte, à n'en pas douter, au genre Scyllare. — La formation de Saint-Pierre de Maastricht contient, avec des Coquilles bien reconnues pour appartenir au dépôt crayeux, des pinces de Crustacés isolées, qui ont été figurées par Faujas, comme étant celles d'un Pagure, et Mantell vient de trouver, dans la Craie d'Angleterre, les débris de plusieurs Crustacés Macroures et Brachyures. — L'Argile plastique, dont est composée l'île de Shepey à l'embouchure de la Tamise, contient assez fréquemment les carapaces d'un Crabe déterminable, et des fragments de Crustacés Macroures. — La formation du calcaire de sédiment supérieur, ou terrain tertiaire (désigné, pour les environs de Paris, sous le nom de Calcaire grossier), nous a fourni quelques Crustacés, et dans ce nombre nous plaçons ceux de Dax et de Vêrone. et celui que nous avons trouvé nous-mêmes dans les

bancs de Marne calcaire de Montmartre, qui forment la ligne de démarcation entre les dernières couches du calcaire marin et la formation gypseuse d'eau douce. Les terrains calcaréo-trappéens du Vicentin, que Brongniart regarde comme de formation contemporaine à celle du calcaire de sédiment supérieur, nous ont offert des Crustacés fort voisins de deux espèces qui vivent sur nos côtes, le Crabe commun (*Cancer Mænas*) et la Langouste (*Palinurus quadricornis*). — Enfin, si aux Crustacés proprement dits on joint les Asellotes et les Entomostracés, on aura retrouvé deux représentants fossiles de ces familles, dans les terrains le plus récemment déposés. Les couches marines de Marnes verdâtres, supérieures au Gypse à Montmartre, nous ont offert, dans un de leurs feuilletés, au-dessus d'un banc de Coquilles bivalentes qu'on a rapportées au genre Cythérée, et au milieu de nombreux Spirorbis, un Crustacé peu déterminable, il est vrai, à cause de sa petitesse, mais qu'on ne peut cependant éloigner des Sphéromes ou des Idotées. Enfin, le terrain d'eau douce de la vallée de l'Allier, en Bourgogne, a présenté des bancs épais, tout pétris de petites Coquilles bivalentes, que nous avons cru devoir rapporter, à cause de leurs formes générales et de leur minceur, au genre Cypris. — Un assez grand nombre de Fossiles particulièrement rapprochés des Ocy-podes ou des Crustacés voisins de ceux-ci, nous sont rapportés des Philippines et des autres îles de l'archipel Indien. Ils sont incrustés dans un calcaire grisâtre d'aspect marneux, assez dur, et qui n'est pas susceptible de se délayer ou de faire pâte avec l'eau. — Le test de ces Crabes est ordinairement conservé; mais sa nature a été modifiée; il est bien plus solide que celui des espèces qui vivent maintenant, et renferme beaucoup moins de matière animale. Quelques voyageurs assurent que ces débris se rencontrent sur les bords de la mer, et paraissent croire qu'ils appartiennent à des Crabes dont les espèces vivent actuellement, et s'empâtent ainsi dans l'Argile, comme le font quelques petits Poissons sur les côtes de l'Islande, de la Rochelle, de Scapezzano, dans la Marche d'Ancone, etc. Cette assertion paraît avoir peu de probabilité, car il est très-remarquable que ces Crustacés, ainsi encroûtés, soient apportés des contrées lointaines où on les trouve en si grand nombre, et que les espèces vivantes, qu'on dit être les leurs, soient encore tout à fait inconnues. Néanmoins si cette analogie était démontrée, on ne pourrait pas pour cela les retirer de la série des Crustacés fossiles dont il s'agit; car elles ont acquis toutes les conditions des corps pétrifiés, c'est-à-dire qu'elles sont maintenant soustraites aux causes qui opèrent la décomposition des êtres organisés après leur mort. Ce serait un ordre de Fossiles nouveaux, celui des Fossiles contemporains de notre création, et dont quelques naturalistes nient encore l'existence. — Telle est la disposition géologique des Crustacés sur la surface du globe. Leur série commence où celle des Trilobites finit, et elle s'étend jusqu'aux dépôts les plus récents.

CRUSTACITES. *crust.* Même chose que Crustacés fossiles.

CRUSTA-OLLÆ. *bot.* Nom donné à plusieurs plantes de l'Inde fort différentes, entre autres à une Gratiolæ

ainsi qu'à une Oldenlandie dont Forster a fait son genre Dentella.

CRUSTODERMES. *pois.* Blainville a donné ce nom, mérité par l'enveloppe dure qui les recouvre, aux Poissons qui, dans le système de Linné, composaient l'ordre des Branchiostéges.

CRUSTOLLE. *bot.* Des auteurs français ont donné ce nom, tiré de *Crusta-Ollæ*, au genre dédié à la mémoire de Ruellius. Ce changement de nom n'est pas heureux, puisqu'aucune des plantes de Rumph, désignées sous le nom radical, ne fait partie du genre *Ruellia*; il n'est pas juste, puisqu'il relègue dans la langue latine le nom d'un botaniste qui rendit plus d'un service à la science.

CRUZEIRO. *bot.* On ne sait à quel genre rapporter la plante du Brésil, désignée sous ce nom, et dont on dit que l'écorce est encore plus amère que celle du Quina.

CRUZETA. *bot.* Synonyme de *Mussænda spinosa*.
CRUZITE. *Cruzita.* *bot.* Genre fondé par Lœffing et Linné, placé dans la Tétrandrie Digynie et rapporté par Jussieu à la famille des Atriplicées. Caractères : calice ou périanthe persistant, divisé profondément en quatre parties, et muni à sa base de trois bractées particulières; quatre étamines dont les filets sont très-courts et portent de petites anthères; ovaire supérieur, ovale, obtus, comprimé et surmonté d'un style très-court, divisé en deux branches portant chacune un stigmate. Le fruit est une caryopse recouverte par le périanthe, caduque ainsi que celui-ci. — Une seule plante constitue ce genre : elle a une tige droite, ferme et haute d'un mètre et demi; ses feuilles sont, de même que ses rameaux, opposées; lancéolées et très-entières. Les fleurs, extrêmement petites comme celles des autres genres de la famille, sont portées sur des épis paniculés. Elle a pour patrie la Colombie, et particulièrement les environs de Cumana. C'est donc par erreur d'origine que Linné, en décrivant cette plante, lui donna le nom de *Cruzita hispanica*. Rømer et Schultes n'ont pas détruit l'idée fautive qu'entraîne un nom spécifique contradictoire avec les faits, en lui substituant celui d'*hispano-Americana*, voulant sans doute concilier ainsi la dénomination linnéenne avec celle de *Cruzita Americana*, proposée par Lamarck, et la seule que l'on doive admettre.

CRYBE. *Crybe.* *bot.* Genre de la famille des Orchidées, récemment institué par le professeur Lindley qui lui a reconnu pour caractères : périanthe composé de cinq segments égaux : trois externes et deux internes, lancéolés, connivents, avec la base latéralement oblique; labelle plus grand que le périanthe membraneux, en forme de capuchon, en partie adhérent avec le gynostème qui se termine en massue. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce, *Crybe rosea*, qui a pour patrie le Mexique. Son pseudobulbe est arrondi, irrégulièrement anguleux, surmonté d'un prolongement grêle, cylindrique, servant de support à trois feuilles engainantes, lancéolées, plissées et acuminées. La hampe est grêle, cylindrique, latérale au pseudobulbe, terminée par quatre ou cinq fleurs disposées en épis lâches. Ces fleurs, qui ne paraissent point susceptibles d'un épanouissement complet, ont près de deux pouces

de long et la forme d'une massue; les sépales sont égaux, obovales-lancéolés, adhérents à leur base, verdâtres, tachetés de pourpre au sommet; les pétales n'en diffèrent que parce que leur nuance, blanchâtre à la base, prend vers l'extrémité une teinte pourpre vive et profonde. Le labelle est plus long, presque ovale, aigu, d'un pourpre intense, avec les bords crispés, plissés et inflexibles; sa base n'adhère qu'en partie au gynostème. Celui-ci est en massue, cylindrique inférieurement, rebordé au delà du point d'insertion du labelle, dans le voisinage duquel se trouvent aussi deux dentelures; le sommet présente une sorte de capuchon que termine l'anthère; son opercule recouvre les masses polliniques.

CRYEROS. ZOOL. Nom qu'Hermann a proposé de substituer au mot Reptile.

CRYMOPHYLE. ois. *V.* PHALAROPE.

CRYOLITHE. MIN. *V.* ALUMINE FLUATÉE ALCALINE.

CRYPHÉE. *Cryphaea*. BOT. Genre de Mousses, qui fait partie de la famille des Bryacées; il a été institué par Bridel qui lui donne pour caractères : coiffe en forme de mitre et presque entière à sa base; urne ou sporange latérale, égale à sa base; opercule conique, aigu; péristome double : l'extérieur à seize dents linéaires et dressées, l'intérieur garni d'une semblable quantité de cils filiformes, libres, alternant avec les dents de la partie extérieure du péristome. Les Cryphées sont assez nombreuses et toutes les espèces se trouvent entre les tropiques, dans le nouveau monde où, fort souvent, elles s'attachent aux Epidendres et autres plantes parasitaires de la famille des Orchidées.

CRYPHÉE. *Cryphaea*. BOT. Genre de la famille des Pipéracées, Diandrie Trigynie, établi par Hamilton (Édinb. Journ. of Sc., vol. II, p. 9) pour une plante de l'Inde qu'il nomme *Cryphaea erecta*, et qui ne paraît pas différer essentiellement des autres espèces du genre Poivrier. Du reste, en admettant que ce genre dût prendre rang dans la méthode, il faudrait absolument, vu l'article qui précède, que sa dénomination fût changée.

CRYPHIE. *Cryphia*. BOT. Genre de la famille des Labiées, Didynamie Gymnospermie, fondé par Brown. Caractères : calice fermé, à deux lèvres entières et égales, muni de deux bractées; corolle renfermée dans le calice; la lèvre supérieure en forme de casque et très-courte, l'inférieure ayant le lobe du milieu plus grand; anthères mutiques. Ce genre se compose de deux espèces trouvées par Brown sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande. Ce sont deux petites plantes frutescentes, pleines de glandes qui sécrètent une huile volatile d'une odeur pénétrante. Leurs feuilles sont entières et petites comme celles du Serpolet, d'où le nom de *Cryphia serpyllifolia*, donné à la principale espèce; car pour la *Cryphia microphylla*, de l'aveu même de l'auteur, elle pourrait mieux n'être considérée que comme une variété de la précédente. Leurs fleurs sont solitaires et portées sur des pédoncules axillaires.

CRYPHIOSPERME. *Cryphiospermum*. BOT. Dans sa Flore d'Oware et de Benin, Beauvois a décrit et figuré, sous le nom de *Cryphiospermum repens*, une plante de la famille des Synanthérées, qu'il rapportait aux

Chicoracées, et que plus tard Brown a reconnue être le *Cæsulia radicans*, de Willdenow, qui appartient à la section des Corymbifères et à la tribu des Hélianthées de Cassini. Depuis, ce dernier a fait de la plante de Willdenow, un genre distinct qu'il a nommé Eyndre. *V.* ce mot.

CRYPHÉE. *Cryphaeus*. INS. Ce genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, établi par Klug, dans le muséum de Berlin, paraît n'être autre chose que le genre *Toxicum* de Latreille. Le *Cryphaeus aries*, que Klug donne comme type de son genre, a été apporté de Madagascar par Goudot.

CRYPHYON. *Cryphyum*. BOT. *V.* CALYMPÈRES.

CRYPSANTHA. BOT. Synonyme d'Hedwigie.

CRYPside. *Crypsis*. BOT. Genre de la famille des Graminées, Triandrie Digynie, L. Caractères : calice ou lépicène à deux valves linéaires, uniflore; corolle bivalve et mutique; deux écailles hypogynes; d'une à trois étamines; deux styles; stigmates plumeux; caryopse libre. Les fleurs sont en épis simples, disposés sur un axe formant un capitule rond ou allongé, et comme involuquées par la gaine des feuilles supérieures. Beauvois (*Agrostograph. Nov. p. 22*) a distraint des Crypsides quelques espèces qu'on y avait rapportées, et en a formé le nouveau genre *Heleochoa*. Celui-ci n'est considéré par la plupart des auteurs, que comme une section du premier, et, en effet, les différences tirées de la structure des paillettes, lesquelles sont entières et courtes dans le premier genre, bifides et enveloppant le fruit dans le second, ainsi que celles fournies par les ovaïres munis, dans les *Crypsis*, d'un bec épais et émarginé, et simplement aigus dans les *Heleochoa*, paraissent trop légères pour en autoriser la distinction. Panzer (*Ideen*, p. 24 et 26, t. 8) a néanmoins admis ces deux genres, en réformant toutefois leurs caractères. Le genre *Crypsis* a reçu deux synonymes qu'il est utile de mentionner, savoir : le *Pallasia* de Scopoli et l'*Antitragus* de Gärtner (*de Fruct.* 2, p. 7, t. 80). Si à l'exemple de Kunth et de Rœmer et Schultes, l'on admet la réunion des *Heleochoa* aux Crypsides, on comptera dans ce dernier genre une dizaine d'espèces dont deux, *Crypsis aculeata* et *Crypsis alopecuroides*, sont d'Europe. La première croît sur le littoral de la Méditerranée, dans les terrains sablonneux. La structure des gaines supérieures de ses feuilles lui donne un aspect tellement particulier, qu'on ne peut la comparer à aucune autre Graminée. C'est sans doute ce qui a causé l'étrange méprise de Linné, lorsqu'il l'a nommée *Schœnus aculeatus*. La synonymie si embrouillée des espèces de ce genre, transportées au gré des auteurs dans plus de six genres différents, prouve la nécessité d'une revue de ces Graminées. Trois espèces nouvelles ont été rapportées de l'Amérique méridionale par Humboldt et Bonpland, et décrites sous les noms de *Crypsis macrura*, *Crypsis phleoides* et *Crypsis stricta* (*Nov. Gener. et Spec. Plant. Equin.* 1, p. 141).

CRYPsirina. ois. Synonyme de Temia. *V.* ce mot.

CRYPTANDRE. *Cryptandra*. BOT. Genre établi par Smith (*Trans. Soc. Linn.*, v. 4, p. 217), appartenant à la Pentandrie Monogynie, L., et rapporté avec doute à la famille des Rhodoracées de Jussieu. Caractères :

calice à cinq divisions très-profondes, ressemblant à des bractées; corolle tubuleuse, soyeuse extérieurement, à limbe partagé en cinq segments entre lesquels se trouvent cinq écailles en forme de cornets; cinq étamines insérées immédiatement au-dessous de ces écailles; stigmate trifide; capsule supérieure à trois valves qui, par leur introflexion, constituent trois loges, chacune renfermant une semence solitaire et comprimée. A l'espèce (*Cryptis australis*) sur laquelle Smith a établi ce genre, cet auteur en a depuis ajouté deux autres: l'une qu'il a nommée *Cryptandra ericifolia*, et l'autre *Cryptandra amara*; elles sont de la Nouvelle-Hollande. Rudge les a figurées toutes deux dans le dixième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, table 18, p. 294. Il serait à désirer qu'il eût pu faire connaître l'organisation du fruit de ces plantes comme celle de leurs fleurs, qui y est très-bien dessinée.

CRYPTANGITE. bor. (Du Petit-Thouars.) Petite plante des îles de France et de Mascareigne; à feuilles rapprochées, lancéolées, aiguës, et à petites fleurs blanches pédonculées. C'est l'*Angræcum inapertum*.

CRYPTARRHÈNE. *Criptarrhena*. bor. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, établi par Brown pour une plante de la Jamaïque, qui lui a présenté les caractères suivants: labelle plan, bifide; sépales ouverts; quatre masses polliniques d'apparence cireuse; colonne imitant un bec. Le *Criptarrhena lunata*, seule espèce du genre, est une plante parasite peu élevée, à feuilles radicales nombreuses, lancéolées, nervurées, épaisses; la hampe supporte un épi de fleurs jaunes.

CRYPTÉ. *Cryptus*. ins. Genre d'Hyménoptères, établi par Jurine (Classif. des Hymén., p. 49), et fondé antérieurement par Latreille, sous le nom d'Hylotome. Fabricius avait déjà employé le nom de Crypte, pour désigner un autre genre d'Hyménoptères. Celui-ci est fondé aux dépens des Ichneumons. Les caractères du genre Crypte sont loin d'être constants, et ne peuvent souvent être applicables qu'à l'un des sexes; il est donc difficile de savoir exactement ce qui le constitue; Latreille pense que d'après la forme générale des espèces, Fabricius a voulu séparer en un groupe particulier, celles qui, ayant l'abdomen porté sur un filet très-distinct, ovale, ou presque cylindrique, voûté, sont pourvues en outre d'une tarière saillante, ordinairement courte ou peu allongée. On a établi quelques divisions fondées sur la couleur blanche de l'écusson, ou l'existence d'une bande de même couleur aux antennes; elles comprennent un assez grand nombre d'espèces, telles sont: CRYPTÉ ARMATEUR, *Cryptus armatorius*, CRYPTÉ BORDÉ, *Cryptus marginatorius*, CRYPTÉ DISSIPATEUR, *Cryptus profligator*, etc.

Gravenhorst (*Monogr. Ichneumonum pedestrium*) a fait connaître plusieurs femelles qui sont aptères. Ce sont les Cryptes Hémiptère, Pulcaire, agile et Coureur.

Le CRYPTÉ DES OEUFS, *Cryptus ovulorum*, vit à l'état de larve, dans l'intérieur des œufs de certains Lépidoptères.

Le CRYPTÉ DES PUCERONS, *Cryptus Aphidium*, se nourrit, pendant son premier âge, aux dépens du corps d'un Puceron. Dans plusieurs espèces, les larves se

filent des coques soyeuses, entourées d'une enveloppe commune (*Cryptus globatus*), ou dépourvues de cette enveloppe (*Cryptus glomeratus*), mais adossées cependant les unes aux autres.

Les larves du Crypte alvéolaire, *Cryptus alvearius*, sont remarquables par l'habitude qu'elles ont de construire leur coque sur un même plan, de manière que lorsque celles-ci sont vides, elles représentent en petit les alvéoles d'un gâteau d'Abeilles.

CRYPTÉ. *Crypta*. bor. Nuttal, dans ses genres de l'Amérique du Nord, propose d'établir un genre distinct pour le *Peplis Americana* de Pursh, auquel il donne le nom de *Crypta*, et qu'il caractérise de la manière suivante: calice composé de deux sépales; corolle de deux ou trois pétales rapprochés; ovaire surmonté de deux ou trois stigmates très-petits, sessiles; capsule à deux ou trois loges, s'ouvrant en autant de valves; chaque loge contient quatre ou cinq graines presque cylindriques et striées.

CRYPTELLE. *Cryptella*. moll. On doit la formation de ce genre à Webb et Berthelot qui en observèrent les espèces aux îles Canaries. Ces Mollusques font partie de la division des Hélices, et ont beaucoup d'analogie avec le genre Purmacelle. Ils offrent pour caractères principaux: un corps allongé, demi-cylindrique, presque tétragone antérieurement, et marqué de trois sillons dont l'intermédiaire plus grand; il est trigone postérieurement; un manteau ovoïde, formé d'une peau épaisse, recouvre la moitié du corps; trois lignes partent de dessous ce manteau, et vont aboutir, celle du milieu entre les deux tentacules, et les deux autres, moins marquées, vers les deux côtés du cou qui est comprimé. La coquille présente deux parties bien distinctes: l'une que l'on doit considérer comme de première formation, ne fait qu'un seul tour de spire, en bonnet phrygien, et l'autre qui se développe ensuite comme une concrétion secondaire en se dilatant sous la forme d'une lame concave. La première partie est pour ainsi dire une coquille à part, ovale, luisante, presque transparente; la seconde, qu'on dirait comme soudée sur la première, n'a ni la couleur ni le lustre de l'autre; elle est au contraire d'un blanc mat, un peu épaisse, ondulée ou parfois irrégulière sur les bords.

Les Cryptelles habitent en grand nombre les îles Canaries, et pendant huit ou neuf mois de l'année, leur activité vitale semble suspendue; elles se tiennent cachées sous les grands blocs de lave dont ces îles sont couvertes. Pendant la saison des pluies elles couvrent les plantes des jardins où elles occasionnent les plus grands dégâts. La Cryptelle des Canaries, parvenue à toute sa croissance, a comme nos Limaces de trois à trois pouces et demi de longueur.

CRYPTÉRONIE. *Crypteronia*. bor. Genre de la famille des Rhamnées, établi par Blume (Bydrag. Fl. ind. 1151) qui lui donne pour caractères: fleurs monoïques; calice infère, petit, à cinq dents; corolle nulle; cinq étamines très-courtes, alternant avec les divisions du calice; ovaire biloculaire, entouré d'un rebord membraneux; un style; un stigmate obtus; capsule presque globuleuse, couronnée par le style biloculaire, bivalve, polysperme. La CRYPTÉROME PANICULÉE, seule espèce

connue, est un arbre élevé, à feuilles opposées, oblongues, entières; à fleurs petites, disposées en grappes ou panicules latérales. De Java.

CRYPTERPIS. nor. C'est ainsi que Du Petit-Thouars désigne une Orchidée des îles de France et de Mascareigne, appartenant à la section des Helleborines et à son genre *Erporchis*, qui est le même que le *Goodiera* de Brown. Sous le nom de *Goodiera occulta* (*Erporchis Crypterpis*), est figurée (Histoire des Orchidées des îles australes d'Afrique, t. 28) une plante qui paraît être la même que celle appelée *Goodiera bracteata* dans le texte du premier tableau. Ses fleurs sont petites et purpurines, ses feuilles ovales, longues d'un décimètre. Cette plante a environ dix-huit pouces de hauteur. La planche 50 de l'ouvrage cité plus haut, représente, sous le nom de *Crypterpis*, cette plante en entier, mais diminuée au moins des deux tiers.

CRYPTIQUE. *Crypticus.* ins. Genre de Coléoptères hétéromères, établi par Latreille, aux dépens des Pédines dont il formait originairement une division; il appartient à la famille des Mélasomes, et offre pour caractères: labre transversal, entièrement à découvert, et non reçu dans une échancrure du chaperon; palpes maxillaires terminées par un fort article en forme de hache; antennes presque de la même grosseur, formées, en majeure partie, d'articles en cône renversé, avec le dernier ovoïde ou presque globuleux. Les Cryptiques sont des Insectes ailés, qui, outre la différence résultant de la réception du labre dans une échancrure du chaperon, s'éloignent des Pédines par les articles de leurs antennes, qui sont plus allongés; par leurs palpes maxillaires plus saillantes et terminées plus directement en forme de hache; enfin par leurs jambes antérieures étroites. — **CRYPTIQUE GLABRE.** *Crypticus glaber*, Ténébrion noir lisse, Geoffroy; *Blaps glabra*, Fab. On le trouve dans les endroits secs et sablonneux en Europe; d'autres espèces sont originaires de l'Espagne, du cap de Bonne-Espérance, etc.

CRYPTOBATE. *Cryptobatis.* ins. Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques. Eschscholtz a établi ce genre aux dépens des Lébies dont il diffère par la forme du dernier article des palpes labiales, qui est triangulaire. Le Cryptobate à élytres bleues, *Cryptobatis cyanoptera*, est encore la seule espèce connue; c'est un joli Insecte dont les élytres sont d'un bleu violet très-brillant, tandis que le reste du corps est d'un jaune pâle, à l'exception des antennes et des pattes qui sont noires. Du Brésil. Taille, ♂ à 4 lignes.

CRYPTOBIE. *Cryptobius.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, institué par Dupont qui le caractérise ainsi: palpes à articles très-courts, cylindriques et presque cachés; menton étroit, faiblement creusé transversalement; mandibules petites, assez grêles, peu arquées dans les deux sexes; tête petite, oblongue, avec un petit sillon entre les antennes; celles-ci grêles, presque sétacées, glabres, une fois au moins plus longues que le corps, avec le premier et le troisième articles ponctués; corselet dilaté latéralement, bituberculé de chaque côté, moins long que large, gibbeux, son disque ayant des tubercules, et au milieu une élévation longitudinale, assez saillante;

présternum avancé, sans échancrure, mais portant entre l'insertion des deux premières cuisses, une pointe concave, très-saillante; mésosternum éloigné du présternum, muni d'une pointe aiguë; élytres longues, parallèles, arrondies au bout et portant chacune deux petites épines à leur extrémité; pattes assez grêles, graduellement plus longues, avec deux épines très-courtes à l'extrémité des cuisses postérieures. Le *Cryptobius coccineus*, seule espèce du genre, est originaire du Brésil; la partie supérieure de la tête, la moitié postérieure des élytres et l'abdomen sont noirs, le reste est d'un jaune orangé. Taille, dix lignes.

CRYPTOBIER. *Cryptobium.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, tribu des Staphyliniens, établi par le comte de Mannerheim qui le distingue du genre *Staphylin*, aux dépens duquel il l'a établi, par la forme, tout à fait pointue du dernier article des palpes labiales; cet article se termine en alène et rentre quelquefois dans le précédent, de manière à disparaître entièrement; mais dans ce cas même sa présence est décelée par l'amplitude de l'article qui le reçoit, et qui se termine en massue brusquement tronquée; antennes coudees après le premier article, très-rapprochées à leur base et plus grosses à l'extrémité. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce: le *Cryptobium fracticorne*. C'est un petit Insecte noir, avec les pattes et les antennes rousses; la tête très-pointillée et même presque rugueuse; le corselet et les élytres pointillés aussi, mais à points plus écartés; il a trois lignes de longueur et se trouve dans presque toute l'Europe. La similitude des noms *Cryptobier* et *Cryptobie*, dans la grande division des Insectes, rend imminent le changement de l'une ou l'autre de ces deux dénominations.

CRYPTOBOLE. *Cryptobolus.* nor. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Sprengel, et dont les caractères consistent en des fleurs polygames, les hermaphrodites stériles, accompagnées de deux bractées, et fleurissant hors de terre. Elles ont un calice campanulé, une corolle papilionacée à ailes horizontales, des étamines diadelphes, un style courbé et velu. Les fleurs femelles fleurissent sous terre et sont fertiles; elles manquent de pétales et d'étamines; leur ovaire, à deux ovules, est surmonté d'un style court et d'un stigmate crochu; la gousse est charnue, arrondie et ne renferme qu'une graine. Ce genre avait été nommé primitivement par Du Petit-Thouars *Voandzeia*, parce que la seule espèce qui le constituait portait à Madagascar, sa patrie, le nom de *Voandzou*; Linné en avait fait sa *Glycine subteranea*, et Burman son *Arachis africana*. C'est une herbe rampante à feuilles longuement pétiolées, trifoliée et glabre; sa graine est comestible comme celle de l'*Arachis hypogæa*. On la cultive à l'île Maurice.

CRYPTOBRANCHES. rois. C'est-à-dire à branches cachées. Ordre établi par Duméril parmi la classe des Poissons osseux, qui correspond à celui des Chisompones, parmi les Cartilagineux. Ses caractères consistent dans les branches sans opercules, mais à membrane. Cet ordre ne renferme que les deux genres *Styléphore* et *Mormyre*.

CRYPTOCAMPE. *Cryptocampus*. INS. Hyménoptères; l'une des divisions du genre Némate de Hartig, qui comprend les *Nemates angustus*, *mucronatus populi* et *medullarius*. V. NÉMATE.

CRYPTOCARPE. *Cryptocarpus*. BOT. Genre de la famille des Chénopodées, Tétrandrie Monogynie, L., établi par C. Kunth (*in Humboldt et Bonpl. Nov. Genera et Spec. Pl. Equin.*, v. 2, p. 187). Caractères : périanthe campanulé, à quatre ou cinq divisions courtes; quatre étamines saillantes, à anthères didymes; style simple; akène lisse, renfermé dans le calice persistant. Ce genre se compose de plantes herbacées, à feuilles alternes très-entières, à fleurs pédicellées ou presque sessiles, disposées en épis dichotomes ou en panicules terminales et axillaires. Les deux espèces connues sont figurées (*loc. cit.* tab. 125 et 124) sous les noms de *Cryptocarpus globosus* et *Cryptocarpus pyriformis*. Willdenow, abusé par quelques ressemblances extérieures de la première avec les plantes du genre *Boerhaavia*, l'avait placée dans celui-ci, et l'avait nommée *Boerhaavia rhomboidea*. Cette erreur a été reproduite par Link (*Jahrb. der Gewächskunde*, 1, 3, p. 66). Ces plantes croissent en Amérique, la première à la Havane, l'autre au Pérou.

CRYPTOCARPHÉ. *Cryptocarpha*. BOT. H. Cassini, voulant rectifier les caractères assignés par lui au genre *Acicarpha* de la famille des Calycérées, a reproduit ce genre sous le nom de *Cryptocarpha*. V. ACICARPHA.

CRYPTOCARYE. *Cryptocarya*. BOT. Genre de la famille des Laurinées, Dodécandrie Monogynie, fondé par Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 402) et caractérisé de la manière suivante : fleurs hermaphrodites; périanthe à six divisions égales, à limbe caduc; douze étamines disposées sur deux rangs, dont trois stériles, intérieures, opposées aux découpures intérieures du périanthe; anthères biloculaires; six glandules alternes avec les filets intérieurs; fruit renfermé dans le tube du périanthe, qui, accru pendant la maturation, s'est fermé et converti en une sorte de baie. Ce genre, voisin du *Cassya*, L., et de l'*Endiandra*, Brown, se distingue du premier, outre la diversité de son port et de son inflorescence, par la singulière structure de son tube floral fructifère, et du second également par ce caractère et par l'hermaphroditisme de neuf de ses étamines, tandis que dans l'*Endiandra*, neuf au contraire sont stériles. Les trois espèces que Brown a découvertes au port Jackson et sur le littoral intratropical de la Nouvelle-Hollande, portent les noms de *Cryptocarya glaucescens*, *Cryptocarya triplinervis* et *Cryptocarya obovata*. Ce sont des arbres qui ont tout à fait le port et l'inflorescence du Cannelier, mais qui en diffèrent génériquement et par leurs anthères biloculaires, et par leur fruit que recouvre le tube du périanthe. C. Kunth (*Nova Genera et Spec. Plant. æquinoct.* T. II, p. 167) a décrit une nouvelle espèce, sous le nom de *Cryptocarya dubia*, rapportée par Humboldt et Bonpland des environs de Santa-Fé de Bogota; mais il ajoute qu'elle constituerait probablement un genre distinct.

CRYPTOCÉPHALE. NAM. V. ACÉPHALE.

CRYPTOCEPHALUS. INS. V. GRIBOURI.

CRYPTOCÈRE. *Cryptocerus*. INS. Genre d'Hyménoptères, établi par Latreille qui le place dans la famille des Hétérogynes. Caractères : des individus neutres, aptères, pourvus d'un aiguillon; pédicule de l'abdomen formé de deux nœuds; tête grande, aplatie, avec une rainure de chaque côté pour loger une partie des antennes; dans tous les individus, une cellule radiale, grande et appendiculée, et deux cellules cubitales dont la seconde atteint le bout de l'aile; antennes coudées et plus grosses vers le bout; mandibules triangulaires et dentées; palpes maxillaires courtes, filiformes et de cinq articles; les deux premiers anneaux de l'abdomen petits, noueux, le troisième fort grand, renfermant ceux qui suivent. Les Cryptocères appartiennent tous à l'Amérique méridionale. Fabricius en décrit cinq espèces dont la plus connue et celle qui peut être considérée comme type du genre, est le CRYPTOCÈRE TRÈS-NOIR, *Cryptocerus atratus*, Latr., Fabr., *Formica quadridens*, Degér.

CRYPTOCHILE. *Cryptochilus*. BOT. Ce genre, de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., a été formé par Wallich qui lui assigne pour caractères : périgone tubuleux, avec la gorge resserrée et la base renflée antérieurement; sépales soudés, à peine distincts vers le sommet, un peu plus longs que les pétales qui sont libres; labelle libre, entier, adhérent en forme de prolongement, à la base du gynostème; celui-ci demicylindrique, avec le clinandre quadridenté; anthère biloculaire; huit masses polliniques adhérentes deux par deux, à une glandule commune. Le type de ce genre qui n'est point encore plus nombreux, est une plante terrestre, à pseudobulbes aggrégés, à feuilles striées, un peu coriaces, à fleurs d'un beau rouge sanguin, pubescentes, groupées en épi.

CRYPTOCORYNE. *Cryptocoryne*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées, établi par Fischer qui lui assigne pour caractères : spathe en tube court à sa base, avec son limbe allongé; spadice inclus, androgynie et nu dans son milieu; anthères sessiles, assez nombreuses, planes, biporeuses au revers et groupées au sommet du spadice; carpidiens au nombre de cinq ou plus, verticillés à la base du spadice et réunis dans l'ovaire; ovules disposés dans l'angle central des loges; styles en nombre égal à celui des loges, distincts et divergents en rayons; stigmates discoïdes, étalés sur les côtés et en dehors. Le fruit est une baie à plusieurs loges, et ombiliquée, renfermant plusieurs semences attachées par un cordon très-court à l'ombilic. L'*Arum spiraliiter* est le type de ce genre qui ne renferme jusqu'ici que des plantes de l'Inde, toutes herbacées, marécageuses, glabres, à rhizome tuberculeux, stolonifères et vivaces; les feuilles sont pétioleuses, oblongues, très-entières et nervurées.

CRYPTOCOTYLÉDONES. BOT. Plantes dont les cotylédons sont cachés ou peu apparents; elles forment dans les Aphorismes botaniques publiés par le professeur Agardh, une classe qui correspond presque totalement à celle des plantes Monocotylédones.

CRYPTODIBRANCHES. MOLL. V. CÉPHALOPODES.

CRYPTOGAMIE. *Cryptogamia*. BOT. Linné a désigné

sous ce nom, qui signifie *noces cachées*, la vingt-quatrième classe de son système sexuel, dans laquelle il a placé tous les végétaux qui ne lui ont pas présenté des organes distincts pour les deux sexes, ou dans lesquels du moins ces organes revêtent des formes très-différentes de celles des étamines et des pistils des autres végétaux : depuis, ce nom a été assez généralement adopté pour désigner ce vaste groupe de végétaux aussi singuliers par leur mode de végétation que par la structure de leurs organes reproductifs. Quelques auteurs cependant ne voulant pas même admettre dans ces êtres un mode de fécondation insolite et caché, et pensant que leurs germes ou corpuscules reproducteurs se développent sans fécondation, leur ont donné le nom d'ΑΓΑΜΕΣ. V. ce mot. D'autres, comme Palisot de Beauvois, changeant le nom, mais conservant l'idée de Linné, ont imposé à cette classe le nom d'ΑΥΤΕΘΟΓΑΜΙΑ (noces inusitées); Jussieu, fondant ses premières divisions sur la structure de l'embryon et admettant l'absence des cotylédons dans tous ces végétaux, leur a donné le nom d'*Acotylédons*, que De Candolle et R. Brown ont limité à une partie seulement de ces plantes. Ceux-ci admettent l'absence des cotylédons seulement dans celles qui ne sont composées que de tissu cellulaire, et rangent les autres parmi les Monocotylédones, sous le nom de *Monocotylédones Cryptogames*. Enfin, Richard, pensant que ces végétaux sont dépourvus de toute espèce de fécondation et qu'il ne peut exister de véritable embryon sans une fécondation préalable, leur a donné le nom de *Végétaux inembryonnés*. La diversité des opinions à l'égard de ces êtres singuliers suffit pour faire sentir la difficulté de leur étude, et la différence qui existe entre eux et les autres végétaux. Quelques naturalistes n'apercevant que ces différences, sans saisir les points de rapprochement, ont été jusqu'à proposer d'en former un règne à part entre les animaux et les végétaux. Sans admettre ces idées que repousse l'analogie d'organisation intérieure, on peut considérer ces végétaux comme présentant un ensemble de caractères assez important pour en former dans le règne végétal une grande division tout à fait séparée des plantes phanérogames, et beaucoup plus différente de ces dernières qu'aucune des familles qui les composent ne le sont entre elles. Ainsi, il existe certainement plus d'analogie entre la dernière famille des plantes dicotylédones et la première des plantes monocotylédones, entre les deux extrémités de la chaîne des végétaux phanérogames, qu'entre une plante quelconque de ces derniers et le végétal cryptogame le plus parfait. La grande différence qui existe entre l'organisation de ces deux séries de végétaux, a fait adopter, pour la Cryptogamie, une terminologie entièrement différente de celle employée pour les plantes phanérogames; les modifications nombreuses que présentent les diverses familles de Cryptogames ont même fait souvent employer dans chaque famille des termes particuliers; ces termes en outre ont beaucoup varié suivant les auteurs. On ne pourra donc faire connaître que ceux qui s'appliquent à la Cryptogamie en général, et qui sont le plus communément employés; les autres seront appliqués à leur ordre alphabétique, ou en traitant de

la famille à laquelle on les a spécialement appliqués.

Le nombre des organes des plantes cryptogames est en général moins considérable que celui des plantes phanérogames; mais leurs formes variant beaucoup plus d'une famille à l'autre, ils ont souvent reçu des noms différents dans chaque famille; et l'un des objets les plus importants de recherches, sera de fixer les rapports de ces organes dans les divers ordres de la Cryptogamie. Presque tous les végétaux cryptogames présentent, comme les plantes phanérogames, deux systèmes d'organes. Les uns sont les organes de la reproduction : dans quelques familles, telle que celle des Urédinées, la plante entière est limitée à ces organes; les autres sont des organes végétatifs ou destinés à produire, à supporter et à protéger les premiers : ils varient extrêmement depuis les Fougères, les Lycopodes, etc., où l'on trouve les mêmes organes de la végétation que dans les plantes les plus parfaites, jusqu'aux Hypoxyllées, aux Chaodiniées, ou aux Urédinées où ils sont bornés à un simple conceptacle ligneux, ou à une masse muqueuse, ou bien enfin dans lesquels ils paraissent manquer entièrement.

Les organes reproducteurs consistent en séminules diversement situées et enveloppées, et en organes fécondants, qu'on n'a observés d'une manière satisfaisante que dans un petit nombre de familles. Les séminules, ou sporules (*sporuli*, *seminula*, *gongyla*), sont de petits corps arrondis, dont la ténuité n'a pas permis de bien étudier la structure, et qui présentent probablement des modifications importantes suivant les diverses familles. Dans les Cryptogames celluluses (Champignons, Lichens, Algues, etc.), ces séminules ne paraissent formées que d'une masse homogène, celluleuse, ou quelquefois presque fluide à l'intérieur, dépourvue de toute sorte de tégument propre. Il n'est pas encore certain si les séminules des Cryptogames plus parfaites (Mousses, Fougères, Lycopodes, etc.), présentent un épisperme ou tégument propre, et par conséquent si, dans la germination, il n'y a qu'extension de toutes les parties de la graine, ou s'il y a rupture de ce tégument pour laisser développer la partie interne ou l'embryon de ces séminules. Le premier cas est évident pour les Cryptogames celluluses; leurs séminules, placées dans des circonstances propres à leur développement, s'étendent et s'allongent dans diverses directions, sans percer aucune enveloppe : ce sont, pour ainsi dire, des embryons nus, dépourvus de tout tégument.

Ces séminules sont en général réunies plusieurs dans une même capsule (*theca*, *sporidium*). Lorsque leur nombre est peu considérable, il est en général fixe dans une même espèce, quelquefois même dans toutes les espèces d'un genre. Ainsi toutes les *Pezizes* paraissent présenter huit sporules dans une même capsule; le *Geoglossum viscosum* en a trois, l'*Erysiphe biocellata*, deux; elles sont plus nombreuses dans les capsules des Urédinées, dans celles des Mucors, et elles paraissent au contraire réduites à une seule, dans celles de la plupart des Mucédinées et des Lycoperdaccés. En effet, si on donne le nom de sporules ou de séminules aux points opaques renfermés dans les capsules des

vrais Champignons à membrane fructifère, dans celles des Fucoidées, dans les tubes des Conferves, on ne doit pas désigner par le même nom les grains qui composent la poussière des Lycoperdacées ou des Mucédinées et celle des Lichens; les premiers se développent toujours dans l'intérieur d'une enveloppe membraneuse, dans laquelle ils sont libres comme un embryon dans la graine, et non adhérents aux parois comme une graine dans sa capsule; les secondes, au contraire, sont fixées à des filaments, et sont évidemment analogues aux capsules (*theca*, *sporidium*, *sporangia*) des Champignons hyménothèques, si ce n'est qu'elles ne contiennent qu'une seule sporule au lieu d'en renfermer plusieurs. Le caractère des sporules est donc de se développer librement, nageant au milieu du fluide qui remplit les capsules; celui des capsules est d'être insérées par un de ses points aux filaments ou à la substance charnue ou ligneuse, enfin aux organes végétatifs du végétal cryptogame. Cette distinction est très-importante pour ne pas confondre les divers organes de ces plantes; les sporules diffèrent des graines par ce caractère essentiel, qu'à aucune époque elles n'adhèrent aux parois de la capsule, sur lesquelles on n'observe pas de placentas; aussi ne voit-on sur ces sporules aucune trace de points d'insertion. Si on ouvre une capsule de plante cryptogame longtemps avant la maturation des semences, on ne la trouve remplie que par un fluide mucilagineux; ainsi nous regardons comme du même ordre, c'est-à-dire comme enveloppant immédiatement de vraies sporules qui se sont développées librement dans leur intérieur, les capsules des Fougères, des Lycoperdacées, des Marsiléacées, des Charagènes, les grains arrondis des Prêles qui sont probablement des capsules monospermes; l'urne des Mousses, la capsule des Hépatiques, les capsules composant les apothécies des Lichens, figurées à tort par Acharius comme des grains pulvérulents et qui paraissent plus analogues aux capsules des vrais Champignons, les capsules qui couvrent la membrane de ces Champignons, celles qui remplissent le péridium des Hypoxylées, celles qui composent entièrement les Urédinées, enfin la poussière des Lycoperdacées et des Mucédinées, et les capsules des Fucoidées. Malgré leur analogie, on a donné à ces organes des noms différents suivant les familles, dénominations que nous indiquons en traitant chacune de ces familles.

Il est cependant avantageux de limiter le nombre de ces noms, afin qu'on sente mieux les rapports de structure des plantes de familles différentes. Dans les Cryptogames vasculaires, dans les Mousses et dans les Hépatiques, on désigne généralement cette enveloppe immédiate des sporules par le nom de Capsule (*Capsula*). Parmi les Cryptogames celluluses, aphyllées, on devrait donner le nom de Thèque (*Theca*) aux capsules membraneuses oblongues, fixées par une de leurs extrémités et renfermant plusieurs sporules, comme on l'observe dans les Champignons et les Hypoxylons, et celui de Sporidies ou mieux de Sporangies (*Sporidia*, *Sporangia*), aux capsules opaques de formes variables, libres ou renfermées dans des conceptacles, souvent cloisonnées et renfermant plusieurs sporules: telles sont celles des Urédinées et des Fucacées. On réserverait le nom de

Spoires (*Spora*) aux sporules fixées à des filaments et probablement enveloppées dans un tégument membraneux, confondu avec elles, et qui par conséquent seraient des capsules monospermes: telles sont celles des Lycoperdacées, des Urédinées, des Lichens, des Ulvacées. Au contraire, les téguments des Fougères, les involucre des Marsiléacées, les disques et les cornets membraneux des Prêles, la coiffe des Mousses, le péridium des Lycoperdacées et des Hypoxylées, la volva des Champignons, les conceptacles des Fucoidées, ne sont que de vrais involucre dépendants des organes de la végétation.

Les organes de la fructification des plantes cryptogames, dans le sens le plus général, se réduisent donc à des capsules uniloculaires ou très-rarement multiloculaires, renfermant une ou plus souvent plusieurs sporules, tantôt isolées sur quelque partie des organes de la végétation (Mousses, Hépatiques, Charagènes), tantôt réunies plusieurs sur une même membrane (Champignons, Lichens) ou enveloppées dans un involucre commun (Marsiléacées, Équisétacées, Hypoxyles, Lycoperdacées, Fucacées).

Quant aux organes fécondateurs, il existe encore plus de doute à leur égard que sur aucun point de la structure des plantes cryptogames; quelques auteurs ont entièrement rejeté leur existence; d'autres ont voulu en trouver dans toutes les Cryptogames, et les ont pour ainsi dire créés, lorsqu'ils n'ont pas pu les découvrir. Une seule famille de Cryptogames en paraît évidemment pourvue, ce sont les Marsiléacées; leur organisation annonçait l'existence de ces organes, et des expériences directes ont prouvé leur présence dans le *Salvinia*. Dans les Characées, les Équisétacées, les Mousses et les Hépatiques, leur existence est encore très-douteuse, quoique les observations d'Hedwig et de quelques autres auteurs puissent faire présumer leur existence. On n'a rien observé, dans les autres familles, qui puisse représenter des organes mâles, et la fécondation, si elle existe dans ces plantes, est un mystère qui, probablement, ne pourra pas de longtemps être dévoilé. Les Conjuguées de Vaucher (*Zygnema* d'Agardh) présentent seules des phénomènes qui paraissent indiquer une sorte de fécondation. V. ARTHRODIÉES.

Les organes de la végétation varient encore plus dans leur forme et leur structure; ils manquent complètement dans un grand nombre d'Urédinées qui ne sont formées que par une réunion de sporidies libres. Dans d'autres ils ne forment qu'une petite base filamenteuse, qui supporte ces sporidies; dans les familles formées aux dépens des Conferves de Linné, les Arthrodiées, les Chaodiniées, les Confervées, les Céramiariées, dans plusieurs Ulvacées, dans les Mucédinées, ils se présentent sous la forme de filaments tubuleux, continus ou articulés, simples ou rameux, qui supportent ou renferment les organes reproducteurs; dans les Ulvacées et dans plusieurs Champignons, ce ne sont que des membranes diversement repliées. Dans d'autres Champignons, au contraire, ils présentent une réunion d'organes assez différents; on distingue un pédicule qui supporte une expansion charnue, de forme variable, dont la surface est couverte de thèques; dans les Lycoperdacées, ils

sont formés d'un pédicule terminé par un péridium, sorte d'involucre charnu ou filamenteux, qui renferme les spores. Enfin, dans les Fucacées et dans les Lichens, on distingue une véritable fronde, une expansion membraneuse ou foliacée, qui porte dans certains points les organes de la fructification. On arrive ainsi aux Hépatiques et aux Mousses qui, quoique dépourvues de vrais vaisseaux, présentent cependant une tige distincte et des expansions vertes tout à fait semblables à des feuilles; les autres familles de Cryptogames n'offrent, sous le rapport de leur végétation, presque aucune différence avec les plantes phanérogames, et surtout avec les Monocotylédones, parmi lesquelles De Candolle et Brown les avaient placées; elles sont, comme elles, pourvues de vaisseaux, de feuilles et de tiges quelquefois arborescentes.

Les divers caractères réunis de la végétation et de la fructification permettent de diviser la Cryptogamie en trois classes et en vingt familles bien distinctes.

1^{re} CLASSE. — Végétaux cryptogames dépourvus de vaisseaux et d'appendices foliacés; aucune trace d'organes sexuels; sporules contenues dans des capsules indéhiscentes ou se rompant irrégulièrement, dépourvues de toute espèce de tégument propre. ARTHRODIÉES; CHAODINIÉES; CONSERVÉES; CÉRAMIAIRES; ULVACÉES; FUCACÉES; URÉDINIÉES; MUCÉDINIÉES; LYCOPERDACÉES; CHAMPIGNONS; HYPOXYLONS; LICHENS.

II^e CLASSE. — Végétaux cryptogames dépourvus de vaisseaux, mais garnis de frondes ou appendices foliacés; organes sexuels douteux; sporules renfermées en grand nombre dans des capsules régulièrement déhiscentes, pourvues d'un tégument propre. HÉPATIQUES; MOUSSES.

III^e CLASSE. — Végétaux cryptogames pourvus de vaisseaux et de frondes foliacés; organes sexuels existant d'une manière certaine dans quelques-uns d'entre eux; sporules contenues dans des capsules polyspermes et déhiscentes, ou monospermes et indéhiscentes. ÉQUISÉTACÉES; FOUGÈRES; LYCOPODIACÉES; MARSILÉACÉES; CHARACÉES.

CRYPTOGÈNES. *Cryptogena*. INT. Animaux qui vivent dans l'intérieur du corps d'autres animaux, comme les Animalcules spermatisques, les Acéphalocystes, etc.

CRYPTOGLOSSE. *Cryptoglossa*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes de Latreille, institué par Sollier pour un insecte récemment apporté du Mexique. Le genre Cryptoglosse offre pour caractères : tête suborbiculaire, avec l'épistome arrondi, nullement échancré; yeux très-courts, transverses et déprimés; menton réniforme, échancré antérieurement; pédoncule saillant et sinueux; palpes labiales grossissant à peine vers l'extrémité qui est saillante; deuxième article des palpes maxillaires beaucoup plus long que les autres, le terminal comprimé, légèrement sécuriforme; labre transverse, peu saillant, échancré en arc antérieurement; tergum du prothorax légèrement échancré antérieurement, rétréci à sa base qui est tronquée, avec les angles postérieurs prolongés en arrière; bords latéraux carénés et finement rebordés; élytres à peine rétrécies à leur base qui est subtronquée; un bourrelet transversal, d'un angle huméral

à l'autre, contre lequel le prothorax peut s'appliquer; deuxième article des antennes très-petit, noduleux; la troisième conique, les suivantes moins allongés; pattes antérieures robustes, à tibiais épais. Le genre *Cryptoglossa* ne se compose encore que d'une seule espèce, et se distingue de tous ceux de la même famille par la forme particulière de son menton, de sa tête et de son épistome; la poitrine se fait aussi remarquer en ce qu'elle est un peu renflée en mentionnée antérieurement, et prolongée postérieurement en une saillie longue, en fer de lance, et s'appuyant dans une fossette bidentée du mésosternum. Le *Cryptoglossa bicostata* est noir, oblong, avec de gros points enfoncés sur la tête; les élytres ont dix stries ponctuées entre leurs flancs et la suture; les intervalles entre ces stries, à l'exception du premier et de la moitié du second, qui sont lisses, ont une rangée de gros tubercules coniques et pointus; ceux du cinquième sont réunis en une côte saillante et lisse dans les deux tiers de sa longueur. Taille, 12 à 14 lignes.

CRYPTOGLOTTIDE. *Cryptoglottis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par Blume (Bydrag. Fl. Ind., n° 7, 296) qui le caractérise ainsi : périanthe de cinq sépales connivents : les extérieurs connés à leur base, les latéraux unis par un onglet au gynostème; labelle petit, rétréci, inclus, bifide à sa base, avec son limbe ovale, entier; gynostème atténué au sommet; anthère dorsale, bilobulaire, avec quatre masses polliniques inégales, unies par un pédicelle commun. Le *Cryptoglottis serpillifolia* est une plante parasite, petite, un peu rameuse, à feuilles linéaires, aiguës; les fleurs sont petites, blanches, pédonculées, terminales et bractéolées.

CRYPTOGRAMME. *Cryptogramma*. BOT. Brown, dans l'Appendice au voyage de Franklin au Pôle arctique, décrit sous ce nom un nouveau genre de Fougères, caractérisé par ses capsules pédicellées, disposées en groupes linéaires ou ovales, le long des nervures secondaires et obliques des pinnules, et recouvertes par un tégument commun, formé par le bord de la fronde qui se replie jusqu'au milieu de la pinnule. Le type de ce genre est le *Cryptogramma acrostichoides*, petite Fougère à frondes bipinnatifides, dont les pinnules des feuilles stériles sont ovales et crénelées; les groupes des capsules sont linéaires et finissent par couvrir toute la surface inférieure des pinnules. Cette espèce croît dans l'Amérique boréale, entre le 56° et le 60° de latitude. Brown pense que le *Pteris crista* de Linné doit se ranger dans ce même genre, quoique cette Fougère diffère de l'espèce précédente par ses groupes de capsules presque ronds.

CRYPTOGYNIA. BOT. V. CERATOPTERIS.

CRYPTOHYPNE. *Crypohypne*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, établi aux dépens de *Elater* de Fab. par Eschelscholtz qui le caractérise ainsi : dessus de la tête terminé immédiatement avant le labre, en manière de chaperon plan, arrondi et souvent un peu rebordé; les second et troisième articles des antennes identiques avec les suivants, seulement un peu plus petits qu'eux; cloison extérieure de la cavité des deux hanches postérieures brus-

quement élargie; bord inférieur de la partie dilatée arrondi. Ce genre se compose des *Elater riparius*, *4-pustulatus*, *pulchellus*, etc., de Fab.

CRYPTOLÉPIDE. *Cryptolepis*. BOT. Genre de la famille des Apocinés, Pentandrie Monogynie, que Brown a caractérisé ainsi : corolle infundibuliforme; le tube garni d'écaillés obtuses, alternant avec les divisions du limbe; étamines incluses; anthères sagittées, adhérentes au stigmate par leur partie moyenne; cinq écaillés staminales, hypogynes. Le *Cryptolepis Buchanani* est un arbrisseau grimpant de l'Inde; ses feuilles sont discoïres et ses tiges garnies de corymbes axillaires, très-courts, presque sessiles.

CRYPTOLOBE. *Cryptolobus*. BOT. Sprengel a proposé d'établir, sous ce nom, un genre nouveau pour le *Glycine subterranea*.

CRYPTOMONADINES. INFUS. L'une des familles de l'ordre des Infusoires Gymniques cuirassés, selon la méthode publiée par Ehrenberg. Cette famille se partage en deux sections, selon que les Animalcules qui la composent, sont ou simples ou composés et se reproduisant par des divisions internes.

CRYPTOMONAS. INFUS. Dans sa nouvelle méthode de classification des Infusoires, Ehrenberg a établi, sous ce nom, un genre qui est devenu le type de sa famille des Cryptomonadines, l'une de l'ordre des Gymniques cuirassés. Caractères : enveloppe membraneuse, subglobuleuse et ovale; animaux simples; point d'yeux; bouche ciliée.

CRYPTONIX. *Cryptonix*. OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec gros, fort, comprimé; les deux mandibules égales en longueur; la supérieure droite, un peu courbée à la pointe; narines longitudinales, placées vers le milieu de chaque côté du bec, et recouvertes par une membrane nue; trois doigts en avant réunis à leur base par une petite membrane; un derrière, dépourvu d'ongles et ne posant point à terre; tarse long; ailes courtes; la première rémige très-courte, les quatrième, cinquième et sixième les plus longues. Ce genre ne renferme, à proprement parler, qu'une seule espèce dont on a, pendant longtemps, séparé le mâle d'avec la femelle, faute de les avoir bien observés, et placé isolément chacun d'eux dans des genres différents. Du reste, le *Cryptonix* est encore fort peu connu, et il ne nous est même rien parvenu de certain relativement à ses mœurs et à ses habitudes.

CRYPTONIX COURONNÉ. *Columba cristata*, Gmel., *Roullou de Malacca*, Sonnerat; *Liponix cristata*, Vieill. Parties supérieures d'un vert foncé; six brins noirs et roides, s'élevant en panache sur le front; sommet de la tête blanc, garni de longues plumes d'un rouge mordoré, formant une huppe assez roide qui s'incline sur l'occiput; joues et cou noirs; tectrices alaires d'un brun plus ou moins clair, varié de roussâtre et de noir; parties inférieures d'un violet noirâtre; bec grisâtre, fauve en dessous; iris jaune; pieds fauves. Taille, dix pouces. Des îles de la Sonde. La femelle a les parties supérieures vertes, la tête d'un vert brun, le tour des yeux et les tempes rougeâtres; les rémiges et les rectrices d'un brun noirâtre; les tectrices alaires variées de brun, de rouge et de noir; les parties inférieures d'un brun noi-

âtre; le bec et les pieds rouges. C'est le *Perdix viridis*, Lath.; *Tetrao viridis*, Gmel.

CRYPTONIX DE GUZURAT. *Perdix Cambaiensis*, Lath. Elle n'a que cinq pouces et demi de longueur; le bec robuste, court; le plumage d'un roux jaunâtre rayé transversalement de roux foncé. Cette espèce n'existe, dit-on, qu'au Muséum britannique.

CRYPTONIX OCELLÉ. *Cryptonix ocellatus*, Vig.; *Tetrao ocellatus*, Raffles. Tête et partie inférieure du corps d'un roux vif, avec une bande transverse, noire sur la poitrine; nuque et parties supérieures noires, avec de petites bandes blanches sur la première, et des taches rousses sur les autres; ailes et queue brunâtres, avec des taches ocellées, noires. Taille, six pouces. De l'archipel de l'Inde.

CRYPTONIX NOIR. *Cryptonix niger*, Vig. Tout le plumage noir à l'exception des rémiges qui sont brunâtres; région circumoculaire nue; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, dix pouces.

CRYPTONIX FERRUGINEUX. *Cryptonix ferrugineus*, Vig. Parties supérieures brunes, rayées finement et transversalement de noirâtre; parties inférieures brunâtres, ondulées de noir; bec brun; pieds rougeâtres; gorge blanchâtre. Taille, dix pouces.

CRYPTOPE. *Cryptopus*. BOT. Lindley a tiré du genre *Angraecum*, une espèce dont les caractères lui ont paru nécessiter la création d'un genre nouveau, que les botanistes ont confirmé; il appartient à la famille des Orchidées, Gynandrie. Il a le labelle éperonné; les sépales libres, ouverts, onguiculés, irrégulièrement lobés; les masses polliniques au nombre de deux, avec les rétinacles et les glandes bien distincts. Le *Cryptope élevé* est une plante parasite, traçante, à feuilles alternes, rétuses; la hampe est rameuse, les fleurs tachetées de rouge; il est originaire de Bourbon.

CRYPTOPETALE. *Cryptopetalum*. BOT. Genre établi par Cassini pour une petite plante annuelle originaire du Pérou, et qu'il nomme *Cryptopetalum citiare*. Sa tige est rameuse, diffuse, garnie de deux rangées de poils opposés; ses feuilles sont sessiles, connées, linéaires, lancéolées, bordées de très-longes cils, charnues et glanduleuses à leur face inférieure; les capitules sont solitaires au sommet des ramifications de la tige, radiés et formés de fleurs jaunes. Les fleurons du disque sont réguliers, hermaphrodites et fertiles. Les demi-fleurons de la circonférence sont courts et femelles. L'involucre est cylindrique, formé de cinq écaillés. Le réceptacle est garni de soies; les fruits sont hérissés et portent une aigrette squameuse. Ce genre fait partie de la famille des Synanthérées. Dans son Prodrôme, De Candolle a supprimé le genre *Cryptopétale* et en a fait une section de son genre *Lorentea*.

CRYPTOPETRA. ÉCHIN. Mercati donne ce nom à des Oursons fossiles appartenant aux Spatangues de Lamarck. V. SPATANGUE.

CRYPTOPHAGE. *Cryptophagus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Paykull, d'après Herbst, et qui se place dans la famille des Clavicornes. Ce sont de très-petits Insectes, de forme ovale, plus ou moins allongée, assez convexe; le corselet est large, tronqué postérieurement; l'écusson est également large.

transversal, court et tronqué. Les palpes sont au nombre de quatre; la lèvres est membraneuse, très-courte; les antennes sont dirigées en avant, aussi longues que le corselet, un peu épaisses, avec les trois derniers articles plus grands que les autres, plus forts, distants et en forme de massue; Wersterhauser, qui a fait la monographie de ce genre, le divise selon que les bords du corselet sont dentés ou lisses; il admet dans la première division les *Dermestes lycoperdi*, *cellaris*, *crenatus*, etc., de Fab.; son *D. fimetarius* et quelques autres doivent faire partie de la seconde division.

CRYPTOPHRAGMIER. *Cryptophragmium*. BOTAN. Genre de la famille des Acanthacées, Diandrie Monogynie, établi par Nees d'Esembeck qui lui assigne les caractères suivants : calice à cinq divisions égales; corolle bilabée, ayant le tube droit; les deux étamines insérées sur le côté inférieur du tube; anthères rapprochées, à deux loges, s'ouvrant antérieurement par une fente simple : la cloison qui sépare les deux loges est divisée en deux lamelles cachées dans le fond de la cavité; capsule tétragone, biloculaire et polysperme. Ce genre qui, comme on le voit, ne diffère du genre *Justicia* que par la forme particulière des anthères dont la cloison interloculaire n'est point visible, ce qui lui a valu le nom que Nees a fait dériver de κρυπτα, je cache, et de φραγμος, séparations, n'en renferme encore qu'une seule espèce que Wallich a découverte aux Indes, et qu'il a placée d'abord dans le genre *Justicia*, c'est le **CRYPTOPHRAGMIER ÉLÉGANT**, *Cryptophragmium venustum*, Nees; *Justicia venusta*, Wallich, arbuste de médiocre élévation, à tige divisée, à feuilles opposées deux à deux en sautoir, ovales, pointues à la base où elles sont très-brièvement pétiolées, à panicule terminale, large, composée de fleurs pourpréses si brillantes que le Dr Wallich dit n'en avoir jamais vu de plus belles.

CRYPTOPHTHALME. *Cryptopthalmus*. CRUST. Genre de Décapodes Salicoques, établi par Rafinesque, et ayant pour caractères : antennes antérieures de trois filets; pieds antérieurs chiliformes : ceux de la seconde paire moins gros, didactyles, formés de onze articles, les autres simples; écailles des antennes extérieures dentelées; yeux cachés sous deux prolongements de la carapace. Ce genre, sur lequel il serait bon d'avoir de nouveaux détails, afin de fixer définitivement la place qu'il occupe, ne contient encore qu'une espèce, le **CRYPTOPHTHALME ROUGE**, *Cryptopthalmus ruber*, Raf. Il est glabre, rougeâtre; sa carapace est entière; son rostre consiste en une simple épine; les mains des pattes sont déprimées et hérissées latéralement; la plus grande est à trois angles en dessous; l'extrémité de la queue est quadridentée et ciliée. Cette espèce n'a encore été trouvée que dans les mers de Sicile.

CRYPTOPHYLLIS. BOT. Orchidée de la section des Épidendres, figurée par Du Petit-Thouars, t. 92 et 95, sous les noms de *Bulbophyllum occultum* et *Phyllorchis Cryptophyllis*; elle est remarquable par les énormes bractées qui sont imbriquées sur l'épi, et par les bourgeons bulbiformes qui naissent sur sa souche, et dont sortent les feuilles qui sont binées, ovales et terminées par deux lobes arrondis. Elle a de petites fleurs d'un rouge obscur; elle croît dans les îles Maurice et de Mascareigne.

CRYPTOPHYTES. *Cryptophyta*. BOT. Link range, sous ce nom, toutes les plantes dont l'organisation est la moins évidente, dont le mode de reproduction est encore entièrement caché, telles sont les Algues, les Lichens, les Champignons, etc.

CRYPTOPLAX. MOLL. (Blainville.) Même chose que Oscabrelle. V. ce mot.

CRYPTOPODES. *Cryptopoda*. CRUST. Groupe formé par Latreille (Règn. Anim. de Cuv.) dans la famille des Brachyures, ordre des Décapodes, et ayant, suivant lui, pour caractères : test demi circulaire, en voûte, avec les angles postérieurs dilatés de chaque côté, et recouvrant les quatre dernières paires de pieds dans leur contraction. Cette division comprend les deux genres Migrane ou Calappe, et Æthre. Mais comme Meyer a établi, sous le même nom, une famille de reptiles Ophiidiens, comprenant ceux qui ont des rudiments de pieds, mais non visibles au dehors, la même dénomination ne peut exister dans ces deux grandes divisions de la zoologie.

CRYPTOPODIER. *Cryptopodium*. BOT. Le genre que Bridel avait proposé, sous ce nom, dans la famille des Mousses, pour une plante Cryptogame de la Nouvelle-Zélande, n'a point été adopté par les botanistes qui ont réuni cette plante au genre *Bryum*, sous le nom spécifique de *Bartramioïdes*.

CRYPTOPORE. *Cryptoporus*. C'est-à-dire qui a des pores peu apparents.

CRYPTOPROCTE. *Cryptoprocta*. MAM. Dans un mémoire présenté à la société zoologique de Londres, le Dr Bennet a proposé la création d'un genre nouveau sous le nom de *Cryptoprocta*, pour un quadrupède carnassier, de la tribu des Digitigrades, qui a beaucoup de rapport avec les Paradoxures; mais dont les caractères n'ont point paru suffisamment limités pour que les méthodistes aient adopté d'emblée le genre nouveau. Le *Cryptoprocta ferox* habite la grande île de Madagascar.

CRYPTOPUS. *Cryptops*. INS. Genre de Myriapodes, famille des Chilopodes, établi par Leach, et qui ne diffère des Scolopendres proprement dites, que par l'oblitération des yeux, un corps plus étroit, et par l'absence des dentelures au bord supérieur de la seconde lèvre. Leach ne cite que deux espèces, *Hortensis* et *Savignii*. L'une et l'autre ont été trouvées en Angleterre. Un autre genre *Cryptops* avait été établi par Schoenherr, parmi les Coléoptères-tétramères, de la famille des Rhynchophores, et avait pour caractères : museau-trompe court, épais et un peu fléchi; antennes courtes, grêles, arquées, composées de douze articles dont les quatre derniers en massue; corselet profondément sillonné, pour recevoir la trompe; écusson nul; articles des tarse rapportés et velus. Dans sa révision monographique des Curculionides, Schoenherr s'étant aperçu que son nom générique avait déjà été employé en entomologie, a jugé convenable de le changer, et il a adopté celui de **BYRSOPS**.

CRYPTORHINIENS. *Cryptorhinii*. OIS. Blainville nomme ainsi une famille d'Oiseaux aquatiques, comprenant tous ceux qui ont des narines linéaires, presque entièrement cachées.

CRYPTORHYNQUE. *Cryptorhynchus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores. Caractères : antennes de onze articles, insérées près du milieu de la trompe; massue plus ou moins ovale, et formée brusquement de trois articles; trompe appliquée contre la poitrine. Le *Rhynchœnus Pericarpus*, Fabr., en est le type.

CRYPTOSPERME. *Cryptospermum*. BOT. Persoon établit, sous ce nom, un genre distinct pour l'*Opercularia paleata*, décrit et figuré par Thomas Young, dans le troisième volume des Actes de la Société Linnéenne de Londres. V. OPERCULAIRE.

CRYPTOSPHERIE. *Cryptosphæria*. BOT. Ce genre de plantes Cryptogames, que Greville avait établi dans la famille des Hypoxylées, a été réuni depuis au genre *Sphæria*. Les cinq espèces qu'il comprenait étaient les *Cryptosphæria aurantiaca*, *millepunctata*, *pulchella*, *tamariscinis*, qui sont toutes quatre des Sphérides, et *Cryptosphæria nitida*, qui a pris place dans le genre *Rhytisma* de Fries. Cette dernière a le périthèque simple, presque dimidié, distinct du noyau, d'abord fermé, puis éclatant en morceaux, par des fentes transversales et flexueuses; noyau composé, presque multiloculaire, hémisphérique, d'un noir brillant. On trouve cette Cryptogame sur les Géraniens.

CRIPOTOSPORIER. *Cryptosporium*. BOT. Genre établi par Kunze (*Myc. heste.* 1, p. 1) près des genres *Fusidium* et *Fusarium* de Link; il en diffère en ce qu'il se développe sous l'épiderme des plantes qu'il ne déchire même pas, et qu'il est dépourvu de toute base distincte. Kunze le caractérise ainsi : sporidies fusiformes, réunies en groupe sous l'épiderme. La seule espèce qu'il ait décrite, porte le nom de *Cryptosporium atrum*; elle croît sur les feuilles et les tiges des Graminées.

CRYPTOSTÉGIE. *Cryptostegia*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, Pentandrie Digynie, formé par Brown pour une plante de l'Inde. Caractères : corolle infundibuliforme, le tube formé par cinq écailles subulées, réunies à sa base; étamines incluses, à filaments distincts; anthères accolées par le sommet; masses polliniques simples. Le *Cryptostegia grandiflora*, espèce unique, est un arbrisseau grimpant, à feuilles glabres, ovales; à fleurs en corymbes terminaux, d'un rouge de lilas.

CRYPTOSTEMME. *Cryptostemma*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, établi par Brown pour les *Arctotis calendulacea* et *hypochondriaca*, qui diffèrent du genre *Arctotis* par leur réceptacle creusé d'alvéoles, leur aigrette paléacée, cachée par les poils lanugineux, qui couvrent le fruit. L'involucre est formé d'écailles imbriquées; les fleurons du centre sont neutres et hermaphrodites; les demi-fleurons sont neutres et beaucoup plus grands. Ces deux espèces croissent en Afrique.

CRYPTOSTOME. *Cryptostoma*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Dejean aux dépens des Taupins. Caractères : troisième article des antennes allongé, un peu courbe, uniraème à sa base interne; les suivants jusqu'au dixième inclusivement, un peu avancés en manière de dent, à l'angle apical interne, presque obtrigones; le quatrième plus court que les

suyants, le onzième et dernier linéaire, rétréci brusquement vers son extrémité; mandibules unidentées au côté interne; mâchoires membraneuses, à un seul lobe; tous les articles des tarses allongés, simples, avec les crochets du dernier sans dentelures. Ce nouveau genre ne renferme qu'une seule espèce, l'*Elater denticornis* de Fabricius; elle est originaire de Cayenne.

CRYPTOSTOME. *Cryptostoma*. ARACHN. Dans le tome III des Annales des sciences d'observation, Raspail décrit un animal parasite, pour lequel il propose la création d'un genre nouveau dans la classe des Arachnides, famille des Acaridies. Il donne à ce genre les caractères suivants : corps aplati, circulaire, coriace; yeux situés dans le bord antérieur du corps; bouche inférieure, pourvue de deux palpes adossées et courbées en crochet vers le sommet, et munie de très-petites lames qu'on ne peut distinguer nettement; huit pattes, dont les deux antérieures, plus allongées, font l'office de palpes et ont le premier article des tarses plus gros; ces deux pattes et les deux suivantes, dirigées en avant; les deux pattes postérieures dirigées en arrière. Le *Cryptostoma tarsale*, le seul décrit jusqu'ici, parmi ces Acaridies nouvelles, a été observé sur plusieurs quadrupèdes.

CRYPTOSTOME. *Cryptostoma*. MOLL. Ce genre, que Blainville a établi pour des Mollusques d'une forme très-singulière, et qui ont les rapports les plus évidents avec les Sigarets, doit venir se ranger près d'eux, dans les méthodes de classification. C'est à l'article Mollusque de l'Encyclopédie d'Édimbourg qu'il a été décrit pour la première fois. Il est caractérisé par un animal linguiforme, aplati, un peu plus convexe postérieurement qu'antérieurement, ayant la bouche cachée sous le rebord antérieur du manteau; il se reconnaît surtout par la grandeur du pied qui est énorme proportionnellement au reste du corps dont il a quatre à cinq fois les dimensions; les yeux sont placés à la base et à la partie externe des tentacules. A la partie postérieure et la plus élevée de l'animal, on remarque une coquille qui est inférieure, et qui, comme dans les Sigarets, est destinée à protéger les organes de la respiration. Blainville, aux articles cités ci-dessus, donne sur la structure de l'animal des détails très-étendus. La coquille ressemble tellement à celle des Sigarets, que l'on serait porté à la placer avec eux, si on ne connaissait pas l'animal qui la porte. Il n'y a encore que deux espèces connues.

CRYPTOSTOME DE LEACH. *Cryptostoma Leachi*, Blainville. Cette espèce est ovale, oblongue; tentacules petits, coniques, étroits et distants; partie antérieure du corps plus longue que la postérieure.

CRYPTOSTOME RACCOURCI. *Cryptostoma breviculum*, Blainv. (*loc. cit.*) Celui-ci est large, plus arrondi, avec la partie antérieure presque égale à la postérieure; les tentacules sont grands, larges et déprimés; les appendices de leur base y sont proportionnés, et conséquemment plus grands que dans la première espèce; quoique la coquille du *Cryptostome raccourci* ne soit point connue, Blainville pense qu'elle doit présenter des différences au moins dans le volume.

CRYPTOSTOME. *Cryptostomum*. BOT. V. MONTAGNÉE.

CRYPTOSTYLE ou **CRYPTOSTYLIDE.** *Cryptostylis*. BOT. Famille des Orchidées, Gynandrie Diandrie, L.

Ce genre, que Labillardière a confondu avec le *Malaxis*, en est très-distinct, selon Brown qui l'a constitué (*Prodr.* p. 517) et lui a assigné les caractères suivants : périanthe à cinq folioles linéaires et étalées; labelle postérieur entier, sessile, large, recouvrant une colonne très-courte, dont la base est concave; anthère parallèle au stigmaté, stipitée de chaque côté de la colonne. Les trois espèces, que Brown a nommées *Cryptostylis longifolia*, *Cryptostylis ovata* et *Cryptostylis erecta*, habitent la Nouvelle-Hollande. La première a été décrite et figurée par Labillardière (*Nov.-Holland.*, 2, p. 62, t. 212) sous le nom de *Malaxis subulata*. Les bulbes de ces Orchidées sont fasciculés; leurs feuilles radicales sont planes, pétiolées et en petit nombre; leurs fleurs, terminales au sommet d'une hampe vaginale, sont disposées en épi, inodores et d'une couleur sale et roussâtre.

CRYPTOTÉNIE. *Cryptotenia*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, établi par De Candolle pour deux espèces placés un peu légèrement dans le genre *Sison*. Caractères : bords du calice irréguliers; pétales ovaires, presque entiers, rétrécis vers le sommet en lanière recourbée; ovaire contracté latéralement, linéaire, oblong et couronné par des styles droits; *vittæ* tellement cachés sous l'écorce du fruit qu'on ne les voit que par la coupe transversale. La Cryptoténie du Canada, *Sison Canadense*, L., et la Cryptoténie de Thomas, *Sison Thomasii*, sont jusqu'ici les seules espèces que De Candolle compte dans ce genre nouveau.

CRYPTOTHÈQUE. *Cryptotheca*. BOT. Genre de la famille des Lithraies, établi par Blume, qui le caractérise ainsi : calice infundibuliforme, quadrifide; quatre pétales très-petits; deux étamines opposées et insérées au fond du calice; anthères arrondies, un style latéral obtus; capsule enveloppée du calice persistant, monoculaire, s'ouvrant irrégulièrement par le sommet. Les deux espèces décrites par Blume, *Cryptotheca dichotoma* et *apelata*, sont des plantes sufrutescentes, rameuses, à tiges angulaires, à feuilles opposées, à pédoncules axillaires, multiflores. Elles sont originaires de Java.

CRYPTURUS. OIS. V. TINAMOU.

CRYSOMITÈRES. OIS. Syn. grec de Gros-Bec Charbonneret.

CRYSOPHTHALME. BOT. Espèce du genre Borrera.

CRYSTALLINE. BOT. Syn. vulg. de Ficoïde Glaciale.

CRYPTALION. BOT. Synonyme ancien de *Plantago Psyllium*.

CRYSTANE. BOT. Synonyme ancien de Chéloïdine.

CTEISIER. *Cteisium*. BOT. Michaux a proposé l'établissement de ce genre, dans la famille des Fougères, pour une espèce de l'Amérique septentrionale que Willdenow a placée provisoirement parmi les Lygodières, sous le nom de *Lygodium palmatum*.

CTÈNE. *Ctenus*. ARACHN. Genre de Pulmonaires, famille des Fileuses, établi par Walckenaer. Caractères : huit yeux inégaux entre eux, occupant le devant et les côtés du corselet, placés sur trois lignes transverses, s'allongeant de plus en plus, et disposés de manière à former un groupe de quatre au centre, et de deux de chaque côté et en avant; lèvres carrées, plus haute que

large, rétrécie à sa base; mâchoires droites, écartées, plus hautes que larges, coupées obliquement et légèrement échancrées à leur côté interne; pattes allongées, étendues latéralement; cuisses renflées; la première paire plus longue que la seconde, et la seconde plus que la troisième. Ce genre paraît très-naturel; mais il a besoin d'une révision, les caractères que Walckenaer lui assigne ayant été pris sur une seule espèce exotique envoyée de Cayenne à la Société d'Hist. nat. de Paris, mais qui manquait de la quatrième paire de pattes et de l'abdomen. Une seconde espèce des environs de Paris, figurée par Oudinot dans un dessin inédit, paraît aussi, à cause de la disposition de ses yeux, appartenir au genre Ctène; enfin on y rapporterait une troisième espèce représentée dans Albin (pl. 54, fig. 167).

CTENICÈRE. *Ctenicera*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, créé par Latreille qui lui reconnaît pour caractères : corps étroit, linéaire; corselet prolongé de chaque côté, en pointe aigüe; stylet postérieur de l'avant-sternum s'enfonçant dans une cavité de la poitrine; premier article des antennes allongé, les cinq suivants en cône renversé, égaux, les cinq derniers plus épais, presque foliés, celui du sommet ovoïde et tous fort allongés dans un sens de manière à former une sorte de peigne; dans les mâles, labre et mandibules décolorés. Les *Elater pectinicornis*, *cupreus*, *hematodes*, de Fabricius, font partie de ce genre.

CTENIER. *Ctenium*. BOT. Panzer a décrit, sous le nom de *Ctenium Carolinianum*, le *Chloris monostachya* de Michaux, qui forme le genre *Campulosus* de Desvaux.

CTENISTE. *Ctenistes*. INS. Genre de Coléoptères trimères. Dans sa monographie des Pselaphes, Aubé présente, sous ce nom, un genre nouveau dont la formation paraît due à Reichenbach. Ce genre diffère de tous ceux de cette famille, en ce que les trois derniers articles des palpes maxillaires ont, au côté extérieur, une pointe ou une dent terminée par une soie; le second est très-long, arqué, renflé et arrondi à son extrémité; les deux suivants sont presque globuleux. Le dernier article des antennes est ovalaire, plus grand que les précédents; ces organes égalent en longueur la moitié du corps de l'insecte. Le corselet est conico-cylindrique; on observe deux stries sur les élytres; l'abdomen est large, obtus, avec les bords réfléchis. Les pieds sont longiuscules; les cuisses épaisses; les jambes arquées et les tarsi bi-onguiculés. Ce genre comprend deux espèces, *Ctenistes palpalis* et *Ctenistes Dejeani*, que l'on trouve sous les mousses, en Allemagne et dans le midi de la France.

CTÉNITE. MOLL. Synonyme ancien de Pectinite.

CTÉNIZE. *Cteniza*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, institué par Latreille, aux dépens des Mygales, et caractérisé ainsi qu'il suit : huit yeux, les deux intermédiaires de la ligne antérieure plus en arrière que les deux latéraux de cette ligne, et de moindre grandeur; mandibules horizontales; crochet terminal fléchi en dessous; palpes insérées à l'extrémité des mâchoires; deux filières plus grandes que les deux autres; jambes et premier

article des tarsi, garnis de piquants; les deux ongles supérieurs du bout des pattes découverts et plus ou moins dentelés en dessous. La Cténize sicilienne est le type de ce genre; elle est longue de huit lignes environ, entièrement d'un brun foncé; l'organe copulateur du mâle, dilaté et ventru à sa base antérieure, se termine en une pointe droite et simple; les deux plus grandes filières sont médiocrement saillantes, cylindrico-coniques, avec le premier article plus grand et le dernier plus court; les dents du rateau sont petites et au nombre de dix-sept environ. Avec les Cténizes encore doit être rangée la Mygale recluse de Walkenaer ou l'*Aranea nidulans* de Linné, décrite et figurée par Browne; Hist. nat. de la Jamaïque, t. 2, p. 44, fig. 5.

CTÉNODACTYLE. *Ctenodactyla*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Dejean, avec les caractères suivants: antennes filiformes, plus courtes que le corps; palpes peu allongées, avec le dernier article ovulaire, presque en pointe; tête arrondie, rétrécie brusquement à sa partie postérieure, qui forme une sorte de cou cylindrique; corselet presque plan, plus long que large; élytres allongées, du double plus large que le corselet, un peu convexes, allant en s'élargissant vers l'extrémité qui est arrondie; les trois premiers articles des tarsi, larges, triangulaires ou cordiformes, le quatrième très-fortement bilobé, le dernier terminé par deux crochets dentelés en dedans; on ne connaît encore de ce genre que quatre espèces toutes originaires de Cayenne. Le *Ctenodactyla chevroletii* a le dessus du corps d'un bleu noirâtre et le dessous brun, le corselet roux, les pattes, comme les antennes, testacées, les élytres striées et ponctuées.

CTÉNODACTYLE. *Ctenodactylus*. МАМ. Gray a donné ce nom, qui fait double emploi de synonymie, à un genre de quadrupèdes Rougeurs, très-voisin des Campagnols; l'espèce décrite dans les actes de la Société de Zoologie, ne paraît pas différer essentiellement du Cténodactyle Leming, dont on a déjà voulu faire un genre distinct. Le Cténodactyle de Masson est originaire du cap de Bonne-Espérance.

CTÉNODE. *Ctenodes*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, fondé par Olivier. Caractères: antennes pectinées, plus longues que le corselet; lèvres supérieures coriaces, légèrement échancrées; mandibules cornées, comprimées, arquées, intérieurement ciliées; mâchoires cornées, bifides; division extérieure plus grande, velue à l'extrémité, l'intérieure aigüe, ciliée; lèvres inférieures grandes, bifides, à divisions distantes, arrondies; quatre palpes courtes, filiformes, les antérieures quadriarticulées, avec le premier article très-court, les suivantes coniques, le dernier ovale-oblong; les palpes postérieures triarticulées, avec le premier article très-court, le second conique, le dernier ovale-oblong. Olivier avait placé ce nouveau genre, qui tire son nom de la forme de ses antennes en peigne, à côté des Hispes; mais Latreille pense qu'il appartient à la famille des Longicornes, et qu'il fait le passage des Priones aux Capricornes ou aux Lamies. Olivier n'en décrit et représente (n° 95) qu'une seule espèce, **CTÉNODE À DIX TACHES**, *Ctenodes decemmaculata*. Il est originaire de

l'Amérique méridionale. Latreille a reçu de Mac Leay une autre espèce trouvée au Brésil, et qui paraît voisine de la précédente.

CTÉNOÏDE. *Ctenoides*. MOLL. Ce genre, institué par Klein, répond à une partie du genre Lime de Bruguière. *V. LIME*.

CTÉNOPHORE. *Ctenophora*. INS. Genre de Diptères, établi par Meigen aux dépens des Tipules de Linné et rangé par Latreille dans la famille des Némocères. Caractères: point d'yeux lisses; palpes allongées, courbées, de cinq articles, dont le dernier noueux ou paraissant divisé en plusieurs petits articles; ailes réticulées, écartées; antennes filiformes, en peigne dans les mâles, en scie dans les femelles. Ce genre, que Latreille réunit aux Tipules proprement dites, peut en être distingué sous plusieurs rapports. Il se compose d'espèces très-grandes et dont le corps est bariolé de jaune et de noir. Les larves de ces Insectes se trouvent dans le terreau des arbres pourris; elles ont le corps formé de douze anneaux, allongé, cylindrique, armé à sa partie antérieure d'une tête écailleuse comme les Chenilles; elles diffèrent beaucoup de celles-ci par la position des stigmates, dont les plus apparents sont au nombre de deux, et se trouvent situés sur l'anneau terminal. Leur circonférence est hérissée de petits tentacules; les nymphes sont nues, immobiles, et présentent sur le corselet deux appendices qui sont des organes respiratoires correspondant à ceux qu'on observe sur le thorax des larves de Cousins; le bord des anneaux de l'abdomen est garni de petites épines. Les espèces propres à ce genre sont peu nombreuses, mais assez bien connues. Parmi celles qu'on trouve en France, nous citons: **CTÉNOPHORE PECTINICORNE**, *Ctenophora pectinicornis*, Meig. Elle a été représentée par Schæffer (*Icon. Insect.*, tab. 106, fig. 5 et 6) et décrite par Degéer (*Mem. Ins. T. IV*, p. 400 et pl. 25, fig. 5). Latreille y rapporte, ou du moins regarde comme en étant très-voisine la Tipule variée de brun, de jaune et de noir, de Geoffroy (*Hist. des Ins. T. II*, pl. 19, fig. 1). Elle n'est pas rare aux environs de Paris. **CTÉNOPHORE BLONDINE**, *Ctenophora flaveolata*, Meig. (*Dipt.*, part. 1, tab. 4, fig. 18, in-4°), représentée par Réaumur (*Mem. Ins. T. V*, tab. 1, fig. 14-16). **CTÉNOPHORE NOIRCE**, *Ctenophora atrata*, Meig., *Tipula ichneumonea* de Degéer (*loc. cit.*, pl. 19, fig. 10).

CTENOSAURA. REPT. Nom proposé par Wiegman pour un genre nouveau de Sauriens, qui doit prendre place entre les genres *Iguana* et *Aromastix*, dont il ne diffère que par la présence de dents palatines. L'espèce décrite par Wiegman dans l'*Isis*, vol. 21, p. 564, sous le nom de *Ctenosaura cycluroides*, est originaire du Mexique.

CTÉNOSCELÉ. *Ctenosceles*. INS. Coléoptères tétramères, genre de la famille des Longicornes, dû à Audinet-Serville qui lui donne pour caractères: antennes filiformes, de la longueur du corps dans les mâles, plus courtes que lui dans les femelles, de onze articles cylindriques; palpes maxillaires plus longues que les labiales, avec le dernier article comprimé, presque triangulaire; mandibules fortes, pointues, assez longues, dentées intérieurement; une ligne longitudinale enfoncée sur le

milieu de la tête; corselet presque carré, dilaté et fortement crénelé aux bords latéraux, mais sans épines notables; élytres presque ovales, se rétrécissant vers l'extrémité, arrondies au bout et terminées à l'angle sutural, par une petite épine droite; écusson arrondi postérieurement; pattes longues, égales; premier article des tarsi triangulaire, le dernier très-grand. Trois espèces américaines constituent jusqu'ici le genre Cténostome; selon Lacordaire, qui a pu les observer ou les trouver sous les écorces, ou courant à terre sur les bords des chemins, ils volent à l'entree de la nuit et produisent un bruit assez fort en frottant leurs pattes postérieures contre le bout des élytres.

CTÉNOSTOME. *Ctenostoma*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Klug et adopté par Latreille qui le place parmi ses Cicindèles. Caractères: troisième article des deux tarsi antérieurs des mâles dilaté près de son origine, en devant et obliquement, en manière de lobe ovoïde, ou formant un demi-cœur. Les Cténostomes ont le corps étroit et allongé, avec le corselet en forme de nœud globuleux, et l'abdomen ovoïde, allongé, rétréci en devant; les antennes sont sétacées, longues et menues; les six palpes sont très-saillantes, les quatre extérieures fort allongées, avec le dernier article un peu plus gros, presque ovoïde; les labiales un peu plus longues que les maxillaires externes, avec les deux premiers articles fort courts; l'onglet des mâchoires est nul ou très-petit, et se confond avec les cils internes; il n'existe point d'ailes. Les Cténostomes diffèrent des Tricondyles et des Colliures par le pénultième article de leurs palpes labiales qui est long et presque cylindrique; ils se rapprochent sous ce rapport des Thérates dont ils s'éloignent cependant par la présence d'une dent au milieu du bord supérieur du menton dans son échancrure, et par des palpes maxillaires internes très-distincts des deux articles, recouvrant comme de coutume l'extrémité supérieure des mâchoires. Ces divers caractères appartiennent également aux genres Manticore, Mégacéphale et Cicindèle; mais les Cténostomes en sont suffisamment distingués par la forme particulière de leurs tarsi et quelques autres signes qui ont été indiqués. Fischer (*Genera Ins. Syst. exposita*, p. 98) a établi, sous le nom de *Caris*, un genre qui paraît correspondre au genre *Ctenostoma* de Klug. Les parties sur lesquelles Fischer base ses caractères sont représentées au trait; en les comparant à celles figurées par Klug, on aperçoit des différences telles qu'il est permis de douter que l'espèce de Fischer soit identique avec celle décrite par Klug. Quoi qu'il en soit, les caractères que celui-ci assigne à son nouveau genre sont très-développés et paraissent avoir été observés avec scrupule. On les trouvera consignés en entier dans les Annales des Sciences naturelles, T. 1, 1824. Klug décrit une seule espèce, le *Ctenostoma Formicarum*, ou le *Collyris formicaria*, Fabr. (*Syst. Eleuth.* T. 1, p. 226, n° 3). Fischer assigne à cette espèce le nom de *Caris trinotata*, et au-dessus de la figure qu'il en donne (*loc. cit.*, tab. 1), il change le nom spécifique, soit avec intention, soit par oubli, en celui de *fasciata*. Latreille et Dejean (*Hist. nat. des Coléopt.*, 1^{re} livr., p. 55, tab. 2, fig. 1) représentent le mâle de

cette espèce sous le nom de *Ctenostoma formicaria*. Elle est originaire de Para au Brésil; on l'a trouvée à Rio-Janeiro.

CTÉSIER. *Ctesium*. BOT. Genre établi par Persoon dans la famille des Algues, avec les caractères suivants: lirelles simples, entourées d'abord d'un épiderme qui, bientôt, se déchire et ne laisse plus qu'une couche farineuse. Les espèces de ce genre semblent avoir, par la nature et la forme de leurs fruits, ainsi que par leur manière de croître, plus d'affinité avec le genre *Hysterium*, parmi les Champignons sclérocarpéens, qu'avec les autres Graphidées; mais elles se propagent sur des arbres vivants, et elles ont aussi une sorte de *thallus* qui, dans quelques-unes, concourt à la formation des lirelles: ces dernières se développent sous l'écorce; mais à la maturité, elles paraissent au jour, à l'exception de celles qui restent entourées de l'épiderme perforé. Dans la partie botanique de la relation du voyage du capitaine Frécinet, commandant l'expédition de l'Uranie, Gaudichaud a décrit quatre Ctésiers qu'il a observés, l'un au Brésil, deux aux îles Mariannes et un aux Moluques.

CUATI. МАМ. Même chose que Coati.

CUBA ET CUBÆA. BOT. *V. TACHIGALI*.

CUBALOS. OIS. Synonyme de Gros-Bec de Gambie.

CUBÈBE. *Cubeba*. BOT. On appelle ainsi les fruits d'une espèce de Poivrier (*Piper Cubeba*) originaire de l'Inde, et qu'on connaît, dans les Pharmacies, sous les noms de Poivre à queue, *Piper caudatum*. Ces fruits sont globuleux, pisiformes, à surface brunâtre et ridée; leur saveur est acre, aromatique et poivrée.

CUBEBIN. BOT. Alcaloïde obtenu du Poivre cubèbe, et qui ne paraît pas différer essentiellement du Piperin; il en a toutes les formes cristallines.

CUBÉE. BOT. *V. CUBA*.

CUBOITE. MIN. L'un des synonymes de Chabasie. *V. ce mot*.

CUBITAL. *Cubitalis*. INS. Dans sa méthode de classification des Hyménoptères et des Diptères, Jurine appelle CELLULE CUBITALE un espace membraneux, formé, dans l'aile supérieure des insectes Hyménoptères, par le bord postérieur de la nervure radiale, et par une autre nervure qui, née de l'extrémité du cubitus, près du carpe, se dirige vers le bout de l'aile, et qu'il nomme nervure Cubitale.

CUBICITE ou **CUBIZITE.** MIN. Même chose qu'Analécime.

CUBLA. OIS. Espèce du genre Pie-Grièche.

CUBOSPERME. *Cubospermum*. BOT. Le genre décrit sous ce nom, par Loureiro (Flore de la Cochinchine), est une espèce du *Jussiaea angustifolia*, Lamk.

CUCAMELE. BOT. *V. COULENELLE*.

CUCI et **CUCIFÈRE.** *Cucifera*. BOT. On trouve dans Théophraste la description détaillée d'un Palmier d'Égypte, qu'il nomme *Cucifera*. Ce Palmier est connu des Arabes sous le nom de *Doum*. Gærtner l'a placé dans le genre *Hyphæne*, sous le nom d'*Hyphæne crinita*. Mais cet arbre n'avait encore été que fort imparfaitement observé, lorsque Delile a donné une description très-détaillée de ses fleurs et de ses fruits, dans le grand ouvrage d'Égypte (Botanique, pl. 1, 2). Il lui a conservé le nom de *Cucifera*, le premier qu'il a porté, et

sous lequel on en trouve la description dans Théophraste. Le CUCIFÈRE DOUM, *Cucifera Thebaica* (Delile, *loc. cit.*), croît dans les plaines sablonneuses, auprès des antiques monuments de Philæ, de Thèbes et de Denderah. Son tronc, qui s'élève à une hauteur de vingt-cinq à trente pieds, offre à sa base, qui est simple, une circonférence de trois pieds environ. Sa surface est marquée d'anneaux superposés, mais faiblement marqués. Peu au-dessus du sol, il se partage en deux branches à peu près égales, qui chacune se bifurquent en deux autres rameaux souvent divisés de nouveau. Les rameaux sont couronnés de faisceaux de feuilles palmées, longues de six à sept pieds, portées sur des pétioles de trois à quatre pieds de longueur, demi-cylindriques, creusés en gouttière, engainant à leur base et garnis d'épines sur leurs bords; la lame de la feuille est plissée en éventail, et les folioles qui la composent sont soudées dans la moitié inférieure de leur hauteur. Les fleurs sont dioïques, disposées en grappes lâches, renfermées dans des spathe qui naissent à l'aisselle des feuilles. Les fleurs mâles ont un calice à six divisions, dont trois extérieures, étroites, sont redressées contre un pédicelle qui porte les trois intérieures plus larges et étalées. Les étamines sont au nombre de six. Le calice des fleurs femelles est plus grand que celui des fleurs mâles, et ses six divisions sont presque égales. L'ovaire est libre, placé au centre du calice, à trois lobes et à trois loges dont une seule est généralement fertile, tandis que les deux autres avortent. Le fruit est une drupe sèche, tantôt simple, quelquefois bilobée ou même à trois lobes très-marqués. Son écorce est fine, d'un brun clair, recouvrant un tissu fibreux, abreuvé d'un suc pulpeux, douceâtre et un peu aromatique: intérieurement ce tissu fibreux recouvre un noyau osseux, qui contient une amande de forme conique, ou irrégulièrement ovoïde. Il se compose d'un endosperme corné, creux à son centre, renfermant un petit embryon placé dans une cavité creusée vers le sommet. Ces fruits ne sont d'aucun usage. Le bois du Doum est plus dur que celui du Dattier. On s'en sert pour former des planches et des solives. Le Palmier-Doum a de l'affinité avec le genre *Chamærops*, dit Delile, dont les feuilles ont presque la même forme; mais l'embryon, placé au côté de la graine dans le *Chamærops*, et au sommet dans le Doum, établit entre ces deux genres une distinction importante et facile à saisir.

CUCKEEL. ois. Même chose que Coukeel. *V.* ce mot.

CUC-TANGO. bot. Syn. cochinchinois de *Buphthalmum ocraceum*.

CUCUBALE. *Cucubatus*. bot. Vulgairement Carnillet. Ce genre, de la famille des Caryophyllées, Décandrie Trigynie, L., était autrefois composé d'un grand nombre d'espèces qui, n'étant unies entre elles que par des caractères absolument semblables à ceux du genre Silène, ont été rapportées à ce dernier. Si l'on compare, en effet, les Cucubales de Linné avec ses Silènes, on n'y trouvera ni diversité d'organisation dans les parties de la fleur, ni changement bien notable dans le *facies*. Gärtner (*de Fruct.*, 1, p. 576, t. 77) a le premier restreint le genre Cucubale au seul *Cucubatus bacciferus*, L., et son opinion a été adoptée par Smith et De Can-

dolle. Voici les caractères assignés à ce genre: calice campanulé, nu et à cinq dents; cinq pétales onguculés, à limbe bifide; fruit uniloculaire, charnu, et par conséquent indéhiscant. Cette consistance du fruit, si extraordinaire dans les Caryophyllées, est la seule différence qui sépare ce genre des Silènes. Gmelin (*Act. Petrop.*, 1759, vol. 14, p. 225, t. 17) avait déjà pressenti la distinction de cette plante comme genre particulier, et lui avait donné le nom de *Lychmanthos*, qui n'a pas été conservé à cause de son impropriété, et parce que celui de *Cucubatus* restait sans emploi. Le Cucubale Portebaie, *Cucubatus bacciferus*, est une plante herbacée que l'on trouve çà et là dans les haies de l'Europe, dont les feuilles sont ovales, le calice campanulé, les pétales écartés, et les rameaux divariqués. Müller l'a figurée (*Icones*, t. 112).

CUCUFA OU CUCUPHA. ois. Synonyme d'*Upupa Epops*. *V.* HUPPE.

CUCUJE. *Cucujus*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Fabricius, et rangé par Latreille dans la famille des Platysomes. Caractères: corps oblong, de la même largeur partout, allongé et déprimé; tête triangulaire ou en cœur; yeux arrondis; antennes de la même grosseur, plus courtes que le corps, composées de onze articles presque en forme de toupie; labre extérieur avancé entre les mandibules, arrondi; mandibules fortes, saillantes, dentelées; mâchoires et languette bifides; palpes courtes, presque filiformes; corselet presque carré ou en forme de coin tronqué et ordinairement sillonné; pieds courts, avec les cuisses presque en masse; articles des tarses entiers. Les Cucujes s'éloignent des Parandres par l'avancement du labre entre les mandibules, la languette bifide, le corps aplati et par des tarses beaucoup plus courts; ils se distinguent des Uleiotes et des Brontes par la petitesse des antennes qui ont la forme de chapelet. Ces insectes vivent dans les végétaux desséchés ou sous les écorces des arbres morts. Parmi les espèces européennes, on remarque:

Le CUCUJE DÉPRIMÉ, *Cucujus depressus*, Fabr., figuré par Olivier (*Ins.*, Coléopt. T. IV, n° 74 bis, pl. 1, fig. 2). On le trouve en Allemagne et en Suède où il est très-rare.

Le CUCUJE BIMACULÉ, *Cucujus bimaculatus*, Oliv. (*loc. cit.*, pl. 1, fig. 4), *Cucujus monilis*, Fabricius, se trouve en Allemagne et aux environs de Paris.

CUCUJIPES. *Cucujipes*. ins. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, fondée par Latreille (*Considér. génér.*, p. 152), et ayant, suivant lui, pour caractères distinctifs: corps oblong et très-aplati; tête non globuleuse; palpes filiformes ou plus grosses au bout; antennes de la même grosseur (toujours de onze articles). Cette famille comprenait les genres Parandre, Cucuje et Uleiote; elle correspond, dans le Règne animal, à celle des Platysomes.

CUCUJUS. ins. Nom vulgaire sous lequel Néremberg, Maregraaff et Herrera ont désigné des Coléoptères phosphorescents de l'Amérique méridionale, et qui paraissent être des Taupins. Geoffroy (*Hist. des Ins.*) s'est servi du mot *Cucujus* pour l'appliquer au genre *Buprestis* de Linné; mais cette dénomination n'a pas pré-

valu, et le nom de *Cucujus*, en français Cucuje, a été employé par Fabricius pour désigner un genre très-différent. V. CUCUJE.

CUCULIDES. *Cuculidæ*. ois. Nom que donne Vigors à une petite famille qu'il a établie dans l'ordre des Zygodactyles, et en tête de laquelle il place le genre *Cuculus*.

CUCULIFORME. *Cuculiformis*. bot. On désigne sous cette épithète, toute feuille ou autre organe roulé en cornet; telles sont, par exemple, les feuilles de *Plantago maxima*, les pétales des *Aquilegia*, etc.

CUCULINES. INS. V. APIAIRES.

CUCULLAIRE. *Cucullaria*. bot. Schreber, qui s'est très-légèrement arrogé le droit de changer les noms des genres fondés par Aublet, appelle ainsi le *Vochysia* de cet auteur. V. VOCHY. Ce nom a aussi été donné spécifiquement par divers botanistes au *Valantia cruciata* ainsi qu'à une Fumeterre dont Raffinesque a fait son genre *Cucullaria*, autrefois établi par B. Jussieu (*Act. Paris.*, 1745).

CUCULLAN. *Cucullanus*. INTEST. Genre de Nématodes, établi par Muller; caractères: corps cylindrique, élastique, atténué en arrière; bouche orbiculaire; capuchon strié; organe génital mâle double. Il renferme un petit nombre de Vers qui se rencontrent dans le canal intestinal de quelques Poissons. Les Cucullans sont très-petits; ils se reconnaissent facilement à une ampoule striée qui commence l'intestin, et que Muller a comparée à un capuchon, parce qu'ils sont très-atténués en arrière. Il n'est pas aussi facile de bien distinguer les espèces entre elles; plusieurs paraissent avoir des rapports tels, qu'on sera probablement forcé de les réunir. La peau des Cucullans est striée transversalement comme celle des Ascarides. Sa ténuité ne permet pas d'en distinguer l'organisation. La tête est arrondie, souvent distincte du corps par une dépression large, peu profonde; la bouche est grande, circulaire, quelquefois garnie de papilles; le corps, d'abord égal, ou plus gros que la tête, s'atténue vers son extrémité postérieure que l'on nomme la queue; elle est droite dans la femelle, presque toujours infléchie dans le mâle, et assez souvent garnie sur les côtés de prolongements membraneux, que l'on nomme ailes. L'intérieur de la tête est muni d'une sorte d'ampoule ou de capuchon qui se continue avec la bouche en avant, et qui, en arrière, donne naissance à l'intestin. Ce capuchon est globuleux ou ovalaire et coloré; les stries longitudinales qui le parcourent, sont de la même couleur, mais plus foncées, et l'intest. agrémentement sur le fond de cet organe singulier. Il est augmenté en arrière, par un prolongement transversal, uni, se partageant sur les côtés en deux appendices assez longs, dirigés en arrière. On les a regardés comme des crochets. Rudolphi pense, avec plus de vraisemblance, que ce pourraient être des vaisseaux. Le capuchon est susceptible de se contracter; Rudolphi l'a vu resserré au point de ressembler à une tache au centre de la tête. C'est sans doute au moyen de ce capuchon que les Cucullans se fixent avec tant de force aux villosités des intestins; ils s'en servent comme d'une ventouse. En naissant de ce capuchon, l'intestin est très-étroit et libre dans un espace

égal à peu près à deux fois la longueur de la tête, et dans lequel il exécute des mouvements très-marqués; il est bientôt environné par les organes génitaux; il grossit un peu, fait quelques flexuosités, et se termine à l'anus voisin du bout de la queue. L'intestin est presque toujours de couleur de sang. Dans le mâle les vaisseaux spermaticques entourent l'intestin; les verges, au nombre de deux, sortent près du bout de la queue (du côté de sa concavité) d'un petit tubercule en forme de gaine. On ne peut quelquefois distinguer qu'une verge; dans quelques espèces, elles sont aplaties; les ovaires des femelles, très-longes et très-grands, entourent l'intestin. La petitesse des Cucullans ne permet pas d'avoir des notions précises sur la structure de leurs organes génitaux internes. L'analogie porte à croire qu'ils sont disposés comme la plupart de ceux des autres Nématodes, c'est-à-dire que les ovaires sont doubles et le conduit séminifère unique. Dans les espèces vivipares, les ovaires (pendant la vie de l'animal) éprouvent un mouvement d'oscillation très-remarquable, et l'on peut voir même les petits s'agiter dans leurs enveloppes. La vulve est placée en arrière du milieu du corps. Elle ressemble à un tubercule bilobé, très-saillant dans les femelles fécondées, peu apparent dans celles qui n'ont ni petits ni œufs dans leurs ovaires. Quelques espèces sont ovipares et d'autres vivipares. Les petits Cucullans sont transparents; leur capuchon n'est point visible; ils ont la queue très-aiguë, et tiennent fortement par cette partie, aux membranes de l'œuf. Ceux-ci sont grands et marqués d'une tache obscure.

Le genre Cucullan est, jusqu'à présent, composé de dix-sept espèces. Les huit dernières sont douteuses; en voici la nomenclature d'après Rudolphi: le Cucullan élégant habite les intestins de l'Anguille, du Turbot, etc. — Le Cucullan tronqué habite l'intestin du Silure. — Le Cucullan ailé, l'intestin du Turbot. — Le Cucullan globuleux, l'intestin de la Truite saumonée. — Le Cucullan Tête-Noire, l'intestin du petit Maquereau et de la Bonite. — Le Cucullan favéolé, l'intestin des Gades, du Mole, du Congre. — Le Cucullan accourci, l'intestin du *Perca cirrosa*. — Le Cucullan Nain, l'intestin du Moineau de mer, du Picaud. — Le Cucullan Hétérochrome, l'intestin du Picaud. Restent les Cucullans de la Tortue orbiculaire, de la Vipère commune, de l'Esturgeon, de la Plie, de la Sole, de la Perche de Norvège, de la Mendole et de la Tanche.

CUCULLANGIS. bot. Dans la nouvelle nomenclature de Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afrique), c'est le nom proposé pour l'*Angraecum cucullatum*, Orchidée de la section des Epidendres, et caractérisée par sa fleur ouverte, ayant un labelle en capuchon. Cette plante, que l'auteur cité place dans son groupe des *Angorchis*, croît sur les troncs d'arbres, aux îles de France et de Mascareigne. Ses feuilles sont rapprochées, rubanées et bilobées; ses fleurs ont une couleur blanchâtre. Elle est figurée dans l'ouvrage mentionné, t. 48.

CUCULLARIA. bot. Même chose que *Leontia*. Buxbaum (Ant. p. 15) avait aussi donné ce nom à un genre de Rubiacées qui avait été nommé par Steven, *Callipeltis*. V. ce mot. En outre, quelques *Cucullaria* de

Schreber, de Willdenow, de Meyer, Schultz et autres, sont devenus des Vochysies.

CUCULLATA. BOT. Synonyme de Pinguicula vulgaire. V. GRASSETTE.

CUCULLE. INS. V. NOTOXE.

CUCULLÉE. *Cucullæa*. MOLL. Les Cucullées, les Pétoncles et les Nucules ont été séparées du genre Arche de Linné, dans lequel on les avait longtemps rangées. Cette utile réforme ne permettra plus de confusion dans des objets qui, quoique présentant des rapports, ont pourtant entre eux des différences assez grandes. Caractères : coquille équivalente, inéquilatérale, trapézoïdiforme, ventrue, à crochets écartés, séparés par la facette du ligament; impression musculaire antérieure formant une saillie à bord anguleux ou auriculé; charnière linéaire, droite, munie de petites dents transverses, et ayant à ses extrémités deux à cinq côtes qui lui sont parallèles; ligament tout à fait extérieur. Les Coquilles qui appartiennent à ce genre sont généralement très-renflées, grosses et épaisses, surtout dans les espèces fossiles; le côté antérieur est séparé du reste par une sorte d'angle obtus, qui coupe la Coquille, ce qui rend le corselet fort large; les impressions musculaires qui, dans la plupart des autres Conchifères, sont enfoncées, présentent ici des élévations, des saillies plus ou moins considérables, surtout pour l'impression antérieure qui prend quelquefois la forme d'une languette auriculiforme. Ce genre se compose d'un très-petit nombre d'espèces; une seule vivante ou à l'état frais, quelques autres fossiles, généralement dans des terrains anciens. Ménard de la Groye dit en avoir trouvé des moules et des impressions dans un calcaire oolithique des environs du Mans. Basterot en a trouvé également, mais aussi peu reconnaissables que les premières, à Saucés, près Rethel, dans le sable vert. Celles des environs de Paris paraissent même devoir appartenir aux plus anciens dépôts qui se sont formés sur la Craie.

CUCULLÉE AURICULIFÈRE. *Cucullæa auriculifera*, Lamk. (Anim. sans vert. T. VI, part. 1^{re}, p. 34, n^o 1); *Arca cucullata*, L., Chemnitz (Conch. 7, tab. 53, fig. 526 et 527); *Arca concamera*, Encycl. (pl. 504, fig. 1, A, B, C). Elle se distingue facilement, comme espèce, par les attaches musculaires, par les stries fines, qui se croisent sur sa surface, par sa couleur fauve cannelle en dehors, et violâtre en dedans, surtout vers le côté antérieur, ainsi que par sa charnière qui ne présente qu'une ou deux côtes transverses. Cette Coquille, nommée vulgairement le Coqueluchon, vient de la mer des Indes. Elle acquiert quelquefois jusqu'à trois pouces huit lignes de largeur.

CUCULLÉE CRASSATINE. *Cucullæa Crassatina*, Lamk. (loc. cit. et Ann. du Mus. T. VI, p. 558), figurée dans Knorr (p. 11, t. 25, fig. 12). Celle-ci présente quelquefois plus de longueur que la précédente et atteint jusqu'à quatre pouces de large; elle se distingue en outre par les impressions musculaires qui, quoique saillantes à l'intérieur, ne présentent point un appendice auriforme; les côtes de la charnière, plus larges, sont munies de quatre à cinq côtes transverses. Ce qui est surtout remarquable dans cette espèce, c'est que, par la disposition des stries, on pourrait en faire deux;

car l'une des valves a les stries transverses très-fortes, tandis que sur l'autre ce sont les longitudinales qui sont le mieux marquées. Il faut avoir eu souvent occasion de les voir encore réunies par le sable qu'elles renferment, pour s'en faire une plus juste idée. On la trouve fossile aux environs de Beauvais, à Bracheux et à Abbecourt, où elle est très-commune, mais aussi très-friable.

CUCULLIE. *Cucullia*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, établi par Ochsenheimer aux dépens du genre Noctuelle de Latreille. Il a pour caractères : dernier article des palpes très-court, cylindrique, tronqué et presque nu; antennes très-longues et filiformes dans les deux sexes; avant-corselet formant une sorte de capuchon qui cache en partie la tête; ailes supérieures étroites et lancéolées; abdomen long et effilé. On observe dans les chenilles, qui sont glabres et moniliformes, seize pattes. La chrysalide a l'enveloppe de la trompe, des pattes et des ailes prolongée en une sorte de gaine séparée de l'abdomen. Ces Lépidoptères se distinguent aisément des autres Noctuelites par leur port qui rappelle celui des Sphinx et surtout par la forme de leur avant-corselet qui s'avance au-dessus de la tête en la cachant, ce qui leur a valu le nom de Cucullie. Toutes les espèces connues jusqu'à ce jour sont d'Europe; leur nombre s'élève à dix-neuf; elles ne volent que le soir et se tiennent appliquées, pendant le jour, contre les tiges des plantes et les troncs des arbres. LA CUCULLIE OMBRAGEUSE, *N. umbratica*, L., a les ailes supérieures grises en dessus, avec une teinte bleuâtre et le centre un peu roussâtre; des nervures blanches et élégantes vers l'extrémité; des lignes noires entre elles; deux raies anguleuses, d'un gris foncé et un liséré noir près du bord terminal. Les *Cucullia verbasci*, *scrophulariæ*, *asteris*, *autonici*, *lactuce*, *chamomille*, *artemisia*, *argentina*, etc., sont les autres espèces principales.

CUCULLIFÈRE. *Cuculliferus*. BOT. Epithète que donne Mirbel à l'androphore, quand il est chargé d'appendices en forme de cornets, comme on le voit dans quelques Asclépiadées.

CUCULLIFORME. BOT. C'est-à-dire roulé en cornet. Tels sont les pétales de l'*Aquilegia vulgaris*, etc.

CUCULUS. OIS. V. COUCOU.

CUCUMIS. MOLL. Klein sépara sous cette dénomination générale, des Volutes de Linné, des Coquilles qui appartiennent presque toutes au genre Marginelle de Lamarck.

CUCUMIS. BOT. V. CONCOMBRE.

CUCUPICUS. OIS. Synonyme de Coucoupic.

CUCURBITA. BOT. V. COURGE.

CUCURBITACÉES. *Cucurbitaceæ*. BOT. Famille naturelle que Jussieu avait placée dans sa quinzième classe, c'est-à-dire parmi les plantes Diclinales. En effet, toutes les Cucurbitacées ont des fleurs unisexuées, généralement monoïques. La classe des Diclinales ayant été justement supprimée, la famille des Cucurbitacées vient prendre rang parmi les familles polypétales, à ovaire infère. Les Cucurbitacées sont toutes des plantes herbacées. Leur racine est grêle dans les espèces annuelles, fréquemment épaisse, charnue et tubérisée dans le

petit nombre de celles qui sont vivaces. Les tiges sont ou étalées sur le sol, ou volubiles au moyen des vrilles nombreuses qu'elles présentent. Ces tiges sont tantôt cylindriques, tantôt anguleuses, fréquemment creusées intérieurement. Leur surface externe, ainsi que celle de toutes les autres parties herbacées de ces végétaux, est souvent hérissée de poils très-rudes. Les feuilles sont alternes, pétiolées, plus ou moins profondément lobées. Les vrilles naissent un peu sur la partie latérale des pétioles. Elles sont simples ou rameuses. Les fleurs sont presque constamment unisexuées et monoïques; très-rarement elles sont hermaphrodites. Elles offrent un calice et une corolle; le premier est tubuleux à sa base et adhère avec l'ovaire infère, dans les fleurs femelles ou hermaphrodites; cette partie inférieure et tubuleuse manque dans les fleurs mâles. En général, les deux enveloppes florales sont tellement soudées et confondues entre elles par leur partie inférieure, qu'un grand nombre d'auteurs les considèrent comme un périanthe simple. Le limbe du calice est à cinq divisions plus ou moins profondes et qui, fréquemment, paraissent naître de la face externe de la corolle. Celle-ci est formée de cinq pétales, rarement distincts les uns des autres, le plus souvent soudés entre eux, de manière à constituer une corolle monopétale, à cinq lobes plus ou moins profonds. Dans les fleurs mâles, l'ovaire et le tube du calice qui adhèrent avec lui manquent totalement. Les étamines sont au nombre de cinq; leurs filets sont réunis et soudés, tantôt en une colonne simple et centrale, ou en trois faisceaux inégaux, dont deux sont formés chacun de deux filets réunis, le troisième étant simple, c'est-à-dire qu'elles sont monadelphes ou polyadelphes. Les anthères ont une organisation extrêmement singulière et la même dans tous les genres de la famille, à l'exception du *Gronovia*. Elles sont linéaires, à une seule loge s'ouvrant par toute la longueur d'un sillon longitudinal. Chaque anthère, placée au sommet d'un des filaments qui s'élargit vers sa partie supérieure, est recourbée trois fois sur elle-même, de manière à représenter irrégulièrement une ∞ placée horizontalement et dont les branches seraient très-rapprochées les unes des autres; et comme dans le plus grand nombre des genres, les étamines sont disposées en trois faisceaux, les anthères sont également réunies, savoir : quatre deux à deux, la cinquième restant simple. Le centre de la fleur est occupé par un disque ou bourrelet concave et glanduleux, qui semble être le vestige de l'organe sexuel femelle avorté. Dans les fleurs femelles, on trouve sur le sommet de l'ovaire un rebord circulaire, saillant et glanduleux, qui forme un véritable disque épigyne. Le style est ordinairement simple, épais et charnu, quelquefois un peu tribolé à son sommet qui se termine par trois stigmates épais, glanduleux, souvent bilobés. La structure de l'ovaire est encore aujourd'hui un sujet de contestation parmi les botanistes. Il est toujours à une seule loge; dans deux genres seulement il ne contient qu'un seul ovule attaché immédiatement au sommet (*Sicyos* et *Gronovia*). Dans tous les autres genres, il renferme un nombre plus ou moins considérable d'ovules attachés horizontalement à trois trophospermes pariétaux, très-épais,

triangulaires, contigus les uns aux autres par leurs côtés, et remplissant totalement la cavité de l'ovaire. Le fruit varie beaucoup dans sa grosseur, sa forme, et même ses caractères intérieurs. En général, il est charnu intérieurement, et reste en cet état jusqu'à parfaite maturité; d'autres fois il se dessèche après avoir été manifestement charnu. La partie externe du péricarpe est assez souvent épaisse, dure et presque ligneuse. Coupé en travers, le fruit des Cucurbitacées présente, dans le plus grand nombre de cas, une cavité irrégulière aux parois de laquelle sont attachées les graines, au milieu d'un tissu cellulaire et filamenteux très-épais. Dans la Bryone, où le fruit est très-petit en comparaison des graines, dont le nombre varie de trois à six, on n'aperçoit pas cette cavité; tout l'intérieur du péricarpe paraît en quelque sorte rempli par les graines. Dans l'espèce de Courge, connue sous le nom de *Pastèque* ou *Melon d'eau* (*Cucurbita Citrullus*, L.), l'intérieur du fruit, au lieu d'offrir une cavité interne, est plein et charnu, et les graines sont placées chacune dans autant de petites cavités, dans le voisinage des parois du péricarpe. Ce fruit reste constamment indéhiscent. Cependant dans le genre *Ecballium*, Rich., les graines, à l'époque de leur maturité, ne restent pas dans le péricarpe; au moment où, par une cause quelconque, on détache le fruit du pédoncule qui le supportait, elles sont lancées avec force et rapidité, par l'ouverture qui se forme à la base du fruit.

Les graines, ainsi qu'on vient de le voir, sont placées au milieu d'un tissu cellulaire filamenteux, quelquefois abreuvé d'une très-grande quantité de suc aqueux. Elles sont en général ovoïdes et très-comprimées, entières ou échancrées à leur sommet, planes sur leurs bords ou relevées d'un petit bourrelet saillant. Chaque graine est entièrement recouverte par ce tissu, et y adhère par tous les points de sa surface externe. Son légument propre est assez épais, coriace, fréquemment composé de deux feuillets superposés. L'embryon, dépourvu d'endosperme, a la même direction que la graine, c'est-à-dire que sa radicule, qui est courte et conique, est tournée vers le hile. Ses deux cotylédons sont assez épais et charnus. La gemmule est extrêmement petite et à peine développée.

Tels sont les caractères généraux que présentent les genres qui constituent la famille des Cucurbitacées. Quelques points de leur organisation sont dignes d'être brièvement discutés, étant encore l'objet d'opinions diverses entre les botanistes.

1^o *Du périanthe.* On a vu que les Cucurbitacées étaient pourvues d'un périanthe double, c'est-à-dire d'un calice et d'une corolle. Cependant un grand nombre d'auteurs les considèrent comme monopérianthées. Cette opinion est-elle très-exacte? Ces plantes ont réellement un calice et une corolle, mais ces deux organes sont confluent et soudés par leur base. Cependant cette soudure n'est jamais telle qu'on ne puisse facilement les distinguer l'un de l'autre, et les lobes qui constituent le limbe du calice sont distincts de l'enveloppe florale intérieure, qui forme la corolle. Il est d'ailleurs un genre de cette famille qui en présente l'organisation réduite à son état de simplicité, et qui établit en quel-

que sorte le passage entre la famille naturelle des Cucurbitacées et celles qui l'avoisinent; c'est le genre *Gronovia*. Dans ce genre, le calice et la corolle sont complètement distincts l'un de l'autre. Le premier, adhérent par son tube avec l'ovaire infère, offre un limbe campanulé, à cinq divisions grandes et aiguës. La corolle se compose de cinq pétales très-petits, allongés, spatulés, alternes avec les lobes du calice, et insérés, ainsi que les étamines, à la base des incisions calicinales. Les étamines sont libres et distinctes, et non soudées entre elles comme dans les autres genres de Cucurbitacées. On trouve également au fond de la fleur, sur le sommet de l'ovaire, un disque concave, environnant la base du style, etc. Il résulte de là, non-seulement que le périanthe est double, mais encore que la corolle est composée de cinq pétales, et en outre que, dans le plus grand nombre des cas, la même cause qui tend à souder ensemble la corolle et le calice, réunit également les cinq pétales entre eux. Cette structure de la corolle est également confirmée par l'anatomie et par l'étude des rapports qui existent entre les Cucurbitacées et les autres familles qui sont polypétales.

2^e De l'ovaire. L'ovaire est constamment uniloculaire dans les Cucurbitacées et offre trois trophospermes pariétaux, très-épais et triangulaires, qui sont contigus entre eux par leurs deux bords libres; ces bords libres se recourbent à leur base, c'est-à-dire du côté externe ou pariétal, rentrent en quelque sorte dans l'intérieur des trophospermes, et c'est à la convexité de la saillie qu'ils forment que sont attachés les ovules. Entre les faces latérales par lesquelles ces trois corps triangulaires sont contigus, il s'épanche une substance aqueuse et légèrement charnue, qui, sur la coupe transversale d'un ovaire, se montre sous l'apparence de trois lignes divergentes, bifurquées à leur extrémité externe, et portant les graines en cet endroit. Cet ovaire est donc réellement uniloculaire, à trois trophospermes longitudinaux attachés à sa paroi interne. Cependant les anciens botanistes ont décrit l'ovaire des Cucurbitacées comme à trois ou même à un plus grand nombre de loges, prenant pour des cloisons les trois lignes divergentes dont il vient d'être parlé. Saint-Hilaire considère autrement ces trois lignes. Pour lui, ce sont trois branches ou trois lames d'un trophosperme axillaire, pendant du sommet de la cavité unique de l'ovaire à la manière d'un lustre, et portant les graines à chacune des deux branches de leur extrémité externe. Mais cette ingénieuse opinion ne paraît pas plus fondée que celle qui attribue plusieurs loges aux Cucurbitacées. Dans l'une et dans l'autre on a méconnu la véritable nature des trois lignes qu'on aperçoit sur la coupe transversale de l'ovaire, et qu'on a prises tantôt pour des cloisons, tantôt pour des trophospermes, tandis que, dans la réalité, elles résultent du rapprochement des bords latéraux des trophospermes, le plus souvent soudés par l'intermédiaire d'une substance charnue, d'abord fluide.

Le nombre des genres composant cette famille n'est pas considérable. On peut les diviser en deux sections suivant que le fruit contient une seule ou plusieurs graines.

1^{re} SECTION. — Fruits monospermes :

Sicyos, L.; *Gronovia*, L., *Sechium*.

II^e SECTION. — Fruits polyspermes :

Solena, Loureiro; *Bryonia*, L.; *Elaterium*, Jacq.; *Muricia*, Loureiro; *Melothria*, L.; *Anguria*, Plum.; *Momodica*, L.; *Ecballium*, Rich.; *Luffa*, Cavan.; *Cucumis*, L.; *Cucurbita*, L., auquel il faut joindre le *Pepo* de Richard; *Trichosanthes*, L.; *Ceratosanthes*, Burm.; *Myrianthus*, Beauvois.

Plusieurs autres genres avaient d'abord été rapportés aux Cucurbitacées; mais ils en ont été successivement retirés pour former des ordres naturels distincts. Ainsi les *Passiflora*, *Tacsonia*, etc., constituent la nouvelle famille des PASSIFLORÉES, dans laquelle doit entrer le genre *Carica*. Les genres *Fevillea* et *Zanonia* forment un petit groupe qu'Auguste Saint-Hilaire a nommé NANDUROBÉES et qui établit en quelque sorte la transition entre la famille des Passiflorées et celle des Myrtacées.

Jussieu avait placé les Cucurbitacées dans sa quinzième et dernière classe, c'est-à-dire celle des Dielines. Mais les observations des botanistes modernes ont prouvé que cette classe, composée d'éléments hétérogènes, devait être supprimée, et que les familles qui y avaient été réunies, devaient rentrer dans les autres classes de la méthode. Les Cucurbitacées se rapprochent d'un grand nombre d'autres familles par quelques points de leur organisation; mais elles n'ont avec aucune des rapports tellement marqués que l'on puisse bien rigoureusement déterminer leur place dans la série naturelle. Ainsi elles ont, par la forme de leur périanthe, par leur ovaire infère, quelque analogie avec les Campanulacées. Mais, ainsi que l'a fort bien établi A. Saint-Hilaire, c'est parmi les familles de plantes à corolles polypétales qu'il faut chercher les rapports de ce groupe. Or, parmi ces familles, les Onagréales sont sans contredit celles qui offrent le plus d'affinités avec les Cucurbitacées. Par le genre *Gronovia* et par plusieurs autres, cette famille a quelque analogie avec les Ribésiées; dans l'une et dans l'autre l'ovaire est infère, uniloculaire, et les trophospermes pariétaux. Quant aux Passiflorées, il est facile de sentir les points de contact qu'elles présentent avec la famille des Courges dont elles diffèrent par leur ovaire libre et pédiicellé, la forme de leurs enveloppes florales, leurs graines arillées et munies d'un endosperme.

CUCURBITAINS. INTEST. Synonyme ancien de Tenia.

CUCURBITAIRE. *Cucurbitaria*. BOT. Nom proposé par Greville, (*Scot. Crypt.*) pour un démembrement du grand genre Sphérie, qui comprendrait les *S. cinnabarina*, *pinastri*, *berberidis* et autres.

CUCURBITES. ÉCUM. Mercati a donné ce nom au *Clypeaster altus*. V. CLYPEASTRE.

CUCURI. pois. Syn. vulgaire de Squalé Pantouffier.

CUDON. ois. L'un des synon. vulgaires de Ramier, *Columba palumbus*. V. PIGEON.

CUDOR. ois. Espèce du genre Merle.

CUELLER. ois. Synonyme de Spatule.

CUELLAIRE. *Cuellaria*. BOT. Ce genre, fondé par Ruiz et Pavon, doit être réuni, selon C. Kunth, au *Clethra*. Le *Clethra sagifolia*, une des deux espèces qu'a

publiées ce savant botaniste (*Nova Genera et Species Pl. æquin.* T. III, p. 289), est en effet si semblable à *Cuelleria obovata* de la Flore du Pérou, qu'il est difficile de ne pas admettre la fusion des deux genres.

CUEPI. BOT. V. COUEPI.

CUERNIER. BOT. Syn. vulgaire de Cornouiller, *Cornus mascula*, L.

CULLER ET CULLER-A-POT. MOLL. Nom vulgaire de quelques espèces du genre Cérith. Les marchands nomment grande Cuiller-à-Pot le *Cerithium palustre*, et petite Cuiller-à-Pot le *Cerithium sulcatum*.

CULLER DES ARBRES. BOT. Paulet (2, p. 110, t. 22, f. 1, 2, 5) décrit et figure sous ce nom, plusieurs espèces d'Agarics, presque sessiles et dont le chapeau a la forme d'une cuiller. Ces Champignons, qui croissent sur le Ghêne et l'Hippocastane, paraissent se rapporter à l'*Agaricus dimidiatus* de Schæffer.

CULLER D'ÉBÈNE. MOLL. Nom vulgaire du *Cerithium ebenicum*.

CULLER D'IVOIRE. MOLL. Syn. vulgaire de Pholade Dactyle.

CULLERON. INS. On a désigné sous ce nom une portion de l'aile existant généralement chez les Diptères et qu'on retrouve aussi dans certains Coléoptères. V. ALERONS.

CUIR. MAM. V. DERME.

CUIR DES ARBRES. BOT. Nom vulgaire du *Racodium Xylostroma* de Persoon, Champignon filamenteux formant une sorte de feutre blanchâtre ou de pellicule analogue à une peau mince ou à du cuir. Il porte encore les noms de Peau de gant et d'Amadou blanc. V. RACODIE.

CUIR DE MONTAGNE ET CUIR FOSSILE. MIN. Syn. vulgaire d'Asbeste.

CUIRASSIER. POIS. V. LORICAIRE.

CUIRIRI ou SUIRIRI. OIS. Syn. vulgaire de Gobe-Mouche Bentavéo.

CUISSE. ZOO. On a désigné sous ce nom, la partie du corps d'un grand nombre d'animaux, ordinairement très-développée, qui s'articule d'une part avec la hanche et de l'autre avec la jambe. Le nom de Cuisse n'a pas toujours une acception aussi précise chez les Insectes, et les auteurs varient beaucoup sur l'application qu'ils en font dans la classe des Crustacés et dans celle des Arachnides.

CUISSE-MADAME. BOT. Variété de Poire.

CUISSE DE NYMPHE. BOT. Variété de Rose.

CUIT. OIS. Espèce du genre Rollier.

CUITLAUZINIE. *Cuitlauzinia*. BOT. Clave et L'exar ont établi ce genre nouveau dans la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., pour une plante récemment apportée du Mexique. Caractères : sépales et pétales presque semblables, étalés, irréguliers, arrondis et épais; labelle formant à sa base un ongle canaliculé : son limbe est bilobé, ondulé, rugueux; gynostème court, enflé, terminé par trois appendices pétales; anthère uniloculaire, pétales, bombée en forme de capuchon; deux masses polliniques, pyriformes, creuses, posées sur une caudicule commune. La Cuitlauzinie est une plante épiphyte, à pseudobulbes déprimés, rugueux, portant chacun deux feuilles coriaces;

la hampe est nue, garnie d'un assez grand nombre de fleurs brillantes, exhalant un parfum suave.

CUIVRE. *Cuprum*. MIN. *Kupfer*, Wern. Genre composé de quatorze espèces minérales, dans lesquelles le métal existe ou libre ou combiné avec l'Oxygène, le Soufre, le Sélénium et les Acides. Ces espèces ont un caractère commun, qui consiste en ce que les corps qui leur appartiennent, étant amenés par le grillage ou par l'action des Acides à un certain état d'Oxydation, communiquent tous à l'Ammoniaque une teinte d'azur très-sensible.

CUIVRE NATIF. *Gediegen Kupfer*, Werner. Très-ductile, d'une couleur rouge-jaunâtre, pesant spécifiquement 8,584; d'une dureté inférieure à celle de l'Acier, mais plus grande que celle de l'Or et de l'Argent; ayant un éclat supérieur à celui de l'Étain et du Plomb. C'est le plus sonore de tous les Métaux. Il développe par le frottement une odeur stiptique et nauséabonde; tous les Acides le dissolvent : il est attaqué par l'humidité de l'air, qui le couvre d'une rouille verte, appelée communément *Vert-de-Gris*. Ses formes cristallines appartiennent au système régulier : ce sont le cube, l'octaèdre, le cubo-octaèdre, le cubo-dodécaèdre, etc. Les variétés de formes indéterminables le présentent à l'état de ramifications qui s'entendent dans différents sens, ou qui forment des sortes de réseaux engagés entre les feuillets des pierres. On le rencontre aussi en lames, en filaments ou en grains, et en concrétions mamelonnées ou botryodites. — Le Cuivre natif accompagne ordinairement les autres mines du même Métal, dans les terrains d'ancienne formation. Il fait partie des filons, ou se répand sous forme de veines, dans la roche environnante; sa gangue immédiate est souvent un calcaire lamellaire. Les substances minérales qui lui sont ordinairement associées sont le Fer oxidé, le Quartz, la Chaux carbonatée, la Chaux fluatée et la Baryte sulfatée. On le trouve, avec la Prehnite, dans la roche amygdalaire d'Oberstein, et avec la Mésotype dans les Wackes de Féroé. Il est enveloppé de matières argileuses à Dognitzka, à Saint-Bel et à Chessy, aux environs de Lyon. On a cité des masses de Cuivre natif, remarquables par leur volume : telle est celle qui a été trouvée à peu de distance de Bahia, au Brésil; elle pesait, dit-on, 2616 livres.

Le Cuivre est un Métal qui, par ses propriétés, est d'une grande utilité dans les arts. Il fournit la matière d'un grand nombre d'ustensiles de cuisine, que l'on étame intérieurement pour prévenir les funestes effets de l'oxydation. On l'emploie à la confection des pièces d'artillerie et au doublage des vaisseaux; au moyen de la gravure, il sert à multiplier les copies des chefs-d'œuvre de la peinture; par son alliage avec l'Étain, il donne le Bronze ou l'Airain, dont on fait des mortiers, des statues et autres monuments destinés à passer à la postérité. Les surfaces de ces ouvrages se couvrent, à la longue, d'un enduit verdâtre qu'on nomme *Patine*, et qui protège le Métal intérieur contre les injures du temps. On allie le Cuivre à l'Or et à l'Argent dans les monnaies et les pièces d'orfèvrerie. L'union du Zinc avec le Cuivre diminue beaucoup la tendance de ce dernier Métal à se convertir en vert-de-gris. Cet alliage

porte le nom de Cuivre-Jaune ou de *Laiton*, lorsqu'on l'obtient par la cémentation du Cuivre avec la Calamine; mais si l'on unit directement les deux Métaux par la fusion, l'alliage est appelé *Similor*, *Tombac*, ou *Or de Manheim*. Dans les arts, on donne le nom de Cuivre de rosette au Cuivre rouge fondu. Le Laiton a moins de ductilité que le Cuivre de rosette; mais on le fond plus aisément dans des moules, et il se prête mieux à l'action de la lime et du poli. Tout le monde sait que le Laiton fournit la matière des pièces d'horlogerie, des machines de physique, des instruments destinés aux opérations astronomiques et géodésiques.

CUIVRE SULFURÉ OU CUIVRE VITREUX. *Kupferglas*, W. Combinaison d'un atome de Cuivre avec un atome de Soufre. En poids il est formé, sur 100 parties, de 79,75 de Cuivre, et 20,27 de Soufre. Sa texture est ordinairement compacte; et lorsqu'il est cristallisé, ses joints naturels ne se reconnaissent que par un chatoyement à une vive lumière. Sa forme primitive est un prisme hexaèdre régulier, dans lequel le rapport entre la perpendiculaire menée du centre de la base sur un des côtés, et la hauteur, est à peu près celui de 1 à 2. Sa pesanteur spécifique est de 5,3; il est tendre et cassant; il s'égrène sous le marteau, et ne se prête point à la division mécanique. La couleur de la masse est un gris sombre ou bleuâtre, tirant sur l'éclat métallique du Fer. Celle de la poussière est noirâtre; au chalumeau, il se fond en bouillonnant et donne un bouton métallique. Traité avec le Borax, il le colore en vert bleuâtre; il est souvent mélangé d'une certaine quantité de Fer qui rend le bouton attirable à l'Aimant. — Toutes ses variétés de formes présentent le prisme hexaèdre plus ou moins modifié sur les arêtes de la base; un décroissement par une rangée sur ces mêmes bords, donne la variété *dodécaèdre*, lorsqu'il atteint sa limite. Les faces de cette variété, combinées avec les bases de la forme primitive, constituent la *trapézienne*. Si l'on ajoute les pans du prisme hexaèdre, on obtient l'*uni-annulaire*; en remplaçant les facettes obliques de cette dernière, par d'autres faces plus inclinées, résultant d'un décroissement par trois rangées, on aura la variété dite *terno-annulaire*. Ces deux ordres de faces, pris ensemble, produiroient l'*unitaire*. Enfin, les bords longitudinaux peuvent être remplacés, et les arêtes horizontales modifiées par trois décroissements successifs d'une, deux et trois rangées; on a dans ce cas la variété *doublante*, la plus composée de celles qui ont été décrites par Haüy. — Les variétés indéterminables sont : le Cuivre sulfuré laminiforme, le compacte et le pseudomorphe spiciforme, qui porte le nom vulgaire d'*Argent en épis*, et que l'on trouve en petites masses ovales et aplaties, dont la surface présente pour ainsi dire des écailles imbriquées comme celles des cônes de Pin. Aussi quelques naturalistes ont-ils attribué l'origine de cette variété à ces productions végétales; d'autres, au contraire, ont pensé qu'elle pouvait provenir des épis d'une espèce de Graminée. Le Cuivre sulfuré ordinaire est quelquefois accompagné de masses pyriteuses, à texture compacte, présentant, dans leur cassure, des teintes assez vives de violet, de bleu et de verdâtre. Haüy donne à cette variété, qui paraît être le

résultat d'une décomposition, le nom de *Cuivre sulfuré hépatique*. — Le Cuivre sulfuré est un des Minerais les plus riches en Métal : il en contient quatre-vingts parties sur cent. Il forme en divers pays, des filons très-puissants, qui traversent les terrains primitifs, tels que ceux de Gneiss et de Micaschiste. Dans le comté de Cornwall, il est associé au Cuivre oxydulé et au Cuivre pyriteux; et ses filons accompagnent ceux d'Étain. En Sibérie, où il abonde le plus, on ne le rencontre qu'avec la Malachite soyeuse, au milieu de matières argileuses pénétrées d'Oxide rouge de Cuivre. La variété spiciforme a été trouvée dans un filon à Frankenberg, en Hesse, où elle a aussi pour gangue une Argile. — Le Sulfure de Cuivre se présente fréquemment dans la nature à l'état de mélange ou de combinaison chimique avec d'autres Sulfures, et quelquefois avec un Arséniure ou un Antimoniure.

CUIVRE SULFURÉ ARGENTIFÈRE. *Silber-Kupferglanz*, Hausmann et Stromeyer, Annales de Phys. de Gilbert, Leipsick, 1816; Argent et Cuivre sulfurés, de Bournon, Catalogue min., p. 212, Paris, 1817. Des mines de Cullinan en Sibérie.

CUIVRE SULFURÉ PLUMBO-BISMUTHIFÈRE. *Nadelers*, W.; Bismuth sulfuré plombo-cuprifère, Haüy. *V. BISMUTH.*

CUIVRE SULFURÉ MÉLÉ DE SULFURES D'ANTIMOINE ET DE PLOMB. *V. BOURNONITE* et *ANTIMOINE SULFURÉ.*

CUIVRE PYRITEUX. *Kupferkies*, W. Sulfure de Cuivre et de Fer au minimum, Berzélius; Pyrite cuivreuse, double Sulfure jaune de Cuivre et de Fer, Bournon. Minéral d'un jaune de laiton foncé, tirant quelquefois sur la couleur de l'Or allié au Cuivre; non malléable, cédant aisément à l'action de la lime. Pesanteur spécifique, 4,515. Fusible au chalumeau en un globule noir qui par un feu prolongé finit par offrir le brillant métallique du Cuivre. Les minéralogistes ne sont point d'accord sur la distinction à établir entre cette espèce et la suivante qui est le Cuivre gris. Berzélius et Haüy regardent comme probable, d'après le rapport des analyses et des formes des deux substances, que le Cuivre gris n'est autre chose qu'un Cuivre pyriteux, mélangé d'un Arséniure ou d'un Antimoniure. Si cette opinion est fondée, ces substances doivent avoir le même système de cristallisation, savoir celui du tétraèdre régulier, qui appartient sans aucun doute au Cuivre gris. Haüy a effectivement admis cette forme comme primitive, à l'égard des cristaux de Cuivre pyriteux, soit parce que leur forme dominante est en général un octaèdre qui paraît se rapprocher beaucoup du régulier, soit parce que de véritables cristaux de Cuivre gris se présentent fréquemment sous le masque de la Pyrite cuivreuse, à cause de la tendance qu'a cette Pyrite à s'incorporer avec eux, et à se mouler sur leur surface. Mais Mohs, ayant mesuré les angles des cristaux octaédres de Cuivre pyriteux, a trouvé qu'ils diffèrent sensiblement de ceux de l'octaèdre régulier, et ne pouvaient appartenir qu'à un octaèdre à base carrée, qu'il adopte pour forme fondamentale, et dont il fait le caractère distinctif de l'espèce. L'incidence d'une face de l'une des pyramides sur la face adjacente de la seconde est, selon lui, de 108° 40'. Cet octaèdre répond à la variété décrite par Haüy, sous le nom d'*Épointé symé-*

trique. Souvent il est transposé, c'est-à-dire qu'une de ses moitiés est censée avoir tourné sur l'autre d'un sixième de circonférence. Les formes du Cuivre pyriteux paraissent souvent n'avoir été qu'ébauchées, et les sommets pyramidaux qu'elles présentent, tendent encore à favoriser l'illusion d'après laquelle on rapporte ces formes au système du tétraèdre. Le Minéral se rencontre plus ordinairement à l'état de concrétions mame-lonnées, ou en masses assez considérables dont la cassure est terne. Il est susceptible d'une altération à la faveur de laquelle sa surface prend un aspect irisé; et comme ses couleurs ont de l'analogie avec celles qui ornent la queue du Paon ou la gorge des Pigeons, on a donné à cette modification le nom vulgaire de Pyrite à gorge de Pigeon ou à queue de Paon. Lorsque cette altération a eu lieu à un degré plus marqué, et qu'elle a pénétré à l'intérieur de la masse, elle produit alors la variété nommée Cuivre hépatique ou panaché, dont la cassure présente différentes teintes de jaune rougeâtre, de bleu et de violet. Elle est souvent fragile et quelquefois se détache par feuillets; c'est le *Bunt-Kupfererz* des minéralogistes allemands. Elle offre des différences dans sa composition, lorsqu'on la compare à celle des variétés d'un jaune pur. Au reste, lorsque l'on parcourt les analyses qui ont été faites de ces dernières, on trouve des variations qui semblent indiquer que les deux Sulfures simples peuvent se combiner en différentes proportions, ce qui donnera probablement lieu à la distinction de plusieurs espèces dans le Cuivre pyriteux. Bournon en a déjà séparé les variétés d'un jaune pâle et d'un grain fin et compacte (*V. Catal.*, p. 252). — Le Cuivre pyriteux n'est pas le plus riche des Minéraux de Cuivre, mais il est le plus commun et l'un de ceux qu'on exploite le plus ordinairement. Il forme des amas considérables ou des filons très-multipliés dans les terrains primitifs ou intermédiaires, et principalement dans le Gneiss, le Micaschiste, le Schiste talqueux, etc. C'est dans le Micaschiste que se rencontre la variété hépatique près de Tèmeswar, dans le Bannat, et à Roraas en Norvège. Les Minéraux auxquels le Cuivre pyriteux adhère le plus fréquemment sont le Quartz, la Chaux carbonatée, la Baryte sulfatée, le Fer spathique, etc.

CUIVRE GRIS. *Fahlerz*, W. Ainsi nommé à cause de sa couleur la plus ordinaire, qui est le gris métallique. Substance qui paraît formée des principes de l'espèce précédente, mélangés de quelque autre principe variable auquel on attribue sa couleur. Ses cristaux ont pour forme primitive le tétraèdre régulier. Sa cassure est raboteuse et peu éclatante. Elle est facile à briser; sa pesanteur spécifique est de 4,86. La couleur de la poussière est noirâtre, avec une légère teinte de rouge; la couleur de la surface ressemble à celle de l'Acier poli; mais elle se ternit à l'air. Le Cuivre gris se réduit au feu du chalumeau en un bouton métallique qui contient du Cuivre. Relativement aux différences de composition chimique, on distingue deux variétés principales : 1^o le Cuivre gris arsénifère (*Kupferfahlerz*, W.), couleur d'un gris d'Acier clair. Des mines de Jonas et de Jungen-Hohen Birke, près de Freyberg. *V.* les analyses de Klaproth, *Beyt. T.* 11, p. 257. On peut le considérer comme un Cuivre pyriteux mêlé d'Arséniure de Cuivre

à différents degrés de saturation, Berzélius, *Syst. Min.*, p. 244. Un fragment, exposé à la simple flamme d'une bougie, répand des vapeurs sans le fondre. 2^o Le Cuivre gris antimonifère (*Bleyfahlerz*, W.), couleur tirant sur le noir de Fer; Cuivre pyriteux mêlé d'Antimoniure de Plomb, Berz., *ibid.* Un fragment, exposé à la flamme d'une bougie, répand des vapeurs et se fond en un globe métallique.

Parmi les variétés dans lesquelles le Cuivre pyriteux se mêle, en proportions variables, à d'autres Sulfures, on distingue la mine de couleur grise (*Graugültigerz*, W.), qui résulte du mélange avec le Sulfure d'Antimoine, et la mine de couleur noirâtre (*Schwarzgültigerz* et *Schwarzerz*, W.), qui contient en outre du Sulfure d'Argent. On a trouvé, à Guadalcanal en Espagne, le Cuivre gris mélangé de Platine et accompagné d'Argent rouge arsénifère. — Parmi les diverses formes de Cuivre gris qui ont été décrites par Haüy, on distingue la primitive, la dodécaèdre ou cette même forme primitive dont chaque face porte une pyramide triangulaire très-obtuse, l'épointée passant à l'octaèdre régulier, la cubo-tétraèdre, l'encadrée dans laquelle les faces primitives se combinent avec celles de la variété dodécaèdre, et enfin la triforme qui est composée de l'octaèdre régulier, du dodécaèdre rhomboïdal et du trapézoèdre. — Le Cuivre gris ne s'est encore offert que sous des formes cristallines ou à l'état massif et compacte. C'est de tous les Minéraux de Cuivre le plus communément exploité; et celui dont l'exploitation présente le plus d'avantages, à raison de l'Argent qu'il peut contenir. Il forme des filons très-puissants dans le sol primitif, et principalement dans les terrains de Gneiss, dans les Schistes micacés et talqueux. Il en existe en France, à Sainte-Marie-aux-Mines, dans l'Alsace et à Baygorri dans les Pyrénées occidentales; dans cette dernière localité, il a pour gangue une Chaux carbonatée ferrifère. Le Cuivre pyriteux accompagne très-souvent le Cuivre gris, dont les cristaux en sont quelquefois entièrement recouverts.

CUIVRE OXIDULÉ, Cuivre vitreux et Cuivre rouge. *Rothkupfererz*, W. Oxide de Cuivre au minimum, renfermant sur cent parties 11,22 d'Oxigène, d'après l'analyse de Chenevix. Formes originaires de l'octaèdre régulier. Les joints parallèles aux faces de l'octaèdre sont assez sensibles. La couleur de la poussière et celle de la masse vue par transparence est rouge; quelques cristaux présentent à la surface le gris métallique. Pesanteur spécifique, 5,4. Ce Minéral est facile à pulvériser; il est soluble avec effervescence dans l'Acide nitrique. Ses formes les plus ordinaires sont l'octaèdre, le cubo-octaèdre, le dodécaèdre, le cubo-dodécaèdre, l'octaèdre émarginé et le cube. Ses cristaux sont sujets à se décomposer à la surface, qui souvent est recouverte de Malachite. — Les variétés de formes indéterminables sont : 1^o le Cuivre oxidulé capillaire, *Haarformiges Rothkupfererz*, W., couleur d'un rouge vif jointe à un éclat soyeux; 2^o le Lamellaire; 3^o le Drusillaire; 4^o le Massif, trouvé en Pensylvanie; 5^o le Terreux, *Zieglerz*, W., appelé communément Cuivre tuilé; il est toujours pénétré de Fer, et ses fragments, chauffés à la flamme d'une bougie, agissent sur l'ai-

guille aimantée. — Le Cuivre oxidulé n'existe point en masses considérables dans la nature, et n'est l'objet d'aucune exploitation. Il accompagne souvent le Cuivre natif et le Cuivre carbonaté; les Minéraux qui lui sont ordinairement associés sont l'Oxide de Fer et le Quartz. La variété en filaments soyeux, que l'on trouve à Rheinbreitbach, pays de Nassau, a pour gangue un Quartz hyalin. Les cristaux isolés, recouverts de Malachite, viennent de Nicolewski, en Sibérie, et de la mine de Chessy, près de Lyon.

CUIVRE SÉLÉNIÉ, Sélénure de cuivre, Berzélius. Composé d'un atome de Sélénium et d'un atome de Cuivre; ou en poids de 61,47 de Cuivre et de 58,55 de Sélénium; couleur analogue à celle de l'Argent natif; tendre et susceptible de poli; traité au chalumeau, il répand une forte odeur de Raves; il est disséminé dans les fissures d'une Chaux carbonatée laminaire de Skrickerum, en Smolande, sous la forme de taches noires qui prennent un poli métallique lorsqu'on les frotte avec la lime, et qui paraissent être de la Serpentine pénétrée de sélénure de Cuivre.

CUIVRE SÉLÉNIÉ ARGENTAL, Haüy; Eukairite, Berzélius. Sélénure de Cuivre et d'Argent, formé d'un atome de bisélénure d'Argent et de deux atomes de sélénure de Cuivre; couleur d'un gris de Plomb; mou et se laissant enlamer par le couteau; cassure grenue; soluble dans l'acide nitrique chauffé et mêlé d'eau froide, en donnant un précipité blanc; odeur de Raves par l'action du chalumeau, et réduction en grain métallique gris, non malléable; se trouve à Skrickerum, en Smolande, dans le calcaire lamellaire, avec l'espèce décrite précédemment.

CUIVRE HYDRATÉ. V. **CUIVRE HYDRO-SILICEUX**.

CUIVRE HYDRO-SILICEUX, Haüy, *Kiesel-Kupfer*, Leonhard; et *Kiesel-Malachit Eisenschüssiges Kupfergrün*, W.; Cuivre scoriacé. Minéral d'un vert bleuâtre, qui se présente en globules composés de petites lames satinées ou en masses compactes, plus ou moins fragiles, à cassure imparfaitement conchoïde et résineuse. Ce serait un hydro-silicate de Cuivre, d'après l'analyse de John, qui l'a trouvé formé sur 100 parties de 49,63 d'Oxide de Cuivre, 28,57 de Silice et 17,5 d'Eau. Sa pesanteur spécifique est de 2,7. Mis dans l'Acide nitrique, il perd sa couleur et devient blanc et translucide. Haüy a rapporté à cette espèce des Cristaux d'un vert obscur, qu'on a trouvés en Sibérie, près d'Ekaterinbourg, dans un Oxide de Fer, et auxquels il assigne pour forme primitive un prisme droit rhomboïdal de 105° 20'. Mais Beudant pense que ces Cristaux appartiennent à une autre espèce dont il sera bientôt question. Il ne reste plus alors de caractère bien tranché entre le Cuivre hydro-siliceux et l'espèce qui va suivre. Les variétés amorphes de Cuivre hydro-siliceux viennent les unes des monts Ouralis en Sibérie, et les autres du Chili. Il en existe aussi en Espagne, au cap de Gate, dans le Feldspath porphyrique altéré, qui renferme des Cristaux d'Amphibole.

CUIVRE DIOPHASE, vulgairement *Diophtase*, *Achirite*; *Kupfersmaragd*, W. Cette substance ne se rencontre dans les collections que sous la forme d'un dodécaèdre analogue à celui de la Chaux carbonatée prismée, ayant

pour forme primitive un rhomboïde obtus de 125° 58'. Les joints naturels, parallèles aux faces de ce rhomboïde sont très-sensibles. La couleur des Cristaux est le vert pur; ils rayent difficilement le verre; ils sont insolubles et conservent leur couleur dans l'Acide nitrique chauffé. D'après l'analyse de Lowitz, ils sont formés de 55 d'Oxide de Cuivre, 55 de Silice et 12 d'Eau. Cette analyse se rapproche de celle donnée plus haut pour le Cuivre hydro-siliceux, qui, peut-être, appartient à l'espèce de la Diophtase, ainsi que l'ont pensé plusieurs minéralogistes. Les Cristaux de cette dernière substance sont extrêmement rares; ils ont été rapportés de la Bucharie par un négociant nommé Achir Mahmed, ce qui lui a fait donner le nom d'Achirite.

CUIVRE MURIATÉ, Haüy, Atacamite; *Salzkupfer*, W. Combinaison d'un atome de sous-muriate de Cuivre et de quatre atomes d'Eau; ou en poids, de 71,45 d'Oxide de Cuivre, 12,55 d'Acide muriatique et 16,20 d'Eau. Ces proportions calculées s'accordent très-sensiblement avec les analyses que Proust et Klaproth ont faites de la variété du Chili. Ce Minéral, que l'on trouve en masses compactes ou aciculaires, d'un vert d'émeraude, et sous forme arénacée (Sable vert du Pérou), a pour caractères distinctifs les propriétés suivantes: il colore en vert et en bleu la flamme sur laquelle on projette sa poussière; il est soluble sans effervescence dans l'Acide nitrique. Il ne donne point d'odeur arsénicale par l'action du feu. On observe dans le Sable cuivreux du Pérou des octaèdres conifères; mais leur petitesse ne permet pas d'en mesurer les angles. Le Cuivre muriaté existe à l'état compacte au Pérou; il y est associé à l'Argent sulfuré et au Cuivre muriaté. Les masses aciculaires viennent de Rimolinos dans le Chili, où elles ont pour gangue une Argile ferrugineuse. On trouve, au Vésuve, des concrétions formées de Cuivre muriaté, qui s'est sublimé dans les fissures des laves.

CUIVRE CARBONATÉ. Haüy réunit sous ce nom les deux substances, l'une de couleur bleue, et l'autre de couleur verte, auxquelles Werner a appliqué les dénominations de *Kupferlasur* et de *Malachit*. Dans son Tableau comparatif il les avait séparées en deux espèces, caractérisées chacune par sa couleur, jointe à la propriété de se dissoudre avec effervescence dans l'Acide nitrique. Il a cru pouvoir les rapprocher, dans la seconde édition de son Traité, d'après des raisons qu'il ne regardait pas lui-même comme entièrement décisives, et que l'état actuel de nos connaissances est loin de confirmer, comme on le verra par la description suivante:

1. **Cuivre carbonaté vert**, Hydro-carbonate de Cuivre, Berzélius. Combinaison d'un atome de Carbonate simple et d'un atome d'Eau; contenant en poids 71,8 d'Oxide de Cuivre, 20 d'Acide carbonique et 8,2 d'Eau, conformément à l'analyse de Klaproth. Il est susceptible d'une altération qui le fait passer à l'état de Carbonate simple sans Eau. La forme primitive de ses Cristaux est, suivant de Bournon, un prisme rhomboïdal droit, d'environ 105°, le même que celui qui a été considéré par Haüy comme appartenant au Cuivre hydro-siliceux. Sa pesanteur spécifique est de 5,5; il est fusible au feu du chalumeau. Ses principales variétés sont le Cuivre carbonaté vert aciculaire-radié, en aiguilles terminées par

des sommets à plusieurs faces; le fibreux-radié (*Faseriger Malachit*), en aiguilles soyeuses, disposées ordinairement sous la forme d'étoiles; le concrétionné-mamelonné (*Dichter Malachit*), en mamelons composés de couches concentriques des différentes nuances de vert : c'est la variété connue plus particulièrement sous le nom de Malachite; enfin le terreux (*Kupfergrün*), vulgairement appelé Vert de montagne. Le Cuivre carbonaté vert est fréquemment associé au Cuivre carbonaté bleu dans les mines de Chessy, du Bannat, de Sibérie, etc. La mine de Goumechefskey, en Sibérie, est célèbre par ses Malachites. On les trouve en masses assez considérables qui présentent ordinairement des cavités comme toutes les concrétions en stalactites : on choisit celles qui n'ont pas ce défaut, et on en fait des tables, des revêtements de cheminée, des tabatières et autres meubles d'un grand prix.

2. Cuivre carbonaté bleu, Cuivre azuré et Azurite, *Kupferlasur*, W. Combinaison d'un atome d'hydrate de Cuivre et de deux atomes de bi-carbonate de Cuivre (Berzélius); en poids il est formé de 69,15 d'Oxide de Cuivre, de 25,60 d'Acide carbonique et de 5,27 d'Eau. Klaproth a trouvé directement par l'analyse de celui de Sibérie : 70 d'Oxide de Cuivre, 24 d'Acide carbonique et 6 d'Eau. Cette substance est d'un bleu d'azur passant au bleu indigo. Sa pesanteur spécifique varie de 5,5 à 5,7. La forme primitive de ses Cristaux est un prisme rhomboïdal oblique, dans lequel deux pans font entre eux un angle de $97^{\circ} 46'$, et la base s'incline sur leur arête commune de $97^{\circ} 7'$. Haüy a décrit sept variétés de formes secondaires qui présentent toutes ce prisme légèrement modifié, soit sur les angles, soit sur les arêtes, et principalement sur celles des bases. — Ses variétés de formes indéterminables sont le Cuivre carbonaté bleu lamelliforme; l'aculaire-radié, composé de Cristaux réunis en masse arrondie et qui se terminent à l'intérieur en aiguilles convergentes; le concrétionné en mamelons striés du centre à la circonférence; le compacte globuliforme et le terreux, vulgairement Azur ou Bleu de montagne (*Erdige Kupferlasur*, W.). Quelquefois le Cuivre carbonaté bleu s'altère à la surface, et passe à la couleur verte en devenant terreux et friable. — Le Cuivre carbonaté tapisse de ses Cristaux les parois des filons qui renferment d'autres Minerais de Cuivre, et il a souvent pour gangue un Fer oxidé brun. On le rencontre aussi en masses sphéroïdales disséminées dans un Psammite quartzeux, analogue à celui des houillères. C'est ainsi qu'il se présente à Chessy, près de Lyon, au milieu d'un Grès ancien, reposant sur le sol primitif, et renfermant en quelques endroits une terre argileuse, rougeâtre ou blanchâtre, dans laquelle se trouvent les plus beaux groupes de Cristaux, avec le Cuivre oxidulé cristallisé et le Cuivre carbonaté vert fibreux.

CUIVRE PHOSPHATÉ. *Phosphor-Kupfer*, W., Minéral d'une couleur verte à l'intérieur, et souvent noirâtre à la surface; il résulte de la combinaison d'un atome de sous-phosphate d'Alumine avec un certain nombre d'atomes d'Eau. Quelquefois il perd cette eau, et alors sa couleur passe au noir; sa forme primitive est un octaèdre rectangulaire dont les angles sont, d'après

Haüy, de $109^{\circ} 28'$, $112^{\circ} 12'$ et $98^{\circ} 12'$. Sa pesanteur spécifique est de 4,07, suivant Hersart; il raye la Chaux carbonatée; il est soluble sans effervescence dans l'Acide nitrique, et fusible à la flamme d'une bougie, en donnant un globule d'un gris métallique. On le rencontre sous la forme de l'octaèdre primitif et sous celle de prismes rhomboïdaux, dont les pans forment une courbure dans le sens latéral. On connaît aussi du Cuivre phosphaté à l'état mamelonné-fibreux et compacte. Ce Minéral a été trouvé aux environs de Rheinbreitbach dans le duché de Berg. Il a pour gangue un Quartz hyalin blanc ou grisâtre, souvent coloré en jaune brunâtre par l'Oxide de Fer. Les Cristaux de la variété primitive ont été découverts à Schemnitz en Hongrie où ils ont aussi un Quartz pour gangue immédiate.

CUIVRE ARSÉNIATÉ, Haüy. Il est impossible, dans l'état actuel de la science, de prononcer d'une manière définitive sur la nature des substances qui ont été provisoirement réunies et décrites sous ce nom; mais la variation qui paraît se manifester soit dans leur composition chimique, soit dans les caractères tirés de la pesanteur spécifique et de la forme, rend très-probable l'opinion émise par quelques savants, que ces substances doivent être séparées en plusieurs espèces, dont le nombre est au moins de trois, et peut même aller jusqu'à cinq, suivant Bournon qui, le premier, a publié un travail intéressant sur cette matière.

1. Cuivre arséniaté octaèdre obtus (Haüy), *Linsemerz*, W. et Leonh. Cristaux octaèdres rectangulaires, dans lesquels les faces des deux pyramides sont respectivement inclinées sous des angles de 65 et de 50 degrés environ. Haüy a présumé que cet octaèdre pouvait être la forme primitive, non-seulement de ces Cristaux, mais encore de toutes les espèces qu'on a distinguées dans le Cuivre arséniaté. On observe des joints naturels, parallèlement à ses faces. Pesanteur spécifique des Cristaux, 2,8. Ceux-ci rayent le Carbonate de Chaux et non le Spath fluor. Leur couleur varie entre le bleu céleste et le vert d'herbe. Ils donnent au feu du chalumeau des vapeurs arsénicales, ainsi que les espèces suivantes, et se réduisent en un grain métallique blanc et cassant, lorsqu'on les traite avec le Carbonate de soude. Ils sont composés, d'après l'analyse de Chenevix, de 50 parties d'Oxide de cuivre, 14 d'Acide arsénique, et 56 d'Eau.

2. Cuivre arséniaté octaèdre aigu (Haüy), *Olivenezz*, W. Forme dérivée, suivant Bournon, d'un prisme droit rhomboïdal de 96 degrés, modifié sur les angles aigus de ses bases, par des faces qui se rencontrent sous l'angle de 112 degrés. La couleur est le vert brunâtre plus ou moins foncé. Pesanteur spécifique, 4,2. Ce Minéral raye la Chaux fluatée, et non le verre. On le trouve aussi en Cristaux aciculaires ou capillaires, d'un jaune métallique. Il est composé, d'après Chenevix, de 60 d'Oxide de Cuivre, et 59,7 d'Acide arsénique. Perte, 0,5.

5. Cuivre arséniaté mamelonné fibreux ou aciculaire, *Wood-Copper*, W.; Cuivre arséniaté hématitiforme, Bournon. Pesanteur spécifique, 4,2. Analyse par Chenevix : Oxide de Cuivre, 50; Acide arsénique, 29; Eau, 21. Dureté à peine suffisante pour rayer la Chaux carbonatée.

4. Cuivre arséniaté hexagonal lamelliforme (Hatty), *Kupferglimmer*, W. Cristaux hexaédres dont les pans sont alternativement inclinés en sens contraire. Forme primitive, suivant Bournon, prisme hexaèdre régulier; suivant Leonhard, prisme oblique rhomboidal. Pesanté spécifique, 2,5. Couleur d'un beau vert d'émeraude. Analyse par Chenevix : Oxyde de Cuivre, 58; Acide arsénique, 21; Eau, 21.

5. Cuivre arséniaté prismatique triangulaire; Cuivre arséniaté en prisme trièdre de Bournon. Suivant ce minéralogiste, la forme primitive de cette espèce serait le prisme triangulaire équilatéral. Pesanté spécifique, 4,28. Couleur, le vert bleuâtre, qui, par l'action de l'air, passe au vert noirâtre. Analyse par Chenevix : Oxyde de Cuivre, 54; Acide arsénique, 50; Eau, 16. Le Cuivre arséniaté se rencontre, ordinairement, dans des terrains granitiques dont la roche s'est altérée par la conversion d'une partie du Feldspath en Kaolin. On le trouve principalement dans le comté de Cornouailles, en Angleterre; à Altenkirken, dans la principauté de Nassau, et aux environs de Limoges, en France.

CUIVRE SULFATÉ. Vitriol bleu, Couperouse bleue; *Kupfer-Vitriol*, W. Combinaison d'un atome de bisulfure de Cuivre et d'un atome d'Eau. En poids elle contient : Oxyde noir de Cuivre, 31,80; Acide sulfurique, 52,14; Eau, 36,06, conformément à l'analyse de Proust. Substance d'un bleu céleste, translucide lorsqu'elle est pure; cassure conchoïde; saveur stiptique. La forme primitive de ses Cristaux est un parallépipède obliquangle, dont les angles dièdres sont de 124° 2', 128° 27' et 109° 52'. Elle est plus ou moins modifiée sur ses arêtes, et ses angles opposés, de manière que les formes secondaires portent toujours l'empreinte visible de ce type irrégulier. Le Cuivre sulfaté est soluble dans l'eau; exposé au feu, il se fond très-vite, et devient d'un blanc bleuâtre. Si l'on plonge dans une solution de ce Sel un morceau de Fer poli, la surface du Fer se couvre bientôt d'un dépôt cuivreux. On trouve le Cuivre sulfaté, sous la forme de concrétions, à Saint-Bel, près de Lyon, et il est presque toujours à l'état de dissolution dans les eaux voisines des mines de Cuivre.

CUIVRE HÉPATIQUE. *V.* CUIVRE PYRITEUX.

CUIVRE SCORIACÉ. *V.* CUIVRE HYDRO-SILICEUX.

CUIVRE VITREUX. *V.* CUIVRE OXIDULE.

CUIVRE VITRIOLÉ. *V.* CUIVRE SULFATÉ.

CUJA. MAM. Molina seul a mentionné jusqu'ici cet animal du Chili, que sur la légère description qu'il en fait on ne peut classer. Voici ce qu'il en dit pour que l'on puisse le reconnaître, si quelque naturaliste a occasion de le rencontrer. Il ressemble au Furet pour la grandeur, la forme du corps et la manière de vivre; ses yeux sont noirs; son museau est moyen, relevé à l'extrémité comme le grouin d'un Cochon; le poil tout noir est touffu, mais fort doux; la queue bien fournie est aussi longue que le corps. Il vit de Souris. La femelle produit deux fois l'an, et fait quatre ou cinq petits à chaque portée.

CUJAVILLUS ET CUJAVUS. BOT. Syn. de *Psidium pumilum* et de *Psidium pyriferum*, L. *V.* GOYAVIER.

CUJELIER. OIS. Même chose que Pipit Farlouse, *Alda mosellana*, Gmel. *V.* PIPIT.

CUJÈTE. *Cujeta*. BOT. Espèce du genre *Crescentia*. *V.* ce mot.

CUL-BLANC. OIS. Syn. vulgaire de Traquet Motteux, *Motacilla Enanthe*. Ce nom a été encore donné à d'autres petits Oiseaux de l'ordre des Gralles.

CULCASIA. BOT. Palisot de Beauvois ayant observé aux environs de Chama, en Afrique, une Aroïdée portant ses fleurs au sommet du spadice, lequel est nu dans les vrais Gouets, reconnu que cette plante devait former un genre nouveau pour lequel il adopta le nom de *Culcasia*, pris dans Gaspard Bauhin; à la même époque Ventenat faisait une revue générale des Aroïdées et créait le genre *Caladium* dans lequel il a compris la plante de Beauvois qui a donc pris le nom de *Caladium scandens*.

CULCITE. *Culcita*. ÉCHIN. Genre établi dans la famille des Stellérides, classe des animaux Radiaires ou Échinodermes, par Agassiz qui lui assigne pour caractères : corps pentagonal, fendu aux angles; orifice du canal intestinal unique, dépourvu de dents, entouré de suçoirs; un tubercule lamelleux entre les deux rayons postérieurs de la face dorsale; plusieurs rangées de pédicules depuis la bouche jusqu'à l'extrémité des rayons. Le type de ce genre nouveau est le *Culcita discoidea* que Lamarck a placé parmi ses Astéries.

CULCITIER. *Culcitium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie égale, Lin., établi par Humboldt et Bonpland qui l'ont ainsi caractérisé : involucre composé de plusieurs folioles égales, réunies par leur base, dépourvu de calicule; réceptacle garni de poils; tous les fleurons tubuleux et hermaphrodites; anthères nues à leur base; aigrette longue et sessile. Ce genre a, selon Kunth, une grande affinité avec le *Cacalia*, et devra peut-être lui être réuni; il ne s'en distingue en effet que par le port et l'absence du calicule. Les Culcitiers sont des plantes herbacées, laineuses, à tige simple, uniflore, quelquefois, mais rarement, rameuse et pluriflore. Leurs feuilles sont alternes et entières; leurs fleurs, de couleur jaune, sont le plus souvent penchées.

Outre les deux espèces sur lesquelles le genre a été fondé, et qui ont été décrites sous les noms de *Culcitium rufescens* et *canescens*, C. Kunth en a publié trois autres qu'il a nommées *Culcitium ledifolium*, *reflexum* et *nirale*. Ces deux dernières sont figurées (*Nov. Gen. et Spec. Pl. æquin.* T. IV, t. 562 et 565). La tige du *Culcitium reflexum*, couverte de feuilles courtes, larges et réfléchies, lui imprime une ressemblance avec certains Gnaphales; aussi Lamarck et Willdenow l'avaient-ils antérieurement placé dans ce genre en le nommant *Gnaphalium uniflorum*. Toutes ces espèces sont indigènes des Andes du Pérou, et principalement des hautes chaînes qui avoisinent Quito.

CUL-DE-LAMPE. MOLL. Toutes les Coquilles turbinées qui ont une spire arrondie et un peu courte, sont dites en forme de Cul-de-lampe. C'est surtout parmi les espèces du genre Sabot, *Turbo*, que l'on a trouvé le plus souvent à faire l'application de cette dénomination vulgaire.

CUL-DE-SINGE. MOLL. Nom vulgaire du *Buccinum persicum*, L. *V.* POURPRE.

CULEN ou **CULLEN**. BOT. Syn. de Psoralée glanduleuse.

CULEX. INS. *V.* COUSTIN.

CULHAMIE. *Culhamia*. BOT. Synon. de Sterculie à feuilles de platane.

CULICIVORE. *Culicivora*. OIS. Swainson propose la formation de ce genre, dans l'ordre des Insectivores, pour un Gobe-Mouche nouveau décrit par Temminck sous le nom de *Muscicapa stenura*, et figuré pl. 167 de ses Ois. col. Les caractères sur lesquels Swainson établit ce genre sont : un bec court; des ailes très-courtes, arrondies; première et deuxième rémiges étagées, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième presque égales; queue grêle, allongée, étagée; pieds faibles, longs; tarses recouverts sur les côtés par de nombreuses squamelles.

CULICOÏDE. *Culicoides*. INS. Genre de Diptères, établi par Latreille, et ayant pour caractères : des ailes en toit; un bec conique, plus long que la tête; les antennes de quatorze articles, velues, le second et les six suivants cylindrico-ovoïdes, les quatre ou cinq venant après plus allongés, presque cylindriques, le dernier plus grand, cylindrico-ovoïde. Ce genre appartient à la famille des Némocères et ne diffère des Psychodes que par la bouche formant un bec plus long et par les antennes plus allongées, garnies de poils, mais point disposées en verticilles. On ne connaît encore que la **CULICOÏDE PONCTUÉE**, *Culicoides punctata*, Latr.; elle s'applique souvent contre les vitres des fenêtres. Meigen (Descript. syst. des Dipt. d'Europe, T. I, p. 68) rapporte cette espèce au genre Gérardopogon, et ne la distingue pas du *Culex pulicaris* de Fabricius et de Linné.

CULI-HAN. BOT. Arbre de l'Inde, que l'on regarde comme une espèce du genre Laurier.

CULILAWAN. BOT. Écorce aromatique usitée dans l'Inde, pour son parfum qui tient à la fois de celui du Girofle et de la Muscade. Linné, d'après l'indication de Rumph, a placé l'arbuscule qui produit cette écorce dans son genre Laurier.

CULLAY. BOT. *V.* QUILLEJA.

CULLE. MOLL. Synonyme vulgaire de Solen.

CUL-LOUISANT ou **CU-LOUISANT**. INS. Syn. vulgaire de Lampyre luisant.

CULLUMIE. *Cullumia*. BOT. Genre établi par Brown, dans la famille des Synanthérées Corymbifères; il y réunit les *Berckheya ciliaris*, *setosa* et *squarrosa* de Willdenow, et lui assigne les caractères suivants : involucre formé d'écailles imbriquées, soudées ensemble par leur base, souvent surmontées d'un appendice foliacé; réceptacle plan, profondément alvéolé, portant des écailles subulées; les demi-fleurons de la circonférence sont neutres; les fleurons du disque sont égaux, réguliers et hermaphrodites; les fruits sont dépourvus d'aigrette et enchâssés en partie dans les alvéoles du réceptacle. Ce genre a beaucoup d'analogie avec l'*Arc totheca*; mais il en diffère surtout par son involucre dont les folioles sont soudées.

CULMIFÈRE. *Culmifere*. BOT. On désigne quelquefois par cette épithète, les végétaux dont la tige constitue un chaume.

CULNITES. FOSS. Nom que donne Brongniard dans son

histoire des végétaux Fossiles, à certaines tiges conservées en empreintes ou incrustées dans les roches qui sont pour la génération actuelle les archives de la haute antiquité du règne végétal.

CULON. BOT. *V.* PSORALEA GLANDULOSA.

CULOT. MIN. Nom que l'on donne au globe métallique, qui reste au fond d'un creuset, lorsqu'on fait l'essai d'un minerai, pour connaître les proportions exactes du métal qu'il renferme à l'état d'alliage ou de combinaison.

CULOTTE DE SUISSE. MOLL. Synonyme vulgaire de Rocher Flambeau et de Volute Turbinelle.

CULPEU. MAM. Cet animal du Chili, mentionné par Molina, paraît être le Chien de ces contrées.

CULTRIDENDRIS. BOT. Nom proposé par Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des îles australes d'Afrique) pour une Orchidée de la section des Épidendres, et qui répond au *Dendrobium cultriforme* de Swartz. Cette plante ne possède qu'une seule feuille radicale; et ses fleurs, de couleur blanchâtre, sont disposées en une panicule simple. Elle croît dans l'Île-de-France où elle fleurit au mois de septembre. Du Petit-Thouars l'a figurée tab. 86 de son ouvrage.

CULTRIFORME. *Cultriformis*. BOT. C'est-à-dire aminci en manière de lame de couteau; telles sont les feuilles d'une espèce de *Mesembryanthemum*.

CULTRIROSTRES. OIS. C'est-à-dire *Bec-en-Couteau*. Nom donné par Cuvier à une famille d'Échassiers qui comprend les genres Grue, Héron et Cigogne.

CUMARCENA. BOT. Synon. de Coumarou. *V.* ce mot.

CUMARUMA. BOT. *V.* COUMAROU.

CUMÈTE. BOT. Espèce du genre *Eugenia*.

CUMIN. *Cuminum*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, Pentandrie Digynie, que Tournefort a confondu avec le *Feniculum*. Caractères : involucre et involuclles composés d'un petit nombre de folioles; pétales presque égaux, infléchis et légèrement échancrés; akènes ellipsoïdes, striés. Une seule plante, indigène de l'Égypte et de l'Éthiopie, compose ce genre. C'est le **CUMIN OFFICINAL**, *Cuminum Cyminum*, L.; lige de quinze pouces et plus, rameuse, dichotome, glabre inférieurement, et légèrement velue à sa partie supérieure. Feuilles biternées et composées de folioles glabres, ovales, lancéolées, découpées en lanières presque capillaires. Fleurs, tantôt blanches, tantôt purpurines, disposées en ombelles terminales, à rayons peu nombreux. On cultive cette Umbellifère assez abondamment en Europe et surtout en Allemagne à cause de ses fruits qui sont quelquefois velus, mais le plus souvent glabres. Ces fruits, improprement appelés graines, ont un saveur aromatique, très-agréable aux peuples du Nord, qui les mélangent dans leur pain. On dit aussi que les Hollandais en parfument quelques-uns de leurs fromages. Leurs propriétés médicales sont absolument analogues à celles de l'Anis, du Fenouil et d'autres Umbellifères très-odorantes, c'est-à-dire que le Cumin est un stimulant assez énergique; elles y sont seulement plus exaltées, car l'huile volatile, qui est le principe actif de ces propriétés, y est aussi abondante et beaucoup plus pénétrante que dans ces plantes aromatiques. C'est surtout la médecine vétérinaire qui en fait un grand usage,

en l'associant, sous forme de poudre ou d'électuaire, à d'autres médicaments toniques.

On appelle vulgairement Cumin bâtard le *Lagœcia Cuminoides*; Cumin cornu l'*Hypocoum procumbens*; Cumin des prés le *Carum Carvi*; Cumin noir le *Nigella sativa*; Cumin indien le *Myrtus Cumini*, L., qui appartient aujourd'hui au genre *Calyphanthe*.

CUMINOIDES. BOT. Le genre *Lagœcia*, L., était appelé CUMINOÏDES par Tournefort. V. *LAGœCIE*.

CUMMINGIE. *Cunningia*. BOT. Genre de la famille des Asphodèles, Hexandrie Monogynie, établi par Don, en faveur d'une plante rapportée par Hooker au genre *Conanthera*. Caractères : périanthe presque supère, campanulé, à six divisions, décidu; anthères conniventes, échancrées à leur base et insérées sur des filaments très-courts et dilatés; ovaire trilobulaire; capsule à trois loges oligospermes. La seule espèce connue jusqu'ici, *Cunningia campanulata* (Exot. fl. 3. t. 214), est originaire du Chili.

CUMMINGTONITE. MIN. Substance encore peu examinée, nue qui paraît se rapprocher de l'Actinote, d'après l'analyse qu'en a faite Thompson. Elle est amorphe ou légèrement fibreuse, d'un vert sale, disséminée avec le Quartz et le Grenat brun, dans une roche de Cummington, dans le Massachusetts.

CUMRAH. MAM. V. *KUMRAH*.

CUMUNA. Synonyme de Chou vert.

CUNCÉE. *Cuncea*. BOT. Hamilton avait formé, sous ce nom, dans la famille des Rubiacées, Tétrandrie Trigynie, un genre qui a été réuni au genre *Ernodee*. La seule espèce qui le constituait, *Cuncea trifida*, est devenue l'*Ernodea nepalensis* de Sprengel et de la plupart des botanistes, excepté de De Candolle qui a conservé le genre *Cuncée* tel que Hamilton l'a établi.

CUNÉIFORME. *Cuneiformis*. BOT. Qui a la figure d'un coin. Cette épithète s'applique à tous les organes des végétaux, qui vont en s'élargissant dans leur partie supérieure, laquelle est tronquée : ainsi les feuilles de l'*Hydrocotyle triloba*, du *Saxifraga trilobata*, les folioles de l'*Adiantum capillus Veneris*, etc., sont Cunéiformes.

CUNÉIROSTRE. OIS. Terme employé pour désigner les Oiseaux dont la forme du bec approche de celle d'un coin.

CUNEUS. MOLL. V. *CYTHÈRE* et *MÉRÉTRIX*.

CUNICULUS. MAM. V. *LAPIN*.

CUNILE. *Cunila*. BOT. Vulgairement Conièle. Genre de la famille des Labiées, Didynamie Gymnospermie. Caractères : calice cylindrique, marqué de dix stries, à cinq dents, et velu à l'entrée du tube; corolle bilabée : la lèvre supérieure droite, plane et échancrée, l'inférieure trilobée; deux étamines stériles (ce qui devrait faire placer ce genre dans la Diandrie, avec les Sauges et autres Labiées à deux étamines fertiles). Ce genre n'offre qu'une très-légère différence, dans la forme de sa corolle, d'avec celui des *Zisiphora*, L. Aussi Lamarck, ainsi que d'autres botanistes, les ont-ils réunis. Le *Zisiphora clinopodioides*, Lamk. (Illust., 1, p. 65), est le *Cunila capitata* de Linné. Les espèces de ces deux genres, encore très-peu nombreuses, sont de petites plantes herbacées, à fleurs en corymbes ou verticillées, axillaires et terminales.

CUNING. ROIS. Espèce du genre *Spare*.

CUNINGHAMIE. *Cunninghamia*. BOT. Ce nom avait d'abord été donné par Schreber, au genre *Manalia* d'Aublet; mais le changement arbitraire, opéré par le botaniste allemand, doit être considéré comme non avénu, et le genre *Manalia* conservera son nom. Richard a proposé le nom primitif de *Cunninghamia* pour un genre de la famille des Conifères, que Salisbury avait nommé *Belis*, nom qui se confond trop avec celui de *Bellis* donné à un genre de la famille des Corymbifères. Voici les caractères du genre *Cunninghamia* de Richard, qui ne compte que l'espèce suivante : la CUNINGHAMIE DE LA CHINE, *Cunninghamia Sinenensis*, Rich., Conif., t. 18, f. 5; *Pinus Janceolata*, Lambert (Pin., t. 54); *Belis jaculifolia*, Salisb. (Tr. Lin., 8). C'est un grand arbre à rameaux cylindriques, striés, chargés de feuilles très-rapprochées, sessiles, lancéolées, étroites, très-aiguës, entières, ou légèrement denticulées sur leurs bords, roides et coriaces, d'un vert clair, glauques à leur face inférieure. Les fleurs sont monoïques; les chatons mâles sont ovoïdes, formés d'écaillés minces, denticulées et imbriquées; chaque écaille qui est onguiculée à sa base y porte sur le côté externe, trois anthères oblongues, pendantes, attachées seulement par leur sommet, contiguës latéralement. Les chatons femelles sont ovoïdes, arrondis, composés d'écaillés imbriquées et aiguës, portant à leur face interne une très-petite écaille à laquelle sont attachées trois fleurs renversées. Le chaton fructifère est ovoïde, un peu aigu à son sommet, assez analogue pour la forme et la grosseur au fruit du *Sagus*. Il est formé d'écaillés imbriquées, aiguës, finement denticulées, portant chacune au-dessous de la petite écaille dont nous avons parlé précédemment trois fruits. Quelques-unes cependant sont stériles. Les fruits offrent la structure suivante : ils sont ovoïdes, très-comprimés, minces et membraneux sur leurs bords, attachés par leur base, à la partie supérieure de l'onglet qui termine l'écaille; le péricarpe, qui n'est autre que le calice, recouvre immédiatement la graine sur laquelle il est intimement appliqué; il est membraneux latéralement, légèrement ombiliqué dans son sommet qui est renversé; la graine offre exactement la même forme que le péricarpe auquel elle n'adhère que par sa base; son épisperme ou légument propre est membraneux, mince, adhérent à l'amande par son sommet. L'endosperme est charnu, et contient dans son centre un embryon cylindrique renversé, c'est-à-dire ayant la radicule opposée au hile et adhérente avec l'endosperme; les cotylédons sont au nombre de deux seulement. Cet arbre commence à se répandre dans les jardins des amateurs. On le rentre dans la serre tempérée pendant l'hiver; mais il est probable que, si l'on parvient à le multiplier davantage, il finira par s'acclimater en pleine terre.

CUNOLITES. POLYP. FOSS. V. *CYCLOLITE* et *HYSTÉROLITE*. Le nom de Cunolite a été plus particulièrement donné au *Cyclolite elliptica* de Lamarck.

CUNONE. BOT. V. *CUNONIE*.

CUNONIACÉES. *Cunoniaceæ*. BOT. Jussieu a placé à la suite des Saxifragées, plusieurs genres qui s'en distinguent surtout par leur port, leur tige arborescente,

leurs feuilles opposées : tels sont *Weinmannia* et *Cunonia*. Brown a fait de ces genres, auxquels il en a joint quelques autres, une petite famille qu'il a nommée CUNONIACÉES. Ce sont des arbres ou des arbustes portant des feuilles opposées, avec des stipules intermédiaires ou des feuilles verticillées, le plus souvent simples, quelquefois composées. Leurs fleurs offrent divers modes d'inflorescence ; elles sont quelquefois solitaires et axillaires ; quelquefois réunies en capitules pédonculés, ou enfin elles forment des grappes ou panicules rameuses. Le calice est monosépale, à quatre ou cinq lobes profonds. La corolle se compose de cinq pétales insérés à la base du calice, en dehors des étamines. Dans quelques genres la corolle manque entièrement ; les étamines sont généralement nombreuses, attachées au pourtour de l'ovaire, sur un disque périgyné, qui manque dans plusieurs genres. Le pistil est libre et se compose de deux ovaires accolés et soudés à leur base par leur côté interne, terminés chacun par un style assez long, au sommet duquel est un très-petit stigmaté. Chacun de ces ovaires est à une seule loge, et contient un nombre assez considérable d'ovules attachés à un trophosperme placé sur le côté interne, qui forme la cloison. Le fruit est une capsule biloculaire, s'ouvrant en général par une fente longitudinale ou restant close. Les graines se composent d'un embryon axile, dressé au milieu d'un endosperme charnu.

Brown rapporte à cette famille les genres *Cunonia*, L., Lamk., *Illustr.*, t. 571 ; *Weinmannia*, L. ; *Ceratopetalum*, Smith ; *Callicoma*, Brown ; *Codia*, Forst. ; *Itea*, L., et *Bauera*, Brown.

CUNONIE. *Cunonia*. Bot. Un arbrisseau originaire du Cap, forme ce genre qui est devenu le type de la famille des Cunoniacées. Ses rameaux sont ornés de feuilles opposées, pétiolées, imparipinnées, composées de deux à trois paires de folioles lancéolées, terminées en pointe à leurs deux extrémités, dentées en scie latéralement, glabres des deux côtés. On trouve une stipule de chaque côté de la tige entre les feuilles. Les fleurs sont petites et forment des grappes allongées, cylindriques, dressées, plus courtes que les feuilles. Le calice est monosépale, à cinq divisions très-profondes et persistantes ; la corolle se compose de cinq pétales égaux, dressés. Les étamines sont au nombre de dix, plus longues que la corolle, insérées ainsi que les pétales à la base du calice. L'ovaire est profondément bilobé, chaque lobe se termine à son sommet par un long style. Le fruit est une capsule bilobée, à deux loges polyspermes.

CUNTUR. ois. Synonyme de Catharté Condor.

CUPAMENI. Bot. Rhéede nomme ainsi une espèce d'*Acalypha*, et Adanson, dans ses familles naturelles, adopta ce nom pour désigner le genre.

CUPANIE. *Cupania*. Bot. Genre de la famille des Sapindacées. Octandrie Monogynie, établi par Plumier, adopté par Linné, puis enfin caractérisé de la manière suivante par De Candolle : calice à quatre sépales ; cinq pétales intérieurement glabres et en forme de cornets ; huit étamines ; style trifide ; capsule à trois valves septifères sur leur milieu, à trois loges contenant chacune une ou deux graines droites et munies d'un arille. Le

genre *Cupania* ainsi défini, se compose d'arbres à feuilles pinnées sans impaire, à fleurs souvent mâles par avortement ; il se partage en trois sections. La première (Trigonis) est distinguée par ses pétales roulés en cornets au sommet ; elle renferme huit espèces, toutes américaines, parmi lesquelles on remarque la plante décrite par Jacquin sous le nom de *Trigonis tomentosa*, ainsi que trois nouvelles espèces publiées par Kunth (*in Humboldt et Bonpl. Nova Genera et Spec. Plant. æquin.* 5, p. 125, 126 et 127). La seconde section, constituée avec le *Molinæa*, Jussieu et Lamk., comprend quatre espèces, toutes indigènes des Indes-Orientales et des îles de France et de Bourbon. Elle est caractérisée par ses pétales planiuscules un peu plus grands que le calice, et ses filets courts et velus. La troisième a des pétales obtusément dentés au sommet, insérés sur un disque hypogyne, à cinq divisions ou à cinq tubercules. Elle porte le nom d'*Odontaria* et ne contient qu'une seule espèce, *Cupania dentata*, du Mexique. La quatrième section, formée du genre *Guioa*, a aussi reçu ce dernier nom. De Candolle incline à penser qu'elle doit continuer d'être considérée comme genre distinct : des pétales plans, plus petits que le calice, des filets glabres, une capsule à trois appendices en forme d'ailes, ou peut-être à trois carpelles distincts, caractérisent suffisamment cette section. Elle ne renferme qu'une seule espèce, *Cupania lentiscifolia*, Pers., ou *Guioa lentiscifolia*, Cavan. (*Icones*, 4, p. 49, t. 375), arbre qui croît à Babao, l'une des îles des Amis.

CUPARI. Bot. V. FAUFEL.

CUPÈS. *Cupes*. Ins. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Fabricius et adopté par Latreille qui le classe dans la famille des Serricornes. Caractères : palpes égales, terminées par un article tronqué ; antennes cylindriques. À l'aide de ces signes, on peut distinguer facilement ce genre de celui des Lymexylons et de celui des Atractocères, auxquels il ressemble par une tête entièrement dégagée et séparée du corselet, par la forme linéaire de leur corps, par leur sternum antérieur, ne faisant pas saillie ; par leurs mandibules courtes, épaisses, échancrées ou terminées par deux dentelures ; par leur mâchoire offrant deux petits lobes dont l'extérieur est allongé ; enfin, par une languette bifide et des pieds courts. On ne connaît qu'une espèce propre à ce genre : le CUPÈS À TÊTE JAUNE. *Cupes capitata*, Fab. Il a été figuré par Coquebert (*Illustr. Icon. Insect.*, fasc. 5, tab. 50, fig. 1), et rapporté par Bosc, de la Caroline du Sud.

CUPHÉE. *Cuphea*. Bot. Genre de la famille des Saliariées, Dodécandrie Monogynie, L., qui se compose de vingt-cinq à trente espèces dont plus de la moitié ont été découvertes par Humboldt et Bonpland, et viennent d'être récemment décrites d'une manière si exacte par Kunth (*in Humb. Nova Genera et Spec.*, 6). Toutes ces espèces, qui sont des arbustes ou des herbes généralement très-visqueuses, sont originaires des contrées chaudes de l'Amérique. Leurs feuilles sont opposées, plus rarement verticillées par trois ou par quatre, toujours très-entières et dépourvues de stipules. Les fleurs sont solitaires, portées sur des pédoncules extra-

axillaires, alternes, accompagnés de bractées, et se réunissant pour former des épis ou des grappes terminales. Elles sont ordinairement penchées, en général violettes, mais jamais blanches. Leur calice est tubuleux, présentant supérieurement à sa partie postérieure une gibbosité ou une sorte d'éperon obtus; son limbe est à douze, rarement à six dents peu profondes; il est coloré et pétaloïde. La corolle est irrégulière, et se compose de six pétales inégaux, insérés entre les dents du calice. Les étamines, au nombre de onze à douze, rarement moins nombreuses, sont inégales, dressées, attachées à la gorge du calice; leurs anthères sont biloculaires, s'ouvrant par leur côté interne. L'ovaire est sessile, libre, accompagné à sa base d'une glande placée du côté de l'éperon; coupé transversalement, il offre une, très-rarement deux loges contenant de trois à un nombre très-considérable d'ovules dressés, attachés à un trophosperme central. Quand l'ovaire est uniloculaire, ce qui est plus général, le trophosperme se continue supérieurement avec la base du style par le moyen de deux prolongements filiformes. Le style est simple, terminé par un stigmate également simple ou légèrement bilobé. Le fruit est membraneux, à une, et très-rarement à deux loges renfermant une ou plusieurs graines lenticulaires. Ce fruit est enveloppé dans le calice qui persiste; il reste indéhiscant ou s'ouvre seulement d'un côté. Les graines, qui ne sont jamais membraneuses et en forme d'ailes latéralement, se composent d'un tégument mince et coriace, recouvrant immédiatement un embryon dressé, dont la radicule est inférieure, les deux cotylédons arrondis et foliacés.

Brown a réuni à ce genre le *Parsonia* de Browne, qui n'en diffère que par ses étamines, au nombre de six, au lieu de onze à douze. Le genre *Cuphea* est extrêmement voisin du genre *Salicaria*, dont il ne diffère que par son calice gibbeux et éperonné à sa base, et par son disque latéral et non circulaire.

CUPHÉE VISQUEUSE. *Cuphea viscosissima*, Jacq. *Vind.* 2, t. 177, Lamk., *Ill.*, t. 407. On cultive communément cette espèce dans les jardins de botanique. Elle est originaire du Brésil. Sa tige, qui est droite et très-visqueuse, s'élève à plus d'un pied, et porte des feuilles opposées, ovales, oblongues, très-entières, d'environ un pouce de longueur, rétrécies à leur base en une sorte de pétiole. Les fleurs sont rougeâtres, solitaires et pédonculées. Le calice, qui est rétréci vers son orifice, offre six dents. La capsule est oblongue et uniloculaire.

CUPHÉE EN ÉPI. *Cuphea spicata*, Cavan., *Icon. rar.*, 4, t. 581. Sa tige est herbacée, dressée; ses rameaux sont rudes; ses feuilles oblongues, glabres, un peu rudes sur leurs bords, terminées en pointe à leurs deux extrémités; leurs grappes sont allongées, terminales ou axillaires, composées de fleurs opposées, dont les calices sont velus, les pétales inégaux et l'ovaire polysperme. Elle croît au Pérou et sur les bords du fleuve de la Magdeleine où elle a été observée par Humboldt et Bonpland.

CUPHÉE VERTICILLÉE. *Cuphea verticillata*, Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 6, p. 207, t. 552). Elle vient dans les lieux les plus chauds du Pérou. Sa tige est herbacée, rameuse; ses rameaux et ses calices sont velus et

visqueux; ses feuilles sont verticillées par trois ou quatre, oblongues, aiguës à leur sommet, arrondies à leur base, rudes et visqueuses à leur face supérieure, velues inférieurement; les fleurs sont extra-axillaires, solitaires ou géminées, alternes; les pétales sont inégaux.

CUPHÉE À PETITES FLEURS. *Cuphea micropetala*, Kunth (*loc. cit.*, p. 209, t. 551). Cette espèce se distingue des précédentes par sa tige frutescente, très-rameuse, ayant ses jeunes rameaux et ses calices un peu rudes; ses feuilles oblongues, lancéolées, rudes et scarres, terminées en pointe à leurs deux extrémités; les fleurs sont alternes, tournées d'un seul côté, quelquefois opposées; leurs pétales sont fort petits et leur ovaire est à deux loges polyspermes, etc.

CUPI OU CUIPE. *Cupia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par le professeur De Candolle, pour plusieurs plantes dont on avait fait jusque-là des genres bien différents. Caractères : tube du calice turbiné, avec le limbe dressé, divisé en cinq lobes aigus et persistants; corolle infundibulaire dont le tube, plus long que le calice, est cylindrique, sensiblement renflé vers l'orifice; le limbe est partagé en cinq lobes ovales-oblongs et recourbés; filaments des étamines très-courts, surmontés d'anthères oblongues, déhiscentes par le côté supérieur des loges; style en massue, à dix angles ou bien bilobé; baie globuleuse, biloculaire, couronnée par le calice persistant; placentas fongueux et centraux; semences anguleuses, rugueuses vers le hile; albumen caséux; embryon centripète. Ces plantes, qui appartiennent à l'Asie, présentent des arbrisseaux glabres, à feuilles oblongues, lancéolées; les stipules, placées entre les feuilles, sont larges, et brusquement acuminées; les fleurs, réunies en corymbes ou panicules trichotomes, sont blanches; elles exhalent une odeur fort agréable.

CUPIDONE. *Catananche*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie égale, constitué par Tournefort et Linné. Caractères : involucre composé d'écaillés nombreuses imbriquées, scarieuses, luisantes, qui augmentent en grandeur de la circonférence au centre, et dont les intérieures, entremêlées avec les demi-fleurons sont insérées sur le réceptacle; akènes couronnés par une aigrette sessile, formée de cinq écaillés élargies à la base et acérées au sommet; réceptacle garni de paillettes. Les espèces qui composent ce genre sont en très-petit nombre; car, en retranchant le *Catananche græca* de Linné, qui appartient au genre *Scorzonera*, il n'y en a guère que trois décrites par les auteurs. Ces plantes croissent dans les lieux stériles, soit des contrées d'Europe et d'Afrique, baignées par la Méditerranée, soit des îles de l'Archipel.

CUPIDONE BLEUE. *Catananche cœrulea*, L. Elle est remarquable par ses belles et grandes fleurs d'une couleur azurée, et solitaires au sommet de longs pédoncules.

Desfontaines a décrit et figuré une nouvelle espèce sous le nom de *Catananche cœspitosa* (*Flora atlantica*, II, p. 258, tab. 217). Cette belle plante croît en gazon épais, sur le mont Atlas, et contribue, par ses longues racines tortueuses, à fixer les sables mobiles de cette chaîne.

CUPRESSOCRIN. *Cupressocrinus*. ÉCHIN. Goldfuss a établi ce genre dans la famille des Crinoïdes, appar-

tenant à sa division des Inarticulés, parmi les animaux Radiaires, pour quelques espèces fossiles, qu'il a observées dans les terrains de Grauwacke, et qui lui ont offert pour caractères : tige arrondie, percée d'un canal en forme de croix ; cinq pièces renflées au sommet de la tige, entre lesquelles sont articulées les deux premières pièces de la base des rayons, qui sont les plus petites, et sur lesquelles sont placées de larges plaques disposées en pyramides, dont les bords portent de petits appendices mobiles. Goldfuss a nommé *Cupressocrinus crassus*, l'espèce qu'il considère comme le type du genre nouveau.

CUPRESSUS. BOT. V. CYPRESS.

CUPULAIRE, CUPULIFORME. *Cupularis*, *Cupuliformis*. BOT. En forme de coupe ou de cupule. Cette expression s'emploie pour les calices, les corolles, etc., qui sont plans ou simplement un peu concaves.

CUPULE. *Cupula*. BOT. Assemblage de bractées ou de petites folioles unies par leur base, environnant une ou plusieurs fleurs femelles qu'elles recouvrent en partie ou en totalité, et qu'elles accompagnent jusqu'à leur état de fruit parfait. Cet organe, qui n'est qu'une modification de l'involucure, ne se rencontre jamais que dans des végétaux à fleurs unisexuées, ayant l'ovaire infère. La Cupule présente trois modifications principales ; ainsi elle est squamée ou écaillée, c'est-à-dire formée de petites écailles imbriquées, comme dans les diverses espèces de Chêne ; elle est foliacée ou formée de petites feuilles plus ou moins libres et distinctes, comme dans le Noisetier ; enfin elle peut être péricarpoïde, c'est-à-dire composée d'une seule pièce, recouvrant entièrement les fruits et s'ouvrant quelquefois d'une manière plus ou moins régulière, pour les laisser s'échapper à l'époque de leur maturité. Le Châtaignier et le Hêtre offrent des exemples de cette sorte de Cupule. Ce que quelques botanistes considèrent comme une Cupule dans le Pin, le Sapin et en général dans toutes les Conifères, est bien plus certainement un véritable calice.

CUPULE DE GLAND. BOT. Paultet nomme ainsi une espèce de Pezize, figurée par Vaillant (*Botanicon Parisiense*, t. 11, f. 1, 2, 5), et que Linné appelle *Peziza Cupularis*. Bulliard, Persoon et De Candolle pensent que l'espèce figurée par Vaillant est différente de celle de Linné ; ils la nomment *Peziza crenata*.

CUPULÉE (FLEUR). BOT. Se dit des fleurs qui sont accompagnées d'une cupule, comme les fleurs femelles du Noisetier, du Hêtre, etc.

CUPULIFÉREES. *Cupuliferae*. BOT. Famille naturelle de plantes Dicotylédones monopérianthées inférovariées, établie par Richard avec une partie des genres réunis aux Amentacées. Les Cupuliférées, dont le Chêne, le Noisetier, etc., peuvent être considérés comme les types, se composent d'arbres quelquefois très-élevés, répandus presque également dans toutes les contrées du globe. Leurs feuilles sont simples, alternes, munies chacune à leur base de deux stipules caduques. Leurs fleurs sont constamment unisexuées et presque toujours monoïques ; les fleurs mâles forment des châfons longs et grêles, composés d'écailles d'abord imbriquées, puis écartées les unes des autres. Chaque

fleur offre une écaïlle simple, trilobée ou caliciforme, sur la face supérieure de laquelle sont attachés de six à un très-grand nombre d'étamines, sans aucun vestige de pistil. Les fleurs femelles sont généralement placées à l'aisselle des feuilles ; elles sont tantôt solitaires, tantôt réunies plusieurs ensemble, de manière à former une sorte de capitule ou de chaton. Toujours elles sont renfermées dans une cupule qui les recouvre presque en totalité ; quelquefois chaque cupule ne contient qu'une seule fleur, comme dans le Chêne, le Noisetier ; d'autres fois la même cupule est commune à plusieurs fleurs, comme dans le Châtaignier, le Charme et le Hêtre. Chaque fleur, étudiée isolément, offre l'organisation suivante : son ovaire est constamment infère et adhérent avec le calice ; son limbe est peu saillant ; il forme un petit rebord irrégulièrement denticulé ; du sommet de l'ovaire naît un style court, qui se termine ordinairement par deux stigmates subulés, rarement par trois qui sont plans, comme dans le Chêne par exemple. L'ovaire offre deux ou trois loges, très-rarement un nombre plus grand, comme dans le Châtaignier commun, notamment, qui en a de quatre à sept. Il est important de remarquer que le nombre des stigmates correspond exactement au nombre des loges du fruit, et que dans les espèces de Châtaignier, qui ont six ou sept loges, on trouve un égal nombre de stigmates. Chaque loge contient un ou deux ovules seulement ; dans le premier cas, ces ovules sont suspendus, c'est-à-dire attachés au sommet de la loge, mais latéralement ; dans le second cas, les ovules sont attachés vers le milieu ou même vers la base de la cloison. Le fruit est constamment un gland, c'est-à-dire un fruit à péricarpe sec, indéhiscent, provenant d'un ovaire infère, marqué d'un petit ombilic à son sommet, le plus souvent à une seule loge et à une seule graine, par suite d'avortement, quelquefois cependant à deux loges et à deux graines. Ces glands sont enveloppés en tout ou en partie, dans une cupule dont la nature varie. Ainsi cette cupule peut ne contenir qu'une seule fleur ou en envelopper plusieurs. Elle peut être formée de petites écailles imbriquées et soudées ensemble dans leur partie inférieure, comme dans le Chêne ; elle peut être composée de folioles plus ou moins longues, comme dans le Noisetier, le Charme ; enfin elle peut être analogue à une sorte de péricarpe hérissé de pointes roides et s'ouvrant en plusieurs pièces régulières ou irrégulières, comme dans le Hêtre et le Châtaignier. Les graines, dans tous les genres qui forment cette famille, sont constamment d'une grosseur proportionnelle au volume général du fruit. Elles se composent d'un tégument propre, d'une couleur brune extérieurement, pulvéruent ou même soyeux. L'embryon est immédiatement placé sous le tégument propre. Il est renversé, ainsi que la graine, et formé de deux cotylédons extrêmement gros et épais, fréquemment soudés entre eux par leur face interne. La radicule est courte et conique. La famille des Cupuliférées se compose des genres : Chêne, *Quercus* ; Coudrier, *Corylus* ; Charme, *Carpinus* ; Châtaignier, *Castanea* ; et Hêtre, *Fagus*. Ces genres faisaient partie du groupe des Amentacées, ainsi que nous l'avons dit précédemment. Elle se rapproche des Conifères, qui

s'en distinguent surtout par leur endosperme, et leur ovaire, constamment à une seule loge et à un seul ovule. Elle a aussi beaucoup de rapports avec les autres familles qui ont été formées aux dépens des Amentacées, mais elle en diffère par des caractères particuliers. Ainsi elle s'éloigne des Ulmacées, des Salicinées et des Myricées par son ovaire constamment infère, tandis qu'il est supère dans ces trois familles. On la distingue des Bétulacées par la structure de ses fruits qui sont simples, environnés d'une cupule; tandis que dans cette dernière famille, les fruits sont minces, réunis à l'aiselle d'écaillés épaisses, persistantes, qui constituent de véritables cônes.

CUPULITE. *Cupulita*. ACAL. Genre d'Acéphes libres, établi par Quoy et Gayard (Voyage autour du Monde, p. 85, pl. 14 et 15), et caractérisé ainsi qu'il suit : animaux mous, transparents, réunis deux à deux par leur base et entre eux par les côtés, à la file les uns des autres, formant des chaînes flottantes, dont une des extrémités est terminée par une queue rougeâtre, rétractile, probablement formée par les ovaires; chaque animal ayant la forme d'une petite outre, à une seule ouverture communiquant à un canal très-évasé au dedans.

Les auteurs de ce genre ont adopté le nom de Cupulite, parce que ces animaux, pris isolément, ont quelques rapports de forme avec la cupule d'un Gland. Chacun d'eux est uni par sa base à un de ses congénères, et par les côtés à un autre, de manière à former une chaîne plus ou moins longue, comme celles des Biphores. De même qu'eux, ils n'adhèrent que faiblement les uns aux autres, et peuvent vivre séparés. C'est du moins ce qui eut lieu pour un grand individu qui fut trouvé désuni. Cependant il existe une difficulté à cet égard; si les Cupulites peuvent se séparer impunément, à quoi sert cette queue rouge, qu'on voit à l'une des extrémités de la réunion, et qui semble être un chapelet d'ovaires? Elle est contractile et imprime des mouvements à la masse entière. Appartient-elle à tous, ou seulement à quelques-uns? et en cas de désagrégation complète, que devient-elle? Voilà des questions que de nouvelles observations pourront seules résoudre. Quoi qu'il en soit, chaque animal, pris séparément, est arrondi sur les côtés, aplati à son fond, et présente à l'autre extrémité un petit col renflé, terminé par une ouverture étroite et arrondie; c'est la bouche qui s'élargit aussitôt des deux côtés pour former une ample cavité, dans laquelle on ne voit aucune trace de viscères. Les bords de cette cavité servent à la progression de l'individu; et lorsqu'il y en a plusieurs réunis, elle agit de concert, avec la queue générale, pour les mouvements de la masse.

CURAGE. BOT. Synonyme vulgaire de *Polygonum hydro Piper*. V. RENOUÉ.

CURAGUA. BOT. Molina, dans son Histoire du Chili, mentionne sous ce nom, une petite espèce de Maïs, qui serait très-remarquable en ce qu'elle aurait ses feuilles dentées.

CURANGUE. *Curanga*. BOT. Genre établi par A.-L. Jussieu sur une plante rapportée de Java par Commerçon et qui ressemble parfaitement au *Serratula amara*

de Rumph (Herb. Amboin., v. 5, p. 459, t. 170). Linné l'avait citée comme synonyme de son *Scutellaria indica*, nonobstant ses deux étamines et son fruit capsulaire, rempli de graines très-ménues, qui l'éloignent de la famille des Labiées. Ce genre semble donc absolument distinct et offre les caractères suivants, qui résultent de ceux donnés par Rumph pour la fleur, et de l'examen du fruit par Jussieu : calice à quatre divisions, dont deux extérieures, beaucoup plus grandes; corolle plus courte que le calice, monopétale, hypogyne, à deux lèvres, dont la supérieure est trilobée, et l'inférieure à un seul lobe beaucoup plus large; deux étamines attachées sous la lèvre supérieure; ovaire libre, surmonté d'un style persistant, et se changeant en une capsule pointue et recouverte par les divisions agrandies du calice, à deux valves et à deux loges pleines de petites graines séparées par une cloison parallèle aux valves, qui porte vers son milieu deux placentas légèrement saillants. D'après ces caractères, Jussieu assigne à ce genre une place parmi les Scrophularinées, non loin des *Pæderota* et des *Gratiola*; il a fait dériver le nom de Curanga de celui de *Dauu Cucurang*, qui désigne en malais l'unique espèce dont le genre se compose. Vahl, qui l'avait adopté dans son *Enumeratio Plantarum*, p. 100, avait mal orthographié ce mot en l'écrivant *Caranga*. Une seconde erreur typographique s'est glissée dans un ouvrage important: Römer et Schultes (*Syst. Veget.*, 1, p. 158) ont à tort écrit *Curania*, et déjà quelques botanistes ont copié cette nouvelle faute. Le *Curanga amara* croît à Java et dans les autres îles de l'archipel Indien. Sa tige est herbacée, traçante; ses fleurs sont peu nombreuses et portées sur des pédoncules axillaires.

CURANIA. BOT. V. CURANGA.

CURARE. Célébre poison végétal, en grand usage parmi les habitants de l'Orénoque, pour empoisonner leurs fleches, et provenant d'une Liane qui appartient probablement à un genre voisin du *Strychnos*. Les jeunes rameaux de cette plante sont presque cylindriques, velus, marqués entre les pétioles, d'un rang de poils plus roides, terminés par une pointe filiforme, alternes par l'avortement d'un autre rameau opposé; les feuilles sont opposées, ovales-oblongues, très-aiguës, très-entières, marquées de trois nervures qui s'anastomosent diversement entre elles, membraneuses, presqu'glabres, bordées de cils, d'un vert tendre, plus pâles en dessous; les fleurs et les fruits sont encore inconnus. D'après ces caractères, le Curare ne peut être une espèce du genre *Phyllanthus*, parce que les feuilles, dans celui-ci, sont alternes et pourvues de deux stipules, tandis que dans le Curare les feuilles sont opposées et sans traces de stipules. L'idée de Willdenow, que le Curare appartient au genre *Coriaria* dont les baies seules sont vénéneuses, est tout aussi peu admissible. Les feuilles de la Coriaria sont un peu charnues et quelquefois alternes; dans le Curare elles sont membraneuses et constamment opposées entre elles. Les pétioles, dans la Coriaria, sont sensiblement articulés avec les rameaux, et tombent facilement dans les échantillons desséchés; le Curare, au contraire, n'offre point d'articulation. Les petites gemmules dont Jussieu fait

mention à l'occasion de la Coriaire ne se rencontrent point dans le Curare. Enfin les jeunes rameaux sont anguleux dans la Coriaire, cylindriques dans le Curare. Ils ont, dans celui-ci, une tendance à se prolonger en vrille comme dans le *Rouhamon* d'Ablet. C'est à ce dernier genre qu'il faut rapporter le Curare, car les véritables *Strychnos* paraissent appartenir exclusivement aux Indes-Orientales. Dans le Curare on trouve un rang de petits poils entre chaque paire de pétioles, et ce caractère, observé depuis longtemps dans les *Strychnées* qui sont connues par leurs propriétés délétères, est d'un grand poids dans le rapprochement que nous croyons être en droit de faire entre des plantes si vénéneuses.

C'est à Humboldt que l'on doit la première et seule connaissance du Curare; c'est de lui que sont empruntés les renseignements suivants, relatifs à la préparation de cette substance, et à son action sur l'économie animale (Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, par Al. de Humboldt et A. Bonpland, t. II, p. 547-566). « Lorsque nous arrivâmes à l'Esmeralda, dit Humboldt, la plupart des Indiens revenaient d'une excursion qu'ils avaient faite à l'est, au delà du Rio-Padamo, pour recueillir les *Jouvias* ou fruits du *Bertholletia*, et la Liane qui donne le Curare. Ce retour était célébré par une fête qu'on appelle dans la mission la *fiesta de las Jouvias*, et qui ressemble à nos fêtes des moissons et des vendanges... On donne à la Liane (Bejuco) dont on se sert à l'Esmeralda pour la préparation du poison, le même nom que dans les forêts de Javita. C'est le Bejuco de Mavacure, que l'on recueille abondamment à l'est de la mission, sur la rive gauche de l'Orénoque, au delà du Rio-Amaguaça, dans les terrains montagneux et granitiques de Guanaya et de Yumariquin.... On emploie indifféremment le Mavacure frais ou desséché depuis plusieurs semaines. Le suc de la Liane récemment cueillie, n'est pas regardé comme vénéneux; peut-être n'agit-il d'une manière sensible que lorsqu'il est fortement concentré. C'est l'écorce et une partie de l'aubier qui renferment ce terrible poison. On racle avec un couteau des branches de Mavacure de quatre à cinq lignes de diamètre; l'écorce enlevée est écrasée et réduite en filaments très-minces sur une pierre à broyer de la farine de Manioc. Le suc vénéneux étant jaune, toute cette masse filandreuse prend la même couleur. On la jette dans un entonnoir de neuf pouces de haut et de quatre pouces d'ouverture. Cet entonnoir est, de tous les ustensiles du laboratoire indien, celui que le maître du poison (c'est le titre que l'on donne au vieux Indien qui est chargé de la préparation du Curare), *amo del Curare*, nous vantait le plus.... C'était une feuille de Bananier roulée en cornuet sur elle-même, et placée dans un autre cornet plus fort de feuilles de Palmier. Tout cet appareil était soutenu par un échafaudage léger de pétioles et de rachis de Palmier. On commence à faire une infusion à froid en versant de l'eau sur la matière filandreuse, qui est l'écorce broyée du Mavacure. Une eau jaunâtre filtre pendant plusieurs heures, goutte par goutte, à travers l'*embudo* ou entonnoir de feuillage. Cette eau filtrée est la liqueur vénéneuse, mais elle n'ac-

quiert de la force que lorsqu'elle est concentrée, par évaporation, à la manière des mélasses, dans un grand vase d'argile. L'Indien nous engageait de temps en temps à goûter le liquide. On juge d'après le goût plus ou moins amer si la concentration par le feu a été poussée assez loin. Il n'y a aucun danger à cette opération, le Curare n'étant délétère que lorsqu'il entre immédiatement en contact avec le sang. Aussi les vapeurs qui se dégagent de la chaudière ne sont-elles pas nuisibles, quoi qu'en aient dit les missionnaires de l'Orénoque.

« Le suc le plus concentré du Mavacure n'est pas assez épais pour s'attacher aux flèches. Ce n'est donc que pour donner du corps au poison que l'on verse, dans l'infusion concentrée, un autre suc végétal extrêmement gluant et tiré d'un arbre à larges feuilles, appelé *Kiracaguero*. Comme cet arbre croît à un très-grand éloignement de l'Esmeralda, et qu'à cette époque il était tout aussi dépourvu de fleurs et de fruits que le *Bejuco* de Mavacure, je ne suis pas en état de le déterminer botaniquement.... Au moment où le suc gluant de l'arbre *Kiracaguero* est versé dans la liqueur vénéneuse bien concentrée, et tenue en ébullition, celle-ci se noircit et se coagule en une masse de la consistance du goudron ou d'un sirop épais. C'est cette masse qui est le Curare du commerce.... On vend le Curare dans des fruits de *Crecentia*; mais comme sa préparation est entre les mains d'un petit nombre de familles, et que la quantité de poison, qui est attachée à chaque flèche, est infiniment petite, le Curare de première qualité, celui de l'Esmeralda et de *Mandavaca*, se vend à un prix extrêmement élevé. J'en ai vu payer deux onces cinq à six francs. Desséchée, cette substance ressemble à de l'Opium, mais elle attire fortement l'humidité lorsqu'elle est exposée à l'air. Son goût est d'une amertume très-agréable, et nous en avons souvent avalé de petites portions, Bonpland et moi. Le danger est nul si l'on est bien sûr que l'on ne saigne pas des lèvres ou des gencives.... Les Indiens regardent le Curare, pris intérieurement, comme un excellent stomachique. Le même poison préparé par les Indiens *Piraous* et *Sallivas*, quoique assez célèbre, n'est pas aussi recherché que celui de l'Esmeralda. Les procédés de la fabrication paraissent partout à peu près les mêmes, mais il n'y a aucune preuve que les différents poisons vendus sous le même nom à l'Orénoque et à l'Amazone soient identiques et tirés des mêmes plantes. A l'Orénoque, on distingue le Curare de Raiz (de racine) du Curare de *Bejuco* (de Lianes ou d'écorces de branches). Je n'ai vu préparer que le second: le premier est faible et beaucoup moins recherché....

« Je n'entrerai ici dans aucun détail sur les propriétés physiologiques de ces poisons du nouveau monde (le *Woorara*, le Curare, le *Ticuna*), qui tuent avec la même promptitude que les *Strychnées* de l'Asie (la Noix vomique, l'*Upas-Tieuté* et la *Fève de Saint-Ignace*), mais sans provoquer des vomissements lorsqu'ils sont introduits dans l'estomac, et sans annoncer l'approche de la mort, par l'excitation violente de la moelle épinière.... Sur les rives de l'Orénoque, on ne mange guère de Poule qui n'ait été tuée par la piqûre d'une flèche

empoisonnée. Les missionnaires prétendent que la chair des animaux n'est bonne qu'autant que l'on emploie ce moyen. Des grands Oiseaux, par exemple un Guan (*Parà de monte*) ou un Hocco (*Alector*) piqué à la cuisse, meurent en deux à trois minutes; il en faut souvent plus de dix à douze pour faire périr un Cochon ou un Pécari. Bonpland trouvait que le même poison, acheté dans différents villages, présentait de grandes différences.... J'ai mis en contact le Curare le plus actif avec les nerfs cruraux d'une Grenouille, sans apercevoir aucun changement sensible, en mesurant le degré d'irritabilité des organes au moyen d'un arc formé par des métaux hétérogènes. Mais les expériences galvaniques ont à peine réussi sur les Oiseaux, quelques minutes après que je les avais tués par une flèche empoisonnée. Ces observations offrent de l'intérêt, si l'on se rappelle que la solution de l'Upas-Tieuté, versé sur le nerf sciatique, ou insinué dans le tissu du nerf, ne produit aucun effet sensible sur l'irritabilité des organes par le contact immédiat avec la substance médullaire. Dans le Curare, comme dans la plupart des autres Strychnées, le danger ne résulte que de l'action du poison sur le système vasculaire.... C'est une opinion très-générale sur les missions qu'il n'y a pas de guérison possible si le Curare est frais, bien concentré, et qu'il ait séjourné longtemps dans la plaie, de sorte qu'il soit entré abondamment dans la circulation. De tous les spécifiques qu'on emploie sur les bords de l'Orénoque, et, selon Leschenault, dans l'archipel de l'Inde, le plus célèbre est le muriate de Soude. On frotte la plaie avec ce sel, et on le prend intérieurement. Je n'ai eu par moi-même aucune preuve directe et suffisamment convaincante de l'action de ce spécifique, et les expériences de Delile et Magendie prouvent plutôt contre l'utilité de son emploi. Sur les bords de l'Amazone, on donne parmi les antidotes la préférence au sucre, et comme le muriate de Soude est une substance à peu près inconnue aux Indiens des forêts, il est probable que le miel d'Abeilles et ce sucre farineux que transudent les Bananes séchées au soleil, ont été anciennement employés dans toute la Guiane. C'est en vain qu'on a tenté l'Ammoniaque et l'eau de Luce contre le Curare.... On peut impunément blesser des animaux avec des flèches empoisonnées lorsque la plaie est bien ouverte, et que l'on retire la pointe enduite de poison immédiatement après la blessure. En appliquant dans ce cas le Sel ou le Sucre, on est tenté de les prendre pour d'excellents spécifiques. Les Indiens qui ont été blessés à la guerre par des armes trempées dans du Curare, nous ont décrit les symptômes de l'empoisonnement comme entièrement semblables à ceux que l'on observe dans la morsure des Serpents. L'individu blessé sent des congestions vers la tête; des vertiges le forcent de s'asseoir par terre; il a des nausées; il vomit à plusieurs reprises; et, tourmenté par une soif dévorante, il éprouve un engourdissement dans les parties voisines de la plaie.»

CURARINE. BOT. Nom donné à l'Alcaloïde obtenu de l'analyse chimique du Curare qui fait l'objet de l'article précédent. Cet Alcaloïde, tel qu'il a été observé jusqu'à ce jour, est en petites masses amorphes, cornées,

jaunâtres, amères, déléguescentes, solubles en toutes proportions dans l'eau et dans l'alcool, insolubles dans l'éther et dans l'essence de térébenthine. De tous les réactifs que l'on a mis en contact avec la Curarine le tannin est le seul qui l'ait précipitée; elle neutralise les Acides, et forme avec eux deux sels que tout porte à regarder comme incristallisables. Pour l'obtenir on traite par l'alcool le Curare ou poison des Indiens, préalablement pulvérisé. La liqueur alcoolique évaporée après addition d'eau, filtrée, décolorée par le charbon animal, est mêlée avec une infusion de Noix de galle. Le précipité est dissous dans de l'eau chargée d'acide oxalique, et la dissolution, mise en contact avec un excès de Magnésie, est filtrée et évaporée. La Curarine reste isolée.

CURASSO. ois. Synonyme vulgaire de Hocco.

CURATARI. BOT. Même chose que Couratari.

CURATELLE. *Curatella.* BOT. Genre de la famille des Dilléniacées de De Candolle. Les caractères de ce genre établi par Linné, sont : un calice persistant, composé de quatre à cinq sépales arrondis; étamines fort nombreuses et hypogynes; pistils au nombre de deux; ovaires arrondis, soudés ensemble par leur côté interne et inférieur; chacun d'eux est surmonté d'un style filiforme, que termine un stigmate petit et capité; fruit composé de deux capsules uniloculaires, contenant chacune une ou deux graines ovoïdes et lisses; elles s'ouvrent en deux valves par leur côté interne.

Ce genre ne présente jusqu'ici que deux espèces, *Curatella Americana*, L., Auhl. Guian. 1, p. 579, t. 252, et *Curatella alata*, Ventenat, Choix de Pl., p. 49, t. 49; elles sont originaires des forêts de la Guiane et consistent des arbustes à feuilles alternes, à pétioles ailés, et à fleurs disposées en grappes ou en panicles.

CURATELLE D'AMÉRIQUE. *Curatella Americana*, L. Arbrisseau de sept à huit pieds d'élévation; son tronc est tortueux; ses feuilles alternes courtement pétioles, ovales, sinuées sur les bords, extrêmement rudes des deux côtés. Aussi dans le pays s'en sert-on pour polir les vases de Métal.

CURATELLE AILÉE. *Curatella alata*, Vent. Choix de Pl., tab. 49. Vulgairement Acajou bâlard. Arbre de moyenne élévation; feuilles grandes, alternes, rapprochées, ovales, arrondies à leurs deux extrémités, rudes, plissées, sinuées à leurs bords, pubescentes et roussâtres en dessous; pétioles munis de chaque côté d'une aile coriace, distinguée de la feuille; fleurs disposées en une panicule terminale, droite, peu étalée. De Cayenne.

CURCAS. BOT. C'est le nom spécifique du Médecinier cathartique, *Jatropha* de Linné. Comme cette espèce, ainsi que plusieurs autres, offre deux enveloppes, dont l'une intérieure pétaloïde, quelques auteurs ont proposé d'en faire un genre distinct, auquel Adanson donne le nom de *Curcas*, qui se trouve ainsi synonyme de *Custiglonia* de Ruiz et Pavon. Celui de *Jatropha* serait alors réservé aux espèces dépourvues de corolle.

CURCULIGINE. BOT. *V. CURCULIGO.*

CURCULIGO. BOT. Ce genre a été établi par Gærtner (*de Fruct.*, vol. 1, p. 65) sur une plante que Rumph avait figurée dans l'Herbier d'Amboine, vol. 5, t. 54, fig. 1. Brown a ainsi exposé ses caractères : périanthe

persistant, supère, dont le tube est soudé avec le style; limbe à six divisions planes et caduques; six étamines; ovaire triloculaire, à loges polyspermes, surmonté d'un seul style et de trois stigmates adnés aux angles du style ou rarement séparés. Le fruit est une sorte de baie oblongue, couronnée par le tube du périanthe, renfermant des graines distinctes de la pulpe, remarquables par leur ombilic latéral et en forme de petit bec. C'est ce véritable ombilic que Gærtner appelle *Processus cornuus lateralis*, et qui, en raison de sa ressemblance avec une mandibule de Charanson (*Curculio*), a servi d'étymologie au nom générique. Ce genre, voisin de l'*Hypoxis* et non du *Gethyllis*, ainsi que semblerait l'indiquer la synonymie d'une espèce de ce dernier, a été placé par Brown, dans un groupe qui tient le milieu entre les Amarylloïdées et les Asphodé-lées; il appartient d'ailleurs à l'Hexandrie Monogynie. L. Malgré les observations de Robert Brown (*loc. cit.*, p. 290), qui établissent positivement que les genres *Curculigo* et *Campynema*, Labill., sont essentiellement distincts, Sprengel les a crus identiques. Les espèces de ce genre, au nombre de cinq, sont toutes indigènes du Bengale et des autres grandes contrées du continent de l'Inde. Le *Curculigo orchioïdes*, Gært., *Orchis Amboïnica*, Rumph., a été figuré de nouveau dans la belle Flore de Coromandel, tab. 15, par Roxbourg. On cultive cette plante en Angleterre, ou du moins elle est mentionnée dans l'*Hortus kewensis*, ainsi que les *Curculigo brevifolia*, *Curculigo latifolia*, *Curculigo recurvata* et *Curculigo plicata*; mais quelques auteurs ont rapporté cette dernière au genre *Gethyllis*. L'espèce de la Nouvelle-Hollande, décrite par Brown, est le *Curculigo ensifolia*.

CURCULIO. INS. V. CHARANSON.

CURCUMA. BOT. Genre de la famille des Cannées de Jussieu ou des Scitaminées de Brown, Monandrie Monogynie, établi par Linné, avec les caractères suivants: périanthe double: l'extérieur à trois divisions courtes; l'intérieur campanulé, trifide; labelle trilobé; anthère double, portant deux sortes d'éperons; filet de l'étamine pétaloïde et trilobé; stigmate crochu. Les fleurs sont disposées en épi très-dense, sur une sorte de hampe qui s'élève de la racine. Celle-ci est charnue et tubéreuse. Deux espèces indigènes des Indes-Orientales composaient originairement ce genre; et, parce que leurs racines ont une forme générale fort différente, Linné avait nommé ces plantes *Curcuma longa* et *Curcuma rotunda*; mais, selon Roscoë (*Trans. Linn. Soc.*, vol. VIII, p. 551), cette dernière doit être rapportée au genre *Kæmpferia*; et comme il existait déjà un *Kæmpferia rotunda*, L., le nom de *Kæmpferia orata* lui a été substitué. Le déplacement de cette plante explique les différences du caractère générique, donné par Linné; car Roscoë et Dryander pensent qu'il a été établi sur le *Curcuma rotunda*. Quant aux vrais *Curcuma*, leur nombre s'est accru depuis quelques années de toutes les espèces nouvelles, décrites par Roxbourg, dans la Flore de Coromandel. Roscoë n'en avait mentionné que trois, savoir: les *Curcuma longa*, *Curcuma Zedoaria* et *Curcuma montana*.

Le *Curcuma long*, *Curcuma longa*, a des feuilles

lancéolées, longues de plus de trois décimètres, glabres, à nervures latérales obliques et engainantes à la base. Du milieu de ces feuilles naît un épi court, gros, sessile et imbriqué d'écaillés qui soutiennent chacune deux fleurs environnées de spathe à leur base. Rhéode (*Hort. Malabar.* 2, t. 10) et Jacquin (*Hist.*, vol. 3, t. 4) ont figuré cette plante. Sa racine a une saveur acre, un peu amère; son odeur est pénétrante; en un mot elle est très-analogue aux autres racines des plantes de la même famille, telles que le Gingembre, la Zédoaire, le Galanga, et jouit comme elles, mais à un plus faible degré, de propriétés stimulantes. Mais considérée comme substance tinctoriale, cette racine devient très-précieuse. Le principe colorant qu'elle contient, est le jaune orangé le plus éclatant qu'on connaisse, mais qui malheureusement n'a point de fixité. Cependant on l'emploie quelquefois pour dorer les jaunes de gaudé, et donner plus de feu à l'écarlate. Comme ce principe est soluble dans les corps gras, les pharmaciens en font usage pour colorer leurs huiles, pommades et cérats. Elle sert aussi à préparer le papier de *Curcuma*, réactif extrêmement sensible, et qui décele la présence des alcalis, par la nuance rouge qu'il prend à l'instant même. Pelletier et Vogel ont fait l'analyse de cette racine connue dans le commerce sous le nom de *Terra Merita*. Ils y ont trouvé, en outre de la matière colorante qu'ils regardent comme d'une nature particulière et présentant quelque analogie avec les Résines: 1^o une substance ligneuse, 2^o de la féculé amidacée, 3^o une matière brune extractive, 4^o une petite quantité de Gomme, 5^o une huile volatile très-acre, et 6^o un peu d'Hydrochlorate de Chaux.

De Candolle, dans son Essai sur les propriétés des végétaux, fait remarquer que la plupart des plantes exotiques, riches en matière colorante jaune, ont été nommées improprement *Saffran* par les voyageurs, et *Curcuma* par les Arabes, de même que les uns et les autres ont confondu, sous les noms de Gingembre et de Galanga, les Cannées acres et amères, ce qui a fort embrouillé la nomenclature de cette famille.

CURCUMACÉES. *Curcumaceæ*. BOT. Cette famille de plantes Phanérogames monocotylédonées, établie par Dumortier, correspond à la famille des Scytaminées de Robert Brown ou à celle des Amomées zingibéracées de Richard.

CURCURITO. BOT. Nom d'un Palmier qui croît sur les bords de l'Orénoque.

CURENTE D'ESPAGNE. BOT. Nom vulgaire du *Daucus Visnaga*, L. V. VISNAGE.

CURE OREILLE. INS. et BOT. L'un des noms vulgaires des Forficules, étendu à une espèce de Champignon du genre *Hydne*, *Hydnum auriscalpium*.

CURET. BOT. On donne ce nom, dans quelques provinces de la France, aux Laïches, aux Perles ainsi qu'aux Charagons dont on se sert pour nettoyer ou récurer les casseroles à cause de leur dureté.

CURIMATE. *Curimata*. (ICHTHYOL.) Genre de Poissons de la famille des Dermoptères, établi récemment par Cuvier, aux dépens de celui des Salmones des autres ichthyologistes. Il le place dans la première famille de ses Poissons malacoptérygiens

abdominaux. Il présente les caractères généraux des CORÉGONES (*V.* ce mot), et est reconnaissable aux signes suivants : *bouche petite; première dorsale au-dessus des catopes; dents nulles ou variables aux mâchoires, toujours nulles sur la langue; quatre ou cinq rayons seulement aux ouïes; vessie natatoire divisée par un étranglement; œcums nombreux.* On distinguera aisément les CURIMATES des CORÉGONES, des TRUITES et des OSMÈRES, par le nombre des rayons branchiaux, qui s'élève chez ces trois genres, de sept à onze; des ANOSTOMES, d'après la position de la bouche; des SERRA-SALMES, qui ont le ventre tranchant et dentelé en scie, etc. (*V.* ces mots et DERMOPTÈRES).

Le CURIMATE ÉDENTÉ, *Curimata edentulus; Characinus cyprinoides*, Lacépède; *Salmona carpeau*, Daubent., Bonnaterra; *Salmo cyprinoides*, Lin.; *Salmona édenté*, Bloch, 580. Nageoire caudale fourchue; mâchoires sans dents; dos élevé et arrondi; dorsale très-haute; tête comprimée et dénuée de petites écailles; museau arrondi; lèvres charnues; langue douce; deux orifices à chaque narine; trois pièces à chaque opercule; ligne latérale droite; écailles molles; dos brunâtre; ventre et côtés argentés; nageoires rougeâtres. Taille de huit à dix pouces. Ce poisson, dont la chair est fort estimée, habite Surinam. Bloch a fait deux espèces distinctes du *Salmo edentulus* et du *Salmo cyprinoides*. Il paraît que c'est à tort.

Le CURIMATA, *Curimata unimaculatus*, *Salmo unimaculatus*, Bloch, 581, fig. 5; *Characinus curimata*, Lacépède; *Curimata*, Marcgrave, 156. Nageoire caudale fourchue; mâchoire supérieure un peu avancée; un seul orifice à chaque narine; une tache noire sur la ligne latérale, très-près des catopes; dents supérieures petites, tranchantes et denticulées; dos brunâtre; ventre argenté; nageoires grises. Taille, de quatre à cinq pouces. Ce Poisson vit dans les eaux douces, et spécialement dans les lacs de l'Amérique méridionale. Sa chair est blanche, feuilletée et très-délicate.

Le CURIMATE FRÉDÉRIC, *Curimata Friderici; Characinus Friderici*, Lacép.; *Salmo Friderici*, Bloch, 378. Nageoire caudale fourchue; de petites écailles à la base de l'anale; trois taches noirâtres de chaque côté entre l'anus et la caudale; tête petite, sans écailles; lèvres grosses; mâchoires égales; six dents allongées, inégales, tranchantes, dirigées obliquement en avant, comme dans les Balistes, à la mâchoire inférieure; huit dents petites et pointues à celle d'en haut, et placées au-devant d'une petite verrue; un double orifice à chaque narine; la partie antérieure du dos élevée; la ligne latérale courbe; un appendice à chaque catope; écailles grandes; teinte générale d'un jaune argentin; dos nuancé de violet; nageoires jaunes et bleues. De Surinam.

Le CURIMATE A BANDES, *Curimata fasciatus; Characinus fasciatus*, Lacépède; *Salmo fasciatus*, Bloch, 379. Nageoire caudale en croissant; mâchoires égales; deux orifices à chaque narine; dos caréné; un appendice près de chaque catope; lèvres fortement plissées à leur face interne; base des nageoires dorsale et caudale écaillée; dents aiguës; les deux antérieures de la mâchoire inférieure plus longues. Taille, d'un pied environ. De Surinam.

CURINILE. *Curunila*. BOT. La plante décrite et figurée sous ce nom dans Rhéde, paraît appartenir à la famille des Apocinées; on voit seulement que c'est un arbrisseau à tige flexible et presque grimpante, dont les feuilles sont simples et opposées, les pédoncules axillaires et multiflores; les fleurs ont cinq pétales, cinq étamines et un ovaire libre, qui devient un fruit oblong, contenant une seule noix.

CURITIS. BOT. Synonyme ancien de Verveine.

CURLU. OIS. L'un des noms vulgaires du Courli. *V.* ce mot.

CURMA. BOT. *V.* CHUMAR.

CURMASI. BOT. Synonyme de Cerisier Laurier-Cerise.

CUROUGE. OIS. Syn. vulg. de Merle huppé, *Turdus*

Caser, L. *V.* MERLE.

CURRADA PALA. BOT. Syn. de *Nerium antidysentericum*, L. *V.* WRIGHTIE.

CURRECOU. OIS. Synonyme vulgaire de Hocco.

CURRUA. BOT. Espèce du genre Sylvie. *V.* SYLVIE BABILLARDE.

CURRUS. POIS. Synonyme ancien de Picarel.

CURSA. OIS. L'un des noms vulgaires du Proyer, *Emberiza militaria*. *V.* BRUANT.

CURSORES. OIS. *V.* COUREURS.

CURSORIPÈDES. OIS. On désigne quelquefois sous ce nom, les Oiseaux dont le pied façonné pour la course n'est, comme celui de l'Autruche, composé que de doigts antérieurs, et au nombre de deux ou de trois. Ils sont peu nombreux.

CURSORIUS. OIS. *V.* COURE-VITE.

CURTIE. *Curtia*. BOT. Genre de la famille des Schrophularinées, auquel Chamisso assigne pour caractères : calice persistant, à cinq découpures profondes, égales et pointues; corolle hypogyne, régulière, campanulée, décidue, avec son limbe divisé en cinq lobes; cinq étamines presque égales, incluses, insérées vers la base de la corolle; capsule cylindrique, comprimée, aiguë, marquée de chaque côté d'un sillon longitudinal, biloculaire, bivalve au sommet, renfermant une multitude de très-petites graines. La CURTIE GENTIANOÏDE, l'unique du genre, *Curtia gentianoides*, Schl., *Sabattia verticillata*, Spr., est originaire du Brésil; c'est une plante de moyenne élévation; à tige très-simple, à feuilles verticillées, sessiles, réfléchies, oblongues; à fleurs réunies en corymbe terminal.

CURTISIE. *Curtisia*. BOT. Deux genres ont été établis presque à la même époque, sous le nom de *Curtisia*, l'un par Schreber dans son *Genera Plantarum*, publié en 1790; l'autre par Aiton dans l'*Hort. Kew*. Le genre fondé par Schreber fut reconnu pour une espèce de *Zanthoxylum*, auquel on donna le nom de *Zanthoxylum simplicifolium*; en sorte qu'il ne resta plus que le genre *Curtisia* établi par Aiton. Ce genre avait été créé pour un arbre originaire du cap de Bonne-Espérance, que Burmann avait décrit et figuré dans ses *Decades Plant. Afric.*, p. 255, t. 82, sous le nom de *Sideroxylon*. On va voir combien on avait mal décrit ce genre, et combien sa structure était imparfaitement connue: aussi avait-il été impossible d'assigner rigoureusement sa place dans la série des ordres naturels.

Curtisia faginea, Lamk., Ill. gen. 1, p. 295, t. 71, ou *Sideroxylon*, Burm., Dec. Plant. Afr., p. 255, t. 82. C'est un grand arbre à rameaux opposés, à feuilles simples, pétiolées, coriaces, dentées, glabres en dessus, légèrement pubescentes en dessous, surtout dans les feuilles qui garnissent les jeunes rameaux. Les fleurs sont extrêmement petites, disposées en panicule rameuse et terminale, dont les ramifications sont tomenteuses. Le calice est turbiné à sa base qui adhère avec l'ovaire infère; son limbe est à quatre segments semi-ovales, aigus, pubescents en dehors, ainsi que le tube qui est strié longitudinalement. Les pétales, au nombre de quatre, sont ovales, aigus, sessiles, un peu plus longs que les segments du calice; les quatre étamines, alternant avec les pétales et un peu plus courts qu'eux, ont leurs filets subulés et glabres, leurs anthères introrses, globuleuses, didymes, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal; le style est court, glabre, se terminant par un très-petit stigmate quadrilobé; le sommet de l'ovaire, qui en est la seule partie saillante au fond de la fleur, est hérissé de poils laineux. Coupé en travers, cet ovaire offre quatre loges contenant chacune un seul ovule attaché à son sommet. Le fruit est une drupe ou mieux un nuculaire ovoïde, allongé, strié longitudinalement, offrant, vers son sommet, un petit rebord formé par les quatre dents du limbe calicinal; il contient dans son intérieur, un seul noyau osseux, à quatre loges monospermes. La différence essentielle et de la plus haute importance, qui existe entre cette description et celle de tous les auteurs, c'est que tous, d'après Lamarck, décrivent le calice comme inférieur, et par conséquent l'ovaire libre, tandis que réellement il est infère. Il devient dès lors assez facile d'assigner la place de ce genre dans la série des ordres naturels. Il a la plus grande affinité avec le genre *Cornus*, et vient se placer dans le groupe désigné par Richard, sous le nom d'Hédéracées (*V. Botanique médicale*, 2^e partie, p. 449). En effet, le caractère essentiel de cette petite famille, qui semble former le passage entre les Caprifoliacées et les Araliacées, consiste dans son ovaire infère, à plusieurs loges uniovulées, dans sa corolle polypétale, et dans son fruit charnu, contenant un ou plusieurs noyaux. Or, ces caractères existent tous dans le genre *Curtisia*.

CURTOGYNE. *Curtogyne*. BOT. Haworth, dans son ouvrage intitulé : Révision des Plantes grasses, etc., forme un genre distinct des *Crassula undata* et *Crassula undulata*, auquel il donne le nom de *Curtogyne*. Ce genre, de la famille des Crassulacées, a pour caractères : calice à cinq divisions, beaucoup plus court que la corolle, celle-ci concrète à sa base, et partagée en cinq pétales; cinq étamines; cinq petites écailles; cinq ovaires cylindriquement oblongs, gibbeux au sommet. On voit que ces caractères sont peu expressifs et qu'ils conviendraient beaucoup mieux à une simple section du genre *Crassula*. Néanmoins De Candolle les a adoptés comme génériques.

CURTONEVRE. *Curtonevra*. INS. Diptères; Macquart a établi ce genre dans la famille des Muscides, en lui donnant pour caractères : épistome peu saillant; antennes n'atteignant pas l'épistome; troisième article

au moins triple du deuxième; style plumeux; cellule médiastine des ailes dépassant un peu la base de la première postérieure; celle-ci ordinairement assez ouverte à l'extrémité de l'aile, à nervure externo-médiaire, convexe en dedans. L'auteur a formé ce genre des Mouches de Meigen, dont la première cellule postérieure des ailes est peu rétrécie postérieurement, et à nervure externo-médiaire convexe; il en décrit douze espèces qu'il a observées soit dans les habitations, soit dans les jardins.

CURTONEVRE DES PATURAGES. *Curtonevra pabulum*. Cendrée; face et côtés du front argentés; bande frontale noire; palpes ferrugineuses; antennes noires; base du troisième article ferrugineuse; thorax à lignes noires; extrémité de l'écusson ferrugineuse; abdomen marqué de noir; pieds noirs; ailerons blancs; ailes presque hyalines. Taille, quatre lignes.

CURTONOTE. *Curtonotus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, proposé par Stephens, mais qui correspond au genre *Leirus*, déjà établi par Zimmerman. *V. LEIRE*.

CURTOPOGON. BOT. *V. ARISTIDE*.

CURTURADA. OIS. Syn. de Perdix Colin Tocco.

CURUPITA. BOT. Même chose que *Couroupita*. *V. COURUPIPE*.

CURURU. BOT. Synonyme de Paullinie.

CURVANGIS. BOT. C'est ainsi que Du Petit-Thouars (*Hist. des Orchidées des îles australes d'Afrique*, t. 56) désigne l'*Angraecum recurvum*, plante qu'il place dans le groupe des Angorchis, et qu'il caractérise par l'épéron du labelle plus long que le pédoncule et coudé. Elle fleurit au mois de février, dans les îles de France et de Mascareigne, où Du Petit-Thouars l'a découverte. Ses feuilles sont rapprochées, rubanées et bilobées.

CURVATIF. *Curvativus*. BOT. De Candolle nomme *Curvatives* les feuilles roulées, mais d'une manière assez peu sensible à cause du peu de largeur qu'ont ces feuilles.

CURVEMBRÉIÉ. BOT. Se dit de l'embryon quand les cotylédons sont appliqués contre la radicule.

CURVINERVE. BOT. On dit les feuilles Curvinerves quand les nervures sont courbées dès leur base et se dirigent uniformément jusqu'au sommet.

CURVIROSTRE. *Curvirostra*. OIS. *V. LOXIE*.

CUSARDUS. OIS. Syn. ancien d'Alouette Cochevis.

CUSCO. OIS. Synonyme de Hocco.

CUSCUS. MAM. *V. CUSOS*.

CUSCUTACÉES. *Cuscutaceæ*. BOT. Famille établie par Dumortier, pour le genre *Cuscuta* jusqu'alors confondu parmi les Convolvulacées, et qui en diffère par sa corolle marcescente, son ovaire garni d'appendices frangés, et son embryon acotylédone. Elle offre les caractères suivants : calice monosépale, à quatre ou cinq divisions; corolle monopétale, régulière, insérée sur le réceptacle et marcescente, à limbe 4-5-fide; étamines isomères; ovaire biloculaire, dont les loges renferment deux ovules dressés; semences albumineuses; embryon acotylédone, spirale, péripérique.

CUSCUTE. *Cuscuta*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, Pentandrie Digynie, L. Caractères : calice monosépale, à cinq, très-rarement à quatre lobes

profonds; corolle monopétale, subcampanulée ou globuleuse, à cinq lobes étalés, garnie intérieurement, et vers sa base, de cinq appendices découpés en forme de feuilles d'Acanthe, et recourbés sur le pistil; les étamines, au nombre de cinq, sont insérées à la base de chacune des incisions qui partagent le limbe de la corolle; leurs filets sont dressés, à peu près de la longueur des divisions de la corolle; les anthères sont intorses, à deux loges; l'ovaire est globuleux, déprimé, légèrement stipité à sa base; il est à deux loges qui contiennent chacune deux ovules ascendants; supérieurement il est bilobé et se termine par deux styles qui se changent bientôt en deux stigmates cylindriques. Le fruit est une capsule globuleuse ou déprimée, à deux loges et à deux graines, et qui s'ouvre par une scissure circulaire et transversale. Cette capsule ou pyxide est entourée des enveloppes florales, qui sont persistantes. Les graines sont globuleuses, à surface tuberculée; elles contiennent, dans l'intérieur d'un endosperme charnu, un embryon roulé plusieurs fois sur lui-même en spirale. Cet embryon présente un caractère fort remarquable : son extrémité cotylédonaire est parfaitement indivise, en sorte que l'embryon est monocotylédoné et non acotylédoné, comme on le dit généralement. A l'époque de la germination, cette extrémité supérieure s'allonge en un filet grêle, qui forme la gemmule. Les fleurs, dans toutes les espèces, sont petites, blanchâtres, formant des sortes de petits fascicules à l'aisselle d'une très-petite écaille qui tient lieu de feuille.

La CUSCUTE COMMUNE, *Cuscuta Europæa*, L., se trouve dans les prés secs, dans les bois taillis, dans les prairies artificielles, et surtout dans celles de Luzerne. Elle vit en parasite sur ces végétaux qu'elle finit par étouffer et faire périr. Ses tiges sont grêles, filiformes, tout à fait dépourvues de feuilles; elles sont volubiles de droite à gauche; les fleurs sont blanches, réunies au nombre de douze à quinze à l'aisselle d'une écaille fort petite. Le premier développement de cette plante parasite est fort remarquable : ses graines germent sur la terre; leur radicule s'y enfonce; leur gemmule, sous la forme d'un petit filament, s'élève; et aussitôt qu'elle a rencontré une autre plante, elle s'enroule autour d'elle, s'y cramponne au moyen de petits suçoirs. Dès lors elle ne tire plus aucune nourriture de la terre; elle vit entièrement aux dépens du végétal sur lequel elle est implantée, et bientôt sa tige se sépare de sa racine et ne conserve aucune communication avec le sol.

La CUSCUTE DU THYM, *Cuscuta Epithymum*, que Linné ne considérait que comme une simple variété de la précédente, avait été distinguée par les anciens. Dioscoride et Pline l'ont mentionnée sous le nom d'*Epithymum*. Elle est plus petite que la première, et s'en distingue surtout par ses fleurs entièrement sessiles, tandis que, dans la Cuscute commune, elles sont légèrement pédonculées, et par ses corolles à quatre divisions seulement. Elle vient sur le Thym, le Serpolet, la Bruyère, le Chanvre, etc. Elle est, ainsi que la précédente, fort dangereuse pour les champs de Luzerne, de Chanvre, de Lin, etc., lorsque ses plantes viennent à

les attaquer. En effet, elles s'y répandent avec une effrayante rapidité, et font périr tous les pieds qu'elles enroulent. Le seul moyen de s'opposer aux progrès du mal, c'est de faucher ras de terre les places infestées, ou d'arracher les plans lorsqu'ils sont annuels. Par ce procédé simple, on s'oppose à la multiplication de la plante par le moyen de ses graines.

Un grand nombre d'espèces de Cuscutes croissent dans l'Amérique méridionale. Outre le *Cuscuta Americana* décrit par Linné, Ruiz et Pavon en ont fait connaître deux espèces, *Cuscuta corymbosa* et *Cuscuta odorata*. Dans leur magnifique ouvrage (*Nova Genera et Species Am.*), Humboldt, Bonpland et Kunth ont fait connaître sept espèces nouvelles, savoir : *Cuscuta floribunda*, *Cuscuta fatida*, *Cuscuta grandiflora*, *Cuscuta graveolens*, *Cuscuta obtusiflora*, *Cuscuta Popayensis*, et *Cuscuta umbellata*; enfin R. Brown, dans son Prodrome, a décrit deux nouvelles espèces observées par lui à la Nouvelle-Hollande, ce sont les *Cuscuta australis* et *Cuscuta carinata*.

CUSCUS ou CUSCUS. MAM. On a désigné sous ces noms, de petits animaux des Moluques dont on n'a donné que de très-vagues descriptions, et qui paraissent être des Phalangers. Ils ont la taille de jeunes Lapins, vivent sur les arbres où ils se nourrissent de fruits; leur poil est épais, crépu, rude, grisâtre, et leur odeur désagréable.

CUSPA. BOT. Humboldt avait établi sous ce nom, un genre qui est devenu ensuite une espèce du genre *Alsodee*.

CUSPAIRE ou CUSPARIE. *Cusparia*. BOT. C'est ainsi qu'on appelle, selon Humboldt, l'arbre qui fournit l'écorce d'Angusture vraie, et que cet illustre voyageur nomme *Cusparia sebrifuga*. Willdenow avait mentionné cet arbre sous le nom de *Bonplandia trifoliata*, et Richard en a donné une description et une figure extrêmement exactes et détaillées dans les Mémoires de l'Institut (Scienc. phys., année 1811, p. 82, t. 10), sous le nom de *Bonplandia angostora*; mais comme Cavanilles avait antérieurement donné le nom de *Bonplandia* à un genre de la famille des Polémoniacées, Humboldt lui a depuis substitué le nom de *Cusparia*, qui rappelle celui que l'arbre à l'Angusture porte dans le pays où il croit. Auguste de Saint-Hilaire (Mém. Mus., vol. 10), dans son Mémoire sur le Gynobase, a fait voir que le genre *Cusparia* de Humboldt ne différait en aucune manière du *Galipea* d'Aublet.

CUSPIDE. *Cuspidis*. BOT. Petite pointe acérée, allongée et un peu roide.

CUSPIDÉ. *Cuspidatus*. BOT. Se dit d'un organe dont le sommet se rétrécit insensiblement, et se termine par une pointe aiguë et dure.

CUSPIDIE. *Cuspidia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie frustranée, L., établi aux dépens des *Gorteria* par Gærtner (*de Fructib.* T. II, p. 454) qui le caractérise ainsi : involucre ventru, composé d'écailles aiguës et piquantes : les inférieures plus courtes et étalées, les supérieures aciculaires et dressées; réceptacle alvéolé et couvert de paillettes; fleurons du disque hermaphrodites; demi-fleurons de la circonférence femelles et fertiles; akènes lisses, sur-

montés d'aigrettes élégamment plumeuses, un peu plus courtes que le corps du fruit. Dans ce genre, l'involuteure dont les folioles sont hérissées d'aiguillons courts et coniques, à peu près comme les fruits de certaines Luzernes; l'involuteure, disons-nous, tombe spontanément à la maturité. Après avoir donné comme type du genre, le *Gorteria cernua* de Thunberg et Linné fils, dont l'organisation du fruit est figurée sous le nom d'*Aspidalis araneosa* (que l'on ne doit pas conserver, puisque celui de *Cuspidia* accompagne la description), Gærtner indique avec doute et comme congénère le *Gorteria spinosa*; mais cette dernière plante appartient au genre *Berkheya* de Willdenow. H. Cassini a fait aussi entrer dans ce genre le *Gorteria echinata* d'Aiton ou *Agriphyllum echinatum* de Desfontaines, sous la nouvelle dénomination de *Cuspidia castrata*.

CUSSAMBIUM. BOT. Synonyme de *Pistachia oleosa* de Loureiro. *V. PISTACHIER.* Rumphius a figuré (Herb. vol. 1, p. 154, t. 57), sous le nom de Cussambium, un arbre d'Amboine, dont Gærtner (de Fruct. 2, p. 486) paraît avoir décrit le fruit dans son genre Koon. Le Dr Hamilton, dans ses Commentaires sur l'*Herbarium Amboinense* (Trans. soc., Lin., vol. 15 et 16), rétablit le genre Cussambium de Rumphius, et en décrit trois espèces qu'il nomme *spinosum*, *glabrum* et *pubescens*.

CUSSAREA. BOT. *V. COUSSAREE.*

CUSSO. BOT. *V. HAGÉNIE.*

CUSSON. POIS. Synon. vulgaire de Squale-Acanthie.

CUSSON ou **COSSON.** INS. Syn. vulgaire, de Calandre du Blé.

CUSSONIE. *Cussonia.* BOT. Genre de la famille des Araliacées, Pentandrie Digynie, établi par Linné fils. Caractères : bords du calice distants du réceptacle, à cinq dents; cinq pétales trigones, aigus et sessiles; cinq étamines et deux styles, d'abord dressés, puis écartés, à stigmates simples; fruit presque arrondi, à deux coques, à deux loges, couronné par un rebord. Les Cussonies sont des arbustes à feuilles digitées, à fleurs disposées en épis ou en ombelles, à rayons peu nombreux et sans collerette. Le nombre de leurs espèces est encore réduit à deux seulement, savoir : la Cussonie à fleurs en thyse, *Cussonia thyrsoiflora*, L. fils, et la Cussonie à fleurs en épi, *Cussonia spicata*, L. fils. Toutes les deux habitent le cap de Bonne-Espérance.

CUSSU. MAM. Même chose que Cusos. *V. ce mot.*

CUSSUTA. BOT. Synon. de *Cassutha*. *V. CASSYTHE.*

CUSTIGLONIA. BOT. *V. CURCAS.*

CUSTINIE. *Custinia.* BOT. Necker appelle ainsi le *Tontelea* d'Aublet, ou *Tonsella* de Schreber. *V. TONTÉLÉE.*

CUTERÈBRE. *Cuterebra.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, fondé par Clarck, et rangé par Latreille dans la famille des Athéricères. Caractères : soie des antennes plumeuse; une trompe, sans palpes apparentes, reçue dans une cavité triangulaire, étroite, prolongée jusque près de la fossette située sous le front; dernier article des antennes le plus grand de tous, presque ovide; articles des tarses et pelotes du dernier proportionnellement plus larges que dans les autres espèces de la même famille. Les Cuterèbres diffèrent des Céph-

lémies et des Œstres par une cavité buccale apparente, par l'écartement des ailes dont les deux nervures longitudinales qui viennent immédiatement après celles du bord extérieur sont fermées par une autre nervure transverse, près du limbe postérieur; ils diffèrent encore par des cuillerons toujours grands, recouvrant les balanciers, et par un corps très-velu; leurs larves, dépourvues de crochets écaillés à la bouche, vivent sous la peau de divers Quadrupèdes herbivores. La plupart de ces caractères leur sont communs avec les Céphénémyies; mais ils s'en éloignent par la soie plumeuse des antennes, par une trompe sans palpes apparentes, et par tous les autres signes qui sont propres au genre Cuterèbre. Les espèces qui appartiennent à ce genre sont peu nombreuses, et ont été observées dans l'Amérique septentrionale. Les mieux connues sont : **CUTERÈBRE JOUFLUE,** *Cuterebra buccata*; **ŒSTRUS buccatus** de Fabricius et d'Olivier. Bosc l'a recueillie à la Caroline; sa larve vit sous la peau d'une espèce de Lièvre du pays. **CUTERÈBRE ÉPHIPIER,** *Cuterebra Ephemium* de Latreille et Leach. Cette belle espèce, qui ressemble à un gros Taon, est originaire de Cayenne. **CUTERÈBRE DU LIÈVRE,** *Cuterebra Cuniculi*, de Clark; elle a la grosseur du Bourdon terrestre de notre pays. On rencontre sa larve sous la peau du dos des Lièvres et des Lapins. Clarck fait encore connaître deux autres espèces, également de l'Amérique septentrionale.

CUTICULE. *Cuticula.* BOT. *V. ÉPIDERME.*

CUTSCHULA. BOT. Synonyme de Noix vomique.

CUTTERA. BOT. Genre proposé par Raffinesque, aux dépens des Gentianes, et qui doit renfermer, selon cet auteur, les *Gentiana saponaria* et *ochroleuca*.

CUVE DE VÉNUS. BOT. Syn. vulgaire des *Dipsacus vulgaris* et *fullonum*. *V. CARDÈRE.*

CUVIÈRE. *Cuviera.* BOT. La botanique aussi a rendu son hommage au nom illustre de Cuvier, en l'appliquant à l'un des genres de la famille des Rubiacées. De Candolle est le créateur de ce genre, et il lui assigne pour caractères : calice à tube court, adhérent à l'ovaire; son limbe est divisé en cinq parties linéaires, aigües, foliacées, étalées et trois fois plus longues que le tube; corolle campanulée, quinquéfide, à lobes linéaires, très-acuminés, à sommet assez dur et semblable à une épine; cinq anthères renfermées dans la gorge du tube et portées sur des filaments très-courts; ovaire non ombiliqué supérieurement, mais surmonté d'un style filiforme, et d'un grand stigmatte en forme d'éteignoir pelté ou plutôt d'une cloche renversée et soutenue au centre par un pivot; péricarpe à cinq loges, chacune de celles-ci monosperme. L'auteur de ce genre le place entre le *Vanguiera* et le *Nonatelia*. Ses caractères sont tellement tranchés qu'on ne peut le confondre avec aucun autre genre; sa corolle, formée de pétales épineux, est peut-être le premier exemple qu'on ait observé d'une pareille dégénérescence dans ces organes. La forme si particulière de son stigmatte, et le nombre quinaire de toutes les parties du système floral sont encore des signes distinctifs très-faciles à saisir au premier coup d'œil. Le nom de *Cuviera* a été proposé par De Candolle, malgré l'existence antérieure d'un genre de même nom, établi par Koeler dans la famille des

Graminées, mais qui ne diffère en aucune manière de l'*Elymus*. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; c'est un arbuste indigène de Sierra-Léona, rapporté par Smeathman, et que De Candolle a nommé *Cuviera acutiflora*; il en a donné une figure (Annal. du Mus., Tom. IX, pl. 15), et l'a accompagnée d'une description de laquelle il résulte que cet arbuste a des branches divariquées et dures, des feuilles portées sur de courts pétioles, ovales, oblongues, acuminées et coriaces, des fleurs nombreuses, disposées en panicules terminales.

CUVIÉRIE. *Cuvieria*. MOLL. Rang a proposé, sous ce nom, l'établissement d'un genre nouveau dans la classe des Pléropodes, dont les caractères seraient : animal allongé, formé de deux parties distinctes : l'antérieure comprenant la tête, les deux nageoires et un lobe intermédiaire, et la postérieure toujours enveloppée d'un test renfermant toute la masse allongée des viscères; les branchies extérieures, situées à la partie ventrale, à la base du lobe intermédiaire; la bouche munie de pièces propres à la mastication. Coquille en forme d'étui cylindrique, un peu aplatie près de son ouverture et dont les bords sont tranchants, arrondie postérieurement où elle porte une cavité opposée à celle qu'occupe l'animal, solide, vitrée, brillante et polie du moins dans la *Cuvieria columella*, la seule espèce connue jusqu'ici et qui a été trouvée dans la mer des Indes.

CUVIÉRIE. *Cuvieria*. ACAL. Péron et Lesueur ont donné ce nom à un petit groupe de Méduses, qu'ils ont considéré comme un genre particulier de la classe des Échinodermes ou Radiaires, et auquel le Dr Agassiz a donné pour caractères : corps mou, contractile, muni de tentacules semblables à ceux des ambulacres des Oursins; face inférieure plate et molle, garnie d'une infinité de pieds; face supérieure bombée, soutenue même par des écailles osseuses, percées sur l'avant, d'un orifice étoilé qui est la bouche, et d'où sortent les tentacules; sur l'arrière on aperçoit un trou rond, qui est l'anus. Le type de ce genre est la *Cuvieria squammata*; *Holothuria squammata*, Muller; *Cuvieria Cuvieri*, Jørg. Lamarck n'a point adopté ce genre et en a réuni les espèces à son genre Équorée.

CUYDÈTE. BOT. Syn. ancien d'Œillet des Chartreux, *Dianthus carthusianorum*. V. ŒILLET.

CYAMÉ. *Cyamus*. CRUST. Genre établi par Latreille, et classé par lui dans l'ordre des Isopodes, section des Cystibranches. Caractères : quatre antennes dont les deux supérieures plus longues, de quatre articles, le dernier simple ou sans divisions; deux yeux lisses, outre les yeux composés; corps ovale, formé de segments transversaux, dont le second et le troisième n'ayant que des pieds rudimentaires; cinq paires de pieds à crochets, courts ou de longueur moyenne et robustes. Les Cyames ont quelque analogie avec les Leptomères, les Protons et les Chevrolles; mais ils diffèrent essentiellement de ces trois genres, par la forme de leur corps, par la longueur moyenne de leurs pattes, par le dernier article des antennes supérieurement simple, enfin par la présence de deux yeux lisses sur le sommet de la tête, indépendamment des yeux composés. Ce genre se compose de deux espèces dont une est inédite. L'es-

pèce connue, et qui a été rangée par Linné dans le genre *Oniscus*, par Degér dans celui des Squilles, et par Fabricius avec les Pycnogonons, porte le nom de Cyame de la Baleine, *Cyamus Ceti* de Latreille; elle est la même que le *Panope Ceti* de Leach (Edinb. Encycl. T. VII, p. 404) qui la désigne aussi (*Trans. of the Linn. Societ.* T. XI, p. 564) sous le nom de *Larunda Ceti*. Un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels on distingue Pallas (*Spic. Zool.*, fasc. 9, t. 4, f. 14) et Müller (*Zool. Dan.*, t. 119, f. 15-17), en ont donné d'assez bonnes figures; mais, parmi les entomologistes qui ont le mieux fait connaître ce singulier Crustacé, on doit surtout distinguer Savigny (Mém. sur les Anim. sans vert., 1^{re} partie, prem. fasc., p. 54), Latreille (*V. ses divers ouvrages*) et Treviranus (*Verm. schrift. Anat. und Phys. inhalts.* 7^e Mém., p. 1, f. 1).

Le corps des Cyames est large, orbiculaire, déprimé, solide et coriace; on peut le diviser en tête, en thorax et en abdomen; la tête est petite, allongée, en forme de cône tronqué; elle supporte des yeux composés, peu saillants, placés sur les côtés de la tête, et en outre deux petits yeux lisses, qui occupent son sommet et sont situés sur une ligne transversale. Entre la paire d'yeux composés on remarque quatre antennes placées les unes au-dessus des autres, et pouvant par cela même être distinguées en supérieures et en inférieures; celles-ci sont très-petites et formées de quatre articles; les autres présentent un nombre égal de divisions, et ont la longueur de la tête et du premier segment du thorax réunis; en dessous et en arrière des antennes on observe la bouche composée de parties très-petites, mais dans laquelle Savigny a distingué un labre assez grand, émarginé, deux mandibules à sommet bifide et dont les divisions sont denticulées; on voit ensuite trois pièces en forme de lèvres, disposées sur trois plans, ou qui se succèdent graduellement. Savigny et Latreille les ont observées avec soin; ce dernier entomologiste les décrit de la manière suivante : la première pièce ou la supérieure, celle qui est immédiatement en arrière des mandibules, forme un feuillet presque demi-circulaire, et composé de trois parties : une intermédiaire presque triangulaire, profondément bifide à son sommet, et s'élargissant sur les côtés de sa base, pour servir de support aux deux autres pièces qui, sous la figure d'un demi-croissant formé par chacune d'elles, constituent par leur réunion, un cintre au-dessus de la précédente. Savigny représente cette pièce (*loc. cit.*, pl. v, f. 1, e), et la considère comme une langue. La pièce qui vient ensuite ou l'intermédiaire ressemble, sous plusieurs rapports, à la précédente, et peut être également divisée en trois parties (*loc. cit.*, pl. v, f. 1, u). La pièce simple ou celle du milieu présente à son extrémité, deux languettes pointues, ayant chacune près du côté extérieur de la saillie qu'elles forment, un petit corps conique de deux articles, et semblable à une palpe. Les deux languettes, soudées entre elles, sur la ligne moyenne du corps, et laissant encore une trace de leur division première, sont articulées à l'extrémité d'une sorte de support qui se divise à sa base en deux branches lesquelles, en se continuant de dedans en dehors et d'arrière en avant, se prolongent jusqu'au-dessous des deux pièces latérales.

Celles-ci ont, indépendamment d'une articulation qui se soude avec la partie moyenne du support et avec ses branches, une autre pièce en forme de lame, supportant près de son extrémité dorsale un petit appendice semblable à une palpe. Latraille a cru distinguer à cet appendice deux articulations qui ne sont pas indiquées dans la figure de Savigny. Ce dernier observateur admet que les pièces latérales représentent la première paire de mâchoires des Crustacés, et que la pièce moyenne est l'analogie de la seconde paire. Enfin la troisième et dernière partie de la bouche du Cyame est formée de deux petits pieds ou palpes terminés par un onglet, et composés de six articles dont le premier, très-grand et soudé à celui du côté opposé, constitue une sorte de base en carré transversal, évasé en angle au milieu du bord antérieur, et simule la lèvre proprement dite. Savigny représente cette partie (*loc. cit.*, pl. v, f. 1, b), et reconnaît en elle la première paire de mâchoires auxiliaires ou de pieds-mâchoires des Crustacés. En arrière de la tête on remarque une paire d'appendices qui, à proprement parler, est intermédiaire à la tête et au thorax; elle s'articule à un segment rudimentaire, qui n'est pas visible en dessus, et qu'on pourrait considérer comme l'ébauche du premier anneau du thorax. Ces deux pieds sont eux-mêmes plus courts et plus grêles que les suivants, de six articles dont le premier, ou la hanche, est cylindrique et proportionnellement plus long que ne l'est le même article aux pieds qui sont placés en arrière; l'avant-dernier article est plus grand, en forme de main, avec un sinus et une dent obtuse en dessous; le dernier consiste, ainsi que dans les autres pieds, en une griffe très-dure, crochue et très-pointue; cette paire de pieds correspond aux seconds pieds-mâchoires. Le thorax est composé de six anneaux séparés par de profondes incisions; les côtés prolongés de ces anneaux donnent naissance latéralement à six membres articulés que la variété de leur forme et du nombre de leurs articles a fait distinguer en pattes proprement dites et en pattes fausses. Fabricius a même considéré comme des palpes la paire de pattes antérieures que nous venons de décrire. La première paire de pieds, celle qui tient au segment antérieur du thorax, est courte, mais robuste, comprimée et large; on compte six articles inégaux dont le radical, ou la hanche, est gros, arrondi, presque en forme de rotule, et dont le pénultième, plus grand et ovoïde, compose, avec le dernier, une serre terminée par une griffe mobile ou monodactyle. Deux dents assez fortes se remarquent dans une échancrure de l'avant-dernier article; les second et troisième anneaux du thorax supportent, au lieu de pattes, des appendices grêles dont un très-long et l'autre fort court, cachés à la partie inférieure du corps; à leur base sont, dans les deux sexes, les vésicules branchiales, et, dans la femelle, des écailles valvulaires disposées par paires, et destinées à recouvrir les œufs. Le troisième, le quatrième et le cinquième segment du thorax donnent insertion à de véritables pattes assez semblables à la première paire. L'abdomen consiste en une sorte de petit tubercule ou mamelon qui porte l'anus. Selon Treviranus, le canal intestinal des Cyames va droit de la bouche à l'anus en s'élargissant au milieu.

Le cerveau se compose de quatre masses dont deux supérieures et deux inférieures; il donne des nerfs aux yeux, aux antennes, à la bouche; le cordon nerveux qui en part, est composé de sept ganglions fort distincts; on ne voit ni trachées, ni trous respiratoires; les pattes de la troisième et de la quatrième paires si singulières par leur forme, et les plaques ventrales chez la femelle, ont, suivant lui, pour fonctions, de servir à la respiration. Les ovaires ont une forme irrégulière, les organes mâles se composent de deux tubes ou appendices, se rendant à la verge qui est accompagnée de deux petits organes copulateurs, et se trouve située entre la dernière paire de pattes.

Le Cyame de la Baleine, connu vulgairement sous le nom de *Pou de Baleine*, se trouve sur le corps des Baleines, il s'y accroche à l'aide de ses pattes; on en trouve aussi, mais plus rarement, sur le corps des Scombres et des Maquereaux.

CYAME. *Cyamus*. BOT. Synonyme de Nelumbo.

CYAMÉE, CYAMITE. MIN. Pline paraît désigner sous ce nom la Pierre d'Aigle, *OEtite*, dont le *Callimus* était le noyau.

CYAMOPSIDE. *Cyamopsis*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Monadelphie Décandrie, institué par De Candolle qui lui donne pour caractères : calice turbinato-tubuleux, quinquéfide, à lobes lancéolato-subulés, aigus : les deux supérieurs un peu écartés; pétales presque égaux; l'étendard arrondi, les ailes oblongues, la carène dressée, aigüe; ovaire cylindricolinéaire, style droit; stigmaté en tête; légume comprimé, bivalve, linéaire, avec les vestiges du style qui forment une sorte de bec pointu qui prolonge la suture supérieure; sept à huit semences ovalaires, comprimées et tronquées sur un de leurs côtés. LA CYAMOPSIDE SPORALOÏDE est une plante herbacée, droite, à stipules subulées, à feuilles pinnato-trifoliées, dont les folioles sont ovales, dentelées et glauques. Les fleurs sont rougeâtres, petites, dressées et réunies en grappes axillaires très-courtes. La plante est originaire de l'Inde.

CYAMOS ET CYAMUS. V. CYAME.

CYANASTRE. *Cyanastrum*. BOT. Même chose que Cyanopside. V. ce mot.

CYANÉE. *Cyanea*. ACAL. Genre établi par Péron et Lesueur, dans la famille des Méduses, adopté et classé par Lamarck, dans ses Radiaires Médusaires, et parmi les Acalèphes libres, par Cuvier. Il offre pour caractères : un corps orbiculaire transparent ayant en dessous un pédoncule à son centre; quatre bras plus ou moins distincts et plus ou moins chevelus; une ou plusieurs cavités aériennes et centrales; quatre estomacs et quatre bouches au moins ou disque inférieur. Lamarck a réuni les Chrysaores de Péron aux Cyanées. Cuvier a ajouté à ce genre les Callirhoés, les Obélies, les Océanies et les Évagores. — Les Cyanées présentent un assez grand nombre d'espèces, presque toutes originaires des mers tempérées; elles sont rares dans les mers polaires. Les auteurs n'en indiquent aucune des mers équatoriales. La plus grande partie de celles que l'on connaît se trouvent dans les mers d'Europe; leur grandeur est moyenne; leur largeur ne parvient jamais à plus de trois décimètres.

CYANÉE DE LAMARCK. *Cyanea Lamarcki*, Lamk. Anim. sans vert., 2, p. 518, n° 1. — Dictionnaire a décrit et figuré cette espèce sous le nom d'Ortie de mer dans le Journal de Physique du mois de décembre 1784, p. 451. Elle est commune sur les côtes qui bordent la Manche. Son ombrelle est aplatie, avec le bord garni de seize échancrures, dont huit superficielles; elle a de plus, huit faisceaux de tentacules, huit auricules marginales, des vésicules aériennes au centre de l'ombrelle, avec un orbicule intérieur à seize pointes; sa couleur est le plus beau bleu d'outre-mer.

CYANÉE DE LESUEUR. *Cyanea Lesueurii*, Lamk. 2, p. 519, n° 7. Son ombrelle est entièrement rousse, avec un cercle blanc au centre; trente-deux lignes blanches, très-étroites, forment seize angles aigus à sommet dirigé vers l'anneau central. Elle habite les côtes du Calvados et de la Seine-Inférieure.

CYANÉE POINTILLÉE. *Cyanea punctulata*, Lamk. 2, p. 520, n° 10. — *Chrysaora Spilhamigona* et *Chrysaora Spilogona*, Péron et Lesueur, Ann. 14, p. 565, n° 115 et 114. Lamarck a réuni ces deux espèces de Péron, malgré les différences qu'elles présentent. Dans la première, de moitié plus petite que la seconde, l'on observe trente-deux lignes rousses, formant au pourtour de l'ombrelle seize angles aigus, à sommet brun très-foncé. Dans la Cyanée Spilogone, de moitié plus grande, les lignes sont remplacées par seize grandes taches fauves, triangulaires, situées au pourtour de l'ombrelle. L'âge plus ou moins avancé de ces animaux peut produire ces différences. Ils habitent la Manche.

CYANÉE DE LA MÉDITERRANÉE. *Cyanea Mediterranea*, Lamk. 2, p. 520, n° 10. — *Pulmo marinus*, Belon, *Aquat. lib.* 2, p. 458. — Son ombrelle est hémisphérique, glabre, blanche, marquée de stries fauves, rayonnantes, avec quatre bras disposés en forme de croix ou d'étoile, d'une belle couleur de vermillon. Elle habite la Méditerranée.

A ces espèces, Lamarck ajoute la Cyanée britannique; — Cyanée lusitanique; — Cyanée Aspilonate, *Chrysaora Aspilonata*, Péron et Les.; de la Manche. — Cyanée Cyclonate, *Chrysaora Cyclonata*, Pér. et Les.; même lieu. — Cyanée de la Baltique, *Medusa capillata*, L.; — Cyanée Boréale, *Medusa capillata*, Baster; de la mer du Nord. — Cyanée Arctique, *Medusa capillata*, Fabr.; des mers du Groënland. — Cyanée Pleurophore, *Chrysaora Pleurophora*, Pér. et Les.; des côtes de Normandie. — Cyanée Pentastome, *Chrysaora Pentastoma*, Pér. et Les.; de la Nouvelle-Hollande. — Cyanée astier; *Cyanea rosea*; Gaymard et Quoy; de la mer du Sud. — *Cyanea hexastoma*; de la terre de Diémen. — Cyanée Heptamène; des mers du Nord — Cyanée Macrogène; d'Angleterre. Ces trois dernières sont regardées comme douteuses et pouvant appartenir au genre *Chrysaore*.

CYANÉE. *Cyanæa*. BOT. Reneaulme avait établi, sous ce nom, aux dépens des Gentianes, un genre qui n'a pas été adopté, et dont le type était le *Gentiana Pneumonanthe*; Adanson avait aussi formé le même genre, sous le nom de *Ciminalis*. Plus récemment encore Gaudichaud, dans la partie botanique de la relation du voyage de l'Uranie, a rétabli le genre Cyanée, pour une

plante qu'il a observée dans la Polynésie, et qui appartient à la famille des Lobeliacées. Caractères : calice adhérent à l'ovaire, marqué de dix sillons, avec son limbe foliacé, fort allongé et divisé en cinq segments oblongs, dont les bords sont crispés, ondulés, et réfléchis; corolle tubuloso-cylindrique, arquée, ayant son limbe partagé comme celui du calice, et presque bilabié; cinq étamines formant, par l'union des filaments, un tube libre; anthères connées et barbues; capsule en forme de baie, avec dix sillons et dix côtes élevées, indéhiscence, à deux loges, couronnée par les vestiges du calice persistant; graines à surface criblée. Le *Cyanæa Grimesiana* est un arbre lactescent, à rameaux armés de tubercules et d'aiguillons, à feuilles alternes, pinnatifidées et dentées; les grappes sont axillaires et les fleurs qui les forment, sont bleues, portées sur des pédicelles garnis de bractées à leur base.

CYANÉE. MIN. Syn. de Lazulite et de Pierre d'Arménie. CYANELLE. *Cyanella*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées. Caractères : un calice pétaloïde, à six divisions profondes et inégales; six étamines rapprochées, conniventes et monadelphes par leurs filets; ces étamines sont un peu déclinées ainsi que les fleurs; leurs anthères sont disposées de la manière suivante : trois supérieures sont recourbées, rapprochées les unes contre les autres latéralement, égales et semblables entre elles; deux placées sur les côtés sont semblables aux précédentes; enfin la troisième est plus large et pendante; toutes sont introrses, allongées, obtuses, à deux loges s'ouvrant à leur sommet, par un petit trou commun pour les deux loges, dans les cinq anthères supérieures, tandis que l'inférieure offre une petite ouverture pour chacune de ses deux loges; l'ovaire est globuleux, à trois côtes arrondies et très-obtuses, déprimé à son centre, pour l'insertion du style qui est un peu plus long que les étamines; décliné et recourbé en S, terminé par un très-petit stigmate à trois divisions aigües; le fruit est une capsule globuleuse, déprimée à son centre, à trois côtes arrondies, obtuses, à trois loges contenant de six à dix graines chacune, et s'ouvrant en trois valves à l'époque de sa maturité. Les caractères de ce genre n'avaient point encore été donnés d'une manière complète et exacte; en effet aucun auteur n'a fait mention de la soudure des étamines par leurs filets, ni de la manière dont les anthères s'ouvrent par le moyen d'un trou qui se pratique à leur sommet.

On ne connaît que quatre espèces qui toutes sont originaires du cap de Bonne-Espérance. Leur racine est surmontée d'un bulbe arrondi, d'où naissent des feuilles radicales étroites, et une hampe simple, qui se termine par des fleurs d'un aspect agréable, disposées en épis ou en grappes; les fleurs, qui sont en général munies de petites bractées sur les pédoncules qui les supportent, sont plus ou moins penchées.

CYANELLE DU CAP. *Cyanella Capensis*, L., Lamk., Ill. 259. Son bulbe, que mangent les Hottentots après l'avoir fait griller, est arrondi, déprimé; ses feuilles étroites, linéaires, lancéolées, aigües, d'un vert clair; la hampe se termine par une grappe ou panicule de fleurs violacées, portées sur des pédoncules presque horizontaux; leurs étamines sont monadelphes par toute la

longueur de leurs filets. Les autres espèces sont les *Cyanella alba*, Thunb., et *Cyanella lutea*, Thunb., *Cyanella orchidiflora*, Jacq.

CYANITE. MIN. V. DISTHÈNE.

CYANOGENÈ. Principe particulier, contenu, à l'état de combinaison, dans quelques-unes des productions des règnes végétal et animal. Sa découverte est assez récente; on la doit à Gay-Lussac qui a obtenu ce corps en examinant les propriétés du Prussiate de mercure, lequel, après la découverte de Gay-Lussac, a dû prendre le nom de Cyanure de mercure. Le Cyanogène est un fluide élastique, permanent, inflammable; son odeur est extrêmement vive et pénétrante; sa densité est de 1,81; il rougit sensiblement la teinture de tournesol, mais en faisant chauffer la dissolution, le gaz se dégage uni à un peu d'acide carbonique, et la couleur bleue reparaît. Soumis à une forte pression ou à un abaissement convenable de température, il se convertit en un liquide incolore; il récupère sa fluidité élastique, dès que la compression cesse. Il résiste à un très-haut degré de chaleur; son affinité pour l'oxygène est très-faible; si l'on fait un mélange de ces deux corps gazeux, à la température de l'atmosphère, ils ne réagissent pas, mais si l'on y plonge une bougie allumée, ils détonent, brûlent avec une flamme bleue, produisent du gaz acide carbonique, et de l'azote est mis en liberté. Le Cyanogène est formé de deux volumes de vapeur de Carbone, et d'un volume d'Azote condensés en un seul.

CYANOPIDE. *Cyanopsis*. BOT. Le professeur De Candolle a substitué ce nom à celui de *Cyanthillium*, qu'a donné primitivement au genre le docteur Blume qui en est le créateur; jusqu'à ce que les motifs de De Candolle nous soient connus, nous croyons devoir laisser au genre son nom primitif, et nous renvoyons au mot CYANTHILLIER.

CYANOPSIDE. *Cyanopsis*. BOT. La *Centaurea pubigera* de Persoon est devenue pour H. Cassini le type d'un genre nouveau, qui se distingue du *Volubarella* par l'appendice des squames, qui est subulé, spiniforme; par la corolle obringente; par l'ovaire glabrescule, muni de dix à douze côtes régulières, séparées par des sillons ridés transversalement. De Candolle, dans le sixième volume, p. 558, de son *Prodrômus*, en a fait le type d'une section de son genre *Amberboa*.

CYANORCHIS. BOT. Dénomination employée par Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des îles australes d'Afrique) pour un genre d'Orchidées de la section des Hélioborines. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, l'*Epidendrum tetragonum* des auteurs, ou le *Tetragocyanis* de Du Petit-Thouars; plante indigène des îles de France et de Mascareigne, ayant une tige carrée, haute de six à sept décimètres, portant des feuilles ovales, aiguës, très-grandes, et des fleurs pourpres, disposées en épi, le long d'un axe latéral. Elle fleurit dans sa patrie, au mois d'avril. Du Petit-Thouars en a fait graver une figure (*loc. cit.*, t. 54) qui donne une idée exacte de l'espèce.

CYANOSE. MIN. Boudant appelle ainsi le Cuivre sulfuré, dans sa méthode de classification des minéraux.

CYANOTIDE. *Cyanotis*. BOT. Genre de la famille des Commelinacées. institué par Don qui lui assigne pour

caractères: périgone ou périanthe formé de six folioles dont les trois externes, tenant lieu de sépales, sont soudées à leur base, persistantes, et même conniventes; les trois internes sont pétaloïdes, caduques, avec leurs onglets soudés en forme de tube; à l'intérieur sont fixés les six étamines; leurs filaments sont barbus, dilatés et arrondis en forme de rein à leur sommet; toutes les anthères sont fertiles, à loges divariquées et unies par leurs bords; l'ovaire est trilobulaire, avec deux ovules dans chaque loge: l'un dressé et l'autre pendant, tous deux insérés collatéralement; le style est plus épais à la partie antérieure et pileux; le stigmate est creusé ou évasé; la capsule est à trois loges, à trois valves septifères au milieu. Il y a dans chaque loge deux graines dont une avorte assez fréquemment; elles sont anguleuses, presque peltées. Les plantes de ce genre, voisines du genre *Tradescantie*, sont herbacées, ordinairement pubescentes, rarement velues ou laineuses; les tiges, d'abord couchées, se redressent ensuite et se terminent par une inflorescence bractéifère; elles sont entourées à leur base, de feuilles ovales-lancéolées, munies de gaines assez amples. Ces plantes habitent l'Asie tropicale.

CYANOTRIDE. *Cyanotris*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, Hexandrie Monogynie, institué par Rafinesque qui lui donne pour caractères: périanthe corolloïde, à six divisions égales, dont cinq ascendantes et la sixième fléchissante; six étamines hypogynes, égales, à filaments minces et droits; ovaire à trois loges renfermant plusieurs ovules; style filiforme, décliné; stigmate faiblement tridenté; capsule membraneuse, trilobulaire, trivalve et polysperme; semences globuleuses. La seule espèce connue appartient à l'Amérique septentrionale; c'est une plante bulbeuse, herbacée, à feuilles linéaires, aiguës, à hampe dressée, terminée par une grappe de fleurs d'un bleu pourpré.

CYANTHILLIER. *Cyanthillium*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, Syngénésie Polygame, formé par Blume (*Bydr. Flor. ind.* 889) qui lui donne pour caractères: involucre hémisphérique, polyphylle, imbriqué, écailleux, à folioles terminés par une soie; réceptacle alvéolé; fleurons tubuleux, quinquéfides; akènes anguleux; aigrettes poilues, décidues. Ce genre se compose de plantes herbacées, à tiges peu élevées, à feuilles pétioles, oblongues, velues; ses fleurs sont bleuâtres et les capitules réunis en corymbes au sommet des rameaux. Trois espèces, *Cyanthillium villosa*, *C. pubescens* et *C. Moluccensis*, sont décrites par Blume qui les a observées dans l'Archipel de l'Inde; une quatrième a été envoyée de Madagascar par le professeur Bojer.

CYANUS. BOT. V. BLUET.

CYATHA ET CYATHE. BOT. V. NIDULAIRE.

CYATHANTHÈRE. *Cyathanthera*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées de Jussieu, Décandrie Monogynie, Linn., institué par Pohl pour un petit arbuste qu'il a découvert dans la province de Minas Geraes, au Brésil, et qu'il a tenté inutilement de placer dans le genre *Mélastome*, dont il s'éloigne particulièrement à cause de la forme des anthères. Le calice est persistant, à cinq dents ou divisions; les pétales, au nombre de cinq, sont insérés sur l'orifice du calice; ils sont obo-

vales, presque cordés et tronqués à leur base; les étamines ont leurs filaments à peine plus longs que les pétales, dressés et dilatés à leur base; les anthères sont biforées, ovoides, bitubuleuses, avec les tubes ou cylindres tronqués et atténués à leur base; elles s'élevaient au-dessus des pétales. Cette conformation singulière donne à la fleur, quoique très-petite, un aspect remarquable. La Cyathanthère lancéolée a les tiges partagées dans toute leur longueur, en rameaux opposés et relevés, garnis de feuilles décidues, membraneuses, opposées, simples, lancéolées, pétiolées, planes et trinervées. L'inflorescence présente des thyrses paniculés, composés de fleurs brunâtres et brillantes.

CYATHEA. BOT. Ce genre, fondé par Smith, dans sa Révision de la famille des Fougères, a subi depuis plusieurs divisions; et si on adopte les nouveaux genres formés aux dépens du genre Cyathea de Smith, on devra un jour les réunir en un petit groupe particulier dans cette belle famille. Les Cyathées de Smith étaient caractérisées par leurs capsules semblables à celles de toutes les Polypodiacées, insérées sur une partie saillante de la fronde, et enveloppées de toutes parts, d'un tégument sphérique, naissant de la base du réceptacle qui les supporte. La plupart des espèces qui composaient ce genre, sont remarquables par leur tige arborescente; mais elles varient assez par la forme de leurs frondes plus ou moins divisées. A son tour Brown a introduit plusieurs divisions nouvelles dans ce genre. Les caractères déduits de la fructification s'accordent assez bien avec ceux que fournit le port des différentes espèces qu'on y range; ces genres sont fondés particulièrement sur la position des groupes de capsules, par rapport aux nervures, et sur le mode de déhiscence du tégument qui les enveloppe. Ces caractères ont donné lieu aux trois genres *Cyathea*, *Alsophila* et *Hemitelia* de Brown. Le premier se reconnaît à ses groupes de capsules insérées à l'angle de division des nervures, et entourées par un tégument qui se divise transversalement comme une sorte d'opercule. Les espèces qui appartiennent à ce genre, et par conséquent les véritables *Cyathea*, sont les *Cyathea arborea* (*Polypodium arboreum*, L.), *Cyathea dealbata*, *Cyathea medullaris* et *Cyathea affinis*.

Gaudichaud a rapporté des îles de la mer du Sud une nouvelle espèce voisine des *Cyathea*, qui devra former un genre de plus dans cette division des Fougères si l'on adopte les genres précédents proposés par R. Brown. Le genre *Sphaeropteris* de Bernhardt, et probablement le *Dennstaedtia* du même auteur se rapportent aux Cyathées; mais la description du dernier est trop imparfaite pour qu'on puisse l'affirmer. Toutes les espèces qui composent le genre *Cyathea* et les autres genres formés à ses dépens, sont remarquables par leur tige arborescente, simple, droite, marquée d'impressions très-régulières, formées par la chute des feuilles, et surmontée d'un chapiteau de larges feuilles, profondément découpées, qui réunissent au port majestueux des Palmiers l'élégance des formes des autres Fougères; aussi ces plantes, qui sont particulières aux parties humides des régions tropicales, sont-elles, d'après tous les voyageurs, un des principaux ornements de

ces pays. Leurs troncs et ceux de quelques autres Fougères arborescentes, sont les seuls, parmi les plantes vivantes que l'on connaît, dont l'organisation soit comparable à celle de quelques-unes de ces tiges si nombreuses dans les formations houillères, et dont l'écorce présente des impressions d'une régularité admirable, qu'on ne retrouve dans aucune tige de plantes Dicotylédones, ni même parmi les Monocotylédones phanérogames. On doit remarquer cependant à cet égard que les espèces fossiles paraissent toutes différer beaucoup, du moins spécifiquement, des espèces vivantes.

CYATHIDIUM. BOT. Ce genre, de la famille des Synanthérées, institué par Royle, est le même que le genre *Saussurea* de De Candolle. V. SAUSSUREE.

CYATHIFORME. *Cyathiformis*. BOT. Qui a la forme d'un gobelet; par exemple, la corolle du *Symphytum tuberosum*, etc. Plusieurs Lichens et des Champignons sont Cyathiformes.

CYATHOCLINE. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Inulées-Buphtalmées, établi récemment par H. Cassini qui lui donne pour caractères: calathide subglobuleuse, discoïde: disque masculiflore; couronne multisériée, femminiflore; clinanthe élevé, large, très-concave, évasé, cyathiforme, nu, portant les fleurs du disque au centre, et celles de la couronne extérieurement. Fleurs du disque ou mâles, privées de faux ovaire qui est peut-être confondu avec la base de la corolle qui est infundibulée, à cinq divisions; anthères demi-exsertes; style inclus. Fleurs de la couronne ou femelles, munies d'un ovaire ou fruit très-petit, ovoïde-oblong, à peine comprimé, glabre, lisse; corolle articulée sur l'ovaire, longue, grêle, tubuleuse, ayant la base très-renflée, globuleuse et le sommet tridenté. La seule espèce connue, *Cyathocline Lyrata*, est une petite plante herbacée, annuelle, à feuilles alternes, lyrées, à calathides petites, d'une ligne de diamètre, peu nombreuses, rapprochées au sommet de la tige qui est à peine ramifiée. Cette plante a été rapportée de Pégu, par M. Reynaud.

CYATHOCRIN ou CYATHOCRINITE. *Cyathocrinus* ou *Cyathocrinites*. ÉCHIN. Genre de la famille des Crinoïdes ou Encrines, établi par Müller, dans son Histoire de ces animaux appartenant à la division des Inarticulés. Caractères: animal Crinoïde, avec une colonne cylindrique ou pentagonale, composée de nombreuses articulations ayant des bras qui partent irrégulièrement des côtés. Au sommet adhère un bassin composé de cinq pièces, sur lequel sont placées à la suite les unes des autres, cinq plaques costales et cinq bosses, avec une écaïlle intermédiaire; de chaque bosse part un bras armé de deux mains. Ce genre est composé de quatre espèces: le *Cyathocrin plan*, Mull., *Hist. Crinoïd.*, p. 85, pl. 2. — Le *Cyathocrin tuberculeux*, Mull., p. 88, pl. 3. — Le *Cyathocrin rugueux*, Mull., p. 89, pl. 4; et le *Cyathocrin à cinq angles*, Mull., p. 92, pl. 5. Tous ces Fossiles se trouvent en Angleterre.

CYATHODE. BOT. Genre de la famille des Épacridées, et de la Pentandrie Monogynie, établi par Labillardière (*Nov.-Holl.*, 1, p. 57) sur deux plantes qui présentent entre elles assez de différences dans leurs organes reproducteurs, pour qu'on ne doive pas les con-

sidérer comme absolument congénères. C'était d'ailleurs l'avis de Labillardière lui-même, qui, malgré la différence de leurs fruits, ne les a réunis que pour ne pas multiplier les genres plus qu'il n'est convenable. Cette considération n'a pas arrêté Brown; il sépare de ce genre les plantes de Labillardière et assigne au genre *Cyathode* les caractères suivants : calice soutenu par plusieurs bractées écaillées et imbriquées; corolle infundibuliforme, dont le tube, à peine plus long que le calice, est intérieurement glanduleux, le limbe étalé, un peu ou nullement barbu; cinq étamines, dont les anthères seulement sont saillantes; ovaire à cinq ou dix loges, se changeant en un drupe pulpeux ou une sorte de baie polysperme; le disque hypogyne cyathiforme et à cinq dents, qui entoure l'ovaire, a servi d'étymologie au nom du genre. Dans l'Encyclopédie méthodique, Poiret a francisé ou plutôt traduit ce nom par celui d'Urcéolaire, que l'on ne saurait adopter, puisque c'est déjà la dénomination d'un genre de Lichens, ainsi que d'un genre de la Diandrie Monogynie, proposé par Molina, dans la Flore du Chili.

Brown (*Prodr. Nov.-Holl.*, p. 559) a décrit six espèces de *Cyathodes*, distribuées en deux sections, d'après la villosité ou la nudité de l'intérieur des lobes de la corolle. La première en contient trois, dont une est le *Cyathodes glauca*, décrit et figuré par Labillardière (*loc. cit.*, 1, p. 57, t. 81); dans la seconde section, Brown fait entrer deux plantes que Labillardière avait décrites et figurées (*loc. cit.*, T. 1, p. 48 et 49, t. 68 et 69) sous les noms de *Styphelia abietina* et *Styphelia oxycedrus*. La *Styphelia acerosa* de Banks et Solander, que Gærtner avait transporté dans le genre *Ardisia*, est une plante très-voisine de cette dernière, et, comme elle, qui doit faire partie du même genre et de la même section. A celle-ci Brown réunit encore trois espèces trouvées dans l'Herbier de Banks, et indigènes des îles de la mer du Sud, mais dont il ne donne point de description. Chamisso en a trouvée une autre dans l'île de O-Wahu, qu'il a nommée *Cyathodes Tameiameia*. Enfin le *Cyathodes disticha* de Labillardière, plante sur la place de laquelle son auteur était fort incertain, est devenu le type du genre *Decaspora*. Toutes les espèces du genre *Cyathode* sont particulières à la terre de Diémen, dans la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux dressés et rameux, à feuilles striées en dessous, à fleurs axillaires, dressées ou légèrement penchées.

CYATHODIER. *Cyathodium*. BOT. Genre d'Hépatiques de la famille des Anthocrotées, établi par Lehman qui lui assigne pour caractères : fleurs femelles disposées dans le sinus de la fronde; involucre coriace, cyathiforme et bilabié; sporangium globuleux, subsessile, s'ouvrant par six dents au sommet; sporules se détachant avec élasticité de l'apothécion. Les *Cyathodiers* ont leurs frondes lobées, très-tendres, presque diaphanes. On n'en connaît jusqu'ici qu'une seule espèce; elle habite aux Antilles.

CYATHOGLOTTIDE. *Cyathoglottis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Cynandrie Monandrie, institué par Poppig et Endlicher qui lui ont assigné pour caractères : sépales et pétales égaux et connivents; labelle

très-petit, soudé vers la base, à la face interne du gynostème et embrassant ses bords : les lamelles sont indivisibles et planes; gynostème en masse, membraneux sur les bords; anthère terminale, operculaire. Le genre *Cyathoglottis*, dont on ne connaît encore qu'une espèce, appartient au Pérou; c'est une plante des Andes que l'on trouve parasite sur les vieux troncs; ses racines s'insinuent dans les fissures et produisent des feuilles oblongues, lancéolées, roides, nervurées; de leur centre s'élève une tige d'une consistance presque ligneuse, terminée par une grappe ou un épi de fleurs jaunes ou blanches et d'une odeur suave, mais très-fugace.

CYATHOPHORE. *Cyathophorum*. BOTAN. Palisot-de-Beauvois avait nommé ainsi le genre que Smith désigna, à peu près à la même époque, sous le nom de *HOOKERIA*.

CYATHOPHYLLE. *Cyathophyllum*. POLYPT. Polypier pierreux, libre ou fixé, érigé en genre par Lamarck; il consiste en cylindres turbinés, solitaires ou agrégés, striés longitudinalement, et marqués d'anneaux rugueuses sur leur face externe, composés de cellules évasées et lamelleuses, qui naissent les unes au-dessus des autres, tantôt du centre, tantôt du bord supérieur de la cellule précédente; les lamelles sont rayonnantes. La plupart des *Cyathophylles* présentent un caractère remarquable dans la manière dont les loges évasées des polypes se superposent comme des cornets emboîtés les uns dans les autres. Ordinairement et même chez tous les autres Polypiers, la colonne pierreuse s'élève par l'addition de nouvelle matière calcaire à son sommet, et dans les interstices des parties déjà formées; ce qui fait supposer que chacune d'elles est le produit d'un même animal, et qu'elles ont été sécrétées d'une manière continue. Ici, au contraire, la séparation entre les divers étages d'une même colonne est si nette qu'on est en droit de présumer que chacun de ces étages est sécrété par un Polype nouveau, qui aura pris naissance et se sera développé sur le disque de celui qui, à son tour, avait formé la loge située au-dessous. Les *Cyathophylles* sont assez nombreux, Lamarck en décrit une vingtaine d'espèces parmi lesquelles un certain nombre que Goldfuss avait rangées parmi les *Astrées* et les *Astéries*; celles-ci se distinguent des autres *Cyathophylles* en ce que les cônes dont elles se composent, au lieu de se terminer par une grande loge multiradiée, régulièrement conique et à bords minces, ont, à l'extrémité, une large surface stelliforme, à peu près plane, dont le centre seulement est déprimé d'une manière abrupte, et constitue ainsi une petite loge circulaire. Toutes ces espèces sont fossiles, et la plupart ont été trouvées dans l'Eifel.

CYATHOSPHERE. *Cyathosphæra*. BOTAN. Genre de plantes Cryptogames, établi par Dumortier, dans la famille des Sphériacées, et présentant pour caractères : sphères dépourvues d'ouverture, agrégées et insérées sur un stroma de manière à former des sphères composées. Les principales espèces sont : *Cyathosphæra cupularis*, *vermicularia*, *varia*, *berberidis*, *cucurbitula*, *fuliginosa*, etc., qui sont toutes des *Sphæria* suivant Persoon, Nees, Tode et les autres botanistes qui se sont occupés le plus particulièrement de la Cryptogamie.

CYATHULE. *Cyathula*. BOT. Le genre décrit sous ce nom, par Loureiro, appartient à la famille des Amaranthacées; peu distinct de l'*Achyranthes*, il a pour caractères principaux : un calice persistant, à cinq divisions; cinq étamines soudées à leur base en forme d'urne très-petite, séparées par un semblable nombre d'écaillés; anthères à deux loges; style filiforme; stigmaté capité; capsule entourée du calice persistant, monosperme. Le *Cyathula prostrata* est une plante herbacée que l'on trouve dans les guerêts; sa tige offre quelquefois une consistance sous-ligneuse; ses feuilles sont opposées, ovales, un peu rhomboïdes; les fleurs sont rassemblées en épis solitaires. On la trouve à Java.

CYATHUS. BOT. V. NIDULAIRE.

CYBBANTHÈRE. *Cybbanthera*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, institué par Hamilton et dont l'unique espèce, *Cybbanthera connata*, originaire du Népal, a été réunie au genre *Herpestis*.

CYBÈLE. BOT. Genre formé aux dépens des Embotrhium, et correspondant au Sténocarpe de Brown.

CYBELION. BOT. Synon. ancien de Violette odorante. Sprengel a donné ce nom à un genre de la Gynandrie Monogynie, qui est absolument identique avec le genre *Ionopside* de Kunth.

CYBIANTHE. *Cybianthe*. BOT. Genre de la famille des Myrsinées, établi par Martius qui lui assigne pour caractères : calice profondément partagé en quatre découpures; corolle quadrifide, en roue, plane, coupée un peu carrément dans son contour; ses lobes sont, ainsi que le calice, marqués de stries, de lignes et de points glanduleux bien sensibles; quatre étamines à filaments très-courts; anthères presque sessiles, oblongues, dressées, avec deux pores au sommet; l'ovaire est supère, petit, globuleux et un peu déprimé, surmonté d'un stigmaté sessile, presque en tête; le fruit est un drupe monosperme. Ce genre renferme quatre espèces dont deux, *Cybianthe pendulinus* et *cuneifolius*, ont été décrites sous ces noms par Martius; une troisième, *Cybianthe principis*, est le *Wallenia angustifolia* du même auteur; enfin la dernière, *Cybianthe Humboldtii*, a été publiée primitivement par Kunth (*Nov. Gen.*, III, p. 245), sous le nom de *Ardisia tetrandra*.

CYBISTRE. *Cybister*. INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Carnassiers, tribu des Dytisciens, établi par Curtis qui lui assigne pour caractères : dernier article des palpes entier et simplement obtus; antennes filiformes, aussi longues que la tête; pieds ciliés; un seul ongle avancé et fixé aux postérieurs; mandibules fortes, arquées, terminées par deux dents inégales; mâchoires cornées, pointues et ciliées; corselet transversal, échancré antérieurement; sternum prolongé en pointe. Le type de ce genre nouveau est le *Cybister Roeselii*, Dytique de Roesel de tous les anciens auteurs, et que l'on trouve en Europe, dans presque toutes les mares; il a la tête d'un noir verdâtre, avec le front, les bords latéraux du corselet et des élytres jaunes sur un fond noirâtre; le dessous du corps est d'un jaune obscur; les élytres du mâle ont chacune deux rangées de petits points enfoncés, peu apparents; celles de la

femelle sont striées, irrégulières et peu marquées. L'Insecte a quinze lignes de longueur.

CYBIUM. FOS. Synonyme de Tassard.

CYCADÉES. *Cycadeæ*. BOT. Entraîné par quelques ressemblances extérieures dans le port et l'enroulement des feuilles, Jussieu avait placé les genres *Cycas* et *Zamia* parmi les plantes Acotylédonnées, dans la famille des Fougères. Mais les observations de Du Petit-Thouars et celles de Richard, en faisant connaître la structure du fruit et de l'embryon, dans ces deux genres, ont fait voir combien ils s'éloignaient des plantes Acotylédonnées ou Cryptogames auxquelles on les avait associés. En effet, ces végétaux, qui, par leur port, rappellent absolument les Palmiers, offrent, dans la structure de leurs fleurs et de leurs fruits, les rapports les plus intimes avec les plantes Dicotylédones, et en particulier avec les Conifères. Aussi Richard en a-t-il formé une famille sous le nom de Cycadées, famille qu'il place immédiatement à côté des Conifères.

Les Cycadées, qui ne se composent que des genres *Cycas* et *Zamia*, sont des végétaux exotiques ayant le port des Palmiers. Leur tronc cylindrique est quelquefois très-court et à peine marqué; d'autres fois il s'élève à trente ou quarante pieds ou même au delà, en conservant à peu près un diamètre égal et sans présenter de ramifications, si ce n'est quelquefois tout à fait à son sommet. Un bouquet de feuilles étalées en tout sens couronne la tige et ses ramifications; ces feuilles sont très-grandes, pinnées, et avant leur développement les pinnules ou folioles qui les composent, sont roulées sur elles-mêmes, à peu près comme dans les Fougères, circonstance qui n'a pas peu contribué au rapprochement qui a été établi entre les Cycadées et les Fougères. Les fleurs sont constamment dioïques et naissent au milieu des feuilles qui terminent la tige. Les fleurs mâles constituent des espèces de chatons en forme de cônes, ayant quelquefois deux pieds et plus de longueur, composés d'écaillés spatulées, renflées à leur sommet qui en est la seule partie visible à l'extérieur, recouvertes à leur face inférieure, d'un très-grand nombre d'étamines qui doivent être considérées comme formant chacune une fleur mâle. Chaque étamine ne consiste qu'en une anthère plus ou moins globuleuse ou ovoïde, à une seule loge s'ouvrant par un sillon longitudinal; ces anthères sont solitaires ou réunies base à base, par deux, par trois ou même par quatre. L'inflorescence des fleurs femelles varie dans les deux genres *Cycas* et *Zamia*; dans le premier, un long spadice comprimé, spatuliforme, aigu, denté sur ses deux côtés, porte vers le milieu de chacun d'eux quatre ou cinq fleurs femelles, logées chacune dans une petite fossette longitudinale, au-dessus de laquelle elles sont saillantes. Le *Zamia*, au contraire, a ses fleurs femelles disposées comme ses fleurs mâles, en une sorte de cône ou de chaton ovoïde, composé d'écaillés peltées, très-épaisses à leur sommet, se terminant par un pédicule qui s'insère au milieu de leur face inférieure; à celle-ci sont attachées deux fleurs femelles renversées. Ces fleurs offrent la même structure dans ces deux genres; elles sont plus ou moins globuleuses: leur calice, qui détermine leur forme, est immédiatement appliqué sur

l'ovaire; il est globuleux, percé d'une très-petite ouverture à son sommet, se prolongeant en un tube court. L'ovaire est semi-infère, c'est-à-dire que sa moitié supérieure seulement est saillante et libre dans l'intérieur du calice, tandis que sa moitié inférieure est intimement adhérente avec les parois de ce dernier : supérieurement cet ovaire se termine par un petit mamelon allongé, que l'on doit considérer à la fois comme le style et le stigmate. Le fruit se compose du calice qui est nécessairement persistant, s'épaissit, devient même légèrement osseux à sa partie interne et recouvre le véritable fruit. Celui-ci est uniloculaire, monosperme et indéhiscent. Son péricarpe est mince; il adhère intimement avec le tégument propre de la graine, dont il ne peut être séparé. Celle-ci contient une amande qui se compose d'un gros endosperme charnu, devenant dur et corné par la dessiccation, formant toute la masse de l'amande, et renfermant à sa partie supérieure, un embryon renversé, axillaire, allongé, placé dans une cavité qui occupe les deux tiers de la longueur de l'endosperme. L'embryon est allongé; son extrémité cotylédonaire, qui est inférieure, est partagée en deux lobes ou cotylédons inégaux, plus ou moins intimement soudés ensemble, mais toujours distincts à leur base où ils sont séparés l'un de l'autre, par une fente longitudinale, qui traverse toute la masse de l'embryon. Dans cette fente, représentant la base des deux cotylédons, on trouve la gemmule formée de petites feuilles coniques, emboîtées les unes dans les autres. La radicule est à peine distincte de la base du corps cotylédonaire; elle se termine par une sorte de petite bandelette mince, roulée et tordue sur elle-même, plus ou moins intimement adhérente avec l'enveloppe ou tégument propre de la graine.

Si l'on compare l'organisation des fleurs dans les Cycadées, avec celle des Conifères, il sera bien facile de démontrer l'extrême analogie qui existe entre ces deux groupes. Dans l'un et dans l'autre, les fleurs mâles forment généralement des sortes de cônes ou de chatons. Chaque anthère peut être considérée comme une fleur mâle, et ces anthères, le plus souvent uniloculaires, sont attachées à la face inférieure des écailles qui forment les chatons. Dans les Cycadées comme dans les Conifères, les fleurs femelles sont tantôt dressées, tantôt renversées, quelquefois solitaires, quelquefois geminées. Toujours leur ovaire est semi-infère; leur calice est immédiatement appliqué sur le pistil qu'il recouvre en totalité et qu'il accompagne jusqu'à son état de fruit parfait. Celui-ci contient une seule graine dont le tégument est peu distinct de la paroi interne du péricarpe. Cette graine se compose d'un embryon renfermé dans l'intérieur d'un gros endosperme charnu. Certes il serait difficile de trouver deux familles qui offrissent plus d'analogie dans l'organisation de leurs fleurs. Il est vrai que le port est différent, que tandis que les Conifères ont un *habitus* si particulier, les Cycadées rappellent tout à fait les Palmiers, et que leur tige offre à peu près la même organisation que dans ces derniers. Mais dans une classification fondée sur la structure de l'embryon, l'organisation de la tige doit-elle avoir plus de valeur que celle de toutes les parties de la fleur et du fruit? Il est bien plus rationnel de placer les Cycadées

immédiatement à côté des Conifères que de les rapprocher des Palmiers.

Après avoir parlé des caractères qui rapprochent les Cycadées des Conifères, il devient indispensable d'indiquer ceux qui les en distinguent. Ces caractères consistent : 1^o dans le port, qui, comme on vient de le dire, est tout à fait différent; 2^o dans la structure de l'embryon, dont les deux cotylédons sont inégaux et soudés dans les Cycadées, tandis qu'ils sont égaux, distincts et fréquemment au nombre de plus de deux dans les Conifères.

CYCADITES. BOT. Nom donné par Brongniard à des végétaux fossiles, trouvés dans la Craie inférieure, et qui ont de grands rapports avec les Cycas.

CYCAS. *Cycas*. BOT. Genre qui, avec le *Zamia*, constitue la famille des Cycadées. Caractères : des fleurs dioïques; les mâles formant une sorte de cône ovoïde, allongé, composé d'écailles comprimées, dont la face inférieure est couverte d'anthères globuleuses, sessiles, constituant autant de fleurs mâles; les fleurs femelles consistent en de longs spadices comprimés, aigus, subspathulés, portant sur leurs bords, quelques fleurs à demi enfoncées dans de petites fossettes longitudinales; ces fleurs sont globuleuses; leur calice est percé d'une petite ouverture à son sommet. Les fruits sont des drupes globuleux. Le tronc est simple, écaillé, couronné par un bouquet de feuilles terminales, très-grandes, pinnées et semblables à celles du Dattier. Ce genre se compose de sept à huit espèces qui croissent sous les tropiques, particulièrement dans l'Inde. On voit assez fréquemment dans les serres, les *Cycas circinalis* et *Cycas revoluta* de Thunberg.

CYCHLE. *Cychla*. POIS. Ce genre de la classe des Poissons Acanthoptérygiens, appartient à la famille des Labroides; il a été créé par Bloch et se trouve caractérisé par des dents toutes en velours sur une large bande; lèvres doubles et charnues dont l'une tient immédiatement aux mâchoires et l'autre aux sous-orbitaires; nageoires verticales, filamenteuses; corps allongé; estomac en cul-de-sac, sans cœcums. Le genre se compose, suivant Cuvier, des *Cychla saxatilis*, Bloch.; *ocellaris*, Bl.; *argus*, Valenc.; *Brasiliensis*, Bl.; et de quelques autres espèces entièrement nouvelles.

CYCHROME. INS. Kugelan a désigné sous ce nom, une division dans le genre Nitidule. Ce sont des *Strongylus* pour Herbst, et des *Byturus* pour Latreille.

CYCHRE. *Cychrus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Paykull et Fab., placé dans la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques. Caractères : jambes antérieures sans échancrure à leur bord interne; élytres soudées, enveloppant la majeure partie de l'abdomen; labre profondément échancré; mandibules longues, étroites, avancées, ayant sous leur extrémité deux dents; le dernier article des palpes labiales et des maxillaires extérieures fort grand, très-comprimé, concave et presque en forme de cuiller; langue très-petite, divisée en trois pièces, dont la mitoyenne en forme de tubercule, presque triangulaire, soyeuse au bout, et dont les deux latérales membraneuses, étroites, en languette; échancrure du menton sans dentelures; tête et prothorax fort étroits; élytres dilatées sur les côtés et prolongées

inférieurement pour embrasser le ventre. Les Cychres sont particulièrement originaires des contrées froides : on les trouve dans les forêts, sous les mousses, aux pieds des troncs d'arbres et sous les pierres. On peut considérer comme espèces principales : le CYCHRE MUSELIER, *Cychnus rostratus*, Fabr., figuré par Clairville (*Entom. Helvet. T. II, pl. 19*). On le trouve quelquefois sous les pierres, aux environs de Paris, dans la forêt de Bondy près du Raincy. Il est moins rare en Allemagne; on le rencontre aussi en Russie dans les régions du Caucase; et le CYCHRE D'ITALIE, *Cychnus Italicus*, Bonelli, confondu par quelques auteurs avec l'espèce précédente. Knoch (*Neue Beytrage zur Insectenkunde, p. 187 et pl. 8*) a décrit et représenté sous les noms d'*unicolor*, d'*elevatus* et de *Stenostomus*, des espèces propres à l'Amérique du nord. Les deux premières étaient connues de Fabricius; la troisième paraît nouvelle. Fischer (*Entomogr. de la Russie, T. I, p. 79*) décrit, sous le nom de *Cychnus marginatus*, une espèce rare, qui se trouve sous les pierres ou entre les mousses, dans l'île d'Ounalaschka.

CYCLADE. *Cyclas*. MOLL. Linné et les conchyliologues qui le précédèrent, confondirent ce genre, les uns avec les Tellines, les autres avec les Vénus; et dans certains auteurs, dans Linné lui-même, on voit des espèces du même genre parmi les Tellines et les Vénus tout à la fois. C'est à Bruguière que l'on en doit la séparation bien nette, quoique depuis on y ait trouvé les éléments d'un autre genre que Bruguière établit dans les Planches de l'Encyclopédie, qui fut admis par Lamarck en 1801, et ensuite par Draparnaud, Schweigger, Ocken, Cuvier, etc. Quoique ce genre fût très-bien connu, Megerle le proposa de nouveau, en 1811, sous le nom de *Cornea*, qui n'a pas été admis par les conchyliologues français; mais on sentit, et Megerle le sentit le premier, que le genre Cyclade de Bruguière, renfermait des Coquilles qui ne présentaient pas toutes les mêmes caractères : Megerle les sépara donc sous le nom générique de *Corbicule*, Lamarck sous celui de *Cyrène*, et Férussac proposa pour le genre de ces deux auteurs, un sous-genre nommé *Cyano-Cyclas*. Blainville s'en servit dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, comme d'un moyen facile, pour distinguer des Coquillages qui peuvent se confondre dans leurs caractères, par les passages des espèces; Férussac sentit que la division de Lamarck était préférable à la sienne; car, après la publication du travail de Blainville, il admit, dans ses Tableaux systématiques, en 1821, les genres *Cyrène* et *Cyclade*, tels que Lamarck les avait faits dans son grand ouvrage sur les Animaux sans vertèbres (T. V, p. 556). Le plus grand nombre des conchyliologues, depuis Bruguière, avaient bien senti la nécessité de faire une coupe : aussi presque tous l'admirent dès qu'elle leur fut présentée; et on en verra d'autant mieux la solidité qu'on en examinera avec plus de soin et comparativement les caractères distinctifs. Voici ceux que Lamarck a donnés aux Cyclades : coquille ovale-bombée, transverse, équivalente, à crochets protubérants; dents cardinales très-petites, quelquefois presque nulles; tantôt deux sur chaque valve, dont une pliée en deux; tantôt une seule pliée ou lobée

sur une valve, et deux sur l'autre; dents latérales allongées transversalement, comprimées, lamelliformes; ligament extérieur. Il faut ajouter que l'animal fait saillir d'un côté deux tubes ou siphons, et de l'autre un pied mince, allongé et linguiforme. D'Argenville, dans sa *Zoomorphose* (pl. 8, fig. 9 et 10), a fait figurer l'animal d'une Cyclade. Sans savoir précisément à quelle espèce la figure peut se rapporter, il est pourtant probable qu'elle appartient à ce genre de Coquilles; il serait peut-être possible de la retrouver et avantageux pour en préciser l'espèce, puisque c'est dans la Marne qu'elle a été pêchée. On a été longtemps sans connaître de Cyclades à l'état fossile. Lamarck, le premier, dans les *Annales du Muséum*, en a décrit une seule espèce. La ténuité, la délicatesse de ces Coquillages donnaient assez de motifs pour penser qu'ils avaient été détruits; il faut ajouter qu'à cette époque, quoique peu reculée, on ne connaissait encore les terrains d'eau douce que d'une manière superficielle et imparfaite. Depuis, les travaux de Brongniart sur les terrains tertiaires des environs de Paris, ont particulièrement fixé l'attention et du géologue et du conchyliologue : l'un y a trouvé une nouvelle source de méditations sur les alternances et sur les mélanges que présentent leurs couches; l'autre un trésor encore fécond en espèces intéressantes. Les Cyclades habitent toutes les eaux douces des deux continents. Elles sont généralement petites, diaphanes, recouvertes d'un épiderme vert ou brun; jamais leurs crochets ne sont écorchés.

CYCLADE DES RIVIERES. *Cyclas rivicola*, Lamk., Anim. sans vert. T. V, pag. 558, n° 1. C'est peut-être le *Cyclas cornea* de Draparnaud (*Hist. des Moll.*, p. 128, pl. 10, fig. 1, 2, 3). La figure qu'en donne Draparnaud la représente très-épaisse avec trois dents bien distinctes à la charnière, tandis que l'espèce dont il est question n'en offre que deux, et quoique plus épaisse que les autres espèces, elle ne l'est pourtant pas autant que dans la figure citée. Ce sont ces différences qui font penser que ce pourrait bien ne pas être la même : c'est le *Cyclas rivicola* de Leach, figuré dans *Lister* (*Conchyl. tab. 159, fig. 14*) et dans l'*Encyclopédie* (pl. 302, fig. 5, A, B, C). Cette Coquille est subglobuleuse, assez solide, élégamment striée, subdiaphane, d'une couleur cornée, verdâtre ou brunâtre; elle présente aussi le plus souvent deux ou trois zones plus pâles. Elle a vingt millimètres de largeur. Europe.

CYCLADE CORNÉE. *Cyclas cornea*, Lamarck, Anim. sans vert., loc. cit. n° 2; *Tellina cornea*, L., *Syst. Nat.*, p. 1120; *Cyclas rivalis*, Draparnaud, *Hist. des Moll.*, pag. 129, pl. 10, f. 4, 5. Elle se distingue par ses stries qui sont très-fines, par sa couleur de corne peu foncée; elle est également subglobuleuse, mais toujours plus mince que la première; elle ne présente vers son milieu, qu'une seule zone pâle; son bord est jaunâtre; elle est plus petite de moitié que la précédente. Elle présente deux variétés que Lamarck a fait connaître; la première est plus globuleuse, la seconde plus transverse; et ce qui les rend toutes deux remarquables, c'est qu'elles viennent l'une et l'autre de l'Amérique septentrionale.

CYCLADE CALICULÉE. *Cyclas caliculata*, Draparnaud,

Hist. des Moll., p. 150, pl. 10, fig. 14 et 15; Lamarck, Anim. sans vert., loc. cit. n° 5; elle est d'une forme rhomboïdale, orbiculaire, déprimée, très-mince, transparente, d'un blanc sale, ou jaune-verdâtre peu foncé; ce qui la distingue le mieux, sont ses crochets proéminents et tuberculeux, ainsi que les stries très-fines, qui se voient à sa surface. Elle est large de huit millimètres. Europe.

CYCLADE LISSE. *Cyclas laevigata*, Desh. Cette petite espèce fossile a la forme de la Cyclade des fontaines, et n'est pourtant pas son analogue; elle est inéquilatérale, déprimée, très-mince, très-fragile, subquadrangulaire; les crochets sont petits, peu proéminents; les dents cardinales sont à peine visibles à une forte loupe; les dents latérales sont bien marquées, l'antérieure est la plus grande et la plus forte; les plus grands individus n'ont pas plus de cinq millimètres de largeur. Trouvée dans les Marnes calcaires, qui accompagnent les Lignites, à la montagne de Bernon, près d'Épernay.

CYCLAME. *Cyclamen*. bot. Genre de la famille des Primulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Tournefort qui le nomma ainsi du mot grec κυκλος, cercle, à cause de la disposition particulière des pétales dont le brusque renversement fait décrire à l'onglet un cercle parfait. Les caractères de ce genre sont : calice à cinq divisions; corolle presque rotacée, dont le tube est très-court, et le limbe à cinq lobes tellement réfléchis qu'ils sont rejetés en arrière; cinq étamines à anthères conniventes; capsule charnue, globuleuse et à cinq valves. Ce genre se compose de plantes dont les fleurs sont penchées et solitaires aux sommets de hampes quelquefois nombreuses. Cette disposition des fleurs, jointe à la réflexion des lobes de la corolle, en fait un genre très-distinct. Parmi les espèces dont le nombre s'élève à une dizaine environ, voici les plus remarquables par leur élégance.

CYCLAME D'EUROPE. *Cyclamen Europæum*, L. Racines tuberculées, grosses, arrondies, charnues, noirâtres et garnies de fibres menues; plusieurs hampes, d'abord contournées en spirales, grêles, nues et hautes d'un centimètre, s'élèvent de ces racines et supportent chacune une seule fleur ordinairement rose, dont le fond de la corolle est tourné vers la terre, tandis que les lobes, repliés, regardent le ciel. Des feuilles arrondies, cordiformes, vertes et tachées de blanc en dessus, rougeâtres en dessous et longuement pétioolées, achèvent de donner à cette plante l'aspect le plus agréable. L'âcreté des racines du Cyclamen décele des propriétés médicales extrêmement actives : aussi sont-elles fortement purgatives, errhines et vermifuges.

CYCLAME DE PERSE. *Cyclamen Persicum*, H. K. Espèce cultivée à cause de la beauté de ses fleurs dont les pétales sont ordinairement d'un blanc lacté, teints en rose vers leur extrémité, et d'une forme allongée qui augmente leur élégance. Ces fleurs sont portées sur de longs pétioles qui s'élèvent du milieu de plusieurs feuilles radicales, oblongues, ovales et crénelées. Cette espèce est la seule qui exige l'orangerie. En général il faut à ces plantes une situation à l'abri du froid et de l'humidité (quoiqu'elles soient originaires de climats assez tempérés), une terre légère, sablonneuse et pas

trop substantielle, de peur qu'elle ne retienne l'eau. Comme la multiplication par graines est toujours un moyen très-long, il est plus convenable de couper les tubercules de manière à laisser un oeillet à chaque segment, et de les planter à peu près de même que la Pomme de terre.

CYCLAME RECOURBÉ. *Cyclamen repandum*, Loddig. Bot. Cab. t. 1942. Cette espèce a été découverte assez récemment, dans les ravins rocaillieux de la Calabre et de l'Archipel de la Grèce; elle fleurit au mois de mai, et sa floraison dure longtemps. C'est une jolie petite plante dont les racines consistent en des tubercules arrondis, gros, charnus, recouverts d'une pellicule noirâtre d'où s'échappent des filets radicaux fort menus. Les feuilles sont arrondies, ondulées en leur bord, presque cordiformes, d'un vert très-foncé, veloutées en dessus, rougeâtres en dessous et portées sur un pétiole radical d'un rouge pourpré très-vif; du sein de ces feuilles s'élèvent des hampes beaucoup plus longues, qui supportent une fleur chacune; ces hampes sont de la même couleur que les pétioles, grêles, nues et inclinées au sommet, de sorte que la partie antérieure de la fleur se trouve tournée vers la terre. Cette fleur est composée d'un calice à cinq divisions, d'un brun rougeâtre; la corolle, d'un brun rouge pourpré, est presque rotacée, à tube très-court, à cinq lobes lancéolés, tellement réfléchis qu'ils sont rejetés en arrière; les cinq étamines ont leurs anthères rouges et conniventes. L'ovaire est globuleux, surmonté d'un style filiforme, plus long que les étamines, à stigmate aigu. La capsule a cinq valves polyspermes.

CYCLAMINOS. bot. Synonyme de Cyclame.

CYCLANTHE. *Cyclanthus*. bot. Genre de plantes monocotylédones, originaires de la Guiane et de la Martinique, et dont Poiteau a publié la description et la figure dans le neuvième volume des Mémoires du Muséum, p. 54, pl. 2; ce genre, l'un des plus singuliers que l'on connaisse, offre une organisation qui n'a point d'analogue dans le règne végétal. Les fleurs forment un spadice ovoïde-allongé, porté sur un pédoncule ou hampe simple, environné d'une spathe de plusieurs folioles. Ce spadice se compose de fleurs mâles et de fleurs femelles disposées circulairement. Si l'on se figure, dit l'auteur de ce genre, deux rubans creux, roulés en cercle ou en spirale autour d'un cylindre, l'un plein d'étamines et l'autre plein d'ovules, on aura une idée assez exacte de ces fleurs et de leur disposition; et si on supposait ces rubans coupés d'espace en espace par des cloisons transversales, qui en fissent autant de fleurs distinctes, toute la singularité cesserait, et la plante qui forme le genre *Cyclanthus* entrerait naturellement dans la famille des Aroïdées. Dans les fleurs mâles, le calice est adhérent dans presque toute son étendue avec le calice des fleurs femelles; il est ouvert à son sommet, et s'étend circulairement ou en spirale continue autour de l'axe du spadice. Les étamines sont fort nombreuses, insérées au fond du calice; leur filet est très-court, leur anthère fort allongée et à deux loges. Le calice des fleurs femelles est plus grand que celui des fleurs mâles avec lequel il est uni par son côté externe, tandis que par tout son côté interne, il est

soudé avec la paroi externe de l'ovaire qui est infère. Au-dessus de l'ovaire, le calice se montre sous l'aspect de deux lames divergentes et réfléchies, roulées en spirale autour du spadice, comme le calice des fleurs mâles. L'ovaire a la même forme et la même disposition que le calice des fleurs femelles; il offre une loge qui se roule autour du spadice, et contient une quantité innombrable d'ovules très-petits, qui occupent presque toute la paroi interne de l'ovaire. Celui-ci se termine à son sommet par un stigmate bifide, qui s'étend de chaque côté sous la forme d'une lame dentée. Deux espèces composent ce genre; ce sont des plantes herbacées qui, par leur port, rappellent tout à fait un *Pothos*. Leur racine est vivace et fibreuse; les feuilles très-grandes, pétiolées, bifides ou profondément bipartites; les fleurs disposées en spadice porté sur une hampe simple. L'une de ces espèces, *Cyclanthus Plumierii*, Poit., *loc. cit.*, p. 37, t. 5, a été découverte par Plumier qui l'a figurée pl. 56, 57 et 58 de ses manuscrits. Ses feuilles sont marquées de nervures et simplement bifides à leur sommet. Elle croit à la Martinique. L'autre, *Cyclanthus bipartitus*, Poiteau, *loc. cit.*, p. 56, t. 2, a été décrite et figurée, pour la première fois, par ce voyageur. Elle se distingue de la précédente par ses feuilles qui sont partagées jusqu'à la base, en deux lobes lancéolés, aigus. Cette plante est commune au bord des savannes humides et sous les bois frais, en terre basse de la Guiane, aux environs de la Gabrielle où on la désigne vulgairement sous le nom d'Arouma-Diable.

La structure de ce genre est tellement différente de celle des autres genres de plantes monocotylédones que Poiteau a pensé qu'il formait le type d'un nouvel ordre naturel, intermédiaire entre les Aroïdées et les Pandanées. En effet, l'organisation des fleurs femelles n'a d'analogue dans aucun autre genre connu. Cependant cette singularité est peut-être plus apparente que réelle; en effet, l'on ne connaît point encore le fruit des *Cyclanthus*. Ne pourrait-on pas considérer ce que l'on a décrit pour des ovules, comme étant plutôt des pistils très-nombreux attachés aux parois d'un involucre? Dès lors ce genre rentrerait dans l'organisation commune aux Aroïdées, dont il se rapproche tant par son port. C'est ce que l'analyse du fruit mûr pourrait décider. Cette opinion acquiert encore quelque probabilité de plus, lorsque l'on songe que, dans toutes les Aroïdées, l'ovaire est supérieure, tandis que dans les *Cyclanthées*, telles qu'elles ont été décrites, il serait infère.

CYCLANTHÉES. *Cyclanthææ*. BOT. Dans le Mémoire cité à l'article CYCLANTRE, l'auteur propose d'établir une famille, qu'il nomme *Cyclanthææ*, avec le genre dont il est question dans cet article.

CYCLAS. BOT. Le genre nommé ainsi par Schreber paraît, selon Jussieu, devoir être réuni au genre *Apatata*.

CYCLEMYDE. *Cyclemys*. REPT. Genre de la famille des Chéloniens, formé récemment par Bell, pour une Tortue de l'Inde, qu'il y a découverte. Caractères: partie inférieure de la carapace ou plastron, large, égalant en longueur la partie supérieure ou le test proprement dit, entière, solide; les deux boucliers unis par un ligament écailleux; jambes en apparence tronquées; doigts

fort courts et unis jusqu'aux ongles, par une seule membrane; cinq ongles aux extrémités supérieures et quatre aux inférieures. La *Cyclemyde orbiculée*, *Cyclemys orbiculata*, est longue de huit pouces, sur sept de large et trois de hauteur; son test est caréné, dentelé postérieurement, et de couleur brune; la plaque sternale est jaunâtre, bordée de stries brunes disposées en rayons.

CYCLIDE. *Cyclidium*. INF. Genre établi par Müller, et qui appartient à la première division de la classe des Microscopiques, c'est-à-dire à celle où l'on ne reconnaît aucun membre. poil, cirrhe, ou organes rotatoires, ni cavité intestinale. Les caractères qui lui ont été assignés, consistent dans la forme ovoïde, postérieurement atténuée en pointe, du corps qui est comprimé et presque membraneux. C'est principalement dans cette compression qu'existe la véritable distinction, et c'est par elle que les Cyclides diffèrent surtout des *Enchelis* avec lesquelles on pourrait les confondre au premier coup d'œil.

CYCLIDE TRANSPARENTE. *Cyclidium hyalinum*, Müll. Inf., p. 84, pl. 11; Encycl. III., p. 16, pl. 5, f. 14; Lamk., Anim. sans vert. T. 1, p. 426. Cette espèce est fort petite, d'une transparence parfaite, ovale, aplatie, fort aiguë et presque terminée en queue. On la trouve dans diverses infusions, particulièrement dans celles des Céréales: c'est celle que Gleichen a fort bien connue, et qu'on trouve en plusieurs de ses planches, particulièrement aux figures II, A, III, E, de la quatorzième. Elle est fort commune et l'une des plus faciles à créer. Elle nage en vacillant ou comme par un tremblement continu.

CYCLIDE PEPIN. *Cyclidium Nucleus*, Müll. Inf., p. 11, f. 15; Encycl. III., p. 16, pl. 5, f. 16. On trouve encore quelques individus de cette espèce dans Gleichen (pl. XVII, I, B, III, E, pl. XXII, II, B.). Sa forme est parfaitement celle du pépin d'une Pomme, et sa couleur un peu brunâtre, plus foncée par derrière. On la rencontre quelquefois mêlée à la suivante; mais elle s'en distingue aisément, étant un peu plus épaisse, et variant moins du pointu à l'obtus, dans les mouvements rotatoires.

CYCLIDE CERCARIOÏDE. *Cyclidium Cercarioïdes*. Gleichen a aussi fort bien vu cette espèce (pl. 16, fig. III, F) qu'il a rencontrée dans une infusion de Maïs. Bory l'a vue dans plusieurs autres infusions de graines nourricières. Sa forme est celle d'une Poire fort amincie, et sa partie postérieure s'allonge tellement, que, sinieuse dans la natation, elle forme un passage aux Cercaires. Elle est totalement transparente.

CYCLIDE ENCHELOÏDE. *Cyclidium Enchelioides*, B.; *Enchelis tremula*, Müll. Inf., p. 50, T. IV, f. 15; Encycl. Inf., p. 7, t. 2, f. 12. C'est l'une des espèces que Müller avait rapportées à un genre auquel elles ne convenaient pas. La compression de son corps la sépare des *Enchélides*. Sa figure rappelle assez celle du *Nucleus*; mais elle est beaucoup plus courte et conséquemment comparativement plus renflée. On observe fréquemment sur elle la faculté qu'ont les animaux Infusoires de se multiplier par sections.

CYCLIDE NOIRATRE. *Cyclidium nigricans*, Müll. Inf.; p. 82, T. XI, f. 9-10; Encycl. III., p. 16, pl. 5, f. 9-10;

Lamck. An. p. 5. T. 1, p. 425; le petit-Trait., Gleichen, pl. 19, 11 c. Cette espèce est allongée, fort pointue d'un côté; obscure, agile, s'allongeant souvent beaucoup quand elle nage, et de façon à paraître obtuse par les deux extrémités. Fort commune dans toutes les infusions.

CYCLIDE OBTUSANTE. *Cyclidium obtusans*, B., Gleichen, pl. 18, 111 b. Cette espèce, parfaitement hyaline et assez grosse, par rapport à ses congénères, est pyriforme, très-aiguë par sa pointe quand elle s'allonge; mais souvent se contractant de façon à se rendre très-obtuse, tout en gardant son aspect pyriforme. Son mouvement, toujours par le côté aminci, est prompt mais flexueux. Dans les infusions de Céréales.

CYCLIDE VARIABLE. *Cyclidium mutabile*, B. Cette espèce est l'une des plus vulgaires; toutes les infusions la produisent, souvent en immense quantité, se présentant sur le porte-objet du microscope avec une célérité peu commune. Les planches XX et XXI de Gleichen en sont toutes remplies; elle est transparente, agile, ovale, oblongue, quelquefois obtuse ou aiguë des deux côtés, changeant de forme sous l'œil de l'observateur.

CYCLIOPLEURE. *Cycliopleurus*. INS. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturés, institué par Hope qui lui assigne pour caractères: antennes épineuses, composées de onze articles, insérées dans une échancrure des yeux; tête penchée en avant; palpes petites, avec le dernier article un peu plus gros: les labiales sont plus courtes que les maxillaires; corselet un peu aplati, avec les côtés arrondis; extrémité des élytres armée de deux épines. Les espèces qui composent ce genre, appartiennent toutes à l'Amérique méridionale, et ont été séparées pour la plupart du genre *Stenocera* de Fabricius.

CYCLIQUES. *Cyclica*. INS. Latreille, dans le Règne animal (vol. 5, p. 159), donne ce nom à la sixième famille des Insectes Tétramères, et il la caractérise de la manière suivante: les trois premiers articles des tarses spongieux ou garnis de pelottes en dessous, avec le pénultième article partagé en deux lobes, et les antennes filiformes ou un peu plus grosses vers le bout; corps ordinairement arrondi, avec la base du corselet de la largeur des élytres, dans ceux, en petit nombre, où ce corps est oblong; division extérieure des mâchoires ayant, par sa forme étroite, presque cylindrique, l'apparence d'une palpe; la division intérieure est plus large et sans ongle écaillé; languette presque carrée ou ovale, entière ou légèrement échancrée. D'après les recherches anatomiques de Dufour, il paraîtrait que, chez les Insectes de cette famille, le tube alimentaire est trois fois au moins plus long que le corps; que l'œsophage se renfle le plus souvent en arrière du jabot, et que le ventricule chylique ou l'estomac est ordinairement lisse. L'appareil de la sécrétion biliaire ressemble à celui des Insectes de la famille des Longicornes, sous le rapport du nombre et de la double insertion des vaisseaux qui les constituent; ce nombre est de six, et deux d'entre eux sont ordinairement plus grêles et moins longs. Chaque testicule est formé par un seul sachel.

Toutes les larves connues sont pourvues de six pieds; elles ont le corps mou et se nourrissent de feuilles sur

lesquelles une humeur gluante les colle lorsqu'elles doivent se changer en chrysalide. Les Cycliques sont en général d'assez petits insectes, ornés de couleurs métalliques brillantes. Ils sont timides, replient leurs pattes et leurs antennes contre le corps, et se laissent tomber quand on veut les saisir.

Latreille divise la famille des Cycliques en trois tribus: les CASSIDAIRES, les CHRYSOMÉLINES et les GALÉRUCITES.

CYCLOBOTHERE. *Cyclobothra*. BOT. Genre de la famille des Tulipacées, Hexandrie Trigynie, L. En 1828, le docteur Bentham remit à la Société d'horticulture de Londres, des bulbes recueillis par Douglas, en Californie, et qui avaient la plus grande ressemblance avec ceux de nos tulipes sauvages; plus tard, Douglas, dans sa correspondance, crut pouvoir indiquer la plante qui naît de ces bulbes, comme appartenant au genre *Calochortus* de Pursh, sous le nom de *Calochortus Albus*. Mais, vers la même époque, des plantes semblables ayant été cultivées dans le jardin de la Société d'horticulture, ont bientôt fait apercevoir des caractères qui ne se rapportent à aucun de ceux des différents genres connus, et qui déterminèrent Sweet à en constituer un nouveau, qu'il plaça immédiatement auprès du *Calochortus*, entre celui-ci et le *Fritillaria*, dans la famille des Tulipacées (Liliacées, Juss.). Il lui a donné le nom de *Cyclobothra*, formé de *κυκλος*, cercle, et de *βοθρος*, creux, à cause d'une dépression circulaire, en forme de fosse ou de sac, que l'on observe vers la base des pétales, et dans laquelle se rassemble en assez grande abondance, le suc mielleux, sécrété par les glandes nectarifères. Les autres caractères consistent dans les dimensions des six divisions du périanthe campanulé, dont les trois externes sont de moitié plus courtes que les trois internes; dans six étamines insérées à la base du périanthe: elles ont leurs filaments aplatis; l'ovaire est trigone, à trois sillons, surmonté de trois stigmates canaliculés en dedans et réfléchis au sommet; la capsule est oblongue, triangulaire, à angles obtus et polyisperme. Sweet, dans la seconde édition de l'*Hortus Britannicus*, comprend deux *Cyclobothra*, le *Barbata* et le *Purpurea*; Douglas vient d'augmenter le genre des espèces suivantes, auxquelles nous joignons la description du *Barbata*.

CYCLOBOTHERE A FLEURS BLANCHES. *Cyclobothra alba*, Benth. Sa tige est haute de neuf à dix pouces, cylindrique, dressée, glabre, rameuse vers l'extrémité qui se couronne de trois ou quatre fleurs. Les feuilles sont glauques: les inférieures linéaires-lancéolées, dépassant presque toujours la hauteur de la tige; les supérieures beaucoup plus courtes, quoique excédant la longueur des pédoncules; et toutes très-aiguës, engainantes à leur base. Les fleurs, solitaires ou au nombre de deux ou trois, sont oblongues, renflées, de la grosseur d'un œuf de pigeon, composées de trois sépales ovales-lancéolés, pointus, glabres et d'un jaune verdâtre, d'un nombre égal de pétales plus longs du double, blancs, concaves, oblongs, obtus, entièrement recouverts de poils épars, et ciliés sur les bords: vers la base se trouve une fosse nectarifère assez profonde, cachée par des poils jaunâtres; cette fosse n'est sen-

sible sur la face externe que par une gibbosité bien prononcée. Les six étamines sont hypogynes les antères linéaires et introrses. L'ovaire est oblong, à trois ailes, garni de trois stigmates recourbés.

CYCLOBOTRE GENTILE. *Cyclobothra pulchella*, Bentham, in *Hort. trans. N. S.* vol. 1, p. 415, t. 14, f. 1. — Botan. reg., t. 1662. L'élevation de sa tige ne surpasse pas dix pouces; elle est cylindrique, droite, glabre, terminée par un corymbe résultant de la réunion des rameaux qui portent chacun deux ou trois fleurs inclinées. Les feuilles sont planes, acuminées et en tout semblables à celles de l'espèce précédente, si ce n'est que la teinte glauque est moins prononcée. Les pédoncules sont accompagnés de bractées foliacées, très-courtes. Les fleurs sont un peu moins grandes que celles de la *Cyclobothra* à fleurs blanches, plus globuleuses et d'un jaune doré brillant; les sépales sont verdâtres, striés de vert, très-aigus et un peu plus courts que les pétales, sur la face interne desquels on aperçoit encore des poils épars et de plus des cils fort épais sur les bords; l'espace qui forme la fosse nectarifère est entièrement caché par des poils plus rapprochés.

CYCLOBOTRE A FLEURS JAUNES. *Cyclobothra lutea*, Botan. reg., t. 1665; *Cyclobothra barbata*, Sweet, *Fl. Gard.*, t. 275. — Id. *Hort. Brit.*, 556. Cette espèce, originaire du Mexique et que M. Tate introduisit, le premier, en Angleterre, dans le courant de 1827, reçut d'abord le nom spécifique de *Barbata*; mais comme ce nom était également convenable à toutes les espèces du genre nouveau, on a jugé à propos de le changer et de lui en substituer un autre, moins susceptible d'induire en erreur. La tige de la *Cyclobothra* à fleurs jaunes a environ douze pouces de longueur; elle est cylindrique, glabre, d'un vert gai, tirant fort peu sur le glauque, terminée par une seule fleur, enveloppée à sa base par la gaine d'une feuille lancéolée, très-aiguë, striée dans toute sa longueur qui dépasse celle de la tige, sa largeur est de cinq lignes; les feuilles caulinaires sont moins longues, moins engainantes et cachent dans leurs aisselles des bulbiles verdâtres. Les fleurs sont solitaires, penchées, portées sur un pédicule plus long que les bractées qui ont beaucoup de ressemblance, mais en petit, avec les feuilles; les sépales sont jaunes, ovales, acuminés, entièrement glabres sur leurs deux faces et sur les bords; les pétales sont jaunes, ovalaires, presque rhomboïdaux, pointus au sommet qui est presque glabre comme la face extérieure, barbues intérieurement surtout vers la fosse médiane et nectarifère, avec une dépression proéminente, opposée à cette fosse, sur la face externe.

CYCLOBRANCHES. MOLL. Blainville a proposé, sous ce nom, une coupe parmi les Malacozoaires céphalophores (Mollusques céphalés, Cuvier); c'est la quatrième division du premier ordre qui renferme lui-même tous les Mollusques dont les organes de la respiration ainsi que la coquille sont symétriques. Il l'a démembrée des Gastéropodes nudibranches de Cuvier, et il lui a donné les caractères suivants : organes de la respiration symétriques, branchiaux, en forme d'arbuscules rangés en demi-cercles à la partie postérieure du dos; corps nu, tuberculeux, bombé; pied large, propre à ramper,

occupant tout l'abdomen; ils sont tous hermaphrodites. Cette coupe, ainsi caractérisée, ne renferme que les trois genres *Onchidore*, *Doris* et *Peronium*.

CYCLOCÉPHALE. *Cyclocephala*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, dont les caractères sont encore inédits. Il est formé aux dépens des Hannetons de Fabricius, et comprend plusieurs espèces parmi lesquelles on distingue celles désignées par cet auteur, sous les noms de *Melolontha geminata*, *barbata*, *signata*, etc. Elles sont toutes originaires de l'Amérique septentrionale ou du Brésil.

CYCLOCOTYLE. *Cyclocotylus*. INTEST. Genre de Zoophytes parenchymateux, de la famille des Acanthocéphales, institué par le professeur Otto, de Berlin, qui lui assigne pour caractères : corps oblong, pourvu d'une proéminence en forme de trompe et armée de crochets; huit ventouses formant un cercle presque complet sous l'arrière du corps qui est large. Otto n'en décrit qu'une espèce, *Cyclocotyle* de l'orphië, *Cyclocotylus bellones*, qu'il a prise sur le dos de ce Poisson.

CYCLODERME. *Cycloderma*. BOT. Klotsch a établi ce genre de plantes Cryptogames dans la famille des Gastéromycètes, en lui assignant les caractères suivants : périidion globuleux et double; l'externe coriace, mou et bien distinct, l'interne très-mince et papyracé; sporidies globuleux, disséminés et attachés sur le périidion interne en forme de rayons. Les *Cyclodermes* sont des fungues terrestres de la grosseur d'une noix ordinaire, portés sur un stipe radiciforme, court et spongieux. On les trouve dans l'Inde.

CYCLOGASTRE. *Cyclogasterus*. VOIS. Genre formé d'abord par Gronou, cité par Duméril, et conservé par Cuvier, comme sous-genre, sous le nom de *Liparis*, dans le genre *Cycloptère*. V. ce mot.

CYCLOGÈNE. *Cycloglena*. INFUS. Genre de la famille des Eucalinidates, de la section des Polytroques cuirassés, ordre des Rafifières, selon la nouvelle méthode de classification des Infusoires, publiée par Ehrenberg. Caractères : point de cœur ni de branchies; un vaisseau dorsal et des vaisseaux transversaux bien distincts; un anneau cervical et un nerf abdominal visibles; des organes sexuels distincts et hermaphrodites; plusieurs petites couronnes de cils; plusieurs yeux colorés en rouge et disposés en un cercle unique sur le cou.

CYCLOIDES. POLYP. Blainville propose ce nom, pour remplacer celui de *Cylindroïdes*, donné à des *Radiaires* et à des *Echinodermes*.

CYCLOLEPIDE. *Cyclolepis*. BOT. On doit à Moquin-Tandon la formation de ce genre nouveau de la famille des Chénopodiées, pour une plante qui fut considérée successivement comme devant appartenir aux genres *Salsola*, *Kochia* et *Chenopodium*. Déjà Michaux et Persoon avaient reconnu que cette plante ne pouvait point rester parmi les Soudes, et Robert Brown avait démontré qu'elle différait considérablement des *Kochies*; or, Moquin-Tandon s'étant assuré qu'elle pouvait encore moins faire partie du groupe des Anserines, il s'est décidé à en faire le type d'un genre distinct, dont il a tiré le nom des deux mots κυκλος, cercle, et λεπιδος, écaille, exprimant la couronne de son calice. Carac-

tères : fleurs hermaphrodites, quelquefois polygames par avortement de l'ovaire ; calice urcéolé, persistant, à cinq divisions orbiculaires-ovales, concaves, carénées, à bords membraneux, marquées sur le dos d'une ex-croissance ou appendice scarieux qui les traverse : ces appendices soudés entre eux forment un cercle écaillé ou une sorte de couronne ; cinq étamines fort longues et opposées aux divisions du calice ; anthères biloculaires et ovales ; ovaire suborbiculaire, déprimé, surmonté de trois styles filiformes, aigus, à peine divergents. Le fruit est entouré du calice qui le renferme ; son péricarpe est membraneux, pubescent ; la semence est horizontale, orbiculaire, émarginée, comprimée, revêtue d'un double tégument dont l'extérieur crustacé et punctulato-rugueux. Les fleurs mâles diffèrent des hermaphrodites en ce qu'elles n'ont qu'un pistil imparfait. La seule espèce connue jusqu'ici est le *Cyclotopsis platiphyllo* ; c'est une plante herbacée, pubescente, à tige striée, à feuilles alternes, sinuées et dentées, à fleurs terminales ou axillaires, solitaires ou groupées deux ou trois en une sorte de panicule. Cette plante diffère surtout des Anserines par ses fleurs polygames, par la couronne membraneuse du calice, par son ovaire velu, ses styles au nombre de trois, l'aplatissement de sa semence et enfin par une physiologie qui lui est toute particulière. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale.

CYCLOLITE. *Cyclolites*. POLYP. Genre de l'ordre des Caryophyllaires dans la division des Polyptiers entièrement pierreux, offrant une ou plusieurs étoiles lamelleuses. Caractères : une masse pierreuse, orbiculaire ou elliptique, convexe et lamelleuse en dessus, sublameleuse au centre, aplatie en dessous, avec des lignes circulaires concentriques ; une seule étoile à lames très-fines, entières et non hérissées, occupe la surface supérieure. Lamarck, d'après des auteurs anciens, dit qu'il existe une Cyclolite vivante dans l'Océan Indien et la mer Rouge ; ce fait semble douteux, d'autant que ces productions animales ne se trouvent fossiles que dans les terrains de seconde formation. Elles se rapprochent beaucoup des Fongies, dont elles diffèrent par les lignes circulaires et concentriques de leur surface inférieure, et par les lames glabres de leur étoile. Tout porte à croire que chaque Polyptier est formé par un seul animal, même ceux où il y a deux lacunes. Le nombre des espèces est peu considérable, et les quatre de Lamarck devraient peut-être se réduire à deux. **CYCLOLITE HÉMISPÉRIQUE.** *Cyclolites hemisphærica*, Lamk., T. 11, p. 255, n° 2. Orbiculaire, très-convexe, à lacune oblongue, avec des lames nombreuses et très-minces ; son diamètre dépasse quelquefois deux pouces. On la trouve fossile dans le Dauphiné. **CYCLOLITE ELLIPTIQUE.** *Cyclolites elliptica*, Lamk., p. 254, n° 4, Guett., Mém. 3, p. 452, tab. 21, fig. 17-18. Cette espèce, vulgairement nommée la Cunolite, est la plus grande de toutes celles que l'on connaît, et facile à distinguer par sa forme ovale ou elliptique ; la lacune centrale n'est pas toujours unique. Fossile en France. La **CYCLOLITE NUMISMALE**, Lamarck, p. 253, n° 1, que l'on dit vivante dans l'Océan Indien ainsi que dans la mer Rouge, se trouve fossile en France ; et la **CYCLOLITE A CRÊTES**,

Lamk., p. 254, n° 5, fossile dont on ignore la localité, complètement jusqu'à ce moment le genre.

CYCLOME. *Cyclomus*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Rhyngophores, établi par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : museau-trompe court, assez épais, d'égale largeur sur tous ses points, arrondi à la pointe ; corps court, ovoïde, privé d'ailes ; épaules arrondies, obtuses ; jambes antérieures plus longues. Toutes les espèces que Schoonherr a placées dans ce genre appartiennent au cap. de Bonne-Espérance.

CYCLOMYCE. *Cyclomyces*. BOT. Genre de plantes Cryptogames, établi par Kunze dans la famille des Champignons, pour une espèce madécasse, qui en constitue le type. Caractères : membrane fructifère, ou hyménion, composée de feuillets sinueux, transverses, fort saillants et anastomosés de manière à former des sortes de pores ou de cavités irrégulières et de dimensions variées. L'espèce décrite par Kunze, *Cyclomyces fusca*, a son chapeau sessile, imbriqué, coriace, demi-circulaire et fixé sur le tronc des arbres où il végète avec une élégance remarquable. Il a été successivement examiné par Hooker, Telfair et Bojer, qui n'ont point hésité à l'admettre comme genre nouveau.

CYCLONOTE. *Cyclonotum*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Hydrophilins, institué par Dejean qui lui assigne pour caractères : mâchoires et mandibules coriaces ; palpes allongées, avec le dernier article plus mince ; antennes composées de neuf articles ; corselet rétréci antérieurement ; corps orbiculaire ; premier article libre et allongé. Le *Cyclonotum seminulum*, le seul du genre, est un très-petit Insecte, il surpasse à peine le volume d'une graine de pavot ; il a les antennes ferrugineuses, le corselet très-court, arrondi sur les côtés et postérieurement ; l'écusson triangulaire ; les élytres d'un noir brillant avec une seule strie vers la suture, mais qui ne se prolonge pas jusqu'à l'extrémité ; le corps d'un brun luisant ; les pieds d'un brun de poix, avec les jambes comprimées et ciliées. En Europe.

CYCLOPE. *Cyclopus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Charançons. Il comprend une seule espèce, *Cyclopus tereticollis*, Dej., originaire de l'Île-de-France.

CYCLOPE. *Cyclops*. MOLL. Genre établi par Denys Montfort (Conchyl. Syst. T. 11, p. 370) pour le *Buccinum meriteum*, L., Coquille qui présente, à la vérité, un port assez particulier, mais qui n'offre point un caractère suffisant pour établir des différences génériques.

CYCLOPE. *Cyclops*. CRUST. Genre de l'ordre des Branchiopodes, section des Lophyropes, établi par Müller aux dépens des Monocles de Linné. Caractères : corps allongé, diminuant insensiblement pour former une queue ; deux à quatre antennes ; six à dix pattes soyeuses ; un seul œil. — Le corps des Cyclopes est de forme ovale, allongé, gélatineux et renfermé dans un test fort mince, divisé en dessus par des intersections transversales, constituant des anneaux dont le nombre varie de cinq à huit. La partie antérieure de cette sorte de carapace se prolonge en dessous comme un

demi-casque; on ne voit aucune apparence de tête; c'est un tout continu avec le reste du corps; à l'extrémité brille un point noir qui est l'œil; à côté sont les antennes, ordinairement au nombre de deux, toujours simples et diminuant insensiblement de grosseur de la base au sommet, garnies de poils partant pour la plupart des divers points de jonction des articles, et très-mobiles; les antennes des mâles, que Muller a considérées comme le siège des organes sexuels, ne jouent pas, dans l'accouplement, un rôle aussi important; les observations qui relèvent cette erreur et qui fixent d'une manière positive leurs véritables fonctions sont dues à Jurine qui les a consignées dans un ouvrage important (Histoire des Monocles, p. 5) d'où nous les extrairons. Les antennes du mâle du *Cyclops quadricornis*, sont plus grosses et plus courtes que celles de la femelle. Elles ont deux étranglements, ce qui permet de les diviser en trois parties. La première s'étend depuis la base de l'antenne jusqu'à son premier étranglement, et comprend quinze anneaux, souvent très-peu distincts; la seconde a une étendue moindre, limitée aux six anneaux suivants qui portent tous un renflement à leur partie antérieure, ce qui fait paraître l'antenne bossue en cet endroit; la troisième partie commence au second étranglement, c'est-à-dire immédiatement après le sixième anneau renflé, et se compose de cinq anneaux dont le premier diffère essentiellement de tous les autres par sa structure, étant grêle, long et un peu contourné à son origine; dans cet endroit il s'articule comme par charnière avec celui qui précède. Quelles que soient les variations apparentes dans le nombre des articles des antennes, les renflements existent toujours dans l'une et l'autre antenne, et l'anneau qui suit ces renflements est articulé d'une manière toute particulière. Dans cet anneau réside une irritabilité extrême, ce que Jurine a démontré par des expériences directes. Les antennes des femelles sont bien moins irritables que celles du mâle. Dans l'un et l'autre sexe, ces parties servent de balancier au Cyclope, pour le tenir en équilibre dans le liquide; lorsqu'il veut se donner un grand élan, elles agissent de concert avec les pattes; elles lui servent aussi de bras pour se soutenir contre les Conferves, ce qui a lieu à l'aide des poils dont ces organes sont hérissés. Dans les mâles, leur singulière structure est en rapport avec des usages fort importants; elles servent à retenir la femelle jusqu'au moment de l'accouplement. Les antennes sont situées derrière les antennes et placées transversalement au corps de l'animal. Elles sont composées de quatre articles ornés de plusieurs filets. Jurine donne aussi des détails très-circostanciés et nouveaux sur les parties de la bouche, dont l'étude avait été avant lui négligée. Il distingue des mandibules internes, des mandibules externes et des mains. Les mandibules internes, placées au-dessous des antennules, sont opposées l'une à l'autre et dans une situation transversale au corps de l'individu. Elles peuvent être divisées en trois parties: le corps de la mandibule, son prolongement et son barbillon. Le corps présente une figure ovoïde, de laquelle naît intérieurement une sorte de pétiole ou prolongement contourné sur lui-même, et terminé par plu-

sieurs inégalités qui sont les dents. Du milieu de la portion ovoïde sort un petit barbillon composé d'un article et de deux longs filets. Si l'on tourne la mandibule, on reconnaît alors que le corps est convexe en dehors et concave en dedans; que dans cette cavité est logé un muscle destiné à en opérer les mouvements, et que le pétiole, formé par un prolongement du corps lui-même, est dilaté à l'extrémité où sont implantées six dents longues et fortes. Les mandibules internes sont en partie recouvertes par les mandibules externes; elles sont situées un peu plus en arrière que les précédentes, et susceptibles de s'écarter ou de se rapprocher l'une de l'autre à volonté. Ces mandibules sont très-fortes, convexes extérieurement et concaves intérieurement; elles donnent naissance à plusieurs filets, et se terminent par deux fortes dents cornées, dont l'une est plus longue que l'autre; ces mandibules externes, étant plus saillantes que les internes, sont considérées par Jurine comme deux fortes pinces destinées à saisir tout ce qui sera amené dans leur sphère d'action et à le transmettre ensuite aux mandibules internes, qui réduisent les corps, s'ils sont trop gros, en fragments proportionnés à l'ouverture de la bouche située immédiatement au-dessous. En arrière des mandibules externes, on remarque les mains, organes assez semblables à des pattes et offrant deux parties; l'interne, qu'on peut considérer comme un pouce, est beaucoup plus petite que l'externe sur le tronçon de laquelle elle paraît entée; elle est formée de trois anneaux; le premier a dans sa face intérieure une tubérosité qui fournit un long filet composé, et deux petits d'une structure très-simple; le second anneau cylindrique, comme le précédent, ne donne qu'un seul filet vers sa partie supérieure; tandis que le troisième se divise, dès sa naissance, en deux doigts d'où sortent deux longs filets crochus, très-penniformes, et une longue épine. La partie externe de la main admet aussi dans sa composition trois articles; le premier, très-large, offre un prolongement sur lequel repose le pouce; de ce prolongement naissent deux grands filets; le second article a une étendue considérable, et de son côté interne sort une forte épine; le troisième est partagé depuis son origine en cinq digitations terminées par de longs crochets mobiles et penniformes. La forme et la position des mains en annoncent la destination; elles servent à établir un courant et à lui donner une direction telle qu'il passe entre les mandibules sans cesse occupées à broyer tous les corps qui se présentent. Les Cyclopes sont carnivores et paraissent cependant pouvoir se nourrir aussi de substances végétales. Les pattes ou nageoires sont situées derrière les mains; elles sont au nombre de six à dix. La figure de ces pattes a été bien vue par Degée; chacune d'elles a un article commun, qui fournit deux tiges subdivisées en quatre autres articles, d'où sortent surtout à l'extrémité, une grande quantité de filets penniformes. Elles sont disposées de manière que, quand le Cyclope se tient en repos, elles sont toutes inclinées en avant, et quand il veut nager, il les pousse en arrière avec force et frappe l'eau avec d'autant plus d'efficacité, que ses nageoires parcourent un plus grand espace. Ces petits animaux se meuvent sans uniformité; ils s'élancent par bonds

et par saccades lorsqu'ils veulent se porter quelque part.

L'abdomen, qui sert d'aviron au Cyclope quand il nage, est composé de six anneaux entiers, et d'un septième bifurqué, qui supporte des filets assez déliés; il varie dans chaque sexe : dans la femelle, le premier anneau, qui est très-court comparativement au second, et toujours plus apparent, porte en dessous deux appendices en forme de petites pattes, composées chacune de deux anneaux, dont le dernier se termine par trois filets. Jurine nomme ces appendices *fulcra* ou supports, parce qu'ils soutiennent les oviductes qui fournissent l'enveloppe des ovaires externes. Le second anneau, moins grand que le troisième, porte en dessous et sur le bord inférieur, une papille transversale et oblongue; on voit en outre de chaque côté, à l'endroit de la réunion avec le troisième anneau, une ouverture qui est l'orifice du canal déferent des œufs, et dont la communication avec l'ovaire est directe : dans le mâle, le second anneau est le plus grand; on distingue en dessous deux corps ovales, assez éloignés l'un de l'autre, qui donnent naissance à deux petits organes que Jurine présume être ceux de la génération. Chacun d'eux est composé de trois articles qui diminuent de grosseur; le second fournit deux à trois petits filets, et le troisième se termine en pointe. Le troisième anneau de la femelle est remarquable par sa grandeur et par deux autres papilles oblongues, écartées l'une de l'autre en haut, et rapprochées en bas au point de se toucher; Jurine ignore l'usage de ces parties. Les anneaux suivants sont simples et n'offrent rien de remarquable; le dernier est séparé en deux tiges cylindriques; chacune d'elles jette près de son extrémité un petit filet latéral, et se termine par quatre autres également pennés, et dont les intermédiaires sont plus longs; ces deux grands filets portent à la base un très-petit article avec lequel ils s'articulent, ce qui en augmente la souplesse.

L'ovaire externe consiste en un sac ovale, rempli d'œufs sortant du second anneau et adhérent de chaque côté à l'abdomen par un pédicule très-délié, presque imperceptible; cet ovaire externe ne se développe que successivement et à mesure que les œufs, situés à l'intérieur du corps dans un moule particulier que Jurine nomme l'ovaire interne, passent de ce moule dans les enveloppes extérieures; chacune de celles-ci contient de trente à quarante œufs. Les œufs étant arrivés à leur point de maturité, la membrane de l'ovaire externe s'ouvre, et la mère ne peut se mouvoir sans les disséminer; en abandonnant l'ovaire, ils ont déjà perdu la forme sphérique qu'ils avaient; la coquille qui les couvre, ne tarde pas à se fendre longitudinalement, et le jeune Cyclope paraît sous forme de Têtard. Il diffère d'abord de ce qu'il doit être ensuite; au sortir de l'œuf il est presque sphérique, et on ne distingue d'abord que l'œil; tout à coup on voit paraître ses antennes qui se séparent du corps contre lequel elles étaient auparavant fixées, comme si un ressort, en cessant d'agir sur elles, leur permettait de s'étendre; peu de temps après, les pattes de devant se détachent de même, puis celles de derrière. Ce nouveau-né, qui jusqu'alors avait été immobile, agit plusieurs fois ses membres comme s'il

voulait apprendre à en connaître l'usage, puis il s'élance par sauts et par bonds, dans son élément, pour y chercher sa nourriture. Il subit plusieurs mues, et change encore bien des fois de forme avant d'arriver à son entier développement. — Les organes des mâles ne paraissent pas situés dans les antennes, ainsi que Muller le pensait, et comme on l'a cru depuis lui, ces antennes n'ayant d'autre usage que de retenir la femelle pendant l'acte de la copulation. De tous les faits observés, Jurine a été amené à conclure : 1^o que cette phrase de Muller, *Mas medium antennarum ad vulvas feminae adplicat*, ne présente pas un fait exact, puisque ce n'est pas dans la partie où le mâle fixe ses antennes que se trouvent les vulves; elles sont situées dans le second anneau de la queue, et forment l'extrémité de l'oviducte; 2^o que le mâle ne peut introduire ses antennes dans le corps de la femelle, puisqu'il n'y a là aucune séparation entre la chair et la coquille, ni aucune ouverture; il se borne à la saisir par la dernière paire de pattes, en l'enveloppant avec ses deux antennes; 3^o que la force qui s'oppose à la séparation de ce couple amoureux, réside dans la construction de l'anneau à charnière du mâle, lequel, comme il a été dit plus haut, est très-irritable. Aussi longtemps que le mâle est agité par des désirs, le bout de ses antennes fait un ressort autour des pattes de la femelle, contre lequel les efforts de celle-ci sont impuissants; ce n'est qu'après la jouissance que ce ressort se détend et que l'embrassement cesse; 4^o enfin que cet embrassement n'est que le prélude de l'accouplement, qui avait échappé à la perspicacité de Muller. La femelle, ainsi liée par le mâle, le charrie et l'emporte avec elle aussi longtemps qu'elle veut lui résister; mais lorsque fatiguée de ses importunités et de l'état de gêne dans lequel il l'a réduite, ou peut-être excitée elle-même à la jouissance, elle se rend à ses désirs et devient immobile, le mâle, prompt à saisir ce moment, approche sa queue de celle de sa femelle qui paraît en faire autant; il s'opère alors, à ce qu'on peut croire, une double jonction par les deux parties sexuelles du mâle, qui pénètrent dans les deux vulves de la femelle. Cette jonction, qui n'est que l'affaire d'un clin d'œil, se répète plusieurs fois de suite.

On connaît plusieurs espèces, parmi lesquelles la suivante peut être considérée comme le type de ce genre, CYCLOPE QUADRICORNE, *Cyclops quadricornis*, Muller. *Entom. Ins. Test.* pl. 18, fig. 1-14; *Monoculus quadricornis rubens*, Jurine, *loc. cit.*, pl. 1, fig. 1-11; et pl. 2, fig. 1-9, et les variétés qu'il désigne sous les noms d'*albidus* (pl. 2, fig. 10 et 11), *viridis* (pl. 3, fig. 1), *fuscus* (pl. 3, fig. 2) et *Prasinus* (pl. 3, fig. 3). On la trouve dans les eaux stagnantes.

CYCLOPEPTIDE. *Cyclopeptis*. BOT. Genre de la famille des Chenopodées, formé récemment par Moquin-Tandon, aux dépens du genre *Chenopodium* dont il diffère surtout par ses fleurs polygames, par la couronne monophylle, que présente son calice, par le double tégument qui enveloppe la semence, par un albumen copieux et par un embryon blanc, qui n'est ni tordu en spirale comme celui des Soudes, ni fortement courbé en fer à cheval comme celui des Kochies, mais cyclique ou annulaire. Il s'en distingue encore par son inflores-

cence corymbiforme, son ovaire velu, ses styles au nombre de trois et l'aplatissement de sa semence. Le *Cyclopeptis platiphyllo*; *Salsola platiphyllo*, Michaux, Flore Am. mér. 1, p. 174; *Salsola radiata*, Desf.; *Salsola atriplicifolia*, Spreng.; *Kahea dentata*, Willd. Hort. Berol. 1, p. 18, a sa tige anguleuse et striée, de la grosseur du petit doigt, et divisée en plusieurs rameaux; les feuilles sont alternes, glabres, lancéolées, plates, portées sur un pétiole court, bordées de dents inégales, aiguës, terminées par un petit poil roide. Les fleurs sont polygames, sessiles : dans les mâles, le calice est persistant à cinq divisions profondes; la corolle est nulle, les étamines opposées aux cinq divisions du calice; les hermaphrodites ont en outre trois styles blancs, sétiformes, plus longs que le calice; une seule graine brune, orbiculaire, aplatie, échancrée d'un côté, entourée d'une pellicule mince, recouverte par le calice. Elle est annuelle, et de l'Amérique septentrionale.

CYCLOPHORE. MOLL. V. CYCLOPHORE.

CYCLOPHORE. *Cyclophorus*. BOT. Genre de la famille des Fougères, établi par Desvieux. Caractères : capsules entourées d'un anneau élastique, insérées sur un seul rang, et en forme d'anneau, autour d'un réceptacle plus saillant; ces groupes de capsules arrondies sont enfoncés dans des dépressions de la fronde; celle-ci est simple, sans nervures visibles, portée sur une tige rampante, écaillée; les groupes de capsules sont rapprochés vers l'extrémité de la fronde. A ce genre appartiennent les espèces suivantes : *Cyclophorus adnascens*, Desv. (*Polypodium adnascens*, Swartz). — *Cyclophorus heterophyllus*, Desv. — *Cyclophorus spissus*, Desv. (*Polyp. spissum*, Bory, in Willd. Spec.) — *Cyclophorus longifolius*, Desv. (*Acrostichum longifolium*, Burm.) — *Cyclophorus stigmatosus*, Desv. (*Polyp. stigmatosum*, Swartz). — *Cyclophorus glaber* (*Polyp. acrostichoides*? Swartz, non Linn).

CYCLOPIDÉES. *Cyclopidae*. CRUST. Famille de l'ordre des Branchiopodes, établie par Leach qui lui donne pour caractère distinctif : têt d'une seule pièce. Elle comprend les genres Cyclope, Calane et Polyphème.

CYCLOPIE. *Cyclopia*. BOT. Ventenat a nommé *Cyclopia genistoides* (*Decad. Nov. Gen.*, p. 5) une plante désignée par Willdenow sous le nom de *Podalyria genistoides*, et figurée dans le *Botanical Magazine*, t. 1259, sous le nom d'*Hettsonia genistoides*, et dans *Andrews Botanical Repository*, t. 427, sous celui de *Gomphotobium maculatum*. C'est un arbrisseau originaire du cap de Bonne-Espérance. Ses jeunes rameaux sont anguleux, et portent des feuilles éparses, sessiles, composées de trois folioles petites, subulées, longues d'un pouce et plus, ayant les bords roulés en dessous; les fleurs, qui sont jaunes, naissent seule à seule à l'aiselle des feuilles; elles sont accompagnées de bractées; le calice est tubuleux, à cinq divisions inégales disposées en deux lèvres : quatre supérieurement et une seule inférieurement; la corolle est papilionacée; l'étendard marqué de stries longitudinales; les dix étamines sont libres; le stigmate est barbu d'un seul côté, et le fruit se compose d'une gousse comprimée et polysperme. Cet arbuste élégant est cultivé dans les serres.

CYCLOPITE. MIN. Synonyme d'Analcime. V. ce mot.

CYCLOPOGON. *Cyclopegon*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, Lin., établi par T. Haenke qui lui donne pour caractères : périanthe ringent, composé de trois sépales dont deux inférieurs linéaires et repliés, un supérieur dressé, terminé par trois dents; labelle étalé, oblong, concave, stipé, trilobé et prolongé à sa base, atténué vers l'extrémité en une sorte de lame plane, dilatée, arrondie en spatule; gynostème stipité; anthère terminale, persistante, à loges rapprochées; masses polliniques pulvérulentes. Le *Cyclopegon ovalifolium* est une plante herbacée, parasite, originaire du Pérou; elle y a été observée dans les environs de Huanocco.

CYCLOPTÈRE. *Cyclopterus*. ROIS. Genre de l'ordre des Branchiostèges, L., famille des Discoboles, Cuv. Ce genre a un caractère très-marqué, dans les ventrales dont les rayons, suspendus tout autour du bassin et réunis par une seule membrane, forment un disque ovale et concave que le Poisson emploie comme un sucoir pour se fixer contre les rochers. La bouche est large, garnie aux mâchoires et aux os pharyngiens de petites dents pointues; les nageoires sont impaires et distinctes, et les pectorales fort amples, s'unissant presque sous la gorge, comme pour y embrasser le disque formé par les ventrales; l'opercule est petit; les ouïes sont fermées, vers le bas et munies de six rayons. Le squelette des Cycloptères est presque entièrement cartilagineux; il durcit peu; la peau est visqueuse et sans écailles; l'estomac est assez grand; on y trouve beaucoup de cœcum, un intestin six à sept fois plus long que le corps, et une vessie nataoire médiocre. Le nom de Cycloptère, tiré du grec, signifiant nageoire en cercle, indique le caractère saillant du genre. Deux groupes ou sous-genres existent parmi les Cycloptères.

† LUMPS ou BOUCLIERS, qui ont une première dorsale quelquefois obsolète, mais à rayons simples, et une seconde à rayons branchus, située vis-à-vis l'anale. Leur corps est épais.

CYCLOPTÈRE LUMP OU LOMPE. *Cyclopterus Lumpus*, L., Bloch, p. 90; *Encycl. Pois.*, p. 26, pl. 20, f. 63. Gros Poisson des mers du Nord; on le sale sur les côtes d'Irlande, quoique sa chair soit un fort mauvais manger. Ses cartilages sont verdâtres; sa démarche est lourde; sa taille dépasse rarement trois pieds de longueur; sa première dorsale est plutôt une bosse qu'une nageoire; des boucliers durs, disposés sur plusieurs rangs, garnissent sa surface; il varie avec l'âge pour les couleurs; mais plus communément celles-ci sont distribuées assez vaguement en teintes brunes ou noirâtres sur le dos, blanchâtres sur les côtés, orangées sous le ventre, jaunes tirant sur le rouge aux nageoires. Le Lompe se fixe avec une telle force contre les rochers, au moyen de sa nageoire en ventouse, qu'il est difficile de l'en arracher. On prétend que cette nageoire donne au tact de l'animal une certaine perfection, et que chez lui les organes de l'ouïe et de la vision sont fort développés. De là sans doute cette réputation d'intelligence supérieure, de constance dans ses amours monogames, et de tendresse pour des petits soigneusement élevés et courageusement défendus, qu'on a prétendu établir au Lompe; perfections morales, qui ont puissamment excité l'éloquente

sensibilité du continuateur de Buffon; celui-ci, de même que son illustre prédécesseur, aimait à rechercher chez les animaux les traces vraies ou supposées de l'homme civilisé. Le Lompe, cependant, n'est qu'un Poisson stupide et maladroit, que sa pesanteur et son inertie rendent la proie habituelle des Phoques et des Squales. On l'appelle vulgairement Gras-Mollet, ce qui indique la mauvaise consistance de sa chair insipide. Les Cycloptères Paon et bossu, *Cyclopterus Pavonius* et *gibbosus*, paraissent être des variétés du Lompe. D. 0, 21, p. 20, v. 6, A. 10, 12, c. 9, 12. CYCLOPTÈRE ÉPINEUX, *Cyclopterus spinosus*, Schn. 46; *Cyclopterus Lumpus*, β , Gmel.; CYCLOPTÈRE MENU, *Cyclopterus minutus*, Pall., *Spic. Zool.*, 7, pl. 2, f. 7-9; Gmel., *loc. cit.*, p. 1475; Encycl. Pois., pl. 20, f. 65; CYCLOPTÈRE VENTRU, Pall., *loc. cit.*, f. 1-3; Encycl. Pois., pl. 20, f. 66; — enfin le *Gobius minutus* de la Zoologie Danoise, pl. 44, f. B, sont les autres espèces constatées du sous-genre dont il est question.

†† CYCLOGASTRES. Ils n'ont qu'une dorsale assez longue ainsi que l'anale; leur corps, lisse et allongé par derrière, y est sensiblement comprimé. Ces Poissons sont généralement plus agiles que ceux du sous-genre précédent.

CYCLOPTÈRE SOURIS DE MER. *Cyclopterus Musculus*, Lacép., Pois. T. IV, pl. 15, f. 3, 4. Ce Poisson, le plus petit de son genre et qui n'acquiert guère que sept à huit pouces de longueur, se trouve sur les côtes de Dieppe où Noël l'observa le premier. Sa couleur sombre et son agilité lui ont mérité de la part des pêcheurs le nom qu'il porte. Il est sensiblement distinct de l'espèce suivante dont on a cependant soupçonné qu'il pouvait n'être qu'une variété, en ce que la dorsale et l'anale qui, fort prolongées, atteignent l'insertion de la caudale, ne se confondent cependant pas avec celle-ci. D. 40, p. 35, A. 19, c. 5.

CYCLOPTÈRE LIPARIS. *Cyclopterus Liparis*, L., Bloch, pl. 125, f. 5, 4; Encycl. Pois., pl. 20, f. 67. Probablement le même animal que le Gobioloïde myrénéen, de Lacépède. Ce Poisson, dont la taille ne dépasse jamais dix-huit pouces, habite les mers glaciales du Groënland, de l'Europe et de l'Asie septentrionale. Il se plaît à l'embouchure des rivières qui roulent des glaces avec leurs eaux; il descend cependant vers nos côtes; on l'a pêché quelquefois en Hollande, en Angleterre et jusqu'en Normandie. La ligne latérale est très-marquée, le museau arrondi, la tête large et aplatie, la bouche grande, avec deux petits barbillons à la lèvre supérieure; le ventre est blanc, les flancs sont jaunâtres, le dos et les nageoires bruns; les impaires ne sont pas positivement toutes réunies en une seule; mais la dorsale et l'anale, se prolongeant jusque sur la caudale, ont l'air de se confondre avec elle sans cesser cependant de demeurer distinctes. Le Liparis se mange en quelques endroits, mais sa chair est médiocre. B. 7, D. 41, p. 54, v. 6, A. 55, c. 19.

CYCLOPTÈRE RAYÉ. *Cyclopterus lineatus*, L., Encycl. Pois., p. 28, pl. 86, f. 554 (d'après Lepechin). Ce Poisson, qui se pêche dans la mer Blanche, est bien certainement très-différent du Liparis. Sa longue dorsale, d'abord relevée de manière à paraître double, s'unit

entièrement avec la caudale et l'anale, sans qu'on puisse distinguer de différence dans la direction des rayons. Sa bouche est grande et sa tête aplatie; le corps, épais par le milieu, s'amincit en pointe postérieurement; il est varié dans toute son étendue, ainsi que les nageoires, de lignes parallèles, longitudinales, alternativement blanches et brunâtres. Le nombre des rayons n'a pas été compté. Le Rayé pourra être par la suite le type d'un genre que caractériseraient un seul rayon branchial, et les papilles rougeâtres d'une nature particulière qui entourent le bouclier formé par les nageoires inférieures.

Les Gobies de la Zoologie danoise, pl. 154 et 156, f. a; — le Gélatineux, *Cyclopterus gelatinosus*, Pall., *Spic. Zool.*, 9, pl. 3, f. 1-6, et le *Montagui*, sont les autres espèces du sous-genre Cyclogastre.

CYCLOPTÈRE. *Cyclopterus*. NOR. Le genre établi par Brown sous cette dénomination, paraît devoir rentrer dans celui qu'a établi le même auteur sous le nom de Grevillea.

CYCLOPTERIS. FOSS. Dans son Histoire des végétaux fossiles, Adolphe Brongniart a établi, sous ce nom, un genre de Filicidées dont les analogues vivants ont tout à fait disparu. Il a ainsi caractérisé ce genre : feuilles simples, entières, presque orbiculées, à nervures nombreuses, rayonnantes dès la base, dichotomes et égales. Les feuilles de ces Fougères ressemblent beaucoup, par leur forme et la disposition de leurs nervures, à celles des *Trichomanes reniforme*, et des *Adiantum reniforme* et *asarifolium*.

CYCLORYTE. *Cyclorhynchus*. POLYPT. Genre de la division des Polyptères sarcoïdes, établi par Rafinesque (Journ. de Phys., 1819, t. 88, p. 428) qui lui donne les caractères suivants : corps polymorphe, à plusieurs grandes ouvertures nues, entourées de rides concentriques. Les Cyclorhynchus se trouvent aux États-Unis d'Amérique.

CYCLOSOME. *Cyclosomus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Harpaliens, formé par Latreille, aux dépens du genre *Scolytus* de Fabricius. Caractères : dernier article des palpes allongé, faiblement ovulaire, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; antennes filiformes; lèvre supérieure presque transversale et échancrée antérieurement; mandibules peu avancées, assez arquées et aiguës; une forte dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; tête presque triangulaire; corselet court, trapézoïdal et fortement échancré antérieurement; élytres en demi-ovale; corps plat en dessus, arrondi en dessous; les quatre premiers articles des tarses antérieurs, très-légèrement dilatés dans les mâles, triangulaires ou cordiformes; le premier des antérieurs plus grand que les autres et plus saillant en dehors qu'en dedans.

CYCLOSOME FLEXUEUX. *Cyclosomus flexuosus*, Lat.; *Scolytus flexuosus*, Fab. La tête est d'un brun noirâtre, impressionnée d'une ligne longitudinale de chaque côté; antennes et palpes d'un jaune ferrugineux; mandibules noirâtres; corselet brun; écusson triangulaire, moins long que large; élytres d'un jaune roussâtre, avec neuf stries lisses, assez fortement marquées, et le commencement d'une dixième à la base près de l'écusson; six taches sur chaque élytre et une commune, noirâtres; pattes jaunes. Taille, quatre lignes. De l'Inde.

CYCLOSTÉGIE. *Cyclostegia*. BOT. Genre de la famille des Labiées, Didymie Gymnospermie, établi par Benham qui le caractérise ainsi : fleurs réunies en épi strobiliforme ; bractées membraniformes, veinées, ciliées sur leurs bords, imbriquées, cyathiformes et opposées deux à deux ; calice à cinq dents égales ; corolle quadrifide, à lobes presque égaux : le supérieur échancré, les inférieurs presque ouverts ; anthères ovales, à loges confluentes. Le *Cyclostegia strobilifera*, décrit par Benham d'après Wallich, est originaire de l'Inde.

CYCLOSTEMON. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, Diécie Monogynie, formé par Blume (*Bydrag. Fl. ind.* 597). Caractères : calice divisé en quatre ou cinq parties à deux lobes ; pétales nuls. Fleurs mâles : étamines nombreuses, dont les filaments sont insérés à la base d'un petit anneau ; anthères oblongues. Fleurs femelles : ovaire ceint d'un disque urcéolaire, à deux loges renfermant chacune deux ovules ; style très-court ; deux stigmates larges, échancrés ; fruit charnu, à deux loges contenant une ou deux graines. Les Cyclostemons, dont Blume décrit cinq espèces, sont des arbres de moyenne élévation, à feuilles alternes, accompagnées de deux petites stipules, presque entières ou faiblement dentelées. Les fleurs sont axillaires, fasciculées, bractéolées ; quelquefois les fleurs femelles sont solitaires.

CYCLOSTOME. *Cyclostoma*. MOLL. Ces Mollusques restèrent confondus chez les anciens conchyliologues, parmi les Turbos dont d'Argenville appelait Limaçons à bouronde. Linné en plaça une partie dans son genre *Turbo*, et une autre partie dans le genre *Helix*, ce que les conchyliologistes qui l'ont suivi ont répété. Bruguière, auquel on doit tant d'utiles réformes, ne fit pas celle-ci : Lamarck la proposa dans la première édition des Animaux sans vertèbres, et ce qui est à remarquer, c'est que ce fut pour les Dauphinules, *Turbo Delphinulus*, L., et pour des Coquilles terrestres qui présentent les mêmes caractères, quant à la forme de l'ouverture, que ce genre fut institué. Il ne pouvait donc présenter des caractères satisfaisants, comprenant dans le même cadre les êtres les plus différents, ce que Lamarck ne tarda pas à sentir ; aussi, dans les Ann. du Mus. (vol. IV, p. 109), il proposa son genre Dauphinule pour séparer toutes les Coquilles marines de son premier genre Cyclostome qui resta par cela même composé des seules Coquilles terrestres. Depuis cet utile changement, l'observation de l'animal des Cyclostomes terrestres a fait voir combien il était nécessaire : aussi tous les conchyliologues l'ont admis, Draparnaud le premier, ensuite Férussac, puis Montfort, qui, sur un caractère de nulle valeur, en a séparé son genre Cyclophore. Enfin Lamarck (Anim. sans vertèbres, 2^e édition, T. VI, 2^e partie, p. 57 et 142) a placé les Cyclostomes dans la famille des Colimacés, dans la seconde division qui renferme les Coquilles terrestres, dont les Animaux n'ont que deux tentacules. Cuvier a encore réuni les Cyclostomes aux Sabots, dans les Pectinibranches Trochoidés ; mais forcé de manquer à ses principes de classification, puisqu'il place parmi les animaux à branches ceux-ci qui sont terrestres et pulmonés, il a soin d'avertir qu'ils doivent être distingués des autres *Tur-*

bos, parce qu'ils sont terrestres et pourvus d'une cavité pectorale garnie d'un réseau capillaire sur lequel l'air a un contact immédiat. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, en a fait plus raisonnablement, avec les Hélicines, un ordre particulier, sous le nom de Pulmonés operculés ; mais cette famille a le défaut de réunir des animaux à deux et à quatre tentacules ; ils n'ont de commun que l'opercule qui ferme leur coquille, ce qui ne paraît pas être un caractère d'assez d'importance ; la présence de deux tentacules de plus étant une condition d'organisation bien plus importante que celle de l'opercule, ce motif conduit donc à laisser le genre Cyclostome dans l'ordre des rapports où Lamarck l'a placé. Caractères : coquille de forme variable, à tours de spire arrondis ; ouverture ronde, régulière ; péristome continu, ouvert ou réfléchi avec l'âge ; animal ayant deux tentacules émousés, oculés à la base ; cavité respiratoire ouverte au-dessus de la tête, recevant immédiatement le contact de l'air ; pied petit, placé sous le col et muni postérieurement d'un opercule corné, fermant exactement l'ouverture de la coquille.

Tous les Cyclostomes sont terrestres et dépourvus de la nacre intérieure ainsi que des épines ou des écailles plus ou moins grandes, qui arment la surface des Dauphinules, auxquelles il n'est plus permis désormais de les réunir ; mais il est certaines Coquilles fluviatiles, desquelles il serait difficile de les distinguer, et avec lesquelles même on les a longtemps confondus. Les Paludines en effet ont aussi le péristome continu, l'ouverture ronde ; mais parvenues à l'âge adulte, elles ne présentent point de bourrelet autour de cette ouverture, ou elle ne se réfléchit point ; elle reste tranchante comme dans le jeune âge. Ce caractère, outre ceux qu'on a tirés de l'organisation, pourrait servir dans le plus grand nombre des circonstances à séparer les Coquilles qui appartiennent à l'un et à l'autre des genres Cyclostomes et Paludine. Les Coquilles des cyclostomes varient beaucoup quant à la forme ; quelques-unes ont presque celle des Planorbes, tandis que d'autres sont turriculées et subcylindriques, et depuis ces deux extrêmes on trouve, dans le même genre, presque toutes les modifications intermédiaires. Le nombre des espèces vivantes est assez considérable ; celui des fossiles est restreint à quelques-unes.

CYCLOSTOME TROCHIFORME. *Cyclostoma Volvulus*, Lamk. Anim. sans vert. T. VI, 2^e part., p. 143, n^o 2 ; *Helix Volvulus*, L., Lister, Conchyl., tab. 50, fig. 48 ; *Cyclostoma Volvulus*, Encycl. (pl. 461, fig. 5, A, B). Ce Cyclostome présente, surtout à la partie supérieure, des tours de spire, des fascies brunes variables ; on le reconnaît par sa forme qui est presque celle d'un Turbo, par son ombilic profond, et par ses stries transverses, qui se montrent plus grosses à la partie supérieure des tours de spire et surtout du dernier ; le sommet est aigu ; l'ouverture est blanche ou jaunâtre à l'intérieur ; elle est réfléchie et munie d'un bourrelet. Quoique cette Coquille soit assez commune dans les collections et qu'elle y soit connue depuis plus de cent cinquante ans, on ne sait pas encore le lieu où elle habite. Elle acquiert quelquefois un pouce et demi de diamètre à la base.

CYCLOSTOME VARIABLE. *Cyclostoma variable*, Deshayes. Cette espèce, découverte il y a quelques années, par Delalande qui l'a rapportée d'Afrique, est trochiforme, médiocrement ombilicquée, composée de cinq tours arrondis, lisses, qui présentent sur un fond blanc grisâtre un nombre variable de zones brunes; celle du milieu est ordinairement la plus foncée; les autres sont d'autant plus multipliées qu'elles sont plus fines, et elles peuvent se rapprocher tellement que la spire de la coquille semble toute brune dans quelques individus; dans d'autres, presque toutes les bandes pâlisent ou disparaissent, et alors ils sont blancs avec une zone médiane très-pâle; entre ces deux extrêmes on trouve un grand nombre de variétés, les individus ne présentant jamais une similitude parfaite; l'ouverture est peu réfléchie et n'a point de bourrelet; son bord est blanc, mais à l'intérieur elle est fauve et laisse apercevoir le même nombre de bandes brunes qu'à l'extérieur. Des individus ont près de six lignes de diamètre et sept de longueur.

CYCLOSTOME MOMIE. *Cyclostoma Mumia*, Lamk. Ann. du Mus. T. IV, p. 115, n° 5, et T. VIII, pl. 37, fig. 1, A, B; Anim. sans vert. T. VII, p. 541, n° 5. Cette Coquille est turriculée, conique, subcylindrique inférieurement, composée de huit à neuf tours arrondis, ornés dans toute leur surface d'un grand nombre de stries très-fines, croisées par d'autres longitudinales, moins apparentes. Les individus qui ont conservé leurs couleurs présentent, sur un fond lie de vin obscur, deux bandes d'un rouge brun, qui occupent la partie moyenne de chaque tour de spire; le dernier, en outre, offre une troisième bande, plus large, qui entoure l'ombilic; l'ouverture est petite, ovale, à bords réfléchis sur un petit bourrelet marginal subintérieur. Ce Cyclostome, qui n'a ordinairement que neuf à dix lignes de longueur, peut prendre plus de volume. Une particularité remarquable dans son gisement, c'est que, quoiqu'on regarde généralement cette espèce comme terrestre, elle ne se trouve le plus souvent que dans des terrains marins. C'est ainsi qu'on l'observe à Grignon, à Parnes, mais rarement; à la Chapelle près Senlis, dans les grès marins supérieurs, ainsi qu'à Valmondois où elle est commune; au petit village de Chambord entre Parnes et Chaumont, où ont été trouvés les individus qui présentent encore des couleurs, dans les dernières assises du calcaire grossier. Ce Cyclostome se trouve aussi abondamment dans les terrains de mélanges, où les Coquilles marines prédominent, ce qui fait penser que le mélange a eu lieu dans les eaux salées.

Quelques autres espèces se trouvent fossiles aux environs de Paris. L'étendue de cet ouvrage ne nous permettant pas d'en donner la description, nous renvoyons au 1^{er} vol. des Ann. du Mus., p. 114, où Lamarck les a fait connaître; mais un fait très-intéressant pour la géologie, et que nous a dévoilé Brongniart (Ann. du Mus. tab. 15, pl. 22, fig. 1), c'est l'analogie parfaite qu'il a reconnue entre un Cyclostome fossile et notre Cyclostome élégant si commun dans les Mousses, dans les Herbes qui croissent sur le penchant de nos collines, et même des fossés qui bordent les routes. Cette analogie ne pouvait être plus exacte, même en comparant les

objets à la loupe; aussi Brongniart, pour ne point les confondre, a donné au Fossile une seconde épithète; il l'a nommé :

CYCLOSTOME ÉLÉGANT ANCIEN, *Cyclostoma elegans antiquum*. Nous n'en ferons point la description; quiconque a vu un Cyclostome élégant à l'état frais; se fera une idée très-juste du Fossile qui vient des grès de Fontainebleau.

CYCLOSTOMES. *Cyclostomi*. rois. Première famille établie par Duméril dans l'ordre des Trématopnés, de sa sous-classe des Cartilagineux, et dont les caractères généraux consistent dans l'absence totale d'opercules, de membranes branchiostèges et de nageoires paires; leur bouche est arrondie et dépourvue de mâchoires horizontales, située à l'extrémité d'un corps cylindrique, nu et visqueux. Elle renferme les genres Lamproie, Ammocette, Gastrobranche et Eptatèmes. Cuvier a conservé cette division parmi ses Chondroptérygiens à branchies fixes, en lui donnant le nom de Suceurs. Les Cyclostomes ont une forme qui les rapproche des Poissons anguiformes; mais une organisation particulière les singularise et les distingue de tous les autres animaux de leur classe, comme pour les rapprocher des Annélides auxquels ils forment un passage très-naturel. Ce passage est si étroit qu'on a même balancé pour la place qu'il fallait leur assigner à la suite des uns ou à la tête des autres. Toutes les espèces de cette famille ambiguë sont privées de vessie natale; aussi tombent-elles au fond de l'eau dès qu'elles cessent de s'y agiter; leur bouche centrale et privée de mâchoires leur sert pour ainsi dire à jeter l'ancre au milieu des eaux; toutes vivent par la suction de substances animales mortes ou vivantes; quelques-unes sont aveugles; leur squelette est tellement imparfait, qu'on y distingue à peine des vertèbres, représentées par un seul cordon tendineux, rempli d'une substance mucilagineuse, et formé extérieurement d'anneaux cartilagineux, à peine distincts les uns des autres. Duméril, dans une savante dissertation sur les Cyclostomes, a établi d'une manière frappante, leurs rapports avec des êtres déjà bien imparfaits. Leur système circulatoire rappelle celui des Sangsues; leur peau, dépourvue d'écailles, est visqueuse et molle, et marquée de plis ou de rides latérales et contractiles, plus ou moins sensibles; les organes de la génération ont, chez eux, la plus grande analogie avec ceux des Lombries, chez lesquels les œufs tombent de même dans la cavité du ventre sans être conduits au dehors par des oviductes. Ces œufs, dans les Cyclostomes, s'échappent du cloaque par de petites ouvertures particulières, ainsi que l'a vu Cuvier dans l'Arénicole et dans l'Aphrodite. Il n'est pas constaté que les Cyclostomes soient doués de sexe.

CYCLURE. *Cyclura*. REPT. Genre formé par R. Harlan, aux dépens de deux Sauriens qui n'avaient point encore été décrits; caractères: palais privé de dents; langue charnue et extensible, fourchue à son extrémité; peau de la gorge pliée transversalement; dos garni d'une crête d'épines flexibles; queue de la moitié de la longueur totale; anneaux supérieurs de la queue séparés par deux rangées, ou plus, de petites écailles déprimées. Le **CYCLURE CARÉNÉ**, *Cyclura carinata*, d'un

brun sale et long de plus de deux pieds, a été trouvé dans l'île Turk. Le CYCLURE CYLINDRIQUE, *Cyclura teres*, d'un vert sombre à taches plus claires, et long de vingt pouces, est originaire du Mexique.

CYCNOCHE. *Cychnoches*. BOT. Dans son système de distribution des genres de Vandées, l'une des divisions de l'énorme famille des Orchidées, le professeur Lindley a proposé l'établissement du genre *Cychnoches*, pour une espèce de Surinam, qui lui a offert entr'autres caractères particuliers : labelle libre, nullement prolongé en épéron ou en une autre sorte d'appendice, plan et ouvert; sépales latéraux soudés à la base du gynostème qu'ils entourent; deux masses polliniques plus larges que les pétales et courbées en faux.

CYCNODÈRE. *Cychnoderus*. INS. Coléoptère tétramère; genre de la famille des Longicornes, établi par Serville pour un Insecte nouveau du Brésil, qui offre pour caractères : tête plus large que la partie antérieure du corselet, un peu avancée; mandibules courtes; palpes presque égales, terminées par un article presque cylindrique; antennes velues, de la longueur du corps dans les femelles, plus longues que lui dans les mâles, composées de onze articles : les trois premiers entièrement velus, les suivants munis en dessous de quelques poils; les trois derniers glabres; le premier court, conique, le second très-court, tous les autres cylindriques, le terminal plus gros que le dixième; corselet étroit, allongé, cylindrique, mutique, au moins quatre fois plus long que la tête; sa partie antérieure plus étroite; deux sillons transversaux aux deux extrémités; élytres linéaires, très-déprimées, avec une épine à l'angle sutural; écusson presque aussi long que large, arrondi postérieurement; pattes grêles, munies de quelques poils; cuisses subitement en masse globuleuse; jambes un peu comprimées. Le *Cychnoderus tenuatus* a de sept à dix lignes, la tête et le corselet d'un rouge brun, pointillés; les élytres également pointillées, d'un bronze obscur avec la suture brune; la poitrine et l'abdomen d'un brun rougeâtre; les antennes et les pattes brunes.

CYDALISIE. *Cydalisia*. ACAL. Genre de Zoophytes, formé par Lesson et placé dans la famille des Béroïdes, d'après les caractères suivants : corps tronqué et largement ouvert à une extrémité, finissant en pointe au pôle opposé, qui est percé de deux petites ouvertures ciliées sur leur pourtour; huit rangées verticales de cils simples. L'espèce unique, *Cydalisie mitre*, que dans la Zoologie du voyage de la Coquille, pl. 15, fig. 5, Lesson avait considérée simplement comme une Béroïde, a le corps conique, à large ouverture, bordée d'un cercle rose, blanc avec vacuoles roses, les cils éminemment irisés. Elle a été trouvée dans les mers qui baignent les côtes équatoriales du Pérou.

CYDIPPE. *Cydippe*. ACAL. Genre de la famille des Béroïdes, établi par Eschscholtz, aux dépens du genre *Eucharis* de Péron, pour quelques espèces de l'Océan et de l'Atlantique, auxquelles il a reconnu pour caractères distinctifs : un corps globuleux ou ové, laissant traîner derrière lui deux longs tentacules filiformes, ciliés sur un des côtés, partant de la base du pôle inférieur. Le *Cydippe globuleux*, type du genre nouveau, a le corps sphéroïdal, huit côtes et les tentacules du blanc

le plus pur; la seconde espèce, *Cydippe dense*, a le corps subovalaire, à tentacules écarlates.

CYDNE. *Cydnus*. INS. Genre d'Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises, établi par Fabricius aux dépens du genre *Cimeax* de Linné et *Pentatoma* d'Olivier; il comprend les espèces désignées sous les noms de *Morio*, *flavicornis*, *tristis*, et est réuni par Latreille au genre *Pentatome*.

CYDONIA. BOT. *V. COIGNASSIER*.

CYDONIUM. POLYP. Nom scientifique d'un Aleyon, avec lequel on a confondu quelques espèces de Polyptères.

CYGNE. *Cygnus*. OIS. Espèce du genre Canard qui sert de type à un sous-genre du même nom. *V. CANARD*.

CYGOGNE. OIS. *V. CIGOGNE*.

CYKAS. BOT. *V. CICAS*.

CYLACTYDE. *Cylactis*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, établi par Rafinesque qui le caractérise ainsi : calice campanulé, à cinq ou dix divisions un peu inégales; quatre à six pétales; huit à dix carpelles sessiles, ovales, portant un style allongé, terminé en tête. La seule espèce qui constitue jusqu'ici ce genre fort douteux, a été observée par Rafinesque dans les montagnes qui avoisinent le Niagara dans l'Amérique septentrionale. Elle a reçu le nom de *Cylactis Lyncemontana*; ses feuilles sont quinées, ses fleurs blanches, réunies en corymbes.

CYLAS. *Cylas*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, fondé par Latreille qui le place dans la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, et lui assigne pour caractères : antennes droites, insérées sur un avancement antérieur de la tête et en manière de trompe, terminées par une massue ovale ou cylindrique, formée par le dixième et dernier article. Les *Cylas* ont le corps proportionnellement plus court que celui des *Brentes*, avec l'abdomen ovale. Olivier en a décrit et représenté deux espèces.

CYLAS BRUN. *Cylas brunneus*, Oliv. (Coléopt., T. v, n° 84 bis, Brente, pl. 1, f. 5, A, B). Originaire du Sénégal.

CYLAS FOURMI. *Cylas Formicarius*, Oliv. (*loc. cit.*, T. v, n° 84 bis, Brente, pl. 2, fig. 19). Trouvé à l'Île-de-France. Dejean (Catal. des Coléoptères, p. 82) porte au nombre de dix les espèces propres à ce genre, en y comprenant les *Brentus apterus*, *scalaris*, *obesus*, *undatus*, etc., de Fabricius. Il y joint avec doute quelques *Brentes* d'Olivier, et mentionne, sous le nom d'*hispanicus*, une espèce nouvelle, du midi de l'Europe.

CYLIDRE. *Cylidrus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Clairons, extrait par Latreille du genre *Trichode* de Fabricius, et ayant, suivant lui, pour caractères : tarsi de cinq articles distincts; antennes fortement en scie, depuis le cinquième article inclusivement; le dernier des palpes très-long; celui des maxillaires de la grosseur des précédents, cylindrique; le même dans les labiales, en forme de cône renversé et allongé; mandibules longues et croisées; tête allongée; corps long et cylindrique. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce : *Cylidre bleu azuré*, *Cylidrus cyaneus*, Latr.; *Trichodes cyaneus*, Fabricius; de l'Île-de-France.

CYLIGRAMME. *Cyligramma*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre institué par Boisduval, dans la famille des Noctuelles. Caractères : tête presque aussi large que le corselet, avec les yeux gros et saillants; antennes grêles et filiformes; palpes ascendantes, de longueur médiocre, écartées, comprimées, très-velues; le dernier article nu et aciculaire; corselet velu; abdomen conique; les quatre ailes presque étalées dans le repos, et sans dentelures sensibles; les inférieures offrant la même teinte en grande partie, et le même dessin que les supérieures; celles-ci ayant, en place de la tache réniforme, un grand œil irisé, formé par une tache contournée en spirale ou en limaçon, plus ou moins prononcée. La chenille est demi-arpenreuse. Les Insectes de ce genre, dont la Noctuelle troglodyte de Fabricius peut être considérée comme le type, habitent les régions les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

CYLINDRACÉ. *Cylindraceus*. BOT. On surnomme ainsi les organes dont la forme se rapproche de celle d'un cylindre.

CYLINDRANTHÉRÉES. BOT. Syn. de Synanthérées, selon le professeur Wachendorff.

CYLINDRE. *Cylindrus*. MOLL. Montfort (Conch. Syst. T. II, p. 590) avait composé ce genre d'un certain nombre de Cônes qui ont assez généralement la forme d'un cylindre; mais la manière insensible dont se perdent ces espèces avec d'autres qui n'ont plus la même forme permet à peine d'admettre cette distinction comme coupe dans le genre, à plus forte raison d'en faire un genre distinct. Les anciens conchyliologues donnaient le nom de Cylindres indistinctement aux Cônes et aux Olives; tels furent Lister, Bonanni, etc., et même plus tard d'Argenville et Favanne.

CYLINDRIE. *Cylindria*. BOT. Genre de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Loureiro (*Fl. Cochinchin.* 1, p. 86), qui lui donne pour caractères : calice infère, tubuleux, court, persistant, à quatre segments aigus, colorés et étalés; corolle à quatre divisions linéaires aigüés, réunies en un tube cylindrique (d'où le nom générique) et marquées d'une fossette au sommet; étamines à filets presque nuls, à quatre anthères biloculaires, comprimées et renfermées dans les fossettes de la corolle; ovaire ovoïde, supportant un style très-court et un stigmate quadrifide. Le fruit est une petite baie sèche, presque ronde, ne renfermant qu'une seule graine globuleuse et lanugineuse. Ce genre est extrêmement voisin des *Banksia*, dont il ne diffère que par le fruit, et encore dans la figure du *Blimbingun sylvestre* de Rumph (*Amb.*, 1. 6, t. 75), que Loureiro cite comme synonyme de sa plante, le fruit est-il le même que celui des *Banksia*. Cependant Jussieu (*Annales du Muséum*, 7, p. 480) parle encore de ce genre, et le place parmi les Protéacées, tandis que Brown, qui s'est occupé spécialement de cette famille, n'en fait aucune mention. Une seule espèce constitue ce genre : c'est le *Cylindria rubra*, arbre de grandeur médiocre, à rameaux ascendants, à feuilles lancéolées, glabres et opposées, et à fleurs rouges, petites et nombreuses. Cet arbre est indigène des forêts de la Cochinchine.

CYLINDRIFORMES ou **CYLINDROIDES.** INS. Famille de Coléoptères tétramères, établie par Duméril, et offrant,

suivant lui, pour caractères distinctifs : corps cylindrique; antennes en massue, non portées sur un bec. Cette famille comprend les genres Clairon, Corynète, Apate, Bostriche et Scolyte.

CYLINDRIQUE. En forme de cylindre. Ce n'est point que l'on entende par là qu'il soit indispensable que l'organe présente un cylindre parfait, d'un diamètre égal dans toute sa longueur; il suffit seulement que la coupe transversale offre partout un cercle.

CYLINDRITE. MOLL. FOSS. Nom que les anciens donnaient indistinctement aux Olives ou aux Cônes fossiles.

CYLINDROCÈRE. *Cylindrocerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes insérées vers le milieu de la trompe, coudees, composées de douze articles, dont le premier assez gros, le second plus allongé et obconique, le troisième presque conique, les quatre suivants plus courts et lenticulaires ou comprimés, enfin les autres formant une massue beaucoup plus longue dans les mâles que dans les femelles chez qui elle est presque cylindrique; trompe assez souvent de la longueur du corps, mince, cylindrique, fortement arquée et ordinairement repliée ou appliquée contre le corps; yeux grands, latéraux, ovales et déprimés; corselet profondément bisinué à sa base, brusquement rétréci à sa partie antérieure, qui est comme tubulée; corps subelliptique, pourvu d'ailes recouvertes par des élytres subtriangulaires, avec les angles huméraux obtus; elles se rétrécissent fortement de la base à l'extrémité et sont, chez la plupart, presque planes en dessus; pieds antérieurs fort distants à la base; cuisses mutiques, renflées au milieu; jambes droites; tarsi spongieux en dessous et ordinairement ciliés dans les mâles : le pénultième article est dilaté, le dernier porte deux crochets. Ce genre se compose de toutes espèces propres à l'Amérique méridionale; il comprend le *Calandra signum* de Fab., les *Baris fucata* et *bidens*, Dej., etc., etc.

CYLINDROCLINE. *Cylindrocline*. BOT. Genre établi par H. Cassini, dans la famille des Synanthérées, tribu des Inulées, pour une espèce de Conyze, recueillie par Commerson à l'Île-de-France. Cassini lui donne pour caractères : calathide couronnée, discoïde, oblongue, cylindraccée, un peu ovoïde, composée d'un disque pauciflore, régulariflore, musculiflore, et d'une couronne multisériée, multiflore, tubuliflore et feminflore; péricline formé d'écaillés imbriquées, appliquées, ovales, coriaces, frangées-ciliées sur les bords; clinanthe axiforme, cylindrique, ligneux, garni d'écaillés imbriquées, étagées, périclinoides, aigües, égales aux fleurs; cypsèles longues, grêles, cylindraccées, atténuées inférieurement, un peu arquées, munies de huit grosses côtes demi-cylindriques et hérissées de poils roides; aigrette composée de squamellules subunisériées, laminées, cornées, barbellées sur les deux bords, comme pectinées; fleurs de la couronne entièrement cachées entre les écaillés du clinanthe, ayant la corolle grêle, tubuleuse, terminée par un limbe demi-avorté, court, unilatéral, trilobé; fleurs du disque au nombre de six environ, reposant sur la sommité du clinanthe, et chacune d'elles protégée au dehors par une squamelle;

bords des lobes de la corolle repliés en dedans; filament des étamines large, laminé, membraneux, greffé seulement à la partie basilaire de la corolle, avec l'anthère exserte, l'appendice apiculaire aigu, les appendices basiliaires longs et subulés; ovaire et aigrette à peu près semblables à ceux des fleurs de la couronne ou du rayon. Le *Cylindrocline Commersonii* a la tige ligneuse, épaisse et revêtue d'une écorce rude; ses rameaux sont couverts de longs poils laineux; les feuilles rassemblées en rosette à l'extrémité des rameaux, sont alternes, oblongues, ovales-spathulées, étrécies inférieurement en une sorte de pétiole, à surface ridée, hérissée de poils courts, gros et roides. Les calathides sont réunies en petits corymbes serrés, à l'extrémité de pédoncules simples et nus.

CYLINDRODE. *Cylindrodes*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Grylliens, institué par Gray, pour un Insecte de la Nouvelle-Hollande, que sa forme allongée et tout à fait cylindrique empêche de placer parmi les Taupes-Gryllons. Il ressemble à un tube, privé qu'il est des organes du vol, et se tient dans les tiges des végétaux; ses tarses antérieurs sont filiformes, et les divisions de sa lèvre inférieure sont obtuses et nullement acérées comme dans notre Courtillière commune.

CYLINDRODÈRE. *Cylindroderus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serraticornes, tribu des Cébriionites, qu'a créé Eschscholtz, pour un Insecte nouveau, du Brésil, auquel il donne pour caractères: antennes des mâles de la longueur du corps, en scie; la plupart des articles, le dernier surtout, peu allongés, le troisième un peu plus court seulement que le suivant; palpes maxillaires peu avancées au delà des mandibules, avec le dernier article ovalaire; corselet plus long que large; corps long, étroit, de la même largeur partout, ou presque linéaire et droit, avec le corselet carré; présternum terminé par une pointe saillante; point de brosses serrées ni de palettes en dessous des tarses.

CYLINDROIDES. INS. V. CYLINDRIFORMES.

CYLINDROLOBE. *Cylindrolobus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par le docteur Blume, pour une plante des forêts de Java, à laquelle il a reconnu pour caractères génériques: folioles extérieures du périgone ou sépales, subringentes: les latérales insérées obliquement au pédicule du gynostème et en partie étalées; les intérieures ou pétales, plus courtes, dressées et conniventes; labelle ascendant, concave, crété intérieurement, articulé au gynostème par un pied ou pédoncule: le limbe est demi-trilobé, ondulé et voûté; gynostème dressé, demi-cylindrique; anthère à quatre loges; huit masses polliniques, alternativement plus grandes et plus petites, unies à des caudicules élastiques.

CYLINDROSOMES. FOIS. Famille établie par Duméril, dans laquelle il renferme les genres Anableps, Amie, Mispurne, Pœcilie, Lebias, Cyprinodon, Cobite, Butyrin, Fondule, Triptéronote, Colubrine et Ompolk. Les caractères généraux de cette famille consistent en un corps arrondi, cylindrique; une bouche non prolongée; des lèvres extensibles, etc.

CYLINDROSORE. *Cylindrosorus*. BOT. Genre de la

famille des Synanthérées, tribu des Senécionides, établi par Bentham, pour une plante récemment observée dans la Nouvelle-Hollande. Caractères: capitules biflores, aggrégés et formant par leur réunion un glomérule serré, oblongo-cylindrique; chacun d'eux est revêtu d'un involucre général, petit et oligophylle; l'involucre partiel se compose d'écaillés scarieuses, oblongo-cunéiformes; réceptacle nu; fleurs hermaphrodites; ovaire linéaire et glabre; paillettes peu nombreuses à la base de l'aigrette, ovales, terminées par une soie en plumet, qui égale en longueur la moitié de la corolle. Le *Cylindrosore jaunâtre*, *Cylindrosorus flavescens*, est une plante herbacée, droite, rameuse, couverte d'un duvet flexible, à feuilles alternes, linéaires, semi-embrassantes. Les écaillés de l'involucre partiel ont leur sommet jaune.

CYLINDROSPORIER. *Cylindrosporium*. BOT. Le docteur Greville a décrit sous ce nom, dans sa Flore cryptogamique d'Écosse, un petit genre voisin des *Fusidium*, dont il ne diffère que par ses sporidies oblongues, cylindriques, obtuses aux deux bouts, non cloisonnées. — Ces sporidies sont réunies en petits groupes sur l'épiderme des feuilles vivantes.

CYLISTE. *Cylista*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Roxburgh (*Flor. Coromand.* v, 1, p. 64, t. 92) et ainsi caractérisé: calice à quatre divisions plus allongées que la corolle, la supérieure bifide au sommet, l'inférieure plus grande; corolle persistante; légume disperse. Ce genre ne renfermait d'abord qu'une espèce, le *Cylista scariosa*, Roxb., plante indigène des pays montagneux de la côte de Coromandel, dont les tiges sont volubiles, les feuilles ternées, les fleurs en grappes axillaires, comme dans les *Dolichos* et les *Phaseolus*. L'auteur du Jardin de Kew y a réuni le *Dolichos hirtus* d'Andrews (*Reposit.* 446) sous le nom de *Cylista villosa*, plante du cap de Bonne-Espérance, et que l'on cultive en Angleterre. Sims a aussi décrit, dans le *Botanical Magazine*, une troisième espèce qu'il a nommée *Cylista abiflora*.

CYLIZOMA. BOT. Synonyme de Deguelia d'Aublet.

CYLLÉNIE. *Cyllenia*. INS. Genre de Diptères, famille des Tanistomes, établi par Latreille, et ayant pour caractères: antennes guère plus longues que la moitié de la tête, rapprochées, de trois pièces principales; la première grande, cylindrique, la seconde la plus courte, en forme de coupe, la dernière ovoïde-conique, avec un petit article au bout; la trompe peu saillante, avancée et renflée à son extrémité, renfermant un suçoir de quatre soies; point de palpes apparentes; de gros yeux, et point d'ocelles bien apparents; ailes étroites; pattes longues avec les cuisses assez fortes, principalement les postérieures; on observe deux pelotes aux tarses, lesquels sont allongés; l'abdomen est conico-cylindrique. La seule espèce connue est la *Cyllénie tachetée*, *Cyllenia maculata*, Latreille (*Genera Crust. et Ins.* t. iv, p. 312 et pl. 15, f. 5); Meigen (*Descript. syst. des Diptères d'Europe*, t. 19, f. 10 et 11) représente les deux sexes. Latreille a le premier observé cette espèce, au mois de juillet, sur les fleurs de Millefeuilles, dans les environs de Bordeaux.

CYLLESTIS. BOT. Pain que faisaient les anciens Égyptiens de une sorte de Blé que Host a nommé *Triticum Zea*. V. FROMENT.

CYLLIDIER. *Cyllidium*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Hydrophilien, institué par le docteur Erichson, dans sa Faune du Brandenbourg. Caractères : antennes composées de neuf articles, dont le second globuleux, et insérées en avant des yeux, sous un rebord des côtés de la tête; labre crustacé, transversal; mandibules cornées et bidentées à leur extrémité; palpes filiformes, plus longues que les antennes; corselet transversal; écusson à peine visible; sternum simple; élytres convexes; tarses postérieurs à articles arrondis. La seule espèce connue est le *Cyllidium seminulum*; *Hydrophilus seminulum*, Payk. Gillenb.; il est presque globuleux, noir, brillant, avec une strie chargée de points, sur chaque élytre, près de la suture. Sa longueur est d'une demi-ligne environ. On le trouve en Europe dans les eaux dormantes.

CYLO. *Cylo*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Satyrides, institué par Boisduval qui lui donne pour caractères essentiels : palpes inférieures comprimées, velues, avec le dernier article qui s'élève notablement au delà du chaperon; antennes terminées par un bouton court, presque fusiforme; ailes antérieures falquées, les postérieures armées d'une sorte de dent saillante, formant une petite queue oblique en dehors. Le **CYLO BETSIMÈNE**, *Cylo Betsimena*, est le type du genre; ses ailes antérieures sont brunâtres en dessus, traversées au delà du milieu par une bande d'un blanc jaunâtre; il y a une grosse tache arrondie, noirâtre sur le milieu, entre la nervure médiane et le bord interne; les ailes postérieures ont la tranche du bord blanche, un peu roussâtre, le dessous est olivâtre, avec le même dessin qu'en dessus, plus une rangée de points blanchâtres, peu apparents, près de l'extrémité. De Madagascar.

CYLO LEDA. *Capilio Leda*, Fab. Cram., pl. 196, c, d. Ailes d'un brun roussâtre en dessus, avec une tache noire, pourvue de deux yeux blancs, vers l'angle du sommet, une tache noire, cerclée de brun, avec un point central blanc à l'angle des ailes postérieures et un autre petit point blanc au côté externe. Le dessous est d'un brun fauve, réticulé de brun, avec une bande circulaire et deux demi-bandes plus obscures, ainsi que douze taches ou points ocellés de diverses grandeurs, vers le bord. De Madagascar et autres îles des mers d'Afrique.

CYLODIE. INS. V. COLYDIE.

CYMATION. BOT. Genre de l'Hexandrie Trigynie, établi par Sprengel dans son *Systema*, et qui ne paraît pas différer essentiellement du genre *Lichstenstenia* de Willd., publié précédemment, dans le premier volume du Magasin des curieux de la nature.

CYMATITES. POLYP. Bertrand a donné ce nom à des Astreaires fossiles.

CYMBACHNE. *Cymbachne*. BOT. Le genre de Graminées décrit sous ce nom par Retz et Loureiro, ne diffère nullement du Rottboellie.

CYMBAIRE. *Cymbaria*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, éta-

bli par Linné et ainsi caractérisé : calice partagé profondément en cinq divisions inégales et linéaires; corolle dont le tube est ventru, le limbe à deux lèvres : la supérieure bilobée, réfléchie, l'inférieure trilobée, obtuse, munie d'un rebord un peu proéminent, qui correspond au renflement vulgairement nommé palais, que l'on observe dans la corolle des Muffliers; quatre étamines didymes; un stigmate; capsule à deux valves, ayant un placenta central, à quatre angles ailés et membraneux, qui partagent le fruit en deux ou quatre loges. C'était donc à tort que Linné décrivait cette capsule comme uniloculaire. La **CYMBAIRE DE DAOURIE**, *Cymbaria Daourica*, L., est encore l'unique espèce de ce genre. Cette plante, figurée dans les Illustrations de Lamarck, t. 520, habite les endroits montueux et pierreux de la Daourie. Elle a, dans son aspect extérieur, quelques rapports avec les *Antirrhinum*; cependant ses tiges blanchâtres, à rameaux opposés, dénués de feuilles, et ne possédant qu'un petit nombre de fleurs, lui donnent un air assez particulier. On la cultive comme plante de collection, dans les jardins de botanique.

CYMBALAIRE. BOT. V. CUMBALAIRE.

CYMBALE. MOLL. Nom marchand, donné à quelques Pintadines d'un grand volume. V. PINTADINE.

CYMBALION. BOT. Syn. de *Cotyledon Umbilicus*. V. COTYLET. Selon Daléchamp, c'est le *Saxifraga Cotyledon*. V. SAXIFRAGE.

CYMBÈCE ET CYMBEX. INS. V. CIMBEX.

CYMBIDIER. *Cymbidium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Swartz, et qui comprend un nombre considérable d'espèces toutes exotiques; plusieurs en ont été retirées pour former des genres à part. Ainsi le *Cymbidium Corallorhiza* et le *Cymbidium Odontorhizon* forment le genre *Corallorhiza*; les *Cymbidium lineare* et *Cymbidium proliferum*, le genre *Isochilus*; le *Cymbidium coccineum*, le genre *Ornithidium*; le *Cymbidium cucullatum*, le genre *Brassavola*, etc. On peut caractériser de la manière suivante le véritable genre *Cymbidium* : folioles ou sépales du calice étalées, égales entre elles, quelquefois presque dressées; les deux intérieures sont généralement plus petites; le labelle est concave, dépourvu d'éperon, articulé avec le gynostème; celui-ci est dressé, demi-cylindrique et concave antérieurement; il se termine par une anthère operculaire hémisphérique, à deux loges s'ouvrant par une sorte d'opercule caduc, et contenant deux masses polliniques solides, bilobées dans leur partie postérieure; le stigmate est placé antérieurement, un peu au-dessous de l'anthère. La plupart des espèces sont parasites et croissent sur le tronc des arbres; mais il en est d'autres, au contraire, qui implantent leurs racines dans la terre. Elles sont originaires des Indes et de l'Amérique méridionale. Brown en a décrit quatre espèces nouvelles dans son Prodrôme de la Nouvelle-Hollande.

§ I. *Espèces terrestres.*

CYMBIDIER A FEUILLES DE XIPHON. *Cymbidium xiphifolium*, Lindley, in Botan. regist. 529. Cette jolie Orchidée a été découverte à la Chine, il y a un quart de siècle environ, et bientôt après introduite en Europe

par les soins de sir Abraham Hume; sa tige, dont la hauteur ne surpasse guère celle des feuilles, qui mesure environ dix pouces, est ordinairement couronnée de quatre grandes fleurs verdâtres, disposées en épi; les feuilles sont assez épaisses, linéaires-subulées, canaliculées, nervurées, striées, crénelées et d'un vert jaunâtre; le périanthe est composée de cinq pièces, dont les trois extérieures ovales-lancéolées et étalées, les deux intérieures sont plus larges, conformes et parallèles au gynostème; le labelle est plus court que ce dernier, auquel il s'articule par sa base et y demeure appliqué jusque vers la moitié de sa hauteur; il a deux éperons internes vers le milieu et la partie supérieure, en forme de lame recourbée extérieurement; le gynostème est libre, faiblement découpé antérieurement; l'anthere est terminale, operculaire et persistante. Elle fleurit, en serre, à diverses époques de l'année.

CYMBIDIER A FEUILLES TRANCHANTES. *Cymbidium ensifolium*, Willd. Cette jolie espèce est également originaire de la Chine et du Japon; elle a été décrite et figurée dans le magnifique ouvrage des Liliacées de Redouté (pl. 115), sous le nom de *Cymbidium sinense*. Ses feuilles sont toutes radicales, ensiformes et marquées de nervures très-apparences. De leur centre naît une hampe simple portant un petit nombre de fleurs odorantes; leur labelle est ovale, un peu recourbé et maculé.

§ II. Espèces parasites.

CYMBIDIER A FEUILLES D'ALOËS. *Cymbidium alofolium*, Swartz. On trouve cette espèce décrite et figurée dans les Liliacées de Redouté (t. 114), sous le nom d'*Epidendrum alofolium*. Elle est originaire des Indes, et en particulier de la côte du Malabar. Sa racine, qui se compose de grosses fibres cylindriques, s'insinue dans l'écorce des arbres; ses feuilles sont oblongues, pliées en gouttière, élargies vers leur sommet, d'un vert obscur; les fleurs sont jaunes, mélangées de rouge, et disposées plusieurs ensemble au sommet d'une hampe nue et un peu recourbée.

CYMBIDIER ÉCRIT. *Cymbidium scriptum*, Swartz. Cette plante, qui orne le stipe des Cocotiers, sur lesquels elle végète en parasite, dans l'archipel de l'Inde et de Mascareigne, est une des plus remarquables du genre par la beauté de ses fleurs; elles sont d'un beau jaune, et forment un long épi, au sommet d'une hampe nue; leurs sépales sont veinés de lignes pourpres, qui ressemblent en quelque sorte à des caractères hébraïques; leurs feuilles forment une touffe peu fournie, qui naît du sommet d'un renflement bulbiforme, existant à la base de la hampe.

CYMBIER. *Cymbium*. MOLL. Blainville avait proposé de renouveler ce genre fait par Montfort (Conchyl. Syst. T. II, p. 554) pour l'Ilet d'Adanson, et quelques autres Volutes à ample ouverture; mais les caractères généraux étant de peu de valeur lorsqu'on les compare à ceux des autres Volutes, il semble que les Cymbiers doivent rentrer dans ce dernier genre. *V. VOLUTE.*

CYMBIFORME. *Cymbiformis*. BOT. En forme de nacelle.

CYMBIUM. MOLL. *V. CYMBIER.*

CYMBONOTE. *Cymbonotus*. BOT. Genre de la famille

des Synanthérées, division des Arctotidées, établi par H. Cassini, pour une plante découverte par Gaudichaud, l'un des naturalistes qui faisaient partie du voyage de l'Uranie, au delà des montagnes bleues de la Nouvelle-Hollande. Caractères : involucre hémisphérique, polyphylle, imbriqué; réceptacle criblé; fleurons du disque hermaphrodites et tubuleux : ceux du rayon ligulés et femelles; fruit hémisphérique, nu au sommet, avec les bords latéraux extérieurs légèrement roulés, formant une sorte de loge vide. Le *Cymbonotus Lawsonianus* est une plante herbacée, privée de tige, à feuilles spatulées, dont les bords sont garnis de dents écartées, et la face inférieure revêtue d'un duvet laineux, blanchâtre; pédoncules nombreux, scapiformes, portant chacun une fleur jaune.

CYMOPOGON. BOT. Sprengel, dans son *Systema*, propose, sous ce nom, la formation d'un nouveau genre de Graminées, dont l'*Andropogon cymbarius*, Linné, serait le type.

CYMBULIE. *Cymbulia*. MOLL. C'est à Péron et Lesueur que l'on doit la connaissance de ce genre, que Blainville a placé dans ses Ptérodibranches. Cuvier le range parmi les Ptéropodes à tête distincte. Quoique l'animal ne soit qu'imparfaitement connu quant à son organisation intérieure, sa forme et surtout la disposition de ses branchies suffisent pour le mettre dans cette famille, dont il offre tous les caractères. Voici ceux de ce genre, tels que Lamarck les a donnés : corps oblong, gélatineux, transparent, renfermé dans une coquille; tête sessile; deux yeux; deux tentacules rétractiles; bouche munie d'une trompe aussi rétractile; deux ailes ou nageoires opposées, branchifères, connées à leur base postérieure par un appendice intermédiaire en forme de lobe; coquille gélatinoso-cartilagineuse, très-transparente, cristalline, oblongue, en forme de sabot, tronquée au sommet, à ouverture latérale et antérieure. La disposition seule des branchies, ainsi que la forme des nageoires, suffiraient pour faire placer ce genre singulier à côté des Cléodores et des Hyales; mais ces caractères prennent plus de poids, si on y joint les considérations d'un corps gélatineux, de tentacules rétractiles, qui se trouvent dans presque tous les genres de la même famille, et de la coquille qui a tant de rapports avec celle des Hyales. Blainville n'admet une trompe rétractile qu'avec beaucoup de doute, car le peu de solidité qu'elle offre lui a fait penser que ce pourrait bien être un corps étranger que l'animal avalait lorsqu'il a été retiré de la mer, et qui lui serait resté à moitié sorti de la bouche; quoi qu'il en soit, l'existence d'une trompe ne peut entrer comme caractère essentiel, pour la détermination du genre et de la famille à laquelle il appartient. Une seule espèce de ce genre est connue, c'est la **CYMBULIE DE PERON**, *Cymbulia Peronii* (Lamarck, Anim. sans vert. T. v, 1^{re} part., p. 295), à laquelle Péron lui-même avait donné le nom de *Proboscidea* (Ann. du Mus., t. 15, p. 66, pl. 3, fig. 10, 11 et 12). Elle se reconnaît par sa coquille en nacelle oblongue, en forme de sabot, hispide en dehors, et par les autres caractères pris comme généraux; elle habite la Méditerranée, près de Nice. Elle a environ deux pouces de longueur.

CYMBURUS. BOT. *V.* STACHYTARPHETA.

CYME. BOT. *V.* CIME.

CYME. *Cymus*. INS. Hémiptères. Genre de la famille des Lygées, qui renferme plusieurs petites espèces analogues aux Lygées; par la consistance des élytres, mais dont le dernier article des antennes est renflé, formant un bouton ovalaire. Le Cyme fauve, *Cymus glandicolor*, Hahn, est le type du genre; il est d'un jaune pâle, avec le dernier article des antennes obscur; la membrane de ses élytres est parfaitement transparente. On le trouve en Europe; il n'a guère plus de deux lignes de longueur.

CYMINDE. *Cymindis*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, fondé par Latreille aux dépens des Carabes de Fabricius, dans la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques. Ses caractères sont : palpes maxillaires extérieures filiformes : les labiales terminés par un article en forme de hache; corps très-aplati; corselet presque aussi long ou plus long que large; élytres tronqués à leur extrémité; jambes antérieures médiocrement échancrées au côté interne; pénultième article des tarses entier; les crochets dentelés en dessous. Latreille considère comme des Cymindes les *Carabus humeralis*, *crassicornis*, *axillaris* et *miliaris* de Fab., ainsi que le *Carabus lineatus* de Schoenherr.

CYMINDIS. OIS. L'une des divisions de notre genre Faucon, que différents ornithologistes ont érigée en genre ou sous-genre. *V.* FAUCON.

CYMINDOÏDE. *Cymindoidea*. INS. Coléoptères pentamères. Genre de la famille des Carnassiers, proposé par Delaporte, pour être placé immédiatement après les Cymindis. Il lui assigne pour caractères : antennes de onze articles : le premier long, grand, cylindrique, les autres à peu près égaux; palpes labiales à dernier article comprimé et très-fortement sécuriforme; labre presque carré, court et transversal; mandibules fortes, arquées et pointues; tête ovale; corselet élargi, très-fortement rebordé, faiblement rétréci en arrière; élytres larges et planes; pattes assez fortes; tarses longs, grêles, à premier article long, à crochets simples. Ce genre, établi aux dépens des Cymindes, en diffère surtout par ses tarses dont les crochets ne sont pas dentelés en dessous. On ne connaît encore qu'un seul Cymindoïde, *Cymindoidea bisignata*, que Dejean avait confondu parmi ses Cymindes; il est du Sénégal.

CYMINOSME. *Cyminosma*. BOT. Sous ce nom, Gærtner (*de Fruct.*, 1, p. 280, t. 58) a établi un genre qu'il a caractérisé ainsi : calice adhérent à l'ovaire, à quatre divisions; corolle formée de huit pétales oblongs et légèrement pubescents en dehors; étamines et styles inconnus; baie quadriloculaire, globuleuse, charnue, exhalant une forte odeur de cumin; chaque loge ne renfermant qu'une graine renversée. Cette description n'était pas assez complète pour que l'on pût prononcer avec certitude sur la place de ce genre; De Candolle (*Prodr. Syst. Nat. Veget.*, 1, p. 722) a tout récemment, d'après Kœnig et Dryander, ajouté aux caractères donnés par Gærtner, ceux que présentent le disque charnu qui entoure l'ovaire, et les huit étamines velues à leur base, insérées sur les pétales et alternes avec eux. Ce genre est le même que le *Jambolifera* de

Linné, Wahl et Loureiro; il se place naturellement dans la famille des Rutacées. L'unique espèce qui le constituait dans l'origine a été nommée *Cyminosma Ankænda* par Gærtner, qui lui a donné pour synonyme une plante mentionnée par Hermann et Burmann (*Thezaur. Zeylan.*, pag. 27) sous le nom d'*Ankænda*. C'est aussi celui qu'elle porte à Ceylan où elle croît naturellement. Gærtner observe que l'*Ankænda*, rapportée par Linné aux Myrtes, est une plante très-différente de celle qui forme le type du genre en question. Indépendamment de l'espèce précédente, De Candolle a donné les descriptions abrégées du *Cyminosma pedunculata* ou *Jambolifera pedunculata*, Wahl (*Symbol.*, 3, p. 52, tab. 61), qu'il faut distinguer de la plante décrite, sous ce dernier nom, par Loureiro (*Cochinch.*, 1, p. 285). Elle est aussi indigène de Ceylan. Les *Jambolifera odorata* et *Jambolifera resinosa* de Loureiro, arbrisseaux de la Cochinchine, à feuilles opposées et entières, et à fleurs en corymbes, complètent avec la suivante, le genre Cyminosme.

CYMINOSME A FEUILLES OBLONGUES. *Cyminosma oblongifolia*, Sims, Botanical Magaz. 5322. C'est un arbrisseau qui a été découvert à la Nouvelle-Hollande, en 1824, par Allan Cunningham, et envoyé au Jardin royal de Kew. Cette espèce fait donc la cinquième connue par les botanistes. Elle s'élève à la hauteur de trois à quatre pieds; ses rameaux, qui forment la couronne, sont, ainsi que la tige, recouverts d'une écorce d'un brun rougeâtre et garnis de feuilles alternes ou opposées, oblongues, obtuses, simples, marquées de points transparents, et portées sur un pétiole renflé ou articulé aux deux extrémités. Les fleurs sont réunies en corymbe terminal ou axillaire; le pédoncule est court, cylindrique, une fois plus long que le pétiole; le calice est adhérent à l'ovaire, partagé en quatre divisions petites et persistantes; la corolle est composée de quatre pétales étendus et légèrement pubescents à l'extérieur. Les étamines sont au nombre de huit, dont quatre alternativement plus longues : toutes sont velues à leur base et insérées sur les pétales. L'ovaire est entouré d'un disque charnu, large et à peu près aussi long que le style qui le surmonte; le stigmaté est à quatre lobes. Le fruit consiste en une baie sèche, globuleuse, charnue à quatre loges et à quatre valves, renfermant un même nombre de semences calleuses et crustacées.

On cultive cette espèce dans le terreau de bruyère mêlé de terre sablonneuse et légère. On parvient sans peine à la propager par le moyen des boutures étouffées.

CYMODICE. *Cymodice*, ou CYMODOCÉE, *Cymodocea*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, fondé par Leach dans la famille des Cymothoacées; il a, suivant lui, pour caractères distinctifs : appendices postérieurs du ventre ayant la petite lame intérieure et extérieure saillante; corps ne pouvant se ramasser en boule; abdomen dont le dernier article est échancré à son extrémité, avec une petite lame dans l'échancrure. Ces animaux, que nous préférons nommer Cymodice plutôt que Cymodocée, nom générique employé dans une autre classe (*V.* l'art. suivant), ces animaux, disons-nous, ont des yeux s'étendant en arrière jusqu'au bord

antérieur du premier segment du corps; la petite lame postérieure du ventre est légèrement aplatie, non foliacée, mais garnie de longs poils sur chaque côté; la petite lame externe est presque droite extérieurement, élargie intérieurement et pointue vers son extrémité, et la petite lame ventrale postérieure et externe est très-dilatée extérieurement et brusquement acuminée. Ce genre est très-voisin des Dynamènes dont il ne diffère que par la manière dont se termine le dernier article de l'abdomen; il ressemble aussi beaucoup aux Sphéromes; mais le corps n'est pas susceptible de se contracter en boule.

Leach (Dictionn. des Scienc. natur. T. XII, p. 542) décrit quatre espèces. La CYMODOCÉE ÉCHANCRÉE, *Cymodice emarginata*, Leach, dont il existe deux variétés, habite les côtes occidentales de l'Angleterre; la CYMODOCÉE TRONQUÉE, *Cymodice truncata*, Leach; ou la *Cymodocea truncata* de Leach (*Edimb. Encycl. T. VII, p. 455*), qui est la même espèce que l'*Oniscus truncatus* de Montagu, des mêmes localités; la CYMODOCÉE FENDUE, *Cymodice bifida*, Leach, et la CYMODOCÉE DE LAMARCK, *Cymodice Lamarckii*, Leach, des côtes de Sicile. Ce sont les seules espèces connues.

CYMODOCÉE. *Cymodocea*. CRUST. V. CYMODOCÉE.

CYMODOCÉE. *Cymodocea*. POLYP. Genre de l'ordre des Sertulariées, dans la division des Polypiers flexibles à cellules non irritables, établi par Lamouroux pour des Polypiers phytoïdes, à cellules cylindriques, plus ou moins longues, filiformes, alternes ou opposées, portées sur une tige fistuleuse, annelée inférieurement, ordinairement unie dans la partie supérieure, et sans cloison intérieure. Ces Polypiers ont les plus grands rapports avec ceux de l'ordre suivant; on serait même tenté de les y réunir sans le caractère que présente la situation des Polypes des Tubulariées; dans ce groupe nombreux, mais encore peu connu, ils sont toujours placés au sommet des rameaux, tandis que dans les Cymodocées, ils sont situés sur ces rameaux ou sur leurs divisions. La tige de celles-ci est un tube continu, corné ou cartilagineux, simple ou rameux, et qui doit être rempli, dans l'état de vie, d'une matière animale irritable, à laquelle viennent aboutir les nombreux Polypes placés sur la surface des tiges. C'est ce dernier caractère qui les sépare d'une manière bien tranchée de l'ordre des Tubulariées. Quoique ce genre ait plus de ressemblance avec les Naïs qu'avec les Amathies et les Aglaophéniés, on peut le regarder comme réellement intermédiaire entre les Sertulariées et les Tubulariées. La forme des Cymodocées est simple ou peu rameuse; leur substance est cornée, légèrement transparente et fragile; leur grandeur varie ainsi que leur couleur, dont la nuance est quelquefois d'un fauve rougeâtre, et d'autres fois d'un fauve blond et vif; elles adhèrent aux corps solides par une base mince et étendue, de laquelle sortent les tiges, ou sur laquelle ces tiges rampent et se contournent avant de s'élever. Ce genre est encore peu nombreux en espèces, quoiqu'il en existe dans des localités très-différentes sous tous les rapports.

CYMODOCÉE CHEVELUE. *Cymodocea comata*, Lamx., Gen. Polyp., p. 15, tab. 67, fig. 12, 13, 14. Elle est

remarquable par ses tiges droites, cylindriques, couvertes de petites ramifications capillacées, nombreuses, verticillées, flexueuses, articulées et polyphères; à chaque articulation l'on observe une cellule courte, annelée à sa base et presque invisible à l'œil nu. Elle habite les côtes d'Angleterre.

CYMODOCÉE RAMEUSE. *Cymodocea ramosa*, Lamx., Hist. Polyp., p. 206, n° 558, pl. 7, fig. 1, A, B. Dans cette espèce, les tiges s'élevaient d'un empâtement commun; elles sont un peu rameuses et annelées, dans presque toute leur longueur, avec des cellules opposées à chaque anneau, et alternes d'un anneau à l'autre. Richard l'a trouvée dans la mer des Antilles.

La CYMODOCÉE ANNELEE, Lamk., Gen., tab. 67, fig. 10 et 11, du cap de Bonne Espérance, et la CYMODOCÉE SIMPLE, Lamx., Hist., pl. 7, fig. 2, A, B, des côtes d'Angleterre et d'Irlande, appartiennent également à ce genre.

CYMODOCÉE. *Cymodocea*. BOT. Synonyme de *Phycogrostis*. V. ZOSTÈRE.

CYMBOLITE. V. CIMOLITHE.

CYMOPHANE. MIN. C'est-à-dire *Lumière flottante*. Chrysoberyl, W.; Chrysolite orientale des lapidaires. Substance minérale, d'un jaune verdâtre et d'un éclat vitreux dans la cassure; plus dure que la Topaze, présentant souvent des reflets d'un blanc laiteux, mêlé de bleuâtre, et possédant la double réfraction à un haut degré. Sa pesanteur spécifique est de 3,8; elle est infusible au chalumeau. Berzélius la regarde comme étant un sous-silicate d'Alumine; elle renferme, suivant Klaproth, 75,5 d'Alumine, 18 de Silice, 6 de Chaux et 1,5 d'Oxide de Fer. On ne l'a encore trouvée, jusqu'à présent, qu'à l'état de Cristaux ou de grains cristallins qui sont toujours transparents ou au moins translucides. Sa forme primitive est un prisme droit, rectangulaire, dans lequel les trois côtés sont entre eux comme les racines carrées des nombres 2, 3 et 6. On distingue parmi les formes secondaires, décrites par Haty, la Cymophane anamorphe, qui offre l'aspect d'un prisme droit, hexaèdre, et qui dérive de la primitive dont les bases sont remplacées par des sommets dièdres; la Cymophane dioctaèdre, en prisme octogone terminé par des sommets à quatre faces, et l'annulaire, que l'on prendrait pour un prisme hexaèdre dont les arêtes au contour des bases seraient remplacées par des facettes disposées en anneau. La Cymophane a été trouvée au Brésil, à l'île de Ceylan et dans le Connecticut. Celle des États-Unis a pour gangue une roche composée de Feldspath blanc, de Quartz gris et de Talc blanchâtre. Cette roche renferme en outre des Grenats émarginés.

CYMPHORE. *Cymphorus*. INS. Kirby a proposé, sous ce nom, l'établissement d'un nouveau genre d'Insectes, voisin du Cremastocheile dont le type serait une espèce fort rare de l'Amérique septentrionale. Ce genre, de la famille des Lamellicornes, tribu des Rutélides, a pour caractères : chaperon arrondi au sommet, réfléchi; antennes composées de dix articles : le premier épais et triangulaire, le suivant plus allongé et cylindrique, les autres très-courts et arrondis; massue allongée et triphylle; dernier article des palpes oblong

et obtus; labre couvert; lèvres presque carrées, verticale; menton horizontal, caché sous la lèvre; yeux ronds, avec un trait enfoncé dans l'angle postérieur de chacun d'eux; corselet presque carré, rétréci en avant; écusson triangulaire, équilatéral; mésosternum vertical, tronqué antérieurement et canaliculé en dessus; surface des élytres présentant des enfoncements et des élévations longitudinales, avec des sinuosités sur les côtés; épaules presque lobées; jambes antérieures garnies d'un éperon; il y en a deux à chacune des intermédiaires et des postérieures; crochets simples et égaux; trois pointes à l'anus.

CYMOPOLE. *Cymopolia*. POLYP. Genre de l'ordre des Corallinées, division des Polypiers flexibles, à substance calcaire, mêlée avec la substance cornée ou la recouvrant. Caractères: Polypier phytoïde, dichotome, moniforme, avec des articulations cylindriques, distantes les unes des autres, et couvertes de cellules nombreuses presque visibles à l'œil nu. Deux Polypiers, les *Coralina barbata* et *Rosartium*, ont servi à établir ce genre qui diffère de celui des Corallines par la ramification dichotome, de celui de Galaxaures par l'épaisseur de l'écorce crétacée et la petitesse de l'axe tubuleux inférieur; et des Amphiroës par la régularité des divisions. Il était impossible de placer les Cymopolies dans aucun de ces genres; il a donc fallu en former un groupe particulier, facile à reconnaître à la forme des articulations et à la division des rameaux. C'est ce qu'a fait Lamouroux. Aucune Corallinée n'offre des pores aussi visibles que les Cymopolies, et tout fait présumer que ces pores renferment des Polypes, caractère qui les éloigne des Galaxaures dont les animalcules sont constamment placés aux sommets des ramifications. L'organisation et la couleur paraissent semblables à celles des Corallines. La grandeur ne semble pas dépasser un décimètre. Ce genre est composé de deux espèces, l'une et l'autre de la mer des Antilles. La première, la **CYMOPOLE ROSAIRE**, Lamx. (Gen. Polyp., p. 25, tab. 21, fig. 5, n, n, 1-5), offre des articulations cylindriques dans la partie inférieure, et de subglobuleuses dans les rameaux. La deuxième, nommée **CYMOPOLE BARBUE**, Ellis (Corall., p. 68, tab. 25, fig. c, c), se distingue par l'organisation de l'axe, et surtout par la touffe de petits tubes capillacés, qui forme une petite houpe à l'extrémité des rameaux.

CYMOPTÈRE. *Cymopterus*. nov. Genre de la famille des Ombellifères, Pentandrie Digynie, formé par Rafinesque qui lui donne pour caractères: calice divisé en cinq petites dents; pétales ovales, presque ronds, recourbés au sommet; fruit presque elliptique, strié, composé de deux akènes oblongs comprimés, l'un muni de quatre, et l'autre ordinairement de trois ailes membranées, ondulées. La seule espèce connue, *Cymopterus glomeratus*, est une petite plante lisse, à tige presque couchée, presque nue; les feuilles sont pétioles, bitridivisées, à lobes très-courts, obtus; l'ombelle est petite, formée de cinq ou six rayons. Elle est originaire des bords du Missouri.

CYMOSAIRE. *Cymosaria*. POLYP. Genre de la famille des Isidées, établi par Lamarck qui le caractérise ainsi: Polypier presque pierreux, caulescent, terminé en cime

ombelliforme; tige simple, articulée, nue, striée longitudinalement; à articulations inégales, alternativement pierreuses et cornées; cime terminale, en ombelle concave; à rameaux un peu aplatis, découpés et comme rongés à leur surface supérieure. Ce Polypier est un des plus singuliers et en même temps un des plus rares que l'on connaisse; il appartient évidemment à la famille des Isis et se trouve comme eux revêtu, à l'état vivant, d'un encroûtement gélatineux, très-fugace puisqu'il ne se conserve pas lorsque le Polypier a été retiré de l'eau. On n'en connaît encore qu'une seule espèce, *Cymosaria laciniata*, qui habite les mers de la Nouvelle-Hollande. Sa tige est terminée par une cime ombelliforme, très-basse, à divisions laciniées, semi-pinnées, dont les articulations sont inégales et irrégulières.

CYMOTHOA et **CYMOTHOE.** *Cymothoa*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, fondé par Fabricius, et rangé par Latreille (Règn. Anim. de Cuv.) dans la section des Ptérygibranches, avec ces caractères: branchies libres, membraneuses, vésiculaires, disposées sur deux rangs sous la queue; quatre antennes apparentes; queue composée de six anneaux avec un appendice de chaque côté, formé de deux lames portées sur un pédicule commun et mobile; pieds insérés près des bords latéraux du tronc, courts et terminés par un crochet fort, très-aigu et non divisé à sa pointe. Les Cymothoës ont le corps essentiellement composé à la manière des autres Isopodes, et le plus souvent bombé ou convexe, et uni en dessus; la tête est triangulaire, obtuse en devant et souvent reçue à sa base, dans une échancrure du premier segment du tronc; elle porte latéralement des yeux peu saillants et à réseaux très-distincts; les antennes, au nombre de quatre, s'observent à son extrémité antérieure et quelquefois sous le chaperon; elles sont ordinairement courtes, presque égales, sétacées, à articles peu nombreux, et situées par paires sur deux rangs les unes au-dessus des autres; la bouche présente les mêmes parties que celle des autres Crustacés Isopodes; le tronc se compose de segments portant chacun une paire de pieds, et les bords latéraux de plusieurs d'entre eux semblent être augmentés d'un appendice en forme d'article, au-dessus de la naissance des pattes. Celles-ci, au nombre de quatorze, sont courtes, également développées et attachées de chaque côté sur le bord même du segment; elles se composent d'une cuisse épaisse et courbée en S, d'une jambe plus mince; enfin d'un ongle très-crochu, très-aigu, et presque aussi long que la jambe; l'abdomen, ou improprement la queue, a six segments dont les cinq premiers courts, larges, et le dernier grand, et plus ou moins ovale ou arrondi; il n'est point voûté en dessous, tandis que la même pièce l'est beaucoup dans les Sphéromes. A chaque côté du bout de l'abdomen, est articulée une sorte de nageoire, pareille à celles que l'on observe en cette partie dans les Décapodes macroures; les branchies, au nombre de dix à douze environ, forment des vessies ou bourses d'une couleur blanche, et qui sont susceptibles de se renfler; elles sont situées sur deux rangs, le long du dessous de l'abdomen; la poitrine, dans la femelle, a plusieurs écailles en recouvrement, placées au-dessus des œufs; elles s'écartent pour donner une libre issue aux

petits qui éclosent dans ces matrices extérieures. Chaque ponte est composée, suivant Risso, de trente jusqu'à six cents petits, et elle se renouvelle deux ou trois fois dans l'année.

Les Cymothoës, vulgairement nommées *Poux de mer*, *OEstres* ou *Asiles de Poissons*, sont des Crustacés voraces et parasites. Elles se fixent sur divers Poissons, et semblent affecter de préférence certaines espèces. On les rencontre près des ouïes, aux lèvres, à l'anus et dans l'intérieur même de la bouche.

Leach, dans sa Classification des Malacostracés (*Trans. of the Linn. Societ. T. XI*), a établi plusieurs petits genres aux dépens des Cymothoës; plus tard (Dict. des Scien. natur. T. XII), il en a augmenté de beaucoup le nombre. Latreille a réuni aux Cymothoës proprement dits, ceux que l'entomologiste anglais désigne sous les noms d'*Ega*, de *Limnoria* et d'*Eurydice*. Les *Ægas* ont des yeux distincts, grenus, et le pédoncule de leurs antennes supérieures très-ample; ce petit genre comprend trois espèces désignées par les noms suivants : *Æga* entaillée, *Æga emarginata*, Leach (*Encycl. Brit., Suppl. 1, p. 428, T. XXI*), localité inconnue; *Æga* à trois dents, *Æga tridens*, Leach (*Trans. of the Linn. Societ. T. XI*), elle habite les mers d'Écosse; *Æga bicarinée*, *Æga bicarinata*, Leach, localité inconnue. Le dernier caractère assigné aux *Ægas* les distingue des Eurydices et des Limnories. Les premières ont en outre les yeux distincts, mais point grenus, et les antennes inférieures de la longueur du corps : les secondes ont encore des yeux distincts, mais formés de petits grains, et la tête est aussi large que le premier segment du tronc. Enfin, les Cymothoës de Leach n'ont plus d'yeux bien distincts; leur tête est petite, étroite, et elles ont pour caractères propres : articles du thorax presque anguleux sur les côtés et postérieurement, les angles arrondis; les côtes des articles de l'abdomen parallèles, épaisses en dessous; la dernière jointure transverse et presque coriacée; la dernière petite lame ventrale presque en forme de stylet, et à peu près égale aux autres. Ainsi restreint, ce genre comprend encore six espèces : *Cymothoa Oestrum*, Fabr.; *Cymothoa Leschenaultii*, Leach; *Cymothoa Dufresni*, Leach; *Cymothoa Matthiewi*, *Cymothoa Banksii*, *Cymothoa trigonocephala*, Leach. Le genre Cymothoë de Latreille comprend nécessairement les espèces précédentes et toutes celles contenues dans les petits genres de Leach, qui'en sont un démembrement; il a pour type la Cymothoë asile, *Cymothoa asilus*, Fabr., ou l'*Oniscus asilus* de Linné, figuré par Pallas (*Spic. Zool. Fasc. 9, tab. 4, fig. 12*). On la trouve dans les mers d'Europe. Il comprend aussi les Idotées *Spora* et *Physodes* de Fabricius, ainsi que les Cymothoës *Oestrum*, *paradoxa*, *falcata*, *imbricata*, *Gua-delupensis*, *Americana*.

CYMOTHOADÉES. *Cymothoadae*. CRUST. Famille établie par Leach et qui embrasse le genre *Cymothoa* de Fabricius, et tous ceux qui en ont été extraits depuis. Ses caractères sont : quatre antennes : deux supérieures, deux inférieures; corps aplati; abdomen formé de quatre, cinq ou six pièces, dont chacune est pourvue, sur ses côtés, de deux appendices foliacés, fixés à un pédon-

cule commun; les dernières de ces pièces sont surajoutées, et toujours plus épaissies par la matière crustacée; tous les appendices du ventre sont nus ou à découvert. Leach divise cette famille de la manière suivante :

I. Corps peu convexe; abdomen composé de quatre anneaux distincts, dont le dernier est plus grand que les autres; yeux placés sur le sommet de la tête, écartés l'un de l'autre; antennes inférieures les plus longues. Genre : SEROLE.

II. Corps convexe; abdomen composé de cinq anneaux; les quatre premiers soudés l'un à l'autre, au moins dans leur milieu, le cinquième étant le plus grand; yeux placés entre le côté et le sommet de la tête, touchant presque au bord antérieur du thorax, et reçus dans une échancrure de chaque côté de son premier anneau; antennes inférieures les plus longues. Genres : CAMPECOPÉE, NESÉE, CILICÉE, CYMODICE, DYNAMÈNE, ZUZARE, SPHÉROME.

III. Corps convexe; abdomen composé de cinq ou six anneaux distincts, dont le dernier est plus grand; yeux placés latéralement; antennes inférieures plus longues que la moitié du corps; ongles tous semblables, légèrement courbés. Genres : EURYDICE, NELOCIRE, CIROLANE.

IV. Corps convexe; abdomen composé de six anneaux distincts; le dernier plus grand que les autres; yeux placés sur les côtés; antennes inférieures n'étant jamais plus longues que la moitié du corps; les ongles de la deuxième, troisième et quatrième paires de pattes très-arqués, les autres légèrement courbés. Genres : CONILÈRE, ROCINÈLE, ÆGA, CANOLIRE, ANILOCRE, OLENCIRE.

V. Corps convexe; abdomen ayant six anneaux distincts, le dernier plus grand; yeux peu apparents; antennes presque égales en longueur. Genres : NÉROCILE, LIVONÈCE, CYMOTHOË.

VI. Corps convexe; six anneaux distincts à l'abdomen, le dernier plus grand; yeux placés latéralement, écartés l'un de l'autre et composés de grains distincts; antennes presque égales en longueur. Genre : LININRÉE.

CYNAËDE. rois. Bosc dit qu'on a établi, sous ce nom, un nouveau genre dont le Sargue serait le type. V. SPARE.

CYNANCHIQUE. *Cynanchica*. BOT. Espèce du genre Asperule.

CYNANQUE. *Cynanchum*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, Pentandrie Digynie, L., caractérisé ainsi qu'il suit : calice à cinq divisions profondes et étroites; corolle monopétale, rotacée et à cinq divisions égales et profondes; les appendices staminaux sont, en général, au nombre de cinq et opposés aux lobes de la corolle; quelquefois leur nombre est beaucoup plus considérable; ils sont toujours réunis et soudés par leur base; les anthères sont terminées par une membrane, et contiennent chacune une masse de pollen solide, renflée et pendante. Les deux pistils sont accolés, et se terminent par un stigmaté apiculé; les fruits sont des follicules ovoïdes-allongés, simples, rarement doubles, s'ouvrant par une fente longitudinale,

et contenant des graines imbriquées, dressées, surmontées d'une aigrette de poils blancs et soyeux, et contenant dans leur intérieur un embryon renversé, dont la radicule est courte et conique, les deux cotylédons ovales-obtus.

Les Cynanques sont des plantes herbacées, ou des arbustes le plus souvent volubiles; leurs tiges sont grêles et rameuses; elles portent des feuilles opposées, simples et entières; les fleurs, en général assez petites, forment des ombelles simples ou sertutes ordinairement placées entre les pétioles. Brown réunit à ce genre plusieurs espèces d'abord placées dans d'autres genres, tels que les *Periploca tunicata* de Retz; *Periploca Africana*, L.; les *Asclepias Vincetoxicum*, L.; *Asclepias nigra*, L.; *Asclepias sibirica*, L.; *Asclepias Daourica*, Willd. Voici les plus intéressantes:

CYNAQUE DRESSÉ. *Cynanchum erectum*, L., Jacq. Hort., t. 38. Espèce vivace et poussant chaque année des tiges grêles, dressées, cylindriques, glabres, hautes de deux à trois pieds, portant des feuilles opposées, pétiolées, cordiformes, aiguës, entières, glabres et d'un vert blanchâtre; les fleurs sont blanches, petites, et forment des sertutes ou ombelles simples latérales. D'Orient.

CYNAQUE DE MONTPELLIER. *Cynanchum Monspellicum*, L., Cavan. *Icon. rar.*, 1, t. 60. Tiges herbacées, sarmenteuses, longues de deux à trois pieds, glabres; feuilles opposées, pétiolées, cordiformes, obtuses, glabres et d'un vert blanchâtre; fleurs blanches, en petites ombelles simples et latérales. Il paraît que le *Cynanchum acutum* de Linné n'en est qu'une simple variété, dont les feuilles sont plus allongées et aiguës. Cette espèce croît dans les lieux maritimes et sablonneux de la Provence; son suc concrété porte le nom de *Scammonée de Montpellier*: il est, comme la Scammonée d'Alep, violemment purgatif.

CYNAQUE DOMPTE-VENIN. *Cynanchum Vincetoxicum*, Rich., Bot. méd. 1, p. 519; *Asclepias Vincetoxicum*, L. C'est une petite plante vivace, commune dans les bois sablonneux; sa racine se compose d'une souche horizontale, tuberculeuse, d'où partent un grand nombre de fibres blanchâtres, allongées et cylindriques; elle pousse une tige presque simple, d'un pied à un pied et demi de hauteur, cylindrique, très-glabre, ainsi que les autres parties de la plante; ses feuilles sont opposées, cordiformes, aiguës, entières; ses fleurs, jaunâtres et petites, forment des ombelles simples; la corolle est rotacée et à cinq lobes aigus; les fruits, ordinairement geminés, sont ovoïdes-allongés, glabres, lisses et terminés en pointes. La racine du Domppte-Venin, encore fraîche, a une odeur un peu nauséabonde et une saveur âcre, amère et désagréable, qui se perdent en partie par la dessiccation. C'est un médicament énergique, qu'autrefois on considérait comme très-efficace dans le traitement de la morsure des Serpents; de là son nom de *Domppte-Venin*.

CYNAQUE ARGUEL. *Cynanchum Arguel*, Delile, Égypt. L'Arguel est un arbuste qui croît dans les différentes contrées du nord de l'Afrique, en Nubie, en Égypte, et surtout dans les environs de Syène; ses tiges dressées, grêles, cylindriques et tout à fait glabres, s'élevaient à une hauteur de deux pieds et portent des ra-

meaux opposés; ses feuilles, également opposées, sont presque sessiles, petites, ovales, lancéolées, entières, aiguës, un peu coriaces et d'un vert glauque; les fleurs, qui sont blanches, forment des sortes de bouquets ou d'ombelles simples et pédonculés; les follicules, tantôt simples, tantôt geminés, sont épais, renflés dans leur partie inférieure, terminés en pointe allongée supérieurement; ils sont glabres et souvent maculés de taches pourpres. Les feuilles de l'Arguel sont fréquemment mélangées avec celles des Casses, dans les différentes sortes de Séné qui sont apportées d'Égypte, et en particulier dans le Séné dit de la Palte. Ce mélange, qu'il est toujours facile de reconnaître, n'offre pas de graves inconvénients; car l'Arguel possède à peu près les mêmes propriétés que les feuilles des Casses; cependant Delile prétend que ce médicament purge avec trop de violence et cause souvent des coliques. On reconnaît facilement les feuilles d'Arguel, qui sont mélangées dans le Séné, et on ne pourrait les confondre qu'avec celles de la Casse à feuilles aiguës, *Cassia acutifolia*, Delile; mais ces dernières sont plus minces, d'un vert plus prononcé, inéquilatérales à leur base, et légèrement pubescentes à leur face inférieure, tandis que dans l'Arguel elles sont un peu épaisses et coriaces, d'un vert cendré, équilatérales à leur base, et parfaitement glabres.

CYNAQUE IPÉCACUANHA. *Cynanchum Ipecacuanha*, Rich., Bot. méd. 1, p. 518; *Cynanchum comitorium*, Lamk. Originaire des îles de France et de Bourbon, ce petit arbuste a sa racine composée d'une touffe de fibres longues et blanches. Ses tiges sont grêles, sarmenteuses, cylindriques, glabres ou pubescentes ainsi que les feuilles, ce qui forme deux variétés distinctes; ses feuilles sont opposées, courtement pétiolées, cordiformes, aiguës, entières, tantôt glabres et tantôt pubescentes; les fleurs, petites et blanchâtres, forment des petites grappes axillaires, plus longues que les feuilles et composées d'un petit nombre de fleurs. Sa racine est connue et employée aux îles Maurice sous le nom d'Ipécacuanha; et elle remplace l'Ipécacuanha du Brésil; elle se compose de longues fibres grêles et blanches, d'une saveur âcre et amère. Elle est beaucoup moins énergique et moins efficace que celle du *Cephaelis Ipecacuanha*.

CYNANTHE. *Cynanthus*. ots. Genre proposé par Swainson, dans l'ordre des Anisodactyles, pour quelques espèces reléguées parmi les Colobris. Les caractères distinctifs du genre nouveau seraient: le bec droit ou peu courbé, la queue très-longue et fourchue.

CYNAPIUM. BOT. Espèce du genre *Æthuse*.

CYNARA. BOT. *V. CINARE*.

CYNARHODE. *Cynarhodon*. BOT. Desvaux appelle ainsi un fruit particulier, dont le Rosier offre l'exemple. Ce fruit est charnu, composé d'un nombre plus ou moins considérable d'ovaires pariétaux et osseux, renfermés dans l'intérieur d'un calice, resserré à son orifice, devenant pulpeux. Ce fruit, ainsi qu'il est facile de le voir, n'est qu'une modification de celui que Richard a nommé Mélonide.

CYNARICE. BOT. La plante désignée sous ce nom dans Dioscoride est un Apocyn, selon Adanson.

CYNAROCÉPHALE. BOT. *V. CINAROCÉPHALES*.

CYNAROÏDE. BOT. V. CINAROÏDE.

CYNECTIDE. *Cynictis*. MAM. Genre de Carnassiers digitigrades, établi par Ogilby, pour un petit quadrupède, observé par Steedmann dans le voisinage de Uyttenhaye, sur les confins de la Cafferie, et qui forme, à plusieurs égards, le passage entre les tribus des Chiens et des Civettes. Le système dentaire du Cynictide se compose de la manière suivante : à la mâchoire supérieure vingt dents, savoir : six incisives, deux canines, six fausses molaires, deux carnassières et deux tuberculeuses; à la mâchoire inférieure dix-huit dents, les tuberculeuses n'étant qu'au nombre de deux, une de chaque côté. La disposition de ce système diffère peu de celle propre à la femelle des Civettes, et surtout au genre Mangouste; on remarque seulement que la première fausse molaire d'en bas, rudimentaire chez ces derniers, manque chez les Cynictides comme chez les Suricates, tandis que celle d'en haut, qui manque aussi chez ces derniers, existe dans ce nouveau genre, qui, sous ce rapport, établit par conséquent le passage entre les Mangoustes et les Suricates. La conformation des pattes est également caractéristique, et présente de l'analogie entre les Cynictides et les Pratéles. Les pieds sont complètement digitigrades comme ceux des Chiens; ils sont pourvus de cinq doigts en avant et de quatre en arrière; les ongles sont propres à fouir. La tête est courte et brusquement rétrécie au-devant des yeux; son corps est long et mince; sa queue longue et touffue. Ogilby a consacré par le nom qu'il a imposé à l'unique espèce connue, *Cynictis Steedmannii*, celui du naturaliste auquel on est redevable de la découverte de l'animal.

CYNIPS. *Cynips*. 1785. Genre d'Hyménoptères de la famille des Pupiyores, tribu des Gallicoles, ayant pour caractères : antennes ordinairement de treize à quinze articles, droites, filiformes, ou à peine plus grosses vers leur extrémité; lèvres et mâchoires très-distinctes; palpes très-courtes; ailes supérieures offrant une cellule radiale complète, longue, presque triangulaire, et trois cellules cubitales, la première petite, la deuxième très-petite, et la troisième très-grande, atteignant ordinairement le bout de l'aile; point de nervures aux ailes inférieures; tarière des femelles logée soit entièrement, soit du moins vers sa naissance, dans une fente ou coulisse extérieure, pratiquée le long du ventre. Le groupe des Cynips fondé par Linné a depuis été subdivisé de manière que le genre Cynips, tel qu'il vient d'être décrit, ne représente pas en entier les Cynips de cet auteur. Geoffroy avait substitué mal à propos le nom de Diplolèle à celui de Cynips, et il s'était servi de ce dernier nom pour désigner certains Ichneumons. Les entomologistes ont rétabli les choses telles qu'elles étaient d'abord, les Diplolèles de Geoffroy ont repris le nom de Cynips, et son genre Cynips a été converti en celui de Chalcidas. Les Cynips proprement dits diffèrent des Chalcidas, des Oxyures et des Chrysidés par leurs antennes droites et filiformes, par l'absence des nervures aux ailes inférieures, et par leur tarière cachée dans une coulisse pratiquée le long du ventre. Ce caractère empêche de les confondre avec les Ichneumons; ils s'éloignent encore des Figites par les antennes et par le nombre des

cellules cubitales des ailes; enfin on pourrait aussi les distinguer des Ibalies en prenant en considération la figure de la cellule radiale et la grandeur du point de l'aile.

L'organisation extérieure des Cynips a été décrite avec soin par les auteurs. Le corps est court et voûté; la tête est beaucoup plus basse que le thorax; elle supporte des antennes filiformes assez longues, de quatorze articles dans les femelles, et de quinze dans les mâles; le troisième est grand et arqué; des yeux ovales et entiers; trois petits yeux lisses; une bouche formée de mandibules tridentées, de quatre palpes un peu plus grosses à leur extrémité, les maxillaires de quatre articles, et les labiales de trois et d'une languette presque cordiforme, arrondie ou un peu échancrée sur son bord supérieur. Le thorax est élevé et comme bossu, avec l'écusson quelquefois proéminent; il supporte quatre ailes; les supérieures qui ont seules des nervures dépassent l'abdomen en longueur; ces nervures sont disposées d'une manière si particulière, qu'il suffit, dit Jurine, de les avoir vues une fois pour les reconnaître à l'instant. Le cubitus, dès son origine, s'écarte du radius de manière à laisser entre eux un assez grand intervalle; le point de l'aile n'a pas la même forme que celui des autres Hyménoptères, et il n'occupe pas tout à fait la même place. Une nervure très-forte et très-apparente descend du cubitus avant son insertion au point, et se porte en arrière un peu obliquement pour former la première cellule cubitale, et soutenir la seule nervure humérale qui existe; les pattes ont une grosseur moyenne, les cuisses sont fortes; les jambes antérieures se terminent par une pointe assez longue, et ne présentent point d'échancrure au côté interne; les autres jambes sont biépineuses au bout, et les tarsi entre lesquels on voit une pelote, se terminent par deux crochets unidentés; l'abdomen est court, ovalaire, comprimé, caréné, tranchant inférieurement, et tronqué obliquement ou très-obtus à l'anus dans les femelles; il est surtout remarquable par la tarière. Cette tarière, dont l'usage est de percer certaines plantes pour introduire un œuf dans la plaie, offre un mécanisme admirable, et qui a très-bien été décrit par Réaumur (Mém. sur les Ins. T. III, p. 485 et pl. 45 et 46). Il ne faut, dit cet observateur, que presser entre deux doigts le ventre de la Mouche, et augmenter doucement le degré de pression, pour obliger ces parties (une sorte de tarière en forme d'aiguillon et deux pièces beaucoup plus grosses qui lui servent d'étui) de se mettre à découvert, et de montrer d'où leur jeu dépend. Le premier degré de pression force seulement les deux pièces qui composent l'étui à s'écarter l'une de l'autre, et assez pour permettre de distinguer l'aiguillon qui est entre elles deux, et contre lequel elles ne sont plus alors aussi exactement appliquées qu'elles l'étaient auparavant. Le contour de l'anus paraît alors : il est circulaire et bordé de poils. Si on presse ensuite davantage, on oblige l'aiguillon à sortir de son étui, à s'élever; on reconnaît qu'il est d'une substance analogue à la corne, et d'un brun châtain, comme le sont les aiguillons ou les instruments équivalents de beaucoup de Mouches plus grosses. On voit qu'il vient de l'endroit où l'arête de celui-ci com-

mence à être abattue ; que là est une pièce écailleuse qui avance un peu sur la coulisse, et que c'est dessous cette pièce que passe l'aiguillon. Mais on ne le voit pas encore dans toute sa longueur ; il paraît bientôt plus long ; si on presse le ventre davantage, on l'oblige de sortir de celui-ci dans lequel il est logé en grande partie ; la pression augmentée contraint aussi l'anus à devenir plus éloigné qu'il ne l'est dans l'état naturel, de l'endroit où l'arête commence à manquer, et où est l'origine de la coulisse. Les bouts de chacune des pièces qui composent l'étui, se trouvent cependant toujours à même distance de l'anus, d'où il semblerait que ces pièces s'allongent ; mais, ce qui est plus vrai et plus remarquable, c'est que la tige pour ainsi dire de chacune de ces pièces était dans le corps, et que la pression l'en a fait sortir. Qu'on pousse plus loin la pression et jusqu'au dernier point où elle peut être portée, tout cela devient plus sensible ; l'aiguillon paraît plus du double et près du triple plus long qu'il ne l'était d'abord ; l'anus s'éloigne davantage de l'origine de la coulisse ; mais ce n'est pas en ligne droite qu'il s'en éloigne ; il passe du côté du dos, et la partie de chacune de ces pièces de la coulisse qui est sortie du ventre, se recourbe en arc. On voit par là que, dans l'état naturel, ou, pour parler plus exactement, dans l'état le plus ordinaire, il n'y a qu'une partie de l'aiguillon, un peu plus du tiers de sa longueur, qui soit hors du corps ; cette dernière partie de l'aiguillon est cependant très-bien cachée ; elle est logée dans un étui formé par deux pièces dont chacune l'égale en longueur, et dont chacune est creusée en gouttière. Ces deux gouttières composent le tuyau creux où cette partie de l'aiguillon est à l'aise et bien renfermée ; le reste et la plus longue partie de ce même aiguillon, est dans le corps de la Mouche, et elle y a aussi son étui, mais un étui formé par deux lames plates. Chacune de ces lames, qui fait moitié de l'étui intérieur, est la tige de chaque moitié de l'étui extérieur ; les parties qui composent celui-ci, sont à peu près rondes, aussi larges qu'épaisses ; ces dimensions ne les empêchent pas de se placer commodément en dehors du corps ; mais les parties des mêmes pièces qui forment l'étui intérieur, sont larges et minces. L'endroit où elles sont logées demande qu'elles aient cette forme ; la portion de l'aiguillon qui reste constamment en dehors du corps, est donc petite en comparaison de celle qui est logée dans ce corps même. Comment celle-ci s'y loge-t-elle ? Non-seulement elle est plus longue que la distance qui est depuis l'endroit où elle y entre jusqu'au corselet ; elle est beaucoup plus longue même que le corps entier ; cette partie, d'ailleurs, est incapable d'allongement et d'accroissement ; elle est d'une espèce de corne ou d'écaille, et n'est point musculeuse. Il est donc évident qu'elle doit être contournée dans le corps, d'une façon qui lui fasse trouver un espace suffisant pour se loger dans une étendue trop courte pour qu'elle y puisse être placée en ligne droite. La nature a employé ici une mécanique dont on trouve déjà un exemple dans un plus grand animal ; c'est l'allongement apparent de la langue du Pivert : on sait que le Pivert peut porter loin sa langue en dehors de son bec ; sa langue cependant est courte, et très-incapable d'être allongée si con-

sidéramment ; mais son os hyoïde est une lame osseuse roulée en quelque sorte comme un ressort de montre. Ainsi, dès que l'os hyoïde se déroule, la langue est portée hors du bec, et y est portée d'autant plus loin qu'il se déroule davantage. Ce qui a été fait pour la langue du Pivert, ou plutôt pour son os hyoïde, l'a été pour l'aiguillon des Cynips ; l'allongement de l'un et celui de l'autre dépendent de la même mécanique, appliquée pourtant un peu différemment. L'aiguillon de la Mouche, après être entré dans le corps, se courbe pour suivre la convexité du ventre, il va ainsi jusqu'assez près du corselet ; là, en continuant de se courber, ou même en se courbant davantage, il retourne sur ses pas ; il revient du côté du derrière, en se tenant au-dessous de la ligne qui marque la longueur de la partie supérieure du corps. Il va ainsi jusqu'assez près de l'anus ; c'est là qu'il se termine et qu'est son attache. Ce bout de l'aiguillon, qui en doit être regardé comme la base, est donc fixé dans le corps, presque vis-à-vis et au-dessus de l'endroit où est l'autre bout du même aiguillon, où est sa pointe ; ainsi, au cas que l'aiguillon n'eût point de courbure, il aurait une longueur double de celle du corps, puisqu'il va de l'anus jusqu'au corselet, en suivant la concavité intérieure du dos ; et que du corselet il se rend à l'anus, en suivant moitié en dehors et moitié en dedans le contour du ventre. Si cependant l'appui de la base de l'aiguillon était fixe, l'aiguillon, malgré toute sa longueur, ne pourrait sortir du corps sensiblement plus qu'il n'en sort dans les temps ordinaires ; mais si la base de l'aiguillon peut s'approcher, et s'approcher beaucoup du corselet, alors l'aiguillon pourra sortir et pourra être forcé de sortir beaucoup ; aussi, tout a été disposé pour que sa base fût mobile ; elle est attachée près de l'anus, et à mesure que la pression des doigts force l'aiguillon à paraître plus long en dehors du corps, l'anus s'éloigne du dessous du ventre, il passe du côté du dos, et il s'approche ainsi de plus en plus du corselet.

Aussitôt qu'une feuille, qu'un rameau ou toute autre partie d'un végétal a été piquée et que l'œuf a été introduit dans la plaie, les sucS nourriciers affluent vers ce point, et, en très-peu de temps, on voit s'élever des excroissances de formes variées ; elles ont reçu généralement le nom de *Galles*. Les unes sont nommées *Galles en Pomme*, en *Groselle*, en *pepin*, en forme de *Néfle* ; les autres portent le nom de *Galle chevelue*, *Bede-guar*, en *Artichaut*. Il en est plusieurs que l'on désigne d'après la plante sur laquelle elles croissent, ou bien par l'usage que l'on en fait : c'est ainsi par exemple qu'on nomme *Galle de Chêne*, à *teinture* ou du *commerce*, celle employée spécialement dans les arts, et qui entre dans la composition de l'encre à écrire. Ces excroissances présentent tantôt une cavité unique, habitée par une seule larve, ou par un grand nombre ; tantôt plusieurs cavités communiquant entre elles ou séparées en autant de loges complètes qu'il y a de larves. Suivant Valisnieri, l'œuf déposé dans la piqûre du végétal, augmente d'abord de volume, puis il en sort une larve apode. Celle-ci fait usage des sucS nourriciers et fort abondants de la Galle. Elle augmente ainsi successivement la cavité qui l'entoure ; au

bout de plusieurs mois elle se transforme en nymphe et ne paraît à l'état d'Insecte parfait qu'au retour de la belle saison. Pour sortir de sa demeure, elle perce, dans son enveloppe, un trou du diamètre de son corps; la présence de ce trou, qui s'observe fréquemment à la surface des Galles, est donc un indice certain qu'on ne trouvera rien à son intérieur.

CYNIPS DE LA GALLE A TEINTURE. *Cynips Gallæ tinctoriæ*, L., ou Diplôlepe de la Galle à teinture, d'Olivier qui a donné des détails très-curieux sur cette espèce (Voyage dans l'Emp. Ottoman, pl. 15). Cet insecte a trois ou quatre lignes de long; le corps est d'une couleur fauve pâle, couvert d'un duvet blanchâtre et soyeux; les yeux sont noirs; les nervures des ailes supérieures sont brunes; le dessous de l'abdomen est noirâtre et brillant. On observe à sa partie supérieure une tache d'un brun noirâtre, très-polie et luisante. Il n'est pas rare de trouver cet Insecte desséché dans les Galles qui se vendent dans le commerce. La plupart de ces Galles, et les plus estimées, viennent de l'Asie-Mineure et des environs d'Alep. Elles croissent sur une espèce de Chêne. Les meilleures sont celles qui ont été récoltées après la naissance de l'Insecte; elles sont plus légères et d'une couleur moins foncée qu'un grand nombre d'autres qu'on rencontre aussi dans le commerce et qui ont été évidemment recueillies avant l'entier développement de l'Insecte.

CYNIPS DU FIGUIER COMMUN. *Cynips Ficûs Caricæ*, Latr.; *Cynips Psenes*, Fab. La larve de cette espèce se nourrit dans l'intérieur des graines de la Figue. Ce sont ces mêmes Insectes qui étaient employés autrefois chez les anciens pour la caprification (*V.* ce mot) et qui, encore aujourd'hui, servent au même usage dans le Levant. Ils se trouvent en Asie et au midi de l'Europe, dans les graines des Figueurs sauvages.

CYNIPS DU CHÊNE TOZIN. *Cynips Quercûs Tozæ*, Fabr.; *Diptolepis Quercûs Tozæ*, Bosc (Journ. d'Hist. nat.). On rencontre sa larve dans la Galle du Chêne Tozin. L'Insecte parfait a été représenté par Antoine Coquebert (*Illustr. Icon. Insect. Dec. 1, tab. 1, fig. 9*).

CYNIPS LENTICULAIRE. *Cynips lenticularis*, Latr.; *Diptolepis lenticularis*, Oliv.; *Cynips longipennis*, Fab. Cet Insecte produit l'excroissance nommée par Réaumur *Galle en Champignon du Chêne*: un pédicule très-court la fixe aux revers des feuilles du Chêne; elles s'observent communément en automne, et sont quelquefois si abondantes, qu'en secouant les arbres elles tombent comme de la pluie. Chaque Galle ne renferme ordinairement qu'une seule larve. L'Insecte qui en sort a été figuré par Antoine Coquebert (*loc. cit.*, t. 1, f. 10).

CYNIPS DU ROSIER. *Cynips Rosæ*; *Diptolepis Rosæ*, Oliv. Il est très-commun en Europe, et produit sur les Rosiers les excroissances chevelues nommées *Bede-guar*. Les larves vivent en famille dans leur intérieur; on en voit aussi quelquefois sortir des Ichneumonides et des Chalcidites dont les larves ont vécu aux dépens de celles des Cynips.

CYNIPS DES FEUILLES DU CHÊNE. *Cynips Quercûs folii*. Les Galles que cette espèce produit se rencontrent très-

fréquemment sur les feuilles des Chênes. Elles sont lisses et arrondies.

CYNIPSÈRES. *Cynipsera*, INS. Famille d'Hyménoptères, établie par Latreille (*Gener. Crust. et Ins.*, et Considér. génér., p. 282), et ayant, suivant lui, pour caractères: abdomen implanté sur le métathorax par une portion de son diamètre transversal; ailes inférieures sans nervures distinctes; corps ne se contractant point en boule; abdomen comprimé ou déprimé, mais caréné en dessous, du moins dans les femelles; tarière filiforme; palpes très-courtes; antennes en massue ou grossissant vers le bout, brisées, de six à douze articles. Cette famille comprend les genres *Leucospis*, *Chalcis*, *Eurytome*, *Cynips*, *Eulophe*, *Cléonyme*, *Sphalangie*, *Périalampe*, *Ptéromale*, *Encyrté*, *Platigastre*, *Scélion* et *Téléas*.

CYNOCÉPHALE. *Cynocephalus*, MAM. Genre de Singes, caractérisé par les cinq tubercules de la dernière molaire d'en bas, caractère qui se retrouve chez les Macaques; mais ceux-ci, outre qu'ils sont de taille inférieure, n'ont pas les narines terminales et tout à fait antérieures. Cette disposition terminale des narines projetées même un peu au-devant et au-dessus des lèvres, de manière que le museau est trouqué par un plan oblique en bas, comme dans les Cochons, caractérise suffisamment à elle seule toutes les espèces de ce genre. Ce museau n'est point glanduleux; ce n'est pas un muflin comme dans les Makis. Chez les Grecs, le nom de Cynocéphale, employé génériquement dans Diodore, lib. 2, Elien et Strabon, paraît s'être appliqué à trois espèces, le Sphinx, le Cebus et le Cynocephalus proprement dit. D'après les pays où les auteurs cités indiquent l'existence de ces animaux, et d'après la Mosaïque de Palestre où deux de ces Singes sont représentés avec les noms de Sphingia et de Cepus, il est très-probable que le Cynocéphalus est le Babouin, le Sphinx l'Hamadryas, et le Cebus ou Cebus le Chacma ou Cynocéphale noir, Singe-Cochon d'Aristote.

Ce genre a été désigné par Buffon sous le nom de Babouin; mais en adoptant rigoureusement les caractères d'admission dans ce genre, tels que les détermine cet éloquent naturaliste, il faudrait en exclure l'espèce qui précisément en est le type, et dont le nom est appliqué au Magot; en quoi Buffon fait un double emploi du Magot, l'ayant déjà qualifié du nom de Pithèque sous lequel il était réellement connu des Grecs et des Romains. La considération des patries assignées, par les anciens même, au Pithèque et au Cynocéphale, aurait dû prévenir cette erreur de Buffon. Il est vrai de dire que, d'après les écrits des anciens, on aurait pu croire que leurs Cynocéphales n'avaient pas de queue. Néanmoins Agatharchides, copié par Diodore, avait donné sur les espèces dites Cynocéphales un renseignement décisif, c'est, dit-il, que les femelles ont leur matrice à l'extérieur durant toute leur vie. L'erreur dans la détermination anatomique de l'organe, n'a pas moins pour sujet un caractère particulier aux Cynocéphales, savoir l'énorme développement du tissu érectile de l'entrée de la vulve. Il n'y avait donc pas lieu, en y donnant un peu plus d'attention, de confondre le Cynocéphale avec le Pithèque. En outre, il n'est pres-

que pas de monuments d'Égypte et de Nubie où ne soient figurées avec beaucoup d'exactitude deux ou trois espèces de Cynocéphales. Le Magot n'y est pas représenté une seule fois, non plus qu'aucun autre Singe sans queue. Quant au Magot, cette absence est de nécessité, puisqu'étant indigène des hauteurs de l'Atlas, il dut être inconnu aux Égyptiens.

Les Cynocéphales sont en général de la taille de nos plus grands Chiens; si même on en croyait ce que des voyageurs rapportent de la taille du Mandrill, cet animal surpasserait le Pongo, le plus grand de tous les Singes authentiquement connus. Ils se distinguent de tous les autres Singes par la brièveté de leurs membres antérieurs, et cependant leurs membres postérieurs sont encore à proportion plus courts. Ils ont tout à fait le port d'un Quadrupède, ce qui leur donne plus d'aisance à marcher à quatre pattes, et leur rend moins indispensable l'habitation des arbres. Aussi verrons-nous que plusieurs Cynocéphales n'habitent pas les forêts. Leurs doigts, réunis par une bride lâche de la peau jusque près de la seconde phalange, sont encore plus courts que dans les Guenons; les phalanges sont aussi moins arquées, quoique la face palmaire en soit légèrement concave, de sorte que leur main est à proportion plus courte que celle de l'homme. Elle est donc loin de représenter cet immense crochet articulé, auquel les Orangs, les Gibbons, les Atèles doivent cette incroyable facilité de grimper aux arbres, de se suspendre à leurs branches. Leur corps, épais et trapu, n'a pas non plus la souplesse, la flexibilité de celui de ces animaux et des Guenons; et quoiqu'incomparablement plus agiles que les Chiens et même que les Chats, ils sont incapables de cette immensité d'élan, de cette agilité de saut des Singes dont nous venons de parler. Quoiqu'accoutumés à marcher à terre sur leurs doigts, leurs pouces, plus écartés aux quatre pieds que celui de la main de l'homme, et opposables en proportion, leur donnent, pour saisir et empoigner des objets même plus volumineux, une adresse et une facilité au moins égale à celle des autres Singes pourvus de plus longs doigts. Le pouce de derrière est constamment plus long que celui de devant; les ongles sont allongés et ployés en gouttière, ce qui en fait des armes puissantes et des crochets propres à déchirer et même à déterrer les racines dont ils se nourrissent. La queue, variable d'une espèce à l'autre pour la longueur, mais invariable dans la même espèce, a cela de commun dans toutes qu'elle est toujours relevée en arc dans l'étendue de trois ou quatre pouces. De là cette attitude particulière de la queue des Mandrills et Drills, qui l'ont courte et tout entière redressée, et de celle des Babouins proprement dits, laquelle, n'étant pas moindre que les deux tiers de la longueur du corps, retombe droite et sans mouvement au delà de la partie recourbée.

La tête des Cynocéphales, d'où est venu leur nom, est la partie caractéristique de leur physionomie, même sur le squelette; elle manque de front. Le frontal, coudé à angle presque droit sur le plan de l'orbite, forme la voûte de cette cavité, et se projette brusquement en arrière, presque dans le même plan que le

pariétal. Celui-ci arrive presque sans courbure à l'occipital qui, n'ayant pas de partie horizontale, coupe aussi brusquement le vertex en arrière, que le frontal en avant. Il en résulte que le vertex est presque plat dans cet intervalle, et entre les deux lignes temporales. Ces deux lignes sont en général plus écartées l'une de l'autre dans les Cynocéphales que dans les autres Singes adultes. Dans l'Hamadryas surtout, elles restent parallèles, depuis les crêtes sourcilières jusqu'à la crête occipitale, de sorte que le vertex de cette espèce adulte représente un plan régulièrement quadrilatère, dont la longueur et la largeur sont à peu près celles de tout le crâne; dans les autres Cynocéphales, ce plan représente un triangle dont le sommet est plus ou moins tronqué en arrière à l'occipital; il résulte de cet élargissement des pariétaux que, nonobstant la petitesse de l'angle facial et l'énorme développement de la face, l'aire du crâne (*V.* ce mot) est encore supérieure quelquefois d'un quart à l'aire de la face. Cette aire du crâne a même une proportion encore plus avantageuse, si on la compare au volume de l'animal. Les crêtes sourcilières, plus avancées que dans aucun autre animal, donnent à ces Singes un air de férocité tout particulier. La projection de la face en avant, dépend surtout de l'agrandissement des palatins et de l'énorme renflement des os maxillaires en deux côtes proéminentes tout le long du nez. Ce renflement agrandit l'espace du sinus nasal et du cornet correspondant. Car nonobstant l'assez petit développement de la partie ethmoïdale de l'organe de l'odorat, la partie maxillaire est plus prédominante que chez la plupart des Mammifères. Le devant de cette énorme côte reçoit l'alvéole de la canine supérieure. L'ouverture des narines est très-dilatée; dans quelques espèces, elles sont séparées en dessus par une échancrure. La langue est douce, très-extensible; le goût paraît très-actif chez ces animaux. Le palais, par ses nombreuses rugosités et le volume de ses nerfs et de ses vaisseaux que représente la grandeur des trous palatins et incisifs, doit aussi en être le siège. Les lèvres sont peu proéminentes, mais fort mobiles. On a vu des Babouins, buvant avec un verre, l'appuyer sur la lèvre inférieure projetée en cuiller pour le recevoir. Les paupières ressemblent à celles de l'homme; la pupille est ronde et l'iris brun. La conque de l'oreille diffère de celle de l'homme par le grand développement du lobule et par l'allongement en pointe de la partie supérieure. Les mains, comme celles de tous les Singes, jouissent de la même organisation et vraisemblablement d'une extrême sensibilité tactile.

L'appareil de la génération, par l'excessif développement des organes de la volupté et surtout par le développement du tissu dans lequel paraît résider la cause mécanique et sensitive du plaisir, mérite une considération particulière. Ces organes, dont le but définitif est la reproduction, ont cependant en réalité dans l'existence des animaux supérieurs, des Mammifères surtout, un effet plus immédiat, qui mérite toute l'attention du physiologiste et du philosophe. Des métaphysiciens moroses ont tonné contre l'usage continu que l'homme fait de la volupté; ils ont opposé à cette continuité, comme un exemple à suivre, la longue con-

tinence de la plupart des animaux qui ne se livrent à l'amour qu'à des époques dont la durée n'occupe qu'un espace de quelques jours dans l'année; et dont les femelles, le but de la génération atteint, c'est-à-dire une fois fécondées, repoussent les approches des mâles. Ils ont attribué à une dépravation de l'esprit les jouissances continuées de l'homme dont la compagne partage encore les plaisirs, tout en portant dans son sein les fruits de leur amour. Et des médecins ont considéré, par rapport à la femme enceinte, cette continuation des jouissances à peu près de la même manière.

Trois sortes d'organes concourent à la génération, comme Cuvier l'a surtout fait remarquer le premier. L'ordre successif de leur exercice, indépendamment de toute instruction prématurée, met en jeu d'abord les organes du plaisir, qui sont réellement les excitateurs de tous les autres. Or, entre les organes de la volupté et les organes essentiellement reproducteurs (c'est-à-dire sécrétieurs), il existe une loi de balancement qui, dans le plus grand nombre des animaux, est à l'avantage des derniers. Chose même extraordinaire, la production est d'autant plus abondante dans la nature que la conscience de son acte et du plaisir qui l'amène, est moindre. Au contraire, à mesure que la conscience de la vie s'anime et se personnalise pour ainsi dire davantage dans les animaux, à mesure la faculté reproductrice diminue, et celle du plaisir augmente avec ses organes; l'animal vit davantage pour lui-même; ses actes, dans leurs motifs et leurs effets, leur deviennent plus personnels; il se complait même dans beaucoup de ces actes, sans autre résultat que l'émotion intérieure qu'il en éprouve. Néanmoins il n'est pas libre dans l'exercice de ces actes. La sollicitation toujours pressante de ses besoins le force à les satisfaire. Et certes cette existence de lubricité, le plus souvent stérile pour la multiplication de l'espèce, était dans les lois de la nature, puisque le Créateur a, dans les Singes en général et surtout dans les Cynocéphales, donné aux organes du plaisir le même excès de prédominance qu'il a donné ailleurs à ceux de la production. Tout le monde sait que chez l'homme, le sens de la volupté réside surtout au gland, et dans la femme au clitoris, organes d'une structure particulière, dont le tissu, connu sous le nom d'Érectile (*V.* ce mot), se retrouve partout où la sensibilité tactile doit être plus exaltée. Ce tissu, dans l'homme, développe pourtant beaucoup moins de surfaces que dans la femme; et l'expérience prouve assez que l'étendue de ces surfaces mesure assez bien l'énergie du plaisir. Or, chez les Cynocéphales, la peau des fesses et de presque tout le pubis, par l'excès de développement de ses papilles nerveuses et de son réseau vasculaire, qu'alimentent d'innombrables vaisseaux sanguins, est tout entière transformée en tissu érectile dans toute la perfection de la structure de ce tissu. Et comme dans l'espèce humaine ce même tissu s'est développé autour de la bouche, où les lèvres peuvent aussi frémir sous l'impression de volupté qu'elles propagent, qu'on juge de la susceptibilité lascive des Cynocéphales dont toute la peau de la face est transformée en ce tissu, qui n'existe chez nous qu'au pourtour des lèvres et encore à un moindre degré. Chez eux, le tissu érectile des joues ne

diffère pas de celui de la région génitale; et comme sous ce tissu érectile des joues, dont l'intensité de couleur surpasse celle qui existe au gland de l'homme ou de la vulve de la femme, se développent ces immenses narines dont l'activité est pour ainsi dire la sentinelle du plaisir, que l'on juge par quels emportements de lascivité doivent être sans cesse entraînés toutes ces espèces! Que l'on en juge par ce plus vif aiguillonement au plaisir qu'excite chez l'homme la sensibilité accrue de la peau voisine des organes génitaux ou de ces organes mêmes, lorsqu'elle est atteinte de dartres qui n'en développent néanmoins que médiocrement le tissu vasculaire! Quand on a vu des salles de darts dans un hôpital, on sait que la décence y est presque aussi difficile à maintenir que dans une ménagerie de Singes en présence d'une femme. Or, dans ces salles les deux sexes sont séparés; et comme l'exercice même des organes les rend plus propres à agir, que l'on pense combien, par la satisfaction toujours libre et facile de leurs désirs, les besoins doivent prendre plus d'empire chez les Cynocéphales, par l'effet même de cet exercice! Aussi les femelles recherchent et provoquent les mâles après la conception comme avant. Chez elles, le développement du tissu érectile excède par rapport à leurs mâles la proportion de ce même tissu dans la femme par rapport à l'homme. Les deux paires de lèvres sont tout à fait dépliées par l'accumulation du tissu érectile, et saillent des deux côtés de la vulve comme deux bourrelets dont le volume va en diminuant du côté du clitoris. Chaque mois la turgescence du tissu érectile, par un périodisme de fluxion qui ne diffère de la menstruation de la femme que par son excès, développe ces bourrelets en énormes protubérances animées alors, selon les espèces, d'un rouge pourpré ou d'un bleu foncé. Ces couleurs subsistent toujours dans les deux sexes, mais à un plus haut degré chez les femelles durant la menstruation, à la peau des fesses, du pubis; et chez les Mandrills, à celle des joues. Ce tissu érectile et les couleurs qui l'animent, ne se développent qu'à l'approche de la puberté. On conçoit quel changement dans la physionomie, cette révolution amène pour les espèces à visage peint, indépendamment des changements de la charpente osseuse de la tête. Avant cette époque, toutes ces espèces sont à peu près également dociles et susceptibles d'affection pour leurs gardiens; leurs agitations ne sont alors que de la turbulence, sans empreinte de méchanceté. Mais une fois pubères, les Cynocéphales paraissent ne plus vivre que pour exercer sans cesse leur lubricité et leur méchanceté. Désormais ils font le mal sans nécessité, sans avoir à le prévenir et sans le but d'en profiter. Haïssant par instinct tout ce qui est vivant, leur cruauté sans objet est un nouveau démenti des causes finales, puisqu'elle n'a sa raison, comme pour les Carnivores, dans la nécessité de se nourrir du sang ou de la chair de ses victimes. Mais ce qui n'est pas moins étonnant, ce besoin de mal faire se suspend par la plus légère cause. Des transports de la colère ou de la jalousie la plus brutale contre vous, un Cynocéphale va passer brusquement à l'expression d'un sentiment affectueux, bientôt remplacé par un accès de haine. Cette mobilité d'émotions, cette

démence d'idées leur est commune avec les Guenons et surtout les Macaques. Mais leur excès de lubricité n'appartient qu'à eux. A l'aspect d'une femme que par l'odorat ils savent même reconnaître sous un voile où elle est invisible, tout leur devient étranger. Du geste, du regard, de la voix, il semble qu'ils la possèdent, qu'ils en jouissent. Et si un homme, par l'apparence d'une caresse, excite leur jalousie, leur emportement n'a plus de mesure. — Au défaut de femelles, et si leur cage est assez grande pour qu'ils se mettent hors de la portée du châtiment, ils s'abandonnent sans frein à la masturbation. Cette provocation au plaisir ne vient, pas plus chez eux que dans l'homme, d'un excès de semence accumulée. L'impression excitante réside seulement dans le tissu érectile. On a vu des Macaques saillir leurs femelles plus de vingt fois en une heure, et quelquefois avec assez peu de précaution et d'adresse pour que l'on ait pu s'assurer qu'il n'y avait pas d'éjaculation. Il est donc évident que dans leurs jouissances répétées, les chances de fécondation doivent être rares pour les femelles. Néanmoins, nonobstant l'abus auquel le degré d'intelligence qu'ils possèdent pourrait les entraîner, il n'est pas certain qu'on ait observé entre les mâles cette dépravation dont il a été parlé au sujet des Cobates (*V. ce mot*), et qu'on avait jusqu'ici attribué uniquement à l'homme. Avec cette violence d'appétit vénérien et cette inépuisable faculté de le satisfaire sans cesse, on conçoit quels risques courent les femmes dans les contrées habitées par ces Singes, et où ils acquièrent en liberté le complet de leur développement. Sous les ardeurs du Tropique qui embrase leurs sens, et au milieu d'une végétation qui leur fournit la nourriture de leur choix, que ne peuvent-ils pas oser et faire d'après les exemples qu'ils donnent quoique captifs dans nos climats où presque tous meurent de phthisie? Il y a des exemples assez nombreux de femmes, qu'ils ont enlevés et conservés plusieurs années parmi eux, en les nourrissant avec le plus grand soin.

Outre que chaque espèce paraît circonscrite dans des régions distinctes, sous un même climat chaque troupe est établie dans un canton où elle ne tolère l'établissement d'aucune autre; elle en défend même le territoire contre les hommes; s'il en paraît quelques-uns, l'alarme est jetée: les Cynocéphales s'appellent, se réunissent, et par leurs cris, leurs démonstrations, essayent de leur faire rebrousser chemin. Si ces manœuvres sont inutiles, l'ennemi est assailli de pierres, de branches d'arbres, et même d'excréments. Les armes à feu seules les effrayent, et ils ne fuient qu'après avoir laissé plusieurs de leurs sur le terrain; mais s'ils sont en nombre, ils n'hésitent pas d'attaquer malgré le feu. Delalande a dit avoir, avec ses Hottentots, cerné des Papions sur des rampes de précipices d'où la retraite leur était impossible. Plutôt que de se laisser prendre, il les a vus se jeter en bas de près de cent mètres, et se briser dans la chute. Pendant son séjour au Cap, un Anglais, entraîné à la poursuite des Papions, sur la montagne de la Table, fut cerné par une troupe de ces animaux sur un rocher d'où il aimait mieux se précipiter que de tomber entre leurs mains; il se tua dans la chute. Corps à corps un grand Papion a bientôt terrassé un homme;

ses énormes canines percent et déchirent comme celles du Tigre. Un Chacma, jeune encore, échappé de sa cage à la Ménagerie, et imprudemment menacé d'un bâton par le gardien, lui fit en un clin d'œil à la cuisse trois blessures qui pénétrèrent jusqu'au fémur. On n'aurait pu s'en rendre maître qu'en le tuant, mais on mit adroitement à profit sa convoitise pour les femmes. Il était affectonné à la fille du gardien qui lui donnait ordinairement à manger: elle se plaça devant la grille de la cage à l'opposite de la porte restée ouverte, et feignit de recevoir les caresses d'un homme. A cette vue le Singe oublie son adversaire, jette un cri, et s'élança dans la cage vers l'objet de sa jalousie. Exemple remarquable du passage instantané chez ces animaux de la fureur de la haine à la jalousie de l'amour.

Dans toute l'Afrique, depuis le tropique du Cancer jusqu'au cap de Bonne-Espérance, ces animaux ravagent les cultures de leur voisinage. L'on sait avec quelle précision d'évolutions et de manœuvres ils dévastent un jardin: échelonnés à distance convenable pour se jeter de main en main les fruits du pillage, ils s'étendent, s'il est possible, depuis l'endroit à piller jusqu'à leur retraite; ou bien, si la colonne ainsi échelonnée est trop courte, ils font à l'autre bout un entrepôt, d'où ils recommencent la manœuvre. C'est la nuit qu'ils manœuvrent: des sentinelles veillent à leur sûreté. On va jusqu'à dire que ces sentinelles payent de leur vie la surprise dont elles n'ont pas averti.

Une seule espèce de Cynocéphale ne se trouve pas en Afrique; c'est le Cynocéphale noir de Dussumier. Toutes les autres sont africaines. Mais il paraît que l'Hamadryas se trouve aussi en Arabie. Voici à peu près leur répartition sur ce continent: le Drill et surtout le Mandrill paraissent propres aux deux Guinées; on n'en a pas trouvé au sud du tropique du Capricorne; le Babouin paraît indigène de toute l'Afrique entre les deux tropiques; l'Hamadryas habite l'est de la même zone; le Singe noir ou Chacma paraît propre à toute la côte orientale; enfin le Papion, certainement inconnu des anciens, habite le cap de Bonne-Espérance et les contrées voisines.

Les sites préférés par les Cynocéphales que l'on connaît le mieux ne sont pas les forêts; ce sont les montagnes et les rochers parsemés seulement de quelques buissons. Aujourd'hui comme au temps de la fondation de la colonie, de nombreuses troupes de Papions habitent les rochers de la montagne de la Table, où il n'y a pas de buisson qui ait plus de cinq pieds de haut. Les Papions n'habitent pas même dans ces buissons, mais dans des creux de rochers accessibles seulement par des rampes ou des ressauts si étroits qu'on ne peut les y poursuivre. Il faut, pour les cerner, une tactique calculée sur la connaissance des lieux et sur l'habitude qu'ont ces animaux de faire de fréquentes haltes dans leurs retraites. D'après plusieurs récits des anciens sur les Troglodytes, il paraît probable qu'ils ont souvent entendu parler des Cynocéphales. C'est à une de ces espèces, qui semble devoir être l'Hamadryas, et qui est nommée Sphynx dans Diodore, qu'auront fait allusion plusieurs de leurs fables.

Les femelles, dans ce genre comme chez les autres

Singes, sont constamment plus petites et plus douces que les mâles. Cette remarque est importante, puisque chez les Carnassiers, les femelles, aussi grandes que les mâles, sont plus féroces qu'eux quand elles ont des petits. Elles sont réglées tous les mois. Chez elles le mamelon est très-saillant; elles font ordinairement deux petits, dont l'un au moins est toujours accroché à elles dans les marches ou dans la fuite. Chez toutes les espèces, le poil, plus long au cou, y forme une sorte de crinière: l'excès de longueur de cette crinière forme dans le Tartarin sur les épaules une sorte de camail, et sur la tête une véritable chevelure qui retombe à droite et à gauche sur les oreilles. Le poil est constamment moins fourni aux parties inférieures du corps; ses couleurs sont aussi plus vives aux parties supérieures. Dans toutes les espèces, moins le Cynocéphale de Solo, les poils sont annelés d'un jaune plus ou moins pâle et de noir; la différence des nuances dépend de la prédominance de l'une des deux couleurs; la couleur de la peau même varie avec les espèces; les fesses sont toujours rouges; la voix dans le contentement est une sorte de grognement assez doux; dans la colère elle est aiguë et retentissante. Ils saisissent la nourriture avec leurs lèvres (c'est ainsi, par exemple, qu'ils cueillent les fruits peu volumineux), ou bien ils la portent à la bouche avec leurs mains. Leur appétit est médiocre eu égard à leur taille; en mangeant ils commencent toujours par remplir leurs abajoues, grands sacs formés par des prolongements de la muqueuse de la bouche, et qui s'étendent entre le peaucier et les muscles sous-jacents jusqu'au-devant du larynx, où les deux sacs se touchent par leur fond.

Geoffroy Saint-Hilaire (Tabl. des Quadrum., Ann. du Mus.) a fait deux divisions des Cynocéphales, qu'il nomme Babouins comme Buffon: la première a la queue plus longue que le corps, les contours du maxillaire arrondis, le museau triangulaire, l'angle facial de 55°; il y place le vrai Babouin; la deuxième division où les maxillaires renflés en dessus forment deux plans verticaux, a le museau carré long, l'angle facial de 50°, la queue plus courte que le corps d'une quantité variable.

CYNOCÉPHALE BABOUIN. *Simia Cynocephalus*, L. Geoffroy et F. Cuvier, Mam., 4^e liv. Face couleur de chair: cette couleur est un peu plus claire autour des yeux; la partie supérieure du corps est d'un jaune-verdâtre assez uniforme; tout le dessous d'un jaune plus pâle; de larges favoris blanchâtres réunis sous le cou; la queue relevée à son origine se replie bientôt, et descend jusqu'au jarret. Chez les jeunes la couleur des fesses, au lieu de rouge, est d'un noir tanné. Dans cette espèce, les narines ne dépassent pas le museau qui est tronqué perpendiculairement, et les cartilages latéraux, un peu échancrés dans leur milieu, restent, dans cette partie, en arrière de la cloison moyenne. Le Babouin, jusqu'ici confondu avec le Papion, a du museau aux callosités, deux pieds trois pouces; de l'occiput au museau, neuf pouces; au train de devant, un pied dix pouces; à celui de derrière, un pied neuf pouces. Le Babouin est fréquemment figuré sur les monuments de l'Égypte et de la Nubie (Ant. d'Égypte, vol. II, pl. 85, n° 1); l'on voit des Babouins tenant des Cochons par la queue sur

les bas-reliefs des tombeaux des rois, à Thèbes (*ibid.*, pl. 58, nos 10 et 8, pl. 81; une tête de Babouin, n° 14). Le Babouin avait un temple et un culte fameux à celle des trois Hermopolis, dont les ruines sont près d'Achmouéin. Il habite l'Afrique en dedans du Tropique; c'est lui que les anciens désignaient sous le nom de Cynocéphale.

CYNOCÉPHALE TARTARIN. *Simia Hamadryas*, L., Encycl., pl. 10, fig. 3; Mam. lith., liv. 5^e. Schreber, t. 10: *Cynocephalus*, Gesner, fig. Quadr., p. 255; *Lowando*, Buffon, t. 14, et Suppl. 7. Pelage gris-verdâtre; parties postérieures plus pâles que les antérieures; jambes de devant presque noires; favoris et ventre blanchâtres ainsi que le beau mantelet qui lui enveloppe les épaules; face, oreilles et mains de couleur tannée, laquelle est un peu plus foncée au bout du museau. Un sillon très-marqué sépare en dessus les narines qui, par là, ressemblent plus à celles du Babouin qu'à celles du Papion. Les fesses sont rouges; il y a très-peu de poils au ventre et à la face interne des membres; une mèche terminale à la queue qui avait un pied trois pouces de long, sur un individu où les autres proportions étaient de l'occiput au museau, huit pouces; de l'occiput aux fesses, un pied trois pouces six lignes; hauteur au train de derrière, un pied trois pouces six lignes; au train de devant, un pied quatre pouces six lignes. L'Hamadryas a treize côtes et cinq vertèbres lombaires. Il venait autrefois fréquemment en Europe lors des communications avec l'Abyssinie: il est figuré sur les niches et les bas-reliefs du sanctuaire du temple d'Essaboua (Monum. de la Nubie par Gau, pl. 45, fig. A; et *ibid.*, pl. 3, Mon. de Dequet, en face d'un Lion). Marmol, Description de l'Afrique, p. 1, lib. 1, cap. 23; Ludolf, *Hist. Ethiop.*, lib. 1, cap. 10; Alvarez, *Itin.*, chap. 17, mentionnent cet animal que Nieburh a vu aussi en Arabie.

CYNOCÉPHALE CHACMA, CYNOCÉPHALE NOIR, Babouin Porc, *Simia Porcaria*, Boddaert, Schreb., Suppl. 7, B; *ibid.* 6, B, sous le nom de *Simia Sphyngiola*, Hermann; Mam. lith. de F. Cuv., 7^e liv. — D'un noir verdâtre, avec prédominance du vert sur la tête; face et oreilles nues et d'un noir violâtre, ainsi que la paume des quatre mains; peu de poils à la face interne des membres. Une forte mèche noire termine la queue qui avait un pied huit pouces de long sur un individu âgé de quinze ans, dont voici les autres proportions: hauteur aux épaules, deux pieds quatre lignes; aux hanches, un pied neuf pouces quatre lignes; longueur de la tête, un pied. Le Chacma a une sorte de crinière au cou, des favoris grisâtres, dirigés en arrière; la paupière supérieure blanche comme au Mangabey; le ventre tout à fait plat, des callosités très-petites. Une femelle, apportée du Cap par Péron, n'avait pas de crinière comme son mâle, et était en général moins velue. Le Chacma est nommé par les Hottentots Choak Cama; Delalande l'a vu se tenir par troupes de trois ou quatre seulement, sur les montagnes, dans le voisinage des bois où ils n'entrent que pour fuir les chasseurs. Quoiqu'on ait dit que les Cynocéphales ne souffrent aucun Singe dans leur voisinage, Delalande a toujours rencontré, sur la lisière des bois, près desquels habitent les Chacmas, la Guenon naine. Il n'a rencontré le Chacma qu'au

dela de Groote-Vis-River, au Keiskama. Il n'a pas vu de Papions, très-communs aux environs du Cap, au delà de Plata-Monts-Bay, plus de cent lieues en deçà de Groote-Vis-River. Cette espèce, qui semble se propager en remontant la côte orientale, est peut-être le *Cebus* ou *Cepus* adoré à Babylone, près Memphis, selon Strabon. Le Chacma a treize côtes et cinq vertèbres lombaires.

CYNOCÉPHALE PAPION. *Simia Sphynx*, L.; *Papio*, Gesner et Jonston; Buffon, T. XIV, Encycl., pl. 6, fig. 4, et pl. 9, fig. 1; Schreber, pl. 6; Suppl. 13, B; Mam. lith. de F. Cuv., 6^e et 7^e liv. — Caractérisé par la prééminence des narines au delà du museau; face, oreilles et mains toutes noires, avec les paupières supérieures blanches; pelage brun-jaunâtre; joues brunes; les poils des favoris dirigés en arrière. Le poil est plus rare sous le corps et à la face interne des membres. L'individu décrit et figuré par F. Cuvier, à peine adulte, avait déjà deux pieds du museau à l'anus; tête, neuf pouces et demi; queue, vingt pouces; hauteur du train de derrière, vingt pouces; de devant, vingt-deux pouces; paume des mains, quatre pouces et demi; plante des pieds, cinq pouces neuf lignes. Les femelles et les jeunes ne diffèrent pas des mâles pour les couleurs, mais seulement pour les proportions; leur museau est moins allongé, leur corps moins trapu: ils n'habitent que les rochers; sont très-nombreux dans ceux de la montagne de la Table. Delalande les a rencontrés jusqu'à trois cents lieues du Cap, vivant par troupes de trente à quarante. Dans cet espace il n'a pas vu un seul Chacma. Le Papion a douze côtes et sept vertèbres lombaires.

CYNOCÉPHALE DRILL. *Simia Leucophaea*, F. Cuvier, Ann. du Mus. pl. 37, très-jeune femelle; et Mam. lith. 1^{re}, 14^e et 55^e liv. Distinct du Mandrill au premier coup d'œil parce qu'il n'a que du noir à la face. Ce nom de *Leucophaea*, donné d'après la couleur d'un très-jeune individu qui fut le premier décrit, ne convient pas à l'adulte dont le pelage ne diffère de celui du Mandrill que par plus de verdâtre dans les parties supérieures, et de blanc dans les inférieures. Les poils des joues, assez rares, moins foncés que les autres et couchés en arrière, sont jaunes et forment une sorte de barbe; les poils du vertex convergent sur la ligne médiane, en une sorte de crête. La queue a un pinceau de poils gris. La peau de toutes les parties nues, excepté la région anale et génitale, est noire: elle est bleue partout où il y a du poil à travers lequel cette couleur se voit un peu. Les deux côtes saillantes à côté du nez, ne sont pas plissées comme au Mandrill; les testicules et les fesses sont d'un rouge vif. La femelle a la tête moins allongée; les tons du pelage moins verdâtres ne sont bien marqués qu'à la tête et aux membres. Le gris domine au dos et aux flancs. Voici les proportions d'un Drill qui n'avait pas encore toute sa croissance: deux pieds deux pouces du sommet de la tête aux callosités; hauteur, vingt-deux pouces au train de derrière; tête, de l'occiput au museau, huit pouces huit lignes; queue, à peine trois pouces. C'est le *Wood-Baboon* de Pennant. Son *Yellow-Baboon* et ses autres Babouins à courte queue n'ayant été décrits et figurés que d'après des empaillés, et les couleurs disparaissant avec la vie, restent nécessairement indéterminés.

CYNOCÉPHALE MANDRILL. *Simia Maimon*, L.; *Mormon*, Alstroem, Act. Holm.; *Papio Mormon*, Geoff., Ann. du Mus., le mâle sous le nom de *Choras*, Schreb., t. 8; la femelle, *ibid.*, tab. 7, sous celui de *Maimon Montegar*, Trans. Phil. n^o 290; Buff., T. XIV, pl. 16 et 17; Mammif. lith., 29^e et 41^e liv. Les adultes de cette espèce, comme dans le Drill, ont toutes les parties supérieures des cuisses teintes d'un mélange éclatant de rouge et de bleu qui ne le cède en vivacité au brillant du plumage d'aucun Oiseau: ces couleurs, qui ne se manifestent qu'avec la puberté, se flétrissent et même s'effacent quand l'animal est malade. Les deux côtes qui bordent le nez dans tous les Cynocéphales, sont ici colorées du plus beau bleu auquel le plissement oblique de la peau donne des reflets très-vifs. Tout le nez, depuis les yeux jusqu'au museau, devient avec l'âge d'un rouge brillant; mais l'éclat de ces couleurs de la face est moindre que celui des cuisses. Chez les Macaques, si voisins des Cynocéphales, les testicules sont aussi d'un beau bleu lapis dans le Malbrouk, et d'un beau vert dans le Grivet. Avant le développement des canines, la tête est large et courte, la face noire, avec les deux côtes maxillaires bleues et ridées; les fesses n'ont pas encore de couleur et les testicules sont de couleur tannée; le corps est fort trapu; avec l'éruption des canines, le corps et les membres s'allongent et surtout le museau; alors le bout du nez rougit, les fesses et les testicules se colorent. A trois ans, l'accroissement des canines est presque terminé; le corps se muscle et devient épais presque comme à un Ours; alors le nez rougit sur toute sa longueur, les couleurs s'avivent aux testicules, aux cuisses et autour de l'anus. Le pelage change peu; le dessus du corps est d'un brun verdâtre assez uniforme, le dessous est blanchâtre; il y a derrière chaque oreille une tache d'un blanc grisâtre: les côtés de la bouche sont d'un blanc sale; une barbe jaunâtre au menton, déjà bien développée chez les jeunes, ainsi que les plissements des côtes maxillaires. Dans les vieux Mandrills, les poils du vertex se relèvent en aigrette: le nez des femelles n'est jamais entièrement rouge; mais chaque mois les bourrelets de la vulve se gonflent en une protubérance sphérique, qui dure cinq jours, pendant lesquels se fait l'écoulement menstruel. — Les différences qu'entraînent les âges et le sexe avaient fait multiplier mal à propos les espèces ou variétés du Mandrill: on en peut juger par la synonymie que nous avons donnée. Cette espèce habite l'Afrique dans le voisinage du golfe de Guinée; elle ne s'étend guère au delà du royaume de Congo.

CYNOCÉPHALE CHEVELU. Babouin chevelu, *Papio comatus*, Geoffroy Saint-Hilaire, Tabl. des Quadrum., Ann. du Mus. — Pelage brun noir; deux touffes de poils descendant de l'occiput; joues striées et noires. C'est le *Simia Sphyngiola* d'Hermann, dans Schreber, pl. 6, B.

CYNOCÉPHALE MALAIS. *Cynocephalus Malayanus*, D. — Pelage tout à fait noir et dur, formant une aigrette élargie sur la tête; face et mains noires; la tête est plus carrée que dans toutes les autres espèces; le museau moins allongé, mais la face a beaucoup plus de largeur; le maxillaire ne se relève pas en côte le long du nez, mais s'aplatit parallèlement au nez en un plan

qui s'élargit vers l'orbite, au bord externe duquel il commence. Il en résulte que la face, à partir du front, est bornée en dehors par une ligne droite, sans aucune courbure ou rétrécissement; et comme le museau a encore à proportion plus de largeur que dans les autres Cynocéphales, le visage carré de ce Singe le fera toujours reconnaître aisément, indépendamment de son beau noir et de sa petite taille qui n'excède pas quinze ou seize pouces de la tête au derrière. Il est des îles Philippines. Dussumier l'a apporté de Solo.

CYNOCÉPHALE NOIR. *V. CYNOCÉPHALE CHACMA.*

CYNOCÉPHALE DE WAGLER. *Cynocephalus Wagleri*, Agassiz. Cette espèce a été établie d'après un individu femelle, conservé dans le musée de Munich et que Wagler avait acheté vivant à Londres. Il a environ trois pieds depuis le nez jusqu'à l'extrémité de la queue; celle-ci a quinze pouces et demi. La face est très-saillante, nue; elle présente seulement quelques poils rares au pourtour de la bouche; les oreilles, légèrement ovales, sont nues et sans rebord; la partie antérieure du cou ainsi que la poitrine sont à moitié nues; le pelage est d'un gris olivâtre, avec l'extrémité de chaque poil noirâtre. Cette espèce paraît être d'un caractère assez doux; ses mouvements sont lents; elle marche toujours sur les quatre extrémités; sa voix est rauque. On ignore la patrie dont elle est originaire.

CYNOCÉPHALE NÈGRE. *Cynocephalus Niger*, Desm. Quoy et Gaym., Zool. du Voy. de l'Astrol., pl. 6 et 7. Gray., *Spicil. Zool.*, pl. 1, f. 2. *Simia nigra*, Cuv., Règ. an. *Macacus maurus*, F. Cuv., Mam. pl. 40. Ce Singe, qui a des abajoues de moyenne grandeur, se distingue par un museau allongé; sa face se rapproche de la forme d'un ovale régulier, plus élargi en haut par la saillie des os malaires; le front est avancé; le nez forme entre les yeux une arête arrondie, qui s'efface bientôt complètement en devenant plus large; elle se termine à quatre lignes de la lèvre, par une pointe de cœur, et de chaque côté paraissent les ouvertures des narines, subovalaires, avec un indice de séparation pour chacune d'elles, formé par le cartilage du nez; la bouche est médiocrement grande avec les lèvres pourvues de soies très-noires et rares; le reste de la face est lisse et luisant; les membres ne sont point disproportionnés dans leur longueur; le pouce de la main dépasse un peu la moitié de la longueur de la première phalange de l'index. Tout le pelage est d'un noir assez pur et terne, les poils sont ondulés; les callosités sont rouges; la queue est excessivement courte. Le Cynocéphale négre habite quelques mers des îles Malaques.

CYNOCÉPHALE. pois. Klein a donné ce nom à plusieurs espèces du genre Squalé.

CYNOCEPHALIA. BOT. Synonyme de Muffier à grands fleurs.

CYNOGRAMBE. BOT. *V. THELIGONE.*

CYNOCTONUM. BOT. Gmelin (*Syst. Nat.* XIII, T. II, 445) fit, sous le nom de *Cynoctonum sessilifolium*, un double emploi de l'*Ophorrhiza Mitreola*, L., et décrivit, comme seconde espèce de ce genre nouveau, une variété de la plante précédente, à laquelle il donna le nom de *Cynoctonum petiolatum*. Ce qui l'avait induit en erreur, c'était la description de deux plantes par

Walter qui, dans sa Flore de la Caroline, n'ayant pu les rapporter à un genre connu, les avait désignées, ainsi que beaucoup d'autres, sous la dénomination impropre d'*Anonymus*; et Gmelin voulut donner un nom générique à ces plantes. Il ne serait nullement convenable de l'admettre, quoique le genre *Ophorrhiza* de Linné soit maintenant partagé et que l'*Ophorrhiza Mitreola* en ait été distraite. Ach. Richard, qui a opéré ce retranchement (Mém. de la Société d'Hist. nat. de Paris, vol. 1^{er}), en fixant avec exactitude les caractères des deux genres, et leur assignant une place certaine, a donné le nom de *Mitreola* à ce genre nouveau, qui reste dans la famille des Gentianées. Dioscoride donnait le nom de *CYNOSTOXON* à l'aconit Tue-Loup.

CYNODE. *Cynodon*. BOT. C'est-à-dire *Dent de Chien*. Le Chien-dent ou Pied-de-Poule, *Panicum dactylon*, L., placé tout à tour dans les genres *Paspalum* et *Digitaria*, est devenu, pour Richard, le type d'un genre distinct, qu'il a nommé *Cynodon*, et qui a été généralement adopté par les agrostographes. On peut le caractériser ainsi : sa lépicène est uniflore, formée de deux valves lancéolées, un peu inégales et ouvertes; la glume est plus grande, également formée de deux valves dont l'extérieure est très-renflée, naviculaire et apiculée à son sommet; la glumelle est tronquée. Les fleurs sont disposées en épis unilatéraux, partant plusieurs ensemble du sommet de la tige. Le CYNODE PIED-DE-POULE, *Cynodon dactylon*, Rich., est une petite plante vivace, dont la tige est rampante, la racine fibreuse, les rameaux redressés, peu élevés, garnis de feuilles distiques, et terminés par quatre à cinq épis. Elle est commune dans les lieux incultes et sablonneux.

CYNOCTONUM. pois. Espèce du genre *Dentex*.

CYNOdontE. *Cynodontium*. BOT. Ce genre, de la famille des Mousses, a été fondé par Hedwig et adopté par Schwegrichen; mais il a été réuni par Hooker au *Didymodon* dont il diffère en effet très-peu; depuis, Bridel l'a limité aux trois espèces suivantes, qui n'ont que seize dents aux péristomes, rapprochées par paire, comme dans les *Didymodons* : *Cynodontium inclinatum*, *Cynodontium latifolium*, *Cynodontium cernuum*. Ce genre ne diffère par conséquent des *Didymodons* que par les cils de son péristome, au nombre de seize au lieu de trente-deux; son port paraît cependant assez différent pour que le genre mérite d'être conservé; la tige de ces Mousses est peu rameuse, les feuilles sont insérées tout autour; la capsule est pédicellée et inclinée; ce qui donne à ces plantes l'aspect de quelques Brys.

CYNOdontIER. *Cynodontium*. BOT. *V. CYNOdontE.*

CYNOGLOSSÉ. *Cynoglossum*. BOT. Vulg. *Langue de Chien*. Genre de la famille des Borraginées; Pentandrie Monogynie. Linné a réuni en un seul genre le *Cynoglossum* et l'*Omphalodes* fondés par Tournefort; il lui donne les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes; corolle infundibuliforme, courte et à cinq lobes, l'entrée du tube munie d'écaillés convexes et rapprochées; stigmate émarginé; fruits déprimés, attachés latéralement au style. Le genre *Omphalodes* de

Tournefort diffère de son *Cynoglossum* par ses noix en forme de corbeille, lisses, dentées et courbées sur les bords; tandis que celles des vraies Cynoglosses sont planes et rudes; en outre les feuilles de celles-ci sont ordinairement cotonneuses, et celles des Omphalodes sont entièrement glabres. Les corolles de ces dernières présentent un tube court et un limbe plan. Ces caractères ont paru suffisants à plusieurs auteurs pour en autoriser la distinction. Lehmann (*Berlin Gesellschaft. naturf. freund.* VIII, 2, p. 97) a adopté l'*Omphalodes* de Tournefort; Römer et Schultes l'ont également décrit comme genre distinct, mais sous le nouveau nom de *Picotia*, trouvant l'ancien contraire aux préceptes de Linné, quoique dans sa Philosophie botanique ce législateur n'ait pros crit que les noms finissant en *oides*, et que d'autres terminés en *odes* aient été depuis construits ou adoptés par des botanistes célèbres: tel est le *Cyathodes* de Labillardière, etc. Les *Picotia* décrits par les auteurs susdits, sont au nombre de neuf, indigènes de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, de la France méridionale et de l'Asie voisine de la Méditerranée. Un second genre a été formé aux dépens des Cynoglosses, par Pallas (*Itin.* vol. 1, *Append.*, p. 486) qui lui a donné le nom de *Rindera*. Il diffère du *Cynoglossum* par la gorge ou l'entrée du tube de la corolle sans écailles et par ses noix comprimées. Le *Cynoglossum lævigatum*, L., sous le nom de *Rindera Tetraspis*, composait seul, dans l'origine, ce nouveau genre. Römer et Schultes y ont joint le *Cynoglossum glastifolium*, Willd., et *Cynoglossum emarginatum*, Lamk. Enfin, Schultes (*OEstr. Flor.* édit. 2, 1, p. 563) a séparé des Cynoglosses une espèce de Hongrie, et lui a donné le nom générique de *Mattia*. Dans leur Species, Römer et Schultes, outre le *Cynoglossum umbellatum* de Waldstein et Kitaibel, ont rapporté à ce nouveau genre les *Cynoglossum lanatum*, Lamk., et *Cynoglossum stamineum*, Desf. La distinction des genres *Rindera* et *Mattia* d'avec le *Cynoglossum* n'est pas admise par divers auteurs et notamment par Lehmann. Brown pense néanmoins que le premier de ces genres offre des différences assez tranchées, et selon Römer et Schultes, peu de genres formés avec des espèces déjà connues sont aussi naturels.

Si d'après le caractère générique exposé plus haut, on ne considère tous ces démembrements que comme des sections du genre, et si par conséquent on conserve le *Cynoglossum* de Linné dans toute son intégrité, en faisant le recensement du nombre des espèces, on trouve qu'il se monte à près de cinquante. Il est peu de ces espèces qui n'aient reçu chacune plusieurs noms spécifiques, ou qui, dans certains auteurs, n'aient été réunies à d'autres genres voisins des Borriginées, tels que l'*Anchusa*, le *Lithospermum*, le *Symphitum*, etc. Le même nom générique et spécifique a été donné à plusieurs plantes à la fois; ainsi, par exemple, Fortis, Miller, Brotero, Vahl et Willdenow, ayant méconnu le *Cynoglossum Lusitanicum*, L., ont chacun donné ce même nom à des plantes diverses, ce qui ne laisse pas que d'augmenter la confusion. Les Cynoglosses sont en général des plantes herbacées, à tiges rameuses et garnies de fleurs, le plus souvent d'une couleur rouge

vineuse. Elles habitent les contrées méridionales des zones tempérées. L'Europe et l'Orient en nourrissent le plus grand nombre, l'Amérique du Nord quelques espèces; enfin, Thunberg en a fait connaître quelques-unes du Cap: Bory a rapporté de l'île de Mascareigne le *Cynoglossum Borbonicum*, et trois nouvelles espèces se trouvent décrites dans le Prodre de la Flore de la Nouvelle-Hollande par Brown. Parmi celles qui croissent naturellement en France, la plus belle et en même temps la plus remarquable par ses usages médicaux, est la CYNOGLOSSE OFFICINALE, *Cynoglossum officinale*, L.; elle croît dans les lieux incultes et pierreux de toute l'Europe. Sa tige herbacée, droite, velue, haute de dix-huit pouces, très-rameuse et paniculée à sa partie supérieure, porte des feuilles sessiles, alternes, ovales, lancéolées, molles, d'un vert blanchâtre et couvertes de poils courts et soyeux; les radicaux sont pétioles, plus grandes et plus larges que les caulinaires. Au sommet de la plante, les fleurs sont disposées en épis allongés et un peu roulés en crosse à leur extrémité. Ces fleurs sont petites, d'une couleur rouge foncée ou violette, blanche dans une variété; elles sont portées sur de courts pédoncules. Les feuilles de cette plante, cuites dans l'eau et appliquées à l'extérieur, passent pour émollientes et anodines.

La CYNOGLOSSE OMBILICUÉE, *Cynoglossum Omphalodes*, L., a des tiges qui ne s'élèvent pas au delà de trois pouces, des feuilles glabres dont les inférieures sont en forme de cœur et longuement pétioles; les supérieures sont ovales et n'ont que de courts pétioles. Ses fleurs, d'un bleu vif intérieurement, veinées de quelques raies blanches, ont l'entrée du tube assez ouverte et le limbe plus étalé que dans les autres Cynoglosses. L'apparence de ces fleurs a fait donner le nom de *Petite Bourrache* à cette plante que l'on cultive dans les jardins et qu'elle contribue à décorer, au printemps, par son élégance et sa profusion. Elle croît naturellement en Piémont et dans le nord de l'Italie.

La CYNOGLOSSE A FEUILLES DE LIN, *Cynoglossum linifolium*, est indigène du Portugal, et cultivée comme la précédente, mais moins fréquemment, dans les jardins. Ses fleurs blanches, longuement pédonculées le long de plusieurs axes qui s'élèvent des aiselles des feuilles, donnent à cette plante l'aspect des vraies Cynoglosses, mais ses caractères floraux la rapprochent des Omphalodes. Elle a des feuilles sessiles, glabres, lancéolées, un peu obtuses et s'élargissant en raison de leur situation élevée sur la tige; au sommet elles deviennent cordées et amplexicaules. La description du *Cynoglossum Lusitanicum* de Vahl (*Symbol.* 2, p. 54) convient parfaitement à cette plante, et cet auteur fait une autre espèce du *Cynoglossum linifolium*; cependant c'est sous ce dernier nom que la plante dont il est question, est généralement connue. D'ailleurs, le nom spécifique de *Lusitanicum* a été appliqué à plusieurs espèces différentes de celle nommée ainsi par Linné.

CYNOGLOSSOÏDES. BOT. Le genre décrit par Danty d'Isnard sous ce nom (*Mém. Acad. Scienc.*, 1718), a été depuis réuni au genre *Borrago* par Linné. *V. BOURRACHE.*

CYNOMÈTRE. *Cynometra*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, fondé par Linné, et présentant les caractères suivants : calice à quatre divisions réfléchies ; cinq pétales égaux entre eux ; dix étamines distinctes, à anthères bifides au sommet ; légume en forme de croissant ou hémisphérique sans échancreure, de consistance presque charnue, extérieurement tuberculé, intérieurement uniloculaire et ne contenant qu'une seule graine grande, solide et ayant une forme courbée, analogue à celle du fruit. Les espèces, au nombre de trois, sont indigènes des Indes-Orientales. Ce sont des arbres à feuilles conjuguées comme celles des *Bauhinia*, ou pinnées dans une espèce, à fleurs nombreuses, portées sur des pédoncules insérés sur le tronc ou les rameaux.

Dans son Herbarium d'Amboine, Rumph a donné de bonnes figures (t. 62 et 63) des *Cynometra cauliflora* et *ramiflora* de Linné, figures qui ont été reproduites par Lamarck (Illustr. t. 351). Les descriptions qui, dans Rumph, accompagnent les figures, sont, à sa manière ordinaire, très-détaillées et très-soignées eu égard à leur époque ; il ne dit presque rien sur les usages de ces plantes, l'amertume et l'astringence de leurs fruits les rendant inutiles aux peuples d'Amboine. Ces deux plantes ont reçu le nom malais de *Nam-nam*, qui répond à celui de *Cynomorium sylvestre* que lui a donné Rumph, ou plutôt à celui de *Cynometra* imposé par Linné, à cause de la ressemblance que l'on a cru trouver entre leur fruit et certaines parties de la génération du Chien. — L'espèce que Loureiro (*Fl. Cochinch.*, p. 329) a ajoutée à ce genre, sous le nom de *Cynometra pinnata*, est un grand arbre des forêts de la Cochinchine, où on le nomme *Cay-rang* ; ses feuilles sont imparipinnées, et ses fleurs disposées en grappes terminales.

CYNOMOIR. BOT. Synonyme de Cynomorion.

CYNOMORION ou **CYNOMORIUM.** POLYP. Nom spécifique d'une Pennatule d'Ellis, nommée *Alcyonium Epipetrum* par Gmelin, et qui sert de type au genre Vérétille de Cuvier. V. VÉRÉTILLE.

CYNOMORION. *Cynomorium*. BOT. Linné a conservé le nom de *Cynomorion* à une plante fort singulière, ayant le port des Orobanches, qui avait été décrite et figurée par Micheli, et dont la structure a été depuis si exactement rendue par le professeur Richard, dans son mémoire sur la nouvelle famille des Balanophorées. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, le *Cynomorium coccineum*, L., Rich. (Bal., p. 17, t. 21, Mém. du Mus.) ; celles qui ont été décrites par Swartz sous les noms de *Cynomorium Cayennense* et de *Cynomorium Jamaicense*, appartiennent au genre *Helosis* de Richard.

CYNOMORION ÉCARLATE, *Cynomorium coccineum*. Racine tuberculeuse, donnant naissance à une tige de six à huit pouces de longueur, simple, épaisse, cylindrique et presque claviforme, d'une teinte rouge-brunâtre, très-foncée ; elle est épaisse et chargée inférieurement d'écaillés charnues, discoïdes, unies à la tige par presque toute la largeur de leur face inférieure ; supérieurement elle est recouverte de fleurs qui forment une capitule ovoïde, et allongé, obtus, composé

de fleurs mâles et femelles entremêlées ; ces fleurs sont portées sur un réceptacle cylindracé, charnu, couvert d'écaillés épaisses, discoïdes, et de petites paléoles très-nombreuses accompagnant les fleurs ; les fleurs mâles ont au lieu d'un calice une sorte d'écaille épaisse et tronquée à son sommet, de manière à représenter un cône renversé ; cette écaille est creusée d'un côté d'une fossette ou gouttière longitudinale dans laquelle est reçu le filet de l'étamine ; elle est environnée à sa base de plusieurs bractées allongées, obtuses et comme spatulées ; le filet de l'étamine est subulé, dressé ; il se termine par une anthère arrondie, un peu oblongue, obtuse, à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal ; dans les fleurs femelles l'ovaire est pédicellé, adhérent avec le calice, dont le limbe offre trois à quatre lanières lancéolées ; coupé longitudinalement il offre une seule loge qui contient un ovule renversé ; le style est terminal, cylindrique, trois fois plus long que l'ovaire, portant à son sommet un stigmate simple et hémisphérique ; le fruit est une cariope globuleuse, couronnée par les lobes du calice. Cette espèce croît dans les lieux sablonneux et maritimes des îles de Malte, de Crète, en Égypte, et même en Espagne, où on lui donne vulgairement le nom impropre de Champignon.

CYNOMYA. BOT. Synonyme de Plantain Cynops.

CYNOMYIE. *Cynomyia*. INS. Genre de Diptères, de la famille des Muscides, institué par Robineau-Desvoidy qui lui donne pour caractères : troisième article des antennes quadruple du deuxième ; point de soies aux premiers segments de l'abdomen ; anus terminé par deux longs crochets dirigés en dessous ; ongles des tarses crochus ; nervure transversale de la cellule discoïdale des ailes, fort arquée. Ce genre a été formé aux dépens des Sarcophages de Meigen, pour une espèce qui se distingue de toutes les autres par plusieurs modifications organiques, par des couleurs brillantes et par ses habitudes.

CYNOMYIE DES MORTS. *Cynomyia mortuorum*, *Sarcophaga mortuorum*, Meig. Tête d'un jaune doré ; partie postérieure du front noirâtre ; palpes et antennes fauves ; thorax d'un bleu noirâtre ; abdomen d'un bleu violet ; anus et pieds noirs ; ailerons blanchâtres ; ailes faiblement nuancées de brunâtre. Commune au printemps sur les matières animales en putréfaction.

CYNONTODIE. *Cynontodium*. BOT. Genre d'Hedwig, qui a été réuni au genre *Cynodon* du même auteur, parce que les différences caractéristiques étaient trop peu sensibles.

CYNONTODIER. *Cynontodium*. BOT. Synonyme de *Cynodon*.

CYNOPITHÈQUES. *Cynopitheca*. MAM. L'une des trois divisions du genre *Cynocéphales* ; elle comprend les Singes connus vulgairement sous le nom de Magots sans queue. On n'en cite jusqu'ici qu'une seule espèce. V. CYNOCÉPHALE NÈGRE.

CYNOPSOLE. *Cynopsole*. BOT. Ce genre, fondé par Endlicher dans la nouvelle famille des Balanophorées de Richard, offre pour caractères : fleurs dioïques ; les mâles sont sessiles, accompagnées chacune d'une bractée canelée ; périgone tubuleux, avec son limbe divisé

en quatre parties un peu inégales, imbriquées avant leur complet épanouissement; quatre étamines soudées par leurs filaments en un corps cylindrique ou synema; anthères connées, extrorsées, à deux loges un peu inégales et déhiscentes longitudinalement. Les fleurs femelles sont brièvement pédonculées, avec l'ovaire infère et oblong. Ces plantes sont encore peu connues; elles croissent aux Moluques.

CYNOPTÈRE. *Pteropus*. MAM. Genre de la famille des Chéiroptères, groupe des Frugivores, établi par Cuvier qui lui donne pour caractères: quatre incisives à chaque mâchoire; trois vraies molaires supérieures et quatre inférieures, les unes et les autres précédées d'une petite fausse molaire; une petite queue; un ongle à l'index de l'aile.

CYNOPTÈRE AUX OREILLES BORDÉES. *Pteropus marginatus*, Geoff., Ann. du Mus., tom. 15, pl. 5; Temm., Monogr., page 202, pl. 14. Cette première espèce a environ trois pouces sept lignes de longueur totale, et treize pouces d'envergure. Sa queue est absolument rudimentaire. Ses proportions générales sont à peu près semblables à celles du Vespertilion noctule. Sa tête est renflée vers le chanfrein, ce qui la raccourcit en apparence. Ses dents sont très-fines, symétriquement disposées, mais comme serrées entre les canines; les oreilles, médiocrement grandes et un peu arrondies au bout, sont bordées par un liséré blanchâtre; son pelage, formé de poils ras et courts, est généralement d'un brun olivâtre; les deux lobes de la membrane interfémorale se réunissent au coccyx, et entourent la base de la petite queue qui le termine.

Cette espèce, rapportée du Bengale par feu Macé, a les oreilles bordées de blanc, comme le Cynoptère mammilèvre; mais ses lèvres ne présentent pas les verrues qu'on voit sur celles de cette Chauve-Souris.

CYNOPTÈRE MAMMILÈVRE. *Pteropus tilthaecheilus*, Temm., Monogr., pag. 198. La taille de cette nouvelle espèce est égale à celle de la précédente, ou un peu plus forte; une partie du devant du cou est nue; le museau est court et les yeux sont plus près des narines que des oreilles; celles-ci sont petites, échancrées vers la pointe du bord postérieur, couvertes de rides transversales à la base, et plus ou moins bordées par un liséré blanchâtre; les narines sont écartées et tubulaires; il y a deux grosses verrues séparées par un sillon à la lèvre supérieure, et le bord interne de la même lèvre est couvert de petits mamelons; la queue est courte et à peu près enveloppée en entier par la membrane interfémorale, laquelle est velue en dessus; les incisives inférieures sont un peu entassées; il y a une petite dent anormale ou fausse molaire antérieure, de chaque côté en haut et en bas, et point d'arrière-molaire, ce qui porte le nombre total des dents à seize pour la mâchoire inférieure et à quatorze pour la supérieure.

Le pelage est fin, lisse, très-court, à l'exception de celui des côtés du cou, surtout chez le mâle, où il est plus long, et au milieu duquel se trouvent quelques poils divergents, qui paraissent recouvrir une glande odoriférante, analogue à celle qui est sur les flancs des Musaraignes mâles.

Dans le mâle, le cou et les parties latérales de la poi-

trine sont d'une belle teinte rousse plus ou moins vive, et de couleur d'orange dans les vieux; les autres parties supérieures sont d'un brun roussâtre, et la teinte du ventre est grise. La femelle, plus grosse que le mâle, est d'un brun cendré, légèrement nuancé d'olivâtre en dessus, d'un gris olivâtre en dessous, avec les côtés du cou d'un roux olivâtre; la région des mamelles et le devant du cou sont nus. Longueur totale, cinq pouces à cinq pouces un quart; et de la queue, sept lignes; envergure, dix-sept à vingt pouces. Les jeunes de l'année sont d'un gris brun très-clair, et les poils touffus de leur cou sont blanchâtres.

On trouve cette espèce à Java et à Sumatra, ainsi que dans la Cochinchine; il est possible qu'elle existe également dans d'autres parties de l'Inde. Lorsqu'elle est vivante, elle exhale une odeur très-forte.

CYNORÆTES. ARACHN. *V.* **CYNORHÊSTE.**

CYNORCHIS. BOT. *V.* **CYNOSORCHIS.**

CYNORHÊSTE. *Cynorhastes*. ARACHN. Hermann (Mém. Aptérol., p. 65) désigne sous ce nom, un genre d'Arachnides trachéennes, qui correspond au genre *Ixode* de Latreille. *V.* **IXODE.**

CYNORHODON. BOT. C'est-à-dire *Rose de Chien*. Les anciens désignaient, sous ce nom, le fruit des Rosiers sauvages. Ce fruit, d'une belle couleur rouge-écarlate, et dont la partie charnue est formée par le tube du calice épaissi, a une saveur un peu acerbe et agréable. On en prépare, dans les pharmacies, une conserve qui est légèrement tonique et astringente. Les Allemands en font un grand usage pour la table, et en composent des sauces pour le gibier.

CYNORYNCHIUM. BOT. C'est-à-dire *Museau de Chien*. Syn. ancien de Glayuel, et que Plukenet a employé pour désigner le *Chelone Penstemon*, L.

CYNOSBATE. *Cynosbatos*. BOT. Même chose que *Cynorhodon*.

CYNOSCIADIER. *Cynosciadium*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, institué par De Candolle qui le caractérise ainsi: calice à cinq dents subulées, persistantes; pétales ovalaires, presque elliptiques, obtus, plans, entiers; fruit ovale-oblong, souvent très-aminci au sommet; styles très-courts, réfléchis. Les deux espèces dont se compose ce genre, *Cynosciadium digitatum* et *Cynosciadium pinnatum*, appartiennent à l'Amérique septentrionale; le premier avait été considéré par Nuttall, comme une espèce du genre *Oenanthe* et l'autre comme du genre *Æthuse*.

CYNOSORCHIS. BOT. C'est ainsi que Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des îles australes d'Afrique; 2^e tableau), remettant en usage un nom appliqué par les anciens botanistes à diverses Orchidées, et par Crantz au même genre, désigne un groupe d'Orchidées de la section des *Satyria*. Il correspond au genre *Orchis* de Linné, et les espèces dont il se compose étaient les *Orchis fastigiata*, *Orchis triphylla* et *Orchis purpurea*, noms que Du Petit-Thouars propose de remplacer par ceux d'*Isocynis*, *Triphylocynis* et *Erythrocyneis*. Ces plantes habitent les îles de France, de Mascareigne et de Madagascar; elles se distinguent des autres de la section, par leurs feuilles ovales ou oblongues, leurs fleurs peu nombreuses ou en épi, mul-

tiples dans une espèce. Dans le 1^{er} tableau de l'ouvrage précité, ce genre est aussi désigné, sans doute par erreur typographique, sous le nom de *Cynorchis*.

CYNOSURUS. BOT. V. CRETELLES.

CYNOTIDE. *Cynotis*. BOT. Le genre créé par Hoffman, sous ce nom, dans la famille des Synanthérées, tribu des Cinarées, a été reconnu comme identique avec le genre *Cryptostemma* de Rob. Brown.

CYNOXYLON. BOT. Synonyme de Nysse biflore, et de Cardopat.

CYNTHIE. *Cynthia*. MOLL. Savigny, dans sa méthode de classification des Mollusques hermaphrodites et acéphales, a formé pour la famille des Téthyes, un genre nouveau, qu'il a nommé Cynthia, quoique ce nom ait déjà reçu de trop nombreuses applications ailleurs. Caractères : corps sessile, à test coriace; orifice branchial s'ouvrant en quatre rayons; l'anal de même ouvert en travers. Sac branchial plissé longitudinalement, surmonté d'un cercle de filets tentaculaires, ordinairement composés; mailles du tissu respiratoire dépourvues de papilles; abdomen latéral; foie distinct dans la plupart des espèces; ovaire généralement multiple. Savigny a divisé son genre en trois tribus, parmi lesquelles il place quatorze espèces qu'il décrit après les avoir observées vivantes dans la Méditerranée, la mer Rouge et le golfe de Suez; à ces quatorze espèces Lesson en a ajouté deux qu'il a rapportées des îles Malouines et du port Louis.

CYNTHIE. *Cynthia*. BOT. Dans son essai d'une nouvelle classification des Chicoracées, Don a proposé d'ériger sous ce nom, en genre particulier, le *Troximon Virginicus* de Gartner.

CYNTHIE. *Cynthia*. CRUST. Genre de Schizopodes lumineux qui a beaucoup de ressemblance avec le genre Myses. Thompson lui donne pour caractères : abdomen de sept segments; queue de cinq écailles; yeux très-grands; deux paires d'antennes, huit paires de pattes thoraciques, et cinq paires abdominales. Ce Crustacé a été pris dans la traversée de l'île de Madère aux Barbades. Il est douteux que ce genre soit conservé; le nom du moins devra être changé pour éviter qu'il ne reparaisse dans quatre classes différentes du système des êtres organisés.

CYNTHIE. *Cynthia*. INS. Fabricius (*Syst. de Glossata*) a donné ce nom à un genre de Lépidoptères diurnes, qui n'a pas été adopté par les entomologistes qui lui ont succédé. V. VANESSE. Latreille s'est ensuite emparé de ce nom resté vacant, pour l'appliquer à un groupe de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, auquel il assigne pour caractères généraux : dernier article des palpes extérieures en forme de hache; languette courte; antennes composées de onze articles grenus, dont les derniers très-courts; tête rétrécie brusquement derrière les yeux, séparée du corselet par une sorte de cou; corselet trapézoïdal, plus large postérieurement, plan, rebordé, sillonné longitudinalement; corps ovale; premiers articles des tarsi antérieurs en triangles renversés, formant la palette et garnis de brosses en dessous; le quatrième bifide. Toutes les espèces de ce genre sont assez grandes et appartiennent au Brésil.

CYNURE. *Cynura*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par H. Cassini qui lui reconnaît pour caractères : calathide incurvée, à fleurons nombreux et égaux; involucre cylindrique, beaucoup plus court que les fleurs, formé d'environ douze squames libres, égales, coriaces-foliacées; base de l'involucre entourée d'environ six squammules surnuméraires, linéaires-lancéolées; réceptacle large, plan, garni de petites lames charnues; ovaires cylindracés, striés longitudinalement et munis de plusieurs rangées de poils; bourrelet basilaire peu distinct; nectaire très-élevé; aigrette très-longue, composée de squammules filiformes, très-fines, à peine barbules; corolle glabre, à tube long, à limbe court, large et bien distinct; étamines à filaments libres au sommet du tube de la corolle; anthères exsertes; styles à deux branches, surmontés chacun d'un appendice non stigmatifère. La Cynure auriculée, que l'on cultive dans les jardins de l'île Maurice, paraît originaire de Madagascar; c'est une plante herbacée, à tige dressée, nue, ainsi que ses rameaux, à la partie supérieure; les feuilles sont alternes, ovales-lancéolées, inégalement et faiblement dentées; le pétiole est court, muni à sa base de deux stipules en forme d'oreillettes; les calathides sont composées de fleurs purpurines.

CYPARISSIAS. BOT. Espèce du genre Euphorbe.

CYPARISSUS. BOT. Synonyme ancien de Cyprès.

CYPELLE. *Cypella*. BOT. Genre de la famille des Iridées, tribu des Ensatiées, institué par Herbert pour une plante qui a d'abord été décrite, sous le nom de *Tigridia herbertiana*, dans le Bot. Magaz. n° 2599, puis sous celui de *Moræ herberti*, dans le Bot. Regist. n° 949, et dont Ker a fait un *Marica*, dans sa monographie des Iridées. Du reste, voici les caractères du genre de Herbert : périogone corolloïde, supère, partagé profondément en six pétales concaves à leur base, dont les trois extérieurs sont beaucoup plus grands, roulés et réfléchis au sommet; trois étamines insérées à la base des pétales extérieurs, à filaments soudés entre eux par un seul point et subulés, à anthères oblongues, fixées par leur base, et dont le connectif porte les loges à chacun de ses bords; ovaire infère, oblong-prismatique, et triloculaire; plusieurs ovules disposés sur plusieurs rangs à l'angle central des loges; style court, filiforme; stigmat dilaté, trilobé, à lobes dressés, trifides, appendiculés transversalement à leur base; capsule membraneuse, oblongue, prismatique, triloculaire et trivalve; semences anguleuses. Le *Cypella herberti* est une plante herbacée, à feuilles linéaires, acuminées, plissées, plus courtes que la hampe qui se termine par de belles et grandes fleurs d'un jaune doré, avec les pétales intérieurs et la base des extérieurs d'un pourpre de lilas. Elle est originaire du Pérou.

CYPÉRACÉES. *Cyperaceæ*. BOT. Famille naturelle de plantes Monocotylédones hypogynes, très-voisine des Graminées, dont les genres Souchet et Scirpe offrent en France des exemples, et qui se compose de végétaux herbacés, croissant en général dans les lieux humides et sur le bord des ruisseaux et des étangs. Leur racine est annuelle ou vivace, fibreuse ou composée d'une souche ou rhizome s'étendant horizontale-

ment, et présentant parfois de distance en distance des tubercules charnus, plus ou moins volumineux, remplis d'une substance blanche et amilacée. Leur tige est un véritable chaume cylindrique ou à trois angles très-aigus; quelquefois elle n'offre pas de nœuds, d'autres fois elle en présente plusieurs. Dans quelques espèces, le chaume est nu, toutes les feuilles sont radicales. Celles qui naissent des tiges sont alternes, en général linéaires, étroites, aiguës, terminées à leur base par une longue gaine entière, c'est-à-dire qui n'est pas fendue dans toute sa longueur, ainsi que cela a lieu dans les Graminées. Assez souvent l'entrée de la gaine est garnie d'une ligule membraneuse et circulaire, qui manque dans beaucoup de genres. Les fleurs sont tantôt hermaphrodites, tantôt unisexuées. Généralement elles forment des épis ovoïdes, globuleux ou cylindriques, qui, en se réunissant ou se groupant diversement, constituent des panicules ou des corymbes, qui sont en général enveloppés dans les gaines des feuilles supérieures. Lorsque les fleurs sont unisexuées, les fleurs mâles et les fleurs femelles sont placés dans des épis différents; quelquefois elles y sont confusément mélangées dans un même épi. Chaque fleur hermaphrodite offre l'organisation générale suivante: une simple écaille, de forme très-variée, tient lieu d'enveloppe florale. Lestiboudois propose de lui donner le nom de Gamophylle. Cette écaille est une véritable bractée analogue à celles qui existent dans les fleurs des Graminées. Il n'y en a jamais qu'une seule pour chaque fleur; quand on en trouve plusieurs, c'est qu'elles appartiennent à des fleurs avortées, ce que prouvent leur alternité et les plans différents sur lesquels elles sont placées. Le nombre des étamines est en général de trois; on n'en compte qu'une ou deux dans quelques espèces de *Scirpus* et de *Cyperus*; les genres *Gahnia* et *Lampocarya* en ont six; le *Tetralia* en a huit; l'*Evandra*, douze. Dans tous, le filet est très-grêle et capillaire, et se termine par une anthère cordiforme ou sagittée, échancrée à sa base, mais terminée en pointe à son sommet, tandis que dans toutes les Graminées, l'anthère est également échancrée à ses deux extrémités; le pistil se compose d'un ovaire globuleux, comprimé ou triangulaire, contenant un seul ovule. Il se termine supérieurement par un style en général assez court, continu ou simplement articulé avec l'ovaire, portant à son sommet deux ou trois stigmates linéaires et glanduleux. En dehors et à la base de l'ovaire, et quelquefois en dehors des étamines, on trouve un organe particulier dont la forme et la structure sont extrêmement variables; ainsi tantôt ce sont de petites soies simples, au nombre de trois à six; tantôt elles sont beaucoup plus nombreuses et plus longues que l'ovaire et que les écailles, comme dans les genres *Trichophorum* et *Eriophorum*; d'autres fois ces soies sont barbues et comme plumeuses latéralement (*Carpha*); dans certains genres, ce sont de véritables écailles dont le nombre et la disposition varient beaucoup; enfin dans les genres *Carex* et *Uncinia*, c'est un utricule monophylle recouvrant l'ovaire en totalité, et lui formant comme une sorte de péricarpe accessoire. Robert Brown et Lestiboudois considèrent ces écailles, ces soies et cet

utricule comme un véritable périlanthe; mais il est difficile de considérer comme un périlanthe un organe qui, fréquemment, est situé en dedans des étamines; Richard les regarde comme analogues aux paléoles qui constituent la glumelle dans les Graminées. Le fruit est un akène globuleux, comprimé ou triangulaire, forme qui dépend en général du nombre des stigmates. Il est triangulaire quand il a trois stigmates, comprimé lorsqu'il n'en existe que deux. La partie interne du péricarpe est crustacée et contient une seule graine, qui se compose d'un tégument propre, très-mince, dans lequel est un endosperme qui forme toute la masse de l'amande. Dans l'intérieur de cet endosperme et tout près de sa base, on trouve un petit embryon monocotylédon, qui n'est recouvert inférieurement que par une lame mince de l'endosperme. Brown et la plupart des autres botanistes décrivent cet embryon comme extraire, tandis qu'il est constamment recouvert par une petite lame de l'endosperme. Le tubercule radicellaire est toujours simple, et la gemmule renfermée dans l'intérieur du cotylédon qu'elle perce latéralement lors de la germination. La famille des Cypéracées a beaucoup d'affinité d'une part avec les Graminées, et d'une autre part avec les Joncées. Mais elle se distingue des premières: 1^o par le nombre et la disposition des écailles florales; en effet, toute fleur de Graminée se compose au moins de deux écailles florales, qui en forment la glume, et lorsque les épillet sont uniflores, on trouve quatre écailles florales, c'est-à-dire la glume et la lépicène en dehors des organes sexuels. 2^o Dans les Graminées, la gaine des feuilles est généralement fendue, et ce caractère, qui souffre à peine quelques exceptions, les distingue fort bien des Cypéracées dont la gaine est toujours entière. 3^o Dans les Graminées, le fruit est une cariopse, tandis que c'est un akène dans les Cypéracées. 4^o Enfin, l'embryon est fort différent dans ces deux familles. Dans les Graminées, il est extraire, macrorhize ou blastifère, c'est-à-dire que le corps radiculaire forme une masse considérable, qui n'est pas susceptible d'accroissement, et qui porte un autre corps nommé blaste, lequel prend seul du développement lors de la germination; celui des Cypéracées, au contraire, est intraire, c'est-à-dire entièrement caché par l'endosperme; il est de plus dépourvu d'hypoblaste ou de ce corps charnu, nommé *vitellus* par Gærtner et *hypoblaste* par Richard.

Cette famille a été, depuis la publication du *Genera Plantarum*, l'objet des travaux de plusieurs botanistes, qui, chacun, en ont éclairci quelques points obscurs: on doit particulièrement citer Vahl, Richard, Brown, Kunth et Lestiboudois. Ce dernier a publié en 1819 un Essai sur la famille des Cypéracées, dans lequel il trace les caractères de tous les genres connus alors, et d'un grand nombre de nouveaux qu'il avait cru devoir établir. Il est à regretter qu'il n'ait pas cité, au moins pour les genres nouveaux qu'il proposait, quelques-unes des espèces qu'il faisait entrer dans ces genres. Dans son *Genera*, Jussieu ne décrit que onze genres de Cypéracées. Mais ce nombre s'est considérablement augmenté. Lestiboudois a donné les caractères de soixante et un genres formant cette famille. Jusqu'en ces der-

niers temps on avait divisé les genres de Cypéracées d'une manière artificielle, en deux sections dont l'une comprenait ceux à fleurs unisexuées, et l'autre ceux, en plus grand nombre, qui ont les fleurs hermaphrodites. Mais on a préféré dans ces derniers temps former, dans cette famille, un certain nombre de groupes naturels ou de petites familles. Kunth, dans son *Cyperographia synoptica*, a proposé six sections naturelles, qui sont :

I^{re} section. — CYPÉRÉES. Écailles distiques; fleurs hermaphrodites. Genres : *Cyperus*, L.; *Mariscus*, Vahl; *Courtoisia*, Nées; *Kyllinga*, Rottb.

II^e section. — SCIRPÉES. Écailles imbriquées en tout sens; fleurs hermaphrodites. Genres : *Eleocharis*, Br.; *Eriophorum*, L.; *Androtrichum*, Brong.; *Scirpus*, Brown; *Isolepis*, Brown; *Fimbristylis*, Vahl; *Abildgaardia*, Vahl; *Fuirena*, Rottb.; *Melanranis*, Vahl; *Ficinia*, Schrad.

III^e section. — HYPOLYTRÉES. Elle comprend les genres : *Lypocarpa*, Br.; *Hemicarpha*, Nées; *Platylopis*, Kunth; *Hypolytrum*, Rich.; *Diplasia*, Rich.; *Mapania*, Aub.

IV^e section. RHYNCHOSPORÉES. Elle est formée des genres : *Dichromena*, Vahl; *Arthrostylis*, Br.; *Pleurostachys*, Brongn.; *Ecklonia*, Stend.; *Rhynchospora*, Vahl; *Cladium*, Br.; *Cautis*, Br.; *Lepisia*, Presl.; *Elinanthus*, Lestib.; *Buekia*, Nées; *Ideleria*, Kunth; *Asterochaeta*, Nées, etc., etc.

V^e section. — SCLÉRINÉES. Fleurs déclives; fruit plus ou moins dur et osseux. Genres : *Scleria*, L.; *Diplacrum*, R. Brown; *Cylindropus*, Nées; *Becquerelia*, Brongn.; *Finkelmannia*, Kunth; *Calyptrocarya*, Nées; *Chrysitrix*, L.; *Choryzandra*, Br.; *Lepironia*, Rich.; *Evandra*, Br.; *Oreobolus*, Br.

VI^e section. — CARICÉES. Écailles imbriquées en tout sens; fleurs unisexuées; akène renfermé dans un utricule. Genres : *Carex*, L.; *Uncinia*, Pers.; *Elyna*, Schrad.; *Trilepis*, Schrad.; *Aulacorhynchus*, Nées; *Schænoxiphium*, Nées.

CYPERELLA. BOT. Syn. de *Schænus compressus*, L., espèce du genre Choin.

CYPÉROIDES, CYPÉROIDÉES. *Cyperoideæ*. BOT. Même chose que Cypéracées.

CYPERUS. BOT. V. SOUCHET.

CYPHE. *Cyphus*. INS. Coléoptères tétramères; Schoonherr a fondé ce genre, dans la famille des Rhynchophores, pour un assez grand nombre de Charanoniens nouveaux du Brésil; il le caractérise ainsi qu'il suit : museau-trompe court, parallépipédique, sensiblement plus long que la tête; antennes de moyenne longueur, composées de sept articles non compris la massue qui commence au huitième et en admet quatre; yeux saillants, globuleux; corselet entier en dessous, plus long que large, bisinué postérieurement; élytres prolongées à leur base, oblongues, gibbeuses, recouvrant des ailes; pieds allongés, robustes; les antérieurs les plus longs, avec les cuisses médiocrement dilatées; les jambes mutiques et un peu comprimées; les tarses ont les premiers articles trigones, presque égaux, le pénultième élargi, bilobé; crochets biunguiculés. Le type de ce genre est le *Curculio gibber* de Fabricius.

CYPHÉLIER. *Cyphelium*. BOT. Ce nom avait été proposé par Fries, comme générique, pour un Lichen : *Lecidea abietina*; et par Achar pour un Champignon : *Phacidium calyciforme*; aucun des deux genres nouveaux n'a été admis.

CYPHÉLLE. *Cyphella*. BOT. On appelle ainsi les fossettes arrondies et bordées, qu'on remarque à la face inférieure de la thalle dans les espèces du genre *Stictis*.

— Fries a donné ce même nom à un genre de Champignons de la famille des Pézizoïdées ou Hyménomycètes qui lui a offert pour caractères : réceptacle presque membraneux, concave, oblique, incliné; membrane fructifère ou hyménion à peine visible, séparée, portant en dessous les organes de la fructification; sporidies globuleux, assez grands, non réunis et assez semblables à des grains de poussière. Les Cyphelles ont ordinairement l'aspect ligneux; ils diffèrent peu, en apparence du tissu, des vieux troncs sur lesquels on les trouve.

CYPHICÈRE. *Cyphicerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre institué par Schoonherr, dans la famille des Rhynchophores, et dont les principaux caractères consistent dans les sillons où sont logées les antennes, qui sont droits au lieu d'être courbes ou semi-circulaires comme dans la plupart des autres genres de la famille, dans le corselet qui n'est point lobé antérieurement, etc. — Les élytres recouvrent des ailes et cachent entièrement le corps qui est oblong. Les pieds sont de moyenne longueur, avec les cuisses renflées et les jambes arquées. Ce genre se compose d'espèces toutes exotiques; les deux Indes lui ont fourni chacune leur contingent.

CYPHIE. *Cyphia*. BOT. Genre de la famille des Lobéliacées. Pentandrie Monogynie, L., établi par Bergius (*Fl. Cap.*, p. 172), et que l'on a ensuite caractérisé de la manière suivante : calice quinquéfide, turbiné; pétales linéaires, connivents par leur base, élargis, réfléchis au sommet; filets des étamines poilus, adhérents entre eux; anthères libres; stigmate penché, creux et bossu. Ce genre ne diffère pas réellement des Lobélies, selon Thunberg, malgré la liberté de ses anthères et la régularité ainsi que la profondeur des divisions de sa corolle. Néanmoins Jussieu (*Ann. du Muséum*, v. 18, p. 2) pense que le *Cyphia* de Bergius, si les descriptions données par cet auteur sont exactes, doit même être écarté de la famille des Lobéliacées. Les plantes rapportées à ce genre douteux, sont au nombre de huit ou neuf, la plupart indigènes des environs de la ville du cap de Bonne-Espérance. Le *Cyphia bulbosa*, Berg., type du genre, a été transporté de nouveau dans les Lobélies, et a été nommé *Lobelia Cyphia* par Gmelin (*Syst. Veg.*, 1, p. 357) qui, dans le même ouvrage, p. 370, a commis un double emploi en produisant cette plante sous le nom de *Cyphium capense*. Lamarck (*Encyclopédie méthodique*, t. 3, p. 590) avait le premier indiqué les relations des *Lobelia nudicaulis* et *Lobelia volubilis*, L., avec le genre *Cyphia*; Willdenow en a constitué les espèces *Cyphia Phyteuma* et *Cyphia volubilis*. Rømer et Schultes y ont de plus ajouté, sans motif connu, le *Lobelia pinnata* de l'Encyclopédie. L'auteur de ce dernier ouvrage n'avait pu regarder

cette plante comme congénère du genre en question, puisque la fructification lui était inconnue. Nous ne pensons pas que Rœmer et Schultes aient été, mieux que Lamarck, à portée de constater ce point important.

CYPHIUM. BOT. V. CYPHIE.

CYPHOCRANE. *Cyphocrana*. INS. Orthoptères. Genre de la famille des Spectres, établi par Audinet-Serville, qui lui donne pour caractères : tête fort grosse, au moins dans les femelles, toujours arrondie et bombée postérieurement, à bords latéraux arrondis; yeux petits; point d'ocelles distincts; antennes insérées devant les yeux, plus près de la bouche que du milieu de la tête : premier article cylindrique, un peu plus long que le deuxième; labre échancré, avec son bord postérieur droit; corselet assez large, presque plat en dessous, peu convexe en dessus; métathorax plus petit que le mésothorax et que le prothorax, qui est très-court; corps assez large et ailé; élytres courtes, égalant en longueur à peu près le tiers des ailes; abdomen plus large qu'épais, presque plan en dessous; anus des femelles ayant sa partie inférieure creusée en gouttière; celle-ci dépassant notablement l'extrémité de l'abdomen; pattes antérieures presque aussi longues que les autres : les intermédiaires ayant leur insertion beaucoup plus près des postérieures que des antérieures; cuisses et jambes linéaires, un peu épineuses en dessous. Le *Pasma gigas* de Fabr. est le type de ce genre, auquel il faut ajouter le *Pasma gigas* de Pallisot de Beauvois, ou *Cyphocrana Bauvoisi*; le *Mantis viridiana*, Oliv.; le *Mantis maculata*, Oliv.; les *Phasma angulata*, Fab.; *microptera*, Stoll., et quelques autres espèces nouvelles appartenant pour la plupart à l'archipel des Indes.

CYPHOGÉNIE. *Cyphogenia*. INS. Coléoptères tétramères. Ce genre de la famille des Mélasomes, a été formé par Sollier, aux dépens des Akides de Latreille, pour un insecte de la Russie méridionale : *Cyphogenia aurita*, que Pallas avait placée parmi les Ténébrions et Linné dans le genre Pimélie. Ce genre se distingue des Akides par son menton qui n'est ni plan ni cordiforme, mais irrégulier, bosselé en dessous, échancré et bilobé; par le crochet corné des mâchoires; par les parties amincies de la languette, non latérales, mais formant deux lobes antérieurs, en forme de paraglosses; enfin, par la base du prothorax s'appliquant contre les élytres, de manière que le corps n'offre pas cet étrangeté notable et cette sorte d'interruption, entre l'arrière-corps et la partie antérieure.

CYPHOMYIE. *Cyphomyia*. INS. Genre de Diptères de la famille des Notacanthes, institué par Wiedmann, qui lui assigne pour caractères : antennes très-allongées, avec le premier article plus long que le second, et le troisième linéaire, comprimé; palpes très-apparences, cylindriques, finissant en pointe, composées de deux articles égaux; écusson à deux épines; ailes couchées sur le corps; trois pelotes aux tarses. Wiedmann ne cite encore qu'une espèce de ce genre; il l'a décrite et figurée dans les Annales entomologiques, 15, fig. 4.

CYPHON. *Cyphon*. INS. V. ÉLONE.

CYPHONIE. *Cyphonia*. INS. Hémiptères. Genre de la seconde section de cet ordre, dite Homoptères, proposé

par Delaporte avec les caractères suivants : tête large; yeux gros, entre lesquels se trouvent deux petits ocelles; les deux premiers articles des antennes très-courts : l'un carré, l'autre ovalaire, le troisième terminé par une longue soie; corselet élevé postérieurement et dirigé en arrière, en formant une fourche trifide; pseudélytres longues; pattes moyennes : les postérieures longues et garnies de plusieurs séries longitudinales de poils épineux; tarses de trois articles : le premier le plus long, le deuxième très-court et le troisième assez long; crochets larges. Il faut rapporter à ce genre, outre quelques espèces nouvelles envoyées récemment de Cayenne, les *Centrotus clavatus*, *claviger* et *trifidus* de Fabricius, qui sont originaires des mêmes contrées.

CYPRÀ. *Cypra*. INS. Lépidoptères nocturnes. On lit dans la partie entomologique de la Zoologie du voyage de l'Astrolabe, la définition du genre *Cypra* ainsi qu'il suit : « Ce genre a des rapports marqués avec le *Lepidosoma*. CYPRÀ DÉLICATE, *Cypra delicatula*, Boisd. Ailes d'une texture délicate, blanches, demi-transparentes : les supérieures avec quatre petits points obscurs vers la base. Cette espèce, par l'ensemble de ses caractères, paraîtrait presque appartenir au genre *Lepidosoma*. Cependant je crois qu'elle doit former un nouveau genre entre les *Hazis* et les *Lepidosoma*. Elle est de la taille du *Chelonia villica*; mais son corps est grêle comme celui des *Lepidosoma*. Ses quatre ailes sont blanches, minces, délicates, demi-transparentes : les supérieures ont, vers la base, quatre ou cinq points obscurs, le dessous est semblable au dessus; l'abdomen paraît être blanchâtre. La femelle a les antennes noires, moins pectinées que les mâles. Nouvelle-Guinée. » Une seconde espèce du même genre, CYPRÀ CROCIPEDE, *Cypra crocipes*, Boisd., a les quatre ailes blanches, un peu transparentes, d'une texture délicate; le corselet et l'abdomen blancs; les antennes noirâtres; la tête blanche avec le front jaune; les pattes de la même couleur; le dessous des quatre ailes est luisant, et paraît presque dépourvu d'écaillés. De Madagascar.

Une multitude d'autres genres du docteur Boisduval sont tracés avec la même concision; aussi nous sommes-nous vus dans la dure nécessité de les passer sous silence.

CYPRÆA. MOLL. V. PORCELAINE.

CYPRÈS. *Cupressus*. BOT. Genre de la famille des Conifères. Caractères : fleurs unisexuées et monoïques, formant de petits chatons très-nombreux et terminaux; les chatons mâles sont ovoïdes-allongés, presque cylindriques, composés d'écaillés imbriquées et peltées, à peu près disposés sur quatre rangs; chacune d'elles porte à sa face inférieure quatre étamines sessiles, dont l'anthère est uniloculaire et membraneuse. Ces quatre étamines constituent autant de fleurs mâles; les chatons femelles sont globuleux, un peu plus gros que les mâles; ils se composent d'écaillés d'abord imbriquées, puis écartées et distinctes, épaissies et renflées à leur base interne. Sur cette partie renflée, on trouve un nombre considérable de très-petites fleurs femelles dressées, dont le calice est ovoïde-allongé, tronqué à son sommet qui est percé d'une petite ouverture; le chaton fructifère est

un galbule globuleux ou ovoïde, formé d'un petit nombre d'écaillés fort dures, comme ligneuses, réunies par un axe court, formé par la confluence de leur base; les fruits, forts petits, nombreux et dressés, sont étroitement resserrés entre les ongles des écaillés; ce sont de petites noix d'une forme irrégulière, quelquefois bordées d'une membrane en forme d'aile sur leur contour; leur péricarpe est sec et osseux, d'une épaisseur et d'une dureté médiocres, il contient une graine oblongue, dressée, dont l'épisperme est membraneux et très-mince; l'endosperme est charnu, blanc et peu épais; il renferme un embryon, renversé, qui offre deux cotylédons.

Le genre Cyprès se compose d'environ une douzaine d'espèces: ce sont généralement de grands arbres ou arbrisseaux, ayant les feuilles extrêmement petites et étroitement imbriquées les unes sur les autres.

Le CYPRÈS COMMUN, *Cupressus sempervirens*, L., Rich. Conif., t. 9, est originaire d'Orient et de l'île de Crète. Cet arbre, qui peut s'élever à une hauteur considérable, présente deux variétés principales: dans l'une il offre une forme pyramidale, semblable à celle du Peuplier d'Italie; ses rameaux sont dressés et appliqués contre la tige; c'est le *Cupressus pyramidalis* de quelques auteurs. Dans l'autre, au contraire, les rameaux sont étalés et souvent même pendants, surtout lorsqu'ils sont chargés de fruits, qui sont assez lourds; c'est le *Cupressus horizontalis*. Le Cyprès pyramidal, par sa forme élégante et son feuillage toujours vert, est un arbre d'un très-bel effet dans les parcs et les jardins paysagers. Dans le midi de la France et une partie de l'Italie, on le cultive avec soin autour des habitations. En effet, il conserve sa verdure quand tous les autres arbres ont en leurs feuilles desséchées par les ardeurs du soleil; son bois est dur, compacte, agréablement veiné de rouge, et, comme celui de la plupart des autres Conifères, il est assez résistant. Le Cyprès ne se multiplie que de graines. A Paris et dans le nord de la France, elles doivent être semées sur couche; elles s'y développent beaucoup plus promptement; cependant elles germent aussi très-bien en pleine terre. Au bout de deux ans, on doit repiquer les jeunes plants en pépinière et les y laisser jusqu'à ce qu'on les mette en place. Il n'est personne qui ne connaisse l'origine mythologique du Cyprès. Les Grecs nous apprennent, dans leur ingénieuse mythologie, que la nymphe Cyparisse ayant été rebelle aux vœux d'Apollon, ce dieu s'en vengea dans la métamorphosant en Cyprès. Dès lors cet arbre devint l'emblème du deuil et de la stérilité, parce que, dit Théophraste, sa tige, une fois coupée, ne repousse jamais. Chez les modernes, le Cyprès est encore consacré à la douleur. On le plante autour des monuments funéraires, et son feuillage sombre est en harmonie avec les souvenirs douloureux que rappelle l'aspect des tombeaux.

Le CYPRÈS DE PORTUGAL, *Cupressus Lusitanica*, Willd.; *Cupressus pendula*, l'Héritier, *Stirpes*, 15, t. 8. Cette espèce est très-facile à reconnaître à son feuillage glauque et argenté; ses feuilles, petites et imbriquées sur quatre rangs, recouvrent des rameaux flexibles et pendants; ses fruits sont globuleux, de la

grosseur d'une noisette et bleuâtres. Elle est originaire de l'Inde et naturalisée en Portugal. On la cultive dans les jardins d'agrément; mais elle doit être rentrée l'hiver dans la serre tempérée.

Le CYPRÈS FAUX TRUYA, *Cupressus Thyoides*, L. Cet arbre, qui croît spontanément dans les lieux humides de l'Amérique septentrionale, a été figuré par Michaux fils dans son Histoire des arbres forestiers, vol. 5, p. 20, t. 2. Il est vulgairement connu sous le nom de Cèdre blanc; sa tige peut s'élever à une hauteur de soixante à quatre-vingts pieds; elle est très-élançée et contient une résine peu abondante; ses feuilles sont imbriquées, aiguës et munies d'une glande placée sur le dos; les galbules sont globuleux, très-petits et bleuâtres. Cet arbre végète avec une extrême lenteur; cependant son bois est blanc, tendre, léger, mais d'un grain très-serré. Dans les États-Unis, on l'emploie pour la construction des édifices et aux ouvrages de boissellerie. Il se travaille avec la plus grande facilité.

Des douze espèces qui composent ce genre, deux croissent en Orient et dans les îles de l'Archipel, une à la Nouvelle-Hollande, une en Afrique, trois dans l'Amérique septentrionale, trois au Japon et dans les Indes, et deux dans l'Amérique méridionale. Ces dernières ont été trouvées par Humboldt et Bonpland dans le cours de leurs voyages, et décrites dans les *Nova Genera*, sous les noms de *Cupressus Sabinoïdes* et *Cupressus thurifera*. Le *Cupressus disticha* forme aujourd'hui le genre Taxodie de Richard.

CYPRÈS CHAUVÉ, CYPRÈS DE LA LOUISIANE. BOT. V. SCHUBERTIE.

CYPRÈS (PETIT). BOT. Synonyme vulgaire de *Santolina Chamæ-Cyparissus*.

CYPRÈS DE MER. FOLYF. Des Antipathes et des Serpulariées portent vulgairement ce nom.

CYPRICARDE. *Cypricardia*. MOLL. Quelques Coquilles de ce genre furent connues de Linné; mais probablement embarrassé de les rapporter à un genre bien déterminé, il les plaça dans son genre Came où il avait rangé d'ailleurs beaucoup de Coquilles de genres différents, telles que les *Cama Hippopus*, *cayculata*, *Cor*, *oblonga*, etc. Bruguière, le premier, sépara des Comes des auteurs, sous le nom de Cardite, toutes les Coquilles qui, avec des dents cardinales variables, présentent constamment une dent latérale sous le corselet. Alors les Isocardes, les Hyatelles, les Cypricardes et quelques Vénéricardes furent renfermées dans le même genre. Lamarck, dès 1801 (*Syst. des Anim. sans vert.*), commença à réformer le genre de Bruguière; il en sépara alors les Isocardes et proposa les Vénéricardes. Ensuite, en 1812 (*Extrait du Cours*, p. 106), il en sépara encore le genre Hyatelle proposé par Daudin, et enfin, en 1819 (*Anim. sans vert.*, T. VI, 1^{re} part., p. 27), il trouva encore son genre Cypricarde parmi les Cardites. Ce dernier genre resta encore nombreux en espèces, mais toutes furent bien circonscrites par des caractères tranchés et faciles à saisir. Ceux des Cypricardes sont les suivants: coquille libre, équivalente, inéquilatérale, allongée obliquement ou transversalement; trois dents cardinales sous les crochets, et une dent latérale se prolongeant sous le corselet. Quoique très-voisines des

Cardites, les Cypricardes s'en distinguent au premier aspect. Toutes celles connues jusqu'aujourd'hui n'ont jamais présenté les côtes longitudinales si habituelles des Bucardes et des Cardites. Si leur surface, le plus souvent lisse, présente des lames ou des sillons, ils sont toujours transversaux, c'est-à-dire dans la direction des bords. La charnière, d'ailleurs, est différente, puisqu'elle présente constamment trois dents cardinales au lieu d'une ou de deux, comme cela a lieu dans les Cardites. Le nombre des espèces est encore peu considérable : quatre vivantes et trois fossiles ont été décrites par Lamarck. On peut en ajouter deux autres, découvertes aux environs de Paris par Deshaies.

CYPRICARDE DE GUINÉE. *Cypricardia Guinaica*, Lamarck, Anim. sans vert. T. v, 1^{re} part., pag. 28, n° 1; *Chama oblonga*, L., 5502, n° 10; nommée *Chama Guinaica* par Martini (T. VII, p. 157, t. 50, f. 504 et 505); très-bien figurée dans l'Encyclopédie sous le nom de Cardite (p. 254, fig. 2). C'est celle que Bruguière avait nommée Cardite carénée, *Cardita carinata* (Encycl. méthodique, p. 409, n° 9). Elle est oblongue, et ressemble à une Modiole obliquement anguleuse; elle est treillissée par des stries fines; son côté antérieur est aminci, comprimé; les crochets sont arrondis et peu proéminents; elle est blanche à l'intérieur, et jaunâtre à l'extérieur; son diamètre transversal est de deux pouces environ.

CYPRICARDE DATTE. *Cypricardia covalliophaga*. Cette espèce est remarquable par la faculté qu'elle a, comme quelques Modioles, de se creuser une loge dans la base des Polypiers ou dans les masses madréporiques. Quoiqu'elle habite aujourd'hui les mers de Saint-Domingue, on la trouve néanmoins fossile en Italie. Elle est figurée dans le bel ouvrage de Brocchi (*Conch. subappennina*, T. II, t. 15, f. 10, A, B). Linné l'a nommée *Chama coralliophaga*. Martini l'a indiquée sous le même nom (Conchyl. T. x, p. 359, t. 172, f. 1675, 1674); Bruguière (Encycl. n° 15, pl. 254, fig. 5) l'a décrite sous le nom de Cardite Datte, *Cardita Dactylus*. Quoique cette espèce ait l'aspect d'une Modiole, elle s'en distingue cependant en ce qu'elle est plus cylindrique, plus étroite, plus mince; ses stries sont fines; les transversales, surtout celles qui sont vers les bords, se relèvent en lames; les crochets sont moins arrondis, plus proéminents, terminés par des taches pourprées.

CYPRIDÉES. *Cyprida*. CRUST. Famille de l'ordre des Branchiopodes, section des Lophyropes (Règn. Anim. de Cuv.), établie par Leach qui lui donne pour caractère distinctif : tête de deux pièces. Elle renferme les genres Daphnie, Chydose, Lyncée, Cypris, Cythérée.

CYPRIN. *Cyprinus*. POIS. Genre qui sert de type à la famille du même nom. Il ne se compose guère que d'espèces d'eau douce, la plupart bonnes à manger, et généralement fort difficiles à distinguer les unes des autres, ce qui rendit longtemps leur histoire fort obscure. Les caractères des Cyprins consistent : dans la petitesse de la bouche, dont les mâchoires sont dépourvues de dents; le palais qui est lisse, tandis que le pharynx offre de puissants moyens de mastication, consistant en grosses dents adhérentes aux os pharyngiens inférieurs et pouvant presser les aliments entre elles et

un bourrelet gélatineux, qui tient à une plaque osseuse soudée sous la première vertèbre; bourrelet vulgairement appelé langue dans la Carpe. Trois rayons plats se voient aux ouïes; de grandes écailles couvrent le corps que surmonte une seule dorsale. Ce dernier caractère, constant dans toutes les espèces, semblerait néanmoins devoir être fugace, puisqu'il disparaît entièrement par la domesticité, chez la Dorade de la Chine. L'estomac se termine en intestin court et sans cæcum. La vessie est divisée en deux par un étranglement. Les Cyprins ont presque tous la même forme ovoïde-oblongue, plus ou moins aplatie latéralement, amincie vers la queue dont la nageoire est communément fourchue. Ce sont des Poissons essentiellement herbivores et les plus inoffensifs de tous. Cuvier les a divisés ainsi qu'il suit :

† **CYPRINS** proprement dits, *Cyprinus*. Leur dorsale est plus longue que dans les autres, avec une épine dentée pour deuxième rayon ainsi qu'à la caudale. Des barbillons aux angles de la mâchoire supérieure.

CYPRIN CARPE, Encycl., pl. A et B; *Cyprinus Carpio*, L., Bloch, pl. XVI. Ce Poisson est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le décrire. Tout le monde sait aussi combien il a la vie dure; de tous les habitants des eaux, c'est celui qu'on peut conserver le plus longtemps hors de son élément sans qu'il expire. On en transporte de Bruxelles à Paris qu'on empêche de mourir durant ce trajet en prenant la précaution de leur mettre un peu de mousse humide entre les ouïes. Les étangs, les fossés des vieux châteaux, les rivières tranquilles sont la patrie de prédilection des Carpes; elles parviennent à une grande vieillesse; on en cite qui ont vécu plus d'un siècle, que l'âge avait rendues toutes blanches, et sur le dos desquelles s'était accumulé assez de limon pour que des Conferves s'y fussent développées. Elles sont susceptibles d'une certaine éducation; celles qu'on nourrit dans les viviers autour des habitations et auxquelles les mêmes personnes donnent à manger aux mêmes heures, finissent par connaître la main nourricière, accourent à son approche et sortent de leurs obscures retraites quand elles entendent le bruit qui l'annonce. On les fait surtout apparaître en sifflant. On pêche des Carpes dans toute l'Europe, et jusqu'en Perse. On assure en avoir vu de quatre pieds de long. Elles se plaisent dans les lieux herbeux, et l'on prétend qu'elles peuvent pondre jusqu'à six cent mille œufs; ce qu'il y a de moins incertain, c'est que la ponte a lieu vers les mois de mai et de juin. D. 20, 24, P. 16, 17, V. 8, 9, A. 8, 9, C. 19.

CYPRIN REINE DES CARPES, Encycl. pl. 76, f. 518; *Cyprinus Rex Cyprinorum*, Bloch, pl. 17; *Cyprinus Carpio*, β, Gmel., vulgairement Carpe à miroirs et Carpe à cuir. Ce Poisson paraît être une véritable espèce, la grandeur des écailles qui parviennent souvent à plus d'un pouce, et qui se voient sur le dos, le long de la ligne latérale ou sous le ventre, se faisant déjà remarquer dans les jeunes individus. Il a d'ailleurs constamment quatre barbillons à la bouche, tandis que la Carpe vulgaire n'en présente souvent que deux. On trouve cette espèce dans certains lacs de l'Europe septentrionale. D. 20, P. 18, V. 9, A. 7, C. 26.

CYPRIN ANNE-CAROLINE, *Cyprinus Anna-Carolina*, Lacép., Pois. T. v, p. 544, pl. 18, f. 1. Sa chair est savoureuse; ses couleurs brillantes relèvent la grâce de ses formes. Elle a été décrite d'après des peintures chinoises où le nombre des rayons n'a pas été compté.

CYPRIN VERT-VIOLET, Lacép., Pois. T. v, p. 547, pl. 16, f. 5; — le MORDORÉ, *ibid.*, pl. 16, f. 2, — et le ROUGE-BRUN, *ibid.*, f. 1, ont aussi été décrits, comme l'espèce précédente, d'après des peintures chinoises. Point de barbillons au voisinage des mâchoires.

CYPRIN DORADE DE LA CHINE, Encycl. pl. 78, f. 526; *Cyprinus auratus*, L., Gmel., Bloch, pl. 95. Ce bel animal doit à l'éclat de sa couleur l'attention que lui accordèrent les hommes; ils l'ont été longtemps réduit à l'état de domesticité qui, altérant ses teintes et ses formes, a dénaturé jusqu'aux caractères qui le placent dans le genre Cyprin. Chacun connaît le Poisson doré, qui de la Chine passa dans le reste du monde peu après l'époque où les Hollandais eurent étendu leurs relations au delà du cap de Bonne-Espérance; ces navigateurs, tirant parti de tout ce qui pouvait avoir une valeur, en apportèrent les premiers quelques individus en Europe où ils les vendirent fort cher. Ceux-ci sont tellement multipliés qu'on pourrait regarder la Dorade de la Chine comme naturalisée dans nos climats, où elle résiste aux plus rigoureux hivers pourvu qu'elle trouve assez d'eau dans les bassins qui la nourrissent pour se retirer dans leur profondeur à l'abri de la gelée. On n'a pu cependant en peupler les marais et les étangs, parce que, trop apparentes et dénuées de tous moyens de se défendre, elles deviennent bientôt la proie des moindres Carnassiers aquatiques. Ces animaux craignent si peu le froid, que Host, naturaliste de Vienne, nous en a montré un qu'il élevait dans un globe de verre, et qui ayant été oublié sur une croisée durant l'une des nuits de l'hiver d'Austerlitz, se trouva environné de glace sans pouvoir bouger. On le croyait mort, et on le laissa engagé dans l'eau gelée. Cependant le dégel étant venu naturellement dans la journée, le Poisson reprit le mouvement qu'il avait perdu et continua de vivre. Cette observation déterminait une nouvelle expérience sur un autre individu qu'on fit geler de la même façon; mais le matin, Host ayant voulu hâter la fusion de la glace, l'animal mourut. Il paraît que, pour voir réussir l'expérience, il faut qu'on en abandonne le soin à la nature. — La Dorade de la Chine atteint jusqu'à dix pouces de longueur; mais elle ne parvient communément qu'à six. Sa taille est d'autant plus grande et ses couleurs d'autant plus vives qu'on la tient dans des eaux plus pures et plus profondes. Elle est dans sa jeunesse d'un brun glauque brillant, et ne prend que par degrés la belle couleur orangée qui lui est la plus commune. Elle blanchit avec l'âge; cependant il est des individus blancs de bonne heure, et d'autres qui demeurent toujours vivement colorés. Beaucoup sont nuancés et toujours marqués de brun et de rouge, d'autres de rouge et de blanc; il en est même des trois couleurs. Ce Poisson vit longtemps; on ne prend guère la peine de les nourrir; les Vermisseaux, les petits larves, les Infusoires peut-être leur suffisent. Dans les bocaux où on les place pour orner des appartements, il faut avoir soin de

leur donner quelques miettes de pain; on peut leur jeter des Mouches qu'elles s'accoutument à venir prendre presque dans les doigts. On a l'habitude de changer l'eau des vases de deux jours l'un en été, et toutes les semaines en hiver. Quand ces vases sont petits, les Dorades ne grandissent jamais. On en a vu qui, mises dans un globe de près d'un pied de diamètre, à l'âge d'un an, et ayant un pouce et demi de longueur tout au plus, restèrent onze ans sans s'accroître d'une ligne; mises ensuite dans un bassin, elles avaient acquis près de quatre pouces au bout de dix mois. On assure que leur chair est exquise. — L'effet qu'a produit la domesticité sur la Dorade de la Chine n'est pas moins grand que celui qu'elle a eu sur tant d'autres races, telles que celles du Chien, du Pigeon ou de la Poule; il est tel que plusieurs des variétés qu'elle a produites pourraient, au premier coup d'œil, être regardées comme des espèces différentes et présentant jusqu'à des caractères de genre, tels que l'absence d'une dorsale et l'addition d'une caudale, chose unique parmi tous les Poissons. Le grand nombre et la variété des modifications de la Dorade ont fourni à Sauvigny et au peintre Martinet le sujet d'une sorte de monographie de ce bel animal. Cet ouvrage est accompagné de riches figures en couleur. On distingue entre les variétés les plus saillantes parmi celles dont le dos manque de nageoire et dont la queue est divisée en trois lobes, les individus dont le reste des formes et des teintes est pareil à la Dorade la plus commune, ceux dont le dos porte une grosse bosse près de l'insertion de la tête, ceux enfin dont tout le corps est noirâtre. Les figures de ces singulières variétés ont été reproduites dans l'Encyclopédie (pl. 78, fig. 524, 525, et pl. 79, fig. 527). Bloch a aussi tenu compte de plusieurs de ces curieuses variétés. Cuvier pense que le *Cyprinus Macrophthalmus*, les Gros-Yeux de Lacépède (Pois. T. v, pl. 18, f. 2), et le Cyprin à quatre lobes du même auteur, ne sont encore que des variétés du Poisson dont nous venons de parler. p. 178, 2/18, p. 11-16, v. 7, 9, a. 8, 9, c. 20-44.

CYPRIN ARGENTÉ, *Cyprinus argenteus*, Kœlreuter. Cette espèce, très-voisine de la précédente, mais qui, vue comparativement, en diffère par sa forme générale, et par sa couleur constamment argentée, parvient à vingt-six pouces. On ignore dans quelles eaux elle se trouve, et le nombre des rayons de ses nageoires n'a pas été compté.

†† LES BARBEAUX, *Barbus*. Leur dorsale et leur anale sont courtes; le second ou le troisième rayon de la première de ces nageoires est un fort aiguillon; ils ont quatre barbillons à la bouche, dont deux sont situés à la commissure et les deux autres insérés aux deux bouts de la mâchoire supérieure. Leur forme est un peu plus allongée que celle des Cyprins proprement dits.

CYPRIN BARBEAU, *Cyprinus Barbus*, L., Bloch, pl. 18, Encycl., pl. 76, fig. 517. Cette espèce est encore l'une de celles qui sont trop communes pour mériter une description étendue. On la trouve répandue jusqu'en Perse. Sa forme, un peu plus allongée que celle des autres Cyprins, est à peu près celle du Brochet. Le Barbeau, dont la chair est assez estimée, se nourrit de petites Coquilles, de jeunes Poissons, de Vermisseaux, et

surtout de cadavres, quand il peut trouver des animaux noyés. Sa croissance est rapide. On en pêche assez communément de dix-huit pouces de long, quelquefois de deux et trois pieds. Il a la vie fort dure, et ses couleurs sont assez tristes, si ce n'est celles du ventre qui jettent quelques reflets argentés brillants. D. 212, p. 16, 17, v. 9, A. 7, 8, c. 16, 19.

CYPRIN CAPOET, *Cyprinus Capoeta*, Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, T. 1, pars 3, p. 1415; *Encycl. Pois.*, p. 191, pl. 100, f. 411. De la mer Caspienne. D. 12, 13, p. 17, 19, v. 10, A. 9, c. 19, 20.

CYPRIN MURSE, *Cyprinus Mursa*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1415; *Encycl. Pois.*, p. 189, pl. 100, fig. 412; de la mer Caspienne. D. 11, 12, p. 16, 17, v. 8, A. 7, c. 19.

CYPRIN BULATMAI, *Cyprinus Bulatmai*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1414. Poisson dont la chair est très-blanche et délicate. Fort rare dans la mer Caspienne. D. 10, p. 19, v. 9, A. 8, c. 21.

CYPRIN CABOT, *Cyprinus Capito*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1416. Le troisième rayon de la dorsale est denté. Habite la mer Caspienne. D. 12, p. 17, v. 9, A. 9, c. 19.

††† Les GOUJONS, *Gobio*. Leur dorsale et leur anale, qui sont entièrement dépourvues de rayons épineux, sont fort courtes. Ils ont aussi des barbillons à la bouche. Ce sont les plus petits des Cyprins, surtout depuis que les Ables en ont été séparés.

CYPRIN GOUJON COMMUN, *Cyprinus Gobio*, L., Bloch, pl. 8, f. 2; *Encycl. pl.* 77, f. 519. Ce petit Poisson, dont les nageoires sont tachetées de noir, et qui atteint tout au plus huit pouces de longueur, est extrêmement répandu, et se mange en friture sur toutes les tables. Ses couleurs varient beaucoup, mais ne sont jamais brillantes. Il vit en troupes fort nombreuses. D. 1-12, p. 14, 17, v. 9, 11, A. 7-11, c. 19.

†††† Les TANCHES, *Tinca*. Leurs écailles sont plus petites que celles de tous les autres Cyprins, ainsi que leurs barbillons qui sont au nombre de deux seulement; leur dos est aussi plus bombé.

CYPRIN TANCHE VULGAIRE, *Cyprinus Tinca*, L., Bloch, pl. 14; *Encycl. pl.* 77, f. 520. Cette espèce, à ce que l'on assure, est répandue dans les étangs de toutes les parties du globe. Selon que le fond des eaux qu'elle habite est de sable ou de vase, sa chair est exquise ou prend un goût désagréable. On en pêche qui pèsent jusqu'à huit et neuf livres. Ses couleurs, pour être sombres, ne sont pas sans un certain éclat doré qu'elles doivent au mucus abondant, qui lubrifie tout le corps. Elle a la vie extrêmement dure, résiste aux plus grands froids, se jouant même, durant l'hiver, aux limites de la glace qui pénètre dans ses humides asiles. Elle vit de Vermisseaux et de plantes aquatiques entre lesquelles elle dépose, en juin, une immense quantité d'œufs qui, de même que les petits, deviennent presque tous, peu après leur naissance, la proie des autres Poissons. D. 10, 12, p. 16, 18, v. 9, 11, A. 11, 25, c. 19, 24.

CYPRIN TANCHE DORÉE, *Tinca aurata*, Bloch, pl. 15; *Encycl. pl.* 77, f. 521; *Cyprinus Tinca*, β , Gmel., *Cyprin Tanchor*, Lacép., *Pois. T.* v, p. 542. Cette belle espèce semble trop différente de la Tanche vulgaire pour qu'on la puisse considérer comme une simple variété. Elle habite quelques étangs de la Silésie; plus

petite et plus svelte que l'espèce précédente, elle dépasse rarement seize pouces de long, et n'en a communément que dix à douze. Sa tête est amincie, ses lèvres assez grosses et d'un rouge vif. Le dos est noirâtre ou bronzé; mais les flancs sont de l'orangé le plus brillant avec des reflets dorés qui deviennent argentés sous le ventre; les nageoires inférieures, qui sont à peu près de la même teinte d'or, sont parsemées de taches rembrunies. Tandis que la Tanche vulgaire vit assez généralement isolée, celle-ci, dont la chair est d'ailleurs médiocre, se réunit en troupes, où les individus, pressés les uns contre les autres, nagent à la suite d'un chef de file, font volte-face tous à la fois quand il est question de fuir ou de changer de direction, comme si un signal, partant de la tête, se communiquait tout à coup à la queue de la colonne; on distingue à peine l'intervalle qui doit exister entre l'évolution du premier Poisson et celle des derniers. Pendant ce mouvement, on croirait, pour peu que le jour soit serein, que des éclairs partent du fond de l'étang habité par ces charmants Cyprins. D. 12, p. 16, v. 10, A. 9, c. 19.

††††† Les CIRRHINES. Leur dorsale est beaucoup plus grande que celle des Cyprins précédents, et leurs barbillons situés au milieu de la mâchoire supérieure. On n'en compte encore qu'une seule espèce, le *Cyprinus cirrhosus*, Bloch, pl. 411.

†††††† Les BRÈMES, *Abramis*. Ils n'ont ni épines aux nageoires, ni barbillons à la bouche. Leur dorsale est courte et placée en arrière des ventrales, tandis que l'anale est assez longue. Le dos est un peu gibbeux.

CYPRIN BRÈME COMMUNE, *Cyprinus Brama*, L., Bloch, pl. 15; *Encycl. pl.* 87, f. 546. Ce Poisson, fort commun dans les lacs vaseux et argileux de l'Europe, dans toutes les rivières dont le cours est tranquille, et qui descend, dit-on, dans la mer Caspienne, acquiert jusqu'à deux pieds et demi de longueur, mais n'a communément que dix à quinze pouces. Il se nourrit de Vermisseaux, de Conferves, d'herbes aquatiques et de limon, ce qui donne à sa chair une qualité assez médiocre. La Brème croît promptement, et pond au mois de mai jusqu'à treize ou quatorze mille œufs. D. 11, 12, p. 17, v. 9, 10, A. 27, 29, c. 19.

CYPRIN BORDELIÈRE OU PETITE BRÈME, Cuv., *Règn. Anim. T. II*, p. 194; *Cyprinus latus*, Gmel., *Cyprinus Blicca*, Bloch, pl. 10; la Plestie, *Encycl. pl.* 85, f. 545. Cette espèce habite les eaux pures et tranquilles de l'Europe, où elle est fort commune sur les fonds de sable; sa chair est médiocre; elle pèse rarement plus d'une livre, a la vie dure, se nourrit d'herbes aquatiques et de Vermisseaux, et se fait remarquer par la promptitude avec laquelle elle répand ses œufs dont on a compté jusqu'à cent huit mille chez une seule femelle. D. 12, p. 15, v. 10, A. 25, c. 22.

CYPRIN SOPE, *Cyprinus Ballerus*, L.; Bloch, pl. 9; la Bordelière, *Encycl. pl.* 84, f. 548. Elle habite la Baltique et la Caspienne d'où elle remonte dans les fleuves, et semble s'y plaire encore plus que dans les mers. On en trouve des individus qui pèsent jusqu'à trois livres, et parviennent à un pied de longueur. Sa croissance est lente. On a compté soixante-sept mille cinq cents œufs dans une femelle. D. 11, p. 17, v. 10, A. 41, c. 19.

CYPRIN SERTE, *Cyprinus Vimba*, L., Bloch, pl. 4; la Vimbe, Encycl. pl. 85, f. 544. Ce Poisson habite les lacs de la Suède et quelques-uns de ses fleuves; on la retrouve en Russie et en Prusse; sa chair est excellente. La Serte se plaît en bandes nombreuses. La femelle pond jusqu'à vingt-huit mille huit cents œufs. D. 11, P. 16, V. 10, A. 24, C. 19.

LES CYPRINS BIERCNA, *Cyprinus Ejorkna*, L., D. 11, P. 15, V. 9, A. 25, C. 19, et FARÈNE, *Cyprinus Farenus*, L., D. 11, P. 18, V. 10, A. 57, C. 19, qui se trouvent dans les lacs de Suède, appartiennent encore à ce sous-genre.

+++++ Les LABÉONS ont la dorsale longue comme les Cyprins proprement dits; mais cette nageoire est dépourvue d'épines, et la mâchoire manque de barbillons. Le nom de Labéon vient de ce que les lèvres sont charnues et d'une grosseur remarquable. Les espèces que l'on a jusqu'ici constatées dans ce sous-genre sont toutes exotiques.

CYPRIN LABE, *Cyprinus Labeo*, Gmel. Ce Poisson, que Pallas a fait connaître, est commun dans les parties caillouteuses des fleuves rapides de la Daourie; il y nage avec vélocité: sa forme presque cylindrique et son museau lui donnent quelques airs d'un Esturgeon. Il ne parvient pas tout à fait à trois pieds de longueur, et sa chair est d'une délicatesse extrême. D. 8, P. 19, V. 9, A. 7, C....

CYPRIN ROUSSARDE, *Cyprinus niloticus*, L., Geoffr. St.-Hyl., Pois. du Nil, pl. 9, f. 2, qu'il ne faut pas confondre avec le Poisson qu'Hasselquitz avait mentionné sous le même nom; et qui, ayant un rayon épineux aux nageoires, ne saurait être un Labéon. La Roussarde est un Poisson remarquable par la situation de sa gueule, qui paraît s'ouvrir en dessus de la tête à cause du prolongement de la mâchoire inférieure; sur l'une et l'autre mâchoires, les lèvres forment trois plis bien caractérisés, dont le mitoyen est comme crenelé. D. 18, P. 17, V. 9, A. 7, C. 19.

+++++ Les GONORHYNQUES, *Gonorhynchus*, ont le corps ainsi que la tête allongés et couverts de petites écailles qui règnent sur les opercules et sur la membrane des ouïes; le museau est saillant au-dessus d'une petite bouche sans dents ni barbillons. La dorsale, qui est petite, est située au-dessus des ventrales.

CYPRIN SAUTEUR. *Cyprinus Gonorhynchus*, Gmel., Gronou, Zooph. T. X, f. 2. Cette espèce a été observée dans les rivières de l'Afrique méridionale, aux environs du Cap. La dorsale est de forme triangulaire; les nageoires de la poitrine sont lancéolées. D. 12, P. 10, V. 9, A. 8, C. 18.

On trouve dans les auteurs beaucoup d'autres espèces de Cyprins, même d'Europe, qu'il est prudent de ne point classer avant qu'on n'ait examiné de nouveau leurs caractères. Tels sont l'Hamburge ou Carassin, *Cyprinus Carassius*, L.; le Soyeux, *Cyprinus Sericeus*, L.; la Gibèle, *Cyprinus Gibelio*, L.; le Cylindrique, *Cyprinus Cephalus*, L., etc., qui pour se trouver communément jusque dans le Danube et dans le Rhin, et qui, pour avoir été figurés, n'en sont guère plus exactement connus.

CYPRINE. *Cyprina*. MOLL. En établissant ce genre,

Lamarck a rempli deux indications: la première, d'avoir séparé dans une coupe particulière quelques individus du genre immense des Vénus de Linné, dont les espèces sont si difficiles à bien déterminer à cause de leur grand nombre; la seconde, d'avoir saisi des caractères jusqu'alors inaperçus, et de les avoir employés à la formation d'un genre nouveau. Tous les conchyologues savent qu'il n'est guère possible d'établir des coupes dans le genre Vénus, de Linné, lorsqu'on veut les former uniquement sur des caractères organiques, mais tous savent très-bien aussi que le grand nombre des espèces rendrait l'étude du genre impossible, si on ne l'avait divisé en plusieurs groupes. Il était essentiel pour chacun d'eux d'avoir des caractères propres et bien tranchés qui, sans être d'une grande valeur, zoologiquement parlant, pussent pourtant servir à réunir des Coquilles ayant les mêmes caractères. Ce motif, ainsi que l'existence constante d'un épiderme ou drap marin dont les Vénus et les Cythérées sont constamment dépourvues, et l'habitude des Cyprines de vivre à l'embouchure des fleuves, dans des eaux peu salées, quoiqu'étant des caractères peu importants pris isolément, deviennent néanmoins d'une certaine valeur lorsqu'on les considère dans leur ensemble; et, si l'on y joint celui particulier d'une dent latérale, éloignée de la charnière, il n'y aura plus de doute qu'on ne doive conserver ce genre comme un des plus voisins des Cyrènes, et comme servant de lien ou de passage de la famille des Conques fluviales à celle des Conques marines. D'après ce qui vient d'être exposé, on comprendra facilement les caractères suivants: coquille équivalente, inéquilatérale, en cœur oblique, à crochets obliquement courbés; trois dents cardinales inégales, rapprochées à leur base, un peu divergentes supérieurement; une dent latérale écartée de la charnière, disposée sur le côté antérieur, quelquefois peu prononcée; callosités nymphales grandes, arquées, terminées près des crochets et par une fossette; ligament extérieur s'enfonçant en partie sous les crochets.

Les Coquilles du genre Cyprine sont généralement grandes, épaisses, revêtues d'un drap marin persistant; on en rencontre un plus grand nombre d'espèces à l'état fossile qu'à l'état vivant; celle que l'on voit le plus souvent dans les collections est la Cyprine d'Islande, *Cyprina Islandica*, Lamk., *Venus Islandica*, L.; nous ne l'admettons pas avec la même synonymie, car la figure de Lister (t. 272, f. 108) est loin d'être faite avec la précision désirable pour la citer avec certitude. Il en est de même de la fig. B, t. 58, de Gualtieri. Nous ne pouvons également admettre la variété γ , ou Pitar d'Adanson (*V.* ce mot), qui doit évidemment se rapporter à une autre espèce, et qui offre tous les caractères des Cythérées. C'est encore avec le plus grand doute que nous citerons la figure de l'Encyclopédie (pl. 501, f. 1, A, B) indiquée par Lamarck, dans sa synonymie; outre qu'elle ne présente pas la forme générale des Cyprines, elle n'en offre pas non plus la charnière, puisque la figure représente deux dents latérales bien exprimées et striées, ce qui n'a jamais lieu dans les Cyprines, et se voit au contraire dans un certain nombre de Cyrènes. Ce défaut de bonnes figures se fait malheureuse-

ment trop souvent sentir, dans la plupart des ouvrages, et mérite l'attention des naturalistes.

CYPRINE ISLANDICOÏDE. *Cyprina Islandicoides*, Lamk., Anim. sans vert. T. v, p. 558, n° 7; *Venus aequalis*, Sowerby, Conch. min., n° 4, p. 59, t. 21, figurée dans Brocchi (Conchyl. foss., pl. 14, fig. 5). Nous citons cette espèce après la première pour qu'on puisse plus facilement les comparer, et juger de leur différence, si réellement il est possible d'en trouver. Nous ne doutons pas que ces deux Coquilles ne soient parfaitement analogues. Nous les avons l'une et l'autre sous les yeux, et nous ne prononçons qu'après un examen comparatif des plus minutieux. Il est si rare et en même temps si important de reconnaître de vrais analogues, que nous mettrons tous nos soins à les faire reconnaître. Cette espèce se trouve fossile à Bordeaux, à Dax, en Italie et en Angleterre.

CYPRINE SCUTELLAIRE. *Cyprina scutellaria*, N. Il est généralement si difficile d'avoir entiers les Fossiles de Bracheux, et de les dégager du sable qui les enveloppe sans les mutiler, qu'il n'est pas étonnant que Lamarck et DeFrance n'aient pas reconnu cette espèce, et l'aient laissée parmi les Cythérées. La Cythérée scutellaire, Lamarck (Ann. du Mus. T. vii, p. 153, n° 1, et Anim. sans vert. T. v, p. 581, n° 5), est donc pour nous une véritable Cyprine qui a même une très-grande analogie avec la Cyprine d'Islande; elle s'en distingue néanmoins par ses crochets très-prominentes, par sa forme plus transverse, par ses rides plus écartées et disparaissant sur les crochets, enfin par sa dent latérale, toujours grande et bien exprimée, tandis que la fossette qui termine les nymphes, est toujours plus petite. Ces différences nous ont paru suffisantes pour conserver cette espèce, et pour n'en pas faire une variété de la Cyprine d'Islande. Il serait possible pourtant, si on pouvait en étudier un grand nombre d'individus, qu'on trouvât, par des nuances, une véritable analogie; mais leur rareté jointe à leur friabilité sera longtemps un obstacle à l'étude comparative des deux espèces.

CYPRINE MIN. Nom donné à une Idocrase cuprifère, trouvée à Tellemarken, en Norvège.

CYPRINIER. MOLL. On a ainsi désigné l'animal des Porcelaines.

CYPRINODON. POIS. Genre formé par Lacépède, dans la famille des Cyprins. Caractères : quatre rayons aux branchies; dents en velours, avec une rangée antérieure en crochets; d'autres dents coniques assez fortes au pharynx. C'est dans la baie de Charles-Town, aux États-Unis d'Amérique, que Bose a découvert la seule espèce connue de ce genre, le Cyprinodon varié; Lacép., Pois. T. ii, pl. 15, f. 1.

CYPRINOÏDE. POIS. Nom donné à des Poissons dont le *facies* rappelle celui des vrais Cyprins.

CYPRINS. POIS. Quatrième famille de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, de la méthode de Cuvier (Règn. Anim. T. ii, p. 190), et que caractérise le manque d'adipose; une bouche peu fendue; des mâchoires faibles, souvent dépourvues de dents, et dont le bord est formé par l'intermaxillaire. Des pharyngiens fortement dentés composent la faible armure des mâchoires;

les rayons branchiaux sont peu nombreux. Les Cyprins sont les moins carnassiers de tous les Poissons. Les genres Cyprin, Cobite, Anablepse, Pœcilie, Lebias et Cyprinodon composent cette famille.

CYPRIPÈDE. *Cypripedium*. BOT. C'est un des genres les plus distincts de toute la famille des Orchidées. En effet, on sait que, dans ces plantes singulières, des trois étamines qu'elles devraient primitivement avoir, les deux latérales avortent complètement, et celle du centre est la seule qui soit anthérifère et fertile. Dans le genre *Cypripedium* que l'on désigne quelquefois sous le nom vulgaire de Sabot, à cause de la forme concave de son labelle, le contraire a lieu, c'est-à-dire que l'étamine centrale avorte, tandis que les deux étamines latérales se développent. Ce genre est donc par ce seul caractère, extrêmement facile à distinguer. En outre, son ovaire est brièvement pédicellé et non contourné; son calice est étalé; les trois divisions extérieures sont lancéolées, les deux intérieures réunies et placées sous le labelle; celui-ci est très-grand, concave et dépourvu d'éperon; le gynostème est court, trifide à son sommet; la division moyenne, qui est la plus grande, porte antérieurement le stigmate; les deux latérales offrent aussi à leur face antérieure chacune une anthere arrondie, contenant une masse de pollen comme pultacé. D'une quinzaine d'espèces connues, une seule croît en Europe, une au Japon, les autres en Sibérie et en Amérique.

CYPRIPÈDE SABOT DE VENUS. *Cypripedium Calceolus*, L. Sa tige haute de huit à dix pouces porte deux ou trois feuilles ovales, lancéolées, aiguës, entières, engainantes à leur base, fortement striées et comme plissées longitudinalement, glabres, ainsi que la tige qui se termine à son sommet par une grande fleur, quelquefois par deux ou même par trois; les divisions externes sont d'un pourpre verdâtre; le labelle est jaune. On parvient quelquefois à conserver cette belle Orchidée des Alpes dans les jardins; elle demande un lieu frais et le sable de bruyère.

CYPRIPÈDE VELU. *Cypripedium spectabile*, L. Originnaire du Canada, cette espèce est toute velue. Ses feuilles sont ovales, allongées, aiguës, striées; ses fleurs sont solitaires, ou quelquefois au nombre de deux au sommet de la tige. Les trois divisions externes du calice sont oblongues, obtuses et blanchâtres; le labelle est très-grand et d'une couleur purpurine.

CYPRIPÈDE A GRANDES FLEURS. *Cypripedium macranthum*, Willd. Cette espèce croît en Sibérie. Elle ressemble beaucoup au *Cypripedium Calceolus*, mais elle est plus grande. La partie supérieure de son gynostème est en cœur; son labelle est crénelé sur les bords.

CYPRIPÈDE REMARQUABLE. *Cypripedium insigne*, Lindl., Coll. bot. t. 32; Hook. ex. fl. t. 54; Lodd., Bot. Cab. 1521; Spreng, Syst. veget. 5, 746. Cette belle et grande espèce a été trouvée par le docteur Wallich, dans les forêts du Népal, et introduite au jardin botanique de Calcutta, d'où elle est parvenue en Angleterre, en 1819. Ses fleurs ou plutôt sa fleur commence à paraître au mois de juillet et se maintient épanouie pendant fort longtemps. La tige est nulle; il s'élève de la racine un petit nombre de feuilles engainantes, allon-

gées, linéaires-lancéolées, coriaces, distiques, glabres, d'un vert pur en dessus, d'un vert jaunâtre en dessous. La fleur est solitaire, portée sur une hampe d'un brun rougeâtre, cylindrique, velue et longue de quatre pouces environ; la fleur a la même étendue linéaire; les divisions extérieures du périanthe sont ovales, presque rondes, ondulées, d'un vert jaunâtre à la base et parsemées de taches irrégulières, d'un brun pourpré, plus abondantes au centre inférieur, d'un blanc assez pur au sommet; les divisions intérieures sont oblongues, étroites, d'un vert jaunâtre, rayées longitudinalement de pourpre obscur et marquées de quelques petites lignes transversales de la même couleur; le sommet et la base sont blancs. Le labelle est grand, concave, en forme de sabot, trilobé et jaune à sa base interne, verdâtre, nuancé et rayé de pourpre foncé à l'extérieur. Le gynostème est court, trifide à son sommet; la division moyenne, qui est la plus grande, porte antérieurement le stigmate; les deux latérales offrent aussi, à leur face antérieure, chacune une anthère arrondie, contenant une masse de pollen comme pultacé.

CYPRIS. *Cypris*. crust. Genre établi par Muller et rangé par Latreille dans l'ordre des Branchiopodes. Caractères : test de deux pièces réunies en forme de valves de Coquilles, pouvant s'ouvrir ou se fermer, renfermant entièrement le corps et cachant ainsi les yeux et les antennes, ou du moins leur portion inférieure; yeux réunis ou si rapprochés qu'ils paraissent se confondre; antennes au nombre de deux, terminées par une aigrette de poils ou en pinceau; quatre pieds apparents. Latreille avait ainsi caractérisé ce genre, d'après les données fournies par les auteurs. Baker, Linné, Joblot, Geoffroy, Muller, Ledermuller, Degée, Fabricius, Bosc, Jurine en avaient décrit un grand nombre; mais ils s'étaient attachés en général aux différences de couleurs et de forme que présente le test, et n'avaient étudié l'organisation de ces petits animaux que d'une manière accessoire ou superficielle. Dans ces derniers temps, Straus a publié (Mém. du Mus. d'Hist. nat. T. VII, p. 55 et pl. 1) un travail très-détaillé sur le genre dont il est question; il établit pour les Cythérées et les Cypris un nouvel ordre sous le nom d'Ostrapodes, et il caractérise particulièrement les Cypris de la manière suivante : trois paires de pieds; deux antennes sétifères; un seul œil. Ce genre a beaucoup d'analogie avec les Cythérées; mais il en diffère par le nombre des pieds. Si on le compare aux ordres déjà établis, on voit : 1^o qu'il avoisine principalement les Décapodes et les Amphipodes d'une part, et les Branchiopodes de l'autre, en se rapprochant cependant beaucoup plus du premier de ces ordres; 2^o qu'il s'éloigne des deux premiers par la présence de deux valves mobiles, par la forme et l'insertion des branchies, et par les ovaires placés à l'extérieur; ils s'éloignent de plus des Amphipodes par leur tronc non articulé et leur tête confondue avec le reste du corps; 3^o qu'ils diffèrent essentiellement des Branchiopodes par la forme et l'usage de leurs pieds, par l'insertion de leurs branchies et par les parties de la bouche.

Les Cypris se trouvent souvent en abondance dans les eaux tranquilles ou dont le cours est très-lent. Mül-

ler (*Entomöstraca seu Insecta Testacea*, p. 48 et pl. 5 et suiv.) et Jurine (Hist. des Monocles, p. 159 et pl. 17 et suiv.) en décrivent et représentent un grand nombre. Nous renvoyons à ces ouvrages importants, et nous nous attacherons ici à l'espèce sur laquelle Straus nous a donné des détails nombreux et circonstanciés. Ces observations d'organisation et de mœurs curieuses peuvent être considérées comme le développement des caractères du genre, et sont, à n'en pas douter, applicables à la généralité des espèces qu'il comprend.

CYPRIS BRUNE. *Cypris fusca*, Straus (Mém. du Mus. T. VII, pl. 1, fig. 16), représentée par Joblot (Obs. d'Hist. nat. T. 1, part. 2, p. 104, pl. 13, fig. 0), et par Ledermuller (Amusements Microscop., p. 58, pl. 75). Les valves sont longues de quatre tiers de millimètre, brunes, réniformes, plus étroites et comprimées en avant, couvertes de poils épars à peine sensibles; les antennes ont quinze soies. La couleur de cette espèce varie considérablement à cause de la transparence des valves, qui laisse voir les couleurs du corps et les ovaires différenciés à certaines époques. Le corps du *Cypris fusca* ne présente aucune trace de segments, il est contenu dans deux valves parfaitement lisses à l'extérieur, et adhérent, par toute leur face interne, à une membrane, laquelle aboutit à un muscle qui les unit au corps de chaque côté du dos; l'abdomen est terminé par deux stylets, portant à leur extrémité trois ongles en forme d'épave, dirigés en arrière et servant à l'animal à se débarrasser des corps étrangers qui peuvent s'introduire dans les valves; ces deux stylets forment par leur réunion un tube légèrement conique, qui a probablement pour usage de déposer les œufs. Straus décrit toutes les autres parties du corps de l'animal dans les termes suivants : à la partie supérieure de la face antérieure du corps on aperçoit un gros œil unique, sous la forme d'un tubercule noir, sessile, brillant d'une lueur phosphorique d'un jaune rougeâtre. Cet œil est entièrement immobile, et on n'y distingue pas la moindre trace de cristallin; l'intérieur de cet œil est rempli d'une substance filamenteuse, d'un noir rougeâtre. — Les antennes, au nombre de deux seulement, sont insérées immédiatement au-dessous de l'œil; elles sont assez longues, sétacées, composées de sept articles, et se portent en avant, pour s'arquer ensuite en dessus en sortant des valves de deux tiers de leur longueur. Le premier article est très-renflé, les suivants cylindriques, et diminuant graduellement de grandeur; les quatre derniers portent ensemble, au côté interne de leur extrémité, quinze longues soies développées en éventail et distribuées cinq sur chacun des articles terminaux, trois sur le suivant et deux sur le quatrième. Ces antennes, dont la surface est ainsi élargie par ces soies, servent de rames à l'animal en frappant l'eau par-dessus sa tête. — Les pieds, au nombre de six et non de quatre, comme on l'a pensé jusqu'à présent, approchent infiniment, pour la forme, de ceux des Crustacés Décapodes, étant composés de plusieurs articles consécutifs, conformés à peu près comme chez eux. Les pieds de la première paire, beaucoup plus forts que les autres, sont insérés immédiatement au-dessous des deux antennes. Leurs deux premiers articles, la hanche et le trochanter (*Pre-*

hénchiale), sont courts, comme cela est ordinaire chez les Crustacés, et dirigés verticalement en dessous. La cuisse, beaucoup plus longue, se porte au contraire horizontalement en avant jusqu'au bord des valves, et la jambe, ainsi que le tarse, paraît en dehors. Celui-ci n'est composé que d'une seule phalange terminée par quatre crochets très-longs, mais peu courbés; c'est par leur moyen que l'animal se soutient et saisit les corps dont il veut se nourrir; extérieurement au tarse, la jambe porte en outre trois longues soies très-fortes qui augmentent la surface du membre pour faciliter la natation; cette paire de pieds étant la seule des trois qui serve de rame à l'animal, concurremment avec les antennes, mais en frappant l'eau en dessous. La seconde paire de pieds, beaucoup plus faible que la première, est fixée au milieu de la face inférieure du corps, immédiatement en arrière des organes de la bouche. La hanche et le trochanter sont, comme dans les pieds antérieurs, fort courts et portés directement en dessous; mais la cuisse prend une direction horizontale d'avant en arrière, et la jambe, ainsi que le tarse, est dirigée en dessous en sortant des valves. Le tarse, composé d'une seule phalange, comme dans les pieds antérieurs, se termine par un crochet unique, très-long, peu arqué et dirigé en avant, et la jambe manque des soies qui accompagnent celles des pieds antérieurs; aussi cette seconde paire de pieds ne sert-elle aucunement à la natation, mais exclusivement à la marche, concurremment avec les pieds de devant. Enfin, la troisième paire, qui, jusqu'à présent, n'a point encore été aperçue par les naturalistes, est placée immédiatement en arrière de la seconde paire; mais elle ne paraît jamais au dehors, étant constamment recourbée en arrière et en dessus, en embrassant la partie postérieure du corps, dans une situation qu'affectent souvent les pieds de derrière de plusieurs Crustacés, tels que ceux des *Gammarus*. La hanche, le trochanter et la cuisse, quoiqu'à peu près conformés et situés comme celles de la paire précédente, ont subi une torsion sur eux-mêmes, de manière que la jambe et le tarse se trouvent dirigés de bas en haut, et ces articles sont en même temps beaucoup plus allongés que dans les autres pattes. Enfin, le tarse se termine par deux crochets très-petits au lieu d'un seul, comme dans les pattes moyennes. Cette troisième paire de pieds ne sert d'aucune manière à la locomotion, et semble exclusivement destinée à soutenir les ovaires, placés extérieurement sur la partie postérieure du corps. — La bouche, située vers la partie antérieure de la face inférieure du corps, est composée d'un labre, d'une sorte de sternum faisant les fonctions de lèvre inférieure, d'une paire de mandibules palpifères, et de deux paires de mâchoires. Le labre est une grande pièce écailleuse, en forme du capuchon, qui revêt l'angle antéro-inférieur du corps, en y formant une grosse saillie qui s'avance entre les deux pattes de devant; il est fixé par quatre longues apophyses, deux de chaque côté, qui s'étendent sur les faces latérales du corps avec lequel les deux antérieurs s'articulent, tandis que les postérieurs, donnant attache aux muscles qui meuvent le labre, sont susceptibles de s'abaisser et de se relever avec ce dernier. Le bord postérieur de ce labre, formant

le bord antérieur de la bouche, s'articule par deux angles latéraux, avec deux angles correspondants du bord antérieur de la lèvre qui ferme la bouche en arrière. De cette disposition, il résulte que cette dernière présente une ouverture transversale, ménagée entre deux lèvres articulées l'une sur l'autre. La lèvre inférieure, qu'on pourrait aussi appeler un sternum, est une pièce triangulaire, fort allongée, pliée en carène et s'étendant sur le milieu de la face inférieure du corps; elle est mobile comme le labre, et garnie de muscles sur ses bords latéraux. Les mandibules sont très-grandes, placées extérieurement sur l'animal, en s'étendant depuis le milieu du côté du corps, obliquement en bas et en avant vers la bouche, dans laquelle elles pénètrent par leurs extrémités incisives. Ces mandibules sont formées de deux pièces dont la plus grande, ou proprement la mandibule, est terminée en pointe à son extrémité supérieure, où elle est fixée au corps par le moyen de la seconde pièce très-grêle, qui forme un angle avec la première, s'articule avec le corps par son autre extrémité, et permet à la mandibule de suivre les mouvements de la bouche. A leurs extrémités inférieures ces mandibules se courbent subitement en dedans, pour aller à la rencontre l'une de l'autre. Leur extrémité incisive est armée de cinq dents coniques, placées sur un seul rang, et diminuant de grandeur à commencer par la première terminale. Sur le milieu de leur longueur, chacune de ces mandibules porte une grande palpe filiforme, formée de trois articles arrondis, terminés par des touffes de poils; et près de sa base, le premier de ces articles porte en outre une première lame branchiale très-petite, terminée par cinq digitations. La moitié supérieure de la face interne de la mandibule présente une large fosse dans laquelle viennent se fixer les muscles moteurs qui naissent de la surface latérale du corps. Les deux mâchoires de la première paire ont chacune pour base une large lame carrée, articulée par son angle interne postérieur sur le bord latéral de la lèvre, tandis que le bord postérieur de cette lame donne attache aux muscles qui la meuvent. A son extrémité antérieure, cette première pièce de la mâchoire est garnie de quatre appendices en forme de longs mamelons mobiles, renflés à leur extrémité, en se terminant chacun par une touffe de poils roides. Le premier de ces appendices externes porte seul un second article terminal très-court. Enfin le bord extérieur de la lame porte une grande branchie en forme de lame allongée et garnie à son bord supérieur d'une rangée de dix-neuf aiguilles simples, disposées en dents de peigne. Dans leur attitude naturelle, les deux lames carrées des mâchoires, ainsi que leurs appendices, sont appliquées sur la lèvre inférieure, de manière que les extrémités de ces appendices bordent l'ouverture de la bouche, tandis que les branchies se relèvent librement sur les flancs de l'animal. Les mâchoires de la seconde paire, beaucoup plus petites que les précédentes, sont articulées avec l'angle postérieur de la lèvre, sur deux petites apophyses qui terminent cette dernière; ces mâchoires sont formées chacune de deux articles consécutifs, aplatis, dont le dernier est garni de poils roides à son extrémité, et porte à son bord externe un long mamelon arrondi, que

Straus considère comme une palpe et non comme une branchie qui serait l'analogue de celle des mâchoires antérieures, et cela à cause de la grosseur et de la touffe de poils qui le termine; caractère qui se rencontre fort souvent dans les palpés et jamais dans les branchies. Cette seconde paire de mâchoires est fixée par l'angle interne postérieur de son premier article, et s'applique également sur la lèvres inférieure. — Le canal intestinal est divisé en trois portions très-distinctes : l'œsophage, l'estomac et l'intestin. L'estomac occupe toute la région dorsale du corps; c'est une poche oblongue, très-volumineuse, dans laquelle Straus n'a pu apercevoir aucune trace de l'appareil de mastication, qui se rencontre assez généralement chez les Crustacés. L'œsophage est un canal étroit et fort allongé, se portant directement de la bouche vers l'extrémité antérieure de l'estomac, dans lequel il s'ouvre en dessous. L'intestin est une seconde poche simple, presque aussi grande que l'estomac lui-même, et se rétrécissant vers son extrémité postérieure, où elle s'ouvre par l'anus, entre les deux styles qui terminent l'abdomen. A son extrémité pylorique, cet intestin communique avec l'estomac par une sorte de pédicule que ferme ce dernier.

Ledermüller prétend avoir observé l'accouplement des Cypris; Straus n'en a jamais été témoin, quoiqu'il ait étudié ces Crustacés à toutes les époques de leur vie. Les ovaires des Cypris sont très-considérables; ce sont deux gros vaisseaux simples, coniques, terminés en cul de sac à leur extrémité, et placés extérieurement sur les côtés de la partie postérieure du corps, en s'ouvrant l'un à côté de l'autre, dans la partie antérieure de l'extrémité de l'abdomen, où ils communiquent avec le canal formé par la queue. De là les ovaires se portent en haut sur les côtés de l'abdomen. Arrivés au bord dorsal des valves, ils se replient en dessous, se détachent du corps et redescendent, en se portant un peu en arrière, jusqu'auprès du bord inférieur des valves, et se recourbent ensuite de nouveau en dessus en formant une grande boucle qui se termine sur les côtés de l'abdomen. Cette partie libre des ovaires est reçue dans une gaine que lui présente la membrane qui double les valves, et dans laquelle elle est logée sans aucune adhérence. Les œufs sont parfaitement sphériques, recouverts d'une coque cornée, assez solide, et renfermant une pulpe homogène, onctueuse, d'un beau rouge.

Les Cypris ont des habitudes assez curieuses; au sein des eaux tranquilles, ils se nourrissent généralement de substances animales mortes, mais non putréfiées; ils mangent aussi des Conferves. Au lieu de porter leurs œufs sur le dos ou sous le ventre, après la ponte, comme le font ordinairement les Branchiopodes et les Décapodes, ils les déposent de suite sur quelques corps solides en les réunissant en amas souvent de plusieurs centaines, provenant de différents individus, les y fixent par le moyen d'une substance filamenteuse, verte, semblable à de la mousse, et les abandonnent. Ces œufs restent dans cet état pendant environ quatre jours et demi avant d'éclore; les jeunes qui en sortent naissent avec l'organisation qu'ils doivent toujours conserver, et ne sont pas sujets à des métamorphoses comme les Apus et les Cyclops; ils offrent toutefois quelques diffé-

rences dans la couleur et la forme des valves, dans le nombre des soies des antennes. — On a lieu d'être surpris de voir souvent que des mares, qui étaient desséchées, se trouvent peuplées de ces petits animaux, lorsqu'une forte pluie est venue de nouveau les remplir. Ce phénomène trouve son explication dans la faculté qu'ont les Cypris de pouvoir s'enfoncer dans la vase humide et d'y rester vivants jusqu'au retour des pluies. Bosc a noté ce fait important, et Straus a eu occasion de le vérifier: il plaça des Cypris dans des bocaux au fond desquels était de la vase; dans les uns, il laissa complètement dessécher la vase, et tous les Cypris disparurent sans retour; dans les autres, il entre tint cette vase humide et ils continuèrent de vivre. Ce qui est remarquable, c'est qu'ayant pris les œufs des Cypris morts dans la première expérience, ces œufs éclosent après les avoir mis dans l'eau; c'est, sans doute, de cette manière que les Cypris se perpétuent dans les mares qui se dessèchent complètement.

Cypris fossiles.

Desmarest (Nouv. Bull. des Sc. par la Société Phil., année 1815, p. 259, pl. 4, no 8, et Hist. nat. des Crust. foss., p. 141, pl. 11, fig. 8) a rapporté au genre Cypris un petit Fossile d'abord signalé par Cordier comme étant très-abondant près de la montagne de Gergovia, dans le département du Puy-de-Dôme, et qui depuis a été retrouvé par De Drée, en quantité innombrable, dans un calcaire de formation d'eau douce de la Balme d'Allier, entre Vichy-les-Bains et Cusset. Il ne reste de ce Fossile que le test; il est rétiniforme et paraît appartenir à une espèce distincte, à laquelle Desmarest assigne le nom de Cypris Fève, *Cypris Faba*.

CYPSAGRA. ois. Genre établi par Lesson, dans l'ordre des Granivores, avec les caractères suivants: bec convexe, conique, comprimé, peu haut, pointu, à mandibule supérieure débordant l'inférieure par une pointe légèrement recourbée; ailes pointues; queue ample, deltoïdale, presque rectiligne. Le genre Cypsagra ne se compose encore que d'une seule espèce dont les habitudes se rapprochent beaucoup de celles des Tangaras.

CYPSAGRA HIRONDELLE. *Cypsagra hirundinacea*. Parties supérieures d'un bleu très-foncé, même presque noir; gorge d'un roux vif; parties inférieures d'un blanc roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

CYPSÈLE. *Cypsella*. BOT. Mirbel donne ce nom à un fruit carcéculaire, dont le péricarpe, adhérent, contient une graine dressée, sans périsperme, à radicule tournée du côté du hile. Le mot Cypsèle correspond à celui de Stephanœ de Devaux et à celui d'Akène de Richard.

CYPSÉLÉE. *Cypselea*. BOT. Genre de la famille des Portulacées, et de la Diandrie Monogynie, L., établi par Turpin (Ann. du Mus., vol. VII, p. 219) et caractérisé de la manière suivante: calice monophylle, à cinq divisions profondes et colorées; les deux extérieures plus courtes; corolle nulle; deux à trois étamines à filets insérés à la base du calice et alternes avec ses lobes qu'ils égalent en hauteur; ovaire libre, uniloculaire, marqué de quatre sillons, et surmonté d'un style bifide; capsule polysperme, ayant la forme d'une ruche à miel (d'où le nom générique) s'ouvrant transversalement à

sa base; graines très-nombreuses, attachées à un réceptacle central. Ce genre diffère essentiellement du *Trianthema* avec lequel il a de grands rapports, par le nombre de ses étamines, par son fruit uniloculaire et polysperme, et par ses fleurs solitaires et pédonculées. Son auteur n'en a décrit qu'une seule espèce, le *Cypselea humifusa*, herbe rampante des marais desséchés des environs de la ville du Cap, à Saint-Domingue. L'exiguïté de cette plante et son peu d'intérêt ont retardé la connaissance de ce genre, car la plante existait déjà dans les herbiers sous d'autres noms. Du reste, Turpin en a donné une figure très-exacte et accompagnée de tous les détails de la fructification.

CYSELUS. ois. Synonyme de Martinet.

CYPTURE. *Cypturus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par le Dr Erichson, dans la famille des Clavicornes, pour un Insecte récemment apporté de l'Inde. Caractères : mandibules exsertes, égales et dentelées; antennes filiformes, à articles épais, terminées par un bouton arrondi, logées dans des rainures pectorales profondes; prosternum profondément échancré en arrière; corps épais; pénultième anneau de l'abdomen incliné, assez grand, de même que le dernier qui est orbiculaire et entièrement courbé. Le *Cypturus Ænescens* est d'un noir bronzé, parsemé de très-petits points enfoncés; il a sur les élytres des stries dorsales, dont les trois extérieures sont entières, les autres sont en partie effacées. La longueur totale est de trois lignes.

CYRÈNE. *Cyrena*. MOLL. Ce genre a tant de rapports avec les Vénus quant à la forme, et avec les Cyclades quant à la charnière et à l'habitation, qu'on ne doit pas s'étonner si les auteurs, avant Lamarck, l'ont confondu tantôt avec un genre, tantôt avec un autre. On voit en effet Linné en mettre quelques espèces avec les Tellines, d'autres avec les Vénus; on voit également Chemnitz commettre la même faute. C'est Bruguière qui, le premier, a réuni dans un même cadre les Coquillages des deux genres qui, effectivement, ont le plus de rapports soit dans la forme, soit dans l'habitation, soit même dans les caractères tirés de la charnière. Cependant les Cyclades conservent toujours très-peu d'épaisseur, acquièrent rarement le même volume, et offrent des différences notables dans leur charnière, comme d'avoir les dents cardinales au nombre de deux seulement; quelquefois même il n'y en a qu'une, et d'autres fois elles n'existent pas du tout ou ne sont que rudimentaires. Dans les Cyrènes, au contraire, les dents cardinales sont constantes, bien exprimées dans les plus petites espèces comme dans les plus grandes; il y en a trois à chaque valve, ou au moins deux à l'une et trois à l'autre. Il existe même de très-petites espèces que l'on confondrait très-facilement avec les Cyclades si l'on n'avait ce caractère constant de la charnière. Il est inutile de dire qu'on ne peut guères les confondre avec les Vénus, les Cythérées ou les Cyprines, d'abord par leur habitation, ensuite par les dents latérales, une de chaque côté des cardinales. Ce qui prouve d'ailleurs la solidité et la nécessité de ce genre, c'est que depuis la connaissance que Lamarck en a donnée, presque tous les auteurs l'ont admis comme genre ou comme sous-genre. Cependant Cuvier n'en fait pas mention dans le

Règne Animal; il conserve le genre Cyclade tel que Bruguière l'avait fait; c'est ce qu'a fait également Schweigger. Mais Férussac (Tabl. Syst.) l'a adopté sans le modifier, tandis qu'Ocken et Megerle l'ont proposé sous le nom de Corbicule. Quoi qu'il en soit, voici les caractères que Lamarck lui donne : coquille arrondie, trigone, enflée ou ventreuse, solide, inéquilatérale, épidermique, à crochets écorchés; charnière ayant trois dents sur chaque valve; les dents latérales presque toujours au nombre de deux dont une souvent est rapprochée des cardinales; ligament extérieur sur le côté le plus grand. Toutes les Cyrènes habitent les eaux douces et surtout celles des pays chauds. Elles paraissent maintenant étrangères à l'Europe, quoique, dans l'ancienne nature, elles y aient été répandues avec abondance. Il y a quelques années, quelques espèces fossiles étaient à peine connues, encore étaient-elles contestées comme appartenant à ce genre. Férussac en fit connaître le premier quelques espèces des terrains d'eau douce d'Épervain. Depuis, Deshaies eut occasion d'en recueillir onze dans différentes localités des environs de Paris, où il a observé ce fait remarquable, que toujours elles se sont trouvées mêlées avec des Coquilles marines, quelle que soit d'ailleurs la position des couches.

† *Dents latérales serrulées ou dentelées.*

CYRÈNE REMBRUNIE. *Cyrena fuscata*, Lamk., Anim. sans vert. T. v, p. 552, n° 4; Encycl., pl. 502, fig. 2, A, B, C; Chemn., Conch. T. VI, tab. 50, fig. 521. Elle est cordiforme, d'un brun verdâtre, sillonnée transversalement; sillons subimbriques, très-rapprochés en dedans; elle est violette vers les crochets; les dents latérales sont très-longues, finement dentelées; sa largeur est de douze à treize lignes. Elle habite les fleuves de la Chine et du Levant.

CYRÈNE CERCLÉE. *Cyrena fluminea*, Lamk., loc. cit. n° 5; *Tellina fluminea*, L., Chemn., Conch., T. VI, p. 521, t. 50, fig. 522-525. Elle est cordiforme, globuleuse, d'un vert fauve, élégamment sillonnée; les sillons sont concentriques; à l'intérieur, elle est marquée de taches blanches et violettes, et quelquefois elle offre une bande demi-circulaire noire ou d'un violet plus foncé, comme dans l'espèce précédente; les dents latérales sont longues et finement dentelées. Son diamètre transversal est de onze lignes. Elle se trouve avec la précédente dans les fleuves de la Chine et du Levant. C'est dans cette section du genre que viennent se ranger quatre ou cinq espèces fossiles des environs de Paris, et, entre autres, les deux suivantes :

CYRÈNE DONACIALE. *Cyrena Donacialis*, Desh. Elle est oblique, subtriangulaire, très-inéquilatérale, irrégulièrement striée, plutôt par ses accroissements que par des stries constantes; de ses dents latérales, l'antérieure est la plus longue, toutes deux finement dentelées; il y a trois dents cardinales à chaque valve. On la trouve aux environs de Soissons. Les plus grands individus ont un pouce de large.

CYRÈNE OBLIQUE. *Cyrena obliqua*, Desh. Celle-ci a quelques rapports de forme avec la précédente; elle s'en distingue cependant en ce qu'elle est plus petite, moins inéquilatérale; elle est transverse, non triangulaire, aplatie, à crochets peu saillants, irrégulièrement

striée; stries très fines; dents latérales presque également longues, finement striées; trois dents cardinales, celle du milieu est bifide. Deshaies l'a trouvée à Maule, non loin de Grignon.

†† *Dents latérales entières.*

CYRÈNE DE CEYLAN. *Cyrena Ceylanica*, Lamk., loc. cit. p. 554, n° 11; *Venus Ceylonica*, Chemn., Conch., T. VI, pag. 555, tab. 52, fig. 556; *Venus coaxans*, L. Encycl. (pl. 502, fig. 4, A, B). Cette Coquille est enflée, subcordonnée, à crochets écorchés, peu saillants et souvent rongés, inéquilatérale, ayant son côté antérieur subanguleux; elle est finement et irrégulièrement striée; son épiderme est verdâtre; elle est blanche en dedans, large quelquefois de deux pouces et demi; elle habite les rivières de l'île de Ceylan. Lamarck ne cite aucune espèce fossile pour cette seconde division du genre; Deshaies en a décrit pourtant sept dont les principales sont :

CYRÈNE DÉPRIMÉE. *Cyrena depressa*, Desh. Grande et belle Coquille fossile, subinéquilatérale, aplatie, sub-orbiculaire; son angle antérieur est saillant, son côté antérieur aminci et séparé du reste par une côte arrondie, qui descend obliquement des crochets; ceux-ci sont petits, peu saillants; la Coquille est lisse à l'extérieur, quelquefois rustiquée par des accroissements assez réguliers. Il y a trois dents cardinales dont la médiane et la postérieure sont bifides; des dents latérales, l'antérieure, courte et entière, est près des cardinales; la postérieure est plus allongée, séparée des dents cardinales par la longueur du ligament; celui-ci est enfoncé, implanté sur des nymphes bien apparentes; la suture est baillante. Elle est large de près de deux pouces. Elle a été recueillie à Houdan.

CYRÈNE CORDIFORME. *Cyrena cordiformis*, Desh. Elle est ventrue, bombée; ses crochets sont saillants, ce qui la rend cordiforme. Elle est subinéquilatérale, sub-orbiculaire, lisse, mince; trois dents cardinales à chaque valve; les dents latérales sont entières, courtes et peu saillantes. Cette espèce varie un peu. Quelques individus deviennent subtransverses, et montrent quelques stries irrégulières; dans quelques autres, la lunule est peu sensible; dans d'autres, elle est bien prononcée. Elle a sept à huit lignes de large.

CYRENOÏDE. *Cyrenoida*. MOLL. Ce genre, établi par Joannis, a les plus grands rapports avec celui qui précède; il en diffère par la conformation toute particulière de la charnière de la Coquille, qui manque de dents latérales, par la dent cardinale de la valve droite, qui est longue et lamelleuse, tandis que la postérieure est très-petite, enfin par l'épaisseur de la Coquille, qui est peu considérable et par la longueur de son ligament. La seule espèce connue jusqu'à ce jour a été nommée CYRENOÏDE DE DUPONT, *Cyrenoida Dupontii*; elle a trente-trois millimètres de hauteur et trente-deux de longueur. Sa Coquille est équivalente, subéquilatérale, presque ronde et renflée, recouverte d'un épiderme d'un brun rougeâtre, comme certains Unios. Les sœurs légèrement courbés en avant sont cariés, et cette carie se prolonge sur les flancs; le ligament extérieur est peu bombé, l'écusson petit, triangulaire, saillant et terminé par un pli brusque. Les stries d'accroissement

sont très-fines et l'épiderme d'autant plus développé qu'on approche plus des bords. La partie inférieure et postérieure du limbe présente une saillie qui fait que la Coquille semble rostrée. À l'intérieur la Coquille est bleuâtre, avec des taches d'un brun rouge, correspondantes aux caries extérieures. On la trouve dans la rivière du Sénégal.

CYRESTE. *Cyrestis*. INS. Lépidoptères diurnes. Boissud a formé ce genre aux dépens des Nymphales de Latreille et de Godard; mais les différences sont si peu rationnelles que, si on les admettait, ces genres pourraient se multiplier jusqu'au nombre des espèces.

CYRIE. *Cyria*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Sternoxes, institué par Serville. Caractères : antennes de onze articles grêles et peu élargis ; le premier assez long, peu en masse, presque linéaire; le deuxième court, les autres assez allongés et allant en diminuant jusqu'à l'extrémité; palpes maxillaires de trois articles, le dernier sécuriforme, plus long que le pénultième; palpes labiales ayant le dernier article plus long que le premier; menton assez grand, avec sa base cornée; mandibules courtes, épaisses, concaves intérieurement et dentées sur les côtés; yeux grands, ovales, oblongs et rapprochés à la partie supérieure de la tête; corselet déprimé, large, presque carré, trilobé postérieurement; écusson non apparent; corps légèrement convexe en dessus; élytres parallèles, depuis leur base jusqu'au delà du milieu, et se rétrécissant ensuite vers l'extrémité; tarses grêles, avec le dernier article allongé en masse. Le type de ce genre est le *Buprestis imperialis* de Fab., originaire de la Nouvelle-Hollande.

CYRILLE. *Cyrilla*. BOR. Genre de la famille des Éricinées, et de la Pentandrie Monogynie, fondé par Linné et ainsi caractérisé : calice très-petit, subturbiné, à cinq divisions profondes, ovales, lancéolées; corolle marcescente, trois fois plus grande que le calice, formée de cinq pétales étalés, disposés en étoile, consistants et hypogynes; cinq étamines alternes avec les pétales, plus courts que ces derniers, à anthères cordées et bifides inférieurement; ovaire inséré sur un petit disque, surmonté d'un style court et de deux ou trois stigmates; baie très-petite, enveloppée par les organes de la fructification persistants, bivalve, biloculaire et mucronée; graine solitaire dans chaque loge, suspendue au moyen d'un funicule. Ces caractères éloignent ce genre de l'*Itea*, avec lequel L'Héritier, Swartz (*Fl. Ind.-Occid.* 1. p. 506) et Lamarck l'avaient réuni.

Dans la Flore de l'Amérique boréale susmentionnée, l'espèce unique de ce genre, décrite par Linné sous le nom de *Cyrilla racemiflora*, a été partagée en deux plantes distinctes, qui ont été nommées *Cyrilla Caroliniana* et *Cyrilla Antillana*, d'après leurs patries respectives. Poirét observe, dans le Supplément de l'Encyclopédie, que les différences entre ces deux plantes s'évanouissent tellement, dans les divers échantillons soumis à son examen, que leur distinction ne lui semble pas naturelle. L'Héritier (*Stirpes Novæ*, p. 157, t. 66) a donné une belle figure du *Cyrilla racemiflora* de Linné sous le nom d'*Itea*; détruisant ainsi le genre *Cyrilla*, il a donné ce nom à une plante qu'il a décrite

et figurée, *loc. cit.*, p. 147, t. 71; mais sa *Cyrilla pulchella* n'est autre que l'*Achimenes*, de Brown, genre de la famille des Scrophularinées, et qui a été confondu par les divers auteurs avec plusieurs autres.

CYROYER. BOT. V. RHÉDIE.

CYRTE. BOT. V. CYRTE.

CYRTANDRACÉES. *Cyrtandraceæ*. BOT. Jack, dans le quatorzième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, pag. 15, a proposé d'établir une famille nouvelle, dont le genre *Cyrtandra* serait le type, et qui, quoique voisine des Bignoniacées, s'en distinguerait cependant en quelques points. Il lui donne pour caractères : un calice monosépale, divisé; une corolle monopétale, hypogyne, ordinairement irrégulière et à cinq lobes; les étamines au nombre de quatre, réunies deux à deux par paires, ont quelquefois deux de leurs anthères qui avortent; l'ovaire environné d'un disque glanduleux est à deux loges, et paraît quelquefois quadriloculaire; chaque loge est polysperme; le style est simple et se termine par un stigmate formé de deux lamelles ou de deux lobes; le fruit est une capsule ou une baie biloculaire, bivalve et polysperme; les cloisons, opposées aux valves, sont partagées en deux lames divergentes et recourbées en arrière, où elles portent les graines sur leur bord libre; il résulte de cette disposition qu'au premier coup d'œil le fruit paraît à quatre loges.

Les Cyrtandracées sont des herbes ou des arbustes à feuilles simples, ordinairement opposées, dépourvues de stipules. Leurs fleurs, qui ressemblent tout à fait à celles des Bignoniacées, sont axillaires. Outre le genre *Cyrtandra*, l'auteur place dans cette famille le *Ditymocarpos* de Wallich, et deux autres nouveaux qu'il nomme *Laxonia* et *Æschynanthus*.

CYRTANDRE. *Cyrtandra*. BOT. Type de la famille des Cyrtandracées. Ce genre, établi par Forster, ne se composait que de deux espèces, *Cyrtandra biflora* et *Cyrtandra cymosa*, d'abord décrites par lui sous le nom de *Besleria*. Vahl, dans son *Enumeratio Plantarum*, y a ajouté une troisième espèce, *Cyrtandra staminea*, originaire de Java, que Blume a placée plus récemment dans son genre *Agalynia*. Enfin, dans le Mémoire précédemment cité, Jack en décrit onze espèces nouvelles, observées dans l'Inde. Voici les caractères de ce genre : calice à cinq divisions profondes; corolle monopétale, infundibuliforme, dilatée vers son ouverture, ayant son limbe à cinq divisions inégales et quelquefois disposées en deux lèvres; les étamines, au nombre de quatre, ont deux de leurs anthères qui avortent constamment; le fruit est charnu, plus long que le calice qui persiste; les deux cloisons se divisent en deux lames, dont toute la face interne est recouverte de graines. Les Cyrtandres croissent dans l'Inde; elles ont leur tige herbacée ou sous-frutescente; leurs feuilles simples, opposées, dont une est souvent plus petite et avorte presque totalement; les fleurs sont fréquemment en capitules environnés d'un involucre. Aux espèces décrites par le docteur Jack, Blume, dans son *Bydragen tot Flora Java*, en a ajouté treize qu'il a découvertes dans l'île dont il a fait une si heureuse et savante investigation. Le docteur Blume a établi deux sections dans le genre

Cyrtandre : il place dans la première toutes les espèces à tige herbacée, tombante, à fleurs blanches, enfermées dans un involucre presque monophylle. La seconde section renferme les Cyrtandres dont la tige est suffrutescente, dressée, à fleurs d'un pourpre sale ou jaunâtre, la plupart petites ou réunies en faisceaux.

CYRTANTHE. *Cyrtanthus*. BOT. Genre de la famille des Narcissées, Hexandrie Monogynie, L., établi par Aiton, avec les caractères suivants : périanthe supère, tubuleux, en forme de massue, à six divisions ovales et oblongues; filets des étamines insérés sur le tube du périanthe et accolés vers leur sommet. Les cinq espèces de ce genre sont toutes indigènes du cap de Bonne-Espérance, si ce n'est peut-être le *Cyrtanthus vittatus*, Desf., dont on ne sait pas précisément la patrie. Ce sont de belles plantes à feuilles linéaires ou lancéolées et à corolles le plus souvent penchées et colorées en rouge très-vif. L'Héritier (*Sert. Angl.* 15, t. 16) a placé parmi les *Amaryllis*, le *Cyrtanthus angustifolius*, qui est notre *Cyrtanthus spiralis*, et le *Cyrtanthus obliquus*, Ait. Ces deux plantes avaient auparavant été décrites par Linné, sous les noms de *Crinum angustifolium* et *Crinum obliquum*. Willdenow a nommé *Cyrtanthus ventricosus* la plante que Jacquin (*Hort. Schœnbrunn*, 1, p. 40, t. 76) avait confondue avec le *Cyrtanthus angustifolius* d'Aiton, et qui s'en distingue principalement par le tube de sa corolle ventru et non cylindrique, ou sensiblement élargi vers son sommet.

CYRTANTHE EN SPIRALE. *Cyrtanthus spiralis*, Burch. Bot. regist., t. 167. Sa hampe est droite, nue, cylindrique, d'un rouge brunâtre; elle soutient une dizaine de fleurs fort élégantes, d'un beau rouge écarlate, qui s'échappent en ombelle d'une spathe à deux folioles rougeâtres, aiguës, et s'étalent en inclinant, de manière que le limbe est tourné vers la terre. Les feuilles qui entourent la hampe ont, comme elle, environ un pied de longueur; elles sont contournées en spirale, étroites et presque obtuses. Le tube de la corolle est allongé, renflé; le limbe a six découpures courtes, ovales, obtuses. Les six étamines ont leurs filaments rouges, insérés à la base du tube et terminés par des anthères jaunes, oblongues et conniventes. Le style, un peu plus long que les étamines, supporte un stigmate faiblement trifide. La capsule est trilobulaire, trivalve, polysperme. La serre chaude, une terre chargée de sable et des arrosements bien ménagés, sont les conditions essentielles de la culture de ce bulbe qui donne difficilement des cayeux, ce qui rend conséquemment la plante fort rare dans les collections.

CYRTANTHE RAYÉ. *Cyrtanthus vittatus* (Liliacées, vol. 4, t. 182). C'est une espèce fort élégante et remarquable par les raies rouges et longitudinales du limbe de ses fleurs blanches.

Le nom de *Cyrtanthus longiflorus* a été mal à propos appliqué par Schreber au *Posoqueria longiflora* d'Aublet.

CYRTE. *Cyrtus*. INS. Genre de Diptères, établi par Latreille dans la famille des Tanystomes. Caractères : corps large, court, presque glabre; tête petite et globuleuse, presque entièrement occupée par les yeux qui sont au nombre de trois, petits et lisses; antennes très-

rapprochées, insérées sur le derrière de la tête, très-petites, de deux articles d'égale grosseur et dont le dernier présente une soie longue; bouche formée par une sorte de lèvre supérieure recouvrant une trompe longue, menue, cylindrique, dirigée en arrière et creusée en dessus par une gouttière recevant un sooir de quatre soies; palpes très-courtes ou nulles; corselet élevé et bossu; ailes petites, inclinées de chaque côté du corps; cuillerons très-grands, recouvrant les balanciers; pattes grêles; jambes sans épines; tarsi offrant deux crochets et trois pelotes sensibles. Le genre *Cyrte* correspond à celui désigné par Fabricius (*Syst. Anthl.*) sous le nom d'*Acrocera*, mais qu'il ne faut pas confondre avec le genre *Acrocère* de Meigen, lequel en diffère à plusieurs égards.

Les *Cyrtes* vivent sur les fleurs où on les trouve habituellement. Ils font entendre un petit son aigu, moins prononcé que celui des Bombyles. On peut considérer comme type générique le *Cyrte* acéphale, *Cyrte accephalus*, Latr., ou l'*Empis accephala* de Villers (*Entom. Linn.* T. III, tab. 10, fig. 21), qui est le même que l'*Acrocera gibba var.* de Fabricius. Cette espèce a été trouvée par Latreille, au mois d'août, sur les coteaux du sud-ouest de la France. Une variété, rapportée de Barbarie par Desfontaines, et décrite par Fabricius sous le nom de *Syrphus gibbus*, a été figurée par Antoine Coquebert (*Illustr. Icon. Insect., dec. 5*, tab. 25, fig. 6).

CYRTE. *Cyrta*. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, 1, p. 540) a établi sous ce nom un genre appartenant à la Décandrie Monogynie, et paraissant se rapprocher de la famille des Sapotées. Ses principaux caractères sont : un calice en forme de coupe, inférieur, persistant et à cinq dents; une corolle monopétale, dont le tube est égal au calice; le limbe à cinq divisions lancéolées; les filets des dix étamines sont courts, dilatés à la base et insérés au fond de la corolle; anthères oblongues et adnées; ovaire arrondi et acuminé, surmonté d'un style subulé, plus long que la corolle et les étamines, et d'un stigmate simple; drupe oblong, atténué à ses deux extrémités, courbe, cotonneux, ne renfermant qu'une seule semence oblongue, sillonnée et amincie à son sommet. Le *Cyrta agrestis*, unique espèce de ce genre, est un arbrisseau de trois mètres environ de hauteur, à rameaux étalés, à feuilles ovales, acuminées, alternes et glabres; à fleurs blanches, plusieurs ensemble portées sur un même pédoncule. Cet arbrisseau se trouve dans les buissons de la Cochinchine.

CYRTE. *Cyrta*. MOLL. ROSS. Genre de Térébratulites que Dalman a formé aux dépens des genres *Spirifer*, *Sow.*, et *Anomites*, Wahlb.

CYRTOCARPE. *Cyrtocarpa*. BOT. Parmi les nouveaux genres de plantes de la Nouvelle-Espagne, créés par Kunth, d'après Humboldt et Bonpland, on remarque le *Cyrtocarpe* formé pour une seule espèce, dans la famille des Térébinthacées, Décandrie Monogynie, L., avec les caractères suivants : fleurs polygames; calice étalé, à cinq divisions et persistant; cinq pétales sessiles, plus longs que le calice et imbriqués pendant l'estivation; dix étamines de la longueur du calice; disque grand, marqué de dix crénelures; un ovaire; un style; un

stigmate quadrifide. Le fruit est une drupe obovato-elliptique, avec cinq tubercules au milieu, qui contiennent chacun un osselet dur. Le *Cyrtocarpa procera* est un arbre élevé, à feuilles impari-pinnées, à folioles très-entières, à fleurs blanches, presque sessiles et groupées en épi.

CYRTOCHILE. *Cyrtochilum*. BOT. Humboldt et Bonpland ont découvert, dans les Andes de la Nouvelle-Grenade, deux Orchidées qui leur ont paru devoir constituer un genre nouveau dans cette intéressante famille; cet avis ayant été partagé par Kunth, ce dernier, après avoir établi les caractères du genre, ainsi que nous allons les rapporter, proposa pour nom le dérivé des mots grecs *κυρτος*, convexe, et *χελος*, lèvre, faisant allusion à la forme particulière du labelle. Ces caractères sont : un calice à six divisions; les cinq externes sont égales entre elles, étalées et onguiculées. Le labelle est raccourci, sans éperon, convexe et adhérent par sa base avec le gynostème qui est mince et en forme d'ailes sur ses bords; l'anthère est terminale, à deux loges, s'ouvrant par une sorte d'opercule; les masses polliniques sont au nombre de deux, formées de particules agglomérées et réunies toutes deux sur un pédicelle commun et filiforme. Les espèces qui composent ce genre sont des plantes herbacées, parasites et bulbifères; leur hampe est nue, et se termine par une panicule de fleurs pédicellées et munies de bractées; l'une, *Cyrtochilum undulatum*, a été figurée planche 84 de l'ouvrage cité; les folioles externes de son calice sont ovales, ondulées et étalées. Elle croît dans les lieux rocailleux, près du village de l'Ascension, dans les Andes du royaume de la Nouvelle-Grenade. Elle a beaucoup de rapports avec l'*Epidendrum punctatum* de Linné; le seconde, *Cyrtochilum flexuosum*, Kunth, loc. cit., a les folioles de son calice également ondulées, réfléchies, les extérieures spatulées, les intérieures ovales. Elle a été découverte au pied du mont *Paramo de las Achupallas*, entre la ville d'Almaguer et le bourg de la Cruz. Enfin une troisième espèce, *Cyrtochilum flavescens*, Botanical regist., t. 1627, dont la découverte est un peu plus récente, est originaire du Mexique, d'où elle a été importée en Angleterre, dans le courant de 1852. Elle a fleuri, au mois de juin, dans la collection de Richard Harrison d'Aigburgh. C'est une plante herbacée, à souche souterraine horizontale, cylindrique, tortueuse et rampante; les feuilles qui entourent la hampe ou la tige, au nombre de deux, sont oblongues-linéaires, ensiformes, obtuses, beaucoup plus courtes que les deux autres qui s'élançant du pseudo-bulbe. Celui-ci est d'un vert gai, comme les feuilles, fort allongé et cylindrique. Les écailles qui enveloppent les tiges sont imbriquées, acuminées, carinées et d'un jaune verdâtre. Les bractées, qui ont au delà de deux pouces, sont néanmoins un peu plus courtes que les fleurs et d'un jaune orangé. Les sépales et les pétales sont jaunes, linéaires-lancéolés et pointus; le labelle est sessile, jaune, régulièrement parsemé de petites taches linéaires, d'un rouge pourpré, garni à sa base de poils serrés au lieu de tubercules. La colonne est courte, munie de deux ailes rouges-purpurines. L'anthère est à deux loges munies de deux masses polliniques jaunes.

Cette jolie plante est très-délicate; il faut la placer dans la serre chaude de manière à ce qu'elle ne souffre pas de la grande ardeur des rayons solaires. On la cultive en pots contenant sur une couche de gravier un terreau composé de débris de vieux troncs. Elle se propage par la séparation de la souche annuelle.

CYRTOBAIRE. MOLL. *V.* CIRTOBAIRE et GYCIMÈRE.

CYRTOLEPIDE. *Cyrtolepis*. BOT. Ce genre a été établi par Lesson dans la famille des Synanthérées, tribu des Senécionides, avec les caractères suivants : capitule multiflore, homogame; fleurs tubuleuses, à cinq dents; réceptacle convexe, muni de paillettes; involucre campanulé, formé d'une seule rangée d'écailles arrondies, obovales, à sommet courbe et acuminé; tube de la corolle cylindrique et grêle, avec son limbe campanulé; akène plan, un peu comprimé, à deux ailes découpées ou dentées; aigrette courte, en forme de couronne qui se développe et se confond avec les découpures des ailes de l'akène. Les deux espèces connues, *Cyrtolepis monantha* et *Cyrtolepis Alexandrina*, sont des plantes herbacées, que l'on retrouve dans plusieurs régions de l'Orient; elles sont annuelles, à feuilles alternes, bipinnatifides, à lobes linéaires. Les capitules sont jaunes, entièrement dépourvus de fleurs rayonnantes.

CYRTOMON. *Cyrtomon*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr, pour un insecte découvert depuis peu au cap de Bonne-Espérance, et qui offre pour caractères : des antennes médiocres, moins longues que le corselet, insérées vers le milieu de la trompe, coudées et composées de douze articles, dont le premier épais, le deuxième et troisième les plus longs, obconiques, les cinq suivants plus courts, lenticulaires et presque égaux; la massue, qui se compose des quatre derniers, est ovale et oblongue; tête exserte, hémisphérique; trompe longue, forte, cylindrique et médiocrement arquée; yeux oblongs, un peu convexes et médiocrement rapprochés sur le front; corselet presque conique, bisinueux à sa base, fortement arrondi postérieurement et canaliculé en dessous; corps ovale-oblong, convexe, écailleux et pourvu d'ailes; élytres oblongues, aussi larges que la partie postérieure du corselet, et atténuées à l'extrémité; pieds longs; cuisses postérieures les plus longues, faiblement renflées au milieu, avec une petite dent velue en dessous; jambes postérieures légèrement arquées; deux crochets au dernier article des tarses. Le *Cyrtomon camelus* est ovale, noir, en partie recouvert d'écailles blanchâtres.

CYRTOPIÈRE. *Cyrtopera*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par Lindley qui lui assigne les caractères suivants : sépales et pétales presque égaux, ascendants et soudés à un prolongement en forme de pédoncule, du gynostème; labelle privé d'éperon, concave, un peu ventru, trilobé avec des veines longitudinales, calleuses, créées ou tuberculeuses; gynostème demi-cylindrique, échancré; anthère uni-biloculaire; deux masses polliniques, bilobées postérieurement, avec la caudicule courte, presque triangulaire. Les Cyrtopères sont des plantes herbacées, à tiges épaisses, tantôt courtes, tantôt allongées et fusi-

formes; à feuilles plissées, à fleurs brillantes, réunies en grappe. On en a trouvé aux Indes, à Madagascar et dans l'Amérique tropicale. On peut considérer comme type du genre, le *Cyrtopodium Woodfortii*, Hook., Bot. mag. 1814; *Cyrtopodium glutiniferum*, Radd., *Limodorum*, Thouars.

CYRTOPHYLLÉ. *Cyrtophyllum*. BOT. Genre de la famille des Strychnéacées, Pentandrie Monogynie, institué par Reinwardt qui lui donne pour caractères : calice divisé en cinq parties, imbriqué, persistant; corolle infundibuliforme, avec son limbe quinquéfide; cinq étamines exsertes; filaments insérés dans la partie supérieure du tube; anthères penchées, échanrées à leur base; style filiforme; stigmaté obtus; baie à deux loges polyspermes; réceptacle charnu. Les espèces de ce genre sont des arbres lactescents, à feuilles opposées, coriaces et glabres; les fleurs sont réunies en corymbes axillaires et terminaux. Du Japon et des Indes.

CYRTOPODE. *Cyrtopodium*. BOT. Famille des Orchidées; Gynandrie Monandrie, Lin. Robert Brown a séparé du genre *Cymbidium*, une espèce qui y avait été placée d'après un examen trop superficiel, et en a formé le type d'un genre nouveau qu'il a appelé *Cyrtopodium*, de *κυρτος*, courbé, et de *πόδος*, pied, faisant allusion à la structure de la base inférieure de la tige, dans l'espèce qu'il analysait. Depuis, trois ou quatre autres *Cyrtopodes* sont venus se joindre au premier connu, de sorte que le genre a dû prendre un rang certain dans la classe des Orchidées. Quoique décrit depuis longtemps par certains auteurs, sous le nom d'*Epidendrum*, le CYRTOPODE PONCTUÉ, *Cyrtopodium punctatum*; *Helleborus ramosissimus*, Plum., *Nouv. pl.* 9, t. 187, n'était point connu autrement en Europe; ce n'est qu'en 1835 qu'il y fut apportée du Brésil, sa patrie, par W. Swainson, et cultivée dans la collection de Ch. Makensie; il y fleurit au mois de juillet.

Le pseudobulbe est long d'un à deux pieds et même plus, cylindrique, comprimé, entouré d'écailles engainantes, imbriquées, acuminées, lancéolées, striées et d'un jaune fauve; il se termine par une touffe de six ou huit feuilles engainantes à la base, linéaires-lancéolées, acuminées au sommet, striées, d'un vert jaunâtre, longues de douze à quinze pouces et larges de douze lignes. La tige s'élève de la base du pseudobulbe et la dépasse en hauteur; elle est arrondie, de la grosseur d'une forte plume, verte, régulièrement parsemée de taches rondes et purpurines, portant une belle panicule ramifiée et composée d'une vingtaine de grandes fleurs jaunes variées de pourpre; chacune d'elles est accompagnée d'une bractée de deux à trois pouces, membraneuse, lancéolée, aiguë, ondulée et d'un jaune verdâtre. Les sépales et les pétales sont oblongs, ondulés, pointus, d'un jaune assez vif, marqués de taches transversales, d'un pourpre plus ou moins prononcé. Le labelle est d'une forme presque carré, uni à la base du gynostème, partagé en trois lobes dont les deux latéraux repliés et roulés en dedans; l'intermédiaire est plus large, arrondi, dilaté au sommet et un peu relevé en carène au centre, sa couleur est le jaune pur, avec les bords rugueux et d'un rouge foncé, éclatant. Le gynostème est vert, demi-cylindrique, recourbé de ma-

nière que les loges de l'anthère s'inclinent et se cachent en partie entre les deux lobes latéraux du labelle; les masses polliniques, au nombre de deux, sont oblongues, ovales, bilobées, portées sur une glandule ovale, à laquelle elles adhèrent par une caudicule courte et linéaire.

LE CYRTOPODE D'ANDERSON, *Cyrtopodium Andersonii*, décrit et figuré par Lambert, dans le *Botanical repository*. t. 651, et le *Botanical mag.* t. 1800, est également au nombre des espèces cultivées dans les serres européennes. Ces plantes ont l'Amérique méridionale et les Antilles pour patrie.

CYRTOPOGON. BOT. Genre de la famille des Graminées, Triandrie Dignie, que Beauvois a érigé aux dépens de l'Aristide dichotome de Michaux. V. ARISTIDE.

CYRTOSIE, *Cyrtosia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, formé par Blume (Bydrag. Fl. Ind. 596). Caractères : cinq sépales connivents; labelle charnu, concave, intérieurement discoïde, uni inférieurement au gynostème; limbe droit, arrondi ou un peu échancré; gynostème dilaté ou subulé; anthère charnue, biloculaire; deux masses polliniques farinoso-pulpeuses; capsule siliquiforme, charnue; semences enveloppées d'une tunique. Les deux Cyrtosies décrites par Blume sont originaires de Java; ce sont des plantes herbacées, à racines tubéreuses, difformes, conglobées; les tiges sont nues, garnies seulement de stipules; les fleurs sont en épi ou paniculées et bractéées.

CYRTOSPERME, *Cyrtospermum*. BOT. Ce genre de Raffinesque est le même que le *Cryptotenia*.

CYRTOSTYLIS, *Cyrtostylis*. BOT. Brown, dans son Prodrome, a fait un genre nouveau d'Orchidées, auquel il a donné ce nom; son périanthe est bilabié; les quatre divisions latérales sont égales entre elles et étalées; le labelle est dressé, plan, obtus, entier, et présente deux petites callosités à sa base; le gynostème est semi-cylindrique, un peu renflé vers son sommet; l'anthère est terminale, persistante, à deux loges rapprochées, contenant chacune deux masses polliniques pulvérentes et comprimées. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, *Cyrtostylis reniformis*, Brown, loc. cit. C'est une petite plante herbacée, ayant le port de l'*Acianthus*, portant une seule feuille réniforme et à plusieurs nervures, des fleurs renversées, c'est-à-dire dont le labelle est supérieure. Elle a été observée aux environs de Port-Jackson, par Brown qui pense que le *Malaxis liliifolia* de Swartz doit faire partie de ce genre. Sa structure l'y rapporte tout à fait, tandis que son port l'en éloigne considérablement.

CYRTOTROPIDE, *Cyrtotropis*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Wallich dans son bel ouvrage intitulé : *Plantæ asiaticæ variorum*, etc. Caractères : calice bilabié; lèvres supérieure unidentée, l'inférieure à trois dents; corolle papilionacée; étendard réfléchi, avec deux callosités à sa base; carène linéaire, falciforme, ascendante et très-longue; ailes cunéiformes, courtes, divariquées; légume sessile, linéaire, comprimé, tapissé intérieurement par une membrane libre, un peu spongieuse, à plusieurs loges séparées par des étranglements. Le *Cyrtotropis carnea* est

un arbuste qui à l'aspect d'un Dolichos ou d'une Kennebie, genres voisins du *Cyrtotropide*; il croît sur les montagnes élevées du Népal.

CYSTANTHE. BOT. Dans son Prodrome de la Flore de la Nouvelle-Hollande, Brown a fondé ce genre sur une plante de ce vaste pays, en lui assignant les caractères suivants : calice foliacé; corolle fermée en forme de coiffe, s'ouvrant transversalement et laissant persister sa base tronquée; étamines hypogynes, persistantes; point d'écailles hypogynes; capsule offrant des placenta suspendus et libres au sommet d'une colonne centrale. Ce genre, que son auteur place dans la nouvelle famille qu'il établit sous le nom d'Épacridées, ne renferme qu'une seule espèce, le *Cystanthe Sprengeloides*, arbrisseau qui a le port des *Sprengelia* de Smith et des *Poncelletia* et *Cosmelia* de Brown, si ce n'est que ses rameaux portent des empreintes annulaires à l'endroit où les feuilles sont tombées. Il y en a deux variétés : l'une à feuilles allongées et réfléchies, qui croît sur les pentes ombragées des montagnes de la terre de Diémen à la Nouvelle-Hollande; l'autre à feuilles beaucoup plus petites, que l'on trouve au sommet des montagnes du même pays.

CYSTIBRANCHES, *Cystibranchia*. CRUST. Section de l'ordre des Isopodes, établie par Latreille (Règn. Anim. de Cuv.) et qu'il caractérise de la manière suivante : corps ordinairement linéaire ou semblable à un fil; tête portant quatre antennes sétacées, dont les deux supérieures plus longues, deux immobiles, point ou peu saillantes; bouche consistant en un labre; deux mandibules sans palpes; une languette profondément échancrée, divisée et en forme de lèvres; deux paires de mâchoires rapprochées sur un même plan transversal, et dont la paire inférieure; plus petite, forme avec la première une seconde fausse lèvre; enfin, deux pieds-mâchoires de six articles, dont le dernier pointu : le premier forme, en se réunissant à celui du côté opposé, une troisième lèvre ou la plus extérieure; tronc formé par six anneaux (le premier ou celui qui est uni à la tête non compris) supportant tous des appendices manquant le plus souvent ou n'étant que rudimentaires sur le second et le troisième anneau, et constituant dans les autres des pattes proprement dites; queue très-courte, composée d'un à deux segments, avec quelques petits appendices peu saillants, en forme de tubercules, à l'extrémité postérieure et inférieure; femelles portant leurs œufs sous les second et troisième anneaux du corps, dans une poche formée d'écailles. Les Cystibranches diffèrent des autres Crustacés isopodes par des caractères d'une importance telle, que Latreille a proposé d'ériger cette section en un ordre particulier, sous le nom de LÆMODIPODES, *Læmodipoda*, et qui aurait pour caractères : quatre mâchoires disposées sur le même plan transversal en forme de lèvres, comme celles des Myriapodes; première paire de pieds proprement dits annexée à la tête; branchies du dessous de la queue remplacées par de petits corps vésiculeux analogues à ceux de la base des pieds des Amphipodes. Suivant Savigny, ils avoisinent les Pycnogonons et lient avec eux les Arachnides aux Crustacés. Les Cystibranches se distinguent des autres genres par la nature de leurs

organes respiratoires qui consistent en des corps vésiculaires, très-mous, tantôt au nombre de six, et situés en de chaque côté, sur les second, troisième et quatrième anneaux, à la base extérieure des pieds qui y sont attachés; tantôt au nombre de quatre, et annexés à autant de pattes, vraies ou fausses, du second et du troisième segment ou à leur place, si ceux-ci sont absolument dépourvus d'organes locomoteurs. Ils s'éloignent encore des autres genres par leur appareil masticatoire, qui tient de celui des autres Isopodes et des Myriapodes; leur languette est plus grande proportionnellement que dans les autres Crustacés, et se présente sous la forme d'une lèvres qui, dans les Cyames, est quadriède; les deux paires de mâchoires composent une sorte de lèvres, et les pieds-mâchoires de la première paire sont réunis à leur base de même que ceux des Myriapodes. Enfin, ils diffèrent en ce que les deux pieds antérieurs ou les seconds pieds-mâchoires sont insérés sous la tête; le premier segment du tronc étant intimement uni avec elle, très-court, et lui formant un cou ou un prolongement en arrière. Les pieds complets, au nombre de dix à quatorze, sont terminés par un fort crochet; ceux de la seconde paire sont plus grands; l'avant-dernier article est renflé, et forme avec le crochet terminal une serre ou griffe.

Latreille divise cette section de la manière suivante:

I. Corps ovale, formé de segments larges et transversaux; des yeux lisses; pieds de longueur moyenne et robustes; la quatrième et dernière pièce des antennes simple, ou sans articulations.

Genre : CYAME. Ici se rangent des espèces vivant en parasites sur des Cétacés et des Poissons, et n'ayant que dix pieds parfaits; le second et le troisième anneaux du corps en sont dépourvus et offrent à leur place des appendices grêles, articulés, qui portent les organes vésiculeux présumés respiratoires.

II. Corps filiforme; les segments très-étroits et longitudinaux; point d'yeux lisses; pieds longs et grêles; la quatrième et dernière pièce des antennes supérieures articulée.

Genres : CHEVROLLE, PROTON, LEPTOMÈRE. Les espèces appartenant à ces trois genres se tiennent parmi les plantes marines, marchent à la manière des *Chenilles arpeuteuses*, tournent quelquefois avec rapidité sur elles-mêmes, ou redressent leur corps en faisant vibrer leurs antennes; elles courbent, en nageant, les extrémités de leur corps.

CYSTICAPNOS. BØR. Famille des Fumariacées de De Candolle, et Diadelphie Hexandrie. Ce genre, extrait des *Fumaria* par Boerhaave (*Lugd. Hort.*, p. 591, t. 500), adopté par Gærtner (*de Fruct.* 2, p. 161), et récemment par De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 112), offre les caractères suivants: quatre pétales, dont un seul bossu à sa base; capsule vésiculeuse, polysperme, ayant des placentas réunis entre eux par un réseau membraneux. Le *Cysticapnos Africana*, Gærtner, *Fumaria vesicaria*, L., est l'unique espèce de ce genre: c'est une plante herbacée, à rameaux grimpants, munie de pétioles terminés en vrilles, et ayant une corolle d'un blanc rosé. Elle est indigène du Cap.

CYSTICERQUE. *Cysticercus*. INTEST. Genre de l'ordre

des Vésiculaires, dont les caractères sont: un kyste extérieur simple, renfermant un animal presque toujours solitaire, libre de toute adhérence, et dont le corps, presque cylindrique ou déprimé, se termine en arrière par une vésicule remplie d'un liquide transparent. La tête est munie de quatre suçoirs et d'une trompe couronnée de crochets. Les Cysticerques forment un genre peu nombreux en espèces, mais très-naturel. — Leur kyste épais, sans ouverture, leur sert de demeure et de prison; ils n'y adhèrent en aucune manière; une couche mince de liquide les en sépare et leur permet d'exécuter quelques mouvements dans son étendue. Ils sont en général solitaires, rarement au nombre de deux dans une même enveloppe. L'animal se compose d'une tête tétragone munie de quatre suçoirs et d'une trompe garnie de crochets; d'un corps cylindroïde ou aplati, ridé, inégal; d'une vésicule caudale, d'une forme et d'un volume variables, remplie d'un liquide transparent, contenant en solution une petite quantité d'Albumine. Le kyste, qui enveloppe constamment les Cysticerques, n'est formé que par un seul feuillet membraneux, offrant une résistance assez considérable. Sa surface intérieure est lisse et polie; l'extérieure adhère de toutes parts au moyen de prolongements cellulux et vasculaires, souvent très-visibles. Les organes au milieu desquels les kystes sont plongés ne sont point détruits dans les points que ces derniers occupent; leur tissu est plutôt déplacé et refoulé lorsqu'ils se rencontrent à la surface des viscères recouverts d'une membrane séreuse; ils sont souvent enveloppés entièrement par cette dernière et ne tiennent que par un mince pédicule. Cette disposition se rencontre très-fréquemment pour le Cysticerque pisiforme. Il est présumable que le kyste est une dépendance de l'animal dans les organes duquel il se trouve; qu'il a une vie commune avec lui, puisqu'il existe entre eux des communications celluluses et vasculaires, et que le kyste exhale à sa surface interne un fluide séreux, destiné sans doute à nourrir le Ver renfermé dans sa cavité. La tête des Cysticerques est susceptible de rentrer dans le corps, et celui-ci de se replier sur lui-même dans une étendue variable, comme les tentacules des Limaces. Dans quelques espèces, le corps peut rentrer dans la vésicule et s'y trouver entièrement caché. Lorsqu'on rencontre des Cysticerques sur un animal mort, ils sont toujours rétractés. La tête ressemble beaucoup à celle des Ténias armés; elle est tétragone; son sommet est orné d'une trompe rétractile, courte et garnie d'un double rang de crochets dont la pointe se dirige en arrière. Les suçoirs, au nombre de quatre, placés aux angles de la tête, sont grands, profonds, bordés d'un anneau musculieux, et ressemblent beaucoup aux pores des Distomes. Le col n'est qu'une dépression plus ou moins longue et qui n'existe pas dans toutes les espèces. Le corps est plus ou moins allongé; sa surface externe est couverte de rides inégales, qui lui donnent un aspect articulé; il est creux intérieurement, sa cavité ne communique point avec celle de la vésicule caudale; il ne faut pas regarder comme faisant partie du corps, la portion de la vésicule qui y adhère et qui se trouve quelquefois allongée en tube; le corps est toujours ridé, et ce qui appartient à la vési-

cule ne l'est point; le tissu qui forme le corps est d'un blanc de lait, d'une consistance médiocre, sans fibres apparentes et rempli d'une énorme quantité de petits corps vésiculaires, arrondis, plus nombreux à la face interne et se détachant facilement; vu au microscope, ils sont entièrement transparents. La vésicule caudale varie de forme et de volume suivant les espèces; elle renferme un liquide incolore qui tient en solution une petite quantité d'Albumine. Les parois sont beaucoup plus minces que celles du corps à l'état frais.

Si l'on met des Cysticerques vivants dans de l'eau tiède, on voit la vésicule caudale légèrement agitée de mouvements ondulatoires; elle s'allonge, se contracte de sa base vers la partie antérieure, et bientôt le corps et la tête se développent à l'extérieur. Dans le moment de la contraction, la surface de la vésicule présente des rides transversales d'une grande régularité. On ignore le temps que les Cysticerques peuvent vivre; on ignore également celui qu'ils mettent à se développer. Tout porte à croire que ces époques varient suivant les espèces. Il est des Cysticerques que l'on trouve toujours dans le même état de développement, tel est celui du tissu cellulaire. Le Cysticerque à col étroit varie depuis le volume d'une noisette jusqu'à celui du poing; mais l'animal est toujours parfaitement conformé, quelle que soit sa grandeur. Le Cysticerque fasciolaire a été observé à divers degrés de développement: Goëze a fait sur ce singulier animal une série d'observations très-intéressantes que le hasard nous a mis à même de répéter et dont voici le précis. Les Cysticerques n'ont encore été trouvés que dans des Mammifères; ils habitent en général un organe particulier tel que le foie, le mésentère, etc. Une espèce (le Cysticerque du tissu cellulaire) les attaque tous indistinctement. Le cerveau, le cœur, les poumons, les yeux, les muscles, etc., en sont quelquefois tellement pénétrés que les kystes se touchent. C'est à la présence de ces animaux qu'est due cette dégoûtante maladie des porcs, que l'on nomme laderrie et dont l'homme n'est pas lui-même exempt. Rudolphi rapporte un exemple bien remarquable d'une femme dans le cerveau de laquelle le Cysticerque du tissu cellulaire se trouvait en abondance; plusieurs muscles en étaient pénétrés; il en rencontra trois dans les colonnes charnues du cœur.

CYSTICERQUE FASCIOLAIRE. *Cysticercus fasciolaris*, Rud., Syn., p. 179, n° 1; *Hydatigera fasciolaris*, Lamk., Anim. sans vert., 5, p. 154, n° 1. Ce Ver, confondu avec les Ténias par Pallas et d'autres auteurs, est long de six à sept pouces, large de deux lignes dans sa partie antérieure et d'une postérieurement; pourvu d'une tête à grands suçoirs avec une trompe cylindrique, épaisse, obtuse. Le corps est allongé, aplati, couvert de rides régulières qui le font paraître comme articulé; il a été trouvé dans le foie de plusieurs Rougeurs du genre des Rats, de quelques Chauves-Souris.

CYSTICERQUE A COL ÉTROIT. *Cysticercus tenuicollis*, Rud., Syn., p. 180, n° 5; *Hydatigera globosa*, Lamk., 5, p. 152, n° 1. Ce Ver, long d'un à deux pouces, a la tête médiocre, à suçoirs orbitulaires; le col étroit, d'une longueur et d'une forme variables. Le corps, cylindrique ou déprimé, est couvert de rides irrégulières, très-

rapprochées, rarement écartées, avec une très-grande vésicule caudale, souvent globuleuses, rarement ovales ou oblongues. Habite sous le péritoine et la plèvre de la plupart des animaux, les domestiques surtout.

CYSTICERQUE DU TISSU CELLULAIRE. *Cysticercus cellulosa*, Rud., Syn., p. 180, n° 4; *Hydatigera cellulosa*, Lamk., 5, p. 154, n° 3. C'est à la présence de ce Ver que les Cochons doivent la maladie connue sous le nom de laderrie. Il s'empare du tissu, des chairs et des viscères; il s'y multiplie en énorme quantité; et l'art est souvent impuissant contre l'invasion de cet ennemi, très-connu des médecins et des vétérinaires.

CYSTICERQUE PISIFORME. *Cysticercus pisiformis*, Rud., Syn., p. 181, n° 6; *Hydatigera pisiformis*, Lamk., 5, p. 152, n° 2. C'est un petit Ver, de cinq à huit lignes de longueur, à tête moyenne, armée de suçoirs orbitulaires, profonds et d'une trompe courte et grosse, couronnée de crochets médiocres. Le corps est rugueux, légèrement aplati et de la même longueur environ que la vésicule caudale. Habite la surface du foie, de l'estomac, etc., du Lièvre et du Lapin.

L'on connaît encore le **CYSTICERQUE FISTULAIRE**, Rud., Syn., p. 179, n° 2, qui habite le Cheval. — **CYSTICERQUE A LONG COL**, Rud., p. 180, n° 5; le Campagnol. — **CYSTICERQUE SPHÉROCÉPHALE**, Rud., p. 181, n° 7; le Mangou. — Rudolphi regarde comme espèces douteuses les Cysticerques des viscères de l'Homme, du Chien, du Putois, de la Taupe, du Lièvre, du Dauphin.

CYSTICOLE. *Cysticola*. ois. Lesson a formé ce genre aux dépens de celui trop nombreux des Bec-Fins ou Sylviés; et quoique les caractères distinctifs n'en soient pas très-saillants, on parviendra néanmoins à les établir d'une manière suffisamment tranchée dans les espèces que nous allons citer. Ces caractères consistent principalement dans un bec grêle, allongé, subulé et faiblement recourbé; dans les tarses qui sont minces et grêles; enfin dans la queue qui est de moyenne longueur et composée de rectrices étagées, lui donnant une forme ample, arrondie et graduée. Quant aux habitudes de ces Oiseaux, elles sont absolument les mêmes que celles des Sylviés; leurs formes sont élancées et gracieuses.

CYSTICOLE CITRIN. *Cysticola subcitrina*; *Sylvia subflava*, Vieill. Levaill., Ois. d'Af., pl. 127. Parties supérieures brunes, nuancées de jaunâtre; les inférieures blanches, teintées de jaune avec quelques taches brunes au bas du cou; rémiges et rectrices de couleur isabelle; queue longue, étagée, bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. Du Sénégal.

CYSTICOLE COMMUN. *Cysticola vulgaris*; *Sylvia cisticola*, Temm., Man. 228. Sommet de la tête, nuque, dos et rectrices alaires d'un jaune brunâtre, avec des taches longitudinales d'une nuance plus obscure; bas du dos et croupion d'une teinte uniforme; parties inférieures d'un blanc roussâtre, un peu plus foncé sur les flancs; queue courte, très-étagée et d'un brun noirâtre, avec le bord des rectrices roussâtre et une grande tache d'un noir profond à l'extrémité de toutes les latérales qui sont en outre terminées de gris cendré. Taille, quatre pouces. Europe méridionale.

CYSTICOLE CRIARD. *Cysticola clamans*; *Malarus cla-*

mans, Temm., Ois. color., pl. 466, fig. 2. Parties supérieures d'un gris brunâtre; de petites taches brunes, régulières, sur le sommet de la tête; tectrices alaires brunes, bordées de blanchâtre; rémiges brunes, liserées de gris; parties inférieures blanchâtres, prenant une teinte d'isabelle sur les flancs; rectrices brunes, terminées de blanc. Bec et pieds jaunâtres, la pointe du premier noire. Taille, quatre pouces et demi. Nubie.

CYSTICOLE GRÈLE. *Cysticola gracilis*; *Malarus gracilis*, Temm., Ois. color., pl. 466, fig. 1. Parties supérieures d'un gris d'isabelle, parsemées de petites taches longitudinales un peu plus obscures; tectrices alaires et rémiges brunâtres, liserées de fauve-jaunâtre; parties inférieures blanchâtres, grisâtres sur les flancs; rectrices longues, grises, bariolées d'une teinte un peu plus foncée, avec une bande noire à l'extrémité qui est bordée de blanc; gorge et joues blanches; bec brun, avec la mandibule inférieure jaunâtre; pieds cendrés. Taille, quatre pouces et demi. Égypte.

CYSTICOLE PAVANEUR. *Cysticola Brachyptera*; *Sylvia Brachyptera*, Gm. Leveill., Ois. d'AF., pl. 122. Parties supérieures d'un brun roux foncé, avec des taches longitudinales, peu apparentes, d'une nuance plus obscure; les bords des rémiges et des tectrices alaires sont d'un gris fauve; le croupion est d'un brun roux; parties inférieures grises, avec quelques stries noirâtres et les flancs brunâtres; rectrices étagées, brunes, liserées de fauve; bec gris; pieds bruns. Taille, quatre pouces et demi. Afrique méridionale.

CYSTICOLE PINGPINC. *Cysticola Tatrix*; *Sylvia Tatrix*, Vieil. Leveill., Ois. d'Afrique, pl. 151. Parties supérieures brunes, avec le bord de chaque plume d'un gris fauve; une tache grisâtre en dessous de l'œil qui l'entoure à moitié; parties inférieures blanchâtres, avec quelques petites flammules brunes; abdomen brun; rectrices courtes, peu étagées, brunes, terminées de gris blanchâtre; bec coriné; pieds jaunâtres. Taille, trois pouces et demi. Afrique.

CYSTICOLE POLYCRE. *Cysticola Polychrous*; *Malurus Polychrous*, Temm., Ois. color., pl. 466, fig. 3. Parties supérieures d'un gris d'isabelle foncé, parsemées de petites taches plus obscures; bord des tectrices alaires et des rémiges fauve; joues à partir des narines, formant un grand espace triangulaire, qui entoure les yeux d'un blanc grisâtre, finement marqué de lignes grises et fauves; gorge blanchâtre; parties inférieures d'un fauve très-pâle; abdomen brunâtre; rectrices très-étagées et longues, d'un gris fauve, bordées de grisâtre avec une tache noire près de l'extrémité; bec brun; mandibule inférieure blanchâtre; pieds orangés. Taille, six pouces. Java.

CYSTIDICOLE. *Cystidicola*. **INTEST.** Genre établi par Fischer, réuni aux *Fissules* de Lamarck et aux *Ophiostomes* par Rudolphi.

CYSTIDION. *Cystidium*. **BOT.** Link appelle ainsi un fruit sec, indéhiscant, que Gartner a nommé *Utricule* et Mirbel *Carcerule*.

CYSTINE. **ZOOLOGIE.** Substance particulière, découverte par Wollaston dans les calculs urinaires de l'homme. Ces calculs sont le résultat d'une cristallisation confuse dont le noyau s'est insensiblement accru d'éléments

jaunes, translucides et insipides. La Cystine est insoluble dans l'eau, l'alcool, les acides tartrique, citrique et acétique; mais elle se dissout parfaitement dans les acides nitrique, sulfurique, hydrochlorique, etc., de même que dans les solutions de potasse, d'ammoniaque, de soude, de chaux, et forme avec tous ces agents des composés mixtes, susceptibles de cristalliser. Projetée sur des charbons ardents ou chauffée au chalumeau, elle se boursoffle, se décompose, se charbonne, exhale des vapeurs alliées et fétides; on obtient de sa distillation à feu nu des principes fluides et liquides, de l'ammoniaque et un charbon spongieux. Son analyse a produit: carbone 57; azote 54; hydrogène 12,5; oxygène 16,5.

CYSTINGIE. *Cystingia*. **MOLLUSQUES.** Sous-genre de Tuniciers, auquel Mac-Leay assigne pour caractères: corps à enveloppe coriace, à court pédoncule; orifice branchial latéral, quadrifide, l'anal irrégulier et terminal; tous les deux peu apparents; sac branchial membraneux, fendu longitudinalement; tentacules composés; canal intestinal latéral; estomac très-grand, s'étendant dans toute la longueur du corps; deux ovaires. Mac-Leay fait connaître deux espèces, *Cystingia Griffithii* et *Cystingia ovato-globosa*. Elles sont des mers du Nord, et constituent seules son nouveau genre.

CYSTIQUES. **INTEST.** C'est, selon Bosc, un ordre d'Intestinaux, qui doit contenir les genres Hydatide, Coenure, Cysticerque et Échinocoque.

CYSTOCEIRE. *Cystoceira*. **BOT.** Genre établi par Agardh (*Sp. Alg.*, p. 60) aux dépens des *Fucus* des auteurs, et dont les caractères consistent dans les réceptacles tuberculeux, lacuneux, contenant des capsules confondues parmis filaments articulés. Son nom signifie vésicules enchaînées. Les racines des *Cystoceires* sont scutelliformes; leur tige est ronde, souvent renflée inférieurement en vésicules ou étendue en frondes qui règnent dans toute la longueur; leurs feuilles pinnées ou dichotomes et que ne couvre aucun pore, sont inférieurement planes et parcourues par une nervure, ayant leur extrémité filiforme garnie par-dessus leur partie moyennement, de vésicules qui portent les réceptacles à leur extrémité; ceux-ci sont lancéolés et localés. L'auteur convient que ces caractères sont assez obscurs, et que le *facies* est plus constant qu'eux; cependant l'admission du *Fucus siliquosus* parmi les *Cystoceires* prouve que ce *facies* n'est pas plus certain que les caractères. Trente-neuf espèces, dont deux doivent être encore examinées pour y être comprises définitivement (les *Fucus subfarinatus*, Mertens, et *caudatus*, Labill., de la Nouvelle-Hollande), composent dans Agardh le genre *Cystoceira*. Les principales qu'on trouve communément sur nos côtes sont les *Cystoceira ericoides*, *sedoides*, *Myrica*, *Abies marina*, *granulata*, *barbata*, *concatenata*, *discors* et *abrotanifolia*. Parmi les espèces exotiques, est le *Cystoceira triquetra*, *Fucus articulatus* de Forskall, de la mer Rouge d'où Delile l'a rapportée.

CYSTOLITHES. **ÉCRIN.** Quelques oryctographes ont donné ce nom à des pointes d'Oursins fossiles, en forme de masse.

CYSTOPTÉRIDE. **BOT.** Même chose que *Cistoptéride*.

CYSTOSEIRA. **BOT.** *V. Cystoceira*.

CYTHÉRÉE. *Cythera*. CRUST. Genre fondé par Müller et placé dans l'ordre des Branchiopodes. Caractères : un test bivalve; une tête cachée; deux antennes simplement velues; huit pattes. Ces petits Crustacés ont la plus grande analogie avec les Cypris, et n'en diffèrent guère que par le nombre des paires de pieds. Leur organisation est encore très-peu connue. On ne les trouve que dans les eaux salées, au milieu des Fucus et des Polypiers marins. Straus les place dans son ordre des Ostrapodes. Müller (*Entomotr. seu Insecta testacea*) en décrit et figure cinq espèces, parmi lesquelles la **CYTHÉRÉE VERTE**, *Cythera viridis*, tab. 7, fig. 1 et 2; *Monoculus viridis*, Fabr.

CYTHÉRÉE. *Cythera*. INS. Nom donné par Fabricius à un genre de Diptères, et que Latreille a changé en celui de Mulsion à cause de l'emploi qui en avait été précédemment fait par Müller, pour désigner un genre de l'ordre des Crustacés. V. Mulsion.

CYTHÉRÉE. *Cythera*. MOLL. Ce genre joint à l'élévation des formes le brillant naturel, si rare parmi les Coquilles bivalves. Cet éclat est dû à ce que l'animal ne revêt sa coquille d'aucun épiderme ou drap marin. Lister les rangea dans ses Pétoncles, qui renferment indistinctement des Bucardes, des Vénus, des Cythérées, des Tellines, en un mot presque toutes les Coquilles bivalves. Depuis Lister jusqu'à Linné, nous ne voyons aucun auteur faire avec elles un groupe particulier; Linné est le premier qui ait réuni dans son genre Vénus, non-seulement les Vénus d'aujourd'hui, mais encore les Cythérées qu'on en a séparées depuis. Le genre de Linné présente une coupe très-naturelle, qui semblait peu susceptible d'être subdivisée; Brugière lui-même n'en sentit pas le besoin, et il le conserva entièrement, comme on le voit par l'inspection des planches de l'Encyclopédie; cependant de nouvelles découvertes se faisant chaque jour, il était de plus en plus difficile de distinguer les espèces, et on était sur le point de ne plus s'y reconnaître, lorsque Lamarck proposa une division générique que l'on dut saisir et conserver. Il partagea en deux parties presque égales le genre Vénus, et facilita ainsi l'étude des espèces. Ce fut d'abord dans le Système des Animaux sans vertèbres, publié en 1801, et sous le nom de *Meretrix*, que ce genre fut proposé. L'inconvenance du nom détermina son auteur à lui substituer celui de Cythérée dans les Mémoires sur les Fossiles des environs de Paris, insérés dans les Annales du Muséum; dès lors ce nom fut adopté généralement et consacré au nouveau genre. Cuvier (Règne animal) admet les Cythérées seulement comme sous-genre des Vénus. Ocken lui conserve le nom de *Meretrix*; et Megerle le divise en trois autres genres, *Venus*, *Trigona*, *Orbiculus*. Férussac (Tabl. Syst. des Anim. Mollusques) propose de diviser ce genre en cinq sous-genres : la *Venus pectinata* de Linné sert de type au premier, c'est le genre *Arthemis* d'Ocken; la *Venus scripta* de Linné sert de type au second, il rentre encore dans les *Arthemis* d'Ocken; le troisième sous-genre est fait avec la *Venus tigrina* de Linné qui constitue le genre *Loripes* d'Ocken; le quatrième avec la *Venus exoleta* de Linné, qui répond aux genres *Orbiculus* de Megerle et *Arthemis* d'Ocken; enfin, le

cinquième sous-genre est proposé sous le nom de *Cythérée*, Quoique l'on sente très-bien la nécessité de partager en plusieurs sections le genre nombreux qui nous occupe, il aurait suffi, à ce qu'il semble, d'adopter les divisions proposées par Lamarck; car n'étant faites que pour faciliter l'étude des espèces, et reposant par conséquent sur des caractères de peu de valeur, il importait peu que ces sous-divisions fussent basées plutôt sur tel caractère accessoire, que sur tel autre. Ici c'est la forme générale; là ce sont des bords crénelés ou lisses, qui servent à les établir. Nous dirons pourtant qu'il est plus naturel de se servir de la forme générale pour faire des divisions dans un genre que de tout autre caractère, ce moyen met en rapport les Coquilles analogues; c'est ainsi que le premier sous-genre renferme des Coquilles qui ont des côtes longitudinales; le second, des Coquilles presque circulaires, mais très-aplaties, etc. Voici les caractères que Lamarck donne à ce genre : coquille équivalente, inéquilatérale, suborbiculaire, trigone ou transverse; quatre dents cardinales sur la valve droite, dont trois divergentes, rapprochées à leur base, et une tout à fait isolée, située sous la lunule; trois dents cardinales divergentes sur l'autre valve, et une fossette un peu écartée, parallèle au bord; dents latérales nulles. Il est à présumer que l'animal des Cythérées ressemble beaucoup à celui des Vénus; comme lui il doit être muni de deux tubes extensibles; toutes les Cythérées sont marines; toutes sont dépourvues de drap marin; le plus grand nombre est lisse, ou présente des sillons ou des côtes parallèles aux bords; quelques-unes dont Cuvier et Férussac ont fait une section, ont des côtes longitudinales. Nous allons exposer quelques-unes des espèces qui pourront servir comme de point de ralliement pour les grouper.

1^o Coquilles pectinées.

CYTHÉRÉE PECTINÉE. *Cythera pectinata*, Lamck., Anim. sans vert., t. v, p. 377, n^o 63; *Venus pectinata*, Gmel. d'Argenville, tab. 21; Encycl., pl. 271, fig. 1, A, B. Elle est ovale, irrégulièrement marquée de taches fauves ou rouge-brun, sur un fond blanc; elle est ornée à l'extérieur, de côtes longitudinales et granuleuses; celles du milieu sont tout à fait longitudinales; les latérales sont plus obliques, courbées ou bifides; le bord interne des valves est crénelé.

2^o Coquilles aplaties, suborbiculaires, à crochets aplatis.

CYTHÉRÉE ÉCRITE. *Cythera scripta*; Lamck., Anim. sans vert., t. v, p. 375, n^o 57; *Venus scripta*, Gmel.; Rumph, Mus., tab. 42, fig. c; Encycl., pl. 274, fig. 1. Coquille sublenticulaire, aplatie, à crochets peu proéminents, à bords antérieurs et postérieurs se réunissant aux crochets sous un angle droit; ligament très-enfoncé; surface extérieure sillonnée ou striée transversalement, diversement peinte de taches fauves ou brunâtres, plus ou moins foncées sur un fond blanc ou grisâtre; lunule enfoncée et étroite; elle se trouve dans l'océan Indien; elle a un pouce et demi ou deux pouces dans les dimensions de largeur et de longueur.

3^o Coquilles orbiculaires.

CYTHÉRÉE EXOLÈTE. *Cythera exoleta*, Lamck., Anim. sans vert., t. v, p. 372, n^o 48; *Venus exoleta*, Gmel.;

Adanson, Voy. au Sénégal., pl. 16, fig. 4; Conchyl., 291, fig. 127, sous le nom de Pétoncle, et tab. 202, fig. 128; Encycl., pl. 279, fig. 5, et pl. 280, fig. 1, A, B. Cette Coquille varie beaucoup quant aux couleurs : elle est quelquefois toute blanche, avec quelques flammules d'un fauve pâle; d'autres fois les taches fauves sont très-multipliées; elles prennent quelquefois la disposition de rayons. La Cythérée exolète est orbiculaire, lenticulaire, peu bombée; elle est striée ou sillonnée parallèlement à ses bords; la lunule est cordiforme et bien marquée. Cette Coquille se trouve dans toutes les parties des mers d'Europe. Elle a ordinairement deux pouces environ dans ses diamètres.

4^e Coquilles ovales.

CYTHÉRÉE CÉDO-NULLE. *Cytherea erycina*, Lamck., Anim. sans vert., t. V, p. 564, n° 14; *Venus erycina*, Gmel. Lister, Conchyl. tab. 268, fig. 104; Encycl., pl. 264, fig. 2, A, B. Elle est grande, ovale, agréablement colorée par des rayons plus ou moins nombreux, d'un fauve rougeâtre, dont quelques-uns plus larges sont plus fortement prononcés; toute sa surface est chargée de sillons larges et obtus; la lunule est orangée et bien circonscrite. Cette Coquille présente deux variétés : la première, sur un fond blanc, n'offre que deux rayons; la seconde, également sur un fond blanc, présente un grand nombre de rayons d'un rouge violâtre, disposés assez régulièrement sur toute la surface. Quoique cette Coquille se trouve vivante dans les mers de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande, son analogue fossile se retrouve néanmoins en France, aux environs de Bordeaux. Lamarck, pour distinguer la fossile de la vivante, lui a donné le nom de CYTHÉRÉE ERYCINOÏDE, *Cytherea erycinoïdes*, qui est tellement semblable à la Cythérée Cédo-Nulla, que nous ne croyons pas nécessaire de rien ajouter à sa description.

CYTHÉRÉE CITRINE. *Cytherea Citrina*, Lamck., Anim. sans vert., t. V, p. 567, n° 24. Elle est cordiforme, globuleuse, subtrigone, striée transversalement, quelquefois rustiquée vers les bords; crochets prédominants; lunule grande, cordiforme, marquée par un trait enfoncé; corselet roussâtre ou brunâtre, lancéolé, séparé par une ligne plus foncée; à l'intérieur, dans les individus bien frais, elle est rose-pourprée, excepté l'angle antérieur qui est brun; la dent lunulaire ou latérale est petite, rudimentaire dans quelques individus; elle est jaune citron, pâle à l'extérieur; elle a un pouce et demi de large; elle vit actuellement dans les mers de la Nouvelle-Hollande, et son analogue fossile, qu'on a nommée Cythérée globuleuse, *Cytherea globulosa*, pour l'en distinguer, n'en diffère réellement que par le manque de couleur dû à son long séjour dans la terre. Elle se trouve à Orsay, près Versailles.

CYTHÉRIDE. *Cytheris*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., institué par Lindley pour une plante nouvelle, observée par Wallich dans les montagnes du Silet. Caractères : sépales presque semblables aux pétales, étalés; ceux des côtés adhérents à la base de l'éperon; l'antérieur parallèle avec les pétales latéraux et recourbé; labelle plan, trilobé, terminé postérieurement en éperon, garni d'un disque en crête; gynostème court, ailé, en masse; anthère

membraneuse, biloculaire; huit masses polliniques égales. Le *Cytheris cordifolia* est une plante herbacée à feuilles planes, pétiolées, pliées; la hampe est terminée par une grappe de petites fleurs blanchâtres.

CYTHÉRINE. *Cytherina*. CRUST. V. CYTHÉRÉE.

CYTHIÈNES. *Cythineae*. BOT. Le genre *Cytinus* avait été placé par Jussieu à la fin de la famille des Aristolochiées. Dans son beau travail sur le genre *Rafflesia*, Brown (*Trans. Lin. Lond.*, vol. 15) considère le genre *Cytinus* comme le type d'un nouvel ordre naturel, qu'il nomme *Cythinées*, et dans lequel il place les trois genres *Cytinus*, *Rafflesia* et *Nepenthes*. Ces trois genres ont, il est vrai, entre eux des points de structure analogues, mais il faut convenir que par leur port ils n'ont respectivement aucune ressemblance. Voici les caractères de ce groupe, tels à peu près qu'ils ont été établis par Ad. Brongniart (*Ann. Sc. nat.*, vol. 1) : les fleurs sont unisexuées, monoïques ou dioïques; le calice est adhérent et infère dans les genres *Cytinus* et *Rafflesia* : il est au contraire libre et supère dans le *Nepenthes*, son limbe est à quatre ou cinq divisions imbriquées; les étamines, au nombre de huit à seize ou même plus, sont monadelphes et synanthères; leurs filets réunis forment une colonne centrale et cylindrique; les anthères sont extrorses et à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal; dans les genres *Cytinus* et *Nepenthes*, elles sont réunies au sommet de l'androphore, et forment une masse à peu près sphérique; l'ovaire est infère ou supère; il offre une ou quatre loges, et quatre à huit trophospermes pariétaux, placés longitudinalement et recouverts d'un très-grand nombre d'ovules. Le style est cylindrique ou nul, terminé par un stigmate lobé, et dont le nombre des lobes correspond à celui des trophospermes. Les graines contiennent, dans un endosperme charnu, un embryon dressé, axillaire et à deux cotylédons. Ces caractères sont fort incomplets; en effet on est encore loin de bien connaître l'organisation des trois genres qui forment ce groupe; le fruit du *Cytinus*, et par conséquent la structure de sa graine et de son embryon sont inconnus. Il en est de même des fleurs femelles du genre *Rafflesia*, qu'on n'a point encore observées. Le genre *Nepenthes* est le seul dont l'organisation ait été dévoilée complètement. Gartner en avait décrit l'embryon, qui est d'une ténuité extrême, comme monocotylédoné. Richard a le premier décrit cet embryon comme à deux cotylédons, dans son Analyse du fruit (pag. 46 et 82).

CYTINELLE. *Cytinus*. BOT. Ce genre singulier, placé d'abord dans la famille des Aristolochiées, est devenu pour Brown le type d'une nouvelle famille. Il se compose d'une seule espèce, *Cytinus Hypocistis*, L., Brongn., *Ann. Sc. nat.* 1, t. 4, vulgairement Hypociste, plante parasite, ayant à peu près le port d'une Orobanche, et croissant sur la racine de diverses espèces du genre Ciste, dans le midi de la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Grèce et l'Asie-Mineure. Sa tige est courte, dressée, simple, fixée par sa base, sur la racine des Cistes; elle est couverte entièrement d'écaillés imbriquées en tout sens; les fleurs sont monoïques et forment un épi presque globuleux dont la partie inférieure est occupée par les fleurs femelles; les

fleurs mâles ont un périanthe double : l'extérieur est tubuleux à sa base, ayant son limbe à quatre divisions ovales-oblongues, un peu inégales, velues en dehors et ciliées sur le bord ; le tube est velu à sa face externe ; il est plein intérieurement ; le périanthe interne est plus grand et plus régulier que l'externe ; il est tubuleux et comme campanulé, partagé à sa partie interne en quatre cavités ouvertes supérieurement par autant de petites lames saillantes, qui partent de la paroi interne ; le limbe est à quatre divisions ovales, dressées, égales entre elles ; les étamines, au nombre de huit, sont symphysandres, c'est-à-dire soudées à la fois entre elles par leurs filets et leurs anthères ; l'androphore est cylindrique et placé au centre des quatre cloisons dont nous avons parlé précédemment ; les anthères sont réunies circulairement et surmontées d'un tubercule à huit lobes ; elles sont à deux loges linéaires, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Il n'existe nulle trace d'organe femelle. Les fleurs femelles ont un ovaire infère globuleux, surmonté par le périanthe interne, qui offre la même forme et la même disposition intérieure que celle que l'on observe dans les fleurs mâles ; le périanthe externe se compose de deux ou trois lanières qui naissent de la partie extérieure et moyenne de l'ovaire ; le style est cylindrique, placé au centre des cloisons du périanthe, terminé par un stigmate globuleux, déprimé, à huit côtes obtuses, séparées par autant de sillons profonds. Si l'on coupe l'ovaire en travers, il présente une seule loge, aux parois de laquelle sont insérés huit trophospermes longitudinaux, qui sont comme peltés, c'est-à-dire très-élargis intérieurement et seulement insérés par une lame étroite ; les ovules sont très-petits. On ne connaît point encore bien l'organisation du fruit et celle de la graine. Jusqu'à présent cette plante avait été fort incomplètement décrite. Le travail de Brongniart fils a jeté beaucoup de jour sur sa structure ; cependant notre description s'éloigne, en quelques points, de celle qu'a donnée ce botaniste ; il ne fait aucune mention du périanthe externe, quoiqu'il les représente fort bien dans les figures qui accompagnent son Mémoire. Dans le midi de la France, on prépare avec les fruits de l'Hypociste un extrait fort astringent, que l'on employait autrefois comme légèrement tonique, particulièrement dans les flux muqueux, atoniques, etc.

CYTINUS. BOT. V. CYTINELLE.

Cytinus, chez les anciens, paraît avoir désigné le Grenadier. V. ce mot.

CYTIS. MIN. Ce nom paraît avoir désigné chez les anciens, et particulièrement dans Pline, une variété d'œtite.

CYTISE. *Cytisus*. BOT. Ce mot, dérivé de *κυβος*, nom que portait l'une des îles de l'Archipel, exprimait un arbre originaire de cette île, et dont l'analogue ne s'est point rigoureusement retrouvé, d'après les descriptions qui nous sont restées des temps anciens. Ce nom a été rétabli en faveur d'un groupe de végétaux, qui se place naturellement dans la famille des Légumineuses ; mais dans cette famille si vaste, il est peu de genres qui, autant que celui des *Cytises*, présentent une transition aussi insensible de nuances et de caractères communs

avec ses voisins. Il a donc été difficile de le bien définir ; et depuis Tournefort on a sans cesse varié sur les plantes dont on l'a composé. Des *Genista* et des *Spartium* de Linné ont été reconnus comme appartenant au genre *Cytisus*, et réciproquement plusieurs *Cytises* sont devenus des *Spartier* ou des *Genêts*. Lamarck a le premier débrouillé la confusion dans laquelle, avant lui, ces genres étaient plongés. C'est lui qui a fait voir que plusieurs plantes, décrites comme distinctes, telles que les *Cytisus patens* et *Spartium patens* de Linné père, et *Cytisus pendulinus* de Linné fils, ne sont que des doubles emplois de la même espèce ; c'est encore lui qui a éliminé le *Cytisus Wolgaricus* de Linné fils, ou *Cytisus pinnatus* de Pallas, et l'a placé près du *Colutea*. Étant convaincu par l'observation que les caractères établis par Linné n'ont de valeur réelle qu'à l'égard de quelques espèces communes, et qu'ils s'évanouissent insensiblement dans les autres, Lamarck a cherché ailleurs que dans la fructification des notes distinctives pour le genre *Cytisus*. Néanmoins il n'a pas négligé une circonstance remarquable dans l'organisation de leurs fleurs, et qui consiste en ce que les organes sexuels sont complètement renfermés dans la carène. Ce caractère, joint à celui que présentent les organes de la végétation, c'est-à-dire aux feuilles constamment ternées des *Cytises*, les distingue facilement des *Genêts*. Jussieu (*Genera Plant.*, p. 354) et De Candolle (*Flore franç.*, 2^e édit., vol. 4, p. 601), adoptant à cet égard les idées de Lamarck, ont donné au genre *Cytise* les caractères suivants : calice presqu'égal en deux lèvres, dont la supérieure est bidentée, et l'inférieure tridentée, tantôt court et campanulé, tantôt long et cylindrique ; étendard de la corolle réfléchi ; les ailes et la carène simples, conniventes de manière à cacher les étamines qui, d'après de nouvelles observations, ont été reconnues pour constamment monadelphes ; stigmate simple ; légume oblong, comprimé, rétréci un peu à sa base et polysperme. Les *Cytises* sont des arbustes ou des arbrisseaux dont le port se rapproche de celui des *Genêts*, mais qui ne sont pas épineux comme la plupart de ces derniers, à feuilles ternées, accompagnées de stipules extrêmement petites, ou qui s'évanouissent dans le plus grand nombre des espèces ; à fleurs terminales ou axillaires, le plus ordinairement disposées en épi, et d'une belle couleur jaune de soufre ; quelquefois, mais rarement, ces fleurs sont rouges.

Parmi les genres formés aux dépens du genre *Cytisus*, il faut citer en premier lieu *Adenocarpus* établi par De Candolle (*Flore franç.*, Suppl., p. 549), et qui a pour types les *Cytisus parvifolius*, Lamk., et *Cytisus Telonenis*, L., auxquels son auteur a réuni les *Cytisus hispanicus*, Lamk., *Cytisus complicatus*, Brot., et *Cytisus foliolosus*, Ait. Le *Cytisus Cajan*, L., et le *Cytisus Pseudocajan* de Jacq., que Lamarck et Willdenow ne considèrent que comme une simple variété du premier, forment, selon de Candolle et Sprengel, le genre *Cajanus*. Ce dernier auteur y fait encore entrer le *Cytisus Wolgaricus*, dont De Candolle indique plutôt les affinités avec son *Astragalus Megalanthus*. Mœnch, qui a tant subdivisé les genres, n'a pas manqué

de subdiviser encore le *Cytisus*. Son genre *Wiborgia* se compose des *Cytisus biflorus*, Ait., *Cytisus capitatus*, Jacq., *Cytisus purpureus*, Scop., et *Cytisus supinus* de Jacquin. Dans le petit nombre d'espèces exotiques que l'on a amalgamées avec les Cytises, il n'en est peut-être aucune qui s'y rapporte réellement. Ainsi, à l'égard des deux *Cytisus Capensis*, celui nommé ainsi par Lamarck est le *Lebekia cytisoides* de Thunberg, celui de Bergius est le *Rafnia opposita*, Thunb., ou *Crotalaria opposita*, L. Dans ce dernier genre vient encore se placer, d'après Lamarck et De Candolle, le *Cytisus violaceus*, Aublet., Le *Cytisus Guineensis* de Willdenow a été ensuite transporté par son auteur lui-même dans le genre *Robinia*. Sous le nom de *Cytisus psoraloides*, Linné décrit la même plante qu'il avait rapportée avec plus de raison aux Indigotiers, mais dont il fit encore un double emploi, en donnant comme distinctes l'*Indigofera racemosa* et l'*Indigofera psoraloides*. Le *Cytisus græcus*, L., a été reconnu par Smith, pour être la même espèce que l'*Anthyllis Hermannia*, L., plante cultivée dans les jardins, et par conséquent assez connue pour qu'il n'y ait plus aucun sujet de doute.

L'élimination des espèces qui composent maintenant les genres *Adenocarpus* et *Cajanus*, réduit le nombre des vrais Cytises à environ une trentaine. Ils sont, en général, indigènes des contrées méridionales et montagneuses de l'Europe et de l'Asie. Ces arbrisseaux, par la beauté de leur feuillage et la multiplicité de leurs fleurs, méritent de fixer particulièrement l'attention. On remarque surtout les espèces suivantes.

CYTISE DES ALPES. *Cytisus Laburnum*, L., nommé vulgairement Aubours et Faux-Ébénier. Il croît naturellement dans les Alpes et le Jura : il y décore les rochers par ses nombreuses et belles fleurs disposées en grappes longues et pendantes, par son feuillage épais. L'aspect agréable de cet arbrisseau, qui atteint souvent la taille d'un arbre de moyenne grandeur, l'a fait depuis longtemps rechercher pour l'ornement des bosquets, où ses formes élégantes et ses fleurs d'une belle couleur soufrée, se marient fort gracieusement avec celles des Gainiers, des Genêts, des Acacias, des Staphylées, etc. Le bois du *Cytisus Laburnum* étant très-dur, est susceptible de prendre un beau poli ; et comme il est veiné de plusieurs nuances de vert, les tabletiers et les tourneurs en fabriquent divers ouvrages de leur art. Ce n'est pas de cette plante que Virgile et les auteurs latins ont voulu parler lorsqu'ils célébraient le Cytise fleuri, si agréable aux Chèvres et aux Abeilles. Ces expressions sont, il est vrai, très-applicables à notre plante qui, d'un autre côté, est indigène des montagnes de l'Italie ; mais il a été reconnu que le Cytise des anciens est une espèce de Luzerne arborescente (*Medicago arborea*, L.), laquelle croît assez abondamment dans la campagne de Rome.

CYTISE A FEUILLES SESSILES. *Cytisus sessilifolius*, L., vulg. le Trifolium des jardiniers. Charmant arbuste très-ramifié, s'élevant en buisson à la hauteur de cinq à six pieds, et glabre dans toutes ses parties. Il a des feuilles alternes, petites, nombreuses, composées de trois folioles ovales, mucronées et portées sur de courts

pétiotes ; les fleurs sont jaunes et disposées en grappes courtes et droites. Il croît spontanément dans les contrées méridionales de l'Europe, et on le cultive dans les jardins, surtout pour en former de petites palissades agréables, parce qu'il ne se dépouille que très-tard de ses feuilles.

CYTISE D'ŒOLIE. *Cytisus Œolicus*, Botanical regist. t. 1902. Son tronc acquiert une assez grande élévation ; il se couronne de rameaux étalés, assez menus, d'un vert sombre et chargés de poils mous et très-flexibles. Les feuilles sont alternes, pétiolées, composées de trois folioles ovales, presque obtuses, d'un vert agréable en dessus, plus pâles en dessous et entièrement couvertes de poils assez longs et nombreux. Les fleurs sont jaunes, pédicellées, réunies en petites grappes au sommet des rameaux ; elles sont d'un jaune vif, accompagnées de bractées linéaires. Le calice est campanulé, membraneux, pubescent et bilabié ; la lèvre supérieure est bidentée, l'inférieure ovale et très-entière. La corolle est papilionacée, à étendard oblong, obtus, pubescent, plus long que les ailes dont les bords sont ciliés et réfléchis ; la carène est pubescente à sa base et rétrécie en deux onglets linéaires. Les étamines, au nombre de dix, sont monadelphes, avec les anthères alternativement plus grandes. L'ovaire est supère, oblong, surmonté d'un style redressé, et terminé par un stigmaté en tête. Le fruit est un légume oblong, comprimé, glabre dans sa jeunesse, renfermant plusieurs graines orbiculaires.

Le Cytise d'Œolie a été découvert à Stromboli par le professeur Tenore, de Naples, et c'est de l'arbre élevé par ce savant que sont provenus tous ceux que l'on rencontre maintenant dans les collections. Cet arbre, dans nos climats, ne peut être conservé qu'en pot ou en caisse, ce qui restreint considérablement sa croissance. On le reproduit par tous les moyens connus : les semis, les boutures, les greffes et les marcottes. En général la culture des Cytises n'offre pas beaucoup de difficultés. Ces arbrisseaux s'accroissent facilement de toute qualité de terrain ; ils ressemblent beaucoup, sous ce rapport, aux Genêts, dont l'organisation est presque identique avec la leur. Les espèces qui exigent l'orangerie sous le climat de Paris sont originaires des pays les plus chauds de la zone tempérée. Ce sont, avec celui qui précède, les *Cytisus spinosus*, *Cytisus prolifer*, *Cytisus linifolius*, *Cytisus fragrans*, *Cytisus argenteus* et *Cytisus sericeus*.

CYTISINE. BOT. Lassaigue a nommé ainsi une matière particulière, qu'il a extraite du *Cytisus Laburnum*. Elle a l'apparence de la gomme arabique, une saveur amère et nauséuse ; elle attire promptement l'humidité de l'air.

CYTISO-GENISTA. BOT. Genre formé par Tournefort, et réuni depuis, par Linné et Jussieu, aux Genêts.

CYTISPORE. *Cytispora*. BOT. Genre de plantes Cryptogames, appartenant à la famille des Hypoxylées, et créé par Ehrenberg qui lui donne pour caractères : réceptacle à cellules difformes, membraneuses, minces, rangées autour d'une colonne centrale, presque connées à la base, jointes en haut ; ostiole contenant des tubercules granuleux, entourés de pulpe gommeuse, soluble, qui s'échappe en filaments tortueux et colorés.

Ces plantes, très-voisines des Sphéridies cirrhifères dont elles diffèrent par la régularité des loges, doivent leur être rapportées, suivant Fries; elles ont encore beaucoup d'analogie avec les Némaspores et croissent sous l'épiderme. Les espèces du genre *Cytisopore* sont assez nombreuses; Méral dans sa Flore des environs de Paris en décrit six, que l'on trouve sur les Saules, les Peupliers, les Tilleuls, les Érables.

CZACKIA. BOT. Syn. d'*Anthericum liliastrum*, dont

Sprengel a fait un genre nouveau, dans la famille des Asphodélées, Hexandrie Monogynie.

CZERNYE. *Czernya*. BOT. Presl, dans son histoire des Graminées de la Sicile, a proposé l'établissement de ce genre pour l'*Arundo phragmites*, auquel il a reconnu des caractères suffisants pour le séparer de ses congénères et qui deviendrait le type de son genre nouveau, sous le nom de *Czernya arundinacea*.

CZIGITHAI. MAX. Espèce du genre Cheval.

D

DABEOCIE. *Dabeocia*. BOT. Même chose que Daboecie.

DABINGORA. BOT. Synonyme de *Croton variegatum*.

DABOECIE. *Daboecia*. BOT. Genre de la famille des Éricinées. Jussieu dit que Tournefort a le premier fait connaître, dans ses *Institutiones*, une plante à tige basse et ligneuse, que les Irlandais nomment Daboeci. Cette plante, indigène en Angleterre et en Irlande, fut d'abord connue imparfaitement par Linné, qui, dans son *Species*, la rapporta, avec doute, à la fin du genre *Erica*, sous le nom d'*Erica Daboecia*. Ensuite, ayant reçu la description de la fleur et du fruit, envoyée par Collinson, il la nomma *Andromeda Daboecia*, en observant que son port commandait ce rapprochement, quoique, par le nombre de ses parties, la plante eut plus d'affinité avec les Bruyères. Murray et Richard adoptèrent ce changement. Thunberg, dans sa monographie du genre *Erica*, y ramena notre plante sous son premier nom, en quoi il a été suivi par Lamarck, Gmelin et Willdenow. Jussieu, en examinant la capsule de l'*Erica Daboecia*, lui a trouvé une structure analogue à celle des Rosages, c'est-à-dire quatre valves rentrantes, d'où il a tiré la conséquence que cette plante, loin d'être bien placée dans le genre *Erica*, ou dans l'*Andromeda*, devait au contraire être détachée de la famille des Bruyères pour passer dans la voisine. L'inspection des autres caractères tirés de la forme et du nombre de ses diverses parties, l'a décidé à la rapporter au genre *Menziesia*, sous le nom spécifique de *Polifolia*, à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles du *Teucrium polium*. En dernier lieu, Don a fait de la *Menziesia* à feuilles de Germandrée le type d'un genre nouveau qu'il a nommé *Daboecia* du nom vulgaire sous lequel on la connaît au pays natal, et il a caractérisé ce genre de la manière suivante : calice divisé en quatre segments; corolle ovale, ventrue, avec son limbe à quatre dents; huit étamines incluses, avec leurs filaments dilatés et glabres; anthères linéaires, sagittées à leur base, à loges parallèles, déhiscentes par le haut et longitudinalement; stigmale simple et tronqué; capsule à quatre loges, septicido-déhiscente, presque membraneuse; placentia prismatique; semences arrondies, renflées, lisses et marquées d'une petite chalazé.

DABOECIE A FEUILLES DE GERMANDRÉE. *Daboecia polifolia*, Don, Gen. Syst. Gard. 3, 855; *Erica Daboeci*, Lin. Ses tiges sont grêles, rameuses, droites, hérissées

de poils nombreux, garnies de feuilles opposées ou ternées dans le bas de la plante, alternes dans le haut, ovales, entières, un peu roulées en dessous vers les bords, vertes et parsemées de poils à la face supérieure, blanches et cotonneuses à la face inférieure. Les fleurs sont purpurines ou blanches, ovoides, pédonculées, pendantes, alternes, disposées en grappes simples, entremêlées de feuilles; ces fleurs ont beaucoup de ressemblance avec celles de l'*Erica ciliata*; le calice est à quatre divisions lancéolées, acuminées et glanduleuses; la corolle est monopétale, avec le tube cylindrique renflé, et le limbe plus petit, à quatre dents émousées et réfléchies. Les étamines, au nombre de huit, sont incluses; elles ont leurs filaments dilatés et glabres, terminés par des anthères linéaires, sagittées à leur base, offrant deux loges parallèles, qui s'ouvrent dans le sens de leur longueur. Le style est subulé, aussi long que l'ovaire, surmonté d'un stigmale simple et tronqué. La capsule est ovale, à quatre loges, longue de trois lignes, d'un tissu membraneux, renfermant un grand nombre de semences presque rondes, attachées à un placentia prismatique.

Cette plante est rustique, seulement elle ne se plaît que dans le terreau de bruyère. On la multiplie facilement par le semis.

DABOIE OU DABOUE. REPT. Espèce du genre Vipère.

DABURI. BOT. Synonyme de Rocou.

DACELO. OIS. Synonyme de Martin-Chasseur.

DACINA. BOT. Synonyme de Statée.

DACNAS ET DACNADES. OIS. V. DACNIS.

DACNE. *Dacne*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Latreille dans la famille des Clavicornes. Caractères : antennes courtes, terminées brusquement en une massue perfoliée, orbiculaire ou ovoidé; troisième article plus long que le précédent; mandibules fendues à leur extrémité ou terminées par deux dents; mâchoires bifides; palpes maxillaires filiformes; les labiales terminées en massue; languette entière; corps ovale ou elliptique; articles des tarsi cylindriques, glabres, peu velus et presque égaux. Ces Insectes s'éloignent des Boucliers par leurs mandibules bidentées; ils partagent ce caractère avec les Ips, les Nitidules, les Thymales, les Colobiques et les Micropèples; mais ils diffèrent en particulier des Nitidules par les articles des tarsi, et des genres Thymale, Colobique et Micropèple,

par la forme du corps. Les Dacnes, confondus d'abord par Fabricius avec ce qu'il désignait mal à propos sous le nom d'Ips, correspondent à ses *Engis* (*Syst. Eleuth.*), genre établi par Paykull. Ces Insectes se trouvent sous les écorces des arbres, sous les pierres et dans les Champignons pourris. On n'en connaît encore qu'un assez petit nombre d'espèces; quelques-unes sont originaires du Brésil ou de Cayenne, on en trouve deux aux environs de Paris et en Belgique; ce sont : DACNE HUMÉRAL, *Dacne humeralis*, Latr.; *Engis humeralis*, Fabr. Il est long d'une à deux lignes, luisant, glabre, ponctué, d'un rouge vif, avec les yeux, les élytres, la poitrine et l'abdomen noirs; les élytres ont à leur base une petite tache arrondie et rouge; les points sont peu profonds et paraissent disposés en lignes; les jambes et les cuisses sont noires.

DACNE COU ROUGE. *Dacne sanguinicollis*; *Engis sanguinicollis*, Fabr. Se rencontre moins fréquemment que le précédent avec lequel il est fort aisé de le confondre.

DACNIS. ois. Sous-genre de Troupiales, qui répond aux Pit-Pits de Buffon.

DACRYDIER. *Dacrydium*. BOT. Genre de la famille des Conifères, et de la Diocée Polyandrie, qui ne comprend qu'une seule espèce, originaire des îles de la mer du Sud, le DACRYDIER A FEUILLES DE CYPRES, *Dacrydium cupressinum* (Lambert, Pin., p. 95, t. 4; Rich., Confif., t. 2, fig. 3). C'est un très-grand arbre toujours vert, très-rameux, à rameaux pendants; ses feuilles sont fort petites, nombreuses, rapprochées, disposées sur quatre rangs et presque imbriquées; ses fleurs sont dioïques; les mâles forment de petits chatons ovoïdes, qui terminent les ramifications de la tige; ils se composent d'écaillés imbriquées, portant chacune deux anthères sessiles et uniloculaires à leur face inférieure. Les fleurs femelles offrent une disposition extrêmement singulière; elles sont solitaires au sommet des plus petites ramifications de la tige; les feuilles supérieures leur forment une sorte d'involucre; la dernière de ces feuilles est différente des autres, très-concave, et porte la fleur sur le milieu de sa face interne : cette fleur est presque renversée; elle présente un involucre monophylle, globuleux, ouvert à son sommet, charnu, qui renferme étroitement la fleur placée dans son fond; celle-ci offre un calice turbiné à sa base, rétréci à son sommet en un petit rebord irrégulièrement bosselé; l'ovaire est fixé au fond du calice qui est libre. Le fruit est plus ou moins recourbé et ressemble à un très-petit gland muni de sa cupule, qui ne l'environne que dans son quart inférieur à peu près. Cet arbre forme de vastes forêts dans les régions sud-ouest de la Nouvelle-Zélande.

DACRYDIER. *Dacrydium*. BOT. Genre de Mucédinées, fondé par Link; il ne renferme qu'une seule espèce décrite par Tode sous le nom de *Myrothecium roridum*, et assez bien figurée par cet auteur dans ses *Fungi Mecklenburgenses*, t. 5, fig. 58. Elle est formée de filaments courts, entre-croisés et diversement repliés, couverts de sporules réunies en amas sur divers points des touffes de filaments. Ces amas de sporules sont d'abord presque fluides, et deviennent ensuite

secs ou pulvérulents. Dans l'espèce connue, les filaments sont blancs et les amas de sporules sont roses. Cette plante croît sur les rameaux morts et humides; on l'observe au printemps.

DACRYMYCES. BOT. Ce genre de Champignons, que Nées a séparé des Tremelles, a pour type le *Tremella deliquescens* de Bulliard (tab. 455, fig. 5). On y rapporte également les *Tremella fragiformis*, Pers., Syn., 622; — *Tremella violacea*, Pers., Syn., 625; — *Tremella moriformis*, Eng. Bot., 2446, et probablement le *Tremella urbica*, Pers.; cette jolie espèce forme sur les tiges desséchées des Orties des petites taches d'un rouge de sang. Toutes ces plantes diffèrent des vraies Tremelles par leur structure intérieure qui consiste en filaments dressés, entremêlés de sporules, et réunis en une masse charnue ou gélatineuse, arrondie ou lobée. Toutes les espèces sont petites et croissent sur les plantes mortes et sur les écorces des arbres. Leur structure les avait fait placer par Nées parmi les Mucédinées, mais on retrouve dans beaucoup de véritables Tremelles des filaments semblables, et si on leur donnait une grande importance, on devrait les placer toutes parmi les Champignons filamenteux, ce qui paraîtrait difficile à admettre. Aussi Fries place-t-il ce genre parmi les Tremellinées, auprès de ses genres *Næmatelia* et *Agyrium*. V. ces mots et TREMELLE.

DACRYNE. *Dacryna*. BOT. Genre de Champignons tuberculaires, de la famille des Hyphomyètes, tribu des Céphalotrichés, selon la méthode de Nées, établi par Fries qui lui donne pour caractères : réceptacle gélatineux, formé de flocons agglutinés, ramuleux, articulés, roides et prolifères; sporidies globuleuses, recouvrant une surface glabre et susceptibles de disparaître assez promptement.

DACRYOÏDE. *Dacryoideus*. BOT. Épithète dont on se sert en botanique pour exprimer une graine oblongue, arrondie à l'une de ses extrémités, et un peu pointue à l'autre.

DACRYOMYCES. BOT. V. DACRYMYCES.

DACRYON. BOT. Synonyme de Coix Larne de Job, *Coix lacrima*, W.

DACTYLANTHE. *Dactylanthes*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, Dodécandrie Trigynie, proposé par Haworth (Synops., pl. succ. 152) pour y placer les *Euphorbia patula*, *anacantha*, *tuberculata* et *hamata* qui, selon lui, se distinguent des autres Euphorbes par un calice à quatre ou cinq divisions étendues, épaisses, concaves et fortement digitées. Les quatre espèces sont originaires du Cap.

DACTYLE. MOLL. Nom spécifique d'une espèce du genre Pholade, et synonyme de Lithodome vulgaire.

DACTYLÉS. ROS. Famille des Thorachiques, établie par Duméril, et qui comprend les genres Péristidion, Prionote, Trigle et Dactyloptère. V. ces mots.

DACTYLIDE. *Dactylis*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., qui offre pour caractères distinctifs : des fleurs disposées en panicule simple, formée d'épillets réunis et très-rapprochés les uns contre les autres, de manière à former de petits capitules de deux à huit fleurs à chaque épillet qui sont très-comprimés; lépicène à deux valves inégales,

lancéolées et carénées; glume également à deux valves l'externe ou inférieure fortement carénée, portant un peu au-dessous de son sommet une arête courte; l'interne plus mince et bifide à son sommet; style biparti, se terminant par deux stigmates poilus et glanduleux; fruit allongé, non enveloppé dans la glume. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces qui sont généralement vivaces.

DACTYLIDE GLOMÉRÉ. *Dactylis glomerata*, L., Beauv. Agr., t. 17, fig. 5. Chaume haut d'environ deux pieds; feuilles lancéolées, glauques, un peu rudes au toucher; fleurs en panicule unilatérale, composée de plusieurs petits glomérules formés d'un assez grand nombre d'épillets; ceux-ci sont rougeâtres, très-comprimés, à trois fleurs dont les deux inférieures sont hermaphrodites et la supérieure pédicellée et neutre. Il est très-commun dans les lieux incultes, les prairies.

Dans sa Flore atlantique, Desfontaines a figuré deux espèces nouvelles de ce genre : l'une, *Dactylis pungens* (loc. cit., 1, p. 80, t. 16), a ses chaumes nus dans leur partie supérieure, environnés inférieurement d'une touffe de feuilles sétacées et roides, terminés par une sorte de capitule composé d'un grand nombre d'épillets sessiles. Elle est annuelle et croît dans les sables des côtes de la Barbarie. L'autre, *Dactylis repens* (loc. cit., 1, p. 79, t. 15), est beaucoup plus grande : son chaume est rampant, rameux; ses feuilles sont roides, distiques et velues; ses fleurs forment un capitule ovoïde, oblong, unilatéral, qui se compose d'un grand nombre d'épillets pubescents, ordinairement à quatre fleurs. Elle croît dans les sables du désert, sur les côtes de Barbarie; mais on la retrouve, ainsi que la précédente, sur les pentes méridionales de l'Andalousie, etc.

DACTYLIER. *Dactylium*. bot. Nées a donné ce nom à un genre voisin des *Aspergillus*, et qu'on devrait même peut-être y réunir. Il est caractérisé par des filaments droits, simples, portant à leur sommet quelques sporules allongées ou fusiformes, cloisonnées transversalement. La seule espèce connue de ces Cryptogames est extrêmement petite et croît en touffe sur les écorces unies où elle forme une sorte de duvet blanc, assez rare et à peine visible. Nées a figuré cette espèce sous le nom de *Dactylium candidum*, dans la planche 4 de son Système des Champignons.

DACTYLION. bot. Synonyme de *Convolvulus Scamonia*. V. LISERON.

DACTYLIOPHORUM. pois. V. SCOMBEROÏDE COMMERCIONNIEN.

DACTYLIS. bot. V. DACTYLIDE.

DACTYLITES. *Dactylites*. ÉCHIN. Ce nom a été donné par les anciens oryctographes, à des corps organisés fossiles, un peu semblables à des doigts par leur forme, et appartenant en général à des pointes d'Oursins. Les Bélémnites, les Orthocératites, des Dentales et des Solens fossiles ont également porté le nom de Dactylites.

DACTYLOBES. ois. Klein donne ce nom, dans sa méthode ornithologique, à une famille que caractérisent des doigts lobés; il la compose du genre Grèbe. Lesson forme des Dactylobes une tribu bien distincte de tous les autres Oiseaux, par l'organisation de leurs tarses. Leurs ailes courtes, étroites et à bords échan-

crés, bien que la première rémige soit la plus longue, leur queue le plus ordinairement nulle, leurs plumes satinées, ne permettent point de les confondre avec aucune autre. Cette tribu, dans sa méthode, est le cinquième sous-ordre des Échassiers.

DACTYLOCÈRE. *Dactylocera*. crust. Ordre des Amphipodes, famille des Crevettes; genre établi par Latreille qui lui assigne pour caractères : tête de grosseur moyenne, déprimée, presque carrée, avec les yeux petits; quatre antennes fort courtes et composées d'un petit nombre d'articles : les inférieures sont menues, en forme de stylet, et les supérieures terminées par une petite lame concave, au côté interne, représentant une cuiller ou une pince; corps non épaisi en devant; quatre pieds tous terminés par un crochet ou en pointe.

DACTYLOCÈRE EN CROISSANT. *Dactylocera semilunata*, Lat. *Phrosine semilunata*, Risso. Corps oblong, jaunâtre antérieurement, rouge postérieurement; tête pourvue de deux petites cornes qui forment une sorte de croissant; yeux petits. Taille, sept à huit lignes. On la trouve aux environs de Nice, dans les endroits où la mer est profonde, et où le fond est sablonneux.

DACTYLOCTENIER. *Dactyloctenium*. bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Willdenow. Caractères : fleurs disposées en épis unilatéraux, solitaires ou fasciculés au sommet de la tige, formés d'un grand nombre d'épillets multiflores, tous tournés d'un même côté, et placés sur un axe non articulé. Lépicène à deux valves comprimées et en carène : la supérieure terminée par une arête crochue; la glume est à deux paillettes comprimées : l'inférieure carénée et mucronée à son sommet. Glumelle composée de deux paléoles tronquées et minces; fleurs offrant trois étamines et deux styles terminés chacun par un stigmate en forme de pinceau; fruit non enveloppé dans la glume. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces, auparavant placés dans les genres *Poa*, *Eleusine*, *Chloris*, *Cenchrus* et *Cynosurus*. L'une d'elles, *Dactyloctenium Egyptianum*, Willd., Beauv., Agr., t. 15, fig. 2, est une plante annuelle, dont les épillets sont digités au sommet de la tige; leur axe est glabre; les feuilles sont ciliées à leur base. Elle croît en Orient et en Amérique.

DACTYLON. bot. Nom spécifique d'un Panic qui est devenu le type du genre *Digitaria* de Haller, ou *Cynodon* de Richard; ce nom, emprunté de Pline, désignait, à ce qu'il paraît, une Graminée vulgaire. Columna l'appliquait à une toute autre plante, le *Sedum acre*.

DACTYLOPORE. *Dactylopora*. POLYPT. V. RÉTÉPORITE.

DACTYLOPTÈRE. *Dactylopterus*. pois. Genre formé par Lacépède, aux dépens des Trigles de Linné, et adopté par Cuvier comme sous-genre. Voici ses caractères : rayons détachés au-dessous des nageoires pectorales, nombreux et unis ensemble par une membrane, ce qui porte le nombre des nageoires pectorales à quatre; ces pectorales surnuméraires sont aussi longues que le corps, et en forme d'ailes; museau assez court et fendu en bec de lièvre; occiput et préopercules prolongés en arrière par de longues épines; dents petites et arrondies comme des pavés; deux dorsales; écailles carénées.

On distinguera donc facilement, à l'aide de ces signes, les DACTYLOPTÈRES des PRIONITES, des PÉRISTÉDIONS et des TRIGLES, qui tous ont les rayons pectoraux libres et non réunis par une membrane.

Le mot *Dactyloptère* est grec, et signifie *doigts en ailes* ou *doigts en nageoires* (δάκτυλος, *doigt*, et πτερὸν *nageoire* ou *aile*).

Le PIRAPÈDE, *Dactylopterus Pirapeda*, Lacép.; *Trigla volitans*, L. Le nombre des rayons pectoraux soutenus par une membrane, est de six. Les nageoires pectorales sont aussi longues au moins que tout le corps et supportées par des rayons articulés, analogues à ceux des ailes des Chauves-Souris. Tête renfermée dans une sorte de casque à quatre faces, arrondie par devant, terminée par quatre aiguillons larges et allongés, chargée de petits points arrondis et disposés en rayons. Mâchoire supérieure plus avancée que l'inférieure; plusieurs rangs de dents très-petites sur ces deux mâchoires; ouverture de la bouche très-large; langue courte, épaisse et lisse comme le palais. Dessous du corps à peu près plat: anus plus voisin de la nageoire de la queue que de la tête; écailles du ventre rhomboïdales et les autres carénées; nageoire caudale en croissant; nageoires dorsales très-éloignées l'une de l'autre; narinés doubles; sept rayons aux branchies. Teinte générale rougeâtre en dessus, violette sur la tête, blanche en dessous; première dorsale et caudale d'un bleu céleste; seconde dorsale verte; grandes nageoires pectorales brunes ou olivâtres, et parsemées de taches rondes d'un bleu éclatant. Taille d'un pied, rarement plus. On rencontre ce Poisson dans la mer Méditerranée et dans presque toutes les mers des pays tempérés, mais plus particulièrement sous les tropiques. Il est généralement connu sous les noms de *Poisson volant*, d'*Aronnelle*, d'*Hirondelle*, de *Ratepenade*, de *Rondole*, de *Faucon de mer*, de *Chauve-Souris*, de *Pirapède*, etc. La plupart de ces noms lui ont été donnés parce qu'au moyen de ses grandes nageoires pectorales il peut s'élever au-dessus de la mer à une assez grande hauteur pour que la courbe décrite dans l'air ne le ramène dans les flots qu'à une distance de quinze à vingt toises environ. C'est pour la même raison que les Grecs l'appelaient χελιδόν, et les Latins *Hirundo*. Le Dactyloptère pirapède traverserait au milieu de l'atmosphère des espaces bien plus grands encore, si la membrane de ses nageoires ou plutôt de ses ailes pouvait conserver sa souplesse au sein de l'air brûlant où elle est agitée. Il retombe donc bientôt dans la mer, où une onde réparatrice lui rend sur-le-champ sa vigueur; de même qu'Antée, perdant ses forces dans l'air, les retrouvait en touchant de nouveau la terre qui l'avait nourri.

Les Poissons de cette espèce s'envolent ainsi quelquefois au nombre de plus de mille ensemble, et offrent un spectacle fort agréable à la vue. Dans certains cas, au sein des ténèbres d'une nuit orageuse, on les voit briller d'une lueur phosphorique et marquer leur passage en traits de feu.

La cause qui les fait sortir de leur élément est la nécessité d'échapper à de nombreux ennemis qui les poursuivent sans relâche. Plusieurs gros Poissons, et surtout des Coryphènes et des Sombres, les dévorent

avec avidité. Mais, dit Lacépède, telle est la malheureuse destinée de ces animaux qui, Poissons et Oiseaux, sembleraient avoir un double asile, qu'ils ne trouvent de sûreté nulle part, qu'ils n'échappent aux périls de la mer que pour être exposés à ceux de l'atmosphère, et qu'ils n'évitent la dent des habitants des eaux que pour être saisis par le redoutable bec des Frégates, des Phaléons, des Mauves et de plusieurs autres Oiseaux marins.

Le DACTYLOPTÈRE JAPONAIS. *Dactylopterus japonicus*; *Trigla alata*, L. Onze rayons réunis par une membrane auprès de chaque nageoire pectorale. Deux aiguillons longs et aigus à la mâchoire inférieure, et au bord postérieur des opercules. Taille de cinq à six pouces. Ce Poisson habite les mers du Japon, où il a été décrit par Houttuyn.

D'après l'opinion de Duméril, le Céphalacanthé spinarelle des ichthyologistes n'est réellement qu'un jeune Dactyloptère.

Cuvier range encore dans le même genre le *Trigla fasciata* de Schneider; mais la figure qu'en donne cet auteur (tab. 3) représente les rayons voisins de la nageoire pectorale non réunis par une membrane.

DACTYLORHIZA. BOT. Nom donné par Necker (Elem. Bot. 1469) à une division du genre *Orchis*, dont il fait un genre particulier, mais qui n'a pas été adopté par les botanistes. V. ORCHIDE.

DACTYLOS. BOT. Ce mot, qui désignait la Datte chez les Grecs, est devenu la racine du nom spécifique donné par les botanistes modernes au Palmier qui porte ce fruit. V. DATTIER.

DACTYLUS. BOT. Le genre établi par Forskall sous ce nom rentre parmi les *Dyospiros*. V. PLAQUEMINIER.

DACUS. DACUS. INS. Genre de Diptères, établi par Fabricius qui y rapportait trente espèces; Latreille les a réparties dans les genres Micropèze, Tétanocère et Téphrite.

DÆDALEA. BOT. Persoon a réuni sous ce nom plusieurs Champignons rapportés par les auteurs plus anciens aux Bolets, aux Agarics ou aux Mèrures; ces plantes diffèrent de ces genres par leur chapeau dont la face inférieure présente une membrane fructifère relevée de côtes ou feuillettes fort saillants et anastomosés de manière à former des sortes de pores ou de cavités irrégulières et de dimensions très-variées; ils diffèrent des Polypores par la grandeur et l'irrégularité de ces cavités; on les distingue des Mèrures par la saillie et l'anastomose des lames qui forment ces mêmes cavités. Quant aux Agarics, on ne peut les confondre avec les Dædalea, puisqu'ils ont tous les feuillettes simples. Toutes les espèces de Dædalea sont coriaces et presque ligneuses; leur chapeau est demi-circulaire et fixé sur le tronc de divers arbres; leur nombre est peu considérable; la plus commune, le *Dædalea quercina* de Persoon, avait été décrite par Linné sous le nom d'*Agaricus quercinus*. Bulliard en a donné une excellente figure sous celui d'*Agaricus labyrinthiformis*, Bull., Herb., t. 442. Une autre espèce du même genre a été décrite et figurée par le même auteur sous le nom de *Boletus labyrinthiformis*, t. 491. Leur analogie prouve la nécessité de l'établissement de ce genre.

DÆDALION. -ois. Genre formé par Savigny aux dépens des Faucons, et dans lequel il place les *Falco palombarius* et *Fringillarius*. V. FAUCON.

DÆMIE. *Dæmia*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, Pentandrie Digynie, établi aux dépens des *Asclepias* par Brown qui lui assigne pour caractères : corolle presque rotacée, à tube court; couronne staminale extérieure, courte, à dix divisions profondes; masses polliniques comprimées, fixées au sommet de l'anthere, et par conséquent pendantes; stigmata mutique; semences aigrettées. Dans son travail sur la famille des Asclépiadées (*Mem. Wern. Soc.*, t. 1, p. 50), Brown ne compose ce genre que de deux espèces : l'*Asclepias cordata* de Forskahl et le *Cynanchum extensum* d'Aiton. La première est une plante indigène des déserts de l'Arabie, et retrouvée en Barbarie par Desfontaines sur les collines arides de Kerwan. Elle a une tige un peu ligneuse, rameuse, volubile, haute de six à neuf décimètres. Ses jeunes rameaux sont pubescents, et ses feuilles aussi pubescentes, cendrées, cordées ou réniformes. De ses deux capsules folliculeuses, grandes à peu près comme celles de l'*Asclepias fruticosa*, L., une avorte souvent. Les Arabes donnent à cette plante le nom de *Dæmia* que Brown a employé comme générique. Linné l'avait rangée dans le genre *Pergularia*, et c'est aussi sous le nom de *Pergularia tomentosa* qu'elle est décrite dans la Flore atlantique. Selon les observations de Vahl (*Symb.*, 1, p. 25), il ne faut pas confondre avec cette plante l'*Asclepias cordata* de Burmann, qui est une toute autre espèce. Quant au *Cynanchum extensum*, Ait., que Brown a converti en *Dæmia extensa*, il paraît avoir encore pour synonymes le *Cynanchum cordifolium*, Retz; l'*Asclepias scandens*, Palisot-Beauvois (Fl. d'Oware, t. 55); le *Cynanchum bicolor*, Andrews (*Reposit.*, t. 52), et peut-être le *Ceropegia cordata*, Loureiro. Cette plante habite les Indes-Orientales.

Schultes, dans le sixième volume de son *Species*, ajoute à ce genre les *Asclepias Dæmia* et *glabra* de Forskahl, auxquelles il donne les noms de *Dæmia Forskahl* et *Dæmia glabra*. Ces plantes, extrêmement voisines l'une de l'autre aux yeux de Forskahl lui-même, diffèrent si peu de l'*Asclepias setosa* du même auteur, et dont Brown a fait son genre *Gonolobus*, qu'il semble peu naturel de les distraire de ce genre, surtout lorsqu'on n'a pas examiné des échantillons de ces espèces.

DÆMON. MAM. Synonyme vulgaire de Pangolin.

DÆMONOROPS. *Dæmonorops*. BOT. Genre de la famille des Palmiers, établi par le docteur Blume qui lui donne pour caractères : fleurs de sexes différents, réunies en panicule sur le même spadice et enveloppées de plusieurs spathe ou gaines membranaceuses; dans les mâles, qui se trouvent disposés au sommet, le calice est campanulé, tridenté, et la corolle formée de trois pièces ou segments; les étamines sont au nombre de six, et les filaments soudés à la base, surmontés d'anthers linéaires. Les fleurs femelles ont le calice et la corolle semblables à ceux des fleurs mâles, les étamines privées d'anthers et disposées hypogyniquement en cupule; l'ovaire est trilobulaire, surmonté d'un style très-court,

avec trois stigmates subulés et recourbés. Le fruit consiste en une baie monosperme, armée d'écaillés imbriquées, qui en recouvrent toute la surface extérieure. Le *Dæmonorops* noir, *Calamus niger*, Willd.; *Palmijuncus niger*, Rumph, est l'un des Palmiers de l'île de Java; il a l'aspect des Rotangs, mais il en diffère ainsi qu'on l'a pu voir par les caractères que nous venons d'indiquer et surtout par les fleurs disséminées sur le spadice, formant une sorte de panicule qu'enveloppent plusieurs spathe.

DAESMAN. MAM. Même chose que Desman.

DAGA. BOT. Synonyme vulgaire d'Iris.

DAGUE ou **DAGUET.** MAM. Le premier bois qui pousse à la tête du Cerf, vers sa seconde année. Il n'a pas plus de six ou sept pouces de long. De là le nom de Daguet donné aux jeunes Cerfs de deux ans.

DAGUET. ROIS. Synonyme vulgaire de Gade Eglefin.

DAGYSE. *Dagysa*. MOLL. Genre de Mollusques acéphales, établi aux dépens des Biphores de Bruguières, par Solander qui a constaté les différences caractéristiques suivantes : point de plaque ni de proéminence dans l'épaisseur du manteau qui est seulement prolongé en ovale ou cylindrique; tels sont les *Dagysa strumosa* et *ferruginea* de Home; les *Salpa Africana*, *fasciata*, *confederata*, *cylindrica*, etc., des divers auteurs. V. du reste au mot BIPHORE.

DAHL. BOT. Espèce du genre Caprier.

DAHLIE. *Dahlia*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, tribu des Astéroïdées; Syngénésie Frustranée de Linné. Dans le grand nombre de belles plantes que nous a procurées le Mexique, les Dahlies se présentent avec des droits particuliers à nos regards; il en est peu qui contribuent avec un égal succès à l'ornement de nos parterres, et qui, dans la courte période que nous ramène chaque été, s'élèvent avec plus de luxe et de rapidité, fournissent une série plus variée de fleurs toutes plus resplendissantes les unes que les autres par la beauté de leurs nuances et la multiplication progressive de leurs pétales. Connues depuis longtemps par quelques dessins imparfaits qu'avaient rapportés aux botanistes espagnols, les conquérants de la plus riche partie du nouveau monde, ces fleurs magnifiques ont été considérées comme des produits d'un pinceau exagérateur, jusqu'à ce qu'une femme aimable et spirituelle soit venue dissiper des doutes que l'on élevait à regret. La marquise de Bade rapporta, en 1784, les premiers tubercules de Dahlia que l'on ait possédés en Europe, et les donna à Cavanilles qui aussitôt les planta dans la serre chaude du Jardin Botanique de Madrid, et produisirent la fleur qui a fourni à Cavanilles les caractères d'un genre nouveau, qu'il dédia à André Dahl; c'était précisément à l'époque où cet élève, successeur et compatriote de Linné, publiait d'importantes observations sur les systèmes de Botanique. Peu auparavant et sans que cela pût être connu, Thunberg avait de son côté donné le même nom de *Dahlia* à un autre genre qui se composait de plantes du Cap de Bonne-Espérance, et quelques botanistes, Willdenow et De Candolle entre autres, proposèrent, afin d'éviter toute confusion, d'admettre le nom de *Georgina*, pour remplacer celui donné par Cavanilles; mais, tout en

reconnais la justesse des principes qui ont déterminé Willdenow et De Candolle à préférer le nom de *Georgina* à celui de *Dahlia*, ce dernier a prévalu et fut consacré parce qu'il était plus connu et généralement adopté par les jardiniers-fleuristes. Le *Dahlia* de Thunberg est devenu le genre *Trichocladium* de Persoon.

Les caractères généralement assignés au genre *Dahlia* sont les suivants : involucre double ; l'extérieur formé de cinq à huit folioles unisériées, égales, étalées ou réfléchies, et simulant des bractées ; l'intérieur composé de huit folioles sur un seul rang, appliquées, ovales-oblongues, obtuses et un peu membraneuses ; réceptacle plan, garni de paillettes égales aux fleurs, obtuses et membraneuses ; fleurons du disque tubuleux, nombreux et hermaphrodites ; ceux de la circonférence ligulés, très-grands, sur un seul rang et neutres ; ceux que le professeur De Candolle a décrits comme femelles, sont des neutres, mais munis d'un ovaire ou d'un style rudimentaire ; akènes munis d'un bourrelet à l'extrémité, mais dépourvus d'aigrettes. Cassini y a observé deux petits rudiments de *squamellules* quelquefois assez développées. Cette deuxième circonstance, qui, de l'aveu de l'auteur, n'est pas constante, est un des motifs pour lesquels il a proposé de réunir le genre *Dahlia* ou *Georgina* aux *Coreopsis*. Mais quand on s'est montré aussi facile que ce savant, en fait de division des genres, pourquoi réunir ainsi des plantes qui, non-seulement, ne présentent pas un port semblable, mais encore qui diffèrent par quelques caractères ? Et d'abord, l'involucre est réellement différent dans les deux genres ; l'extérieur n'est pas étalé dans les *Coreopsis*, comme il l'est dans le *Dahlia*. En second lieu, les fleurs de la circonférence de ce dernier genre, sont des femelles imparfaites et non entièrement neutres. Enfin le caractère des akènes inaigrettés ne se trouve que dans des espèces qui ont été séparées des *Coreopsis* par quelques auteurs ; tel est le *Coreopsis tinctoria* de Nuttall, dont Tausch (*Hort. Canal.*) a fait le type du genre *Diplosastera*.

DAHLIE CHANGEANTE. *Dahlia variabilis*, De Cand. ; *Georgina variabilis*, Kunth, Willd. ; *Georgina superflua*, De Cand., in *Ann. Mus.* 15, p. 510. Ses tiges sont cylindriques, glabres, souvent rougeâtres, hautes de cinq à six pieds ou même plus, rameuses, garnies de feuilles opposées, pétiolées, dentées en leurs bords, d'un vert foncé en dessus et à peu près glabres, plus pâles en dessous ; les inférieures ailées ; les moyennes seulement pinnatifides, ou à trois folioles ; les supérieures entières. Les fleurs, disposées au sommet des tiges ou des rameaux, sur de longs pédoncules, sont radiées, larges de trois à quatre pouces, composées à la circonférence de huit à douze demi-fleurons femelles, dont la couleur varie, ainsi que nous l'avons déjà dit, et, dans le centre, d'un nombre plus considérable de fleurons hermaphrodites, jaunes dans les fleurs simples, mais colorés comme les demi-fleurons de la circonférence, dont ils prennent la forme dans les fleurs doubles. Les uns et les autres sont réunis sur un réceptacle commun, garni de paillettes, et environnés par un calice également commun, monophylle, presque mem-

braneux, découpé à son bord en huit divisions ovales, et muni à sa base d'un second calice composé de cinq à sept folioles ovales, réfléchies sur le pédoncule. Les graines qui succèdent à chaque fleurette, sont dépourvues d'aigrette. L'élégance de la fleur du *Dahlia*, la croissance rapide de sa tige touffue, ainsi que sa facile culture, ont fait de cette plante, presque au moment de son introduction, l'objet d'un engouement général. On la vit, enlevée brusquement par la pleine terre à la serre chaude, entourer et embellir l'humble chaumière, en même temps qu'elle se fit admirer dans le riche et somptueux parterre. On lui donne une terre douce, substantielle, profonde et sablonneuse ; on lui choisit une exposition chaude ; on fait plus fréquemment succéder les arroses lorsqu'on la température passe à la sécheresse. Pour la préserver du froid, pendant l'hiver, on retire ses racines de terre, pour les mettre à l'abri de la gelée, dans du sable bien sec. Ses graines ne mûrissent pas toujours bien ; il faut que la chaleur se soit prolongée assez avant dans l'automne, pour leur faire acquérir une parfaite maturité, ce qu'on obtient encore par les plantes mises en pots, et rentrées dans la serre tempérée ; ces graines servent à propager la plante, et c'est par ce moyen qu'on a obtenu les belles et nombreuses variétés à fleurs simples, semi-doubles ou doubles que nous possédons maintenant, et qui nous offrent tant de couleurs et de nuances différentes dans le blanc, le jaune, l'orangé, le rose, le pourpre, et jusque dans le rouge et le violet les plus foncés. (M. Walhner, de Genève, savant aussi profond que modeste et botaniste zélé, s'occupe particulièrement de la culture des *Dahlies* ; il a publié en 1828 le catalogue de sa collection des variétés de cette plante où le nombre est porté à 466. Depuis lors ce nombre est plus que doublé.) En semant sur couche les *Dahlies* à la fin d'avril, ou au commencement de mai, et en les replantant en pleine terre quand ils sont assez forts, on en obtient des fleurs à l'automne, ce qui permet de les cultiver seulement comme plantes annuelles. Lorsqu'on ne cherche point à obtenir des variétés nouvelles, et quand on veut se contenter d'une multiplication pure et simple, il est plus avantageux de l'opérer par l'éclat des racines qui sont composées d'un faisceau de gros tubercules ovales ou oblongs. On sépare ces tubercules en ayant soin de laisser à chacun d'eux un talon ou morceau de la souche ; sans cette attention, le tubercule, privé des boutons qui sont toujours sur la souche, périrait infailliblement : la plantation des tubercules se fait toujours au printemps, vers le mois de mai ; on pourrait la retarder, mais ce ne serait pas sans préjudice pour la beauté des fleurs. Il est encore facile de propager les *Dahlies* par le moyen des boutures. A cet effet, on détache les rameaux de cinq à six pouces de longueur, et on les étouffe sous verre, dans une terre extrêmement divisée que l'on emploie ordinairement pour des plantes plus délicates. Jugeant des racines du *Dahlia* sur la simple apparence, on était autorisé à penser que ses tubercules auraient pu, comme ceux du *Solanum tuberosum*, fournir à l'homme une nourriture saine et abondante ; c'eût été une acquisition d'autant plus précieuse que ces plantes auraient orné nos champs de la

plus élégante parure; mais la nature n'a pas voulu pousser jusqu'à ce point la générosité : les tubercules de *Dahlia*, cultivés et pour ainsi dire torturés de toutes les manières, ont toujours conservé une saveur résineuse, qui excite également la répugnance de presque tous les animaux.

DAHLIE DE CERVANTES. *Dahlia Cervantesii*, Lagasc. De Cand., Prodr. 5, 494; *Dahlia acutiflora*, Fl. Mexic. Ic. Cette espèce, intermédiaire de la précédente à la suivante, d'après ses caractères particuliers, ne s'élève pas à plus de quatre pieds; sa tige est ferme et ses feuilles peu profondément découpées; les squammules de l'involucre extérieur sont oblongues, étroites et réfléchies, celles de l'intérieur sont à peu près semblables, mais plus rétrécies encore; les ligules ou fleurons sont véritablement neutres ou dépourvus de style, d'un pourpre tirant sur le violet; l'akène est presque spatulée.

DAHLIE PONCEAU. *Dahlia coccinea*, Cavan. De Cand., Prodr. 5, 494; *Georgina coccinea*, Willd.; *Georgina frustranea*, De Cand., Ann. Mus. 15, 510. Ses tiges sont grises, rameuses et couvertes d'une pubescence cendrée; ses feuilles sont composées de pinnules dont les deux inférieures sont divisées en trois; elles sont d'un vert blanchâtre en dessous, et d'un vert luisant en dessus; les fleurs sont supportées par de longs pédoncules qui terminent les tiges principales et quelques-uns des rameaux supérieurs. Plus petites que celles des deux autres espèces, elles sont d'un rouge orangé, composées de huit ou neuf demi-fleurons qui bordent la circonférence et se renversent en arrière; le centre est occupé par les fleurons qui forment un bouton hémisphérique. Cette espèce est la plus grêle, la moins élevée et la plus délicate de toutes celles que l'on a cultivées jusqu'ici.

DAHLINE. bot. Nom donné à une matière particulière, qui existe dans les tubercules de Dahlie, et que l'on obtient en traitant ces tubercules par un procédé qui tient tout à la fois de l'action mécanique et de l'action chimique. La Dahline est d'un blanc éclatant, pulvérulente, peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau chaude et alors précipitable par l'alcool. La découverte en est due à Payen.

DAHOUN. bot. Synonyme d'*Ilex Cassine*. V. HOUX.

DAHURONIA. bot. Syn. de *Moquilea Guianensis*, Aublet. V. MOQUILLÉE.

DAIL. moll. Synonyme vulgaire de Pholade.

DAILOGNATHE. *Daiognatha*. ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Tentyrides, établi par Steven qui lui donne pour caractères : antennes courtes et épaisses : dont le troisième article est le plus long; les six suivants obconiques, presque égaux; le dixième un peu plus court et le dernier très-petit; palpes maxillaires épaisses : dont le premier article court et arqué, le deuxième allongé, conique, le dernier court, épais, subsécuroïforme; labre petit, arrondi antérieurement; mandibules épaisses : terminées par deux dents aiguës, et ayant en dessus une dent relevée, formée par le bord latéral; tête subtriangulaire; yeux transverses, recouverts postérieurement par une saillie du bord latéral de la tête; prothorax subrectangulaire, un peu rétréci et tronqué carrément à sa base, s'appliquant exactement contre les élytres,

à peu près aussi large à la base que dans le milieu, et dont la carène se prolonge jusqu'à l'écusson qui n'est pas apparent; corps légèrement déprimé en dessus, peu convexe; jambes antérieures faiblement comprimées et triangulaires, avec les quatre premiers articles des tarsi courts, le premier un peu plus long que chacun des trois suivants, sensiblement triangulaire; dernier épais, un peu plus long que les deux premiers réunis; les quatre autres tarsi plus allongés; premier article des postérieurs plus long que le dernier. Sollier a décrit huit espèces de ce genre nouveau qui se rapproche beaucoup du genre Tentyrie; elles appartiennent aux contrées orientales et méridionales de l'Europe, particulièrement à la Grèce.

DAIM ET DAINE. mam. Espèce, mâle et femelle, du genre Cerf.

DAINE. pois. Synon. de *Sciæna Cappa*. V. SCIÈNE.

DAIS. bot. Genre de la famille des Thymélées. Le calice présente un tube allongé et étroit, un limbe divisé en quatre ou cinq parties étalées; la gorge est dépourvue d'appendices, et un peu au-dessous d'elle s'insèrent, sur deux rangs circulaires, huit ou dix étamines dont les filets, libres à leur sommet dans un court espace, ne tardent pas à se souder entièrement avec le calice; le style filiforme, qui égale la longueur du tube, et se termine par un stigmate globuleux, s'insère sur le côté du sommet de l'ovaire hérissé de poils assez nombreux; le fruit mûrit entouré par la partie inférieure du calice, dont la supérieure se détache; il contient, dans une enveloppe osseuse, un grain unique pourvu de périsperme; les feuilles sont opposées, et les fleurs réunies en têtes terminales, auxquelles quatre à cinq bractées disposées en cercle, forment une sorte d'involucre. Ce genre contient deux espèces : l'un *Dais cotinifolia*, est un arbuste du Cap, à dix étamines; l'autre, *Dais octandra*, D., à huit étamines; il est originaire de l'Inde. Plusieurs autres espèces que Lamarck y avait réunies, ont été écartées depuis, et avec raison parce que la gorge de leur calice est garnie de squammules. Quant au *Dais disperma*, arbrisseau de l'île de Tongabatu, le caractère qu'indique son nom spécifique formerait une anomalie, non-seulement dans ce genre, mais dans la famille. V. Lamk., Illustr., tab. 368, fig. 1, et Gærtner, tab. 39.

DAKINA. bot. V. DACINA.

DAKY. moll. Nom vulgaire du Turbo africain, L.

DALAT. moll. Syn. de *Trochus vagus*. V. SABOT.

DALATIAS. pois. Raffinesque à établi, sous ce nom, un genre de Chondroptérygiens à branchies fixes, pour deux espèces que l'on trouve dans les eaux de la Sicile, *Dalatia sparophagus* et *Dalatia nocturnus*, que Cuvier réunit à son sous-genre Leiche, *Scymnus*, dans le groupe des SQUALES. V. ce mot.

DALBERGARE. bot. Dans sa Flore des Antilles, De Tussac (1, p. 141, t. 50) a décrit et figuré, sous le nom de *Dalbergaria phænicea*, le *Besleria sanguinea*, de Persoon, espèce qui ne peut être séparée du genre Beslerie. V. ce mot.

DALBERGIE. *Dalbergia*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, établi par Linné fils, et ainsi caractérisé : calice campanulé, à cinq dents

obtus; corolle papilionacée; étendard très-grand, cordiforme, à ongle linéaire; ailes oblongues, dressées et obtuses; carène divisée à sa base en deux parties, ou plutôt dont les deux parties sont soudées au sommet, plus courtes que les ailes et obtuses; étamines en nombre variable (ce qui a fait placer le genre, tantôt dans la Diadelphie Octandrie, tantôt dans la Diadelphie Décandrie), soudées en deux faisceaux qui chacun se terminent par cinq filets, dont quatre anthérifères et un cinquième stérile, ou bien formant par leur réunion deux faisceaux terminés chacun par quatre anthères et une étamine fertile, séparée entièrement; ovaire pédicellé, comprimé, oblong, surmonté d'un style recourbé, caduc, et d'un stigmate capité; légume pédicellé, membraneux ou cartilagineux, comprimé, très-mince, oblong ou en forme de langue, indéhiscant, à une ou deux graines aplaties et éloignées l'une de l'autre. Les rapports intimes de ce genre avec celui des Pterocarpes, le lient également avec d'autres genres voisins que quelques auteurs ont supprimés, et dont ils ont disséminé les espèces parmi celles de ces deux genres. Ainsi le *Galedupa Indica*, Lamk., ou *Pongamia glabra*, Venten., est devenu pour Willdenow le *Dalbergia arborea*, de même aussi, le genre *Amerimmon*, de Brown et Jacquin, qui a beaucoup d'affinités avec le *Dalbergia*, a été fondu parmi les Pterocarpes par Poirét. Il faut avouer qu'en examinant les caractères de ces genres, il est difficile de ne pas se prononcer pour leur réunion; mais leur organisation est-elle parfaitement connue? Ne doit-on pas plutôt attendre qu'on sache tous les détails de leur structure avant de les annuler entièrement? Loin de grouper ainsi plusieurs genres ensemble, Richard a distrait du *Dalbergia* une espèce remarquable, *Dalbergia Monetaria*, et l'a réunie au genre *Ecastaphyllum*. D'un autre côté, Persoon réunit le genre *Diphaca* de Loureiro avec celui dont il est question; mais la singularité que l'on dit avoir observée dans sa fleur, mérite certainement qu'on le rétablisse. V. DIPHACA.

Les Dalbergies, au nombre de huit à neuf espèces, sont des arbres ou des arbrisseaux indigènes des climats chauds de l'Amérique et des Indes-Orientales; leurs feuilles sont en général imparipinnées, et leurs fleurs axillaires, disposées en grappes ou en épis. Parmi les espèces les plus remarquables, sont les *Dalbergia latifolia*, *paniculata* et *rubiginosa*, décrites et figurées par Roxburgh (*Fl. Coronandel*, t. 115, 114 et 115); le *Dalbergia Domingensis*, grand et très-bel arbre découvert par Turpin, à Saint-Domingue; Steudel, dans son *Nomenclator botanicus*, donne pour synonyme de cette plante le *Robinia violacea*, L.; enfin le *Dalbergia leucolaria* de Linné fils, arbre de Ceylan et du Malabar, à rameaux pendans, et dont les fruits sont membraneux et ont la forme d'une petite lance. Cette forme, à en juger par la figure qu'en donne Rhéde, sous le nom de Noel-Walli (*Hort. Malen*, 6, t. 22), n'a pourtant rien qui puisse particulariser la plante en question; c'est celle de la plupart des fruits de Légumineuses.

DALEA. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie. Dans les premières éditions du

Genera Plantarum de Linné et dans son *Hortus Cliffortianus*, ce genre a été très-bien distingué du *Psoralea*, auquel son propre auteur l'a néanmoins réuni par la suite. En 1789, A.-L. de Jussieu, attachant pour ce cas-ci plus d'importance que Linné lui-même au nombre des étamines, qui diffère dans ces deux genres, ainsi qu'à d'autres caractères tirés des organes de la végétation et de l'inflorescence, rétablit le Dalea, et indiqua, comme congénères de la plante de Linné, les autres espèces pinnatifoliées de *Psoralea*. Ce rétablissement fut ensuite admis par Ventenat qui, dans le *Journal d'Histoire naturelle*, y ajouta des observations importantes, relatives à l'insertion des pétales. Richard père, ayant à décrire le *Dalea* parmi les plantes que A. Michaux avait rapportées de l'Amérique boréale, en traça les caractères génériques de la manière suivante : calice glanduleux, à cinq lobes peu profonds, presque égaux et subulés; corolle dont la structure diffère de celle des autres Papilionacés; étendard plus long que le calice et appliqué, par son ongle, contre la paroi postérieure de celui-ci; quatre autres pétales à peu près égaux et semblables entre eux, à onglets courts et à limbe oblong, appuyés sur les côtés des étamines, réunis par paires et représentant la carène et les ailes; étamines monadelphes (quoique le genre soit placé dans la Diadelphie), c'est-à-dire soudées, dans la plus grande partie de leur longueur, en une gaine fendue supérieurement; ovaire légèrement pédicellé, ovoïde, surmonté d'un style de la longueur des étamines et d'un stigmate oblique et glanduleux; légume recouvert par le calice ovoïde, membraneux, un peu comprimé, terminé par le style persistant, barbu supérieurement, et ne renfermant qu'une seule graine réniforme. Le genre Dalea, ainsi caractérisé, présente plus de vingt espèces, la plupart indigènes du nord de l'Amérique et du Mexique. Pursh (*Flora Amer. septentr.*), qui a distingué les trois genres *Psoralea*, *Dalea* et *Petalostemum*, en a décrit plusieurs espèces sur la légitimité de chacune desquelles il est permis d'avoir quelques doutes, quand on remarque si facilement le double emploi que fait cet auteur du *Dalea alopecuroides*, Willd.; en effet, il a reproduit cette espèce sous le nom de *Petalostemum alopecuroides*, tout en citant le synonyme. Jacquin, Cavanilles et Ortéga ont aussi décrit, sous le nom de *Psoralea*, plusieurs plantes du genre Dalea.

DALEA DE LINNÉ, *Dalea Linnæi*, Rich.; *Dalea Cliffortiana*, Willd. Il s'élève à la hauteur de deux pieds; ses tiges herbacées, anguleuses, rameuses à leur sommet, sont garnies de feuilles ailées, composées de folioles nombreuses, petites, un peu lancéolées, obtuses ou légèrement échancrées antérieurement, glabres et munies à la base des pétioles de stipules extrêmement petites. Les fleurs sont disposées en épis cylindriques, velus, situés sur de longs pédoncules à l'extrémité des rameaux. Cette plante croît sur les bords du Mississippi. Elle est très-bien figurée dans la Flore de Michaux, t. 58, et plus anciennement dans l'*Hortus Cliffortianus*, t. 22. Cependant Willdenow regarde comme espèce distincte, la plante représentée dans cette dernière figure; et il nomme *Dalea alopecuroides*, le *Dalea Linnæi* de Richard et Michaux.

Le nom de Daléa a été imposé à deux autres genres par R. Browne et Gærtner. Le premier, dans son Histoire de la Jamaïque, nomme ainsi une espèce qui appartient au genre Eupatoire. D'un autre côté, le genre Daléa de Gærtner, formé aux dépens des Lippia, doit être réuni aux *Selago*, d'après Aiton et Willdenow.

DALECH. BOT. C. Bauhin mentionne ce nom comme celui que donnent les Arabes à une variété à feuilles entières et non épineuses du *Quercus Ilex*. Cette prétendue variété pourrait fort bien, du reste, former une espèce distincte.

DALÉCHAMPIE. *Dalechampia*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, consacré par Plumier à la mémoire de Jacques Daléchamp, médecin et botaniste français, au seizième siècle. Un involucre composé de deux folioles dont chacune est accompagnée extérieurement à sa base de deux appendices, renferme des fleurs mâles et des fleurs femelles; les premières sont enveloppées par un second involucre qui leur est propre, formé de deux à cinq folioles, et élevé sur un support assez court; ces fleurs mâles, qui ont chacune un calice à quatre ou cinq divisions profondes, et des étamines nombreuses, légèrement monadelphes à leur base, sont portées elles-mêmes sur un pédicelle assez long, et forment ainsi une sorte d'ombelle composée de dix fleurs en général; quelques écailles sont entremêlées, et plus souvent on en trouve un paquet rejeté sur le côté de l'ombelle; ces écailles sont ordinairement divisées en lanières nombreuses, et laissent suinter une matière résineuse. Quant aux fleurs femelles, elles sont au nombre de trois, renfermées dans un involucre particulier de deux folioles, très-peu élevé et situé à la base du support des fleurs mâles; leur calice est partagé jusqu'à la base en cinq, six, dix ou douze divisions, dont le bord est entier, découpé plus ou moins profondément; le style, simple et allongé, se termine par un seul stigmate élargi en disque ou creusé en entonnoir; l'ovaire est à trois loges, dont chacune renferme un ovule unique; le fruit est une capsule à trois coques globuleuses, qu'entoure le calice persistant, et que porte le pédicelle allongé.

Les Daléchampies sont des arbrisseaux à tige grimpante; leurs fleurs sont posées à l'extrémité de pédoncules axillaires, qu'accompagnent ordinairement deux bractées en forme de stipules; les feuilles sont alternes, soutenues par de longs pétioles munis à leur base d'une double stipule, tantôt entières, tantôt découpées en trois ou cinq lobes, tantôt enfin composées de trois ou cinq folioles. Dans tous les cas elles sont parcourues par trois ou cinq nervures dans le sens de leur longueur; on observe à leur base deux petits appendices; en les comparant aux folioles de l'involucre, on retrouve dans celles-ci ces découpures, ces nervures et ces appendices, et l'on peut se convaincre qu'elles ne sont que de véritables feuilles, un peu différentes de celles de la tige. Presque toutes les parties de ces plantes sont ordinairement hérissées de poils blanchâtres. Linné, d'après Plumier, en avait fait connaître une seule espèce. Les auteurs qui l'ont suivi, mais surtout Lamarck dans l'Encyclopédie, et Kunth dans le *Nova Genera*, en ont porté le nombre à plus de vingt. Ces espèces sont origi-

naires de l'Amérique intertropicale, à deux exceptions près.

DALIBARDE. *Dalibarda*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, caractérisé par un calice à peine tubuleux à sa base qui est concave, ayant son limbe à cinq divisions simples; les étamines sont nombreuses et caduques, insérées à la base des divisions calicinales; les pistils, au nombre de cinq à dix, sont immédiatement fixés au fond du calice, sans aucun réceptacle particulier; le style est presque terminal; l'ovule est suspendu; les fruits sont akènes, à peine charnus en dehors, sessiles au fond du calice qui les recouvre en totalité à la maturité. Linné avait d'abord établi ce genre, qu'il a ensuite réuni aux *Rubus*, dont il diffère par ses fruits presque secs et non portés sur un gynophore charnu. Il se compose de quatre à cinq espèces herbacées, ayant le port des Potentilles. L'une, le *Dalibarda Violoides*, Michx., *Fl. Bor. Am.* 2, p. 250, t. 27, est le *Rubus Dalibarda*, L. Elle croît au Canada; sa tige est rampante, stolonifère, velue; ses feuilles sont simples et cordiformes; ses pédoncules uniflores. Une autre, également figurée par Michaux (*loc. cit.*, t. 28), est le *Dalibarda fragarioïdes*. Elle croît aussi dans l'Amérique septentrionale, et diffère de la précédente par ses feuilles ternées, ses pédoncules multiflores, et par quelques caractères assez importants dans sa fructification pour que Richard en ait fait un genre distinct, sous le nom de *Comaropsis*.

DALIKON. BOT. *V. DALUKON.*

DALOIDE. MIN. Variété de Houille, très-irrégulière dans sa structure et qui ressemble à du Charbon qui aurait déjà éprouvé un degré de combustion.

DALOPHIDE. *Dalophis*. POIS. Genre établi par Rafinesque, dans la famille des Ophichthyes de Duméril, et dont les caractères consistent dans l'ouverture des branchies, située de chaque côté au bas du cou, sans opercules ni membranes; dans un corps allongé, cylindrique, alépidote; dans l'absence de dents et de pectorales ou de jugulaires, et dans la queue obtuse, dépourvue de nageoire. Les Dalophides ont une dorsale et une anale. Rafinesque en mentionne deux espèces : 1° *Dalophis Serpa*, Serpent de mer, dont la couleur générale est le jaune parsemé de points noirs à peine visibles, et dont la taille est d'un pied à dix-huit pouces; 2° le Dalophide à deux taches, *Dalophis bimaculata*, un peu moins grand que le précédent, et qui a deux taches brunes de chaque côté du cou.

DALRYMPLÉE. *Dalrymplea*. BOT. Genre de la famille des Célastrinées, Pentandrie Monogynie, établi par Roxbourg. Caractères : fleurs polygames dioïques; calice persistant, profondément divisé en cinq lobes colorés sur leurs bords; corolle à pétales insérés sur le disque et alternes avec les divisions du calice; disque à dix crénelures, sur lequel sont insérées cinq étamines alternes avec les pétales. Ovaire trigone, surmonté de trois styles soudés en un seul; baie trigone, triloculaire, à loges renfermant deux à trois graines osseuses, tronquées du côté du hile; embryon plan, droit, situé dans un albumen charnu et muni de cotylédons épais. Deux espèces constituent ce genre, l'une native de Saint-Domingue, *Dalrymplea paniculata*; l'autre de l'Inde,

Dalrymplea ponifera, Roxb. Corom. 3, t. 279. Ce sont de petits arbres à feuilles glabres, opposées, composées de folioles pétiolées, ovales, acuminées, dentées en scie, à fleurs blanches, paniculées.

DALTONIE. *Daltonia*. bot. Genre de Mousses de la famille des Bryacées, institué par Hooker qui lui assigne pour caractères : coiffe en forme de mitre, pointue, avec sa base ciliée ou frangée; sporange latéral subapophysé; opercule à bec conique; péristome double : l'extérieur muni de seize dents assez larges et un peu courbées; un même nombre de cils très-flexibles et alternes avec les dents du péristome extérieur, garnissent l'intérieur. Les espèces de ce genre sont petites, rampeuses, vivaces, à rameaux cylindriques, qui s'inclinent par la sécheresse. On les trouve principalement sur l'écorce des arbres. *V.* du reste NECKERIA.

DALUC. bot. *V.* MÉLIQUE.

DALUC. bot. Plante de Ceylan qui, selon Hermann, est un Euphorbe, et, selon Linné, un Cierge ou Cactier.

DALUKON. bot. Synonyme de Mélique.

DAMA. mam. Pline (liv. VIII et IX) donnait ce nom à un animal qu'il plaçait parmi les Chèvres, en le distinguant par des cornes recourbées en avant, comme celles des Chamois le sont en arrière. Or, les Chèvres, suivant toute apparence, comprenaient chez les anciens naturalistes, non-seulement les animaux que nous désignons ainsi, mais encore une partie de ceux qui constituent le genre Antilope, et l'on ne connaît que la *Naguer* et le *Nagor* dont les cornes présentent le caractère particulier de celles du *Dama*. C'est donc à l'une de ces deux espèces qu'il faut attribuer synonymiquement le *Dama* de Pline.

DAMALIDE. *Damalis*. ins. Genre de Diptères fondé par Fabricius et appartenant à la famille des Athérides. Ce genre diffère de celui des *Conops* par les antennes plus courtes que la tête, insérées sous les yeux, et dont le troisième article ou le terminal est arrondi, avec une soie au bout; il s'en éloigne encore par la présence des yeux lisses et des palpes. Fabricius a décrit quatre espèces de Damalides, originaires des Indes-Orientales ou de l'Amérique méridionale.

DAMAN. *Hyrax*. mam. Genre de Pachydermes intermédiaire aux Rhinocéros et aux Tapirs. « Il n'est point, dit Cuvier, de Quadrupède qui prouve mieux que le Daman la nécessité de l'anatomie pour déterminer les véritables rapports des animaux. » — Les colons hollandais du Cap l'ont nommé *Blaireau de rochers*. Kolbe a préféré le nom de *Marmotte*, adopté depuis par Vosnaer et par Buffon, qui consacra ensuite celui de *Daman*. Blumenbach l'a laissé parmi les Rongeurs, où l'avait mis Pallas, dans le genre *Cavia*, tout en observant qu'il en diffère par la structure intérieure. Enfin Hermann (*Tab. Affinit. Animal.*) en fit le type du genre *Hyrax*. Cuvier (*Leçons d'Anatom. comp.* T. II, p. 66, et 2^e tabl., art. 1^{er}) en fit le premier un vrai Pachyderme. L'erreur de Pallas vint de ce qu'il ne put examiner la tête et les pieds du Daman, parties les plus caractéristiques du squelette, et qui restèrent dans la peau empaillée. A la vérité, cette tête était déjà décrite, tome 15 des Quadrupèdes de Buffon, mais comme celle d'un animal inconnu; et l'on soupçonnait si peu que cette tête ap-

partint au Daman, qu'elle reparut gravée, tome 7 du Supplément, pl. 37, longtemps après les descriptions de l'animal entier, et qu'elle fut attribuée au *Loris* paresseux du Bengale, malgré la discordance de forme, de grandeur et de composition avec la tête de cet animal. Et comme à cette époque, le squelette du Rhinocéros était inconnu, la ressemblance du nombre des côtes entre lui et le Daman ne put mettre Pallas sur la voie du rapprochement zoologique. Voici ce rapprochement : le Daman a vingt et une paires de côtes, un seul Quadrupède en a davantage : c'est l'Unau, qui en a vingt-trois; ceux qui en ont le plus après, sont précisément des Pachydermes. L'Éléphant et le Tapir en ont chacun vingt, le Rhinocéros dix-neuf, les Solipèdes dix-huit. La plupart des Rongeurs n'en ont que douze ou treize; le Castor seul, parmi eux, en a quinze. Les os de la cuisse offrent un commencement de troisième trochanter. Le nombre des doigts est de quatre devant et trois derrière, comme au Tapir. Le *Cabai*, entre autres Rongeurs, a les pieds faits de même. Mais le Daman a les doigts réunis par la peau jusqu'à l'ongle, comme l'Éléphant et le Rhinocéros; ses ongles représentent très-bien ceux du Rhinocéros, quant à la figure et à l'insertion; le seul doigt interne des pieds de derrière est armé d'un ongle crochu et oblique; la phalange qui porte cet ongle est peut-être unique dans la classe des Quadrupèdes, car elle est fourchue, et ses deux pointes sont l'une au-dessus de l'autre; dans les Fourmilliers et les Pangolins, il y a aussi des phalanges fourchues, mais les pointes sont collatérales, et la phalange en représenterait deux soudées ensemble, si cette phalange à double pointe ne terminait des doigts bien isolés et simples. C'est surtout par la tête que le Daman se place parmi les Pachydermes et tout près des Rhinocéros. Ses os maxillaires ont peu d'étendue proportionnelle, et le trou sous-orbitaire est très-petit. Il y a deux incisives supérieures, comme dans les Rongeurs et les Rhinocéros unicomés; mais il y en a quatre inférieures, ce qui n'existe que dans lui et ces mêmes Rhinocéros. Les supérieures ne sont d'ailleurs pas faites comme celles des Rongeurs; elles sont triangulaires, terminées en pointe, et rappellent les canines de l'Hippopotame. Les incisives d'en bas sont couchées en avant, comme celles du Cochon, plates et dentelées dans la jeunesse; mais les dentelures s'usent avec l'âge. Les molaires ne diffèrent que par leur petitesse de celles des Rhinocéros; leur nombre est pareil dans tous deux. Enfin un caractère de grande valeur, c'est le condyle de la mâchoire, comprimé transversalement comme dans tous les Herbivores non Rongeurs, tandis que dans tous les Rongeurs, sans exception, il est comprimé longitudinalement et susceptible seulement de bascule et de glissement en arrière et en avant. Le nombre des dents est de deux incisives en haut, quatre en bas et sept molaires partout. Il y a une barre entre les incisives et la première molaire. Toutes les molaires se ressemblent, mais vont en augmentant de volume jusqu'à la pénultième. La dernière, comme dans le Rhinocéros, est plus étroite en arrière, et manque de dentelures à la colline postérieure.

Cuvier ne voit point de différence entre le Daman de Syrie et celui du Cap. Buffon (*Suppl.* 7) dit que le pre-

mier n'a point cet ongle oblique et tranchant du pied de derrière qui caractérise l'autre; mais la figure même de Bruce qui, dans ses Informations, avait suggéré cette différence à Buffon, montre cet ongle dans l'Ashkokoo. Gmelin croyait que les autres doigts de derrière n'ont pas d'ongles du tout dans le Daman du Cap; mais ces doigts sont aussi bien pourvus de sabots que les autres. D'ailleurs l'ongle crochu et tranchant du doigt interne est loin d'avoir la saillie et la longueur représentée dans beaucoup de figures. La différence, fondée sur un poil plus long et plus fourni dans le Daman du Cap, n'est pas plus exacte : la seule différence réelle c'est que la tête du Daman de Syrie est un peu plus longue qu'une tête un peu plus âgée et qu'une tête un peu plus jeune du Daman du Cap, sans être sensiblement plus large. Il n'y a donc pas de raison d'admettre plus d'une espèce dans ce genre, et comme il est bien certain que le Daman de Syrie et d'Arabie est identique à celui de l'Abyssinie; comme l'intervalle de l'Abyssinie au Cap n'est pas encore connu, il est probable qu'on trouvera cette espèce échelonnée depuis le Liban jusqu'aux montagnes de l'Afrique australe. Le genre Hyrax était composé de trois espèces dans Herman, Gmelin et Schreber, savoir : 1^o le Daman du Cap, 2^o celui de Syrie et d'Abyssinie, et 3^o l'*Hyrax Hudsonius*, pl. 290, *Tail-Less Marmot* de Pennant, qui a quatre doigts également onglés à tous les pieds, et dont Cuvier révoque en doute l'authenticité.

LE DAMAN, *Hyrax Capensis*, Buff., Supplém. I. 6, pl. 45; Encycl., pl. 64, figure moins mauvaise que celle de la pl. 66, f. 3; *Saphan* des Hébreux, *Ashkokoo* et *Gihé* des Abyssins, *Klip-Dass* des Hollandais, *Nabr* des Arabes, Daman des Syriens. V. son squelette, Cuv. Oss. foss. T. II, p. 144. Grand comme un fort Lièvre, lourd de formes, allongé et bas sur pattes; cou court; tête épaisse terminée par un museau très-obtus; pelage gris-brun; les poils soyeux sont doux, longs, assez fournis, et quelques-uns par-ci par-là dépassent tout le pelage de quelques lignes; les poils laineux sont très-fins et peu fournis; de longues soies noires et roides à la lèvre supérieure, sous les sourcils et sous la gorge, où elles sont très-grandes et au nombre de douze ou treize. Les testicules ne saillent pas sous le ventre; il y a trois mamelles de chaque côté; l'antérieure axillaire, les deux autres inguinales. Tous les pieds ont la plante nue et revêtue d'une peau douce; ceux de devant ont jusqu'au bout des doigts une sorte de semelle; les doigts des pieds de derrière sont libres; il n'y a pas de queue apparente, quoiqu'il y ait cinq vertèbres coccygiennes. Le Daman habite les fentes des rochers, où il est la pâture des animaux de proie. Il s'apprivoise, est susceptible d'attachement; il a beaucoup de propreté et d'agilité.

DAMANTILOPE. МАМ. Syn. d'Antilope Nanguer.

DAMAS. BOT. Nom d'une variété de Prune, très-estimée.

DAMASONE, DAMASONIE ou DAMASONIER. *Damasonium*. BOT. Jussieu, dans son *Genera Plantarum*, avait établi, à l'exemple de Daléchamp et de Tournefort, un genre particulier, sous le nom de *Damasonium* pour l'*Alisma Damasonium* de Linné. Schreber,

n'ayant pas adopté le genre de Jussieu, qu'il réunissait à l'*Alisma*, a créé un autre genre *Damasonium* pour le *Stratiotes Alismoides*. Son exemple a été suivi par Willdenow et Brown; celui-ci a adopté le genre de Jussieu, mais a changé son nom pour celui d'*Actinocarpus*. Le nom de *Damasonium* ne doit-il pas être conservé au genre qui le premier l'a porté? Dans ce cas on devrait substituer au *Damasonium* de Schreber le nom d'*Ottelia* qui a été adopté par Richard dans son Mémoire sur la famille des Hydrocharidées, à laquelle appartient le *Stratiotes Alismoides*. V. OTTELIE.

Le genre *Damasonium*, de Jussieu, se compose de deux espèces : l'une qui croît assez communément en France dans les lieux inondés (*Damasonium stellatum*, Juss.), l'autre originaire de la Nouvelle-Hollande où elle a été observée par Brown. Ce sont des plantes herbacées, annuelles, dont les tiges sont simples, nues, les fleurs disposées en sertules au sommet de la tige. Leur calice est à six divisions, trois intérieures minces, colorées et pétaloïdes, trois externes vertes et calicinales. Les étamines sont au nombre de six : on compte de six à huit pistils au fond de la fleur; ils sont étoilés, soudés ensemble par leur base; chacun d'eux contient deux ovules pédicellés, l'un dressé et partant du fond de la loge, l'autre placé horizontalement au-dessus. Ces pistils deviennent autant de capsules étoilées, contenant deux graines. Ce genre, qui fait partie de la famille des ALISMAcées de Richard, est suffisamment distinct de l'*Alisma* par ses capsules étoilées, dont le nombre n'excède pas six ou huit, renfermant chacune deux graines.

LE DAMASONIER ÉTOILÉ, *Damasonium stellatum*, Juss.; *Alisma Damasonium*, L., a les tiges nues, hautes de six à huit pouces; ses feuilles sont radicales, pétioles, engainantes à leur base, ovales, oblongues, un peu obtuses, échanquées en cœur à leur partie inférieure. Les fleurs forment une petite ombelle simple ou sertule au sommet de la tige. Elles sont pédicellées. Leurs capsules sont au nombre de six. Le *Damasonium Brownii*, R., *Actinocarpus minor*, Brown (Prod. 1, p. 545), est plus petit que le précédent, et s'en distingue surtout par ses capsules au nombre de huit, ailées à leur base et s'ouvrant transversalement. Il croît aux environs de Port-Jackson où il a été trouvé par Brown.

DAMASTRE. *Damaster*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Kollar qui lui assigne pour caractères : palpes maxillaires allongées, avec le dernier article infundibulaire; labre quadrangulaire, avec le bord antérieur sinué; mandibules exsertes, assez allongées, fortes, arquées, armées d'une grande dent biacuminée à sa base; menton quadrangulaire, avec son bord antérieur profondément sinué; antennes filiformes, composées de onze articles dont le premier un peu plus épais, les trois suivants presque égaux, obconiques et nus, les autres cylindriques et poilus; tête un peu plus étroite que le corselet qui en est séparé par un cou fort allongé; yeux assez proéminents et ronds; corselet oblong, subquadrangulaire, rétréci antérieurement, un peu dilaté dans sa partie postérieure, avec

les bords latéraux flexueux ; écusson petit et trigone ; élytres soudées, allongées, presque ovales, convexes et acuminées à l'extrémité, carénées vers le bord externe ; pieds longs et grêles ; articles des tarses presque égaux, le premier et le dernier un peu plus longs. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce, *Damaster blaptoides* ; elle est d'un violet noirâtre, avec les élytres finement pointillées, striées et granulées. Sa taille est de vingt-deux lignes. Il a été découvert au Japon.

DAMATRIDE. *Damatrix*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie nécessaire, établi par Cassini. Caractères : calathide radiée, à fleurons nombreux, réguliers et mâles, et à demi-fleurons en languettes disposées en une série simple ; involucre hémisphérique, formé d'écailles imbriquées, coriaces et ovales, dont les extérieures sont surmontées d'un long appendice subulé, et les intérieures membraneuses sur leurs bords, terminées aussi par un appendice d'une autre forme, puisqu'il est large et orbiculaire ; réceptacle convexe, garni de paléoles larges, trilobées au sommet et scarieuses ; ovaires des fleurs de la circonférence hérissés de poils roux, surmontés d'aigrettes plus longues qu'eux, et composés de petites écailles paléiformes et larges. Une seule espèce constitue ce genre, c'est le *Damatrix pudica*, Cass., plante annuelle, indigène du Cap, à feuilles alternes, semi-amplexicaules, sinuées et tomenteuses, à fleurs jaunes, solitaires et terminales.

DAME. ois. On donne vulgairement ce nom à plusieurs Oiseaux de genres très-différents ; nous citerons, par exemple, la Mésange à longue queue, le Grèbe huppé, les Chouettes Effraie et Hulotte, etc. On nomme **DAME ANGLAISE**, à Saint-Domingue, le Couroucou de cette île.

DAME. FOIS. Synonyme vulgaire de Sciène Ombre.

DAME (BELLE). INS. Nom vulgaire du *Papilio Cardui*, L., espèce du genre Nymphale. V. ce mot.

DAME D'ONZE HEURES. BOT. Syn. vulgaire d'Ornithogale ombellé.

DAME DES SERPENTS. REPT. Synonyme vulgaire de Crotale Boiquira.

DAMERETTE. INS. Espèce du genre Phalène.

DAMETTE. ois. S. vulg. de Bergeronnette à collier.

DAMICORNE. *Damæcornis*. ZOOL. C'est-à-dire qui a de la ressemblance avec la corne du Daim.

DAMIER. ois. Synonyme vulgaire de Pétrel tacheté.

DAMIER. MOLL. Espèce du genre Cône.

DAMIER. INS. Dénomination que Geoffroy appliquait à plusieurs espèces de Papillons de jour, qui appartiennent au genre *Argynne*.

DAMIRONIE. *Damironia*. BOT. Ce genre, créé par H. Cassini dans la famille des Synanthérées, (tribu des Senécionides, a été reconnu ne pas différer du genre *Argyrocome* de Schrank, que De Candolle a réuni à son genre *Helipterum*.

DAMMAR ET DAMMARA. *Dammara*. BOT. Rumph a décrit, sous le nom de *Dammara*, deux arbres essentiellement différents, qui appartiennent à deux genres et même à deux familles fort distinctes : l'un que Gærtner figure sous le nom de *Dammara graveolens* (2, p. 100, tab. 105, fig. 1), paraît être un arbre de la

famille des Térébinthacées, voisin du genre *Marignia* de Commerson, et que, plus tard, Lamarck a décrit sous le nom de *Bursera obtusifolia*. L'autre, *Dammara alba*, Rumph (*loc. cit.*, 2, p. 174, t. 57), est un arbre fort élevé, résineux, couronné à son sommet d'une cime chargée de feuilles ; celles-ci sont simples, très-entières, alternes ou opposées. Ses fleurs, dit Rumph, ne sont pas connues ; mais ses fruits ressemblent à des cônes de Pins. C'est de cette dernière espèce qu'il sera parlé dans cet article. Elle forme un genre particulier dans la famille des Conifères, genre auquel Richard conserve le nom de *Dammara* dans son travail sur les Conifères. Lambert a décrit et figuré cet arbre sous le nom de *Pinus Dammara*. Plus tard, Salisbury lui a donné le nom d'*Agathis loranthifolia*. Le *Dammara alba* est un très-grand arbre résineux, au tronc droit et cylindrique, aux rameaux étalés. Ses feuilles sont alternes ou opposées, lancéolées, oblongues, très-entières, glabres, d'une consistance coriace, d'un vert glauque, longues d'environ deux pouces et larges de moitié. Elles sont légèrement striées dans le sens de leur longueur. Les fleurs sont dioïques et en cônes ou en chatons ; les chatons mâles sont ovoïdes, oblongs, de la grosseur d'un œuf de Pigeon, portés sur un pédoncule court, épais et placé un peu au-dessus de l'aiselle des feuilles. Ils sont composés d'un très-grand nombre d'écailles obtuses, imbriquées. Chaque écaille est cunéiforme, brusquement courbée en dedans à son extrémité supérieure. Son extrémité inférieure est occupée par huit à quinze anthères disposées sur deux rangs. Elles sont linéaires, étroites et placées sur la face inférieure de l'écaille. Les fleurs femelles sont également disposées en chatons qui ont la même forme que les chatons mâles. Ils sont formés d'écailles obtuses, imbriquées, épaisses, coriaces. Chacune d'elles porte à sa base interne une seule fleur sans bractées. Cette fleur est attachée comme transversalement par son bord supérieur à la face de l'écaille. Elle est renversée, prolongée latéralement sur l'un de ses côtés seulement en une aile mince, membraneuse, qui excède la largeur de l'écaille. Le calice est percé à son sommet d'une petite ouverture. L'ovaire est tout à fait libre dans l'intérieur du calice, renversé comme la fleur, remplissant exactement la cavité du périanthe. La graine offre un endosperme charnu dans le centre duquel est un embryon renversé, ayant son corps cotylédonaire partagé en deux lobes peu profonds. Cet arbre croît dans l'Inde. Il se distingue des genres Pin et Sapin par ses fleurs femelles solitaires et non géminées, par la forme et la structure de ses fleurs mâles. Il se rapproche beaucoup plus du genre *Araucaria*, dont il diffère par la forme de ses écailles, par l'absence d'une bractée pour chaque fleur femelle, et par son fruit ailé d'un côté.

DAMNACANTHE. *Damnacanthus*. BOT. Gærtner fils décrit et figure sous ce nom (*Suppl. Carpol.*, 18, tab. 182), un fruit originaire de l'Inde. C'est une baie pisi-forme et rouge, faisant corps avec le calice dont les cinq dents la couronnent, et laissent voir intérieurement un petit anneau blanchâtre, résultant de la chute de la corolle ; elle renferme deux loges, et au fond de

chacune est fixée une graine solitaire, convexe et marquée d'une strie fine sur sa face externe, plane et unie sur sa face interne. Cette graine est revêtue d'un double légument, l'un extérieur, crustacé, mince et fragile; l'autre intérieur, d'une très-grande ténuité, appliqué sur le périsperme et soudé avec lui. Le périsperme, pâle, dur, cartilagineux ou charnu, est de la même forme que la graine et renferme vers sa base un embryon très-petit, très-blanc, légèrement conique, dont les cotylédons sont extrêmement courts, plus que la radicule qui est obtuse et dirigée en bas. Gærtner n'a pas vu la fleur de cette plante, qu'il croit devoir former un genre distinct, dont le *Spina Spinorum* de Rumph (*Amb.* 7, 57, tab. 19, fig. 1) serait peut-être une espèce. Il appartient à la famille des Rubiacées, et, parmi les genres de cette famille, se rapproche surtout du *Canthi* dont Jussieu est même porté à le croire congénère. Cependant la graine de ce dernier se distingue par un embryon grand et central.

DAMO. ois. Synonyme vulgaire de Chouette Effraie.

DAMO. pois. Syn. vulgaire de Cæsiomore de Baillon.

DAMOISEAU. mam. Synonyme d'Antilope Grim.

DAMPIÈRE. *Dampiera*. bot. Genre de la famille des Goodénoviées, établi par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, 587). Caractères : calice adhérent avec l'ovaire infère; limbe à cinq lobes étroits, quelquefois à peine marqués; corolle monopétale, presque infundibuliforme, fendue supérieurement presque jusqu'à sa base en cinq lobes, dont deux supérieurs et trois inférieurs constituent deux lèvres. Ces lobes sont épais dans leur partie moyenne, minces et sinueux sur leurs bords. Étamines au nombre de cinq, épigynes, dressées et beaucoup plus courtes que la corolle; leurs filets sont subulés; leurs anthères rapprochées et unies latéralement, introrses et à deux loges. Style simple, épais, plus long que les étamines, recourbé à son sommet qui se termine par un stigmatte concave, dont l'*indusium* ou involucre a son orifice nu. Ovaire à une seule loge qui contient un seul ovule attaché à sa base. Cet ovaire devient une sorte de noix crustacée, indéhiscence et ombiliquée à son sommet. Brown a décrit treize espèces; ce sont en général de petits arbustes ou simplement des plantes herbacées, vivaces, d'un aspect roide, pubescentes, ayant leurs poils rameux latéralement. Les feuilles sont alternes, entières, ou quelquefois dentées, coriaces. Les fleurs sont bleues ou rouges, axillaires ou terminales, formant des sortes de petites grappes ou d'épis, entremêlées de bractées. Ce genre est voisin du *Scavola* et du *Diaspasis*. Il se distingue du premier par son ovaire constamment uniloculaire et monosperme, par l'*indusium* de son stigmatte non cilié, par ses étamines soudées latéralement, et du second par sa corolle fendue, par ses étamines soudées et son ovaire monosperme.

DAMPIÈRE ROIDE. *Dampiera stricta*, Brown; Rich., Ann. Mus. T. XVIII, tab. 2, fig. 1. Plante herbacée, vivace; tige roide, dressée, glabre; feuilles alternes, sessiles, linéaires, lancéolées, presque entières, glabres, coriaces. Fleurs en grappes axillaires, dressées, composées de deux à quatre fleurs bleues, couvertes extérieurement d'un duvet épais et brunâtre. Limbe du calice à

cinq divisions étroites; corolle tubuleuse, fendue supérieurement. Cette espèce avait été décrite par Smith (*Trans. Linn. T. II*, p. 549) et par Willdenow sous le nom de *Goodenia stricta*.

DAMPIÈRE A FEUILLES OVALES. *Dampiera ovalifolia*, Brown; Rich., loc. cit., tab. 2, fig. 2. Petit arbuste dressé, rameux, légèrement pubescent sur ses jeunes rameaux. Feuilles alternes, à peine pétiolées, ovales, obtuses, entières ou légèrement dentées, à dents écartées, un peu pubescentes à leur face inférieure; pédoncules axillaires, très-velus, portant de trois à six fleurs; limbe du calice à peine marqué, offrant quelques petites divisions inégales et irrégulières, qui manquent quelquefois entièrement. Cette espèce a été trouvée aux environs de Port-Jackson par R. Brown.

DANAA. bot. Genre de la famille des Umbellifères, Pentandrie Digynie, établi par Allioni, aux dépens des *Ligusticum*, et qui ne diffère de ceux-ci que par son fruit ovoïde, à deux lobes renflés, lisses et dépourvus de toutes côtes saillantes, tandis que, dans les Livêches, il est oblong, glabre et relevé de cinq côtes épaisses et proéminentes. Cette distinction, qui n'est pas confirmée par la diversité du port, a néanmoins semblé suffisante à De Candolle pour l'adoption du genre *Danaa*.

DANAA A FEUILLES D'ANCOLIE. *Danaa aquilegifolia*, Allioni, *Fl. Pedem.*, t. 65; *Ligusticum aquilegifolium*, Willd. Tige de vingt pouces, nue, droite, cylindrique et striée; feuilles radicales portées sur un long pétiole divisé en trois branches; celles-ci, trifurquées une seconde fois, terminées par trois ou cinq folioles cunéiformes, trilobées et dentées; collerette générale composée de six folioles linéaires et courtes; chaque ombellule n'a que trois folioles; les fleurs sont blanches. Cette plante croît sur les collines pierreuses du nord de l'Italie.

DANAË. *Danae*. bot. Mœnch a proposé, d'après Médecus, de séparer sous ce nouveau nom générique le *Ruscus racemosus* de Linné. Ce genre serait ainsi caractérisé : calice renflé, à six divisions profondes; six étamines réunies en un tube membraneux; un seul style; baie globuleuse, monosperme. Ses caractères différentiels d'avec le *Ruscus* consisteraient seulement dans ses fleurs hermaphrodites et non portées sur les feuilles. *V. FRAGON.*

DANÆA. bot. *V. DANÉE.*

DANAÏDE. *Danais*. bot. Genre de plantes de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Commerson, pour quelques arbustes sarmenteux, originaires des îles de France et de Bourbon, et que Jussieu avait d'abord réuni au genre *Pæderia* dont il se rapproche beaucoup par le port, mais dont il diffère par des caractères importants. Lamarck, dans l'illustration des genres, a rétabli le *Danais* de Commerson, et Jussieu lui-même, dans son Mémoire sur les Rubiacées (*Mém. Mus.*, 6, p. 584), a également distingué le *Danais* comme genre. D'un autre côté, Poiret a réuni au *Danais* le genre *Chassalia* de Commerson, mais ce dernier genre doit également demeurer distinct. Caractères : calice adhérent avec l'ovaire, terminé par un limbe à cinq dents fort petites; corolle tubuleuse, infundibuliforme; son limbe est à cinq divisions peu

profondes ; anthères oblongues et sessiles ; capsule globuleuse, pisiforme, couronnée par le limbe du calice, à deux loges et à deux valves rentrantes en dedans et contenant chacune plusieurs graines. Ce genre se compose de deux ou trois espèces qui sont des arbrisseaux sarmenteux, ayant leurs fleurs quelquefois dioïques par suite d'avortement. Dans ce cas, les organes femelles étouffent les mâles ; par une ingénieuse allégorie, Commerson a donné à ce genre le nom de *Danaïs*, faisant allusion aux Danaïdes qui ont étouffé leurs maris. Les fleurs sont portées sur des pédoncules trichotomes, formant des corymbes axillaires.

DANAÏDE ODORANTE. *Danaïs fragrans*, Commers., Lamk., III., t. 166, fig. 2. Tiges grimpantes, d'un gris cendré, légèrement velues dans leur extrémité supérieure, portant des feuilles opposées, ovales, oblongues, acuminées, entières, glabres et courtement pétiolées ; des fleurs rougeâtres répandant une odeur agréable que l'on compare à celle du Narcisse. Ces fleurs sont petites, quelquefois dioïques ; elles forment de petites panicules axillaires, dont les ramifications sont opposées. Leur corolle est tubuleuse, grêle, velue intérieurement. On trouve cet arbuste dans les bois de l'île-de-France.

DANAÏDE. *Danaïs*. INS. Lépidoptères ; genre de la famille des Papillons diurnes, établi par Godard, qui le partage en trois sections ; mais comme les caractères distinctifs ne portent que sur les mâles, que les femelles en sont le plus habituellement privées, il en résulte que le but de cette subdivision ne peut être complètement atteint. Le genre Danaïde de Godard est du reste le même que celui nommé *Danaus* par Latreille. V. ce mot.

DANAÏDES. *Danaï*. INS. Linné donnait ce nom à l'une des sections établies dans le grand genre Papillon, et l'a subdivisée en deux tribus : les Danaïdes blanches, *Danaï candidi*, correspondant aux genres Piéride et Coliade, et les Danaïdes variées, *Danaï festivi*, qui sont dispersées en grande partie dans les genres Danaus, Nymphale et Satyre.

DANAÏS. BOT. Syn. de *Conyza squarrosa*. V. CONYZE.

DANAÏTE. MIN. Nom donné par Hayer à une substance particulière, découverte depuis quelques années en Franconie, et dont la base paraît être un combinaison de fer et de cobalt. Elle affecte la forme du cube et de l'octaèdre, avec leurs modifications ; sa couleur est le gris métallique très-brillant ; sa cassure est unie ; sa densité 6,214 ; le choc du briquet développe une odeur arsenicale ; composition : soufre 18,5 ; arsenic 41,5 ; fer 35,5 ; cobalt 06,5. On peut exprimer ainsi qu'il suit les proportions des éléments qui entrent dans la composition du Danaïte : bi-arséniure de fer 575 ; sulfure de fer 291 ; bi-sulfure de cobalt 156.

DANAUS. *Danaus*. INS. Genre de Lépidoptères, établi par Latreille dans la famille des Diurnes. Caractères : les deux pieds antérieurs beaucoup plus petits que les autres, repliés en palatine dans les deux sexes ; crochets des tarsi simples ; ailes triangulaires, guère plus longues que larges ; les inférieures n'embrassant presque pas l'abdomen en dessous ; palpes inférieures écartées, grêles, cylindracées, ne s'élevant presque pas

au delà du chaperon ; leur second article à peine une fois plus long que le premier ; massue des antennes courbe à son extrémité ; abdomen ovale ; chenilles épineuses. Le genre Danaus diffère essentiellement des Nymphales et des Céthosies par les palpes inférieures ; il s'éloigne des Héliconiens par la forme des ailes et la courbure du bouton des antennes. Ce genre embrasse en partie la subdivision qui, dans la section des Danaïdes de Linné, porte le nom de *Danaï festivi*. Les espèces qui le composent sont propres aux pays chauds de l'ancien continent, et offrent toutes, du moins dans l'un des sexes, une fente, sorte de petite poche, sur le disque de l'aile inférieure. Latreille place dans ce genre les Papillons *Midamus* de Linné, originaire des Indes-Orientales, *Chryssippus*, *Plexippus*, *similis*, etc.

DANBIK. OIS. Synonyme de Gros-Bec rouge.

DANDELION. BOT. On a proposé de séparer sous ce nom, que Linné employait pour désigner une espèce de *Tragopogon* indigène de Virginie, un genre caractérisé par son involucre simple, ses aigrettes à poils simples et l'absence de ses tiges. Si ce genre était adopté, il faudrait y joindre le *Tragopogon lanatus* qui croît dans l'Orient.

DANÉE. *Danæa*. BOT. Genre de Fougères, établi par Smith dans les Actes de l'Académie de Turin, t. v, p. 420. Ce genre se rapproche surtout du *Marattia*, et forme avec lui la tribu des *Poropterides* de Willdenow, que nous désignerons, en adoptant le même genre de dénomination employée par R. Brown pour les autres sections de la même famille, par le nom de **MARATTIÉES**. Nous pensons qu'on doit rapporter à la même tribu le genre *Angiopteris* qui nous éclaire beaucoup sur la structure de ces plantes. Tous les auteurs les ont décrites comme ayant des capsules multiloculaires s'ouvrant par un nombre plus ou moins considérable de pores. Dans le *Marattia* ou *Myriotheca* de quelques auteurs, la structure des fructifications paraît en effet, au premier aspect, d'accord avec cette description ; dans le *Danæa*, elle paraît moins exacte, car le nombre des loges est beaucoup plus considérable, et des sillons assez profonds les séparent les unes des autres ; enfin, dans le genre *Angiopteris*, que tous ses caractères portent à côté du *Danæa*, les loges sont isolées et seulement rapprochées les unes des autres. Ces considérations nous engagent à regarder ce qu'on a nommé dans le *Danæa* et le *Marattia* une capsule multiloculaire, comme une réunion de capsules uniloculaires rapprochées et soudées plus ou moins intimement entre elles, et s'ouvrant chacune par un pore unique. Dans ces deux genres, ainsi que dans l'*Angiopteris*, les capsules sont complètement dépourvues d'anneau élastique, ce qui les rapproche des vraies *Osmondacées*, telles que les *Osmunda* et *Todea*, qui en sont également privées. Dans le dernier de ces genres, on observe même déjà une disposition des capsules par série, qui est analogue à celle qu'elles affectent dans l'*Angiopteris*.

D'après cette manière d'envisager la structure des *Marattiées*, on peut caractériser le genre *Danæa* ainsi : capsule couvrant toute la face inférieure des frondes, insérées sur un double rang le long de chaque nervure, depuis sa base jusque près de son extrémité, soudées

entre elles et s'ouvrant chacune par un seul pore, imitant ainsi une capsule unique, linéaire, multiloculaire, s'ouvrant par une double série de pores; chacun de ces groupes de capsules est environné à sa base par une expansion membraneuse de la fronde, qui l'entoure de toute part et l'enchâsse pour ainsi dire; chacune de ces lames membranées, placée entre deux groupes de capsules, est commune à tous les deux; il est probable qu'avant le développement complet des capsules, elles étaient entièrement recouvertes par cette membrane. Les *Danæa* sont des Fougères peu élevées, à fronde simple ou une seule fois pinnée, à pinnules assez grandes et lancéolées; leur pétiole commun est ordinairement noueux, c'est-à-dire renflé à l'insertion des pinnules qui sont en général opposées; il est quelquefois ailé. Les fructifications couvrent entièrement la face inférieure des frondes, et leur disposition par lignes parallèles entre elles et obliques sur la nervure moyenne avait fait ranger la seule espèce connue anciennement, dans le genre *Asplenium*, sous le nom d'*Asplenium nodosum*. Les espèces observées jusqu'à ce jour, au nombre de cinq à six, sont toutes propres à l'Amérique équinoxiale.

DANIE. DANES. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, tribu des Euguides. Ce genre est un démembrement de celui des Ips de Fabricius, et renferme la plupart des petites espèces qui vivent dans l'intérieur des maisons, et y commettent des dégâts d'autant plus irréparables qu'ils sont plus cachés et ne portent souvent que sur de petits objets d'un grand prix. Les caractères de ce genre ne nous paraissent point encore assez nettement établis pour que nous hasardions de les retracer ici.

DANOIS. MAM. Race de Chiens.

DANT ET DANTE. MAM. L'animal mentionné, sous ces noms, par Léon-l'Africain et par Marmol, comme appartenant à une petite race de Bœufs, doit être le Zébu.

DANTALE. ANNEL. V. DENTALE.

DANTHONIE. *Danthonia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, Triandrie Digynie, établi par De Candolle. Caractères : fleurs en panicule simple; lépicène à deux valves plus longues que les fleurs qu'elles contiennent; ces valves sont membranées; fleurs au nombre de deux à cinq; glume composée de deux paillettes dont l'externe est bidentée à son sommet et offre une arête tordue qui naît entre ses deux dents, et une touffe de poils vers sa base; l'interne est tronquée à son sommet et entière; glumelle offrant deux paléoles ovales, entières, glabres; style biparti, se terminant par deux stigmates pénicilliformes; fruit ovoïde, obtus, sans rainure. Ce genre est très-voisin des Méliques et des Avoines. Il diffère des premières par le nombre des fleurs et la présence d'une arête, et des secondes par la position de l'arête, l'échancrure de la valve externe, de la glume, et la grandeur de la lépicène.

Les principales espèces sont : *Danthonia provincialis*, R. Brown; *Danthonia semiannularis*, R. Brown, ou *Arundo semiannularis*, Labill.; *Danthonia penicillata*, *Arundo penicillata*, Labill.; *Danthonia setacea*, *pauciflora*, *pilosa*, etc., de R. Brown; *Danthonia coronata*, espèce nouvelle du cap de Bonne-

Espérance, ainsi caractérisée par Trinius : panicule capitato-ovale; épillets à trois fleurs; glumes subacuminées, un-peu plus longues que la lépicène, à découpures petites; arête pubescente inférieurement et avec une couronne de poils densers vers le milieu. Le *Danthonia micrantha*, autre espèce nouvelle également du Cap, a sa panicule oblongue, étalée; ses épillets allongés et biflores; les glumes caudato-acuminées, de la longueur du tiers environ de la lépicène.

Le genre *Danthonia* a été réuni par quelques auteurs au genre *Triodie* de R. Brown; Trinius pense que ce dernier genre est différent, quoiqu'il ne le connaisse que par les descriptions qu'en a données son auteur, et il rapporte au genre *Schisme* les *Triodies* de Kunth.

DANTIA. BOT. C'est à la mémoire de Danty d'Isnards que Petit, et Adanson après lui, avaient dédié ce genre auquel le nom d'*Isnardia* a été préféré. V. ISNARDIE.

DAOURITE. MIN. C'est le nom que l'on a donné à la Tourmaline violette de Sibérie.

DAPÊCHE. MIN. Synonyme de Bitume élastique.

DAPHNÉ. *Daphne*. BOT. La plante qui, chez les anciens, portait le nom de Daphné, n'est pas identique avec celles que, depuis Linné, on désigne sous ce nom. Daphné, fille de la Terre et du fleuve Ladon, fut métamorphosée en Laurier pour se soustraire à la poursuite d'Apollon. Linné donna le nom de Daphné, qui en grec signifiait Laurier, au genre *Thymelæa* de Tournefort, dont plusieurs espèces étaient désignées sous le nom vulgaire de Lauréole ou de petit Laurier. Cet exemple a été imité par tous les auteurs modernes, et Wikstroem a publié une Monographie de ce genre. Les Daphnés ont le calice coloré et pétaloïde, tubuleux, presque infundibuliforme; son limbe est à quatre divisions étalées. Les étamines, au nombre de huit, sont incluses, insérées aux parois du calice et disposées sur deux rangs superposés; leur filet est très-court; les anthères introrses, à deux loges qui s'ouvrent par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, quelquefois légèrement pédicellé, offrant à sa base un petit disque annulaire et hypogyne. Cet ovaire est à une seule loge qui contient un seul ovule dressé. Le style est très-court, et se termine par un stigmate épais, discoïde, légèrement ombiliqué à son centre. Le fruit est un drupe charnu, pisiforme ou peu allongé, nu, contenant un noyau monosperme, dont l'embryon est très-gros, renversé, dans un endosperme charnu, peu épais. On compte environ quarante Daphnés, qui croissent en Europe, en Asie, en Amérique et dans la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux dont les feuilles sont éparses ou rarement opposées. Les fleurs, roses, blanches ou violacées, sont, en général, groupées à l'aisselle des feuilles; quelquefois elles sont terminales. Dans quelques espèces, elles s'épanouissent avant que les feuilles commencent à se développer. Le genre *Daphne*, l'un des plus considérables de la famille des Thymélées, appartient à l'Octandrie Monogynie, L. Il est extrêmement voisin du genre *Passerina*, et un grand nombre d'espèces ont alternativement passé de l'un de ces deux genres à l'autre. Le caractère qui les distingue, c'est que dans les *Passerines* le calice est persistant et recouvre le fruit, tandis qu'il n'accompagne pas cet organe dans

les vraies Daphnés; de plus, dans les Passerines, le fruit est presque sec, tandis qu'il est manifestement charnu dans les Daphnés.

I. Fleurs axillaires et latérales.

DAPHNÉ BOIS-GENTIL ou MÉZÉRÉON. *Daphne Mezereum*, L., Bull. Herb. T. 1. Arbuste de deux à quatre pieds. Feuilles éparses, lancéolées, sessiles, longues d'un à deux pouces, molles et légèrement ciliées sur les bords; fleurs s'épanouissant avant les feuilles, disposées par petits groupes composés de trois à quatre fleurs d'abord renfermées dans un bouton écaillé; elles sont d'une belle couleur rose; leur odeur est fort agréable. Le fruit est un petit drupe ovoïde, un peu allongé, glabre, succulent. de la grosseur d'une petite Merise, d'une belle couleur rouge. — On connaît une variété qui a les fleurs blanches et les drupes jaunâtres. Le *Daphne Mezereum* se cultive en pleine terre. Ses fleurs paraissent dès le mois de février. Ses feuilles se développent deux mois plus tard. On le trouve en France, en Italie, etc.

DAPHNÉ LAURÉOLE. *Daphne Laureola*, L., Bull. T. 37. Arbuste dressé, rameux dans sa partie supérieure, portant ses feuilles toutes réunies vers le sommet des branches. Ces feuilles sont très-rapprochées, sessiles, obovales, lancéolées, aiguës, entières, d'un vert foncé, très-glabres et persistantes. Les fleurs sont verdâtres, un peu odorantes, formant de petites grappes axillaires. Cette espèce qui, comme la précédente, fleurit quelquefois quand la terre est encore couverte de neige, est assez commune dans les forêts montagneuses de presque toute l'Europe.

DAPHNÉ DE PONT. *Daphne Pontica*, L., *Andr. Rep.*, t. 75. Il ressemble beaucoup à l'espèce précédente, mais ses feuilles sont plus courtes; ses fleurs moins nombreuses, plus longues, presque jaunes. Il craint la gelée.

II. Fleurs terminales.

DAPHNÉ DE LA CHINE. *Daphne Sinensis*, Lamk., *Daphne odorata*, Ait., Jacq., *Hort. Schœn.* T. III, p. 54, t. 551. Arbuste rameux; feuilles ovales, glabres et luisantes; fleurs réunies au sommet des rameaux où elles forment des capitules; elles sont pédiocellées, rougeâtres, pubescentes en dehors; elles répandent une odeur très-suave. On cultive cette plante en orangerie.

DAPHNÉ GNIDIEN. *Daphne Gnidium*, L. Arbuste commun dans le Midi. Tige de deux à trois pieds, rameuse, garnie de feuilles très-rapprochées, lancéolées, étroites, molles et un peu pubescentes. Les fleurs forment une sorte de petit corymbe au sommet des ramifications des branches; elles sont petites, inodores, soyeuses en dehors, légèrement roses en dedans. Il leur succède de petits drupes secs, noirâtres, très-peu charnues. Cette espèce est la plus intéressante du genre. Son écorce est employée en médecine sous les noms de Garou ou de Saint-Bois. Elle est fibreuse, dure, résistante, grise en dehors, jaune en dedans. Sa saveur est amère, extrêmement âcre. Appliquée sur la peau, après avoir été ramollie dans du vinaigre pendant quelques heures, elle en détermine la rubéfaction et l'inflammation. Si on l'y laisse pendant plusieurs jours, en ayant soin de la renouveler, elle donne lieu à la formation d'ampoules

et, par suite, à un exutoire. On prépare aussi avec cette écorce une pommade épispastique. Cette propriété irritante du Garou existe non-seulement dans l'écorce, mais encore dans les feuilles et les fruits de toutes les autres espèces de ce genre, qui peuvent être employées comme le Garou.

DAPHNÉ ODORANT. *Daphne Cneorum*, L., Bull. T. 121; *Daphne odorata*, Lamk., Fl. fr. Cette espèce, qui croit en France, s'élève à peine à un pied. C'est un arbuste rameux, à feuilles éparses, sessiles, cunéiformes, lancéolées, très-entières, coriaces, persistantes, d'un vert foncé, luisantes en dessus. Les fleurs rougeâtres, presque sessiles, constituent une sorte de capitule terminal, et répandent une odeur extrêmement suave. Le fruit est un drupe ovoïde, soyeux et fort peu charnu. — On possède une variété à fleurs blanches. Le Daphné odorant se cultive en pleine terre.

Le *Daphne Laghetta* de Swartz forme le genre *Laghetta* de Jussieu.

DAPHNÉS. MOLL. Poli (Test. des Deux-Siciles) donne ce nom aux animaux qui habitent les Arches.

DAPHNIE. *Daphnia*. CRUST. Genre établi par Müller, et rangé par Latreille dans la famille des Lophyropes. Caractères : test bivalve; tête apparente, avec deux antennes; huit à dix pattes; un seul œil; une queue. Quoiqu'étudiées par un grand nombre de naturalistes, entre lesquels on remarque Schæffer, Swammerdam, Dégér, Müller, Bosc et Cuvier, les Daphnies étaient jusque dans ces derniers temps très-peu connues sous le rapport de leurs mœurs. Straus (Mém. du Mus. d'Hist. naturelle, T. v, p. 580) et Jurine (Histoire des Monocles, p. 85) en ont donné une histoire très-détaillée et fort complète. Il résulte particulièrement des travaux de Straus que les Daphnies diffèrent essentiellement des Cypris par leur système respiratoire, et qu'elles sont de véritables Branchiopodes, ainsi que les Lyncées, les Apus, les Limnadies, les Cyclopes, les Branchipes, les Polyplèmes et deux autres genres nouveaux qu'il se propose d'établir avec la *Daphnia cristallina* de Müller, et sa *Daphnia setifera*. Quant aux Cypris et aux Cythérées, il les place dans un ordre nouveau qu'il désigne sous le nom d'Ostrapodes. V. ce mot. Nous extrairons du Mémoire de Straus les faits relatifs à l'organisation du genre dont il est ici question, en faisant remarquer que ces observations ont été faites sur une des espèces les plus communes, la Daphnie Puce, *Daphnia Pulex*. Le corps est comprimé, allongé, recouvert par un test bivalve, à la partie antérieure duquel on voit sortir la tête; les valves du test sont réunies sur le dos, et formées d'une substance très-mince, flexible, incolore; leur circonférence est parfaitement lisse; mais, vers leur centre, elles sont marquées de lignes enfoncées, formant entre elles un réseau à mailles carrées; la tête est très-distincte et couverte d'une écaille plus solide que celle du reste du corps; en dessous on voit qu'elle se prolonge en un bec très-prononcé, triangulaire, se dirigeant un peu en arrière en se rapprochant des valves; à la partie antérieure on remarque intérieurement un point noir qui est l'œil unique de ces animaux; sa forme est celle d'une sphère d'environ un quart de millimètre de diamètre, et mobile sur son

centre; sa surface est garnie d'une vingtaine de cristallins parfaitement limpides, placés à de petites distances les uns des autres, et s'élevant en demi-sphère sur un fond noir formant la masse de l'œil. Ces cristallins, étant dirigés dans tous les sens, forment par leur réunion un œil composé semblable à peu près à ceux des Insectes; la tête présente, à l'extrémité du bec, des antennes ayant dans la femelle l'apparence de deux petits mamelons uniaarticulés, et terminés par un faisceau de poils roides et courts accolés les uns aux autres, et simulant un second article; ces antennes sont à peine perceptibles dans la femelle du *Daphnia Pulex*; mais dans le *Daphnia Macropus*, elles deviennent très-longues, principalement dans le mâle de la première espèce. La bouche est située à la partie inférieure du corps, immédiatement en dedans du bord antérieur des valves, près de la base du bec; elle se compose d'un labre recouvrant la bouche en dessus, de deux mandibules très-fortes, sans palpes, ni branchies, ni dentelures sur leur partie incisive, de deux mâchoires dirigées horizontalement en arrière, et présentant à leur extrémité postérieure un long disque aplati par les côtés. Ce disque porte à son bord supérieur quatre épines cornées, très-fortes, dont les trois antérieures se prolongent en longs crochets fortement recourbés en avant et en dedans.

La portion du corps des Daphnies, qui fait suite à la tête, est grêle, allongée et libre dans l'intérieur des valves; elle se compose de huit segments. Le premier, beaucoup plus considérable que le suivant, donne seul attache aux deux valves; mais au second segment, le corps diminue subitement de diamètre vertical et laisse un fort talon en dessus; de manière que, dans le reste de son étendue, il demeure fortement écarté de la crête dorsale des valves, en ménageant entre elles et lui un grand espace vide dans lequel la femelle porte ses œufs après la ponte. Le sixième segment supporte en dessus des mamelons coniques, dont le premier seul se prolonge en forme de languette et se recourbe en dessus et en avant pour venir s'appuyer contre la voûte que forment les valves, et fermer ainsi postérieurement l'espace vide destiné à recevoir les œufs; l'avant-dernier segment porte à son origine un mamelon à peu près semblable; enfin le dernier segment présente postérieurement un grand évasement longitudinal bordé de chaque côté par deux arcs dentelés; c'est dans l'intervalle de deux premiers que vient s'ouvrir l'anus, et le segment se termine lui-même par deux grands crochets cornés, dirigés au-dessous; les segments antérieurs du corps supportent des organes locomoteurs, qui consistent en une paire de rames branchues, insérées latéralement sur la base de la tête. Muller a considéré ces rames comme des antennes; Straus pense qu'elles ne sont autre chose que la première paire de pieds. En arrière de ces deux appendices branchus, on trouve cinq paires de membres très-différents des rames et différant même beaucoup entre eux tant pour la forme que pour la grandeur et les fonctions. Les deux premières paires sont placées immédiatement en arrière de la bouche, sous le premier segment, tandis que les trois autres sont fixées aux trois segments suivants. Ces

membres, qui représentent les derniers pieds de l'animal, ne servent cependant plus en aucune manière à la locomotion, comme quelques auteurs l'ont avancé, mais se trouvent modifiés pour servir à d'autres fonctions, celles de la préhension et de la respiration; la locomotion s'exerçant exclusivement par le moyen des rames. Les branchies qui, en général, tiennent plus ou moins immédiatement aux pieds et aux mâchoires dans les Crustacés, se trouvent dans les Daphnies tellement identifiées avec les membres qu'il est très-difficile de reconnaître si tout le membre s'est converti en branchies, ou si ces dernières n'en sont que des appendices, ces organes étant trop petits pour qu'on puisse décider cette question en examinant leur organisation intime. Quoique la forme de ces membres ne ressemble plus à celle que les pieds ont habituellement chez les Crustacés, on y distingue néanmoins encore quatre principales parties qui semblent être les analogues de la hanche, de la cuisse, de la jambe et du tarse. Nous ne suivrons pas Straus dans la description détaillée qu'il fait de ces appendices.

Le système nerveux, difficile à observer dans un animal aussi petit que la Daphnie, se compose d'un cerveau situé à la partie postérieure de la tête, en avant de l'œsophage, et formé de deux lobes placés à côté l'un de l'autre; de la partie supérieure et antérieure de la commissure des deux lobes part le nerf optique, sous la forme d'un gros tronc fort court, se dirigeant vers l'œil et se renflant bientôt pour former un ganglion optique, d'où part un faisceau de petits nerfs qui se portent dans l'intérieur du globe de l'œil.

Le système circulatoire consiste en un cœur situé dans le dos du premier segment, c'est une vésicule ovoïde, fixée par son extrémité antérieure, où elle donne probablement naissance à une artère. Les contractions de ce cœur sont rapides et isochrones. Straus a compté jusqu'à deux cent soixante pulsations dans une minute.

Le canal intestinal peut être divisé en deux parties: la première, ou l'œsophage, est un canal très-court, étroit, légèrement arqué, s'étendant de la bouche, obliquement en avant et en haut, et qui pénètre dans la tête, pour venir se terminer immédiatement en arrière du cerveau. La seconde portion, ou l'intestin, a la forme d'un gros vaisseau diminuant légèrement de diamètre d'avant en arrière, se courbant dans ce sens et aboutissant à l'anus, sans avoir présenté de circonvolution ni de changement dans son diamètre; près de son extrémité cardiaque, cet intestin offre de chaque côté un cœcum. L'œsophage est agité par des contractions fort distinctes, et l'intestin éprouve des mouvements péristaltiques continuels.

Les femelles ont deux ovaires placés le long des côtés de l'abdomen, depuis le premier segment jusqu'au sixième où ils s'ouvrent chacun séparément sur le dos de l'animal. Les œufs en sortent et ils sont conservés pendant quelque temps, jusqu'à la ponte, dans la cavité qui existe entre la coquille et le corps. Muller et d'autres naturalistes, ayant trouvé les œufs accumulés ainsi vers ce point, avaient donné le nom d'ovaire à cette région. Cette partie du têt devient opaque à certaines époques de l'année, et paraît composée d'ampoules ova-

laïres, transparentes, formant deux capsules. Son usage alors est de contenir les œufs et de les protéger, afin qu'ayant passé l'hiver, ils puissent se développer au printemps. Müller a donné à ces pièces opaques le nom d'*Ephippium*. Straus a observé que les jeunes Daphnies éclosent dès la vingtième heure après la ponte, et que d'abord elles n'ont aucune forme qui puisse les caractériser; elles n'offrent alors qu'une masse arrondie et informe sur laquelle on remarque des rudiments d'appendices collés contre le corps. La tête n'est point apparente. Ce n'est que vers la quatre-vingt-dixième heure que ces fœtus commencent à se mouvoir; à la centième heure, leurs mouvements sont déjà très-actifs. Enfin, vers la fin du cinquième jour, la queue qui termine les valves, dans le jeune âge, se débânde comme un ressort ainsi que les soies du bras; les membres branchifères commencent alors seulement à s'agiter; les jeunes étant capables de paraître au jour, la mère abaisse son abdomen, et les petits s'élançant au dehors. Jurine a principalement étudié les changements que l'embryon éprouve dans ce genre qui est assez nombreux en espèces.

DAPHNIE PUCE. *Daphnia Pulex*, Latreille et Lamarck; *Pulex arborea*, Swammerdam; *Monoculus Pulex*, Linné et Jurine (*loc. cit.*, p. 85, pl. 8, 9, 10, 11); c'est aussi le Perroquet d'eau de Geoffroy. Elle est très-commune dans tous les étangs, et on doit la considérer comme le type du genre. *V.*, pour les autres espèces, Straus (*loc. cit.*), Jurine (*loc. cit.*), Müller (*Entomotr. S. Insect. Testacea*, p. 79, pl. 12, 15, 14), etc.

DAPHNIPHYLLE. *Daphniphyllum*. bot. Genre de la famille des Rhamnées, établi par Blume (Bydrag., Flor. Ind. 1152) qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques; calice infère, petit, crénelé; corolle nulle; fleurs mâles : six à dix étamines à filaments courts, connés à leur base; anthères dressées, tétragones. Fleurs femelles : ovaire à deux loges renfermant chacune deux ovules; stigmatte sessile, bifide; drupe ovale, couronné par le stigmatte, à noyau fibreux, monosperme. Le **DAPHNIPHYLLE GLAUQUE** est un arbre à feuilles éparées, oblongues, lancéolées, très-entières, glabres, glauques en dessous et privées de stipules; les fleurs sont disposées en grappes simples et axillaires. De Java.

DAPHNITE. bot. Alcaloïde obtenu par Vauquelin, de l'analyse des diverses espèces de Daphnés; il cristallise en prismes réunis en faisceaux incolores, transparents, brillants, très-solubles dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther; il a une saveur âcre et persistante; il est très-volatile; il verdit les couleurs bleues végétales; il est décomposé par l'acide nitrique qui se convertit en même temps en acide oxalique.

DAPHNITIS. bot. Le genre *Laurophylla*, de Thunberg, laisse sans doute beaucoup à désirer dans sa constitution caractéristique; mais, comme depuis on n'a fait que changer son premier nom en celui de *Daphnitis*, la science n'y a gagné qu'une superfluité de nomenclature. *V.* LAUROPHYLLA.

DAPHNOIDES. bot. *V.* THYMÉLÉES.

DAPHNOT. bot. *V.* BONTIA.

DAPSE. *Dapsa*. ins. Coléoptères trimères; genre de la famille des Fungicoles, formé aux dépens des Eu-

morphes, par Zieger qui lui donne pour caractères distinctifs : masse antennaire étroite, allongée, à articles écartés latéralement, et dont le dernier est presque ovoïde; comme aux Eumorphes, les palpes maxillaires sont filiformes et les deux derniers articles des labiales forment, réunis, une masse triangulaire; le pénultième article des tarsi est profondément bilobé.

DAPSE DE KIRBY. *Dapsa Kirbyana*; *Eumorphus Kirbyanus*, Latr. D'un noir luisant; corselet un peu aplati, très-échancré antérieurement, presque aussi large que les élytres, légèrement rebordé et marqué, vers les côtés, d'une ligne enfoncée; élytres sans rebord, un peu convexes, ayant chacune deux taches irrégulières jaunes. Sa taille est d'environ trois lignes. Il se trouve dans l'Inde, avec deux ou trois autres espèces.

DAPSILOPHYTES. *Dapsilophytæ*. bot. Necker emploie ce mot pour désigner les plantes qui ont un grand nombre d'étamines.

DAPTE. *Daptus*. ins. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Fischer, pour quelques Insectes peu connus et que l'on avait disséminés dans les genres *Acinopus* et *Diloma*. Caractères : tête et extrémité antérieure du corselet aussi larges ou plus larges que l'abdomen; paraglosses assez larges relativement à la languette propre, et arrondis au bout; second article des antennes un peu plus gros que les suivants, les six derniers moniliformes; corselet rétréci brusquement à sa partie postérieure, vers ses angles qui se terminent en pointe; l'une des mandibules avancée et très-pointue; les quatre jambes antérieures, surtout chez les mâles, sont médiocrement épineuses.

DAPTERAYÉ. *Daptus vittatus*, Gebler; *Daptus pictus*, Fischer. D'un jaune testacé en dessus, avec une tache noirâtre, oblongue, au milieu de chaque élytre; yeux arrondis et saillants; corselet ridé transversalement, avec une impression arquée près des angles; écusson grand et triangulaire; dessous du corps d'un brun noirâtre; antennes et pieds testacés. Taille, quatre lignes. De la Russie méridionale. Dejean a nommé une autre espèce, *Daptus incrassatus*; elle est de l'Amérique septentrionale.

DAPTRIOUS. ois. *V.* IRIBIN.

DARADEL. bot. Synonyme vulgaire d'Alaterne, espèce du genre Nerprun. *V.* ce mot.

DARD. pois. Synonyme vulgaire d'Able Vaudoise.

DARD. rept. oph. Ce nom a été donné à plusieurs Serpents des genres Acontias, Couleuvre et Vipère.

DARDAÑA. bot. *V.* BARDANNE. Dans Dioscoride, **DARBANIS** paraît être synonyme de Cuscute.

DARÉE. *Darea*. bot. Genre de Fougères, établi sous ce nom par Jussieu, et sous celui de *Cænopteris* par Bergius et Swartz. Les espèces qui le composent sont caractérisées par leur fructification, disposée en petites lignes, près du bord de la fronde, couvertes chacune par un tégument né d'une veine marginale, et s'ouvrant en dehors. Les Darées, au nombre d'une vingtaine environ, sont toutes exotiques et ont généralement le port des Fougères d'Europe (*Athyrium* et *Polystichum*). Bergius rapportait au genre *Darea* ou *Cænopteris*, 1^o le *Darea furcata*, Willdenow, jolie

petite Fougère que Jacquin place dans les *Adiantum*, et que le docteur Blume a rétabli dans son genre primitif, d'après les observations qu'il a faites à Java, où il en a reconnu trois variétés qu'il a distinguées par les surnoms de *elongata*, *pallida* et *rigida*; 2^o le *Darea rutæfolia*, W.; 3^o le *Darea cicutaria*, W., que Swartz avait d'abord réuni. aux *Asplenium*; et 4^o le *Darea vicipara*, W., dont Linnæus fils avait fait un *Acrostichum*.

Thunberg et Swartz ont adopté le nom générique donné par Bergius; mais Smith et Willdenow ont pris celui de *Darea* donné par Jussieu. R. Brown prétend que ce genre ne diffère pas de l'*Asplenium*. Voici l'indication de quelques espèces de *Darea*.

DARÉE MOLLET. *Darea flaccida*, W.; *Cænopteris flaccida*, Thunb., *Nov. Act. Pet.*, t. 9, D. F. 1, 20; Schkuhr., *Suppl.*, tab. 82; *Asplenium flaccidum*, Forst., *Prod.* Fronde ailée; frondes alternes, lancéolées; les stériles largement et irrégulièrement dentées; les fertiles presque ailées, à découpures entières, obtuses. Elle croit à la Nouvelle-Zélande, où Forster l'a observée.

DARÉE APPENDICULÉE. *Darea appendiculata*, W.; *Cænopteris*, Labill., *Nov.-Holl.*, 2, tab. 245. Fronde ailée; frondes alternes, presque ailées, appendiculées à la base, et à découpures lancéolées, linéaires, obtuses ou bidentées. Cette espèce a été observée au cap Van-Diemen, à la Nouvelle-Hollande, par Labillardière, et dans l'île de Java par le docteur Blume.

DARÉE A FEUILLES DE RUE. *Darea rutæfolia*, W.; *Cænopteris rutæfolia*, Berg., *Act. Petr.*, 6, t. 7, f. a. Frondes deux fois ailées; frondules et petites frondules alternes; de ces dernières, les inférieures sont pinnatifides, et les supérieures simples, linéaires, obtuses; rachis comprimé. Très-belle espèce qui croit au cap de Bonne-Espérance.

DARÉE A FEUILLES DE FUMETERRE. *Darea fumarioides*, Humb. et Kunth. Frondes deux fois ailées, à subdivisions alternes; frondules un peu pétiolées, linéaires, obtuses, partagées jusqu'à la base en deux languettes, également partagées en deux; celles de l'extrémité de la frondule entières. Les deux paires de frondules inférieures sont ailées, et offrent la même structure que les petites frondules des autres. Cette Fougère, dont les frondes sont longues de trois à cinq pouces et portées sur un stipe haut de six pouces, croit naturellement à Caracas, dans l'Amérique méridionale.

DARÉE PROLIFÈRE. *Darea prolifera*, W. Frondes deux fois ailées; frondules alternes, terminées par une foliole en queue. Les autres folioles sont linéaires, décurrennes, arquées, presque bidentées au sommet; frondules inférieures deux fois ailées et à rachis prolifère. Cette Fougère a deux pieds de hauteur; ses frondes pendantes prennent racine par leur extrémité amincie. De l'île de Bourbon.

DARÉE MILLEFEUILLE. *Darea myriophylla*, W.; *Cænopteris myriophylla*, Sw. Fronde trois fois ailée; frondules alternes, à folioles oblongues ou elliptiques, obtuses, confluentes; celles du bas lobées; rachis ailé. Cette espèce croit dans les fentes des rochers, à la Jamaïque.

DARÉE DU JAPON. *Darea Japonica*, W.; *Cænopteris*, Thunb., *Nov. Act. Petr.*, 9, t. C., f. 2. Fronde trois fois ailée; frondules alternes, à folioles pétiolées, oblongues, pointues, pinnatifides, et à découpures lancéolées, acuminées, trifides ou entières. Cette Fougère croît sur les lieux montueux, au Japon.

DARDS. BOT. On donne ce nom aux poils qui sont très-pénétrants, comme ceux de l'Ortie, des gousses de quelques Dolics, etc.; ils laissent dans le tissu dermoïde une impression douloureuse, qui se prolonge plus ou moins longtemps, et que quelques physiologistes attribuent à un principe particulier, sécrété par le bulbe du poil.

DARINYPHYTES. *Darinyphytes*. BOT. Plantes dont le fruit, sec, s'ouvre spontanément.

DARLINGTONIE. *Darlingtonia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par De Candolle aux dépens du genre *Acacia* de Willdenow, et qu'il a dédié au botaniste américain Darlington. Caractères: fleurs hermaphrodites; cinq pétales distincts; cinq étamines; légume bivalve, continu, sec, lancéolaire et oligosperme. Les Darlingtonies sont des plantes vivaces, glabres, à feuilles bipennées, dont les folioles sont plus ou moins nombreuses; à fleurs blanches, réunies en capitules axillaires, solitaires et pédonculés.

DARLINGTONIE BRACHYLOBE. *Darlingtonia brachyloba*, DC.; *Acacia brachyloba*, Willd.; *Mimosa illinoensis*, Mich. Plante herbacée, glabre, dépourvue d'épines; feuilles composées de six à huit paires de pinules qui ont chacune de seize à vingt-quatre paires de folioles linéaires; capitules solitaires, axillaires et pédonculés; légume dressé et lancéolé. Amérique du Nord.

DARLINGTONIE GLANDULEUSE. *Darlingtonia glandulosa*, DC.; *Acacia glandulosa*, Willd.; *Mimosa glandulosa*, Mich. Plante herbacée, inerme, à feuilles composées de douze à quatorze paires de pennules, ayant chacune de vingt à trente paires de folioles linéaires, séparées par de petites glandules; capitules solitaires, axillaires, pédonculés; légume courbé en faux. Amérique septentrionale.

DARLUCA. BOT. Le genre établi, sous ce nom, par Raffinesque, dans sa famille des Yiburuidées, avait pour type l'*Izora Americana*. Ce genre n'ayant pas été adopté par les botanistes, De Candolle en a fait une section de son genre *Faramea* de la famille des Rubiacées.

DARNAGASSE. ois. Syn. vulg. de Pie-Grièche grise.

DARNIDE. *Darnis*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, établi par Fabricius pour des espèces propres aux pays chauds, et particulièrement à l'Amérique méridionale. Latreille réunit ce petit genre aux Membraces. *V.* ce mot.

DARRY. GÉOL. *V.* TOURRE.

DARTE. *Dartus*. BOT. Genre établi par Loureiro qui le caractérise ainsi: calice quinquéfide; corolle monopétale dont le tube, plus long que le calice, s'élargit en globe, et dont le limbe se partage en cinq lobes étalés; cinq étamines à anthères conniventes, à filets grêles, qui, insérés au milieu du tube, n'en dépassent pas la longueur; un style très-court; un stigmate à cinq lobes; un ovaire lisse, qui devient une baie uniloculaire et polysperme. Ce genre, qui semble se rapprocher des Solanées, ne comprend qu'une seule espèce. C'est un

arbruste haut de six pieds environ, à feuilles portées sur des pétioles rouges et alternes, molles, ovales-acuminées, dentées, tomenteuses à leur surface inférieure, à fleurs blanches disposées en grappes axillaires longues et grêles. Il croit dans la Cochinchine ainsi qu'à Amboine où l'a observé Rumph qui le décrit et le figure (*Herb. Amb.*, IV, tome 57) sous le nom de *Perlarium*.

DARWINIE. *Darwinia*. BOT. Genre de la Décandrie Monogynie, L., fondé par Rudge en l'honneur de Darwin qui, dans un poème élégant, a célébré les amours des plantes. Caractères : calice nul; corolle monopétale, infundibuliforme; tube élargi au-dessous de sa partie supérieure et un peu resserré vers l'entrée; limbe à cinq divisions ovales, aiguës et se recouvrant par un de leurs bords; dix étamines à filets très-courts, insérés presque au sommet du tube, et disposés sur deux rangs; anthères réniformes; ovaire supère, comprimé et comme unilatéral, surmonté d'un style du double plus long que la corolle; stigmaté simple. Le *Darwinia fascicularis* est un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, dont la tige porte des rameaux rudes et nombreux, ainsi qu'un grand nombre de feuilles linéaires, disposées en faisceaux épais et parsemés de points glanduleux; les fleurs sont terminales, glabres et réunies en capitules au sommet des tiges.

DASAN. MOLL. Synonyme de *Patella nimbose*, L. V. FISSURELLE.

DASCILLE. *Dascillus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Latreille, dans la famille des Serricornes, tribu des Cébriionites. Ses caractères sont : antennes simples; mandibules peu saillantes, presque triangulaires, entièrement découvertes; dernier article des palpes tronqué ou très-obtus; corps ovale. Le genre Dascille que Paykull, et depuis lui Fabricius, ont désigné sous le nom d'*Atopa*, a beaucoup d'analogie avec les Cébriions et les Éloides; mais il diffère des premiers par les antennes, les mandibules et les tarses, et des autres par la forme du corps et les palpes. On n'en connaît encore qu'un petit nombre d'espèces; la plus commune est le Dascille Cerf, *Dascillus Cervus*, Latr., ou la *Chrysomela Cervina*, L., qui est la même que l'*Atopa Cervina* de Paykull. Cet Insecte est propre au nord de l'Europe.

DASE. *Dasus*. BOT. Loureiro, sous le nom de *Dasus verticillatus*, décrit un arbre de la Cochinchine, à feuilles lancéolées, entières, ondulées, tomenteuses sur leur surface inférieure; à fleurs blanches, disposées en verticilles axillaires; elles présentent un calice tubuleux, court, coloré, divisé en cinq lobes obtus et peu profonds; une corolle monopétale, supère, campanulée, revêtue de toutes parts de poils nombreux, et dont le limbe se partage en cinq parties deux fois plus longues que le calice. Vers sa base sont insérés cinq filets courts, portant des anthères biloculaires et dressées; l'ovaire, arrondi, fait corps avec le calice; il est surmonté d'un style filiforme, qui égale la longueur de la corolle et se termine par un stigmaté quinquéfide; il devient une baie dont la forme est celle d'un sphéroïde comprimé, et qui renferme une seule graine globuleuse. Tels sont les caractères que rapporte Loureiro, et qui sont insuf-

fisants pour faire reconnaître la famille à laquelle cette plante doit être rapportée.

DASYATIS. POIS. V. RAIE.

DASYBATE. POIS. V. RAIE.

DASYCÈRE. *Dasycerus*. INS. Genre de Coléoptères trimères, établi par Alex. Brongniart, dans la famille des Fungicoles. Caractères : antennes grêles, de la longueur de la moitié du corps, remarquables par deux gros articles à leur base, et quatre articles globuleux, hérissés de poils à leur extrémité; chaperon avancé, couvrant la bouche; corps ovale, convexe; corselet hexagone; tarses filiformes. Le Dasycère sillonné, *Dasycerus sulcatus*, a été trouvé en 1799 dans un Bolet de la forêt de Montmorency, près Paris; il a deux millimètres de long; il est d'un marron fauve; les antennes sont placées devant les yeux; elles sont composées de onze articles; les deux premiers gros et globuleux; les cinq intermédiaires sont si grêles qu'on ne pourrait les distinguer, si chacun n'était un peu renflé à l'une de ses extrémités; les quatre derniers, globuleux, très-distincts, vont en grossissant vers l'extrémité de l'antenne; ils sont garnis de poils très-longs, un peu divergents; les yeux, peu visibles, sont placés sous deux saillies latérales de la tête, en forme de sourcil; le corselet, transverse, plus large que la tête, plus étroit que les élytres, est distinctement hexagone; il présente deux côtes élevées, inégales; les élytres convexes embrassent l'abdomen; elles ont chacune un rebord relevé et trois côtes aiguës, très-distinctes; l'espace intermédiaire est masqué de deux rangées de points enfoncés, un peu confondus, qui le font paraître chagriné; il n'y a point d'ailes dessous; les pattes sont courtes et simples; il est très-difficile de compter les articles des tarses, même au microscope; il paraît cependant qu'il y en a trois, deux fort petits dont le premier est même presque caché dans l'articulation, et un troisième beaucoup plus long, qui porte les ongles.

DASYCLADE. *Dasycladus*. BOT. Genre de plantes Hydrophytes de la famille des Trimelloïdes, tribu des Characées, établi par Agardh aux dépens du genre *Coccolithis*, dont il se distingue par des filaments articulés et d'un jaune brunâtre, qui composent sa masse; ces filaments sont garnis aux articulations, de rameaux verticillés horizontaux; ils présentent à leur extrémité un tubercule renflé, contenant une poussière noire, qui constitue vraisemblablement les éléments de la reproduction. Ce sont des plantes marines que l'on retrouve à presque toutes les latitudes.

DASYCLONON. BOT. Syn. d'*Aspidium Filix-Mas*.

DASYE. *Dasya*. BOT. Agardh a formé, sous ce nom, un genre d'Hydrophytes dont le type est le *Chondria pedicellata* que l'on trouve dans les mers Atlantique et Adriatique. Ces plantes se composent de filaments rameux, purpurins, continus, qui se ramifient en pinceaux articulés et dichotomes. Les conceptacles sont en bec, pédicellés et oblongs, contenant des globules distincts, à bords transparents.

DASYE. *Dasyus*. INS. Coléoptères pentamères; genre institué par Lepelletier et Serville, dans la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, avec les caractères suivants : antennes de neuf articles : le premier

conique, renflé antérieurement, le second court et globuleux, les trois suivants cylindriques et égaux, le sixième petit et cupulaire, les trois derniers formant une masse ovale-allongée et velue; labre et mandibules cachés; dernier article des palpes maxillaires assez gros et ovale; palpes labiales peu apparentes; tête presque carrée, avec ses angles un peu arrondis; chaperon tronqué antérieurement et rebordé; corps un peu déprimé en dessus; bords latéraux et postérieur du corselet arrondis; écusson grand, plus large que long; élytres recouvrant des ailes, et laissant à nu l'extrémité de l'abdomen; pattes de longueur moyenne; jambes assez courtes: les antérieures n'ayant qu'une petite dent au côté extérieur; les quatre postérieures cylindriques, renflées; crochets des tarsi égaux: les antérieurs bifides, les intermédiaires et les postérieurs entiers. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, c'est:

DASYE A COLLIER. *Dasyus collaris*, Lep. et Serv. Il est long de quatre lignes environ, noir, luisant, velu, ponctué, avec les deux premiers articles des antennes ferrugineux, ainsi que le dessus du corselet et les crochets des tarsi. On le trouve au Brésil.

DASYGASTRES. INS. V. APIAIRES.

DASYLOME. *Dasyloma*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, Pentandrie Dignynie, institué par De Candolle qui le caractérise ainsi: ombelles dépourvues d'involucre; bords du calice découpés; stylopodés déprimés; styles courts; fruit ovale, cylindrique, marqué de cinq côtes celluluses, dont trois dorsales plus petites et deux latérales plus grandes, et d'autant de vallécules rétrécies; semences presque triangulaires, un peu convexes vers le dos, anguleuses à la commissure. Les deux espèces connues sont des herbes à tiges fistuleuses, à feuilles décomposées en lanières étroites, presque filiformes; les ombelles sont opposées, à cinq ou six rayons. Elles sont originaires de l'Inde.

DASYNÈME. *Dasyneina*. BOT. Genre de la famille des Dilleniacees, établi par Schott qui le caractérise ainsi: calice de quatre à huit sépales; corolle nulle; étamines nombreuses, velues, insérées sur un réceptacle également velu; anthères s'ouvrant longitudinalement; trois ou quatre styles; capsule garnie de poils roides, à quatre valves monospermes; semence arillée. Ce genre, voisin du *Tetracera*, se compose de deux espèces de l'Amérique du Sud, qui forment des arbustes à feuilles lancéolées plus ou moins longuement pétiolées.

DASYORNE. *Dasyornis*. OIS. Vigors et Horsfield ont érigé ce genre pour un Oiseau qui habite les environs de Paramatta, à la Nouvelle-Galles du Sud, et qui a les plus grands rapports avec ceux dont Horsfield a formé son genre *Timalia*. Caractères: bec fort, un peu arqué, surmonté d'une arête carénée; mandibule supérieure à peine échancrée; narines basales, ovales, longitudinales, en partie recouvertes par une membrane; ailes courtes, arrondies; première rémige assez courte; deuxième, troisième et quatrième progressivement plus longues; cinquième, sixième et septième très-longues et presque égales, les autres graduellement plus courtes; queue allongée, étagée, pieds assez robustes, médiocres; pouce fort, muni d'un ongle assez long et arqué; tarsi scutellés en avant, lisses en arrière; bouche garnie de

soies prononcées et retombantes. Le **DIASORNE AUSTRAL**, *Diasornis australis*, est d'un brun fauve en dessus, d'un brun plus pâle en dessous, avec la gorge et le milieu du ventre blancs; rémiges et rectrices d'un brun roussâtre; tectrices inférieures d'un brun fauve; bec et pieds grisâtres. Taille, onze pouces. Vigors pense que le Flûteur, des Oiseaux d'Afrique de Levaillant, doit faire partie du genre *Dasyorne*.

DASYPHYLLE. *Dasyphyllum*. BOT. Genre établi par Kunth (*in Humb. Nov. Gen. 4, p. 17*), faisant partie de la famille des Synanthérées, section des Barnadésiées. Il ne se compose que d'une espèce, *Dasyphyllum argenteum*, Kunth, *loc. cit.*, t. 308. C'est un arbuste qui croît aux environs de la ville de Quito au Pérou; ses rameaux sont blancs, argentés, hérissés d'épines géminées; ils portent des feuilles alternes très-rapprochées, presque sessiles, elliptiques, oblongues, terminées en pointe épineuse à leur sommet; les capitules sont presque globuleux, groupés et rapprochés au sommet des ramifications de la tige; l'involucre est composé d'écaillés imbriquées, coriaces, aiguës, roides, disposés sur plusieurs rangées; les extérieures sont plus courtes et plus larges que les intérieures; le réceptacle est plan et couvert d'une très-grande quantité de poils dorés; toutes les fleurs sont flosculeuses, hermaphrodites et fertiles; la corolle, qui est légèrement pubescente en dehors, a son tube court et cylindrique, son limbe à cinq lanières égales, linéaires et étalées; le tube antérophère est nu à sa base; l'ovaire est oblong, comprimé, velu; le style saillant, terminé par un stigmate simple; le fruit est oblong, comprimé, velu, couronné par une aigrette sessile, composée de poils plumeux.

Ce genre est voisin du genre *Barnadesia*, dont il diffère seulement par le limbe de sa corolle à cinq lanières égales entre elles, par ses étamines dont les filets sont libres, et par son stigmate indivis. Il a également des rapports avec le genre *Liatris*; mais son port et son stigmate simple l'en distinguent facilement.

DASYPHYLLE. *Dasyphylla*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre proposé par Stackhouse dans la seconde édition de la Néréide Britannique. Il se compose du *Gigartina Dasyphylla*, qu'il nomme *Dasyphylla Woodwardii*, des *Gigartina articulata*, *ovalis*, *sedoides* et *tenuissima*. Il lui donne pour caractères: fronde gélatinoso-cartilagineuse, presque diaphane, à rameaux comprimés, avec des feuilles oblongues, renflées, éparses; fructification innée et terminale. Ce caractère ne convenant point aux espèces citées, et quelques-unes de ces espèces n'ayant que peu de rapports avec les autres, nous n'avons pas cru devoir adopter ce genre de l'algologue anglais.

DASYPODE. *Dasyпода*. INS. Genre d'Hyménoptères, établi par Latreille, aux dépens des Andrènes de Fabricius, et rangé (Règne Anim. de Cuv.) dans la section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Andrénètes. Caractères: mâchoires allongées et fléchies à leur extrémité; lèvres inférieure allongée, renfermée à sa base dans une gaine cylindrique, terminée en une sorte de languette longue, souvent en partie plumeuse, finissant insensiblement en pointe, repliée en dessus dans le repos; deux divisions laté-

rales très-petites; palpes maxillaires filiformes, courtes, de six articles; les labiales de quatre et allongées; mandibules arquées, pointues; antennes filiformes ou grossissant un peu et insensiblement, courtes, de douze à treize articles. Les Dasygones diffèrent des Collètes et des Hylées, par la division intermédiaire de leur lèvre en forme de lance, elles partagent ce caractère avec les genres Andréne, Sphécode, Halicte et Nomie; mais elles diffèrent de chacun d'eux par des caractères assez tranchés. Leur tête est verticale, comprimée, moins haute et moins large que le thorax; les mandibules sont simples ou n'ont qu'une dent au plus; la division intermédiaire de la lèvre paraît recourbée; les mâchoires sont fléchies au milieu de leur longueur ou plus bas, avec le lobe terminal aussi long ou plus long que leurs palpes. On remarque des yeux ovales, distants l'un de l'autre, et trois petits yeux lisses situés sur une ligne presque droite occupant le vertex; le thorax, presque rond, obtus aux deux extrémités, supporte quatre ailes dont les supérieures présentent deux cellules sous-marginales; les pattes antérieures sont courtes et les postérieures grandes, écartées, avec le premier article des tarsi aussi long ou plus long que la jambe; ces jambes et ces tarsi sont garnis de poils longs et épais, formant dans les femelles une sorte de plumasseau. Ce caractère remarquable leur a valu le nom de Dasygone, c'est-à-dire pattes très-velues. Les Insectes propres à ce genre ont un vol plus rapide que celui des Andrénes; ils pratiquent comme elles des trous en terre, pour y déposer leurs œufs, et placent à côté de ceux-ci une quantité de pollen, suffisante pour nourrir la larve. L'insecte parfait se trouve habituellement vers la fin de l'été sur les fleurs semi-fosculeuses. On peut considérer comme type du genre : LA DASYGONE HIRTIPÈDE, *Dasygona hirtipes*, Fabr., qui ne diffère pas de *Dasygona hirta*; la première étant la femelle, et la seconde le mâle. Panzer a donné une figure de chacun des sexes (*Faun. Ins. Germ. Fasc. 55*, t. 14 (le mâle), *Fasc. 7*, tab. 10, et *Fasc. 49*, tab. 16 (la femelle)). On la trouve, en automne, sur les fleurs qui croissent dans les lieux sablonneux. On cite encore quelques espèces : *Dasygona plumipes* de Panzer (*loc. cit.*, *Fasc. 99*, tab. 15 (femelle)), *Dasygona visnaga*, *Andrena visnaga*, Rossi, etc.

DASYGON. *Dasygona*. INS. Genre de Diptères, établi par Meigen et Latreille aux dépens des Asiles, dans la famille des Tanystomes. Caractères : antennes de trois articles séparés jusqu'à la base, les deux premiers presque égaux, le dernier presque cylindrique, avec un petit stylet en forme d'article; tarsi terminés par deux crochets et deux pelotes. Les Dasygones diffèrent des Gonypes par les deux crochets et les deux pelotes de leurs tarsi; ils partagent ce caractère avec les genres Dioctrie, Laphrie et Asile; mais ils s'éloignent du premier par leurs antennes séparées jusqu'à la base, et des deux autres par la longueur égale des deux premiers articles des antennes, ainsi que par la forme du dernier. Ces Insectes volent avec rapidité; leurs habitudes sont carnassières.

DASYGON TEUTON. *Dasygona Teutonius*; *Asila Teutonius* de Linné et Fabricius. On le trouve aux envi-

rons de Paris et dans le midi de la France. Il fait la chasse à plusieurs Insectes, et les emporte vivants dans ses pattes.

Parmi le grand nombre d'espèces mentionnées par Meigen, on distingue le *Dasygona punctatus*, Fabr. Cet auteur a décrit le mâle sous le nom de *Dasygona Diadema*; Panzer a confondu cette espèce sous les noms d'*Asilus Diadema*, *punctatus* et *nerosus*; le *Dasygona Sabaudus* ou l'*Asilus Sabaudus* de Fabricius (*Entom. Syst. T. IV*, p. 585), qui est le même que la *Dioctria Sabauda* du même (*Syst. Antl.*, pag. 150); le *Dasygona minutus*; *Asilus minutus*, Fabr. (*Ent. Syst. T. IV*, p. 590), ou son *Dioctria minuta* (*Syst. Antl.*, p. 152). Meigen (tab. 20, fig 15) en a figuré le mâle.

DASYGON. BOT. Genre de la famille des Joncées, que Brown caractérise ainsi : calice composé de six sépales : trois extérieurs soudés en tube dans leur plus grande partie, trois intérieurs demi-pétaloïdes, légèrement concaves; six étamines insérées au bas du calice dont les filets, épaissis à leur sommet, portent des anthères oscillantes; ovaire uniloculaire, contenant trois ovules dressés; style subulé, stigmate unique; capsule monosperme, renfermée dans le tube endurci du calice. La seule espèce, *Dasygona bromeliifolia*, est un sous-arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, qui se rapproche par son port des Xérotés; sa tige, simple et cylindrique, est garnie de feuilles et couverte de poils roides, denticulés et renversés. De ces feuilles graminiformes, les radicales sont rapprochées en touffes; celles de la tige sont éparées, plus courtes, sessiles et toutes terminées par une pointe, glabres et dentées sur leur bord; les fleurs forment des capitules terminaux, solitaires, globuleux, qu'entourent des bractées subulées et étalées; elles sont sessiles, séparées par des paillettes lancéolées, entremêlées d'autres plus étroites.

DASYGONÉES. *Dasygoneæ*. BOT. Dumortier, dans son analyse des familles des plantes, a institué celle dont nous traitons, et lui a donné pour caractères : système ligneux sans écorce; enveloppe florale double : l'intérieure polypétale, insérée sur le calice qui est tubulaire; pétales étalés; stigmate simple; ovaire supère, triovulé; utricule monosperme; fruit déhiscent. Cette famille se compose des genres *Dasygona* et *Calectasia*.

DASYPROCTA. MAM. V. CHLOROMYDE.

DASYPROCTE. *Dasyproctus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Fousseurs, tribu des Crabronites, institué par Lepelletier et Brulé pour un insecte nouveau apporté du Sénégal. Caractères : antennes grossissant un peu vers l'extrémité; lèvre allongée, dilatée à l'extrémité; palpes plus courtes que les mâchoires; mandibules allongées, étroites; tête grosse, presque carrée; yeux très-grands; ocellus en ligne courbe; corselet ovale; prothorax mutique; abdomen plus long que le corselet, avec son premier segment pyriforme, aminci en pédicule à sa base, et fortement rétréci à son extrémité; anus creusé en gouttière en dessus, un peu acuminé, avec les côtés poilus; hanches des pattes postérieures plus courtes que les cuisses; jambes épineuses; appendice de la cellule radiale des ailes, à peine mar-

qué, mais paraissant recourbé en dedans à son extrémité.

DASYPROCTE A DEUX POINTS. *Dasyproctus bipunctatus*, Brulé. Il est noir avec la base des antennes, une ligne sur le prothorax, une autre sur l'écusson, un point calleux et une tache de chaque côté du deuxième segment de l'abdomen, les quatre jambes antérieures et tous les tarses d'un roux ferrugineux. La base des tarses postérieurs est rousse dans la femelle.

DASYPUS. MAM. V. TATOUS.

DASYSPERME. *Dasypermum*. BOT. Genre fondé par Necker, dans la famille des Umbellifères, et caractérisé par les pétales des fleurs centrales égaux et ceux des fleurs marginales plus grands que les autres, ainsi que par le fruit hispide ou muriqué. De tels caractères se présentent dans un grand nombre de genres de la même famille, ce qui rend peu naturel celui donné par Necker, et tend à rapprocher des plantes fort différentes; en effet, il se compose de plusieurs espèces de *Conium*, de *Tordylium*, d'*Ammi* et de *Scandix*, L.

DASYSTACHYÉ. *Dasytachys*. BOT. Se dit de toute inflorescence en épis velus.

DASYSTEMON. *Dasytemon*. BOT. Genre de la famille des Crucifacées, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice composé de trois à sept sépales foliformes, inégaux, à peine réunis à leur base; trois à sept pétales dressés, un peu roulés à l'extrémité; trois à sept étamines alternes avec les pétales et plus courtes qu'eux; filaments épais; anthères droites; trois à cinq carpelles. Le *Dasytemon calycinum* est une plante herbacée de trois à cinq pouces de hauteur; la tige est un peu rameuse au sommet; elle est garnie de feuilles épaisses, planes ou un peu convexes, linéaires, opposées, connées; les fleurs sont d'un vert blanchâtre. Toute la plante est couverte de papilles écailleuses.

DASYSTEPHANE. *Dasystephana*. BOT. C'est-à-dire *Couronne de poils*. Sous ce nom Reaneulme avait décrit et figuré anciennement une espèce de Gentiane. Les coupes formées par cet auteur, à une époque où on ne savait pas ce que c'était qu'un genre, n'ayant pas été admises par Linné, le genre *Dasystephana* avait disparu, lorsqu'Adanson et ensuite Borckausen (*in Rømer Archiv. für die Botanik*. T. 1, p. 25) le rétablirent en lui donnant pour caractères : un calice à autant d'angles et de dents que de segments à la corolle; une corolle campanulée, à cinq ou sept divisions; des étamines à anthères libres et un stigmate bifide. Il y faisait entrer les *Gentiana punctata*, *Gentiana asclepiadea*, Lin., *Gentiana glauca*, *Gentiana triflora*, *Gentiana adscendens*, *Gentiana algida* et *Gentiana auriculata* de Pallas. Mais, outre que le caractère d'anthères libres n'est pas réel dans les *Gentiana punctata* et *asclepiadea*, ces espèces, nonobstant leur calice isopérimétrique, sont trop rapprochées de la *Gentiana purpurea* pour qu'on puisse les en éloigner, et conséquemment toutes les divisions du grand genre Gentiane, fondées sur des différences qui s'évanouissent dans certains espèces, ne sauraient être adoptées.

DASYTE. *Dasytes*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Paykull aux dépens des Mélyrides d'Olivier et des Lagries de Fabricius; Latreille le place dans

la famille des Serricornes, tribu des Mélyrides, et lui assigne pour caractères : premier article des tarses très-apparent et plus long que le suivant, les crochets du dernier ayant inférieurement un appendice membraneux ou une dent très-comprimée; corselet presque carré; antennes de la longueur de la tête et du corselet, très-écartées à leur base et insérées au-devant des yeux. Point de vésicules rétractiles sur les côtés inférieurs du corps. Les Dasytes ont des mâchoires qui offrent une division intérieure, avec des palpes filiformes; la tête se rétrécit et s'avance un peu en avant, sous la figure d'un petit museau; le pénultième article des tarses est en forme de cône. On remarque parmi les trente-cinq espèces citées par Dejean :

Le **DASYTE BLEUATRE**, *Dasytes cœruleus* de Fabricius; Olivier, Coléopt. T. II, n° 21, pl. 2, fig. 9; Panzer, *Ins. Germ. Fasc.*, 96, fig. 10. Europe.

Le **DASYTE PLOMBÉE**, *Dasytes plumbeus*, Olivier, pl. 2, fig. 12; Cicindèle plombée, Geoffroy, Europe.

DASYTRICHIE. *Dasytrichia*. BOT. Genre de la famille des Hydrophytes, institué par Lamouroux qui lui assigne pour caractères : fronde ronde, coriace, pleine, épidermée, obscurément cloisonnée, garnie de filets verticillés, distinctement cloisonnés; des capsules pour fructification. Ce genre, assez naturel, comprend un petit nombre d'espèces dont les rapports ont la plus grande analogie avec les *Gigartina*. Une fronde coriace, due à une tige pleine, colorée par un épiderme continu, commence à être ceinte, à des intervalles réguliers, de cerclés linéaires, obscurs, fixes, c'est-à-dire point susceptibles de s'entr'ouvrir, qui indiquent des cloisons; mais l'organisation di-tubulaire devient tout à fait décidée dans les ramules ou filets verticillaires dont les cloisons sont, ainsi que la locule, très-caractérisées. La fructification, qui se rencontre sur peu d'espèces, consiste en capsules uniloculées. Toutes les espèces sont marines.

DASYTRICHIE SPONGIEUSE. *Dasytrichia spongiosa*; *Conserva spongiosa*, Huds.; *Fucus hirsutus*, Linn. Fronde cartilagineuse, filiforme, comme tressée, rameuse; rameaux alternes, recouverts ainsi que la fronde, de ramules serrés, appliqués, plus longs que les segments.

DASYTRICHIE EN MASSUE. *Dasytrichia claviformis*; *Conserva claviformis*, Roth; *Spongia vermicularis*, Scop. Fronde simple, cartilagineuse, en forme de massue, résultant de la réunion de ramules très-serrés, verticillés, trifurqués, obtus.

DASYURE. *Dasyurus*. MAM. C'est-à-dire *queue velue*. Genre de Mammifères carnassiers de la famille des Marsupiaux, caractérisé par six mâchoires à chaque mâchoire de chaque côté, dont les deux premières sont comprimées, tranchantes, et les quatre autres à couronne hérissée de pointes; huit petites incisives à la mâchoire supérieure et six à l'inférieure. Il y a quatre canines : en tout quarante-deux dents; cinq doigts à tous les pieds; ils sont tous longs, séparés et armés d'ongles crochus aux pieds de devant; le pouce des pieds de derrière est rudimentaire, sans ongle, très-élevé au-dessus des autres doigts, et n'est qu'un simple tubercule. Une touffe de longs poils recouvre la dernière

phalange aux pieds de derrière, et se prolonge au delà des ongles; le scrotum est pendant, la verge est dirigée en arrière, le gland partagé en deux dans les mâles; la portée des femelles est de quatre ou cinq petits. — Ce défaut de pouce aux pieds de derrière, contrastant avec le pouce si complet, si facilement opposable des Didelphes, annonce d'abord une différence très-grande dans les habitudes de ces deux genres. Les Dasyures aussi ne peuvent rien saisir d'une seule patte; ils ne peuvent non plus monter aux arbres dont les cimes font l'habitation des Didelphes. En outre leur queue est lâche, couverte de longs poils comme celle des Mouffettes, tandis que celle des Sarigues est nue et préhensile presque sur toute la longueur. Les deux incisives qu'ils ont de moins à chaque mâchoire, raccourcissent un peu le museau, et leur donnent une physionomie moins disgracieuse et moins stupide qu'aux Sarigues. Enfin les oreilles qui sont larges, nues et membraneuses dans ces derniers, sont courtes et velues dans les Dasyures, et surmontent bien plus agréablement leur tête. En général, dit Geoffroy qui a établi ce genre (Ann. du Mus. T. III), c'est moins aux Didelphes qu'aux Genettes et aux Fossanes que ressemblent les Dasyures pour la physionomie; leur poil est doux et laineux, et non parsemé de soies comme celui de la plupart des Didelphes. D'après la structure de leurs pieds, les Dasyures ne peuvent donc monter aux arbres: ils vivent à la manière des Fouines et des Renards, se tiennent cachés pendant le jour dans le creux des rochers, chassant la nuit les petits animaux et les insectes. Comme le gibier est peu nombreux dans l'Australasie, et comme ils ne peuvent guère attaquer que les Echinés, l'Ornithorinque et de petits Kanguroos, les deux premiers assez rares, les derniers très-rapides à la course, les Dasyures doivent se rabattre sur les cadavres, principalement sur ceux que leur apporte la mer. Ils sont tous très-voraces, s'introduisent dans les habitations où ils font le même dégât que les Fouines.

Des huit espèces connues, cinq sont particulières à la Nouvelle-Hollande; les trois autres sont de la terre de Diémen.

DASYURE CYNOCÉPHALE. *Dasyurus Cynocephalus*, Geoff., Annal. du Mus., t. 3; *Didelphis Cynocephala*, Harris (Transact. of the Linnean Societ., t. 9, tab. 29). Long de trois pieds dix pouces; queue de deux pieds; un pied dix pouces au garrot; un pied onze pouces à la croupe. Queue remarquable par sa forme comprimée sur les côtés; pelage doux et court, tirant sur le brun jaunâtre obscur, plus pâle en dessous et d'un gris foncé sur le dos; croupe couverte par seize bandes transversales, d'un noir de jais, desquelles deux se prolongent sur les cuisses. Ce Dasyure habite les cavernes et les fentes des rochers à des profondeurs impénétrables, de la terre de Diémen; l'individu décrit par Harris, pris au piège, y était resté sans mouvement, avec un air stupide, et poussait avec peine un cri court et guttural. On lui trouva un Echiné dans l'estomac.

DASYURE URSIN. *Dasyurus Ursinus*, Geoff., *ibid.*, et Harris, *ibid.*, tab. 49. D'après Harris, il aurait huit incisives en haut et dix en bas; la queue serait légèrement prenante et nue en dessus; il est couvert de longs

poils noirs, grossiers, qui lui ont valu le nom d'*Ursinus*; il est irrégulièrement marqué d'une ou deux taches blanches, éparses sur la gorge, les épaules et la croupe. Harris en a longtemps conservé un couple. Ils se battaient presque continuellement, s'asseyant sur le derrière, portaient à la bouche avec les deux mains ensemble. Leurs traces sur les bords de la mer firent penser qu'ils vivent autant de pêche que de chasse. La longueur du corps est de dix-huit pouces; celle de la queue de huit. Du nord-est de la terre de Diémen.

DASYURE NAIN. *Dasyurus minimus*, Geoff., *ibid.* Tout au plus de quatre pouces de long; sa queue n'a que le tiers de cette longueur; elle est couverte de poils ras; son museau est assez exactement conique, ce qui le fait plus ressembler aux Didelphes que les autres Dasyures. Il a aussi le pouce de derrière plus long que chez ses congénères; son poil, fort épais, est doux au toucher, roux à la pointe. — Trouvé par Péron à la côte sud-ouest de la terre de Van-Diémen qui nourrit ainsi, dans deux contrées opposées, les deux espèces extrêmes du genre pour les dimensions.

DASYURE A LONGUE QUEUE. *Dasyurus macrourus*, Geoff., Annales du Musé, T. III; *Viverra maculata*, Shaw, Voy. de Péron; Atlas, pl. 55. Long d'un pied et demi; sa queue en a presque autant; les deux incisives, intermédiaires sont un peu plus espacées que dans les autres espèces; le poil, serré et bien moins doux au toucher que dans les autres Dasyures, est de la même teinte marron que la Loutré; le fond en est relevé par des taches d'un blanc pur, si petites sur le dos qu'on les distingue à peine, puis un peu plus grandes, et larges enfin, sur les flancs, de près d'un pouce; le ventre est d'un blanc sale; la tête d'un roux marron plus clair que le dos; les pattes de devant jaunâtres; la queue a les mêmes mouchetures que les côtés du corps; elle n'est pas non plus aussi touffue. Des environs de Botany-Bay.

DASYURE MAUGÉ. *Dasyurus Maugei*, Geoff., Quoy et Gaynard, Voy. de Freycinet, autour du monde; Zool., pl. 4. Dédié à Maugé qui l'a découvert dans l'expédition de Baudin. Ce Dasyure est plus petit de quatre pouces que le précédent; d'un fond olivâtre en dessus, et cendré en dessous; il est moucheté de blanc, mais les mouchetures sont de grandeur uniforme et également réparties sur tout le corps; la queue est de la nuance du dos, quoique tirant plus sur le roux; les poils des mouchetures blanches y sont entièrement de cette couleur.

Gaynard en a conservé un vivant à bord de l'Uranie, pendant l'espace de cinq mois. Cet élégant petit animal, dit-il, était très-franc, et ne cherchait point à mordre, quelques tracasseries qu'on lui fit. Fuyant la lumière un peu trop vive et recherchant l'obscurité, il se plaisait beaucoup dans la niche étroite qu'on lui avait préparée. Lorsque, en doublant le cap Horn, on voulut la lui rendre plus chaude pour le préserver du froid, il arracha et rejeta au dehors les fourrures qui la tapissaient. Il n'était pas méchant; mais on ne remarquait point qu'il fût susceptible d'attachement pour la personne qui le nourrissait et le caressait. Chaque fois qu'on le prenait, il paraissait effrayé et se cramponnait partout à l'aide de ses ongles assez aigus. L'in-

stant de ses repas était une scène toujours curieuse pour nous; ne vivant que de viande crue ou cuite, il en saisissait les lambeaux avec voracité, et lorsqu'il en tenait un dans sa gueule, il le faisait quelquefois sauter en l'air et l'attrapait adroitement, apparemment pour lui donner une direction plus convenable. Il s'aidait aussi avec ses pattes de devant; et quand il avait achevé son repas, il s'asseyait sur le train de derrière et froissait longuement et avec prestesse ses deux pattes l'une contre l'autre (absolument comme lorsque nous nous frottons les mains), les passant sans cesse sur l'extrémité de son museau, toujours très-lisse, très-humecté et couleur de laque; quelquefois sur les oreilles et le sommet de la tête, comme pour en enlever les parcelles d'aliments qui auraient pu s'y attacher. Ces soins d'une excessive propreté, ne manquaient jamais d'avoir lieu après qu'il avait fini de manger.

DASYURE VIVERRIN. *Dasyurus Viverrinus*, Geoff., Ann. du Mus., T. III. Il n'a que douze pouces de long; le fond est noir, parsemé de taches blanches; le ventre est gris; ses oreilles plus courtes et plus ovales qu'au précédent; la queue plus étranglée à la base et plus touffue à la pointe.

DASYURE TAFFA. *Dasyurus Taffa*, Geoff.; *Tapoa Taffa*, John White, Voyag., tab. 281; *Viverrine Opossum*, Shaw, Gen. Zool., t. 1, 2^e part., pl. 3. Les deux noms donnés par White sont indigènes; il n'en fait qu'une variété du précédent; elle est plus petite; son pelage est uniformément brun, ainsi que la queue qui est formée de longs poils. Cette espèce et la précédente se rencontrent aux environs de Port-Jackson.

DASYURE A PINEAU. *Dasyurus penicillatus*, Geoff., *ibid.*; *Didelphis penicillata* de Shaw, pl. 113, publié par Shaw qui le décrit trop vaguement pour que l'on soit autorisé à en faire définitivement un Dasyure; car si l'on s'en rapportait plus au texte qu'à la planche du naturaliste anglais, l'animal aurait, comme les Phalangers, un repli de la peau, tendu de la cuisse au bras. D'après la figure de Shaw, cette espèce, qui est longue de huit pouces, a la tête plus ronde, le front plus élevé, les oreilles plus grandes et plus nues à proportion que les précédentes: aux deux mâchoires les deux incisives intermédiaires surpassent en grandeur leurs collatérales; enfin la queue est couverte de poils qui deviennent plus gros, plus longs et plus roides vers la pointe. Le corps est couvert d'un poil touffu, laineux, gris cendré en dessus, et blanc sous le ventre; les soies de la queue sont au contraire d'un noir foncé. Cette espèce est des environs de Port-Jackson.

DATHOLITE. MIN. *V.* DATOLITHE.

DATIN. MOLL. *V.* SERPULE.

DATISCA. *Datisca*, BOT. Genre que l'on n'a pu encore rapporter à une des familles naturelles établies; les fleurs sont unisexuées et dioïques; les fleurs mâles ont un calice composé de cinq ou six sépales linéaires, pointus, inégaux, d'environ une quinzaine d'étamines, dont les anthères sont sessiles et plus longues que le calice; les fleurs femelles ont l'ovaire infère, couronné par le limbe du calice qui offre six dents inégales; cet ovaire est trigone et a une seule loge qui renferme un très-grand nombre d'ovules attachés à trois trophospermes

pariétaux, situés dans les angles de l'ovaire; les styles sont au nombre de trois; chacun d'eux est bifide, terminé par deux stigmates subulés; le fruit est une capsule oblongue, triangulaire, terminée par les dents du calice qui forment trois cornes. Cette capsule est uniloculaire et s'ouvre en trois valves; les graines sont petites, ovoïdes, allongées, un peu chagrinées; elles renferment un petit embryon cylindrique, dressé au centre d'un endosperme charnu. Le nom de *Datisca*, emprunté des anciens, désignait chez Dioscoride le *Catananche cœrulea*.

Ce genre se compose de deux espèces: l'une, *Datisca cannabina*, L., Gært., *Fruct.* 1, t. 30, est une plante vivace, originaire de l'île de Crète, qui, par son port, ressemble absolument au Chanvre dont elle diffère beaucoup par la structure de ses fleurs; ses tiges sont dressées, hautes de deux à trois pieds, glabres, portant des feuilles alternes imparipinnées, composées de neuf à onze folioles, glâbres, lancéolées, aiguës, dentées en scie, et dont la terminale est souvent trifide. Les fleurs sont petites, dioïques, disposées en grappes terminales. La seconde espèce, *Datisca hirta*, L., est originaire de l'Amérique septentrionale. Elle diffère de la première, parce qu'elle est plus grande, et que sa tige est hérissée de poils.

DATISCAECÉES. *Datiscaecææ*. BOT. Dumortier a établi, sous ce nom, une famille qu'il place dans la classe des Gynostépales (Analyse des Familles des plantes) avec les caractères suivants: système ligneux recouvert par le système cortical; enveloppe florale unique, sépaloidé; sépales insérés sur l'ovaire; fruit polysperme, uniloculaire; trois styles bifides; placentaires pariétaux. Les genres *Datisca* et *Tremales* composent cette famille.

DATOLITHE. MIN. Silico-borate de Chaux. *V.* CHAUX BORATÉE SILICEUSE.

DATTE. BOT. Fruit du Dattier.

DATTES. MOLL. Ce nom vulgaire s'applique indistinctement à un assez grand nombre de Coquilles, soit univalves, soit bivalves; il suffit qu'elles aient, dans leur forme générale, quelque ressemblance avec le fruit du Dattier, pour qu'on le leur donne; c'est ainsi que les Olives, des Moules, des Modioles, des Cardites et des Cypricardes sont nommées par le vulgaire. On donne plus particulièrement le nom de Datte à une espèce remarquable de ce dernier genre. *V.* CYPRICARDE.

DATTIER ou **MOINEAU DES DATTES.** OIS. *V.* GROS-BEC DE DATTE.

DATTIER. *Phoenix*. BOT. Genre de la famille des Palmiers et de la Diécie Hexandrie, L., qui ne se compose que d'un très-petit nombre d'espèces dont une seule mérite un grand intérêt. On reconnaît les Dattiers à leurs fleurs dioïques à leur calice double; dans les fleurs mâles, le calice extérieur est plus court, monosépale, en forme de soucoupe, à trois dents et à trois angles; l'intérieur est formé de trois sépales distincts, concaves, coriacés, terminés en pointe recourbée à leur sommet; les étamines sont au nombre de six, ayant les filets courts et les anthères très-longues; dans les fleurs femelles, les trois sépales du calice intérieur sont plus minces, plus larges, arrondis et très-obtus; les pistils, au nombre de trois, sont sessiles, immédiatement appli-

qués les uns contre les autres par leur côté interne où ils sont plans, tandis qu'ils sont très-convexes en dehors; chacun d'eux est uniloculaire et contient un seul ovule; le style est sous forme d'une petite pointe recourbée en dehors. En général, il n'y a qu'un seul des trois pistils qui soit fécondé, les deux autres avortent; cependant on peut toujours en retrouver les traces à la base du fruit mûr; celui-ci est ovoïde, allongé, charnu, contenant une seule graine enveloppée d'un tégument mince et membraneux; son amande est extrêmement dure, marquée d'un sillon longitudinal très-profond, et contenant un embryon extrêmement petit, placé vers le milieu et du côté opposé à la rainure. Les fleurs forment de longues grappes ou des régimes d'abord contenus dans des spathes monophylles, qui se fendent latéralement pour les laisser sortir au dehors.

DATTIER COMMUN. *Phoenix Dactylifera*, L., Lamk., Ill., t. 895, f. 1; Del., Égypt., p. 169, t. 62. Le Palmier-Dattier réunit l'élégance à la majesté. De sa racine, qui est fibreuse, s'élève une tige en colonne cylindrique, d'un pied à un pied et demi de diamètre, sur une hauteur de cinquante à soixante pieds, sans donner naissance à aucune ramification latérale; le tronc ou stipe est aussi gros à son sommet qu'à sa base; dans sa partie supérieure il offre des aspérités nombreuses, formées par la base des feuilles qui se sont successivement détachées de son sommet, ou que l'on en a enlevées. Les inégalités diminuent à mesure que l'on observe le tronc plus près de sa base où il est presque lisse. A son sommet, le Dattier est terminé par une vaste couronne de feuilles sous la forme de palmes, qui n'ont pas moins de huit à douze pieds de longueur; la base de chaque feuille est élargie en une gouttière dont les bords sont minces, membraneux et engainants; les feuilles sont pinnées et composées d'un très-grand nombre de folioles étroites, lancéolées, aiguës, roides, d'un vert clair, et plissées en deux dans le sens de leur largeur; la base du pétiole est garnie sur ses bords d'épines acérées qui ne paraissent être autre chose que des folioles avortées et rudimentaires. C'est au milieu de ces feuilles étalées en tout sens, dont les plus intérieures sont dressées, tandis que les autres sont diversement infléchies, que naissent les fleurs; celles-ci sont dioïques, ainsi que nous l'avons dit précédemment, et avant leur épanouissement, de vastes spathes dures, coriaces, presque ligneuses, les renferment exactement et se fendent par un de leurs côtés pour les laisser s'échapper au dehors; ces fleurs forment de grandes panicules très-rameuses, que l'on désigne sous le nom de régimes; les fleurs mâles sont sessiles, plus grandes que les fleurs femelles, munies d'un double calice et de six étamines à filets courts et à anthères linéaires, allongées; les fleurs femelles portées sur d'autres pieds offrent la même disposition: elles sont globuleuses et de la grosseur d'un petit pois; leur calice intérieur est formé de trois sépales plus larges et plus minces; leurs pistils sont au nombre de trois, dont en général un seul est fécondé; cependant quelquefois deux et même tous les trois se convertissent en fruits; ceux-ci sont des espèces de baies ovoïdes, allongées de la grosseur du pouce, environnées à leur base par le calice, d'une couleur jaune

dorée, quelquefois un peu rougeâtre; le péricarpe est charnu, mielleux, à une seule loge contenant une graine allongée, recouverte par un tégument propre, mince et sec; son amande est dure, cornée, terminée en pointe à ses deux extrémités, et creusée d'une rainure profonde sur l'une de ses faces.

● Le Dattier est originaire d'Orient et du nord de l'Afrique. Il est extrêmement commun en Égypte, en Arabie, et surtout en Barbarie où il est l'objet d'une culture fort étendue et très-soignée. Cet arbre a été successivement introduit dans toutes les contrées chaudes du globe. On le trouve dans les îles de l'archipel de la Grèce et dans celles de l'archipel Indien. Il existe aussi aux îles de France et de Mascareigne, aux Antilles et dans l'Amérique méridionale. L'Europe n'est pas entièrement privée de ce magnifique végétal; il est en quelque sorte naturalisé dans le midi de l'Espagne, où ses fruits acquièrent une maturité parfaite. La ville de Elche particulièrement, dans la partie méridionale du royaume de Valence, s'élève au milieu d'un si grand nombre de ces beaux arbres, qu'on s'y croirait transporté sur l'autre rive de la Méditerranée. Le Dattier croit même dans certains jardins de la Galice, et jusqu'à la Corogne et au Ferrol, entre les 42^e et 45^e degrés nord, seulement au voisinage des côtes; mais les fruits n'y mûrissent pas. Ce Palmier orne encore les jardins de Naples et de Palerme; il s'avance en Italie jusque dans les États de Gènes, et enfin on en voit quelques pieds dans les provinces méridionales de la France.

De même que la plupart des autres arbres que nous cultivons aujourd'hui pour l'excellence de leurs fruits, le Dattier, dans l'état sauvage, ne donne que des baies d'un goût âpre et détestable. C'est par les soins de l'homme et par suite d'une longue culture, que ses fruits ont acquis un goût si agréable et des qualités si nourrissantes. Cette culture est facile et peu pénible. Lorsqu'on veut se procurer une plantation de Dattiers, deux moyens se présentent: le premier consiste à semer les graines et à repiquer les jeunes plants à une distance convenable; mais ce procédé est rarement mis en usage; en effet, comme il est important d'obtenir un nombre beaucoup plus considérable d'individus femelles, puisque ce sont les seuls qui donnent des fruits, on ne peut les reconnaître, en suivant cette pratique, qu'à l'époque où ils commencent à fleurir; et pour cela, il faut attendre douze à quinze ans. On préfère donc généralement enlever les oëillets qui se développent au pied des individus déjà en plein rapport ou qui se forment à l'aisselle des feuilles; on est sûr alors du sexe des individus que l'on plante, et ils deviennent féconds au bout de huit à dix ans. Les jeunes pieds sont en général placés en quinconce, à douze pieds environ de distance les uns des autres; ils ne sont pas fort délicats sur la nature du terrain. On en trouve quelques-uns qui végètent parfaitement dans du sable presque pur; mais en général ils préfèrent les lieux un peu bas et humides, les vallons ou le voisinage des fleuves et des ruisseaux. Les soins à donner aux Dattiers lorsqu'ils sont développés, consistent simplement à bêcher la terre à deux ou trois pieds autour de leur tronc, et surtout à les arroser convenablement. Cette dernière

partie de la culture du Dattier est la plus importante; en effet, comme ces arbres végètent sous un ciel brûlant et dans des contrées où la pluie tombe rarement, il est nécessaire de suppléer à ce manque d'humidité naturelle par des arrosements réguliers. Pour cela on pratique, au pied de chaque arbre, une sorte de petit bassin de trois à quatre pieds de diamètre et de six pouces environ de profondeur; tous ces bassins communiquent les uns avec les autres, au moyen de petites rigoles; en sorte qu'on peut, par des irrigations régulières, les arroser avec promptitude et facilité. En général, l'eau saumâtre de la mer est peu favorable à la végétation de cet arbre. Cependant en Égypte, en Barbarie, on en trouve des plantations au voisinage de la mer et des sources d'eau salée; mais elles végètent en grande partie aux dépens de l'eau douce dont le sable est imbibé.

Dans l'état sauvage, les Dattiers qui croissent çà et là se fécondent réciproquement et sans aucune difficulté. La poussière légère qui forme leur pollen est facilement transportée par les vents, des individus mâles sur les individus femelles, et la fécondation a ainsi lieu à distance. Il n'en est pas de même pour les Dattiers cultivés. Ils ne peuvent se féconder eux-mêmes; il faut que l'homme vienne au secours de la nature et supplée à son impuissance. Quoiqu'au milieu d'une plantation de Dattiers femelles il y ait un assez grand nombre de pieds mâles, qui chaque année se couvrent de fleurs innombrables, les individus femelles ne noueraient point leurs fruits, si la fécondation avait été abandonnée aux chances du hasard. Ce fait est connu dès la plus haute antiquité. Théophraste et Pline en parlent dans des termes non équivoques; ce qui semble annoncer que ces philosophes avaient déjà quelques connaissances des sexes et de la fécondation des végétaux. On pense bien que cette pratique importante n'est point négligée dans les contrées où l'on cultive en grand le Palmier-Dattier. En Orient, dans l'Égypte et la Barbarie, quand ces Palmiers commencent à fleurir, les habitants recueillent avec soin les régimes de fleurs mâles avant qu'elles n'aient laissé échapper leur pollen. Ils montent jusqu'au sommet des pieds femelles, et là ils secouent les fleurs mâles sur les régimes de ceux-ci, et attachent ensuite des grappes des premières au milieu des fleurs femelles. Par ce procédé, on féconde successivement les diverses grappes d'un Dattier, qui fleurissent les unes après les autres. Les Dattiers, dit Delile dans sa Flore d'Égypte, ne donnent pas de fruits aux environs du Kaire, en l'année 1800, parce qu'ils ne purent être fécondés comme de coutume. Les troupes françaises et musulmanes avaient été en guerre au printemps, et s'étaient répandues dans la campagne où les travaux de l'agriculture avaient manqué. Les grappes des Dattiers ayant fleuri, ne furent point artificiellement fécondées et restèrent sans fruits sur les arbres. La poussière des fleurs de quelques Dattiers mâles épars çà et là, chassée par les vents, n'avait rendu féconde aucune grappe de fleurs femelles. Cependant cette poussière légère, en volant fort loin, suffit pour féconder les Dattiers sauvages, dont les fruits, petits et acerbes, ne sont pas bons à manger. Cette fécondation peut même avoir lieu entre des individus fort éloignés les uns des

autres. Le poète Pontanus a orné des couleurs d'une poésie brillante l'histoire de deux Palmiers dont un, femelle, était cultivé à Otrante, et l'autre, mâle, à Brindes, c'est-à-dire à quinze lieues plus loin. Ce dernier parvint à féconder le Dattier d'Otrante qui se couvrit de fruits délicieux. La fécondation avait eu lieu malgré cet énorme éloignement. Les vents s'étaient chargés de transporter la poussière fécondante de l'individu mâle, qui avait fait pénétrer la vie et la fécondité dans les jeunes ovaires de l'arbre femelle. On possède plusieurs autres exemples analogues.

Quatre ou cinq mois après que la fécondation a été opérée, les Dattiers commencent à fléchir sous le poids des grappes de fruits mûrs. Le nombre de ces grappes varie beaucoup. On en compte généralement trois ou quatre sur un même pied. Quelques individus en présentent même jusqu'à dix et douze. Chacune de ces grappes pèse depuis vingt jusqu'à cinquante livres. Avant que les fruits n'aient acquis tout leur volume, on a soin de relever les régimes et de les attacher à la base des feuilles, pour empêcher qu'elles ne soient meurtries et froissées par la violence des vents. Les Dattes doivent toujours être cueillies un peu avant leur parfaite maturité, afin de pouvoir se conserver. En effet, celles que l'on destine à être mangées fraîches et que l'on cueille lorsqu'elles sont bien mûres, ne peuvent se conserver longtemps; elles finissent par fermenter. Lorsqu'on veut conserver les Dattes, on les fait sécher au soleil en les étendant sur des nattes. Ce sont ces Dattes qu'on apporte en Europe du Levant et des États barbaresques. Mais ces fruits, ainsi desséchés, ne donnent qu'une idée bien imparfaite de la saveur douce et agréable des Dattes fraîches et cueillies à leur parfaite maturité. On fait aussi avec ces fruits, une sorte de pâte que l'on presse fortement et que l'on conserve dans des paniers faits avec des feuilles de l'arbre. Cette pâte est surtout utile pour l'usage des caravanes.

Les Dattes forment la base de la nourriture des peuples où le Dattier est l'objet d'une grande culture. Aussi est-ce le seul arbre que les Égyptiens soignent et cultivent. En Europe et surtout dans la partie tempérée et septentrionale, elles ne sont guère employées que comme médicament. Rangées parmi les fruits mucoso-sucrés, on les a prescrites en forme de décoction, dans les maladies de poitrine, la dysenterie et toutes les maladies où l'usage des adoucissants est utile. On leur associe, en général, les Raisins secs, les Jujubes et les Figs, qui peuvent fort bien les remplacer. Mais dans les contrées brûlantes, que le Dattier décore et rafraîchit de son ombrage, toutes les parties de cet arbre rendent des services aussi importants que variés. Non-seulement ses fruits sont employés à la nourriture de l'homme, mais lorsqu'ils sont bien mûrs, on en extrait, par le moyen d'une forte pression, une sorte de sirop ou de miel épais qui sert soit à conserver les Dattes fraîches ou d'autres fruits, soit à préparer des gelées ou des pâtisseries d'un goût fort agréable. Les amandes contenues dans ces fruits, et qui sont d'une excessive dureté, peuvent être ramollies lorsqu'on les fait bouillir dans l'eau; on les emploie, dans cet état, à la nourriture des Bœufs. On fait avec les Dattes de fort bonne eau-de-vie, en les

laissant fermenter avec une certaine quantité d'eau. Cette eau-de-vie remplace parfaitement celle que l'on prépare avec le vin ou les graines des Céréales. Quant au vin de Dattier, qu'on nomme *Lakhby* en Égypte, il se prépare avec la sève de l'arbre que l'on fait convenablement fermenter. Pour obtenir cette sève en abondance, on pratique au sommet du stipe une entaille circulaire, profonde, à laquelle on adapte un vase où se rend la sève qui s'en écoule. On recouvre le tout de feuilles de Palmier pour garantir la plaie des ardeurs du soleil qui dessécherait promptement la source de la liqueur. Mais, pour faire cette opération, on ne doit choisir que les vieux pieds qui sont devenus inféconds, puisqu'alors on ne tarde pas à les épuiser et à les faire périr. En Égypte, on n'emploie pas d'autre vinaigre que celui qu'on prépare avec les Dattes fermentées.

De même que la plupart des autres Palmiers, le stipe du Dattier présente au centre du faisceau qui le termine, un bourgeon conique, formé des rudiments des feuilles, et qu'on désigne sous le nom de Chou palmiste. Cette partie est charnue; elle offre à peu près la même saveur que la Châtaigne crue. On la mange rarement, parce qu'on ne peut l'enlever sans faire périr l'arbre. Les autres parties du Dattier servent à différents usages économiques. Ainsi on fait des cordages, des tissus grossiers, des corbeilles, etc., avec les fibres qui existent à la base des feuilles et avec les grappes dont on a détaché les fruits. Le bois du Dattier, ainsi que l'observe Delile, sert aux constructions, mais n'est pas propre à faire des planches; il est composé de fibres longitudinales, réunies par l'interposition de la moelle, plus abondante dans le cœur du tronc qu'à sa circonférence. Il en résulte que le stipe est dur extérieurement où ses fibres sont serrées, et qu'il est mou intérieurement où la moelle se pourrait facilement. La meilleure manière d'employer ce bois est de fendre le tronc dans sa longueur en deux morceaux, et de s'en servir lorsqu'ils sont secs et légers, pour qu'ils se conservent et ne fléchissent pas; ils sont usités pour les planchers et les terrasses des maisons.

DATURA. *Datura*. BOT. Genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie. Le nom *Datura*, conservé par Linné qui l'a même imposé génériquement au groupe dont nous décrivons l'une des principales espèces, paraît avoir été fort anciennement appliqué à divers membres de la famille des Solanées; C. Bauhin, dans son *Pinax*, en désigne, sous ce nom, plusieurs qui, vraisemblablement, étaient déjà connues bien longtemps avant lui, et Tournefort en a formé son genre *Stramonium*. Ce nom *Datura*, suivant Adanson et Ventenat, serait d'origine turque ou arabe; il exprimerait une propriété aphrodisiaque que les femmes indiennes auraient reconnues dans les graines de plusieurs espèces du genre. Nous ignorons jusqu'à quel point est fondée la croyance ou l'expérience des Indiennes, et quoique l'on admette généralement dans les *Daturas* une action vive et prompte sur l'économie animale, nous avons toujours observé que cette action, loin d'être stimulante, était plutôt narcotique et assoupissante. On sait que, dans les repaires où le voyageur est

artificieusement attiré par des dehors d'hospitalité, les brigands dissolvent dans le vin les principes actifs des *Daturas* pour assoupir leurs victimes, les dépouiller impunément et les transporter loin du théâtre du crime, avant qu'elles soient sorties de l'état de stupeur où les auraient plongés le principe morbifique. Quelques auteurs ont traduit le mot *datura* par stramoine, de *stramonium* ou *στρομωνιακικον*, qui exprime un état violent de malaise; et, en effet, les *Daturas* contiennent tous des principes délétères susceptibles d'amener cet état, et même d'occasionner la mort. Le nombre des *Daturas* actuellement connus, forme une vingtaine; la plupart exhaltent une odeur désagréable et nauséabonde qui est un premier indice de leurs propriétés; mais, par une opposition singulière, les fleurs de quelques espèces répandent un parfum des plus suaves. Ils offrent pour caractères : un calice tubuleux, allongé, anguleux, à cinq lobes peu profonds, caduc à l'exception de sa partie inférieure qui persiste et forme un petit bourrelet saillant; la corolle est monopétale, longuement tubuleuse, évasée supérieurement et formant cinq plis longitudinaux, terminés chacun par un lobe acuminé; les étamines sont au nombre de cinq, leurs filets sont très-longs; leurs anthères terminales, oblongues et à deux loges, s'ouvrant par une fente longitudinale; l'ovaire est libre, sessile, à quatre loges multiovulées; il est surmonté d'un long style qui termine un stigmaté un peu lobé; le fruit est une capsule globuleuse ou ovoïde, tantôt lisse, tantôt hérissée de pointes roides; elle est à quatre loges, communiquant ensemble deux à deux, ce qui semble annoncer que dans la réalité cette capsule ne doit en avoir que deux, ainsi que cela s'observe dans tous les autres genres de la famille des Solanées. Cette capsule s'ouvre en quatre valves, quelquefois en deux seulement, ou même elle se rompt irrégulièrement; les graines sont très-nombreuses, réiniformes, noirâtres, chagrinées, attachées à quatre gros trophospermes saillants dans chaque loge. On peut diviser les espèces de ce genre en deux sections, dont l'une comprend celles dont le fruit est lisse, et l'autre toutes celles dont le fruit est épineux.

† *Espèces à capsules lisses.*

DATURA EN ARBRE. *Datura arborea*, L. Cette espèce, originaire du Pérou, en a été rapportée par Dombey; elle s'élève à huit ou dix pieds; sa tige est ligneuse, grisâtre et lisse extérieurement, rameuse, portant des feuilles alternes ou quelquefois gémées dans la partie supérieure des rameaux; ces feuilles sont pétiolées, obovales, lancéolées, glabres supérieurement, un peu pubescentes à leur face inférieure; les fleurs sont blanches, très-grandes, pédonculées, pendantes et placées à l'aisselle des feuilles supérieures; la forme tubuleuse et évasée de leur corolle a fait donner à ces fleurs le nom de Trompette du jugement. Elles répandent, surtout vers le soir, une odeur forte et agréable, mais qui cependant peut être dangereuse si on la respire longtemps; aussi doit-on éviter de laisser ces fleurs dans un appartement fermé, surtout dans une chambre à coucher. Cette belle plante n'exige que fort peu de soins : elle doit être mise en pot ou en caisse, dans une terre légère, mais substantielle; il faut la ren-

trer pendant l'hiver dans l'orangerie. En effet, elle ne pourrait résister à la gelée. Au retour du printemps, on doit couper presque jusqu'à la tige tous les rameaux de l'année précédente. Par ce moyen, on fait naître de nouvelles ramifications herbacées, sur lesquelles les fleurs se développent plus facilement.

DATURA LISSE. *Datura laevis*, L. Cette espèce est herbacée, annuelle; elle vient de l'Abyssinie; sa tige est glabre, rameuse; ses feuilles profondément dentées, glabres; ses fleurs sont blanches, axillaires; sa capsule est globuleuse et lisse.

DATURA CORNU. *Datura ceratocaula*, Jacq. Schen., 5, 48, t. 559; Lindl., *Bot. Regist.* 1051. La plante est annuelle; ses tiges sont droites, étalées, épaisses, cylindriques, rameuses, dichotomes, à deux cornes, glabres, purpurines, couvertes d'une poussière glauque, nues inférieurement; les rameaux supérieurs sont grêles et flexueux. Les feuilles sont alternes, longuement pétiolées, ovales-lancéolées, veinées, tomentueuses en dessous: les inférieures ovales, les supérieures ovales-lancéolées. Les fleurs prennent naissance entre les feuilles et les rameaux; elles sont solitaires, portées sur de courts pédoncules épaissis à leur partie supérieure, droits lors de l'épanouissement des fleurs, inclinés après. Le calice est monophylle, tubulé, nervuré, un peu courbé, et fendu latéralement. La corolle est trois fois plus longue que le calice; son tube est courbé, impressionné de cinq sillons et de cinq angles saillants, verdâtre à sa base; son limbe a cinq pouces au moins d'étendue; il est étalé, blanchâtre, relevé par cinq angles rayonnants, purpurins, et marqué d'un semblable nombre de sillons ayant la même nuance et la même disposition; les bords sont ondulés et garnis de dix dents aiguës. Les cinq étamines ont leurs filaments un peu plus courts que la corolle, supportant des anthères à quatre angles et à quatre sillons. L'ovaire est supérieur, ovale, surmonté d'un style droit, filiforme, un peu plus long que les étamines, terminé par un stigmate obtus, à deux lames. La capsule est glabre, ovale, lisse, obtuse, pendante, de la grosseur d'une forte noix, à quatre loges polyspermes. On sème le *Datura ceratocaula* de bonne heure, sur couche, et on repique les jeunes plantes lorsqu'elles sont susceptibles de supporter, sans danger, la transplantation. Toute nature de terrain lui convient.

†† *Espèces à capsules hérissées.*

DATURA STRAMOINE. *Datura Stramonium*, L. On désigne cette espèce sous les noms de Pomme épineuse, de Stramoine, etc. Elle est commune dans les lieux incultes; sa tige, haute de trois à cinq pieds, est rameuse, dichotome; ses feuilles sont alternes ou géminées, grandes, ovales, aiguës, pétiolées, sinuées et anguleuses sur les bords, un peu pubescentes; les fleurs blanches ou violacées sont très-grandes, extra-axillaires, solitaires, dressées et portées sur un court pédoncule pubescent; leur calice est tubuleux, allongé, marqué de cinq côtes très-saillantes, qui aboutissent supérieurement à cinq dents inégales et aiguës; la corolle a environ trois pouces de longueur; elle est infundibuliforme et anguleuse; les étamines sont incluses; le fruit est une capsule ovoïde, presque pyramidale, environnée à sa base par

la partie inférieure du calice; elle est hérissée de pointes roides, offre quatre loges incomplètes, et s'ouvre en quatre valves; les graines sont brunes, réniformes et chagrinées. Cette plante est fort utile à bien connaître; en effet, c'est un violent poison; ses feuilles répandent une odeur nauséabonde et vireuse; leur saveur est âcre et amère; elles développent les accidents des poisons narcotico-acres. On y remédie en faisant immédiatement vomir le malade, et en administrant ensuite des boissons acidulées, avec le citron, avec le vinaigre, etc.; s'il se développe quelques symptômes particuliers, on les combat par des moyens appropriés. De même que beaucoup d'autres végétaux vénéneux, la Pomme épineuse a été introduite dans la matière médicale; son mode d'action sur l'économie animale, est analogue à celui de la Belladone et de la Jusquiame, qui appartient, aussi à la famille des Solanées. C'est surtout contre les maladies du système nerveux, les spasmes, les convulsions, etc., que certains médecins disent avoir employé la Pomme épineuse avec succès; mais cependant on y a rarement recouru aujourd'hui. L'extrait qui est la préparation dont on fait usage, s'administre à des doses très-faibles, que l'on augmente graduellement. Ainsi on commencera par un à deux grains, et l'on arrivera jusqu'à un scrupule, et même au delà progressivement. Les graines de cette plante possèdent de semblables propriétés narcotiques; on sait même qu'à plusieurs reprises des malfaiteurs s'en sont servis, en les mêlant aux aliments, aux boissons, ou au tabac, pour plonger leurs victimes dans un état de stupeur dont ils profitaient pour les dépouiller.

DATURA FASTUEUX. *Datura fastuosa*, L. Cette espèce herbacée et annuelle, est originaire d'Égypte. Quoiqu'elle soit aussi vénéneuse que la précédente, on la cultive dans les jardins où elle produit un très-bel effet; sa tige est haute de trois à quatre pieds, très-rameuse, glabre, et souvent d'une couleur pourpre foncée; ses feuilles sont pétiolées, ovales, aiguës, sinuées sur les bords, géminées dans la partie supérieure des ramifications de la tige; ses fleurs sont très-grandes, violacées en dehors, odorantes; elles doublent assez facilement; il leur succède des capsules presque globuleuses, légèrement épineuses.

DATURA FÉROCE. *Datura ferox*, Lin. Il ressemble beaucoup au *Datura Stramonium* par son port; mais ses feuilles sont bien moins profondément sinuées, plus velues; ses fleurs plus petites, et ses fruits hérissés de pointes plus fortes, dont les supérieures sont les plus longues, et convergent les unes vers les autres. On dit cette espèce originaire de la Chine. Elle est annuelle.

DATURA TATULA. *Datura Tatula*, L. Cette espèce est originaire de l'Inde. On la cultive dans les jardins, d'où elle est sortie pour se répandre dans les campagnes, et s'y est, en quelque sorte, naturalisée. Ainsi, Requier, botaniste qui a fait une étude spéciale des plantes des environs d'Avignon, sa patrie, l'a trouvée près du pont du Gard. On l'a également observée sur plusieurs autres points de l'Europe méridionale. Cette plante tient en quelque sorte le milieu entre le *Datura fastueux*, dont elle a les grandes fleurs, et le *Datura*

Stramoine, par sa capsule ovoïde, hérissée de pointes plus longues et plus grêles.

Le *Datura-MÉTÉL*, si commun dans l'Inde, et remarquable par l'odeur infecte de ses feuilles, appartient encore à cette section.

Dans le magnifique ouvrage de Humboldt, intitulé *Nota Genera et Species Plantarum*, le professeur Kuhn a décrit plusieurs espèces nouvelles appartenant à cette section; tels sont, 1^o le *Datura de Guayaquil*, *Datura Guayaquilensis*, dont la tige rameuse et rougeâtre porte des feuilles ovales, aiguës, pubescentes, sinuées, de grandes fleurs rougeâtres, pédonculées, dont le calice est fendu latéralement. Elle croît au Pérou. — 2^o Le *Datura a Feuilles de Chêne*, *Datura quercifolia*, qui a été trouvé au Mexique.

DAUBENTONIA. MAM. Geoffroy de Saint-Hilaire a proposé de donner ce nom à l'Aye-Aye.

DAUBENTONIE. *Daubentonia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Décandrie Diadelphie, établi par Dec. pour deux plantes que Willd. et Cavan. ont tour à tour placées dans les genres *Piscidia* et *Eschinomene*. Caractères : calice campanulé, un peu tronqué, à cinq dents très-petites; corolle papilionacée; carène très-obtuse; étendard presque rond, stipité; étamines diadelphes; un filament libre, les neuf autres réunis en gaine et coudés vers la base; style filiforme, glabre; légume grandement pédicellé, oblong, comprimé, coriace; semences ovales. Le *Daubentonia punicea* est un arbrisseau à feuilles brusquement pinnées sur deux rangs composés de huit ou neuf paires de folioles très-courtes; les fleurs, d'un rouge ponceau, sont réunies en grappes simples. Le *Daubentonia longifolia* a onze ou douze rangs de folioles à chaque feuille, et les fleurs jaunes. Les deux espèces sont du Mexique.

DATURINE. BOT. Alcaloïde particulier, obtenu par Brandes de l'analyse du *Datura Stramonium*, ou plutôt de ses graines. C'est une substance cristalline, limpide ou blanchâtre, presque insoluble dans l'eau et dans l'alcool froid, susceptible de s'unir aux acides et de former des sels très-solubles, d'où l'on peut précipiter la Daturine par les alcalis; ses propriétés sont extrêmement actives et analogues à celles de la Stramoine.

DAUBENYE. *Daubeyna*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées, de l'Hexandrie Monogynie, établi par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères : inflorescence ombellée, sessile, épigée; périanthe tubuleux, avec son limbe bilabié; lèvres supérieure petite et tridentée, l'inférieure plus grande et tripartite; fleurs de la circonférence plus grandes que celles du centre de l'ombelle; six étamines inégales, adhérentes à la base des segments de la corolle, déclinées et souvent presque monadelphes dans les fleurs du centre; ovaire allongé, presque triangulaire, avec les angles arrondis, à trois loges polyspermes; style rétréci; stigmate simple. Une plante singulière, envoyée du cap de Bonne-Espérance, où elle est indigène, à MM. Young d'Epsom, sous le nom de *Massonia lutea*, a donné naissance à ce genre. Par un examen plus approfondi des organes caractéristiques qu'en a fait Lindley, il s'est convaincu que l'on avait prononcé un peu légèrement en donnant à cette plante le nom d'un genre dans lequel on ne pouvait

pas rigoureusement l'admettre, et en conséquence il en a fait le type d'un genre distinct, qu'il a dédié au Dr Ch. Daubeny, professeur de botanique à Oxford.

DAUBENYE A FLEURS DORÉES. *Daubeyna aurata*, Bot. regist., 1815. Ses racines naissent d'un bulbe arrondi d'où sortent deux feuilles épaisses, opposées, engainantes, lancéolées, ondulées, plissées, presque acuminées, d'un vert intense et brillant, longues de quatre pouces environ et larges de deux. Les fleurs sont sessiles, épygines, réunies en une sorte d'ombelle très-serrée. Le périanthe est tubuleux, avec le limbe partagé en deux lèvres, dont la supérieure très-courte et tridentée, l'inférieure est beaucoup plus grande, divisée en trois lobes arrondis, les latéraux un peu plus courts; toutes ces fleurs sont disposées de manière que la lèvre inférieure étale ses longues découpures à l'extérieur, tandis que le centre de l'ombelle est occupé par l'autre lèvre et les organes de la reproduction, ainsi que par des fleurs dont les deux lèvres sont presque égales en longueur, l'inférieure paraissant n'avoir pu accomplir son entier développement. Les étamines, au nombre de six, sont insérées à la base des divisions du périanthe et opposées à ces mêmes divisions; elles sont inégales, déclinées, avec les filaments arrondis, de la longueur de la moitié des grandes divisions, d'un jaune doré et surmontées par des anthères à deux loges, ovales, de la même couleur et fixées par le dos. L'ovaire est oblong, presque triangulaire, rétréci supérieurement où il est surmonté par un style filiforme, moins long que les étamines et couronné par un stigmate capité; chacune des trois loges renferme cinq ovules arrondis, attachés à la courte cloison du placenta, et qui deviennent des graines lors de la transformation de cet ovaire en capsule. On cultive cette plante, bulbeuse en orangerie, dans le terreau de bruyère, uni à une terre très-substantielle; elle se propage au moyen des cayeux qui naissent à côté du bulbe.

DAUCUS. BOT. *V. CAROTTE*.

DAULIN. OIS. Synonyme vulgaire de Bécassine.

DAULLONTAS. BOT. Syn. de *Vitex ovata*. *V. VITEX*.

DAUMA. OIS. (Latham.) Espèce du genre Merle.

DAUN. BOT. Dans l'Inde, ce nom est donné à un grand nombre de plantes, et diverses épithètes l'accompagnent, selon les espèces que ces épithètes doivent caractériser. Ainsi *DAUN-ASSAN* est une Bégone; *DAUN-BOEYA*, un Sainfoin; *DAUN-COLIDABAS*, *DAUN-GORITA*, deux espèces de Jujubiers; *DAUN-PACKOU*, un Polygone, etc.

DAUPHIN. *Delphinus*. MAM. Genre de Cétacés, caractérisé par l'existence de dents aux deux mâchoires, en quelque nombre que ces dents soient à l'un des deux; car le nombre total peut varier de huit à cent soixante. Leur taille est moyenne ou même petite, relativement aux Baleines, animaux les plus voisins par leur organisation. C'est pour avoir compris dans ce genre des espèces qui lui sont étrangères, ou pour avoir confondu l'état édenté par l'âge, avec l'état adulte de certaines espèces, qu'on a dit que certains Dauphins n'avaient pas de dents; car c'est surtout chez les Dauphins, parmi les Mammifères, que l'on observe peut être le plus, après l'Homme, la chute spontanée des dents par l'effet de l'âge.

On a déjà vu aux mois *BALEINE* et *CACHALOT* quelle était la situation relative de l'ouverture des événements dans ces deux genres; chez les Dauphins, comme on l'a déjà observé, l'événement, dirigé verticalement par la construction de ses parois osseuses (ce qui fournit un caractère distinctif d'avec les Baleines), s'ouvre par un plan vertical, tangent au bord postérieur des yeux. Cet événement est en forme de croissant dans quelques espèces; il est en ligne droite dans plusieurs autres. — Le dos est, dans la plupart, pourvu d'une nageoire triangulaire, et même de deux, suivant *Raffinesque*; mais cette nageoire, formée par un simple repli de la peau et ne renfermant que de la graisse, est susceptible de manquer par un très-grand nombre de causes, même aux espèces à qui elle est naturelle. Les mamelles sont inguinales, c'est-à-dire situées aux côtés des ouvertures anale et génitale; le bord de l'ouverture génitale est d'un rose vif dans les mâles et dans les femelles, car la verge des mâles, quoique pourvue d'un os qui en forme l'axe, est rétractile au fond d'une véritable vulve formée de deux bourrelets longitudinaux; de sorte qu'au premier coup d'œil il est assez difficile de distinguer des mâles les jeunes femelles. Nous avons, au mot *CÉTACÉ*, exposé les modifications d'organisation qui, mécaniquement parlant, ont fait réellement un Poisson de tout Cétacé. Nous avons fait voir en quoi le mécanisme de leur natation diffère de celui de tous les Poissons, excepté celui des *Plagiostomes* et des *Pleuronectes*, qui s'en rapproche un peu. Nous n'ajouterons qu'une seule observation pour rectifier ce que nous avons dit de leur peau. Ayant tout récemment observé celle du *Marsouin*, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de corps muqueux apparent. L'épiderme, d'une épaisseur uniforme sur tout le corps et transparent, adhère immédiatement à la face lisse ou extérieure du derme, dont l'épaisseur est d'une ligne et demie à deux lignes. La face interne du derme est découpée, comme le serait du velours à cannelures très-minces et très-profondes pour l'épaisseur de l'étoffe; de sorte qu'en retournant sur sa face externe un lambeau de peau, tous ces feuillets s'écartent l'un de l'autre. La hauteur de ces feuillets est d'environ la moitié ou même les deux tiers de l'épaisseur du derme; leur direction n'est pas rectiligne; elle est ondulée par des courbes variables, qui rappellent celles qui se dessinent à la paume de nos doigts. La couleur de la peau des Dauphins est partout uniformément noire ou d'un brun foncé à la face feuilletée du derme. Là où la peau est blanche extérieurement, c'est que la couleur s'arrête à une certaine épaisseur suffisamment distante de la surface épidermique. Et, comme ce derme est un peu transparent quand on en coupe de petites lames, on voit que suivant que la couleur s'approche plus ou moins de la surface, dans une région du corps, cette région est susceptible de marbrures et de nuances plus ou moins blanches ou opaques. Sous le ventre, où la peau est blanche, la couleur noire s'arrête au fond des sillons qui séparent les feuillets du derme. On voit donc que la cause de la couleur des Dauphins et probablement des autres Cétacés réside dans un autre tissu qu'à la peau de l'Homme. Le derme adhère à la couche adipeuse, sous-jacente, par des lamelles de cette couche,

qui pénètrent dans les intervalles des feuillets. Cette partie de la couche adipeuse est beaucoup plus consistante que les parties plus intérieures; et comme sa tranche est assez compacte, on l'aura confondue avec le derme. Celui-ci s'en sépare avec une grande facilité, et sans retenir, même entre ses feuillets, aucun vestige de tissu adipeux ni de vaisseaux. Il se sépare du tissu adipeux aussi nettement que l'épiderme se détache de sa face externe.

Plusieurs espèces de Dauphins sont remarquables, non-seulement par la proportion avantageuse de l'aire de la cavité cérébrale à celle de la face, ainsi que par la proportion du volume hydrostatique du cerveau au volume du corps; mais aussi par la proportion du nombre et de la profondeur des circonvolutions cérébrales. Les enthousiastes des récits antiques, qui attribuent aux Dauphins tant de sociabilité envers l'homme, et même de civilisation, auraient pu se prévaloir de la mesure assignée par *Ebel* et *Semmering* à l'intelligence des animaux. D'après cette mesure, déduite de l'excès du diamètre du cerveau dans sa plus grande largeur sur le diamètre de la moelle allongée à sa base, le Dauphin aurait moitié plus d'intelligence que l'Homme. Une pareille exagération aurait dû suffire pour montrer la fausseté de la mesure dont elle est la conséquence. Or, malgré le nombre et la profondeur des circonvolutions cérébrales du Dauphin, son cerveau étant relativement à la masse totale moitié plus petit environ que celui de l'Homme, la part d'intelligence qui lui est assignée par le calcul des surfaces de son cerveau, relativement à la masse de son corps, est beaucoup plus près de la réalité que celle que lui assignaient les autres rapports proposés, rapports d'où résultaient les contradictions les plus choquantes avec la réalité. Voici ce qui a donné lieu à tous les contes anciens et modernes sur la sociabilité envers l'homme, la civilisation et même le goût délicat des Dauphins pour ceux des beaux-arts qui sont le plus intellectuels, la poésie et la musique. — Des troupes de Poissons pélagiens, d'autant plus nombreuses que les vaisseaux ont eux-mêmes des équipages plus nombreux, ou que les convois, les escadres et les flottes le sont eux-mêmes davantage, escortent constamment les vaisseaux et les flottes en marche. Ces légions de Poissons sont attirées vers les débris de cuisine et les vidanges des vaisseaux, où elles trouvent une pâture abondante. Les Dauphins, attachés sans cesse à la poursuite de ces Poissons, en même temps que les Squales, se rassemblent et se tiennent autour des vaisseaux pour avoir continuellement une proie prête à prendre, et vivre ainsi plus commodément et plus sûrement. L'homme n'est évidemment pour rien dans les motifs qui leur font escorter ou précéder les navires. Ils ont pour compagnons de cette escorte les Squales si voraces, dont certes on ne sera pas tenté de faire des amis de l'homme; et cependant les motifs des Squales sont les mêmes que ceux des Dauphins. Mais comme, par la nécessité de leur organisation, les Dauphins n'attaquent que des proies d'un petit volume, l'homme, dupe de sa reconnaissance, leur a fait une vertu de cette nécessité, sans plus de fondement qu'il lui arrive quelquefois de le faire pour les individus de sa propre espèce. Enfin c'est

aussi par pur amusement entre eux que les Dauphins s'attachent à la route des vaisseaux. Quoy les a vus souvent, dans le voyage de l'Uranie, précéder la frégate filant de neuf à onze nœuds par heure, comme on voit les Chiens danois précéder les équipages dans les rues et les promenades publiques. On voit ainsi deux, trois ou quatre Dauphins, quelquefois un tout seul s'exercer à lutter de vitesse, et par leurs zigzags entre-croisés sous la pointe du beaupré (et cela pendant des journées entières), faire quatre ou cinq fois plus de route que le vaisseau qui file de quatre à cinq lieues par heure. Ce fait suffit pour donner une idée de l'infatigable vitesse de ces animaux, de leurs prompts mouvements, de leurs sauts hors de la mer, de leur manière de nager en fendant l'eau avec la rapidité d'une flèche, etc.; mais après avoir suivi pendant plus ou moins longtemps le navire, après avoir formé mille cercles alentour, il est rare que tous les Dauphins ne disparaissent point à la fois, en prenant une autre direction. Les marins croient qu'ils sont les précurseurs du mauvais temps, et qu'ils ont pour habitude de se diriger du côté d'où vient le vent.

Telle est la source de toutes les fables qui ont couru et courent encore sur les Dauphins, avec cette différence qu'aujourd'hui de tels contes n'ont de crédit que chez les gens qui n'ont point vu la mer. Cette assiduité des Dauphins à suivre les vaisseaux, pour y trouver plus commodément à vivre dû bien à les précéder par amusement, a donné lieu à Moreau de Jonnés de faire une observation importante en zoologie : c'est que dans la même troupe de Dauphins de la même espèce, tous les individus n'ont pas la même répartition de taches ou de couleurs sur le corps; de sorte qu'il ne faut pas faire un caractère spécifique de ces différences purement individuelles et toutes superficielles. Et comme les caractères spécifiques extérieurs sont encore plus incertains dans les Cétacés que dans les autres Mammifères, il s'ensuit la nécessité de trouver des moyens de détermination, entièrement positifs et indépendants de ces accidents individuels.

C'est ce qu'a fait Cuvier dans le tome VIII, 1^{re} partie de ses Ossements fossiles. Nous allons extraire de son ouvrage d'abord les caractères génériques; nous donnerons les caractères spécifiques en traitant de chaque espèce. Le squelette seul, comme nous l'avons dit ailleurs, offre ces caractères positifs et permanents. Et comme les traits les plus personnels de l'espèce se prononcent toujours davantage dans le crâne qu'ailleurs, c'est principalement de la considération des crânes que se tirent les motifs de détermination.

Dans les Dauphins, le crâne est, dit-il (p. 200), très-élevé, très-court, très-bombé en arrière; la crête occipitale entoure le haut de la tête, et descend de chaque côté sur le milieu des crêtes temporales qui se portent beaucoup plus en arrière qu'elle. Cette face occipitale, si grande et si bombée, est formée par l'os du même nom, par l'interpariétal et les pariétaux, tous réunis de bonne heure en une seule pièce. Les pariétaux descendent de chaque côté, dans la tempe entre le temporal et le frontal, et ils y atteignent au sphénoïde postérieur. En avant et en dessus, ces pariétaux se terminent der-

rière la crête occipitale, et les maxillaires s'en rapprochent beaucoup de leur côté. Il s'ensuit que le frontal, à l'extérieur, ne décrit qu'un bandeau transversal, fort étroit, qui se dilate à chaque extrémité pour former le plafond de l'orbite. Mais après l'enlèvement du maxillaire qui double en dessus et ce plafond et presque toute la face antérieure du crâne, on voit que le frontal est en réalité beaucoup plus large qu'il ne semble à l'extérieur. Comme dans les autres Cétacés, les deux os du nez, plus ou moins cubiques, sont enchâssés dans deux trous au milieu du bandeau du frontal. Les narines plongent verticalement au-devant de ces os; leur paroi postérieure est formée par le corps de l'ethmoïde, le plus souvent tout à fait imperforé, et qui n'a jamais que des trous vasculaires. Le vomer, cloison des narines, tient à l'ethmoïde comme à l'ordinaire. En arrière du museau, les maxillaires s'élargissent en une lame dilatée, qui recouvre toute la partie orbitaire et cérébrale du frontal, moins le bandeau qui les sépare de l'occipital. Ils contournent ainsi l'ouverture supérieure des narines jusqu'aux os du nez; les intermaxillaires bordent l'ouverture nasale en avant, et vont jusqu'au bout du museau sur et entre les maxillaires. Le jugal ferme l'orbite en dessous; articulé en avant sous le maxillaire et le frontal, il se prolonge en arrière sous forme de stylet articulé sur l'apophyse zygomatique du temporal. Cette apophyse est unie à l'apophyse post-orbitaire du frontal; d'où il suit que toute l'arcade zygomatique proprement dite, appartient au temporal; le jugal n'y entre pas; le rocher et la caisse, soudés de bonne heure en une seule pièce, sont suspendus par des ligaments à une voûte que forment des lames saillantes de l'occipital latéral, du basilaire, de l'aile ptérygoïde et du temporal; le pariétal lui-même prend part à cette voûte; le temporal se trouve donc presque exclu des parois cérébrales (V. CRANE). — Les dents finissant bien en avant de l'orbite, le maxillaire ne fait que plafonner l'orbite, il ne lui donne pas de paroi inférieure ou latérale; les palatins et les apophyses ptérygoïdes internes développent, de chaque côté des arrière-narines, de vastes cellules tapissées par des sacs de membranes muqueuses comme les sinus maxillaires, frontaux, etc., dans les autres Mammifères. Chaque palatin se replie sur lui-même en un anneau irrégulier pour former la base de cette grande cavité que la maxillaire plafonne en haut. C'est dans cette cavité osseuse qu'on a placé le sens supplémentaire de l'odorat des Dauphins; mais on ne l'a fait qu'arbitrairement, n'ayant pas décrit la structure anatomique de cette partie, surtout sous le rapport des nerfs qu'on suppose s'y distribuer. Le trou par où passe la deuxième branche de la cinquième paire, n'est pas sous-orbitaire, mais ouvert au-dessus de la voûte de l'orbite. Il n'y a ni os ni trou lacrymal. Le trou optique est médiocre, et dans le sphénoïde, comme à l'ordinaire. La hauteur de la cavité cérébrale surpasse sa longueur; la selle turcique est presque effacée; les fosses cérébelleuses sont les plus creuses. Il y a souvent une tente cérébelleuse très-saillante dans son milieu; la faux est toujours osseuse en arrière; il n'y a pas de crête de coq à l'ethmoïde; à peine aperçoit-on quelques petits trous à la lame cri-

bleuse qui est dans quelques espèces tout à fait imperforée. Nous avons déjà dit que jamais les deux côtés de la tête ne sont parfaitement symétriques dans les Cétacés proprement dits.

Nous avons, au mot CÉTACÉS, donné un aperçu de la distribution géographique des espèces de cet ordre. Nous avons dit qu'il n'y avait aucune raison de croire que cette distribution fût aujourd'hui différente qu'elle n'était autrefois; que ce qui avait jeté tant de confusion sur cette question, c'est que le mot de *Wall* et ses synonymes, chez les peuples germains et scandinaves, étaient employés comme *Cetus* chez les Romains, et *Cète* chez les Grecs, pour désigner tous les grands animaux marins, Poissons ou Mammifères indistinctement. Noël de La Morinière (Hist. des pêches) a le premier signalé cette confusion, et entrepris de la débrouiller; mais il a trop restreint, en ne l'appliquant qu'au seul Marsouin, la pêche que faisait des Cétacés, durant le moyen âge, sur les côtes de Normandie et d'Angleterre, la société dite des Wallmans. Cuvier pense que même la Baleine franche habitait autrefois nos parages, et que des chasses trop meurtrières l'ont reléguée sous le pôle. Nous avons dit en substance aux mots BALEINE et CÉTACÉS quelles raisons empêchent d'adopter cette opinion. Nous développerons ces raisons dans un Mémoire particulier dont on peut se figurer les motifs et les preuves par notre Mémoire sur la patrie du Chameau (Mémoires du Muséum, T. x). Ainsi donc, le Dauphin à bec, le Marsouin, l'Orque, l'Épaulard ou Grampus, et le Souffleur, les plus communs sur nos côtes, qu'ils n'ont pas quittées, quoique bien évidemment, d'après tous les textes des chroniques et chartes du moyen âge, ils fussent l'objet de la pêche des Wallmans, sont les espèces dont il est seulement question dans ces chroniques et dans ces chartes à l'exclusion des Baleines franches. Et la rareté des fanons dans les arts industriels, à cette époque, prouve bien que même les autres Baleines ne se pêchaient pas sur nos côtes, au moins régulièrement.

Les sens des Dauphins paraissent aussi obtus que ceux des Baleines et des Cachalots. La cavité de l'oreille creusée dans la masse épaisse de leur rocher n'annonce qu'une ouïe très-imparfaite. L'odorat est nul, et le goût n'est guère plus développé, à en juger par la fixité de la langue. Le toucher n'y a pas d'appareil spécial. La vue seul paraît devoir une certaine perfection au miroir choroïdien, qui garnit l'intérieur de l'œil. Cuvier a trouvé dans le Dauphin, que la surface concave de la choroïde est d'un gris de nacre. Il en est probablement de même dans les autres espèces. Cette même couleur peint aussi la choroïde de la Baleine qu'il est si difficile d'approcher dans l'eau diaphane, et qu'on approche au contraire très-aisément dans l'eau verte. Or, il n'y a pas de raison pour qu'elle entende mieux dans l'une de ces eaux que dans l'autre.

Avant la révision que Cuvier a faite des espèces de ce genre, d'après une comparaison de têtes bien conservées, révision qui n'eût été que conjecturale sans les collections dont il dispose, Blainville comptait, non compris les sept espèces de son sous-genre Hétérodon, dont la seule espèce authentique forme le type du genre

Hypérodon de Cuvier, vingt-cinq espèces de Dauphins, réparties en cinq sous-genres: Delphinorhinque, Dauphin proprement dit, Oxyptère, Marsouin et Delphinaptère. On va voir que ces vingt-cinq espèces se réduisent à dix-sept ou dix-huit authentiques. Il eût été bien facile, dit Cuvier, en profitant de figures grossières, faites d'imagination ou de souvenir, et de descriptions confuses et tronquées, et en accumuland des synonymes qui ne sont que des copies les uns des autres, de faire paraître de longues listes d'espèces qui n'auraient aucune réalité, et que le moindre souffle de la critique renverserait ou mettrait en désordre. Mais c'est précisément la conduite contraire qu'il est, selon nous, nécessaire de tenir si l'on veut tirer l'histoire naturelle du chaos où elle est encore. Nous avons cru devoir citer ces réflexions qui s'adaptent si bien aussi à la physiologie et à l'anatomie, pour prévenir le soupçon que notre article serait incomplet sous le rapport zoologique parce qu'il contient presque moitié moins d'espèces que ceux des autres Dictionnaires, bien que nous en ayons mentionné qui ne s'y trouvaient point.

La tête osseuse des Dauphins, dit encore Cuvier, varie par le plus ou moins de longueur et de largeur du museau. Ceux à museau large ont la tête ronde, ou, comme on a dit, en forme de chaloupe, c'est-à-dire que la ligne du profil descend par une convexité uniforme jusqu'au bout du museau; ceux à museau grêle ont au contraire au bas de cette convexité, une partie plane, qui forme comme une sorte de bec. On a tiré de cette conformation des caractères propres à diviser ce genre en deux petites tribus ou sous-genres.

DAUPHIN VULGAIRE. *Delphinus Delphis*, L., Cuvier, Ossem. foss., 2^e édit., 1^{re} part.; le crâne, pl. 21, fig. 9 et 10, T. v. Il est long de six ou sept pieds; son museau, à compter du front, égale en longueur le reste de sa tête; il porte à chaque mâchoire quarante-deux à quarante-sept dents de chaque côté, et en a, par conséquent, cent soixante-huit à cent quatre-vingt-huit; ses pectorales sont médiocres, taillées en faux; sa dorsale est pointue, assez élevée; sa caudale, en forme de croissant, est échancrée dans son milieu, à cornes peu aiguës et peu prolongées; la queue, avant sa base, est un peu comprimée latéralement et carénée en dessus et en dessous; son dos est noirâtre, et ce noir fait un angle descendant vers le flanc; les flancs sont grisâtres et le ventre blanchâtre; sa tête osseuse se reconnaît parce que le museau est étroit, allongé, un peu moins long que la mâchoire inférieure, un peu convexe en dessus, plat en dessous; l'occiput est à peu près hémisphérique; la tempe se porte en arrière, par un angle saillant et arrondi; les os du nez sont un peu plus larges que longs; le milieu du palais forme une saillie longitudinale, étendue depuis sa pointe jusqu'à la pyramide des arrièrenarines; cette saillie est flanquée de chaque côté d'un enfoncement longitudinal; le plafond du palais ne devient plan que vers la pointe. Cette espèce, nommée Oie de mer par les matelots à cause de la forme déprimée et aplatie de son museau, est la plus commune le long de nos côtes. Elle se trouve également dans l'Océan et la Méditerranée; mais on est loin de savoir la limite des parages qu'elle habite. C'est elle que les natura-

listes supposent être le Dauphin des anciens, et cette supposition n'a d'autre fondement que l'aplatissement que présente le museau dans des figures de cet animal qui nous ont été conservées sur les monuments de la sculpture et de la peinture antiques. Il faut qu'une superstition particulière ou une singulière confusion ait porté les anciens à défigurer cet animal dans les représentations qu'ils en ont faites, car nulle part, soit sur les marbres, soit sur les médailles, soit même dans les peintures d'Herculanum où de nombreuses espèces de Poissons sont représentés avec une fidélité que l'on n'observe que depuis peu en histoire naturelle, le Dauphin n'est reconnaissable que comme animal symbolique. Tantôt on lui donne des écailles, tantôt une gueule de Squalé, tantôt une queue verticale, etc. Ce qui aura donné lieu à ces disparates ne peut venir que de récits contradictoires sur des animaux très-différents, et cette conjecture est appuyée par cette observation de Cuvier, que Plinè (*lib. 9, cap. 7, 8 et 11*) applique le nom de Dauphin à des animaux dont il cite des caractères qui n'appartiennent qu'à des Squalés. Sénèque (*Nat. Quest., lib. 9, cap. 2*) et Athénée (*lib. 7*) font le même emploi du mot Dauphin. Ces passages corroborent les principes de critique que nous avons le premier établis au mot CÉTACÉS sur la manière dont il faut entendre les récits des anciens sur les noms génériques de *Cète*, de *Cetus*, et de *Wall* chez les auteurs du moyen âge, puisqu'ils ont pu appliquer si faussement les noms spécifiques.

Cuvier (*loc. cit.*) demande si l'on doit distinguer de cette espèce le Dauphin de Pernetty (Voyage aux Malouines, T. I, pl. 11, fig. 1), vu près des îles du Cap-Vert, et dont le ventre paraît avoir été tacheté. — Blainville fait du Dauphin de Pernetty la quatrième espèce de son premier sous-genre.

DAUPHIN SOUFFLEUR DES NORMANDS. *Delphinus Turzio*, Fabricius, *Faun. Groenl.*, p. 49; Lacép., *Cét. Séparé* en deux espèces dans le Dictionn. d'Hist. nat., où il figure comme huitième et neuvième espèces sous les noms de Grand Dauphin ou Souffleur, et de Dauphin Nesarnak. Il est long de neuf à dix pieds; il porte de chaque côté, à chaque mâchoire, vingt et une à vingt-trois dents coniques, émoussées par le bout. Le crâne est représenté pl. 21, fig. 3 et 4, des Oss. foss.; il est à peu près au *Bredanensis* ce qu'est le *Dubius* au *Delphis*. Son museau est plus large, plus court, plus déprimé, mais les tempes ont la même grandeur relative. Les os du nez sont plus petits et ne touchent pas aux intermaxillaires; le vomer s'y montre à deux endroits de la face inférieure, une fois entre les maxillaires et les palatins, et plus en avant entre les intermaxillaires et les maxillaires. Les vertèbres cervicales, quoique minces, sont toujours distinctes; il y a treize dorsales et trente-huit vertèbres terminales; il n'y a point de trou au premier os du sternum, et ses angles latéraux sont moins aigus que dans le précédent.

DAUPHIN DE GEOFFROY, Blainv., *Delphinus frontatus*, Cuv. Il est moins connu que les deux précédents. La chute de sa convexité frontale est plus rapide; le bec plus prononcé et plus comprimé. Geoffroy Saint-Hilaire en a rapporté de Lisbonne un individu entier qui a

vingt-quatre ou vingt-cinq dents partout. Il est long de sept pieds, et son bec de huit ou dix pouces; son dos est gris; le ventre et le tour des yeux blancs; les nageoires pectorales sont taillées en faux. Blainville a rapporté à cette espèce un Dauphin vu par Fréminville sur la côte du Brésil. Ce voyageur lui donne quinze pieds de long, une convexité très-forte sur la gueule dont la mâchoire formait un museau très-avancé. Il était de couleur cendrée, avec une raie blanche de chaque côté de la tête, laquelle raie s'étendait pour dessiner une grande tache de la même couleur sur le dos, sous la gorge et sous le ventre. Si le rapprochement est exact, cette espèce serait donc des mers du Brésil.

DAUPHIN DE BREDA. *Delphinus Bredanensis*. Cuvier (*loc. cit.*, p. 218 à 296) avait rapporté, par conjecture, à l'espèce précédente dont on ne connaît pas le crâne, des têtes (représentées, *ibid.*, pl. 21, fig. 7 et 8) dont le museau est plus comprimé et le bout que dans le Dauphin vulgaire, et un peu plus élargi vers son quart supérieur, le lobe du devant de l'orbite plus marqué et séparé du museau par une grande échancrure, les os du nez plus larges, moins saillants et touchant aux intermaxillaires, la crête occipitale plus effacée, la tempe beaucoup plus grande et l'occiput plus étroit. Il n'a que vingt et une, vingt-deux ou vingt-trois dents de chaque côté à chaque mâchoire, de quatre-vingt-quatre à quatre-vingt-douze en tout, mais plus grosses qu'au Dauphin vulgaire. Van Breda vient de communiquer à Cuvier la véritable espèce dont proviennent ces têtes: ce dessin est accompagné de la figure même de la tête de l'individu d'après lequel il est fait. Il en résulte que ce Dauphin n'a pas le front relevé, mais que le profil de son crâne se perd insensiblement dans celui de son museau. La dorsale est élevée en demi-croissant, à peu près sur le milieu de la longueur du corps. Dans le *Delphinus frontatus*, la dorsale est presque aussi en arrière que dans le Dauphin du Gange. L'individu dessiné par Breda avait huit pieds de long. Le dessin d'un animal très-semblable a aussi été envoyé de Brest.

DAUPHIN COURONNÉ. *Delphinus coronatus*, Fréminville, Nouveau Bull. de la Soc. phil., n° 56, l. 3, pl. 1, fig. 2. — Cuvier admet cette espèce à bec grêle, à mâchoire supérieure plus courte que l'autre, entièrement noire et marquée de deux cerces jaunes et concentriques sur le front, d'après une note rédigée dans la mer Glaciale, en 1806, par Fréminville, officier de marine. Le plus grand de ces cerces a deux pieds neuf pouces de diamètre, et l'intérieur à peu près deux pieds un pouce. La mâchoire supérieure a quinze dents de chaque côté, et l'inférieure vingt-quatre, toutes très-aiguës. La dorsale, en forme de demi-croissant, est plus près de la queue que de la tête; la caudale est en croissant. Il y en a des individus de trente à trente-six pieds de longueur. On ne connaît point la tête osseuse. Fréminville a commencé à rencontrer cette espèce vers le soixante-quatrième degré. Mais c'est surtout entre les îles de glace, voisines du Spitzberg qu'il l'a vue en troupes nombreuses.

DAUPHIN DU GANGE. *Delphinus gangeticus*, Lebeck, Nouv. Mém. de la Soc. des Nat. de Berlin, t. III, pl. 2; Roxburgh, Mém. de la Soc. Asiat. de Calcutta, T. VII,

in-8°, n° 4 et pl. 3; son crâne, Oss. foss., *loc. cit.*, pl. 8, 9 et 10. — De tous les Dauphins à bec, c'est celui qui l'a le plus long. Cette longueur forme plus des trois cinquièmes de la tête. Ce bec est mince, comprimé latéralement et plus gros au bout qu'au milieu. La nageoire dorsale est extrêmement courte et peu saillante; les pectorales, élargies et tronquées au bout, ont à peu près la forme d'éventails. Il porte environ trente dents de chaque côté, en tout cent vingt. Durant la jeunesse, elles sont toutes longues, droites, comprimées, très-aiguës, et les antérieures plus longues que les postérieures. Avec l'âge elles s'usent par la pointe et s'élargissent par la base où elles prennent une forme striée et des sortes de très-petites racines, étant ainsi préparées à tomber lorsque leur cavité est remplie. L'évent forme une ligne droite et longitudinale. Le plus grand individu, récemment envoyé par Duvaucel, est long de sept pieds trois pouces. Le museau a quatorze pouces jusqu'à la chute du front et dix-sept jusqu'à la commissure. La pectorale est longue d'un pied et large au bout de sept à huit pouces. Le caractère le plus frappant du crâne de cette espèce, c'est que les maxillaires, après avoir recouvert, comme dans les autres Dauphins, les frontaux jusqu'aux crêtes temporales, produisent chacun une grande paroi osseuse qui se redresse, s'incline vers la paroi opposée et forme avec elle une grande voûte sur le dessus de l'appareil éjaculateur des vents. Ces deux lames osseuses sont presque en contact sur les deux tiers antérieurs de leur bord interne, mais en arrière elles s'écartent pour laisser passage à l'évent. C'est la ligne de réunion de ces deux parois osseuses qui soutient la carène que le front de cet animal montre à l'extérieur. La plus grande partie de l'espace qu'elles recouvrent, est remplie d'une substance fibreuse, serrée et assez dure. Cette tête se distingue en outre de toutes les autres du même genre par la grandeur de l'apophyse zygomaticque du temporal, proportionnée à la grandeur de la tempe. Cette apophyse va aussi se joindre à l'apophyse post-orbitaire du frontal. Cette apophyse est au moins double de celle des Dauphins où elle a le plus de grandeur. La masse de la caisse et du rocher est ici enchâssée à demeure entre le temporal et les parties voisines de l'occipital. La symphise s'étend jusqu'à la dernière dent, comme chez les Cachalots. La longueur de cette symphise égale la moitié de la longueur totale de la tête. Les vertèbres cervicales sont aussi distinctes que dans les Quadrupèdes, et assez fortes, bien que courtes. A la quatrième, à la cinquième et à la sixième de ces vertèbres, il y a un second rang d'apophyses transverses partant du corps, et plus longues que leurs analogues normales. Il y a onze et peut-être douze vertèbres dorsales. Les vertèbres terminales sont au nombre de vingt-huit. Il n'y a qu'une articulation au premier doigt, quatre aux trois suivants, deux au dernier. Pline. *lib. 9, cap. 15*, a indiqué cet animal sous le nom de *Platanista*. Il remonte en troupes dans le Gange, aussi haut que ce fleuve est navigable; mais il se tient principalement dans les nombreuses branches de ce fleuve, qui arrosent le Delta du Bengale; les Bengalis le nomment *Sousou*.

DAUPHIN DOUTEUX. *Delphinus dubius*, Cuv. Cette espèce est établie seulement sur des têtes osseuses con-

servées au Muséum d'Anatomie. Ces têtes ont beaucoup de ressemblance avec celle du Dauphin vulgaire. Elles sont seulement en général plus petites; leur museau est plus fin, plus pointu, avec la mâchoire supérieure concave et non renflée dans son milieu, comme celle du Dauphin vulgaire. Les dents ont la même forme, mais il n'y en a jamais plus de cent cinquante-deux.

DAUPHIN DE BORY. *Delphinus Boryi*, Desm. Bec assez long, très-déprimé et fort large près de la tête qui est peu élevée; nageoire dorsale à égale distance de l'extrémité du museau et du milieu du croissant de la nageoire caudale; dessus du corps d'un gris de Souris fort tendre; dessous d'un gris très-clair, avec des taches peu tranchées, d'un gris bleuâtre; côtés de la tête d'un blanc d'ivoire, nettement séparé par une ligne droite de la couleur du dessus. Longueur, six à sept pieds. Bory l'a observé entre Madagascar et l'Île-de-France.

DAUPHIN MARSOIN. *Delphinus Phocæna*, L.; vulgairement Cochon de mer. Il a partout vingt et une, vingt-deux ou vingt-trois dents droites, comprimées, arrondies, quelquefois striées, quelquefois lisses. Il n'a guère plus de quatre à cinq pieds; la dorsale est plus reculée qu'au Dauphin vulgaire; excepté sa tête ronde, et même un peu plate, ses formes sont semblables et ses couleurs aussi. De tous les Dauphins à tête ronde, c'est celui qui est le plus commun sur nos côtes.

DAUPHIN GLADIATEUR ou ÉPAULARD. *Delphinus Orca*, Fabricius, Bonnaterre et Lacépède; *Grampus* des Anglais (de grand Poisson, altéré en Graspis par les Normands établis en Angleterre lors de la conquête); le *Swerdtfisch* d'Égède, figuré à la page 48, où se lit pour texte la description du Squalo Scie, l'Épée de mer d'Anderson; enfin Cuvier croit que c'est le Béliet de mer de Pline, *lib. 9, cap. 5*, d'Élien, *lib. 15, cap. 2*. — Il a la nageoire dorsale pointue et élevée; le corps noir en dessus, blanc en dessous; une pointe noire dirigée en avant dans le blanc vers la base de la queue; il y a une tache blanche et arquée au sourcil et derrière l'œil. On en prit dans la Tamise, en 1787, un individu de vingt-quatre pieds de long, figuré par Hunter (Trans. Phil., même année, pl. 16); un autre de trente pieds, en 1795; un de dix-huit dans la Loire, décrit dans Lacépède, sous le nom de Dauphin Duhamel. — Sa tête est représentée, Ossem. foss., pl. 22, fig. 3 et 4; museau large et court comme au Marsouin et au suivant, mais la région antérieure aux narines est concave au lieu d'être renflée. Les os du nez sont petits. Le vomer ne paraît pas au palais. Les tempes, profondes et concaves, sont séparées de l'occiput par des crêtes plus saillantes même que la crête temporale.

DAUPHIN GRIS. *Delphinus griseus*, Cuv. Tête mousse et bombée comme au Marsouin; dorsale pointue et arquée, élevée de quatorze pouces sur une base de quinze. — Deux individus, sur quatre échoués sur les côtes de la Vendée en 1822, avaient cette nageoire détruite en tout ou en partie. Tous quatre manquaient de dents à la mâchoire supérieure. Un, long de sept pieds, en avait huit à la mâchoire inférieure; les autres, longs d'environ dix pieds, n'en avaient que six ou sept émoussées ou cariées; un autre, pris à Brest et mal représenté

(Ann. du Mus., t. 19, pl. 1, fig. 1), n'en avait que quatre fort usées, et, non plus, aucune en haut. Les pectorales sont pointues, longues de trois pieds sur un pied de large à leur base; le dos et les nageoires sont d'un noir bleuâtre; le dessous du corps, blanchâtre, se fond sur les côtés avec le noir du dos. Il n'y a pas de taches sur l'œil. Le crâne est figuré par Cuvier, Ossem. foss., pl. 22, fig. 1 et 2. Les plafonds des orbites s'écartent plus qu'au Marsouin; le vomer ne se montre point au palais comme chez ce dernier. Risso envoya de Nice, en 1811, sous le nom de *Delphinus Aries*, le dessin, la description et l'extrémité de la mâchoire inférieure d'un Dauphin pris dans la mendrague de cette ville, et long de neuf pieds, qui ressemble fort à cette espèce; il manquait aussi de dents en haut, et n'en avait que cinq en bas (Ann. du Mus., t. 19, pl. 1, fig. 4). Il était en dessus d'un gris de plomb, traversé par des raies inégales, droites et flexueuses, blanchâtres; le dessous était d'un blanc mat.

DAUPHIN A BANDES. *Delphinus bivittatus*, Lesson et Garnot, Zool. de la Coq., pl. 9, fig. 3. Moitié supérieure du corps d'un noir lustré et foncé; mâchoire inférieure et ventre blancs; une large bande d'un blanc satiné, disposée longitudinalement sur chaque côté du corps, et interrompue au milieu, vis-à-vis la nageoire dorsale, où les deux portions de cette bande ainsi séparée s'élargissent; museau court et conique; nageoire dorsale médiocrement élevée, noire, placée au milieu du corps; caudale échancrée au milieu et brune; pectorales minces, blanches, noirâtres seulement sur leur bord antérieur. Taille, deux pieds et demi environ de longueur, sur dix pouces d'épaisseur. Des mers du cap Horn.

DAUPHIN A SOURCILS BLANCS. *Delphinus superciliosus*, Lesson et Garnot, Zool. de la Coq., pl. 9, fig. 2. Tout le dos ainsi que la tête noirs; côtés et ventre d'un blanc satiné; une bande blanche passant au-dessus de l'œil et se rendant au front; une tache blanche très-allongée de chaque côté de la queue; dorsale noirâtre, placée un peu au delà du milieu du corps; pectorale et caudale brunes; museau conique; trente dents de chaque côté de la mâchoire supérieure et vingt-neuf à l'inférieure. Taille, quatre pieds deux pouces. Dans les mers de Diémen.

DAUPHIN FUNENAS. *Delphinus lunatus*, Lesson et Garnot, Zool. de la Coq., pl. 9, fig. 4. Museau effilé; dorsale arrondie vers le sommet; dos d'un brun fauve clair, qui se fond insensiblement avec le blanc des parties inférieures; un croissant brun occupe le dos, vis-à-vis les nageoires pectorales, en avant de la dorsale. Taille, trois pieds environ. De la baie de la Conception.

DAUPHIN TACHÉTÉ. *Delphinus maculatus*, Lesson et Garnot, Zool. de la Coq., p. 185. Parties supérieures d'un vert foncé, glauque ou bleuâtre; parties inférieures grises, parsemées de taches blanches, arrondies, légèrement bordées de roussâtre; nageoire dorsale placée au milieu du corps, échancrée au sommet; la caudale forte et prononcée; tête effilée, terminée par un long museau; corps assez mince. Taille, six pieds. Des mers du Sud.

DAUPHIN MALAIS. *Delphinus Malayanus*, Lesson et Garnot, Zool. de la Coq., pl. 9, fig. 5. Tête grosse

et arrondie, très-convexe sur le front qui s'abaisse subitement; une forte rainure à la base du museau; celui-ci, mince et allongé, garni de dents nombreuses; couleur uniformément cendrée; nageoire dorsale placée au milieu du corps, échancrée au sommet, longue de huit pouces; pectorale, treize pouces; caudale, vingt-trois pouces; une forte carène occupant les parties latérales et postérieures du corps. Taille, six pieds.

DAUPHIN GLOBICEPS. *Delphinus Globiceps*, Cuvier, loc. cit., pag. 285 et 297; *Delphinus melas*, Traill.; *Delphinus deductor*, Scoresby. La tête gravée dans Bonnatere, Cetol., pl. 6, fig. 2; dans Lacépède, pl. 9, fig. 2, sous le nom de Cachalot Swinewal, et dans Camper, Cétac., pl. 32, 33 et 54, sous le nom de Narwal édenté, est d'un Globiceps. Il atteint vingt pieds et plus; la saillie excessive de son front représente un casque antique; sa peau est noire, excepté un ruban blanchâtre régnant sous le corps, depuis la gorge jusqu'à l'anus, et élargi quelquefois sous la gorge en une bande transverse. — Les jeunes ne montrent pas de dents. Un peu plus âgés, ils en ont dix à chaque mâchoire; les plus adultes n'en ont pas plus de vingt. Néanmoins des observateurs qui en ont vu des troupes, ont compté sur quelques individus vingt-quatre à vingt-huit dents à chaque mâchoire. Ce qui est certain, c'est qu'elles finissent par tomber; les vieux n'en ont plus du tout en haut, et en conservent à peine huit ou dix en bas. Cuvier représente sa tête, Oss. foss., pl. 21, f. 11, 12 et 13; les intermaxillaires prennent presque les deux tiers de la largeur du museau. Le vomer ne paraît pas au palais.

DAUPHIN BLANC. *Delphinus Leucas*, Pall. La convexité de sa tête est aussi courte et aussi arrondie qu'au Globiceps; du reste elle est petite à proportion; le milieu du tronc est assez gros; les nageoires pectorales sont courtes et ovales; la caudale légèrement échancrée à ses lobes effilés en pointe. Dans l'âge adulte, il y a neuf dents partout, droites, légèrement comprimées en coin et à pointe obtuse. L'espèce figurée par Scoresby avait seize pieds de long. Cuvier représente son crâne, Oss. foss., pl. 22, fig. 5 et 6, qui diffère beaucoup de celui des autres Dauphins par son profil rectiligne, au-dessus duquel le crâne se relève fort peu; le museau va en se rétrécissant presque uniformément: le vomer ne paraît pas au palais.

DAUPHIN DE PÉRON. *Delphinus Peronii*, Lacép.; *Delphinus leucoramphus*, Péron, Voyag. t. 1, p. 217. Caudale grande, pointue aux deux bouts, échancrée au milieu, d'un noir bleuâtre sur le dos; le dessus du museau, tout le dessus du corps et les pectorales d'un blanc éclatant, excepté le bord tranchant des pectorales qui est noir comme le dos; partout le noir et le blanc nettement séparés l'un de l'autre; son crâne, représenté pl. 21, f. 5 et 6, ressemble assez à celui du Dauphin vulgaire, et encore plus à celui du *Delphinus dubius*; mais le museau est un peu plus plat et plus large. Il porte partout trente-huit ou quarante dents aussi grêles qu'à ces deux espèces. Il est long de cinq pieds et demi. De la partie australe de la mer des Indes. Quoy et Gaymard ont observé dans l'océan Pacifique trois espèces différentes entre elles par les couleurs, et que la

situation même de leurs parages ne permet guère de supposer identiques à aucun des Dauphins précédents. Malheureusement, ces Dauphins n'ont été vus qu'à la mer, et comme, en nageant, le devant de la tête reste au-dessous de l'eau, on n'en a pu reconnaître la forme. On ne peut donc les classer dans aucune des sections précédentes.

DAUPHIN RHINOCÉROS, Atlas de Zoolog., Voy. de Freycinet, pl. 11, fig. 1, par 5, 28 de latitude nord. Ces Dauphins, caractérisés par une corne ou nageoire recourbée sur le front, faisaient de rapides évolutions autour de l'Uranie. Leur taille est à peu près double de celle du Marsouin. Le dessus du corps jusqu'à la dorsale est tacheté de noir et de blanc.

DAUPHIN CRUCIGÈRE, *ibid.*, pl. 2, fig. 5. Dans la traversée de la Nouvelle-Hollande au cap Horn, par 49 degrés de latitude sud, l'Uranie rencontra des Dauphins ayant de chaque côté du corps, dans presque toute sa longueur, deux bandes blanches, coupées à angle droit par une bande noire. La nageoire dorsale était assez aiguë.

DAUPHIN ALBIGÈRE, *ibid.*, pl. 11, fig. 2. Par les mêmes latitudes, mais plus à l'est que pour le précédent, l'Uranie rencontra une autre espèce remarquable par une bandelette blanche de chaque côté de la tête.

Dauphins fossiles.

DAUPHIN DE CORTÉSI, Cuv. (*loc. cit.*, p. 509 et suiv.). Dans la colline de Torrazza a été trouvé, par Cortési, le squelette presque entier d'un Dauphin dont voici les caractères : chaque mâchoire a vingt-huit dents, c'est-à-dire quatorze de chaque côté, toutes coniques, légèrement arquées en dedans, allant en diminuant vers le devant ; les plus grandes sont longues de deux pouces ; leur émail est teint en bleu par l'argile de leur gisement. Ce nombre de quatorze dents se retrouve aussi dans le Globiceps ; mais le fossile n'en diffère pas moins essentiellement par sa tête beaucoup plus étroite à proportion de sa longueur. Ces deux dimensions sont dans ce Fossile de 0,620 et 0,245, en prenant la largeur d'une orbite à l'autre ; et dans une tête de Globiceps, justement de la même longueur, la largeur est de 450. On voit aussi, par la figure de Cortési, que le museau est bien plus long à proportion du crâne ; que l'orbite est plus petite ; que l'enfoncement au-devant des narines est plus étroit et plus creux. La mâchoire inférieure est moins haute à proportion que dans l'Épaulard et le Globiceps ; la tête est longue d'un pied dix pouces neuf lignes. Ce qui reste de l'épine fait environ trois fois et demie la longueur de la tête ; mais il y manque beaucoup de vertèbres de la queue. Il ne reste que trente-trois vertèbres et treize côtes d'un côté ; il y a donc au moins treize vertèbres dorsales, puis treize autres vertèbres, soit lombaires, soit caudales. D'après les dimensions indiquées, il est vraisemblable que si l'épine était entière, le squelette aurait à peu près double pieds ; et qu'en tenant compte des lobes de la queue, l'animal entier pourrait en avoir treize. Ce Dauphin fossile n'est donc pas identique avec aucune espèce connue.

DAUPHIN A LONGUE SYMPHISE, Cuv. Il existe au cabinet de Dax une mâchoire inférieure assez complète de ce Dauphin, représentée, Cuvier, pl. 25, fig. 4 et 5 ; et au

Muséum de Paris, un fragment de mâchoire supérieure (*ibid.* fig. 9, 10 et 11), trouvé à deux lieues de Dax, dans les couches de falun riche en toute sorte de Coquilles. Les dents solides et sans dents de remplacement dans leur cavité, prouvent d'abord que ce n'est point un Gavial comme la longueur de la symphise l'avait fait croire, et ce ne peut être la mâchoire d'un certain Reptile, puisque les branches n'en sont pas divisées en plusieurs os. Ce qui subsiste de la partie symphisée est long de 0,24 ; et la plus entière des branches l'est encore de 2,5 au delà de la symphise. C'est une longueur de seize pouces qui annonce plus de deux pieds de longueur totale. Il y a huit dents de chaque côté dans ce qui reste de la symphise, et dix autres en arrière dans la plus entière des deux branches. Ces dents coniques ont en arrière de leur base un petit talon mousse. Le fragment de la mâchoire supérieure montre encore que c'est un Dauphin, par ses dents pleines, avec un vestige de talon à leur base, et dont les racines vont en s'élargissant jusqu'à l'endroit où elles entrent dans l'os. Cette mâchoire supérieure prouve enfin que ce n'est pas un Cachalot, doute qu'aurait laissé la mâchoire inférieure seule, d'abord à cause de ses dents, et ensuite parce que, dans sa forme et dans l'agencement de ses os, elle a tous les caractères des Dauphins. Ce n'est non plus aucun des Dauphins connus. Le *Delphinus Gangesiticus* et celui de Van Breda, qui ont aussi une longue symphise à la mâchoire inférieure, sont tous deux plus petits. La symphise du premier est très-comprimée ; celle du fossile est plus large que haute, et les dents sont d'une autre forme ; celui de Breda a les dents plus petites, plus serrées et beaucoup plus nombreuses qu'elles n'ont pu l'être sur le fossile. Cette espèce, qui devait être d'un quart plus grande que le Dauphin de Breda, est donc distincte de toutes les autres.

Dans le même gisement que le précédent, a été trouvé un fragment de mâchoire inférieure contenant huit dents et l'alvéole d'une neuvième. Les dimensions de ce morceau, la grandeur de ses dents, sont aussi semblables que possible à celles du Dauphin vulgaire ; mais la courbure des dents est un peu différente, et il n'y a pas ce sillon profond, où sont creusés les alvéoles, dans le Dauphin vulgaire.

Dans le calcaire grossier du département de l'Orne, où sont des os de Phoque et de Lamantin, encore encroustés de débris de Coquilles, a été trouvée une portion de mâchoire supérieure, consistant en une grande partie de l'intermaxillaire et du maxillaire droit ; le long du bord externe sont conservés les alvéoles de dix-sept dents. Ce qui est très-remarquable, c'est que le bord du maxillaire, derrière les alvéoles, est uni en continuation avec le reste du palais, et seulement un peu convexe sans enfoncement ni inégalité. Par ce seul caractère, on peut encore déterminer une espèce nouvelle pour les naturalistes.

DAUPHIN. MOLL. *V.* **DAUPHINULE.**

DAUPHINE. BOT. Variété de Laitue cultivée.

DAUPHINELLE. *Delphinium.* BOT. Genre de plantes de la famille des Renonculacées et de la Polyandrie Pentagynie. Caractères : calice coloré, formé de cinq sépales inégaux, caducs ; le supérieur se prolongeant

à sa base en un éperon creux dont la longueur varie beaucoup; les quatre autres sépales presque égaux entre eux. Corolle tétrapétale, irrégulière; les quatre pétales fort inégaux; les deux supérieurs, très-rapprochés, se prolongeant à leur base en un appendice en forme de corne droite, qui s'enfoncé dans l'éperon du calice; quelquefois les quatre pétales sont tellement rapprochés et soudés entre eux, qu'ils semblent n'en constituer qu'un seul d'une forme très-irrégulière. Les étamines sont fort nombreuses et hypogynes. Le nombre des pistils varie d'un à cinq qui se changent en autant de capsules allongées, terminées en pointes à leur sommet, à une seule loge contenant plusieurs graines insérées à un trophosperme longitudinal et intérieur; ces capsules s'ouvrent par une fente longitudinale.

Les Dauphinelles sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, ayant la tige dressée, simple ou rameuse; les feuilles alternes, pétiolées, divisées en un très-grand nombre de lobes digités. Les fleurs, généralement bleues, ou roses dans quelques variétés cultivées, forment des épis simples ou des sortes de panicles dressées et terminales. On trouve trois bractées pour chaque fleur, une à la base du pédicelle et deux vers sa partie supérieure. Ces plantes croissent dans les champs ou les forêts de l'hémisphère boréal. Dans le premier volume de son *Syst. Nat. Veget.*, le professeur De Candolle en a décrit quarante-quatre espèces dont onze croissent en Europe, cinq dans l'Afrique septentrionale, treize en Orient, dix en Sibérie, et six dans l'Amérique du Nord. Dans le premier volume de son *Prodr. Syst.*, le nombre des espèces est porté à cinquante-huit. Plusieurs étant cultivées dans les jardins, nous les mentionnerons ici après avoir indiqué les coupes ou sections qui ont été établies dans ce genre.

De Candolle forme quatre sections dans ce genre et leur donne à chacune un nom particulier en leur assignant les caractères suivants :

1^{re} Section. — CONSOLIDA :

Un seul pistil; pétales soudés en un seul, de manière que l'éperon interne est d'une seule pièce; plantes annuelles.

II^e Section. — DELPHINELLUM :

Trois pistils; pétales non soudés; éperon interne double; espèces annuelles.

III^e Section. — DELPHINASTRUM :

De trois à cinq pistils; pétales non soudés : les deux inférieurs bifides et barbés; éperon interne double; espèces à racine vivace.

IV^e Section. — STAPHYSAGRIA :

De trois à cinq pistils; pétales libres; éperon court; l'intérieur double; capsules renflées; graines très-grandes et en petit nombre; espèces bisannuelles.

Nous allons décrire les espèces les plus remarquables en suivant cette classification.

1^o CONSOLIDA :

DAUPHINELLE D'AJAX. *Delphinium Ajacis*, L.; DC., *Syst. Nat.*, 1, p. 541. Cette espèce, connue vulgairement sous le nom de *Pied d'Alouette*, et qui, selon Pallas, est originaire de la Tauride, est maintenant cultivée dans tous nos jardins, d'où elle s'est répandue, et en quelque sorte naturalisée dans les champs. Sa tige est

toujours simple inférieurement, divisée seulement vers sa partie supérieure en quelques rameaux dressés. Elle est glabre ou légèrement pubescente, haute d'un pied et plus; ses feuilles sont profondément découpées en une multitude de lanières étroites. Ses fleurs forment des épis ou grappes simples, longues de quatre à huit pouces à la partie supérieure de la tige et de ses ramifications. Ses pétales, soudés en un seul, présentent quelques lignes qui simulent, en quelque sorte, les premières lettres du mot *Ajax* écrit en caractères grecs. De là le nom spécifique qui lui a été donné par Linné. Il paraît que cette plante est l'*Hyacinthe* de Théophraste et d'Ovide. On la cultive aujourd'hui dans tous les parterres où elle forme de magnifiques bordures, au commencement de l'été. Ses fleurs doublent très-facilement et présentent une infinité de nuances. Elles sont blanches, roses, pourpres, bleues ou panachées. La culture du Pied d'Alouette est très-facile. On le sème en place, au printemps, et on éclaircit les pieds lorsqu'ils ont poussé trop dru.

DAUPHINELLE CONSOUE. *Delphinium Consolida*, L.; DC., *Syst.*, 1, p. 545; Lamk., *Ill.*, tab. 482, fig. 1. On connaît cette espèce sous le nom de *Pied d'Alouette* vulgaire. Elle est extrêmement commune dans nos champs et se distingue facilement de la précédente par sa tige rameuse, dont les rameaux sont divariqués; par ses fleurs plus petites, portées sur des pédoncules plus longs; par ses capsules glabres, tandis qu'elles sont pubescentes dans le Pied d'Alouette des jardins. On la cultive quelquefois dans les parterres. Ses fleurs varient de couleurs, et doublent facilement.

2^o DELPHINELLUM.

DAUPHINELLE ÉTRANGÈRE. *Delphinium peregrinum*, L.; Sibth., *Fl. Græca*, t. 506; *Delphinium junceum*, DC., *Fl. fr.* On trouve cette espèce en Orient, en Barbarie, en Italie, et jusque dans le midi de la France. Sa tige est dressée, très-rameuse; ses feuilles sont glabres, roides : les inférieures sont multifides, les supérieures sont linéaires et entières. Les fleurs sont bleues et forment des grappes lâches. Elles sont quelquefois blanches. Cette espèce est cultivée dans les jardins.

3^o DELPHINASTRUM :

DAUPHINELLE HYBRIDE. *Delphinium hybridum*, DC., *Syst.*, 1, p. 553. Cette belle espèce, qui est vivace, est cultivée dans les jardins. Elle offre une tige haute de quatre à cinq pieds, cylindrique, rameuse supérieurement, glabre dans sa partie inférieure, pubescente vers son sommet. Ses feuilles sont glabres, divisées en un très-grand nombre de lobes linéaires, divariqués. Leurs pétioles sont très-longs, cylindriques, dilatés à leur base. Les fleurs sont grandes et forment des grappes terminales longues de plus d'un pied. Ces fleurs, légèrement velues en dehors, ont un éperon très-long, sont portées sur des pédoncules de plus d'un pouce de longueur et poilus. Les capsules sont au nombre de trois. Cette plante est originaire de la Tauride, du Mont-Caucase et de la Sibérie. On la trouve aussi en Italie et dans les provinces méridionales de la France, où peut-être elle n'est que naturalisée, après s'être échappée des jardins.

A cette troisième section appartiennent encore plu-

sières autres belles espèces, telles que le *Delphinium grandiflorum* qui croit en Sibérie; le *Delphinium puniceum*, au Caucase; le *Delphinium azureum*, dans l'Amérique septentrionale; le *Delphinium intermedium*, dans les Pyrénées et les Alpes, etc.

4° STAPHYSAGRIA :

DAUPHINELLE STAPHYSAIGRE. *Delphinium Staphysagria*, L.; De Cand., *Syst.*, 1, p. 562; Sibth., *Fl. Græca*, tab. 508. Cette espèce est connue sous le nom de Staphysaigre. Elle est annuelle ou bisannuelle. Sa tige est cylindrique, d'un à deux pieds de hauteur, cendrée, recouverte de longs poils mous. Ses feuilles sont très-grandes, longuement pétiolées, divisées en cinq ou neuf lobes digités, entiers, aigus. Les fleurs, d'un gris bleuâtre, forment des grappes lâches et courtes. L'éperon est extrêmement court, à peine marqué. Les capsules sont au nombre de trois, grosses, renflées et velues; elles contiennent un petit nombre de graines qui sont très-grosses. Cette espèce croît dans les contrées méridionales de l'Europe. Les graines de la Staphysaigre sont d'une excessive acreté et forment un poison violent pour l'homme et les animaux lorsqu'elles sont données à l'intérieur : aussi ne les emploie-t-on guère qu'à l'extérieur. On incorpore leur poudre avec de l'axonge, et l'on en fait une pommade que l'on emploie pour détruire la vermine.

Dans le premier volume des *Icones Selectæ*, publiés par le baron Benjamin Delessert, on trouve un assez grand nombre des espèces les plus rares; nous allons ici les indiquer : *Delphinium axilliflorum*, Deless., *Icon. Sel.*, tab. 50; *Delphinium Olivieranum*, id., tab. 51; *Delphinium rigidum*, id., tab. 52; *Delphinium exsertum*, id., tab., 55; *Delphinium flavum*, id., tab. 54; *Delphinium virgatum*, id., tab. 55; *Delphinium macropetalum*, id., tab. 56; *Delphinium obcordatum*, id., tab. 57; *Delphinium albidiflorum*, id., tab. 58; *Delphinium tricorne*, id., tab. 59; *Delphinium azureum*, id., tab. 60; *Delphinium cuneatum*, id., tab. 61; *Delphinium speciosum*, id., tab. 62; *Delphinium Requentii*, id., tab. 65.

DAUPHINULE. *Delphinula*. MOLL. Genre formé par Lamarck, aux dépens des Cyclostomes. Caractères : coquille subdiscoïde ou conique, ombiliquée, solide, à tours de spire rudes ou anguleux; ouverture entière, ronde, quelquefois trigone, à bords continus, le plus souvent frangés ou munis d'un bourrelet; ouverture fermée par un opercule. Les Dauphinules sont généralement hérissées ou armées de longues épines; leur ombilic est large, et comme elles ont le péristome continu et souvent entièrement libre, séparé du reste de la coquille, la columelle n'existe pas. On connaît un assez grand nombre d'espèces vivantes ou fossiles, parmi lesquelles :

La **DAUPHINULE LACINIÉE.** *Delphinula laciniata*, Lamk.; *Turbo Delphinus*, L., Lister, *Conch.*, t. 608, f. 45; *Encycl.*, p. 451, f. 1 à 6. Subdiscoïde, épaisse, chargée de sillons écailleux ou granuleux dont quelques-uns, plus gros, portent des appendices laciniés plus ou moins longs; élégamment colorée de rouge et de fauve. De la mer des Indes.

DAUPHINULE DISTORTE. *Delphinula distorta*, Lamk.;

Turbo distortus, L., Chemnitz, *Conch.*, T. v, t. 175, f. 1737 à 1759. Subdiscoïde et épaisse; elle est colorée en rouge pourpre; ses tours de spire supérieurement sont anguleux et plissés longitudinalement; elle est sillonnée, et les sillons sont tuberculeux; le dernier tour est constamment séparé des autres, comme dans quelques Scalaires; elle est d'ailleurs dépourvue des appendices laciniés qui se voient dans l'espèce précédente.

DAUPHINULE RAPE. *Delphinula Lima*, Lamk., *Ann. du Mus.*, vol. 4, p. 110, n° 2. Fossile, orbiculaire, convexe, épaisse, ayant conservé sa nacre; elle est sillonnée transversalement, et les sillons portent de petites écailles concaves; les tours de spire sont subanguleux, le sillon de l'angle étant plus gros et chargé d'écailles plus grandes. Trouvée aux environs de Sentis, dans les gisements marins supérieurs.

DAUPHINULE A BOURRELET. *Delphinula marginata*, Lamk., *Ann. du Mus.*, T. iv, p. 3, n° 5. Fossile orbiculaire, convexe, à tours de spire lisses; ombilic marqué par un petit bourrelet granuleux. On trouve souvent cette petite Coquille avec des restes de sa coloration, à Grignon, à Parnes et dans presque toutes les localités à calcaire grossier.

DAURADE. *Aurata*. FOIS. Nom d'un sous-genre établi par Cuvier dans le grand genre des Spares de Linnæus, et qui a pour type la Daurade ordinaire, *Sparus aurata*. Ce sous-genre appartient à la famille des Léiopomes de Duméril, et à la troisième tribu de la quatrième famille des Acanthoptérygiens de Cuvier. Il est reconnaissable aux caractères suivants : Mâchoires peu extensibles, garnies, sur les côtés, de molaires rondes, semblables à des pavés, et, en avant, de quatre à six dents coniques sur une seule rangée : une seule nageoire dorsale, mais très-étendue; point de piquants ni de dentelures aux opercules : hauteur du corps supérieure ou égale à sa longueur.

On distinguera facilement les Daurades de la plupart des genres de la famille des Léiopomes (*V.* ce mot), en ce que ceux-ci ont les mâchoires garnies de dents disposées en général sur un seul rang et d'une même espèce. On les séparera particulièrement des PICARELS, dont les mâchoires sont extensibles; des BOGUES, qui n'ont point de molaires en pavé; des SARGUES, qui ont en avant des incisives comparables à celles de l'Homme; des PAGRES, qui ont antérieurement un grand nombre de petites dents en brosse; des DENTÉS, dont les mâchoires sont armées en avant de quelques gros et longs crochets, et, sur les côtés, de dents coniques; des CANTHÈRES, qui n'ont que des dents en velours. (*V.* ces différents mots.)

Pour nom latin du sous-genre dont il s'agit nous adoptons le mot *Aurata*, qui était dans Linnæus le nom spécifique d'un Spare que nous appellerons *Aurata vulgaris*, nous conformant au principe adopté par les botanistes, qui donnent l'épithète de *vulgaris* aux espèces qui deviennent types de nouveaux genres, après avoir fait partie d'un grand genre primitif.

DAURADE VULGAIRE. *Aurata vulgaris*, Aldrov.; *Sparus aurata*, Lin. Six dents incisives à chaque mâchoire; queue fourchue; un croissant doré au-dessus

des yeux; deux ou trois rangs de molaires; lèvres charnues; bouche étroite; tête comprimée, très-relevée au niveau des yeux, et dénuée de petites écailles sur le devant; langue épaisse, courte et lisse; opercules arrondies et écailleuses; corps élevé; dos caréné; ventre convexe; anus plus voisin de la queue que de la tête; écailles tendres et lisses; base de la dorsale et de l'anale écaillée. Teinte générale d'un bleu argentin; nageoire dorsale noire, les autres nageoires grises; des raies longitudinales brunes sur le corps; une tache noire sur l'opercule et sur la nageoire caudale; une tache d'un beau rouge au-dessus de la pectorale.

L'estomac de la Daurade est long, et a un pylore garni de trois cœcums; le canal intestinal décrit trois sinuosités; le péritoine est noir, et la vessie natatoire placée au-dessous du dos immédiatement.

La Daurade est célèbre, de toute ancienneté, à cause de sa beauté et de la délicatesse de sa chair. Son nom de *Daurade*, et celui d'*Aourade*, en latin *Aurata* ou *Orata*, lui ont été donnés en raison de son éclat.

Ce Poisson a ordinairement de grandes dimensions. Sur les côtes de France il pèse communément dix ou douze livres; mais sur celles de Sardaigne il n'est point du tout rare de lui voir acquérir le poids de vingt livres. Hesselquist en a vu des individus de près de quatre pieds de longueur dans la mer de l'Archipel, et notamment auprès de Smyrne. Au reste, suivant son âge et sa grandeur, la Daurade reçoit, des pêcheurs de quelques côtes maritimes, des noms différents, et qui seuls prouveraient combien l'on s'est occupé de ce Poisson.

On la pêche dans toutes les mers, mais spécialement dans la Méditerranée, sur les côtes de la Campagne-de-Rome, de Naples, de Sardaigne, de Barbarie, à Malte; elle est abondante dans toute la partie de la mer Atlantique qui sépare l'Amérique de l'Europe, au cap de Bonne-Espérance, dans les mers du Japon, dans celles des Indes. Cetti nous apprend qu'il y en a dans les lacs d'eau douce de la Sardaigne. Toutes les eaux paraissent lui convenir; leur diversité, celle de la température des climats, n'altèrent ni ses qualités, ni ses formes: elle supporte le froid des mers glaciales du Nord, et elle résiste à la chaleur de celles des tropiques.

Elle nage avec une grande légèreté et une rapidité étonnante. Elle se nourrit de Crustacés et de Mollusques à coquilles, dont elle brise facilement l'enveloppe calcaire, avec ses fortes mâchoires qui peuvent plier ou casser les hameçons de fer. On prétend aussi qu'elle a l'industrie de découvrir, en agitant vivement sa queue, les coquillages enfouis dans le sable ou dans la vase.

C'est par suite de la nature des animaux dont elle se nourrit qu'elle fréquente habituellement les rivages, et qu'elle change souvent d'habitation selon les saisons. En hiver, elle se retire dans les eaux profondes, où elle échappe à l'influence des plus fortes gelées.

En 1766, au rapport de Cetti, les Daurades des lacs d'eau douce de Sardaigne sont cependant mortes de froid. On assure que, dans la Méditerranée, elles passent une grande partie du jour dans les trous des rochers, pour se livrer au sommeil qui est quelquefois si

profond chez elles, dit Rondelet, qu'avant la nuit on peut les prendre facilement au harpon.

Au printemps, époque du frai, les Daurades se rapprochent des embouchures des fleuves, et s'engagent fréquemment dans les étangs salés, qui communiquent avec la mer. Là, elles trouvent une nourriture si abondante qu'en un seul été elles triplent de poids et de volume; elles y acquièrent d'ailleurs des qualités qui rendent leur chair beaucoup plus savoureuse. C'est pourquoi, dans les provinces méridionales de la France, on préfère celles qui vivent dans les étangs d'Hyères, de Martigues et de Lattes, près du cap de Cette. Chez les Romains, si connus à certaines époques pour leur sensualité, on les payait très-cher, et un certain Sergius attachait une sorte d'honneur à se faire surnommer *Aurata*, à cause de son goût pour les Daurades. Chez eux aussi, on estimait les Daurades des étangs beaucoup plus que celles de la mer proprement dite: voilà pourquoi ils en faisaient transporter dans les lacs intérieurs, et en particulier dans le fameux lac Lucrin.

Il paraît donc qu'on pouvait les habituer à l'eau douce, puisque Columelle conseille d'en peupler les étangs. Duhamel, d'après des observations particulières, est porté à penser de même, et Bloch espère les voir un jour acclimatées dans les eaux douces, qui perfectionnent, dit-on, leurs qualités; malgré cela nous ne pensons pas qu'on l'ait tenté de nos jours. Il est vraisemblable qu'on les y amènerait insensiblement en les mettant d'abord à quelque distance de la côte, là où des eaux légèrement saumâtres forment des sortes de mares.

L'automne est la meilleure saison pour manger ces Poissons. Ceux d'entre eux qui sont très-grands, sont ordinairement durs, à raison de leur âge avancé.

Lorsque la pêche en est abondante, on en sale une partie pour les envoyer au loin.

Quand on les veut manger frais, on les fait préparer d'une foule de manières différentes, que Rondelet a décrites avec une grande exactitude.

Du temps d'Élien, on les prenait en formant, sur la grève que la haute mer devait couvrir, une sorte d'enceinte composée de rameaux plantés dans la vase ou dans le sable. Les Daurades arrivaient avec le flux; et, arrêtées par les rameaux lorsque la mer baissait et qu'elles voulaient suivre le reflux, elles étaient retenues dans l'enceinte, où on les saisissait avec facilité. Rondelet rapporte que de son temps la même méthode était encore suivie dans l'étang de Lattes, et que pour cela on employait des branches de tamarix. Aujourd'hui on les pêche habituellement au filet, avec le bregin, le verveux, le trémou ou des hameçons garnis de chair de Scombre et de Crustacés, ou d'animaux à coquilles.

Chez les anciens Grecs, la Daurade était consacrée à Vénus, comme emblème de la beauté féconde. Il paraît que, chez eux, elle portait parfois le nom de *χρυσόσφραγος* ou *sourcil d'or*, nom qu'on a aussi attribué à une espèce de Coryphène et au Pompile qui paraît être un Centrolophe, et qui a amené un peu de confusion au sujet de ce que les anciens ont dit de la Daurade. *V. CORYPHÈNE ET CENTROLOPHE.*

Au reste, les Grecs modernes conservent encore le

même nom à ces deux Poissons. Chez leurs ancêtres, on leur donnait l'épithète de *sacrés*; *χρυσαιον εν οφθαλμοις* *ισπώνιθον*, disait Callimaque.

On trouve dans le sein de la terre de nombreux restes de Daurades fossiles, ou au moins de Poissons très-voisins de celui que nous venons d'examiner. Ce sont, en général, des portions de mâchoires, ou des mâchoires entières, garnies de leurs dents incisives et de leurs nombreuses molaires. Le premier rang de ces molaires, dans l'espèce vivante, en contient dix; le second et le troisième n'en renferment point un aussi grand nombre; mais celles du troisième, et particulièrement les plus éloignées du bout du museau, sont plus grandes et plus fortes que les autres; leur volume augmente beaucoup encore avec l'âge de l'animal; mais elles conservent constamment leur figure hémisphérique ou ovoïde.

Ce sont ces plus grandes molaires fossiles, quelquefois même arrachées à une Daurade nouvellement morte, qu'on a nommées *crapaudines* ou *bufonites*, de même que celles de l'Anarhique-Loup et de quelques autres Poissons, parce qu'on les a crues, comme ces dernières, des pierres produites dans la tête d'un crapaud. « On les a recherchées, achetées assez cher, » chassées dans des métaux précieux, et conservées » avec soin, dit Lacépède, soit comme de petits objets » d'un luxe particulier, soit comme douées de qualités » médicinales utiles. » A certaines époques, on a attaché un grand prix à celles qui, étant fossiles, offraient différentes nuances de gris, de brun ou de rouge. On les estimait encore davantage lorsque leurs teintes, distribuées par zones, formaient dans le centre une tache presque ronde et noirâtre: on les comparait alors à un œil, et on les nommait *Yeux de serpents pétrifiés*. On leur attribuait une foule de vertus imaginaires; on en préparait des amulettes sous la forme de pendants d'oreilles ou de bagues: aussi, à Malte, avait-on appris à les contrefaire avec des dents de Daurades fraîches, qu'on teignait avec du nitrate d'argent ou de l'acide nitreux. V. CRAPAUDINES et GLOSSOPÈTES.

Schneider, d'après Lœffling, dit que les Espagnols donnent le nom de *Cochicato* à une variété de la Daurade qui a une tache bleue entre les yeux, et les catopes couleur de rose.

DAURADE PORTE-ÉPINES. *Aurata spinifera*; *Sparus spinifer*, Forskahl, Linn. Quatre dents incisives à chaque mâchoire; molaires hémisphériques et très-serrées les unes contre les autres. Teinte générale d'un rouge argenté; le dos et des raies d'un rouge obscur; lèvres supérieure protractile; écailles larges et striées; caudale bordée de rouge, en croissant.

Forskahl a observé ce Poisson dans les endroits vaux et profonds de la mer d'Arabie, où il ne s'approche que très-rarement des rivages. Les pêcheurs arabes le prennent à la ligne. Sa chair est succulente et de fort bon goût.

DAURADE MYLIO. *Aurata Mylio*; *Sparus Mylio*, Lacépède. Tout le palais pavé de dents molaires arrondies; six incisives à chaque mâchoire; lèvres supérieure extensible; teinte générale argentée; les pectorales, une portion de la dorsale et la caudale, jaunes; catopes,

partie de l'anale, bord de la dorsale et de la caudale, noirâtres; une tache dorée sur chaque joue; plusieurs raies longitudinales brunes et interrompues; deux bandes transversales noires: l'une sur le devant de la tête, et l'autre sur l'opercule. Écailles larges, lisses et brillantes; cinq rayons à la membrane branchiale. Taille d'une Carpe moyenne.

Des mers voisines de l'Île-de-France. Découverte par Commerson.

Cuvier pense que ce Poisson est le même que le Labre chapélet, *Labrus catenula*, de Lacépède.

DAURADE MYLOSTOME. *Aurata mylostoma*; *Sparus mylostomus*, Lacépède. Nageoire caudale en croissant; sommet de la tête et dos très-relevés; fond du palais pavé de dents molaires; sept rayons à la membrane des branchies; mâchoires également avancées; langue courte, large, pointue et cartilagineuse; deux orifices à chaque narine; yeux très-gros et saillants; écailles rayonnées et un peu crénelées dans leur bord postérieur. Teinte générale d'un jaune foncé, plus clair sur les pectorales, mêlé avec du vert sur une grande partie de la dorsale et de la caudale, et qui s'étend jusqu'au bord intérieur de la mâchoire inférieure, au palais, à la langue et au gosier; deux taches noirâtres placées sur l'extrémité de la queue, de manière à se réunir et à représenter, suivant l'expression de Commerson, une paire de lunettes; plusieurs raies longitudinales, interrompues et alternativement bleues et dorées.

Ce Poisson a été observé par le voyageur-naturaliste Commerson, dans le voisinage des îles Praslin. La saveur de sa chair est fort agréable.

DAURADE PERROQUET. *Aurata Psittacus*; *Sparus Psittacus*, Lacépède. Caudale en croissant; occiput et dos arqués et très-élevés; tête et opercules dénuées de petites écailles; museau semblable au bec d'un Perroquet; palais pavé de dents molaires; onze ou douze raies longitudinales de chaque côté; pectorales pointues; dorsale basse et allongée.

Découverte par Commerson dans le grand Océan équatorial.

DAURADE BUFONITE. *Aurata Bufonites*; *Sparus Bufonites*, Lacép. Caudale en croissant; une partie de cette nageoire et des opercules couverte d'écailles; dos élevé; six dents incisives, grosses et émoussées, au-devant de la mâchoire supérieure; quatre dents semblables seulement à l'inférieure; intérieur de la bouche pavé de molaires hémisphériques et très-inégales en volume; onze ou douze raies longitudinales; pectorales pointues; deux orifices inégaux en grandeur à chaque narine.

Ce Poisson a été découvert par Commerson dans les mêmes eaux que le précédent. Cuvier croit qu'il ne diffère en rien de la Daurade ordinaire.

DAURADE BILOBÉE. *Aurata bilobata*; *Sparus bilobatus*, Lacép. Caudale fourchue, à lobes arrondis; tête et opercules écailleux; une bosse entre les yeux; yeux très-gros; quatre ou six dents longues, pointues et crochues, au bout de la mâchoire supérieure, au-devant d'une rangée de molaires hémisphériques; base de la nageoire caudale garnie de petites écailles; corps

aplatis, argenté, traversé par de légères bandes bleuâtres et dorées. Taille, dix pouces.

Cette Daurade a été observée par Commerson dans le grand Océan équinoxial. Quelques navigateurs l'appellent *Capitaine blanc*. Risso dit que, dans les mois de mars et de décembre, on la prend dans les rochers de la mer de Nice.

DAURADE DE FORSTER. *Aurata Forsteri*; *Sparus Forsteri*, Schneid.; *Sparus striatus*, Forst. Teinte générale rouge; queue entière, sans taches; vingt raies de chaque côté du corps; une bande sur les lombes, et une ligne sur l'abdomen, noires; quatre dents incisives fortes et en crochet; museau obtus; cinq rayons à la membrane des branchies. Taille de neuf à dix pouces.

Ce Poisson a été découvert par Forster, dans l'Océan Pacifique, près de l'île de Tonga-Tabou.

DAURADE ROUGIE. *Aurata miniata*; *Sparus miniatus*, Forst. et Schneid. Corps ovale, jaunâtre, réticulé; lèvres épaisses, charnues, doubles et rouges; museau allongé, aigu; quatre dents incisives, aiguës, coniques, courbées; molaires larges, courtes, serrées, un peu aiguës dans le voisinage des incisives; narines tubulées; yeux gros; six rayons à la membrane branchiale. Nageoires dorsale et anale séparées, en arrière du dos et de l'abdomen, par une membrane charnue et lâche; dorsale jaune, à sommet rouge; pectorales triangulaires, rougeâtres, marquées d'une tache de sang à leur base; catopes appendiculés, avec une tache rouge à la base; caudale rouge, presque bifide, obscure à la base.

De l'Océan Pacifique. Chair savoureuse.

DAURADE BERDA. *Aurata Berda*; *Sparus Berda*, Forsk., L. Quatre longues dents incisives à chaque mâchoire; molaires nombreuses, hémisphériques: les plus éloignées du museau plus grandes que les autres; lèvre supérieure avancée; écailles grandes et arrondies. Teinte générale blanchâtre; une petite bande transversale brune sur le milieu de chacune des écailles latérales. Une sorte de barbillon très-court au-devant de chaque narine; pectorales transparentes; toutes les autres nageoires brunes. Taille, environ deux pieds.

Ce Poisson se nourrit de végétaux, dans la mer Rouge; il fréquente principalement les côtes des petites îles où croît l'arbre appelé *Schoura*, et dont Forskahl a fait un nouveau genre sous le nom de *Sceura*. Les feuilles de cet arbre, qui tombent à la surface des eaux, sont la nourriture que le Berda préfère. Risso dit qu'on le prend dans la mer de Nice, où il se nourrit de petites Clupées.

Indépendamment du nom de *Berda*, les Arabes lui donnent encore celui d'*Abou basal*, ou de *Père aux Oignons*, probablement parce qu'il porte des petits bulbes à la base des aiguillons du dos.

DAURADE GRAND-OEIL. *Aurata grandoculis*; *Sparus grandoculis*, Lac.; *Sciæna grandoculis*, Forsk., L. Six incisives à chaque mâchoire; molaires larges, plates et courtes; lèvre inférieure renflée; un tubercule entre les yeux; nageoire caudale écailleuse; yeux très-grands; teinte générale bleuâtre: nageoires dorsale et anale lobées postérieurement; nageoires violettes ou d'un rouge pâle; corps rayé.

Ce Poisson, de la mer d'Arabie, a été décrit d'abord par Forskahl.

DAURADE HARAK. *Aurata Harak*; *Sparus Harak*, Lacép.; *Sciæna Harak*, Forsk. et Linn. Quatre incisives à chaque mâchoire; molaires émoussées sur un seul rang, les antérieures larges, les postérieures hémisphériques; des dents sétacées et nombreuses auprès de ces dernières; première pièce des opercules écailleuse. Teinte générale verdâtre; une tache noire et souvent bordée de brun de chaque côté; nageoires rougeâtres.

Ce Poisson a aussi été vu par Forskahl dans la mer Rouge.

DAURADE SARBE. *Aurata Sarba*; *Sparus Sarba*, Lacép., Linn. Incisives serrées, coniques; molaires nombreuses et hémisphériques; seize à dix-sept raies longitudinales brunes, de chaque côté du corps; pectorales blanchâtres, lancéolées et beaucoup plus courtes que les catopes, qui sont d'un beau jaune, de même que l'anale et la partie inférieure de la caudale.

Cette Daurade, dont la chair est fort agréable, se prend, au rapport de Forskahl, sur les côtes de la mer Rouge, dans les endroits vaseux, sur les bancs de corail.

DAURADE HURTA. *Aurata Hurta*; *Sparus Hurta*, L.; *Sparus rubellion*, Daubent. Corps et queue comprimés; dorsale recue dans un sillon longitudinal; quatre incisives en haut, et trois seulement en bas; molaires globuleuses; des bandes rouges transversales. Taille, dix pouces. De la mer Méditerranée.

DAURADE ANNULAIRE. *Aurata annularis*; *Sparus annularis*, Bloch, 271. Six incisives à chaque mâchoire; deux rangs de molaires en bas, quatre en haut. Cinq stries noires, transversales; une tache noire sur la queue; bord de la nageoire caudale noir. De la mer Méditerranée.

DAURADE. C'est aussi le nom d'une espèce de Coryphène. V. ce mot.

DAURADE. BOT. Synonyme vulgaire de Cétérach.

DAURAT. POIS. Syn. vulgaire de Cyprin de la Chine.

DAUW. MAM. Espèce du genre Cheval, *Equus montanus*, Burchell.

DAVALLIE. *Davallia*. BOT. Genre de Fougères, caractérisé par sa fructification en forme de points presque ronds ou un peu allongés, situés presque sur les bords de la fronde et à sa partie supérieure, munis chacun d'une membrane ou tégument (*indusium*) en forme de cornet tronqué, et s'ouvrant verticalement par le côté extérieur.

Ce genre comprend environ quarante espèces exotiques, qui faisaient presque toutes partie des genres *Adiantum* et *Trichomanes* de Linnæus. C'est à Smith que l'on doit son établissement.

Cavanilles l'avait également créé sous le nom de *Humata*; mais les botanistes ont préféré celui de *Davallia*, comme plus ancien. R. Brown fait observer que les espèces forment quatre groupes assez naturels. Le premier renferme les espèces qui ont le port des *Lindsea*; le deuxième contient les espèces qui ont le port des *Dicksonia*; et le troisième offre les espèces qui ont le port des *Nephrodium*. Quant au quatrième groupe,

il s'éloigne des précédents par le port et par quelques considérations sur l'involuteur : c'est le *Wibelia* de Bernhardt. Voici l'indication de quelques-unes des espèces les plus intéressantes, ou les plus propres à donner l'idée de l'ensemble des Fougères de ce genre et des régions qu'elles habitent.

§ I. *Frondes sinuées ou pinnatifides.*

DAVALLIE HÉTÉROPHYLLE. *Davallia heterophylla*, Smith, Sw., W.; *Humata ophioglossa*, Cav. Frondes, les unes stériles, simples, ovales, pointues, entières; les autres fertiles, lancéolées, linéaires, sinuées, à lobes dentés en scie; stipe rampant, hispide. On trouve cette Fougère à Sumatra, et dans les îles Nicobar et Marianne.

DAVALLIE PÉDIAIRE. *Davallia pedata*, Smith, W.; *Adiantum repens*, L., Suppl. Fronde en cœur à la base, à cinq angles dans son pourtour, mais ovale-pinnatifide, à découpures oblongo-linéaires, dentées en scie à l'extrémité, et fructifères; découpures du bas plus grandes, sinuées sur le côté supérieur, pinnatifides sur le côté inférieur; stipe ou racine rampante, écaillée. Cette jolie Fougère, qui n'a que deux ou trois pouces de haut, croît sur les vieux arbres, à l'île Bourbon.

§ II. *Frondes ternées.*

DAVALLIE DENTÉE. *Davallia serrata*, W.; *Humata trifoliata*, Cav. Frondes ternées; chaque division pinnatifide; découpures des frondes stériles, linéaires, oblongues, obtuses, dentées en scie; découpures des frondes fertiles plus étroites, profondément dentées en scie; stipe rampant, écaillé. Cette espèce, voisine de la précédente et de la même grandeur, croît aux îles Marianne.

§ III. *Frondes ailées.*

DAVALLIE EN FER DE FAUX. *Davallia falcata*, Sw., W. Frondes ailées, lancéolées; frondules lancéolées, presque en forme de fer de faux, tronquées à la base, et munies d'une oreillette dirigée en haut; points fructifères, ovales, tomenteux. Cette Fougère, qui a deux pieds de haut, est portée par un stipe cylindrique. Elle croît dans les Indes orientales.

§ IV. *Frondes deux ou trois fois ailées.*

DAVALLIE ÉLÉGANTE. *Davallia elegans*, Sw., W. Frondes deux fois ailées; frondules inférieures deux fois ailées, à subdivisions cunéiformes à la base, oblongues-lancéolées, incisées, dentées, et à dentelures elles-mêmes bidentées. Cette grande et belle Fougère se trouve à Java, à Tranquebar et à la Nouvelle-Hollande.

DAVALLIE ALLONGÉE. *Davallia elata*, Sw., Willd.; *Wibelia elata*, Bernh., Schrad., Journ. 1801, 1, tab. 1, f. 2. Fronde trois fois ailée; frondules primaires, longuement acuminées; les petites frondules toutes oblongues, lancéolées, pointues, incisées-dentées, à dentelures des frondes fertiles, bidentées. Cette espèce croît dans les îles de la mer Pacifique. R. Brown présume qu'on pourra probablement en faire un genre distinct.

DAVALLIE GLAUQUE. *Davallia glauca*, Cav., Sw. Fronde glauque, trois fois ailée; frondules alternes, à folioles linéaires, pinnatifides, pointues; fructification en points globuleux. Cette espèce croît dans les Andes du Pérou.

DAVALLIE DES CANARIES. *Davallia Canariensis*, Sw., W.; *Trichomanes Canariense*, L. Fronde tripartite; chaque rameau trois fois ailé, à frondules pinnatifides; laciniures stériles, lancéolées, presque tridentées; les fertiles presque tronquées et cunéiformes. Cette Fougère, qui s'élève à sept et huit pouces, croît en touffes aux Canaries et en Portugal. C'est la seule espèce européenne de ce genre; on la cultive dans nos jardins botaniques, où elle se fait remarquer par le vert sombre et la multitude des découpures de son feuillage.

DAVALLIE AIGUILLONNÉE. *Davallia aculeata*, Sw., Willd.; *Adiantum aculeatum*, L. Fronde trois fois ailée; premières frondules du bas elles-mêmes trois fois ailées; petites frondules cunéiformes, 3-5 fides, à découpures lancéolées, dentées au sommet; rachis flexueux et aiguillonné. Cette Fougère, dont le feuillage rappelle celui du cerfeuil, croît à la Jamaïque et à Saint-Domingue, dans les lieux secs et exposés au soleil.

DAVIE. *Davia*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par De Candolle. Caractères : calice campanulé, le tube ovulaire-oblong; dix ou douze dents au limbe qui est presque membraneux; cinq à six pétales; anthères en forme de bec à l'extrémité, se prolongeant en éperon à la base; ovaire libre, globuleux ou oblong, déprimé et glabre; style filiforme; capsule à cinq loges. Les Davies, dont quatre espèces sont maintenant connues, forment des arbrisseaux élevés ou des arbres; ils sont originaires du Brésil, du Pérou et de la Guiane; leurs feuilles sont pétiolées, ovales, nervurées, presque glabres; les fleurs, réunies en corymbes ou en panicule, sont d'un jaune assez pâle. Le *Davia paniculata* avait été placé par Martius dans le genre *Rhexia*.

DAVIESIE. *Daviesia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Décandrie Monogynie, constitué par Smith. Caractères : calice anguleux, simple et quinquéfide; corolle papilionacée; dix étamines libres; stigmate simple, aigu; légume comprimé et monosperme. En décrivant une belle espèce de ce genre, que Willdenow avait rapportée au genre *Pullenaea*, également établi par Smith, Ventenat observe que la *Daviesia* a la plus grande affinité avec ce dernier genre et qu'il n'en diffère que par son calice nu ou sans appendice et par son fruit comprimé et à une seule graine. Les Daviesies sont des arbustes à rameaux roides, à feuilles simples, terminées en pointe, et à petites fleurs jaunâtres. Elles ont pour patrie la Nouvelle-Hollande, d'où quelques-unes ont été transportées dans les jardins d'Europe, telles que les *Daviesia denudata*, Vent.; *Daviesia latifolia* et *Daviesia mimosoides*, Brown. Smith a donné, dans le neuvième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, les descriptions fort détaillées de dix espèces, sous les noms de *Daviesia acicularis*, *Daviesia incrassata*, *Daviesia ulicina* (*Daviesia ulicifolia*, Andr.), *Daviesia reticulata*, *Daviesia squarrosa*, *Daviesia umbellulata*, *Daviesia corymbosa*, *Daviesia cordata*, *Daviesia alata*, et *Daviesia juncea*. Cette dernière est une toute autre plante que celle nommée ainsi par Persoon, et qui doit se rapporter à la *Daviesia denudata* décrite et figurée par Ventenat (Choix des Plantes, p. et t. 7). Smith (*Annals of Bot.*,

voï. 1, p. 507) distingue même celle-ci d'avec les Daviées et en forme le genre *Viminaria*.

DAVIESIE OMBELLÉE. *Daviesia umbellata*, espèce postérieurement décrite par Smith, sous le nom de *Daviesia umbellata*, et représentée dans la Flore de la Nouvelle-Hollande de Labillardière, t. 107, avec l'analyse des organes fructificateurs, qui donne une juste idée du caractère générique.

DAVILLE. *Davilla*. BOT. Genre de la famille des Dilléniacées, constitué par Vandelli (*Flor. Lusit. et Brasil. Prodr.* 115, tab. 2, fig. 14). Caractères : étamines en nombre indéfini; carpelle unique, testacé, renfermé dans les deux sépales intérieurs du calice, qui se sont accrus et sont devenus concaves, opposés et semblables aux valves d'un fruit; une ou deux graines à peu près globuleuses. On n'en connaît encore qu'une seule espèce, **DAVILLE BRÉSILIENNE**, *Davilla Brasiliana*, DC., arbre dont les feuilles sont alternes, oblongues et décurrentes, les fleurs vertes ou roussâtres. Par son port, il se rapproche beaucoup et il est pour ainsi dire intermédiaire entre le *Tetracera* et le *Delima*, genres de la même famille.

On trouvait dans le Supplément de l'Encyclopédie Méthodique la description de cette plante sous le nom de *Davilla rugosa*. Il est fâcheux que De Candolle n'ait pas adopté ce nom, on n'aurait pas un synonyme de plus; mais il ne serait guère convenable de préférer maintenant celui-ci, puisque le nom de *Davilla Brasiliana* accompagne non-seulement une bonne description générique et spécifique, mais encore une excellente figure publiée par M. Benjamin Delessert (*Icones Selectæ*, vol. 1, t. 72).

Le genre *Davilla* diffère du *Tetracera* en ce que ses fleurs sont hermaphrodites, son ovaire unique, son stigmate capité et non aigu, enfin par la forme remarquable de ses deux sépales intérieurs.

DAVITE. MIN. Ce minéral se trouve à Chiwachi, dans l'Amérique méridionale, près d'une source d'eau thermale, contenant de l'acide sulfurique en liberté. Il est en masses amorphes, blanches, vertes ou jaunâtres, d'une saveur nauséabonde, astringente et désagréable; exposé à l'action du chalumeau il commence par donner de l'eau, puis de l'acide sulfureux et sulfurique, et finit par se réduire en poudre blanche. La variété blanche donne à l'analyse : acide sulfurique 50; alumine 15; eau 57. La Davite n'est donc que de l'alumine sulfatée, colorée accidentellement par de l'oxide de fer lorsqu'elle est jaune, par de l'oxide de cuivre lorsqu'elle est verte ou bleuâtre.

DAVYNE. MIN. Monticelli, dans sa Minéralogie du Vésuve, a donné le nom de Davyne à une substance minérale volcanique, qui lui a présenté pour caractères : forme primitive, l'hexaèdre régulier : les facettes qui remplacent les facettes du prisme hexagonal conduisent à un dodécaèdre bipyramidal, dont les angles dièdres terminaux sont de 154°, 46' et les angles latéraux de 51°, 47'. La forme fondamentale est un rhomboèdre de 112°, 16'. Le clivage est très-net, parallèle aux faces principales du prisme. Les plans qu'il met à nu ont un éclat vif et perlé. Les cristaux sont blancs et transparents; ils sont fragiles; leur dureté est de 5,5; leur

pesanteur spécifique 2,4; ils sont souvent associés à du grenat brun dodécaèdre. La Davyne forme gelée avec l'acide nitrique; elle se boursouffle au chalumeau; son analyse chimique donne : silice 45; alumine 55; chaux 12, fer 01; eau 07; perte 04. Cette substance a été découverte au Vésuve.

DAWAN. BOT. Rumph décrit sous ce nom trois arbres des Moluques, qui, selon Jussieu, paraissent avoir beaucoup d'affinité avec le genre *Spondias* de la famille des Térébinthacées. Leurs feuilles sont pinnées, à folioles alternes ou opposées; leurs fleurs, disposées en grappes terminales, sont très-petites, et il leur succède des fruits de la forme et de la grosseur d'une balle de fusil, dont le brou contient un principe huileux.

DAWSONIE. *Dawsonia*. BOT. Genre de la famille des Mousses, observé à la Nouvelle-Hollande par Brown qui l'a décrit dans les *Transact. Linn. T. X*, p. 516. Il ne renferme qu'une seule espèce qui a complètement le port d'un Polytric; sa tige est simple, roide; ses feuilles amplexicaules sont longues, subulées, dentées, et présentent supérieurement, comme celles des Polytrics, plusieurs crêtes saillantes, parallèles à la nervure principale. Le pédicelle est terminal et unique; la capsule est oblique, plane supérieurement, et convexe inférieurement; elle ressemble beaucoup, pour la forme, à celle du *Buxbaumia aphylla*; l'opercule est en forme de cloche; la coiffe est double; l'extérieure n'est composée que de poils entre-croisés; l'intérieure est fendue latéralement et tuberculeuse au sommet; le péristome est formé de poils très-nombreux, longs, droits et simples, naissant également des parois de la capsule et de la columelle. Ce dernier caractère, unique dans la famille des Mousses, pourrait laisser quelque doute s'il n'avait été remarqué par un observateur aussi habile. Hooker a donné depuis une excellente figure de la même plante dans les *Musci exotici*, et il a de nouveau observé ce caractère. C'est la première fois qu'on voit un péristome naître de la columelle; mais cette columelle, représentée comme très-grosse et renflée, est-elle bien la même chose que ce qu'on a décrit, sous ce nom, dans les autres Mousses? Ne serait-ce pas plutôt la membrane interne de la capsule séparée des parois de cette capsule? L'examen de la plante fraîche pourrait seul éclaircir ce fait.

DAWSONIE. *Dawsonia*. BOT. Genre d'Hydrophytes consacré à Dawson Turner par Paliset de Beauvois, mais dont il n'a fait connaître ni les caractères ni les espèces. Lamouroux a donné ce nom à un groupe de Délesseries qui formaient la seconde section de ce genre si nombreux; il offre pour caractères : des feuilles planes, parcourues par une ou plusieurs nervures longitudinales, simples ou rameuses, et ne se prolongeant jamais jusqu'aux extrémités ni sur les bords; fructification double : la tuberculeuse comprimée, gigartine, située dans le voisinage des nervures ou sur le bord des feuilles; la capsulaire éparse sur les feuilles et souvent presque invisible. Ce genre est composé de dix-huit à vingt espèces, la plupart nouvelles; Dawson Turner en a figuré plusieurs sous les noms de *Fucus platycarpus*, *pristoides*, *caulescens*, *rubens*, *nerosus* et *venosus*; les *Deless. lobata* et *Gmelini* lui appartiennent également. La grandeur, la couleur et

l'habitation des Dawsonia n'offrent rien de particulier.

DAYENA ou **DAYENIA**. bot. Synonyme d'Ayénie.

DAYONOT. bot. Suivant Jussieu, le petit arbre qui porte aux Philippines le nom de Dayonot (*Tugus*), paraît avoir des caractères qui le rapprochent d'une part du *Boehmeria* dans la famille des Urticées, de l'autre du *Tragia* dans les Euphorbiacées.

DÉ A COUDRE. bot. Synonyme vulgaire d'Agaric campanulé.

DEBASSAIRE. ois. Syn. vulgaire de Mésange Remiz.

DÉBORDANT. *Marginans*. bot. On qualifie ainsi le nectaire quand il est sensiblement plus large que la base de l'ovaire.

DEBRÆA. bot. Rømer et Schultes ont substitué ce nom à celui d'*Erisma*; mais comme rien ne justifiait l'opportunité de cette substitution, les botanistes ne se sont pas empressés de l'accueillir. V. *ERISMA*.

DÉGACANTHE. pois. Espèces des genres Lutjan et Bodian, qui se distinguent par dix épines aux nageoires.

DÉGACÈRES. *Decaceræ*. moll. Céphalophores cryptodibranches, qui ont cinq paires d'appendices tentaculaires, attachés sur la tête.

DÉGACHÈTE. *Decachæta*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées, établi par De Candolle qui en a posé les caractères de la manière suivante : capitule multiflore; involucre ovale, imbriqué, formé de trois ou quatre rangs d'écaillés substriées et caduques : les externes ovales, entières, oblongues et un peu obtuses; réceptacle presque convexe, à paillettes linéaires; corolles glabres; anthères incluses; styles rameux, allongés, exsertes; akène aigu, pentagone et glabre; aréole terminale, convexe; aigrette consistant en une rangée de dix soies persistantes, un peu scabres à leur base, terminées en massue. La seule espèce connue, *Decachæta Hænkeana*, est un sous-arbrisseau dressé, glabre, à rameaux cylindriques, à feuilles alternes, subpétiolulées, oblongues-lancéolées, acuminées, dentées, penninervées et mollement réticulées. Les fleurs sont rassemblées en un thyrses terminal. Cette plante est originaire du Mexique.

DÉGACTIS. échin. L'on a donné ce nom aux Astéries fossiles; Knorr les a figurées pl. 1, tab. 11, fig. 4. Elles ont dix rayons. Lamarck n'en parle point dans son Histoire des Animaux sans vertèbres.

DÉGADACTYLE. pois. Espèce du genre Polynème.

DÉCADIE. *Decadia*. bot. Genre de l'Icosandrie Monogynie, L., fondé par Loureiro, et ainsi caractérisé : calice inférieur à trois divisions persistantes, étalées et inégales; corolle à dix pétales dressés et plus longs que le calice; environ trente étamines presque égales aux pétales, et insérées à la base de ceux-ci, d'après Loureiro; un style filiforme et un stigmate épaissi; drupe ové et triloculaire. Le nom de Décadie vient de ses trois décades d'étamines, nombre toujours constant selon l'auteur cité. De Candolle place ce genre à la suite des Elæocarpées; mais il ajoute que si l'insertion des étamines est calicinale, et non telle que l'a décrite Loureiro, le *Decadia* doit être rapporté aux Rosacées. L'unique espèce dont ce genre se compose, *Decadia aluminosa*, est un arbre d'une médiocre grandeur, dont le tronc est couvert d'une écorce lisse, les rameaux écartés, les

feuilles lancéolées, dentées en scie, alternes, pétiolées, glabres et verdoyantes. Les fleurs sont blanches, petites et disposées en grappes peu allongées, presque simples et terminales. Il croît dans les forêts de la Cochinchine où il est nommé *Cay-Deungse*, et probablement dans plusieurs îles de l'archipel Indien, car Loureiro lui donne pour synonyme l'*Arbor aluminosa* de Rumph (*Herb. Amb.*, liv. v, tab. 100), et l'*Arbor Bobu dicta* de Burmann (*Zeyl.* pl. 26). Cet arbre est employé, par les habitants d'Amboine, selon Rumph, pour teindre en rouge.

DÉCAFIDE. Organe quelconque découpé ou divisé au delà de moitié, en dix parties ou segments.

DÉCAFIDE. *Decafidus*. bot. Organe divisé en cinq dents ou partagé en cinq découpures.

DÉCAGONE. pois. Espèce du genre Cotte.

DÉCAGYNE. *Decagynus*. bot. Fleur pourvue de dix pistils.

DÉCAGYNIE. *Decagynia*. bot. Dans le Système sexuel de Linné, où les caractères des premières classes sont fondés sur le nombre des étamines, ceux des ordres sont tirés du nombre des styles ou des stigmates distincts. La Décagynie est l'ordre qui renferme les végétaux ayant dix styles; tel est, par exemple, le *Phytolacca Decandra*.

DÉCAISNÉE. *Decaisneg*. bot. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie de Linné, institué par Brongniard qui le caractérise ainsi : folioles du périgone presque égales, et soudées entre elles par la base : les extérieures, posées sur le labelle avec lequel elles adhèrent, sont renflées inférieurement; les intérieures sont plus larges et semblables au sépale intermédiaire; le labelle ressemble beaucoup aux sépales comme aux pétales, aux latéraux desquels il est soudé par sa base; son limbe est libre, inclus, entier et concave; le gynostème est court, comprimé, avec le clinandre membraneux postérieurement, et prolongé de chaque côté par un appendice oreilliforme; anthère terminale, operculaire, avec ses loges fermées, contenant deux masses polliniques, attachées au sommet du stigmate. Les Decaisnées sont des plantes herbacées, originaires du Brésil; leurs racines sont fibreuses, d'inégale épaisseur; il en naît des feuilles ovales, membraneuses et nervurées, qui sont en fourreau à leur base; celles de la tige sont lancéolées, squamiformes; l'épi qui termine la tige est cylindrique, serré, composé de fleurs petites, rassemblées quelquefois en plusieurs bouquets et garnies de bractées.

DÉCAMERIE. *Decameria*. ins. Hyménoptères; genre proposé dans la famille des Tenthredines, par Lepelletier et Serville qui lui donnent pour caractères principaux : antennes de dix articles; ailes supérieures offrant une cellule radiale et quatre cellules cubitales, dont la quatrième atteint l'extrémité de l'aile. Ce genre se composerait de deux espèces exotiques, dont la patrie n'est pas exactement constatée.

DÉCANDOLLIE. bot. V. *CANDOLLÉE*.

DÉCANDRE. bot. Fleur qui a dix étamines.

DÉCANDRIE. *Decandria*. bot. Dixième classe du Système sexuel de Linné, qui contient tous les végétaux ayant dix étamines. Cette classe offre cinq ordres,

savoir : 1^o Monogynie ; 2^o Digynie ; 3^o Tryginie ; 4^o Pentagynie ; 5^o Décagynie.

DECANEURE. *Decaneurum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, homogame, à fleurs tubuleuses, hermaphrodites et quinéquides ; réceptacle plan, alvéolé ; involucre imbriqué, formé de plusieurs rangées d'écailles, ordinairement enveloppé de bractées foliacées, mais quelquefois nu : les écailles externes sont plus courtes, aristato-cuspidées ; les internes n'ont point d'arêtes et sont scarieuses au sommet ; akène glabre, relevé de dix côtes ou nervures saillantes ; aigrette consistant en une rangée de soies épaisses, roides et barbelées, disposées en anneau autour de la base, dans la jeunesse, puis décidues à mesure que la plante vieillit. Ce genre, voisin du *Vernonia*, s'en distingue très-bien, par son fruit à dix côtes saillantes, son aigrette sur un seul rang, et dépourvue de la petite rangée accessoire, propre aux Vernonies ; il se compose de quatorze espèces de l'Inde, presque toutes inédites. Du reste ce genre n'est pas entièrement nouveau, mais il était peu connu et mal circonscrit ; il se divise en deux sections qui ont l'une et l'autre été considérées comme genres, savoir : les espèces à grandes bractées foliacées, qui forment le genre *Phyllocephalum* de Blume, et celles à involucre nu, qui peuvent garder le nom de *Gymnanthemum*, sous lequel Cassini en a désigné une ou deux espèces, mais qu'il considère sous un tout autre rapport.

DECANEURE FRUTESCENT. *Decaneurum frutescens*, De Cand. ; *Phyllocephalum frutescens*, Blume. Tige un peu ligneuse, dressée, laineuse, garnie de feuilles courtement pétiolées, oblongues-lancéolées, cuspidées, dentées en scie, rugueuses, couvertes de poils laineux sur les deux faces ; fleurs pédonculées, axillaires et terminales. Cette plante croît dans les localités humides des montagnes de la province de Krawang, à Java.

DECANEURE FIMBRILLIFÈRE. *Decaneurum fimbriiferum*, De Cand. ; *Gymnanthemum fimbriiferum*, Cassini. Tige pubescente, presque tomenteuse, striée ; feuilles alternes, ovales-lancéolées, acuminées, étrécies à la base, en forme de pétiole, bordées autour de leur partie supérieure de quelques petites dents inégales et irrégulières, glabres en dessus, parsemées en dessous de points glanduleux et pubescents sur les nervures qui sont pennées ; calathides nombreuses, disposées en une grande panicule corymbiforme, terminale, très-ramifiée, dépourvue de feuilles et de bractées ; chaque calathide est composée de trois ou quatre fleurs. Elle se trouve à l'île de Bourbon.

DECAPÉTALE. BOT. Périanthe composé de dix pétales.

DECAPODES. *Decapoda*. CRUST. Premier ordre de la classe des Crustacés, ayant pour caractères : branchies cachées sous les côtés du test ; deux yeux portés sur un pédicule mobile ; quatre antennes généralement sétacées, dont les intermédiaires ont leur tige partagée en deux ou trois filets ou soies articulées ; organe extérieur de l'ouïe situé à la base des autres ; bouche composée

d'un labre, de deux mandibules palpigères, d'une languette, de deux paires de mâchoires multifides, de trois paires de pieds-mâchoires, accompagnés extérieurement d'un appendice en forme de palpe (*flagrum*), les deux dernières paires munies de branchies ; dessus du corps recouvert, à l'exception de son extrémité postérieure ou du post-abdomen, d'une écaille ou test généralement dure, en grande partie calcaire ; post-abdomen en forme de queue ; dix pieds proprement dits, dont les deux antérieurs au moins terminés ordinairement en pince ; organes sexuels doubles ; ceux du mâle situés à l'article radical des deux derniers ; ceux de la femelle s'ouvrant soit sur le même article des pieds de la troisième paire, soit sur l'espace pectoral compris entre eux ; œufs portés par des appendices pédifformes et bifides, disposés par paires sous le post-abdomen ; forme des premiers différant souvent selon les sexes. Un seul de ces caractères, la situation des branchies, distingue suffisamment cet ordre de Crustacés. Quoique ces organes soient réellement extérieurs ou situés à la surface du corps, ils sont néanmoins cachés par les côtés du test qui se replient en dessous ; l'eau qui les abreuve et leur fournit le fluide respirable pénètre sous le repli du test, au moyen d'un vide ou canal antérieur formé sur les côtés des pieds-mâchoires. Ainsî ces Crustacés sont, en quelque manière, des Cryptobranches, tandis que ceux des autres ordres sont Gymnobranches. Dans ceux-ci encore les quatre derniers pieds-mâchoires, ou même quelquefois les six, sont devenus des organes propres à la locomotion, et le nombre des pieds s'est accru en proportion. Mais dans les Décapodes, si l'on en excepte les derniers genres, ces pieds-mâchoires, appliqués sur les organes de la manducation, semblent être uniquement destinés à leur service, et coopèrent même quelquefois directement à leurs fonctions. Le nombre de leurs pieds n'est donc que de dix. Cet ordre d'animaux se compose du genre *Cancer* de Linné, moins quelques espèces à branchies découvertes, de ceux que Fabricius comprend dans ses classes de Kleistagnathes et d'Exochnates, sauf ceux de Limule, de Squille et de Gammarus, et des Malacostracés podophthalmes de Leach. Ce sont ces mêmes animaux que les anciens désignent plus particulièrement sous la dénomination de Crustacés, *Crustata*. Leur corps est en effet recouvert à moitié ou en majeure partie par une sorte de bouclier ou test d'une seule pièce, et garanti inférieurement au moyen d'une sorte de plastron, divisé par des sutures en autant de segments transverses qu'il y a de paires de pieds propres et de pieds-mâchoires. L'extrémité postérieure ou la queue (*post-abdomen* ou *urogastre*), est elle-même défendue supérieurement par une suite d'écailles transverses ou de tablettes, réunies inférieurement avec une membrane soutenue par un demi-anneau transverse et de la consistance des téguments supérieurs. Chacune de ces tablettes forme avec ces parties inférieures un segment complet, dont le nombre est toujours de sept dans les Décapodes à longue queue ou Macroures, mais un peu moindre dans plusieurs de ceux où cette queue est courte ou les Brachyures, et variant même selon les sexes. Cette différence provient de la réunion de quelques-uns de ces anneaux ; souvent

les vestiges des sutures l'annoncent. Leach s'est servi avec avantage de cette disparité numérique pour diviser la famille des Brachyures; mais cette méthode est très-artificielle.

La substance des téguments est un mélange de Gélatine et de Sulfate de Chaux: une liqueur d'un beau rouge, qui passe par les pores d'une membrane très-mince, recouvrant le dessous du test, lui communique, lorsqu'on l'expose au feu ou à l'action du soleil, une teinte analogue, mais ordinairement plus faible et un peu modifiée.

Quoique tous les Crustacés soient généralement carnassiers, il semble cependant que les Décapodes l'emportent à cet égard sur tous les autres, et, sans parler de la complication et de la force de leur appareil masticateur, les pièces osseuses et dentées, et au nombre de cinq, dont leur gésier est armé intérieurement, décèlent éminemment cette habitude. Celui des Squilles et des Limules offre bien des pièces destinées aux mêmes usages, mais beaucoup plus faibles et ne consistant même que dans un assemblage de cils ou de spinules.

Les yeux sont ordinairement situés à l'extrémité d'une pédicelle divisé en deux articles, inséré sur le test, et se logeant chacun dans une cavité particulière, pratiquée transversalement à son bord antérieur. Dans plusieurs, notamment dans les Macroures, l'intervalle de ce test compris entre eux se prolonge en une pointe souvent dentée, qu'on a nommée bec ou rostre; dans les autres, ce même espace qui répond au front ou à une portion du vertex, forme une sorte de chaperon. La longueur des antennes se divise naturellement en deux parties, le pédoncule et la tige. Le pédoncule est plus ou moins cylindrique, composé de trois articles. La tige a la forme d'une soie ou d'un fil, et se compose d'une quantité souvent considérable de très-petits articles. Celle des antennes latérales ou extérieures est toujours simple; mais à l'égard des intermédiaires, leur pédoncule se termine par deux ou trois filets; ce n'est cependant que dans les derniers genres de la famille des Macroures, où ce nombre s'élève à trois. Dans tous les Brachyures, ces deux tiges terminales sont courtes ou peu allongées et représentent une sorte de pince. Dans divers Branchiopodes, elles en font réellement les fonctions, et l'analogie nous montre que les mandibules des Aranéides sont leurs analogues. L'on aperçoit sous la base des antennes latérales un petit corps en forme de tubercule, logé dans un enfoncement du test, tantôt membraneux en devant, à l'exception de son pourtour (Brachyures), tantôt entièrement pierreux (Macroures), et que l'on considère comme l'organe extérieur de l'ouïe; l'espace intermédiaire est l'*épistome*. Le premier article des mêmes antennes est quelquefois soudé avec le test et se confond même avec lui; c'est ce qui a lieu dans plusieurs de ces Brachyures que l'on nomme vulgairement Araignées de mer. Les antennes intermédiaires sont presque toujours soudées et repliées sur elles-mêmes dans les Brachyures; mais au delà elles s'allongent ainsi que les deux autres, se redressent et s'avancent aussi en avant. Ces modifications s'opèrent conjointement avec celles qu'éprouvent les proportions du test et s'étendent aussi aux pieds et aux

autres pièces analogues. Aussi les derniers pieds-mâchoires finissent-ils par ressembler à des palpes, à des antennes, et sont-ils même transformés en pieds dans la dernière tribu, celle des Schizopodes. C'est à ce rétrécissement progressif de la partie antérieure du corps qu'il faut attribuer d'une part le changement qui a lieu dans la situation relative des deux vulves de la femelle, et cette série de loges qui, dans la plupart des Macroures, partage le milieu de la cavité intérieure thoracique, et recevant les cordons médullaires. Cela n'a pas lieu dans les Brachyures; leurs cavités cotyloïdes étant moins rapprochées longitudinalement entre elles, le milieu de la surface intérieure du plastron est uni.

D'après Savigny, qui a fait une étude très-approfondie, générale et comparative des parties de la bouche de ces animaux, une pièce, en forme de cœur, vésiculeuse, comprimée sur les côtés, carénée dans le milieu de sa longueur et située entre les mandibules, représente le labre. Elle existe aussi dans les Aranéides (langnette sternale, Sav.). Les mandibules sont osseuses, fortes, transverses, élargies triangulairement ou en cuiller, tranchantes vers le côté interne, rétrécies et en forme de cône allongé à l'autre bout; la manière dont elles sont situées ne leur permet point de s'écarter beaucoup l'une de l'autre. Dans les derniers genres de l'ordre, elles se rétrécissent, s'allongent, prennent une forme arquée et se bifurquent même à leur extrémité inférieure. Sur leur dos est insérée une palpe de trois articles, couchée ordinairement sur lui, mais qui, dans quelques-uns de ces derniers genres encore, est relevée. Le pharynx est situé entre elles et la languette (*labium*, Fabr.). Cette partie se compose de deux feuillets ovales, divergents et appliqués sur la face antérieure et inférieure des mandibules. Les mâchoires ressemblent aussi à des feuillets, mais divisés en lanières ciliées ou velues sur leurs bords; celle de la paire supérieure (*maxilla quarta*, Fabr.) en offre trois, et celle de la paire suivante (*maxilla tertia*, Fabr.) cinq, mais qu'on pourrât réduire essentiellement à trois, en considérant les deux intérieures comme bifides. Les pièces, au nombre de trois paires qui succèdent, en descendant, aux précédentes et les recouvrent graduellement, sont les pieds-mâchoires, ou les mâchoires auxiliaires, dans la nomenclature de Savigny. La forme des deux supérieures (*maxilla secunda*, Fabr.), tient le milieu entre celle des mâchoires et celle des pieds-mâchoires suivants: ce sont en quelque sorte des mâchoires-pieds, qui, dans les Crustacés amphipodes et isopodes, forment une sorte de lèvre inférieure. Elles sont divisées en trois lobes, mais dont l'extérieur ressemble à une petite antenne sétacée, pluriarticulée, portée sur un pédoncule et faisant un angle avec elle. Fabricius l'a comparé à un fouet (*palpus flagelliformis*); c'est le flagre de Savigny. Les quatre autres pieds-mâchoires se partagent dès leur base en deux tiges, dont l'externe forme aussi un flagre, et dont l'interne ressemble à un petit pied, composé de six articles et courbé à son extrémité supérieure. Ceux de la seconde paire ou les deux supérieurs de ces quatre, sont pour Fabricius, tantôt des palpes intermaxillaires (Brachyures), tantôt des secondes palpes (Macroures), et, à l'égard des deux inférieurs ou

derniers, là (Brachyures), il les prend pour une mâchoire extérieure, terminée par une palpe, ici (Macroures), pour des palpes extérieures. Tous ces pieds-mâchoires sont insérés sur les côtés de l'extrémité antérieure et allant en point du plastron sternal, mais dont les divisions ou sutures segmentaires ne sont pas toujours bien distinctes.

D'après les modifications progressives de toutes ces parties, les mâchoires ne sont elles-mêmes que des pieds-mâchoires ayant changé de forme et s'étendant en largeur (V. les tarsi postérieurs des Gyrins). Celles de la seconde paire, dans les Arachnides et les Scolopendres, les deux paires, dans les Iules, sont même transformées en pieds. On pourrait aussi citer à cet égard divers Branchiopodes. Les six pieds suivants de ces animaux, ainsi que ceux des Insectes hexapodes, ne seraient, dans cette opinion, que les analogues des pieds-mâchoires des Crustacés décapodes, de manière que le thorax des premiers ne répond qu'à l'extrémité antérieure de la partie du corps désignée ainsi dans les derniers. Ces considérations ramènent l'organisation extérieure de ces divers animaux à un type unique, mais ayant subi des modifications.

Les deux pieds antérieurs, et quelquefois les deux ou quatre suivants, se terminent le plus souvent en manière de tenaille ou de main à deux doigts, dont le supérieur mobile et analogue au dernier article des pieds simples, et dont l'inférieur fixe est formé par un prolongement de l'angle correspondant de la main ou de l'avant-dernier article. Ce doigt recevra le nom d'index, et l'autre, ou le mobile, celui de pouce. L'article donnant naissance à la main est le carpe, et celui qui le précède est appelé bras. Les deux pieds antérieurs sont souvent désignés par l'expression de *chelæ* ou de serres; mais Linné ne paraît l'appliquer qu'à la pince proprement dite. Dans les Décapodes nageurs ou pélagiens, le dernier article des deux pieds postérieurs et quelquefois même des précédents, à l'exception des serres, est élargi, comprimé en manière de lame ovale ou de nageoire. Quelquefois aussi ces deux pieds postérieurs, ou les quatre derniers, sont beaucoup plus petits. Les longueurs et les situations respectives de ces organes du mouvement présentent d'autres différences.

Les organes fécondateurs des mâles ne se montrent en dehors que sous l'apparence d'un mamelon percé d'un trou et situé au premier article des deux pieds postérieurs. Le post-abdomen ou la queue est repliée sous la poitrine (Brachyures et quelques Macroures), ou simplement courbée en dessous (presque tous les Macroures), et ordinairement (du moins dans les Brachyures) plus large et plus arrondie dans les femelles, quelquefois même (Portunes) autrement terminée dans les deux sexes. Quelquefois encore le nombre des segments dont elle est composée, et qui est ordinairement de sept, varie aussi dans ces deux sortes d'individus. Le dessous de cette partie du corps présente dans toutes les femelles quatre ou cinq paires d'appendices, disposés sur deux rangs longitudinaux, et que l'on peut considérer comme des pieds abdominaux. Ils se composent, en général, d'un article radical, servant de support à deux pièces en forme de filets barbus ou de lames fo-

liées, et dans ce dernier cas ils servent de nageoires. Les œufs sont attachés à ces appendices, en agglomérations plus ou moins volumineuses et toujours à nu. Dans les Brachyures mâles et quelques Macroures, ces pieds abdominaux sont, à l'exception des premiers, beaucoup plus petits proportionnellement ou même peu visibles. Les deux premiers ont la forme de cornes, mais ne sont point l'organe sexuel. L'anus est placé sous le dernier segment. L'avant-dernier, dans les Macroures, porte une petite nageoire composée de deux feuillets insérés à l'extrémité d'un article commun et basilare; ces deux nageoires forment avec le dernier segment une nageoire commune, s'épanouissant en façon d'éventail (V. l'article MACROURES).

Le système nerveux des Décapodes ne paraît différer essentiellement de celui des Insectes que par l'encéphale composé de quatre ganglions ou tubercules, au lieu de deux, ou d'un seul et bilobé, non compris une partie centrale servant de point de réunion. L'estomac, ou plutôt le gésier, est soutenu par une sorte de squelette cartilagineux, armé à l'intérieur de ces pièces osseuses et dentées dont nous avons parlé plus-haut et destinées à la trituration des aliments. On y voit aussi, dans le temps de la mue, qui arrive vers la fin du printemps, deux corps calcaires, arrondis, convexes d'un côté et plans de l'autre, qu'on nomme vulgairement yeux d'Écrevisses, et disparaissant lorsque la mue est achevée. Ils semblent fournir la matière propre au nouveau test ou contribuer à l'augmenter. Nous n'exposerons point ici la manière dont s'opère cette mue, ni les moyens que la nature emploie pour réparer les pertes que ces animaux sont sujets à faire de quelques-uns de leurs membres. Ces détails, ainsi que tous ceux qui ont pour objet les autres organes intérieurs, doivent trouver place soit à l'article CRUSTACÉS, soit plus spécialement à celui d'ÉCREVISSE, deux espèces de ce genre, l'Écrevisse ordinaire et le Homard, ayant fourni presque exclusivement ces diverses observations. Les Crustacés décapodes et les Mollusques céphalopodes sont certainement à la tête de cette grande division zoologique, que l'on distingue communément sous le nom d'Animaux invertébrés. De quelle manière se rattachent-ils aux derniers animaux vertébrés? C'est une question qui, à raison de sa généralité et de son importance, mérite une attention spéciale, d'autant plus que cette distinction a été combattue par Geoffroy Saint-Hilaire, et défendue par Meckel. Ce sont aussi les animaux de la même série les plus remarquables sous le rapport de la grandeur et de la longévité. La plupart sont marins et littoraux. Quelques-uns vivent dans les eaux douces et se tiennent même à une distance assez grande de la mer et dans des lieux élevés, comme dans les lacs situés au sommet des montagnes (V. OCYPODE, TOURLOUROU, GRAPSE, THELPHUSE). D'autres, pour se procurer leur nourriture ou pour échapper à leurs ennemis, ont des habitudes particulières (V. DROMIE, DORIPPE, PINNOTHÈRE). Ces Crustacés peuvent, selon les circonstances, marcher de côté ou aller à reculons. Il en est (Ocy-podes) dont la vitesse égale presque celle de nos meilleurs coursiers.

L'on trouve de ces animaux sous toutes les latitudes;

mais, en général, ils sont plus abondants sous les tropiques, et la plupart des espèces fossiles de nos contrées n'ont d'analogie qu'avec celles qui habitent aujourd'hui exclusivement ces dernières localités. Il en est cependant quelques-unes qui paraissent être bien moins anciennes et se rapprocher de celles qui vivent actuellement dans nos mers. La chair des Crustacés décapodes, quoique d'une digestion difficile, est cependant généralement recherchée. Mais, pour éviter la corruption et les désagréments qui en résulteraient, il faut avoir la précaution de faire cuire vivants ces animaux. Pour conserver ces Crustacés dans les collections, il faut, après avoir enlevé les chairs, les priver, autant que possible, des sels dont ils sont imprégnés, en les mettant à cet effet dans de l'eau douce, et employer ensuite, comme dessiccatif, une lessive d'eau de Chaux.

Les uns ont la queue courte, appliquée sur la poitrine, sans nageoires ou appendices analogues à son extrémité, les branchies solitaires, et l'issue extérieure des organes sexuels féminins, située entre les pieds de la troisième paire. Ils constituent la famille des Décapodes à courte queue ou celle des BRACHYURES.

Dans les autres, cette queue est généralement aussi longue ou plus longue que le test, simplement courbée, munie latéralement à son extrémité de deux petites nageoires, en formant une générale et en éventail avec le dernier segment, les branchies rapprochées à leur base par faisceaux, et les vulves situées au premier article de ces mêmes pieds ou de la troisième paire. Ils composeront la famille des Décapodes à longue queue ou celle des MACROURES.

DÉCAPTÉRYGIENS. pois. Seconde classe de la Méthode ichthyologique de Schneider, caractérisée par le nombre des nageoires. Elle est divisée en trois ordres : les Apodes, les Thorachiques et les Abdominaux.

DÉCASPERME. *Decaspermum*. bot. Genre de la famille des Myrtacées, Icosandrie Monogynie, établi par Forster (*Genera*, 57) et adopté par Gærtner qui en a changé le nom en celui de *Nelitris*. Linné fils, dans son Supplément, avait fait du genre de Forster une espèce de Goyavier sous le nom de *Psidium Decaspermum*. Ce genre, qui doit conserver le nom qui lui a été primitivement imposé par Forster, a pour caractères : un calice globuleux, adhérent avec l'ovaire infère, et dont le limbe est partagé en quatre ou cinq divisions; une corolle formée de quatre à cinq pétales; des étamines très-nombreuses, ayant leurs filets libres et leurs anthers ovoïdes et didymes. L'ovaire est à dix loges monospermes et surmonté d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit est un nuculaire globuleux, couronné par le limbe du calice, et marqué de dix sillons peu profonds; il renferme dix nucules osseux, comprimés latéralement. Gærtner décrit ce genre comme ayant un fruit à une seule loge, renfermant dix graines osseuses; mais d'après la figure et surtout le caractère, tracé par Forster, ce fruit est évidemment à dix loges qui se changent chacune en un noyau monosperme.

Le *Decaspermum fruticosum*, Forster, ou *Nelitris Jambosella*, Gærtner, 1, p. 135, tab. 27, fig. 5, est un arbuste originaire de Ceylan, qui a des feuilles ovales, acuminées et planes, des fleurs solitaires, pédonculées

et munies de deux petites bractées vers le sommet de leur pédoncule, des fruits charnus de la grosseur d'une Cerise.

DÉCASPORE. *Decaspora*. bot. Genre de la famille des Épacridées, fondé par Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 548) qui le caractérise ainsi : calice soutenu par deux bractées; corolle campanulée, dont le limbe est orné de poils épars; étamines saillantes; cinq squammules hypogynes, réunies par leur base; ovaire à dix loges, se convertissant en une baie à dix graines osseuses. Deux espèces de ce genre : l'une avait été placée par Labillardière (*Nov.-Holland.* 1, p. 58, tab. 82) dans son genre *Cyathodes*, avec le nom spécifique de *disticha*; mais il est juste de dire que ce botaniste en avait indiqué la séparation. L'autre a été nommée *Decaspora thymifolia* par Brown qui l'a trouvée dans la terre de Diémen. Labillardière assigne la même patrie à l'espèce précédente. Ce sont de beaux arbrisseaux dont les feuilles sont éparées et pétiolées, les fleurs rouges, disposées en épis terminaux et penchées, et les baies violettes.

DÉCEMFIDE. *Decemfidus*. bot. On dit d'un calice ou d'une corolle qu'ils sont *Decemfides* lorsqu'ils sont partagés en dix lobes peu profonds, par des incisions qui n'atteignent pas jusqu'au milieu de la hauteur de ces organes.

DÉCEMLOCULAIRE. *Decemlocularis*. bot. A dix loges ou cavités séminifères.

DÉCIDU. *Deciduus*. bot. Cette expression s'emploie pour exprimer d'une manière comparative, l'époque à laquelle certains organes des végétaux se détachent et tombent. Ainsi *caduc* se dit d'un organe qui tombe peu de temps après son développement, et *Décidu* de celui qui ne se détache que plus ou moins longtemps après son développement.

DECKÈRE. *Deckera*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le docteur Schultz, et dédié au botaniste allemand Decker que la mort vient tout récemment de ravir à ses amis et à la science, dans une exploration botanique du centre de la Sicile. Les caractères du genre nouveau sont : réceptacle alvéolé-réticulé; cavité des akènes continue; ceux-ci égaux, insérés sur un bec médiocre, non fragile; aigrette persistante, garnie de plumules disposées en rayons dressés. Le genre Deckère renferme trois espèces bien constatées par l'auteur : 1^o *Deckera nilotica*, qui est le *Picris nilotica* de Sieber; 2^o *Deckera aculeata*; 3^o *Deckera asplenoides*. Les *Picris sulphurea*, Poir., et *scabra*, Forsk., pourraient bien encore rentrer dans le genre *Deckera*.

DECLIEUXIE. *Declieuxia*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, Tétrandrie Monogynie, établi par Kunth. Caractères : calice adhérent à l'ovaire dont le limbe est libre et à quatre dents; corolle infundibuliforme, quadrifide et régulière; découpures du limbe étalées, réfléchies; gorge ornée de villosités; quatre étamines insérées à l'entrée de la corolle et saillantes, à filets capillaires et à anthers linéaires, introrses et biloculaires; ovaire infère, presque rond et comprimé; un seul style et un stigmate bifide. Le fruit est une sorte de drupe à deux noyaux didymes, comprimés, couronnés

par le limbe du calice persistant. Les noix sont monospermes et d'une consistance de parchemin.

Ce genre a été dédié à la mémoire de l'honorable Declieux, officier de la marine française, qui enrichit les Antilles de la plante la plus précieuse entre toutes les Rubiacées. On sait que ce navigateur, transportant quelques pieds de Cafeyers du Jardin des Plantes de Paris à la Martinique, manqua d'eau pendant la traversée, et qu'il partagea constamment avec ses chères plantes, sa ration à peine suffisante pour éteindre la soif ardente qui le dévorait pendant un aussi long voyage dans les climats équatoriaux. Le genre *Declieuxia* a de l'affinité d'un côté avec le *Canthium* et le *Chiococca*, et de l'autre avec le *Psychotria*. Il s'en distingue cependant par la structure du fruit et le nombre des parties; en outre son stigmate bifide, ses étamines saillantes et un port particulier le différencient suffisamment. La seule espèce qui le constitue croît sur les bords de l'Orénoque. Kunth l'a nommée *Declieuxia Chiococcoides* et a accompagné sa description d'une bonne figure (in Humboldt et Bonpl. *Nov. Gener. et Species Plant. æquinoct.*, 3, p. 276, tab. 281). Willdenow l'ayant considérée comme une *Houstonia*, lui donna le nom de *Houstonia fruticosa*. C'est un arbrisseau élevé, à rameaux quadrangulaires, à feuilles opposées, très-entières, coriaces et munies de stipules entre leurs pétioles. Les fleurs sont blanches, disposées en corymbes terminaux, sessiles, et à pédoncules dichotomes.

DÉCLINÉ. *Declinatus*. BOT. On dit que les étamines ou le style sont Déclinés quand ils se portent tous vers la partie inférieure de la fleur qui, dans ce cas, n'est jamais dressée, mais placée horizontalement.

DÉCODON. BOT. Une plante que Walter (*Flor. Carolin.*, p. 157) avait décrite sous le nom provisoire d'*Anonymus aquaticus*, était devenue pour Gmelin, (*Syst.* II, p. 677) le type du nouveau genre *Decodon*. Richard (in *Mich. Flor. Boreal. Amer.*), Persoon et Willdenow se sont accordés à regarder cette plante comme identique avec le *Lythrum verticillatum*, L. **✓. SALICAIRES.**

DÉCOMBANT. *Decumbens*. BOT. Une tige qui s'élève d'abord directement, puis se replie vers la terre sur laquelle elle s'étale en partie, est Décombante.

DÉCOMPOSÉ. *Decompositus*. BOT. Les feuilles peuvent être composées à différents degrés. Lorsque le pétiole commun est simple, et qu'il porte immédiatement les folioles, la feuille est simplement composée. Elle est au contraire Décomposée quand le pétiole commun se divise en pétioles secondaires qui portent les folioles. On dit aussi d'une tige qu'elle est Décomposée quand, dès sa base, elle se divise en un grand nombre de ramifications.

DECOSTÉE. *Decostea*. BOT. Les auteurs de la Flore du Pérou et du Chili ont établi ce genre pour une plante indigène de ce dernier pays, et lui ont assigné les caractères suivants : fleurs dioïques; les mâles ont un calice à cinq dents, une corolle à cinq pétales et cinq étamines; les femelles n'ont point de corolle; il y a trois styles; un drupe monosperme, couronné par le calice et les styles persistants. La **DECOSTÉE GRIMPANTE**, *Decos-*

tea scandens, Ruiz et Pavon (*Syst. Veget. Flor. Peruv.*, p. 259), est un arbrisseau dont les tiges, volubiles, sont garnies de feuilles cordées, épineuses et dentées à leur base.

DÉCOUPÉ. *Incisus*. BOT. Un calice monosépale ou une corolle monopétale, une feuille, sont Découpés quand leur limbe est partagé en un certain nombre de lobes par des incisions plus ou moins profondes. Suivant le nombre et la profondeur de ces incisions on dit de ces organes qu'ils sont bifides, trifides, quadrifides, multifides, si les découpures, au nombre de deux, trois, quatre, etc., n'atteignent au plus que jusqu'au milieu du limbe; si au contraire elles sont plus profondes, on dit alors biparti, triparti, quadriparti, multipart, etc. Cette distinction est importante, et fournit souvent de très-bons caractères.

DÉCOUPURE. INS. Espèce du genre Noctuelle. C'est aussi le terme que l'on emploie en botanique pour exprimer une division quelconque dans les bords d'un organe mince et flexible.

DÉCRÉPITATION. Mouvement particulier, accompagné de bruit, que l'on observe dans certaines substances que l'on dessèche promptement à l'aide du feu.

DÉCRESCENTE-PINNÉE. BOT. Nom donné à la feuille pinnée, dont les folioles diminuent graduellement de grandeur de la base du pétiole commun à son sommet.

DÉCROISSEMENTS. MIN. Les cristallographes se servent de ce mot pour exprimer les variations d'étendue que subissent les lames cristallines, à partir du noyau sur lequel elles se superposent, et qui consistent dans la soustraction régulière et uniforme d'une ou de plusieurs rangées de molécules. **✓. CRISTALLOGRAPHIE.**

DÉCUMAIRE. *Decumaria*. BOT. Genre de la famille des Myrtinées, Dodécandrie Monogynie, établi par Linné. Caractères : calice supère, partagé en un nombre de divisions qui varie de huit à douze; ces divisions sont très-courtes, épaisses à la base, blanchâtres ou colorées; corolle formée de huit à dix pétales; seize à vingt-cinq étamines insérées à la base du calice sur le bord du réceptacle, à filets plus longs que la corolle, et ayant des anthères didymes, presque globuleuses; l'ovaire infère et turbiné supporte un style persistant, que surmonte un stigmate globuleux, légèrement sillonné de huit à dix rainures; il se convertit en une capsule de même forme, couronnée par les dents du calice et par le style persistant, à huit ou dix loges, s'ouvrant par des fentes à sa partie inférieure, marquée de stries longitudinales et saillantes; les loges sont séparées par de minces cloisons qui se déchirent à la maturité; elles contiennent chacune deux rangs de graines allongées, terminées par des membranes obtuses et attachées sur un réceptacle central, angulaire et fusiforme. Ce genre est particulier aux contrées méridionales des États-Unis d'Amérique. La seule espèce que Linné ait fait connaître et nommée *Decumaria barbaq*, fut postérieurement décrite par Walter (*Flora Caroliniana*, p. 154) sous le nouveau nom générique de *Forsythia*, qui n'a pas été adopté. Bosc (*loc. cit.*, t. 15) donna une description détaillée et une bonne figure de la *Decumaria sarmentosa*, qu'il a regardée comme distincte de la précédente, mais que Richard (in Michaux *Flor. Boreali*

Americana, p. 282) et Persoon ont considérée tout simplement comme une variété. Le premier de ces deux auteurs a cru devoir substituer au nom spécifique imposé par Linné, celui de *Forsythia* que portait le genre de Walter; cependant cette innovation n'a pas été admise. Quoi qu'il en soit de la réunion ou de la distinction de ces plantes, il suffira, pour s'en donner une idée exacte, de jeter les yeux sur la figure de la *Decumaria sarmentosa* de Bosc : c'est un arbuste à tige ligneuse, sarmenteuse, genouillée, grêle, et dont les jeunes pousses portent seules des feuilles opposées, pétiolées, dentées dans leurs parties supérieures, glabres et marquées de nervures; les inférieures sont cordées, tandis que les supérieures sont lancéolées.

DÉCURRENT. *Decurrens*. BOT. Lorsque le limbe d'une feuille, au lieu de s'arrêter au point même d'insertion de cet organe sur la tige, se prolonge sur celle-ci, de manière à former deux appendices saillants et en forme d'ailes longitudinales, cette feuille est appelée *Decurrente*.

DÉCURSIVE-PINNÉE. BOT. On le dit d'une feuille pinée, dont les folioles sont décurrentes sur le pétiole commun.

DÉCUSSATIF. *Decussativus*. BOT. Se dit d'un organe à paires croisées, comme les feuilles, par exemple; elles sont Décussatives lorsque les paires se croisent à angles droits.

DÉDALE. *Dedalæa*. ZOOPH. Genre de la famille des Médusaires, institué par Quoy et Gaimard, dans la relation de leur voyage sur la corvette l'*Astrolabe*, pour un Zoophyte qu'ils ont trouvé fort abondamment dans le trou Fanfaron de l'Île-de-France. Caractères : corps ovoïde, glandiforme, pourvu de tentacules simples, assez longs, disposés subradiairement, contenu dans des cellules de même forme, transparentes, fixées et réunies en groupes plus ou moins considérables, sur les côtés d'un axe commun, cylindrique, membraneux, anastomosé de manière à former une sorte de grand réseau irrégulier, fixé.

DÉDALE DE MAURICE. *Dedalæa Mauritianæ*, Quoy et Gaim. Dans la mer, ce Dédale forme une masse de petits tubes cylindriques, longs de plusieurs pouces, de la grosseur d'une plume de Pigeon, embrouillés les uns dans les autres, anastomosés entre eux, composant des nœuds d'où partent des groupes de quatre à cinq tuyaux, allant former avec d'autres une sorte de labyrinthe. Le long des tiges, mais le plus souvent aux extrémités des rameaux, et de chaque côté, sont des Polypes plus ou moins nombreux, contenus dans des ampoules en forme de gland, ridées à leur base, à ouverture rétrécie. L'animal a de huit à dix tentacules blancs, en plumet, recourbés vers la pointe; on y reconnaît, comme dans les Eschares, un œsophage, un estomac entouré d'un foie, et un viscère en communication avec lui, qui paraît être l'ovaire. Les Polypes sont très-irritables, mais les branches ne donnent aucun signe de vie. Elles ont un canal central, avec lequel communiquent probablement les ampoules; au point de leur anastomose elles forment comme des nœuds qui paraissent articulés. La couleur du Polypier est un mélange de blanc et de roussâtre.

DÉDALÉE. BOT. *V. DOEDALÉE.*

DEERINGIE. *Deeringia*. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées, Pentandrie Monogynie, Lin., fondé par Brown (*Prod. Nov. - Holland.*, p. 415) qui lui donne pour caractères : un périanthe à cinq divisions profondes; cinq étamines réunies à leur base en un urcéole édenté, et munies d'anthers biloculaires; style tripartite; péricarpe renflé, bacciforme et polysperme. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, la *Deeringia celosioïdes*, à laquelle Brown donne pour synonyme la *Celosia baccata*, Retz (Observ. 5, p. 25); cependant il observe que la plante de la Nouvelle-Hollande diffère de celle décrite par Retz, et qui croît dans l'Inde, par ses fleurs plus grandes et la pluralité de ses graines. Du reste, c'est un arbrisseau glabre, dont les tiges faibles s'appuient sur les autres arbres de la contrée. Il a des feuilles alternes et des fleurs soutenues par trois bractées, et disposées en épis terminaux ou axillaires.

DÉFENSES. ZOOL. On désigne généralement par ce mot celles des dents de l'Éléphant, du Sanglier, du Babiroussa, etc., qui saillent hors de la bouche.

DÉFEUILLAISSON. BOT. Mot qui exprime vulgairement la période annuelle où la plupart des végétaux ligneux se dépouillent de leur parure. L'époque de la Défeuillaison ou de la chute des feuilles varie pour le même végétal suivant les climats sous l'influence desquels il vit.

DEFFORGIE. BOT. *Defforgia*. *V. FORGESIE.*

DÉFINIES (ÉTAMINES). *Stamina definita*. BOT. Cette expression n'est employée que par opposition à celle d'étamines indéfinies. Le nombre des étamines est défini jusqu'à douze; passé ce nombre, elles n'ont plus rien de fixe; elles sont indéfinies. *V. SYSTÈME SEXUEL* de Linné.

DÉGÉNÉRATION. Ce mot peut-il être admis dans l'histoire de la nature, où rien ne dégénère dans le sens véritable qu'on doit attribuer à ce mot? Les changements que subissent les êtres, soit qu'ils acquièrent de nouvelles parties par un développement plus ou moins favorisé, soit qu'au contraire ils s'appauvrissent par des privations quelconques, ne sont ni des perfectionnements ni des dégénéralions. *V. DÉGÉNÉRESCENCES DES ORGANES.*

DÉGÉNÉRESCENCES DES ORGANES. BOT. Ce mot, pris dans son sens strictement littéral, exprimerait une altération dans les tissus des organes, et par suite une lésion de leurs fonctions physiologiques capable de produire des accidents toujours graves dans les diverses parties de l'individu affecté. Ce n'est pas ainsi qu'on doit l'entendre en histoire naturelle, car les conséquences du phénomène dont il s'agit, loin d'être constamment fâcheuses, comme celles des Dégénéralions morbides pour l'être organisé, lui sont le plus souvent profitables. L'expression de Dégénéralions signifiera donc toute modification dans la structure des organes, laquelle entraînant un changement notable dans leurs fonctions, peut faire illusion sur leur véritable nature et masquer la symétrie de leurs rapports. Le Règne animal fournit un grand nombre d'exemples de dégénéralions, qui, naturellement, devraient trouver leur place ici; mais il faudrait les isoler des généralités, des théo-

ries auxquelles ils appartiennent, et alors leur citation inopportune ferait perdre de vue le but d'utilité de ce Dictionnaire. On est donc forcé de renvoyer, pour tout ce qui concerne les Dégénérescences animales, aux mots ANALOGUES, MONSTRES, etc. Il n'en est pas tout à fait de même quant à la Dégénérescence des organes végétaux; on peut, ainsi que l'a fait le professeur De Candolle, définir par ce mot les phénomènes de végétation, soit constants, soit accidentels, et toujours caractérisés par l'aspect insolite ou différent de celui que présentent naturellement les organes des plantes.

Si l'on réfléchit à la simplicité de l'organisation végétale et à l'unité presque absolue de composition des tissus élémentaires, on ne sera pas étonné d'en trouver des exemples extrêmement nombreux et très-variés, car les plus légers changements dans la nature intime d'un organe sont capables de lui faire prendre l'apparence et les fonctions d'une autre partie. Les moindres variations dès milieux dans lesquels il vit ont une influence marquée sur son développement ainsi que sur ses formes; et il peut arriver que sa transformation soit complète lorsque la nature des agents extérieurs est totalement intervertie. Ainsi, par exemple, rien n'est plus facile que de faire produire sur une tige des racines au lieu de branches, et réciproquement des rameaux caulinaires sur des racines; et pourtant ce sera le même bourgeon, c'est-à-dire un abrégé de parties similaires, qui donnera, dans ces deux cas opposés, des organes aussi différents en apparence que la tige et la racine!

C'est encore au changement de milieux qu'il faut attribuer les métamorphoses que subissent un grand nombre de plantes amphibies, et qui sont tellement extraordinaires qu'elles ont donné lieu à de graves erreurs spécifiques. Si on observe, dans un marais desséché, la Renoncule aquatique, *Ranunculus aquatilis*, L., d'abondantes feuilles dont le limbe est plan et bien développé couvrent sa tige, la longueur de celle-ci est peu considérable; en un mot elle offre des caractères précis que l'on peut définir aussi bien que ceux des autres espèces du même genre. Mais si on suit les développements de la même plante lorsque, par une cause quelconque, la surface du sol aura changé, on la verra bientôt s'allonger en raison de la moindre densité du terrain qui, en fournissant plus de sucx aux racines et opposant moins d'obstacles à leurs progrès, activera aussi l'augmentation des tiges. Que l'eau vienne à s'élever au-dessus du sol, alors le parenchyme des feuilles se détruira, et les nervures s'accroîtront de manière à devenir filiformes et désagrégées. Ainsi, au lieu de feuilles, on ne trouvera plus que des faisceaux de fibres dont les fonctions seront d'une toute autre nature, puisqu'elles n'auront ni leurs formes, ni leurs couleurs, ni leur consistance, puisque, vivant dans le fond des eaux, elles ne serviront pas, du moins comme les feuilles, à la décomposition de l'acide carbonique et à la production de l'oxygène.

Cette Dégénérescence complète de tous les organes de la végétation, dans la Renoncule aquatique, par suite de la différence des milieux qu'elle habite, se représente dans la plupart des plantes amphibies. On sait que

la Fléchière, *Sagittaria sagittifolia*, est singularisée par ses feuilles presque cylindriques ou cannelées intérieurement et terminées en fer de flèche; c'est ainsi qu'elle se présente sur le bord des rivières ou au milieu des eaux stagnantes. Mais lorsqu'elle se trouve dans des courants rapides, ses feuilles, entraînées par les eaux, couchées et submergées, s'allongent considérablement et ne forment que des rubans très-étroits dont les bords sont parallèles jusque vers leurs extrémités. En cet état, il serait impossible de reconnaître à quelle plante elles appartiennent, et il est probable qu'elles exécutent des fonctions toutes différentes de celles des feuilles ordinaires de *Sagittaria*.

La nature du sol exerce une grande influence sur les organes de certains végétaux. Ceux-ci, transplantés d'un terrain dans un autre, indépendamment des mutations survenues dans leurs dimensions, éprouvent des déformations réelles dans leurs diverses parties. Les épines dont la nature a armé plusieurs plantes sauvages s'évanouissent souvent par la culture; à leur place, on voit paraître des branches en tout semblables à celles qui sont habituelles à l'arbre. Ces métamorphoses que l'on voit s'opérer fréquemment dans les Genêts, le Prunier épineux, les Orangers, etc., indiquent assez qu'un terrain maigre et ingrat a transformé, dans la nature sauvage, en épines protectrices de l'individu, les branches qui, mieux nourries dans un sol fertile, auraient conservé leur organisation primordiale. Enfin, on doit compter au nombre des causes extérieures des Dégénérescences accidentelles, les grands phénomènes météoriques de l'atmosphère. Lorsque des pluies ou des brouillards épais font avorter les grappes de la Vigne, celles-ci se métamorphosent en vrilles qui servent alors au végétal de points d'attache, mais qui, trop souvent, se multiplient au delà de ses besoins, et trompent l'espoir de l'agriculteur.

Une cause, plus importante que la précédente, puisqu'elle produit des transformations plus variées et qu'elle semble inhérente à l'organisation intime des plantes, c'est l'avortement des organes voisins qui force, pour ainsi dire, l'organe dégénéré à revêtir des formes et à remplir des fonctions qui lui sont étrangères. Le propre avortement de l'organe lui-même peut encore être tel qu'il en change les fonctions et occasionne une véritable Dégénérescence. Cette question a été en partie traitée au mot AVORTEMENT de ce Dictionnaire; mais c'est ici le lieu de la considérer spécialement et d'en développer les applications. Il est convenable de l'examiner dans les diverses parties des plantes, en commençant par les organes de la végétation.

La tige, cette partie centrale, base de tout le système épigé, est moins sujette que toute autre aux métamorphoses. Cependant, soit qu'elle subisse un avortement complet par l'accroissement des organes circonvoisins, soit qu'elle se développe outre mesure par l'annihilation de ceux-ci, ou enfin par toute autre cause, on la voit tellement transformée que, sans la voie de l'analogie, il serait impossible de la reconnaître. Les tiges des plantes bulbeuses, réduites à un mince plateau, offrent l'exemple d'une Dégénérescence complète par avorte-

ment de l'organe lui-même. On observe un phénomène analogue dans les tiges de plusieurs plantes alpines. On est, en général, frappé de l'exiguïté de celles-ci relativement à l'énormité des dimensions de leurs fleurs; mais on n'a jamais observé qu'une grande quantité d'espèces ne sont multicaules et herbacées que par suite de l'oblitération de leur tige principale. Ainsi, le *Gentiana glacialis*, que l'on décrit toujours comme multicaule, n'est réellement qu'unicaule, puisque chacune de ses prétendues tiges est un long pédoncule naissant des aisselles de plusieurs paires de feuilles extrêmement rapprochées et dont les entre-nœuds, réduits à leur minimum, constituent la tige dégénérée. Ces pédoncules, il est vrai, sont foliacés et ne semblent être que de simples rameaux; mais il paraît évident, par la position de chacun d'eux, qu'ils doivent être assimilés aux pédoncules si minimes des autres espèces et que leur développement est dû à l'avortement de la souche ou tige principale.

Il arrive assez fréquemment que les tiges prennent un accroissement plus considérable que celui qui leur est habituel; alors elles peuvent aussi changer de fonctions, et l'épithète de *Dégénéréscentes* doit, à plus juste titre, leur être appliquée. Ces phénomènes sont tantôt produits par des causes accidentelles ou dépendantes de la volonté des hommes, tantôt ils résultent de l'organisation particulière de certaines plantes. Les tiges fasciées de la Chicorée, de l'Asperge, du *Celosia cristata*, sont des Dégénéréscentes accidentelles, tandis que les tiges des *Xylophylla*, des *Cactus*, etc., sont constamment aplaties et foliformes, quelle que soit la nature du terrain où croissent ces végétaux. Ce qui vient d'être dit des tiges, est applicable aux branches qui n'en sont que des subdivisions, ainsi qu'aux pétioles que l'on doit regarder comme des organes formés, de même que les tiges, de fibres longitudinalement appliquées; ainsi, l'histoire des Acacias hétérophylles, celle des feuilles de *Bupleurum* et de certaines Renoncles, s'expliquent facilement par les Dégénéréscentes des pétioles en lames foliacées, Dégénéréscentes occasionnées par l'avortement des folioles, lorsque les feuilles sont composées, et par celui du limbe, lorsque ce sont des feuilles simples. On a, selon De Candolle, un sûr moyen de reconnaître si les feuilles simples de ces plantes sont dues à l'accroissement des pétioles, c'est que leurs nervures sont toutes longitudinales, lors même qu'elles appartiennent à des familles de plantes où les nervures sont divergentes et ramifiées. Ce diagnostic est précieux; car si l'on réfléchit que les feuilles, proprement dites, ne sont autre chose que des fibres écartées et entremêlées de tissu cellulaire et de matière verte, on pourrait se demander si, lorsque les pétioles, dont la nature est la même (puisqu'ils n'en diffèrent que par l'application des fibres et l'absence du parenchyme vert), viennent à étaler leurs fibres et à se colorer en vert, si alors ces pétioles ne sont pas les feuilles naturelles de la plante; et si l'on arrivait à une conclusion affirmative, ne serait-on pas porté à signaler ce cas comme une exception à l'analogie de structure entre les organes de la végétation dans le petit nombre de familles naturelles qui, sous ce rapport, ont fixé l'at-

tention des observateurs? L'exemple que nous venons de citer est plus que suffisant pour démontrer combien l'étude des Dégénéréscentes est importante pour la classification.

Les Dégénéréscentes des feuilles sont peu fréquentes. Puisqu'en effet, on n'entend par ce mot que le changement simultané de formes et de fonctions, il est clair que, dans un organe qui revêt toutes les formes imaginables, la bizarrerie de celles-ci ne doit pas caractériser la Dégénérescence; et quant aux fonctions, elles ne peuvent guère être interverties par une cause inhérente à l'organisation. Il arrive seulement que les extrémités de leurs parties ou lobes, sont susceptibles de s'endurcir et de se transformer en épines, comme on en voit des exemples dans le Houx, le *Ruscus aculeatus*, les *Ulex*, etc. Les bractées sèches et scarieuses du Tilleul, les enveloppes florales glumacées des Graminées, celles dont les belles couleurs font l'ornement de l'*Hortensia*, des *Gomphrena*, etc., ou qui forment des houppes élégantes au sommet de l'épi du *Salvia Horminum* et du *Lavandula Stœchas*, sont des exemples de Dégénéréscentes foliaires. Il serait permis peut-être d'étendre l'acception du mot *Dégénéréscentes* à certains organes de la fleur même, à ceux que l'on regarde comme les plus importants (les valves de l'ovaire), parce qu'ils ne sont que des transformations constantes de la feuille; mais ce serait engager des discussions théoriques que ne comportent pas les bornes de ce Dictionnaire.

Les stipules ainsi que les folioles de l'involucre des Composées et des Umbellifères, ne diffèrent des feuilles que par leurs moindres dimensions. Aussi présentent-elles souvent les mêmes phénomènes: si elles avortent, les organes voisins prennent un accroissement plus considérable; si, au contraire, ce sont les feuilles qui s'annihilent, comme dans le *Vicia Aphaca*, par exemple, alors les stipules deviennent de véritables feuilles. Dans plusieurs espèces d'Acacias, les stipules sont converties en épines; elles le sont également dans quelques *Berberis*; enfin tous les accidents qui arrivent aux feuilles ou à leurs pétioles, peuvent survenir aux organes dont il s'agit.

Avant de considérer les organes de la reproduction sous le rapport des Dégénéréscentes, il faut parler de leurs enveloppes. Le calice, par la forme de chacune de ses pièces, par leur couleur, par leur position sur la tige et en dehors de la fleur, a la plus grande analogie avec les feuilles; ce n'est le plus souvent qu'un verticille de celles-ci, dont les formes sont à peine altérées. Ainsi, toutes les Dégénéréscentes propres aux feuilles, peuvent aussi bien modifier les calices; mais quelquefois ils changent tellement de couleur, de forme et de consistance qu'on s'imaginerait voir de véritables pétales.

La corolle, cet assemblage si gracieux des parties les plus brillantes de la fleur, subit quelques Dégénéréscentes dans ses formes; elle en affecte alors de tellement bizarres que, sans la position relative de ses pièces, on ne reconnaîtrait pas que ce sont des pétales; c'est ce qui arrive dans les plantes de la famille des Renonculacées. Un grand nombre de fleurs sont munies

de pétales, dont l'état rudimentaire masque, pour ainsi dire, l'existence. Telles sont celles de plusieurs Salicariées. Les pétales eux-mêmes ne sont que des étamines dégénérées, ainsi que le prouvent les fleurs doubles où la transformation de ces organes est si visible, ainsi que le présentent naturellement le rang intérieur des pétales des Nénuphars, les cornets des Ancolies, etc.

Ceci peut donner une idée exacte, quoique sommaire, de plusieurs phénomènes que, naguère, l'on confondait dans la série des faits désignés sous la dénomination insignifiante de monstruosité. Aujourd'hui qu'il est reconnu que la plupart de ces monstruosité sont plutôt des retours vers la nature primitive des organes, que des écarts de cette nature, on doit étudier les Dégénérescences comme moyens de distinguer les rapports des plantes, déguisées par ceux qui s'en tiennent seulement aux apparences extérieures. Voici l'exposé des diverses sortes de Dégénérescences admises par De Candolle. Il les a considérées sous cinq points de vue différents, selon que les organes sont transformés, dans des circonstances données, en épines, en filets ou en vrilles, en membranes foliacées ou scarieuses, et en corps charnu.

Les Dégénérescences ÉPINEUSES, protectrices de l'individu, affectent toutes les parties des plantés, excepté celles qui, comme les racines, sont cachées sous terre, ou enveloppées par d'autres, comme les graines. Les organes d'une consistance fibreuse ou ligneuse y sont plus sujets que ceux dont la texture est molle ou membraneuse. Ainsi les branches de certains Pruniers, les pétioles des Astragales Adragants, les stipules de plusieurs Acacées, les folioles de l'involute des Carduacées dégénèrent en épines presque constamment, tandis qu'il est rare de voir les pétales s'endurcir. On en trouve cependant un exemple dans le genre *Cuviera*.

Les Dégénérescences FILAMENTEUSES, supports et points d'attache des plantes, surviennent aux organes exposés à l'air et formés de fibres longitudinales et serrées. Les pétioles des feuilles pinnées des Légumineuses, les pédoncules de la Vigne, les stipules des *Smitax*, s'allongent ou naturellement ou accidentellement en un filament flexible, contourné en spirale et connu sous le nom de vrille; les feuilles elles-mêmes peuvent se terminer en vrilles, comme on le voit dans les *Flagellaria*, et surtout dans les *Nepenthes*, où la vrille a de plus la singularité de s'épanouir en un godet plein d'une liqueur rafraîchissante. Enfin, ce sont encore de véritables Dégénérescences filamenteuses, que les tiges volubiles des Liserons, celles désignées par les voyageurs sous le nom collectif de *Lianes*, etc., puisqu'en s'endurcissant ces tiges perdent souvent leur aspect cirrhiforme, et deviennent semblables aux tiges ordinaires.

Quant aux Dégénérescences MEMBRANEUSES OU FOLIACÉES, il n'est pas nécessaire de revenir sur l'explication de ce phénomène. Ses résultats sont des modifications dans l'aspect et les usages des organes, sans que leur rôle, dans la symétrie organique, soit changé.

Les Dégénérescences SCARIEUSES et CHARNUES, inversées les unes des autres, n'attaquent que les parties naturellement membraneuses. Par l'effet des premières, les organes prennent l'apparence d'une membrane

sèche, transparente, hygroscopique, et qui semble être leur squelette membraneux, dépouillé de ses sucs. Telles sont les tuniques fines et membraneuses des feuilles radicales de certaines Liliacées; tels sont aussi les calices dégénérés en aigrettes des Syanthérées. Ces Dégénérescences sont le plus souvent produites par la pression des organes voisins. Enfin les parties membraneuses des plantes peuvent devenir charnues, quand, par des causes particulières, elles reçoivent une plus grande quantité de sucs qu'elles n'en exhalent, ou qu'elles en laissent évaporer un moindre qu'elles n'en absorbent. C'est le cas naturel des plantes grasses, c'est le cas accidentel des végétaux qui croissent dans les lieux maritimes.

DÉGLUTITION. ZOOL. V. DIGESTION et NUTRITION.

DÉGON. MOLL. Nom donné par Adanson à une petite espèce de Cérithie, qui pourrait bien n'être qu'une variété du Cérithie ponctué de Bruguière, dont elle ne diffère que par un rang de plus de petits tubercules.

DEGRÉS BORDÉS. MOLL. Syn. vulgaire de *Murex Cutaceum*, L. V. TRITON.

DÉGUELIE. *Deguclia*. BOT. Aublet a décrit et figuré (Guian. 4, p. 750, t. 500), sous le nom de *Deguclia Guianensis*, un arbrisseau grimpant, qui croît sur le bord des fleuves, et forme un genre particulier dans la famille des Légumineuses, et dans la Diadelphie Décandrie. Son tronc est élevé de trois à quatre pieds, et se divise en un grand nombre de rameaux sarmenteux, qui s'enroulent autour des arbres voisins; les feuilles sont alternes, imparipinnées, munies de deux stipules à leur base; les folioles, au nombre de cinq, sont opposées, ovales, acuminées, aiguës, entières; le pédoncule commun est un peu pubescent à sa base; les fleurs sont blanches, papilionacées, formant de longs épis qui naissent plusieurs ensemble de l'aisselle des feuilles, et sont plus courts que ces dernières; le pédoncule commun de ces épis est pubescent et ferrugineux; le calice est court, évasé, à quatre dents peu marquées, formant deux lèvres: l'une supérieure et unidentée, l'autre inférieure et tridentée; le pétale supérieur ou étendard est le plus grand, et embrasse les quatre autres; il est obcordé et redressé; les ailes sont étroites, plus longues que la carène qui se compose des deux pétales inférieurs soudés; les dix étamines sont diadelphes et renfermées dans l'intérieur de la carène; l'ovaire est globuleux, arrondi, surmonté d'un style redressé; le fruit est, selon Aublet, une gousse roussâtre, épaisse, sphérique, s'ouvrant en deux valves et contenant une seule graine globuleuse, enveloppée d'une substance amilacée.

Richard a recueilli à la Guiane une plante absolument semblable pour le port, la figure des feuilles, et la structure des fleurs, à celle décrite et figurée par Aublet; mais elle en diffère par un point essentiel: son ovaire est falciforme, allongé, étroit, et renferme plusieurs ovules. Peut-être pourrait-on soupçonner que le fruit assigné par Aublet à son *Deguclia Guianensis*, appartenait à une autre plante. Cet auteur a, comme on le sait, commis plus d'une erreur de ce genre.

DEHAASIE. *Dehaasia*. BOT. Genre de la famille des Thymélées, établi par le docteur Blume dans son *Rumphia*, 161, t. 44 à 47. Caractères: fleurs hermaphro-

dités ou monoïques par avortement; périgone à six divisions inégales : les trois extérieures plus petites; neuf à douze étamines disposées sur trois ou quatre rangs : neuf extérieures fertiles, et lorsqu'il y en a plus elles sont intérieures et stériles; ces dernières ont à leur base des glandes géminées, sessiles, placées de chaque côté, un peu extérieurement; anthères arrondies, biocellées, déhiscentes un peu latéralement par des valvules qui s'enlèvent de bas en haut : celles du premier et du second rang sont introrses, celles du troisième rang sont extrorses : les anthères stériles sont triangulaires et sessiles; ovaire uniloculaire, uniovulé; stigmaté discoïde-triangulaire. Le fruit consiste en une baie monosperme, portée sur un pédicelle épais. Les Dehaasies sont des arbres de l'Archipel de l'Inde, à feuilles alternes, penninervées et réticulées; les fleurs sont groupées en panicule terminale, et d'une couleur verdâtre.

DÉHISCENCE. *Dehiscencia*. BOT. On appelle ainsi le mode d'après lequel s'effectue l'ouverture des anthères, au moment où elles répandent leur pollen, ou celle des fruits, quand leurs graines sont mises à nu. C'est ordinairement par toute la longueur du sillon longitudinal qui règne sur chacune des deux loges qui forment une anthère, que la Déhiscence a lieu, ainsi qu'on l'observe dans la Tulipe, l'Œillet, etc. D'autres fois, c'est par des trous ou des sortes de valvules, que le pollen s'échappe. Ainsi, dans les *Erica*, les *Solanum*, les *Cynella*, etc., c'est par le moyen de deux petits trous placés au sommet de chaque loge; dans le genre *Pyrola*, au contraire, ces trous occupent la partie inférieure de chaque loge. Dans le genre *Pyxidantha*, la moitié supérieure de l'anthère s'enlève comme un couvercle, au moyen d'une scissure circulaire; enfin, dans le genre *Laurus* et les genres qui forment la famille des Berbéridées, la Déhiscence s'opère par de petites valvules qui se soulèvent de la partie inférieure vers la supérieure.

La Déhiscence des fruits n'est pas moins variable. Remarquons d'abord qu'il est certains péricarpes qui restent constamment clos, et que, pour cette raison, on nomme indéhiscents. Ainsi, presque tous les fruits charnus ne s'ouvrent pas. Il en est de même de quelques fruits secs. En général, tous les péricarpes secs, qui n'ont qu'une seule loge et qu'une seule graine, restent indéhiscents. Parmi les péricarpes qui s'ouvrent naturellement à l'époque de leur maturité, on remarque des différences qu'il est essentiel de signaler; ainsi, 1° certains péricarpes se rompent d'une manière irrégulière en un nombre de pièces, qui n'est ni bien déterminé ni constant. Ces péricarpes sont appelés péricarpes *ruptiles*, pour les distinguer de ceux qui sont véritablement *déhiscents*; 2° dans quelques genres, tel que l'*Antirrhinum*, par exemple, la Déhiscence a lieu par des trous qui se forment au sommet du péricarpe, et par lesquels les graines sortent au dehors; 3° les fruits d'un grand nombre de Caryophyllées, de l'Œillet, des Silènes, s'ouvrent par de petites dents placées à leur sommet, et qui, d'abord rapprochées, s'écartent les unes des autres et forment une petite ouverture terminale; 4° enfin, le fruit peut s'ouvrir en un certain nombre de pièces ou panneaux qu'on nomme

valves. En général, ces valves sont placées longitudinalement : dans un petit nombre de genres, elles sont superposées; ainsi, dans le Pourpier, le Mouron-Rouge, les différentes espèces de Lecythis, le fruit s'ouvre en deux valves superposées, de manière à représenter en quelque sorte une boîte s'ouvrant au moyen d'un opercule. Ce fruit porte le nom de *Pyxide* ou de Boîte à savonnette. La Déhiscence valvaire peut se faire de trois manières différentes, relativement à la position respective des valves et des cloisons. 1° Cette Déhiscence peut avoir lieu par le milieu des loges, c'est-à-dire entre les cloisons, de manière que chaque valve emporte avec elle une cloison sur le milieu de sa face interne. C'est la Déhiscence *loculticide*. On l'observe dans la famille des Éricinées. 2° D'autres fois la Déhiscence se fait vis-à-vis les cloisons qu'elle partage le plus souvent en deux lames; on la nomme alors Déhiscence *septicide*, comme, par exemple, dans les Scrophularinées, les Rhododacées, etc. 3° Enfin on lui donne le nom de Déhiscence *septifrage*, quand elle a lieu vers les cloisons qui restent libres et entières au centre du fruit, quand les valves s'en sont séparées. On observe ce mode de Déhiscence dans les genres *Bignonia*, *Calluna*, etc.

Le nombre des valves d'un péricarpe est fort variable; il est en général annoncé d'avance par le nombre des sutures que l'on remarque sur sa face extérieure. Ainsi, il y a des péricarpes à deux, à trois, à quatre, à cinq, ou à un grand nombre de valves; de là les noms de bivalve, trivalve, quadrivalve, quinquivalve, multivalve, etc. Pour ne pas se tromper sur le véritable nombre des valves, et en tirer des caractères utiles de classification, il est important de savoir que celles de certains fruits sont spontanément bipartibles par suite de l'exsiccation, et qu'ainsi le nombre des valves se trouve accidentellement doublé. Un péricarpe uniloculaire ne peut avoir plus de vraies valves qu'il n'a de stigmatés ou de lobes stigmatiques; dans un péricarpe multiloculaire, le nombre des loges détermine exactement celui des valves. V. FRUIT.

DÉDAMIE. *Deidamia*. BOT. Genre fondé par Du Petit-Thouars (Histoire des Végétaux des îles australes d'Afrique, p. 61), et ainsi caractérisé : calice à cinq ou six divisions profondes, ovales et pétaloïdes; corolle nulle, à moins qu'on ne regarde comme telle ce que Linné prenait pour un nectaire, et qui se compose d'un rang de filets minces; cinq étamines dont les filets sont réunis à leur base en une colonne très-courte, et les anthères attachées par le dos et s'ouvrant latéralement; ovaire simple, surmonté de trois ou quatre styles. Le fruit est une capsule pédicellée, ovale, lisse, à quatre valves déhiscentes et contenant autant de loges; dans chacune de celles-ci et sur le milieu des valves existe un placenta proéminent et donnant attache à un rang longitudinal de graines comprimées, ovales, un peu déchirées à leur sommet, munies d'un arille qui les recouvre en partie, et composées d'un test crustacé, fragile, d'un périsperme peu développé, et d'un embryon centrifuge à cotylédons foliacés. Ces caractères, tracés sur le vivant pour le fruit, et sur des échantillons secs, rapportés par Noronha et trouvés à Paris dans l'Herbier de Lemonnier, pour la fleur, ont permis à Du Petit-

Thouars de rapprocher le genre *Deidamia* des Passiflores dont il avait d'ailleurs tout le port, mais dont il différait surtout par ses fruits quadrivalves. Cette grande affinité, si même elle ne se convertit pas en identité, aurait dû empêcher l'auteur du Supplément de l'Encyclopédie de fixer la place de ce nouveau genre dans la famille des Capriers, sur la foi de Noronha, voyageur estimable sans doute, mais qui n'avait point d'idées sur la théorie des affinités.

DÉIDAMIE AILÉE. *Deidamia alata*, Pet.-Th., *loc. cit.*, t. XX. Arbuste de Madagascar où les habitants le nomment *Vahing-Viloma*, c'est-à-dire Liane bonne à manger. Il est, en effet, grimpant; ses tiges sont anguleuses, comprimées, garnies de feuilles alternes, un peu écartées et ailées ou composées de cinq folioles, légèrement inégales, ovales et échancrées au sommet. Les pétioles et pétioles sont parsemés de glandes urcéolées; à l'aisselle des premiers on trouve un pédoncule qui, souvent, dégénère en vrille. Le fruit est un peu plus petit qu'un œuf commun, ovale, marqué de quatre sillons par lesquels s'opère sa déhiscence; quoique d'une substance sèche, il paraît servir d'aliments aux Madécasses, mais c'est probablement les graines et leur arille qui en forment la partie comestible.

DEILE. *Deilus*. INS. Coléoptères tétramères, genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville qui le caractérise ainsi: antennes un peu plus épaisses vers leur extrémité, plus courtes que le corps, n'atteignant pas l'extrémité des élytres, composées de onze articles cylindrico-coniques et mutiques; palpes presque égales; tête aussi large que la partie antérieure du corselet; celui-ci arrondi latéralement, mutique, étroit, presque cylindrique, plus long que large, déprimé en dessus; élytres étroites, linéaires, sensiblement déprimées, un peu échancrées à l'extrémité; angle sutural armé d'une petite épine; écusson très-petit, arrondi au bout; corps étroit, presque linéaire; pattes assez courtes et grêles; cuisses renflées en masse. Ce genre nouveau a pour type le **DEILE FUGACE**, *Callidium fugax*, Fab.; il est d'un brun cendré, pubescent, avec l'écusson blanc et les jambes ferrugineuses. On le trouve au midi de l'Europe.

DEILEPHILE. *Deilephila*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Crépusculaires, tribu des Spingites, institué par Ochsenheimer, qui lui assigne pour caractères: palpes inférieures larges, très-fourmies d'écaillés, composées de trois articles contigus et paraissant épais à cause des écaillés très-denses, qui les recouvrent, le troisième très-petit, à peine visible; masse des antennes commençant près de leur milieu, simplement ciliée ou striée transversalement, en manière de rape sur un côté; une langue distincte; cellule discoidale des secondes ailes n'embrassant point leur centre et fermée postérieurement par une nervure en angle aigu, et d'où part un rameau longitudinal. Chenilles terminées antérieurement en forme de groin, susceptibles de se retirer sous le troisième anneau du corps. Outre les trois espèces européennes que nous allons décrire, ce genre en contient beaucoup d'autres répandues sur tous les points du globe.

DEILEPHILE DU LAURIER-ROSE. *Deilephila Nerii*;

Sphinx Nerii, L.; God., *ibid.*, III, 12, pl. 15. Vert; des bandes ou des lignes angulaires les unes plus foncées, les autres blanchâtres, sur le dessus des supérieures; leur base ayant une tache de cette dernière couleur, avec un gros point verdâtre; leur milieu traversé obliquement par une bande rougeâtre; dessus des ailes inférieures noirâtre depuis leur base jusque vers le milieu, ensuite verdâtre; une raie blanchâtre séparant les deux teintes; vert du dessus de l'abdomen entrecoupé de jaunâtre. Chenille verte, pointillée de blanc, avec les premiers anneaux d'un jaune pâle, et une tache oculaire bleue, bordée de blanc, avec du noir au centre, de chaque côté; une bande d'un blanc bleuâtre, s'étendant depuis le quatrième anneau jusqu'à l'origine de la corne qui est jaunâtre. Sur le Laurier-Rose. De l'Île-de-France, de l'Italie, du département de Maine-et-Loire, et même, mais très-rarement, dans celui de la Seine.

DEILEPHILE DE LA VIGNE. *Deilephila Elpenoz*; *Sphinx Elpenoz*, L.; God., *ibid.*, III, 46, pl. 18, fig. 3. Dessus du corps d'un vert olive, rayé longitudinalement de rouge; celui des supérieures mélangé de ces deux couleurs; les inférieures rouges, bordées postérieurement de blanc, avec une bande noire et transverse près de la base. Chenille de couleur brune, entrecoupée de noir, avec six raies obliques, grisâtres et deux taches oculaires noires, offrant chacune une lunule d'un brun olivâtre, bordée de blanc-violâtre, sur les quatrième et cinquième anneaux; corne noire, avec le sommet blanchâtre. Sur diverses sortes d'Épilobes, la Salicaire à épis, la Vigne, le Caille-lait jaune et le Gratteron.

DEILEPHILE PETIT POURCEAU. *Deilephila Porcella*; *Sphinx Porcellus*, L.; God., *ibid.*, III, 50, pl. 19, f. 1. Dessus du corps rosé, avec quelques lignes blanches, transverses; près de l'extrémité de l'abdomen; dessus des ailes d'un jaune verdâtre, avec une bande sur le limbe postérieur, une autre le long de la côte des ailes supérieures se dilatant et les traversant à son origine, roses; base des inférieures noirâtre. Chenille ordinairement brune, ayant antérieurement de chaque côté trois taches oculaires noires, à prunelle blanche et à iris roussâtre; corne très-courte. Sur l'Épilobe à feuilles étroites et le Caille-lait.

Boisluval, dans la zoologie du Voyage de l'Australie, en décrit quatre espèces nouvelles, prises les unes, *Deilephila ardenia* et *Deilephila oldendandiae*, au Cap; les autres, *Deilephila scrofa* et *Deilephila Eras*, à la Nouvelle-Hollande et aux îles des Amis.

DEILOSMÉ. *Deilosma*. BOT. Andrzejoski avait formé, sous cette dénomination, un genre dans la famille des Crucifères; mais ce genre n'ayant pas été adopté, le professeur De Candolle en a appliqué le nom à l'une des sections du genre *Hesperis*, qui fait partie de cette famille.

DEINBOLLIE. *Deinbollia*. BOT. Dans la description des plantes recueillies dans leur voyage sur la côte de Guinée, les botanistes danois, conseiller d'État Thonaing et professeur Schumacher, ont institué ce genre nouveau, pour une plante de la Polyandrie Monogynie, qu'ils ont caractérisée de la manière suivante: calice à cinq divisions; corolle à cinq pétales; baies coriaces,

subgémées, arrondies, remplies d'une pulpe muqueuse, et ne renfermant qu'une graine chacune; fleurs polygames. Les auteurs n'indiquent qu'une seule espèce, et ils l'ont nommée *Deinbollia pinnata*.

DEINOSMOS. BOT. Syn. ancien de *Conyza squarrosa*, L.

DEINOTHERION. *Deinotherium*. MAM. FOSS. Genre antédiluvien de l'ordre des Pachydermes, établi par J. Kaup, d'après une mâchoire inférieure, trouvée à Eppelsheim, dans la Hesse. Cuvier connaissait déjà des restes fossiles de cet animal; il en avait une série de molaires, plusieurs molaires isolées, un radius, et il pensait que ces pièces pouvaient se rapporter à une antique espèce du genre Tapir, qui devait avoir la taille des plus grands Eléphants, d'où il a formé son Tapir gigantesque (Ossem. foss., vol. 11, p. 165-177). Toutefois il a ajouté : « Il ne resterait maintenant qu'à découvrir les canines et les incisives, pour être en état de juger si la ressemblance de ces animaux avec le Tapir est complète, ce qui serait nécessaire pour décider avec certitude sur leurs affinités. En effet, le Tapir n'est pas le seul animal qui ait des collines transverses aux couronnes de ses molaires; le Lamantin et le Kangaroo sont dans le même cas. » Cuvier avait raison de dire que la ressemblance des molaires n'entraînait pas nécessairement l'identité du genre, puisque l'individu dont il s'occupait, devait un jour justifier sa remarque.

La pièce que Kaup décrit, consiste dans la moitié gauche de la mâchoire inférieure, dont il ne manque que l'apophyse coronéide, et dans la partie antérieure de la moitié droite. Dans la moitié gauche se trouvent les deux dernières molaires et la canine qui est brisée dans le milieu; dans le fragment du côté droit se trouve une canine entière. La forme de la mâchoire diffère notablement de celle des Tapirs et de tous les autres Pachydermes; cette mâchoire est presque toute droite dans sa partie postérieure, et au-devant des molaires elle forme une courbure dont la convexité est en bas; l'extrémité antérieure, où l'on ne remarque point de synchondrose, est extrêmement forte en proportion de la partie postérieure, qu'on pourrait appeler faible. Les canines, qui offrent ici un caractère si tranché, sont implantées dans l'extrémité interne de la mâchoire, et ont acquis un tel développement aux dépens des incisives qui ont disparu, que près de leur racine elles laissent à peine entre elles une distance de neuf lignes, espace dans lequel il ne peut pas même y avoir, dans le jeune âge, de rudiments d'incisives. Ces canines sont déprimées latéralement; leur section présente un ovale; près de la racine elles sont presque droites, puis elles éprouvent une légère courbure en haut, et se terminent par un sommet arrondi; leur surface parfaitement égale et arrondie, montre clairement qu'aucune dent de la mâchoire supérieure n'agissait sur elles. Il est vraisemblable que les incisives supérieures ont aussi manqué, et que l'animal a été dépourvu de trompe, puisque l'écartement des deux canines n'aurait pas été suffisamment grand pour le passage de cet organe.

La longueur de toute la mâchoire est de quarante-deux pouces, et sa circonférence à la partie antérieure de vingt-sept pouces; la longueur de la canine dix-

sept pouces, sa circonférence treize pouces; longueur de la dernière molaire, trois pouces et demi.

Cette espèce ne peut donc plus appartenir au genre dans lequel Cuvier l'avait provisoirement placée; les caractères de ses canines en font un genre nouveau; mais en changeant de nom générique, elle peut conserver le nom spécifique que lui a imposé Cuvier, et ce sera alors DEINOTHERIUM GIGANTEUM.

DEJANIRE. *Dejanira*. BOTAN. Genre proposé par Schlechtendal, dans la famille des Gentianées, Tétrandrie Monogynie, qu'il formerait aux dépens du genre *Exacum* ou Gentianelle, pour trois espèces brésiliennes, parmi lesquelles est l'*Exacum tetragonum* de Roxburgh.

DEKINIE. *Dekinia*. INF. Ce genre de Microscopiques, proposé par le professeur Morren qui le forme aux dépens des Cercariés à bouche armée d'appendices tentaculaires de Müller, a déjà été produit par Bory de St-Vincent, sous le nom de *Leiodina*; mais il paraît que ce dernier naturaliste a confondu sous le même nom générique des animalcules qui, selon Morren, présentent les caractères de deux genres distincts. On sent qu'il est difficile de tout observer avec une rigoureuse exactitude, lorsque l'on décrit des espèces d'un vingt-cinquième de millimètre (et même beaucoup moins), que l'on n'aperçoit que l'œil armé des plus fortes loupes. Nous nous dispenserons de nous prononcer sur les opinions émises par Bory et Morren, et nous nous contenterons de rapporter textuellement les caractères imposés par celui-ci à son genre *Dekinia*, et qui sont : animalculum microscopium, musculosum, subannulosum, elongatum vel conicum vel cylindricum, sæpius capitatum, sæpius anticè truncatum, contractile; apertura buccali variabilis, proboscidem binis forcipibus æqualibus, elongatis, acutis, mobilibus constitutum, retractilem emittente; organo interno vibratili vel nullo, vel vix conspicuo; si existat, quasi valvulis binis musculosis infernè separabilibus (effecto trans eum conspicuo) versùs partem anteriorem munitum; posticè cauda retractili bicuspidata perforatum et terminatum. Morren admet comme espèces du genre *Dekinia* : 1^o le *Cercaria forcipata* de Muller, *Leiodina forcipata*, Bory; 2^o le *Cercaria vermicularis*, Muller, *Leiodina vermicularis*, Bory, et trois espèces nouvelles, *Dekinia calopodaria*, *minutula* et *compta*, auxquelles on en ajoutera vraisemblablement beaucoup d'autres. Ces trois dernières vivent en très-grande abondance dans les étangs qui avoisinent Bruxelles.

DELA. BOT. Adanson a séparé sous ce nom, du genre *Athamantia*, les espèces à fruits velus et sillonnés. Ce genre correspond au *Libanotis* de Haller et de Mönch.

DELARIE. *Delaria*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Desvoux, qui le caractérise ainsi : calice à cinq dents, spathacé; corolle papilionacée, avec son étendard grand et presque ouvert; dix étamines fertiles, persistantes, distinctes à leur base; ovaire sessile ou stipité; stigmaté aigu; légume allongé, oligosperme. Les Delaries sont des arbustes à feuilles alternes et simples. Desvoux en décrit deux espèces :

DELARIE A FEUILLES OVALES. *Delaria ovalifolia*,

Cassia simplicifolia, DC., *Prod.*, 2, 505. Rameaux pubescents, d'un roux brunâtre; feuilles subdistiques, courtement pétiolées, obovales, obtuses, penninervées, pubescentes; fleurs axillaires, au nombre de une à trois, portées sur des pédoncules velus, qui atteignent la moitié de la longueur des feuilles; carène caduque; légumes sessiles, courbés en faux et terminés par une sorte de bec. Elle se trouve au Brésil.

DELARIE A FEUILLES DE POIRIER. *Delaria pyrifolia*. Rameaux glabres, bruns; feuilles portées sur de longs pétioles, largement ovales, mucronées et mucronulées, coriaces, très-glabres et réticulées; fleurs axillaires, presque solitaires, plus courtes que le pétiole des feuilles, à deux bractées petites; ovaire pédonculé. De la côte de Guinée.

DELESSERIE. *Delesseria*. BOT. Genre de la famille des Floridées, établi par Lamouroux qui l'a dédié à M. Benjamin Delessert. Ce genre offre pour caractères: des tubercules ronds, ordinairement comprimés, un peu gigartins, innés, sessiles ou pédonculés, situés sur les nervures, les rameaux et le bord des feuilles, ou épars sur leur surface. Le genre *Delesseria* est un des plus nombreux dans la classe des Hydrophytes, et Stackhouse, Agardh et Lyngbye y ont fait plusieurs coupes dont les unes sont bonnes à adopter, et les autres doivent être rejetées. Les genres *Sarcophylla*, *Polyomorpha*, *Hymenophylla*, *Atomaria*, *Epiphylla* de Stackhouse ne peuvent être maintenus. Les genres *Hydrophylla*, *Hypophylla* du même auteur n'en forment qu'un seul. — Agardh a adopté la première section de ce genre, et des deux autres il a fait son genre *Sphaerococcus* auquel il a réuni les *Gigartina*, *Gelidium*, *Hypnea*, *Halymania*, etc. — Lyngbye, comme Agardh, a conservé en partie le genre *Delesseria*, mais de l'autre partie, il en a fait ses genres *Odonthalia* et *Sphaerococcus*, et a placé le *Delesseria palmata* parmi ses Ulves. On pourrait en définitive le diviser de la manière suivante :

DELESSERIA, Lamx. Ce genre renferme six espèces connues, savoir : les *Delesseria sanguinea*, *sinuosa*, *ruscifolia*, *alata*, *hypoglossa*, *conferta*.

ODONTHALIA, Lyngb. Cinq espèces connues : *Odonthalia dentata*, *cirrhosa*, *axillaris*, *dorycarpa* et *marthalocarpa*; ces deux dernières avec un point de doute.

DELISEA, Lamx. Trois espèces : *Delisea fimbriata*, *elegans*, *galica*.

VIDALIA, Lamx. Une espèce : *Vidalia spiralis*.

DAWSONIA, Lamx. Neuf espèces : *Dawsonia lobata*, *platicarpa*, *Gmelini*, *pristoides*, *caulescens*, *rubens*, *nervosa*, *lacerata*, *venosa*.

HALYMANIA, Lyngb. Vingt et une espèces : *Halymania ocellata*, *ciliaris*, *bifida*, *palmetta*, *membranifolia*, *Brodiaei*, *reniformis*, *lacera*, *palmata*, *edulis*, *cordata*, *flaccida*, *œliata*, *spermophora*, *cristata*, *filicina*, *striata*, *bracteata*, *corallorhiza*, *Lamberti*, *botrycarpa*.

VOLUBILARIA, Lamx. Une espèce : *Volubilaria Mediterranea*.

ERINACEA, Lamx. Trois espèces : *Erinacea Capensis*, *crinita*, *terruculosa*.

Telle est la distribution du genre *Delesseria*. En considérant les espèces en masse et sans distinction des nouveaux genres, leur organisation n'offre presque point de différence; les tiges sont formées d'un tissu cellulaire, présentant trois modifications bien distinctes : une centrale, qui se borne quelquefois à une large lacune; une extérieure, très-mince, que l'on pourrait comparer à l'épiderme; et la troisième intermédiaire, presque égale et composant le corps principal des tiges. Dans les feuilles, la première modification manque toutes les fois que les feuilles sont dépourvues de nervures. Les tubercules varient dans leur grandeur et leur situation beaucoup plus que dans leur forme; dans beaucoup d'espèces, l'on trouve la double fructification; quelques-unes n'ont jamais de tubercules, et les capsules sont éparses sous l'épiderme. Plusieurs offrent des excroissances tuberculifères, très-nombreuses et couvrant quelquefois les deux surfaces des feuilles; plus l'organisation des feuilles est uniforme, plus les tubercules sont rares sur leur surface; ils semblent relégués sur les bords, ou bien la fructification tuberculeuse manque et l'on ne trouve que la fructification capsulaire. — La couleur des *Delesseries* varie beaucoup: plus l'organisation est délicate, plus cette couleur est brillante, et plus elle multiplie ses nuances ou s'altère avec facilité. Dans les espèces d'une substance épaisse et charnue, les couleurs sont ternes et résistent longtemps à l'action des fluides atmosphériques. En général, elles offrent toutes les nuances, depuis le rose et l'écarlate le plus vif jusqu'au brun foncé, en passant par le jaune, le vert, le violet et le pourpre. Jamais ces plantes ne sont olivâtres, jamais elles ne deviennent noires par leur exposition à l'air ou à la lumière. Elles s'altèrent promptement lorsqu'elles sont en contact avec certaines Fucacées, principalement avec les *Desmaresties*; cette altération varie encore avec l'âge et l'état de ces plantes.

La plus grande partie des *Delesseries* habite les lieux que les marées ne découvrent jamais; souvent parasites, elles ornent les tiges des grandes Laminaires; d'autres se cachent sous les touffes épaisses du *Fucus serratus* ou *vesiculosus*, et de ses innombrables variétés; quelques-unes se plaisent dans les lieux les plus exposés à la fureur des vagues, tandis que d'autres sont arrachées et deviennent le jouet des flots aussitôt qu'elles perdent leur abri ordinaire. Elles varient suivant la nature du corps auquel elles sont fixées; le climat, l'exposition, la profondeur, le voisinage des eaux douces, celui même de certaines Thalassiophytes, influent sur elles, et occasionne cette prodigieuse quantité de variétés que l'on observe dans quelques *Delesseries* ainsi que dans plusieurs autres Floridées. Elles sont très-rare et peu nombreuses en espèces dans les mers polaires; leur quantité augmente graduellement jusque vers le trente-cinquième degré de latitude nord; elle semble diminuer jusqu'à l'équateur; elles suivent le même ordre dans l'hémisphère austral beaucoup moins riche que le premier, à cause du peu de largeur de la zone tempérée dans cette partie du monde.

DELICRANIA. BOT. Synonyme de Cornouiller Sanguin.

DELILIE. *Delilia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngnésie, Lin., formé par Sprengel

et dans lequel il n'admet qu'une seule espèce, le *Delilia Berterii*, qui n'est autre que le *Milleria biflora* de Linné, qui fait partie du genre *ELVIRE* de Cassini. *V.* ce mot.

DÉLIME. *Delima*. BOT. Genre de la famille des Diléniacées. Caractères : un calice persistant formé de cinq sépales ; une corolle composée de quatre à cinq pétales arrondis ; des étamines très-nombreuses et hypogynes ; un ovaire arrondi, terminé par un style et par un stigmate simples. Le fruit est une capsule membraneuse, à une seule loge, contenant une ou deux graines arillées qui sont formées d'un endosperme cartilagineux et d'un embryon renversé. Ce genre se compose de six espèces dont trois croissent en Asie et trois en Amérique. Ce sont des arbustes grimpants, à feuilles alternes, entières, dépourvues de stipules ; à fleurs quelquefois dioïques par avortement et disposées en une panicule terminale. L'espèce la plus commune est la *DÉLIME SARMENTEUSE*, *Delima sarmentosa*, L., Sp., Lamk., III., t. 475 ; *Tetracera sarmentosa*, Vahl et Willd. Cet arbuste croît à Ceylan. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, aiguës, profondément dentées en scie, coriaces et rudes au toucher. Les fleurs forment une panicule étalée, au sommet des ramifications de la tige.

DÉLIQUESCENCE. *Deliquescentia*. Passage spontané d'un corps solide à l'état liquide par sa seule exposition au contact d'un air humide. Ce changement d'état du corps dissous est dû à sa grande affinité pour la vapeur d'eau qu'il absorbe et condense jusqu'à ce qu'il en soit complètement saturé.

DÉLIQUESCENT. BOT. Syn. d'Agaric atramentaire ; espèce dont le chapeau se résout promptement en eau gélatineuse et communément noirâtre.

DÉLISÉE. *Delisea*. BOT. Genre de Floridées que Lamouroux a établi aux dépens des Délesseries, et dédié à Delise, ancien militaire, botaniste zélé qui s'occupe d'un vaste travail sur la famille des Lichens. Ce genre a pour caractères : feuille frondiforme, linéaire ou presque filiforme, dichotome ou rameuse, plane, profondément dentée, ou comme ciliée sur les bords ; fructification double ; la tuberculeuse comprimée, gigartine, située en général au sommet des divisions de la feuille. La fructification s'observe sur les dentelures de la partie supérieure de la fronde et de ses divisions. Les *Deliseas* diffèrent de toutes les autres Floridées par la situation et la forme des fructifications, ainsi que par la forme des feuilles ; elles présentent une régularité dans leurs divisions qui les rapproche beaucoup des Plocamies, et que l'on trouve rarement dans le groupe nombreux des Délesseries. Leur couleur est en général aussi brillante que celle des Céramies les plus élégantes ; elle éprouve les mêmes changements par l'action des fluides atmosphériques. Leur grandeur varie de cinq à dix pouces. Une espèce habite les bords de la Méditerranée ; et les autres se trouvent sur les côtes de l'Australasie : et parmi elles nous citerons la *DÉLISÉE ÉLEGANTE*, *Delisea elegans*, Lamx. Sa fronde est rouge ou brunâtre, dichotome, très-rameuse ; épines latérales plus longues que le diamètre de la fronde.

DELISELLE. *Delisella*. BOT. Genre de la famille des

Confervées, dont les caractères consistent dans des filaments cylindriques, articulés par sections, ayant leurs entre-nœuds marqués de deux taches longitudinales de matière colorante bien distincte, et produisant extérieurement des capsules opaques, ovoïdes, subpédicellées, sans involucre et enveloppées d'une membrane transparente, qui les fait paraître comme entourées d'un anneau diaphane. Ce sont de petites plantes marines, d'un port fort élégant, dont les espèces principales sont le *Delisella pennata*, Bory ; *Sphaclaria pennata*, Lyngb., Tent., p. 105, pl. 51 ; *Conferva pennata* des auteurs, et l'une des deux plantes que Lyngbye a reçues de Féroë, qu'il a figurée comme l'état sec de son *Hutchinsia stricta* et que Bory appelle *Delisella vittata*.

DELISLEA. BOT. Même chose que *Delilia*. *V.* **DELILIE**.

DELISSÉE. *Delissea*. BOT. Genre de la famille des Lobéliacées, formé aux dépens des Lobélies, par Gaudichaud qui l'a dédié à Delisse de l'Île-de-France, l'un des naturalistes qui faisaient partie de l'expédition française aux terres Australes. Caractères : calice persistant, étroitement uni à l'ovaire, avec son limbe libre, divisé en cinq dents ; corolle tubuleuse, arquée, décidue, avec son tube cylindracé, indivise, son limbe subbilabié, divisé en cinq segments ; cinq étamines dont les filaments sont soudés et forment un tube libre ; anthères cohérentes, dont deux inférieures et barbues ; stigmate bilobé, entouré de poils ; capsule en forme de baie, couronnée par le calice persistant, biloculaire, non déhiscente. Les espèces, au nombre de trois, décrites et figurées par Gaudichaud, dans la botanique du voyage de Freycinet, sous les noms de *Delissea subcordata*, pl. 77, *Delissea undulata*, pl. 78, et *Delissea acuminata*, pl. 76, sont des plantes à tiges ligneuses et lactescentes, à feuilles épaisses, sans stipules, entières, à fleurs d'un blanc rosé, disposées en grappes axillaires, portées sur des pédicelles munis d'une bractée à leur base. Toutes trois appartiennent aux îles de la mer du Sud.

DELIVAIRE. BOT. Même chose que *Dilivaire*.

DELIVRE. ZOOL. *V.* **ARRIÈRE-FAIX**.

DELPHACE ou **DELPHAX.** *Delphax*. INS. Genre d'Hémiptères, famille des Cicadaires, ayant pour caractères propres : antennes insérées dans une échancrure inférieure des yeux, à peu près de la longueur de la tête, avec le premier article plus court que le second. Ainsi caractérisé, le genre *Delphace* ne correspond pas à celui de Fabricius ; mais il comprend seulement quelques-unes de ses espèces. Les *Delphaces* de cet auteur avaient été précédemment désignés par Latreille (Précis des caract. génér. des Ins., additions) sous le nom d'Asiraque. Les *Delphaces* de Latreille ont beaucoup d'analogie avec les Fulgore ; plusieurs ont des élytres fort courtes. Parmi les espèces mentionnées par Latreille sont le *Delphace jaunâtre*, *Delphax flavescens*, et le *Delphace bordé*, *Delphax marginata*. On les trouve aux environs de Paris. Leurs mœurs sont peu connues.

DELPHINAPTÈRE. MAM. *V.* **DAUPHIN**.

DELPHINE. BOT. Alcaloïde obtenu par Lassaigne et Feneuille, de l'analyse des graines du *Delphinium Staphysagria*. Cette substance est blanche, pulvérulente,

crystalline, inodore, amère et âcre, se ramollissant par la chaleur et acquérant une plus grande dureté après le refroidissement; elle est un peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'alcool; elle se combine avec les acides pour former des sels dont les alkalis séparent la Delphine sous forme de gelée.

DELPHINION. BOT. Les plantes que les Grecs et Dioscoride particulièrement désignérent sous ce nom, semblent avoir été des Épilobes. Quelques commentateurs y ayant vu le *Delphinium Consolida* des botanistes modernes, ceux-ci en ont fait dériver le nom scientifique du genre Dauphinelle.

DELPHINITE. MIN. Nom donné par Saussure (Voyage dans les Alpes, n° 1918) à l'Épidote du Dauphiné, en cristaux ou en masses grenues d'un jaune verdâtre.

V. ÉPIDOTE.

DELPHINIUM. BOT. Synonyme de Dauphinelle.

DELPHINORYNQUE. MAM. *V. DAUPHIN.*

DELPHINULA. MOLL. Synonyme de Dauphinule.

DELPHINUS. MAM. Synonyme de Dauphin.

DELPHIS. MAM. Nom scientifique de l'espèce de Dauphin la plus anciennement connue, et qui a servi de type au genre *Delphinus*. *V. DAUPHIN.*

DELTASPIDE. *Deltaspis.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinet-Serville pour un insecte récemment apporté du Mexique, et qui offre pour caractères distinctifs : antennes velues, de onze articles, plus courtes que le corps dans les femelles, et le dépassant dans les mâles, où les six derniers articles sont plus allongés et plus grêles que les autres; palpes égales : toutes ont le dernier article ovale, tronqué à l'extrémité; corselet presque cylindrique, unituberculé latéralement, un peu plus long que la tête, avec son disque un peu inégal; écusson petit, triangulaire et pointu; élytres pubescentes, parallèles, arrondies et mutiques à leur extrémité; corps pubescent; pattes fortes, à peu près égales; cuisses égales; dernier article des tarses presque aussi long que tous les autres réunis.

DELTASPIDE A BORDS DORÉS. *Deltaspis auromarginata*, Dupont. Antennes d'un noir violet; tête d'un vert métallique; corselet d'un vert sombre, plus clair en dessous; élytres chagrinées, d'un vert brillant, avec les bords d'un cuivreux doré; pattes d'un vert irisé en violet. Taille, neuf lignes.

DELTHYRITE. *Delthyris.* MOLL. FOSS. Dalman a formé ce genre aux dépens des Anomites, et lui a donné pour caractères : Coquille à valves inégales, l'une et l'autre convexes, le plus souvent unies par le milieu ou canaliculées; bord cardinal transverse; talon de la plus grande valve imperforé et recourbé; un orifice triangulaire près de sa base. Dalman admet dans ce genre six espèces bien distinctes, qu'il a observées dans le calcaire à Arthocrites et dans la craie de la Scanie.

DELTOIDE. *Deltoideus.* BOT. Épithète par laquelle on désigne la forme de certains organes qui, amincis aux deux extrémités, présentent trois faces et imitent, dans la coupe transversale, le delta Δ des Grecs. Quelques Ficoides, tel que le *Mesembryanthemum Deltoideum*, présentent cette forme dans leurs feuilles; il en est de même de différents fruits.

DELTOIDES. *Deltoides.* INS. Tribu de Lépidoptères, établie par Latreille dans la grande famille des Nocturnes. Caractères : antennes sétacées ou simples; quatre palpes apparentes; ailes formant avec le corps, sur les côtés duquel elles s'étendent presque horizontalement, une sorte de *Delta* ou de triangle, dont le côté postérieur, c'est-à-dire la base, a dans son milieu un angle rentrant. Cette tribu comprend des espèces très-analogues aux Phalènes proprement dites; leurs Chenilles ont seize pattes, et appartiennent à la division que quelques observateurs ont désignée sous le nom de Fausse-Teignes. La plupart se construisent des fourreaux ou des galeries avec des feuilles qu'elles entortillent et avec le résidu des matières dont elles se sont nourries. Les genres Botis et Aglosse composent cette tribu.

DELUCIE. *Delucia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, institué par De Candolle pour une plante nouvelle, originaire des montagnes du Mexique, et récemment découverte par Berlandier. Caractères : capitule multiflore, radié; fleurs du rayon femelles, ligulées et disposées sur un seul rang; fleurs du disque hermaphrodites, tubuleuses et à cinq dents; involucre double, presque égal, à écailles externes droites, foliacées, linéaires-lancéolées; celles de l'involucre interne sont colorées; réceptacle plan, garni de paillettes linéaires; anthères noirâtres; styles des fleurs hermaphrodites rameux; akènes comprimés, linéaires, couronnés par trois arêtes hispides et renversées. La seule espèce connue, *Delucia ostruthioides*, est une petite plante qui ne s'élève à guère plus d'un pied; elle est glabre; ses feuilles sont opposées, pétiolées, divisées en trois segments ovales, étrécis aux deux extrémités et grossièrement dentés; les capitules sont solitaires, portés sur de longs pédoncules et composés de fleurs jaunes.

DÉLUGE ou **CATACLYSME.** GÉOL. Inondation générale dont tous les premiers peuples connus dans l'histoire conservèrent la tradition. Les Grecs en citaient jusqu'à quatre, bien que les prêtres de Sais aient dit à Solon : Vous autres Grecs, ne connaissez qu'un Déluge que beaucoup d'autres ont précédé. — Cette croyance à plusieurs Déluges acquiert un certain degré de probabilité par les belles observations qu'ont faites dans les environs de Paris Cuvier et Brongniart. On a vu à l'article **CRATE** que de grandes inondations alternatives avaient dû se succéder à de longs intervalles de temps les unes des autres, dans le bassin qu'occupe cette capitale. Les Chinois, les Persans, les Chaldéens conservèrent le souvenir d'un Déluge, et les livres sacrés le consacrent. On attribua longtemps à ce terrible événement l'existence des couches coquillères et les grands dépôts marins où sont entremêlés des débris d'animaux fossiles. D'autres voulurent expliquer le Cataclysme universel par des causes simplement physiques, et l'attribuèrent à des engloutissements de grandes îles ou bien à l'élévation subite de vastes archipels qui, causant une perturbation générale dans la masse des mers, eussent fait refluer leur masse sur la terre. L'examen de tels systèmes serait déplacé dans un ouvrage consacré au simple exposé des faits. Il suffira de dire ici que les traces dans lesquelles on croit reconnaître un Déluge universel ne permettent guère de supposer d'irruption vio-

lente, mais démontrent, au contraire, une action lente et régulière dans l'effet des dépôts de la mer.

DEMATER. *Dematium*. BOT. Le genre désigné sous ce nom par Persoon est très-différent de celui auquel Link l'a appliqué. Le genre *Dematium* de Persoon correspond aux genres *Cladosporium*, *Chloridium*, *Helmisporium*, et à une partie du genre *Sporotrichum* de Link; il appartient à la section des Mucédinées à sporules nombreuses, éparées à la surface des filaments; le genre auquel Link a donné le nom de *Dematium* est, au contraire, très-voisin du *Byssus*, et se range parmi les Mucédinées dans lesquelles on n'a pas encore pu découvrir de sporules. Cet auteur le caractérise ainsi : filaments rameux, entre-croisés, décombants, non cloisonnés, persistants, dépourvus des porules. Son aspect le rapproche des *Sporotrichum* dont il diffère non-seulement par l'absence des sporules, mais aussi par ses filaments plus solides, opaques et non cloisonnés. La persistance et la solidité de ces filaments les distinguent des vrais *Byssus* de Link ou *Hypha* de Persoon. On connaît deux espèces de ce genre, l'une est le *Racodium rupestre* de Persoon, l'autre le *Dematium nigrum* de Link. Quant aux espèces de *Dematium* de Persoon, elles sont assez nombreuses et seront traitées aux mots *Cladosporium*, *Chloridium*, *Helmisporium* et *Spondylocladium*.

DEMAZÉRIE. *Demazeria*. BOT. Dumortier (*Commentationes Botanicae*, 26) propose d'établir sous ce nom un genre de Graminées qu'il dédie à son ami Desmazières de Lille. Ce genre se composerait d'une seule espèce, le *Demazeria sicula*; *Cynosorus siculus*, Jacq., Obs. 2-22. — *Poa sicula*, Beauv. Agr. 175. — *Triticum brizoides*, Lam., Dict., 2, 561.

DEMÉTRIA. BOT. Sous ce nom, Lagasca établit un nouveau genre pour une plante qui avait reçu les diverses dénominations suivantes : *Aster spathulatus* du Jardin de Madrid; *Aster spathularis* de Broussonnet; *Aster serratus* de Lagasca lui-même; et *Inula serrata* de Persoon. Mais ce genre paraît rentrer dans le *Grindelia* de Willdenow, qui avait nommé *Grindelia Inuloides*, le *Demetria spathulata* de Lagasca. V. GRINDÉLIE.

DEMÉTRIAS. BOT. Synonyme ancien de Verveine.

DEMÉTRIE. *Demetrius*. INS. Genre de Coléoptères Pentamères, établi par Bonelli aux dépens des Lébies, dont il se distingue par un corselet longitudinal ou à diamètres presque égaux, par une tête étrécie, prolongée postérieurement, et par le pénultième article des tarses bilobé. Ce genre correspond (*Gener. Crust. et Ins.* T. 1, p. 192) à une division des Lébies, qui a pour type le *Carabus atricapillus* de Linné, réuni d'abord aux Lébies par Latreille (*Rég. Anim. de Cuv.*). Les Démétries en ont été distingués (Hist. nat. et Icon. des Ins. Coléopt., 1^{re} liv., p. 77) conjointement avec les genres Cyminde, Dromie, etc., qui tous ont des tarses dentelés en dessous, et appartiennent à la division des Carabiques à étuis tronqués (*Truncatipennes*).

DEMI-AIGRETTE. OIS. Synonyme de Héron bleuâtre, à ventre blanc.

DEMI-APOLLON. INS. Espèce de Lépidoptère, qui appartient au genre Parnassien.

DEMI-BEC. POIS. V. ÉSOCE et HÉMIRAMPE.

DEMI-DEUIL. INS. (Engramelle.) Synonyme de *Papilio Galathea*, espèce de Lépidoptère du genre Satyre.

DEMI-DIABLE. INS. Nom vulgaire sous lequel Geoffroy a désigné une espèce d'Hémiptère du genre Membrane.

DEMIDIÈRE. *Demidium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Senecionidées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, monoïque; fleurs du rayon femelles, filiformes et placées sur plusieurs rangs; celles du disque en petit nombre, mâles, tubuleuses et à cinq dents; réceptacle plan, nu; involucre campanulé, formé d'une ou deux rangées d'écaillés; akènes chauves : ceux du rayon oblongs, tétragones, avec quelques poils très-petits et disséminés; ceux du disque très-minces et avortés. Le Demidier filaginé, *Demidium flagineum*, est une plante herbacée à plusieurs tiges très-courtes et très-mollement velues, ayant l'aspect de notre filage; ses feuilles sont alternes, linéaires, aiguës; les capitules sont petits, bruns, presque sessiles, ramassés au sommet des tiges ou dans leurs aisselles. On l'a trouvée à Madagascar.

DEMIDOFIE. *Demidofia*. BOT. V. DICHONDRE.

DEMIDOVIE. *Demidovia*. BOT. Le *Paris incompleta* de Marschall Bieberstein a été converti en un nouveau genre par Fischer de Gorenki, et nommé *Demidovia polyphylla*. V. PARISSETTE.

DEMI-FLEURON. *Semiflosculus*. BOT. Lorsque dans la vaste famille des Synanthérées, la corolle de chacune des petites fleurs est déjetée de côté, de manière à former une languette latérale, tronquée et diversement dentée à son sommet, chacune de ces petites fleurs prend le nom de *Demi-Fleuron*, par opposition à celui de *Fleuron*, qu'on donne à ces fleurs lorsque leur corolle est tubuleuse. Dans la Chicorée, la Dent de Lion, etc., on a des exemples de Demi-Fleurons. Toutes les plantes ainsi composées uniquement de Demi-Fleurons, sont appelées Semi-Flosculeuses.

DEMI-FLEURONNÉES. BOT. Synonyme de Semi-Flosculeuses.

DEMI-LUNE. OIS. Synonyme vulgaire de Mouette cendrée. V. MAUVE.

DEMI-LUNE. POIS. Espèce du genre Spare.

DEMI-MÉTAUX. MIN. On donnait anciennement ce nom aux Métaux fragiles ou cassants, tels que l'Antimoine, le Manganèse, le Cobalt, qui se brisent au lieu de se laisser étendre sous le marteau. V. MÉTAL.

DEMI-MUSEAU. POIS. Synonyme vulgaire d'Ésoce petit Espadon.

DEMI-OPALE. MIN. V. QUARTZ-RÉSINITE.

DEMI-PALMÉ. OIS. Espèce du genre Bécasseau. *Tringa semi-palmata*. V. BÉCASSEAU.

DEMI-PALMÉS. Les doigts des Oiseaux sont dits Demi-Palmés, lorsqu'il n'y a que la moitié de leurs phalanges engagée dans une membrane.

DEMI-PAON. INS. Espèce du genre Smérinthe.

DEMOCÈRE. *Democerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères : palpes filiformes; dernier article des maxil-

lares presque cylindrique, et le même des labiales ovoïde; le troisième des antennes et les deux suivants dilatés à leur angle externe, courbes et soyeux, particulièrement dans les mâles; corselet en forme de trapèze, sans tubercules ni pointes sur les côtés, avec les angles postérieurs avancés. On n'en connaît encore qu'une seule espèce.

DEMOCRÈS BLEU. *Democerus cyaneus*, Dejean; *Stenocorus cyaneus*, Fab.; *Rhagium cyaneum*, Schoon. Corps allongé, un peu conique, luisant, pointillé et chagriné; tête allongée, plane postérieurement, avec un sillon longitudinal; corselet raboteux, tronqué, un peu convexe, avec une impression dorsale, d'un bleu azuré, de même que l'écusson et les élytres; celles-ci, vues à la loupe, sont finement chagrinées et parsemées de petits poils noirâtres; les pieds sont d'un noir luisant, à reflets bleu-violet. De l'Amérique du Nord.

DEMOCRITÉE. *Democritea*. Bot. Genre de la famille des Rubiacées, établi par De Candolle qui lui a reconnu les caractères suivants : tube du calice turbiné, presque à cinq angles, le limbe divisé en cinq lobes lancéolés, aigus; fruit disperse, contenu dans le tube du calice et caché par le péricarpe membraneux qui lui est adhérent; semences libres, planes sur une face, convexe sur l'autre. Le *Democritea serrisoides* est un arbuste de la Chine, à feuilles opposées, dont les pétioles s'élèvent en quelque sorte d'une gaine ou d'un fourreau assez court. Les fleurs se trouvent en faisceaux au sommet des branches.

DEMOISELLE. ois. Nom vulgaire de la Mésange à longue queue; du Couroucou à ventre rouge, et du Troupiale doré.

DEMOISELLE DE NUMIDIE. ois. Espèce du genre Grue.

DEMOISELLE. pois. L'un des noms vulgaires du Squalé Zigène, employé aussi comme synonyme de Donzelle, de Cépole et de *Labrus Julis*. Ruysch l'applique à plusieurs petits Poissons d'Amboine.

DEMOISELLES. -ins. Nom vulgaire et collectif des Libellules.

DENDE. bot. Synonyme de Ricin commun.

DENDERA. pois. Geoffroy de Saint-Hilaire a donné ce nom à un Poisson du Nil, qui paraît être le même que le Mormyre Anguilloïde de Linné. *V. MORMYRE.*

DENDRAGATE. MIN. *V. ARBORISATION.*

DENDRELLE. *Dendrella*. INF. Genre de Psychodiée, de la famille des Vorticellaires, établi par Bory aux dépens des Vorticelles de Müller. Caractères : corps conique, s'ouvrant antérieurement en une bouche ou orifice nu, c'est-à-dire dépourvu de cirrhes ou autres organes ciliés, et terminé postérieurement par un pédicule qui tient à un système ramifié, formé d'une famille de plusieurs individus. Les Dendrelles diffèrent donc principalement des Convallarines en ce que leur corps au lieu d'être campaniforme, s'amincissant considérablement par sa base, imite un cône plus ou moins allongé, et parce qu'elles ne sont jamais solitaires. Elles forment conséquemment un passage plus marqué aux Polypiers sarcoïdes. L'absence de cirrhes les distingue suffisamment des Vorticelles proprement dites. Comme elles on les voit à une certaine époque de leur vie se

détacher de la sorte de petit arbuste dont elles sont provenues, et, s'échappant sous l'œil de l'observateur, nager librement dans la même eau qui les a vues longtemps comme prisonnières sur leurs tiges. Chaque individu devient alors un véritable propagule vivant, qui va sans doute choisir la place sur laquelle il doit contribuer à la reproduction de l'espèce. Ces petits animaux habitent exclusivement les eaux; ils y sont parasites sur les Conferves, les Potamots, les Cératophylles et autres plantes aquatiques.

† *Pédicules non contractiles.*

DENDRELLE DE LYNGBYE. *Dendrella Lyngbyi*, Bory; *Echinella geminata*, Lyngb., *Tent. Alg. Dan.*, p. 210, pl. 70, f. d. Cette espèce où les mouvements sont si obscurs que Lyngbye l'a prise pour une plante, a d'abord été découverte dans les ruisseaux de l'île de Féroë où elle adhère entre les pierres des ruisseaux, en masses globuleuses de la grosseur d'un pois à celui d'une noix, et auxquelles le mucus d'un brun pâle qui les entoure donne un aspect trémelliforme. Ses filaments, simples d'abord et se bifurquant ensuite, ne sont pas libres, mais confondus dans la mucosité qui les environne, s'y mêlent confusément, et n'y sont visibles qu'à l'aide du microscope. Dans cet état rien n'y indique la vie. C'est lorsque les corpuscules qu'ils supportent, viennent à se détacher, que ceux-ci nagent librement dans les eaux quoiqu'avec lenteur, et sans qu'on puisse deviner par quel mécanisme, puisqu'on ne distingue aucun organe propre au mouvement. Avant de se séparer des filaments qui les supportent, on distingue dans les petites urnes des points ou globules d'un brun tendre, qui sont quelquefois disposés de manière à imiter la figure d'un 8. Alors l'orifice de ces urnes, au lieu d'être tronqué et comme ouvert, est obtus et paraît fermé.

DENDRELLE GÉMINELLE. *Dendrella Geminella*, Bory; *Vorticella Pyraria*, Müll., *Inf.*, p. 524, pl. 46, fig. 1; *Syst. Nat.* XIII, T. I, *pars* 6, p. 5875; *Vorticelle conjugale*, Lamk., *Anim.* sans vert., T. II, p. 50, n° 90; *Encycl.*, Vers. III., p. 74, pl. 25, fig. 1. Non-seulement cette espèce a été confondue par Müller avec la suivante, mais sa synonymie, mal établie par ce savant, a besoin d'être rétablie. L'espèce de Pallas qu'on lui rapporte ne peut être identique, puisque celle-ci est munie d'une paire de cirrhes de chaque côté de l'orifice. Celle de Roësel n'y convient pas mieux, puisqu'elle a également son orifice cirrheux, que ses rameaux, fort nombreux, sont fasciculés, que le corps n'est pas cylindrique, mais exactement pyriforme, et qu'elle habite sur des animaux vivants et non sur des plantes. En convenant que la Vorticelle de Roësel ne convenait pas exactement à la sienne, Müller, qui n'a pu voir exactement dans son *Pyraria* des cirrhes qui n'y existent effectivement pas, n'en a pas moins maintenu ce faux rapprochement. La Dendrelle Géminelle habite sur les Myriophylles, les Cératophylles et sur plusieurs Conferves; son pédicule, très-simple, assez long, libre et presque toujours solitaire, se fourche à l'extrémité, et supporte deux urnes dont le pédoncule propre égale à peu près la longueur, subcylindriques, ouvertes à leur extrémité qui est élargie en un orifice parfaitement rond et simple. Sa longueur totale est presque d'une ligne,

mais on ne peut cependant l'apercevoir à l'œil nu.

DENDRELLE STYLLARIOÏDE. *Dendrella styllarioides*, Bory; *Vorticella Pyrraria*, β , Müll., Inf., p. 525, pl. 46, fig. 2, 4; Encycl., Vers. III., pl. 25, fig. 2, 4. Cette espèce confondue avec la précédente, quoique très-différente, habite aux mêmes lieux. Sa tige, filiforme, une ou deux fois dichotome, n'est pas toujours couverte de ces petits corpuscules qu'y ont figurés les auteurs, et dont on a prétendu tirer un caractère. Les urnes sont géminées et sessiles à l'extrémité des bifurcations, un peu plus pyriformes que celles de l'espèce précédente; leur couleur est d'un jaunâtre un peu plus brun, et l'on distingue une ligne transparente dans l'axe, avec une sorte d'étranglement engorgé près de l'ouverture jusqu'à l'époque où celle-ci prenant un plus grand développement. L'urne a l'aspect d'un cornet au milieu duquel a disparu l'axe diaphane, mais où l'on aperçoit distinctement une cloison valvulaire et transverse. Il en existe des individus fort petits dont la tige simple ne porte qu'une paire d'urnes.

DENDRELLE DE MOUGEOT. *Dendrella Mougeotii*, Bory. Cette espèce, beaucoup plus petite et plus commune que les deux précédentes, vit éparse sur les filaments des Conferves en grande quantité. Son stipe, simple, muni d'un rameau tout au plus, porte des urnes quelquefois solitaires, plus souvent géminées, sessiles et divergentes. Elles paraissent vers leur ouverture, formées de quatre pièces ou petites valves qui forment quatre dents obscurément arrondies à l'orifice. Le mouvement ne s'y développe qu'à la séparation des urnes qui alors nagent assez doucement au moyen d'un balancement. Cette Dendrelle semble se plaire à pénétrer, avec des Navicules et des Lunulines, dans les masses muqueuses que forme le genre Chaos. C'est là que Lyngbye en observa une espèce en le rapportant au règne végétal, sous le nom d'*Echinella olivacea* α , *Tent. Alg. Dan.*, p. 209, tab. 70, fig. c; espèce du même genre, qui a besoin d'être mieux examinée pour être exactement décrite. En s'insinuant dans le mucus du Chaos, les Dendrelles y perdent tout mouvement, ainsi qu'il arrive aux autres animalcules dont ce végétal rudimentaire est si souvent rempli et coloré.

DENDRELLE BERBERINE. *Dendrella Berberina*, Bory; *Vorticella Berberina*, Encycl., Vers. III., p. 79, pl. 26, fig. 10-17 (d'après Roësel); Lamk., Anim. sans vert., t. II, p. 51, n° 28. *Vorticella Berberina*, Gmel., *Syst. Nat.* XIII, t. I, pars 6, p. 3876; *Vorticella composita*, L., *Syst. Nat.* XII, t. II, p. 1519, n° 9; *Brachionus berberiformis*, Pall., *Cl. Zoog.*, p. 105, n° 60; *Pseudopolypus berberiformis*, Roës., *Inf.*, III, p. 613, t. 99. Animalcules de figure d'Épine-Vinette, Lederm., t. II, p. 101, pl. 88, fig. q-s. Cette élégante espèce qui avait échappé à Müller, que Roësel a si bien figurée, et dont on a copié le dessin dans les ouvrages publiés depuis cet excellent observateur, croît dans les eaux des marais. Son pédicule, droit, simple, bifide, trifide, ou produisant plusieurs rameaux fasciculés, s'élargit vers l'insertion des urnes qui ont en tout la forme de la baie du Vinetier. Ces capitules, parfaitement ovoïdes et tronqués, présentent un orifice arrondi, muni d'un rebord en forme d'anneau dépourvu de séries. Ils pré-

sentent dans leur centre et à travers leur transparence jaunâtre un corpuscule blanchâtre, arrondi, d'autant plus distinct que le capitule plus avancé en âge est prêt à se détacher du stipe qui le supporte. Ces capitules se détachent bientôt pour s'échapper et nager dans le fluide au milieu duquel ils ont végété. Les stipes demeurent alors abandonnés, élargis en cornets pâles, qui conservent durant quelque temps l'aspect d'un duvet conferviforme, blanchâtre.

DENDRELLE DE BAKER. *Dendrella Bakeri*, Bory; *Clustering Polypes*, Baker, *Empl. Micr.*, pars 2, p. 558, pl. 12, fig. 6-7. Cette espèce forme dans les eaux douces de petits arbustes dont le tronc, montant, rigide et assez épais, se divise en petits rameaux dont chacun porte de quatre à six capitules dont la forme est absolument celle d'une pipe; l'orifice est très-ouvert, muni d'un petit rebord en forme d'anneau. Au temps de la maturité ces capitules se détachent pour nager librement; ils prennent la forme d'un petit godet arrondi par la partie postérieure; leurs mouvements sont assez rapides. Dans cet état on dirait un être tout différent dont on serait tenté de faire une Uréolaire sans poils si on la trouvait isolée et loin de la tige qui la produisit, sous le porte-objet du microscope.

†† Pédicules subcontortiles.

DENDRELLE DE MULLER. *Dendrella Mulleri*, N.; *Vorticella racemosa*, Müller, Inf., pag. 350, tab. 46, f. 10-11; Gmel., *Syst. Nat.* XIII, t. I, pars 6, p. 3814; *Vorticelle* en grappes, Encycl., Vers. III., p. 75, pl. 25, f. 16, 17; Lamk., Anim. sans vert., t. II, pl. 51, n° 15. Cette élégante espèce, longue de plusieurs lignes, facile à distinguer, forme un duvet blanchâtre sur les corps inondés par l'eau douce des lacs du nord de l'Europe. On la peut élever et conserver dans des vases; elle y présente alors, sous la lentille du microscope, l'un des plus élégants spectacles que puisse prodiguer la nature à l'observateur émerveillé. Ses rameaux et ses pédicules s'étendent alors en partie ou tous à la fois; ils présentent la figure d'un élégant arbuste dont la tige simple, droite et rigide, se divise en petits rameaux ressemblant à ces plumes frisées appelées marabouts. Les pédicules partiels sont réunis en petites grappes où chaque individu s'étend ou se contracte avec agilité; quelquefois tout le faisceau se contracte par un mouvement spontané en un globe brunâtre, qui ne tarde pas à s'étendre de nouveau; il arrive rarement que toute la famille se contracte simultanément pour renouveler ce jeu brillant. Müller a fort bien saisi la dispersion de ces êtres singuliers, dont chaque urne détachée peut reproduire en peu d'heures un arbuste semblable à celui qui ne portait pas moins de trois ou quatre cents de ces petites urnes animées.

DENDRIE ou DENDRION. *Dendrium*, Bot. Ce genre, établi par Desvaux, est le même que l'Ammyrsine de Pursh. V. LÉIOPHYLLE.

DENDRINE. *Dendrina*, Bot. Genre de la famille des Urédinées ou des Champignons hyphomycètes de Link, caractérisé ainsi qu'il suit, par Fries: sporiidies globuleuses, simples, composées de flocons distincts, qui paraissent comme des taches sur les tiges moites où la plante se développe. Ces taches, vues à la loupe, sont le

résultat d'agglomérations de filaments cloisonnés, entre lesquels on observe une poussière noire, dans laquelle consistent probablement les organes de la reproduction.

DENDRITE. MIN. V. ARBORISATION.

DENDRITINES. MOLL. FOSS. Genre de Céphalopodes fossiles, composé de très-petites Coquilles que l'on trouve en très-grande abondance, avec les Camerines, dans le calcaire coquillier des environs de Paris, de Bordeaux, etc.

DENDROBIADE. *Dendrobias*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville, pour un insecte du Mexique que Klug, qui n'en avait vu que la femelle, avait rangé dans son genre *Trachyderes*. Caractères: antennes une fois plus longues que le corps dans les mâles, de onze articles presque égaux, à partir du troisième: le premier obtus, le second très-petit, le dernier plus long; tête avancée, de grandeur moyenne, moins longue que les mandibules dans les mâles, mais plus forte que celle des femelles; front vertical, celui des mâles creusé, ayant deux impressions longitudinales, assez profondes, entre les antennes; yeux fortement échancrés, palpes déprimées: les maxillaires dépassant à peine en longueur les labiales, avec le dernier article aussi long que les deux précédents réunis; mandibules des mâles très-avancées, grandes, épaisses, courbées obliquement en avant, bifides à l'extrémité; elles sont très-courtes dans les femelles; menton entièrement corné, large, surtout dans les mâles, creusé transversalement et rebordé; corselet dilaté latéralement, noduleux, irrégulièrement excavé, presque aussi long que la tête et les mandibules réunies, armé de chaque côté d'une pointe médiane assez forte; disque offrant une élévation irrégulière et transversale; écusson grand, large, triangulaire, avec quelques légères impressions; élytres médiocrement longues, un peu rétrécies vers l'extrémité qui est faiblement échancrée; pattes presque égales, simples, de longueur moyenne, avec les cuisses un peu renflées; yeux fortement échancrés pour recevoir l'insertion des antennes.

DENDROBIADE A MANDIBULES. *Dendrobias mandibularis*; *Trachyderes 4-maculatus*, Klug. Tête noire, ainsi que la base des antennes dont le quatrième article est, ainsi que les suivants, annelé de blanc; corselet noirâtre, finement chagriné; deux taches d'un jaune fauve sur chaque élytre, dont le bord latéral et le bord sutural sont entourés de noir. La disposition des taches est sujette à de grandes variations surtout dans les femelles. Taille, de douze à quatorze lignes, non compris les mandibules.

DENDROBIE. *Dendrobium*. MAM. Mayen a établi sous ce nom un genre de Rongeurs, qui appartient à la tribu des Écureuils, et qui forme le passage entre ce type et celui des Rats. Caractères: incisives supérieures plus courtes que les inférieures, qui sont très-longues, aplaties en dedans, et un peu arrondies en avant; molaires au nombre de quatre partout: les supérieures presque triangulaires, les inférieures quadrangulaires et un peu échancrées en dedans et en dehors; queue écaillée, annelée et terminée par un bouquet de poils. L'espèce décrite par Mayen est le *Dendrobium Degus*, déjà

mentionné par Molina, sous le nom de *Sciurus Degus*. C'est un animal qui habite le Chili, et vit en grandes troupes; il grimpe très-bien sur les arbres, mais après s'être assuré une retraite par des galeries qu'il creuse en terre. On assure qu'il se nourrit d'œufs et de petits oiseaux, aussi bien que de matières végétales; lorsqu'il mange, il se redresse sur ses pattes postérieures et sur sa queue. Son pelage est jaune-brunâtre, avec une bande noire sur la nuque, et des taches noires sur le dos. Sa longueur est de cinq pouces et demi, sans la queue.

DENDROBIER. *Dendrobium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Swartz, aux dépens des Epidendres de Linné. Caractères: les cinq divisions du périanthe étalées; les deux divisions latérales externes, soudées à leur base avec l'onglet qui termine le labelle, de manière à former une sorte d'éperon; labelle tantôt supérieur, tantôt inférieur; son ongle est continu par sa base avec le gynostème; sa lame est, au contraire, articulée; anthère terminale s'ouvrant par le moyen d'une sorte d'opercule caduc; masses polliniques solides. Les espèces du genre *Dendrobium* sont nombreuses; les unes sont parasites, les autres sont terrestres. Les fleurs, qui sont quelquefois très-grandes, offrent différents modes d'inflorescence. Les plus remarquables sont:

DENDROBIER A LONGS ÉPIS. *Dendrobium macrostachyum*, Lindl., *Botanical regist.*, 1865. Il a la tige gâlliforme, cylindrique, cannelée, articulée, pendante, d'un brun purpuréscent, longue de deux-pieds et quelquefois plus; ses feuilles sont ovales-lancéolées, à trois côtes bien sensibles, entre lesquelles on distingue des stries longitudinales, qui leur sont parallèles; elles sont attachées aux articulations caulinaires; leur consistance est membraneuse. Les fleurs, par leur réunion trois par trois sortant de chaque articulation du sommet de la tige, y forment un très-bel épi, long de plus d'un pied; chacune d'elles est portée sur un pédicelle grêle, allongé, muni à sa base de deux petites écailles bractéiformes, de même couleur que la tige. Les sépales sont ovales, aigus, d'un jaune sale; les pétales leur ressemblent en tout si ce n'est qu'ils sont un peu plus larges, surtout l'antérieur. Le labelle est en forme de capuchon, avec les bords latéraux repliés l'un sur l'autre, et ceux des limbes dentés ou ciliés; il est jaunâtre, veiné de brun pourpré. Le gynostème est cylindroïde, terminal, portant l'anthère qui renferme, en deux loges, quatre masses polliniques, charnues. Du Brésil.

DENDROBIER A FLEURS CUIVREES. *Dendrobium cupreum*, Wall., *Bot. regist.*, 1779. Cette espèce est originaire de l'Inde où elle a été trouvée par le docteur Wallich. Sa tige est haute de trois à quatre pouces, cylindrique, comme articulée, enveloppée à sa base par des écailles engageantes, grisâtres, striées longitudinalement; elle est garnie de feuilles sessiles, lancéolées, obtuses, échancrées, marquées d'une côte intermédiaire, épaisse, d'un jaune verdâtre et accompagnée, de chaque côté, de trois stries peu apparentes. Les fleurs sont grandes, réunies en grappe lâche, qui prend naissance au sommet de la tige et à côté des feuilles; elles sont portées chacune sur un pédicelle allongé, cylindrique, muni de deux bractées oblongues, linéaires, canali-

culées, acuminées et d'un bleu violet, très-pâle. Les sépales sont ovalaires, avec leurs bords repliés et un peu roulés au sommet qui est faiblement pointu : l'antérieur est plus grand, les deux postérieurs sont accolés et concaves ; les pétales sont d'un tiers plus grands, ovales, presque obtus : les uns et les autres ont une teinte jaunâtre, cuivreuse, nuancée et striée de pourpre. Le labelle est onguiculé, en forme de cuiller, avec sa lame ciliée et réfléchie au sommet : il est d'un rouge purpurin à sa base, varié de blanc et de jaunâtre ; il adhère à la partie inférieure du gynostème, dont l'anthere est d'un rouge pourpré, terminale, s'ouvrant par un opercule caduc ; les quatre masses polliniques sont parallèles.

DENDROBIER MAGNIFIQUE. *Dendrobium pulchellum*, Lodd., *Botan. Cab.*, 1955. Sa tige est grêle, cylindrique, déliée, d'un vert pâle vers l'extrémité, jaunâtre à son origine, où elle se renfle en une sorte de bulbe ; les feuilles sont alternes, lancéolées, ovalaires, aiguës, sessiles, presque semi-embrassantes, et d'un vert foncé, marqué de veines parallèles, longitudinales. Les fleurs, portées sur des pédoncules cylindriques, aussi longtemps qu'elles sont réunies au nombre de sept à huit, en grappe terminale, paraissent beaucoup plus grandes que les feuilles, blanches, nuancées de pourpre pâle et d'orangé ; les cinq divisions du périanthe sont étalées : les trois externes ou sépales sont linéaires, aiguës et soudées à leur base avec l'onglet qui termine le labelle, de manière à former en quelque sorte un éperon ; les deux internes ou pétales sont plus larges, ovalaires-lancéolées ; le labelle est presque rond, avec ses bords frangés et blancs ; l'onglet, d'un jaune orange très-vif, est continu par sa base avec le gynostème : sa lame est articulée.

DENDROBIER DE PIÉARD. *Dendrobium Pierardi*, Roxb., *Fl. ind.* 3, 482 ; Hook, *Fl. Exot.*, t. 9, *Botan. regist.*, 1756. Le Dendrobier de Piéard, observé par le docteur Roxburgh, dans le Delta du Gange, fut ensuite recueilli par le docteur Wallich et transporté au jardin botanique de Calcutta, d'où il est parvenu en Europe. Sa tige est pendante, cylindrique, cannelée, articulée, verte, faiblement nuancée de pourpre, longue de deux pieds et plus, glabre, garnie de feuilles ovales-lancéolées, aiguës, striées, sessiles et d'un vert luisant. Les fleurs sont réunies au sommet de la tige en une grappe très-longue et très-ample ; chacune d'elles est portée sur un pédoncule cylindrique, contourné, et souvent l'on en voit deux ou trois groupées, sortir de la même articulation ; elles ont un pouce et demi d'étendue ; les trois divisions extérieures du périanthe ou sépales sont étroites, lancéolées, aiguës, d'un pourpre bleuâtre à l'extérieur, presque blanchâtres intérieurement avec quelques lignes longitudinales pourprées. Les divisions intérieures sont plus larges, presque ovales, pointues et blanches, nuancées de jaune et de violâtre. Le labelle est en forme de capuchon, terminé par un éperon obtus ; il est jaune avec quelques raies interrompues et d'un rouge foncé, qui traversent la partie extérieure de la base.

DENDROBIER A FLEURS SERRÉES. *Dendrobium densiflorum*, Wall., *Cat.* 2000 ; Lindl., *Gen. et sp. orchid.*

P. 1, p. 90 ; *id.*, *Botan. regist.*, 1838. Le docteur Wallich a découvert cette belle Orchidée dans les forêts du Népaül et l'a cultivée dans le jardin de Calcutta d'où elle a été envoyée à la Société d'Horticulture de Londres en 1852. La tige ou plutôt le pseudo-bulbe se compose d'une suite d'articulations en masse, comprimées, cannelées, à côtes arrondies, d'un vert agréable, enveloppées à leur base d'une sorte de spathes membraneuses très-déliées, d'un blanc verdâtre ; chacune d'elles est fendue et divisée d'un côté, prolongée du côté opposé, alterne d'une articulation à l'autre ; au sommet de cet organe s'élève de chacune des deux ou trois dernières divisions une feuille lancéolée, aiguë, marquée de quelques stries très-fines et d'un vert intense. La tige est latérale, très-courte, portant une grappe magnifique composée de dix ou douze fleurs d'un beau jaune doré. Les pédicelles, cylindriques et verdâtres, ont à leur base une bractée membraneuse, lancéolée, striée, réfléchie et jaunâtre. Les sépales et les pétales sont d'un jaune clair, striés d'une nuance plus foncée, ovales et entiers ; le labelle est d'un jaune orangé, orbiculaire, ovale, concave, avec les bords finement dentés ou frangés ; il est échancré au sommet, bilobé à sa base qui est articulée avec celle du gynostème ; cette dernière partie est rhomboïdale, courte, décourante, rétuse et d'un jaune orangé à sa base. L'anthere est hémisphérique, attachée postérieurement au gynostème par un filament arrondi.

DENDROBIER AGGRÉGÉ. *Dendrobium aggregatum*, Roxb., *Fl. ind.* 3, 477 ; Lindl., *in Wallich. Cat.* 7411 ; *id.* *Botan. reg.*, 1695. Le Dendrobier agrégé est originaire des bords de la rivière de Chappudong, qui a son embouchure dans le golfe de Martabaa, voisin de l'empire des Birmans. Il a été découvert par le docteur Roxburgh. Les pseudo-bulbes sont fusiformes, d'une grosseur double de celle du pouce, revêtus d'écaillés membraneuses, pellicules et grises ; il s'en élève une ou deux feuilles plissées, allongées, arrondies au sommet, engainantes à la base, marquées de cinq stries enfoncées, d'un vert obscur. La tige accompagne les feuilles ; elle est d'un brun rougeâtre à sa naissance, et verte à l'extrémité où les fleurs, assez nombreuses, forment une grappe lâche et pendante. Les bractées sont très-petites, ovales et pourprées. Les pédicelles sont grêles, contournés et filiformes. Les sépales sont plans, ovales, rétrécis antérieurement, renflés en une sorte d'éperon vers la base, d'un jaune assez faible intérieurement, tirant sur le verdâtre à l'extérieur ; les pétales sont ovales, plus larges du double que les sépales et d'un jaune plus décidé. Le labelle est grand, élargi, dilaté et plissé de manière que ses bords inférieurs recouvrent la moitié des pétales ; son limbe est jaune, tirant à l'orangé vers la base qui se rétrécit et s'articule avec le gynostème ; celui-ci est petit, blanchâtre, avec un appendice charnu, squamiforme et replié ; le clinandre est tridenté.

DENDROBIER ÉLÉANT. *Dendrobium speciosum*, Smith, *Exot. Bot.* 1, p. 17, tab. 10. Originaire de la Nouvelle-Galles du Sud, cette belle Orchidée se fait remarquer par ses tiges dressées portant vers leur sommet deux ou trois feuilles ovales, oblongues, plus courtes

que l'épi de fleurs, qui est terminal et multiflore. Celles-ci sont rougeâtres; les divisions du périanthe sont étroites; la lame du labelle est plus large que longue.

DENDROBIE LINGUIFORME. *Dendrobium linguiforme*, Smith, *Exot. Bot.*, I, t. 11. Cette espèce croît, comme la précédente, à la Nouvelle-Hollande; ses tiges sont rampantes; ses feuilles sont ovales, obtuses, déprimées, charnues, un peu plus courtes que la grappe de fleurs. Celles-ci ont leurs divisions linéaires, aiguës; le lobe moyen de leur labelle est ondulé et marqué de trois carènes.

DENDROBIE DE LA BARRINGTONIE. *Dendrobium Barringtonia*, Swartz; *Epidendrum Barringtonia*, Smith, *Icon. Pict.*, t. 25. Sa tige est bulbiforme, comprimée, surmontée de trois à quatre feuilles oblongues, acuminées, glabres, striées longitudinalement et pétioles. Les fleurs sont solitaires au sommet d'une hampe radicale; quelquefois cependant on en trouve deux et même trois sur une même hampe. Le labelle est ondulé et frangé. Cette belle espèce est parasite sur les arbres de la Jamaïque.

DENDROBIE A GRANDES FLEURS. *Dendrobium grandiflorum*, Kunth, *Nov. Gen. et Sp. pl.*, p. 359, t. 88. Sa tige est bulbiforme; ses feuilles sont lancéolées, aiguës; sa hampe est uniflore, couverte d'écaillés; les folioles de son calice sont ovales, oblongues, aiguës, les deux latérales sont réfléchies à leur sommet; la lame du labelle est un peu ondulée. Cette espèce croît dans les Andes.

DENDROCALAMUS. *bot.* Sous ce nom, Nées d'Eisenbeck a établi (*Linnaea*, IX, 466) un genre qu'il a formé des Bambous dont toutes les fleurs sont complètes.

DENDROCHILE. *Dendrochilum.* *bot.* Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par Blume (*Bydrag. Fl. Ind.*, 598) qui lui assigne pour caractères : cinq sépales à peu près égaux, les extérieurs légèrement unis à leur base; labelle entier, concave ou caréné à sa base, adhérent inférieurement au gynostème; limbe erecto-étalé; anthère semi-bivalve, biloculaire; quatre masses polliniques, ovalaires, attachées au bec par des filets élastiques. Les six espèces décrites par Blume et qu'il divise en deux sections, sont des herbes parasites à tiges radiciformes; les feuilles, linéaires-lancéolées, sont uniques sur chaque bulbe; les fleurs, rassemblées en épis filiformes et latéraux, sont accompagnées de bractées imbriquées. De Java.

DENDROCITTE. *Dendrocitta.* *ois.* Ordre des Omnivores; famille des Corvidés, de Vigors. Ce genre est proposé par Gould, pour un Oiseau qui lui a été envoyé récemment des parties orientales de l'Asie et qui présente une réunion de caractères, qui ne permet pas de le confondre avec les Pies, comme on a pu le faire de prime abord, pour une espèce fort analogue, la Pie vagabonde, *Pica vagabunda*, Wagl., que nous avons aussi placée dans le genre Corbeau, et qui devra naturellement être ramenée ici. Ces Oiseaux se distinguent encore des Corbeaux par l'habitude qu'ils ont de rester constamment perchés sur les arbres et les taillis. Les caractères des Dendrocittes sont : bec plus court que la tête, en forme de couteau, large à sa base, avec l'arête arquée et les bords latéraux un peu renflés; narines

basales, recouvertes en partie, par des plumes sétacées; ailes médiocres : les cinquième et sixième rémiges les plus longues; queue allongée, cunéiforme, composée de rectrices spatulées; tarses courts, faibles; doigts médiocres; ongles forts et recourbés. La **DENDROCITTE A VENTRE BLANC**, *Dendrocitta leucogastra*, Gould, est noire, avec l'occiput, le cou, une bande transverse à la base des rémiges et l'abdomen blancs; les scapulaires et les tectrices caudales inférieures sont d'un brun marron foncé; les deux rectrices internes sont cendrées.

DENDROCOLAPTES. *ois.* Synonyme de Picucule.

DENDROCOLLE. *Dendrocolla.* *bot.* Genre de la famille des Orchidées, de la Gynandrie Monandrie, institué par Blume (*Bydrag. Fl. Ind.*, n° 6) qui en a décrit seize espèces, divisées en deux sections et toutes originaires de Java. Caractères : périanthe à sépales étalés, presque égaux; les latéraux extérieurs, attachés à un onglet du gynostème, un peu plus bas que le labelle qui est divisé et éperonné inférieurement et biauriculé supérieurement. Le gynostème est obtus, échaucré vers l'extrémité interne; l'anthère est terminale, biloculaire, à deux masses polliniques; la capsule est en forme de silique, presque cylindrique. Ces plantes sont parasites, caulescentes, à feuilles alternes, roides ou épaisses; les fleurs sont en épi, portées sur des pédicelles et environnées de bractées.

DENDROCOPUS. *ois.* (Vieillot.) *V. PICUCULE.*

DENDRODOA. *moll.* Nom donné par Makleay à un genre de Mollusques acéphales, formé aux dépens du genre *Ascidie*, mais qui ne paraît pas jusqu'ici devoir être adopté par les conchyliologistes.

DENDROÏDE. *Dendroides.* *ins.* Genre de Coléoptères hétéromères, fondé par Latreille dans la famille des Trachéliides. Caractères : antennes branchues ou dont les articles jettent latéralement un long rameau en forme de filet; corselet conique, rétréci en devant; corps allongé, étroit, déprimé; pattes longues; crochets des tarses simples. Les Dendroides se distinguent des Apales par leurs antennes en panaches et par la division des articles de leurs tarses; ils partagent ce caractère avec les Pyrochroes dont ils diffèrent cependant par la forme du corps et du prothorax. Le genre dont il est question correspond à celui que Fischer (Mém. de la Soc. impér. des Natur. de Moscou) a désigné sous le nom de Pogonocère, *Pogonocerus*. Il a pour type le **DENDROÏDE A ÉTUIS BLEUS**, *Dendroides cyanipennis* de Latreille, originaire du Canada et appartenant à la collection de Bosc. On doit citer après cette espèce le **DENDROÏDE THORACIQUE**, *Dendroides thoracicus*, ou le *Pogonocerus thoracicus* de Fischer qui en a donné une très-bonne figure dans le frontispice de l'ouvrage qu'il a publié en 1821 sous ce titre : *Genera Ins. Syst. exposita et Analysis iconographicâ instructa*. Cette espèce a été trouvée dans la Russie méridionale sur des Orties.

DENDROÏDE. *Dendroides.* *bot.* Rousset, dans sa Flore du Calvados, a proposé l'établissement de ce genre pour des plantes marines très-disparates, telles que les *Fucus pumilus* et *lichenoides* d'Esper : l'un est un Chondre, l'autre un Polypier; les *Fucus pinastroides* et *pusillus* : l'un est une Cérarniaire, l'au-

tre un *Cetidium*, etc. Ce genre n'a point été adopté.

On applique, en général, l'épithète de Dendroïde aux plantes Cryptogames qui, dans leur organisation, présentent des ramifications semblables à celles des arbres, ce qui justifie l'étymologie grecque du mot Dendroïde formé de *δένδρον*, arbre, et *ειδος*, forme.

DENDROIDES. POLYP. FOSS. Plusieurs oryctographes ont donné ce nom à des Polypiers fossiles analogues à des branches d'arbre par leurs formes, leur grosseur ou leur grandeur.

DENDROLIRIER. *Dendrolirium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, formé par Blume (*Byd. Fl. Ind.*, 345). Il a pour caractères : cinq sépales érecto-étalés, les deux latéraux les plus extérieurs, prolongés obliquement à leur base, figurant une sorte d'éperon obtus; labelle concave à sa base, le limbe entier ou un peu lobé; anthère terminale, à deux loges fermées par une membrane s'ouvrant longitudinalement; masses polliniques ordinairement au nombre de quatre, ovales, farinoso-pulpeuses, réunies par une membrane arachnoïde, élastique. Les Dendroliriers sont des plantes herbacées, parasites, à racines fibreuses; les feuilles sont distiques, appuyées contre le bulbe; les pédoncules sont simples, axillaires ou latéraux; les fleurs forment des épis garnis de bractées, et souvent les sépales extérieurs sont couverts de duvet. On les trouve dans l'île de Java.

DENDROLITHE. FOSS. V. ARBORISATION.

DENDROMÉCON. *Dendromecon*. BOT. Genre de la famille des Papavéracées, établi par Douglas, pour une plante qu'il a observée en Californie, et dont il a envoyé des exemplaires secs à la société d'Horticulture de Londres. Caractères : deux sépales caducs; quatre pétales; étamines nombreuses; filaments filiformes; anthères linéaires; deux stigmates sessiles, courts, et un peu épais; capsule allongée, siliquiforme, uniloculaire, bivalve, à valvules coriaces, fermées à leur base, déhiscentes au sommet; placentas marginaux, filiformes; semences nombreuses, assez grandes, pyriformes et lisses. Le **DENDROMÉCON RIGIDE.** *Dendromecon rigidum*, est un petit arbrisseau glabre, chargé de feuilles nombreuses et rapprochées, lancéolées, aiguës, dentelées, penninervées, vésiculées, rugueuses et roides. Les pédoncules sont axillaires, portant une seule fleur grande et jaune.

DENDROMYCES. BOT. V. BATTARÆA.

DENDROPHAGE. *Dendrophagus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Platysomes, institué par Gyllenhal pour un petit Insecte qui porte le ravage dans les herbiers, et que Fabricius avait rangé dans son genre *Cucujus*. Caractères : quatre palpes courtes, inégales, dont les intermédiaires plus épaisses, avec le dernier article conique, subacuminé, les postérieures très-courtes et en masse; mandibules toujours saillantes; languette bifide; antennes filiformes, à articles cylindriques, allongés, le premier plus long que la tête, les second et troisième plus courts que les suivants; corps oblong, aplati; premier article des tarsi inférieurs très-petit. Gyllenhal ne décrit qu'une seule espèce : **DENDROPHAGE CRÉNELÉ,** *Dendrophagus crenatus*; *Cucujus sulcatus*, Fab. Il est fort petit, dé-

primé et entièrement d'un brun de poix; les antennes et les pieds sont d'un roux testacé, les côtés du corselet sinueux, et le disque marqué d'impressions plus ou moins profondes; les élytres sont brunes, striées et ponctuées. On le trouve en Europe.

DENDROPHIDE. *Dendrophis*. REPT. Genre d'Ophiidiens de la tribu des Serpents proprement dits, formé par Fitzinger, pour y placer toutes les Couleuvres qui, outre les caractères communs aux *Dipsas* de Laurenti, et qui consistent principalement dans une ligne d'écaillés plus larges le long du dos, et des écaillés plus étroites le long des flancs, offrent une tête égale en largeur ou moins large que le corps qui est très-grêle et très-allongé; museau très-obtus. Fitzinger compose son genre nouveau des *Coluber ahautulla*, *filiformis*, (que nous avons jugé à propos de laisser dans le genre Couleuvre à cause des dimensions des écaillés), *decorus*, Shaw et *catenularis*, Daud. Cette dernière est d'un bai clair avec le dos orné d'une rangée longitudinale de taches triangulaires très-rapprochées, au nombre de plus de soixante, de couleur blanche, bordées d'un trait noir, et formant une sorte de chaîne élégante; les plaques abdominales sont d'un blanc jaunâtre, avec un petit point noir ou brun à leurs deux bouts; la tête est petite, ovale, obtuse, déprimée; la mâchoire supérieure est un peu plus longue que l'inférieure. On-compte deux cent trente-sept plaques abdominales et quatre-vingt-dix-sept paires de sous-caudales. Taille, vingt pouces. Du Bengale.

Cuvier ajoute à ce genre la Couleuvre Sibon, *Coluber Sibon*, L. Elle a la tête blanche en dessus; sa teinte générale est le jaune clair, avec des taches rouges et rougeâtres; cent quatre-vingts plaques abdominales et quatre-vingt-cinq paires de plaques sous-caudales. Afrique.

DENDROPHORE ET DENDROPHYTES. Syn. de Dendrite.

DENDROPHTHOË. *Dendrophthoe*. BOT. Genre de la famille des Loranthacées, établi par Martius aux dépens du genre *Loranthus*. Caractères : fleurs hermaphrodites, accompagnées d'une bractée oblique; calice en forme de coupe ou de cloche, avec l'orifice entier ou denté; pétales linéaires-spathulés, recevant chacun dans leur milieu l'insertion d'une étamine; anthères fixées par leur base, dressées et linéaires; style filiforme; stigmate en tête. Le fruit est une baie ovale ou elliptique. Martius a compris dans ce genre une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles on remarque les *Dendrophthoe Waltichianus*, *Gaudichaudi*, *Schultesii*, *Leptanthus*, etc., toutes originaires de l'Inde.

DENDROPHYLLIE. *Dendrophyllia*. POLYP. Genre de l'ordre des Caryophyllaires, établi par Blainville, pour certaines Caryophyllées arborescentes, cylindriques et tronquées à l'extrémité des rameaux et qui portent des étoiles isolées. Il est caractérisé de la manière suivante : animaux actiniformes, pourvus d'un grand nombre de tentacules, au milieu desquels est la bouche, contenus et à peine saillants dans des loges profondes, rayonnées, à lamelles nombreuses; Polypier largement fixé, comme tronqué, arborescent, strié en dehors, lacuneux intérieurement. **DENDROPHYLLIE ROUGEÂTRE,** *Dendrophyllia*

rubeola, Quoy et Gaym., Zool. de l'Astrol., pl. 15. On trouve cette espèce à la Nouvelle-Zélande, par petits groupes irréguliers, dont les tubes, fort courts, longs de deux à trois lignes, sont cylindriques, légèrement cannelés, coupés net à leur extrémité. Le contour du limbe est linéaire et bien régulier; les étoiles sont coniques, à lamelles petites et grandes alternativement. Tout le Polypier est d'un rougeâtre clair. Les Polyypes, qui ont aussi la même couleur, s'élèvent en bourrelet au-dessus des étoiles; leur disque est assez largement rayonné et marqué d'un cercle vert, fort étroit. Plus en dedans sont de petits tentacules grêles, du centre desquels sort une longue bouche en cône renversé, découpée dans son contour.

DENDROPLEX. ojs. Synonyme de Picucule.

DENDROPLEX. *Dendroplex*. ois. Ce genre, de l'ordre des Anisodactyles, formé par Swainson aux dépens du genre *Certhia* de Linné, a pour caractères distinctifs: bec très-droit; ailes médiocres et arrondies; troisième, quatrième et cinquième rémiges très-longues. On voit d'après cela que le genre nouveau diffère peu du genre Dendrocolaple, trop peu même pour la plupart des ornithologistes qui ne l'ont point adopté.

DENDROCHIS. bot. C'est ainsi que Du Petit-Thouars désigne un groupe d'Orchidées des îles australes d'Afrique, qui correspond au genre *Dendrobium* de Swartz.

DENDROSÉRIDE. *Dendroseris*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, institué par Don, pour une plante recueillie au Pérou par le docteur Gillies, et à laquelle il a reconnu pour caractères distinctifs: réceptacle nu; involucre polyphyllé, imbriqué, à folioles internes, allongées et disposées en rayons; ceux de l'aigrette scabres et caducs, formant un triple rang. Don a nommé la seule espèce connue jusqu'ici, *Dendroseris macrophylla*.

DENÉKIE. *Denekia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie superflue, établi par Thunberg (*Prodrom.*, p. 155) qui l'a ainsi caractérisé: capitule radié dont le disque est formé de fleurs régulières et hermaphrodites, et les rayons de fleurs ligulées et femelles; écailles de l'involucre imbriquées, les inférieures scariées; réceptacle sans paillettes; akènes non couronnés d'aigrettes. Les renseignements imparfaits que l'on a sur ce genre ne suffisent pas pour préciser sa place dans la vaste famille dont il fait partie. De Candolle et Lagasca le rangent parmi les Labiati-flores ou Chœnantophores anomales, près du *Disparago* et de l'*Onoseris*. Selon Jussieu, il est voisin de l'*Ethulia*, du *Balsamita* et du *Sparganophorus*. Enfin, Cassini se borne à conjecturer qu'il pourrait appartenir à sa tribu des Inulées. La DENÉKIE DU CAP, *Denekia Capensis*, Thunberg, a une tige herbacée, haute de cinq à six pouces, cylindrique, striée, tomenteuse et ramifiée. Ses feuilles sont alternes, demi-amplexicaules, oblongues, lancéolées, obtuses-mucronées, ondulées, très-entières, cotonneuses en dessous, les supérieures progressivement plus courtes que les inférieures; les capitules sont disposés en une panicule serrée et terminale.

DENGUENI. POLYP. Ce nom, d'après Marsigli, a été donné au *Millepora truncata* par les pêcheurs et les

marins des côtes d'Italie. C'est le Myrzioum de Donati. V. MILLEPORA.

DENHAMIE. *Denhamia*. BOTAN. Genre formé par Schott, dans la famille des Aracées ou Aroïdées, pour le *Caladium scandens* de Ventenat, dont Paliset de Beauvois avait déjà fait une espèce de son genre *Cult-casia*.

DENIRA. bot. Sous ce nom, Adanson a désigné le genre *Iva* de Linné.

DENIS.ÆA. bot. Synonyme de *Phryma dehiscens*.

DENNSTÆDTIA. bot. Nom donné par Bernhard à un genre nouveau ayant pour type le *Dicksonia flaccidæa*, Willd. Il ne paraît pas jusqu'ici que ce genre ait été adopté. V. DICKSONIA.

DENOPE. *Denops*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, établi par Fischer pour un Insecte du Caucase, qui offre les caractères suivants: palpes maxillaires subulées; dernier article des palpes labiales très-allongé, obconique, tronqué, droit; antennes grossissant vers l'extrémité, dentées en scie, avec le dernier article ovoïde et très-pointu. Le DENOPE A LONG COL, *Denops longicollis*, a trois lignes de longueur et une de largeur; sa tête, son corselet, la base des élytres et les pattes sont d'un rouge foncé; les élytres sont d'un noir luisant, avec une bande jaune dans leur milieu. Ce genre pourrait bien ne point différer assez du genre Tille, de Latreille, pour qu'on n'en opère pas la réunion.

DENSITÉ. MIN. Quantité de matière contenue dans un corps sous un volume connu; les corps qui contiennent le plus de matière, sous un même volume, sont les plus denses. La Densité est exprimée par la pesanteur spécifique. V. ce mot.

DENT. *Dens*. ZOOL. Corps de consistance dure, de forme conique ou polyédrique, plus ou moins allongé, toujours revêtu extérieurement, au moins à l'origine, d'une substance connue sous le nom d'émail, et intérieurement composé de couches concentriques d'une matière dite ivoire, exhalée à la surface d'un bulbe vasculaire et nerveux, appelée germe dentaire, lequel paraît susceptible de se développer sur tous les points de l'enveloppe, soit extérieure soit intérieure, de l'animal. — L'on voit donc que les Dents ne sont pas des appendices liés nécessairement à la digestion, puisque, par leur position, elles peuvent être fort éloignées, soit de la bouche, soit du canal intestinal, et puisque, comme nous le verrons, beaucoup d'animaux sont tout à fait dépourvus de Dents. Par la nature même du siège où se développent les Dents, on voit aussi qu'elles ne sont pas exclusivement propres aux animaux vertébrés, et, dans ces animaux, à la cavité de la bouche. En effet, dans les animaux vertébrés, par leurs connexions primitives et immédiates, elles ne dépendent pas des os, mais des dépendances des replis de la peau ou des membranes muqueuses qui ont pénétré, dès l'origine, dans les fentes ou dans les trous des os.

D'après la définition précédente de la formation des Dents, on voit aussi qu'elles ne sont pas des os. Les os se développent à la fois par tous les points de leur masse, actuellement vivants et susceptibles d'absorber la matière nutritive de leur accroissement ou de s'en

imbiber. Aucune des différentes couches de la Dent, au contraire, n'est vivante ni susceptible d'accroissement autrement que par juxtaposition extérieure de parties nouvelles. Les différents points d'une couche une fois formée, comme pour les ongles, les cornes des Vertébrés et les coquilles des Mollusques, n'ont plus aucune relation, soit avec la sensibilité, soit avec la circulation de l'animal.

D'après le siège, au moins primitif, qu'elles occupent sur les enveloppes de l'animal, on voit que les différentes sortes de Dents n'ont entre elles, dans tous les cas de leur existence, qu'une seule analogie, celle de la structure. On verra qu'elles n'ont d'analogie de position que dans une même classe. En les déterminant donc d'après leurs connexions ou d'après leurs rapports de position, ce qui est la même chose, il suit que telles Dents d'une classe de Vertébrés, par exemple, doivent nécessairement manquer d'analogues dans une autre classe, et réciproquement. A plus forte raison, d'un embranchement à l'autre du règne animal, ne peut-on chercher aux Dents d'autre analogie que celle de la structure. Cela posé, on voit qu'il n'y a pas lieu de confondre les Dents, soit avec les dentelures des os maxillaires eux-mêmes, soit avec les étuis cornés qui enveloppent les bords libres de ces os, chez les Oiseaux, les Chéloniens, les Lamproies, etc., soit encore avec les dentelures des mandibules latérales des Insectes, des Crustacés, des Mollusques et des Annélides, ces mandibules n'étant autre chose que des prolongements de la peau même, endurcie en ces différents endroits par la déposition de sels calcaires dans l'épaisseur de son tissu. Les seuls animaux où il existe des Dents sont la plupart de ceux appartenant aux Mammifères, Reptiles et Poissons, et les Echinodermes parmi les Radiaires.

Structure des Dents.

Toute Dent, quelque part qu'elle soit placée sur l'animal, est formée par l'exhalation de couches concentriques, les unes aux autres et susceptibles d'une grande cohésion. L'organe de cette exhalation est une poche ou capsule membraneuse, fermée de toutes parts, et dont un fond est replié dans l'autre comme celui d'un bonnet de nuit. Le fond, ainsi replié, est beaucoup plus vasculaire que l'autre. Il forme, par la quantité de vaisseaux et de filets nerveux qui y sont entrelacés, une sorte de bulbe dont la figure primitive est bien déterminée et représente exactement celle de la Dent qu'il doit former et dont il est le véritable moule. L'observation de cette correspondance de formes entre le bulbe et la Dent, peut se faire en tout temps sur les Dents de remplacement des Cyprins. Tous les contours, tous les reliefs que présente la surface extérieure de la Dent, tous ceux que manifestent ses coupes transversales et verticales, sont représentés par autant de contours, de reliefs à la surface du bulbe, et par autant de replis de la membrane de la capsule qui se prolonge dans les intervalles de ces reliefs du bulbe. Selon la saillie de ces reliefs ou prolongements du bulbe, étendus en lames plus ou moins longues et larges, il se forme des replis plus ou moins profonds des différentes substances de la Dent; de telle sorte, que des coupes transversales montrent, selon les germes, ou bien une seule

substance inscrite dans une couche beaucoup plus mince d'une substance qui lui est extérieure, ou bien des ondes, des replis de la substance extérieure pénétrant dans la substance centrale dont elle se distingue par la couleur, ou bien encore ces mêmes replis des deux substances, se pénétrant sans se mêler, enveloppés d'une troisième substance extérieure aux deux autres. Si la substance interne n'est nulle part pénétrée par l'externe qui ne fait que l'envelopper, cette sorte de Dent s'appelle simple; la surface triturante n'offre que de très-petits reliefs, dans lesquels la substance extérieure seule de l'émail est intéressée: telles sont les Dents de l'Homme.

Les Dents composées offrent dans leur coupe transversale, à quelque hauteur qu'on fasse cette coupe, des cercles ou des anneaux d'une substance qui en renferme une autre; de sorte que le tube d'émail, plus ou moins comprimé, indiqué par ces cercles ou anneaux, représente à lui seul une Dent du genre des précédentes. Ces Dents composées s'observent dans les Eléphants, le Phacochœne, etc. Enfin, il y a des Dents demi-composées dont les replis ne pénétrant que jusqu'à une certaine profondeur, au-dessous de laquelle les coupes transversales ne montrent qu'une seule substance centrale entourée par une extérieure; telles sont les Dents molaires des Ruminants, Solipèdes, etc. — Ces trois sortes de Dents s'observent chez les Mammifères; il est essentiel de les faire connaître avant de parler de la structure des Dents dans les autres classes.

Il peut donc y avoir jusqu'à trois substances dont les couches superposées constituent les Dents des Mammifères. Il y en a même une quatrième accidentelle dans certains animaux, et naturelle chez quelques autres. On nomme cette quatrième substance *Poudingotide*. Voici l'ordre de cette superposition et la composition des couches qui la constituent.

Toute Dent, même composée, dans l'animal très-âgé, se divise en deux parties sous le rapport de la forme et de la structure: 1^o la couronne ou le fût, plus ou moins saillante hors de la gencive, et plus ou moins prolongée dans l'alvéole; 2^o la racine qui s'enfonce dans la partie profonde de l'alvéole. La racine est séparée du fût par une ligne dont le contour marque la limite inférieure de l'émail. Quelquefois ce contour est marqué d'un léger sillon. C'est ce contour qu'on nomme le collet de la Dent. On voit que les Dents qui n'ont pas de racines n'ont pas de collet. Dans toute Dent il y a donc au moins deux substances, l'Ivoire et l'émail.

1^o Toute la couronne ou le fût de la Dent est revêtue d'une substance vitreuse appelée émail, laquelle est beaucoup plus dure que l'Ivoire, et quelquefois même fait feu avec l'acier. A peine noircit-elle au feu, car elle ne contient pas de gélatine. L'émail ne jaunit pas par l'action de l'acide nitrique, il s'y dissout sans résidu; au feu, il éclate et se sépare ainsi de l'Ivoire qui, au contraire, noircit et brûle comme les os, et en donnant la même odeur. Les fibres de l'émail sont dirigées perpendiculairement à celles de l'Ivoire. Ses filaments sont juxtaposés comme ceux de l'Asbeste; de manière qu'en les supposant moins rapprochés, ils revêtiraient la Dent d'une sorte de vélours. Ces filaments ne sont pas tou-

jours rectilignes. Souvent ils dessinent des courbes convexes du côté de la couronne, concaves du côté de la racine, chez les Ruminants par exemple. — L'épaisseur de l'émail varie beaucoup sur les Dents des Mammifères. Les deux extrêmes de cette dimension se voient dans les Cachalots et dans les défenses des Éléphants, du Morse, du Dugong et des Sangliers. Dans les Cachalots, sur toute la hauteur du fût, l'épaisseur de l'émail varie du quart au cinquième du diamètre de la Dent. Dans les défenses des animaux en question, au contraire, l'épaisseur de l'émail n'est pas la cinquantième, quelquefois la centième partie du diamètre. Est-ce parce que ces Dents sont extérieures, et que le frottement userait l'émail? cela n'est pas probable, car ce frottement ne peut s'exercer sur tous les points de la surface; et alors l'épaisseur primitive subsisterait aux endroits préservés. Ce n'est pas non plus par l'action de l'air ou de l'eau; car l'Hippopotame a la même proportion d'émail à ses défenses qu'à ses autres Dents. Cette inégalité de l'épaisseur de l'émail, dans les animaux ci-dessus mentionnés, tient donc à la proportion même de l'exhalation qui forme cette couche. — Les racines n'ont pas d'émail; on verra tout à l'heure pourquoi. Les Dents qui n'ont jamais de racines, celles des Cachalots, les molaires des Morses, ont, au contraire, plus d'émail à leur extrémité alvéolaire qu'au sommet opposé.

2^o L'ivoire, ou substance osseuse, forme la partie intérieure du fût et toute la racine de la Dent. Sa cassure est satinée. Ses fibres se contournent parallèlement aux surfaces extérieures de la Dent. Au centre de l'ivoire, au moins avant l'achèvement des racines, existe une cavité de la même forme, ou diminutive, que la Dent. Cette cavité communique au dehors par le petit canal de chaque racine, qui lui transmet les vaisseaux et les nerfs. Dans l'état frais, et surtout dans le commencement, cette cavité était remplie par un organe pulpeux, véritable entrelacement de vaisseaux et de nerfs, lequel a servi à la fois de moule et de producteur à la Dent. Cet ivoire est d'une dureté très-irrégulière chez les différents animaux. L'ivoire de l'Éléphant est le plus tendre; il présente aussi des variétés pour l'apparence de la surface de ses coupes. Ces différences peuvent même faire reconnaître de quel animal provient un ivoire ouvré, et où l'on ne peut plus reconnaître la forme de la Dent. Par exemple la coupe de l'ivoire d'Éléphant montre des losanges curvilignes très-régulièrement tracés et dont la plus grande diagonale est disposée dans le sens des diamètres de la Dent. Celui de l'Hippopotame et du Phacochène, plus dur et plus blanc, montre des stries d'une finesse et d'une régularité admirables; celui du Morse et du Dugong est d'un aspect compact et homogène, ainsi que celui du Narval; celui du Cachalot est satiné comme dans l'Homme.

3^o Les Dents composées et une partie des demi-composées ont une troisième substance extérieure à l'émail, et qui remplit les intervalles des lobes ou des lames qui composent, par leur groupement, la Dent générale; c'est le ciment. Il est moins dur que l'ivoire et l'émail, mais se dissout plus facilement dans les Acides et noircit au feu plus promptement encore que l'ivoire. Dans l'Éléphant, le ciment est non-seulement interposé

entre les lames d'émail, mais il forme à la Dent entière une enveloppe générale. Dans le Cabiai il n'est qu'interposé aux lames ou lobes dont les arêtes d'émail sont à découvert sur les côtés de la Dent. Dans l'Éléphant, le ciment forme près de la moitié de la masse dentaire. Le ciment, dans les Éléphants, les Chevaux et les Ruminants, n'a pas d'organisation apparente, et ressemble à un magma cristallisé sur la Dent, à peu près comme la substance poudingue que nous allons faire connaître. Néanmoins Cuvier lui a trouvé, dans le Cabiai, une multitude de pores régulièrement disposés. Tenon pensait que le ciment n'était que l'enveloppe de la Dent ossifiée. Blake avait bien vu, comme Cuvier l'a vérifié, que le ciment est déposé après l'émail et par la même membrane.

4^o Intérieurement et concentriquement à l'ivoire, existe dans les Dents de plusieurs animaux, et entre autres de l'Homme, une quatrième substance que Bertin (Traité d'Ostéologie) dit remplir quelquefois la cavité qu'occupait le germe après la déposition de l'ivoire terminée, n'avoir pas quelquefois d'adhérence avec l'ivoire circonscrit, et qui quelquefois, au contraire, fait corps et se continue avec l'ivoire. C'est dans l'Homme que Bertin fit ces observations. En 1820, Em. Rousseau a renouvelé l'observation de Bertin sur l'Homme et sur plusieurs animaux. Il a trouvé ce magma cristallisé, coexistant avec la pulpe dans une molaire d'ailleurs parfaitement saine, devenue douloureuse sans doute par la compression qu'exerçait cette concrétion par son accroissement. Cette substance avait déjà été indiquée comme un obstacle au plombage des Dents. Or, dans toutes les Dents du Morse, moins les incisives, la couche d'ivoire circonscrit un espace conique, répondant au tiers environ du volume de la Dent. Cet espace central est rempli par un amas de petits grains ronds placés pêle-mêle dans une sorte de mortier ou de stalagmite; ou bien encore, c'est comme les cailloux dans la pierre appelée *Poudingue*. On n'a pas essayé la composition chimique de cette substance. Mais son aspect diffère au moins autant de celui de l'ivoire que celui-ci de l'émail, et que l'émail du ciment: la ligne de contact et de séparation est tout aussi parfaitement prononcée. Il en est donc de cette quatrième substance intérieure à l'ivoire, par rapport au germe de la Dent, comme du ciment extérieur à l'émail par rapport à la face interne de la membrane capsulaire dont nous allons parler.

Développement des Dents.

Chez les Mammifères, où ce développement est plus compliqué que dans les autres classes, le bord dentaire des os maxillaires est creusé, dans le fœtus, d'une rainure de profondeur variable, où s'introduit la membrane qui tapisse le reste de la bouche. Il n'y a non plus à cette époque sur la longueur de cette rainure aucune cloison transversale, qui marque la séparation ultérieure des alvéoles. Ce n'est que peu à peu que ces cloisons se forment ensuite et circonscrivent chaque Dent dans une cavité propre. Au bord du repli de la membrane buccale introduit dans le sillon dentaire des mâchoires s'attachent, par un pédicule étroit et plus ou moins allongé, selon que les Dents appartiendront à la pre-

mière ou à la seconde dentition, de petits sacs renfermant un liquide mucoso-gélatineux qui constitue alors la pulpe ou germe de la Dent. La membrane qui forme la matière dentaire, dit Em. Rousseau, est d'une nature fibreuse. Elle est composée par un lacs de vaisseaux qui, vus après une injection déliée, pourraient faire croire que cette membrane n'est qu'un réseau vasculaire. Mais si on lave une préparation ainsi injectée, et si ensuite on la laisse un peu macérer, bientôt la membrane prend une couleur à peu près semblable à celle de la couche qui se forme sur l'empois blanc, nouvellement fait. L'union du pédicule de la capsule dentaire avec le repli alvéolaire de la membrane buccale est si intime, que les deux tissus semblent se confondre, et qu'il est absolument impossible de les séparer sans rupture, quelque précaution qu'on prenne. La membrane de la capsule est donc une continuation de la membrane de la bouche. Néanmoins il n'est pas possible de trouver, dans ce pédicule, d'orifice de communication de la cavité du sac ou capsule avec la bouche. Un dentiste a indiqué, à la vérité, un procédé pour reconnaître cet orifice; mais Rousseau affirme que l'ouverture que l'on obtient ainsi n'est réellement que l'effet même de l'action du procédé. Quoi qu'il en soit, Rousseau a injecté, par le pédicule ainsi ouvert, le sac ou la capsule dentaire d'une incisive de remplacement chez un enfant de six ans. Ayant ensuite enlevé la tablette postérieure de l'alvéole, la capsule s'offrit sous la forme d'une Poire d'Angleterre, dont la queue était représentée par le pédicule. La capsule était dilatée par l'injection, qui n'avait point pénétré dans la pulpe du germe. Il remarqua avec une forte loupe que de petites brides maintenaient la pulpe contre la membrane de la capsule. Les vaisseaux qui se rendent des canaux maxillaires à la base de chaque capsule, sont visibles à l'œil nu. Ils se continuent sur la capsule qui en reçoit aussi des parois de l'alvéole. La membrane de la capsule présente, dans la moitié supérieure de sa face interne, une couche de petites glandules symétriquement disposées, et qui paraissent destinées à sécréter l'émail.

Hérissant avait déjà reconnu qu'il n'entre qu'une membrane à feuillet unique dans la composition de la capsule dentaire, et que c'est cette membrane qui produit l'émail par sa face interne. Si on détache avec précaution, dit-il, cette membrane de dessus la couronne, et qu'on en examine au même instant la surface interne avec une loupe de trois ou quatre lignes de foyer, on est sur-le-champ frappé d'admiration à l'aspect d'une multitude infinie de très-petites vésicules qui, par leur transparence, sont assez semblables à celles dont la plante appelée Glaciale est couverte. Elles sont disposées avec beaucoup d'ordre par rangées étagées les unes sur les autres, et presque parallèles à la base de la Dent. Ces vésicules contiennent d'abord une liqueur claire et limpide, et plus tard laiteuse et plus épaisse. C'est, selon lui, la cristallisation de cette humeur qui forme l'émail. Rousseau, qui a vérifié tous les faits vus par Hérissant, pense que l'ivoire se forme après l'émail dans les Mammifères, et que par conséquent l'émail est d'abord déposé sur la surface membraneuse du germe, où il se moule sur les creux et les

reliefs qui représentent ceux de la Dent. C'est ainsi que cela se passe dans les Dents des Cyprins dont la couronne est aussi compliquée que celle de la plupart des Rongeurs, tels que les Agoutis et les Castors. Dans ces mêmes Dents, la calotte d'émail est pendant fort longtemps molle et flexible; ce n'est que lentement qu'elle prend de la consistance. On la voit très-bien se mouler sur les creux et les reliefs du germe qui a dès lors la forme définitive de la Dent, et qui remplit toute la capsule.

On voit que tous ces faits s'éloignent beaucoup des idées généralement admises sur le mécanisme de la production des Dents. D'après ces idées, le germe ou bulbe de la Dent serait reçu dans le feuillet intérieur de la capsule, rentré lui-même dans le feuillet extérieur, comme la tête est reçue dans un bonnet de nuit, et ce serait entre la face externe de ce feuillet rentré et la surface du germe non continu à la capsule que le germe déposerait concentriquement, et le feuillet rentré de la capsule excentriquement, le premier les couches d'ivoire, le second les couches d'émail. Il ne se formerait rien dans la cavité même de la capsule. Or, on voit, au contraire, que c'est dans cette cavité même que la Dent se forme, et que la capsule n'a qu'un seul feuillet qui vient se continuer au pourtour de la base du germe dont les vaisseaux se continuent dans la membrane. Cette disposition permet bien mieux d'expliquer, comme on va voir, l'absence d'émail sur les racines, l'impossibilité qu'il s'y forme de l'émail après la pousse des racines, et au contraire l'existence de l'émail sur tout le pourtour du fût des Dents qui n'ont pas de racines, telles que celles des Rongeurs et des Éléphants jusqu'à l'époque où la Dent est sur le point de tomber.

Voici l'ordre successif des formations de la Dent : quand on ouvre une capsule dentaire encore enfermée dans son alvéole, si l'instant de l'observation correspond à la première époque de la formation de la Dent, on trouve une petite calotte naécree, d'abord liquide, puis flexible, se concrétant et se durcissant peu à peu, et moulée sur la surface du germe qui l'a exhalée. Cette calotte ne commence à se former que sur les parties les plus saillantes du relief de la Dent, de sorte que, si la Dent doit présenter deux ou trois collines, c'est-à-dire deux ou trois tubercules, il n'y a, à cette première époque, que deux ou trois chapiteaux correspondants, isolés les uns des autres; car l'exhalation commence par les sommets du germe. Peu à peu d'autres couches de liquide se déposent en dessous des premières, se soudent à elles, et lorsque l'exhalation s'est faite sur toute la surface, tous ces petits chapiteaux isolés se réunissent, et n'en forment plus qu'un seul, qui décide de la figure définitive de la Dent. La matière de cette exhalation est l'ivoire qui forme la substance la plus intérieure de la Dent, lorsqu'il ne doit pas y avoir de substance poudingolée. Peu à peu cette matière s'exhale aux surfaces latérales du bulbe, toujours en se juxtaposant par une cohésion intime, aux couches déjà solidifiées, de sorte que bientôt le bulbe est enclavé dans des couches d'ivoire de plus en plus prolongées vers sa base. Avant que le collet de la Dent soit formé, c'est-à-dire que les couches soient parvenues à la ligne où s'arrêtera

L'éruption de la Dent, une autre exhalation a déposé à la surface de l'ivoire une couche d'une autre substance qui lui est extérieure. Cette substance est l'émail, elle est exhalée par la face interne de la membrane de la capsule. Dans les Mammifères, l'émail se forme toujours après les couches superficielles de l'ivoire. Comme le feuillet de la capsule se replie pour se continuer avec le bulbe, on voit qu'il n'y a d'autre limite fixée de la hauteur où l'émail doit se déposer que celle même où se fait ce repli.

Lorsque le noyau ou bulbe de la Dent est appliqué sur le fond de l'alvéole, il ne se forme pas de racine, et alors, quelle que soit la longueur du fût de la Dent, comme ce fût est actuellement, ou a été en contact avec le feuillet de la capsule par toute l'étendue de sa surface, il peut être couvert d'émail sur toute sa longueur. C'est ce que l'on observe sur toute la longueur des Dents canines des Mammifères, des molaires des Rougiers, des Éléphants, des Cachalots et Dauphins, des Oryctérotes, Dugongs, etc. Quand le bulbe est plus ou moins distant du fond de l'alvéole, et quand il adhère à ce fond par un ou plusieurs pédicules ou cordons de vaisseaux et de nerfs, alors le feuillet de la capsule, replié sur le contour de la base du bulbe, ne peut plus être en contact avec les couches qui s'exhalent à la surface de ces pédicules ou cordons vasculaires. Autant il y a de ces cordons, autant il se forme de racines par l'exhalation des couches qui se déposent à leur pourtour. Pour que l'ivoire qui se forme autour de ces cordons se continue avec celui de la couronne, il faut que le repli du feuillet circonscrit au collet de la Dent disparaisse, ce qui arrive par la rupture qu'occasionne la pression exercée sur lui par le bord tranchant du chapeau qui représente la couronne de la Dent. L'accroissement de cette couronne est d'autant plus rapide que le bulbe est placé plus près de l'orifice de l'alvéole, et plus éloigné de son fond. Dès que le rebord de la couronne est arrivé au repli de la capsule dont la paroi interne a jusque-là déposé de l'émail, ce repli est coupé et déchiré, et avec lui les vaisseaux qui se rendaient dans la capsule. Dès lors si le noyau adhère par un seul pédicule, les lames continuent de se déposer autour, mais il ne peut plus s'y former de couches d'émail, puisque la membrane qui servait à l'exhalation de cette substance ne reçoit plus de vaisseaux. Tel est le cas des incisives de l'Homme. Si le noyau adhère par plusieurs pédicules, la transsudation de l'ivoire continue tout autour de chacun de ces pédicules, et à partir de la ligne sur le contour de laquelle s'est rompue la membrane externe de la capsule, il ne se dépose plus d'émail. La rupture du feuillet de la capsule à l'endroit de son repli sur le bulbe dentaire, la cessation de l'exhalation de l'émail à la surface de la couronne, enfin l'impossibilité que l'enveloppe d'émail se continue après cette rupture, au-dessous du contour du repli rompu, double conséquence de cette rupture, sont trois faits qui étaient entièrement inconnus jusqu'ici. — Aussi n'avait-on pu donner qu'une explication assez difficile à entendre de l'absence de l'émail sur les racines des Dents, et de la prolongation de cette enveloppe jusqu'au rebord inférieur des Dents qui n'ont pas de racines. Voici, par

exemple, l'explication que donnait Cuvier de la formation des racines. « Elle est due à ce que le noyau pulpeux n'adhère pas au fond de la capsule par la totalité de sa base, mais seulement par certains endroits qui peuvent être dès lors considérés comme des pédicules très-courts. Les lames osseuses arrivées au bas du noyau se glissent entre ces pédicules, et les entourent eux-mêmes d'une enceinte tubuleuse, qui, s'allongeant toujours, force aussi les pédicules pulpeux à s'allonger, et produit ainsi les racines. L'émail ne couvre point celles-ci parce que la lame interne de la capsule qui peut seule le produire, ne s'étend pas jusque là. »

Dans les Dents composées, quand la capsule a déposé l'émail, ajoute Cuvier, elle change de tissu; elle devient épaisse, spongieuse, opaque et rougeâtre pour donner ce ciment. Celui-ci n'est point en naissant disposé par filets, mais comme par gouttes qu'on aurait jetées au hasard. La capsule ne produit pas toujours le ciment par toute la surface qui a produit l'émail. Cela n'arrive que chez les Éléphants. Dans les Cabiais le ciment n'est déposé que dans l'intervalle des lames d'émail, mais leurs bords prismatiques offrent l'émail à nu. De même, chez les Ruminants et les Chevaux, le ciment ne se forme que dans les creux qui aboutissent à la base de la Dent.

On conçoit qu'aussitôt que l'accroissement de la Dent lui fait excéder la longueur de son alvéole, elle doit tendre à saillir au dehors par le côté qui oppose le moins de résistance. Et comme le fond de cette cavité est osseux, que l'os maxillaire où elle est creusée augmente en solidité à mesure que la Dent elle-même augmente en longueur, celle-ci doit se porter plutôt vers la bouche, et percer la partie de la gencive, qui ferait l'alvéole, et même la lame osseuse quelquefois placée sous cette gencive.

Cette tendance à sortir de l'alvéole dure autant que la Dent; et dans les animaux herbivores dont les Dents s'usent par la mastication, l'accroissement continu du fût et ensuite celui des racines font toujours sortir la Dent dans la même proportion qu'elle s'use, en sorte que la partie située hors de l'alvéole reste à peu près de même longueur jusqu'à ce que les racines étant complètement formées, l'os maxillaire croît et les pousse au dehors. Enfin quand la Dent entière est usée, les racines elles-mêmes sont rejetées au dehors par l'accroissement de l'os qui finit par remplir et oblitérer la cavité de l'alvéole. Cette tendance à l'expulsion des Dents est d'autant plus puissante que le tissu osseux est plus compacte et plus solide, en même temps que la figure de la partie alvéolaire de la Dent représente davantage un cône qui serait enchâssé dans la mâchoire. Voilà pourquoi les incisives et les premières petites molaires tombent même de si bonne heure dans un grand nombre de Mammifères. C'est ce qui a pu causer des méprises en zoologie, au point de placer, dans des genres auxquels ils ne convenaient pas, plusieurs animaux dont les dents en question sont ainsi caduques, ou de faire plusieurs espèces d'une seule, lorsqu'on observait des individus d'âges différents et dont le nombre de Dents persistantes se trouvait ainsi différent.

Dans l'Homme et dans les animaux carnassiers où les Dents s'usent peu, la réjection de la Dent, et surtout celle des molaires mieux fixées que les autres par la divergence de leurs racines, n'arrive que dans une extrême vieillesse. Les plus grosses molaires ne peuvent même pas être rejetées à cause de cette divergence même des racines; car la poussée de l'alvéole ne fait que mieux les serrer contre ses bords.

Le mécanisme de l'évolution des Dents de remplacement ne diffère pas de celui de la première dentition. Mais, au lieu d'alvéoles fermées seulement par des gencives, c'est dans des cavités entièrement osseuses, situées sous, entre ou derrière les racines des Dents de lait, que sont renfermés les germes de remplacement, semblables d'ailleurs à ceux de la première dentition. Ces germes et leur capsule tiennent aussi par un pédicule à la membrane de la gencive. Ce pédicule est transmis par un trou percé au sommet de la cavité osseuse. Rousseau a représenté ces pédicules naissant du sommet des capsules, pour les Dents molaires, canines et incisives de la deuxième dentition en position sous les Dents de lait, et pour les orifices de la table osseuse par où ces pédicules sont transmis aux gencives en dedans de l'arcade des Dents de lait. On aperçoit toutes ces parties bien longtemps avant l'époque de la seconde dentition; en sorte qu'il est à peu près certain que les deux séries de germes se forment à la fois, puisque, dans toutes deux, les germes sont continus par leurs pédicules, à la membrane de la gencive. Or, cette continuité ne pourrait s'établir à travers la tablette osseuse, qui recouvre l'alvéole des Dents de la première série, si les germes de la seconde n'étaient pas formés en même temps. Cette continuité des germes de la seconde série avec la membrane de la bouche, à travers des trous osseux, maintenant, prouve donc l'unité du temps et du mécanisme de la formation de ces germes. Et comme on observe dans les germes de remplacement des Cyprins les plus adultes des états stationnaires, qui peuvent durer toute la vie, et dont l'accélération ne s'opère que dans le cas où la Dent voisine vient à tomber, on conçoit que, pendant toute la durée des Dents de lait, les germes de remplacement restent inertes et sans produire aucunes couches. Il n'est donc pas nécessaire de supposer, comme on l'a fait, que les Dents de remplacement ont besoin d'un temps plus long, pour arriver à leur perfection. Rousseau a observé dans la première dentition le progrès de cette formation. Tous les cinquante jours, à partir du deuxième mois jusqu'au septième de la conception, il y a formation dans l'Homme de quelques points de cristallisation d'une nouvelle Dent, et ce n'est que vers le commencement de ce dernier terme que les vingt couronnes dentaires deviennent enfin apparentes. On conçoit que les plus anciennes couronnes sont celles qui sortent les premières. L'ordre de leur chute est aussi le même que celui de l'éruption. Vers six à sept ans les secondes Dents se forment avec rapidité; jusque-là leurs germes étaient restés à peu près inertes. Elles commencent à comprimer tellement les alvéoles des premières Dents, qu'elles privent celles-ci, en étranglant les nerfs et les vaisseaux qui s'y rendent, des fluides qui, jusque-là, en avaient nourri la pulpe. La

résistance que la vie donnait aux premières Dents contre l'effort des secondes disparaît donc, et soit que l'absorption contribue à user et la racine de ces Dents et les cloisons qui les séparent des secondes, soit que l'effort de celles-ci use ces cloisons et les racines des Dents de lait, ces dernières finissent par tomber sans toutefois montrer un vestige de racines. — Les arrièremolaires qui n'ont point de Dents de lait à expulser, éprouvent un changement de direction : elles s'étaient entièrement développées dans l'angle postérieur des mâchoires, mais comme les os maxillaires grandissent, elles y trouvent de la place; elles avancent donc, et d'une position oblique qu'elles avaient d'abord, elles se redressent pour sortir, et se mettent en rang avec les autres.

C'est une règle générale, dit encore Cuvier, que les Dents molaires de remplacement ont une couronne moins compliquée que celles auxquelles elles succèdent; mais cette couronne compliquée se trouve reportée sur les molaires permanentes, qui viennent plus en arrière. Il arrive quelquefois que les Dents permanentes qui tombent par accident, sont remplacées par des Dents nouvelles; mais dans la règle, la deuxième série de Dents n'est pas remplacée dans les Mammifères.

On avait cru que chez les Rongeurs, il n'y avait qu'une seule dentition permanente. Mais il paraît que dans le plus grand nombre des espèces, les Dents de lait tombent si vite, que l'on a peine à les observer. Cuvier n'a suivi la succession des Dents que sur les Lapins. Parmi les incisives, il n'a vu changer, après la naissance, que les supérieures postérieures; car, chez la plupart des Rongeurs, il y a deux rangées simultanées de Dents incisives, l'une derrière l'autre, comme il arrive quelquefois, même chez l'Homme, par l'éruption simultanée des deux séries. Les Dents de lait demeurent quelque temps en place avec celles qui leur succèdent; et, pendant ce temps-là, les Lapins paraissent avoir six incisives en haut au lieu de quatre, qui est leur nombre permanent. Il résulte de ce triple rang d'incisives, en arrière l'un de l'autre, qu'il y a ici une rangée de germes surnuméraires, relativement au nombre des autres Mammifères. Quant aux molaires, il est certain qu'il y en a trois en haut sur six, et deux en bas sur cinq, qui sont remplacées par de secondes Dents venues dans la même direction verticale. Les trois postérieures, tant d'en haut que d'en bas, sont donc permanentes. Ainsi, pour les molaires, il en est à peu près de même des Lapins que des Chevaux et des Ruminants. Cuvier pense que dans les espèces qui n'ont que quatre molaires partout, il n'y a que l'antérieure qui change. Il s'en est assuré sur le Castor, le Porc-Épic, l'Agouti, le Paca, le Cochon d'Inde. Mais pour voir la Dent de lait en place sur ce dernier, il faut y regarder quelques jours avant la naissance. Comme dans aucun Rongeur il n'a vu les incisives antérieures tomber après la naissance, il soupçonne qu'elles tombent aussi durant la vie utérine. Il ajoute que d'après cette permanence des trois dernières molaires, dans les genres qui en ont plus de trois, il est vraisemblable que ceux qui n'en ont que trois, n'y éprouvent jamais aucun changement. Au moins ne lui a-t-il pas été possible d'observer de mutation dans les Rongeurs à trois

Dents, tels que le Rat, etc. Or, il semble que, puisqu'il est bien constaté que les trois dernières molaires sont permanentes, il soit tout aussi présumable que les premières incisives le sont également. Il n'y a, en effet, aucune comparaison à faire pour la grandeur et la proportion d'émail, entre les premières incisives des Rongeurs et leur première molaire. On ne peut donc pas conclure de l'absorption de celle-ci dans l'utérus, à l'absorption de l'autre.

On vient de voir des Dents surnuméraires et même des séries surnuméraires dans les Lapins pour les incisives; il y a de même dans les Sarigues, pour la seconde dentition, des incisives surnuméraires au complet des autres animaux qui en ont le plus, savoir quatre incisives en haut et deux en bas. On sait que les incisives de tous les Rongeurs, et même les molaires de quelques animaux de cet ordre, malgré la continuelle détrition qu'elles subissent, restent, les premières toujours tranchantes, les autres toujours également calibrées, et que toutes conservent constamment la même longueur. Les incisives, sorties pointées de l'alvéole, croissent par l'extrémité alvéolaire, à mesure qu'elles s'usent par l'autre, et leur face de devant étant garnie d'un émail plus épais et plus dur, la détrition est constamment oblique en arrière, et en fait toujours des coins fort aigüés.

Dans les espèces où les Dents ne se divisent jamais en racines, l'ivoire et l'émail continuent de se produire, parce que le germe étant sessile au fond de l'alvéole, aucune exhalation ne peut se faire au-dessous de l'insertion de la capsule à la base du germe, et, comme d'autre part, la partie supérieure du fût s'use très-rapidement, la capsule ne peut se trouver comprimée ni coupée par le bord inférieur du fût. Ensuite, comme les vaisseaux du germe continuent de s'y porter, elle continue de déposer de l'émail sur les couches d'ivoire que le germe continue aussi de sécréter intérieurement. Cela s'observe, par exemple, sur les Dents des Cabiais, des Campagnols, etc. Chez les Cabiais, outre la déposition d'émail, il y a une déposition de ciment. Et comme l'émail et le ciment sont étendus transversalement entre les lames d'ivoire, il faut que des cloisons transversales de la membrane de la capsule alternent avec les replis verticaux du germe qui ont formé l'ivoire. Dans les Éléphants, il y a une disposition pareille; mais toutes les lames d'ivoire, d'émail et de ciment d'une Dent d'Éléphant, sont formées simultanément, et les feuillettes productrices ont bientôt disparu. Ici, au contraire, les feuillettes productrices, tant ceux du germe que ceux de la capsule, subsistent toute la vie.

La Dent, une fois formée, conserve à peu près sa figure dans l'Homme, les Singes, les Insectivores, les Carnassiers et les Cétacés. Les éminences en deviennent seulement un peu moins aiguës et saillantes. Mais dans les Carnassiers uniquement carnivores, par exemple les espèces des genres *Felis*, *Mustela*, *Viverra*, les Dents molaires ne s'usent pas, et conservent leurs pointes et leurs tranchants. Dans les Herbivores, au contraire, la vraie forme de la couronne, dit Cuvier, ne se conserve qu'autant qu'elle est encore renfermée dans l'alvéole. A peine sortie, elle s'use, et toutes les inégalités dont

Le plan est déterminé pour chaque espèce, sont remplacées par une surface plane où les contours et la place qu'occupaient les reliefs sur la couronne, sont dessinés par différentes lignes qui sont les coupes de l'émail, du ciment et de l'ivoire. Les dessins que forment ces lignes étant en rapport avec les lobes ou lames dont ils ne sont que la tranche, sont donc déterminés selon les espèces, et peuvent servir à les caractériser. Plus la Dent s'use, et plus on approche de la base de ses éminences ou de ses lobes, plus les espaces circonscrits par les lignes d'émail s'élargissent et se confondent, et l'on arrive enfin à une hauteur où la couronne n'offre plus qu'un seul espace enveloppé d'émail, comme si la Dent avait été simple. Mais cela n'arrive que dans les Dents demi-composées des Ruminants, des Solipèdes et de plusieurs genres de Rongeurs où le fût n'est pas sillonné de cannelures d'émail sur toute sa hauteur. Tels sont les Castors, les Agoutis, les Porcs-Épics, etc. (V. les coupes de toutes ces molaires de Rongeurs, dans Cuvier, Oss. foss. T. v, pl. 1, fig. 1 à 26.)

Dans tous les animaux pourvus de Dents composées ou demi-composées, c'est-à-dire où la coupe transversale de la Dent offre à toutes les hauteurs du fût, ou seulement sur une hauteur plus ou moins prolongée du fût, l'émail seul ou accompagné de ciment pénétrant en différents sens dans l'ivoire, l'articulation de la mâchoire inférieure avec le crâne, est telle que les mouvements de l'une sur l'autre peuvent se faire dans toutes les directions d'un plan horizontal, en avant, en arrière, à droite et à gauche, et dans les arcs qui réunissent ces directions. Selon que ces mouvements horizontaux s'exécutent davantage dans l'une de ces directions que dans l'autre, les plans affectés par les lames d'émail et de ciment varient de manière à rester perpendiculaires ou au moins très-obliques à la direction du mouvement. Il en résulte que le déplacement que ce mouvement cause aux Dents de la mâchoire inférieure sur celles d'en haut, occasionne nécessairement le frottement des lames d'émail d'une Dent sur toutes les autres lames de la dent opposée. Et comme on a vu que ces lames sont inégalement dures et résistantes, on voit qu'elles doivent s'user inégalement, et que les surfaces correspondantes, par l'effet même de la trituration, sont entretenues dans un état d'aspérité indispensable pour l'effet qu'elles doivent produire. Ainsi dans les Ruminants où les mouvements en avant ne sont pas nécessaires, puisqu'ils saisissent leur fourrage avec leurs lèvres, ou par le simple rapprochement des incisives d'en bas contre le bourrelet qui termine le palais, la direction des lignes sur la Dent usée, et des collines sur la Dent entière, est longitudinale. Or, les mouvements de broiement sont tous latéraux, et l'on verra ailleurs (V. MACROIRES) que le condyle de la mâchoire, la surface où il s'articule, et les ligaments et les muscles qui déterminent et limitent les mouvements de la mâchoire, sont parfaitement combinés pour ce résultat. Dans les Rongeurs, au contraire, le chevauchement des incisives d'en bas sur celles d'en haut, nécessitait les mouvements de la mâchoire en avant. Aussi chez eux le condyle est longitudinal, ainsi que la rainure dans laquelle il se meut; les muscles sont dirigés très-peu

obliquement sur l'axe de la tête, et les collines primitives, et par conséquent les lames ultérieures d'émail et de cément, qui se dessinent sur la couronne des Dents, sont transversales, c'est-à-dire perpendiculaires à la direction du mouvement.

Dans les Tatous et les Paresseux, les deux sortes de mobilité de la mâchoire se combinent d'une espèce à l'autre avec la même forme de Dents. Ces Dents sont toutes cylindriques, ou à peu près, sur la longueur de leur fût. Elles ne sont coniques que par la pointe, avant qu'elles aient commencé de s'user. Comme les incisives des Rongeurs, elles n'ont pas de racines, et leur croissance est permanente. Elles devaient donc s'user par l'extrémité libre comme celles des Ruminants, des Rongeurs, etc. Aussi la mâchoire est-elle susceptible, dans tous ces animaux, de mouvements horizontaux, aussi étendus que ceux des Ruminants et des Rongeurs. On conçoit, vu la figure de la tranche de ces Dents, que si, dans le cas de glissement en avant par exemple, les deux rangées supérieures et inférieures ne sont pas de largeur égale, la plus étroite creusera une rainure dans la plus large, et chaque Dent de cette dernière rangée offrira un sillon dans lequel glisseront les Dents opposées. C'est ce qui arrive chez l'AY parmi les Paresseux. Dans cette espèce, la forme du condyle est celle des Rongeurs, et le principal mouvement de la mâchoire est un glissement en avant. Dans l'Unau, au contraire, le glissement en avant est très-borné; la direction de l'articulation maxillaire est transversale comme chez les Ruminants, et les Dents s'usent sur une surface plane et partout unie. Il est probable que ces différences dans le mécanisme de la trituration en amènent dans le choix des substances alimentaires. Mais on manque encore d'observations à cet égard (V. BRADY). — Parmi les Tatous, le Tatou Géant offre, avec tous les autres, le même contraste que l'AY par rapport à l'Unau. L'articulation de sa mâchoire est une coulisse longitudinale, plus étendue que dans aucun Rongeur; le moindre mouvement latéral n'est pas possible; et les rangées dentaires glissent l'une sur l'autre dans une juxtaposition-parfaite, tout étroites qu'elles sont. Aussi s'usent-elles par une surface parfaitement plane (V. CUV., Oss. foss. T. v, pl. 11, f. 2 et 5). Dans les autres Tatous, au contraire, l'articulation maxillaire est semblable à celle des Ruminants, et les mouvements sont latéraux. Mais vu la figure cylindrique de la Dent dont l'émail n'est que circulaire, l'usure est uniforme sur tous les points de la surface; et la tranche qui résulte de l'usure, suffit au régime frugivore de ces animaux. Au contraire dans les plus carnivores des Carnassiers, où chaque côté des mâchoires devait représenter une paire de ciseaux toujours capables de trancher et de diviser la proie, et se terminer en avant par une pince à double crochet dont les pointes sont formées par les énormes canines; par exemple chez les Chats, les Martes, les Chiens, etc., tout mouvement de latéralité ou de production en avant, en froissant les pointes et les tranchants des rangées dentaires, les eût émoussées, et l'action de ces Dents en eût été d'autant et plus promptement diminuée. Or, dans ces animaux, le condyle, toujours d'une obliquité variable selon le degré

de carnivorité, est enclavé dans une rainure dont l'entée sur l'animal vivant est plus étroite que la cavité, de manière que le condyle y est fortement serré, comme un axe dans une charnière. Cette obliquité de l'axe du condyle, indépendamment de la fermeté de l'articulation, est un obstacle à la déduction latérale. Il en résulte que les mâchoires ne sont susceptibles que de mouvements verticaux, comme pour les branches d'une paire de ciseaux. L'on voit donc par quels rapports importants le nombre et la figure des Dents sont liés avec le régime, et par conséquent avec les mœurs et les instincts des animaux, et combien la connaissance de ces faits et de leurs rapports est indispensable à l'histoire naturelle particulière des genres et des espèces. Cette connaissance ne l'est pas moins à la zoologie proprement dite, car il y a une telle corrélation entre les formes de certains organes et les formes de tels autres organes, que les premières nécessitent les dernières et en excluent au contraire certaines autres. Et comme c'est essentiellement par les formes que les animaux d'une classe diffèrent entre eux, on voit de quel intérêt sont les formes qui en nécessitent ainsi de réciproquement déterminées dans le reste de l'organisation. Quoi qu'il en soit de la cause initiale de ces réciprociétés, ou, ce qui est la même chose, de ces rapports de subordination, et quel que soit le rang que les Dents occupent dans la chaîne de ces rapports, il est certain que les Dents, par leur nombre et leur figure, en sont l'expression la plus significative dans les Mammifères. Effectivement les caractères qu'elles fournissent, réunis à ceux que donne la forme de l'articulation maxillaire, suffisent pour composer les genres de la même manière que peut les former l'ensemble des motifs de détermination de la méthode naturelle. Nous n'entrerons dans aucun détail à cet égard, ayant déjà donné ou devant en donner la preuve à l'article de chaque genre de Mammifères. — Dans cette dernière classe il y a trois sortes de Dents caractérisées plutôt par l'os où elles s'implantent et par leur ordre de succession, que par la constance de leurs formes. Celles de la mâchoire supérieure se distinguent en incisives implantées dans l'os intermaxillaire, en canines toujours uniques de chaque côté, et les premières de l'os maxillaire; puis viennent les molaires proprement dites. A la mâchoire inférieure, elles ont reçu les mêmes noms selon leur correspondance avec leurs analogues d'en haut.

On a vu quel était le petit nombre des Dents chez plusieurs Rongeurs. Les Fourmiliers, les Pangolins, les Échidnés n'en ont point du tout : le Tatou Géant en a quarante-huit en haut et quarante-quatre en bas, quatre-vingt-douze en tout : le Dauphin de Geoffroy en a de quatre-vingt-dix-huit à cent : le Dauphin du Gange en a cent vingt, le Dauphin de Péron cent soixante, et dans ce Tatou et aucun de ces Dauphins, aucune de ces Dents n'appartient à l'intermaxillaire. Si, considérant les Mammifères comme un type d'organisation, on voulait y prendre une unité de nombre pour les Dents, on voit que, soit qu'on prit cette unité dans le plus, soit qu'on la prit dans le moins, elle ne pourrait être constante, et non-seulement l'unité n'existe pas à cet égard dans la classe, mais elle n'existe même pas dans le genre,

puisque le Tatou Géant a quatre-vingt-douze Dents dans un genre où les autres espèces n'en ont pas plus de trente-six.

Les trois sortes de Dents qui manquent ou existent toutes ensemble dans les genres précités, peuvent manquer ou exister séparément dans différents autres genres. Les Narvals n'ont que des canines; les Tatous n'ont que des molaires.

Dents des Reptiles.

Les Mammifères n'ont de Dents qu'à deux os de la mâchoire supérieure, et ces Dents diffèrent de forme d'un os à l'autre et sur le même os. Les Reptiles Sauriens, Ophidiens et Batraciens font à peu près le même emploi de leurs Dents que les Cétacés. Ils ne mâchent ni ne broient leur nourriture. Les Dents ne leur servent qu'à saisir et retenir la proie et non à la diviser. De ce que leurs Dents ne peuvent broyer, il s'ensuit la nécessité de la carnivorie, car aucun n'ayant d'estomac musculueux, les substances végétales ne pourraient subir une préparation convenable dans la digestion. Leurs Dents concordent cependant assez avec les genres et les sous-genres naturels. Les Dents des Reptiles se développent comme les plus simples des Dents des Mammifères, les incisives de l'Homme, par exemple, avec cette différence qu'elles n'ont jamais de racines. Le fût est, par là même, nécessairement formé seulement d'ivoire et d'émail. Ces Dents sont semblables, quelle que soit leur position sur les mâchoires; partout elles se soudent par la base de leur fût sur le bord de l'alvéole d'où elles sont sorties. Dès lors elles n'ont plus aucun rapport avec le bulbe et la capsule qui se trouvent ainsi dans le même cas que chez les Rongeurs à qui l'on aurait arraché une Dent sans la pulpe, laquelle alors reproduit une nouvelle Dent. Il ne se dépose qu'un petit nombre de couches d'ivoire dans ces Dents. Elles restent creuses et sont ainsi emboîtées l'une dans l'autre, de manière qu'à la chute de la Dent de service, celle de remplacement est là prête et se fixe aussitôt sur le bord de l'alvéole dont l'autre vient de se séparer. Ce mode de remplacement ne nécessite donc pas deux séries collatérales de germes comme dans les Mammifères. — Il y a un autre mode de remplacement pour les Dents venimeuses des Serpents. Ces Dents sont fixées par soudure sur l'os maxillaire supérieur, lequel est articulé et mobile sur l'os ptérygoidien externe. On peut compter jusqu'à onze Dents de remplacement, formées à différents degrés dans les Hydrophiles ou Serpents d'eau, cinq ou six dans les Trigonocéphales et dans la Vipère de France. Ces Dents sont formées dans des capsules membraneuses, couchées parallèlement les unes aux autres dans l'épaisseur de la membrane palatine. L'ordre de leur grandeur dépend de leur voisinage de la Dent de service. Quand celle-ci tombe, la première de remplacement dont la base est restée membraneuse se soude si bien sur la place même où était l'autre, que l'orifice de son canal se trouve juste vis-à-vis du conduit du venin.

Dans les trois ordres de Reptiles pourvus de Dents, il y en a sur tous les os de la bouche; les Amphibènes, seuls des Ophidiens, n'ont pas de Dents palatines.

Les Dents des Reptiles tombent sans régularité, soit

quant aux époques, soit quant à la situation respective. Les Crocodiliens ainsi que les Monitors n'ont de Dents qu'aux os maxillaires et intermaxillaires; elles sont coniques dans les Crocodiles; de soixante-dix-huit à cent et plus en tout suivant les espèces. Parmi les Monitors proprement dits, les uns ont les Dents coniques, d'autres aiguës et tranchantes, de quatre-vingt-seize à cent vingt en tout. Les Dragones ont des Dents coniques à sommet plus mousse et presque sphérique en arrière. Les Lézards proprement dits, outre les Dents des os intermaxillaires et maxillaires, en ont encore aux palatins et ptérygoidiens. Les Iguaniens ont aussi ces rangées surnuméraires, mais de plus leurs Dents sont tranchantes et plus ou moins denteées sur le tranchant. Dans les Geckos les Dents sont toutes égales, serrées, grêles et pointues, au nombre de cent quarante à cent quarante-quatre en tout. Dans les Caméléons les Dents sont très-petites et trilobées. Les Batraciens ont tous des Dents au palais; en outre les Salamandres en ont aux deux mâchoires; les Grenouilles à la supérieure seulement; les Crapauds à aucune des deux. Dans tous les Ophidiens, moins les Amphibènes, il y a quatre rangées de Dents à la mâchoire supérieure; une sur chaque arcade maxillaire, une autre sur chaque arcade palatine. L'arcade palatine en porte quelquefois sur le palatin et sur le ptérygoidien interne. Les Dents ou crochets canaliculés pour conduire le venin n'existent jamais que sur les maxillaires proprement dits; toutes les autres, soit de la mâchoire inférieure, soit de la supérieure, sont fermées à leur sommet, mais creuses intérieurement et soudées, comme celles des Sauriens, sur le bord de leur alvéole.

Dents des Poissons.

Il y a plus de variation, et pour la structure et pour le développement des Dents, chez les Poissons que chez les autres classes; ils en offrent quatre genres sous ce rapport : 1^o les composées que forment une infinité de tubes tous unis et terminés par une couche commune d'émail, telles sont les Dents en pavé des Raies; 2^o les simples qui ne tiennent qu'à la gencive, comme celles des Squales; 3^o les simples qui naissent dans un alvéole, celles du plus grand nombre des Poissons osseux; et 4^o d'autres également simples, mais dont la capsule n'est point enfermée dans un alvéole : ce sont celles qui garnissent les os pharyngiens des Cyprins et desquelles nous avons déjà parlé. La structure et le mode de développement de celles-ci sont le mieux connus. Enfin, si les boucles des Raies peuvent être prises pour des Dents, il y a un cinquième genre de Dents chez les Poissons. Desmoulin a examiné celles de la quatrième classe, chez les Cyprins. Voici ses observations à ce sujet : 1^o leur capsule, au moins pour celles de remplacement, est contenue dans la gencive derrière le bord dentaire de l'os pharyngien. Cette capsule n'a d'autre pédicule que le cordon des vaisseaux qui pénètrent dans le bulbe avec lequel la capsule vient se continuer autour de l'insertion même du pédicule vasculaire. Ici donc, comme Rousseau l'a vu chez les Mammifères, il n'y a qu'un seul feuillet à la capsule, et c'est dans la cavité comprise entre ce feuillet et la surface du germe que se forme la Dent. Ici l'émail est d'abord

déposé sur le germe dont la figure sert de moule à la Dent. L'émail est-il déposé par le germe même ou par la membrane de la capsule? c'est ce que nous ne pouvons dire. Le chapiteau d'émail une fois formé, les couches d'ivoire se déposent dessous comme pour les Dents des Mammifères. Quand on observe une Dent en position, le côté de sa base qui regarde la Dent de remplacement est percé d'un trou. Le pédicule de la Dent de remplacement se porte vers ce trou, et comme ce pédicule est d'autant plus élastique que la Dent est plus avancée dans sa formation, on conçoit qu'il tire la Dent vers la place de celle qu'il doit remplacer. Comme ces Dents restent creuses, parce qu'à leur couronne l'ivoire est moins épais que l'émail, le bulbe n'a rien perdu de son volume quand le remplacement a lieu. A cette époque il n'y a que le chapiteau d'émail de formé. Le bulbe qui y adhère très-fortement, ne commence à déposer l'ivoire de la couronne et du fût qu'après avoir pris position dans la cavité sur les bords de laquelle le fût de la Dent précédente était soudé, et sur lesquels il soudera le sien même. On voit que ce mode de développement est le même que celui des Mammifères, et que le mécanisme du déplacement ressemble à celui des Dents venimeuses des Serpents. — 2^o Les Dents dont les germes existent dans les alvéoles, chez les autres Poissons osseux, se forment de la même manière. Parvenues perpendiculairement sur les bords de l'alvéole, elles s'y soudent par la base de leur fût comme les précédentes et celles des Reptiles, et n'ont pas par conséquent de racines. Une fois soudées, le germe s'atrophie, et elles conservent toujours leurs cavités. — 3^o Les Dents simples des Squales diffèrent des précédentes, moins parce qu'elles ne s'implantent ordinairement pas sur des os, quoique cela arrive pour les Dents du *Squalus pristis*, où elles saillent à droite et à gauche de la grande lame qui se prolonge au-devant de la tête comme les dents d'une scie, que parce qu'elles croissent à la manière des os, c'est-à-dire que tout leur ivoire est d'abord tendre et poreux, qu'il se durcit uniformément jusqu'à ce qu'il ait partout une même solidité. On ne sait rien sur la formation de cet ivoire, non plus que sur le mécanisme et même l'existence de la capsule qui l'a probablement produit. — 4^o Les Dents composées, quelles qu'en soient la figure et la position, sont toujours divisées en deux couches superposées : la supérieure dense, osseuse, couverte d'une légère couche d'émail, l'inférieure marquée en dessous, c'est-à-dire à sa face contigue, soit à la peau, soit au bulbe, de sillons très-réguliers et très-rapprochés intérieurement. Cette couche est irrégulièrement traversée de pores qui s'ouvrent dans les sillons de la surface cutanée. Cuvier présume que ces sillons et ces pores transmettent des vaisseaux et des nerfs jusqu'à la couche supérieure. Celle-ci, quoique plus dense, est uniquement formée de tubes parallèles, tous immédiatement terminés à la surface émailleuse. Quelques Poissons osseux ont des Dents d'une structure très-analogue à celles-ci. Telles sont celles des Diodons et Tétrodons. Vue à l'intérieur; cette Dent ne présente que des sillons transverses; sciée ou brisée, on voit qu'elle est formée de lames dont les tranchants soudés par l'émail à la superficie restent

longtemps distincts à la racine. — 5^o Les boucles des Raies se développent dans une capsule semblable à celles des Dents des Cyprins, et placée dans l'épaisseur de la peau comme celles-ci le sont dans l'épaisseur de la muqueuse de l'extrémité de l'œsophage. Anatomiquement parlant, ce sont de vraies Dents. Blainville en a, le premier, reconnu la nature. On ignore si elles sont susceptibles de remplacement. — 6^o Enfin il existe un Poisson que Cuvier rapporte aux Spires, où les dents palatines se succèdent par devant, et où l'ensemble des rangées dentaires ainsi formées, représente par l'usure une surface très-semblable à la coupée des Dents d'Éléphants. Qu'on se figure des Dents à peu près semblables aux incisives de l'Homme disposées sur dix ou douze rangs, à quatre ou cinq Dents par rangées disposées de champ, comme dans l'Homme. Toutes ces rangées, distantes l'une de l'autre d'environ l'épaisseur d'une Dent, sont enclavées par un véritable ciment, de sorte que par la détritition, quand le tranchant des Dents est entamé (et il l'est d'autant plus profondément qu'elles sont plus postérieures), on voit des rangées de petits ovales d'émail très-allongés en travers, dont l'intérieur contient une face d'ivoire, et dont les intervalles sont remplis de ciment. Les Dents de la première et de la seconde rangée, ont seules conservé leurs tranchants. La plaque de ces Dents est portée sur le vomer; une autre plaque correspond sans doute à la langue.

Quant au remplacement des Dents des Poissons, il n'est pas plus régulier pour la place et l'époque que chez les Reptiles. Dans les Poissons osseux, la série des Dents de remplacement est tantôt latérale : c'est le cas des Baudroies; tantôt elle est intérieure chez les Sargues; dans les Spires et les Sciènes, la série des Dents de remplacement est étagée au-dessus des Dents de service, et de plus en est séparée par un plafond que la Dent nouvelle doit traverser ou user pour se produire au dehors. Il existe quelquefois plusieurs étages de ces Dents dont le chapiteau d'émail est d'autant moins avancé qu'elles sont plus éloignées de la surface. Les Dents des Squales se remplacent à peu près comme celles des Cyprins et les crochets des Vipères, puisqu'elles ne sont point contenues dans des alvéoles. Derrière la rangée des Dents de service, se trouvent successivement et en retraite plusieurs autres rangées couchées et inclinées en arrière. Mais ces remplacements de Dents dans les Squales diffèrent des deux que nous en rapprochons, parce que ces rangées de Dents supplémentaires sont toutes à découvert dans la bouche, et que même les plus antérieures servent à saisir et retenir la proie. Cuvier dit que quand une Dent de la première rangée vient à tomber, celle de derrière se relève et prend sa place.

Par la position et la forme de toutes ces Dents, on voit que leur utilité est très-variable chez les Poissons. Tous ceux qui les ont aigües ne mâchent point, et il n'existe pas d'organe du goût dans leur bouche. Ceux qui en sont tout à fait dépourvus, comme les Muges, n'en ont pas non plus, mais ils ont un véritable gésier plus robuste encore que celui des Gallinacés et qu'Aristote a décrit il y a deux mille ans. Ceux qui ont des Dents triturantes auraient tous un organe du goût, à en juger par les Cyprins. Les Poissons ont des Dents pres-

que sur tous les os qui forment paroi dans la bouche : intermaxillaires, maxillaires, dentaires, mandibulaires, et prémandibulaires de la mâchoire inférieure; vomer, palatins, ptérygoïdiens, les différentes pièces de l'hyoïde et les pharyngiens. Enfin dans le Squalé Scie les Dents, toutes extérieures, ne peuvent pas plus servir à agir sur les aliments que les aiguillons des Raies. Comme les aiguillons des Raies, c'est aussi dans le corps de la peau que sont placés les germes de ces Dents du Squalé Scie. Dents dont personne ne contestera sans doute la nature.

Toute la classe des Oiseaux, tout l'ordre des Chéloniens parmi les Reptiles, les Lamproies et l'Esturgeon parmi les Poissons cartilagineux, manquent de Dents; rien n'en tient lieu dans l'Esturgeon. Dans les Oiseaux et les Chéloniens, une corne fibreuse, absolument semblable à celle qui forme les ongles et les cornes proprement dites, se moule sur les mandibules osseuses des deux mâchoires. Les divers degrés de dureté et de configuration dont elle est susceptible, influent autant sur la nature des Oiseaux que le nombre et la figure des Dents sur celle des Mammifères, et même, comme on a vu, sur la nature des Poissons. *V. BEC.*

Parmi les Mammifères, les Échinés ont aussi une enveloppe de corne à la mâchoire inférieure. Les Baleines n'ont pas de Dents non plus. Elles ont à la mâchoire supérieure des lames de corne fixées sur le maxillaire par une substance plus charnue, laquelle se change graduellement en fanon. Chaque fanon ou lame présente intérieurement une couche de fibres cornées, revêtues de deux lames cornées aussi, mais plus minces, plus denses, et qui, un peu écartées par leur bord interne, laissent sortir les fibres internes en forme de franges.

Desmoulin a découvert dans la Lamproie un troisième genre d'appareil de remplacement des Dents. C'est un emboîtement de lames cartilagineuses ployées par leur milieu et denticulées sur le bord de leur repli. Toutes ces lames, d'une substance qui tient à la fois, pour l'aspect et la consistance, du cartilage et de la corne, enveloppent circulairement le bourrelet mandibulaire de ces animaux, le pourtour de l'œsophage, etc. On peut en déboîter ainsi cinq ou six de l'une dans l'autre. Elles sont évidemment le produit d'exsudation successive et n'adhèrent nullement entre elles. Toutes sont adhérentes par leur base au bourrelet de la mandibule. Elles semblent d'autant plus nombreuses que l'animal est plus âgé. A quelle époque tombe chaque rangée, en tombe-t-il plusieurs par an? on l'ignore. Quoi qu'il en soit, cet appareil n'a aucune analogie ni avec le bec des Oiseaux, ni avec celui des Tortues, ni avec les fanons des Baleines.

A l'autre extrémité du règne animal, les Échinodermes, dans la classe des Radiaires, ont encore de véritables Dents, portées et mobiles sur un appareil très-complicqué, dont on trouvera la description aux mots ÉCHINODERMES et OURSIN; ces Dents forment un long prisme triangulaire, dont les deux pans postérieurs forment des angles rentrants dans l'*Echinus esculentus*. Dans l'*Echinus cidaris*, c'est un demi-tube dont l'extrémité, usée obliquement, forme le cuilleron. Ces Dents ont au moins les deux tiers de la hauteur de l'animal. Très-

durs dans leur extrémité, libres par où elles convergent l'une vers l'autre comme un étai à plusieurs pinces, elles se ramollissent de plus en plus inférieurement, et forment une longue queue molle, flexible, qui se replie à l'extrémité comme un ruban. Cette partie molle a un éclat très-soyeux et même métallique, et se déchire par le moindre effort. Comme pour les incisives des Rongeurs, le fût de la Dent prend par en bas autant d'accroissement qu'il subit de diminution en haut par la détritition. L'enroulement de la capsule subvient à cette reproduction, et la capsule elle-même se reproduit par son extrémité pour y suffire. — Enfin, les Dents ou mandibules des Mollusques sont des pièces de consistance cornée ou quelquefois pierreuse, incrustées ou fichées dans une masse charnue, qui enveloppe la bouche. Dans les Céphalopodes, elles sont formées par une double lame d'une vraie corne très-épaisse et d'un brun foncé, dont les bords, opposés à la partie triturante, s'amincissent et se perdent dans la masse charnue.

Pour le nombre, la forme, l'agencement particulier de chaque espèce de Dents parmi les différents genres de Vertébrés, *V. les articles de chacun de ces genres.*

DENT. BOT. L'urne, dans la famille des Mousses, a ses parois formées de deux membranes appliquées l'une sur l'autre et entièrement unies. Les Dents qui garnissent quelquefois le péristome ou l'ouverture de l'urne, sont tantôt fournies par la membrane externe, tantôt par l'interne. Dans le premier cas elles portent spécialement le nom de *Dents*, tandis qu'on les appelle *Cils* dans le second. *V. MOUSSES et PÉRISTOME.*

DENT DE CHIEN. BOT. Synonyme vulgaire de *Erythronium*. *V. ERYTHRONIER.*

DENT DE COCHON. MIN. Nom donné vulgairement à la variété de Chaux carbonatée métastatique, qui n'offre que des sommets de Cristaux groupés.

DENT DE LION. BOT. Même chose que Liondent. *V. ce mot.*

DENTAIRE. Dentaria. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliquieuse, L., fondé par Tournefort. Caractères : calice composé de sépales oblongs et connivents; pétales plans et onguiculés; stigmates émarginés; silique lancéolée, à valves planes, sans nervures, se séparant le plus souvent avec élasticité, à placentas non ailés; cordons ombilicaux dilatés, supportant des graines ovées, non bordées et disposées sur une seule ligne. Les Dentaires sont en outre caractérisées par leurs racines ou plutôt leurs souches souterraines tuberculeuses et ayant la forme des dents molaires des Mammifères. Elles ont des fleurs très-grandes, proportionnellement à celles des autres Crucifères, blanches ou d'un pourpre légèrement violacé. Leurs feuilles sont divisées en lobes profonds, ou disposées comme les folioles des feuilles pennées.

De Candolle en décrit seize espèces partagées en trois sections : la première a des feuilles verticillées, le style longuement saillant, les valves de la silique à peine acuminées vers la base du style. Elle se compose des *Dentaria polyphylla*, Waldst. et Kit.; *Dentaria enneaphylla*, L.; *Dentaria glandulosa*, Waldst. et Kit.; *Dentaria laciniata*, Muhl.; et *Dentaria heterophylla*,

Nutt. La deuxième section, dont les feuilles caulinaires sont alternes et palmées à trois ou cinq segments, comprend les *Dentaria tenella*, Pursh; *Dentaria diphylla*, Michx.; *Dentaria maxima*, Nutt.; *Dentaria trifolia*, Waldst. et Kit.; et *Dentaria digitata*, Lamk., ou *Dentaria pentaphyllos*, L. Les espèces de la troisième section ont pour caractères communs : des feuilles caulinaires alternes, composées de segments disposés à la manière des feuilles pennées. Ce sont les *Dentaria pinnata*, Lamk.; *Dentaria quinquefolia*, Bieberst.; *Dentaria hypanica*, Besser; *Dentaria bulbifera*, L.; *Dentaria microphylla*, Willd.; et *Dentaria tenuifolia*, Ledebour.

Les plantes des deux premières sections sont indigènes principalement de la partie australe de l'Europe, et de l'Amérique du nord. Celles de la troisième habitent, à l'exception de la *Dentaria pinnata*, les régions orientales de l'Asie et surtout la Sibérie ainsi que les environs du Caucase.

DENTAIRE DIGITÉE. *Dentaria digitata*, Lamk. Espèce remarquable par ses feuilles alternes, pétiolées et composées de cinq folioles unies par leur base, lancéolées et disposées en forme de digitations. Leurs fleurs, très-grandes, terminales, le plus souvent purpurines ou violettes, font un effet charmant dans les bois taillis des Alpes, du Jura et des montagnes des départements méridionaux de la France.

DENTAIRE AILÉE. *Dentaria pinnata*, Lamk., *Dentaria heptaphyllos*, Villars. Cette espèce, longtemps confondue avec la précédente, s'en distingue par ses feuilles pennées, à cinq ou sept folioles opposées deux à deux avec impaire, et non insérées toutes ensemble au sommet du pétiole. Ses fleurs sont ordinairement blanches, et bien rarement elles prennent la teinte rose, qui caractérise celles de la précédente espèce. On la trouve aussi plus communément, et dans les montagnes boisées d'une grande partie de la France.

DENTAIRE. Pois. Syn. de *Sparus Dentex*. V. DENTÉ.

DENTALE. *Dentalium*. ANNÉE. ? Genre peu connu, placé généralement dans la classe des Annélides, et que plusieurs auteurs rapportent à celle des Mollusques. Cuvier (Règn. Anim. T. II, p. 522) le range, non sans quelque doute, avec les Annélides tubicoles, et lui assigne pour caractères : coquille en cône allongé, arquée, ouverte aux deux bouts; animal paraissant articulé et pourvu de soies latérales. Lamarck (Hist. nat. des Anim. sans vert. T. v, p. 541) en fait aussi une Annélide de l'ordre des Sédentaires et de la famille des Maldonies. Ses caractères sont, suivant lui : corps tubiculaire très-confusément connu, ayant son extrémité antérieure extensible en bouton conique entouré d'une membrane en anneau; bouche terminale; extrémité postérieure dilatée, évasée orbiculairement, à limbe divisé en cinq lobes égaux; tube testacé, presque régulier, légèrement arqué, atténué insensiblement vers son extrémité postérieure, et ouvert aux deux bouts. — Les coquilles des Dentales sont très-nombreuses en espèces; ce sont des tubes calcaires, solides, assez épais, ouverts aux deux extrémités, plus ou moins arqués, tantôt lisses, tantôt striés à leur surface, et que l'on a comparés, au petit, à une défense d'Eléphant. Elles contiennent un

animal dont l'organisation est fort peu connue. D'Argenville en a donné, il est vrai, dans sa Zoomorphose, une figure et une description; mais l'une est si peu précise et l'autre tellement incomplète, qu'on doit les considérer comme des indications assez vagues. Suivant les observations de Fleuriou de Belle-Vue, rapportées par Lamarck, l'animal des Dentales approche beaucoup par sa forme des Amphitrites et des Sabellaires; il a, de chaque côté du corps, une rangée de petits faisceaux à deux soies; mais il n'a pas les panaches branchiaux des Amphitrites, ni les paillettes en peigne des Sabellaires. Savigny (Syst. des Annélides, p. 98), dont l'autorité est d'un grand poids, décrit d'une manière bien différente l'animal de la Dentale lisse, *Dentalium Entalis*, qu'il a eu occasion d'observer, et ses observations, bien que faites à la hâte, le portent à rejeter le genre Dentale de la classe des Annélides. « Mon sentiment, dit-il, à l'égard de ces tubes calcaires, est maintenant appuyé par un fait positif. J'ai sous les yeux l'animal du *Dentalium Entalis* que M. Leach vient de m'envoyer, et je ne lui trouve pas à l'extérieur le moindre vestige d'articulations; il n'a certainement ni pieds ni soies. C'est un animal très-musculeux, de forme conique comme sa coquille, très-lisse et très-uni dans son contour, terminé postérieurement par une queue distincte, roulée en demi-cornet, au fond de laquelle est l'anus; la grosse extrémité du corps est tronquée, avec une ouverture voûtée assez semblable à la bouche d'un Trochus, de laquelle sort un panache conique, produit par l'entrelacement d'une innombrable quantité de petits tentacules filiformes, très-longs, terminés tous en massue. Voilà des points que je peux donner pour certains. Je soupçonne en outre que l'animal est pourvu d'une trompe, et que, dans son développement complet, il déploie un luxe de tentacules beaucoup plus grand encore que celui que l'état de contraction laisse d'abord supposer. Le tube intestinal qui descend entre deux énormes colonnes de muscles me paraît aller droit à l'anus et n'être accompagné d'aucun viscère remarquable. »

On ne sait presque rien sur les habitudes des Dentales; elles se rencontrent principalement sur les côtes sablonneuses des mers des pays chauds. Il paraît qu'elles vivent enfoncées plus ou moins dans la vase et que le test a une position verticale. Plusieurs naturalistes pensent que l'animal n'est point fixé à sa coquille, et qu'il peut en sortir et y rentrer à volonté. On a aussi pensé qu'il changeait de place en emportant avec lui sa demeure; mais celle-ci est trop pesante pour qu'on puisse supposer la chose possible, si toutefois il est vrai qu'il ne lui adhère par aucun point de son enveloppe. Les Dentales vivantes actuellement dans nos mers sont assez nombreuses. On pourrait les diviser en deux ou trois sections fondées sur l'état de la surface des tubes qui sont tantôt lisses, tantôt striés, d'autres fois anguleux ou polygones.

DENTALE LISSE. *Dentalium Entalis*, L., figurée par Gualtiéri (*Index Test. Conchyl.*, tab. 10, fig. E). Un peu courbée, presque cylindrique, unie et blanche. Elle habite l'océan d'Europe, les mers de l'Inde et la Méditerranée.

DENTALE POLIE. *Dentalium politum*, L., représentée

par Guàltiéri et par Martini (*Cabinet*, T. I, tab. 1, fig. 3 A). Elle est plus pointue que l'espèce précédente, lisse, souvent rose, avec des stries circulaires vertes. Elle vient de la mer des Indes et des côtes de la Sicile.

DENTALE DENT. *Dentalium dentalis* des auteurs. Courbée, entièrement rouge ou rose, avec vingt stries. Elle vit dans les mers des Indes et dans la Méditerranée.

DENTALE FASCIÉE. *Dentalium fasciatum*, L., figurée par Martini (*loc. cit.* T. I, tab. 1, fig. 3 B). Petite, un peu arquée, finement striée, grise, avec cinq à six bandes plus obscures. On la trouve dans les mers de l'Inde.

DENTALE ÉLÉPHANTINE. *Dentalium Elephantium*, Lamk., représentée par D'Argenville (*Conch.*, tab. 3, fig. H, et *Zoomorph.*, tab. 1, fig. H) et par Martini (*loc. cit.* T. I, tab. 1, fig. 4 A et 5 A). Un peu arquée et striée avec dix angles. Elle vit dans les mers de l'Europe et de l'Inde; on trouve son analogue à l'état fossile.

DENTALE CORNE-DE-BOUC OU SANGLIER. *Dentalium Aprinum*, Lamk. Elle n'est peut-être qu'une variété de l'espèce précédente. On la rencontre avec elle.

Les Dentales ne se sont encore trouvées fossiles que dans des terrains nouveaux de l'Italie, de l'Angleterre et de la France. Leur nombre est assez considérable; parmi elles, les espèces les plus intéressantes sont :

DENTALE SILLONNÉE. *Dentalium sulcatum*, Lamk. Elle est légèrement arquée, très-aiguë, sans fente au sommet; toute sa surface extérieure est chargée de sillons entre lesquels se trouvent quelques stries. Sa longueur est d'un pouce et demi à deux pouces.

DENTALE FAUSSE ENTALE. *Dentalium pseudo-Entalis*, Lamk. Celle-ci fait le passage entre les espèces à côtes et striées et celles qui sont lisses; elle ne diffère en effet de la précédente qu'en ce qu'elle n'est striée que postérieurement au lieu de l'être sur toute la surface extérieure. Elle se distingue également par sa fente postérieure assez longue. Elle a d'ailleurs de bien plus grandes dimensions.

DENTALE IVOIRE. *Dentalium Eburneum*, L., Lamk. Tuyau lisse, poli, brillant, qui présente une série d'anneaux plus ou moins serrés, obliques, soudés entre eux, marqués par une strie peu profonde; elle a jusqu'à deux pouces de longueur. Elle est arquée, subcylindrique et très-pointue lorsqu'elle est entière.

DENTALINES OU DENTALITES. MOLL. Synonyme de Dentales fossiles.

DENTALIUM. ANNÉL. V. DENTALE.

DENTARIA. BOT. V. DENTAIRE. Outre le genre dont ce nom est la désignation particulière, plusieurs plantes avaient été appelées *Dentaria* : celle de Matthioli et de Ray est la Clandestine ordinaire; celle de Mentzel, la Tozzie des Alpes; celle de Scopoli, la Tourrette glabre; enfin des Orchidées, des Orobanches et des Anémones ont également été appelées *Dentaria*.

DENTÉ. *Dentex*. POIS. Genre formé par Cuvier aux dépens des Spires de Linné. Caractères : une gueule très-fendue, avec les mâchoires armées en avant de quelques crochets gros et longs, et sur les côtes d'une rangée de dents coniques, ou de petites dents en velours derrière les crochets de devant; sept rayons à la membrane des branchies; une seule dorsale. Il appartient à la famille des Percoides. Les Dentés diffèrent des Pica-

rels en ce qu'ils n'en ont pas les mâchoires protractiles; des Bagues, parce qu'ils n'ont pas leur denture disposée sur une seule rangée; des Canthères, parce qu'ils ne sont pas pourvus seulement de dents en velours; enfin des Spires du nombre desquels on les a distraits, parce qu'ils n'ont pas de dents en forme de pavé. Ils ne sauraient être confondus avec les Lutjans, les Diacopes et les Serrans, n'ayant point de dentelures au préopercule ou à l'opercule. L'espèce la plus connue se trouve particulièrement dans la Méditerranée. Les autres sont pour la plupart des Poissons américains, qui se pêchent dans les mers des Antilles où leur chair est assez estimée.

DENTÉ ORDINAIRE. *Dentex vulgaris*, CUV.; *Sparus Dentex*, L., Bl., pl. 268. C'est le Cynodon de Rondelet et des anciens, qu'il ne faut pas confondre avec le Cynodon de Bloch. Ce Poisson acquiert une assez grande taille, particulièrement dans l'Adriatique, où, si l'on s'en rapporte à quelques auteurs, on en a pêché du poids de huit cents livres. Les individus qu'on prend sur les côtes de Provence et de Gènes en passent rarement une vingtaine. Les marchés de l'Italie, de la Sardaigne et de la Dalmatie en sont abondamment pourvus. On prend suffisamment de ce Poisson sur certains parages pour en faire des salaisons qui deviennent un objet de commerce. Il a été aussi trouvé dans les mers de l'Arabie et jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Aristote avait déjà remarqué que le Denté vit en troupes nombreuses. Schneider a mentionné sous le nom de *Sparus pseudo-Dentex*, une belle variété de ce Poisson, qui a été pêchée près de Gènes et que distinguent la grandeur de ses dents tranchantes et la grande tache jaune, qui se voit sur ses opercules. D. 90, p. 16, v. 6, A. 511, c. 15.

DENTÉ. *Dentalus*. BOT. Ce mot s'emploie pour désigner tous les organes bordés de dents; ainsi on dit des feuilles Dentées, un calice Denté, etc. Les mots Dentelé et Denticulé n'en sont que des synonymes ou des diminutifs.

DENTELAIRE. *Plumbago*. BOT. Ce genre, fondé par Tournefort, est le type de la famille des Plumbaginées; il appartient à la Pentandrie Monogynie. Caractères : périgone double; l'extérieur tubuleux, hérissé et à cinq dents; l'intérieur pétaloïde, infundibuliforme, aussi tubuleux et à cinq segments égaux; cinq étamines hypogynes, dont les filets, élargis à leur base, entourent l'ovaire; un seul style portant cinq stigmates; capsule s'ouvrant par le sommet en cinq valves; graine suspendue dans la capsule par un placenta filiforme, qui est attaché à la base de celle-ci, et se recourbe dans la loge. Dans son *Genera Plantarum*, Jussieu place ce genre, ainsi que sa famille, parmi les Dicotylédones apétales; cependant l'évidence de sa corolle a engagé plusieurs auteurs, et notamment Brown, à lui assigner un rang dans les Dicotylédones corollées. Il se compose de plantes le plus souvent frutescentes, ayant leurs feuilles semi-amplexicaules, et leurs fleurs soutenues par trois bractées, disposées en épis terminaux, d'une couleur blanche, rose ou bleue. On ne compte qu'un petit nombre d'espèces. Elles ont pour patrie les contrées chaudes des deux hémisphères; une seule est européenne, les autres sont indigènes du Cap, des Indes et de l'Amérique australe.

La DENTELAIRE EUROPÉENNE, *Plumbago Europæa*, L., croît dans l'Europe méridionale. Sa tige, haute de vingt pouces, cylindrique, cannelée et branchue, porte des feuilles alternes, simples, entières, un peu onduleuses, ovales, oblongues et légèrement velues sur les bords; ses fleurs sont purpurines ou bleuâtres, et ramassées en bouquet au sommet des tiges et des branches. Le calice est parsemé de tubercules visqueux et glanduleux, et les étamines, saillantes hors de la corolle, sont insérées sur des écailles qui remplissent le fond de la fleur. L'acreté de cette plante, surtout lorsqu'elle est fraîche, réside principalement dans la racine. Comme elle augmente l'action des glandes salivaires, c'est un masticatoire assez énergique. On l'a même employée autrefois comme émétique, mais l'incertitude de son action en a fait depuis longtemps abandonner l'usage.

Les espèces le plus habituellement cultivées dans les serres chaudes, sont le *Plumbago scandens* et le *Plumbago rosea*. La première est remarquable par ses jolies fleurs d'un bleu pâle, ayant la forme et la grandeur de celles de certains *Phlox*. Dans la seconde, les fleurs, dont la couleur est d'un rose agréable, durent longtemps, s'ouvrent successivement et décorent les serres pendant une grande partie de l'année. Elles exigent, pour bien fleurir, les bords seulement de la tannée. Plantées dans une terre bonne et consistante, plutôt forte que trop légère, elles demandent des arrosements fréquents en été. Enfin, on ne doit les dépoter que lorsqu'elles ont entièrement tapissé leur vase.

DENTELE. BOT. V. DENTÉ.

DENTELLARIA. BOT. Selon Adanson, c'est ainsi que Rai nommait le *Vissadali* d'Hermann ou le genre *Knozia* de Linné. Ce mot a aussi été employé par plusieurs auteurs anciens pour désigner des plantes diverses. Ainsi, dans Gesner, il représentait l'*Erigeron acre*, L.; c'était pour Daléchamp le *Dentaria pinnata*, L., et le *Plumbago Europæa* pour Rondelet.

DENTELE. REPT. Espèce du genre Tortue.

DENTELE. *Dentella*. BOT. Genre établi par Forster dans la famille des Rubiacées. Une seule espèce le compose, c'est le *Dentella repens*, petite plante herbacée, rampante, originaire des îles de l'Océan Pacifique. Elle paraît être la même que l'*Oldenlandia repens* de Burmann (Flor. Ind., p. 38, t. 15). Ses pédoncules sont axillaires, solitaires et uniflores. Leur calice est rétréci supérieurement où il présente cinq divisions. La corolle est infundibuliforme, velue intérieurement, à cinq lobes tridentés. Les étamines sont sessiles; leurs anthères sont oblongues et renfermées dans l'intérieur de la corolle. La capsule est pisiforme, couronnée par le limbe du calice; elle offre deux loges contenant chacune un trophosperme saillant, auquel sont attachées un grand nombre de graines.

DENTELE DE MER. POLYP. Des Millépores, des Eschares et des Flustres ont reçu ce nom.

DENTELE DE VÉNUS. POLYP. C'est l'*Anadyomena flabellata*.

DENTELURES. BOT. Découpures aiguës, qui garnissent le bord des feuilles ou de tout autre organe mince et fort étendu.

DENTEX. POIS. V. DENTÉ.

DENTICULÉ. BOT. V. DENTÉ.

DENTIDIE. *Dentidia*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, fondé par Loureiro qui le caractérise ainsi : calice bilabié, poilu et luisant, à cinq divisions dont les trois supérieures sont obtuses et denticulées, et les deux inférieures subulées et plus longues; corolle en gueule, ayant la lèvre supérieure divisée en quatre segments arrondis, dressés, et la lèvre inférieure plus grande, très-entière, courbée et réfléchie; filets des étamines plus courts que la corolle; anthères à deux loges distantes par un connectif situé à la base; style court, égal aux étamines; stigmatte aigu et bifide; quatre akènes arrondis. Selon Brown, ce genre doit être réuni au *Héranthus* de L'Héritier.

La DENTIDIE DE NANKIN; *Dentidia Nankinensis*, Lour., *Dentidia purpurascens*, Pers., est une plante herbacée, haute de douze à quinze pouces, à feuilles réniformes dont le limbe est réfléchi, frangé, glabre et d'un pourpre violet, ainsi que les rameaux. Les fleurs sont rosées, disposées en épis prismatiques et axillaires. L'aspect de cette plante est agréable, et son odeur est semblable à celle de la Mélisse de Crète; ces caractères, existant aussi chez les *Plectranthes*, doivent confirmer le rapprochement indiqué par Brown. Au surplus, la plante en question est indigène de Nankin, en Chine, et on la cultive comme plante d'ornement à Canton.

DENTIROSTRES. OIS. Nom d'une famille qui, dans la Méthode d'Illiger, comprend les genres *Momot* et *Calao*.

DENTRIX. POIS. Synonyme de *Dentex*. V. DENTÉ.

DENTS DE SERPENT PÉTRIFIÉES. V. GLOSSOPÈTE.

DÉNUDÉ. *Denudatus*. Mot qui exprime un organe qui, devant être recouvert, se trouve accidentellement privé de son enveloppe accessoire.

DÉNUDÉ. *Gymnopectes*. CRUST. Famille établie par Duméril dans l'ordre des Entomostracés.

DÉODALITE. MIN. Nom donné par quelques minéralogistes à une variété de Feldspath.

DÉPAZÉE. *Depazea*. BOT. Depuis la formation de son genre *Leptostroma*, Fries a proposé d'en distraire quatre ou cinq espèces auxquelles on ajouterait une ou deux Sphériques, pour en former un genre particulier, caractérisé par ses sporidies ou conceptacles irréguliers, dissimilables et peu écartés. Voici comment le professeur Kickx, de l'université de Gand, décrit les espèces de Dépazées qu'il a observées en Belgique.

DÉPAZÉE A DEUX FACES. *Depazea bifrons*, Kic., *Sphæria lichenoides*, De Cand. Taches ovales ou arrondies, translucides, blanchâtres ou jaunâtres, non bordées; périthèces noirâtres, faisant saillie des deux côtés de la feuille; ascidies linéaires ou cylindriques, renfermant de cinq à neuf sporidies. Sur les feuilles des plantes vivaces.

DÉPAZÉE LICHENOÏDE. *Sphæria lichenoides*, De Cand. Tache blanchâtre, arrondie ou oblongue, grande, souvent marginale, diaphane, bordée par une ligne ou bourrelet d'un brun rougeâtre, plus ou moins foncé; périthèces épiphyllées, noirs; ascidies elliptiques ou ovoïdes, contenant de deux à cinq sporidies. Sur les feuilles de Lierre.

DÉPAZÉE PURPURESCE. *Depazea purpurascens*, Kickx. Tache grise ou blanche, translucide, suborbiculaire, bordée d'une ligne noire, qui est entourée à son tour d'une aréole pourprée, plus ou moins large; périthèces épiphylls, très-petits, bruns-noirâtres; ascidies fusiformes, courbées, renfermant de une à sept sporidies. Sur les feuilles du Cornouiller.

DÉPAZÉE VAGABONDE. *Depazea vagans*, Fr. Tache pâle, plus ou moins blanchâtre, translucide, oblongue ou arrondie, indéterminée ou à peine circonscrite par une zone légère, un peu rembrunie; périthèces épiphylls, très-petits, bruns-noirâtres; ascidies ellipsoïdes ou cylindriques, renfermant de une à cinq sporidies. Sur les plantes herbacées.

DÉPAZÉE FRONDICOLE. *Depazea frondicola*, Fr. Tache orbiculaire, petite, blanche, entourée d'un rebord brun; périthèces indistinctement épiphylls ou hypophylls, très-petits, bruns-noirâtres; ascidies linéaires, courbées, contenant de cinq à dix sporidies. Sur les feuilles des Peupliers.

DÉPERDITION. Acte par lequel les végétaux rejettent à l'extérieur les substances qu'ils ont absorbées ou qui se sont formées par la végétation et qui sont devenues inutiles à leur nutrition. Or, ces substances sont tantôt des fluides à l'état de vapeur, tantôt des gaz, tantôt enfin des substances liquides ou même solides. La Déperdition comprend donc trois fonctions, savoir : la *transpiration*, l'*expiration* et l'*excrétion*.

§ I. De la transpiration.

La transpiration ou émanation aqueuse des Végétaux, est cette fonction par laquelle la sève, parvenue dans les organes foliacés, perd et laisse échapper la quantité surabondante d'eau qu'elle contenait. C'est en général sous forme de vapeurs que cette eau s'exhale dans l'atmosphère. Quand la transpiration est peu considérable, cette vapeur est absorbée par l'air à mesure qu'elle se forme; mais si la quantité augmente, on voit alors ce liquide transpirer sous forme de gouttelettes extrêmement petites, qui, souvent, se réunissent plusieurs ensemble et deviennent alors d'un volume remarquable. Ainsi on trouve fréquemment, au lever du soleil, des gouttelettes limpides, qui pendent de la pointe des feuilles d'un grand nombre de Graminées et d'autres plantes. Les feuilles du Chou en présentent aussi de très-apparentes. On avait cru longtemps qu'elles étaient produites par la rosée; mais Musschenbrock prouva le premier, par des expériences concluantes, qu'elles provenaient de la transpiration végétale, condensée par la fraîcheur de la nuit. En effet, ce physicien intercepta toute communication à une tige de Pavot, 1^o avec l'air ambiant, en la recouvrant d'une cloche; 2^o avec la surface de la terre, en recouvrant d'une plaque de plomb le vase dans lequel il était, et le lendemain matin les gouttelettes s'y trouvèrent comme auparavant. Hales fit également des expériences pour évaluer le rapport existant entre la quantité des fluides absorbés par les racines et celui que ces feuilles exhalent. Il mit dans un vase vernissé un pied de l'*Helianthus annuus*, recouvrit le vase d'une lame de plomb percée de deux ouvertures, l'une par laquelle passait la tige, l'autre destinée à pouvoir l'arroser. Il pesa exactement cet appareil

pendant quinze jours de suite, et vit que pour terme moyen, pendant les douze heures du jour, la quantité d'eau expirée était de vingt onces environ. Un temps sec et chaud favorisait singulièrement cette transpiration qui s'éleva à trente onces dans une circonstance semblable. Une atmosphère chargée d'humidité diminuait au contraire sensiblement cette quantité : aussi la transpiration n'était-elle au plus que de trois onces pendant la nuit, et même quelquefois la quantité de liquide expiré devenait insensible, quand la nuit était fraîche et humide. Ces expériences ont été depuis répétées par Desfontaines et Mirbel, qui ont eu l'occasion d'admirer l'exactitude et la sagacité du physicien anglais. Senebier a prouvé, par des expériences multipliées, que la quantité d'eau expirée, était à celle absorbée par le végétal, dans le rapport de 2/5; ce qui démontre encore qu'une partie de ce liquide est fixée et décomposée dans l'intérieur du végétal. Ces faits prouvent d'une manière incontestable : 1^o que les végétaux transpirent par leurs feuilles, c'est-à-dire qu'ils rejettent à l'extérieur une certaine quantité de fluides aqueux; 2^o que cette transpiration est d'autant plus grande que l'atmosphère est plus chaude et plus sèche, tandis que quand le temps est humide, et surtout pendant la nuit, la transpiration est presque nulle; 3^o que cette fonction s'exécute avec d'autant plus d'activité que la plante est plus jeune et plus vigoureuse; 4^o que la nutrition se fait d'autant mieux que la transpiration est en rapport avec l'absorption, car lorsque l'une de ces deux fonctions se fait avec une force supérieure à celle de l'autre, le végétal languit. C'est ce que l'on observe, par exemple, pour les plantes qui, exposées aux ardeurs du soleil, se fanent et perdent leur vigueur, parce que la transpiration n'est plus en équilibre avec la suction exercée par les racines.

§ II. De l'expiration.

Les végétaux absorbent ou inspirent une certaine quantité d'air ou d'autres fluides aëriiformes, soit directement, soit mélangé avec la sève, c'est-à-dire tout à la fois par le moyen de leurs racines et de leurs feuilles : or, c'est la portion de ces fluides, qui n'a point été décomposée pour servir à l'alimentation, qui forme la matière de l'expiration. Les plantes sont donc, comme les animaux, doués d'une sorte de respiration, qui se compose également des deux phénomènes de l'inspiration et de l'expiration, toutefois avec cette différence très-notable, qu'il n'y a point ici développement de calorifique. Cette fonction devient très-manifeste, si l'on plonge une branche d'arbre ou une jeune plante dans une cloche de verre remplie d'eau, et qu'elle soit exposée à l'action de la lumière; en effet, on verra s'élever de sa surface un grand nombre de petites bulles qui sont formées par un air très-pur et presque entièrement composé de gaz oxygène. Si, au contraire, cette expérience était faite dans un lieu obscur, les feuilles expireraient de l'acide carbonique et du gaz azote et non du gaz oxygène. Il faut noter ici soigneusement que toutes les autres parties du végétal, qui n'offrent pas la couleur verte, telles que les racines, l'écorce, les fleurs, les fruits, soumis aux mêmes expériences, rejettent toujours au dehors de l'acide carbonique et jamais de

l'oxygène. Par conséquent, l'expiration du gaz oxygène dépend non-seulement de l'influence directe des rayons lumineux, mais encore de la coloration verte des parties. On sait que les végétaux absorbent une grande quantité d'acide carbonique, le décomposent dans l'intérieur de leur tissu, quand ils sont exposés à l'action du soleil, et rejettent à l'extérieur la plus grande partie de l'oxygène qui était combiné avec le carbone. Or, ce phénomène est encore une véritable expiration.

Dans une plante privée de la vie ou même dans une plante languissante, tantôt l'expiration cesse entièrement, tantôt le fluide expiré est du gaz azote. Il est même certains végétaux qui, exposés à l'influence des rayons solaires, n'expirent que de l'azote; tels sont la Sensitive, le Houx, le Laurier-Cerise et quelques autres. Il est difficile d'expliquer une semblable anomalie.

§ III. De l'excrétion.

Les déjections végétales sont des fluides plus ou moins épais, susceptibles de se condenser et de se solidifier. Leur nature est très-variée. Ce sont tantôt des Résines, des Gommés, de la Cire, des Huiles volatiles; tantôt des matières sucrées, de la Manne, des Huiles fixes, etc. Toutes ces substances sont rejetées à l'extérieur par la force de la végétation. Ainsi le *Fraxinus ornus* laisse suinter, en Calabre, un liquide épais et sucré, qui, par l'action de l'air, se concrète et forme la Manne; les Pins, les Sapins, et en général tous les arbres de la famille des Conifères, fournissent des quantités considérables de matière résineuse. Beaucoup de végétaux, tels que le *Coccoloba andicola*, superbe espèce de Palmier décrite par Humboldt et Bonpland, le *Myrica cerifera* de l'Amérique septentrionale, fournissent une grande quantité de Cire utilement employée dans la patrie de ces végétaux. Leurs racines excrètent, par leurs extrémités les plus déliées, certains fluides qui nuisent ou sont utiles aux plantes qui végètent dans leur voisinage. C'est de cette manière que l'on peut expliquer les antipathies de certains végétaux. Ainsi l'on sait que le Chardon hémorrhoidal nuit à l'avoine; l'Erigeron âcre, au Froment; la Scabieuse, au Lin, etc.

Tels sont les trois principaux moyens de Déperdition que l'on observe dans les végétaux. Quelle que soit la quantité des substances qu'une plante rejette au dehors par la transpiration, par l'expiration et l'excrétion, elle est constamment moindre que celle des fluides qu'elle absorbe. En effet il y a toujours fixation d'une certaine quantité des matériaux absorbés employés à la nutrition et au développement de la plante. *V. NUTRITION.*

DÉPOTS. GÉOL. V. TERRAINS.

DEPPÉE. *Deppea*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, Tétrandrie Monogynie, institué par Chamisso qui le caractérise ainsi : calice à quatre dents courtes et triangulaires; corolle un peu en zone, très-glabre, divisée en quatre lobes elliptiques; quatre étamines à filaments très-courts, à anthères linéaires; style plus long que les étamines; stigmatte fort épais; capsule membraneuse, ellipsoïde, couronnée par les dents du calice persistant, à deux loges monospermes. La DEPPÉE HEDYOTIDE est un petit arbrisseau du Mexique, à feuilles

petiolées, elliptiques, pointues, un peu velues; à stipules triangulaires, décadées; les fleurs sont jaunes, rassemblées au sommet des tiges en petits bouquets de trois à quatre et portées sur des pédoncules.

DEPRESSICOLLE. *Depressicollis*. INS. On désigne souvent ainsi les Insectes qui ont le cou et le corselet fortement aplatis sur les côtés, de manière qu'ils ont ces faces plus larges que les supérieure et inférieure.

DÉPRESSICORNE. *Depressicornis*. ZOOL. Animal qui a les cornes aplatis sur les côtés.

DÉPRIMÉ. *Depressus*. BOR. Ce terme s'emploie pour désigner un organe comprimé de haut en bas, tandis qu'il est simplement comprimé si la compression se fait latéralement. Chez les Oiseaux, le bec est Déprimé lorsqu'il est aplati sur sa hauteur; il est alors en totalité ou dans quelques parties moins haut que large.

DERACANTHE. *Deraanthus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rynchophores, établi au dépend du grand genre Charanson des anciens entomologistes, par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes courtes et fortes, coudées, composées de onze articles, dont le deuxième le plus long, les autres courts, transverses et serrés, avec la massue ovale, formée des quatre derniers articles très-étroitement emboîtés; trompe courte, épaisse, anguleuse, presque plane et sillonnée en dessus; yeux oblongs, déprimés; corselet transverse, épineux sur les côtés; écusson petit et triangulaire; élytres courtes, ovales, avec les épaulures rétuses; tarses allongés, étroits et soyeux. Le *Curculio spinifer*, Fab.; Oliv., Ent. v, 85, p. 351, t. 18, f. 124, est le type de ce genre dans lequel on a admis une autre espèce, récemment observée en Tartarie.

DERÆUM. ZOOL. Épithète latine qui sert à Illiger, pour désigner la portion inférieure du cou des Oiseaux, celle qui est au-dessous de la gorge et de la nuque.

DERASOME. *Derasomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr pour un Insecte nouveau rapporté de la Caferie par Ecklon et Zeyher. Ce genre offre pour caractères : antennes assez longues, minces, coudées, insérées vers le milieu de la trompe et composées de douze articles : le premier épais, les deuxième et troisième les plus longs et obconiques, les cinq suivants graduellement plus courts, enfin les derniers formant une massue ovale et acuminée; trompe longue, mince, linéaire et arquée; yeux arrondis et convexes; corselet transverse, largement échancré antérieurement, tronqué à la base qui est beaucoup plus large que le sommet, ce qui rend conséquemment les côtés obliques; écusson étroit et allongé; corps subovale, court, peu convexe et garni d'ailes que cachent des élytres assez courtes, ovales, tronquées à leur base, arrondies aux angles huméraux; pieds médiocres; cuisses épaisses et mutiques; jambes droites, tronquées à l'extrémité; deux crochets au dernier article des tarses. Le *Derasomus candidulus* est noir, couvert d'écaillés blanchâtres; les élytres ont des stries avec des rangées de points peu visibles; les antennes et les pattes sont testacées.

DERBE. *Derba*. INS. Genre d'Hémiptères de la famille des Cicadaïdes, fondé par Fabricius, et qui est remarquable par l'étendue considérable de la lèvre ou plutôt de la partie relevée, comprise inférieurement entre les yeux et d'où part le bec; cette partie présente trois carènes. Les espèces comprises dans ce genre sont toutes exotiques et peu connues; la plupart appartiennent à l'Amérique méridionale.

DERBIO ou **DERBION.** ROIS. Synonyme de Caranx glauque.

DERBIS. ROIS. Synonyme de Gastérostée Liche.

DERCYLE. *Dercylus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Delaporte pour une espèce apportée du Brésil, et qui offre pour caractères distinctifs : premier article des palpes renflé, le dernier très-court, légèrement dilaté en hache; deuxième et troisième articles des tarses antérieurs élargis dans les mâles, et de forme carrée. Le reste des caractères ne présente aucune différence d'avec ceux des Panagées. Le **DERCYLE NOIR**, *Dercylus ater*, Delap., est entièrement de cette couleur, de plus lisse et luisant; son corselet est peu large, tronqué en arrière, et impressionné de chaque côté; ses élytres présentent des stries profondes et lisses; elles ont les angles de la base saillants. Taille, sept lignes.

DERELOME. *Derelomus*. INS. Coléoptères tétramères; on doit encore à Schoenherr la formation de ce genre nouveau dans la famille des Rhynchophores; il le caractérise de la manière suivante : antennes minces et ne dépassant point en longueur celle du corselet ; les deux premiers articles sont allongés, obconiques et presque égaux; les cinq suivants sont plus courts et paraissent perforés; la massue qui se forme des cinq derniers, est ovale et pointue; trompe allongée, mince, linéaire et arquée; yeux latéraux, arrondis et médiocrement proéminents; corselet tronqué à sa base, légèrement arrondi sur les côtés dont les bords sont un peu relevés, rétréci antérieurement et peu convexe en dessus; corps oblong-ovale, glabre et pourvu d'ailes; élytres oblongues, échancrées à la base et obtusément anguleuses aux épaules; pieds de médiocre longueur. Le type de ce genre est le *Rhynchænus chamæropis* de Fabricius; deux autres espèces africaines lui sont associées.

DÉRENCÉPHALE. *Derencephalus*. ZOOLOG. Geoffroy St-Hilaire donne ce nom aux Monstres qui ont le cerveau très-petit, et enveloppé par les vertèbres du cou.

DERINGA. BOT. Le genre nommé ainsi par Adanson (Familles des Plantes, additions, p. 498) et formé aux dépens des Myrrhis, offre si peu de différence avec ce dernier genre, qu'il est bien difficile de l'admettre. En effet, des feuilles un peu plus larges et à trois divisions, quelques modifications dans l'inflorescence et dans le nombre des parties de l'involucre, sont les légers caractères qu'Adanson attribue à son *Deringa*. V. MYRRHIDE.

DERLE. MIN. L'un des noms vulgaires du Kaolin ou Terre à porcelaine, qui est le Feld-Spath argilliforme. V. ce mot.

DERMAPTÈRES. *Dermaptera*. INS. Nom sous lequel

Dégéré a, le premier, distingué un ordre d'Insectes, fort tranché et correspondant aux *Ulonata* de Fabricius et aux Orthoptères d'Olivier. V. ORTHOPTÈRES.

Kirby a fait des Forficules un ordre particulier, en leur conservant le nom de Dermaptère, adopté par Leach.

DERMASÉE. *Dermasea*. BOT. Haworth, dans sa Monographie des Saxifragées, avait établi, sous le nom de *Dermasea*, un genre distinct pour le *Saxifraga Virginienensis*; ce genre n'a pas été adopté.

DERMATOCARPÈES. *Fungi Dermatocarpi*. BOT. (*Champignons.*) Persoon, dans sa Classification des Champignons, appelle ainsi la première section du deuxième ordre, qui comprend les genres *Gymnosporangium*, *Puccinia*, etc. V. URÉDINÉES.

DERMATODEA. (*Lichens.*) BOT. Le genre ainsi appelé par Ventenat, comprend une partie des espèces du genre *Lobaria* établi antérieurement. V. LOBARIE.

DERMATOÏDE. *Dermatoides*. Qui a l'apparence du cuir ou de la peau.

DERMATOPODES. OIS. Quelques auteurs ont rangé sous cette dénomination, dans une tribu particulière, tous les Oiseaux dont les pieds sont revêtus d'une peau très-rugueuse.

DERME. *Dermos*. ZOOLOG. La plus intérieure des couches membraneuses dont la superposition constitue la peau des animaux vertébrés. — C'est un feutre plus ou moins serré, suivant les classes et les genres, et formé par des fibres celluluses et tendineuses très-fines, auxquelles beaucoup de gélatine est incorporée. La présence de cette gélatine se démontre et par l'ébullition et par le tannage, c'est-à-dire par la combinaison du tannin avec la substance du Derme pour fabriquer le cuir.

Faute d'observations assez exactes et surtout assez nombreuses dans la série des animaux (car la plupart des anatomistes qui ont parlé du Derme n'ont guère examiné que la peau de l'Homme, et encore ne l'ont-ils pas examinée dans tous les états qu'elle peut prendre), on s'est fait beaucoup d'illusion jusqu'ici sur la structure du Derme. Malpighi qui pourtant en connut assez bien la texture, serait tout à fait étranger aux phénomènes d'exhalation, d'absorption et de sensibilité; le corps papillaire serait un entrelacement des filets nerveux qui ont traversé le Derme ou chorion, au milieu d'une substance spongieuse; ce serait le siège de la sensibilité; enfin le corps muqueux, le plus extérieur des trois, serait un enduit mou, sécrété par le Derme, dépourvu de nerfs et de vaisseaux, et le siège de la couleur de la peau. A ces idées on ajouta depuis que le corps papillaire était aussi composé par les dernières divisions des vaisseaux exhalants, et les premières origines des vaisseaux absorbants (Bichat). Ces derniers éléments de la composition du corps papillaire sont évidemment imaginés, puisque l'existence même de ces vaisseaux exhalants et absorbants n'est aucunement prouvée. Or, on va voir que le corps papillaire lui-même, dont on a pourtant supposé des descriptions très-minutieuses pour

la forme, le nombre et les dispositions de ses papilles, n'est lui-même qu'une pure supposition. Le corps muqueux a surtout exercé l'imagination des anatomistes et physiologistes systématiques.

Cet enduit, selon Malpighi, aurait eu pour objet d'entretenir la souplesse du corps papillaire, usage bien inutile, puisque l'épiderme, véritable isoloir, est le seul obstacle à l'évaporation de tout le corps, et que dès qu'il est enlevé, l'évaporation étant continue, le dessèchement devient plus ou moins imminent aux surfaces dénudées.

Bichat jeta le premier des doutes sur ces deux couches extérieures au Derme, en observant que la séparation de l'épiderme avec le Derme ne montre rien d'interposé. Il admet cependant un lacis de toutes les divisions très-fines des vaisseaux qui ont traversé la peau; d'où il résulte un réseau capillaire intermédiaire au Derme et à l'épiderme. Il pense que c'est là le siège des absorptions et exhalations de la peau et de sa couleur.

Gall avait pensé que le corps muqueux n'était autre chose qu'une couche de matière nerveuse grise, destinée à donner naissance aux fibres nerveuses, convergentes du corps, comme la couche grise superficielle du cerveau et du cervelet donne naissance aux fibres convergentes de ces organes. Enfin Gaultier veut qu'il n'y ait pas de corps papillaire distinct, et que l'épiderme soit séparé du Derme par quatre couches constituant le corps muqueux, savoir : 1^o sur chaque aspérité de la face externe du chorion s'éleverait un petit bourgeon composé de ramuscules artériels et veineux, contournés sur eux-mêmes, et peu adhérents au chorion; leur ensemble formerait la première couche; 2^o cette couche, à travers les mailles de laquelle seraient à découvert les petites dépressions du chorion, serait recouverte par une membrane blanche dite albuginée, formée par la sécrétion du sang qui arrive aux bourgeons subjacents : cette membrane serait le produit de ces bourgeons, et par rapport à eux une sorte d'épiderme; 3^o au-dessus de la couche albuginée, en serait une troisième plus distincte dans la peau du nègre par sa couleur noire : celle-là serait formée de petits corps en nombre égal à celui des bourgeons et de même composée de ramuscules artériels et veineux imprégnés de matière colorante; 4^o enfin immédiatement sous l'épiderme, serait une membrane très-mince et très-blanche, analogue à la seconde, et à cause de cela nommée albuginée superficielle, et comme elle formée par l'exhalation des bourgeons subjacents de la troisième couche. Ces quatre couches seraient, selon Gaultier (Mémoire et Journal de physique sur la structure de la peau, 1815), très-faciles à distinguer sur la peau du pied d'un nègre engorgée par l'action d'un vésicatoire. Il assigne enfin à l'épiderme une superposition de couches analogues à celles du corps muqueux. Nous avouons n'avoir jamais vu ni sur l'Homme, ni sur aucun animal, rien qui répondît à une pareille manière de voir. Ce n'est pas tout, Gaultier (*loc. cit.*) veut que la matière colorante soit fournie par les bulbes mêmes des poils, et versée dans les première et troisième couches indiquées plus haut (et il se fonde sur ce que la substance

colorante existe à la peau partout où il y a des bulbes pileux); que cette substance manquerait là où il n'y aurait pas de poils; que cette matière colorante est en raison inverse dans les cheveux et la peau; qu'elle est plus abondante chez le nègre à cheveux courts que chez le blanc à cheveux plus longs, etc. — Or, quant à cette dernière raison, beaucoup de peuples de l'Inde, tous de race arabe, ont la peau plus noire qu'aucun nègre, et ont les cheveux aussi longs que pas un des plus blancs Européens; parmi ces peuples, les femmes ont les cheveux aussi longs que pas une de nos Européennes; il en est de même chez tous les peuples olivâtres de l'Inde, soit primitifs, soit métis des races noires et des Européens; par conséquent les cheveux ne sont pas une dérivation ouverte à la couleur noire; ensuite, si la couleur noire de la peau provenait des bulbes des poils (ce qui implique d'ailleurs contradiction avec l'hypothèse précédente), d'où proviendrait le noir de ces belles négresses et de ces belles Indiennes qui sont d'un noir plus foncé que les nègres mêmes d'Angola? Car la peau de ces femmes est aussi dépourvue de poils que celle de nos plus blanches Européennes qui en ont le moins. Il est faux ensuite que la paume des mains et la plante des pieds ne soient pas noires dans ces mêmes races. La diminution d'intensité de la nuance n'y est même nullement en proportion avec ce qu'elle devrait être d'après l'hypothèse en question. A toutes ces raisons de ne pas admettre les hypothèses de Gaultier, Desmoulin ajoute enfin qu'à l'exemple de Chaussier, qui, sur l'Homme, lui semble avoir bien vu et exposé le premier la structure du Derme, il n'a jamais pu reconnaître aucune de ces quatre couches du corps muqueux, ni le corps muqueux lui-même; que quant aux lames superposées de l'épiderme, on en fera autant qu'on voudra en le divisant, suivant son épaisseur, avec un instrument assez fin et avec assez d'adresse; que par conséquent, quelle que soit son épaisseur, ce n'est autre chose que du mucus épais, de la même nature que celui qui se forme partout; que s'il est plus épais aux mains, et surtout à la plante des pieds, c'est que les frottements subis par ces parties, en y faisant exhaler plus de mucus qui s'y concrète, augmentent son épaisseur en raison de la fréquence et de la rudesse de ces frottements; que sur les animaux tout le monde peut observer à la face interne des lèvres, au palais, sur la langue, endroits où certes il n'existe pas le moindre bulbe pileux qui puisse être la source d'une pareille matière colorante, l'on observe justement à ces mêmes endroits les couleurs les plus intenses de la peau, depuis le bleu et le violet jusqu'au noir le plus foncé. Desmoulin fait observer en outre que ces couleurs de la membrane palatine n'existent pas seulement à sa surface, et sous son épiderme, dans une couche qui leur serait intermédiaire, et qu'il n'est pas plus possible de voir là que chez l'Homme, mais qu'elles occupent une partie appréciable de l'épaisseur du Derme, ce dont il est facile de s'assurer sur la tranche d'une coupe verticale; qu'enfin dans les animaux qui ont du blanc et du noir à la tête, on voit sur des coupes de la peau, faites dans ces couleurs, surtout autour des lèvres, la tranche être ou tout à fait noire ou tout à fait blanche, dans toute l'épaisseur

du Derme et à ses deux surfaces. Il a réitéré cette observation sur les Moutons et les Chiens, sans y voir jamais d'exception. Quant au changement de couleur par maladie, dans une même espèce, chez l'Homme, par exemple, dans la fièvre jaune et dans le typhus où le jaune est si prononcé, et où, d'après l'hypothèse en question, l'altération ne devrait se voir et résider qu'à la seule surface du Derme dans le prétendu corps muqueux, Desmoulins a observé le premier (Journ. de Physiologie, Exp., t. III, pag. 255) que la couleur jaune de la peau, dans ces maladies, est l'effet de l'élaboration imprimée au sang dans les réseaux vasculaires du Derme, vers lequel il s'établit une congestion ou fluxion analogue à celle qui produit en même temps les hémorragies des membranes muqueuses intestinales. Enfin sur la peau du Marsouin, soit dans les endroits où la peau est blanche, soit dans ceux où elle est noire, l'épiderme se sépare avec la plus grande facilité de la surface extérieure du Derme qui est parfaitement lisse, et sans les moindres bourgeons ou élevures. Par conséquent dans cet animal, entre l'épiderme transparent et la surface du Derme, il n'y a rien à quoi l'on puisse attribuer la moindre coloration. La face interne du Derme est partout découpée, comme le velours le plus fin, en sillons qui en occupent du tiers à la moitié de l'épaisseur totale. Les petits feuilletés, très-minces, qui résultent de ces découpures dont la direction est onduleuse par des courbes analogues à celles de la paume de nos doigts, sont entièrement noirs jusqu'au fond des découpures, sous le ventre même, là où la peau est la plus blanche extérieurement. Au dos où la peau est d'un bleu noir, cette couleur occupe toute l'épaisseur du Derme. Là où le blanc passe au noir par des nuances progressives, cela tient donc à ce que la couleur noire s'avance plus ou moins près de la surface externe du Derme (V. DAVY). Il est donc bien certain que, pour toute la peau de ces animaux, pour le Derme de la tête des Ruminants, des Chevaux et des Chiens, et enfin dans les altérations malades de la couleur de la peau humaine, le siège des matières colorantes est dans l'épaisseur du Derme même, et non dans une membrane ou réseau quelconque qui lui soit extérieur.

Chaussier est le seul qui ait bien décrit l'organisation du Derme. Cette partie de la peau n'offre selon lui qu'une seule lame plus ou moins épaisse, composée : 1^o de fibres particulières, denses, entre-croisées à l'infini, laissant entre elles des alvéoles remplis d'un fluide albumineux, et à travers lesquels passent les poils ; 2^o d'un grand nombre de ramuscules artériels et veineux, nerveux et lymphatiques, ramifiés à la surface où ils se réunissent en petits mamelons ou papilles ; il prétend, ce que réfutent les observations précédentes, que ces papilles sont le siège de la couleur qui distingue les races humaines ; 3^o enfin dans les aréoles du Derme se trouvent un grand nombre de follicules qui sécrètent une humeur huileuse, pour entretenir la souplesse de la peau. Tous ces éléments forment une seule et même lame où ils ne se présentent pas par couches superposées, mais intimement mêlées et en des proportions diverses dans les diverses régions ; voilà ce qui existe seulement en réalité. Cette nombreuse superpo-

sition de couches étagées, admise par Gaultier et autres, n'a sans doute, dit Chaussier, été suggérée à l'imagination de ces anatomistes que par le penchant à isoler chacun des agents des fonctions diverses de la peau.

C'est conséquemment dans le Derme que réside la cause, et de la couleur de la peau, et de tous les phénomènes dont cette membrane est le siège. L'épiderme est tout à fait inerte, et n'a d'effet que comme enveloppe isolante des extrémités nerveuses, et comme obstacle à l'évaporation et à l'imbibition.

Il n'est donc pas invinciblement prouvé, comme on l'a dit un peu légèrement, que la cause de la couleur de tous les Hommes est indépendante de toute influence étrangère, et tient uniquement à l'organisation de leur peau. La proposition est trop vaguement énoncée, et n'est pas l'expression de tous les faits qu'elle semble embrasser. Dans l'espèce arabe ou caucasique, par exemple, espèce dont le caractère est d'avoir les cheveux lisses et longs, l'angle facial de soixante-dix-huit à quatre-vingts degrés et le nez tout d'une venue avec le front, dans cette espèce, la couleur de la peau varie depuis le blanc pur jusqu'au noir également pur. Et ensuite, chez les Européens mêmes, cette transmutation arrive jusque dans le même individu, lorsqu'il vient à subir, sans abri, l'influence de la zone équatoriale. Il faut dire aussi que l'espèce arabe est la seule dont la couleur soit ainsi susceptible de changer par l'influence du climat. Tous les autres Hommes, soit jaunes, soit olivâtres, soit noirs, soit bronzés, soit cuivrés, soit même blancs, restent immuables sous toutes les influences, et nonobstant la perpétuité de ces influences. Ainsi, les peuples mongols ont à peu près la même nuance et sous le pôle, et sous le tropique, et sous les zones intermédiaires. Il en est de même des Américains cuivrés. Enfin en Amérique, sous l'équateur, il existe des Hommes dont la couleur est d'un blanc mat, qui ne sont point une race dérivée de l'europpéenne, comme on a pu l'imaginer, dont l'origine n'est certainement pas la même que celles des autres Américains, et que les Européens trouvèrent indigènes lors de la découverte. Eh bien, ces Américains blafards conservent leur teint blanc, sous le même soleil qui, au bout de quelques années, a presque tout à fait noirci l'Espagnol ou le Portugais qui subit comme eux, sans abri, l'influence du climat. Cette susceptibilité de la peau à varier ainsi de couleur, dans l'espèce arabe, opposée à la fixité de la couleur dans les autres espèces, est une preuve péremptoire de diversité d'origine, et devient, à cause de cela, un caractère principal de cette espèce, caractère duquel on n'avait pas même encore reconnu l'existence.

DERMÉE. *Dermea*. nov. Genre de Champignons de la famille des Pyrenomycètes de Link, établi par Fries qui lui assigne pour caractères : réceptacle entier, suberoso-coriace, avec son orifice d'abord assez large, puis se rétrécissant graduellement ; épiderme épais et plan ; membrane fructifère lisse, persistante ; thèques fixes, distincts et persistants. Ce sont de petits Champignons noirâtres, épiphytes, ayant beaucoup de ressemblance avec les Pezizes, et que, comme elles, l'on trouve sur les parties mortes des végétaux.

DERMESTE. *Dermestes*. ins. Genre de Coléoptères

pentamères, famille des Clavicornes, dont les caractères sont : mandibules courtes, épaisses, peu arquées, dentelées sous leur extrémité; palpes très-courtes, presque filiformes; antennes un peu plus longues que la tête, terminées par une grande massue ovale, perfoliée, de trois articles; corps ovalaire, épais, convexe et arrondi en dessus; tête petite et inclinée, corselet plus large et sinué postérieurement; élytres inclinées sur les côtés et légèrement rebordées. Le genre Dermeste, tel qu'il a été établi par Linné, comprenait tous les Coléoptères à antennes en massue, dont les trois derniers articles sont plus épais; ce genre, ainsi caractérisé, renfermait des Insectes dont l'organisation et les mœurs sont très-différentes, et qui ont été depuis rangés dans diverses sections. Les Dermestes se rapprochent beaucoup des Mégatomes et des Attagènes; mais ils diffèrent des premiers par leur avant-sternum qui ne s'avance point sur la bouche, et des seconds par la massue des antennes, qui est plus courte, tandis qu'elle est terminée par un article triangulaire et quelquefois très-long dans les Attagènes. — Ces Insectes ne sont que trop connus par les dégâts que leurs larves occasionnent dans les collections zoologiques : aucune matière animale n'est à l'abri de leur voracité; les larves ont le corps allongé, peu velu et composé de douze anneaux distincts, dont le dernier est terminé par une touffe de poils très-longs; leur tête est écaillée, munie de mandibules très-dures et tranchantes, de deux antennes et de barbillons très-courts; elles ont six pattes écaillées, terminées par un ongle crochu, et changent plusieurs fois de peau avant de passer à l'état de nymphe; dans cet état, elles sont un peu plus raccourcies et immobiles, et leur changement en Insectes parfaits a lieu au bout de quelques jours. Les Dermestes cherchent les lieux écartés et malpropres; ils semblent fuir la lumière, aiment le repos, et ne se mettent en mouvement que lorsqu'on les trouble en faisant du bruit ou en touchant les corps qui les renferment; leur démarche est timide et incertaine : ils avancent par des mouvements brusques et interrompus, et s'arrêtent souvent comme pour écouter et voir si le danger qu'ils fuient est éloigné. Lorsqu'on les touche, ils feignent d'être morts, en repliant leurs pattes et leurs antennes sous leur corps, et en restant dans une immobilité parfaite; ils se montrent rarement à la surface des corps où ils se sont établis, et semblent ne quitter leur retraite qu'à regret et avec crainte. Les Dermestes sont très-communs en Europe, et plusieurs espèces se retrouvent dans les diverses parties du globe : on les rencontre, en général, dans les cadavres en putréfaction et dans toutes les matières animales. **DERMESTE DU LARD**, *Dermestes Lardarius*, L., Fabr., De-géer, Geoff., figuré par Olivier (Coléopt., pl. 1, f. 1, A, B); il se trouve dans toute l'Europe. **DERMESTE RENARD**, *Dermestes Vulpinus*, Fab., Ol. et Schæffer (*Icon. Ins.*, tab. 42, f. 1, 2); il habite la France et le Cap.

Geoffroy a donné le nom de Dermeste à des Insectes appartenant à des genres différents; ainsi il a nommé : **DERMESTE A POINTS D'HONGRIE**, le Nécropore fossoyeur, *Necrophorus Vespillo*; **GRAND DERMESTE NOIR**, le Nécropore inhumeur, *Necrophorus humator*; **DERMESTE A OREILLES**, le Dryops auriculaire, *Parnus proliferi-*

cornis, Fab.; **DERMESTE BRONZÉ**, l'Élophore aquatique, *Elophorus grandis*, Illig.; **DERMESTE EFFACÉ**, la Niti-dule discoïde; **DERMESTE EN DEUIL**, la Sphéridie marginée; **DERMESTE LÉVIER A STRIES**, et **DERMESTE PONCTUÉ ET STRIÉ**, les Lyctes oblong et crénelé, etc.

DERMESTINS. *Dermestini*. **INS.** Famille de Coléoptères, qui comprend les genres Attagène, Dermeste, Mégatome.

DERMOBLASTES. **BOT.** Willdenow désigne par cette épithète les embryons dont le cotylédon est formé d'une membrane qui se rompt irrégulièrement.

DERMOBRANCHES. **MOLL.** Famille de Gastéropodes, qui comprend les genres Doris, Tritonie, Scyllée, Eolide, Phyllide, Patellier, Ormier et Chitonier, d'après la méthode de Duméril.

DERMOCHÉLYDE. *Dermochelys*. **REPT.** Lesueur a donné ce nom à un genre nouveau qu'il a formé avec les Chélonés dont le test, dépourvu d'écailles, n'est revêtu que d'une sorte de cuir; ce genre correspond à celui des Tortues de mer.

DERMODIER. *Dermodium*. **BOT.** Ce genre, fondé par Link, présente un périidium de forme irrégulière, simple, membraneux, très-mince, et se détruisant promptement; les sporules sont réunies par paquets sans mélange de filaments. Ce Champignon commence par être très-fluide. Ce n'est que plus tard qu'il devient sec et pulvérulent. On ne voit aucune trace de filaments parmi les sporules qui sont assez grosses. On n'en connaît qu'une espèce décrite par Link sous le nom de *Dermodium inquinans*. Elle croît sur les souches coupées des arbres, surtout près des racines où elle forme des plaques de trois à quatre pouces; son périidium est irrégulier, très-mince, en grande partie adhérent au bois; il est noir, et se détruit promptement pour laisser sortir les sporules qui sont de la même couleur.

DERMODONTES. **POIS.** Blainville ayant le premier remarqué l'implantation des dents des Poissons cartilagineux dans la peau des mâchoires, particularité qui distingue éminemment ces animaux de ceux de la même classe, qui ont les dents implantées dans l'épaisseur des mâchoires mêmes, a proposé cette dénomination non moins expressive que celle qu'on a adoptée jusqu'ici, et qui n'a d'autre inconvénient que d'être venue après. **V. POISSONS.**

DERMOPTÈRES. **MAM.** Famille établie dans l'ordre onzième de la méthode d'Illiger, *Volantia*, et qui se compose du seul genre Galéopithèque. **V. ce mot.**

DERMOPTÈRES. **POIS.** Septième famille de l'ordre des Holobranches, dans la méthode analytique de Duméril, caractérisée ainsi que nous l'avons dit à l'article **ABDOMINAUX**. **V. ce mot.** Ce nom est emprunté de la consistance de la seconde dorsale, qui, adipeuse et dépourvue de rayons, ressemble à un prolongement de peau. Cette famille entière faisait partie, dans le Système de Linné, du seul genre *Salmo*, divisé aujourd'hui en Serra-Salme, Raif, Piabouque, Tétragonoptère, Hydrocin, Curimate, Anostome, Citharine, Aulope, Salmone, Osmère, Saure, Corégone et Argentine. **V. ces mots.** — Les Dermoptères vivent de chair; la plupart habitent les eaux douces.

DERMORHYNGUES. **OIS.** Désignation d'une famille

de Palmipèdes, dans laquelle Vieillot a placé les genres Harle et Canard.

DERMOSPORIER. *Dermosporium*. BOT. Ce genre, créé par Link, présente une base charnue, compacte, globuleuse, recouverte de toutes parts d'une couche de sporules; peut-être la disposition régulière de ces sporules, qui forment une sorte de membrane, devrait-elle faire placer ce genre parmi les vrais Champignons anomaux, tels que les Tremelles. Peut-être même les autres genres voisins, tels que *Atractium*, *Tubercularia*, *Epicoccum*, etc., devraient-ils le suivre dans cette famille. Quoi qu'il en soit, on n'en connaît encore qu'une seule espèce, le *Dermosporium flavescens*. Elle forme de petits tubercules rapprochés par groupes sur l'écorce des bois morts, et ressemble, au premier coup d'œil, à des œufs d'Insectes; sa couleur est jaunâtre. L'*Egerita pallida* de Persoon paraît très-voisine de cette espèce si elle n'est pas la même.

DERO. ANNÉL. Genre établi par Ocken, aux dépens de celui des Naldes de Linné. Il renferme les espèces qui ont pour caractères communs de n'avoir aucune trace d'yeux, d'être sans doute pourvues de branchies, et d'offrir une queue élargie en forme de feuille plus ou moins lobée. Ces espèces sont les *Nais cæca* et *florifera* de Linné.

DEROBRAQUE. *Derobrachus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Prioniens, institué par Dejean pour un Insecte nouveau, apporté de l'Amérique septentrionale. Caractères: antennes courtes, atteignant au plus la moitié des élytres dans les mâles, moins longues dans les femelles, de onze articles cylindriques, le troisième notablement plus long que le quatrième; yeux grands; mandibules courtes, aiguës, dentées au côté interne; palpes assez grêles: les maxillaires très-allongées, beaucoup plus grandes que les labiales, avec le dernier article déprimé, dilaté, presque trigone; corselet court, transversal, déprimé sur son disque, avec trois épines de chaque côté; écusson court, demi-circulaire; élytres longues, rebordées tout autour, presque parallèles, arrondies au bout, et mutiques dans les femelles, avec une large troncature sinuée dans les mâles, et une épine à chaque angle; la suturale oblique; dernier segment de l'abdomen peu échancré dans les mâles; pattes de longueur moyenne; cuisses comprimées, canaliculées en dedans; premier article des tarses allongé, en triangle renversé, le quatrième presque aussi long que les trois autres réunis. On n'en connaît encore qu'une seule espèce, le **DEROBRAQUE BREVICOLLE**, *Derobrachus brevicollis*, Dej. Il est d'un brun testacé, avec la tête et le corselet noirs, et une petite ligne longitudinale enfoncée sur le milieu du vertex; corselet fortement ponctué; angle sutural des élytres muni d'une petite épine et trois lignes longitudinales élevées, peu distinctes; pattes testacées; genoux noirâtres.

DEROSTOME. *Derostoma*. INTEST. Genre de la famille des Tremadotes, formé par Dugès, aux dépens des vers Intestinaux, parenchymateux, qui composent le genre Planaire. Caractères: corps déprimé; orifice alimentaire placé sous le corps, près de l'extrémité antérieure, ayant en arrière un double système d'or-

ganes génitaux. Ces Vers ont, outre les moyens ordinaires de reproduction, la faculté de se régénérer en autant d'individus qu'on en a détaché de fractions. Ils sont parasites dans plusieurs animaux.

DERRI ET DARRY. MIN. V. TOUREE.

DERRIDE. *Derris*. ANNÉL. ? L'animal décrit sous ce nom, par John Adams (*Trans. of the Linn. Soc. T. III*), offre un corps long d'un pouce, composé d'une membrane extérieure transparente, sorte de tuyau garni d'articulations nombreuses qui facilitent la flexion; il se termine postérieurement en pointe; la tête, un peu plus grosse que le corps, est rétractile et porte à son sommet deux petits tentacules cylindriques; la bouche est très-fendue et composée de deux lames ou lèvres dont la supérieure est plus longue et pointue. Cet animal, qui est peut-être une Annélide, a été rencontré sur les bords de la mer.

DERRIDE. *Derris*. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, II, p. 525) est l'auteur de ce genre qui appartient à la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie. Caractères: calice tubuleux, crénelé sur les bords et coloré; corolle papilionacée, à quatre pétales presque égaux; étendard ovale; ailes oblongues; carène en forme de croissant, tous terminés inférieurement par des onglets filiformes; dix étamines dont les filets sont monadelphes (le genre a été néanmoins placé dans la Diadelphie); style de la longueur des étamines, portant un stigmate simple; légume oblong, obtus, très-comprimé, membraneux, lisse, et ne contenant qu'une graine oblongue et aplatie.

DERRIS PENNÉE. *Derris pinnata*, Loureiro. C'est un arbuste des forêts de la Cochinchine. Sa tige est grimpante, longue, sans aiguillons et très-rameuse; elle porte des feuilles alternes, ailées, dont les folioles sont petites, rhomboïdales, glabres, très-entières et très-nombreuses; ses fleurs sont blanches et disposées sur des pédoncules axillaires. Les habitants de la Cochinchine emploient sa racine, qui est très-charnue, lorsqu'ils ne peuvent se procurer le fruit du Cachou. On sait qu'ils mâchent celui-ci avec les feuilles du Poivrier-Bétel, afin de se donner une haleine agréable et de se rendre la bouche vermeille. L'autre espèce, *Derris trifoliata*, Loureiro, a les feuilles ternées, et les fleurs disposées en grappes longues et axillaires. Elle croît en Chine.

DERYS. BOT. Syn. de *Trifolium Alexandrinum*, cultivé dans toute l'Égypte, et récolté en fourrage.

DESCENDANT. BOT. Linné appelait ainsi la partie d'un végétal qui s'enfonce dans la terre, par opposition au mot de Caudex ascendant qu'il donnait à la tige.

DESCHAMPSE. *Deschampsia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, Triandrie Digynie, établi par Beauvois (*Agrostographie*, p. 91, tab. 18, fig. 5) aux dépens des *Aira* de Linné, et ainsi caractérisé: fleurs disposées en panicule composée; lépicène (*glume*) renfermant deux ou trois fleurs, et formée de deux valves plus longues que celles-ci; paillete inférieure de la glume dentée et munie extérieurement, à sa base, d'une barbe droite, à peine plus longue qu'elle; écailles ou paléoles arrondies, entières et velues; stigmates écartés et plumeux; caryopse libre, non marquée d'un

sillon. Beauvois rapporte à ce genre les *Aira altissima*? et *Aira ambigua*, Mich., *Aira cœspitosa*, L., *Aira juncea*, L., *Aira media*, L.? *Aira littoralis*, Gaud.? et *Aira parviflora*, Lamk.? La première et les trois dernières espèces ne sont indiquées qu'avec doute comme appartenant aux Deschampsies, en sorte qu'on doit considérer l'*Aira cœspitosa*, L., plante qui croît en Europe, comme le vrai type du genre.

DESCLIÆA ou DESCLIEUXIA. BOT. V. MARGARIS.

DESCURÉE. *Descurea*. BOT. Synon. de *Sisymbrium Sophia*.

DESÈRE. *Desera*. INS. Ce genre de Coléoptères pentamères, institué par Leach dans la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, pour une espèce du genre Dryte, que Megerle a appelée *Desera longicollis*, n'a pas été adopté par les entomologistes.

DÉSERT. GÉOL. Vaste espace inhabité par l'Homme, soit qu'une aridité absolue refuse à l'industrie tout moyen d'établissement, soit qu'on n'ait point encore tenté d'y pénétrer. C'est plus particulièrement l'aride étendue qu'on désigne par ce mot. L'Afrique, l'Arabie, la Perse et l'Asie centrale offrent d'immenses solitudes inhabitables qui, privées de sources et dépouillées de verdure, ne se couvrent que dans quelques points de leur surface d'une végétation ligneuse ou rigide, sèche et courte. Les landes aquitaines donnent en Europe une idée assez exacte de l'aspect désolé des Déserts que l'on rencontre dans les deux autres parties de l'ancien continent. Il en est de même des Paramères de la péninsule ibérique, qui sont des Déserts élevés dans la région des nuages. Un mirage singulier s'observe à la face de tous ces lieux, et ce phénomène, décrit par Monge qui l'observa dans les Déserts de l'Égypte, se retrouve absolument avec les mêmes circonstances entre Bordeaux et Bayonne. En général, la surface des Déserts, quand les vents ne les ont pas, en les dépouillant, réduits à des couches calcaires, qui en forment ordinairement le fond, est composée de sable peu lié et d'une poussière noire, très-fine, qui, volatilisée, s'introduit dans la peau, cause de dangereuses ophthalmies et déchire la poitrine en y pénétrant par la respiration. Dans plusieurs parties de l'étendue des Déserts on trouve des sources ou des efflorescences salines et jusqu'à des couches de sel gemme. La végétation rare rappelle, par son aspect, celle des bords de la mer quand les dunes en bordent le rivage.

Les Déserts du nouveau monde portent en général un autre caractère. La plupart sont marécageux, parce que le cours des rivières y est à peine tracé entre une végétation magnifique, et parce que de primitives forêts y protègent la solitude. Dans l'ancien monde, le Désert est souvent l'indice d'un sol épuisé, qui ne saurait plus rien produire; dans le nouveau, il indique une nature vierge, qui ne saurait rien refuser.

DESFONTAINE. *Desfontainia*. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par les auteurs de la Flore du Chili et du Pérou, ne paraît pas distinct du genre Linckie.

DESFORGLIE. BOT. Même chose que Forgesie.

DÉSINENCE. *Desinentia*. Nom que donne le professeur De Candolle à la manière particulière dont se termine un organe ou un lobe quelconque. Dans un sens

général, on dit d'une sommité ou extrémité quelconque qu'elle est obtuse ou aiguë; mais pour exprimer plus clairement son état, on emploie une foule d'autres termes, tels que tronqué, obtus, pointu, rongé, émoussé, etc. Raspail, dans son nouveau Système de Physiologie végétale, présente, au sujet de la Désinence, des vues qui méritent de fixer l'attention de tous les naturalistes; les familles naturelles sont les groupes les plus généraux de la distribution méthodique des êtres organisés; viennent ensuite les genres qui sont les subdivisions principales de ces groupes; ils comprennent sous leur rubrique les espèces qui, elles-mêmes, se composent de variétés qui comprennent les individus. Mais les limites et le nombre de chacune de ces catégories de groupes varient avec le personnel des plantes et le progrès des études physiologiques. Les subdivisions se multiplient quand la science s'applique plus à la recherche des faits qu'à celle des lois, qu'elle s'attache plus aux formes qu'à l'analogie. Elles se fondent les unes dans les autres; elles se replient pour ainsi dire les unes sur les autres, pour se confondre de plus en plus sous les mêmes dénominations, à mesure que l'étude des lois physiologiques remplace l'étude exclusive des fruits. Les genres se multiplient quand le nombre des espèces augmente; les espèces, à leur tour, se multiplient quand augmente le nombre de leurs variétés. Mais que les résultats d'un travail physiologique viennent réduire un certain nombre d'espèces à n'être que des variétés et des accidents de culture; et dès ce moment le nombre de genres diminue d'autant. Raspail voudrait que, dans toute classification, on adoptât pour tous les groupes de même ordre, une Désinence propre, que l'on pourrait modifier suivant les règnes. La Désinence *acées* ayant été consacrée la première aux familles des Plantes, on pourrait adopter pour les familles des Animaux, la terminaison *azées*; pour les familles des Minéraux, la terminaison *agées*. Quant aux genres, on adopterait la Désinence *a* pour les Végétaux; *us* pour les Animaux et *um* pour les Minéraux, Désinences respectives qui conviennent déjà au plus grand nombre des genres de chacun des trois règnes. Ces innovations ne pourraient que servir la mémoire; elles prépareraient la réforme de la nomenclature qui, depuis Linné, est retombée dans la confusion d'où ce grand homme avait cherché à la tirer.

DESMAN. *Mygale*. MAM. Genre de Carnassiers insectivores, très-voisins des Musaraignes, dont ils diffèrent par la palmure de leurs doigts, surtout aux pieds de derrière, où elle est aussi complète qu'aux Castors; par leur queue latéralement comprimée et écaillée, qui rappelle celle des Ondatras; par une trompe mobile, presque aussi longue que la tête; par l'absence de conque à l'oreille, de sinus musqué sur la peau des flancs; caractérisés enfin et par la forme et par le nombre de leurs dents. Il y a, chez les Desmans, vingt-deux dents à chaque mâchoire. Dans les Musaraignes, il n'y en a que seize ou dix-huit en haut et douze en bas. Dans les Musaraignes, les deux premières incisives supérieures sont à double crochet, au moyen d'un éperon d'une saillie variable, suivant les espèces, et situé à leur talon. Dans les Desmans, les deux premières incisives sont triangulaires et comprimées latéralement; dans les Musarai-

gnes, les deux premières incisives d'en bas répondent aux supérieures pour la grandeur, et elles sont proclives en avant comme celles des Cochons. Dans les Desmans, les deux premières incisives d'en bas sont, au contraire, les plus petites de toutes, et elles sont suivies, de chaque côté, de trois autres également petites, mais qui vont en augmentant en arrière. Par leur grandeur, les deux incisives d'en haut et les deux d'en bas des Musaraignes, rappellent celles des Rongeurs; ce rapport, dans les Desmans, ne rappelle que celles des Taupes et des Hérissons. Derrière les deux incisives supérieures, sont de chaque côté douze dents coniques, et huit molaires hérissées de pointes. Derrière les huit incisives d'en bas, sont, de chaque côté, huit dents coniques et six molaires hérissées de pointes. Le crâne du Desman tient autant du crâne de la Taupe que de celui des Musaraignes : il n'est pas aussi effilé dans la partie maxillaire que chez celles-ci, vu la nécessité de donner une base à la trompe et à ses muscles. Il n'est pas privé d'arcades zygomatiques, et les branches montantes des maxillaires inférieures s'élevaient davantage. L'orbite est aussi effacée que dans la Taupe, et l'œil y est aussi petit; probablement ce rudiment d'œil manque aussi de nerf d'optique, comme celui de la Taupe. — La trompe décroît insensiblement, à partir de l'arcade palatine, pour s'élargir ensuite vers les naseaux; elle est tout aussi mobile que celle de l'Éléphant.

D'après cet ensemble des formes des Desmans, on voit que ce sont des animaux nageurs et souterrains; souterrains par l'absence de conque auditive, la petitesse de l'œil, la longueur et la force des ongles propres à fouir; nageurs par la palmure complète des doigts et la compression verticale de la queue qui est pour eux une véritable rame. Les Desmans passent en effet la plus grande partie de leur vie dans l'eau et sous l'eau. Ils ne gagnent jamais volontairement la terre ferme; et s'ils vont d'un étang à un autre, ce n'est que par des canaux souterrains ou par des rigoles remplies d'eau qui y conduisent. Ils préfèrent, dit Pallas, le séjour des étangs, des lacs, et de toutes les eaux dormantes, surtout des marécages profondément encaissés. Ils se font dans la berge un terrier dont l'entrée est sous l'eau : c'est par là qu'ils commencent le travail. Ils fouillent en gagnant petit à petit en hauteur, et creusent un boyau dont les contours sont assez nombreux pour décrire une longueur de plus de vingt pieds. La partie la plus élevée de ce terrier est toujours au-dessus du niveau des plus hautes eaux; ils y vivent solitaires ou avec une compagne, suivant les saisons. En hiver, ils ne s'engourdissent pas : la glace les emprisonne alors sous l'eau. Ils peuvent être ainsi réduits à périr d'asphyxie, par l'épuisement de l'air de leurs terriers. S'il y a quelque partie de la surface des eaux, qui ne soit point gelée, ils viennent y disputer une petite place à fleur d'eau pour l'extrémité de leur trompe. Les risques de mourir asphyxiés, sont d'autant plus grands pour eux, que l'hiver est plus long et plus rigoureux. Les Desmans ne se montrent d'ailleurs à fleur d'eau que dans la saison de l'amour. On les voit alors marcher au fond des rivières et des étangs, et quelquefois grimper le long des roseaux.

Pallas s'est assuré qu'ils ne sont qu'insectivores. Il ne leur a trouvé dans l'estomac que des débris de larves et de Vers, et jamais de racines de *Nymphaea* ou d'écorces, dont on supposait même qu'ils faisaient des provisions. Ils ne doivent cette faculté de vivre d'insectes et de larves qu'à la longueur et à la mobilité de leur trompe, avec laquelle ils fouillent la vase, comme le font, avec leur long bec, les nombreuses espèces insectivores du genre *Scolopax*. Le Desman exhale une si forte odeur de musc, qu'elle pénètre la chair des Brochets et autres Poissons à qui il arrive d'en manger. Cette sécrétion a pour organe une double série de cryptes glanduleux, placée sous la base de la queue. Les plus gros sont du volume d'un pois; les plus petits de celui d'un grain de seigle. Chacun d'eux s'ouvre sous la queue par un orifice séparé. Il y en a quatorze ou quinze de chaque côté.

On ne connaît que deux espèces dans ce genre : l'une en Russie, l'autre dans les Pyrénées. Cette grande distance de leur patrie annonçait déjà des espèces différentes.

DESMAN DE MOSCOVIE. *Mygale Moscovitus*, Geoff.; *Sorex moschatus*, Pallas, Schreber, pl. 159; *Mus aquatilis*, Clusius; *Glis moschiferus*, Klein, Quadr., p. 57; *Castor moschatus* de Linn., 10^e et 12^e édit. du Syst. nat.; Buffon, t. 10, pl. 1; Encycl., pl. 29, n^o 4. *Wyuchuchol*, *Wyuchochol* des Russes, *Chochul* de l'Ukraine, *Tchirsin* dans l'Ouffa, *Desman*, *Dasman* des Suédois, de *Desem*, altération de *Bisen*, Musc, en Poméranie. — A pelage formé, comme celui des Castors, de soies longues, et d'un feutre doux et moelleux, caché en dessous. Le Desman de Russie est brun, plus pâle en dessus, plus foncé sur les flancs; le ventre est d'un blanc argenté; il est long d'environ huit pouces et demi, et sa queue, qui n'a que six pouces neuf lignes, est comme étranglée à sa base; bientôt elle devient cylindrique, renflée, et croît rapidement pour décroître presque aussitôt; ce qui continue jusqu'à la pointe. Plus elle diminue et plus elle se comprime latéralement. Comme celle du Castor, elle est toute parsemée d'écaillés dont les interstices sont hérissés de poils courts et roides. Cette compression est très-bien représentée dans la plante de Pallas et de Schreber; le dessus des doigts est aussi écaillé. Sur toute sa longueur, surtout en dessous, la trompe est couverte de soies droites; le bord de la bouche est aussi pourvu de barbes très-longues au menton et dirigées en arrière. Malgré toutes ses recherches, Pallas n'a pu en découvrir le moindre indice à l'est du Volga et à l'ouest du Dniéper. Il ne se trouve pas non plus au nord du cinquante-sixième degré, ni dans le cours inférieur de ces deux fleuves et du Don qui leur est intermédiaire. Le Desman est doué d'un muscle peaucier très-fort, propre à réduire ou dilater le volume de son corps, et à lui donner ainsi dans l'eau différents équilibres, comme le fait la vessie aérienne chez les Poissons. Dans l'eau, où il barbotte comme un Canard, il est toujours en mouvement avec une extrême agilité; son ouïe est obtuse; peut-être aveugle, il distingue à peine la nuit du jour. Les moustaches qui hérissent la trompe se dressent en avant quand elle est active. Au moindre contact, il reconnaît l'objet en y

portant la trompe, sans cesse agitée très-vite et dans tous les sens. Il ne peut souffrir d'être à sec, et cherche alors à s'échapper. Il ne crie que quand on le tourmente, et aussitôt menace de la gueule. Il s'assied sur son derrière pour reconnaître; souvent il replie la trompe dans la bouche pour la lécher. Il n'est pas nocturne, se couche le soir, s'agite et change de place en dormant. L'eau lui est si indispensable, que Pallas n'en a pu garder vivant plus de trois jours. L'odeur de sa queue et ses excréments empoisonnent bientôt l'eau où on le tient. Cette odeur est si forte qu'un thermomètre dont s'était servi Pallas pour en reconnaître la température qui est de quatre-vingt-dix-huit degrés Fahrenheit, en resta imprégné quatorze ans. La quantité de nerfs de la cinquième paire qui se rend à la trompe, en fait l'organe du toucher, peut-être le plus délicat qui existe. Les nerfs olfactifs sont également très-gros, ainsi que leurs lobes. Les clavicles, l'omoplate et les bras sont proportionnés comme dans la Taupé. Il a treize vertèbres dorsales, dont les trois dernières seulement ont des apophyses épineuses, six lombaires, cinq sacrées et vingt-six caudales.

DESMAN DES PYRÉNÉES. *Mygale Pyrenaicus*, Geoff., Ann. du Mus., t. 17, pl. 4, f. 1. Moitié plus petite que la précédente, cette espèce a la queue plus longue, sans étranglement à son origine, ni renflement au delà, mais tout d'une venue, et diminuant progressivement jusqu'au bout. Elle n'est comprimée que dans le dernier quart de sa longueur; elle est enfin couverte de poils courts et couchés, mais non écailleuse. Les ongles sont moitié plus longs à proportion que dans le Desman Moscovite; les doigts de devant ne sont qu'à demi palmés; le doigt externe des pieds de derrière est aussi plus libre. La nature du pelage est la même, mais les couleurs diffèrent. Le dessus du corps est d'un brun marron; les flancs gris-brun, et le ventre gris argenté. Il n'y a pas du tout de blanc à la face, au lieu que le tour de l'œil et le dessous de la mâchoire sont blancs dans l'autre: Geoffroy a observé enfin que les dents de cette espèce, surtout celles d'en bas, sont plutôt distribuées comme dans la Taupé. Les barbes de la trompe sont presque nulles; celles des deux mâchoires sont dirigées en sens inverse de celles du Desman de Russie. Cette espèce n'a encore été vue que dans le voisinage de Tarbes, au pied des Pyrénées.

DESMANTHE. *Desmanthus*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Willdenow aux dépens du genre Mimosée, et ayant pour caractères: des fleurs polygames dont le calice, en forme de cloche, est à cinq dents; une corolle de cinq pétales égaux entre eux, spatulés, plus longs que le calice et hypogynes. Les étamines sont au nombre de dix, excepté dans le *Desmanthus diffusus*, où l'on n'en compte que cinq; elles sont également hypogynes et saillantes. Leurs filets sont libres et capillaires; leurs anthères à deux loges. L'ovaire est libre, terminé par un style et un stigmate simples. La gousse est non articulée, sèche, à une seule loge s'ouvrant en deux valves et contenant un nombre variable de graines. Les espèces de ce genre, au nombre d'une douzaine environ, sont des plantes herbacées, plus rarement de petits arbustes sans épines, rameux,

étalés, quelquefois dressés ou nageant à la surface de l'eau. Leurs feuilles sont alternes, doublement pinnées, composées généralement de folioles très-petites et sensibles. Les stipules, au nombre de deux, sont adhérentes avec la base du pétiole. Les fleurs forment des épis axillaires, pédonculés, ovoïdes ou globuleux. Elles sont généralement fort petites et blanches. Toutes les espèces qui composent ce genre, appartiennent aux contrées chaudes du globe, à l'Amérique méridionale, et aux Indes-Orientales. Dans son magnifique ouvrage intitulé: *Mimosées et autres Légumineuses du nouveau continent*, Kunth a tracé d'une manière fort exacte le caractère du genre qui nous occupe, et en a décrit et figuré une espèce intéressante, le *Desmanthus depressus*, Willd. Ce genre diffère de l'Acacia par les mêmes caractères qui servent à distinguer le genre *Prosopis* du genre *Inga*, c'est-à-dire par une corolle polypétale et par le nombre défini de ses étamines. A ces différences se joint, observe Kunth, un port particulier. Willdenow, cherchant le principal caractère dans les filaments élargis des fleurs stériles; y a rapporté mal à propos le *Mimosa cinerea*, de Linné; son *Desmanthus divergens* ne paraît pas non plus appartenir à ce genre. Il n'est donc pas étonnant que le caractère tracé par Willdenow, manque de précision et convienne également à plusieurs véritables espèces d'Acacia. C'est sans doute pour cette raison que les professeurs Desfontaines et De Candolle ont cru devoir supprimer ce genre et en réunir les espèces au genre Acacia. Malgré leur autorité, le *Desmanthus* a été maintenu comme genre distinct; nous allons en mentionner ici quelques unes des espèces les plus remarquables.

DESMANTHE EFFILÉ. *Desmanthus virgatus*, Willd., Sp., 4, p. 1047; *Mimosa virgata*, Lin. Originaire de l'Inde, cette espèce est une de celles que l'on cultive le plus souvent dans les jardins. Elle forme un petit arbuste dressé, de deux à trois pieds d'élévation; ses rameaux sont effilés, cylindriques, glabres et verdâtres; ses feuilles sont alternes, bipinnées, sans impaire, composées en général de quatre paires de feuilles pinnées, dont les folioles sont très-petites, fort nombreuses et d'un vert gai. Les fleurs sont réunies en épis pédonculés et presque globuleux.

DESMANTHE NAGEANT. *Desmanthus natans*, Willd., Sp., 4, p. 1044; *Mimosa natans*, Vahl, *Symb.* (non L.), Roxb., *Corom.* 2, t. 119. Cette espèce croit, ainsi que la précédente, aux Indes. Ses tiges sont flexueuses, étalées à la surface de l'eau; ses feuilles sont également bipinnées. Les fleurs constituent des épis allongés, interrompus, portés sur un long pédoncule. Les gousses contiennent de six à huit graines.

DESMANTHE PONCTUÉ. *Desmanthus punctatus*, Willd., Sp., 4, p. 1047; *Mimosa punctata*, L. Cette jolie espèce forme un petit arbuste dont les tiges sont ligneuses et parsemées de points calleux. Ses feuilles bipinnées se composent de quatre paires de pinnules dont les folioles sont petites et fort nombreuses. Les épis sont ovoïdes, allongés, longuement pédonculés. Cette espèce a été trouvée à la Jamaïque.

DESMANTHE DÉPRIMÉ. *Desmanthus depressus*, Willd. Kunth, *Mimosées*, p. 115, t. 55. Humboldt et Bonpland

ont recueilli cette espèce au Pérou. Ses tiges sont ligneuses, diffuses, étalées, glabres et sans épines. Ses feuilles sont bipinnées, à pinnules bijugées dont les folioles sont opposées au nombre de treize à quatorze paires, linéaires, aiguës et ciliées. Les épis sont pauciflores. Les gousses sont allongées et linéaires.

DESMARESTELLE. *Desmarestella*. BOT. Genre institué par Bory aux dépens des Cérámies. Ses caractères sont : filaments simples, comme si chacun d'eux était une plante complète, réunis en touffe présentant une série d'articles transversaux très-rapprochés, paraissant diviser un tube intérieur et produisant extérieurement des capsules obovoïdes, stémitées et nues. — L'organisation des Desmarestelles rappelle celle des Oscillaires; mais outre que nul mouvement spontané ne s'y peut reconnaître, ces plantes ne sont pas libres, et sont fixées par leur base en touffes serrées, croissant parasites sur les Zostères ou les Fucus de la mer. Leur fructification, constatée et bien visible, les reporte d'ailleurs nécessairement dans le règne végétal. Les auteurs de la Flore danoise, Agardh et Lyngbye, ont confondu les Desmarestelles avec les Oscillaires, sans réfléchir à l'énorme distance qui doit exister entre des êtres libres, doués de volonté ou du moins de mouvement, et des filaments fixés par leur base, condamnés à ne jamais quitter le lieu qui les vit naître, et inertes par nature. Les principales espèces de ce genre sont la *Desmarestella confervicola*, Bory, *Conferva confervicola*, Dillen, t. 8, *Oscillatoria confervicola*, Lyngb., p. 94, et l'è *Desmarestella zostericola*, B., *Oscillatoria Mucor*, Agardh et Lyngb., loc. cit., p. 94, t. 27.

DESMARESTIE. *Desmarestia*. BOT. Genre d'Hydrophytes, établi par Lamouroux. Caractères : des rameaux; des feuilles planes, se rétrécissant en pétioles, ayant leurs bords garnis de petites épines cloisonnées, et paraissant contenir de petites séminules. Suivant Stackhouse, la fructification est située dans l'aisselle des rameaux. Cet auteur, dans la deuxième édition de sa Néréide Britannique, a divisé les Desmaresties en trois genres, sous les noms d'*Hippurina*, d'*Iridea* et d'*Herbacea*. Agardh a placé dans son genre *Sporochmus*, toutes les Desmaresties et plusieurs autres Hydrophytes qui paraissent n'avoir aucun rapport avec ces plantes. Lyngbye a donné à ce genre le nom de *Desmia*; il le compose des *Desmarestia ligulata* et *aculeata*, et d'une troisième qu'il nomme *Hornemanni*, et que Lamouroux regarde comme une Floridée, et même comme une espèce douteuse. Les Desmaresties sont particulières à la zone tempérée boréale; une seule, la *Desmarestia herbacea*, habite le cap de Bonne-Espérance et plusieurs parties de l'hémisphère austral. Toutes sont annuelles et ne se trouvent que sur les rochers du large qui ne sont jamais découverts. Dans ce moment, ce genre est composé des espèces suivantes : 1. *Desmarestia Dresnayi*, dédié à Dudresnay, habile botaniste, qui possède une magnifique collection de plantes marines d'une conservation parfaite. 2. *Desmarestia herbacea*, 3. *D. ligulata*, var. *lata*, et var. *D. stricta*; 4. *D. viridis*; 5. *D. aculeata*; 6. *D. pseudo-aculeata*. Cette distribution diffère de celle que nous avions proposée dans notre Essai sur les Thalassiphytes.

DESMATODON. BOT. Bridel sépare, sous ce nom, quelques Trichostomes dont les dents ou péristomes sont percées d'une série de trous. V. TRICHOSTOME.

DESMAZIERELLE. *Desmazierella*. BOT. Mademoiselle Libert, célèbre botaniste de Malmédy, a fondé ce genre nouveau sur une plante Cryptogame, qui a le facies d'une Pezize, et qui offre pour caractères : réceptacle orbiculé; membrane fructifère hérissée de soies courtes et roides, composée de thèques allongées, fixes, persistantes, dénuée de paraphyses; sporidies blanches, ovales, disposées sur une ligne et renfermant deux spores. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce qui vit en hiver et au printemps, dans les bois où elle vit cachée parmi les mousses, sur les feuilles pourries du pin sauvage.

DESMIDIER. *Desmidium*. BOT. Genre de l'ordre des Algues, que Agardh a placé dans sa famille des Diatomacées, avec les caractères suivants : masses géminées, composées de filaments articulés, qui se séparent transversalement les uns des autres par leurs articulations, et présentent alors des sortes de tubes isolés, renfermant et transsudant une matière muqueuse. On observe fréquemment ces plantes à la surface d'Hydrophytes ou d'autres plantes marines qu'elles tapissent sous forme de duvet verdâtre, qui devient pulvérulent par la dessiccation.

DESMIE. *Desmia*. BOT. Ce genre, créé par Lyngbye, ne paraît différer en aucune manière du genre **DESMARESTIE**. V. ce mot.

DESMIE. *Desmia*. INS. Genre de Lépidoptères de la famille des Tinéides, établi par Westwood pour un petit Papillon de l'Amérique septentrionale, envoyé à Sowerby. Caractères : tête petite; yeux grands, globuleux et latéraux; ocelles très-petits; antennes minces, sétacées et presque de la longueur du corps : premier article plus épais que les quinze suivants qui, à partir du quinzième jusqu'au vingtième, vont en grossissant; ce dernier forme brusquement un coude renflé, et de là partent environ une trentaine d'autres articles extrêmement menus et qui s'amincissent encore jusqu'à l'extrémité; la plupart de ces articles sont garnis d'une petite soie. Les mandibules sont petites, triangulaires et ciliées intérieurement; les palpes maxillaires sont nulles ou presque nulles, les labiales courtes et comprimées, courbées par en haut; langue ayant plus de la moitié de la longueur des antennes; ailes supérieures allongées, les inférieures courtes; pieds et corps grêles. LA **DESMIE MACULEE**, *Desmia maculata* (Mag. de Zool., Cl. IX, pl. 2), est d'un brun noirâtre, avec deux taches blanches, arrondies sur les ailes supérieures, et une plus grande ovalaire sur les inférieures : toutes sont frangées de blanc; corps noirâtre. Taille, huit lignes.

DESMINE. MIN. V. SPINELLANE.

DESMIPHORE. *Desmiphora*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes sétacées, distantes à la base, assez courtes, très-velues, frangées en dessous, de onze articles cylindriques; le second court, le troisième le plus long de tous; palpes assez longues; dernier article des maxillaires grand, aminci au bout; mandibules

assez courts; yeux entiers; front un peu bombé; corselet unépineux latéralement, presque carré, velu; écusson petit, arrondi; élytres allongées, linéaires, arrondies et mutiques à l'extrémité; corps convexe en dessus, allongé, cylindrique, très-hérissé de poils souvent réunis en faisceaux; pattes de longueur moyenne, égales, très-velues; tarse velu, non houppeux. Le type de ce genre est la *DESMIPHORE FASCICULÉE*, *Desmiphora fasciculata*; *Lamia fasciculata*, Fab. Elle est noire; son corselet est épineux, orné, ainsi que les élytres, de faisceaux de poils roussâtres; le dessous est entièrement noir. De Cayenne. On doit ajouter à cette espèce le *Saperda hirticollis* d'Olivier, Entom., T. IV, pl. 4, fig. 37.

DESMOCHÈRE. INS. V. DEMOCÈRE.

DESMOCHÈTE. *Desmochæta*. BOT. De Candolle a fondé ce genre aux dépens des *Achyranthes* de Linné. Jussieu avait également construit un genre semblable sous le nom de *Pupalia*; mais la citation d'une plante de Rhéde, à l'aide de laquelle il avait formé ce nom, n'étant pas exacte, avait dû faire créer une autre dénomination. Cependant plusieurs botanistes reconnuent que le genre Comètes, de Burmann, était identique avec le *Desmochæta* et le *Pupalia*; de sorte que tout en adoptant les caractères exposés par Jussieu et De Candolle, il est nécessaire de conserver le nom donné antérieurement par Burmann. V. COMÈTES.

DESMODÈRE. *Desmoderus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville pour un Insecte nouveau, apporté de l'Amérique méridionale et qui présente pour caractères : antennes glabres, de la longueur du corps dans les femelles, plus longues dans les mâles, de onze articles cylindriques, à partir du troisième : le premier renflé, presque en forme de poire renversée, le deuxième petit, cyathiforme, les suivants un peu renflés au bout qui est muni d'une épine; palpes courtes, presque égales; mandibules coudées, presque tuberculées extérieurement; corselet dilaté latéralement, bituberculé de chaque côté, son disque offrant plusieurs tubercules; écusson étroit, triangulaire; présternum faiblement échancré transversalement, portant entre les deux premières cuisses une pointe peu saillante; élytres allant un peu en se rétrécissant des angles huméraux à l'extrémité qui est arrondie et mutique; corps glabre et luisant; pattes courtes; cuisses grêles à la base, en masse à l'extrémité.

DESMODÈRE VARIABLE. *Desmoderus variabilis*. Antennes testacées, annelées de brun; élytres brunes, ayant ordinairement une tache humérale, testacée, plus ou moins grande; suture blanchâtre du milieu à l'extrémité; pattes testacées, avec le bout des cuisses noir. Taille, douze à quatorze lignes.

DESMODIER. *Desmodium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, fondé par Desvauz (Journal de Bot. T. III, p. 122) aux dépens du genre *Hedysarum* de Linné. Il le place dans la 8^e section de la famille, section caractérisée par ses légumes articulés. Dans le genre *Desmodium*, les articles sont moniliformes, mais un peu comprimés; une figure (*loc. cit.* T. v, f. 15) donne une idée de ce caractère d'ailleurs très-facile à saisir, mais dont l'importance n'est pas telle que seul il puisse

faire séparer des plantes très-voisines sous beaucoup d'autres rapports. Les nombreuses coupes établies par Desvauz n'auront probablement pas la même valeur que ce savant y a attachée, quand un nouvel observateur nous donnera l'exposition des genres de Légumineuses. En attendant, le genre en question renferme, selon son auteur, un grand nombre d'espèces parmi lesquelles il cite les *Desmodium asperum*, *Desmodium giganteum*, *Desmodium canescens*, *Desmodium virgatum*, *Desmodium Scorpiurus*, *Desmodium macrophyllum*, *Desmodium pendulum* et *Dubium*, etc. Cette dernière espèce, figurée dans le *Bolanical register*, 967, est suffrutescente, à rameaux anguleux, velus, surtout vers les angles; à folioles ovales, oblongues, obtuses, apiculées, soyeuses en dessous, velues et glauques en dessus; à fleurs d'un blanc rosâtre, disposées en grappe lâche et terminale, accompagnées de bractées arides, acuminées et décidées, portées sur de longs pédicelles. Cette espèce se trouve dans les montagnes de l'Himalaya.

DESMONCE. *Desmoncus*. BOT. Genre de la famille des Palmiers, Monœcie Androgynie, établi par Martius, pour deux espèces qu'il a découvertes au Brésil. Caractères : spathe double; fleurs sessiles, les mâles ont le calice trifide, trois pétales et six étamines. Les femelles ont le calice et la corolle urcéolaires, et trois stigmates sessiles; le drupe est monosperme avec la coque marquée de trois impressions profondes, verticales, étoilées; l'embryon, placé entre ces impressions, est également vertical. Ces espèces ont les frondes pennées et le régime ramifié.

DESMOS. BOT. Le genre que Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 450) établit sous ce nom, a été reconnu par Willdenow comme identique avec l'*Unona* de Linné. Jussieu (Ann. du Mus., T. XVI, p. 359) a confirmé ce rapprochement, en observant que, d'après la description, les baies sont nombreuses, sèches, allongées, minces et comme composées de plusieurs pièces articulées, qui contiennent une seule graine, pédicellées ou du moins non entièrement sessiles, ainsi que l'auteur s'exprime lui-même. Dans sa Monographie des Annonacées, Dunal s'est rangé à l'avis de Willdenow et de Jussieu; il a décrit les *Desmos Cochinchinensis* et *Desmos Chinensis* de Loureiro, sous les noms d'*Unona Desmos* et *Unona discolor*. Ces deux plantes sont des arbres qui croissent l'un dans les buissons de la Cochinchine, l'autre en Chine près de Canton.

La dénomination de *Desmos* a été appliquée par Dunal (*loc. cit.*, p. 110) à la seconde section du genre *Unona*, laquelle est ainsi caractérisée : pétales lancéolés, oblongs ou linéaires, quelquefois presque fermés; baies légèrement articulées, multiloculaires? plus ou moins moniliformes. Elle renferme les *Unona discolor*, Vahl; *Unona undulata* ou *Xylopia undulata*, Beauvois; *Unona discolor*, *Unona Desmos*, *Unona aromatica*, *Unona Ethyopica*, *Unona oxyptelata* et *Unona leptopetala*, Dunal. Ce sont des arbres indigènes des contrées d'Afrique et d'Asie situées entre les tropiques.

DESMOTRIQUE. *Desmotrichum*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie, L.,

formé par Blume (Bydrag. Fl. Ind. 529). Caractères : sépales presque dressés, ouverts et égaux : les extérieurs faiblement réunis inférieurement ; les latéraux insérés obliquement sur un onglet du gynostème ; la-belle concave à sa base, avec son limbe allongé, presque lobé, ouvert ou dressé ; anthère terminant le gynostème, attachée par une dent dorsale, épaisse, biloculaire ; deux masses polliniques ovales, pulpeuses et céreuses. Les Desmotriques, dont Blume fait deux sections, sont des plantes parasites, herbacées, caulescentes ; les tiges sont radiciformes, articulées et bulbifères ; les feuilles sont coriaces ; les fleurs s'élèvent directement en faisceaux de la base des feuilles.

DESPRETZIE. *Despretzia*. bot. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Monogynie de Linné, érigé par Kunth qui lui donne pour caractères : épillets composés de trois ou quatre fleurs dont les supérieures mâles, écartées, avec le sommet desséché, et l'inférieure femelle ; deux glumes presque égales, renfermées, mutiques, trilobées à l'extrémité, réticulées et marquées, la supérieure de trois nervures, l'inférieure de sept. Les fleurs femelles ont deux paillettes : la supérieure bicarénée, un peu plus longue que l'inférieure qui est concave, marquée de neuf nervures, avec le sommet quadrilobé ; écailles et étamines nulles ; ovaire sessile, surmonté d'un style que couronnent deux stigmates plumeux ; cariope un peu comprimée et libre ; on observe aux fleurs mâles deux paillettes dont l'inférieure concave, émarginée, à cinq nervures ; la supérieure bicarénée ; deux squamelles collatérales : trois étamines ; un simulacre d'ovaire. Les Graminées de ce genre appartiennent au Mexique ; elles ont les feuilles ovales : celles de la base sont arrondies, pétiolées, nervurées, avec la gaine fendue ; la languette est oblitérée ; les panicules sont rameuses, étalées, avec les épis pédicelés et courbés.

DESSENIA. bot. (Adanson, Famille des Plantes, 2, p. 285.) Synonyme de *Gnidia* de Linné. V. GNIDIE.

DESTRUCTEUR DES CROCODILES. МАМ. L'un des noms donnés vulgairement à l'Ichneumon, dans l'idée fautive où l'on était que cet animal entrait par la bouche dans le corps du grand Saurien durant son sommeil, pour lui déchirer les entrailles. On sait aujourd'hui que cet animal se borne à détruire ses œufs. V. CROCODILE et MANGOUSTE.

DESTRUCTEUR DES PIERRES. ANNÉL. Syn. de Néréide.

DESTRUCTEUR DU PIN. INS. Nom vulgaire de la larve du Tomique piniperde de Latreille.

DESVAUXIE ou **DEVAUXIE.** *Desvauxia*. bot. Genre de la famille des Restiacées, Monandrie Monogynie, établi et dédié à Desvaux, rédacteur du Journal de Botanique, par Brown qui y a compris la plante dont on avait fait précédemment le genre *Centrolepis*. Caractères : spathe bivalve, à fleurs en nombre indéfini ; glume bivalve ; étamine unique ; anthère simple ; plusieurs ovaires (trois à douze) attachés à un axe commun, monospermes et surmontés d'autant de styles distincts ou réunis par la base ; utricules s'ouvrant longitudinalement par une fente extérieure. Les Desvauxies sont de petites herbes touffues ; leurs racines sont fascicu-

lées ; leurs feuilles radicales, sétacées et à demi engainantes à la base ; elles portent des chaumes filiformes, simples et nus, à l'extrémité de chacun desquels est une seule spathe dont les valves sont alternes et rapprochées, mutiques ou aristées, quelquefois ne contenant qu'un petit nombre de fleurs. Les glumes sont séparées par une écaille très-petite ou rudimentaire. Les neuf espèces publiées par Brown sont indigènes des diverses contrées de la Nouvelle-Hollande. Elles ont été distribuées en trois sections : la première, caractérisée par le réceptacle paléacé, renferme les *Desvauxia pulvinata*, *Desvauxia Patersoni* et *Desvauxia strigosa*. La seconde section, dans laquelle le réceptacle est sans paillettes, et dont les spathes sont hispides, comprend les *Desvauxia tenuior*, *Desvauxia Billardieri* ou *Centrolepis fascicularis*, de Labillardière, et *Desvauxia exserta*. Enfin R. Brown place dans la troisième section les *Desvauxia Bancksi*, *Desvauxia pusilla* et *Desvauxia aristata*, qui n'ont point de paillettes sur le réceptacle, mais dont les spathes sont glabres.

Le genre Desvauxie que Palisot de Beauvois avait établi dans la famille des Graminées, fait actuellement partie du genre Glycerie, *Glyceria*, de Robert Brown.

DÉTAR. *Detarium*. bot. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Jussieu (*Gener. Plant.*, p. 565) d'après les notes manuscrites d'Adanson et les échantillons d'une plante rapportée du Sénégal par ce savant voyageur. Ses caractères sont : calice quadridé ; corolle nulle ? dix étamines distinctes dont les alternes sont plus courtes ; fruit drupacé, orbiculaire, épais, mou, farineux, contenant un noyau de même forme, comprimé, monosperme, chargé d'un réseau de fibres entrelacées, lisse et à bords obtus. Le DÉTAR DU SÉNÉGAL, *Detarium Senegalense*, Juss., est un arbre dont les feuilles sont alternes et imparipennées ; les fleurs disposées en grappes axillaires.

DETO. *Deto*. crust. Genre de l'ordre des Isopodes, famille des Cloportides, établi par Guérin avec les caractères suivants : antennes de neuf articles dont les quatre derniers forment une tige beaucoup plus courte que le précédent, et composée d'articles inégaux ; corps ne paraissant pouvoir se contracter que très-imparfaitement en boule ; appendices ou stylets postérieurs s'avancant au delà du dernier segment. Ces caractères suffisent pour ne pas permettre de confondre ce genre avec les autres du même ordre et surtout le Tylo, où les appendices postérieurs sont très-petits et entièrement cachés, et les quatre derniers articles des antennes égaux en longueur. D'un autre côté, quoiqu'il ait plus d'affinités avec les Armadilles et les Cloportes, on ne peut les confondre avec eux, parce que ceux-ci n'ont que sept ou huit articles aux antennes, et que ces articles vont en diminuant graduellement de longueur et d'épaisseur. Le DETO À ÉPINE, *Deto echinata*, a sept ou huit lignes de longueur ; son corps est assez aplati, ovalaire, d'un jaune verdâtre, avec les bords un peu transparents ; sa tête et le milieu des sept segments thoraciques sont couverts de tubercules assez saillants ; la première offre deux saillies latérales et une intermé-

diaire, ce qui laisse en avant deux échancrures dans lesquelles s'insèrent des antennes qui ont à peu près la moitié de la longueur du corps. En arrière, la tête offre deux courtes épines un peu divergentes. Les sept segments du corselet ont en arrière, et de chaque côté, une forte épine conique, dirigée un peu en dehors; ces épines sont à peu près aussi longues que la moitié de l'espace qui les sépare sur le même segment; l'abdomen est lisse, avec le dernier segment court, ne dépassant pas le support des deux filets terminaux, lesquels sont de moitié plus longs que ce dernier segment; les pattes sont courtes, de forme ordinaire, un peu épineuses, terminées par un simple crochet. Cet Insecte a été rapporté de l'Orient, par Olivier.

DÉTONATION. Bruit occasionné par le passage très-prompt d'une matière solide à l'état de fluide aëriiforme. Plus l'air, par son élasticité, oppose de résistance à une dilatation aussi subite qu'extrême, plus violent est le choc qu'éprouvent ses molécules et plus intenses sont les vibrations sonores : une quantité déterminée de poudre à canon, que son explosion soit libre ou qu'elle soit contrariée par des obstacles, détonera avec beaucoup plus de bruit dans la plaine qu'au sommet d'une haute montagne où la pression de l'air est peu considérable. La Détonation peut encore avoir lieu d'une manière inverse, lorsqu'un fluide gazeux change d'état, ou quand, par une circonstance quelconque, il se forme à l'instant même une sorte de vide que les molécules atmosphériques environnantes s'empressent d'occuper : la vivacité avec laquelle ces molécules se précipitent vers l'espace vide, occasionne entre elles un choc d'autant plus sonore que la formation du vide a été plus prompte.

DETRIS. BOT. Adanson désignait la *Cineraria ameloides*, L., sous ce nom générique, qui aurait dû être conservé lorsqu'on a reconnu que cette plante formait le type d'un genre nouveau. Cassini lui a substitué la dénomination d'*Agathæa cœlestis*. V. AGATHÉE.

DÉTRITIQUES. MIN. Nom imposé à certains terrains de formation récente, et postérieure à la dernière révolution du globe; elle résulte du dépôt incohérent des débris de toute espèce de roches dont les fragments, ordinairement de petit volume, peuvent néanmoins être facilement reconnus.

DÉTROIT. GÉOL. Sorte d'étranglement des mers qui sépare deux continents rapprochés ou deux îles d'un même archipel. Plusieurs Détroits dont les rivages sont adoucis et le fond peu considérable, sont des preuves que, par la diminution graduelle des eaux, les terres que ces Détroits séparent tendent à s'unir. Quand leurs côtes sont brusquement coupées à pic, et que leur fond ne peut être atteint par la sonde, ils indiquent une antique rupture. Tel est le Détroit de Gibraltar; le souvenir de sa formation violente ne fut point entièrement éteint dans la mémoire des hommes, et les plus anciennes traditions nous l'ont conservé. La formation brusque de certains Détroits ayant causé des diminutions ou des augmentations considérables dans les mers qu'ils mettent en rapport immédiat, ont, en modifiant leur rivage, changé la nature des productions de ceux-ci. C'est sous ce point de vue encore plus que sous celui

de la géologie que les Détroits doivent intéresser les voyageurs naturalistes. Ils observeront presque toujours que la végétation et la zoologie de leurs bords opposés sont à peu près identiques, quand on peut supposer qu'il y eut rupture, tandis que leurs productions deviendront assez différentes sur leurs rivages latéraux. Ainsi en prenant toujours le Détroit de Gibraltar pour exemple, depuis le rocher qui lui donne son nom, jusqu'à Trafalgar en Espagne, et depuis Ceuta jusqu'au cap Spartel en Afrique, on croirait être absolument dans un même canton où les productions naturelles sont absolument pareilles et en partie propres au sol, tandis que les côtes orientales de l'Espagne et de l'Afrique, qui viennent s'y lier, présentent de grands rapports avec l'histoire naturelle du Levant, et celles de Trafalgar au cap Saint-Vincent, ou du Spartel au Badajoz, rappellent par leurs productions les îles atlantiques, et n'offrent presque plus de productions méditerranéennes.

DÉTROIT DE MAGELLAN. MOLL. Nom marchand du *Conus Magellanicus*, l'une des plus belles espèces du genre Cône.

DEUIL (GRAND ET PETIT). INS. (Engramelle.) Noms vulgaires de deux espèces de Papillons du genre Nymphale. V. ce mot.

DEUTZIE. *Deutzia*. BOT. Ce genre a été établi par Thunberg (*Flora Japonica*, p. 185, t. 24), et placé d'abord dans la Décandrie Trigynie. Il offre pour principaux caractères : un calice court, cotonneux, presque campanulé, à cinq ou rarement à six divisions droites et ovales; cinq ou rarement six pétales elliptiques, trois fois plus longs que le calice; dix étamines à filets linéaires, insérés, ainsi que les pétales, en dehors des bords de l'ovaire, trifides ou à trois pointes à leur sommet, et portant des anthères globuleuses, didymes; ovaire supérieur, concave dans son milieu, chargé de trois ou très-rarement de quatre styles filiformes, plus longs que la corolle et surmontés d'autant de stigmates en massue; capsule globuleuse, petite, perforée, calleuse, un peu trigone, munie de trois pointes qui proviennent des bases persistantes des styles, s'ouvrant par la base en trois valves, divisés intérieurement en trois ou rarement quatre loges, lesquelles contiennent chacune plusieurs graines.

Ce genre avait été placé parmi les Philadelphées par Wallich, et parmi les Caprifoliacées par Blume; cependant il diffère des premières par son estivation valvaire et non convolutive-imbriquée, par ses étamines définies, l'absence de l'arille et la situation de l'embryon; il se distingue des secondes par son estivation, sa corolle poly pétale, ses ovules dressés et la situation de l'embryon. De Candolle a mieux exprimé ses affinités en le joignant aux Saxifragées, où il forme une tribu particulière avec les genres *Hydrangea*, *Cyanitis*, *Adamia* et *Broussaisia*. Des huit espèces de Deutzies connues jusqu'ici, trois habitent les Alpes de l'Inde centrale, (l'Himalaya, où elles ont été trouvées par le Dr Wallich); une, les montagnes élevées du Japon; deux, les plaines de cet empire; et les deux autres le nord de la Chine, où Bunge les a découvertes. Parmi ces espèces, nous remarquons les suivantes :

DEUTZIA CRÉNELÉE. *Deutzia crenata*, Zuccarini, in *Flor. Japon. Auct. Siebold.*, tab. 6. Feuilles arrondies à leur base, assez larges, ovales, faiblement crénelées en leurs bords et pourvues d'un court pétiole; et les deux faces sont garnies de poils scabruscules, ramassés en étoiles au nombre de quatre à six supérieurement et de beaucoup plus inférieurement; les fleurs sont blanchâtres, disposées en thyse ou en panicule; avec les étamines linéaires, tridentées, et les anthères barbues. Cette espèce habite les vallées humides et ombragées du Japon.

DEUTZIA GRÈLE. *Deutzia gracilis*, Zucc., *loc. cit.*, pl. 3, 8. Feuilles lancéolées ou ovato-lancéolées, cunéiformes à la base, pointues au sommet, découpées en dents fines et aiguës en leurs bords, pétioles, avec les deux faces parsemées de poils courts disposés en étoiles; les fleurs sont réunies en grappes simples; les découpures du calice sont fortement acuminées, les filaments tridentés et les anthères glabres. Elle croît sur les hautes montagnes des provinces méridionales du Japon.

DEUTZIA A FEUILLES RODES. *Deutzia scabra*. Cette espèce découverte par Thunberg, figurée par Hornstedt (*Dissert. Nov. Plant. Gener.* 19-21) et par Lamarck (*Illust. tab.* 580), a été décrite dans les Aménités exotiques de Kœmpfer, p. 854, sous le nom de *Joro*. Ce voyageur dit qu'on la nomme vulgairement au Japon *Utsuji* ou *Janma Utsuji*. C'est un arbrisseau de six pieds environ de hauteur, possédant un grand nombre de branches alternes, cylindriques, pourprées, et velues. Ses feuilles sont opposées, pétioles, ovales, pointues, dentées, couvertes de poils étoilés qui les rendent âpres au toucher. Les fleurs sont blanches, disposées en panicules terminales.

DEUX-DENTS. MAM. Espèce du genre Dauphin.

DEUX-DOIGTS. POIS. Espèce du genre Scorpenne.

DEVAUXIACÉES. *Devauxiaceæ*. BOT. Famille nouvelle, établie par Dumortier, dans son Analyse des familles des plantes; elle est ainsi caractérisée : système ligneux sans écorce; fleurs enveloppées dans une spathe ou membrane irrégulière, glumacée; glume univalve; ovaires multiples; fruit déhiscent. Cette famille, née du démemberement de celle des Restiécées de Kunth, se compose des genres *Desvauxia*, *Alephia*, *Alepyrum*.

DEVAUXIE. BOT. V. DESVAUXIE.

DEVAUYA. BOT. V. CENTROLEPSIS.

DÉVELOPPEMENT. V. ACCROISSEMENT.

DEVERRE. *Deverra*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, Pentandrie Digynie, formé par De Candolle aux dépens du genre Bubon. Caractères : bords du calice découpés; pétales ovales, avec la pointe recourbée; styles courts, presque divariqués; fruit ovale ou arrondi, un peu comprimé sur le côté, couvert de poils ou d'écaillés. Les trois espèces décrites par De Candolle sont originaires des trois points les plus opposés de l'Afrique. Ce sont des herbes suffrutescentes, aromatiques, rigides, presque dénuées de feuilles, à pétioles engainants, persistants. Les ombelles n'ont que cinq ou six rayons entourés d'un involucre décidu, composé de cinq à six petites folioles. Les fleurs sont blanches.

DEVIDOIR. MOLL. V. BISTOURNÉE.

DEVIN. REPT. Espèce du genre Boa. V. ce mot.

DEVIN ou DEVINERESSE. INS. Noms donnés quelquefois aux Mantes, à cause de la bizarrerie de leur figure, qui les a fait aussi nommer vulgairement Sorcières, Cheval du Diable, etc.

DEVONIT. MIN. Synonyme de Wavellite. V. ce mot.

DEXAMINE. *Dexamine*. CRUST. Genre d'Amphipodes, établi par Leach qui lui assigne pour caractères : quatre antennes sétacées, les supérieures étant les plus longues, formées de trois articles, le dernier multi-articulé, le premier le plus petit de tous; second article des quatre antennes long et grêle; une petite soie à la base du troisième des inférieures; les quatre pieds antérieurs presque égaux, terminés par une pince comprimée en griffe ou à un seul crochet; yeux oblongs, placés en arrière de la base des antennes supérieures; queue ayant de chaque côté trois styles bifides, et en dessus un style mobile. Les Dexamines, ainsi que les Leucothoës de Leach, sont remarquables, suivant l'observation de Latreille, par le pédoncule des antennes, formé seulement de deux articles; dans tous les autres Amphipodes, on en compte trois. On ne connaît encore qu'une espèce propre à ce genre.

DEXAMINE ÉPINEUSE. *Dexamine spinosa*, Leach; *Cancer Gammarus spinosus*, Montagu (*Trans. of the Linn. Societ. T. XI, p. 5*). Les quatre derniers segments de l'abdomen sont prolongés postérieurement en forme d'épine; le front est avancé entre les deux antennes supérieures, et un peu infléchi; le corps est luisant. Elle a été recueillie sur les côtes méridionales de l'Angleterre.

DEXIE. *Dexia*. INS. Genre de Diptères de la famille des Muscides, établi par Meigen qui lui assigne pour caractères : face carénée au milieu; trompe courte et membraneuse; antennes à style plumeux; yeux séparés; épistome ordinairement simple, quelquefois saillant; corps cylindrique; abdomen cylindrico-conique, avec les segments presque toujours bisétacés; première cellule postérieure des ailes entr'ouverte; première nervure transverse située vis-à-vis le milieu de la cellule médiane. Les espèces de ce genre, assez peu nombreuses et peu communes, habitent les bois; on en trouve une dizaine en Europe parmi lesquelles on remarque les suivantes :

DEXIE RUSTIQUE. *Dexia rustica*; *Musca rustica*, Fabr. Couleur générale cendrée; face jaune, à reflets bleus; bande frontale brune; antennes ferrugineuses, ainsi que les palpes; corselet à lignes noirâtres; écusson tirant sur le fauve; abdomen du mâle ferrugineux, transparent, à reflets blanchâtres et bande dorsale noirâtre; celui de la femelle est d'un gris brunâtre; pieds ferrugineux; ailerons blanchâtres; nervures des ailes légèrement bordées de brunâtre. Taille, de trois à six lignes, suivant le sexe.

DEXIE CANINE. *Dexia canina*. Palpes, antennes et pieds ferrugineux; corselet roux, à bandes noires; abdomen cendré, à bandes noires. Taille, cinq lignes.

DEXIE GRISE. *Dexia grisea*. Cendrée; palpes, antennes et pieds fauves; écusson à l'extrémité jaune. Taille, cinq lignes.

DEXIE TESTACÉE. *Dexia testacea*, Macq. Face testa-

cée; corselet gris; écusson à extrémité jaune; abdomen testacé, dépourvu de soies au milieu des segments. Taille, cinq lignes.

DEXTRINE. BOT. L'un des produits de la réaction de l'Amidon et de l'Orge germée, d'apparence gommeuse, observé par Dubrunfaut, et distingué de toutes les autres substances organiques par Payen et Persoz, dans un travail fort étendu que ces chimistes ont entrepris en commun. La Dextrine est blanche, insipide, inodore, translucide, inaltérable à l'air sec; soluble dans l'eau qui la rend mucilagineuse, précipitable par l'alcool, ne se colorant pas en bleu par la présence de l'iode, ainsi que fait l'Amidon.

DEXTROVOLUBILE. *Dextrovolubilis*. BOT. On emploie cette épithète pour indiquer que les tiges et les vrilles de certaines plantes se contournent en spirale, dans une direction à droite.

DEYEUXIE. *Deyeuxia*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Monogynie, établi par Galisot de Beauvois avec les caractères suivants : épillets biflores; lépicène à deux valves presque égales; fleur hermaphrodite, composée de deux paillettes, dont l'inférieure porte une barbe sur le dos; trois étamines; deux styles; stigmates en forme de peignes; carypse libre; fleur stérile, ayant l'apparence d'une barbe plumeuse. Les Deyeuxies sont des Graminées alpines, dont les fleurs sont paniculées et portées sur des rachis inarticulés.

Les *Arundo sedenensis*, *acutiflora*, Willd.; *airoides*, Michx., et *montana*, Gaud., appartiennent au genre Deyeuxie qui, d'ailleurs, a beaucoup d'affinités avec le *Calamagrostis* et les *Arundo* uniflores de Linné. Kunth a depuis ajouté à ce genre onze nouvelles espèces toutes indigènes des Andes du Pérou près de Quito, et des hautes montagnes du Mexique. Une seule est figurée dans son bel ouvrage (p. 146, tab. 46) sous le nom de *Deyeuxia effusa*.

DHARA. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

DIABASE. GÉOL. Brongniart a proposé ce nom pour une Roche que les géologues allemands appellent *Grünstein*, et que Haüy nommait Diorite. Suivant Brongniart, on doit y rapporter la plupart des Ophites de Palassou et le Chlorotin d'Haerberl. Cette substance est très-répandue à la surface du globe; elle est essentiellement composée d'Amphibole Hornblende et de Feldspath compacte, à peu près également disséminés. Le Mica s'y rencontre quelquefois. Cette Roche est d'un vert noirâtre, avec des points blancs, formés par le Feldspath. Ces grains ne sont jamais rougeâtres comme dans la Syénite. Sa cassure est difficile et raboteuse; sa texture est massive, quelquefois fissile. On y rencontre accidentellement plusieurs autres substances, telles que le Fer sulfuré, le Talc stéatique, le Pyroxène, le Fer titané, la Diallage, l'Épidote, le Titane nigrine. Cette Roche est susceptible de s'altérer et même de se décomposer en partie comme toutes les autres Roches qui contiennent du Feldspath. On en distingue cinq variétés principales, savoir : 1° Diabase granitoïde; 2° Diabase schistoïde; 3° Diabase porphyroïde; 4° Diabase orbiculaire; 5° Diabase diallagique.

DIABASIDE. *Diabasis*. POIS. Genre fondé par Desma-

rest, dans la famille des Percoides, de l'ordre des Acanthoptérygiens; il présente les plus grands rapports avec les Lutjans et les Pristopomes, par la forme du corps, la disposition et la composition des nageoires, ainsi que par les caractères que fournissent les os operculaires, et notamment le péropercule finement dentelé, droit, sans échancrure sur son bord postérieur. Les Diabasides ont les dents maxillaires, comme celles des Pristopomes, fines et égales entre elles. On n'y trouve pas les quatre crochets antérieurs qui existent dans les Lutjans. Mais ce qui distingue surtout ces Poissons, c'est la présence de très-nombreuses petites écailles sur les deux surfaces des nageoires impaires, telles que l'anale, la caudale et surtout la partie molle ou postérieure de la dorsale. Ce caractère est essentiellement celui des Poissons dont Cuvier a formé la famille qu'il nomme des Squamipennes, et les Diabasides pourraient à la rigueur être aussi bien placés dans cette famille que quelques autres genres démembrés de ceux des Lutjans, des Anthias et des Pomacentres. Ils formeraient dans cette famille une petite section distinguée des autres par la dorsale unique, par les dents fines, nombreuses, sur plusieurs rangs et non en soie. Desmarest, tout en les plaçant provisoirement parmi les Squamipennes, remarque cependant que l'organisation générale de ces Poissons les rapproche surtout des Lutjans et des Pristopomes avec lesquels ils ont de véritables affinités, et il pense aussi que sous ce point de vue important il serait peut-être convenable de retirer quelques autres Squamipennes du voisinage des Chétodons, pour les ramener avec les Diabasides, à la famille des Percoides. Les espèces de Diabasides connues dans l'état actuel de la science sont au nombre de deux.

DIABASIDE DE PARRA, *Diabasis Parra*. Il est d'un brun assez foncé sur le dos et plus clair sur les flancs. B. 4, D. 12/20, A. 5/8, P. 16, V. 175, C. 18.

DIABASIDE RAYÉ DE JAUNE, *Diabasis flavo-lineatus*. Ses écailles sont grandes et très-régulièrement distribuées. De chaque côté du dos sont trois lignes longitudinales d'un jaune brun, et sur les flancs on compte dix lignes obliques, jaunes, suivant les rangées d'écailles, et entre lesquelles sont autant de lignes blanches. B. 6, D. 12/15, A. 5/8, P. 16, V. 176, C. 20.

DIABLE. ZOOL. La singulière figure, l'étrangeté ou la laideur des formes et des couleurs de certains animaux leur ont mérité, chez divers peuples ou dans les relations d'anciens voyageurs, ce nom de réprobation avec quelque épithète caractéristique pour les distinguer entre eux; ainsi l'on a nommé parmi les Mammifères : **DIABLE DE JAVA,** le Pangolin; **DIABLE DE BOIS,** l'Ouarine et le Coaila. Parmi les Oiseaux : **PETITS DIABLES** ou **DIABLOTTINS,** une espèce de Pétrel; **DIABLE ENRHUMÉ,** un Tangara; **DIABLE DE MER,** la grande Foulque ou Macroule, *Fulica aeterrima*, L.; **DIABLE DES PALÉUVIERS** ou **DES SAVANES,** l'Ani. Parmi les Reptiles : **DIABLE DES BOIS,** l'Agame ombré. Parmi les Poissons : **DIABLE DE MER,** un Scorpène. Parmi les Insectes : le Charanson de Spengler, figuré par Olivier. Il fait un très-grand tort, suivant Tussac, aux plantations des Cotonniers, en détruisant leurs feuilles. **GRAND DIABLE,** un Insecte hémiptère du genre Lède; **DEMI-DIABLE** et **PETIT**

DIABLE, deux espèces différentes du genre Membrace.

DIABLOTEAU. ois. Synonyme vulgaire de Stercoraire Pomarin.

DIABLOTINS. ois. *V. DIABLE*.

DIACALPÉ. *Diacalpe*. BOT. Blume (*Enum. Pl. Javæ*, 241) a institué sous ce nom, un nouveau genre de Fougères, observé par lui à Java. Caractères : capsules insérées sur une columelle; sporanges globuleux, épars, revêtus d'un tégument membraneux, sphérique, déhiscent par le milieu. La seule espèce connue, **DIACALPÉ ASPIMOÏDE**, a ses frondes trois fois pennées, membraneuses et glabres; les premières pinnules sont lancéolées, les secondaires sont obtuses et même cunéiformes, enfin les inférieures sont divisées, pinnatifides et velues.

DIACANTHA. BOT. Nom donné par Lagasca au genre *Bacasia* de Ruiz et Pavon. *V. BACAZIE*.

DIACANTHE. *Diacanthus*. INS. Coléoptères pentamères; genre formé par Latreille, dans la famille des Serricornes, aux dépens du genre Taupin, pour les *Elater æneus*, *latus*, *depressus* et *cruciatus* de Fabricius. Les caractères distinctifs sont : antennes composées en majeure partie d'articles turbinés ou obconiques : le dernier ovoïde ou ovulaire, avec le faux article point ou très-peu distinct; le troisième de la grandeur au moins du suivant et conforme. Le reste des caractères se rapporte à ceux tracés pour le genre Taupin.

DIACANTHE. POIS. Espèce des genres Lutjan, Holocentre et Perche.

DIACHÉE. *Diachea*. BOT. Genre de Champignons, de la famille des Gastéromycètes, de Fries, établi par ce botaniste qui lui a appliqué les caractères suivants : péridon ovale-oblong, simple, membraneux, qui se divise et tombe en morceaux; capillitium radiato-réticulé, nu, distinct de la columelle qui est recouverte de flocons grumeleux et pulvérulents, parmi lesquels sont disséminées les sporidies. Ce sont de petits Champignons météoriques, portés sur un stipe floconneux, dont le capillitium est ordinairement blanc, et les sporidies d'un rouge obscur. On les trouve sur le bois en décomposition.

DIACHETON. BOT. La plante désignée sous ce nom par Pline, et qu'il dit être épineuse et croître communément dans l'île de Rhodes, a été rapportée à la Cardère.

DIACHROME. *Diachromus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par W.-F. Erichson, qui lui assigne pour caractères : dernier article des palpes fusiforme; menton échancré, avec une petite dent obtuse au milieu; languette avancée, cornée, sinuée au milieu de l'extrémité; paraglosses membraneux, obtus, dépassant un peu la languette; labre échancré; jambes antérieures munies d'une double épine à l'extrémité : leurs tarsi, chez les mâles, composés d'articles dilatés et également spongieux en dessous, le dernier transversal et cordiforme. Le type de ce genre, *Diachromus germanus*, que l'on trouve communément dans toute l'Europe, a les antennes d'un fauve obscur, plus claires à leur base; la tête brunâtre; le corselet en cœur, plus large que la

tête et d'un bleu noirâtre; les élytres sont striées, ferrugineuses, avec une grande tache postérieure de la même couleur que le corselet; le dessous du corps est noir, avec les pattes fauves.

DIACHYTIS ET **DIACHYTON**. BOT. Synonyme de Dauphinelle.

DIACIARPIER. *Diacicarpium*. BOT. Genre de la famille des Caprifoliées, établi par Blume (*Bydrag. Fl. Ind.*, 637) qui lui assigne pour caractères : calice double : l'inférieur plus court, le supérieur à dix dents; fruit consistant en un drupe ou une baie oblongue; noyau comprimé, profondément échancré, à deux loges monospermes. Le **DIACIARPIER TOMENTEUX** est un arbrisseau à feuilles alternes, ovales-oblongues, acuminées à la base, très-entières et cotonneuses en dessous. Les fleurs sont rassemblées en corymbes axillaires et dichotomes. Cette plante est originaire des forêts montagneuses de Java.

DIACOPE. *Diacopus*. POIS. Genre formé par Cuvier (Règ. Anim.) aux dépens des Lutjans, des Holocentres et des Sciènes, dans la famille des Percoides. Ses caractères consistent dans la gueule bien fendue, armée de dents en crochets, peu régulières, avec des dentelures ou préopercules au milieu desquelles se distingue une forte échancrure pour l'articulation de l'interopercule. Les **Diacopes** sont des Poissons exotiques, entre lesquels se distinguent le **Diacope Bengali**, *Holocentrus Bengalensis* de Lacépède et de Bloch, pl. 246; *Sciæna Kosmira* de Forskahl, reproduit par le même auteur sous le nom de *Perca polysonia* et par Lacépède sous celui de Labre à huit raies. — Le **Diacope** à cinq raies, *Holocentrus quinquelineatus*, Bloch, pl. 259. Des mers du Japon. — Le **Diacope Lépisure**, *Sparus Lepisurus* de Lacépède; du grand Océan équinoxial. — Le **Diacope Rohar**, *Sciæna Rohar* de Forskahl; de la mer Rouge. — Le **Diacope Bossu**, *Sciæna gibba* de Forskahl, qui, de même que le précédent, est un Lutjan de Schneider, et qui habite comme lui la mer Rouge. — Le **Diacope noir** du même auteur et de la même mer. — Le **Diacope de Séba**, *Diacopus Sebæ*, Cuv. (*loc. cit.*), représenté par Séba, Mus. t. III, pl. 27, f. 2. — Enfin l'**Antica-Deondiawah** de Russel et qui se pêche sur la côte de Coromandel.

DIADELPHES (ÉTAMINES). BOT. Lorsque les étamines sont soudées par leurs filets, de manière à former deux faisceaux ou androphores, on dit qu'elles sont **Diadelphes**. Ainsi, dans la Fumetere et toutes les plantes qui forment la famille des Fumariacées, on trouve six étamines réunies trois par trois par leurs filets, et constituant ainsi deux faisceaux; dans le *Polygala*, les huit étamines forment aussi deux faisceaux égaux entre eux. Mais dans toutes les Légumineuses à fleurs papilionacées, les étamines sont loin de former deux faisceaux égaux entre eux. Ainsi, des dix étamines qu'on observe dans chaque fleur, neuf sont soudées par leurs filets et forment une sorte de tube fendu dans toute sa longueur du côté supérieur, et le second faisceau ne se compose que d'une seule étamine qui correspond à la fente du tube.

DIADELPHIE. *Diadelphia*. BOT. Dix-septième classe du Système sexuel de Linné, comprenant tous les végétaux dont les étamines sont **Diadelphes**. *V.* ce mot. Cette

classe se divise en quatre ordres, savoir : 1^o la Diadelphie Pentandrie, qui ne comprend que le seul genre *Monniera*; 2^o la Diadelphie Hexandrie, à laquelle appartiennent toutes les Fumariacées; 3^o la Diadelphie Octandrie, où viennent se ranger les Polygala; 4^o enfin la Diadelphie Décandrie, qui comprend toutes les légumineuses papilionacées. Il faut remarquer que, dans cet ordre, on trouve quelquefois certains genres qui n'en offrent pas rigoureusement le caractère. Ainsi un grand nombre de Légumineuses à fleurs papilionacées ont leurs étamines toutes soudées ensemble et par conséquent monadelphes. Cependant Linné les a placées dans la Diadelphie.

DIADÈME. ois. Espèce du genre Tangara.

DIADÈME. pois. Espèce du genre Holocentre.

DIADÈME. *Diadema*. INS. Lépidoptères Diurnes. Boisduval a établi, sous ce nom, aux dépens du genre Nymphale, un genre dont les caractères nous paraissent trop peu saillants pour admettre d'emblée la séparation. Du reste, Boisduval désigne comme devant former le genre nouveau, les *Nymphalis Bolina*, Fab., et *Papilio Dubius*, Palisot de Beauvois, Ins. d'Afrique, Lépid. pl. VI.

DIADÈME. MOLL. Espèce du genre Coronule.

DIADÈMES. ÉCHIN. Sous-genre de Cidarites.

DIADÈNE. *Diadena*. BOT. CRYPT. ? (*Arthrodiées* ?) C'est-à-dire à deux glandes. Palisot de Beauvois avait proposé, sous le nom de *Diadenus*, l'établissement d'un genre parmi ce qu'on appelait alors des Conferves, et dont le *Conferva atropurpurea* de Roth (*Catal. Fasc.*, 3, p. 208, pl. 6) eût été le type. Il lui donnait pour caractères : matière pulvérulente se réunissant, à une certaine époque, en deux globules dans chaque loge fermée par des cloisons dans toute la longueur du tube. Il suffit de jeter les yeux sur la figure citée pour reconnaître que ce caractère qui pourrait convenir à nos Lédas, est en contradiction avec la réalité quant à l'espèce de Roth, où chaque loge ne contient pas deux glandes ou globules, mais bien six sur deux rangs transverses de trois chacun. La Conferve de Roth est très-connue; on la rencontre aux écluses des moulins, aux lieux où la chasse des eaux est souvent la plus forte, et qui restent quelquefois à sec durant plusieurs heures. Elle y forme une nuance vineuse; elle est du nombre de celles qui ne craignent pas la violence du courant. On la retrouve sur les piles de bois qui sont le plus battues des flots à la mer montante. Elle vit donc indifféremment dans les eaux douces et salées. Cette belle espèce paraît cependant mériter les honneurs d'un genre auquel on pourrait conserver le nom consacré par Beauvois, mais en changeant les caractères qui seraient : articles plus larges que longs, où la matière colorante se groupe en deux séries parallèles de gemmes globuleuses. La place que devraient occuper les Diadènes est encore indéfinie entre les Arthrodiées de la tribu des Zoocarpées avec lesquelles leur structure paraît offrir les plus grands rapports, et les Conferves à la suite des Sphacellaires.

DIADENIER. *Diadenium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, institué par Endlicher qui lui assigne pour caractères : péri-

gone étalé dont les sépales étroits sont cohérents à leur base, de manière à n'en former qu'un seul des deux latéraux et de l'intermédiaire qui se prolonge en un long éperon; les pétales sont plus larges, dressés, étalés au sommet et soudés inférieurement à la colonne ou gynostème ainsi que le labelle qui lui est parallèle; celui-ci est oblong, et s'étend tellement à sa base qu'il en acquiert une forme assez semblable à celle d'un violon; l'onglet présente un disque épais; le gynostème est en masse, demi-cylindrique, accompagné de deux oreilles à sa base, avec son clinandre marginé; l'anthere est uniloculaire, convexe, logeant deux masses polliniques pourvues de caudicules operculées à leur base et dilatées au sommet; chacune d'elles a en outre deux glandules qui leur sont adhérentes. Ces plantes, propres au Pérou, sont herbacées, épiphytes et privées de bulbes; le rhizome est rampant, tortueux, à feuilles rares, oblongues-lancéolées, nervurées; la tige ou hampe est cylindrique, relevée, garnie de bractées et terminée par une panicule rameuse ou grappe dont les fleurs sont portées sur de courts pédoncules.

DIADOCHOS. Pline mentionne, sous ce nom, une Pierre dont il ne dit autre chose sinon qu'elle ressemble au Béryl.

DIAGRAMME. *Diagramma*. pois. Genre formé par Cuvier dans la famille des Percoides. Caractères : dents en velours; préopercule légèrement denté; six gros pores sous la mâchoire inférieure; écailles petites; front arrondi; corps oblong; bouche peu fendue. Les Diagrammes diffèrent des Lutjans, des Diacopes et autres genres voisins dont ils n'ont pas les dents en avant et en crochet, et des Pristopomes qui ont le corps comprimé avec de grandes écailles. Les espèces de ce genre sont : l'Oriental, *Anthias Orientalis* de Bloch, pl. 326, f. 3. — Le Pertus, *Perca pertusa* de Thunberg, *Mém. Stock.*, 1795, pl. 7, f. 1. Du Japon comme le précédent. — Le Mucolor, Renard, pl. 9, fig. 60. — Enfin le Diagramme proprement dit, *Diagramma vulgaris*, Cuv., *Anthias Diagramma*, Bloch, pl. 320; *Perca Diagramma*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, T. XIII, t. 1, pars 2, p. 1519, Poisson des Indes dont les écailles sont dures et dentelées, avec la dorsale échancrée. Sa couleur est d'un blanc argenté, avec des raies longitudinales brunes et des lignes obliques sur la caudale. Il acquiert un pied de longueur; d'un naturel vorace et courageux, il attaque des Poissons plus grands que lui. Sa chair est savoureuse et fort estimée. n. 11726, p. 13, v. 176, a. 5/11, c. 18.

DIAGRAMME. *Diagramma*. BOT. Le docteur Blume a donné ce nom à un genre de Fougères de l'Inde que les cryptogamistes n'ont point trouvé différer du genre Sellignée; conséquemment nous renvoyons à ce mot.

DIAGRAPHITE. MIN. V. AMPLITHÉ GRAPHIQUE.

DIAGRÈDE. BOT. V. SCAMMONÉE et LIZERON.

DIAKÈNE. *Diakenium*. BOT. On nomme ainsi un fruit qui se compose de deux akènes, c'est-à-dire de deux coques monospermes, indéhiscents, dont la graine est distincte dans l'intérieur du péricarpe et qui sont soudées entre elles par leur côté interne. Tels sont les fruits des Umbellifères, etc.

DIALESTE. *Dialesta*. BOT. Genre de la famille des

Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par Kunth qui le caractérise ainsi : involucre cylindrique, formé de six folioles imbriquées, contenant deux fleurs : réceptacle très-petit et nu; les deux fleurons sont tubuleux et hermaphrodites; leur corolle est dilatée à son limbe qui offre cinq divisions égales. Les étamines ont leurs filets capillaires, leurs anthères saillantes, nues inférieurement. Le style est capillaire, glabre, terminé par un stigmate biparti et saillant. Les fruits sont oblongs, tronqués au sommet, velus, plans d'un côté, convexes de l'autre, terminés par deux paléoles étroites, longues, opposées, dressées, diaphanes et caduques. Ce genre, voisin du *Polalesta* également établi par Kunth, en diffère par le nombre des fleurs renfermées dans chaque involucre et par la structure de l'aigrette. Il se compose d'une seule espèce, *DIALESTE DISCOLORE*, *Dialesta discolor*, Kunth, in *Humb. Nov. Gener.*, 4, p. 45, tab. 320. C'est un petit arbre dont les rameaux sont cylindriques, sillonnés. Les feuilles sont éparées, rapprochées, oblongues, acuminées, très-entières, membraneuses, glabres en dessus, vertes, tomenteuses et jaunâtres en dessous. Les fleurs constituent un corymbe terminal. Cet arbre croît dans les lieux chauds auprès de Honda, dans la Nouvelle-Grenade.

DIALIER. *Dialium*. BOR. Genre de la Diandrie Monogynie, établi par Burmann et Linné, avec des caractères très-impairfaits, mais qui viennent d'être rectifiés par Kunth de la manière suivante : un calice profondément divisé et décidu; deux étamines hypogynes et latérales, à anthères oblongues; ovaire unique, supère et sessile; un seul style et un seul stigmate; fruit capsulaire pyriforme, pédicellé et de la grandeur d'une noisette. Ce genre avait été constitué par Linné de manière à présenter beaucoup d'obscurités pour la fixation de ses rapports mutuels; voilà pourquoi Jussieu l'avait rejeté parmi ses *Genera incertæ sedis*. Mais Vahl (*Enum. Plant.* 1, p. 505) en ayant dans la suite éliminé le *Dialium Guineense* de Willdenow, dont il a fait le genre *Codarium*, et ayant réuni au *Dialium* l'*Arouna* d'Aublet, il s'en est suivi que le genre en question a dû prendre la place de celui-ci, c'est-à-dire être porté provisoirement à la suite des Légumineuses. Ainsi réformé, le genre *Dialium* se compose du *Dialium Javanicum*, Burmann (*Flor. Ind.* 12), ou *Dialium Indum*, L. (*Mantiss.* 24), et du *Dialium divaricatum*, Vahl (*loc. cit.*), ou *Arouna Guianensis*, Aubl. (*Guian.* 1, p. 16, T. v). Cette dernière espèce, qui a été trouvée par Aublet et Richard dans les forêts désertes de la Guiane, est un arbre dont les rameaux sont épars, glabres et cylindriques; les feuilles pétiolées, alternes, pinnées avec impaire; les fleurs en panicules terminales et brièvement pédicellées, latérales et penchées. Willdenow, en conservant le genre *Arouna*, a nommé cette plante *Arouna divaricata*, et Necker en a changé inutilement le nom générique en celui de *Cleyreira*.

Suivant les observations de Ch. Kunth, le *Codarium* est un genre très-distinct du *Dialium*, et, entre autres caractères, il est remarquable par ses trois étamines dont l'intermédiaire est stérile et tellement transformée qu'elle est devenue presque pétaliforme. Malgré l'opinion de Vahl, l'*Arouna* d'Aublet est aussi un genre

fort différent, aux yeux de Kunth, de celui qui fait le sujet de cet article. En effet, son calice tubuleux, à limbe décidu; ses étamines divergentes, à anthères arrondies; et la grande diversité de patries, tout porte à le séparer du *Dialium*.

DIALLAGE. MIX. L'une des espèces de la nombreuse famille des Silicates, qui se rencontre communément dans la nature sous la forme de petites masses lamellaires, d'un vert plus ou moins foncé, disséminées dans certaines roches du sol primordial. Caractères : forme primitive que l'on peut rapporter suivant Haty au prisme oblique, quadrangulaire, dont les dimensions ne sont pas encore bien connues; clivage très-net, offrant souvent des reflets nacrés ou métalloïdes; pesanteur spécifique égale à 5 à peu près; dureté moyenne entre celle du Spath fluor et du Cristal de Roche; cette substance est fusible en émail grisâtre par l'action du chalumeau. Les analyses qu'on en a faites jusqu'à présent s'accordent peu entre elles. La variété métalloïde a donné à Drapiez, sur 100 parties : Silice, 41; Magnésie, 29; Oxyde de Fer, 14; Chaux, 1; Alumine, 3; Eau et perte, 12.

DIALLAGE VERTE. Smaragdite de Saussure; Émeraude de Daubenton; *Körniger Strahlstein*, Wern.; en lames ou lamelles, d'un vert assez pur, passant quelquefois à la structure fibreuse, et présentant dans le sens du clivage, des reflets nacrés ou satinés. On peut rapporter à cette modification une substance verte, lamellaire, du pays de Bayreuth, nommée *Omphazite* par Werner; et celle que Sewerguine, minéralogiste russe, a appelée *Lotaliite*, parce qu'elle a été trouvée près du village de Lotala en Russie, entre Willmanstrand et Friedrichshamm, dans une Roche composée de Feldspath rose, d'Amphibole, de Quartz et de Mica. D'après Vauquelin, le principe colorant de la Diallage verte est l'Oxyde de Chrome.

DIALLAGE MÉTALLOÏDE. *Schillerspath* et *Schillerstein*, Wern.; Spath chatoyant, Brochant. A reflets d'un gris ou d'un jaune métallique, quelquefois nuancés de verdâtre. La variété qu'on trouve à Saint-Marcel, en Piémont, est d'un brun foncé, avec une teinte de violet; et celle qu'on a nommée *Olrélite*, parce qu'elle vient du village d'Otre, aux environs de Spa, est en petites lamelles noirâtres, disséminées dans une gangue talqueuse.

DIALLAGE BRONZÉE, vulgairement Bronzite. *Blättriger Anthophyllit*, Wern. Variété fibro-laminaire à reflets d'un jaune de bronze. Elle est disséminée dans la Serpentine à Kraubar en Styrie.

Les Roches des terrains anciens, dans lesquels la Diallage a été observée, sont au nombre de trois : la première est la Serpentine, qui présente souvent par intervalles de petites masses de Diallage métalloïde; telles sont celles du Harz et du comté de Cornouailles en Angleterre. Quelques minéralogistes, entre autres Beudant, regardent cette Roche comme formée elle-même de Diallage compacte; ils se fondent sur ce que les lames de cette substance sont tellement incorporées dans la masse de la Roche, qu'il semble y exister un passage des premières à celles-ci; de plus, lorsqu'on les brise dans le sens transversal, par rapport à celui du tissu lamelleux, elles présentent une cassure mate,

tout à fait analogue à celle de la Serpentine. — La seconde Roche est celle qu'Haüy a nommée *Euphotide* (Gabbro de *De Buch*), et qui est composée de Feldspath compacte tenace (Jade de Saussure) et de Diallage tantôt verte, tantôt métalloïde. On la trouve abondamment au pied du Mussinet près de Turin. On rencontre aussi le même Feldspath avec la variété métalloïde, dans la vallée de Saint-Nicolas, près du Mont-Rose; et avec la variété verte, en Corse, aux environs d'Orezza. — Dans la troisième Roche, qui est l'*Eclogite* d'Haüy, la Diallage fait la fonction de base, et forme avec le Grenat un composé binaire, auquel s'associent accidentellement le Disthène, le Quartz, l'Épidote et l'Amphibole. Cette Roche se trouve en Carinthie dans la Saualpe, et en Styrie. L'Éclogite de Styrie et l'Euphotide de Corse ont été employés avec avantage pour faire des objets d'ornement. On voit en Italie des tables faites de cette dernière Roche, que l'on appelle dans le pays *verde di Corsica*. Elles présentent des taches d'un beau vert avec des reflets satinés sur un fond d'un blanc légèrement bleuâtre.

DIALLOGITE. MIN. Nom donné à l'une des variétés du Manganèse carbonaté; elle se trouve au Harz, à Frieberg, à Kapnik en Hongrie, à Nagyak en Transylvanie, etc.

DIALYTHE. DIALYTHA. INS. Diptères. Genre de la famille des Athéricères, institué par Meigen qui lui assigne pour caractères : antennes presque aussi longues que la face, inclinées ordinairement, rapprochées et terminées par une palette étroite et allongée, dont la soie est simple; abdomen des mâles allongé, presque cylindrique, n'offrant extérieurement que quatre segments ou anneaux. Les espèces qui composent ce genre, se rencontrent toujours dans le voisinage des fumiers, ce qui fait croire que leurs larves y passent leur existence primitive et y trouvent les aliments nécessaires à leur développement.

DIAMANT. MIN. *Adamas*, Pline, *Demant*, Werner. L'une des substances minérales les plus remarquables par leurs propriétés et leur histoire, et celle qui jouit au plus haut degré des qualités qui font rechercher une Pierre comme objet de richesse et d'ornement. Le Diamant, le plus dur, le plus brillant des minéraux, et l'un des plus limpides, est identiquement de même nature que le Charbon, qui, dans l'état où on l'obtient par la combustion du bois, est un corps tendre, noir et opaque. Exposé à un feu d'une certaine activité, il brûle sans laisser de résidu, et se transforme en acide carbonique. Le Diamant raye tous les Minéraux et n'est rayé par aucun; mais il est en même temps très-fragile; un léger choc suffit quelquefois pour le briser. Sa réfraction est simple, son pouvoir réfringent très-considérable. Son éclat est des plus vifs, et sous certains aspects, se rapproche du métallique. Il est tellement caractéristique dans le Diamant, qu'il n'a pas d'autre nom que celui d'*Éclat Adamantin*. La pesanteur spécifique du Diamant est de 3,5. Il acquiert par le frottement une électricité qui est toujours vitrée, mais il la conserve très-peu de temps. Il devient phosphorescent lorsqu'on l'expose aux rayons du soleil. Distingué de l'Anthracite par un état cristallin qui lui est propre, il est constam-

ment divisible par des coupes très-nettes en octaèdre régulier. Les formes qu'il présente portent visiblement l'empreinte de cet octaèdre, malgré la tendance générale qu'ont les faces de ses cristaux à subir des arrondissements. Dans les Diamants à faces sensiblement planes, les formes qu'on observe le plus ordinairement sont l'octaèdre, le cube, le cubo-octaèdre, le dodécaèdre, etc. Il en est qui ont offert des transpositions ou des hémitropies. Les Diamants à faces bombées sont connus en général sous le nom de *Diamants sphéroïdaux*. Ils semblent tous dériver d'un solide à quarante-huit facettes, qui résulterait d'une loi de décroissement intermédiaire sur les angles de l'octaèdre primitif. Haüy rend raison de la courbure à peu près régulière de leurs faces, en supposant que la loi de ce décroissement, au lieu d'être uniforme comme à l'ordinaire, varie d'une lame à l'autre en suivant une progression déterminée. Ces formes arrondies, que l'on ne peut pas considérer ici comme des Cristaux roulés, sont le produit d'une cristallisation précipitée et par conséquent imparfaite. Quelquefois les Diamants sphéroïdaux sont comprimés dans un sens, de manière à présenter l'aspect de prismes triangulaires très-courts, terminés par des pyramides curvilignes très-surbaissées; ce sont ces prismes que Romé de l'Isle a décrits sous le nom de *Diamant triangulaire*. On a observé des Cristaux qui offraient la combinaison des faces courbes du sphéroïdal avec les faces planes de la forme primitive : c'est à cette variété que Haüy a donné le nom de *Plan-convexe*.

Les Diamants sont le plus souvent sans couleur; on en connaît cependant de jaunes, de verts, de roses, de bleus, et même de noirâtres. Les roses sont les plus recherchés parmi les Diamants colorés; mais on leur préfère en général les Diamants limpides, lorsqu'ils sont d'une belle eau, et qu'aucune glace ou gerçure ne les dépare. Les Diamants taillés se reconnaissent toujours aisément à leur extrême dureté, à leur éclat particulier, et à leur réfraction simple. Ces caractères suffisent pour empêcher de les confondre avec le Saphir blanc ou Corindon incolore, le Cristal de roche, et la Topaze blanche du Brésil, dite *Goutte d'eau*. Toutes ces Pierres ont la réfraction double, et sont rayées par le véritable Diamant. On a essayé quelquefois de faire passer pour des Diamants de qualité inférieure, les Topazes roulées du Brésil, dans lesquelles la taille développe souvent un éclat assez vif, et qui ont sensiblement la même pesanteur spécifique que le Diamant; mais elles s'en distinguent par un autre caractère assez prononcé, savoir la durée de l'électricité acquise par le frottement. Un Diamant ne conserve pas la vertu électrique au delà d'une demi-heure, une Topaze la conserve pendant vingt-quatre heures, et quelquefois davantage.

Tous les Diamants répandus dans le commerce viennent de l'Inde et du Brésil. On les trouve toujours disséminés dans des terrains d'alluvion anciens, et quelquefois engagés dans une sorte de poudingue formé de fragments arrondis de Quartz, réunis par un ciment ferrugineux : cet aggrégat est connu sous le nom de *Cascalho*. Werner croyait pouvoir rapporter ces terrains à l'époque des formations trappéennes. C'est dans les atterrissements du fond des vallées, et à très-peu de

profondeur au-dessous du sol, que l'on rencontre le plus de Diamants. Depuis les temps les plus reculés jusqu'au seizième siècle, l'Inde était en possession de fournir tous les Diamants du commerce; on les tirait principalement des mines situées dans les royaumes de Golconde et de Visapour. On cite parmi les plus importantes celles des environs de Koloure, où les Diamants sont enveloppés d'une croûte terreuse, que l'on enlève par le lavage. Le docteur Heyne a rapporté de Banagan-Pally, dans le Décan, un Diamant engagé dans une gangue, que l'on croit être une sorte de brèche à base de Wacke. — Dandrada et Mawe, qui ont visité tous deux le Brésil, ont fourni des détails plus étendus sur le gisement et l'exploitation des mines de Diamants de ce pays, découvertes en 1728, dans le district de Serro-do-Frio. Les Diamants s'y trouvent dans un agglomérat tout à fait semblable à celui de l'Inde. La plus célèbre exploitation est celle de Mandanga, au nord de Rio-Janeiro. Le Cascalho y est le même que celui des mines d'Or : il se tire principalement du lit des rivières, et se recueille dans les basses eaux. C'est sous un hangar de forme oblongue qu'a lieu le lavage, au moyen d'un courant d'eau, que l'on fait arriver dans de grands baquets inclinés, à chacun desquels est attaché un nègre laveur. Des inspecteurs placés sur de hautes banquettes surveillent l'opération. Lorsqu'un nègre a trouvé un Diamant, il avertit aussitôt l'inspecteur, en battant des mains. Il y a des primes établies en faveur de ces nègres, d'après la grosseur des Diamants qu'ils découvrent. Pour un Diamant de dix-sept carats et demi, ils obtiennent leur liberté. Malgré ces mesures, la contrebande a toujours lieu, et c'est par ce moyen que les plus beaux Diamants arrivent dans le commerce. Pendant un intervalle de quatre-vingt-quatre années, le produit moyen de cette exploitation s'est monté annuellement à trente-six mille carats, et la valeur moyenne du carat à dix-huit ou dix-neuf francs : on évalue la contrebande à environ la moitié de la quantité fournie au gouvernement.

Les anciens connaissaient le Diamant. Pline, dans la description qu'il donne de sa forme la plus ordinaire, qui est l'octaèdre à faces bombées, la considère comme un assemblage de deux pyramides curvilignes. Il était loin de soupçonner la combustibilité du Diamant, qu'il regardait comme inattaquable par la chaleur; selon lui, le feu ne parvenait pas même à l'échauffer. C'était cette prétendue résistance du Diamant à l'action du feu, jointe à sa grande dureté, qui lui avait fait donner le nom d'*Adamas*, qui veut dire *indomptable*. Newton avait reconnu que ce Minéral devait être une substance inflammable, longtemps avant qu'on en eût fait l'expérience. Il avait remarqué que les corps réfractaient d'autant plus fortement la lumière, qu'ils étaient plus combustibles, et que la grande puissance réfractive du Diamant le plaçait à côté de l'Huile de Térébenthine et du Succin. La conjecture de Newton fut vérifiée par les académiciens de Florence, qui, ayant exposé des Diamants au foyer d'une grande lentille, les virent diminuer peu à peu de volume et disparaître entièrement. Plusieurs chimistes français répétèrent cette expérience avec le même succès; et Lavoisier, le premier, chercha à déterminer la nature chimique du Diamant,

en le brûlant en vases clos, et recueillant le produit de la combustion, qu'il reconnut être de l'acide carbonique. Après lui, d'autres chimistes, Smithson, Tennant, Guyton-Morveau, Allen et Pepis, et dans ces derniers temps H. Davy, ont mis ce résultat hors de doute, et prouvé de plus que le Diamant n'était que du Carbone pur.

Cet éclat si vif que l'on admire à la surface d'un Diamant taillé, ces feux étincelants, qui jaillissent de son intérieur, sont dus tout à la fois à la grande réfraction dont il est doué, et à la dispersion considérable qu'il fait éprouver aux rayons de lumière, qui le traversent dans tous les sens. Les facettes inclinées, que le lapidaire multiplie à dessein, et dispose de la manière la plus convenable, favorisent cette décomposition des rayons lumineux, en sorte que le Diamant est redevable de ses plus beaux effets à l'opération de la taille. Les anciens ne connaissaient point cette opération : ils n'employaient jamais que des Diamants bruts, dont la surface est toujours plus ou moins terne. Les plus recherchés alors étaient ceux qui présentaient en avant une pyramide à quatre faces; on leur donnait le nom de *Pointes naïves*. Ce ne fut qu'au quinzième siècle que l'on imagina d'employer à la taille du Diamant sa propre poussière, obtenue par le frottement mutuel de deux corps de cette espèce. Cette poudre est connue sous le nom d'*dégrisée*. Le premier Diamant taillé par ce moyen fut acheté par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, qui donna une récompense considérable à Louis de Berquen, inventeur du procédé. Dans cette opération, le lapidaire profite souvent de la propriété qu'a la pierre de se laisser *cliver*. Il y a des Diamants qui se refusent à un clivage continu, parce qu'ils sont de véritables Macles, formées de plusieurs Cristaux différents; on leur a donné le nom de *Diamants de nature*. Parmi les différentes manières de tailler les Diamants, il en est deux principales que l'on appelle *taille en brillant* et *taille en rose*. Dans la première, on fait naître d'un côté de la pierre une large face que l'on nomme *la table*, entourée de facettes très-obliques; et du côté opposé, qui est la *culasse*, diverses facettes plus ou moins inclinées qui se réunissent en une arête commune, ou se terminent en un point commun. Dans la taille en rose, on remplace la table par une pyramide à plusieurs faces. — Les Diamants sont en général d'un petit volume. Leur valeur commerciale dépend à la fois de leur degré de perfection et de leur grosseur. Jeffrey, joaillier anglais, a donné une règle pour en former le tarif; elle consiste à multiplier le carré du poids de la pierre qu'on veut estimer, par le prix d'un carat de Diamant. Le carat vaut quatre grains. Le prix moyen des Diamants est fixé comme on le voit dans le tableau suivant :

Le Diamant dit recoupé, de quatre grains ou un carat.	260 à 280 fr.
de six grains.	600
huit grains.	1000
dix grains.	1400
douze grains.	1800
quinze grains.	2400
dix-huit grains.	3500
vingt-quatre grains.	5000

Lorsque les Diamants sont d'une grosseur remarquable, leur prix augmente suivant une proportion beaucoup plus rapide. Parmi les Diamants les plus célèbres sous le rapport du volume, est celui du Grand-Mogol; au temps de Tavernier, il pesait deux cent soixante-dix-neuf carats et 9/16. Il était d'une belle eau et taillé en rose. Son épaisseur était de treize lignes, et son diamètre de dix-huit. Tavernier le compare à un œuf qui aurait été coupé par le milieu. Il l'évalua à 11,700,000 fr. Avant la taille, qui en avait beaucoup diminué le volume, il pesait à peu près le double de son poids actuel. — Le plus beau Diamant de l'empereur de Russie pèse cent quatre-vingt-quinze carats ou une once deux gros cinquante-deux grains. Il est de forme ovale aplatie, et de la grosseur d'un œuf de Pigeon. La personne qui l'a cédé à l'impératrice, en 1772, a reçu en échange 2,250,000 fr. comptant, 100,000 fr. de pension viagère, et un titre de noblesse. — Le régent, qui appartient à la couronne de France, pèse cent trente-six carats 3/4; il est taillé en brillant, et n'a aucun défaut; aussi passe-t-il pour le plus beau Diamant que l'on connaisse. Il a coûté 2,250,000 fr. à la couronne, et vaut beaucoup plus. Sa longueur est de quatorze lignes, sa largeur de treize, et son épaisseur de neuf 1/5. Il vient des mines de Partéal, à quarante-cinq lieues au sud de Golconde. Il est aussi nommé le *Pitt*, du nom de celui auquel le Régent l'avait acheté.

On sait que les vitriers se servent des pointes naturelles de Diamant pour couper le verre. Wollaston a fait une observation curieuse à ce sujet. Il a remarqué que les corps durs, taillés en un tranchant à faces planes rayaient, mais ne coupaient point le verre, et qu'ils acquièrent cette dernière propriété, lorsque, par la taille, on arrondit convenablement les faces du biseau; en sorte qu'il paraît que le Diamant est redevable de la propriété de couper le verre à la courbure naturelle de sa forme extérieure.

DIAMANT D'ALENÇON, DU CANADA. V. QUARTZ-HYALIN.

DIAMANT BRUT, ou FAUX DIAMANT. Ce nom a été appliqué au Zircon limpide, non coloré.

DIAMANT ROUGE. Synonyme de Spinelle Rubis.

DIAMANT SPATHIQUE. Syn. de Corindon Adamantin.

DIAMELA. BOT. Syn. vulgaire de Jasmin Sambac.

DIAMMA. *Diamma*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Hétérogyènes, tribu des Mutillaires, établi par Westwood qui lui donne pour caractères : corps oblong, aptère et brillant; tête un peu horizontale, presque ronde; mandibules allongées, courbées, grêles, avec trois petites dents internes; antennes courtes, contournées, plus grêles vers l'extrémité; corselet allongé, binoduleux; abdomen allongé, convexe, avec les segments de la base arqués; pieds assez courts, épineux. Le *DIAMMA BICOLORE*, *Diamma bicolor*, Westw., est noir, à reflets bleus et pourprés; antennes, pieds et mandibules roux; l'extrémité de celles-ci est noire. Taille, neuf à dix lignes. De la Nouvelle-Hollande.

DIAMORPHE. *Diamorpha*. BOT. Nuttall, dans ses Genres de l'Amérique septentrionale, 1, p. 295, a formé sous ce nom un genre distinct pour le *Sedum pusillum* de Michaux. Il lui assigne les caractères sui-

vants : calice à quatre dents; corolle formée de quatre pétales; capsule s'ouvrant extérieurement, à quatre loges terminées en pointe et divergentes à leur sommet. Chaque loge renferme environ quatre graines. Une seule espèce compose ce genre, c'est le *Diamorpha pusilla*, Nuttall (*loc. cit.*), ou *Sedum pusillum*, Mich., petite plante grasse, bisannuelle, rameuse, ayant ses ramifications dressées et partant toutes de la base de la tige; les feuilles sont alternes et presque cylindriques. Les fleurs sont très-petites, et forment une oyme terminale. Ce genre fait partie de la famille des Crassulacées et de l'Octandrie Tétragynie.

DIAMPHORE. *Diamphora*. BOT. Ce nouveau genre, de la tribu des *Mucrores*, a été découvert au Brésil par Martius, sur les fruits pourris du *Joncquetia*. Il se rapproche du genre Didymocraète, établi par le même auteur dans sa Flore cryptogamique d'Erlangue; mais il en diffère par ses deux périodiums operculés. Le genre *Diamphore* présente des filaments cloisonnés, droits, bifides au sommet, et soutenant deux vésicules operculées, cylindriques, renfermant des sporules globuleuses très-petites, entremêlées d'autres sporules elliptiques, cloisonnées. Dans la seule espèce connue, *Diamphora bicolor*, Mart., la vésicule est cylindrique et brune; l'opercule est conique et d'un gris jaunâtre.

DIANA. BOT. Synonyme de Dianelle.

DIANCHORA. MOLL. FOSS. C'est à Sowerby (*Miner. Conchyl.* T. 1, p. 183, pl. 80, fig. 1-2) que l'on doit la connaissance de ce genre qui est fort singulier par ses caractères, et qui devra, si on le conserve, venir se ranger dans la famille des Rudistes de Lamarck, non loin des Térébratules. Ce sont des Coquilles bivalves, inéquivalves, adhérentes, à charnière sans dents, ayant la valve adhérente percée au sommet, et la valve libre auriculée. Deux espèces ont été trouvées en Angleterre : la première, le *Dianchora striata*, vient de Chute-Farine, près de Warminster, dans le sable vert; la seconde, *Dianchora lata*, vient de Leuwes dans une couche de Craie.

DIANDRE. *Diander*. BOT. Qui offre deux étamines. Ce mot s'emploie pour désigner une fleur ou une plante pourvue de deux étamines. Tels sont le Lilas, le Jasmin, les Véroniques, etc.

DIANDRIE. *Diandria*. BOT. Seconde classe du Système sexuel de Linné, comprenant tous les végétaux dont les fleurs ont deux étamines. Cette classe est divisée en trois ordres, savoir : 1^o Diandrie Monogynie; 2^o Diandrie Digynie; 3^o Diandrie Trigynie.

DIANÉE. *Dianea*. ACAL. Genre d'Acalèphes libres, établi par Lamarck, dans la section des Radiaires médusaires. Caractères : corps orbiculaire, transparent, pédonculé sous l'ombrelle, avec ou sans bras, ayant des tentacules au pourtour de l'ombrelle; une bouche unique, inférieure et centrale. Lamarck a composé ses Dianées des genres Lymnorée, Géryonie, Océanie, Pélagie et Mélécierte de Péron. Cuvier considère les Pélagies comme des Méduses, les Océanies comme des Cyanées, les Géryonies et les Lymnorées comme des Rhizostomes. Les Dianées semblent plus répandues dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal que dans les autres parties du monde. La Méditerranée et les

côtes de la Manche en nourrissent plusieurs espèces, et malgré le nombre de celles qui sont connues, la mer Atlantique et ses golfes doivent en renfermer encore beaucoup qui ont échappé aux recherches des naturalistes.

On trouve dans Lamarck la description de dix-huit espèces de Dianées, parmi lesquelles on remarque les suivantes :

DIANÉE PROBOSCIDALE. *Dianæa proboscidalis*, Lamk., 2, p. 505, n° 5. — Encycl. Méth., pl. 95, f. 1. — Gmel., p. 5158, n° 54. — A ombrelle hémisphérique avec six folioles lancéolées à son pourtour, avec le rebord garni de tentacules très-longs. Elle habite les côtes de Nice.

DIANÉE BONNET. *Dianæa pileata*, Lamk., 2, p. 506, n° 8. — Encycl. Méth., pl. 92, fig. 11. — Espèce décrite par Forskahl : à ombrelle semi-ovoïde, surmontée d'un gros tubercule obtus et mobile, avec quatre bandes longitudinales, dentelées sur leurs bords et des tentacules très-longs, très-nombreux et comme aplatis à leur base. Habite la Méditerranée.

DIANÉE BOSSUE. *Dianæa gibbosa*, Lamk., 2, p. 507, n° 11. — Jolie Méduse à ombrelle sub-hémisphérique, déprimée légèrement à son centre, avec quatre bosselures autour ; le rebord entier, garni de cent douze à cent vingt tentacules très-courts et très-fins. Habite les côtes de Nice. — Lamarck ne cite ni dans son genre *Dianæa*, ni ailleurs, l'*Oceania cymballoïde* des côtes de Nice ; *Oceania tetranema* et *sanguinolenta* du même pays ; *Oceania hemisphærica* et *Danica* des mers du Nord, que Gmelin a réunies sous le nom de *Medusa hemisphærica*, etc., etc.

DIANÉE DENTICULÉE. *Dianæa denticulata*, Lamk., 2, p. 507, n° 15. — *Medusa pelagica*, Bosc., 2, p. 159, tab. 17, fig. 5. — Cette espèce, figurée et décrite par Bosc, a été trouvée dans la haute mer, entre l'Europe et l'Amérique. Elle a une ombrelle hémisphérique, à trente-deux dentelures longues et larges autour du bord, et garnie intérieurement de huit tentacules assez longs.

DIANÉE CLOCHETTE. *Dianæa cymbalarioïdes*, Lamk., 2, p. 508, n° 18. — Encyc. Méthod., pl. 95, fig. 2, 3, 4. — Péron et Lesueur ne parlent point de cette Méduse à ombrelle presque conique, garnie à son pourtour de seize tentacules filiformes, assez longs et bulbeux à leur base. Elle habite l'océan Boréal.

DIANELLE. *Dianella*. BOT. Genre de la famille des Asparaginées et de l'Hexandrie Monogynie, établi par Lamarck, avec les caractères suivants : calice coloré, pétaloïde, à six divisions très-profondes, caduques, égales entre elles et étalées. Les étamines, au nombre de six, sont dressées, et leurs filets courts, grêles inférieurement, subitement dilatés à leur sommet qui se termine par une anthere linéaire, introrse, à deux loges, s'ouvrant seulement par la partie supérieure de leur sillou ; l'ovaire est globuleux, déprimé à son centre, d'où part un style simple, que termine un stigmate également simple ; le fruit est une baie globuleuse, à trois loges polyspermes.

Lamarck, dans le Dictionnaire de botanique de l'Encyclopédie méthodique, a décrit deux espèces de ce genre : l'une *Dianella nemorosa*, l'autre *Dianella hemichrysa* ; mais cette dernière appartient au genre

Cordylina de Commerson. **V. CORDYLINA.** Dans son Prodrome, Brown en a fait connaître sept espèces dont six nouvelles et une, *Dianella carulea*, déjà décrite et figurée par Sims et par Redouté. Enfin Kunth (*in Humb. Nov. Gen.* 1, p. 270) en a décrit une neuvième espèce sous le nom de *Dianella dubia*. Toutes ces plantes sont vivaces ; leur racine est fibreuse ; les feuilles étroites, allongées, demi-embrassantes à leur base. Les fleurs sont élégantes, bleues, ordinairement renversées et disposées en panicule ; les pédicelles sont articulés vers le sommet, et accompagnés à leur base d'une petite bractée ; les fruits sont bleuâtres et les graines très-luisantes. L'espèce que l'on voit le plus fréquemment dans les jardins est la Dianelle bleue, *Dianella carulea*, Sims, Bot. Magaz., tab. 505 ; Redouté, Liliac., tab. 79. Elle vient de la Nouvelle-Hollande et des îles australes d'Afrique. Sa racine est fibreuse ; ses feuilles caulinaires allongées, très-nombreuses, ensiformes, larges d'un demi-pouce environ, longues d'un pied, carénées, rudes au toucher sur les bords et la carène ; les fleurs bleues et pédicellées forment une panicule lâche et tortueuse. Cette jolie espèce fleurit depuis le mois de mars jusqu'en juin. On la cultive en orangerie. Elle demande une terre légère mais substantielle ; elle craint le grand soleil ; elle se multiplie de boutures ou par la séparation des racines après la floraison.

DIANÈME. FOIS. Espèce du genre Lonchiture.

DIANTHÈRE. *Dianthera*. BOT. Linné et Jussieu ont retiré du genre Carmentine, *Justicia*, toutes les espèces dont chaque filet porte à son sommet deux anthères ou plutôt deux loges séparées, pour en former un genre particulier, sous le nom de Dianthère ; mais cette différence suffit seulement pour établir une section dans le genre *Justicia*.

DIANTHUS. BOT. **V. OÛILLET.**

DIANOË. *Dianous*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Sténiens, établi par Stéphens, aux dépens des Stènes, dont les Dianoes diffèrent par la forme de l'avant-dernier article de leurs tarse ou au moins des deux antérieurs, et par la présence de deux filets au bout de l'abdomen. Ils ont en outre le corps plus large, plus court que les Stènes ; leurs yeux sont plus saillants et leur abdomen est plus court. Ce genre a pour type le *Dianous carulescens* ; il est d'un noir bleuâtre, glabre et très-finement pointillé ; les élytres sont de la même couleur, avec un point fauve postérieurement ; les antennes, fort longues et poilues, ont leur sommet un peu en massue.

DIAPASIS. BOT. Même chose que Diaspasis. **V. DIASPASIDE.**

DIAPEDIUM. BOT. **V. DICLIPÈRE.**

DIAPENSIE. *Diapensia*. BOT. Genre de la famille des Éricinées, établi par Linné qui lui assigne pour caractères : un calice quinquéparti, persistant, muni à sa base d'une triple bractée ; une corolle hypocratérisiforme dont le limbe se partage en cinq lobes ; cinq étamines alternant avec ces lobes, dont les filets élargis s'insèrent au tube de la corolle, et dont les anthères terminales ont leurs deux loges distinctes ; ovaire appuyé, par sa base dilatée, sur le fond du calice, et surmonté d'un style droit que termine un stigmate trilobé ; cap-

sule presque entièrement libre, de forme ovoïde, et partagée intérieurement en trois loges polyspermes; elle s'ouvre en trois valves, dont chacune porte à son milieu une cloison qui va d'une autre part s'appliquer contre un axe central, lequel fait dans l'intérieur des loges une triple saillie qui reçoit l'insertion des graines. Ce genre, auquel plusieurs auteurs ont réuni le *Pyxidanthera*, ne renferme plus, si on l'en distingue, qu'une petite plante décrite par Linné sous le nom de *DIAPENSIE DE LAPONIE*, *Diapensia Laponica*, figurée tab. 47 de la Flore danoise. C'est une habitante des montagnes, où elle tapisse de sa jolie verdure, les bouches cavernes, dont elle peut tirer quelque humidité. Dans nos jardins elle forme un agréable gazon qui donne en abondance des fleurs tout au commencement du printemps. Ses racines, fibreuses et vivaces, produisent des tiges divisées presque dès leur base, en petits rameaux simples, couchés, longs d'un à deux pouces, et garnis de feuilles oblongues ou linéaires, rapprochées les unes des autres et presque imbriquées. Les fleurs sont blanches et assez grandes, relativement au reste de la plante, solitaires au sommet de chaque rameau, et portées sur des pédoncules élevés de six à dix lignes. Il faut à cette plante, habituée aux sommités alpines, couvertes de neige pendant une grande partie de l'année, une exposition à demi ombragée, et plus au nord qu'au midi. Le sol le plus convenable est un compost de terre franche et de terreau de bruyère, dans les proportions d'une et de trois parties. Il est bon de leur donner l'hiver un peu de litière qui puisse tenir lieu de la neige qui les abrite sur le rocher. On la propage par l'éclat des racines.

DIAPÉRALES. *Diaperalæ*. $\pi\alpha\varsigma$. Famille de Coléoptères hétéromères, fondée par Latreille (Nouveau Dict. d'Hist. nat., 1^{re} édit., t. 24, p. 152), et comprenant les genres *Eldone*, *Diapère*, *Phalérie*, *Hypophée*, *Tétrastome*, *Cnodalon*, *Épitrage*.

DIAPÈRE. *Diaperis*. $\pi\alpha\varsigma$. Genre de Coléoptères hétéromères, établi par Geoffroy (Hist. des Ins. T. 1, p. 537) et que Latreille place dans la famille des Taxicornes, avec ces caractères : tête saillante ou découverte, n'étant pas cachée sous le prothorax; antennes perfoliées dans toute leur longueur, grossissant insensiblement, plus longues que la tête, et insérées sur les bords latéraux de celle-ci; corps ordinairement ovale, convexe; élytres cornées. Les *Diapères*, rangés par Linné avec les *Chrysomèles*, et par Degéer avec les *Ténébrions*, vivent à l'état de larve et d'insecte parfait dans les *Agarics* et les *Bolets*; quelques mâles ont le dessus de la tête armé de deux éminences en forme de cornes. **DIAPÈRE DU BOLET**, *Diaperis Boleti*, Oliv. (Hist. des Coléopt. T. III, n^o 55), ou le *Diapère* de Geoffroy (*loc. cit.*, pl. 6, fig. 5). On trouve communément sa larve et l'insecte qui en résulte, dans les *Bolets* des environs de Paris. \mathcal{N} . pour les autres espèces, Olivier, Fabricius et Latreille.

DIAPHANE. C'est à-dire transparent.

DIAPHORE. *Diaphorus*. $\pi\alpha\varsigma$. Genre de Diptères, faisant partie de la famille des *Dolichopodes*, que Meigen, en l'instituant, a caractérisé ainsi qu'il suit : tête hémisphérique, déprimée, à bords latéraux et inférieurs ciliés; épistome assez large; front très-court, triangu-

laire dans les mâles; palpes fort petites et ciliées; antennes insérées au tiers de la hauteur de la tête, composées de trois articles velus, arrondis, dont le dernier, en forme de patelle, précède un style assez long, dorsal, arqué et pubescent; yeux contigus sur le front; thorax élevé, arrondi; poitrine saillante; écusson hémisphérique; abdomen cylindrico-conique, comprimé latéralement, pointu dans les femelles, terminé dans les mâles par un organe copulateur peu saillant; appendices extérieurs filiformes, courts, velus; nervure interne de la première cellule postérieure des ailes nullement fléchie. Les *Diaphores* sont de petits Insectes dont les couleurs sont fort rembrunies, malgré quelques reflets métalliques; leurs yeux sont d'une belle nuance purpurine. On trouve en Europe, et très-rarement en Belgique, les deux espèces suivantes :

DIAPHORE A CEINTURE JAUNE. *Diaphorus flavo-cinctus*, Meig. Le mâle est noir, à reflets verdâtres, avec l'épistome à reflets blancs; antennes noires; deuxième segment de l'abdomen et quelquefois la base du troisième, d'un jaune-rougeâtre transparent; pieds antérieurs fauves à l'extrémité en dessous; les intermédiaires fauves, à moitié antérieure des cuisses noires; les postérieurs noirs, à moitié antérieure des jambes fauve; pelottes des tarsi antérieurs plus grandes que celles des postérieurs; balanciers blancs. Ailes d'un brun-rougeâtre pâle. Taille, une ligne et demie.

DIAPHORE A DEUX TACHES. *Diaphorus bimaculatus*, Macq. Le mâle a l'épistome noir, à reflets blancs; thorax d'un vert métallique; abdomen noir, à reflets verts; une tache jaune de chaque côté du deuxième segment; pieds fauves; hanches noires; cuisses antérieures noires, à moitié postérieure fauve en dessous; les postérieures noires avec les jambes fauves, terminées de noir; extrémité des tarsi antérieurs obscure, les postérieurs sont tout noirs. Il est un peu plus petit que le précédent.

Le nom de *DIAPHORE* a encore été donné par Dejean (Histoire naturelle des Insectes, vol. 1, p. 180) à un sous-genre de Carnassiers *Brachinides*. Que l'on multiplie outre raison les coupes génériques, cela peut se concevoir; mais que l'on emploie la même dénomination pour deux genres d'ordres différents, c'est montrer un peu trop de légèreté dans le travail.

DIAPHORÉE. *Diaphorea*. **BOT.** Loureiro nomme ainsi une plante de la Cochinchine, que son port et ses caractères rapprochent des *Cypéracées*. Son chaume trigone, de deux pieds environ, est garni de feuilles subulées, âpres au toucher, poilues vers leur base; de leur aisselle partent les pédoncules qui, ramifiés en panicules, portent à leur extrémité, des épillets androgynes, dans lesquels les fleurs femelles sont situées inférieurement, les mâles au-dessus; les unes et les autres offrent une double enveloppe glutineuse; l'extérieure composée de trois courtes valves dont l'une aristée; l'intérieure de deux valves beaucoup plus longues et mutiques; les fleurs mâles offrent dix anthères presque sessiles, portées sur un réceptacle garni de nombreuses écailles paléacées; les femelles ont un ovaire trigone, surmonté de trois stigmates presque sessiles, filiformes et allongés.

DIAPHRAGMATIQUE. **BOT.** On donne cette épithète aux organes et particulièrement aux fruits, tels que la

gousse ou le légume, qui sont divisés en deux ou plusieurs loges monospermes, par des cloisons transversales.

DIAPHRAGME. *Diaphragma*. Cloison ou plan de séparation, qui partage en deux ou plusieurs cavités un organe quelconque; on observe des Diaphragmes dans la structure anatomique des animaux de toutes les classes; il s'en présente plus souvent encore dans les diverses parties des végétaux et particulièrement dans le fruit. Enfin les minéraux offrent souvent, dans leurs cavités géodiques, des Diaphragmes cristallins, nés de la juxtaposition des molécules dans une direction continue.

DIAPHYLLE. *Diaphyllum*. BOT. Genre établi par Hoffmann (*Plant. umbellif. Genera*, 1, pag. 112) aux dépens du *Buplevrum*, et dont il fixe ainsi les caractères : les involucre, général et partiel, d'une à cinq folioles ovales, aiguës, persistantes; pétales infléchis au sommet, insérés sous le stylopode; akènes oblongs à cinq angles, marqués de fossettes (*vallecule*), planiuscules ou légèrement creusés et striés. Les différences que ces caractères présentent avec ceux des *Buplevrum* sont si légères, qu'il n'est guère possible d'admettre le *Diaphyllum* d'Hoffmann autrement que comme une simple section du genre Buplevre. Elle comprendrait les *Buplevrum longifolium*, L., *Buplevrum aureum*, Fischer (*Hort. Gorenki*), et *Buplevrum tri-radiatum*, Adams.

DIAPHYSISTÉES. *Diaphysistææ*. BOT. Gaillon donne cette qualification aux Hydrophytes filamenteuses, dont le tissu cellulaire ou le tégument, au lieu d'être continu intérieurement, se trouve renforcé transversalement de distance en distance, par des cellules plus denses, ou par des sortes de cloisons, comme dans un grand nombre de plantes des genres *Conferva* et *Ceramium* de Roth. Les Thalassiphytes et les Hydrophytes Diaphysistées sont celles que l'on appelle improprement articulées. Bonnemaison, dans son Mémoire sur ces végétaux, les a nommées localées. Cette dénomination ne donne pas une idée assez exacte de la physiologie de ces êtres. V. les mots ENDOCHROMES, ENDOPHRAGMES ET HYDROPHYTES.

DIAPRÉE ou **DIAPRIE.** *Diapria*. INS. Hyménoptères; genre fondé par Latreille dans la famille des Pupivores. Caractères : antennes insérées près du front, coudées, de quatorze articles dans les mâles, et de douze dans les femelles; mandibules ayant trois ou quatre dentelures; palpes maxillaires filiformes, longues, de cinq articles, trois aux labiales, dont le dernier plus gros; les quatre ailes sans nervures. Le genre Diaprie de Latreille paraît correspondre à celui désigné par Jurine (Classification des Hyménoptères, p. 317) sous le nom de Psile. Les Insectes qui le composent sont remarquables par des ailes grandes, n'offrant aucune nervure, et, par conséquent, point de cellules radiales ou cubitales; le corps est étroit; la tête, presque sphérique et verticale, supporte des antennes souvent de la longueur du corps, tantôt filiformes ou plus grosses à leur sommet, d'autres fois grenues ou même garnies de poils verticillés, composées de douze et de treize articles, dont le premier est long; les mandibules sont dentées et pointues;

le thorax, rétréci en devant, est lisse en dessus, et présente un écusson assez saillant; il donne supérieurement attache aux ailes qui, transparentes et velues, n'ont aucune nervure, et dont le point à peine visible ne s'avance pas au delà du tiers de leur bord externe ou antérieur; les pattes sont généralement courtes, avec les cuisses grosses et en massue; l'abdomen, qui est pétiolé, a une forme plus ou moins conique; celui de la femelle renferme une tarière tubulaire, sortant par l'extrémité postérieure et pointue du ventre. Les Diapries ont la démarche lente; on les trouve sur les plantes ou aux environs des habitations, sur les murs.

DIAPRIE RUFIPÈDE. *Diapria rufipes*, Latr.; *Chalcis conica*, Fabr. Elle est noire, avec le premier segment du corselet duvetueux. On la trouve communément en France.

DIAPRIE DE BOSQ. *Diapria Boscii*; *Psilus Boscii*, Jur. Cette espèce nouvelle et remarquable, que Jurine a trouvée dans le mois de juin, sur les fleurs en ombelle, et qu'il a décrite avec soin, est petite, noire et lisse; du premier anneau de son ventre, s'élève une corne solide, faite d'une seule pièce inarticulée et arrondie à son extrémité, qui se recourbe dès sa naissance, pour se porter en avant, en se prolongeant même au delà de la tête : cette corne ne touche pas le corps de l'Insecte; mais lorsqu'il relève son ventre, mouvement qu'il exécute très-souvent, comme si cette corne était pour lui une armée défensive ou offensive, elle se loge alors dans une demi-gouttière assez profonde, creusée sur la partie supérieure du corselet et de la tête, où elle s'adapte très-exactement. Jurine observe qu'il a examiné avec attention cet animal vivant, pour connaître les usages de cette corne, mais qu'il ne peut lui en assigner aucun. Sa fixité au corps ne permet pas de la considérer comme remplissant des fonctions analogues à celles de l'aiguillon.

DIAPRIE VERTICILLÉE. *Diapria verticillata*, Latr.; *Psilus elegans*, Jurine, loc. cit., pl. 15. Il est remarquable par ses antennes à articles en grains de chapellet, avec des bouquets de poils. Jurine dit avoir trouvé, dans plusieurs espèces de ce genre, des femelles aptères. On doit rapporter, suivant Latreille, au genre Diaprie, le *Chrysis Hesperidum* de Rossi, trouvé en France aux environs de Brives. Elle est noire, avec la tête couronnée de tubercules sur le vertex, prolongée inférieurement en une sorte de bec court.

DIAPREPE. *Diaprepes*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhyngophores, établi par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes assez longues, coudées, composées de douze articles dont le second plus long du double que le premier, et les autres beaucoup plus courts, obconiques; massue allongée, ovale; tête allongée en dessous des yeux, presque conique; trompe presque cylindrique, marquée en dessous de trois sillons; yeux arrondis, peu proéminents; corselet plus large que long postérieurement, un peu plus étroit antérieurement, avec les côtés arrondis; élytres ovalaires, beaucoup plus larges que le corselet; épaules élevées, obtusément anguleuses, rétrécies vers l'extrémité et convexes en dessus; pieds allongés; cuisses faiblement renflées; jambes arquées.

Les *Curculio Rohrii*, *festivus*, *marginatus*, *affinis*, de Fabricius, et sept ou huit autres nouveaux, tous de l'Amérique méridionale, sont les espèces connues de ce genre.

DIARINE. *Diarina*. BOT. Ce genre, créé par Raffinesque, est le même que Diarrhène. V. ce mot.

DIARIUM. BOT. V. **DIALIUM**.

DIARRHÈNE. *Diarrhena*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Diandrie Gygine, établi par Palisot-de-Beauvois (*Agrost.*, p. 142, pl. 26, fig. 2), et ainsi caractérisé : axe en panicule simple; lépicène et valve inférieure de la glume carénées et roides; valve inférieure de la lépicène plus courte que les fleurs; valve supérieure de la glume membraneuse, à bords larges, repliés en dedans et émarginés à la base; deux écailles ovales, entières et glabres; deux étamines; ovaire en forme de coiffe; stigmates aspergilliformes; caryopse oblongue, canaliculée, lisse au sommet, coriace, luisante et libre. Beauvois n'a indiqué qu'une seule espèce de Diarrhène, la *Diarrhena Americana*; *Festuca diandra*, Mich. (*Fl. Boreal. Amer.* 1, p. 67, tab. 10). Cette plante qui a le port de l'*Uniola*, dont les racines sont rampantes, et les fleurs au nombre de cinq à sept dans chaque épillet, habite les forêts antiques du Kentucky et de Tennesse aux États-Unis d'Amérique. Roemer et Schultes (*Syst. Veget.* 1, p. 289) ont ajouté à ce genre le *Festuca selacea* de Poirét, d'après la simple indication de cet auteur qui pensait que cette plante pouvait être le type de la *Festuca diandra*.

DIARRHENUM. BOT. V. **HIEROCHLOÉ**.

DIASCIE. *Diascia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, Didymie Angiospermie, établi par Link, aux dépens des Héminiméridées, et auquel il assigne pour caractères : un calice à cinq divisions; une corolle à cinq lobes concaves dans la partie inférieure, qui s'aminçait insensiblement, et à deux lèvres renversées; quatre étamines didymes dont les anthères ont leurs loges écartées; capsule biloculaire, à deux valves; stigmatte obtus. Les quatre espèces connues sont originaires du Cap et forment des arbustes de médiocre grandeur, dont les feuilles sont alternes ou opposées, pétiolées, ovalaires ou lancéolées.

DIASIE. *Diasia*. BOT. Le professeur De Candolle a établi ce genre dans la famille des Iridées, ignorant sans doute qu'il existait déjà sous le nom de *Melaspheerula*. V. **MELASPHÉRULE**.

DIASOME. *Diasomus*. INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Lucasides, établi par Dalman, aux dépens du genre *Synodendrum* de Fabricius. Caractères : antennes coudées, avec la massue composée de trois feuillets; labre exserte, élargi au sommet, à quatre dents; lèvre arrondie, entière, poilue à l'extrémité; mandibules courtes; corps allongé, cylindrique; corselet séparé des élytres par un fort étranglement; premiers segments de l'abdomen contractés, plus grands que les postérieurs; pieds très-courts, comprimés; cuisses sublenticulaires; jambes antérieures dilatées et dentées. Le type du genre nouveau est :

DIASOME DIGITÉ. *Diasomus digitatus*; Dalm.; *synodendrum digitatum*, Fabricius; *Scarites cylindri-*

cus, id., Ent. Syst.; *Passalus cylindricus*, Illig. Il est en dessus d'un brun de poix et en dessous d'un roux testacé, avec les antennes et les pieds de cette dernière couleur; le corselet a des points épars. On le trouve dans l'Inde.

DIASPASIDE. *Diaspasis*. BOT. Ce genre, établi par Brown, fait partie de sa famille des Goodénoviées ou Lobéliacées de Jussieu. Il est caractérisé par une corolle presque régulière, hypocratéiforme, dont le tube se divise en cinq parties; des étamines cachées dans ce tube et à anthères libres; un ovaire uniloculaire, renfermant deux ovules; un stigmatte entouré d'un godet dont le limbe est nu. Le fruit est une noix monosperme par avortement. L'espèce jusqu'ici unique de ce genre, le *Diaspasis filifolia*, est une plante herbacée, de la Nouvelle-Hollande. Sa tige est dressée; ses feuilles sont alternes et légèrement cylindriques; ses pédoncules, axillaires et uniflores, portent une double foliole vers le sommet.

DIASPORE. MIN. Alumine hydratée, Haüy. Ce Minéral, exposé à la flamme d'une bougie, décrépité avec violence, et se dissipe en une multitude de parcelles blanches et brillantes. C'est de cette propriété que son nom a été tiré. Si l'on fait l'expérience en chauffant fortement la matière dans un petit matras, on obtiendra une quantité d'eau considérable. Le Diaspore analysé par Vauquelin, lui a donné sur 100 parties : Alumine, 80; Eau, 17, et Fer, 5. D'après cette analyse, ce serait un hydrate d'alumine; mais quelques essais chimiques ont fait présumer à Berzelius que ce Minéral contenait en outre un élément alcalin. On a longtemps ignoré quel était son gisement dans la nature; ses caractères n'avaient pu être étudiés qu'imparfaitement sur de petits morceaux provenant d'un échantillon unique de cette substance, que Lelièvre avait rencontré chez un marchand de Minéraux. Mais Kammerer, de Pétersbourg, ayant reçu un fragment de Diaspore, fut très-surpris de son analogie avec un Minéral qu'il possédait assez abondamment dans sa collection et qui lui venait des Monts-Oural, où il n'est point rare, et où on le connaît sous les noms de Cyanite et d'Anthophyllite ferrugineuse. D'après l'analyse faite par Hess du Diaspore de Sibérie, il est composé de 85,56 d'Alumine et 14,44 d'Eau, ce qui se rapporte assez bien avec l'analyse de Vauquelin, moins le fer que Berzelius a démontré n'y être qu'à l'état de mélange mécanique. Ordinairement le Diaspore est en petites masses composées de lames légèrement curvilignes, d'un gris tirant sur le verdâtre, et faciles à séparer les unes des autres. Sa gangue est une roche argilo-ferrugineuse. Il se divise, suivant Haüy, parallèlement aux pans d'un prisme rhomboïdal d'environ 150° et 50°, lequel offre une sous-division dans le sens des petites diagonales de ses bases. Il raye la Chaux phosphatée, et pèse spécifiquement, 3,45.

DIASTASE. BOT. Payen nomme ainsi, un corps blanc, opaque, soluble dans l'eau, qu'il considère comme le principe actif des graines céréales germées; c'est-à-dire comme celui qui jouit de la propriété d'activer la séparation des grains de Féculé d'avec la matière gommeuse qui l'accompagne toujours dans les graines céréales.

DIASTELLE. *Diastella*. BOT. Salisbury a proposé,

sous ce nom, l'érection d'un genre pour une espèce de Leucosperme, *Leucospermum puber*, qu'il appelle *Diastella Bryiflora*. V. LEUCOSPERME.

DIASTOPORE. *Diastopora*. POLYTP. Genre de l'ordre des Escharées ou Polypiers à réseau, établi par Lamouroux, dans la division des Polypiers entièrement pierreaux, à petites cellules non garnies de lames, et ayant pour caractères d'offrir un corps composé de couches planes et polymorphes, ou de rameaux fistuleux, couverts, sur une seule face, de cellules tubuleuses, isolées, distantes les unes des autres, et saillantes. Ce genre de Polypiers semble intermédiaire entre les Pheruses, les Elzérines et les Escharées. Il ne renferme qu'une seule espèce : le Diastopore foliacé, figuré et décrit dans la nouvelle édition d'Ellis et Solander, pag. 42, tab. 75, fig. 1, 2, 3, 4. — Il se trouve dans le terrain à Polypiers des environs de Caen.

DIASTROPHIDE. *Diastrophis*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Fischer qui le caractérise de la manière suivante : calice dressé, bigibbeux à sa base ; pétales égaux et entiers ; glandules hypogynes et valvaires ; quatre filaments libres, édentulés ; silicule sessile sur le torus, déhiscente, biloculaire, disperme, à valves bombées en nacelle, carénées et ailées ; semences solitaires, pendantes, sans rebords et lisses ; cotylédons plans, indivis et couchés ; racine ascendante ; cordons ombilicaux subulés, attachés par leur base à la cloison. Ainsi qu'on le voit, ce genre se distingue de tous ceux de la famille ; parmi le petit nombre d'espèces qui jusqu'ici le composent, on remarque le *Diastrophis cristata*, petit arbuste des montagnes de l'Arménie ; ses tiges sont tortueuses ; ses feuilles éparées, glauques, oblongues et petites ; les fleurs sont disposées en grappes terminales, d'un rouge pâle, et de la grandeur de celles de l'*Alyssum maritimum*.

DIATOMA. BOT. L'arbre décrit sous ce nom, par Loureiro, dans sa Flore de la Cochinchine, paraît avoir les plus grands rapports avec le genre *Alangium* de la famille des Myrtacées, et devra probablement lui être réuni quand on en connaîtra mieux l'organisation.

DIATOMACÉES. *Diatomaceæ*. BOT. Famille instituée par Dumortier, dans son analyse des familles des plantes ; il lui assigne pour caractères essentiels : pas de système ligneux ; sporules revêtues d'une couche visqueuse au lieu de derme ; thalle directement sporifère ; frondes formées d'articles très-étroits et se divisant, à la maturité, en fractions séparées. Dumortier a divisé cette famille en deux tribus : les Diatomées et les Frustuliacées ; il a placé dans la première les genres à frondes filamenteuses : *Diatoma*, *Fragillaria*, *Desmidiium*, *Meloseira*, et *Mycoderma* ; dans la seconde les genres à frondes dilatées : *Frustulia*, *Echinella*.

DIATOME. *Diatoma*. BOT. Genre de la tribu des Fragillaires, caractérisé par des segments ou lames formant d'abord un petit filament essentiellement simple et très-comprimé ; ces lames, venant à se disjoindre dans leur longueur, et ne demeurant unies que par deux de leurs angles diagonalement opposés, présentent dans leur écartement la figure d'un zigzag. — Les Diatomes sont tous fort petits, ne se manifestant à l'œil nu que par le duvet roussâtre qu'ils forment sur les plantes aqua-

tiques, soit des fontaines, soit de la mer, duvet qui, par la dessiccation, devient d'un verdâtre argentin, fragile et brillant comme celui que produisent les autres Fragillaires. Tous diffèrent des Nématoplastes, en ce que celles-ci n'affectent point, en se disjoignant, la disposition anguleuse, et des Achnantes qui ont la face antérieure de leur tranche convexe, tandis que la postérieure est concave.

DIATOME VULGAIRE. *Diatoma vulgaris*, Bory. Cette petite espèce a ses segments de forme quadrilatère, solitaires ou se tenant de deux à quatre ensemble après leur disjonction, brunâtres vers le centre où plusieurs sont marqués de deux points ronds, parfaitement transparents. Ces filaments, quand ils sont disposés en zigzag, atteignent une ligne de longueur, mais l'œil désarmé n'y saurait distinguer aucune organisation. Ils recouvrent fréquemment l'extrémité des rameaux du *Conferva glomerata*, L., surtout aux endroits où le courant de l'eau est fort rapide, comme dans les écluses de moulins.

DIATOME DANOIS. *Diatoma Danica*, B.; Diatome à flocons, De Candolle, loc. cit., n° 116; *Diatoma floccosa*, Flor. Dan., pl. 1487, f. 1. Lyngbye et De Candolle rapportent comme synonyme de cette espèce, le *Conferva flocculosa* de Roth (Cat. fasc. 1, p. 192, pl. 4, f. 4, et pl. 5, fig. 5). On le trouve en abondance sur les Fucus, les Céramies et les Conferves de tout l'Océan.

DIATROPE. *Diatropa*. BOT. Dumortier a introduit ce genre nouveau dans la famille des Ombellifères, et l'a formé aux dépens du genre Bupleure dont il ne diffère que parce que les ombelles sont privées d'involucre. Dumortier ne signale qu'une seule espèce : le DIATROPE PERCE-FEUILLE, *Diatropa rotundifolia*, Dum.; *Bupleurum rotundifolium*, L. C'est une plante annuelle, qui se fait remarquer par la manière dont ses tiges percent les feuilles supérieures ; celles-ci sont ovales, arrondies, nervurées, glabres, avec une petite pointe à leur sommet ; les fleurs sont réunies en une petite ombelle terminale, dont les collerettes partielles sont composées chacune de cinq folioles ovales, inégales, jaunâtres intérieurement et terminées par une petite pointe aiguë. Cette plante se trouve en Europe, dans les champs et les terrains secs.

DIAZEUXIDE. *Diazeuxis*. BOT. Genre de la famille des Synanthères, tribu des Mutisiacées, établi par Don qui lui assigne pour caractères : capitules dioïques, multiflores et homocarpes ; involucre sphéroïde, formé d'écaillés coriaces, acuminées, imbriquées et serrées ; réceptacle alvéolé, avec les bords des alvéoles frangés. Les fleurs mâles ont la corolle cylindracée et quinquéfide : celles du rayon sont ligulées, avec la lèvre inférieure simple, les filaments glabres, les anthères longuement biaristées à leur base et le stigmate pentagone. La corolle des fleurs femelle est filiforme dans celles du centre, et difforme dans celles du rayon ; le style est bulbeux à sa base, les stigmates exsertes et souvent contournés en spirale ; les akènes sont comprimés, linéaires-oblongs et glabres. L'aigrette n'a qu'une seule rangée de soies cendrées, aplaties, spinuloso-dentées dans les fleurs mâles ; dans les fleurs femelles on compte trois rangées de soies très-serrées. Les Diazeuxides sont des

arbrisseaux de l'Amérique du Sud, dont les feuilles sont alternes, très-entières, ou subdentées, avec une triple nervure, lisses en dessus, laineuses en dessous; les fleurs sont purpurines. Les trois espèces décrites par Don portent les noms de *latifolia*, *intermedia* et *trinervia*.

DIAZOME ou **DIAZONE**. *Diazona*. MOLL. Genre de la classe des Acéphales sans coquilles (Règn. Anim. de Cuv.), établi par Savigny (Mém. sur les Anim. sans vert., 2^e part., 1^{er} fasc., 5^e Mém., p. 174) qui le range parmi les Ascidies, dans la famille des Thétyes, et lui assigne pour caractères : corps commun, sessile, gélatineux, formé d'un système unique, orbiculaire; animaux très-prédominants, disposés sur plusieurs cercles concentriques; orifice branchial fendu en six rayons réguliers et égaux; l'anal de même; thorax ou cavité renfermant les branchies en cylindre oblong; sac branchial non plissé, surmonté de filets tentaculaires simples; mailles du tissu respiratoire pourvues de papilles; abdomen inférieur, longuement pédiculé, plus petit que le thorax; foie peu distinct; point de côte s'étendant du pylore à l'anus; ovaire unique, sessile et compris dans l'anse intestinale. Ce genre, que Cuvier réunit à celui de *Polyclinum*, ne contient encore qu'une espèce.

DIAZONE VIOLETTE. *Diazona violacea*, de Savigny (*loc. cit.*, pl. 2, fig. 3, et pl. 12). Le corps commun qui contient ces animaux, ressemble beaucoup à un Polypier qui serait gélatineux. Ce corps est cyathiforme, avec la base commune, cylindrique, blanche, tirant sur le bleu; il naît de toute sa circonférence des sommités épanouies, d'un beau violet, à l'extrémité de chacune desquelles on aperçoit deux orifices coniques, rapprochés, à rayons lancéolés et pourprés, dans lesquels sont contenus les animaux. La grandeur totale de ce corps marin est de quatre pouces; le diamètre en a six, et la longueur des animaux particuliers est deux pouces. Ceux-ci offrent une organisation fort curieuse et que Savigny a fait connaître en détail. Ce qu'il nomme l'enveloppe est pourvu à sa base d'une multitude de vaisseaux ramifiés, les derniers rameaux sont violets et renflés en fuseau par le bout. La tunique est cendrée, presque membraneuse dans sa partie abdominale, qui se prolonge en un appendice très-court. Les filets tentaculaires sont grêles, sétacés, au nombre de quinze à seize. Le réseau branchial offre des mailles subdivisées chacune par trois ou quatre petits vaisseaux. La veine branchiale est bordée de filets. L'estomac est petit, strié à l'extérieur, garni au dedans de feuillettes peu saillantes, nombreux, ondulés; le pylore est étranglé et muni d'une valvule annulaire. L'intestin forme d'abord une cavité non glanduleuse; il est garni ensuite, dans la portion descendante de son anse, de glandules confuses dirigées en tout sens, et dans la partie ascendante de glandes plus distinctes, semblables à de petits tubes aveugles, simples ou divisés et pédiculés. L'anus est crépu, l'ovaire se trouve placé à gauche et à l'opposé du cœur. Les œufs sont entourés d'un bord transparent. Savigny accompagne cette description détaillée de dessins fort exacts. La Diazone violette habite la Méditerranée.

DIBOLIE. *Dibolia*. THS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Cycliques, tribu des Galéruccites, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, à articles arrondis, insérées entre les yeux; palpes maxillaires, à article intermédiaire plus épais et le dernier sécuriforme et court; tête en majeure partie retirée sous le corselet; corps ramassé, arrondi; jambes postérieures terminées par une épine fourchue, avec le premier article allongé, inséré au-dessus de l'extrémité inférieure de la jambe. **DIBOLIE DE LA VÉPÉRINE**, *Dibolia echii*, *Altica echii*, Oliv.; antennes noires, fauves à la base; tête, corselet et élytres d'un vert bronzé et pointillés; dessous du corps d'un noir bronzé; pattes fauves, avec les cuisses postérieures bronzées. *L'Altica occultans* de Gyllenhal appartient encore à ce genre; il est oblong-ovale, convexe, noir, irisé en bleu supérieurement; la tête est peu visible; les élytres très-finement striées et pointillées. L'un et l'autre se trouvent en Europe.

DIBOTHRYORHYNQUE. *Dibothryorhynchus*. INTEST. Genre de la famille des Tenoïdes, formé par Blainville, aux dépens du genre *Tænia*, pour les espèces qui ont au sommet de la tête, deux petites trompes ou tentacules hérissés de crochets, ce qui les distingue des *Botryocéphales*. Quant aux autres caractères, ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux attribués au genre *Tænia*. *V.* ce mot.

DICÆLE. *Dicælus*. THS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Bonelli (Observ. Entom., 2^e partie) qui lui assigne pour caractères : mandibules pointues et assez saillantes; quatrième article des palpes très-dilaté à l'extrémité et comme triangulaire; corselet inégal, plus large à la base, échancré antérieurement et postérieurement. Ce genre ne comprend que des espèces propres à l'Amérique septentrionale, et qui sont remarquables par leur forme assez large, pointue postérieurement à peu près comme dans les *Carabus frigidus*, *Carabus Cisteloides*, etc., de Fabricius. Les élytres ne recouvrent point d'ailes et sont soudées entre elles. On voit à leur base une forte carène qui de l'angle extérieur s'étend obliquement jusque vers le milieu. Leur tête offre sur le devant deux enfoncements très-considérables et caractéristiques; c'est de ces deux impressions que Bonelli a tiré le nom qu'il donne à ce nouveau genre. Les Dicæles appartenaient (Règ. Anim. de Cuv.) à la cinquième division de la tribu des Carabiques; ils font partie maintenant (Hist. nat. et Icon. des Coléopt.; par Latreille et Dejean, 1^{er} livr., p. 86) de la division des Thoraciques. *V.* **CARABIQES**. Ce genre a plusieurs points de ressemblance avec les Licines et les Badistes. Cette analogie consiste dans un labre profondément échancré, dans le bord antérieur et supérieur de la tête concave, formant une sorte de centre, et dans l'absence des dentelures à l'échancrure supérieure du menton; les principales différences consistent dans la forme des mandibules qui sont tronquées et très-obtuses dans les Licines et les Badistes.

DICÆOMA. BOR. Nées a proposé pour un petit Champignon du genre *Puccinia*, et que Strauss regarde comme un *Uredo*, la formation du genre *Dicæoma*.

Ainsi le *Puccinia Lynchidearum* de Link deviendrait le *Dicoma verrucosum*, si ce dernier genre était adopté.

DICALICE. *Dicalix*. bot. Loureiro a nommé ainsi un arbre de la Cochinchine, qu'il croit être le même que celui figuré par Rumph (*Hort. Amboin.*, 5, tab. 104) sous le nom d'*Arbor rediviva*. Il est grand, à feuilles alternes, glabres, lancéolées, légèrement dentées, à fleurs de couleur blanche, petites, disposées en grappes presque terminales, les unes hermaphrodites, les autres seulement femelles. Le calice court et quinquédenté est entouré, à sa base, par trois folioles qui simulent un autre calice extérieur, et ont fait donner à ce genre le nom qu'il porte. La corolle est profondément divisée en cinq parties plus longues que le calice. De nombreux filets capillaires, qui la dépassent, s'y insèrent et sont chargés d'anthers arrondies et biloculaires. L'ovaire, à peu près globuleux, est infère, à trois loges renfermant plusieurs ovules; il est surmonté de deux styles épais, et d'un stigmate obtus, trigone. Il devient un petit drupe couronné à son sommet par les dents de ce calice, entouré à sa base par les trois folioles également persistantes, et contenant une graine unique (les autres avortant toujours), dont la forme est celle d'une bouteille. Les fleurs femelles ne diffèrent des hermaphrodites que par l'absence des étamines. Ce genre présente quelques rapports avec le *Stravadia*, dont il se distingue principalement par le nombre quinaire, et non quaternaire, de ses parties. Suivant le docteur Blume qui en a observé dix espèces différentes, à Java, et qui les a décrites dans son *Bydragen*, les Dicalyces doivent prendre place dans la famille des Rosacées, malgré les affinités apparentes de leur fruit avec ceux des Ternstroemiacées, des Oléacées ou des Santaliniées. Ce sont, en général, des arbres élevés, qui couronnent les monts dont se composent les chaînes nombreuses de l'île de Java.

DICARPELLE. *Dicarpella*. bot. Genre formé pour de petites plantes marines, et confondu d'abord par les algologues dans leur genre *Ceramium*, avec une foule d'autres Hydrophytes disparates, et par Lyngbye et Agardh, parmi leurs *Hutchinsia*, dont les Dicarpeilles ont à la vérité toute la texture organique; mais elles diffèrent essentiellement de ces dernières, par la complication de leurs organes générateurs qui se présentent sous deux formes très-distinctes. Dans l'intérieur des rameaux, on découvre des corpuscules obronds, opaques, comme environnés d'un anneau translucide, et bientôt l'on voit se développer en outre extérieurement de véritables capsules, en tout semblables à celles des *Hutchinsia*. Il existe d'ailleurs une tache de matière colorante au centre de chaque article, de sorte qu'une Dicarpeille semble être un amalgame de trois genres fort différents. — Les espèces bien constatées sont : *Dicarpella fastigiata*, B. ; *Hutchinsia* (Lyngb., *Tent.*, p. 108, pl. 55); et *Dicarpella violacea*, *Hutchinsia*, Lyngb., loc. cit., p. 112, t. 55; *Ceramium fucoides*, Cand., *Flor. fr.*, 2, p. 44.

DICARPHUS. bot. Genre proposé par Rafinesque, pour un Champignon imparfaitement connu des États-Unis, qui, intermédiaire entre les Téléphores et les

Hydnes, ressemblerait aux premiers par sa surface supérieure, et aux seconds par l'inférieure.

DICARYER. *Dicaryum*. bot. Genre publié par Rømer et Schultes (*Syst. Veget.*, vol. 4, p. 802), d'après quelques notes manuscrites de Willdenow, et caractérisé ainsi : calice persistant à cinq dents; corolle monopétale à cinq dents, ayant l'entrée du tube velue; cinq étamines; style épais subulé; stigmate obtus; drupe contenant un noyau biloculaire et une graine dans chaque loge. Ce genre, que Kunth n'a rapporté à aucune des plantes qu'il a décrites dans l'ouvrage de Humboldt et Bonpland, renferme deux espèces recueillies par ces illustres voyageurs. Le *Dicaryum subdentatum*, Willd., croît sur le Pichincha; l'autre espèce, *Dicaryum serrulatum*, W., habite la montagne de Quindiu, dans l'Amérique méridionale. Les renseignements laissés sur ce genre par Willdenow, sont trop incomplets pour donner une idée exacte des plantes qui le composent.

DICÉE. ois. Dénomination d'un genre de la méthode de Cuvier, et dont les espèces sont confondues parmi les Philédonus de Temminck. V. PHILÉDON.

DICÈLE. ins. V. DICÈLE.

DICÉPHALE. bot. Se dit d'un fruit qui a deux sommets, c'est-à-dire qui est terminé par deux pointes ou deux cornes, comme par exemple dans les Saxifragées.

DICÉRATE. *Diceras*. moll. Deluc découvrit le premier les singulières Coquilles qui ont servi à former ce genre. Ce fut dans les couches calcaires du mont Salève qu'il les trouva; et Saussure (*Voyage dans les Alpes*, T. I, pag. 190, pl. 2, fig. 1, 2, 3, 4), en faisant la description de cette montagne curieuse, rapporta les observations et les figures qui lui furent communiquées par Deluc. Depuis, Gillet-Laumont eut occasion de retrouver des Coquilles analogues et dans des circonstances semblables à Saint-Mihiel en Lorraine. En 1825, Deshayes, visitant cette localité intéressante, s'assura que les Coquilles de Deluc s'y retrouvaient avec les mêmes assemblages de corps marins pétrifiés, des Polypiers, des Pinnigènes, des Térébratules, des Encrites, etc., avec cette seule différence que la pâte calcaire qui les renferme, étant plus friable dans quelques-unes de ses parties, on en extrait plus facilement et plus nettement les corps pétrifiés; mais il n'a pu dire si la position géologique des couches qui renferment les Dicérates au mont Salève, est semblable à celle de Saint-Mihiel. Dans d'autres parties de la France, dans les départements de la Sarthe, de l'Orne, et peut-être du Calvados, on observe une couche continue sur plus de vingt lieues d'étendue, où on trouve une Dicérate toujours plus petite, bien probablement d'une autre espèce, et dont on n'a eu jusqu'à présent que le moule intérieur accompagné, si ce n'est des mêmes Fossiles qu'au Salève et à Saint-Mihiel, au moins de celui qui est le plus caractéristique, la Pinnigène. Ce qui est très-remarquable dans ce dernier gisement de Dicérates, c'est que la position géologique est la même que celle de Saint-Mihiel. Tels sont les trois endroits, les seuls connus, où l'on ait remarqué des Dicérates; et ils n'appartiennent pas évidemment aux plus anciennes couches du globe.

Depuis longtemps Favanne avait figuré (pl. 80, fig. 5)

une Dicérate, à laquelle Chemnitz seul fit attention. Celui-ci la rapporta mal à propos au *Chama bicornis* de Linné, qui est une espèce vivante et certainement toute différente. Bruguière, ayant vu le type qui avait servi à la figure de Favanne, pensa que l'on pouvait en faire une nouvelle espèce dans le genre Came; ce fut sous le nom de Came bicorne, *Chama bicornis*, qu'il décrit cette Coquille dans l'Encyclopédie, ne connaissant pas, sans doute, celle qu'avait décrite Deluc, et figurée par Saussure, trois années auparavant. Lamarck ne crut pas d'abord nécessaire de créer un genre particulier pour les Dicérites; aussi, il n'en est fait aucune mention dans le Système des Anim. sans vert.; mais un peu plus tard, il le créa dans les Annales du Muséum (vol. 6, pag. 300, pl. 55, fig. 2, A, B). Cuvier (Règne Animal) ne l'admit pas, pensant qu'il présentait trop peu de différence pour le séparer des Cames; cependant Schweiger, DeFrance, Férussac, le conservèrent. Voici les caractères de ce genre : coquille inéquivalve, adhérente, à crochets coniques, très-grands, divergents, contournés en spirales irrégulières; lame cardinale très-large, fort épaisse, portant postérieurement sur la valve droite une forte dent conique et devant une grande fossette profonde; sur la valve gauche, une fossette postérieure recevant la dent postérieure de l'autre valve, et devant elle, une grande dent épaisse, concave, subauriculaire, reçue dans la fossette de l'autre valve; des deux impressions musculaires, l'antérieure est le plus souvent subauriculiforme, et se continue en carène saillante jusqu'à l'extrémité des crochets. Les Dicérites, avec la forme générale des Isocardes, ont l'irrégularité des Cames, vivant, comme celles-ci, fixés aux corps sous-marins par un des crochets, le droit ordinairement qui est aussi le plus grand, le plus irrégulier, et sur lequel on aperçoit l'empreinte de l'adhérence qui fixait la Coquille.

DICÉRATE ARIÉTINE. *Diceras arietina*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI, p. 91; Deluc. Saussure l'a comparée à une corne de Bélier, d'où le nom d'Ariétine que Lamarck lui a donné. Favanne l'a figurée dans sa Conchyliologie (pl. 80, fig. 5). Cette Coquille, grande et épaisse, a ses crochets tournés en spirale, non carénés sur une de leurs faces; la Coquille de Saint-Mihiel paraît être une variété de celle-ci; elle n'en diffère que par sa dent cardinale qui est moins grande, et par les crochets qui sont, dans un certain nombre d'individus, moins surbaissés que dans celle du mont Salève.

DICÉRATE GAUCHE. *Diceras sinistra*, N. Elle est plus petite que la précédente; les crochets ne sont jamais plus saillants que les bords; ses valves, et surtout la plus petite, sont séparées en deux parties inégales par une carène assez aiguë; elle est à l'inverse de la Dicérate ariétine; car si l'on met les grandes valves du même côté, les crochets de l'une vont de droite à gauche; ceux de l'autre vont de gauche à droite; c'est par le crochet de la grande valve qui, ici, est du côté gauche, que la Coquille est fixée. L'inverse a lieu dans la Dicérate ariétine, où la charnière de la valve gauche présente une grande dent, et à côté une fossette de peu de grandeur; dans la Dicérate gauche, la même valve présente deux dents cardinales, une très-grande, tronquée dans son

extrémité antérieure par une petite fossette, et qui suit la direction du corselet; l'autre est placée derrière elle, mais elle est bien plus petite; et derrière celle-ci une fossette conique profonde; la valve droite offre sous le corselet une grande fossette à l'extrémité de laquelle se trouve une dent isolée, arrondie en forme d'un petit mamelon; un peu postérieurement, se voit une petite fossette séparée de la première par une légère élévation; ces deux cavités sont destinées à recevoir les deux dents cardinales de l'autre valve; derrière elles, et sous la lunule, se trouve une grande dent pyramidale sub-triangulaire, qui est reçue dans la fossette correspondante de la valve gauche.

DICÉRATELLE. *Diceratella*. INF. Genre de Microscopiques de la famille des Trichodiées, dont les caractères consistent dans un corps simple, libre, muni de poils tout autour et même à sa surface, et armé de deux tentacules en forme de petites cornes ou de crochets à l'une des extrémités du corps. Ce genre est formé aux dépens des Cercaires et des Leucophres de Müller. Il est peut-être un peu trop artificiel, et chacune des deux espèces pourra devenir le type d'un genre distinct.

DICÉRATELLE TRIANGULAIRE. *Diceratella triangularis*, Bory; *Leucoptra cornuta*, Müll., Inf., p. 157; Encycl., Vers. III., pl. 11, fig. 56-59. Cette espèce, qui se trouve vers le commencement de l'hiver dans l'eau des marais ou de certains fossés, et dont les individus varient beaucoup pour la taille, pourrait au premier coup d'œil être confondue avec les Vorticelles polymorphes et vertes de Müller; comme celles-ci, on la voit changer de forme sous le microscope, mais les molécules qui la constituent ne sont point disposées en séries moniliformes. Sa forme est aplatie, et quand l'animal prend toute son extension, elle devient exactement triangulaire, armée de cornes aux deux extrémités du côté antérieur qui est le plus petit du triangle; sa partie postérieure, atténuée, est tantôt aiguë, tantôt obtuse, et même se divise en deux ou trois lobes; sa couleur est d'un vert foncé; on distingue dans son intérieur trois ou quatre globules qui sont peut-être des propagules. Quand elle se contracte, tous les cils sont cachés, et l'on dirait un gros Volvoce dont la molécule s'agit en dedans. D'autres fois, prenant la figure d'un triangle équilatéral, sans montrer ni cornes ni poils, on dirait une espèce nouvelle du genre Gône. Mais dans la natation ordinaire, les poils s'agitent tout autour; ceux du côté antérieur sont droits, ceux des deux autres sont légèrement inclinés vers la partie postérieure. Tout le corps de ce singulier Protée se décompose en mourant, et les globules vasculaires dont il était un amas se dispersent et ressemblent à des couches de la matière verte de Priesléy.

DICÉRATELLE OVOÏDE. *Diceratella ovata*, B.; *Cercaria ovata*, Müller, Inf., p. 128; Encycl., Vers. III., pl. 9, f. 17-18. Cette espèce marine est fort rare, obronde, comme couverte de petits poils courts, qu'on serait tenté de croire disposés par bandes, et qui rayonnent tout autour. Sa couleur est brunâtre; elle est fort distincte de la précédente, puisqu'elle change peu de forme, et que ses cornes ou tentacules sont situés postérieurement. Elle a aussi une façon de nager toute particulière.

DICERATIER. *Diceratium*. BOT. Lagasca, dans son Catalogue du jardin de Madrid, publié en 1815, établit, sous cette dénomination, un genre qui avait déjà été constitué par R. Brown (*in Hort Kew.*, édit. 1812, vol. 4, p. 117), et en avait reçu le nom de *Notoceras*. Le professeur De Candolle (*Prodr. Syst. veget.*, 1, p. 140) ayant encore ajouté au *Notoceras* une espèce dont les siliques étaient terminées par quatre cornes, a partagé ce genre en deux sections dont il a nommé la première *Diceratium*, et qu'il a ainsi caractérisée : siliques déhiscentes, bicornes; graines comprimées; cotylédons parallèles à la cloison; fleurs jaunes, très-petites; feuilles entières; poils nombreux, appliqués. Cette section ne renferme que le *Notoceras Canariense* de Brown, et le *Notoceras Hispanicum*, DC., ou *Diceratium prostratum* de Lagasca.

DICÈRE. *Dicera*. BOT. Forster a établi sous ce nom un genre très-voisin des *Elæocarpus*, auxquels il a été réuni par Vahl, mais que De Candolle a de nouveau rétabli dans son *Prodr. Systematis*, 1, p. 520. Ce genre, encore fort obscur, fait partie de la nouvelle famille des *Elæocarpacees*, et de la Polyandrie Monogynie. On lui donne pour caractères : un calice formé de quatre ou cinq sépales; une corolle d'un égal nombre de pétales; des étamines au nombre de douze à vingt, ayant les anthères linéaires, terminées par deux soies; le fruit est une capsule à deux loges polyspermes. Ce genre se compose de deux espèces originaires de la Nouvelle-Zélande, savoir : *Dicera dentata*, Forst., Gen., p. 80; *Elæocarpus dentatus*, Vahl, Symb. 3, p. 67; et *Dicera serrata*, Forst., loc. cit.; *Elæocarpus Dicera*, Vahl. De Candolle pense que cette dernière espèce doit constituer un genre nouveau, ou rentrer dans son genre *Friesia*. Gmelin, dans son *Systema*, a réuni au genre *Dicera* le genre *Craspedum* de Loureiro, dont Poiret a fait une espèce d'*Elæocarpus*.

DICÈRE. *Diceras*. INTEST. Nom que Rudolphi, dans ses ouvrages sur les Entozoaires ou Vers intestinaux, a donné à un genre que Zultzer avait appelé Ditrachyure.

DICÈRES. MOLL. Synonyme de Nudibranches.

DICERME. *Dicerna*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Décandrie Diadelphie, institué par De Candolle aux dépens des Sainfoins. Caractères : calice hibractéolé, bilabié; lèvres supérieure entière ou à peine bidentée vers l'extrémité, l'inférieure trifide, avec lelobe intermédiaire un peu plus grand; corolle papilionacée : étendard ovulaire; ailes de même longueur que la carène qui est obtuse ou obliquement tronquée; légume consistant, 2 ou 5-articulé, terminé par une soie; semences orbiculaires et aplaties. Les trois espèces décrites par De Candolle : *Dicerna pulchellum*, *elegans* et *biarticulatum*, sont des arbrisseaux à feuilles composées de trois folioles; à fleurs jaunes portées chacune sur un pédicelle axillaire, garni de bractée. Ces espèces, de la Chine et de l'Inde, ont été divisées en deux sections.

DICÉROBATE. POIS. Sous-genre de Raies, établi par Blainville. V. RAIE.

DICEROCARYER. *Dicerocaryum*. BOT. Genre de la famille des Pédalinées, établi par le professeur Bojer, à l'île Maurice, pour une plante qu'il y a observée et que l'on retrouve sur plusieurs points de la côte orien-

tales de l'Afrique. Caractères : calice divisé en cinq sépales un peu en faux; corolle campanulato-tingente, gibbeuse à sa base, avec son limbe large, partagé en cinq lobes dont l'inférieur ovale, très-long et marqué de sept stries; quatre étamines didynames; anthères oblongues, incombantes; ovaire globuleux, à deux cornes et pubescent; le style est surmonté d'un stigmate fourchu. Le fruit est une noix ovato-rectangulée, à deux cornes, et quadripartite; les noyaux sont uniloculaires avec une ou deux semences; l'embryon est très-petit. Le **DICEROCARYER SINUÉ.** *Dicerocaryum sinuatum*, est une plante grêle, couchée; sa racine est diffuse, lignosocharnue; sa tige est cylindrique, colorée et pubescente; les feuilles sont opposées, étalées, ovales, sinuato-pinnatifides, à lobes ou tronqués ou aigus et quelquefois spinescents; les pédoncules sont axillaires, solitaires, arqués, plus courts que les feuilles, cylindriques et glabres. Les fleurs sont grandes, d'un rose assez vif avec les bords plus foncés; la face extérieure des pétales est hispide.

DICEROS. BOT. Genre de la Didymie Angiospermie, établi par Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, p. 465), et ainsi caractérisé : calice à cinq divisions subulées, velues, droites et presque égales; corolle campanulée, dont le tube est velu intérieurement, et le limbe à quatre découpures obcordiformes, une beaucoup plus grande que les autres; quatre étamines didynames, ayant leurs anthères écartées et bicornes; capsule biloculaire, bivalve et polysperme. Willdenow, dans l'édition de Loureiro, a indiqué ce genre comme identique avec l'*Achimenes* de Vahl, et Poiret l'a réuni au *Columnea*. Ainsi, le *Diceros Cochinchinensis*, Lour., est le *Columnea Cochinchinensis* de l'Encyclopédie. C'est une plante herbacée, velue, à feuilles étoilées, ternées, lancéolées, charnues et glabres; elle croît dans les lieux humides de la Cochinchine, où on la mange confite dans du vinaigre. En adoptant ce genre, Person y a réuni l'*Achimenes sesamoides* de Vahl, et l'a nommé *Diceros longifolius*; mais cette plante que Burmann a décrite (*Flor. Indica*, p. 155) sous le nom de *Sesamum Javanicum*, appartient au genre *Chelone*. Le docteur Blume, dans son *Bydragen tot Flora Java*, a décrit quatre nouvelles espèces de *Diceros* : *Diceros latifolius*; *Diceros montanus*; *Diceros glanduliferus*; et *Diceros caespitosus*, qu'il a découvertes dans les montagnes de la partie occidentale de l'île.

DICHÈNE. *Dichæna*. BOT. Genre de Champignons, de la famille des Hyménomycètes de Fries et établi par lui avec les caractères suivants : périthécies globuleuses, agglutinées, avec une base granuleuse et s'échappant après la destruction du disque d'épiderme qui les recouvre. Thèques presque droites et persistantes. Les *Dichænes* sont de petits Champignons qui s'élancent des parties dures des végétaux, passant à l'état de pourriture. Chevalier a donné à ces Cryptogames le nom de *Lymorphum*.

DICHANTHIUM. BOT. Syn. d'*Andropogon annulatus*.

DICHAPÉTALE. *Dichapetalum*. BOT. Genre de la famille des Térébinthacées et de la Pentandrie Monogynie, fondé par Du Petit-Thouars (*Genera Nova*

Madagascariensis, p. 25), et ainsi caractérisé : calice monophyllé, campanulé, profondément quinquéfide; cinq pétales linéaires à leur base, bifurqués au sommet, et alternes avec les découpures calicinales; cinq étamines alternes avec les pétales, pérygines, dont les filets sont oblongs, les anthères cordiformes; cinq petites écailles à la base de l'ovaire; style simple, trifide au sommet; fruit bacciforme, ayant un tégument charnu et divisé primordialement en trois loges monospermes, mais dont deux s'oblitérent le plus souvent; graine épaisse, sans périsperme, à cotylédons épais, et à radicule petite et supérieure. Le *DICHAPÉTALE* DE DU PETIT-THOUARS, *Dichapetalum Thouarsianum* (*Rœmer Collect.*), est un petit arbrisseau dont les rameaux sont grimpants et presque aphyllés; les feuilles sont alternes, entières, les fleurs petites et disposées en faisceaux axillaires. Il croît à Madagascar.

DICHÉE. *Dichea*. bot. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie de Linné, institué par Lindley qui lui reconnaît pour caractères : sépales et pétales égaux, lancéolés, aigus et libres; labelle deltoïde, dépourvu d'éperons, nu, onguculé, articulé au gynostème qui est cylindrique et aptère; anthère à deux loges renfermant quatre masses polliniques géminées, collatérales, portées sur une caudicule en forme de coin, accompagnée d'une très-petite glandule. Les espèces de ce genre sont américaines et des tropiques; elles consistent en plantes herbacées, épiphytes, caulescentes, rampantes; les feuilles sont petites et distiques; les fleurs, solitaires, sont d'une extrême petitesse.

DICHELAGNE. *Dichelachne*. bot. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Monogynie de Linné, dont la formation est due à Endlicher, qui l'a consigné dans le deuxième cahier de son *Genera* (796). Caractères : épillets à une seule fleur, munie d'un stipe court et barbu; deux glumes membraneuses, acuminées, aussi longues que les fleurs; l'inférieure est un peu plus courte que la supérieure; deux paillettes : l'inférieure membraneuse, scabre, bifide à l'extrémité, avec une arête simple ou articulée, un peu tordue, courbée par le milieu et placée entre les deux segments ou lobes de la paillette; la supérieure est plus courte, moins roide, linéaire, bidentée au sommet; les bords des dents sont très-finement découpés; trois écailles un peu en faux; trois étamines avec les loges des anthères bien distinctes, imberbes et obtuses; ovaire sessile, surmonté de deux styles distincts, que couronnent deux stigmates plumeux, à poils simples; caryopse fusiforme, libre entre ses paillettes. Ce genre est établi d'après une espèce rapportée de l'île de Norfolk; les feuilles sont couronnées et les panicules serrées.

DICHELESTE ou **DICHELESTIER.** *Dichelestium*. crust. Genre de Branchiopodes, famille des Pœcilopes (*Règn. Anim. de Cuv.*), établi par Hermann (*Mém. aptérologique*, p. 13, 16, 125), qui le range dans la troisième famille des Aptères. Ses caractères distinctifs sont : tête hexagone; antennes composées de sept articles; abdomen allongé, plus étroit que le tête; la paire de pattes antérieures dirigée en avant; leurs ongles recouverts et se rencontrant, avec une petite dent vers

l'extrémité de l'article qui précède; la seconde paire allongée, mince, bifide à son extrémité; le dernier article de la troisième paire très-épais, terminé par un ongle très-fort; les quatrième et cinquième paires courtes et bifides; la sixième ressemblant à des tubercules allongés; le bec qui prend naissance derrière les pattes antérieures, a de chaque côté une touffe de filets. — Les Dichélestiers sont de petits Crustacés parasites, vivant sur les branchies de l'Esturgeon dont ils sucent le sang. On n'en connaît encore qu'une espèce, le Dichélestier de l'Esturgeon, *Dichelestium Tursionis* d'Hermann (*Mém. Apt.*, pl. v, fig. 7, 8) qui en a donné une description étendue et fort complète.

DICHEROS. *Dicheros*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonites, établi par Gory et Percheron qui lui assignent pour caractères : chaperon très-court, relevé latéralement en deux cornes droites, avancées, de même grosseur dans toute leur longueur; mâchoire plus longue que large, obtuse, avec le lobe terminal très-court, triangulaire, velu supérieurement; palpes courtes et grosses, dont le dernier article est plus long que les trois premiers réunis; lèvres en carré, échancrée antérieurement et latéralement; corselet demi-circulaire, plus large que les élytres; celles-ci légèrement échancrées; écusson triangulaire, arrondi à son extrémité; sternum avancé, recourbé à son extrémité, vers la poitrine; tarsi au plus de la grandeur des tibiaux.

Dicheros plagiatum, Klug.; *Cetonia bicornuta*, Latr. Il est long de dix lignes, entièrement d'un noir brillant, avec une grande tache rouge-brûlée, qui occupe tout le milieu de l'élytre. On le trouve à Timor. Une seconde espèce est de Java, *Dicheros decorus*; elle a huit lignes de longueur, la tête noire, le corselet rouge, les élytres fauves, avec la suture noirâtre, les pattes rougeâtres.

DICHILE. *Dichilus*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, Décandrie Monadelphie, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice atténué à sa base, profondément bilabié; lèvres supérieure bidentée, l'inférieure à trois dents toutes acuminées. Corolle papilionacée; étendard plus court que la carène qui est obtuse, et plus long que les ailes qui égalent le calice en longueur; étamines monadelphes; la gaine fendue au sommet; style filiforme; ovaire linéaire droit, renfermant huit ovules. Le *DICHILE* *LEBECKOÏNE* est un petit arbrisseau à rameaux cylindriques; à peine garni de quelques stipules; à feuilles composées de trois folioles courtement pétiolées, linéaires, aiguës. Les fleurs sont penchées, jaunâtres, portées sur des pédicelles uniflores, bibractés. Il est originaire du Cap.

DICHLOSTOME. *Dichlostoma*. acal. Genre voisin de celui des Méduses, établi par Rafinesque, pour un animal qui vit dans les mers de Sicile, et auquel il donne les caractères suivants : corps gélatineux, plat; bouche inférieure, située à une des extrémités, et accompagnée de deux appendices. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce qui doit être examinée de nouveau avant d'être réputée suffisamment connue : le *Dichlostome* elliptique.

DICHOBUDES. *Dichobuni*. mam. Troisième division

formée par Cuvier (Oss. foss. T. III, p. 125) dans son genre *Anoplotherium*, et composée de trois espèces : *Anoplotherium Leporinum*, caractérisé par l'égalité, aux quatre pieds, du doigt accessoire avec les intermédiaires. Sa taille et son port le rapprochent du Lièvre. *Anoplotherium Murinum*, grand comme un Cochon d'Inde, connu seulement par une mâchoire. *Anoplotherium obliquum*, de la même taille que le précédent, caractérisé par l'obliquité plus grande de la mâchoire. Ces trois animaux perdus sont du bassin de Paris.

DICHOGAMIE. *Dichogamia*. BOT. Ce nom dérivé des mots *διχα*, séparément, et *γαμος*, nocce, a été donné par Sprengel à la fécondation qui a lieu sur les végétaux unisexués, quand les fleurs mâles et les fleurs femelles ne se développent pas en même temps. Ce botaniste pense que les Insectes déterminent alors une fécondation en transportant le pollen. Il nomme Dichogamie androgyné, la fécondation qui a lieu toujours par l'intermédiaire des Insectes, lorsque le mâle ou l'étamine se développe le premier; et Dichotomie gynandre, celle qui a lieu lorsque la femelle ou le pistil se développe avant le mâle.

DICHOGLOTTIDE. *Dichoglottis*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, établi par Fischer qui le caractérise ainsi : calice à cinq divisions; cinq pétales bifides au sommet; de cinq à dix étamines; deux styles. Le fruit est une capsule à quatre valves et polysperme. Le **DICHOGLOTTIDE A FEUILLES LINÉAIRES**, *Dichoglottis linearifolia*, est une petite plante annuelle, couverte de poils articulés; ses tiges sont dichotomo-rameuses, garnies de feuilles épaisses et linéaires; les pédoncules sont allongés, capillaires, terminés par une petite fleur blanche ou rougeâtre. On la trouve sur les bords de la mer Caspienne, non loin du lac salé d'Indersk.

DICHOLOPHUS. OIS. *V. CARIAMA*.

DICHOMINUM. BOT. *V. MARCHANTE*.

DICHOMME. *Dichomma*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Tentyridés, établi par Sollier avec les caractères suivants : antennes courtes, épaisses, subcylindriques, à articles à peine coniques, aussi larges que longs, excepté le troisième qui est un peu moins court que les autres; le dernier petit, ovalaire, comme tronqué obliquement; palpes maxillaires courtes et épaisses, allant en grossissant insensiblement vers leur extrémité; dernier article court; subcylindrique, tronqué au bout; mandibules courtes, cachées presque en entier pendant l'inaction; leur dent supérieure peu sensible; labre court, arrondi à l'extrémité; menton mitréforme, à angles latéraux recourbés en dedans, avec l'échancrure antérieure anguleuse et une petite dent au milieu; tête suborbiculaire, à épistome tronqué; yeux recouverts au milieu par le bord antérieur et postérieur de la tête, se réunissant au-dessus d'eux, ce qui les fait paraître au premier coup d'œil comme longitudinaux et supérieurs; prothorax subrectangulaire, à quatre angles saillants et prolongés, surtout les antérieurs, avec la base sinueuse, s'appliquant contre les élytres dont le rebord marginal se termine brusquement aux angles huméraux, et ne borde pas la base; écusson un peu saillant, oblong, arrondi postérieurement; jambes antérieures

grêles, épaissies à l'extrémité; tarsi minces, avec les quatre premiers articulés courts. Deux espèces : *Dichomma Maillei* et *Dichomma Duponti*, constituent jusqu'à présent ce genre nouveau; toutes deux se trouvent en Orient.

DICHONDRA. *Dichondraceæ*. BOT. Famille établie par Dumortier, dans son Analyse des familles des plantes, avec les caractères suivants : système ligneux recouvert par le système cortical; enveloppe florale double : l'intérieure monophylle; corolle monopétale, insérée sur le torus; fleurs symétriques; placentaires funiculaires, attachés à l'axe; fruits oligospermes, partibles; loges monospermes; valves à bords rentrants; plusieurs styles. Les genres *Dichondra* et *Falkia* composent cette famille.

DICHONDRE. *Dichondra*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, établi par Forster, et qui depuis a reçu différents noms. Ainsi Gærtner l'a décrit et figuré (*de Fruct.*, tab. 94) sous le nom de *Steripha*, qui lui avait été donné par Banks, et Walter en a fait son genre *Demidofia*. Le *Dichondra* se reconnaît à son calice ouvert, profondément quinquéfide; à sa corolle monopétale régulière et rotacée, découpée en cinq lobes, et à peine plus longue que le calice. Les étamines, au nombre de cinq, sont attachées à l'intérieur de la corolle. Les filets sont subulés, les anthères cordiformes, obtuses, à deux loges. On compte deux pistils dans chaque fleur. Ces deux pistils sont quelquefois soudés intimement, de manière à n'en former qu'un seul plus ou moins bilobé; c'est ce que l'on observe, par exemple, dans le *Dichondra Caroliniensis* de Michaux. Chaque ovaire porte un style qui se termine par un stigmate capitulé et comme pelté. Le fruit, renfermé dans l'intérieur du calice qui persiste, se compose de deux akènes quelquefois un peu soudés entre eux par leur base. Chacun d'eux contient une ou deux graines qui partent de sa base et qui se composent d'un tégument épais, crustacé, et d'un embryon très-grand, relativement au volume de la graine, dressé, ayant ses cotylédons courbés et enveloppés dans un endosperme assez mince et charnu. Les *Dichondra* sont de petites plantes étalées, rampantes, ayant le port des *Sibthorpia*. Leurs tiges sont rameuses, pubescentes; leurs feuilles entières, pétiolées, cordiformes ou réniformes; leurs fleurs pédonculées et solitaires à l'aisselle des feuilles.

On a décrit sept espèces de ce genre; mais ce nombre peut facilement être réduit. En effet, plusieurs espèces, telles que les *Dichondra sericea* de Swartz, *Dichondra Peruviana* de Persoon, sont à peine des variétés du *Dichondra repens* de Forster. Cette espèce, qui croît à la Nouvelle-Zélande, à la Nouvelle-Hollande, aux Antilles, sur le continent de l'Amérique, et à l'île de Bourbon, est une petite plante vivace, pubescente : sa tige est étalée sur la terre, rameuse, portant de petites feuilles alternes, réniformes, émarginées ou rétuses à leur sommet; entières, pubescentes à leur face inférieure. Ses fleurs sont petites, portées sur des pédoncules axillaires et solitaires. Cette plante a été décrite sous différents noms. Ainsi Linné fils la nommait *Sibthorpia evolulacea* et Gærtner *Steripha reniformis*. La *Di-*

chondra Caroliniensis de Michaux est bien distincte, par ses deux ovaires soudés ensemble, de manière à sembler ne former qu'un seul pistil plus ou moins profondément lobé.

DICHONÉMIE. *Dichonemia*. BOT. Genre de la famille des Confervées, établi par Blume et Nées (Nov. Act. cur. 15, t. 2), d'après une de ces productions végétales observées par le premier dans l'île de Java. Les caractères qu'offrent le genre sont : des membranes tomenteuses, diversement colorées, et recouvertes de flocons difformes, les uns très-tendres, ramuleux, articulés et pellucides, les autres simples, plus consistants, entremêlés de masses grumeuses et granuleuses, sans présenter de vestiges de sporidies. Ce genre que les auteurs placent près du genre *Leiostroma* de Fries, paraît avoir beaucoup d'analogie avec celui que M^{lle} Libert a publié sous le nom d'*Incononia* ; il ne renferme encore qu'une seule espèce : **DICHONÉMIE ÉRUGINEUSE**, *Dichonemia æruginosa*, Nées. Elle est entièrement velue, composée de membranes suborbiculaires, d'un bleu verdâtre, avec les bords frangés et plus pâles.

DICHORISANDRE. *Dichorisandra*. BOT. Genre de la famille des Commelinées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., qui a été institué par le professeur Mikan, de l'université de Prague, pour une plante d'un port très-élégant, trouvée dans les forêts vierges du Brésil, non loin de Rio-Janeiro. La disposition particulière des étamines a donné l'idée du nom générique, qui est composé des mots grecs Δις, deux fois, χορις, séparément, et ανδρος, mari. Les Dichorisandres à fleurs en thyrses, que nous admirons, pendant tout l'automne, dans nos serres, sont tous provenus de graines introduites en Europe dans le courant de 1820. Depuis lors, trois autres espèces sont venues enrichir ce beau genre, et nous sommes redevables de leur connaissance au botaniste-voyageur le docteur Martius. Les caractères du genre, tels qu'ils ont été tracés par Mikan, sont : un calice composé de trois sépales ; une corolle à trois pétales ; six étamines dont les filaments sont très-courts, et les anthères longues, divergentes et à deux loges ; une capsule trilobulaire, polysperme, entourée par la corolle qui acquiert beaucoup d'épaisseur à sa base. Les espèces que renferme ce genre sont toutes originaires du Brésil. L'une d'elles, que l'on peut regarder comme le type, *Dichorisandra thyrsoflora*, est remarquable par la beauté de son thyrses composé de fleurs bleues-azurées, portées trois à cinq ensemble sur des pédoncules assez courts ; sa tige est neuve, articulée, garnie de feuilles alternes, oblongues, lancéolées, très-glabres, luisantes, et engainantes à leur base. L'ovaire est supère, turbiné, à trois angles arrondis, surmonté d'un style cylindrique, plus court que les étamines, terminé par un stigmate à trois lobes. Le fruit est une capsule presque globuleuse, un peu trigone, à trois loges et à trois valves.

Les racines du **DICHORISANDRE A FLEURS EN THYRSE**, *Dichorisandra thyrsoflora*, Mik., sont des tubercules charnus, munis de petites fibres menues ; elles produisent une ou plusieurs tiges cylindriques, noueuses, articulées, nues dans leur partie inférieure, divisées, dans la supérieure, en quelques rameaux garnis de feuilles alternes, oblongues, lancéolées, très-glabres, luisantes,

rétrécies et engainantes à leur base. Les fleurs sont d'une belle couleur bleue, portées, trois à cinq ensemble, sur des pédoncules assez courts, et disposées en une grappe terminale, longue d'environ trois pouces.

La culture des Dichorisandres ne présente aucune difficulté ; dès les premiers jours du printemps, on sème ses graines sur couche et sous châssis ; et aussitôt que les jeunes plantes ont acquis assez de force pour être transplantées, on les enlève de la terrine et on les distribue dans des pots remplis de terreau de bruyère pur, que l'on enfonce dans la tannée ; on les conduit, du reste, de la même manière que les plantes succulentes, modérant beaucoup les arrosements hors du temps de végétation.

DICHOSMA. BOT. *V. DIOSMA.*

DICHOSPORIER. *Dichosporium*. BOT. Genre de la division des Champignons angiocarpes de Persoon, établi par Nées, caractérisé par un péridium membraneux, hémisphérique, renfermant des sporules globuleuses, opaques et conglobées. Le *Dichosporium aggregatum* a été trouvé par Nées sur l'écorce des Chênes ; c'est une fongosité membraneuse, brune, parsemée de grains blanchâtres et de sporules noires. Il a beaucoup de ressemblance avec le *Spumaria physaroides* de Persoon.

DICHOSTYLIDE. *Dichostylis*. BOT. Brown a distingué du genre *Scirpus* les espèces dépourvues de soies hypogynes, et en a formé un genre nouveau, sous le nom d'*Isolepis*. Parmi ces espèces, les unes ont un style trifide, les autres un style bifide. C'est aux premières seulement que Beauvois conserve le nom générique de Brown, et il assigne aux secondes celui de *Dichostylis* qui indique le double style par lequel il les caractérise.

DICHOTOMAIRE. *Dichotomia*. POLYPT. Genre établi par Lamarck, dans la troisième division de ses Polypiers vaginiformes ; il se compose des deux genres Galaxaura et Liagora de Lamx. ; le premier fait partie des Corallinées, le second des Tubulariées ; l'un et l'autre offrent des différences tellement tranchées que l'on ne peut qu'être étonné de leur réunion.

DICHOTOMIE. *Dichotomia*. BOT. Mode de division par bifurcation. Ainsi une tige est divisée par Dichotomie lorsqu'elle se partage en deux branches principales, qui se subdivisent chacune en deux autres branches et ainsi successivement. Les feuilles sont Dichotomes lorsqu'elles vont en se bifurquant sans cesse. Il en est de même des fleurs et de leurs bractées.

DICHOTOPHYLLE. *Dichotophyllum*. BOT. Ce genre, établi par Dillen, dans la famille des Cératophyllées, ne diffère pas assez du genre qui a donné son nom à cette famille, pour en être distingué. *V. CÉRATOPHYLLE.*

DICHROA. BOT. Genre établi par Loureiro, d'après un arbuste qui habite la Chine et la Cochinchine. Ses feuilles sont opposées ; ses fleurs disposées en corymbes terminaux. Elles présentent un calice globuleux, à quatre dents ; cinq pétales plus longs que lui, épais, étalés ; quinze étamines plus courtes, à filets ténus et inégaux entre eux, à anthères ovoïdes et dressées ; un ovaire renfermé dans le calice, surmonté de quatre styles épais, que terminent des stigmates échancrés. Le fruit est une baie à quatre loges polyspermes. Ces caractères suffi-

sent-ils pour fixer la place de ce genre? A-t-il quelques rapports avec les Cercodiennes ou avec l'*Hydrangea*? — Le nom de *Dichroa*, qui, d'après son étymologie, signifie double couleur, est dû à celle des corolles, qui, blanches à l'extérieur, sont bleues au dedans, ainsi que les étamines. Loureiro a donné à son unique espèce le nom de *febrifuga*, à cause des propriétés de cette plante, dont les feuilles et la racine sont employées, dit-il, avec succès, dans le traitement des fièvres intermittentes.

DICHROCÉPHALE. *Dichrocephala*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, institué par De Candolle, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame, à fleurs tubuleuses, celles du rayon femelles, tri ou quadridentées, disposées sur plusieurs rangs; celles du centre hermaphrodites, quelques-unes mâles par avortement et quadridentées; réceptacle nu, conique; involucre étendu, formé d'un seul rang d'écaillés ovales presque égales. Les fleurs femelles ont la corolle cylindrique, avec l'orifice en forme de cloche; le style est inclus; l'akène est comprimé, dépourvu de bec. Les sept espèces de ce genre, décrites jusqu'ici, appartiennent au cap de Bonne-Espérance, à Madagascar ou aux Indes. Ce sont des plantes herbacées, annuelles, glabres ou faiblement velues, rameuses, ascendantes, à feuilles alternes, dentées, cunéiformes ou pétiolées; les capitules sont petits, globuleux, portés sur des pédicelles courts et grêles.

DICHROCÈRE. ANNÉL. V. DICROCÈRE.

DICHROITE. MIN. *Iolith*, W.; Cordiérite, Haüy. Substance qui ne s'est encore rencontrée qu'en cristaux réguliers, ou en masses vitreuses, à cassure inégale, d'un bleu violâtre par réflexion, et offrant une double couleur par transparence, savoir : celle de la surface, lorsqu'on dirige le rayon visuel parallèlement à l'axe des cristaux, et une couleur d'un jaune brunâtre, lorsque ce rayon est dirigé perpendiculairement à l'axe. C'est de là que vient le nom de Dichroïte donné à cette substance par Cordier, qui, le premier, en a fait une description exacte et complète. Elle a pour forme primitive un prisme hexaèdre régulier, divisible par des plans perpendiculaires à ses côtés, et dans lequel la hauteur est à l'arête de la base à peu près dans le rapport de neuf à dix. Suivant l'analyse de Bonsdorff, elle résulte de la combinaison d'un atome de Bisilicate de Magnésie avec quatre atomes de Silicate d'Alumine, et cette dernière base est souvent remplacée par le Fer; en poids, elle contient : Silice, 50,64; Magnésie, 7,88, et Alumine, 41,48. — La Dichroïte raye fortement le verre, et difficilement le Quartz. Elle pèse spécifiquement 2,16; elle est douée de la double réfraction. Un fragment de ce Minéral, exposé à l'action du chalumeau, se fond en émail gris nuancé de verdâtre. Les formes régulières observées et décrites par Haüy, présentent le prisme hexaèdre ou simple ou modifié sur les arêtes longitudinales et sur celles des bases. La Dichroïte appartient au sol primitif et aux terrains volcaniques anciens. Elle a été trouvée d'abord en Espagne, aux environs du cap de Gates et à Granatillo, près de Nijar, dans la baie de San-Pedro. Elle y a pour gangue un tuf formé d'une matière argileuse qui enveloppe des Grenats trapézoïdaux et des

James de Mica noir. Cette variété a été désignée quelquefois sous le nom de Spanisher Lazulith. On a trouvé aussi la Dichroïte près de Bodenmais en Bavière; elle a un aspect plus vitreux que celle d'Espagne; et sa gangue est composée d'Amphibole vert, de Chaux carbonatée lamellaire blanchâtre, de Fer oligiste et de Fer oxydé brun. Werner a fait de cette variété une espèce particulière à laquelle il a donné le nom de *Peliom*. La Dichroïte existe aussi au Saint-Gothard, près de l'endroit nommé le Pont-du-Diable; à Arendal, en Norvège, avec du Mica noir, et dans la mine de Cuivre d'Orjervi, près d'Abo en Finlande. La variété d'Orjervi, et celle de Sala en Suède, ont été décrites sous le nom de *Stienheilite*. Enfin on a trouvé la Dichroïte au Groënlând dans un Granite, en Sibérie, au Brésil et à l'île de Ceylan. C'est de ce dernier endroit que provient principalement la variété que l'on débite dans le commerce, sous le nom de Saphir d'eau, et que l'on a mise au rang des pierres fines, susceptibles d'être taillées comme objets d'ornement. Cette variété a passé pendant longtemps pour un Quartz bleuâtre; mais Cordier a prouvé son identité avec l'Iolithe de Werner, de manière à ne laisser aucun doute sur ce rapprochement.

DICHROME. *Dichroma*. BOT. Syn. de *Dichromène* et d'*Ourisie*.

DICHROMÈNE. *Dichromena*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées, établi par Richard qui l'a composé d'espèces appartenant aux genres *Schœnus* et *Scirpus*, mais qui s'en distinguent surtout par un style simple à sa base qui est coriace et tuberculeuse, et par son akène lenticulaire, comprimé, rugueux transversalement, couronné par la base du style qui est persistante. Les Dichromènes sont des plantes à tiges simples, sans nœuds et sans feuilles, ou plus rarement rameuses, couvertes de feuilles et noueuses. Ses fleurs forment en quelque sorte des capitules ou des corymbes terminaux ou axillaires. Les épillets sont multiflores, composés d'écaillés imbriquées en tout sens, dont les plus extérieures, qui sont vides, ont une couleur différente et forment une sorte d'involucre. Il n'existe pas de soies hypogynes à la base de l'ovaire. Presque toutes les espèces qui appartiennent à ce genre, sont originaires de l'Amérique méridionale.

DICHROMON. BOT. Synonyme de *Verveine*.

DICKIA. BOT. Synon. de *Moutabea*. V. VANDELLIE.

DICKSONIA. BOT. Ehrhart avait donné ce nom à un genre de Mousses, ignorant qu'il était déjà donné à un genre de Fougères; on lui a substitué celui de *Schistotega*. V. ce mot.

DICKSONIE. *Dicksonia*. BOT. Ce genre, établi par L'Héritier, dans son *Sertum Anglicum*, appartient à la tribu des Polypodiacées ou Fougères à capsules entourées par un anneau élastique, complet; il se rapproche d'une part des *Davallia*, par son port et quelques-uns de ses caractères; de l'autre, des *Lindsea*, par la structure et le mode de déhiscence de son tégument; c'est auprès de ces genres qu'on le place en général; cependant quelques-uns des caractères paraîtraient le rapprocher davantage des Cyathées auprès desquelles Brown l'a rangé; mais dans ce cas il faudrait regarder les deux valves du tégument qui entoure les capsules, comme

appartenant toutes deux à un vrai tégument, et ne pas établir que la valve marginale est l'extrémité recourbée des lobes de la fronde. En admettant cette structure, les Dicksonies ne différaient des vrais Cyathées que par la position complètement marginale des groupes de capsules, et par la déhiscence régulière du tégument qui les enveloppe. A l'extrémité de chaque lobe des frondes, on trouve un groupe arrondi de capsules; ces capsules sont insérées comme dans les Cyathées, sur une courte columelle ou sur une sorte de tubercule saillant; elles sont entourées de toutes parts comme ces dernières, par un tégument sphéroïdal, qu'on a regardé, en général, comme formé d'un côté par l'extrémité des lobes de la fronde recourbée; et de l'autre, par un vrai tégument superficiel naissant de la partie inférieure de la fronde, et adhérent au pourtour du lobe recourbé de cette même fronde; la structure différente de l'extrémité de ces lobes, son analogie, au contraire, avec l'autre valve du tégument et leur union dans la jeunesse de la plante, paraissent cependant devoir faire regarder cette valve marginale, non comme l'extrémité de la fronde elle-même, mais comme un vrai tégument qui naît de son extrémité. Il suffit pour cela d'examiner une véritable Dicksonie avant son développement parfait. On voit alors que le tégument qui enveloppe de toutes parts les capsules, ne diffère en rien à la partie inférieure et à la partie supérieure. Plus tard, ces deux parties se séparent en deux valves; et alors, l'une d'elles, faisant suite à la fronde, a été regardée comme une partie même de cette fronde, quoiqu'elle en diffère autant que le tégument des *Adiantum* diffère de celui des *Pteris*, qui naît également du bord de la fronde, et qu'elle ne ressemble pas pour la forme aux autres dentelures de la fronde. Il y a quelques espèces de Dicksonies, dans lesquelles, cependant, le tégument est formé par une véritable écaille ou membrane demi-circulaire, s'ouvrant en dehors, et s'appuyant sur un des lobes de la fronde, sans jamais y adhérer; ces espèces diffèrent beaucoup des vraies Dicksonies, et doivent en être séparées et former un genre distinct; plusieurs espèces d'Amérique et une espèce nouvelle du Népal offrent ce caractère.

Les véritables Dicksonies sont, en général, des plantes de l'hémisphère austral, de Mascareigne, de Sainte-Hélène, de la Nouvelle-Hollande et des îles de la mer du Sud. Plusieurs ont, comme les Cyathées, des tiges arborescentes; tels sont le *Dicksonia antarctica*, figuré par Labillardière; le *Dicksonia squarrosa* ou *Trichomanes squarrosus* de Forster; le *Dicksonia arborescens* de L'Héritier, etc. Les espèces d'Amérique sont, au contraire, plus délicates; et leur port se rapproche davantage de celui des *Davallia*; toutes ces plantes sont cependant très-remarquables par leur fronde très-profondément divisée, et par leurs pinnules à dents aiguës et obliques, caractères qui les font distinguer facilement des autres Fougères et surtout des *Davallies*, dont elles ont un peu le port; mais dont la fronde est en général divisée en lobes obtus et tronqués.

DICLÉSIE. BOT. Ce nom, composé des mots δῆς, deux fois, et κληΐσα, je ferme, a été donné par Desvaux, aux fruits pseudocarpies, simples, composés de la graine

soudée avec la base de la corolle persistante et endurcie, comme ceux des Belles-de-Nuit. Ce sont les *Scleranthes* de Mœnch; cette sorte de fruit peut être réunie avec l'*Akène* de Richard.

DICLIDANTHÈRE. *Didclidantha*. BOT. Martius a établi dans ses *Nov. Gen. et Sp. pl. Brasil.*, ce genre qui doit appartenir à la famille des *Ébénacées* de R. Brown, et à la Décandrie Monogynie de Lin.; il lui assigne pour caractères: un calice quinquépartite; une corolle infundibuliforme, à limbe quinquéfide; dix anthères ovales biloculaires, sessiles, insérées sur la gorge du tube; un ovaire libre, globuleux, à cinq loges monospermes, un style filiforme; un stigmate simple, en tête; une baie globuleuse, à cinq semences qui sont quelquefois réduites à trois par avortement. Les *Didclidanthères* sont des arbustes où des petits arbres à tiges dures et roides, à rameaux allongés et souvent pendants, à feuilles éparses, pétioolées, entières, un peu épaisses, à fleurs bractéolées, assez petites, blanchâtres, réunies en panicules terminales; ils ont été trouvés dans les parties boisées et tropicales du Brésil.

DICLINES. BOT. On donne ce nom aux plantes Dicotylédones dont les fleurs sont unisexuées et portées sur des individus différents. Jussieu a réuni les végétaux qui offrent cette disposition des sexes, pour en former la quinzième ou dernière classe de sa Méthode. Il y a placé cinq familles, savoir: les *Euphorbiacées*, les *Cucurbitacées*, les *Urticées*, les *Amentacées*, et enfin les *Conifères*. Mais il est évident que, par suite des progrès de la science, cette classe doit être supprimée. En effet, les cinq familles qu'elle réunit ont fort peu d'analogie entre elles et doivent être réparties dans les autres classes de la méthode. Malgré la séparation des sexes, il est encore possible de déterminer l'insertion relative des étamines dans les plantes diclines (*V. INSERTION des étamines*), et dès lors ces cinq familles qui, aujourd'hui, en forment un plus grand nombre, par la division qu'on a fait subir à la famille des *Amentacées*, viennent se ranger dans les autres classes de la méthode. Ainsi les *Euphorbiacées* seront placées dans les *Apétales hypogynes* non loin des *Atriplicées*, ou selon quelques autres parmi les *Polypétales* à cause du petit nombre de leurs genres qui sont munis d'appendices pétaloïdes. Les *Urticées* viennent aussi se ranger parmi les *Apétales* à étamines hypogynes. Quant aux *Cucurbitacées*, leur place n'est pas facile à déterminer. En effet elles ont des rapports avec les *Monopétales* à ovaire infère, telles que les *Campanulacées*, et d'une autre part elles se rapprochent des *Polypétales*, telles que les *Grossulariées* et les *Combrétacées*. Les *Conifères* et les familles formées aux dépens des *Amentacées* trouvent également leur place parmi les *Dicotylédones* apétales à étamines hypogynes et à étamines épigynes.

DICLIPTÈRE. *Dicliptera*. BOT. Genre de la famille des *Acanthacées*, établi par Jussieu (*Ann. du Mus. T. IX, p. 251, pl. 21, fig. 5*) aux dépens des nombreuses espèces de *Justicia* de Linné. On y observe, comme dans ce dernier genre, un calice quinquéparti, une corolle irrégulière, bilabiée; deux étamines dont les anthères présentent deux lobes distincts ou soudés. Mais il se caractérise par la forme et la déhiscence de sa capsule;

elle est en effet courte, comprimée, de la forme d'un cadre arrondi ou ovale dont le rebord est renflé et se partage en deux valves naviculaires, qui s'éloignent avec élasticité l'une de l'autre, et prennent une direction presque horizontale, par suite du redressement du rebord marginal, auparavant courbé en arc. Ce redressement ne peut avoir lieu sans que les côtés de la valve se détachent du rebord, depuis leur base jusqu'à leur sommet par lequel leur adhérence subsiste, de manière qu'après l'écartement ils ressemblent à deux ailes tenant à l'extrémité supérieure d'un pivot. De ce sommet, entre les deux ailes, s'échappe un appendice solide, élargi, comprimé, recourbé en crochet, terminé inférieurement par une ou plus souvent deux dents relevées, contre la base extérieure desquelles est attachée une graine orbiculaire, aplatie. Cet appendice est une sorte de demi-cloison qui sépare la capsule en deux loges incomplètes et disperses. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées ou plus rarement des sous-arbrisseaux à feuilles opposées. Quant à l'inflorescence, elle varie et peut, suivant Jussieu, fournir un bon caractère d'après lequel plus de vingt espèces seraient distribués en cinq sections. Les deux premières renfermeraient celles qui ont leurs fleurs disposées en verticilles axillaires et accompagnées chacune de deux bractées, grandes dans la première section, étroites dans la seconde. Dans les deux suivantes les fleurs sont en épis, mais dans l'une ils sont bien fournis, et on observe une bractée unique, plus large que le calice; dans l'autre ils sont lâches, et l'on trouve deux bractées plus étroites que le calice; enfin dans une cinquième section on remarque plusieurs fleurs sur des pédoncules axillaires di ou trichotomes, munis de petites bractées à leurs points de division. Robert Brown pense que le genre *Dicliptère* ne doit pas renfermer toutes ces espèces, mais se borner à celles des première, deuxième et cinquième sections que Solander avait déjà, dans ses manuscrits, séparées sous le nom de *Dianthera*. Il remarque que les espèces de la quatrième section, qui est la *Justicia* de Houston, se distinguent des autres par leur port et les lèvres indivises de leur corolle; et enfin que celles de la troisième paraissent devoir former un genre particulier à cause de leur corolle en masque, dont la lèvre inférieure est plus large et divisée, de leurs anthères dont les loges sont alternes, rapprochées, l'inférieure munie d'un petit appendice à sa base, mais surtout à cause de leur inflorescence. Outre la large bractée qui accompagne chaque fleur et renferme avec le calice deux bractéoles latérales, on observe d'autres bractées disposées sur un double rang, le long et sur le dos de l'épi, remarquables surtout dans une espèce à laquelle elles ont fait donner le nom de *Pectinata*.

DICLITERA. BOT. V. DICLIPTÈRE.

DICLYTRE. *Diclytra*. BOT. Famille des *Fumariacées*; *Diadelphie Hexandrie*. Confondu autrefois avec les *Fumaria* de Linné, ce genre en a été d'abord séparé par Boerhaave (*Lugdun. Batav. Hort.* 1, p. 591) sous le nom de *Capnorchis*. Plus tard Borckhausen (*in Ræmer Archiv.* 1, p. 46), en outre de ce dernier genre, créa le *Diclytra* qui fut négligé par la plupart

des botanistes; car Ventenat, Willdenow, Nuttall, Persoon le laissèrent encore parmi les *Corydalis*, autre démembrement des *Fumaria*. Raffinesque, dans le *Journal de Botanique* de Desvieux, 1809, II, p. 159, rétablit ce genre sous le nom de *Cucullaria* qui ne put être admis, puisqu'il désignait déjà d'autres plantes. Enfin De Candolle (*Syst. Veget.* II, p. 107), réunissant le *Capnorchis* de Boerhaave au *Diclytra* de Borckhausen, a adopté ce dernier nom, et a fixé ainsi les caractères du genre : quatre pétales libres, caducs, disposés en croix, dont deux extérieurs égaux, bossus à leur base ou prolongés en éperons; six étamines, tantôt entièrement libres et simplement rapprochées en deux faisceaux opposés, tantôt soudées au sommet en deux masses, et libres à la base; siliques bivalves, déhiscences, ovales, oblongues, comprimées et polyspermes. Les *Diclytres* habitent les contrées boréales de l'Amérique et de la Sibérie. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, à racines tubéreuses ou fibreuses; elles ont des feuilles pétioles, multifides, le plus souvent insérées seulement près du collet de la racine. Leurs fleurs sont blanches ou purpurines, disposées en grappes, et plus grandes que celles des autres plantes de la même famille. Huit espèces de ce genre sont décrites dans le *Prodromus*, par De Candolle.

DICLYTRE A CAPUCHONS. *Diclytra Cucullaria*, DC.; *Fumaria Cucullaria*, L. Sa hampe est nue; ses fleurs forment une grappe simple, et les deux pétales extérieurs sont munis de deux éperons droits et aigus. Elle a pour patrie les collines ombragées de l'Amérique du nord, depuis le Canada jusqu'en Virginie, ainsi que les monts Alleghany. Andrews (*Bot. Reposit.*, t. 595) a figuré, sous le nom *Diclytra formosa*, une espèce très-voisine de la précédente, mais qui en diffère, selon De Candolle (*loc. cit.*), par ses feuilles, sa hampe rameuse au sommet, ses bractées plus longues, et ses bractéoles plus distantes de la fleur, par ses sépales plus longs, par ses fleurs plus touffues et d'un rouge clair, enfin par ses éperons plus courts, moins aigus et légèrement courbés à leur sommet. Elle est aussi de la Virginie.

DICLYTRE A GROSSES FLEURS. *Diclytra spectabilis*, DC.; *Fumaria spectabilis*, L., *Amœn.*, VII, p. 557, tab. 7. Sa tige, cylindrique et dressée, porte des feuilles glabres, glauques, caulinaires, alternes, hibernées, à segments cunéiformes, trifides ou incisés au sommet. Les fleurs, au nombre de sept ou huit, sont d'une belle couleur purpurine, disposées en grappe terminale, dépourvues de bractées, dans la plante que Linné a eue sous les yeux, mais munies de petites bractées subulées, dans les échantillons rapportés de la Chine par le père d'Incarville, et qui existent dans l'herbier de Jussieu.

DICLYTRE A FEUILLES LINÉAIRES. *Diclytra tenuifolia*, DC. Cette espèce est remarquable par ses éperons très-obtus, sa hampe nue ne portant qu'une ou un petit nombre de fleurs; par ses pédicelles plus courts que le calice, ses feuilles multifides, à segments linéaires. Elle croît au Kamtschatka.

DICLYTRE A BELLES FLEURS. *Diclytra formosa*, DC.; *Fumaria formosa*, Poir., *Dict. encyc.*, Supp. 5, 684; *Corydalis formosa*, Pursh, *Fl. Am.* 462. Le collet de

sa racine est une souche écaillée, couchée presque horizontalement sur la terre; de la partie supérieure naissent plusieurs feuilles trois fois ailées, portées sur de longs pétioles triangulaires, élargis à leur base; leurs folioles sont d'un vert clair, très-glabres, ainsi que toute la plante, cunéiformes, incisées ou dentées à leur sommet. Les fleurs sont roses, pendantes, disposées en une sorte de cyme ou de grappe sur des pédicelles particuliers, munis à leur base de bractées lancéolées-linéaires, et portées six à quinze ensemble sur de longs pédoncules qui naissent dans les aisselles des feuilles. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale.

DICNEMON. bot. Depuis la formation de son genre Leucodon, Schwagrichen en a séparé deux espèces de la Nouvelle-Hollande qu'il a érigées en genre particulier, sous le nom de Dicnemon. Il lui assigne pour caractères : péristome à seize dents fendues en deux jusqu'à la base; coiffe campanulée. Les *Dicnemon calycinum* et *rugosum* sont des Mousses à rameaux cylindriques, à folioles engainantes, à capsules cylindriques et courbes.

DICŒLE. *Dicelus.* ins. Même chose que Dicaële.

DICŒOMA. bot. Nées ayant nommé *Puccinia* le genre *Phragmidium* de Link, c'est-à-dire les Puccinies à plus de deux loges, telles que les *Puccinia mucronata*, *Rubi*, *Potentillæ*, etc., a donné aux vraies Puccinies à deux loges, le nom de *Dicœoma*, dont il ne fait qu'un sous-genre des *Cœoma*. La nomenclature de Link, étant plus ancienne, doit être conservée.

V. PUCCINIE.

DICOME. *Dicoma.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie égale, établi par H. Cassini. Caractères : calathide sans rayons, composée d'un grand nombre de fleurs régulières et hermaphrodites; involucre cylindracé, formé d'écaillés imbriquées, appliquées, ovales, lancéolées, coriaces, membraneuses sur les bords, surmontées d'une arête épineuse; réceptacle plan et sans appendices; ovaire court, cylindracé et poilu; aigrette double, dont l'extérieure formée de petites écaillés nombreuses, filiformes, et munie de petites barbes; l'intérieure a aussi des petites écaillés lancéolées, membraneuses et en forme de paillettes; corolle dont le limbe est plus long que le tube, et divisé presque jusqu'à la base en cinq lanières longues, étroites et linéaires; étamines dont les filets sont glabres et les anthères munies de longs appendices tant au sommet qu'à la base. Une seule plante rapportée du Sénégal par Adanson et conservée dans l'Herbier de Jussieu, constitue ce genre. Cette espèce, à laquelle Cassini a donné le nom de *Dicoma tomentosa* (Bull. Phil., mars 1818), a une tige herbacée et cylindrique, les feuilles alternes, sessiles, spatulées et laineuses.

DICONANGIA. bot. Synonyme d'*Itea virginica*.

DICOQUE. *Dicoccum.* bot. Genre de Champignons, institué par Corda dans la famille des Gymnocètes, de Fries; dans celle des Tuberculariées ou Urédiniées de Nées. Les principaux caractères de ce genre consistent dans les sporidies qui sont ovales, agglomérées sur le disque, par un pédicelle presque nul. On trouve ces plantes sur les vieux troncs; on les reconnaît aux taches

noires qu'elles impriment sur l'écorce où elles sont implantées.

DICOQUE (FRUIT). *Fructus Dicoccus.* bot. Fruit formé de deux coques ou akènes accolés l'un à l'autre par leur côté interne. Ce fruit est le même que le Diakène de Richard.

DICORYPHE. *Dicorypha.* bot. Du Petit-Thouars, dans son Histoire des Végétaux des îles d'Afrique, a décrit sous le nom de *Dicorypha Madagascariensis*, (p. 15, tab. 7), un arbrisseau de la Tétrandrie Dignyie, qui croît à Madagascar où il s'élève à une hauteur de dix à douze pieds. Ses rameaux sont faibles et très-allongés, ornés de feuilles alternes, courtement pétio-lées, oblongues, aiguës, entières, coriaces. Les fleurs sont pédonculées et forment des faisceaux terminaux. Le calice est tubulé, à quatre lobes caducs; la corolle formée de quatre pétales plus longs que le calice, alternant avec ses lobes. Les étamines sont au nombre de huit, dont quatre seulement sont fertiles et anthérifères, et quatre stériles; leurs filets sont connivents à leur base; les ovaires, au nombre de deux, sont adhérents entre eux et font corps avec la base du calice; le style est simple ou profondément biparti; les anthères sont sagittées, à deux loges, s'ouvrant par une sorte de valve ou de panneau. Le fruit est une capsule adhérente avec la base du calice qui persiste, se terminant supérieurement par deux mamelons, s'ouvrant par le sommet, et contenant, dans chacune des deux loges qui le forment, une graine d'un noir luisant, dont l'embryon est renversé. Ce genre paraît avoir de grands rapports avec l'Hamamélide.

DICOTYLE. MAM. V. COCHON.

DICOTYLÉDON. bot. Embryon pourvu de deux cotylédons ou feuilles séminales; tel est celui du Haricot, du Chêne, etc. V. EMBRYON et GRAINE.

DICOTYLÉDONS ou **DICOTYLÉDONÉS.** bot. L'embryon ayant été considéré comme l'organe le plus important en botanique pour la classification, c'est de sa structure qu'ont été tirés les caractères fondamentaux de la division des plantes en familles naturelles. Mais cet organe ne peut fournir de caractères que dans les plantes Phanérogames qui seules en sont pourvues. Or, dans ces végétaux, on a remarqué qu'il présente deux modifications essentielles. Tantôt son extrémité supérieure est parfaitement indivise, tantôt elle est plus ou moins profondément divisée en deux lobes qu'on nomme Cotylédons; dans le premier cas, les plantes Phanérogames ont reçu le nom de Monocotylédones, tandis qu'on les appelle Dicotylédones dans le second. Cette différence dans l'embryon est loin d'être la seule qui existe entre les Monocotylédons et les Dicotylédons. Elle en entraîne d'autres dans le port et l'organisation intime de ces deux groupes. Il nous paraît important de le signaler ici rapidement, en nous attachant plus spécialement aux caractères qui distinguent les Dicotylédons. En effet, lorsque l'on veut connaître un végétal, il n'est pas toujours possible d'en observer l'embryon qui fournit le véritable signe distinctif entre les Monocotylédons et les Dicotylédons; il est donc utile d'avoir quelques autres caractères qui puissent servir à distinguer auquel de ces deux groupes il appartient.

En général les végétaux Dicotylédonés sont plus rameux que les Monocotylédons. Que l'on observe ceux de ces derniers végétaux qui croissent dans nos climats où que la culture y a naturalisés, et l'on verra que ce sont pour la plupart des plantes à tiges simples, très-rarement rameuses. Ainsi le Blé, l'Orge, l'Avoine et toutes les autres Graminées, les Laïches, les Scirpes, les Souchets et toutes les autres Cypéracées, toutes les plantes bulbeuses, qui appartiennent aux familles des Liliacées, des Amaryllidées, etc., qui toutes sont des Monocotylédons, présentent presque constamment une hampe ou tige simple. Il n'en est pas de même dans les Dicotylédons, et sous ce rapport, cette différence est surtout frappante entre les Monocotylédonés et les Dicotylédonés arborescents. Quel contraste entre ces Palmiers dont le stipe élancé et cylindrique s'élève quelquefois à une hauteur de cent pieds, sans donner aucune ramification, et qui se termine par un vaste faisceau de feuilles, et tous les arbres Dicotylédons, tels que les Chênes, les Charmes, les Peupliers, les Saules, etc., qui forment nos forêts européennes! Les feuilles ne sont pas moins différentes dans leur organisation, si on les observe dans chacun de ces deux groupes. Ainsi dans les Dicotylédons, les nervures ou faisceaux de vaisseaux qui se dessinent à leur face inférieure, sous la forme de lignes plus ou moins proéminentes, sont irrégulièrement et en quelque sorte indéfiniment ramifiées et anastomosées entre elles. Observez au contraire celles des Monocotylédonés, et vous verrez que constamment les nervures et leurs ramifications sont toujours parallèles entre elles : tantôt elles y suivent la même direction que la côte ou nervure médiane, comme dans les Graminées, les Cypéracées, les Orchidées, Liliacées, etc.; tantôt elles sont perpendiculaires sur cette dernière, ainsi qu'on l'observe pour les Amomées et les Musacées. Ce parallélisme et cette simplicité dans les nervures des feuilles, est un des caractères les plus faciles pour reconnaître une plante à un seul cotylédon. Ajoutez à ce caractère que presque constamment les feuilles sont engainantes, ce qui est assez rare dans les plantes Dicotylédonées. L'organisation de la fleur nous offrira encore quelques signes distinctifs qui ne sont pas à négliger. Ainsi, à l'exception d'un très-petit nombre de familles, les plantes à deux lobes séminaux sont pourvues d'un périanthe double, c'est-à-dire d'un calice et d'une corolle. Les Monocotylédons, au contraire, n'ont jamais qu'un périanthe simple, c'est-à-dire qu'un calice, qui, très-fréquemment, offre la délicatesse de tissu et les couleurs variées et brillantes qui font l'ornement de la corolle.

Si on coupe transversalement la tige d'une plante Dicotylédonée, annuelle ou vivace, on la voit composée de quatre parties emboîtées les unes dans les autres sous la forme de cercles concentriques. Le premier de ces anneaux, en procédant de la circonférence vers le centre, constitue l'écorce; le second forme la plus grande partie de la masse de la tige; il se compose de fibres longitudinales, entremêlées de tissu cellulaire; le troisième qui est mince, constitue autour de la moelle, occupant le centre et formant la quatrième partie, un cercle composé de vaisseaux séveux, qui porte le nom

d'étui médullaire. Une tige de Monocotylédonée est plus simple dans sa composition, c'est en quelque sorte une masse de tissu cellulaire, dans laquelle sont éparées quelques fibres longitudinales. Mais ces différences sont encore plus grandes entre les végétaux ligneux de ces deux groupes. Le tronc du Chêne ou de tout autre Dicotylédon est formé d'une suite de cônes creux très-allongés, emboîtés les uns dans les autres, offrant au centre un canal longitudinal rempli par la moelle, et à l'extérieur une écorce bien distincte. Coupé en travers, ce tronc présente trois parties différentes : 1^o la moelle renfermée dans le canal médullaire; 2^o les couches ligneuses, qui se composent intérieurement du bois proprement dit, dont le grain est plus dense et plus coloré, et de l'aubier formé par les couches les plus externes, qui sont d'un tissu plus pâle et plus lâche; 3^o de l'écorce qui se compose extérieurement de l'épiderme et de l'enveloppe herbacée ou médulle externe, des couches corticales et du liber. La médulle externe est analogue par sa structure anatomique avec la moelle qui occupe le centre de la tige et remplit le canal médullaire. Elle communique avec elle par le moyen des prolongements médullaires, qui se dessinent sur la coupe d'un arbre Dicotylédon comme des lignes partant en rayonnant du centre vers la circonférence. Tel n'est pas l'aspect du stipe d'un Palmier que l'on a coupé transversalement. Au lieu de présenter cette suite de cercles placés les uns dans les autres, un canal médullaire au centre et une écorce bien marquée à la circonférence, c'est une masse de tissu cellulaire, sans écorce distincte, sans canal médullaire, et dont les fibres ligneuses, au lieu d'être rapprochées et de former des couches ligneuses, sont éparées au milieu du tissu cellulaire.

Dans les Dicotylédons, le tronc présente deux surfaces d'accroissement, au moyen desquelles son diamètre augmente chaque année. Ces deux surfaces sont contiguës; l'une est placée à l'intérieur de l'écorce et l'autre à l'extérieur des couches ligneuses. Chaque année il se dépose entre ces deux surfaces un liquide épais et visqueux qui, par les progrès de la végétation, s'organise et forme une nouvelle couche de bois et une nouvelle couche d'écorce. Les Monocotylédonés, au contraire, n'offrent qu'une seule surface d'accroissement. Ce n'est jamais que par le centre même que le stipe des Palmiers augmente en diamètre.

L'auteur du *Genera Plantarum* a d'abord divisé les Dicotylédons en trois sections principales, savoir : 1^o les *Apétales* qui sont tantôt entièrement dépourvues de vrai périanthe et dont les organes sexuels sont simplement enveloppés d'écaïlles, tantôt accompagnées seulement d'un calice; 2^o les *Monopétales* qui ont un périanthe double, dont l'intérieur ou la corolle est monopétale; 3^o les *Polypétales* ou ceux qui offrent une corolle formée de plusieurs pièces ou pétales. Chacune de ces sections est ensuite partagée en trois classes d'après l'insertion des étamines, savoir : les *Apétales* épigynes, périgynes et hypogynes; les *Monopétales* hypogynes, périgynes et épigynes qui se subdivisent en deux, suivant que les anthères sont libres ou soudées entre elles; enfin les *Polypétales* épigynes, périgynes et hypogynes; ce qui fait dix classes pour les Dicotylé-

dons, auxquelles il faut ajouter les *Dielines* qui comprennent tous les végétaux à deux cotylédons qui ont des sexes séparés, sur deux individus distincts. *V. MÉTHODE et FAMILLES NATURELLES.*

DICOTYLES ou DICOTYLIS. MAM. *V. COCHON TAGNI-CATI.*

DICRÆIA. *Dicræia.* BOT. Selon Jussieu, le genre décrit par Du Petit-Thouars, sous le nom de *Dicræia*, paraît être le même que le *Podostenum* de Michaux. Néanmoins le premier de ces genres offre quelques caractères qu'on n'a pas signalés dans le second.

DICRANE. *Dicranum.* BOT. Ce genre a été subdivisé par quelques auteurs; une seule de ces subdivisions mérite peut-être d'être admise, si elle est fondée sur des caractères bien exacts; c'est le genre *Campylopus* de Bridel. Le genre *Dicrane* paraît devoir renfermer toutes les Mousses dont le péristome est simple, composé de seize dents larges, divisées en deux à peu près jusqu'à moitié, et dont la coiffe est fendue latéralement; les espèces qui forment le genre *Campylopus* de Bridel ont été placées tantôt parmi les *Dicranes*, tantôt parmi les *Grimmia*. En effet, elles réunissent au port des *Dicranum* et à un péristome à peu près semblable, une coiffe campanulée, semblable à celle des *Grimmia*. Si les dents du péristome sont en effet bifides, ce genre mérite d'être conservé, sinon on doit le réunir aux *Grimmia* comme Hooker l'a fait.

Les *Dicranes* présentent deux sections bien tranchées; la première, ou les *Fissidens* d'Hedwig, a les feuilles insérées sur deux rangs opposés, et placées verticalement; leur bord supérieur est divisé en deux lames qui embrassent la tige. Trois ou quatre espèces assez communes, et d'une forme très-élégante, appartiennent à cette section qui mériterait certainement de former un genre particulier, si on trouvait des caractères autres que ceux de la végétation pour les distinguer; ces plantes sont les *Dicranum bryoides*, *adanthoides*, *taxifolium*, etc., de De Candolle. Les autres *Dicranum* qui ont assez d'analogie par leur port, ont les feuilles insérées tout autour de la tige, mais souvent déjetées d'un seul côté; leur tige est presque toujours rameuse, à rameaux dressés et serrés. Ces plantes viennent en général par touffes serrées, ou forment des tapis d'un vert gai dans les bois et sur les berges sableuses; une des plus remarquables est le *Dicranum scoparium*, espèce très-commune, et l'une des plus grandes du genre; sa tige est simple ou à peine rameuse, droite et couverte de feuilles longues, déjetées toutes d'un seul côté; les capsules qui naissent de l'extrémité de la tige sont ordinairement solitaires et portées sur un long pédicelle; elles sont arquées, et leur opercule est très-long. Le *Dicranum glaucum*, que les explorateurs des contrées méridionales de l'Amérique du sud ont observé dans les forêts de la Guiane et du Brésil, et dont ils ont rapporté des échantillons bien constatés, forme dans nos bois des touffes larges et très-serrées, d'un vert blanchâtre, composées de tiges rameuses, très-rapprochées et couvertes de feuilles presque blanches et obtuses. Cette espèce fructifie assez rarement; ses capsules, d'un brun foncé, sont petites et portées sur un pédicelle assez court et de même couleur. Les espèces de ce

genre et surtout de cette seconde section sont très-nombreuses; plusieurs présentent à la base de la capsule une apophyse unilatérale ou *struma*, qu'on a comparée à un goître; tels sont les *Dicranum strumiferum*, *virens*, *falcatum*, *Starkii*, etc.

DICRANIE. *Dicrania.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi par Pelletier et Serville, qui lui donnent pour caractères distinctifs: mandibules déprimées, comme divisées longitudinalement en deux parties; l'interne membraneuse, et l'autre cornée; l'extrémité supérieure n'offrant point de dentelures sensibles; labre caché, ou peu apparent; corps lisse, court, déprimé, large; écusson assez grand; élytres rétrécies postérieurement, au côté extérieur; deux crochets égaux et bifides à tous les tarses: les deux antérieurs ont leur premier article prolongé inférieurement en une dent crochue; deux fortes épines à l'extrémité des quatre jambes postérieures; le bout inférieur des deux dernières jambes dilaté. Ces Insectes, dont on connaît maintenant quatre espèces, appartiennent au Brésil. **DICRANIE VELOUTÉE.** *Dicrania velutina*; d'un brun châtain; corselet couvert de poils jaunes, très-serrés; d'autres, plus longs et redressés, forment sur le milieu deux lignes longitudinales et une petite touffe élevée de chaque côté; élytres avec quelques petites stries longitudinales, irrégulières, et parsemées de petites taches blanches; écusson, dessous du corps et pattes, couverts de poils jaunes; jambes antérieures bidentées au côté externe. Les autres espèces ont été nommées *Dicrania rubricollis* ou *nigra*, *hirtipes* et *flavo-scutellata*, par Serville et Delaporte.

DICRANOPTÉRIDE. *Dicranopteris.* *V. MERTENSIE.* **DICRANOURE.** *Dicranoura.* INS. Lépidoptères; genre de la famille des Nocturnes, tribu des Noctuo-Bombicites, institué par Godard qui lui assigne pour caractères: antennes pectinées, terminées par un petit filif simple et courbe; langue roulée sur elle-même, plus longue que la tête; palpes inférieures cylindracées; corselet laineux, sans crête; abdomen ovulaire; ailes en toit: les supérieures formant un triangle dont la longueur n'excède pas plusieurs fois la largeur; les inférieures ayant la cellule discoidale fermée.

DICRÉPIDI. *Dicrepidius.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Elatérides, formé par Eschscholtz pour un insecte nouveau, originaire de Cayenne, et qui offre pour caractères: antennes simples, plus longues que la tête et le corselet, à articles allongés, le dernier presque linéaire, avec le faux article distinct; front terminé en devant par un chaperon beaucoup plus élevé que le labre, arrondi, à bords tranchants; corselet s'élargissant de devant en arrière, sans rétrécissement marqué; cloison extérieure de la cavité des deux hanches postérieures, dilatée vers l'extrémité interne et brusquement rétrécie en dehors; une palette sous le second et troisième articles des tarses; le quatrième très-petit. L'espèce qui constitue ce genre a été nommée **DICRÉPIDIE RUFIPÈDE,** *Dicrepidius rufipes*; elle est entièrement brune, à l'exception des pattes, qui sont fauves.

DICROBOTRYER. *Dicrobotryum.* BOT. Une plante

des environs d'Angustura, dans l'Amérique méridionale, rapportée par Humboldt et Bonpland, reçut le nom de *Dicrobotryum divaricatum*, de Willdenow qui laissa dans son Herbarium une note manuscrite sur ses caractères génériques. Ceux-ci ont été publiés dans le *Systema Vegetabilium*, T. IX, de Rømer et Schultes, sans aucune recherche qui puisse éclaircir l'histoire de ce nouveau genre. Cependant Kunth, dans l'*Index* qui termine le troisième volume de ses *Nova Genera*, assigne pour synonyme du Dicrobotrier de Willdenow, son *Guettarda xyliostoides*, dont il a donné une belle figure (loc. cit., p. 528, t. 292).

DICROCÈRE. *Dicrocerus*. ANNÉL. Genre établi, en 1814, par Rafinesque-Schmalz (Précis des Découvertes sémiologiques; p. 31) qui le range parmi les Vers (*Helminthosa*) et lui reconnaît pour caractères : corps filiforme; deux yeux et deux antennes sur la tête; flancs mutiques. Il renferme une seule espèce, **DICROCÈRE ROUGEÂTRE**, *Dicrocerus rubescens*. Il a la tête obtuse et la queue aiguë; les anneaux sont plus larges que longs. On le trouve dans les mers de Sicile. Une description aussi abrégée et aussi incomplète ne peut guère servir à reconnaître un genre, et surtout à en caractériser un nouveau. Toutefois on croit voir qu'elle se rapporte à une Annélide voisine des Néréides.

DICRURUS. ois. *V. DRONGO*.

DICRYPTÉ. *Dicrypta*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie de Linné, établi par Lindley qui lui assigne les caractères suivants : périgone composé de folioles dressées et libres : les extérieures ou sépales, assez semblables aux intérieures ou pétales, seulement un peu plus larges; labelle oblong, trilobé, charnu, séparé par un disque calleux du gynostème : ce disque forme en quelque sorte l'articulation; le gynostème est la continuation de l'ovaire; il est demi-cylindrique, plus épais un peu avant le point de jonction avec le labelle, et pourvu d'un clinandre convexe; l'anthère est incomplètement biloculaire; elle renferme quatre masses polliniques aplaties, couchées, dont la postérieure est plus petite; la caudicule est courte, linéaire, attachée à la glandule qui a la forme d'un croissant. On trouve les Dicyrptes entre les tropiques du nouveau continent; ce sont des plantes herbacées, épiphytes, à feuilles coriaces, ligulées, distiques; les pédoncules sont axillaires, solitaires, très-courts, en fourreau à leur base et ne portant qu'une fleur.

DICTAME DE CRÈTE. BOT. Espèce du genre Origan. On a donné improprement le nom de Dictame de Virginie au Pouliot, et de faux Dictame à un Marrube.

DICTAMNE. *Dictamnus*. BOT. Ce genre, que l'on connaît aussi sous le nom vulgaire de Fraxinelle, fait partie de la famille des Rutacées, de la Décandrie Monogynie, L. Un calice à cinq divisions profondes et caduques; une corolle de cinq pétales irréguliers et inégaux; dix étamines libres, adnées, dont les filets sont couverts de glandes tuberculeuses; un style également décliné, offrant cinq sillons longitudinaux, ce qui annonce qu'il est formé de la réunion de cinq styles intimement soudés; un stigmate simple, un fruit composé de cinq capsules uniloculaires, bispermes, soudées

entre elles par leur côté interne, comprimées latéralement, s'ouvrant par leur partie supérieure : tels sont les caractères qui distinguent le genre Dictamne. Une seule espèce le compose, **DICTAMNE BLANC**, *Dictamnus albus*, L., Lamk., *Illust.*, tab. 544, fig. 1; *Dictamnus Fraxinella*, Pers. C'est une plante vivace, à racine fibreuse, qui croît dans les lieux rocailleux des contrées méridionales de l'Europe, en Orient, etc. Sa tige est haute d'environ deux pieds, droite, cylindrique, rougeâtre dans la partie supérieure. Les feuilles sont alternes, imparipinnées, ayant beaucoup de ressemblance avec celles du Frêne; de là le nom de Fraxinelle donné à ce genre par Tournefort et Gærtner. Les folioles sont ovales, aiguës, glabres, luisantes, dentées. Les fleurs sont blanches ou purpurines, pédicellées, obliques, et forment un long épi au sommet de la tige. Les pédoncules de ces fleurs, le calice et la partie supérieure de la tige sont chargés d'une multitude de petites glandes pédicellées, qui sécrètent une huile volatile, très-abondante et d'une odeur très-forte. Aussi cette plante donne-t-elle lieu à un phénomène très-remarquable, et qui a été observé pour la première fois par la fille de l'immortel Linné : à certaine époque de sécrétion, et ordinairement pendant les grandes chaleurs de l'été, chaleurs qui favorisent la plus forte production d'huile essentielle, il s'échappe des glandes ou des poils vésiculeux dont toutes les parties de la Fraxinelle sont couvertes, une grande quantité d'huile volatile, qui forme autour de cette plante une sorte d'atmosphère éthérée. Si vers le soir on y plonge la flamme d'une bougie, l'huile volatilisée s'enflamme, brûle rapidement et produit un de ces éclairs de théâtre. On cultive assez fréquemment le Dictamne blanc dans les jardins; il y forme un très-bel effet par ses longs épis, et présente deux variétés : dans l'une les fleurs sont tout à fait blanches, tandis qu'elles sont purpurines dans la seconde. La racine de cette plante qui est amère et aromatique, était jadis employée comme sudorifique et vermifuge; mais les praticiens en ont abandonné l'usage.

DICTENIDIE. *Dictenidia*. INS. Diptères, genre de la famille des Tipulaires, établi par Brullé qui lui donne pour caractères : antennes du mâle pectinées, à deux peignes inégaux; celles de la femelle sont composées d'articles ovales presque globuleux. Quant aux autres caractères, ils sont absolument les mêmes que ceux du genre *Etenophora*. Brullé cite deux espèces qui font partie du genre *Tipula* de Fabricius; ce sont : *Dictenidia bimaculata* et *Dictenidia paludosa*. Toutes deux se trouvent en Europe.

DICTILÈNE. *Dictilema*. BOT. Rafinesque a décrit sous ce nom, un genre de plantes marines, qu'il caractérise ainsi : filaments anastomosés, réticulés, inarticulés, offrant à leur surface ou à leur point de contact, des tubercules séminifères. Ce genre, qui ne peut être adopté sans un nouvel examen, paraîtrait voisin des Hydrodictyons.

DICTYARIA. BOT. Hill désigne sous ce nom le genre *Phallus*. *V.* ce mot.

DICTYCIA. BOT. Rafinesque appelle ainsi un genre de Champignons très-voisin du *Clathrus*, et qui n'en diffère que par l'absence du volva. Une seule espèce

compose ce genre, c'est le *Dictydia clathroides* qui croit dans l'Amérique septentrionale.

DICTYDIER. *Dictydium*. BOT. Ce genre, fondé par Schrader, ne paraît pas mériter d'être séparé du genre *Cribraria* du même auteur; Persoon les a réunis avec raison. En effet, le *Dictydium* ne diffère du *Cribraria* qu'en ce que tout son péricardium se transforme, à l'époque de la dissémination des sporules, en un tissu réticulé, tandis que dans le *Cribraria* la moitié supérieure seule devient réticulée, et la moitié inférieure persiste sous forme de cupule. A ce genre appartiennent les *Cribraria cernua*, *venosa*, *splendens*, etc., de Persoon; la plupart ont été parfaitement figurés par Schrader. Ce sont de petits Champignons très-élégants par leur forme et leur couleur souvent d'un beau rouge. Ils croissent sur les bois pourris.

DICTYÈ. *Dictya*. INS. Genre de Diptères, établi par Latreille aux dépens de la grande division des Mouches de Linné, et réuni ensuite aux genres Tétanocère et Platystome.

DICTYOLA. BOT. *V. ZONARIA*.

DICTYLOME. *Dictyoloma*. BOT. Genre de la famille des Rutacées, de la Pentandrie Monogynie, établi par Adr. de Jussieu (Mém. du Mus., 12, t. 24) qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques; calice court, à cinq divisions profondes; cinq pétales très-longs; les mâles ont cinq étamines longues, insérées autour de la base d'un gynophore globuleux, portant cinq ovaires grêles, plus courts que les étamines. Les fleurs femelles ont aussi cinq étamines, mais plus courtes que les autres et n'offrant que des rudiments d'anthères; les cinq ovaires sont disposés autour du gynophore, de manière à présenter l'apparence d'un seul, ils sont cotonneux et chargés chacun de quatre ovules; les cinq styles sont soudés et terminés par un stigmaté à cinq lobes. Les cinq capsules sont distinctes, comprimées, à deux valves, renfermant trois ou quatre semences. La seule espèce connue, *Dictyoloma Vandellianum*, appartient au Brésil. C'est un arbuste à feuilles alternes, pinnées, à grappes terminales; les fleurs sont blanchâtres et tomenteuses.

DICTYONÈME. *Dictyonema*. BOT. Agardh a proposé d'établir sous ce nom un genre particulier, pour l'*Hydrodictyon excentricum*, Roth, auquel il a reconnu des caractères parfaitement distinctifs.

DICTYONOTE. *Dictyonota*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Tingidites, institué par Curtis qui en a tracé les caractères ainsi qu'il suit : antennes courtes, cylindriques, à premier article arrondi, le second cordiforme et très-court, le troisième épais, très-long et cylindrique, le dernier court et ovale; rostre reçu dans un sillon du corselet; gaine du suçoir n'offrant que deux ou trois articles distincts; labre court, sans stries; corselet rebordé; pas d'écusson; hémélytres hétérogènes; corps entouré d'appendices membraneux et relevés; pattes assez fortes.

DICTYONOTE CRASSICORNE. *Dictyonota crassicornis*. Tête presque carrée, noire; corselet brunâtre; corps d'un noir mat; antennes épaisses; pattes brunes. On le trouve en Suède.

DICTYOPHORE. *Dictyophora*. BOT. Desvaux appelle

ainsi un nouveau genre de Champignons, qu'il a formé pour le *Phallus indusiatu*s de Ventenat (Mém. Inst. 1, p. 520, t. 7, f. 5). Ce Champignon, originaire de Surinam, se rapproche beaucoup du *Phallus impudicus*; mais il en diffère essentiellement par la présence d'un organe d'une structure tout à fait remarquable. Le chapeau et le pédicule sont réunis par un bourrelet frangé, qu'on prendrait d'abord pour une collerette; mais à mesure que ce bourrelet se développe, les fibres dont il est formé s'allongent, se déploient, et, semblable à une sorte de filet, il recouvre tout le pédicule du Champignon. C'est la présence de cet organe, qui n'existe pas dans les vrais *Phallus*, qui caractérise essentiellement le genre *Dictyophora*.

DICTYOPTÈRE. *Dictyoptera*. INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Malacodermes, tribu des Lampyrides, établi par Latreille, avec les caractères suivants : antennes comprimées, avec le troisième article plus long que le précédent; museau très-court; dernier article des palpes maxillaires renflé; corps mou; corselet élargi, dilaté; articles intermédiaires des tarsi en cœur renversés.

DICTYOPTÈRE SANGUIN. *Dictyoptera sanguinea*, Latr. *Lampyris sanguinea*, L. Noir, avec les côtés du corselet et les élytres d'un rouge de sang; ces élytres sont soyeuses et faiblement striées. En Europe, dans les bois.

DICTYOPTÉRIDE. *Dictyopteris*. BOT. Genre de plantes marines de la division des Dictyotées. Caractères : des feuilles simples ou divisées, souvent dichotomes, toujours partagées par une nervure qui s'évanouit vers leur extrémité; leur substance est confusément et irrégulièrement réticulée; fructification : petites capsules formant des masses un peu saillantes, éparses sur les feuilles, quelquefois sur deux lignes parallèles à la nervure, très-rarement en séries transversales. Les Dictyoptérides se distinguent des Amansies par l'irrégularité des mailles du tissu et par la fructification; la forme de cette dernière partie les rapproche des Dictyotes dont elles diffèrent par la situation des capsules et par la nervure longitudinale. Ce dernier caractère ne s'observe jamais dans les genres *Padina*, *Dictyota* et *Flabellaria* de la même famille. La grandeur de ces plantes varie beaucoup : certaines espèces acquièrent à peine cinq à six lignes de hauteur, tandis que d'autres dépassent souvent un pied. Elles diffèrent également dans l'état de dessiccation et de vie; fraîches et au sortir de la mer, elles sont un peu charnues, roides, presque cassantes, et on y observe l'organisation réticulée avec la plus grande facilité; desséchées, elles deviennent très-minces, très-flexibles, et c'est dans cet état que plusieurs auteurs les ont décrites. Les Dictyoptérides se trouvent dans les zones chaudes et tempérées; elles commencent à paraître vers le cinquante-cinquième degré de latitude nord. Communes dans la Méditerranée, elles semblent devenir plus rares à mesure qu'on se rapproche de l'équateur; nulle part les espèces ne sont nombreuses. L'on n'en connaît encore que dix à douze, parmi lesquelles on doit citer le *Dictyopteris Justii*, des Antilles, remarquable par sa grandeur; le *Dictyopteris polypodioïdes*, de la Méditer-

ranée, le *Dictyopteris serrulata*, de l'Australasie; à bord garni de petites dentelures; les *Dictyopteris delicatula* et *prolifera*, des mers des Indes, parasites et très-petites, etc.

DICTYOSIPHON. *Dictyosiphon*. BOT. Genre de la famille des Fucaçées, établi par Greville aux dépens des Scytosiphons d'Agardh. Les frondes sont également filiformes, membranacéo-coriaces; mais elles en diffèrent en ce qu'elles sont tubuleuses et garnies d'une multitude de ramifications. Les apothécies sont éparses à la surface de toutes les parties de ces plantes Cryptogames, et l'on considère le *Scytosiphon subtilis*, *Fucus subtilis*, Turn., t. 254, comme le type du genre nouveau.

DICTYOTE. *Dictyota*. BOT. Genre établi par Lamouroux, en 1809, aux dépens des Fucus et des Ulves de Linné: Il offre pour caractères: des feuilles sans nervures, en général dichotomes ou comme déchirées, à substance réticulée; capsules en petites masses éparses, rarement en lignes. C'est un des genres les plus naturels de la nombreuse famille des Hydrophytes, quoique les plantes dont il est composé aient été classées les unes parmi les Fucus, les autres parmi les Ulves. Leur substance est un réseau d'une finesse extrême, invisible à l'œil nu, soutenu par un autre réseau beaucoup plus grand que l'on peut quelquefois apercevoir sans le secours des instruments. Le premier est beaucoup plus irrégulier que le second dans lequel les mailles transversales sont moins fortes que les longitudinales. Les feuilles ou les frondes toujours sans nervures, rarement rameuses, presque toujours dichotomes, offrent ordinairement des formes linéaires comme les feuilles des Herbes; elles ne sont jamais velues; leur partie inférieure présente quelques poils plus nombreux sur la racine qui semble en être entièrement composée. Cette racine n'est jamais rameuse comme celle des Laminaires, ni en empatement comme celle des Floridées; elle a le caractère de la racine des Dictyotées. La fructification est très-rarement en lignes bien tranchées; en général elle est éparsée. Quelquefois des fructifications éparses sont contenues entre deux lignes d'autres fructifications parallèles aux deux bords de la feuille, ou bien entre des lignes en zigzag ou irrégulières et transversales. Cette fructification est composée de capsules nombreuses, réunies en masses plus ou moins saillantes. Les feuilles de quelques espèces, larges, planes inférieurement, se terminent quelquefois en lanières filiformes et cylindriques, sur lesquelles les fructifications forment des sortes de verrues; tels sont le *Fucus rhizodes* de Turner, T. IV, tab. 255, et ses congénères dont un botaniste a fait un genre particulier.—Les Dictyotes ont une couleur verdâtre, plus ou moins foncée, qui ne change presque point par la dessiccation; exposées à l'action de l'air et de la lumière, elles prennent une teinte plus foncée, rarement une nuance fauve ou jaune-blanchâtre. Elles paraissent répandues dans toutes les mers, et sont plus communes dans le centre des zones tempérées que partout ailleurs. Parmi elles on remarque le *Dictyota ciliata*, des côtes de France, dont les fructifications sont éparses et en lignes transversales, très-irrégulières; le *Dictyota dentata*, nommé *Fucus atomarius* par Gmelin; plante originaire des Antilles, et que l'on confond encore avec

le *Fucus dentatus*, Floridée commune dans les mers du Nord; le *Dictyota dichotoma*, si variable dans ses formes et si répandu dans l'océan européen; le *Dictyota laciniata*, à substance presque cornée dans l'état frais; le *Dictyota penicellata*, à divisions supérieures cylindriques; le *Dictyota rhizodes* et ses congénères entièrement cylindriques et filiformes, etc.

DICTYOTÉES. *Dictyotew*. BOT. Ordre de plantes marines ayant pour caractères une organisation réticulée et foliacée, une couleur verdâtre ne devenant jamais noire à l'air. Cinq genres au moins composent cette famille qui se distingue de toutes les autres par son organisation réticulée, facile à observer dans toutes les espèces avec le secours de la loupe et même à l'œil nu. Ces plantes, pourvus d'une tige, de rameaux et de feuilles à nervures ou sans-nervures, n'offrent dans leur organisation que du tissu cellulaire et un épiderme très-épais. Les mailles ou cellules, souvent irrégulières, présentent presque toujours une forme hexagone ou carrée. Elles sont remplies par une autre sorte de tissu cellulaire plus régulier, beaucoup plus petit et à peine visible avec les plus fortes lentilles des microscopes. Ce dernier tissu contient une substance mucilagineuse, dans laquelle réside le principe colorant des Dictyotées; le premier, que l'on pourrait peut-être considérer comme la partie ligneuse ou solide de ces plantes, paraît composé de membranes plus épaisses et plus fortes longitudinalement que transversalement. Dans les tiges et les nervures, les cellules, beaucoup plus allongées que dans les feuilles, ont les membranes transversales à peine sensibles, ce qui donne à ces parties un aspect fibreux. Les fructifications, très-nombreuses, jamais tuberculeuses, couvrent la surface des feuilles: ce sont des capsules granifères, innées dans la substance de la plante, recouvertes d'une légère pellicule épidermoïque, qui souvent se déchire et même se détruit avant la maturité des graines; dans quelques espèces, elles deviennent saillantes, jamais elles ne sont isolées; elles forment par leur rapprochement, plutôt que par leur réunion, des taches polymorphes ou des figures linéaires, simples ou doubles, longitudinales, transversales, éparses, etc. La racine des Dictyotées diffère de celles des Fucaçées et des Floridées. C'est une callosité entièrement formée de petites fibres, qui produit sur tous les points de sa surface une grande quantité de poils longs, très-fins et très-nombreux, de la même nature et de la même grosseur que les fibres de la callosité, d'une couleur blanchâtre quand la plante est vivante, et jaunissant, devenant même d'un fauve brun par la dessiccation et le contact de l'air. Ces poils couvrent ordinairement la partie inférieure des tiges; dans quelques espèces, ils se prolongent jusque sur les nervures; dans d'autres, ils s'étendent sur une des deux surfaces des feuilles; dans certaines, ils ne dépassent pas la racine, et même ils y sont en très-petit nombre; mais aucune Dictyotée n'en est entièrement dépourvue. La quantité de ces poils augmente avec l'âge; ils varient dans leur forme ainsi que ceux des plantes terrestres. Ils disparaissent cependant et se développent à certaines époques, et ne persistent en général que sur les tiges ou les nervures. On peut comparer les Dictyotées aux feuilles

des Géophytes ou plantes terrestres, elles leur ressemblent par une foule de rapports, surtout par l'action que les fluides atmosphériques exercent sur les uns comme sur les autres. — La couleur, moins olivâtre que celle des Fucacées, n'offre point les brillantes nuances des Floridées; c'est un vert plus ou moins vif, nuancé souvent de fauve, qui change peu par l'action de l'air et de la lumière, à l'exception des tiges ou des principales nervures qui prennent quelquefois une teinte noirâtre. — Il n'est pas rare de trouver des plantes terrestres dont les feuilles colorées en rouge ont plus d'éclat que les fleurs; les Thalassiophytes foliacées présentent le même phénomène; quelques espèces offrent une couleur rosâtre, d'autres un brun fauve, plusieurs un olive rougeâtre; mais ces plantes ne forment pas la cinquième partie des Dictyotées. On ne les observe point dans les Fucacées. Ces plantes vivent une ou plusieurs années; presque toutes celles qui sont pourvues de nervures paraissent vivaces, et sont particulières aux latitudes tempérées ou équatoriales. Les Dictyotées sans nervures se trouvent dans toutes les mers et sont annuelles. Cette famille est composée des genres *Amansie*, *Dictyoptère*, *Padine*, *Dictyote* et *Flabellaire*.

DICTYURE. *Dictyurus*. BOT. Voyage de Belanger aux Indes-Orientales; Botanique, 2^e partie, p. 170, pl. 1, fig. 2 : « Encore que la fructification de cet extraordinaire et charmant végétal ne nous soit pas connue, dit Bory de St-Vincent, nous n'hésitons pas à le prendre pour type d'un genre nouveau, dont le nom indiquera la texture et la forme générale. Mais sa beauté, qui nous a frappé dans un examen attentif, ayant échappé au premier coup d'œil de M. Belanger quand il découvrit notre Dictyure, ce naturaliste n'en a malheureusement recueilli qu'un échantillon bien incomplet. Nous en recommandons la recherche aux voyageurs qui visiteront les mêmes parages! » On peut, d'après cela, se dispenser de rapporter les caractères provisoires du genre *Dictyurus*.

DICUTDALAGA. BOT. Arbrisseau des Philippines, peu connu, bien qu'il ait été figuré par Camelli.

DICYPELLIER. *Dicypellium*. BOT. Genre de la famille des Thymélées, établi par Nées qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques; les femelles composées d'un périgone profondément divisé en six parties étalées, planes, égales et persistantes; douze étamines stériles, disposées sur quatre rangs; et celles des trois rangs extérieurs pétalodées; ovaire uni-oculaire, uniovulé; style court; stigmata aigu. Le fruit consiste en une baie sèche, implantée sur le périgone épaissi, dont le disque s'est dilaté hexangulairement. La seule espèce connue est un arbre du Brésil, à feuilles alternes, penninervées, réticulées; les fleurs peu nombreuses sont réunies en grappes simples.

DIDACTYLE. ois. Qualification qui s'applique particulièrement à l'Autruche qui n'a que deux doigts.

DIDELPHE. *Didelphis*. MAM. V. SABIQUE.

DIDELPHES. MAM. Blainville, divisant les Mammifères en deux grandes classes, appelle la première celle des Monodelphes, et la seconde celle des Didelphes qui renferme les Marsupiaux de Cuvier et les Monotrèmes de Geoffroy. V. ces mots.

DIDELTA. *Didelta*. BOT. Genre de la famille des Synganthérées et de la Syngénésie frustranée, établi par L'Héritier qui lui donne les caractères suivants : capitule rayonné; les fleurons du centre mâles; ceux de la circonférence hermaphrodites; les demi-fleurons de la circonférence, au nombre de douze, en languettes et femelles; involucre formé de folioles disposées sur deux rangs; trois extérieures très-grandes, cordiformes, les intérieures longues, lancéolées, au nombre de douze, alternativement plus grandes et plus petites; réceptacle central trigone, presque nu ou couvert de courtes soies, divisible en trois péricarpes osseux, trigones, qui adhèrent chacun à la base de la foliole de l'involucre externe, et qui sont entourés d'un autre côté par trois des folioles intérieures. Ces sortes de péricarpes renferment plusieurs loges dans lesquelles sont enclavés autant d'akènes oblongs, et couronnés par une aigrette ciliée, roide et proéminente extérieurement. L'espèce décrite par L'Héritier sous le nom de *Didelta tetragoniaefolia* est une belle plante herbacée, rameuse, pubescente au sommet, dont les feuilles sont alternes et charnues, les fleurs jaunes, terminales et solitaires. Aiton (*Hort. Kew.*, vol. 5, p. 256) et Persoon ont changé son nom spécifique en celui de *carcosa*. D'un autre côté, Thunberg et Linné fils l'ont décrite sous des noms de genre différents; ainsi, pour ce dernier, c'était une espèce de Polymnie, et Thunberg en faisait le type de son genre *Choristea*. Elle a été introduite dans les jardins d'Europe au moyen de graines venues du cap de Bonne-Espérance. Comme elle fleurit pendant tout l'été et l'automne, que ses graines viennent à maturité, qu'elle peut passer à l'état frutescent si on la conserve dans une serre chaude, et qu'elle se multiplie facilement de boutures et de graines, cette plante mériterait d'être cultivée avec soin, si le nombre des belles fleurs composées n'était pas déjà extrêmement considérable dans les jardins. Aiton (*loc. cit.*) en a publié une seconde espèce sous le nom de *Didelta spinosa*, qui correspond au *Choristea spinosa* de Thunberg ou *Fatoniium spinosum* de Gærtner.

DIDEMNE ou **DIDEMNON.** *Didemnum*. POLYP. Savigny a établi, sous ce nom, un genre voisin des Alcyons, dont les caractères consistent dans une masse opaque, spongieuse, d'un blanc de lait, à la surface de laquelle se voient des mamelons disposés en quinconce. Les Didemnes incrustent les Madrépores et les Algues. Chaque mamelon contient un petit Polypier dont la bouche est en entonnoir et munie de six dentcules. Le corps est comme étranglé vers le milieu. Savigny a figuré les deux espèces qu'il a observées sur les côtes d'Égypte, et que l'on retrouve sur les côtes de l'Europe méridionale; l'une, **DIDEMNE CANDIDE**, *Didemnum candidum*, Mém., p. 194, pl. 20, f. 1, a le corps étendu en croute mince, opaque, d'un blanc de lait, plan ou relevé çà et là de quelques gibbosités; orifices jaunes, à rayons très-pointus; enveloppe opaque, toute blanche; thorax d'un jaune safrané ainsi que les viscères de l'abdomen; tunique membraneuse, marquée de fines nervures musculaires; estomac presque globuleux, très-simple; intestin éprouvant deux étranglements légers au-dessous de l'estomac, se repliant communément en avant; ovaire situé du côté gauche. L'autre, **DIDEMNE VISQUEUX**, *Di-*

dennum viscosum, a le corps étendu en croûte mince, un peu transparente, visqueuse, d'un blanc terne; les orifices grisâtres. De même que la précédente, son diamètre total est d'un à deux pouces; la taille individuelle ne dépasse guère une demi-ligne.

DIDERME. *Diderma*. BOT. Ce genre, établi par Persoon, a été depuis limité par Link, aux espèces qui présentent les caractères suivants : le péricidium est globuleux ou irrégulier, sessile ou stipité, formé, comme dans le genre *Didymium*, de deux membranes, l'une extérieure; dure et fragile; l'autre intérieure, plus mince; toutes deux se divisent irrégulièrement au sommet; on n'observe pas de columelle dans son intérieur, mais seulement quelques filaments assez rares, qui naissent du fond de ce péricidium.

Les espèces de ce genre sont peu nombreuses; elles croissent, comme presque toutes celles des genres voisins, en automne, sur les tiges sèches et sur le bois mort.

DIDEROTA. BOT. V. OCHROSIE.

DIDESME. *Didesmus*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, de la Tétradynamie siliculeuse, L., proposé par Desvaux pour le *Myragrum Egyptium* de Linné, adopté par De Candolle (*Syst. Nat.*) qui y a ajouté deux autres espèces. Ses caractères distinctifs consistent en une silicule partagée en deux articles contenant chacun une ou deux graines : l'inférieur est tronqué à son sommet, le supérieur porte le style. Les graines contenues dans chaque article sont pendantes. Le *Didesmus Egyptius*, Desvaux, DC., *Syst. Nat.* II, p. 658; Delessert, *Icon. Sel.*, II, t. 92, est une plante annuelle, qui croît en Égypte et dans les îles de l'Archipel. Ses feuilles inférieures sont entières, elliptiques ou pinnatifides et lyrées; les supérieures sont étroites, lancéolées et simplement dentées. De Candolle réunit aussi à ce genre le *Sinapis bipinnata* de Desfontaines, et le *Bunias tenuifolia* de Smith, *Prodrom. Flor. Græcæ*. Il y ajoute encore, mais avec doute, le *Myragrum pinatum* de Russel.

DIDICILIS ou **DIDICLIS.** BOT. Synonyme de *Gymnogyneum*.

DIDISQUE. *Didiscus*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, Pentandrie Digynie, formé par De Candolle aux dépens du genre *Trachymène*. Caractères : involucre composé de plusieurs folioles placées à la base de l'ombelle; pétales ovales, entiers, un peu obtus; styles divergents; fruit échancré à sa base, assez semblable à deux écussons accolés, comprimé, rugueux, ayant son raphé étroit et ses côtes longitudinales; semences comprimées. Des deux espèces connues de ce genre et qui toutes deux appartiennent à la Nouvelle-Hollande, l'une, *Didiscus cœrulæus*, est velue; elle a les feuilles pétiolées, tripartites, avec les segments divisés en deux ou trois lobes dentés; l'ombelle simple et les fleurs d'un bleu d'azur; l'autre, *Didiscus albiflorus*, est glabre; elle a les feuilles radicales longuement pétiolées, découpées, et les caulinaires beaucoup plus petites et presque sessiles; les fleurs sont blanches.

DIDRIC. OIS. Espèce du genre Coucou.

DIDUS. OIS. V. DRONTE.

DIDYMANDRA. BOT. Willdenow nomme ainsi un arbre du Pérou, qui paraît appartenir à la famille des Euphorbiacées, et que Ruiz et Pavon ont décrit dans leur *Flora péruvienne* sous le nom générique de *Synzyganthera*.

DIDYME. *Didymus*. BOT. Un organe est *Didyme* quand il est formé de deux parties arrondies et réunies entre elles par leur côté interne. Ainsi l'ovaire d'un grand nombre d'Umbellifères, les anthères d'un grand nombre de plantes sont *Didymes*.

DIDYMELE. *Didymeles*. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars (*Hist. des Végét. d'Afrique*, 1^{re} liv., p. 23), sur une plante nouvelle, recueillie par lui à Madagascar. Il appartient à la Diœcie Diandrie, et sa place, dans les familles naturelles, n'est pas encore fixée. Caractères : fleurs unisexuées et dioïques; fleurs mâles disposées en grappe composée, formées de deux petites écailles, dans lesquelles sont deux anthères sessiles, cunéiformes, jointes à leur base et extrorsées; fleurs femelles disposées en épi simple, situé un peu au-dessus de l'aisselle des feuilles, composées de deux petites écailles appliquées contre les pistils; ceux-ci sont formés de deux ovaires monospermes, ovés et sillonnés par leur face interne; ils manquent de style et sont couronnés d'un stigmate bilobé. Aux ovaires succèdent des drupes, dont un avorte quelquefois dans chaque fleur, de formes semblables à celles des ovaires; leur noyau est solide, osseux et enveloppé d'une sorte d'arille charnu et réticulé; la graine est ovée et acuminée; son cordon ombilical est court, et descend du sommet; l'embryon qu'elle renferme est de même forme qu'elle, inverse, et n'est point accompagné d'un périsperme; sa radicule est courte et ses cotylédons sont épais, semi-elliptiques et plans à leur face interne. Le nombre binaire de toutes les parties de la fleur caractérise assez bien ce genre, et lui a mérité son nom de *Didymeles*, qui signifie double membre. Le *Didymeles Madagascariensis*, Du Petit-Thouars (*loc. cit.*, tab. 5), est un arbre qui s'élève à une hauteur médiocre; ses fleurs sont peu apparentes; ses branches forment une cyme élégante; elles sont allongées, garnies de feuilles alternes, épaisses, très-grandes, ovales, lancéolées et acuminées.

DIDYMIER. *Didymium*. BOT. Le genre décrit sous ce nom par Schrader se rapproche beaucoup des *Diderma* et des *Physarum* de Persoon; il est caractérisé par son péricidium stipité ou rarement sessile, ordinairement sphérique, composé de deux membranes distinctes, l'extérieure plus dure et cassante, l'intérieure plus mince et transparente; dans son intérieur on observe une columelle ovoïde ou globuleuse; c'est le seul caractère qui distingue ce genre des *Diderma*, dans lesquels il n'existe pas de columelle. Les sporules que renferme le péricidium ne sont entremêlées que d'un petit nombre de filaments. Les espèces de ce genre sont assez petites et croissent sur les bois morts, sur les feuilles sèches, etc.

DIDYMOCARPE. *Didymocarpus*. BOT. Jackson, dans les actes de la société Linnéenne, a établi ce genre dans la famille des Bignoniacées, et dans la Didynamie Angiospermie, L., pour quelques végétaux de l'Archipel de l'Inde, offrant un calice quinquéfide, une corolle infundibuliforme, à cinq lobes irréguliers, et une capsule siliquieuse, à quatre loges. Jackson y a admis sept

espèces dont quatre herbacées, deux suffrutescentes et une frutescente. Aux quatre premières le Dr Hooker a cru pouvoir en ajouter une cinquième à laquelle il avait donné le nom de *Didymocarpus Rexii*; mais la différence qu'on a reconnue entre cette espèce et les autres *Didymocarpes*, par son calice divisé en cinq folioles jusqu'à sa base, par la forme de son stigmate, par la structure et la torsion spirale de sa capsule, a décidé Lindley à former de cette espèce un genre particulier qu'il a nommé *Streptocarpus*. V. ce mot.

DIDYMOCHITON. *Didymochitum*. BOT. Blume a institué ce genre dans la famille des Méliacées, Monadelphie Décandrie, pour un arbrisseau de Java, *Didymochitum nutans*, dont les feuilles imparipennées ont les folioles oblongues, lancéolées, pubescentes en dessous. Les fleurs ont le calice 5-denté; cinq pétales libres et dix étamines; un style simple avec le stigmate trilobé; une capsule trivalve; elles forment des panicles axillaires et penchées.

DIDYMOCHLÈNE. *Didymochlæna*. BOT. Ce genre, décrit par Desvaux, se rapproche beaucoup par ses caractères du *Diplazium*; aussi une plante à peine différente de celle que Desvaux a fait connaître, a-t-elle été décrite et figurée depuis par Raddi, sous le nom de *Diplazium pulcherrimum*. Ce même genre a été également indiqué longtemps après la description qu'en a donnée Desvaux, par Langsdorff, sous le nom de *Hysterocharpos*; le *Didymochlæna* ne diffère du *Diplazium*, que par ses groupes de capsules, beaucoup plus courts et ovales; les capsules qui forment ces groupes sont également placées des deux côtés d'une nervure, de laquelle naissent deux téguments qui les recouvrent et s'ouvrent en sens opposés, et tous deux en dehors, par rapport à la nervure. Ces deux genres diffèrent par conséquent entre eux, comme les *Athyrium* des *Asplenium*. La première espèce connue a été décrite sous le nom de *Didymochlæna sinuosa* par Desvaux, qui la croyait originaire de l'Inde. Si cette localité était certaine, il n'y aurait pas de doute que la plante du Brésil ne dût former une seconde espèce; elle n'en diffère cependant que par ses frondes plus grandes, dont les pinnules sont plus larges et plus obtuses; dans l'une et dans l'autre, les pétioles sont couverts d'écaillés rousses, les frondes sont bipinnées; les pinnules, assez nombreuses, sont glabres, presque rhomboïdales et auriculées supérieurement; chaque nervure secondaire ne porte qu'un seul groupe de capsules, près de son extrémité.

DIDYMOCRATER. BOT. Martius a établi ce genre dans sa Flore Cryptogamie d'Erlangue. Il a beaucoup d'analogie avec celui qu'il a découvert depuis au Brésil, et qu'il a décrit sous le nom de *Diamphora*. Caractères : filaments simples, droits, cloisonnés, très-déliés, rapprochés par touffes, portant à leur sommet deux pérédiums vésiculeux, cylindriques, géminés, qui s'ouvrent par un orifice arrondi; ces vésicules renferment des sporules nombreuses, globuleuses, sans mélange de filaments. Martius en a observé une espèce sur les tiges des plantes mal desséchées et conservées dans les herbiers; ses pérédiums sont de couleur cendrée; dans une autre espèce qu'il a décrite depuis, les pérédiums sont bruns.

DIDYMODON. *Didymodon*. BOT. On a donné ce nom à un genre de Mousses, voisin des *Trichostomes*, et caractérisé par son péristome simple, composé de trente-deux dents filiformes, rapprochées par paires, et quelquefois même soudées par la base, et par sa coiffe qui se fend latéralement; dans ce genre viennent se ranger plusieurs plantes décrites par différents auteurs, et particulièrement par Bridel, sous le nom de *Trichostomum*. On doit également lui réunir le *Cynodontium* et le *Swartzia* d'Hedwig, qui n'en diffèrent pas sensiblement; enfin, Hooker y place même le *Dicranum purpureum* d'Hedwig, qui en a le port et dont le péristome a une grande analogie avec celui des *Didymodon*, quoiqu'il en diffère par ses dents réunies en grande partie par des filaments transversaux.

L'espèce la plus remarquable de ce genre, et qu'on peut en regarder comme le type, est le *Didymodon capillaceum*, ou *Swartzia capillacea* d'Hedwig; cette espèce, très-abondante dans quelques parties des Alpes, et en général sur les rochers, forme des touffes serrées, d'un beau vert pâle, et d'un aspect soyeux; ses tiges sont assez longues, couvertes de feuilles sétacées, presque distiques; ses capsules sont droites et cylindriques. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses, et presque toutes croissent dans les montagnes; elles ont le port des *Dicranum* et des *Tortula*, et presque les caractères des *Trichostomum*, dont elles diffèrent surtout par leur coiffe fendue latéralement.

DIDYMOGLOSSE. *Didymoglossum*. BOT. Ce genre de Fougères, de la famille des Hyménophyllées, institué par Desvaux et publié dans les Annales de la société Linnéenne de Paris, VI, 550, a été réuni par Endlicher au genre *Trichomanes* de Linné.

DIDYMONÈLE. BOT. V. DIDYMÈLE.

DIDYMOSPORIER. *Didymosporium*. BOT. Genre de la famille des Urédinées, établi par Nées qui lui assigne pour caractères : stroma convexe; sporidies didymes, à une seule cloison, non pédicellées, oblongues, réunies à un faux stroma. Deux espèces composent ce genre : l'une est le *Stilbospora didyma* de Link; l'autre, le *Didymosporium hedyarsi*, qui a été observée parasite sur le Sainfoin du Maryland. Grewiller en a ajouté une troisième qui se trouve également en Angleterre comme en France et en Belgique, sur le bois mort du Bouleau, et qui d'après cela a reçu le nom de *Didymosporium* du Bouleau, *Didymosporium Betulinum*; *Melanconium Betulinum*, Kunze. Les groupes sont presque coniques, irréguliers; le stomate déprimé, étalé largement à sa base, d'un jaune de soufre; les sporidies sont compactes, ovoïdes, noires, à une seule cloison.

DIDYNAMES (ÉTAMINES). BOT. Lorsque dans une fleur il existe quatre étamines, et que ces quatre étamines sont disposées par paires, de manière qu'une des paires est plus longue que l'autre, ces étamines sont appelées *Didynames*. Telles sont celles des Labiées, des Scrophulaires, etc.

DIDYNAMIE. *Didynamia*. BOT. C'est le nom de la quatorzième classe du Système sexuel de Linné, caractérisé par quatre étamines dont deux plus grandes et deux plus petites. A cette classe appartiennent plusieurs familles naturelles, telles que les Labiées, les Scro-

phulariées, les Verbénacées, etc. Linné y a établi deux ordres : 1^o la Gymnospermie qu'il caractérisait par quatre graines nues au fond du calice, et 2^o l'Angiospermie, renfermant toutes les plantes à étamines didynames dont le fruit est une véritable capsule. Au premier de ces deux ordres appartient la famille des Labiées; au second les familles des Scrophulariées, des Rhinanthacées, etc. Mais cette distinction est fondée sur une erreur. En effet il n'existe pas de graines nues, et le fruit des Labiées offre un véritable péricarpe, mais profondément partagé en quatre lobes qui, à l'époque de la maturité, se séparent les uns des autres. Richard, dans les modifications qu'il a faites au système sexuel de Linné, a autrement dénommé et caractérisé ces deux ordres. Il nomme le premier Tomogynie qui signifie ovaire fendu, et le second Atomogynie qui signifie ovaire entier.

DIDYNAMISTE. *Didynamista*. bot. Le genre auquel Thunberg donnait ce nom, a été réuni au genre *Thalictrum*. V. **PIGAMON**.

DICTOMIDE. *Dictomis*. bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Kunth qui lui assigne les caractères suivants : fleurs disposées en épis composés d'épillets géminés, uniflores, un des épillets hermaphrodite et sessile, le second neutre et pédicellé. Dans l'épillet hermaphrodite, la lépicène est formée de deux valves inégales, coriaces; l'extérieure est plus grande, carénée et terminée par une arête à son sommet. La glume se compose de deux paillettes minces et membraneuses; l'inférieure qui est plus grande, un peu carénée, porte à son sommet une arête coudeuse vers son milieu. Dans l'épillet neutre les deux valves de la lépicène sont inégales, planes et aristées; les deux paillettes minces, membraneuses et mutiques. Ce genre a les plus grands rapports avec l'*Andropogon*, dont il a été séparé; il en diffère surtout par ses épillets uniflores, tandis qu'ils sont généralement à deux fleurs, dont une est rudimentaire dans les *Andropogons*, par la valve externe de sa glume qui est aristée à son sommet, et par la paillette inférieure de sa glume, qui porte une arête, tandis que c'est la supérieure dans le genre *Andropogon*.

DICTOMIDE FATIGIÉ. *Dictomis fastigiata*, Beauv., *Agrost.*, p. 155; Kunth, in *Humb. Nov. Gen.* 1, p. 195, t. 65; *Andropogon fastigiatum*, Sw. Plante vivace, qui croît à la Jamaïque et sur le continent américain, dans la province de Cumana. Son chaume est dressé, rameux, un peu comprimé, haut de deux à trois pieds, glabre; ses feuilles sont linéaires, acuminées, planes, striées, glabres, un peu rudés sur les bords. Les fleurs forment plusieurs épis allongés, fusiformes, disposés en panicule.

DIEFFENBACHIE. *Dieffenbachia*. bot. Genre de la famille des Aroïdées et de la Polyandrie Polygynie de Linné, institué par Schott qui lui donne pour caractères : spathe roulée; spadice pseudo-hermaphrodite inférieurement, où il est adhérent à la spathe, et mâle supérieurement où il est tout à fait libre; point d'appendice stérile; étamines nombreuses; trois ou quatre anthères biloculaires, oblongues, fixées en verticille sur un connectif tronqué, à loges parallèles, déhiscentes au sommet par un pore commun; plusieurs ovaires libres,

entourés chacun de trois étamines avortées, en massue et soudées entre elles par leur base; un seul ovule pariétal vers la base, orthotrope, s'élevant au moyen d'un court faticule; stigmaté discoïde, sessile; baies uniloculaires et monospermes, semence subglobuleuse avec le test coriace, un peu épais et l'ombilic basilair et large; l'embryon est antitrope dans un axe d'albumine, l'extrémité radiculaire étant opposée à l'ombilic, et supérieure. Le type de ce genre est la *Dieffenbachie* de Seguin, *Calladium Seguinum*, Vent., dont la tige est épaisse, géniculée, recouverte des vestiges des anciennes feuilles engainantes et caduques; ces feuilles sont oblongues-ovales, cuspidées, nervurées, ordinairement empreintes de maculatures colorées, surtout vers la côte; la spathe est verdâtre. Cette plante est originaire des Antilles.

DIENIE. *Dienia*. bot. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par Smith qui le caractérise de la manière suivante : périanthe étendu; sépales linéaires et libres; labelle en forme de cornet, parallèle avec la colonne qui se termine en massue ailée; masses polliniques semi-arrondies au nombre de quatre, disposées par paires. La *Dienia congesta* (Lindl. Bot. Regist. 825 in textu) est une plante herbacée du Népal, à feuilles caulescentes ovales-lancéolées; à pétioles engainants; la tige dépasse en longueur les feuilles; elle se termine par un épi cylindrique, épais, composé de fleurs très-petites, dont les sépales intérieurs sont filiformes.

DIERBACHIE. *Dierbachia*. Sprengel ayant donné le nom de *Dunalia* à un genre dont l'espèce unique a été diversement nommée par les botanistes (*Hedyotis tuberosa*, Swartz), il devait en résulter quelque confusion de nomenclature, dès qu'il avait à mentionner le genre *Dunalia* de Kunth; c'est ce qui lui a fait prendre le parti de substituer à ce dernier nom celui de *Dierbachia* que les botanistes n'ont point adopté.

DIERESILE. bot. Dans sa classification carpologique, Mirbel nomme ainsi un genre de fruits formé de plusieurs parties qui, à l'époque de la maturité, se séparent les uns des autres. Il cite pour exemple les fruits des *Galium*, de la Capucine, etc., qui restent clos et ne contiennent qu'une seule graine; ceux des Malvacées, du *Tribulus*, etc., dont les coques s'ouvrent et contiennent fréquemment plusieurs graines. Une même dénomination ne peut comprendre des fruits dont la structure offre des différences aussi tranchées. Les uns, en effet, sont des akènes, les autres des coques et des capsules. V. ces différents mots.

DIERVILLE. *Diervilla*. Ce genre de la famille des Caprifoliacées et de la Pentandrie Monogynie de L., établi par Tournefort, fut ensuite réuni au *Lonicera* par Linné. Dans son *Genera Plantarum*, Jussieu, ayant de nouveau séparé celui-ci en plusieurs groupes et rétabli les genres de Tournefort, donna les caractères suivants au *Diervilla*: calice oblong, à cinq divisions, muni à sa base de bractées; corolle du double plus longue, infundibuliforme, à cinq divisions étalées; cinq étamines saillantes; stigmaté capité; capsule oblongue, non couronnée, à quatre loges renfermant un grand nombre de graines très-petites. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre qui a reçu les noms de *Dier-*

villa Tournefortii, Michx.; *Diervilla Acadiensis*, Dum., Cours.; *Diervilla humilis*, Persoon; *Diervilla lutea*, 'Hort. Paris.', et *Lonicera Diervilla*, L. C'est un arbrisseau élégant dont les fleurs, d'un jaune pâle, sont nombreuses et portées sur des pédoncules terminaux et axillaires. Il croît spontanément dans les lieux alpestres du Canada, de New-York et de la Caroline. La température de ces localités offre assez d'analogie avec celle de notre climat européen, pour que cet arbre soit susceptible de culture dans nos jardins d'agrément.

DIÉSIE. *Diesia*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, établi par Fischer qui l'a ainsi caractérisé : antennes allongées, de onze articles distincts, dont le dernier, conique ou fusiforme, est plus ou moins allongé; lèvres supérieure triangulaire, rétrécie à sa base, dilatée et émarginée au sommet; mandibules très-courtes, triangulaires, fortes, terminées par une pointe lisse et brillante; mâchoires courtes et courbées en forme de faux; palpes inégales, filiformes, les antérieures beaucoup plus longues et plus grosses que les postérieures; menton arrondi en avant, avec une échancrure triangulaire. Les Diésies ont le corps triangulaire, la tête grande, inclinée, les yeux en croissant, le prothorax annulaire, rétréci légèrement au milieu; les élytres sont un peu plus larges que le corselet, et ont une forme triangulaire avec les angles rebordés; les pattes sont allongées et velues, et les jambes de devant sont subtriangulaires et distinctement dentées. Ce nouveau genre se rapproche des Akis et des Platypes par les élytres rebordées; il a aussi quelque analogie avec les Piméliés; mais il diffère des uns et des autres par plusieurs caractères, et entre autres par les articles des antennes, ainsi que par les jambes antérieures, dentées dans toute leur longueur.

DIÉSIE A SIX DENTS. *Diesia sexdentata*, Fisch., t. 14, fig. 8 a, g). Tête grande, inclinée, velue, noire; la lèvre supérieure, les palpes et les antennes sont brunes; le dernier article en est long, fusiforme et de couleur ferrugineuse; le corselet est presque annulaire, un peu rétréci au milieu, cilié de jaune antérieurement et postérieurement; l'écusson est très-petit, pointu à la base, et plus large vers les élytres; celles-ci sont triangulaires et planes, garnies de points élevés et enfoncés; l'angle en est caréné et la carène est crénelée; la partie abdominale des élytres est rude à cause des points élevés qu'elle présente, et rebordée; le corps est hérissé inférieurement de soies jaunes; les pattes sont longues, couvertes de poils; les jambes de devant ont une forme presque triangulaire, et sont pourvues intérieurement de deux épines, et extérieurement de six ou plusieurs dents. Cette espèce se trouve en Russie dans les déserts des Kirguises, au midi d'Orenbourg.

DIÉSIE QUADRIDENTÉE. *Diesia quadridentata*, Fisch. tab. 14, fig. 7. Tête grande, pointillée, brillante, avec les parties de la bouche brunes; le prothorax est cylindrique, rude, hérissé de poils, convexe et rétréci en arrière; l'écusson est petit, triangulaire, mais en sens inverse; les élytres sont convexes, rudes, couvertes de poils, à bord caréné, moins larges que le corselet; le corps est couvert inférieurement de duvet brun; les

pattes sont poilues; les jambes de devant ont intérieurement deux épines, et extérieurement quatre dents. La Diésie quadridentée, que l'on trouve aussi dans les steppes au midi d'Orenbourg, s'éloigne de l'espèce précédente par des caractères assez tranchés.

Fischer observe que dans le genre Diésie et quelques autres plus ou moins voisins des Piméliés, on rencontre entre les espèces des différences telles, qu'il existe des passages insensibles d'un groupe à l'autre; cette circonstance indique la réserve qu'on doit apporter dans l'établissement des nouveaux genres.

DIÉTÉRICE. *Dieterica*. BOT. Genre de la famille des Saxifragées, établi par Seringe qui lui donne pour caractères : calice ample, décidu, à quatre ou cinq divisions; quatre ou cinq pétales onguiculés; huit ou dix étamines insérées en dessous du disque, à anthères arrondies; ovaire libre, à deux ou trois loges, et huit ou dix écailles libres à sa base; deux ou trois styles persistants; capsule ovale-oblongue, à deux becs, biloculaire, à deux valves renfermant une cinquantaine de semences oblongues et comprimées. La Diétérice paniculée forme un petit arbrisseau à feuilles opposées, simples, lancéolées, glabres, glauques, dentelées, à stipules linéaires et décidues. Les fleurs sont réunies en panicules axillaires.

DIÉTÈS. *Dietes*. BOT. Salisbury a formé ce genre dans la famille des Iridées, Triandrie Monogynie de Linné, aux dépens du genre *Moræa* de ce botaniste célèbre; ce genre n'a point été adopté par Bellenden Ker, dans sa Monographie des Iridées; il a laissé dans son genre *Iris* le *Dietes Moræoides*, qui formait le type du genre de Salisbury. Le *Moræa catenulata* de Lindley, Bot. Regist., 1074, qui constitue l'autre espèce du genre Diètes, ne présente pas de grandes différences avec le *Moræoides*, quoiqu'elle soit originaire de Madagascar et celle-ci du cap de Bonne-Espérance.

DIÉTOPSIDE. *Dietsopsis*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, tribus des Cistelètes, établi par Solier pour un Insecte de Cayenne, que l'on avait d'abord rangé parmi les Alléques. Caractères: antennes assez longues et grêles; dernier article des palpes maxillaires très-gros, court, transverse et régulièrement triangulaire; labre saillant; yeux légèrement lunulés, ne convergeant pas sensiblement antérieurement au-dessus de la tête; prothorax oblong, plus étroit que la base des élytres; cuisses renflées dans le milieu et ovalaires; pénultième article de tous les tarses divisé en deux lobes profonds, très-étroits et linéaires, réunis en dessous par une pelote membraneuse; troisième article des tarses antérieurs bilobé, avec pelote en dessous; les deux premiers courts, triangulaires, avec des pelotes peu sensibles.

DIETRICHIA. BOT. V. FRANCISCEA.

DIEU MANITOU. MOLL. Synonyme vulgaire d'AMPULLAIRE IDOLE, *Ampullarius urceus*. V. ce mot.

DIEVES. GEOL. Les dépôts argileux qui se trouvent dans le terrain houillier portent ce nom, selon Desmarest, dans les départements du nord de la France.

DIFFLUGIE. *Diffugia*. ANNÉE. ? Petit animal microscopique, décrit par Léon Leclerc et observé dans les eaux des environs de Laval. Ses caractères consistent

en un corps très-petit, contractile, gélatineux, pourvu de tentacules irréguliers et rétractiles, contenu dans un fourreau ovoïde, formé de grains de sable agglutinés, et tronqué à l'extrémité par laquelle sortent les tentacules. Il est fort difficile d'assigner la véritable place de cet animal encore imparfaitement connu, et qui n'est certainement pas infusoire, dans le sens jusqu'ici attaché à ce mot.

DIFORMES ou **ANOMIDES**. Famille d'Orthoptères, fondée par Duméril, et qui renferme les genres Mante, Phyllie et Phasme.

DIFFUS. *Diffusus*. BOT. Se dit des divers organes des plantes, lorsqu'ils sont étalés sans direction fixe.

DIGAME. BOT. Suivant Cassini la calathide est Digame, quand elle est composée de deux sortes de fleurs différant par le sexe; telles sont celles de l'*Aster Chinensis*, de l'*Helianthus annuus*, etc.

DIGENÉE. *Digenea*. BOT. Genre d'Algues de la famille des Floridées, établi par Agardh qui lui donne pour caractères : fructification tapissant des soies confervoïdes, articulées, appliquées sur un réceptacle cartilagineux, d'une couleur purpurine. Ces plantes ont la consistance des Fucus marins et se trouvent souvent mêlées et confondues avec eux.

DIGÈRE. *Digera*. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées et de la Pentandrie Monogynie de Linné, institué par Forskahl qui l'a ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites, ternées, à trois bractées, les deux latérales stériles, se changeant en crête horizontale, l'intermédiaire fertile; trigone pentaphylle; cinq étamines libres, à filaments subulés, à anthères biloculaires; ovaire uniloculaire, uniovulé; style court, surmonté de deux stigmates; caryopse tuberculée. Le *Digera arvensis* est une plante de l'Inde; sa tige est couchée, rameuse, garnie de feuilles alternes, lancéolées, très-entières, rugueuses, glabres; les pédoncules sont axillaires, portant des fleurs rouges. Jussieu, n'admettant pas le genre, réunit cette espèce aux Achyranthes.

DIGESTION. ZOOL. V. NUTRITION.

DIGITAIRE. *Digataria*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Haller, réuni par Linné aux *Panicum*, distingué de nouveau par quelques botanistes modernes, et entre autres par Palisot de Beauvois, mais qui, en définitive, ne diffère des autres *Panicum* que par son inflorescence en épis unilatéraux. V. PANIC.

DIGITAL BLANC. BOT. Synonyme vulgaire de *Clavaria pistillaris*. V. CLAVATRE.

DIGITALE. POIS. On nomme ainsi vulgairement les très-jeunes Saumons.

DIGITALE. *Digitalis*. BOT. Genre de la famille des Scrophulariées, et de la Didynamie Angiospermie, qui se reconnaît à son calice persistant, à cinq divisions profondes et inégales, à sa corolle monopétale tubulée, irrégulièrement évasée, très-ouverte, à limbe oblique, offrant quatre ou cinq lobes inégaux. Les étamines sont didyames, incluses; les anthères à deux loges didymes; le style se termine par un stigmaté bifide. Le fruit est une capsule ovoïde, acuminée, renfermée dans le calice et s'ouvrant en deux valves dont les bords rentrants formaient les cloisons. Les espèces de ce genre, au nombre d'environ vingt-cinq, sont des plantes her-

bacées, vivaces, à feuilles alternes, et à fleurs disposées en longs épis, souvent d'un aspect fort élégant, qui a mérité à plusieurs l'accès dans nos jardins.

DIGITALE POURPRÉE. *Digitalis purpurea*, L., Bull. Herb. tab. 21; Rich., Bot. Méd., T. 1, p. 256. C'est une des plus belles espèces du genre et une des plus communes en France. Ses feuilles radicales sont pétiolées, ovales, aiguës, un peu sinuées, velues et blanchâtres sur leurs deux faces, mais surtout inférieurement. La tige est dressée, simple, de deux à trois pieds de hauteur, cylindrique, très-velue, et comme cotonneuse. Les fleurs sont d'une belle couleur pourpre, très-grandes, pédonculées, toutes tournées d'un même côté, pendantes, et formant un épi simple. La corolle est irrégulièrement évasée, presque campaniforme, à cinq lobes très-obtus et inégaux; sa face interne est tigrée de petits points noirs entourés d'une auréole blanchâtre, et garnis de poils longs et mous. La Digitale pourprée fleurit vers le mois de juin. La beauté et l'éclat de ses fleurs la font rechercher et cultiver dans les parterres. Cette plante jouit d'une grande réputation comme médicament. Ses feuilles, qui sont la partie dont on fait usage, ont une saveur âcre, amère et désagréable. A la dose d'un grain, elles excitent l'action sécrétoire des glandes salivaires, occasionnent un sentiment pénible d'striction dans la gorge et de malaise dans l'estomac. Si l'on augmente graduellement cette dose, il se manifeste une excitation générale; quelquefois le vomissement a lieu, ou les déjections alvines deviennent plus abondantes et plus fréquentes. Enfin, si la quantité du médicament est portée subitement à une dose élevée, il détermine alors tous les phénomènes de l'empoisonnement par les substances narcotico-âcres. Un des effets les plus remarquables de la Digitale pourprée, c'est l'action secondaire qu'elle exerce sur la circulation du sang. Le pouls qui d'abord avait été accéléré par l'usage de ce médicament, finit ordinairement, chez le plus grand nombre des sujets, par devenir plus lent et moins développé, et il n'est pas rare de le voir descendre assez rapidement de soixante ou soixante-dix pulsations par minute, à trente, ou même à vingt-cinq. Ce résultat, constaté par un grand nombre de praticiens, n'a cependant pas lieu chez tous les individus; il en est au contraire dont le pouls bat constamment avec plus de force et de rapidité après avoir fait usage de la Digitale. C'est d'après cette action sédative de la Digitale sur le système sanguin que plusieurs auteurs ont recommandé l'usage de la Digitale dans les palpitations et les anévrismes du cœur et des gros troncs vasculaires. Une des maladies contre lesquelles on l'a employée avec le plus d'avantage, c'est l'hydropisie essentielle, soit du tissu cellulaire, soit des cavités splanchniques. L'excitation générale que ce médicament détermine, l'abondante sécrétion d'urine qu'il provoque, rendent assez bien compte des succès qu'on a obtenus dans cette circonstance. Il n'en est pas de même dans la phthisie pulmonaire; malgré les éloges qui lui ont été prodigués par quelques médecins anglais, les recherches de Bayle et de plusieurs autres praticiens recommandables, sont loin de les avoir justifiés. On a aussi employé la Digitale pourprée avec assez de succès dans les différents

symptômes de la maladie scrophuleuse. Les feuilles de Digitale pourprée s'administrent ordinairement en poudre, à la dose d'un à deux grains, dose que l'on augmente progressivement. L'extrait aqueux est une préparation très-énergique, dont la dose est à peu près la même que celle de la poudre. Quant à la teinture alcoolique, on en donne de douze à vingt gouttes dans une potion. On l'emploie quelquefois à l'extérieur pour frictionner les parties affectées d'infiltration séreuse. On prépare aussi une teinture éthérée de Digitale dont la dose est de quelques gouttes.

DIGITALE A GRANDES FLEURS. *Digitalis grandiflora*, Lamk. Cette belle espèce, qui croit dans les lieux montagneux en Alsace, dans les Vosges, les Basses-Alpes, etc., se distingue par ses feuilles lancéolées, pointues, embrassantes, glabres en dessus, mais velues sur leurs bords. Les fleurs sont grandes, d'un jaune sale, tachetées de points pourpres.

DIGITALE A PETITES FLEURS. *Digitalis parviflora*, Lamk.; *Digitalis lutea*, L. Elle se distingue facilement par ses feuilles lancéolées, étroites, aiguës, glabres; par ses fleurs petites, d'un jaune pâle, formant de longs épis dont toutes les fleurs sont tournées d'un même côté. Elle croît sur les côtes pierreux dans la forêt de Fontainebleau.

DIGITALE ROUGEÂTRE. *Digitalis purpurascens*, Roth. Elle paraît être une hybride de la Digitale à grandes ou à petites fleurs, fécondée par la Digitale pourprée. Son port et son feuillage sont à peu près ceux de la Digitale à petites fleurs, mais ses feuilles sont un peu plus grandes et pubescentes. Sa corolle est plus ou moins évasée, diversement nuancée de jaune et de rougeâtre, toujours un peu barbue à sa lèvre inférieure. Elle a été trouvée en Auvergne, en Alsace, aux Pyrénées, en Bourgogne, etc., constamment dans des lieux où croissaient les espèces précédentes.

DIGITALE A FEUILLES DE MOLÈNE. *Digitalis Thapsi*, L. Elle croît en Savoie, en Espagne, etc.; blanchâtre et cotonneuse, ses feuilles sont lancéolées, décurrenentes sur la tige, comme celles du Bouillon blanc (*Verbascum Thapsus*). De là le nom spécifique sous lequel on la connaît. Ses fleurs sont grandes, purpurines, disposées en épi.

DIGITALE FERRUGINEUSE. *Digitalis ferruginea*, L. On reconnaît cette espèce à sa tige de quatre à cinq pieds de haut, entièrement glabre, ainsi que les autres parties de la plante. Ses feuilles sont sessiles, lancéolées, marquées de nervures très-saillantes à leur face inférieure. Ses fleurs forment un long épi très-serré; elles sont d'une grandeur moyenne et d'une couleur jaune-rougeâtre. On la trouve sur les collines en Piémont.

DIGITALE SCEPTRE. *Digitalis Sceptum*, L. Elle est originaire de l'île de Madère. Sa tige est dressée, ligneuse inférieurement, rameuse et très-velue, surtout à sa partie supérieure. Ses feuilles sont sessiles, allongées, spatulées, très-rapprochées, velues et blanchâtres à leur face inférieure. Les fleurs sont d'un jaune doré mêlé de rouge, pédonculées, pendantes et formant un long épi.

DIGITALE MINEURE. *Digitalis minor*, Lin., Tournef.

Inst., 165. Quoique naturelle à l'Espagne, cette Digitale ne s'y rencontre pas communément. Sa tige ne s'élève guère au delà de douze à quinze pouces, elle est légèrement velue, garnie de feuilles sessiles, oblongues, rétrécies vers leur base, imperceptiblement dentées ou crénelées, vers l'extrémité; elles sont d'un vert assez intense, chargées de quelques poils rares et distants. Les fleurs sont d'une couleur de rose tendre, disposées en une grappe lâche et peu garnie, longue de cinq à six pouces et terminant la tige; les segments du calice sont oblongs et pointus; la corolle est moins longue que dans les espèces précédentes, ventrue, parsemée intérieurement de points d'un pourpre assez intense; la lèvre supérieure est courte, obtuse, faiblement bilobée, l'inférieure est également obtuse, mais un peu plus prolongée en avant. Les étamines sont terminées par des anthères jaunes.

DIGITALE DUVETEUSE. *Digitalis lanata*, Wald., Bot. Mag., 1159. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle, que l'on a observé cette espèce comme réellement distincte, et cette observation est due au comte de Waldestein, qui l'a consignée dans la Flore hongroise. Sa tige est simple, droite, anguleuse, haute de trois à quatre pieds, terminée par un épi dense, composé d'un grand nombre de fleurs. Les feuilles sont de moyenne grandeur, lancéolées, presque trinervurées, lisses, avec les bords ciliés comme les angles de la tige. Les bractées ont en tout la forme des feuilles, mais sous des dimensions infiniment moindres. Le calice est sessile, avec ses cinq divisions lancéolées et aiguës; la lèvre supérieure de la corolle est seulement dentée; l'inférieure est beaucoup plus longue, échancrée ou divisée en deux grands lobes arrondis; elle est en dehors d'un pourpre sale, picoté et tacheté de brun; la couleur intérieure est le blanc bleuâtre, veiné et réticulé de pourpre. Les anthères sont d'un jaune très-vif.

DIGITALE TOMETEUSE. *Digitalis tomentosa*, Bot. Mag., 2194. Cette espèce paraît être originaire du Portugal. Sa tige a deux pieds et demi de hauteur; elle est lisse et glabre à sa base, velue au sommet, ainsi qu'à ses ramifications. Les feuilles sont alternes, ovales-oblongues, pétiolées avec les bords du pétiole un peu décurrenents sur la tige, tomenteuses et un peu rugueuses en dessus, velues en dessous. Les fleurs constituent un grand et bel épi terminal; chacune d'elles est portée sur un pédoncule courbé et hispide, accompagné d'une bractée foliacée et aiguë; la corolle est tubuleuse, renflée, dilatée, d'un blanc rosé, avec la face supérieure presque cramoisie. Les lèvres sont légèrement découpées: la supérieure offre deux lobes à peine distincts et l'inférieure trois, dont l'intermédiaire beaucoup plus grand.

DIGITALE DES CANARIES. *Digitalis Canariensis*, Lin. Bot. Regist., 48. Plukenet et Commelin sont, à ce qu'il paraît, les premiers botanistes qui aient fait mention de cette jolie espèce que l'on trouve sauvage aux îles Canaries.

Sa tige est haute de cinq pieds environ; ligneuse, cendrée, ordinairement simple et nue vers sa base, brune, herbacée et feuillée dans sa partie supérieure où elle se divise quelquefois en plusieurs rameaux. Les

feuilles sont alternes, sessiles, longues de quatre pouces, lancéolées, aiguës, finement dentées, d'un vert agréable et lisses en dessus, plus pâles et duveteuses en dessous. Les fleurs sont réunies en épi assez dense, long de sept ou huit pouces; la corolle est d'un beau jaune orangé, avec la lèvre supérieure courbée et partagée en deux lobes au sommet; elle s'étend au delà de l'inférieure, qui a trois lobes aigus, dont l'intermédiaire plus long et réfléchi.

DIGITALE ORIENTALE. *Digitalis orientalis*, Bot. Mag. 2235. Tourn., Cor. 9. C'est à Tournefort que l'on doit la découverte de cette espèce qu'il a observée pendant son voyage au Levant. Ses tiges ont environ un pied et demi de hauteur; elles sont grêles, cylindriques, feuillées, lisses inférieurement et pubescentes au sommet. Les feuilles sont alternes, sessiles, linéaires-lancéolées, très-entières, glabres et d'un vert assez tendre. L'épi qui couronne la tige est lâche, allongé, composé de fleurs distantes, assez courtes et pédiculées; le pédoncule est cylindrique, accompagné d'une grande bractée foliacée; la lèvre supérieure de la corolle est beaucoup plus courte que l'inférieure, dont le lobe intermédiaire est très-grand et fort allongé, les latéraux se font à peine remarquer. La couleur générale de la corolle est le blanc rosé, pointillé et veiné de rouge purpurin; toutes ses parties sont pubescentes, visibles et moins longues que les filaments stampiaux.

Les jardiniers nomment fausse Digitale le *Dracophtum Virginicum*.

DIGITALES. ÉCHIN. et MOLL. FOSS. Plusieurs oryctograpbes ont donné ce nom à des pointes d'Oursins fossiles, ainsi qu'à des Bélemnites, des Tubulites, des Dentales, et même des Solens également fossiles.

DIGITALIFORME. *Digitaliformis*. C'est-à-dire ressemblant à un dé à coudre.

DIGITALINE. INF. Genre de la classe des Psychodiées microscopiques, de la famille des Vorticellaires, formé aux dépens du genre *Vorticella*, trop considérable et composé par Muller d'espèces incohérentes. Il offre les plus grands rapports avec les véritables Vorticelles rameuses, mais ne présente pas, comme ces animaux, des cils ou organes cirrheux, à l'orifice qui, d'ailleurs, n'a jamais ses pédicules partiels, contortiles, ni même rétractiles. Ses caractères consistent dans un slipe fistuleux, peu flexible, simple, ou le plus communément dendroïde, se divisant dans ce cas en rameaux rigides. Les pédicules supportent une urne cylindracée, oblongue, non campaniforme, unie à la gorge où elle est uniquement tronquée, de manière à présenter, dans sa troncature, la figure plus ou moins régulière d'un cœur. Cette forme distingue aussi le genre dont il est question des Dendrelles avec lesquelles il présente d'autres affinités. Les Digitalines croissent ordinairement sur les petits Crustacés aquatiques; des Cyclopes, des Monocles et des Daphnies en sont quelquefois couverts au point d'en souffrir et de ne pouvoir plus nager que difficilement. Comme on le voit aussi dans les autres Vorticellaires, il arrive une époque où les urnes se détachent, et, individualisées, voguent librement. Ce fait avait été fort bien saisi par Roesel et par Ledermuller. On connaît trois espèces de Digitalines : 1° la Simple,

Digitalina simplex, Bory, Lederm. pl. 78, n. — 2° La Digitaline de Roesel, *Digitalina Roeselii*, B.; *Vorticella Digitalis*, Muller, Inf. p. 527, pl. 46, f. 6; Encycl., Vers. III., pl. 25, f. 6. — 5° La Digitaline anastatique, *Digitalina anastatica*, B.; *Vorticella anastatica*, Muller, Inf., p. 226, pl. 46, f. 5; Vorticelle rose de Jéricho, Encycl., Vers. III., p. 74, pl. 25, f. 5.

DIGITALIS. BOT. DIGITALE.

DIGITARIA. BOT. Synonyme de Digitaire. *V. PANIC.*

DIGITÉE (FEUILLE). BOT. Lorsqu'une feuille est composée de plusieurs folioles partant toutes du sommet d'un pétiole commun, cette feuille est dite Digitée; comme dans le Marronnier d'Inde, par exemple.

DIGITIGRADES. MAM. On appelle ainsi la division des Mammifères, qui comprend les animaux Ongulés.

DIGITINERVÉ. *Digitinervis*. BOT. Se dit ordinairement des feuilles, et quelquefois de tout autre organe à surface étendue, où l'on remarque des nervures partant toutes de la base et se dirigeant vers le sommet sans éprouver de division.

DIGITI-PINNÉE (FEUILLE). BOT. Feuille décomposée portant au sommet d'un pétiole commun, deux ou plusieurs feuilles pinnées; telles sont certaines espèces de Mimeuses.

DIGLIPHOSE. *Diglyphosa*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, formé par Blume (Bydrag. Fl. Ind., 556). Caractères : sépales dressés, les intérieurs plus larges que les extérieurs; labelle concave, adhérent par un onglet au gynostème, à limbe étalé, entier; gynostème recourbé supérieurement et obtus; anthère terminale, convexe, bifide, biloculaire; masses polliniques rarement au nombre de plus de deux, anguleuses, comprimées, palpeuses, cériéuses, attachées par le bord glanduleux du stigmate. Le **DIGLIPOSE A LARGES FEUILLES** est une plante herbacée, privée de bulbe; ses racines sont rampantes, fibreuses; sa tige est cylindrique, épaisse, monophyllé au sommet; les feuilles sont membraneuses, nervurées, lancéolées et glabres; le pédoncule est radical, engageant à sa base; les fleurs, réunies en épi, sont pédicellées et bractéatées.

DIGLOBICÈRE. *Diglobicera*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des Dasytes, établi par Latreille. Ce genre se distingue de tous les autres de la même tribu, par le nombre des articles de ses antennes qui n'est que de dix, et par la forme des deux derniers qui sont plus gros que les autres et globuleux.

DIGLOSSE. *Diglossus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cassini et présentant les caractères suivants : calathide composée d'un disque à fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodites, et d'une demi-couronne formée de deux ou trois fleurs en languette et femelles; involucre cylindracé, composé de cinq à six folioles disposées sur un seul rang, glandulifères, arrondies et mucronées au sommet; réceptacle nu, conique et alvéolé; aigrettes composées, les unes de paillettes courtes, et les autres d'écaillés filiformes et triquetres, alternant avec les premières. Ce genre est placé par son auteur dans la tribu des Hélianthées, section des

Tagétinées, près du genre *Tagetes* dont il ne diffère essentiellement que par sa touromnie à deux ou trois fleurs au plus, presque entièrement échées dans l'involucre. Selon Cassini lui-même, le *Diglossus* pourrait n'être considéré que comme un simple sous-genre. Kunth indique la réunion de ce genre avec le *Baëbera* de Willdenöw. Le Diglosse variable, *Diglossus variabilis*, Cass., plante herbacée, recueillie au Pérou par Joseph de Jussieu, et conservée dans l'herbier d'Ant. Laurent de Jussieu, est la seule espèce décrite.

DIGLOTTIDE. *Diglottis*. bot. Nées et Martius (*Nov. Act. Bonn.*, vol. XI, p. 170, t. 19) ont fondé ce genre dans la famille des Rutacées. Caractères : calice campanulé, quinquéfide; cinq pétales égaux, à limbe dressé, réunis jusque vers leur milieu, en une corolle tubuleuse; cinq étamines courtes, insérées sur la corolle; deux fertiles appendiculées à leur sommet, les trois autres stériles; cinq carpelles uniovulés, entourés à leur base d'une cupule charnue; style très-court. On ne connaît encore que le *Diglottis obovata*, espèce décrite par Nées et Martius. C'est un arbuscule qui croît dans les forêts du Brésil, près du fleuve Dipoto; ses branches, réunies en une cyme touffue, portent des feuilles éparées, simples, oblongues, obovées, parsemées de points glanduleux. Les fleurs sont disposées en une grappe courte et terminale; le calice est pubescent, et les pétales sont aigus, longs de trois lignes à peu près.

DIGLYPHOSE. *Diglyphosa*. bot. Genre de la famille des Orchidées, de la Gynandrie Monandrie de Linné, institué par le docteur Blume qui lui a reconnu pour caractères : sépales subringents; pétales semblables, mais plus larges; labelle adhérant avec élasticité à la base du gynostème, ascendant, concave, recouvert d'une membrane crétée à l'intérieur, avec son limbe entier et étalé; gynostème demi-cylindrique et fléchi au sommet; anthère biloculaire, convexe et bifide antérieurement, renfermant deux masses polliniques, comprimées. La DIGLYPHOSE A LARGES FEUILLES, *Diglyphosa latifolia*, est une plante herbacée, dépourvue de bulbe ou de pseudobulbe qui est remplacé par un rhizome d'où s'échappent des racines fibreuses et rampantes; la tige est cylindrique, un peu épaisse, monophylle au sommet, accompagnée d'une feuille membraneuse, nervurée, elliptique-lancéolée, glabre, engageante à sa base, se couronnant d'un épi composé d'une multitude de fleurs pourvues de bractées. Cette plante croît dans les forêts montueuses de l'île de Java.

DIGNE-DAME. bot. Nom vulgaire du *Maranta arundinacea*.

DIGRAMME. pois. Espèce du genre Labre.

DIGRAPHIDE. *Digraphis*. bot. Le DIGRAPHIDE COLORÉ, Trin., n'est autre chose que le *Phalaris arundinacea*, L., érigé en genre nouveau ainsi qu'on l'avait déjà fait dans la Flore wetteravienne sous le nom de *Baldingera*. V. PHALARIDE.

DIGYNE. *Digynus*. bot. Une fleur est Digyne lorsqu'elle est pourvue de deux pistils distincts ou d'un seul pistil surmonté de deux stigmates. Telles sont celles des Umbellifères, des Saxifrages, etc.

DIGYNIE. *Digynia*. bot. Dans les treize premières classes du Système sexuel de Linné, où les caractères

de ces classes sont tirés du nombre des étamines, ceux des ordres sont fondés sur le nombre des pistils, ou simplement des stigmates, dans le cas d'unité de pistil, la Digynie est le second ordre, et comprend toutes les plantes qui offrent deux pistils, ou seulement toutes celles qui présentent deux styles ou deux stigmates distincts.

DIKES. GÉOL. V. BASALTE.

DILATÉ. *Dilatatus*. bot. Organe qui s'élargit en lame de la base vers le sommet; les feuilles, le périanthe, les filaments des étamines sont surtout susceptibles de dilatation.

DILATRIDE. *Dilatris*. bot. Genre de plantes Monocotylédonnées, qui présente pour caractères : un calice adhérent à l'ovaire, velu à l'extérieur, dont le tube est court et le limbe profondément partagé en six parties: trois extérieures et trois intérieures, alternes avec les premières, toutes égales entre elles, oblongues, canaliculées, dressées, persistantes et portant chacune un filet inséré vers leur base. Les filets opposés aux trois divisions extérieures sont avortés et très-courts; les trois autres plus allongés et surmontés d'une anthère qui est plus longue dans l'un des trois. L'ovaire, qui est terminé par un style et un stigmate simples, devient une capsule environnée et couronnée par le calice, partagée en trois loges par autant de valves qui viennent, en se repliant, s'appuyer sur les angles d'un placenta central, trigone, aux faces duquel s'insèrent des graines solitaires dans chaque loge, aplaties et peltées. Les feuilles radicales sont engageantes, celles de la tige sessiles; les fleurs disposées en corymbes terminaux, accompagnées de spathes simples. On en rencontre trois espèces au cap de Bonne-Espérance. Persoon y réunit en outre l'*Heritiera* de Michaux, qui paraît plutôt congénère de l'*Argolasia*.

Le genre *Dilatris*, placé d'abord à la suite des Iridées, doit, suivant l'opinion de Jussieu, devenir le type d'une nouvelle famille à laquelle il donnerait son nom, et que caractériserait principalement la disposition des valves de la capsule. Elle répondrait en partie à celle que Brown a établie sous le nom d'*Hæmodoracées*.

DILÉPIDE. bot. Organe formé de deux écailles.

DILÉPYRE. *Dilepyrum*. bot. Le genre de Graminées décrit sous ce nom dans la Flore de l'Amérique septentrionale, 1, p. 40, ne paraît pas différent du genre *Mühlenbergia* de Schreber. Il ne faut pas le confondre avec le genre *Dilepyrium*, de Rafflesque, qui fait aujourd'hui partie du genre *Oryzopsis*, de Richard.

DILIVAIRE. *Dilivaria*. bot. Sous ce nom, Jussieu sépare une espèce d'Acanthe de Linné, l'*Acanthus ilicifolius*, dont il forme un genre distinct, ainsi caractérisé : calice à quatre divisions profondes, accompagné de trois bractées; ces divisions et ces bractées sont arrondies et comme imbriquées; corolle dont le tube court et rétréci est fermé par des écailles, et dont le limbe se partage en deux lèvres: la supérieure composée de petites dents extrêmement courtes, l'inférieure très-grande et découpée en trois lobes à sa terminaison. Les anthères et la capsule sont comme dans l'Acanthe. L'espèce citée est un arbrisseau armé ou dépourvu d'aiguillons, qui croît dans l'Inde et la Nouvelle-Hollande;

ses feuilles oblongues, à dents épineuses, rappellent par leur forme celles du Houx, comme l'indique le nom spécifique; ses fleurs sont disposées en épis. Poiret y réunit deux autres espèces originaires également de l'Inde, l'une qui est l'*Acanthus ebracteatus* de Vahl (*Symb.*, tab. 40), et dans laquelle chaque fleur est accompagnée d'une bractée unique; l'autre, qu'il nomme *Dilivaria longifolia*, se distingue par ses feuilles entières. Brown, ne reconnaissant entre les genres *Acanthus* et *Dilivaria* que des différences légères dans les parties de la fructification et dans le port, propose de les réunir de nouveau.

DILLENÉES. bot. Même chose que Dilléniacées.

DILLÉNIACÉES. *Dilleniaceæ*. bot. Famille de plantes Dicotylédones, polypétales, hypogynes, établie par De Candolle avec les caractères suivants : périanthe double, à préfléuraison imbriquée; calice persistant, à cinq divisions profondes, dont deux situées plus à l'extérieur. Les cinq pétales, qui sont caducs, forment une seule rangée, et s'insèrent, ainsi que les étamines, sous les ovaires. Quelquefois la corolle ne se compose que de trois pétales. Étamines fort nombreuses; elles ont tantôt leurs filaments libres, tantôt réunis en plusieurs faisceaux; dans deux genres ils sont tous insérés d'un seul côté des ovaires; les anthères biloculaires sont adnées à la partie supérieure des filets qui les séparent; elles s'ouvrent par un sillon longitudinal qui est généralement placé sur leur face interne, quelquefois sur leurs côtés, mais jamais sur leur face externe. Le nombre des pistils est sujet à varier. Le plus souvent on en compte de deux à cinq; quelquefois ils sont plus nombreux, comme on l'observe surtout dans certaines espèces de *Dillenia*; rarement on n'en trouve qu'un seul par suite de l'avortement des autres. Quelquefois ces pistils restent distincts, d'autres fois ils se soudent plus ou moins entre eux par leurs côtés. Chacun des ovaires est à une seule loge, et contient plusieurs ovules attachés soit à sa base, soit à l'angle interne, le plus souvent disposés sur deux rangs. De son sommet naît un style court, épais, que termine un stigmate d'une forme variée, mais toujours simple; les ovaires deviennent autant de capsules uniloculaires, contenant une ou plusieurs graines, et s'ouvrant par leur côté interne au moyen d'un sillon longitudinal; quelquefois ces capsules se réunissent en une seule et restent indéhiscentes; les graines sont souvent enveloppées en grande partie par un arille urcéolé et frangé; le tégument propre de la graine est dur et crustacé; il recouvre un endosperme charnu, dans lequel existe un petit embryon dressé, placé à la base de l'endosperme.

Les plantes de cette famille ont les feuilles alternes, rarement opposées, toujours simples, entières ou dentées, ordinairement coriaces et persistantes; les stipules manquent généralement; quand elles existent, elles sont roulées comme dans les Magnoliacées; les fleurs sont quelquefois extrêmement grandes et solitaires; plus souvent elles forment en quelque sorte des grappes ou des panicules.

Le nombre des végétaux réunis dans cette famille s'est accru d'une manière très-rapide. Du temps de Tournefort, par exemple, aucun n'était connu. Linné

en a décrit trois, Willdenow vingt et un. Dans le premier volume de son *Systema*, De Candolle en mentionne quatre-vingt-seize, dont cinquante et une croissent dans l'archipel Austral, vingt et une dans l'Inde et les contrées voisines, trois dans le midi de l'Afrique; vingt et une dans l'Amérique méridionale. Aucune Dilléniacée n'a été observée dans l'hémisphère boréal; car, ainsi que l'a reconnu De Candolle, la plante décrite par Pursh sous le nom de *Tigarea tridentata*, et qui est originaire de l'Amérique septentrionale, n'appartient pas à cette famille. Elle forme un genre nouveau (*Purshia*, DC.) dans la famille des Rosacées.

La plupart des genres qui constituent aujourd'hui la nouvelle famille des Dilléniacées étaient autrefois placés en partie dans les Magnoliacées et en partie dans les Rosacées. Cette famille a beaucoup de rapports avec les Renonculacées, les Magnoliacées, les Anonacées, les Cistes et même les Rosacées : 1^o elle se distingue des Renonculacées par son port qui est fort différent, par son calice persistant et par ses anthères introrsées; 2^o dans les Magnoliacées et les Anonacées le nombre des parties de la fructification est ternaire, tandis qu'il est quinaire dans la famille des Dilléniacées; 3^o dans les Cistes l'ovaire est constamment simple et unique, et les graines sont attachées aux bords rentrants des valves; 4^o enfin l'insertion est hypogyne dans les Dilléniacées et pérygyne dans les Rosacées. Cette famille tient donc le milieu entre les Renonculacées et les Magnoliacées. De Candolle divise les Dilléniacées en deux tribus.

1^{re} tribu : DELIMACÉES.

Filaments des étamines manifestement dilatés à leur sommet et portant sur leurs parties latérales les deux loges de l'anthère écartées l'une de l'autre. — A cette première tribu appartiennent les genres suivants :

Tetracera, L., DC.; *Davilla*, Vandelli, DC.; *Dolioscarpus*, Roland, DC.; *Delima*, Juss., DC.; *Curatella*, L., DC.; *Trachytella*, DC.; *Rechia*, DC.

II^e tribu : DILLENÉES.

Filaments des étamines non dilatés à leur sommet; loges de l'anthère très-allongées. Cette tribu comprend les genres : *Pachynema*, Brown, DC.; *Hemistemma*, Juss., DC.; *Pleurandra*, Labill., DC.; *Candollea*, Labill., DC.; *Adrastæa*, DC.; *Hibbertia*, Andrews, DC.; *Wormia*, Rothb., DC.; *Colbertia*, Salisb., DC.; *Dillenia*, L., DC.

DILLÉNIE. *Dillenia*. bot. Genre de la famille des Dilléniacées. Caractères : calice à cinq divisions très-profondes, qui persistent et s'accroissent après la floraison. Pétales au nombre de cinq, persistant également; étamines fort nombreuses, disposées sur plusieurs rangées, libres et égales entre elles; ovaires au nombre de dix à vingt, soudés, et formant un péricarpe multiloculaire, à loges polyspermes, couronné par les styles et les stigmates qui sont persistants et rayonnés. Les espèces connues sont des arbres à feuilles pétiolées, ovales ou allongées, dépourvues de stipules; les fleurs, jaunes ou blanches et quelquefois extrêmement grandes, sont portées sur des pédoncules solitaires, uni ou multiflores. Les Dilléniées sont toutes originaires de l'Inde; les deux suivantes sont surtout remarquables par la beauté de leurs fleurs.

DILLÉNIE A GRANDES FLEURS, *Dillenia speciosa*, Thunb., Smith, *Exot. Bot.*, t. 2, 3; DC., *Syst.* 1, p. 456. Arbre très-élevé, croissant au Malabar, à Ceylan, Java, etc. Ses feuilles sont pétiolées, coriaces, très-grandes, d'un vert foncé, ovales, aiguës, dentées en scie, analogues à celles du Châtaignier, mais plus larges, marquées de nervures latérales. Les fleurs sont blanches, ayant environ cinq à six pouces de diamètre, portées sur des pédoncules solitaires, axillaires, d'un pouce de longueur. Le calice est à cinq divisions obtuses, concaves, devenant très-épaisses après la fécondation. Les pétales sont obovales, obtus, plans. Les étamines sont excessivement nombreuses, très-serrées, ayant les anthères jaunes. Les pistils, au nombre d'environ vingt, sont tous soudés, et leurs stigmates sont étalés et rayonnants.

DILLÉNIE A FLEURS DORÉES. *Dillenia aurea*, Smith, *Exot. Bot.*, t. 92, 93, DC. (*loc. cit.*) Les feuilles de cette belle espèce ressemblent aussi beaucoup à celles du Châtaignier, elles ne se développent qu'après la floraison. Les fleurs sont d'un jaune doré, portées sur des pédoncules dichotomes. Ces fleurs ont au moins trois pouces de diamètre. Les fruits se composent en général de douze pistils soudés. Ces deux espèces sont cultivées dans les serres où elles fleurissent quelquefois.

DILLWENIA. BOT. V. ROTHIA.

DILLWINELLE. *Dillwinella*. ZOOLOG. ? BOT. CRYPT. ? (*Arthrodiées*.) Genre de la tribu des Oscillariées, qui jusqu'ici ne contient qu'une seule espèce, *Dillwinella serpentina*, B.; *Conserva mirabilis*, Dillw. V. ARTHRODIÉES.

DILLWYNIE. *Dillwynia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Décandrie Monogynie de Linné, établi par Smith qui le caractérise ainsi : calice simple, à deux lèvres et à cinq découpures; corolle papilionacée, dont l'étendard est très-élargi, obcordé, ou fortement échancré; carène formée de deux pétales soudés supérieurement et plus courts que les ailes; dix étamines libres, à anthères arrondies et didymes; ovaire ovale, portant un style recourbé supérieurement et surmonté d'un stigmate capité et pubescent; légume ovale, ventru, légèrement pédicellé, surmonté d'un style persistant, uniloculaire, et renfermant deux graines réniformes, dont une avorte souvent. Ce genre, dédié à Dillwyn, auteur d'un ouvrage estimé sur les Hydrophytes, a de grands rapports avec les *Gompholobium*, *Daviesia*, et autres Légumineuses de la Nouvelle-Hollande. Smith (*loc. cit.* et *Exotic Botany*, t. 25 et 26) en a décrit et figuré plusieurs espèces; et Labillardière (*Nov.-Holland.*, vol. 1, p. 109, t. 139 et 140) en a fait connaître deux espèces; mais selon Brown, la seconde de ces espèces, ou le *Dillwynia obovata*, doit en être séparée et constituer, avec le *Dillwynia myrtifolia* de Smith, le genre *Eutaxia*. V. ce mot.

DILLWYNIE LANCÉOLÉE. *Dillwynia lanceolata*. Arbrisseau de quatre à cinq pieds de hauteur, dont la tige se divise en rameaux cylindriques, nombreux, très-grêles, glabres, garnis de feuilles alternes, lancéolées-linéaires, aiguës, à peine pétiolées, rapprochées les unes des autres, glabres, un peu creusées en gouttière

à leur face supérieure, traversées en dessous par une côte longitudinale assez marquée. Les fleurs sont d'un beau jaune mêlé de rouge dans le centre, inodores, assez petites, solitaires sur des pédoncules axillaires, beaucoup plus courts que les feuilles. Les *Dillwynia ericifolia*, ou *Pultenaea retorta*, Vendl.; *Dillwynia floribunda* et *Dillwynia glaberrima* de Smith, sont des arbrisseaux assez élégants, à tiges allongées, couvertes de feuilles simples, et portant des fleurs jaunes, terminales ou axillaires.

Sous le même nom de *Dillwynia*, un genre très-différent avait été constitué par Roth (*Catylact. Bot.* 3, p. 71), et d'abord adopté par Persoon; cependant celui-ci a rectifié cette inadvertance à la fin du 2^e volume de son *Enchiridium*, en nommant *Rothia* le nouveau genre. V. ROTHIA.

DILOBEIA. BOT. Genre fondé par Du Petit-Thouars (*Nova Genera Madagascariensis*, p. 7), appartenant à la Tétrandrie Monogynie, mais dont les caractères sont trop incomplets pour qu'on puisse fixer sa place dans les ordres naturels. Son auteur, néanmoins, le colloque à la suite des Dicotylédones apétales, et le décrit ainsi : calice à quatre folioles; corolle nulle; quatre étamines; ovaire unique; fruit inconnu. L'espèce unique qui le constitue, à laquelle Rømer et Schultes ont donné le nom de *Dilobeia Thouarsi*, est un arbre indigène de Madagascar, très-élevé, à feuilles alternes, bilobées à leur sommet, anguleuses et portant une petite glande sur leur nervure principale, à fleurs petites et paniculées.

DILOBITARSE. *Dilobitarsus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, institué par Latreille qui lui a reconnu pour caractères : antennes en scie, se logeant dans des rainures présternales, avec le second article petit, le faux article ou le douzième très-court ou peu distinct; dessous du corselet n'offrant que deux fossettes transverses, plus ou moins ovales et plus ou moins profondes, situées, une de chaque côté, près du bord postérieur; le dessus, beaucoup plus long que large et lisse; écusson élevé, arrondi; corps long et étroit, presque cylindrique; les deux hanches postérieures fortement dilatées et presque demi-circulaires, rétrécies seulement à leur extrémité interne; troisième et quatrième articles des tarses, terminés en dessous par un prolongement membraneux, demi-transparent; le premier aussi long que les trois suivants pris ensemble.

DILOBITARSE TUBERCULÉ. *Dilobitarsus tuberculatus*, Latr. Noir, très-punctué et parsemé de poils gris; chaperon pourvu de deux élévations; corselet fortement échancré et déprimé à son extrémité antérieure, portant au milieu du dos, derrière cette dépression arquée, deux tubercules rapprochés et poilus; élytres striées et punctuées; pattes d'un brun foncé. Taille, six lignes. Du Brésil.

DILOCHIE. *Dilochia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie de Linné, établi par Lindley qui lui assigne pour caractères : sépales ou folioles extérieures du périanthe, libres : les intérieures ou sépales n'offrant que de légères différences; labelle adhérent au gynostème par sa base qui est

arrondie en fourreau, avec le limbe en capuchon, trilobé ou trilamellé; gynostème en massue, ailé, en capuchon, denté au sommet, surmontant l'ovaire dont il paraît être une continuation; anthère ovale, créée, à quatre loges renfermant autant de masses polliniques. Lindley n'en décrit qu'une espèce, sous le numéro 58 de sa Monographie des Orchidées : c'est une plante herbacée, à tige entourée de feuilles coriaces, aiguës, distiques et faiblement marquées de côtes élevées; elle est terminée par une grappe de très-belles fleurs qu'accompagnent des bractées coriaces, distantes, divariquées et persistantes.

DILOPHE. ois. Nom donné par Vieillot à l'un de ses genres qui ne renferme qu'une seule espèce, le Mainate porte-lambeaux, *Gracula carunculata*, Gmel. Il fait partie de notre genre Philédon. V. ce mot.

DILOPHE. *Dilophus.* ins. Genre de Diptères, établi aux dépens des Bibions et réuni par Latreille à ce dernier genre; il appartient par conséquent à la grande famille des Némocères. Caractères : de petites dents en forme d'épines au pourtour du segment antérieur du tronç; des dents semblables au milieu du côté extérieur et à l'extrémité des deux premières jambes. Meigen (Descript. syst. des Dipt. d'Europe, T. 1, p. 505) décrit cinq espèces, parmi lesquelles nous citerons : le **DILOPHE VULGAIRE**, *Dilophus vulgaris*, Meigen, ou la *Tipula febrilis* de Linné, et l'*Hirtea febrilis* de Fabricius, qui est le même, le *Dilophus febrilis* de Latreille.

DILUVION. géol. Traduction du mot *Diluvium* que les géologues anglais emploient avec avantage pour désigner les terrains de transport dont la formation, quoique plus récente que celle des couches stratifiées les plus nouvelles, ne peut cependant pas être attribuée aux causes qui ont produit ce que les mêmes savants appellent spécialement *Alluvium* et que nous comprenons dans l'expression trop étendue d'*Alluvion*, d'*atterrissement*. Le Diluvion, composé des fragments et des débris plus ou moins volumineux et plus ou moins roulés, de toutes les espèces de roches des divers terrains, d'amas de sable, de gravier et de couches meubles de marne et d'argile terreuse, recouvre tous les strates dont se compose l'écorce terrestre, et il n'est recouvert accidentellement que par des produits volcaniques modernes. Tout porte à croire qu'il est le résultat de l'une des dernières grandes révolutions générales, qui ont submergé et bouleversé la surface du globe terrestre, et la présence des dépôts de cailloux roulés et de sable sur le sommet des collines que séparent de profondes vallées, indique que les dépôts diluviens appartiennent soit à une époque antérieure à la formation de ces mêmes vallées, soit plutôt à l'époque de leur creusement; on ne peut en tout cas comparer les dépôts diluviens aux amas de matériaux semblables par leur nature, qui se forment encore aujourd'hui à l'embouchure des fleuves et sur leurs rives, par suite de l'accumulation des débris que leurs eaux charient sans cesse, ou qui se sont formés à une époque déjà éloignée, par l'effet d'une cause analogue, lorsque les mêmes fleuves étaient seulement plus considérables et que par conséquent leur lit avait plus d'étendue. Malgré les différences que nous venons d'indiquer entre ce que l'on peut entendre par Diluvion

et Alluvion, il n'est pas toujours facile de distinguer, l'un de l'autre, ces dépôts différents par la cause qui les a produits, et même de ne pas les confondre avec les terrains meubles et de transport, qui appartiennent aux époques plus anciennes de la formation des divers conglomérats, Poudding et Nagelfluë, lorsque ceux-ci ne sont pas recouverts.

Quoique le Diluvion paraisse appartenir à un phénomène général, quant à l'époque de son dépôt, on ne peut attribuer son transport dans les divers lieux où il se rencontre, à une force unique qui aurait agi dans une même direction pour toute la terre; car si par l'examen des matériaux dont il est diversement composé, suivant les localités, on se reporte aux roches ou couches en place qui ont fourni ces matériaux, on voit que les montagnes ou sommités dont les débris ont donné lieu au Diluvion sont situées soit au nord soit au midi, à l'ouest ou à l'est de ces dépôts; il paraît plus ordinaire de retrouver, dans chaque grand bassin terrestre, un Diluvion formé aux dépens des sommités qui entourent ce bassin : c'est ainsi que les blocs énormes de roches anciennes, qui sont enfouis dans les plaines sablonneuses de l'Allemagne septentrionale et des côtes orientales de l'Angleterre, et dont on rapporte le déplacement aux temps des phénomènes diluviens, paraissent provenir des montagnes de la Scandinavie, situées encore au nord et au nord-est; que dans le grand bassin de la Tamise, le Diluvion semble provenir généralement du nord-ouest, tandis que dans le grand bassin de la Seine tout indique au contraire que les courants ont agi du sud-est au nord-ouest. Les fragments de roches primitives observés par Saussure, sur le flanc de la chaîne du Jura, qui regarde les Alpes, ont été arrachés à ces hautes montagnes dont ils sont séparés aujourd'hui par l'immense vallée du Rhône.

C'est avec l'époque de la formation du Diluvion que beaucoup de géologues font coïncider l'anéantissement de plusieurs races de grands animaux dont les nombreux individus paraissent avoir alors habité presque tous les points du globe. Tels sont les Éléphants, les Mastodontes, les diverses espèces d'Hippopotames, de Rhinocéros, etc., dont on retrouve les ossements enfouis dans le gravier Diluvion de presque toutes les parties du monde; il semblerait aussi, d'après les savantes observations du professeur Buckland, que les amas considérables d'ossements d'Hyènes et de beaucoup d'autres espèces de Mammifères, trouvés dans les cavernes de Kirby et des environs de Plymouth, ont été recouverts par les dépôts diluviens. V. GÉOLOGIE ET TERRAIN.

DIMA. *Dima.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides.

DIMACRIE. *Dimacria.* Genre de la famille des Géraniacées, formé par Lindley, aux dépens du genre *Pelargonium*, avec les caractères suivants : cinq pétales inégaux, dont les deux supérieurs connivents sont divariqués à leur sommet; cinq étamines fertiles, plus courtes que les sépales : les deux inférieures du double plus longues, la supérieure extrêmement petite; cinq étamines stériles, presque égales et très-courtes. Cette tribu renferme huit espèces partagées en deux sous-sections. Ce sont des plantes herbacées dont la racine est tubé-

reuse, analogue à celle des Raves; les feuilles sont pétiolées et découpées en lanières pinnées. De Candolle ne considère ce genre que comme une section de celui des Pélargoniers.

DIMBOS ou **DIMBRIOS**. **INS.** La grosse Fourmi désignée par Knox comme formant à Ceylan de gros nids sur les troncs d'arbres, paraît être l'espèce de Terme connue à l'Île-de-France sous le nom de Caria ou Karias. **V. TERMITE.**

DIMÉRÈDES. **POIS.** Famille établie par Duméril (Zool. Anal., p. 143) parmi ses Holobranches. Elle renferme les genres Chéilodactyle, Cirrhitte, Polynème et Polydactyle.

DIMÈRES. *Dimera*. **INS.** Section établie dans l'ordre des Coléoptères, et qui se composait des Insectes auxquels on n'avait découvert que deux articles à tous les tarses. Des observations d'Illiger et de Reichenbach ont appris qu'on comptait réellement trois articles à chacun d'eux, mais que le premier était excessivement petit. Cette section rentre par conséquent dans celle des Trimères, où elle constituera une famille comprenant de très-petits Insectes à élytres courtes, qui vivent à terre, sous les pierres et les débris des végétaux. Cette famille se compose des genres **PSÉLAPHE**, **CHENNIE**, **CLAVIGÈRE**.

DIMEREZA. **BOT. V. DIPLOPÉTALON.**

DIMÉRIE. *Dimeria*. **BOT.** Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.* 1, p. 204) a établi, sous ce nom, un genre nouveau dans la famille des Graminées, très-voisin du *Saccharum*, et qui peut être caractérisé ainsi : tous les épillets sont hermaphrodites, fertiles, disposés en épi sur un axe inarticulé et persistant. La lépicène est biflore, à deux valves coriaces, barbues à leur base, naviculaires et carénées; l'intérieure est un peu plus petite. Les deux fleurs sont renfermées dans la lépicène qui les recouvre entièrement. La fleur extérieure est neutre et univalve, l'intérieure est hermaphrodite, à deux valves, dont l'externe est aristée et l'interne très-petite. La glumelle se compose de deux paléoles hypogynes. Les étamines sont au nombre de trois; l'ovaire est surmonté de deux styles terminés chacun par un stigmate plumeux. Le fruit est cylindracé, enveloppé dans la valve externe de la glume. Une seule espèce compose ce genre, c'est le *Dimeria acinaciformis*, petite plante annuelle, ayant le port d'un Andropogon ou mieux encore du *Chloris cruciata*. Ses feuilles sont courtes et poilues; son chaume est nu dans sa partie supérieure, portant deux épis, dont les épillets sont alternes et disposés sur deux rangs, allongés, lancéolés, très-barbus à leur partie inférieure. La valve intérieure de la lépicène est terminée à son sommet par un crochet. Cette plante croît à la Nouvelle-Hollande.

Le genre *Dimeria* de Raffinesque, publié par lui dans le 89^e volume du Journal de Physique, pl. 12, fig. 7, appartient aujourd'hui au genre *Hierochloa* de Gmelin.

DIMÉROSTEMME. *Dimerostemma*. **BOT.** Genre de la famille des Syanthérées, Syngénésie égale, fondé par Cassini. Caractères : capitule sans rayons, composé de fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodites; involucre irrégulier, formé de folioles inégales, disposées sur un petit nombre de rangées, les extérieures plus

grandes, bractéiformes; les intérieures plus petites et en forme d'écailles oblongues; réceptacle plan, garni de petites paillettes égales aux fleurs, oblongues et spinoscentes au sommet; aigrette irrégulière, composée de deux petites écailles paléiformes, coriaces, très-grandes et découpées irrégulièrement. L'auteur de ce genre le place dans sa tribu des Hélianthées, section des Hélinées, près du *Tratinikia* de Persoon. Il n'en a décrit qu'une seule espèce, sous le nom de *Dimerostemma Brasiliana*, plante indigène du Brésil, ainsi que l'indique son nom spécifique, herbacée, très-velue, à rameaux simples et dressés, à feuilles alternes, un peu décurrentes sur leur pétiole, et dont les capitules sont jaunes, terminaux et solitaires.

DIMÉTOPIE. *Dimetopia*. **BOT.** Genre de la famille des Umbellifères, Pentandrie Digynie, institué par De Candolle. Caractères : un involucre à la base de l'ombelle; pétales ovales, oblongs, entiers; styles courts; fruit didyme. La Dimétopie, pusille, trouvée à la Nouvelle-Hollande par Lesson, du voyage de l'Astrolabe, est une petite plante annuelle, rameuse, garnie de quelques poils épars; ses feuilles sont tripartites, à lobes linéaires, oblongs, tronqués; les pédoncules sont opposés aux feuilles et plus longs qu'elles; l'ombelle est simple, à cinq fleurs blanches.

DIMIDIÉ. *Dimidiatus*. **BOT.** Épithète employée pour indiquer l'amoindrissement ou le retranchement naturel et invariable de la moitié de certains organes que l'on trouve intacts dans d'autres plantes. Ainsi l'on dit d'un verticille de fleurs qu'il est Dimidié, quand les fleurs n'entourent qu'à moitié l'axe qui les porte. La collerette ou l'involucelle de certaines Umbellifères, telle que celle de la Ciguë, est Dimidiée. On nomme Dimidié le chapeau de certains Champignons, qui ne se développe qu'à moitié. La couronne des Syanthérées est Dimidiée quand elle n'occupe qu'une des moitiés de la calathide.

DIMIDOFIA. **BOT. V. DEMIDOFIA.**

DIMIE. *Dimia*. **BOT. V. DEMIE.**

DIMOCARPE. *Dimocarpus*. **BOT.** Le genre dont Loureiro (*Flor. Cochinch.*, vol. 1, p. 286) décrit trois espèces sous les noms de *Dimocarpus Litchi*, *Dimocarpus Longan* et *Dimocarpus crinita*, est identique, selon De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, 1, p. 611), avec l'*Euphoria* de Commerson et Jussieu. **V. EUPHORE.**

DIMORPHA. **BOT. V. PARVOA.**

DIMORPHANDRE. *Dimorphandra*. **BOT.** Scott a institué ce genre dans la Pentandrie Monogynie, pour une Légumineuse qui se rapproche beaucoup du genre Prosopé. C'est un arbre élevé, dont les feuilles sont bipinnées, à folioles oblongues, d'un vert brillant en dessus, velues en dessous. Les fleurs sont jaunes et réunies en épi terminal.

DIMORPHANTHES. *Dimorphanthès*. **BOT.** Genre de la famille des Syanthérées et de la Syngénésie superflue de Linné, établi par H. Cassini aux dépens du genre *Erigeron*. Il est caractérisé de la manière suivante : calathide composée d'un disque à fleurs nombreuses, régulières, hermaphrodites ou mâles, et de rayons de fleurs femelles nombreuses, tubuleuses, tridentées et comme tronquées au sommet; folioles de l'involucre

imbriquées, linéaires et aiguës; réceptacle planiuscule et alvéolé; akènes oblongs, comprimés, légèrement hérissés d'aigrettes filiformes et légèrement plumeuses. Ce genre se distingue des *Erigeron* et des *Conyza* par la forme des fleurs de la couronne et par son réceptacle nu; mais la différence d'avec le premier de ces genres est bien faible si l'on considère avec nous que la forme de ses corolles n'est qu'une modification des corolles ligulées de l'*Erigeron*. Au surplus, Cassini le place dans sa tribu des Astérées, et y rapporte les *Erigeron Siculum*, *Erigeron Gouani*, *Erigeron Ægyptiacum*, et *Erigeron Chinense* de Linné, etc., plantes indigènes, pour la plupart, des régions voisines de la Méditerranée.

DIMORPHE. *Dimorpha*. INS. Genre d'Hyménoptères, établi par Jurine (Class. des Hyménopt.), et fondé antérieurement par Latreille, sous le nom d'*Astate*. *V.* ce mot.

DIMORPHE. *Dimorphus*. MIN. Substance dont la forme régulière cristalline appartient à deux systèmes différents de cristallisation, ou à un même système, mais avec de telles différences d'angles, qu'on ne saurait les dériver d'une forme fondamentale commune.

DIMORPHINES. MOLL. FOSS. Nom donné par D'Orbigny à des Céphalopodes fossiles, de la famille des Agathistégues.

DIMORPHOTHÈQUE. *Dimorphoteca*. BOR. Vaillant proposa l'établissement de ce genre qui fut rejeté par Linné et réuni à son *Calendula*. Mœnch (Méthod., p. 585) le fit revivre, et lui assigna les caractères suivants : involucre et corolle semblables à ceux du *Calendula*; akènes difformes, dressés et d'égale longueur, ceux de la circonférence oblongs, marqués sur leurs angles; ceux du disque plans, comprimés, glabres, cordiformes et munis d'un rebord. Mœnch réunit dans ce genre les *Calendula pluvialis* et *Calendula hybrida* de Linné. *V.* Souci.

DINÆBA. *Dinæba*. BOR. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Delile (Fl. Égypte), adopté par Beauvois, Kunth et la plupart des autres botanistes, et qui se distingue par les caractères suivants : épillets unilatéraux, distincts, formant de petits épis ordinairement pendants, et dont l'axe dépasse quelquefois les épillets; ceux-ci contiennent de deux à quatre et cinq fleurs, nombre qui est fort variable dans les diverses espèces qui forment ce genre. La lépicène est à deux valves lancéolées, aiguës, carénées, tantôt presque égales (*Dinæba Ægyptiaca*), tantôt très-inégales (*Dinæba curtispindula*). Ordinairement, on ne trouve qu'une seule fleur hermaphrodite dans chaque épillet, quelquefois il y en a deux : dans le premier cas, la fleur hermaphrodite est sessile et les autres sont pédicellées; dans le second cas, l'une des fleurs fertiles est sessile, et la seconde est pédicellée; la glume des fleurs hermaphrodites est à deux paillettes carénées, dont l'interne est généralement plus petite; toutes deux sont aiguës à leur sommet, qui est quelquefois mucroné dans la paillette externe, ou même tridenté; les paléoles de la glumelle sont au nombre de deux, et fort petites; les deux styles se terminent par autant de stigmates plumeux et glanduleux; les fleurs

neutres ont les valves de leur glume terminées à leur sommet par une arête plus ou moins longue.

Ce genre est fort distinct. Les différentes espèces qui y ont été rapportées ont de nouveau besoin d'être analysées avec le plus grand soin. En effet, il est douteux qu'elles appartiennent toutes à un seul et même genre. Le type du *Dinæba* est le *Dactylis paspaloides* de Willdenow ou *Cynosurus retroflexus* de Vahl, qui présente les caractères suivants : lépicène subtriflore; valves lancéolées, aiguës, carénées, égales entre elles, mutiques, plus longues que les fleurons; ceux-ci sont au nombre de trois, deux hermaphrodites, dont un est sessile et l'autre pédicellé; la troisième fleur consiste simplement dans un petit pédicule qui part de la base du fleuron pédicellé; la glume est à deux valves fortement carénées; l'extérieure, qui est plus grande, est mucronée à son sommet. Les espèces rapportées à ce genre par Palisot de Beauvois, sont l'*Aristida Americana* de Linné, qui forme le genre *Heterostheca* de Desvoux, le *Cynosurus Lima* de Linné, le *Melica curtispindula* de Michaux; et enfin, le *Cynosurus retroflexus* de Vahl. Kunth (*in Humb. Nov. Gen.* 1) décrit cinq espèces de ce genre, dont quatre sont nouvelles. Ces espèces sont : *Dinæba curtispindula* de Beauvois, qui est commune aux deux Amériques; *Dinæba aristoides*, Kunth, *loc. cit.*; *Dinæba bronoides*, Kunth, *loc. cit.*, t. 51; *Dinæba repens*, Kunth, *loc. cit.*, t. 52; *Dinæba chondrosioides*, Kunth, *loc. cit.*, t. 55. Ces cinq espèces ont été trouvées par Humboldt et Bonpland, dans le cours de leurs voyages en Amérique; les quatre dernières sont mentionnées sous le nom générique d'*Andropogon*, dans le *Systema* de Rœmer et Schultes.

DINARDA. *Dinarda*. INS. Coléoptères pentamères? genre de la famille des Brachélytres, que Leach a fourni aux dépens des Lomécuses de Gravenhorst dont il ne diffère en effet que par les caractères suivants : face inférieure des mâchoires armée vers l'extrémité d'un crochet simple; palpes maxillaires composées de trois articles dont le second un peu plus court; languette étroite et bifide; paraglosses larges, courts et arrondis; tête enfoncée jusqu'aux yeux, dans le corselet; antennes faiblement coudées, plus grosses vers l'extrémité; quatre articles aux tarses antérieurs, cinq aux postérieurs, dont le premier allongé. Le *Dinarda dentata*, seule espèce connue, est noire, avec la tête, les élytres et les côtés du corselet brunâtres; le corselet, ainsi que les élytres, est criblé de petits points enfoncés. L'insecte n'a pas plus d'une ligne et demie de longueur; on le trouve en Europe, sur les fleurs.

DINASTE. *Dinastes*. INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Macleay qui lui assigne pour caractères : labre profondément caché, presque réuni au naso; mandibules très-fortes, subtriangulaires, trigones, avec la base dilatée, le dedans couvert d'une barbe tomenteuse, dense, et la molette en demi-lune transverse, carénée, presque striée; lèvres presque en cœur, avec l'extrémité rétrécie, barbue, à peine bilobée; languette rétractée; menton très-court; mâchoires tridentées au bout, avec les dents en forme d'épines, et leur dessous

velu; les deux premiers articles des palpes labiales obconiques, le dernier le plus long, arrondi au bout; antennes de douze articles, dont le premier est épais vers l'extrémité; les six suivants sont très-courts, presque monoliformes, la massue oblongue, formée de trois feuillets; corps oblong; tête du mâle armée d'une corne recourbée à l'extrémité; corselet enfoncé, avec un long appendice recourbé en dessous, et qui se prolonge au delà de la tête. Le type de ce genre est le *DINASTE HERCULE*, qui est généralement connu sous le nom de *Scarabæus hercules*, Lin., Fab.

DINCKLERIA. BOT. V. JUNGERMANNE.

DINDE. ois. Femelle du Dindon.

DINDE SAUVAGE. ois. Synonyme vulgaire de Coucou.

DINDON. *Meleagris*, L. ois. Genre de Gallinacées.

Caractères : bec court, robuste, avec la base recouverte d'une peau nue, et une caroncule lâche à la partie supérieure; il est convexe en dessus, un peu courbé vers la pointe; narines obliques, ouvertes en dessus; tête et cou garnis de mamelons nus, avec quelques poils roides; une membrane flottante sous la gorge; pieds robustes; tarsi longs, armés d'un éperon faible, obtus; quatre doigts, trois devant et un derrière, ne portant à terre que sur l'extrémité; ongles ovales, un peu émoussés; les trois premières rémiges étagées, la quatrième la plus longue; la plupart des plumes coupées carrément. Longtemps on n'a vu figurer dans ce genre qu'une seule espèce; mais depuis que le Musée de Paris a fait l'acquisition de l'Oiseau qui, pris vivant à Honduras, avait été amené en Angleterre et placé après sa mort dans le cabinet de Bulloch, Cuvier ayant pu examiner à loisir ce précieux Oiseau, en a fait une seconde espèce de Dindon. Toutes deux sont originaires de l'Amérique, et quoi qu'en ait pu prétendre Aldrovande, d'après ses recherches ou ses conjectures, ces Oiseaux n'étaient pas connus dans les autres parties du monde avant la découverte du nouveau continent. Il paraît que le premier de ces Oiseaux fut envoyé en Espagne trois ou quatre ans après la conquête du Mexique, vers 1524. Plus tard, des missionnaires, disciples ou sujets de Loyola, qui avaient entrevu la ressource qu'offrirait pour nos basses-cours un semblable animal, en firent des envois dans toute l'Europe où l'espèce se répandit sous le nom vulgaire d'Oiseaux des Jésuites.

Divers naturalistes ont fait l'histoire du Dindon à l'état sauvage; Hernandez, quoique le premier d'entre eux, est encore celui auquel on doit les renseignements les plus exacts sur les mœurs et les habitudes de ces Oiseaux qu'il a été à portée d'observer dans toutes les périodes de leur existence, de suivre dans tous les degrés de la familiarisation. Ils vivent en société, par troupes peu nombreuses; on les aperçoit rarement dans les plaines, ils sont plus souvent retirés dans les bois et les forêts où ils passent les nuits perchés sur les branches les plus élevées de celles qui peuvent soutenir leur énorme corps. Dès l'aube matinale, ils semblent se saluer réciproquement par des gloussements réitérés; aux premiers rayons du soleil, ils descendent à terre, et là, pirouettant en signe de tendresse autour de leurs femelles, ils relèvent et développent en éventail les penes de leur queue et les plumes brillantes qui les

recouvrent. Le sommeil paraît les absorber profondément, car ils y sont encore livrés lors même que depuis longtemps on les croirait éveillés; on profite de cette difficulté de sortir d'assoupissement pour leur faire la chasse. Alors susceptibles de surprise, mais non d'épouvante, ces Oiseaux regardent tranquillement l'arme à feu ou le bâton qui vient d'abattre à côté d'eux leur compagnon, et semblent dédaigner de se soustraire par la fuite à une semblable destinée; mais sont-ils éveillés, c'est toute autre chose : ils ripostent hardiment aux attaques, et s'ils aperçoivent un danger imminent, une très-grande agilité dans la course qui leur est plus habituelle que le vol, leur fait bientôt franchir l'espace qui les sépare d'une retraite salutaire. Leurs amours sont ordinairement entre eux le sujet de violents combats qui sont bientôt oubliés de même que le prix de la victoire. La femelle ne s'occupe guère des soins qui, chez la plupart des autres Oiseaux, précèdent la ponte : une fossette faiblement abritée et garnie de quelques légers brins d'herbe, reçoit les œufs dont le nombre indéterminé est le plus souvent de huit à douze; elle les couve avec constance, élève ses petits avec soin, mais rarement plus de deux ou trois arrivent à l'état adulte. La ponte ne se renouvelle pas dans l'année. Le Dindon sauvage ne se nourrit que de fruits, de graines et particulièrement de diverses espèces de glands. On prétend que leur chair offre un mets plus délicat que celui qui procurent ces mêmes Oiseaux élevés dans les basses-cours. Ceux-ci ont aussi un caractère tout à fait différent et qui les a rendus pour le vulgaire injuste et ignorant, l'emblème de la stupidité; il est vrai que c'est le *facies* assez général de tous les animaux qui se sont soumis à l'esclavage; le Chien même, auquel dans cet état l'on se plaît à accorder tant de qualités, ne présente au fait qu'un raffinement de bassesse et de servilité. Le Dindon de nos basses-cours n'a que l'abattement qui naît de la captivité; sa fierté, son courage naturel reprennent de l'ascendant lorsqu'il s'agit de résister à de fatigantes importunités, de combattre des rivaux, de défendre une couvée; quoiqu'il soit moins passionné en apparence que le Coq, sa colère et son amour s'expriment néanmoins avec plus d'énergie par l'altération de ses traits : toutes les parties nues de la tête et du cou se gonflent et se colorent du plus vif incarnat, la caroncule du front s'allonge et retombe sur le bec, les plumes se hérissent, les ailes s'abaissent, la queue enfin se relève et s'étale. Le Dindon domestique ne parvient jamais à une taille aussi élevée, à une corpulence aussi grande que le Dindon sauvage. Comme son éducation forme une branche essentielle de l'économie rurale, elle a été l'objet de nombreuses recherches d'améliorations; en général on trouve qu'il est avantageux de ne point renfermer ces Oiseaux, mais bien de les tenir sous des hangars; de ne donner à chaque mâle que cinq ou six femelles et d'obtenir de chacune d'elles deux pontes par année, l'une au mois de février, l'autre au mois d'août; de ne laisser que douze à quinze œufs à chaque couveuse, et de la bien surveiller après le trentième jour d'incubation, car il arrive souvent que par excès de tendresse, elle tue les Poussins en voulant faciliter leur sortie de la coquille; il faut

également la garantir de l'approche du mâle qui a la cruelle habitude de briser les œufs, sans doute pour empêcher la couvaison et ranimer dans les femelles l'amour qui fait toujours place à la tendresse maternelle. Les Poussins sont extrêmement délicats; ils exigent beaucoup de soins; on doit les placer, aussitôt après leur naissance, dans un endroit dont la température soit élevée de vingt-cinq degrés environ, et leur donner pour premier aliment de la mie de pain à laquelle on ajoute par la suite du jaune d'œuf cuit dur et des feuilles d'Ortie hachées. Au bout d'un mois ils peuvent accompagner leur mère à la pâture, mais il faut ne les laisser sortir que par un temps convenable, car le froid, la grande chaleur, l'humidité et la rosée leur occasionnent des maladies auxquelles souvent ils succombent. On donne ordinairement aux femelles le nom de Dinde ou de Poule d'Inde.

DINDON SAUVAGE. *Meleagris sylvestris*, Vieill. Tout le plumage d'un brun foncé avec les plumes du cou, de la gorge, du dos et les scapulaires bordées de reflets azurés; un pinceau de crins sur la poitrine; pieds d'un gris rougeâtre; ongles et bec noirs; iris rouge-brun. Taille, quarante-six à quarante-huit pouces. De l'Amérique septentrionale. Le plumage de cette espèce, réduite à la domesticité (*Meleagris Gallo-Pavo*, L., Buff., pl. enl. 97), est très-varié; tantôt il est noir, tantôt blanc; souvent orné de bandes alternatives blanches et grises avec des reflets assez éclatants. Sa taille aussi s'est insensiblement réduite dans nos basses-cours, on ne la trouve guère que de quarante pouces et bien souvent moindre encore.

DINDON OÛILLÉ. *Meleagris ocellata*, Cuv., Mém. du Muséum, T. VI, pl. 1, Temm., Ois. color. pl. 112. Toutes les plumes sont d'un vert bronze, terminées par deux bandes contiguës. L'une noire, l'autre d'un bronze doré; petites tectrices alaires d'un vert d'émeraude, bordées d'un noir velouté; tectrices secondaires d'un cuivré doré sur toute la partie extérieure; rémiges d'un brun bronzé, bordées de blanc et coupées de lignes obliques et étroites de cette couleur; quatorze tectrices légèrement étagées, ce qui arrondit la queue; tectrices caudales supérieures brunes, vermiculées de noir, terminées par une tache oïllée d'un bleu bronzé éclatant, qu'entoure un cercle noir velouté; la pointe est large et d'un beau rouge cuivré; pieds rouges; ongles et ergots noirâtres; bec et iris jaune orangé; des points caroncules sur le cou. Taille, trente-six pouces. Du Mexique.

DINDON DU BRÉSIL. ois. Synonyme vulgaire de Pénelope Yacou.

DINDONNEAU. ois. Nom vulgaire du jeune Dindon.

DINDOULETTE. ois. Syn. vulgaire d'Hirondelle.

DINDOULO. bot. Synonyme vulgaire de Jujubier.

DINE. mam. Nom vulgaire de la femelle du Daim. V. CERF.

DINÈBRE. *Dinæbra*. bot. V. DINÈBA.

DINÈME. *Dinema*. bot. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie de Linné, institué par le professeur Lindley, avec les caractères suivants: sépales et pétales constituant le périanthe, d'un aspect herbacé, étalés, presque égaux et semblables; labelle

grand, membraneux, entier, onguiculé, soudé à la base du gynostème; celui-ci petit et garni de deux appendices en forme de cornes; anthère à deux loges renfermant chacune deux masses polliniques, réunies par un caudicule commun. Le *Dinema polybulbon*, *Epidendrum polybulbon*, Swartz, est une Orchidée herbacée, des Antilles et du Mexique, qui doit être rangée parmi les Épiphytes; son rhizome est rampant, annelé, pseudo-bulbifère, à feuilles coriaces, à fleurs terminales, solitaires, portées sur un pédoncule à fourreaux.

DINEMOURE. *Dinemoura*. crust. Genre de l'ordre des Syphonostomes, famille des Caligides, établi par Leach. Caractères: deux antennes; quatorze pattes, dont les deux antérieures onguiculées, les deux suivantes se terminant par deux longs doigts, et les autres en forme de feuillets membraneux; deux longs filets à l'anus, mais dont le siphon est apparent. Latreille n'a point adopté ce genre, et il a réuni la seule espèce qui le constitue, *Dinemoura salmonea*, *Monoculus salmoneus*, Fabr., à son genre Calige dont il forme la seconde division. V. CALIGE.

DINEMURE. *Dinemura*. ANNÉL. ? Raffinesque a plutôt indiqué qu'établi ce genre; Blainville croit, d'après la description, que Raffinesque aura pu prendre une larve d'Insecte hexapode pour un animal particulier qu'il décrit ainsi: corps cylindrique, composé de dix anneaux deux fois plus longs que larges; tête unie, obtuse; queue à deux filets latéraux. Habite les eaux douces de la Sicile.

DINÈRE. *Dinera*. ins. Genre de Diptères de la famille des Muscides, établi par Robineau-Desvoidy, aux dépens du genre *Deasia* de Meigen. Caractères: tête presque sphérique; trompe un peu allongée, menue; épistome saillant; second article des antennes onguiculé; corps cylindrique; abdomen cylindrico-ovalaire, avec deux soies au milieu des segments, à première cellule postérieure des ailes fermée, souvent appendiculée à la courbure; première nervure transverse ordinairement située vis-à-vis de l'extrémité de la cellule médiane. Les Dinères se divisent en deux sections distinguées entre elles par le style plus ou moins velu des antennes et par le pétiole plus ou moins allongé de la première cellule postérieure des ailes.

DINÈRE À CRÊTE. *Dinera cristata*. Cendrée; écusson rougeâtre; pieds noirs; jambes testacées; première cellule postérieure des ailes à pétiole un peu allongé; la discoidale, à nervure transverse fort arquée; style des antennes plumeux. Taille, cinq lignes. Europe.

DINÈRE FLAVICORNE. *Dinera flavicornis*. Cendrée; antennes et pieds fauves; première cellule des ailes à pétiole très-court; la discoidale, à nervure transverse, presque droite; style des antennes velu. Taille, quatre lignes. Europe.

DINÈTE. *Dinetus*. ins. Genre d'Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, fondé par Jurine (Nouvelle Méth. de classer les Hyménopt., p. 207), qui lui donne pour caractères: une cellule radiale largement appendiculée; deux cellules cubitales, la première recevant la première nervure récurrente; la deuxième très-éloignée du bout de l'aile, petite et recevant la seconde nervure; mandibules intérieurement tridentées, extérieurement

éperonnées; antennes roulées au bout, filiformes dans les femelles et composées de douze anneaux, moniliformes à leur base, filiformes à leur extrémité, et composées de treize anneaux dans les mâles. Ce genre, établi aux dépens des Pompiles de Fabricius, a été rangé par Latreille dans la famille des Fouisseurs. Les Insectes qu'il comprend ont le port des Larres; les organes de la manducation sont les mêmes; mais leurs petits yeux lisses sont égaux, et constituent un triangle équilatéral. On ne connaît encore qu'une espèce, *DINÈTE PEINT*, *Dinetus pictus*, Jur. (*loc. cit.*, pl. 11); *Pompilus pictus*, Fab., Panzer (*Fauna Ins. Germ. Fasc.* 17, tab. 19, le mâle; *Fasc.* 72, tab. 10, la femelle); la femelle diffère du mâle par les points jaunes de ses antennes, au lieu de bandes de même couleur, qu'on voit aux antennes de celui-ci; il existe aussi une différence tranchée dans les couleurs de l'abdomen; la femelle creuse dans le sable un nid et y place, à côté de ses œufs, des cadavres de Diptères fort petits, qui doivent servir à la nourriture de la larve. En Europe, dans les endroits sablonneux.

DINÈTE. *Dinetus*. BOT. Genre de la famille des Convulvacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., institué par Hamilton (*Sw. in Flow. gard.*, t. 127), pour deux espèces nouvelles comprises par Wallich dans son *Flora Indica*, sous les noms de *Porana racemosa* et *Porana paniculata*. Caractères : calice persistant, à cinq divisions plus courtes que la corolle, plus grandes que le fruit sur lequel elles sont étalées; corolle infundibuliforme, avec son limbe partagé en cinq découpures aiguës; style indivis; stigmaté en tête, subbilobé; capsule membraneuse, monosperme; semences rugueuses, à cotylédons aigus et tridentés.

DINEURE. *Dineura*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, établi dans la famille des Térébrans, tribu des Tenthrédines, par Dahlberg. Caractères : antennes simples, longues, sétacées, composées de neuf articles presque égaux; mandibules échancrées; une cellule radiale très-grande; quatre cellules cubitales. Ce genre qui diffère à peine des Nématés, présente pour espèces les *Tenthredo Degeeri*, *silata*, *testaceipes*, *despecta*, *parvula*, *leptocera*, *alni*, *rufa*, *opaca* et *palipes*.

DINEUTE. *Dineutes*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Hydrocanthares, institué par Macleay qui lui assigne pour caractères : antennes arquées, plus grosses à l'extrémité que dans le reste de leur longueur; lèvres supérieure arrondie en demi-ovale; languette carrée, un peu élargie en avant; dernier article des palpes labiales court, dilaté, mais non tronqué au bout.

DINEUTE ÉCHANCRÉ. *Dineutes præmorsus*, Mac.; *Gyrinus præmorsus*, Fab. Il a de six à neuf lignes de longueur; sa couleur est, en dessus, le vert bronzé, assez brillant, et en dessous le brun assez clair, avec les pattes et les côtés de l'abdomen ferrugineux; des reflets cuivreux ornent la lèvre supérieure, les côtés de la tête, la suture et les bords des élytres; celles-ci ont leur surface parsemée de très-petits points enfoncés, et leur extrémité présente deux légères échancrures qui disparaissent quelquefois presque entièrement. Cette espèce

se trouve au Cap de Bonne-Espérance, à l'Île-de-France et à la Nouvelle-Hollande.

Ce genre comprend encore le *Dineutes politus*, Macleay, de Java; les *Gyrinus vittatus*, Germ.; *grandis*, *areus* et *subspinosus*, Klug, du Brésil; *Gyrinus sublineatus*, Chev., du Mexique, etc.

DINIDOR. *Dinidor*. INS. Hémiptères. Ce genre, que Latreille a établi dans la famille des Pentatomites, offre pour caractères : antennes assez épaisses, de quatre articles : le premier court et les suivants égaux; gaine du suoir offrant quatre articles distincts; labre long, strié en dessus; tête arrondie; corselet transversal; écusson grand; hémélytres larges; abdomen mutique; pattes non épineuses, assez longues; deuxième article des tarsi le plus court; crochets portant une membrane. Ce genre, composé d'un certain nombre d'espèces, se partage en deux sections, d'après la longueur du rostre qui atteint celle des pieds postérieurs ou la dépasse. Toutes sont du Brésil ou de l'Inde.

DINIDOR TACHETÉ. *Dinidor maculatus*, Delap. Il est long de six lignes, d'un jaune pâle, pointillé et tacheté de noir; l'abdomen est d'un brun ferrugineux; les antennes et les pieds sont annelés de noir. Brésil.

DINODE. *Dinodes*. INS. Coléoptères pentamères; famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, genre institué par Bonelli et adopté par Dejean qui le caractérise ainsi qu'il suit : dernier article des palpes peu allongé et légèrement sécuriforme; antennes filiformes et très-faiblement comprimées; lèvre supérieure transverse, coupée carrément; mandibules peu avancées, arquées et aiguës; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; tête presque triangulaire, un peu rétrécie postérieurement; corselet presque carré ou arrondi; les trois premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Ce genre se rapproche beaucoup des Chéliptères, et c'est pour cela que Latreille ne s'est point montré disposé à l'adopter, quoique du reste il en diffère par des caractères assez prononcés pour autoriser la séparation. Dejean n'y admet que deux espèces :

DINODE RUFIPÈDE. *Dinodes rufipes*, Bonel. Il est en dessus d'un noir azuré, quelquefois verdâtre; la tête et le corselet sont presque carrés et ponctués; les élytres striées avec de très-petits points entre les stries; la base des antennes et les pieds sont rous. On le trouve au midi de l'Europe. Taille, cinq lignes et demie.

Le **DINODE A COU ROND**, *Dinodes rotundicollis*, est la seconde espèce; tout le dessus du corps est d'un vert bronzé, avec des points sur la tête et le cou qui sont arrondis; les élytres sont striées et ponctuées; la base des antennes et les pieds sont rous. De l'Amérique septentrionale; un peu moins grand que le précédent.

DINOPS. *Dinops*. MAM. Genre de la famille des Chéiroptères Insectivores, établi par Savi qui le caractérise de la manière suivante : oreilles réunies et étendues sur le front; tête courte, obtuse; lèvres très-grosses, pendantes et plissées; deux dents incisives à la mâchoire supérieure et six à la mâchoire inférieure; deux dents canines et dix molaires à chaque mâchoire; deux phalanges à l'index; ailes longues et étroites; queue comprise dans la membrane interfémorale seulement dans sa première moitié, et libre au delà; femelles ayant des

poches latérales pour loger leurs petits, quand elles nourissent.

DINOPS de CESTONI. *Dinops Cestonii*, Savi. Corps couvert de poils épais et doux, d'un gris brun, tendant légèrement au jaunâtre, un peu plus brun seulement sur le dos; ailes d'un brun noir; museau, lèvres et oreilles noirs: celles-ci sont grandes, arrondies, un peu échancrées sur leur bord externe; queue longue, d'un brun noir. En Italie, aux environs de Pise.

DINOTE. ANNÉL. V. SPIROBEE.

DINOTHERIUM. MAM. FOSS. Même chose, que *Deinotherium*. V. ce mot.

DIACLEA. BOT. Genre de la famille des Boraginées, Pentandrie Monogynie, institué par Sprengel qui lui assigne pour caractères: calice à cinq divisions; corolle infundibuliforme, velue, à tube grêle, à limbe étalé; étamines aussi longues que la corolle, à anthères oblongues; style bifide, terminé par deux stigmates capités; fruit de forme pyramidale, creusé à sa base, couvrant quatre semences nues. L'unique espèce, *Dioclea hispidissima*, est originaire de l'Égypte; c'est une plante de huit à neuf pouces, très-rameuse, très-poilue, à feuilles lancéolées, à épis feuillés, composés de fleurs dont la corolle d'un jaune sale, surpasse en longueur trois fois le calice. — Kunth et De Candolle ont aussi donné le nom de *Dioclea* à un autre genre qui est devenu l'Hymenospron.

DIODOPHYME. *Diodyphyma*. INTEST. Collet-Maigret a décrit et figuré sous ce nom, dans le Journal de Physique de 1805, un Ver intestinal, qu'il regardait comme devant constituer un genre particulier, et que l'on a reconnu n'être que le Strongle Géant, observé depuis longtemps par Rêdi et d'autres helminthologistes, dans les reins de l'Homme, du Chien, etc.

DIODTRIE. *Dioctria*. INS. Genre de Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques, fondé par Latreille. Caractères: antennes une fois plus longues que la tête, très-rapprochées à leur base, insérées sur un tubercule frontal, et dont le troisième et dernier article est presque cylindrique, avec un petit stylet obtus, de deux articles et sans soies au bout; les Dioctries ressemblent aux Asiles, sous le rapport des tarses terminés par deux crochets et par deux pelotes; mais ils en diffèrent par l'absence d'un stylet en forme de soies aux antennes. — Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces.

DIODTRIE OÉLANDIQUE. *Dioctria Oelandica*, L., Fab., Laffr., ou l'Asile noire, lisse, à pattes et balanciers fauves, et ailes toutes noires de Geoffroy (Hist. des Ins., t. II, p. 470, n° 8); espèce commune en Europe, ainsi que le *Dioctria rufipes* ou l'*Asilus rufipes* de Degéer (Mém. Ins., t. VI, p. 97, n° 6); le *Dioctria varipes*, Meig., ou l'Asile noire, lisse, à pattes et balanciers fauves et ailes veinés, de Geoffroy; le *Dioctria Reinhardtii*, Wied., figuré par Meigen (lib. 19, fig. 24), et le *Dioctria annulata*, Meig. (tab. 19, fig. 25).

DIODE ou **DIODIE**. *Diodia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Gronou, adopté par Linné et Jussieu, mais dont les caractères le rapprochent tellement du genre *Spermacoce*, que Kunth a cru devoir l'y réunir. V. SPERMACOCE.

DIODESME. *Diodoesma*. INS. Coléoptères tétramères;

genre de la famille des Xylophages, tribu des Lictées, institué par Megerle et adopté par Dejean. Caractères: antennes de la longueur du corselet, composées de onze articles distincts et filiformes; palpes filiformes; corselet presque demi-orbiculaire; corps ovale, oblong, convexe; abdomen presque ovulaire; jambes antérieures dentées; pénultième article des tarses bilobé. La seule espèce mentionnée par Dejean est le *Diodoesma subterranea*, *Læna subterranea*, Ziegl., qui se trouve en Autriche.

DIODON. MAM. Espèce du genre Dauphin. Ce nom a aussi été donné au Narval, par Storr.

DIODON. OIS. Espèce du genre Faucon, que Lesson a fait le type d'un sous-genre caractérisé de la manière suivante: bec court, épais, convexe, à mandibule supérieure à peine plus longue que l'inférieure; à bords très-festonnés et munis de deux dents graduées et saillantes; narines ovales, peu apparentes, transversalement percées dans la cire: celle-ci garnie de poils courts; tarses minces, scutellés; ailes courtes, dépassant à peine le croupion; queue longue et arrondie. V. FAUCON.

DIODON. *Diodon*. POIS. Genre de la famille des Ostéodermes de Duméril, placé dans celle des Gymnodontes et parmi les Plectognathes de Cuvier, confondu par Arctedi avec les Cottes Ostraciens. Leurs caractères consistent dans les mâchoires avancées, garnies d'une substance éburnée, divisée intérieurement en lames, et dont l'ensemble représente une sorte de bec de Perroquet, formé de deux pièces: une en haut et l'autre en bas, avec la peau armée de toutes parts de gros aiguillons pointus, mobiles, nombreux et disséminés sur toute la surface. Les Diodons, d'une figure extraordinaire, manquent de ventrales, et leur appareil nataoire consiste dans cinq nageoires dont deux pectorales, situées en arrière et presque sur la ligne des yeux; une dorsale et une anale opposées, fort rapprochées de la queue à la partie postérieure du corps qui est en général d'une forme à peu près sphérique. Leur squelette est presque cartilagineux; les opercules et les rayons sont comme cachés sous l'épaisseur du derme qui ne laisse voir à l'extérieur qu'une petite fente branchiale. Ce sont des Poissons des mers équinoxiales, fort anciennement connus et que leur figure bizarre fit rechercher de bonne heure par les curieux qui en suspendaient les peaux rembourrées aux plafonds de leurs cabinets. Leur chair est médiocre, on la croit même vénéneuse; leur fiel passe dans les colonies pour un poison fort dangereux, et l'on assure qu'oublié dans l'animal par d'imprudents cuisiniers, il a plus d'une fois causé la mort des personnes qui avaient mangé des Diodons. La plus grande confusion règne dans la détermination des espèces qu'on avait trop légèrement examinées, ainsi qu'il est arrivé de tous les genres tranchés et comme isolés dans la nature par des formes prononcées et singulières. Celles dont l'existence est certaine sont les suivantes:

DIODON ATINGUA. *Diodon Atinga*, L., Gmel., Lacép. Poiss., t. II, pl. 24, tab. 1; *Diodon oblongus*, Bloch, pl. 125; Longue-Épine, Encycl. Poiss., pl. 19, fig. 60; *Guamajucu Atinga*, Maregr., Bras. 168. Cet animal est le plus allongé des Diodons; son dos rond et large

est d'une couleur brune, qui tire sur le bleuâtre ainsi que les côtes; le ventre est blanc; les nageoires sont jaunes et bordées de brun; de petites taches lenticulaires sont dispersées sur toute la surface; de forts piquants mobiles, très-longs, creux vers leur racine, partagés à leur base en trois pointes divergentes, variées de blanc et de noir, se hérissent en tout sens, et lui procurent de puissants moyens de défense. On dit les blessures qu'il fait très-dangereuses; les pêcheurs que l'Atingue parvient à blesser éprouvent des douleurs affreuses qu'accompagnent une sueur glaciale et des tremblements. On le prend dans les mers du Brésil où il est commun, soit au filet, soit à la ligne en amorçant avec quelques Crustacés dont l'animal est très-friand. La femelle est plus grande que le mâle qui atteint jusqu'à dix-huit pouces de longueur. Quand il se sent pris, il se gonfle et se défend en s'agitant avec une sorte de fureur, en essayant de piquer la main qui veut le saisir; on a soin de l'assommer avant de le toucher. Il se trouve également dans les mers de l'Inde et du Cap. On en mentionne une variété dont les piquants sont plus longs sur la tête et sur le cou. D. 14, 16, p. 21, 22, A. 14, 17, c. 9.

DIDON GUARA. *Diodon Hystrix*, Bloch, pl. 126; *Diodon Atinga* β , Lin.; l'Holocanthe, Lacép., Poiss., D. 11, p. 11; Courte-Épine, Encycl. Poiss., pl. 19, f. 61. Moins allongé que le précédent, ce Poisson a aussi ses piquants plus rapprochés et plus forts. Il en diffère surtout par sa queue qui est fourchue au lieu d'être arrondie. Il vit dans toutes les mers des tropiques où il fait la chasse aux Crustacés ainsi qu'aux Oursins. On le pêche jusqu'au Japon, et il est assez commun dans la mer Rouge. Lacépède rapporte d'après le père Dutertre qu'il omet de citer, que l'Holocanthe se livre à de violents et rapides mouvements lorsqu'il se sent pris à l'hameçon dont il s'approche d'abord avec précaution, mais sur lequel il finit par se jeter avec avidité quand il ne croit plus avoir de surprise à redouter. Il se gonfle, se comprime, redresse et couche ses dards, s'élève et s'abaisse avec vitesse pour se débarrasser du crochet qui le retient. Dutertre ajoute qu'enflé comme un ballon, il produit un bruit sourd comparable à celui que fait entendre le Dindon lorsqu'il glousse avant d'étaler sa queue en roue. Lorsqu'il reconnaît que ses efforts sont inutiles, il a recours à la ruse, se dégonfle, abaisse ses piquants et devient aussi flasque qu'un gant mouillé. Quand on veut le ressaisir, il se hérisse de nouveau. D. 14, p. 21, A. 17, c. 10.

DIDON HÉRISSE. *Diodon orbicularis*, Bloch, pl. 127, Encycl., Poiss., pl. 19, fig. 62; *Diodon Hystrix*, L., Gmel., *Syst. Nat.* XIII, T. I, p. 1448. Vulgairement le Poisson armé (Dutertre, Antil. T. II, p. 209). Cette espèce, presque entièrement ronde, grisâtre sur le dos, avec quelques points blanchâtres et des taches noires, ordinairement au nombre de quatre autour des pectorales, est assez commune dans les mers des Antilles, du Brésil, du cap de Bonne-Espérance et des Moluques, si toutefois ces divers *habitat* n'indiquent pas diverses espèces. Ses piquants, courts et robustes, sont triangulaires à leur base, et leur forme est très-bien rendue dans la figure de l'Encyclopédie. Il atteint jusqu'à dix

et douze pouces de diamètre; il est réputé le plus dangereux des Diodons par la qualité malfaisante de sa chair. D. 14, p. 21, 22, A. 6? 12, c. 10.

Raffinesque, dans son Indice d'Ichthyologie Sicilienne, mentionne sous le nom d'*Echinus*, une autre espèce de Diodon qu'il dit être sphérique, brune, toute recouverte de piquants déliés, ronds, non triangulaires, et qu'il assure être fort différente du *Diodon Hystrix*.

DIDONTE. *Diodontes*. INS. Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélastomes, tribu des Érodites, institué par Sollier qui lui assigne pour caractères: antennes de onze articles, les neuf premiers obconiques, le troisième plus long que les autres; le pénultième court, plus gros que les précédents et à peine conique; le dernier très-court, emboîté dans le pénultième, mais cependant bien distinct; dernier article des palpes maxillaires allongé, subcylindrique, fortement rétréci à sa base; celui des palpes labiales ovulaire, tronqué au bout; mandibules bidentées à l'extrémité, avec une dent bien prononcée en dessus; labre petit, triangulaire, velu sur toute sa surface supérieure, se retirant en entier sous l'épistome qui est trapézoïde, tronqué antérieurement et recourbé presque verticalement; menton mitriforme, profondément échancré antérieurement, avec un sillon longitudinal dans son milieu; yeux enfoncés, courts, très-transverses et prolongés en dessous; prothorax rétréci antérieurement, à forme trapézoïde, prolongé en dessus et dans le milieu de sa base, en lobe triangulaire; flanc des élytres élargi à sa base, et très-étroit dans presque toute sa longueur; jambes terminées par des épines; tarsi grêles, filiformes, à dernier article en massue, peu épais, surtout aux quatre postérieurs; crochets assez longs. Ce genre se compose de trois espèces originaires du Sénégal et du cap de Bonne-Espérance: *Diodontes fossulatus*; *Diodontes sulcatus* et *Diodontes porcatus*. Ce dernier est long de trois à quatre lignes; il a le corps d'un rouge obscur, ovale, la tête fortement ponctuée, avec un sillon transverse antérieurement et un longitudinal, un peu arqué de chaque côté, venant joindre l'antérieur; l'épistome est bordé antérieurement d'un bourrelet droit, transverse, assez prononcé; le prothorax est gibbeux, inégal, fortement ponctué, avec trois impressions vers la base; les élytres sont inégales avec des fossettes irrégulières et sur chacune trois côtes assez saillantes et tuberculeuses entre la carène et la suture; les pattes sont à peu près de la couleur du corps, mais les antennes sont plus obscures, presque noirâtres, excepté le premier et le dernier article qui sont rougeâtres.

DIDIYRHYNOUE. *Diodyrhynchus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar, pour un Insecte que Dejean avait placé parmi ses Rhynchites, et auquel il reconnaît pour caractères: antennes atteignant la base du corselet, insérées vers le milieu de la trompe, droites, composées de douze articles dont les huit premiers obconiques, grêles, presque égaux, les trois suivants turbinés, épais et formant une massue terminée par le douzième qui est pointu; trompe un peu inclinée, de la moitié de la longueur du corps, cylindrique, un peu dilatée au bout;

tête courte, assez large et convexe; yeux latéraux petits, arrondis, assez proéminents; corselet un peu plus large que long, arrondi sur les côtés et postérieurement où il est sensiblement rétréci; bord antérieur relevé et largement échancré; dessus convexe; élytres plus larges que la base du corselet, ayant en longueur plus du double de la largeur, linéaires, échancrées antérieurement, avec les épaules obtusément anguleuses, et l'extrémité arrondie, cachant l'anus; pieds d'une médiocre longueur, presque égaux; cuisses renflées dans le milieu; jambes comprimées, pourvues d'un très-petit crochet; tarses longs; premier et deuxième articles triangulaires, le troisième court, large, fendu jusqu'à la base avec les deux lobes grands, elliptiques, le dernier court, obconique et biunguiculé. Le *Rhynchites austriacus*, Oliv. Ent. v. 81, p. 27, t. 2, fig. 58, est noir, couvert d'une pubescence grisâtre avec les antennes et les pattes rousses.

DIOECIE. *Diœcia*. BOT. Vingt-deuxième classe du système sexuel de Linné, comprenant tous les végétaux qui ont les fleurs unisexuées, portées sur deux individus différents. Cette classe se divise en quinze ordres dont les caractères ont été tirés spécialement des étamines considérées quant à leur nombre, quant à leur insertion, quant à leur réunion par les filets, par les anthères ou leur soudure avec le pistil. Le nom de ces ordres est le même que celui de la plupart des classes précédentes. Ainsi le 1^{er} ordre est la Diœcie Monandrie; 2^e la Diœcie Diandrie; 3^e Diœcie Triandrie; 4^e Diœcie Tétrandrie; 5^e Diœcie Pentandrie; 6^e Diœcie Hexandrie; 7^e Diœcie Octandrie; 8^e Diœcie Ennéandrie; 9^e Diœcie Décandrie; 10^e Diœcie Dodécandrie; 11^e Diœcie Icosandrie; 12^e Diœcie Polyandrie; 13^e Diœcie Monadelphie; 14^e Diœcie Syngénésie; 15^e Diœcie Gynandrie.

DIOGGOT. BOT. On nomme ainsi l'Huile ou Goudron qu'on retire du Bouleau en le brûlant.

DIOIQUES. BOT. Nom collectif donné aux plantes de la vingt-deuxième classe du système sexuel de Linné.

DIOMÈDE. *Diomedes*. BOT. Haworth a proposé sous ce nom, un genre nouveau de la famille des Narcissées, formé aux dépens du genre Narcisse et comprenant surtout les espèces qui ont reçu les noms de *Maclayi* et *Sabini*. Ce genre nouveau ne paraît pas avoir été jusqu'ici adopté.

DIOMEDEA. OTS. V. ALEATROS.

DIOMÉDÉE. *Diomedea*. BOT. Genre de la famille des Synanthères et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cassini et caractérisé ainsi : calathide radiée, dont le disque est composé de fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodites, de rayons formés de fleurs en languettes femelles, et disposées sur un seul rang; folioles de l'involucre arrondies, inégales et formant un petit nombre de rangées; réceptacle plan, couvert de petites paillettes; akènes tétragones, glabres, non rétrécis au sommet, et surmontés d'aigrettes coroniformes, cartilagineuses et irrégulièrement découpées. Ce genre, indiqué déjà par Jussieu dans son *Genera Plantarum* pour les *Buphtalmum* à tige ligneuse et à feuilles opposées, a été placé par son auteur dans la tribu des Hélianthées, section des Rudbeckiées, près de

l'*Heliopsis* et du *Wedelia*. Il comprend les *Buphtalmum frutescens*, Lin.; *arborescens*, Lin.; *lineare*, Willd., etc., plantes indigènes des Antilles et de l'Amérique boréale.

En adoptant ce genre, Ch. Kunth (*Nov. Gen. et Species Plant. aquin.*, vol. 4, p. 215) a fait d'utiles réformes dans son caractère générique, ainsi que dans les noms de deux espèces. Les akènes des fleurs centrales, selon ce savant botaniste, sont cunéiformes, comprimés et denticulés au sommet; ceux des fleurs de la circonférence ont une autre forme, et ne présentent point de dents. Le *Diomedea indentata* de Cassini, *Buphtalmum arborescens*, L., a reçu de Kunth le nom de *Diomedea glabrata*, et il a nommé *Diomedea argentea* le *Buphtalmum lineare* de Willdenow.

DIONE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

DIONÉE. *Dionœa*. BOT. Cette plante très-jolie et dont les feuilles présentent un phénomène extrêmement remarquable, forme à elle seule un genre particulier de la famille des Droséracées.

LA DIONÉE ATTRAPE-MOUCHE, *Dionœa muscipula*, L., Vent., Malin., t. 29, est une petite plante herbacée vivace, dont toutes les feuilles sont radicales et étalées en rosette. Leur pétiole est dilaté, spatuliforme, subitement rétréci à son sommet en un court appendice qui se termine par la feuille. Cette feuille offre une structure fort singulière; elle est orbiculaire, arrondie, émarginée à son sommet et à sa base; bordée de cils réguliers, épais et visqueux, ainsi que la face supérieure de la feuille. Celle-ci qui est épaisse et charnue, présente à sa face inférieure une côte longitudinale, très-saillante, et peut se replier en deux moitiés qui s'appliquent exactement l'une contre l'autre par la face supérieure, lorsqu'une cause quelconque vient à irriter un des points de cette face. Ainsi, dès qu'une Mouche ou un autre Insecte vient à se placer sur cette feuille, les deux panneaux qui la composent se rapprochent rapidement, les cils dont ils sont bordés s'entre-croisent avec ceux du côté opposé, et l'Insecte se trouve enfermé dans une sorte de prison. Mais bientôt cette contraction cesse, et les choses reviennent dans l'état où elles étaient primitivement. Un phénomène à peu près semblable se remarque dans les feuilles des diverses espèces de Rossolis. Il est à noter que, lorsque les deux moitiés de la feuille sont appliquées l'une contre l'autre, on ne saurait les éloigner sans les déchirer.

Du milieu de l'assemblage des feuilles s'élèvent une ou deux hampes, longues de six à huit pouces, cylindriques, glabres, divisées à leur sommet en un certain nombre de pédoncules simples, ou eux-mêmes bifurqués, et se terminant chacun par une fleur; ces pédoncules, au nombre de six à huit, sont dressés et portent à leur base une petite foliole. Le calice est à cinq divisions profondes, étalées, lancéolées, aiguës, un peu concaves à leur base, et légèrement glanduleuses en dehors. La corolle se compose de cinq pétales deux fois plus longs que le calice, également étalés, blanchâtres, obovales, très-obtus, rétrécis à leur base. Le nombre des étamines varie entre dix et quinze; elles sont à peu près de la même longueur que le calice, étalées comme les autres parties de la fleur. Les filets sont capillaires,

glanduleux; les anthères blanches, le plus souvent extrorsés, subcordiformes, émarginées, à deux loges rapprochées et s'ouvrant par un sillon longitudinal.

L'insertion des pétales et des étamines est manifestement hypogynique; elle a lieu sur une sorte de bourrelet charnu, qui supporte l'ovaire. Celui-ci est libre, très-déprimé, sinueux et comme plissé dans son contour, et formant en général autant de côtes peu saillantes qu'il y a d'étamines dans la fleur. Le style est court et se confond insensiblement avec le sommet de l'ovaire. Le stigmaté est terminal; il forme une sorte de houppe glanduleuse. L'ovaire est à une seule loge et contient un très-grand nombre d'ovules dressés, attachés à la face supérieure d'un trophosperme qui garnit tout le fond de l'ovaire. Le fruit est une capsule uniloculaire très-déprimée, membraneuse, enveloppée par le calice, et même par les pétales qui sont persistants. Cette capsule finit à la longue par s'ouvrir circulairement à sa base, s'enlève d'une seule pièce et laisse les graines à nu. Celles-ci sont noires, luisantes, obovoïdes, dépourvues d'endosperme, suivant Nuttall, et attachées un peu obliquement par leur base.

Un profond observateur, Dutrochet, qui s'est spécialement occupé de la physique des végétaux, et surtout du mouvement spontané des feuilles chez quelques-uns d'entre eux, a remarqué qu'à la base du pétiole, dans ces feuilles dites articulées, comme très-vraisemblablement dans l'articulation qui tient réunis les deux lobes appendiculés aux feuilles de la *Dionæa* Altrape-Mouche, se trouve un renflement ou bourrelet qui, dans les pétioles, se termine ensuite par un rétrécissement manifeste. Jusqu'à présent on avait pensé que les mouvements se passaient dans ce point rétréci, que l'on regardait comme semblable à l'articulation des membres chez les animaux; les expériences de Dutrochet tendent à prouver que tous les mouvements ont lieu dans le bourrelet lui-même, et qu'ils se réduisent à la flexion et au redressement; on verra qu'elles ont une application plus directe encore dans la *Dionæa*. Dutrochet a trouvé que le bourrelet est essentiellement composé d'un tissu cellulaire et délicat, garni d'une très-grande quantité de petits grains verts, que ce savant physiologiste considère comme autant de corpuscules nerveux; au centre se trouve un faisceau de vaisseaux nourriciers. C'est ce tissu cellulaire du bourrelet, qui est le siège des mouvements de l'organe, et l'on peut, à volonté, les anéantir en détruisant le tissu cellulaire. Ainsi, quand on enlève ce tissu cellulaire du côté inférieur du bourrelet, la feuille reste fléchie et ne peut se redresser; si, au contraire, on ôte la partie supérieure, la feuille conserve la faculté de se redresser, mais elle ne peut plus se fléchir. Il résulte évidemment de cette expérience que la flexion de la feuille est produite par l'action du bourrelet supérieur, et que son redressement est dû à celle du bourrelet inférieur. Ce sont, en quelque sorte, deux ressorts antagonistes, dont l'un devient alternativement plus fort que l'autre.

L'étude de l'organisation interne du bourrelet a conduit Dutrochet à une autre découverte: en coupant une tranche très-mince du tissu cellulaire du bourrelet sur le côté supérieur, il a vu sur-le-champ l'organe se ployer

en cercle dont la concavité est constamment tournée vers l'axe du bourrelet. En répétant la même opération sur le côté inférieur, la concavité du cercle s'est mise en regard avec le centre; conséquemment les deux ressorts dont se compose le bourrelet tendent à se courber en sens inverse: l'inférieur redresse le pétiole, tandis que le supérieur le fléchit. L'auteur de la découverte donne le nom d'incurvation à cette propriété que possèdent les lames du bourrelet, de se rouler dans un sens ou dans un autre. La cause immédiate de ces mouvements d'incurvation réside, selon notre auteur, dans l'action nerveuse, mise en jeu par les agents du dehors. Il était naturel que Dutrochet, ayant attribué aux plantes un système nerveux analogue à celui des animaux, lui fit jouer, dans les phénomènes de la végétation, le rôle important que ce système remplit dans les actions de la vie animale. Ainsi donc l'action du système nerveux est la cause des mouvements visibles des végétaux, comme dans les animaux. Mais, s'il en est ainsi, ce système nerveux doit, comme dans ces derniers, être l'organe de transmission de ces mouvements, ou, en d'autres termes, la partie qui transmet le *stimulus* qui développe l'action de ce système. Or, c'est ce qui n'a pas lieu, du propre aveu de Dutrochet; car, d'après des expériences extrêmement délicates, il est parvenu à reconnaître que l'action nerveuse qui détermine les mouvements des feuilles, se transmet uniquement par les vaisseaux qui forment l'étui médullaire, vaisseau entièrement privé de tubercules nerveux. Conséquemment le système nerveux des végétaux serait l'agent de la puissance nerveuse, sans être l'organe de la transmission de cette puissance.

La théorie de Dutrochet n'explique point complètement, nous ne pouvons nous le dissimuler, le phénomène du mouvement des feuilles, mais les expériences qui y ont conduit son auteur, sont extrêmement importantes, et nous avons pensé qu'on ne les trouverait point déplacées dans cet article.

Si l'on compare les caractères que nous venons de tracer avec ceux des plantes qui forment la famille des Droséracées, on verra que le genre *Dionæa* ne saurait être placé dans cet ordre naturel, ainsi que l'ont fait tous les botanistes jusqu'à ce jour. En effet, il en diffère par trois caractères extrêmement importants: 1^o l'insertion; 2^o la structure de l'ovaire et du fruit; 3^o l'organisation de la graine.

1^o Dans les véritables Droséracées, telles, par exemples, que le *Drosera* et le *Parnassia*, l'insertion est périgynique; elle est au contraire hypogynique dans le genre qui nous occupe.

2^o L'ovaire dans les Droséracées est également à une seule loge, mais les ovules sont attachés à trois ou à quatre trophospermes pariétaux; le fruit s'ouvre en trois ou en quatre valves, emmenant chacune avec elles un des trophospermes placé sur le milieu de sa face interne. Telle n'est pas l'organisation de l'ovaire et de la capsule du *Dionæa*. Ici il n'existe qu'un seul trophosperme remplissant tout le fond de l'ovaire, et portant les ovules attachés sur sa face supérieure. La capsule, au lieu de s'ouvrir en trois ou quatre valves, s'ouvre circulairement par sa base.

3^e Enfin les graines sont pourvues d'un trophosperme très-manifeste dans toutes les Droséracées, et cet organe manque dans le *Dionaea*, d'après les observations du professeur Nuttall.

S'il est probable, d'après le simple énoncé de ces différences, que le genre *Dionaea* ne saurait rester parmi les Droséracées, puisque ces dernières sont réellement pérygyniques, tandis que le *Dionaea* est hypogynique (V. DROSÉRACÉES); il n'est pas très-facile de déterminer la véritable place de ce genre dans la série des ordres naturels. Richard pense qu'il se rapproche beaucoup plus des Hypéricinées que de toute autre famille.

DIONIUM. MIN. On pense que la pierre désignée sous ce nom, dans Pline, est la Sardoine.

DIONIX. *Dionix*. INS. Coléoptères trimères; genre de la famille des Pselaphiens, formé par Dejean qui lui assigne pour caractères : troisième article des antennes et les quatre suivants très-petits, transversaux et grenus, le huitième ainsi que les trois derniers plus gros que les précédents, cylindriques, aussi longs que les sept premiers réunis, le onzième ou dernier et le plus gros de tous, est ovoïde, allongé et pointu; palpes maxillaires très-saillantes, plus courtes que la tête et le corselet pris ensemble, composées de quatre articles cylindriques; les labiales sont courtes, dirigées en avant de trois articles dont le dernier pointu; corps arrondi, court, recouvert en partie seulement par les élytres qui sont tronquées.

DIONIYQUE. *Dionychus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar, aux dépens du grand genre *Curculio* d'Olivier et de Fabricius. Caractères : antennes médiocres, coudées, de douze articles dont le premier est plus allongé que le second et de forme conique; les suivants sont plus courts, mais s'élargissent insensiblement jusqu'au huitième qui, avec les derniers, forme une massue ovale et acuminée; trompe longue, forte, arquée et un peu aplatie vers l'extrémité; yeux arrondis et médiocrement convexes; corselet transversal, bisinué à sa base, sensiblement rétréci à sa partie supérieure et tronqué postérieurement; les côtés sont faiblement arrondis; corps presque elliptique, médiocrement convexe, écaillé et pourvu d'ailes; élytres à peine plus larges que le corselet à leur base, ovales-oblongues, un peu convexes et obtusément anguleuses aux épaules; pieds allongés et robustes. Le *Rhynchænus miliaris* de Fabricius est le type de ce genre où l'on compte six ou sept autres espèces encore, et toutes originaires du Brésil. Ce genre a été adopté par Schoenherr.

DIONYSIA, DYONISIAS ET DYONYSION. BOT. Syn. de Lierre chez les anciens qui avaient consacré cet arbre à Bacchus. On étendait ces noms au Millepertuis qu'on disait être également utile contre l'ivresse et dont se couronnaient aussi les buveurs.

DIONYSIS. BOT. C'est ainsi que Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afrique) désigne une Orchidée de la section des Satyriens, et qui fait partie du genre *Diplecthrum* de Persoon. Le *Dionysis* ou *Diplecthrum Dionysii* croît dans l'île de Mascareigne.

DIOPS. OIS. Synonyme de Gobe-Mouche double-œil.

DIOPSIDE. MIN. Haly avait anciennement réuni sous ce nom, pour en former une espèce à part, des Cristaux du Piémont, d'un gris verdâtre, les uns transparents et les autres plus ou moins opaques, auxquels Bonvoisin avait appliqué les dénominations d'Alalite et de Musite. Mais il inséra bientôt après un Mémoire dans les Annales des Mines, pour prouver l'identité de cette prétendue espèce avec le Pyroxène. V. ce mot.

DIOPSIDE. *Diopsis*. INS. Genre de Diptères, de la famille des Athéricères, division des Muscides, ayant pour caractères : antennes à palette, insérées chacune sous un prolongement latéral de la tête, en forme de corne; yeux situés à l'extrémité de ces cornes; trompe membraneuse, bilabée, rétractile. Ce genre curieux, que Fabricius mentionne (*Syst. antl.* p. 201), ne comprend encore qu'une espèce bien déterminée : c'est le *DIOPSIDÆ ICHNEUMONÆ*, *Diopsis ichneumonea*, Fabr. Il a été pour la première fois décrit et figuré par Daahl dans une Dissertation ayant pour titre : *Bigas Insectorum*, Upsal, 1775. Depuis, il a été représenté par Fuesly (*Archiv. Insect.*) et par Donovan (*Epit. of natur. Hist. Fasc. 9*). On trouve cet Insecte dans la Guinée; Latreille l'a décrit d'après un individu rapporté de la côte d'Angole. Bory l'a retrouvé aux Canaries.

DIOPTASE. MIN. V. CUIVRE.

DIORCHITE. FOSS. V. PRIAPOLITES.

DIORITE. MIN. OU GÉOL. V. DIABASE.

DIORYGMA. *Diorygma*. BOT. Genre de Lichens, de la famille des Gasterotalames à verrues, d'après la méthode de Fries. Eschweiler lui donne pour caractères : thalle crustacé; noyau gélatineux, déliquescant, entouré d'une périthécie ou péricarpe linéaire-allongé et subramuleux. On trouve les *Diorygmata* sur les écorces des arbres des tropiques.

DIORYMÈRE. *Diorymerus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr qui lui donne pour caractères : antennes courtes, assez épaisses, composées de douze articles dont le premier est oblong, presque conique, et les suivants subturbinés, croissant en épaisseur à mesure qu'ils se rapprochent de la massue formée par les quatre derniers; cette massue est grande, allongée et ovale; trompe allongée, épaisse, convexe en dessus, canaliculée en dessous et médiocrement arquée; yeux distants, grands, ovales et déprimés; corselet prolongé antérieurement et rétréci vers l'extrémité postérieure qui semble tubulée; le dos est élevé et l'on voit souvent en dessous, vers la région pectorale, un sillon profond; écusson distinct, tronqué en arrière; élytres triangulaires, gibbeuses, arrondies vers l'épaule qui est un peu dilatée, ainsi qu'à l'extrémité où elles recouvrent complètement l'anus; pieds robustes; cuisses presque cylindriques et canaliculées en dessous; jambes postérieures anguleuses extérieurement à leur base, et armées d'un crochet vers l'extrémité, au côté interne. Ce genre se compose d'une vingtaine d'espèces toutes originaires de l'Amérique méridionale.

DIOSBALANOS. BOT. Synonyme de Châtaigne.

DIOSCORÉA. BOT. V. IGNAME.

DIOSCORÉES. *Dioscoreæ*. BOT. Brown a divisé les genres qui formaient la famille des Asparaginées de

Jussieu en trois groupes. Le plus grand nombre a été réuni aux Asphodèles; quelques-uns ayant le genre *Smilax* à leur tête ont formé sa nouvelle famille des Smilacées; enfin il a fait du *Dioscorea* et du *Rajania* un petit ordre distinct sous le nom de Dioscorées. Brown n'a placé parmi ses Dioscorées que les genres de la famille des Asparaginées, qui, ayant l'ovaire infère et des fleurs dioïques, ont pour fruit une capsule; mais on peut étendre ce caractère et comprendre dans le groupe tous les genres faisant partie de la famille des Asparaginées, qui ont l'ovaire infère, que leurs fleurs soient hermaphrodites ou unisexuées, et que leur fruit soit sec ou charnu. Cette famille peut donc être caractérisée de la manière suivante: fleurs hermaphrodites ou unisexuées; ovaire toujours infère; périanthe adhérent par sa base avec l'ovaire; son limbe est divisé en six lobes égaux; étamines au nombre de six, libres ou rarement monadelphes, ayant les anthères introrsées; ovaire à trois loges contenant chacune un, deux ou un plus grand nombre d'ovules qui, tantôt sont ascendants, tantôt sont renversés. Le fruit est ou une capsule mince et comprimée, ou une baie globuleuse ou allongée, couronnée par le limbe calicinal, et offrant d'une à trois loges. Les graines contiennent un petit embryon renfermé dans l'intérieur d'un endosperme presque corné et placé vers le hile.

Les Discorées sont souvent des plantes sarmenteuses et grimpanes, leurs feuilles sont alternes ou quelquefois opposées.

Les genres qui forment cette famille sont les suivants:

† Fruit sec et capsulaire.

Genres: *Dioscorea*, L.; *Rajania*, L.

†† Fruits charnus, fleurs dioïques.

Genre: *Tamus*, L.

††† Fleurs hermaphrodites.

Genres: *Fluggea*, Rich.; *Peliosanthes*, Hort. Kew. DIOSCORIDÉES. BOR. Même chose que Dioscorées.

DIOSIE. *Diosia*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, institué par Duponchel, dans sa famille des Pyralites, avec les caractères suivants: palpes inférieures aussi longues que la tête, larges et épaisses, avec le dernier article peu distinct et très-aigu; trompe longue; antennes simples, épaisses et légèrement coudees à leur base, avec leur premier article très-distinct; abdomen assez gros dans les mâles, et dépassant très-peu les ailes inférieures lorsqu'elles sont étendues; celles-ci entièrement couvertes par les supérieures qui sont longues, étroites et plissées en éventail. Le type de ce genre est le *Pyralitis marginalis* de Linné.

DIOSMA. *Diosma*. BOR. Genre de la famille des Rutacées, qui se compose de près de quatre-vingts espèces, toutes originaires du cap de Bonne-Espérance. Ce sont en général de petits arbustes élégants, ayant pour le port beaucoup de ressemblance avec les Bruyères, et dont les feuilles sont chargées de points glanduleux; la structure de leurs fleurs, communément assez petites, n'a pas encore été bien exactement démontrée, malgré les travaux de Wendland, de Willdenow et de De Candolle. Le calice est à cinq divisions très-profondes, qui persistent généralement, et accompagnent le fruit presque jusqu'à sa parfaite maturité; la corolle se compose de

cinq pétales réguliers, étalés et égaux entre eux, et alternant avec les deux lobes du calice. Chaque fleur contient des étamines, dont cinq seulement sont fertiles et antérfères; les cinq autres, dont les anthères avortent constamment, sont tantôt dilatées et sous forme d'appendices pétaloïdes, tantôt sous celle de filaments ou d'écaillés glanduleuses; les anthères sont toujours à deux loges et introrsées; tantôt elles sont globuleuses ou didymes, tantôt elles sont plus ou moins allongées. Il existe constamment un disque, mais qui offre une structure et une position différentes dans les diverses espèces; le plus souvent le disque est hypogyne, épais, un peu plus large que la base de l'ovaire qui y est plus ou moins profondément implanté; dans ce cas, qui se remarque par exemple dans les *Diosma hirta* et *Diosma ciliata*, les étamines et les pétales sont placés en dehors et au pourtour de la base du disque, qui forme une sorte de godet, et ne contractent avec lui aucune adhérence; d'autres fois le disque est véritablement pérygyne, c'est-à-dire qu'il tapisse la paroi interne et inférieure du calice, comme dans les *Diosma hirsuta*, *Diosma uniflora*; les étamines et les pétales sont alors insérés à la paroi externe du disque, c'est-à-dire qu'ils sont, comme lui, pérygyne. Cette différence dans l'insertion et la position du disque, est bien remarquable dans un genre aussi naturel que le *Diosma*, et prouve que les caractères même les plus importants, peuvent être sujets à quelques anomalies dans certains genres. L'ovaire est libre, à cinq côtes quelquefois très-saillantes, se terminant assez souvent par cinq cornes à son sommet; il offre cinq loges qui contiennent chacune deux ovules suspendus; très-rarement on ne rencontre qu'un seul ovule, qui offre la même position; le style naît constamment d'une dépression qui existe au sommet de l'ovaire; il est simple, plus ou moins cylindrique, et se termine par un stigmaté à cinq lobes peu marqués; le fruit est une capsule ovoïde ou globuleuse, à quatre ou cinq côtes, quelquefois à quatre ou cinq cornes, à autant de loges, se séparant en autant de coques ou carpelles uniloculaires, s'ouvrant par le côté interne au moyen d'une fente longitudinale et contenant une ou deux graines; celles-ci, suivant Gærtner, ont un embryon dont les cotylédons sont oblongs, plans du côté interne, convexes sur leur face externe. Toutes les espèces de *Diosma* sont des arbustes odorants, avec les feuilles généralement petites et alternes; les fleurs, blanches ou rosées, offrent différents modes d'inflorescence: tantôt elles sont solitaires, terminales ou axillaires; tantôt elles sont diversement groupées et constituent des sortes de corymbes.

Ce genre présente assez de modifications pour se prêter à des coupes naturelles, que quelques auteurs ont considérées comme des genres distincts. Wendland le premier a divisé le genre *Diosma* en quatre groupes, que plus tard Willdenow a considérés comme autant de genres; ces quatre groupes sont, 1° *Glandulifolia*, Wendland, ou *Adenandra*, Willdenow; 2° *Parapetalifera*, Wendl.; 3° *Barosma*, Willd.; 4° *Bucco*, Wendl.; 5° *Agathosma*, Willd.; 6° *Diosma*, Wendl., Willd. Un autre genre avait été fait antérieurement à ceux-ci, aux dépens des *Diosma*, par Solander, pour le *Diosma*

unicapsularis de Linné fils. sous le nom d'*Empleurum*. Le professeur De Candolle, dans le premier volume de son *Synopsis Plantarum*, n'a point adopté les genres de Willdenow; il les regarde simplement comme autant de sections dans le genre *Diosma*, et y en ajoute une cinquième, sous le nom de *Dichosma*. Comme on cultive dans les jardins un très-grand nombre d'espèces, nous allons ici mentionner quelques-unes des plus intéressantes, en suivant l'ordre des cinq sections adoptées par le professeur De Candolle, et sans rien préjuger sur les décisions que pourront prendre ultérieurement les botanistes, quant aux nouveaux genres proposés.

† ADENANDRA, Willd., DC.

Étamines plus courtes que les pétales; les cinq stériles portant au sommet de leurs filets les rudiments de l'anthere; feuilles alternes et planes; fleurs grandes le plus souvent terminales. Le professeur De Candolle rapporte à cette section huit espèces, parmi lesquelles nous distinguerons la suivante :

DIOSMA UNIFLORE. *Diosma uniflora*, L. Cette plante a porté différents noms; ainsi, Bergius (*Fl. Cap. 71*) la décrit sous le nom d'*Hartogia uniflora*; Smith (*Rees Cycl. 15, n° 4*) la nomme *Eriostemon uniflora*, etc. C'est un petit arbuste dressé, rameux, d'un à deux pieds d'élévation, ayant ses feuilles petites, éparses, obovales, lancéolées, ciliées; ses fleurs sont grandes, d'un blanc légèrement lavé de rose, solitaires au sommet de chacune des ramifications de la tige; le disque et l'insertion des étamines et des pétales sont périgyniques; l'ovaire est globuleux, déprimé, tout couvert de tubercules.

†† BAROSMA, Willd., DC.

Étamines à peu près de la longueur des pétales : les stériles, dilatées et pétaloïdes. — Fleurs axillaires pédicellées; feuilles opposées, glabres et planes.

DIOSMA A FEUILLES DENTÉES. *Diosma serratifolia*, Vent., Malm., t. 77. Cette jolie espèce a sa tige brune; ses rameaux rougeâtres; ses feuilles opposées presque sessiles, assez grandes, dentées en scie, ponctuées et glanduleuses sur les bords; ses fleurs sont assez grandes, blanches, généralement au nombre de deux, à l'aisselle des feuilles supérieures. Cette section contient cinq autres espèces, presque toutes cultivées dans nos jardins.

††† AGATHOSMA, Willd., DC.

Étamines de la même longueur que les pétales, ou un peu plus longues et saillantes au moment de la floraison : les cinq stériles sont dilatées et pétaliformes; feuilles alternes; fleurs formant des sortes de corymbes terminaux. Cette section est une des plus nombreuses en espèces; elle en contient vingt-deux, parmi lesquelles nous ferons remarquer les deux suivantes :

DIOSMA VELU. *Diosma hirta*, Vent., Malm., t. 72. Petit arbuste de deux à trois pieds, simple inférieurement, rameux et comme paniculé dans sa partie supérieure; rameaux simples, effilés et étalés; feuilles éparses, très-rapprochées et comme imbriquées, lancéolées, étroites, velues; fleurs purpurines, pédonculées, réunies au sommet des ramifications de la tige, et formant une sorte de petite ombelle terminale; ovaire

glabre, à cinq côtes et à cinq cornes très-saillantes.

DIOSMA A LARGES FEUILLES. *Diosma latifolia*, L., Andr. Rep., t. 55. C'est un arbuste de quatre à cinq pieds d'élévation, dont les feuilles, assez larges, relativement aux autres espèces, sont ovales, crénelées et pubescentes; les rameaux tomenteux, les pédicelles uniflores, se réunissant au sommet de la tige pour former une sorte de grappe; les fleurs sont assez grandes et d'un blanc pur.

†††† DICHOSMA, DC.

Étamines presque égales aux pétales, saillantes au moment de la floraison; les cinq stériles avortent complètement; les pétales sont onguiculés et divisés en deux lobes linéaires; une seule espèce compose cette section, c'est le **DIOSMA BIFIDE**, *Diosma bifida* (Jacq. Coll. 5, p. 278, t. 20, f. 1); ses feuilles sont lancéolées, mucronées, glabres, ponctuées et imbriquées; ses fleurs sont pédonculées et réunies en une sorte de capitule terminal.

††††† EUDIOSMA, DC.; *Diosma*, Willd.

Étamines plus courtes que les pétales; les cinq stériles sont presque nulles, ou sous la forme d'écaillés glanduleuses; les pétales sont sessiles et entiers; les fleurs terminales et généralement petites. — Dans cette section, qui comprend un très-grand nombre d'espèces, on trouve réunies les deux sortes d'insertion hypogynique et périgynique.

DIOSMA ROUGE. *Diosma rubra*, L. Ker. Bot. Reg., t. 565. Cet arbuste peut s'élever à quatre ou cinq pieds; ses feuilles sont éparses, très-nombreuses, étalées, glabres, linéaires, lancéolées; ses fleurs sont très-petites, sessiles, solitaires, axillaires ou terminales; l'ovaire est terminé par cinq cornes; l'insertion est hypogynique.

Les *Diosma* doivent être rentrés en orangerie pendant l'hiver, ou mieux dans une bache. On les plante en terre de bruyère, et on les multiplie, soit par boutures faites au printemps, soit par le moyen des graines qui doivent être semées aussitôt après leur maturité. Ces arbustes sont en général fort recherchés, à cause de leur port agréable, de leur odeur suave, et de leur feuillage toujours vert.

DIOSMÉES. *Diosmeæ*. BOT. La famille des Rutacées est devenue dans ces derniers temps l'objet des recherches et des observations de plusieurs botanistes célèbres. Brown, le premier, dans ses *Remarques générales*, a proposé de diviser cette famille, telle qu'elle est présentée dans le *Genera Plantarum* de Jussieu, en deux ordres naturels distincts, dont l'un, qui correspond à la première des trois sections établies par Jussieu, porterait le nom de ZYGOPHYLLÉES, et dont l'autre serait appelé DIOSMÉES, et comprendrait les genres qui forment les seconde et troisième sections de la famille des Rutacées de Jussieu. Brown avait pensé que le nom de Rutacées devait être supprimé, parce que le genre dont il était tiré, ne donnait qu'une idée fort incomplète de l'organisation générale, propre à cette famille. L'exemple de Brown a été suivi par Kunth (*in Humb. Nov. Gen. 6*), qui divise aussi les Rutacées en Diosmées et Zygophyllées. Il réunit à la première de ces deux familles les genres *Bonplandia*, Willd.; et *Monniera*, Rich. Le professeur De Candolle, dans

les Mémoires du Muséum, a proposé une nouvelle section dans la famille des Rutacées, composée de ces genres anomaux, dont R. Brown a, le premier, indiqué les véritables rapports, tels que *Cusparia*, *Galipea*, *Monniera*, *Ticorea*, etc. Dans son beau Mémoire sur le Gynobase, considéré dans les familles polypétales, Auguste Saint-Hilaire, examinant avec un soin extrême la famille des Rutacées, en a proposé une nouvelle distribution. 1^o Il y réunit comme une simple section la famille des *Simarubacées* du professeur Richard, adopte la séparation des Zygophyllées, et distingue aussi comme une simple section les Cuspariées de De Candolle, dont il fait connaître l'organisation dans ses détails les plus minutieux; mais, à l'exemple de De Candolle, il rétablit pour cette famille le nom de Rutacées.

Les Diosmées comprennent les genres *Ruta*, L.; *Peganum*, L.; *Dictamnus*, L.; *Calodendron*, Thunb.; *Diosma*, L.; *Emplevrum*, Soland.; *Diplolæna*, Brown, Desf.; *Correa*, Smith; *Phebaltium*, Venten.; *Crowea*, Smith; *Eriostemon*, Smith; *Philotheca*, Rudge; *Boronia*, Smith; *Cyminosma*, Gærtner; *Zieria*, Smith; *Melicope*, Forster; *Elaphrium*, Jacquin; *Choisya*, Kunth; *Evodia*, Forster; *Zantoxylum*, Kunth; *Pilocarpus*, Vahl; *Spiranthera*, Saint-Hilaire; *Almeidea*, Saint-Hilaire.

DIOSPOGON. BOT. Ce mot, chez les anciens, désignait le *Chrysocoma Linosyris* des modernes, ou le *Gnaphalium orientale*.

DIOSPONGOLITHE. POIS. FOSS. Ce nom, dans Aldrovande, paraît désigner des vertèbres fossiles de Poissons.

DIOSPORON. BOT. *V.* LITHOSPERMUM.

DIOSPYRÉES. BOT. *V.* ÉBÉNACÉES.

DIOSPYROS. BOT. *V.* PLAQUEMINIER. Les anciens paraissent avoir désigné par ce nom, un tout autre végétal; leur *Diospyros*, *Blé des Dieux*, pouvait être le *Phalaris Canariensis* ou la Larme de Job. *V.* PHALARIS et COIX.

DIOTIDE. *Diotis.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie égale, L., établi par Desfontaines (*Fl. Atlant.* II, p. 161), avec les caractères suivants : calathide sans rayons, composée de fleurons nombreux, tubuleux, hermaphrodites, resserrés dans le milieu de leur longueur, évasés à leur base, de manière à emboîter le sommet de l'ovaire, et se prolongeant des deux côtés, jusque vers la moitié de sa hauteur; involucre hémisphérique, formé de folioles oblongues et serrées; réceptacle convexe, garni de paillettes oblongues et concaves; akènes oblongs et dépourvus d'aigrettes. Ce genre a été confondu par Gærtner avec les *Gnaphalium*, et en cela il a suivi la nomenclature de C. Bauhin et de Tournefort. Linné, dans son *Species Plantarum*, II, p. 1182, en faisait un *Athanasia*, et dans le même ouvrage, il reproduisait cette plante dans le genre *Filago*; enfin, pour Jussieu, Lamarck, Persoon, etc., ce genre était le même que le *Santolina* de Linné. Cassini le place dans la section des Anthémidiées, dont plusieurs genres, selon cet auteur, offrent aussi un prolongement inférieur de la corolle sur l'ovaire, ce qui tend à infirmer le caractère générique le plus saillant du *Diotis*.

DIOTIDE COTONNEUSE. *Diotis candidissima*, Desf. et DC.; *Gnaphalium legitimum*, Gært., de *Fruct.* II, p. 391, t. 16. Plante herbacée dont toutes les parties sont couvertes d'un duvet cotonneux très-dense et d'une blancheur éclatante. Ses tiges, longues de deux à trois décimètres, cylindriques, se divisent à leur sommet en cinq rameaux courts, uniflores et disposés en corymbes terminés par des fleurs jaunes. Elle croît abondamment sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan, à des latitudes assez septentrionales, puisqu'on la retrouve jusqu'en Angleterre.

Le nom de *Diotis* a été appliqué par Schreber, Willdenow et d'autres botanistes allemands, à un genre formé aux dépens des *Axyris* et des *Atriplex* de Linné. Ce même genre avait été primitivement nommé *Eurotia* par Adanson, *Kraschenninikovia* par Guldenstedt, *Guldenstedia* par Necker, et *Ceratosperrum* par Persoon. Dans un tel conflit de dénominations, les uns déjà employées pour désigner des genres connus, les autres par trop difficiles à prononcer, il convient de s'en tenir à l'usage reçu, c'est-à-dire d'adopter la plus ancienne ou l'*Eurotia* d'Adanson. *V.* ce mot.

DIOTOSTEPHE. *Diotostephus.* BOT. Le genre que Cassini a formé sous ce nom, dans la famille des Synanthérées, n'a point paru différer suffisamment du genre *Chrysogonum* de Linné pour en être distinct.

DIOTOTHÈQUE. *Diotheca.* BOT. Syn. de Morine.

DIOXYDE. *Dioxys.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Lepelletier, pour un Insecte du midi de l'Europe, dont les mœurs n'ont encore pu être parfaitement étudiées. Il lui assigne pour caractères : antennes filiformes, brisées, de douze articles dans les femelles, et treize dans les mâles; mandibules étroites; palpes maxillaires très-courtes, de deux articles; palpes labiales de quatre, les deux premiers venant bout à bout dans une direction longitudinale, le troisième inséré obliquement sur le côté extérieur du second, près de son sommet; trois petits yeux lisses, disposés en triangle très-obtus, sur le vertex; corps allongé; corselet court; écusson portant une dent de chaque côté; ailes supérieures ayant une cellule radiale, qui se rétrécit depuis son milieu jusqu'à son extrémité; celle-ci presque aiguë, écartée de la côte, et trois cellules cubitales, la première plus grande que la seconde qui est rétrécie vers la radiale, recevant les deux nervures récurrentes, la troisième incomplète n'atteignant pas le bout de l'aile; abdomen assez allongé, convexe en dessus et en dessous, composé de cinq segments; pattes médiocres unipéneuses; crochets bifides.

DIOXYDE CEINTE. *Dioxys cincta*; *Trachusa cincta*, Jur. Elle est noire, avec quelques poils blanchâtres; premier segment de l'abdomen ferrugineux, bordé inférieurement de poils couchés et blancs; les trois segments qui suivent ont aussi les bords velus et blancs; il en est de même du cinquième, mais dans les mâles seulement, les femelles n'ont de poils blancs que sur les côtés; ailes enfoncées. Taille, cinq lignes environ. Du midi de la France.

DIP. MOLL. C'est sous ce nom qu'Adanson (Voyage au Sénégal, p. 151, pl. 10, fig. 7) décrit un petit Buccin

blanc, couvert de granulations rangées par lignes transversales; il n'a que cinq lignes de long. Quoiqu'il soit fort commun à l'île de Gorée, il n'a été mentionné par personne depuis l'auteur qui l'a fait connaître.

DIPCADI. BOT. Le *Hyacinthus Serotinus* de Linné a été séparé par Mœnch, sous ce nouveau nom générique, autrefois employé pour désigner quelques espèces de *Muscari*, autre genre formé aux dépens des Jacinthes. Il offre pour caractères : un péricone à trois divisions intérieures, courtes, et trois extérieures profondes; mais ces différences sont bien faibles, selon Jusieu, pour autoriser sa séparation en tant que genre distinct.

DIPERA. BOT. V. DISPÈRE.

DIPÉRIANTHÉS (VÉGÉTAUX). BOT. Les plantes Dicotylédones sont tantôt munies d'une seule enveloppe florale, tantôt elles en ont deux, c'est-à-dire qu'elles offrent un calice et une corolle; dans le premier cas, elles sont Monopérianthées, tandis qu'elles sont Dipérianthées dans le second. Les végétaux Dipérianthés se divisent en deux grandes classes, savoir : les Dipérianthés monopétales et les Dipérianthés polypétales. V. MÉTHODE.

DIPÉTALE. BOT. On donne cette épithète à la corolle quand elle n'est composée que de deux pétales, comme dans la Circeë.

DIPHADNE. *Diphadnus.* INS. Hyménoptères. L'une des divisions du genre *Nematus* de T. Hartig, qui ne comprend qu'une seule espèce, le *Nematus fuscicornis*.

DIPHAQUE. *Diphaca.* BOT. Loureiro (*Fl. Cochinch.*, vol. 2, p. 554) est l'auteur de ce genre qui appartient à la famille des Légumineuses et à la Diadelphie Décandrie, L. Il lui a assigné les caractères suivants : calice à cinq divisions persistantes, aiguës, l'inférieure plus longue; corolle papilionacée dont l'étendard est émarginé et ascendant; les ailes plus courtes et ovales; la carène en forme de croissant, composée de deux pièces, égales à l'étendard et munies d'ongles très-longs; dix étamines dont les filets sont soudés en deux lames planes; deux ovaires oblongs, comprimés, terminés par des styles subulés plus longs que les étamines, et par des stigmates assez gros. A ces ovaires succèdent deux légumes comprimés, droits, acuminés et composés d'articles ovales, striés, glabres et inégaux; semences ovales et comprimées. Si cette description est exacte, elle offre l'exemple assez rare d'un genre de Légumineuses dont le nombre des carpelles ne soit pas constamment réduit à l'unité, et on peut la regarder comme un des plus confirmatifs de la théorie établie par le professeur De Candolle sur les fruits irréguliers où les cordons pistillaires sont unilatéraux, mais qui n'offrent cette structure que par suite d'avortements prédisposés. V. AVORTEMENT. Malgré cette anomalie, Willdenow et Persoon ont désigné le *Diphaca Cochinchinensis*, Loureiro, comme congénère du *Dalbergia*, et sans égard pour les différences que présentent ses légumes articulés, ainsi que l'éloignement de leurs patries respectives, on a même indiqué comme identiques cette plante et l'*Ecastaphyllum Brownei*, Rich. Il semble plus convenable de regarder le genre de Loureiro comme distinct, en

attendant qu'on ait pu vérifier ses caractères sur la plante même.

DIPHIE. ACAL. V. DIPHYE.

DIPHISE. *Diphisa.* BOT. V. DIPHYSÈ.

DIPHRYLLE. *Diphryllum.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie, établi par Raffinesque-Smaltz, et ainsi caractérisé : péricone à six divisions, dont trois extérieures, linéaires, lancéolées, acuminées; deux intérieures latérales, dressées, bifides et sétacées; labelle divergent, obovale, aigu et entier; capsule filiforme. L'auteur se bornant à ce simple exposé, et omettant de décrire d'autres parties plus importantes, telles que les organes sexuels eux-mêmes, c'est-à-dire les masses polliniques, le gynostème, etc., ce genre doit être regardé comme très-douteux. Il ne contient qu'une seule espèce, le *Diphryllum bifolium*, qui a deux feuilles obovales et presque opposées dans le milieu de sa tige. Cette plante a été découverte dans les États de New-Jersey et de Pensylvanie.

DIPHTERIER. *Dipterium.* BOT. Genre de la famille des Lycoperdées, établi par Ehrenberg, pour un Fungus que l'on trouve assez fréquemment sur les troncs pourris de Marouan d'Inde. Il lui donne pour caractères : un péricone membraneux et rigide, qui dégénère insensiblement en une sorte de roseau à travers lequel paraissent les sporules nues, adhérentes à la columelle. Le *Dipterium flavo-fascum* est encore la seule espèce connue.

DIPHUCEPHALE. *Diphucephala.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi par Dejean pour quelques insectes propres à l'Australasie. Caractères : antennes composées de neuf articles; chaperon fortement et angulairement échancré; corselet presque carré; corps étroit; premiers articles des quatre tarsi antérieurs, chez les mâles, et des deux, chez les femelles, courts et garnis en dessous de broches, ces mêmes articles dilatés ou plus larges aux quatre premiers tarsi des mâles; tous les crochets bifides. Dejean place dans ce genre deux espèces : *Diphucephala sericea* et *Diphucephala rugosa*, auxquelles il faut ajouter, selon Latreille, le *Melolontha colaspoides* de Schoenherr.

DIPHYE. *Diphyes.* ACAL. Genre fort singulier de la troisième classe des animaux rayonnés ou Zoophytes, établi par Cuvier. Ces Zoophytes sont composés d'une substance gélatineuse, ferme et très-transparente; leur figure extérieure est une pyramide anguleuse dont la base a deux ouvertures : une petite, ronde, entourée de cinq pointes, regardée comme la bouche, et qui conduit dans un sac sans issue, lequel se prolonge jusque vers le sommet et sert d'intestin; l'autre, plus grande, donne dans une cavité moins prolongée, qui communique en arrière avec une seconde cavité de forme ovale. De celle-ci, sort une longue queue filamenteuse et flexible que l'on considère comme l'ovaire. Ce genre, très-remarquable, n'est encore composé que d'une seule espèce, qui avait échappé à tous les navigateurs et que Bory de Saint-Vincent a découverte, décrite et figurée dans son Voyage aux quatre principales îles des mers d'Afrique, sous le nom de Biphore biparti, pl. 6. Les Diphyes se tiennent ordinairement deux à deux et se

trouvent dans l'Océan, flottant dans les régions équatoriales.

La première espèce de Diphye connue a été observée par Bory de Saint-Vincent, et décrite par lui sous le nom de Biphore biparti, *Salpa bipartita*, Voyage aux quatre principales îles des mers d'Afrique, pl. 6, fig. 3. Il est entièrement transparent, au point qu'on ne peut le distinguer dans l'eau; quand on l'en tire il a l'air d'une lame de cristal, et ne présente aucune sorte d'organisation; son corps est oblong et comprimé latéralement; la partie antérieure présente cinq angles saillants; le côté dorsal étant caréné, l'inférieur est au contraire sillonné; on reconnaît dans cette partie deux cavités longitudinales: de la supérieure sort un filet souvent très-long et rarement entier; il supporte, quand il existe, une foule de petits corps qui ressemblent aux glandes pédicellées de plusieurs végétaux; la partie inférieure, amincie à son extrémité, ressemble assez par sa forme à celle d'un fer de lance; le côté supérieur est plat, de l'épaisseur d'une ligne et demie; dans cette épaisseur se trouve une cavité interne, dans laquelle entre une sorte d'éperon qui termine la partie antérieure, et c'est là même toute l'union apparente des deux parties de l'animal. Il y a aussi une cavité inférieure dans la moitié de derrière, dont l'ouverture, échancree au point de jonction des deux parties, forme un cran à leur union.

La description d'une autre espèce, DIPHYE BORY, *Diphyes Boryi*, fait partie de la relation du Voyage de l'Uranie. Enfin Lesson donne en trois planches (55, 56 et 57) de ses Centuries zoologiques, les figures très-détaillées de la DIPHYE JUMELLE, *Diphyes dispar*, décrite successivement par Chamisso et par Quoy et Gaymard; sa substance est dense, rénitente, d'un blanc hyalin; mais on ne découvre aucune trace de nucléus coloré, ni de vaisseaux. Dans l'eau, le cordon musculaire, rouge intense, apparaît seul, à la manière des renflements vasculaires des pléthosomes, et les linéaments se dessinent vaguement, et au moindre choc, les deux pièces du zoophyte se désarticulent; hors de l'eau, ces deux pièces sont denses, sillonnées à leur surface, ayant à leur milieu une cavité large, séparée au centre de chaque portion du zoophyte, par un diaphragme vertical et mince, que personne n'a indiqué. Cette Diphye est abondante dans l'Océan Atlantique ainsi que dans les mers de l'Inde.

DIPHYÈDE. *Diphyes*. bot. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, établi par Blume (Bydrag. Fl. Ind. 510). Caractères: sépales extérieurs plus grands que les intérieurs, légèrement cohérents à leur base; les latéraux obliques à leur base et attachés à un onglet du gynostème qui est très-court; labelle petit, entier, concave à sa base; anthère terminale, à une ou deux loges; une ou deux masses polliniques, attachées au bord du stigmate. Les vingt-trois espèces décrites par Blume sont divisées en huit sections; ce sont des plantes parasites, à feuilles engainantes; les fleurs sont solitaires ou en épis, agrégées alors à la base de la feuille ou à l'extrémité du bulbe. Elles sont toutes de Java.

DIPHYÈNE ET DIPHYTE. FOSS. *F.* HYSTÉROLITES.

DIPHYLLE. bot. C'est-à-dire composé de deux feuilles. Ainsi, on dit spathe Diphylle, etc.

DIPHYLÉE. *Diphylleia*. bot. Genre établi par le professeur Richard (in Michx. Flor. Bor. Am., 1, p. 205, l. 19 et 20) pour une plante originaire de l'Amérique septentrionale, et qui forme un genre distinct dans la famille des Berbéridées auprès du *Leontice*. La seule espèce qui le compose, *Diphylleia cymosa*, Michx., loc. cit., DC., Syst., 2, p. 50, est une plante herbacée ayant le port du *Podophyllum peltatum*. Elle croît dans les ruisseaux des montagnes élevées de la Caroline septentrionale. Sa souche est horizontale, noueuse, articulée de distance en distance; sa tige est dressée, cylindrique, simple, glabre, haute d'un à deux pieds, portant constamment deux feuilles alternes, pétiolées, très-grandes, orbiculaires, presque palmées, ayant à leur sommet une échancrure profonde; les lobes sont peu profonds, aigus et dentés en scie. Le pétiole est inséré à la face inférieure de la feuille, mais vers son bord, de manière néanmoins que celle-ci est peltée. Les fleurs forment une cyme terminale; le calice se compose de trois sépales ovales, concaves et décidus; la corolle de six pétales étalés, obovales, obtus, plus longs que le calice; les étamines, au nombre de six, sont hypogynes, plus courtes que les pétales; les filaments sont plans, et les anthères s'ouvrent par le moyen d'une sorte de membrane qui s'enlève de la base vers le sommet; l'ovaire est libre, ovoïde, terminé par un stigmate sessile, et devient une baie globuleuse, uniloculaire, contenant de deux à trois graines arrondies.

DIPHYLIDIE. *Diphylidia*. moll. Genre de l'ordre des Gastéropodes, section des Inférobanches, établi par Cuvier, qui se compose de Mollusques dont les branchies sont à peu près celles des Phyllidies; mais le manteau est plus pointu en arrière; la tête en demi-cercle a, de chaque côté, un tentacule pointu et un léger tubercule; l'anus est sur le côté droit. Cette description est trop incomplète pour pouvoir comparer, admettre ou rejeter ce genre.

DIPHYLLUM. bot. Même chose que Diphrylle.

DIPHYSICIER. *Diphyscium*. bot. Ce genre, séparé du *Buxbaumia* par Mohr, ne renferme qu'une seule espèce, le *Buxbaumia foliosa* des autres auteurs; les muscologistes modernes ne sont pas encore d'accord sur la structure du péristome de cette Mousse, ainsi que sur celle du *Buxbaumia*. Quelques auteurs admettent dans ces deux genres un péristome double, dont l'extérieur très-court et l'intérieur membraneux; ils regardent alors les cils du *Buxbaumia aphylla* comme une simple dépendance du péristome intérieur; d'autres, tels que Hooker, ne regardent pas comme un péristome, ce que les botanistes allemands nomment péristome extérieur et qu'ils définissent sous le nom de *Peristomum exterius subnullum*. Ils n'admettent alors qu'un seul péristome membraneux dans le *Diphyscium*, et dans le *Buxbaumia* un péristome double, l'extérieur composé de cils et l'intérieur membraneux. Il est facile de voir cependant que c'est plutôt sur le nom qu'on doit appliquer à chaque partie, que sur leur existence, que la discussion existe; quelle que soit l'opinion qu'on adopte, il n'en est pas moins certain que le *Diphys-*

cium doit former un genre distinct du *Buxbaumia*. La seule espèce connue est une petite Mousse qui croît sur la terre, dans les bois et les bruyères, surtout dans les montagnes. Sa tige est simple, très-courte; les feuilles inférieures sont linéaires, obtuses, entières; les feuilles périchotiales sont lancéolées, aiguës, dentelées au sommet, et embrassent étroitement la capsule qui est sessile; celle-ci est oblique, renflée latéralement et vers sa base rétrécie supérieurement; son opercule est conique, la coiffe est campanulée; le péristome est simple, formé d'une membrane plissée et conique.

DIPHYSA. *Diphysa*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, établi par Jacquin (*Amer.*, p. 208, t. 181, f. 51), et ainsi caractérisé: calice à cinq divisions inégales; légume uniloculaire, polysperme, comprimé et ceint de toutes parts d'une très-grande membrane longitudinale. Ce genre, adopté par Lamarck (*Illustr.*, t. 605) et Persoon, ne contient que le *Diphysa Carthaginensis*, arbrisseau de dix pieds de hauteur, qui a le port des Mimoses et dont les feuilles sont imparipennées. Il habite les forêts environnantes de Carthagène en Amérique.

DIPLACHNE. BOT. Genre de la famille des Graminées, de la Triandrie Digynie, formé aux dépens du genre *Festuca*, par Beauvois (*Agrost.*, p. 80 et tab. 16, fig. 9) qui lui assigne les caractères suivants: fleurs disposées en panicules dont les divisions sont alternes et filiformes; lépicéne renfermant sept à neuf fleurettes, avec la valve supérieure mucronée; valve inférieure de la glume à deux découpures, entre lesquelles est une soie, la supérieure émarginée et comme tronquée; écailles obtuses; deux styles à stigmates plumeux; caryopse libre, non sillonnée. Ce genre, assez légèrement établi, se compose des *Festuca fascicularis*, Lamk.; *Festuca polystachia*, Michx.; et *Festuca aquatica*, Bosc, Mss.

DIPLACRE. *Diplacrum*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées et de la Monœcie Triandrie, L., formé par Brown (*Prodrom. Flor. Nova-Hollandiæ*, p. 240) qui l'a caractérisé ainsi: fleurs réunies en épis fasciculés androgyns; fleurs mâles latérales, avec leurs enveloppes scarieuses; fleur femelle intermédiaire, munie d'un périanthe bivalve, égal, marqué de nervures et persistant; un style; trois stigmates; le fruit consiste en une noix sphérique, dépourvue d'écailles à sa base, et couverte par le périanthe connivent. Le Diplacre caricin, *Diplacrum caricinum*, Brown, est une très-petite plante qui croît dans les lieux humides des contrées de la Nouvelle-Hollande, situées entre les tropiques. Ses chaumes portent des feuilles à gaines entières. Les fleurs sont disposées en faisceaux agglomérés, terminaux et solitaires. Les valves du périanthe des femelles sont acuminées et étroitement réunies en un utricule bicuspidé; d'où est venu le nom générique.

DIPLANCHIAS. POIS. Genre établi, par Raffinesque, dans son *Ithyologia Siciliana*, et auquel il assigne pour caractères: mâchoires osseuses, entières; point de ventrales, deux pectorales, une dorsale, une caudale et une anale libres; deux ouvertures branchiales de chaque côté. La seule espèce mentionnée sous le nom de *Nasus*, et vulgairement appelée *Pesce Tamburru*, dépasse souvent quatre pieds; elle est brune en

dessus, blanchâtre en dessous; elle a de grands yeux allongés et obliques, avec un museau saillant. Cette espèce, du reste, de même que le genre, est encore très-imparfaitement caractérisée.

DIPLANDRE. *Diplandra*. BOT. Bertero a proposé la formation de ce genre dans la famille des Nayades, pour une plante dioïque qu'il a nommée *Diplandra potamogeton*, et qui se caractérise par un calice tubuleux, très-large; une corolle à tube très-prolongé; douze anthères insérées à l'entrée du tube de la corolle et à la base de ses divisions, et qui, après la fécondation, se dilatent en une membrane pétaloïde. Depuis la description de cette plante, des échantillons vivants sont parvenus en Europe, et avec leur secours on a pu s'assurer de l'identité, soupçonnée d'abord, avec l'*Heteranthera zosteræfolia* de Martius. V. HÉTÉRANTHÈRE.

DIPLANTHÈRE. *Diplanthera*. BOT. Genre de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Robert Brown, d'après un arbre de la Nouvelle-Hollande. Son calice présente trois divisions: une extérieure entière, deux latérales bifides; sa corolle est bilabée, à gorge comprimée, la lèvre supérieure en forme de cœur renversé, l'inférieure partagée en trois lobes arrondis. Quatre étamines saillantes et à peu près égales, s'insèrent au bas de cette corolle; leurs anthères ont deux loges distinctes, divergentes dans la fleur épanouie, réfléchies sur les côtés des filets dans la préfloraison. L'ovaire est à deux loges à chacune desquelles est adné un placenta qui porte plusieurs graines. Le fruit n'est pas connu. Les feuilles sont quaternées, pétiolées, grandes, entières, munies sur leur face supérieure et vers la base d'une double glande; les fleurs, dont la couleur est jaune et la forme élégante, sont disposées en thyrses terminaux, dans lesquels les pédoncules sont verticillés et les pédicelles trichotomes. R. Brown a placé ce genre à la suite des Solanées avec lesquels il a quelque rapport, ainsi qu'avec les Personées; mais cette plante est encore douteuse à cause de l'ignorance où l'on est de la structure du fruit. Du Petit-Thouars avait donné ce même nom de *Diplanthera*, à une plante de Madagascar qu'il rapportait aux Nayades; plante dioïque et dont la fleur mâle, seule connue, offre un filet chargé, à son sommet, de deux anthères inégales et bilobées, soudées par le dos. C'est une petite Herbe maritime, dont les feuilles, engaînantes à la base, sont semblables à celles du *Zostera*, mais plus petites.

DIPLARRHÈNE. *Diplarrhena*. BOT. Dans l'expédition à la recherche de Lapeyrouse, Labillardière trouva sur la côte du sud de la Nouvelle-Hollande, au cap de Van-Diémen, une plante de la famille des Iridées, qui lui présenta les plus grands rapports avec le genre *Moræa*, mais que l'anomalie du nombre de ses étamines lui fit regarder comme génériquement distincte. Il en donna (*Voyage à la recherche de Lapeyrouse*, p. 257 et t. 15) une belle figure et une description assez étendue. Plusieurs fleurs renfermés dans une spathe à deux valves s'épanouissent successivement et sont très-éphémères. Elles ont un périgone à six divisions dont trois situées intérieurement, plus petites que les extérieures; la supérieure de ces divisions internes moins longue et plus renflée vers sa base que les deux autres. Le nombre des

étamines est constamment de deux, à anthères blanches; à la place de la troisième et au-dessous de la division interne et supérieure, on trouve un rudiment de filet sans vestige d'anthère. Le style est plus long que les étamines, terminé par un stigmate en forme de houpette. L'ovaire et la capsule sont semblables à ceux du genre *Moræa*. Toute la distinction du *Diplarrhena* avec ce dernier genre, consiste dans le nombre binaire de ses étamines, nombre très-anormal chez les Iridées ainsi que dans la plupart des Dicotylédones où il est toujours de trois, ou un de ses multiples; mais si l'on fait attention à l'existence d'un rudiment de filet, précisément à la place que la troisième étamine devrait occuper, on sera porté à considérer ce filet rudimentaire comme une étamine dégénérée, dont l'avortement s'explique très-clairement par la plus grande dimension qu'a acquise la division du périgone qui lui est contiguë. Ainsi la question se réduit à savoir si l'imperfection constante d'une portion d'organe suffit pour ne pas rapporter à un genre connu une plante qui en a d'ailleurs tous les caractères. Vahl (*Enumer. Plant.* 2, p. 154) s'est décidé pour la négative, quoiqu'il ait admis sans critique la différence absolue du nombre des étamines dans les deux plantes, et il a mentionné le *Diplarrhena Moræa* de Labillardière, sous le nom de *Moræa diandra*.

DIPLASIE. *Diplasia*. BOT. Genre établi par Richard avec les caractères suivants : épillets ovoïdes, très-allongés, terminés en pointe aux deux extrémités, formés d'écailles imbriquées en tout sens. A la base de chaque écaille, une fleur hermaphrodite, plus courte et surtout beaucoup plus étroite que cette écaille. Elle se compose de quatre autres écailles carénées, disposées sur deux rangs, dont les deux extérieures sont ciliées sur leur carène. Le nombre des étamines est de sept; on en compte quelquefois, mais rarement, plus ou moins. L'ovaire est comprimé, surmonté d'un style simple, que terminent deux stigmates allongés. Le fruit est ovoïde, allongé, luisant, plus long que les écailles. Ce genre a besoin d'être de nouveau mieux étudié dans ses caractères. Chaque fleur, qui se compose de quatre écailles disposées deux par deux comme dans un épillet uniflore de Graminée, est un caractère fort singulier dans la famille des Cypéracées. Le *Diplasia* se compose de deux espèces vivaces, à tige triangulaire, à feuilles très-larges et à fleurs disposées en corymbe terminal. L'une est le *Diplasia karatæfolia*, Richard, superbe plante qui, par son port, ressemble beaucoup au *Bromelia Karatas*, L. L'autre est nouvelle, à les feuilles moins larges, les fleurs disposées en une sorte de corymbe simple; c'est le *Diplasia corymbosa*. Toutes deux sont originaires de la Guiane française. La première a été, dans ces derniers temps, décrite et figurée par Rudge (*Icon. Guian.*, t. 24), sous le nom de *Scirpus bromeliæfolius*.

DIPLAZIER. *Diplazium*. BOT. Ce genre, établi par Swartz dans son *Synopsis Filicum*, avait été confondu auparavant avec les *Asplenium*, et fait partie comme eux des Fougères à capsules entourées complètement par un anneau élastique; elles diffèrent des *Asplenium* par la structure de leur tégument; dans les *Asple-*

nium, les capsules forment un groupe linéaire le long du bord interne d'une nervure, et sont recouvertes par un tégument qui naît latéralement de cette même nervure, et s'ouvre en dedans. Dans les *Diplazium*, les capsules forment également des groupes allongés; mais au lieu d'être insérées d'un seul côté des nervures de la fronde, elles sont placées le long des deux côtés des nervures secondaires; et elles sont recouvertes par un tégument double, qui naît également des deux côtés de la nervure, et dont l'un s'ouvre en dedans et l'autre en dehors. Ce genre est très-distinct par ce caractère des *Asplenium*; il en diffère encore plus par son port. Ce sont en général des Fougères à fronde grande, simple ou une seule fois pinnée, rarement bipinnée, dont les pinnules sont larges, lancéolées, assez semblables par leur forme à celles des *Danaea* et des *Marattia*. Leurs nervures sont deux fois pinnées et se rencontrent sous des angles aigus; leurs dernières divisions étant couvertes de capsules, forment sur la face inférieure des frondes une sorte de réseau ou de lignes en zigzag fort élégantes, surtout dans les espèces dont la fronde est peu divisée. Plusieurs espèces de ce genre sont remarquables. Le Diplazier arborescent, *Diplazium arborescens*, Sw., a ses frondes très-grandes, bipinnées; elles atteignent huit pieds de long sur trois de large; les pinnules ont jusqu'à trois ou quatre pouces de long; c'est, d'après le récit des voyageurs, une des plus belles Fougères arborescentes connues; elle se trouve à Mascareigne. D'autres espèces sont également assez nombreuses dans l'Amérique méridionale; aucune ne croît hors des tropiques.

DIPLÉCOLOBÉES. *V. CRUCIFÈRES.*

DIPLECTHRE. *Diplecthrum*. BOT. *V. SATYRIUM.*

DIPLECTRON. ois. Vieillot a substitué ce synonyme à celui de *Polyplectron*, pour désigner le genre Éperonnier.

DIPLÉRIER. *Diplerium*. POLYP. Genre de Polyptères fossiles de l'ordre des Milléporées dans la division des Polyptères entièrement pierreux, à petites cellules non garnies de lames, proposé par Raffinesque pour des Fossiles qui diffèrent des Milléporées et des Celléporées par des fosselles et par des pores entremêlés.

DIPLOCALYMME. *Diplocalymma*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, Pentandrie Monogynie, institué par Sprengel qui lui assigne pour caractères : calice double, l'extérieur à deux valves, l'intérieur à dix dents; corolle infundibuliforme, un peu plissée; anthères sagittées; stigmate urcéolé, presque bilobé; capsule uniloculaire. Le *Diplocalymma volubile*, seule espèce connue, est une herbe grimpante, qui a l'apparence d'un Liseron; ses feuilles sont cordées, oblongues, acuminées, velues et marquées de trois nervures; les fleurs sont blanches, solitaires et pédonculées.

DIPLOCÉE. *Diplocea*. BOT. Le genre que Raffinesque a établi sous ce nom, dans la famille des Graminées, et qu'il a publié dans le *Sillim. Journ.* 1, 252, est le même que celui nommé par Nuttall, URALÉPSIDE. *V. ce mot.*

DIPLOCENTRE. *Diplocentrum*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie de Linné, établi par Lindley, avec les caractères sui-

vants : périgone presque fermé, à folioles libres : les extérieures ou sépales, lancéolées, dont les latérales obliques et l'intermédiaire beaucoup plus grande; les intérieures ou pétales presque de la même longueur; labelle articulé, avec le gynostème, entier, muni de deux épérons; gynostème petit, demi-cylindrique, à bec obtus; anthère logeant deux masses polliniques, que l'on a de la peine à distinguer; caudicule subulée; glandule très-grande et concave. On trouve ces plantes dans l'Inde; elles sont herbacées, épiphytes et caulescentes, à feuilles compliquées, épaisses; les fleurs sont petites, disposées en grappe inclinée ou en panicule.

DIPLOCHEILE. *Diplocheila*. 1788. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Latreille sous le nom de *Rembus*, qui a dû être changé, parce que ce nom avait déjà été employé par Germar, pour un genre d'un autre ordre, appartenant à la famille des Rhyngophores. Caractères : antennes filiformes; dernier article des palpes allongé, presque ovulaire et tronqué à l'extrémité; tête supérieure très-fortement échancrée; mandibules peu avancées, légèrement arquées et pointues; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; tête presque triangulaire, un peu rétrécie postérieurement; corselet très-légèrement en cœur, plus étroit que les élytres qui sont assez allongées et presque parallèles; tarses antérieurs dilatés dans les mâles. Ce genre, dit Dejean, formé sur les *Carabus politus* et *impressus* de Fabricius, s'éloigne un peu, par son facies, de tous ceux de la tribu, et se rapproche au contraire des *Omasæus* et des *Pterostichus*. On n'en connaît jusqu'à présent que deux espèces, savoir : le **DIPLOCHEILE POLI**, *Diplocheila polita*, insecte d'un noir luisant en dessus et d'un brun foncé en dessous, qui a les bords de la lèvre supérieure roussâtres. Son corselet est presque aussi long que large, un peu dilaté au milieu et rétréci en arrière, muni d'un rebord latéral, marqué de rides transversales, assez légères, et d'une impression profonde, assez allongée, placée de chaque côté de la ligne du milieu; les stries de ses élytres sont assez fortes et finement ponctuées; leurs intervalles sont un peu relevés et lisses, les côtés du ventre et de la poitrine sont finement chagrinés. Taille, huit lignes. Il est originaire de l'Inde.

Le **DIPLOCHEILE IMPRIMÉ**, *Diplocheila impressa*; *Carabus impressus*, Fab., a au delà de neuf lignes; il est entièrement noir, avec une forte impression de chaque côté du corselet, et des stries lisses sur les élytres. Il a également l'Inde pour patrie. On a encore signalé quelques espèces de ce genre, mais elles ne nous sont point connues.

DIPLOCHITE. *Diplochita*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice cylindrique, environné de deux petites bractées, adhérent à la base de l'ovaire, divisé en cinq ou six dents à son limbe; cinq ou six pétales le plus souvent oblongs; un pore à l'extrémité des anthères, deux appendices auriculés à leur base; ovaire ovale, oblong, surmonté d'un disque calleux, glabre, épais; style filiforme; stigmaté pelté; capsule sèche, indéhiscence, à cinq loges; semences ovales.

De Candolle décrit onze espèces de *Diplochites* toutes de l'Amérique méridionale et principalement du Brésil. Ce sont des arbrisseaux assez souvent fort élevés et branchus; les feuilles sont pétiolées, ovales, acuminées, obtuses ou cordées à la base, d'un velouté ferrugineux en dessous; les fleurs blanches ou roses et d'un jaune doré dans une seule espèce, sont réunies en thyrses terminaux. Don (*Mém. Soc. Wern.* 4, 517) avait donné à ce genre le nom de *Chitonia*, ignorant sans doute que déjà un genre *Chitonia* avait été établi par De Candolle dans la famille des Zygothyllées. Aublet avait formé avec un *Diplochita*, son genre *Fothergilla*.

DIPLOCHLAENE. *Diplochlaena*. BOT. Genre de la famille des Rutacées, Décandrie Monogynie, établi par Brown. Caractères : un involucre double et multiflore, l'extérieur à cinq divisions, l'intérieur décaphylle; calice à cinq écailles; dix étamines dont les filaments sont allongés, persistants et velus à la base; fruit consistant en cinq follicules monospermes. Les *Diplochlaena Dampierii* et *grandiflora*, les seules espèces connues, sont originaires de la Nouvelle-Hollande.

DIPLOCOME. *Diplocoma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie Polygamie superflue de Linné, institué par David Don, pour une plante nouvellement apportée du Mexique et que Sweet a figurée (246, Br. Fl. gard.) sous le nom de *Diplocoma villosa*. Sessé et Mocino, à qui l'on doit la découverte de cette plante, l'avaient d'abord placée dans le genre *Doronicum*; mais Don, qui l'a examinée avec soin, a reconnu qu'elle avait encore plus de rapports avec le genre *Chrysopsis* de Nuttall, ou *Diplostephium* de Kunth. Cependant il a fini par trouver indispensable d'en former un genre nouveau, qu'il a caractérisé ainsi : involucre polyphylle, imbriqué; réceptacle alvéolé, paillé; fleurs du rayon femelles, ligulées, celles du disque hermaphrodites et tubuleuses; anthères multiples à leur base; akènes chauves à l'extrémité de leur périphérie, aigrettes dans les fleurs hermaphrodites; aigrette double; l'externe courte et paléacée, l'interne allongée et pointue.

DIPLOCOMIER. *Diplocomium*. BOT. Ce genre, séparé par Weber et Mohr des *Meesia* d'Hedwig, n'en diffère que par les cils de son péristome intérieur, libres et non réunis par une membrane; il a pour type le *Meesia longiseta* d'Hedwig, la seule espèce dans laquelle on ait reconnu cette structure. V. MEESIA.

DIPLODACTYLE. *Diplodactylus*. REPT. Genre de la famille des Geckotiens, établi par Gray pour un Lézard nouveau, observé à la Nouvelle-Hollande. Caractères : cinq doigts à tous les pieds, simples, presque égaux, un peu cylindriques, un peu dilatés à l'extrémité, bifides en dessous, et munis de deux disques charnus, lisses, ovales et obliques; ces doigts sont armés d'ongles fort rétractiles et petits; point de pores aux cuisses; écailles presque conformes, petites et lisses; celles de l'abdomen un peu plus grandes, les caudales grandes et annelées, les labiales médiocres, mais distinctes, avec les trois antérieures, de chaque côté, beaucoup plus grandes; celles de la gorge nulles. Ce genre diffère du *Phyllodactyle*, également établi par Gray, en ce que la

membrane tuberculée du dessous des doigts semble tronquée et divisée de manière à former deux disques charnus; les différences de la forme et de la structure des écailles qui recouvrent la majeure partie des membres et des organes extérieurs, ne permettent pas de confondre les deux genres. On ne connaît jusqu'ici que le *DIPLODACTYLE* RAYÉ, *Diplodactylus vittatus*; il est brun, avec une large bande longitudinale sur le dos; côtés d'un brun testacé, avec les articulations et la queue ornées de taches marginales, jaunes, disposées sur plusieurs rangs. Taille, deux pouces. De la Nouvelle-Hollande.

DIPLODERME. *Diploderma*. BOT. Link a décrit, sous ce nom, un genre voisin des *Scleroderma* et des *Bovista*. Il présente, comme ces derniers, un péridium double, mais dont l'extérieur, au lieu de se détruire comme dans les *Bovista*, pour laisser à découvert l'intérieur qui est mince et membraneux, persiste au contraire et est dur et ligneux; il diffère du *Scleroderma*, dont il a la consistance dure et solide, par ses sporules libres et non réunies en amas; il est très-voisin cependant des espèces de ce genre, qui croissent comme lui sous la terre, tel que le *Scleroderma cervinum*. On ne connaît qu'une seule espèce de *Diploderma*, que Link a décrite sous le nom de *Diploderma tuberosum*; elle est arrondie, grosse comme une noix, et d'une forme semblable, sans pédicule distinct; sa couleur est d'un brun jaune; elle croît dans les lieux sablonneux du midi de l'Europe, en Italie, en Espagne et en Portugal.

DIPLODIER. *Diplodium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Brown qui le caractérise ainsi: calice à cinq divisions égales, étalées; labelle de forme différente, trifide, barbu sur son disque, creusé en sac à sa base; gynostème demi-cylindrique, anthère terminale, mobile, caduque; dans chacune des deux loges est une masse pollinique à laquelle s'ajoute un lobule inférieur et qui s'attache au stigmate par des fils distincts. Ce genre renferme deux espèces originaires, l'une de la Nouvelle-Hollande, l'autre de la Nouvelle-Calédonie. Ce sont des plantes herbacées, qui croissent sur la terre, dont la racine est épaisse et rameuse, la tige dépourvue de feuilles, mais munie de graines imbriquées vers la base, distantes supérieurement, et dont les fleurs, de couleur pourpre, sont disposées en grappes.

DIPLODONTE. *Diplodontus*. ARACHN. Genre de la famille des Hydrachnelles de Latreille, institué par Dugès qui lui assigne pour caractères: bouche courte, composée de lames formant un suçoir médiocrement avancé; palpes également assez courtes, dont le quatrième article, fort long, figure avec le prolongement du cinquième, une sorte de pince; mandibules bidentées; yeux écartés; corps déprimé; organes sexuels de la femelle, consistant en une papille en forme de lèvres, placée sous le ventre et globulifère. Les larves sont hexapodes, terrestres et bien différentes de l'animal adulte. Dugès a décrit trois espèces qu'il a nommées: *Diplodontus scapularis*; *Diplodontus filipes*; *Diplodontus mendax*. Ces Arachnides vivent dans les eaux stagnantes de l'Europe.

DIPLODUS. FOIS. Genre proposé par Rafinesque, dans

son *Indice d'Ithyologia Siciliana*, p. 54, dont le caractère consisterait dans une seule nageoire qui commencerait près de la tête, et dans un appendice écailleux, situé près des pectorales. Les *Sparus annularis*, L., et *variegatus*, Lacép., devront faire partie de ce genre.

DIPLOGÈNE. *Diplogenea*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par Lindley qui lui assigne pour caractères: calice supérieur, dont le limbe est calyptriforme, conique et décidu; quatre pétales lancéolés, insérés sur le bord du disque charnu, qui entoure l'ovaire; huit étamines insérées autour du disque; anthères ovales, biépéronnées à leur base, déhiscentes par un pore du sommet; ovaire à quatre loges polyspermes, couronné par un grand disque charnu; style en faux, plus épais vers l'extrémité; stigmate simple.

DIPLOGÈNE viscoïde. *Diplogenea viscoïdes*. Tiges frutescentes, très-glabres, à rameaux succulents, dichotomes et comprimés dans leur jeunesse, ayant l'aspect du gui; feuilles oblongues, rétuses, charnues, à trois côtes, mais dépourvues de veines; fleurs blanches, petites, disposées en grappes très-courtes dans les aisselles des rameaux. Toutes les parties de la plante transudent un suc oléagineux. Elle est originaire de Madagascar.

DIPLOGNATHE. *Diplognatha*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonites, institué par Gory et Percheron dans leur Monographie de cette tribu. Caractères: chaperon ayant les angles antérieurs aigus et relevés; mâchoire terminée par un lobe onguiculé, corné, bifide, velu supérieurement; partie interne des mandibules velue; palpe de grandeur moyenne, avec le dernier article ovoïde, aussi long que les trois précédents pris ensemble; lèvres presque droite antérieurement; palpes très-courtes, le dernier article presque seul apparent; antennes courtes; corselet arrondi; écusson triangulaire, oblong; pièce axillaire très-apparente; élytres légèrement dilatées, très-peu sinuées; sternum large, court, très-peu saillant, en triangle à son extrémité; tarses au plus de la longueur des pattes. Le type de ce genre est le *Cetonia gogates*, Fabr. et Oliv. Cet Insecte est long de onze lignes, entièrement d'un rouge-brun foncé. On le trouve au cap de Bonne-Espérance. Il faut lui adjoindre le *Cetonia carnifex* des mêmes auteurs, le *Cetonia hebrea*, Olivier; le *Cetonia cinnamomea*, Schoonh., et quelques autres espèces nouvelles, toutes des diverses contrées de l'Afrique.

DIPLOGON. BOT. *V. DIPLOGON*. Le genre publié par Raffinesque, sous ce même nom de *Diplogon*, ne diffère en rien du genre *Chrysopsis* de Nutt. *V. CHRYSOPSIDE*.

DIPLOITE. MIN. Même chose que LATROIE.

DIPLOËNE. *Diploëna*. BOT. Genre indiqué par R. Brown (*Gen. Remarks*, etc.) qui en a le premier dévoilé la véritable structure, et dont on doit une connaissance parfaite aux observations du professeur Desfontaines qui en a publié une description très-exacte et très-détaillée dans le troisième volume des Mémoires du Muséum. Ce genre fait partie de la famille des Rutacées; il a ses fleurs réunies dans un involucre commun et double; l'extérieur est à cinq divisions, glanduleuses en dehors, et l'intérieur à dix lobes minces, pétaloïdes,

étalés, plus longs que l'externe. Ces fleurs sont placées sur un réceptacle presque plan. Chacune d'elles offre un calice composé de cinq sépales lancéolés, aigus; les dix étamines, à filaments très-longs, sont hypogynes et à anthers biloculaires; l'ovaire a cinq côtes très-saillantes, séparées par des enfoncements profonds, ce qui annonce qu'il se compose de cinq pistils soudés. Coupé transversalement, il offre cinq loges contenant chacune un ou deux ovules suspendus. A sa base, l'ovaire est entouré par un disque hypogyne, qui forme une sorte de bourrelet saillant. Le style est simple et naît d'une dépression profonde que l'on remarque au sommet de l'ovaire. Le fruit se compose de cinq capsules étalées en étoile, obtuses et plus grosses supérieurement, uniloculaires, s'ouvrant par une suture longitudinale, qui règne de leur côté interne. Ce genre se compose de deux espèces; ce sont des arbustes à feuilles alternes et ponctuées, qui croissent à la Nouvelle-Hollande. L'une, *Diplotæna grandiflora*, Desf. (*loc. cit.* p. 451, tab. 19), est un arbrisseau de cinq à six pieds d'élévation, dont les feuilles sont alternes, persistantes, elliptiques, obtuses et souvent émarginées, un peu coriaces, entières, longues au plus d'un pouce, larges de cinq à six lignes, courtement pétiolées, tomenteuses et blanchâtres des deux côtés. Les capitules des fleurs sont ordinairement solitaires au sommet des ramifications de la tige, d'un jaune rougeâtre, larges d'environ deux pouces. Cette belle plante croît à la terre d'Endracht, côte occidentale de la Nouvelle-Hollande, d'où elle a été rapportée par les botanistes de l'expédition du capitaine Baudin. La seconde espèce, *Diplotæna Danpieri*, Brown, Desf. (*loc. cit.* p. 452, tab. 20), a beaucoup d'affinité avec la précédente. Elle en diffère par ses feuilles plus étroites, vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous; par ses capitules une fois plus petites; par les divisions externes de l'involucre moins larges, plus profondes et peu aiguës. Elle croît dans les mêmes localités.

DIPLOLÉPARES. *Diploleparia*. INS. Famille de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Tarières, fondée par Latreille (*Gener. Crust. et Ins.* T. IV, p. 15, et *Consid. génér.*, p. 281) qui lui assignait pour caractères : abdomen implanté sur le métathorax par une portion de son diamètre transversal; ailes inférieures sans nervures distinctes; corps ne se contractant point en boule; abdomen comprimé ou déprimé, mais caréné en dessous, du moins dans les femelles; tarière filiforme; palpes très-courtes; antennes filiformes, droites, de treize à seize articles. Cette famille, qui comprenait les genres *Ibalie*, *Diplolepe*, *Figite* et *Eucharis*, forme aujourd'hui (Règne Anim. de Cuv.) la tribu des Gallicoles dans la famille des Pupivores.

DIPLOLÉPIDE. *Diplolepis*. INS. Genre d'Hyménoptères, qu'on est obligé de supprimer à cause de l'abus qu'en a fait Geoffroy. Cet entomologiste, après avoir converti le genre *Cynips* de Linné en celui de *Diplolepe*, a fait usage du mot *Cynips* pour désigner un autre genre d'Hyménoptères. Fabricius, voulant sans doute rendre justice à Linné, a restitué au genre *Diplolepe* le nom de *Cynips*, et a reporté la dénomination de *Diplolepe* au genre que Geoffroy nommait *Cynips*. Au lieu de remédier au mal, Fabricius l'a beaucoup aug-

menté; et pour éviter toute confusion, on est généralement tombé d'accord de restituer au mot *Cynips* le sens que lui accordait Linné et d'effacer pour toujours de la nomenclature entomologique le genre *Diplolepe*.

DIPLOLÉPIDE. *Diplolepis*. BOR. Genre de la famille des Asclépiadées, Pentandrie Digynie, de Linné, établi par Brown. Caractères : corolle urcéolée, dont le tube est court et le limbe à cinq divisions profondes; colonne staminale à folioles obtuses, augmentées d'une lanière intérieure, parallèle; masses polliniques arrondies et attachées un peu au-dessous du sommet; stigmaté en forme de bec allongé et indivis. Ce genre ne comprend encore qu'une seule espèce, le *Diplolepis Menziesi*, plante indigène des environs de Valparaiso au Chili, où elle a été récoltée par Arch. Menzies. Brown, qui l'a seulement mentionnée sans en donner ni la description ni le nom, dit qu'elle ressemble, sous plusieurs rapports et surtout par les masses polliniques, à l'*Asclepias vomitoria*, Kœnig, Mss., mais qu'elle s'en distingue et par son port et par son stigmaté obtus.

DIPLOMÉRIDE. *Diplomeris*. BOR. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par Don qui lui assigne pour caractères : sépales étalés, ouverts; labelle plan, à trois lobes, éperonné; colonne réfléchie vers l'extrémité; un double cornet au bout du stigmaté; point de rétinacle; deux masses polliniques. Le *Diplomeris pulchella* est une plante herbacée, du Népal; sa tige ou sa hampe est uniflore, à feuilles linéaires lancéolées, à fleurs spathacées, d'un rouge de rose.

DIPLOMICE. *Diplomyx*. BOR. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, institué par Rafinesque qui lui donne pour caractères : un calice urcéolé, bilabié; lèvres supérieure et deux divisions, l'inférieure trilobée; étendard réfléchi, avec l'onglet glanduleux; ailes éperonnées, bionguiculées de même que la carène; légume cylindrique. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, la *Diplomice élégante*; c'est une plante frutescente, volubile, imparipennée, à six folioles de chaque côté, à fleurs violettes, ramassées en grappes. Elle est originaire de la Louisiane.

DIPLONYQUE. *Diplonychus*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Bêlostomites, établi par Delaporte qui lui donne pour caractères : antennes très-courtes, cachées sous les yeux; ocelles distincts; corselet trapézoïdal; corps ovalaire; écusson triangulaire; pattes médiocres; abdomen terminé par deux filets; cuisses antérieures, grandes, ravisseuses, offrant en dessous un canal pour recevoir la jambe, les deux autres paires fortes; tarsi antérieurs terminés par deux crochets, les postérieurs de deux articles seulement. L'Insecte qui constitue ce genre est aquatique; il avait été placé par Fabricius, parmi ses Népès, sous le nom de *Nepa rustica*. Cet Insecte est brun, avec les bords du corselet et ceux antérieurs des élytres blanchâtres. On le trouve dans l'Inde sur la côte de Coromandel.

DIPLOPAPPE. *Diplopappus*. BOR. Genre de la famille des Syanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini qui lui assigne entre autres caractères : une calathide radiée, dont le disque est composé de fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodites, et

d'une simple couronne de feuilles en languettes et femelles; involucre presque hémisphérique, de la longueur des fleurs du disque, et formé d'écaillés linéaires; réceptacle nu et plan; akènes obovales, comprimés, hispides, portant une double aigrette: l'extérieure courte, à petites écailles laminées; l'intérieure longue, rougeâtre, à petites écailles filiformes et plumées. Ce genre comprend des espèces que l'on avait autrefois placées à tort dans les genres *Erigeron*, *Aster* et *Inula*. Son auteur le place dans la tribu des Astérées, et en décrit quatre espèces, dont deux nouvelles, sous les noms de *Diplopappus intermedius* et *Diplopappus villosus*. Les deux autres, qu'il nomme *Diplopappus lanatus* et *Diplopappus dubius*, étaient les *Inula gossypina*, Michx., et *Aster annuus*, L., ou *Erigeron annuum*, Desf. Ces plantes sont originaires de l'Amérique septentrionale. Une autre espèce a été récemment découverte en Californie, par Douglas, et nommée *Diplopappus incanus*. C'est une plante vivace, suffruticuleuse, dont les tiges sont élevées de deux pieds environ, couvertes d'un duvet blanchâtre, corymboso-rameuses, à rameaux monocéphales, garnis de feuilles distantes, linéaires, sessiles, obtuses, un peu mucronées au sommet, étalées, d'un vert sombre, pubescentes et incanes. L'involucre est hémisphérique, formé d'un grand nombre d'écaillés foliacées, linéaires-lancéolées, aiguës, glanduleuses, réfléchies et d'un vert glauque. La calathide est radiée, avec son disque composé de fleurs nombreuses, régulières, hermaphrodites et d'un jaune doré; les fleurs de la couronne sont disposées sur deux rangs, femelles, en languettes et d'un violet pourpré, beaucoup plus pâle en dessous. Le réceptacle est nu et plan; les akènes sont obovales, comprimés, hispides, portant une double aigrette: l'extérieure courte, à petites écailles laminées; l'intérieure longue, rougeâtre, à petites écailles filiformes et plumées. Quinze autres espèces sont décrites par le professeur De Candolle dans le cinquième volume de son *Prodromus*; elles sont réparties en trois sections qu'il a nommées Pédonculaires, Calimériées et Amelloïdées.

DIPLOPÉRISTOMÉES. bot. Nom donné aux Mousses dont le péristome est double.

DIPLOPÉTALON. bot. Genre de la famille des Sapindacées, Octandrie Monogynie, institué par Labillardière qui l'avait nommé *Dimeriza*. Caractères: calice composé de cinq sépales persistants et accompagnés de bractées; dix pétales disposés sur deux rangs, les extérieurs arrondis, les intérieurs divisés en deux parties; disque glanduleux tri ou quadrifide; capsule coriace, trivalve, trisperme. Le *Diplopetalon glaucum*, seule espèce du genre, est un arbrisseau à feuilles composées de deux folioles bijuguées, lancéolées, glauques en dessous; à fleurs paniculées. Cette plante est originaire de la Nouvelle-Calédonie.

DIPLOPHRACTE. *Diplophractum*. bot. Genre extrêmement singulier, publié par Desfontaines (Mém. du Mus. 5, p. 34), adopté par Kunth et par De Candolle et qui fait partie de la famille des Tiliacées. Il se compose d'une seule espèce, *Diplophractum auriculatum*, arbrisseau originaire de l'île de Java, d'où il a été rapporté par Leschenault. Ses jeunes rameaux sont co-

tonneux et cylindriques, portant des feuilles alternes, simples, presque panduriformes, aiguës et dentées au sommet, échancrées et inéquilatérales à leur base, cotonneuses en dessous. Deux stipules inégales, munies d'un appendice sétiforme, accompagnent chaque feuille. Les fleurs sont solitaires à l'extrémité des rameaux. Leur calice se compose de cinq sépales étalés, cotonneux extérieurement, elliptiques, obtus; la corolle a cinq pétales de la longueur du calice, spatulés, un peu aigus, munis d'une petite écaille glanduleuse à leur base interne. Les étamines sont fort nombreuses, hypogynes; elles ont leurs filets libres et grêles, leurs anthères globuleuses et à deux loges. L'ovaire est libre, à cinq côtes, velu, surmonté d'un style simple, qui se termine par un stigmate à cinq lobes.

Le fruit offre une organisation très-singulière. C'est une capsule à dix loges, ayant ses graines attachées à l'angle formé par la jonction des cloisons et de la péricarpie du péricarpe. Ces graines sont séparées les unes des autres par d'autres petites cloisons transversales qui forment autant de loges monospermes. Cette structure de la capsule est fort différente de celle que l'on trouve dans les autres Tiliacées; mais néanmoins on peut encore l'y ramener. Si l'on suppose, ainsi que l'ont dit Turpin et Kunth, que la capsule soit, comme dans beaucoup d'autres genres de la même famille, à cinq loges contenant les graines attachées sur deux rangées longitudinales, à l'angle interne et sur le bord des cloisons, que ce bord interne se réfléchisse en dehors, entraînant avec lui les graines et vienne se souder avec la paroi interne du péricarpe, l'on aura les dix loges du *Diplophractum* et le mode d'adnexion de ses graines. Quant aux petites cloisons transversales, elles existent aussi dans d'autres Tiliacées, et en particulier dans le *Corchorus olitorius*. Les graines sont irrégulièrement ovoïdes, arillées. L'embryon est renfermé dans l'intérieur d'un endosperme charnu.

DIPLOPHYILLE. *Diplophyllum*. bot. Genre de la famille des Personnées, Diandrie Monogynie, L., institué par Lehmann pour une plante du Caucase placée précédemment dans le genre Véronique, sous le nom de *Veronica crista-galli*. Caractères: calice fermé, à deux sépales cordiformes; corolle presque rotacée, à quatre lobes inégaux; capsule comprimée, biloculaire, à quatre valves, quadrisperme. Le *Diplophyllum Veronicæforme* est une plante herbacée, tomenteuse, à feuilles pétiolées, cordiformes et dentelées.

DIPLOPOGON. *Diplogogon*. bot. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie de Linné, établi par Robert Brown qui lui assigne pour caractères: épillets à une fleur stipitée et renfermée dans les glumes; celles-ci, au nombre de deux, sont presque égales, lâches, garnies de barbules velues; deux paillettes dont l'inférieure terminée par trois arêtes dissemblables, tortillées entre elles, les latérales autour de l'intermédiaire; deux squammelles entières; trois étamines; ovaire sessile, surmonté de deux styles, unis par leur base; stigmates plumés. Ce genre se compose d'une petite espèce observée dans la partie méridionale de la Nouvelle-Hollande. Cette plante est le *Diplogogon cefaceus*; *Diplogonia setacea*, Beauv. Son chaume formé gazon; les

feuilles sont sétacées; il y a autour du véritable épi, d'autres épis verticillés qui sont stériles, qui tiennent en quelque sorte lieu d'involucure.

Il ne faut point confondre le nom de ce genre avec celui que Palisot de Beauvois a donné à une section de sa famille des Mousses, section qui comprend tous les genres munis d'un double péristome.

DIPLOPRION. *Diploprion*. rois. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Percoides, établi par Kuhl et Vanhasselt qui lui ont donné pour caractères : opercule osseux, terminé par deux pointes aiguës; préopercule muni d'un double rebord dentelé au bas; langue lisse; corps comprimé. Les espèces décrites par Kuhl et Vanhasselt, dont la principale est le *Diploprion bifasciatum*, appartiennent aux mers et aux fleuves des Indes.

DIPLOPRION. bot. Vivian a proposé un genre nouveau, et le nom de *Diploprion medicaginoïdes*, pour le *Medicago libyca* de Sprengel. Il pourrait être ainsi caractérisé : calice tubuleux, à cinq dents; corolle papilionacée; les dix filaments réunis; légume uniloculaire, polysperme et roulé en spirale.

DIPLOPTÈRES. *Diptoptera*. ins. Famille d'Hyménoptères, établie par Latreille dans sa section des Porte-Aiguillons. Elle a pour caractères distinctifs : ailes supérieures doublées dans leur longueur. Cette famille comprend les genres *Vespa* de Linné et *Masaris* de Fabricius. Ces Hyménoptères ont toujours les antennes plus épaisses vers leur extrémité, et coudées au second article; les yeux échancrés; le chaperon grand, souvent diversement coloré dans les deux sexes : les mandibules fortes et dentées, une pièce en forme de languette sous le labre; les mâchoires et la lèvre allongées; la languette communément divisée en trois parties, dont celle du milieu plus grande, en cœur, et les latérales étroites, allant en pointe; le premier segment du thorax arqué, avec les côtés élargis en forme d'épaulette, repliés en arrière, jusqu'à la naissance des ailes; le corps glabre, ordinairement coloré de noir et de jaune ou de fauve. Les femelles et les neutres sont armés d'un aiguillon très-fort et venimeux. Plusieurs vivent en sociétés composées de trois sortes d'individus. Les larves sont vermiformes, sans pattes, et renfermées chacune dans une cellule, où elles se nourrissent tantôt de cadavres d'Insectes dont la mère les a approvisionnés au moment de la ponte, tantôt du miel des fleurs, du suc des fruits et des matières animales élaborées dans l'estomac de la mère ou dans celui des neutres, et que ces individus leur fournissent journellement. Cette famille comprend plusieurs genres qui peuvent être distribués de la manière suivante :

† Antennes composées de douze à treize articles distincts selon les sexes, et terminées en pointe; languette soit divisée en trois pièces dont celle du milieu plus grande, en cœur, avec deux petites taches arrondies et glanduleuses à son extrémité, et les latérales étroites, pointues, ayant aussi chacune une tache semblable, soit composée de quatre filets longs et plumeux (1^{re} tribu, Guépiaires.)

I. Mandibules beaucoup plus longues que larges, rapprochées en devant en forme de bec; languette étroite

et allongée; chaperon presque cordiforme ou ovale, avec la pointe en avant et plus ou moins tronquée.

Genres : Synagre, Eumène, Zèthe, Discælie, Céramie, Ptérocheile, Odynerè, Rygchie.

II. Mandibules guère plus longues que larges, ayant une troncature large et oblique à leur extrémité; languette courte ou peu allongée; chaperon presque carré.

Genre : Guèpe.

‡ Antennes de huit à dix articles bien distincts, et terminées en bouton ou en massue très-obtuse et arrondie au bout; languette composée de deux filets très-longs, avec la base molle, en forme de tube cylindrique, les recevant dans la contraction et retirée alors dans la gaine du menton.

Genres : Masaris, Célonite.

DIPLOSASTÈRE. *Diplosastera*. bot. Tausch, dans son *Hortus Canalius*, fasc. 1, avait séparé du genre *Coreopsis*, l'espèce *Tinctoria*, pour en former le genre dont nous rapportons ici le nom; il ignorait probablement que cette séparation avait déjà été effectuée par Reichenbach. V. CALLIOPSIS.

DIPLOSPORE. *Diplospora*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, Tétrandrie Monogynie, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : limbe du calice très-court, presque campanulé, à quatre petites dents; le tube presque ovale; corolle à tube large et à gorge velue; limbe divisé en quatre lobes étalés et épais; quatre anthères sessiles, appliquées sur la gorge de la corolle; style aussi long que le tube; stigmate bifide; ovaire à deux loges dispermes. Le **DIPLOSPORE A FEUILLES VERTES**, *Diplospora viridiflora*; *Canthium dubium*, Lindl., est un arbrisseau originaire de la Chine; ses rameaux sont tétragones et glabres; ses feuilles sont opposées, pétiolées, oblongues, lancéolées, acuminées, avec des stipules solitaires et persistantes. Les fleurs, d'un jaune verdâtre, sont axillaires, presque sessiles, avec quelques bractées à leur base.

DIPLOSTACHYER. *Diplostachyum*. bot. (*Lycopodiaceæ*.) Dans la division qu'il a fait subir au genre Lycopode, Palisot de Beauvois appelle ainsi l'un de ses genres nouveaux, qui se compose des *Lycopodium helveticum*, *Lycopodium apodum* et *Lycopodium tenellum*. V. LYCOPODE.

DIPLOSTÉGIER. *Diplostegium*. bot. Genre de la famille des Mélastomacées, Décandrie Monogynie, institué par Don qui le caractérise ainsi : limbe du calice à cinq divisions, persistant et recouvert d'une double enveloppe en forme de capuchon; cinq pétales; anthères presque égales, doublement appendiculées à leur base; capsule bacciforme, à cinq loges. Le *Diplostegium canescens*, la seule espèce connue, est un arbrisseau du Brésil, à tiges cylindriques, recouvertes de poils blanchâtres, à feuilles pétiolées, ovales, aiguës, très-entières, nervurées, scabres en dessus, soyeuses en dessous; les fleurs, grandes et d'un beau rose, sont réunies trois ensemble sur des pédoncules terminaux.

DIPLOSTEMA. bot. Synonyme de Taligalée.

DIPLOSTÉMONES. bot. Plantes chez lesquelles les étamines sont constamment en nombre double de celui des pétales. Haller a employé dans les mêmes circonstances, le mot **DIPLOSTOME**.

DIPOSTÉPHIER. *Diplostephium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Kunth. Il est voisin des *Aster*, et s'en distingue par son involucre hémisphérique, composé d'un grand nombre de folioles imbriquées. Le réceptacle est plan, nu et creusé d'alvéoles; les fleurons du centre sont tubuleux, hermaphrodites et fertiles; ceux de la circonférence sont ligulés et femelles; les uns et les autres sont au nombre d'une vingtaine. Dans les hermaphrodites, le tube staminal est surmonté par cinq appendices lancéolés, aigus et diaphanes; l'ovaire est linéaire et cylindrique; le style glabre et capillaire; le stigmate, biparti et saillant au-dessus de la corolle, a ses deux divisions épaisses, velues et étalées. Le fruit est couronné par une aigrette double et sessile; l'extérieure est très-courte, composée d'un grand nombre de petites paillettes subulées; l'intérieure est formée de poils étalés, scabres, ayant la même longueur que la corolle. Ce genre ne se compose que d'une espèce: *Diplostephium lavandulæ-folium*, Kunth, *Nova Gen.*, t. 555. C'est un arbuste très-rameux, dont les feuilles sont très-rapprochées, sessiles, linéaires, coriaces, à bords rabattus, et dont les fleurs blanches terminent le sommet des rameaux. Il croît dans les lieux sablonneux au pied des montagnes volcaniques du Pérou.

DIPOSTOME. *Diplostoma*. МАЖ. Genre de la famille des Rongeurs, très-voisin des *Geomys*, et que Raffinesque caractérise de la manière suivante: quatre molaires en prismes comprimés, à toutes les mâchoires: la première double, les trois autres simples; les incisives supérieures creusées d'un double sillon en avant; des abajoues profondes, dont les ouvertures sont extérieures; quatre doigts suivant Raffinesque, et cinq selon Cuvier, à tous les pieds; les ongles mitoyens de devant très-longs, crochus et tranchants. Les Diplostomes sont de petits quadrupèdes encore peu connus, de l'Amérique septentrionale; ils ont en général le pelage d'un brun roussâtre, et leur taille excède rarement dix pouces.

DIPOSTOME. *Diplostoma*. BOT. Le genre de Champignons que Link a établi, sous ce nom, dans la famille des Gasteromycètes, de Fries, est le même que celui précédemment nommé *Tulostoma* par Persoon.

DIPLLOTAXIDE. *Diplotaxis*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, Tétradynamie siliquieuse, L. Ce genre, établi par De Candolle, est caractérisé par sa silique comprimée, linéaire; ses semences disposées sur deux rangs et ovales; son calice égal à sa base. Les fleurs sont jaunes ou blanches, et les calices couverts d'un duvet mou. Ce genre a été formé aux dépens des *Sisymbrium* et *Sinapis* de Linné; les espèces sont distribuées en deux tribus. La première, nommée *Catocarpum* par De Candolle, est caractérisée par son style rudimentaire, son stigmate bilobé et sessile au sommet de la silique, et ses siliques pendantes, le plus souvent pédicellées. Les quatre espèces que cette tribu renferme, habitent les contrées voisines de la Méditerranée. La deuxième tribu, désignée sous le nom d'*Anocarpum*, a pour caractères un style comprimé, vide, ou contenant deux ou trois graines, terminé par un stigmate bilobé, et les siliques droites, rarement pédicellées. Les quatorze espèces qu'elle renferme sont indigènes des pays méridionaux

de l'Europe; on y remarque les *Diplotaxis tenuifolia* et *vininea*; la première est extrêmement commune sur les murs et dans les endroits incultes des environs de Paris.

DIPLLOTÈGE. BOT. Ce mot, dérivé de διπλός, double, et de τεγος, toit, est employé par Desvaux, pour désigner des fruits Hétérocarpiens, secs et infères ou engagés dans le calice. Il distingue deux degrés particuliers de Diplotèges: ceux qui se divisent en plusieurs parties, par l'effet de l'écartement des valves du fruit, comme dans les Iridées et les Orchidées, et ceux qui ne sont déhiscent que par une ouverture qui est déterminée par la maturation, à la base du fruit, comme dans les Campanulacées.

DIPLLOTÉGIE. *Diplotegia*. BOT. Ce mot exprime une capsule adhérente, une capsule soudée avec le calice ou le périgone, ainsi qu'on l'observe dans les Campanules. On nomme communément ces fruits capsules par suite de l'extension que les anciens botanistes donnaient à cette dénomination, n'ayant pas reconnu l'adhérence des organes. Dans les descriptions on a soin de dire si l'ovaire est adhérent ou libre, d'où résulte que lorsqu'on parle ensuite du fruit en l'appelant capsule, on sait très-bien si elle est adhérente, ou si c'est une vraie capsule. Le mot Diplotégie est à cause de cela peu usité.

DIPLLOTÉMIER. *Diplothémium*. BOT. Martius a formé ce genre nouveau, de la famille des Palmiers, Polyandrie Trigynie de Linné, avec quatre espèces qu'il a observées au Brésil; il en a tracé les caractères ainsi qu'il suit: fleurs de sexes différents, réunies dans le même spadice; spathe double: l'intérieure la plus longue, cylindrique, mucronée, renflée, avec une fissure au renflement et un sillon à la face opposée; l'extérieure ouverte au sommet, membraneuse et coriace. Les fleurs mâles sont coriaces, presque charnues, disposées sur la partie inférieure du spadice et en quelque sorte cachées sous des écailles verruqueuses, hémisphériques; le calice est partagé en trois sépales étroits, lancéolés, carénés, soudés à leur base; la corolle est formée de trois pétales ovales, dressés ou connivents; le nombre des étamines est de six à douze ou plus, avec leurs filaments subulés et d'inégale longueur; les anthères sont sagittées ou linéaires et dressées. Les fleurs femelles, placées immédiatement en dessous des mâles, solitaires, sessiles et entourées de bractées, sont coriaces et striées; leur calice est triphyllé, à sépales ovales, carénés et imbriqués; la corolle a aussi trois pétales ovales, carénés, très-entiers ou fort légèrement dentés; l'ovaire est globuleux, trigone, à une seule loge, mais avec des vestiges de deux autres; il est surmonté de trois stigmates sessiles, triangulaires, réunis en pyramide, puis étalés. Le fruit consiste en un drupe ovale ou obovale, fibreux, monosperme, renfermant une noix osseuse, marquée de trois trous à sa base. Les espèces décrites par Martius ont été observées par lui-même, à plus de quatorze cents pieds au-dessus du niveau de la mer, croissant çà et là dans des sables arides, sur les plages maritimes ou parmi les pâturages les plus rians; des quatre espèces une seule est pourvue de tige, encore est-elle fort médiocre, inerme et annelée; les frondes sont

pinnées, munies d'un court pétiole dont la base est en gainante; les pinnules sont fort étroites, rigides et crispées, d'un vert brillant, un peu glauque en dessus, argentées en dessous. Les drupes sont jaunâtres, d'une substance fibreuse, mais susceptibles de concourir à la nourriture de l'Homme.

DIPTLOTHRICE. *Diplothrix*. Genre de la famille des Synanthérées, établi par De Candolle qui le caractérise ainsi : capitule multiflore, radié; fleurons de la circonférence au nombre de cinq, femelles, ovales, persistants et continus avec l'ovaire; fleurs du disque hermaphrodites, tubuleuses, à cinq dents; involucre ovale, imbriqué; écailles ovalaires; réceptacle chargé de paillettes qui entourent les fleurs; styles rameux; akènes du rayon comprimés ou triangulaires, nus ou couronnés de petites dents; ceux du disque comprimés, les plus extérieurs nus, les autres surmontés de deux arêtes. Les deux espèces : *Diplothrix acerosa* et *Diplothrix juniperifolia* sont des plantes mexicaines, sous-frutescentes, rameuses, à feuilles opposées, ramassées, aiguës, très-entières ou un peu pubérulentes, à une seule nervure et à bords un peu calleux. Les fleurs sont réunies au sommet des rameaux en un seul capitule courtement pédonculé.

DIPLUSODON. *Diplusodon*. BOR. Genre de la famille des Salicariées, et de la Dodécandrie Monogynie de Linné, établi par le docteur Pohl qui en a découvert les premières et principales espèces, dans ses savantes excursions sur le sol encore si peu exploré des provinces centrales de l'immense empire du Brésil. Le Dr Pohl a nommé ce genre *Diplusodon*, des deux mots grecs *διπλός*, double, et *οδους*, dent, parce qu'il a remarqué que l'un des principaux caractères qu'offrent les espèces qu'il y a groupées, consiste dans les deux rangées d'écailles qui garnissent la base du calice, qui est en outre persistant, monophylle, campanulé, avec son limbe divisé en six segments lancéolés et pointus. La corolle, beaucoup plus grande que le calice, est composée de six pétales égaux, ovales, plans, terminés à leur base en onglet court et rétréci. Les étamines, au nombre de douze à trente, en partie stériles, ont leurs filaments égaux, filiformes, dressés, plus courts que les pétales, insérés sur la base du calice et terminés par des anthères oblongues, obtuses, biloculaires, s'ouvrant latéralement, glabres et penchées. L'ovaire est globuleux, glabre, supérieur, surmonté d'un style filiforme, que termine un stigmate simple, hémisphérique et concave en dessus. Le fruit consiste en une capsule globuleuse, couronnée par le style marcescent, divisée en deux loges renfermant plusieurs semences comprimées, presque trigones. Chamisso et Schlectendal, ignorant sans doute les travaux du Dr Pohl, ont établi postérieurement, et sous le nom de *Eriodlandia*, un genre qui présente des caractères semblables à ceux des *Diplusodons* et que De Candolle, dans le troisième volume de son *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis* (p. 94, *Lithrariéis addenda*), leur a réuni. Le professeur De Candolle décrit trente-cinq espèces de *Diplusodons*, qu'il a vues dans les herbiers de Martius, du Musée de Vienne et du Muséum de Paris. Ce genre fait partie de la famille des Salicariées, à laquelle De Can-

dolle substitue le nom de Lithrariées, qu'avait précédemment indiqué Jussieu. Toutes les espèces connues de ce genre appartiennent au sol Brésilien et forment des arbrisseaux de médiocre élévation. Elles sont encore fort rares dans les serres européennes, où quelques-unes seulement ont paru jusqu'ici. Il leur faut beaucoup de chaleur, une terre légère et substantielle, mais en général peu d'arrosesmens.

DIPLUSODON A FLEURS NOMBREUSES. *Diplusodon floribundus*, Pohl, *Pl. Brasil. ic.* 1, 87, t. 70. — De Cand., *Prodr. Syst. nat.* 5, 94^e. Le docteur Pohl a observé cette espèce, en 1820, dans la capitainerie de Goyaz, aux environs de Trahiras; elle faisait partie des buissons que respectent les troupeaux sauvages, qui peuplent de vastes pâturages dont personne encore ne réclame la propriété. Elle fleurit dans le mois de mai et de juin. C'est un arbrisseau de trois à quatre pieds, dont la tige cylindrique, brunâtre, luisante et poilue, se divise au sommet en rameaux dressés; les feuilles qui les garnissent, et qui couvrent également la tige, sont décidues, coriaces, simples, presque rigides, opposées, sessiles, ovales, aiguës, cordiformes à leur base, très-entières, planes, sillonnées par cinq nervures longitudinales partant de chaque côté de la côte intermédiaire et presque toutes de sa base; d'un vert brunâtre en dessus et jaunâtre en dessous, poiteus sur les deux faces, longues de deux pouces et demi, larges de dix-huit à vingt lignes. Les fleurs forment à l'extrémité des rameaux, des épis d'un grand luxe de végétation; elles sont d'une belle couleur pourpre foncée.

DIPLUSODON PONCTUÉ. *Diplusodon punctatus*, Pohl, *Bras.*, 1, 89, t. 72. — De Cand., *Prodr.* Cette espèce se trouve dans les mêmes localités que la précédente. Sa tige ne s'élève guère à plus de deux pieds; elle est grêle, unie, très-glabre, nue, arrondie, presque tétragone, divisée en rameaux diffus, opposés, très-peu garnis de feuilles décidues, coriaces, simples, opposées, sessiles, lancéolées, très-entières, glabres, ponctuées, bordées, marquées de trois nervures longitudinales, y compris l'intermédiaire, d'un vert brunâtre en dessus et jaunâtre en dessous. Les fleurs terminent par petits bouquets chacun des rameaux; elles sont violettes, portées sur des pédoncules simples, persistants, cylindriques ou filiformes. Les bractées, au nombre de deux, sont opposées, décidues, lancéolées, sessiles, et plus courtes que le calice qui est rougeâtre.

DIPLUSODON TRÈS-VELU. *Diplusodon villosissimus*, Pohl, *Pl. Bras.* 1, 92, t. 75. — *Diplusodon lythroides*, *Var. a.* De Cand., *Prodr. Syst. nat.* 5, 94^e. C'est un sous-arbrisseau à tige ligneuse, fibreuse, d'un vert brunâtre, divisée en rameaux opposés, d'un vert blanchâtre. Les feuilles sont décidues, coriaces, simples, opposées, ovales, presque acuminées, cordées à leur base, marquées d'une côte intermédiaire d'où s'échappent, à des distances presque égales, et de chaque côté, cinq nervures longitudinales, garnies ainsi que toute la surface des feuilles, tige et rameaux, de soies nombreuses et blanchâtres; elles sont en dessus d'un vert brunâtre, blanchâtres en dessous, longues de près de deux pouces sur quinze à seize lignes de largeur; le pétiole est court, à peine visible. Les fleurs sont d'un pourpre bleuâtre,

portées sur des pédoncules cylindriques, filiformes, solitaires ou réunies par petits bouquets, dans les aiselles des feuilles du sommet des rameaux; les deux bractées sont opposées, simples, sessiles, oblongues, uninervurées, tomenteuses, ciliées, et plus courtes que le calice.

DIPLOSODON RAYÉ. *Diplusodon virgatus*, Pohl, *Fl. Bras.* 1, 90, t. 75. — De Cand., *Prodr. Syst. nat.* 3, 94 b. *Friedlandia albiflora*, Martius, *Herb.* Sa tige, haute de trois à quatre pieds, se couronne de rameaux grêles, tétraègones, allongés, dressés, glabres, rougeâtres, opposés, garnis de feuilles également opposées, décidues, simples, presque sessiles, lancéolées, très-entières, planes, marquées d'une nervure intermédiaire d'où s'échappent, à peu de distance de la base et du centre, deux veines latérales; elles ont environ quinze lignes de longueur. Les fleurs sont blanchâtres, axillaires ou terminales, le plus souvent solitaires, portées sur des pédoncules simples, accompagnés de deux bractées opposées, rayées de blanc-jaunâtre.

DIPLOSODON OBLONG. *Diplusodon oblongus*, Pohl, *Fl. Bras.* 1, 95, t. 78. — De Cand., *Prodr.* 3, 94 d. La tige, quadrangulaire et brunâtre, se divise en rameaux nombreux et pareillement conformés, si ce n'est que les angles sont un peu moins vifs. Les feuilles sont décidues, coriaces, simples, opposées, étalées, oblongues, très-entières, planes, à quatre ou cinq nervures latérales, très-glabres, d'un vert noirâtre en dessus et jaunâtre en dessous, longues de deux pouces et demi, larges d'un peu plus d'un pouce. Le pétiole est très-court, demi-cylindrique et cannelé. Les fleurs sont terminales et axillaires, presque sessiles, et d'un bleu pourpré, très-pâle; les deux bractées sont égales en longueur avec le calice.

DIPLOSODON A PETITES FEUILLES. *Diplusodon mycrophyllus*, Pohl, *Bras.* 1, 95, t. 76. — De Cand., *Prodr.* 3, 94 c. Sa tige est ligneuse, divisée en nombreux rameaux opposés, garnie ainsi que ces derniers, de feuilles coriaces, simples, opposées, ovales, très-entières, veinées, ciliées, glabres, d'un vert jaunâtre luisant en dessus, d'un jaune verdâtre parsemé de quelques poils sur les veines, en dessous; les pétioles sont très-courts, cannelés en dessus et velus. Les fleurs, d'un blanc jaunâtre, sont terminales et latérales, solitaires, verticales, portées sur des pédoncules simples, persistants et fort courts; les bractées sont sessiles, décidues, ciliées, plus courtes que la corolle et d'un rouge pâle.

DIPLOSODON IMBRIQUÉ. *Diplusodon imbricatus*, Pohl, *Bras.* 1, 84, t. 67. — De Cand., *Prod.* 3, 94 c. Sa tige, à rameaux opposés, est garnie de feuilles imbriquées, ovales, presque acuminées, cordiformes à leur base, épaisses, coriaces; très-entières, uninervurées et plus courtes que le calice dont les six apophyses qui accompagnent les six dents du limbe sont, ainsi que ces dernières, recourbées et même roulées extérieurement et de plus extrêmement courtes. La corolle a ses pétales d'un bleu pourpré, avec l'onglet très-court et d'une nuance plus claire.

DIPLOSODON MARGINÉ. *Diplusodon marginatus*, Pohl, *Bras.* 1, 85, t. 66. — De Cand., *Prodr.* 3, 94 c. Sa tige est ligneuse, arrondie, d'un rouge bleuâtre très-

simple, garnie de feuilles décidues, coriaces, opposées, sessiles, presque imbriquées, ovales, à peine acuminées, cordiformes à leur base, veinées, glabres, longues d'un peu plus de deux pouces et d'un tiers moins larges, d'un vert blanchâtre en dessus, presque blanc en dessous et sur les deux faces, offrant des veines rouges de même que les bords. Les fleurs sont solitaires le long de la tige, axillaires et portées sur d'assez longs pédoncules glabres et d'un rouge blanchâtre; les deux bractées sont simples, sessiles, glabres, bordées et nervurées de rouge, étalées à la base du calice qui est rougeâtre. La corolle est d'un violet pourpré fort vif.

DIPLYCOSIE. *Diplycosia*. bot. Genre de la famille des Éricées, Décandrie Monogynie, institué par Blume (*Bydrag. Flor. Ind.* 857). Caractères : calice infère, environné de deux bractées connexes à sa base, et quinquéfide; corolle campanulée, avec son limbe replié et divisé en cinq lobes; dix étamines incluses, insérées sur le disque du calice; anthères bifides au sommet; style dressé; stigmate tronqué; capsule presque globuleuse, déprimée, à cinq loges irrégulièrement déhiscentes; semences nombreuses, comprimées et cunéiformes. Les Diplycosies sont des plantes frutescentes, parasites sur les arbres élevés; les feuilles sont éparses et coriaces; les fleurs sont axillaires, d'un jaune verdâtre.

DIPODIER. *Dipodium*. zool. C'est-à-dire ayant deux pieds. Blainville propose ce nom pour l'ordre de Poissons qu'il crée en le caractérisant par la présence d'une seule paire de nageoires, soit pectorales, soit ventrales, et pour un ordre de Reptiles qui répond à ceux que Cuvier nomme Bimanes. *V.* ce mot et *CAIROTE*. On a quelquefois désigné sous le même nom les Scinques à deux pieds, Bipèdes de Lacépède.

DIPODIER. *Dipodium*. bot. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, établi par R. Brown, pour le *Dendrobium punctatum* de Smith, et auquel il donne pour caractères : calice dont les cinq divisions sont égales entre elles et étalées; labelle trifide, barbu, formant un éperon extrêmement court à sa base; gynostème semi-cylindrique; anthère terminale, mobile et caduque; masses polliniques au nombre de deux, une dans chaque loge, offrant un lobe placé sur leur côté interne; elles sont attachées au stigmate chacune par un fil distinct. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce, *Dipodium punctatum*, Brown; ou *Dendrobium punctatum*, Smith, *Exot. Bot.* 1, p. 21, t. 12. C'est une plante terrestre, glabre, sans feuilles, ayant la racine fibreuse; la tige couverte de gaines imbriquées; les fleurs pourpres et en grappes. Elle croît à la Nouvelle-Hollande.

Robert Brown pense que l'on doit aussi rapporter à ce genre le *Cymbidium squammatum* de Swartz, qui forme une espèce fort voisine de la précédente, et qui n'en diffère que par ses gaines radicales, oblongues, carénées, et par les supérieures qui sont entières et non fendues longitudinalement, comme dans le *Dipodium punctatum*.

DIPODION. *Dipodium*. ins. Bosc a décrit sous ce nom (Nouv. Bull. des Sc. par la Soc. Philom. T. 111, p. 72, mai 1812) un animal trouvé dans le corps d'une Abeille, et dont il a fait un nouveau genre de Vers

intestinaux. Lachat et Audouin prétendent que ce Ver n'est autre chose qu'une larve de Diptère du genre *Conops*.

DIPOGONIE. *Dipogonia*. BOT. V. DIPLOGOGON.

DIPORIDIER. *Diporidium*. BOT. Bartling et Wendland ont proposé la formation d'un genre nouveau dans la famille des *Ochnacées*, aux dépens du genre *Ochna*, et l'ont caractérisé ainsi qu'il suit : cinq pétales; un grand nombre d'étamines à filaments filiformes, persistants, munis d'anthers linéaires, déhiscentes par un double pore situé au sommet; carpelles drupacés, surmontés d'un stigmate libre au sommet. Suivant les auteurs, ce genre, qui ne se compose que d'un petit nombre d'espèces : *Ochna arborea*, Burch.; *Ochna atropurpurea*, De Cand.; *Ochna ciliata*, Lam., devrait prendre place entre les genres *Ochna* et *Gomphia*.

DIPOSIDE. *Diposis*. BOT. Genre de la famille des *Ombellifères*, Pentandrie Digynie, institué par De Candolle qui lui donne pour caractères : un involucre à la base de l'ombelle; bords du calice à cinq dents obtuses; pétales ovales, plans et entiers; styles courts; fruit orbiculaire, biscuté, formant en quelque sorte deux disques parallèles; vallécules larges et planes. Le *Diposide* à feuilles de Sanicle est une plante herbacée, de Buenos-Ayres; ses feuilles sont pétiolées, divisées en trois parties cunéiformes, dentées au sommet; la hampe est plus longue que les feuilles et glabre; l'ombelle est composée de cinq à six rayons, et les ombellules de trois fleurs blanches, dont l'intermédiaire fertile et les deux autres mâles; l'involucre consiste en quatre ou six folioles qui entourent les pédicelles.

DIPROSIE. *Diprosia*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, voisin des *Bopyres*, et fondé par Rafinesque (Précis des découvertes Sémiologiques, p. 25) qui lui assigne pour caractères : manteau déprimé, oblong, fendu, sans articulations postérieurement; queue inférieure plus longue et échancrée; deux yeux lisses en dessus; bouche inférieure; corps étroit articulé en dessous; six paires de jambes à trois articles; deux suçoirs antérieurement en dessous. L'auteur de ce nouveau genre ne décrit que la *DIPROSIE RAYÉE*, *Diprosia vittata*, Raf. Elle est d'un blanc bleuâtre, rayée longitudinalement de pourpre violet; le dos est lisse et légèrement convexe. On voit à travers son corps la circulation du sang. Cette espèce, trouvée dans les mers de Sicile, vit parasite sur le *Sparus erythrinus*.

DIPSACÉES. *Dipsacææ*. BOT. On nomme ainsi une famille naturelle de végétaux, ayant le genre *Cardère* (*Dipsacus*) pour type, et qui appartient aux Dicotylédons monopétales, inférovariés, à étamines non soudées. Dans son *Genera Plantarum*, Jussieu avait composé sa famille des *Dipsacées* des genres *Morina*, *Dipsacus*, *Knautia*, *Scabiosa*, *Allionia* et *Valeriana*; ce dernier genre y formant une section à part, caractérisée par ses fleurs distinctes et non réunies en tête. De Candolle, dans la troisième édition de la Flore française, a séparé le genre *Valeriana* pour en former une famille distincte sous le nom de *Valérianées*. Cette famille a depuis été l'objet d'une Monographie publiée à Montpellier par le docteur Dufresne. D'un autre côté, il a été reconnu que le genre *Allionia* devait être transporté parmi les

Nyctaginées, en sorte que les seuls genres *Morina*, *Dipsacus*, *Knautia* et *Scabiosa* forment la famille des *Dipsacées*. On doit au docteur Thomas Coulter une Monographie de cette dernière famille, publiée dans les Mémoires de la Société Physique de Genève pour 1825. Ce botaniste, outre les quatre genres qui viennent d'être indiqués et dont il change un peu la circonscription, rétablit les genres *Cephalaria* de Schrader et *Pterocephalus* de Lagasca, qui se composent d'espèces réunies aux genres *Scabiosa* et *Knautia*.

Les *Dipsacées* sont toutes des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, ayant les feuilles opposées ou quelquefois verticillées, simples ou plus ou moins profondément divisées. Les fleurs sont ordinairement disposées en capitules environnés d'un involucre polyphyllé, et portées sur un réceptacle plus ou moins saillant et quelquefois conique, garni d'écaillies ou de folioles souvent plus longues que les fleurs elles-mêmes. Chaque fleur se compose d'un double calice. L'extérieur, qui est un véritable involucre, est immédiatement appliqué sur l'ovaire avec lequel il ne contracte aucune adhérence, et se termine par un bord tronqué ou mince, membraneux, évasé, diversement denté ou terminé par un nombre variable de soies. Cet involucre persiste et accompagne le fruit jusqu'à sa maturité. Le calice intérieur ou véritable calice est adhérent avec l'ovaire infère, quoique cette soudure ait été niée par quelques auteurs; son limbe est en général évasé, ordinairement plus grand que l'involucre, tronqué ou terminé par des soies quelquefois plumeuses, dont le nombre est très-variable. La corolle est monopétale, tubuleuse, plus ou moins arquée; son limbe est oblique, à quatre ou cinq divisions inégales, formant en général deux lèvres. Les étamines sont au nombre de quatre à cinq; dans le seul genre *Morina*, on n'en compte que deux auxquelles on a attribué à tort des anthers quadriloculaires; ces étamines sont généralement saillantes hors de la corolle; leurs filets sont libres ainsi que leurs anthers. L'ovaire est à une seule loge qui contient un seul ovule pendant du sommet de la loge. Le style est simple, subulé, terminé par un stigmate indivis, dont la forme offre d'assez grandes différences dans le petit nombre de genres qui forment la famille. Le fruit est un akène couronné par le limbe du calice qui, souvent, prend beaucoup d'accroissement; il est immédiatement enveloppé dans l'involucre particulier. Celui-ci présente un peu au-dessous de son limbe, de petites fossettes séparées par des lignes saillantes, dont le nombre et la forme varient dans les diverses espèces, et peut servir de bon caractère pour les distinguer. La graine est pendante dans l'intérieur du péricarpe qui est mince. Elle se compose d'un tégument propre, sous lequel on trouve un endosperme charnu, assez mince, dans lequel est un embryon également renversé, c'est-à-dire dont la racine est tournée vers le hile. Cette famille est bien facile à distinguer; elle a des rapports intimes avec les *Synanthérées*, les *Valérianées*, les *Calycéées* et les *Rubiécées*. Elle se distingue des *Synanthérées* par son calice double, ses étamines libres et son ovule pendant, tandis qu'il est dressé dans les *Synanthérées*; des *Calycéées* par ses étamines libres, ses feuilles opposées; des *Valé-*

rianées par son ovaire uniloculaire, son calice double, ses graines munies d'un endosperme, et ses fleurs agrégées; enfin des Rubiacées par ses fleurs en tête, sa radicle supérieure et l'absence des stipules dans les espèces à feuilles opposées. Les Dipsacées forment le passage entre les Rubiacées, les Caprifoliacées, les Calycérées et les Synanthérées qui ont les étamines soudées.

DIPSACON. BOT. Même chose que Diacheton.

DIPSACUS. BOT. V. CARDÈRE.

DIPSADE. *Dipsas*. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

DIPSAS. MOLL. Leach a proposé, sous ce nom, un nouveau genre qui ne présente pas assez de différences pour qu'on puisse le séparer des Anodontes; Férussac l'a pourtant admis comme sous-genre. V. ANODONTE.

DIPSE. REPT. Même chose que Dipsade.

DIPTANTHERA. BOT. V. DIANTHÈRE.

DIPTERA. BOT. (Borckausen.) Synon. du *Sekika* de Médicus et Mönch, genre formé du *Saxifraga sarmentosa*, qui a deux pétales plus longs que les autres. V. SAXIFRAGE.

DIPTÈRE. *Dipterus*. FOIS. Synonyme de Lauricaire.

DIPTÈRES. INS. *Diptera*, Linn.; *Antliata*, Fabr. Ordre de la classe des Insectes, ayant pour caractères : six pieds; une métamorphose complète; deux ailes veinées et étendues; deux balanciers situés en arrière d'elles; bouche consistant en un suçoir composé de deux à six pièces écailleuses, en forme de soies ou de lancettes, renfermé dans une gaine, en forme de trompe ou de siphon, coudée ou articulée au plus à sa base et vers son extrémité, souvent terminée par deux lèvres, ayant une gouttière supérieure, et accompagnée, dans le plus grand nombre, de deux palpes maxillaires : ces palpes tenant quelquefois lieu de gaine au suçoir.

La distinction de ce groupe d'Insectes se présente si naturellement à la pensée de l'observateur, qu'on la trouve clairement établie dans les écrits des pères de l'histoire naturelle. Aux caractères tirés du nombre des ailes et de la présence d'une trompe que l'on désignait souvent sous le nom d'aiguillon, on a simplement ajouté celui que fournissent ces deux corps mobiles, situés derrière les ailes et qu'on appelle balanciers (*halteres*). Fabricius, en plaçant dans cet ordre des Arachnides et des Insectes parasites (*pediculus*, L.), en a altéré l'essence et la pureté. Il ne faut pas cependant croire que le signalement de cette coupe ne souffre aucune exception; car dans la dernière famille, celle des Pupipares, les ailes, les balanciers et la gaine ordinaire du suçoir, finissent par disparaître. La tête même des Nycitéribies, dernier genre de ce groupe, est tellement rapetissée, qu'elle ne semble destinée qu'à servir de support au suçoir; les yeux, si étendus et si apparents dans les autres Insectes du même ordre, sont ici à peine visibles. Ces caractères négatifs annoncent que l'on est sur les dernières limites de la classe. Celle des Crustacés, et la division des Insectes hexapodes aptères ne subsistant point de métamorphoses, se terminent de même par des animaux suceurs et parasites.

La peau ou le derme des Diptères est membraneuse, élastique et peu capable de résistance. La tête est plus

ou moins globuleuse ou hémisphérique, souvent concave postérieurement, afin de pouvoir mieux s'appliquer sur le devant du thorax, et susceptible de tourner sur elle-même, comme sur un pivot, de droite à gauche et *vice versa*. Ordinairement la majeure partie de sa surface, surtout dans les mâles, est occupée par les yeux qui se composent d'une quantité prodigieuse de facettes. Son vertex offre le plus souvent trois petits yeux lisses, disposés en triangle. Lorsque le nombre des pièces du suçoir est de six ou au complet, la bouche de ces Diptères présente les analogues de toutes les parties de celle des Insectes broyeures. Deux de ces pièces, la supérieure et l'inférieure, sont impaires; celle-là représente le labre, et celle-ci la languette proprement dite, qu'il ne faut pas assimiler à cette portion de la lèvre inférieure que, dans les Coléoptères, les Orthoptères, etc., l'on désigne ainsi. On la retrouve aussi dans les Hémiptères : mais ici elle ne coopère point, ou qu'indirectement, à la nutrition. Les quatre autres pièces du suçoir sont disposées par paires : la supérieure répondra aux mandibules, et la seconde à la portion terminale des mâchoires des autres Insectes, à partir de l'insertion des palpes, celle, par exemple, qui se replie en dessous dans les Apiaires; celle encore qui, dans les Hémiptères, forme la soie maxillaire. L'autre portion de la mâchoire existe toujours; mais elle est très-courte ou se confond avec la masse charnue, qui sert de base à la trompe et qui précède son premier coude; car dans les Muscides, par exemple, le suçoir n'est que de deux soies, et cependant il est accompagné de deux palpes qui, d'après l'analogie, ne peuvent être que celles des mâchoires. Attendu que la pièce représentant le labre est insérée avec les autres pièces du suçoir près du coude de la trompe, et à une distance notable du bord antérieur de la tête, et comme dans les autres Insectes ce labre est toujours fixé au même bord, il faut nécessairement qu'une portion de l'épistome soit incorporée avec la base ou le support de la trompe. On vient de voir que la portion inférieure des pièces maxillaires était pareillement réunie avec ce support qui, dans l'inaction, se retire dans la cavité orale. Il n'en est pas ainsi des Lépidoptères et des Hémiptères; la portion analogue des mâchoires est toujours fixe et immobile, et le labre conserve toujours sa situation relative. Chez d'autres Diptères, le suçoir n'est composé que de quatre pièces; ici les soies mandibulaires manquent. Dans un grand nombre, enfin, on n'en voit que deux, et ce sont les impaires, c'est-à-dire le labre et la languette. La réduction du nombre de ces parties est une nouvelle preuve de l'infériorité de ces animaux, relativement aux autres Insectes. Les Arachnides montrent à l'égard des animaux analogues supérieurs, un appauvrissement semblable dans les organes de la manducation. Les pièces du suçoir font l'office de lancettes, percent l'enveloppe des vaisseaux et frayent un passage à la liqueur nutritive. Elle suit le canal intérieur de la trompe, et remonte par un effet de la pression qu'exercent sur elle les pièces du suçoir, jusqu'au pharynx, situé à sa base. Ces lancettes ont souvent des sillons ou des rainures propres à leur emboîtement et à une action commune. La gaine ou le corps extérieur de la trompe ne sert

qu'à les maintenir, et se replie souvent sur elle-même, sous un angle plus ou moins aigu, lorsque l'animal fait usage de son suçoir. On pourra s'en convaincre en examinant un Cousin dans l'instant où il pompe notre sang. L'extrémité de cette gaine forme dans le plus grand nombre un empâtement divisé en deux lèvres à moitié striées, susceptibles de tuméfaction, et faisant par son inclinaison, un coude ou un angle avec la tige de la trompe. On doit comparer cette partie à celle qui termine la lèvre inférieure des Insectes broyeur. Si, comme dans les Myopes, elle s'allonge considérablement, elle semble alors former un article replié sous la tige ou la division intermédiaire de la gaine. Tantôt la trompe peut se retirer en entier dans la cavité buccale, et dans ce cas elle se termine par un empâtement, et tantôt elle est saillante et plus ou moins cylindrique ou conique. Cela dépend de la consistance de la gaine; là elle est membraneuse, ici elle est plus solide ou cornée. Fabricius a souvent employé, dans cette dernière circonstance, le terme d'*haustellum*, mais qui, selon nous, ne doit s'appliquer qu'à l'ensemble des pièces du suçoir. Alors encore, ou lorsque la trompe, quoique membraneuse, est très-courte, les deux palpes sont insérées sur les bords de la cavité buccale; hors de cette circonstance, elles sont situées sur le support de la trompe, près de son premier coude. Le plus souvent elles sont courtes, relevées, presque filiformes ou terminées en massue et composées de deux articles. Quelquefois elles s'avancent en avant, et sont couchées sur la trompe. Les Némocères sont les seuls Diptères où ces organes soient divisés en cinq articulations. Dans les Syrphes et plusieurs autres genres, ils adhèrent à deux des pièces du suçoir, d'où l'on a inféré avec raison qu'ils représentaient les palpes maxillaires des Insectes broyeur.

Les antennes sont ordinairement insérées sur le front et rapprochées à leur base. Si on en excepte les Némocères, elles ne sont composées que de trois articles, dont le dernier ordinairement plus grand et très-souvent la forme soit d'une palette lenticulaire ou prismatique, soit d'un fuseau; il porte presque toujours une soie simple ou plumeuse, ou bien un petit appendice en forme de stylet. Dans plusieurs genres, cet article est annelé transversalement. Ces organes sont le plus souvent très-courts et inclinés.

Le thorax ne semble être composé que d'un seul segment, le premier ou le prothorax étant très-court, ou ayant même presque entièrement disparu, et le troisième ou le métathorax étant aussi très-court et n'occupant que l'extrémité postérieure du tronc situé audessus de l'écusson. Le tronc paraît ainsi être presque entièrement formé par le segment intermédiaire ou le mésothorax. Il a de chaque côté deux stigmates, mais dont on ne distingue bien souvent que l'anérieur.

Les ailes sont simplement veinées, étendues, et le plus souvent horizontales. Meigen en a donné des figures très-exactes, mais sans employer comme caractères génériques ou divisionnaires, à la manière de Jurine, la disposition de leurs nervures. Quoique cet emploi offre ici plus de difficultés que dans les Hyménoptères, il ne faut cependant pas le rejeter ou se borner à parler aux yeux. Fallen, naturaliste Suédois,

et quelques autres savants ont, d'après Latreille, fait usage de ces considérations.

Au-dessous des ailes et un peu en arrière, sont deux petits corps très-mobiles, presque membraneux ou un peu cornés, ordinairement blanchâtres ou jaunâtres, presque linéaires dans la majeure partie de leur longueur, et dont l'extrémité supérieure est renflée en manière de bouton ou de massue, et peut se gonfler ou se dilater; ce sont les balanciers. L'on voit au-dessus des balanciers deux pièces membraneuses ou papyracées, ordinairement blanches ou jaunâtres, ciliées, liées ensemble par l'un de leurs côtés, et ayant la forme de deux valves de coquille, appliquées l'une sur l'autre; ce sont les ailerons ou cuillerons; leur grandeur est en raison inverse de la longueur des balanciers qu'ils recouvrent ainsi dans les mêmes rapports; l'une d'elles est attachée à la base de l'aile correspondante et participe à ses mouvements; mais alors les deux valves sont écartées ou presque sur le même plan.

Les pieds, ordinairement grêles et allongés, se terminent par un tarse de cinq articles, ayant à son extrémité deux crochets, et souvent, en outre, deux ou trois pelotes ou palettes, soit vésiculeuses, soit membraneuses. C'est à l'aide de ces dernières parties que ces Insectes se cramponnent aux corps les plus polis, des glaces, par exemple, et souvent même dans une attitude renversée et horizontale. Everard Home a publié à cet égard, dans les *Transactions Philosophiques* de 1816, un Mémoire curieux et accompagné d'excellentes figures, prises sur des sujets d'animaux vertébrés et invertébrés.

L'abdomen ne tient souvent au thorax que par une petite portion de son diamètre transversal, et se termine presque toujours en pointe dans les femelles; les quatre ou cinq derniers anneaux étant souvent rentrés dans l'intérieur, et formant même, dans un grand nombre de femelles, un oviducte extérieur, en manière de tuyaux de lunette d'approche, cette partie du corps semble n'être composée que de quatre à cinq segments. Il résulte aussi de cette conformation, que les derniers stigmates sont peu sensibles. L'organe copulateur est plus ou moins compliqué; tantôt extérieur et courbé en dessous, et tantôt intérieur; la femelle est quelquefois obligée, pour l'accomplissement, d'introduire l'extrémité postérieure de son corps dans la partie correspondante de celui du mâle.

Dans son Mémoire sur le vaisseau dorsal des Insectes, Marcel de Serres a donné un extrait de l'ensemble de ses observations anatomiques sur les Diptères. En voici la substance: le vaisseau dorsal est étroit, et ses pulsations sont fréquentes. Le système respiratoire consiste en trachées vésiculaires, communiquant les unes aux autres par des trachées tubulaires, et sans être mues par des cerceaux cartilagineux (*P. ORTHOPTÈRES*). Le système nerveux est, le plus généralement, composé d'un ganglion cérébriforme, peu considérable, à lobes fort rapprochés, d'où partent des nerfs optiques, fort gros; les deux cordons médullaires ordinaires forment de distance en distance environ neuf ganglions, dont trois thoraciques et six

abdominaux. Le tube intestinal offre, 1° un œsophage s'étendant jusqu'à la base de l'abdomen; 2° un estomac assez long, mais peu large, garni dès son origine de vaisseaux hépatiques assez nombreux; 3° d'un duodénum cylindrique, accompagné de vaisseaux semblables, mais moins larges; 4° d'un rectum assez court et musculéux.

Les organes reproducteurs des mâles consistent en deux testicules ovales, s'ouvrant au moyen de canaux déférents, dans le canal spermatique commun, où se rendent également les vésicules séminales, tantôt simples et filiformes, et tantôt bilobées et ovales. On voit dans les femelles, deux ovaires très-branchus avant la fécondation, et communiquant par leurs deux canaux avec l'oviductus commun, qui a son issue dans la vulve. Les Diptères, qui fixent leurs œufs, ont de plus un organe particulier, sécrétant l'humeur visqueuse, propre à cet usage. D'après les observations de Dufour et de Dutrochet, l'estomac de plusieurs est accompagné d'une sorte de panse, où se dépose une partie de leurs aliments, et plusieurs offrent aussi des vaisseaux salivaires, servant sans doute à donner plus de fluidité aux sucs dont ils se nourrissent.

Divers Insectes de cet ordre, tels que les Cousins, les Simulies, les Taons et les Stomoxes, incommode l'Homme par leurs piqûres, et tourmentent aussi plusieurs animaux domestiques; d'autres, comme les Œstres, déposent leurs œufs sur leur corps, sur l'Homme même; d'autres, pour le même motif et de la même manière, infectent les viandes, le fromage, et corrompent diverses boissons. Il en est qui, sous la forme de larves, attaquent les Plantes céréales, occasionnent souvent des dommages considérables; mais quelques autres Diptères, par une sorte de compensation, détruisent des Insectes nuisibles, et consomment des matières animales et végétales en putréfaction.

La durée de leur vie, à prendre même du moment où ils sortent de l'œuf, est généralement très-courte. Souvent elle ne s'étend pas au delà de quelques mois ou de quelques semaines. Tous les Diptères subissent une métamorphose complète et remarquable, en ce que la larve ne change qu'une fois de peau, et à l'époque où elle passe à l'état de nymphe. Ce caractère pourrait être commun aux larves des Hyménoptères, qui sont apodes, telles que celles des Ichneumons, des Sphecs, des Guêpes, des Abeilles, etc. Celles des Diptères sont aussi privées de pattes; mais quelques-unes de celles de la famille des Némocères ont divers appendices qui semblent en tenir lieu. Leur tête est tantôt toujours saillante et de forme constante, tantôt elle peut rentrer dans l'intérieur du corps, changer de figure; elle ne se distingue des autres segments que par sa situation antérieure et les parties constituant leur bouche; elle se compose le plus souvent d'un à deux crochets rétractiles, servant à entamer les matières alimentaires, et de quelques mameçons. Les orifices principaux de la respiration sont presque toujours placés à l'extrémité postérieure du corps. Plusieurs offrent en outre deux stigmates sur l'anneau qui vient après la tête. Quelques-unes de celles qui vivent dans les eaux ou dans les substances fluides et corrompues, ont le corps terminé postérieurement

en manière de queue susceptible de s'allonger ou de se raccourcir, et offrent à l'intérieur de beaux lacis de trachées.

Dans plusieurs larves de cet ordre, la peau devient, en se durcissant et en se contractant, une coque assez solide, ayant l'apparence d'une graine ou d'un œuf, où la nymphe subit sa dernière transformation. Le corps se détache d'abord de cette peau, en laissant sur ses parois intérieures les organes extérieurs qui lui étaient propres; bientôt après elle se présente sous la forme d'une masse molle ou gélatineuse, sans caractères distinctifs, et qu'on nomme boule allongée. Au bout d'un certain temps, les parties extérieures se dessinent, et cet état est celui de nymphe proprement dit. L'Insecte en sort en faisant sauter l'extrémité antérieure et supérieure de la coque, en manière de calotte. Il la pousse avec sa tête.

Ces différences principales dans les métamorphoses, les rapports généraux de formes et d'habitudes ont été la base de la distribution méthodique des Diptères par Latreille. Elle comprend les cinq grandes familles suivantes: Némocères, Tanystomes, Notacanthes, Athéricères et Pupipares. Les personnes qui désirent faire une étude spéciale de ces Insectes auront recours à ces articles, ainsi qu'aux ouvrages de Meigen et Wiedemann. Le premier s'est borné aux espèces européennes; le second y a suppléé en décrivant les exotiques.

DIPTERIX. BOT. (Willdenow.) V. COUMAROU.

DIPTÉROCARPE. *Dipterocarpus*. BOT. Genre établi par Gærtner fils (*Carpologia*, p. 50) sur des fruits conservés dans les collections de J. Banks, et ainsi caractérisé: calice monophylle infère, cupuliforme, dont le limbe est à cinq divisions inégales, roides, marquées de veines réticulées. Deux de ces divisions calicinales sont très-longues, ligulées et obtuses; les trois autres, dont une est placée entre les deux premières, sont beaucoup plus courtes, ovales et auriculées; corolle et étamines inconnues; ovaire supère, surmonté d'un style simple et persistant; noix enveloppée par le calice qui s'accroît en même temps que le fruit, coriace, uniloculaire, sans valves; graine unique, dépourvue d'albume, et munie de cotylédons chiffonnés à la façon des Chrysalides d'Insectes (*Chrysalideo-Contortuplicatæ*); radicule supérieure. Gærtner a formé deux espèces dans ce genre, savoir: le *Dipterocarpus costatus* et le *Dipterocarpus turbinatus*, tous les deux décrits et figurés (*loc. cit.* p. 50 et 51, tab. 187 et 188). Malgré l'affinité des *Dipterocarpus* avec les genres *Shorea* et *Dryobalanops*, leur auteur établit qu'on doit les distinguer. Jussieu a pensé, au contraire, qu'ils devaient rester réunis, et de plus être compris sous la dénomination commune de *Pterigium*, imposée plus tard par Correa de Serra (*Ann. du Mus.*, vol. 8 et 10, p. 159). Mais, sans parler de la préférence qu'il est juste d'accorder au plus ancien nom, on doit observer que le *Pterigium* de Correa correspond plus positivement au *Dryobalanops* de Gærtner, qu'au *Dipterocarpe*, et il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la figure de ce dernier, tab. 186, fig. 2, par Gærtner, et sur celle que Correa de Serra a insérée dans les *Annales du Muséum*, vol. 10, tab. 8. Il est vrai que dans le

8^e vol. des Annales du Muséum, il avait figuré et décrit le *Dipterocarpus costatus* de Gærtner sous le nom de *Pterigium costatum*. Au surplus, il faut attendre que l'on connaisse mieux les plantes qui ont produit les fruits décrits par Gærtner pour être positivement assuré de leur distinction générique.

DIPTÉROCOME. *Dipterocome*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Fischer qui lui assigne pour caractères : calathide sous-imbriquée, pauciflore; fleurons de la corolle femelles; corolle infundibulaire-subbilabiée; point d'étamines; style glabre; stigmates étalés, glanduleux et glabres; akène cylindracé, courbé, fixé par sa base, surmonté de deux cornes recourbées et rameuses, ainsi que d'une aigrette sétacée; fleurons du disque mâles : corolle filiforme, à cinq dents; filaments glabres; anthères multiples à la base, appendiculées au sommet; style épaissi à l'extrémité, subbilobé et papilleux; ovaire souvent avorté et couronné de quelques soies peu nombreuses. Le *Dipterocome pusilla* est une petite plante annuelle, presque glabre, à feuilles sessiles, linéaires et très-entières; à calathides axillaires, sessiles, assez semblables à celles de l'armoise vulgaire. On trouve cette plante dans la Perse septentrionale.

DIPTÉRODON. POIS. Genre établi par Lacépède (dans son Hist. des Poiss.) et que Cuvier n'a pas même admis comme sous-genre. Les espèces qui le composent sont réparties entre les Sciènes, les Perches et les Spares.

DIPTÉRYGIENS. POIS. Dixième classe de la méthode de Schneider, dont les caractères consistent dans la présence de deux nageoires seulement. Elle ne comprend que les genres *Petromyson*, *Ovum* et *Leptocephalus*.

DIPTÉRYGIER. *Dipterygium*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Decaisne qui le caractérise de la manière suivante : calice égal, étalé après l'épanouissement; pétales égaux, ovales-lancéolés, courttement onguciculés; étamines presque égales, à filaments subulés, édentulés; anthères oblongues; style cylindrique; stigmate capité; ovaire à quatre angles crétés et dentés, uniloculaire, renfermant un ou deux ovules attachés inférieurement et latéralement; silicule indéhiscente, comprimée, ailée, uniloculaire, scrobiculée; semence ascendante, solitaire par avortement, obovale. Le DIPTÉRYGIER GLAUQUE, *Dipterygium glaucum*, est une plante herbacée, très-glabre, à rameaux diffus et très-grêles, à feuilles petites, ovales-lancéolées, très-entières, un peu épaisses et planes; les fleurs sont blanches, disposées en grappe lâche et accompagnées à leur base de petites bractées. Elle se trouve en Arabie, près de Djedda.

DIPHTHÉRIER. *Diphtherium*. BOT. Ce genre de Champignons, de la famille des Gastéromycètes, créé par Ehrenberg, n'est autre chose que le genre *Reticularia*, de Bulliard.

DIPTOTÈGE. BOT. V. FRUIT.

DIPTURUS. POIS. Raffinesque propose sous ce nom l'établissement d'un genre pour le *Raya Batis*, L., qui a la queue dépourvue de nageoire terminale, mais qui présente deux dorsales. V. RAIE.

DIPUS. MAM. V. GERBOISE.

DIPYRE. MIN. Leucolithe, Mauléon; *Schmelzstein*, Werner. Ce minéral se rencontre en prismes octogones, blanchâtres ou rougeâtres, libres ou réunis en faisceaux, et divisibles en parallépipèdes rectangles. Sa pesanteur spécifique est de 2,6. Il raye le verre; sa cassure est conchoïde; sa poussière, jetée sur un charbon ardent, répand une lueur phosphorique dans l'obscurité; chauffé dans un matras, il donne de l'eau sans rien perdre de sa transparence; au chalumeau et sous un feu très-vif, il fond avec bouillonnement. Il est composé, suivant Vauquelin, de Silice, 60; Alumine, 24; Chaux, 10; Eau, 2; perte, 4. Le Dipyre présente la plus grande analogie avec le Paranthine ou Wernérite. La ressemblance des formes, ou du moins de la structure cristalline, l'identité des principes composants, celle des caractères pyrognostiques, qui semble indiquer entre ces principes la même proportion, enfin l'aspect de la surface qui est quelquefois comme micacée, et sa disposition à s'altérer en devenant blanchâtre, tout annonce que ces deux minéraux ne constituent véritablement qu'une seule espèce. Aussi presque tous les minéralogistes s'accordent à les réunir; et Hatty, porté à ce rapprochement par les considérations précédentes, ne les a séparées que provisoirement et pour se conformer au résultat d'analyse, que nous avons cité et qui aurait besoin de confirmation. Le Dipyre a été découvert en 1786 par Gillet-Laumont et Lelièvre sur la rive droite du Gave de Mauléon, département des Hautes-Pyrénées, dans une Stéatite argileuse, blanche ou grise. Charpentier l'a retrouvé depuis dans la vallée de Castillon, près de Saint-Girons, et près d'Angoumer, dans le département de l'Arriège.

DIRACODE. *Diracodes*. BOT. Genre de la famille des Amomées, Monandrie Monogynie, établi par Blume (*Enum. Pl. Java*, 55) qui lui assigne pour caractères : limbe intérieur de la corolle unilaté; labelle rétréci, entier; filament pétaaloïde, terminé par deux lobes entre lesquels est portée l'anthère; capsule triloculaire, polysperme; semence aillée. Le Diracode de Java, la seule espèce connue, est une plante herbacée, à feuilles lancéolées, glabres et acuminées. Les fleurs sont réunies en épi terminal et dense, environnées de bractées linéaires, lancéolées.

DIRCE. *Dirca*. BOT. Une seule espèce constitue ce genre qui fait partie de la famille des Thymélées et de l'Octandrie Monogynie, L. La Dirce des marais, *Dirca palustris*, L., Lamk., III., t. 295, est un petit arbuste de quatre à cinq pieds de hauteur, dont les feuilles sont alternes, glabres, ovales, entières, blanchâtres inférieurement, à peine pétiolées. Les fleurs naissent avant que les feuilles commencent à se développer. Elles sont d'abord enveloppées dans une sorte d'involucre composé de quatre folioles sessiles et étalées; chaque involucre renferme ordinairement trois fleurs pendantes et pédonculées, d'un jaune pâle. Le calice est monosépale, coloré et presque pétaaloïde; il est tubuleux, un peu évasé et recourbé dans ses deux tiers supérieurs, obliquement tronqué et sinueux dans son bord. Les étamines au nombre de huit, saillantes hors du calice, sont insérées au point du rétrécissement circulaire, c'est-à-dire vers la réunion du tiers inférieur du calice avec

les deux tiers supérieurs. L'ovaire est libre au fond de la fleur, ovoïde-allongé, un peu comprimé, à une seule loge qui contient un ovule remplissant exactement sa cavité, et attaché, par toute l'étendue d'un de ses côtés, à la paroi interne et latérale de l'ovaire. Le style est grêle, cylindrique, plus long que les étamines, terminé par un stigmate simple et capitulé. Le fruit est une petite baie ovoïde, renfermant une seule graine. La Dirce croit dans les marécages ombragés de l'Amérique septentrionale.

DIRCÆA ou **DIRCAIA**. BOT. Synonyme de Circée.

DIRCÉE. *Dircæa*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, établi par Fabricius (*Syst. Eleuth.*), et comprenant onze espèces qui toutes ont été dispersées dans les genres Mélandrye, Hallo-mène et Orchésie. L'espèce qui lui sert de type (*Dircæa barbata*) appartient elle-même au genre Serro-palpe. Il est donc clair que le genre Dircée, devenu inutile par le fait, doit être rayé de la nomenclature.

DIRCŒUM. BOT. Même chose que le *Daucus* de Crète des anciens.

DIRHAGUE. *Dirhagus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Eucnémides, institué par Eschscholtz, pour deux insectes des forêts de la Finlande. Caractères : antennes très-rapprochées à leur naissance; troisième article et suivants jusqu'au dixième inclusivement de celles des mâles, jetant près de leur extrémité interne, un rameau velu, rétréci et linéaire inférieurement, élargi ensuite et arrondi au bout; celles des femelles sont simplement en scie; corps allongé, étroit et déprimé; pattes menues, à jambes presque cylindriques, à tarsi allongés. Deux espèces constituent ce genre : *Dirhagus minutus* et *Dirhagus pygmæus*; celle-ci est noire, profondément ponctuée et rugueuse, avec les jambes et les tarsi pâles; les élytres sont faiblement striées.

DIRINE. *Dirina*. BOT. Genre de Lichens, de la famille des Hyménothalames, établi par Fries qui le caractérise ainsi : thalle crustacé, cartilagineux; apothécies tuberculiformes, se recouvrant d'écaillés, immergées dans le thallus, marginées par le rebord de la lame proligère, lequel est recouvert par une petite membrane très-mince, colorée, à parenchyme sous-gélatineux et similaire. On trouve ces Cryptogames sur les écorces des arbres dans les régions ardent du globe.

DIRKION. BOT. Synonyme d'*Aropa Belladona*, L. V. BELLADONE.

DIRRHINE. *Dirrhinus*. INS. Dalman a fondé ce genre d'Hyménoptères dans une famille qu'il appelle des Pteromalins, et qui doit être fort voisine des Chalcides. Il lui assigne pour caractères : bouche droite; mandibules avancées, acuminées, bi ou tridentées à l'extrémité; antennes coudées, de dix ou onze articles, insérées au milieu du front, sous les yeux, dans un sillon profond, qui s'étend sur le vertex de la tête qui, par cela même, est horizontale et bifide; corps allongé; abdomen pétiolé; cuisses postérieures très-grandes et épaisses. La seule espèce citée par Dalman est le **DIRRHINE** EXCAVÉ, *Dirrhinus excavatus*, dont le corps est noir, très-ponctué, les pieds postérieurs de la même couleur, les antennes et les pieds antérieurs ferrugineux. Il se trouve

dans l'Inde et à Sierra-Leone en Afrique. C'est du reste un insecte dont la taille atteint à peine trois lignes. **DIRRHINE DE L'IE MAURICE**, *Dirrhinus Mauritianus*, Westw.; d'un noir bronzé, avec la tête et le corselet ponctués, plus deux petites cornes obtuses ou protubérances sur le dernier; antennes noires, avec le premier et le dernier article bruns; l'extrémité des quatre jambes antérieures et tous les tarsi testacés; écusson lisse au milieu; quatre côtes longitudinales sur le métathorax et un angle aigu de chaque côté. Taille, deux lignes.

DISE. *Disa*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L. Caractères : les trois divisions extérieures ou sépales inégales, l'intermédiaire, qui est la plus grande, se prolonge à sa partie postérieure et inférieure en une sorte d'éperon creux et conique plus ou moins allongé selon les espèces; les deux divisions latérales sont dressées et égales entre elles; les trois divisions intérieures ou pétales, sont plus petites que les externes; les deux latérales sont dressées, appliquées contre le gynostème, et soudées avec lui dans leur partie inférieure; le labelle, dont la figure varie beaucoup suivant les espèces, est assez généralement entier et toujours dépourvu d'éperon. Le gynostème est court; l'anthere est continue, à deux loges qui contiennent chacune une masse pollinique, ovoïde, terminée inférieurement par une petite caudicule qui aboutit à un rétinacle glanduleux, absolument comme dans le genre *Orchis*, dont le *Disa* ne diffère que par l'absence de l'éperon, et par la division supérieure du calice concave et creusé en forme de capuchon. Il se distingue du *Satyrium*, de Swartz, par le capuchon ou éperon unique du sépale supérieur, tandis que dans ce dernier genre il y a deux éperons.

Toutes les espèces de ce genre croissent au cap de Bonne-Espérance. La plupart d'entre elles avaient été décrites par Thunberg sous le nom de *Satyrium*. Leur racine se compose d'un ou de deux tubercules ovoïdes et entiers. Les fleurs sont quelquefois très-grandes, solitaires ou réunies en épis. On distingue ces espèces en deux sections, suivant que leur éperon est très-long ou suivant qu'il est court.

† *Eperon très-long.*

DISE A LONG ÉPERON. *Disa porrecta*, Swartz. Cette belle espèce a sa racine formée d'un gros tubercule ovoïde; toutes ses feuilles sont radicales, étroites, lancéolées, aiguës, carénées, trois fois plus courtes que la tige. Celle-ci est grêle, cylindrique, haute d'environ deux pieds, portant, de distance en distance, des écaillés aiguës et embrassantes, et terminée par un épi de fleurs grandes et d'un rouge de feu. Chacune de ces fleurs est pédonculée, accompagnée à sa base d'une bractée plus courte que le pédoncule et colorée en rouge. La division supérieure du calice se prolonge à sa partie postérieure en un éperon conique et recourbé, de près d'un pouce de longueur.

DISE A GRANDES FLEURS. *Disa grandiflora*, Swartz, Lamk., *Illust.*, tab. 727, fig. 1. Sa tige est dressée, cylindrique; ses feuilles sont toutes radicales, linéaires et lancéolées. Au sommet de la tige, qui a environ un pied de hauteur, on trouve une seule fleur, très-grande, d'un

rouge vif, dont l'éperon a près d'un demi-pouce de longueur.

†† *Éperon court.*

DISÉ SPATHULÉE. *Disa spathulata*, Swartz. La tige est cylindrique, simple, droite, terminée par un petit nombre de fleurs; les feuilles sont linéaires, lancéolées; le casque, ou division supérieure du calice, est dressé et terminé en pointe; le labelle est longuement onguiculé, spatulé et trilobé à son sommet.

DISÉ TACHETÉE. *Disa maculata*, L., Suppl. Ainsi nommée parce que sa tige, qui est dressée et cylindrique, est marquée de taches rouges, irrégulières. Les feuilles sont radicales, allongées. Une seule fleur violacée termine la tige; son casque est renversé, conique, obtus; les deux divisions latérales internes sont linéaires; le labelle est lancéolé, obtus. Ces quatre espèces, qui croissent au Cap, fleurissent quelquefois dans les serres.

DISANDRE. *Disandra*. BOT. Famille des Scrophularinées de Brown, Heptandrie Monogynie. Ce genre, établi par Linné, a été ainsi caractérisé : calice à cinq ou huit divisions profondes; corolle rotacée, régulière, dont le tube est court et le limbe à cinq ou huit découpures; cinq ou huit étamines; un seul stigmate; capsule ovale, biloculaire et polysperme. La DISANDRE COTCHÉE, *Disandra prostrata*, L., Suppl. 214, placée d'abord par Linné lui-même, parmi les *Sibthorpia*, sous le nom spécifique de *peregrina*. Cette plante est indigène de l'Orient. Ses tiges sont couchées, grêles et pubescentes; ses feuilles alternes, pétiolées, réniformes et crénelées. Elle a des fleurs qui naissent par deux ou par trois, dans les aisselles des feuilles. Une variété qu'on a désignée sous la dénomination d'*Africana*, et qui a été élevée au rang d'espèce par quelques botanistes, croît dans l'île de Madère; elle est remarquable par ses feuilles orbiculaires, très-entières, et par ses pédoncules uniflores.

DISARRHÈNE. *Disarrhenum*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Polygamie Monœcie, établi par Labillardière (*Nov.-Holland.*, 2, p. 82) qui le caractérise ainsi : lépicène bivalve, triflore; la fleur centrale hermaphrodite, les deux latérales mâles. Dans la fleur hermaphrodite, la glume est bivalve et mutique; il y a trois étamines, deux styles et une caryopse. Dans les fleurs mâles, la glume est aussi bivalve, et il y a trois étamines; mais la valve extérieure est aristée. Les caractères de ce genre ont été exposés par Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 208), sous le nom générique d'*Hierochloe*, antérieurement employé par Gmelin dans sa Flore de Sibérie, pour désigner un genre que le savant Anglais croit identique avec le *Disarrhenum*. D'un autre côté, Palisot de Beauvois (Agrostographie, p. 65) rapporte ce genre au *Torezia* de Ruiz et Pavon, et fait un genre distinct de l'*Hierochloe* de Gmelin.

DISARRHÈNE ANTARCTIQUE. *Disarrhenum antarcticum*, Labill. (*loc. cit.*, t. 255); *Hierochloe antarctica*, Brown, espèce du cap Van Diémen à la Nouvelle-Hollande, caractérisée par sa panicule lâche et penchée, ses enveloppes florales glumacées, lisses et uninervées; ses fleurs mâles aristées, pubescentes, velues sur le dos des valves, et ciliées sur leurs bords; sa fleur fertile,

terminée par une petite pointe; enfin par ses feuilles planes, linéaires, aiguës, scabres des deux côtés, et striées.

L'*Aira antarctica* de Forster (*Prodr.*, n° 41), que Labillardière a proposé, avec doute, de réunir à sa plante, en est très-différente, selon R. Brown qui a vu les échantillons de Forster, et qui en a fait une espèce d'Avoine. Ce même auteur indique la grande affinité du *Disarrhène* avec l'*Holcus redolens* de Forster (*Prodr.*, n° 563), qu'il ne faut pas confondre avec la Graminée nommée ainsi par Vahl (*Symbol.*, 2, p. 102). Endlicher n'admet pas le genre *Disarrhène* de Labillardière; il le regarde comme l'analogue de celui publié par Gmelin sous le nom de *Hierochloe*.

DISAULACE. *Disaulax*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinet-Serville qui le caractérise ainsi : palpes maxillaires plus courtes que les autres; dernier article cylindrico-conique; celui des palpes labiales très-dilaté, presque sécuriforme; mandibules courtes, presque triangulaires; antennes mutiques, de la longueur du corps au moins, composées de onze articles dont les premiers sont plus ou moins garnis de poils héçissés; corselet mutique, allongé, cylindrique, lisse, ayant deux sillons transversaux : l'un près du bord postérieur, l'autre près de l'antérieur; écusson petit, triangulaire; élytres linéaires, presque parallèles, arrondies et mutiques à leur extrémité; corps assez étroit et allongé; pattes de longueur moyenne; cuisses brusquement en masse vers leur extrémité; articles des tarses presque égaux. La DISAULACE HIRSUTICORNE, *Disaulax hirsuticornis*, Serv.; *Saperda hirsuticornis*, Kirby; *Callichroma plumicornis*, Dej., est le type de ce genre nouveau. On la trouve au Brésil.

DISCARIE. *Discaria*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par le Dr Hooker, aux dépens du genre *Colletia*. Caractères : calice coloré, court, campanulé, à quatre ou cinq divisions; quatre ou cinq pétales plus petits que les étamines; celles-ci au nombre de cinq, terminées par des anthères biloculaires, déhiscentes longitudinalement; ovaire presque supère, entouré à sa base par un disque patériforme, charnu, avec son bord rétréci, élevé, libre, presque entier; style court, trilobé. Les deux espèces dont Hooker compose son genre, sont la DISCARIE AMÉRICAINE, *Discaria americana*, dont le calice est ordinairement partagé en cinq segments réfléchis, et la DISCARIE AUSTRALE, *Discaria australis*, qui n'a jamais que quatre segments dressés au calice.

DISCELLIER. *Discelium*. BOT. Bridel a formé sous ce nom un genre particulier, avec le *Weisia nuda* d'Hedwig, et il le place dans la famille des Bryacées, avec les caractères suivants : coiffe divisée jusqu'à près de la moitié de sa longueur; sporange terminal, renflé à sa base; opercule obtusément conique; dents du péristome au nombre de seize, simples, placées à égale distance, subconniventes, et bifides jusqu'au milieu. Le type de ce genre est une jolie petite mousse à tige très-courte, à feuilles ovales, dressées, lisses et presque entières; elle habite toutes les parties septentrionales de l'ancien continent.

DISCHIDIE. *Dischidia*. BOT. Ce genre, établi par R. Brown, appartient à sa famille des Asclépiadées, Pentandrie Monogynie, L. Caractères : calice à cinq divisions; corolle urcéolée, quinquéfide; le tube staminiifère présente extérieurement cinq appendices découpés chacun à leur sommet, en deux dents subulées, étalées, recourbées. Les anthères sont terminées par une membrane; les masses polliniques sont dressées et fixées par leur base. Le stigmate est mutique. Les follicules du fruit sont lisses, et les graines aigrettées. Brown en décrit une espèce originaire de la Nouvelle-Hollande, et qui croît aussi dans les Indes-Orientales où Rumph l'a observée et figurée (*Herb. Amb.* 5, tab. 175, fig. 2, et t. 176, fig. 1) sous le nom de *Nummularia lactea minor*. C'est une plante herbacée, vivant en parasite sur les arbres auxquelles elle se fixe par des racines naissant des coutures inférieures de sa tige. Ses feuilles sont opposées, arrondies, épaisses, charnues; ses fleurs sont petites et disposées en ombelles. Toute la plante est lactescente et couverte d'une farine blanchâtre.

DISCHIDIUM. BOT. V. VIOLETTE.

DISCHIRIE. *Dischirius*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, fondé par Bonelli, dans la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques. Il a beaucoup d'analogie avec les Clivines dont il diffère essentiellement par les deux premières jambes, terminées par deux pointes très-fortes et longues, dont l'intérieure est articulée à sa base, ou en forme d'épine. On doit rapporter à ce genre :

Le *Scarites thoracicus*, Fabr., figuré par Panzer (*Faun. Ins. Germ. fasc.* 85, fig. 1).

Le *Scarites gibbus*, Fabr., représenté par Panzer (*loc. cit.*, fasc. 5, fig. 1), et le *Scarites bipustulatus*, Fabricius.

DISCHISME. *Dischisma*. BOT. Genre de la famille des Sélaginées, et de la Didymie Angiospermie de Linné, établi par Choisi, aux dépens du genre Hébenstretie de Jusseu. Caractères : calice formé de deux pièces linéaires, placées de chaque côté de la corolle; celle-ci tubuleuse, allongée, terminée par un limbe en forme de lèvres à quatre lobes; quatre étamines didymes; un ovaire supérieur; un style surmonté d'un stigmate simple. Le fruit consiste en une petite capsule à deux loges monospermes. Toutes les espèces habitent le cap de Bonne-Espérance. On trouve assez fréquemment dans les collections de plantes vivantes, le *Dischisma spicata*, dont la tige est herbacée, les feuilles linéaires, dentées à l'extrémité; l'inflorescence forme une sorte d'épi dont les fleurs sont séparées par des bractées ovales et velues. Le *Dischisma capitata* est une autre espèce également herbacée, à feuilles linéaires, avec le sommet denté, mais glabres; les épis sont ovales, et les bractées ciliées.

DISCHITE ou **DISCITE.** MOLL. FOSS. On a quelquefois donné ce nom aux valves à surfaces lisses des Peignes fossiles.

DISCIFÈRE. *Disciferus*. BOT. On qualifie ainsi les organes végétaux pourvus d'un disque; telles sont les apothécies des Lichens gymnocarpes.

DISCIFORME. Organe arrondi, presque circulaire.

DISCINE. *Discina*. MOLL. V. ORBICULE.

DISCIPLINE DE RELIGIEUSES. BOT. Nom vulgaire donné par les jardiniers, aux Euphorbes Tirucalli et Tête de Méduse, et à l'Amaranthe à fleurs en queue.

DISCOBOLES. ROIS. Troisième famille établie par Cuvier (Règne Anim. T. II, p. 224) dans l'ordre des Malacoptérygiens subbrachiens, qui répond à celle des Pléocoptères de Duméril, et dont les caractères consistent dans le disque que forment les ventrales. Elle ne renferme que les deux genres Lépadogastre et Cycloptères.

DISCOCAPNOS. BOT. Genre de la Diadelphie Hexandrie, institué par Schlechtend, pour une seule espèce qui a été réunie au genre *Fumaria*, sous le nom de *Fumaria Mundtii*.

DISCOCÉPHALE. *Discocephala*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Pénatômites, établi par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, longues, insérées sur le bord de la tête, formées de quatre articles dont le deuxième le plus long; tête transversale, arrondie en avant; yeux très-saillants, placés à l'angle postérieur de la tête; ocelles très-apparens; rostre grêle, logé dans un sillon pectoral; gaine du sucoir composée de quatre articles distincts; labre long, offrant des stries en dessus; corselet transversal, presque carré; écusson très-grand, allant presque jusqu'à l'extrémité de l'abdomen; celui-ci large, avec tous ses anneaux échancrés au milieu; pattes médiocres; troisième article des tarses le plus long.

DISCOCÉPHALE MARRÉE. *Discocephala marmorea*, Delap. Sa longueur est de cinq à six lignes; tout le corps est d'un jaune sale, marbré de noirâtre; des taches noires, disposées en lignes sur le corselet; antennes et côtés de l'abdomen annelés de noir; abdomen et pattes ponctués de noir. Du Brésil.

DISCOËLIE. *Discœlius*. INS. Genre d'Hyménoptères, établi par Latreille qui le place dans la famille des Diptères. Caractères : chaperon court, et s'étendant autant ou plus en largeur qu'en longueur; mandibules fortement sillonnées en dessus et ne formant, par leur réunion, qu'un angle très-ouvert; corps étroit et allongé, avec le premier anneau de l'abdomen étranglé. Lobe terminal des mâchoires court et presque demi-circulaire; palpes une fois plus longues que le lobe. Ce genre a pour type la **DISCOËLIE A ZONES**, *Discœlius zonalis*, ou la *Vespa zonalis* de Panzer (*Faun. Ins. Germ. fasc.* 81, fig. 18). Elle vit solitairement, et paraît faire son nid dans les vieux bois et dans le tronc des arbres.

DISCOÏDE. *Discoideus*. BOT. Ayant la forme d'un disque. Cette épithète s'applique à tous les organes orbiculaires très-déprimés, relevés d'un bord légèrement saillant. C'est ainsi qu'on dit des graines, un fruit, etc., Discoïdes. Suivant H. Cassini, le capitule des Synanthérées est Discoïde, quand les fleurs de la couronne ne sont pas plus longues que celles du disque et qu'elles suivent la même direction. L'*Artemisia*, le *Sphæranthus* en offrent des exemples.

DISCOÏDES. MOLL. FOSS. On entend par ce mot toutes les Coquilles dont la spire s'enroule sur un plan horizontal, au lieu de s'enrouler sur un plan vertical. Les Ammonites, les Nautilites, etc., sont des Coquilles Discoïdes.

DISCOLITE. *Discolites*. MOLL. Depuis longtemps Mercati (*Metallotheca vaticana*, p. 240) avait figuré un corps discoïde que l'on doit rapporter à ce genre. Guetard (Mém. sur les Sc. et les Arts, T. III, pl. 15, fig. 51, 52) en avait aussi fait mention, le rapportant aux Camérines sous le nom d'Hélicite. Burtin (Oryctographie des environs de Bruxelles) en a figuré une qui paraît semblable à celle de Grignon (pl. 20, fig. 1, a). Fortis (Journ. de Phys. T. LVII, p. 106, Lettre à Hermann), qui avait recueilli sur les Discolites et les Nummulites un grand nombre d'observations et qui les regardait comme des corps intérieurs, observations qu'il reproduisit dans ses Mémoires sur l'Italie, T. II, fit mention d'une manière toute particulière de l'espèce que l'on trouve à Grignon. Faujas (Histoire de la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht, p. 186, pl. 54, fig. 1-4), après avoir émis l'opinion des écrivains qui le précédèrent et après avoir observé que Lamarck avait séparé des Camérines de Deluc, de Fortis, de Guetard, etc., le corps aplati, qu'on y avait mis, pour en faire un Polypier, pense que le Fossile trouvé à Maëstricht, ayant la même structure, devrait faire partie du nouveau genre de Polypiers de Lamarck. Celui-ci (Système des Anim. sans vert., 1801, p. 557 et 576) établit dans le tableau des Polypiers un genre, n° 19, sous le nom d'Orbulite, et (p. 576) dans l'exposition des caractères du genre, il lui donne le nom d'Orbitolite, dont le type est l'Orbitolite qui se trouve à Grignon. Lamarck sentit donc l'inconvénient de laisser avec les Nummulites, des corps qui s'en distinguent éminemment; on ne peut qu'approuver sa détermination, et la place que ce savant leur assigna. Les Discolites étant de véritables Polypiers auxquels Lamarck a donné le nom d'Orbulite et d'Orbitolite tout à la fois, ce sera à Orbitolite, dénomination la plus généralement admise, qu'il en sera question.

DISCOLORE. *Discolor*. BOT. C'est-à-dire de deux couleurs. Se dit particulièrement d'une feuille ou de tout autre organe foliacé, dont les deux faces offrent une couleur différente.

DISCOMÈRE. *Discomerus*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Phymatites, créé par Delaporte, et qu'il a caractérisé ainsi qu'il suit : antennes courtes, reçues dans un sillon, avec le quatrième article moins long que tous les autres réunis, ovale et un peu renflé; ocelles visibles; gaine du suçoir composée de trois articles; corps ovalaire, aplati et membraneux; pattes antérieures ravisseuses, avec leurs cuisses très-dilatées; tarsi composés de trois articles et armés de crochets sans membrane. Ce genre a pour type le *Syrtris erosa* de Fabricius, DISCOMÈRE ÉRAILLÉ. Il est noirâtre, avec l'abdomen jaune; il a les bords du corselet sinués et les jambes antérieures plus épaisses. Il habite Surinam, ainsi que plusieurs autres espèces du même genre.

DISCOPLEURE. *Discopleura*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, Pentandrie Digynie, institué par De Candolle. Caractères : les cinq dents du calice subulées, persistantes; pétales ovales, entiers, avec le sommet roulé; fruit ovale, presque didyme; vallécules marquées d'une seule raie; carpophore bifide; semence presque cylindrique. Les deux espèces de ce genre

appartiennent à l'Amérique septentrionale; ce sont des plantes herbacées, à tiges cylindriques; à feuilles très-découpées, à fleurs blanches.

DISCOPORE. *Discopora*. POLYP. Genre de l'ordre des Escharées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, à petites cellules non garnies de lames, établi par Lamarck et offrant pour caractères : un polypier subcrustacé, aplati, étendu en lame discoïde, oncée, lapidescente; à surface supérieure cellulifère, avec des cellules nombreuses, petites, courtes, contiguës, presque campanulées ou favéolaires, régulièrement disposées par rangées subquiconcaves. Il est difficile de se faire une idée exacte du genre Discopore qui semble lier les Polypiers pierreux aux Cellulifères, d'un côté par les Cellépores, de l'autre par les Rétépores et les Escharées : il diffère constamment des Flustres toujours celluluses sur les deux surfaces, lorsqu'elles ne sont point encroûtantes, tandis que les Discopores n'ont de cellules que sur une seule face. C'est avec les Cellépores que ces Polypiers ont le plus de rapports; les caractères que présentent les uns et les autres sont nombreux, et les différences peu tranchées. D'après Lamarck, ce genre est composé de neuf espèces; parmi les principales l'on remarque le Discopore verrucosus, décrit par les auteurs sous le nom de *Cellepora verrucosa*, Gmel., *Syst. Nat.*, p. 3791, n° 4. Il habite les mers d'Europe. — Le Discopore Crible, des mers Australes, que l'on rapporte à tort au *Flustra arenaosa* de Solander et d'Ellis. — Le Discopore petit ret, des mers d'Europe, *Millepora reticulatum*, Esper, tab. 11.

DISCORBE ET DISCORBITE. *Discorbis*. MOLL. Ce genre avait d'abord été constitué par Lamarck sous le nom de Planulite, dans le Système des Animaux sans vertèbres, p. 101; depuis, le nom de Planulite ayant été donné à d'autres corps, il imposa celui de Discorbe (Ann. du Mus. T. V, p. 185, n° 1, et T. VIII, pl. 62, fig. 7) à ce genre même, qui a été conservé ainsi caractérisé : coquille discoïde, en spirale multiloculaire, à parois simples; tous les tours apparents, nus et contigus les uns aux autres; cloisons transverses, fréquentes, non perforées. Les Discorbes ne peuvent se placer que dans la famille des Nautilacées dont ils offrent les caractères; ils se distinguent pourtant des vrais Nautilies, par l'absence du siphon, ainsi que par l'apparence des tours qui se voient tous au dehors; les loges sont multipliées et marquées au dehors par des rétrécissements et des gonflements alternatifs.

Deux espèces composent ce genre : l'une des environs de Paris, l'autre du Piémont. L'espèce fossile, DISCORBE VÉSICULAIRE, *Discorbis vesicularis*, Lamk., Animaux sans vert., T. VII, p. 625; *Discorbis vesicularis* (Ann. du Mus., T. V, p. 185, n° 1; et T. VIII, pl. 62, fig. 7; Encycl., pl. 466, fig. 7, A, B, C), est une très-petite Coquille discoïde, orbiculaire, dont toutes les loges sont marquées par autant de renforcements subsiculeux; la dernière loge est fermée le plus souvent; et Lamarck pense, à cet égard, que l'animal a péri avant que cette loge ne soit faite. Cette espèce, qui n'a qu'une ligne de diamètre, se trouve à Grignon.

DISCOSOME. *Discosoma*. ACAL. Genre de Zoophytes de la classe des Acalèphes de Cuvier, et qui appartient à

la division des Radiaires échinodermes, section des Fistulides de Lamarck. Il a été institué par Ruppel pour une seule espèce, *Discosoma nummiforme*, qu'il a trouvée abondamment près de Tor, dans le golfe de Suez. Du reste, le genre Discosome ne diffère de celui des Actinies que par le défaut de tentacules.

DISCOVIER. *Discovium*. BOT. Ce genre de Crucifères, établi par Raffinesque (Journ. de Physique, ann. 1819, p. 96), a été placé comme trop peu déterminé, à la fin de la famille par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.* 1, pag. 256). Son auteur le regarde comme très-voisin des genres *Thlapsi*, *Alyssum* et *Lepidium*, et lui assigne pour caractères : un calice fermé, une silicule lenticulaire, à cloison entière, à valves en carène et à loges polyspermes. Le style est persistant et le stigmate obtus. Le *Discovium Ohiotense* est l'unique espèce de ce genre. Cette plante, qui croît sur les bords de l'Ohio, est pubescente, grêle et dressée; ses feuilles sont écartées, sessiles, linéaires, obtuses et entières; ses fleurs ont des pétales jaunes, entiers, cunéiformes et guère plus longs que les sépales du calice.

DISCRASE. MIN. Même chose que Argent antimonial. V. ARGENT.

DISDÈRE. *Disdera*. V. DYSDÈRE.

DISEMME. *Disemma*. BOT. Labillardière a établi, sous ce nom, un genre nouveau (Sert. *Caled.*, t. 79) dans la famille des Passiflorées, auquel il a donné les caractères suivants : calice court et sillonné inférieurement; son limbe est profondément divisé en cinq segments qui alternent avec les cinq pétales; sur l'orifice sont deux rangées circulaires d'organes filamenteux : l'une extérieure, composée de filaments distincts, l'autre intérieure où ces filaments sont soudés entre eux de manière qu'il en résulte une membrane entière ou dentée; cinq étamines entourant le pistil et attachées à un axe central ou stipe grêle et cylindrique; anthères allongées, introrses, attachées par un connectif dorsal, biloculaires et déhiscentes par un sillon longitudinal; ovaire libre, porté sur une columelle centrale; une seule loge contenant beaucoup d'ovules. Les plantes composant ce genre, sont jusqu'ici au nombre de trois et faisaient antérieurement partie du genre Passiflore ou Grenadille. Toutes trois, *Disemma aurantia*; *Disemma Herbertiana* et *Disemma coccinea*, Banks, sont originaires de la Nouvelle-Hollande et forment des arbrisseaux grimpants.

DISÉPALE. BOT. Le calice est Disépale quand il se compose de deux sépales distincts, par exemple dans les Fumeterres.

DISETTE. BOT. Nom vulgaire d'une variété de Bette-rave, dont la racine, qui acquiert un volume considérable, devient, par cette raison, un fourrage sain et précieux en temps de disette. V. BETTE.

DISODÉE. *Disodea*. BOT. On a ainsi abrégé le nom de *Lygodisodea*, donné par Ruiz et Pavon à un genre de la famille des Rubiacées. Il a pour caractères : un calice quinquéfide; une corolle beaucoup plus longue, en forme d'entonnoir, dont la gorge est couverte de poils et le limbe divisé en cinq parties; cinq étamines à anthères oblongues et presque sessiles; une capsule couronnée par le calice, ovoïde, de substance ténue et fra-

gile, s'ouvrant vers la base, et contenant deux graines comprimées, environnées d'un rebord membraneux et insérées à un placenta filiforme, central. Ce genre ne renferme qu'une espèce, *Disodea fœtida*. C'est un arbrisseau du Pérou, à tige grimpante, à pédoncules axillaires, chargés de plusieurs fleurs, exhalant une odeur fétide, d'où l'on a tiré son nom spécifique.

DISOMÈNE. BOT. Banks et Solander ont ainsi nommé une plante du détroit de Magellan, que Commerson avait, d'un autre côté, désignée sous le nom générique de *Misandra*; mais ces deux dénominations doivent être regardées comme non avenues, puisque la plante en question paraît rentrer dans le genre Gunnère.

DISOMOSE. MIN. Nom donné à une variété de Nickel arsénical.

DISOPE. *Disopus*. MAM. Genre de la famille des Chéiroptères insectivores. V. DYSOPE.

DISOPHYLLE. BOT. Même chose que Dysophylle.

DISPARAGO. BOT. V. DISPERGE.

DISPERGE. *Disparago*. BOT. Ce genre, de la famille des Synanthérées, Syngénésie séparée, a été établi par Gærtner et adopté par De Candolle et Cassini. Il présente pour caractères principaux : des calathides nombreuses réunies en un capitule non involucre sur un support globuleux. Chacune de ces calathides est entourée de bractées spatulées et cotonneuses extérieurement. Elles ont dans leur centre une fleur régulière hermaphrodite, et à leur bord, un demi-fleuron stérile et ligulé; réceptacle nu; akène oblong, surmonté d'une aigrette persistante, composée de cinq petites écailles en un seul rang, filiformes et barbées supérieurement. Cassini place ce genre dans la tribu des Inulées près des genres *Seriphium* et *Stæbe*. Il ne lui paraît pas naturel de classer, comme l'a fait De Candolle (Ann. du Mus. vol. 19), le Disperge parmi les Labiatiflores douteuses, entre le *Denekia* et le *Polyachurus*, parce que, selon Cassini, les corolles du genre en question ne sont pas labiées, mais seulement biligulées. Cette distinction, quoique appuyée sur d'autres considérations de structure dans les diverses parties de la fleur, pourra sembler à plusieurs botanistes, subtile et peu applicable peut-être à la classification. L'unique espèce du genre Disperge a été décrite par Bergius et Linné sous le nom de *Stæbe ericoïdes*. C'est une plante du Cap de Bonne-Espérance, ligneuse, rameuse, dont les branches rapprochées et subdivisées en rameaux filiformes, portent des feuilles éparses, sessiles, obtuses, mucronées et blanchâtres. Les capitules sont solitaires et composés de calathides à corolles bleues.

DISPÉRIDE. *Disperis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., établi par Swartz. Caractères : des trois divisions externes du calice, les deux latérales sont étalées en forme d'ailes, concaves et semblables entre elles; la supérieure est dressée, très-concave, et forme avec les deux divisions latérales internes, qui sont également concaves, une sorte de voûte ou de casque; le labelle est fort petit, il naît de la base du gynostème, est étroit inférieurement, dilaté dans sa partie supérieure, redressé et appliqué sur le gynostème et sur l'anthère qui le termine, et caché sous le casque. L'anthère est adnée au sommet

du gynostème qui est court; elle est tantôt dressée, tantôt inclinée en arrière; elle offre deux loges portant un appendice linéaire, cartilagineux, tordu en spirale; chaque loge contient une masse de pollen, qui, selon Swartz et Salisbury, offre la même organisation que dans le genre *Orchide*. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces originaires du cap de Bonne-Espérance ou des îles australes d'Afrique. La plupart de ces espèces étaient auparavant placées dans le genre *Arethusa* dont elles diffèrent par des caractères fort tranchés, tels que la petitesse et la position du labelle, le casque formé par les deux divisions latérales internes et la division supérieure externe; les deux appendices staminaux roulés en spirale, etc.

DISPÉRIDE DU CAP. *Disperis Capensis*, Swartz; *Arethusa Capensis*, L., Sup., Thunb. Sa racine se compose d'un ou de deux tubercules arrondis; sa tige est haute d'environ un pied, cylindrique, un peu velue, portant deux feuilles embrassantes, alternes, éloignées, lancéolées, aiguës et terminées par une seule fleur grande et purpurine, d'abord renfermée dans une bractée spatuliforme, embrassante, à peu près de la même longueur que la fleur. Les deux divisions externes et latérales sont obliques, concaves, très-allongées, terminées par une longue pointe; leur face interne est verte, tandis que l'externe est d'un rouge violacé, très-intense, marquée de lignes longitudinales. La division externe et supérieure est brusquement terminée par un long appendice filiforme. Les deux divisions latérales internes sont contiguës et forment, avec la précédente, un casque qui recouvre les organes sexuels et le labelle.

DISPÉRIDE UNILATÉRALE. *Disperis secunda*, Swartz; *Arethusa secunda*, Thunb.; *Ophrys circumflexa*, L. Sa racine se compose de deux tubercules arrondis, pisiformes, pédicellés. Sa tige, haute de cinq à six pouces, est cylindrique, glabre, rougeâtre, portant deux feuilles engainantes, linéaires, lancéolées, aiguës. Les fleurs, au nombre de six à huit, sont d'un jaune pâle et forment un épi unilatéral. Chacune d'elles est accompagnée d'une bractée foliacée, à peu près de la même longueur que les fleurs. Les deux divisions latérales externes sont comme tronquées et émarginées au sommet.

Le *Disperis cordata*, Swartz, figuré par Du Petit-Thouars (Orchidées des îles Austr. d'Afr., pl. 1), est originaire des îles de France et de Mascareigne. Sa tige, haute d'environ six pouces, porte, vers sa partie supérieure, deux feuilles cordiformes, sessiles, très-rapprochées. Ses fleurs sont nombreuses et pédicellées, formant une sorte de sertule terminal.

DISPERMA. *bor.* Une plante que Walter (*Flor. Carol.* p. 160) avait désignée sous le nom provisoire d'*Anonymos*, a été constituée en un genre particulier par Gmelin (*Syst. Nat.* 2, p. 892) qui l'a nommé *Disperma* et a répété les caractères suivants donnés par Walter : calice disépale, enveloppant une corolle tubuleuse, à quatre découpures; quatre étamines didyames; deux akènes bordés, entourés par le calice, appliqués l'un contre l'autre, et convexes d'un côté. On a rapproché ce genre très-douteux et dont l'unique espèce croît en Caroline, du *Diodia* de la famille des Rubiacées.

DISPERME. *Dispermus.* *bor.* Un ovaire, un fruit ou une loge d'un fruit sont *Dispermes* quand ils ne contiennent que deux graines.

DISPORE. *Disporum.* *bor.* Genre de la famille des Mélanthacées, établi par Salisbury qui lui assigne pour caractères : périgone ou périanthe à six divisions colorées, carénées à leur base, un peu concaves, réunies inférieurement en tube anguleux et en cloche au sommet; six étamines insérées à la base des folioles du périanthe, avec leurs anthères extrorsées; ovaire presque globuleux, renfermant deux ovules dans chacune des trois loges; style central et simple; trois stigmates roulés. Le fruit consiste en une capsule à trois loges, à trois valves septifères par le milieu. Les Diaspores sont des plantes herbacées, originaires de l'Inde, à feuilles munies d'un très-court pétiole; les fleurs, peu nombreuses, sont portées sur des pédoncules axillaires. On a proposé de réunir les deux espèces connues : *Disporum parviflorum* et *Disporum pitsutum*, au genre *Uvularia*.

DISPORIER. *Disporium.* *bor.* Le genre de Champignons ainsi nommé par Leman est le même que l'*Amphisporium* de Link.

DISPORUS. *ois.* Illiger a donné ce nom à un genre dans lequel il a placé plusieurs espèces du genre *Foug.*

DISQUE. *Discus.* *bor.* Dans un très-grand nombre de végétaux, il existe soit au-dessous de l'ovaire, soit sur les parois du calice, soit même sur le sommet de l'ovaire, un corps de nature glandulaire, ordinairement jaune ou verdâtre, distinct de tous les autres organes de la fleur, et auquel on donne avec Adanson, qui le premier l'a bien observé, le nom de Disque. Quelques exemples éclairciront cette définition. L'ovaire de la Rue (*Ruta graveolens*) est porté sur un corps verdâtre, épais, qui s'élève au-dessus du fond de la fleur; dans les Labiées, les Scrophulariées, on trouve autour ou sur un des côtés de l'ovaire, une sorte d'anneau ou de bourrelet plus ou moins saillant; dans le Cerisier, la Filipendule et un grand nombre d'autres Rosacées, la paroi interne du calice est tapissée par une substance glanduleuse, plus ou moins épaisse, et formant à la gorge du calice un bourrelet diversement lobé. Enfin, sur le sommet de l'ovaire des Umbellifères et d'un grand nombre d'autres végétaux, on trouve un corps plus ou moins saillant; c'est à cet organe si variable dans sa forme et sa position, que l'on a donné le nom de *Disque*. Cet organe, quoique fort petit, joue cependant un rôle très-important dans la coordination des plantes en familles naturelles. En effet, quand le Disque existe dans une fleur, il détermine toujours l'insertion des étamines.

Le Disque peut offrir trois positions principales, relativement à l'ovaire : il peut être placé, 1^o sous l'ovaire; 2^o sur la paroi interne du calice, et par conséquent autour de l'ovaire; 3^o enfin, sur le sommet même de l'ovaire, ce qui n'a lieu que quand celui-ci est infère, c'est-à-dire soudé par tous les points de sa surface externe, avec la paroi intérieure du tube calicinal. De là les noms d'*Hypogyne*, *Pérygyne* et *Épigyne*, donnés au Disque suivant sa position.

§ I. Le Disque hypogyne est celui qui est placé sous

l'ovaire; il offre quatre modifications ou formes principales, auxquelles on a donné les noms de Podogyne, Pleurogyne, Épipode et de Périphore.

1^o On appelle Podogyne une saillie charnue et solide qui, distincte de la substance du pédoncule et du calice, sert de support à l'ovaire; cet organe offre deux variétés: le Podogyne continu et le Podogyne distinct. Le premier est celui qui, ayant la même largeur que la base de l'ovaire, ne s'en distingue que difficilement, et seulement par une certaine diversité de couleur ou de tissu. Les familles des Convolvulacées, des Solanées, un grand nombre de Scrophulariées, en offrent des exemples. Le Podogyne distinct est en général fort tranché dans sa forme et sa couleur, et se distingue facilement de la base de l'ovaire; tel est celui du *Cobaea*, des Bruyères, des Rutacées, des Labiées, etc.

2^o Le Pleurogyne consiste en un ou plusieurs tubercules, qui, s'élevant du même lieu que l'ovaire, ou naissant au-dessous de lui, le pressent latéralement, comme par exemple dans la Pervenche.

3^o L'Épipode est formé d'un ou de plusieurs tubercules distincts, n'ayant aucune connexion immédiate, soit avec l'ovaire, soit avec le calice, et naissant en dedans de celui-ci, sur le réceptacle. Les Crucifères et les Capparidées en fournissent des exemples.

4^o Enfin, la quatrième modification du Disque hypogyne a reçu le nom de Périphore. C'est un corps charnu, très-distinct de l'ovaire par sa nature, s'élevant au-dessus du fond du calice, et portant les pétales et les étamines attachés longitudinalement par leur base, à sa surface externe. Les véritables Caryophyllées en offrent des exemples dans les genres Œillet, Silène, etc.

§ II. Le Disque périgyne est généralement formé par une substance jaunâtre, tapissant la paroi interne du tube du calice dont elle augmente très-notablement l'épaisseur. Quand la partie inférieure du calice est étalée, plane ou seulement un peu concave, le Disque s'y étend orbiculairement et se termine par un contour légèrement protubérant, qui le distingue du reste de la paroi interne. Un grand nombre de Rosacées et de Rhamnées offrent cette modification du Disque. Lorsque le calice est tubulé, le Disque en revêt en général tout le tube et se termine comme ci-dessus, plus ou moins près des incisions qui partagent le limbe. Les deux familles citées précédemment, l'Herniaire et plusieurs autres Paronychiées, sont dans ce cas.

§ III. Le Disque épigyne ne se rencontre jamais que dans le cas où l'ovaire est infère, soit en totalité, soit partiellement. Dans le cas d'inférité partielle, le Disque forme une sorte de bourrelet ou une saillie quelconque, située, soit au point de jonction de l'ovaire et du calice, comme dans quelques Rubiacées, certaines Saxifragées; soit au-dessus, plus ou moins près des incisions du limbe du calice, comme dans plusieurs Mélastomées, etc. Quand l'ovaire est complètement infère, le disque en occupe le sommet, ainsi qu'on l'observe dans les Umbellifères, un grand nombre de Rubiacées et d'Onagracées.

Telles sont les trois sortes de Disque, considéré quant à sa position relative avec l'ovaire; position qui détermine en général celle des étamines; ainsi, dans une

fleur pourvue d'un Disque hypogyne ou périgyne, l'insertion offre le même caractère. V. INSERTION.

DISSACANTHE. *Dissacanthus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturées, institué par Hope qui lui assigne pour caractères: antennes plus ou moins pubescentes, mais jamais épineuses, composées de onze articles implantés dans une échancrure des yeux; tête inclinée, séparée du corselet par un léger étranglement; palpes petites: les labiales plus courtes que les maxillaires, et toutes ayant le dernier article sensiblement plus gros; corselet armé de deux épines; deux autres épines à l'extrémité des élytres; corps allongé; pattes égales et de médiocre longueur. Toutes les espèces connues de ce genre appartiennent à l'Amérique méridionale.

DISSÉMINATION DES GRAINES. BOT. Lorsqu'un fruit est parvenu à son dernier degré de maturité, en général il s'ouvre, les différentes parties qui le composent se désunissent, et les graines qu'il renferme rompent bientôt les liens qui les retenaient encore dans la cavité où elles se sont accrues, et se répandent au dehors. On donne le nom de Dissémination à cette action par laquelle les graines sont naturellement dispersées à la surface de la terre, à l'époque de leur maturité. La Dissémination naturelle des graines est, dans l'état sauvage des végétaux, l'agent le plus puissant de leur reproduction. En effet, si les graines contenues dans un fruit n'en sortaient point, pour être dispersées sur la terre et s'y développer, on verrait bientôt des espèces ne plus se reproduire, des races entières disparaître; et, comme tous les végétaux ont une durée déterminée, il devrait nécessairement arriver une époque où tous auraient cessé de vivre et où la végétation aurait pour jamais disparu de la surface du globe.

Le moment de la Dissémination marque le terme de la vie des plantes annuelles. En effet, pour qu'elle ait lieu, il est nécessaire que le fruit soit parvenu à sa maturité, et qu'il soit plus ou moins desséché. Or, ce phénomène n'arrive, dans les herbes annuelles, qu'à l'époque où la végétation s'est entièrement arrêtée chez elles. Dans les plantes ligneuses, la Dissémination a toujours lieu pendant la période du repos que ces végétaux éprouvent lorsque leur liber s'est épuisé à donner naissance aux feuilles et aux organes de la fructification.

La fécondité des plantes, c'est-à-dire le nombre immense de germes ou de graines qu'elles produisent, n'est point une des causes les moins puissantes de leur facile reproduction et de leur étonnante multiplication. Rai a compté trente-deux mille graines sur un pied de Pavot, et jusqu'à trois cent soixante mille sur un pied de Tabac. Or, qu'on se figure la progression toujours croissante de ce nombre, seulement à la dixième génération de ces végétaux, et l'on concevra avec peine que toute la surface de la terre n'en soit point recouverte. Mais plusieurs causes tendent à neutraliser en partie les effets de cette surprenante fécondité qui bientôt nuirait, par son excès même, à la reproduction des plantes. En effet, il s'en faut que toutes les graines soient mises par la nature dans des circonstances favorables pour se développer et croître. D'ailleurs un grand

nombre d'animaux, et l'Homme lui-même, trouvant leur principale nourriture dans les fruits et les graines, en détruisent une innombrable quantité.

Plusieurs circonstances favorisent la Dissémination naturelle des graines. Les unes sont inhérentes au péricarpe, les autres dépendent des graines elles-mêmes. Ainsi, il y a des péricarpes qui s'ouvrent naturellement avec une sorte d'élasticité, au moyen de laquelle les graines qu'ils renferment sont lancées à des distances plus ou moins considérables. Par exemple, les fruits du Sablier (*Hura crepitans*), de la Fraxinelle, de la Balsamine, disjoignent leurs valves rapidement, et, par une sorte de ressort, en projetant leurs graines à quelque distance. Le fruit de l'*Ecballium Elaterium*, à l'époque de sa maturité, se détache du pédoncule qui le supportait, et, par la cicatrice de son point d'attache, lance ses graines avec une rapidité étonnante.

Il y a un grand nombre de graines qui sont minces, légères et qui peuvent être facilement entraînées par les vents. D'autres sont pourvues d'appendices particuliers en forme d'ailes ou de couronnes, qui les rendent plus légères en augmentant par ce moyen leur surface. Ainsi, les Érables, les Ormes, un grand nombre de Conifères ont leurs fruits garnis d'ailes membraneuses, qui servent à les faire transporter par les vents, à des distances considérables. La plupart des fruits de la vaste famille des Synanthérées, sont couronnés d'aigrettes, dont les soies fines et délicates, venant à s'écarter par la dessiccation, leur servent en quelque sorte de parachute pour les soutenir dans les airs. Il en est de même des Valérianes. Les vents transportent quelquefois à des distances qui paraissent inconcevables les graines de certaines plantes. L'*Erigeron Canadense* couvre et désolé tous les champs de l'Europe. Linné pensait que cette plante avait été transportée d'Amérique par les vents. Les fleuves et les eaux de la mer servent aussi à l'émigration lointaine de certains végétaux. Ainsi, l'on trouve quelquefois sur les côtes de la Norvège et de la Finlande des fruits du nouveau monde apportés par les eaux. L'Homme et les différents animaux sont encore des moyens de Dissémination pour les graines; les unes s'attachent à leurs vêtements ou à leurs toisons au moyen des crochets dont elles sont armées, telles que celles des Graterons, des Aigremaines; les autres, leur servant de nourriture, sont transportées dans les lieux qu'ils habitent et s'y développent lorsqu'elles se trouvent dans des circonstances favorables.

DISSÉQUEUR. INS. Syn. vulgaire de Dermeste.

DISSILVÉ. MOLL. Montfort a proposé ce nom pour les Mollusques munis de plusieurs valves, mais non réunies et dissidentes entre elles.

DISSOLÈNE. *Dissolena*. BOT. Loureiro, sous le nom de *Dissolena verticillata*, décrit un petit arbre de la Chine, qui paraît devoir prendre place dans la famille des Apocinées; ses feuilles, lancéolées, très-entières et glabres, sont opposées inférieurement, ternées ou verticillées vers l'extrémité des rameaux; ses fleurs, blanches, disposées en grappes rameuses et terminales, offrent un calice tubuleux, quinquéfide, et une corolle dont le limbe est à cinq divisions étalées. Le tube allongé et composé de deux parties de forme différente, l'une

supérieure, cylindrique, l'autre inférieure, plus épaisse et pentagone; c'est à cette dernière que s'insèrent les étamines au nombre de cinq; le style filiforme est plus court qu'elles, et terminé par un stigmate renflé; le fruit est un petit drupe ovoïde, à noyau monosperme.

DISTACHYÉ. *Distachyus*. BOT. On donne ce nom aux plantes qui portent habituellement deux épis bien distincts.

DISTANDRE. BOT. V. **DISANDRE**.

DISTASIDE. *Distasis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par De Candolle qui lui applique les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon ligulées, femelles, et disposées sur un seul rang; celles du disque hermaphrodites, tubuleuses et à cinq dents; réceptacle étroit et alvéolé; écailles de l'involucre presque égales, linéaires, aiguës, disposées sur deux ou trois rangs; anthères privées de queue; akènes un peu comprimés et légèrement velus; aigrette double : l'externe entourée de paillettes ovales et courtes, l'interne de soies assez allongées et scabres. La **DISTASIDE MODESTE**, *Distasis modesta*, est une plante herbacée, annuelle, très-touffue, à feuilles caulinaires alternes, sessiles, linéaires, obtuses, très-entières, atténuées à leur base; les capitules sont solitaires à l'extrémité des rameaux, composés de fleurs centrales jaunes et de rayons blancs. La plante est originaire du Mexique.

DISTEIRE. *Disteira*. REPT. Genre établi par Lacépède (Ann. du Mus., tab. 4, pl. 57) et que Cuvier, qui ne l'a point adopté, place parmi les Hydres du sous-genre Hydrophis.

DISTÉNIE. *Distenia*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturides, institué par Lepelletier et Serville, ayant pour caractères : antennes sétacées, velues, rapprochées à leur base, beaucoup plus longues que le corps, insérées hors des yeux, composées de onze articles : le premier fort long, en massue allongée, le second très-court, cupulaire, les autres cylindriques, garnis en dessous d'une rangée de longs poils soyeux, à l'exception du dernier; labre transversal; mandibules courtes, fortes, obtuses à l'extrémité; palpes grandes et inégales : les maxillaires trois fois plus longues que les labiales, composées de quatre articles, dont le premier court et menu; les deux suivants allongés, égaux et coniques, le dernier presque triangulaire; palpes labiales de trois articles, grossissant du premier au dernier; tête rétrécie en manière de cou inférieurement et après les yeux, avec une ligne enfoncée au front; yeux réniformes; corps rétréci en devant et à sa partie postérieure; corselet muni d'un tubercule latéral, épineux, inégal en dessus, plus étroit que les élytres qui vont en se rétrécissant vers l'extrémité armée d'une épine; écusson arrondi postérieurement. Ce genre a été formé sur une seule espèce : **DISTÉNIE CHANGEANTE**, *Distenia columbina*, Lep.; elle est longue de huit à douze lignes; d'un brun testacé; les soies des antennes sont noires; les élytres ont des stries pointillées, elles sont crénelées, brunes, mêlées de vert, à reflets bronzés, avec une ligne de cette couleur près du bord; pattes testacées.

DISTÉPHANE. *Distephanus*. BOT. Genre de la famille

des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini aux dépens du *Conyza* de Lamarck, et caractérisé de la manière suivante : involucre hémisphérique formé d'écaillés imbriquées, appliquées, coriaces, oblongues et appendiculées; calathides sans rayons, composées de fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodites; corolles dont les lobes sont longs et linéaires; réceptacle plan, large, hérissé de papilles charnues et coniques; akènes cylindracés, cannelés, hispides, à bourrelet basilare, surmontés d'une aigrette double : l'extérieure plus courte, formée de dix petites écaillés inégales, laminées, coriaces et denticulées; l'intérieure plus grande que la précédente, composée de dix écaillés laminées, égales, flexueuses, linéaires et ciliées sur les deux bords seulement. Ce genre, que son auteur place dans sa section des Vernoniées-Prototypes, est très-voisin du *Vernonia* dont il ne diffère que par la nature de l'aigrette. Le *Distephanus populifolius*, Cassini, *Conyza populifolia*, Lamk., arbrisseau de l'Île-de-France, est le type du genre.

DISTERPTUS. BOT. V. ELEPHANTOPUS.

DISTHÈNE. MIN. *Cyanit*, W.; Sappare de Saussure. Substance en cristaux lamelliformes, allongés, bleus ou blanchâtres, divisibles par des coupes très-nettes dans un seul sens parallèle à l'axe. Pesanteur spécifique, 3,5; dureté comparable à celle du Quartz; électricité résineuse par le frottement dans certains morceaux, et vitrée dans d'autres. Quelquefois même les deux électricités se montrent sur les pans opposés d'un même cristal. Le Disthène est infusible; il ne s'altère point à la chaleur rouge; mais, soumis à un feu très-ardent, il blanchit. Traité avec le Borax, il se dissout lentement en un verre transparent et sans couleur. Suivant Berzélius, c'est un Silicate simple, bialumineux. Analyse du Disthène du Saint-Gothard par Laugier (Ann. du Mus., t. V. p. 17): Alumine, 55,50; Silice, 58,50; Chaux, 0,50; Oxyde de Fer, 2,75; Eau et perte, 2,75 : total, 100. La forme primitive de ce minéral est, d'après Haüy, un prisme oblique irrégulier dont la base repose sur une arête horizontale, et s'incline sur le pan adjacent de $106^{\circ} 55'$; l'angle de deux des pans est de $106^{\circ} 6'$. Les prismes des cristaux secondaires sont presque toujours octogones; souvent ils sont accolés deux à deux, et forment ainsi la variété à laquelle Haüy a donné le nom de Disthène double. Le plus ordinairement il se présente à l'état bacillaire, lamelliforme ou fibreux. Il offre quelquefois des teintes de jaunâtre, de verdâtre et de rougeâtre. Il est fasciolé, lorsqu'on voit sur sa surface une bande bleue entre deux bords blancs. Le Disthène appartient aux terrains d'ancienne formation; il entre comme principe accidentel, dans plusieurs roches primitives, telles que le Micaschiste, le Schiste talqueux, le Gneiss, le Leptynite, l'Éclogite, et plus rarement le Granite. Au Saint-Gothard, il a pour gangue un Schiste talqueux, qui renferme en même temps des Stauroïdes. Les principaux endroits où on le trouve sont le Zillertal, dans le Tyrol, d'où provient la variété en longues aiguilles blanchâtres, qui a porté le nom de Rhætzite; les environs de Philadelphie et la Norwège. — Le Disthène a été regardé anciennement comme un Schorl, puis comme une variété de Mica, à laquelle on a donné

le nom de Talc bleu. Il a été étudié avec soin, par Saussure qui, ayant remarqué la propriété qu'il a d'être réfractaire à un haut degré, employait un filet détaché d'un de ses cristaux pour servir de support aux fragments d'un minéral qu'il voulait essayer au chalumeau. Il le nommait Sappare, nom qu'Haüy a remplacé par celui de Disthène, qui fait allusion à la double vertu électrique que ce minéral est susceptible d'acquérir à l'aide du frottement.

DISTICHIE. *Distichia*. BOT. Ce genre de Mousses, de Bridel, a été fondu dans le genre *Neckera* de Hedwigh; il en forme l'une des principales divisions.

DISTICHIS. BOT. Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des îles Austr. d'Afrique, pl. 88) désigne sous ce nom une espèce qui rentre dans le genre *Malaxis* de Swartz. Cette plante, de la section des Epidendres et du genre *Stichorchis*, Du Pet.-Th., a des fleurs d'une couleur pourpre jaunâtre, disposées sur deux rangs, d'où le nom de *Distichis*, et s'épanouissant une à une par année. Elle croît aux îles Maurice et de Mascareigne où elle fleurit en mars.

DISTICHOCÈRE. *Distichocera*. INS. Coléoptères tétramères; famille des Longicornes. Ce genre paraît joindre celui des Cérambyx avec les Molorques, les Nécydales et les Rhagions; il a été institué par Macleay qui lui assigne pour caractères : antennes graduellement plus épaisses, de la longueur du corps, composées de douze articles : les deux premiers très-courts, les suivants fourchus au bout, c'est-à-dire, jetant chacun deux rameaux opposés, comprimés, arrondis au sommet, le gauche un peu plus long, le dernier simple et en masse; tête presque en cœur, velue, canaliculée, carénée de chaque côté, en avant des antennes; palpes filiformes; labre transversal, tétragonue; lèvres membraneuses, à deux lobes divergents; mandibules trigones, inermes, aiguës, recourbées à l'extrémité; mâchoires ouvertes à la base; menton transversal, trapézoïforme; corselet mutique latéralement, un peu dilaté sur les côtés, très-lisse; écusson triangulaire et petit; élytres s'amincissant vers l'extrémité, tronquées en haut; corps presque cunéiforme. La DISTICHOCÈRE A COU TACHETÉ, *Distichocera maculicollis*, Kirby, Linn., Trans. XII, pl. 25, fig. 10, est longue de huit lignes; elle a le dessous du corps garni de poils argentés et brillants; le dessus est noir et terne; les yeux bruns; les antennes noires; le corselet orné de quatre taches dorsales, disposées en carré; les élytres marquées chacune de trois lignes longitudinales, élevées, et de deux stries, une près de l'écusson et une autre plus grande vers le milieu de la suture; elles ont en outre des poils argentés; les cuisses sont brunes. De la Nouvelle-Hollande. La DISTICHOCÈRE FERRUGINEUSE, *Distichocera ferruginea*, est noire, avec une tache frontale brune; les côtés du corselet et les élytres sont couverts d'un duvet fauve.

DISTICHOPORE. *Distichopora*. POLYPT. Genre de Milépores, établi par Lamarck, et appartenant à la division des Polyptiers entièrement pierreux et foraminés. Caractères : Polyptier pierreux, solide, rameux, un peu comprimé; cellules poriformes, inégales, disposées sur deux lignes latérales, opposées entre elles, longitudinales et en forme de suture; verrucosités stelliformes,

ramassées par place à la surface des rameaux. Ce Polypier ne diffère des Millépores que par la situation des pores qui offrent un caractère tellement particulier, que Lamarck a cru devoir en faire un genre à part, quoiqu'on ne connaisse qu'une seule espèce de ce Zoophyte aussi élégant que singulier. Il ressemble à un Millépore par la forme; et si les pores n'existaient point, on le prendrait pour une des mille variétés du *Millepora Millipora*. L'irrégularité de ces pores sont des lacunes sériales, comme l'on en observe quelquefois dans d'autres Polypiers. Ces lacunes sont bordées souvent d'une ligne de trous irréguliers, de la même nature que les lacunes, mais trois ou quatre fois plus petits et communiquant souvent entre elles, de manière à en paraître un prolongement. La lame pierreuse qui sépare les lacunes, n'offre aucun des caractères des parois des cellules; elle varie beaucoup, tant dans son épaisseur que dans ses directions; toute la surface du Polypier est couverte de pores invisibles à l'œil nu, épars, à ouverture très-petite, souvent même oblitérée. Ce genre, tel que Lamarck l'a établi, n'est encore composé que d'une seule espèce, le *Distichopore violet*, très-bien figuré par Solander dans Ellis, tab. 26, fig. 3, 4, et décrit p. 140, sous le nom de *Millepora violacea*; il est originaire des Indes, et n'est pas rare sur les côtes de l'île de Timor.

DISTIGMATIE. *Distigmatia*. **NOT.** Deuxième ordre établi par le professeur Richard, dans la famille des Synanthérées. Il comprend tous les genres qui sont munis de deux stigmates distincts ou d'un stigmate à deux branches très-profondes.

DISTINCT. *Distinctus*. **NOT.** Un organe est *Distinct* quand il n'a aucune connexion ou adhérence avec les organes voisins, semblables à lui ou de nature différente; ainsi, les étamines sont *Distinctes*, quand elles ne sont réunies entre elles par aucune de leurs parties; les anthères sont également *Distinctes* quand elles n'ont entre elles aucune adhérence.

DISTIQUE. C'est-à-dire rangé en deux séries opposées.

DISTOME. *Distoma*. **INTEST.** Genre de l'ordre des Parenchymateux de Cuvier, proposé pour la première fois par Retzius, adopté par Cuvier, Rudolphi, etc. Goëze l'avait nommé *Planaria*. Gmelin, Bosc, Lamarck, etc., lui ont conservé le nom de *Fasciola* que Linné lui avait donné. La forme cylindrique de plusieurs Distomes nous a fait préférer la dénomination proposée par Retzius. Les caractères de ces animaux sont : corps mou, aplati ou presque cylindrique; pores stigmatiques : l'un antérieur et l'autre ventral. Le genre *Distome*, très-nombreux en espèces, puisqu'on en connaît déjà près de deux cents et qu'il en reste beaucoup à découvrir, est néanmoins très-naturel, et les coupes dont il pourrait être susceptible, ne sont basées que sur des caractères trop peu essentiels pour servir à établir d'autres genres. La position des pores ou suçoirs des Distomes les fait aisément distinguer des autres Trématodes. Leurs caractères spécifiques sont en général assez tranchés pour que l'étude des espèces soit moins difficile que ne sembleraient le faire croire leur très-grand nombre et leur grande affinité générique. Les Distomes sont de petits animaux (le plus grand atteint à peine un pouce de

long) d'une consistance molle, d'une forme plus ou moins allongée, aplatie ou presque cylindrique, de couleurs variées; susceptibles de s'étendre et de se raccourcir, soit en totalité, soit partiellement, à peu près comme les Sangsues. Leur organisation est assez simple : c'est un corps parenchymateux, d'une consistance médiocre, contractile dans tous ses points, sans fibres musculaires apparentes, sans cavité viscérale, parcouru dans tous ses points par des vaisseaux ovifères et séminifères; recouvert d'une peau fine, intimement unie au tissu parenchymateux; présentant à l'extérieur deux ouvertures principales, appelées pores, dont un, placé à l'extrémité antérieure, sert d'orifice aux vaisseaux nourriciers, et l'autre, placé à la face inférieure, semblable à une ventouse, sert à l'animal à se fixer à la surface des organes dans lesquels il habite; de plus une sorte de mamelon nommé cirre, rétractile, d'une forme variable, presque toujours placé au-devant du pore ventral, paraît être un des principaux organes de la génération. On donne le nom de col à la portion de l'animal placée entre les deux pores, quelles que soient sa forme et sa longueur; le reste prend le nom de corps. Dans quelques espèces la partie du col qui supporte le pore antérieur est distinguée par une rainure ou toute autre marque; on lui donne alors le nom de tête, et, dans ce cas, elle est toujours garnie d'une couronne d'aiguillons. L'extrémité postérieure du corps étant quelquefois plus rétrécie que celui-ci, prend le nom de queue. La surface de quelques Distomes est couverte partiellement ou en totalité de trois petits aiguillons dont la pointe se dirige en arrière; d'autres sont marqués de stries circulaires. Le pore antérieur est quelquefois tout à fait terminal; souvent il est plus ou moins rapproché de la surface inférieure; on dit alors qu'il est infère. Il est formé par une sorte d'entonnoir musculéux, dont la petite extrémité s'abouche avec l'origine des vaisseaux nourriciers; l'extrémité la plus large, à ouverture tantôt circulaire, tantôt triangulaire, fait en dehors une saillie plus ou moins considérable.

Dans la plupart des espèces de Distomes, les vaisseaux nourriciers, remplis de liquides transparents, sont peu ou point visibles; mais dans celles qui se nourrissent de sucs colorés, et notamment le *Distome hépatique*, on les observe assez souvent, et on peut assez bien en suivre la distribution. Il est néanmoins bien plus avantageux de les injecter avec des liquides fortement colorés; plusieurs grandes espèces pourraient être soumises à cette préparation. Le vaisseau nourricier, né du pore antérieur, se divise bientôt en deux branches qui circonscrivent le réceptacle du cirre et la portion des ovaires placée derrière le pore ventral. Ces deux branches se rapprochent l'une de l'autre, communiquent entre elles au moyen d'un rameau transversal, puis continuent de marcher voisines l'une de l'autre et à peu près parallèlement jusqu'à l'extrémité postérieure; depuis son origine jusqu'à sa terminaison, chaque branche donne en dehors un grand nombre de rameaux qui se divisent plusieurs fois et se terminent très-près des bords de l'animal. Il est nécessaire de faire observer que ces vaisseaux sont placés à égale distance des surfaces inférieure et supérieure, et que les dernières divi-

sions ont un calibre presque égal à celui des premières. L'ensemble de tout cet appareil pourrait être appelé avec plus de justesse intestin rameau ou ramifié. Quoi qu'il en soit, il naît, tant des branches que des subdivisions, une infinité de ramuscules très-fins, qui viennent se rendre presque tous à la surface supérieure où ils s'anastomosent de mille façons, et forment un réseau à mailles très-serrées. Ces petits rameaux se réunissent à la manière des veines, et forment plusieurs branches dirigées transversalement et s'ouvrant dans un vaisseau longitudinal, situé sur la ligne médiane. Celui-ci, plus grand que les autres, prend naissance au niveau du pore ventral; il rampe sous la peau, et chemine, en augmentant de volume, jusqu'à l'extrémité postérieure du corps, où il se termine par un orifice béant, qui laisse passer l'injection lorsqu'on continue de la pousser.

La surface inférieure ne présente que quelques petits vaisseaux épars, qui semblent se perdre dans les ovaires. Deux plus considérables que les autres et placés sur les côtés du pore ventral paraissent se distribuer aux parties environnantes.

Lorsqu'on observe une certaine quantité de Distomes hépatiques, on en voit quelques-uns dont les vaisseaux nourriciers, tout à fait vides, ne sont nullement perceptibles, et d'autres dont les vaisseaux remplis par la bile (nourriture de cette espèce) le sont de la manière la plus évidente, à l'exception toutefois des rameaux formant un réseau sous la peau, qui sont très-rarement apparents et qui ne deviennent visibles que par l'injection artificielle. Dans ce cas ces animaux rejettent par leur pore antérieure la matière bilieuse renfermée dans leurs vaisseaux, et ceux-ci cessent peu à peu d'être apparents à mesure que la matière nourricière est rejetée au dehors.

Maintenant, si l'on se rappelle la distribution anatomique établie plus haut, la digestion et la nutrition des Distomes s'expliquent facilement. Les sucs animaux au milieu desquels ils sont plongés, absorbés par le pore antérieur, sont portés dans les vaisseaux dont le calibre est à peu près égal dans toutes leurs divisions; que ces sucs y éprouvent une élaboration ou non, leurs parties les plus ténues sont absorbées par les vaisseaux secondaires qui naissent de tous les points des premiers, et le résidu qui n'a pu être absorbé, est ensuite rejeté au dehors en parcourant à rebours les voies par lesquelles il était entré. Les sucs absorbés par les vaisseaux secondaires parcourent leurs nombreuses ramifications, et fournissent dans ce trajet des molécules aux différents organes du Distome. Ce qui n'a pu être assimilé parvient bientôt aux branches réunies à la manière des veines ou des vaisseaux excréteurs, et sort enfin par l'ouverture béante du vaisseau longitudinal. Le pore ventral a une organisation qui ressemble à celle du pore antérieur, mais son fond n'est point percé, au moins on ne peut y faire passer aucune injection. Sa grandeur et sa forme varient suivant les espèces. Presque toujours son ouverture est circulaire, quelquefois elle est triangulaire ou ovale; dans un petit nombre d'espèces le pore est supporté par un pédicule, et sert à l'animal à se fixer en faisant le vide à la manière des ventouses de Sèches; quelques espèces de Distomes

adhèrent avec une telle force qu'on arracherait plutôt le pore lui-même ou le corps sur lequel il est fixé, que de leur faire lâcher prise. — L'appareil génital est très-considérable; chaque Distome est pourvu des deux sexes. Les ovaires varient de forme et de position suivant les diverses espèces; néanmoins dans toutes celles que l'on a étudiées avec quelque soin, on a toujours pu observer des œufs à peine ébauchés, et d'autres tout à fait développés; les premiers sont presque toujours blancs, et les autres diversement colorés. Dans le Distome hépatique, on voit de chaque côté, depuis le col jusqu'à la queue et dans une largeur d'une à deux lignes, un nombre prodigieux de petits grains blancs, réunis par grappes allongées transversalement, et placées les unes au-dessus des autres; quelquefois toutes les grappes sont mêlées et confondues ensemble; un vaisseau blanc qui paraît communiquer avec tous ces petits grains par des ramifications vasculaires, mais peu distinctes, règne de chaque côté le long de l'extrémité interne des petites grappes; vers le tiers antérieur de l'animal ces deux vaisseaux envoient chacun une branche transversalement et en dedans; elles s'anastomosent entre elles, et du point de leur réunion naît un vaisseau d'un calibre plus considérable; déjà celui-ci renferme des œufs bien formés, mais ils sont encore blancs. Il forme plusieurs replis en se dirigeant vers le pore ventral; il augmente encore de volume; les œufs qu'il renferme dans le point prennent une teinte jaune-rougeâtre; bientôt il forme derrière le pore ventral et le cirre, plusieurs circonvolutions très-difficiles à développer; elles sont également remplies d'œufs colorés.

L'organe mâle est moins connu; Rudolphi n'en parle que d'une manière très-superficielle. On a vu que les ovaires aboutissent au cirre ou à ce mamelon allongé, placé presque toujours au-dessus du pore ventral; par sa base il communique avec une vésicule assez considérable placée derrière lui et le pore ventral. Cette vésicule est remplie d'une matière blanche demi-fluide qui probablement est de la matière spermatique destinée à féconder les œufs. Le cirre est susceptible de se rétracter complètement, de manière à ne laisser voir qu'une petite ouverture dans le lieu qu'il occupait. Rudolphi pense qu'il se rétracte dans la vésicule qu'il nomme réceptacle du cirre. Goëze ayant observé deux Distomes hépatiques accolés de manière que le cirre de l'un était introduit dans le pore ventral de l'autre, et réciproquement, avait cru que les Distomes étaient androgynes, et qu'ils avaient besoin d'un accouplement réciproque pour se reproduire. La plupart des helminthologistes ont adopté l'opinion de Goëze. Cependant il est beaucoup plus probable que les Distomes sont seulement hermaphrodites. La disposition anatomique du cirre et le défaut de communication du pore ventral avec les ovaires rendent cette opinion moins hypothétique que l'autre. L'observation de Goëze peut s'expliquer très-naturellement d'une autre manière. On sait que les Distomes s'accolent par leur pore ventral à tous les corps qui se trouvent à leur portée, il est bien possible que deux Distomes se soient accolés ainsi l'un à l'autre, sans que pour cela ils fussent véritablement accouplés.

On ne sait rien de positif sur l'accroissement des Distomes ; on le croit assez rapide. Le plus grand nombre des Distomes habite l'intérieur des voies digestives, mais il s'en trouve aussi dans les voies aériennes, les cavités thorachiques, abdominales, dans l'intérieur du foie, de la vessie, des kystes accidentels, et même sous la conjonctive.

Rudolphi a groupé ainsi qu'il suit les nombreuses espèces qui composent ce genre : 1^o espèces incrinées ; 2^o espèces armées ; 5^o espèces douteuses. Le premier groupe est partagé en deux divisions : 1^{re} Distomes à corps aplati ; 2^e Distomes à corps cylindroïde. Chacune de ces deux divisions est subdivisée de cette manière : α espèces dont le pore ventral est le plus grand ; β espèces dont le pore antérieur est le plus grand ; γ espèces dont les pores sont égaux. Ces divisions, surtout les tertiaires, ne sont pas toujours bien marquées, mais on doit se rappeler que ce sont des coupes tout à fait artificielles, faites pour rendre moins embarrassante l'étude pratique de ces singuliers animaux.

Parmi les cent soixante-douze espèces de Distomes mentionnées dans l'ouvrage de Rudolphi, et dont trente-six sont douteuses, on remarque parmi les mieux constatées : le *DISTOME HÉPATIQUE*, Encycl. méthod., pl. 79, fig. 1-11, qui se trouve dans l'Homme et dans plusieurs Mammifères ; si connu sous le nom de Douve. — Le *DISTOME À PORES GLOBULEUX*, Encycl. méth., pl. 79, f. 19. Il vit dans le tube intestinal de plusieurs Poissons. — Le *DISTOME SIMPLE*, Encycl. méth., pl. 79, f. 15. Habite les intestins de l'Églefin. — Le *DISTOME DIVERGENT*, Encycl. méth., pl. 79, f. 16-18. Habite les intestins de plusieurs Poissons. — Le *DISTOME ATLÉ*, commun dans les intestins du Loup et du Renard. — Le *DISTOME LIME*, Encycl. méth., pl. 80, f. 9-11. Habite les intestins de plusieurs espèces de Chauves-Souris. — Le *DISTOME RUDE*, Encycl. méth., pl. 70, f. 28-52. Se trouve dans l'estomac de la petite Morue fraîche.

A ces espèces qui sont figurées dans l'Encyclopédie, Deslongchamps, auteur du présent article, a ajouté deux espèces nouvelles : le *Distoma Pristis*, à col très-aplati, armé sur les côtés d'un rang d'aiguillons dont la pointe est dirigée en arrière ; il se trouve dans les intestins du Marsouin ; et le *Distoma clathratum*, à ovaires remplis d'œufs noirs, disposés en lignes qui forment en se croissant une sorte de réseau. Il a été observé dans la vésicule du fiel du Martinet noir.

DISTOME. Distoma. POLYP. Genre fondé par Gærtner dans ses Lettres à Pallas (*Spicil. Zool. fasc. x*, p. 40) aux dépens du grand genre Alcyon de Linné, et comprenant plus spécialement les Alcyons ascidioides qui se présentent sous forme de croûte tapissant divers corps sous-marins. Lamarck (*Hist. des Anim. sans vert. T. III*, p. 100) adopte ce genre et lui assigne pour caractères : animaux biforés, séparés, vivant dans une masse subcoriace, étendue en croûte et chargée de verrues éparées ; deux oscules sur chaque verrue, bordés de six dents. Personne avant Savigny ne connaissait d'une manière exacte l'organisation de ces animaux. Ce savant observateur adopte ou plutôt crée un genre *Distoma* qui répond à celui de Gærtner, mais dont les caractères, fondés sur une étude attentive, ont toute la

précision désirable. Ces caractères sont : corps commun, sessile, demi-cartilagineux, polymorphe, composé de plusieurs systèmes généralement circulaires ; animaux disposés sur un ou sur deux rangs, à distances inégales de leur centre commun ; orifice branchial s'ouvrant en six rayons réguliers et égaux ; l'anal de même ; thorax petit, cylindrique ; mailles du tissu respiratoire pourvues de papilles ? abdomen inférieur, longuement pédiculé, plus grand que le thorax ; foie nul ; ovaire unique, sessile, latéral, occupant tout un côté de l'abdomen. Savigny (*Mém. sur les Anim. sans vert.*, 2^e partie, 1^{er} fasc., 5^e Mém., p. 176) range les Distomes parmi les Ascidies et dans la famille des Téthyes. Ce genre, étudié dans une des espèces qui le composent, *Distoma rubrum*, présente plusieurs particularités dignes de remarque ; il diffère beaucoup d'un genre voisin, les Diazones, pour l'aspect général, quoique la conformation, la disposition même de ses petits animaux semblent l'en rapprocher infiniment. Les Distomes, dit Savigny, offrent des masses demi-cartilagineuses, irrégulières, aplaties, d'un rouge vineux, garnies sur les deux faces de cellules un peu proéminentes, que les animaux qu'elles contiennent colorent en jaune. Ces cellules se présentent à l'extérieur sous la forme de mamelons ovales, pourvus à chaque bout d'un oscule pourpré, fendu en six rayons. Elles sont tantôt très-pressées, tantôt moins ; et l'on voit alors qu'elles se disposent par groupes circulaires, plus ou moins complets, mais dont la circonférence est toujours occupée par le gros bout et le grand oscule de chaque mamelon. — Les animaux sont grêles, composés d'un petit thorax auquel un abdomen, un peu plus grand et en masse, tient par un long pédicule qui se recourbe communément en arrière ; le thorax est cylindrique, oblique à sa base, surmonté d'un cou pyramidal, dont l'ouverture est ronde et découpée en six tentacules courts et obtus ; la tunique a, de chaque côté, quelques nervures musculaires, longitudinales, fines et régulièrement espacées. Les vaisseaux du dos sont très-ondulés, et le tubercule postérieur paraît plus gros que l'antérieur. La mollesse et les sinuosités des parois de la cavité branchiale n'en laissent pas distinguer le tissu. C'est de sa base antérieure que descend l'œsophage ; il est fort mince, et parvient à un estomac charnu, simplement ovoïde. Au-dessous du pylore, l'intestin, d'abord un peu renflé, se dirige bientôt en arrière, en formant une autre poche oblongue, qui occupe le fond de l'abdomen ; il se relève ensuite, monte sur le côté droit de l'estomac, suit le pédicule ou l'œsophage, et va s'ouvrir un peu plus haut, sous un tube cylindrique, dont l'ouverture et les tentacules imitent parfaitement ceux de l'orifice thoracique. L'ovaire est latéral comme dans le genre Diazone, mais il est placé à droite, et au lieu d'être compris dans l'anse intestinale, il la recouvre entièrement. Les œufs sont grands, au nombre de quinze à vingt, et disposés par lignes régulières. On en voit souvent de plus gros que les autres, qui sont déjà engagés dans la base de l'oviductus. Celui-ci monte avec le rectum, et le dépasse ; son bout supérieur est presque toujours occupé par un de ces gros germes, qui fait saillie sur le devant du thorax au-dessus de l'anus. Savigny mentionne les

deux espèces suivantes : *DISTOME ROUGE*, *Distoma rubrum*, Sav., *loc. cit.*, pl. 3, fig. 1, et pl. 15; *Acyonium rubrum*, *pulposum*, *conicum plerumque*, Planc., *Conch.*, *Min. Nat.*, éd. 2, p. 115, cap. 28, t. 10, fig. B, d. Cette espèce peut être considérée comme le type du genre; elle est décrite par Savigny de la manière suivante : corps élevé en masse comprimée, d'un rouge violet, à sommités particulières, peu proéminentes, ovales, jaunâtres, éparses sur les deux faces, et groupées au nombre de trois à douze pour chaque système; orifices un peu écartés, tous deux à rayons obtus, teints de pourpre. La grandeur totale est de quatre à cinq pouces; l'épaisseur d'un demi-pouce, et la grandeur individuelle de deux lignes. Cette espèce habite les mers d'Europe. Son enveloppe très-colorée est parcourue par des vaisseaux peu apparents; sa tunique, d'un jaune vif ainsi que tous les viscères, est prolongée au-dessous de l'abdomen en un appendice tubuleux et recourbé. On n'a pu apercevoir de filets tentaculaires. L'estomac est comme tronqué aux deux bouts, lisse et sans feuillet visibles à l'intérieur; l'intestin est peu glanduleux; l'ovaire se trouve situé à droite, et vraisemblablement du côté opposé à celui du cœur; les œufs, au nombre de vingt, trente, et même cinquante, sont orbiculaires, à bords transparents.

Le *DISTOME VARIOLÉ*, *Distoma variolosum*, Sav.; *Distomus variolosus*, *papillis sparsis, oculis sudentatis*, Gærtner; *Acyonium ascidioides*, Pallas; *loc. cit. fasc. 10*, pag. 40, t. 4, f. a, A; *Acyonium distomum* de Bruguère, *Encycl. méthod.*; il habite les côtes de l'Angleterre. Gærtner dit qu'il est commun; mais qu'il ne l'a jamais trouvé que sur le *Fucus palmatus* dont il enveloppe les tiges en entier.

DISTOMÉE. *Distomæa*. BOT. Dans sa Flore des environs de Fribourg, le docteur Spenner forme, sous le nom de *Distomæa*, un genre nouveau dans la famille des Orchidées, pour les *Ophris nidus-avis*, *ovata* et *cordata*, que précédemment Richard, d'accord avec la grande majorité des botanistes, avait réunis aux *NEOTIES*. V. ce mot.

DISTRACTILE. *Distractilis*. BOT. Épithète donnée au connectif, quand il tient les loges de l'anthère sensiblement écartées, comme dans quelques Labiées, les Sauges, par exemple.

DISTREPTE. *Distreptus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie séparée, L., établi par Cassini. Caractères : involucre cylindrique, formé de huit écailles lancéolées, acuminées, appliquées, inégales et disposées sur quatre rangs; calathide sans rayons, composée de quatre fleurs hermaphrodites, dont les corolles ont une forme particulière, que l'auteur nomme *palmée*; réceptacle très-petit, nu et convexe; akènes allongés, comprimés, cannelés, hispides et glanduleux; aigrette plus courte que la corolle, composée de six petites écailles filiformes, cornées et disposées sur un seul rang : les deux latérales plus longues, plus épaisses, élargies et triquetres dans leur partie inférieure; les deux antérieures dont la partie inférieure est aussi élargie, mais laminée, paléiforme; les deux postérieures demi-avortées ou plus souvent complètement avortées. Les calathides sont réunies en capitules disposés en épis, et

chacun de ceux-ci est sessile dans l'aisselle d'une grande bractée squammiforme. Ce genre, de l'aveu même de son auteur, pourrait n'être considéré que comme un sous-genre de l'*Elephanthopus* de Linné; néanmoins, la singulière structure de son aigrette minutieusement décrite par Cassini, lui a paru une considération assez importante pour le distinguer. D'un autre côté, Kunth (*Synopsis Plant. orb. novi*, 2, p. 366) ne fait aucune difficulté de les réunir. Quoi qu'il en soit, H. Cassini indique, comme type du genre, l'*Elephanthopus spicatus*, Gærtner, et Lamk., plante des Antilles à laquelle il associe les *Elephanthopus nudiflorus* et *angustifolius*, L.

DISTRIGE. *Distrigus*. INS. Coléoptères pentamères. Ce genre a été institué par Dejean dans la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, pour trois espèces nouvelles apportées de l'Inde. Caractères : dernier article des palpes allongé, presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; lèvres supérieure plane, en carré moins long que large; mandibules peu avancées, légèrement arquées et assez aiguës; menton faiblement échancré; antennes filiformes; tête presque triangulaire, un peu rétrécie postérieurement; yeux arrondis et sail-lants; corselet presque carré, un peu convexe, arrondi sur les côtés, et presque coupé carrément en arrière, avec une strie longitudinale, profondément marquée, de chaque côté; élytres en ovale allongé, et assez convexes; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, plus longs que larges et légèrement triangulaires ou cordiformes. Le *DISTRIGE IMPRESSICOLLE*, *Distrigus impressicollis*, Dej., peut être considéré comme le type du genre; il a quatre ou cinq lignes de longueur; il est noir; son corselet est presque carré; ses élytres sont brillantes, oblongues-ovales, profondément striées, avec des points dans les stries et un point plus gros et plus profond sur chacune.

DISTYLE. *Distylus*. BOT. Se dit d'une fleur ou d'un ovaire muni de deux styles.

DISTYLIDE. *Distylis*. BOT. Genre de la famille des Goodenoviées, de la Pentandrie Monogynie, Lin., établi par Gaudichaud; pour une plante de la Nouvelle-Hollande que l'on avait considérée d'abord comme devant faire partie du genre *Goodenia*. Caractères : calice uni à l'ovaire, persistant, avec son limbe libre, divisé en cinq segments; corolle décidue; son tube est divisé postérieurement; et son limbe, étalé, subbilabié, se partage en cinq segments plus minces vers le bord; cinq étamines distinctes; style bipartite; stigmatte ceint d'une membrane ciliée, cupuliforme; capsule couronnée par le calice persistant, et semi-biloculaire; cloison courte, parallèle aux valves; semences imbriquées, comprimées, orbiculées, enveloppées d'une membrane. La seule espèce connue jusqu'ici est la *DISTYLIDE DE BERARD*, *Distylis Berardiana*, Gaud., Bot. de l'Uranie, pl. 80. C'est une plante annuelle, pourvue de plusieurs tiges simples, garnies de feuilles alternes, dentées; les fleurs sont axillaires, solitaires, longuement pédonculées, disposées en grappe, et jaunes.

DISYNTHE. *Disynanthus*. BOT. Ce genre, établi par Rafinesque, dans la famille des Synanthérées, a été considéré comme identique du genre *Antennaria* de

Gærtner et apprécié de même. Voyez ANTENNAIRE.

DITA. BOT. Grand arbre des Philippines, mentionné par Camelli; ses feuilles, longues de dix pouces, sont quaternées ou verticillées à chaque nœud. Il rend un suc laiteux, dont les qualités vénéneuses sont fort actives.

DITASSE. *Ditassa*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, Pentandrie Digynie, fondé par Brown. Caractères : corolle presque rotacée; couronne staminale intérieure, pentaphylle, plus courte que l'extérieure et opposée aux anthères; masses polliniques ventruës, fixées près du sommet et pendantes; stigmate ayant une petite tête obtuse. L'unique espèce de ce genre, à laquelle Schultes a donné le nom de *Ditassa Banksii*, est une plante suffrutescente, volubile et glabre, à feuilles planes et à fleurs disposées en ombellule naissant entre les pétioles. Elle a été recueillie par Banks dans le Brésil, près de Rio-Janeiro.

DITAXIDE. *Ditaxis*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, qui présente pour caractères : des fleurs monoïques; un calice à cinq divisions profondes, avec lesquelles alternent cinq pétales; dans les mâles, dix étamines dont les filets sont inférieurement soudés en une courte colonne soutenant un rudiment de pistil, et supérieurement libres, verticillés sur deux rangs et chargés d'anthères tournées vers l'intérieur; dans les fleurs femelles, cinq petites glandes opposées aux divisions du calice; un style d'abord simple, puis divisé en trois parties qui se subdivisent elles-mêmes en deux, terminées chacune par un stigmate légèrement dilaté, aplati et crénelé sur son contour; un ovaire velu, à trois loges, contenant un seul ovule; une capsule environnée à sa base par le calice persistant, à trois coques globuleuses, qui s'ouvrent en deux valves et renferment chacune une graine lisse. La tige ligneuse est recouverte d'une écorce cendrée. Les feuilles alternes, solitaires ou fasciculées, surtout dans les jeunes rameaux; entières ou légèrement dentées, sont, ainsi que les fleurs, pénétrées d'une matière colorante, d'un rouge violacé. Les pédoncules axillaires portent un petit nombre de fleurs, savoir : à leur sommet une femelle, unique, plus grande, au-dessous deux mâles ou rarement davantage, qui tombent de bonne heure, mais sont accompagnées de bractées persistantes. Les espèces connues de ce genre appartiennent aux régions équatoriales de l'Amérique.

DITIOLA. BOT. Fries a établi ce genre pour quelques Champignons rapportés, tantôt aux Pezizes ou aux Helvelles, tantôt aux Tremelles, aux Leotia ou aux Heliatium. C'est du premier de ces genres qu'il se rapproche le plus, et surtout du genre *Bulgaria* de Fries, dont il a la consistance gélatineuse. Ses caractères essentiels sont de présenter un corps charnu, semblable à une Pezize cupuliforme, mais qui est enveloppée d'un tégument membraneux, floconneux et très-fugace; du reste la structure de la membrane fructifère, qui couvre la face supérieure de la cupule, est absolument la même que dans les vraies Pezizes; les espèces sont peu nombreuses : elles croissent par groupes sur les bois morts pendant l'hiver; elles font beaucoup de tort aux bois coupés, en introduisant entre leurs fibres des filaments

radicaux, très-fins, qui finissent par les séparer par morceaux. Le type de ce genre, *Ditiola radicata*, de Fries, a d'abord été décrit comme une Pezize ou une Tuberculaire par les auteurs anciens. Schweinitz en a fait son *Helatium radicum*; elle a été figurée dans la *Flora Danica*, sous le nom de *Leotia tuberculata*; enfin elle est décrite par Persoon, dans son *Mycologia Europæa*, sous le nom de *Peziza Turbo*; les trois autres espèces de ce genre ne sont connues que plus nouvellement.

DITIQUÉ. INS. V. DYTIQUE.

DITMARIA. BOT. Sprengel a donné ce nom au genre *Debræa* de Roemer et Schultes, qui lui-même n'est qu'un double emploi de l'*Erisma* de Rudge. V. ERISME.

DITOMA. INS. Latreille (Considér. génér.) a substitué cette dénomination à celle de Bitome, que Herbst avait donnée à un insecte Coléoptère de la section des Tétramères. V. BITOME.

DITOME. *Ditomis*. INS. Coléoptères pentamères; famille des Carnassiers, genre de la tribu des Carabiques, institué par Bonelli et adopté par Dejean, avec les caractères suivants : menton articulé, concave et trilobé; lèvres supérieure légèrement échancrée; palpes labiales peu allongées, avec le dernier article presque cylindrique; antennes filiformes, à articles allongés et presque cylindriques; corselet cordiforme ou en croissant; jambes antérieures non palmées. Ce genre a été établi par Bonelli sur le *Scaurus sulcatus* et quelques espèces du genre *Carabus* de Fabricius, que Rossi et Olivier avaient placées parmi les Scarites. Les Ditomes sont des insectes de moyenne grandeur, qui paraissent habiter les parties méridionales de l'Europe, le nord de l'Afrique et les contrées occidentales de l'Asie. On les trouve sous les pierres, rarement sur les végétaux et toujours fuyant la vive lumière. On distingue parmi les quinze ou vingt espèces qui constituent ce genre le DITOME CALYDONNIEN, *Carabus calydonius*, Fab.; *Scarites calydonius*, Rossi; il est d'un noir de poix et très-ponctué en dessus; son corselet est un peu cordé, les élytres striées, avec des rangées de points entre les stries; les antennes et les pieds sont d'un roux brunâtre. La tête du mâle offre une corne avancée, échancrée; celle de la femelle une simple corne aiguë, très-petite.

DITOUQUE. *Ditoca*. BOT. Gærtner (*de Fruct.*, 2, p. 196) appela ainsi, d'après Banks, le genre auquel Forster et Linné avaient déjà donné le nom de *Mniarum*. Ce changement n'a pas été admis, quelque grande que fût l'autorité de Gærtner, et son *Ditoca muscosa* n'est citée que comme synonyme du *Mniarum biflorum*, Forst. V. MNIARE.

DITOXIE. *Ditoxia*. BOT. Les *Celsia Cretica*, L., et *betonicifolia*, Desf., ont été réunis sous ce nom générique par Raffinesque (*Journ. Botan.*, 4, p. 270) qui les caractérise par un calice à cinq divisions inégales, dentées en scie; quatre étamines, les deux supérieures plus courtes, et une capsule à double cloison.

DITRACHYCÈRE. *Ditrachyceros*. INTEST. Genre de l'ordre des Parenchymateux de Cuvier, établi par Sultzer, adopté par Bosc, Laennec et Lamarck; nommé *Dicercas* par Rudolphi, et placé parmi les Cysticerques par

Zéder. Il offre pour caractères : corps ovale, enveloppé dans une tunique lâche, à tête surmontée de deux prolongements en forme de cornes, recouverte de filaments. L'animal sur lequel ce genre a été établi, est encore un objet de discussion parmi les naturalistes. La description et les figures qu'en a données Sultzter ont paru suffisantes à quelques-uns d'entre eux qui n'ont point hésité à l'adopter et à le faire entrer dans la série des êtres naturels connus ; d'autres, plus difficiles, considérant, 1^o sa très-grande rareté (il n'avait été vu qu'une seule fois) ; 2^o que l'auteur n'avait point fait sa description sur l'animal à l'état frais, mais conservé dans l'esprit de vin ; 3^o que son organisation différait beaucoup de celle de tous les Entozoaires connus ; 4^o enfin que la description laissait plusieurs choses à désirer : ces auteurs, disons-nous, ont regardé l'existence du Ditrachycère comme douteuse, et ont pensé qu'avant de l'admettre ou de le rejeter entièrement, de nouveaux faits devaient éclairer son histoire. Tel est en particulier le sentiment de Rudolphi et Bremser, dont l'autorité est d'un si grand poids. L'observation de Sultzter était encore la seule connue, lorsque le hasard a offert de nouveau le Ditrachycère à Le Sauvage, professeur à l'École de Médecine à Caen. Il y a quelques années, une malade confiée à ses soins rendit par les selles une très-grande quantité de ces animaux. La garde, maladroite, les jeta tous, excepté quatre que l'on conserva dans un peu d'eau, pour les faire voir à Le Sauvage qui reconnut bientôt le Ditrachycère de Sultzter. Les Vers furent envoyés à la Société de la Faculté de Médecine de Paris, qui en a fait mention dans le Bulletin de ses séances, t. VI, p. 115. L'observation de Le Sauvage ajoute peu de chose à ce que l'on savait sur le Ditrachycère, mais c'est un fait de plus, et s'il n'éclaire pas l'organisation de cet animal regardé comme douteux, il constate d'une manière positive son existence, et prouve que Sultzter ne s'était point mépris. L'observation de Le Sauvage détruit la supposition de Rudolphi ; il pensait qu'on avait pu prendre pour un animal particulier les ovaires d'un *Tœnia folium*, détachés des articulations du Ver, et rendus par les selles. Le genre Ditrachycère n'est encore composé que d'une seule espèce que Sultzter a très-bien figurée et décrite, sous le nom de Ditrachycère rude, dans sa Dissertation sur un Ver intestinal nouvellement découvert, etc. Strasbourg, 1801.

DITRICH. *Ditrichum*. BOR. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini qui l'a ainsi caractérisé : involucre cylindracé, composé de folioles peu nombreuses, disposées sur deux rangs : les extérieures très-courtes, inégales et étalées, les intérieures très-longues, inégales, appliquées, foliacées à leur sommet et acuminées ; calathide sans rayons, composée de plusieurs fleurs régulières et hermaphrodites ; réceptacle plan, garni de paillettes terminées par un appendice subulé et membraneux ; akènes comprimés, surmontés d'une aigrette formée de deux petites écailles opposées : l'une antérieure et l'autre postérieure, filiformes et munies de barbes presque imperceptibles. L'auteur de ce genre le place entre le *Spiranthes* et le *Verbesina*, dans la section des Hélianthées-Prototypes. Quoique très-voisin du *Salmea* de De

Candolle et du *Petrobium* de Brown, il diffère assez du premier par son réceptacle plan, et du second par ses calathides hermaphrodites, pour qu'on admette leur distinction.

DITRICHIE. *Ditrichia*. BOR. V. ΔΙΤΡΙΧΙΟΝ.

DITRIDACTYLES. OIS. Qualification d'une tribu dans la méthode de Vieillot ; cette tribu renferme les Oiseaux pourvus de deux ou trois doigts devant et qui en sont dépourvus en arrière.

DITYLE. *Ditylus*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, établi par Fischer (Mém. des Natur. de Moscou, T. V, pag. 469, tab. 15, a). Caractères : antennes filiformes avec les deux premiers articles obconiques, les suivants cylindriques, le dernier filiforme et deux fois plus long que le pénultième ; labre presque carré, subconique antérieurement, nu et incliné ; palpes inégales : les antérieures deux fois plus longues que les postérieures, obconiques et obliquement tronquées ; mandibules triangulaires, pointues, extérieurement sillonnées ; mâchoires subuliformes ; lèvres inférieure et menton formant une bosse. Ce genre offre pour caractère principal d'avoir deux bosses sur les deux côtés du corselet, et c'est de cette particularité qu'est tiré son nom. Fischer a présenté de nouveau les caractères des Dityles et en a donné de très-bonnes figures dans son Entomographie de la Russie. Ce genre comprend les OEdémères de Latreille, à élytres parallèles. Fischer en décrit deux espèces : *DITYLE HÉLIOPOÏDE*, *Ditylus heliopoïides*, Fischer (Coléopt. T. V, fig. 1, a, b, et frontispice de l'ouvrage), qui est presque de la grandeur de l'*Upris Ceramboïdes* de Fabricius, mais dont toutes les parties sont plus délicates. Il a été trouvé sur des fleurs, mais rarement, auprès de Barnaoul en Sibérie. Le **DITYLE ROUGE**, *Ditylus rufus*, Fisch. (Coléopt., tab. 5, fig. 2, a, b). On pourrait le confondre au premier coup d'œil avec une Leputure ; mais les deux bosses du prothorax et le nombre des articles des tarses suffisent pour le distinguer. Il se trouve en Sibérie, dans le gouvernement de Tchernigof, près de Potchep. Fischer observe, dans les Additions de la p. 209 du 1^{er} volume de son Entomographie, que le nom spécifique de *rufus* doit être converti en celui de *melanurus*, parce que cette espèce n'est autre chose que le *Necydalis melanura* de Fabricius et l'*OEdemera melanura* d'Olivier.

DIUCA. OIS. V. GROS-BEC BLEU DU CHILI.

DIURELLE. *Diurella*. INS. Genre de Microscopiques de la famille des Trichodiées, formé aux dépens du genre *Trichoda* de Muller pour placer les espèces dont le corps, plus ou moins cylindrique et toujours simple, est terminé par deux appendices caudiformes et inarticulés. Les Diurelles seraient de véritables Furcocerques si des cirres ne garnissaient leur partie antérieure et n'y indiquaient une sorte d'organe buccal. Elles diffèrent des Ratules de Lamarck en ce que celles-ci n'ont qu'une seule queue à l'extrémité d'un corps cylindrique. On ne peut les confondre avec les Furculines et les Trichocerques qui sont aussi des animaux munis de queues terminées par des appendices bifides, mais où tout appendice caudal indique, par des articulations, un ordre d'organisation beaucoup plus avancé. On ne connaît encore que deux espèces de Diurelles qui l'une

et l'autre sont assez rares et habitent les eaux pures des marais où croît la Lenticule; 1^o Diurelle Lunuline, *Diurella Lunulina*, Bory; *Trichoda Lunulina*, Müll., *Inf.* p. 204; — 2^o Diurelle Tigre, *Diurella Tigris*, Bory; *Trichoda Tigris*, Müll., *Inf.* p. 29, f. 8, *Encyc. Vers.* III, pl. 15, f. 18.

DIURETICA. BOT. Synonyme d'Arnique.

DIURIDE. *Diuris*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., établi par Swartz, adopté par Smith et par R. Brown qui en ont chacun décrit plusieurs espèces nouvelles. Ses caractères consistent en un périanthe à six divisions étalées, dont deux, antérieures et externes, sont linéaires, étroites, appliquées sur le labelle qui est trifide et dépourvu d'éperon; les deux divisions internes et latérales sont étalées, rétrécies en onglet à leur base; l'anthere est à deux loges, placée parallèlement au stigmate; le gynostème est membraneux, mince, dilaté et pétaloïde sur les deux côtés. Ce caractère générique, tel que nous venons de l'exposer d'après R. Brown (*Prodr. Nov.-Holl.* 1, p. 315), diffère de celui qui a été donné par Smith et par Swartz. En effet, ces deux botanistes ont pris les lobes latéraux du labelle pour deux segments distincts du calice. Il en est de même des bords membraneux et pétaloïdes du gynostème, que Smith a également décrits comme deux lobes du calice. Toutes les espèces de ce genre, au nombre d'environ une dizaine, sont originaires des côtes de la Nouvelle-Hollande; leurs fleurs sont généralement jaunes, quelquefois pourpres ou blanches. Sur ce nombre, Brown en a mentionné sept nouvelles, dans son Prodre de la Nouvelle-Hollande.

DIURNES. ZOOLOG. ET BOT. Ce mot signifie proprement de jour. On l'a particulièrement appliqué aux fleurs qui, s'ouvrant à heure fixe, s'épanouissent pendant que le soleil est sur l'horizon; ce sont les plus nombreuses. Chez les Oiseaux, on l'a donné à l'une des grandes divisions des Rapaces qui livrent la guerre aux autres animaux durant la journée. V. RAPACES. Chez les Insectes, on désigne sous ce nom une famille de Lépidoptères établie par Latreille (Règn. Anim. de Cuv.) qui lui assigne pour caractères : ailes toujours libres; point de frein ou de crin écailleux, roide et pointu, à la base du bord extérieur des inférieures, pour retenir dans le repos les supérieures; les quatre ou celles-ci au moins élevées perpendiculairement, lorsqu'elles sont dans cet état; antennes grossissant insensiblement de la base à la pointe, ou terminées en bouton dans les uns, plus grêles ou crochues au bout dans les autres. Cette famille correspond au grand genre Papillon de Linné, et les individus qu'elle comprend, sont désignés vulgairement sous le nom de Papillons de jour. Les chenilles des Lépidoptères de la famille des Diurnes ont toujours seize pieds et vivent à découvert sur des feuilles. Les chrysalides, le plus souvent anguleuses, sont presque toujours nues, attachées par la queue et même soutenues par un fil soyeux, qui croise le milieu du corps en travers. L'Insecte parfait ne vole que pendant le jour. Les ailes présentent à leur surface inférieure des couleurs vives quelquefois éclatantes. La bouche se compose toujours d'une trompe munie de palpes maxillaires

fort petites. Latreille (*loc. cit.*) partage cette famille de la manière suivante :

† Une paire d'ergots ou d'épines à leurs jambes, savoir celle de leur extrémité postérieure; quatre ailes s'élevant perpendiculairement dans le repos; antennes tantôt renflées à leur extrémité, en manière de bouton ou de petite massue, tronquée ou arrondie à son sommet, tantôt presque filiformes (1^{re} section, PAPILO-NIDES).

Cette coupe peut être subdivisée de la manière suivante : 1^o ceux dont le troisième article des palpes inférieures est tantôt presque nul, tantôt très-distinct, mais aussi fourni d'écailles que le précédent; et qui ont les crochets des tarsi très-apparents ou saillants. — Leurs chenilles sont allongées, presque cylindriques. Leurs chrysalides sont presque toujours anguleuses, quelquefois unies, mais renfermées dans une coque grossière. Il y en a parmi eux qui ne marchent que sur les quatre pieds de derrière, les deux premiers étant beaucoup plus courts, et repliés ou courbés sur la poitrine en manière de palatine, soit dans les deux sexes, soit plus rarement dans les mâles seuls. Les ailes inférieures s'avancent ordinairement sous l'abdomen, l'embrassent et lui forment une gouttière ou un canal où il se loge. Leurs chrysalides sont, au moins dans la plupart, simplement attachées par l'extrémité postérieure du corps, et suspendues verticalement la tête en bas. — Tels sont les Nymphales et les sous-genres suivants qui s'y rattachent : Morpho, Satyre, Libythée, Biblis, Mélanite, Nymphale propre, Vanesse, Argynne, Mélite. Tels sont encore les genres Céthosie, Danaïde, Héliconien, Papillon propre, Parnassien, Thaïs, Piéride, Coliade, etc.

2^o Ceux dont les palpes inférieures ont trois articles distincts, mais dont le dernier est presque nul, ou bien moins fourni d'écailles que les précédents, et dont les crochets des tarsi sont très-petits, pointu ou à peine saillants. Leurs chenilles sont ovales ou en forme de Cloportes. Leurs chrysalides sont courtes, contractées, unies et toujours attachées, comme celles des derniers genres précédents, par un cordon de soie qui traverse le corps. — Cette coupe comprend les genres Poliommate, Érycine, etc.

†† Jambes postérieures ayant deux épines, savoir une à leur extrémité et l'autre au-dessus; ailes inférieures ordinairement horizontales dans le repos; extrémité des antennes terminée fort souvent en pointe très-crochue (2^e section, HESPERIDES).

Leurs chenilles, dont on ne connaît qu'un petit nombre, plient les feuilles, s'y filent une coque de soie très-mince et s'y métamorphosent en chrysalides dont le corps ne présente aucune éminence angulaire. Ici viennent se placer les genres Uranie, Hespérie (*Hesperie urbicole*, Fabr.), etc. V. ces divers mots.

DIVARIQUÉ. *Divaricatus*. ZOOLOG. ET BOT. Adjectif qui désigne une certaine distortion d'organes, quand ils s'étalent soit chez les animaux, soit dans les plantes, brusquement et sans direction fixe.

DIVERGENT. *Divergens*. C'est-à-dire qui s'écarte d'un centre commun.

DIVERGI-NERVÉE. BOT. Quand toutes les nervures

partent en divergeant de la base de la feuille vers les différents points de sa circonférence.

DIVERSIFLORE. BOT. Cette expression s'emploie pour les épis, les grappes ou les ombelles composées de fleurs différentes entre elles.

DIVISION MÉCANIQUE. MIN. Il est assez rare de trouver un minéral sous sa forme primitive donné immédiatement par la nature; il y a même un certain nombre d'espèces où cette forme n'est connue que par les résultats de la théorie et de la *Division mécanique*. La juste mesure d'actions susceptibles de la produire, n'est que comme un point qui échappe souvent à la cristallisation, au milieu de cette multitude de circonstances qui influent de tant de manières sur la marche de cette opération. Ainsi donc, lorsque la nature se refuse à nous montrer, dans les cristaux, le noyau ou forme primitive, lorsqu'elle a caché ce noyau sous un accroissement successif de lames parallèles à ses plans, ce qui donne des formes secondaires extrêmement diversifiées, l'art est obligé de venir au secours de l'observateur, pour opérer la Division mécanique. Cette opération consiste dans la recherche scrupuleuse des joints naturels du cristal, c'est-à-dire ceux qui forment la séparation du noyau avec les lames superposées, et dans la destruction de l'adhérence que ces lames avaient contractées avec le noyau. On obtient, par ce moyen, la vraie forme primitive, qui est le seul caractère invariable, celui qui n'est sujet à aucune altération de la part du mélange des matières hétérogènes. Les formes primitives adoptées vulgairement en minéralogie sont au nombre de six, savoir : le parallépipède, l'octaèdre, le tétraèdre, le prisme hexaèdre régulier, le dodécaèdre à plans rhombes égaux et semblables, et le dodécaèdre à plans triangulaires, composé de deux pyramides droites réunies base à base.

DIX-CORS. MAM. Le Cerf de sept ans. V. CERF.

DIXE. *Dixa.* INS. Diptères; genre de la famille des Némocères, tribu des Tipulaires, établi par Meigen qui en trace les caractères de la manière suivante : antennes de moyenne longueur, avancées, sétacées, avec le premier article court, épais et cylindrique, le second un peu plus grand, épais, presque sphérique, les suivants très-grêles, finement velus et peu distincts, surtout ceux de l'extrémité; palpes avancées, cylindriques, recourbées, de quatre articles : le premier très-petit, les deux suivants d'égale longueur, le dernier un peu plus long et plus grêle; tête petite, assez aplatie en dessus, sans museau distinct; yeux ronds; corselet allongé, arrondi à ses extrémités; prothorax confondu avec le reste du corselet; ailes obtuses, couchées parallèlement sur le corps, dans le repos; balanciers découverts; abdomen cylindrique, de sept segments; pattes de longueur moyenne; jambes nues, terminées par deux épines. On trouve ces Insectes dans les bois humides où ils ne voltigent que vers le soir; Meigen en décrit quatre espèces, parmi lesquelles nous choisissons la **DIXE TARDIVE**, *Dixa serotina*; elle est longue d'à peu près deux lignes, avec le corselet jaune, rayé de brun; l'abdomen est également brun, avec des bandes blanchâtres; les ailes sont jaunâtres.

DIZONIUM. BOT. Le genre que Willdenow a établi

sous ce nom, dans la famille des Synanthérées, et qui n'a point été publié, est le même que le genre *Geigeria* de Griesselich. V. GEIGERIE.

DOBERA. BOT. Synonyme de Tomex. V. ce mot.

DOBINÉE. *Dobinæa.* BOT. Genre de la famille des Acérénacées, Monœcie dicline, établi par Hamilton qui le caractérise ainsi : fleurs mâles; calice campanulé, quadridenté; corolle à quatre pétales; huit étamines inégales, en colonne. Fleurs femelles : calice et corolle nuls; un style; capsule ailée, monosperme. La **DOBINÉE VULGAIRE** est un arbrisseau du Népal, à feuilles opposées, pétiolées; à fleurs très-petites, réunies en panicule portée sur un pédoncule velu.

DOBULE. FOIS. Espèce du genre Âble.

DOCHELA. BOT. Synonyme de *Teucrium Ica.* V. GERMANDRÉE.

DOCHON. BOT. Synonyme de Millet.

DOCIMASIE ou **DOCIMASTIQUE.** MIN. C'est l'art de déterminer, par des essais variés, la nature et la proportion du Métal contenu dans une mine.

DOCIMIN ou **DOCIMITE.** MIN. Nom donné par Agricola, d'après Strabon, à un Marbre calcaire, qui s'exploitait à Docimia, bourg voisin de Synnada; c'est la Docimite des Phrygiens, le Marbre synnadique des Romains.

DOCLÉE. *Doclea.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Triangulaires (Règne Anim. de Cuv.), établi par Leach qui lui assigne pour caractères : antennes extérieures, insérées sur les côtés du rostre, leur second article étant beaucoup plus court que le premier; troisième article des pieds-mâchoires extérieurs profondément échancré vers l'extrémité de son côté intérieur; serres de la femelle de la longueur du corps, moins épaisses que les autres pattes, ayant la main allongée, et les doigts minces et arqués, tous les deux dans le même sens; pieds cylindriques, non épineux et terminés par un grand ongle légèrement arqué; carapace velue, un peu épineuse latéralement, de forme presque globuleuse, terminée en avant par un rostre très-court, bifide; yeux médiocrement gros, mais d'un diamètre plus grand que celui de leur pédoncule; orbites ayant en dessus et en dessous, à leur bord postérieur, une seule fissure.

Les Doclées ont le second article des pieds-mâchoires extérieurs, presque carré, et se rapprochent par là des genres Parthenope, Maja, Eurynome, Pisa et Hyas; elles s'en distinguent cependant par la longueur de plusieurs de leurs pieds, et surtout celle de la seconde paire. Ce développement excessif des pattes fait ressembler ces Crustacés à des Araignées; de là le nom d'*Araignées de mer*, appliqué à un groupe composé d'espèces analogues sous ce rapport. Latreille réunit aux Doclées le genre Égérie de Leach, qui n'en diffère essentiellement que parce que les serres sont aussi épaisses ou plus grosses que les deux pieds suivants, tandis qu'elles sont plus grêles dans les Doclées. Ces dernières ont une carapace arrondie et avoisinent sous ce rapport les Leucosies; mais cette carapace se rétrécit en avant, et ce caractère, qui les range dans la section des Triangulaires, suffit pour les distinguer. Les Doclées paraissent habiter les mers de l'Inde. Leach (*Zool. Misc.*, T. II, tab. 74) n'en décrit et n'en représente qu'une espèce.

DOCLÉE de Risso, *Doclea Rissonii* de Leach, *Misc. Zool.*, t. 74. Elle a une pointe derrière chaque orbite, deux autres, à distances égales de celle-ci, sur les côtés antérieurs de la caparace, une pointe peu élevée sur chaque région branchiale; les pattes cylindriques, avec le cinquième article de celles de la seconde et de la troisième paire un peu renflé au bout; carapace et pieds bruns, couverts d'un duvet très-fin; une petite pointe tout à fait en arrière du têt. Longueur, un pouce trois lignes: celle des serres de la femelle, un pouce deux lignes; et celle des pattes de la seconde paire, quatre pouces. — Latreille rapporte au genre *Doclée* l'*Egeria Indica* de Leach, ainsi que les *Inachus longipes*, *spinifer* et *Lar* de Fabricius.

DODARTIE, *Dodartia*. bot. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., constitué par Tournefort. Caractères: calice campanulé, court, anguleux et à cinq dents; corolle tubuleuse, à limbe bilabié; lèvres supérieure échancrée, l'inférieure trifide, plus large et plus longue que celle-ci; stigmate bifide; capsule globuleuse, couverte par le calice persistant. **DODARTIE ORIENTALE**, *Dodartia orientalis*, Lamarek, *Illust.*, tab. 550; plante qui croit sur le mont Ararat et en Tartarie. Sa racine est longue et rampante; sa tige, ligneuse à la base, porte des feuilles rares, petites, linéaires, glabres, très-entières, distantes, les inférieures opposées, les supérieures alternes; elle a quelques petits rameaux axillaires; ses fleurs sont terminales, d'un pourpre foncé, disposées en grappes ou en épis lâches, et accompagnées de bractées. Une autre espèce, que Linné a nommée *Dodartia Indica*, parce qu'elle est indigène de l'Inde, complète ce genre; ses feuilles sont ovales, dentées en scie et velues ainsi que les tiges; elle se distingue en outre de la précédente, par ses fleurs jaunes et autrement disposées.

DODÉCADE. *Dodecas*. bot. Ce genre, constitué par Linné fils, et placé dans la Dodécandrie Monogynie, a été rapporté aux Myrtinées par Jussieu, qui indique aussi ses rapports avec les Salicariées. Caractères: calice turbiné à quatre divisions profondes, muni de deux bractées à sa base; quatre pétales; douze étamines courtes; capsule semi-infère, uniloculaire, polysperme, recouverte par le calice entre les découpures persistantes duquel elle fait saillie et offre quatre valves s'ouvrant par le sommet; semences extrêmement petites. L'unique espèce dont ce genre se compose, est un arbrisseau dont les feuilles sont opposées et obovales-oblongues, les pédoncules uniflores et axillaires. Linné fils lui a donné le nom de *Dodecas Surinamensis*, parce qu'il est indigène de Surinam.

DODÉCADIE. *Dodecadia*. bot. Dans sa Flore de la Cochinchine, Loureiro donne ce nom à un genre de l'icosandrie Monogynie, Linné, dont on n'a pas encore déterminé les rapports naturels. Il offre les caractères suivants: calice infère, étalé, à douze divisions obtuses et très-courtes; corolle campanulée, dont le tube est court et le limbe à douze divisions aiguës; trente étamines insérées sur le tube de la corolle et saillantes; style plus long que les étamines; stigmate simple; baie ovée, petite et polysperme. Ce genre, qui tire son nom du nombre des parties de la corolle et du

calice, ne renferme qu'une seule espèce: *Dodecadia agrestis*, grand arbre indigène des forêts de la Cochinchine, où on le nomme *Cay-Chon Dung*; ses feuilles sont lancéolées, très-entières et alternes; ses fleurs sont petites, blanchâtres, disposées en grappes simples et axillaires.

DODÉCAÈDRE. MIN. Solide à douze faces polygones, parallèles deux à deux par le nombre de leurs côtés. V. CRISTALLOGRAPHIE.

DODÉCAFIDE. BOT. Organe, feuille, calice, corolle, etc., dont le limbe est divisé en douze segments plus ou moins profonds.

DODÉCAGYNE. BOT. Fleur pourvue de douze pistils.

DODÉCANDRIE. *Dodecandria*. bot. Onzième classe du système sexuel de Linné, contenant tous les végétaux qui ont de onze à vingt étamines libres. Cette classe se partage en six ordres, d'après le nombre des styles ou des stigmates. Ces six ordres sont: Dodécandrie Monogynie; Dodécandrie Digynie; Dodécandrie Trigynie; Dodécandrie Tétragynie; Dodécandrie Pentagynie; Dodécandrie Polygynie.

DODÉCATHÉE. *Dodecatheon*. bot. Selon Gesner, Pline appelait ainsi la Grassette. Anguillaria donnait le même nom à la Primevère ordinaire. Mais aujourd'hui ce nom s'applique à un genre de la famille des Primulacées, établi par Linné. Son calice est campanulé, à cinq divisions aiguës et réfléchies; la corolle est monopétale, rotacée, à cinq lobes très-profonds, fort longs, obtus et comme spatulés, d'abord étalés, puis brusquement rabattus vers le pédoncule, comme dans un autre genre de la même famille: le *Cyclamen*; les étamines sont au nombre de cinq, insérées à la gorge de la corolle; les filets sont très-courts et monadelphes par leur base, les anthères sagittées, étroites, aiguës, dressées et rapprochées les unes contre les autres, de manière à former une sorte de cône; l'ovaire est libre, ovoïde, à une seule loge contenant un trophosperme central, globuleux, recouvert dans toute sa surface, d'une très-grande quantité d'ovules, et communiquant avec la base du style par un prolongement filiforme, qui se détruit peu de temps après la fécondation; le style est grêle, capillaire, de la même longueur que les étamines, et se termine par un stigmate simple et fort petit; la capsule est ovoïde, allongée, terminée en pointe et comme mamelonée à son sommet, enveloppée par le calice qui est persistant; elle offre une seule loge, et s'ouvre seulement par son sommet au moyen de l'écartement des cinq petites dents qui forment son mamelon terminal, comme cela s'observe dans l'Oeillet et un grand nombre de Caryophyllées. Ce genre ne se compose que de deux espèces, qui l'une et l'autre sont originaires de l'Amérique septentrionale. Ce sont deux petites plantes herbacées, ayant leurs feuilles toutes radicales, étalées en rosette; leur tige nue ou hampe, est terminée par un sertule ou ombelle simple, à fleurs élégantes et bleuâtres, accompagné à sa base d'un involucre formé de plusieurs folioles. La plus commune et la seule que l'on cultive dans nos jardins, est la **DODÉCATHÉE DE VIRGINIE**, *Dodecatheon Meadia*, L., Lamk., *Ill.*, t. 99. Cette plante est aussi connue sous le nom de Gyroselle. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale. Sa racine est

vivace; ses feuilles radicales sont étalées, obtuses, irrégulièrement dentées, rétrécies à leur base en une sorte de pétiole; la hampe est dressée, cylindrique, haute d'environ un pied, se terminant par un sertute ou ombelle simple, à fleurs longuement pédonculées, réfléchies au sommet de leur pédoncule, ayant la corolle d'un bleu pâle, avec une tache verte à la base de chaque division; les anthères sont linéaires, rapprochées en cône et d'un jaune doré. Cette jolie plante, assez répandue dans les jardins dont elle fait l'ornement, se multiplie soit de graines que l'on sème aussitôt qu'elles sont mûres, soit par la séparation des racines. La seconde espèce: *Dodecatheon integrifolium*, L., Pluckn., Alm., t. 79, f. 6, croît sur le bord des ruisseaux, dans les monts Alleghany. Elle se distingue de la précédente par ses feuilles plus obtuses, entières, par ses ombelles composées d'un petit nombre de fleurs, et par son involucre dont les folioles sont linéaires.

DODO. ois. *V. DRONTE.*

DODONÉACÉES. *Dodonæaceæ*. BOT. Troisième section établie par Kunth (*in Humb. Nov. Gen.* 5, p. 150) dans la famille des Sapindacées, et qui peut-être forme une famille distincte. Voici ses caractères: les pétales sont presque dépourvus d'écaillés à leur base ou manquent entièrement; l'ovaire est à trois, plus rarement à deux loges, contenant chacune deux ovules; le fruit est vésiculeux ou dilaté en forme d'ailes; l'embryon est couronné en spirale, les cotylédons sont incombants. Cette section se compose d'arbustes non grimpants, dont les feuilles sont simples ou composées. Les genres qui y ont été réunis sont les suivants:

Kæthreuteria, Lamk.; *Llaguna*, R. et P. (*Amirola*, Persoon); *Dodonæa*, Lin.; *Alectryon*, Gærtn. *V. SAPINDACÉES.*

DODONÉE. *Dodonæa*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées, à l'une des sections de laquelle il peut servir de type et donne son nom. Il est ainsi caractérisé: calice composé de trois, quatre, ou plus rarement cinq sépales à peu près égaux entre eux; corolle nulle; étamines à insertion hypogyne, au nombre de cinq à huit, dont les filets sont extrêmement courts, les anthères fixées au sommet de ces filets, allongées, légèrement arquées, à deux loges qui s'ouvrent dans le sens de la longueur; style dressé, partagé à son sommet en deux ou trois lobes; ovaire qui n'est supporté par aucun disque, triquètre, à trois loges dont chacune contient deux ovules attachés vers le milieu d'un axe central; capsule de consistance membraneuse, relevée de deux ou trois ailes qui sont portées sur le dos d'autant de valves naviculaires, et partagée en deux ou trois loges par autant de cloisons qui alternent avec les ailes et restent fixées à l'axe; graines dures, dont la forme est celle d'un sphéroïde comprimé, et dont l'embryon, couronné en spirale, a sa radicule située en dehors et dirigée vers le hile. Ce genre se compose d'arbrisseaux ordinairement visqueux, à feuilles alternes, simples, entières ou seulement marquées de quelques dents vers le sommet; à fleurs disposées en grappes terminales et axillaires, accompagnées de bractées, souvent polygames ou même dioïques par avortement. De Candolle (*dans son Prodr. Syst. Regn. Veget.*) en cite dix-sept

espèces, dont cinq moins connues et quelques-unes même rapprochées de ce genre avec doute; cinq sont originaires d'Amérique, les autres de la Nouvelle-Hollande, des îles Sandwich, des Indes-Orientales, de l'île de Mascareigne, etc.; la plus généralement connue est le *Dodonæa viscosa*, rencontré aussi dans le royaume d'Oware, et cultivé en orangerie dans quelques jardins. Il présente trois variétés complètement décrites par Kunth (*Nova Gen.* 5, pag. 155), qui en a fait connaître et figuré (*loc. cit.*, tab. 442) une seconde espèce originaire de Cumana. On peut aussi consulter, pour les figures des diverses autres espèces de ce genre, les ouvrages suivants: Cavanilles, *Ic.* 527. — Lamk., *Illustr.*, tab. 504. — Andrews, *Reposit.*, tab. 250. — Rudge, *in Trans. Lin. Soc.* 11, tab. 19-20, etc.

DOELLINGERIE. *Dœllingeria*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par De Candolle qui lui donne pour caractères: capitule radié, à fleurs du rayon femelles, ligulées et disposées sur un seul rang; celles du disque sont hermaphrodites et à cinq dents; réceptacle alvéolé; involucre imbriqué; stigmates des fleurs centrales courts, obtus au sommet et subhispides extérieurement; akènes anguleux, presque arrondis; aigrette bisériale, pileuse, garnie de soies âpres: les unes filiformes, les autres terminées en massue. Les deux espèces bien déterminées, *Dœllingeria scabra*, *Aster scaber*, Thunb., et *Dœllingeria trichocarpa*, sont des plantes rhizocarpiques, à feuilles alternes, entières ou dentées, et dont l'inflorescence ressemble en tout à celle des Astères. Elles sont originaires du Japon et de la Chine.

DOFAU. MOLL. La Coquille décrite sous ce nom par Adanson serait une espèce de Serpule, si l'on ne faisait attention qu'au test, tandis que par l'animal qu'elle renferme c'est une espèce de Vermet. *V. ce mot.*

DOFLA. BOT. Synonyme de *Dirca*. *V. DIRCE.*

DOGLING ou **DOGLINGE.** MAM. Le Cétacé désigné sous ce nom est trop peu connu pour qu'on puisse savoir si l'on a voulu désigner une Baleine ou le Nord-Caper. On assure que sa chair et son lard sont d'une excrable rancidité, et que son huile est si pénétrante qu'elle passe à travers les tonneaux où on la renferme, et se communique à la peau des matelots qu'elle colore et rend infecte. Ces rapports paraissent exagérés.

DOGUE et **DOGUIN.** MAM. *V. CHIEN.*

DOGUE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Patience, *Rumex Patientia*. *V. RENOUÉE.*

DOGUETS. FOIS. Les pêcheurs désignent sous ce nom la jeune et petite Morue.

DOIGTIER. BOT. Synonyme vulgaire de la Digitale pourprée.

DOIGT-MARIN. MOLL. Synonyme vulgaire de Solen.

DOIGTS. ZOOLOG. Organes composés de phalanges qui terminent les membres des animaux des trois premières classes, c'est-à-dire des Mammifères, des Oiseaux et des Reptiles. Dans les Mammifères, ils ne sont jamais au-dessus de cinq, et n'ont jamais plus de trois articulations; mais quelquefois ils n'en ont que deux, et le nombre des Doigts n'est pas toujours le même dans les membres antérieurs et dans les postérieurs. Les Doigts ont fourni d'excellents caractères quand on ne les a pas

pris pour base unique de classification. Klein, en fondant sa méthode exclusivement sur leur nombre, a rompu tant de rapports et formé des rapprochements si peu naturels, qu'il n'a pas vu adopter ses idées, tandis que Linné, qui ne vit dans les Doigts que des caractères génériques, subordonnés au reste de l'organisation, a mieux réussi. Le naturaliste de Königsberg divisait les Mammifères en Ongulés, *Ungulata*, dont les Doigts sont environnés par l'ongle; et en Digités, *Digitata*, dont l'ongle n'environne pas les Doigts. Chacun de ces ordres contient des sections établies d'après le nombre des Doigts; ainsi, parmi les Ongulés, sont les Monochelons (Solipèdes) et les Dichelons (les Ruminants, moins les Chameaux et les Cochons). Parmi les Digités, l'on trouve les Didactyles (Chameaux), les Tridactyles (les Fourmiliers et les Paresseux), les Tétradactyles (les Tatous et les Cabiais) et les Pentadactyles (les Chiens, les Chats, la plupart des Rongeurs, etc.).

On a quelquefois appelé Monodactyles les animaux qui répondent aux Monochelones de Klein, et Fissipèdes ceux qui sont ses Digités. Ces dénominations ne sont plus d'usage. Dans ceux des Mammifères où les Doigts sont munis d'ongles aigus et tranchants, ces Doigts deviennent de puissantes armes. Dans les Bimanes et dans plusieurs Quadrumanes, ils sont les parties du corps dans lesquelles le tact se développe au plus haut degré, et s'il n'est pas exact d'établir qu'alors ils contribuent entièrement à la perfection intellectuelle, il serait mal à propos de qualifier d'absurdes, les idées de ce philosophe qui vit, dans l'organisation de la main, la cause de la supériorité humaine. Il y a indubitablement du vrai dans les idées d'Helvétius à cet égard, et conclure des assertions de ce grand homme qu'il a prétendu dire qu'un manchot de naissance ne serait qu'un animal, c'est prouver qu'on ne l'a pas compris. Quoi qu'il en soit, sans donner aux Doigts plus d'importance qu'ils n'en ont dans l'organisation animale, nous répéterons qu'ils fournissent d'excellents caractères génériques. Souvent ils s'oblitérent de manière à former l'aile non-seulement dans les Oiseaux, mais encore dans les Mammifères, ainsi qu'on le voit dans les Vespertilionnées; d'autres fois, ils ont une membrane solide et moins développée que celle qui les lie dans la main de la Chauve-Souris, ils passent insensiblement à l'état de nageoires, comme dans les Phoques et les Cétacés.

Dans les Oiseaux, ils ne sont visibles qu'aux extrémités inférieures; aux supérieures, ils sont cachés sous la peau et servent d'attache aux principales rémiges. Les Doigts varient tellement dans le nombre, la longueur et la forme, qu'ils fournissent, comme chez les Mammifères, les meilleurs caractères pour les distinctions génériques; ils sont composés de deux, trois, quatre ou cinq phalanges, presque toujours terminées par un ongle dont la dimension et la courbure sont susceptibles aussi de grandes modifications; ils sont les organes de la station, et la puissance musculaire y est si grande que la plupart des espèces restent inébranlablement perchées pendant la durée du sommeil, sur une très-faible branche autour de laquelle les Doigts s'enroulent; ils sont au nombre de quatre dans beaucoup d'Oiseaux, et alors leur position est susceptible de va-

rier, c'est-à-dire qu'il peut s'en trouver trois devant et un derrière, ou deux devant et deux derrière: dans le premier cas, on distingue les antérieurs en interne, en intermédiaire et en externe; le postérieur, que l'on nomme aussi pouce, surpasse quelquefois en longueur l'intermédiaire, quelquefois aussi il est presque nul; dans le second cas, il ne peut y avoir que des internes et des externes, toujours respectivement à la position du corps; mais on observe que dans la plupart des espèces, l'un des deux Doigts postérieurs est versatile, c'est-à-dire qu'il peut au besoin se porter en avant; cette même faculté est aussi accordée au pouce dans quelques espèces qui ont trois Doigts en devant. Enfin d'autres espèces ont naturellement les quatre Doigts en devant. Il est des Oiseaux chez lesquels le pouce est totalement oblitéré, où on n'en trouve pas le moindre vestige. Ceux-là n'ont que trois Doigts; il en est d'autres (mais les cas sont extrêmement rares et pourraient même tolérer l'idée d'un oubli de la part de la nature, où l'oblitération porte sur l'un des Doigts de devant; ceux-là ont deux Doigts devant et un derrière; une seule espèce, l'Auruche, n'a que deux Doigts et tous deux en devant. Le Doigt intermédiaire s'articule sur la portion moyenne de l'extrémité du tarse, il est généralement composé de trois phalanges; le Doigt externe s'articule sur le bord extérieur de l'extrémité du tarse, souvent il n'a que deux phalanges, de même que le Doigt interne dont la position est semblable, mais à l'intérieur; l'articulation du pouce où le nombre des phalanges ne surpasse point deux, se trouve à une élévation plus ou moins grande, sur la partie postérieure du bord interne du tarse. Lorsque cet organe prend son attache sur le côté du tarse, il devient versatile et se porte facilement en devant. Les Doigts sont ou libres ou réunis par une membrane qui souvent les lie entre eux depuis l'articulation jusqu'aux ongles; cette membrane présente une forte rame dont l'Oiseau se sert admirablement à la surface comme au sein des eaux; quelquefois les Doigts sont simplement garnis de chaque côté ainsi qu'au point d'articulation d'un prolongement membraneux plus ou moins large, souvent découpé régulièrement ou finement dentelé; enfin la plupart des Oiseaux, quoiqu'ils ne soient point destinés à nager, ont à l'origine des Doigts une petite membrane qui les soude entre eux à des articulations différentes ou à des hauteurs différentes de la même articulation. Les Doigts sont nus ou garnis totalement ou en partie de duvet et quelquefois de plumes sous lesquelles ils sont entièrement cachés; les Doigts nus ont assez souvent la peau lisse; souvent aussi elle est écailleuse et même verruqueuse. Peu d'Oiseaux emploient les Doigts à la préhension; néanmoins les Accipitres et les Perroquets principalement prouvent qu'ils peuvent en faire usage avec beaucoup d'adresse, et surtout les faire utilement tourner à leur défense à l'aide des ongles qui les terminent.

Dans les Reptiles, les Doigts, considérés isolément, ne peuvent, comme dans les deux classes précédentes, fournir des caractères de genres de première valeur; mais ils n'en méritent pas moins une sérieuse attention, parce qu'associés à d'autres caractères, ils complètent

les moyens de bien isoler les groupes génériques. Dans quelques-uns de ces animaux, tels que les Reinettes et les Geckos, ils sont munis de pelotes à l'aide desquelles ces Reptiles peuvent courir avec solidité et sécurité contre les surfaces les plus polies, auxquelles ils s'appliquent par un mécanisme analogue à celui de la ventouse. Dans les Caméléons, les Doigts disposés à peu près comme ceux des Perroquets ou des Pics, entre les Oiseaux, facilitent la Préhension circulaire sur les rameaux des arbres qu'habitent ces singuliers Reptiles. Comme dans les Mammifères, on voit quelquefois ces Doigts, munis de membranes, devenir des Ailes dans les Ptérodactyles, ou des nageoires dans les Ichthiosaures; mais la nature n'offre de tels exemples que dans les monuments d'une antique création, dont il n'existe plus que des témoins pétrifiés. Voy. PTÉRODACTYLE et ICHTHIOSAURE.

DOLABELLE. *Dolabella.* MOLL. Genre de l'ordre des Gastéropodes, établi par Lamarck, Hist. des Anim. sans vert. T. VI, 2^e partie, p. 40. Caractères : corps rampant, oblong, rétréci en avant, élargi à la partie postérieure, où il est tronqué obliquement par un plan incliné et orbiculaire, ayant les bords du manteau repliés et serrés sur le dos. Quatre tentacules demi-tubuleux, disposés par paires; opercule des branchies renfermant une coquille, recouvert par le manteau et situé vers la partie postérieure du dos; anus dorsal, placé après les branchies, au milieu de la facette orbiculaire; coquille oblongue, un peu arquée, en forme de doilore, plus étroite, épaisse, calleuse et presque en spirale d'un côté; de l'autre, plus large, plus aplatie et plus mince. Les Dolabelles ont tant de rapports avec les Lapsysies, qu'on serait porté à réunir les deux genres. Il existe cependant entre l'un et l'autre des différences assez considérables pour qu'on doive les conserver. En effet, toutes les Lapsysies sont pourvues de nageoires, ou, pour mieux dire, leur manteau, s'élargissant sur les côtés, devient par cette modification un moyen de natation dont les Dolabelles sont dépourvues : aussi sont-elles stationnaires, rampantes, et se cachent-elles le plus souvent sous une légère couche de sable ou de vase, ce qu'elles peuvent faire avec d'autant plus de facilité qu'un tube assez allongé et saillant porte l'eau nécessaire à la respiration sur les branchies. Un autre caractère distinctif, c'est la forme et la nature du rudiment de coquille ou de l'espèce de bouclier qui recouvre et qui protège les organes de la respiration; dans les Lapsysies, la coquille est membraneuse ou cartilagineuse et non spirale; dans la Dolabelle, elle est calcaire et subspirale. Quoiqu'il n'y ait encore qu'un petit nombre d'espèces connues, il y a néanmoins sur elle de la dissidence. La *Dolabella Rumphii* de Cuvier et de Lamarck est pour Blainville la *Dolabella Peronii*, regardant la Dolabelle figurée par Rumph comme une espèce distincte et qui aurait été confondue par ces deux naturalistes avec celle figurée dans les Annales du Muséum (t. V, p. 435, pl. 29, fig. 1 à 4), rapportée par Péron et décrite par Cuvier. La coquille figurée par Rumph (*loc. cit.*, pl. 40, fig. 12) est calleuse au sommet et moins en spirale que la Dolabelle de Péron; il est vrai que celle figurée par Cuvier n'avait point encore acquis son

volume, ce qui rend la détermination plus difficile.

DOLABELLE DE PÉRON. *Dolabella Peronii*, Blainville. Cuvier (Annales du Muséum, T. V, pl. 29, fig. 1, 2, 3, 4) et Lamarck ont confondu cette espèce avec celle de Rumph. La Dolabelle de Péron n'a que trois ou quatre pouces de longueur; tout son corps est couvert de petits tubercules charnus. La coquille est toute calcaire, petite, et présente au moins un tour et demi de spire; son sommet n'est presque pas calleux. Cette Dolabelle a l'habitude de s'enfoncer un peu dans la vase et de s'y tenir en repos; c'est probablement le moyen de tromper sa proie qui l'approche sans défiance, et d'éviter de devenir celle d'autres animaux par la difficulté que l'on a à l'apercevoir, même dans les eaux les plus basses.

DOLABELLE LISSE. *Dolabella lavis*, Blainv.; Dolabelle fragile, *Dolabella fragilis*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI, 2^e partie, p. 42, n^o 2. Celle-ci, que Blainville a observée au Muséum Britannique, se distingue facilement de la précédente d'abord par sa peau lisse, par la forme de son corps plus renflé, et surtout par sa coquille qui, au lieu d'être calcaire, est submembraneuse, ce qui est un motif de plus pour tenir voisins les genres Lapsysie et Dolabelle. Cette coquille membraneuse est en forme de hache et semblable en cela à celles des Dolabelles calcaires.

DOLABELLE CALLEUSE. *Dolabella Rumphii*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI, 2^e part., p. 41, n^o 1. Rumph (*Thes. imag. Pisc.*, etc., pl. 10, n^o 5) nomme cet animal *Limax marina*, et donne la dénomination d'*Operculus callorum* à la Coquille, pl. 40, fig. 12 du même recueil, ne sachant pas probablement qu'elle appartenait à un Molluscus précédemment figuré par lui-même. Il serait difficile d'affirmer que la Coquille figurée par Rumph, pl. 40, appartient réellement à l'animal représenté pl. 10; pourtant cela paraît probable, puisque ces deux corps ont été recueillis dans les mêmes eaux. Elle se distingue des précédentes, et surtout de la première, par une moins grande étendue du disque postérieur, par le manteau plus ample, par un tube respiratoire plus long et enfin par la coquille en forme de doilore, d'un tour de spire au plus, dont le sommet est terminé par une callosité quelquefois fort grande. Ce rudiment de coquille est souvent revêtu à la face dorsale d'une couche cornée jaunâtre, qui s'amincit beaucoup vers les bords; le reste de la coquille est calcaire; elle a quelquefois plus de deux pouces de longueur.

DOLABRIFORME. *Dolabriformis.* BOT. En forme de doilore. Les feuilles du *Mesembryanthemum dolabriforme* offrent cette figure. Elles sont épaisses, charnues, d'abord cylindriques, puis aplaties au sommet qui est recourbé en faucille.

DOLÈRE. *Dolerus.* INS. Genre d'Hyménoptères, famille des Porte-Scies, établi par Jurine aux dépens des Tenthredes de Latreille. Ce dernier observateur lui assigne pour caractères : antennes simples dans les deux sexes, filiformes ou sétacées, de neuf articles; deux cellules radiales et trois cellules cubitales. Jurine divise ce genre en deux sections, de la manière suivante :

† Deux cellules radiales égales; trois cellules cubitales; la première petite, arrondie; la deuxième très-

longue, recevant les deux nervures récurrentes; la troisième atteignant le bout de l'aile; mandibules à quatre dents; antennes sétacées, composées de neuf anneaux. A cette section appartiennent l'*Hylotoma Eglanteria* de Fabricius, et les *Tenthredes Germanica*, *gonagra*, *opaca*, *tristis*, *nigra*.

†† Cellules radiales; de même trois cellules cubitales; la première allongée, recevant la première nervure récurrente, et la seconde cellule la seconde nervure; mandibules émarginées, légèrement bidentées; antennes de même. Ici se placent les *Tenthredo rufa* de Panzer, *tristis* de Fabricius, et plusieurs autres nouvelles.

DOLÉRITE. MIN. Nom proposé par Jurine, pour une Roche que l'on trouve en abondance au pied du Mont-Blanc, et qui paraît de nature analogue à celle de la Protogyne.

DOLÉRITE. MIN. Basalte granitoïde; Roche composée essentiellement de Pyroxène et de Feldspath, à texture grenue ou porphyroïde, à cassure raboteuse, d'une couleur noirâtre ou grisâtre, mêlée de points d'un blanc sale, et qui n'a été observée que dans les terrains ignés les plus anciens. Elle repose ordinairement sur le Basalte, auquel elle passe insensiblement, à mesure que ses principes composants deviennent indiscernables à la vue simple. Les parties accidentelles qu'on y rencontre, sont le Fer titané, le Péridot, l'Amphibole, et plus rarement le Mica et l'Amphigène. On distingue deux variétés de Dolérite: α la Dolérite porphyroïde, formée d'une pâte de Feldspath gris, enveloppant des Cristaux de Pyroxène; elle fait partie du Grunstein de Werner; β la Dolérite granitoïde, composée de Cristaux de Feldspath et de Pyroxène, entrelacés les uns dans les autres. Cette dernière se trouve à la cime du mont Meisner, en Hesse, où elle recouvre le Basalte qui forme le plateau de cette montagne. Ménard de la Groye en a observé une qui présentait, selon lui, des indices de fusion et même de coulée, au volcan éteint de Beaulieu, près d'Aix en Provence.

DOLIC. *Dolichos.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, confondu avec les *Phaseolus* par Tournefort, et distingué par Linné qui lui assigna les caractères suivants: calice court, à quatre dents, dont la supérieure est bifide; étendard de la corolle muni à sa base, de deux callosités qui compriment les ailes par-dessous; carène non contournée en spirale comme dans les Haricots; légume oblong, polysperme, de formes variées; semences réniformes ou presque arrondies, ayant un hile latéral très étendu. Dans la germination les lobes de l'embryon sont distincts des feuilles séminales. Les nombreuses espèces que renferme ce genre sont herbacées et ressemblent beaucoup aux *Phaseolus* ou Haricots. La plupart sont volubiles, et portent des feuilles ternées, pétiolées, à stipules distinctes du pétiole, à folioles articulées et munies de barbes stipulaires. Les légumes du Dolic affectant des formes diverses, quelques auteurs se sont servis de cette diversité pour établir de nouveaux genres. Ainsi, Adanson a constitué le genre *Botor* avec le *Dolichos tetragonolobus* de Linné. Mœnch a également formé deux genres particuliers avec les *Doli-*

chos Lablab et *Dolichos Soja*, Lin., en employant comme génériques les noms de ces espèces. Du Petit-Thouars a fait connaître un genre *Canavali*, dont une espèce était le *Dolichos gladiatus* de Jacquin. Enfin le genre *Stizolobium* de Browne et Persoon, renferme les *Dolichos urens*, *Dolichos pruriens*, *Dolichos altissimus* de Linné, et se trouve être le même que le *Mucuna* d'Adanson, ou le *Negretia* de Ruiz et Pavon. Quelques-uns de ces genres nouveaux, et principalement le dernier, paraissent devoir être adoptés; mais si l'on retranche des Dolics ceux dont Mœnch a fait ses genres *Lablab* et *Soja*, il ne sera plus guère possible de dire quels sont les vrais types du genre. La plupart des Dolics sont indigènes des pays les plus chauds du globe. On en rencontre principalement dans les contrées orientales où quelques espèces sont cultivées pour des usages alimentaires.

DOLIC D'ÉGYPTE. *Dolichos Lablab*, Linné. Tiges cylindriques, sarmenteuses et s'entortillant autour des supports qu'elles rencontrent; ses feuilles sont composées de trois folioles ovales-obronnées, acuminées, pétiolées, glabres sur leur milieu, et pubescentes vers les bords. Au sommet du pétiole commun se trouvent deux filets stipulaires, plus longs que dans aucune autre espèce. Les fleurs sont disposées en grappes terminales et panachées de pourpre et de violet, quelquefois entièrement blanches; les légumes sont glabres, en forme de sabre recourbé, et contiennent un petit nombre de graines noires ou rougeâtres, et remarquables par leur ombilic allongé. Cette plante croît naturellement en Égypte, où les habitants mangent ses graines.

DOLIC DU JAPON. *Dolichos Soja*, Lin., figuré dans Kœmpfer (*Amœn. exot.*, t. 858). Tige droite, non volubile, haute de dix-huit à vingt pouces, striée supérieurement et chargée de poils roussâtres; ses feuilles sont composées de trois folioles ovales, obtuses et molles; les fleurs, petites et purpurines, sont disposées en grappes courtes, droites et axillaires; les légumes sont pendants, comprimés, pointus, contenant un petit nombre de graines, et recouverts de poils roussâtres, fort nombreux. Cette espèce croît au Japon et dans l'Inde. Les Japonais préparent avec les semences de cette plante une sorte de bouillie qui leur tient lieu de beurre de vache, et qu'ils nomment *Miso*; elle leur sert aussi à faire une sauce célèbre dans la cuisine de ces peuples, et à laquelle ils donnent le nom de *Sojju*.

DOLICHLASIER. *Dolichlasium.* BOT. Genre de la famille des Syanthérées, Syngénésie égale, Lin., établi par Lagasca. Caractères: involucre obovoïde-oblong et formé de folioles nombreuses, lancéolées, imbriquées et étalées; capitule sans rayons, composé de plusieurs fleurs hermaphrodites, et dont les corolles sont labiées, avec la lèvre inférieure bipartite et roulée; anthères munies d'appendices basilaires, sétacés, extrêmement longs; réceptacle plan et sans appendices; akènes amincis supérieurement en un col que surmonte une aigrette formée de soies plumeuses. Ce genre a été rapporté par De Candolle (Ann. du Muséum, vol. 17) au groupe des Labiatiflores, et doit être placé entre le *Chaptalia* et le *Perdicium*. Selon Cassini, il fait partie de la tribu des Mutisiées, et doit aller près du *Leria*. Lagasca n'en a

fait connaître qu'une seule espèce, qu'il a nommée *Dolichlasium glanduliferum*, mais il n'en a pas indiqué la patrie. C'est une plante herbacée, couverte de glandes, et qui ressemble par son port au *Mutisia*; ses feuilles sont alternes, pinnées ou profondément pinnatifides; ses fleurs sont très-grandes, solitaires et terminales.

DOLICHOCEPHALE *Dolichocephala*. INS. Genre de Diptères, établi par J. Macquart dans la famille des Empides, avec les caractères suivants : tête allongée, inclinée; trompe courte; palpes couchées; les deux premiers articles des antennes courts, cylindriques et paraissant n'en faire qu'un; la troisième conique, terminée par une soie assez longue; corps fort étroit; pieds grêles et allongés; ailes étroites : cellule médiostène, très-peu distincte, et atteignant à peine le tiers de la longueur des ailes; la stigmatique nulle; nervure cubitale onduleuse; cellule marginale longue, bordant le côté extérieur des ailes dans presque toute leur longueur; trois autres cellules sont marginales, dont la première longue et parfaite, les autres petites et terminales; trois cellules discoidales, trois du bord postérieur et une anale; point de nervure axillaire. Le type de ce genre nouveau se trouve fréquemment dans nos bois; Macquart l'a nommé Dolichocephale tachetée, *Dolichocephala maculata*. Cet Insecte a la tête insérée au thorax par son bord supérieur légèrement convexe en avant et plan à sa partie postérieure, ce qui, joint au premier caractère, l'éloigne tout à fait des *Empis*; sa trompe est épaisse et conique, se distinguant peu de la tête et paraissant en être la continuité; ses ailes sont noires et tachetées.

Le genre Dolichocephale de Macquart est confondu par Meigen parmi ses Hémérodromies; nous pensons avec le premier de ces entomologistes que l'espèce qu'il a décrite doit former un genre bien distinct.

DOLICHONEMIE *Dolichonemia*. BOT.

DOLICHONYX. OIS. Swainson donne ce nom à un groupe d'Oiseaux, qui correspond au sous-genre des Oryzivores de Lesson, lequel a pour type le *Fringilla pecoris*, Gm.; *Emberiza pecoris*, Wilson. V. ORYZIVORE.

DOLICHOPE *Dolichopus*. INS. Genre de Diptères, famille des Tanystomes, établi par Latreille, et dont les caractères sont : trompe courte, bilabiée et charnue; suçoir de plusieurs soies; palpes souvent plates, saillantes et couchées sur la trompe; antennes de trois pièces, dont la seconde et la troisième ordinairement réunies et paraissant n'en former qu'une; la dernière, la plus grande, globuleuse, ovale ou en fuseau, comprimée; une soie latérale ou apicale. Ces Insectes ont été rangés par Linné et Fabricius dans le genre Mouche. Degéer et Harris, les premiers, les en ont distingués. Degéer a placé la seule espèce qu'il a décrite dans ses Némotèles, et Harris en a fait une division dans le genre Mouche; il en a décrit et figuré sept espèces, tab. 47, *Musca Ord.*, 5, sect. 5, p. 157. Les Dolichopes ont le corps orné de couleurs assez brillantes; il est allongé et comprimé latéralement; leur tête est verticale, de la largeur du corselet, avec les yeux grands; leur corselet est élevé; les ailes sont grandes, horizontales, couchées l'une sur l'autre; leur abdomen est conique, al-

longé, courbé en dessous dans les mâles dont les organes générateurs sont souvent extérieurs; leurs pattes sont longues, menues et ciliées; les tarses ont trois petites pelotes.

Ces Insectes sont répandus partout : les uns se tiennent près des lieux humides, courant à terre et quelquefois sur la surface des eaux; les autres fréquentent les murs et les tiges des arbres; ils marchent avec vitesse pour chercher les petits Insectes dont ils font leur nourriture. Latreille a vu le Dolichope Muselier dilater singulièrement les lèvres de sa trompe pour avaler un *Acarus* vivant. Degéer a fait connaître la larve du Dolichope à crochets. Il l'a trouvée en mai dans la terre; elle est cylindrique, blanche, longue d'environ huit lignes, divisée en douze anneaux, et pointue ou conique en devant; sa tête est de figure variable, ordinairement enfoncée dans le premier anneau du corps; elle présente, lorsqu'elle est allongée, deux tubercules bruns et raboteux, se fermant et s'ouvrant comme des mâchoires, et communiquant à deux tiges internes; ces tiges s'étendent jusqu'au troisième anneau où elles s'élargissent et suivent le mouvement des mâchoires. On remarque une petite pièce triangulaire, noire, au premier anneau, et une petite pointe entre les mâchoires. L'extrémité postérieure du corps est garnie de quelques plis, comme un peu renflée; elle se termine par deux grandes pointes en forme de crochets courbés en dessous. A quelque distance des crochets sont deux éminences charnues, coniques, ayant au côté interne un point roux, que Degéer présume être les stigmates, puisqu'ils ont communication avec deux vaisseaux d'un blanc argenté, qui s'étendent le long du dos, sous la peau, et que tout dénote être des trachées. Les anneaux ont en dessous des éminences charnues, qui remplacent peut-être les pattes. Le 4 juin, une de ces larves se transforma en une nymphe d'un blanc un peu jaunâtre, longue de trois lignes, beaucoup plus courte et plus grosse que la larve. On lui distinguait la tête, le corselet, le ventre, les fourreaux des ailes et les pattes qui s'étendent sous le ventre. Cette nymphe paraissait être d'un naturel inquiet, ayant toujours l'abdomen en mouvement et se roulant sans cesse. L'Insecte parfait quitta sa dépouille le 27 du même mois.

Les organes sexuels des mâles sont très-complicés et varient pour la forme autant qu'il y a d'espèces. Les figures de Degéer pourront donner à cet égard une idée plus nette que ne le ferait une description. La forme des antennes varie aussi suivant les espèces et surtout suivant les sexes. Les mâles les ont communément plus longues. Ces considérations donnent le moyen de faciliter l'étude de ce genre, en y faisant les sections suivantes :

† Antennes de la longueur de la tête au moins; le dernier article fort allongé, avec une soie au sommet.

— Les Platypèzes et les Callomyes de Meigen.

†† Antennes plus courtes que la tête : le premier article très-apparent, assez allongé; le troisième trigone avec une soie vers sa base.

††† Antennes sensiblement plus courtes que la tête; le premier article très-petit, peu distinct; le dernier trigone, avec une soie apicale.

L'espèce que nous allons décrire appartient à la troisième division, c'est le **DOLICHOPE A CROCHET**, *Dolichopus unglatus*; *Musca unglata*, L., d. 156; la Némotèle bronzée, Degée. Soie des antennes latérale; corps vert ou d'un vert bronzé; ailes sans taches; pattes en partie d'un rouge livide. Taille, trois à quatre lignes.

DOLICHOPODES. *Dolichopoda*. INS. Tribu de l'ordre des Diptères, famille des Tanytomes, établie par Latreille. Elle comprend les genres Dolichope, Platypèze, Callomye et Orthochile.

DOLICHOS. BOT. *V. DOLIC.*

DOLICHOSOME. *Dolichosoma*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des Dasytès. Stéphane, qui a établi ce genre, lui assigne pour caractères distinctifs des autres genres de la même tribu : des palpes terminées par un article presque triangulaire; antennes légèrement dentées; crochets des tarses presque simples. Le type de ce genre est le Dolichosome linéaire, Rossi, *Faun. etrusc. Mant.* 2, 92. C'est un petit Insecte long et étroit, d'un vert un peu obscur, criblé de points nombreux, d'où sortent autant de petits poils qui le font paraître gris ou cendré. Ces poils sont moins nombreux sur les pattes et le ventre qu'à la partie supérieure du corps; ses antennes sont brunes. Cet Insecte se fait remarquer par sa structure extrêmement rétrécie; en effet, il n'a guère qu'un quart de ligne de largeur sur à peu près trois lignes de longueur. On le trouve dans toute l'Europe et particulièrement sur les fleurs des Umbellifères.

DOLICHURE. *Dolichurus*. INS. Genre d'Hyménoptères, famille des Fousseurs, établi par Spinola et adopté par Latreille. Caractères : mandibules très-dentées; mâchoires et lèvres ne formant pas de fausse trompe; palpes maxillaires sétacées, beaucoup plus longues que les labiales et presque en forme de soie; antennes insérées près de la bouche, à la base d'un chaperon très-court et fort large; abdomen ovoïde-conique, court et tenant au tronc par un pédicule brusque, mais très-petit. Les Dolichures ressemblent aux Pompiles par la forme des mâchoires, de la lèvre et des palpes; mais ils s'en éloignent par leurs mandibules et par leur abdomen pédiculé; sous ce rapport ils avoisinent les Sphex et les Ammophiles.

Spinola a le premier signalé l'espèce unique; c'est le **DOLICHURE TRÈS-NOIR**, *Dolichurus ater*. On le trouve en Italie et sur quelques points de la France.

DOLICHUS. INS. Synonyme de Dolique.

DOLICOLITE. ZOOL. ROSS. Bertrand, dans son Histoire des Fossiles, dit que ce nom a été donné tantôt à des vertèbres de Poissons fossiles, tantôt à des articulations d'Encrines ou Crinoïdes également à l'état fossile.

DOLIOCARPE. *Dolioscarpus*. BOT. Genre de la famille des Dilléniacées, et de la Polyandrie Monogynie. Caractères : calice formé de cinq sépales persistants, concaves et inégaux; corolle composée de trois à cinq pétales arrondis; étamines nombreuses; filets dilatés au sommet; ovaire globuleux, terminé par un style le plus souvent recourbé. Le fruit est une baie charnue, indéhiscence, à une seule loge qui contient deux graines arillées. Ce genre se compose de quatre espèces originaires de l'Amérique méridionale. Ce sont des arbustes

ordinairement sarmenteux, ayant le port des *Telra-cera*, genre auquel Willdenow les avait réunis. Ces quatre espèces sont : 1° *Dolioscarpus Solandri*, DC., Syst. 1, p. 405; il croît à Surinam et se distingue par sa tige grimpante, par ses feuilles oblongues, acuminées, dentées vers le sommet, par ses fleurs dont la corolle est tripétale et qui sont portées sur des pédoncules latéraux et uniflores; 2° *Dolioscarpus strictus*, DC. (*loc. cit.*); sa tige est dressée, roide, les feuilles ovales, lancéolées, dentées, réfléchies; les fleurs terminales et également à trois pétales. Elle croît aussi à Surinam; 3° *Dolioscarpus Calinea*, DC. (*loc. cit.*); *Calinea scandens*, Aubl., Guian. 1, p. 556, tab. 221. Sa tige est grimpante, ses feuilles oblongues, acuminées, très-entières, ses fleurs tripétales, portées sur des pédoncules latéraux et multiflores. Elle est originaire des forêts de la Guiane; 4° *Dolioscarpus Soramia*, DC.; *Soramia Guianensis*, Aubl., Guian. 1, p. 552, tab. 219. *V. SORAMIE.*

DOLIOLUM. ÉCHIN. Ce nom a été quelquefois donné par des orthographes, à des articulations cylindriques, de Crinoïdes ou Encrines fossiles.

DOLIQUE. *Dolichus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Bonelli. Leur corselet est plus étroit que les élytres; leurs palpes sont filiformes, et le troisième article des antennes est évidemment plus court que les précédents pris ensemble. Ce genre a pour type le *Carabus flavicornis* de Fabricius. On doit y rapporter aussi son *Carabus angusticollis*, figuré par Panzer, *Fauna Ins. Germ. fasc.* 85, tab. 9.

DOLIQUE. BOT. *V. DOLIC.*

DOLIUM. MOLL. *V. TONNE.*

DOLOMÈDE. *Dolomedes*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides ou Fileuses, établi par Latreille qui lui assigne pour caractères : yeux représentant, par leur ensemble, un quadrilatère un peu plus large que long, disposés sur trois lignes transverses, dont l'antérieure formée de quatre, et les deux autres de deux chacune; les deux postérieurs situés chacun sur une petite élévation; la seconde paire de pieds aussi longue ou plus longue que la première. Walckenaer (Tabl. des Aranéides, p. 15) place ce genre dans la division des Araignées coureuses, et le caractérise de la manière suivante : huit yeux inégaux entre eux, sur trois lignes occupant le devant et les côtés du corselet; lèvre courte, carrée, aussi large que haute; mâchoires droites, écartées, plus hautes que larges; pattes longues et fortes; la quatrième paire est la plus longue; la seconde l'est un peu plus que la première; la troisième est la plus courte.

Les Dolomèdes, rangés parmi les Araignées-Loups, s'en éloignent sous plusieurs rapports; ils courent et chassent de même qu'elles leur proie. A l'époque de la ponte seulement, ils construisent alentour des plantes une toile, dans l'intérieur de laquelle ils déposent leur cocon et le gardent assidûment ainsi que leurs petits, longtemps après qu'ils sont éclos. Lorsqu'on les menace, ils emportent leur cocon fixé sous le corselet. Latreille partage ce genre en deux sections, que Walckenaer convertit en famille.

† Les RIVERINES, *Riparia* : corselet allongé; abdomen ovale, arrondi à son extrémité; yeux de la ligne antérieure égaux; mâchoires à côté interne convexe. A cette division appartiennent des espèces habitant le bord des eaux et courant à leur surface avec beaucoup de vitesse et sans se mouiller. Les femelles fabriquent, pour leurs œufs, une toile irrégulière qu'elles placent entre les branches des végétaux situés près du lieu qu'elles habitent; elles y placent leur cocon et le gardent avec constance jusqu'à ce que les petits soient éclos; tels sont : *Dolomède bordé*, *Dolomedes marginatus*; *Aranea marginata* de Degéer (Mém. Ins. T. VII, p. 281, pl. 16, fig. 15-14) qui a figuré les yeux postérieurs beaucoup plus gros que les autres; mais c'est une erreur qui tient à ce que ces yeux sont effectivement posés sur une éminence noire, que le dessinateur aura prise pour les yeux mêmes. Cette espèce est la même que l'*Aranea nudata*, Clerck (pl. 5, tab. 1). *Dolomède entouré*, *Dolomedes fimbriatus*; *Aranea fimbriata*, Linné; *Aranea paludosa*, Clerck (p. 106, pl. 5, tab. 9), décrit et représenté par Degéer (Mém. T. VII, p. 278, pl. 16, fig. 9 et 10). *Dolomède roux*, *Dolomedes rufus*; *Aranea rufa*, Degéer (Mém. T. VII, p. 519, n° 4, pl. 59, fig. 6, 7). Cette grande espèce est originaire de l'Amérique septentrionale.

†† Les SYLVINES, *Sylvaria* : corselet court, en cœur; abdomen ovale, allongé et terminé en pointe à son extrémité; yeux latéraux de la ligne antérieure plus gros que les autres; mâchoires à côté externe presque droit. Cette division ne comprend encore qu'une espèce, *Dolomède admirable*, *Dolomedes mirabilis*, Walck.; *Aranea obscura*, Fabr.; *Aranea rufo-fasciata*, Deg. (loc. cit. T. VII, p. 269, n° 21, pl. 16, fig. 1-8), représentée par Schæffer (Ins. Ratisb., pl. 187, fig. 5-6, et pl. 172, fig. 6), par Lister (p. 82, tab. 28, fig. 28), et par Clerck (p. 108, pl. 5, tab. 10). On trouve cette espèce dans les premiers beaux jours du printemps. La femelle établit, dans les buissons, un nid soyeux, en forme d'entonnoir; elle dépose dans son intérieur son cocon, et le transporte avec elle lorsqu'elle craint le danger.

DOLOMIE ou **DOLOMITE**. MIN. *Bitterspath*, Werner; Calcaire magnésien, Brongniart; Chaux carbonatée magnésifère, Haüy; formé d'un atome de bicarbonate de Chaux et d'un atome de bicarbonate de Magnésie, ou en poids de 47,26 d'Acide carbonique; 50,56 de Chaux; et de 22,18 de Magnésie. Ce minéral cristallise très-nettement en rhomboïdes transparents, analogues à ceux du Spath d'Islande avec lesquels on les a confondus pendant longtemps, et dont ils diffèrent par la mesure de leurs angles; observés à l'aide du goniomètre à réflexion, ils ont constamment donné 106° 15', au lieu de 105° 5' pour les angles obtus de deux faces situées vers un même sommet. La pesanteur spécifique de la Dolomie est égale à 5; sa dureté est un peu plus grande que celle du Carbonate simple de Chaux. Son éclat est très-vif et approche du nacré dans les cristaux transparents; ceux-ci doublent les images à travers deux faces parallèles, comme le fait le Spath d'Islande. Ses caractères pyrognostiques sont absolument les mêmes que ceux de cette dernière substance. Ses va-

riétés lamellaires et granulaires sont souvent phosphorescentes dans l'obscurité par le frottement d'un corps dur, ou par l'injection de leur poussière sur des Charbons ardents. La Dolomie est soluble lentement et avec une légère effervescence dans l'Acide nitrique. Ses formes cristallines les plus ordinaires sont le rhomboïde primitif, ou simple, ou légèrement modifié sur ses angles latéraux et sur ses sommets. Ses variétés massives sont la *lamellaire*, la *granulaire* qui est grise ou blanche, et qui a porté plus particulièrement le nom de *Dolomie*; la *globuliforme*, et la *concrétionnée pseudoédrique* qui est un assemblage de corps terminés par des faces à peu près planes, et serrés étroitement les uns contre les autres. Ces faces planes paraissent être l'effet de la compression que ces corps ont exercée les uns sur les autres pendant leur formation dans le même espace. Cette variété curieuse, de couleur verdâtre, et qui provient du pays de Szakowacz en Syrie, peut être rapportée à une autre variété cristallisée, d'un vert jaunâtre, qui se trouve près de Miemo en Toscane, et dont on a fait une espèce particulière, sous le nom de *Miémite*. D'autres cristaux d'un jaune brunâtre, que l'on a trouvés à Tharand près de Dresde en Saxe, ont été pareillement décrits sous un nom spécial, celui de *Tharandite*. Quelques variétés de Dolomie à texture grenue, deviennent flexibles lorsqu'on les réduit en lames minces, ce qui vient de ce que leur tissu est assez lâche pour permettre à leurs particules de jouer jusqu'à un certain point sans perdre leur adhérence. L'Angleterre et les États-Unis ont offert ces variétés remarquables, qui constituent ce qu'on nomme vulgairement le Grès flexible.

La Dolomie existe en grandes masses dans la nature, et forme des couches étendues dans les terrains primitifs et secondaires. Une partie des marbres lamellaires blancs, surtout ceux du Levant, peuvent être rapportés à cette espèce. La Dolomie granulaire est disposée par grandes masses au St-Gothard et dans plusieurs autres lieux. Ces masses renferment ordinairement des cristaux de Grammatite, et quelquefois des lames de Mica, de Corindon rose et des petits cristaux de Fer sulfuré, de Cuivre gris et de Réalgar. Les cristaux rhomboïdaux sont engagés dans un Schiste talqueux, verdâtre, au Tyrol; mais les plus parfaits que l'on connaisse viennent des filons du Mexique.

DOLOMIÉE. *Dolomitæa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, fondé par De Candolle pour une plante du Népal, observée par Wallick qui l'avait d'abord placée dans le genre *Carduus*, sous le nom spécifique de *macrocephalus*. Ce genre a été dédié à la mémoire de Méodat Dolomieu, l'un des géologues les plus distingués du siècle dernier. Caractères : capitule homogame, multiflore; involucre ovale, formé de plusieurs rangées d'écaillés lancéolées, acuminées, droites et sans épines; réceptacle plan, chargé de fimbrioles implantées dans les alvéoles; tube de la corolle grêle, un peu dilaté à la base, avec les lobes du limbe linéaires et égaux; anthères appendiculées au sommet et munies d'une queue ciliée à leur base; filaments glabres; style velu, un peu épais au sommet; stigmates libres et presque cylindriques à l'extrémité;

ovaire glabre, subtétragone; aigrette longue, séparée de l'akène par un anneau de soies dures. Ce genre est très-voisin du *Saussurea* dont il ne diffère que par son aigrette garnie de soies. La Dolomiée à grosse tête, *Dolomiaea macrocephala*, est une petite plante herbacée et inerme, à feuilles radicales, découpées et pennées, dont les lobes oblongs, incisés, dentés et sinués, sont en dessous couverts d'une pubescence blanchâtre; les capitules sont portés sur des pédoncules courts, terminant une lige également courte; ils sont aussi groupés dans les aisselles des ramifications. La plante est originaire du Népal.

DOLOPHRAGME. *Dolophragma*. **NOT.** Genre établi par Meyer, dans la famille des Caryophyllées de Jussieu, Décandrie Trigynie de Linné, pour une plante du Népal que Don avait proposé, dans son *Prodromus Flor. Nep.*, de joindre au *Cherleria sedoides* de Linné. Le caractère essentiel du genre de Meyer consiste dans un calice divisé en cinq segments; une corolle à cinq pétales entiers; dix étamines subhypogynes; un ovaire oligosperme, à trois loges peu apparentes, couronné par une sorte de colonne formée de trois styles opposés aux sépales externes; capsule trigone, subglobuleuse, imparfaitement trilobulaire, déhiscente au sommet par trois valves. On pourrait ajouter à ce genre une seconde espèce, *Arenaria densissima*, de Wallich, qui, comme la précédente, a pour patrie le Népal.

DOMANITE. **MIN.** Même chose qu'Amphélite.

DOMBEYACÉES. *Dombeyaceæ*. **NOT.** Kunth, dans sa Dissertation sur les familles des Malvacées et des Byttneriacées, et dans le cinquième volume des *Nova Genera et Species* de Humboldt, a divisé cette dernière famille en cinq sections, savoir : 1^o les Sterculiacées; 2^o les Byttneriacées vraies; 3^o les Lasiopetalées; 4^o les Hermanniacées; 5^o les Dombeyacées. Chacune de ces cinq sections, dont quelques-unes étaient considérées auparavant comme des familles distinctes, offre des caractères assez tranchés pour pouvoir former autant de groupes bien distincts. Nous allons exposer ceux des Dombeyacées, tels qu'ils ont été donnés par Kunth : leur calice est persistant, souvent accompagné de bractées ou d'un calicule extérieur. La corolle se compose de cinq pétales non soudés entre eux, plus grands que le calice, inéquilatères et persistants. Le nombre des étamines varie de vingt à quarante, dont cinq, ordinairement stériles, alternent avec les pétales. Les filets sont le plus souvent monadelphes, quelquefois tous sont libres. Les anthères sont biloculaires, sagittées et allongées, s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, sessile, à cinq ou à dix loges contenant chacune tantôt deux ovules superposés ou un grand nombre disposés sur deux rangées longitudinales, à l'angle interne. Du sommet de l'ovaire naissent cinq styles qui, quelquefois, se réunissent et se soudent plus ou moins étroitement. Le fruit est une capsule globuleuse, déprimée, à cinq côtes saillantes et arrondies, à cinq loges qui, tantôt, s'ouvre en cinq valves, par la séparation des deux lames qui composent chaque cloison, tantôt, se sépare en cinq coques contenant une ou plusieurs graines réniformes et quelquefois ailées. Ces graines renferment un em-

bryon recourbé au centre d'un endosperme charnu; la radicule est inférieure, les cotylédons sont condoublés. Les Dombeyacées sont des arbres, des arbustes ou très-rarement des plantes herbacées, à feuilles alternes, simples, entières ou lobées, munies de deux stipules placées à la base du pétiole. Les fleurs sont axillaires, souvent disposées en corymbe.

Les genres qui appartiennent à cette section sont les suivants : *Dombeya*, Cavan.; *Trochetia*, DC.; *Assonia*, Cav.; *Ruizia*, Cavan.; *Astrapæa*, Lindley; *Pentapetes*, L.; *Pterospermum*, Schreb., DC.; *Melhaniania*, Forsk. Kunth rapporte encore à cette section, mais avec quelque doute, les genres *Kydia*, Roxburgh; *Hugonia*, L.; *Broteria*, Cavan. Il en rapproche aussi le genre *Kleinhovia*.

De Candolle (*Synops. Syst. Nat.* 1, p. 501) rapproche aussi des Dombeyacées le genre *Gluta* de Linné.

DOMBEYE. *Dombeya*. **NOT.** Ce nom de plantes qui rappelle celui de Dombey, botaniste français qui a visité et exploré avec beaucoup de zèle le Chili, le Pérou et le Mexique, a été successivement donné à plusieurs genres de végétaux. Le premier qui l'ait employé est Lamarck qui a nommé *Dombeya* un arbre de la famille des Conifères, rapporté du Chili par Dombey et que Jussieu a appelé *Araucaria*, nom qui a été préféré. L'Héritier avait substitué le nom de *Dombeya* à celui de *Tourretia* déjà employé depuis longtemps, mais ce changement n'a pas été adopté. Enfin Cavanilles (Dissert. 3, p. 121), trouvant ce nom sans emploi, l'a appliqué à un genre qu'il a rangé dans la famille des Malvacées et dans la Monadelphie Dodécandrie. C'est ce genre de Cavanilles qui est devenu le type du groupe des Dombeyacées.

Les Dombeyes, auxquelles il faut probablement réunir les espèces dont Forskahl a fait des *Melhaniania*, sont en général des arbres ou des arbrisseaux élégants, à feuilles alternes, pétioles, entières, ou diversement lobées, munies à leur base de deux stipules. Les fleurs, qui dans quelques espèces sont assez grandes, forment ordinairement des corymbes axillaires et pédonculés. Leur calice est à cinq divisions profondes et persistantes, accompagné d'un calicule triphyllé et unilatéral, caduc. La corolle est formée de cinq pétales hypogynes, étalés, inéquilatères; les étamines sont au nombre de quinze à vingt, soudées et monadelphes par la base de leurs filets; cinq de ces filets sont stériles, plus longs et plus dilatés que les autres qui portent chacun une anthère à deux loges. L'ovaire est libre, à cinq côtes arrondies, saillantes, à cinq loges, contenant chacune deux ovules attachés à l'angle interne. Le style est simple et se termine par cinq stigmates linéaires. Le fruit est une capsule globuleuse, déprimée, à cinq côtes et à cinq loges, se séparant à l'époque de la maturité en cinq coques dispermes, s'ouvrant en deux valves. Les graines sont ovoïdes ou réniformes, terminées en pointe à leur sommet. Les cotylédons sont condoublés et bifides. L'embryon est droit dans un albumen charnu.

Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces, qui croissent aux îles de France, de Bourbon, de Madagascar, et dans l'Inde. Le genre *Melhaniania*

paraît devoir être réuni au *Dombeya*. En effet, il n'en diffère absolument que par ses étamines au nombre de quinze, dont les filets, fertiles, sont soudés deux à deux presque jusqu'à leur sommet; ce qui a fait dire à tous les auteurs qu'il n'y avait que dix étamines, cinq fertiles et cinq privées d'anthers. Le genre *Dombeya* diffère du *Ruizia* par ses cinq étamines stériles; du genre *Assonia* par son calicule triphylle et caduc; du genre *Pentapetes* par ses cinq stigmates, son calicule et ses graines non ailées. Parmi les espèces de *Dombeyas*, nous signalerons les suivantes :

DOMBEYE AMÉLIE. *Dombeya Amelica*, Guill.; *Dombeya reflexa*, Drap.; *Astrapæa viscosa*, Sweet. A l'époque où cette plante parut en Europe (1825), ses caractères n'avaient été tracés que d'une manière incomplète par le petit nombre de botanistes qui avaient été à même de l'étudier sur place, dans l'île de Madagascar, sa patrie; elle avait été considérée comme une *Astrapée*, et introduite sous ce nom générique dans diverses collections. En 1827, la Société royale d'Horticulture de Bruxelles fit l'acquisition d'un bel exemplaire de cette plante qui lui avait été offerte sous le nom d'*Astrapæa alba*. Quoique très-grande et très-forte, la prétendue *Astrapée* resta cinq ans sans montrer aucune disposition à fleurir. Ce n'est qu'en 1852, que des boutons parurent à l'extrémité de la tige, et l'inflorescence eut lieu dans le mois de février. Comme elle fut bien complète, on put s'assurer que l'on s'était trompé sur le genre auquel ce végétal devait appartenir. On s'occupait particulièrement de son analyse, et on lui reconnut tous les caractères d'une *Dombeya*; on la transporta conséquemment dans ce dernier genre, en lui donnant le nom spécifique de *reflexa*, tiré de l'inclinaison des feuilles, inclinasion angulairement opposée à la direction du pétiole. Il paraît, d'après une note insérée dans les annales de Fromont, qu'en même temps que cette plante fleurissait pour la première fois en Belgique, pour la première fois aussi elle se montrait en France; c'était à Neuilly, dans les serres de S. M. le roi des Français. Guillemain, qui en fut informé, se transporta au château pour y observer la plante nouvelle, qu'il jugea, ainsi que nous, devoir être placée dans le genre *Dombeya*; et comme, dans ce genre, il ne se trouvait aucune espèce dont les caractères pussent rigoureusement être appliqués à sa plante, il la considéra comme nouvelle, et lui donna le nom d'*Amelica*. Guillemain nous ayant prévenu dans la publication de son observation, nous avons dû réformer le nom spécifique de *reflexa*, et adopter celui d'*Amelica*. La tige de notre plante a maintenant de quinze à dix-huit pieds; elle est cylindrique, assez forte et marquée de cicatrices rugueuses qu'y laisse la chute successive des feuilles; celles-ci garnissent le sommet des rameaux qui sont étalés et très-ouverts; elles ont trois nervures principales, qui les divisent en quelque sorte, en trois lobes aigus; du reste, elles sont cordiformes, dentées en scie sur leurs bords, marquées de veines transversales, ramuleuses, d'un vert pur sur les deux faces, et inclinées de manière à décrire un angle aigu avec le pétiole qui est aussi long qu'elles, étalé, ouvert, cylindrique, d'un vert blanchâtre et un peu tomenteux; sa

base est accompagnée de stipules caduques, verdâtres, sessiles, engainantes, cordées, avec une nervure intermédiaire. Toutes ces parties sont enduites d'une matière glutineuse, qui disparaît à mesure que la plante vieillit. Les fleurs sont réunies en ombelle terminale et sphérique; elles sont portées sur un long pédoncule garni de petites bractées lancéolées, aigues et brunâtres; les pétales sont d'un blanc assez pur dans une grande moitié de leur étendue, et d'un rouge de carmin à leur base et sur les bords.

DOMBEYE PALMÉE. *Dombeya palmata*, Cavan., Disser. 3, p. 122, tab. 58, fig. 1; DC., *Prodr. Syst.* 1, p. 498. C'est un arbre originaire de l'île de Bourbon, ayant sa tige rameuse, ornée de feuilles alternes, pétioles, échancrés en cœur à leur base, palmées et divisées en sept lobes allongés, aigus, dentés en scie, presque glabres, munies à la base de leur pétiole qui est fort long, de deux stipules lancéolées, tomenteuses et caduques. Les fleurs forment des corymbes axillaires, portés sur des pédoncules plus longs que les feuilles.

DOMBEYE ACUTANGULÉE. *Dombeya acutangula*, Cavan., *loc. cit.*, p. 125, tab. 58, fig. 2; DC., *loc. cit.* Cette espèce est ligneuse et croît dans les mêmes contrées que la précédente. Ses feuilles sont alternes, pétioles, cordiformes, à cinq lobes aigus et à peine marqués; elles sont couvertes d'un duvet court et ferrugineux, qui disparaît par les progrès de l'âge. Les deux stipules sont également très-caduques. Les fleurs sont un peu moins grandes que dans l'espèce précédente. Le calice est ordinairement réfléchi.

DOMBEYE PONCTUÉE. *Dombeya punctata*, Cav., Disser. 3, p. 125, t. 40, fig. 1; DC., *loc. cit.*, p. 499. Arbre de moyenne grandeur, ayant ses jeunes rameaux couverts d'un duvet ferrugineux, ses feuilles ovales, oblongues, de trois à quatre pouces de longueur sur un demi-pouce de largeur, très-entières ou un peu crénelées, arrondies à leur base, marquées à leur face supérieure de points brillants qui sont autant d'écaillés minces, sèches et étoilées, tomenteuses et d'une couleur roussâtre à leur face inférieure. Les fleurs forment de petits corymbes portés sur des pédoncules axillaires, velus, beaucoup plus longs que les feuilles. Cette espèce croît également à l'île de Bourbon. Toutes les *Dombeyas* ont une écorce très-tenace et très-liante; dans les contrées où elles croissent naturellement, on en fabrique des cordages et des liens.

DOMINICAÏN. ois. *V.* MOUCHEROLLE GILLIT.

DOMINO. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

DOMITE. MIN. Nom donné par De Buch à une roche d'origine volcanique, qui forme la masse principale du Puy-de-Dôme, en Auvergne, et qui appartient aux terrains ignés les plus anciens. Suivant Brongniard, elle est principalement composée d'Argilolite, et renferme quelquefois, mais comme principe accessoire, des cristaux de Feldspath vitreux. Sa texture est grenue, à grain fin, ou terreuse et terne; son aspect est raboteux; elle est rude au toucher, friable, et de couleur blanchâtre ou gris cendré. Elle passe au Trachyte dont il est souvent difficile de la distinguer. *V.* TRACHYTE.

DOMPTE-VENIN. bot. Espèce du genre *Cynanque*.

DON. *Donus*. Ins. Coléoptères tétramères; famille des Rhynchophores. Megerle a formé, sous ce nom, un genre qui n'a pas été adopté et que Schoonherr a réuni à son genre Phynotome.

DONACE. *Donax*. MOLL. Ce genre, établi par Linné et adopté par les conchyliologues qui le suivirent, est un de ceux parmi les Conchifères, qui soit le plus facile à reconnaître : aussi éprouva-t-il peu de changements ou de modifications. Un seul genre en fut extrait par Lamarck, sous le nom de Capse. Mais Poli (Test. des Deux-Siciles), ne considérant que l'animal et le trouvant analogue à celui des Tellines, réunit les deux genres sous le nom de *Peronæoderma*; bien auparavant, Adanson (Voy. au Sénégal.), conduit par les mêmes motifs, avait laissé les Donaces parmi les Tellines. Cependant, à considérer la coquille des Donaces, elle présente des caractères distinctifs, qui doivent porter à conserver ce genre, quand il ne servirait qu'à rapprocher un certain nombre d'espèces identiques qui sont, pour ainsi dire, des termes moyens entre la nombreuse famille des Tellines et celle plus nombreuse encore des Vénus. Aussi Bruguière et Cuvier, à l'exemple de Linné, laissèrent ce genre entre l'une et l'autre famille. — Lamarck, qui transporta le genre Mactre dans une autre famille, à côté des Crassatelles (*V. MACTRACÉES*), par ce seul changement, rapprocha plus encore les Donaces des Tellines et des Lucines. D'après les observations de Poli et celles relatives à la coquille, ce genre ne peut être mieux placé que dans la série où il se trouve dans l'ordre de ses rapports.

Une singularité remarquable dans les Donaces, c'est l'apparente transposition du ligament qui paraît placé dans la lunule, au lieu de se trouver dans le corselet. Cette seule exception à une règle si générale a toujours occupé et embarrassé le conchyliologue. Blainville (Dict. des Sc. nat.) a cherché à expliquer ce fait et à démontrer que ce que l'on prenait pour la lunule était réellement le corselet, de manière que ce n'est pas le ligament qui a changé dans sa position, mais plutôt l'animal lui-même qui semblerait retourné. Ce qui a conduit Blainville à cela, c'est la direction de l'impression abdominale sur l'intérieur des valves; en effet, cette impression, par l'échancre qu'elle offre, indique la présence des siphons qui sont toujours postérieurs; la tête et le pied sont du côté opposé; ici la tête occupe le côté le plus grand, comme cela a lieu également dans les Tellines, tandis que dans les Vénus et les Cythérées, c'est l'inverse; les siphons occupant le côté le plus grand, il n'y a donc de différence que dans une proportion relative des côtés. Un autre caractère aurait pu conduire au même résultat, si on ne s'était attaché à le regarder lui-même comme une anomalie. Deshayes a établi en principe que les crochets dans les Conchifères réguliers étaient généralement dirigés vers la lunule; ce principe, qui a ici sa rigoureuse application, vient confirmer les observations de Blainville, observations très-judicieuses, qui rétablissent un fait important, détruisent une apparente exception dans une règle qui de générale doit être universelle. La voici : toujours le ligament est placé dans le corselet; une autre règle qui s'étend également à l'universalité des Conchifères réguliers, c'est

que les crochets sont toujours dirigés vers la lunule. Deshayes ne connaît aucune exception à ces deux règles. Il était nécessaire, après les observations précédentes qui rétablissent des faits mal fondés, de rappeler les principes généraux qui en découlent et de les perfectionner.

Parmi les Donaces de Linné et de Lamarck, on en observe un certain nombre qui n'ont pas, comme les autres, une forme en coin. Elles sont plus équilatérales, subovales, et se rapprochent beaucoup de certaines Cythérées; elles n'ont pas d'ailleurs tous les caractères des Donaces; celles-ci doivent avoir deux dents latérales; celles-là n'en ont souvent qu'une, encore est-elle, comme dans les Cythérées, placée sous la lunule; c'est d'après ces considérations que Megerle proposa son genre *Cuneus*. Trompé par la manière dont les caractères du genre sont exprimés, Deshayes avait d'abord pensé qu'il devait se rapporter aux Cythérées (*V. Cuneus*); mais depuis, ayant examiné avec plus d'attention les indications de Megerle, il a reconnu son erreur et a rapporté le genre *Cuneus* à sa véritable place : deux motifs doivent empêcher d'admettre ce genre. Cependant le premier est le passage insensé que l'on remarque entre les Donaces les plus inéquilatérales et celles qui le sont le moins, ainsi que la disparition de la dent extérieure à mesure que l'on passe par des formes intermédiaires; le second, c'est que si les caractères tirés des animaux portent à penser que les Donaces devront peut-être se réunir aux Tellines, à plus forte raison un démembrement du genre, quelle que soit ensuite l'opinion que l'on se formera sur sa conservation ou sur sa réunion avec celles-ci. En voici les caractères distinctifs : animal semblable à celui des Tellines, conséquemment lamellipède et à siphons; coquille transverse, équivalve, inéquilatérale, à côté postérieur le plus souvent très-court et très-obtus. Deux dents cardinales, soit sur chaque valve, soit sur une seule; une ou deux dents latérales plus ou moins écartées; ligament extérieur court. Blainville (Dict. des Sc. nat.), à l'occasion des Donaces, parle de deux ligaments dont le postérieur serait le plus fort et un autre antérieur plus faible. Puisque cette question se reproduit ici, c'est une occasion de la discuter et de faire voir ce que l'on doit entendre par ce ligament. Dans tous les Conchifères très-bâillants, dont les valves ne se touchent que par deux points de leur circonférence, la charnière et une partie des bords inférieurs, comme cela se remarque dans quelques Solens, la plupart des Myes, des Lutraires et des Glycimères, on remarque que la lunule, alors très-largement ouverte, est close pendant la vie de l'animal par une membrane décurrente sur le bord et qui s'épaissit avec l'âge; cette membrane, desséchée, devient friable et ne se voit à cause de cela que très-rarement dans les individus des collections. A mesure que les bords se rapprochent et tendent à se toucher dans les genres voisins, la lunule devient aussi moins bâillante et la membrane moins nécessaire pour la fermer; elle doit donc alors diminuer en proportion. C'est ainsi que dans les Glycimères et les Lutraires on la voit dans son plus grand développement; elle diminue dans les Solens et les Myes; elle est encore très-sensible dans

les Tellines et quelques Mactres, et n'est plus que rudimentaire dans les Donaces, d'où l'apparence de deux ligaments, et finit par ne plus exister dans les genres de la famille des Conques, dont les Donaces forment le terme intermédiaire. Ce serait donc à tort que l'on donnerait le nom de ligament à ce rudiment membraneux, puisqu'il n'a aucune des fonctions du ligament véritable, qu'il n'a aucune élasticité; il est seulement destiné à clore la lunule; cela est si vrai qu'il arrive souvent que cette membrane est naturellement partagée en deux pour laisser aux valves la faculté de s'ouvrir davantage. On peut diviser les Donaces en deux coupes naturelles; celles qui sont cunéiformes et celles qui sont vénéiformes. Les Coquilles de cette seconde section comprendront le genre *Cuneus* de Mergerle.

† Coquilles cunéiformes.

DONACE PUBESCENTE. *Donax pubescens*, L., p. 5262, n° 2; Lamk., Anim. sans vert. T. v, p. 546, n° 2. La citation de la fig. r de la pl. 42 de Rumph a été faite à tort, même avec le point de doute; il n'en est point ainsi de la figure de Chemnitz, Conchyl. T. VI, p. 251, t. 25, fig. 248, et de l'Encyclop., pl. 260, fig. 1, a, b. Dans cette espèce le corselet est armé, comme dans la Cynthérée épineuse, d'une rangée d'épines assez longues qui le bordent; la coquille est triangulaire, striée longitudinalement et lamelleuse, suivant la direction des bords, mais seulement vers la moitié antérieure. Cette Coquille rare, qui habite l'océan Indien, est violette en dedans, surtout vers les crochets, grise ou d'un blanc cendré en dehors. Longueur, un pouce; largeur, un pouce et demi y compris les épines.

DONACE BEC-DE-FLUTE. *Donax scortium*, L., loc. cit., n° 1; Lamk., loc. cit., n° 1; Chemnitz, Conchyl. T. VI, tab. 25, fig. 242 à 247; Encycl., pl. 260, fig. 2, a, b, c. Elle se trouve comprise parmi les Tellines de Lister (Conchyl., tab. 577, n° 220). Celle-ci se reconnaît facilement, quoiqu'elle ait bien des rapports avec la précédente; mais elle est toujours plus grande, constamment dépourvue d'épines au corselet, l'angle postérieur plus allongé, plus en bec; comme dans l'espèce précédente, le bord postérieur est tronqué, mais plus obliquement; elle est striée longitudinalement et transversalement; les stries transversales se relèvent en lames obtuses, qui s'atténuent postérieurement et diminuent en nombre antérieurement. La surface intérieure est violette, l'extérieure est d'un blanc grisâtre passant au violâtre vers les crochets. Longueur, un pouce et demi; sa largeur est de deux pouces et demi.

DONACE RIDÉE. *Donax rugosa*, L., loc. cit., n° 5; Lamk., loc. cit., p. 549, n° 17; Chemnitz, Conchyl. T. VI, tab. 25, fig. 250; Encyclop., pl. 262, fig. 5, a, b. La synonymie de cette espèce, donnée par Gmelin dans la troisième édition du *Systema Naturæ*, paraît tout à fait mal faite; c'est ainsi qu'il y rapporte le Pamet d'Adanson, qui est certainement une espèce distincte; qu'il cite la planche 575, fig. 216 de Lister, qui ne représente pas non plus le *Donax rugosa*; qu'il y rapporte encore les fig. 57 et 58 de Bonnani (Réc., 2), qui paraîtraient plutôt avoir des rapports avec la Donace des Canards. Quant à la fig. L de la pl. 22 de d'Argenville, il est douteux qu'elle appartienne à l'espèce

qui nous occupe, mais au moins s'en rapproche-t-elle plus que les trois précédentes. Pourtant cette Donace ridée se reconnaît facilement. Elle est triangulaire, bombée, tronquée postérieurement; troncature cordiforme, striée longitudinalement; le reste de la surface est couvert de stries multipliées. Cette Coquille est blanche en dehors, d'un violet peu foncé en dedans; son bord est crénelé. On la trouve dans l'océan d'Amérique où elle est assez commune. Elle présente quelques variétés qui viennent des mers de la Nouvelle-Hollande. Sa longueur est d'un pouce, et sa largeur d'un pouce et demi.

DONACE ALLONGÉE. *Donax elongata*, Lamk., Anim. sans vert. T. v, p. 550, n° 19; Lister, Conchyl. t. 575, fig. 216. C'est le Pamet d'Adanson (Voy. au Sénégal, tab. 18, fig. 1). Le Pamet, comme l'espèce précédente, est strié longitudinalement, mais les stries sont moins sensibles, son côté postérieur est tronqué, ce qui la rend triangulaire. Elle présente à l'extérieur deux larges bandes violettes ou d'un brun violâtre qui partent des crochets. Ce qui la distingue le mieux, c'est un espace du corselet au-dessous du ligament dont les stries sont chagrénées; elle présente les mêmes dimensions que la précédente. On la trouve surtout sur les côtes d'Afrique et dans l'océan Atlantique.

DONACE ÉMOUSSÉE. *Donax retusa*, Lamk., Ann. du Mus. T. XII, pl. 41, fig. 1. Cette Coquille est cunéiforme, aplatie; sa section postérieure est presque perpendiculaire au bord supérieur; la surface extérieure est légèrement striée et présente un enfoncement sinueux, qui se voit depuis le crochet jusqu'au bord où il est marqué d'une manière très-sensible. Ses bords sont lisses; il y a deux dents cardinales; les dents latérales sont obsolètes. Lamarck l'indique de Parnes; on l'a recueillie à Valmondois, près l'Île-Adam. Il y a des individus qui ont environ un pouce de largeur.

†† Coquilles vénéiformes.

DONACE À RÉSEAU. *Donax Meroe*, Lamk., Anim. sans vert. T. v, p. 551, n° 22; *Venus Meroe*, L., p. 5274, n° 22. C'est une des Tellines de Lister, Conchyl., t. 578, fig. 221; Encycl., pl. 261, fig. 1, a, b. Cette jolie Donace, qui est le *Cuneus costatus* de Megerle, se reconnaît à son aplatissement, à ses stries transversales, à son corselet très-enfoncé, au fond duquel on aperçoit la suture qui est baillante, à sa forme ovale, trigone, et enfin au joli réseau de couleur pourprée ou fauve sur son fond blanc; le bord inférieur est crénelé, son intérieur est violâtre; la dent latérale postérieure est rudimentaire dans les grands individus. Elle ne présente plus aucune trace du second ligament dont nous avons parlé précédemment. Cette Coquille, qui vient de la mer des Indes, a un pouce trois lignes de long sur un pouce neuf lignes de large.

DONACE ONDÉE. *Donax scripta*, Lamk., Anim. sans vert. T. v, p. 551, n° 25; Lister, Conchyl., tab. 579, fig. 222, et tab. 580, fig. 225; Chemn., Conchyl., 6, tab. 26, fig. 261 à 265; Encycl., pl. 261, fig. 2, 4. Quoique celle-ci ait beaucoup de rapports avec la précédente, elle s'en distingue pourtant avec facilité; d'abord elle est constamment plus petite; elle n'a point de stries. Son bord est plus finement dentelé; le corselet

est moins enfoncé, la suture n'est point baillante. La dent latérale postérieure n'existe pas; elle est d'un violet rosâtre en dedans, en dehors toute sa surface est couverte d'ondes ou de réticulations onduleuses d'un violet pourpré sur un fond blanc-grisâtre. On la trouve dans l'océan Indien où elle acquiert un pouce de long et un pouce quatre lignes de large.

DONACE. BOT. Genre de Graminées, fondé par Paliset de Beauvois (Agrostographie, p. 77, tab. 15, 16 et 19) aux dépens des genres *Arundo*, *Poa* et *Festuca*. Caractères : fleurs disposées en panicules composées; lépicène membraneuse, renfermant de trois à sept fleurs; glume inférieure à trois soies dont l'intermédiaire est la plus longue; glume supérieure tronquée, échancrée ou bidentée; écailles lancéolées, entières ou tronquées et frangées; ovaire velu au sommet ou glabre; style à deux branches; stigmates plumeux et aspergilliformes; caryopse entière ou bicorne. **DONACE ROSEAU,** *Donax arundinaceus*, Beauv.; *Arundo Donax*, L.; cette belle plante est cultivée dans les jardins, et elle y atteint jusqu'à dix pieds de hauteur. Elle est très commune en Provence où on en forme des clôtures naturelles.

DONACIALE. MOLL. Espèce du genre Cyrène.

DONACIE. *Donacia*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Fabricius aux dépens des Leptures de Linné, et rangé par Latreille dans la famille des Eupodes. Caractères : antennes filiformes, composées d'articles allongés et presque cylindriques; yeux sans échancre bien sensible; mandibules bifides; languette entière un peu échancrée; cuisses postérieures très-grandes. Les Donacies sont encore remarquables par leur tête nuancée, peu inclinée, supportant des yeux distincts, arrondis, et des antennes de onze articles, guère plus longues que le corps; la bouche offre des mâchoires bifides et quatre palpes : deux maxillaires et deux labiales, filiformes; le prothorax est presque cylindrique; les élytres sont coriaces et recouvrent des ailes membraneuses; les tarses ont quatre articles dont les deux premiers triangulaires et le troisième très-sensiblement bilobé. Les larves des Donacies vivent particulièrement dans la racine des Glayeuls. L'insecte parfait, dont le corps offre un éclat métallique, se trouve sur cette plante, et très-communément aussi sur le Roseau, l'Iris, la Sagittaire, le Nymphaea, et d'autres plantes aquatiques. Le genre est assez nombreux en espèces.

DONACIE CRASSIPÈDE. *Donacia crassipes*, Fabr., ou le Stencore doré de Geoffroy, et la Lepture aquatique de Degéer. Elle est très-commune sur les plantes aquatiques. Linné observe que la nymphe, enveloppée par une sorte de coque brune, se trouve sur la racine de la Phellandrie.

DONACIE DE LA SAGITTAIRE. *Donacia Sagittariae*, Fabr., Oliv., Coléoptères, T. IV, n° 75, pl. 1, fig. 4. Elle est commune sur l'Iris aquatique et sur la Sagittaire. La *Donacia collaris* de Panzer ne paraît en être qu'une variété.

DONACIER. MOLL. Animal des Donaces.

DONACILLE. *Donacilla*. MOLL. Nom donné par Lamarck à un genre de Coquille bivalve, qu'il a depuis

(Hist. natur. des Animaux sans vert.) nommé Amphidesme. V. ce mot.

DONACODE. *Donacodes*. BOT. Genre de la famille des Amomées, Monandrie Monogynie, institué par Blume (*Enum. Pl. Javae*, 54). Caractères : calice double, l'extérieur mince et trifide au sommet, l'intérieur coloré, pétaoloïde, profondément divisé en quatre parties dont l'inférieure plus grande; filet de l'étamine très-court, arrondi, très-entier et se prolongeant au-dessus de l'anthère. Les cinq espèces de Donacodes, décrites par Blume, sont originaires des forêts de Java; ce sont des plantes herbacées et vivaces, à racines charnues et épaisses. Les feuilles sont lancéolées, glabres, acuminées; les fleurs forment des épis ou des panicules, au sommet de la tige.

DONATIE. *Donatia*. BOT. Genre de la Triandrie Trigynie, établi par Forster (*Charact. Gener.* 5, tab. 5) et que Jussieu a placé, avec doute, parmi les Caryophyllées. Ce genre, qui est éloigné maintenant de cette famille, puisque dans le *Prodromus* du professeur De Candolle il n'en est pas fait mention, était ainsi caractérisé : calice à trois divisions profondes; neuf pétales entiers et quelquefois moins; trois styles.

DONATIE FASCICULAIRE, *Donatia fascicularis*. C'est une plante herbacée, à feuilles imbriquées, que Linné fils a rapportée au genre Polycarpon; il en a fait son *Polycarpus Magellanicum*; mais, selon Jussieu, elle diffère des Polycarpons par son port et le nombre de ses pétales. Elle croît à la Terre de Feu, où elle a été trouvée, formant d'épais gazons.

DONAX. MOLL. V. DONACE.

DONAX. BOT. V. DONACE.

DONDIE. *Dondia*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères et de la Pentandrie Digynie, L., formé par Sprengel aux dépens de l'*Astrantia* de Linné, et ainsi caractérisé : ombelle ramassée en tête; involucre à six folioles plus longues que l'ombelle; pétales entiers; fruits ovales, solides, à quatre côtes et à fossettes (*valleculæ*) convexes. Le *Dondia Epipactis*, Spreng., ou *Astrantia Epipactis*, L., est l'unique espèce de ce genre. Cette plante, dont les feuilles radicales sont longuement pétiolées et palmées, les fleurs jaunes, portées par une hampe anguleuse, croît dans les Alpes de la Carniole et du Tyrol.

DONDISIA. BOT. Necker appelait ainsi le genre *Raphanistrum* de Tournefort. V. RAPHANISTRON.

DONIA. BOT. Brown sous ce nom, et Cassini sous celui d'*Aurelia*, avaient établi un genre nouveau de la famille des Synanthérées. Le premier a cru depuis devoir le réunir au *Grindelia*; le second pense qu'il doit être conservé, quelque nom qu'on lui donne. V. AURELIA.

DONZELLE. FOIS. Espèce du genre Ophidie dont quelques auteurs ont voulu étendre le nom à tout le genre. C'est aussi une espèce de Labre de Raffinesque. V. LABRE et OPHIDIE.

DOODIE. *Doodia*. BOT. Genre de Fougères, établi par Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holl.*, p. 151), et ainsi caractérisé : capsules disposées en séries, ou quelquefois en doubles séries linéaires ou en forme de croissant, parallèles à la côte; involucre ou tégument plan,

intérieurement libre, naissant d'une anastomose de la veine. Ce genre, dont son auteur indique l'affinité avec le *Woodwardia*, se compose d'espèces dont les frondes sont nombreuses, pinnées, à segments dentés, et réunies par leur base. Brown en a décrit trois sous les noms de *Doodia aspera*, *media* et *caudata*. Cette dernière avait déjà été décrite par Cavanilles (*Demonst.* 1808, n° 655) et par Swartz (*Filic.*, 116) qui en avaient fait une Woodwardie. Elles habitent la Nouvelle-Hollande, et principalement les environs du port Jackson.

DORA. BOT. *V.* DOURAH.

DORADE. POIS. Ce nom se donne à peu près indifféremment par les marins, aux Coryphènes Hippure et Doradon, mais plus particulièrement à ce dernier. *V.* CORYPHÈNE. On a appelé DORADE CHINOISE ou de la Chine le *Cyprinus auratus*, DORADE DE BAHAMA le *Labrus chrysops*, L., et DORADE DE PLUMIER le Pomacanthé doré. *V.* CYPRIEN, CRÉNILABRE et POMACANTHE.

DORADILLE. BOT. Nom vulgaire des Fougères du genre Asplénie. *V.* ce mot.

DORADON. POIS. Espèce du genre Coryphène.

DORÆNA. BOT. *V.* DORÈNE.

DORAS. POIS. Genre formé par Lacépède et conservé par Cuvier comme un sous-genre parmi les Silures. *V.* ce mot.

DORAT DE LA MER DU SUD. POIS. Synonyme de Coryphène Chyrsure.

DORATIUM. BOT. Synonyme de Curtisie.

DORCACÈRE. *Dorcacerus*. INS. Coléoptères tétramères; Dejean a formé ce genre dans la famille des Longicornes, et lui a donné pour caractères principaux : une tête verticale, grande, presque aussi large que le corselet mesuré dans son plus grand diamètre transversal, plane, et très-velue en devant; antennes très-écartées, sétacées, un peu épineuses à l'extrémité des articles; corselet tuberculé, muni de deux courtes épines de chaque côté. Le type de ce genre est le DORCACÈRE BARBU, *Dorcacerus barbatus*, *Cerambyx barbatus*, Oliv. Le corps a plus d'un pouce et les antennes près du double; elles sont rougeâtres, avec l'extrémité des articles d'un noir bleuâtre; la tête est noire et le duvet d'un fauve pâle; le corselet et les élytres sont d'un noir bleuâtre, luisant, avec le bord postérieur du premier, et partie de la suture des autres d'un jaune fauve de même que les tarses; le reste des pattes est noir. On le trouve au Brésil.

DORCADION. BOT. Synonyme de Dictamne et de Gouet Serpentaire. *V.* ces mots. Le genre nommé Dorcadion par Adanson, est le *Polytrichum urnigerum* des auteurs modernes. *V.* POLYTRICH.

DORCADION. *Dorcadium*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Dalman, dans la famille des Longicornes, aux dépens des Lamies de Fabricius et adopté par Dejean, ainsi que par la plupart des entomologistes. Caractères : tête verticale; palpes filiformes, avec le dernier article ovaire; lobe extérieur des mâchoires un peu rétréci au bout, et se courbant sur la division interne; antennes plus courtes que le corps, composées d'articles en cône renversé, ce qui les fait paraître noduleuses; corselet ordinairement épineux; corps ovaire ou presque triangulaire. Les Dorcadions sont assez

communs en Europe, sur les végétaux qui croissent dans les terrains calcaires ou analogues; Dejean en a reconnu une trentaine d'espèces, parmi lesquelles nous nous bornerons à décrire la suivante :

DORCADION CENDRÉ. *Dorcadium fuliginator*; *Cerambyx fuliginator*, L., Fab., Oliv., x, 21. Il est noir ou brun, avec les élytres cendrées, rayées par trois rangées longitudinales d'écaillés blanches : l'une le long de la suture, une seconde le long du bord extérieur et la troisième intermédiaire, mais ne s'étendant pas jusqu'à la pointe, ce qui la rend moins longue que les deux autres. Taille, six lignes. On le trouve dans toute l'Europe. Les *Dorcadium morio*, *fulvum*, *atrum*, *bilineatum*, *rufipes*, *decipiens*, *lineatum*, etc., sont particulièrement propres au centre de l'Allemagne, tandis que dans les régions méridionales de l'Europe habitent de préférence les *Dorcadium neapolitanum*, *sulcatum*, *murinum*, *nigrum*, *albicans*, *hispanicum*, etc.

DORCAS. MAM. Synonyme de Chevreuil. *V.* CERF. On croit qu'Élien a voulu désigner le Kével sous ce nom. *V.* ANTILOPE.

DORCASOME. *Dorcasomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes glabres, atteignant tout au plus la moitié de la longueur du corps, composées de onze articles dont le premier gros, en cône renversé, le second très-petit, cyathiforme, les troisième et quatrième égaux, assez courts, en cône renversé, les suivants dilatés en dents de scie au côté interne : dans les mâles, le onzième article est plus long que le précédent, linéaire, muni d'une petite dent vers son extrémité, simulant un douzième article; tête sillonnée entre les antennes; les quatre palpes égales, avec leur article terminal court et cylindrique; mandibules courtes, arrondies extérieurement, sans dent interne, pointues au bout; corselet cylindrique, uniépieux latéralement, inégal en dessus, ayant deux sillons transversaux, profonds : l'un près du bord postérieur, l'autre vers l'anterieur; écusson presque ovale, arrondi postérieurement, avec un léger enfoncement dans son milieu; élytres linéaires, parallèles, arrondies et mutiques à leur extrémité; corps glabre; abdomen soyeux en dessous; pattes égales et de moyenne longueur. La seule espèce qu'offre ce genre, *Dorcasomus ebulinus*, Dej., *Cerambyx ebulinus*, Fab., appartient au cap de Bonne-Espérance; elle a les antennes noires; la tête d'un noir bleuâtre, luisant ainsi que le corselet qui a de chaque côté une épine; les élytres sont testacées. Taille, onze lignes.

DORCATOME. *Dorcatoma*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Ptiniores, fondé par Herbst, et ayant pour caractères : antennes composées de neuf articles, dont les trois derniers, beaucoup plus grands, semblent former une massue en scie ou même pectinée. Ces Insectes ressemblent sous plusieurs rapports aux Vrilles, mais outre que leur corps est plus arrondi, ils s'en distinguent par les caractères qui viennent d'être mentionnés. On peut considérer comme servant de type au genre : LA DORCATOME DE DRESDE, *Dorcatoma Dresdensis*,

Herbst (Coléop., t. iv, p. 59, fig. 8); Panzer (*Faun. Ins. Germ. fasc.* 26, pl. 10). On la trouve en Suède. Dejean (p. 40) en mentionne quatre autres désignées par les noms de *Bovista*, *Schoonh.*, *Rubens*, *Sch.*, *Zusmehausense*, *Strum*; *Museum*, Dejean. Les trois premières sont originaires de l'Allemagne; la quatrième a été rapportée de Cayenne.

DORE. POIS. V. ZÉE.

Ce nom a été donné aussi par Bloch, à un Cyprin du sous-genre Tanche.

DORE-LE-COQ. POIS. Nom vulgaire du *Zeus Vomer*. V. ZÉE.

DOREÉ. *Doreus*. POIS. Cuvier a établi ce genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Scombroïdes à dorsale unique et à dents en velours, aux dépens du genre *Zeus* de Linné. Caractères : corps très-comprimé de même que la queue; partie épineuse de la dorsale, séparée de la portion molle par une forte échancrure; la même disposition se fait remarquer à l'anale; des écailles saillantes ou épineuses garnissent les bases des nageoires verticales et le dessous de l'abdomen, entre les ventrales et l'anus où les écailles sont fort petites; point d'aiguillon au-devant des nageoires anale et dorsale. On connaît une espèce de ce genre, dans la Méditerranée, d'où elle passe quelquefois dans l'Océan. C'est le DORÉE FORGERON, *Doreus faber*; *Zeus faber*, L.; connu vulgairement sous le nom de Poisson St.-Pierre; ce Poisson offre des reflets métalliques, sur un fond grisâtre et jaunâtre; de chaque côté, vers la partie antérieure du dos, est une tache noire, arrondie; sa longueur est de quinze à dix-huit pouces; les huit premiers rayons de la dorsale se terminent en de très-longs filets nus, courbés élégamment en arrière. B. 7, D. 10-12, P. 12, V. 9, A. 5-21, C. 13. Ce Poisson est un bon comestible.

DORELLA. BOT. Synonyme de Caméline.

DORELLE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Chrysocoma Linosyris*. V. CHRYSOCOME.

DORÈME. *Dorema*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, établi par Don qui lui assigne pour caractères : disque épigyne, cyathiforme; akènes comprimés et marginés, avec trois côtes intermédiaires, distinctes et filiformes; vallécules à une bande; commissure à quatre bandes. Le DORÈME AMMONIAQUE, *Dorema ammoniacum*, est une plante herbacée, robuste, ayant l'aspect du Panais opopanax; ses feuilles sont amples, subpinnées; l'ombelle est prolifère, un peu rameuse, composée d'ombellules globuleuses, légèrement pédonculées; les fleurs sont sessiles et laineuses. La découverte de cette plante a fixé les incertitudes sur l'origine de la substance médicamenteuse connue de temps immémorial sous le nom de Gomme ammoniacque; la plante a été trouvée dans un district de la Perse, par le colonel Wright qui l'offrit à la Société Linnéenne de Londres. L'échantillon était couvert de larmes résineuses, possédant tous les caractères de la Gomme ammoniacque, et cette circonstance suffirait pour lever tous les doutes, si, en outre, Don n'avait soigneusement comparé la plante qu'on lui a remise, avec les fruits et les fragments de fleurs que l'on trouve mêlés à la Gomme ammoniacque du commerce, et qu'il a reconnus

parfaitement identiques. Dioscoride fait dériver le nom d'*Ammoniacum*, d'Ammon, province de la Libie où était situé un temple dédié à Jupiter et près duquel croissait, dit-on, la plante qui produisait la Gomme en question. Mais il est certain aujourd'hui que cette Gomme vient de la Perse et non de l'Afrique. Il se pourrait encore que le nom d'*Ammoniacum* ou *Armoniacum* fût dérivé d'*Armeniacum*, tout aussi bien que d'Ammon ou Hammon qui est la véritable étymologie Jovienne. Fischer a découvert, dans les plaines désertes de l'Arménie, une autre espèce de *Dorema*, qu'il a appelée *glabra*, parce qu'en effet toute la plante est très-glabre, avec la tige très-rameuse, écailléeuse, à feuilles subtripinnées, dont les segments sont trifides ou pinnatifides, oblongs et très-entiers; les autres caractères spécifiques diffèrent peu de ceux du *Dorema ammoniacum*.

DORENE. *Doræna*. BOT. Genre encore peu connu, établi par Thunberg pour un arbrisseau originaire du Japon, et appartenant à la Pentandrie Monogynie. Le DORÈNE DU JAPON, *Doræna Japonica*, Thunberg, *Flor. Japon.* 84, a cinq ou six pieds de hauteur; ses feuilles sont alternes, pétiolées, petites, oblongues, aiguës, glabres. Ses fleurs sont petites, blanchâtres, et constituent des grappes axillaires et courtes. Elles se composent d'un calice à cinq divisions concaves; d'une corolle monopétale, rotacée, à cinq lobes obtus; de cinq étamines, dont les anthères sont presque sessiles. L'ovaire est libre, surmonté d'un style simple, que termine un stigmate échancré. Le fruit est une capsule ovoïde, de la grosseur d'un grain de Poivre, à une seule loge, contenant un grand nombre de graines.

DORIDE. *Doris*. MOLL. Ce genre, dont on doit la connaissance à Bohadsch (*Anim. mar.*, t. 5, fig. 5), sous le nom d'*Argo*, fut adopté par Linné, sous celui de Doris, et ce législateur y réunit tous les Mollusques marins, nus, qui rampent au moyen d'un disque ou d'un pied charnu placé sous le ventre. Il sentit cependant que le genre Doride ne pouvait les admettre tous, puisqu'ils présentaient des caractères variables, ce qui lui fit créer les genres *Scyllée*, *Tritonie* et *Thetis*. Bruguière, conduit comme Linné par la considération de la place qu'occupe l'organe de la respiration, en sépara encore quelques espèces, pour former le genre *Caroline*; et enfin Cuvier, se fondant sur les mêmes caractères que ses prédécesseurs, proposa encore les genres *Eolide* et *Tergipes*. Linné plaça le genre Doride parmi les *Mollusca pterotrachea*, dont le corps est percé d'une ouverture latérale. Les Limaces et les Doris se trouvent dans la même famille. Bruguière suivit à peu près l'ordre de Linné; il changea les familles en les fondant sur l'absence ou la présence de deux tentacules; c'est ainsi que les Lapyties, les Dorides et les Limaces furent encore en contact. Lamarck, dans le Système des Animaux sans vertèbres, 1801, après avoir séparé les Mollusques céphalés nus en deux ordres, plaça les Dorides encore avec les Limaces, parmi ceux qui rampent sur le ventre. Il est étonnant que jusqu'alors on n'ait pas senti qu'un animal qui vit dans l'air, et qui le respire, devait essentiellement différer de

celui qui respire dans l'eau. Cuvier fut le premier qui, dans les Annales du Muséum, éloigna, sur des caractères évidents, les Dorides et les Laplysies des Limaces. Lamarck lui-même, rectifiant ses idées d'après les faits exposés par Cuvier, sentit que ces animaux étaient trop différents pour rester désormais voisins. Voici les caractères que les zoologistes donnent à ce genre : corps rampant, nageant quelquefois, oblong, tantôt planulé, tantôt convexe ou subprismatique, bordé tout autour d'une membrane qui s'étend jusqu'au-dessus de la tête; bouche antérieure et en dessous, ayant la forme d'une trompe; quatre tentacules : deux placés antérieurement sur le corps, rentrant chacun dans une fossette ou une sorte de calice; deux autres situés près de la bouche; anus vers le bas du dos, entouré par les branchies, qui sont saillantes, laciniées, frangées; ouverture pour la génération située au côté droit. Le dos des Dorides est presque toujours chargé de tubercules plus ou moins gros; à la partie antérieure on aperçoit deux cavités destinées à contenir les tentacules antérieurs. Ces tentacules, variables dans leur forme, sont quelquefois composés d'une série de petits globules que Bohadsch avait pris pour autant d'yeux, d'où le nom d'Argo qu'il avait proposé; mais le plus souvent ce sont de petites lamelles semblables des deux côtés; les deux autres tentacules sont coniques, placés en avant, sous le rebord du manteau, sur les parties latérales de la bouche; elle est formée d'une petite trompe contractile dans l'intérieur de laquelle se trouve une petite langue cartilagineuse, munie de petits crochets; l'œsophage est assez long, replié sur lui-même; il entre dans l'estomac non loin du pylore; l'estomac est membraneux, presque entièrement enveloppé par un foie très-volumineux, lobé, qui verse dans son intérieur, par plusieurs ouvertures, une quantité notable de bile; le canal intestinal est court, se dirigeant vers l'anus qui s'ouvre à la partie supérieure du corps, au milieu du disque branchial. Les Dorides sont hermaphrodites; elles ont un double accouplement réciproque. Un ovaire contenu dans le foie, un oviducte qui s'élargit en forme de matrice, voilà les organes générateurs femelles; un gros testicule, un canal différent, une verge fort longue, repliée sur elle-même, qui sort peu en arrière du vagin, voilà les organes générateurs mâles; une sorte de vessie qui s'adosse à la matrice, et qui y aboutit, est un organe sur l'usage duquel on n'a aucune donnée. Les organes de la respiration ou branchies, placés comme nous l'avons dit précédemment, se composent d'arbuscules de formes diverses, de nombre variable, mais toujours symétriques, quelquefois nus à l'extérieur, d'autres fois cachés dans une poche qui a une ouverture extérieure arrondie. Ces branchies, comme tous les organes destinés à la respiration, sont composées de deux ordres de vaisseaux; les veines pulmonaires aboutissent à une oreillette qui verse le sang dans un cœur en forme de croissant, situé près de l'anus; il donne naissance à deux aortes. Les Dorides sont marines; elles habitent à diverses profondeurs, et surtout dans les lieux où il y a beaucoup de Varecs, dont elles paraissent faire leur nourriture. Cuvier a disposé les espèces d'après la forme du corps.

† Corps subprismatique, le manteau débordant à peine le pied.

DORIDE A BORDS NOIRS. *Doris atromarginata*, Cuv., Ann. du Mus. T. IV, p. 473, pl. 2, fig. 6; Doride caudale, Lamarck, Anim. sans vert. T. VI, 1^{re} part., p. 315, n° 13. Le corps est allongé, subprismatique, le dos élevé et marqué postérieurement d'une ligne d'un très-beau noir; le corps est terminé postérieurement par une pointe aiguë ou une sorte de queue.

†† Corps subhémisphérique débordant le pied.

DORIDE VERRUQUEUSE. *Doris verrucosa*, L., p. 3103, n° 1; Lamarck, Anim. sans vert. T. VI, 1^{re} part., p. 311, n° 3; Cuvier, Ann. du Mus. T. IV, p. 467, pl. 1, fig. 4, 5, 6. Le corps est ovale, oblong, convexe, chargé de tubercules hémisphériques, saillants, lisses, dont les plus gros sont à la partie la plus élevée du dos; les tentacules supérieurs sont placés entre deux feuillets charnus, et non dans une cavité cyathiforme comme dans la plupart des espèces. Longueur, un pouce. On la trouve à l'île-de-France.

††† Corps comprimé, le manteau dépassant beaucoup le pied.

DORIDE ARGUS. *Doris Argus*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI, 1^{re} part., p. 310, n° 2; *Doris Argus*, L., Gmel., p. 3107, n° 4; *Argo*, Bohadsch, Anim. mar., p. 63, tab. 5, fig. 4, 5; Encycl., pl. 82, fig. 18, 19. C'est une des espèces le plus anciennement connues, et que distinguent suffisamment la forme et la disposition de ses tentacules. En effet, ils présentent ce caractère singulier d'être formés d'une série de petits globules posés sur un pédicule; son corps est ovale, oblong, déprimé, lisse, écarlate en dessus, bleuâtre en dessous; les branchies sont découpées au nombre de six ou huit arbuscules, dans deux troncs latéraux; elles peuvent rentrer dans la cavité branchiale à la volonté de l'animal. Longueur, trois pouces et demi; largeur, deux pouces; épaisseur, six lignes. Elle vient des mers de Naples.

DORIDIUM. *Doridium*. MOLL. Ce genre, établi par Meckel pour les Acères proprement dites de Cuvier, ne comprend du genre Acère ou des Bulléens de Lamarck que les seuls animaux dépourvus de coquille, quoique leur manteau en ait la forme. V. BULLÉENS et ACÈRE.

DORIE. *Doria*. BOT. Adanson avait adopté ce mot, d'après Gesner, pour désigner le genre nommé *Solidago* par Linné et par d'autres botanistes modernes. D'un autre côté, Dillen, dans son *Hortus Ethamensis*, avait formé un genre *Doria* avec les Sénéçons, dont le nombre des fleurons n'était que de cinq ou six, caractère qui n'a pas paru suffisant à Linné; et en conséquence ce genre a été réuni à celui des Sénéçons. Or, la dénomination *Doria* étant devenue libre, Lesson l'a appliquée à un démembrement du genre *Othonna* de Linné, qui lui a offert les caractères suivants : calathide radiée; disque multiflore, régulariflore, masculiflore; couronne unisériée, liguliflore, féminiflore; péricline cylindracé, inférieur, égal, ou supérieur aux fleurs du disque, formé de squames unisériées, égales, appliquées, contiguës; clinanthe planiuscule, convexe, pointillé, à réseau papillé, presque fimbriillé; fleurs de la couronne tubuleuses, tronquées, plus courtes que

l'involucre, non prolongées en languettes, ce qui conséquemment prive le capitule de rayons; ovaires courts, épais et cylindracés; aigrette longue, droite, composée de plusieurs rangées d'écaillés striées et d'inégale longueur. Ce genre se compose d'une trentaine d'espèces que De Candolle, au 6^{me} volume de son *Prodromus*, page 469, répartit en deux groupes suivant qu'elles ont la tige frutescente ou herbacée.

DORINE. *Chrysosplenium*. BOT. Vulgairement Saxifrage dorée. Genre de la famille des Saxifragées et de la Décandrie Digynie, établi par Tournefort. Caractères : calice adhérent à l'ovaire, un peu coloré et à quatre ou cinq divisions inégales et persistantes; corolle nulle; huit ou dix étamines courtes; deux styles et deux stigmatés; capsule uniloculaire, bivalve et surmontée de deux pointes, contenant un grand nombre de graines insérées au fond de cette capsule. Ces caractères sont aussi ceux du genre *Saxifraga*, à l'exception de la corolle absente ici, et toujours présente dans les Saxifrages; un port assez particulier nécessite en outre leur séparation. On ne connaît, dans ce genre, que deux espèces : elles croissent dans les lieux humides et couverts de l'Europe tempérée.

DORINE A FEUILLES OPPOSÉES. *Chrysosplenium oppositifolium*, L. Tiges grêles, hautes de quatre à cinq pouces, un peu rameuses et portant des feuilles opposées, pétiolées, arrondies et un peu crénelées sur leurs bords. Ses fleurs sont jaunâtres, munies de bractées à leur base et portées sur de très-courts pédoncules. Europe. Il ne faut pas le confondre avec le *Chrysosplenium oppositifolium* de Walter, qui est l'*Eriogonum tomentosum* de Michaux, ou plutôt de Richard.

DORINE A FEUILLES ALTERNES. *Chrysosplenium alternifolium*, L. Elle ressemble beaucoup à la précédente, mais en diffère surtout, comme son nom spécifique l'indique, par ses feuilles alternes. Il est à remarquer que cette plante préfère les endroits montueux, tandis que l'autre espèce s'accommode des lieux bas et boisés; celle-ci se trouve par exemple sur le penchant des côtes dans toute la France centrale et occidentale, et n'a pas été rencontrée dans les Alpes où, par opposition, le *Chrysosplenium alternifolium* est fort commun. Dans l'une et l'autre espèce, la plupart des fleurs ont toutes leurs parties en nombre quaternaire ou multiple de quatre; la fleur centrale seulement a cinq divisions, tant à la corolle qu'au calice, et dix étamines; ce qui a fait placer le genre dans la Décandrie du système sexuel.

DORIPHORUS. POIS. *V.* QUEUE-RUDE.

DORIPPE. *Dorippe*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Notopodes, établi par Fabricius et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : test en forme de cœur renversé, aplati, largement tronqué en devant; yeux insérés à son extrémité antérieure et latérale, et portés chacun sur un pédicule presque cylindrique, courbe, et qui s'étend obliquement jusqu'à l'angle antérieur; second article des pieds-mâchoires extérieurs, étroit, allongé, allant en pointe; les deux serres courbes, les quatre pieds suivants longs, étendus, comprimés, terminés par un tarse allongé et pointu; ceux de la troisième paire les plus longs de tous; les quatre derniers insérés sur le dos,

petits, rejetés sur les côtés, et terminés par deux articles plus courts que les précédents, et dont le dernier crochet forme avec l'autre une sorte de griffe ou de pince; les antennes latérales ou extérieures, assez longues, sétacées, insérées au-dessus des intermédiaires; celles-ci pliées, mais ne se logeant pas entièrement dans les cavités propres à les recevoir. Les Dorippes, de même que tous les Notopodes, offrent une particularité très-remarquable : leur carapace, étant tronquée postérieurement, ne recouvre plus des dernières pattes, ce qui permet à celles-ci de se recourber à la partie supérieure, comme si elles étaient insérées sur le dos. Ce genre se distingue des Ranines par les pieds terminés tous en pointe; il diffère aussi des Dromies par un test déprimé, offrant des impressions et des bosselures correspondant exactement, suivant l'observation curieuse de Desmarest, aux parties molles qu'il recouvre. Les accidents de la carapace représentent quelquefois, d'une manière grossière, une sorte de masque ou de figure humaine. Enfin les Dorippes s'éloignent des Homoles par les quatre pieds postérieurs relevés sur le dos. Ce dernier caractère et plusieurs autres ayant échappé à Risso, cet observateur semble avoir confondu les Homoles avec les Dorippes. Celles-ci sont encore caractérisées, suivant l'observation de Desmarest, par deux grandes ouvertures obliques, ciliées sur leurs bords, communiquant avec les cavités branchiales, et situées en dessous du test, l'une à droite, l'autre à gauche de la bouche.

Les mœurs de ces Crustacés sont peu connues : ils se tiennent à de grandes profondeurs dans les mers; la disposition de leurs pieds donne à penser qu'ils s'emparent de divers corps étrangers, et qu'ils les placent sur leur dos en manière de bouclier, pour se soustraire à la vue de leurs ennemis et tromper leur proie. On connaît plusieurs espèces propres à ce genre, entre lesquelles : **DORIPPE LAINEUSE**, *Dorippe lanata*, Latr.; *Cancer lanatus*, L., connue vulgairement sous le nom de *Facchino*. On la trouve dans la mer Adriatique et dans la Méditerranée. **DORIPPE VOISINE**, *Dorippe affinis*, Desmar. Cette espèce, figurée par Herbst (pl. 11, f. 67), se rencontre dans la mer Adriatique. **DORIPPE A QUATRE DENTS**, *Dorippe quadridens*, Fabr., *Cancer Fascione* d'Herbst (pl. 11, fig. 70). Elle habite les Indes-Orientales.

Quant à la Dorippe Cuvier et à la Dorippe épineuse de Risso, elles appartiennent, suivant Latreille, au genre Homole. On ne connaît qu'une seule espèce fossile, la **DORIPPE DE RISSO**, *Dorippe Rissoana* de Desmarest (Histoire des Crust. foss., p. 119). Ce Crustacé paraît très-voisin d'une espèce du même genre, *Dorippe nodosa*, rapportée de la Nouvelle-Hollande par Péron. Desmarest semble même croire qu'elle pourrait bien ne pas être fossile.

DORIS. BOT. Syn. de *Leontice Chrysogonum*, L. Dodoens donnait ce nom à l'*Onosma echioides*.

DORITIDE. *Doritis*. INS. Fabricius a établi, sous ce nom, un genre de Lépidoptères diurnes, qui est entré dans le genre Parnassien de la famille des Papilionides de Latreille. *V.* PARNASSIENS.

DORITIDE. *Doritis*. BOT. Lindley a établi, sous ce

nom, dans la famille des Orchidées, et dans la Gynandrie Monandrie de Linné, un genre nouveau, qu'il a ainsi caractérisé : périgone étalé, avec les sépales latéraux un peu obliques à la base qui est soudée au gynostème par un long prolongement en forme de pied; le sépale intermédiaire est un peu plus large, obtus et en tout conforme aux pétales; le labelle est articulé au gynostème par un appendice onguiculé, à bords recourbés; son limbe est divisé en trois lobes ayant chacun une ligne médiane, plus élevée; le gynostème est ailé sur ses bords, avec une sorte de bec élané; l'anthere est ovale, acuminée, renfermant deux masses polliniques bilobées postérieurement; la caudicule est subulée, allongée, et la glandule petite et ovale. Les plantes de ce genre appartiennent à l'Inde; elles sont épiphytes, herbacées, munies d'une tige qui s'élève du rhizome; cette tige est entourée de quelques feuilles distiques, et couronnée d'épis axillaires, composés d'un grand nombre de fleurs agglomérées et serrées.

DORKADION. BOT. V. DORCADION.

DORMAN. POIS. Synonyme vulgaire de Torpille.

DORMEUR. POIS. Espèce du genre Éléotris.

DORMEUSE. BOT. Synonyme vulgaire d'Hyoseride.

DORMILLE. POIS. Synonyme de Cobitite.

DOROBÉE. *Dorobaea*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, proposé par Cassini pour le *Senecio pimpinellæfolius*, Kunth, et les autres espèces analogues. Ce genre se distingue de l'*Aspeltina* par ses ovaires glabres et sa couronne multiflore; des *Eriotrix* et *Culcitium*, par sa calathide radiée; des *Grammarthron* et *Doronicum*, par son péricline, qui, d'après la figure et les descriptions, semble être formé de squames paucisériées, irrégulièrement imbriquées, très-inégaux, les extérieures étant beaucoup plus courtes que les intérieures.

DORONIC. *Doronicum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, Linné. Caractères : involucre composé de folioles égales, appliquées, lancéolées et disposées sur deux rangs; capitule radié, formé de fleurons nombreux et hermaphrodites, et d'une couronne de fleurs en languettes et femelle; réceptacle conique, hérissé d'appendices filiformes, si courts qu'on ne les avait pas remarqués avant Cassini; akènes des fleurons du disque surmontés d'aigrettes formées de soies plumeuses; akènes des demi-fleurons sans aigrettes. Ce genre, fondé par Tournefort, fut adopté par Linné, Jussieu, Lamarck, et généralement par tous les botanistes modernes, mais on ne fut pas bien d'accord sur l'association des plantes qui devaient le constituer. Les uns, et entre autres Lamarck et Desfontaines, réunissent les genres *Doronicum* et *Arnica* de Linné; d'autres, tout en signalant la grande affinité de ces deux genres, continuèrent néanmoins de les distinguer. Le genre *Doronicum*, selon les premiers, doit renfermer plusieurs espèces d'*Arnica* qui, d'après Cassini, formeront de nouveaux genres. Cet auteur, après avoir reconnu que le genre *Arnica* était composé de plantes hétérogènes, a proposé pour type l'*Arnica montana* et ne lui a trouvé aucune analogie avec les *Doronicus*, tandis qu'il a reconnu celle de l'*Arnica scorpioides*, dont il a fait le type du nouveau genre *Grammarthron*.

Il serait superflu d'exposer ici l'ordre qu'il a établi dans les deux groupes de plantes connues jusqu'à ce jour sous les noms de *Doronicum* et d'*Arnica*, ni d'examiner s'il était absolument nécessaire de former des genres distincts des plantes dont les rapports de structure et de facies sont si frappants et si généraux; il suffira de dire que les *Doronicus*, dans la classification de Cassini, occupent une place parmi les Astérées, près des genres *Bellis* et *Bellidiastrum*, tandis que les *Arnica* appartiennent aux Hélianthées-Tagétinées. Cassini, ayant fait rentrer le *Doronicum nudicaule* de Michaux dans son genre *Grammarthron*, ne compte parmi les *Doronicus* que cinq espèces qui sont des plantes herbacées indigènes des montagnes de l'Europe. La France en nourrit quatre, savoir : trois dans les Alpes et les Pyrénées, et la quatrième dans les bois montueux de l'intérieur. Cette dernière est commune dans quelques lieux des environs de Paris, et notamment à Saint-Germain.

DORONIC A FEUILLES DE PLANTAIN. *Doronicum plantagineum*, L. Il est glabre dans toutes ses parties; il a une tige simple, terminée par un seul capitule de fleurs d'un jaune pâle. Ses feuilles radicales sont ovales-oblongues, dentées et anguleuses; les caulinaires sont sessiles, ovales, et les supérieures quelquefois lancéolées.

DORONIC MORT-AUX-PANTHÈRES. *Doronicum pardalianches*, L. Il est tout hérissé de poils; sa racine est rampante et fibreuse; sa tige droite, simple, excepté vers le sommet où elle se divise en trois ou quatre rameaux terminés chacun par un capitule assez grand et de couleur jaune; les feuilles sont dentées, et les radicales embrassent la tige par un appendice foliacé. Pyrénées.

DOROS. *Doros*. INS. Genre de Diptères, établi par Meigen, dans la famille des Syrphées. Caractères : tête obtusément conique; trompe épaisse; soies maxillaires et palpes atteignant à peine le sixième de la longueur de la lèvre supérieure; épistome convexe, à prééminence au milieu; bord postérieur de la bouche peu ou point saillant; front proéminent dans les mâles, large en avant et fort étroit postérieurement, dans les femelles; antennes insérées sur la saillie du front, assez écartées l'une de l'autre à la base; troisième article orbiculaire; style inséré près de la base, pubescent; yeux nus; thorax bordé latéralement; abdomen plus ou moins rétréci à sa base; pieds grêles; ailerons petits et doubles; balanciers découverts; cellule sous-marginale des ailes droite; première postérieure émettant, ainsi que la troisième discoïdale, une nervure terminale. Le genre *Doros*, fondé pour le *Milesia conopsea* de Fabricius, ou le *Musca conopsoïdes* de Linné, a été l'objet de bien des incertitudes de la part des entomologistes qui, pour la plupart, ne jugeaient point nécessaire de le maintenir, et voulaient le réunir aux Syrphes de son auteur. Latreille et Macquart en ont jugé autrement, et ce dernier a même trouvé à enrichir le genre de deux espèces. Ces Insectes sont ornés de couleurs plus vives que celles des Syrphes; ils ont, à cause de cela, une certaine ressemblance avec les Guêpes; aussi éprouve-t-on d'abord une sorte de répugnance à les saisir.

DOROS CONORSOÏDE. *Doros conopseus*, Meig.; *Syrphus conopseus*, Fab., Mant. 2, 558; Latr., Gen. 4, 525; *Syrphus coaretatus*, Panz., Faun. G. 45, 22; *Milesta conopsea*, Fab., Syst. Antl. 195; 29; *Mulio conopseus*, Fab., Ent. Syst. Suppl. 559, 6; *Buccha conopsea*, St.-Farg., Encyc. 10, 521. Noir; abdomen à deuxième segment long et étroit; quatre bandes jaunes: la première arquée, interrompue; ailes à bord extérieur testacé. Taille, sept lignes. Europe.

DOROS AGREABLE. *Doros festivus*; *Syrphus festivus*, Fab. Noir; abdomen à quatre bandes jaunes, égales, interrompues; ailes sans taches; bord extérieur brunâtre. Taille, six lignes. Europe.

DOROS ORNÉ. *Doros ornatus*; *Syrphus ornatus*, Meig. Noir; abdomen à quatre bandes jaunes, inégales, interrompues; ailes à tache marginale obscure. Taille, cinq à six lignes. Europe.

DOROTHÉE. INS. Espèce du genre Agrion.

DORQUE. MAM. Synonyme d'Orque. V. DAUPHIN.

DORSAL. *Dorsalis*. ZOOLOG. et BOT. Adjectif qui s'applique spécialement à l'insertion d'un organe quelconque sur le dos de l'animal, ou sur le revers des parties de la plante. Dans les fleurs de l'Avoine, on dit que l'aréole de la spathe est Dorsale; les Fougères sont quelquefois nommées dorsifères à cause de la position de leurs sporules. Divers Sauriens portent des crêtes Dorsales; les Poissons sont souvent munis d'une à trois nageoires que leur insertion fait simplement nommer Dorsales.

DORSCH. POIS. Syn. vulgaire de *Gadus Callarias*. V. GADE.

DORSIBRANCHES. *Dorsibranchia*. ANNÉL. Deuxième ordre de la classe des Annélides, établi par Cuvier (Rég. Anim. T. II, p. 523), et comprenant des espèces qui ont leurs organes et surtout leurs branchies, distribués à peu près également le long de tout le corps ou au moins de sa partie moyenne. Cuvier divise ce genre en deux groupes ou familles: ceux dont la bouche est armée de mâchoires, tel est le genre Néréide de Linné, et ceux dont la bouche en est privée, tel est le genre Aphrodite du même auteur.

DORSIFÈRES. BOT. V. DORSAL.

DORSTÉNIE. *Dorstenia*. BOT. Genre de plantes de la famille naturelle des Urticées, voisin des Figuiers, et que l'on reconnaît aux caractères suivants: ses fleurs sont monoïques, portées sur un réceptacle plan, ouvert, dilaté, légèrement concave; chaque fleur est enfoncée dans un alvéole, très-cœur pour les fleurs femelles, presque superficiel pour les fleurs mâles; les bords de ces alvéoles sont irrégulièrement découpés et paraissent formés de folioles soudées entre elles; les fleurs mâles se composent en général de deux étamines, quelquefois d'un nombre moindre ou plus considérable; les filets sont grêles, les anthères globuleuses, presque didymes, à deux loges; dans les fleurs femelles, l'ovaire est pédicellé, ovoïde, comprimé, à une seule loge qui contient un seul ovule; le style est latéral et se termine par un stigmate bifide; le fruit est renfermé dans l'intérieur de l'alvéole: c'est une sorte de capsule comprimée, arrondie, épaissie dans son tiers inférieur et sur ses côtés, mince dans le reste de son étendue, s'ou-

vrant par sa partie supérieure qui est membraneuse, de sorte que quand la graine est tombée, la capsule se termine par deux cornes latérales, formées par les deux côtés épaissis; la graine est attachée transversalement sur le côté de la capsule d'où naît le style; son légument est épais et crustacé; son embryon est recourbé et placé dans un endosperme blanc et presque charnu.

Les Dorsténies sont en général des plantes herbacées et vivaces, dont les feuilles sont radicales; dans deux ou trois espèces seulement, les feuilles, ainsi que les pédoncules, naissent d'une tige. A l'exception d'une espèce qui croît dans l'Arabie heureuse, et que Forskahl a décrite sous le nom de *Kosaria radiata*, toutes les autres Dorsténies sont originaires de l'Amérique méridionale. Une de ces espèces a joui autrefois d'une assez grande réputation, à cause des propriétés médicales attribuées à sa racine, c'est la **DORSTÉNIE CONTRAYERVA**, *Dorstenia Contrayerva*, L., Rich., Bot. méd. 1, p. 195. Sa racine est allongée, rougeâtre, fusiforme, un peu rameuse, de la grosseur du doigt; elle donne naissance à un grand nombre de fibrilles radicales; ses feuilles sont toutes radicales, pétiolées, pinnatifides et presque palmées, un peu rudes au toucher, à lobes lancéolés, irrégulièrement dentés; du milieu de ces feuilles, s'élèvent deux ou trois pédoncules de cinq à six pouces de hauteur, cylindriques, légèrement pubescents, s'élevant à leur partie supérieure en un réceptacle plan, irrégulièrement quadrangulaire, à angles très-saillants, ayant son bord inégalement sinueux; la face supérieure de ce réceptacle, qui est légèrement concave, est creusée d'un grand nombre d'alvéoles qui contiennent chacun une fleur femelle ou une fleur mâle. Cette plante croît dans différentes contrées de l'Amérique méridionale. Pendant fort longtemps, on n'a pas connu en Europe l'origine de la racine connue sous le nom de *Contrayerva*. Hernandez la croyait celle d'une espèce de Passiflore. Bernard de Jussieu la rapportait au *Psoralea pentaphylla* de Linné. Mais bientôt, d'après les renseignements fournis par Plumier et d'autres voyageurs, on a reconnu que cette racine était celle d'une *Dorstenia*, que l'on a pour cette raison nommée *Dorstenia Contrayerva*. Cette racine a une odeur aromatique, une saveur un peu âcre. En Amérique, elle jouit d'une très-grande réputation dans le traitement de la morsure des Serpens venimeux; et pendant longtemps, en Europe, on en a fait un fréquent usage; mais aujourd'hui elle est bien déchue de sa haute réputation, et elle n'est plus guère qu'un objet de curiosité dans les recueils de matière médicale.

DORSUAIRE. POIS. Une phrase descriptive, trouvée dans les manuscrits de Commerson, a déterminé Lacépède (Pois. T. v, p. 485) à établir dans la famille des Cyprins un genre que Cuvier n'a pas sans doute trouvé assez exactement caractérisé pour en faire mention. Le Dorsuaire de Commerson, pêché dans les mers de Madagascar, atteint jusqu'à dix-huit pouces de long; aucune tache ne se distingue sur son corps, son dos est d'un bleu noirâtre, relevé en bosse très-comprimée, terminée par une carène tranchante et munie d'une seule dorsale.

DORTHÉSIE. *Dorthesia*. INS. Genre d'Hyménoptères, famille des Gallinsectes, établi par Bosc (Journal de Physique, février 1784. T. XXIV, p. 171) sous le nom d'*Orthesia*, en l'honneur de l'abbé d'Orthez, qui paraît avoir trouvé le premier l'animal qui en fait le type. Ce petit genre paraît lier les AleYRODES aux COCHENILLES, et il diffère essentiellement de celles-ci par leurs antennes qui ont huit articles chez les femelles, et parce que ces dernières ne prennent point la forme d'une galle et continuent de vivre et de se mouvoir après la ponte. Les mâles sont pourvus d'ailes grandes, demi-transparentes, d'un gris de plomb et couchées sur le corps dans le repos; on n'aperçoit pas de trompe; les antennes sont plus longues que le corps et sétacées; l'extrémité postérieure de l'abdomen est garnie d'une houppée de filets blancs. La longueur de l'animal est d'une ligne et demie environ. La femelle est aptère, ses antennes sont courtes, filiformes, d'un brun roussâtre; son corps a deux ou trois lignes de longueur et offre une particularité très-remarquable: une substance blanche, farineuse, ayant assez de consistance pour former des petits cylindres réguliers deux à deux et constituant par leur réunion une masse également régulière, le recouvre en entier; un frottement assez léger fait-il disparaître ce singulier arrangement? l'Insecte, ainsi dépouillé, se trouve réduit d'un tiers, et laisse voir neuf sillons disposés transversalement sur son dos; il continue cependant à courir et à manger comme à l'ordinaire, et au bout de quelques jours, il se recouvre d'une poussière blanche, qui augmente petit à petit, et prend le même arrangement qu'au paravant. Cette même femelle présente une trompe courte, qui occupe l'intervalle des deux pattes antérieures. A l'époque de la ponte, il se forme alentour de l'extrémité postérieure du corps, une sorte de sac cotonneux, rempli de duvet, et dans lequel sont pondus successivement les œufs. Ceux-ci ne tardent pas à éclore, et comme le sac est fixé à l'abdomen, on croirait qu'ils sortent directement de cette cavité, et que l'animal est vivipare. Les larves, dont le corps est farineux comme celui de la femelle, se nourrissent des feuilles de l'*Euphorbia Characias* ou de l'*Euphorbia pilosa*; fixées à la face inférieure de ces feuilles, elles y subissent leurs métamorphoses. A cet effet, la peau qui les recouvre, se fend sur le dos, elles en sortent toutes nues et sont bientôt revêtues des lamelles blanches dont il a été parlé. Les mâles, qui sont très-rare, se retirent, après la fécondation, au pied de l'Euphorbe, deviennent immobiles, se recouvrent de toute part d'une matière cotonneuse et périssent. Tous ces faits, dont on ne connaît aucun exemple dans la vie des autres insectes, sont vraiment remarquables. Il en est un non moins curieux: on sait que les femelles des Cochenilles se dessèchent aussitôt après la ponte, celles des Dorthésies survivent à cet acte important, éprouvent de nouvelles mues, passent l'hiver sous les Mousses ou sous quelques pierres, et peuvent être fécondées de nouveau à la belle saison. Ces insectes rendent aussi par l'extrémité de l'abdomen une liqueur visqueuse et sucrée.

On ne connaît encore qu'une espèce propre à ce genre, **DORTHÉSIE CHARACIAS**, *Dorthesia Characias*, Bosc (*loc. cit.*, pl. 1, fig. 1, 2, 3). Elle se trouve très-

abondamment aux environs de Nîmes, sur l'*Euphorbia Characias*. La progéniture de cette espèce est quelquefois détruite, à l'état d'œuf, par une larve de Cochenille qui s'introduit dans le sac ovifère de la femelle, sans occasionner aucun mal à cette dernière. Degéer (Mém. Ins. T. VII, pl. 44, fig. 26) a représenté une espèce de Cochenille qui, suivant la remarque judicieuse de Latreille, ressemble beaucoup à la Dorthésie Characias. Le nom générique de Dorthésie avait été aussi donné à un Orthoptère: le Ripiphore subdiptère de Fabricius.

DORTMANNE. *Dortmannia*. BOT. Ce nom, employé autrefois par Rudbeck, pour désigner un genre que Linné réunit aux Lobélies, ne sert plus qu'à distinguer une espèce de ces dernières. Adanson sépara de nouveau le genre *Lobelia* de Linné en deux groupes, au second desquels il donna le nom de *Dortmannia*. K. LOBÉLIE.

DORWALLIE. *Dorwallia*. BOT. V. FUSCHIE.

DORYANTHE. *Doryanthes*. BOT. Genre de la famille des Amaryllidées de Brown et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Corrêa de Serra (*Transact. of Linn. Societ.* vol. 6, p. 211, t. 25 et 24), et adopté par Brown qui l'a caractérisé ainsi: périanthe supère, coloré, à six divisions profondes, infundibuliforme et caduc; six étamines, dont les filets sont subulés et adnés par la base aux divisions du périanthe; et les anthères dressées, tétragones, en forme d'éteignoir lorsque le pollen est sorti; style à trois sillons; stigmate trigone; capsule triloculaire, à trois valves qui portent les cloisons sur leur milieu; graines déprimées, réniformes, disposées sur deux rangs, ayant un petit osselet latéral, qui en occupe à peu près la moitié. L'unique espèce dont ce genre soit composé, a été nommée *Doryanthes excelsa* par Corrêa; Brown a trouvé cette plante au port Jackson. Ses racines sont fasciculées; sa tige, élevée de seize à dix-huit pieds, est garnie de feuilles petites, en comparaison des radicales qui sont un peu larges et ensiformes; les fleurs, peu nombreuses et disposées en un capitule formé d'épis presque opposés, sont de couleur pourpre-foncé; elles ont de courts pédoncules, et elles sont comme enveloppées dans des bractées colorées.

DORYCNIER. *Dorycnium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, L., établi par Tournefort, réuni par Linné aux Lotiers, mais distingué de nouveau par la plupart des auteurs modernes. Voici ses caractères: calice tubuleux à cinq dents inégales, disposées en deux lèvres; corolle papilionacée, dont les deux ailes sont plus courtes que la carène; stigmate capitulé; gousse renflée, à peine plus longue que le calice, contenant une ou deux graines. Ce genre se compose de trois espèces dont deux croissent en France. Ce sont de petits arbustes ou des plantes herbacées à feuilles alternes, trifoliées, à fleurs blanches, petites, réunies et formant des sortes de petits capitules.

DORYCNIER SOUS-FRUTESCENT. *Dorycnium suffruticosum*, DC., Fl. fr.; *Lotus Dorycnium*, L. C'est un petit arbuste à peine ligneux dans sa partie inférieure, haut d'un à deux pieds, portant de petites feuilles sessiles, trifoliées, munies de deux stipules presque aussi

longues que les folioles. Les fleurs sont très-petites, blanches, rapprochées au nombre de douze à quinze, et formant des capitules au sommet des rameaux. Europe.

DORYCNIER HERBACÉ. *Dorycnium herbaceum*, DC., Fl. fr. Sa tige est tout à fait herbacée, plus droite que dans l'espèce précédente, et ses folioles sont plus larges. Europe.

DORYLE. *Dorylus*. INS. Genre d'Hyménoptères, établi par Fabricius et rangé par Latreille dans la section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes. Caractères : tête petite, avec trois yeux lisses; antennes presque sétacées, courtes, insérées près de la bouche, et de treize articles dont le premier fort long et cylindrique; deux mandibules avancées, longues, étroites, sans dentelures, pointues, crochues au bout et croisées; palpes maxillaires très-petites, beaucoup plus courtes que les labiales et composées comme elles de petits articles; abdomen long et cylindrique, avec le premier anneau transversal, arrondi en dessus, et distingué du suivant par une division profonde; pieds courts, grêles, sans épines; quatre ailes : les supérieures ayant une cellule radiale atteignant l'extrémité de l'aile, et deux cellules cubitales dont la première reçoit une nervure récurrente, la seconde est fermée par le bord postérieur de l'aile. Ces divers caractères ont été pris sur des individus mâles; les femelles et les neutres, si tant est qu'il en existe, n'ont encore été observés de personne. Jurine (Classif. des Hyménopt., p. 280) décrit ce genre et fait observer que les Doryles, placés successivement avec les Guêpes et les Mutilles, s'éloignent beaucoup de tous les Hyménoptères connus. La brièveté de leurs antennes est frappante; leurs yeux sont grands, et les stemmates ou yeux lisses, très-saillants; leur thorax est à peu près cylindrique; leur ventre est d'une longueur disproportionnée avec celle du reste du corps; leurs cuisses sont remarquables par leur grosseur et par la forte apophyse dans laquelle elles sont implantées; leurs jambes enfin et leurs tarse semblent, par leur petitesse, être incapables de pouvoir soutenir un insecte aussi grand. Les cellules de leurs ailes sont si semblables à celles des Fourmis, qu'il faut les voir avec attention, pour saisir les nuances qui les distinguent, et que les caractères le plus tranchés consistent dans la petitesse excessive du point de l'aile, dans la position de la cellule radiale, qui est très-près du bout de l'aile; dans la grandeur de la première cellule cubitale, et dans l'insertion de la première nervure récurrente au milieu de cette cellule, insertion qui n'est jamais autant avancée dans l'aile des Fourmis.

Le DORYLE ROUSSATRE, *Dorylus helveticus*, Fabr., est originaire de l'Afrique. Le DORYLE NOIRATRE, *Dorylus nigricans*, est propre à la Guinée. Latreille croit devoir rapporter au genre Labide le *Dorylus medius* de Fabricius.

DORYPETRON. BOT. L'un des trois noms par lesquels Pline paraît désigner la plante que les botanistes modernes appellent *Filago Leontopodium*.

DORYPHORE. *Doryphora*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, établi par Illiger aux dépens des Chrysomèles, dont il se distingue, suivant Latreille, par les caractères suivants : der-

nier article des palpes maxillaires beaucoup plus court que le précédent, transversal; arrière-sternum s'avavançant en forme de corne. Leur corps est hémisphérique ou arrondi, et leur prothorax est fortement échancré en avant. Olivier donne, sur les antennes et les parties de la bouche, quelques détails plus circonstanciés, qu'on peut ajouter aux précédents. Les antennes sont filiformes, de onze articles; les derniers paraissent comprimés, laèvre supérieure est carénée, avancée, arrondie. Les mandibules sont cornées, arquées, voutées, dentelées au bord supérieur et terminées par deux ou trois dents obtuses; les mâchoires sont bifides; leur division externe est arrondie et velue à l'extrémité; l'autre division est comprimée et pointue; laèvre inférieure est cornée, avancée, étroite et un peu échancrée; les palpes sont inégales. Les antérieures offrent quatre articles dont le premier petit, le suivant allongé et conique, le troisième large et en entonnoir, le dernier court, cylindrique et tronqué; les palpes postérieures, ou celles de laèvre, sont triarticulées; le premier article est petit, le second gros et le dernier ovale-oblong. Les espèces propres à ce genre appartiennent à l'Amérique méridionale et sont assez nombreuses. On remarque : la DORYPHORE PUSTULEE, *Doryphora pustulata*, Oliv. (n° 91, pl. 1, fig. a, b, c); *Chrysomela pustulata*, Fabr.; *Chrysomela undata*, Degéer (Mém. sur les Insectes. T. v, p. 550, n° 2, t. 16, fig. 9). Elle est originaire de Cayenne. La DORYPHORE POINTILLÉE, *Doryphora punctatissima*; *Chrysomela punctatissima*, Fabricius, figurée par Olivier (*loc. cit.*, n° 91, pl. 5, fig. 59). Elle a été rapportée de la Guiane française.

DORYPHORE. *Doryphora*. BOT. Genre de la famille des Thymélées, établi par Endlicher qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites; périgone campanulé, à tube court, à limbe divisé en six segments lancéolés, allongés, pointus, égaux entre eux, et formant deux rangées; six étamines insérées sur l'orifice du tube de la corolle ou du périgone, et opposées à ses divisions; les filaments sont courts, accompagnés chacun de deux écailles à leur base, et surmontés d'une anthère à deux loges ovales, déchiscentes longitudinalement par toute leur face interne, au moyen d'une valve qui s'enlève de la base vers le sommet; un nombre double de filaments stériles, subulés, alternant avec les étamines fertiles, et ayant à leur base chacun deux glandules squamiformes; ovaires au nombre de cinq à vingt, ovales, courtement stipités, distincts, à une seule loge renfermant un ovule dressé, anatrophe; style latéral vers la base, renflé au milieu et velu; stigmaté filiforme et nu; plusieurs nucules monospermes. L'espèce qui a donné lieu à la création de ce genre, est originaire de la Nouvelle-Hollande; c'est un arbre de grande élévation, à rameaux opposés, tétragones; ses feuilles opposées, oblongues-lancéolées, glandulosodentées, réticulato-veinées; les pédoncules sont axillaires, solitaires et triflores, avec deux bractées au sommet; les fleurs latérales sont presque sessiles et portent rarement des fruits; tandis que l'intermédiaire est pédicellée, accompagnée de deux bractées et atteignant assez souvent l'extrême période de fructification.

DORYTOME. *Dorytomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr, aux dépens des genres *Erirhinus* et *Micronyx*, dont il n'a pas paru différer d'une manière assez tranchée pour que les entomologistes l'aient adopté d'emblée.

DOS. *Dorsum*. INS. Ce nom a été appliqué tantôt à la partie supérieure du mésothorax et du métathorax réunis; tantôt à telle ou telle autre de ces deux parties, ou bien à l'abdomen; d'autres fois, enfin, à toute la partie supérieure de l'Insecte. *V.* TERGUM.

DOS-BLEU. OIS. Syn. vulgaire de la Sittelle d'Europe.

DOS-BRULÉ. MAM. Espèce du genre Bradype.

DOS-D'ANE. REPT. Syn. vulgaire de Tortue Tricarénée.

DOS-ROUGE. OIS. Syn. vulgaire de Tangara septentrionale.

DOSIN. MOLL. Synonyme de *Venus concentrica*.

DOTEL. MOLL. Synonyme de *Mytilus niger*.

DOTHIDÉE. *Dothidea*. BOT. Ce genre, établi par Fries, se présente sous forme de tubercules charnus, noirâtres sur les bois morts, les jeunes rameaux et même sur les feuilles vivantes. Ces tubercules offrent dans leur intérieur, une ou plusieurs cellules dépourvues de périidium propre et remplies d'une substance mucilagineuse, épaisse, formée de thèques fixées par leur base et entremêlées de quelques paraphyses ou filaments avortés. Ces thèques se résolvent en une substance gélatineuse, qui s'échappe par l'orifice des cellules. Ce genre renferme plusieurs plantes placées jusqu'alors parmi les Sphériques, les Xylomes ou même parmi les Lichens. Tels sont les *Sphaeria ribesia*, Pers., *Sphaeria Sambuci*, Pers. Fries rapporte à ce genre les *Polystigma* de De Candolle, qui en présentent en effet l'organisation; il y rapporte aussi avec doute et comme un sous-genre particulier, le genre *Asteroma* du même auteur.

DOTO. *Doto*. MOLL. Genre proposé par Ocken pour quelques espèces de Dorides dont le corps est linéaire; il a été caractérisé par son auteur de la manière suivante: deux tentacules et une pointe dans le calice des branches qui sont placées sur le dos, et ne peuvent être cachées. Il est fort difficile de juger de la bonté de ce genre qui semble faiblement caractérisé.

DOTTU. POIS. Espèce sicilienne du genre Spare *V.* ce mot.

DOUBLE-AIGILLON. POIS. Espèce du genre Baliste.

DOUBLE-BÉCASSINE. OIS. Espèce du genre Bécasse.

DOUBLE-BOSSE. POIS. Espèce du genre Lophie.

DOUBLE-BOUCHE. MOLL. Synonyme vulgaire du Monodonte labié et du Bitome soldanéen.

DOUBLE-BULBE. BOT. Synonyme d'*Iris Sisyrinchium*, L.

* **DOUBLE-CIL.** BOT. *V.* DIPLOCOMIER.

DOUBLE-CLOCHE. BOT. On nomme ainsi les variétés des Primevères doublées par la culture, ainsi que le *Datura fastuosa*, L.

DOUBLE-DENT. BOT. *V.* DIDYMODON.

DOUBLE-ÉPI. BOT. *V.* DIPLOSTACHYER.

DOUBLE-ÉPINE. POIS. *V.* DOUBLE-AIGILLON.

DOUBLE-FEUILLE. BOT. C'est l'*Ophrys ovata*, L.

DOUBLE-LANGUE. BOT. C'est le *Ruscus Hypoglossum*, *V.* FRAGON.

DOUBLE-LIGNE. POIS. Espèce du genre Achire.

DOUBLE-MACREUSE. OIS. Espèce du genre Canard.

DOUBLE-MARCHEUR. REPT. *V.* AMPHIBÈNE.

DOUBLE-MOUCHE. POIS. Espèce du genre Saumon.

DOUBLE-RÉFRACTION. MIN. *V.* RÉFRACTION.

DOUBLE-SCIE. BOT. C'est le *Biserrula Pelecinus*, L. *V.* BISERRULE.

DOUBLE-TACHE. POIS. Espèce du genre Labre.

DOUBLE-VESSIE. BOT. *V.* DIPHYSICÈRE.

DOUBLET. MIN. Pierre fausse, formée de deux pièces ajustées par une surface plane, et dont l'inférieure est un verre coloré, tandis que la supérieure est de Cristal de roche ou de Topaze incolore. Il est souvent difficile d'apercevoir la jointure lorsque la pierre a été montée avec soin.

DOUC. MAM. Espèce du genre Guenon.

DOUCE-AMÈRE. BOT. Espèce du genre Morelle.

DOUCET. POIS. Synonyme vulgaire de *Callionymus Dracunculus*, *V.* CALLIONYME.

DOUCETTE. BOT. On donne ce nom, soit au Prismotocarpe, Miroir de Vénus, soit à la Valérianelle ou Mâche qu'on mange en salade, durant l'hiver.

DOUCIN. BOT. Variété de Pommier que les jardiniers ne cultivent que pour servir de sujets aux greffes des autres sortes de Pommiers.

DOUGLASIE. *Douglasia*. BOT. Genre de la famille des Primulacées, et de la Pentandrie Monogynie de Linné. Ce genre nouveau est un hommage au dévouement et au savoir de l'un des botanistes-voyageurs les plus célèbres de l'Angleterre. Dans toutes les contrées qu'a parcourues Douglas et particulièrement dans l'aventureuse Californie, peu de plantes nouvelles ont échappé à ses ardent investigations; aussi de combien de conquêtes brillantes n'a-t-il pas enrichi le catalogue jusqu'à lui trop négligé de nos végétaux de pleine terre? En inscrivant ce nom dans les fastes de la botanique, le professeur Lindley s'est porté l'organe des nombreux amis de l'horticulture. Douglas a trouvé la plante nouvelle dans le nord-ouest de l'Amérique, au sommet d'une chaîne de montagnes dont il a estimé l'élévation de douze mille pieds au-dessus du niveau de la mer et sous la neige, ce qui a fait donner à ce végétal le nom de DOUGLASIE DES GLACIERS, *Douglasia nivalis*, Lindl., *Bot. regist.* 1886. C'est un petit arbuste qui, par ses nombreux rameaux, forme des touffes épaisses et persistantes. Ses tiges sont arrondies, ligneuses et d'un brun pourpré; les branches sont opposées et d'un vert brunâtre à leur base. Les feuilles sont rassemblées en rosette à la naissance des rameaux; elles sont amplexicaules, linéaires, obtuses, réfléchies, longues de trois à quatre lignes, larges de deux au plus, d'un vert tirant sur le glauque et pubescentes en dessous. Le calice est presque conique, anguleux, avec son limbe divisé en cinq parties. La corolle est d'un rouge pourpré, pâle, infundibuliforme: son tube est renflé et son limbe plan, étalé, divisé en cinq lobes profonds et arrondis; on observe à l'origine de la gorge, une callosité qui répond au sinus de l'onglet des lobes, et qui jouit d'une teinte pourprée plus vive. Les anthères

sont oblongues, linéaires, sessiles, incluses et opposées aux lobes de la corolle. L'ovaire est supère, obovale, uniloculaire, avec un placenta central, libre, pédicellé, fungiforme, bordé de cinq dents opposées à un pareil nombre d'ovules; il est surmonté d'un style filiforme, aussi long que le tube de la corolle, terminé par un stigmate court et déprimé. La capsule est enveloppée d'une membrane cartilagineuse, due au calice persistant; elle n'a qu'une loge et cinq valves; elle renferme deux graines peltées, oblongues, convexes d'un côté et concaves de l'autre.

DOUGLASSIE. *Dougllassia*. BOT. Adanson nomma ainsi, d'après Houston, le genre *Volkameria* de Linné. D'un autre côté, Schreber appliqua ensuite la même dénomination à l'*Aionaea* d'Aublet ou *Laurus hexandra* de Swartz. V. VOLKAMÉRIE et LAURIER.

DOULÈS. *Dules*. POIS. Cuvier a placé parmi ses Acanthoptérygiens, et à la suite de la famille des Percoides, plusieurs genres qui ont plus ou moins d'analogie avec cette famille et qui par là en deviennent même inséparables : de ce nombre est le genre Doulés qui se rapproche beaucoup du genre des Centropistes, et offre comme lui un opercule terminé par des épines, un préopercule dentelé et des dents en velours; mais la membrane branchiale n'a que six rayons. Cuvier et Valenciennes, dans le troisième volume de leur Histoire des Poissons, décrivent les *Dules auriga* et *tæniurus*, ainsi que plusieurs autres espèces; nous y ajouterons la suivante, observée par Lesson dans la rivière de Matavai, à O-Taïti.

DOULES MATO. *Dules Mato*, Zool. de la Coq. 2, p. 225. Corps elliptique; diamètre des yeux égal à plus du tiers de la longueur de la tête; couleur du corps argentée, rembrunie sur le dos; nageoire dorsale épaisse, assez courte, parsemée de taches brunes, séparées par des linéaments blanchâtres, de même que sur les ventrales et l'anale; iris noir, bordé d'un cercle doré bruni. Longueur, sept pouces six lignes.

DOUM ou **DOUME.** BOT. V. CUCI et CUCIFÈRE.

DOURAH, **DORAH** ou **DORA.** BOT. On appelle ainsi en Égypte l'*Hotcus Dura* de Forskahl, variété de l'*Hotcus Sorghum*, plante qui y est abondamment cultivée comme Céréale. V. SORGHO. Le *Zea Mays* se nomme **DOURAH-KYZAN** dans le même pays.

DOUROU. BOT. La plante ainsi nommée, dont on emploie à Madagascar les feuilles pour couvrir les maisons et dont les graines mangeables produisent de l'huile, paraît être un Balisier ou du moins appartenir à la famille des Cannées.

DOUROCOULI. MAM. V. SAPAJOU.

DOUSSIN. ÉCHIN. L'un des noms vulgaires de l'Oursin mangeable.

DOUVE. *Fasciola*. INTEST. Nom vulgaire du Distome hépatique et de quelques autres Vers intestinaux. V. DISTOME. Cuvier réunit sous le nom général de Douves tous les Trématodes de Rudolphi; il pense que l'on pourrait en former un seul genre sous-divisé en Festucaires, Strigées, Géroflés, Douves proprement dites, Polystomes, Tristomes, et duquel on rapprocherait même les Planaires. Si ce genre était admis, il faudrait le diviser en plusieurs à cause du nombre considérable d'espèces qu'il renfermerait, quelque naturel qu'il fût.

DOUVES (GRANDE ET PETITE). BOT. Noms vulgaires des *Ranunculus Lingua* et *Flammula*. V. RENONCULE.

DOUVILLE. BOT. Variété de Poires.

DOUVE-FILETS. OIS. *Paradisea alba*, Blumenb., espèce du genre ÉPIMAQUE. V. ce mot.

DOYENNE. BOT. Variété de Poires.

DRABA. BOT. V. DRAVE.

DRACÆNA. BOT. V. DRAGONIER.

DRACANOS. BOT. Synonyme ancien de Garance.

DRACKENA. BOT. Syn. de *Dorstenia Contrayerva*.

DRACKENSTENIA. BOT. Syn. de *Geoffræa violacea*.

DRACO. REPT. V. DRAGON.

DRACO. BOT. V. DRAGONIER. Quelques botanistes, et entre autres Dodoens, ont nommé l'Estragon **DRACO-HERBA**. V. ARMOISE.

DRACOCEPHALE. *Dracocephalum*. BOT. C'est-à-dire *Tête de Dragon*. Genre de la famille des Labiées, et de la Didynamie Angiospermie, L. Caractères : calice à cinq divisions peu profondes et presque égales; corolle dont le tube, allongé, présente un renflement vers la gorge, et dont le limbe est partagé en deux lèvres, la supérieure courbée en voûte, entière ou légèrement échancrée; l'inférieure à trois lobes, dont deux latéraux courts et redressés, un moyen plus grand, entier ou bifide; quatre étamines didyames. Linné avait fondé dans ce genre plusieurs autres antérieurement établis. Mœnch a essayé d'en rétablir quelques-uns, d'en créer quelques autres; tels sont le *Zornia* qu'il caractérise par un calice quinquéfide, et qui a pour synonyme le *Ruyschiana* de Boerhaave; le *Cedronella*, dont le calice est à cinq dents, et dont les graines sont arrondies; le *Moldavica*, dans lequel le calice est légèrement bilabié. Comme ces genres n'ont pas été adoptés, il suffit de les indiquer ainsi. Les espèces du genre *Dracocephalum* sont originaires de pays assez variés, et plusieurs sont cultivées dans les jardins. Ce sont des plantes herbacées, plus rarement ligneuses, à feuilles opposées, tantôt entières, tantôt trifides ou pinnatifides; à fleurs ordinairement bleues ou violacées, dont les pédoncules axillaires, verticillés, accompagnés de bractées, sont uniflores ou ramifiés en épis. Parmi les espèces on distingue le *Dracocephalum Virginianum*, nommé vulgairement Cataleptique, parce que ses fleurs dérangées dans certaines limites de leur position naturelle, conservent la position nouvelle qu'on leur a donnée, et offrent ainsi une sorte d'imitation du phénomène de la catalepsie; le *Dracocephalum Moldavicum*, vulgairement la *Moldavique*, dont les infusions sont employées en médecine, ainsi que celles du *Dracocephalum Canariense*, et dont les propriétés se rattachent à celles de la famille; le *Dracocephalum Mexicanum*, décrit et figuré dans le Voyage de Humboldt (Kunth, *Nov. Gen.*, tab. 160); le *Dracocephalum variegatum*, qui est un *Prasium* de Walter, etc., etc.

DRACONCULE. POIS. V. CALLIONYME.

DRACONITE. REPT. et MIN. V. DRAGON.

DRACONITES. Polypiers fossiles de l'ordre des Astéraités.

DRACONTIER. *Dracontium*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées, Heptandrie Monogynie. Caractères :

fleurs hermaphrodites, portées sur un spadice cylindrique, qui en est entièrement couvert; spathe naviculaire; calice composé de cinq à sept écailles dressées; nombre des étamines semblable à celui des écailles, et celles-ci leur sont opposées; ovaire libre, globuleux, à trois angles obtus et à trois loges contenant chacune un seul ovule suspendu; stigmatte sessile. Le fruit est une baie globuleuse, contenant d'une à trois graines qui sont dépourvues d'endosperme. Le genre *Dracontium*, qui est très-voisin des *Pothos*, se compose d'un petit nombre d'espèces, dont quelques-unes sont dépourvues de tiges, et ont toutes leurs feuilles radicales, et dont les autres sont munies d'une tige quelquefois grimpante et parasite. Les feuilles sont pétiolées, dilatées à leur base, simples ou plus ou moins profondément divisées. Ces espèces sont presque toutes originaires d'Amérique.

DRACONTIER POLYPHYLLE. *Dracontium polyphyllum*, L.; *Arum polyphyllum*, Pluk. Sa racine consiste en un tubercule arrondi, un peu déprimé, qui produit une feuille portée sur un pétiole d'un pied à un pied et demi de hauteur, cylindrique, tacheté et rayé de blanc, de vert et de pourpre, ayant son épiderme déchiré et comme écaillé. Cette feuille se divise le plus souvent, vers le sommet, en trois parties, elles-mêmes partagées en deux ou trois autres ramifications, dont les folioles sont lancéolées, pinnatifides et décurrentes. Les fleurs, qui ne paraissent qu'après que la feuille dont on vient de parler est fanée, sont disposées, un grand nombre ensemble, sur un chaton cylindrique, porté sur une hampe très-courte, enveloppé à sa base par une spathe monophylle, coriace, en capuchon, d'un violet foncé, terminé supérieurement par une pointe aiguë. Ces fleurs ont une odeur fétide et comme cadavéreuse.

Selon Robert Brown (Prodr. 1, p. 357), le *Dracontium foetidum* paraît former un genre particulier à cause de ses fleurs constamment à quatre étamines, ses baies soudées entre elles; contenant une seule graine très-grosse. Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 1) a fait du *Dracontium pertusum*, L., une espèce du genre *Calla*, à cause de l'absence du calice. Jacquin avait déjà fait la même remarque.

DRACOPHYLLE. *Dracophyllum*. bot. Genre de la famille des Épacridées, établi par Labillardière. Caractères : bractées nulles, ou deux seulement à la base du calice; corolle tubuleuse, dont le limbe est partagé en cinq parties étalées, et dépourvues de barbes; cinq étamines hypogynes, insérées le plus souvent sur la corolle; cinq écailles à la base de l'ovaire; une capsule à cinq loges polyspermes, et des placentas libres, suspendus au sommet d'une colonne centrale. C'est par ce dernier caractère et par le petit nombre ou l'absence des bractées que ce genre diffère des Épacridées, dont deux espèces décrites par Forster, et originaires de la Nouvelle-Zélande, doivent, suivant l'indication de Brown, prendre place parmi les *Dracophyllum*. Il en décrit de plus quatre autres espèces observées à la Nouvelle-Hollande : ce sont des arbrisseaux ou des arbustes dont les feuilles imbriquées, à demi engageantes à leur base, laissent par leur chute de nombreux anneaux marqués sur les branches nues; les fleurs sont disposées en épis simples ou en grappes quelquefois rameu-

ses. Cette dernière inflorescence se remarque dans le *Dracophyllum secundum*. La tige est glabre, rude et raboteuse, ce qui est dû aux aspérités qu'elle conserve après la chute des feuilles; elle est rameuse et garnie de feuilles sessiles, imbriquées, à demi engageantes et dilatées à leur base. Les fleurs, d'un blanc un peu sale, sont disposées en une grappe unilatérale, ramifiée à ses pédicelles inférieurs; les bractées qui accompagnent ces pédicelles sont caduques; il n'y en a pas au calice; celui-ci est profondément divisé en cinq segments lancéolés; sa nuance est variée de vert et de rose. La corolle, en forme d'entonnoir, a son tube renflé, un peu resserré vers l'orifice : le limbe est étalé, partagé en cinq découpures un peu aiguës. Les cinq étamines ont leurs filaments blanchâtres, leurs anthères d'un jaune brunâtre; elles sont hypogynes, insérées sur le réceptacle, alternant avec les cinq écailles qui entourent la base de l'ovaire. La capsule est globuleuse, à cinq côtes arrondies, qui indiquent autant de loges polyspermes.

L'inflorescence des trois autres espèces qui diffèrent d'ailleurs de la précédente par leur calice muni de deux bractées, et leur corolle à laquelle s'insèrent les étamines hypocratériformes, à tube grêle, à limbe obtus, à gorge rétrécie, consiste dans un épi simple; ces espèces forment une section distincte dans le genre; et pourraient peut-être même servir à fonder un genre nouveau qu'Adrien De Jussieu propose de nommer *Sphenotoma*.

DRACOPIDE. *Dracopis*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par H. Cassini qui le caractérise de la manière suivante : calathide radiée; disque multiflore, androgyniflore; couronne unisériée, liguliflore, neutriflore; péricline orbiculaire, supérieur aux fleurs du disque, formé de squammes bisériées : les extérieures étalées, à peu près égales, longues, lancéolées ou linéaires-aiguës, foliacées; les intérieures appliquées, petites, absolument semblables aux squammelles du cinquant, qui sont inférieures aux fleurs, demi-embrassantes, oblongues, naviculaires, élargies de bas en haut, voûtées et arrondies supérieurement, uninervées et terminées par un cil; ovaires du disque oblongs, un peu comprimés, subtétragones-arrondis, glabres, lisses : les intérieurs privés d'aigrette, les extérieurs munis d'un faible rebord, qui est un rudiment d'aigrette stéphanôide; faux ovaires de la couronne velus, privés d'ovule, de style et de stigmatte, mais pourvus d'un rudiment d'aigrette stéphanôide; corolles du disque ayant un tube assez long et bien distinct du limbe; corolles de la couronne à tube très-court, à languette grande, large, elliptique, bi-tridentée au sommet. La DRACOPIDE EMBRASSANTE, *Dracopis amplexicaulis*, est une plante herbacée, annuelle, glabre, rameuse, à tige sillonnée; les feuilles sont alternes, cordées, lisses, entières et aiguës; les capitules sont solitaires au sommet des tiges, à fleurs centrales brunes; celles de la couronne sont jaunes. La plante se trouve dans la Louisiane et au Mexique.

DRACUNCULUS. bot. V. GOUËT.

DRAGANTE. bot. Nom vulgaire de l'Astragale qui produit la Gomme Adragante.

DRAGEONS. *Stolones*. bot. On désigne sous ce nom

et sous ceux de Rejets et de Gourmands, de petites branches qui, dans certaines plantes herbacées, partent de la touffe commune, s'étalent sur la terre où elles s'enracinent de distance en distance, et poussent de chacun des points où elles se sont fixées une nouvelle touffe de feuilles. Le Fraisier en offre un exemple. Les Dragons sont un des moyens de multiplication les plus faciles pour certains végétaux.

DRAGON. ois. Espèce du genre Troupiale.

DRAGON. *Draco*. REPT. Aucun mot peut être ne se rattache à des idées plus extraordinaires et plus anciennes que celui de Dragon. Dans tous les temps, dans tous les pays, l'imagination effrayée de certains hommes timides, les idées bizarres émanées de quelques cerveaux malades, ou les efforts intéressés du charlatanisme, ont fait croire à l'existence d'êtres fabuleux, d'une figure fantastique, d'une méchanceté redoutable, d'une force et d'une adresse surnaturelles, qui désolaient des provinces entières et y portaient le trouble et la dévastation, qui défendaient l'entrée de certains lieux consacrés, ou qui veillaient à la sûreté de trésors cachés dont la garde leur était confiée. Si nous ouvrons les livres où sont conservées les traditions des premiers âges du monde, si nous parcourons l'histoire héroïque de la Grèce ou les fastes de Rome, si nous consultons celle des peuples qui jusqu'au moyen âge couvraient le sol de la Germanie et des Gaules, si nous écoutons les récits des voyageurs, voilà ce que nous rencontrons à chaque page, pour ainsi dire, ce que nous entendons répéter à chaque instant.

Nous y voyons le Dragon, consacré par la religion des premiers peuples, devenir l'objet de leur mythologie. Rendu célèbre par les chants des poètes grecs et latins, et, dit Lacépède, « principal ornement des fables » pieuses imaginées dans des temps plus récents, dompté » par les héros et même par les jeunes héroïnes qui » combattaient pour une loi divine, adopté par une seconde mythologie qui plaça les fées sur le trône des » anciennes enchantresses, devenu l'emblème des actions éclatantes de vaillants chevaliers, il a vivifié la » poésie moderne, ainsi qu'il avait animé l'ancienne. » Proclamé par la loi sévère de l'histoire, partout décrié, partout célébré, partout redouté; montré sous » toutes les formes, toujours revêtu de la plus grande » puissance, immolant ses victimes par son seul regard; » se transportant au milieu des nues avec la rapidité de » l'éclair, frappant comme la foudre, dissipant l'obscurité des nuits par l'éclat de ses yeux étincelants; ré- » unissant l'agilité de l'aigle, la force du lion, la grandeur du serpent géant; présentant même quelquefois » une figure humaine, doué d'une intelligence presque » divine, et adoré de nos jours dans les grands empires » de l'Orient, le Dragon a été tout et s'est trouvé partout, hors dans la nature. »

Voilà donc ces Dragons, dont les uns sont ailés et vomissent la flamme, dont les autres sont même dépourvus de pieds; que Pline dit exister en Éthiopie et dans les environs de l'Atlas; que Strabon indique en Espagne; qu'Hérodote fait s'accoupler par la tête; qu'Élien donne comme les ennemis jurés de l'aigle; qu'Aristote assure empoisonner l'air par leur haleine, et

sur lesquels Gesner, Nicandre, Aldrovande, Nieremberg, Jonston, Charles Owen, et une foule d'autres ont débité tant de fables mensongères. Nous sommes obligés de nier la réalité de leur existence, et de les abandonner à l'embellissement des images d'une poésie enchantresse, puisque de nos jours nous ne voyons rien de semblable, sans autre raison apparente que les progrès des lumières, qui, en écartant les fantômes, en dissipant les nuages qui tourmentent l'imagination, en détruisant sans ressource les innombrables erreurs qui se trouvent liées à des absurdités physiques, ont fait fuir les Dragons et les ont relégués dans les contrées non encore civilisées.

Si nous voulions débrouiller le chaos qui enveloppe tout ce qui concerne les Dragons, nous aurions trop à faire, et rien n'en serait encore éclairci. Rappelons néanmoins que, jusqu'à ces derniers temps, les cabinets des curieux, les officines des pharmaciens, les laboratoires des alchimistes, et les tréteaux ambulants des charlatans, ont offert des animaux de ce genre, parfaitement bien conservés en apparence, et des formes les plus singulières et les plus hideuses. Nous-mêmes en avons vu plusieurs fois, et nous avouons que l'illusion est complète. Mais ces représentations sont un pur effet de l'art : tous ces Dragons sont fabriqués avec des Raies, dont on enlève certaines parties; dont on façonne la tête, dont on fend la bouche; dont on met bien en évidence les lèvres couvertes d'un pavé en mosaïque; dont on étend les appendices génitaux, chez les mâles, en forme de pattes; dont on relève les vastes nageoires pectorales en manière d'ailes, et qu'on fait dessécher. C'est ainsi encore qu'on peut expliquer, jusqu'à un certain point, les figures d'Hydres à sept têtes, de Basilics couronnés, etc., qu'on trouve dans les auteurs des siècles précédents. Conrad Gesner, par exemple, a représenté un de ces animaux monstrueux, apporté de la Turquie à Venise en 1550, et envoyé de là au roi de France. Aldrovande et Jonston ont aussi publié des gravures analogues. Seba (T. 1, tab. CII, fig. 1) a donné celle d'une Hydre heptacéphale, qui a long-temps été à Hambourg, et qu'il a regardée comme n'étant pas un produit de l'art, ce qui a cependant été reconnu depuis d'une manière évidente, ainsi que le dit Linnæus dans son Système de la nature. (V. HYDRE.)

N'oublions point non plus que chez les Grecs le mot *δράκων* désignait en général un grand Serpent; que quelques anciens ont fait mention de Dragons qui portaient une crête et une barbe, ce qui, suivant Cuvier, ne peut guère s'appliquer qu'à l'Iguane; que Lucain a parlé le premier de Dragons volants, faisant sans doute allusion aux prétendus Serpents volants dont Hérodote raconte l'histoire; que saint Augustin et d'autres auteurs postérieurs ont ensuite attribué constamment des ailes aux Dragons. (V. SERPENT.)

C'est, au reste, d'après les idées qu'on se forme généralement de ces êtres fabuleux, que les naturalistes modernes ont donné le nom de Dragon, *Draco*, à un genre de reptiles Sauriens, de la famille des Eumérodes de Duméril, et de celle des Iguaniens de Cuvier. Les animaux qui le composent se distinguent en effet au premier coup d'œil de tous les autres Sauriens, parce

que leurs six premières côtes, au lieu de se contourner autour de l'abdomen, s'étendent en ligne droite, et soutiennent une production de la peau qui forme une sorte d'aile, comparable à celle des Chauves-Souris, mais indépendante des quatre pieds.

Les caractères de ce genre de Reptiles peuvent être exprimés ainsi : deux ailes membraneuses, soutenues par les côtes étendues; corps couvert de petites écailles imbriquées; celles de la queue et des membres carénées; langue charnue, peu extensible et légèrement échancrée; sous la gorge un long fanon pointu, soutenu par la queue de l'os hyoïde; sur les côtés de celui-ci, deux autres plus petits, soutenus par les cornes du même os; queue longue; cuisses dépourvues de grains poreux; une petite dentelure sur la nuque; à chaque mâchoire quatre petites incisives, et de chaque côté une canine longue et pointue, et une douzaine de machelières grandes et trilobées; doigts libres et inégaux, au nombre de cinq.

Les ailes sont plicatiles et se développent comme un éventail, au gré de l'animal; dans le moment du repos, elles sont horizontales. Elles le soutiennent, comme un parachute, lorsqu'il saute de branche en branche; mais elles n'ont pas assez de force pour frapper l'air au point de faire élever le Dragon comme un Oiseau. Le goître, placé sous la gorge, est une sorte de sac dilatable, étroit, qui peut se replier en rides circulaires et concentriques.

Tous les Dragons sont des animaux innocents, d'une petite taille, vivant au sein des forêts qui recouvrent quelques contrées brûlantes de l'Afrique et une partie des grandes îles de l'Océan Indien, surtout à Java et à Sumatra. C'est dans ces lieux déserts qu'ils poursuivent les Insectes avec adresse et, pour ainsi dire, au vol. Ils descendent rarement à terre, parce qu'ils rampent avec peine; ils s'accouplent toujours sur les branches, et les femelles déposent leurs œufs dans des creux d'arbres exposés au midi. Voilà au moins ce que Van Ernest, naturaliste hollandais, qui a pendant longtemps habité les Indes-Orientales, a rapporté à Daudin.

Il semblerait, d'après une observation de Palisot de Beauvois, que les Dragons sont des Reptiles amphibies. Ce savant en a observé, dans le royaume de Benin, un autre, qu'il n'a pu se procurer, parce que l'animal nageait dans une rivière.

Ces Reptiles appartiennent exclusivement à l'Asie et à l'Afrique: Seba a induit les naturalistes en erreur, en disant qu'on en trouve dans l'Amérique méridionale. Le contraire est maintenant prouvé.

En 1811, Tiedemann a publié à Nuremberg une dissertation allemande, in-4^o, sur l'anatomie et l'histoire naturelle du Dragon.

DRAGON RAYÉ. *Draco lineatus*, Daudin. Tête grosse, arrondie; yeux petits; orbites saillantes en dessus; écailles des ailes, du dessous de la gorge et des côtés du cou, très-petites; celles du ventre et des membres rhomboïdales, carénées et disposées en réseau. Dessus de la tête, du cou et du corps, varié de gris et de brunâtre, avec plusieurs marbrures transversales d'un bleu d'azur, découpées en festons arrondis; plusieurs points blancs ocellés sur les côtés du cou; ailes

brunâtres, avec neuf ou dix lignes longitudinales blanches, dont plusieurs sont doubles à leur extrémité; des bandes alternativement brunâtres et blanchâtres sur les membres et sur la queue; celle-ci très-déliée, et deux fois et demie aussi longue que le corps; partie inférieure de la tête et du cou d'une couleur bleuâtre pâle, qui se prolonge sous le ventre et les membres en une teinte blanchâtre. Les deux doigts extérieurs des pieds de devant plus courts; pouce des pieds de derrière écarté des autres doigts, qui sont réunis entre eux à leur base.

Daudin le premier a décrit ce Reptile fort rare, qui vit dans les grands bois de l'île de Java.

DRAGON VERT. *Draco viridis*, Daudin; *Draco volans*, Linn.; *Draco major*, Laurenti; Seba, *Thes. II*, tab. 86, fig. 3, et tab. 102, fig. 2. Ailes membraneuses, adhérentes à la base des cuisses, très-larges et remarquables chacune par six grandes échancrures; écailles de dessous le corps, de la face inférieure des membres et de la queue, carénées; teinte verdâtre uniforme; ailes seulement d'un brun très-pâle, et marquées chacune de quatre bandes transversales, brunes et garnies en dessus à leur base, ou frangées à leur bord, de petits points blancs.

Cette espèce est un peu plus petite et plus mince que la précédente, mais ses ailes sont plus larges. Seba l'a d'abord décrite sous le nom de *Dragon ailé d'Amérique*, et l'a ensuite figurée en l'appellant *Dragon volant d'Afrique*. Bontius en a publié une esquisse assez exacte, et cet ancien voyageur nous apprend que ce joli Reptile, assez commun dans l'île de Java, emble ses goîtres jaunâtres lorsqu'il vole, afin d'être plus léger dans l'air, sans cependant pouvoir parcourir de grands espaces; car il ne s'élève que d'un arbre à l'autre, à trente pas environ de distance, et en produisant, par l'agitation de ses ailes, un léger bruissement. Mais, ajoute-t-il, il n'est ni venimeux, ni méchant; les habitants de Java le manient sans crainte comme sans danger, et il devient souvent la proie des Serpents.

Shaw, dans ses *Mélanges d'Histoire naturelle*, n^o III, pl. VIII, a donné la figure d'un Dragon volant qui paraît être le même que le Dragon vert que nous venons de décrire, si ce n'est qu'il porte plusieurs piquants sur le cou. Il dit qu'il habite en Afrique, et qu'il se promène d'arbre en arbre, en sautant ou plutôt en volant de la même manière que les Polatouches. Il croit aussi que cet animal remplit son goître d'Insectes, pour les y conserver pendant quelques heures, afin de s'en nourrir plus tard.

DRAGON BRUN. *Draco fuscus*, Daudin. Teinte générale d'un brun presque uniforme, excepté sur les côtés du cou, qui sont grisâtres; ailes marquées çà et là de quelques taches plus foncées, appartenues surtout vers les bords; peau presque entièrement lisse, et à peine recouverte de très-petites écailles rhomboïdales, carénées sur le dos et la queue; ailes adhérentes à la base des cuisses.

Le Dragon brun est un peu plus long et plus gros que le vert; ses ailes sont plus larges, et sa queue est moins allongée, puisqu'elle égale à peine le reste de l'animal en longueur.

On est redevable au docteur A. Sebastian, d'Utrecht, d'excellentes observations sur l'anatomie du *Draco fuscus* (Bydragen tot de Natuur wetensk., T. v, 1^{re} part., p. 105). L'établissement de cette espèce de Léopard volant, ayant donné lieu à des contestations, parce que ses caractères n'ont pas été présentés partout identiquement, l'auteur a cru devoir décrire l'individu sur lequel il opéra et qui provenait de Java. Le devant de l'animal est d'un brun clair, le derrière plus foncé; au pourtour externe des ailes sont de grandes taches d'un brun foncé; à l'interne, et sur le dos de petites taches de la même couleur; sur la tête une grande tache ronde, foncée; sur ses côtes, une ligne brune, qui s'étend transversalement presque au-dessus des yeux; les plus grandes écailles sont sur le devant de la tête, sur les côtés du cou, sur le milieu du dos et sur les côtés de la queue et des membres; les plus petites sur la surface antérieure des ailes et sur la partie étendue entre leurs nervures; sur la face postérieure des mêmes organes, ces écailles semblent même manquer tout à fait, du moins à l'œil nu; la poche gutturale a un peu plus d'un pouce et demi d'étendue; les ailes sont attachées à la face antérieure des parties supérieures, qui se lie à la jambe par un repli de la peau, lequel s'étend plus bas que ne l'avait figuré Tiedemann sur le Dragon vert; la queue est sillonnée par neuf rangées d'écailles, qui la rendent anguleuse: tels sont les caractères qui complètent la description de l'individu qui avait six pouces de longueur totale. Pour son anatomie, nous ne ferons mention que des différences trouvées entre l'observation et ce que disent les auteurs. Les ailes sont formées par les six premières fausses côtes qui se prolongent latéralement et se couvrent de la peau; les côtes deviennent donc des organes locomoteurs: déjà dans les Serpents on voit qu'elles passent à cette fonction; ce changement d'usage est d'autant moins étrange que, *vice-versâ*, les pièces des membres peuvent remplacer les côtes en tant que celles-ci servent à protéger les organes pectoraux comme chez les Poissons et les Grenouilles. Malgré ce mode de locomotion rapproche ainsi les Dragons des Oiseaux, il ne faut pas les placer plus près de ceux-ci que certains autres Reptiles, de même que les Mammifères volants n'ont pas plus de droit que d'autres à ce rapprochement. Les côtes alaires des Dragons vont en diminuant d'avant en arrière, hormis la seconde qui est un peu plus longue que la première, etc. Leur moitié vertébrale est osseuse, l'autre cartilagineuse, celle-ci ne s'étend pas, comme dans le Dragon vert, jusqu'au bord externe des ailes, mais s'épaissit et se courbe contre la côte immédiatement postérieure; cette partie peut être considérée comme représentant les cartilages costaux ordinaires, etc.; outre les muscles qui vont des vertèbres aux fausses côtes, il y en a d'autres plus petits dans l'intervalle de deux côtes alaires. L'auteur passe à leur description et entre dans beaucoup de détails. Il examine le mécanisme du vol dans ce singulier animal; les muscles du ventre sont fort simples, il y en a deux: un superficiel, longitudinal; un profond, transverse. Quant à l'appareil de la nutrition, on remarque d'abord la poche gutturale qui se perd dans l'œsophage, et dont la membrane muqueuse forme beaucoup de plis qui ne

se terminent que dans l'estomac. Cette poche a été trouvée remplie de Mouches et de Fourmis; elle offre ainsi les plus grands rapports avec les sacs buccaux des Singes, comme l'avait déjà dit Tiedemann, et n'est point destinée, comme le croit Carus, à recevoir simplement de l'air. Sebastian la compare plus particulièrement au gosier des Oiseaux de proie diurnes ou au sac guttural de l'*Otis tarda*. Ce qu'il y a surtout de remarquable à cette poche, c'est le *pigmentum* noir qui revêt la surface externe de son enveloppe musculuse, et dont l'analogue a été trouvée par Temminck et Rudolphi sur la Poule nègre, et par Vrolik sur le Caméléon. Il faut remarquer, dit l'auteur, que le Dragon disséqué renfermait trois œufs dans chaque oviducte, circonstance qui peut avoir des rapports avec l'existence du pigmentum particulier dont nous parlons. Il paraît qu'il y a une différence entre le *Draco fuscus* et le *viridis* pour la terminaison du canal intestinal, et surtout pour les particularités d'un cœcum qui se trouve un peu avant d'arriver à l'anus. Ces considérations mènent l'auteur à mieux limiter les divisions en intestins gros et grêles. Enfin Sebastian termine en signalant la découverte d'un prolongement libre, qui existe dans l'articulation du coude, et celle d'un anneau formé de plaques cartilagineuses dans l'appareil oculaire.

DRAGON DE MER. pois. Synonyme vulgaire de la VIVE. *V.* ce mot.

DRAGONE. bot. Synonyme vulgaire d'une espèce d'Armoise, *Ariemisia dracunculus*.

DRAGONE. rept. Espèce du genre Monitor.

DRAGONIER. *Dracena.* bot. Genre de la famille des Asparaginées, Hexandrie Monogynie, caractérisé par des fleurs disposées en une vaste panicule rameuse. Leur calice est tubuleux, composé de six sépales adhérents entre eux par leur base; les étamines, au nombre de six, ont leurs filets placés en face de chaque sépale; ils sont quelquefois soudés ensemble par leur partie inférieure, et un peu renflés dans leur partie moyenne; l'ovaire est libre, à trois angles obtus, à trois loges contenant chacune un seul ovule; le style et le stigmate sont simples. Le fruit est une baie globuleuse, ordinairement à trois loges et à trois graines dont une ou deux avortent quelquefois.

On compte environ vingt à vingt-cinq espèces de ce genre. Quelques-unes sont originaires de l'Inde; la plupart croissent aux îles australes d'Afrique et au cap de Bonne-Espérance; quelques autres dans les îles de l'océan Pacifique. Presque tous les Dragoniers ont le port des Palmiers; leur tige est simple, et acquiert quelquefois d'énormes dimensions. Elle est couronnée par une touffe de feuilles simples, engainantes à leur base, du milieu desquelles naissent les panicules de fleurs. Cette tige est semblable à celle des Palmiers et pour le port et pour l'organisation intérieure.

DRAGONIER A FEUILLES D'YECCA, ou **DRAGONIER PROPREMENT DIT,** *Dracena Draco*, L., Lamk., III., t. 249, f. 1. Il est originaire des îles Canaries où il acquiert parfois des dimensions énormes, tandis que dans nos jardins, c'est un arbrisseau qui s'élève au plus à une douzaine de pieds, et dont la croissance est extrême-

ment lente. On en voit un pied près de la ville de l'Oratava, à la base du pic de Ténériffe, dont la tige a seize pieds de diamètre, mesurée un peu au-dessus de la racine. Voici à ce sujet ce que, dans ses Tableaux de la nature, le célèbre voyageur de Humboldt rapporte de ce *Dracæna*. « Cet arbre gigantesque est aujourd'hui dans le jardin de M. Franchi, l'un des citoyens les plus recommandables de la petite ville d'Oratava, appelée jadis *Taoro*, et que l'on citait comme le point le plus délicieux du monde cultivé. En juin 1799, lorsque nous gravâmes le pic de Ténériffe, dit toujours de Humboldt, nous trouvâmes que ce végétal énorme avait quarante-cinq pieds de circonférence. G. Staunton prétend qu'à dix pieds de hauteur, il a encore douze pieds de diamètre. La tradition rapporte que ce Dragonier a été réyééré par les Guanches, comme l'orme d'Éphèse le fut par les Grecs... Le Dragonier gigantesque que j'ai vu dans les îles Canaries, jouissant d'une jeunesse éternelle, porte encore des fleurs et des fruits. Lorsque Bethencourt, aventurier français, fit, vers 1402, la conquête des îles Fortunées, le Dragonier d'Oratava, aussi sacré pour les naturels de ces îles, que l'Olivier de la citadelle d'Athènes, était d'une dimension colossale, tel qu'on le voit encore... En se rappelant que le Dragonier a partout une croissance très-lente, on peut conclure que celui d'Oratava est extrêmement âgé. C'est sans contredit, avec le Baobab, un des plus anciens habitants de notre planète. » Quelquefois le tronc du Dragonier se divise vers son sommet en plusieurs ramifications; ses courtes feuilles sont réunies en touffe au sommet de la tige ou de ses ramifications. Elles sont planes, ensiformes, longues d'un à deux pieds, aiguës, entières, rougeâtres inférieurement, où elles se terminent par une sorte de gaine; les fleurs sont blanchâtres, très-petites, formant une panicule dressée, rameuse, pyramidale; le fruit est une baie d'un jaune rougeâtre, de la grosseur d'une petite Cerise.

DRAGONIER TERMINAL. *Dracæna terminalis*, L., Red. Lil., II, t. 90. Cette espèce, que Linné fils avait réunie au genre Asperge et Lamarck au genre *Aletris*, sous le nom d'*Aletris Chinensis*, est un arbrisseau qui, dans la Chine sa patrie, s'élève à dix ou douze pieds, tandis que, dans nos serres, il dépasse rarement trois à quatre pieds; son feuillage est d'abord d'un vert assez foncé, mais il prend une teinte pourpre peu de temps après son développement; les feuilles sont comme distiques, c'est-à-dire déjetées des deux côtés de la tige; elles sont pétioles, dilatées et embrassantes à leur base, lancéolées, aiguës, entières; les fleurs sont purpurines et forment une panicule dressée, rameuse, plus courte que les feuilles, du milieu desquelles elle s'élève. Cette espèce de Dragonier est originaire des Moluques, des Indes et de la Chine. On la cultive à Amboine, sur les bords des jardins et des propriétés. De là vient le nom de *terminalis* qui lui a été donné, et qui indique qu'il sert de terme ou de limite.

DRAGONITE ou **DRACONITE.** MIN. L'un des synonymes du Quartz.

DRAGONNEAU. POIS. Espèce du genre Callionyme.

DRAGONNEAU. MOLL. Syn. vulgaire de *Cyprea stolidata*. V. PORCELAINE.

DRAGONNEAU. *Gordius*. ANNÉL.? Petits animaux filiformes qui abondent dans les eaux douces, dans la vase et dans les terres inondées, qu'ils percent en tout sens. Linné et Bruguière les ont rangés, ainsi que le Ver de Médine, dans le genre Filaire, et la majorité des zoologistes ont suivi cet exemple.

DRAINE. OIS. Espèce du genre Merle.

DRAKENSTENIA. BOT. Synonyme d'Acourea.

DRAKOENA. BOT. Syn. de Dorstène Contrayerva.

DRAP. MOLL. Ce mot, avec une épithète spécifique, s'emploie pour désigner quelques Coquilles, particulièrement du genre Cône, qui offrent dans leurs lignes colorées une contecture ou un entre-croisement qui rappelle plus ou moins l'arrangement des fils dont se compose une étoffe. Ainsi l'on a nommé **DRAP D'ARGENT**, le *Conus Stercus-Muscarum*; L.; **DRAP FLAMÉ**, le *Conus auricomus*, Lamk.; **DRAP D'OR**, le *Conus textilis*, L.; **DRAP D'OR A DENTELLES**, le *Conus Abbas*, Brug.; **DRAP D'OR VIOLET**, le *Conus Archiepiscopus*, Brug.; **DRAP ORANGE**, le *Conus auratus*, Brug.; **DRAP PIQUETÉ**, le *Conus Nussatella*, Brug., et **PETIT DRAP**, le *Conus Panniculus*, Lamk. On a encore donné le nom de **DRAP MORTUAIRE**, à une espèce d'Olive, *Oliva lugubris*, Lamk.

On a aussi appelé **Draps marins** la croûte épidermoïde qui revêt le plus grand nombre des Coquilles, lorsqu'on les retire de la mer. On avait pensé autrefois que c'était un véritable épiderme ou périoste, lorsque l'on admettait que la Coquille prenait de l'accroissement comme les os des Vertébrés; mais il est prouvé que les Coquilles ne s'accroissent que par superposition de couches, ce qui rend inadmissible l'hypothèse de l'épiderme ou du périoste des Mollusques. V. MOLLUSQUES. Ce **Draps-Marin**, tel qu'on l'observe le plus ordinairement, ressemble à une sorte de pluche ou de laine feutrée, d'un gris verdâtre; il recouvre la plupart des Coquilles et dérobe ainsi à la vue les brillantes couleurs dont elles sont ornées. On enlève assez aisément cet épiderme velouté, en laissant les Coquilles macérer dans l'eau tiède, puis en les frottant avec une brosse plus ou moins rude, suivant l'adhérence de l'enveloppe; quelquefois on est obligé de recourir à quelques mordants ou aux grattoirs pour enlever quelques restes de croûtes; mais alors il faut procéder avec beaucoup de prudence pour ne point entamer la Coquille.

DRAP-MORTUAIRE. INS. (Geoffroy.) Syn. de Cétoine stictique.

DRAPARNALDIE. *Draparnaldia*. Genre de la famille des Chaodiniées, institué par Bory, en mémoire de Draparnaud, savant botaniste de Montpellier, ravi aux sciences à la fleur de son âge. Ses caractères consistent dans les articulations transverses de ses rameaux et de ses ramules qui terminent des prolongements ciliiformes et qu'accompagne une mucosité qui donne aux Draparnaldies la souplesse et le brillant d'où résulte leur extrême élégance. Toutes celles connues habitent les eaux douces. La *Draparnaldia laxa*, B., est du plus beau vert, et remarquable par son aspect soyeux et sa grande mucosité; elle s'allonge au point que ses ramules disparaissent sur l'étendue des filaments principaux. Ces filaments rappellent ceux de certaines Con-

ferves, ce qui a déterminé l'opinion d'Agardh sur les métamorphoses des Algues; il a cru voir des Draparnaldies devenir des Conferves, et celles-ci devenir des Draparnaldies. — *Draparnaldia mutabilis*, B., Ann. Mus. T. XII, pl. 35, f. 1; *Conferva mutabilis*, Roth; Batrachosperme à houppe, De Candolle, l'une des plus communes et des plus élégantes de nos marais. — *Draparnaldia hypnosa*, B., Annal. Mus. T. XII, p. 55, fig. 2; Batrachosperme en plume, Vauch., pl. 11, f. 2, dont l'aspect est celui d'une jolie Mousse pinnée, flottant mollement dans l'eau pure et tranquille. — *Draparnaldia dendroidea*, B., Annal. Mus. T. XII, pl. 55, fig. 3, des rivières de l'île Mascareigne. — *Draparnaldia pygmaea*, B., Ann. Mus. T. XII, pl. 55, fig. 4, très-petite espèce presque microscopique, parasite sur les autres Conferves d'eau douce des îles de France et de Mascareigne.

DRAPARNALDINES. BOT. V. BATRACHOSPERMES.

DRAPÈTE. *Drapetes*. BOT. Genre de la famille des Thymélées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Lamarck (Journ. d'Hist. natur. 1, p. 186, t. 10, fig. 1) pour une petite plante, *Drapetes muscoides*, rapportée par Commerson du détroit de Magellan. Elle a le port d'une Passerine et l'inflorescence des Dais; ses tiges forment des touffes serrées de trois à quatre pouces de hauteur; ses feuilles sont sessiles, opposées en croix, ovales, obtuses, entières, poilues, longues seulement d'une à deux lignes; les fleurs sont très-petites, et forment au sommet des tiges, un petit bouquet sessile autour duquel les feuilles supérieures constituent une sorte d'involute; le calice est coloré, infundibuliforme, à quatre lobes; les étamines sont au nombre de quatre; le fruit est une baie sèche contenant une seule graine enveloppée par le calice qui persiste.

DRAPÉTITE. *Drapetis*. INS. Diptères; genre de la famille des Tanistomes, tribu des Empides, qui a été créé par Meigen pour ceux de ces Insectes qui offrent les caractères suivants: dernier article des antennes presque globuleux; trompe à peine saillante, avec les palpes couchées sur elle; tête arrondie, presque globuleuse; yeux grands; corps oblong; thorax rétréci en avant; ailes couchées sur le corps. Le petit nombre d'espèces qui composent ce genre, est en général d'une taille courte; elles vivent de proie et font aussi leur nourriture du suc des plantes. On les trouve dans toute l'Europe.

DRAPIER ou GARE-BOUTIQUE. OIS. Syn. vulgaire de Martin-Pêcheur d'Europe.

DRAPIEZIE. *Drapiezia*. BOT. Genre de la famille des Colchicacées, Hexandrie Monogynie, institué par Blume (*Enum. Pl. Javae*, 8) qui lui assigne pour caractères: périanthe campanulé, composé de six sépales pétaloïdes, éperonnés à leur base; six étamines insérées à la base des sépales; ovaire à trois loges renfermant chacune deux ovules; style couronné par trois stigmates recourbés; baie à trois loges monospermes.

DRAPIEZIE MULTIFLORE, *Drapiezia multiflora*, B. C'est une plante vivace, herbacée, à racines fibreuses, à tiges garnies de rameaux dichotomes. Les feuilles sont alternes, oblongues, nervurées et pointues. Les fleurs

sont grandes, d'un rouge pourpré, portées chacune sur un pédicelle, dont la réunion forme une sorte d'ombelle partant d'un pédoncule opposé aux feuilles. Cette plante est originaire des forêts montueuses de l'île de Java.

DRASSE. *Drassus*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Tubitèles ou des Tapissières, établi par Walckenaer, et adopté par Latreille qui lui assigne pour caractères: les quatre filières extérieures presque égales; mâchoires arquées au côté extérieur, formant un ceintre autour de la lèvre qui est allongée et presque ovale; huit yeux placés très-près du bord antérieur du corselet, disséminés quatre par quatre, sur deux lignes transverses; la quatrième paire de pieds, ensuite la première, plus longues. Les Drasses sont des Araignées qui se tiennent à l'affût des Insectes, et les entraînent dans leur demeure aussitôt qu'ils les ont saisis. Ces demeures consistent en des cellules de soie très-blanches, placées dans l'intérieur des feuilles, sous les pierres et dans les cavités des murs. Walckenaer distribue dans deux sections ou familles les Arachnides propres à ce genre.

LES LITHOPHILES, *Lithophilæ*.

† Yeux sur deux lignes courbes, opposées par leur côté convexe; mâchoires très-dilatées dans leur milieu; Arachnides se tenant derrière les pierres et les cavités des murs. DRASSE LUCIFÈGE, *Drassus lucifugus*, Walck. A en juger par la figure de Schœffer (*Icon. Ins.*, pl. 101, fig. 7), citée par Walckenaer, cette espèce est la même que le Drasse ventre-noir, *Drassus melanogaster* de Latreille. On le trouve en France et en Espagne.

†† Yeux sur deux lignes courbes, parallèles; mâchoires peu dilatées dans leur milieu; Arachnides se renfermant dans les feuilles des plantes qu'elles plient et rapprochent. — DRASSE NOCTURNE, *Drassus nocturnus*, L. Il paraît différer d'une espèce voisine, très-commune aux environs de Paris, et décrite par Latreille sous le nom de Drasse très-noir, *Drassus ater*. La femelle de celui-ci construit un cocon rougeâtre, orbiculaire, très-aplati, se divisant en deux valves papyracées pour la sortie des petits. On le trouve très-communément aux environs de Paris.

††† Yeux sur deux lignes courbes, parallèles; les latéraux rapprochés entre eux; mâchoires peu dilatées dans leur milieu; Arachnides construisant sur la surface des feuilles une toile fine et blanche, transparente, à tissu serré, sous laquelle elles se tiennent. DRASSE VERT, *Drassus viridissimus*, Walck. (*Faun. Paris*. T. II, p. 212). On le trouve aux environs de Paris.

DRAVE. *Draba*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, établi par Linné et adopté par De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 551), qui en a séparé quelques espèces pour former de nouveaux genres, et a fixé ainsi ses caractères: calice dont la base n'est pas gibbeuse; pétales entiers, obtus ou à peine échançrés; étamines libres et non necticiées; silicule ovale ou oblongue, entière, à valves planiuscules, contenant plusieurs semences non bordées et disposées sur deux rangs; cotylédons accombants. Ce genre fait partie de la tribu des Alyssinées ou Pleurorhizées latiseptées, et se place près des genres *Alyssum*,

Cochlearia, *Clypeola* et *Peltaria*. Brown en a détaché le *Draba Pyrenaica*, dont il a constitué le genre *Petrocallis*. Ce changement a été adopté par De Candolle qui, de son côté, a formé le genre *Erophila* avec le *Draba verna*, L. Dans plusieurs espèces, le fruit est réellement siliqueux, ce qui est une grave objection à la division des Crucifères établie par Linné; dans ces cas, les Draves sont très-voisines des Arabidées, et surtout du genre *Turritis*. Ce sont des plantes vivaces ou annuelles, tantôt courtes et en gazons, tantôt allongées, le plus souvent couvertes de poils mous et veloutés. La plupart se trouvent dans les montagnes froides de l'hémisphère boréal, et principalement dans l'empire de Russie; quelques-unes seulement ont été rencontrées en Amérique. Le *Prodromus Systematis Vegetabilium* renferme les descriptions abrégées de vingt-huit espèces de Draves, dont cinquante sont distribuées en quatre sections. La première, que De Candolle a nommée *Aizopsis*, et qui, selon Andrzejowski, doit former un genre particulier, se compose de onze espèces qui sont des plantes vivaces dont la hampe est nue, les feuilles roides et ciliées, les fleurs jaunes et le style filiforme, de grandeur variable. Presque toutes sont indigènes des montagnes de la Sibérie et de l'Orient. On trouve sur les rochers de plusieurs chaînes de l'Europe l'espèce la plus remarquable, *Draba aizoides*, L. Cette jolie plante fleurit de très-bonne heure, et forme des touffes élégantes, par ses feuilles ciliées, d'un vert sombre, et ses nombreuses fleurs d'un jaune d'or éclatant. La *Draba ciliaris*, L., et une autre plante décrite autrefois sous le même nom, par De Candolle (Flore française, 4, p. 697), ne sont que des variétés de la précédente.

La deuxième section, nommée *Chrysodraba*, renferme douze espèces qui croissent toutes dans le nord de l'Europe et sur les hautes montagnes de l'Asie, à l'exception des *Draba Jorullensis* et *Draba Toluccensis*, Kunth, indigènes du Mexique. Ce sont des plantes vivaces, dont les feuilles ne sont ni roides ni carénées; leurs fleurs sont jaunes, leur style presque nul ou très-court; et la silicule ovale-oblongue. Les *Draba incompta* et *Draba mollissima*, Steven, charmantes petites plantes qui appartiennent à cette section, ont été récemment figurées (Delessert, *Icones selectæ*, vol. 2, t. 44 et 45).

Dans la troisième section, qui a reçu le nom de *Leucodraba*, se trouvent quinze espèces, dont plusieurs habitent les Alpes et les Pyrénées. Ce sont des plantes vivaces, caractérisées par leurs feuilles molles, leurs fleurs blanches et leurs pétales obtus ou légèrement échancrés. Les *Draba nivalis*, *Draba stellata* et *Draba lœvipes*, croissent dans les Pyrénées et les Alpes, près de la limite des neiges. Ces deux dernières viennent d'être figurées (Delessert, *Icones selectæ*, vol. 2, t. 46, f. A et B).

Les espèces de la quatrième section (*Holargæ*, DC.), au nombre de huit, et qui croissent pour la plupart dans les contrées les plus septentrionales, se distinguent par leur style court, et leurs fleurs blanches ou très-rarement jaunes.

Enfin, la cinquième section (*Drabella*, DC.) se com-

pose de plantes annuelles ou vivaces, dont les fleurs sont très-petites, jaunes ou blanches, et sans style. Elles sont au nombre de quatre, dont deux sont indigènes de France, c'est-à-dire les *Draba nemoralis* et *Draba muralis*; les deux autres appartiennent à la Russie orientale et à l'Amérique du Nord.

DRÈCHE. BOT. Résidu des graines céréales que l'on a employées soit à la production de liqueurs alcooliques, soit à la préparation de la bière. La Drèche restant encore intactes ou peu altérées, diverses parties nutritives, forme un très-bon aliment pour engraisser les bestiaux; c'est à ce titre qu'il en est parlé ici.

DREISSENE. *Dreissena*. MOLL. Genre de Mollusques Acéphales testacés, de la famille des Mytilacés, formé par Van Beneden pour une Moule que Pallas observa le premier, dans différentes rivières de la Russie, dans la mer Caspienne, et que l'on a retrouvée depuis dans la plupart des fleuves de l'Europe. Ce Mollusque habitant à la fois l'eau douce et la mer, parut à Lamarck une chose si extraordinaire qu'il n'hésita pas à l'attribuer à une erreur de Pallas; aussi dans les notes qu'il inséra à la suite de l'appendice du Voyage de ce savant, Lamarck révoque en doute si ces Moules de rivière et de mer sont bien du même genre, et il y ajoute que toutes les véritables Moules sont marines. Les Dreissenés habitent au fond de l'eau par bancs, comme les Moules marines, agglomérées en groupes et attachées, au moyen de leur byssus, à tous les corps environnants. Le système nerveux consiste en trois paires de ganglions; mais il diffère de celui des Moules en ce que la paire postérieure ou celle qui est placée sur le muscle transverse postérieur, est réunie en un seul ganglion placé au milieu. Ce système n'est ni supérieur ni inférieur à l'œsophage; il conserve à peu près la même hauteur; et les deux ganglions antérieurs, qui représentent le cerveau, sont placés à la commissure des lèvres. Le système musculaire diffère encore de celui des Moules en ce qu'il n'y a point une seconde attachée sous le ligament d'une portion du muscle rétracteur. Ce qu'il présente de plus remarquable, c'est la réunion complète du bord de son manteau dans tout le pourtour, et la présence de trois ouvertures pour l'exercice des différentes fonctions de l'animal. L'orifice qui donne entrée à l'eau de la respiration, se prolonge en un siphon, garni dans son intérieur de nombreuses papilles. Le canal intestinal offre un cœcum qui plonge jusqu'au bout de l'ovaire, et qui offre des parois extrêmement minces. On peut l'apercevoir à l'œil ou à travers la peau qui recouvre le ventre. L'ovaire ne va pas se loger entre les feuillets du manteau. La coquille est régulière, équivalve, inéquilatérale; le crochet est terminal, garni dans son intérieur d'une cloison. Il y a trois impressions musculaires, dont celle du milieu est unique et linéaire.

Van Beneden a établi son genre *Dreissena* sur le *Mytilus polymorphus*, auquel il ajouta une espèce nouvelle, découverte par Quoy, au Sénégal, et qu'il nomma *Dreissena Africana*. Depuis une troisième espèce s'est offerte à ses investigations, et il lui a donné le nom de *Dreissena cyanea*. Celle-ci a la Coquille oblongue, plus haute qu'épaisse, finement striée à l'ex-

térieur ; son intérieur est d'un bleu foncé. On présume que cette Coquille, obtenue primitivement par D'Orbigny, appartient aussi au Sénégal.

DRELIGNE ou **DRELIGNY**. POIS. Synonyme de *Perca Labrax*, espèce du sous-genre *Centropome*. V. **PERCHE**.

DRENNE. OIS. V. **DRAÏNE**, espèce du genre *Merle*.

DREPAN. *Drepanus*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Troncatis-pennes, établi par Illiger qui lui assigne pour caractères distinctifs : dernier article des palpes labiales, sécuriforme ; une dent au milieu de l'échancrure du menton ; corselet presque transversal, un peu rétréci antérieurement. Nous ignorons si ce genre figure dans les méthodes adoptées. Kirby et Dejean en ont publié trois espèces qu'ils ont nommées *Drepanus excurvians*, Kirby ; *Drepanus Lecontei*, Dej. ; *Drepanus Lacordairei*, Dej. ; toutes trois appartiennent à l'Amérique du Nord.

DREPANANDRUM. BOT. Synonyme du *Topobea* d'Aublét.

DREPANE. *Drepana*. INS. Lépidoptères nocturnes ; genre de la famille des Bombyxites, institué par Schrank pour un Insecte récemment apporté du Brésil, le *Drepana apiculata*, qui se fait remarquer par ses ailes découpées en faux, dont les supérieures sont d'un testacé pâle, avec une strie plus foncée, qui prend du bord interne et se dirige obliquement vers le bout ; deux autres stries plus courtes, mais bien visibles, partent de la côte ; les ailes postérieures sont un peu plus pâles, et ont vers la moitié du bord interne, une strie subtransverse, plus obscure ; le dessous de ces ailes est d'un jaune assez agréable, et l'on y distingue assez facilement les stries qui sont colorées d'une teinte plus obscure. Les antennes du mâle sont très-pectinées, simples seulement à l'extrémité ; la tête est jaune ; les palpes et la langue qui est assez longue, sont testacées ; le corps est fauve clair, avec l'extrémité de l'abdomen et les pieds jaunâtres ; sa taille est, les ailes étendues, de quinze à seize lignes.

DREPANIE. *Drepania*. BOT. Ce genre, de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., fut d'abord confondu avec les *Hieracium* par Tournefort et Vaillant, puis avec les *Crepis* par Linné et Lamarck. Adanson en fit le premier la distinction, mais caractérisa son *Tolpis* (nom sous lequel il fit connaître le genre en question) d'une manière trop imparfaite pour qu'on l'adoptât généralement. Néanmoins, Gærtner, Willdenow, Persoon, etc., se sont servis de la dénomination proposée primitivement par Adanson. Dans son *Genera Plantarum*, Jussieu exposa les caractères de ce genre, sous le nom de *Drepania*, qui fut adopté par Desfontaines et De Candolle. Ces caractères ont été admis, à quelques rectifications près, dans la Flore française, et tracés de la manière suivante : involucre composé de plusieurs séries de folioles, dont les intérieures sont droites et serrées, et les extérieures étalées en forme d'âlènes, courbées en faux à leur maturité ; réceptacle alvéolaire ; akènes du disque couronnés par un bord membraneux, d'où sortent deux à quatre longues arêtes ; celles du bord ont une aigrette sessile, très-courte, composée de petites écailles membraneuses. L'espèce qui a servi à fonder ce genre, est

une plante des contrées méridionales de l'Europe, que l'on rencontre principalement dans les endroits sablonneux des environs de Nice, de Montpellier, etc. Ses tiges, fort rameuses, ne s'élevaient pas beaucoup au delà de trois décimètres ; elles portent des feuilles étroites et peu nombreuses ; les radicales sont lancéolées, presque glabres et dentées ; les fleurs sont d'un jaune de soufre, et d'un noir purpurin dans le centre. Desfontaines et De Candolle l'ont nommée *Drepania barbata*. Allioni (*Flor. Pedemont.*, n° 757) a changé le nom générique en celui de *Swertia*, oubliant qu'il existe sous cette dénomination un genre de la famille des Gentianées, établi par Linné.

Persoon (*Enchirid.* 2, p. 577, *sub Tolpide*) a réuni à l'espèce précédente deux plantes, dont l'une, *Drepania umbellata*, Bertoloni, n'en paraît être qu'une simple variété ; la seconde est le *Crepis ambigua* de Balbis et de De Candolle. Ces deux plantes sont indigènes du Piémont et de la Ligurie.

DREPANIS. OIS. V. **HÉROTAÏTE**.

DREPANOCARPE. *Drepanocarpus*. BOT. Dans sa Flore d'Eséquebo, Meyer a proposé ce genre nouveau pour le *Pterocarpus lunatus*, Willd., ou *Pterocarpus aptera*, Gærtn., de Fr., t. 156, fig. 3. Voici les caractères qu'il lui assigne : son calice est monosépale, campanulé, accompagné de deux bractées ; il offre cinq dents dont l'inférieure est plus grande et divergente ; la corolle est papilionacée ; les filets des étamines sont soudés en un tube cylindrique, fendu longitudinalement dans sa partie supérieure, et caché dans la carène ; l'ovaire est linéaire, oblong, comprimé, recourbé, pédoncellé à sa base ; le style est ascendant, de la longueur des étamines, terminé par un stigmate obtus ; le fruit est une gousse orbiculaire, roulée sur elle-même en forme de fer de faux, comprimée, rugueuse, uniloculaire, indéhiscence, contenant une seule graine semi-lunaire, attachée vers le milieu de la loge. Ce genre est très-voisin du *Pterocarpus*, auquel il avait été réuni jusqu'ici, et dont il formait une espèce. Il s'en distingue surtout par sa gousse falciforme et contournée sur elle-même en forme de spirale, dépourvue d'aile, non variqueuse, et par sa graine non attachée au fond de la loge du péricarpe.

Une seule espèce compose ce genre, c'est le *Drepanocarpus lunatus*, Meyer (*Flor. Esséqueb.*, 258) ; arbre dont les rameaux portent des épines géminées, formées par les stipules persistantes ; les feuilles sont imparipinnées, composées en général de sept folioles ; les fleurs forment des grappes terminales. Elles sont variées de blanc et de bleu.

DREPANOCÈRE. *Drepanocerus*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, formé par Kirby qui lui a donné pour caractères distinctifs : lobe de la mâchoire supérieure concave et grand, avec le dernier article des palpes maxillaires elliptique et plus long que les autres ; ceux des palpes labiales cylindriques, avec le dernier très-court, à peine visible ; une corne sur la tête du mâle et deux autres sur le corselet ; écusson couvert ; élytres largement sillonnées. Ce genre, qui ne renferme qu'une seule espèce (*Drepanocerus Kirbyi*), propre au

cap de Bonne-Espérance, doit prendre place entre les genres *Onitis* et *Oniticellus*.

DRÉPANOPHYLLE. *Drepanophyllum*. BOT. Genre de Mousses, établi par Richard dans la famille des Bryacées, avec les caractères suivants : sporange latéral et de même grosseur à sa base; opercule conique, déprimé en dessus, strié, nu; une petite membrane très-courte, mais découpée, à l'orifice interne. Les espèces de ce genre, originaires de Mascareigne, ont la tige très-simple, frondiforme, les feuilles en faux, égales et distiques.

Un autre genre du même nom avait été constitué par Hoffmann (*Umbel. Gener.*, 2, p. 109), dans la famille des Umbellifères; il avait pour caractères : involucre polyphyllé; pétales obovés; akènes oblongs, couronnés par les bords du calice et du stylopede à cinq côtes; les fossettes (*valleculæ*) marquées d'une seule bandelette. Ce genre n'a pas été admis par d'autre botaniste que son propre auteur.

DRÉPANOSTOME. *Drepanostoma*. MOLL. Genre de Gastéropodes pulmonés, de la famille des Hélices ou Limaces, établi par Porro qui lui assigne pour caractères : corps roulé dans un plan parfaitement horizontal; coquille discoïde, concave, ombiliquée à sa surface inférieure, bossue, perforée à la supérieure; ouverture en forme de faux par la convexité de l'avant-dernier tour, subdéprimée au bord latéral, renflée au bord columellaire; insertion du bord latéral avec l'avant-dernier tour, formant un angle obtus.

DRÉPANOSTOME NAUTILIFORME. *Drepanostoma nautiliformis*, Por. Se trouve fréquemment dans l'Europe méridionale, vers l'automne, parmi les feuilles pourries; son animal est cendré, chagriné par des vésicules disposées longitudinalement; les tentacules sont plus foncés à cause d'une ligne noire, qui les traverse au milieu; ces lignes, en se prolongeant, forment dans le corps de l'animal, deux lignes parallèles l'une sous l'autre qui se réunissent près du collier; le pied est étroit, court, pointu en arrière et blanchâtre. La coquille est d'un brun rougeâtre, transparente, munie de poils clairsemés, fauves et caducs; elle est marquée, vue à la loupe, de stries fines; la spire est renforcée, formant un cône rentrant, composé de cinq tours; la suture est bien distincte; le péristome est rebordé, d'un rouge de rose. Taille, deux lignes.

DRESSÉ. *Erectus*. BOT. Une tige est Dressée lorsque son axe est perpendiculaire à l'horizon. Il ne faut pas confondre cette expression avec celle de Droite, *Rectus*. Une tige droite est celle qui n'offre aucune courbure; une tige Dressée peut être plus ou moins sinueuse; une tige droite n'est pas toujours Dressée, elle peut être oblique ou couchée.

DRIADE. *V. DRYADE.*

DIANDRE. *V. DRYANDRE.*

DRILE. *Drilus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Melyrides, établi par Olivier, aux dépens des Ptylins de Geoffroy. Caractères : antennes plus longues que la tête et le prothorax, pectinées au côté interne; palpes maxillaires avancées; prothorax transversal. Les Driles ont le corps déprimé et un peu allongé; leur tête se termine brusquement;

leurs antennes sont composées de onze articles dont le second petit et arrondi; les mandibules sont unidentées, minces et cornées; les mâchoires sont simples, c'est-à-dire qu'elles manquent d'appendice intérieur; elles supportent deux palpes qui vont en grossissant; la lèvre inférieure est arrondie; le prothorax, un peu plus large que la tête et plus étroit que les élytres, offre un rebord sensible. Il existe des ailes membranées, repliées; les tarses ont cinq articles, et le pénultième est cordiforme. Ces Insectes volent avec assez de facilité. On les trouve sur diverses fleurs et sur certains arbres, particulièrement sur le Chêne, à l'époque de sa floraison.

DRILE JAUNÂTRE. *Drilus flavescens*, Oliv.; la Panache jaune, Geoffroy (Hist. des Ins., t. 1, pl. 1, fig. 2). Cette espèce peut être considérée comme le type du genre; elle est très-commune en France. Dejean (Cat. des Coléopt., p. 59) en mentionne deux autres espèces qui sont nouvelles. La première, *Drilus fulvicornis*, Dej., est originaire de la Dalmatie, et la seconde, *Drilus ater*, Dej., a été trouvée en Allemagne.

DRILL. *MAM. V. SINGE.*

DRIMIE. *Drimia*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées, Hexandrie Monogynie, L., fondé par Jacquin (*Icon. Rar.*, 2, tab. 375, et *Collect. Suppl.*, p. 41) sur quelques plantes du cap de Bonne-Espérance que Thunberg avait réunies aux Jacinthes. Un léger caractère le différencie de ce dernier genre; il est fondé sur l'insertion des étamines qui, ici, sont fixées près de la base de la corolle, et non sur son milieu; mais dans les diverses espèces de Jacinthes, l'insertion des étamines est très-variable. Néanmoins Persoon et Willdenow ont admis le *Drimia* de Jacquin, et en ont décrit les cinq espèces dans leurs ouvrages. Ce sont des plantes dont le périgone est verdâtre, excepté dans le *Drimia ciliaris*, Jacq., qui a ses fleurs blanches.

DRIMIE ONDULÉE. *Drimia undulata*, Jacq., Botan. Cabin. 1898; Spreng., Syst. Végét. 2, 75. Son bulbe a deux pouces de diamètre, et la hampe qui s'en élève est accompagnée de deux ou trois feuilles linéaires, lancéolées, ondulées, aussi longues que la hampe, c'est-à-dire d'environ un pied; celle-ci supporte une belle panicule droite, composée d'un assez grand nombre de fleurs pédonculées, d'un vert jaunâtre; les pédoncules sont horizontaux et grêles, avec une bractée linéaire à leur base, et qui les égale en longueur; le tube de la corolle est court; le limbe a six découpures oblongues, aiguës, réfléchies et un peu roulées en dehors; les filaments sont de la longueur de la corolle, jaunes, filiformes, surmontés d'anthers oblongues; le stigmate est capité, à trois lobes, dépassant un peu les étamines; le fruit est une capsule arrondie, à trois côtes, à trois loges contenant plusieurs graines; la tige florifère se montre tout au commencement du printemps.

Les autres espèces connues sont les *Drimia elata*, *lanceifolia*, *media*, *purpurascens* et *pusilla*. Le *Drimia altissima* de Curtis appartient positivement au genre Ornithogale; c'est l'*Ornithogallum altissimum*, ainsi décrit par Thunberg.

DRIMIS. BOT. *V. DRYMIS.*

DRIMMIA. BOT. *V. DRIMIE.*

DRIMOPHYLLE. BOT. *V. DRYMOPHYLLE.*

DRIMOSTOME. *Drimostoma*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Dejean qui lui donne pour caractères : dernier article des palpes extérieures cylindrique, allongé; celui des maxillaires terminé en pointe; celui des labiales tronqué à l'extrémité; antennes assez courtes, presque monoliformes; lèvres supérieure presque carrée, légèrement échancrée antérieurement; mandibules arquées et très-aiguës; menton trilobé; tête triangulaire; corselet presque carré; élytres en ovale allongé et assez convexes; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, aussi longs que larges, triangulaires ou cordiformes. Ce genre a été formé sur l'inspection de trois espèces envoyées des parties équinoxiales de l'Afrique. Le **DRIMOSTOME STRIATOCOLLE**, *Drimostoma striatocolis*, en est le type; il est d'un brun luisant, avec le corselet transverse, strié de chaque côté postérieurement, avec les angles obtus; élytres profondément striées par des points; antennes et pieds testacés. Taille, deux lignes.

DRINGUE. ois. Synon. vulgaire de Fauvette Orphée.

DROC. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Ivraie.

DROGON. MOLL. Syn. vulgaire de *Triton Lotorium*.

DROGUE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Ajonc.

DROIT. BOT. *V.* DRESSÉ.

DROMADAIRE. MAM. Espèce du genre Chameau.

DROMAUS. ois. *V.* ÉMOU.

DROME. *Dromas*. ois. Genre de l'ordre des Gralles qui ont un doigt en arrière; ce genre, proposé par Paykull, a été adopté par Temminck, avec les caractères suivants : bec un peu plus long que la tête, droit, cunéiforme, très-robuste, comprimé sur les côtés, à base arrondie, un peu renflé, à pointe mousse; mandibule supérieure un peu convexe en dessus; l'inférieure renflée en dessous, et munie d'un ressaut au talon; fosses nasales latérales, amples, triangulaires, recouvertes par une membrane sur le devant de laquelle sont percées de part en part, des narines ovalaires; ailes aussi longues que la queue, pointues, à première et deuxième rémiges les plus longues; jambes nues dans le bas; tarses très-longs, réticulés, garnis de scutelles en devant; doigts antérieurs médiocres, unis par une membrane échancrée entre chaque doigt; pouce allongé, assez bas; tous les ongles petits et grêles. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, et tout ce que l'on sait de ses mœurs et de ses habitudes se trouve exprimé dans le passage suivant que nous allons extraire du Voyage de Salt en Abyssinie (1, 252). « Les bas-fonds et les îles du littoral de la mer Rouge sont fréquentés par de nombreuses volées d'Oiseaux de mer. Je tirai sur la côte un Oiseau d'une très-belle espèce, qu'à la première vue le docteur Latham supposa appartenir à la famille de l'*Ardea pondiceriana*, mais que depuis on a jugé être un genre nouveau et distinct, en ce qu'il a le bec d'un *Ardea*, tandis que les pieds sont garnis d'une membrane fort longue et se rapprochant plus de ceux de l'Avocette, etc. »

DROME ARDÈLE. *Dromus ardeola*, Payk. Act. acad. Succ. 1805, p. 188; Temm., Pl. col., 562. Plumage blanc, teint légèrement de rose; une grande plaque noire, allongée et arrondie, vers le bas; cette plaque

prend entre les deux épaules et se prolonge en cône, jusque sur le croupion; rémiges d'un noir brunâtre, avec l'origine et la tige blanches; bec et pieds noirs. Taille, quatorze à quinze pouces.

DROMI. *Dromius*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, établi par Bonelli. Caractères : palpes extérieures finissant par un article dont la forme se rapproche de celle d'un cône renversé ou d'un cylindre, et qui est tantôt un peu plus grand que le précédent, tantôt de la même épaisseur; tête moins large que le corselet; languette cornée; antennes filiformes; corselet presque aussi long que large; pénultième article des tarses divisé en deux lobes. Ces Insectes diffèrent des Cymindes de Latreille en ce que le dernier article des palpes labiales est terminé en hache dans ces derniers; on les distingue des Lebies et des Lampires par la forme du corselet qui est plus large que long dans ces deux genres, et des Demetrias, parce qu'ils ont la tête plus large que le corselet, allongée et rétrécie en arrière. On trouve ces Insectes au commencement de l'année, sous les écorces des arbres, où ils se tiennent cachés. Aussitôt qu'ils voient le jour, ils contrefont les morts et se laissent tomber à terre; passé le mois de juin, on n'en rencontre plus que très-rarement. Les principales espèces sont : le **DROMI AGILE**, *Dromius agilis*, Fabricius; le **DROMI A QUATRE TACHES**, *Dromius quadrimaculatus*, Fab., Panz., Clairv. Elles sont l'une et l'autre très-communes en France.

DROMICE. *Dromica*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Cicindelètes, établi par Dejean, aux dépens de ses propres Cicindelètes, et d'après une espèce nouvelle, qu'il a reçue du Cap. Caractères : palpes labiales ne dépassant pas les maxillaires; le premier article atteignant au plus l'extrémité du menton et d'égale longueur avec le second; le troisième, assez grand, renflé et presque ovulaire; le dernier beaucoup plus mince, court et grossissant très-légèrement vers l'extrémité; une dent à peine sensible au milieu de l'échancrure du menton; élytres ovales-allongées, très-rétrécies antérieurement et postérieurement; point d'aîles sous les élytres. Tout en reconnaissant que sa *Cicindela coarctata* devait être le type d'un genre nouveau, Dejean a hésité de le créer, jusqu'à ce qu'il ait pu examiner les deux sexes, et en même temps que Schupel lui en procurait les moyens, une seconde espèce venait lever toute hésitation.

DROMICE RÉTRÉCIE, *Dromica coarctata*, D. Elle est longue de cinq à six lignes, d'un vert-bronzé obscur en dessus avec de légers reflets cuivreux sur la tête et le corselet; ses élytres sont chargées d'une multitude de très-petits points, avec une bande latérale, raccourcie, d'un blanc jaunâtre, qui part de l'angle de la base et s'étend jusqu'aux deux tiers, où elle se termine par un petit crochet arrondi vers la suture; elles ont en outre, à l'extrémité, près du bord extérieur, une petite ligne longitudinale de la même couleur; les pattes sont longues, déliées et d'un vert cuivreux; la lèvre supérieure est jaunâtre. Du cap de Bonne-Espérance.

DROMIE. *Dromia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Notopodes, établi par Fabricius, et ayant pour caractères : pieds pro-

pres à la course ou à la préhension; longueur des six premiers diminuant graduellement, à commencer des serres; les quatre derniers insérés sur le dos et beaucoup plus petits; test ovoïde, court ou presque globuleux, bombé; yeux petits et rapprochés à leur extrémité antérieure. Les Dromies ressemblent aux Crabes proprement dits par la forme des antennes, des parties de la bouche, et par la composition des pieds; toutefois la position de ceux-ci sur le dos, est un caractère bien suffisant pour les distinguer de tous les genres connus, à l'exception des Dorippes et des Homoles qui leur ressemblent sous ce rapport; mais dans le premier de ces genres, les quatre pieds relevés se terminent par un crochet simple, et le second n'a qu'une paire de pattes dorsales. Les Dromies se font encore remarquer par un certain nombre de particularités. La carapace est ovale, arrondie, très-bombée, velue ou couverte d'un duvet brun ou jaunâtre, qui s'étend sur les pattes et sur les serres; sa partie antérieure est un peu rétrécie et prolongée en manière de museau; les antennes extérieures, très-petites, sont insérées au-dessous des pédoncules oculaires, les intermédiaires naissent en dessous et un peu en dedans des yeux; les pieds-mâchoires extérieurs ont leur troisième article presque carré, légèrement échancré à son extrémité et en dedans; les serres sont égales, grandes et fortes; les doigts en sont robustes, creusés en gouttière dans leur milieu, avec des dents sur les bords, qui s'engrènent mutuellement; la seconde et la troisième paire de pattes se terminent par un article simple, en forme de crochet fort aigu; les deux paires suivantes sont plus courtes, insérées sur le dos de l'animal et terminées par un article pointu et arqué; une autre épine, plus petite et de même forme, existe sur l'article qui précède le tarse, et la réunion de ces deux épines constitue une sorte de pince qui paraît avoir pour usage de saisir divers corps étrangers pour les fixer sur leur dos. Telles sont en effet les mœurs curieuses de ces Crustacés, qu'ils s'emparent d'une espèce d'Alcyon, ordinairement l'*Alcyonum Domoncula*, ou bien des valves de certaines Coquilles, et qu'ils s'en font une sorte de bouclier pour se soustraire à la recherche de leurs ennemis et pour tromper leur proie. Au reste ils sont très-indolents, et ce n'est qu'à l'époque de la ponte que les femelles deviennent un peu actives et se rendent sur les bas-fonds pour y déposer un grand nombre d'œufs. On connaît plusieurs espèces de Dromies, parmi lesquelles la DROMIE DE RUMPH, *Dromia Rumphii*, Fabr. Cette espèce, la plus grosse de toutes, et dont le dos est quelquefois recouvert d'un Alcyon, habite les mers des Indes, et se rencontre aussi dans la Méditerranée. La femelle pond, vers le mois de juillet, des œufs d'un rouge carmin. La DROMIE TÊTE-DE-MORT, *Dromia clypeata*, Latr.; *Cancer caput mortuum*, L. (*Act. Hafn.*, 1802), fixe sur sa carapace l'Alcyon Domoncule; celui-ci continue à vivre et à se développer de manière à la cacher entièrement. On la rencontre dans la Méditerranée. Il ne faut pas la confondre avec la DROMIE SABULEUSE, *Dromia sabulosa*, ou la Dromie tête-de-mort de Bosc, qui se trouve en Amérique et ne diffère pas du *Cancer sabulosus* d'Herbst (tab. 48, fig. 2 et 3). Latreille pense qu'elle est aussi la même

espèce que le *Cancer pinnophylax* de Linné, figuré par Nicolson (Hist. nat. de Saint-Domingue, p. 558, pl. 6, fig. 3 et 4). Elle recouvre son corps avec des valves de coquilles.

DRONGEAR. ois. Espèce du genre Drongo.

DRONGO. *Edolius.* ois. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec assez robuste, déprimé à la base, un peu comprimé latéralement et à la pointe qui est échancrée; mandibule supérieure convexe, presque carénée, courbée et crochue, l'inférieure droite, retroussée à la pointe; base du bec garnie de soies longues et fortes, dirigées en avant; narines placées latéralement et près de la base du bec, à moitié fermées par une membrane et recouvertes à claire-voie par les soies; pieds assez faibles et courts; quatre doigts : trois devant, dont l'externe est uni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation, un derrière plus fort, mais un peu moins allongé que l'intermédiaire; ailes médiocres; la première rémige courte, les deux suivantes étagées; la quatrième et quelquefois la cinquième ou la sixième la plus longue; queue ordinairement fourchue, rarement égale.

Les espèces comprises dans ce genre appartiennent toutes, jusqu'à présent, à l'ancien continent. Leur place, longtemps incertaine dans les méthodes où elle était indiquée sur plusieurs points à la fois, et souvent opposés entre eux, a été enfin fixée d'une manière plus invariable par l'auteur du Règne Animal. Ces Oiseaux sont de véritables dévastateurs d'Insectes, et surtout d'Abeilles, dont la chasse les occupe toute la journée; ils vivent d'ordinaire en société, et se réunissent en plus grand nombre le matin et le soir, sur la lisière des forêts dont on ne les voit guère sortir en d'autres temps; leurs réunions sont tellement bruyantes qu'elles se déclarent à une fort grande distance; on assure que plusieurs espèces font entendre, lorsqu'elles sont isolées, un chant agréable, et souvent mélodieux. Toutes choisissent, pour y établir leur nid, la cime des arbres les plus élevés; les œufs, presque toujours au nombre de quatre, sont assez gros, arrondis et d'un blanc mat, marquetés de noirâtre. La couleur de leur plumage, qui est en général d'un noir irisé, jointe à leur turbulence naturelle et au peu de ressource qu'offre leur chair, ordinairement d'assez mauvais goût, leur ont valu le surnom d'Oiseaux du Diable, qui leur est donné en différents pays par les naturels et les colons. Vieillot avait appliqué à ce genre le nom latin *Dicrurus*, qui signifie queue fourchue. Cette dénomination, se trouvant contradictoire avec la plupart des espèces nouvelles, a été remplacée par celle d'*Edolius*, assez insignifiante il est vrai, mais qui du moins n'induit pas en erreur.

DRONGO AZURÉ *Edolius puellus*, Reinwardt; *Irena puella*, Horsfield; *Coracias puella*, Lath., Temm., Ois. color., pl. 70. Sommet de la tête, nuque, scapulaires, dos, tectrices caudales supérieures et inférieures d'un bleu d'azur des plus brillants; le reste du plumage d'un beau noir velouté, avec la base de chaque plume brune; queue légèrement arrondie; bec et pieds noirs. La femelle a le fond du plumage d'un brun noirâtre, avec l'extrémité de chaque plume d'un bleu ardoisé plus ou moins brillant, suivant l'âge, ce qui forme

sur la nuque et diverses autres parties, des mailles de cette couleur; le dos, le croupion et l'abdomen paraissent entièrement bleus. Taille, huit pouces. De Java.

DRONGO BALICASSE. *Corvus Balicassius*, Lath., Buff., pl. enl. 605. Plumage entièrement noir, avec des reflets verdâtres, beaucoup plus vifs sur les parties supérieures; queue fourchée; bec et pieds noirs. La femelle a le noir moins décidé et les reflets moins vifs. Taille, dix pouces. De Java.

DRONGO BRONZÉ. *Dicrurus æneus*, Vieill.; Ois. de Levaill., pl. 176. Tout le plumage noir, à reflets brillants et chatoyants bleus et d'un vert bronzé; abdomen, bec et pieds d'un noir mat. Du Bengale.

DRONGO CRISHNA. *Edolius Crishna*, Vigors. D'un noir velouté, reflétant un vert métallique foncé; plumes de la gorge lancéolées, d'un vert brillant; quelques poils très-longs et très-noirs sur la tête; les deux rectrices externes, dont la tige est nue dans la longueur médiane, dépassent de beaucoup les autres, et se terminent par une palette allongée et torse. Bec et pieds noirs. Taille, non compris les rectrices extérieures, douze pouces. Du Népal.

DRONGO DRONGEAR. *Dicrurus musicus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 167 et 168. Tout le plumage noir, faiblement irisé, avec les barbes internes des rémiges grises et leur extrémité brune; queue très-légèrement fourchée; bec et pieds noirs. Taille, huit à neuf pouces. Des côtes méridionales d'Afrique.

DRONGO DRONGOLON. *Dicrurus macrocercus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Af., pl. 174. Tout le plumage noir, avec des reflets bleuâtres, très-vifs; queue fort longue et très-fourchée; bec allongé, moins fort que dans les espèces précédentes, d'un gris plombé ainsi que les pieds. Espèce douteuse.

DRONGO DRONGRI. *Dicrurus leucophæus*, Vieill. Tout le plumage d'un gris plombé, avec l'extrémité des rémiges d'un brun noirâtre; barbes extérieures des rectrices noires; queue longue et fourchée; bec et pieds plombés. Taille, neuf pouces. De Ceylan et de Java.

DRONGO DRONGUP. *Dicrurus lophorinus*, Vieill. Plumage entièrement noir, irisé; front surmonté d'une petite huppe composée de quelques plumes libres et relevées. On présume que cette espèce est la même que le Drongo Balicasse.

DRONGO FINGHAR. *Edolius cœrulescens*; *Lanius cœrulescens*, L., Ois. de Levaill., pl. 172. Parties supérieures d'un noir brillant, à reflets bleus et cuivrés, les inférieures noirâtres, presque blanches vers l'abdomen; rémiges d'un noir brunâtre; les deux rectrices latérales terminées par une tache blanche; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. Du Bengale.

DRONGO (GRAND). *Edolius grandis*, Gould. D'un noir verdâtre, à reflets métalliques; tête garnie d'une huppe; les deux rectrices extérieures très-longues, nues à l'exception de l'extrémité où repaissent les barbes formant une sorte de palette ou spatule large. Taille, non compris les rectrices latérales, quatorze pouces. Cette espèce, originaire du Népal, ne paraît point différer assez du Drongo à raquettes, de Temminck, pour maintenir les deux espèces.

DRONGO GRIS. *V. DRONGO DRONGRI.*

DRONGO GRIS A VENTRE BLANC. *Dicrurus leucogaster*, Vieill., Ois. de Levaill., pl. 171. Parties supérieures grises, les inférieures blanches; bec et pieds plombés. De Java. Il paraît y avoir ici double emploi avec le Drongo Drongri.

DRONGO A GROS-BEC. *Edolius megarhynchus*, Quoy et Gaym., Zool. de l'Astr., pl. 6. Bec fort, triangulaire, arqué, un peu obtus à la pointe, et garni à la base de soies assez longues, dirigées en avant; plumage d'un noir assez intense, à reflets métalliques, d'un vert foncé; ventre d'un noir mat, avec les extrémités des ailes d'un noir tirant sur le brun; queue longue et fourchée, composée de dix rectrices dont les externes, qui dépassent les autres, se contournent toujours en dedans, vers leur extrémité; dans toute leur étendue elles ont des barbes qui sont très-courtes sur le bord externe. Bec et pieds noirs; le pouce et son ongle sont très-allongés. Taille, dix-huit pouces, dont onze pour les rectrices externes. De la Nouvelle-Guinée.

DRONGO HUPPÉ. *Lanius forficatus*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 166. Plumage noir, vivement irisé en vert; une huppe, formée de longues plumes étroites, s'élève immédiatement sur le front, et se recourbe en avant sur le bec qui est, ainsi que les pieds, d'un noir plombé. Taille, dix pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

DRONGO A LONGS BRINS. *V. DRONGO A RAMES ET A RAQUETTES.*

DRONGO A LONGUE QUEUE. *V. DRONGO DRONGOLON.*

DRONGO MOUSTACHE. *Dicrurus mystaceus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Af., pl. 169. Tout le plumage noir, irisé en vert, à l'exception des ailes et de la queue dont la nuance tire sur le brun; des faisceaux de plumes roides ou de poils s'élèvent et s'abaissent de chaque côté de la mandibule supérieure; bec et pieds noirs; queue médiocrement fourchée; la femelle a quelques taches blanches sur l'abdomen. Taille, dix pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

DRONGO A RAMES. *Edolius remifer*, Temm., Ois. col., pl. 178. Plumage noir, à reflets vifs d'acier bruni; abdomen d'un noir mat; plumes de la base du bec veloutées, épaisses et dirigées en avant; queue coupée presque carrément; les deux rectrices latérales très-longues, interrompues dans leur milieu, par un fillet formé de la tige, et garni de rudiments de barbules seulement dans une partie de sa longueur; l'extrémité de cette rectrice semblable à une racine; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De Java. La femelle est un peu plus petite, et les rectrices latérales sont semblables aux autres.

DRONGO DE RANGOON. *Edolius Rangoonensis*, Vigors. Noir, irisé en vert brillant; tige des rectrices extérieures très-longue, dépourvue de barbules visibles et terminées par une palette dont les barbes extérieures sont beaucoup plus étroites que les intérieures. Taille, non compris les deux rectrices externes, douze pouces. De Rangoon, dans l'empire des Birmans.

DRONGO A RAQUETTES. *Dicrurus platurus*, Vieill.; *Lanius Malabaricus*, L.; *Cuculus paradiseus*, Briss., Ois. d'Afrique, de Levaill., pl. 175. Plumage noir, irisé en vert, avec les parties inférieures moins brillantes;

plumes de la base du bec assez longues, et relevées sur le front; queue fourchue : les deux rectrices latérales beaucoup plus allongées que les autres, et divisées dans leur milieu par un espace où les barboles de chaque côté sont extrêmement courtes; la racine ou raquette que forme l'extrémité de la rectrice est contournée en un commencement de spire, ce qui contribue à distinguer cette espèce de la précédente; bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. De Java.

DRONGO VERDATRE. *Edolius virescens*, Vigors. Tout le plumage est d'un noir irisé, brillant, mais plus éclatant sur les parties supérieures; bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. De Manille.

DRONGOLON. ois. Espèce du genre Drongo.

DRONGRI. ois. Espèce du genre Drongo.

DRONGUP. ois. Espèce du genre Drongo.

DRONTE. *Didus*. ois. Genre de l'ordre des Inertes. Caractères : bec long, fort, large, comprimé; mandibule supérieure courbée à la pointe, transversalement sillonnée; l'inférieure étroite, renflée et courbée vers l'extrémité supérieure; narines percées obliquement dans un sillon vers le milieu du bec; tarse court; quatre doigts, trois devant divisés, et un postérieur plus court; ongles courts et courbés; ailes impropres au vol. Les navigateurs hollandais qui, en 1598, découvrirent l'île-de-France, y découvrirent la seule espèce sur l'existence et la disparition de laquelle il ne reste véritablement plus de doute; ils furent frappés de la taille et de la forme extraordinaires de cet Oiseau; ils lui donnèrent les noms de *Dronthe* et de *Dodars* qui se rapportaient à sa pesanteur. De *Dodars*, d'autres naturalistes ont fait *Dodo*, et Linné a formé le nom *Didus* qu'il a appliqué à un genre composé de trois espèces : le *Didus ineptus*, le *Didus solitarius* et le *Didus nazareus*; il a établi ces trois espèces sur de mauvaises descriptions d'un même animal, et tout porte à croire que les îles Mascareignes n'ont jamais eu qu'une seule espèce, celle que, le premier, Clusius a décrite. En 1626, Herbert parle encore des Drontes; mais il paraît que ces animaux, qui étaient trop peu agiles pour se dérober par la fuite, et trop grands pour pouvoir se cacher aisément, furent détruits complètement, peu de temps après l'établissement des Européens aux îles Mascareignes. On avait pu concevoir d'abord de grandes espérances sous le rapport du ravitaillement des vaisseaux, dans ces Oiseaux gigantesques, mais une chair dégoûtante et fétide fit bientôt renoncer à un aliment dont l'extrême besoin eût pu seul faire surmonter le dégoût. C'est sans doute la répugnance qu'inspirait la chair de ces Oiseaux à tous ceux qui habitèrent les premiers les îles de France et de Mascareigne, qui paralysa les moyens de conserver une race jugée inutile et incommode. La stupidité et la pesanteur de ces Oiseaux auxquels la nature avait en outre refusé les organes du vol et de la natation, ne leur permettant pas de se soustraire aux poursuites des hommes et de se répandre sur le continent où de vastes forêts leur eussent offert des retraites sûres, il n'est pas étonnant qu'ils aient entièrement disparu du sol.

Quelques descriptions à la fidélité desquelles il n'est pas permis d'accorder une aveugle confiance, un dessin

assez grossier, pourraient faire regarder comme fautive l'existence du Dronthe, si le bec et le pied de cet Oiseau que l'on conserve précieusement dans les Musées d'Angleterre, n'étaient point des indices suffisants pour rassurer les naturalistes dont la croyance d'ailleurs a été plus d'une fois abusée par les récits hasardés des navigateurs, et si l'on ne connaissait l'assertion de Willughby (*Ornith.*, l. 2, pag. 107) qui dit avoir vu les dépouilles de l'animal conservées chez John Tradescant. La figure que l'on trouve dans Edwards (*Glean.*, n° 294) et d'après laquelle ont été copiées toutes les autres, passe pour avoir été faite à Maurice même, d'après un individu vivant, et le dessin donné par Shaw (*Mél.*, p. 143) d'une jambe et de la partie de la tête du Dronthe conservées à Londres, suffiraient pour lever tous les doutes sur l'existence de cet animal, quand même de nouvelles preuves ne viendraient point chaque jour le confirmer. Nous nous contenterons de rapporter celle qu'a fournie Cuvier lui-même : il avait reçu de Desjardins, habitant l'île-de-France, des ossements qui se trouvent sous des coulées de lave, et qui appartiennent principalement à cette grande Tortue terrestre, qu'on désigne mal à propos sous le nom de *Testudo Indica*; Cuvier y distingua d'abord plusieurs os d'Oiseau, et ne tarda pas à reconnaître qu'ils devaient avoir appartenu à l'espèce dont nous nous occupons. Ces parties sont un crâne, un sternum et quelques os de l'aile et de la jambe. Le sternum offre une carène saillante, qui le distingue de celui des Casoars et des Atruches, où l'on voit à peine une saillie médiane; son angle antérieur est très-obtus, et ce caractère rapproche l'Oiseau des Gallinacés; la forme du crâne l'en rapproche également; le tarse offre les saillies correspondantes aux trois doigts et au pouce, telles qu'on les voit dans les figures de Clusius et d'Edwards, et mieux encore dans celles du tome iv des nouvelles Annales du Muséum (1855), auxquelles nous renvoyons pour l'excellent mémoire de Blainville sur le Dodo. L'humérus et le cubitus sont courts et indiquent que l'animal ne fait point usage de ses ailes. Cuvier a établi, d'après des considérations tirées de la structure de ces parties, que le Dronthe devait être rangé dans l'ordre des Gallinacés.

DRONTE. *Didus ineptus*, Lin. Voici comment Clusius ou l'Ecluse (*Exotic.*, p. 100) a décrit cet Oiseau auquel il a donné le nom de *Gallus gallinaceus peregrinus*, en lui conservant en même temps celui de *Cygnus cucullatus*, Cygne encapuchonné, qui lui avait été précédemment appliqué. Corps noirâtre, revêtu de quelques plumes seulement; tête couverte d'une membrane épaisse, plissée, formant une sorte de capuchon; quatre ou cinq rémiges noires, tenant lieu d'ailes; autant de plumes frisées et grises au lieu de queue; bec bleuâtre, jaunâtre à la base et noir à l'extrémité; jambes d'une circonférence égale à la hauteur qui est de quatre pouces, couvertes d'écaillés brunâtres; doigts extrêmement courts et privés d'ongles. On dit que le Dronthe pesait au moins cinquante livres. Ceux qui ont nié son ancienne existence ont demandé : « Comment un Oiseau si pesant, dépourvu d'ailes pour voler et des moyens de nager, aurait-il pu franchir l'espace qui sépare les lieux désignés comme lui servant également

d'habitation? » Autant vaudrait demander comment les Anguilles d'eau douce, identiques à Maurice et à Mascareigne, ont pu passer de l'une à l'autre de ces îles.

DROSÉRACÉES. *Droseraceae.* bot. Famille naturelle de plantes, établie par De Candolle pour le *Drosera*, d'abord placé dans la famille des Capparidées, et pour quelques autres genres qui ont des rapports d'affinité avec celui-ci. Caractères : calice monosépale, à cinq divisions très-profondes, qui atteignent quelquefois jusqu'à sa base, et forment cinq sépales distincts; il est persistant; corolle composée de cinq pétales alternant avec les divisions du calice; ces cinq pétales sont plans, égaux et réguliers; les étamines, au nombre de cinq, quelquefois de dix, alternent avec les pétales; leurs filets sont libres, leurs anthères biloculaires. Dans le genre *Parnassia*, on trouve en face de chaque pétale, sur le même rang que les cinq étamines, cinq appendices pédicellés, découpés en un grand nombre de filaments portant chacun une glande globuleuse à leur sommet; ces appendices sont de véritables étamines transformées. Les pétales et les étamines sont insérés, dans le genre *Drosera*, à la partie inférieure du tube calicinal, manifestement au-dessus de son fond. Dans le genre *Parnassia*, ils semblent naître de la paroi externe de l'ovaire, un peu au-dessus de sa base, en sorte que l'insertion n'est aucunement hypogyne comme l'ont dit tous les auteurs jusqu'à ce jour, mais bien réellement pérygyne. L'ovaire est ovoïde, libre, en général à une seule loge, très-rarement à deux ou trois loges : dans le premier cas il contient un nombre très-considérable d'ovules attachés à trois ou cinq trophospermes pariétaux et longitudinaux, simples ou bifides; dans le cas de pluralité de loges, les cloisons sont formées par la saillie des trophospermes, qui se rencontrent et se soudent au centre de l'ovaire. Les stigmates sont en général sessiles, simples ou profondément bipartis, au nombre de trois à cinq, tantôt courts, épais, tantôt allongés et étalés en rosace. Le fruit est une capsule à une ou à plusieurs loges, s'ouvrant en général seulement par leur moitié supérieure en trois, quatre ou cinq valves, entraînant chacune sur le milieu de leur face interne un des trophospermes ou une des cloisons. Les graines sont en général recouvertes d'un tissu aréolaire, lâche, que quelques auteurs ont considéré comme un arille, mais qui n'en est pas un. Elles contiennent un embryon dressé, presque cylindrique, tantôt renfermé dans l'intérieur d'un endosperme mince, tantôt dépourvu de cet organe.

Les Droséracées sont généralement des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, rarement sous-frutescentes; les feuilles sont pétiolées, alternes, ordinairement garnies de poils glanduleux; elles sont souvent roulées en crosse avant leur développement, comme on l'observe dans la famille des Fougères.

Les genres qui composent cette famille sont : *Drosera*, L.; *Aldrovanda*, Monti; *Romanzovia*, Chamisso; *Byblis*, Salisbury; *Roridula*, Lin.; *Drosophyllum*, Link; *Dionaea*, Ellis; *Parnassia*, L. Mais parmi ces genres, deux au moins doivent évidemment en être éloignés. Le premier est le *Dionaea* qui, à cause de son insertion vraiment hypogyne et de ses graines,

toutes attachées au fond de la capsule, doit être reporté dans la famille des Hypéricinées. Le second est le *Romanzovia*, publié par Chamisso, dans le premier volume des *Horæ physicæ Berolinenses*. Ce genre, que son port rapproche singulièrement des Saxifragées, paraît devoir être rangé dans la famille des Rhinanthacées, à cause de sa corolle monopétale et de la structure de son fruit.

DROSÈRE. *Drosera.* bot. Genre qui sert de type à la famille des Droséracées; de la Pentandrie Trigynie, L. Caractères : calice monosépale, tubuleux à sa base, presque campaniforme, divisé en cinq lobes égaux; corolle rosacée, formée de cinq pétales étalés, égaux entre eux; cinq étamines alternes avec les pétales, attachées ainsi qu'eux à la partie inférieure du tube calicinal, mais manifestement au-dessus de son fond, de sorte que l'insertion est pérygyne; ovaire libre, ovoïde, à une seule loge contenant un très-grand nombre d'ovules attachés à trois ou cinq trophospermes pariétaux; les styles sont allongés, bipartis, au nombre de trois à cinq, d'abord dressés, puis étalés; leur partie supérieure est glanduleuse et stigmatique. Le fruit est une capsule ovoïde, enveloppée dans le calice qui persiste, à une seule loge, s'ouvrant par sa moitié supérieure seulement en trois ou cinq valves incomplètes, portant chacune un des trophospermes sur leur paroi interne.

Les espèces de ce genre sont de petites plantes herbacées, d'un aspect élégant, croissant dans les lieux humides, au milieu des *Sphagnum*; leurs feuilles, qui sont simples, alternes, quelquefois toutes radicales, sont ornées de longs poils glanduleux qui présentent différents phénomènes d'irritabilité. Leurs fleurs sont petites, blanches, et forment en général des épis simples, qui, avant leur développement, sont roulés en crosse. De Candolle (*Prodrom. Syst.*, 1, p. 517) mentionne trente-deux espèces de Drosères, qui croissent dans toutes les contrées du globe. Il les divise en deux sections : l'une qu'il nomme *Rorella*, comprend les espèces dont les styles sont simples ou divisés en deux ou trois lobes entiers et presque capitulés à leur sommet; l'autre, qu'il appelle *Ergalicum*, réunit le petit nombre d'espèces dont les styles sont multifides et comme pénicilliformes à leur sommet. Le *Drosera Lusitanica* de Linné forme aujourd'hui un genre distinct, auquel Link a donné le nom de *Drosophyllum*. V. ce mot. Les principales espèces du genre Drosère sont :

DROSÈRE A FEUILLES RONDSES. *Drosera rotundifolia*, L., Lamk., *Illust.*, tab. 220, fig. 1. Cette jolie petite plante, que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Rosolis*, se trouve en Europe et dans l'Amérique septentrionale. Ce nom vulgaire est à peu près la traduction de l'étymologie grecque de *Drosera* qui signifie couverte de rosée. Sa racine est annuelle ou plutôt bis-annuelle; ses feuilles sont toutes radicales, arrondies, petites, très-obtuses, portées sur de longs pétioles qui présentent vers leur partie inférieure une sorte de ligule ou de collerette analogue à celle des Graminées et profondément découpée en lanières étroites; le limbe de la feuille est glabre inférieurement, recouvert à sa face supérieure et surtout sur ses bords de poils glanduleux au sommet, et très-irritables. En effet, dès qu'une Mouche

ou un autre Insecte se repose sur la face inférieure de la feuille, les poils qui la bordent se rapprochent étroitement et forment par leur entre-croisement une sorte de cage dans laquelle l'Insecte se trouve renfermé. Les fleurs sont blanches, presque sessiles, réunies au sommet d'une hampe de quatre à cinq pouces de hauteur, en un épi simple. Dans une variété qui croît dans l'Amérique septentrionale, la hampe est bifurquée à son sommet et porte deux épis.

DROSÈRE A LONGUES FEUILLES. *Drosera longifolia*, L.; Lamk., *Illust.*, tab. 220, fig. 2. Cette espèce croît dans les mêmes localités que la précédente; mais ses feuilles ont leur limbe allongé, spatulé, insensiblement rétréci à la base en un pétiole glabre, plus long que le limbe; les hampes qui naissent du milieu des feuilles radicales, sont un peu plus longues que ces feuilles, mais elles sont plus courtes que dans la *Drosera rotundifolia*. Ses graines ne sont pas celluluses.

DROSÈRE D'ANGLETERRE. *Drosera Anglica*, Smith, *Flor. Brit.* 457. Cette espèce se rapproche beaucoup de la précédente, qui n'en diffère que par ses hampes deux fois plus longues que les feuilles et par ses graines celluluses en dehors. Elle croît dans les mêmes localités.

DROSÈRE A FEUILLES PELTÉES. *Drosera peltata*, Smith; Labill., *Nov.-Holl.*, tab. 106, fig. 2. Charmante petite plante, d'une grande élégance, dont la tige, haute de quatre à six pouces, porte des feuilles alternes, pétiolées, peltées, presque triangulaires, glanduleuses et ciliées sur les bords. Les fleurs sont éparses, pédonculées; leur calice est cilié. Elle croît à la Nouvelle-Hollande.

DROSÈRE A FEUILLES LUNULÉES. *Drosera lunata*, Buch. Tige droite et glabre; feuilles éparses, pétiolées, peltées, lunato-triangulaires; épi lâche et terminal; calice glabre. On trouve cette espèce dans l'Inde, aux environs de Sembu.

DROSÈRE DE MENZIES. *Drosera Menziesii*, Brown. Tige assez droite, un peu flexueuse, glabre et ramuleuse dans les aisselles; les feuilles dans leur jeunesse sont fasciculées, pétiolées, peltées et arrondies; les épis sont glabres et à deux fleurs. De la Nouvelle-Hollande.

DROSÈRE FILIFORME. *Drosera filiformis*, Raffin. Ses tiges ou plutôt ses hampes, naissent au milieu de feuilles radicales filiformes, subulées, élargies à leur base, sortant d'un bourgeon écailleux, lanugineux et d'un brun foncé; les secondes feuilles s'échappent en spirale; elles sont linéaires, très-étroites, glabres en dessus, munies en dessous de poils glanduleux et visqueux, d'un brun rougeâtre; leur longueur, de même que celle des hampes, est de neuf à dix pouces et rarement un peu plus. Les fleurs sont assez grandes, purpurines, pédicellées, disposées en épi unilatéral et contourné, au sommet des hampes. Le fruit est une capsule ovoïde, enveloppée dans le calice persistant, s'ouvrant en cinq valves par sa moitié supérieure. Cette espèce a été observée primitivement par le professeur Raffinesque, puis retrouvée dans un marais des environs de Tuckerton, aux États-Unis, par J. Macnab; qui en a enrichi le jardin d'Édimbourg.

DROSIMUM. Bot. Synonyme de *Drosera*. V. DROSÈRE.

DROSOMELI. Bot. Synonyme de Manne. V. ce mot.

DROSOPHYLLE. *Drosophyllum*. Bot. Link a proposé l'établissement de ce genre pour y placer le *Drosera Lusitanica* de Linné, et lui a assigné les caractères suivants : sépales et pétales au nombre de cinq, munis d'onglets très-rapprochés; dix étamines, cinq styles filiformes; capsule à cinq valves, uniloculaire, paraissant presque 5-loculaire, à cause des replis intérieurs des valves qui atteignent presque le milieu de la capsule. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, *Drosophyllum Lusitanicum*, Link, qui croît sur les collines sablonneuses du Portugal. Sa tige est frutescente, ses feuilles sont linéaires, entières et couvertes de glandes stipitées. Ses fleurs, de couleur de soufre, sont très-grandes et disposées en corymbes paniculés. Cette plante, que De Candolle (*Prodromus Systemat. Veget.*, 1, p. 320) place dans la famille des Droséracées, appartient à la Décandrie Pentagynie. Elle a été décrite par Brotero (*Flor. Lusitan.* 2, p. 215) sous le nom de *Spergula Droseroidea*.

DROUE. Bot. Nom vulgaire de diverses Graminées dures, telles que des Bromes et certaines Fétuques.

DROUILLER. Bot. Synonyme vulgaire d'Alisier blanc ou Alouchier, *Cratægus aria*. V. ALISIER.

DRUE. ois. Synonyme vulgaire de Bruant Proyer.

DRUMMONDIE. *Drummondia*. Bot. Genre de la famille des Saxifragées, Pentandrie Digynie, institué par De Candolle. Caractères : tube du calice presque conique et adhérent à l'ovaire; limbe à cinq divisions triangulaires et réfléchies; cinq pétales pinnatifides, alternes avec les lobes du calice; cinq étamines presque sessiles sur les onglets des pétales; deux stigmates bilobés; capsule monoculaire, bivalve au sommet; graines rangées sur deux placentas opposés. La **DRUMMONDIE MITELLOIDE** est une plante herbacée de l'Amérique septentrionale. C'est jusqu'ici la seule espèce connue.

DRUPACÉ (FRUIT). *Fructus Drupaceus*. Bot. Fruit qui est de la nature des drupes. V. DRUPE.

DRUPAIRE. *Druparia*. Bot. Genre de Champignons établi par Raffinesque qui le caractérise ainsi : péri-dium ovale ou globuleux, cartilagineux, rempli d'une substance mucilagineuse ou gélatineuse, dans laquelle les séminules sont renfermées. Il paraît avoir des rapports avec les *Lycogala* et *Scleroderma*. Raffinesque en a mentionné trois espèces, originaires de la Pensylvanie : 1^o *Druparia violacea*, qui a la forme d'une prune violette; 2^o *Druparia rosea*; ovale de couleur pourprée pâle; 3^o *Druparia globosa*; rougeâtre, semblable à une Cerise.

DRUPATRIDE. *Drupatris*. Bot. Grand arbre des forêts de la Cochinchine, dont les feuilles sont alternes, ovales-oblongues, acuminées, dentées, glabres et grandes, les fleurs petites, blanches, disposées en épis allongés, la plupart terminaux. Le calice, adhérent à l'ovaire, est campanulé et supérieurement partagé en cinq lanières aiguës; les pétales, au nombre de quatre, sont étalés, arrondis, concaves et plus longs que le calice; les étamines, dont le nombre dépasse vingt, à filets épais, à anthères bilobées et dressées, s'insèrent au calice, et sont plus courtes que les pétales; le style, de la même longueur qu'elles à peu près, se termine par un stigmate légèrement épaissi; l'ovaire,

globuleux, devient un drupe lisse, presque sec, rempli par un noyau trilobulaire. Ce genre, auquel Willdenow reconnaît quelque affinité avec l'*Hopea*, en a peut-être davantage avec les Myrtées.

DRUPE. *Drupa*. BOT. On appelle ainsi tous les fruits charnus, qui contiennent un seul noyau osseux; tels sont les Pêches, les Prunes, les Abricots, etc. Ce noyau a longtemps été regardé comme le tégument propre de la graine ossifiée. Mais il n'en est point ainsi, car il est formé par la membrane interne du péricarpe, et par la portion voisine du sarcocarpe, qui s'est graduellement solidifiée. Quelques auteurs ont voulu établir une distinction entre le Drupe et la Noix; mais celle-ci n'en diffère que par sa chair moins succulente, et ne mérite pas d'en être distinguée; tel est le fruit du Noyer, de l'Amandier, etc.

DRUPEOLE. *Drupeola*. BOT. Diminutif de Drupe, que Mirbel emploie pour désigner des fruits dont le volume n'excède pas celui d'un pois ordinaire.

DRUPEOLE. BOT. Même chose que Drupacé.

DRUSA. BOT. Une plante rapportée de Ténériffe par Ledru, avait excité vivement l'attention des botanistes qui étaient loin des'accorder sur la place qu'elle devait occuper dans l'ordre naturel. S'en rapportant trop à des apparences extérieures très-légères, Poiret (Encyclopéd. méthod., vol. 7, p. 153) en avait fait une espèce du genre *Sicyos*, de la famille des Cucurbitacées. D'autres indiquaient ses relations avec les Saxifragées; enfin, quelques personnes la rapprochaient, avec plus de raison, de la famille des Umbellifères. Cette plante fut examinée avec soin par De Candolle, qui en fit le sujet d'un Mémoire inséré dans les Annales du Muséum, vol. 10, p. 466. Ce fut lui qui la nomma *Drusa*, en l'honneur du botaniste auquel on en doit la découverte, qui confirma sa position parmi les Umbellifères, et fixa ses caractères génériques de la manière suivante: limbe du calice non apparent; pétales entiers, ovales; deux styles épaissis vers leur base; fruit comprimé, composé de deux akènes plans, munis de rebords sinués et dentés, chacun des angles bordé de petites pointes à quatre crochets étoilés; fleurs axillaires; involucre nul.

L'auteur du *Drusa* le rapproche, d'après la structure de son fruit, des genres *Heracleum*, *Ardelia*, *Hasselquistia*, *Tordylium* et *Spananthe*. On a dit depuis qu'il ne différait pas du *Bowlesia* de Ruiz et Pavon, et que l'identité de ces deux genres avait été reconnue par De Candolle lui-même. Néanmoins, l'extrême diversité de leur origine (puisque les *Bowlesia* sont indigènes du Pérou) et quelques différences dans les formes du fruit, semblent militer en faveur de leur séparation. On ne voit, en effet, dans les figures des *Bowlesia palmata* et *Bowlesia lobata*, données par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. et Chil.*, vol. 5, tab. 251), et dans celle publiée par Achille Richard (Monographie du genre Hydrocotyle), ni la forme générale arrondie du fruit, ni les angles saillants, longitudinaux du *Drusa*. Des poils étoilés et recourbés en crochets uncinés, couvrent de toutes parts la surface de leurs akènes.

Le *Drusa oppositifolia*, DC. (*loc. cit.*, t. 58), est une petite plante herbacée, à tige couverte de poils

glanduleux, à feuilles opposées et trilobées, dont les lobes sont multifides, et à pédoncules axillaires et multiflores. Elle croît dans les fissures des rochers humides de l'île de Ténériffe.

DRUSE. MIN. On entend par ce nom, dérivé de l'allemand, certaines cavités hérissées de cristaux prismatiques, qu'on rencontre dans plusieurs roches.

DRYADE. *Dryas*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, Icosandrie Polygamie, caractérisé par un calice simple, dont le tube est légèrement concave et le limbe profondément découpé en huit ou neuf parties, entre lesquelles s'insèrent autant de pétales; des étamines en grand nombre; des ovaires groupés en tête, portant chacun un style qui part de leur sommet, et devenant autant d'akènes que surmonte une barbe plumeuse, reste du style, et que remplit une graine ascendante.

Aux trois espèces connues de ce genre, dont l'une, le *Dryas octopetala*, L., est commune dans les montagnes Alpines de l'Europe, l'autre originaire de Norwège, la troisième de l'Amérique septentrionale, Hooker vient d'en ajouter une quatrième, qui est le *Dryas Drummondii*, belle espèce à feuilles elliptiques, un peu atténuées à leur base, inciso-crénelées, couvertes en dessous d'un duvet blanc, qui revêt également la tige, à segment du calice ovale, à pétales jaunes, etc.; elle a été découverte par le docteur Richardson, lors du premier voyage de Franklin, dans les contrées boisées de l'Amérique septentrionale. Le fruit seul en ayant été conservé d'abord, elle fut considérée comme le *Dryas octopetala*, et c'est ainsi qu'elle est mentionnée dans l'appendice botanique du journal de Franklin. De nouveaux exemplaires en fleur, ont prouvé qu'elle est distincte des *Dryas octopetala* et *integrifolia*, par la couleur des fleurs, la forme du feuillage et des divisions du calice, ainsi que par la blancheur remarquable de ses petites barbes plumeuses. En général les Dryades sont de petites plantes vivaces, un peu ligneuses vers leur base; à feuilles alternes, portées sur des pétioles auxquels sont adnées des stipules latérales et dont les fleurs sont solitaires à l'extrémité de pédoncules terminaux assez allongés.

DRYADEA. BOT. Synonyme de *Dryas*. V. **DRYADE.**

DRYANDRE. *Dryandra*. BOT. Thunberg, le premier, honora le nom de son compatriote Dryander, en le donnant à un genre de la famille des Euphorbiacées; mais ce genre ayant été reconnu comme l'analogue de l'*Aleurites* de Forster, la dénomination de *Dryandra* est passée à un genre de plantes notasiennes, institué par Robert Brown. Le docteur Dryander était disciple de Linné; il publia, en Suède, plusieurs dissertations sur l'histoire naturelle, et particulièrement sur la Botanique, qui étendirent tellement sa réputation, que sir J. Bank, après l'avoir engagé à venir se fixer en Angleterre, lui confia le soin de mettre en ordre son immense herbier, et de rédiger le catalogue de sa bibliothèque. Le genre *Dryandra* de Brown, nommé *Josephia* dans une Dissertation spéciale, d'abord par l'auteur lui-même, puis par Knight et Salisbury, est un genre de la famille des Protéacées, voisin du *Banksia*. Ses fleurs, comme celles de celui-ci, présentent un calice à quatre divisions plus ou moins profondes, creu-

sées, vers leur sommet, d'une cavité dans laquelle l'étamine est enfoncée; quatre squammules hypogynes; un ovaire à deux loges monospermes, qui devient un follicule de consistance ligneuse, partagé par une cloison libre et bifide. Mais elles en diffèrent par leur inflorescence, qui rappelle celle des Composées. Elles sont en effet placées sans ordre sur un réceptacle plan, garni de paillettes nombreuses et étroites, qui manquent rarement, et ceint d'un involucre à folioles imbriquées. Brown en a décrit treize espèces, recueillies toutes dans cette partie de la Nouvelle-Hollande connue sous le nom de Terre-de-Lewis; et parmi elles on remarque le *Dryandra formosa*, belle plante qu'il a fait figurer (*Linn. Trans.*, 10, tab. 3) avec les détails de sa fructification. Ce sont en général des arbrisseaux peu élevés, dont les rameaux, lorsqu'il s'en trouve, sont épars ou en ombelles, les feuilles éparses, pinnatifides ou incisées, semblables dans les divers âges de la plante; les involucre sont hémisphériques, solitaires, terminaux ou beaucoup plus rarement sessiles à l'aisselle des feuilles. Les bractées sont, dans quelques espèces, appendiculées à leur sommet, et dans la plupart, leur nombre semble augmenté par les feuilles voisines, qui se serrent contre elles, et dont les inférieures ainsi comprimées changent en partie de grandeur et d'aspect.

DRYANDRE ARMÉE. *Dryandra armata*, Br., *Prodr. Fl. Novæ-Holland.* 1, 297. Cette plante a été observée par Robert Brown sur la côte méridionale dite Terre-de-Lewis, et des graines en ont été envoyées en 1805, par Fraser, au jardin botanique de Glasgow. L'une des plantes provenues de ces graines forme maintenant un arbuste de quatre pieds de hauteur, qui se couronne de branches serrées, garnies de feuilles éparses, pinnatifides, rapprochées en ombelle ou en touffe, au sommet des rameaux, et comme articulées aux nœuds, pétiolées, glabres, d'un vert foncé en dessus, plus pâles et cotonneuses en dessous. La corolle se compose de cinq pétales jaunâtres, ovales-oblongs, onguculés, étalés, en partie réfléchis. L'ovaire a deux loges monospermes, et se transforme en follicule ligneux, cloisonné.

DRYANDRE A FEUILLES DE FOUGÈRE. *Dryandra pteridifolia*, R. Brown, *Prodr. Fl. Nov.-Holl.* 1, 599; Rœm. et Sch., *Syst.* 3, 447; Lindl., *Botan. Mag.* 3500. C'est un arbrisseau de la hauteur de cinq à six pieds, se divisant en plusieurs rameaux flexibles; ses feuilles sont excessivement rigides, serrées, éparses, pinnatifides ou très-profondément incisées, à découpures linéaires, trinervurées, formant de chaque côté des angles droits avec l'axe de la feuille, à bords roulés en dessous, longues de quinze à seize lignes, d'un vert agréable en dessus, d'un fauve brillant en dessous, jaunâtres à l'extrémité qui est pointue. Les pétioles sont plus épais à leur base et garnis de poils assez roides. Les fleurs sont terminales, placées sans ordre et en nombre considérable sur un réceptacle plan, garni de paillettes et ceint d'un involucre à écailles épaisses, imbriquées et d'un fauve brunâtre; chacune d'elles est composée d'un périlanthe à quatre divisions égales, fort étroites, très-allongées, aiguës et brunâtres; il y a

un semblable nombre d'étamines logées ou implantées dans une cavité de chacune des divisions du périlanthe, et en outre quatre squammules hypogynes. L'ovaire a deux loges renfermant une graine chacune.

DRYANDRE A FEUILLES MENUES. *Dryandra tenuifolia*, R. Brown, in *Lin. Trans.* 10, p. 215; Id. *Prodr.* 1, 598; Rœm. et Schult., *Syst. veget.* 3, 447. Brown a observé cette Dryandre sur les rives du canal du roi George, à la Nouvelle-Galles du Sud; elle a ses tiges élevées de quatre à cinq pieds, se divisant en une multitude de rameaux lisses, inclinés, pendants et chargés d'un grand nombre de feuilles linéaires, pinnatifides, tronquées au sommet, longues de six à huit pouces, larges de deux à trois lignes, d'un vert agréable en dessus, d'un blanc tomenteux ou soyeux en dessous et d'un jaune brunâtre à l'extrémité; les lobes sont alternes, triangulaires et décurrens. L'involucre est terminal, solitaire, ovale, formé d'un nombre considérable d'écailles imbriquées; les extérieures ovales et aiguës, les intérieures oblongues, obtuses, ciliées et recouvertes d'un duvet épais. Le réceptacle est pailleté. Les fleurs sont nombreuses, d'un brun luisant, et resserrées par les écailles de l'involucre; chacune d'elles est composée du calice ou périlanthe, de quatre squammules hypogynes, d'un ovaire à deux loges monospermes, devenant un follicule ligneux, partagé par une cloison libre et bifide. Le réceptacle est plan, garni de paillettes nombreuses et étroites.

DRYAS. BOT. *V.* DRYADE.

DRYAX. ois. Synonyme d'Hirondelle de rivage.

DRYIN. pois. Synonyme d'Équille. *V.* ce mot.

DRYINAS. REPT. Espèce du genre Crotale.

DRYINE. *Dryinus.* INS. Genre d'Hyménoptères, famille des Pupivores, tribu des Oxyures ou Proctotrupiens, fondé par Latreille. Caractères : pieds antérieurs longs, terminés par deux crochets fort allongés et dont l'un, en se repliant contre le tarse, fait avec lui l'office de pince. Les Dryines sont de petits Insectes qui ressemblent, sous plusieurs rapports, aux Bélytes et aux Omales. Leur corps est allongé, et la tête, éminente sur les côtés, est décidément plus large que le corselet; les antennes sont insérées près de la bouche, de même que celles des Omales; mais elles ne sont point brisées et se composent, dans les deux sexes, de dix articles, dont les derniers sont un peu plus gros; les mandibules présentent quatre dents; les mâchoires sont pourvues de palpes filiformes, très-longues, et de cinq articles; les palpes labiales, beaucoup plus courtes, n'ont que deux ou trois pièces, dont la dernière, plus grosse, est presque ovoïde; la languette est entière. Les individus femelles paraissent être aptères, et leur thorax est comme divisé par des nœuds successifs; les mâles ont des ailes qui ont la composition suivante : on voit deux cellules opposées à leur base et une cellule radiale ovale, atteignant presque le bout de l'aile où elle se rétrécit et finit par s'oblitérer; les nervures présentent aussi quelques accidents remarquables; enfin le point de l'aile est fort grand. Le thorax de ces individus ailés est rétréci antérieurement; les pieds sont très-allongés et les cuisses épaisses; l'abdomen ovoïde est dépourvu de tarière saillante à l'extérieur. Latreille ne cite que trois espèces

propres à ce genre, encore paraissent-elles être fort rares : DRYINE FORMICAIRE, *Dryinus formicarius*, Latr. (*Gener. Crust. et Ins.* T. 1, tab. 12, fig. 6); la DRYINE NOIRE, *Dryinus ater*, Latr.; elle a été trouvée aux environs de Lyon; la DRYINE A CORSELET NOUVEAU, *Dryinus nodicollis*, Latr., ou le genre *Gonatopus* de Klug. Elle a été recueillie aux environs de Paris. Fabricius avait établi, sous le nom de Dryine, un genre d'Hyménoptères de la famille des Fouisseurs. V. PRONÉE.

Merrhem a donné le nom de *Dryinus* à un genre d'Ophidiens que Gray a nommé *Passerita*. En adoptant de préférence ce dernier nom on évite la confusion qui doit nécessairement résulter de deux genres de la zoologie semblablement dénommés.

DRYITE. BOT. FOSS. On a donné ce nom à du bois pétrifié où l'on a cru reconnaître le Chêne.

DRYMAIRE. *Drymaria*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées et de la Pentandrie Trigynie, établi dans le *Systema* de Rœmer et Schultes, d'après des notes laissées par Willdenow. Caractères : calice à cinq divisions profondes; cinq pétales bifides; cinq étamines; trois styles; capsule divisée jusqu'à la base en trois valves, contenant cinq ou un plus grand nombre de graines; embryon périphérique et annulaire. Les plantes de ce genre sont des herbes couchées et rameuses, dont les petites tiges portent deux ou plusieurs stipules pétiolaires. Elles sont toutes indigènes de l'Amérique. Kunth a décrit quatre nouvelles espèces de Drymaires, rapportées du Pérou et du Mexique par Humboldt et Bonpland, et a figuré les *Drymaria Frankenioides* et *Drymaria Stellarioides* (*loc. cit.*, t. 515 et 516). L'*Holosteum cordatum*, L., plante des Antilles, a été réunie à ce genre, sous le nom de *Drymaria cordata*. Blume, dans son *Bydragen*, en a décrit une autre espèce, *Drymaria diandra*, qu'il a observée dans les vallées marécageuses de l'île de Java; ses rameaux sont un peu duveteux; ses feuilles ovalaires et mucronées, alternes pétiolées et glabres à leur base; pédoncules bifides; fleurs à deux étamines; calice plus grand que les pétales et couvert d'une pubescence glanduleuse; capsules monospermes par avortement.

DRYMEIE. *Drymeia*. INS. Dytères; genre de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen qui lui assigne pour caractères : tête hémisphérique, garnie de poils en devant; yeux réunis postérieurement; antennes insérées près du front, presque aussi longues que la tête, terminées par une palette linéaire, plus longue que l'article précédent, avec la soie le plus souvent plumeuse; trompe terminée par un angle brusque et très-ouvert; ailes couchées, non vibratiles; abdomen se rétrécissant en pointe; pieds médiocres.

DRYMIDE. *Drymis*. Genre de la famille des Magnoliacées, établi par Forster, et qui offre un calice entier caduc ou persistant, ou divisé en deux ou trois parties; corolle composée de six à vingt-quatre pétales formant une ou deux séries; étamines fort nombreuses, ayant leurs filaments courts et épaissis vers le sommet, où ils portent deux loges écartées l'une de l'autre et placées de chaque côté du filet; les pistils sont au nombre de quatre à huit, très-rapprochés les uns contre les

autres au centre de la fleur; chacun d'eux se compose d'un ovaire à une seule loge polysperme, surmonté par un stigmate très-petit et punctiforme. Ces pistils deviennent autant de baies uniloculaires polyspermes, ayant leurs graines disposées sur deux rangées. On compte cinq espèces de ce genre auquel Murray avait donné le nom de *Wintera*. Ce sont en général des arbres et rarement des arbrisseaux, toujours ornés d'un feuillage vert. Leur écorce est âcre, aromatique; leurs feuilles pétiolées, ovales, oblongues, glabres et très-entières; leurs fleurs sont portées sur des pédoncules latéraux ou axillaires; les stipules aiguës, roulées, très-caduques. De ces cinq espèces, l'une croit à la Nouvelle-Zélande, c'est le *Drymis axillaris*, Forst., *Gen.*, t. 42. Les quatre autres habitent l'Amérique et s'étendent du Mexique au détroit de Magellan.

DRYMIDE DE WINTER. *Drymis Winteri*, Forst., *Gen.*, p. 84, tab. 42; DC., *Syst. Nat.* 1, p. 445; *Wintera aromatica*, Murr. Cet arbre croît sur les coteaux escarpés du détroit de Magellan; il varie beaucoup dans ses dimensions et n'est quelquefois qu'un arbrisseau rabougri, de quatre à cinq pieds d'élevation, tandis qu'on en voit quelquefois des individus qui ont jusqu'à quarante pieds de hauteur. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, allongées, obtuses, un peu coriaces, glabres, vertes en dessus, glauques à leur face inférieure. Les fleurs sont assez petites, tantôt solitaires, tantôt réunies au nombre de trois à quatre au sommet d'un pédoncule commun, simple ou divisé en autant de pédicelles qu'il y a de fleurs. Les fruits sont de petites baies globuleuses, glabres, de la grosseur d'un pois. C'est de cet arbre que l'on retire l'écorce connue en pharmacie sous le nom d'écorce de Winter, qu'il ne faut pas confondre avec la Cannelle blanche que l'on retire d'un arbre de la famille des Méliacées connu sous le nom de *Winterana Cannela*. Cette écorce est en plaques roulées, d'environ un pied de longueur, de deux à trois lignes d'épaisseur, d'un gris rougeâtre ou couleur de chair, quelquefois d'un brun foncé; sa cassure est compacte et rougeâtre; sa saveur âcre, aromatique et poivrée. Elle a été découverte, en 1577, par Winter. Elle est tonique et stimulante. Cet auteur l'a d'abord employée, pendant son long voyage, pour combattre, dans les gens de son équipage, les symptômes du scorbut; il en obtint de grands succès, qu'il fit connaître à son arrivée en Angleterre.

DRYMIRRHIZÉES. BOT. V. AMONÉES.

DRYMIS. BOT. V. DRYMIDE.

DRYMONAX. ORS. Synonyme de Tyran.

DRYMOPHILE. *Drymophila*. BOT. Genre établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 292) qui l'a placé dans sa famille des Smilacées. Ce genre, qui appartient d'ailleurs à l'Hexandrie Monogynie, L., est ainsi caractérisé : périanthe à six divisions pétaloïdes, étalées, égales et caduques; six étamines hypogynes; ovaire à trois loges polyspermes; style tripartite; stigmates recourbés; baie subglobuleuse, à trois loges polyspermes. Le *Drymophila* est voisin des genres *Convallaria* et *Streptopus*. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Drymophila cyanocarpa*, plante herbacée, qui

croît à la terre de Van-Diëmen. Sa racine est rampante et noueuse; sa tige, inférieurement simple, droite et sans feuilles ou munie de stipules demi-engainantes et éloignées, est divisée au sommet et porte des feuilles distiques, sessiles et renversées par suite de la torsion de leur partie inférieure. Les fleurs de cette plante sont blanches, pédonculées, solitaires, axillaires ou terminales. Le leur succède des baies azurées et pendantes. Le tégument des graines est membraneux, l'albume épais et charnu, l'embryon longitudinal et la radicule dirigée vers le centre.

DRYMOPHILE. *Drymophila*. ois. Genre de l'ordre des Insectivores, formé par Temminck, aux dépens des Gobe-Mouches et des Moucherolles, pour quelques espèces nouvelles des contrées les plus chaudes des deux continents. Caractères : bec fort, robuste; mandibule supérieure presque triangulaire, à crête proéminente dans toute sa longueur, un peu voutée latéralement, fléchie à la pointe qui est échancrée; mandibule inférieure angulaire; narines basales, latérales, ovoïdes, couvertes en entier par les plumes veloutées du front; pieds courts, grêles; doigts latéraux, égaux : l'externe réuni jusqu'à la première articulation à l'intermédiaire; ongle postérieur très-arqué; ailes médiocres : la première rémige très-courte, la deuxième moins longue que la troisième et la quatrième qui sont les plus longues. Le genre *Drymophila* est intermédiaire des genres Gobe-Mouches et Drongo, et les espèces qui le composent habitent ou les îles de la Sonde, ou celles des Moluques ou bien la Nouvelle-Hollande. Ce que l'on a pu connaître de leurs mœurs et de leurs habitudes, les fait différer bien peu des deux genres que nous venons de citer.

DRYMOPHILE VOILÉ. *Drymophila velata*, Temm., Pl. color. 554. Le plumage est en général d'un bleu cendré; une bande noire, en forme de voile, couvre le front, la face et les joues; à ce noir profond et lustré succède, sur le devant du cou et de la poitrine, une grande, plaque couvrant ces parties d'un roux-marron mordoré; les barbes internes des rémiges et des rectrices sont d'un noir mat; les plumes du ventre et de l'abdomen offrent une nuance blanchâtre; bec et pieds noirs. La femelle ressemble au mâle pour la couleur dominante du plumage; mais une teinte cendrée remplace le noir du voile et le roux-marron du cou et de la poitrine. Taille, sept pouces. De Java.

DRYMOPHILE MILITAIRE. *Drymophila carinata*, T., Pl. color. 418, fig. 2. Front, gorge et bord du pli de l'aile d'un noir velouté; sommet de la tête, nuque et parties supérieures d'un cendré bleuâtre; cette teinte est plus pâle ou légèrement blanchâtre à la poitrine et sur les tempes; parties inférieures d'un roux vif; bec bleu; pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

DRYMOPHILE TRIBANDE. *Drymophila trivirgata*, Temm., Pl. color. 418, fig. 1. Front, sommet de la tête et base des deux mandibules, couverts de plumes d'un noir velouté : cette nuance s'étend sur le lorum et sur la gorge où elle forme une bande qui tranche sur le roux vif des côtés du cou, de la poitrine et des flancs; parties supérieures d'un gris ardoisé fauve, les inférieures blan-

ches; queue noire : une tache blanche sur l'extrémité des rectrices; bec d'un bleu foncé; pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle a le noir du front et de la gorge remplacé par une teinte brunâtre. De l'île de Timor.

DRYMOPHILE CENDRILLARD. *Drymophila cinerascens*, Temm., Pl. color. 450, fig. 2. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; la même teinte, mais un peu plus claire, règne sur la tête, le cou, la gorge et la poitrine; parties inférieures et tectrices subcaudales d'un roux marron; bord extérieur des rémiges et rectrices d'un noir assez pur; bec bleuâtre, avec le bord des mandibules jaunes. Taille, cinq pouces deux lignes. De l'île de Timor.

DRYMOPHILE ALECTO. *Drymophila alecto*, Temm., Pl. color. 450, fig. 1. Plumage d'un noir violâtre; un bandeau noir velouté couvrant tout le front et; des reflets irisés sur la tête; rémiges brunes; tectrices caudales inférieures d'un noir mat; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. Des îles Célèbes.

DRYMOPHILE AZUROR. *Drymophila aurea*; *Muscicapa aurea*, Lev., Ois. d'Af. pl. 158, f. 1 et 2. Parties supérieures d'un bleu d'azur, les inférieures d'un roux vif; abdomen, jambes et tectrices caudales inférieures d'un blanc pur; bec et pieds brunâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a la gorge et une partie de la poitrine blanches. D'Afrique.

DRYMOPHILE ÉTOILÉ. *Drymophila stellata*; *Muscicapa stellata*, Levaill., Ois. d'Afr., pl. 157, fig. 1 et 2. Parties supérieures d'un vert olive, varié de jaune; une tache blanche, étoilée, entre le bec et l'œil; tête et gorge d'un cendré bleuâtre; un demi-collier blanc; rémiges d'un gris brun, frangées de grisâtre; rectrices verdâtres, frangées de jaune; parties inférieures jaunes, nuancées d'olivâtre sur la poitrine et les flancs; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle a les parties supérieures olivâtres, les joues et la gorge d'une teinte plus claire, les parties inférieures jaunes, variées d'olivâtre. D'Afrique.

DRYMOPHILE A GORGE BLEUE. *Drymophila hyacinthina*; *Muscicapa hyacinthina*, Temm., Pl. color. 50, fig. 1 et 2. Parties supérieures, tête, cou, gorge et poitrine d'un bleu azuré brillant; tour du bec et lorum d'un noir bleuâtre; un large sourcil d'un bleu très-vif; rémiges et rectrices brunes, bordées de bleu azuré; parties inférieures rouges; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. La femelle a les parties supérieures bleues, variées de cendré et de verdâtre; les rémiges et les rectrices d'un brun verdâtre, bordées de bleu; la gorge, la poitrine et toutes les parties inférieures rouges. Des Moluques.

DRYMOPHILE A TÊTE GRISE. *Drymophila griseicapilla*; *Muscicapa griseicapilla*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive, lavé de gris sur la tête, le cou, les ailes et la queue; rémige externe bordée de blanc; menton blanchâtre; parties inférieures jaunes, nuancées de verdâtre sur la poitrine et les flancs; bec noir, pieds bruns. Taille, cinq pouces. Des Moluques.

DRYMOPHILE A SOURCILS BLANCS. *Drymophila superciliosa*; *Muscicapa superciliosa*, Lath. Parties supérieures d'un brun foncé; sourcils blancs; rectrices latérales d'un brun ferrugineux, bordées et terminées de

brun-noirâtre; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De Timor.

DRYOPHILE A SOURCILS JAUNES. *Dryophila icterophris*; *Muscicapa icterophris*, Vieil. Parties supérieures d'un vert foncé; sourcils jaunes; un trait parallèle verdâtre sur les joues; rémiges et tectrices alaires brunes, bordées de jaune et de cendré; rectrices d'un brun noirâtre; les latérales tachetées de blanc; parties inférieures jaunes; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

DRYMOPOGON. BOT. Synon. de *Spiræa Aruncus*.

DRYNAIRE. *Drynaria*. BOT. Genre de la famille des Fougères, établi par Bory de St.-Vincent aux dépens du genre Polypode, pour quelques espèces dont les frondes stériles, toujours sessiles, semblent être une sorte de bractées, dont la consistance a quelque chose de sec et de scarieux, avec une demi-transparence et une couleur plus ou moins brunâtre, qui en altère singulièrement la verdure; les liges, appliquées sur le tronc des vieux arbres, sont couvertes d'écaillés brillantes, longues et serrées en duvet qui ne le cède pas en quantité aux jets du Polypode doré, si remarquable sous ce rapport. Les Drynaires ont à la base de leurs feuilles, un appendice foliacé, plus ou moins profondément divisé et ressemblant à une feuille de Chêne; on retrouve cette même structure dans l'Acrostic alcinore et quelques autres espèces; elles ont aussi ce caractère, singulier dans la famille des Polypodes, que les feuilles sont quelquefois réellement pinnées, à pinnules caduques.

DRYNAIRE DE LINNÉ. *Drynaria Linnæi*, Bory; *Polypodium quercifolium*, Lin. Bractées ovales, profondément sinuées, subpinnatifides, à bords entiers; frondes pinnatifides, décurrentes-connées, dilatées, acuminato-mucronées; sores fort petits, très-nombreux, disséminés sur toute la surface inférieure de la fronde. De la Chine et de l'Inde.

DRYNAIRE DE SCHURH. *Drynaria Schurhii*, Bory. Bractées ovales-oblongues, sinuées, colorées inférieurement, avec les bords très-entiers; frondes pinnatifides, à pinnules décurrentes-connées, lancéolato-acuminées; sores disposés en lignes parallèles. Nouvelle-Hollande.

DRYNAIRE DE WILLDENOW. *Drynaria Willdenowii*, Bory. Bractées ovales ou oblongues, obtusément sinuées, un peu dentées sur les bords; frondes allongées; à pinnules inférieures connées, obtuses; les supérieures distinctes, linéari-lancéolées, subtrénelées, acuminées; sores très-amplés, sur deux lignes parallèles.

DRYNAIRE DE GAUDICHAUD. *Drynaria Gaudichaudii*, Bory. Bractées ovato-oblongues, profondément sinuées, subpinnatifides, un peu dentées sur les bords; frondes pinnées, à pinnules alternes, pétiolées, acuminées, dentées en scie. Océanie.

DRYOBALANOPS. BOT. Gærtner fils (*Carpologia*, p. 49) a constitué sous ce nom un nouveau genre qu'il n'a pu caractériser que d'après le fruit et le calice, et dont la place n'est, par conséquent, fixée d'une manière certaine dans aucune classification méthodique. Voici ses caractères: calice monophylle, infère, cupulé, arrondi et ventru; limbe divisé en cinq ailes foliacées, ligulées, dressées, roides, marquées de nervures, dilatées au sommet et très-obtuses; corolle et étamines

inconnues; ovaire supère; capsule ovée, embrassée par le calice cupuliforme, uniloculaire et à trois valves; graine unique dont les cotylédons sont chiffonnés à la façon des chrysalides d'Insectes et dont la radicule est supérieure. Ce genre est très-voisin du *Dipterocarpus* du même auteur et du *Shorea* de Roxburg; mais en attendant de plus amples informations, nous pensons qu'il doit en demeurer distinct, ainsi que Gærtner fils l'a proposé. Corréa de Serra (Annales du Muséum, T. VIII et X) les a néanmoins réunis sous la nouvelle dénomination de *Pterigym*. Ainsi le *Dryobalanops aromatica*, Gærtner fils, t. 186, f. 2, est le *Pterigym teres*, Corréa.

DRYOCTÈNE. *Dryoctenes*. INS. Coléoptères tétramères. Audinet-Serville a établi ce genre dans la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, pour un Insecte du Brésil que Dejean avait placé parmi ses Acanthocins, et il lui a donné pour caractères: antennes glabres, sétacées, de la longueur du corps chez les femelles, plus longues chez les mâles, de onze articles, dont le premier renflé en massue, le second court et cylindrique, le troisième le plus long, quelquefois épineux ainsi que les suivants; palpes maxillaires allongées, dépassant l'extrémité des mandibules qui sont grandes, allongées et aiguës; face antérieure de la tête allongée, avec le front aplati et vertical; corselet transversal, uniépineux latéralement, avec son disque inégal ou tuberculé; écusson demi-circulaire; élytres déprimées, peu rétrécies vers le bout, tronquées à l'extrémité, avec les angles huméraux saillants et mousses; corps déprimé; pattes fortes, égales; cuisses en massue; jambes comprimées, avec trois épines au bout, les intermédiaires tuberculées; tarses antérieurs houppeux dans les mâles.

DRYOCTÈNE CALIGINEUX. *Dryoctenes caliginosus*; *Acanthocinus caliginosus*, Dej. Il est long de treize à quatorze lignes, brun, couvert d'un duvet court et gris; disque du corselet brun; des petits tubercules épars sur les élytres qui ont en outre trois bandes transversales en chevron et très-inégales, et deux carènes longitudinales, élevées; écusson brun, avec une tache grise au milieu; antennes annelées de noir; houppe noires.

DRYOMYZE. *Dryomyza*. INS. Diptères; genre de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Fallen, avec les caractères suivants: face concave au-dessous des antennes, se terminant inférieurement à la cavité buccale, par un museau court, tronqué, de même que dans les Scatophages; premier article des antennes plus grêle que les suivants, cylindrique, un peu épais au bout; les deux suivants formant une petite massue arrondie en forme de tête, terminée par une soie velue et plumeuse. On trouve en Europe quelques espèces de Dryomyzes.

DRYOPÉI. *Dryopeia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, que Du Petit-Thouars caractérise ainsi: sépales supérieurs repliés en voûte; labelle plan, articulé, lobé et privé d'éperon; masses polliniques granuleuses, portées sur des appendices qui s'élèvent du milieu de la colonne qui est couronnée par l'anthere. Les caractères de ce genre qui se compose de trois espèces originaires de Madagascar et de l'île

Bourbon, n'ont pu être établis que sur des individus secs de l'herbier; et demandent conséquemment à être vérifiés avec soin.

DRYOPHANON. BOT. Syn. de *Mirica Gale*, selon les uns, et d'*Iberis umbellata*, selon d'autres. On a même rapporté cette plante au *Coriaria myrtifolia* et à l'Osmonde royale, ce qui prouve l'incertitude de la synonymie des anciens qui décrivent si mal les objets dont ils ont parlé.

DRYOPHIDE. *Dryophis.* REPT. Fitzinger a formé ce genre d'Ophiidiens pour le *Coluber fulgidus*, dans lequel il admet pour caractères distinctifs : corps long, grêle et mince, en forme de fil ou de cordon; museau petit et pointu; plaques du dessous de la queue égales, rangées par paires. Le **DRYOPHIDE A DEUX RAIES** a cinq pieds de longueur; sa couleur est d'un beau bleu éclatant, un peu plus pâle en dessous, rehaussé par une bande longitudinale d'un blanc jaunâtre, qui s'étend de chaque côté du corps, d'une extrémité à l'autre. Elle se trouve en Afrique.

DRYOPHILE. *Dryophilus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Chevrolat, dans la famille des Serricornes, pour un petit Insecte découvert par lui aux environs de Saumur, et qui a beaucoup de rapports avec les Ptines et les Vrillettes. Caractères : tête petite; antennes de la longueur du corps, insérées au-devant des yeux, composées de onze articles velus, dont le premier plus gros que les suivants qui sont moniliformes, et les trois derniers très-allongés; palpes maxillaires très-petites et composées de quatre articles; mandibules à peine visibles; yeux latéraux saillants, globuleux, réticulés; corselet plus long que large, presque cylindrique; écusson arrondi; pieds mutiques et grêles. Le **DRYOPHILE ANOBIODE**, *Dryophilus anobioides* (Mag. de Zool. Cl. IX, pl. 3), a la forme et la taille d'un petit mâle d'*Anobium pertinax*. Sa tête est noirâtre et rugueuse, avec les antennes rougeâtres; le corselet a deux faibles impressions obliques à son sommet; il est arrondi sur les côtés, un peu rebordé en arrière et noirâtre; l'écusson est presque blanc; les élytres fauves, trois fois aussi longues que larges, arrondies à l'extrémité, marquées de dix stries légères, plus le commencement d'une onzième près de l'écusson. Premier article des tarses le plus long.

DRYOPS. OIS. V. **DRYOCOLAPTES.**

DRYOPS. *Dryops.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Macroductyles, établi par Olivier, et qu'on a subdivisé ensuite dans les trois genres *Dryops*, *Hydère*, *Hétérocère*. Les *Dryops* proprement dits ont pour caractères, suivant Latreille : antennes semblables à celles des Gyrins et se logeant dans une cavité au-dessous des yeux, plus courtes que la tête, composées de neuf à dix articles, dont les six à sept premiers forment une petite massue presque cylindrique, un peu dentelée en scie et un peu courbe; le second article grand, presque en forme de demi-entonnoir et faisant une saillie qui présente l'aspect d'une oreillette, laquelle cache par un côté la massue, et recouvre même entièrement en façon d'opercule le surplus de l'antenne, lorsqu'elle est logée dans sa fossette; labre extérieur et arrondi; mandibules assez fortes et

dentelées au bout; palpes presque égales et terminées par un article un peu plus gros, presque ovalaire; mâchoires divisées au bout en deux lobes dont l'intérieur plus petit, en forme de crochet; languette presque carrée et sans échancrure sensible; avant-sternum dilaté et s'avancant jusqu'à la bouche. Ce genre, curieux et bien caractérisé, se distingue essentiellement des *Hydères* par l'avancement du sternum et la structure des antennes; sous ce dernier rapport, il se distingue aussi des *Hétérocères*. Au reste le corps des *Dryops* est presque cylindrique, convexe, bordé, ordinairement soyeux ou pubescent. La tête est reçue très-avant dans le prothorax qui, un peu plus étroit en avant et rebordé, présente des angles postérieurs aigus; les élytres sont consistantes; les cuisses offrent en dessous un sillon assez profond pour recevoir la jambe lorsqu'elle se contracte; les tarses, au nombre de cinq, sont filiformes et entiers; le dernier, qui est beaucoup plus long, se termine par deux crochets. On ne connaît rien sur la larve et la nymphe de ces petits êtres; mais on sait que l'Insecte parfait marche difficilement, et qu'il se trouve au printemps sur le bord des eaux.

On peut considérer comme type du genre le **DRYOPÉ AURICULE**, *Dryops auriculatus*, Oliv., ou le **Parnus prolifercornis**, Fabr., qui est la même espèce que le *Dermeste* à oreilles de Geoffroy. Il se trouve fréquemment en France. Duméril a trouvé en Espagne le *Dryops* Duméril, *Dryops Dumerili*, Latr. Quant au *Parnus acuminatus* de Fabricius et au *Dryops picipes* d'Olivier, on doit les rapporter au genre *Hydère*.

DRYOPTÉRIS. BOT. Espèce européenne du genre *Polypode*. Adanson, empruntant ce nom aux anciens, l'avait donné à un genre de Fougères, qui répondait à l'*Aspidium* des modernes. Rumph appelait *Dryoptéris* un *Cheilanthe*.

DRYOPHTHORE. *Dryophthorus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr et qui répond au genre *Bulbifer* de Dejean. Caractères : antennes à peine plus longues que le museau-trompe et la tête, composé de six articles, dont les cinq premiers granuliformes et le dernier en massue; elles sont épaisses, insérées vers le milieu de la trompe. Latreille assure que les tarses ont cinq articles simples, dont aucun bilobé, ce qui rend ce genre extrêmement douteux.

DRYORCHIS. BOT. Dans la nomenclature de Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des îles australes d'Afrique), c'est le nom d'un groupe de la section des *Satyriens*, et qui est caractérisé par ses sépales bipartites et ses feuilles opposées. Ce groupe renferme deux espèces nouvelles, nommées par leurs auteurs *Antidris* et *Erythrodris*. La première est indigène des îles de Madagascar et de Mascareigne. Ses feuilles sont opposées et ses fleurs très-grandes, purpurescentes. Elle est figurée (*loc. cit.*, T. 1) avec quelques détails d'organisation florale. Quant à la seconde, V. **ΕΑΥΤΟΡΧΙΣ**.

DRYPÈTES. *Drypetes.* BOT. Genre établi par Vahl et dont Poiteau a mieux fait connaître la structure (Mém. Mus. T. I, p. 137). Adrien de Jussieu le place avec juste raison dans la famille des *Euphorbiacées*.

Caractères : fleurs dioïques, très-petites; les mâles ont un calice à quatre ou cinq divisions très-profondes; quatre étamines dressées, ayant les anthères introrsées, globuleuses; au centre de la fleur on trouve un tubercule charnu, lobé et velu, qui est l'analogue du disque que l'on remarque au-dessous de l'ovaire dans les fleurs femelles. Celles-ci ont leur calice semblable à celui des fleurs mâles. Leur ovaire est tantôt bilobé et à deux loges qui contiennent chacune deux ovules suspendus, tantôt il n'offre qu'une seule loge par suite de l'avortement de la seconde. Chaque loge se termine à son sommet par un style épais, très-court, à peine distinct de la partie supérieure de l'ovaire; le stigmate est terminal et en forme de croissant; au-dessous de l'ovaire on trouve un disque hypogyne, plus ou moins lobé, et nulle trace des organes sexuels mâles. Le fruit est légèrement charnu; il est tantôt globuleux, tantôt bilobé, suivant qu'une des deux loges a avorté ou que toutes les deux ont été fécondées; il offre une ou deux loges qui, chacune, ne contiennent qu'une seule graine. Celle-ci offre un embryon renversé comme elle-même, ayant les cotylédons minces, la radicule conique, placée au centre d'un endosperme charnu. Ce genre ne se compose que de trois espèces américaines : ce sont des arbres à feuilles alternes, à fleurs dioïques et très-petites. Elles ont été décrites et figurées par Poiteau dans le premier volume des Mémoires du Muséum; l'une, *Drypetes glauca*, Vahl, Poit., loc. cit., 1, p. 155, t. 6, croît à Porto-Ricco et à Mont-Serrat; l'autre, *Drypetes alba*, Poit., loc. cit., T. VII, est vulgairement appelée à Saint-Domingue Bois-Côtelette; enfin la troisième, *Drypetes crocea*, Poit., loc. cit., T. VIII, est le *Schæfferia lateriflora*, Swartz, Flor. Ind. occ., 1, p. 529, grand arbrisseau originaire de Saint-Domingue.

DRYPIDE. *Drypis*. bot. Genre de la famille des Caryophyllées, Pentandrie Trigynie, L., établi par Micheli. Caractères : calice tubuleux, à cinq dents; cinq pétales ongiculés, divisés profondément chacun en deux parties, et bidentés vers la gorge de la corolle; cinq étamines; cinq styles; capsule uniloculaire, divisible transversalement, ne contenant qu'une graine réniforme, par suite d'avortement? Le *Drypis spinosa*, Jacq. et Lamk., Illustr., tab. 214, est une petite plante qui croît en Barbarie et en Italie. Ses feuilles caulinaires et florales sont munies de dents subulées; celles des rameaux sont entières et mucronées; les fleurs sont disposées en tête.

Le nom de *Drypis*, employé par Théophraste pour désigner une plante épineuse, servit aux botanistes du moyen âge pour des plantes fort diverses. Tabernæmontanus appelait ainsi le *Salsola Tragus* de Linné, et Daléchamp l'appliqua au *Cirsium arvense* des botanistes modernes. Quelques auteurs ont donné cette dénomination à l'*Eryngium maritimum*, L.; d'autres à une espèce d'*Onoporde*, etc.

DRYPTE. *Drypta*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Latreille qui lui assigne pour caractères : corselet presque cylindrique; les quatre palpes extérieures terminées par un article plus grand, presque en

cône renversé et comprimé; les mandibules avancées, longues et très-étroites, avec la tête triangulaire; languette linéaire. Les Dryptes ont, de même que les Zuphiés, les Galérites et les Odacanthés, une tête entièrement dégagée, des palpes saillantes, un prothorax allongé et étroit; des élytres tronquées à leur sommet et une échancrure au côté interne des jambes antérieures. Elles diffèrent de chacun de ces genres par la forme de la tête, du corselet, des articles de leurs palpes. Ces Insectes sont sveltes et carnassiers; ils habitent les lieux humides. On les rencontre dans le midi de l'Europe. Les espèces sont fort peu nombreuses.

DRYPTE ÉCHANCREE. *Drypta emarginata*, Fabricius; *Cicindela emarginata*, Olivier; *Carabus dentatus*, Rossi (*Fauna Etrusca*, p. 222, n° 551, T. II, fig. 11). Les palpes labiales de cette espèce se terminent en manière d'âlène. Elle est commune en Espagne et en Italie; on la trouve, mais rarement, aux environs de Paris. **DRYPTE COU-CYLINDRIQUE.** *Drypta cylindricollis*, Fab., *Carabus distinctus*, Rossi. Dejean possède une espèce (*Drypta lineola*), originaire de l'Inde. Schoonherr rapporte à ce genre les *Carabus Cayennensis* et *tridentatus* d'Olivier.

DRYPTELYTRE. *Dryptelytra*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Lampyrides, établi par Delaporte pour un Insecte nouveau de Cayenne. Caractères : antennes de onze articles; le premier assez grand, le deuxième court, les suivants munis d'un rameau long et comprimé; tête cachée sous le corselet; yeux assez petits; corselet transversal, plus large que les élytres, arrondi et largement rebordé sur les côtés, un peu anguleux en avant; écusson triangulaire; élytres presque de la longueur de l'abdomen, se rétrécissant en pointe, bâillantes et comme échancrées du côté de la suture; pattes moyennes; jambes comprimées; premier article des tarses presque aussi long que les trois suivants réunis; crochets assez forts. Le **DRYPTELYTRE DE CAYENNE**, *Dryptelytra Cayennensis*, est long d'un peu plus de cinq lignes, jaune avec l'extrémité des antennes et le disque des élytres noirs; ces dernières sont bordées de jaune à la base, sur la suture et à l'extrémité; la partie inférieure des jambes et les tarses sont bruns.

DRYPTECÉPHALE. *Dryptocephala*. ins. Hémiptères. Ce genre, de la famille des Pentatomites, a été institué par Delaporte qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : antennes filiformes, droites, insérées sous la tête qui est transversale et découpée en avant; yeux petits, globuleux, placés latéralement et en arrière; ocelles très-apparents; gaine du suçoir offrant quatre articles distincts; rostre inséré sous la tête, dans un sillon pectoral; labre long, offrant des stries en dessous; corselet grand, arrondi latéralement, beaucoup plus large que la tête, même en avant; écusson triangulaire; partie membraneuse des hémélytres offrant des nervures à peine visibles; corps ovoïde et plan; pattes moyennes; cuisses postérieures assez longues.

DRYPTECÉPHALE DE BRULLE. *Dryptocephala Brullei*, Del. Il est long de quatre lignes; d'un jaune sale, avec des points vagues et noirs sur la partie postérieure transverse et élevée du corselet, et sur la base anguleuse

des hémélytres dont la partie membraneuse est blanche; les antennes sont noires. Du Brésil.

DRYPTODON. BOT. Le genre de Mousses produit sous ce nom par Bridel, a été reconnu pour devoir faire partie du genre GRIMMIE d'Ehrhart. *V.* etc.

DRYS. BOT. Ce nom, qui chez les Grecs désignait le Chêne, est la source d'une multitude d'étymologies de plantes, telles que *Chamædryis*, petit Chêne, *Dryopteris*, Fougère croissant sur le Chêne, etc.

DUBAUTIE. *Dubautia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Gaudichaud dans la botanique du Voyage de Freycinet. Caractères : capitule multiflore, homogame; involucre campanulé, composé d'environ huit écailles libres, sur un seul rang; corolles tubuleuses, régulières, à cinq dents; anthères dépourvues de queue, mais courtement appendiculées; filaments un peu plus épais au sommet, stigmates dilatés, aigus et ciliés; akène velu, oblong ou obpyramidé; aréole terminale; aigrette unisériale, paléacée, à paillettes étroites, ciliato-plumeuse. Les *Dubautia plantaginea* et *Dubautia laxa*, sont des plantes sous-ligneuses, à rameaux strigilloso-pileux, cylindriques et feuillés au sommet; on aperçoit dans la partie inférieure des tiges les vestiges des feuilles qui sont tombés l'année précédente. Ces feuilles sont opposées, sessiles, roides, veinées et dentées; les capitules sont réunis en panicules rameuses. Ces plantes se trouvent aux îles Sandwich.

DUBERRIA. REPT. Espèce du genre Vipère.

DUBOISIE. *Duboisia.* BOT. Brown a établi ce genre dans la famille des Solanées, et l'a ainsi caractérisé : calice court, bilabié; corolle dont la forme tient le milieu entre l'entonnoir et la cloche, et dont le limbe se divise en cinq parties à peu près égales; quatre étamines didynames, avec le rudiment d'une cinquième, insérées au bas de la corolle et plus courtes qu'elle; stigmate en tête, échancré; baie biloculaire, polysperme; graines presque réniformes. Il en décrit une seule espèce observée à la Nouvelle-Hollande et à laquelle il donne le nom de *Myoporoides*, à cause de sa ressemblance avec un *Myoporum*. C'est un arbuste glabre, dont les feuilles alternes et entières sont articulées sur le rameau qui les porte, et dont les fleurs sont blanches, disposées en panicules axillaires, dans lesquelles des bractées caduques accompagnent les pédoncules à leurs points de division.

DUBRUEILIE. *Dubreilia.* BOT. Genre de la famille des Urticées, établi par Gaudichaud dans la botanique du Voyage de l'Uranie, pour une espèce qu'il a observée aux îles Sandwich. Caractères : fleurs sessiles, dioïques, les mâles et les femelles réunies dans une même panicule, et accompagnées de bractées. Les fleurs mâles ont le calice partagé en quatre segments; quatre étamines et un pistil rudimentaire en massue. Les fleurs femelles n'ont que trois lobes au calice, dont un plus grand, épais et en capuchon; trois étamines stériles, en forme d'écailles et recourbées. La **DUBRUEILIE PÉPLOÏDE**, *Dubreilia peploides*, a les feuilles opposées, suborbiculées, longuement pétiolées; les fleurs sont agglomérées au sommet des tiges.

DUBYÉE. *Dubyæa.* BOT. *V.* **DIPLOSODON.**

DU C. OIS. *V.* **CHOUETTE.**

DU C. POIS. Espèce d'Holacanthé, le même que *Bodaert* a confondu avec les Acanthopodes. C'est aussi un *Chætodon*. *V.* tous ces mots.

DU C. DE - THOL. BOT. Synonyme vulgaire de Tulipe odorante.

DUCHESNÉE. *Duchesnea.* BOT. Genre de la famille des Rosacées, et de l'Icosandrie Polygynie, L., constitué par Smith (*Transact. Linn. Societ.*, 8, 10, p. 571) et dédié à Duchesne, auteur d'une excellente Dissertation sur les Fraisiers. Il est ainsi caractérisé : calice à dix divisions profondes dont cinq extérieures, alternes et plus grandes; cinq pétales obovés et de la longueur du calice; environ vingt étamines beaucoup plus petites que les pétales; fruit agrégé, formé de plusieurs petites baies (*Acini*) monospermes et portées sur un réceptacle charnu. Ce genre ressemble beaucoup, par son port, aux Fraisiers; d'un autre côté, il a des fleurs jaunes et un calice à dix segments comme dans les Potentilles, et son fruit est le même que celui des *Rubus*.

DUCHESNÉE FRAGIFORME. *Duchesnea fragiformis*, Smith. Elle a été figurée par Andrews (*Reposit.* t. 479) sous le nom de *Fragaria Indica*. C'est une plante dont la racine est fibreuse; les tiges sont nombreuses, rampantes, filiformes, velues et ne portant qu'un petit nombre de fleurs. Elle a beaucoup de feuilles radicales; celles de la tige sont solitaires à chaque articulation de la tige, longuement pétiolées et ternées. Elle croît dans les montagnes élevées de l'Inde-Orientale, principalement sur les bords des torrents du Népal où elle fleurit en mars et avril.

DUCHESNIE. *Duchesnia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie superflue, établi par H. Cassini. Caractères : calathide radiée, dont le disque est formé de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et la circonférence de demi-fleurons peu nombreux et femelles; involucre composé de folioles imbriquées et linéaires; réceptacle nu et plan; ovaires munis d'un bourrelet apicalaire, saillant; aigrette formée d'un simple rang de soies soudées par leur base et plumeuses; anthères pourvues de longs appendices sétiformes. Ce genre est placé, par son auteur, dans la section des *Inulées*; et en effet, la plante qui le constitue a tant de rapports avec les *Inula*, que Ventenat et Desfontaines l'avaient décrite sous ce nom générique.

DUCHESNIE CRÉPUE. *Duchesnia crispa*, Cass.; *Aster crispus*, Forsk. Elle croit en Égypte dans les fentes des murailles. C'est une plante herbacée et annuelle, dont les tiges sont nombreuses, diffuses, rameuses et couvertes, ainsi que ses feuilles, d'un duvet blanc. Les fleurs sont jaunes, accompagnées de bractées, et solitaires au sommet des rameaux.

DUCHESSE. POTS. Synonyme vulgaire de *Chætodon Duc*.

DUCHOLA. BOT. Synonyme d'Omphalée.

DUCHON. MOLL. Nom qu'Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 61, p. 4) a donné à une petite Coquille qu'il a rapportée au genre Porcelaine, et que les auteurs n'ont pas placée dans leur liste d'espèces; pourtant il était facile de s'apercevoir, d'après la description et la figure, que cette Coquille n'appartenait pas au genre où on

l'avait placée. Comme le *Bobi*, le *Duchon* doit rentrer dans le genre Marginelle.

DUCQUET. ois. Synonyme vulgaire de Hibou commun, *Strix Otus*, L. V. CROUETTE.

DUCTILITÉ. MIN. Propriété dont jouissent certains corps de s'étendre et de s'allonger par une pression quelconque, soit que l'on emploie la puissance du marteau, soit qu'on y fasse concourir la filière, le laminoir; leurs particules alors glissent les unes sur les autres avec plus ou moins de facilité, et s'arrangent d'une manière permanente, dans de nouvelles positions respectives. La Ductilité ne peut guère être employée, comme caractère distinctif, que pour les métaux, dont les uns sont malléables et les autres fragiles. Elle dépend aussi de la température: il y a des métaux plus ductiles à chaud, comme le fer, et d'autres plus ductiles à froid, comme l'argent, etc.

DUDRESNAYE. *Dudresnaya*. BOT. V. BATRACHOSPERME.

DUFOURÉE. *Dufourea*. BOT. Genre de la famille des Lichens, établi par Acharius, et qui a pour type le *Lichen flammeus*, L. Caractères: Lichen rameux, membraneux; ramifications presque cylindriques, libres, fistuleuses et cotonneuses à l'intérieur, terminées chacune par un conceptacle orbiculaire, gonflé, vide en dessous, et dont la membrane prolifère ou séminifère, qui forme le disque, est un peu épaisse, plano-convexe, colorée, adhérente par le bord à la substance des rameaux; celle-ci recouvre en partie le bas du conceptacle, sous la forme d'une pellicule mince. Cinq espèces composent ce genre:

DUFOURÉE COULEUR DE FLAMME. *Dufourea flammea*, Ach., *Lich. univ.*, p. 324; *Lichenoides flammeum*, Hoffm., *Lich.*, tab. 3, fig. 1; *Lich. flammeus*, L., *Act. med. Suec.*, 1, tab. 15, fig. 3. Flavescents, ramifications marquées de creux lacuniformes; conceptacle d'un jaune orange. Se trouve sur l'écorce des arbres, au cap de Bonne-Espérance.

DUFOURÉE MADREPORIFORME. *Dufourea madreporiformis*, Ach., *Lich. univ.*, p. 325; *Lich. madreporiformis*, Wulf., *apud Jacq.*, *Coll.* 3, tab. 5, fig. 2. D'un blanc légèrement jaunâtre; rameaux courts, renflés, fasciculés, à peine fistuleux. Se rencontre sur les rochers, en Autriche, en Suisse et, dit-on, en Dauphiné.

Ces deux espèces ont au plus deux à cinq lignes de hauteur; elles forment des plaques assez étendues, dures et fragiles dans la sécheresse. Les autres espèces sont: le *Dufourea mollusca*, qui se trouve sur les pierres à Saldanha-bay en Afrique; le *Dufourea rhyssosolea*, qui habite la Sibérie; et le *Dufourea obtusata*, espèce douteuse, des rochers maritimes de la Norvège.

Il y a dans la Phanérogamie, un autre genre qui a reçu le nom de *Dufourea*; il appartient à la famille des Convolvulacées, de la Pentandrie Monogynie de Linné, et offre pour caractère essentiel: un calice à cinq divisions, les deux extérieures plus grandes, membraneuses, en forme de rein, quelquefois colorées, enveloppant les trois autres; une corolle en entonnoir; le limbe plissé; cinq étamines; les anthères à deux lobes, l'ovaire supérieur; un style profondément bifide; les stigmates globuleux. Le fruit est une capsule enveloppée par le calice

persistant, à deux loges; une ou deux semences dans chaque loge.

Ce genre a été consacré par Kunth à Léon Dufour, médecin très-distingué, à qui les sciences naturelles doivent de brillantes découvertes, des travaux anatomiques de la plus haute importance; il a, pendant plusieurs années, parcouru l'Espagne, et y a recueilli et dessiné un grand nombre de plantes et d'insectes. Bory de Saint-Vincent lui avait déjà adressé un genre, mais qui a été depuis reconnu pour être le même que le *Tristicha* d'Aubert du Petit-Thouars.

Le genre Dufourée de Kunth est composé des deux espèces suivantes:

DUFOURÉE A FEUILLES GLABRES. *Dufourea glabra*, Kunth in Humb. et Bonpl., *Nov. Gen.*, vol. 3, p. 114. Arbrisseau grimpant, très-rameux, garni de feuilles alternes, pétioolées, en ovale renversé, obtuses, mucronées, en cœur à leur base, membraneuses, veinées, réticulées, glabres à leurs deux faces, parsemées de points brillants, longues de deux pouces et demi, larges d'un pouce et demi; les pétioles très-courts; les pédoncules axillaires, chargés de plusieurs fleurs pédicellées; les calices glabres, à cinq divisions, dont les deux extérieures très-grandes, droites, verdâtres, presque longues d'un pouce, et les trois intérieures oblongues, un peu obtuses, concaves, longues de deux lignes; la corolle est blanche, plus longue que le calice; le tube court; la capsule à deux loges monospermes. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale, proche San-Francisco-Solano.

DUFOURÉE A FEUILLES SOYEUSES. *Dufourea sericea*, Kunth in Humb., *loc. cit.*, tab. 214. Arbrisseau de la Nouvelle-Grenade, grimpant, très-rameux, muni de feuilles alternes, pétioolées, ovales-elliptiques, un peu rétrécies vers leur sommet, obtuses et mucronées, entières, en cœur à leur base, glabres, luisantes et ponctuées en dessus, soyeuses et jaunâtres en dessous, longues de trois ou quatre pouces, larges de deux. Les fleurs sont disposées en panicules terminales, feuillées, presque dichotomes; les pédicelles soyeux, accompagnés de petites bractées linéaires-lancéolées; les deux grandes folioles du calice couleur de rose ou de chair; la corolle blanche, soyeuse en dehors, plus longue que le calice; l'ovaire soyeux, à deux loges; deux ovules dans chaque loge.

DUFRESNIE. *Dufresnia*. BOT. Genre de la famille des Valérianées, établi par De Candolle qui le caractérise ainsi: limbe du calice divisé en trois lobes ovales, aigus, persistants, réticulés, dentelés; tube de la corolle presque conique, à cinq lobes arrondis; fruit membraneux, indéhiscents, couronné par les lobes du calice, velu extérieurement, à trois loges dont deux stériles. La DUFRESNIE ORIENTALE est une petite plante herbacée, à tige presque simple; à feuilles opposées, oblongues, obtuses, très-entières; les fleurs sont très-petites, rougeâtres, réunies en bouquets. Elle est originaire de la Perse.

DUGAGÉLIE. *Dugagelia*. BOT. Gaudichaud a établi, sous ce nom, dans la famille des Pipéracées, un genre dont les caractères paraissent encore imparfaitement tracés: ils consistent principalement dans des fleurs hermaphrodites, distinctes, ayant à leur base des écailles

décurrentes, foliacées; le stigmate est en tête globuleuse et poilu. Les Dugaldies connues sont des arbustes à rameaux presque cylindriques, à feuilles opposées et entières ou presque entières.

DUGALDIE. *Dugaldia*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, proposé par Cassini pour deux plantes que Kunth a placées provisoirement dans le genre *Actinea*, en diffère par sa couronne multiflore; par son péricline à peu près égal aux fleurs du disque, et formé de squames nombreuses, bitrisériées; par son clinanthe planiuscule; par les squammellules de son aigrette, entièrement membranées, c'est-à-dire qui n'offrent point, comme dans l'*Actinea*, une forte nervure médiane, prolongée supérieurement en une longue arête filiforme, barbellulée; par les corolles du disque à tube long; par celles de la couronne à languette jaune. Cassini place les *Dugaldia chrysanthemoides* et *integrifolia*, dans ce genre, que De Candolle n'admet que comme une section de son genre *Cephalophora*.

DUGANEQU. OIS. Synonyme vulgaire de Hibou. V. CROUETTE.

DUGONG. MAM. Genre de Cétacés, établi par Lacépède, caractérisé par des mâchelières composées de deux cônes adossés parallèlement dans les pénultièmes molaires, et d'un seul cône seulement pour les autres; par deux défenses ou grandes dents incisives dirigées en bas et saillant sous le mufle; par des lèvres hérissées de moustaches et une queue divisée en deux lobes.

Jusqu'aux laborieuses et courageuses expéditions de Diard et Duvaucel, voyageurs français chargés par leur gouvernement d'explorer l'histoire naturelle du continent Indien et de son Archipel, on n'avait eu sur le Dugong que des informations fort inexactes, et la plupart mêlées de fables. Il ne faut en excepter que la note et les dessins donnés par Camper, t. 2, fig. 2 et 3 de la pl. 7, où il a donné aussi le trait de la figure autrefois publiée dans la collection de planches du libraire Renard, pl. 54, n° 180. Il résulte, dit Camper, après avoir comparé avec les récits antérieurs, une description et les croquis d'un jeune Dugong envoyés de Batavia par Vandersteeg, qu'il y a longtemps qu'on connaît sous le nom de *Dou-Joung*, Vache marine, un certain Poisson qui respire par les poumons, a des mamelles placées devant la poitrine entre les nageoires, avec une barbe autour des lèvres. Cuvier (Oss. foss., t. v) ayant donné la description du squelette du Dugong, et Frédéric Cuvier (Mam. lith., 3^e douzaine) celle de l'animal entier et vivant, d'après les notes sur lesquelles Diard et Duvaucel avaient composé un Mémoire inédit, adressé par eux à Banks; enfin, Stamford Raffles ayant, d'après leurs observations, écrit le petit Mémoire inséré dans les Transactions Phil. de 1820; et Everard Home, d'après les pièces également recueillies par nos compatriotes, ayant rédigé un supplément à ce Mémoire (*ibid.*, p. 315), où il décrit et représente l'animal, son squelette et diverses parties de sa sphenologie; on a aujourd'hui sur le Dugong plus d'informations exactes que sur la plupart des autres Cétacés.

D'après la diversité des récits plus ou moins fabuleux des voyageurs sur le Dugong, et surtout d'après le défaut absolu de figure de cet animal (car celle de Renard,

citée plus haut, était restée ignorée, et ne fut découverte par Camper qu'à l'occasion des notes et des dessins qu'il reçut de Batavia), les zoologistes, même ceux qui écrivirent postérieurement à la publication de la figure et de la description que Daubenton donna d'un crâne entier très-bien conservé, placèrent le Dugong avec le Morse, en y réunissant le Lamantin. Il existait bien, comme l'observe Cuvier, une figure et une description, antérieures encore, du Dugong dans le Voyage de Leguat (t. 1, p. 93), mais c'était sous le nom de Lamantin. Et à cette époque, la grande distance des patries des animaux n'était pas susceptible de faire même soupçonner de différence spécifique entre des animaux présumés identiques. Aussi, même après Camper et jusqu'à Cuvier, tous les naturalistes, en parlant du Lamantin, lui assignaient pour patrie, entre les rivages intertropicaux de l'Atlantique, tous les rivages de l'océan Indien, où, sous ce même nom, il était question du Dugong. Buffon (T. XIII, p. 376) avait pourtant reconnu l'existence du Dugong, comme espèce différente du Lamantin, d'après la description du crâne faite par Daubenton; et d'après une citation du Voyage de Barchewitz (en allemand, Erfurt, 1751), il avait su que le Dugong se trouvait aux Philippines. Mais nonobstant la figure du crâne dans Buffon, laquelle montre les défenses du Dugong implantées dans les intermaxillaires, comme on connaissait aussi des défenses au Morse, on ne fit pas attention à la différence de leur situation, et l'on fit toujours un Morse du Dugong. Ce qui ne doit pas étonner, puisqu'on rattachait aussi au même genre le Lamantin qui n'a pas du tout de défenses. Ainsi, Shaw (Gen. Zool., t. 1, part. 1), même après que Camper eut indiqué ces différences et donné la figure entière de l'animal, fit-il encore un Morse du Dugong.

Le rapprochement des Lamantins et des Dugongs était beaucoup plus naturel, d'après leur physionomie, que celui de ces deux genres avec les Morses qui sont tout autant quadrupèdes que les Phoques, tandis que les Dugongs et les Lamantins n'ont pas plus de membres postérieurs que les autres Cétacés.

Si même dans les têtes osseuses, on fait abstraction des dents et du renflement arqué des intermaxillaires, on est frappé de la ressemblance de la construction de ces têtes, et même de la proportion de leurs parties. « Les connexions des os, dit Cuvier (*loc. cit.*), leur coupe générale, etc., sont à peu près les mêmes, et l'on voit que pour changer une tête de Lamantin en une tête de Dugong, il suffirait de renfler et d'allonger ses os intermaxillaires, pour y placer les défenses, et de courber vers le bas la symphyse de la mâchoire inférieure, pour la conformer à l'inflexion de la supérieure; le museau alors prendrait la forme qu'il a dans le Dugong, et les narines se relèveraient comme elles le sont dans cet animal; en un mot, on dirait que le Lamantin n'est qu'un Dugong dont les défenses ne sont pas développées. » Les dents sont en forme de cônes, dont les sommets sont d'abord irrégulièrement divisés en petits mamelons; mais en s'unissant, elles ne montrent qu'une couronne plate et lisse; et la plus grande, qui est la quatrième dans le jeune, est seule formée de deux

cônes adossés. (Cuv., *loc. cit.*, pl. 20, f. 5.) Les molaires du Lamantin ressemblent au contraire à celles du Tapir. Il y a dans le Dugong dix-huit côtes, vingt-sept vertèbres caudales et peut-être plus, sept vertèbres cervicales, et des vestiges de bassin, analogues à ceux des autres Cétacés, et qui ont quelque rapport pour la forme avec les clavicles de l'Homme; dans le Lamantin, il n'y a que seize côtes, vingt-quatre vertèbres caudales, six vertèbres cervicales, et aucun vestige de bassin, d'après les dissections de Cuvier, Daubenton et Everard Home.

L'énorme développement des intermaxillaires du Dugong reporte l'ouverture de ses narines presque au milieu du vertex, comme dans les Baleines. La fosse de l'éthmoïde est divisée en deux enfoncements simples, très-écartés l'un de l'autre, et terminés en avant par deux ou trois petits trous; l'odorat doit donc être fort obtus. Le trou optique est un long canal étroit, et la petitesse relative du globe de l'œil, qui est sphérique, n'annonce qu'assez peu d'énergie dans le sens de la vue. La mâchoire inférieure prend une hauteur correspondante à la courbure et à la longueur des os intermaxillaires. Cette partie, ainsi tronquée et décisive, montre de chaque côté, dans l'adulte, les restes de trois ou quatre alvéoles, et Everard Home a découvert dans un individu deux petites dents pointues dans deux de ces alvéoles. D'après une jeune mâchoire rapportée de la baie des Chiens-Marins par Quoy et Gaymard, Cuvier juge que le nombre régulier des machélières du Dugong est de cinq partout. L'humérus, dit toujours Cuvier, est beaucoup plus gros et plus court qu'au Lamantin, sa crête deltoïdale est plus saillante. Les os de l'avant-bras sont un peu plus gros à proportion qu'au Lamantin; mais leur forme est la même, et ils sont également soudés à leurs deux extrémités. Il n'y a, disposés sur deux rangs, que quatre os au carpe; celui du Lamantin en a six. Le pouce, comme dans le Lamantin, est réduit à un métacarpin pointu. Les autres doigts ont le nombre ordinaire de phalanges, dont les dernières sont comprimées et obtuses.

Quoique les Malais, d'après Diard et Duvaucel, distinguent deux Dugongs, l'un qu'ils nomment *Bumban*, et l'autre *Buntal* qui serait plus épais et plus court, comme c'est dans les mêmes parages que vivent ces animaux qui ne différaient que par ces légers caractères, il est peu présumable que ces différences soient spécifiques. Ce genre ne paraît donc composé que d'une seule espèce qui, en Orient, a reçu les mêmes noms comparatifs dans toutes les langues, que le Lamantin sur les rivages africains ou américains de l'Atlantique. Le mot malais Dugong (*Dou-Joung*) signifie Vache marine; c'est aussi le nom que lui donnent en leur langue les Hollandais de l'archipel Asiatique (*Zee-Koe*). Quelques voyageurs l'ont aussi appelé Sirène, Poisson Femme, *Pesce Dona*, *Pisce Muger* en espagnol et en portugais, noms que ces mêmes peuples ont attribué en Amérique au Lamantin.

DUGONG. *Trichechus Dugong*, Gmel., Mam. lith. 3^e douzaine, et Trans. Phil. (*loc. cit.*) Squelette et crânes, Cuvier, Oss. foss. T. v, pl. 19 et 20. Cette espèce, qui est unique jusqu'aujourd'hui, dit Cuvier (*loc.*

cit.), a les plus grands rapports extérieurs avec le Lamantin dont elle ne diffère guère que par la nageoire en forme de croissant, par l'absence d'ongles aux nageoires pectorales, et par la lèvre supérieure prolongée et pendante, semblable au premier coup d'œil à une trompe d'Éléphant qui aurait été tronquée un peu au-dessous de la bouche. Recouvert en entier d'un cuir épais, bleuâtre avec des taches plus foncées sur les flancs, et blanchâtres sous le ventre, le Dugong a le muflle hérissé de poils ou plutôt d'épines cornées, qui, sur les lèvres, où elles sont les plus longues, n'ont guère qu'un pouce. Les parties de ses mâchoires qui saisissent les herbes sont hérissées de verrues cornées. La face buccale des joues est toute couverte de poils. La langue est courte, étroite, en grande partie adhérente et garnie de chaque côté de la base d'une glande à calice. Les yeux, petits et très-couverts, ont une troisième paupière. Le trou de l'oreille est fort petit. Ce trou, l'œil et la narine se trouvent presque sur une même ligne à peu près parallèle à l'axe du corps. Les bords des nageoires sont calleux. Il y a une mamelle de chaque côté de la poitrine. La verge, longue et grosse, se termine par un gland bilobé du milieu duquel sort une pointe où est percé l'urètre. Le larynx ne ressemble point à celui des Cétacés; il ne forme point un tube donnant derrière les narines. L'œsophage donne dans le milieu d'une partie ovale, terminée à gauche par un court cul-de-sac couique, et séparé, par un léger étranglement, d'une partie oblongue terminée au pylore. Sur l'étranglement sont deux sortes de cœcums cylindriques, plus longs et plus minces que ceux du Lamantin; à l'intérieur, on voit dans la partie ovale deux groupes de glandes. Le duodénum est réticulé à l'intérieur par des plis dans les deux sens. Tout l'intestin a quatorze fois la longueur de l'animal. Les deux ventricules du cœur sont détachés l'un de l'autre, ce qui fait paraître le cœur profondément bilobé par sa pointe. La chair des Dugongs passe chez les Malais pour un manger délicieux, et on la réserve pour les princes; elle ressemble à celle du Bœuf. On harponne ces animaux durant la nuit. On n'en prend guère qui aient neuf ou dix pieds : ceux de cette taille échappent presque toujours. Ils sont plus nombreux à Singapour dans la mousson du nord que pendant l'autre mousson.

DUGORTIA. bot. Le *Parinarium* d'Aublet a reçu de Scopoli ce nouveau nom. C'est la troisième dénomination donnée au même genre, car Schreber lui avait déjà appliqué celle de *Petrocarya*. V. PARINARI.

DUHALDÉE. *Duhaldea*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par De Candolle pour une plante apportée de la Chine. Caractères : capitule multiflore, discoïde, hétérogame; vingt fleurs environ au disque et moins au rayon; les premières hermaphrodites, à cinq dents, à gorge longue et tubuleuse; les autres femelles. Involucre ovale, formé de trois rangées d'écaillés imbriquées, linéaires, extérieurement tomenteuses et glabres à l'intérieur; réceptacle nu et plan; anthères sans queue; styles rameux, exsertes, linéaires, glabriuscules; akènes velus, linéaires ou arrondis; aigrette unisériale, à soies un peu roides, scabres et aiguës. LA DUHALDÉE DE LA CHINE, *Duhaldea Chi-*

ensis, est un sous-arbrisseau rameux, glabre, à feuilles alternes, presque sessiles, elliptiques, avec quelques poils épars en dessus et faiblement soyeuses en dessous; les capitules, ou terminaux ou axillaires, sont réunis en panicule et composés de fleurs jaunes.

DUHAMELLIA. BOT. *V. HAMELLIA*.

DUIKER-BOCK. МАМ. C'est-à-dire *Chèvre-Plongante*. Espèce du genre Antilope.

DULACIA. BOT. Synonyme d'Acioa. *V. COUÉRI*.

DULCAMARA. BOT. Synonyme latin de Morelle Douce-Amère.

DULCARINE. BOT. Nom donné par Destosses à un Alcaloïde qu'il a obtenu du traitement chimique des tiges du *Solanum dulcamara*.

DULCICHINUM. BOT. Synonyme de *Cyperus æsculentus*, L. *V. SOUCBET*.

DULCIFIDA OU DULCISIDA. BOT. Syn. de Pivoine.

DULCIN. ÉCHIN. Synonyme vulgaire d'Oursin.

DULES. POIS. Synonyme de Doulès.

DULIA. BOT. Synonyme de Ledum.

DULICHIER. *Dulichium*. BOT. Genre fondé par Richard (*in Pers. Syn. Pl.*), et qui fait partie de la famille des Cypéracées. Caractères : épillets formés d'écaillés imbriquées et distiques, dont les inférieures sont vides. Chacune d'elles contient une fleur hermaphrodite, à trois étamines, dont l'ovaire, surmonté de deux stigmates, est environné par huit soies coriaces, denticulées, presque de la hauteur des styles et des stigmates. Le fruit est un akène nu, c'est-à-dire non couronné par les styles.

Le type de ce genre est le *Schœnus spathaceus* de Linné, ou *Dulichium spathaceum* de Richard, Cypéracée originaire de l'Amérique septentrionale. Ses tiges sont rameuses et feuillées; ses fleurs disposées en grappes axillaires pédonculées; ses épillets distiques et multiflores.

DULONGIE. *Dulongia*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées, Pentandrie Digynie, institué par Kunth pour un arbuste de la Colombie, que Willdenow, dans ses notes manuscrites, avait précédemment et à l'insu de Kunth, désigné pour former le type de son genre *Phyllonoma*. Caractères : calice à cinq dents; cinq pétales; disque orbiculaire cachant l'ovaire; cinq étamines alternes avec les pétales, et de même qu'eux, insérées sur le contour du disque; anthères biloculaires; point de style; deux stigmates; une baie biloculaire, couronnée par le calice, les pétales et les étamines; chacune des loges renferme deux ou trois graines. La DULONGIE ACUMINÉE a les feuilles membranées, oblongues, aiguës et dentelées vers l'extrémité; de la nervure médiane de la page supérieure de ces feuilles naissent de petites grappes de fleurs pédicellées; ces grappes sont courtes, sessiles, bifides, et quelquefois chaque division dichotome est divergente.

DULUS. OIS. Synonyme de Tangara Esclave.

DUMASIE. *Dumasia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Décandrie Diadelphie, institué par De Candolle qui l'a dédié au chimiste Dumas. Caractères : calice cylindrique, obliquement tronqué, bractéolé à sa base; corolle papilionacée, avec les ongles des pétales de la longueur du calice; carène obtuse; étamines dia-

delphes, persistantes; style dilaté dans sa partie médiane; stigmate terminal. Légume bivalve, atténué à sa base, comprimé, oligosperme; semences orbiculaires, aplaties. Les *Dumasia villosa* et *pubescens* sont des herbes grimpanes et même un peu suffrutescentes près du collet, à feuilles unijugées avec impaire; les folioles sont ovales; les rameaux sont axillaires, souvent plus courts que les feuilles. Le Népal est leur patrie.

DUMÉRIE. *Dumerilia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par Lagasca. Caractères : involucre court, campanulé, formé d'écaillés disposées en une seule série, et appliquées contre les fleurons extérieurs; calathide composée de fleurons peu nombreux, tous hermaphrodites et bilabiés; lèvre extérieure plane, oblongue, tridentée, l'interne à deux divisions profondes et linéaires; anthères appendiculées à la base; aigrette plumeuse; paillettes du réceptacle en petit nombre, et semblables aux écaillés de l'involucre. Les *Dumerilias* sont des plantes herbacées, dont les feuilles sont sinuées, incisées, comme palmées, et munies d'oreillettes à leur base.

DUMÉRIE AXILLAIRE. *Dumerilia axillaris*, Lag. et DC. Ann. du Mus., vol. 19, p. 72, pl. 6. Plante qui croît dans le Chili, le Pérou, et près de Panama. Ses fleurs sont axillaires, pédicellées, formant des grappes courtes, au sommet des branches; les lobes de ses feuilles sont inégaux.

DUMÉRIE PANICULÉE. *Dumerilia paniculata*, DC., loc. cit., p. 72, pl. 7. Elle a ses fleurs disposées en panicule au sommet des rameaux, et ses feuilles découpées en plusieurs lobes peu profonds, dont celui du milieu est le plus grand. Cette espèce habite le Pérou, d'où elle a été rapportée par J. Jussieu.

DUMICOLE. *Dumicolus*. C'est-à-dire qui habite les buissons. Nom par lequel on désigne quelques espèces d'Oiseaux.

DUMONTIE. *Dumontia*. BOT. Genre établi dans la classe des Floridées, aux dépens des Fucus et des Ulves de Linné, et dédié par Lamouroux à Charles Dumont, l'un des auteurs du Dictionnaire des Sciences naturelles. Ce genre offre les caractères suivants : substance presque gélatineuse; fructifications isolées, éparses, innées, ou ne formant jamais de saillie sur la surface de la plante. Le genre Dumontie est un des plus difficiles à bien caractériser, et cependant les plantes qui le composent, diffèrent essentiellement de toutes les autres Floridées; Roth en avait classé plusieurs espèces parmi ses Rivulaires, Agarh parmi les Ulves tubuleuses et les Chetophores, et Lyngbye parmi ses Gastridies. Les Dumonties diffèrent de tous ces genres, principalement des Ulves, d'abord par les couleurs brillantes qui les ornent, et surtout par les changements rapides que les fluides atmosphériques leur font éprouver; ensuite, par leur organisation tellement délicate et gélatineuse, que ces végétaux, une fois comprimés par le dessiccateur, ne reprennent presque jamais leur première forme; enfin, par leur fructification entièrement la même que celle des Floridées, sous le rapport des caractères généraux. Ces Hydrophytes n'ont jamais de feuilles proprement dites, leur fronde se divise tantôt en dichotomies régulières, tantôt en rameaux épars ayant l'apparence

des feuilles cylindriques et charnues de quelques Liliacées, à cause de l'étranglement ou plutôt du rétrécissement que l'on voit à l'origine des rameaux et de leurs divisions. Souvent ces frondes sont fistuleuses, ou bien elles le deviennent avec l'âge; leur substance est éminemment gélatineuse, et n'offre jamais la consistance des autres Floridées; enfin, il y en a de cylindriques et très-régulières, et de très-irrégulières largement bosselées; beaucoup sont plus ou moins anguleuses à trois, quatre ou cinq côtes, en général avec les angles arrondis et variant souvent en nombre dans le même individu. L'organisation, dans ces frondes, est la plus simple de toutes celles des Floridées; il semble que ces plantes ne soient composées que d'un tissu cellulaire homogène se décomposant et s'altérant avec facilité, adhérant fortement au papier, et ne reprenant que très-difficilement ou jamais leur première forme, lorsqu'on remet ces plantes dans l'eau. La fructification des Dumonties est la même que celle des Floridées; elle est double dans plusieurs espèces; dans d'autres, elle est seulement capsulaire et répandue dans toute la substance de la plante. Il en est de même de plusieurs Floridées. Ces fructifications, peu importe leur nature, sont toujours innées dans la substance même de la plante; jamais elles ne sont saillantes; et c'est là un des caractères essentiels de ce genre.

Les Dumonties connues paraissent avoir une courte existence; la même saison les voit naître, croître, fructifier et périr. Cependant elles acquièrent quelquefois jusqu'à trois pieds de hauteur et même davantage, tandis que d'autres s'élèvent à peine à un pouce; la localité influe quelquefois beaucoup sur les dimensions de ces plantes. Elles sont ornées de couleurs brillantes et très-fugaces; la plus petite cause les altère, tant leur tissu est délicat. Elles viennent presque toutes des mers d'Europe et de la Méditerranée; les principales sont les *Dumontia fastuosa*, *Calvadosii*, *incrassata*, *ventricosa*, *interrupta*, etc.

DUMORTIÈRE. *Dumortiera*. BOT. Nées a présenté, sous ce nom qui est celui d'un de nos compatriotes, un genre de la famille des Hépathiques, dont les caractères sont tracés de la manière suivante : fleurs mâles disciformes, sessiles, marginées, faiblement et irrégulièrement renflées; axe du capitule femelle, dilaté, convexe, à quatre lobes qui surmontent les fleurs; involucre nul; involucrelles distincts, bivalves, adhérents à l'axe; coiffe fugace; sporange irrégulièrement déhiscent au sommet, avec son pédicelle très-court et immergé. Ce genre a été formé aux dépens du *Marchantia*, et a pour type le *Marchantia hirsuta* de Swartz. C'est une petite plante de Java, à fronde simple, à réceptacles fructifères hémisphériques, à quatre ou huit loges, sessiles et pubescentes. Quelques autres Dumortières, moins rigoureusement déterminées, appartiennent au climat des tropiques, et sont disséminées sur les deux hémisphères.

DUNALIE. *Dunalia*. BOT. Ce genre, qui fait partie de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., a été dédié par Kunth (*in Humboldt Nov. Gen. III*, p. 55) à Félix Dunal, auteur des Monographies du genre *Solanum* et de la famille des Anonacées. Voici les ca-

ractères qui le distinguent : son calice est urcéolé, vésiculeux, à cinq dents égales; sa corolle est infundibuliforme, à tube plus long que le calice, à limbe plissé, à cinq divisions ovales, aiguës, égales entre elles; les étamines, au nombre de cinq, attachées au tube de la corolle, sont incluses; leurs filets ont trois lanières étroites, linéaires, dont celle du milieu est seule anthérifère; les anthères sont oblongues, dressées, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal; l'ovaire est ovoïde, appliqué sur un disque annulaire; le style est filiforme, saillant, terminé par un stigmate capitulé et émarginé; le fruit est une baie globuleuse, enveloppée par le calice, à deux loges contenant chacune un grand nombre de graines lenticulaires, attachées à deux trophospermes appliqués sur le milieu de la cloison. Par son port, ce genre se rapproche du *Witheringia*, et du *Gestreau* par la structure de ses fleurs; son caractère distinctif consiste surtout dans ses filaments tripartis. Il se compose d'une seule espèce, *Dunalia solanacea*, Kunth, *loc. cit.*, pag. 56, tab. 194. C'est un arbuste à feuilles alternes, entières, couvertes inférieurement de poils étoilés; ses fleurs sont blanches et forment des sertules ou ombelles simples, extraaxillaires, sessiles. Il croît dans les lieux ombragés de la Nouvelle-Grenade.

DUNANTIE. *Dunantia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, homogène, dont tous les fleurons sont hermaphrodites, tubuleux et à cinq dents; involucre formé d'écaillés unisériales, serrées, oblongues ou lancéolées; réceptacle allongé, garni d'écaillés dont les extérieures sont semblables à celles de l'involucre et les internes sensiblement plus minces, presque membraneuses; styles rameux, exsertes, prolongés en appendice filiforme, hispide; akènes tétragones, grêles, sans bec, glabres et chauves. Les deux espèces connues sont nouvelles et originaires du Mexique : *Dunantia achiranthos* et *microcephala*; plantes herbacées, à tige droite, cylindrique et pubescente; les rameaux sont ordinairement opposés, un peu divariqués et nus au sommet; les feuilles sont également opposées, courtement pétiolées, lancéolées, rétrécies à leur base, marquées d'une triple nervure, pubescentes et très-entières; les capitules sont ovales, solitaires à l'extrémité des rameaux, rarement latéraux et alors sessiles.

DUNAR. MOLL. Synonyme de *Nerita Senegalensis*.

DUNES. GÉOL. Collines de sable mobile, disposées parallèlement à certaines parties des rivages de la mer, ou qui marquent l'ancienne trace de ces rivages lorsqu'elles se trouvent éloignées des côtes actuelles. Les Dunes, amas de l'arène rejetée par les flots, sont toujours accompagnées d'une plage longue et unie, indication certaine du peu de profondeur des eaux jusqu'à une grande distance et de parages dangereux pour les navigateurs. Elles obéissent aux vents qui les déplacent et les façonnent en chaînes, où se représentent, avec une singularité fidélité et comme en miniature, les accidents qui caractérisent les plus hautes et les plus solides montagnes. Ces vents y creusent des vallées ordinairement humides, et dans lesquelles le sol délayé s'en-

tr'ouvre souvent sous les pas du voyageur qui s'est imprudemment fié à sa surface unie et d'apparence solide. De tels pièges ne trompent que l'Homme; les animaux, avertis par un instinct particulier, s'y prennent rarement; on les nomme sur la côte de Gascogne Bedouses, Blouses ou Tremblants. — La ceinture que forment les Dunes parallèlement aux côtes est souvent fort large: entre Bayonne et la pointe de Médoc, particulièrement du Marenin au bassin d'Arcachon, cette bande n'a pas moins d'une lieue et demie. Sur la côte de Flandre, entre Ostende et la Zélande, elle n'a pas au contraire trois cents pas d'épaisseur, et se forme en général d'un seul rang de moticules. En général on trouve les Dunes sur les parties occidentales des continents et des îles, comme si les vents d'ouest, y régnant avec plus de constance que tout autre, et secondant un certain mouvement périsphérique de l'Océan, dû à la rotation du globe, déterminaient leur formation. Ainsi la côte océanique du Jutland offre des Dunes; les côtes de la Hollande, de l'île Walcheren dans la Zélande, la Flandre, depuis Breskens jusqu'à Calais, les rivages du Poitou, les bords du golfe de Gascogne depuis le Verdon jusqu'à l'embouchure de l'Adour, plusieurs points de la Galice et du Portugal, présentent le plus de Dunes en Europe, où l'on n'en retrouve presque point sur les expositions opposées. L'Afrique offre le même phénomène presque partout. — A quelques lieues au nord de Maëstricht on commence à trouver une suite de Dunes fort hautes qui, se prolongeant droit au sud-ouest, bordent cette aride étendue, appelée Campine, dont est formée une grande partie du Brabant hollandais, et qui fut sans doute, à l'époque où ces Dunes s'élevèrent, le fond de la mer reculé maintenant jusqu'au Zuyderzée, golfe destiné à se combler ou à devenir un simple lac; ce Zuyderzée sera alors séparé de l'Océan par une chaîne de Dunes qui se prépare dans la série d'îles dont le Texel fait partie. — Si partout les Dunes indiquent une plage étendue et des côtes basses, à la face occidentale, elles indiquent encore un pays fort plat au revers opposé: aussi le revers oriental de celles de Hollande et de Belgique ne s'étend-il que sur de vastes prairies marécageuses, qui, sans les canaux dont l'industrie les coupe, verraient les eaux de leur monotone surface, interceptées par les collines riveraines, stagner jusqu'à ce qu'elles pussent forcer le passage sur quelque point. C'est ce qui arrive dans les départements des Landes et de la Gironde, où les eaux intérieures, s'accumulant à la base orientale des Dunes, y forment les vastes étangs allongés du nord au sud, et dont les principaux sont connus sous les noms d'Hourtain, de la Canau, de Cazaux, de Biscarosse, d'Aurelian, etc. — Les vents généraux d'ouest poussent les Dunes vers l'intérieur du pays, y font refluer ces étangs qui deviennent pour la rive occidentale un véritable fléau en envahissant les propriétés de l'homme. Quand elles ne se font pas précéder de l'inondation, les Dunes n'en sont pas moins des voyageurs redoutables qui portent la stérilité partout où elles passent, et qui engloutissent des villages entiers. — La nécessité a forcé l'homme à prendre des précautions contre l'usurpation des Dunes. On emploie le clayonnage qui consiste à former à leur surface de

petites cloisons faites en claie ou en paille, élevées d'un pied à dix-huit pouces, parallèles au sens du vent qui règne le plus communément, et entre lesquelles on sème l'*Arundo arenaria*, L., dont les racines agglomèrent le sable. On y sème encore diverses Graminées dont la nature elle-même semble prendre soin d'indiquer l'usage, le grand Ulex et le Genêt. A peine ces plantes ont-elles poussé, que brisant le vent et maintenant le sol, on confie à celui-ci le Pin maritime, qui croît dans le sable avec une surprenante rapidité. C'est par ce moyen que la côte du golfe de Gascogne qui était nue, à quelques exceptions près, sera incessamment toute boisée. Elle offrira alors à la marine française d'excellents bois de construction, de la résine, du brai et du goudron. — Il ne faut pas imaginer que les Dunes, pour n'être formées que d'arène mobile, soient stériles: au contraire, dès qu'on parvient à fixer leur surface inconstante, les racines des plantes s'y enfonçant avec une grande facilité et allant chercher une éternelle humidité à une certaine profondeur, tandis que la réverbération de la surface entretient une grande chaleur, la végétation devient très-vigoureuse. L'Hypochaër rhamnoides, l'Ulex européen, l'Arbousier Unedo y deviennent presque des arbres. Les vignes de Rota en Andalousie, célèbres par ce vin de Tintilla, si foncé et si liquoreux, sont cultivées dans des Dunes qui ne sembleraient pas capables de supporter d'autre végétation, et dont la mobilité est incroyable. Quelques plantes particulières croissent aussi dans de telles expositions, et quand celles-ci n'y sont pas exclusivement propres, elles y prennent une figure toute singulière, qui les fait souvent méconnaître. Plusieurs insectes, entre lesquels certains Coprides, le *Scarabeus sacer*, L., des Curculionides et des Pimélies, se plaisent dans ces Dunes; on les y voit retirant leurs pattes et leurs antennes, s'abandonner aux vents et se laisser rouler avec le sable à de très-grandes distances. Quelques petits Oiseaux de proie les y viennent saisir pendant le voyage. — On trouve dans les Dunes d'Aquitaine des productions de pays beaucoup plus chauds que les régions environnantes. Un certain nombre de Cistes, et la Bruyère arborescente, commencent à s'y montrer. Leur élévation est telle que lorsque le soleil les frappe et leur donne une teinte rougeâtre souvent très-vive, on les distingue, comme un nuage ardent à l'horizon, de douze lieues au moins sur la lande rase.

DUPERREYE. *Duperreya*. BOR. Genre de la famille des Convolvulacées, de la Pentandrie Monogynie de Linné, établi par Gaudichaud, dans la botanique du Voyage de l'Uranie, et dédié au capitaine Duperrey, savant officier de marine qui commandait l'expédition de Circumnavigation, à bord de la Coquille. Caractères: calice à cinq divisions, dont la base repose sur deux petites bractées, étalé, membraneux, nervuré, réticulé, persistant autour du fruit et se dilatant à mesure que celui-ci grossit; corolle presque infundibulaire, à cinq lobes repliés, à peine plus grande que le calice; cinq étamines incluses, insérées au tube de la corolle; ovaire elliptique, uniloculaire; style filiforme, exserte; stigmatte grand, épais, trigono-subcordiforme; capsule

elliptique, indéhiscence, membraneuse, monosperme; semence sessile, elliptique, attachée au fond de la cavité capsulaire; albumen mince et mucilagineux; cotylédons ridés, repliés. La *DUPERREYE* SOYEUSE, *Duperreya sericea*, Gaud., figurée pl. 65 de l'Atlas du Voyage, est un arbrisseau à feuilles alternes, étrécies et voyeuses; à fleurs axillaires, solitaires, pédonculées, bleuâtres et disposées en grappe. Elle se trouve à la baie des Chiens-Marins, Nouvelle-Hollande.

DUPINIE. *Dupinia*. bot. Le genre nommé ainsi par Scopoli est le même que le *Ternstrœmia* de Linné.

DUPPLICENNES ou **PTÉRODIPLES.** ins. Famille de l'ordre des Hyménoptères, établie par Cuvier, qui la caractérise ainsi : abdomen pédiculé; ailes supérieures ployées dans leur longueur; antennes grossissant à l'extrémité. Cette famille comprend les genres Guêpe et Masare.

DUPONTIE. *Dupontia*. bot. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Monogynie de Linné, établi par Robert Brown qui lui assigne pour caractères : épillets composés de deux ou trois fleurs hermaphrodites, distantes, et les autres neutres; la lépicène consiste en deux valves concaves; les deux glumes sont mutiques, presque égales et à peine dépassées par les fleurs; les deux paillettes sont presque égales, et barbues à leur base : l'inférieure est concave, trinercurée, et la supérieure un peu plus étroite, à deux nervures seulement; la glumelle est formée de deux squammules découpées et dentées au sommet; trois étamines; l'ovaire est surmonté de deux stigmates sessiles et plumeux. La Dupontie de Fischer, *Dupontia Fischeri*, seule espèce jusqu'ici bien connue, est une plante hyperborée, originaire des îles Melville, glabre, dressée, à feuillés linéaires, planiuscules, à panicule simple et serrée, d'un fauve purpuréscent; les épillets sont articulés à l'axe par un pédicelle qui supporte les fleurs. C'est du reste une Graminée fort élégante et qui compense le regard de la tristesse dont il est affecté par un sol ordinairement aride.

DUPUISIE. *Dupuisia*. bot. Genre de la famille des Térébinthacées, établi et consacré à la mémoire de Dupuis, ancien jardinier en chef du Jardin des Tuileries et botaniste très-zélé, par Perrotet qui en a découvert le type dans ses explorations de la Sénégambie. Caractères : fleurs hermaphrodites; calice très-petit, monosépale, persistant, à cinq dents; cinq pétales; cinq étamines courtes, insérées au calice; ovaire simple, sessile, à une loge contenant un seul ovule; style et stigmate simples. La *DUPUISIE* A FEUILLES DE NOYER, *Dupuisia juglandifolia*, Per. (*Fl. Senegamb.*, t. 58), est un arbre élevé, à feuilles alternes, pétiolées, imparipinnées, composées de sept folioles, à pétiole court et épais, elliptiques, coriaces, glabres, de trois à six pouces de longueur, sur un à deux de large. Les fleurs sont très-petites, d'un blanc rosé, distantes, réunies en une longue panicule rameuse et terminale. Le genre *Dupuisia* se rapproche assez du *Comocladia*, dont il diffère par son calice très-petit, à cinq dents à peine marquées, par son style assez long et ses cinq étamines. La structure de son fruit à l'état de maturité n'est point connue, non plus que sa graine.

DURAMEN. bot. Qualification que Dufrochet donne au Bois lorsqu'il a acquis toute sa perfection.

DURANDEA. bot. Genre dédié à Durandé, médecin distingué de Dijon et auteur de la Flore de Bourgogne, par Delarbre (Flore d'Auvergne, éd. 2, vol. 1, p. 565) qui l'a formé aux dépens du *Raphanus* de Linné. Nécera, a, d'un autre côté, établi un genre semblable sous les deux noms de *Dondisia* et d'*Ormyncarpus*. Ce genre, qui ne se composait que du *Raphanus Raphanistrum*, L., n'a pas été admis par le professeur De Candolle dans son beau travail sur les Crucifères.

DURANTE. *Duranta*. bot. Genre de la famille des Verbénacées et de la Didymie Angiospermie, L. Caractères : un calice en cloche, terminé par cinq dents : une corolle en entonnoir dont le limbe présente cinq divisions peu profondes, planes, inégales; quatre étamines didymines, insérées en haut du tube qu'elles ne dépassent pas; un style simple; un drupe recouvert par le calice persistant, et renfermant quatre osselets biloculaires, à loges monospermes. Ce genre comprend des arbrisseaux de l'Amérique. Nous citerons l'espèce suivante :

DURANTE DE PLUMIER. *Duranta Plumieri*, L.; *Castorea racemosa*, Plum. C'est un arbrisseau qui, dans son pays natal, s'élève à la hauteur de douze à quinze pieds; mais qui, planté en pot ou en caisse dans nos jardins, atteint rarement plus de trois à quatre pieds. Ses jeunes rameaux sont légèrement tétragones, pubescents, garnis de feuilles opposées, ovales, glabres et luisantes en dessus, entières et canaliculées inférieurement, rétrécies en pétiole à leur base, dentées en scie dans leur partie supérieure. Ses fleurs sont d'un bleu pâle, assez petites, portées sur de courts pédicelles et disposées, douze ou plus ensemble, par grappes axillaires, opposées, longues de deux à trois pouces.

DURAZ. ois. Synonyme de Tétraz Lagopède, et de grande Outarde.

DUR-BEC. ois. Espèce du genre Bouvreuil. Vieillot a fait de cette espèce, et sous le même nom, le type d'un genre de sa méthode ornithologique.

DURDO. rois. Synonyme vulgaire de Sciène Ombre.

DURELIN. bot. Synonyme vulgaire de Chêne Rouge.

DURE-MÈRE. ZOOL. V. MEMBRANES et CERVEAU.

DURETÉ. MIN. L'une des propriétés qui concourent à établir les caractères distinctifs des minéraux. Autrefois l'on jugeait de la Dureté des corps, par la manière dont ils se comportaient sous le choc du briquet; ce mode était très-défectueux, car c'est moins la dureté des minéraux qui détermine la production des étincelles que l'arrangement particulier de leurs molécules : on rencontre tous les jours des variétés de Quartz qui ne font point feu ou qui ne donnent que très-difficilement des étincelles sous le briquet. On a donc eu recours à d'autres moyens, et l'on s'est arrêté à celui offert par la résistance qu'opposent certains minéraux à se laisser entamer ou rayer par d'autres que l'on appuie avec frottement sur une face la plus nette possible du minéral à essayer. C'est ainsi que l'on a pu établir six degrés de Dureté.

Sous le premier se rangent le petit nombre de minéraux qui ne se laissent entamer ou rayer que par le Dia-

mant; sous le second sont ceux que raye le Quartz; sous le troisième, ceux qui sont rayés par l'Acier; sous le quatrième, sont les minéraux dont on compare la dureté avec celle du Verre. Ainsi quoique l'Asbeste et la Trémolite se ressemblent beaucoup, celle-ci raye le verre, tandis que l'autre ne produit point cet effet. Le cinquième degré a pour point de comparaison le marbre noir; et sous le sixième se trouvent les corps qui, comme la Chaux sulfatée, sont rayés par la pression de l'ongle.

DURGAN. pois. Syn. vulgaire de Cyprin Barbeau.

DURIEUA. *Durieua.* bot. Genre de la famille des Pédicularidées, institué par Méral qui lui assigne pour caractères : calice à cinq folioles linéaires, entières, lâches; corolle tubuleuse, labiée, à lèvre inférieure trifide et dentée, poilue à sa base médiane; la supérieure est plus courte, presque dressée, à deux lobes entiers; quatre étamines didynames, à anthères fortement bilobées et globuleuses; style filiforme, persistant, allongé, terminé par un stigmate épais. Le fruit consiste en une capsule persistante, prismatique, à deux valves divisées chacune par un sillon médian, se roulant en cornet après leur déhiscence; elle offre deux loges polypermes, dont les valves rentrantes forment à leur jonction une portion de la cloison, laquelle est complétée par un réceptacle triangulaire; les semences sont petites, ovoïdes et lisses.

DURIEUA EN ÉPI. *Durieua spicata*, Mér. Plante herbacée avec la souche un peu ligneuse, haute de huit à dix pouces; tige simple, tortueuse, grisâtre, couverte, ainsi que toute la plante, d'un duvet visqueux; feuilles opposées, épaisses; les radicales peltées, les suivantes cordiformes, arrondies, marquées sur leur bord de crénelures ressemblant un peu aux feuilles de l'*Antirrhinum azarina*; fleurs imbriquées en épi au sommet de la tige et accompagnées de bractées. Cette plante croît au midi de l'Europe, dans les crevasses des rochers de Carthagène.

DURION. *Durio.* bot. Genre de la Polyadelphie Monogynie, établi par Linné, et placé par De Candolle (*Prodrom., Syst. Veget.* 1, p. 480) dans la nouvelle famille des Bombacées de Kunth. Il présente les caractères suivants : calice nu et à cinq lobes obtus; cinq pétales plus petits que le calice; étamines nombreuses, pentadelphes, à anthères anfractueuses; ovaire couvert de petites écailles; style filiforme; stigmate presque arrondi; fruit rond, muriqué, déhiscent par cinq fentes longitudinales, à cinq loges pulpeuses intérieurement, et renfermant quatre ou cinq graines. Le *Durio Zibethinus*, L., figuré dans Rumph (*Herb. Amboin.* 1, p. 99, t. 29), est la seule espèce connue. Ses feuilles, semblables à celles du Cerisier, sont vertes et glabres supérieurement, couvertes d'écailles cendrées à leur surface inférieure. Dans une grande partie de l'Inde, on estime beaucoup le fruit du Durion. Sa grosseur est à peu près celle d'un Melon ou de la tête d'un Homme. Une écorce épaisse et forte, verte dans l'origine et jaunissant à la maturité, le recouvre; elle se fend à la partie supérieure, et c'est alors que le fruit est parfaitement mûr. Il contient une pulpe d'une odeur excellente pour ceux qui en ont déjà goûté, car

lorsqu'on en mange pour la première fois, on lui trouve d'abord un goût d'Oignon qui n'est pas fort agréable à certaines personnes.

DURISSUS. rept. Espèce du genre Crotale.

DUROIA. bot. Genre de la famille des Rubiacées, et que Richard a réuni au Genipa.

DURTOA. bot. On trouve dans Linschot qu'une plante ainsi appelée est, à Goa, un poison narcotique assez violent, qui cause la mort ou fait perdre la mémoire. Il est probable que c'est un *Datura*, parce que ces plantes sont nommées *Dutra* et *Dutroa* dans l'Inde.

DUSODYLE ou **DYSODYLE.** min. Houille ou tourbe papyracée; *Papiertorf*, W.; Terre foliée bitumineuse. Substance combustible fossile qui, par sa manière d'être plus encore que par son odeur fétide, ne peut se rapporter exactement à aucune des espèces minérales de cette classe. On ne peut la considérer comme une véritable Houille; car elle n'en a ni la couleur noire ni la texture dense, ni la nature bitumineuse, ni surtout le mode de gisement: ce n'est point précisément un Lignite, puisqu'on n'y reconnaît ni la couleur noire ou la texture compacte du Lignite-Jayet, ni la texture, soit fibreuse soit terreuse, des autres variétés; elle se rapproche cependant de quelques variétés de Lignites par l'odeur qu'elle répand en brûlant. Enfin ce n'est pas de la Tourbe, elle en diffère par sa texture feuilletée, et surtout par sa position géognostique entre des bancs terreux et même pierreux. Mais on appréciera mieux sa véritable nature quand son histoire naturelle aura été présentée. Le Dusodyle, dont le nom est tiré de l'odeur fétide qu'il répand en brûlant, odeur tellement remarquable que les habitants du pays lui donnent le nom de *Merda di Diavolo*, se présente en masses feuilletées, à feuillettes minces et comme papyracées, tendres, un peu flexibles, d'un gris verdâtre ou jaunâtre sale; il a souvent, du moins dans les échantillons que nous en possédons, l'apparence de larges feuilles verdâtres, placées les unes sur les autres et fortement comprimées; il répand, par l'insufflation de l'haleine, l'odeur argileuse. Il est opaque, mais ses feuillettes, isolés, sont translucides, et plongés dans l'eau, ils se séparent et acquièrent une très-grande flexibilité. Sa pesanteur spécifique est de 1,146. Il brûle facilement, avec une flamme blanche, en répandant beaucoup de fumée et une odeur repoussante; il laisse après la combustion un résidu terreux du tiers de son poids environ. On trouve le Dusodyle en Sicile, à Melilla, près de Syracuse, en couches minces entre des bancs de calcaire, et à Châteauneuf près de Lyon, dans un schiste marneux et bitumineux.

DUTRA ou **DUTROA.** bot. *V. DURTOA.*

DUALIE. *Dualia.* bot. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Digynie, L., formé aux dépens de *Stapelia* par Haworth (*Synopsis Plant. succul.*, p. 44). Caractères : corolle dont les divisions ont leurs bords latéraux plus ou moins réfléchis en dehors; languettes nulles; étamines petites, creuses, simulant la tête d'un petit Oiseau, appliquées contre les angles du style; table du style ronde, marquée de dépressions à cinq angles. Dans ce genre, les fleurs sont portées sur de courts rameaux qui s'implantent en terre et poussent de nombreuses racines. Les espèces ont été répar-

ties en deux sections, d'après leurs corolles cillées ou non entièrement pourvues de cils. Haworth (*loc. cit.* et Suppl., p. 15) en décrit huit, toutes originaires du cap de Bonne-Espérance, et qui sont cultivées dans les serres chaudes des jardins d'Europe, sous les noms de Stapéliées.

DUVALLIE. *Duvallia*. BOT. Le genre d'Hépatiques que Nées avait formé sous ce nom, aux dépens du genre *Marchantia* de Linné, a été refondu par Raddi, dans son genre GRIMMALDIE. V. ce mot.

DUVAUA. *Duvaua*. BOT. Famille des Térébinthacées, tribu des Anacardiées; Polygamie Monœcie de Linné. Kunth a institué ce genre aux dépens de celui des *Schinus*, pour deux espèces considérées comme incertaines, et auxquelles Lindley vient d'ajouter un arbrisseau que l'on cultivait depuis sept ans, dans la collection de la société d'Horticulture de Londres, mais que l'on n'étaut enore parvenu à déterminer faute de fleuraison. En 1852, il s'est enfin montré chargé de fleurs, et dès lors on a pu lui assigner véritablement sa place comme troisième espèce du genre que Kunth a dédié au botaniste français Duvau. Les caractères de ce genre consistent en des fleurs monoïques et dioïques, dont le calice est fort petit, divisé en quatre, rarement cinq segments, et persistant; la corolle a un pareil nombre de pétales concaves; les huit ou dix étamines sont insérées sous le disque et alternent deux par deux avec les pétales. Dans les fleurs femelles l'ovaire est sessile, univolaire et conique, supportant trois ou quatre styles très-courts, surmontés de stigmates en tête.

DUVAUA A FEUILLES OVALES. *Duvaua ovata*, Lindley, Botan. regist. 1568. Arbuste toujours vert, qui se divise dès la souche, en rameaux épineux, de trois à quatre pieds de hauteur; ses feuilles, qui sont dentelées, aiguës et très-luisantes, exhalent une forte odeur de térébinthine; les fleurs, rassemblées en grappes axillaires, sont fort nombreuses, d'un blanc verdâtre, avec les étamines d'un jaune rougeâtre. Cet arbuste est originaire du Chili.

DUVAUA A FEUILLES ARRONDIES. *Duvaua dependens*, DC. Prodr., 2, 74; *Schinus dependens*, Ort. Dec. 8, 112; *Amyris polygama*, Cavan. Ic., 5, p. 50, t. 259. Cette espèce est cultivée en Europe depuis 1790; elle a beaucoup de ressemblance avec celle décrite dans le paragraphe précédent; elle est représentée sous le n° 1575 du Bot. reg. Tous deux sont des arbustes en buisson toujours vert. Les feuilles du *Duvaua dependens* sont presque toujours obovées, obtuses et même émarginées au sommet, surtout sur les branches florifères, marquées d'assez fortes veines, brièvement pétioolées, dentelées sur les bords, d'un vert foncé et luisant en dessus, un peu plus pâle en dessous, longues de dix lignes et larges de six. Les fleurs sont d'un jaune verdâtre, réunies en petites grappes dont la longueur surpasse rarement celle des feuilles; leur calice a cinq divisions, et les pétales sont au nombre de cinq; on observe le plus souvent, dans les fleurs mâles, dix étamines dont la moitié alterne avec les pétales: elles sont insérées sous le disque qui a dix dentelures; le filament, plus épais à sa base, supporte une anthère ovale, aplatie en palette, biloculaire, échancrée aux deux extrémités. Les fleurs femelles ont un ovaire sessile, qui se transforme en un petit drupe d'un rouge-violet foncé.

DUVAUA A LARGES FEUILLES. *Duvaua latifolia*, Lindley, Botan. regist. 1580. Cette troisième espèce, dont Hooker a fait une simple variété du Duvaua à feuilles arrondies, malgré des anomalies bien constatées, est, comme les deux précédentes, originaire du Chili et en a été récemment apportée par le docteur Gillies, qui nous apprend que les Indiens préparent avec son fruit une liqueur à laquelle la fermentation procure quelques-unes des qualités du vin; elle fleurit aux mois de juin et de juillet. C'est un arbrisseau constamment garni de feuilles d'un vert foncé et brillant, marquées d'une côte rougeâtre, très-prononcée, et de veines latérales si fortes qu'elles occasionnent de chaque côté de la côte de profondes ondulations, et même presque des plis; les bords sont largement et irrégulièrement dentés et échancrés; le pétiole est court, cylindrique et rougeâtre. Les fleurs sont très-petites, nombreuses et réunies en groupes axillaires; le calice est quadrifide, vert; les quatre pétales sont blanchâtres et arrondis; les étamines, au nombre de huit, sont insérées sous un disque large, à bord octogone et sinueux, qui recouvre l'ouverture du tube calicinal; le pistil, qui n'est que rudimentaire dans les fleurs mâles, se compose d'un ovaire simple, sessile, à un seul ovule, surmonté d'un style cylindrique à stigmaté simple et capité. De Candolle admet, avec doute, et d'après Andrews, une dernière espèce, *Duvaua dentata*, apportée de l'île d'Owhyhée.

DUVE. INTEST. V. DOUVE.

DUVET. OIS. C'est ainsi que l'on nomme les petites plumes à barbes très-fines, très-déliées et ordinairement crépues, qui couvrent tout le corps des Oiseaux dans leur extrême jeunesse. Du sein de ce Duvet, très-abondant chez quelques espèces, telles que les Chouettes, les Canards, s'élèvent ensuite les pennes qui doivent garnir tous les membres de l'Oiseau adulte, servir à son vêtement, et le diriger dans son vol. Ce Duvet tient lieu, par la douce chaleur qu'il procure au jeune Oiseau, de l'aile maternelle qui ne peut le couvrir que jusqu'à certaine époque des premiers instants de sa frêle existence; il tombe chez un grand nombre d'espèces lorsque les véritables plumes ont acquis leur entier développement; il persiste chez beaucoup d'autres qui, destinées à s'élever à de grandes hauteurs, ne pourraient supporter le froid de ces hautes régions, sans l'épais manteau que forme le Duvet. Les plumes qui le constituent sont d'une extrême mollesse, mais elles jouissent en même temps d'une élasticité si grande que le luxe s'en est emparé pour la formation de ces couchettes si réputées. C'est de là que le commerce a su étendre une de ses branches les plus considérables chez les peuples du Nord, qui élèvent de nombreux troupeaux d'Oiseaux abondants en Duvet. Chaque année une moisson cruelle dépouille ces malheureux Oiseaux d'un vêtement dont la privation les expose à des souffrances inconnues sans doute de ceux qui reposent sur leur édreton.

DUVET. BOT. Ce mot, emprunté à la zoologie, s'emploie aussi en botanique pour désigner une sorte de Coton plus ou moins épais, qui couvre diverses espèces ou variétés de fruits, des feuilles et les tiges de quelques plantes.

DYASMÉE. *Dyasmea*. POLYTR. Nom donné par Savigny,

qui en a figuré quelques espèces dans le grand ouvrage sur l'Égypte, sans description, au genre que Lamouroux avait précédemment établi sous le nom de Dynamène.

DYCKIE. *Dyckia*. bot. Genre de la famille des Broméliacées, et de l'Hexandrie Trigynie. Le prince de Salm-Dyck est, sous tous les rapports, l'une des plus illustres notabilités dans la science des végétaux; et l'hommage que lui a rendu le Dr Schultes fils, en lui dédiant un genre nouveau, quoiqu'un peu tardif, n'en est pas moins un acte de reconnaissance bien mérité. Les jardins de Dyck, les immenses et importantes collections qu'ils renferment, sont trop connus des botanistes comme des amateurs, pour que nous ayons autre chose à faire que de les nommer; mais nous saisissons avec plaisir cette occasion, pour payer aussi notre tribut de gratitude à leur savant fondateur. Les caractères de ce genre sont : calice à trois divisions dressées et concaves; corolle urcéolato-campanulée; pétales droits, rhomboïdaux, épais, nus à leur base; étamines monadelphes à leur origine; anthères dressées; ovaire supère, tripartite et polysperme; trois styles et autant de stigmates frangés; ovules distiques. Le genre Dyckie ne présente encore qu'une seule espèce; elle a été découverte au Brésil, dans les montagnes qui environnent Villa Rica, par Spix et Martius.

DYCKIE A FLEURS ÉPARGES. *Dickia rarifolia*. La plante n'a pas plus de huit à neuf pouces de hauteur; mais la tige ou la hampe s'élève à un pied et demi environ; elle est cylindrique, verdâtre à la base, purpurine au sommet, munie de distance en distance d'écaillés spathiformes, membraneuses, sessiles, lancéolées, aiguës et brunâtres; elle naît à côté d'une touffe de feuilles ouvertes ou étalées, linéaires-lancéolées, épaisses, recourbées, un peu concaves ou en forme de bateau au centre, garnies d'épines sur les bords et d'un vert intense en dessus, tirant sur le glauque en dessous. Les fleurs sont éparées, au nombre de dix ou douze réunies en épi. Le calice est sessile, divisé en trois parties ovales, concaves, dressées, verdâtres ou colorées en jaune orange ou pourpre. La corolle présente six divisions ou pétales dressés, de forme rhomboïdale, disposés sur deux rangs, et d'un rouge orangé. Les étamines sont monadelphes à leur base, avec leurs filaments aplatis, couronnés par des anthères biloculaires, allongées, droites, réfléchies au sommet.

DYCTIOLOMA. bot. Genre de la famille des Térébinthacées? proposé par De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice composé de cinq sépales décidus et presque réunis à leur base; cinq pétales dressés, oblongs; cinq étamines hypogynes, à filaments plans, atténués vers l'extrémité, velus sur leurs bords; anthères droites, biloculaires; cinq ovaires réunis et tomenteux; stigmates sessiles; cinq carpelles comprimés, bivalves, presque soudés à leur base; déhiscent par une suture intérieure, droite; quatre semences réniformes dans chaque carpelle. Le *Dyctioloma incanescens* est un arbrisseau à feuilles impari-pinnées, composées de nombreuses folioles oblongues, entières, glanduleuses sur les bords, vertes en dessus, blanchâtres en dessous. Les fleurs sont blanchâtres, pubescentes et serrées. De l'Amérique méridionale.

DYNAMÈNE. *Dynamene*. crust. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Ptérygibranches, établi par Leach qui le place dans sa famille des Cymochoadées, et lui assigne pour caractères : appendices postérieurs du ventre ayant la petite lame extérieure et intérieure saillante; petites lames ventrales postérieures, comprimées, d'égale grosseur et foliacées; corps ne pouvant se ramasser en boule; abdomen ayant le dernier article avec une simple fente à son extrémité. Les Dynamènes habitent les bords de la mer, et semblent préférer les côtes hérissées de rochers; elles se logent dans les petites cavités ordinairement remplies de sable qui s'y rencontrent. On les trouve surtout dans les petits étangs formés à mer basse. Elles nagent avec vitesse et exécutent diverses évolutions en se plaçant souvent sur le dos à la manière des Sphéromes. Leach en décrit trois espèces qu'il distribue dans deux sections :

† Le sixième article du thorax prolongé en arrière; la dernière petite lame extérieure du ventre plus longue que l'intérieure.

DYNAMÈNE DE MONTAGU. *Dynamene Montagu*, Leach. Le corps est linéaire. Le sixième article du thorax offre un prolongement aplati en dessus; il existe deux tubercules au dernier article de l'abdomen; celui-ci présente une fente presque d'égale largeur, de la côte occidentale de l'Angleterre.

†† Thorax dont tous les anneaux sont simples, la petite lame extérieure du ventre plus courte que l'intérieure.

DYNAMÈNE ROUGE. *Dynamene rubra*, Leach; *Oniscus ruber*, Montagu. Son corps est sublinéaire; la fente du dernier article est presque égale en largeur; sa couleur est rouge. Elle se trouve avec l'espèce précédente.

DYNAMÈNE VERTE. *Dynamene viridis*, Leach. Le corps est presque ovale et de couleur verte; la fente du dernier article de l'abdomen très-élargie à sa base. Elle est très-commune et habite les mêmes lieux que les espèces précédentes.

DYNAMÈNE. *Dynamena*. POLYP. Genre de l'ordre des Sertulariées, établi par Lamouroux dans la division des Polyptères flexibles cellulifères. Il renferme des Polyptères phytoides, cartilagineux, peu rameux, garnis dans toute leur étendue de cellules semblables entre elles et constamment opposées. Dans un premier travail sur ces animaux, Lamouroux avait réuni les Dynamènes aux Sertulaires qu'il divisait en deux sections caractérisées par les cellules opposées ou alternes; les nouvelles observations qu'il a eu occasion de faire depuis cette époque, la constance des caractères que lui ont offerts ces objets, la différence de leur port, etc., tout l'a décidé à les séparer et à en faire deux genres, le premier sous le nom de Dynamène, que Savigny appelle Dyasmée, mais dont il ne donne point la description; il a conservé le nom de Sertulaire au second. Lamarck ne les a point adoptés dans son Histoire des Animaux sans vertèbres; il les regarde l'un et l'autre comme des Sertulaires. Les Dynamènes se distinguent de toutes les Sertulariées par leur petitesse, leurs cellules sessiles et opposées, et leur mode de ramification, caractères qui ne s'observent point dans les autres

Polypiers du même ordre. Les cellules sont quelquefois d'une diaphanéité telle qu'on ne peut les apercevoir qu'avec une forte loupe au sortir de la mer et lorsque les Polypes sont vivants; on est alors tenté de les regarder comme des Polypes nus, fixés à leur tige par un pédicule plus ou moins long; mais on ne tarde pas à reconnaître la cellule qui sert de retraite à ces petits animalcules, et dans les Polypiers des collections on les voit souvent au fond de cette cellule desséchés et formant un petit globule presque opaque. La substance des Dynamènes est membraneuse ou cornée. Dans le sein des eaux elles se parent de couleurs brillantes, qui se ternissent ou qui disparaissent par leur exposition à l'air et à la lumière. Toutes les espèces, à l'exception de l'Operculée, s'élèvent à peine à quelques lignes de hauteur; cependant leur croissance paraît très-rapide; elles sont ordinairement parasites sur les Hydrophytes ou les autres productions marines des différentes mers qui couvrent la surface du globe. Le genre Dynamène est assez nombreux, et les collections renferment beaucoup d'espèces que les auteurs n'ont encore ni décrites ni figurées. Parmi les principales mentionnées dans les ouvrages, on remarque la Dynamène operculée, Ellis, Cor., t. 5, f. b, B, que l'on trouve dans les mers d'Europe, d'Amérique et des Indes. — La Dynamène Pinastre, Sol. et Ellis, tab. 6, fig. b, B, B 1. De l'Océan Indien. — La Dynamène tubiforme, Lamx., *Gener.*, tab. 66, fig. 6, 7. Parasite sur les Hydrophytes de l'Australasie. — La Dynamène rosacée, Ellis, tab. 4, fig. a, A, B, C. Des mers d'Europe. — La Dynamène naine, Ellis, Corall., tab. 5, fig. a, A. De l'Océan Européen. — La Dynamène distante, Lamx., *Hist. Polyp.*, t. 4, fig. 1, a, B. — La Dynamène distique, Bosc, Vers, III, t. 29, fig. 2. Sur le *Fucus natans*, etc., etc.

DYNOMÈNE. *Dynomene*. crust. Genre de Décapodes de la famille des Brachyures, institué par Latreille qui lui donne pour caractères : les deux pieds postérieurs dorsaux, mutiques et beaucoup plus petits que les autres; test évasé, presque en forme de cœur renversé et tronqué postérieurement, comme celui des Dromies, et simplement velu; pédicules oculaires allongés. La seule espèce connue de ce genre est le *Dynomène hispidé*; *Dynomene hispida*, Desmar., *Consid.* XVIII, 2, qui se trouve à l'Île-de-France.

DYOSPIROS. bot. V. PLAQUEMINIER.

DYPSIDE. *Dypsids*. bot. Genre de la famille des Palmiers, institué par Noronha, rapporté par Du Petit-Thouars et adopté plus récemment par Martius dans sa brillante Monographie des Palmiers. Les caractères assignés au genre de Noronha sont : fleurs sessiles, de sexes différents, continues dans le même régime, et renfermées avant leur développement dans une spathe incomplète, simple ou double; les mâles situées au sommet et les femelles plus bas. Les premières ont le calice à trois divisions suborbiculaires et imbriquées, la corolle à trois pétales ovales et aigus; six étamines, s'élevant du fond de la corolle, à filaments subulés, adhérents à leur base, terminés par des anthères subglobuleuses. Les fleurs femelles ont leur calice à trois divisions et leur corolle composée de trois pétales imbriqués et contournés; les étamines ne sont que rudimentaires comme

l'ovaire dans les fleurs mâles; ici ce dernier est bi ou trilobculaire, surmonté de deux ou trois stigmates presque sessiles; le fruit est une baie monosperme, fibreuse; l'albumen est corné, l'embryon dorsal. Les Dypsides sont de petits Palmiers de Madagascar, tendres, arundinacés, à frondes pinnées, souvent unies, quelquefois fissurées, avec les sommités confluentes; les spadices sont grêles, les spathe membraneuses, ouvertes au sommet; les fleurs petites, accompagnées de bractées et de bractéoles.

DYSCHIRIE. ins. V. DISCHIRIE.

DYSCLASITE. min. Connell a fait connaître sous ce nom, un minéral nouveau, récemment découvert dans les îles Féroë; il est d'un blanc assez pur, quelquefois opalescent et translucide, d'un éclat brillant et vitreux, et un peu plus dur que la Chaux fluatée; sa texture est imparfaitement fibreuse, et sa pesanteur spécifique de 2,56; il jouit de la double réfraction, et réfléchit la lumière bleue. Son analyse a donné Silice, 574; Chaux, 268; Soude, 004; Potasse, 002; Oxyde de Fer, 005; Oxyde de Manganèse, 002; Eau, 147.

DYSCOLE. *Dyscolus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Platyniens, institué par Dejean qui le caractérise ainsi qu'il suit : antennes filiformes; troisième article plus court que les deux suivants réunis; menton denté; lèvres supérieure échancrée; corselet cordiforme, presque carré; élytres aplaties, figurant un ovale plus ou moins tronqué à l'un des bouts, celui qui est appliqué contre le corselet; quatrième article des tarses très-peu échancre, aussi long d'un côté que de l'autre.

DYSCOLE A COU BLEU. *Dyscolus cyanicollis*, Brullé. Il a environ cinq lignes de longueur; tout son corps est d'un bleu violet, les élytres seules sont d'un vert bronzé cuivreux, avec le bord extérieur bleu; on y remarque quelques stries formées par des points peu prononcés. De la Nouvelle-Grenade.

DYSDÈRE. *Dysdera*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Filéuses, tribu des Tubitèles ou Tapissières. Caractères : yeux au nombre de six, très-rapprochés, deux en avant et écartés, les quatre autres postérieurs et formant avec les précédents une ligne arquée en arrière; la première paire de pieds et ensuite la quatrième plus longue; la troisième la plus courte de toutes. Les Dysdères s'éloignent des Ségestries par la disposition des yeux, et leur ressemblent par le nombre; elles diffèrent sous ce rapport des genres Clotho, Araignée, Agelène, Nysse, Filistate, Drasse, Clubione et Argyronète, qui en ont huit. Ils ont le corps oblong et l'abdomen mou, avec quatre filières presque égales en longueur; les mandibules sont longues et avancées; les mâchoires sont droites, allongées, anguleuses à leur extrémité et très-dilatées à leur base; la lèvre est allongée, carrée et terminée par une légère échancre. Walckenaer (Tab. des Aranéides) place ce genre dans la division des Araignées claus-tralicoles. On n'a encore décrit qu'une espèce : *Dysdère érythrine*, *Dysdera erythrina*, Latr. (*Gener. Crust. et Ins.*, T. I, p. 90), Walckenaer (*loc. cit.*, p. 47); *Aranea rufipes*, Fabricius. On la trouve en France et en Espagne, sous les pierres où elle est ren-

fermée dans un sac oblong, d'un tissu blanc et serré.

DYSIDE. *Dysides*. **INS.** Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Ptilins, institué par Perty qui le caractérise ainsi qu'il suit : antennes courtes, de neuf articles dont les trois derniers les plus grands et dilatés; labre cilié, transverse; mandibules cornées, subtrigones, armées de deux dents placées vers l'extrémité; mâchoires bilobées; le lobe extérieur grêle; palpes maxillaires courtes, le second article un peu plus long que les autres; les trois articles des palpes labiales égaux et soyeux; corselet inégal en dessus; corps allongé, parallèle; jambes simples; tous les tarses filiformes et comprimés.

DYSIDE **OBSCUR.** *Dysides obscurus*, Perty. Il est entièrement d'un brun chatain, avec la tête et le corselet d'un brun plus obscur; les antennes sont brunâtres; les élytres sont parsemées de petits points enfoncés. Taille, six lignes. On le trouve aux Antilles et sur le continent américain au Brésil.

DYSLUTE. **MIN.** Substance minérale découverte depuis peu, à Sterling, dans le New-Jersey, disséminée dans une roche calcaire, et accompagnée de fer oxydé octaédrique. Elle est elle-même cristallisée en octaèdre régulier; sa structure est feuilletée; sa couleur le jaune-brun plus ou moins foncé; elle est opaque, et son éclat est vitreux; sa pesanteur spécifique est 4,550; sa dureté 4,5. Elle ne se fond au chalumeau, ni avec le carbonate de soude, ni avec le sel phosphorique, mais elle se dissout dans le borax en fusion et forme par le refroidissement un verre transparent et rouge. Le résultat de son analyse a été : alumine, 50,6; oxyde de zinc, 16,8; protoxyde de fer, 42,0; protoxyde de manganèse, 07,6; silice, 05,0. C'est-à-dire cinq atomes d'aluminate de fer, deux atomes d'aluminate de zinc et un atome d'aluminate de manganèse. Cette analyse est due à Thompson.

DYSODA. **BOT.** Synonyme de Serissa de Commerson.

DYSODE. **MIN.** *V. CHAUX CARBONATÉE FÉTIDE.*

DYSODES. **OIS.** Nom imposé par Vieillot à une petite famille qui comprend notre genre *Sasa*. *V. ce mot.*

DYSODIA. **BOT.** Même chose que *Dyssodia*.

DYSODIER. *Dysodium*. **BOT.** Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie nécessaire, *L.*, établi par Richard (*in Persoon Synopsis*, II, p. 489). Caractères : calathide radiée, dont le disque est formé de fleurons nombreux, réguliers et mâles, et les rayons de demi-fleurons en languettes courtes et femelles; involucre double : l'extérieur irrégulier, formé de cinq folioles étalées, disposées sur un seul rang et soudées par leur base; l'intérieur formé de folioles dont chacune enveloppe complètement un ovaire de la circonférence, et se soude presque entièrement avec lui; réceptacle petit, convexe et paléacé, ovaires irréguliers, difformes, comprimés des deux côtés, et gibbeux par leur face externe, marqués de rides et d'excroissances qui appartiennent à la foliole de l'involucre avec laquelle ils sont presque soudés; ovaires du disque avortés; corolles du disque à quatre lobes dont chacun se termine par un pinceau de poils. Ce genre, que Cassini place dans sa section des Hélianthées Millériées, a été réuni par R. Brown et Kunth au genre *Melampodium*. Il a paru dans les Mé-

moires de l'Académie de Turin pour 1824, une dissertation sur le genre *Dysodium* par Colla, dans laquelle l'auteur revient à l'ancienne idée que la foliole qui enveloppe chaque ovaire des fleurs de la circonférence, est le tégument propre de l'akène qu'il nomme encore graine nue; l'involucre, selon cet auteur, n'est donc composé que des cinq folioles externes, et sa simplicité le fait en cela distinguer des genres voisins. Nous ne pensons pas que la manière de voir du botaniste italien, relativement aux fruits des Composées, puisse être adoptée, et nous croyons que la distinction du *Dysodium* d'avec les genres *Alcina* et *Melampodium* n'est pas fort tranchée. Le professeur De Candolle, dans le 5^e volume de son *Prodromus*, page 519, a réuni le genre *Dysodium* à son genre *Melampodium*, mais il en forme une section distincte, sous le nom de *Zarabellia*, nom que primitivement Cassini avait donné au genre *Dysodium* de Richard.

DYSODYLE. **MIN.** *V. DUSODYLE.*

DYSOPE. *Dysopes*. **MAM.** Genre de la famille des Chéiroptères insectivores, établi par Frédéric Cuvier qui le caractérise de la manière suivante : deux incisives à la mâchoire supérieure et quatre à l'inférieure; deux étamines à chaque mâchoire; quatre molaires de chaque côté du maxillaire supérieur, c'est-à-dire deux fausses et deux normales; dix molaires au maxillaire inférieur, quatre fausses et six vraies.

DYSOPE **DE L'INDE.** *Dysopes Moops*. Pelage épais, d'un brun foncé à l'origine des poils, et brunâtre à l'extrémité; membrane interfémorale faiblement réticulée; queue grêle. Taille, cinq pouces. On n'en connaît aucune autre espèce.

DYSOPHYLLE. *Dysophylla*. **BOT.** Genre de la famille des Labiées, Didymanie Gymnospermie, fondé par Blume (*Bydrag. Fl. Ind.*, 826) qui lui donne pour caractères : calice fructifère, clos, à cinq divisions égales et ciliées; corolle tubuleuse, à quatre divisions égales, presque droites; quatre étamines déclinées, velues à leur milieu; style de la même longueur qu'elles, terminé par un stigmate bifide; quatre akènes, attachés à un réceptacle charnu. La Dysophylle auriculaire est une plante herbacée, un peu sous-frutescente, velue; ses feuilles sont ovales-oblongues, dentelées et sessiles; les fleurs sont agglomérées en épis. Cette espèce unique est originaire de Java où on la trouve sur le bord des rivières et des mares.

DYSOSMON. **BOT.** Synonyme de *Teucrium Scorodonia*, *L. V. GERMANDRÉE.*

DYSOXYLON. *Dysoxylum*. **BOT.** Genre de la famille des Méliacées, Octandrie Monogynie, institué par Blume (*Bydrag. Flor. Ind.*, n° 4). Caractères : calice petit, à quatre ou cinq divisions; quatre ou cinq pétales ovales-oblongs; huit à dix anthères insérées sur l'extrémité dentelée du tube; ovaire ceint d'un anneau fort court, à trois ou quatre loges renfermant chacune deux ovules; style filiforme, stigmate presque pelté; capsule coriace à trois ou quatre valves et autant de loges. Blume compose ce genre de huit espèces qu'il divise en deux sections; ce sont de grands arbres dont le bois et l'écorce exhalent fort souvent une odeur fétide; les feuilles sont brusquement pinnées, à folioles

obliques à leur base; les pédoncules florifères sont axillaires, paniculés et solitaires.

DYSPHANIE. *Dysphania*. BOT. R. Brown, auteur de ce genre qu'il place à la suite de ses Chénopodées, le caractérise ainsi : fleurs polygames, monoïques; calice à trois divisions profondes, colorées, en forme de cuiller. Dans les mâles, deux étamines distinctes, insérées au bas du calice : un style indivis; un stigmate simple. Dans les femelles, cariopse turbinée épaissie par le calice qui prend de l'accroissement; graine pourvue d'un périsperme embrassé par l'embryon périphérique, dont la radicule est supérieure. Le *Dysphania littoralis*, espèce unique de ce genre, est une petite herbe de la Nouvelle-Hollande, couchée, glabre, à feuilles alternes dépourvues de stipules, très-entières; les fleurs d'une telle petitesse, que, groupées au nombre de vingt, elles égalent à peine la tête d'une épingle, sont de couleur blanche, sans bractées, très-courtement pédicellées; la supérieure hermaphrodite, les autres femelles.

DYSPORUS. OIS. Synonyme de Fou.

DYSSODIA. BOT. *V. BOEBERA*.

DYTILE. *Dytilus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, tribu des Œdémérites, établi par Fischer aux dépens des Necydales de Fabricius. Caractères : antennes filiformes, insérées au devant des yeux; corselet plus étroit que la base des élytres, et un peu rétréci en arrière; corps allongé, étroit, presque linéaire. **DYTILE SIMPLE**, *Dytilus simplex*; *Ædemera simplex*, Oliv.; *Necydalis*, Fab. La tête est brune, bronzée; le corselet est fauve, cylindrique et raboteux; les élytres sont fauves, atténuées, finement ponctuées; la poitrine brun, bronzée; l'abdomen fauve, avec la partie inférieure des premiers anneaux noirs; les pattes fauves; les tarses noirs. On la trouve en Europe. Plusieurs autres Œdémères à cuisses simples appartiennent encore à ce genre.

DYTILE. МАМ. Syn. de Chameau à deux bosses.

DYTIQUE. *Dytiscus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Hydrocathares, établi par Linné, et dans lequel il comprenait presque toutes les espèces qui vivent dans l'eau, les partageant en deux sections : l'une formée des espèces à antennes en massue, comme les Hydrophiles, l'autre de celles à antennes en scie, qui comprenait les Dytiques proprement dits, les Colymbètes, les Hydrobies, les Hydropires, les Notères et les Haliples. Les Dytiques proprement dits ont les palpes extérieures filiformes ou un peu plus grosses vers leur extrémité; le dernier article des labiales est simplement obtus à son extrémité et sans échancrure; les antennes sont filiformes, de la longueur au moins de la tête et du corselet, et diminuant graduellement d'épaisseur depuis leur origine jusqu'à leur extrémité; les articles de leurs tarses sont très-distincts, et les deux antérieurs ont dans les mâles les trois premiers articles très-larges, formant ensemble une palette, soit ovale et transverse, soit orbiculaire. Ces Insectes sont ovales, lisses et comme huileux; aussi la plupart des femelles, dans les Dytiques, ont-elles les élytres sillonnées, afin que les mâles puissent s'accrocher sur elles dans l'acte de l'accouplement; c'est pour le même but qu'ils ont, dans les deux genres,

les tarses antérieurs dilatés et garnis en dessous de petits corps en papilles et en forme de godets ou de suçoirs; leur bouche est armée de deux mandibules grosses, arquées, terminées par deux ou trois dents inégales et de deux mâchoires cornées, pointues, fortement ciliées; leur corselet est plus large que long, très-échancré antérieurement. Le sternum du métathorax est prolongé en pointe. Leurs pattes sont propres à la course et à la natation, et les quatre dernières sont comprimées en forme de lames ciliées. Ils passent le premier et le dernier état de leur vie dans les eaux douces et tranquilles des lacs, des marais, des fossés, etc. Ils nagent très-bien et se rendent de temps en temps à la surface de l'eau pour respirer. Ils y remontent aisément en tenant leurs pieds en repos et se laissant flotter; leur corps étant renversé, ils élèvent un peu leur abdomen hors de l'eau et en inclinent un peu l'extrémité afin que l'air s'introduise dans les trachées en passant par les stigmates. Ils sont très-voraces et se nourrissent des petits animaux qui font leur séjour habituel dans l'eau. Ils ne s'en éloignent que la nuit ou à son approche, et la lumière les attire quelquefois dans les maisons. Ils produisent en volant un bourdonnement semblable à celui des Scarabées et des Hannetons.

Ces Insectes ont des ennemis qui les incommode beaucoup : ce sont des Arachnides très-petites qui s'attachent principalement aux articulations et aux parties les moins dures. On en a décrit deux espèces; la première était connue depuis longtemps, la seconde a été découverte en 1821 par Audouin qui l'a nommée Achlysie (*V. ce mot*). Il en a donné une fort bonne description dans les Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris, T. I, 1^{re} partie, p. 98. Elle s'attache sur le dos de l'abdomen, sur les intervalles membraneux qui séparent les anneaux, et se trouve recouverte par les ailes et les élytres de l'Insecte. Les larves des Dytiques ont le corps composé de onze à douze anneaux recouverts d'une plaque écailleuse; elles sont longues, ventrues, plus grêles aux deux extrémités, particulièrement en arrière, où les deux anneaux forment un cône allongé, garnis sur les côtés d'une frange de poils flottants, avec lesquels l'animal pousse l'eau et fait avancer son corps, qui est terminé ordinairement par deux filets coniques, barbus et mobiles. Dans l'entre-deux sont deux petits corps cylindriques, percés d'un trou à leur extrémité, et qui sont des conduits aériens, auxquels aboutissent les deux trachées. On distingue cependant deux stigmates sur les côtés de l'abdomen. La tête est grande, ovale, attachée au corselet par un cou; elle porte des mandibules très-arquées et sous l'extrémité desquelles Degér a aperçu une fente longitudinale, de sorte qu'à cet égard ces organes ressemblent aux mandibules des larves de Fourmilions, et servent de suçoirs; la bouche offre néanmoins des mâchoires et une lèvre avec des palpes; les trois premiers anneaux portent chacun une paire de pattes assez longues, dont la jambe et le tarse sont bordés de poils qui sont encore utiles à la natation. Le premier anneau est plus grand ou plus long, et défendu en dessous aussi bien qu'en dessus, par une plaque écailleuse. Ces larves se suspendent à la surface de l'eau au moyen des deux

appendices latéraux du bout de leur queue, et qu'elles tiennent à sec. Lorsqu'elles veulent changer subitement de place, elles donnent à leur corps un mouvement prompt et vermiculaire, et battent l'eau avec leur queue. Elles se nourrissent plus particulièrement des larves de Libellules, de celles des Cousins, des Tipules, des Adèles, etc. Lorsque le temps de leur transformation est venu, elles quittent l'eau, gagnent le rivage et s'enfoncent dans la terre; mais il faut qu'elle soit toujours mouillée ou très-humide : elles y pratiquent une cavité ovale et s'y renferment. Suivant Roesel, les œufs du Dytique éclosent dix ou douze jours après la ponte. Au bout de quatre à cinq jours, la larve a déjà près de cinq lignes de long, et elle se meut pour la première fois. Le second changement de peau a lieu au bout d'un intervalle de même durée, et l'animal est une fois plus grand. Quand elle a acquis tout son accroissement, sa longueur est d'à peu près deux pouces. En été, on en a vu se changer en nymphe au bout de quinze jours, et en Insecte parfait quinze jours après. Les Dytiques ont, outre le cloaque des Insectes de cette famille, un cœcum assez long qui s'aperçoit dès l'état de larve.

Les principales espèces du genre Dytique proprement dit sont :

DYTIQUE TRÈS-LARGE. *Dytiscus latissimus*, Panz., *Faun. Insect. Germ.*, LXXXVI, 1. Olivier en a donné une figure dans son Entomologie, sous le n° 40, pl. 3, fig. 8.

DYTIQUE CIRCONFLEXE. *Dytiscus circumflexus*, Fab., *flavoscutellatus*, Latr. C'est sur cette espèce qu'Audouin en a trouvé son *Achlysia Dytici*. Le baron de Manerheim en a trouvé une autre espèce en Russie sur le *Dytiscus Laponicus*, Gyl.

DYTIQUE MARGINAL. *Dytiscus marginalis*, L., Panz., *ibid.*, III, figuré par Roesel, dans son 2^e vol., pl. 1, fig. 9, 10 et 12. Esper en a conservé un pendant trois ans et demi dans un bocal de verre, il lui donnait chaque semaine un petit morceau de bœuf cru, gros comme une noisette, sur lequel cet Insecte se jetait avec avidité et dont il suçait tout le sang. Il peut jeûner au moins quatre semaines. Il tue l'Hydrophile brun en le perçant entre la tête et le corselet, la seule partie du corps qui soit sans défense. Esper dit qu'il est sensible aux changements de l'atmosphère et qu'il les indique par la hauteur à laquelle il se tient dans le bocal. Ces espèces existent en Europe, ainsi que la majeure partie de toutes celles du genre.

DZIGGETAI ou DZIGITAI. МАМ. Synonyme de Cheval Czighithai.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.







